

Jean Chardin

Voyages de Monsieur le chevalier Chardin
en Perse et autre lieux de l'Orient

Enrichis d'un grand nombre de belles figures en taille-douce,
représentant les antiquités, et les choses remarquables du pays.

Texte intégral
Édité et annoté par
Philip Stewart

©Philip Stewart 2018

Table des matières

Introduction
Principes de cette édition
La dynastie persane séfévide au temps de Chardin
Abréviations utilisées

Première partie. *Le Couronnement de Soleïmaan*

Deuxième partie. *Voyage de Paris à Ispahan (1671-1673)*

I. Voyage de Paris en Mingrélie
 Relation de la religion des Mingréliens
II. Voyage de Mingrélie à Tauris
III. Voyage de Tauris à Ispahan

Troisième partie. *Description de la Perse*

I. Description générale de l'empire de Perse
II Description des arts et des sciences des Persans
III. Description de leur gouvernement
IV. Description de la religion qu'ils professent
V. Description particulière de la ville d'Ispahan

Quatrième partie. *Voyages à Bander-Abassi*

IX. Voyage à Bander-Abassi en 1674. Ruines de Persépolis.
X. Second voyage à Bander-Abassi

Glossaire
Table générale des *Voyages*

Introduction

Au cours de deux longs séjours en Perse, Jean Chardin (1643-1713), marchand de bijoux de son métier, Parisien et protestant de son état civil, et imbu de lettres classiques, s'est fait un devoir d'approfondir ses connaissances du monde persan dans tous les domaines. À la différence d'autres Français célèbres voyageant en Orient à l'époque, il prend le temps de maîtriser la langue persane. Ses écrits sont longtemps restés la source canonique pour qui voulait se renseigner sur la Perse et les autres pays islamiques.

Depuis deux siècles il n'y a pas eu d'édition sérieuse des *Voyages de Chardin en Perse et autres lieux de l'Orient*. On comprendra pourquoi je m'aventure maintenant à en donner une en parcourant l'histoire fragmentaire et troublée de ses premières parutions.

– 1. En 1671, après son premier voyage en Perse (1664-1670)¹, Chardin en donne la première livraison sous le titre : *Le Couronnement de Soleïmaan, troisième roi de Perse, et ce qui s'est passé de plus mémorable dans les deux premières années de son règne* (Paris, Barbin). Ce récit est tout ce qui subsiste de son premier journal ; le reste fut, sinon abandonné, progressivement adapté et enfin intégré dans l'ensemble en 1711 qui englobe le second voyage de 1671-1681². Épisode resté donc autonome, *Le Couronnement* n'en avait pas moins été présenté en guise d'échantillon d'une œuvre plus importante à suivre ; jamais révisé, il fait encore logiquement partie de l'ensemble et demeure indispensable à une présentation complète de l'expérience personnelle de Chardin et de ses connaissances persanes.

– 2. En 1686, une première version de son second voyage en Perse est publiée sous le titre : *Journal du voyage du chevalier Chardin en Perse et aux Indes orientales par la mer Noire et par la Colchide. Première partie, qui contient le voyage de Paris à Ispahan* (Londres: Moses Pitt, in-folio). Sans être identique, ce texte correspond pour l'essentiel au récit qu'on retrouvera aux tomes I à III de l'édition en dix tomes (n° 3 suivant) que l'auteur parviendra enfin à publier en 1711.

– 3. En 1711 paraissent chez Delorme à Amsterdam les *Voyages du chevalier Chardin en Perse et autres lieux de l'Orient*³ sous deux formats simultanés, 3 volumes in-4⁴ et 10 volumes in-12⁵, accompagnés de 78 planches, pour la plupart pliantes. La publication est

¹ Voir son explication plus bas dans la préface de 1686 aux *Voyages* (n° 2 ici).

² De 1677 à 1681 Chardin est aux Indes, dont il ne fera pas le récit, se contentant de quelques apartés semés çà et là dans le récit persan.

³ Les *autres lieux de l'Orient* sont les pays que Chardin traverse en route pour la Perse, pour l'essentiel Constantinople et la Mingrèlie. À l'époque, les Indes (voyages qu'il ne raconte d'ailleurs pas) ne figurent pas sous cette désignation.

⁴ t. I <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10503900>

t. II <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050392t/f9.image>

t. III <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n?rk=21459;2>

⁵ t. I http://reader.digitale-sammlungen.de/de/fs1/object/display/bsb10468781_00009.html

t. II http://reader.digitale-sammlungen.de/de/fs1/object/display/bsb10468783_00007.html

t. III http://reader.digitale-sammlungen.de/de/fs1/object/display/bsb10468784_00007.html

t. IV http://reader.digitale-sammlungen.de/de/fs1/object/display/bsb10468785_00007.html

arrangée par l'entremise de David Mortier, collègue de Delorme à Londres, où habite Chardin (il y mourra en 1713). Ces deux formats bénéficient de la même typographie soignée⁶. Chardin aura eu le temps depuis 1686 de réarranger quelque peu son manuscrit en fonction de la distribution globale des matériaux de l'édition, et il ajoute au premier tome un précis sur la religion mingrélienne dont l'auteur est le Père Zampi. Cette édition n'incorpore pas *Le Couronnement de Soleïmaan*.

Dans cette grande édition, dédiée à Louis XIV, l'éditeur Delorme, soucieux de son débouché français, s'est permis de supprimer, sans doute sans la participation de l'auteur, un nombre non négligeable de passages portant sur le calvinisme de Chardin et sur les autres chrétiens en Orient⁷. Il pouvait en tout cas compter que son intervention ne serait pas découverte avant sa fuite : car Delorme part aussitôt en France, emportant avec lui une partie de l'édition, et abandonnant sa femme à Amsterdam, pour s'engager bientôt dans l'armée et, pour ce qui nous concerne, disparaître⁸.

– 4. En 1735 un autre libraire, le noble Prosper Marchand, qui avait gardé le manuscrit de son ami Chardin, fait paraître « la première édition complète » des *Voyages* en quatre volumes in-quarto, en ayant soin de restaurer – et de bien les marquer au moyen de crochets droits – les passages que Delorme avait supprimés en 1711. Ayant récupéré aussi les cuivres, Marchand peut donner les mêmes illustrations, en y joignant aussi *Le Couronnement de Soleïmaan*.

– 5. En 1811, l'orientaliste prolifique qu'était Louis Mathieu Langlès (1763-1824) publie une *édition en dix volumes*, toujours avec les mêmes planches. Il garde dit-il jusqu'aux fautes des éditions précédentes, cependant en fait il corrige discrètement (surtout les transcriptions du persan ou de l'arabe) et souvent intervient lourdement avec des commentaires critiques coquettement signés « L—s ». Rien ne semble lui plaire davantage que de relever les erreurs de tout genre chez Chardin, étymologiques et topologiques surtout : type de pédantisme qui n'a plus aucun intérêt pour un lecteur moderne qui, dans la mesure où c'est la géographie ou les langues asiatiques en tant que telles qui l'attirent, dispose désormais de bien d'autres outils.

Il me paraissait possible aujourd'hui, grâce à l'évolution de nos moyens techniques, des normes modernes appliquées aux éditions savantes, et grâce surtout à l'extension de nos connaissances concernant Chardin – la magistrale étude *Chardin le Persan* de Dirk van der Cruysse (Fayard, 1998) méritant une place toute particulière –, de fournir au lecteur non spécialiste une édition fiable, accessible, et complète.

t. V http://reader.digitale-sammlungen.de/de/fs1/object/display/bsb10468786_00009.html

t. VI http://reader.digitale-sammlungen.de/de/fs1/object/display/bsb10620736_00007.html

t. VII http://reader.digitale-sammlungen.de/de/fs1/object/display/bsb10921207_00007.html

t. VIII http://reader.digitale-sammlungen.de/de/fs1/object/display/bsb10620738_00007.html

t. IX http://reader.digitale-sammlungen.de/de/fs1/object/display/bsb10620739_00007.html

t. X http://reader.digitale-sammlungen.de/de/fs1/object/display/bsb10921210_00007.html

⁶ Elles sont en effet imprimées sur les mêmes plombs, quatre pages de l'in-12 faisant une page de de l'in-quarto.

⁷ Chardin disait du mal notamment des missions catholiques et surtout de leur enseignement de l'« idolâtrie » romaine.

⁸ Voir *Chardin le Persan* de Dirk Van der Cruysse, p. 423.

Chardin s'explique brièvement, dans les premières pages des *Voyages* (ceci dans un passage qui fut supprimé en 1711), sur son abrupt changement de projet en 1669-1670 :

J'avais trouvé à mon retour en France que la religion dans laquelle j'ai été élevé m'éloignait de toute sorte d'emplois, et qu'il fallait ou en changer ou renoncer à tout ce qu'on appelle honneurs et avancement. Chacun de ces partis me paraissait dur ; on n'est pas libre de croire ce que l'on veut. Je songeai donc aussitôt à retourner aux Indes, où sans être pressé de changer de religion ni sans sortir aussi de la condition de marchand, je ne pouvais manquer de remplir une ambition modérée, parce que commerce y est un emploi si considérable que même les souverains le font ouvertement. (I, 1.)

Alors qu'il pensait prendre le temps entre voyages de préparer patiemment ses manuscrits à l'édition, il se voit dans la nécessité de repartir promptement, se contentant de ne publier que la première tranche. En revanche, lorsqu'il revient de son deuxième voyage, au seuil de la révocation de l'Édit de Nantes, il se voit voué nécessairement à une nouvelle vie en Angleterre, où il rejoindra d'autres membres de sa famille et leurs associés. Il y devint en moins de rien un personnage fort considéré, haut placé dans l'East India Company dont la presse des affaires l'empêchera pendant longtemps de se consacrer aux divers projets de livres qu'il avait souvent évoqués dans ses écrits.

La forme un peu hybride que revêtent ces *Voyages* sont le résultat de cette vie mouvementée qui ne semble jamais lui avoir laissé le loisir de réorganiser l'ensemble en fonction d'un seul récit continu. Par conséquent, Chardin se montre souvent peu sûr de ce qui a déjà été raconté, admettant qu'il se répète (« comme je l'ai déjà dit », « comme je l'ai observé », « comme je l'ai rapporté ailleurs », et même « comme le j'ai noté plusieurs fois ») : il y a quelque 250 occurrences dans l'ensemble du texte de ces clauses de style qui trahissent un certain désordre dans le plan d'ensemble.

Si ses *Voyages* devaient inclure toute sa *Description de la Perse* (troisième tome des dix de 1711), Chardin n'en envisageait pas moins plusieurs autres ouvrages pour compléter ses récits de voyages. Déjà *Le Couronnement de Soleïmaan* évoque un projet de traité d'astrologie persane⁹ ; le début des *Voyages* annonce encore une *Géographie persane* et un *Abrégé de l'histoire de Perse tiré des auteurs persans*. Avec la majorité de ses papiers non publiés, notamment les journaux de voyage de 1776-1777, ceux-ci ont disparu.

Un dernier ouvrage qui lui tenait spécialement à cœur devait se nommer *Notes sur divers endroits de l'Écriture sainte*. Son ambition était d'enrichir notre compréhension de maints passages bibliques grâce à la connaissance qu'il possède « des mœurs et des coutumes des Orientaux »¹⁰. On en glane sans peine la teneur dans de nombreux rapprochements, comparaisons, ou lieux évoquant tel ou tel souvenir biblique aussi bien que ses repères classiques. Il en parle dès sa préface de 1686, disant les avoir composées en grande partie au cours d'hivers passés en Inde quand il n'était pas possible de voyager¹¹.

Lorsque Chardin se livre à des observations sur le christianisme et l'islam, de même que sur des traits communs de la Bible et de l'Alcoran, il ne les conçoit guère que dans une relation de dérivation ou d'aberration. Loin de l'amener à réfléchir sérieusement sur ce que peuvent avoir de similaire la genèse et la substance de deux religions qui manifestent beaucoup de ressemblances, pour lui elles ne cessent jamais de signifier un contraste brutal

⁹ P. 397 dans l'édition originale.

¹⁰ Préface de 1711.

¹¹ Sur le sort de ces notes sur la Bible, voir Van der Cruysse, p. 441-444.

entre vérité et erreur, ou plus exactement – car le mot lui revient plusieurs fois sous la plume – vérité et *imposture*.

Mais avec cela, un des aspects les plus engageants et originaux de Chardin est bien la subjectivité de son récit : s'il ne cache rien de ses opinions, il en va de même des maladies et autres avanies qu'il subit¹², des déboires, des dangers qu'il a courus, de ses erreurs de jugement. Tout cela, tout de même, avec une certaine équanimité due à sa confiance en Dieu qui le protège sans relâche¹³, même si les moyens demeurent invisibles. Sans trop insister, il nous fait comprendre que pour lui, sur certains sujets le doute n'est pas possible.

Un des rares témoignages directs fournis par d'autres Européens concernant Chardin en Perse, qui ne manquera pas d'intéresser ici, nous vient de l'abbé Barthélemy Carré, qui a rencontré Chardin à Bander-Abassi, le 9 mars 1674 :

Ce même jour nous vîmes arriver audit Bandar-Abbas M. Jardin¹⁴, marchand français qui faisait merveilleusement bien ses affaires en ce royaume de Perse où il avait un grand crédit, non seulement avec les marchands du pays, mais encore à la cour où il était fort considéré du roi et des ministres. Il était accompagné alors seulement du sieur Grelot, jeune homme d'esprit, fort sage et peintre, que ledit sieur Chardin menait avec lui dans ses voyages pour dessiner les lieux et places considérables de ces pays de l'Asie. Le dit sieur Chardin travaillait à un ouvrage des plus curieux qui se soit encore vu, et qui lui acquerra une gloire immortelle en ce monde si Dieu le conserve jusqu'au bout de ses glorieux desseins et travaux. Il prit un logis en son particulier à la ville afin d'être plus en liberté d'agir à ses négoce et affaires qu'il faisait admirablement bien. Pendant qu'il travaillait ainsi avec succès dans la Perse, le sieur Raisin¹⁵, son associé, depuis deux mois était aussi passé aux Indes pour y travailler de son côté à leurs négoce¹⁶.

Or, curieusement Chardin ne nous dit rien de cet artiste, Guillaume Joseph Grelot, qu'il avait rencontré à Constantinople, et qui l'a rejoint à Tabriz en mai 1673 pour ne le quitter que fin septembre 1674¹⁷. On lui doit les 78 planches (car Chardin n'est guère artiste), consistant principalement en vues cavalières de villes et en détails architecturaux¹⁸.

Principes de cette édition

Les manuscrits de Chardin ayant disparu, on ne dispose que de sources imprimées : *Le Couronnement de Soleïmaan III* de 1671, la première version du *Voyage de Paris* à

¹² Voir Van der Cruysse, p. 150.

¹³ Ce n'est jamais d'avance qu'il est sûr de réussir, mais il est persuadé après que c'est par la grâce de Dieu qu'il est tiré d'affaire.

¹⁴ C'est ainsi que Carré écrit son nom.

¹⁵ Il sera plusieurs fois question d'Antoine Raisin dans les *Voyages* : voir notamment I, 2, et I, 90.

¹⁶ Carré, p. 1018-1019 ; cf. *Chardin le Persan*, p. 216-220.

¹⁷ Voir à ce sujet Van der Cruysse, p. 174-176.

¹⁸ Sur Grelot, voir aussi les nombreuses mentions de son œuvre dans Paul Bernard, *Le Voyage dans l'empire othoman, l'Égypte et la Perse de Guillaume-Antoine Olivier, naturaliste et envoyé de la République (1792-1798)*, Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, année 1997/4, p. 1157-1244, en ligne : http://www.persee.fr/doc/crai_0065-0536_1997_num_141_4_15811.

Ispahan en 1686, l'ensemble en trois ou dix volumes en 1711, et en 1735 et 1811 pour la restitution du texte intégral. C'est l'édition amstellodamoise de 1711 qui servira de base pour la présente édition des *Voyages*, la plus proche, exception faite des excisions dont Chardin n'a probablement rien su, des intentions de l'auteur. La pagination d'après cette édition en dix volumes est insérée dans le texte en crochets droits et *tous les renvois internes se rapportent à cette pagination*. Seront restitués, naturellement, et dans la mesure du possible, tous les passages censurés par Delorme, et pour cela notre principale source est l'édition de 1735¹⁹. Tous les passages ainsi restitués sont mis en caractères gras afin de permettre facilement au lecteur de mesurer l'étendue de l'intervention pratiquée en 1711.

Le texte tel que Jean Chardin l'a fait imprimer, d'ailleurs facilement accessible en ligne aujourd'hui, présente de nombreuses difficultés pour un lecteur d'aujourd'hui. À part l'orthographe, que j'ai sauf exception modernisée, il est jonché d'une telle quantité de majuscules et d'italiques qu'on a de la peine à démêler quand l'intention est de souligner et quand cela relève d'une simple habitude ; les noms propres, par exemple, sont presque toujours en italique. Ajoutez à cela que Chardin utilise, pour marquer les citations, parfois l'italique et parfois des guillemets, mais non de manière systématique. En outre, le texte est, selon nos normes, massivement surponctué ; une abondance de virgules (presque toute conjonction et tout pronom relatif en appelant une) hache les phrases en petits tronçons ; un point-virgule ou un deux-points sont souvent insérés là où une virgule pourrait suffire. Ceci relève des habitudes de l'époque, mais il convenait aujourd'hui d'en alléger le texte.

Il a donc dépendu de l'éditeur de régulariser le texte afin de le rendre plus lisible, tout en lui gardant autant que possible la couleur du langage propre de Chardin et de son époque. Voici les caractéristiques que j'ai choisi de conserver.

L'italique est gardé pour les mots et expressions étrangers, pour les proverbes ou autres sentences appuyées, et pour les citations directes dans un contexte narratif, mais non pour les citations itératives ou exemplaires. Les guillemets sont préférés pour les longues citations tirées de sources persanes, telles que les prescriptions coraniques.

J'ai gardé certaines formes archaïques, surtout lorsqu'elles semblent indiquer une différence de prononciation : Chardin écrit *envoyeroit* (ou *envoieroit*), il alterne entre *registre* et *regître* comme cela se fait souvent à l'époque. Par contre je prête une graphie moderne à d'autres expressions qui auraient pu avoir pour le lecteur une certaine valeur pittoresque – à *l'entour, pied d'estal* – mais sans conséquence pour le son.

Les noms de personnes, surtout arabes, turques ou persans, peuvent varier dans le texte d'un point à l'autre. Quoique Chardin prenne soin dans ses transcriptions phonétiques du persan ou de l'arabe, il n'a cure d'insister sur une quelconque uniformité. On peut trouver même pour un nom qui est partout des formes légèrement diverses : ainsi, à côté de Mahammed on verra aussi Mahamed et Mahomed ; je n'ai pas cherché à leur imposer une forme invariable. La même chose vaut pour beaucoup de noms communs, *courrouc* et *kourrouk* par exemple. Il m'a semblé que, les variations constantes relevant du caractère du texte, il n'était pas opportun et encore moins nécessaire de les régulariser.

Quant aux noms géographiques ou ethniques, comme Chardin ne se sert presque jamais d'accents, il fallait décider comment procéder en fonction des usages de l'époque. J'ajoute un accent pour *Géorgie* et *Mingrèlie* comme pour *Guèbre*, *Médie*, et *Persépolis*, sans autrement modifier les noms propres même si, et c'est fréquent, les formes en varient. Je garde la graphie Colconde, invariable chez Chardin pour Golconde, et *européan* (qu'il écrit d'ailleurs sans accent ; jamais *européen* chez lui) auquel toutefois j'ajoute l'accent.

À l'égard des très nombreuses transcriptions de noms asiatiques, je les laisse telles

¹⁹ Il y a quelques rares passages fournis dans l'édition de 1811 qui manquaient encore, sans doute par mégarde, dans celle de 1735.

quelles, même dans leurs variantes. Il aurait peu servi de les re-transcrire dans un souci d'homologation, comme a voulu le faire Langlès. Il suffira de rapprocher quelquefois les passages qui traitent du même personnage historique. Le fait que les façons de représenter ces noms en français, en dehors de quelques noms fort connus comme Abubekr ou Genghis Couli-Caan, n'étaient guère stabilisées, fait partie de l'intérêt historique du texte.

Il s'agit encore moins ici de contrôler, et du coup forcément d'examiner, les innombrables sources citées par Chardin. Le linguiste ou l'historien de Perse se reportera avantageusement peut-être aux notes fort détaillées de Langlès, dont le zèle n'est que trop épanchée sur les erreurs pour ne pas dire les fantaisies de Chardin. Il ne m'incombait pas de préciser à chaque moment la justesse de ses observations. Chardin est une voix historique enchâssée dans l'histoire et c'est ainsi qu'il faut le prendre, sans toujours le confronter à des autorités plus courantes. Par conséquent j'ai cherché, tout en donnant toutes les précisions indispensables à la lecture, à éviter les jugements historiques que fourniront au besoin les spécialistes de l'histoire séfévide. Chardin est assez clair sur ses sources ; je les identifie mais sans peser leur fiabilité.

Ce qui vaut encore pour les étymologies dont Chardin se délecte. Jamais il ne passe par un village ou une rivière sans s'interroger, et interroger les autochtones, sur l'origine du nom. Souvent spéculatives, elles font râler un Langlès, qui s'efforce en conséquence de corriger chaque transcription et de donner très fréquemment tort au voyageur. Les outils à la disposition de Chardin sont limités mais il adore les rapprochements de langues et de littératures : c'est ainsi qu'il met les Anciens, qu'il connaît bien, à contribution tant pour la topologie asiatique que pour les locutions qui peuvent selon lui remonter au latin, au grec, voire à l'hébreu. Les étymologies qu'il recueille en interrogeant les Persans savants ne sont souvent pas moins hypothétiques ou simplement imaginaires que les siennes.

Des liens aux planches de Grelot avec un exemplaire in-quarto de la collection Gallica de la Bibliothèque National de France, sont insérées dans le texte.

Pour la vie de Chardin et la bibliographie le concernant, voir :

- John Emerson, article « Chardin, Sir John » in *Encyclopædia Iranica*, vol. V, fascicule 4, p. 369-377 (1991) ; en ligne : <http://www.iranicaonline.org/articles/chardin-sir-john>.
- Dirk Van der Cruysse, *Chardin le Persan*, Paris, Fayard, 1998.

La dynastie persane séfévide au temps de Chardin

1578-1588	Muhammad Khudabanda (1531-1595), 4 ^e chah séfévide
1588-1629	Abbas Mirza, Abbas I ^{er} le Grand (1571-1629), 5 ^e chah séfévide
1629-1642	Safi I ^{er} (1611-1642), 6 ^e chah séfévide
1642-1666	Abbas II (1632-1686), 7 ^e chah séfévide
1666-1694	Suleyman I ^{er} (1647-1694) 8 ^e chah séfévide
1694-1722	Huseyen ou Hossein (1668-1726), 9 ^e et dernier chah séfévide

Abréviations utilisées

N. B. Les **caractères gras** désignent les passages supprimés dans l'édition de 1711, restaurés pour la plupart dans celles de 1735 et 1811.

- Académie* *Dictionnaire de l'Académie française* (suivi de l'année de l'édition).
- Bayle Pierre Bayle, *Dictionnaire historique et critique*. Rotterdam, Reinier Leers, 1697. Est citée aussi, avec indication de date entre parenthèses, l'édition de 1734.
- Carré Barthélemy Carré, *Le Courrier du roi en Orient : relations de deux voyages en Perse et en Inde, 1668-1674*, Dirk Van der Cruysse, éd., Paris, Fayard, 2005
- Chardin *Voyages du chevalier Chardin en Perse et autres lieux de l'Orient*, Amsterdam, Delorme, 10 vol. in-12°, 1711.
t. I http://reader.digitale-sammlungen.de/de/fs1/object/display/bsb10468781_00009.html
t. II http://reader.digitale-sammlungen.de/de/fs1/object/display/bsb10468783_00007.html
t. III http://reader.digitale-sammlungen.de/de/fs1/object/display/bsb10468784_00007.html
t. IV http://reader.digitale-sammlungen.de/de/fs1/object/display/bsb10468785_00007.html
t. V http://reader.digitale-sammlungen.de/de/fs1/object/display/bsb10468786_00009.html
t. VI http://reader.digitale-sammlungen.de/de/fs1/object/display/bsb10620736_00007.html
t. VII http://reader.digitale-sammlungen.de/de/fs1/object/display/bsb10921207_00007.html
t. VIII http://reader.digitale-sammlungen.de/de/fs1/object/display/bsb10620738_00007.html
t. IX http://reader.digitale-sammlungen.de/de/fs1/object/display/bsb10620739_00007.html
t. X http://reader.digitale-sammlungen.de/de/fs1/object/display/bsb10921210_00007.html
- Coran *L'Alcoran de Mahomet*, André Du Ryer (trad.), Paris, 1672.
- Couronnement* *Le Couronnement de Soleïmaan, troisième roi de Perse, et ce qui s'est passé de plus mémorable dans les deux premières années de son règne*, Paris, Claude Barbin, 1671. http://reader.digitale-sammlungen.de/de/fs1/object/display/bsb10468783_00072.html
- Encyclopédie* *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Denis Diderot et Jean Le Rond D'Alembert (dir.), 17 vol. in-folio, 1751-1765.
- Furetière Antoine Furetière, *Dictionnaire universel*, La Haye et Rotterdam, 1690.
- La Curne de Sainte-Palaye Jean-Baptiste de La Curne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire historique de l'ancien langage français, ou glossaire de la langue française [...]*, 1875-1882.
- Langlès *Voyages du chevalier Chardin en Perse et autres lieux de l'Orient*, Louis Langlès (éd.), Paris, Le Normant, 10 vol. in-8°.
- Lemaître de Sacy *La Bible. Traduction de Louis Isaac Lemaître de Sacy* (1613-1684). Paris, Robert Laffont, 1990.

- Richelet Pierre Richelet, *Dictionnaire françois*, Genève 1680, 1689 ; lieu divers, 1719.
- Tavernier Jean-Baptiste Tavernier, *Les Six Voyages de Jean-Baptiste Tavernier, chevalier baron d'Aubonne, qu'il a fait en Turquie, en Perse, et aux Indes, pendant l'espace de quarante ans*, Paris, 1679, 3 tomes. Tomes I-II : <https://catalog.hathitrust.org/Record/100219243>
- Trévoux *Dictionnaire universel français et latin, dit Dictionnaire de Trévoux*, Trévoux, 1743.
- Van der Cruysse Dirk Van der Cruysse, *Chardin le Persan*, Paris, Fayard, 1998.
- Vosgien Jean-Baptiste Ladvocat (1709-1765), dit Vosgien, *Dictionnaire géographique portatif*, Paris, Didot, 2^e édition, 1747.

Première Partie

Le Couronnement de Soleïmaan troisième,
roi de Perse,
et ce qui s'est passé de plus mémorable
dans les deux premières années de son règne
(1671)²⁰

²⁰ Texte de l'édition princeps, Paris, Claude Barbin, 1761, in-8°, 460 p. Achevé d'imprimer « pour la seconde fois » le 28 juillet 1671 ; le privilège date du 5 février 1665.



Au roi²¹

SIRE,

L'extrême bonté de Votre Majesté qui se répand sur les moindres de ses sujets, me fait prendre la liberté de lui présenter une petite partie de l'histoire des rois de Perse, qui contient le couronnement de celui qui est assis aujourd'hui sur le trône, et les premiers événements de son règne.

Elle commence, Sire, par l'éloge du feu roi Habas, qui eut toujours une estime particulière pour votre personne sacrée, et une très grande admiration pour les rares qualités dont le Ciel a pris plaisir de l'enrichir. Les Français qui ont eu l'avantage d'approcher ce grand monarque savent avec quel soin il s'informait des belles actions de Votre Majesté dont il ne se lassait jamais d'entendre le récit, et bien qu'il fût l'héritier de la superbe arrogance des rois de Perse, et qu'à leur exemple il n'ait jamais traité d'égaux le Grand Mogol²², ni le Grand Seigneur²³, il affectait par honneur d'appeler V. M. son frère, et de dire que le roi de France était le plus grand empereur de l'Europe, comme lui était le plus puissant prince de l'Asie.

C'est ce que je lui ai ouï dire de sa propre bouche toutes les fois que j'ai eu l'honneur de lui parler. L'air avec lequel il s'exprimait marquait assez que ces sentiments étaient véritablement dans son cœur, et que les louanges qu'il donnait à V. M. étaient fondées sur la connaissance qu'il avait de ses royales vertus.

Tous les peuples de la terre qui liront votre histoire, SIRE, en seront touchés ; de même quand ils apprendront les grandes choses que V. M. a achevées, et qui surpassent ce qui s'est fait de plus illustre par les plus grands rois de l'Asie.

Pour moi, SIRE, qui n'ai pas la vue assez forte pour soutenir tant de lumière, je me renfermerai dans l'admiration d'une des actions de V. M. qui a plus de rapport à la profession où je me trouve présentement attaché, je veux dire l'établissement du grand commerce qui semblait manquer au bonheur de la France, et qui se trouve aujourd'hui si solidement affermi dans tout l'Orient par les ordres et la protection de Votre Majesté.

J'espère dans peu de temps être spectateur de ces grands progrès dans le second voyage des Indes auquel je me prépare, et où je m'attends bien de trouver votre nom auguste en vénération parmi plusieurs nations qui nous étaient auparavant inconnues. Je m'estimerai

²¹ Louis XIV. Cette Épître est l'ouvrage de l'académicien François Charpentier, spécialiste du genre ; il disait aussi avoir retouché ailleurs le style de Chardin. Voir à ce sujet Dirk Van der Cruysse, p. 130 et 289.

²² Le Grand Mogol est le roi de l'Inde.

²³ « On appelle l'empereur d'Orient [de la Turquie] le Grand Seigneur » (Furetière.)

toujours bienheureux d'être honoré des commandements de V. M. afin de lui pouvoir témoigner que je n'ai point de plus haute ambition que celle d'employer ma vie et mes soins pour le service du plus grand roi du monde, sous le règne duquel j'ai eu le bonheur de naître, et à qui je me suis dévoué, comme étant,

SIRE,
DE VOTRE MAJESTÉ

Le très humble, très obéissant,
et très fidèle sujet et serviteur,
CHARDIN

Préface

De tous ces vastes empires de l'Orient où les hommes ont été attirés jusqu'à présent des climats les plus éloignés, soit par la curiosité d'acquérir de nouvelles connaissances, soit par l'avidité de s'enrichir, il n'y en a point ce me semble qui ne doive céder à la Perse, tant pour la température de l'air, pour le génie qui y est plus raisonnable qu'ailleurs et plus approchant du nôtre, que pour toutes les choses excellentes et rares qui s'y trouvent en abondance.

Pour la température de l'air, elle est si admirable en Perse, qu'il y a peu de pays au monde où l'air soit si pur et si salubre : presque partout il est fort sec, et cette sécheresse vient de ce qu'il y a peu d'eaux dans tout le royaume ; car comme il n'a pas quantité de rivières, de fleuves, ni de lacs dont le soleil puisse élever et subtiliser des vapeurs, l'air y est extrêmement sec. La Perse est froide ou chaude, non seulement suivant les diverses latitudes, quoique la géographie ne fonde que sur elles le différent tempérament des parties de l'univers ; mais aussi suivant les dispositions du terroir qui, selon ses éminences, ses concavités, ou ses plaines²⁴, participe davantage de l'une ou de l'autre de ces deux qualités. Néanmoins, généralement parlant, l'air est froid en ce pays-là, et cette froide sécheresse d'air est si merveilleuse que, hormis vers les frontières, du côté du midi et du septentrion, toutes les personnes y sont fort saines, elles y ont le teint beau, et les corps de l'un et de l'autre sexe y sont fort et robustes, bien proportionnés, et bien faits.

Il y a tant de rapport entre la disposition des esprits et celle des lieux, que la Perse étant disposée de la sorte, il est aisé de juger que le naturel des hommes y doit être spirituel et modéré, adroit et docile. Cela est effectivement ainsi. Les Perses ont de l'esprit, de la vivacité, de la finesse, du jugement et de la prudence, sans participer en aucune façon à la brutale férocité des Turcs, ni à la grossière ignorance des Indiens, entre lesquels leur pays est situé ; leurs mœurs sont douces et civiles, et leur esprit a de la capacité et de la lumière.

Les mœurs des peuples suivent ordinairement leur religion ; ce que la mahométane a de plus brutal et de plus inhumain, sont ces excès où elle porte la haine qui est naturelle entre les religions opposées : elle n'a point de bornes dans la rage qu'elle a contre les autres croyances ; elle commande d'exterminer ceux qui en font profession ; elle adjuge leurs biens et leurs libertés aux gens de son parti, et à peine souffre-t-elle qu'on leur laisse la vie. Comme la religion chrétienne lui est la plus contraire dans ses principes et dans ses dogmes, et qu'elle s'oppose davantage à sa propagation, elle se ressent plus aussi de cette fureur de la religion mahométane. Les Turcs ne sont enragés contre nous qu'à cause qu'ils sont mahométans : leur croyance plus que leur naturel est cause de cet acharnement sans relâche dans lequel ils sont contre nous ; et comme ils ne sont jamais sans guerre contre les chrétiens, on peut dire qu'ils apportent aussi tous au monde cet esprit de barbarie et de fureur qu'ils leur font sentir partout où ils le peuvent. Mais les Perses n'ont point de puissance chrétienne en tête ; ils n'ont depuis plusieurs siècles aucune guerre considérable avec les chrétiens ; il n'y en a point en plusieurs de leurs provinces, et dans celles où il y en a, ils sont plus soumis que tous leurs autres sujets. Ainsi, ils n'ont point cette haine excessive contre nous ; et d'ailleurs, comme ils n'ont pas un grand penchant, ni beaucoup d'habitude à la guerre, leurs inclinations et leurs mœurs sont plus humaines et plus raisonnables. Enfin, le génie dominant des Perses les portant aux lettres et aux sciences, il est aisé de s'imaginer qu'il doit être doux et sociable.

Je pense qu'il n'y ait aucun pays en notre Europe où les sciences soient plus estimées et plus recherchées qu'elles le sont en Perse. Dans toutes sortes de conditions on voit la plupart du monde s'y adonner ; plusieurs gens de métier et beaucoup de paysans même se

²⁴ Synonyme de *plaines* (La Curne de Sainte-Palaye).

portent à la lecture des bons livres et élèvent leurs enfants dans les sciences autant que la commodité de leur condition le peut permettre : il les envoient pour cela dès l'âge de cinq ans aux écoles, et s'efforcent de les faire entrer dans ces collèges publics où non seulement les maîtres sont gagés pour enseigner, mais les écoliers le sont encore pour apprendre, afin de n'en être pas empêchés par la pauvreté. Les personnes qui font profession des lettres s'y adonnent toute leur vie, plutôt pour le plaisir que l'étude leur donne que pour s'en faire un métier. Le mariage ni aucune des occupations où leur fortune et leur condition les peut [*sic*] engager, n'empêchent pas qu'ils ne s'appliquent jusqu'à la mort, tant à apprendre qu'à enseigner, et ils ont une telle passion d'instruire les autres et d'avancer ainsi les sciences, qu'ils achètent des écoliers, et leur donnent de l'argent pour les enseigner. Les gens de la plus haute qualité, surtout ceux que le peu de capacité ou le mépris pour les charges et pour les emplois tiennent éloignés des affaires, ou que la disgrâce du prince en a écartés, pratiquent cela plus que tous les autres ; car ils se font un si grand honneur et prennent tant de plaisir à faire leçon de toute sorte de sciences, que quand il ne leur vient pas assez de disciples, ils en attirent par des appointements et des pensions, et ils allèguent pour raison qu'ils ne sauraient se servir mieux de leurs biens qu'en aidant de bons esprits qui ne pourraient s'avancer sans cela dans les lettres avec tous les avantages qu'ils ont reçus de la nature.

C'est généralement à toutes sortes de sciences que les Perses s'adonnent : ils ont plusieurs des vieux auteurs grecs que nous avons pour la philosophie, pour l'astronomie, pour la médecine et pour les mathématiques ; outre cela ils ont des Arabes et quelques Persans qu'ils n'estiment pas moins doctes que les Grecs. Mais il s'en faut bien qu'ils aient d'aussi savants modernes que nous en avons : surtout dans l'astronomie, ils ont plusieurs choses particulières ; et comme ils s'appliquent principalement à l'astrologie, ils en raisonnent comme des gens qui semblent y être de grands maîtres. Mais c'est dans leur théologie préférablement où ils ont plusieurs choses sublimes et merveilleuses qui méritent assurément notre curiosité. Sur les attributs de Dieu, il y a des endroits dans leurs écrits de religion qui tiendraient dignement leur place entre les plus beaux passages des livres de St Augustin et de St Thomas. Dans la théologie pratique, dont la jurisprudence fait une partie parmi eux, de même que chez l'ancien peuple d'Israël, il y a une infinité de choses très belles et très remarquables ; et le raffinement avec lequel les circonstances de chacune sont traitées est au-dessus de l'idée que j'en eusse jamais pu concevoir.

Les arts, la politique, le gouvernement et les coutumes des Perses fournissent encore en grande abondance de quoi faire d'utiles et d'agréables remarques, où certainement l'on pourrait s'instruire en apprenant ce qu'il y a de beau et de rare chez ces peuples, dont les relations jusqu'ici ne nous font connaître qu'un peu de l'extérieur que ceux qui ont écrit ont vu en passant, ou ont ouï dire à des gens qui n'en avaient que fort peu de connaissance.

Le public jugera si mes observations valent mieux que celles de ces écrivains. Si le loisir ne m'eût manqué je lui eusse fait connaître, en lui donnant plusieurs traductions que j'ai faites de persan en français et plusieurs mémoires dressés sur ce que je voyais moi-même et sur ce que j'apprenais tous les jours dans les entretiens de plusieurs personnes des plus qualifiées et des plus doctes de la Perse, que j'ai fait d'amples remarques touchant le pays en général, les mœurs, le gouvernement, la religion, les lois, et les sciences. Cependant, comme il faut avoir de grandes qualités pour traiter de toutes ces choses avec la suffisance²⁵ nécessaire, et que ce n'est pas assez pour cela de savoir la langue du pays, d'avoir de la curiosité et de l'application, mais qu'il faut encore beaucoup de discernement, de pénétration, de connaissance, et pour ainsi dire un esprit général pour connaître, pour juger, et pour parler bien de tout, il est difficile de faire une relation qui mérite une estime et une approbation universelle.

²⁵ « Ce qui peut suffire, contenter le besoin » (Furetière).

La désir de connaître avant que de retourner en Perse où je m'en vais pour la second fois, si mes écrits seront agréables un jour, et si je puis espérer l'approbation des personnes capables, afin que je ne travaille point inutilement pour les autres et sans honneur pour moi, est principalement ce qui m'a porté à donner celle-ci au public comme un échantillon sur lequel je puisse recevoir son jugement, afin que s'il m'est avantageux il m'anime à pénétrer encore plus avant dans la connaissance de la Perse, pour l'en informer plus particulièrement.

J'ai balancé longtemps à choisir la matière de la relation que je devais mettre au jour ; j'avais d'abord de l'inclination à publier la géographie ou les éphémérides persanes que j'ai traduites en français. Je penchais ensuite vers la traduction d'une partie de la loi qui règle les cérémonies de la religion des Perses. Tantôt je faisais état de faire imprimer la description d'Ispahan ou celle de cet ancien édifice qui est connu sous le nom des antiquités de Persépolis, et qu'on appelle vulgairement, mais mal à propos, le palais de Darius, avec les figures et les inscriptions ; et tantôt je me proposais de donner un traité du gouvernement. Mais après y avoir bien pensé, j'ai appréhendé que chacune de ces matières ne fût pas d'un goût aussi général que le serait quelque endroit de l'histoire qui est du génie et de la capacité de toutes sortes de gens.

Dans cette vue, j'ai mis au net la dernière partie de l'histoire de Perse²⁶, composée nouvellement par un des plus savants hommes de ce royaume, et qui était des plus considérés avant que l'envie de ses ennemis l'eût fait tomber dans la disgrâce²⁷. Depuis tant d'années que son palais lui sert de prison, il a écrit, par l'ordre du feu roi qui confisqua tous ses biens à la réserve de quarante mille livres de rente dont il l'a laissé jouir, la chronologie de son pays, commençant au premier monarque des Perses jusques à l'année 1038 de l'*Hegeré*, selon la supputation mahométane, qui revient à l'an 1629 selon le compte des chrétiens, n'ayant pas voulu continuer à cause que la plupart de ceux qui dans la suite ont eu part aux affaires sont encore vivants et dans l'emploi, et principalement parce que depuis cette année la Perse déchet tous les jours de ce haut point de puissance et de gloire où elle était parvenue alors. Dès que je fus à Ispahan, la réputation de ce seigneur, nommé Mirza Chefi, me fit rechercher sa connaissance ; je l'eus assez particulière, et comme il reconnut que j'avais une forte passion d'apprendre ce qui s'était passé dans le royaume depuis ce temps-là, il m'en instruisit amplement, me dictant lui-même en grand secret, avec beaucoup de bonté, plusieurs de ses mémoires qui m'ont aidé plus que tous les autres à augmenter la traduction que j'ai faite de son histoire des événements dignes d'être observés jusques à la fin du mois d'août 1669.

Mon dessein était de la publier toute entière un peu après mon arrivée à Paris, mais l'entreprise d'un second voyage aux Indes²⁸ m'a ôté le loisir dont j'avais besoin pour la mettre dans le style et la netteté convenable à l'histoire ; et j'ai eu si peu de temps à moi pendant neuf mois que j'y a passés, que je n'ai pu mettre au net de tout l'ouvrage qu'une partie de sa fin.

J'ai choisi cette partie plutôt qu'aucune autre du commencement ni du milieu parce que j'ai cru que des événements récents exciteraient davantage la curiosité des lecteurs et leur donneraient plus de plaisir, et que des choses nouvellement arrivées méritaient mieux d'être apprises pour les liaisons qu'elles ont avec le présent, qui de tous les temps est celui qu'il nous importe plus de connaître que ce qui s'est passé dans les siècles précédents.

Je ne dirai rien du titre de ce livre ; il m'a semblé assez dans les règles, le couronnement de *Soleïmaan* troisième²⁹, roi de Perse, étant le principal sujet de l'ouvrage ;

²⁶ Ce qui explique l'incipit un peu abrupt : « Telle fut la mort d'Habas second ».

²⁷ Sur Mirza Chefi, voir Chardin, VIII, 118-119, et Van der Cruysse, p. 128.

²⁸ Chardin explique dans la préface du *Voyage de Paris à Ispahan* qu'il s'agit de la contrainte religieuse qu'il éprouvait lors de son retour en France en 1670.

²⁹ Aujourd'hui on l'appelle communément Suleïman I^{er}. Van der Cruysse remarque (p. 129) : « On ne voit pas comment Chardin est venu à la conclusion que Shah Sulaïman était le troisième roi de Perse ».

mais enfin que ce titre fit paraître d'abord tous les sujets qui sont traités dans le corps de cet ouvrage, j'y ai ajouté : *ce qui s'est passé de plus mémorable dans les deux premières années de son règne*³⁰.

À l'égard de l'orthographe des noms et des mots persans, j'y ai pris garde autant qu'il m'a été possible, afin de les faire bien prononcer. Ma pensée était de faire mettre à la marge ces noms et ces mots dans leur caractère naturel, si j'en eusse pu trouver commodément.

Dans la vignette de l'épître dédicatoire, j'ai eu pour but d'exprimer et de vérifier la pensée d'un poète persan qui dit dans un de ses vers : « Le soleil est l'emblème des grands rois. » Chacun sait aussi que le corps entier du soleil est celui de la devise de notre grand monarque, et tous ceux qui ont été en Perse, ou qui savent les particularités de ce pays-là, n'ignorant pas qu'un soleil naissant derrière un lion est le hiéroglyphe des princes qui y règnent. J'ai cru que cela répondrait en quelque sorte à ce que j'ai touché seulement en passant dans l'épître ; et j'eusse mis le vers persans dans le liston ou le rouleau qui est au-dessus des figures, mais j'ai jugé que ces caractères seraient inutiles, puisqu'ils ne seraient entendus presque de personne.

Extrait du privilège du roi

Par privilège du roi, donné à Saint Germain en Laye le 19 de juillet 1671. Signé, par le roi en son conseil, DALENCÉ : Il est permis à CLAUDE BARBIN³¹, marchand libraire, de faire imprimer un livre intitulé, *Le Couronnement de Soleimaan troisième roi de Perse*, pendant le temps de cinq années ; et défenses sont faites à tous imprimeurs et libraires de le contrefaire, vendre, ni distribuer, sur les peines portées par ledit privilège, et de tous dépens, dommages et intérêts.

Achevé d'imprimer pour la seconde fois, le 28 juillet 1671.

Les exemplaires ont été fournis.

Registré sur le livre de la communauté des imprimeurs et libraires de Paris, suivant et conformément à l'arrêt de la cour de Parlement, du 8 avril 1653 et celui du Conseil privé du roi, du 5 février 1665.

L. SEVESTRE, Syndic.

de ce nom, puisque aucun de ses prédécesseurs timourides ou safavides ne l'avait porté avant lui. ». Il est pourtant inconcevable qu'il ait inventé ce chiffre.

³⁰ En fait les trois premières années, jusqu'en août 1669.

³¹ C'est également Claude Barbin, avec Gervais Clouzier, qui publiera en 1676 les *Six Voyages* de Tavernier : voir Van der Cruysse, p. 129.

[1¹]

Soleïmaan troisième du nom,
deux-cent trente-quatrième roi de Perse

Telle fut la mort d'Habas second², de glorieuse mémoire, dont la perte peut être considérée comme un châtement du ciel sur ce puissant empire qu'il a toujours si sagement gouverné, et comme le malheur de plusieurs millions d'hommes qui vivaient sous sa domination. Les Perses ne [2] parlent jamais de lui que comme d'un prince magnanime duquel le courage et la bonne conduite avaient déjà beaucoup contribué au rétablissement de leurs pays, et qu'il eût remis sans doute dans son ancienne splendeur et dans une entière prospérité si sa vie eût été plus longue. En effet ils avaient raison de se promettre qu'il rendrait l'une et l'autre inébranlables et universelles, puisque ses héroïques vertus lui avaient fait conquérir aux derniers confins de ce royaume avant l'âge de dix-neuf ans la ville de Kand-dar³, et toute la province qui porte le même nom sur un ennemi aussi puissant que le roi des Indes⁴, et la lui avaient fait défendre depuis contre toutes ses forces assemblées pour la reprendre⁵. Ce fut aussi par elles qu'il fut craint et respecté de ses puissants voisins le Grand Duc de Moscovie, le monarque [3] des Tartares, l'empereur des Turcs, et le roi de l'Inde même, qui après le mauvais succès dont nous venons de parler n'osa l'attaquer ni rien entreprendre contre lui. Par ces mêmes vertus il travaillait puissamment, lors même qu'il fut surpris de la mort, à étendre considérablement les limites de son État entre le septentrion et l'orient. Et les grands préparatifs qu'il avait faits pour cela donnaient sujet à tout le monde de croire que ce dessein réussirait infailliblement. Les chrétiens qui avaient le bonheur d'être ses sujets le pleurent aujourd'hui secrètement comme s'il eût été non pas seulement leur roi mais leur père, car sa justice et sa bonté ne souffrirent jamais qu'on leur fit aucune violence, ni qu'on les inquiétât pour leur religion, dont l'exercice leur fut conservé assez librement [4] pendant son règne par la connaissance qu'on avait partout que ces deux royales vertus étaient immuables en lui. C'est ce qui empêcha toujours la fureur des impies et cruels mahométans de troubler le repos de leur vie et de leur fortune. Et c'est ce qui fait aussi que les étrangers conservent et conserveront toujours le regret de sa perte et la mémoire de ses rares qualités, puisque par son affabilité et sa libéralité il les attirait dans sa cour et dans les villes de son obéissance, et employait à l'achat des précieuses marchandises qu'ils apportaient une partie de ce qu'il tirait de ses sujets, payant noblement et de bonne grâce ce qu'il désirait d'avoir.

En finissant le récit de la vie de ce grand roi, nous avons fait entendre que la cause de sa mort fut cette fâcheuse maladie déshonnête à nommer, et encore [5] plus déshonnête à avoir, et qui malgré tous les efforts que l'on fait pour la cacher se montre jusque sur le front de ceux qui en sont malades, et publie honteusement la vilaine fréquentation qu'ils ont eue

¹ Pour tout le *Couronnement*, la pagination entre crochets droits renvoie à l'édition originale (voir note 1) en un seul volume.

² Chah Abbas II (1633-1666), septième chah safavide. Cet incipit laisse comprendre que, comme Chardin l'indique dans sa préface, ce récit devait d'abord figurer à la fin d'une plus longue histoire de la Perse moderne. Van der Cruyse cite à ce propos (p. 77) la lettre de Claude de Lalain (voir Chardin, III, 155) au roi, en date du 4 octobre 1666 : « Il est arrivé un changement considérable par la mort dudit roi Schah Abbas second, décédé le 18 septembre à Damgan, à trois journées en-deçà d'Esterabad, d'une esquinancie qui l'a suffoqué, la matière qui s'était formée s'étant écoulée au-dedans au lieu de sortir par l'ouverture qu'on avait faite pour lui donner passage au-dehors. »

³ Abbas II, roi en 1649, prit Kandahar en février 1649.

⁴ Shah Jahân, empereur moghol de 1627 à 1658.

⁵ Aurangzeb (1618-1707) a trois fois assiégé la ville (en 1649, 1652 et 1653) mais dut à la fin y renoncer.

avec des femmes impudiques. Nous avons dit aussi que cette mort arriva à une maison de plaisance que ce roi avait dans la province de Teber-Estoon à deux lieues de Damagaan, ville ancienne et assez grande, qui est au quatrième climat, et dont les géographies persiennes mettent la longitude à 78°15' à 12 journées de la capitale de l'Empire, et à neuf journées de la mer Caspie. Plusieurs paysans s'étant venus habiter alentour de cette maison de plaisance, il s'y est formé peu à peu un village que les Perses ont nommé Kosroëabaad, c'est-à-dire l'habitation [6] de Cosroës, parce que ce fut un prince qui était alors gouverneur de la province où ce village est situé, et qui se nommait Cosroës, qui bâtit cette maison de plaisance du temps de Sefi premier, aïeul du roi qui règne aujourd'hui. Mais quelques années après Sa Majesté la confisqua à son profit, avec tous les autres biens de ce gouverneur, qu'il fit mourir aussi. Comme ce n'est pas ici le lieu de m'étendre sur ce sujet, je n'en dirai rien davantage.

Nous avons outre cela marqué le temps de cette funeste mort, et nous avons dit qu'elle arriva le 26 de la lune qu'ils appellent *rabeia el aker de l'Egeré* 1077 revenant au compte chrétiens au 25 de septembre 1666 sur les quatre heures du matin aux premiers rayons de l'aurore, la mort fermant ainsi par ses ténèbres éternelles les yeux de ce [7] grand monarque au même moment que la lumière ouvrait ceux de tous les sujets pour leurs besoins temporels.

Nous avons encore rapporté qu'une heure auparavant les eunuques principaux ayant remarqué dans les yeux du prince les signes d'une mort prochaine, trouvèrent à propos d'éloigner les femmes d'auprès de lui, de peur qu'à l'heure qu'il viendrait à rendre l'âme, elles ne se laissassent emporter à la douleur et ne découvrirent par leurs cris et leurs gémissements ce qu'il était important de tenir secret. C'est pourquoi ils leur persuadèrent qu'il dormait, et qu'elles devaient se retirer pour le laisser reposer plus paisiblement. C'était une sage conduite si ces hommes qui paraissaient si prudents eussent eu assez de fermeté eux-mêmes ; mais ils ne purent s'empêcher de jeter quelques soupirs, quand ce [8] funeste moment arriva, qui firent connaître aux dames ce qui se passait. Elles commencèrent aussitôt à faire ouïr leurs plaintes, et elles allaient mettre l'alarme dans le camp royal si ces mêmes eunuques ne fussent venus les conjurer de suspendre leurs pleurs pour un peu de temps, et qu'il y allait du salut de l'Empire. Ces princesses désolées leur obéirent autant qu'une douleur aussi pressante que celle qu'elles ressentaient le pouvait permettre.

Je dirai en passant que ce qui rend en ces rencontres l'affliction de ces femmes si grande, n'est pas seulement la perte du roi leur époux, c'est encore la perte de cette ombre de liberté dont elles jouissaient pendant sa vie ; car au même temps que le corps du monarque est mis dans le tombeau, ces princesses sont enfermées presque toutes dans des lieux à la vérité agréables et où [9] elles ne manquent de rien. Mais à leur avis elles y manquent de tout, parce qu'elles sont privées de la chose du monde qu'elles désireraient le plus, qui est la fréquentation des hommes, qui leur est interdite avec tant de rigueur que la vue même ne leur en est pas permise.

Les eunuques ayant consulté entre eux dans la crainte que des visites précipitées à des heures extraordinaires ne donnassent à penser aux curieux, prirent résolution d'attendre que le jour fût plus grand et que le soleil fût levé pour donner avis de cette mort aux deux premiers ministres d'État. C'étaient deux grands hommes qui sous le feu roi avaient gouverné toutes les affaires avec une autorité presque égale. Ils députèrent à cet effet deux des principaux de leurs compagnies, le *mehter*, dont la charge en cette cour-là a du rapport [10] à celle de grand chambellan parmi nous, aussi ce mot en arabe signifie *le plus grand*. L'autre eunuque qui fut député se nommait Aga-Kafour, homme déjà sur l'âge, le premier de ceux qui avaient la garde du trésor, à qui seul le roi avait confié celle des pierreries.

Ceux-ci s'étant présentés au logis des ministres comme venant de la part de Sa Majesté, les obligèrent de sortir de l'appartement de leurs femmes, et alors ils les informèrent également tous deux de la mort d'Habas second, et leur en firent un rapport assez exact. Qui

était que le jour précédent vers le soir après que ces ministres se furent retirés, ce monarque avait mangé de bon appétit des confitures que ses femmes lui avaient apprêtées, ensuite de quoi il avait paru se porter mieux qu'à l'ordinaire jusque sur les neuf heures du soir [11] qu'il était tout à coup tombé en pâmoison, qu'eux y étaient accourus, et l'avaient mis sur son lit ; qu'il était revenu à soi sur les onze heures, mais avec quelque altération de sa raison ; que sa douleur après cela s'était augmentée, et que deux remèdes réitérés qu'il avait pris par l'ordonnance des médecins ne l'avaient point soulagé ; que vers les deux heures après minuit la violence de son mal sembla s'être un peu apaisée, mais qu'elle l'avait ressaisi sur les trois heures, et lui avait causé une frénésie demi-heure durant ; qu'une autre demi-heure il avait joui de quelque repos, mais qu'enfin vers les quatre heures ses yeux par de tristes roulements avaient fait connaître les approches de sa mort ; qu'en même temps il avait rendu l'esprit sans autre agitation, et l'on peut dire sans s'être senti mourir. Aussi n'avait-il témoigné [12] pendant tout le cours de sa maladie qu'il s'y attendît ni qu'il en eût la moindre pensée. Et cette dernière nuit il n'avait même rien ordonné touchant sa personne, sa maison, ni son successeur, seulement dans la force de son dernier accès un peu avant que d'expirer, se tournant du côté de l'appartement public, il avait prononcé avec quelque fureur ces paroles : « Je sais bien que vous m'avez empoisonné, mais vous boirez votre bonne part du poison, puisque je laisse un fils, qui après ma mort vous mangera à tous le cœur. »

Cette nouvelle ne surprit pas peu ces deux ministres, qui n'avaient pas cru que la maladie du roi fût mortelle, ou du moins qu'elle eût si peu duré ; ils avaient l'un et l'autre un juste sujet de douleur, mais le second en fit paraître des signes bien plus visibles : aussi perdait-il infiniment plus que son compagnon. [13]

Habas par une politique toute nouvelle parmi les Perses avait voulu contrebalancer le pouvoir du premier ministre, dans la pensée qu'il eut que le gouvernement en recevrait plus d'utilité si l'émulation rendait ses ministres plus attentifs à leur devoir. Voilà pourquoi il éleva celui-ci, qui était son favori, à un point de crédit qui ne cédait point à l'autorité du premier, et il lui mit entre les mains les plus importantes affaires de l'État.

Il y avait apparence que le successeur d'Habas n'entrerait pas dans les sentiments de son père, et que toutes choses retourneraient dans leur premier ordre. C'est ce qui touchait sensiblement le second ministre, qui se voyait à la veille de tomber dans une condition plus privée, et qu'il ne lui resterait plus d'emploi, si ce n'était peut-être la surintendance de la maison du roi, charge qui [14] n'était rien à comparaison du poste qu'il tenait alors.

Il ne put donc pas s'empêcher d'abord que l'excès de son affliction n'éclatât ; mais comme les seigneurs de Perse sont accoutumés à dissimuler, il composa bientôt son visage en sorte qu'il n'y parut qu'une tristesse modérée. Il répondit à l'eunuque qui l'était venu trouver qu'il fallait secrètement assembler les grands de l'État, et que l'on indiquerait le lieu et le temps que cela se devrait faire. Le premier ministre dit la même chose au grand chambellan.

Cependant les deux premiers médecins, Mir-za Sahid et Mir-za Koudchek son frère, seigneurs considérables en la cour de Perse (car les médecins dans les pays orientaux tiennent un rang beaucoup plus illustre qu'il ne font en Europe), ces seigneurs, dis-je, s'étant présentés à la porte [15] de l'appartement royal des femmes incontinent après que les deux grands eunuques en furent sortis pour apprendre des nouvelles de la santé du roi, apprirent celle de sa mort, et par conséquent de leur perte, parce que suivant la coutume de cet empire, de la vie du prince dépend la vie ou du moins la fortune des deux premiers médecins qui l'ont traité en sa maladie. On ne manque jamais dans la semaine de sa mort de les reléguer en quelque lieu déterminé, où l'on ne leur laisse de leurs biens qu'autant qu'il en faut pour vivre ; l'on confisque tout le reste. Ceux-ci ont éprouvé une semblable disgrâce, comme il sera dit en son lieu.

Ni la perte de leur maître qu'ils avaient présente à leurs yeux, ni celle de leur liberté qu'ils avaient présente à leur imagination, ne les troubla pas si fort [16] qu'ils ne prissent

garde à ce qu'ils avaient à faire dans une conjoncture si fâcheuse. Ce qui leur donnait plus d'inquiétude étaient les dernières paroles qu'on leur rapportait que le prince avait prononcées lorsqu'il se plaignait d'être empoisonné. Il n'y avait que trop en ces paroles de quoi leur faire fendre l'estomac si le prince qui viendrait à la couronne y voulait ajouter foi.

Pour se délivrer de cette crainte, ils résolurent entre eux de faire tomber l'élection sur le plus jeune des fils d'Habas, qui n'étant encore que dans l'enfance, apparemment se laisserait gouverner longtemps par sa mère et par ses ministres, dont ils ne pourraient appréhender rien de funeste.

Sur quoi il faut remarquer qu'Habas second à sa mort laissa deux fils ; au moins n'ai-je point [17] ouï parler qu'il en ait laissé davantage. Pour les filles on ne peut pas savoir assurément s'il en avait, car c'est un mystère caché, même aux plus grands de l'État et aux principaux ministres, que ce qui se passe dans la maison des femmes. Et quand ils en savent quelque chose, il faut que ce soit par occasion, selon la liaison et les dépendances que les affaires qu'on leur communique y peuvent avoir. Je puis assurer que je n'ai rien oublié pour m'en éclairer. Je n'y ai épargné ni soins ni dépense. Je n'en ai pu néanmoins découvrir autre chose sinon que l'on croyait qu'il n'avait point laissé de filles vivantes. L'on passe tous les jours cent fois devant la maison de ces dames, cependant il serait plus aisé de savoir ce qui se fait au fond de la Tartarie que d'apprendre de leurs nouvelles.

Des deux fils d'Habas, l'aîné, [18] que l'on nommait Sefie⁶-Mir-za, entra dans sa vingtième année. Il naquit l'an de l'Egeré 1057⁷. La superstition des Perses nous ôte la connaissance du mois et du jour. Comme ils donnent beaucoup à l'astrologie, ils cachent soigneusement les moments de la naissance de leurs princes pour empêcher que l'on ne présage leur destinée, encore plus que l'on ne la rende funeste et malheureuse. Son père à l'âge de dix-huit ans l'avait eu d'une esclave circassienne ou *cherkes*, comme parlent les Perses, dont l'extrême beauté, jointe à d'autres qualités très recommandables, gagna si bien le cœur de ce monarque qu'elle fut la première de toutes les femmes qu'il choisit pour épouse. Et à cause de cela durant la vie de son mari elle fut toujours appelée *nekaat-kanum*, c'est-à-dire duchesse légitime, quoiqu'il y en eût d'autres [19] qui étaient aussi bien qu'elle femmes légitimes du roi, et avec qui selon leur loi il avait contracté mariage.

Cet aîné, suivant la coutume, fut toujours nourri dans le palais des femmes et commis au soin de quelques eunuques sous la vue de sa mère et de sa nourrice. Celle-ci était une dame de grande qualité, femme du *mustaufie elmemalek*, c'est-à-dire, selon la force des mots persiens, surveillant sur les royaumes. Là on l'élevait d'une manière aussi délicate et aussi superbe que le demandait sa haute naissance, et on le laissait jouir d'une liberté telle qu'on la pouvait donner aux personnes de sa sorte, qui est d'aller et de venir dans tous les endroits de ce grand palais à son plaisir. Car de passer aux autres appartements où hantent les hommes, c'est ce que l'on ne souffre jamais à ces jeunes princes. [20]

Il approchait à l'âge de seize ans quand il lui survint une disgrâce qui rendit sa prison plus étroite. Un eunuque lui apporta quelques pièces de drap d'or ; et comme ce prince, à ce que l'on dit, a l'esprit hautain, ne les ayant pas trouvées assez belles, il en parla avec un mépris outrageux. L'eunuque lui dit que c'était par ordre du roi son père que l'on les lui avait présentées, il n'en parut pas plus satisfait. Cela fut rapporté au roi. Sa Majesté s'étant persuadé que la licence dans laquelle on laissait vivre ce jeune prince lui rehaussait trop le courage et augmentait sa fierté naturelle, le reléqua dans l'appartement le plus reculé de ce palais.

Quelques-uns crurent dès lors qu'il lui avait fait crever les yeux ; néanmoins comme l'on vit rehausser les murailles du lieu où il était enfermé, les plus intelligents [21] jugèrent

⁶ Chardin écrit quelquefois *Sefie*, d'autres fois *Sefié* ; l'usage moderne opte pour *Séfi*.

⁷ Donc en 1647.

bien que le roi ne s'était point porté à cette extrémité, parce qu'on n'eût pas pris tant de soin d'empêcher la sortie d'un aveugle, que son seul malheur rendait incapable d'une entreprise de cette nature.

Mais quand le roi partit pour le voyage de Mazenderan en l'an 1665 selon notre supputation, il agit d'une certaine manière qui fit soupçonner même aux plus grands et aux plus habiles que c'était à cette fois qu'il s'était déterminé à cette horrible exécution. Car sur le chemin n'étant encore qu'à huit lieues d'Ispahan il rebroussa vers cette ville peu accompagné, sans avoir parlé de son dessein à personne. Et quand il y fut arrivé, il n'y fit autre chose que d'entrer à l'impourvu dans l'appartement de ses femmes, où n'ayant demeuré que deux heures il en sortit tout pensif. [22]

Et comme l'on n'en voyait pas d'autre cause apparente, les courtisans l'attribuèrent à quelque chose de funeste à quoi ce monarque se serait porté contre le prince son fils. Toutefois comme il a assez paru depuis, ils se trompèrent tous dans leur jugement, et ce prompt retour fut pour un autre sujet.

À l'égard de ce jeune prince, son père s'était contenté de le resserrer encore plus étroitement qu'auparavant dans un quartier de ce palais fort éloigné des autres avec sa mère et les femmes qu'on lui avait données en aussi grand nombre qu'il avait souhaité. Et en même temps ce roi commit pour veiller sur ses actions et prendre garde qu'il n'entreprît rien de dangereux un grand eunuque nommé Aga-Nazir, c'est-à-dire seigneur voyant.

Ce mot *nazir* signifie d'ordinaire [23] quelque surintendant ou voyant général ; aussi le personnage dont nous parlons, outre le gouvernement qu'il avait du prince, avait encore la direction du palais des femmes et la conduite de toutes les affaires qui regardaient la maison royale d'Ispahan, emploi qui lui donnait beaucoup de crédit, et qui le faisait respecter dans la cour et dans la ville : on l'a vu dans l'une et dans l'autre très considéré jusques à la mort de son maître, parce qu'il était comme lieutenant, et tenait le second lieu après le grand surintendant du royaume appelé pareillement *nazir*.

Je perlerai maintenant du cadet. À la mort du roi son père il se trouvait âgé d'environ huit ans, car il était né dans l'année de l'Egeré 1069 d'une mère ibérienne ou *gurgi*, comme les Perses les appellent. On nommait [24] cette princesse Nour-nissa-Kanum, qui veut dire mot à mot *duchesse la lumière des femmes* ; pour lui, il portait le nom de Hamzeh-Mirza. Je ne trouve point et n'ai jamais pu l'apprendre de personne ce que signifiait cette diction *hamzeh*. Il est bien vrai que ce que l'on dit *apostrophe* en notre langue s'exprime bien en langue persienne par ce nom *hamzeh*, mais en ce sens il ne pourrait pas servir de nom propre. Il faut dans cet usage ou qu'il ne signifie rien, ou qu'il signifie toute autre chose.

Quant au titre de *mir-za*, il s'explique *filz de prince*, comme ailleurs nous l'avons marqué plus au long en parlant de ces sortes de noms et des titres usités parmi les Perses.

Cet illustre enfant, comme je l'entendais dire à quelques grands eunuques qui le voyaient quelquefois auprès du roi en la province [25] de Mazenderan, où j'étais aussi peu avant la mort de Sa Majesté, promettait quelque chose d'extraordinaire ; car à leur dire, malgré la faiblesse de ses organes, la force d'une grande âme se montrait en toute sa personne, et l'on remarquait en toutes ses actions un certain caractère de noblesse et de générosité qui faisait présager qu'il serait quelque jour un grand prince.

Or, soit que ces rares qualités eussent donné à Habas plus d'inclination pour lui que pour l'autre, soit que ce monarque suivît le penchant ordinaire de la nature, qui inspire aux pères un amour plus tendre pour leurs plus jeunes enfants, il voulut que ce cadet le suivît en son voyage. D'autres croyaient que c'était pour donner plus de satisfaction à la mère de cet enfant. Comme elle était très belle, le roi en était extrêmement amoureux, [26] si bien que contre la coutume il l'appelait encore en son lit royal, quoiqu'elle fût âgée de vingt-deux ans, et la menait partout avec lui. En ce dernier voyage où elle accompagnait le roi, elle avait

encore le plaisir de jouir de la présence de ce cher fils, auquel Sa Majesté donna pour garde et pour gouverneur un grand eunuque nommé Aga Mubarik, c'est-à-dire seigneur béni.

De cette sorte ce petit prince en la maison de plaisance, ou pour mieux dire désormais de douleur, en laquelle son père venait d'expirer, se trouvait tout à propos pour recevoir le diadème que l'assemblée des grands lui allait présenter, si l'intrigue des deux premiers médecins eût réussi.

Il ne tint pas à eux que cela ne fût. Ils la conduisirent avec toute l'adresse imaginable, et peut-être [27] y avaient-ils pensé avant la mort du roi, que selon les règles de l'art ils avaient prévue ; mais s'ils avaient fait quelque délibération sur ce sujet en ces temps-là, ce n'était que pour assurer leur établissement et mettre leurs biens à couvert ; ils ne prévoyaient pas qu'ils couraient fortune de la vie, où ces funestes et dernières paroles du monarque rapportées ci-dessus semblaient les avoir réduits.

Ils allèrent donc rendre visite au premier ministre, et sous prétexte de lui donner avis de la mort du roi, et de lui déclarer la qualité des deux derniers médicaments qu'ils lui avaient fait prendre. Ils entrèrent dans ces matières plus importantes : ils parlèrent de l'élection, et lui montrèrent que lui et tous les grands du conseil avaient bien sujet de prendre garde à eux ; que le prince quelques moments avant [28] sa mort s'était plaint à haute voix que ses ministres lui avaient fait donner du poison, mais qu'il laissait un fils qui leur mangerait le cœur ; que ces paroles ni ces plaintes ne pouvaient demeurer cachées au successeur ; que si l'on donnait la couronne à l'aîné, qui était déjà dans un âge assez avancé pour se rendre indépendant, et qui d'ailleurs avait l'esprit fort fier, il ne manquerait jamais de se servir de ce prétexte pour se défaire de tous les grands et de tous les ministres, dans la pensée de se rendre absolu par ce moyen, et se mettre en état de faire de nouvelles créatures, vu principalement qu'il devait se ressentir du mauvais traitement que son père lui avait fait depuis deux ans, qu'il attribuerait toujours au conseil de ses ministres. Leur conclusion fut que, comme il voyait que le prince aîné ne pouvait pas [29] vouloir du bien aux grands, que c'était à eux une imprudence de lui en faire, particulièrement un bien de cette nature, qui le mettait en pouvoir de leur faire tout le mal qu'il lui plairait ; et dans cette conjoncture le parti le plus assuré était de faire tomber leur élection sur le puîné, Hamzeh-Mirza ; que ce jeune prince promettait beaucoup, et donnait pour l'avenir de grandes espérances pour la grandeur de l'Empire des Perses, et pour le présent il leur donnait sujet à tous de s'attendre à un doux repos, puisqu'étant incapable des affaires, il leur en laisserait le maniement un fort long temps, qui ne pouvait être moindre que de douze ou quinze ans.

Ces paroles portées par ces deux seigneurs au premier ministre, et ensuite au second, auquel sous ce même prétexte ils tinrent un semblable discours, firent [30] tout l'effet qu'ils en osaient désirer.

L'un et l'autre s'y rendirent, et ils résolurent d'élever sur le trône le plus jeune des enfants du feu roi au préjudice de l'aîné. Ils se figurèrent que si cet aîné venait à régner leur perte était infaillible ; qu'il y avait tout à craindre d'un esprit hautain comme le sien, qui à l'âge de vingt ans se verrait de captif tout à coup devenu souverain, quand il ne se croirait pas avoir été offensé par eux, le plaisir qu'il prendrait à faire le maître le porterait à d'étranges résolutions, dont la moindre serait de changer la face de la cour. Et qui sait (disaient-ils en eux-mêmes) s'il n'attentera point à nos vies ? Surtout le reproche d'empoisonnement les mettait à la gêne : car bien que peut-être ils en fussent innocents, le soupçon en était si plausible que cette accusation toute fausse [31] qu'elle était à leur égard ne leur présentait pas une image de mort moins horrible que si elle eût été véritable lorsque le prince qui succéderait à l'Empire voudrait l'appuyer ; qu'au contraire si l'on élisait le puîné, ils se maintiendraient sans peine dans le poste glorieux que leurs charges leur donnaient ; qu'ils auraient le loisir d'élever leurs familles et de faire des créatures ; qu'ils gouverneraient avec un pouvoir presque absolu sous un enfant un des plus grands empires de l'univers.

Mais parce que j'ai déjà parlé bien des fois de cet empoisonnement du prince, et qu'au commencement de cet ouvrage j'ai rapporté une autre cause de sa mort, et qu'en cela il pourrait sembler que je tombe en contradictions, le lecteur me permettra de faire une petite digression qui ne lui déplaira pas, comme je pense, sur les divers soupçons [32] que l'on eut de cette mort.

Il est donc vrai que la cause qui en fut la plus certaine est celle que j'ai rapportée, je veux dire, cette maladie déshonnête suivie d'un cancer, lequel prenant au cartilage qui forme les conduits de l'odorat, rongea en bas et en-dedans vers le palais, et descendait jusques à la gorge, fermant les passages qui servent à la respiration. Mais voici ce que ceux qui s'estimaient plus éclairés murmuraient tout bas à l'oreille des curieux, et moi-même j'ai été un de ceux à qui on l'a dit en grand secret. Ils assuraient que quelques-uns des principaux de la cour que l'on appelle du dehors et quelques-uns aussi des eunuques du dedans, c'est-à-dire de l'appartement des femmes, avaient depuis quelque temps arrêté entre eux de se délivrer de ce monarque, et avaient choisi le poison pour cet effet comme un [33] moyen plus sûr et plus caché. Ce qui les avait portés à cette étrange résolution était l'humeur forcenée de ce prince, dont il rendait tous les jours de nouveaux et de plus sanglants témoignages. Il en était venu jusqu'à ce point qu'après s'être rempli de vin, auquel il était extrêmement adonné, il avait égorgé sans sujet une de ses plus belles femmes légitimes, et pour laquelle il avait effectivement beaucoup d'amour ; il en avait fait autant à quelques-uns de ses domestiques : si bien que les autres appréhendant une pareille infortune se laissèrent aller à cet exécration de résolution de lui donner un breuvage empoisonné qui le minerait peu à peu, et qui lui causerait une mort lente, dont on ne s'apercevrait qu'après qu'elle serait arrivée. D'autres avouaient que véritablement il avait commis dans son ivresse les [34] cruautés dont on l'accusait, mais qu'on ne lui avait point donné de poison pour cela, et que ce qui lui rongea le cœur c'était plutôt une secrète honte et une douleur amère qu'il avait conçue de s'être laissé aller à des emportements si étranges. Quoi qu'il en soit, ce bruit du poison n'a toujours été qu'un bruit, l'on n'en a jamais informé et on a traité la chose comme une illusion qui n'avait point de fondement, quoique peut-être si on eût voulu l'examiner de près on y en eût trouvé.

Les deux principaux eunuques aussi bien que les deux premiers médecins, après avoir instruit ces ministres de ce qui s'était passé en la mort du roi, allèrent aussi en donner avis aux autres seigneurs du conseil, gardant le secret nécessaire de peur que le peuple ni les soldats n'en conçussent quelque soupçon, et leur [35] remontrèrent que ce prince étant mort sans déclarer son successeur ni par écrit ni de bouche, il était important pour le salut de l'État qu'ils s'assemblassent afin de délibérer sur une si grande affaire. Ces seigneurs approuvèrent leur conduite et convinrent d'un lieu où se tiendrait leur assemblée, qui ne donnerait à personne, non pas même à leurs plus familiers, aucune occasion de s'alarmer.

Ils le choisirent à la porte de la maison même où le roi était demeuré malade, où non seulement eux mais toute la cour a accoutumé de se rendre sur les sept heures du matin lorsque les rois sont à la campagne. La foule des courtisans s'y trouva donc sans rien savoir de cet accident. Les seigneurs qui ont part au gouvernement s'y trouvèrent aussi, et entrèrent dans quelques-unes de ces petites tentes, comme [36] ils faisaient d'ordinaire, tant pour attendre que le roi sorte, et pour être plus prêts à recevoir ses commandements, que pour expédier les affaires qui n'ont pas besoin de la réponse de Sa Majesté, ou qui l'ont déjà reçue.

Pour mieux entendre ceci, il faut savoir comme il a été dit ailleurs en notre traité du gouvernement des Perses, que lorsque le roi est à la campagne, on dresse son camp à la façon d'une ville : qu'à une des extrémités l'on élève les tentes royales, puis à cent cinquante pas de distance en-dedans celles du grand maître d'hôtel, auprès desquelles l'on plante quelques petits pavillons que l'on meuble précieusement, qui sont destinés pour les grands, où ils se viennent asseoir et s'entretenir les uns avec les autres, et faire les choses que je viens de dire.

Et bien que Sa Majesté soit logée [37] en une maison, comme il arrive d'ordinaire, puisque presque en tous les chemins où les rois de Perse ont accoutumé de passer, on trouve de deux lieues en deux lieues de petits logis de plaisance bâtis exprès pour leur personne. Cela ne change en rien l'ordonnance du camp ; car l'on met les autres tentes royales alentour de cette maison, qui n'est comptée que pour une tente.

C'est ainsi que ces seigneurs du conseil purent aisément s'assembler sans donner d'ombrage à personne, et même pour mieux feindre ils y vinrent avec le même train et les mêmes habillements qu'ils avaient accoutumé, ayant au reste si bien composé leurs visages, que malgré l'émotion que leur pouvaient causer les passions différentes dont ils étaient agités, ils paraissent au-dehors dans un état fort tranquille, et entre eux-mêmes ils [38] eussent eu de la peine à découvrir les sentiments que chacun d'eux avait au-dedans.

Ces seigneurs s'étant assemblés sous un de ces pavillons dont nous avons parlé, qui par hasard se trouva élevé pour lors dans un jardin de ce village où ce monarque venait d'expirer, joignant les tentes du grand maître d'hôtel, s'y rangèrent selon l'ordre où chacun a droit d'être placé devant le roi, savoir à la droite l'Athemad-deulet ou premier ministre, qui est ainsi appelé d'un nom composé de deux, qui veut dire la confiance de l'Empire ; car ce mot *deulet*, bien qu'à la lettre il signifie richesse et grandeur, néanmoins par métaphore et dans un sens emprunté les Perses le prennent partout pour domination en général, et plus particulièrement pour ce que nous disons empire en notre langue, comme nous l'avons fait [39] voir ailleurs. Ensuite s'assit le *koelar-agasie* ou seigneur des esclaves, par lequel est entendu le général de ce second corps de milice des Perses, qu'ils appellent *les esclaves du roi*. Plus bas le *nazir* ou voyant, qui est le surintendant général de tout le domaine, et qui a la direction des trésors, meubles, bâtiments, manufactures, magasins, serviteurs, en un mot de toutes les affaires qui regardent la maison du prince.

Tout joignant se rangea le *divaan-beki*, nom formé de la corruption de deux autres, *diva-anum bek*, qui signifie seigneur du conseil de justice ; celui qui porte ce titre est le souverain juge de toutes les causes civiles et criminelles qui sont évoquées devant lui de tous les endroits du royaume, et il n'y a que le roi seul qui puisse empêcher l'effet de la sentence que ce magistrat [40] a une fois prononcée. Après celui-là s'assit le *mir-akoër-bachi* ou grand écuyer, car ces noms persans signifient chef des princes des écuries. Le *hakiem-bachi* ou chef des médecins, c'est-à-dire le premier médecin et son frère, occupèrent les dernières places de ce côté droit.

De l'autre part à la gauche, le *toefenkchi-agasie* ou seigneur de ceux qui ont les mousquets (pour continuer d'interpréter les noms à la lettre) tenant le haut bout, et par celui-ci est désigné le général de ce troisième corps de la milice de Perse, qui est celui des mousquetaires. À côté de lui le *vakaa-nuviez*, écrivain des choses qui surviennent, il faut sous-entendre *dans l'Empire*, lequel est un grand et premier secrétaire d'État. Après lui se plaça le *mirtchekar-bachi*, prince de la chasse, que nous dirions en notre langue grand veneur. La quatrième [41] place était occupée par le *munehiziim-bachi* ou chef des astrologues, qui est un seigneur des plus considérés en la cour de Perse et bien au-delà que les nôtres d'abord ne se pourraient figurer. Enfin, de cette part, mais à quelque distance au-dessous, étaient ces deux eunuques, Aga Kafour et Aga Mubarik, que nous avons nommés ci-devant comme n'ayant point de droit non plus que reste des eunuques de s'asseoir devant Sa Majesté.

Le *mehter* ou grand chambellan était plus haut à la gauche et un peu derrière le grand maître d'hôtel que les Perses appellent *ichik-agasie-bachi*, ce qui signifie chef des maîtres ou seigneurs du marchepied du trône, parce qu'en effet il a l'intendance sur tous ceux qui servent au palais royal, portiers, huissiers, gardes, maîtres de cérémonies, [42] et autres. Mais parce que de jour et de nuit il faut lui-même devant Sa Majesté l'office de grand huissier, il n'a point de séance dans les assemblées publiques, quoique sa charge lui donne beaucoup plus d'autorité et le rende bien plus grand que ceux qui ont le droit de s'asseoir.

Au reste je n'ai point entendu dire que d'autres seigneurs que ceux-ci se soient trouvés en cette assemblée.

Le premier ministre y prit le premier la parole, et leur exposa ce que le grand chambellan lui avait rapporté de la mort du roi, qui lui avait été confirmé par les deux premiers médecins. Il leur dit qu'il ne doutait pas qu'ils ne l'eussent tous appris d'eux de la même sorte, et qu'ainsi ils auraient connu comme leur défunt monarque avait rendu l'esprit sans avoir déclaré par écrit ni de vive voix auquel de ses deux fils il laissait [43] le sceptre, et que par cela il était de leur devoir de procéder à cette élection au plus tôt, tant pour ne laisser davantage dans une condition privée celui des princes à qui la Providence avait destiné la couronne, que pour mettre l'État en sûreté, qui courait toujours fortune tandis qu'il n'aurait point de maître ; vu qu'il était des monarchies comme des corps animés, qu'un corps cesse de vivre au moment qu'il demeure sans tête, un royaume tombait dans le désordre au moment qu'il n'avait plus de roi. Que pour éviter ce malheur, il fallait avant que de se séparer élire de la sacrée race imamique un rejeton glorieux qui s'assît au trône qu'Habas II venait de quitter pour aller prendre place dans le ciel. Que ce monarque de triomphante mémoire avait laissé deux fils, comme il s'assurait que personne de ceux devant qui il parlait ne le révoquait en doute, l'un Sefie-mirza, qui était venu au monde il y avait [44] environ vingt ans, et avait été laissé dans le palais de la grandeur en la garde d'Aga Nazir ; l'autre Hamzeh-mirza, âgé de quelques sept ans, qui se trouvait ici près d'eux à la cour sous la garde d'Aga Mubarik présent en leur assemblée. Que de ces deux, après avoir invoqué le nom très haut, ils choisissent celui que le vrai roi avait préparé pour le lieutenant du successeur à attendre.

Par ce *successeur à attendre* les Perses veulent dire le dernier des *Imaans*, qui est dans leur opinion comme leur Messie, dont ils attendent à tous moments le retour. Ce n'est pas ici le lieu d'expliquer ceci plus au long, non plus que quelques façons de parler persiennes que nous avons exprimées en leur naturel, dans la croyance que nous avons eue que les savants y prendraient plaisir.

Ce premier ministre ayant prononcé ces paroles avec une grande [45] démonstration de douleur, et avec un air plein de majesté qu'à l'âge de soixante ans il a merveilleuse et insinuante, se tut comme attendant que quelqu'un parlât et donnât son avis. Mais lorsqu'il vit que tous ceux de l'assemblée lui déféraient (car en effet cet honneur à cause de sa dignité lui appartenait) et qu'applaudissant à son discours, et levant les yeux au ciel, ils ne faisaient que répéter le *bism'allah*, ainsi soit-il, au nom de Dieu, il reprit ainsi modestement la parole en regardant tous les grands l'un après l'autre, que dans le besoin où ils se trouvaient et dans la résolution qu'ils avaient prise d'élire pour monarque un de ces deux princes, son sentiment était qu'ils devaient céder à une fâcheuse mais pressante nécessité qui les obligeait de préférer Hamzeh Mirza quoique le plus jeune, et l'élever au trône au préjudice de son aîné ; que la raison de [46] cela était que tout le monde ne savait que trop la rigueur qu'Habas avait toujours tenu[e] à celui-ci ; qu'il y avait à craindre que ce jeune prince ne fût du moins privé de la vue ; que le bruit en avait couru dès lors que le défunt monarque au sortir d'Ispahan fit paraître sur son visage une consternation qui ne marquait rien que de funeste ; qu'on avait encore plus de sujet de le croire depuis que le roi au commencement de sa maladie avait envoyé en poste, sans aucune participation de pas un des grands, un eunuque en cette même ville avec quelques ordres secrets ; que ces ordres ne pouvaient aller qu'à faire trancher la tête au prince son fils, ou lui arracher les yeux pour le rendre incapable de succéder à la couronne après lui s'il venait à mourir ; car pour toute autre chose ce monarque n'eût pas manqué d'en faire part à quelques-uns de son conseil, et particulièrement à lui premier ministre, qui avait accoutumé [47] dans la conduite ordinaire de sceller de son sceau les commandements et les ordres où Sa Majesté mettait le sien. Que si cela était ainsi ils ne pouvaient l'élire qu'ils n'en reçussent une grande confusion, non seulement s'il était mort, mais encore s'il était privé de la vue : « Car vous savez », dit-il, « que les sacrées lois de l'Élu de Dieu ne permettent pas

qu'une personne à qui cette sorte de disgrâce est arrivée obtienne le souverain commandement sur nous ; après cela nous serons contraints de recourir à Hamzeh-Mirza. Et de quelle grâce, je vous prie, recevra-t-il notre élection ? N'aura-t-il pas sujet de se plaindre du peu d'affection que nous aurions témoigné[e] à devenir ses esclaves, et que nous ne l'avons reconnu pour notre roi qu'après que son frère n'a pu le devenir ? Prendra-t-il plaisir à recevoir de nos mains une couronne que nous avons offerte à un autre ? Il se persuadera de ne devoir rien à [48] nos suffrages, qui ne lui auront pas été donnés par une inclination pleine d'amour, mais qu'une invincible nécessité aura exigé de nous. Et Dieu veuille qu'il en demeure là, et qu'il se contente de ne nous en pas savoir gré. Qui sait s'il ne se vengera pas, et si les froideurs que nous avons eues pour lui n'allumeront pas en son âme un feu de colère contre nous qui ne s'éteindra que par notre ruine et la désolation de nos familles. Mais ce n'est pas ce que nous devons considérer. Quand il s'agit du salut de l'État, celui des particuliers est peu de chose. Songez, seigneurs, à ce que j'ai marqué au commencement de ce discours. Il faut éviter un interrègne dangereux qui durerait longtemps dans les allées et venues d'ici à la ville capitale. La Providence nous a mis entre les mains Hamzeh Mirza. Que nous reste-t-il plus que suivre ses ordres, et d'aller dès ce moment élever ce favori du ciel au trône sacré du prince du monde ? » [49]

Après que le premier ministre eut prononcé ces paroles, il ne laissa pas peu à penser aux autres seigneurs d'où lui pouvait être venu ce sentiment : néanmoins comme c'était une personne qui avait toujours vécu dans une haute estime de probité, et que son âge déjà avancé et sa longue expérience dans les affaires le rendaient très considérable, on ne soupçonna point que l'avis qu'il donnait fût intéressé, ni qu'il y fût porté par d'autres motifs que ceux qui regardaient le bien de l'État, vu principalement qu'il n'avait rien avancé que toute la compagnie n'estimât très véritable. Enfin ce fut avec joie que la plupart reçurent une ouverture si favorable à leurs désirs, et ceux qui n'avaient en vue que leur établissement particulier furent très aises en suivant l'avis du premier ministre de passer pour affectionnés au [50] bien public lorsqu'ils ne songeaient qu'à leur propre grandeur. Car ces mêmes considérations qui avaient touché le premier ministre et le grand intendant, comme nous l'avons déjà dit, leur étaient venues en l'esprit et leur avaient fait juger qu'il n'y avait rien d'assuré en leur fortune si une fois Sefie Mir-za était élevé sur le trône. Que ce jeune prince, quand ce ne serait que pour mieux faire le maître, voudrait gouverner à sa fantaisie, et changer les officiers comme bon lui semblerait. Qu'il y aurait même dans cette conduite un secret mouvement de vengeance contre eux, parce qu'il se persuaderait que leur complaisance aurait contribué à ses disgrâces, et que bien loin de s'opposer aux plaintes que le feu roi son père faisait quelquefois contre lui, ils y avaient applaudi. D'ailleurs si ce bruit qui courait [51] qu'Habas avait été empoisonné par la conspiration de quelques-uns des seigneurs, était véritable, il est aisé de conjecturer combien ceux qui en étaient coupables sentaient de remords, et avec quel effroi ils regardaient un successeur qui étant naturellement porté à la violence trouverait pour l'exercer un prétexte aussi plausible que celui de venger la mort de son père. Dans l'élection du plus jeune il n'y avait rien de semblable à craindre, parce que toutes choses iraient leur train ordinaire, et que dans le bas âge où il était, il leur donnerait assez de loisir de pourvoir à leurs affaires, et de se prévaloir des grands emplois qu'ils avaient entre les mains. Ils faisaient là-dessus valoir les apparences que le premier ministre leur avait marquées de la mort de l'aîné des deux princes et les dangers que la monarchie courait [52] dans une longue attente. C'est pourquoi tous d'une voix ils conclurent à l'élection de Hamzeh Mir-za.

Entre tous les grands nul ne témoigna tant de passion pour faire élire ce plus jeune que le surintendant général ; en effet aussi nul n'y avait plus d'intérêt : il appréhendait de l'aîné tout ce qu'en craignaient les autres. Et davantage, il ne doutait point qu'il ne lui attribuât la faute de n'avoir pas eu tous les meubles, les étoffes précieuses, et les autres choses qu'il avait

demandées, dont ce seigneur par cette charge de surintendant avait la pleine disposition. Il avait au contraire rendu quantité de bons offices à la duchesse mère du cadet, de laquelle il était ministre au-dehors ; et il espérait par le moyen des eunuques qui la servaient au-dedans de disposer de l'esprit de cette princesse et de [53] son fils, et de se maintenir de cette manière encore longtemps dans ce haut crédit qu'il avait eu du vivant du père. Pour cela donc lorsqu'à son rang, qui était le troisième, il vint à donner son avis, ce fut avec moins d'indifférence que les précédents : il confirma tout ce qu'avait rapporté l'appui de l'Empire, ou le premier ministre, et il ajouta qu'il ne pouvait pas précisément dire l'état auquel Sefie Mir-za se trouvait pour lors, mais qu'il ne pouvait être que très mauvais, et si déplorable qu'il ne permettait ni à lui, ni aux autres pour lui, de songer à l'empire. Que les années passées 1075 et 1076 après que son père eut fait resserrer sa prison, on l'avait tenu fort caché ; que pour lui qui parlait, il ne doutait point qu'Habas n'eût fait ôter la vue à ce prince, parce qu'il le croyait malpropre au gouvernement. Ce qui lui en [54] donnait les assurances, c'est qu'on n'avait plus ouï parler de lui depuis qu'à ce dernier voyage de Mazenderan le feu roi n'étant encore sur le chemin qu'à huit lieues de la ville capitale, y était retourné seul avec peu de gardes, sans qu'on eût appris la suite de ce voyage, ni pourquoi il y était allé. Qu'il ne fallait pas non plus douter que dans cette même pensée à la fin il ne se fût résolu d'en délivrer le monde. Cet eunuque qui depuis peu avait été dépêché avec des ordres secrets, qu'il savait bien qui regardaient le prince, en était une preuve trop convaincante : et qu'ainsi l'on ne pouvait pas sans choquer la raison délibérer davantage auquel des deux enfants on offrirait la couronne, puisque le ciel ne leur avait réservé que le seul Hamzeh Mir-za.

Cet enfant royal allait être de cette sorte élevé sur le trône à [55] l'exclusion de son aîné. Tous les grands donnaient les mains à cette élection, et pas un de ceux qui avaient droit de parler ne lui avait refusé son suffrage. Il ne restait plus que deux eunuques qui n'avaient rien dit. Mais qui eût pensé qu'ils eussent jamais osé rien dire, et encore le moins considéré de ces deux ? Vu que l'un ni l'autre n'ayant ni droit ni titre ni autorité pour ce faire, aurait-on pu s'imaginer qu'ils auraient été capables de concevoir des sentiments contraires à ceux que cette illustre assemblée faisait paraître ? Et quand ils en auraient été capables, y avait-il apparence qu'ils eussent eu l'audace de le déclarer, et en le déclarant de l'emporter contre tant de voix ?

Cela arriva néanmoins d'une façon que l'on peut appeler miraculeuse, tant pour les circonstances que nous avons déjà observées, [56] que pour celles que nous allons marquer, et qui font dire qu'il y a une puissance supérieure qui se mêle souverainement dans les affaires humaines, qui se rend maîtresse des événements, et qui fait réussir les choses bien souvent contre notre attente, comme il arriva ici, où Sefie fut élu malgré le complot des personnes intéressées et les dispositions favorables qu'ils avaient données à leurs entreprises.

Cet eunuque qui rompit toutes les mesures qu'avaient prises ces seigneurs fut Aga Mubarek, fort considéré en cette cour-là, comme nous l'avons marqué, auquel l'éducation du second fils du monarque avait été commise. Il était, dis-je, le gouverneur de Hamzeh Mir-za, celui que les grands voulaient élever sur le trône, et par conséquent il devait plus qu'aucun autre appuyer leurs suffrages, puisque apparemment [57] la grandeur de son illustre nourrisson allait augmenter infiniment son crédit et lui présentait une fortune la plus éclatante qu'un homme de sa condition pouvait espérer.

Cependant l'amour de la justice prévalut dans son âme, et ce fut avec horreur qu'il entendit la proposition qu'avait faite le premier ministre de préférer le cadet à l'aîné, qui s'augmenta à mesure que les autres du conseil y prêtaient leur consentement. Sur quoi il prit une résolution digne de cette ancienne et constante fidélité dont l'on a toujours vanté les eunuques. Il crut qu'il y allait de son devoir d'empêcher ce désordre autant qu'il pourrait, et qu'encore qu'il n'eût pas droit de parler en cette assemblée, il lui était permis de violer ce

droit qui n'était que de pure cérémonie pour remettre dans le bon chemin ceux qui violaient [58] une loi que la nature semblait avoir établie et que la religion favorisait.

Il attendit néanmoins que tout le monde eût parlé, tant parce qu'il devait cette déférence aux seigneurs qui tenaient un rang au-dessus de lui, que parce qu'il espérait toujours que quelqu'un d'eux plus éclairé ou mieux intentionné que les autres proposerait des sentiments plus légitimes et le délivrerait de l'embarras où une rencontre si fâcheuse l'allait engager. Mais lorsqu'il vit que tous d'une voix ils avaient conclu à l'élection du cadet au préjudice de l'aîné, sur des prétextes qui, quelques spécieux qu'ils fussent, paraissaient affectés, et sur des conjectures trop faibles au fond pour être assez considérables dans une si grande affaire, d'un ton de voix qui sans perdre le respect avait beaucoup de vigueur, il leur parla en ces termes : [59]

« Cette proposition que vous venez de faire, princes, seigneurs des seigneurs, d'exclure de la couronne Séfie, fils aîné d'Habas second, à qui elle appartient légitimement, et de mettre en sa place le cadet Hamzeh Mir-za, choque trop visiblement la justice et les lois de l'Envoyé élu pour croire que vous vous y soyez portés par quelque éblouissement qui vous ait surpris. J'oserais bien vous assurer que nul des motifs qui ont été allégués n'est estimé assez puissant de pas un de vous. Non ? le prétexte que vous avez emprunté pour élire Hamzeh Mir-za n'est pas raisonnable. Le véritable sujet qui vous y porte, si vous voulez que je vous le die⁸, encore que vous le sachiez aussi bien que moi, c'est le désir que vous avez de gouverner la Perse et longtemps à votre gré. C'est pour cela que vous voulez élire un enfant, sous la minorité duquel tout vous sera permis, et vous pourrez exercer une puissance absolue ; car ce que l'on allègue [60] du prince aîné, que sans doute il est privé de la vie ou de la vue, ne peut passer pour autre chose que pour une pure illusion. Si cela était, n'en aurais-je rien appris, moi qui depuis le départ du roi de la capitale ai toujours su précisément tout ce qui s'est passé dans le palais des femmes, qui l'ai toujours suivi partout, et qui ai outre cela la conduite du jeune prince ? Si cet eunuque qui fut envoyé en poste il n'y a pas longtemps à Ispahan eût eu des ordres secrets contre Sefie Mir-za dans le dessein de le rendre incapable de succéder à l'Empire, n'en aurais-je rien découvert, et le feu roi n'eût-il pas changé quelque chose à la condition de son second fils, qu'il eût désigné en ce cas- là pour monter sur le trône après lui ? N'eût-il pas augmenté son apanage et son éclat ; me l'eût-il celé à moi et à la lumière des femmes, à la duchesse, dis-je, mère du jeune prince ? Et quand il me l'aurait voulu celer, ne m'aurait-il pas [61] été plus aisé qu'à vous d'en découvrir quelque chose, puisque je demeure dans le palais intérieur, et que je sais tout ce qui s'y passe de plus secret ; que vous n'y entrez jamais, et que vous ne le pouvez regarder que par dehors ? Il n'est rien, en un mot, de tout ce que vous feignez de craindre : Sefie Mir-za est vivant et voyant, Dieu en est ma caution, et s'il n'est pas ainsi, voilà ma tête. Vous ne pouvez donc pas sans injustice, ou pour mieux dire sans une noire trahison, oublier l'aîné et le sacrifier et à vos passions et aux intérêts de son cadet. Que plutôt le cadet soit sacrifié à lui et aux intérêts de l'État ! Ne voyez-vous pas que vous allez jeter le royaume dans une confusion épouvantable et le remplir de divisions ? Pensez-vous que les autres grands veuillent passer pour des gens sans loi, et approuvent vos suffrages ? Croyez-vous que les peuples veuillent se charger de votre crime, et souffrir sur le trône des fidèles [62] le plus jeune frère, que vous ne pourrez y avoir mis qu'en foulant aux pieds les plus saints devoirs que la religion nous inspire ? Au contraire tout le monde s'élèvera contre vous pour soutenir le parti de l'héritier légitime ; et quand il ne le ferait pas, vous serez chargés de malédiction et toujours regardés comme les auteurs d'un attentat exécrationnel : vous en rougirez de honte toute votre vie, et en aurez un regret perpétuel dans l'âme. Hamzeh Mir-za lui-même, pour qui vous avez prostitué vos consciences, ne vous en saura pas de gré un jour ; il vous regardera comme des chiens qui ne

⁸ Forme usitée du subjonctif à l'époque.

lui auront procuré cet honneur que dans le désir de faire curée, et qui dans l'espérance de s'engraisser pendant son bas âge auront laissé Dieu, et la loi, le Prophète, et le Livre, l'explication, la droite raison, et la justice. Je m'assure qu'il vous punira, et que le moindre châtement que vous en devez attendre est d'être envoyés nus [63] en quelque désert prier Dieu pour lui de ce qu'il vous aura laissé la vie. » Là-dessus il s'arrêta tout court le visage un peu ému ; puis reprenant la parole au même instant avec une exclamation subite : « Hamzeh Mir-za, » s'écria-t-il, « Hamzeh Mir-za, à quelle extrémité vois-je que vous le réduisez ? Voulez-vous, seigneurs, que je l'aie étranglé de mes mains, et que je vous le vienne apporter mort en votre présence ? J'en ai le pouvoir, il est sous ma charge. C'est par là que je saurai vous ôter le moyen de ne pouvoir plus faire de mauvais choix : vous serez bien alors contraints de porter la couronne à l'aîné ; et je vous laisse à penser de quelle manière il la recevra de vous quand il verra que vous ne vous serez rendus à votre devoir qu'après une extrémité si fâcheuse. »

Il finit son discours avec cette menace, et laissa les seigneurs de l'assemblée tellement surpris que si une montagne fût tombée à [64] leurs pieds, comme on parle en Perse, ils n'eussent pas témoigné tant d'étonnement. Ils ne devinaient point le motif qui avait porté cet eunuque à une résolution si déterminée. Il n'y était poussé ni par la haine, ni par la crainte, ni par l'espérance. Il n'était point ému par la haine, puisqu'il chérissait tendrement son aimable nourrisson ; encore moins par la crainte, puisqu'il ne pouvait attendre qu'une douce complaisance à son égard de celui qui avait été élevé entre ses bras. Il ne pouvait non plus rien espérer d'aussi avantageux du côté de l'aîné, dont il ignorait l'inclination : car quand il en aurait eu pour lui, elle aurait toujours été moindre que celle du plus jeune, qui l'avait sucée avec le lait. Ils voyaient tous qu'il parlait contre ses propres intérêts, et que ce ne pouvait être que le zèle pour la justice et pour le bien de [65] l'État, le désir de contenter les peuples, et la fidélité qu'il devait à son défunt maître, qui le faisait agir. C'est ce qui leur donna du respect pour lui, et qui les obligea d'admirer des sentiments si généreux, quoiqu'ils fussent contraires à leurs intentions, et qu'ils accusassent leur conduite.

Un demi quart d'heure se passa sans que pas un d'eux ouvrit la bouche ; ils se regardaient l'un l'autre sans dire mot, dans l'embarras que leur donnait ou la honte de se dédire, ou la crainte du péril qu'ils couraient s'ils osaient s'obstiner à maintenir le sentiment qu'ils avaient témoigné d'abord. Enfin le premier ministre, soit qu'il fût plus ami de l'équité que les autres, comme cette manière d'agir noble et désintéressée qu'il avait toujours fait paraître auparavant le donnait à conjecturer, soit qu'il craignît [66] qu'à son défaut quelque autre prît la parole, ce qui l'eût rendu criminel, puisqu'il lui appartenait de parler le premier, et qu'il le venait de faire lorsqu'il avait opiné si fort au désavantage de Sefie Mir-za. Ce premier ministre, dis-je, rompit le silence, et commença à dire que véritablement sur l'assurance infaillible que l'on aurait que le fils aîné d'Habas II ne serait plus en état de recevoir la couronne, l'assemblée pourrait sans injustice passer à l'élection du second fils. Mais puisque maintenant Aga-Mubarik les assurait fortement que Sefie Mir-za n'avait perdu ni la vie ni la vue, sans délibérer davantage il le fallait élire. C'est pourquoi il lui donnait de tout son cœur sa voix et ses vœux, et protestait qu'il fallait tout de ce pas lui aller présenter le diadème et l'Empire.

Les autres seigneurs à ces paroles perdirent courage, et n'eurent [67] plus la force de soutenir bien ce qu'ils avaient commencé mal. La condition de ces seigneurs les rend naturellement timides ; tout illustres et tout princes qu'ils paraissent, ils ne sont en effet que des esclaves : leur vie, leur liberté, leur honneur, et leurs biens dépendent absolument du souverain ; ainsi, bien loin qu'aucun d'eux voulût tenir ferme sur son premier sentiment, ils se hâtèrent à l'envie l'un de l'autre de se rétracter, et dissimulant leur mécontentement, ils arrêterent tous d'une voix qu'attendu que l'aîné se trouvait en état de recevoir la couronne qui lui appartenait par la loi, il fallait sans délai l'aller tirer du palais de la grandeur pour le porter

sur le trône. Voilà comme Sefie Mir-za fut élu monarque des Perses contre la volonté de ceux mêmes qui lui donnaient leurs suffrages.

Le premier ministre ajouta [68] qu'après l'heureuse élection d'un roi il fallait sur-le-champ passer à une seconde, et nommer une personne d'entre les grands du royaume qui allât en toute diligence à Ispahan pour tirer le prince du palais où il était enfermé, l'installer sur le trône avec les cérémonies accoutumées, et le faire reconnaître maître souverain de l'Empire des Perses.

Bien que cette nomination ne fût pas de l'importance de l'élection du prince, elle ne laissa pas de donner quelque peine à ces seigneurs : ils ne s'aimaient pas fort sincèrement l'un l'autre à la manière des courtisans ; chacun avait ses égards particuliers, et observait son compagnon. Il fallait cependant que celui qui serait choisi fût tiré de leur compagnie, parce que pour lors il n'y en avait point à la cour d'une plus haute qualité, et que ceux qui seraient d'une moindre n'eussent [69] pu prétendre à cet honneur. Et comme ils jugeaient que la personne à qui cette charge serait commise gagnerait apparemment un grand ascendant sur l'esprit du monarque, puisque dans la joie que lui apporterait un si agréable messenger, il lui donnerait une grande part dans son affection, leur pensée était de jeter les yeux sur quelqu'un des moins malintentionnés, si l'on ne pouvait en trouver un tout à fait sincère : car que n'oserait pas un fourbe avec de si grands avantages ; et quelle impression ne ferait-il pas sur une âme, s'il faut dire ainsi, encore toute neuve, et qui dans un bas âge n'aurait aucune expérience des choses du monde ?

Ainsi chacun de ces seigneurs en particulier regardait à nommer celui de leur compagnie qui serait le moins méchant, et qui s'il n'avait pas la volonté de leur [70] faire du bien, ne l'eût pas non plus de leur faire mal. Le premier ministre et le surintendant, qui dans la plume étaient les seuls qui tenaient assez de rang pour être commis à cette haute députation, n'y pouvaient prétendre, parce que dans cette conjoncture leur présence était absolument nécessaire à la cour. Celle du premier pour continuer à l'ordinaire les expéditions, faire les dépêches et donner les audiences sur les affaires d'État ; outre cela pour empêcher par sa présence le trouble que pourrait exciter la nouvelle de la mort d'Habas si elle venait à être divulguée avant le temps ; joint que si ce ministre s'éloignait, lui qui ne part jamais d'auprès du prince, on jugerait aussitôt qu'il n'y aurait plus de roi. Il n'était pas moins impossible au surintendant, et [71] pour cette même raison, et parce qu'ayant la direction des meubles et des trésors de la maison royale et des convois qui chaque jour vont ou viennent pour les nécessités de la cour, il ne pouvait abandonner cette conduite qu'il n'en arrivât beaucoup de désordre.

L'opinion que l'on voulait donner au peuple que le roi était malade empêchait pareillement que le grand maître d'hôtel ne fût envoyé, puisque sa charge, aussi bien que celle de ces deux autres, l'obligeait à demeurer auprès de Sa Majesté. Le grand astrologue et le premier médecin n'étaient pas de condition pour aspirer à cet honneur, et moins encore les eunuques. Véritablement il ne manquait rien au grand écuyer, ni au grand veneur à l'égard de la dignité ; néanmoins comme ils ne sont pas proprement les officiers du royaume [72] mais plutôt du roi, on jeta les yeux sur les généraux d'armée, le général des esclaves et le général des mousquetaires, vu principalement qu'ils tenaient un rang au-dessus de ces derniers, et que leurs charges ne les attachaient pas à la cour. Cependant ils n'étaient guère agréables aux autres seigneurs ; mais encore cette fois comme auparavant il fallut que l'inclination cédât au devoir.

De ces deux prétendants le général des esclaves s'attendait bien d'être préféré, à cause que sa charge lui donnait le pas devant ; il ne le dissimulait point, et il montrait sur son visage l'espérance qu'il en avait conçue. Il était pourtant bien loin de son compte : il n'y avait personne dans cette assemblée qui lui fût favorable ; ils connaissaient trop le personnage : c'était un habile fourbe, d'un esprit inquiet et [73] d'une humeur malfaisante, et ils

craignaient tous que s'il parlait le premier au nouveau roi, il n'oubliât pas ses mauvaises pratiques et ne manquerait pas de dresser à la plupart de fâcheuses parties dont ils auraient peine à se tirer. Cette considération fit que sans délibérer plus longtemps ils donnèrent tous leur voix au général des mousquetaires. Ce n'est pas qu'il n'appréhendât encore celui-ci. Il n'avait pas toute la réputation d'un homme sincère ; néanmoins à comparaison de l'autre il leur était supportable. Ses artifices n'allaient point jusqu'à la dernière malignité. D'ailleurs il passait pour un génie élevé capable de grandes affaires, qui entendait la cour et les intérêts des États voisins : aussi pour ces belles qualités il avait été envoyé par le roi Habas quelques années auparavant en qualité d'ambassadeur [74] vers le roi des Indes Aureng-zeïb à présent régnant pour le féliciter sur son avènement à la couronne, et il s'était comporté avec tant de hauteur dans cette ambassade que son maître en avait témoigné une entière satisfaction. Véritablement les bravades qu'il y fit sont surprenantes, et le lecteur aura de la peine à les croire quand je publierai les mémoires que j'en ai recueillis.

Après que ce seigneur eut été député, la compagnie donna ordre à quelques autres choses qui regardaient son voyage, et la manière dont on se gouvernerait à la cour dans l'attente du nouveau roi.

Premièrement, il fut dit que onze personnes accompagneraient le député jusques à Ispahan, à savoir deux astrologues : le *munehiziim-bachi*, qui veut dire le chef de ceux de cette profession, [75] il se nommait Mir-za Baker ; avec lui un autre astrologue des principaux de l'État, nommé Mahamad Saleh. Ils devaient être présents l'astrolabe à la main au couronnement, pour prendre la bonne heure (ainsi que l'on parle en langage persien) et observer les moments les plus favorables qu'une heureuse constellation marquerait à des commencements de cette importance. On joignait à ceux-ci quatre des principaux officiers employés à la garde du trésor pour porter et avoir soin des pierreries qui serviraient à cette cérémonie. Les cinq autres qui devaient accompagner le député ne furent point nommés alors, parce que chacun des cinq premiers officiers de l'État avait droit de désigner le sien en cette rencontre.

Ces envoyés, qui sont toujours personnes de qualité, au nom de leurs maîtres devaient se jeter [76] aux pieds du nouveau monarque au moment qu'il serait amené hors du secret enclos du palais, et dans la cérémonie du couronnement représenter celui des grands qui l'a député. De ces cinq, l'un était envoyé de la part du premier ministre. L'autre de la part du grand surintendant. Le troisième, de la part du général des esclaves. Le quatrième fut envoyé par le souverain chef de la justice. Le cinquième devait tenir la place du premier des secrétaires d'État.

Secondement, la compagnie des seigneurs ordonna que le général des mousquetaires avec ces onze personnes partirait le lendemain avant le jour, à moins que le grand astrologue ne jugeât la constitution et les regards des planètes peu favorables : sur quoi ils différeraient quelque temps, jusqu'à ce qu'une heure moins contraire fût arrivée. Qu'alors [77] chacun partirait et attendrait au *caravanseraï* neuf qui est à quelques lieues de Damagaan jusqu'à ce que les douze personnes arrivées pussent toutes ensemble continuer leur chemin. Et cela de peur que, s'ils partaient en compagnie du camp royal, ils ne donnassent trop à penser sur le sujet de leur voyage.

En troisième lieu, les seigneurs arrêtaient qu'il serait donné au général des mousquetaires une lettre pour Sa Majesté au nom de la compagnie, qui serait lue en leur présence, auparavant que de la lui mettre entre les mains, afin qu'il n'y entrât rien qui ne fût approuvé de tous.

En quatrième lieu, ils tombèrent d'accord, pour mieux celer la mort du roi, que chacun d'eux continuerait ses fonctions en son quartier, comme ils faisaient avant que ce triste accident fût arrivé, et qu'il rendrait [78] les assiduités accoutumées autour du palais. Que cependant l'on entretiendrait le peuple dans l'opinion que le roi était toujours malade,

avec l'espoir d'une prompte guérison. Que les eunuques là-présents et les autres feraient observer le secret dans le palais des femmes, et étudieraient avec soin toutes les choses capables de divertir ou d'apaiser leur douleur pour empêcher que leurs plaintes trop éclatantes ne se fissent entendre au-dehors.

Il fut ordonné en cinquième lieu que les mêmes eunuques avec les premiers médecins auraient soin de faire embaumer le corps du feu roi pour le mettre ensuite à la façon accoutumée dans un cercueil de plomb.

Enfin ces seigneurs arrêtaient qu'à huit jours de là toute la cour partirait du village de Kosroëabaad, où elle était pour lors. Et comme il était impossible [79] dans un si grand embarras de faire de longues traites, qu'elle se rendrait à petites journées à Kachaan ; qu'eux régleraient cette marche suivant les occurrences et comme ils jugeraient plus à propos pour ne point donner sujet aux gens de s'informer trop curieusement de la personne du roi.

Sur le soir le général des mousquetaires fut chargé de la lettre qu'il devait présenter au nouveau monarque. Elle était dans une bourse de drap d'or qu'une tresse tissée d'or et de soie avec des houppes de même fermait de ses nœuds ; elle était cachetée de cire molle du sceau du premier ministre. On n'y avait rien oublié des enjolivements que les Orientaux ont accoutumés de donner à l'enveloppe de leurs missives.

Par cette lettre dont j'ai été soigneux de recouvrer une copie [80] tirée sur l'original, ces seigneurs donnaient à connaître « à sa très haute Majesté comment le dominateur et le grand prince dont la place est en paradis, le roi Habas II l'éclat brillant duquel Dieu accroisse, était décédé le 26 de la lune dite Rabeya-el-tsany, au commencement du retour » (il faut entendre le retour de la lumière) « sans avoir fait de testament, sans avoir rien ordonné touchant son successeur, ni nommé personne pour gouverner le royaume.

« Qu'aussitôt qu'ils avaient eu avis de ce funeste accident, ils s'étaient assemblés pour désigner celui que le ciel avait élu pour succéder au roi. Sur quoi tous d'une voix ils avaient aussitôt nommé et fait connaître sa très haute personne pour maître des royaumes de spacieuse étendue, et seul capable de remplir le trône de l'immortelle succession du prince du monde ; sur quoi ils faisaient tous des vœux très ardents, qu'il plût à Dieu [81] de le combler de gloire, et lui préparer des triomphes dignes du sublime pouvoir où il l'appelait, protestant à ses pieds d'être ses très soumis et obéissants esclaves. Que pour établir sa très haute et très glorieuse personne dans le siège qui a de la ressemblance avec le céleste, ils avaient député de leur corps le général des mousquetaires qui lui rendrait leur très humble et chétive lettre ; qu'il était accompagné de plusieurs personnes choisies pour exprimer de bouche au nom de la compagnie, en se jetant à ses pieds, leurs soumissions et leurs servitudes, tenir ensuite la place des très humbles esclaves du trône, qui est le vrai siège du Kalifat » (c'est-à-dire du vicariat ou du pontificat) « en la haute solennité qui se devait célébrer de son couronnement par l'imposition de la sacrée tiare imaamique » (c'est-à-dire prophétique). « Que le corps de son très illustre père, dont la place est en paradis, l'éclat brillant duquel [82] Dieu accroisse, serait conduit en la ville de Kachaan ; et que là avec le reste de la cour, eux qui avaient pris la hardiesse d'écrire la présente attendraient les très fermes ordres qu'il plairait à Sa Majesté de leur donner, tant pour le lieu de la sépulture que pour les autres devoirs où leur servitude les engageait d'une nécessité indispensable. »

C'est là à peu près ce que disait en persan cette lettre dont nous avons exprimé le style et imité les traits autant que notre langue l'a pu permettre⁹. Au dos et sur le repli d'en bas était empreint le sceau du premier ministre, suivant la coutume.

⁹ Chardin utilise l'italique (remplacé ici par des guillemets) aussi bien pour les citations directes que pour le discours indirect libre. En l'occurrence, il paraît suivre de très près le langage original tout en transposant à la troisième personne.

Le général des mousquetaires et les onze autres partirent le lendemain et marchèrent avec le plus de diligence qu'il leur fut possible, non pas néanmoins si vite qu'ils l'eussent désiré, et que les occurrences de cette nature le désirent, pour ce qu'en ce grand [83] nombre qui couraient ensemble la poste, ils ne trouvaient pas à changer de chevaux ; outre qu'il fallait prendre garde qu'une trop violente agitation ne brisât les pierreries dont les officiers du trésor étaient chargés. Ils traversèrent ainsi les cent douze lieues persanes, qui en font cent quarante françaises, qu'il y avait entre Kosroë-Abaad et Ispahan, où ils arrivèrent le septième jour de leur voyage, un samedi qui était le troisième de la lune dite Gumady-el-avel, revenant au deuxième d'octobre selon la supputation connue chez nous, sur les sept heures du soir, au temps que les marchands et artisans dans les bazars et les places fermaient les boutiques, et que tout le monde se retirait en sa maison. Quelques personnes considérables remarquèrent cette troupe, qui venait en poste¹⁰, et reconnurent le général des esclaves à [84] leur tête, et d'autres de ces députés qu'autrefois ils avaient vus à la cour. Ils crurent qu'ils avaient pris le devant et qu'ils venaient pour faire préparer toutes choses dans le palais du roi par l'ordre de Sa Majesté, dont depuis longtemps cette ville attendait le retour avec beaucoup d'impatience. Ils le demandèrent donc à ce seigneur en passant, et aux autres qui le suivaient. Il répondit que Sa Majesté était fort proche, et que dans peu on la verrait paraître dans la ville. Par cet [*sic*] équivoque il leur dit la vérité, et ne révéla point le secret qu'il fallait taire.

Ce nombre de seigneurs, étant arrivé en la grande place royale qui est au-devant du palais, allèrent avec tout leur train descendre à la porte principale de ce superbe bâtiment que l'on nomme *Haly kapi*, c'est-à-dire la porte d'Haly, et qu'on peut interpréter [85] aussi *la porte haute*.

Ils s'y arrêtèrent tous, à la réserve du général des mousquetaires et du député du premier ministre : car ces deux, aussitôt qu'ils eurent mis pied à terre, se transportèrent à la seconde porte qui est posée à quelque distance sur la même ligne de l'autre, comme le montre la figure de cette place que nous avons mise en notre description de la ville d'Ispahan¹¹. Cette seconde porte est la principale de l'appartement des femmes, et elle se nomme *la porte sacrée*.

C'est par là que ces deux seigneurs se rendirent au premier appartement en-dehors, qui est destiné pour les eunuques blancs, eunuques qui à la vérité ont bien la garde du lieu où les femmes sont enfermées, mais qui n'entrent dedans que très rarement, et lorsque quelque sujet d'importance les y oblige. Le général [86] des mousquetaires déclara sa qualité à l'eunuque qui s'était présenté pour le recevoir, et le chargea d'aller dire à Aga Nazir qu'il lui plût à l'heure même sortir au-dehors, et que ce qu'il avait à lui communiquer ne souffrait point de délai.

Nous avons rapporté ci-dessus que cet Aga Nazir avait été commis par le feu roi, lorsqu'il vivait, à la garde de Sefie Mir-za depuis peu élu monarque, et au soin général du palais des femmes, à cause de quoi il était obligé de se rendre tous les soirs à cet appartement, qui est comme le corps de garde, si l'on le peut dire ainsi, où se tiennent les eunuques blancs qui gardent cette entrée. Au reste il a son palais très magnifique dans la ville. Il se trouvait donc là suivant le devoir de sa charge.

Et ayant appris qu'un seigneur de cette importance demandait à [87] lui parler, il sortit dehors pour savoir quel était le commandement qu'il apportait. Dès qu'il parut, le général des mousquetaires s'avança seul au-devant de lui, tandis que le député du premier ministre par respect se tenait quelque peu éloigné derrière.

¹⁰ En diligence (Furetière).

¹¹ Chardin anticipe, ayant déjà projeté cette description qui pourtant attendra d'être publiée au tome VIII de l'édition in-12^o de 1711.

Le général ayant tiré à quartier¹² l'eunuque, lui dit quelques paroles que l'on n'a jamais bien sues, du moins n'en ai-je rien appris de certain. Quelques-uns assurent qu'il lui déclara la mort d'Habas et l'élection qu'on avait faite du fils aîné de ce monarque, dont cet eunuque était gouverneur. Que cet envoyé avait été contraint d'en user ainsi, parce qu'il n'avait point d'ordre par écrit de la part du roi, et n'en pouvait avoir puisqu'il n'était plus. Et néanmoins c'est ce qui s'observait toujours lorsqu'un grand dépêché de [88] la cour demandait à faire sortir quelque personne du dedans, de montrer le commandement qu'il en avait à celui qui gouverne ce lieu. D'autres veulent qu'il ne lui annonça point cette grande nouvelle, parce qu'il y allait de sa tête s'il le déclarait à d'autres avant que de l'avoir dit au roi. Quoi qu'il en soit, s'il lui en découvrit quelque chose ce fut en peu de mots, vu qu'au même instant ces deux seigneurs, je dis le général des mousquetaires et l'eunuque voyant, s'avancèrent vers un autre appartement plus reculé, et qui touche immédiatement à la dernière entrée du palais.

Lorsqu'ils furent arrivés à cet appartement où se tiennent les eunuques noirs, qui peuvent aller et venir dans l'intérieur et dans la maison où demeurent les femmes, un des principaux d'entre eux, ayant su qu'Aga Nazir [89] était là, sortit aussitôt pour apprendre ce qu'il désirait. L'autre le pria d'aller tout à l'heure trouver Sefie Mir-za pour lui faire entendre qu'un envoyé du sublime commandement et du très haut ordre était là à la porte, qui avait à lui communiquer des choses de la dernière importance, et qui regardaient son bien, et qu'ainsi il lui plût de venir dehors les trouver.

L'eunuque blanc dit ces choses à l'eunuque noir d'un ton de voix et d'un visage qui n'avait rien de triste ni de joyeux par qui l'on pût présager la bonne ou la mauvaise fortune, comme en effet, pour bien tenir secrète l'affaire pour laquelle il venait, il devait affecter beaucoup de froideur. L'eunuque noir rapporta le message en la manière qu'il l'avait reçu au jeune prince, qui pour lors était auprès de la princesse sa mère. [90]

Il vaut mieux laisser penser au lecteur l'étonnement qui saisit ces deux royales personnes à une nouvelle si subite, et qui leur devait donner tant de soupçons, que de le vouloir exprimer par des paroles. Nous avons appris que l'un et l'autre demeurèrent un espace de temps immobiles, et dans un triste silence, qui fut premièrement rompu par un grand cri que fit la princesse, et puis par ces paroles qu'elle fit entendre au milieu de ses soupirs en embrassant le prince : « Ah mon cher enfant, c'est fait de ta vie ! »

En effet, elle ne pouvait envisager autre chose pour lui que la mort, ou quelque autre malheur qui ne serait guère moindre. Elle n'avait garde de s'imaginer que ce fût pour l'élever sur le trône. Depuis deux ans qu'elle avait vu partir son mari fort sain et fort vigoureux en la fleur de son âge, qui n'était que de trente-six [91] ans, elle n'avait jamais ouï dire qu'il était malade, et beaucoup moins se pouvait-elle douter qu'il fût mort.

Quand donc elle apprit qu'un grand envoyé du haut ordre avait à parler nécessairement au prince, quelle pensée alors lui pouvait venir en l'esprit, sinon que cet envoyé venait de la part d'Habas II, que son ordre était de tuer ou d'arracher les yeux à ce cher fils ; que si l'on le pressait si fort de sortir, ce n'était seulement que pour entendre et pour subir cet ordre-là. Toutes les apparences confirmaient ce triste soupçon : la rigueur du monarque lui était connue, aussi bien que le dégoût qu'il avait eu contre ce fils aîné, dont il avait donné des preuves publiques par cette captivité si étroite où il l'avait réduit ; mais ce qui la travaillait le plus et augmentait ses défiances était la duchesse [92] mère de Hamzeh Mir-za. « C'est sans doute cette méchante, disait-elle, qui par ses caresses et ses appâts suborneurs a porté le roi à ôter la couronne à mon fils pour la faire tomber sur la tête du sien. » Là-dessus elle commença à redoubler ses cris et ses plaintes, en telle sorte que tout le palais des femmes en fut rempli. Toutes ces dames, surprises de l'angoisse où se trouvait la première des

¹² À part, à côté (Furetière).

femmes légitimes du roi, accoururent auprès d'elle pour mêler leurs larmes et leurs plaintes avec les siennes. Aussi en avaient-elles beaucoup de sujet, principalement les confidentes du jeune prince, qui avaient une passion extraordinaire pour ses intérêts ; l'amitié dans les autres produisait un effet presque semblable, dans la créance qu'elles avaient qu'on leur venait ravir dans un âge encore si tendre cet agréable prince. L'on [93] assure que ces personnes désolées faisaient tant de pitié, qu'encore que pour l'ordinaire les eunuques noirs aient l'âme dure et sans miséricorde, celui qui était là présent ne se put empêcher de jeter quelques larmes, et de quitter l'indifférence à quoi sa commission l'obligeait.

Le général des mousquetaires et l'eunuque voyant gouverneur entendirent ces cris ; ils se doutèrent bien de l'erreur où étaient la mère et les femmes du prince. C'est pourquoi ils dépêchèrent un second eunuque noir assurer la princesse que l'envoyé qui attendait le prince son fils à la porte ne lui apportait que d'heureuses nouvelles, et ne le demandait que pour lui annoncer une meilleure fortune, ce qu'ils confirmaient par un serment très solennel entre eux, qui est par la tête du *haut Agréé*, par qui ils entendent Haly, celui qu'ils disent [94] être le véritable successeur de Mahammed. Mais tous ces serments et toutes ces protestations ne servaient qu'à augmenter les défiances de cette mère affligée. Elle redoubla ses plaintes plus fort qu'auparavant. Elle serra de ses bras ce cher fils plus étroitement, et dans ses transports tantôt elle faisait mille imprécations contre le feu roi son mari, l'appelant barbare, infidèle¹³, homme sans religion, et la funeste cause de toutes ses larmes : en quoi elle disait vrai, bien qu'il n'en fût qu'une cause fort innocente. Tantôt elle se tournait contre l'envoyé, l'appelant chien, porteur de mort ; tantôt contre les eunuques là-présents, les chargeant d'injures comme des traîtres.

Le jeune prince cependant demeurait immobile. L'on assure qu'il ne dit pas mot ; qu'il ne jeta aucunes larmes, et qu'il ne [95] montra sur son visage aucun autre signe de douleur. Il y a apparence que la sienne, pour être extrême, l'accabla de telle sorte qu'elle le rendait immobile : la nature, qui ne trouvait point de marques assez fortes pour exprimer l'effroyable peine qu'il ressentait, demeura comme interdite, ne sachant quel parti prendre. Ce jeune prince ne versa point de pleurs, parce que le sujet qu'il avait d'en verser était trop grand. De cette sorte il demeura parmi les gémissements de ces femmes, qui le retenaient et le tiraient auprès d'elles en l'environnant comme si elles eussent voulu le mettre à couvert, et empêcher ceux qui le voudraient enlever d'approcher de lui.

Cela avait duré plus de trois quarts d'heure ; car d'autres eunuques noirs que l'on y avait envoyés l'un sur l'autre assurer avec des serments et de nouvelles imprécations [96] que le général n'apportait qu'un ordre très avantageux pour le prince, n'avaient pu rien gagner sur l'esprit de la mère ni des autres femmes, quand l'Aga Nazir se résolut d'aller lui-même en personne essayer à les désabuser. Mais dès qu'il se montra à la mère, qu'il commença en prononçant des serments horribles de vouloir faire croire qu'il n'y avait rien de funeste à craindre, cette princesse tenant toujours son fils étroitement embrassé, s'écria : « Et toi chien, es-tu aussi bien que les autres messagers de mort ? »

Cette princesse désolée était inconsolable, car tant plus on lui envoyait de messagers, plus on lui faisait de serments, et moine elle ajoutait foi à ce qu'on lui disait. Elle regardait toutes ces choses comme des artifices pour la surprendre et pour la porter à consentir que son fils [97] sortît dehors où la mort l'attendait. À la fin quelques filles des principales se laissèrent aller aux persuasions de l'Aga et aux horribles imprécations qu'il faisait sur sa tête qu'il n'y avait nul danger à craindre, et lui aidèrent à tirer le prince, mais pourtant avec quelque sorte de violence, d'entre les bras de sa mère, qui réduite au désespoir, voyant qu'elle ne pourrait résister aux efforts dont on usait, bien qu'accompagnés de quelque respect, et que ce cher gage lui allait échapper, s'élança tout à coup, tire le poignard que le jeune prince

¹³ Épithète péjorative ; il n'est pas question ici de « fidélité » maritale.

portait à son côté, et le présentant au seigneur eunuque qui était proche d'elle, et qui avait pris le prince par une main : « Soit, au nom de Dieu, lui dit-elle, allons. Mais prends garde à ce que tu fais et à ce que tu promets. S'il faut périr, sache que toi-même le premier tu porteras la peine que ton mensonge et [98] ta trahison méritent. » L'eunuque accepta la condition, et consentit qu'on lui donnât la mort s'il arrivait rien de funeste. Cela apaisa un peu cette dame, si bien qu'elle rendit le poignard et souffrit qu'il fût remis au côté du jeune prince.

Alors l'Aga redoubla les serments qu'il avait déjà faits et les assurances qu'il avait déjà données qu'il n'y avait nul péril, au contraire que tout était plein d'heureuses espérances. Ce qui acheva de persuader ces royales personnes, autant qu'elles en étaient capables dans une rencontre si douteuse, à se laisser conduire ou l'on les voulait mener.

La mère accompagna son fils jusqu'au dernier lieu où il lui était permis d'aller sans être vu au-dehors par la porte qui était ouverte, et s'en retourna très affligée, soutenue de quelques-unes [99] de ses femmes, et le prince tout tremblant fut porté (pour ainsi dire) par le seigneur eunuque jusqu'au-dehors du premier portail vers l'appartement des eunuques noirs.

Au moment qu'il parut dehors, le général des mousquetaires avec le député du premier ministre, qui se tenait un peu éloigné derrière lui, se jeta aux pieds du prince, et fit les trois inclinations ordinaires en touchant la terre de son front ; puis se relevant sur les genoux, le visage baigné de larmes qu'apparemment les plaintes des dames avaient excité[es] ou que le souvenir de la mort du monarque dont il apportait la nouvelle avait attirées, lui fit entendre le sujet de la députation en ces mots qu'il prononça à haute voix très distinctement : « Que votre glorieuse tête soit toujours saine. Le roi du monde votre père Habas, à [100] qui le Dieu des miséricordes veuille accorder une nouvelle augmentation de gloire, a trouvé sa place auprès de la bonté divine, et votre très haute personne a été choisie pour lui succéder, et a été nommé le lieutenant du vrai Souverain. » Car c'est ce que veut signifier cette diction *valié-neamet*, qui fut employée là, comme étant l'épithète la plus ordinaire aussi bien que la plus sublime que les Perses aient accoutumé de donner à leurs rois. Car *valié* dénote un lieutenant souverain, c'est-à-dire un prince absolu dans ses États, mais qui pourtant relève d'un autre souverain. Il signifie encore médiateur, presque au même sens, parce qu'un lieutenant de cette nature est médiateur entre le seigneur dont il tient l'autorité et le peuple auquel il distribue les peines et les récompenses au nom de ce premier maître. Pour *neamet*, il vient d'*inaam* qui signifie [101] présent gratuit du seigneur à son esclave. Ainsi par cette diction *valié-neamet* les Perses veulent donner à entendre un lieutenant que le vrai et le premier seigneur, qui est Dieu, a établi souverain pour distribuer en sa place par tout l'univers les grâces et les bienfaits, comme ailleurs nous l'avons expliqué plus amplement et plus à propos.

Le général des mousquetaires n'usa point d'un plus long discours, afin de ne pas arrêter davantage le prince, qu'il voyait inquiet dans l'attente de ce qu'il avait à lui dire ; mais de cette extrémité il le fit passer à une toute contraire. À la crainte qui le quitta succédèrent l'étonnement, la joie et la tristesse qui l'accablèrent tout de nouveau, et qui le rendirent encore une fois immobile.

Il devint comme une personne qui des ténèbres entre tout à [102] coup dans un grand jour : il sembla saisi d'un éblouissement, et il regardait sans voir tout interdit ce grand nombre d'eunuques qui l'environnaient à terre à genoux, l'appelant leur roi et leur souverain. Ces premier moments passés, sa vue parut moins égarée, et il s'arrêta doucement sur l'eunuque gouverneur qui était en la même posture que les autres, comme s'il se fût réveillé d'un profond sommeil. Il commença à faire réflexion sur ce qui se passait, et il reconnut que, bien loin d'en vouloir à sa vie, on venait l'élever au trône ; néanmoins comme il n'avait pu recevoir cette heureuse nouvelle qu'il ne reçût en même temps celle de la mort de son père, toutes deux aussi imprévues l'une que l'autre, la surprise fut égale des deux côtés, et le fit tomber pour une troisième fois dans un étonnement qui le rendit immobile. La [103] douleur disputa quelque temps avec la joie, mais enfin le bon naturel du prince l'emporta sur la

dernière. Il suivit ses tristes mouvements : il ne songea pas à ce qu'il avait gagné, mais à ce qu'il avait perdu ; et dans cette pensée, pressé d'affliction, il déchira suivant la coutume des Perses dans une extrême tristesse, sa *cabaye* ou sa veste du haut jusqu'à la ceinture ; il répandit des larmes en abondance, ce qu'il n'avait point fait jusqu'alors, quoique celles de sa mère et cette consternation où il n'y avait guère qu'il avait vu toutes les dames de son palais, lui en eussent donné assez de sujet. Cette manière d'agir fit connaître, comme j'ai dit, le bon naturel du nouveau monarque ; car il ne faut pas s'imaginer qu'il y eût de la feinte à tout cela. Il était trop jeune pour entendre ces artifices, lui qui n'avait jamais rien vu, et qui [104] avait toujours été nourri mollement entre les femmes, occupé seulement à parler de beaux habits et de simples bagatelles et à commander à des eunuques. Et puis le désordre où était son esprit depuis une heure ne lui permettait pas d'observer une conduite si régulière. Encore donc qu'il eût été assez maltraité par son père qui avait fait resserrer sa prison, et dont la mort semblait lui donner la vie en lui donnant la liberté et le diadème, il ne put s'empêcher de la pleurer comme un mal qui n'était pas moindre pour être la cause de tant de biens. Mais n'est-ce point plutôt un effet de la nature, qui veut montrer qu'elle demeure toujours la maîtresse, et que les mouvements qu'elle inspire l'emportent toujours, quelque obstacle que l'ambition, l'intérêt et la fortune lui puissent opposer ? [105]

Le général des esclaves, voyant que le prince saisi de douleur ne répondait rien et ne parlait (pour ainsi dire) que par les yeux qui versaient sans cesse une abondance de larmes, sans attendre davantage qu'il lui ordonnât de se lever, se leva de lui-même, et s'approchant de Sa Majesté il lui dit plusieurs choses qui pouvaient la consoler. L'eunuque intendant y joignit ses consolations, si bien que peu à peu la violence de sa tristesse commença à se calmer ; l'éclat de la couronne se montra à ses yeux avec toute sa beauté, et il se laissa ravir aux charmes de la grandeur et à la splendeur de la haute fortune qui se présentait à lui, comme porte l'original persien.

Là-dessus ces deux seigneurs, s'étant regardés l'un l'autre, comme se faisant signe sur ce qu'ils avaient déjà accordé entre eux, et connaissant bien que le [106] prince ne savait pas encore de quelle manière il fallait faire le roi, ils lui demandèrent, comme pour l'instruire indirectement de ce qu'il avait à faire, s'il ne plaisait pas à Sa Majesté de leur commander qu'ils la menassent sur l'heure dans le Palais Royal pour recevoir la couronne, parce qu'il était très important de ne pas différer plus longtemps. Le prince en demeura d'accord, et leur ordonna de faire les choses comme ils le jugeraient plus à propos. Alors le général des mousquetaires suivi de l'eunuque intendant avec nombre d'autres personnes conduisit ce prince dans l'appartement où les rois ont accoutumé de tenir leurs séances publiques qu'on appelle *talaar*, *taviéléh*, où les députés des principaux officiers de l'État, le grand astrologue, et les autres venus de la cour furent admis à faire les trois prosternations [107] ordinaires en sa présence, les députés au nom de leurs maîtres, les autres en leur propre nom. Ensuite sans s'arrêter, Sa Majesté entra dans un bain qui est assez proche de cet appartement pour s'y purifier selon que la Loi l'ordonne et se revêtir de nouveaux habits pendant que tout se préparait au couronnement avec beaucoup de diligence.

Dans ce même temps le chef des astrologues et l'autre venu avec lui de la cour s'étant mis en lieu propre, s'attachèrent très fortement à observer quelle serait l'heure la plus heureuse, selon la disposition des astres, à cette importante cérémonie. Toutes choses furent préparées en moins d'une heure et demie par les soins tant du général des mousquetaires que de l'eunuque voyant, qui dès le moment qu'ils arrivèrent au palais des dames, [108] et dans l'intervalle que le prince avait tardé à sortir du bain, avaient envoyé secrètement faire venir en diligence les meubles et les personnes nécessaires à cette cérémonie.

Avant que de la représenter, il me semble qu'il ne sera pas mal à propos de donner une description du lieu où elle se fit : je la tirerai d'un de mes autres ouvrages, où je dépeins la ville capitale de Perse et tout ce qu'elle contient de plus remarquable.

Vers le septentrion assez proche des murailles du palais, vis-à-vis d'une des portes qui mène à la principale entrée, est un appartement assez ancien qui forme un carré, dont chaque côté est de quatre-vingt pieds. Il a été bâti au siècle passé par le roi Tahmas. De ce bâtiment jusqu'à la porte paraît comme une fort large allée couverte de planes fort hauts, le long de laquelle [109] depuis l'entrée jusqu'à cet appartement sont posées en distance de dix à douze pas des mangeoires de pierre enduites de chaux et de talc assez hautes ; et cela pour y attacher les chevaux choisis de l'écurie royale, pour l'ordinaire douze ou quinze, et quelquefois en plus grand nombre aux jours des grandes fêtes, ou bien lorsque quelques ambassadeurs et d'autres étrangers considérables sont reçus à la première audience du roi. On les y conduit par cette allée au milieu de ces chevaux orgueilleusement enharnachés : car leurs harnais sont tout couverts de pierreries, et tout leur attirail, chaînes, clous, marteaux, sceaux, étrilles, bref généralement ce qui est nécessaire dans une écurie, est de fin or massif, comme nous l'avons décrit en son lieu. À droite et à gauche de l'appartement paraissent sur les côtés [110] quelques carreaux de fleurs et des arbres plantés çà et là comme à l'aventure, qui sont sans ordre à la façon des Perses, chez lesquels il semble que la seule nature jardine ; cela s'étend pour les fleurs et les autres ornements stériles des jardins. Au-devant et du côté du midi le jardin s'étend au long et au large. On l'a divisé comme en parterres et en carreaux spacieux, qui sont séparés les uns des autres par de grands arbres et semés de fleurs de tant de diverses sortes qu'il y en a toujours pendant les trois belles saisons de l'année.

Cet appartement est presque bâti de charpenterie, dont le bas ne s'étend pas au rez-de-chaussée, mais s'élève par-dessus quelques trois pieds. Sa couverture est plate, soutenue de hauts piliers tournés et couverts d'or bien épais, qui l'élèvent à quelque [111] vingt-six ou vingt-sept pieds de hauteur. Le plafond est travaillé de bois à pièces de rapport, qui forme des compartiments où l'or éclate aussi bien qu'aux autres endroits.

Ainsi cet appartement est ouvert de tous côtés, excepté lorsque l'on abat les rideaux qui sont attachés au haut des colonnes, à l'égal du plafond, en dehors. Ce que l'on fait d'un côté et d'autre selon l'heure que l'on sait que le roi y doit venir, soit le matin, soit le soir ; mais lorsqu'ils les abattent, ils ne les laissent pas pendre jusqu'en bas, comme on ferait parmi nous, mais les tirent avec leurs cordons vers les plus proches de ces grands arbres du jardin, au tronc desquels ils les attachent, en telle sorte qu'à dix pieds haut de terre ils forment comme de larges parasols qui empêchent les rayons du soleil de donner dans [112] cet appartement, sans ôter à ceux qui s'y rencontrent ou assis ou debout la vue libre de tous côtés.

Les rideaux sont de toile rouge en-dehors, doublés par-dedans de fines indiennes peintes de couleurs très gaies. Les bandes dont les rideaux sont renforcés aussi bien que tous les cordons sont de fleuret¹⁴ ou de grosse soie. Le corps de l'appartement est divisé en trois parties séparées seulement par de petits balustres de menuiserie richement dorée. Les deux côtés sont deux salles de trente-six pas de long et seize de large chacune. Entre les deux salles se voit un *talaar*, comme nous dirions une grande estrade relevée de quatre pieds plus haut que les salles, et qui a au milieu un bassin fort grand et fort profond de marbre blanc qui reçoit une eau très claire, et qui coule toujours d'un tuyau de même [113] marbre. Tout le lieu est entièrement doré, et l'or en est si épais qu'encore qu'il ait été appliqué il y a plus de cent ans, il ne paraît aujourd'hui rien de terni ni d'écaillé en aucun endroit.

Il est appelé, comme nous avons déjà dit, *talaar taviéléh*, qu'on peut traduire *le salon de l'écurie* : et on lui donne ce nom à cause qu'en de certains jours on tient là proche les chevaux de parade, comme nous venons de le dire ; car *talaar* signifie proprement une salle

¹⁴ « Du fil fait de la bourre de soie qu'on mêle avec de la soie ou de la laine en beaucoup d'étoffes et de passements » (Furetière).

élevée en façon d'estrade, et *tavieléh* signifie écurie, ou tout autre lieu où l'on attache les chevaux.

Voici comment ce lieu fut organisé pour le couronnement du roi : car le lendemain j'y entrai, et j'eus le loisir de le considérer tout à l'aise, et de remarquer la magnificence des meubles et de tout ce qui avait servi au couronnement. Les deux salles des [114] côtés étaient couvertes de beaux tapis de soie, et tout le long de l'espace quantité de carreaux couverts de drap d'or et d'argent à fleurs. L'on voyait parmi des crachoirs d'or massif posés deçà et delà. L'estrade, ou le *talaar* du milieu n'avait que des tapis très riches tissus d'or et de soie. Les carreaux d'alentour étaient d'une certaine étoffe qui se fait en Perse, et qui s'appelle *machmeli-zer-baf*, qui est un velours d'or à fleurs et à feuillages, c'est-à-dire qu'avec la soie est mêlé l'or. Il y avait de pareils crachoirs à ceux des autres salles, dont quelques-uns étaient garnis de petits rubis et de petites turquoises.

En la place qui était destinée pour Sa Majesté fut posé un petit matelas de brocart d'argent rempli d'ouate très fine, épais de quatre doigts, et long d'environ trois à quatre pieds. Sur ce [115] matelas on étendit une petite couverture¹⁵ aussi très fine et très mince, d'ouvrage des Indes piqué d'or, et d'un travail admirable. Cette petite couverture couvrait tout le matelas, et pendait environ quatre doigts alentour, empêchant ainsi qu'on ne le vît. Elle était arrêtée en bas aux deux coins par deux grosses pommes d'or massif, couvertes de pierreries, qui étaient accompagnées de deux crachoirs aussi richement travaillés. À l'autre extrémité on voyait un carreau dont le dessous était de drap d'or avec de petites fleurs rouges et des feuilles vertes : pour le dessus, je ne saurais dire quelle en était l'étoffe, parce que je ne pus en approcher assez pour le reconnaître, et qu'elle était toute couverte de perles, de diamants, d'émeraudes, et d'autres pierreries qui rendaient un éclat merveilleux, ce qui empêchait que [116] même de tout contre¹⁶ on ne pût reconnaître sur quel fond était cette précieuse broderie.

Ce lieu était éclairé par quatorze lampes toutes d'or massif, non suspendues mais posées sur terre, comme nos flambeaux le sont, sur des tables ou sur des guéridons. Ces lampes, qui sont d'or de ducat¹⁷, sont si matérielles qu'il y en a telle qui pèsent soixante marcs¹⁸, et les ordinaires ne pèsent pas moins de trente et quarante. De ces quatorze il y en avait huit dans le *talaar* du milieu, et trois dans chacune des deux autres salles, où étaient encore huit flambeaux à deux branches aussi d'or massif, lesquels flambeaux sont de trois à quatre pieds de hauteur, et pèsent encore plus que les lampes.

Le lieu pour le couronnement ayant été préparé de la sorte que nous venons de décrire, on apporta au milieu du *talaar* les [117] quatre pièces principales, et qu'on peut dire en quelque sorte consacrées pour cette cérémonie.

La première, un *scourzy* ou siège qui sert de trône, c'est un petit tabouret carré. Sa hauteur est de trois pieds géométriques¹⁹. Les piliers qui soutiennent les angles s'appuient sur autant de grosses pommes, et pour assurer le siège il y a encore en haut et en bas pareil nombre de barres traversantes ; en un mot sa forme est toute semblable à nos tabourets. Le dessus, tout uni sans aucune étoffe qui puisse rendre le siège plus mol, est de la même matière que le reste, je veux dire d'or massif assez épais, et les quatre piliers avec les quatre pommes sont couvertes par-dessus l'or de petits rubis et de quelques émeraudes. Ce tabouret, hors les temps qu'il sert à cette cérémonie, se garde avec grand soin dans le trésor royal qui est au [118] donjon de la forteresse d'Ispahan ; il est si pesant que quand on l'en tire, deux hommes à peine le peuvent porter ; je l'y ai vu par un grand bonheur : je trouvai moyen

¹⁵ « Dans quelques provinces *couverte* se dit pour couverture de lit » (*Trévoux*).

¹⁶ De tout près.

¹⁷ « On appelle or de ducat le meilleur or qu'on emploie pour dorer » (*Furetière*).

¹⁸ Un marc fait 8 onces ou 245 grammes.

¹⁹ Peut-être veut-il dire trois *pas* géométriques, qui font cinq pieds.

d'entrer dans ce lieu-là quelques jours après, lorsque le *vazier* ou fermier royal de la ville y venait pour ouvrir tous les magasins et les cabinets parce que le nouveau roi y devait amener le lendemain sa mère et ses femmes.

La seconde pièce, un *taag*, c'est-à-dire une couronne²⁰, du moins ne trouverai-je point d'autre expression en français qui puisse expliquer ce mot persien : comme difficilement les Perses, s'ils voulaient traduire en leur langue ce que nous appelons couronne, pourraient-ils trouver une autre diction plus propre que celle-ci : *taag*, qui est cette couronne persienne et ce fameux bonnet que quelques faiseurs de [119] relations appellent le bonnet de Sophy, je ne sais pourquoi ; j'en ai dit ailleurs suffisamment mon avis²¹. C'est un bonnet plat à peu près comme les mortiers des présidents du Parlement : je dis à peu près parce qu'il n'est ni si large, ni tout à fait si haut ; il s'étrécit un peu vers le bas, et porte en son milieu une pointe qui semble sortir du dedans du bonnet, bien qu'elle n'y soit que cousue de fort près et très proprement. Cette pointe se prolonge en haut un peu plus que la longueur d'un doigt, et se diminue vers le bout qui au-dessus paraît un peu plus large. L'étoffe de ce bonnet que l'on avait préparé pour le nouveau roi était de fin drap d'or épais. Il était lié alentour en façon de *dhul-bandt* (qui est ce que nos écrivains pour ne pas entendre les langues nomment mal *turban*) par une des plus fines et légères toiles de coton [120] qui se fasse dans les Indes, tissée d'argent sur les bords à la largeur de deux doigts. La pointe du tuyau était chargée d'une grosse applique de diamants, qui la couvrait toute, d'où sortaient de petites chaînes de pierreries qui cachaient entièrement le reste du tour et venaient tomber sur le bonnet, lequel était aussi tout couvert de riches enseignes des plus belles pierreries de la couronne. Tout alentour s'élevaient des aigrettes de pierreries qui ne cédaient point aux autres. En quelques-unes l'on voyait de petites plumes de héron et d'oiseau de paradis. Le *dhul-bandt* était tout rempli de chaînes attachées aux aigrettes ; et c'étaient des diamants, des rubis, des émeraudes et des topazes qui formaient ces aigrettes et ces chaînes lesquelles couvraient tout le *dhul-bandt* en tombant du haut en bas sur la toile de coton pour [113²²] le tenir ferme et empêcher qu'elle ne se déliât. Au-devant et justement sur le front éclatait une grande aigrette beaucoup plus riche que tout le reste, autour de laquelle pendaient des perles et des diamants, et du haut sortaient trois tuyaux de pierreries, dans lesquelles on avait mis de petites masses de plumes de héron.

²⁰ Chardin sera critiqué par Tavernier pour avoir appelé ce « bonnet » une couronne (voir Van der Cruysse, p. 132) ; il y répliquera dans son *Voyage* (voir t. IX, p. 85-86).

²¹ Voir p. 138.

²² Erreur pour 121 (et ainsi de suite).



La troisième pièce était un *chemchir* ou épée, dont la poignée et le fourreau, aussi bien que les boucles du ceinturon, étaient encore toutes couvertes de pierreries à proportion de la couronne.

Toutes ces épées de Perse sont larges de deux à trois doigts, et recourbées, faisant presque un demi-cercle : car ceux d'entre eux qui font profession de se mieux connaître au maniement des

armes soutiennent qu'une lame courbée taille bien mieux et porte [114 (122)] une atteinte bien plus dangereuse que ne fait pas un sabre droit, et ils en donnent la démonstration par des règles de la statique²³ ou de l'art d'escrimer que nous n'avons pas le loisir maintenant d'examiner.

La quatrième pièce est un *gangher*, ou un poignard persien, dont le portrait que nous avons fait mettre ici aussi bien que des autres pièces précédentes, représente assez la figure, sans qu'il soit besoin de le décrire. On ne voyait pas de quelle matière en était la garde et le fourreau, parce que l'abondance des pierres précieuses qui les chargeaient ne permettait pas aux yeux de l'apercevoir ; mais il ne faut pas doute qu'elle ne fût d'or.

De dire maintenant la valeur de ces trois dernières pièces : car de la première il ne serait pas difficile, c'est ce que je ne puis, parce que je n'en sais rien de [115 (123)] certain. Il est vrai que j'ai ouï assurer à un seigneur de la cour que tant la couronne que l'épée et le poignard valaient plus de cent mille tomans, qui sont près de cinq millions de notre monnaie. Je ne voudrais pas conseiller à personne de le croire : je connais trop les Perses, et particulièrement les gens de cour de ces pays-là. Il n'y a guère d'autres hommes qui soient moins ennemis du mensonge, et qui se plaisent davantage à grossir les objets, et à agrandir les matières, lors principalement qu'il s'agit de vanter la magnificence de leurs rois et la grandeur de leur nation. Cela n'est pas néanmoins tout à fait hors d'apparence. J'ai vu encore une aigrette de Sa Majesté dont quelques Européens en Ispahan estimaient le seul diamant du milieu deux cent et le reste trois cent mille livres. Si sur la [116] couronne royale il y avait plus d'une aigrette semblable, et si encore elle portait ce rubis que du commandement exprès du feu roi l'eunuque garde du trésor me montra en Mazenderan, qui dans sa forme ovale pèse

²³ « C'est une science qui fait partie des mathématiques, qui enseigne la connaissance des poids, des centres de gravité, de l'équilibre des corps naturels » (Furetière).

(à ce que disait cet eunuque) cent soixante carats, les chaînes, l'épée et le poignard étant enrichis à proportion. Ces trois pièces pouvaient assez tôt arriver à cette valeur de cent mille tomans. Avec tout cela, pour en dire sincèrement mon avis, je n'ai jamais jugé qu'elles y montassent à un quart près.

L'on mit ces trois pièces auprès du tabouret, et on les couvrit d'une riche toilette. Sa Majesté parut sortant du bain et revêtue de ses habits ordinaires, mais les plus précieux qu'elle eût accoutumé de porter. Après que ce prince fut entré il s'assit en la place qu'on lui avait préparée, [117] et en même temps ceux qui étaient destinés pour assister au couronnement montèrent au *talaar*, et se rangèrent en cet ordre.

Au côté droit de Sa Majesté et quelque peu derrière était l'eunuque Aga Nazir, qui faisait en cette cérémonie l'office de *mehter* ou grand chambellan, ayant pour cet effet à sa ceinture une petite cassette d'or brillante de pierreries, où se gardent quantité de mouchoirs et de senteurs, pour en servir Sa Majesté quand elle en désire.

Un peu plus derrière encore paraissaient six enfants géorgiens de l'âge de quinze à seize ans, qui avaient été fait eunuques, et qui étaient d'une beauté merveilleuse, comme sont presque tous les jeunes garçons de ce pays-là. Ils étaient placés de sorte qu'ils formaient comme une demi-couronne à l'entour du [118] roi, se tenant debout sans remuer les mains, qu'ils tenaient croisées sur l'estomac ; ils portaient des vestes magnifiques de toile à fond d'argent rehaussé d'or. En pareille disposition et dans une distance aussi éloignée des enfants que celle des enfants l'était du prince, se montrait nombre de vieux eunuques noirs tenant chacun un fusil à la main, dont le fût était garni d'or et de menues pierreries.

Au côté gauche du roi, qu'on estime chez les Perses le plus honorable, pour les raisons que j'ai rapportées en un autre ouvrage, était assis premièrement le député qui représentait Mahammed mehdi premier ministre ; auprès de celui-ci le second député de Gemchid-kaan général d'un des corps d'armée ; au troisième lieu l'envoyé pour tenir la place de Maksoud-Bek surintendant général du domaine du [119] roi ; au-dessous, le quatrième député au nom de Mir-za Sedre-el-din grand et premier secrétaire de l'Empire ; Hamirch Hamzeh Mir-za Daroga ou grand prévôt d'Ispahan et ses dépendances, tenant la cinquième place ; Mirza-Refié, estimé un des plus savants entre les Perses, tenait la sixième.

Au côté droit de Sa Majesté à la seconde place (car la première demeurait vide pour honorer Boudaak-Sultan général des mousquetaires, qui était là présent, mais debout proche du prince) l'on voyait assis le député de Mahammed-kouli-kaan souverain chef de la justice. Au-dessous de lui deux places se gardaient vides pour le grand astrologue et son collègue qui étaient à observer l'heure favorable. La cinquième place était remplie par le plus docte et le plus habile homme qu'il y ait en [120] ce grand royaume au jugement de tous, frère du premier ministre et grand-oncle du nouveau monarque de par sa femme : il se nomme Mir-za Haly-riza, et on le qualifie *cheik-el-Islaam*, c'est-à-dire Ancien de la Loi : car pour *Islaam*, qui signifie proprement la déférence que nous rendons aux mandements divins en y assujettissant notre esprit et notre volonté, ils entendent la religion, qu'ils appellent la Loi par excellence. Aujourd'hui chez les Perses, comme autrefois chez les Hébreux, c'est de la religion que dépend toute la politique, et c'est l'Ancien de la Loi qui donne le branle aux affaires, qu'on ne peut déterminer sans son approbation. À la sixième place était Mirza-moumen, *vazier* ou intendant receveur général de Sa Majesté en Ispahan et ses dépendances.

Je n'ai point ouï dire que [121] d'autres grands que ceux-là y fussent assis. Il est vrai que les salles des deux côtés étaient pleines d'officiers debout, les uns pour autoriser par leur présence la solennité du couronnement, les autres pour être prêts d'exécuter les commandements de Sa Majesté, selon que le général des mousquetaires les leur faisait entendre de sa part, comme faisant ce jour-là l'office de grand maître d'hôtel, pour marque de quoi il portait à la main le gros bâton d'or tout couvert de pierreries avec la pomme, et se tenait debout à la gauche de Sa Majesté dont il recevait les ordres, ou pour mieux dire, à

laquelle il les donnait : parce que le nouveau roi, qui n'avait jamais rien vu de semblable, ne faisait et ne disait rien que ce qu'on lui dictait.

Le chef des astrologues et son collègue ayant longtemps observé [122] la constitution du ciel et la disposition des étoiles vint enfin vers les dix heures du soir donner avis que le temps favorable pour couronner le roi n'était plus éloigné que de vingt minutes. Sa Majesté là-dessus ordonna au général duc, selon qu'elle-même auparavant avait appris de lui qu'elle devait le faire, de les conduire tous deux à prendre leurs places, et laissa écouler une partie de ces minutes.

Elle s'entretenait cependant tout bas avec ce général, qui l'instruisait de la manière qu'il fallait qu'elle se comportât dans les diverses rencontres de cette cérémonie ; à quoi ce jeune prince obéissait exactement pour ne point faillir faute d'expérience dans une action si publique et si importante.

Lorsqu'il ne restait plus que quelques moments à écouler de ces vingt minutes, le grand astrologue [123] ayant fait un signe d'œil au général des mousquetaires pour lui faire entendre qu'on pouvait commencer, celui-ci le dit au roi, lequel suivant l'instruction qu'il en avait reçue se leva debout ; les seigneurs qui étaient là assis se levèrent aussi, et en même temps le général se jeta aux pieds de Sa Majesté s'inclinant jusques à terre, puis tout à genoux il tira de son sein et de dessous sa veste un petit sac où était la lettre que l'assemblée des princes envoyait au monarque, comme nous l'avons déjà marqué. Il ouvrit le sac, il prit cette lettre, il la baisa, il la fit toucher à son front, il la présenta à Sa Majesté, et se releva. Le prince, l'ayant reçue, la lui rendit aussitôt et lui commanda de l'ouvrir et de la lire, ce qu'il fit tout haut distinctement et posément afin que tous ceux qui assistaient à la cérémonie pussent [124] entendre ce qu'elle contenait et apprissent que les grands de l'État tous d'une voix avaient élu le prince là-présent pour roi de Perse, qu'ils le reconnussent pour tel et pussent aussi en rendre témoignage s'il en était besoin. Comme il eut achevé de la lire, le roi lui commanda de faire venir l'Ancien de la Loi, ce qu'il fit, et alors ce seigneur ancien, s'étant approché de Sa Majesté, se jeta à ses pieds, et après le salut accoutumé, tel que nous l'avons décrit, il se releva et prit de la main du général la lettre qui venait d'être lue pour la reconnaître et l'autoriser, vérifier les sceaux, et attester que cette lettre était véritable. Car c'est à lui que cette reconnaissance appartient comme chef de la Loi et du spirituel. L'ayant prise et portée à sa tête par respect, il la lut et regarda les sceaux, puis l'alla remettre devant le roi, [125] avec trois inclinations de tête, après qu'il se fut mis à genoux. Par cet humble posture il montrait d'approuver cet écrit, et que l'élévation du prince à l'empire était légitime. Pendant que le juge spirituel était occupé à cela, le général des mousquetaires écoutait la résolution que prendrait Sa Majesté sur la demande qu'il lui avait faite du nom qu'il lui plairait de porter, et si c'était sous celui qu'elle avait déjà, ou sous quelque autre nouveau qu'elle voulait être couronnée. Le prince répondit que pour changer de qualité il ne voulait point changer de nom, et qu'il retenait celui de Sefie, qui lui avait été donné dès ses premières années. Le général rapporta cette volonté du roi à l'Ancien de la Loi qui s'était relevé des pieds du prince et y avait laissé la lettre. Ces deux seigneurs à l'instant, l'Ancien de [126] la Loi à la droite, le général des mousquetaires à la gauche, conduisirent Sa Majesté à ce petit siège d'or servant de trône dont nous avons tantôt parlé, qui était au milieu de la salle, sur lequel l'Ancien de la Loi la pria de s'asseoir : ce qu'elle fit en la manière qu'on lui avait marquée selon les règles de la religion, qui est d'avoir le visage tourné vers le *Káàba* ou l'oratoire de la Mecque. Alors l'Ancien de la Loi s'étant assis sur ses talons, qui est la posture où les mahométans se mettent quand ils veulent prier Dieu ou qu'ils se trouvent en la présence de quelques personnes qualifiées à quelques pas de Sa Majesté, découvrit la couronne, l'épée et le poignard, et ensuite prononça une prière à Dieu qu'il commença par une confession de leur foi en abrégé, et finit par une bénédiction sur les ornements royaux destinés à la cérémonie [127] du couronnement. Elle ne dura pas plus de demi quart d'heure ;

et s'étant relevé, il prit l'épée, la ceignit au côté gauche de Sa Majesté, lui mit le poignard au côté droit. Ensuite, ayant fait signe au grand chambellan d'ôter la toque de dessus la tête du roi, il mit en la place le *taagh* ou la couronne, en prononçant quelques versets de l'Alcoran qui venaient à propos. Ce qu'il avait aussi fait auparavant, lorsqu'il avait ceint au prince l'épée et attachée le poignard.

Il finit et laissa la place à Mir-za Resia, ce grand et savant docteur dont nous avons parlé, qui se présenta pour faire le *kotbé*. Ce mot en son origine signifie prière, mais il donne à entendre une prière en forme de harangue, et peut-être lui pourrait-on donner le nom d'oraison.

Par une ancienne coutume au-delà de toute mémoire, ces sortes [128] d'oraisons doivent toujours être divisées en quatre points, durer une demi-heure, et avoir toujours une même matière. Il ne reste à l'orateur que la liberté de changer les termes et le style et de donner un nouveau tour à ses pensées.

La première partie s'appelle *hamde-koda*, louange à Dieu, parce que l'orateur n'y expose autre chose qu'une action de grâces qu'on lui doit rendre continuellement de tous ses bienfaits, vu qu'il n'y a point d'instant que nous n'en recevions de sa bonté quelque nouveau et particulier ; que ses grâces étant comme les sources des grands fleuves qui coulent sans cesse et ne s'arrêtent jamais, à cause de quoi les bienfaits de Dieu sont appelés par les théologiens des bienfaits coulants, nos remerciements doivent aussi être continuels et toujours courants ; que tout ce que cette Majesté suprême expose aux yeux des hommes, [129] soit dans les temps passés, soit de nouveau, porte les caractères et tient empreint le sceau de son amour envers nous, et rend témoignage que dans ce qu'il opère au-dehors de lui, il fait tout pour le plus grand bien des hommes, cet être infini étant le meilleur de tous ceux qui font le mieux. Ce sont là leurs expressions, et d'est à peu près en ce sens que ce premier point est conçu, qui dure quelque demi-quart d'heure.

Le second point s'appelle *néad berpegamberhou, ve doüas de Imaam*, la louange, mémoire et reconnaissance du Prophète et des douze descendants et lieutenants. Aussi ne contient-il autre chose que des acclamations et des bénédictions qu'ils donnent à ces personnes que leur superstition leur rend vénérables : que ce sont eux que Dieu a établis les quatorze purs et sans tache ; qu'il les a fait successivement les seigneurs de tous les mortels ; que la foi n'est point entière si avec la confession de [130] la divinité l'on ne confesse aussi que l'envoi de ces quatorze est légitime, sur lesquels les lumières célestes se sont répandues afin qu'ils éclairassent aux âmes errantes et qu'ils montrassent à tous le chemin de la vérité ; qu'ainsi nous sommes obligés de les glorifier, de célébrer leurs louanges, de leur désirer sans cesse le salut et la paix, et à leur famille en terre toute sorte de prospérité. Que donc leur nom soit exalté par-dessus toutes les choses créées. Que la malédiction s'augmente sur leurs ennemis. Que tous les hommes de l'univers soient amenés et deviennent poussière à leur porte, et d'autres vœux semblables à ceux-ci que je traduis le plus à la lettre qu'il est possible.

Le troisième point est *seltenet ez hokkom koda*, c'est-à-dire que la royauté est du commandement de Dieu ou d'institution divine : sur quoi ils remarquent que depuis que Dieu a créé le monde, il a toujours gouverné son peuple par des prophètes, [131] et à leur place par les rois qu'il a établis leurs successeurs. Que les rois sont *Zel-Alla*, l'ombre de Dieu, qui est ce que nous disons l'image de Dieu : mais c'est une expression, que celle d'*image*, dont ils ont horreur comme d'une idolâtrie, et un terme dont ils n'oseraient user parce qu'ils croient que de supposer que Dieu a quelque image, c'est supposer à même temps qu'il soit corporel ; ils ajoutent que comme nous sommes obligés de servir Dieu et de lui obéir, non seulement par les lumières que le ciel nous a données à notre naissance, mais encore par la révélation que nous en avons eue de ses prophètes qui nous ont déclaré sa volonté, nous sommes de la même sorte et par la même révélation obligés de servir les rois comme étant *valié* ou lieutenants souverains de Dieu, *gaanit-chin*, séant en sa place sur la terre, et que nous devons

nous soumettre à leurs commandements sans nous informer s'ils sont [132] justes ou non, par cela même que ce sont leurs commandements, ni plus ni moins que nous nous soumettons aux livres divins en tout, jusques aux choses qui semblent choquer notre lumière et notre raison, par où nous témoignons une obéissance aveugle, telle que Dieu l'exige des hommes, laquelle il met à l'épreuve en ces rencontres par des commandements qui paraissent iniques : cela pour la rendre plus agréable et de plus grand prix.

Le quatrième et dernier point est *douhaa beray pad-chaé*, prière pour le roi, qui contient quantité de supplications pour la longue vie du présent monarque des Perses, pour sa santé, pour l'affermissement de son trône et l'augmentation de ses conquêtes ; que puisque cet auguste rejeton de la sacrée race imaamique est selon la vraie Loi le lieutenant du monarque de toute la terre et le légitime seigneur du monde ; que sa domination se puisse étendre [133] de l'un à l'autre pôle ; que sa majesté paraisse toujours éclatante de gloire comme un soleil ; que sa parole ait une force contraignante ; que ses ennemis soient faits poudre à ses pieds ; que tous ses vœux et ses desseins aient leur effet ; et que tout cela s'accomplisse d'une plus glorieuse manière que jamais en faveur du roi Sefié. L'orateur prononça ce nom d'un ton plus haut qu'il n'avait fait le reste, afin que tout le monde l'entendît clairement.

Et il faut remarquer qu'il l'avait relevé exprès à la fin de son discours, et que jusque-là dans toute la cérémonie ce nom n'avait point été prononcé.

Au moment qu'on entendit prononcer *Sefié*, tous ceux de l'assemblée à l'envi firent retentir leurs acclamations par ce cri de joie ordinaire, *Intch-alla*, ainsi soit-il, Dieu le fasse. Ce que chacun répéta par cinq ou six fois. Après quoi le *cheik-el-Islaam* ou [134] l'Ancien de la Loi alla le premier se mettre à genoux devant le roi, et baissant le front par trois fois jusques aux pieds de Sa Majesté, il prononça encore une seconde bénédiction en peu de paroles, qu'il finit par des vœux ardents de prospérité, et que Sa Majesté jouît d'un règne qui pût rendre ses sujets heureux, et étendre bien loin les frontières de l'Empire.

Il réitéra les trois inclinations qu'il avait déjà faites à ces dernières paroles de sa harangue, qu'il prononça avec beaucoup d'éloquence, à ce qu'on assure, quoiqu'il n'eût point eu de temps pour s'y préparer et qu'on l'eût tiré pour assister à cette cérémonie presque endormi de sa maison.

Après lui tous les grands de l'assemblée, chacun en son rang, et les autres aussi qui tenaient quelque poste considérable, vinrent [135] rendre leurs respects au monarque par les trois inclinations accoutumées.

Cela fait, Sa Majesté se leva de dessus le siège d'or, et s'alla asseoir à sa place, comme firent tous les autres à celle où ils étaient assis auparavant. Car comme il a été dit, pendant la cérémonie du couronnement tous s'étaient tenus debout, et il n'y avait eu que le roi qui fût assis.

Voilà de quelle sorte fut couronné Sefié second. Son grand-père avait porté le premier le même nom entre les monarques des Perses. Il est vrai que l'auteur de cette race l'avait aussi porté, mais il n'entre point dans le nombre, parce qu'il n'a jamais été mis au catalogue des rois. Sa modestie lui fit refuser ce titre ; et à ce que les historiens nous apprennent, il regarda toujours le trône comme un illustre tourment qui sous les vaines apparences [136] du bonheur cachait de véritables supplices.

Ce nom de Sefié, que pour prononcer en français comme on l'écrit en persan il faudrait prononcer *Safié*, a diverses significations, qui reviennent toutefois presque à la même : tantôt il signifie *ami*, d'autrefois *élu*, et en d'autres rencontres *pur* ou *purifié*. Toutes ces significations comme j'ai dit sont presque semblables, car les amis sont en effet des personnes élues ou choisies entre plusieurs, et *purifié*, qui est la signification la plus ordinaire, ne s'éloigne guère de ces deux autres. Car par exemple lorsque les Perses appellent le premier homme (ce qu'ils font assez souvent) *Adam Sefié alla*, on peut traduire l'homme

ami, ou *élu*, ou *purifié* de Dieu. Ces trois épithètes lui conviennent fort bien, car auprès de Dieu ses amis sont ses élus, et ils ne peuvent pas [137] être ses élus qu'il ne les ait purifiés. C'est donc selon les endroits où ce nom est employé qu'on lui attribue une signification plutôt qu'une autre, comme en celui-ci parlant du nouveau roi des Perses j'aimerais mieux tourner *chae Sefié* le roi élu, que non pas le roi purifié. Du moins il me semble que le génie de notre langue porte à cette interprétation. Il est vrai que ceux qui veulent que *safié* signifie partout purifié ont pour eux l'étymologie, vu que la racine de *safié* est *saf*, qui veut dire proprement pureté, quoique par métaphore elle signifie aussi quelquefois élection, comme ailleurs j'en ai remarqué des exemples. Mais c'est assez fait le grammairien ; le sujet que je traite ne me permet pas de m'arrêter davantage à ces minuties, non plus qu'à la remarque qu'on pourrait faire, qu'il y a grande apparence que [138] c'est de ce mot arabe *sefié* que les Grecs ont emprunté celui de *sophos*. Il sera plus à propos de remarquer le mécompte de nos écrivains sur ce même nom de *sefié*. Ils veulent tous que les rois de Perse s'appellent Sophy. Je ne saurais m'empêcher de rire quand je vois dans leurs écrits le grand sophy, le sophy des Perses, le souverain sophy. Les rois de Perse ne sont point appelés sophys en général ni même en particulier ; aucun n'a jamais porté ce nom, comme ces gens l'écrivent et le prononcent, mais bien le nom de *sefié* ou *safié*. Si les rois de Perse savaient lire les caractères européens, et qu'ils vissent non seulement dans nos livres mais encore sur les lettres qu'on leur adresse de quelques endroits de l'Europe qu'on leur donne ce titre de sophy, ils cracheraient sans doute dessus, et prendraient cela pour une injustice. [139]

Je n'en veux pas tant à ceux qui parlent de la Perse par occasion, ou qui étant ministres des princes, sur le rapport d'autrui commettent cette faute dans les dépêches qu'ils envoient en cette cour-là, qu'à ces auteurs qui font profession de donner une relation fidèle de ce qui se passe dans un pays où ils se vantent d'avoir été, et qui en parlent comme témoins oculaires, et cependant nous débitent mille mensonges et abusent trop hardiment de la facilité des lecteurs. Mais je souhaiterais qu'ils se contentassent de nous tromper en donnant seulement de faux noms aux choses, et que les choses qu'ils racontent de la Perse fussent véritables. C'est néanmoins en ces sujets qu'ils errent le plus grossièrement ; sur quoi, afin que personne ne pense que je décrie les autres pour rendre cette relation plus recommandable, [140] et qu'il m'arrive ce que dit le proverbe, que ceux d'un même métier se méprisent ordinairement l'un l'autre, j'apporterai pour prouver ce que je dis un exemple sur cette même histoire que nous avons entre les mains ; il ne sera pris d'aucun livre qui traite des voyages, je n'en veux pour cette fois attaquer aucun : mais il sera tiré de l'extraordinaire du bureau d'adresse²⁴ du date du 9 de juin 1667 où la mort du feu roi de Perse et le couronnement du prince qui règne aujourd'hui sont ainsi rapportés, folio marqué 523.

« Je ne puis finir sans vous faire encore part des nouvelles qui nous sont venues de la cour de Perse par des lettres de Livorne du 5 de ce mois.

« Elles portent qu'un exprès dépêché d'Hispanhan était venu donner avis aux négociants anglais qui demeurent en cette ville-là que le sophy ensuite d'une débauche étant [141] tombé malade à Khur en retournant de Casbin, était mort quatre jours après ; qu'aussitôt que la chose fut sue en ladite ville d'Hispanhan, son fils aîné âgé d'environ vingt ans fut proclamé par le principal ministre et quelques autres officiers sous le nom de son aïeul Cha-Sophy ; que le lendemain le gouverneur d'Hispanhan et les principaux seigneurs de la cour qui accompagnaient le corps du défunt y étant arrivés et l'ayant salué, il se montra en

²⁴ « Bureau d'adresse, un bureau établi à Paris par Théophraste Renaudot, fameux médecin, où on trouve les avis de plusieurs choses dont on a besoin. C'est aussi le bureau où se fait la *Gazette*, d'où vient qu'on appelle figurément un bureau d'adresse les maisons où on apprend beaucoup de nouvelles. » (Furetière).

public à ses sujets qui en témoignèrent leur joie par des acclamations extraordinaires, et qu'ensuite il reçut les présents accoutumés de la noblesse, comme aussi ceux des agents de France, d'Angleterre et de Hollande.

« On ajoute que plusieurs jours s'étaient passés en festins et réjouissances pour sa proclamation, avec d'autant plus de magnificence que cela flattait grandement l'humeur de ce prince, qu'on dit être beaucoup [142] plus porté aux belles dépenses que son père, et qu'ayant donné audience aux mêmes agents, il leur avait promis la confirmation des privilèges que ses prédécesseurs leur ont accordés, et même de les augmenter lorsqu'on le jugerait à propos. »

Si l'auteur de cette nouvelle eût eu dessein de la falsifier, il n'eût pas pu mieux réussir qu'il a fait, puisqu'il ne dit rien de vrai. Cet exprès qu'on a assuré avoir été dépêché d'Ispahan à Livorne est un fantôme. Les Anglais ne dépêchèrent personne en tout ce temps-là ni dans les autres temps ; je ne sache point qu'ils aient dépêché à droiture aucun de cette capitale de Perse à ce port d'Italie ; le monarque défunt des Perses qu'il appelle hardiment *sophy* n'a jamais en son pays porté ce nom ni rien d'approchant. Ce qu'il dit, qu'étant tombé malade ensuite d'une débauche il mourut quatre jours [143] après, est de la qualité du reste.

Ce ne fut point d'une débauche qu'il tomba malade, et sa maladie ne fut pas seulement de quatre jours, mais elle fit languir ce prince quatre mois durant et plus. Le lieu que la relation appelle Khur, où elle rapporte que le prince mourut, est une pure chimère : j'ai feuilleté là-dessus toute ma géographie persienne, mais je n'ai pu trouver aucune place ni grande ni petite qui s'appelât ainsi. Ce qu'elle ajoute, que c'était en retournant de Casbin, n'a pas plus de vérité. Il y avait plus de huit ans que le roi de Perse n'avait été à Casbin, et alors il retournait de la mer Caspie qui en est bien loin, comme il a été raconté en la vie de ce grand monarque.

L'auteur de la relation passant à l'élection de son successeur continue la bonne foi dont il a usé auparavant. La nouvelle de la mort [144] du feu roi ne fut sue dans Ispahan avant celle du couronnement de son successeur que par peu de personnes de la plus haute qualité, et son successeur n'avait garde d'être proclamé en cette ville par le premier ministre ni les autres officiers de la couronne, qui en étaient éloignés de plus de cent quarante lieues. Il ne se fait point de proclamation en ce pays-là comme parmi nous, et il ne fut point proclamé comme son aïeul sous le nom de Cha-Sophy, puisque ni l'un ni l'autre ne l'ont jamais eu. Ce qui suit après : que « le gouverneur d'Hispanhan et les principaux seigneurs de la cour qui accompagnaient le corps du défunt y étant arrivés et l'ayant salué, il se montra en public à ses sujets qui en témoignèrent leur joie par des acclamations extraordinaires » ; toute cette période²⁵, dis-je, contient autant d'impertinences que de [145] mots. Le gouverneur d'Ispahan n'avait point quitté la ville, il n'avait donc garde d'y arriver le lendemain ; le corps du défunt n'y fut jamais apporté : c'est une chose à quoi l'on ne pensa nullement. De ces seigneurs qui l'accompagnaient, le premier qui vint à la cour ne le fit que vingt jours après, et les autres que trente et quarante. Pour ces acclamations de joie dont il parle, je n'en entendis pas une hors de celles que j'ai racontées. Je fus pourtant présent à tout ce qui se passa, et personne n'en peut avoir été meilleur témoin que moi. Le donneur d'avis n'a pas mieux su lesquels des agents de France, d'Angleterre et de Hollande ont eu les premiers audience du nouveau roi, et lesquels lui ont fait des présents, comme il se verra par ce que nous dirons dans la suite. Que le lecteur juge maintenant quelle foi l'on doit ajouter [146] aux relations qu'on suppose avoir été envoyées de ces pays-là, qui ne sont forgées que sur des bruits incertain et des lettres mal conçues de marchands et de passants qui par occasion en parlant d'autres affaires touchent quelque chose de ce qui se fait dans les États.

²⁵ Au sens grammatical : voir glossaire.

Pour retourner à notre sujet : après que le jeune roi et ceux qui étaient à ses côtés furent retournés à leurs places, le général des mousquetaires, ayant parlé quelques moments à l'oreille de Sa Majesté, commanda en son nom, entre plusieurs choses de moindre importance, ces quatre principales.

La première, qu'on jouât des instruments de musique et de guerre dans les deux balcons qui sont au haut de ce grand bâtiment, qui est à un des bouts de la place royale dite *kaisérié* ou lieu impérial. Personne n'en fut [147] dispensé : Persiens, Indiens, Turcs, Moscovites, Européens [*sic*], et autres. Ce qui fut à l'instant exécuté. Et ce tintamarre d'instruments qui ressentaient plus la guerre que la musique dura vingt jours entiers sans aucune discontinuation, et sans que la nuit l'interrompît. On observa ce nombre de vingt jours à cause des vingt années qui faisaient l'âge du nouveau monarque.

La seconde fut qu'on eût tout présentement à fournir le palais de la garde ordinaire, au même nombre et dans les lieux accoutumés, ainsi que du temps du feu roi.

La troisième chose que l'on commanda fut qu'on allât dès ce moment en toute diligence faire effacer le nom d'Habas de dessus les sceaux et les cachets de l'État, qui sont de pierres précieuses, qui avaient été apportés de la cour dans une bourse [148] scellée du cachet du premier ministre, et qu'on y gravât celui de Sefié. Que si dans quelqu'un de ces sceaux le nom d'Habas ne pouvait être commodément effacé seul, on en ôtât la gravure toute entière pour y en faire une autre sur une nouvelle superficie, et en cas que les pièces fussent si minces qu'elles ne pussent souffrir les effaçures²⁶, qu'elles seraient brisées et qu'on en ferait graver d'autres nouvelles en leur place.

La quatrième, que tous les coins de la monnaie fussent rompus, et d'autres taillés sous le nom du prince présentement régnant, et qu'on travaillât en diligence à battre pour le lendemain quelque six-vingts à cent quarante *tomans* de monnaie, qui reviennent à quelque six à sept mille livres de la nôtre.

Ce qui fut exécuté avec tant de promptitude que cette somme [149] fut prête dès le lendemain en pièces grandes comme les ordinaires de la valeur de dix-huit sols, dont le roi fit ses largesses. Ce jour-là même une de ces pièces me tomba entre les mains, et celui de qui je l'eus m'assura qu'il en avait été fabriqué d'or de même grandeur, ce que je crois aisément, encore que je n'en aie pas vu. Voici ce qui était marqué dessus : d'un côté autour du bord les noms des douze successeurs de Mahammed, et au milieu ces mots : *Bende-chae-din Sefié est*, c'est-à-dire : « Le lieutenant souverain du roi du monde selon la Loi véritable, est Sefié. » Ailleurs nous avons expliqué ces inscriptions plus exactement et plus à la lettre. De l'autre côté était ce distique persan :

*Zibad hestié chae Habas sanié,
Safie zad Zikkeh, saheb Karanié.*

C'est-à-dire : « Après qu'a été en l'être corporel Habas Second. » Ou [150] pour mieux donner à la version l'air de notre langue : « Après qu'Habas Second a quitté l'être corporel, Sefié maître du monde a frappé une monnaie. » Qui vaut autant à dire comme il a été déclaré roi, parce qu'en ces pays-là, non plus qu'ici, il n'y a que les souverains qui puissent battre monnaie. Au-dessous il y avait : *Zarby sefahaan hazar haftad ou heft*, frappé à Ispahan l'année de l'*hegereh* 1077²⁷.

Il était près de minuit avant que cette cérémonie fût achevée, et lorsque tout fut fait, le roi se leva revêtu de ses habillements royaux, qu'il ne quitta que quand il se fut retiré en son appartement particulier au palais des femmes. On remarqua sur le visage de ce jeune prince

²⁶ Ratures (*Trévoux*).

²⁷ L'an 1666-1667.

beaucoup d'altération dans tout ce temps-là. Il parut déconcerté et comme un homme qui n'était [151] pas bien à soi. Il ne s'en faut pas étonner. Pouvait-on attendre autre chose d'une personne qui toute sa vie avait été tenue enfermée, et qui n'avait jamais rien vu de ce qui se passe dans le monde, et par-dessus tout cela qui par une fatalité secrète de la mauvaise humeur de son père avait été resserré dans une prison plus rigoureuse que la pratique ne portait à l'égard des enfants du roi ? Pouvait-il observer la bienséance qu'une action aussi importante que celle-là demandait, lui qui n'avait jamais ouï parler de rien de semblable, ni de quelle façon on proclamait les rois ? Pouvait-il garder une certaine posture pleine de majesté qui sans paraître embarrassé eût fait toutes les choses d'une manière surprenante, puisqu'on ne l'en avait jamais instruit auparavant ; et qu'encore moins pouvait-il y avoir fait réflexion [152] de lui-même ? Ajoutez à cela que ce jeune prince passait tout d'un coup d'une extrémité à une autre. Il s'entendait appeler le maître du monde, lui qui un peu auparavant se trouvait en une condition qui ne différait guère de celle des esclaves. Il est vrai qu'il jouissait de toutes sortes de commodités dans sa captivité, toutes les délices des sens l'accompagnaient ; mais ces délices se changeaient en des tourments par l'amertume que répandait sur elles la crainte de la mort ou d'un cruel aveuglement qui le menaçaient à tous moments.

Ce que nous venons de dire le réduisait déjà assez à ne savoir ce qu'il devait faire. Mais pour combien compterez-vous ce dernier assaut qu'il avait nouvellement reçu ? Combien d'images funestes pensez-vous qu'avaient présenté à son esprit les clameurs épouvantables, les gémissements [153] forcenés de sa mère et de ses femmes et des autres personnes du même sexe qui avaient de l'amour pour lui ? Son âme, pour imiter les façons de parler des Perses, se trouvait en l'état d'une mer qui, ayant été agitée par un furieux vent, ne laisse pas encore de faire mugir ses flots et d'en paraître troublée, quoique l'orage ait cessé, et qu'un autre vent contraire se soit élevé à la place.

La grande duchesse (car on donne ce nom aux mères des princes de Perse dès le moment qu'un de leurs fils est devenu roi) ne se trouvait pas réduite à de moindres extrémités. On lui avait rapporté les premières paroles que le général des mousquetaires avait prononcées en se jetant aux pieds de son fils, et de moment en moment on lui venait dire ce qui se passait près de lui ; mais la crainte et la douleur [154] avaient tellement saisi son imagination que les autres passions n'y pouvaient trouver d'entrée. Elle demeura plus d'un quart d'heure sans vouloir écouter les grandes nouvelles qu'on lui récitait ; elle refusait obstinément de les croire, et quoiqu'elle eût de si grands sujets de joie, elle répandait toujours des larmes, et continuait ses gémissements suivant la manière de celles de son sexe qui s'arrêtent volontiers sur des objets affligeants et s'opiniâtrent à en conserver les idées. À la fin toutefois tant d'eunuques lui vinrent rapporter les nouvelles assurées de la mort du roi son mari et de l'élection de son fils, dont on préparait le couronnement, qu'elle commença à y prêter l'oreille et à faire diminuer ses craintes. Son âme cependant demeura encore suspendue entre la joie et la douleur. Car si la bonne fortune de [155] son fils et son élévation au trône lui donnaient du contentement, la triste mort de son époux rappelait ses larmes ; et comme ces deux passions étaient également puissantes dans son cœur, elles le tenaient en équilibre de sorte qu'il ne pouvait pencher ni d'un côté ni de l'autre. Enfin la coutume et la bienséance l'emportèrent, de sorte que pendant un peu de temps elle retomba dans ses premières agitations : elle déchira ses habits, appelant l'âme du défunt et lui demandant, comme s'il eût été présent, quel sujet il avait eu de quitter le monde et de la laisser ainsi misérable, et d'autres plaintes de cette nature. Elles cessèrent néanmoins lorsqu'elle apprit que le roi son fils serait bientôt de retour auprès d'elle. Sur quoi, après qu'elle eut fait les lustrations ordinaires que la loi ordonne, elle changea d'habits aussi bien que [156] la princesse femme du nouveau monarque et les autres les plus considérables de ce lieu, pour recevoir en roi celui qui jusques alors avait vécu entre elles comme un prisonnier. Dès qu'on leur eut donné avis que Sa Majesté était entrée en leur palais, elles allèrent toutes au-devant de lui : la grande

duchesse fut la première à le saluer par les trois inclinations à genoux de la tête jusques à terre ; sa femme ensuite et ses concubines firent la même chose ; puis les autres personnes de ce lieu à qui leur emploi et leur qualité permettaient cet honneur. Je n'ai pu apprendre ce qui se passa là-dedans le reste de la nuit : nous avons déjà dit qu'il n'y a rien de plus difficile que de savoir ce qui se fait dans ces sortes d'habitations, qui sont comme une région séparée de toutes les autres. Il n'y a que des femmes qu'on ne saurait approcher [157] d'une lieue, ou quelques eunuques noirs moins communicables que des dragons, qui en peuvent rapporter des nouvelles ; mais c'est leur arracher le cœur que de les mettre sur ce chapitre. Il faut user de beaucoup d'adresse pour les faire parler, à peu près de la même sorte qu'on apprivoise les serpents aux Indes, jusques à les faire siffler et danser.

Cependant le son des *nakara* ou instruments de musique retentissait des balcons de la place royale ; et comme il durait plus longtemps que d'ordinaire, qui n'est que de deux à trois quarts d'heure, il donna occasion de s'étonner à ceux qui s'étaient éveillés au bruit. Néanmoins comme il était déjà minuit et que l'heure était indue pour sortir de la maison, il y en eut peu de ceux qui demeuraient proche de la place royale qui donnassent assez à leur curiosité [158] pour s'aller informer de ce qui se passait. Le reste des habitants attendit au lendemain matin, où l'on apprit que Sefie second était assis sur le trône, et qu'il avait succédé à son père Habas qui était mort.

Je vous laisse à penser combien chacun demeura surpris. Pour moi je trouvais quelque chose de si nouveau dans cet accident que je pensais voir un songe. Qu'on ait pu celer la mort d'un si puissant prince une si longue espace²⁸ de temps, et qu'on ne l'eût sue qu'après avoir vu son fils monté sur le trône, c'est de quoi je n'ai jamais lu d'exemple. Mais c'est un coup de la sagesse des Perses qu'on ne saurait trop louer. Par cette adresse l'État changea de maître sans rien changer en sa forme, et il souffrit une des plus dangereuses révolutions sans s'en apercevoir, de sorte qu'il ne parut en toute la [159] ville d'Ispahan aucun signe de consternation. Ils entendaient paisiblement dire qu'Habas était mort sans faire testament, et recevaient avec satisfaction celui qui avait été élu en sa place ; on n'y voyait personne ni fort triste ni fort joyeux, personne qui fit le censeur pour trouver à redire à ce qui se passait, et encore moins le mutin : tout allait son train ordinaire, et les marchandises étaient exposées en vente de même que le jour précédent, les négociants traitaient leur affaires avec autant de repos et d'attention que s'il ne fût rien arrivé.

Il me sembla pour lors qu'Ispahan était une république de Platon élevée au-dessus de la fortune, et exempte des accidents qui travaillent les choses mortelles.

Nos Européens seuls prirent l'alarme à la nouvelle de ce grand changement, et ceux qui avaient [160] des maisons dans la ville les tinrent fermées les premières heures du jour, entre autres les Hollandais qui étaient retirés en la leur au nombre de quelque quarante. Le sieur Hubert de Lairesse se trouva avec eux, qui avait été envoyé par ordre de la Compagnie de Hollande en qualité d'ambassadeur vers le feu roi avec des commissions et des présents pour Sa Majesté ; il était alors sur le point de s'en retourner, et comme il apprit ce changement, lui qui par une longue pratique des affaires de la Compagnie s'était rencontré en plusieurs lieux des Indes où il avait vu à la mort des rois arriver de grands remuements et de très dangereuses séditions, et que l'on y commettait impunément quantité de meurtres et de brigandages : cette fâcheuse expérience, dis-je, par où il avait passé, lui fit appréhender dans une occasion [161] pareille de semblables événements, et c'est pourquoi il avait été d'avis de tenir leurs logis fermé pour quelque temps à cause des mutins que l'espérance du pillage y eût pu attirer. Mais la docilité des Perses et l'excellence de leur gouvernement lui devait avoir ôté ces appréhensions ; aussi quand le gardien des capucins lui eut donné avis sur les neuf heures du matin que toute la ville demeurait dans une grande tranquillité, pour ne pas montrer

²⁸ Cet emploi du féminin survit aujourd'hui dans son emploi particulier à l'imprimerie.

davantage qu'il se défiât de la sûreté publique il commanda d'ouvrir les portes. Ce supérieur des capucins se nommait le R. P. Raphaël du Mans.

À cette même heure le nouveau monarque, étant sorti de l'intérieur de son palais, vint s'asseoir dans le salon où il avait été couronné le soir précédent, et ce fut là que tous les grands qui se [162] trouvaient pour lors dans Ispahan de condition furent admis à baiser la terre devant ses pieds. Cela dura jusques à dix heures, que Sa Majesté s'étant levée, monta à cheval et sortit pour la première fois du logis où elle était née. Ce prince fit le tour de son palais à petit pas et peu accompagné, suivant la coutume des rois de Perse. Il marchait seul éloigné devant et derrière l'espace de quelque vingt pas de ceux de sa suite ; douze valets de pied seulement étaient alentour de son cheval : c'était pour se mieux faire remarquer au peuple.

Sa Majesté parut ce jour-là revêtu de la manière que je vais décrire. La *cabaye* ou veste façonnée à la géorgienne était de brocart d'argent fort épais à petites fleurs violettes ; le devant sur l'estomac était garni de longues attaches de perles et de diamants, [163] six de chaque côté ; par-dessus la veste elle portait un petit justaucorps sans manches, de brocart d'or doublé de martre-zibeline. Au côté droit elle avait un poignard dont le fourreau et la garde étaient garnis de grosses émeraudes et d'autres pierreries ; son épée était ornée aussi richement ; sa tête était couverte d'une toque ou *dhul-bandt* à la persane, d'étoffe très fine de soie et d'or, où était sur le devant une aigrette royale attachée avec une grande rose de diamants garnie de rubis ; alentour pendaient des perles de très grand prix. Les habitants de tous côtés accouraient en foule pour voir leur nouveau souverain ; lui qui n'était point accoutumé à voir tant de monde, et qui avait toujours vécu éloigné du bruit, semblait encore, aussi bien qu'à la cérémonie précédente, avoir quelque chose de déconcerté, et [164] que ce grand éclat l'éblouissait. Il tenait pourtant toujours les yeux élevés, où la douceur se trouvait mêlée avec la majesté qui attirait d'abord l'amour et le respect, aussi bien que toute sa personne qui est fort bien faite. En voici le portrait.

Sa taille est haute, dégagée et pleine de grâce ; son visage est rond, qui porte dans ses traits un air agréable, un peu marqué de petite vérole ; il a les yeux bleus et le poil blond, mais il se le teint en noir, parce que le poil de cette couleur est le plus estimé chez les Perses. Ceux qui savent que tous les sectateurs de Mahammed se rasent les cheveux, entendront bien que je ne parle que de sa barbe, qui dans l'âge où il était commençait à montrer le premier coton : en quoi il ressemblait assez bien à son père, excepté qu'il n'a pas le nez long comme lui ni les yeux aussi fendus. [165] La blancheur de son teint que le hâle n'avait pas encore flétri avait je ne sais quoi de charmant. En un mot, on ne remarquait rien en ce prince qui ne fût alors très agréable : je dis alors parce qu'à présent il a beaucoup changé et qu'il change tous les jours.

Sa Majesté ayant été près d'une heure dehors rentra dans l'appartement de ses femmes et n'en sortit point de tout le jour, après qu'il eut laissé ses ordres, ou plutôt donné la permission nécessaire au général des mousquetaires et à l'eunuque intendant, les deux plus en faveur auprès de lui pour expédier les affaires pressées.

Il ne se fit rien de plus le reste de ce jour-là, et contre l'attente de plusieurs il n'y eut point d'autre pompe. Le roi voulut différer la réjouissance publique au temps que toute la cour se serait [166] assemblée dans Ispahan. Cependant, comme nous avons déjà remarqué, tout allait dans cette ville son train ordinaire : les boutiques étaient ouvertes, les négociants traitaient leurs affaires dans les places publiques, et l'on tint les marchés jusque bien avant dans la nuit ; les autres jours suivants ce fut la même chose, non seulement dans cette capitale, mais par toute l'étendue de ce vaste empire. Ce grand changement n'en causa aucun dans la fortune ni dans la conduite de personne. Le calme fut toujours très profond, dont on peut apporter deux raisons : l'une, la sagesse des grands, qui surent avec tant d'adresse cacher le trépas du défunt monarque ; l'autre, l'autorité absolue des rois de Perse et le terrible

pouvoir que la superstition de ces peuples leur donne. À leur simple commandement les plus grands même [167] viennent apporter leur tête et se soumettent au dernier supplice sans oser en demander le sujet.

Tant y a que personne ne parut ni triste ni joyeux ; personne n'y avait fait paraître le moindre signe de mécontentement. Ce n'est pas, à mon avis, que plusieurs ne se fissent violence à celer leurs déplaisirs de peur d'offenser le nouveau roi. Ils considéraient qu'Habas II dont ils apprenaient la mort s'était rendu très capable de gouverner, qu'il traitait favorablement ses peuples, qu'il se faisait craindre au-dehors et procurait au-dedans l'abondance et la tranquillité, qu'il aimait la justice et prenait garde que les officiers n'abusassent de leur autorité et ne commissent point d'oppressions, que cependant une secrète fatalité au milieu d'une si belle course le venait ravir dans l'âge parfait où l'esprit a toutes ses lumières [168] pour bien former ses résolutions, et le corps toute la vigueur pour les exécuter ; qu'au contraire ce jeune prince qui montait sur le trône n'avait jamais rien vu et ne pouvait être qu'apprentif²⁹, non seulement dans l'art de régner, mais dans les moindres choses, qu'ainsi la faiblesse de son âge et son incapacité les ferait souffrir longtemps, comme on l'avait éprouvé de ses prédécesseurs en de pareilles rencontres.

Ceux qui ressentirent davantage cette affligeante nouvelle de la mort du feu roi furent les chrétiens. Ce prince avait toujours témoigné beaucoup d'inclination pour eux, leur faisant des caresses extraordinaires et maltraitant les gens de Loi et les interprètes de l'Alcoran lorsqu'ils essayaient de l'envenimer contre ceux qui professaient notre religion. [169]

Ce qu'il a fait connaître plus d'une fois, comme il a été dit en sa vie, jusque-là que les Arméniens se disaient l'un à l'autre qu'il était plus chrétien que mahométan. Ce n'est pas qu'en effet il ne fût très affectionné à sa religion, autant et peut-être davantage que les plus zélés de ses prédécesseurs ; mais c'est qu'il n'estimait pas qu'il y eût rien d'agréable à Dieu, ni de conforme à la raison, dans la violence qu'un prince exercerait sur la liberté des créances ; que pour être mahométan il n'avait pas cessé d'être homme, et que si la Providence l'avait élevé sur le trône, c'était pour y vivre en roi, et non pas s'y comporter en tyran ; qu'il n'y avait rien de plus tyrannique ni de plus barbare que cette conduite, qui choquait non seulement le droit des gens, mais encore celui de la nature, qui veulent l'un et l'autre [170] que les hommes vivent dans la société, et que bien loin de se nuire ils s'entraident par des offices mutuels. Enfin qu'il n'y avait que Dieu qui fût le maître des consciences et le roi des volontés ; que pour lui il n'avait que la politique et l'État extérieur à gouverner, et qu'ainsi il devait également la justice à tous ses sujets, quelque religion qu'ils professassent, puisque les uns et les autres étaient membres de son État.

Il demeura toute sa vie tellement persuadé de ces choses que les directeurs de la superstition mahométane, quelques efforts qu'ils fissent pour lui donner de l'aversion contre les chrétiens, ne purent jamais rien gagner sur son esprit. Il les considéra ou comme des emportés qu'un faux zèle rendait incapables de raisonnement juste, ou comme des intéressés qui sous le spécieux prétexte [171] de religion voulaient se rendre recommandables parmi la multitude, et peut-être se prévaloir du crédit qu'ils auraient acquis pour former des partis dans l'État et ébranler le gouvernement : c'est pourquoi il prenait plaisir de rabaisser ces sortes de gens et de leur témoigner du mépris.

Cela parut clairement lorsqu'il empêcha la création d'un nouveau *sadre*, qui est comme le pontife de la loi mahométane dans toute l'étendue de l'Empire des Perses, et qui a l'intendance de tous les biens destinés au culte de la religion, que d'autres officiers subalternes manient sous son autorité et par ses ordres. Ce nom *sadre* veut dire la poitrine de la Loi. Habas Second avait aussi fort persécuté le *cheik-el Islaam* ou Ancien de la Loi, qui est

²⁹ « Celui qui est novice dans les arts et les sciences » (Furetière). *Apprentif* est alors la forme normale du mot.

un autre petit souverain dans le spirituel, car c'est à lui [172] qu'appartient la connaissance et la résolution de tous les cas qui touchent à la religion, comme nous l'avons marqué. Ce roi fut sur le point de le condamner à mort avec toute sa famille, sur ce qu'on lui avait rapporté que quelques-uns de ces interprètes de l'Alcoran disaient sourdement entre eux qu'il fallait mettre sur le trône un des fils de cet Ancien de la Loi, qui serait plus ardent pour la religion que n'était ce monarque ; et il l'eût sans doute exécuté, si celui-ci ne fût venu à ses pieds lui présenter sa tête et celle de tous ses enfants qui l'accompagnaient. Ce spectacle amollit son cœur, et il crut que ce personnage était innocent dès lors qu'il le vit humilié.

Il avait encore disgracié son *pich-naamaz*, c'est-à-dire directeur des prières, qui serait parmi nous comme le chapelain d'un prince et son directeur de conscience, [173] non pour autre sujet que parce qu'il déclamaient continuellement contre les chrétiens.

Le premier ministre d'État qui avait gouverné pendant la minorité d'Habas ne se trouva pas mieux de l'aversion qu'il témoignait contre les chrétiens ; c'était un dévot mahométan qui sollicitait continuellement Sa Majesté contre eux, et voulait qu'il commandât qu'ils eussent à porter une marque aussi bien que les juifs pour les distinguer des mahométans : le prince l'avait toujours rebuté, et l'on ajoute que le dégoût qu'il conçut pour cela contre ce ministre ne contribua pas peu à la résolution qu'il prit de le disgracier.

Après ces grands exemples, le prince désormais plus absolu non seulement laissa jouir les chrétiens du libre exercice de leur religion, mais il l'accorda encore aux juifs, malgré les oppositions [174] secrètes et publiques que purent faire tous les *molla* et gens de religion. Il arriva même que le prince prit de là occasion d'abaisser ouvertement toute cette race d'hypocrites : car s'étant emportés, comme nous l'avons marqué, jusques à dire qu'il fallait se défaire de lui comme d'un infidèle qui avait trop de commerce avec les profanes, la haine secrète qu'il leur portait eut désormais un prétexte plausible pour les maltraiter, et s'il est permis d'user de la phrase persienne, pour leur casser les dents, c'est-à-dire pour les empêcher de plus mordre.

À propos des Arméniens sujets de ce bon prince qui suivent la religion chrétienne, il avait accoutumé de dire aux grands du royaume que ce serait une injustice signalée que des hommes qui travaillaient au bien de l'État par leur labeur et leur trafic [175] fussent exclus des douceurs de la paix et de l'abondance dont ils étaient les principaux instruments.

L'on voit par là que ce n'était pas sans sujet que les chrétiens s'affligeaient en leur cœur de la perte de ce bon roi : leur disgrâce paraissait sans ressource, puisque le nouveau prince qu'ils voyaient monté en sa place pour les gouverner n'était encore qu'un jeune homme dont on ne pouvait se promettre rien d'assuré ; et quand même il se porterait au bien, et qu'il garderait pour eux autant de bonne volonté que son prédécesseur avait fait, il ne pourrait de longtemps, vu son peu d'expérience, exécuter ses bonnes intentions à cause des avis que ses conseillers lui donneraient et des remontrances que lui feraient les interprètes de l'Alcoran et les gens de la Loi.

Outre qu'un prince de son âge [176] ne se pourrait passer de faire un confident de quelque habile homme entre les grands qui saurait le mieux gagner son esprit, et ce bonheur semblait regarder le général des mousquetaires, terrible ennemi des chrétiens, tant parce que son humeur l'y portait que parce qu'il était encore ennemi du surintendant, que ceux-ci considéraient depuis longtemps comme leur protecteur à la cour.

Ceux du nom chrétien qui s'affligeaient le plus de la mort du dernier roi furent les *Francs* ou Européens. Ils avaient les mêmes sujets de douleur que les chrétiens du pays (car les mahométans ne distinguent point les diverses sectes qu'il y a parmi nous) et ils en avaient encore un autre plus pressant, c'est qu'ils étaient étrangers, loin de leur patrie, et qu'ils ne se pouvaient entretenir en celle où ils étaient [177] qu'avec les bonnes grâces du souverain. Celles du défunt avaient été extrêmes en leur endroit : il les avait traités plutôt en père qu'en ami, et l'affection qu'il leur témoignait ouvertement les faisait honorer partout ; il n'y avait

pas lieu d'espérer un traitement si favorable de son successeur ; leur condition sous le défunt leur était trop avantageuse pour oser espérer de la faire monter si haut, et ce changement de roi ne leur pouvait promettre, suivant les apparences, que le changement de la bonne à la mauvaise fortune.

Au temps de cette fâcheuse révolution il y avait à Ispahan, comme je l'ai déjà remarqué, un ambassadeur hollandais nommé le sieur Hubert de Laïresse ; il avait été envoyé de Batavia par ordre et de la part de la Compagnie hollandaise avec des présents considérables pour le [178] roi et pour ses principaux ministres, dans le dessein de renouveler l'amitié et de demander certaines faveurs à Sa Majesté touchant leur commerce dans ses États, que voulait empêcher tant le gouverneur de la province de Fars qui est proprement celle de Perse, que les intendants du fameux port du Bender-Habassi, c'est-à-dire port ou marché d'Habas, parce que ce fut le roi premier de ce nom qui l'établit, transportant le négoce du port d'Ormus en cet endroit, qui est vis-à-vis et dans un abord plus commode. C'est là que les Hollandais ont leur principal comptoir. L'ambassadeur était arrivé à la cour au mois de juillet, et avait dès les premiers jours eu son audience en la vallée de Saver dans la province de Mazenderaan, à quatre lieues de la mer Caspienne et à douze d'Ester-abaat. Il fit si bien que [179] dans l'espace de cinq semaines il fut expédié et obtint de Sa Majesté tout ce qu'il souhaitait. Il était retourné au mois de septembre à Ispahan comblé de joie des grâces extraordinaires qu'il avait reçues, tant à l'égard de la Compagnie que de sa propre personne, et il faisait son compte de partir au commencement d'octobre, parce qu'il était pressé d'aller prendre possession au port d'Habas de la direction du négoce et des autres affaires que la Compagnie pourrait avoir en ce royaume, en la place du sieur Henry Vvuan-vich qui était décédé depuis trois à quatre mois. Tout était prêt pour ce voyage, et le jour assigné au 4^e octobre ; mais il en fut bien empêché par ce grand et inopiné changement qu'apporta aux affaires la mort d'Habas II et l'élection de Sefié aussi II^e du nom. La première nouvelle qu'on [180] lui en fit entendre lui causa un déplaisir très sensible. Car outre l'estime et la passion qu'il avait pour ce grand monarque dont il venait de recevoir tant de faveur, il jugeait bien le dommage que cet accident apportait à ses maîtres.

Il reconnaissait premièrement que cette rude et longue ambassade vers le feu roi dont il venait de s'acquitter avec toute sorte de satisfaction demeurerait sans effet, puisque la Compagnie par ce changement tombait dans la nécessité d'en ordonner une autre nouvelle pour féliciter le nouveau roi sur son heureux avènement à la couronne. Il reconnaissait ensuite que tout ce qu'il avait obtenu à la cour avec tant de peine et de dépense retournait à néant, puisque toutes les grâces accordées par Habas II ne pouvaient avoir d'effet à moins d'une authentique et [181] expresse confirmation du prince régnant, laquelle serait presque aussi difficile à obtenir que le premier octroi, et ne coûterait pas moins de soin et de dépense ; enfin il faisait réflexion sur les bontés et l'amitié qu'Habas avait témoigné[es] à la Compagnie qu'il servait et dont il était envoyé, qu'il voyait perdue, sans savoir ce que l'on devait attendre de son successeur, vu même que sa jeunesse et son peu d'expérience faisaient appréhender que, faute de connaître les véritables intérêts de son État, il ne se laissât conduire aux conseils passionnés de quelques grands, qui ne songeant qu'à leurs fortunes particulières, selon que les uns et les autres seraient en crédit, lui feraient prendre des partis différents qui rompraient toutes les mesures de la Compagnie.

Toutes ces pensées donnaient à cet ambassadeur beaucoup de [182] chagrin et d'inquiétude. Cependant, comme il était temps pour lui de songer à remédier à ces inconvénients, il choisit parmi ceux qui l'accompagnaient les personnes qui avaient droit d'assister à son conseil, et ayant examiné la conjoncture présente, il résolut d'aller le plus tôt qu'il lui serait possible baiser les pieds de ce nouveau roi afin de prévenir les autres Européans et avoir l'honneur de voir Sa Majesté avant eux, et ensuite s'efforcer d'obtenir

d'elle la confirmation de tous les privilèges donnés par les rois ses prédécesseurs à la Compagnie et à la nation hollandaise.

Cette résolution prise le matin, l'ambassadeur envoya l'après-dînée l'interprète de la maison d'Ispahan chez le général des mousquetaires (le seul qui pouvait alors procurer cette audience, parce que ce n'était qu'à [183] lui que le nouveau roi se rapportait de tout ce qu'il fallait dire ou faire en matière d'État). L'instruction de l'interprète portait qu'après avoir salué très humblement le général de la part de l'ambassadeur, il le suppliât fort instamment de représenter à Sa Majesté l'éclat, la réputation et la puissance de la noble Compagnie (ce sont les termes dont on usa) ; que Sa Majesté avait tout le sujet de la gratifier au possible, vu le puissant négoce qu'elle exerçait dans les États de Perse ; lui représenter encore en quelle haute considération elle avait toujours été auprès de ses prédécesseurs de triomphante mémoire, Habas le Grand, Sefié premier, Habas second, qui lui avaient accordé des grâces très particulières, et l'avaient toujours honorée de leur protection ; que depuis peu le conseil de Batavia, pour reconnaître cette généreuse affection que les monarques de [184] Perse lui avaient de tout temps témoignée, avait député aux pieds du roi qui venait de monter au ciel le sieur Hubert de Lairesse avec des présents considérables ; que cet ambassadeur avait été très bien reçu de ce grand monarque, qui ne lui avait rien refusé de ce qu'il avait demandé, et que lui ambassadeur, après cette expédition favorable, étant prêt de monter à cheval pour s'en retourner, avait reçu la nouvelle de la mort du prince son père, et de l'élévation de sa très haute Majesté.

Que là-dessus il n'avait pas voulu partir sans avoir l'honneur de lui baiser les pieds, et paraître devant elle avec la profonde humilité qui lui était due ; et qu'encore qu'il n'eût aucuns présents dignes de lui être offerts, parce qu'il avait employé tout ce qu'il avait apporté, tant pour honorer le feu roi de triomphante mémoire auquel Sa très haute Majesté succédait [185] que pour gratifier les principaux de ses ministres, il espérait qu'elle aurait assez d'indulgence pour l'excuser, et qu'elle ne laisserait pas de lui accorder la faveur qu'il lui demandait très humblement. Qu'il suppliait enfin le général des mousquetaires de vouloir employer son crédit pour obtenir le plus promptement qu'il se pourrait la permission de se présenter devant le nouveau monarque, d'être admis à lui baiser les pieds, et d'en être expédié favorablement, vu que la mort du directeur son prédécesseur et plusieurs affaires très importantes l'appelaient en diligence au port d'Abas. Que s'il voulait se donner la peine de travailler à lui faire avoir cette audience pour le lendemain, il lui promettait une honnête reconnaissance, l'assurant aussi que la Compagnie s'en ressouviendrait toujours et lui en demeurerait fort obligée.

L'interprète, arrivé chez le [186] général des mousquetaires, lui parla seul à seul, et lui débita toutes ces belles raisons qu'on lui avait dictées ; mais tandis qu'il n'y eut que de ces discours, ils ne produisirent aucun effet auprès de ce guerrier, qui contrefaisant l'ignorant, ou peut-être parce qu'en effet il n'entendait rien à ces choses-là, lui dit qu'il ne pouvait rien déterminer sur ces matières, et qu'il fallait attendre que le conseil fût de retour à Ispahan.

Mais quand l'interprète se ressouvint d'ajouter à ces raisons la promesse d'une honnête reconnaissance, l'éclat de l'or frappa si puissamment l'imagination de ce seigneur qu'il se sentit tout à coup rempli de lumières : il ne douta plus de ce qu'il y avait à faire ; il donna les mains à ce que l'ambassadeur désirait, et sut conduire si bien cette intrigue que sur le soir il envoya quérir [187] le même interprète, auquel il donna ordre de promettre à son maître de la part de Sa Majesté qu'il serait reçu le lendemain sur les dix heures du matin à lui baiser les pieds.

Ce jour-là, au temps qui avait été assigné, cet ambassadeur hollandais avec deux autres de la compagnie, savoir le chef de son négoce à Ispahan et le secrétaire de l'ambassade auxquels était joint l'interprète, se rendit au palais en un appartement proche de celui auquel le roi avait été couronné. À peine y avait-il demeuré assis quelques moments qu'on vint

l'avertir de s'avancer vers le lieu où était Sa Majesté ; et lorsqu'il y fut arrivé avec sa suite, le général des mousquetaires, faisant l'office ce jour-là de grand portier qui a la charge de premier introducteur des ambassadeurs, le conduisit depuis la porte du salon jusque [188] devant Sa Majesté, à deux pas de laquelle l'ambassadeur et les deux autres personnes avec lui firent leur révérence selon la coutume des Perses, qui est de baiser la terre par trois fois devant les pieds du roi.

Quand ils eurent fait leur salut, et qu'ils eurent reçu permission de s'asseoir, l'ambassadeur par la bouche de son interprète commença à faire des vœux au nom du gouverneur général de Batavia pour la gloire et la prospérité de Sa Majesté à son heureux avènement à la couronne. Le roi le reçut avec des remerciements, et ajouta à la fin : « Monsieur l'ambassadeur est le bienvenu ; et s'il a quelque grâce à demander, qu'il le fasse seulement connaître. » Là-dessus le Hollandais prit occasion de s'expliquer, et fit connaître au roi en peu de paroles les faveurs que ses devanciers avaient toujours faites à la Compagnie [189] depuis qu'elle s'était venu habituer dans son royaume de Perse jusques à ce jour, demandant ensuite une pareille protection de sa très haute Majesté, l'authentique confirmation de tous les contrats et commandements donnés ci-devant pour cette compagnie, et la continuation d'une pareille bienveillance.

Sa Majesté lui répondit : « Monsieur l'ambassadeur, je vous tiens pour mon hôte et pour mon ami, comme aussi toute votre nation, et redoublerai pour votre compagnie les courtoisies et les faveurs que mes pères de triomphante mémoire lui ont ci-devant accordées. » L'envoyé hollandais fit une profonde révérence, avec les deux autres qui l'accompagnaient, et à ce discours obligeant répliqua par son interprète en ces termes : « Nous l'attendrons donc en cette manière de la grâce et de la générosité d'un si grand prince. Comme aussi de notre [190] part et de celle de la Compagnie, si nous pouvons en quelque chose servir sa très haute Majesté, qu'il lui plaise commander hardiment, et elle sera obéie. Cependant nous la supplions très humblement qu'il nous soit permis de nous retirer au port d'Habas pour y vaquer à nos affaires auxquelles une nécessité pressante nous appelle. »

Là-dessus le général des mousquetaires, portant la parole pour le roi (car il faisait par grandeur auprès de Sa Majesté le même office que l'interprète faisait auprès de l'ambassadeur par nécessité), commença à dire : « Sa Majesté demande pourquoi monsieur l'ambassadeur témoigne tant de précipitation pour se retirer ; elle lui dit qu'il lui plaise d'attendre que tous les grands de son royaume soient ici arrivés, parce qu'en ce temps-là elle veut le recevoir avec plus de pompe et lui donner des marques plus signalées de son estime. » Les [191] Hollandais repartirent comme ils avaient déjà fait, en baissant la tête et le corps avec une profonde humilité, et remerciant Sa Majesté de tout leur cœur, et la suppliant de les vouloir toujours considérer aussi favorablement qu'il faisait alors ; mais que pour le présent, la plus grande grâce qu'ils pourraient recevoir d'elle était la permission de s'en retourner à leur comptoir principal, à cause que des affaires de la dernière conséquence pour eux les y appelaient. Le roi par un signe de tête leur accorda leur demande, et leur fit dire qu'il ne voulait pas les arrêter davantage, qu'ils s'en pouvaient aller au nom de Dieu, qu'ils assurassent la Compagnie de son affection, et que tout ce qu'ils auraient à l'avenir à demander, il suffirait seulement qu'ils le fissent connaître pour l'obtenir. Par ces dernières paroles il leur donna congé qu'ils prirent par des [192] révérences à la façon européenne, les plus respectueuses qu'il leur fût possible. Ils se retirèrent de la sorte après une audience d'environ trois quarts d'heure. Sur les quatre heures après midi ils envoyèrent leur interprète chez le général des mousquetaires pour lui rendre de la part de l'ambassadeur très humbles grâces de la peine qu'il s'était donnée de leur procurer une audience si favorable, et pour obtenir de lui la continuation de son affection, et d'accepter pour arrhes de leur gratitude une horloge d'argent et cinquante ducats d'or.

L'agent des Anglais en Perse, nommé le sieur Étienne Flour, ayant appris que les Hollandais avaient eu audience de Sa Majesté, ne fut pas peu surpris et ne ressentit pas peu de dépit qu'ils l'eussent prévenu ; il se pressa aussi de son côté d'avoir la sienne, et d'être admis à lui baiser les pieds ; [193] il se servit des mêmes voies pour y parvenir qu'avait tenues l'ambassadeur hollandais, comme en effet il n'y en avait point d'autres : elles lui réussirent de même, si bien que deux jours après, accompagné de son second dans les affaires, dès les neuf heures du matin, il fut introduit à faire la révérence au roi par le général des mousquetaires. Son interprète et son collègue marchaient derrière lui. Après avoir fait le salut accoutumé, il présenta au prince deux cent ducats d'or, suivant la belle coutume des Orientaux, où les rois, se disant les lieutenants de Dieu, défendent comme lui de se présenter devant leur face les mains vides. Il s'assit après, par la commandement du prince, et commença à lui souhaiter par la bouche de son interprète, de la part de la nation et compagnie anglaise[s], un règne florissant et d'une [194] longue durée, et fit représenter ensuite le plus brièvement qu'il put les grands services que la nation anglaise avait rendus aux rois de Perse ses aïeux de mémoire immortelle, comme aussi pour cette considération ces triomphants monarques avaient toujours favorisé la nation anglaise plus que toute les autres de l'Europe, de quoi il s'assurait que Sa Majesté était bien informée : c'est ce qui lui faisait espérer qu'elle continuerait à la Compagnie les mêmes grâces, et la confirmation de tous les traités et de tous les privilèges accordés ci-devant aux Anglais.

Le roi répondit à ce discours de la même sorte qu'il avait fait à l'ambassadeur de la Compagnie hollandaise : « Monsieur l'agent est mon hôte, et toute la nation anglaise m'est très chère ; tout ce que mes prédécesseurs de glorieuse mémoire ont accordé à votre compagnie, [195] je vous le confirme. Vos privilèges vous seront continués, et si vous avez quelque chose de nouveau à demander qui fasse à l'avantage de votre nation, vous n'avez qu'à le proposer avec assurance qu'il vous sera octroyé s'il se trouve raisonnable. » L'agent anglais et son second firent de très humbles remerciements et pour leur maître et pour eux, suppliant Sa Majesté avec respect d'agréer leurs services. Ce que le roi accepta par un signe de tête, qui fut celui de leur congé. Ils le prirent avec des révérences à leur mode. Or comme ils étaient redevables de cette favorable audience au général des mousquetaires, parce que le roi ne faisait rien que par l'avis de ce seigneur, ils envoyèrent le soir leur interprète chez lui pour lui faire les remerciements de la faveur qu'il leur avait procurée, et pour lui présenter en reconnaissance un bijou [196] de pierreries et trente ducats d'or.

Ce jour-là le *meehmandar-bachy* ou chef de ceux à qui on commet les hôtes, c'est-à-dire les étrangers qualifiés, qui est comme un grand maître des cérémonies, arriva auprès du roi, dépêché par les grands de l'État pour donner avis à Sa Majesté qu'ils s'avançaient à petites journées avec le corps du défunt monarque et tout ce qui formait la cour pendant sa vie ; que sur la marche, pour empêcher le peuple de soupçonner quelque chose de triste, on avait soin de leur faire entendre que le roi était avec ses femmes, et que pour cela il ne se montrait point ; mais que néanmoins le bruit de sa mort commençait déjà à s'épandre, ce qui ne pourrait pas beaucoup nuire désormais que Sa Majesté avait pris les rênes du gouvernement ; qu'ils tenaient toutes [197] choses dans le même état qu'auparavant, et attendaient avec révérence les fermes ordres qu'il plairait à Sa Majesté de leur envoyer pour régler leur conduite.

Avec le seigneur député était un eunuque de la part de *Hamzeh Mir-za* frère du roi, dont il a été parlé, pour saluer Sa Majesté au nom de ce jeune prince, se jeter à ses pieds, lui demander sa grâce, et la supplier par tout ce qu'il y a de plus sacré dans la religion mahométane de ne lui point faire arracher les yeux, qu'elle le fit resserrer aussi étroitement qu'elle le désirerait, qu'elle lui ôtât tout ce qu'il lui semblerait bon, mais qu'au nom de Dieu elle lui laissât la vue, afin de n'être pas incapable de l'étude des lettres à quoi il désirait s'employer toute sa vie. Le roi retint l'eunuque auprès de soi, réservant à donner réponse à la

requête du jeune prince jusqu'à [198] ce qu'il eût été amené à la cour : mais qu'il fit réponse le même jour à la lettre qu'avait apportée le maître des cérémonies, laquelle était conçue en forme de commandement, et contenait entre autres articles ceux-ci.

1. Que Sa Majesté approuvait tout ce qu'ils avaient fait depuis le moment funeste de la mort du feu roi son père.

2. Qu'ils fissent toute la diligence qu'il leur serait possible pour se rendre auprès de lui sans troubler l'ordre des affaires, laissant toutes choses dans le même état qu'elles étaient.

3. Qu'ils prissent le soin de faire porter le corps de son glorieux père de haute et immortelle mémoire, dont la place est en paradis, à la ville de Kom par Mir-za Maassoum ; et qu'à même temps ils fissent partir trois autres cercueils semblables à celui où on l'aurait mis, chacun accompagné de pareille [199] escorte, l'un à Metched, l'autre à Ardeüil, et le troisième à Kachan.

Mais de peur que cet article ne demeure obscur, il faut remarquer ici que les Perses ont une étrange superstition touchant la sépulture de leurs rois. Car de crainte que par quelque art magique on ne fit des enchantements sur leurs corps qui pussent nuire à leurs enfants ou à quelqu'un de leur race, ils cachent le plus qu'ils peuvent le lieu où il est véritablement enterré.

À ce dessein ils envoient en divers lieux plusieurs cercueils de plomb avec d'autres de bois par-dessus qu'ils appellent en persan *taboat*, les faisant tous enterrer aussi magnifiquement l'un que l'autre. De cette sorte ils trompent la curiosité du peuple, qui ne voit rien à l'extérieur d'où l'on puisse juger dans lequel de ces cercueils le véritable corps est [200] enfermé. Ce n'est pas que l'on ne le puisse découvrir lorsqu'on veut faire quelque dépense et se donner quelque soin pour cela. Ainsi il a été dit dans la vie d'Habas le Grand qu'il fut porté douze de ses cercueils en douze des mosquées principales, non pas à cause de leurs richesses, mais à cause des personnes qu'elles renferment, sans qu'on ait jamais bien pu savoir en laquelle des douze reposait le corps de ce grand roi, quoique ce fût pourtant la plus commune opinion qu'il avait été porté à Ardeüil.

Il a été dit de même en celle de Sefié I^{er} qu'on en porta trois en trois lieux différents, comme si de ce corps il se fût fait une triple reproduction ; que néanmoins il était comme certain que le cercueil où était le corps du prince fut porté en cette même ville de Kom, et en la même place où ce nouveau [201] monarque commandait que l'on portât le corps du feu roi son père.

Cette ville est très belle ; pour son antiquité, elle ne cède à guère d'autres. Quelques-uns veulent que ce soit la Guriana des Anciens ; elle est située dans la province de Arak-agem, qui est la Parthe, sur les frontières de la Médie ; elle montre comme un de ses plus glorieux ornements une superbe mosquée toute bâtie de marbre et de jaspe enrichi d'or. C'est dans cette mosquée qu'on voit les tombeaux de ces deux monarques : le porphyre dont ils sont bâtis est garni de lames d'or, et on a pris plaisir d'y employer avec profusion ce riche métal. On en pourra voir la description dans la géographie persane que nous avons apportée.

Or les Perses ont plutôt choisi Kom, Kachan, Metched, et Ardeüil que d'autres villes pour [202] y placer les corps de leurs rois, parce qu'ils estiment que ces villes-là ont par-dessus les autres de leur empire quelque secrète sainteté à cause des martyrs et des personnages illustres selon leur religion qui y ont vécu et qui y ont été inhumés. Car ils disent que Koom et Kachan ont été par une providence divine deux retraites assurées pour tous les vrais fidèles de leur loi que les Arabes dans les premiers temps du mahométisme poursuivaient injustement ; que les Imaams, par où ils entendent les prophètes et les pontifes légitimes, s'y retirèrent pour se mettre à couvert des persécutions, et qu'ils y ont eu leur sépulture.

C'est ce qu'il leur fait croire que ces villes sont saintes et bienheureuses, et qu'ils les surnomment dans tous les contrats et dans toutes les écritures publiques. La première, *Dar-el*

Mouve-el-din, [203] c'est-à-dire l'habitation des gens vivifiés en la Loi. Et la seconde, *Dar-el Moumenin*, c'est-à-dire l'habitation des vrais fidèles ; et pour les deux autres villes, Ardeüil est surnommé *Dar-el Irkaat*, l'habitation de Direction, d'autant qu'un grand saint qu'elle renferme, comme ils le qualifient, fut, disent-ils, envoyé de Dieu pour diriger les hommes dans la droite voie ; et Metched est surnommé *Moukeddés*, lieu où l'on rend témoignage à la Loi et à Dieu. En la première est inhumé entre plusieurs saints selon leur loi *cheik-Sefié*, c'est-à-dire l'*Ancien pur*, qui est le premier de la race des rois qui gouvernent aujourd'hui la Perse ; en la seconde l'Imaam Reza, que les Perses révèrent avec une extrême superstition, ayant toujours son nom à la bouche, si bien qu'ils se persuadent que celui dont le corps mort est enseveli auprès de lui [204] est bien en plus grande sûreté de son salut que s'il était enterré auprès de quelques autres saints moins considérables. Car suivant leur doctrine, ceux dont la tombe est placée auprès de quelque grand personnage demeurent sous sa protection.

Le roi à qui l'on donnait incessamment avis de la marche des grands du royaume ayant appris qu'étaient arrivées à Kachan, envoya par un exprès commander aux deux premiers médecins, Mir-za Sahid, c'est-à-dire *seigneur juste*, et Mir-za Kouchouk, ainsi surnommé *petit* pour le distinguer d'avec son frère, qui était premier médecin, de se retirer à Kom dans le palais royal qui joint à la mosquée où sont les tombeaux des rois derniers défunts, dans les appartements qui leur seraient marqués, et que là ils priassent Dieu le reste de leurs jours pour la prospérité de [205] son trône, en reconnaissance de la clémence dont il usait envers eux, et de ce qu'il ne les punissait que de cette légère disgrâce, bien qu'ils méritassent de perdre la vie pour n'avoir pas su mieux conserver celle de son père et de leur roi. Le même envoyé portait aussi ordre à Mir-za Massoum, c'est-à-dire *seigneur innocent* ou *sans tache*, dont nous avons parlé, qui est fils du premier ministre, et Montuely de Koom, comme qui dirait maître des ouvrages et juge de la police, de faire inventaire de tous les biens de ces deux médecins, de mettre sous le sceau ce qui se trouverait comptant, et d'envoyer au roi cet inventaire lorsqu'il serait fait. Il leur a été laissé quelque vingt mille écus de rente avec quoi ils passent leurs jours en cette ville-là, sans jamais sortir du palais où ils sont enfermés, attendant ce qu'un pouvoir suprême ordonnera [206] de leur destin.

Le corps des grands du royaume se rendit à Ispahan en l'espace d'une semaine, et trois semaines après le couronnement du roi. Les ministres venaient les uns après les autres, assez en désordre, et le cœur rempli d'affliction : pas un d'eux ne savait quel personnage il allait faire en cette nouvelle cour, dont pourtant chacun se flattait de faire encore partie. À mesure qu'ils arrivaient, ils s'en allaient baiser les pieds du roi et lui faire le *moubarek-bached*, qui est le terme ordinaire dont on use quand on veut féliciter une personne. C'est comme si l'on disait que telle chose vous tourne à bénédiction.

Sa Majesté, à mesure que chaque grand l'avait saluée, l'honorait d'une *calate* ou vêtement royal. Ce nom persien signifie en son étymologie *entier, parfait, accompli*, pour témoigner ou l'excellence [207] de l'habit ou l'excellence de celui qui le porte, car c'est une marque infaillible de l'estime particulière que fait le souverain de la personne à qui il l'envoie, et qu'il lui est permis de s'approcher de lui avec confiance ; et lorsque l'État change de maître, les grands qui n'ont point reçu ce vêtement n'oseraient se présenter devant le roi sans se mettre au hasard de perdre la vie.

Suivant cette coutume, Sa Majesté en envoya entre plusieurs autres un très riche à Aga Mubarik, ce courageux eunuque qui tout seul lui avait mis la couronne sur la tête. Elle joignit à ce présent un poignard garni de très riches pierreries. D'abord on croyait le voir monter à quelque plus haut emploi, mais il s'en défendait toujours avec beaucoup de fermeté, et de toutes les charges que le prince lui présenta, il ne voulut que la surintendance [208] des affaires qui touchaient la princesse sa mère.

Enfin, tous les grands étant arrivés, le roi tint pendant plusieurs jours de suite *mégélès*, c'est-à-dire une assemblée de seigneurs, où les mêmes qui avaient composé la vieille cour se

trouvèrent pour composer la nouvelle. Le premier jour chacun y vint avec l'habit royal ou *calatte* dont il avait été gratifié par Sa Majesté. Mais le nazir ou surintendant général ne s'y trouva pas, parce qu'il n'avait point été honoré de ce vêtement ; et même quand il vit qu'à la seconde assemblée on ne le lui avait pas envoyé, non plus qu'à la première, il se persuada qu'on lui voulait ôter la vie, ou du moins son emploi ; qu'on avait découvert à Sa Majesté qu'au temps de son élection il avait essayé de lui préférer son jeune frère. Ce soupçon n'était pas du tout éloigné de la [209] vérité, parce qu'en effet l'on en avait dit quelque chose au roi.

Là-dessus il crut qu'il ne pouvait mieux faire que d'aller lui-même porter sa tête, sans attendre qu'on la lui vînt demander, puisque s'il tâchait de la conserver en se cachant, il la perdrait sans ressource ; mais s'il avait le courage de l'exposer par une généreuse soumission aux volontés de son prince, peut-être qu'il la sauverait. Il ne se trompa point. Cette résolution hardie gagna le cœur de Sefié II et toucha de compassion jusques à ses ennemis et ses envieux. Car s'étant rendu à l'assemblée publique, il se tint debout dans le parterre parmi la foule des officiers, ayant la tête baissée et les yeux abattus contre terre comme s'il eût eu honte de se montrer. L'assemblée demeura touchée de son abatement, et quelqu'un des grands qui ne lui voulait pas [210] de mal le fut dire au roi, demandant grâce pour lui. Le roi fut surpris de cette nouvelle, et envoya celui-là même qui lui parlait demander à l'intendant général ce qu'il venait faire là : « Je viens », dit-il, « offrir à Sa Majesté la tête d'un coupable, et expier par mon sang le malheur que j'ai d'avoir attiré sur moi son indignation. » Le roi lui envoya commander de se retirer chez lui, où quatre jours après il fut honoré du vêtement royal comme les autres l'avaient été, et d'une confirmation pour l'avenir des charges qu'il possédait. J'ai su de plusieurs gens de qualité et de ses parents même que jamais tête ne fut si prête de tomber ; que la moindre parole qu'on eût lâchée contre lui était capable de le faire périr. Mais sa bonne fortune ferma la bouche à ses ennemis : il ne se trouva personne qui osât ou qui voulût le charger ; et le [211] jeune roi qui jusques alors avait vécu parmi les femmes, et qui n'était pas accoutumé au sang, ne voulut pas faire mourir un homme qu'on lui assurait être d'un mérite et d'une capacité extraordinaire[s]. Un plus sanguinaire et plus expérimenté n'eût pas attendu qu'on lui eût poussé le bras pour faire un coup semblable.

À la troisième assemblée que tint le roi fut introduit Messire Nicolas-Claude de Lalain, écuyer, gentilhomme ordinaire du roi de France, envoyé de Sa Majesté vers les princes d'Asie, avec un des trois députés de la Compagnie française des Indes orientales. L'interprète de la nation les suivait ; la cause pour laquelle ils attendaient si tard à demander l'audience du roi fut la maladie de ce député. Car comme il fallait dans cette audience parler de la confirmation [212] des privilèges octroyés à la compagnie, Monsieur de Lalain ne pouvait en traiter que conjointement avec ce député. Sans cet obstacle, le respect que les Perses ont pour la première nation du monde leur eût fait avoir audience les premiers, et avant tous les autres Européens. Ils firent présent à Sa Majesté d'un miroir de cristal enchâssé d'or, émaillé par derrière et garni sur le devant d'émeraudes, d'une paire de pistolets d'arçon fort belle, et d'un petit lion d'or enjolivé de perles. Après qu'ils eurent fait leur révérence par l'ordre du prince, ils prirent séance entre les grands, et puis Sa Majesté les fit venir auprès de lui, où M. de Lalain, prenant la parole, fit des vœux pour la prospérité du nouveau monarque au nom du roi son maître, et en peu de mots lui fit entendre qu'Habas II son père de [213] triomphante mémoire, dont la place est en paradis, avait accordé à la Compagnie française nombre de privilèges sur la considération et l'utilité qui en reviendrait en ses États. Sur quoi il suppliait très humblement Sa Majesté de vouloir continuer à la nation les premières faveurs que son prédécesseur avait commencé de lui faire, et la recevoir avec la compagnie sous sa protection. Le roi répondit à ce discours par la bouche de son premier ministre en ces termes : « Monsieur l'ambassadeur, vous êtes le bienvenu » (il faut remarquer qu'en Perse ils donnent ce titre d'ambassadeur à tous ceux qui viennent de la part de quelque prince ou de quelque État, et se servent de la diction *heltchi* qui le signifie, sans qu'ils fassent différence comme

nous entre ambassadeur, envoyé, agent, résident, et les autres), « le roi de France est mon frère, et la [214] nation français est mon hôte et mon amie. Non seulement je vous confirme tout ce que le roi mon père qui repose maintenant dans le ciel vous a accordé, mais j'ai encore la volonté d'y ajouter de nouvelles grâces, et je le ferai à la première occasion que vous m'en présenterez. »

Par tout ce qui vient d'être dit, l'on voit que les affaires dans le commencement de ce nouveau règne ne changèrent point de face, parce que le prince ne faisait rien de lui-même, et qu'il était comme une machine qui ne se remue que selon le branle que lui donnent les ressorts. Chacun des grands dans cette conjoncture travaillait à s'approcher le plus près du jeune roi qu'il pourrait, à se bien mettre dans son esprit, et à reculer ses compétiteurs. Le plus puissant et le plus favorisé était Boudak-Sultan le général des mousquetaires, qui continuait toujours à [215] faire agir Sa Majesté, à laquelle rien ne paraissait être bien que je général ne l'eût ou ordonné ou pour le moins approuvé. Gemtchid-Kaan aussi bien que le *mehter* ou grand chambellan avaient encore bonne part à la faveur, sans parler de la mère du roi, qui en dedans du palais faisait agir son fils suivant ses desseins.

Le général des mousquetaires pour le premier coup d'essai de sa faveur s'était procuré une commission qui lui apportait de grandes richesses : il s'était fait donner ordre du roi d'envoyer des patentes et des habits royaux à tous les grands officiers de la Perse : les *bekler-bekirs* qui sont les grands gouverneurs, appelés de ce nom composée de deux qui signifie seigneur des seigneurs ; les *Kááns* ou gouverneurs des moindres provinces, appelés de ce titre qui signifie *fort*, et que [216] les Perses qualifient aussi *omrah*, c'est-à-dire prince (car ce nom est le pluriel de *mir*, diction arabe qui signifie le même) ; les *vaziers* ou fermiers royaux, que nous disons *vizirs*, qu'on appelle ainsi de ce nom encore arabe qui signifie portant des fardeaux ; enfin à tous les gouverneurs et officiers qui ont quelque commandement principal dans quelque ville indépendante d'autre que du roi, et cela suivant la coutume de Perse, où le souverain nouvellement régnant envoie à chacun de ceux qui possèdent des emplois de cette nature une patente qu'ils appellent *ragam* et l'habit qu'ils appellent *kalat*. Ces deux pièces maintiennent celui qui les reçoit dans son emploi ; et lorsqu'il paraît en public revêtu de cet habillement, les peuples reconnaissent par là que son autorité lui est conservée. [217]

Cette commission a valu à ce seigneur de grandes richesses, car chaque grand à qui il envoyait ce commandement et cet habit lui faisait suivant la coutume des présents très considérables ; mais ç'a été la ruine de sa fortune et de sa maison, comme nous dirons ci-dessous, ayant mal usé de cet ordre, parce qu'il envoyait ces habits royaux plus ou moins riches, non pas selon le rang, la qualité et l'emploi de chaque seigneur particulier, mais selon la part que chacun avait en son amitié. Il en usa de cette manière envers le *vazier* ou fermier royal de la province de Mazenderan, à qui il en envoya un de peu d'importance pour ce qu'il était son ennemi, non seulement pour se venger de lui par cette injure, mais parce qu'il jugeait bien que la fâcherie et le dépit porterait ce seigneur à quelque extrémité qui avancerait sa [218] perte, laquelle il désirait de tout son cœur. Cela arriva en effet : en voici l'histoire.

Ce *vazier* de Mazenderan nommé *Mir-za Hachem* pendant la vie d'Habas II était fort bienvenu auprès de lui. Il n'y avait point dans la Perse une langue plus médisante : il parlait des grands au roi avec une effronterie épouvantable, jusques à les charger d'injures ; il appelait le premier ministre un buffle, le surintendant un menteur, le souverain chef de la justice un fourbe achevé ; pour le général des mousquetaires, ce n'était qu'un lâche et qu'un voleur. Et bien qu'Habas ne fit pas grand compte de tous ses discours, néanmoins ceux qui y étaient mêlés appréhendaient toujours qu'ils ne fissent quelque impression dans l'esprit du prince, et en voulaient à ce médisant un mal infini. [219]

Le roi qui était tout son appui étant mort, le général des mousquetaires dont nous parlons, qui tenait le premier rang de crédit auprès du nouveau prince, et qui avait obtenu la

commission d'envoyer aux officiers les habits royaux, voulut se venger de lui, s'assurant qu'il ferait un plaisir extrême aux principaux de la cour.

Ainsi pour *calatte* ou vêtement royal il lui envoya un simple habit qui ne valait pas cinq cent livres, se doutant bien que le *vazier* ferait quelque extravagance qui le perdrait. Il n'y manqua pas : car étant allé dehors pour recevoir cet habit et pour s'en revêtir afin que le peuple reconnût qu'il était confirmé dans sa charge, dès qu'il l'eut aperçu, et qu'il eut vu qu'il n'était de nulle considération, il le jeta avec mépris, se doutant bien que c'était une pièce qu'on [220] lui jouait et qu'on se moquait de lui ; mais son esprit n'alla pas plus loin, et il ne crut pas qu'on lui dressât par là un piège qui l'allait faire tomber dans un abîme. Il n'osa rentrer dans la ville avec cet habit ; et craignant que le peuple ne le méprisât s'il le voyait si mal en ordre, et ne s'imaginât que son crédit était perdu, il fit venir de son palais un habit royal des plus riches et des plus magnifiques qu'Habas II lui avait donné autrefois et s'en revêtit. Il fit ainsi son entrée dans la ville, faisant accroire qu'il venait de le recevoir de la main du monarque son fils.

Toute la cour ayant su cela, le général des mousquetaires publia le premier que le *vazier* de Mazenderan était un chien, qu'il avait jeté par terre l'habit que Sa Majesté lui envoyait avec des paroles de mépris, jusques à dire qu'il n'avait que faire des [221] habits de Cha-Sefié : sur quoi il en avait pris un autre qu'Habas son père lui avait donné. Le roi, qui ne savait pas encore les artifices de la cour, prit cela tout de bon, et ne s'imagina pas qu'il y eût rien de malin dans cette intrigue. Sur la remontrance du premier ministre, il expédia un commandement à l'intendant du *vazier* de se rendre à la cour. Dès que le *vazier* eut appris qu'on mandait son intendant, il reconnut le mauvais état de ses affaires ; il jugea bien que cet homme dirait tout ce qu'il saurait de plus fâcheux contre lui, parce qu'ils étaient ennemis depuis longtemps. Habas II les avait tout exprès mis ensemble afin que ne se fiant pas l'un à l'autre, ils se tinssent toujours dans le devoir, et qu'ils ne s'accordassent jamais au préjudice de ses finances. Le *vazier*, pour empêcher sa chute autant qu'il pourrait, [222] fit devancer son intendant par un ses siens avec des lettres à son *vikil* ou agent à la cour, par lesquelles il lui donnait ordre de ne rien épargner, qu'il offrît des sommes considérables à tels et tels seigneurs : « Mais, ajouta-t-il au-dessous, garde-toi de rien offrir à ce coquin de premier ministre, à ce chien de général des mousquetaires. » Et il en nomma ainsi quelques autres auxquels il ne voulut point qu'on fit de présent. Mais par malheur cet envoyé s'estropia sur le chemin, et ne put faire toute la diligence qui était nécessaire, de sorte que l'intendant qui marchait après l'atteignit dans un caravanseraï ou logement public où il le trouva tout couché et endormi ; et ne perdant point une occasion si favorable, il lui fit tirer adroitement de dessous la tête le petit sac où étaient ses lettres. Il les lut, et les porta ensuite à la cour [223] pour les faire voir aux personnes qu'elles traitaient si outrageusement. Ceux-ci, plus irrités qu'auparavant, conduisirent cet intendant devant Sa Majesté, à qui il confirma ce que déjà elle avait appris, que le *vazier* de Mazenderan avait jeté par terre l'habit royal qu'elle lui avait envoyé, disant : « Je n'ai que faire des habits de Cha-Sefié », et qu'il avait envoyé quérir un des habits d'Habas avec lequel il avait fait son entrée. Le roi fort indigné répéta plusieurs fois *le gidi, le segh*, c'est-à-dire le chien, le coquin, et d'autres paroles encore plus vilaines qui leur sont ordinaires, et que les grands ont continuellement à la bouche, n'estimant pas déshonnête de les prononcer en toute occasion et devant toutes sortes de personnes. On envoya aussitôt arrêter l'agent du vizier, et à même temps on dépêcha vers le maître un *chapar* ou courrier extraordinaire [224] pour l'arrêter et confisquer tous ses biens.

Le général des mousquetaires, non content de cela, fit savoir au roi le lendemain que ce vizier avait été intendant d'Imaam Kouli Káán, ce fameux prince dont il a été parlé avec tant d'éloges, et dont on a raconté tant de merveilles en la vie du grand Habas, des armées duquel il avait été généralissime ; que ce *vazier*, dis-je, avait eu toutes les pierreries d'Imaam Kouli Kaan en garde, et que cependant il n'avait jamais voulu découvrir à Sefié I l'endroit où

ce prince les avait cachées lorsqu'on le fit mourir, protestant qu'il n'en savait rien, ce qui était une malice trop visible, n'y ayant que lui seul au monde à qui ce secret pût être commis, mais qu'à force de mauvais traitements on le contraindrait bien de dire la vérité. [225] Sa Majesté se laissa gagner par ces discours, de sorte qu'elle dépêcha un second courrier avec ordre d'amener ce seigneur pieds et tête nue [*sic*], une chaîne de fer au col, que tous les jours on lui donnât quarante coups de bâton sur la plante des pieds, jusques à ce qu'il eût confessé où étaient ces pierreries.

Les envoyés firent exécuter les ordres du roi sur le vazier, qui ne pouvant supporter le tourment et la fatigue (car c'était au milieu de l'hiver, que toute la terre était couverte de neiges et de glaces), mourut à la moitié du chemin, ayant résisté neuf jours durant, tout vieux qu'il était, à ces horribles peines, sans avoir rien avoué sur ces pierreries d'Imaam Kouli Kaan. Ses biens confisqués se trouvèrent monter à quelque vingt-cinq mille tomans, qui sont environ quatre cent mille écus. [226]

Cependant à Ispahan la joie publique éclatait partout ; ce n'étaient que festins, que réjouissances, que courses de chevaux, et que d'autres divertissements semblables. Lorsque le jour finissait, un nombre infini de lumières qu'on appelle en ce pays-là *chiragan*, le long des rues, autour des maisons, et dans les grandes places lui succédaient d'une manière tout à fait pompeuse.

Le jeune roi goûtait avidement toutes les délices que cette pleine liberté qu'il n'avait jamais éprouvée jusques alors lui présentait : il faisait tous les jours des promenades avec ses femmes aux environs de cette capitale, et faisait *kourouk* dans tous les villages et les bourgs qui en sont proches.

Kourouk signifie prohibition : c'est une défense que l'on fait aux hommes et aux garçons au-dessus de sept ans, sur peine de la vie, [227] de se trouver dans les lieux où doivent passer les femmes du roi alors qu'il veut aller quelque part avec elles. Le jour d'auparavant on ferme le chemin avec des mêmes toiles dont ils font leurs tentes, et qui étendues sur des pieux font une clôture qui empêche que de loin ni de près on ne puisse voir les femmes quand elles passent. L'on avertit les hommes dans tous les lieux d'alentour qu'ils aient à une telle heure à se retirer, et deux lieues à la ronde il y a des gardes qui empêchent qu'aucun n'approche de ce chemin ainsi fermé, tant ils ont peur que leurs femmes ne soient vues par les hommes. Car ils n'empêchent pas que les autres femmes ne les voient.

On compte pendant les cinq mois qui s'écoulèrent depuis le couronnement du roi jusques à l'an 1078 de l'Egéré, revenant au point du printemps de notre [228] année 1667 soixante-deux *kourouk* ou promenades que le roi a faites avec ses femmes à deux lieues aux environs d'Ispahan, la plupart en *Gioulfa*, le bourg des Arméniens, séparé de la ville seulement par le fleuve, sur lequel il y a plusieurs grands ponts très magnifiques pour la communication des deux places. Cela montre combien les femmes gouvernaient la volonté de ce jeune prince, et qu'elles lui faisaient faire toutes ces prohibitions pour avoir le plaisir de la chasse et de la promenade, et de respirer un air plus doux et plus étendu que celui de leur prison.

Pendant que le jeune monarque ne refusait rien à ses femmes ni à ses sens, il ne refusait rien non plus à ses favoris ni à ceux qui lui demandaient quelque chose, et même plusieurs disgraciés revinrent en grâce ; et l'on pouvait dire que le nouveau règne [229] de ce prince était comme un jubilé qui ouvrait aux captifs la prison : pour peu d'amis que chacun d'eux eût à la cour, ils obtenaient aisément la permission d'y venir, pourvu que d'autres plus puissants n'y apportassent point d'obstacle.

Mir-za Rezi, c'est-à-dire prince soumis, était de ces disgraciés et de ces captifs dont nous parlons. Le feu roi, comme il a été dit en son lieu, l'avait fait resserrer en son palais, et avait confisqué tous ses biens qui étaient de plus de cent cinquante mille livres de rente, dont il ne lui avait pas laissé plus de six-huit mille, et cela parce qu'encore qu'il fût aveugle, il

avait voulu tirer à soi l'administration d'un legs de six mille écus annuels qu'un de ses ancêtres avait fait aux mosquées. Car ce testateur ayant ordonné que ce revenu fût administré par le plus capable de [230] sa famille, celui à qui l'administration appartenait étant mort, ce seigneur aveugle se persuada qu'il n'y en avait point qui fût plus capable que lui. Et comme il était très puissant, et même du sang royal du côté de sa mère, qui était fille du grand Habas, ce qui était aussi la cause pourquoi on lui avait arraché les yeux, il voulut s'attribuer comme par force cette administration sous prétexte qu'il était retiré du monde, qu'il ne se mêlait que des choses divines qui concernaient la religion, et qu'il avait plus d'esprit que toute sa famille ; mais ses parents étant venu rapporter à Habas II que Mir-za Rezi, aveuglé par le commandement du feu roi son père afin de le rendre inhabile aux affaires du monde, voulait par force et contre les lois en prendre le maniement, le monarque supporta très impatiemment [231] son arrogance, en sorte qu'après avoir témoigné son étonnement sur ce que des aveugles s'imaginassent avoir assez d'esprit pour une administration semblable, il envoya lui ôter tous ses biens, et lui donna ordre de se retirer dans un quartier de son palais. Sefié II, un peu après son avènement à la couronne, lui donna sa grâce, et lui rendit sa liberté et ses biens sans aucune diminution.

Le plus considérable de tous ceux qui dans ces commencements retournèrent de la prison à la cour, fut Haly-Kouli Kaan qui était prisonnier à Casbin, et qui par une hardiesse étonnante s'étant échappé à ses gardes, se vint jeter aux pieds du roi. Voici comme la chose se passa.

À la nouvelle qu'il apprit de la mort d'Habas, il conçut une grande espérance de recouvrer sa liberté, et il méditait en lui-même [232] les moyens les plus propres pour s'échapper et se rendre à Ispahan. Il voulait demander sa grâce lui-même, parce qu'il ne croyait pas qu'il y eût aucun des grands de la cour qui lui voulût assez de bien pour parler en sa faveur ; il y en avait pourtant un, qui était le général des esclaves. Celui-ci, se ressouvenant de l'ancienne amitié qui avait été entre eux, se hasarda trois ou quatre fois dans la privauté que le roi lui permettait d'avoir auprès de sa personne, de lui représenter l'infortune de Haly Kouli-Kaan : mais comme il vit que le prince ne répondait rien là-dessus, il envoya à ce seigneur une lettre où il lui mandait l'état de ses affaires, et qu'il lui conseillait de venir en personne se jeter aux pieds du prince ; que dans la douceur de ce nouveau règne il ne pouvait pas courir grand'fortune³⁰. [233]

Ces lettres confirmèrent d'autant plus Haly Kouli-Kaan dans la résolution qu'il avait déjà prise, qu'il se voyait appuyée au-dessus de ce qu'il pensait ; il récrit au général des esclaves, lui rend grâces de la bonté qu'il avait pour lui, le supplie de la lui continuer, et de se donner le soin de lui faire tenir les chevaux en tels lieux et en tel temps. Puis il donna ordre à quelques-uns de ses plus fidèles domestiques de se tenir prêts aux endroits et aux jours qu'il leur désigna ; et lorsque le temps fut venu qu'il avait résolu de partir, il demanda permission au capitaine de ceux qui le gardaient d'aller à la chasse.

Comme on la lui avait déjà accordée plusieurs fois, et même celle d'aller en d'autres lieux, selon le besoin qui s'en était offert, le capitaine la lui accorda sans difficulté. Dès qu'il l'eut reçue, il sortit accompagné de quatre de [234] ses plus confidents, tous montés à l'avantage et bien armés. Il battit quelque temps la campagne, faisant semblant de chasser, et engageant adroitement ses gardes toujours du côté d'Ispahan ; puis sur la fin du jour, voyant que leurs chevaux étaient harassés, comme s'il eût voulu s'égayer, il pique avec les siens et s'éloigne d'eux. Ceux-ci d'abord n'entrèrent en défiance de rien, et ne s'aperçurent de son dessein qu'alors qu'ils le virent bien loin, allant toujours sans retourner sur ses pas. De le

³⁰ Fortune : « toute sorte de traverse ou de danger. Cet homme a couru *fortune* de la vie en plusieurs rencontres. » (Furetière).

suivre, et encore moins de l'atteindre, cela était impossible : leurs chevaux étaient outrés³¹ d'avoir couru çà et là quatre heures durant et davantage. Ce hardi prisonnier piqua avec une diligence incroyable jusques à crever les chevaux, et arriva à Ispahan avec tous ses gens qu'il avait trouvés à leur rendez-vous au nombre de cinquante, et s'en [235] va droit à la porte du roi.

Comme il approchait du lieu où Sa Majesté était assise, le général des esclaves le rencontre. Il demeura fort surpris de le voir là bien plus tôt qu'il ne l'attendait. Néanmoins sans faire semblant d'avoir aucune intelligence avec lui, il lui demande ce qu'il voulait, et quel dessein le faisait venir. Il répondit qu'il venait mettre sa tête aux pieds du roi. « Cela est bien, dit le général des esclaves, je m'en vais en demander la permission pour vous au roi. » Haly-Kouli-Kaan, au lieu d'attendre la réponse de Sa Majesté, suit le général des esclaves jusques auprès du lieu où elle était, de sorte qu'il pût entendre, que dès qu'elle eut oui prononcer son nom, et qu'il était venu, elle répondit tout haut : *Koch-gheldy, safa-gheldy* : « Qu'il soit le bienvenu, et qu'il arrive à la bonne heure » ; et aussitôt commanda de le faire entrer, et [236] lui répéta ces agréables paroles avec un visage ouvert qui témoignait beaucoup de satisfaction, ensuite de quoi elle le fit asseoir.

Un moment après le roi l'appela, et lui ordonna de s'approcher. Quand il fut près de lui, il lui demanda : « Haly-Kouli-Kaan, que viens-tu faire ici, et qu'est-ce que tu demandes ? » Ce seigneur lui répondit avec une présence d'esprit merveilleuse : « Je suis venu ici, Bienfaiteur des humains, pour servir Votre Majesté, parce que les esclaves et les chiens doivent toujours être auprès de leur maître. » Cette réponse plut à ce jeune souverain, et après l'avoir congédié, il donna ordre au premier ministre de le traiter splendidement le lendemain, de lui faire accommoder un palais, de lui fournir de l'argent et toutes les autres choses dont il aurait besoin.

En exécution de ce commandement [237] on lui prépara le grand palais où avait été logé l'ambassadeur d'Aureng-zeib roi des Indes les années 1664 et 1665 dernières. Ce seigneur, depuis qu'il en fut le maître, le fit abattre et rebâtir d'une manière encore plus magnifique qu'auparavant, comme l'on peut voir en notre description d'Ispahan.

Le lendemain, comme il dînait avec le premier ministre, et qu'il lui racontait la manière dont il s'était échappé de la prison, il ajouta qu'un chien enragé, plus on le tient à la chaîne, et plus il devient fol et furieux. Ce qu'il disait parce qu'il était tombé dans la disgrâce qui avait causé sa prison par des actions furieuses et pleines d'un emportement qui tenait de l'extravagance.

Peu de temps après le roi fit *mégelés* ou assemblée publique à sa considération. Là, par une magnificence qui ne se pratique [238] guère que pour les rois, l'on étendit dans le jardin par lequel ce seigneur devait passer jusques au salon où se tenait l'assemblée soixante et dix pièces de *zer-baffé*, qui est ce riche brocart d'or de Perse qu'on appelle ainsi, comme qui dirait tissure d'argent. Car *baffen* signifie tramer et faire un tissu. Chaque pièce de ce brocart pouvait monter à la valeur de dix-huit toman, qui sont quelque huit à neuf cents livres, revenant en tout à quelque vingt mille écus. Ceux à qui le souverain fait cet honneur marchent déchaussés par-dessus ces étoffes, et Sa Majesté après cela les envoie chez eux et leur en fait un présent, comme il fit à celui-ci, auquel sur la fin d'un superbe festin qu'il lui donna il dit ces paroles : « Haly-Kouli-Kaan, écoute ce que l'on va lire. »

Sur quoi le grand secrétaire lut un commandement dans lequel le [239] roi le nommait gouverneur de Corasson, qui est la Bactriane des Anciens, dont la capitale est Metched. Ce gouvernement est un des beaux de la Perse ; mais soit que ce seigneur eût déjà oui de ce côté-là quelque rumeur de guerre dont il ne se voulait point mêler, soit qu'il lui fâchât de quitter la cour, ou, comme il y a plus d'apparence, qu'il ne voulût pas descendre ni accepter une charge

³¹ Outrer : « Lasser, fatiguer démesurément ; et se dit particulièrement des chevaux » (Furetière).

moindre que celle qu'il avait eue avant sa prison (car autrefois il avait été généralissime des armées), tant y a qu'il remercia le roi, et lui dit : « Bienfaiteur des humains, je suis vieux et déjà cassé : faites-moi cette grâce sur le fin de ma vie, qu'il me soit permis d'être tous les jours à la porte de Votre Majesté. »

Les jours suivants il lui fit offrir le gouvernement d'Arménie, dont Érivan est la capitale, mais il l'en remercia encore de la même [240] manière, et sans doute pour les mêmes raisons. À la fin le roi lui fit expédier les patentes de généralissime, avec le gouvernement de la Médie, dont Tebris que nous disons Tauris est la capitale, qui est toujours annexé à cette charge. À l'heure même qu'il recevait une faveur si extraordinaire de Sa Majesté, il eut bien la hardiesse de témoigner qu'il n'était pas encore content, et qu'il demandait quelque chose davantage : « Bienfaiteur des humains, » lui dit-il, « si Votre Majesté me fait la grâce de m'appeler à une si haute dignité, je la supplie très humblement de vouloir ajouter à mon gouvernement tels et tels villages, afin que je puisse maintenir la splendeur du rang que Votre Majesté veut que je tiennne, et que lorsque quelque étranger me viendra voir, je lui puisse donner un plat de *pelo* » (qui est du ris avec de la viande, le manger ordinaire des [241] Perses), « et que recevant cette faveur il prie Dieu avec moi pour Votre Majesté. » Le roi lui accorda sa demande, après quoi il vint se prosterner à ses pieds et lui rendit grâces. Comme il se retirait, le roi, ayant remarqué quelques poils blancs dans sa moustache, qu'il portait jusques aux oreilles, lui dit : « Haly-Kouli-Kaan, va-t'en au trésor, et dis là de ma part qu'on te donne trois cent tomans » (qui sont environ quinze mille livres) « et t'en achète de la couleur pour te teindre la barbe, et que je n'y voie plus de poils blancs. » Ce qu'il alla retirer à l'instant même, qui fut un comble de faveur que la libéralité du souverain ajouta à toutes les autres qu'il lui avait déjà faites.

Ainsi le voilà gouverneur de la Médie, généralissime des armées, en un mot le premier et le plus puissant de la Perse : de quoi tous les grands ne demeurèrent [242] pas peu étonnés, et n'en conçurent pas une médiocre jalousie, jusques à ceux-là mêmes qui s'étaient employés pour lui, parce qu'ils ne s'étaient pas imaginés qu'en si peu de temps il eût dû s'élever si haut qu'ils le voyaient. Au reste, ce n'était pas sans sujet qu'ils en prenaient de l'ombrage ; son autorité le rendait maître de leurs fortunes. Ils savaient que ce personnage était d'un très méchant esprit et malfaisant au possible, d'un courage à la vérité de lion, mais qui le rendait d'autant moins traitable, emporté sans respect et sans considération, et capable de tout entreprendre pour contenter sa fureur ou pour avancer ses intérêts. Depuis ce temps-là jusqu'à celui de sa mort, qui ne fut pas long, comme on verra dans la suite, ce seigneur a toujours eu beaucoup de crédit auprès du roi, qui en faisait une [243] estime particulière, et qui ne lui refusait presque rien.

En ce temps-là même la princesse, tante du roi, nommée Pehri-Roksar-Begum, c'est-à-dire princesse au visage de nymphe, était rentrée entièrement en grâce. Il a été dit en la vie du feu roi que ce monarque de qui elle était sœur, pour la punir de je ne sais quelle intrigue dont elle s'était mêlée, qu'il n'approuvait pas, l'avait mariée à un molla docteur de la Loi qui pour lors était à Ispahan, fils du *moute-veli* ou économe de la de la grande mosquée de Metched. Pendant la vie d'Habas elle avait eu de son mari deux enfants mâles, auxquels le prince défendit de donner le lait, qui est la façon de faire mourir les enfants du sang royal quand le roi ne veut pas qu'on les élève. Dès qu'elle eut appris la nouvelle de sa mort, elle fut se jeter aux pieds du nouveau [244] monarque, qui la reçut fort bien et l'assura qu'il élèverait son mari à quelque poste considérable, à quoi ce prince ne manqua point : car il le fit quelques mois après *sedre-kaasseh*, c'est-à-dire pontife particulier, qui est une charge d'importance et qui donne à celui qui l'exerce l'administration de tous les biens légués aux mosquées par les rois de Perse, ce qui lui vaut plus de deux cent mille livres de rente.

Il restait une autre sœur d'Habas II dans le palais des femmes qui pendant son absence était comme la souveraine de ce lieu, et c'est pourquoi on lui donnait un nom qui signifie la

chevelure blanche du lieu sacré, qui est une façon de parler figurée par où l'on donne à entendre que la personne est éminente, et qu'on lui doit un respect particulier.

Cette princesse désira de goûter [245] les douceurs du mariage aussi bien que sa sœur, et elle en fit prier avec tant d'instance le monarque nouvellement régnant qu'enfin on lui donna pour mari le frère de celui-là même qui avait épousé son aînée, et *molla* comme lui, docteur et homme de Loi : c'est pourquoi Sa Majesté le fit *sedre-mokoufaat*, ou pontife des royaumes, qui est une charge semblable à l'autre, et presque de pareil revenu, à laquelle est aussi attribuée l'administration de tous les biens légués aux mosquées par les particuliers. Ces deux charges l'espace de plus de deux cent ans étaient demeurées unies, et il n'y avait qu'un pontife qui eût l'une et l'autre administration. Le roi d'aujourd'hui, pour le contentement et l'avantage de ses deux tantes, les sépara et les fit remplir par leurs maris, qui sont des hommes toutefois sans mérite, et [246] d'une très petite capacité ; et il y a apparence que le roi ne les laissera pas longtemps dans un emploi de cette importance, et qu'il les congédiera aussitôt qu'il aura appris à gouverner.

Sa Majesté ne se contenta pas d'avoir pourvu à ces dignités de pontife, qui étaient demeurées vacantes pendant que le feu roi vivait ; il pourvut encore à quantité d'autres qu'il distribua à ceux qui avaient le plus de crédit auprès de lui, ou à leurs amis. Celle de *kourtchi bachi*, ou général des kourtches, un des trois corps de la milice persane, charge des premières de l'empire, fut donnée à Hossein-Kouli-Kaan. Tous les *kaanas* ou gouvernements de la Perse furent aussi donnés à des personnes de mérite ; en un mot il ne demeura aucune place vacante qui ne fût remplie. Le feu roi les avait laissées sans y pourvoir, par un secret que celui-ci [247] n'entendait pas, qui était de profiter de leurs revenus. On dit que les charges qu'il donna, dont le roi son père tirait les émoluments, apportaient à l'épargne plus de douze millions par an. Je ne donne pas ceci pour très véritable, mais pour l'avoir ouï dire à des personnes très entendues en ces matières, et qui en pouvaient rendre un compte juste qu'ils l'eussent voulu. Mais c'est ce qu'ils ne font pas toujours.

Toutes ces grâces et ces libéralités se faisaient par le jeune monarque pendant les fêtes de son couronnement, dont pourtant la joie fut troublée par un accident assez triste qui causa la disgrâce du grand prévôt. Dans la description d'Ispahan nous avons remarqué que de tout temps cette ville-là a été divisée en deux factions qui sont toujours en querelles pour la préséance et l'antiquité. Quand il y [248] a des fêtes, le menu peuple de l'une et de l'autre ne manque jamais à s'amasser dans le vieux Maydan, qui est la place publique de la ville, et là ces deux partis différents se rangeant, les uns du côté du midi et les autres du côté du septentrion, se chamaillent d'une étrange sorte à coups de pierres et de bâtons. Le grand prévôt fait toujours semblant de les vouloir empêcher, mais il s'y porte si faiblement que les partis voient bien que ce n'est que pour la mine ; de sorte qu'ils continuent et s'opiniâtrent d'autant plus dans leurs combats. Le grand prévôt n'en est pas fâché, parce qu'il en tire après de bonnes amendes.

Ce jour de fête dont je parle, Sa Majesté étant dans le beau salon qui est bâti sur le grand portail de son palais qui donne sur la place royale, d'où il regardait une course de chevaux qui [249] se faisait en cette place et les premiers de sa cour qui tiraient à la tasse d'or (c'est un exercice de flèches), on lui vint rapporter que dans le *maydan* ou marché public plus de deux mille de ces menues gens se battaient à outrance, et qu'ils étaient furieusement acharnés les uns contre les autres. Sur cela Sa Majesté fait appeler le *daroga* ou grand prévôt d'Ispahan, et lui commanda d'aller séparer ces furieux, et que pour cela il prenne quelque soixante mousquetaires s'il juge qu'il en soit besoin. Cet ordre était trop précis pour n'y pas obéir ponctuellement. Mais le grand prévôt n'en put jamais venir à bout. S'étant transporté sur le lieu, et s'étant présenté à la tête de plus de deux cent soldats, il commanda à ces mutins de se séparer. Ceux-ci, qui croyaient que c'était à l'ordinaire une feinte de ce prévôt, [250] le reçurent avec des huées et le repoussèrent à coups de pierres. Il eut bien voulu leur faire

entendre qu'à cette fois c'était tout de bon. Mais il n'y avait pas moyen parmi ce tumulte de s'expliquer autrement que par la voix des mousquets. C'est pourquoi il ordonna à ses gens de faire une décharge sans balle, ce qu'ils firent toutefois sans effet. Car au contraire, cette troupe insolente n'ayant vu que du feu et de la fumée, se confirma encore davantage dans l'opinion qu'ils avaient que le grand prévôt n'était venu là que par manière d'acquit, et qu'il ne désirait pas tout de bon qu'on se retirât.

Cependant deux cavaliers arrivèrent de la part du roi pour voir si ce peuple était apaisé, et le grand prévôt, dépité qu'ils reconnussent son peu d'autorité sur cette canaille dont il avait [251] été repoussé à coups de pierres, pour se mieux faire obéir commanda à une vingtaine de ses gens de tirer à balle. De cette décharge il n'y eut point de coup qui ne portât, si bien que neuf de cette foule tombèrent morts sur la place, et d'autres furent dangereusement blessés ; le reste de ces mutins, voyant que ce n'était plus feinte, se retirèrent en diligence, laissant les morts et les blessés sur le champ.

Comme on eut rapporté au roi ce qui se passait, quelques-uns des ennemis secrets du grand prévôt, comme les grands n'en manquent jamais, par malheur pour lui, se trouvèrent auprès de Sa Majesté, et se servant de cette occasion commencèrent à lui dire : « Comment, Sire, est-ce ainsi qu'un particulier et qu'un esclave ose traiter les habitants de votre capitale ? N'y a-t-il qu'à tuer ainsi des vrais fidèles ? Un grand prévôt ne [252] saurait-il apporter l'ordre ? Ce n'est pas bien agir que de faire un tel carnage d'une troupe innocente et désarmée. C'est faire méconnaître l'autorité que Votre Majesté a sur ses sujets et le respect qu'on lui porte dans tout son empire, quand on en vient à des extrémités si terribles sous prétexte de lui faire obéir. » Le roi, qui de lui-même était déjà assez ému de cet accident, se sentit animé davantage par ce discours. C'est pourquoi sur l'heure il priva ce seigneur de sa charge et l'envoya prisonnier dans une maison d'où quelques jours après il fut relâché à la sollicitation de la mère du roi et de quelques autres personnes que sa disgrâce avait touchées, comme en effet c'est un homme de grand cœur, plein de vertu, et qui dans sa manière d'agir montre la noblesse de son extraction, car il descend du sang royal de Géorgie, et le dernier souverain de ce [253] pays-là était son aïeul. Il s'appelle Hemiré Hamzeh Mir-za. Nous en parlerons ci-dessous encore, la fortune l'ayant rappelé sur le théâtre pour y représenter un personnage de plus d'importance et de plus grande autorité. La charge de grand prévôt fut remplie dès le lendemain, et elle fut donnée à un fort honnête homme, fils de Mir-Kassem-bek, qui veut dire seigneur prince robuste. Ce Mir-Kassam-bek avait occupé cette même charge de grand prévôt avant ce dernier disgracié, et du temps d'Habas II, par l'intrigue du premier ministre, il avait eu la tête tranchée dans la place royale d'Ispahan. Son fils, nommé Kelk-Haly-bek, c'est-à-dire seigneur chien d'Haly, dans le peu de temps qu'on l'a vu dans cet emploi, s'en est acquitté très dignement, et s'il faut ainsi dire, il a ressuscité son père dans la chasse qu'il a faite [254] aux filous et à la canaille qui infectait cette grande ville.

Cela arriva dans les derniers jours de l'an 1077 au compte des mahométans, qui revenaient aux premiers de notre année 1667. Car leur année 1078 commença avec l'équinoxe vernal, dans lequel jour Sa Majesté fit de grandes réjouissances, suivant la coutume des Perses.

Cette année qui commença avec tant de joie et sous de si heureux auspices ne fut pourtant guère heureuse dans la suite.

La cherté, la guerre et les maladies pendant son cours affligèrent la plupart des provinces de cet empire ; la cour fut travaillé de plusieurs désordres qui firent passer de fâcheux moments à beaucoup de personnes ; et par la négligence du potentat, les gouverneurs s'érigèrent en autant de petits tyrans qui foulaient et pillaient comme bon [255] leur semblait le pauvre peuple, si bien qu'il n'y eut personne qui ne se sentît des misères qu'un mauvais gouvernement peut causer lorsque le prince ne songe qu'à se divertir et à contenter ses passions, et que les plus puissants à son exemple se donnent la licence de tout faire, sans

suivre d'autre loi que celle de leurs volontés.

La première chose remarquable en ce commencement d'année fut la mort de Mahammed-Kouli-Kaan-Divan Beki, ou souverain chef de la justice ; il ne fut pas longtemps malade, et sa charge ne demeura pas longtemps vacante ; elle fut donnée à celui qui était *mir-aab*, c'est-à-dire prince des eaux ou intendant des eaux : comme les eaux sont rares en ce pays-là, cette intendance est fort considérée. L'on avait cru que ce ne serait pas celui-ci qui succéderait au [256] souverain chef de la justice, mais que celui qui avait autrefois occupé cette charge, et qui avait été relégué par le feu roi à Metched pour sa mauvaise administration, rentrerait en grâce et retournerait en son premier poste. Cette conjecture n'était pas sans apparence, vu qu'Haly-Kouli-Kaan généralissime était pour lors puissant à la cour, et que l'autre était son neveu, fils de Rustan Kaan son frère ; toutefois on se trompa, et le général, au contraire, empêché qu'on ne sollicitât pour lui le soin de sa réputation, qu'il eut chargé [*sic*] d'un honteux reproche s'il eût aidé à rétablir un homme haï de tout le monde, et surtout la haine secrète qu'il conservait pour lui, l'emportèrent sur la considération du sang : ainsi il ne fut point rappelé, de quoi les chrétiens eurent sujet de remercier Dieu, parce qu'il [257] n'y eut jamais d'ennemi de leur nom plus forcené que celui-là l'était. Dans le temps qu'il exerçait la suprême judicature, bien leur en prit que le roi Habas n'était pas jeune, et qu'il les protégeait ; sans cela ce malheureux les aurait tous exterminés. On raconte de lui que lorsque quelque chrétien était mené devant son tribunal par quelque mahométan, il le condamnait presque sans l'ouïr, et qu'il avait accoutumé de dire : « C'est assez qu'un Arménien ait procès avec un mahométan pour lui faire casser la tête. Pourquoi ne souffrirait-il pas les injures qu'on lui fait, ce chien qu'il est ? Ignore-t-il que la religion chrétienne est soumise à la mahométane ? »

Les débauches du roi allaient toujours le même train, mais il n'en était pas de même de sa santé, qui diminuait de jour en jour. Car comme ce jeune prince se noyait dans les excès du vin [258] et des femmes, il était impossible qu'elle ne demeurât altérée. Pendant tout le cours de cette année il l'eut toujours mauvaise, quelque remède que les médecins y apportassent, parce qu'il y contribuait peu de son côté. S'il quittait quelquefois le vin par leur conseil, cela ne durait pas longtemps, et il le reprenait avant qu'il eût eu le loisir de réparer ses forces. C'est pourquoi il était toujours malade, et avait toujours le visage défait ; la faiblesse du corps se communiquait à l'esprit et le rendait incapable de vaquer aux emplois où sa condition l'appelait.

Cependant la cherté du pain augmentait à Ispahan, et même le peuple criait tout haut contre le prix excessif qu'on le vendait. Il y avait plusieurs causes de cette cherté. Premièrement, l'année dernière n'avait rendu [259] presque que la moitié de ce qu'on attendait, parce que les sauterelles avaient ravagé les moissons. Ensuite la foule de la cour était venue tout à coup se rendre à Ispahan sans qu'on s'y attendît, et ainsi l'on n'avait point pensé d'y faire venir de dehors des grains avant l'hiver. De plus, dans la nouveauté de ce règne, la plupart des officiers du royaume venant se présenter à la cour, et quantité de particuliers par curiosité ou pour leurs affaires y abordant de tous côtés, le nombre des habitants était accru de la moitié, et il fallait par conséquent que le prix des denrées doublât à proportion. Mais ce qui rendait toutes sortes de vivres plus chères, c'était la mauvaise apparence de la récolte prochaine qui ne montrait pas devoir être plus abondante que celle de l'année passée. Car comme les moissons se font en ces climats [260] aux mois de juin et de juillet, l'on peut juger dès les mois de mars et avril ce qu'elles rapporteront. C'est pourquoi les marchands de blé et les boulangers, qui voyaient bien qu'inafailliblement les grains seraient rares et augmenteraient encore de prix, ne se voulaient point défaire de ceux qu'ils avaient, reculant toujours pour attendre la saison plus éloignée, et que le prix des choses haussât. De cette sorte l'apparence d'une famine à venir en faisait une présente. Enfin, le mauvais gouvernement était en partie cause de cette cherté, parce que les lois n'étaient point

observées, et que les magistrats négligeaient leur devoir, sans crainte d'en être punis. Voilà pourquoi le *mohhteceb* ou chef de police recevait des présents de ceux qui vendaient les choses nécessaires à la vie, et pour les gratifier il faisait publier toutes les [261] semaines le prix des choses selon que ces gens-là le désiraient, c'est-à-dire un prix excessif et des trois-quarts plus haut qu'il n'était du temps du feu roi. Car il faut remarquer que c'est une coutume en Perse que tous les samedis ce chef de police règle la valeur de toutes les denrées plus la semaine suivante, que les vendeurs n'oseraient excéder sans de très grièves peines. Cette friponnerie donc du juge de police, qui n'appréhendait point le gouvernement présent, faisait vendre toutes choses au double et au triple.

Le peuple presque ruiné par cette cherté redoublait ses cris, de sorte qu'ils arrivèrent jusques à la porte du palais royal : Sa Majesté en fut touchée, et pour y apporter quelque remède, elle commit l'affaire à Ali-Kouli-Kaan, généralissime des armées. Celui-ci commença d'y travailler par une action de générosité [262] et de justice, qui le fit craindre par tous les marchands et les vendeurs de grains et lui attira toutes les bénédictions du menu peuple. Il avait commandé à un des plus renommés négociants d'Ispahan d'envoyer sur la place le premier jour du marché deux cents sacs de blé, et de ne le vendre qu'au même prix qu'il se vendait l'année précédente. Le marchand crut qu'il voulait qu'on lui fit quelque présent. C'est pourquoi au jour de marché, pensant par là s'exempter d'obéir au commandement qu'il lui fait, il lui envoya deux cent tomans, qui sont quelque mille pistoles. Le généralissime, extrêmement indigné, le fait venir devant lui : « Chien que tu es, lui dit-il, est-ce ainsi que tu veux acheter la famine de la ville ? Pour l'affront que tu m'as fait, reçois deux cent coups de bâton sur la plante des pieds. » Il les lui fit donner à [263] l'heure même, et outre cela le condamna à mille écus d'amende qu'il s'appliqua, envoyant les dix mille livres au roi.

Il fit aussi d'abord bâtir un grand four dans la place royale, et un autre dans la place publique, et ordonna aux crieurs de publier que c'était pour y jeter vifs ceux qui vendraient le pain à plus haut prix que la taxe, ou qui cacheraient leur blé : ces fours brûlèrent continuellement durant un mois, mais on n'y jeta personne, parce que nul ne voulut se hasarder à éprouver un si rigoureux supplice par sa désobéissance.

En même temps il alla visiter lui-même tous les greniers et les magasins de blé et de farine qui étaient à Ispahan, et ayant pris par écrit le nombre qu'il y en avait, chaque semaine il commandait aux marchands d'en envoyer une certaine quantité à [264] proportion de ce que leurs magasins en contenaient, et de ne les vendre qu'un certain prix, et de n'en délivrer qu'à ceux qui porteraient un billet de sa main. Il fit le même commandement pour l'orge, si bien que pendant presque toute l'année on ne pouvait avoir de blé ni d'orge sans un billet marqué de son cachet : chaque boulanger en allait quérir un toutes les semaines ; et comme ce seigneur savait précisément ce que chacun d'eux en débitait, il ne lui permettait par le billet d'en acheter que ce qu'il lui en fallait. Pour cela il fit défense aussi aux boulangers de vendre du pain à d'autres qu'à ceux de leur quartier, et de leur en vendre davantage que ce qu'il leur fallait pour leur subsistance ordinaire, afin que ces boulangers ne pussent pas dire que des personnes du dehors seraient venues acheter de leur pain, ou que [265] celles de leur quartier en auraient acheté en une semaine plus qu'en l'autre, et qu'ainsi le débit n'en pourrait pas toujours être égal. Pour le prix, il ordonna qu'à l'avenir le *batman-cha* de pain (poids royal de Perse qui revient à onze livres trois-quarts du nôtre) ne se vendrait qu'un abassy, qui sont dix-huit sols.

Par ce bon ordre il soulagea merveilleusement le peuple qui auparavant payait ces onze livres trois-quarts de pain un abassy un quart, qui font vingt-deux sols six deniers, et cela fut cause qu'il y en eut suffisamment. Ainsi les plaintes et les cris cessèrent, car les boulangers étant obligés de fournir à ceux de leur quartier autant de pain qu'il leur en faudrait, personne ne s'apercevrait de la disette, sinon parce qu'il payait alors dix-huit deniers

de ce qui ne lui coûtait qu'un sol au temps de l'abondance ; et pour [266] faire que ce débit se pût toujours maintenir, il envoyait aux bourgs, villes et villages des environs jusques à la distance de huit à neuf journées, et obligeait chaque lieu d'envoyer un certain nombre de charges de blé ou de farine à Ispahan, et de l'y vendre le prix qu'il lui marquait. Il en vint par ce moyen assez pour nourrir la ville pendant six mois. Lorsque quelque quantité consi[dé]rable arrivait, l'on la faisait entrer comme en triomphe, le peuple marchant devant avec les instruments de musique, et les bêtes de charge qui le portaient étant couvertes de housses et d'une infinité de grelots et de sonnettes qui faisaient avec les cris de joie de la populace un bruit confus et assez plaisant.

Il y eut quelques villages qui voulaient faire les mutins, et qui refusaient d'envoyer des blés ; mais la punition des habitants [267] d'Ispahanim-cha donna de la crainte à tous les autres. Le généralissime avait dépêché en ce lieu, qui est un grand bourg de quatre mille maisons à deux lieues d'Ispahan, un de ses officiers avec un commandement du roi portant ordre à ceux de ce bourg d'envoyer vendre en la ville capitale deux cent sacs de farine pour la nécessité présente. Les villageois répondirent qu'ils ne s'informaient point de la disette des vivres qui pouvait être dans la ville, qu'ils avaient payé les droits et les impôts qu'ils devaient pour la récolte passée, qu'ils n'avaient que faire de porter vendre leurs blés ni leurs farines à Ispahan, que ceux qui en voudraient acheter vinsent chez eux, et qu'ils n'entendaient point les vendre dans leur bourg même. L'officier remontra aux principaux que la volonté de Sa Majesté était telle, il leur présenta [268] le commandement du roi qu'il avait dans les mains ; et comme ils lui parlaient avec trop peu de respect, il mit l'épée à la main, pensant les réduire à la raison. Ces paysans, qui n'entendaient point de raillerie, se jettent sur l'officier, l'accablent de coups, et déchirent le commandement du roi, disant qu'il était contrefait et supposé.

Le généralissime, indigné de cette rébellion, en fit le rapport au roi, qui lui commanda d'en faire le châtement. Ce seigneur envoya deux cents de ses gardes, qui donnèrent des coups de bâtons jusques à l'excès aux principaux de ces paysans ; il les condamna outre cela à une amende de cent mille écus, qui fut néanmoins réduite au tiers : mais ce fut après bien des prières et des soumissions, et un présent pour le généralissime de dix mille livres, tout cela payé comptant. [269]

Le même seigneur dans ce temps-là trouva moyen de se venger d'un refus que les Arméniens lui avaient fait, et prit pour cela le prétexte de cette commission que le roi lui avait donnée de fournir Ispahan de blé. Ces Arméniens sont les chrétiens nés dans Ispahan. On les appelle ainsi parce qu'ils sont originaires d'Arménie, d'où le grand Habas les transporta dans le cœur du royaume ; à présent leur principale colonie est dehors l'enceinte de cette capitale en un lieu proche, et qui n'est séparé de la ville que par le fleuve, comme il a déjà été dit. Les Perses les appellent comme nous *Armeni*, pour la même raison. Ils appellent aussi les deux Arménies, l'une Armen la grande, et l'autre Armen la basse. Haly-Kouli-Kaan au commencement qu'il arriva à la cour ayant besoin d'argent pour former son train et avancer ses [270] bâtiments, et ne sachant où en trouver, un jour que quelques-uns de ces Arméniens pour quelques affaires étaient chez lui, il leur demanda lesquels de leurs gens étaient les plus riches. Ceux-ci lui en nommèrent cinq ou six, et entre autres un Koga Zakara. Le généralissime se souvint de ce nom, et deux jours après un autre Arménien étant venu pour lui présenter quelque requête, il s'enquit de lui s'il connaissait le marchand Zakara. Celui-ci lui répondit qu'il le connaissait. Sur quoi ce seigneur lui commanda de l'aller quérir. L'Arménien ne pensait pas que le généralissime lui parlât de ce riche Zakara que les premiers lui avaient nommé, mais d'un autre de ce même nom qui avec ses deux frères maniait l'argent du roi, et qui a toujours des sommes notables dans ses mains pour acheter dans les pays étrangers [271] les choses de prix qui peuvent plaire à Sa Majesté. Il alla donc chercher ce dernier. Le généralissime, qui croyait avoir affaire au marchand Zakara, le fait asseoir

pendant deux heures de temps, et le traite d'une manière très obligeante, jusques à le faire dîner avec lui.

Après avoir dîné, le généralissime dit : « *Koga Zakara*, marchand Zacharie, me pourrais-tu bien faire le plaisir de me prêter deux cents tomans (qui sont quelque dix mille livres) ; j'attends en peu de temps de grandes sommes, et alors je te rendrai ce que tu m'auras prêté avec l'intérêt, et dans les occasions tu verras que je sais reconnaître ceux qui m'obligent. » L'Arménien lui répartit : « Seigneur, non seulement deux cent tomans, mais deux mille s'il vous les plaît. » Ce seigneur fut très content de cette réponse ; il lui en témoigna beaucoup de satisfaction, et lui demanda s'il ne [272] pouvait pas lui faire compter cet argent dans le jour même. L'Arménien, adroit au possible, lui répliqua : « Ce sera quand vous voudrez ; mais il faut qu'auparavant vous ayez la bonté de me permettre de vous dire une parole. Deux frères que j'ai et moi nous sommes commis de Sa Majesté ; l'un est aux Indes, et l'autre en Europe, et pour moi, comme vous voyez, je réside ici ; tout l'argent que nous manions est au roi : c'est pourquoi, seigneur, il faudra que le reçu que vous m'en donnerez soit scellé du cachet du roi, et il n'y aura plus rien qui m'empêche de vous livrer telle somme que vous désirez. » Le généralissime vit bien qu'il était trompé, car il n'y avait rien à faire avec l'argent du roi, et rempli de dépit renvoya le marchand, s'imaginant que les Arméniens le lui avaient nommé tout exprès pour éluder sa demande en la lui faisant faire inutilement au commis du [273] roi, duquel on n'oserait emprunter d'argent. Ce n'était pourtant qu'une méprise que l'équivoque du nom avait causée. Comme ces Arméniens ne se font appeler que par leurs noms propres qu'ils ont reçu[s] au baptême, et ne portent point de surnom, il y en a quantité qui s'appellent les uns comme les autres.

Le généralissime voulut faire une seconde tentative, et deux jours après il trouva l'occasion de réitérer sa demande. Le *keloonter* des Arméniens, qui est leur chef et seul gouverneur, et c'est pourquoi on lui donne ce titre, qui signifie *le plus grand*, celui-ci, dis-je, ayant fait quelques présents au roi, Sa Majesté lui envoya l'habit royal, il s'en revêtit, et suivi des plus considérables de sa nation, il vint rendre grâces au roi et lui baiser les pieds ; il fut ensuite, selon la coutume, avec tous ceux qui l'accompagnaient [274] saluer les plus puissants de la cour, comme pour les remercier d'avoir contribué à lui faire donner cet habit ; lorsqu'il arriva chez le généralissime, il le fit asseoir, et tous ceux qui l'accompagnaient, et après les premiers compliments, il leur demanda à emprunter cette somme de deux cent tomans, les assurant qu'il les leur rendrait au plus tôt avec les intérêts, et qu'il les protégerait dans les affaires qu'ils auraient à la cour. Ces gens-ci, auxquels les grands de Perse font souvent de semblables demandes, mais qu'ils leur refusent aussi d'ordinaire fort librement, et qui d'ailleurs connaissaient assez l'humeur du personnage à qui un prêt eût été un don, lui répondirent qu'ils s'estimeraient bien heureux de lui pouvoir rendre ce service, mais que dans l'état où se trouvaient maintenant leurs affaires, il [275] leur était impossible : que tout leur argent était aux Indes et en Europe entre les mains de leurs *vikils* ou commis, et qu'avant leurs retours, il n'avaient pas moyen de lui fournir cette somme. « Eh bien, répliqua le général, prêtez-m'en du moins la moitié » ; de là il se réduisit au tiers. Ces imprudents, intéressés par une avarice sordide, lui refusèrent encore cette moindre somme, sans faire réflexion sur le crédit qu'avait ce seigneur, et qu'il leur pourrait susciter quantité de mauvaises affaires. Le généralissime fort indigné les fit à l'heure sortir de devant lui, en les appelant des chiens, et leur tournant le dos pour ne pas recevoir leur salut. Et trois semaines après il envoie un commandement à leur chef de la part du roi de faire venir en la ville quarante mille *batman-cha* de farine, qui sont quelque cinq [276] cents quintaux. Le chef des Arméniens fit réponse que dans tout le bourg il n'y en avait pas tant, et que d'en faire venir d'ailleurs il n'y avait point d'apparence, puisque avec les frais de voiture, elle leur reviendrait à un abbassis et un quart chaque poids d'onze livres trois-quarts, et que néanmoins le roi entendait qu'on ne vendît ce poids qu'un abbassis seulement. En quoi il y aurait la cinquième

partie de perte pour eux. Ce compte était juste, et le généralissime le savait bien, et qu'ils perdraient du moins dix mille livres sur ce qu'il leur faisait demander de farines ; c'est aussi ce qu'il prétendait : il voulut que cette somme qu'ils avaient refusé de lui prêter leur tournât en pure perte. Ce seigneur là-dessus, ne se contentant pas de leurs raisons, leur envoya dire qu'ils eussent à fournir ce nombre [277] de farine qui leur avait été ordonné, que leur habitation était des dépendances d'Ispahan, et qu'ils étaient obligés aussi bien que les autres de secourir la capitale dans la nécessité où elle se trouvait, que c'était un ordre exprès de Sa Majesté ; les Arméniens, quoiqu'on leur pût dire, ils n'en voulurent rien faire. Il soutenaient qu'ils n'étaient point obligés à cette surcharge, que par le traité qu'ils avaient fait avec le roi, ils étaient exempts de tous impôts et de tous nouveaux droits en payant à Sa Majesté chaque année quatre cent tomans, qui sont environ vingt mille livres, et que quand même il y aurait une véritable famine dans la ville (ce qui n'était pas, Dieu merci), l'on n'aurait pas lieu de rien exiger d'eux au-dessus de cette somme.

Ils avaient raison, mais leur [278] partie³² avait la force. Il était résolu de les pousser à bout, et ne traitait pas moins que de faire arrêter prisonniers les principaux d'entre eux. Comme ils en eurent reçu avis, ils envoyèrent toutes leurs femmes au nombre de plus de trois cents à la porte du *haran* ou du palais des femmes pour attendre là le roi et lui demander justice. Elles prirent le temps que Sa Majesté y était et elles se rangèrent devant la porte contre les murailles. Il faut remarquer que c'est en ce lieu où ceux qui veulent demander justice ou obtenir quelque grâce le viennent faire ; et que les gardes n'oseraient sous peine de la vie empêcher personne de s'y présenter et d'implorer à haute voix la justice du prince. Elles menèrent un si grand bruit qu'on l'entendit jusques au-dedans du palais ; et Sa Majesté, en ayant su la cause, leur envoya commandement [279] de se retirer, et qu'on donnerait ordre à leur affaire.

Le généralissime ne laissa pas de presser ces Arméniens et de les menacer de prison, à quoi ils ne trouvèrent point d'autre remède que de renvoyer les jours suivants pour une seconde fois leurs femmes au palais et au même endroit. Ces femmes commencèrent à y faire le même bruit que les premiers jours ; et entendant dire que Sa Majesté allait sortir par la porte du palais qui donne dans l'allée royale, elles coururent en foule de ce côté-là avec tant d'emportement qu'une troupe d'elles vint jusques à toucher au cheval du roi. Les *sophis* et valets de pied qui marchent devant et alentour, leur criant *hyeri*, c'est-à-dire *gare*, les écartèrent à peine. Car ces femmes enragées commencèrent à leur jeter des pierres, et une d'entre elles eut bien l'audace de mettre la main [280] sur la bride du cheval du roi. Sa Majesté, déjà bien étonnée de ce tumulte, le fut encore davantage de cette action. Pour sa jeunesse et son peu d'expérience, il ne savait comment il en devait user ; il ne faisait seulement que dire qu'on les chassât, qu'elles s'en allassent, et qu'il leur rendrait justice. Avec tout cela il eut assez de peine à se débarrasser de ces démoniaques.

En même temps les Arméniens avaient fait présenter d'un autre côté par un eunuque à la mère du roi une requête comme étant sous sa protection, parce que leur bourg est une des places qui lui est assignée pour son apanage. Cette princesse la reçut et promit de faire office pour eux. En effet, dès que le monarque son fils fut rentré chez elle, elle le supplia de vouloir remettre à ces pauvres Arméniens cette surcharge, vu que par les [281] concessions que les rois prédécesseurs leur avaient faites, en payant la somme arrêtée ils étaient exempts de tous les autres impôts. Le roi répondit à la princesse : « Hé bien soit, je la leur quitte. » À l'instant la princesse dépêche un eunuque pour leur annoncer cette bonne nouvelle ; mais l'eunuque, soit par négligence ou autrement, ne les trouvant point, ils n'apprirent rien de cette décharge que le roi leur avait fait[e].

Les principaux d'entre eux, au nombre de quarante à cinquante, dans cette ignorance

³² Leur adversaire (sens légal).

appréhendèrent que le généralissime ne les envoyât prendre prisonniers, à cause de quoi ils s'étaient réfugiés sous le grand portail de la maison du roi dit *haly-kapi*, c'est-à-dire la porte haute, qui est un asile pour tous ceux qui sont poursuivis en justice, et où l'on ne peut prendre personne sans un [282] ordre exprès du souverain. Sur le soir, comme Sa Majesté fut retournée du palais des femmes au lieu où elle donne ses audiences, on lui vint dire que tous les Arméniens s'étaient assemblés sous la porte haute avec beaucoup de tumulte, et qu'ils criaient contre le généralissime qui les voulait mettre prisonniers. Le roi répondit à cet avis qu'on lui donna : « Que font-ils là ces Arméniens ? qu'ils se retirent, qu'ils s'en aillent : je leur ai pardonné, et je leur ai quitté cet impôt de farine auquel Haly-Kouli-Káán les avait condamnés par mon ordre. » Ce seigneur était là présent, qui ne dit pas la moindre parole, quoiqu'en son cœur il enrageât d'avoir manqué à son coup. Plusieurs officiers qui étaient là coururent pour porter cette nouvelle aux Arméniens ; mais pour leur malheur, au lieu de se retirer, ils s'imaginèrent que c'était un piège que leur [283] partie leur dressait, qu'il voulait qu'ils sortissent de cet asile pour les arrêter quand ils en seraient dehors ; de sorte qu'ils firent réponse qu'ils ne sortiraient point de là s'ils ne voyaient un commandement confirmé du sceau du roi qui le leur ordonnât.

Les mêmes officiers vinrent rapporter au roi cette résolution, sur quoi le généralissime prit la parole : « Sire, lui dit-il, n'ai-je pas eu sujet de représenter à Votre Majesté que les Arméniens n'étaient que des chiens d'un esprit rebelle, et qui n'étaient qu'à regret soumis à votre empire ? Ne voit-elle pas clairement qu'ils méprisent sa parole royale, à laquelle ils ne se veulent point fier, ni obéir à ses ordres ; ils veulent la contraindre de leur donner par écrit ce que sa bouche sacrée a prononcé. A-t-on jamais ouï parler d'une pareille insolence ? » « Tu as raison, reprit le prince, ils méritent ma disgrâce et d'être punis ; [284] qu'on leur aille tout à l'heure fendre l'estomac : ce sont des chiens. » Les officiers se mettaient déjà en devoir d'exécuter le commandement du monarque, mais le généralissime leur fit signe d'attendre un peu, et à même temps il se jeta aux pieds du roi pour demander la grâce de ces malheureux. Car outre qu'il n'en voulait point à leur vie, mais seulement à leur bourse, il jugeait qu'une exécution si cruelle, et la perte de ces gens-là qui sont industrieux et habiles négociants, ne pouvait être que très dommageable à l'État. C'est pourquoi il ajouta : « Sire, ils sont indignes de la colère de Votre Majesté ; qu'elle leur fasse grâce : ils seront assez punis quand on les obligera à payer quelque grosse somme d'argent. » « Ce sera bien, dit le roi ; qu'ils apportent pour amende le prix de quatre fois la charge de farine qu'on leur avait demandée. » C'était quatre [285] mille tomans ou deux cent mille livres. Aussitôt, par une violence dont l'on n'avait point encore vu d'exemple en Perse, on arracha ces Arméniens de leur asile qui jusques alors avait été estimé inviolable, et on les mit entre les mains de leur ennemi qui les envoya prisonniers dans un beau palais dont autrefois le *mir-aab* ou prince des eaux avait été le maître, où ils eurent ordre de se tenir jusques à l'entier paiement de la somme à laquelle ils avaient été condamnés.

Cette prison les fit penser à eux, ils envoyèrent le même jour vers le général le supplier de les mettre en liberté, et qu'ils lui donneraient pour reconnaissance les deux cent tomans qu'il leur avait premièrement demandés, et que pour leur amende ils assembleraient tout le bourg de Julfa et le ferait contribuer à cette somme imposée, [286] parce que pour eux ils n'avaient point du tout d'argent : « Comment, répondit ce seigneur, les chiens qu'ils sont pensent-ils que cette somme imposée doive être payée par d'autres que par eux ? s'imaginent-ils que l'on souffrira qu'eux qui sont riches demeurent exempts de cette charge, et que les pauvres en soient accablés ? Ils parlent de faire contribuer tout le bourg, Sa Majesté entend qu'il n'y ait que les riches qui paient, et que les pauvres comme les artisans, et ceux qui n'ont point de négoce en soient déchargés. Les seuls marchands fourniront les deux cent mille livres d'amende, et qu'ils ne répliquent plus et ne contestent pas davantage s'ils ne veulent voir rehausser cette somme au double. » Les Arméniens toutefois continuaient toujours à dire

qu'ils n'avaient point d'argent, et qu'ils étaient dans une impuissance toute entière de fournir une si grande somme. Enfin [287] il se trouva deux Indiens qui, soit de leur propre mouvement, soit que les Arméniens les en eussent fait prier, se présentèrent au généralissime et lui dirent qu'ils avanceraient cette somme de deux cent mille livres pour les Arméniens s'ils voulaient s'obliger de leur en payer l'intérêt : ceux-ci s'y accordèrent, et l'affaire s'accommoda au bout de quatre jours ; ils sortirent de prison, leur chef ou gouverneur y demeura encore quelques semaines, jusqu'à ce que toute la somme eut été entièrement fournie, savoir quatre mille tomans pour le roi et cinq cents pour le général d'armée, qui sont quelque deux cent vingt-cinq mille livres. Voilà ce que valut à ces gens trop attachés à leurs intérêts d'avoir refusé à ce vieux et rusé seigneur les mille écus qu'il leur demandait.

Cette amende si considérable [288] ne fut pas payée par tous les Arméniens, mais seulement par ceux qu'on appelle Gioulfali : pour mieux entendre ceci il faut savoir que ce bourg de Gioulfa, qui est un des faubourgs d'Ispahan, est tout composé de chrétiens qui sont venus d'Arménie ; mais ils ne sont pas tous venus d'un même endroit, c'est pourquoi ils sont divisés en deux sortes de colonies ou peuplades. La principale colonie est des Gioulfali, qui sont ainsi nommés parce que ce sont ceux qui demeuraient à Gioulfa, petite ville dans l'Arménie sur le fleuve Araxe, qui bâtirent ce bourg lorsqu'ils furent transportés à Ispahan, et lui donnèrent le nom de leur première habitation ; depuis et dans ces derniers temps, les autres Arméniens, ayant été contraints de se retirer de la ville où ils demeuraient auparavant, se vinrent loger à une des extrémités [289] de ce bourg et y joignirent de nouveaux bâtiments qui forment quatre cantons, l'un dit des Hirvanli, l'autre des Nakchivanli, parce qu'ils sont peuplés des originaires de ces deux villes d'Arménie, Hirvan et Nakchuan ; les deux autres sont surnommés des Chams-abadi et des Cheik-Sabani, à cause que ceux qui les habitent demeuraient auparavant en deux faubourgs d'Ispahan nommés *Chams-Abad*, l'habitation du soleil, et *Cheik-Sabana*, l'habitation de l'ancien maçon. Cette amende de deux cent vingt-cinq mille livres a été seulement prise sur les premiers ; les autres, que le général n'avait pas en si grande aversion, ont été quittes des farines qu'on leur avait imposés [*sic*] de fournir, tous ensemble pour quinze mille livres seulement.

Les Guèbres, qui sont les anciens [290] Perses ou ignicoles, et qui habitent à la dernière extrémité de ce bourg, furent déchargés entièrement après avoir déclaré leur impuissance, parce qu'on savait bien que ce sont des gens misérables et réduits à une manifeste pauvreté.

Le général d'armée peu de temps après fit encore payer à Sa Majesté une amende de quatre cent mille livres, mais à la vérité avec bien plus de sujet et de justice, par les Multany, qui sont des Indiens banianes appelés ainsi de Multan, une des principales villes des Indes, et la première voisine de Perse du côté de Kand-dar, parce que les premiers qui s'habituaient dans le royaume de Perse vinrent de cette ville-là. Deux de ces Indiens entretenaient une secrète intelligence depuis plusieurs années avec les ministres du roi des Indes, et lui servaient à [291] Ispahan comme d'espions pour lui mander toutes les affaires et les intrigues de la cour et du royaume ; ils ne manquaient point d'écrire à toutes les occasions, et pour lors prenant celles de la caravane qui dans le printemps va aux Indes, ils envoyèrent des lettres par cette caravane qui contenaient entre autres choses qu'Aureng-Zeb (c'était le nom de ce prince) ne devait point tarder davantage à attaquer la Perse. Qu'une conjoncture la plus favorable qu'on aurait jamais pu désirer l'y conviait. Que rien désormais ne le pouvait empêcher d'entrer victorieux jusques dans Ispahan, puisqu'il n'y avait sur le trône qu'un jeune homme sans expérience et sans courage, plongé dans les débauches du vin et des femmes ; que celui qui gouvernait tout sous lui était un vieux tyran, général d'armée, mais [292] qui pour son grand âge n'était plus propre à la guerre ; qu'à l'égard des autres ministres, outre que ce n'étaient pas des personnes de cœur ni de conseil, ils étaient dégoûtés du gouvernement. Qu'avec cela il y avait dans le pays une extrême disette de toutes les

choses nécessaires à la vie, et surtout dans la capitale ; que partout on criait contre le désordre et la mauvaise administration ; qu'il courait des bruits que de plusieurs parts la Perse était attaquée ; qu'enfin les Indiens n'auraient jamais une plus belle occasion de faire des conquêtes en ce royaume-là, ni de reprendre Kand-dar³³. Dans ces lettres étaient enfermés les portraits du roi et des principaux ministres et officiers de l'État qu'à force d'argent ces Indiens avaient eu d'un peintre pour les envoyer à la cour des Indes et les faire connaître au [293] monarque de ce pays-là.

Cette menée fut découverte par un petit esclave qu'avait le peintre. Car environ six semaines après le départ de la caravane, son maître l'ayant battu avec excès, il entreprit de s'en venger d'une manière au-dessus de son âge et de sa condition. Il s'enfuit chez le général d'armée et dit qu'il voulait parler à lui en secret. D'abord on ne le voulait point admettre, ni aller interrompre ce seigneur, toujours environné d'une foule incroyable de gens, et accablé d'une multitude d'affaires, pour un sujet qui semblait de si peu d'importance. Néanmoins, comme il continuait à demander qu'on le fit parler à lui, et qu'il avait un grand secret à découvrir qu'il ne pouvait dire à d'autres, les gardes en donnèrent avis au généralissime, qui le fit venir en sa présence, et lui ayant demandé ce qu'il lui voulait, [294] l'esclave répondit avec beaucoup de résolution que ce n'était pas chose qui se pût déclarer devant tant de monde : qu'il lui plût de faire retirer ceux qui l'environnaient, ou le faire conduire dans quelque lieu secret où il pût s'entretenir seul à seul. Le généralissime sur l'heure n'en fit pas grande estime, et l'on assure qu'il fut trois jours chez lui sans que ce seigneur se mît beaucoup en peine de l'interroger. L'esclave persistant toujours à dire qu'il ne révélerait jamais son secret qu'à lui seul, enfin le général d'armée, ému de sa persévérance, le fait venir dans un petit cabinet où celui-ci lui déclara que son maître avait fait le portrait du roi et de tous les grands de la cour, et qu'il les avait vendus secrètement à des Indiens pour les envoyer aux Indes. Que trois *dervichs* (on appelle ainsi les gens qui mènent par [295] motif de religion une vie pauvre) étaient les porteurs des portraits. Qu'ils étaient venus chez son maître avec les Indiens, et que là ils les avaient cachés sous les haillons qui les couvraient ; qu'il y avait vu encore serrer des lettres, mais qu'il n'en savait pas le contenu. Qu'il l'assurait seulement que ces gens étaient partis avec la caravane de Kand-dar.

Le général d'armée ne savait s'il devait ajouter foi à la déposition de cet esclave ; il l'éprouva tantôt par des menaces, tantôt par des promesses, pour voir s'il ne l'ébranlerait point, et ne le ferait point varier, parce qu'il se figurait que ce pourrait bien être une imposture que cet esclave eût inventée ; mais comme il le vit ferme et qu'il disait toujours la même chose, qu'il l'assurait même avec des serments estimés parmi eux les plus terribles, qu'il offrait sa tête si ce [296] qu'il avait déclaré ne se trouvait pas, le général se résolut de s'en éclaircir. Il envoie deux cavaliers après la caravane, et leur met entre les mains un commandement du roi pour se saisir de ces porteurs de lettres et de portraits. Ces deux cavaliers au bout d'un mois atteignirent la caravane, et ayant reconnu les dervichs aux enseignes que l'esclave en avait données, les ramenèrent prisonniers à Ispahan.

Lorsqu'ils furent présentés au général d'armée, il leur confronta l'esclave, et l'interrogea s'il connaissait ces pauvres gens et si c'étaient là ces porteurs de lettres et de portraits. Il assura que c'étaient eux, et commença à les presser de telle sorte qu'il les fit chanceler en leurs réponses. Là-dessus ce seigneur fait fouiller leurs habits et découdre tous leurs haillons, où l'on trouve, comme l'esclave l'avait déclaré, [297] les portraits et les lettres cousues en divers endroits. Le tout porté au roi, Sa Majesté, ayant vu le contenu des lettres tel que nous l'avons rapporté, se mit si fort en colère que de rage elle voulait faire tuer une partie des Multani indiens et chasser l'autre de ses États, quoiqu'ils soient au nombre de plus de vingt mille. Le généralissime et le premier ministre essayèrent de l'apaiser, et lui

³³ Aurangzeb n'avait pas réussi dans sa tentative pour reprendre Kandahar en 1653.

remontreurent qu'il ne fallait punir que les coupables ; cependant on ne les découvrait point, et les dervichs, quelques tourments qu'on leur fit souffrir et quelque torture qu'on leur appliquât, n'en déclarèrent rien. Ils disaient toujours qu'il ne les connaissaient point, qu'ils ne savaient point leur nom, et qu'ils n'avaient jamais été chez eux ; qu'ils avaient reçu ce qu'on avait trouvé dans leur hardes chez le peintre, et que les Indiens [298] qui le leur avaient apporté ne leur avaient jamais dit leur nom ni leur logis.

Comme les lettres ne les nommaient point non plus, ce seigneur ne savait par où se prendre pour en connaître quelque chose ; il avait fait arrêter les principaux au nombre de plus de deux cents, mais au bout de quinze jours on les relâcha, à la réserve de trois qui payèrent pour les coupables, du moins si ce n'étaient pas eux qui le fussent (car cela n'a jamais été bien avéré, et l'on n'en avait que des indices assez faibles) ; à cause de cette incertitude on se contenta de la confiscation de partie de leurs biens tels qu'on les put découvrir, qui se trouvèrent monter à de grandes sommes, desquelles toutefois par pitié l'on ne prit que huit mille tomans, qui sont quatre cent mille livres, et le reste leur fut laissé sur ce qu'ils [299] remontraient que ce qui paraissait être à eux appartenait à des marchands qui demeuraient aux Indes. Pour les trois porteurs de lettres et de portraits aussi bien que le peintre, ils reçurent des coups de bâton en grand nombre ; et l'on ne les relâcha point que quand les pieds leur furent devenus aussi gros que la tête à force de bastonnades.

En ce temps-là Cha-navaz-Kaan, prince gouverneur de Géorgie, envoya son fils à la cour de Perse pour prier le roi de lui donner la charge de *daroga* ou grand prévôt d'Ispahan qui lui appartenait suivant les conventions passées entre les rois de Perse et les princes de Géorgie. Sa Majesté eut assez de peine à lui accorder sa demande parce que cette place était remplie ; néanmoins les ministres, reconnaissant combien sa prétention était juste, en parlèrent au roi [300] de si bonne sorte qu'enfin il l'en investit, ordonnant à Kolk-Haly-Bek de s'en défaire, qu'on récompensa d'un autre emploi aussi considérable.

Pour entendre ceci, il faut remarquer que lorsque le grand Habas se rendit maître de la Géorgie (ce qu'il fit autant par adresse que par force) par les leures dont il attrapa ce pauvre Temuraz-Kaan qui en fut le dernier roi, il lui proposa de grands avantages pourvu qu'il voulût se soumettre à son empire et reconnaître sa domination, et entre autres que la charge de grand prévôt d'Ispahan appartiendrait à l'avenir à un des enfants du prince de Géorgie, et que ce droit serait transmis à ses descendants à perpétuité. On lui a tenu parole jusques à maintenant, et le fils du prince de Géorgie exerce toujours cette charge.

Une troisième place fut encore [301] remplie, à savoir le gouvernement de Chamaky, qui embrasse une partie de la Médie australe et une autre de l'Hyrcanie. Il fut donné à Sefer-Kouli-kaan, c'est-à-dire prince esclave des armées. Il était vacant par la mort de Negef-Kouli-Kaan, un des braves seigneurs de Perse, homme généreux et hardi, qui par sa résolution et son courage s'était élevé à cette haute fortune, comme il a été dit ailleurs. Les marchands joailliers européens³⁴ ont souvent senti les effets de sa généreuse libéralité : car il ne se contentait pas seulement de payer les pierreries qu'il achetait d'eux, il les régalaient d'habits, de présents et de bonne chère.

Pendant que les choses se passaient ainsi dans la capitale de Perse, les frontières étaient dans les appréhensions de la guerre qui les menaçait de toutes parts ; on ne voyait que courriers [302] à Ispahan, les uns du côté de la Bactriane, de l'Hyrcanie et de la Médie qui venaient donner avis de divers desseins que pouvaient avoir les Cosaques, les Kalmak Yusbeks, et les autres Tartares. Il en venait aussi du côté de la Turquie et de l'Inde, qui n'apportaient pas des nouvelles moins fâcheuses. À la cour on ne craignait la guerre que de ces deux côtés, et principalement de ce dernier, parce qu'on savait que les Turcs avaient assez d'affaires en Candie.

³⁴ Dont Jean Chardin lui-même.

À l'égard du roi des Indes, toutes les apparences faisaient conjecturer qu'il entreprendrait la guerre contre la Perse : car outre que de lui-même il avait l'esprit hautain et plein d'ambition, qu'il était paisible au-dedans, et n'avait rien à craindre au-dehors, il y devait être porté pour réparer les affronts que [303] son ambassadeur Terviet-kaan avait reçus en Perse. En la vie d'Abas second, il a été parlé au long de cet ambassadeur, qui vint à Ispahan l'an 1664 de notre compte avec une suite de huit mille hommes ; on a fait mention des présents qu'il apporta, si riches que cela n'est pas croyable, tant à l'égard de ceux que le roi accepta que de ceux qu'il refusa. On a traité aussi du sujet de son ambassade, de son séjour à la cour de Perse, des outrages publics qu'Habas prit à tâche de lui faire pour affronter en sa personne celle d'Aureng-zeb son maître, et se venger par là du retardement dont il avait usé à lui renvoyer son ambassadeur. Enfin nous avons décrit les présents dont le roi de Perse chargea l'Indien pour porter à son prince.

Habas second mourut quelque quinze jours avant que cet ambassadeur arrivât auprès de [304] son roi, qui ne sachant pas encore cette mort, et ayant appris de lui-même les mauvais traitements qui lui avaient été faits à la cour de Perse, en témoigna une colère furieuse ; il disgracia d'abord Terviet-kaan, lui reprochant qu'il était un lâche et qu'il devait plutôt mourir mille fois que de souffrir de pareils affronts. Il fit conduire en la grande place de L'ehly sa résidence tous les chevaux de prix que le Persan lui envoyait, au nombre de six-vingts, et leur fit couper les jarrets. Ensuite il fit publiquement brûler les riches étoffes d'or et de soie, les turquoises et tous les autres présents qui venaient de la part de ce monarque, et comme s'il lui eût voulu déclarer la guerre, il défendit à ses sujets tout commerce de terre et de mer avec la Perse, et il expédia des ordres très exprès dans tous les ports [305] des Indes qu'on n'eût à laisser passer aucun vaisseau indien dans ce royaume-là. Ces nouvelles qui vinrent à Ispahan faisaient croire à la plupart que la guerre était assurée, et chacun s'y préparait. Les plus éclairés néanmoins n'en jugèrent pas si définitivement, mais ils n'osaient s'en expliquer. Celui qui appuyait le plus les nouvelles de cette guerre indienne et qui leur donnait crédit à la cour était Gemchid-kaan Koular-Agacie, général des esclaves. Il possédait les bonnes grâces du roi aussi bien que l'amitié du général d'armée. Ce seigneur, le plus fourbe qui fût jamais, avait pendant les neuf premiers mois de ce nouveau règne formé tant de dangereuses intrigues contre les plus grands et contre les moindres, qu'à la fin, quelques-unes de ses pratiques ayant été découvertes, il s'était rendu insupportable [306] et s'était attiré une haine universelle, si bien qu'il appréhendait justement de ne pouvoir résister à tant d'ennemis. Il est vrai qu'il avait les bonnes grâces du roi et du général d'armée, mais c'était tout, et il n'était pas assuré s'il pourrait s'y conserver encore longtemps. Il se persuada que le meilleur parti qu'il avait à prendre en une conjoncture si fâcheuse était de se retirer le plus loin qu'il pourrait de la cour avec un prétexte spécieux et plein de gloire. Et comme le gouvernement de Kand-daar lui présentait cette occasion si favorable pour son dessein, il pensa à se la faire donner.

Pour cela il appuya fortement les faux bruits qui coururent de cette guerre que le roi des Indes entreprenait : il donnait à Sa Majesté des avis qu'il disait être très assurés que l'Indien venait assiéger Kand-daar avec une puissante [307] armée ; que pour mieux faire réussir ses desseins et attirer à son parti les Yuz-beks, il leur avait envoyé cinquante *lacres de roupies*, qui peuvent être sept millions de livres, à condition qu'il se déclareraient contre la Perse ; qu'Aureng-zeb même était déjà en campagne. Enfin, il sut forger des fables si apparentes et des terreurs si probables qu'on ne pensa plus qu'aux remèdes qu'on pourrait apporter à des maux qu'on estimait si proches et si dangereux. Là-dessus il fait le fidèle sujet et le passionné pour sa patrie ; il assure qu'il veut être le *korban*, comme ils parlent, c'est-à-dire le sacrifice qui opérera le salut du peuple, et qu'il ira lui-même à Kand-daar exposer sa personne et soutenir les premières attaques des ennemis. Il intéresse le général d'armée dans cette brigade, lequel d'ailleurs était bien aise de lui rendre [308] la pareille et de se revancher

du plaisir qu'il en avait reçu de la façon que nous l'avons marqué. Le roi, persuadé par ces deux seigneurs qui étaient ses deux confidents, l'un le général de ses armées et l'autre le général de ses esclaves, accorda à ce dernier ce qu'il brigait avec tant de chaleur, et lui donna la commission de lever du monde pour Kand-daar avec espérance d'en avoir le gouvernement. Ce ne fut pas une petite joie à ce faiseur d'intrigues qui se crut par là à couvert de toutes les mauvaises affaires que son esprit inquiet lui avait attirées.

Nous avons dit ailleurs que de tout temps ce seigneur avait passé pour un grand fourbe, et que sous Habas II, appuyée de la faveur du prince, il avait cent fois joué la cour ; qu'il prenait en ce temps-là de l'argent de tous ceux qui lui en offraient, leur promettant [309] de leur faire donner les charges et les emplois qu'ils demandaient, et qu'après l'avoir reçu il ne se souvenait plus de ses promesses ; qu'il prenait plaisir de semer la discorde et de mettre le feu partout ; qu'il inventait des calomnies dangereuses contre ses compétiteurs, et qu'avec un front d'airain il les débitait au roi comme des vérités très constantes. Ce seigneur au reste était bien fait de sa personne, d'un grand courage et d'un grand esprit, adroit aux armes, libéral jusques à la magnificence ; il eût pu passer pour un des excellents hommes du monde sans cette noire malignité dont il infectait toute sa conduite ; en un mot on ne vit jamais un composé si mêlé de bonnes et de mauvaises qualités.

C'était par les bonnes qu'il gagnait le cœur de ses maîtres, comme c'était par les mauvaises [310] qu'il se rendait odieux et redoutable à ses égaux ; et comme il entra dans l'esprit du jeune souverain comme il avait fait dans celui de son père, il continua sous ce nouveau règne les mêmes pratiques d'auparavant.

Un des premiers tours de fourbe qu'il fit tomba sur Mir-za Ibrahim, ou Abraham Vazier, ou fermier royal d'Azour-beijan, qui est la Médie, un des plus riches de la Perse. Il tira de lui cinquante mille livres, et avec cela lui suscita une affaire qui lui fit perdre la plupart de ses grands biens, et qui le fit tomber dans une disgrâce dont jusqu'à présent il ne s'est pu relever et dont apparemment il ne se relèvera jamais. Voici comme la chose se passa. Le général des esclaves, dans le dessein de tirer cette somme de cinquante mille livres, s'adresse au neveu de ce riche fermier : car pour lui il était à Tauris où il exerçait sa [311] charge. C'était un jeune homme, fils de Mirza-Sadek ou seigneur juste, aussi vazier comme son frère de la province de Fars qui est la Perfide, qui ne céda point à l'autre en richesses. Ce jeune seigneur avait en cour la charge d'*egaëb-tahuil*, c'est-à-dire chef contrôleur de tous les bâtiments du roi et des maisons d'Ispahan. Un jour le général des esclaves le tire à part et lui tient ce langage : « Que fait maintenant à Tauris ton oncle Mir-za Ibrahim ? Pourquoi ne vient-il pas à la cour ? Y a-t-il quelqu'un plus propre que lui à remplir la charge de premier ministre ? Mahammed-Mehdy qui l'occupe indignement n'est qu'un buffle et un innocent mal propre au maniement des grandes affaires. Je sais de bonne part que le roi veut donner sa charge à un autre ; je ne connais personne plus propre à exercer un emploi si important que Mir-za Ibrahim, et je crois que sans beaucoup de [312] peine je l'y ferais entrer à la faveur de quelques présents qui ne seraient pas excessifs. Si tu me veux donner mille toman (qui font cinquante mille livres) je m'assure de le faire au lieu de vazier d'une province grand vizir de toute la Perse, c'est-à-dire premier ministre. »

Ce jeune seigneur lui répondit qu'il y songerait, et dans le moment qu'il l'eut quitté il envoie en diligence un courrier à son oncle qui lui porte la proposition du général des esclaves. Celui-là par le même courrier renvoie ordre à son neveu de donner à ce général la somme qu'il demandait, ce qu'il exécuta aussitôt. Là-dessus un autre courrier arrive à Ispahan de la part de Mir-za Ibrahim. Ce personnage se persuadait que son élévation au souverain ministère était assurée, et cela d'autant plus qu'en effet il en était digne ; et pour s'y faciliter l'entrée, il [313] demandait par ce courrier permission à Sa Majesté de lui venir baiser les pieds : qu'en son absence son fils exercerait sa charge, et qu'ainsi le service de Sa Majesté n'en serait point diminué. Les ministres, qui ne savaient rien de l'intrigue, ne crurent

pas que cette permission de venir baiser les pieds du roi pût beaucoup nuire à leurs intérêts, ni qu'elle dût servir de base à un dessein plus important. Ainsi sa requête fut aisément octroyée, et on lui envoya un commandement pour pouvoir venir et laisser son fils en sa place.

Pendant que ces courriers allaient et venaient, un certain bruit sourd arriva jusques aux oreilles du jeune seigneur neveu de Mir-za Ibrahim que le général des esclaves Gemchid-Kaan était sur son départ pour Kand-daar. Il s'en informe plus exactement ; et comme il eut reconnu [314] que cela n'était que trop vrai, il songea aux mille tomans qu'il avait délivrés à ce général au nom de son oncle, qui s'en allaient être perdus s'il n'y prenait garde. Il s'en alla donc rendre visite au général des esclaves, et par quelques termes de civilité il le fit souvenir de la promesse qu'il avait faite de rendre à son oncle de bons offices auprès de Sa Majesté pour l'établir premier ministre, et de la somme qu'il lui avait mise en main en cette considération ; qu'il avait appris que lui général des esclaves allait quitter la cour, et qu'ainsi l'affaire était désespérée, du moins si elle avait à réussir, ce ne pouvait plus être par son moyen ; qu'ainsi il le suppliait de lui rendre les cinquante mille livres qu'il avait reçues. Le général des esclaves ne témoigna point d'être choqué de cette demande. Il répondit que cela était raisonnable, [315] et que dans un certain temps il lui restituerait cette somme. Ce temps venu, il le remit de la même sorte plusieurs fois de jour à autre. Le neveu de Mir-za Ibrahim le pressait, et ne laissait passer aucune occasion ; il lui parlait néanmoins tout bas, de peur de faire éclater un secret qui était capable, s'il eût été su, de renverser la maison de son oncle et la sienne. Enfin le général des esclaves se lassa de le remettre tant de fois ; et comme il se trouva au bout de ses finesses, et qu'il ne savait plus quels détours il devait prendre, il se résolut, pour se délivrer des poursuites de cet importun sollicitateur, de rompre avec lui sans marchander davantage. Un soir, lorsqu'il était prêt de commencer sa prière pour ensuite se rendre à la cour (car les mahométans ont accoutumé de faire leurs prières en public), ayant aperçu ce jeune [316] seigneur qui s'avançait pour l'aborder, il se servit de cette occasion où il y avait quantité de monde qui pourrait entendre ce qu'il dirait, et même des personnes de la première qualité ; et après un grand hélas, il ajouta tout haut, levant les yeux et les bras au ciel : « Bon Dieu, que ferai-je à cet homme, il me poursuit partout comme un coupable, il ne me donne pas le temps de faire mon *naamaz* ou prière, il ne me permet pas d'entrer dans mon haram vers mes femmes, je le trouve toujours à mes côtés » ; puis se détournant vers lui : « Que te puis-je faire, mon ami, pour te contenter ? Suis-je le roi de Perse pour créer ton oncle premier ministre d'État ? Va trouver Sa Majesté, je ne puis rien en cette affaire. »

Je laisse à penser quel coup de tonnerre ce fut à ce jeune seigneur ; il eût voulu pour dix fois la somme n'avoir point obligé ce méchant homme à parler, et il se [317] repentait en son cœur de l'avoir pressé de si près ; mais c'était trop tard, la menée de Mirza Ibrahim fut découverte par là, et toute la cour qui le sut jugea bien qu'elle ne coûterait pas peu à cet ambitieux infortuné, comme il arriva en effet.

Le général des esclaves par une semblable adresse avait déjà auparavant escroqué du *nazir* ou surintendant général 300 tomans, qui sont 1500 pistoles. Cela arriva dans le temps que la cour retourna à Ispahan. Ce fourbe subtil s'en vint le trouver chez lui tout échauffé ; et l'ayant tiré à part, il lui dit : « Seigneur, je viens d'assurer votre tête, que les pratiques de vos ennemis avaient mis en danger. Le roi s'était laissé aller à leurs calomnies, en sorte que si je ne m'y fusse opposé, il avait résolu de ne vous point envoyer l'habit ni la patente royale. Le général des mousquetaires était celui qui vous [318] nuisait davantage ; je lui ai fait une querelle pour ce sujet : je crois que vous ne manquerez pas de reconnaître ce bon office que je vous rends. »

Il en fit autant à Mir-za Moumen, c'est-à-dire seigneur sans tache, qui était *nazir* ou surintendant des écuries du roi : il lui attrapa deux mille pistoles sur ce qu'il lui fit accroire qu'il l'avait hautement protégé contre de puissants accusateurs qui le voulaient perdre dans l'esprit de Sa Majesté. Qu'au reste il ne prétendait pas en demeurer là, mais qu'il voulait si

bien faire auprès du prince qu'au lieu de surintendant des écuries, il deviendrait surintendant général du domaine en la place de Maksoud-Bek, qui occupait indignement cette charge, et dont la tête était prête de tomber parce que le roi ne voulait plus voir un homme comme lui qui s'était opposé à son élévation sur le trône. [319] Sur son départ, ce général des esclaves voulut encore laisser des marques de son adresse et de ses malices : il s'avisa de mettre mal ensemble jusques à se vouloir perdre mutuellement les deux premiers eunuques du roi, qui sont comme les petits souverains du dedans du palais, savoir le *mehther* ou grand chambellan et Aga Mubarik, surintendant de la maison de la princesse mère. Il alla dire au grand chambellan, comme un secret très important et que l'amitié qu'il avait pour lui l'obligeait de lui révéler, qu'Aga Mubarik à toutes les occasions parlait très mal de lui au roi ; mais que sa malice retombait sur sa tête, parce qu'il avait entendu dire à Sa Majesté qu'elle ne pouvait plus supporter les médisances et la malignité de cet homme, qu'elle était résolue de le faire tuer, et qu'elle l'aurait déjà fait sans quelque reste de considération [320] qu'elle avait pour le service qu'il lui avait rendu lorsqu'il s'agissait de son éléction. Il alla à même temps trouver Aga Mubarek et lui dit à peu près les mêmes choses contre le grand chambellan qu'il avait dites au grand chambellan contre Aga Mubarek. Si bien que ces deux eunuques nourrissaient l'un contre l'autre une secrète rage, attendant néanmoins cet effet de la colère du prince contre leur ennemi que ce général des esclaves leur avait fait espérer. Mais comme le temps se passait, et qu'ils ne voyaient rien arriver de ce qui leur avait été promis, chacun commença à douter de la vérité de ce rapport qu'on lui avait fait. Ils reconnaissaient assez le personnage qui en était l'auteur, et que c'était un grand fabricant de mensonges ; ils résolurent donc de s'en éclaircir.

Le *mehther* ou grand chambellan [321] fut le premier qui le découvrit, et il en prit l'occasion un jour qu'Aga Mubarek l'avait salué à la rencontre avec des paroles de compliment ordinaires. Ce grand chambellan lui repartit froidement : « Voilà une langue qui me donne le salut à l'oreille, et la mort au cœur. » Et là-dessus, le tirant à quartier : « Quels mauvais offices, lui dit-il, vous ai-je rendus pour vouloir procurer ma mort, me rendant odieux au prince comme vous faites tous les jours ? Ce qui me console, c'est que vous ne serez pas si heureux dans votre entreprise que vous pensez. » Aga Mubarek, voyant par là la porte ouverte à l'éclaircissement qu'il désirait, lui répliqua : « Ce n'est pas à vous, mais c'est à moi à me plaindre. Car n'est-ce pas vous qui avez tenu au roi tels et tels discours sur mon sujet qui étaient capables de me faire perdre la vie si Sa Majesté y eût ajouté foi ? Mais Dieu merci l'on n'a pas voulu vous croire. » [322]

Ces deux seigneurs se trouvèrent bien étonnés d'avoir à se faire tous deux le même reproche, ils continuèrent à confronter leurs plaintes, et cet examen leur découvrit à la fin que ce n'était qu'un roman, mais un roman pernicieux, que le général des esclaves avait composé pour les mettre mal ensemble et pour profiter de leur mésintelligence. Cependant comme ce noir artifice n'avait point eu tout son effet, et qu'il ne leur avait pas fait beaucoup de mal, ils dissimulèrent pour l'heure, et ne s'en plainquirent point ; ils se résolurent d'attendre quelque autre occasion de se venger, et ils se promettaient bien qu'elle ne leur échapperait pas quand elle se présenterait. Ces eunuques sont fort adroits en ces sourdes pratiques, et il n'y en a point qui sachent si bien conduire une vengeance par des chemins couverts et la faire [323] éclater à l'impourvu³⁵. Aussi n'ont-ils pas manqué de rendre en son temps la pareille à ce méchant homme, comme il sera dit en son lieu. Car ce sont eux, comme on le tient, qui ont le plus contribué à sa disgrâce et à sa mort.

Dès que le général des esclaves eut reçu sa commission pour le gouvernement de Kand-daar et pour soutenir la guerre contre les Indiens, il commença à lever des soldats à Ispahan auxquels il faisait faire tous les jours l'exercice avec autant d'assiduité que s'ils

³⁵ Avec surprise (Furetière).

eussent eu l'ennemi à leurs portes. Après qu'il en eut levé quatre mille, tous braves gens et bien faits, il déclara qu'il n'en voulait point davantage, et que cette recrue lui suffisait ; et il fit si bien par l'aide du généralissime que le roi, qu'ils assuraient toujours que l'armée du Mogol approchait, lui fit expédier la charge de *serdaar* [324] ou chef général de Kand-dar et de ses dépendances et l'établit gouverneur de la province et de la ville du même nom, qui est cette fameuse forteresse, la clef du royaume contre les Indiens. Elle est assise sur trois éminences qui se défendent l'une l'autre ; les Perses l'estiment imprenable, et ont accoutumé de dire en proverbe : « Qui prendra l'habitation de la sûreté ? », faisant allusion au nom de Kand-daar, qui signifie cela même.

Avant que ce seigneur partît, il obtint de Sa Majesté qu'il fût permis à son frère Phereidon-Bek de faire la charge de général des esclaves comme lieutenant jusques à ce que son fils, auquel le prince en avait accordé la survivance, fût en âge de l'exercer. Et non content de cela, il obtint encore un commandement du roi par lequel Sa Majesté lui permettait de venir à la cour quand il [325] lui plairait sans en demander d'autre permission. Gemchid-Kaan avec toutes ces grâces partit fort content, s'imaginant s'être habilement débarrassé des brouilleries que sa mauvaise conduite lui avait suscitées à la cour.

Quelques jours après que ce seigneur fut parti, on ne parla plus de la guerre, et l'on apprit au contraire qu'il n'y en aurait point. Il courait un bruit qu'Aureng-Zeb ayant appris qu'Habas était mort, et que celui qui tenait le sceptre en sa place n'était qu'un jeune homme, dédaignait de se mesurer avec lui. L'Indien sans doute pour mettre son honneur à couvert avait inventé cette rodomontade qui eût été bonne du temps des Rustans, qui sont les Amadis de Perse, où l'on ne donnait des combats que pour la gloire. Aujourd'hui les monarques ne combattent point d'homme à homme ni dans un duel particulier [326] pour éprouver à qui sera le plus vaillant, mais ils donnent des batailles d'armée à armée, et ils n'ont pour but que la conquête des villes et des provinces : on attaque tout ce que l'on croit pouvoir emporter.

Tout le monde savait que plus de trois mois après qu'on eut appris aux Indes la mort d'Habas second, le roi de ce pays-là continua toujours les préparatifs de la guerre pour aller assiéger Kand-daar ; et une preuve de cela bien évidente, c'est que pendant tout ce temps le commerce fut interdit avec la Perse avec autant de rigueur qu'auparavant, ce qui n'eût pas été si le prince indien eût abandonné le dessein de la guerre pour le mépris qu'il faisait de ce nouvel ennemi qu'il croyait trop jeune pour mériter d'être la matière de ses triomphes.

La vérité est, comme je l'ai ouï [327] dire à des personnes très intelligentes, qu'Aureng-Zeib fut détourné de son entreprise par la princesse sa sœur, qui lui représenta qu'il ne devait point mettre en compromis la gloire qu'il avait déjà acquise ; que jusqu'ici il avait régné avec beaucoup de réputation ; qu'elle ne lui pouvait point être ôtée s'il se tenait en repos ; que la fortune ne lui pouvait plus faire beaucoup de bien, mais qu'elle lui pouvait faire beaucoup de mal ; que la prise de Kand-daar n'était pas une chose aisée ; que son père par deux fois avec une puissante armée n'avait pu l'emporter ; que la plupart de ceux de sa cour, pour n'être composée que de Persans, ne le serviraient qu'à regret et ne l'assisteraient que mollement. Qu'en un mot, s'il ne sortait pas avec honneur de cette guerre, il allait flétrir d'une tache qui ne s'effacerait jamais la haute réputation [328] où il avait vécu jusques alors, qui n'avait pas besoin de cette conquête pour s'agrandir, puisqu'elle se soutenait assez par elle-même. Le prince se laissa persuader, et sans doute qu'il fit sagement ; car il n'y avait rien de si vrai que ce que cette princesse lui disait, qu'il n'y avait pas beaucoup à gagner pour lui dans cette entreprise, mais qu'il y pourrait avoir infiniment à perdre.

Celui qui était ci-devant général des esclaves, et qui était alors général d'armée, n'était parti de la cour que depuis un mois quand Mirza-Ibrahim arriva tout tremblant après d'être bien fait attendre. Car il avait appris dès Tauris le tour que le général des esclaves lui avait joué, et comme quoi il avait découvert tout le secret de ses intrigues. Cependant il avait

déjà reçu la permission de venir à la cour, et cette permission était une nécessité [321³⁶] d'obéir, réduit à cette extrémité, il ne pressa plus son voyage avec tant de chaleur ; il n'en faisait les apprêts que très lentement, et différant le plus qu'il pouvait de partir, s'excusant tantôt sur la mauvaise heure et sur la mauvaise disposition des planètes, tantôt sur quelque indisposition qui lui était survenue. À la fin pourtant il fallut marcher, mais il allait à si petites journées qu'il employa le double du temps qu'il fallait à ce voyage ; et peut-être évitait-il de rencontrer sur la route le général des esclaves qui s'en allait à son nouveau gouvernement. Il est aisé à juger qu'il fut mal reçu à la cour lorsqu'il y fut arrivé ; il ne trouva personne qui ne lui fit mauvais visage, si bien que pour amollir le cœur des ministres et des plus puissants il se vit obligé de leur faire bonne part des trésors qu'il avait amassés, et de leur permettre [322] de piller sur lui ce qu'il avait pillé sur le peuple.

Les ministres, pour exécuter mieux le dessein qu'ils avaient de s'attirer de riches présents de ce seigneur, appuyèrent les plaintes qui venaient à la cour contre lui. Car il faut savoir qu'en Perse chaque particulier, de quelque basse condition qu'il soit, est reçu à former des plaintes contre les gouverneurs, les fermiers royaux, et les autres personnes semblables qui ont quelque autorité sur eux. Et lorsque les ministres veulent perdre quelque grand qui est dans les provinces, leur ruse ordinaire est d'appuyer les cris de ces misérables. Et même pour leur donner plus de poids, ils ont soin de grossir leur nombre, et les font venir en foule au palais demander justice au roi. On en fit à peu près de même à ce seigneur-ci. Mais comme les principaux de la cour ne [323] le voulaient pas perdre, parce que le roi seul eût profité de sa perte, et qu'ils voulaient seulement lui montrer qu'ils le pouvaient faire pour l'exciter d'autant plus à leur faire de grands présents, ils ne permirent pas que ces sollicitateurs le poussassent à bout, de sorte qu'il en apaisa la plupart, restituant aux plus dangereux une portion de ce qu'il leur avait volé.

Sa plus forte partie et son plus grand ennemi à la cour était ce brutal vieillard le généralissime Hali-Kouli-kaan qui le haïssait mortellement et si ouvertement qu'il n'avait pas voulu recevoir sa visite ni son présent. La cause de cette aversion était que du vivant d'Habas second, quelque douze ans avant sa mort ce général d'armée, étant en son gouvernement de Tauris, tomba pour les raisons que j'ai dites ailleurs dans la disgrâce du prince [324] une seconde fois et fut envoyé prisonnier à Casbin ; tous ses biens furent aussi confisqués. Mir-za Sadek, frère de ce Mirza-Ibrahim qui tenait en cette même ville et dans toute la province la place qu'y tient aujourd'hui son frère comme fermier royal, fut commis par Sa Majesté à la vente de ces biens confisqués ; il s'y comporta avec tant de rigueur qu'il prit jusques aux *tombans* ou caleçons de ses femmes et les fit vendre en plein marché. Car comme ce seigneur avait beaucoup de femmes, et que ces dames persanes sont fort magnifiques en leurs habits, il y a des caleçons qui valent trente à quarante écus la pièce, de sorte que la quantité pouvait faire une somme considérable.

Cet affront piqua le généralissime jusques au vif, et il en conçut une rage contre cette maison qui alla jusques à l'excès ; il la [325] déclara premièrement contre ce vazier même qui lui avait fait l'affront. Car après qu'il fut retourné en grâce, se voyant en pouvoir de tout oser, il l'envoya quérir, et sans le vouloir voir lorsqu'il fut arrivé il le fit jeter dans ses écuries, où par une injure très honteuse en ce pays-là, et qu'on ne peut pas exprimer en notre langue, il l'exposa à la brutalité de six puissants palefreniers.

Mir-za-Ibrahim savait tout cela, et connaissait bien jusques où cet esprit fier et cruel était capable d'aller, il le voyait d'ailleurs nouvellement rétabli, si bien qu'il possédait la troisième charge de l'Empire, et ce qui était bien plus d'importance, qu'il tenait dans la faveur le premier rang, et que le roi l'écoutait comme son gouverneur. Il jugea bien qu'entre ceux qui travailleraient à sa ruine celui-ci [326] en avait plus de volonté et plus de pouvoir ;

³⁶ Erreur pour 329 (et ainsi de suite).

c'est pourquoi il se résolut de le gagner à quelque prix que ce fût, ou s'il ne pouvait le porter à lui rendre quelque bon office, l'obliger du moins à se taire, et à laisser aller les choses sans s'y opposer : il alla donc lui rendre visite et demanda d'être reçu à lui faire la révérence. Le général d'armée, d'abord que le *vazier* fut entré, feignit de ne le pas voir et d'avoir mal à la tête, il demanda un lit de repos sur lequel il se jeta, et après y avoir demeuré plus de deux heures, il se retire au-dedans de son palais, laissant là une foule qui l'attendait, et comme les autres Mir-za-Ibrahim, qui fut contraint aussi bien que le reste de se retirer.

Mir-za-Ibrahim sans se rebuter revint le lendemain ; le général, sans faire semblant qu'on lui eût demandé de sa part la permission [327] de le saluer et d'être admis dans le salon où il donnait ses audiences, ne rendit point de réponse, de sorte qu'il laissa ce seigneur trois heures durant debout parmi les officiers et les personnes du commun ; il sort après cela, passe par-devant lui sans le regarder, et monte à cheval. Mir-za-Ibrahim le suit, et se tenant proche de lui, lui disait toujours assez haut pour se faire entendre : « Seigneur, la paix soit sur vous. » Le général d'armée fut un temps sans répondre rien ; mais comme l'autre continuait toujours à lui donner le salut, celui-ci, lasse de ces civilités importunes, se détourne en le chargeant d'injures : « *Gidi, segh*, chien exécration, qu'ai-je à faire avec toi, ni toi avec moi ; va-t'en en enfer, et que je ne te voie jamais. » Là-dessus il commanda à ses gens de le faire retirer.

Le pauvre Mir-za Ibrahim se voyant si maltraité eut recours [328] aux présents, le grand ressort qui fait remuer la cour de Perse : il envoie dès le lendemain au général deux mille tomans, mais le général les refuse ; l'autre crut qu'il fallait renforcer la somme : il renvoie deux mille cinq cents, il est encore refusé ; il augmente le présent et va jusques à trois mille, il n'eût pas non plus un meilleur succès que les précédents ; quatre mille tomans ne purent encore rien sur ce fier esprit ; il se rendit à la fin à cinq mille tomans, qui sont deux cent cinquante mille livres, et deux jours après il invita Mir-za Ibrahim à son *megeles* ou festin d'assemblée publique, ou néanmoins il ne lui fit aucune caresse ni ne lui dit pas une parole, sinon qu'en entrant et sortant il lui rendit la civilité ordinaire, qui est de dire aux invités *kochs-geldy*, vous êtes le bienvenu. Je doutais de ce présent de deux cent cinquante mille [329] livres lorsque j'en entendis parler la première fois, et j'avais de la peine à me persuader que l'on voulût acheter si cher les bonnes grâces d'un homme ; mais après m'en être éclairci, j'ai trouvé qu'il n'y avait rien de plus véritable. J'en avertis tout exprès le lecteur afin qu'il ne doute pas de la fidélité de mes relations, et qu'il ne s'imagine pas que je parle par ouï-dire, mais qu'il juge que je le fais après une information très exacte de toutes choses.

L'indisposition du roi s'augmenta en ce temps, si bien qu'il ne pouvait plus aller à cheval, et qu'il ne sortait plus de son palais avec ses femmes que dans un *kagia veh* : on nomme ainsi de petites loges de bois qu'un grand chameau porte, dans lesquelles montent les femmes ordinairement quand elles vont à la promenade. Il fut environ un mois en cet état, sans que pour cela [330] il quittât ses divertissements ordinaires avec ses femmes. Les *kourrouks* ou prohibitions continuaient comme auparavant aux environs d'Ispahan où ce prince faisait prendre toutes les belles filles pour les envoyer à son *haram*, comme l'appellent les Perses, que nous pourrions dire par une expression qui a le son et la signification presque semblable en notre langue, son *haras* de femmes. Un jour la mère du roi eut envie de voir la forteresse de la ville où sont enfermées toutes les curiosités et les pièces rares qui sont venues dans les mains des monarques prédécesseurs de celui-ci, soit par des présents qu'on leurs a faits, soit qu'ils les aient achetées, soit que dans leurs conquêtes ils les aient pris sur les vaincus, ou par quelque autre rencontre ; elle persuada à son fils de la mener là, ainsi il fallut faire *kourouk* ou prohibition dans [331] une partie de la ville, ce qui n'était jamais arrivé, du moins ne s'en souvenait-on pas.

En une de ces promenades que le roi faisait avec ses femmes, il arriva un accident qui les rendit encore plus insupportables au peuple. Sa Majesté était hors d'Ispahan sous des tentes au temps de la moisson que les grains sont entassés dans les champs, et prenait plaisir

un soir avoir des feux d'artifice, ce qui lui arrive souvent. On lui présenta des fusées volantes d'un poids extraordinaire, car elles pesaient quarante livres chacune : il voulut qu'on en fit l'essai, mais leur pesanteur les empêcha de monter droit, et ne s'élevant pas trop haut, elles formèrent en s'éloignant une sorte de demi-cercle qui les porta loin dans les campagnes où elles trouvèrent les tas de gerbes et les embrasèrent avec quelques maisons proches. [332] Le dommage fut estimé à plus de deux cent mille livres ; et ce qui augmentait la calamité, c'est qu'en ce temps-là il y avait déjà disette de blés.

Je ne veux point oublier ici une petite circonstance qui a du rapport à ce que j'ai déjà dit de cette place pleine de grands arbres et d'allées qui font les avenues du palais comme dans toutes ces promenades. Le roi et sa troupe sortaient et rentraient toujours par cette allée, que l'on appelle royale, pour éviter de passer dans la ville. Sa Majesté avait fait accommoder en parterres les grandes allées du milieu qu'on avait remplies de fleurs en des endroits, en d'autres d'herbes odorantes, ce qui joint avec les jets d'eau et les rangées de grands arbres faisaient un très agréable effet.

Cependant on eut des nouvelles assurées que les Yus-beks [333] s'étaient jetés sur la province de Corason, qui est la Bactriane. Le général de la province envoya courriers sur courriers en donner avis au roi et lui demander ses ordres, parce que le ennemis s'étaient déjà avancés dans le pays et le remplissaient de meurtres et d'embrasements, et que si l'on ne s'opposait promptement à leurs ravages la province s'en allait être perdue.

Ces Yus-beks sont les peuples qui habitent au septentrion de la Perse, et qui occupent le pays entre la mer Caspienne et les Indes ; ils ont plusieurs petits *sultaans* ou princes souverains qui font chacun comme un état séparé. Ils sont appelés Yus beks, au moins si l'étymologie que les Perses en donnent est véritable, à cause de cette diversité des princes souverains par lesquels ces Tartares sont gouvernés. Car *yus* en la langue tartare, de même qu'en [334] la turque qui en est un dialecte, veut dire cent, et *bek* veut dire seigneur ; ainsi on les appelle *cent seigneurs* pour exprimer le grand nombre qu'ils en ont. Mais ces peuples rejettent bien loin cette étymologie : ils assurent qu'elle n'est point véritable, et qu'elle leur est injurieuse ; que la véritable est *yusi*, qui signifie *lui* en l'une et l'autre langue, que l'on prononce *yuz* en mangeant la dernière voyelle, et *bek* seigneur, et qu'ainsi quand on dit Yus-bek, l'on veut dire *lui seigneur*, ou *que lui est seigneur*, comme n'y ayant que ce peuple sur la terre qui soit véritablement tel. Voilà où va l'orgueil de cette nation, et la haute pensée qu'elle a conçue de son mérite. Un des principaux de la cour de Perse, en me disant ce que je viens de rapporter, me parlait d'un certain roitelet qui régnait dans les Moluques du temps du grand Habas, dont la [335] présomption était à peu près semblable : il s'estimait le seul légitime seigneur de l'Orient, et s'en nommait le monarque. Il disait qu'il ne savait pas s'il y en avait quelques autres dans l'Occident, mais qu'il savait bien qu'il n'y avait que lui qui fût le maître dans cette partie du monde où il habitait. Pour cela il faisait appeler ses terres par excellence *Moulouk*, c'est-à-dire les royaumes : en effet, quoique nous prononcions Moluques à notre mode, en toute l'Asie ils écrivent et prononcent *Moulouk*.

Entre tous ces petits princes qui gouvernent la Tartarie mineure, on en compte trois principaux, savoir celui de Bokora, celui de Balke, et celui de Karechme ou Orquenge, desquels les autres dépendent en quelque façon. Du temps de Sefie second, que les Perses pour le distinguer appellent *mazi*, c'est-à-dire le [336] passé, et qui est l'aïeul du roi qui règne aujourd'hui, ces Yus-beks, courant la campagne de Corasson qui est la Bactriane de la Margiane, furent poursuivis par les Perses, qui en firent une sanglante boucherie et remportèrent sur eux une victoire signalée, comme il a été dit en son lieu : de dix-huit mille qu'ils étaient, il en tuèrent douze mille et firent le reste prisonniers. Entre ces captifs se trouva un jeune prince qui était un des chefs de ces Tartares sorti du sang royal de Karechme ou Orquenge nommé Aboul-Kazi, c'est-à-dire *le père arbitre*. Ce prisonnier, reconnu pour ce qu'il était, fut amené comme les autres à Ispahan, mais il fut traité d'une manière bien

différente. Séfie premier ne le regarda pas comme un voleur, mais comme un prince prisonnier de guerre, et lui fit rendre tous les honneurs et toutes les déférences [337] qu'on doit à un grand d'une naissance royale : il lui assigna quinze cent tomans de revenu, qui sont soixante et quinze mille livres ; il lui donna un palais superbement meublé et nombre d'officiers pour le servir, et un train digne de sa condition. Il voulut même que le *vazier* ou intendant du gouverneur de la ville d'Ispahan eût un soin particulier de sa personne, et fit l'office qu'on appelle en ce pays-là *mehman-daar* qui est comme si l'on disait l'homme qui a soin des hôtes ou le maître de traitement. Celui-ci par l'ordre de Sa Majesté lui rendit l'espace de dix ans tous les services que les droits de l'hospitalité la plus tendre pouvaient désirer, et tels qu'on n'en pourrait imaginer de plus obligeants dans nos provinces les plus policées. Ce prince aussi de son côté sut si bien déguiser sa férocité naturelle et sa barbarie de Tartare [338] qu'on l'eût pris pour un Persan, tant il montrait de grâce et d'affabilité en toutes choses. Sa Majesté, ayant reconnu tant de belles qualités, poussa si loin l'affection qu'elle avait pour lui, qu'elle lui donnait place dans les *megeles* ou assemblées royales, où elle lui faisait tenir le même rang qu'aux grands de son empire et lui assigna pour son entretien des pensions qui n'étaient pas médiocres.

Pendant le temps de son séjour à Ispahan, où il avait la liberté de sortir quand il lui plaisait accompagné de son maître de traitement et de ses gardes qu'on lui avait donnés, l'on peut dire plus pour honorer sa personne que pour l'observer, parce que l'on ne se défiait plus de lui, il avait toujours néanmoins dans le cœur son pays naturel, ses parents, et la couronne qui l'attendaient. La magnificence, la [339] douceur, la beauté et les délices de la Perse ne lui pouvaient arracher ce violent amour qu'il ressentait pour les lieux de sa naissance ; car s'il était vrai que cette terre qu'il regrettait n'avait rien que de stérile et que d'affreux, il était encore vrai que c'était là où il avait premièrement vu le jour, et que c'était là aussi qu'il devait changer la condition d'esclave qu'il avait alors en celle de maître. Pressé de ce désir, il écrit secrètement au roi d'Orquence son père et le supplie de travailler à sa liberté. Celui-ci, en ayant étudié les moyens, prend l'occasion d'envoyer un ambassadeur en Perse, lequel apporte à ce jeune prince la réponse du roi son père. Ensuite le prince et l'ambassadeur concertèrent ensemble la manière de son évasion ; l'ambassadeur partit au bout de six mois de la cour. Et lorsque le prince jugea qu'il [340] était hors de dessus les terres de Perse, et que le temps était venu de songer à sa fuite, il la conduisit de cette sorte.

Il feignit un jour d'être fort indisposé, et fit savoir son indisposition au roi. Il ajouta que nul remède ne le pouvait bien remettre, qu'il les essayait tous inutilement, et que suivant l'avis des médecins, il croyait ne pouvoir être guéri que par les eaux chaudes qui sont à trois journées d'Ispahan : il obtint aisément la permission d'y aller. Et l'intendant du gouverneur d'Ispahan, que l'exercice de sa charge empêchait de sortir de la ville, lui donna pour l'accompagner à la place un des principaux domestiques de son maître, avec une escorte de quinze ou seize personnes.

Dans le temps qui avait été arrêté parurent sous des arbres hors du village, et proche des [341] bains où le prince feignait de chercher la santé, quelque vingt Yus-beks, gens de choix fort lestes, bien montés et bien armés, avec quelques chevaux de main. Le prince les reconnut, et sans consulter davantage, laissant là quelque petit nombre de Persans qui se trouvaient alors avec lui, il monte à cheval et pique droit devant cette troupe. Il n'y eut que le conducteur persan qui le suivit, ne songeant à rien moins qu'à ce qu'il voyait arriver, ne sachant que juger de cette aventure : il n'avait pas assez de monde ni assez de temps pour en amasser. Cependant il voyait échapper ce grand dépôt qui lui avait été commis ; tout ce qu'il pouvait faire en cette rencontre si surprenante était de le suivre toujours et d'essayer de le fléchir par les prières : « Monseigneur mon prince, lui disait-il, quelle est ma faute, ma mauvaise fortune, et quel [342] crime ai-je commis contre vous, que vous vouliez ainsi laisser ma tête en compromis si je retourne à Ispahan sans votre personne ? Que me peut-il arriver

moins que de la perdre ? Le roi même ne se contentera pas de ce supplice, mais sans doute que dans l'excès de son indignation il me fera fendre l'estomac. » Ce seigneur yus-bek répondit brusquement à ce conducteur en ces termes : « Je suis très obligé au roi de Perse, mais je le dois être davantage à ma patrie et à mes parents qui me rappellent. C'est mon père qui m'envoie ces gens que tu vois pour me remettre en possession de ma terre natale, et dans l'espérance de la couronne qu'il me destine après sa mort ; si tu veux venir avec moi, je me revancherai³⁷ par toutes sortes de bons offices de ceux que j'ai reçus en Perse, et je te ferai un des grands de mon État ; sinon retourne-t'en à la bonne heure, et dis à ton roi que je lui rends grâces de tous ses bienfaits, et que je [343] serai toujours son *goulom* ou esclave, que je m'estimerai toute ma vie son obligé, et qu'avec le temps il connaîtra la vérité de cette promesse. » Ayant achevé ces paroles, il poussa son cheval d'une si grande vitesse que le conducteur persan l'eût bientôt perdu de vue : car s'il y a une nation au monde légère à la course à cheval, ce sont ces Yus-beks.

Quand on l'eut appris à Ispahan, on envoya après en grande diligence quantité de cavaliers; mais ce fut inutilement : il avait trop d'avantage sur eux, ils ne purent l'atteindre ; toute la cour en demeura dans l'étonnement, et surtout le roi qui croyait pas qu'Abou-le-Kazi (c'était le nom de ce prince) songeât encore à la Tartarie, et qui s'était persuadé qu'il en avait tout à fait perdu le souvenir après dix ans de séjour qu'il avait fait en sa cour ; comme ce prince tartare [344] n'oublia point son pays, il n'oublia pas non plus les obligations qu'il avait à la Perse et à son monarque. Car durant sa vie il favorisa toujours ce royaume, particulièrement lorsqu'il eut succédé à la couronne de son père, ce qui fut peu de temps après ; tant qu'il régna non seulement il eut soin de vivre en bonne intelligence avec Sefie premier et Habas second, mais il tint tellement en balance Subhaan-Kouli-Kaan roi de Balke, nom qui signifie le prince esclave du louable, par lequel ils entendent Dieu, et le roi de Bokora appelé Abdul-hazizé-Kaan, prince serviteur de la majesté, sous-entendu divine, les deux seuls qui se jetaient quelquefois sur les frontières de ce royaume, qu'ils ne purent rien entreprendre. Car lorsque l'un ou l'autre voulait aller exercer des brigandages dans la Perse, celui-ci entraînait dans leurs [345] terres, et les contraignait par ce moyen de retourner au plus vite chez eux. Ainsi les provinces frontières comme la Bactriane, la Margiane, la Drangiane, et les côtes de la mer Caspie jouissaient d'une profonde paix. Habas, gagné par cette constante affection, reconnut avec une constance égale la gratitude de ce prince, et continua de lui payer toujours en témoignage de l'estime qu'il avait pour lui cette grosse pension qu'il avait en Perse.

Mais après qu'Abou-le-Kazi eut par sa mort cédé la couronne à son fils Enouch-Kaan, c'est-à-dire seigneur de profit, le roi Habas second, qui n'avait pas pour lui l'estime qu'il avait eue pour son père, ne crut pas qu'il lui dût continuer cette pension qu'il ne donnait à celui-là que par amitié. Ce jeune prince Enouch-Kaan, qui regardait cette pension comme une sorte de tribut que le [346] monarque persan donnait au roi de Karechme ou Orquenge pour l'empêcher de piller ses terres, s'en voyant désormais frustré, trouva que le plus prompt remède pour la recouvrer, ou du moins pour se récompenser de la perte qu'il en avait faite, était de porter la guerre dans cet empire et d'en ravager les provinces. Dans ce dessein il forma une ligue contre la Perse avec les deux autres Kááns, et pour la mieux cimenter il épousa la sœur du prince souverain de Balk, et donna la sienne pour femme au souverain de Bokora ; ces trois beaux-frères résolurent de donner tous ensemble sur le royaume de Perse.

Il restait un scrupule au prince de Balk et de Bokora, qui était que le feu roi d'Orquenge, père de celui d'aujourd'hui, était *chia* mahométan selon le culte des Perses, et non *sunni* mahométan [347] selon le culte que les Tartares suivent aussi bien que les Turcs. Enouch káán toutefois faisait profession ouverte d'avoir quitté la créance de son père et repris

³⁷ « Rendre la pareille, s'acquitter » (*Trévoux*).

celle de son pays. Mais ces deux princes ne s'y fiaient point et appréhendaient qu'il ne leur jouât quelque mauvais tour ; afin donc de s'assurer mieux que le prince était bon *Sunni*, qu'il procédait sincèrement, et que de tout son cœur il se déclarait ennemi de la Perse, ils souhaitèrent que lui seul premièrement commençât cette guerre et qu'il fondît avec ses troupes dans ce royaume, et ils convinrent que l'année d'après tous trois donneraient ensemble et pousseraient leurs conquêtes plus avant. Le prince d'Orquenge, suivant la résolution prise, entra dans la Perse, mais il y trouva une forte résistance. Habas second, bien informé des complots de ces roitelets, [348] avait juré leur ruine, et ne prétendait pas seulement de repousser leurs insultes, mais il minutait³⁸ de porter ses armes victorieuses dans leurs terres, de leur ravir le sceptre et la vie, et de réunir la province de Balk à sa couronne. C'est pourquoi, l'an 1665 selon notre compte, il entreprit le voyage de Mazenderan et marcha contre eux. Les Yusbeks, voyant le roi de Perse près d'eux et appréhendant sa puissance, perdirent ce grand courage qu'ils avaient témoigné au commencement ; ils trouvèrent que le meilleur parti était de céder, si bien que l'année suivante 1666, ils envoyèrent chacun leurs ambassadeurs pour demander la paix : par ce moyen ils apaisèrent en quelque sorte la colère de ce grand prince, et suspendirent les desseins qu'il avait formés contre eux que la mort qui lui survint quelque temps après avorta [349] tout à fait.

Cette funeste mort fit reprendre cœur à ces Tartares. Le faible gouvernement d'un jeune prince, que son âge et son peu d'expérience rendaient incapable de s'opposer à leurs entreprises, fut une conjoncture favorable dont ils ne manquèrent pas de profiter : ainsi le prince d'Orquenge comme un jeune lion dans l'année 1667 entra dans Merve Sava et les pays d'alentour, où ne trouvant point de résistance il fit des ravages étranges et emporta ce qu'il trouva de plus précieux sans que pas un gouverneur persan n'osât s'opposer à lui. Ces gouverneurs ne le pouvaient faire parce que ces Tartares passent comme des oiseaux de proie, et s'éloignent du lieu qu'ils pillent avant même que l'on puisse soupçonner qu'ils y soient entrés, et parce même qu'ils n'étaient pas assez accompagnés [350] pour s'opposer à une multitude de furieux que la rage d'avoir été méprisés avec l'espérance de la proie rendaient capables de tout entreprendre et de tout vaincre.

La cour fut avertie de ces désordres, et pris résolution d'y remédier ; mais ce fut d'une manière si languissante que les plus avisés connurent bien qu'elle n'aurait point d'effet : il en arriva comme ils l'avaient jugé.

Le conseil de Perse sous le nom du roi choisit deux seigneurs qui étaient estimés les plus expérimentés du royaume, l'un nommé Chichs-Káán, et l'autre Cheÿk-Hali-Kaan ; ils étaient l'un et l'autre pourvus de deux des plus grands gouvernements de cet empire : le premier de la province de Kirmáán, qui est celle de Caramanie, l'autre de celle de Kirmooncha, qui est la Chaldée. Ils furent tirés [351] de leurs gouvernements qu'on donna, le premier au frère, et le second au fils de ces seigneurs, et ils furent envoyés contre les Yus-beks avec la qualité de généraux d'armée. Ils amenèrent avec eux d'Ispahan quatre mille hommes pour les joindre à l'armée qui se trouvait déjà dans la province de Corasson ; et comme le bruit de la guerre des Indes était assoupi, le gouverneur de Kand-dar eut ordre de fournir le secours que ces généraux croiraient être nécessaire. Six semaines après le départ de ces seigneurs et de leur petit corps de quatre mille hommes, on leur envoya des sommes d'argent considérables vers le Corasson pour payer toutes les armées qui étaient de ce côté-là et de celui des Indes. Ce trésor n'était escorté que de deux cents hommes, parce qu'il n'y avait aucune apparence de danger sur la route [352] qu'ils tenaient, et néanmoins on ne sait comment les Yus-beks en eurent avis. Ils envoyèrent quelques-uns d'entre eux pour observer la marche de cet argent, et ils prirent si bien leur temps que trois mille des leurs enlevèrent cette proie sans qu'on pût les joindre, quelque diligence qu'on y apportât.

³⁸ « Projeter, avoir dessein de faire quelque chose, et surtout en cachette, à la sourdine » (Furetière).

Pendant tous ces troubles décéda Ali-Kouli-Kaan généralissime de qui nous avons déjà parlé plusieurs fois ; il ne fut que quatre jours malade, et mourut d'une oppression de poitrine sans qu'il y eût moyen de le secourir. Dans les premières parties de cette histoire, que j'espère de donner quelque jour au public, nous avons déclaré sa naissance, sa fortune, et ses diverses disgrâces : car c'était une chose merveilleuse que quelque faute qu'il eût faite, et il en faisait en grand nombre, Habas second lui pardonnait [353] toujours. Il ne voulut pas le réduire à la dernière misère, et encore moins le faire mourir, à cause de la bonne nouvelle qu'il lui avait apportée : car c'était ce seigneur que Sefie premier père d'Habas, se sentant pressé de maladie, envoya vers lui pour le tirer du palais des femmes et le conduire auprès de sa personne dans le dessein qu'il avait de le présenter à l'État et d'en faire son successeur. Nul homme n'eut jamais guère de plus diverses aventures en cinquante années de cour et dans soixante et dix de vie ; il a éprouvé l'une et l'autre fortune d'une manière assez bizarre.

Quand la mort le prit il était relevé au plus haut point où la bonne fortune l'eût jamais porté. Il possédait pleinement l'affection et les faveurs de son maître, qui ne lui refusait rien. Sa Majesté ne se lassait point de répandre [354] ses libéralités sur lui, et six semaines mêmes avant sa mort il lui fit présent d'une épée, d'un poignard, et de trois aigrettes, le tout estimé cinquante mille écus. Ces marques extérieures n'étaient rien au prix du pouvoir qu'il avait acquis sur l'esprit du prince, qui ne faisait presque rien d'important qu'il n'en eût pris son avis ; si bien que l'on pouvait dire que ce général était le vrai monarque des Perses, tandis que celui qui en portait le nom n'en avait que la figure. Aussi vivait-il en monarque, et il n'avait rien autour de lui qui ressentît une fortune privée. Il entretenait quinze cents hommes auprès de sa personne, sans les officiers et les eunuques qui montaient jusqu'au nombre de trois cents. Il tirait de son gouvernement de Tauris, et des pensions qui lui étaient dues à cause de sa charge de généralissime, trente mille tomans, [355] qui font quinze cent mille livres, qui tournaient à son profit particulier, sans les autres sommes immenses qui étaient destinées pour l'entretien de la milice et les autres dépenses auxquelles cette dignité l'obligeait. De ces quinze cent mille livres-là, il en destinait la moitié pour ces quinze cents hommes qu'il voulait toujours tenir bien équipés ; le reste servait à l'entretien de sa maison.

Il avait établi dans son palais pour son usage des *kaar-kaané*, c'est-à-dire des maisons d'ouvrages pour toutes sortes de manufactures ; là il avait assemblé des ouvriers de plusieurs métiers, orfèvres, tailleurs, armuriers, selliers, fourbisseurs, et autres semblables ; et outre cela des maîtres d'exercices pour les chevaux et pour les armes. Enfin son palais avait une apparence toute royale, aussi savait-il [356] si fort dépenser que nonobstant son grand revenu, il demeurait toujours pauvre et toujours endetté. Outre que de son humeur qui le portait assez à la profusion, comme il n'avait ni femmes ni enfants dont il fût obligé de faire la fortune, il se laissait aller à toutes les occasions qui demandaient de la dépense et de l'éclat. Le rang qu'il a tenu dans la Perse, la bizarrerie aussi bien de sa fortune que de sa conduite, mérite bien que l'on fasse son portrait pour donner plus de plaisir au lecteur.

Il était de moyenne taille, mais qui approchait plus de la haute que de la petite ; il avait le visage terrible, mais qui parmi toute cette terreur n'avait rien de laid ; il portait les moustaches fort épaisses et longues des trois-quarts d'un pied ; à l'âge où il se trouvait de 70 années il ne s'était jamais servi de lunettes ; les autres [357] sens à proportion de ses yeux n'avaient rien perdu de leur première vigueur, du moins il ne le paraissait pas ; il faisait toutes sortes d'exercices aussi bien que les jeunes gens, et il ne cédait à personne de quelque âge qu'il fût à manier l'arc et l'épée et les autres armes, aussi avait-il toujours été estimé un brave soldat, mais les plus intelligents ne le croyaient pas un grand capitaine : ils l'estimaient moins propre pour le conseil que pour l'exécution ; son esprit était mêlé de qualités qui se rencontrent rarement ensemble : d'un côté il était fier et colère, et de l'autre il était fin et dissimulé ; il savait attendre le point le plus propre à faire éclater sa vengeance, et prendre ses mesures pour ruiner ses compétiteurs ; il ne voulait point être contredit, et c'était le malheur

et la plus grande peine de ses domestiques : quand il [358] demandait quelque chose, c'était un crime de dire qu'elle ne se rencontrait pas ; il fallait sans rien dire forcer les saisons et la fortune pour le contenter, autrement on devait se résoudre à crever sous les bastonnades. Hors de cela il paraissait assez affable, particulièrement aux étrangers ; il était accessible pour eux, et il leur accordait volontiers les grâces qu'ils lui demandaient ; il ne savait ni lire ni écrire en d'autre langue que celle qui lui était naturelle, qui était la géorgienne, car il était esclave venu de Géorgie : il avait près de soi des gens de lettres de ce pays-là, avec lesquels il lisait et écrivait toujours en cette langue ; il aimait la science sans la connaître ; il était fort adonné aux prédictions et aux arts qui promettent la connaissance de l'avenir, et par une extrême faiblesse, il déférait plus un pronostique qu'à un [359] juste raisonnement.

Il fut mis en dépôt le jour même qu'il mourut en une mosquée prochaine, d'où quelques jours après on le transporta à Metched pour le mettre en terre sous la protection de ce grand saint mahométan qui autrefois y avait fait sa demeure et y avait élu sa sépulture. C'est une chose que nous pourrions nommer étrange si nous n'en avions pas ici l'épreuve, puisque ces changements subits arrivent aussi bien parmi nous que parmi eux. Aussitôt que ce corps mort fut tiré de son palais, et il y avait à peine six heures qu'il avait rendu l'esprit, cette maison qui le jour d'auparavant à peine pouvait contenir la foule se trouva toute déserte, et dans cette triste solitude l'on n'eût pas rencontré quelqu'un de cette famille nombreuse qui l'entourait pendant sa vie pour dire ce qu'était devenu leur maître. [360]

Cette mort fit un grand changement à la cour, et personne n'en fut fâché que le roi, qui avait quelque inclination pour lui. Il y en eut une infinité à qui elle donna de la joie, et principalement à ceux qui avaient déjà quelque part en la faveur et que celui-ci reculait, parce qu'ils s'imaginaient qu'il leur laissait une place à occuper plus avantageuse. Les grands de la cour commencèrent à prendre de nouvelles mesures, et dans les illusions dont les ambitieux se flattent chacun d'eux conçut des espérances plus hardies.

Cette mort qui donna quelque tristesse au roi fut suivie d'une nouvelle qui ne lui en donna pas moins : c'était que les Kalmak, peuples féroces et indomptables, avaient déclaré la guerre à la Perse. Sur quoi les gouverneurs de la province d'Ester-abaat, qui est l'Hircanie orientale, priaient [361] Sa Majesté de leur envoyer promptement le secours nécessaire. L'ordre des choses demande que nous disions quels sont ces peuples et le sujet de cette guerre.

Les Kalmak ont pris leur nom de Kalmak, ville principale du pays, qu'ils habitent sur les confins de la grande Tartarie vers la mer Caspienne du côté de l'Orient, et au regard de la Perse du côté du septentrion oriental ; on les appelle quelquefois Yusbek-Kalmaky mais pour l'ordinaire on les nomme simplement Kalmak. Il y a quelques années que sur leurs frontières du côté de la Perse entre Orquenge et Ester-abaat se retirait une grande peuplade de Turkmans, ce sont des pasteurs de troupeaux qui vont par milliers dans les campagnes qui n'habitent que sous des tentes, et qui comme des Irondelles changent de demeure au changement des saisons ; nos modernes les appellent [362] mal Turcomans : ce sont proprement des Turcs, car et ces pasteurs et ceux qui tiennent maintenant l'empire de Constantinople sont sortis de Turq-estaan, savoir ces provinces de Tartarie qui ne laissent pas d'être très vastes encore que nous n'en ayons que très peu de connaissance. C'est ce pays-là qu'on doit appeler proprement Turquie et non pas les provinces de l'Asie et de l'Europe occupées par les Ottomans : car les Orientaux n'appellent jamais de ce nom les peuples de ces provinces-là, non plus que le Grand Turc, le monarque qui leur commande. C'est une erreur de nous autres Européens ; les peuples dont nous parlons n'entendent point cette appellation et ils l'estimeraient barbare, puisque chez eux Turc signifie pasteur venu de ces hautes provinces de Tartarie, en quelque pays qu'il puisse habiter. Les Perses pour représenter ces pasteurs [363] turkmans les ont nommés en leur langue Sara-netchin. *Sara* signifie campagne et *netchin* ceux qui s'assoient, venant du verbe *netchinen*, c'est-à-dire

s'asseoir, se reposer ; ainsi *sara-netchin* mot à mot signifie ceux qui s'assoient dans la campagne. Nos anciens historiens et nos faiseurs de relations qui ne savaient point les langues orientales, ou du moins qui n'en avaient qu'une très médiocre connaissance, les appellent partout Sarrazins : ce mot barbare nous est venu sans doute d'autre part que d'un Français, car il eût dit *Sarachins*, vu que nous autres n'avons point de peine de prononcer le *chin* des Asiatiques, comme quelques peuples nos voisins, et entre les autres les Anglais, qui en font partout un *zin*, ce que quelqu'un d'eux a bien reconnu dans une grammaire persane qu'il a composée ; il dispute de quelle façon il faut prononcer [364] le nom d'une ville fameuse de Perse : les naturels l'écrivent et le prononcent *chiras* par un *chin*, et les Anglais le prononcent *sivas* par un *sad*. Sur quoi il conclut que ceux de sa nation, faute d'avoir cette prononciation dans leur langue naturelle, ne la peuvent exprimer dans la persane, et que les Français y sont plus heureux, parce que dans leur langue ils expriment *chi* aussi bien que *si*, et que l'une et l'autre prononciation leur est naturelle.

Pour faire une relation bien exacte d'un pays, il faut que ceux qui s'en mêlent en sachent la langue ; autrement ils commettent mille fautes que les personnes habiles ont de la peine à supporter : il n'en faut point d'autres preuves que les relations des voyages que nous avons eues en ce siècle, je parle seulement de celles qui traitent de la Perse ; il y en a deux un peu plus tolérables, [365] celle de La Vallé et celle d'Olearius³⁹, quoique la première soit pleine de fautes, dont il y en a même que l'on peut dire monstrueuses, et que la dernière n'en soit pas exempte ; si est-ce pourtant qu'elles valent mieux que les autres, parce que ces auteurs avaient appris le persan. Je suis de cette opinion que quiconque donne ses voyages et les observations d'un pays dont il ignore la langue ne donnera jamais rien d'achevé⁴⁰.

Je crois que cette petite digression ne déplaira pas aux curieux. Pour revenir à notre sujet, cette peuplade de Turk-mans était auparavant tributaire des Kalmak, mais depuis environ trente ans ils s'étaient réfugiés en Perse et soumis à la domination des princes qui la commandaient pour éviter les mauvais traitements que les Kalmak leur faisaient et trouver une région qui fût moins stérile et qui fût plus favorable à [366] la nourriture de leurs troupeaux. Pendant cet intervalle de temps les Kalmak n'en avaient rien dit, mais cette année 1667, jugeant que la Perse était dans une extrême faiblesse sous un jeune prince, pour avoir sujet de déclarer la guerre ils envoyèrent demander la restitution du tribut depuis trente ans que le monarque des Perses avait reçu des Turkmans qu'ils prétendaient leurs sujets. Lorsque leurs députés furent arrivés à Ester-abaat, qui est la première ville considérable dans la Perse de ce côté-là, le gouverneur les retint et les assura qu'il allait dépêcher à la cour de Perse sur le sujet de leur venue, et qu'il leur en ferait savoir la réponse. D'abord, sans consulter plus, longtemps le conseil du roi fut d'avis de refuser hautement une demande si fort injurieuse à la grandeur de l'Empire. Cette résolution était sans doute [367] éclatante, mais elle n'était guère sage. Les Kalmak, indignés lorsqu'ils l'eurent su, vinrent vers la fin de la campagne sur la frontière qui sépare les deux États, et là ils tirèrent solennellement une flèche dans les terres de Perse, qui est le signal avec lequel ils déclarent la guerre ; ci-dessous nous verrons ce que le Ciel en avait ordonné.

Toutes ces guerres dont la Perse était menacée dans l'état languissant et dans la faiblesse où elle se trouvait furent cause que l'on n'écoula point à la cour les propositions du *pacha* de Bas-ra que l'on appelle vulgairement mais mal Balzura, ville à l'embouchure du golfe Persique. Il y avait plusieurs années que ce *pacha* se maintenait dans cette ville comme

³⁹ Pietro Della Valle (1586-1652), *Voyages [...] dans la Turquie, l'Égypte, la Palestine, la Perse, Les Indes orientales, et autres lieux* (1645), et Adam Olearius (1603-1671), *Beschreibung der muscowitischen und persischen Reise* (Schleswig, 1647).

⁴⁰ Chardin vise, par implication, surtout Jean-Baptiste Tavernier (1605-1689), qui en six voyages n'avait appris aucune langue orientale.

souverain ; et ne reconnaissant point de maître, il savait si bien ménager les deux puissances au milieu desquelles il [368] était enfermé, celle du Turc et celle du Persan, que l'envie qu'elles avaient toutes deux de le perdre aidait à sa conservation : quand le Turc se voulait ruer sur lui, il offrait au Persan de le reconnaître, et le Turc qui ne voulait pas que le Persan son ennemi devînt maître de ces terres-là, et qui aimait mieux qu'elles demeuraissent entre les mains de ce prince, le laissait en repos ; lorsque le Persan le somrait de ses promesses, il menaçait avec adresse de se rendre au Turc. Le Persan, qui appréhendait de son côté que le Turc déjà trop puissant n'agrandît son empire de ce nouvel État, ne portait point les choses à la dernière extrémité. Durant la vie d'Habas second, ce *pacha* fit souvent de ces tours.

Après sa mort le Turc voulut se servir de cette conjoncture du nouveau règne de Sefie second pour former une entreprise sur [369] Bas-ra, de même que trente ans auparavant. Sultan Mourad, que nous disons Murat, profita de l'occasion que Sefie premier vînt à la couronne pour assiéger Babylone, si bien qu'encore qu'il fût occupé à la guerre de Candie, il entreprit cette conquête, et pour cet effet ordonna aux pachas de Diarbekre, Moussol, Alep, Merdin, et aux autres gouverneurs de ce côté-là d'aller contre Bas-ra, chacun avec un corps d'armée, desquels celui de Bag-dad ou Babylone fut général.

Hosseïn-pacha (c'est le nom de ce petit souverain de Bas-ra) envoie là-dessus en Perse faire les mêmes offres qu'il avait déjà faites tant de fois à Habas second. Mais les ambassadeurs ne le trouvèrent plus. Celui qui avait succédé n'avait de l'inclination que pour les divertissements, et n'aimait nullement la guerre. Les [370] ministres, ne voulant pas avouer la faiblesse de l'État, répondent à cet ambassadeur qu'il n'y avait pas moyen d'écouter leurs propositions après que le pacha leur maître s'était joué tant de fois et si insolamment de la Perse, qu'il s'était lui-même attiré cette infortune, et qu'il ne souffrait rien qu'il n'eût mérité. Le pacha ne perdit pas l'esprit pour avoir perdu le secours qu'il attendait de ce côté-là. Il usa d'un autre artifice : comme il avait amassé de grands trésors par le trafic, il s'en servit pour corrompre le pacha de Bag-dad général de l'armée turquesque et les autres ; il traite avec eux sous condition d'être à l'avenir tributaire du grand seigneur, de lui payer tous les ans cent mille écus de tribut, et de lui en donner comptant deux cent mille. On ajouta quelques autres conditions qui ne sont pas importantes. Ainsi [371] le siège fut levé, et le pacha envoya son gendre à Constantinople pour faire ratifier le traité. C'est tout ce qui se passa en cette guerre l'année 1667.

Sur la fin de cette même année vinrent de tristes nouvelles à Ispahan des provinces voisines de la mer Caspie, savoir qu'à Chirvon, la principale ville d'une province appelée du même nom, et qui fait une partie de l'Arménie majeure proche de Tefflis, capitale de la Géorgie, un tremblement de terre avait ébranlé la plus grande partie de cette ville, et avait renversé quatre villages voisins ; que dans ces ruines plus de trente mille personnes étaient périées ; qu'en une autre ville appelée Chamaky, dans la province du même nom, qui est la Médie australe, un autre tremblement également épouvantable avait causé la perte de vingt mille personnes et abîmé les trois-quarts [372] de la ville ; que ces terribles accidents avaient mis ces deux provinces dans la dernière désolation.

Il n'y avait qu'un homme au monde, je crois, qui se pût réjouir de ces funestes nouvelles, et ce fut Mir-za-Ibrahim, dont il a été parlé ci-dessus, encore que comme fermier royal de cette dernière province il dût raisonnablement être affligé de sa perte ; il regarda néanmoins cet événement avec plaisir, parce que c'était une occasion que la bonne fortune lui présentait pour se délivrer des persécutions qu'il souffrait à la cour de Perse, et pour se retirer d'Ispahan, qu'il regardait comme sa prison, ou pour mieux dire comme son enfer. Il ne la négligea point, il présenta une requête au roi et aux ministres, où il remontrait que Chamaky dépendait de son administration, et qu'il plût à Sa Majesté [373] de lui permettre d'en aller relever les ruines.

Il accompagna cette requête de présents très considérables qu'il fit aux principaux ministres ; ainsi on lui accorda tout ce qu'il demandait. Voilà comme ce seigneur infortuné a suspendu pour un temps les mauvais effets que produisait son ambition mal conduite. Il est certain que, durant six mois qu'il demeura à la cour, le roi et les ministres sous divers prétextes tirèrent de lui plus de soixante mille tomans, qui sont trois millions, et avec tout cela on le traitait comme une dupe et comme une personne de néant. L'infamie le suivait partout, et les grands et même plusieurs de condition médiocre prenaient plaisir à l'accabler d'injures et de le traiter de même que le moindre de la lie du peuple. Car comme il était fort resserré⁴¹, et que d'ailleurs sa disgrâce l'avait [374] rendu timide, ceux qui avaient quelque chose à recevoir de lui, et auxquels on avait donné des assignations sur sa ferme, ne trouvaient rien de propre pour le mettre à la raison et lui faire donner de l'argent que de le maltraiter. J'ai appris de personnes qui le pouvaient bien savoir que bien peu avant son départ, comme on parlait à la cour des moyens de trouver de l'argent, le *divan-beki* ou souverain chef de la justice fit savoir au roi dans un mémoire qu'il lui présenta que si Sa Majesté lui voulait abandonner Mir-za Ibrahim et Mir-za Sadek son frère, il lui offrait sa tête s'il ne lui livrait six cent mille tomans, qui sont quelque trente millions. Il arriva par malheur que, lorsque ce mémoire fut présenté au roi, ce seigneur se rencontra dans un salon où était Sa Majesté ; elle se le fit lire tout [375] haut, et l'on peut juger en quelles détresses il se trouva. Il ne répondit pas un mot. Il portait ainsi la peine de son ambition précipitée et de son peu de conduite. En un mot il était perdu, et son mal eût toujours été en augmentant, si la conjecture⁴² du tremblement de terre dont nous avons parlé ne lui eût donné sujet de demander son congé et de se retirer. De sorte qu'il fit en quelque manière son bonheur d'un événement qui en tout autre temps lui eût été fort nuisible. Mais comme j'ai déjà dit, les gens éclairés croient qu'il n'a fait que reculer pour quelques années sa mauvaise destinée, que sa ruine est infaillible, et que dans la moindre difficulté qu'on aura de trouver de l'argent, l'on se jettera sur cette proie.

L'année 1668 selon notre compte, et 1079 selon le compte des mahométans, commença par [376] de grandes réjouissances, le prince s'imaginant que les autres jours seraient pleins de joie comme les premiers. Cela n'arriva pas néanmoins de la sorte qu'il le pensait, et les grands de l'État aussi bien que les personnes médiocres qui avaient bien peu de lumière ; quoiqu'en apparence ils assistassent aux fêtes avec un visage fort content, ils n'y allaient point de bon cœur, car ils voyaient que l'État empirait de jour en jour. Plusieurs provinces avaient l'ennemi dans leur sein, et plusieurs l'appréhendaient ; les autres étaient désolées par des tremblements de terre ; il se voyait peu d'argent dans le royaume. La cherté continuait dans Ispahan, et encore qu'il n'y eût disette de rien, les choses nécessaires à la vie s'y vendaient à un prix excessif. Outre cela, les coffres de l'épargne étaient épuisés ; en dix-huit mois de temps ce nouveau [377] prince avait mis à sec tous les trésors de ce grand empire. Cela était arrivé par ses profusions d'un côté, soit dans les dépenses prodigieuses qu'il prenait plaisir de faire, soit par les présents excessifs dont trop souvent et sans qu'il en fût besoin il comblait ses favoris ; et de l'autre côté par le peu de soin de ménager ses revenus, car il n'avait pas tiré le tiers de ce que son père avait accoutumé d'en recevoir ; sans songer à ce qui en devait arriver, il avait rempli toutes les charges vacantes, et dans les provinces et dans la cour, au lieu que son père ne les remplissait jamais ou très rarement si la nécessité ne l'y contraignait, pour jouir cependant⁴³ des deniers qui leur étaient attribués. Le jeune monarque, peu expérimenté dans le gouvernement, s'était au commencement imaginé que les coffres qu'il avait [378] trouvés pleins demeureraient toujours dans le même état ;

⁴¹ *Resserrer* : « Retrancher de la liberté, mettre plus à l'étroit. Ce prisonnier a été *resserré*, on l'a ôté du préau pour le mettre en un cachot » (Furetière).

⁴² Lire : *conjoncture* ?

⁴³ Entre-temps (sens classique).

personne n'avait la hardiesse de lui dire qu'il était bien plus facile de les vider que de les remplir. Enfin pourtant comme il s'étonnait que l'argent ne venait plus en ses mains avec cette abondance accoutumée, on fut contraint de lui déclarer ce qui en était.

La duchesse sa mère, pour laquelle il a un extrême respect, et qu'on peut dire être plus que sa gouvernante, lui en parla plus librement que personne, et lui fit trouver bon qu'elle se mêlât du gouvernement. Elle prit donc le soin des affaires, et pour son premier chef-d'œuvre, elle fit passer ce monarque son fils d'une extrémité à l'autre, de sorte qu'au lieu qu'il était trop libéral dans les commencements, qu'il donnait toujours et à toutes les occasions, et avec tant d'abondance qu'il ne lui est rien demeuré pour donner, [379] il est devenu ensuite avare jusqu'à la dernière bassesse, et bien loin de faire quelque libéralité, il récompense à peine et fort maigrement ceux qui lui ont rendu service. On peut dire qu'il en est de lui comme des torrents qui aujourd'hui inondent les campagnes de leurs eaux, et le lendemain les laissent à sec.

Tous ces désordres obligeaient les Perses de tourner les yeux sur le passé, et de regretter le règne du défunt. La réponse que quelque temps auparavant le général d'armée, pendant qu'il vivait et qu'il jouissait de la haute faveur, avait faite au roi, venait fort à leur gré. Le roi dans la privauté qu'il lui permettait lui dit un jour : « Hali-Kouli-Kaan, ne sais-tu pas qui sont ceux qui se sont réjouis de la mort de mon père ? Si je connaissais ces chiens-là, je leur ferais fendre l'estomac. » Ce seigneur, avec son audace ordinaire, [380] lui répondit : « Sire, que Votre Majesté s'en donne bien de garde, il faudrait commencer par elle et par moi. Car je ne sache que nous deux à qui cette mort eût pu donner de la joie, quand de prisonniers que nous étions, nous sommes devenus les rois de Perse. »

La santé du roi n'était pas meilleure cette année que l'autre ; son mal le travaillait toujours, quoique par des accès inégaux, les uns plus légers et les autres plus fâcheux : tantôt il demeurait des semaines entières languissant dans son *haram* au palais des femmes, d'où il ne sortait par intervalles qu'un peu le soir pour se montrer ; tantôt il prenait l'air et il montait à cheval, un mouchoir noué à l'entour du col à trois ou quatre tours, ce qui est en Perse la marque d'une personne malade ; mais avec cela il ne voulait rien diminuer de ses débauches, et il menait toujours [381] ses femmes avec lui ; ses promenades les plus ordinaires étaient du côté de Gioulfa bourg des Arméniens, d'où il tira toutes les plus belles filles pour en remplir son palais. On dit que la première fois qu'il fit choisir les jeunes filles qui se trouvèrent au-dessous de douze ans et au-dessus de dix, que de vingt qui furent conduites au palais, il n'y en eut qu'une qui montra sur son visage la joie que sa bonne fortune lui donnait, et celle-là fut retenue ; les autres, qui fondaient en larmes, ou parce qu'on les crut trop innocentes, ou qu'on les soupçonna d'être trop rusées, furent rendues à leurs parents. On ordonna huit tomans, qui sont quatre cent livres, au père de cette belle qui avait été retenue ; car c'est la coutume en cette cour-là que lorsque le roi prend quelque fille dans une maison qui n'est pas trop accommodée, il [382] assigne au père une pension de cette valeur ou approchant durant sa vie. Je dis quand une maison n'est pas riche, car pour les grands c'est un bonheur incomparable d'avoir une parente chez le roi, où elle peut servir à l'avancement de leurs affaires et leur rendre mille bons offices auprès de Sa Majesté.

Ce jeune prince néanmoins avait quitté le vin dès l'an passé, sur ce qu'il avait eu la gorge enflammée pour en avoir trop bu ; son père autrefois pour la même cause avait senti la même indisposition. Voilà pourquoi de temps en temps il renouvelait le *kourouk* ou prohibition de vin afin qu'il ne s'en trouvât plus. C'est la manière de ces grands de l'Asie : lorsqu'ils veulent abandonner le vin, ils envoient jeter tout ce qu'ils en ont, et rompent tous les vaisseaux où il est enfermé, afin que [383] si l'envie d'en boire leur prenait ils ne pussent la contenter, ne se tenant pas maîtres de leurs passions.

Nonobstant toute cette abstinence du jeune prince, ses infirmités ne recevaient point de diminution. Sa couleur pâle, et un dégoût qu'il avait pour toutes sortes de nourritures, faisaient juger que sa constitution était étrangement dérégulée.

Son premier médecin ne savait plus où il en était : il avait inutilement essayé tous les secrets de son art ; cependant c'était une grande affliction pour lui, parce que sa vie, comme nous avons dit ailleurs, dépendait de celle du roi ; ou si on lui faisait quelque grâce, il était assuré du moins de perdre ses biens et sa liberté, comme il était arrivé aux deux premiers médecins d'Habas second, et comme il [384] arrive à tous ceux de cette profession qui approchent des souverains asiatiques, quand ils meurent entre leurs mains.

Les astrologues commençaient à se dire à l'oreille les uns aux autres et à leurs confidents, comme en grand secret, qu'ils n'aurait jamais de santé ; qu'ils n'avaient trouvé dans son horoscope que six ans de vie après son couronnement, desquels il avait déjà passé le tiers, et qu'il passerait les deux autres dans une langueur continuelle.

La duchesse mère, pressée de l'affection naturelle dans l'aveuglement que le transport lui causait, ne s'en prenait pas au mal de son fils, mais elle s'en prenait à son médecin ; elle lui demandait pourquoi le prince était malade, elle l'accusait de trahison ou d'ignorance, et elle voulait, puisqu'il était son médecin, qu'il fût obligé de le guérir. [385] Cela mettait au désespoir ce pauvre médecin, et comme toute autre sorte de recette⁴⁴ lui manquait, il s'en avisa d'une toute particulière, et dont peu de médecins de notre Europe se seraient servis, parce qu'elle ne se rencontre ni dans Hippocrate ni dans Gallien. Que fait-il, par un tour d'adresse merveilleux ? Il commence à jeter la faute sur les astres et sur les *munehiziims* ou astrologues du roi, et dit que c'était leur faute toute entière. Que si Sa Majesté était languissante, et ne pouvait recouvrer une santé parfaite, cela ne venait que de ce qu'ils avaient manqué à bien prendre l'heure, c'est-à-dire l'aspect d'une heureuse constellation au temps de son couronnement. Cette fable fut appuyée par tous les amis que le premier médecin avait à la cour. Et outre cela par un des astrologues [386] du roi nommé Mir-za Mougÿm. Cet homme, par jalousie ou autrement, gardait une haine secrète contre le prince des astrologues qui avait été commis à observer l'heure favorable pour le couronnement du jeune prince ; et voyant une occasion si belle de décréditer ce chef des astrologues et d'augmenter sa propre réputation, il ne la manqua pas.

Il démontra ou fit semblant de démontrer par des dissertations étendues pleines de raisons astrologiques, dans des assemblées des premiers de la cour, que ce moment qui avait été désigné pour couronner le roi ne valait rien ; il prouvait ensuite par des arguments aussi forts que les premiers que ce défaut de santé que souffrait ce prince venait de ce couronnement qui avait été fait sous un aspect malheureux.

Les premiers qui ajoutèrent [387] foi à ces fadaises furent la mère et le fils ; les femmes qui approchaient de Sa Majesté en demeurèrent aussi persuadées, et s'imaginèrent que c'était la faute de l'observateur qui n'avait pas pris garde que cette constellation était peu favorable. Les eunuques tombèrent dans ce même sentiment ; les courtisans, qui sont toujours prêts de donner leurs suffrages aux propositions les plus extravagantes lorsqu'ils croient qu'elles doivent plaire à leur maître, n'en dirent pas moins. Enfin le médecin eut le dessus, et par cette chimère il sauva son crédit et sa fortune.

L'astrologue avait beau montrer par des raisons qu'il soutenait convaincantes que cela ne pouvait être, personne ne l'écoutait, si bien qu'il se vit contraint, de peur de s'attirer une plus fâcheuse disgrâce, non seulement de se taire, mais encore [388] d'applaudir à sa propre condamnation.

⁴⁴ « *Recette* se dit [...] des petits secrets que plusieurs particuliers, et surtout des charlatans, se vantent d'avoir pour guérir quelques maladies » (Furetière).

Il ne s'agissait donc plus que de trouver des remèdes propres pour réparer une faute prétendue ; après avoir longtemps cherché, rien ne se présenta de meilleur à leur esprit que de recommencer la cérémonie du couronnement et de couronner ce roi de nouveau, comme s'il ne l'avait jamais été ; il fut résolu à même temps que sa majesté quitterait le nom de Sefié comme ayant je ne sais quoi de malheureux, et qu'il en prendrait un autre. Ils firent entendre à ce prince que le commencement du règne du roi son grand-père avait été marqué par les mêmes accidents que le sien l'était aujourd'hui : qu'alors il y avait eu une grande disette de vivres dans la ville d'Ispahan, que les Turcs lui avaient déclaré la guerre, et [389] qu'il n'avait jamais joui d'une santé parfaite.

Après que ces deux choses eurent été résolues, et de couronner le roi de nouveau, et de lui changer son nom, il ne resta plus qu'à choisir le jour. On délibéra encore longtemps sur cet article, et il y eut bien des contestations sur ce sujet. On consulta les astrologues ; enfin, après toutes ces consultations et des recherches très exactes, ils demeurèrent d'accord que cette heure favorable qui devait être suivie de tant d'heureux événements arriverait vers les moments que le soleil entrait dans le signe du Bélier, ce qui était, selon notre compte, le mardi vingtième de mars [1668] sur les neuf heures du matin.

Comme ce second couronnement fut presque en tout semblable au premier, il n'est pas nécessaire d'en faire une seconde [390] fois la description ; nous dirons seulement ce qu'il y eut de différent. Ce second couronnement se fit dans ce grand salon nommé *tchehel-setoon*, c'est-à-dire des quarante colonnes, qui est ce superbe appartement, le plus beau du palais royal, que nous avons représenté avec toute l'exactitude possible en notre description d'Ispahan. La cour s'y rendit dans le temps qui avait été prescrit par les astrologues avec toute la pompe qu'une cérémonie aussi éclatante que celle-là le désirait⁴⁵. Tous les grands et tous les officiers de la couronne qui avaient droit de séance devant le roi se mirent au côté droit ; les deux pontifes, les plus notables interprètes de l'Alcoran, et toute la bande des *molla*, ou de ceux qui sont destinés au service des mosquées, étaient à la gauche. Quand toute la cour fut assise, et qu'il [391] ne resta plus personne à venir, chacun étant dans un grand silence, Sa Majesté entra par-derrière le salon et s'assit ; peu de temps après qu'elle fut assise on donna le signal, et tous se levèrent ; le couronnement s'acheva de la même manière qu'à la première fois. Mahammed Baquer Corasoni fit l'oraison de quatre parties et le *kotbé* ou prière, à la fin de laquelle, haussant la voix, il nomma le prince d'un nouveau nom, qui fut celui de Soleïmaan. À l'ouïe de ce nom, ainsi qu'à la cérémonie du premier couronnement, chacun donna son *intch-all*, Dieu le veuille ou Dieu le fasse, et que ce prince surpasse la gloire et le bonheur du sage monarque qui porta le premier ce nom. Car il faut remarquer que Soleïmaan en langue persane signifie la même chose que Salomon en hébreu, d'où sans doute il est venu ; c'est [392] pourquoi il n'en faut point chercher ailleurs l'étymologie. *Salem* en cette langue-là signifie paix, d'où les Arabes ont tiré *selim*, qui signifie affable, doux, paisible ; et il se peut faire que le nom de ce fameux législateur des Athéniens appelé Solon était encore dérivé de là, de sorte que Salomon chez les Hébreux, Soleïmaan chez les Perses, Selim chez les Turcs et les Arabes, et Solon chez les Grecs est un seul et même nom.

Ce docteur prononça cette oraison avec toute l'éloquence dont il était capable, après quoi chacun fut baisé les pieds de Sa Majesté, puis se rassit dans sa place. Toute la cour demeura là jusqu'à midi, et l'on servit la collation qui ne fut que de confitures dans des plats d'or : l'on n'y servit point de viandes à cause de la maladie du roi. Le son des instruments ensuite dans [393] la place royale annonça à toute la ville la nouvelle de cette cérémonie ; tout le jour se passa en divertissements et en spectacles publics, et la nuit on alluma des

⁴⁵ Il semble qu'il y ait eu d'abord une mise à mort symbolique du roi Safi II, dont Van der Cruysse (p. 95) a trouvé un obscur récit dans *A Chronicle of the Carmelites in Persia* (London, Eyre et Spottiswoode, 1939, t. I, p. 405).

flambeaux partout avec commandement de tenir les boutiques ouvertes, afin que la ville fût plus éclairée et que le peuple allât par les rues comme en plein midi⁴⁶.

En même temps tous les sceaux et tous les coins de la monnaie furent rompus, et l'on en substitua d'autres en leurs places sous le nouveau nom de Soleïmaan, avec lesquels on fabriqua dans l'espace de vingt-quatre heures quelque mille écus de monnaie nouvelle ; et pour informer toutes les provinces de cette rénovation, on donna commission à Mahammed-Saleh, astrologue du roi, frère du grand astrologue et chef de tout le corps, d'écrire à tous les [394] officiers de la Perse, et à tous ceux qui exerçaient quelque sorte de commandement dans l'Empire, le sujet pourquoi Sa Majesté avait changé ce nom ; qu'à l'avenir ils eussent à reconnaître le roi Soleïmaan pour souverain monarque des Perses, et qu'ils n'écrivent plus à Sa Majesté dorénavant que sous ce nom ; qu'ils eussent à effacer dans leurs provinces le nom de Sefie en quelque lieu qu'il se trouvât comme funeste, qui présageait du malheur au roi et à l'État. Ce Mahammed-Saleh s'est bien trouvé de cette commission et de cette affaire ; car les grands et les officiers, en un mot tous ceux auxquels il écrivait étaient obligés de lui envoyer quelque présent considérable, chacun à proportion de sa qualité, et cela pour le *mouchetelog*, ou bonne nouvelle qu'il avait reçue.

On envoya aussi dans les premières [395] journées aux gouverneurs, aux lieutenants, aux intendants des recettes publiques, et autres personnes de qualité dans les provinces, des habits royaux avec des patentes et des commandements sous ce nom de Soleïmaan, de même que si ç'eût été un nouveau roi qui fût monté sur le trône, tant une folle et superstitieuse préoccupation avait rempli l'esprit de ce monarque et de ses conseillers ; il y a apparence néanmoins que ceux-ci n'agissaient que par complaisance : ils étaient trop sages à mon avis pour prendre part sérieusement à une action qui a quelque chose de si bizarre et de si extravagant qu'on aurait peine d'en rencontrer quelque autre pareille dans l'histoire.

Sa Majesté s'imagina dès que cela fut fait que sa santé était rétablie ; et soit que cette opinion y contribuât ou non, tant y a que [396] les remèdes qu'employa son médecin eurent quelque effet, et elle se porta mieux ; mais l'État n'en profita point. Au contraire, les bruits de la guerre venaient de tous côtés à Ispahan augmenter l'effroi que cette épouvantable comète qui parut cette année-là jetait dans les cœurs.

Cette grande et fameuse comète qui s'est fait voir presque à toute la terre paraissait en ce temps-là en Perse ; les astrologues l'appelèrent Niazouk, c'est-à-dire petite lance, à cause qu'elle en avait la figure, car les Perses ne donnent pas aux comètes comme nous un nom commun à cette espèce de météores, mais seulement selon la figure qu'elles représentent, comme nous l'avons remarqué en son lieu. Ils disaient n'avoir jamais vu ni entendu parler d'un phénomène semblable ; la tête était cachée dans l'occident de telle sorte qu'on [397] n'en pouvait rien apercevoir sur cet horizon-là. Dans notre traité de l'astrologie des Perses, nous avons donné une figure qui fut dressée suivant l'observation qui en avait été faite dans la capitale de la province de Perse le septième de mars, qui était le second jour de son apparition, mais nous n'avons parlé en aucun lieu de l'observation qui en fut faite à Ispahan ; c'est pourquoi il ne sera pas mal à propos, si je ne me trompe, d'en dire ici quelque chose.

Son observation donc, faite en cette capitale du royaume par les *munehiziims* ou astrologues du roi, le dixième de mai à sept heures après midi est telle. Elle paraissait en la partie australe et suivait le premier mobile ; elle était longue de 30°32' et large presque par tout également de 6° ; sa couleur était rouge, tirant néanmoins [398] sur le jaune ; sa partie plus élevée était vers le baudrier de l'Orion et le fleuve Éridan ; sa longitude du Bélier était

⁴⁶ Chardin, qui était parti à Surate à la fin de l'année 1667, n'assista pas à ce deuxième couronnement et « reprend les témoignages de ses amis d'Ispahan, notés après son retour d'Inde en Perse en 1669 » (Van der Cruysse, p. 96).

de 72° ; sa latitude de l'écliptique de 3° ; et pour son extrémité inférieure qui était le Coetus ou le repli d'Éridan, sa longitude était de 41°30' et sa latitude de 6°.

Tous les astrologues de Perse déclarèrent dans leurs *takuims* ou almanachs, qui sont proprement les Éphémérides de l'année courante, parlant de ce phénomène, qu'il ne signifiait que guerres, meurtres, séditions, incendies, maladies dangereuses, renversements d'États : en un mot toutes sortes de malheurs. Mais ils renvoyaient tous ces effets funestes loin de la Perse sur les Sunni, qui sont les Turcs, et *kafers*, qui est le nom qu'ils donnent aux idolâtres, entre lesquels, suivant leur estime, nous autres chrétiens [399] nous tenons le premier rang. Le temps qui est le maître astrologue a bien fait connaître aux Perses que ce fléau était aussi préparé pour eux : car ce qui se passa durant cette année-même en ce royaume-là leur a appris qu'ils devaient être frappés de ce *bâton*, et que cette *petite lance* (car ce sont les deux noms qu'ils lui donnèrent) les devaient percer aussi rudement que plusieurs autres, et qu'une partie de tant de mauvaises influences devait tomber sur les terres de l'empire persan. Le gouverneur de Kand-dar qui était auparavant général des esclaves fut un des premiers qui en ressentit les mauvais effets par sa disgrâce et par sa mort, qui arriva en ce temps, pour le sujet que nous allons dire. Nous reprendrons donc son histoire au point où nous l'avons laissée pour la finir en peu de mots avec sa vie.

Nous l'avons quitté allant à [400] Kand-dar avec des recrues : lorsqu'il fut arrivé là, il n'y trouva aucune apparence de guerre, aussi ne s'y attendait-il pas, et il n'en avait fait courir le bruit dans la cour, comme nous l'avons remarqué, que pour obtenir ce gouvernement et se débarrasser par ce moyen de quantité de mauvaises affaires que son esprit inquiet et malin lui avait attirées. Il ne fut pas sitôt arrivé en cette ville-là qu'il commença à montrer ce qu'il était, c'est-à-dire malfaisant, non plus par intrigues secrètes, mais partout ouvertement et avec une grande hauteur, faisant le petit souverain, agissant de puissance absolue, enlevant les filles et même les femmes mariées qui avaient quelques beautés pour en remplir son palais, ne gardant aucune mesure, et traitant en valets les *sultoos* ou gouverneurs subalternes, les fermiers royaux, et les autres moindres [401] officiers, pillant partout où il y avait à prendre. Enfin sa tyrannie alla à une telle extrémité que dans toute cette grande province il n'y avait personne qui ne se trouvât dans une étrange consternation, car sans autre forme de procès il faisait mourir qui bon lui semblait, selon que son intérêt et sa fureur le lui inspiraient. On en écrivit à la cour, et les cris de cette foule de malheureux qu'il avait faits arrivèrent jusques aux oreilles du roi. Les ennemis de ce gouverneur savaient leur donner d'autant plus de force que les nouvelles de ces violences croissaient de jour en jour. Ses parents qui étaient à la cour et ce peu d'amis qui lui restaient lui écrivirent que ses affaires allaient mal auprès de Sa Majesté, et que s'il ne prenait garde à lui, il était menacé de quelque fâcheux revers⁴⁷. Il fit peu de compte de ces avis ; il s'assurait [402] si fort de la faveur de son prince qu'il la croyait à l'épreuve des plus puissantes accusations ; il ne changea point de conduite, au contraire il se gouverna avec plus de désordre et de fierté.

Le *kaan*, gouverneur qui avait été déposé pour lui céder la place, était alors à la cour, qui ne manquait point de le faire observer par les amis qu'il avait en cette province-là, et qui prêtait la main aux plaintes des affligés pour les porter au monarque. Toutes ses fautes étaient donc connues ; et comme le roi irrité de tant de rapports qu'on avait faits contre lui balançait sa disgrâce, il commit une nouvelle violence qui ajouta un terrible poids aux accusations précédentes.

Entre le royaume de Kachmir et la province de Kand-dar, il y avait un certain peuple dit Bolluki qui s'étend dans l'Inde de ce côté-là ; tout ce pays est gouverné par [403] ses princes naturels, mais les plus voisins de la Perse en reconnaissent le roi et lui sont tributaires.

⁴⁷ « *Revers* se dit figurément en morale d'un retour ou renversement de fortune ou d'affaires. Les Courtisans sont fort sujets aux *revers* de fortune, à d'étranges *revers*. » (Furetière.)

Un de ces princes-là avait une très belle fille ; le gouverneur de Kand-dar, qui en avait ouï parler, souhaita ardemment de la mettre au nombre de ses femmes : il l'envoya demander, ce seigneur la lui refusa ; cet amant ne se rebuta point d'abord, il réitéra sa demande, le père continue son refus ; l'autre persiste à demander, mais inutilement, parce que cette nation des Bolluki ne se mêle guère par alliance avec d'autres qu'avec ceux de leur pays. Le gouverneur dissimula son dépit, lui témoigna toujours beaucoup d'amitié, et l'invita un jour à un célèbre festin qu'il faisait dans la ville de Kand-dar. Ce prince, qui ne se doutait de rien, y vint à la bonne foi. Mais quand celui-ci le tint en ses mains, il lui fit couper [404] la tête. Les gens qui l'avaient suivi, lorsqu'ils apprirent sa mort, touchés d'une si noire méchanceté et pleins de rage, se jetèrent sur les gens du gouverneur. Il y eut un sanglant combat où trois cents des Perses demeurèrent sur la place, et sept à huit cents des autres.

Cette affaire fit grand bruit à la cour ; le roi en témoigna de la colère. Les ennemis de ce seigneur ne laissent pas échapper une occasion si favorable au dessein qu'ils avaient de le perdre ; ils jugèrent bien que Sa Majesté souffrirait volontiers qu'on dît quelque chose contre un homme qui lui donnait de la fâcherie. Ainsi ils lui persuadèrent aisément de révoquer la permission qu'elle avait donnée à ce gouverneur de venir à la cour toutes les fois qu'il lui plairait. Le prétexte de cette révocation fut fondé sur ce que c'était une chose qui n'avait [405] point accoutumé de se faire, et qui pouvait aller à des suites très dangereuses. Ils ne crurent pas avoir peu fait d'avoir obtenu ce point. Ils appréhendaient, si ce seigneur eût pu revenir à la cour, qu'il ne regagnât par sa présence les bonnes grâces du prince, ce qui semblait ne lui être pas difficile, vu qu'il avait eu l'adresse de faire si bien le passionné pour le roi ; que Sa Majesté lorsque ce gouverneur étant prêt de partir pour Kand-dar témoignait un regret extrême de s'éloigner, lui avait dit : « Pour aller à Kand-dar tu n'en seras pas moins mon favori, et tu reviendras à ma cour toutes les fois que tu le trouveras à propos. » Sur quoi il lui avait fait expédier ces lettres de pouvoir venir à la cour sans attendre un autre nouvel ordre.

Ce gouverneur reçut la révocation de cette grâce, et à même temps des lettres de son frère [406] et de ses autres amis, qui lui mandaient qu'il eût à bien prendre ses mesures, que sa fortune chancelait, et qu'il s'en fallait bien peu qu'elle ne tombât tout à fait, que ses ennemis avaient profité merveilleusement des prises qu'il leur donnait.

À ces nouvelles il choisit un parti qu'il crut d'autant plus digne de lui qu'il lui paraissait également plein de prudence et de hardiesse, que l'événement néanmoins a montré n'être pas moins funeste que téméraire. Il s'assurait que dès qu'il verrait le roi il accommoderait ses affaires qu'il rentrerait en sa première faveur et dissiperait la faction de ses ennemis : c'est pourquoi, sans demander un nouvel ordre ni attendre de commandement, et même contre celui qu'il recevait qui lui défendait expressément de venir, il monte à cheval et en l'espace de neuf jours il arrive [407] à Ispahan, lui sixième.

On parlait dans cette ville de la diligence de ce voyage comme d'une chose tout à fait extraordinaire et qui n'était jamais arrivée. Car de ces neuf journées il en faut déduire une qu'il demeura à se reposer dans un jardin à quelque cent cinquante lieues de la ville, de façon qu'en quelque huit jours il fit le chemin de trois mois de traite ordinaire qu'il y a d'Ispahan à Kand-dar, c'est-à-dire trois cent cinquante lieues persanes, qui valent plus que quatre cent cinquante des nôtres françaises.

Il n'entra point dans la ville, mais il se rendit dans un grand jardin proche de Tokchi, qui est une des portes de la ville, d'où il envoya suivant la coutume donner avis au roi que le gouverneur de Kand-dar son esclave attendait que Sa Majesté lui accordât la grâce de pouvoir lui venir baiser les [408] pieds. Il pensait bien par cette action l'emporter par-dessus ses ennemis et regagner le cœur de Sa Majesté. Elle était dans le palais des femmes où ses eunuques furent chargés de lui porter cette nouvelle. Le grand chambellan et l'intendant de la princesse (ces deux illustres et puissants eunuques qu'il avait offensés lorsque par ses

artifices et ses faux rapports il avait essayé de les mettre mal l'un contre l'autre) en voulurent être les dépositaires ; et prenant leur temps pour jouir de cette vengeance qu'il lui avaient préparée en leurs cœurs, ils annoncent cette arrivée au roi avec un étonnement sur leurs visages qui paraissait d'autant plus grand qu'il était plus affecté : ils lui dirent qu'ils ne savaient pas comment on pouvait interpréter cette action du gouverneur de Kand-dar, que de venir non seulement sans permission mais contre [409] la défense expresse de quitter son gouvernement jusqu'à nouvel ordre, ne pouvait être qu'un mépris très criminel de Sa Majesté, et une manifeste rébellion ; que depuis que l'Empire des Perses avait commencé, il ne s'était point encore trouvé de gouverneur assez hardi pour abandonner son gouvernement et venir de son chef et selon son caprice trouver le roi. Enfin ils représentèrent cette action si noire au prince qu'il envoya ordre au gouverneur de Kand-dar de s'aller rendre entre les mains de *ogourlou kaan* grand portier, et à celui-ci de le mettre au *kronouchaké* dans le collier ou carcan : c'est une petite machine de bois qui enferme le col, et qui retient le bras droit à la ceinture du prisonnier en sorte qu'il est impossible qu'il s'en serve. C'est de cette manière qu'on s'assure de la personne des grands qu'on estime criminels.

Celui-ci fut trois jours resserré [410] de la sorte dans la maison de ce capitaine de la porte royale. Dans tout ce temps le pauvre gouverneur conjurait le ciel et la terre, demandait à Dieu et aux hommes qu'il lui fût permis de voir seulement le roi, assurant que d'une simple parole il se faisait fort d'accabler ceux qui avaient entrepris de le ruiner. Ceux-ci avaient la même pensée, et redoutaient terriblement que cela ne lui fût permis. C'est pourquoi ils firent tous leurs efforts pour l'en empêcher, et ils cherchèrent tous les moyens qui pouvaient augmenter la colère que Sa Majesté avait conçue contre lui. Comme ce gouverneur croyait que c'était un coup d'État qu'il lui fût permis de baiser les pieds du roi, ses ennemis jugeaient de la même sorte, que c'était un coup d'État pour eux d'empêcher que cet honneur ne lui fût accordé. [411]

Le grand portier cependant, gagné par les prières du gouverneur le troisième jour de sa prison, le conduit avec le carcan de bois dont nous avons parlé devant le grand portail du palais qui donne sur la place royale, et là le laisse entre les mains de ses gens et vient dire à Sa Majesté que le gouverneur de Kand-dar l'avait comme forcé par ses prières de l'emmener à la porte du roi, que ce pauvre seigneur était là, attendant la grâce d'être reçu à baiser les pieds de Sa Majesté. Les ennemis de ce misérable, qui n'étaient pas en petit nombre auprès du roi, commencèrent à l'accuser, et prirent davantage de hardiesse lorsqu'ils aperçurent qu'elle ne témoignait pas d'aversion pour l'écouter sur cette matière. Chacun d'eux rapporta ce qu'il savait de plus criminel, mais surtout son prédécesseur au gouvernement de Kand-dar, qui le jour précédent [412] et celui-ci avait fait présenter trois cent requêtes et davantage contre lui par des personnes de la province qui demandaient justice.

La partie était trop forte : après une demi-heure de délibération, le roi commanda au grand portier de lui aller fendre l'estomac. Ce seigneur court l'exécuter, et d'aussi loin qu'il voit la porte il crie : *Vour*, c'est-à-dire *frappe* : ce terme est le signal de la mort ; à l'instant le plus proche officier qui l'entendit donne à ce malheureux un coup de pied dans l'estomac et le jette hors du portail dans la place royale ; là de son épée il lui donne à côté du col deux grands coups, et comme il ne lui avait point encore abattu la tête, un autre tira son poignard et lui en donna au-dessous des côtes dans le petit ventre ; il mourut ainsi, noyé dans son sang, dont il versa une quantité prodigieuse [413] parce qu'il était fort replet.

Dans le milieu de la place royale et vis-à-vis du grand portail du palais on a planté un grand mât d'une hauteur extraordinaire, à la cime duquel dans les fêtes et les réjouissances publiques l'on place une coupe d'or qui doit être le prix de celui d'entre les cavaliers qui à la course a l'adresse de l'abattre à coups de flèches : on posa sur la pointe de ce grand mât par ordre de Sa Majesté la tête de ce seigneur. Les Perses qui passaient par là disaient que c'était afin que de si haut sa langue médisante ne pût plus semer de divorce et de dissension.

Voilà quelle fut la fin de Gemchid-kaan, qui n'était pas digne d'un meilleur sort ; il ne fut regretté de personne, ou pour mieux dire il ne se trouva personne qui ne le chargeât de malédictions ; son corps fut deux jours [414] dans la place publique avant que Sa Majesté donnât permission de l'inhumer. Il était de belle taille, il avait un air grand et le port d'un homme de qualité, son visage était très agréable et très engageant à l'abord ; un grand courage et une libéralité magnifique accompagnaient ces dehors, et rendaient sa personne recommandable : il n'y avait que ces deux qualités de son âme qui fussent bonnes, les autres avaient autant de noirceur et de venin que celles-ci avaient d'éclat.

Quatre jours après cette exécution la patente du gouvernement de Kand-dar fut envoyée à Mahammed-kouli kaan, c'est-à-dire le seigneur esclave de Mahammed. Ce seigneur était depuis treize ans prisonnier relégué à Casbin par Habas second, nous l'avons dit en son lieu ; mais nous n'en avons pas rapporté la véritable cause, pour ce que nous ne la [415] savions pas alors. La voici. Habas second étant un jour sorti avec les femmes, ce seigneur se trouva engagé sans y penser dans l'espace qui est interdit aux hommes ; ceux qui ont le soin du *kourouk* ou prohibition, l'ayant aperçu, coururent sur lui et le maltraitèrent à coups de bâton. Quelques jours ensuite, dès qu'il put marcher, il s'en va au palais où le roi était assis dans l'assemblée publique, et là, prenant Sa Majesté à partie avec une mine résolue, il lui dit : « Si je ne te voyais cette aigrette sur la tête et la déférence que te rendent tous ces grands, je ne te tiendrais pour rien moins que pour le roi de Perse. Par le nom de Dieu as-tu pas bonne grâce de courir ces montagnes avec une bande de femmes tandis que tu fais donner des coups de bâton aux seigneurs de ton royaume. » Sa Majesté entendit tout ce discours sans témoigner beaucoup d'émotion ; elle se contenta [416] de commander froidement qu'on lui donnât de nouveaux coups de bâton outre ceux dont il se plaignait. Ce généreux courage, perdant patience, tire son épée et la jette à terre aux pieds du roi en lui disant brusque ces paroles : « Qu'on me donne de nouveaux coups de bâton, voilà mon épée pour me punir ; Votre Majesté peut faire de moi ce qu'il lui plaira, et me faire châtier par tel supplices qu'elle trouvera le plus à son gré : mais si un homme de ma qualité est traité du bâton, que doit donc attendre un pauvre *kesil-bach* ? » (on appelle ainsi les soldats de la milice persane). Le monarque prit plaisir à cette généreuse repartie ; il ne le condamna point à la mort, qu'il méritait selon les lois du royaume, ni aux bastonnades, et il se contenta de le reléguer à Casbin.

Il fut agréablement surpris de la patente du gouvernement qui [417] lui fut envoyée, qui ne lui rendait pas seulement sa liberté, mais à même temps le faisait entrer dans un des plus importants emplois de cet État. Je ne sais ce que l'on doit penser de cette politique, qui va chercher dans les fers un sujet de mérite pour l'élever après treize ans de prison à un poste très considérable et lui commettre une place et une province qu'on peut dire la clef du royaume de ce côté-là. Il faut bien que ce roi ait une forte assurance de la fidélité des siens ; car il n'y a pas de doute que si un gouverneur de Kand-dar voulait appeler l'Indien et lui vendre cette place qu'il en tirerait plusieurs millions, et qu'il obtiendrait les plus hautes charges de son empire, comme l'on en a vu un exemple du temps de Sefie premier.

Tandis que ces révolutions se passaient à la cour de Perse, [418] quatre députés y arrivèrent de la part des cosaques moscovites, qui deux mois auparavant avaient fait une irruption furieuse dans la Perse du côté de l'Hyrcanie sur les bords de la mer Caspienne. Mais avant que de parler de cette irruption il est bon d'en dire le sujet.

L'an 1664 selon notre compte arriva à Ispahan une ambassade célèbre de Moscovie ; elle était composée de deux ambassadeurs dont le train montait à quelque huit cents hommes, et les présents qu'ils firent au roi valaient par l'appréciation que l'on en fit cinq mille tomans, qui sont deux cent cinquante mille livres. Ils consistaient en deux carrosses enrichis de broderies très superbes, des chevaux de frise, avec des animaux de leur pays, comme des renards et des ours blancs et des dogues ; mais ce qui en faisait la principale richesse était

[419] une quantité prodigieuse de martres zibelines que les Perses appellent *samour*. Ces ambassadeurs, comme l'on a toujours cru, étaient venus seulement pour trafiquer et avoir le moyen sous ce titre d'ambassade d'apporter et de remporter des marchandises sans payer de droits. On compte que des seuls martres ils en avaient vendu à Ispahan pour quatre-vingt mille tomans, qui sont quatre millions, sur quoi l'on peut juger du reste. Le roi de Perse cependant les traita fort magnifiquement d'abord, et il leur donna leur dépense, qui était taxée à dix tomans par jour, c'est-à-dire cinq cent livres que ceux-ci aimèrent mieux prendre en argent qu'en vivres pour en épargner la meilleure partie. Aussi vivaient-ils très mesquinement, et dans le beau palais où le roi les avait fait loger parmi les riches meubles dont il était garni, [420] ces gens malpropres étaient dans l'ordure comme des chiens. C'est pourquoi les Perses tiennent aujourd'hui cette nation des Moscovites pour la plus basse et la plus infâme qui soit entre les chrétiens, et ils les appellent par mépris les Yus-beks de l'Europe : ils veulent exprimer par là combien ils les estiment peu, parce que les Yus-beks sont les peuples les plus abjects de l'Orient.

Le roi, touché de l'infamie de ces ambassadeurs, et qui voyait bien qu'en effet ils n'étaient point envoyés de leur maître pour un autre sujet que pour trafiquer, vendre leurs fourrures et leurs autres denrées, et remporter des étoffes, des cuirs, et les autres choses semblables qui se trouvent en Perse, et surtout de l'argent, les maltraita à la fin et n'en fit plus de compte. L'un d'eux mourut et l'autre s'en retourna avec son train tout délabré sans aucun [421] honneur et presque sans aucune réponse.

Le Grand Duc eut bien du ressentiment de cet affront, mais il le dissimula sur l'heure, parce qu'il n'osait s'attaquer à Habas ; mais ayant appris au commencement de l'année 1667⁴⁸ qu'il était mort, et que le sceptre de Perse était tombé entre les mains d'un jeune prince, il résolut de se venger ; il voulut toutefois éviter une guerre déclarée : c'est pourquoi pour donner le coup fourré, et sans qu'il y parût, il suscite des Cosaques qui habitent vers la mer Noire, les fait marcher le long des palus Méotides, et ainsi entrer en Perse sur les côtes de l'Hircanie ; avec cette précaution qu'ils se gardassent bien de le nommer ni d'avouer qu'ils eussent aucune intelligence avec lui, ils devaient feindre que c'était d'eux-mêmes qu'ils venaient à cette entreprise. C'est ce que l'on en contait et [422] croyait à la cour de Perse.

Les Cosaques ne manquèrent point, ils montent au nombre de six mille dans quarante grandes barques de la mer Caspie, qui sont des vaisseaux longs et larges mais sans fond pour éviter les rochers dont cette mer est pleine, à deux et trois pieds sous l'eau. Chaque barque portait deux petites pièces de canon. Ils abordent premièrement à Frech, petite ville sur la côte de Guilan ou l'Hyrcanie en laquelle ils descendent au nombre de quatre mille ; et la trouvant sans soldats, et ses habitants qui ne les attendaient pas sans défense, ils la pillent, et après un grand carnage de l'un et de l'autre sexe ils se retirent en diligence avec tout leur butin dans leurs vaisseaux qu'ils retirent en mer autant qu'il fallait pour empêcher d'être aperçus.

Pour mieux couvrir leur jeu, ils [423] envoient quatre des leurs en qualité de députés à la cour avec des lettres de créance comme si c'eût été une ambassade. Les gens du gouverneur de Chamaki les conduisirent à Ispahan où ils arrivèrent un peu après que la nouvelle de leur irruption y était venue. On les traita assez bien : on leur donna un logis, et on les défraya comme on a accoutumé de faire pour les autres ambassadeurs. Ils demandèrent l'audience du roi, mais elle leur fut refusée sur ce qu'ils n'étaient pas de qualité à prétendre à cet honneur, et que même ils paraissent ennemis. On leur accorda seulement l'audience du premier ministre, ce qu'ils acceptèrent. Là ils représentèrent qu'ils étaient députés de la part de six mille Cosaques leur compagnons qui étaient sur la mer Caspie, qu'à la vérité ils étaient ci-devant sujets à l'empire des Moscovites ; mais que, lassés [424] du mauvais traitement

⁴⁸ 1665 dans le texte, corrigé dans l'*errata*.

qu'ils en recevaient, ils s'étaient résolus de s'enfuir de leur pays avec leurs enfants et leurs femmes, et ce qu'ils avaient pu emporter de leurs biens. Qu'après avoir délibéré sur la retraite qu'ils devaient choisir, la Perse s'était présentée à leur esprit comme la monarchie la plus amie de l'équité et qui traitait le mieux les esclaves. C'est pourquoi ils avaient fait dessein de lui offrir leur servitude. Que dans ce dessein ils étaient partis en Cha-seven pour l'amour du roi, et que maintenant ils espéraient de la générosité de ce grand monarque qu'il écouterait leurs prières : qu'il leur prêterait un asile et leur donnerait quelques terres pour les habiter. Ils présentèrent là-dessus leurs lettres de créance, mais les Perses ne purent jamais les déchiffrer, et y employèrent inutilement les plus habiles interprètes, tant des leurs que des Européens qui se trouvaient à Ispahan. [425]

Le premier ministre eut recours pour son dernier essai au R. P. Raphaël du Mans, capucin, qui depuis vingt ans a toujours été employé par les ministres de cet État quand tous les autres n'y entendaient rien à interpréter les lettres d'ambassade de France, d'Italie, d'Allemagne et des provinces du Nord ; par hasard, dans le temps qu'on lui apporta ce papier, se rencontra chez lui le sieur Herbert d'Iager, qui en l'an 1666 avait été secrétaire de l'ambassade hollandaise en Perse, et qui pour lors était chef du négoce de ceux de sa nation à Ispahan. C'est une personne qui dans l'intelligence des langues a peu de pareils. Outre qu'il possède en perfection celles qui sont aujourd'hui en usage dans l'Orient, il sait encore le grec littéral⁴⁹ et le vulgaire, le syriaque et l'hébreu.

L'on eût eu peine à rencontrer [426] deux hommes plus capables à éclaircir ces ténèbres, néanmoins ils n'y purent rien faire. C'étaient, disaient-ils, des lettres grecques pour la plupart entremêlées d'autres inconnues dont quelques-unes approchaient des syriaques ; ils lisaient quelques mots par-ci par-là, mais comme ils n'y trouvaient point de liaison ils n'osaient s'assurer s'ils les lisaient bien : ils furent ainsi contraints de renvoyer cet écrit au premier ministre, et le supérieur des capucins lui manda que c'était une écriture cosaque russe que l'on ne pouvait déchiffrer.

L'on fut donc contraint de s'en fier à ce que disaient de vive voix ces députés, qui était toujours la même chose que ce qu'ils avaient dit au commencement. À quoi le premier ministre répondit : « Si ce que vous assurez est véritable, et que vous soyez venus [427] pour être nos hôtes et vous rendre esclaves de Sa Majesté, pourquoi êtes-vous entrés en Perse l'épée à la main ? Pourquoi avez-vous massacré nos sujets, désolé une de nos villes, et ravagé nos terres ? »

Ces Cosaques, pour se justifier, répondirent qu'on les y avait forcés, que comme ils étaient venus demander civilement des vivres pour leur argent, ceux de la ville, oubliant le droit d'hospitalité et la commisération qu'on doit avoir pour les étrangers, leur avaient couru sus et les avaient maltraités ; que la nécessité de se défendre devait excuser les Cosaques s'ils avaient cherché par les armes ce qu'ils n'avaient pu obtenir par les prières.

Dans le temps que l'on traitait avec ces députés arriva un envoyé des *Orous*, c'est-à-dire du Grand Duc de Moscovie (je crois que les Perses donnent ce nom à ses États à cause de la Russie qui en fait une [428] partie) : cet envoyé présenta des lettres de la part de son maître au roi de Perse qui portaient qu'ayant appris qu'un nombre de Cosaques ses sujets avaient quitté leurs terres pour se soustraire de son obéissance, et qu'ils voulaient se réfugier en Perse, il pria Sa Majesté de ne les pas recevoir, et de n'ajouter aucune foi à toutes leurs propositions ; que c'étaient des rebelles et des fugitifs qui ne garderaient fidélité à personne puisqu'ils ne la gardaient pas à leur prince naturel ; qu'il disposait des troupes pour les réduire à la raison et les mettre dans le devoir. Mais si ce prince exhortait les Perses de ne se

⁴⁹ *Littéral* « se dit aussi en parlant de la langue grecque telle qu'elle est dans les auteurs anciens, par opposition à la langue grecque telle qu'on la parle maintenant dans la Grèce et dans les îles de l'Archipel. » (*Trévoux*, supplément de 1752.)

fier pas à ces Cosaques, ils étaient assez persuadés qu'ils ne devaient pas non plus se fier à lui, parce qu'on a toujours cru en cette cour-là qu'il était d'intelligence avec ces voleurs. Et la raison sur quoi cette créance était fondée avait assez d'apparence. Car comment [429] est-il possible, disaient les politiques, que des fugitifs au nombre de cinq à six mille viennent dans un pays avec quarante barques et quatre-vingt pièces d'artillerie, pourvus de toutes sortes de munitions et de guerre et de bouche, et que d'abord ils se jettent à main armée sur nos terres : n'est-il pas aisé de voir que c'est le Grand Duc de Moscovie qui les envoie pour se venger des affronts qu'il se persuade que ses ambassadeurs ont reçus ?

Si l'envoyé du Grand Duc de Moscovie ne persuada pas la cour de Perse en faveur de son maître, l'envoyé du pacha de Bas-ra ne la persuada guère mieux en faveur du sien. Il a été dit comment ce pacha avait fait un accommodement l'an passé avec les généraux de l'armée ottomane, et qu'il avait envoyé son gendre à Constantinople pour en obtenir la ratification ; lorsqu'il y fut les [430] ministres de la Porte lui répondirent que le général d'armée avait traité avec ce pacha de Bas-ra sans leur ordre, et qu'ils ne voulaient point entendre parler de cet accord ; qu'absolument il fallait que la place fût remise entre les main du grand seigneur. Sur quoi ils offrirent à ce gendre du pacha, s'il voulait contribuer à la prise de cette place, de l'en faire gouverneur ou pacha, et surent si bien le manier qu'à la fin il y consentit, et promit de les en rendre maîtres. Ces ministres ensuite dépêchent aux mêmes généraux turcs qui l'année précédente avaient reçu l'ordre d'armer, et leur mandent de retourner assiéger Bas-ra, font une rude réprimande à celui de Babylone pour avoir traité si mollement cette affaire ; que cet accommodement prétendu allait au dommage et à la honte de l'Empire ; qu'il réparât cette [431] faute ; qu'on l'établissait tout de nouveau général à condition qu'il prendrait la ville ou qu'il l'obligerait à se rendre. Et quand il l'aurait en son pouvoir, il en constituât gouverneur Hiahia Pacha, gendre de celui qui l'était pour lors.

Le pacha de Bas-ra, lorsqu'il apprit ces nouvelles, demeura fort étonné de la trahison de son gendre, et se mit à chercher les moyens qui pourraient détourner ce terrible orage dont il était menacé. C'est pourquoi au printemps, voyant les armées turques qui se préparaient pour venir fondre sur lui au mois de septembre et d'octobre (car les chaleurs en ce climat ne permettent pas de faire la guerre plus tôt), envoie par avance offrir sa place au roi de Perse à telles conditions que l'on voudrait, pourvu qu'il y demeurât maître sa vie durant. Ceux du Conseil [432] connaissaient assez l'importance de cette place : ils voyaient les incommodités que la Perse en recevrait si elle tombait une fois entre les mains du Turc, et l'avantage que ce leur serait d'en être les maîtres. En un autre temps et sous un autre prince ils eussent embrassé très volontiers le parti qu'on leur présentait, mais ils craignirent d'irriter cet épouvantail de l'univers, la terreur panique de toute la terre, dans la faiblesse où l'État se trouvait alors sous un prince amolli par ces délices et que son âge aussi bien que son humeur rendait incapable de grandes entreprises. C'est pourquoi l'on ne donna point de réponse positive à cet envoyé de Bas-ra ; on le remettait de jour à autre, on l'assurait qu'on penserait à lui, et tout cela pour gagner temps parce qu'on ne voulait pas lui dire : Nous n'osons ni ne pouvons rien faire. [433]

Cela se passait dans le Conseil lorsqu'à la cour se négociait la retraite de Boudak Sultaan, général des mousquetaires. Ce seigneur avait aussi bien que les autres dont nous avons parlé dans le temps de sa faveur abusé de son pouvoir, par où il s'était acquis beaucoup d'ennemis dont le nombre augmentait tous les jours. On commençait à former des plaintes contre lui, son autorité diminuait peu à peu, et l'affection du prince envers lui se refroidissait. Cela lui fit appréhender un pareil traitement qu'avait reçu Gemchid-kaan gouverneur de Kand-dar ; il ne voulut point pousser les choses à l'extrémité comme avait fait ce seigneur ; mais avant que le mal fût plus grand il songea à se retirer doucement et sans tumulte pour se décharger de l'envie que l'éclat de sa fortune attirait sur lui.

Le principal sujet qui lui fit [434] perdre les bonnes grâces de son maître fut celui-ci. À l'orient d'Ispahan, et assez proche de son territoire est la province de Loureestoon, que l'on tient être une partie de l'ancienne Parthe ; elle s'étend du côté de l'Arabie tirant vers Bas-ra. Les peuples qui l'habitent négligent de bâtir des villes et n'ont point de demeure arrêtée ; ils demeurent la plupart sous des tentes, nourrissant des troupeaux de bêtes à laine et à corne dont ils ont une infinité. Ces peuples sont gouvernés par un *kaan* qui est mis de la part du roi de Perse, mais qui est pris d'entre eux, et presque toujours d'une même race, le fils succédant au père, si bien qu'il leur reste encore quelque ombre de liberté ; ils ne laissent pas toutefois de payer les tributs et les décimes. Cette province fournit de bétail à Ispahan et ses environs, ce qui fait que le gouverneur [435] de ces peuples y est en considération. Soleïmaan troisième à son avènement à la couronne commanda au général des mousquetaires d'envoyer des habits royaux et des patentes à tous les gouverneurs. Le général des mousquetaires avait eu quelque démêlé avec celui-ci, qui s'appelle Lour-Manoucher-kaan, c'est pourquoi il négligea de lui rendre cet honneur, et ne lui envoya le présent du roi que six mois après. Ce seigneur porta impatiemment ce mépris ; et comme il se douta bien d'où cela venait, de dépit il mit en pièces l'habit qu'on lui présenta, en disant : « Je n'ai que faire ni de cet habit, ni de ces patentes que le général des mousquetaires roi de Perse m'envoie. »

Sa Majesté n'en sut rien d'abord ; on lui cacha la chose de peur qu'en même temps elle n'en apprît le sujet ; mais ce prince [436] gouverneur le fit savoir lui-même, car à quelque temps de là il demanda permission de venir à la cour et de baiser les pieds du roi, ce qui lui fut accordé. Il salua Sa Majesté, lui fit son présent, qui était très magnifique, et se plaignit ensuite que, le général des mousquetaires ayant par son ordre envoyé des habits royaux à tous les grands de la Perse jusqu'aux moindres officiers, il l'avait laissé là sept ou huit mois, et qu'enfin à toute peine il lui [en] avait envoyé seulement par un de ses gens.

Le roi le trouva fort mauvais et témoigna au général des mousquetaires que sa manière d'agir en cela ne lui plaisait point. Sa Majesté néanmoins ne le voulut pas perdre tout à fait ; elle le considérait à cause qu'il l'avait mis[e] sur le trône. Elle l'épargnait de même que ces prédécesseurs en avaient toujours [437] usé envers ceux qui leur avaient été envoyés pour un même sujet ; ils ne les ont jamais fait mourir, quelque faute qu'ils aient commise, ils se sont contentés de les disgracier seulement.

Celui-ci se trouvait à la cour presque en cette posture ; mais comme il appréhendait de ne s'y pouvoir pas tenir longtemps de la sorte, la mort d'un de ses parents, ou du moins qu'il disait tel, lui présenta une belle occasion de s'en retirer honnêtement. Ce prétendu parent se nommait Abdul-Bek, grand portier du haram ou palais des femmes. Le général, dès qu'il sut sa mort, présenta une requête au roi dans laquelle il remontrait que cet Aldul-Bek était son parent, que cet office qu'il avait exercé de grand portier du palais des femmes était de tout temps en leur famille comme héréditaire : sur quoi lui, considérant que le défunt [438] n'avait point laissé de fils pour rendre à Sa Majesté un service plus particulier et plus ordinaire, il quittait volontiers sa charge de général des mousquetaires et avec elle le droit de s'asseoir devant Sa Majesté dans les assemblées publiques, et qu'il s'estimerait plus heureux d'être employé à garder la porte du palais des femmes. Le roi, qui pour les raisons que nous avons dites conservait encore quelque sorte d'affection pour lui, lui accorda sa requête. Voilà comme il s'est mis, à la faveur de cette porte, à l'abri de la tempête qui le menaçait, et comme il s'est délivré des intrigues de la cour.

Ce seigneur-là était celui qu'Habas second avait envoyé en ambassade à Aureng-Zeb roi des Indes après qu'il se fut rendu paisible possesseur de cet empire. Nous avons dit en son lieu de la manière qu'il s'en acquitta [*sic*], et [439] le célèbre Monsieur Bernier qui était à la

cour du Mogol lorsque cet ambassadeur y parut en parle assez pour contenter la curiosité du lecteur dans les ouvrages qu'il vient de donner au public avec un applaudissement général⁵⁰.

On rappela aussitôt Cheik-Hali-Kaan de la guerre contre les Yus-beks, où il était général, pour lui donner cette charge de général des mousquetaires dont il était très digne, aussi bien que de toutes les autres où il a été élevé depuis. C'est un homme de cœur et très excellent capitaine, l'un des vieux braves qui rendirent le règne du grand Habas si glorieux et si triomphant. Son gouvernement de Chaldée fut à même temps donné à l'un de ses fils, Soleïmaan-Kaan, qui est un seigneur de mérite et de courage, bien digne de son illustre père. [440]

La foudre de la disgrâce royale alla ensuite tomber sur Mirza-Sadek, lequel nom Sadek chez les Orientaux signifie juste, et est le même que Sadoc chez les Hébreux ; il était frère de Mirza-Ibrahim, dont il a été déjà parlé, et pire encore que lui, *vazier* ou fermier royal de Fars, qui est l'ancienne Perside. Les plaintes de Chiras l'ont enfin, grâce à Dieu, tiré de son emploi ; il y avait plusieurs années que l'on demandait au ciel sa chute avec des vœux ardents, mais on ne l'obtenait point ; on criait contre ses voleries, il venait en foule des requêtes contre lui à la cour : ses présents et ses belles lettres rendaient vains tous ces efforts. Même l'un des principaux sujets de l'ambassade des Hollandais en l'an 1666 était pour se plaindre de ses vexations et de l'empêchement qu'il donnait à leur négoce. Tout le monde [441] croyait que ce coup lui allait faire tomber la tête, mais il le para avec l'aide d'une sœur qu'il avait dans le palais des femmes ; il en fut quitte pour une rigoureuse réprimande qu'on lui envoya dans une patente dont les Hollandais furent eux-mêmes les porteurs. Enfin cette année tant de nouvelles plaintes s'élevèrent qu'il n'y eut plus de remède, et les présents n'y purent rien : il en envoya encore pour quelque cent mille écus, mais on les prit sans toutefois l'épargner. Il fut chassé de son emploi, et tous ses biens confisqués. On croyait à la cour qu'ils se monteraient à plusieurs millions, mais on fut bien étonné de voir que le compte n'allait qu'à un million qui avait été trouvé chez lui, savoir dans ses coffres, neuf mille cinq cent tomans en argent blanc, quatre cent cinquante tomans en ducats d'or, huit mille [442] en hardes, meubles, chevaux, étoffes, marchandises, provisions, et autres choses semblables qui n'étaient pas de son service ordinaire ; dans les coffres de son surintendant, deux mille tomans en argent blanc et deux cent cinquante en ducats d'or, faisant le tout la somme de notre monnaie que nous avons dite.

Ce seigneur prévoyait dès longtemps ce qui lui était arrivé alors : c'est pourquoi il avait mis à couvert ses pierreries, ce qu'il avait de plus précieux, et la plupart de son argent comptant ; il avait laissé seulement cette somme chez lui pour éblouir les yeux et faire accroire à la cour que c'était là tout son bien ; mais personne ne se le put imaginer, et Sa Majesté envoya dans toutes les places du gouvernement de ce seigneur un ordre pressant qu'on eût à chercher ce qui pouvait être à lui, et qu'on publiât [443] que tous ceux qui en sauraient quelque chose eussent à le dénoncer. On en fit autant à Ispahan. Par cette diligence on ne découvrit rien qu'environ soixante mille écus, sans les biens immeubles : le roi lui laissa les meubles dont les appartements de son palais étaient parés, il ne toucha point à sa garde-robe, ni à rien qui appartint à ses femmes ; il lui laissa aussi tout ce qui était pour son usage ordinaire dans ses offices et ses écuries. Il lui permit, outre cela, de jouir de cinquante mille livres de rente pour vivre enfermé dans un palais sur le dehors de Chiras, sans en sortir, quoiqu'il y pût recevoir visite de ses amis. Ses enfants furent disgraciés à même temps et mis hors d'emploi.

⁵⁰ François Bernier (1620-1688), médecin d'Aurengzeb et auteur de *Mémoires du sieur Bernier sur l'empire du Grand Mogol* (1670-1671) en 4 volumes. Chardin l'a connu d'abord à Surate en 1668, puis à Paris en 1670 ou 1671.

Après sa disgrâce le roi ne donna sa place à personne, pour être une des plus importantes de la Perse ; mais il envoya à un seigneur [444] persien d'ancienne famille qui demeurait à Chiras, nommé Sefié Kouli Sultaan, le brevet de gouverneur par provision de la province jusques à ce qu'on y eût pourvu.

Nous avons dit comment la plupart de ceux qui avaient été disgraciés sous le règne d'Habas second revinrent de leur exil et rentrèrent en grâce au commencement de ce nouveau règne. Mir-za Hadi fut de ce nombre, un des doctes seigneurs de Perse, bien capable d'instruire ceux qui désirent connaître ce qu'il y a de plus secret dans cet empire, soit pour la situation des lieux, soit pour l'histoire, soit pour la politique : aussi avons-nous essayé de profiter de son amitié et de sa fréquentation. Le premier ministre sous le feu roi lui avait fait faire son procès et l'avait relégué en son palais qu'il avait à Ispahan ; il n'en sortit [445] qu'après la mort de ce monarque ; et comme il hantait la cour, et qu'il y était considéré, on lui donna en ce temps-ci la charge de *vazier* ou fermier royal de Kirmaan, qui est la Caramanie.

Il y avait à Ispahan depuis trois ans une vieille princesse indienne qui y était retenue comme prisonnière ; elle était sœur du dernier roi de Decan, et s'appelait Saheb-Koudchek, c'est-à-dire en persien des Indes *petite dame*, pour marquer une seconde princesse qui en a une autre au-dessus d'elle ; celle-ci s'était retirée à Vijapour, et sur la fin de ses jours voulait aller faire le pèlerinage de la Mecque portant avec elle des trésors immenses. Pour achever ce pèlerinage elle passa par la Perse ; mais Habas second, pour des causes que l'on n'a jamais bien pu comprendre, la tenant en son pouvoir, [446] l'empêcha toujours de passer outre ni de sortir de ses États, encore que pour obtenir cette grâce elle lui eût offert à diverses fois des présents très considérables. Le nouveau prince, et cette année le nouveau Soleïmaan, ne se montra pas aussi insensible aux présents de cette dame qu'avait fait son père ; il consentit à ce qu'elle désirait, et reçut d'elle un trésor de pierreries d'une valeur inestimable.

Elle prit son temps un jour que le roi passait avec ses femmes devant l'hôtel où l'on l'avait logée : elle sortit avec ses présents et sa requête ; elle avait fait préparer une superbe collation dans sa cour et étendre sur la rue des brocarts d'or afin que le roi passât par-dessus à cheval ; et comme il y passait ses officiers vinrent jeter sous les pieds de son cheval quantité de monnaie d'or et d'argent de la valeur [447] à peu près de deux mille écus : c'est un faste et une grandeur qui se pratique en Perse lorsqu'on veut honorer le prince d'une manière pompeuse et obligeante.

Sur la fin de cette année 1668 arriva en Perse une mission nouvelle de capucins italiens envoyés par la Congrégation *de propaganda fide* pour la Géorgie. Ils étaient six, accompagnés de deux laïques ; leur supérieur s'appelait le Père Étienne d'Améria ; ils apportaient une lettre du pape au roi de Perse dont voici l'original et la traduction.

ILLUSTRI AC POTENTISSIMO
PERSARUM REGI
CLENES PAPA IX

Illustris ac potentissime rex : salutem ac lumen divinæ gratiæ. Romani pontificis à summo totius humani generis conditore Deo informata charitas nullam hominum [448] societatem à se curisque peramantibus suis alienam putat, sed probitatem, justitiam, aliasque præclaras cirtutes ubicumque refulserint complectitur, admiraturque. Antecessores igitur nostri, gloriosos Persarum Reges ac speciatim celsitudinem tuam amplis harum laudum decoribus excellentem, et orbe toto celebratam, existimationis, et benevolentia præcipuo sensu prosecuti usque sunt. Nos autem in hac parte ut nulli eorum concedimus ; ita in regia voluntate tua parem animi propensionem nobis profecto pollicemur ; ideoque nunc ab ea fidenter petimus ut Presbyterum Stephanum de Ameria et socios Capucines homines non

suam, sed unicam gloriam Dei, et animarum salutem in Georgiae provincia quaesituros, ab injuriis schismaticorum Ritus Graeci in ea regione residentium auctoritate tua defensos, ac tutos esse velis, quo sui muneris functionibus exercendis libere ac secure possint. Idem quoquo [449] ab insigni clementia tua poscimus et expectamus pro universis Catholicis qui in late patentibus regnis ac ditionibus tuis commorant, quosque regalis patrocinii praesidio quantum maximè possumus behementer commendamus. Verùm nos invicem veritatis divinae perfectam agnitionem et bonorum omnium qua spiritualium qua temporalium uberem et assiduam faustitatem à praepotenti dextera Domini celsitudini tuæ ex animo toto per accuratè precamur. Datum Romæ apud S. Mariam Majorem sub annulo Piscatoris Die 10 martii 1668. Pontificatus nostri anno primo.

« À L'ILLUSTRE ET TRÈS PUISSANT
ROY DES PERSES
CLÉMENT IX PAPE

« Illustre et très puissant roi,

« Nous vous souhaitons le salut et la lumière de la grâce divine. La charité des pontifes romains [450] que Dieu le souverain créateur de tous les hommes leur a donnée, n'estime point qu'il y ait aucune société sur la terre qu'elle puisse regarder comme étrangère, et ne refuse à personne ses soins tous pleins de tendresse, mais au contraire elle admire et elle embrasse avec une affection particulière la probité, la justice, et les autres vertus illustres partout où elles se rencontrent : c'est pourquoi nos prédécesseurs ont toujours recherché avec beaucoup d'estime et de bienveillance les glorieux rois de Perse, et particulièrement Votre Hautesse, qui s'est rendue célèbre dans toute la terre pour être ornée de toutes ces grandes vertus. Comme nous n'avons point de moindres sentiments, ni une moindre estime pour votre mérite qu'ils en ont eu[e], nous nous promettons que vous n'aurez pas moins de bonne volonté [451] pour nous que vous en avez eu[e] pour eux : dans cette confiance nous vous demandons maintenant d'accorder votre protection au Père Étienne d'Ameria et aux capucins ses compagnons, hommes qui s'en vont en la province de Géorgie, non point pour y chercher leur gloire, mais seulement celle de Dieu, et le salut des âmes ; et nous vous supplions de les défendre et de les tenir à couvert par votre autorité des injures des schismatiques qui suivent les cérémonies et les opinions des Grecs, afin qu'ils puissent avec liberté et sans empêchements s'employer aux exercices de leur charge. Nous désirons et nous attendons de votre insigne clémence la même protection et la même faveur pour tous les autres catholiques qui sont épars dans la vaste étendue de vos royaumes et des provinces de votre domination, [452] lesquels nous recommandons de tout notre pouvoir à votre générosité et à votre bonté royale : en récompense nous prions Dieu sans cesse de tout notre cœur que sa dextre toute-puissante envoie à Votre Hautesse une parfaite connaissance de la vérité divine, qu'elle vous comble de toutes sortes de biens spirituels et temporels, et qu'elle vous fasse jouir d'une prospérité continue. Donné à Rome dans Sainte Marie Majeure sous l'agneau du pécheur, le 18^e jour de mars 1668, de notre pontificat l'an premier. »

Nous avons parlé de ce que firent cette année les Cosaques sur la mer Caspie de leurs députés qu'ils envoyèrent à la cour, dont le Conseil ne demeura pas fort satisfait. Nous avons dit aussi quelque chose des beaux raisonnements que faisaient les spéculatifs pour découvrir si [453] leurs intentions étaient droites, ou s'il n'y avait pas quelque tromperie cachée sous cette députation. Il faut que nous ajoutions ici leur seconde irruption et le reste de ce qu'ils firent en Perse dans cette même année 1668. Tandis que l'on disputait à Ispahan s'il les fallait prendre pour amis ou pour ennemis, eux dès qu'ils virent leurs députés de retour, comme tout

ce qu'ils en avaient fait n'était que pour mieux tromper les Perses, quoiqu'en apparence on eût donné à ces peuples de belles paroles et qu'on les eût chargés de promesses très avantageuses pour leur peuplade, ils continuèrent dans le dessein de piller toutes ces régions maritimes de Perse du côté de l'Orient. Pour cet effet ils quittent Savé, et tirant toujours vers les provinces plus orientales de la mer Caspie, ils font soixante et dix lieues de [454] chemin sans être aperçus de la terre, et vont descendre à Ferhabad, capitale de Mazenderaan. Là ils mettent pied à terre, contrefaisant les marchands ; ils entrent dans les marchés et dans les boutiques comme des gens qui ne connaissaient pas grand-chose au trafic et qui néanmoins avaient quelque chose à vendre et à acheter ; ils donnaient les ducats d'or pour cinq *chayet*, qui sont vingt-cinq sols de notre monnaie, vendaient le drap d'Angleterre pour quatre *abassis*, qui sont autant de francs, la *queze* ou aune persienne. Les Perses pendant cinq jours que cela dura firent mille caresses à ces Cosaques, parce qu'ils trouvaient avec eux merveilleusement leur compte et les estimaient des niais que leur bonne fortune leur avait amenés. Mais le sixième, ces fourbes, continuant leur jeu, à l'heure qu'ils avaient arrêtée [455] entre eux où ils se devaient trouver dans la ville en certain nombre suffisant, répandus néanmoins en divers endroits pour ne pas donner du soupçon, ils mettent l'épée à la main, massacrent tout ce qu'ils rencontrent, saccagent toutes les maisons, et chargés de proie, après avoir tué plus de cinq cents personnes, s'en retournent le même jour à leurs vaisseaux, dans lesquels, comme à la première fois, ils se retirent au milieu de la mer, hors de la vue de la terre.

La perte la plus considérable, et qui ne se peut réparer, fut la ruine d'un superbe bâtiment qui était le palais du roi, situé au milieu de la ville, où était enfermé le trésor de porcelaine et des vases de la Chine, bassins de cornaline, agate, corail, ambre, vaisselle de cristal de roche, et autres raretés sans nombre que ces barbares rompirent [456] ou emportèrent ; ils brisèrent encore cette grande *haouse* ou *tanqui*, c'est-à-dire un grand bassin qui était de jaspe, tout couvert de lames d'or, qu'il y avait dans ce bâtiment. Toutes les fois que je songe à la magnificence et aux délices de ce beau lieu, je ne puis m'empêcher de le regretter, et si le lecteur avait vu la description que j'en ai faite, il avouerait qu'une chose si merveilleuse méritait de durer toujours.

Dans Ferhabad et aux environs il reste quelque peu de chrétiens de ce grand nombre qu'y amena autrefois Habas le grand, qui a si fort diminué que ce n'est pas la centième partie de ce qu'il y en avait au commencement ; la plupart pour les intérêts du monde ont embrassé la superstition de Mahomet. Ce peu de chrétiens restés, sachant que ces Cosaques étaient [457] aussi chrétiens, pour se sauver de leur fureur et exempter du pillage leurs maisons, quand ils les voyaient venir à eux, leur criaient *Christous, christous* ; et pour mieux donner à connaître leur christianisme, ils faisaient de grands signes de croix depuis la tête jusques aux pieds. Les Cosaques, les entendant invoquer ce nom adorable, et les voyant se signer de la marque de l'instrument de notre salut, les épargnaient et garantissaient leurs maisons.

Les habitants de Ferhabad qui par la fuite avaient sauvé leurs vies retournèrent le lendemain au matin croyant que ces Cosaques fussent partis pour ramasser ce qui serait demeuré de leur débris ; mais comme ils y étaient occupés, les Cosaques tout à coup descendent à terre une seconde fois, qui n'en voulant plus aux biens mais aux personnes [458] en tuèrent jusques à sept cents et en firent autant de prisonniers, après quoi ils se retirèrent tout de bon.

L'hiver était arrivé, et ils le voulaient passer en Perse, et pour cela il cherchèrent un lieu où il pussent être en assurance. Vis-à-vis de cette ville de Ferhabad est une péninsule, laquelle en forme de langue s'avance quelque dix à onze lieues dans la mer Caspie. Elle abonde en cerfs, sangliers, gazelles, qui sont une espèce de biches, et autre venaison. Elle abonde aussi en forêts, eaux douces, et en tout ce qui sert à la vie, de sorte que l'habitation en est fort commode. Les Perses l'appellent *Mionné kellè*, c'est-à-dire Corne moyenne, par où ils veulent signifier une pièce de terre qui s'avance de son terrain en la mer. Ce fut là-dedans que

les Cosaques allèrent se retrancher ; ils [459] firent travailler jour et nuit leur prisonniers à creuser un grand fossé alentour de leur camp, et avec plusieurs grands arbres qui sont là en abondance entravés les uns dans les autres, et des gazons mêlés parmi, ils dressèrent une forme de rempart sur lequel ils posèrent leur *badeligé* ou pièces de canon en défense.

C'était là justement ce que les Perses demandaient : aussitôt qu'ils surent qu'ils s'était fortifiés en ce lieu, cette année même avant qu'elle fût finie, malgré l'hiver ils les allèrent attaquer ; et comme ils étaient plus forts qu'eux sur la terre, ils les battirent, reprirent presque tous leurs prisonniers, et les contraignirent de se jeter dans leurs barques, avec lesquelles ayant rodé toute la péninsule, ils trouvèrent dans une extrémité plus éloignée un poste plus avantageux qui était défendu par un [460] marais ; ils s'y arrêtèrent avec tout leur butin et leurs petits vaisseaux. J'espère d'être bientôt, moyennant l'aide de Dieu, pour la troisième fois en Perse, où j'apprendrai ce qui leur sera arrivé, pour en faire part aux curieux aussi bien que des autres choses plus remarquables qui se sont passées en cet empire depuis ce temps-là.



Voyages de Mr. le chevalier Chardin
en Perse et autre lieux de l'Orient

Deuxième partie.

Voyage de Paris à Ispahan.

VOYAGES

DE

[John] MR. LE CHEVALIER

CHARDIN,
EN PERSE,

ET AUTRES LIEUX

DE L'ORIENT.

TOME PREMIER,

Contenant le Voyage de *Paris à Ispahan*,
Capitale de l'Empire de PERSE,

PREMIERE PARTIE,

Qui comprend le *Voyage de Paris en Mingrelie*,
& la *Relation de la Religion des Mingreliens*, par
le P. Dom J. M. ZAMPI, Theatin.

Enrichi d'un grand nombre de belles Figures en Taille-douce, re-
présentant les Antiquitez, & les Choses remarquables du Pais.

AZ 55-6

L. Bopp

A AMSTERDAM,

Chez JEAN LOUIS DE LORME.

Set.

M D C C X L

Journal du voyage du chevalier Chardin
en Perse et aux Indes occidentales,
par la mer Noire et par la Colchide.
Première partie, qui contient le voyage de Paris à Ispahan.

Préface de 1686¹

Voici la première partie de mes relations de Perse, que j'ai divisées en quatre volumes. Le premier, qui est celui-ci, contient le journal de mon voyage de Paris à Ispahan et finit au mois de juin 1673. Je n'ai que faire d'en dire davantage, puisque je le donne tout entier au public.

La seconde partie, qui est le reste de mon journal de 1673, contient une description générale de l'empire de Perse, de ses forces, de ses lois, de son gouvernement, des mœurs, et des coutumes des Persans, de leurs sciences, de leurs arts, de leur industrie mécanique et civile, et une description particulière de la ville d'Ispahan, qui est aujourd'hui la capitale de ce vaste empire, avec trente-cinq ou quarante figures des plus beaux et des plus remarquables édifices de cette grande ville, ou d'autres choses particulières.

La troisième partie, qui est mon journal de 1674, contient entre autres choses les ruines de Persépolis représentées en vingt-et-deux planches, et en une description ample et exacte, avec des remarques partout sur les figures les moins intelligibles et les plus beaux restes de l'Antiquité, avec une relation de la religion des Persans, tirée tant de leur culte public que de leurs livres, dont on donne de longues traductions.

La quatrième et dernière partie, qui est composée de mes journaux de septante-cinq, septante-six, et septante-sept², renferme une pièce tout à fait nouvelle et inconnue dans notre Europe : c'est un agrégé de l'histoire de Perse, extrait des auteurs persans.

Après avoir informé le lecteur du dessein de mes mémoires, je lui dirai quelque chose du temps et des moyens que j'ai employés pour les composer.

J'allai par terre aux Indes orientales l'an 1665. J'arrivai en Perse au commencement de l'année 1666, que j'y passai toute entière, aussi bien que la plus grande partie de l'année suivante. J'y retournai en 1669, et j'y demeurai six mois avant que de revenir en Europe³. Ce fut là mon premier voyage ; et quoique j'en eusse rapporté des mémoires et toute sorte de matériaux pour ma relation, autant et plus que nul autre voyageur avant moi, que j'eusse appris du Turc et du Persan plus qu'aucun de ceux qui ont écrit de Perse, je ne me crus pas encore assez instruit pour me produire en public ; je me contentai de faire imprimer une petite pièce, qui ne contient que des faits dont d'avais été témoin oculaire : c'est le *Couronnement de Soliman*.

La passion que j'avais de bien connaître ce vaste empire pour en pouvoir donner de bonnes et d'amples informations me fit entreprendre d'y retourner : c'est ce que je fis en 1671, comme on le verra en ce journal. J'y demeurai jusques en l'année 1677, suivant la cour en ses voyages, et j'en fis de particuliers pour affaires ou par curiosité, étudiant la langue, fréquentant assidûment les grands et les savants, et m'instruisant ainsi de tout ce qui pouvait

¹ Londres, Moses Pitt, 1686 (voir introduction).

² On ne sait ce que sont devenus ses journaux de voyage pour 1776 et 1777, que Chardin n'a pas publiés en tant que tels.

³ Le reste du temps, dont Chardin ne parle pas, fut passé en Inde, source principale des pierreries qui font le fond de son commerce avec son collègue Antoine Raisin.

mériter la curiosité de notre Europe touchant un pays que nous pouvons appeler un autre monde, soit pour la distance des lieux, soit pour la différence des mœurs et des maximes.

En un mot, j'ai pris tant de peine à m'instruire sur la Perse que je puis dire, par exemple, que je connais mieux Ispahan que je ne connais Paris, quoique j'y sois né et que j'y aie été élevé ; que je parle aussi aisément le persan que le français ; que je savais couramment lire et écrire ; et que j'ai fort parcouru toute la Perse. Je l'ai traversée en long et en large, j'ai vu ses mers Caspienne et Océane d'un bout à l'autre. J'ai vu ses frontières en Arménie, en Ibérie, en Médie, en Arabie vers le fleuve Indus ; et je me suis si exactement informé du peu d'endroits où je n'ai pas été, que je m'y reconnaîtrais, pour ainsi dire, si j'y étais subitement transporté.

Je ne dirai rien sur le style : on n'attend pas d'un homme qui a passé tant d'années hors de son pays toute la pureté d'un auteur qui se trouve tous les jours à l'Académie. J'ai été assuré pourtant par de fort habiles gens de mes amis qui se sont donné la peine de lire ma relation, que mon style s'est conservé assez pur et assez intelligible, ce qui suffit dans un ouvrage de cette nature.

Les tailles-douces sont de différents burins, ce qui n'arrivera point aux autres volumes : tout y sera gravé de la main qui a fait la planche de Tauris et neuf ou dix autres.

Je n'ai rien écrit des Indes parce que je n'y ai demeuré que cinq ans, et que je ne savais que les langues vulgaires qui sont l'indien et le persan, sans avoir rien appris de la langue des brachmanes⁴, l'organe propre et nécessaire pour parvenir à la connaissance de la sagesse et de l'antiquité des Indiens ; mais je ne suis pas néanmoins demeuré oisif aux Indes, au contraire ; comme les hivers de ce pays-là ne permettent pas de voyager, je me servais de ce loisir pour m'appliquer à un ouvrage que j'avais depuis longtemps dans l'esprit, et que je puis appeler mon ouvrage favori, par le plaisir avec lequel j'y travaille et par l'utilité que j'espère qui en reviendra au public : ce sont des notes sur un fort grand nombre de passages de l'Écriture Sainte dont l'intelligence dépend de la connaissance des pays orientaux ; car l'Orient est la scène de tous les faits historiques de la Bible, le langage de ce livre divin, surtout du Vieux Testament, étant oriental est aussi très souvent figuré et hyperbolique ; mais ce ne sont que figures et hyperboles dans les pièces qui sont écrites en vers et dans les Prophètes, d'où il s'ensuit clairement qu'on ne saurait bien entendre ces livres sans connaître les choses d'où ces figures sont prises, comme sont les propriétés naturelles et les mœurs particulières d'un pays. Je remarquai cela d'abord durant mon premier voyage, je m'apercevais de jour en jour que je trouvais plus de sens et plus de beauté en divers passages des livres saints parce que j'avais devant les yeux les choses ou naturelles ou morales qui en découvraient le sens ; je remarquais d'ailleurs en lisant les différentes traductions que la plupart des peuples du monde ont faites de la Bible, que chacun pour rendre le texte plus intelligible employait des expressions qui accommodassent les choses aux lieux, ce qui gâtait toujours le texte, et rendait souvent le sens obscur, et quelquefois même assez absurde. Enfin, en consultant les commentateurs sur ces sortes de passages, j'y trouvais d'étranges méprises, et partout qu'ils devinaient et marchaient à tâtons. Cela me fit concevoir le dessein de faire des notes sur ces passages de l'Écriture, me persuadant qu'elles seraient également agréables et utiles. Des gens doctes à qui je communiquai mon dessein m'encouragèrent fort par leurs louanges, particulièrement quand je les eus informés qu'il n'en est pas en Asie comme dans notre Europe, où l'on change sans cesse, quoique plus ou moins, dans les formes des choses, comme sont les habits, les bâtiments, les jardinages : en Orient on est constant en tout, les habits sont taillés aujourd'hui comme aux siècles précédents, ce qui fait qu'on peut croire qu'en cette partie du monde les formes extérieures des choses, les mœurs, les habitudes, sont encore les mêmes qu'elles étaient il y a deux mille ans, à la réserve de ce que la religion peut

⁴ Le sanscrit.

y avoir apporté de changement, ce qui pourtant n'est pas fort considérable.

Ces notes sur la Bible seront la dernière chose que je donnerai au public, à moins que j'apprenne qu'on désirât de les avoir plus tôt, auquel cas je pourrais donner par avance celles qui sont sur la Genèse pour essai de toute la pièce ; et cette même envie de satisfaire le public fera que je donnerai aussi la troisième ou la quatrième partie de mes relations avant la seconde, si j'apprends qu'on demande de les voir avant celle-là.

Préface de 1711

L'on est assez convaincu depuis longtemps de l'utilité des voyages ; et sans fatiguer inutilement ici mes lecteurs par l'ennuyeuse énumération des différents avantages qu'on en a continuellement tirés depuis la découverte du Nouveau Monde, je me contente de les renvoyer à l'expérience, et à cette prodigieuse quantité de relations qu'on en a régulièrement publiées depuis plus de deux siècles.

On les reçoit toujours avec plaisir. Elles n'ont point encore rebuté par leur grand nombre ; et si la quantité pouvait former un préjugé légitime du mérite et de la bonté d'une certaine sorte d'ouvrage, il n'y aurait point assurément de meilleure lecture que celle des relations. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'y en a point qui soit plus généralement du goût du public. On en est assez convaincu par l'empressement extraordinaire avec lequel il a toujours reçu toutes les relations qu'on lui a présentées, quoique parmi elles il s'en soit trouvé un grand nombre qui n'étaient nullement dignes de son attention, tant par les faussetés dont on les avait remplies à plaisir que par le peu d'exactitude avec lequel elles étaient faites.

Il me siérait mal de représenter ici quels sont les avantages des miennes par-dessus les autres. J'en laisse le jugement aux lecteurs judicieux, auxquels un étalage trop affecté de mes soins et de mes précautions pourraient peut-être causer de la défiance. Il me suffit de les avertir que les principaux caractères de mes relations sont l'exactitude et la sincérité, ayant cru qu'il était plus conforme à la raison et à l'équité de rapporter simplement et naturellement les choses telles qu'elles étaient que d'en imposer impudemment à la bonne foi du lecteur en lui faisant des descriptions agréables mais chimériques de choses qui n'auraient jamais existé que dans mon imagination et dans mes livres.

Je ne préviendrai point non plus mes lecteurs sur la simplicité de mon style. On ne doit point attendre un langage extrêmement recherché d'un homme qui a passé presque toute sa vie dans les pays étrangers. C'est assez, ce me semble, que je ne me sois servi que d'expressions assez naturelles et assez intelligibles ; et c'est à quoi je me suis particulièrement attaché.

L'extrême passion que j'ai toujours eue pour les voyages m'en a fait entreprendre deux aux Indes orientales.

Je partis de Paris pour le premier en 1664, et je n'y retournai qu'en 1670 ayant resté environ six années entières dans l'Orient, mais la plupart du temps en Perse, où mes affaires m'attachaient plus particulièrement. J'avais rapporté de ce voyage autant ou plus de mémoires qu'aucun des autres voyageurs qui m'avaient précédé dans cette route, et je savais plus de persan que tous ceux qui jusqu'alors avaient fait quelque description de ce grand royaume. Néanmoins, ne me croyant pas encore assez instruit pour en faire imprimer des relations suffisamment circonstanciées, je me contentai de publier simplement un recueil de divers événements dont j'avais été spectateur, auquel je donnai le titre de *Couronnement de Soliman III, roi de Perse*. Cette pièce détachée du corps de mes mémoires fut imprimée à Paris chez Claude Barbin en 1671 in-12°. Il n'y a point d'autre relation de mon premier voyage.

Je commençai le second en 1671 et ne l'achevai qu'en 1677. La forte envie que j'avais de bien connaître la Perse, et d'en donner des relations exactes et fidèles, me fit employer tout ce temps à étudier le plus assidûment qu'il me fut possible la langue du pays, à connaître avec exactitude les mœurs et les coutumes de ses peuples, à fréquenter et suivre régulièrement la cour, à y converser avec les grands et avec les savants, et enfin à y examiner soigneusement tout ce qui pouvait mériter la curiosité de notre Europe par rapport à un grand et vaste pays que nous pouvons appeler *un autre monde*, soit par la distance des lieux, soit par

la diversité des mœurs et des manières. En un mot, je pris tant de soin et tant de peine à m'instruire de ce qui regarde la Perse, que je puis dire sans exagération que je connais, par exemple, Ispahan mieux que Londres, quoique j'y sois établi depuis plus de vingt-six ans⁵ ; que je parle le persan avec autant de facilité que l'anglais, et presque aussi aisément que le français ; que j'ai vu presque tout ce grand empire, l'ayant entièrement traversé dans sa longueur et dans sa largeur, et ayant parcouru ses mers Caspienne et Océane d'un bout à l'autre, et ses frontières en Arménie, en Ibérie, en Médie, en Arabie, et vers le fleuve Indus ; et qu'à l'égard du peu d'endroits où je n'ai point été moi-même, je m'en suis tellement informé que je croirais, par manière de dire, m'y reconnaître si j'y étais soudainement transporté. C'est ainsi que j'ai ramassé les matériaux dont sont composées les relations de mon second voyage ; et voici quel est l'ordre que je leur ai donné.

Elles sont divisées en dix volumes.

Le premier volume contient une espèce de journal de ce qui m'est arrivé, et de ce que j'ai rencontré de plus remarquable dans mon voyage depuis Paris jusqu'en Mingrélie.

Le second continue ce journal de Mingrélie à Tauris.

Le troisième le continue de Tauris à Ispahan.

Ces trois premiers volumes contiennent la relation entière de mon voyage de Paris à Ispahan. Cette relation, qui commence au mois d'août 1671 et finit avec l'année 1673 avait déjà vu le jour. Je la fis imprimer à Londres, chez Moses Pitt, en 1686 in-folio, sous ce titre : *Journal du voyage du chevalier Chardin en Perse et aux Indes orientales par la mer Noire et par la Colchide*. On la réimprima d'abord à Amsterdam en deux différents endroits, savoir chez Abraham Wolfgang en un volume in-12° et chez Jean Wolters et Isbrand Haring, aussi en un volume in-12°. On la réimprima encore l'année suivante à Lyon, chez Thomas Amaury en deux vol. in-12°, mais avec quelques changements. Le plus considérable est qu'on en chargea toutes les marges d'arguments dans lesquels on me fait parler assez souvent tout autrement que je ne devais naturellement le faire, et où l'on me fait quelquefois contrarier ce que j'avais rapporté dans le corps de l'ouvrage. Enfin la voici pour la cinquième fois, mais retouchée en tant d'endroits et si considérablement augmentée qu'on peut en quelque façon la regarder comme un nouvel ouvrage. Je n'en donnerai point d'autre preuve que la *Relation de la religion des Mingréliens* du père Dom Joseph Marie Zampi, préfet des théatins missionnaires en Mingrélie, que je donne ici tout au long⁶, au lieu que je n'en rapportais que quelques extraits dans ma première édition. Ces différentes augmentations ne sont pas moins dignes de la curiosité du public que ce que je lui avais déjà donné ; et si mon ouvrage a mérité le jugement avantageux qu'en porta l'illustre Monsieur Bayle, dans ses mois de septembre et d'octobre de l'année 1686 des *Nouvelles de la république des lettres*⁷ lorsque je le mis au jour, j'ose croire qu'on le recevra maintenant avec d'autant plus d'agrément et de satisfaction que je le donne ici dans un beaucoup meilleur état. On ne sera peut-être pas fâché de savoir que cette première partie a été traduite en anglais, en flamand et en allemand. La traduction anglaise a été imprimée à Londres chez Moses Pitt en 1686 in-folio. La flamande l'a été à Amsterdam, chez Sander vande Jouwer, en 1687 in-4°. Et l'allemand, à Leipzig, chez Thomas Fritsch, en 1687, aussi in-4°.

Le quatrième volume contient une description générale de l'empire de Perse, de son gouvernement, de ses forces, de ses lois, et des mœurs et des coutumes de ses habitants.

Le cinquième contient une description des arts et des sciences des Persans, de leur

⁵ Chardin s'y est établi en avril 1681.

⁶ T. I, p. 152-248.

⁷ Elles en rendent compte (voyage jusqu'à Qom) d'après l'édition in-quarto de Moïse Pitt (mais en signalant qu'elle a été réimprimée in-12° à Amsterdam chez Wolfgangh), en septembre et octobre 1686, p. 1061-1080 et 1124-1143.

industrie et de leur habileté, tant dans la mécanique que pour tout ce qui regarde la vie civile.

Le sixième contient une description de leur gouvernement politique, militaire, et civil.

Le septième contient une description de la religion qu'ils professent, tirée tant de leur culte public que de leurs livres les plus authentiques, dont on donne des extraits fidèles.

Le huitième contient une description particulière de la ville d'Ispahan, capitale de l'empire de Perse, enrichie de seize planches ou tailles-douces des plus beaux édifices et autres monuments de cette grande ville, dessinés sur les lieux par le sieur Grelot⁸.

Le neuvième contient la relation d'un voyage particulier que je fis en 1674 d'Ispahan à Bandar-Abassi, port célèbre des Persans, dans le voisinage d'Ormus. On trouvera dans ce volume, entre les autres curiosités, les magnifiques ruines de Persépolis, cette ville si fameuse des anciens Perses, gravées en vingt-deux planches et décrites fort exactement, avec des remarques pour mieux faire entendre ces admirables masures qui sont un des plus beaux restes de l'Antiquité.

Et le dixième enfin contient le second voyage que je fis en 1674 d'Ispahan à Bandar-Abassi, et diverses particularités de la cour de Perse dont je n'avais point encore eu lieu de parler⁹.

Tel est le plan de mes relations, et c'est pour la première fois que j'en publie les sept derniers volumes. Délivré désormais du soin de les faire imprimer, je vais m'appliquer incessamment à la publication de ma *Géographie persane*, de mon *Abrégé de l'histoire de Perse tiré des auteurs persans*, et de mes *Notes sur divers endroits de l'Écriture sainte*. Ces *Notes*, dont la pensée me vint dans l'esprit dès mon premier voyage en Orient, et que j'appelai dès lors mon ouvrage favori, par le plaisir avec lequel j'y travaillais, et par l'utilité que j'espérais que la religion en pourrait tirer ; ces *Notes*, dis-je, sont des manières de découvertes sur un fort grand nombre de passages dont l'intelligence dépend particulièrement de la connaissance des mœurs et des coutumes des Orientaux. Car on sait que l'Orient est comme la scène de tous les faits historiques de la Bible. La langue de ce livre divin, surtout de l'Ancien Testament, étant orientale, elle est aussi très souvent toute hyperbolique, toute figurée dans les discours les plus communs, et pleine aussi de toutes sortes de figures dans les pièces écrites en vers et dans les prophéties ; d'où il suit naturellement qu'on ne saurait bien entendre les Écrits sacrés sans connaître les choses d'où ces figures sont prises, telles que sont les propriétés naturelles et les mœurs particulières d'un pays. Je remarquai cela d'abord à mon premier voyage. Je m'apercevais de jour en jour que je trouvais en divers passages des Livres saints plus de justesse et plus de beauté qu'auparavant, parce que j'avais devant les yeux les choses naturelles ou morales auxquelles ces passages faisaient allusion. J'observais d'ailleurs, en lisant les différentes traductions que la plupart des peuples du monde ont faites de la Bible, que chacun, pour rendre l'original plus intelligible, employait des expressions qui accommodaient les choses aux lieux où il se trouvait, ce qui altérait d'ordinaire le sens, et le rendait souvent plus obscur, et quelquefois même absurde. Enfin, en consultant les commentateurs sur ces sortes de passages, j'y découvrais de grandes méprises, et je

⁸ « Il était accompagné alors seulement du sieur Grelot, jeune homme d'esprit, fort sage et peintre, que ledit sieur Chardin menait avec lui dans ses voyages pour dessiner les lieux et places considérables de ces pays de l'Asie. » (Barthélemy Carré, 9 mars 1674, p. 1018). Guillaume Joseph Grelot, rencontré à Constantinople en 1672, accompagna Chardin d'avril 1673 jusqu'en septembre 1674. Il publiera en 1680 une *Relation nouvelle d'un voyage de Constantinople* (Paris, Rocolet).

⁹ L'édition in-quarto, qui en général est imprimée sur les mêmes formes, adapte cette distribution en fonction de ses trois volumes :

I. Voyage de Paris à Ispahan, déjà publié en 1686, comme on l'a vu.

II. Description générale de l'empire persan jusqu'à et y compris la religion.

III. Description particulière d'Ispahan ; relation des deux voyages à Bandar-Abassi avec les ruines de Persépolis.

m'apercevais qu'en mille endroits ils devinaient ou marchaient à tâtons. Ce fut là ce qui me fit former le dessein de faire des *Notes* sur ces endroits de l'Écriture, me persuadant qu'elles pourraient être également agréables et utiles. Des personnes doctes à qui je communiquai mon projet m'encouragèrent beaucoup par leur approbation. Elles me pressèrent même beaucoup plus de l'exécuter promptement lorsque je leur eus fait entendre qu'il n'en est pas de l'Asie comme de notre Europe, où l'on change plus ou moins ce qu'on appelle les *modes*, soit pour les habits, soit pour les bâtiments, soit pour toute autre chose. En Orient il n'en est pas ainsi. L'on y est constant presque en tout et partout. Les habits y sont coupés et façonnés encore aujourd'hui comme ils étaient il y a plusieurs siècles ; ce qui fait croire qu'en cette partie du monde les formes extérieures des choses, les mœurs, les habitudes, les manières même de parler, étaient à peu près les mêmes il y a deux mille ans qu'elles y paraissent encore aujourd'hui, à la réserve peut-être de ce que les révolutions de religion y peuvent avoir apporté de changement, ce qui n'est pas fort considérable.

Mais sans arrêter ici plus longtemps le lecteur sur ce sujet, il en trouvera diverses preuves dans mes relations, dont il est temps de lui laisser commencer la lecture.

FIGURE I <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10503900/f18.image>

Première partie, qui comprend le voyage de Paris en Mingrélie, et la relation de la religion des Mingréliens, par le père Dom J. M. Zampi, théatin.

Voyage de Paris en Mingrélie¹⁰

[I, 1¹¹] Je partis de Paris pour retourner aux Indes le 17 août 1671, quinze mois justement après en être revenu. J'entrepris pour la seconde fois ce grand voyage, tant pour étendre mes connaissances sur les langues, sur les mœurs, sur les religions, sur les arts, sur le commerce, et sur l'histoire des Orientaux, que pour travailler à l'établissement de ma fortune. **J'avais trouvé à mon retour en France que la religion dans laquelle j'ai été élevé m'éloignait de toute sorte d'emplois, et qu'il fallait ou en changer ou renoncer à tout ce qu'on appelle honneurs et avancement. Chacun de ces partis me paraissait dur ; on n'est pas libre de croire ce que l'on veut. Je songeai donc aussitôt à retourner aux Indes, où sans être pressé de changer de religion ni sans sortir aussi de la condition de marchand, je ne pouvais manquer de remplir une ambition modérée, parce que commerce y est un emploi si considérable que même les souverains le font ouvertement**¹².

Le feu roi de Perse m'avait fait son marchand par des lettres patentes l'an 1666, et m'avait chargé de faire faire plusieurs bijoux de prix dont Sa Majesté avait de sa propre main dessiné les modèles. Madame Lescot, [I, 2] négociante fameuse par son esprit et par la hardiesse de ses entreprises encore plus que par les grands biens qu'elle avait amassés, m'excitait, de concert avec feu mon père, à exécuter ma commission, et m'offrirent tous deux d'être de moitié avec moi. Monsieur Raisin, Lyonnais¹³, fort honnête homme, et mon associé au précédent voyage, s'engagea de nouveau dans ce commerce. **Quoique nous fussions de différente religion, nous ne laissions pas de vivre fort bien ensemble. Les chrétiens apprennent dans l'Orient à conserver la paix entre eux, et à demeurer en bonne intelligence malgré la diversité de leurs sentiments. Il y a mille sectes, et cependant on n'y connaît que deux créances, la chrétienne et la mahométane**¹⁴. Quatorze mois durant nous fîmes chercher dans les plus riches pays de l'Europe de grandes pierres de couleur, de grosses perles, et le plus beau corail travaillé. Nous fîmes faire de riches ouvrages d'orfèvrerie, des montres et des horloges curieuses ; et parce que notre fonds n'était pas encore employé, nous fîmes passer en Italie douze mille ducats d'or. Mon associé se rendit à Livourne avant moi par la voie de Gênes ; je m'y rendis à la fin d'octobre par Milan, Venise, et Florence.

Le 10 novembre [1671] nous nous embarquâmes sur un vaisseau d'un convoi hollandais qui allait à Smyrne. Ce convoi était composé de six vaisseaux marchands et de

¹⁰ Une vignette pourrait représenter l'équipage de Chardin et Raisin pour le voyage de Mingrélie en Perse : on y voit neuf hommes en tout, dont six à cheval : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10503900/f19.image> .

¹¹ La pagination renvoi par tomaisson et page à l'édition de 1711 en dix volumes.

¹² Le passage marqué, présent dans l'édition de 1686 (p. 1-2), est supprimé dans celle de 1711 : voir notre introduction.

¹³ Antoine Raisin, joaillier ; il mourra à Bandar-Abassi le 26 novembre 1681.

¹⁴ Ces trois phrases de 1686 (p. 2) sont supprimées dans l'édition de 1711.

deux vaisseaux de guerre. Sa charge montait à trois millions de livres ou environ, non compris les effets que les passagers, les mariniers, et les capitaines même cachent et ne déclarent point pour n'être pas obligés d'en payer les droits de fret, de douane, et de consulat. Nous touchâmes Messine, Zante, et plusieurs autres îles de l'archipel. Nous eûmes à celle de Micone un différend considérable avec un corsaire livournais pour un de ses gens qui s'était sauvé à notre bord en nageant un [I, 3] mille. Il le fallait rendre. Le corsaire nous envoya dire qu'il venait nous combattre si nous ne lui rendions son matelot. Nous ne trouvâmes pas que la chose en valût la peine.

Il y a d'ordinaire quarante vaisseaux de corsaires chrétiens dans l'archipel, tant de Majorque que de Villefranche, de Livourne, et de Malte. Ces vaisseaux sont petits la plupart et assez mal avictuillés¹⁵, mais équipés de gens que la misère et une longue habitude de faire du mal ont rendu déterminés et cruels. Il n'y a point de maux imaginables qu'ils ne fassent aux habitants des îles de cette mer où ils peuvent aborder, quoique ces habitants soient tous chrétiens, et que plusieurs reconnaissent le pape.

Je ne saurais oublier la réponse qu'un de ces corsaires nommé le chevalier de Témericourt fit en ce temps-là au marquis de Prully, frère du maréchal d'Humières, qui montait un vaisseau de roi nommé *Le Diamant*. S'étant rencontrés à l'île de Millo, le marquis invita le chevalier, et la conversation s'étant tournée sur ceux qui font le *cours*¹⁶, il lui dit, comme me racontèrent peu de temps après des gentilshommes qui étaient présents : « Chevalier, les viols, les meurtres, les sacrilèges que tu commets journellement, tes blasphèmes, en un mot tes actions impies et barbares, ne te font-elles point craindre ? Peux-tu espérer d'aller en paradis ? Ne crois-tu pas qu'il y ait un enfer ? » « Moi, répondit le chevalier, point du tout. Je suis luthérien, je ne crois rien de tout cela. » Voilà l'esprit des corsaires, et voici une autre particularité qui les regarde. [I, 4]

Pendant que nous attendions le vent au port de Micone, il arriva deux grands vaisseaux de guerre vénitiens. Ils y entrèrent de nuit. L'amiral, en jetant l'ancre, tira des fusées du haut de son grand mâât. Cela s'appelle *faire la roquette*, du mot italien *rocchetta* qui signifie fusée : c'était pour avertir les corsaires chrétiens qui pouvaient être au port de se retirer avant le jour. Il y en avait alors deux. Ils firent voile le lendemain matin et allèrent donner fond derrière un cap à une lieue de là seulement. L'amiral était un noble Vénitien, chef d'escadre. J'allai lui faire visite, et lui ayant demandé la raison de ces fusées, il me dit qu'il avait ordre d'en user ainsi, parce que la République s'étant engagée au Grand Seigneur, dans le traité de Candie¹⁷, de chasser de l'archipel les corsaires chrétiens et d'en prendre autant qu'il se pourrait, mais qu'ayant d'ailleurs reçu plusieurs services de ces corsaires durant la dernière guerre qu'elle a eu[e] contre le Turc, elle usait de ce ménagement afin de satisfaire la Porte sans agir pourtant contre les corsaires. Que dans cette vue les bâtiments maritimes de la République avaient ordre de se faire toujours connaître dans l'archipel, afin que les corsaires chrétiens s'éloignassent d'eux, ou ne les approchassent pas de si près qu'on ne pût faire semblant de ne les pas voir. De jour, ajouta-t-il, nous nous faisons assez connaître par nos pavillons, mais de nuit, lorsque nous entrons dans un port, nous faisons tirer des fusées et envoyons même quelquefois des officiers à terre pour savoir s'il y a des corsaires [I, 5] chrétiens au port et les faire avertir de se retirer.

J'arrivai à Smyrne le 7 février 1672 après trois mois de navigation. Nous essayâmes en cette longue traversée un rude froid et de fortes tempêtes. Nous manquâmes de vivres, et nous ne pouvions faire ce voyage avec plus de risque et plus de souffrances.

¹⁵ Quoique ce verbe ne se trouve pas dans les dictionnaires, le supplément de *Trévoux* en 1752 reconnaît bien la forme substantivée *avictuaillement*.

¹⁶ C'est-à-dire des *corsaires*.

¹⁷ Nom gallo-romain de l'île de Crète.

Je ne m'arrêterai point à faire la description de Smyrne, n'y ayant rien observé, non plus que dans tout l'archipel, qui ne se trouve dans les relations de Spon¹⁸ et d'autres voyageurs savants et exacts qui y ont été depuis moi. Je me renfermerai à en rapporter quelques points de commerce et d'histoire dont ils n'ont point parlé.

Je commence par celui des Anglais comme le plus considérable. Il est conduit par une Compagnie royale établie à Londres, laquelle se gouverne d'une manière très prudente, et qui ne saurait manquer de réussir. Il y a près de cent ans qu'elle subsiste¹⁹, ayant été établie vers le milieu du règne d'Élisabeth, règne fameux pour avoir entre autres choses produit diverses compagnies de commerce, et particulièrement celles de Hambourg, de Russie, de Groenland, des Indes orientales, et de Turquie, qui toutes durent encore. Le commerce était alors en son enfance, et rien ne marque mieux l'ignorance de ce temps-là à l'égard des pays un peu éloignés que l'association que faisaient ces marchands ; car ils se mettaient plusieurs ensemble pour s'entre-conduire et pour s'entraider. Cette compagnie qui regarde le négoce du Levant est d'une espèce particulière. Ce n'est point une [I, 6] société où chacun fournisse une somme qui s'unisse en masse. C'est un corps qui n'a rien de commun que l'octroi et le privilège de négocier en Levant. Il se donne le nom de compagnie réglée. Il n'y entre que des marchands de race, ou des gens qui en ont fait l'apprentissage. On donne pour être reçu en ce corps environ 120 écus si l'on est moins âgé de 25 ans, et le double si on l'est plus. La compagnie ne commet à personne son pouvoir ni la direction entière de ses affaires. Elle se gouverne par elle-même, à la pluralité des voix. Celui qui fait assez de négoce pour porter huit écus d'imposition par an, a sa voix aussi forte que celui qui en fait pour cent mille. Cette assemblée ainsi démocratique envoie les vaisseaux, lève les taxes sur les marchandises, présente l'ambassadeur que le roi envoie à la Porte, élit les deux consuls de la nation à Smyrne et à Alep, et empêche l'envoi des marchandises qu'elle ne juge pas propres en Levant. Elle est présentement composée d'environ trois cents marchands, et elle élève en Turquie beaucoup de jeunesse de bonne maison qui apprend le commerce sur le lieu. Ce commerce monte à six ou sept cent mille livres sterling par an, et consiste en étoffes de laine travaillées en Angleterre et en argent qu'on charge tant en Angleterre qu'en Espagne, en France et en Italie, en échange de quoi on rapporte des laines et des cotons filés, des galles, de la soie crue et ouvrée, et quelques autres denrées de moindre valeur. La compagnie ayant reconnu que l'envie que l'intérêt fait naître d'ordinaire entre les gens [I, 7] de même profession était capable de les ruiner ; qu'elle leur faisait hausser ou baisser le prix des marchandises pour courir sur le marché l'un de l'autre ; qu'elle met en querelle les marchands avec les consuls, les consuls avec l'ambassadeur ; et qu'elle fait faire mal à propos de certaines épargnes qui attirent des avanies et de rudes vexations : la compagnie, dis-je, ayant reconnu ces maux, y a fort sagement remédié ; car le drap d'Angleterre, dont les Anglais portent en Turquie environ vingt mille pièces par an, et la plupart des autres marchandises leur sont envoyées avec un tarif du prix auquel ils les doivent vendre. On leur en envoie un autre pour celles qu'on leur ordonne d'acheter, et ainsi il n'arrive point que les marchands se causent aucun dommage dans la vue de leur profit particulier.

Pour éviter les autres désordres, la compagnie donne pension à l'ambassadeur anglais qui réside à la Porte, aux consuls, et à leurs principaux officiers, comme sont le ministre, le chancelier, le secrétaire, les interprètes, les janissaires, et autres. Ces officiers ne peuvent lever aucune somme sur les marchands, ni pour raison de droits ni sous prétexte de présents ou de dépenses extraordinaires. Quand il en faut faire, ils avertissent les députés de la nation, qui sont deux marchands constitués pour agir au nom des autres. Ces députés examinent et

¹⁸ Jacob Spon (1647-1685), auteur d'un *Voyage d'Italie, de Dalmatie, de Grèce, et du Levant, fait aux années 1675 et 1676* (Lyon, Antoine Cellier le fils, 1678).

¹⁹ Plus exactement en 1600, presque à la fin du règne.

résolvent avec l'ambassadeur ou le consul ce qu'il faut donner, les voyages qu'il faut faire à la Porte, et ce qu'il y a à traiter. Ce n'est pas que l'ambassadeur ou le consul ne puissent [I, 8] agir seuls ; mais ils en usent ainsi pour leur décharge, et même dans les affaires ou importantes ou extraordinaires ils assemblent toute la nation. Aussitôt que la résolution est prise, les députés avertissent le trésorier de fournir ce qui est nécessaire, soit argent, soit nippes ou curiosités. Ce trésorier est établi par la compagnie même ; il fournit pour tout cela, satisfait ponctuellement à tous les frais, payant aussi exactement les gages de chaque officier. Ainsi, l'ambassadeur et les consuls n'ont uniquement qu'à veiller à la sûreté de la nation anglaise et au bien de son commerce, sans être distraits par leurs propres intérêts. Il y a beaucoup d'autres beaux règlements dans cette compagnie pour la manutention de son trafic en Levant, aussi se fait-il avec un honneur et un profit tout autre que celui des nations voisines. Cette compagnie a ici plus de vingt maisons, et ceux qui en sont entretiennent tous des chevaux de prix. On sait que ceux de la Natolie, dont Smyrne est une des plus fameuses villes, sont des plus beaux du monde.

Les Hollandais font aussi beaucoup d'affaires à Smyrne, et même plus qu'aucune autre nation de l'Europe ; mais ils en font peu ailleurs, et tout leur commerce dans les autres villes du Levant ne va pas loin. Leur principal profit est à voiturier en Europe les Arméniens et leurs marchandises, et à les ramener. Ils gagnent aussi beaucoup sur leur argent, dont la Turquie est toute pleine. Cet argent est de bas aloi, et de plus notablement mêlé de pièces fausses. Il consiste en écus, [I, 9] demi-écus, testons, et pièces de quinze sols. Les écus et les demi-écus sont la plupart au coin de Hollande. Les Turcs les appellent *aslani*, comme qui dirait des *lions*, à cause que de chaque côté il y a un lion marqué dessus. Les Arabes par sottise ou autrement ont pris le lion pour un chien, et ont nommé ces pièces *abou-Kelb*, comme qui dirait des *chiens*. Les quarts sont presque tous faux, et les meilleurs n'ont que moitié de fin²⁰. Cependant les Turcs ont si peu de discernement et de connaissance qu'ils estiment davantage cette monnaie que celle d'Espagne. Ils appellent les écus d'Espagne *marsillies*, parce que les Marseillais ont été les premiers qui en ont porté de grandes sommes en Turquie.

Les États²¹ entretiennent un résident à la Porte, auquel ils donnent quatre mille écus d'appointements. Ce résident a de plus la moitié du revenu des consulats hollandais de Levant, qui quelquefois monte à beaucoup, y ayant eu un consul anglais à Smyrne qui tira en un an cinquante mille écus de droits. Lorsque j'y arrivai, le consul avait de grands différends avec les marchands ; il les accusait de le tromper, il en prenait leurs livres à témoin, il voulait qu'ils fussent vus, et les marchands n'y voulaient entendre en aucune manière. Le résident n'ayant osé juger ce différend, les parties s'en remirent aux États. Cependant de peur que la venue du convoi ne fit de nouvelles affaires, les marchands et le consul s'accordèrent de ses droits de consulat à dix mille cinq cents écus pour tout ce que le convoi avait apporté et pour tout ce qu'il emporterait. [I, 10]

Les Français sont en grand nombre à Smyrne et dans tout le Levant. On en trouve en tous les ports de Turquie qui sont sur la mer Méditerranée, et non seulement des marchands, mais de toute sorte de professions. Il y a peu d'arts mécaniques dont l'on ne trouve quelque ouvrier parmi eux, et il n'y manque pas surtout de teneurs d'auberge et de cabaretiers. Ils sont presque tous Provençaux ; mais le négoce qu'ils y font est si peu de chose qu'un marchand seul en chaque lieu pourrait faire toutes leurs affaires. À Smyrne, par exemple, ils sont plus de cent marchands, et cependant la vérité est qu'il y a eu des années qu'il ne venait pas de France quatre cent mille livres d'effets pour eux tous. Plusieurs d'entre eux n'ont pas cinq cents écus de fonds. Ils sont tous fort peu d'accord, et entretiennent fort bien la division en

²⁰ D'or fin.

²¹ C'est-à-dire les États de Hollande.

leur commerce. Ainsi il ne faut pas s'étonner s'il diminue, et s'il cause en général plus de dommage que de profit. Ceux qui en connaissent bien la nature et les maximes disent que c'est cette désunion qui les ruine en Levant, et que si l'on compare l'état présent avec l'état passé du négoce qu'ils y font, on trouvera qu'il est plus misérable et plus stérile que jamais. On ajoute que les Provençaux ont eu en Turquie des fortunes et des rencontres de temps si favorables qu'on ne peut assez s'étonner qu'ils n'aient pas rempli leur pays de richesses en ces temps heureux. Un de ces temps-là commença environ l'an 1656 et dura treize ans, pendant lesquels ils faisaient un commerce sur lequel ils gagnaient d'entrée quatre-vingts et nonante pour cent. [I, 11]

Ce commerce, qui au fond était extrêmement inique, est celui des pièces de cinq sols qui a tant fait de bruit en son temps. Les Turcs, qui les appelaient *timmins*, prirent les premières à dix sols la pièce, ou six par écu. Elles demeurèrent quelque temps à ce prix, et tombèrent après à sept sols et demi. Ils ne voulaient point d'autre monnaie. Toute la Turquie s'en remplissait, et l'on n'y voyait plus guère d'autre argent, parce que les Français l'emportaient. Cette bonne fortune les aveugla si fort qu'ils ne se contentèrent pas du grand gain qu'ils faisaient, ils en voulurent davantage : ils se mirent à altérer les pièces de cinq sols, et ils en firent faire d'argent bas à Dombes premièrement, puis à Orange et à Avignon. On en fit de pires à Monaco et à Florence, et enfin on en monnaya en des châteaux écartés dans l'État de Gênes et en divers autres lieux qui n'étaient que de cuivre argenté. Les Marseillais, pour débiter leur monnaie, la rabaisaient eux-mêmes, et la donnaient en paiement et aux changeurs à moindre prix que le cours. Les Turcs furent longtemps sans s'apercevoir de la tromperie qu'on leur faisait, quoiqu'elle fût si grossière et si importante ; mais enfin ils s'en aperçurent, et elle les irrita si fort qu'ils firent partout de grandes avanies aux Français, les traitant de faux-monnayeurs, quoique les Hollandais et les Génois y eussent autant de part. Ils envoyèrent des changeurs dans tous les ports du Levant pour visiter l'argent qu'on apportait, et décrièrent cette monnaie, à la réserve du vrai coin de France, qu'ils réduisirent à cinq sols pièce, et du [I, 12] coin de Florence, de Monaco et de Dombes, dont l'aloï était le plus haut, qu'ils réduisirent à quatre sols. Mais enfin ils décrièrent tout le coin altéré sans exception, et ne laissèrent de cours qu'aux bonnes pièces de cinq sols, dont en peu de temps l'on ne vit plus paraître, parce qu'elles valaient intrinsèquement plus que leurs cours. Tous les marchands européens excepté les Anglais étaient chargés quand cela arriva de grosses sommes de ces *timmins*. Leurs magasins en étaient remplis, il en venait des vaisseaux chargés, et on commençait d'en fabriquer partout. Le décri de cette monnaie causa beaucoup de perte à ceux qui en faisaient trafic, plusieurs y ayant perdu ce qu'ils avaient gagné, et quelques-uns davantage.

Les Anglais furent les auteurs du décri. Si cette monnaie eût continué d'avoir cours leur négoce était ruiné, car il consiste particulièrement en achat de soie. Or les négociants des *timmins* faisaient hausser le prix des soies, ne se souciant pas à quel prix ils les achetassent, pourvu qu'on prît leurs pièces de cinq sols en paiement. J'en ai vu à plus de cinquante marques différentes ; les plus communes avaient pour coin d'un côté une tête de femme avec ces mots autour : *Vera virtutis imago*, et de l'autre l'écu de France, avec ceux-ci : *Currens per totam Asiam*²².

Je ferai ici deux remarques : la première que c'est une chose bien surprenante qu'en tout l'Empire ottoman, le plus grand empire du monde, on ne batte point de monnaie d'argent que des demi-sols qu'ils appellent [I, 13] *accha*, terme générique pour signifier l'argent monnayé que les Européens ont corrompu en celui d'*aspres* : monnaie si petite et si mince

²² Il existe au moins une pièce d'argent (mais italienne) portant la légende : *Hec est virtutis imag.* (« Ceci est l'image de la vertu »), et au revers : *Per toute Asiam currens* (« Courant par toute l'Asie ») : voir <http://www.rhinocoins.com/ITALY/SEC1/FOSD2.HTML>.

qu'elle se perd entre les doigts. C'est pourtant là la monnaie originaire, et pour ainsi dire unique, des Turcs, avec quoi ils comptent et supputent au trésor, aux bureaux des finances, et à leurs chambres des comptes. Ils font de deux sortes d'*aspres*, la courante ou réelle, qui vaut demi-sol ou cent vingt à l'écu, et l'entière, qu'ils appellent l'*immaculée*, qui vaut neuf deniers. Je n'ignore pas qu'on bat en Égypte une autre monnaie d'argent, qui vaut dix-huit deniers, qu'on appelle *para* ou *paré*, terme qui signifie *partie de tout*. Mais, outre que ce n'est qu'en Égypte qu'on en bat, il y en a si peu qu'on ne s'en aperçoit presque pas dans le cours. Remarquez que le nom d'*accha* signifie blanc en langue turquesque, de même que celui d'*aspron* en grec, duquel les Européens ont formé celui d'*aspres*. C'est donc comme notre ancienne monnaie en France appelée *blancs* de la couleur du métal, de laquelle il ne reste plus que le nom, l'argent, à force de se multiplier parmi nous, ayant absorbé ces petites monnaies. Quant aux monnaies d'or, on en bat en Égypte et seulement là. Ce sont des ducats et demi-ducats du poids et de la forme de ceux d'Allemagne, qu'on appelle *sultanins*, comme qui dirait *réaux* ou *impériaux*, qui ont cours à cent trente sols, tantôt plus, tantôt moins ; car le cours en est assez mal réglé. Les espèces qu'on voit le plus en Turquie sont pour l'or, les ducats de Venise qu'on estime par-dessus tous, et ceux d'Allemagne, [I, 14] et pour l'argent les pièces de huit et les *dallers* et *rixdallers*.

Ma seconde remarque, c'est qu'il n'y a pas de gens du monde plus aisés à tromper et qui aient été plus trompés que les Turcs. Ils sont naturellement assez simples et assez épais, gens à qui on en fait aisément accroire. Aussi les chrétiens leur font sans cesse une infinité de friponneries et de méchants tours. On les trompe un temps, mais ils ouvrent les yeux, et alors ils frappent rudement et se payent de tout en une seule fois. On appelle ces amendes qu'ils font payer *avanies*, terme qu'on prétend tirer du nom d'*avany*, qui se donne en Perse aux courriers de la cour, et qui veut dire des gens qui prennent tout ce qu'ils trouvent, parce qu'effectivement ces courriers prennent sur leur route des chevaux à toute sorte de gens quand ils en ont besoin, ou qu'il en rencontrent de meilleurs que celui qu'ils montent sans s'informer qui l'on est. Cette méchante coutume vient de ce qu'en tout ce grand royaume il n'y a point de postes établies comme dans nos pays. Ces *avanies* ne sont pas toutes des impositions injustes, et il en est de cela comme des confiscations si fréquentes aux douanes. La plupart des ministres ottomans et leurs officiers dévorent le peuple. La Porte souffre cela, et exhorte à la résipiscence²³. Si les plaintes cessent, le mal est étouffé ; si elles redoublent, la Porte envoie couper la tête à l'accusé et confisque son bien. Avec cela le peuple est vengé, le trésor est accru, la justice est faite, et l'exemple est donné.

Les Marseillais disent que ce sont les *avanies* [I, 15] qui ont ainsi affaibli le commerce des Français en Levant ; aussi en ont-ils payé pour des sommes immenses. Entre toutes celles dont j'ai ouï parler, il y en a une que l'on n'oubliera jamais, et qui leur fut faite du temps que Monsieur de Sésy était ambassadeur de France à la Porte ; et voici comment la chose arriva.

Il prit envie à son excellence de se faire fermier du Grand Seigneur, et de prendre la ferme des douanes de Constantinople et de Smyrne. Au bout de six mois, Monsieur de Sésy, se trouvant en arrière de cent mille francs, demanda à en être déchargé, ce qu'on lui accorda par grâce, à condition de payer ce qu'il devait : mais comme il n'avait point d'argent, les Turcs obligèrent la nation française à payer pour lui. Aussi disait-il aux marchands qu'il n'avait pris les douanes que pour le bien du commerce des Français, et pour empêcher les différends qui naissent journellement entre eux et les Turcs à l'occasion des douanes. Les marchands ne manquaient pas de bien répondre et de se défendre par de bonnes raisons, mais ce fut en vain : il fallut qu'ils payassent les cent mille francs ; et comme ils n'avaient point d'argent eux-mêmes, ils furent réduits à en emprunter des juifs à vingt-cinq pour cent pour six mois. J'ai ouï assurer à des gens qui le savaient bien que ces cent mille francs furent

²³ « Réflexion qu'on fait sur sa mauvaise conduite, qui oblige à s'en corriger » (Furetière).

remboursés si tard que l'intérêt monta à trois fois autant que le capital, de manière que cette avanie coûta près de cent cinquante mille écus à la nation.

Ils en payèrent deux autres durant l'ambassade [I, 16] de Monsieur de la Haye le fils qui coûtèrent deux cent mille francs. J'ai aussi ouï conter à divers marchands qu'un de ses prédécesseurs prit quinze ans durant cinq cents écus sur chaque voile française qui venait à Constantinople pour le prétendu remboursement d'une dépense de six cents écus qu'il disait avoir faite pour le commerce de la nation, et que lorsque les marchands lui représentaient qu'il s'était cent fois remboursé de cette somme, il répondait : « Je rendrai mes comptes ; je ne prends que ce qui m'est dû. »

Les Vénitiens tiennent un consul à Smyrne. Celui que j'y trouvai était un vieillard de plus de soixante et dix ans nommé Luppozzuoli, lequel venait de se marier, pour la septième fois, à une jeune Grecque, qui était grosse : le bonhomme le contait d'un air gai et satisfait à ceux qui l'allaient voir.

Les Génois y tiennent aussi un consul. Il y a là pourtant peu ou point de marchands de ces nations, surtout de Génois, pour lesquels il n'y a rien à faire en Levant. Ils ne s'y étaient établis que pour le négoce des pièces de cinq sols, à cause du grand profit qu'on y faisait ; aussi dès que ce négoce fut défendu, leurs principaux marchands se retirèrent. Il n'en demeura que deux ou trois à Smyrne, et pas un à Constantinople. Leur compagnie du Levant commença à se dissoudre, et il n'y a pas de doute que tout cet établissement des Génois se serait entièrement dissipé par le rappel de leur résident à la Porte et de leur consul à Smyrne, s'ils n'avaient été retenus de faire ce rappel par deux considérations : l'une, que les Turcs ne [I, 17] permettent jamais aux nations établies chez eux de s'en retirer tout à fait ; l'autre, que cette entière retraite aurait découvert trop manifestement le pauvre motif de la République dans une entreprise qui lui avait coûté beaucoup, et qui avait donné une occasion à la France de faire éclater le mécontentement qu'elle avait de sa conduite. Peut-être ne sera-t-on pas fâché de lire trois ou quatre pages pour s'instruire plus particulièrement de ce fait.

J'en commencerai le récit en disant que les Génois ont autrefois été très puissants au Levant. Qu'ils ont été maîtres de beaucoup d'îles dans l'archipel, de diverses côtes de mer en Grèce, et de plusieurs villes sur la mer Noire. Pera même, à présent un faubourg de Constantinople, était à eux. L'histoire des siècles passés raconte assez au long de quelle façon et en quel temps ils perdirent tout cela, sans qu'il soit besoin de le redire ici. La guerre de Candie qui arriva l'an 1645 leur fit venir l'envie de rentrer en commerce avec les États du Grand Seigneur, s'imaginant qu'ils s'empareraient du grand négoce que les Vénitiens y faisaient avant la guerre. Pour faire plus sûrement et plus promptement réussir ce dessein, ils eurent recours à la recommandation du roi de France comme le plus ancien allié de l'Empire ottoman et le plus considéré. Le conseil du roi, qui avait alors bien d'autres choses en tête que le commerce, accorda aux Génois la recommandation qu'ils désiraient. Il ne s'aperçut pas de divers dommages qui en revenaient clairement à la nation française, [I, 18] dont le plus considérable était le préjudice que cela faisait aux capitulations²⁴ qu'ils prétendent avoir faites avec la Porte, et dont la principale est que les nations européennes qui voudront s'établir au Levant n'y pourront négocier que sous la bannière²⁵ et protection de France. Monsieur de la Haye le père²⁶ était alors ambassadeur de France en Turquie ; il donna toute sorte d'aide à la négociation des Génois, mais cependant elle ne réussit point, parce qu'elle ne fut point, dit-on, assez vivement poursuivie.

²⁴ « Convention qui assure aux sujets d'une puissance certains privilèges dans les États d'une autre puissance » (Littré).

²⁵ « Étendard d'un vaisseau, qui marque de quelle nation il est. On navigue sûrement sur la Méditerranée sous la *bannière* de France. On le dit particulièrement des pavillons des vaisseaux du roi. » (Furetière.)

²⁶ Jean de La Haye (1593-1661), ambassadeur à la Porte depuis 1639.

Ils la reprirent l'an 1664, excités par les grands profits qui se faisaient au négoce des pièces de cinq sols, comme je l'ai dit. Ils ne pouvaient pas s'attendre alors que la France sollicitât en leur faveur, comme elle fit la première fois, parce que les choses avaient bien changé, soit à l'égard du commerce en général, soit à l'égard du commerce de Levant en particulier, et ils voyaient bien au contraire que leur entreprise serait désagréable à la France ; mais ils pensaient que ce royaume se fût tellement brouillé avec le Turc par le secours donné contre lui aux Vénitiens et à l'empereur, que son opposition, ou sa recommandation, serait de peu d'efficace. Ils recherchèrent l'assistance de l'Angleterre et de l'Empire, et ils se contentèrent à l'égard de la France d'y donner une simple information de leur dessein. Leur résident dit au roi qu'il s'était établi à Gênes une compagnie de Levant, que la République avait dessein d'envoyer un ambassadeur à la Porte, et qu'elle espérait que Sa Majesté voudrait bien favoriser sa négociation. [I, 19] Le roi lui répondit seulement qu'il souhaitait à la République toute sorte de bons succès.

Cette réponse augmentant l'incertitude que les Génois avaient déjà de la réception qu'on leur ferait à Constantinople et de la manière dont le Grand Seigneur les voudrait traiter, ils envoyèrent incognito le marquis Durazzo, un des principaux intéressés en la compagnie, pour s'assurer de tout et pour traiter secrètement avec le vizir. Ce gentilhomme vint avec le comte de Leslé ambassadeur extraordinaire de l'empereur, et comme étant de sa suite. Il vit le grand vizir, négocia avec lui, et obtint avec l'entremise de cet ambassadeur et de l'ambassadeur d'Angleterre, qui appuyèrent fortement sa négociation, que les Génois auraient des capitulations semblables à celles des Anglais et des Hollandais. L'envoyé ayant parole du grand vizir au nom de Sa Hautesse retourna à Gênes et fit rapport de ce qu'il avait traité avec le Divan. Les Génois firent aussitôt préparer deux grands vaisseaux pour aller à Constantinople, et ils envoyèrent le même marquis Durazzo en qualité d'ambassadeur.

La première négociation de ce marquis avec le vizir n'avait pas été si secrète que les Français qui étaient au Levant ne l'eussent incontinent apprise. Le dessein des Génois les troubla. Ils appréhendèrent que ce nouvel établissement ne fût dommageable à leur commerce ; cela fit qu'ils écrivirent en France que leur négoce souffrirait beaucoup de diminution si les Génois s'établissaient en Turquie ; qu'il fallait les en empêcher. [I, 20] On résolut de le faire, et on donna des ordres pour cela à l'ambassadeur de France à la Porte, qui était alors Monsieur de la Haye le fils²⁷.

Il ne faisait que de revenir d'Andrinople²⁸ pour d'autres affaires lorsqu'il reçut l'ordre de s'opposer à l'établissement des Génois. Il envoya aussitôt demander permission d'y retourner ; car en Turquie aucun ambassadeur ne peut sans congé aller à la cour. Le grand vizir n'y était pas : il était allé vers la Thessalie pour presser le siège de Candie. Le *caimacan*, qui est comme un lieutenant de grand vizir, ayant eu des avis secrets de l'ordre que l'ambassadeur de France avait reçu, fit réponse qu'il ne pouvait lui accorder la permission qu'il demandait sans avoir auparavant le consentement du grand vizir.

L'ambassadeur vit bien que c'était un refus qu'on lui donnait. Il envoya un gentilhomme à Andrinople avec des instructions pour représenter aux ministres que par les capitulations que l'empereur de France avait avec le Grand Seigneur, la Porte s'était obligée à ne recevoir en Turquie aucune nation d'Europe que sous la bannière française : qu'ainsi c'était contrevenir à ces capitulations que de traiter avec les Génois, et que si le traité se concluait, il se retirerait. Tout ce que le gentilhomme de l'ambassadeur représenta, et ce qu'il communiqua de ses instructions, fut envoyé au grand vizir et examiné au lieu où il était. La réponse qu'eut l'ambassadeur fut tout à fait rude et incivile : il ne s'en faut pas étonner, le

²⁷ Denis de La Haye, ambassadeur de 1665 à 1670. Sur les circonstances de son ambassade, voir Van der Cruysse, p. 45.

²⁸ Adrianople, aujourd'hui Edirne, en Thrace.

grand vizir était encore plein de l'affront que les Français [I, 21] lui avaient fait recevoir en Hongrie : elle contenait que la Porte était ouverte pour se retirer de même que pour venir ; que l'empereur de France n'avait pas droit de vouloir empêcher le Grand Seigneur de faire la paix avec de vieux ennemis, et de leur accorder des capitulations lorsqu'ils les lui venaient demander ; et qu'il devait suffire à Sa Majesté d'être reconnu à la Porte pour empereur et pour premier prince de la chrétienté, sans prétendre lui rien prescrire pour les autres.

L'ambassadeur génois arriva à Constantinople pendant qu'on travaillait ainsi à empêcher sa réception. Il n'en fut pas surpris, ayant eu des nouvelles sur sa route qui lui faisaient appréhender quelque chose de semblable. On lui donnait avis que, le résident de Gênes en France, ayant fait savoir au roi que ses maîtres envoyaient le marquis Durazzo à Constantinople en qualité d'ambassadeur, le roi avait répondu : « Je souhaite bon voyage à l'ambassadeur de la République, mais je ne sais pas ce que le nôtre aura fait à la Porte sur ce sujet. » J'ai vu bien des gens qui ont cru que si le grand vizir n'eût pas été piqué contre les Français pour les raisons que j'ai marquées, et n'eût pas eu quelque sorte d'aversion personnelle pour l'ambassadeur, les Génois n'auraient point été reçus en Levant, parce que la Porte ne considérait pas assez un intérêt de commerce pour l'accorder au préjudice des capitulations avec la France, qui semblaient lui en avoir ôté la liberté.

Après avoir demeuré douze jours à Smyrne, je me remis en mer pour passer à Constantinople, où j'arrivai le 9 mars [de l'an 1672]. J'y débarquai [I, 22] sans peine, sans risque et sans frais, beaucoup de choses précieuses que j'avais avec moi, et en si grande quantité que deux chevaux ne les pouvaient porter. Monsieur de Nointel²⁹, ambassadeur de France, me dit que je fisse mettre son nom et des fleurs de lys sur mes caisses, et qu'il les enverrait quérir comme appartenantes à lui. Cela se fit, et avec la plus grande facilité du monde. Il envoya un interprète dire au douanier qu'il était venu deux caisses sur le vaisseau flamand arrivé le jour précédent qui lui appartenaient, et qu'il le suppliait de les laisser passer. Le douanier donna l'ordre pour cela, qui fut aussitôt exécuté. L'interprète alla aux vaisseaux hollandais, fit débarquer les deux caisses, et les fit porter à l'hôtel de l'ambassadeur, qui eut la bonté de me les envoyer le même jour.

Les ambassadeurs, les résidents, et les envoyés qui sont à la Porte ont le privilège de faire entrer et sortir ce qu'ils veulent, en disant seulement qu'il est à eux, sans que la douane en prenne connaissance. On peut dire que cette honnêteté et générosité des Turcs n'a point sa pareille en toute l'Europe.

Lorsque j'arrivai à Constantinople, Monsieur de Nointel se préparait à aller trouver le Grand Seigneur à Andrinople pour renouveler les capitulations. L'affaire était d'importance, et faisait éclat partout, parce qu'elle durait depuis sept ans, et que les Turcs négligeaient fièrement l'ambassadeur, malgré la guerre qu'ils venaient de déclarer à la Pologne. Voici l'origine des différends [I, 23] qui régnaient alors entre la France et la Turquie.

Au commencement du règne de Mahomet IV, qui était pour lors empereur des Turcs, et qui parvint à l'Empire à l'âge de sept ans, l'an 1648, l'État était gouverné par des femmes et par des eunuques qui remplissaient les premières charges comme il leur plaisait. Les Turcs demeurent d'accord que la cour ottomane ne fut jamais si corrompue et dans un si étrange dérèglement de conduite. Presque tous les mois on voyait un nouveau grand vizir, auquel après quelques jours de ministère on ôtait la charge et souvent la vie. C'est la coutume de Turquie qu'à l'avènement d'un grand vizir tous les gens de condition le vont voir et lui font un présent. Les ambassadeurs particulièrement y sont comme obligés. Monsieur de la Haye le

²⁹ Charles Marie Olier, marquis de Nointel (1635-1685), ambassadeur de France à la Porte de 1670 à 1679. Selon Van der Cruyse, lui et son secrétaire Antoine Galland étaient spécialement chargés par Antoine Arnaud et Pierre Nicole de Port-Royal, par-dessus leur mission officielle, de « chercher dans les croyances de l'Église grecque des arguments pour combattre les calvinistes » (p. 17).

père, qui était alors ambassadeur de France à la Porte, voyant les fréquents changements de grand vizir qui arrivaient en ce temps-là, crut que durant le bas âge de Sa Hautesse les choses n'iraient point autrement, et qu'ainsi la visite et les présents qu'il faisait à chaque nouveau grand vizir étaient visite et présents perdus, puisqu'on en changeait presque tous les mois, et quelquefois plus souvent. De façon qu'il prit la résolution de regarder tranquillement ces changements de premier ministre sans faire de visite ni de présent à aucun.

Il arriva peu après que Cuperly Mahomet Pacha eut le sceau de l'Empire, c'est-à-dire qu'il fut fait grand vizir. L'ambassadeur crut que la fortune de celui-ci ne serait pas [I, 24] meilleure que celle de ses prédécesseurs, et qu'elle n'aurait aussi qu'une fort courte durée ; mais il se trompa, et la chose réussit tout autrement. Ce grand vizir se maintint dans la charge jusques à sa mort, qui arriva l'an 1662.

Dès qu'il y fut entré, chacun lui fit sa visite et les présents accoutumés, entre autres les ministres étrangers, excepté l'ambassadeur de France. On dit à celui-ci plusieurs fois d'en faire autant, et même on l'en pressa, mais le désir d'épargner un présent à la nation le retint ; néanmoins, voyant enfin que Cuperly s'établissait à la cour sur la ruine de plusieurs grands, et que selon toutes les apparences il serait quelque temps grand vizir, il l'alla voir et lui fit son présent. Ce fut là véritablement une visite et un présent perdus, car le vizir, indigné de la négligence et du peu de considération qu'il avait témoigné pour lui en cette importante rencontre, avait formé le dessein de s'en venger sur lui, et même sur toute la nation française. C'est là au vrai la source et l'origine de la mauvaise correspondance qu'il y a eu entre la France et la Turquie durant tout le ministère de ce vizir, qui a été de douze années, et depuis même sous le ministère de son fils qui lui succéda. De manière que la dureté de la Porte envers les trois derniers ambassadeurs de France, Monsieur de la Haye le père, Monsieur de la Haye le fils, et Monsieur de Nointel, et les diverses avanies qui ont été faites aux Français pendant vingt ans, se doivent rapporter originairement à un chagrin personnel, nonobstant les raisons sur quoi on les a fondées [I, 25] dans la suite, dont les principales et les plus justes étaient l'entreprise sur Gigeri et les secours donnés à l'Empereur et aux Vénitiens.

Le vizir ne fut pas longtemps à chercher l'occasion de faire éclater son ressentiment. Il s'en présenta bientôt une, telle qu'il la pouvait souhaiter pour un si mauvais dessein. C'était le temps de la guerre de Candie ; la France avait assisté secrètement les Vénitiens dès le commencement de la guerre, et l'on tient que Monsieur de la Haye eut ordre d'avoir un commerce secret avec les Vénitiens, et de leur faire savoir les desseins des Turcs. Il arriva l'an 1659 qu'un Français qui se faisait appeler Vertamont, et qui avait un emploi assez honorable en Candie dans les troupes vénitiennes, alla demander congé au capitaine général d'aller voir Constantinople. Le capitaine général lui fit expédier un passeport et le chargea d'un gros paquet de lettres pour l'ambassadeur de France. Le Français, qui n'avait point d'autre dessein que de se faire Turc, se présenta au caimacan de Constantinople, lui dit qu'il avait quitté le camp des chrétiens parce qu'il voulait abjurer leur religion pour embrasser le mahométisme ; au reste qu'il avait un paquet de lettres de grande importance à mettre entre les mains du grand vizir. Le caimacan le fit aussitôt conduire à Andrinople, où était la cour en ce temps-là. Ce perfide déserteur ne se contenta pas de renier la foi, il découvrit au grand vizir le commerce de l'ambassadeur de France avec les Vénitiens, et lui dit que le paquet de lettres qu'il lui remettait le lui ferait connaître fort clairement. [I, 26]

Le grand vizir avait eu des soupçons de ce commerce caché, et il en devenait comme assuré par les choses qu'il entendait dire à ce renégat. On peut juger à quel point il s'emporta contre l'ambassadeur de France, irrité comme il était, et de plus naturellement inhumain et sanguinaire. Il se posséda néanmoins, et témoigna dans cette rencontre plus de retenue et de modération qu'il n'y avait lieu d'en espérer.

Monsieur de la Haye, qui avait su le dessein de Vertamont et ce qu'il allait faire à la cour, et qui d'ailleurs connaissait le naturel du grand vizir, la disposition de son esprit

ennemi, et l'importance de ce qui se passait, ne douta point que le paquet intercepté ne lui fit une grande affaire. Il en communiqua avec ses interprètes et ses secrétaires. Celui des chiffres prit une telle épouvante qu'il résolut de s'enfuir, sachant que le grand vizir sur un pareil sujet d'une lettre en chiffres interceptée avait fait mourir sous le bâton un interprète des Vénitiens. Il dit à Monsieur de la Haye : « Monseigneur, je suis craintif de mon naturel, et je déclare à Votre Excellence que dès que je sentirai le bâton, il n'y a point de secret que je ne révèle ; faites-moi cacher ou évader. » L'ambassadeur le fit conduire en un lieu secret et bien assuré, et se prépara à ce qui en arriverait. Il était au lit, travaillé de la pierre tellement qu'il ne put aller à Andrinople, lorsqu'il reçut ordre de s'y rendre. Il fit dire au caimacan qui lui envoya cet ordre de la part du grand vizir qu'il était au lit, et qu'il lui était impossible de se mettre en chemin, mais qu'il enverrait son fils en sa place. [I, 27]

Tout ce que le grand vizir avait trouvé dans le paquet du capitaine général des Vénitiens était écrit en chiffres ; on avait en vain appelé les renégats et les interprètes qui étaient à la cour ottomane, aucun n'avait été capable de rien déchiffrer. Cela irritait toujours de plus en plus le grand vizir. Monsieur de la Haye le fils le trouva en cette méchante humeur lorsqu'il arriva à Andrinople, et lui ayant répondu peut-être avec un peu plus de fermeté que la circonstance ne le requérait, Cuperly, que la passion emportait, le fit outrager en sa personne et le fit emprisonner en une tour qui est attachée aux murailles d'Andrinople, en disant qu'il ne fallait pas endurer dans le député d'un ambassadeur, quoique son fils, ce qu'il faudrait endurer dans l'ambassadeur même. Le grand vizir ne fit aucun outrage aux marchands ni aux interprètes qui étaient venus avec Monsieur de la Haye. Il n'en fit point non plus au secrétaire ni au chancelier. Il se contenta de les faire menacer de grands tourments et de la mort s'ils ne déchiffraient les lettres du capitaine général, mais ils ne souffrirent rien et ils en furent quittes pour beaucoup de crainte. Un des interprètes nommé Fournetti en devint tellement malade qu'il l'est encore après tant d'années, et qu'apparemment il ne guérira jamais.

La cour ottomane était alors à Andrinople, comme je l'ai dit, et elle se préparait à la guerre de Transylvanie. Monsieur de la Haye le père, apprenant que le grand vizir était prêt à partir pour y aller, et craignant qu'il ne partît sans élargir son fils, comme [I, 28] il arriva en effet, fit un effort sur son mal et entreprit d'aller à Andrinople, Madame de la Haye sa bru l'animant à ce voyage, et lui représentant sans cesse que s'il n'agissait lui-même promptement pour la délivrance de son fils, il courait risque de le perdre ; que le grand vizir était cruel et irrité, et qu'il fallait l'adoucir.

Un mois avant son départ il avait fait un coup hardi et qui mérite qu'on le raconte. Voici ce que c'est. Peu avant la venue de Vertamont à Constantinople il arriva un Français nommé Quiclet avec sa femme, et un autre Français nommé Poulet, qui aimait assez cette femme pour l'avoir voulu accompagner en toutes ses courses. Ce Quiclet était grand déchiffreur, homme de lettres mais de peu de jugement. Il avait servi au déchiffrement sous des ministres d'État et des ambassadeurs. Il était gueux autant presque qu'on le peut être. Une je ne sais quelle mauvaise étoile l'avait conduit à Constantinople. On dit qu'ayant appris les récompenses que le grand vizir promettait à qui déchiffrerait les lettres du capitaine général, la femme de ce misérable alla dire à des gens de Monsieur de la Haye : « Son Excellence refuse de prêter de l'argent à mon mari ; mais s'il veut, il en peut avoir du grand vizir tant qu'il voudra. » Je ne sais pas assurément si la chose est comme on me l'a racontée ; mais quoi qu'il en soit, Monsieur de la Haye, qui savait la grande envie qu'avait Cuperly d'apprendre ce que contenait ces lettres interceptées, qui appréhendait qu'il n'y eût des choses qui le perdissent et tous les Français du Levant, [I, 29] et qui savait la pauvreté du déchiffreur français, l'envoya quérir, le mena sur une terrasse du palais qui regarde le jardin, et après lui avoir fait faire quelques tours, l'entretenant de discours qu'on n'a point sus, il fit signe à des gens apostés qui lui firent sauter la terrasse ; d'autres gens postés aussi à l'endroit où il

tomba, voyant qu'il n'était pas mort de sa chute, l'achevèrent et l'ensevelirent secrètement.

L'ambassadeur de France étant allé à l'audience du grand vizir, ce ministre fit apporter d'abord les lettres interceptées et lui dit de les expliquer. Monsieur de la Haye lui répondit que tout le monde savait que les ambassadeurs et les ministres des princes de la chrétienté ne s'écrivaient l'un à l'autre qu'en chiffres, de quelque matière que ce pût être, et néanmoins qu'ils ne s'entendaient point eux-mêmes aux chiffres ; qu'ils avaient des secrétaires qui les composaient et les expliquaient ; que depuis six mois il avait envoyé en France celui dont il se servait pour cela ; toutefois que si le grand vizir voulait qu'il emportât les lettres à son logis, il travaillerait à les déchiffrer, et que s'il en pouvait venir à bout, il lui ferait savoir ce qu'elles contenaient. Le grand vizir, ayant entendu cette réponse, ne fit que sourire à l'ambassadeur, et aussitôt il se leva sans lui rien dire. Peu de jours après il partit pour Transylvanie, laissant Monsieur de la Haye le fils en prison, mais un peu moins resserré, et Monsieur de la Haye le père sans aucune sorte de réponse.

Le Grand Seigneur n'alla pas à cette guerre [I, 30] de Transylvanie, il demeura à Andrinople. L'ambassadeur s'y tint pendant toute l'absence du grand vizir, pensant obtenir en Sa Hautesse l'élargissement de son fils, mais personne n'osait en parler sans l'ordre du grand vizir. Ce ministre termina promptement la guerre et revint victorieux à Andrinople. Aussitôt qu'il y fut arrivé on lui parla de Messieurs de la Haye. Il répondit avec une feinte surprise : « Eh quoi, ces messieurs sont-ils encore ici ? » Cela voulait dire qu'ils pouvaient s'en aller : en effet, le fils fut aussitôt élargi, et l'un et l'autre s'en retournèrent à Constantinople sans avoir vu le vizir.

Aussitôt qu'on sut en France l'affaire que ce premier ministre avait faite à Monsieur de la Haye, le cardinal³⁰ envoya un gentilhomme au grand vizir pour empêcher qu'elle n'eût de mauvaises suites. Cuperly, dont la haine était accrue par la vengeance, et qui haïssait Messieurs de la Haye à mort, voulait les renvoyer et obliger ce gentilhomme à prendre la place de l'ambassadeur. Il le lui fit dire, s'engageant de faire agréer la chose en France ; mais ce gentilhomme ne voulut point y entendre, et il s'en excusa fort honnêtement. On dit qu'il plut beaucoup au grand vizir en tout ce qu'il traita avec lui. Je suis fâché de ne savoir pas son nom pour en faire honneur à ce récit.

Le compte que ce gentilhomme rendit de sa négociation fit rappeler Monsieur de la Haye. On ne lui envoya point de successeur ; mais on lui manda de laisser pour résident en sa place un marchand français établi à Constantinople depuis plusieurs années nommé [I, 31] Monsieur Roboly. La France n'y eut point d'autre ministre jusque vers la fin de l'an 1665.

Le roi, qui gouvernait alors par lui-même avec beaucoup d'éclat et de succès, s'était déjà bien vengé des insultes faites à la famille de son ambassadeur et des avanies qu'on mettait journellement sur ses sujets en Turquie, en donnant de puissants secours aux ennemis de l'Empire ottoman ; mais tout cela augmentait journellement la mauvaise intelligence entre les deux empires, et les choses étaient venues à un point qu'il fallait ou rompre tout à fait ou renouer l'alliance. La considération du négoce de Levant fit prendre le dernier parti ; on se résolut d'envoyer un ambassadeur à Constantinople pour renouveler les capitulations. Monsieur de la Haye le fils était alors à Paris à solliciter de l'emploi et plusieurs années d'arrérages dus à la succession de son père, mort en cette ville quelques années auparavant. Comme il savait mieux que personne que l'ambassade de Constantinople était lucrative, et avec combien d'éclat et d'autorité elle s'exerçait, il la sollicita puissamment, et pour l'obtenir avec plus de facilité il offrit aux ministres de quitter³¹ ce qui lui était dû.

Les gens qui faisaient pour lui à la cour alléguaient en sa faveur son expérience aux affaires de Turquie et son courage tel qu'il le fallait pour négocier avec les Turcs, et ils

³⁰ Mazarin ; cette action se situe donc avant le 9 mars 1661, date de la mort du cardinal.

³¹ « Donner quittance, ou ne demander plus rien d'une dette » (Furetière).

disaient d'un autre côté qu'il était de l'honneur du roi que Monsieur de la Haye allât en ambassade à Constantinople ; que cela humilierait extrêmement le vizir, parce qu'il [I, 32] serait obligé de faire honneur à une personne que son père avait outragée et haïe. On entendait parler de Cuperly Mahammed Pacha, qui était décédé l'an 1662, après avoir établi son fils en sa place. Je ne sais comment ce conseil, tout mauvais qu'il était, fut embrassé, si ce n'est en disant qu'on était toujours dans le dessein de faire venir les Turcs à la raison par force. La suite des affaires fit voir quelque chose de semblable.

Monsieur de la Haye arriva à Constantinople au mois de novembre 1665. Il fit une entrée pompeuse, et il se conduisit durant les cinq années que dura son ambassade avec autant de hauteur qu'on le pouvait attendre d'un ministre ferme qui soutient le caractère d'ambassadeur d'un roi puissant et redouté. Il ne parlait d'autre chose, dans les visites qu'il faisait aux ministres du Divan, que de la grandeur du roi son maître et de la puissance de ses armes. Cela déplut fort au vizir, qui s'imagina que c'était une insulte qu'on lui venait faire, et au Grand Seigneur, jusque dans sa cour ; et dans cette prévention il traita l'ambassadeur avec un mépris assez outrageant. Lui ayant accordé audience, il le reçut avec beaucoup de fierté et de dédain sans le regarder, et sans se lever de sa place, selon la coutume ancienne, et selon qu'il se pratique envers les ambassadeurs de l'Empire et de toutes les têtes couronnées. Il ne se contenta pas de cela, il lui reprocha en termes aigres les secours que la France avait envoyés en Hongrie et en Candie, et l'entreprise de Gigery. Monsieur de la Haye dissimula, croyant qu'à la sortie le vizir [I, 33] lui ferait les civilités accoutumées, mais il fut trompé : le vizir le congédia avec la même indifférence qu'il l'avait reçu.

L'ambassadeur, ayant fait réflexion sur l'affront que le vizir lui avait fait à cette audience, lui en envoya demander une autre, à condition qu'il le recevrait debout, et sans lui faire de reproches. Le *raisquitab*, qui est le grand chancelier de l'Empire, et le *kiaia* du vizir, qui est comme son maître d'hôtel, répondirent à l'interprète qu'il assurât son maître que le vizir le recevrait comme il devait. L'ambassadeur, s'étant fié à cette parole fort équivoque, alla à l'audience du vizir, mais il y fut reçu comme la première fois. Ce qui fâcha si fort Monsieur de la Haye, qui ne s'attendait point à ce nouvel outrage, qu'il dit au vizir que l'empereur de France l'ayant envoyé à la Porte pour confirmer l'amitié entre les deux empires, il n'avait pas voulu compter pour audience celle qu'il lui avait donnée, parce qu'il ne lui avait pas fait les honneurs dus à l'ambassadeur du plus grand et du plus puissant monarque de la chrétienté ; et qu'il lui déclarait avoir ordre de lui rendre les capitulations, et de s'en retourner en France sur le vaisseau même qui l'avait amené, s'il ne le traitait convenablement à la grandeur de son maître. Le grand vizir s'irrita de ce discours et répondit avec quelques injures. L'ambassadeur s'emporta aussi de son côté, et prenant des mains de l'interprète les capitulations, il les jeta contre les genoux de ce ministre, et se levant aussitôt, il sortit sans rien dire et sans rien attendre ; mais on l'arrêta à la porte de [I, 34] l'antichambre. Le vizir fit en même temps appeler le *moufti Vani Effendi*, précepteur du Grand Seigneur, et le *captan Bacha*, et délibéra avec eux de ce qu'il fallait faire dans une rencontre de cette importance. La résolution fut qu'on informerait le Grand Seigneur. Sa Hautesse était à la chasse à vingt lieues de Constantinople, ce qui fut cause que la réponse fut trois jours à venir, pendant lesquels Monsieur de la Haye demeura arrêté dans un appartement du palais du vizir.

Pendant ce temps, le *captan pacha* fit dire de la part de ce ministre à Monsieur de la Haye que s'il voulait baiser sa veste lorsqu'il lui donnerait audience, comme avait fait le comte de Leslé, ambassadeur de Sa Majesté impériale, il le recevrait debout et lui ferait les mêmes honneurs qu'il avait faits à ce comte. L'ambassadeur lui répondit qu'il ne se réglait sur les exemples de personne lorsqu'ils étaient préjudiciables à la grandeur de l'empereur de France. Le *captan pacha* lui fit demander ce qu'il pouvait trouver à redire en l'exemple du comte de Leslé, puisque son maître était l'empereur des sept rois, qualité que prend

l'empereur auprès des Turcs, à cause qu'il s'élit par sept électeurs. Après beaucoup de négociations de part et d'autre, et après que la réponse du Grand Seigneur fut venue, il fut arrêté entre le grand vizir et l'ambassadeur qu'il sortirait quand il lui plairait, que les deux audiences qu'il avait reçues seraient oubliées, et qu'on lui en donnerait une avec les civilités et les cérémonies accoutumées. [I, 35]

Je remarque ici sur le titre de *bacha* que j'écris indifféremment par *b* et par *p*, et que nous prononçons nous autres Européens communément par *b*, *bassa*, au lieu que la prononciation orientale penche plus au *p*. Le *b* et le *p* ont la même figure dans l'alphabet des Mahométans, et l'oreille s'y méprend aisément. L'étymologie de ce terme écrit par *b* veut dire en notre langue *la tête du roi* ; écrit par *p*, *le pied du roi*.

Cette audience se donna au mois de janvier 1666. Le grand vizir, pour n'être pas obligé à se lever quand l'ambassadeur serait introduit, le fit entrer dans un salon particulier, et l'y alla trouver. Il y entra fort civilement, et alla joindre l'ambassadeur avec un visage riant en lui tendant la main. Monsieur de la Haye, qui était bien aise de voir les choses rajustées, répondit convenablement à ses civilités, et le complimenta comme s'il ne l'avait pas encore vu. L'audience se passa en honnêtetés. L'ambassadeur et les personnes qui l'accompagnaient furent régâlées de parfum, de café, de sorbet, et de vingt-quatre vestes. Le mois suivant il eut audience de Sa Hautesse, et la chose se passe à l'ordinaire, c'est-à-dire en civilités, n'étant point la coutume qu'on parle d'affaire au Grand Seigneur.

Monsieur de la Haye avait ordre de demander le renouvellement des capitulations et la liberté de négocier aux Indes par la mer Rouge. Le grand vizir ne voulut accorder ni l'un ni l'autre aux conditions qu'on demandait. Il partit de Constantinople au mois de mars avec le Grand Seigneur, s'en alla à Andrinople, [I, 36] où il laissa Sa Hautesse, et de là passa en Candie. Monsieur de la Haye se rendit à Andrinople, et eut des conférences avec le caimacan sur les choses dont j'ai parlé, mais ce ministre n'osant rien conclure sans la participation du grand vizir, Monsieur de la Haye revint à Constantinople sans avoir rien avancé.

Le traité des Génois dont j'ai parlé arriva peu de temps après, qui acheva de brouiller les affaires et d'irriter les esprits ; car d'un côté les Génois furent reçus malgré les protestations et les menaces de l'ambassadeur, et de l'autre l'ambassadeur employa dans les plaintes qu'il en fit des termes qui offensèrent les ministres. Ils lui avaient écrit, comme je l'ai rapporté, que le roi son maître ne devait point s'opposer à la réception de qui que ce soit que le Grand Seigneur voudrait agréer, et qu'il devait suffire à Sa Majesté d'être reconnue à la Porte pour empereur et pour premier prince de la chrétienté. Monsieur de la Haye fit réponse qu'à l'égard de ces grands titres l'empereur de France n'en était redevable qu'à Dieu et à ses armes victorieuses, ce qui fut trouvé fort mauvais, parce que ce sont ces mêmes titres que le Grand Seigneur s'attribue particulièrement, et que les Turcs croient qu'ils ne peuvent convenir qu'à Sa Hautesse. Les ministres firent dire à Monsieur de la Haye que jamais aucun ambassadeur ne s'en était servi, et que le Divan n'en permettait l'usage à personne.

Les négociations se passaient ainsi en aigreurs entre les Français et les Turcs, et ils se faisaient l'un à l'autre tout le mal [I, 37] qu'ils pouvaient. Les Français envoyaient de grands secours en Candie qui en retardaient la conquête ; les Turcs faisaient de grandes avanies aux marchands français. Leurs plaintes, qui augmentaient tous les jours, obligèrent le roi à envoyer ordre à Monsieur de la Haye de s'en revenir en France sans traiter du renouvellement des capitulations, à moins qu'il n'en fût recherché par les ministres de la Porte. Cet ordre lui fut rendu à la fin de l'année 1668, et il lui déplut extrêmement. Néanmoins il ne laissa pas d'aller voir le caimacan de Constantinople, lui disant qu'il avait reçu ordre du roi son maître de s'en retourner ; qu'il attendait pour cela les vaisseaux que Sa Majesté lui envoyait et le congé de la Porte, et qu'il le suppliait d'écrire à la cour pour le lui faire venir au plus tôt.

La cour était alors à Larisse en Thessalie, car Sa Hautesse s'était rendue là pour être plus proche de Candie et pour en hâter la conquête. Le caimacan, qui est comme un lieutenant

du grand vizir, demanda à Monsieur de la Haye s'il venait un autre ambassadeur en sa place : il fit réponse qu'il n'en venait point, mais que l'empereur son maître lui avait commandé de laisser un secrétaire ou un marchand français pour résident, comme étaient les représentants des Hollandais et des Génois. Le caimacan lui demanda pourquoi il ne venait point d'ambassadeur ? Il lui répondit que c'était une chose qu'il ne pouvait lui déclarer en public. Le caimacan, ayant connu à cette réponse qu'il avait quelque chose de secret à lui dire, lui [I, 38] donna audience en particulier, et ce fut alors que l'ambassadeur lui découvrit que les raisons qui obligeaient l'empereur de France à le rappeler et à ne vouloir plus tenir d'ambassadeur à la Porte étaient entre autres que la dignité d'ambassadeur de France n'y avait pas été considérée et respectée comme elle devait être ; qu'on n'avait eu aucun égard aux plaintes ni aux prières que Sa Majesté faisait faire depuis trois ans ; qu'on n'avait pas voulu renouveler les capitulations, ce qui était au grand dommage des marchands français, auxquels on fait payer cinq pour cent de douane, au lieu que les Anglais, les Hollandais, et les Génois ne payaient que trois pour cent ; qu'on avait reçu ces derniers en Turquie contre ses remontrances et ses protestations, et que depuis trois ans on avait fait payer aux Français pour deux cent mille livres d'avanies. Monsieur de la Haye ajouta que si sur ces griefs on voulait avoir égard aux justes mécontentements de l'empereur son maître, il croyait que Sa Majesté s'en contenterait, et ne le rappellerait point. Le caimacan répondit à Monsieur de la Haye qu'il écrirait tout cela au caimacan de la Porte, qui est un autre lieutenant de grand vizir qui est toujours auprès de la personne du Grand Seigneur, et qu'il serait à propos que Son Excellence écrivît aussi pour donner plus de poids et de force à cette négociation. La réponse du caimacan de la Porte à Monsieur de la Haye fut qu'il donnerait avis au vizir de tout ce qu'il lui avait écrit, et lui ferait savoir sa réponse le plus promptement qu'il pourrait. [I, 39]

Tandis que l'ambassadeur attendait cette réponse, il arriva quatre vaisseaux du roi à Constantinople qui étaient envoyés pour le ramener. Cette escadre fit d'abord peur aux Turcs, mais Monsieur d'Almeras qui la commandait ayant demandé avec empressement mille quintaux de biscuit dès qu'elle fut à l'ancre, les Turcs ne l'appréhendèrent plus, la voyant sans biscuit et réduite à ne pouvoir subsister longtemps si l'on voulait lui en refuser.

La réponse du grand vizir à Monsieur de la Haye arriva au mois de mars 1669 et contenait une permission d'aller à la cour. Il s'y rendit au mois d'avril. Je passerai par-dessus les motifs et le but de ce voyage ; ce n'est pas que je n'en aie assez entendu parler à Constantinople, mais parce que cela est différent de ce que Monsieur de la Haye en dit dans la relation qu'il donna au roi à son retour à Paris, de laquelle j'ai tiré presque tout ce détail. Il dit là-dedans qu'il n'avait autre but que d'obtenir son congé. Je ne dirai rien, par la même raison, de ce qu'il fit à la cour ottomane, d'où il écrivit à Monsieur d'Almeras, qui était demeuré à Constantinople avec ses quatre vaisseaux, de venir prendre à Vole, port de mer dans le golfe de Salonique, un ambassadeur turc que le Grand Seigneur envoyait en France.

Ce Turc s'appelait Soliman : il était *muttafar aga*, c'est-à-dire huissier du Grand Seigneur. Quand on l'envoya au roi, c'était un homme à quinze *aspres* de gages par jour, c'est-à-dire sept sous et demi. Il arriva en France à la fin de l'année 1669 et en partit [I, 40] l'année suivante au mois d'août. Tout Paris l'a vu, et ceux qui l'ont observé l'ont reconnu aussi fier, aussi brutal, et pourtant aussi rusé qu'aucun Turc qu'il y ait au monde. Les Provençaux qui étaient en Levant l'appelaient l'ambassadeur de Monsieur de la Haye, et ils osaient assurer que Monsieur de la Haye avait fourni l'argent pour son équipage. La vraisemblance qu'ils mettaient en avant pour le prouver, c'est que l'équipage de Soliman était bien éloigné de la magnificence de celui des ambassadeurs turcs. Monsieur de la Haye se défendait des atteintes qu'on lui faisait sur cet équipage en disant que Soliman Aga n'avait pas eu le temps de s'équiper. On lui en donnait une autre plus forte, savoir que le nom d'ambassadeur ne s'était point trouvé dans les dépêches de Soliman. Il répondit à cela que pendant que Soliman attendait à la Cale saint Nicolas, proche de Cerigo, que Monsieur

d'Almeras le vînt prendre, le grand vizir s'assura de la prise de Candie, et que n'ayant plus à ménager la France ni à craindre ses secours, ce ministre changea les titres, les instructions, et les dépêches de Soliman, retirant les premières et lui en envoyant d'autres. Mais qu'il est très vrai que Soliman Aga lui avait été nommé et donné pour ambassadeur, que pour preuve de cela le Grand Seigneur lui donna la veste et le sabre qu'il donne à ses ambassadeurs, et que la forteresse de Napoli de Romanie le salua avec le canon à son arrivée.

Monsieur de la Haye revint à Constantinople au mois de juillet, et trois mois après il reçut ordre de s'embarquer s'il pouvait sur [I, 41] les vaisseaux de Monsieur d'Almeras ; mais que si le caïmacan l'en empêchait, il déposât à l'instant le caractère d'ambassadeur afin que les Turcs ne pussent pas se glorifier et prendre avantage d'avoir un ambassadeur de France qu'ils pussent maltraiter selon leur caprice. Les vaisseaux étaient partis, comme j'ai dit, quand cet ordre arriva, ainsi Monsieur de la Haye n'en pouvait exécuter la première partie ; et pour l'autre il s'en excusa en écrivant en France que les Turcs avaient pour lui beaucoup de considération, de retenue et de respect.

Cette excuse, qui ne fut point du tout agréée, fit rappeler Monsieur de la Haye. Les Provençaux qui étaient déchaînés contre lui mandaient sans cesse en France que tant qu'il serait ambassadeur à la Porte les capitulations ne se renouvelleraient point, et que le passage aux Indes par la mer Rouge ne se pourrait obtenir, parce que le vizir avait une vieille haine contre sa personne. On les crut, et il fut résolu qu'on retirerait Monsieur de la Haye et qu'on enverrait Monsieur de Nointel en sa place. C'était un conseiller du parlement de Paris, homme de probité, savant et curieux, qui avait voyagé par curiosité jusqu'à Constantinople, mais qui était de beaucoup trop doux pour négocier en Turquie. On voulut d'abord ne lui donner que la qualité de résident, mais ses amis, et particulièrement la compagnie du Levant, lui firent donner celle d'ambassadeur. Cette compagnie, jugeant du goût et des égards des Turcs par ceux des Européens, représenta aux ministres que s'agissant de renouveler [I, 42] avantageusement les capitulations, d'établir une compagnie en Levant, d'obtenir la liberté du commerce de France aux Indes par la mer Rouge, le Grand Seigneur ferait beaucoup plus de choses pour un ambassadeur que pour un résident.

Monsieur de Nointel partit de France au mois d'août 1670 avec l'ambassadeur turc Soliman Aga, et arriva à Constantinople au mois d'octobre suivant. Le roi lui donna pour le porter quatre vaisseaux commandé par Monsieur d'Aplemont. J'ai ouï dire à des gens bien éclairés que l'on s'en prenait à tort à Monsieur de la Haye, et qu'on se trompait en s'imaginant que c'était ou à l'égard de sa personne ou par le manquement de sa conduite que les Turcs ne renouvelaient point les capitulations ; la suite des affaires a justifié cela, et a montré qu'il en fallait jeter la faute sur divers contretemps où cet ambassadeur s'était trouvé, et particulièrement sur les puissants secours que la France envoyait à Candie lors même qu'elle demandait au Grand Seigneur des grâces bien considérables et des avantages tout particuliers.

Monsieur de Nointel fit une belle entrée à Constantinople, mais les Turcs en trouvèrent l'éclat hors de saison et peu convenable aux circonstances du temps et des affaires. La cour ottomane était à Andrinople. Monsieur de la Haye obtint sans difficulté congé de se retirer, et il s'embarqua au mois de décembre sur le vaisseau que montait Monsieur d'Aplemont. Ce vaisseau et les autres de l'escadre furent arrêtés devant les châteaux [I, 43] au sujet de deux esclaves qui s'étaient jetés dessus. Il s'y en était sauvé en tout près de cent de toutes sortes de nations, et dans ce nombre le chevalier de Beaujeu, qui était prisonnier aux Sept Tours. Le caïmacan envoya demander ces deux esclaves à Monsieur de Nointel, et Monsieur de Nointel les alla demander aux capitaines des vaisseaux, mais ils répondirent qu'ils ne les avaient point. Monsieur de la Haye fut obligé d'écrire des Dardanelles la même chose au vizir, qui fit semblant d'être satisfait de cette excuse, et envoya ordre aux châteaux de laisser passer les vaisseaux du roi.

Peu de temps après le départ de Monsieur de la Haye, Monsieur de Nointel alla à Andrinople. Il y reçut tous les honneurs accoutumés, il demanda aussitôt audience, et la voulait avoir avant que de faire savoir ce qu'il venait traiter à la Porte ; mais il fallut qu'il le déclarât auparavant. C'est une loi en Turquie que les ambassadeurs avant que de voir le premier ministre ou le Grand Seigneur envoient dire à celui-là le sujet de leur venue, ce qu'ils demandent, et les choses qu'ils ont ordre de négocier. La même loi s'observe en tout l'Orient. Monsieur de Nointel savait bien cela ; mais on avait mis dans ses instructions qu'il traitât d'affaire lui-même avec le grand vizir, et ne lui communiquât les ordres du roi qu'en plein Divan, et qu'il en parlât aussi au Grand Seigneur. On lui avait ordonné d'en user ainsi parce qu'on était prévenu en France que Sa Hautesse n'avait aucune connaissance des duretés du vizir pour la nation ; que le Divan n'en [I, 44] savait rien non plus ; que ce ministre refusait de renouveler les capitulations aux conditions que le roi demandait par un pur principe de haine qu'il portait aux Français ; qu'il fallait donc se tirer de ses mains et de son absolue dépendance. On est sujet en toutes les cours de l'Europe à prendre des mesures tout à fait fausses sur les affaires de Turquie, marque certaine que le génie et la politique des Turcs ne nous sont pas encore bien connus. Celles-là étaient fausses assurément. Monsieur de Nointel fit tout ce qu'il put pour exécuter son ordre. Il fut quelque temps à ne vouloir rien déclarer, et après il ne voulait déclarer qu'une partie de sa commission ; mais voyant qu'il ne pouvait avoir audience, il fut obligé de s'ouvrir entièrement, et de délivrer un mémoire des demandes qu'il avait à faire à la Porte.

Il le mit entre les mains de l'interprète du vizir, nommé Panaioti. C'est un Grec, homme de grand esprit, et qui sait plusieurs langues de l'Europe, entre autres la latine et l'italienne, dont il se sert avec beaucoup de lumière et de force, soit pour écrire, soit pour parler. Ce Grec a une parfaite fidélité pour le grand vizir, et l'on voit bien qu'il a un attachement tout entier aux intérêts de la Porte au préjudice des chrétiens. Il en use ainsi, soit qu'il appréhende la sévérité des Turcs sur ceux qui les trahissent, soit que les devoirs de la naissance ou la servitude des sujets en Turquie l'aient obligé à tenir une pareille conduite. Il a le titre de premier interprète et de secrétaire de l'Empire ottoman. La république de Gênes l'a fait [I, 45] noble Génois en récompense des bons offices qu'il rendit au marquis Durazzo son ambassadeur. Il était interprète de l'empereur d'Allemagne avant de l'être du grand vizir. Il avait mille écus de pension, et l'on dit qu'il les reçoit encore tous les ans secrètement. Cependant il a travaillé plus qu'aucun autre à la dernière paix faite entre les deux empires, et qui n'a pas été assez honorable à celui d'Allemagne. Il a négocié aussi celle de Candie, et il s'y est si bien conduit pour la satisfaction du grand vizir que ce ministre lui donna au moment de la ratification le revenu de l'île de Mycone, en l'archipel, qui est de quatre mille écus par an. Je me suis un peu étendu en parlant de ce Panaioti, parce qu'il est fort connu de ceux qui ont affaire à la Porte, et qu'il traite de la part du vizir avec tous les chrétiens qui y viennent, de quelque qualité qu'ils soient, et pour quelques intérêts que ce puisse être.

Les demandes de l'ambassadeur contenaient environ trente articles, dont voici les principaux.

Premièrement, que la Porte ne pût recevoir en ses États aucune nation de l'Europe, outre celles qui y sont déjà établies, que sous la bannière française, et que les Italiens particulièrement qui voudraient venir en Turquie, excepté les Vénitiens et les Génois, seraient tenus de prendre la bannière de France et la protection de l'ambassadeur du roi.

Les Turcs donnèrent ce privilège aux Français dans les premières capitulations qu'ils firent avec eux, du temps de François premier. Ils en jouirent jusqu'au commencement de ce siècle, qu'il [I, 46] arriva je ne sais quel différend pour des corsaires étrangers qui croisaient avec la bannière française le long des côtes d'Égypte, à l'occasion de quoi la Porte retrancha cet article des capitulations dans un renouvellement qui se fit alors ; mais depuis il fut rétabli, et le privilège une autre fois accordé. Voici en quels termes il est couché.

Toutes les nations de l'Europe qui n'ont point d'agents publics à la Porte, ni d'alliance et confédération avec le Grand Seigneur, lorsqu'elles viendront en Levant sous la bannière française, y seront reçues, et jouiront des mêmes avantages que les Français. Les Turcs ne veulent point reconnaître ces dernières capitulations. Ils se servent des précédentes, et disent outre cela, quant aux dernières, que le mot viendront n'est pas exclusif, qu'il oblige bien la Porte à recevoir les étrangers qui viendront en Turquie avec la bannière française ; mais qu'il n'ôte pas la liberté au Grand Seigneur de les recevoir s'il veut sous d'autres bannières.

Secondement, que les Français ne payeraient que trois pour cent de douane, conformément aux Anglais, aux Hollandais, et aux Génois.

En troisième lieu, que le Grand Seigneur accorde aux Français la liberté de trafiquer aux Indes, par ses pays et terres, et notamment par le canal de la mer Rouge, sans payer d'autres droits que ceux d'entrée.

En quatrième lieu, que le Grand Seigneur fît rendre aux religieux catholiques romains de la Terre Sainte les lieux saints dont les Grecs les ont chassés l'an 1638.

En cinquième lieu, que le roi de France fût [I, 47] reconnu à la Porte seul protecteur des chrétiens.

En sixième lieu, que tous les chrétiens du rite romain qui sont dans l'Empire ottoman fussent reconnus et considérés comme étant sous la protection de Sa Majesté

En septième lieu, que les capucins français qui sont à Constantinople pussent relever une église à Galata que le feu avait entièrement consumée il y a environ quinze ans.

En huitième lieu, que toutes les églises des chrétiens romains qui sont dans l'Empire ottoman pussent à l'avenir être réparées et relevées autant de fois qu'il serait nécessaire, sans qu'il fût besoin d'en demander la permission.

En neuvième lieu, que tous les Français qui étaient esclaves en Turquie fussent mis en liberté.

Les autres demandes étaient moins importantes chacune en particulier, mais le nombre les rendait considérables. La Porte les traita d'exorbitantes et même ridicules, et les ministres crurent ou firent semblant de croire que l'on cherchait un prétexte de rompre avec Sa Hautesse. Le vizir envoya demander à l'ambassadeur s'il avait des lettres de l'empereur de France pour le Grand Seigneur, ou pour lui, qui contiennent les demandes insérées dans le mémoire qu'il avait présenté de la part de Sa Majesté, parce qu'il ne croirait jamais que l'empereur de France eût donné ordre de faire à la Porte des propositions aussi étranges et aussi éloignées du droit et de la justice que celles que l'on faisait en son nom, s'il ne les voyait contenues bien expressément dans une lettre signée de Sa Majesté. Monsieur de Nointel, qui ne [I, 48] s'attendait pas à cette demande, dit qu'il avait des lettres de créance de l'empereur son maître pour le Grand Seigneur et pour le grand vizir, et que cela devait suffire, parce que Sa Majesté n'écrivait jamais d'affaires elle-même : qu'ainsi la Porte était mal fondée de mettre en compromis l'intention de l'empereur de France à cause qu'il ne la montrait pas écrite ou signée de la main de Sa Majesté. L'ambassadeur avait raison. La difficulté que faisait le vizir était une pure chicane ; mais quoi que Monsieur de Nointel pût dire et alléguer au contraire, on ne lui accorda point d'audience qu'après avoir promis de faire venir une lettre du roi qui confînt nettement et clairement les mêmes choses qui étaient dans son mémoire, et de la faire venir en six mois.

C'était à la fin de février de l'an 1671 que Monsieur de Nointel donna cette parole. Le jour suivant le grand vizir lui envoya dire qu'il lui accordait l'audience pour le lendemain, et que deux jours après le Grand Seigneur la lui donnerait aussi, mais à condition qu'il n'y

parlerait d'aucunes affaires. L'ambassadeur fut reçu du vizir assez froidement. Il tint à ce ministre plusieurs discours qui pour être trop longs et étendus pour les Turcs ne faisaient aucun effet. Le vizir y répondit presque toujours par un oui ou un non. Monsieur de Nointel s'étendait particulièrement sur la grandeur du roi et sur ses forces. Le grand vizir, qui prenait ces vérités pour de secrètes menaces, répondit : « Oui, l'empereur de France est un grand monarque, mais son épée est encore neuve. » Il voulait dire [I, 49] que le roi n'avait fait jusque-là aucun exploit digne de tant d'éloges, mais il parlait en homme bien mal informé de ce qui se passait entre les princes chrétiens. Monsieur de Nointel reçut encore d'autres semblables réponses. J'en marquerai deux, dont voici la première, qui regarde l'ancienneté de l'alliance qu'il y a entre la France et la Turquie. L'ambassadeur en parlant de sa durée dit que les Français étaient vrais amis des Turcs. Le vizir répondit en souriant : « Les Français sont nos amis, mais nous les trouvons partout avec nos ennemis. » L'autre était encore plus mortifiante ; la voici.

L'ambassadeur, sur le point de sortir, fit dire au vizir qu'il avait ordre de l'empereur son maître de lui recommander fortement l'affaire de la mer Rouge ; que Sa Majesté l'avait extrêmement à cœur, et désirait fort que la Porte lui donnât contentement là-dessus. « Se peut-il faire, répondit sèchement le vizir, qu'un empereur aussi grand que vous dites qu'est le vôtre ait si fort à cœur une affaire de marchands ? »

L'ambassadeur ne fut pas plus satisfait de l'audience qu'il eut du Grand Seigneur. Après qu'il eut fait sa révérence, on le conduisit au bout de la salle vis-à-vis de Sa Hautesse, à qui il fit sa harangue, qui dura près d'un quart d'heure. Elle ne servait de [*sic*] guère, car l'interprète n'en expliqua que le sens au vizir, et en peu de paroles, et le vizir le dit en deux mots au Grand Seigneur. Monsieur de Nointel parla ensuite d'affaires à Sa Hautesse. Cela était contre la coutume, contre ce qu'avait demandé le vizir, et contre la [I, 50] parole qu'il prétendait qu'on lui en avait donnée. Le Grand Seigneur écouta attentivement tout ce que dit l'interprète et répondit, en tournant les yeux vers le grand vizir, qui est toujours proche de sa personne en de pareilles rencontres, que l'ambassadeur s'adresse à notre *lala*. Ce mot *lala* signifie tuteur et aussi père dans un sens figuré, mais dans le propre il signifie *père nourricier*, celui qui nous élève ou donne l'éducation. Les Turcs s'en servent pour signifier un homme qui a pour un autre un soin et une affection paternelle [*sic*]. C'est la coutume que les ambassadeurs au sortir de l'audience du Grand Seigneur dînent au Divan ; ils mangent avec le grand vizir, et les gentilshommes de leur compagnie mangent avec les vizirs du banc, qui sont les plus grands seigneurs de l'Empire. Monsieur de Nointel voulut encore là parler d'affaire. Son procédé impatienta le vizir et porta ce ministre à en user un peu incivilement avec lui. Il lui imposa silence et lui dit : « Monsieur l'ambassadeur, tenez-vous à ce que vous avez promis ; nous saurons dans six mois si nous sommes amis ou ennemis. »

Voilà le début de Monsieur de Nointel et le succès de son premier voyage à Andrinople. Il en revint au mois de mars 1671 et écrivit en France ce qu'il avait fait à la Porte et en quels termes il était demeuré avec le grand vizir. On vit bien à la cour que ce ministre se jouait de l'ambassadeur et des Français. On mit en délibération si on romprait avec la Porte ou si l'on dissimulerait un traitement si déraisonnable. Cependant, [I, 51] pour ne rien entreprendre légèrement dans une affaire de cette importance, on ordonna à Monsieur d'Oppède, premier président d'Aix, d'assembler à Marseille tous les négociants du Levant et les autres gens éclairés dans les affaires de Turquie, et de prendre leur sentiment sur ce que beaucoup de gens faisaient entendre au conseil : que la France se pouvait passer du négoce du Levant, au moins durant plusieurs années, et qu'elle pouvait aisément faire par mer tant de mal aux Turcs que le Grand Seigneur pour l'arrêter serait contraint d'accorder au roi tout ce que Sa Majesté demandait. L'avis de l'assemblée pris à la pluralité des voix fut que ces propositions étaient vraies : qu'il y avait en Provence assez de marchandises du Levant pour en fournir la France dix ans durant ; et que si le roi envoyait seulement dix vaisseaux dans les

mers de Grèce, et particulièrement aux Dardanelles, la famine serait dans peu à Constantinople, et il s'y ferait un soulèvement en faveur des Français.

Les Provençaux ne doutèrent point alors qu'on ne fit bientôt la guerre au Grand Seigneur. Ils écrivirent en tout le Levant ce qui s'était passé à Marseille, et mandaient avec assurance que le roi faisait équiper cinquante vaisseaux pour les envoyer contre les Turcs. Monsieur de Nointel reçut plusieurs lettres de Marseille qui lui assuraient la même chose. Ces nouvelles furent en un instant répandues dans Constantinople, dans Andrinople, et en tous les ports du Levant. J'ai ouï assurer que le grand vizir en fut troublé, et tous les ministres. Il envoyait demander aux autres ambassadeurs et aux [I, 52] résidents de la chrétienté, s'il était vrai que le roi de France leur voulût faire la guerre et se préparât à cela. Les réponses qu'il recevait étaient qu'à la vérité Sa Majesté faisait équiper des vaisseaux, mais qu'ils n'avaient point d'avis qu'on les voulût employer contre la Turquie ; qu'on disait presque généralement que c'était contre les Hollandais qu'on les préparait, et qu'ils croyaient que c'était la vérité. Ces réponses diminuèrent la crainte des Turcs, et ils la perdirent bientôt entièrement à l'arrivée d'une barque française qui parut au bout de deux mois à Constantinople. On la croyait d'abord barque d'avis, chargée d'ordres pour l'ambassadeur et pour tous les Français, mais ils furent bien surpris quand, demandant au patron où était l'armée navale de France destinée contre les Turcs, il leur dit qu'il n'avait point entendu parler d'armée navale, qu'on n'équipait point de vaisseaux à Toulon, et qu'il ne savait ce qu'on lui voulait dire.

Le premier septembre le grand vizir écrivit à Monsieur de Nointel. Il lui mandait que le terme de six mois qu'il avait pris pour faire venir une lettre du roi son maître étant expiré, il désirait savoir si elle était venue, ce qu'elle contenait, et quels ordres il avait de Sa Majesté. L'ambassadeur répondit de bouche à celui qui lui rendit cette lettre que la réponse de l'empereur de France n'était point encore venue ; que c'était tout ce qu'il pouvait mander alors au grand vizir, n'étant pas résolu de faire réponse à une lettre qui ne donnait pas à son maître les titres qui appartiennent à Sa Majesté Impériale. Monsieur de Nointel en usa [I, 53] ainsi, parce que le vizir ne donnait au roi dans sa lettre et sur le dessus que le titre de *crault*, qui est moins grand chez les Turcs que celui de *padcha*, quoique tous deux signifient un souverain. Ils se servent du dernier terme pour nommer le Grand Seigneur, et ils s'en sont toujours servis aussi pour nommer le roi de France. Le mot de *padcha* est persan. Le mot de *crault* est esclavon, et c'est le titre que les Polonais donnent à leur roi. En France, on explique le mot de *padcha* par celui d'empereur.

Le parti qu'on prit au conseil de France sur les affaires du Levant après la tenue de l'assemblée de Marseille ne répondit pas à ce qu'on avait lieu d'attendre ensuite de l'avis de cette assemblée. Le roi, qui voulait bientôt déclarer la guerre aux Hollandais, ne voulut pas entreprendre celle de Turquie, où il aurait fallu employer une bonne partie de son armée navale. Il se résolut de temporiser, et de faire encore un effort pour accommoder les choses et n'être point obligé de rompre avec les Turcs. Monsieur de Lyonne écrivit au vizir que l'empereur de France s'étonnait qu'il refusât de donner créance à son ambassadeur ; que la Porte n'avait jamais jusqu'alors mis en doute la vérité et la fidélité des propositions des ambassadeurs de France ; que Sa Majesté Impériale ne s'expliquerait point par d'autre canal que celui de Monsieur de Nointel ; et que si le Grand Seigneur et ses ministres refusaient de lui donner créance, ils lui donnassent congé de s'embarquer sur le vaisseau qui portait cette lettre à Constantinople. On envoya Monsieur d'Hervieu³², interprète de Monseigneur le [I, 54] Dauphin et à présent consul à Alep, pour la rendre lui-même au grand vizir, et on le chargea aussi des derniers ordres du roi à l'ambassadeur. Il partit de Marseille au mois de septembre et il n'arriva à Constantinople qu'à la fin du mois de février suivant, sur un vaisseau du roi nommé *Le Diamant*, commandé par le marquis de Prully. Le mauvais temps

³² Chevalier Laurent d'Arvieux (1635-1702), auteur de divers mémoires et traités sur la vie arabe.

l'empêcha de faire plus tôt qu'en quatre mois le voyage de Malte à Constantinople.

Dès que ce vaisseau fut arrivé là, et que Monsieur de Nointel eut vu les ordres du roi, il écrivit au grand vizir que la réponse de Sa Majesté était enfin arrivée après avoir été cinq mois sur mer, et qu'il n'attendait pour la lui communiquer que la permission de se rendre à la cour. Le vizir lui fit réponse qu'il pouvait venir quand il lui plairait, qu'il serait le bienvenu. Il mit sur le dessus de la lettre, selon les anciennes coutumes : « À l'ambassadeur de l'empereur de France », au lieu qu'à la précédente il avait mis : « À l'ambassadeur du roi de France », comme nous l'avons observé. Le même jour que l'ambassadeur reçut cette lettre, le caïmacan lui envoya dire qu'il avait ordre du grand vizir de fournir à Son Excellence trente chariots, douze chevaux, et mille écus pour son voyage, qu'il lui enverrait tout cela promptement. Il n'y manqua pas : l'argent fut apporté le lendemain, et les chariots et les chevaux furent amenés le jour que l'on voulut partir.

Voilà l'état et la situation où étaient les affaires et l'alliance de France avec la Turquie lorsque j'arrivai à Constantinople au mois de mars 1672. [I, 55]

L'ambassadeur partit de Constantinople le 29 mars. Il avait avec lui l'abbé de Nointel son frère, un gentilhomme, un confesseur, un maître d'hôtel, un secrétaire, trois interprètes, deux janissaires, et les moindres officiers en nombre suffisant. Outre cela il y avait en sa compagnie Monsieur d'Hervieu, qui avait apporté la lettre de Monsieur de Lyon pour le vizir ; un directeur de la Compagnie de Levant qui devait traiter avec le ministre des conditions du commerce de la mer Rouge ; deux religieux espagnols, commissaires de la Terre Sainte, qui sollicitaient la restitution des lieux saints de la Palestine que les Grecs leur avaient enlevés par l'autorité de la Porte il y a environ trente ans ; un marchand de Marseille qui avait aussi des affaires à la Porte ; et quatre gentilshommes français et italiens qui comme moi faisaient le voyage par curiosité seulement. Le caïmacan donna un *chaoux* à l'ambassadeur pour lui faire avoir partout des logements et pour faire garder à sa personne et à sa suite le respect que les Turcs perdent aux moindres occasions quand ils ne sont retenus d'aucune crainte. Nous fîmes six jours en chemin. On compte cinquante lieues de Constantinople à Andrinople. Le chemin est beau et uni par des plaines et des campagnes très belles. On trouve sur la route quantité de beaux villages et de beaux logements publics.

Nous allâmes loger à demi-lieue d'Andrinople dans un lieu fort agréable où l'air est bon et doux, plus qu'en aucun autre de la Romanie : car c'est ainsi que l'on appelle aujourd'hui [I, 56] la Thrace. Il est situé sur la rivière d'Hebre, que l'on nomme à présent Mariza, et on le nomme *Bosna-koi*, c'est-à-dire village de Bosnéens. Dix jours après notre arrivée, Panaioti, cet interprète du vizir dont j'ai parlé, vint de la part de ce ministre visiter l'ambassadeur et savoir de lui les intentions du roi son maître touchant le renouvellement des capitulations. Cet interprète commença à négocier avec Monsieur de Nointel en lui disant que le sentiment du vizir était que lui et l'ambassadeur ne se vissent point jusqu'à ce que les affaires fussent conclues et terminées, de peur qu'il ne survînt entre eux de ces différends qui bien que légers rompent ou arrêtent la négociation et en empêchent le succès. Panaioti ajouta, comme pour confirmer l'opinion du vizir, qu'en Turquie les affaires ne se faisaient jamais bien que par un tiers, que le vizir et l'ambassadeur ayant réciproquement à conserver la gloire et les intérêts de deux grands empires, nul des deux ne voudrait commencer à se relâcher de ses prétentions ; qu'il était fort facile qu'une négociation en personne aigrît l'esprit eu vizir et celui de l'ambassadeur ; mais qu'une négociation conduite par leurs interprètes ne pouvait si facilement produire de mauvaises dispositions dans l'un ni dans l'autre. Enfin le vizir le pria d'agréer qu'il ne lui donnât audience que pour remettre dans ses mains de nouvelles capitulations. Monsieur de Nointel souhaitait tout autre chose, mais il fallut suivre le sentiment du vizir et se résoudre à traiter par interprètes. Panaioti prit copie de la [I, 57] lettre que Monsieur de Lyon écrivait au grand vizir et le mémoire des conditions auxquelles Sa Majesté voulait seulement renouveler les capitulations, à ce que disait l'ambassadeur, et s'en

alla en faisant mille protestations à l'ambassadeur de le bien servir en sa négociation. Il lui dit particulièrement qu'il se faisait un grand honneur d'avoir à ménager le renouvellement des capitulations entre le Grand Seigneur et l'empereur de France ; qu'il n'y avait point de moyens au monde qu'il n'employât pour le faire conclure à la satisfaction de Sa Majesté très chrétienne. Le temps a découvert que cette protestation était entièrement trompeuse, et que Panaioti n'avait pas pour les intérêts de la France de meilleurs mouvements que le grand vizir.

Ce ministre lut le mémoire de l'ambassadeur et le donna à examiner au Divan. Il n'était pas si long de moitié que celui qu'on avait présenté au premier voyage, et ne contenait que onze chefs. Cependant le vizir le trouvait encore exorbitant. Il se récriait sur les points les plus considérables, disant que jamais la Porte ne les accorderait ; sur les autres il disait : cela se pourra accorder, l'on tâchera de passer sur un tel obstacle et de lever telles difficultés. Ainsi il donnait nettement le refus d'une partie des demandes qu'on lui faisait, et ne donnait parole de l'autre que fort incertainement. Le vizir en usait ainsi pour découvrir par les réponses de l'ambassadeur, s'il était vrai qu'il eût ordre de ne relâcher rien de son mémoire. Il le fit tomber dans son piège, et il découvrit ainsi qu'il avait des ordres secrets. [I, 58]

À la fin du mois d'avril, ces deux religieux commissaires de la Terre Sainte dont j'ai parlé furent fort consternés d'un bruit qui se répandit parmi nous, qu'ils ne devaient pas s'attendre, comme ils faisaient, à rentrer dans les lieux saints dont les Grecs les ont dépossédés, parce que le vizir ayant déclaré qu'il accorderait la diminution des droits de douane et le commerce de la mer Rouge à condition qu'on ne parlerait point de la Terre Sainte, on lui avait répondu qu'il fallait garder ce point pour le dernier. Comme cette affaire est assez curieuse, j'en rapporterai ici les principaux passages, et cela délassera le lecteur qui pourrait être fatigué du long détail des négociations de France à la Porte ottomane pour un renouvellement d'alliance.

Le royaume de Jérusalem fut conquis par les chrétiens l'an 1099 et perdu l'an 1177. Un roi de Syrie nommé Nezer-Salah-el-din Joseph³³ le reconquit, en chassa tous les chrétiens occidentaux, particulièrement les chevaliers³⁴, n'y laissant que les chrétiens orientaux, syriens, arméniens, géorgiens et grecs. Peu de temps après, et dans le treizième siècle, un des rois de Naples de la maison d'Anjou acheta du roi de Syrie les lieux saints de la Palestine. Le marché fut secret, le roi de Syrie appréhendant que les princes mahométans ses voisins ne lui en fissent une infamie, et qu'ils ne le querlassent sur cette vente. Les moines franciscains furent envoyés par le roi de Naples pour prendre possession des lieux saints. Ils y furent laissés et confirmés par les sultans d'Égypte [I, 59] et par les empereurs turcs qui conquièrent la Palestine.

Ces religieux avaient les clefs et la jouissance de tout ce que la dévotion chrétienne a consacré à Jérusalem, à Bethlehem, à Nazareth, et aux autres lieux de la Terre Sainte. Les chrétiens d'Orient, qui sont en grand nombre en ce pays-là, ne laissaient pas d'avoir des chapelles en plusieurs de ces lieux saints, comme en l'église bâtie sur le sépulcre de Jésus-Christ et en celles qui sont situées aux endroits où il naquit et fut crucifié. Les papes, qui emploient tout pour attirer les Grecs à leur communion, ordonnèrent aux cordeliers de leur donner toute sorte de liberté dans ces lieux saints, et de leur permettre d'y bâtir des chapelles, d'y tenir des lampes et des cierges, et d'y parer des images et des autels.

Les cordeliers disent que cette liberté qu'eurent les Grecs dans leurs églises fit naître en leur esprit le dessein de s'en rendre maîtres. Ceux-ci le nient avec grande assurance. Tant y a que ces derniers vinrent l'an 1634 à la Porte, et produisirent d'anciens titres de possession du mont Calvaire, de la grotte de Bethlehem, et d'autres lieux. Les cordeliers furent cités au

³³ Al-Malik an-Nâsir Salâh ad-Dîn Yûsuf, ou Saladin (1138-1193).

³⁴ C'est-à-dire les ordres hospitaliers.

Divan. Ils y comparurent avec les ambassadeurs des princes de la chrétienté qui étaient alors à la cour de Turquie. L'affaire y fut plusieurs fois plaidée en présence du grand vizir. Tous les chrétiens qui ont alliance avec la Porte s'intéressèrent dans le procès, aussi bien les protestants que les catholiques romains. Il y fut fait de grosses dépenses de part et d'autre. [I, 60] Enfin les Grecs le gagnèrent et furent mis en possession des saints lieux comme ils le demandaient.

Le grand vizir qui prononça en leur faveur étant mort au bout de deux ans, les Européens demandèrent que le procès fût revu. Cela fut fait, et entièrement à l'avantage des cordeliers, qui furent remis en possession de ce que les Grecs leur avaient ôté ; mais ils ne le gardèrent que deux autres années, car après ce temps un autre grand vizir favorable aux Grecs leur fit recouvrer ces mêmes lieux saints dont ils avaient mis hors les cordeliers quatre ans auparavant. Les Latins ont depuis fait de grands efforts pour en reprendre la possession, mais ils ont tous été inutiles ; le Divan s'est roidi contre les sollicitations, les promesses, et les offres, et a toujours constamment répondu qu'il n'était pas juste que les Grecs, qui sont les sujets du Grand Seigneur, et qui lui payent de tribut huit cent mille écus par an, fussent privés de la garde d'une partie des lieux saints de la Palestine, qui est du domaine de l'Empire ottoman. Les cordeliers n'ont pas laissé pour cela de renouveler les sollicitations, les requêtes, et les offres d'argent autant de fois qu'ils ont trouvé de bonnes occasions de le faire. L'an 1665 le comte de Leslé employa au nom de l'empereur tous les soins imaginables pour faire rentrer les cordeliers en leur bien ; il conjura, il donna, il promit, mais il ne put rien obtenir. Quatre ans après le baile³⁵ Molino au nom de la république de Venise fit la même chose. Les cordeliers n'eurent plus alors d'espérance que dans le roi [I, 61] de France. Ils députèrent deux religieux à Sa Majesté qui lui présentèrent des lettres de recommandation de Rome, d'Espagne, et de la plupart des princes romains, pour employer son crédit à faire rentrer les Latins dans les lieux saints d'où les Grecs les ont chassés. Le roi très chrétien n'avait pas besoin qu'on lui recommandât une telle affaire pour s'y employer vivement ; son zèle ardent pour l'Église romaine l'en sollicitait assez. Sa Majesté écrivit à Monsieur de la Haye son ambassadeur de faire entrer l'affaire de ces religieux dans les conditions du renouvellement des capitulations. Monsieur de la Haye et Monsieur de Nointel ensuite leur protestèrent diverses fois qu'ils avaient ordre exprès de ne point traiter avec la Porte, et de ne point renouveler les capitulations, si l'on ne remettait les cordeliers en possession des lieux saints qu'ils ont perdus. Cependant on sut à la fin du mois d'avril, comme j'ai dit, qu'on pourrait abandonner cette affaire, parce qu'on ne voulait point arrêter un grand traité pour se conserver la garde de quelques simples chapelles.

Ces deux religieux m'ont conté qu'à leur arrivée à Constantinople, Monsieur de la Haye leur ayant dit qu'il savait bien sûrement que la Porte ne renouvelerait point les capitulations aux conditions que le roi son maître demandait, à cause que le seul recouvrement des lieux saints, que Sa Majesté voulait absolument obtenir, était une chose que la Porte n'accorderait jamais, ils lui avaient fait cette réponse, qui renfermait un bon conseil pour le bon succès de leur affaire : [I, 62] « Si Votre Excellence a ordre positif touchant ce recouvrement, et si elle sait d'autre part que la Porte n'y consentira jamais, ne faites au grand vizir aucune autre demande que celle-là n'ait été accordée ; déclarez à ce ministre que vous ne traiterez point, qu'il ne nous ait donné parole de nous restituer ce que les Grecs nous ont pris ; si Votre Excellence tient cette voie, il arrivera, ou que le vizir accordera la demande, ou qu'il la refusera : s'il l'accorde, le plus grand empêchement au renouvellement des capitulations sera ôté ; s'il la refuse, la rupture sera glorieuse pour le roi de France ; elle ne paraîtra point intéressée ; toute l'Europe admirera la piété et le grand zèle de Sa Majesté ; il n'y aura personne qui ne soit forcé de reconnaître que le seul égard de la religion l'a porté à

³⁵ « C'est le nom qu'on donne aux ambassadeurs de Venise résidants à Constantinople » (Furetière).

rompre avec les Turcs. »

Ces bons pères me racontaient cela avec une ardeur qui est assez ordinaire dans les moines espagnols. Ils concevaient comme la plus belle action de l'univers qu'on fit la guerre à l'Empire ottoman pour l'obliger d'ôter aux chrétiens de Jérusalem, ses propres sujets, la garde de cinq ou six petites églises, et de la donner à des moines étrangers, qui n'étant pas contents d'y pouvoir entrer à toute heure, voulaient en avoir les clefs pendues à leur cordon.

À la mi-mai, Monsieur de Nointel, voyant que le Grand Seigneur et le grand vizir étaient prêts de partir pour la Pologne, et que la négociation n'était pas fort avancée, il alla voir le *reizquitab*. On peut comparer son office à celui de chancelier. L'ambassadeur eut trois conférences avec lui avant [I, 63] que de terminer le traité. On le vit comme conclu à la troisième, qui fut le 26 mai, et le renouvellement fait aux conditions suivantes.

Que les Français ne payeraient à l'avenir que trois pour cent de douane.

Qu'ils auraient le commerce libre aux Indes par la mer Rouge moyennant cinq pour cent de douane, qu'on payerait à l'entrée des terres du Grand Seigneur, sans payer rien davantage, ni au passage ni à la sortie.

Que les capucins français rebâtiraient à Galata leur église de saint Georges, que le feu avait consumée, et que cette église, celle des jésuites qui est au même lieu, et toutes les autres appartenantes aux Français qui sont dans l'Empire ottoman, seraient sous la protection du roi.

Que l'ambassadeur serait reconnu protecteur de l'hôpital des chrétiens européens qui est à Galata, et y pourrait faire dire la messe.

Que les esclaves français qui sont en Turquie et qui y pourraient être à l'avenir seraient mis en liberté, à condition qu'ils n'eussent point été pris ou sur des voiles, ou en des armées, ou devant des places ennemies de la Porte.

Voilà tout ce qui se devait changer ou ajouter dans les nouvelles capitulations. L'article concernant les nations étrangères y devait être mis tel qu'il se trouvait dans les anciennes.

Dès que les choses eurent été acceptées et accordées réciproquement, le plus ancien interprète de l'ambassadeur de France dit à Monsieur de Nointel de ne s'en aller point, que le chancelier n'eût dressé le modèle des nouvelles capitulations. Ce conseil était bon, [I, 64] mais l'ambassadeur crut Panaioti l'interprète du grand vizir, qui lui dit que c'était offenser le chancelier et lui faire un affront que de ne se pas fier à ce qu'il disait de bouche, et de le lui demander par écrit : qu'il engageait sa parole et demeurerait caution de celle du chancelier. Monsieur de Nointel se laissa persuader. Il revint au logis joyeux et satisfait, avec cet air et cette gaieté que donne le bon succès des affaires. Il nous dit en se mettant à table : « Messieurs, les capitulations sont renouvelées : il en faut faire la fête, et boire à ce renouvellement. » Nous y bûmes tous, à la réserve de son premier interprète, qui dit : « Monseigneur, je ne crois rien de fait jusqu'à ce que les capitulations soient entre les mains de Votre Excellence. »

Le chancelier avait promis d'envoyer le modèle sur le soir, afin de l'examiner, et qu'ensuite il serait mis au net ; cependant il n'en fit rien. L'ambassadeur ne s'en étonna pas. Il l'envoya quérir le lendemain ; mais il fut bien surpris de voir que l'article des nations étrangères n'obligeait point de la manière qu'il le prétendait celles qui n'ont point d'établissement à la Porte de venir sous la bannière de France. Monsieur de Nointel commença alors à craindre qu'on ne l'eût trompé. Il se met en colère, et envoya à l'instant son second interprète dire au chancelier que si cet article ne se mettait comme il l'entendait, il n'acceptait point les nouvelles capitulations. Son premier interprète lui dit de bien penser à l'avance [ce] qu'il faisait faire : qu'il se gardât bien de mettre le marché à la main des Turcs,

comme il le faisait, et qu'il [I, 65] ne s'engageât pas si brusquement à rompre avec la Porte pour un seul article, et de peu d'importance. Monsieur de Nointel passa outre. Il envoya faire au chancelier le message que j'ai dit. Ce ministre fit réponse qu'il le rapporterait au vizir.

Le 29 l'ambassadeur alla chez le chancelier, qui lui dit que la France ne devait pas demander à la Porte une chose qu'il n'était plus en son pouvoir de lui accorder, parce que le Grand Seigneur s'était engagé aux Anglais, aux Vénitiens, aux Hollandais, et aux Génois, que tous les étrangers qui viendraient en Turquie sous leurs bannières y seraient traités de même qu'eux ; qu'ayant accordé cela pareillement à l'empereur, et nommément pour les villes anséatiques³⁶ impériales, pour les sujets de la maison d'Autriche, et pour les Italiens, Sa Hautesse ne pouvait plus sans violer sa foi accorder aux Français ce qu'ils demandaient, savoir de ne donner entrée que sous leur bannière aux étrangers qui n'ont point d'établissement à la Porte. Le chancelier ajouta que, ce qu'il représentait à Son Excellence étant d'une notoriété publique et d'une conséquence convaincante, il la suppliait de n'insister pas davantage sur ce point. Monsieur de Nointel répondit en protestant de ne renouveler point, si l'on n'accordait cet article en la manière qu'il le demandait. Le chancelier répondit qu'il ferait rapport de cette protestation au vizir et lui ferait savoir sa réponse. L'ambassadeur lui dit qu'il l'obligerait beaucoup d'en aller parler à l'heure même à ce ministre, si sa commodité le lui permettait ; qu'il attendrait son retour. Le chancelier y consentit. [I, 66] Il alla parler au vizir, et revint avec cette réponse : « Le grand vizir m'a ordonné de dire à Votre Excellence que vous lui fîtes donner parole, il y a un mois, que pourvu qu'on accordât à l'empereur de France la diminution des droits de douane et le commerce par la mer Rouge, Sa Majesté Impériale se contenterait quant au reste des choses raisonnables et justes ; que sur cette parole, il vous avait accordé au nom du Grand Seigneur ces deux points, et les autres grâces que vous savez ; mais qu'à présent, voyant que vous ne lui tenez pas parole, il vous déclare bien expressément qu'il retire la sienne, et ne vous veut accorder rien du tout. » Cette réponse fut un coup de foudre. Monsieur de Nointel et ceux qui étaient avec lui en furent tout interdits. On voulut reprendre et renouer le traité, mais il ne fut pas possible, encore qu'on fit connaître sur-le-champ qu'on se déportait³⁷ du point contesté. Le chancelier répondit qu'il n'avait ordre du vizir que de dire ce qu'il avait dit, et qu'il ne pouvait traiter davantage. L'ambassadeur répliqua qu'il avait une lettre du premier ministre de France pour le vizir, qu'il ne voulait que la remettre en ses mains, et après prendre congé. Le chancelier répondit que pour le congé, c'était une chose facile, et que pour la lettre du premier ministre de France, le grand vizir ne se souciait pas de la voir.

Monsieur de Nointel revint au logis dans un chagrin qu'il est aisé de concevoir. Il dit aux personnes de son conseil, qui était l'abbé son frère, le directeur de la Compagnie du Levant, et ses deux premiers interprètes, [I, 67] que la nation anglaise et la hollandaise avaient dépensé chacune quarante mille écus au renouvellement des capitulations qu'elles ont avec la Porte ; qu'il en fallait donner autant aux ministres du Divan pour renouveler celles de France. Les interprètes eurent ordre de porter parole de cette somme aux ministres, mais cela ne produisit encore rien. Les ministres ne s'en émurent seulement pas. Il y a beaucoup d'affaires à la Porte qui se font par argent ; il y en a d'autres qu'aucune somme ne saurait faire avancer. Telle fut par exemple l'affaire des deux commissaires de la Terre Sainte qui étaient, comme j'ai dit, avec nous à Andrinople : ils offrirent cent mille écus au vizir pour rentrer en possession des lieux saints qu'on leur a ôtés, et en voulaient encore dépenser autant à faire des présents au Grand Seigneur et aux ministres de la Porte ; mais leur argent ne leur

³⁶ « *Hanséatique* ou *anséatique*, adj. Qui est compris dans l'alliance ou dans la Société de la Hanse. Ce mot se dit d'un certain nombre des villes d'Allemagne qui se sont liguées ou alliées pour le commerce. » (*Trévoux*.)

³⁷ Se déporter : « Quitter, abandonner une entreprise, un dessein » (*Furetière*).

servit de rien, le Divan fut incorruptible.

Je dirai en passant, à propos de ces religieux, que l'on ne doit pas être surpris des grandes offes qu'ils faisaient. Ils m'ont assuré que la dévotion qu'ont les Espagnols pour les lieux saints est si grande qu'ils fourniraient eux seuls des trésors pour les ravoir. Ils m'ont assuré aussi que la dépense ordinaire de la Terre Sainte se monte à cent mille livres par an, dont le tiers va en présents qu'il faut faire aux Turcs, et que chaque gardien, qui est triennal, en fait à sa venue pour dix mille écus.

Le troisième juin, jour du départ du Grand Seigneur pour la Pologne, l'ambassadeur se [I, 68] rendit de fort grand matin au camp au quartier du vizir, dans le dessein d'obliger en quelque sorte ce ministre à lui donner l'audience qu'il lui refusait depuis son arrivée, et à recevoir la lettre de Monsieur de Lyonne. Il mena même avec lui Monsieur d'Hervieu, afin que, comme c'était lui qui l'avait apportée, il la rendît ; mais le grand vizir n'était pas au camp : il était allé conduire au premier logement la sultane mère, ce qui obligea Monsieur l'ambassadeur d'aller au quartier du chancelier, où il l'attendit sept heures entières, tantôt en une tente et tantôt en une autre, parce que le camp se levait. Un peu après midi la nouvelle vint que le grand vizir était à la ville. Le chancelier l'alla trouver et lui dit que l'ambassadeur de France l'attendait au camp pour le voir et savoir sa dernière volonté. Le vizir lui dit de faire entendre à Son Excellence qu'elle ne prît pas la peine de l'attendre, parce qu'il prenait congé de sa femme, de sa mère et de sa famille, et qu'il n'irait que de nuit au camp ; que Son Excellence y laissât un de ses interprètes seulement, et qu'il donnerait réponse. La réponse que le grand vizir donna fut qu'il communiquerait au Grand Seigneur et au Divan ce que l'ambassadeur demandait, mais que cela ne se pouvait sitôt faire, à cause de la marche ; que Son Excellence pouvait cependant retourner à Constantinople pour y attendre la résolution du Grand Seigneur ; qu'il écrirait au caïmacan de donner un passeport au vaisseau du roi qui y était, et qu'au reste sans qu'il se fiait à la foi de l'ambassadeur il l'aurait fait arrêter à Andrinople, de peur qu'il ne [I, 69] se retirât sans congé. L'interprète avait ordre de demander au grand vizir des commandements pour des affaires particulières de négoce en divers lieux du Levant. Ce ministre les fit expédier le lendemain en la manière que l'interprète les demandait.

Voilà le succès du second voyage de Monsieur de Nointel à la Porte. Les Turcs avec beaucoup d'assurance donnaient aux Français le tort de cette rupture. Ils disaient que même la diminution des droits de douane n'était pas justement prétendue, parce que s'il y avait des nations qui n'en payaient pas tant, comme les Anglais, les Hollandais, et les Génois, il y en avait aussi qui en payaient plus, comme les Allemands et les Vénitiens ; et que si les premiers qui ne payaient que trois pour cent en eussent autrefois payé cinq, les Français auraient eu quelque droit de demander du rabais ; mais que la Porte, qui est libre de faire faveur à qui il lui plaît, ayant traité d'abord avec ces derniers venus à des conditions plus avantageuses que celles qu'elle a accordées à ses premiers alliés, elle n'était pas obligée de changer à son préjudice les conditions du commerce qui était entre eux depuis si longtemps. Pour les autres demandes du roi, ils disaient que ce n'était la plupart que des grâces qu'on n'avait pas raison de prétendre, puisque bien loin de les avoir méritées de la Porte, on l'avait toujours traversée dans ses plus importantes entreprises. Ils ajoutaient qu'on avait fait ces demandes le marché à la main, en menaçant et en agissant en maîtres, les Français qui étaient au Levant ne parlant [I, 70] que de brûler Constantinople, de faire la guerre au Grand Seigneur, de saccager ses îles et ses ports de mer. Que les vaisseaux qui avaient amené Monsieur de Nointel à Constantinople donnaient ouvertement retraite aux esclaves de toute sorte de nations qui s'y venaient jeter, et que les ambassadeurs de France n'entretenaient les grands dans les visites qu'ils leur faisaient que des forces de Sa Majesté, et de la puissance de ses armes. C'est ainsi que parlaient les Turcs. Les autres nations disaient que les Turcs n'avaient pas tant de tort, et même qu'ils avaient montré en cette occasion de n'être pas si barbares qu'on le dit, n'ayant

témoigné aux Français qui étaient en Levant ni à l'ambassadeur de Sa Majesté aucun ressentiment violent des grands et éclatants secours qu'on a donnés plusieurs fois à leurs ennemis, de la guerre qu'on a portée dans les pays qui sont sous leur protection, et des insultes et des menaces qu'on leur a faites jusque dans leur cour. Mais tout cela ne se disait que dans l'ardeur de voir arriver quelque grand accident qui obligeât la France d'employer contre les Turcs ces merveilleux préparatifs de guerre dont la plupart de ses voisins étaient effrayés.

Après avoir rapporté tout de suite la négociation de Monsieur de Nointel à la Porte, je toucherai quelque chose de celles de Monsieur Witzoski, internonce de Pologne³⁸, et du chevalier Quirini, baile de Venise, dont l'un venait de partir d'Andrinople quand j'y arrivai, et l'autre y demeura tout le temps que j'y fus. [I, 71]

Le vizir fit donner à l'internonce de Pologne, à son départ, 1700 écus pour payer ses dettes et pour s'en retourner, et outre cela sept chariots et un chaoux³⁹. Le pacha de Silistrie eut ordre de le faire aller par la frontière de Tartarie, et de mander aux Tartares de le retenir jusqu'à ce qu'ils sussent que l'envoyé turc qui était en Pologne eût passé les frontières et fût entré en Turquie. Le Divan fit tout ce qu'il put pour ajuster les affaires avec cet internonce et pour éviter d'entrer en guerre avec son maître. La Porte avait des desseins du côté de Perse et de la mer Rouge, et ce ne fut que par force qu'elle se tourna vers la Pologne. Le sujet du différend était la protection que le Grand Seigneur a donnée aux Cosaques. La Pologne demandait que Sa Hautesse retirât publiquement cette protection, de même qu'elle l'avait donnée publiquement, en envoyant à Dorosensko, fameux général de ces rebelles de Pologne, un étendard, des lettres patentes, et les autres marques de dignité avec lesquelles les bassas sont investis en Turquie. C'était afin que les Cosaques, étant intimidés par ce rebut d'éclat, se soumissent sans combattre à Sa Majesté polonaise, et qu'elle rentrât plus facilement dans la possession de l'Ukraine, qui est son bien particulier et le patrimoine de ses ancêtres.

Sous le règne du roi Cazimir⁴⁰, Monsieur Ratzieuski était venu demander la ratification du traité de Coctchin⁴¹, qui s'observait entre la Pologne et la Turquie, et d'autres choses. La Porte répondit qu'elle ratifierait purement et simplement, sans parler des Cosaques. [I, 72] Monsieur Ratzieuski mourut à Andrinople durant sa négociation. Son secrétaire, qui était ce Monsieur Witzosky, fut pourvu par le roi successeur de Cazimir⁴² de l'internonciature, et reçut ordre de représenter que l'Ukraine, étant le bien particulier du prince qui régnait alors, Sa Majesté avait double intérêt de chercher à y rentrer. La Porte répondit qu'elle n'empêcherait point que Sa Majesté polonaise n'y rentrât, et qu'elle pouvait faire ce qu'elle voudrait contre les Cosaques, mais que le Grand Seigneur considérait sa gloire et ne pouvait retirer ouvertement la protection qu'il leur avait ouvertement accordée. Monsieur Witzosky, qui était un homme violent, ne voulut point accepter ce moyen d'accord, ni tous les autres qu'on lui proposa. Il dit hautement en plein Divan que quand le roi son maître, les sénateurs, et la République seraient d'avis d'accepter une simple ratification, il les empêcherait de le faire par le pouvoir qu'il en avait en qualité de gentilhomme polonais. Le vizir voyant tant de fierté, et entendant dire que le roi de Pologne s'était avancé avec une armée à Léopold, il se prépara à la guerre.

³⁸ *Internonce* se dit normalement par rapport à la papauté : « Agent de la cour romaine qui fait les affaires du pape en une cour étrangère, pendant qu'il n'y a point de nonce exprès et en titre » (Furetière).

³⁹ « *Chiaoux*, s. m. Huissier ou sergent turc qui porte des armes offensives et défensives, qui assigne les particuliers, qui accommode leurs différends et en la garde duquel on met les prisonniers de qualité » (Richelet).

⁴⁰ Jean II Casimir Vasa ou Casimir V (1609-1672) abdiqua en 1668 et se retira en France.

⁴¹ La bataille de Khotin fut remportée par Jean Sobieski le 11 novembre 1673.

⁴² Son successeur élu, Michel Korybut Wisniowiecki, meurt le 10 novembre 1673.

Lorsque le roi et le sénat surent que le Grand Seigneur se tournait vers eux, et qu'au printemps assurément ils l'auraient sur les bras en Pologne, ils furent tous et surpris et confondus. L'internonce lui-même ne savait où il en était. Trompé par les bruits qu'on faisait courir de la révolte des Arabes et du saccagement de la Mecque, comme aussi par les assurances qu'on dit que Monsieur de Nointel lui donnait que Sa Majesté très [I, 73] chrétienne envoyait cinquante vaisseaux dans l'archipel, il avait toujours écrit à la République de tenir bon et de ne se relâcher en rien, parce qu'inafailliblement le Grand Seigneur aurait bientôt de plusieurs côtés de grandes guerres sur les bras.

La Pologne eût bien voulu alors n'avoir point détourné Sa Hautesse de ses desseins d'Asie. Elle envoya un interprète à la Porte. Cet interprète arriva le 23 mai avec huit hommes de suite, six semaines après le départ de l'internonce : on lui assigna un logis et treize francs par jour pour sa dépense. Les lettres qu'il apportait étaient du grand chancelier, adressées au grand vizir. Elles contenaient que la Pologne était surprise d'apprendre que le Grand Seigneur se préparait à lui faire la guerre ; qu'elle n'en savait pas le sujet, et n'en avait point donné d'occasion ; que si la Porte voulait ratifier le traité de Kocchin, le roi y était tout disposé, et qu'il enverrait un ambassadeur extraordinaire ; que si elle persistait dans le dessein de lui faire la guerre, Sa Majesté était prête à se défendre, mais qu'elle protestait que les Polonais n'étaient point les violateurs de la paix.

L'interprète fut renvoyé au bout de huit jours avec des lettres qui portaient que la Pologne pouvait envoyer un ambassadeur extraordinaire et qu'il serait le bienvenu. Cependant l'armée du Grand Seigneur, et le grand vizir à la tête, ne laissa pas de marcher vers Silistrie.

La négociation du chevalier Quirini n'eut rien de particulier. Il vint à Andrinople au mois de décembre 1671 et en partit à la fin de mai suivant. Il avait ordre de faire de [I, 74] particulières instances pour la liberté des prisonniers faits à la guerre de Candie. Il obtint, après des peines et des dépenses extrêmes, qu'on échangerait les vingt-huit principaux avec autant de Turcs. L'échange se fit à Castel Tornese en Morée. Quant au reste des prisonniers, au nombre de mille ou environ, le grand vizir dit au baile de Venise que les galères ottomanes étaient presque sans chiorme⁴³, et que d'en ôter mille hommes tout d'un coup, ce serait les trop affaiblir, surtout en un temps où l'on en avait tant de besoin, pour porter en Pologne par la mer Noire des hommes et des munitions. Cependant il lui promit que lorsque la campagne serait finie, il en ferait relâcher 250, et chaque année autant jusqu'à ce qu'ils fussent tous délivrés.

Les Vénitiens font tant de dépense à la Porte qu'on peut dire qu'ils achètent tout ce qu'ils obtiennent, et même qu'ils l'achètent fort chèrement. Il n'y a point d'homme d'importance à la cour et au Divan à qui ils ne fassent tous les ans des présents considérables. La République, qui n'a point de voisin plus à craindre que le Turc, n'épargne rien pour entretenir la paix avec lui. Elle lui paie tribut de plusieurs îles de l'archipel, comme Zante et Cerigo ; elle souffre, elle dissimule ses caprices, ses insultes, sa tyrannie ; et afin de prévenir les différends et les guerres qui naissent toujours entre de puissants voisins, autant qu'on les peut prévenir par la sagesse de la conduite, cette république envoie pour ambassadeurs à Constantinople les plus vieux et les plus expérimentés [I, 75] de ses sénateurs. Les bailes de Venise sont ordinairement des gens qui ont été ambassadeurs en toutes les cours de la chrétienté qu'on a employés en des traités de paix, et de guerre, et en des négociations, gens enfin qui n'ignorent rien de la politique de tous les princes du monde et des adresses des plus habiles ministres dans l'art de cacher son intérieur et de découvrir celui d'autrui. Les bailes ont des ordres libres de dépenser et de donner autant qu'ils jugent qu'il le faut faire. Ils demeurent ordinairement trois ans à Constantinople, et pendant ce temps-là ils amassent plus

⁴³ « Les galériens ou forçats qui font mouvoir une galère à force de rames » (Furetière).

de cent mille écus ; du moins ils le peuvent faire, car la République ne leur demande point de compte. Elle en use ainsi pour deux raisons. La première est pour balancer par le gain les peines de l'ambassade de Constantinople qui naissent du risque et des fatigues du voyage, de la mauvaise humeur, et du peu de considération des Turcs. La seconde est de récompenser couvertement ces bailes, qui souvent se sont épuisés en ambassades dans l'Europe.

J'ai ouï dire à Monsieur Quirini, en des visites que j'ai eu l'honneur de lui faire, que la politique des Turcs passait de beaucoup celle des Européans : qu'elle n'était point renfermée en des maximes et des règles, qu'elle consistait toute dans le bon sens, sur lequel elle était uniquement fondée, et sur les mouvements duquel elle se réglait uniquement. Que cette politique n'ayant ni art ni principes était comme inaccessible, et qu'il avouait de bonne foi que la conduite du vizir était un abîme pour lui ; qu'il n'en pouvait sonder le [I, 76] jugement, la prévoyance, la pénétration, le secret, l'artifice et tous les détours. Il assurait que s'il avait un fils, il ne lui donnerait point d'autre école de politique que la cour ottomane, où il ne se lassait point d'admirer le vizir, qui sans parler, sans écrire, sans se remuer beaucoup, gouvernait un des plus puissants empires du monde et en étendait les limites en plusieurs lieux.

Durant le séjour que j'ai fait à Andrinople, j'ai eu l'honneur de me trouver plusieurs fois en conversation avec cet ambassadeur de Venise ; et comme on s'entretenait encore alors communément de la guerre de Candie, j'en appris de lui et d'autres personnes éminentes de la cour bien des particularités mémorables. Voici celles que j'ai cru les plus dignes d'être rapportées.

Un des principaux commandements de la loi de Mahomet est le pèlerinage de la Mecque et de Médine, qu'elle appelle par excellence *heger haramin*, c'est-à-dire la visite des villes sacrées. Il n'y a qu'une extrême pauvreté qui en puisse légitimement dispenser, et il est ordonné à ceux à qui la maladie, ou l'emploi, ou d'autres empêchements, ne permettent pas d'aller à ce pèlerinage, de le faire faire par procureur : c'est-à-dire d'envoyer dans ces lieux de dévotion un homme exprès qui fasse tout ce qu'on y ferait soi-même si l'on y pouvait aller.

Les empereurs ottomans s'acquittent fort exactement de ce devoir, tant pour eux que pour leur famille. Ils envoient tous les ans des présents considérables à ces villes, dont ils se disent par honneur seigneurs et protecteurs. [I, 77] Ces présents s'envoient quelquefois par mer. On les chargea l'an 1644 sur un gros galion qui les devait porter au Caire. Beaucoup d'eunuques et diverses femmes du sérail étaient avec les envoyés du Grand Seigneur pour faire le pèlerinage, et il y avait encore quantité de passagers et de soldats. Ce galion partit de Constantinople avec plusieurs autres voiles auxquelles il servait de conserve⁴⁴. Il fut attaqué proche de Rhodes par les galères de Malte, et fut pris après un rude combat. Les galères ne le purent mener droit à Malte, à cause qu'il faisait eau de tous côtés pour les grands coups de *coursiers*⁴⁵ qu'il avait reçus au combat. Elles relâchèrent avec peine en un port de l'île de Candie. On le radouba là le mieux qu'il se pût, et l'on prit toutes les peines imaginables de le mener à Malte : mais ce fut en vain, il alla à fond. On estimait un million ce qu'on en avait déchargé dans les galères.

La nouvelle de cette prise mit le Grand Seigneur en furie. Il menaçait d'exterminer tous les chrétiens qui étaient à Constantinople, les ambassadeurs et les ministres étrangers comme les autres. Il en voulait à toutes les nations, parce, disait-il, que les galères de Malte étaient montées de chevaliers et de soldats de tous les pays de la chrétienté.

⁴⁴ *Conserve* « se dit des vaisseaux qui vont en mer de compagnie pour se défendre, s'escorter et se secourir les uns les autres » (Furetière).

⁴⁵ « Un gros canon d'une galère qui tire par-dessus l'éperon, qui est ordinairement de fonte verte » (Furetière).

Monsieur Soranzo, ambassadeur de Venise à la Porte ottomane, recourut promptement aux ministres du Divan. Il crut détourner sûrement l'orage de dessus sa tête et bien apaiser le Grand Seigneur en lui [I, 78] faisant représenter qu'il n'y avait aucun chevalier de Malte sujet de la République. Les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande firent remontrer la même chose, ainsi toute la foudre semblait devoir tomber sur Monsieur de la Haye le père, alors ambassadeur de France ; et sans doute il eût senti rudement la brutalité des Turcs et l'emportement du Grand Seigneur si Givan Capigi Bachy grand vizir ne l'eût garanti. Ce premier ministre, homme de très grand esprit, de rare mérite, et de la plus illustre naissance de Turquie, ayant eu six grands vizirs de sa maison : ce ministre, dis-je, prit la défense de l'ambassadeur de France, des Français, et de tous les chrétiens qui étaient à Constantinople, excepté les Vénitiens. Il fit entendre à Sa Hautesse que les Vénitiens étaient les plus coupables pour avoir permis aux galères de Malte de radouber le galion dans leurs ports au lieu de l'arrêter. Il fit tourner ainsi contre Candie toute la colère du Grand Seigneur, qui résolut d'y porter la guerre. Cette résolution fut fort secrète, et pour l'exécuter secrètement aussi on ne fit paraître de colère que contre Malte. Le Grand Seigneur publia la guerre contre cette petite île, et ordonna à la milice de se tenir prête à la fin du mois de mars 1645.

L'ambassadeur de Venise n'épargna ni industrie ni présents pour pénétrer cette publication de guerre et découvrir si elle était sincère et ne couvrait point le dessein d'une entreprise contre la République. L'ambassadeur de France l'assurait qu'il y avait de la dissimulation, et lui donna plusieurs fois avis [I, 79] qu'on en voulait à Candie. Il n'en fit aucun compte, et se laissa prévenir des assurances du contraire que le grand vizir lui donnait de temps en temps.

L'armée ottomane, au nombre de 80 vaisseaux et d'autant de galères, commandée par Issouf Captan Pacha, partit de Constantinople à la fin d'avril, fit descente en Candie, et en dix jours prit La Canée⁴⁶. Ceux qui ont connu ce général disent que c'était un grand capitaine, et qu'il aurait pris l'île en peu de temps si on lui eût laissé la vie et la conduite de cette guerre. Le Grand Seigneur s'étant mis en tête qu'Issouf avait de grands trésors, et qu'on se pourrait passer de lui pour conquérir le reste de Candie, le fit étrangler à Constantinople peu de jours après son retour. Sa Hautesse perdit beaucoup à sa mort, et ne trouva point ces trésors qu'elle s'était imaginée [*sic*]. Les années suivantes la Porte renvoya d'autres armées en Candie sous différents généraux. Les succès qu'ils ont eus sont trop connus pour en parler.

Ce n'est pas tant à la force de cette île ou à la faiblesse des Turcs qu'on doit imputer la longueur de cette guerre, qui dura vingt-quatre ans entiers, qu'aux révolutions étranges qui arrivèrent dans la cour ottomane presque au commencement de cette entreprise, et aux guerres qui se firent en Transylvanie et en Hongrie, et qui durèrent jusqu'à l'an 1665. Le prince qui entreprit la conquête de Candie était Ibrahim, âgé pour lors de trente-deux ans. Il était parvenu à l'empire quatre ans auparavant, contre ses espérances et celles de tout le monde, car il avait été tenu [I, 80] en une rude prison durant le règne d'Osman et de Murat ses frères ; et ce dernier après avoir fait étrangler ses deux plus jeunes frères, comme il se vit proche de sa fin, il commanda qu'on étranglât aussi Ibrahim, le seul frère qui lui restait : mais ce cruel commandement ne fut point exécuté, parce que Murat n'avait point de fils, et qu'Ibrahim étant demeuré seul de la famille ottomane, c'était aussi l'unique héritier de l'Empire. Il est bon de remarquer que ce qui avait porté Murat à laisser la vie à Ibrahim et à l'ôter à ses frères, bien que plus jeunes, c'est qu'Ibrahim n'avait point d'esprit, et que paraissant tout à fait incapable de régner, on ne pouvait craindre de révolte en sa faveur. Dès qu'il fut sur le trône, il s'abandonna à toute sorte d'impuretés et de crimes : ses débauches, ses extorsions, et ses cruautés le rendirent odieux et insupportable à tous ses sujets. Il prenait sans aucune

⁴⁶ Ville de Crète.

distinction les biens des mosquées et des particuliers, et souvent il ôtait la vie à ceux qu'il croyait riches, pour avoir plus aisément leurs biens, et tout cela pour fournir aux excessives dépenses de ses plaisirs et au grand luxe de sa cour. La milice était mal payée. Elle se souleva pour déposer Ibrahim au mois d'août 1648, et pour mettre sur le trône Mahamed son fils aîné, âgé seulement de sept ans et douze jours, après quoi elle étrangla Ibrahim.

J'ai déjà rapporté que dans les premières années du règne de Mahamed, l'État était gouverné par des femmes et par des eunuques qui en remplissaient comme bon leur [I, 81] semblait les premières charges, et particulièrement celle de premier ministre⁴⁷, jusqu'au temps qu'on la donna à Cuperly Mahamed Pacha, qui entreprit la guerre de Transylvanie. Son successeur, qui était aussi son fils, commença celle de Hongrie, laquelle ayant été terminée par la paix l'an 1665 comme je l'ai dit, il s'attache deux ans ensuite à cette conquête de Candie, où il trouva une bien plus longue et plus vigoureuse résistance qu'il n'avait pensé.

Si Candie eût tenu encore un hiver contre les Turcs, on ne doute point que le grand vizir n'eût été contraint de lever le siège et qu'il ne fût arrivé de grands soulèvements dans l'Empire. Les plus vieux janissaires étaient morts à ce siège : aucun n'y voulait plus aller ; tous les Turcs murmuraient de cette guerre, ils disaient qu'on allait faire échouer contre une roche les forces ottomanes par un aveuglement étonnant ; le peuple de Constantinople voulait mettre sur le trône un frère du Grand Seigneur ; Sa Hautesse était sollicitée de faire mourir le vizir afin d'apaiser par ce sacrifice la colère du peuple et de la milice. L'un ou l'autre de ces changements suffisait pour faire lever le siège.

Le grand vizir savait tout cela. Il était au désespoir de ne pouvoir finir cette guerre ; il craignait fortement d'y laisser l'honneur et la vie. On dit qu'il s'arrachait les poils de la barbe. Il est certain qu'il gagna alors une maladie incurable et difficile à nommer. C'était un certain saisissement de cœur ou abattement d'esprits causé par la crainte, l'affliction et l'épouvante. Les médecins lui [I, 82] ordonnaient contre ce mal l'usage du vin pur. Il en buvait journellement, et ne se sentait remis que par ce secours.

Lorsque la nouvelle de la reddition de Candie fut portée au Grand Seigneur, Sa Hautesse ne la put croire, et quand elle en fut assurée, elle s'emporta à des excès de joie qui étaient extravagants. Elle et toute sa cour répétaient souvent ces mots : « Les Francs ont eu pitié de nous. »

Les Turcs se glorifiaient à la prise de Candie d'avoir vaincu toute la chrétienté, parce qu'il y avait à ce siège des soldats et des volontaires de tous les endroits de la chrétienté, et ils disaient qu'il avait duré trois ans parce que toute la chrétienté s'y était trouvée, et qu'elle y avait fait ses plus grands efforts.

Le plus utile préparatif que fit le vizir pour le siège de Candie fut de faire son *kiaija*, c'est-à-dire l'intendant de sa maison, grand trésorier de l'Empire. Il connaissait la véritable amitié que ce seigneur avait pour lui, et qu'au besoin il n'épargnerait pas sa vie. Cette prévoyance fit le gain de la place et le salut du vizir. Le grand trésorier ne laissa jamais manquer le camp de rien. On y trouvait des moutons à un écu tant qu'on en voulait. Les marchés y étaient remplis de toutes les choses nécessaires à la nourriture et au vêtement. Les munitions y passaient à quelque prix et à quelques risques que ce fût, parce que l'argent y abondait.

Dans le mémoire que ce trésorier donna au Divan des dépenses extraordinaires faites [I, 83] en Candie les trois dernières années du siège, il y avait 700 mille écus dépensés en dons faits aux déserteurs ennemis qui se faisaient Turcs ou s'en allaient hors de l'île, à récompenser les beaux exploits des soldats, à payer les têtes des chrétiens. On donnait sept francs et demi de chacune. Ce mémoire marquait qu'on avait tiré cent mille coups de canon contre la place, et qu'il était mort devant sept pachas, 80 tant colonels que capitaines, 10.400

⁴⁷ Voir ci-dessus, I, 23.

janissaires, sans les autres milices et les troupes des provinces, dont la paye n'est point couchée sur l'État.

Le jour que le grand vizir entra dans Candie, le chevalier Molino, que la République avait envoyé pour traiter de paix avec la Porte, était à son côté. Le grand vizir lui dit que l'île de Candie coûtait beaucoup au Grand Seigneur. Monsieur Molino lui répondit qu'elle coûtait aussi beaucoup à la République, et qu'il y était mort cent mille hommes, sans compter les Français. Le vizir lui demanda pourquoi la place ne s'était pas rendue plus tôt, y ayant longtemps qu'ils n'étaient plus en état de tenir. L'ambassadeur répondit que le roi de France avait empêché de le faire, en promettant d'envoyer de puissants secours et de déclarer la guerre au Grand Seigneur.

Le baile Molino arriva en Candie au printemps de l'an 1669. Il se tenait aux *Gozes* de l'île⁴⁸. Il envoya offrir au grand vizir les Grabuses, et Spina Longa, la Suda, et Tine⁴⁹, îles de l'archipel, Clissa⁵⁰ et d'autres places de terre ferme, les frais de la guerre, et cinquante [I, 84] mille écus de tribut par an pour la ville de Candie que la République tiendrait de l'Empire. Le grand vizir fit réponse que le Grand Seigneur avait plus son honneur en considération que tous les autres biens ; qu'il ne voulait autre chose que ce morceau de roche que Sa Hautesse attaquait depuis vingt-quatre ans.

Ce fut le capitaine général Morosini qui fit la trêve avec le vizir. Il la fit à l'insu du chevalier Molino et sans lui en rien communiquer. Ce procédé pensa coûter la vie à Monsieur Morosini à Venise. Les grandes sommes d'argent qu'il fit couler pendant une nuit le sauvèrent. Ce capitaine général ne songea en traitant à aucun intérêt, qu'à celui de l'État. Il ne se mit en peine ni de celui de la religion, ni de celui du commerce. Il s'appliqua tout entier à ce qui regardait l'île de Candie et la guerre, et accorda avec le vizir que tout le reste serait remis en l'état auquel il était avant la rupture. C'est ce qui fut cause que Monsieur Molino eut tant de peine à faire rebâtir à Galata, faubourg de Constantinople, l'église des Vénitiens que le feu avait consumée, et il fit tant d'efforts en cette affaire pour lever les obstacles qui survenaient de tous côtés qu'il y mourut en la peine ; mais par bonheur l'ouvrage était presque achevé. Il demanda plusieurs choses au Grand Seigneur, particulièrement la diminution des droits de douane que les Vénitiens payent, mais il ne l'obtint point. Le grand vizir lui dit : « Monsieur Molino, l'alliance qu'il y a entre la Porte et la République est une alliance [I, 85] ancienne, et la Porte la considère par son ancienneté plus que par aucun autre égard ; si l'on y change quelques articles, ce sera une alliance nouvelle, dont les Turcs ne feront plus tant d'estime, et qu'ils respecteront beaucoup moins. De plus, si vous demandez des grâces au Grand Seigneur, Sa Hautesse vous pourra demander aussi quelque chose. » Monsieur Molino entendit bientôt ce que cela voulait dire : il ne parla plus de diminution de droits ni de changement aux capitulations anciennes.

Je viens de donner une trop belle idée de la conduite du grand vizir pour ne rien dire de plus particulier de sa personne ; mais comme c'est de son père, qui était aussi grand vizir, qu'il tenait sa fortune et sa gloire, je dirai auparavant et en peu de mots ce que fit de plus mémorable ce vizir si renommé.

Il s'appelait Cuperly Mahamed Pacha. Le caprice des femmes et des eunuques qui gouvernaient durant le bas âge de Mahamed quatrième le fit grand vizir. Il ne pensait à rien moins qu'à cette haute dignité lorsqu'elle lui fut offerte, mais dès qu'il en fut revêtu il se mit à envisager le changement et le meurtre de plusieurs grands vizirs ses prédécesseurs, dont

⁴⁸ « *Gozzi* ou les *Gozes*, petites îles de la mer Méditerranée au sud de la partie occidentale de l'île de Candie » (Vosgien).

⁴⁹ Garabuse ou Grabuse, « deux petites îles dépendantes de celle de Candie, et situées à demi-lieue de sa côte occidentale » ; Spinalonga et Suda, forteresses de Candie ; Tine, une île de l'archipel (*Trévoux*).

⁵⁰ « Fort de Dalmatie d'une grande importance, pris sur les Turcs par les Vénitiens » (Vosgien).

l'État changeait presque tous les mois, et il crut que pour se conserver la vie et l'emploi il fallait qu'il fit mourir ses envieux et ses compétiteurs, et qu'il entreprît des guerres afin de tenir toujours le Grand Seigneur éloigné de Constantinople, et de se voir toujours occupé à la tête d'une armée. [I, 86]

Il commença par le sérail, où il fit étrangler plusieurs eunuques, et s'étant rendu maître en peu de temps de la crédulité et des affections de son jeune prince, il lui persuada que pour être maître absolu de l'Empire, et n'être point sujet aux séditions et aux intrigues, et pour empêcher la milice de faire des attentats pareils à celui qu'elle avait fait sur son père, il fallait que Sa Hautesse s'éloignât de la capitale, où le peuple est mutin et où les janissaires sont les maîtres, et qu'elle se défit de tous ceux qui avaient osé déposer son père et tremper leurs mains parricides dans son sang. Suivant ce projet, Cuperly fit étrangler Delly Ussein Pacha, renommé pour le plus vaillant capitaine de l'Empire, qui avait été général en Candie. Il mena la cour à Andrinople, et il entreprit la guerre de Transylvanie, parce que celle de Candie l'eût tenu trop éloigné de la personne du Grand Seigneur, qui n'était pas encore en âge de marcher à la tête de ses armées.

Cette guerre de Transylvanie fut courte, et glorieuse au grand vizir par la défaite du prince Ragotsky et par la prise de Waradin, quoiqu'elle lui coûtât le sang des meilleures troupes ottomanes et de leurs plus braves officiers. Il revint victorieux à Andrinople, et quoiqu'il eût fait la paix avec l'empereur, il se mit à faire des apprêts pour recommencer la guerre contre lui en Hongrie. Il était sur le point de se mettre en campagne l'an 1662 lorsqu'il mourut, mais il eut le pouvoir avant sa mort de faire recevoir en sa place son fils unique, Akmet Pacha, quoiqu'il n'eût pas atteint l'âge de trente [I, 87] ans, ce qui est une action extraordinaire et sans pareille dans l'histoire de la monarchie ottomane.

Il n'y a peut-être jamais eu de grand vizir plus capable de gouverner l'Empire ottoman qu'Akmet Pacha. Il avait la taille haute, un peu chargée d'embonpoint, les yeux grands et ouverts, le visage bien formé, le teint blanc et uni ; son air était modeste, grave, affable et engageant. Il ne se peut voir de Turc ni d'homme plus civil. Il était d'un naturel beaucoup plus doux et moins sanguinaire que son père. Il n'était point tyran, et haïssait à mort les vexations. La justice et l'équité paraissaient en tout ce qu'il faisait. Il ne se laissait point conduire à l'intérêt ; et soit qu'il n'eût pas beaucoup d'attachement aux biens, soit que les siens, qui étaient très grands, remplissent tous ses désirs, l'on ne voyait pas qu'il les recherchât comme font les autres Turcs. On dit même une particularité qui fait beaucoup à sa gloire, c'est que de tous les gens qui lui ont fait des présents pour aller à leurs fins, aucun d'eux n'y est parvenu ; ainsi il arrivait toujours qu'on n'obtenait ni grâces ni emplois de ce ministre quand on les lui demandait le présent à la main. Son esprit était étendu, pénétrant, couvert ; sa mémoire heureuse et facile ; son jugement juste et appliqué. Il allait droit aux choses. Il parlait peu, et modestement, mais avec un discernement et une connaissance qu'il n'est pas facile de représenter. Les commencements de son ministère furent glorieux et avantageux à l'Empire ottoman ; toutes les suites le furent encore davantage. [I, 88]

Ce grand homme, ayant vu les beaux succès qu'avait eus la conduite de son père au gouvernement de Turquie, tâcha d'abord de le suivre d'aussi près qu'il se peut. Il commença la guerre contre l'empereur que son père avait projetée et qu'il allait entreprendre. Il marcha à Bude avec une armée de soixante mille hommes, assiégea Neuhausel, qu'il prit l'an 1663, fit lever le siège de Canise, et emporta le fort de Serin au commencement de l'année suivante. Dans le dessein de continuer ses progrès et d'aller droit à Vienne, il fit faire un pont sur la rivière de Raab ; douze mille Turcs l'avaient déjà passée, et toute l'armée en allait faire autant ; mais elle en fut empêchée par celle de l'empereur, qui fortifiée du secours des alliés de l'Empire et particulièrement des Français, tailla en pièces la meilleure partie de ces douze mille Turcs, donna la fuite au reste, et gagna cette célèbre bataille qu'on a appelée la bataille de St Godard, du nom du bourg près duquel elle se donna.

Le grand vizir répara la perte de cette bataille par un traité de paix qu'il fit aussi glorieux et aussi avantageux que s'il l'avait gagnée ; et voyant la passion qu'avait le Grand Seigneur de revoir Constantinople, il l'y mena, si bien accompagné qu'il n'y avait nul soulèvement à craindre, et il y demeura jusqu'au commencement de l'an 1666 qu'il entreprit de terminer la guerre de Candie, à quoi il s'employa trois ans, comme je l'ai dit. Deux ans après il commença la guerre de Pologne, et il suivit toujours de fort près la grande maxime de son père, qu'un [I, 89] premier vizir devait se maintenir à la tête d'une armée.

Nous partîmes d'Andrinople le 9 juin et revînmes à Constantinople le 15. Le 17 au point du jour Monsieur de Nointel alla *incognito* voir le caïmacan et lui demander un passeport pour le vaisseau du roi. Le caïmacan fit réponse qu'il n'avait point reçu d'ordre du vizir de lui en donner, et qu'il ne le pouvait faire. L'ambassadeur fut fort surpris et fort touché. Il conta au caïmacan la dureté du vizir pour lui. Le caïmacan fit semblant de s'intéresser dans l'injustice du traitement qu'on faisait à l'ambassadeur. Il convint ensuite avec Son Excellence d'envoyer chacun un homme et des lettres au vizir. Le caïmacan manda à ce ministre tout ce que l'ambassadeur lui avait dit et représenté. Monsieur de Nointel lui écrivit des plaintes de son manquement de parole. Il le conjura de n'outrer pas sa patience, qui était à bout, de lui déclarer entièrement la dernière résolution de la Porte, et de lui envoyer particulièrement le congé du vaisseau du roi.

Les exprès⁵¹ qu'on chargea de ces lettres partirent séparément. Celui du caïmacan partit le 18 juin, celui de Monsieur de Nointel le lendemain. L'exprès du caïmacan trouva toute la cour auprès de Silistrie, d'où il retourna à Constantinople le 9 juillet. Dès qu'il fut arrivé, son maître envoya quérir le premier interprète de l'ambassadeur et lui dit : « Le vizir n'a point donné de réponse à mon exprès, et il l'a renvoyé en lui disant qu'il me ferait savoir par une autre voie les [I, 90] volontés du Grand Seigneur. » Le courrier de l'ambassadeur n'était pas revenu le 20 juillet, lorsque je partis : je ne sais quelle réponse il rapporta.

À la fin du mois de juin l'ambassadeur fit demander un passeport pour le directeur de la Compagnie du Levant, de qui j'ai parlé, un pour moi, une permission de faire venir du vin, et une autre d'entrer à Sainte-Sophie⁵². Le caïmacan fit réponse qu'il ne pouvait accorder rien du tout à l'ambassadeur jusqu'à ce qu'il sût les intentions du vizir ; qu'il sentait beaucoup de répugnance à lui refuser ces bagatelles ; mais qu'au terme où étaient les choses entre le grand vizir et l'ambassadeur, il se rendrait criminel de donner des passeports à Son Excellence ; que dès qu'il en aurait la permission, il ferait connaître la bonne volonté qu'il avait pour la nation française.

Ce refus me donna beaucoup d'inquiétude, parce qu'il semblait confirmer des bruits qui couraient que le grand vizir voulait faire arrêter l'ambassadeur et tous les Français. Je me voyais avec un grand fonds : c'était la charge de deux chevaux, comme je l'ai dit. Le bagage de mon camarade⁵³ et le mien en chargeaient encore quatre. Cela ne nous permettait pas de penser seulement à fuir ou à se cacher. Trois autres considérations augmentaient mon inquiétude et ma peine. La première, que quelque chemin que je prisse pour passer par terre en Perse, je ne pouvais de trois mois être hors de la Turquie, et que pendant ce temps-là la Porte aurait tout le loisir d'envoyer ordre aux extrémités de son empire [I, 91] les plus reculées d'arrêter les Français, si elle se portait à cette violence contre eux. La seconde est que rien de tout ce que je portais de précieux n'avait passé à la douane, et que si l'on venait pour cela à me rechercher à Constantinople ou en d'autres villes de Turquie, je ne pouvais espérer aucun secours de l'ambassadeur. La troisième, qu'à cause des chaleurs, il ne se ferait de caravane pour aller en Perse qu'au mois d'octobre.

⁵¹ Courriers (Furetière).

⁵² Ancienne basilique devenue mosquée à Constantinople.

⁵³ C'est une des rares allusions à Antoine Raisin, qui l'avait devancé jusqu'à Livourne (voir I, 2).

En ce fâcheux embarras, Dieu, dont j'ai toujours senti le secours en mes plus grands besoins, me fit voir un chemin tout prêt pour me tirer sûrement de Constantinople. Le Grand Seigneur a une forteresse à vingt milles du Tanaïs, vis-à-vis de l'endroit où ce grand fleuve entre dans les marais Méotides. Cette forteresse s'appelle Azac. La Porte y envoie tous les ans un nouveau commandant avec des gens et de l'argent. Il y va par mer, tant parce qu'il n'y a que 1300 milles par cette voie, qu'à cause du risque qu'il y a par terre de tomber entre les mains des Tartares, des Cosaques ou des Moscovites. La *saïque* (c'est une sorte de vaisseau turc) où s'embarque le commandant n'est point exposée à la visite des douaniers comme sont tous les autres bâtiments qui vont en la mer Noire. Ce qui est dessus se peut dire libre, et il n'y a que le commandant turc qui ait droit d'en prendre connaissance. Cette saïque touche Caffa⁵⁴, ville et port célèbre dans la Tartarie Crimée, d'où il part tous les ans au mois de septembre et d'octobre des vaisseaux qui vont en Mingrèlie, ou Colchide, qui n'est qu'à [I, 92] sept ou huit jours de marche avant que d'entrer sur les terres de Perse. Il n'y a pas de route plus courte pour aller de Constantinople en Perse, ni qui puisse être plus aisée ; car on pourrait faire le voyage en trois semaines, tout par mer à quelque soixante lieues près, néanmoins il n'y a pas de route moins pratiquée ni plus inconnue à cause des dangers qu'on y court, et je ne pus trouver à Constantinople un seul homme qui l'eût faite. J'en trouvais un grand nombre qui me disaient ce que j'en rapporte, et qu'ils avaient été aux ports de Mingrèlie, où il y a toujours beaucoup d'Arméniens et de Géorgiens sujets de la Perse qui leur disaient qu'il n'y avait que six ou sept jours de marche de là chez eux.

Les dangers de cette route qui empêchent qu'on ne la prenne sont de deux sortes : premièrement la mer Noire est fort orageuse, et la plupart des vaisseaux y périssent, faute d'art et faute de bons ports ; d'ailleurs les peuples qui habitent les pays entre la mer et les États de Perse sont d'un fort méchant naturel, gens sans religion et sans police. Ainsi je n'aurais eu garde de songer seulement à la route de Colchide, quelques appas qu'elle eût pour moi, soit pour la curiosité, soit pour la facilité et la brièveté du chemin, si le passage de la Turquie ne m'eût paru d'un danger encore plus redoutable dans les fâcheuses circonstances que j'ai rapportées. Ce qui me poussait le plus à prendre la voie de la mer était cette saïque d'Azac, qui me paraissait un moyen comme infaillible pour sortir de Constantinople sans beaucoup de peines et [I, 93] sans aucun risque ; mais la mer Noire, cette mer si renommée par ses naufrages, et le peu d'expérience des Turcs dans la navigation, me faisaient trembler. Je voyais tout le risque auquel je m'exposais, et combien ce voyage était hasardeux, mais il ne m'effrayait pas encore tant que les dangers dont j'ai parlé, et que je courrais en attendant davantage à Constantinople ou en passant par terre en Perse.

Le péril de la mer Noire était à la vérité plus grand, car il y allait de tout, mais il était plus incertain. Le péril de Turquie était moindre ; il ne s'agissait pas de la vie ni de perdre entièrement le bien, mais il était plus malaisé de l'éviter. Enfin je me résolus de prendre la mer Noire, et me préparai à m'embarquer.

Un de mes amis à qui je communiquai ma résolution, me fit avoir l'assistance d'un marchand grec qui allait en Colchide, qu'on appelle ordinairement la Mingrèlie, et qui s'embarquait sur la saïque préparée pour Azac. C'était un très honnête homme. Mon ami avait quelque pouvoir sur sa personne et sur ses affaires. Il lui recommanda de me servir de toutes ses forces, sur peine de perdre entièrement son amitié s'il y manquait. Le marchand grec s'engagea à le faire, et le fit effectivement avec grande affection, avec beaucoup d'assiduité, et avec assez de bonheur. Il s'employa d'abord à louer des chambres pour moi dans la saïque sans dire pour qui c'était. Il se chargea d'embarquer peu à peu ce que j'avais. Il me donna les avis et les lumières nécessaires pour être [I, 94] considéré sur le vaisseau et pour être bien traité à Caffa, où il fallait aller. Entre autres avis, il me dit de me faire

⁵⁴ Théodosie ou Feodossia, port de Crimée ; Caffa était son nom de colonie génoise (1281-1475).

recommander à l'officier qui allait à Azac, et de prendre un passeport du Grand Seigneur. La recommandation ne me donnait pas de peine, mais le passeport me désespérait, parce qu'il m'avait déjà été refusé.

Je découvris ma peine à Monsieur de Nointel, le suppliant très humblement de trouver bon que je me servisse des lettres de recommandation que j'avais de l'ambassadeur d'Angleterre, qui était à Paris lorsque j'en partis, pour celui de la même nation à Constantinople, et que j'obtinsse par son moyen un passeport en qualité d'Anglais. Monsieur de Nointel en fit d'abord quelque difficulté, mais il y consentit à la fin, lui ayant fait connaître l'importance de mon voyage. Il fit dire et écrire par son secrétaire à l'ambassadeur d'Angleterre qu'il était fort content que Son Excellence s'employât pour moi. L'ambassadeur le fit de la meilleure grâce du monde, et avec chaleur, mais sans succès : car le caïmacan étant sur le point de signer le passeport, il eut un avis secret de prendre garde à ce qu'il faisait, parce que le passeport qu'on lui demandait était pour des Français qu'on faisait passer pour Anglais. Cet avis gâta tout : il mit mal l'ambassadeur d'Angleterre avec le caïmacan, qui se plaignait de la surprise, et avec Monsieur de Nointel, qu'il accusait de l'avis donné au caïmacan.

Le 19 juillet, le marchand grec qui me devait conduire en Mingrèlie me vint [I, 95] dire que notre saïque avait été remorquée à l'embouchure de la mer Noire, et qu'elle n'attendait que le vent pour partir. Je voulais m'aller embarquer à l'heure même, mais mes amis ne trouvèrent pas bon que je le fisse avant que le vaisseau eût mis à la voile, à cause que je pourrais, disaient-ils, être reconnu pour Français. Je me tins donc trois jours chez Monsieur le comte Sinibaldi Fieschi, résident de Gênes, dans une maison de campagne qu'il a sur le Bosphore, et quatre autres jours dans un beau monastère de Grecs qui est au bout du canal du côté de l'Europe, vis-à-vis le port où notre vaisseau attendait le vent.

Le Bosphore de Thrace est assurément un des beaux endroits du monde. Les Grecs ont appelé Bosphores ces détroits, ou manches, qu'un bœuf peut traverser à la nage. C'est un canal de quinze milles de longueur et d'environ deux de largeur, en des endroits plus, et en d'autres moins. Ses rivages sont des montagnes couvertes de maisons de plaisance, de bois, de jardins, de parcs, d'agréables vues, de beaux déserts, avec mille sources d'eau partout. L'aspect de Constantinople, quand on le voit de dessus ce canal à deux milles d'éloignement, est incomparable, et c'est à mes yeux comme à ceux de tout le monde la plus charmante perspective qui se puisse rencontrer. La promenade du Bosphore est aussi la plus agréable et la plus divertissante qu'on puisse faire sur l'eau. Le nombre des barques qui s'y promènent durant les beaux jours est fort grand. Le résident de Gênes m'a dit plusieurs fois qu'un [I, 96] jour il prit plaisir à compter les bateaux qui passèrent devant son logis depuis midi jusqu'à soleil couché, et qu'il en avait compté près de 1300.

Il y a quatre châteaux sur le Bosphore, bien munis de canon, vis-à-vis l'un de l'autre, deux à huit milles de la mer Noire, deux tout proche de l'embouchure. Ces derniers ont été bâtis il n'y a que 40 ans, pour empêcher l'entrée du canal aux Cosaques, aux Moscovites, et aux Polonais, qui auparavant venaient avec des barques faire des courses jusqu'à la vue de Constantinople. On s'en sert de prison, et des deux autres aussi, pour des gens pris à la guerre et pour des personnes de marque dont on veut tirer quelque jour du service. Le fanal, ou la lanterne, qui montre l'entrée du canal en est dehors à quelque deux milles. C'est pour servir de phare aux vaisseaux la nuit, et leur faire connaître la route qu'il faut tenir. Ils la reconnaissent de jour à une colonne de marbre blanc qui est du même côté que le fanal, sur une haute roche qui fait un îlet : car ce rocher, qu'on tient être une de ces îles flottantes dont les poètes ont conté tant de fables sous le nom des Îles Cyanées, ce rocher, dis-je, est isolé, c'est-à-dire environné de la mer de tous côtés. On l'appelle la colonne de Pompée, et on prétend qu'elle fut élevée pour monument des victoires de ce grand consul romain sur Mithridate, qui était roi de cette partie de la mer Noire. La structure en doit être d'une solidité

merveilleuse, puisque les tempêtes et les bourrasques qui la battent continuellement depuis [I, 97] tant de siècles ne l'ont pas ébranlée ; et c'est ce qu'elle a de plus remarquable, car d'ailleurs la colonne n'est pas fort haute, et le piédestal ne paraît pas avoir autant de diamètre que l'art le requiert.

Le 17⁵⁵ [1672] à la pointe du jour je m'embarquai, notre vaisseau étant déjà à la voile. Plus de 80 bâtiments de différentes grandeurs se mirent en mer en même temps. Il y avait en tout deux cents hommes sur le nôtre. Le commandant d'Azac et sa suite, au nombre de vingt personnes, cent janissaires, trente matelots, et cinquante passagers. J'avais trois loges : mon camarade et moi en tenions deux, notre bagage occupait la troisième, nos gens couchaient sur la couverte⁵⁶. Ces loges sont fort étroites et fort incommodes. Les nôtres étaient à la proue. Il y en avait trente dans la saïque, avec la chambre du capitaine, qui était spacieuse et fort propre. Dix personnes y pouvaient coucher fort aisément. Ce qu'il y a de bien incommode sur les bâtiments turcs, c'est qu'il y faut faire provision de toutes les choses nécessaires à la vie, jusqu'au bois et à l'eau ; le reste est supportable. Chacun a la liberté de faire sa cuisine deux ou trois fois le jour. Le foyer est sur la couverte à la poupe. Lorsque l'on veut faire cuire quelque chose, on y porte un trépied, du bois et de l'eau. J'ai vu parfois seize et dix-huit marmites ensemble sur le foyer. Les commodités sont en dehors du bâtiment à la poupe, en manière de cages qui s'ôtent et s'attachent comme on veut.

Les saïques n'ont qu'une couverte, et que [I, 98] deux mâts avec le beaupré, savoir l'arbre de mestre⁵⁷, et celui de mézanne⁵⁸. Ces mâts ne peuvent porter chacun que deux voiles, et ordinairement ils n'en portent qu'une. Il n'y a point d'échelles accommodées aux aubans⁵⁹ ni ailleurs, hormis une petite qui est attachée au haut du grand mât, et qui tombe tout du long. Les mâts n'ont point de hune. Le beaupré n'en a point non plus, et il ne peut aussi porter qu'une voile. On connaît assez de là que les matelots turcs ne montent point aux mâts pour embrouiller ou pour étendre les voiles, aussi n'est-il pas nécessaire, parce que les vergues sont toujours en bas sur la couverte. Lorsqu'on veut prendre le vent, on délie la voile, et on tire en haut la vergue où elle est attachée. Les voiles de trinquet⁶⁰ se lient aux vergues chaque fois qu'on s'en veut servir, et quand la voile est attachée on monte la vergue par une poulie qui est au haut du trinquet. On peut ainsi juger de tout cela que l'envergure de ces bâtiments est assez mal entendue. L'emmâturation ne l'est pas mieux.

On ne se sert sur ces bâtiments ni de pompe pour vider l'eau, ni de moulinets pour tirer les ancres. On vide l'eau avec des sceaux, et voici comment les ancres se tirent. Il y a à la proue deux poulies assez petites sur lesquelles le câble de l'ancre passe ; vingt ou trente hommes prennent ce câble et le tirent de toute leur force, jusqu'à ce que l'ancre soit en haut. Quand un bâtiment chargé entre dans le port, on le met sur quatre ancres : deux sont attachées à la proue, et deux à la poupe. Voilà ce que j'ai observé [I, 99] de plus particulier sur la construction de ces sortes de vaisseaux et sur la manœuvre des Turcs.

Leur navigation n'a ni art ni sûreté. Leurs plus habiles pilotes, turcs ou grecs, n'ont

⁵⁵ Le 27, selon la correction de Langlès.

⁵⁶ « Terme de marine du Levant qui signifie pont ou tillac » (Furetière).

⁵⁷ « Mot levantin pour dire, en termes de marine, le grand mât, qu'ils appellent *arbre de mestre* » (Trévoux, supplément de 1752).

⁵⁸ Ou *misaine* : « Le mât de beaupré est enchâssé par le bout d'en bas sur le premier pont dans le mât d'avant, ou de misaine, et passe directement au-dessus de l'éperon ; il est garni d'une hune, d'un mât de perroquet et de deux vergues, comme aussi de deux chouquets, qui servent à tenir ledit mât de perroquet et le bâton du pavillon. » (Trévoux.)

⁵⁹ Ou *hautbans* : « gros cordages à trois torons, qui servent à soutenir les mâts à basbord et à stribord » (Encyclopédie).

⁶⁰ « Terme de Marine. C'est le mât et la voile de la misaine ou de l'avant, qui se dit seulement sur la Méditerranée » (Furetière.)

que l'expérience toute simple, sans aucun fondement de règles. Ils ne se servent point de carte, et n'observent point exactement, comme nos gens de mer, le chemin qu'ils font, pour connaître chaque jour par cette observation combien ils sont proches du lieu où ils veulent parvenir. Ils entendent fort mal la boussole, et savent seulement que la fleur de lys se tourne toujours vers le nord. Lorsqu'ils veulent faire voyage, ils attendent un bon vent et un beau temps. Quand il est venu, ils ne se mettent pas aussitôt en mer, ils attendent huit ou dix heures pour s'assurer du temps et du vent. Ils se conduisent par les terres, dont ils sont presque toujours à vue. Quand il s'agit de golfoyer⁶¹, ils se conduisent par le compas. Ils savent par rapport, ou par expérience, de quel côté il faut qu'ils aient le nord pour arriver au lieu où ils vont, cela seul les guide ; ils n'en savent pas davantage. S'ils faisaient de longs voyages en pleine mer, pas un n'échapperait d'une tempête, bien leur en prend qu'ils se tiennent toujours proche de terre et proche des ports. Lorsque le vent est rude ils vont à flot ; ils plient les voiles et se laissent conduire aux vagues. Si le vent est contraire, ils ne s'efforcent point d'y résister ; ils virent le bord et retournent plutôt au lieu d'où ils sont partis que de soutenir la violence d'une grosse mer contraire. Ce qui les perd, c'est quand le vent les pousse [I, 100] à la côte ; car lorsqu'ils sont ainsi battus, ils vont échouer bien vite, ne sachant ce que c'est que de bordoyer⁶² et de se tenir à la cape.

J'ai ouï dire à de vieux capitaines turcs qu'il y a 1500 bâtiments sur la mer Noire, et que tous les ans il s'en perd cent. Le lieu où les naufrages sont plus à craindre sur cette mer est l'entrée du Bosphore.

Cette entrée est étroite. Il y souffle souvent des vents opposés, et il en sort presque toujours un qui repousse les vaisseaux, et qui même lorsqu'il est violent les fait échouer à la côte, laquelle est toute de rochers escarpés. Il s'y est brisé tant de galères et tant de vaisseaux qu'on n'en saurait dire le nombre. Il y a peu de temps que dix-sept galères y périrent en un même jour, et l'année dernière trente-six saïques y périrent aussi en un même jour, qui était celui de St Dimitre, comme les Grecs le nomment. Je marque le jour, parce qu'il est tenu des Grecs et des Turcs pour funeste sur la mer. Aussi est-ce l'ordre constant de la marine turquesque de ne se mettre en mer que le jour de saint Georges, qui est à la fin d'avril, et d'être rentré dans le port celui de saint Dimitre, qui arrive au commencement d'octobre : leçon prise des Grecs, qui ayant eu de tout temps une vénération particulière et extrême pour ces deux saints, quoique le premier soit tenu pour fabuleux, avaient marqué les saisons de la navigation par leur fête. Les Portugais à leur imitation marquent celles des Indes orientales par les fêtes de Noël et de la Passion, la première à partir de Goa pour Lisbonne, l'autre à partir [I, 101] de Lisbonne pour Goa. Une chose qui marque bien notablement le nombre des naufrages qui se font à l'embouchure de la mer Noire, c'est que les villages qui en sont proche sont tous édifiés de débris, les habitants n'y employant pas d'autre charpente. Et ce qui fait horreur à rapporter, c'est qu'on assure que ces barbares allument des fanaux durant les tempêtes sur les plus dangereux écueils de leur côte afin que les navires, séduits par ces feux trompeurs, viennent y faire naufrage. Il n'y a point de doute que les fréquents orages qui en toutes saisons s'élèvent sur la mer Noire, ses flots courts et entrecoupés, son lit étroit et serré, les mauvaises côtes dont elle est ceinte en partie, ne soient la principale cause des divers naufrages qui s'y font ; mais il n'y a point de doute aussi que de bons pilotes et de bons matelots sauveraient la moitié des bâtiments qui s'y perdent.

Le 3 août au matin nous arrivâmes à Caffa après huit jours de navigation durant lesquels nous eûmes toujours fort beau temps et peu de vent. Nous reconnûmes le cinquième

⁶¹ Chardin écrit *golphoyer*. Selon Langlès, *engolfer* est « un terme de marine qui n'est en usage que sur la Méditerranée, et signifie traverser un golfe à son embouchure, en allant d'un cap à l'autre ».

⁶² Ou *bordeyer* : « Gouverner alternativement d'un côté et de l'autre lorsqu'on n'a point le vent favorable » (Littre).

jour la pointe de la chersonnèse Taurique. Les Grecs appelaient *chersonnèse* ce que les Latins ont nommé *péninsule*, et que nous appelons *presqu'île*, et ils ont nommé cette presqu'île-ci Taurique, parce qu'elle fut premièrement habitée par des Scythes du mont Taurus. Les géographes modernes l'appellent la Tartarie Crimée, du nom de *Crim*, que les Turcs et les Tartares donnent à ce pays, qui est un terme corrompu de celui de *Cimmerien*, le premier nom qui lui fut [I, 102] donné. Il l'appellent aussi la Tartarie Précopense, comme qui dirait la Tartarie *de villes*, pour distinguer les Tartares de cette presqu'île, qui demeurent la plupart en des villes, surtout durant l'hiver, d'avec les autres Tartares de l'Europe, qui habitent hors de la presqu'île, lesquels on appelle *Nogayes*, et aussi *Hordes* ou *Hordou*, mot qui signifie assemblée, et dont les Turcs et les Persans se servent ordinairement pour dénoter le camp d'une armée ou d'une cour. De manière qu'en Perse c'est le terme commun pour dire le lieu où est le roi ; comme, par exemple, *Hordou der Sifahon* est *la cour est à Ispahan*. Le pays de ces deux sortes de Tartares, Précopenses et Nogayes, est ce que nous appelons la petite Tartarie ou la Tartarie mineure, pour la distinguer d'avec les Tartares d'Asie, qui habitent au-delà du palus ou marais Méotide, à l'orient de la mer Caspienne, et jusqu'à la Chine. Il faut observer sur ce mot *Tartares* que les Orientaux disent et écrivent *Tatar* et non pas *Tartares* comme nous faisons.

Pour revenir à chersonnèse Taurique, ou presqu'île Précopense, elle tire à l'orient et à l'occident, ayant environ deux cent cinquante lieues de circuit, savoir trente-cinq lieues de long, que je prends du septentrion au midi, et cinquante-cinq lieues où elle a le plus de largeur. Il y a des géographes qui lui donnent plus de circonférence, et qui affirment qu'elle est plus grande que la Morée, qui est le Péloponnèse d'autrefois. L'isthme qui la joint au continent n'est large que d'une lieue. Les côtes de cette presqu'île Précopense, [I, 103] à compter de la partie la plus avancée en la mer jusqu'à Caffa, sont des rivages hauts et des montagnes élevées couvertes de bois et de villages. Au compte des pilotes, il y a par la mer Noire sept cent cinquante milles de Constantinople à Caffa. Je ne sais comment ils comptent, ni comment cela se peut accorder avec ce qui arrive très souvent, que des saïques font le voyage en deux jours et deux nuits. Au compte que j'en ai fait, il n'y a pas plus de deux cents lieues. Notre vaisseau en jetant l'ancre tira deux coups de canon. Le commandant, qui était destiné pour Asac, fit faire une décharge de mousqueterie à toute la soldatesque. Ensuite il alla à terre avec des officiers qui l'étaient venu recevoir de la part du pacha. La ville et le port sont fort libres. On y entre et on en sort sans demander permission. On n'y visite point les bâtiments⁶³. Dès qu'un vaisseau jette l'ancre, il y vient plusieurs bateaux qui portent à terre ceux qui y veulent aller.

Caffa est une grande ville bâtie au bas d'une colline sur le rivage de la mer. Elle est plus longue que large. Sa longueur s'étend à peu près du midi au septentrion. Elle est entourée de fortes murailles. Il y a deux châteaux aux deux bouts qui avancent un peu dans la mer, ce qui fait que quand on regarde la ville de dessus un vaisseau, elle paraît bâtie en demi-lune. Le château du côté du midi est sur une éminence qui commande les environs. Il est fort grand, et le pacha y demeure. L'autre est plus petit, mais il est bien muni d'artillerie. La mer en baigne le côté qui la regarde. Ces châteaux sont fortifiés [I, 104] d'un double mur, et la ville aussi. On compte quatre mille maisons dans Caffa, 3200 de mahométans turcs et tartares, 800 de chrétiens, grecs et arméniens. Les Arméniens y sont en plus grand nombre que les Grecs. Ces maisons sont petites, et toutes de terre. Les *bazars* (on appelle ainsi les lieux de marché), les places publiques, les mosquées et les bains en sont aussi bâtis. On ne voit dans la ville aucun édifice de pierre, si l'on en excepte huit anciennes églises un peu ruinées, qui ont été bâties par les Génois. Cette ville de Caffa est très ancienne, mais l'on n'en sait pas bien l'origine. Strabon dit qu'elle a été renommée de toute antiquité, et qu'elle était

⁶³ C'est-à-dire que personne ne monte à bord pour contrôler marchandises et passeports.

puissante du temps de la république d'Athènes. Il en est parlé dans les guerres des Romains contre Mithridate, roi de Pont, de qui elle embrassa les intérêts ; mais il faut que la guerre ou quelque autre calamité l'eût tout à fait détruite, car on trouve que les Grecs la fondèrent de nouveau dans le cinquième siècle, et la nommèrent *Theodosie*, du nom de l'empereur Théodose alors régnant, et qu'ils la fortifièrent, et en firent un des plus considérables remparts de l'empire contre les Cosaques et contre les Tartares, que l'on appelait *Huns* en ces temps-là. Mais les Tartares ne laissèrent pas de s'en rendre à la fin les maîtres, et de toute la presqu'île où elle est située. Ce fut alors que son nom lui fut changé et qu'elle prit celui de Caffa, qui vient de *caffer*, terme originellement arabe, lequel signifie infidèle dans toutes les langues des Mahométans. Les Tartares lui donnèrent ce nom pour signifier que c'était le boulevard [I, 105] des chrétiens, qu'ils appellent communément *caffers* ou infidèles, comme nous autres chrétiens les appelons par rétaliation⁶⁴. Cela arriva dans le douzième siècle, le temps de la guerre sainte et de la grande faiblesse des empereurs d'Orient. Les Génois, qui étaient alors puissants sur mer, remarquant la décadence de l'empire grec, qui ne se pouvait défendre ni contre les Turcs ni contre les Tartares, crurent qu'en secourant cet empire contre leurs invasions ils pourraient s'emparer d'une partie des conquêtes que ces barbares avaient faites dans la mer Noire. Ils y réussirent effectivement avec beaucoup de bonheur ; car y ayant envoyé des flottes fort puissantes pour ce temps-là, ils leur enlevèrent plusieurs places sur le bord de cette mer, tant du côté de l'Asie que du côté de l'Europe, et particulièrement cette ville de Caffa, qu'ils conquièrent l'an 1266 sous le règne de Michel Paléologue⁶⁵. Ils en jouirent pendant deux siècles et plus ; mais la puissance des Ottomans étant augmentée durant ces siècles-là dans toute l'Asie et dans l'Europe sans qu'on en pût arrêter le cours, et Constantinople même ayant été réduite sous leur joug, les Génois furent contraints d'abandonner tout ce qui était dans la mer Noire. Caffa leur fut ôtée l'an 1474 sous l'empire de Mahomet second du nom. Des auteurs disent que ce fut seulement l'année suivante.

Le terroir de Caffa est sec et sablonneux. Les eaux n'y sont pas bonnes, mais l'air y est très sain. Il y a fort peu de jardins autour, et il n'y croît point de fruit. On en apporte en très grande abondance des villages voisins, [I, 106] mais il n'est pas bon. Je ne sais s'il y a une ville au monde où les autres aliments soient meilleurs et à plus bas prix qu'à Caffa. Le mouton y a un goût excellent. La livre n'en coûte que quatre deniers. Les autres viandes, le pain, le fruit, la volaille, le beurre, se vendent à proportion encore moins. Le sel s'y donne, pour ainsi dire ; en un mot, tout ce qui est nécessaire à la vie n'y coûte presque rien. Ainsi c'était à juste titre qu'on nommait cette ville autrefois le grenier de la Grèce, de même que l'on appelait Messine le grenier de Rome, n'y ayant point de lieu plus propre à faire de grands magasins de provisions. Il faut pourtant remarquer que le poisson frais y est rare, et que l'on n'en pêche aux environs du port que des petits, et encore en de certains temps seulement, comme en automne et au renouveau⁶⁶. Presque tous les Turcs et tous les Tartares qui sont là portent de petits bonnets de drap doublés de peau de mouton. Mais comme le bonnet est dans toute l'Asie la plus ordinaire coiffure des chrétiens, ceux de Caffa sont obligés d'attacher aux leurs une petite pièce de drap, comme en Allemagne les juifs en ont à leur manteau. C'est pour les distinguer des Mahométans.

La rade de Caffa est à l'abri de tous les vents, excepté du nord et du sud-ouest. Les vaisseaux y sont à l'ancre assez proche du rivage, à dix ou douze brasses, sur un fond limoneux qui est bon et bien assuré. Il s'y fait un grand commerce, et plus qu'en aucun port de la mer Noire. Pendant quelque quarante jours que j'ai été là, j'y ai vu arriver et j'en ai vu partir plus de quatre cents voiles, [I, 107] sans compter les petits bâtiments qui vont et

⁶⁴ Du latin *talis*, riposte en même nature : cf. l'anglais *retaliation* : anglicisme de la part de Chardin ?

⁶⁵ Michel VIII Paléologue, empereur byzantin de 1262 à 1282.

⁶⁶ Au printemps (Furetière).

viennent le long de la côte. Le commerce le plus considérable est celui de poisson salé et de caviar, qui vient du palus Méotide, et qui se transporte dans toute l'Europe, et jusques aux Indes. La pêche de poisson qui se fait dans ce marais est incroyable pour son peu d'étendue. La raison que les gens du pays rendent de la multitude presque infinie de poissons qu'on y prend, c'est que l'eau de ce palus étant limoneuse, grasse, et peu salée, à cause du Tanaïs qui se jette dedans, elle attire, disent-ils, le poisson non seulement du Tanaïs et de la mer Noire, mais encore de l'Hellespont⁶⁷ et de l'archipel, et le nourrit et l'engraisse en peu de temps. J'ai vu cent personnes assurer qu'il s'y prend ordinairement des poissons qui sont longs de vingt-quatre à vingt-six pieds, qui pèsent huit et neuf cents livres chacun, et dont on fait trois à quatre quintaux⁶⁸ de caviar. Le caviar est fait des œufs de ce poisson, et l'on estime beaucoup plus que le poisson même, à cause du grand trafic que l'on en fait. Je n'ai point vu de ces gros poissons en vie à Caffa, mais je ne laisse pas de croire ce que l'on en dit par les pièces de poisson que j'y ai vues et par la merveilleuse quantité qu'on en transporte en mille lieux. La pêche de ce poisson, qu'on tient être l'*éturgeon*, se fait depuis octobre jusqu'en avril de cette manière : on le chasse dans des espaces entourés de pieux et on l'y tue à coups de dard. C'est peut-être le limon de cette eau méotide qui lui a fait donner le nom de marais ; car d'ailleurs elle serait mieux nommée lac, puisqu'elle porte [I, 108] des vaisseaux, qu'elle ne hausse ni ne baisse, et qu'elle communique incessamment avec un grand fleuve et avec la mer.

Outre le transport de caviar et de poisson, le plus important qui se fasse à Caffa est de blé, de beurre, et de sel. Cette ville fournit de cela Constantinople et quantité d'autres lieux. Le beurre de Caffa est le plus excellent de Turquie. Les Vénitiens ont souvent demandé permission de venir négocier en cette ville, on la leur a toujours refusée. L'an 1672, le chevalier Quirini fit de grandes dépenses pour l'obtenir, et il l'obtint en effet, mais le douanier de Constantinople la fit révoquer. Voici comme la chose arriva.

Tous les Européens ont dans leurs capitulations qu'ils ne payeront aucune douane qu'aux lieux où ils débarqueront leurs marchandises. En vertu de cet article, les Vénitiens ne voulaient payer à Constantinople aucun droit de celles qui étaient dans un petit vaisseau venu exprès pour aller à Caffa. Le douanier le prétendait⁶⁹. Le chevalier Quirini obtint du *defterdar* un ordre au douanier de ne prendre point de connaissance de tout ce qui pouvait être sur le vaisseau vénitien destiné pour Caffa. Le *defterdar* est le grand trésorier de l'Empire. Il a toutes les douanes en son département. Le douanier, ayant vu cet ordre, écrivit au vizir que le négoce des Vénitiens à la mer Noire serait très dommageable au Grand Seigneur et à la Porte ; que le dommage particulier de Sa Hautesse était tout visible, en ce que les marchandises qui sont propres pour la mer Noire [I, 109] et qui viennent de Venise payent deux fois la douane, savoir en entrant à Constantinople, et en sortant ; qu'il en était de même des marchandises qu'on apportait de cette mer, et que les Vénitiens transportent, et que le Grand Seigneur perdrait tout cela si les Vénitiens avaient la liberté d'y aller, parce qu'en vertu de leurs capitulations ils ne doivent payer aucune douane, que là où ils déchargent des marchandises. Qu'outre cela, de permettre aux Vénitiens l'entrée de la mer Noire, c'était ouvrir aux princes chrétiens une nouvelle voie de communiquer et de se lier avec ceux qui confinent à cette mer, qui sont tous ennemis de la Porte. Qu'il y avait enfin à considérer que cette permission ruinerait une infinité de gens de mer sujets du Grand Seigneur, Turcs et chrétiens, parce que comme il y a beaucoup plus de sûreté dans la navigation des Européens qu'en celle des Turcs, les Vénitiens deviendraient les voituriers de la mer Noire, et que chacun voudrait s'embarquer avec ses marchandises sur leurs vaisseaux. Le grand vizir comprit bien tout cela. Il ordonna au gouverneur de Constantinople de ne point laisser aller le vaisseau vénitien à la

⁶⁷ Autre nom du détroit des Dardanelles.

⁶⁸ Un quintal fait cent livres.

⁶⁹ C'est-à-dire qu'il soutenait qu'ils étaient assujettis à la douane.

mer Noire.

Le 30 mon conducteur grec fit transporter mes hardes, mon bagage, et tout ce qui m'appartenait de dessus le vaisseau qui m'avait apporté à Caffa dans un autre qui chargeait pour la Colchide. Il alla dire au douanier de Caffa qu'il y avait deux *papas francs* sur le vaisseau d'Azac qui se voulaient embarquer sur un autre pour aller en Mingrélie ; que ces papas avaient des bagatelles avec [I, 110] eux, comme des livres et autres choses de nulle valeur pour l'usage d'un couvent ; et que si la douane les voulait visiter, elle envoyât un homme au vaisseau. Les chrétiens orientaux et les Turcs appellent *papas* toute sorte de gens qui sont dans le ministère ecclésiastique, soit qu'ils vivent dans le célibat, ou qu'ils soient engagés dans le mariage. Mon conducteur nous faisait donc passer pour papas, mon associé et moi.

Notre Grec faisait accroire que nous allions trouver les missionnaires italiens qui sont en Colchide, et que nous étions de leurs confrères. Le douanier envoya à l'heure même visiter nos hardes. Notre conducteur vint avec lui. J'ouvris deux coffres devant le garde. Il mit la main dedans celui où il n'y avait que des livres, des papiers, et des instruments de mathématique, et n'ayant senti au fond que des choses pareilles à celles qu'il voyait au-dessus, il se mit à rire, et demanda à l'homme qui l'avait amené si cela valait bien la peine d'être porté d'Europe en Mingrélie. « Je n'en donnerais pas cinq sols, répondit finement le Grec, j'ai dit au douanier que ces *papas* n'avaient que des bagatelles, vous voyez que c'est la vérité. » Là-dessus il se tourna de mon côté et me dit : « *Padri*, donnez un *aslani* à cet honnête homme, pour sa peine d'être venu visiter ici vos hardes, et préparez-vous à aller sur le vaisseau de Mingrélie. » Je tirai avec un peu de façon cette pièce, qui vaut quarante sols, en homme qui n'en a pas beaucoup, et qui en serre cinq ou six comme un trésor. Je la donnai au garde. Il témoigna d'abord qu'il [I, 111] n'en voulait point. Il prit pourtant la pièce après qu'on lui eut dit que c'était pour payer le bateau, et qu'il ne la devait pas refuser. Il s'en alla à l'instant même. Mon conducteur l'accompagna, et entendit le rapport qu'il fit au douanier, que nous n'avions que des livres, des papiers, et de certaines choses de cuivre et de bois qui ne valaient pas le port.

Au bout de deux heures mon fidèle Grec revint. Il nous dit que pour achever de nous mettre à couvert des douaniers, il fallait donner à l'écrivain du vaisseau autant que j'avais donné au garde de la douane, parce que l'écrivain tient une note exacte de ce qu'on débarque, et la donne tous les soirs au douanier, à qui elle sert de contrôle ; je lui dis qu'il fit tout ce qu'il trouverait à propos. Il appela en même temps l'écrivain, et lui dit : « Tu vois que le garde de la douane n'a rien trouvé dans les coffres des *papas francs*. Ils en ont encore un plein de livres, et cinq ou six caisses de tableaux pour leur église. Ils ne les ont pas ouvert [*sic*], parce que l'air gâte la peinture, et que les tableaux sont bien empaquetés. Je te supplie de prendre cette pièce qu'ils te donnent, et de ne mettre sur ton mémoire que les deux coffres qui ont été visités sans marquer rien de reste. » L'écrivain promit de faire ce qu'on lui demandait, et n'y manqua pas. Il nous laissa emporter tout ce que nous avions, et nous dit de nous en aller au nom de Dieu. Nous mîmes tout notre bagage en deux bateaux, et le fîmes porter dans le navire qui était en charge pour la Mingrélie. Personne ne nous [I, 112] demanda rien. Les gens de la douane et ceux du vaisseau où nous étions venus et de celui où nous nous embarquâmes crurent de bonne foi que nous étions *papas*, et que tout ce que nous avions était de fort petite valeur ; que les sacs que je leur disais être des provisions en étaient remplis, et qu'il n'y avait autres chose là-dedans. Il y a de certaines adresses qu'on ne saurait marquer qui sont absolument nécessaires pour bien passer la Turquie, et avec lesquelles on la passe sûrement et facilement. On évite les avanies et les mauvais traitements, et l'on se tire bien des douanes, qui au fond ne sont pas fort rudes. Mais après tout il y faut du bonheur, et c'est-à-dire qu'avec une conduite sage et formée sur le génie des Turcs, il faut encore le secours des conjonctures favorables.

Le 25 août le vaisseau sur lequel j'étais venu à Caffa partit pour la forteresse d'Azac. Trois saïques de sa grandeur l'accompagnèrent. Le nouveau commandant qui y allait n'avait voulu partir qu'après le retour du courrier qu'il avait envoyé à cette forteresse pour savoir si elle était en trêve avec les Moscovites, et s'il n'y avait point de corsaires qui croisassent sur le palus Méotide. Les gens de Caffa comptent 450 milles par mer de cette ville à Azac. Il y a moins par terre. On y va fort à l'aise en 12 ou 13 jours. Le détroit du palus Méotide, je veux dire le canal qui est entre ce palus et la mer Noire, a cinq lieues. Les anciens appelaient ce canal Bosphore cimmérien. Les modernes l'appellent détroit de Caffa et aussi Bouche [I, 113] de saint Jean. Les grands vaisseaux qui vont à Azac s'arrêtent à Palestra, qui est à 40 milles de la forteresse et à 20 du Tanaïs, parce que plus avant il y a trop de bas-fonds pour eux. La forteresse d'Azac est à 15 milles du fleuve. Il y a du danger pour le monde et pour l'argent qu'on y envoie, car les Moscovites donnent quelquefois fortement dessus, soit par mer, soit par terre. Les commandants de cette forteresse font toujours des trêves avec le voisinage, mais elles ne durent pas, parce que de part et d'autre il y a tous les jours des occasions et des sujets de rompre. Les Turcs ont deux petites forteresses où ils entretiennent garnison à l'embouchure du Tanaïs et sur ses bords. Ils ferment cette embouchure avec une grosse chaîne, et empêchent ainsi les Moscovites et les Circassiens d'aller en course avec de grandes barques sur le marais et sur la mer. Avant que ces deux forteresses fussent bâties et cette chaîne mise en travers, ces peuples descendaient le Tanaïs avec leurs bâtiments et croisaient de tous côtés. Présentement ce passage est fermé pour leurs grosses barques. Ils font quelquefois de nuit et à force de gens passer des bateaux légers par-dessus la chaîne, mais c'est rarement qu'ils s'y hasardent, à cause du risque qu'il y a d'être coulés à fond par le canon des deux forteresses. Il y en avait une autrefois à trois lieues du marais, nommée Tana, du fleuve Tanaïs : elle est à présent ruinée, et ce n'est point Azac, comme quelques-uns le prétendent, qui en est à quinze lieues. Ce large fleuve du Tanaïs a environ quatre-vingts [I, 114] lieues de longueur, et l'on rapporte que les bouches ou sorties par où il se décharge dans la mer sont de vingt-cinq à trente lieues. Les Anciens l'appelaient *Orxentes* ; les gens du pays, qui d'un côté sont les Moscovites et les Cosaques, et de l'autre les Tartares, le nomment *Don*, ou *Ton* et *Ten*, selon la manière différente de ces peuples à prononcer le *t* et le *d*, lettres si aisées à confondre dans les langues orientales ; mais de quelque façon qu'il faille écrire *Don* ou *Ton*, il est clair que c'est de ce terme que les Grecs ont fait celui de *Tanaïs* dont il nomment ce grand fleuve.

Le 30 notre vaisseau se mit en mer et fit voile vers un lieu appelé *Dousla*, c'est-à-dire les salines. Ce sont de grands marais de sel sur la plage à 50 milles de Caffa. Nous y arrivâmes le 31 au matin, et aussitôt tout l'équipage se mit à charger du sel. Il n'était gardé de personne. On assure qu'il s'en charge là tous les ans 200 vaisseaux, et qu'il s'en pourrait faire deux fois autant s'il en était besoin. Ces salines s'entretiennent sans dépense. On fait entrer l'eau de la mer en ces marais, dont le fond est de terre grasse et dure. Elle s'y congèle, et fait un sel blanc qui a toutes les bonnes qualités, et entre autres celle de bien conserver l'humeur des chairs salées. On paye 40 sols par jour pour chaque homme qu'on emploie à charger le sel, sans autre information de ce qu'il en emporte. À un mille du rivage il y a une habitation de Tartares. J'y fus avec quelques-uns de mes gens faire des provisions, et ne vis en tout ce lieu-là que dix ou douze maisons [I, 115] avec une petite mosquée, mais il y avait autour une grande quantité de pavillons ronds et carrés qui étaient pour la plupart de dix à quatorze pieds de diamètre, bien fermés partout, et des charrettes couvertes et fermées qui servent aussi de maisons. Les plus beaux de ces pavillons sont assez propres. Ils sont faits de bâtons ronds croisés les uns sur les autres, couverts en dehors de gros feutres grisâtres bien tirés et étendus, et garnis aussi de feutres par-dedans, mais qui sont plus fins et faits de diverses couleurs. Ils ont une porte faite de même, et une petite ouverture au haut par où le jour entre, et la fumée sort comme par une trappe, laquelle se ferme avec un feutre quand on veut, ou toute ou à

moitié ; le plancher est couvert de tapis et quelques-uns de ces pavillons en sont aussi tendus tout alentour. Chaque ménage a un pavillon semblable, et deux autres, l'un fait d'une grosse serpillière de laine qui sert pour le bétail et pour les chevaux, l'autre comme le premier, mais bien moins propre et beaucoup plus grand. Celui-ci a au milieu une fosse ronde de cinq pieds de profondeur et large de deux. On y fait cuire tous les vivres. Les esclaves logent en ce pavillon. On y tient le bagage et les provisions de la famille. Les pays voisins, à la réserve de ceux qui sont sous la domination actuelle du Turc ou du Persan, habitent en des cabanes faites comme ces pavillons des Tartares, excepté qu'elles sont bien plus grandes, car ce sont des enclos de 15 à 20 pieds de diamètre, et de plus il n'y a ni fenêtres ni cheminées. On fait le feu au milieu. Le [I, 116] jour entre par une porte ou deux, et par un soupirail à la cime, qui sert aussi à évaporer la fumée, comme je l'ai déjà observé. Les Tartares enferment leurs grains et leur fourrage, comme font tous les paysans de l'Orient, en de profondes fosses qu'ils appellent *amber*, c'est-à-dire magasins, qu'ils couvrent si uniment qu'il ne paraît pas qu'on ait remué la terre, de sorte qu'il n'y a que ceux qui les ont faites qui les puissent reconnaître. J'ai vu de ces fosses dont l'on se servait de père en fils, sans que l'humidité y eût pénétré jamais ni donné aucune odeur de moisi ou de rance aux grains renfermés. Les Tartares font ces fosses ou dans leurs pavillons ou à la campagne, et comme je l'ai dit, ils rétablissent la surface de ces fosses si semblable au terrain d'alentour que l'on ne s'aperçoit point du tout des endroits où l'on a creusé la terre. Lorsqu'ils veulent changer de séjour, ils le font promptement et sans beaucoup de peine, leurs pavillons étant en moins de demi-heure détendus et chargés. Leurs voitures ordinaires sont des bœufs et des chevaux qu'ils nourrissent en quantité. La religion de ce peuple et la mahométane, mais fort mêlée de superstitions et d'opinions ridicules sur le sortilège et la divination.

Le 2 septembre avant le jour il se leva un vent contraire si fort que nous fûmes contraints de retourner à Caffa, parce que la plage où nous étions est mal assurée. Nous fîmes ce retour en dix heures.

Le 7 à minuit nous nous remîmes en mer avec un assez beau temps. Il ne dura pas. Le matin il fit un furieux orage qui nous jeta [I, 117] dans la crainte de périr. Ce qui me causait le plus d'appréhension est que notre vaisseau était furieusement chargé. Non seulement les marchandises le remplissaient, mais il y en avait encore douze pieds de haut sur le tillac. L'orage ne dura pas, grâce à Dieu ; et ce qui nous sauva, c'est que le vent fut toujours favorable.

La charge de notre vaisseau consistait en sel, en poisson, en caviar, en huile, en biscuit, en laine, en fer, en étain, en cuivre, en vaisselle de cuivre et de faïence, en toute sorte de harnais et toute sorte d'armes, en instruments d'agriculture, en draps et en toiles de toutes les couleurs, en habits tout faits pour hommes et pour femmes, en couvertures de lit, en tapis, en cuir, en bottes et souliers, enfin en tout ce qui est de plus nécessaire aux humains. Il y avait de la mercerie, des épiceries, des aromates, des drogues, des onguents de toutes sortes. C'était pour ainsi dire une petite ville que ce vaisseau : on y trouvait de tout. Nous étions cent personnes dessus.

Le 8 au matin nous découvrîmes les côtes qui bordent le canal du marais Méotide. Ce sont de hautes terres, nous en étions à trente milles. Les Turcs, par la raison de l'étendue de ce fameux marais, lui donnent le nom de mer, et parce que ses eaux ne sont que peu mêlées de celles de la mer ; ils le nomment la mer Bleue. Le soir nous nous trouvâmes proche du cap Cuodos, que Ptolomée appelle Corocondama. Il avance beaucoup dans la mer. Les terres en sont fort hautes, et se voient de fort loin. De Caffa [I, 118] jusqu'à ce cap nous fîmes canal. De là jusqu'en Mingrèlie nous naviguâmes toujours proche de terre.

Il y a six-vingts milles de Caffa au canal du marais Méotide. Le pays entre deux est soumis aux Turcs et habité par les Tartares, mais habité en peu d'endroits, car presque toute cette côte est déserte. Du canal du palus Méotide en Mingrèlie il y a six cents milles de côtes.

Ce sont toutes montagnes belles, couvertes de bois, habitées par les Circassiens. Les Turcs appellent ces peuples Cherkés et Kerkes. Les Anciens les nommaient communément *Zageens* et aussi habitants des montagnes, ce qui revient à la dénomination de *peng dagui*, que quelques géographies orientales donnent à ce peuple, c'est-à-dire les *cinq montagnes*, le nombre certain mis pour l'incertain. Pomponius Mela les nomme *Sargaciens* ; ils ne sont ni sujets ni tributaires de la Porte. Leur climat est assez mauvais, froid et humide. Il ne croît point de froment chez eux. On n'y recueille rien de rare. C'est pour cela que les Turcs laissent ces grands pays aux gens qui y naissent, ne valant pas la peine d'être conquis ni possédés. Les vaisseaux de Constantinople et de Caffa qui vont en Mingrèlie jettent l'ancre en passant en plusieurs lieux de ces côtes. Ils demeurent un jour ou deux en chacun, et pendant ce temps on voit le rivage bordé de ces barbares demi-nus et avides, qui y fondent à troupes de leurs montagnes, avec un air de brigands. On négocie avec les Cherkes les armes à la main. Quand quelques-uns d'eux veulent venir au vaisseau [I, 119] on leur donne des otages, et ils en donnent de même lorsque quelques gens du vaisseau veulent aller à terre, ce qui arrive rarement, parce qu'ils sont de très mauvaise foi. Ils donnent trois hommes en otage pour un. On leur porte de toutes les mêmes choses qu'on porte en Mingrèlie, leurs pays étant encore plus misérable. On prend d'eux en échange des personnes de tout sexe et de tout âge, du miel, de la cire, du cuir, des peaux de *chacal*. C'est un animal semblable à un renard, mais beaucoup plus grand, du *zerdava*, peau qui ressemble à la martre, et d'autres animaux qui sont dans les montagnes de Circassie. Voilà tout ce qu'on trouve chez ces peuples. Le change se fait en cette sorte. La barque du vaisseau va tout proche du rivage. Ceux qui sont dedans sont bien armés. Ils ne laissent approcher de l'endroit où la barque est abordée qu'un nombre de Cherkes semblable au leur. S'ils en voient venir un plus grand nombre, ils se retirent au large. Lorsqu'ils se sont abouchés de près, ils se montrent les denrées qu'ils ont à échanger. Ils conviennent de l'échange, et le font. Cependant il faut toujours être bien sur ses gardes, car ces Cherkes sont l'infidélité et la perfidie même. Il leur est impossible de voir l'occasion de faire un larcin sans en profiter.

Ces peuples sont tout à fait sauvages. Ils ont été autrefois chrétiens ; à présent ils n'ont aucune religion, non pas même la naturelle : car je compte pour rien quelques usages superstitieux qui semblent venir des chrétiens et des mahométans leurs voisins. Ils habitent en des cabanes de bois et vont presque [I, 120] nus. Chaque homme est ennemi juré de ceux d'alentour. Les habitants se prennent esclaves, et se vendent les uns les autres aux Turcs et aux Tartares. Les femmes labourent la terre. Les Cherkes et leurs voisins vivent d'une pâte faite d'un grain fort menu semblable au mil. Ceux qui ont trafiqué le long de ces côtes racontent mille manières barbares de ces peuples. Il n'y a pas toute fois beaucoup de sûreté à croire tous les rapports qu'on fait d'eux et du dedans de leur pays, car personne n'y va ; et tout ce qu'on en sait est par le canal des esclaves qu'on en emmène, qui sont des sauvages, dont tout ce qu'on peut apprendre est fort incertain. C'est ce qui m'a empêché d'y marquer plus de lieux que je n'ai fait dans ma carte de la mer Noire qui est à l'entrée de ce volume, ayant mieux aimé laisser l'espace des Circassiens et des *Abcas* vide que de le remplir sur la foi de gens si rudes qui ne savent pas distinguer pour l'ordinaire le nord d'avec le midi.

Les Abcas confinent avec les Cherkes. Ils occupent cent milles de côtes de mer entre la Mingrèlie et la Circassie. Ils ne sont pas tout à fait si sauvages que les Cherkes, mais ils ont le même naturel pour le larcin et le brigandage. On négocie avec eux avec les précautions que j'ai marquées. Ils ont besoin de toutes choses comme leurs voisins, et n'ont, comme eux, à donner en échange que des créatures humaines, des fourrures, des peaux de daim et de tigre, du lin filé, du buis, de la cire, et du miel. Procope nomme ces peuples Abasques dans son *Histoire de la guerre contre les Perses*⁷⁰. [I, 121]

⁷⁰ Ou *Abasguiens* : *Histoire mêlée* (livre VIII), chap. IX, §3.

Le 10 septembre nous arrivâmes à Isgaour. C'est une rade de Mingrèlie assez bonne pendant l'été. Les vaisseaux qui viennent négocier en Colchide s'y tiennent. Il y en avait sept grands quand nous y arrivâmes. Notre capitaine fit d'abord mettre le sien sur quatre ancres, deux à proue et deux à poupe, et mit à terre les mâts et les vergues. Isgaour est un lieu désert et sans habitations. On y fait des huttes de ramée à mesure qu'il y vient des marchands, et lorsqu'on se croit en sûreté contre les Abcas, ce qui n'arrive pas souvent. Hors de là il n'y a pas une maison.

Avant que d'entrer dans l'histoire des travaux que j'ai soufferts et des dangers que j'ai courus en Mingrèlie, je ferai la description du pays et des lieux circonvoisins, sans y mêler rien de douteux et dont je ne sois très bien informé.

La Colchide est située au bout de la mer Noire. Du côté d'orient elle est enfermée par un petit royaume qui fait partie de la Géorgie, lequel est appelé *Imirette*⁷¹ par les gens du pays, et par les Turcs *Pachatchouc* ou *Pacha koutchouc*, comme qui dirait petit prince ; du côté du midi par la mer Noire, du côté d'occident par les Abcas, du côté du septentrion par le mont Caucase. Sa longueur est entre la mer et les montagnes. Sa largeur s'étend des Abcas à ce royaume d'Imirette. Le Corax et le Phase, fleuves fameux dans les anciens historiens, à présent nommés Codours et Rione, lui servent là de bornes. Le premier la sépare d'avec les Abcas. Le second d'avec l'Imirette. La longueur [I, 122] de la Colchide est de cent dix milles au plus. Sa largeur est de soixante. Ce que je sais non seulement de tous les gens du pays qui en conviennent mais aussi pour l'avoir traversée d'un bout à l'autre. Elle était autrefois couverte contre les Abcas du côté du septentrion par un mur de soixante milles de long, mais il y a longtemps qu'il est détruit ; ses forêts sont aujourd'hui sa défense et sa plus grande sûreté. Les habitants du Caucase composent cette nation belliqueuse si renommée sous le nom des *Huns*, laquelle est aujourd'hui séparée en différents petits peuples. Ceux qui confinent avec la Colchide sont premièrement les *Allanes*, dont le pays faisait il y a longtemps la frontière septentrionale de l'Arménie entre le mont Caucase et la mer Caspienne, où l'on assigne le pays des Amazones. C'est une nation renommée, qui se joignait d'ordinaire aux Perses contre les Romains durant les sept premiers siècles du dixième⁷². Les autres sont les *Suanes*, les *Gigues*, les *Carocioles* ou *Cara-cherkes*, peuples plus barbares que leurs noms, qui toutefois ne sont pas beaucoup changés, comme le remarqueront aisément les gens versés dans l'histoire ancienne, où l'on voit que les *Allanes* sont nommés *Alains*, les *Suanes*, *Tzaniens*, les *Gigues*, *Zechiens*, et les *Caracherkes*, *Caracioles*. Ces *Cara-cherkes*, comme les appellent les Turcs, c'est-à-dire Circassiens noirs, sont les Circassiens septentrionaux. Les Turcs les appellent ainsi, quoique ce soit le plus beau peuple du monde, à cause des brouillards et des nuages qui couvrent sans cesse leur pays. Ils ont été autrefois [I, 123] chrétiens. On le voit à quelqu'unes de leurs manières et à de certaines cérémonies qu'ils observent dans leur pays, mais à présent ils sont sans religion. Ils vivent de brigandage et sont pires que les bandits les plus déterminés ; ils vont presque nus ; ils ne savent aucun art libéral, et n'ont presque rien d'humain que la parole. Ils sont de plus grande taille que les autres peuples, ayant l'air et la voix si féroces qu'on n'a pas de peine à remarquer que leur esprit et leur cœur le sont pareillement. Ils font peur quand on les regarde et surtout quand on les connaît et qu'on est bien averti que ce sont les plus résolus assassins et les plus hardis voleurs du monde. Ces pays ont tous leur idiome assez distinct, mais de même génie, participant de l'esclavon ou du géorgien selon qu'ils s'approchent de la Chersonèse ou du Phase.

L'ancien royaume de Colchos n'était pas un si petit royaume, car il s'étendait d'un côté jusqu'au palus Méotide, et de l'autre jusqu'à l'Ibérie. Sa ville capitale nommée Colchos

⁷¹ Appelée aujourd'hui Iméréthie.

⁷² « Les Romains offraient à leurs dieux la dixième partie des prises qu'ils faisaient sur leurs ennemis » (Furetière).

était à l'embouchure du Phas sur la rive occidentale, et c'est ce qui fait qu'on donne le nom de Colchide à la Mingrèlie, parce que la Mingrèlie se termine à ce fleuve du côté d'orient. Nos géographes modernes veulent qu'il y ait une ville nommée Fasso au même endroit où était Colchos, mais c'est ce que je puis assurer être faux.

Tous les Orientaux appellent la Colchide *Odische*, et les Colches *Mingréls*. Je n'ai pu trouver l'étymologie de ces deux mots, ni m'assurer autant que j'aurais voulu de [I, 124] l'origine de cette nation, que Diodore le Sicilien et d'autres auteurs font sortir de l'Égypte et être une colonie de Sésostris, ce qui n'est pas fort vraisemblable. Le pays est assez inégal. Il a des collines et des montagnes, des vallées et des plaines, ce qui fait une grande diversité ; il s'élève insensiblement du bord de la mer. Il est presque tout couvert de bois, et hormis les terres labourées, qui ne sont pas en grande quantité, tout est bois épais et hauts ; les arbres se multiplient là si fort que si l'on n'ôtait soigneusement les racines qui s'étendent dans les champs labourés et dans les grands chemins, le pays deviendrait en moins de rien une si épaisse forêt qu'il ne serait pas possible de s'en tirer. L'air est assez tempéré pour le chaud et pour le froid. Il n'est point sujet aux orages, aux éclairs, et au tonnerre. Il produit rarement la grêle, mais il est fort incommode et fort mauvais à cause de son extrême humidité. Il y pleut presque continuellement. En été l'humidité de la terre échauffée par l'ardeur du soleil infecte l'air, cause souvent la peste et toujours des maladies. Cet air est insupportable aux étrangers. Il les accable d'abord d'une maigreur hideuse et les rend en un an de temps jaunes, secs, et débiles. Les naturels du pays en sont moins maltraités durant leur vie, mais il y en a peu qui la poussent à soixante ans.

J'attribue à cette température d'air l'hydropisie, qu'on peut dire la maladie épidémique des Mingréliens, laquelle ils combattent non seulement par l'exercice continuel qu'ils font à cheval, étant sans cesse par voies et [I, 125] par champs sans s'arrêter plus de trois ou quatre jours en un lieu, mais aussi en mangeant beaucoup de sel et en se tenant toujours autour du feu. J'y attribue aussi la vermine dont le pays est fort affligé, tant les hommes que les bêtes. Les cochons surtout sont pour la plupart couverts de poux, et ils leur entrent jusque dans la peau. Enfin il faut aussi attribuer à l'air de Mingrèlie que les bêtes venimeuses n'y ont que peu ou point de venin.

La Colchide abonde en eaux. Elles sortent des montagnes du Caucase et s'écoulent dans la mer Noire. Les principaux fleuves sont le Codours, qui est le Corrax dont j'ai parlé ; le Socom qui est, je crois, le Terscen d'Arian et le Thassiris de Ptolomée ; le Langur, appelé des Anciens Astolphe ; le Cobi, qu'Arian nomme Cobo, lequel avant que d'entrer dans la mer se joint à un autre fleuve de même grandeur appelé Cianiscari, et qui est le fleuve Cianée. Le Tachur, qu'Arian appelle Sigame, le Sebeniscari, c'est-à-dire le fleuve Cheval, qu'on nomme ainsi à cause de la rapidité de son cours, et que les Grecs par la même raison nommèrent Hippius ; et l'Abascia à qui Strabon donne le nom de Glaucus, Arian celui de Caries, et Ptolomée celui de Caritus : ces deux fleuves se mêlent avec le Phas à vingt milles de l'endroit où il se décharge dans la mer. J'ai rapporté exprès les noms anciens et nouveaux des fleuves de Mingrèlie, parce que tous les historiens géographes, principalement Arian et plusieurs modernes, les placent mal. Outre ces fleuves il y en a encore d'autres petits. Je n'en parle point, parce [I, 126] qu'avant qu'ils entrent dans la mer ils se perdent dans ceux que j'ai nommés. Ces fleuves ont tous des gués, que les gens du pays connaissent, et où ils les traversent ; aussi n'y ai-je point vu de ponts, et il n'y a de bateau que sur quelques-uns ; cependant ces fleuves sont rapides. Les gens du pays, pour rompre la force du courant, ont coutume de se mettre plusieurs ensemble en guéant, et d'avancer serrés l'un contre l'autre, et en s'appuyant encore à de longs bâtons qu'ils coupent exprès.

Le terroir de la Colchide est mauvais, et produit peu de sortes de grains et de légumes. Les fruits sont presque sauvages. Ils n'ont point de goût. Ils engendrent des maladies. Il en croît en Colchide de presque toutes les espèces que nous avons en France. Il y a aussi des

melons fort gros, mais ils ne valent rien du tout. Ce qui y vient bien c'est le raisin, qui est partout en grande abondance. La vigne croît autour des arbres, et monte à la cime des plus hauts. J'ai vu de si gros ceps qu'à peine pouvais-je les embrasser. On taille la vigne tous les quatre ans une fois. Le vin de Mingrèlie est excellent. Il a de la force et beaucoup de corps. Il est agréable au goût et bon à l'estomac. On n'en peut guère boire de meilleur en aucun port de l'Asie. Si les gens du pays savaient faire le vin comme nous, le leur serait le meilleur du monde, mais ils n'y apportent aucun des soins nécessaires. Ils creusent de gros troncs d'arbres et s'en servent de cuve. Ils foulent là-dedans le raisin. Ils en prennent en même temps le jus et le versent dans de grandes pitarres, [I, 127] ou urnes de terre, qui sont enterrées dans leurs maisons, ou tout proche. Ces vases tiennent chacun deux ou trois cents pintes. Quand le vase est plein, ils le bouchent d'un couvercle de bois et mettent de la terre par-dessus. Ils couvrent ces urnes de la même manière que j'ai dit que les Orientaux couvrent les fosses où ils serrent leurs grains.

La terre est si humide en Mingrèlie dans le temps des semences que pour ne pas trop amollir celle où l'on sème le blé et l'orge, on ne la laboure point. On ne fait que jeter le grain dessus ; il vient fort bien de cette manière, prenant racine un pied en terre. Les Mingréliens disent que s'ils labouraient la terre qui porte l'orge et le blé, elle serait si molle que le moindre vent abattrait les tuyaux, et qu'ils ne s'y pourraient tenir droits. Ils labourent la terre et ils sèment les autres grains avec des socs et des coutres⁷³ de bois, tirant néanmoins des sillons aussi profonds qu'on ferait avec des coutres et des socs de fer, à cause que la terre est fort molle et fort humide, ainsi que je l'ai dit. Comme ces peuples sont paresseux et lâches au-delà de l'imagination, ils s'excitent et s'entretiennent à l'ouvrage en chantant et en hurlant si fort qu'ils s'entr-étourdissent. Il est vrai que c'est une habitude presque universelle dans tout l'Orient que de s'animer au travail par le chant ; et ce qui marque que cela naît de paresse d'esprit aussi bien que de mollesse de corps, c'est qu'on observe que cette habitude est la plus forte du côté du midi : aux Indes, par exemple, les mariniers ne sauraient remuer une corde qu'en chantant, ni la prendre même [I, 128] qu'au milieu du chant. Les chameaux et les bœufs ont accoutumé d'être menés au chant, et selon que leur charge est pesante il faut chanter plus fort et plus constamment.

Le grain ordinaire des Mingréliens est le *gom*. Ce grain est menu comme la coriandre et ressemble assez au millet. On le sème au printemps de la même manière qu'on fait le riz. On fait un trou en terre avec le doigt, on met un grain dans ce trou, et on le couvre. Ce grain produit un tuyau de la grosseur du pouce, et de la hauteur d'un homme, au bout duquel il y a un épi qui a plus de trois cents grains. Le tuyau de *gom* ressemble assez aux cannes de sucre. On le cueille au mois d'octobre, et aussitôt on le pend à des claies élevées et exposées au soleil. C'est pour le faire sécher. Après qu'il a été vingt jours sur ces claies, on le serre. On ne le bat qu'à mesure qu'on le veut faire cuire, et on ne le fait cuire qu'aux heures du manger. Il est insipide et pesant. Il se cuit fort vite, et en moins de demi-heure. Lorsque l'eau où on l'a jeté commence à bouillir, on le remue doucement avec une petite pelle de bois, et pour peu qu'on appuie dessus il se met en pâte. Quand tous les grains sont dissous et la pâte bien pétrie, on diminue le feu et on laisse ébouillir⁷⁴ l'eau et sécher la pâte dans le chaudron dans lequel on l'a fait cuire.

Cette pâte est fort blanche. On en fait qui l'est autant que la neige. On la sert avec de petites pelles de bois faites exprès. Les Turcs appellent ce pain *pasta*, les Mingréliens le nomment *gom*. Il se met en morceaux avec les doigts sans peine. Sa qualité est froide [I, 129]

⁷³ « Grosse plaque de fer tranchante attachée à un des côtés de la charrue pour fendre et verser la terre » (Furetière).

⁷⁴ « Faire évaporer une partie de la liqueur qu'on met sur le feu pour la rendre plus épaisse ou plus succulente » (Trévoux, 1743).

extrêmement, et laxative ; il ne vaut rien froid ni réchauffé. Les Circassiens, les Mingréliens, les Géorgiens tributaires de Turquie, les Abcas, les habitants du Caucase, tous ceux qui habitent les côtes de la mer Noire depuis le détroit des palus Méotides jusques à Trébisonde, ne vivent que de cette pâte. C'est leur pain, ils n'en ont point d'autre. Ils y sont si fort accoutumés qu'ils le préfèrent au pain de froment. Je l'ai remarqué dans la plupart de ces pays-là. Je ne m'en étonne pas, car moi-même, quand la nécessité m'eut obligé à vivre de cette sorte de *pudding anglais*, car on peut fort bien le comparer à notre *plain-pudding*, j'y pris tant de goût que j'eus après de la peine à le quitter pour reprendre le pain ordinaire. Je m'en trouvais fort bien, et j'en avais le corps mieux disposé qu'auparavant. J'ai vu en Arménie et en Géorgie beaucoup de grands seigneurs turcs et géorgiens, entre autres le prince de Tiflis et le pacha d'Acalzické, qui faisaient venir de ce grain et en mangeaient par délices. Il faut boire du vin pur lorsqu'on en mange pour corriger et tempérer sa qualité froide et laxative, et c'est ce que ces *gomiphages* ne manquent pas de faire.

Outre ce *gom*, il y a en Mingrélie du mil assez abondamment, un peu de riz, du froment, et de l'orge en fort petite quantité. Les gens de condition seulement mangent par délices du pain de blé, le menu peuple n'en goûte jamais.

Les viandes ordinaires du pays sont du bœuf et du cochon. Le cochon y est en très grande abondance, et fort bon ; on n'en mange [I, 130] point de meilleur en aucun lieu du monde. Il y a aussi du chevreau, mais qui est maigre et n'a point de goût. La volaille y est fort bonne, mais fort rare. Lorsque j'y étais on n'en trouvait presque point à cause de la guerre qui avait fait des ravages par tout le pays. Il n'y a point de poisson que le salé qu'on apporte de Turquie, du thon, et peu d'autre en certain temps de l'année. La venaison qui se mange en Mingrélie est de sanglier, de cerf, de biche, de daim et de lièvre ; elle est très excellente, on n'en peut manger de meilleur. Il y a aussi des perdrix, des faisans, des cailles en quantité, quelques oiseaux de rivière, des pigeons sauvages, qui sont fort bons, et gros comme les plus gros poulets de grain. J'en ai vu vider à qui on tirait huit ou dix glands tout entiers ; j'en étais tout étonné. Les Mingréliens prennent ces pigeons avec des rets. On en prend beaucoup dans l'automne ; l'hiver ils se retirent au mont Caucase.

La noblesse de Mingrélie ne s'occupe qu'à la chasse. Elle chasse principalement avec des oiseaux de proie qu'on apprivoise et dont on se sert ensuite. On peut dire assurément qu'il n'y a point de pays au monde si abondant que la Mingrélie en oiseaux de proie : laniers, autours⁷⁵, hobereaux et autres. Ils font leurs nids dans le mont Caucase. Les petits, dès qu'ils sont éclos, se viennent jeter dans les forêts qui sont au-dessous. On en prend en quantité, et on les apprivoise en cinq ou six jours.

De tous leurs vols d'oiseau le plus divertissant est celui du faucon sur la grue. Ils prennent [I, 131] l'oiseau de rivière et le faisan avec l'épervier. Ils ont, comme on a en Perse et en Turquie, un petit tambour à l'arçon de la selle. Ils battent dessus pour épouvanter le gibier et pour le faire lever de l'eau à ce son ; alors on lâche l'épervier dessus. Quand on prend des hérons, on leur ôte les plumes qu'ils ont sur la tête pour en faire des aigrettes, et on les laisse envoler. Les gens du pays assurent qu'il leur en revient d'autres en leur place tout aussi belles que les premières. Comme on fait lever le gibier hors de l'eau par le son du tabourin, on le fait de même sortir des bois, car ce son effraie les bêtes fauves et les fait courir dans la plaine, où l'on les tire. Les Mingréliens ne manquent pas de chiens pour chasser, mais ils aiment mieux prendre les bêtes à la course. L'épaule droite est le droit du seigneur, la gauche celui de la dame ; le reste se mange avec les chasseurs.

Outre les oiseaux que j'ai nommés, et qui se trouvent en Mingrélie, on y en voit d'étranges en forme et en plumage, inconnus en nos quartiers. Il y vient beaucoup d'aigles et

⁷⁵ L'*autour* est, en fauconnerie, « un grand oiseau de poing qui est le plus grand après le gerfaut, qui sert à la basse volerie sur les faisans et les perdrix » (*Trévoux*, 1743).

de pélicans. Le mont Caucase produit tout cela, et une infinité de bêtes féroces, des tigres, des léopards, des lions, des loups, des chacals : ce dernier animal est une espèce de renard. Il ne lui ressemble pas mal, excepté qu'il est plus gros, et qu'il a le poil plus épais et plus rude. C'est, dit-on, l'hyène des anciens. En effet, il déterre les morts, et il dévore les animaux et les charognes. On enterre les morts en Orient sans bière et dans leurs suaires. J'y ai vu en plusieurs endroits rouler [I, 132] de grosses pierres sur les fosses uniquement à cause de ces bêtes, pour les empêcher de les ouvrir et de dévorer les cadavres ; mais ce n'est pas seulement aux morts à qui le chacal en veut. Il fait aussi la guerre aux vivants, se jetant sur tout ce qui n'est pas capable de lui résister, comme les enfants. Ce qui est surprenant, c'est l'adresse avec laquelle cet animal perce dans les maisons et se glisse dans les tentes, d'où il entraîne les habits quand il ne trouve pas d'autre chose, surtout les bas et les souliers. Cet animal-là a un cri qui effraie, car c'est un hurlement âcre et perçant, et qu'il traîne comme un chat qui miaule. Comme ces animaux vont d'ordinaire en troupes, ils hurlent aussi toujours ensemble, s'entre-répondant dans une manière d'accord, l'un faisant la haute et l'autre la basse, ce qui paraît fort épouvantable les premières fois qu'on l'entend. L'Asie et l'Afrique sont tourmentées de ces animaux, que l'on appelle *dabul* en Afrique. Quelques-uns croient que c'est l'animal que l'on appelle en latin *crocuta* et en grec *cycissa*, et que l'on prenait autrefois pour un chien sauvage ; la Mingrélie, entre les autres pays de l'Orient, est couverte de ces chacals, et de loups. Ils assiègent quelquefois les maisons et font des hurlements épouvantables. Le pire est qu'ils font de grands dégâts dans les troupeaux et dans les haras. Le préfet des théatins qui sont en Mingrélie m'assura qu'en une semaine les loups lui mangèrent trois chevaux et un poulain tout proche de son logis.

Il y a quantité de chevaux en Mingrélie, [I, 133] et d'assez bons. On en entretient beaucoup, parce qu'ils ne coûtent rien à nourrir. Dès qu'on est descendu de dessus, on leur ôte selle et bride et on les mène paître. On ne les ferre point. On les nourrit du seul pâturage.

La Mingrélie n'a ni villes ni bourgs, elle a deux villages seulement sur le bord de la mer ; toutes les maisons sont éparées çà et là dans le pays, il est difficile de faire mille pas sans en trouver trois ou quatre l'une proche de l'autre. Il y a neuf ou dix châteaux ; le principal s'appelle Rucs, c'est où le prince de Mingrélie se retire. Ce château a un mur de pierre, mais si mal fait et si mince que les moindres pièces de campagne le perceraient. Il y a du canon dedans. Les autres châteaux n'en ont point. Voici comme ils sont faits. Au milieu d'une esplanade, dans un bois fort épais, on bâtit une tour de pierre haute de trente ou quarante pieds, capable de tenir 50 ou 60 personnes. Cette tour est le donjon et le lieu fort du château. On y serre toutes les richesses du seigneur et de ceux qui se réfugient chez lui. Proche de cette tour il y en a cinq ou dix plus basses faites de bois qui servent de magasins pour les vivres et pour retirer dans un assaut les femmes et les enfants. Outre cela, il y a dans l'esplanade plusieurs cabanes faites les unes de charpente, les autres de branches d'arbres, les autres de cannes et de roseaux. L'espace est fermé par une haie fort épaisse, et par le bois, qui est si épais partout qu'il est impossible d'aborder ces retraites que par le chemin taillé et fait exprès qui y conduit. Quand on [I, 134] apprend que l'ennemi est proche, on rompt le chemin et on le couvre d'arbres, tellement qu'il est comme impossible de le forcer. Les Colchéens ne se tiennent dans ces châteaux que quand ils ont peur de l'ennemi ; dès que le danger est passé, ils retournent à leurs maisons.

Les maisons de Mingrélie sont toutes de charpente : comme on est partout proche des bois, on bâtit à fort bon marché. Les maisons des pauvres gens n'ont point d'étages ; celles des nobles en ont un seulement. Le bas a toujours des estrades pour se coucher et pour s'asseoir, à cause de la grande humidité de la terre. Les gens de qualité sont assis sur des tapis, les autres sur des bancs. Les maisons sont fort incommodes et fort sales ; elles n'ont ni cheminées ni fenêtres. Le feu s'y fait au milieu. Le jour y entre par la porte. Elles n'ont point de fondement ; les voleurs s'y glissent aussi sans peine. Ils font un trou sous la première

poutre qui est au rez-de-chaussée, et qui porte les autres, et ils se fourrent par-là dans le logis. Dès qu'on remue, ils sortent avec la même facilité. Cet inconvénient oblige les paysans à n'avoir qu'un grand lieu pour chaque famille. Ils retirent dedans tout ce qu'ils ont, excepté le grain et quelquefois le vin. Ils y habitent tous ensemble, et ils y enferment la nuit leur bétail. Les maisons du prince et des seigneurs ont de grandes cours au-devant pour donner les audiences et juger les différends ; mais ces cours, ou ce qu'on appelle ainsi, ne sont qu'une esplanade entourée de haie ou de palissades tout au plus. [I, 135]

Le sang de Mingrèlie est fort beau, les hommes sont bien faits, les femmes sont très belles. Celles de qualité ont toutes quelque trait et quelque grâce qui charment. J'en ai vu de merveilleusement bien faites, d'air majestueux, de visage et de taille admirables. Elles ont outre cela un regard engageant qui caresse tous ceux qui les regardent et semble leur demander de l'amour. Les mois belles et les âgées se fardent grossièrement et se peignent tout le visage, sourcils, joues, front, nez, menton. Les autres se contentent de se peindre les sourcils. Elles se parent le plus qu'elles peuvent. Leur habit est semblable à celui des Persanes. Leur coiffure ressemble fort à celle des femmes d'Europe, à la frisure près. Elles portent un voile qui ne couvre que le dessus et le derrière de la tête. Leur esprit est naturellement subtil et éclairé. Elles sont civiles, pleines de cérémonies et de compliments ; mais du reste, les plus méchantes femmes de la terre : fières, superbes⁷⁶, perfides, fourbes, cruelles, impudiques. Il n'y a point de méchanceté qu'elles ne mettent en œuvre pour se faire des amants, pour les conserver, et pour les perdre.

Les hommes ont toutes ces mauvaises qualités encore plus que les femmes. Il n'y a point de malignité à quoi leur esprit ne se porte. Ils sont tous élevés au larcin. Ils l'étudient, ils en font leur emploi, leur plaisir, et leur honneur. Ils content avec une satisfaction extrême les vols qu'ils ont faits. Ils en sont loués, ils en tirent leur plus grande gloire. L'assassinat, le meurtre, le mensonge, [I, 136] c'est ce qu'ils appellent les belles actions. Le concubinage, l'adultère, la bigamie, l'inceste, et semblables vices, sont des vertus in Mingrèlie. L'on s'y enlève les femmes les uns aux autres. On y prend sans scrupule en mariage sa tante, sa nièce, la sœur de sa femme. Qui veut avoir deux femmes à la fois les épouse ; beaucoup de gens en épousent trois. Chacun entretient autant de concubines qu'il veut ; les femmes et les maris sont réciproquement fort commodes là-dessus. Il y a entre eux très peu de jalousie. Quand un homme prend sa femme sur le fait avec son galant, il a droit de le contraindre à payer un cochon, et d'ordinaire il ne prend pas d'autre vengeance. Le cochon se mange entre eux trois. Ce qui est surprenant est que cette méchante nation soutient que c'est bien fait d'avoir plusieurs femmes et plusieurs concubines, parce qu'on engendre, disent-ils, beaucoup d'enfants qu'on vend argent comptant, ou qu'on échange pour des hardes et pour des vivres. Cela n'est rien toutefois au prix d'un sentiment tout à fait inhumain qu'ils ont, que c'est charité de tuer les enfants nouveaux-nés quand on n'a pas le moyen ou la commodité de les nourrir, et ceux qui sont malades quand on ne les saurait guérir. Leur raisonnement est que l'on soustrait par-là ces innocentes créatures à une misère qui les ferait beaucoup languir et qui les engoutirait enfin. Voilà comme raisonne ce peuple barbare, qui n'a ni pudeur ni humanité. Je crains, à dire le vrai, qu'en cet endroit on ne manque de foi pour l'histoire, et que les vérités que je raconte ne passent pour des exagérations. [I, 137] Je proteste qu'elles sont très certaines, et les faits que je rapporterai le justifieront suffisamment.

Les gentilshommes du pays ont pouvoir sur la vie et sur les biens de leurs sujets ; ils en font ce qu'ils veulent. Ils les prennent, soit femme, soit enfant. Ils les vendent, ou ils en font autre chose comme il leur plaît. Chaque paysan fournit à son seigneur tant de grain, de bétail, de vin, et d'autres denrées selon son pouvoir. Ainsi, la richesse est selon le nombre de paysans, et c'est par là qu'elle se compte. Chacun est obligé, outre cela, de défrayer son

⁷⁶ Orgueilleuses (sens classique).

seigneur un, deux, ou trois jours l'année, ce qui fait que tant que l'année dure, la noblesse va de côté et d'autre mangeant ses paysans et quelquefois ceux d'autrui, ce qui est la source d'une infinité de querelles qui dégénèrent la plupart en guerres ouvertes. Le prince fait la même vie, de manière qu'on est presque toujours assez empêché de savoir où il est. Il mène avec lui toute sa famille, femmes, enfants, domestiques, et ses hôtes, comme les ambassadeurs et d'autres étrangers considérables, lorsqu'il y en a, ce qui compose un furieux train à cause que son bagage est porté à pied par des hommes et par des femmes qu'on voit courir demi-nus, chargés sur la tête et sur les épaules. Les Mingréliens tiennent que cela fait plus d'honneur que d'être suivi à cheval, ce qu'ils pourraient faire, car il ne manque pas de chevaux en ces lieux-là, comme je l'ai déjà dit. Le prince lève ses tributs dans le cours de cette visite annuelle, recevant d'une autre part des présents où il n'a point de [I, 138] tributs à lever. Il juge aussi les procès et autres différends chemin faisant. On lui donne les requêtes lorsqu'il passe, et souvent il juge l'affaire sur-le-champ ; sinon il assigne les parties au lieu où il doit passer la nuit.

La manière de présenter sa requête en ces occasions est de se planter au beau milieu de la route en face du prince, et lorsqu'il est tout proche le suppliant met un genou en terre et donne son papier. Le prince ne manque point de le prendre et de le donner au vizir, qui le lit tout haut. Le demandeur et ses assistants se mettent aussitôt à jeter de grands cris. Ils gémissent, lèvent les mains au ciel, frappent la terre de leurs bâtons, et lèvent de la poussière en l'air pour émouvoir le prince, qu'ils appellent *mon empereur, mon dieu, mon seigneur*, et divers autres noms sacrés. Le défendeur et ses adhérents, dès qu'ils comparaissent, jettent de pareils cris de leur côté, et c'est à qui les poussera plus haut. On produit les témoins de part et d'autre, et puis le prince donne son jugement décisif. Tout cela se passe chemin faisant, comme je l'ai observé, car le prince ne s'arrête point, mais il va fort lentement pour qu'on puisse mieux le suivre. Quand les paysans de divers seigneurs sont en différend, leurs maîtres les accordent. Quand les seigneurs sont eux-mêmes en différend, la force en décide ; celui qui est le plus fort gagne sa cause. Voici comment ils s'y prennent. Ils fondent à main armée sur les bestiaux de leur ennemi, sur ses vassaux, sur ses maisons, sur ses terres, pillant, brûlant, abattant tout ; et enfin, lorsqu'ils ne savent [I, 139] plus à quoi s'en prendre, ils arrachent les vignes, les mûriers, et les autres arbres aussi utiles. Que si les parties viennent à se rencontrer durant ces actes d'hostilités, ils se combattent d'une manière sanglante. Le plus faible et le plus maltraité ne manque jamais de recourir au prince, qui sans cela ne prendrait point connaissance de la querelle. Il mande l'accusé par une personne de considération, selon la qualité des parties, et accommode le différend ; mais ces sortes de pacifications ne durent d'ordinaire que jusques à une occasion favorable de se venger.

Il n'y a point de gentilhomme en Mingrélie qui n'ait querelle, c'est pour cela qu'ils sont toujours armés, et qu'ils ont toujours autant de gens auprès d'eux qu'ils en peuvent entretenir. Lorsqu'ils montent à cheval, ils sont armés de toutes pièces, et leurs gens aussi ; ils ne se couchent jamais que l'épée au côté. Quand ils s'endorment ils se couchent sur le ventre en mettant leur épée dessous.

Les armes du pays sont la lance, l'arc, la flèche, le sabre droit et non courbé, la masse d'armes, et le bouclier ; il y en a peu qui se servent d'armes à feu. Ils sont bons soldats, et montent bien à cheval. Ils manient la lance avec beaucoup d'adresse. Ils apprennent aux enfants à tirer de l'arc dès l'âge de quatre ans, à quoi ils deviennent si adroits qu'ils tirent les oiseaux les plus légers en volant.

Leur habillement est particulier : ils ont peu de barbe, hormis les ecclésiastiques. Ils se rasant le sommet de la tête en couronne, et laissent croître jusque sur leurs yeux le reste [I, 140] de leurs cheveux, aussi coupés en rond. Ils se couvrent la tête d'une petite calotte de feutre fort fin, découpée et taillée sur les bords en plusieurs croissants. L'hiver ils portent un bonnet fourré. Ils sont si gueux et si misérables que, pour ne point gêner à la pluie leur calotte

ou leur bonnet, ils le mettent dans la poche lorsqu'il pleut, et vont ainsi tête nue. Ils portent sur le corps de petites chemises qui leur tombent sur les genoux, et qu'ils enferment dans un pantalon étroit. Il n'y a guère d'habillement au monde plus laid que le leur. Ils portent une corde de plusieurs brasses en ceinture : c'est pour attacher les personnes et le bétail qu'ils enlèvent à leurs voisins ou qu'ils prennent à la guerre. Les grands ont des ceintures de cuir large de quatre doigts, couvertes de plaques d'argent, et chacun attache à la sienne un couteau et la pierre à aiguiser, un fusil à faire du feu, trois bourses de cuir pleines l'une de sel, l'autre de poivre, la troisième d'alènes, de fil, et d'aiguilles. Les pauvres gens vont presque nus ; leur misère est sans pareille, ils n'ont la plupart qu'un méchant feutre pour se couvrir. Ils mettent ce feutre, assez semblable à la chlamide des Anciens, en passant la tête dedans, et ils le tournent comme ils veulent du côté que vient le vent ou la pluie, car il ne couvre qu'un côté du corps, et ne descend que jusqu'aux genoux. On en fait de fins qui résistent à l'eau, et ne sont pas si pesants que les communs, lesquels assomment, surtout quand ils sont mouillés. Qui a une chemise et un méchant caleçon est trop riche ; presque tous vont nu-pieds ; les souliers des [I, 141] Colchéens sont d'une semelle de peau de buffle qui n'est point préparée. Cette semelle s'attache aux pieds avec une courroie de même peau qu'on lace par-dessus. On n'a pas le pied moins mouillé dans ces sortes de sandales que si on l'avait tout nu. La figure à côté représente cet habit, et la chaussure des Mingréliens, lorsque la neige est épaisse sur la terre.

FIGURE II <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10503900/f65.image>

Presque tous les Mingréliens, hommes et femmes, même les plus grands et les plus riches, n'ont jamais qu'une chemise et qu'un caleçon à la fois. Cela leur dure au moins un an. Pendant ce temps ils ne les lavent pas trois fois, mais une ou deux fois la semaine il les font secouer sur le feu pour les nettoyer de la vermine dont ils sont toujours pleins. Je n'ai rien vu de sale et de dégoûtant comme cela. C'est ce qui fait que les dames de Mingrélie ne sentent guère bon. J'approchais toujours d'elles fort épris de leur beauté, mais dès que j'avais été un moment à leurs côtés la méchante odeur qu'elles rendaient étouffait l'amour qu'elles m'avaient donné.

Les grands mangent aussi sur des tapis à la façon des Orientaux. Leur nappe est ou de toile peinte ou de cuir, et souvent ils n'ont qu'une planche. Les gens du commun s'asseyent sur un banc ; on en met devant eux un autre de même hauteur qui sert de table. Toute la vaisselle est de bois ; les gobelets en sont aussi. Les gens de qualité ont un peu d'argenterie. C'est la coutume de ce pays sauvage que tout le monde sans distinction, soit de l'un soit de l'autre sexe, mange ensemble, [I, 142] le roi et toute sa suite jusqu'à ses palefreniers. La reine, ses femmes, ses filles, ses domestiques, et tout ce qui est à son service, jusqu'au dernier laquais. Ils mangent dans des cours lorsqu'il ne pleut point. On se range en rond, ou par files, et l'on se met plus haut ou plus bas selon sa qualité. Quand il fait froid, on fait de grands feux dans la cour où l'on mange. Le chauffage ne coûte rien là, car ce n'est que bois, comme j'ai dit. Lorsqu'on est assis pour manger, quatre hommes, dans les grandes maisons, apportent sur les épaules une grande chaudière de *gom*, ce grain cuit dont j'ai parlé. Ordinairement, un gueux à demi-nu en sert avec une pelle de bois, à chacun un morceau qui pèse bien trois livres. Deux autres serviteurs un peu moins mal faits apportent un chaudron de ce grain plus blanc que l'autre. On n'en sert qu'aux personnes de condition. Les jours ouvriers, on ne donne que cela au commun du logis. Les maîtres ont un peu de légumes, ou de poisson sec rôti, ou un peu de viande. Les jours de fête, ou lorsqu'on traite⁷⁷ quelqu'un, on tue ou un cochon, ou un bœuf, ou une vache, à moins qu'on n'ait de la venaison. Aussitôt que l'animal

⁷⁷ « Nourrir, donner à manger, soit à l'ordinaire, soit en cérémonie » (Furetière).

est égorgé, ils l'habillent et le mettent au feu, sans sel et sans sauce, dans cette grande chaudière où ils font cuire leur pâte. Lorsque la viande a un peu bouilli, ils la tirent de dessus le feu, jettent le bouillon, et la servent ainsi demi crue, sans aucun assaisonnement. Le maître du logis a toujours devant lui une fort grande portion de viande. On lui sert aussi la plupart des légumes, tout le pain, toute la volaille, [I, 143] et tout le gibier. Il en envoie à ses hôtes et à ceux qu'il veut caresser. On porte tout à la bouche avec les doigts, et si salement qu'il n'y a qu'une grande faim qui pût porter à manger à la table de ces barbares, les moins honnêtes gens de notre Europe. Quand on a commencé à manger, il y a deux hommes qui donnent à boire à la ronde. Chez les gens du commun ce sont des femmes ou des filles qui le font. C'est la même incivilité parmi eux de demander du vin et d'en refuser ; il faut attendre qu'on en présente et le prendre quand il est présenté. On ne donne pas moins de demi-setier à chaque coup ; le tour se fait trois fois dans les repas ordinaires. Aux fêtes et aux banquets les conviés et les personnes considérables boivent jusqu'à ce qu'ils soient ivres.

Les Mingréliens et leurs voisins sont de très grands ivrognes. Ils surpassent en cela les Allemands et tout le Nord. Ils ne mêlent jamais leur vin. Hommes et femmes, tous le boivent pur. Lorsqu'ils sont échauffés, ils trouvent les coupes de chopine trop petites. Ils boivent dans les plats et avec la cruche. J'ai logé près de Cotatis chez un gentilhomme des plus grands buveurs du pays. Pendant que j'étais chez lui il fit un festin à trois de ses amis. Ils s'échauffèrent tous quatre si fort à boire, depuis dix heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, qu'ils burent une charge et demie de vin : une charge de vin pèse 300 livres⁷⁸. Dans les festins de ces peuples, c'est une coutume pratiquée de tout le monde de se lever de table et d'aller à ses besoins autant de fois qu'on en est [I, 144] pressé. On s'y remet sans jamais laver ses mains. Ils excitent à boire autant qu'ils peuvent les conviés et leurs amis, et c'est surtout à table qu'ils observent des civilités, et se font des compliments. Leurs entretiens d'homme à homme sont des contes de vols, de guerre, de combats, d'assassinats, et de vente d'esclaves. Ceux qui se font avec des femmes sont assez déshonnêtes, car elles se plaisent à tous les discours d'amour, de quelque lubricité et de quelque effronterie qu'ils soient mêlés, et elles n'ont point de honte des mots les plus sales. Leurs enfants apprennent ces mots et ces discours aussi tôt qu'à parler. Ils n'ont pas dix ans que tou[s] leur[s] entretien[s] avec les femmes sont plus déshonnêtes qu'on ne l'oserait dire. L'éducation des enfants est sans exagération la plus méchante du monde en Mongrèlie. Le père les élève au larcin, la mère les forme à la turpitude.

J'ai observé ci-dessus que les femmes de ce pays-là sont pleines de compliments et de cérémonies. Les hommes le sont aussi. On salue les gens au-dessus de soi en mettant le genou en terre, et c'est comme en usent tant les femmes que les hommes. Lorsque celui qui vient faire un message est de considération, ou qu'il est envoyé par une personne distinguée, on lui étend un tapis à terre au-devant de la personne à qui le message s'adresse. Il y ploie le genou et se tient appuyé dessus tout le temps de sa visite, comme je l'ai rapporté. La même chose se pratique lorsque l'on apporte quelque bonne nouvelle.

C'est une coutume fort universelle en ces [I, 145] pays septentrionaux dont je fais la description de ne délivrer aucune chose à son supérieur, présent, requête, ou message, que le genou en terre. On ne lui parle guère non plus qu'en cette posture. C'est ce qu'on appelait *l'adoration* à la cour des empereurs grecs, d'où cette sorte de respect passa chez les princes chrétiens de la mer Noire vers la fin du bas-empire. Les empereurs s'en formalisaient, prétendant qu'encore que ces princes fussent souverains en leurs petits États, ils étaient néanmoins vassaux de l'empire, et qu'en cette qualité ils devaient non seulement s'abstenir des ornements propres et particuliers aux empereurs, lesquels ils se donnaient la liberté de porter, mais aussi n'exiger point la génuflexion et les autres suprêmes respects qu'ils se

⁷⁸ 300 livres feraient environ 135 litres.

faisaient rendre.

La langue des Colchéens est dérivé de l'ibérien ou du géorgien, lequel on croit dérivé du grec. Elle est distinguée en idiome littéral et idiome vulgaire. Il n'y a guère de monuments de l'idiome littéral restants, que dans le texte de la Bible, dont même l'on ne trouve que le Nouveau Testament, et dans la liturgie, écrits l'un et l'autre en lettres majuscules. Ainsi c'est proprement une langue morte que cet ancien colchéen, où l'étude seule peut faire rentrer. Les ecclésiastiques n'y entendent pas même l'office, quoi qu'ils le disent ou doivent dire chaque jour.

La Mingrélie est aujourd'hui fort peu peuplée, elle n'a pas plus de vingt mille habitants. Il n'y a que trente ans qu'elle en avait 80 mille. La cause de cette diminution vient de ses guerres avec ses voisins, et de la quantité [I, 146] de gens de tout sexe que les gentilshommes ont vendus ces dernières années. Depuis longtemps, on a tiré tous les ans par achat ou par troc douze mille personnes de Mingrélie. Tout cela va entre les mains de mahométans, Persans et Turcs, n'y ayant qu'eux qui les viennent quérir. On en emmène trois mille tous les ans à droiture⁷⁹ à Constantinople ; on les a en troc de draps, d'armes, et d'autres choses que j'ai dit, qu'on apporte en Mingrélie. Il y vient tous les ans quelque douze voiles de Constantinople et de Caffa, et plus de soixante felouques de Gonié, d'Irissa et de Trébysonde. Ce qu'elles chargent en Mingrélie, outre les esclaves, c'est de la soie, du lin en fil et en toile, de la semence de lin, des peaux de bœuf, des martes, du castor, du buis, de la cire, et du miel. Le miel de Mingrélie est fort bon. Il y en a de deux sortes, du roux et du blanc : le blanc n'est pas en si grande quantité que l'autre, mais il est beaucoup meilleur et plus doux ; le sucre raffiné ne l'est pas plus, c'est un manger fort délicat. Il est ferme sous la dent. Outre le miel domestique, il y en a un sauvage, qui se trouve dans les trous et dans les fentes des arbres ; il est fort abondant. Les vaisseaux de Caffa l'emportent pour la Tartarie, où l'on en fait avec du grain un breuvage tout à fait violent. Les Turcs font un grand profit sur ce qu'ils emportent de Mingrélie ; ce qu'ils achètent un écu ils le revendent quatre. Leur grand profit est sur les esclaves.

C'est une chose qui n'est pas croyable que l'inhumanité des Mingréliens et cette cruauté dénaturée qu'ils ont tous pour leurs compatriotes, [I, 147] et que quelques-uns ont pour leur propre sang. Ils ne cherchent que l'occasion de s'emporter contre leurs vassaux pour avoir quelque prétexte de les vendre avec leurs femmes et leurs enfants. Ils enlèvent les enfants de leurs voisins et en font la même chose ; ils vendent même leurs propres enfants, leurs femmes et leurs mères ; et cela non par provocation ou motif de vengeance, mais uniquement par l'impulsion de leur naturel dépravé. On m'a montré plusieurs gentilshommes qui ont été dénaturés jusqu'à ce point. Un d'eux vendit un jour douze prêtres. L'histoire de cette méchanceté a une particularité étrange, et elle mérite bien d'être rapportée comme un exemple sans pareil. Ce gentilhomme devint amoureux d'une demoiselle. Il résolut de l'épouser, quoiqu'il eût déjà une femme. Il demanda la demoiselle et l'obtint. C'est la coutume en Mingrélie d'acheter les femmes. On les achète selon la condition, selon l'âge, selon la beauté. Le gentilhomme ne savait où prendre ce qu'il avait promis pour obtenir sa maîtresse, et ce qu'il lui fallait pour la noce, qu'en vendant des gens. Ses sujets qui apprirent son dessein s'enfuirent, et emmenèrent leurs femmes et leurs enfants. Réduit au désespoir, il s'avisa de cette perfidie tout à fait outrée. Il invita douze prêtres à venir chez lui dire une messe solennelle et faire un sacrifice. Les prêtres y allèrent bonnement. Ils n'avaient garde de penser qu'on les voulût vendre aux Turcs, ne s'étant jamais rien vu de pareil en Mingrélie. Le gentilhomme les reçut bien, leur fit dire la messe, leur fit immoler un bœuf, [I, 148] et les en traita ensuite. Quand il les eut bien fait boire, il les fit prendre par ses gens, les fit enchaîner, leur fit raser la tête et le visage, et la nuit suivante il les mena à un vaisseau turc où il les

⁷⁹ Directement (Furetière).

vendit pour des meubles et des hardes ; mais ce qu'il en tira ne suffisant pas encore pour payer sa maîtresse et pour faire sa noce, ce tigre prit sa femme, et l'alla vendre au même vaisseau.

Tout le commerce de Mingrélie se fait par échange, à des foires qu'on tient de côté et d'autre successivement, où l'on se pourvoit de ce qui est nécessaire, comme à des marchés. On donne marchandise pour marchandise. L'argent n'a point de prix arrêté entre le peuple. Celui qui a cours sont les piastres, les écus de Hollande, et les *abassis*, qui sont des pièces faites en Géorgie au coin de Perse, de la valeur de dix-huit sols chacune. Le prince de Mingrélie qui mourut il y a vingt ans avait commencé à faire battre monnaie. Cela ne dura pas, à cause du peu d'argent qu'on apporte dans le pays, et parce que le pays n'en produit point du tout. Il ne produit non plus ni or ni autre métal. Je ne sais ce qu'est devenu ce gravier et ce sablon d'or que les Anciens disent qu'on y recueillait avec des toisons, et qui a donné sujet à la fable de la Toison d'or. On n'en trouve en Colchide ni dans les montagnes ni dans les rivières, et de quelque côté que l'on se tourne il n'y a pas moyen d'accorder là-dessus l'antiquité avec le temps présent.

La Mingrélie entière n'a que quatre mille hommes d'armes. À la vérité ce sont presque tous gens de cheval. Il n'y a que trois [I, 149] cents piétons avec cette cavalerie. Ces soldats ne sont point distribués en régiments ni en compagnies. Chaque seigneur et chaque gentilhomme mène ses gens au combat sans ordre, sans rang, sans officiers ; il s'en fait suivre toujours, aussi bien en fuyant qu'en chargeant l'ennemi.

Les guerres des Mingréliens et de leurs voisins ne sont proprement que des courses et des pillages ; et lorsqu'ils attaquent l'ennemi, ils le font fort impétueusement : car ils ne manquent pas de courage et de résolution. S'ils mettent l'ennemi en fuite, ils le suivent et courent tout son pays, brûlent, pillent partout, emmènent toute sorte de personnes, et après ils se retirent avec la même impétuosité. Ils prennent le plus de prisonniers qu'ils peuvent, de sorte que dès qu'ils ont abattu quelqu'un de cheval, ils sautent à bas du leur, lient le vaincu de la corde que j'ai dit qu'ils portent en ceinture, et le donnent à garder à leurs valets. Celui qui a pris un prisonnier a sur lui pouvoir de vie et de mort, il en peut faire tout ce qu'il veut. D'ordinaire il le fait esclave et le vend aux Turcs. Lorsque ces peuples sont assaillis, ils se présentent au passage de quelque rivière et mettent de la mousqueterie en embuscade, tâchant d'empêcher le passage à l'ennemi. Si l'ennemi les force, ils s'enfuient et se retirent dans les bois, laissant le pays à sa merci. De cette sorte, les guerres de ces peuples ne durent guères : en moins de quinze jours cela est fini, l'ennemi est retiré ; il a ravagé tout le pays.

Les entrées du prince de Mingrélie montent [I, 150] tout au plus à vingt mille écus par an. Elles proviennent des douanes de ce qu'on apporte dans le pays et de ce qu'on emporte, des gens qu'il vend, et des avanies qu'il fait. Il met tout ce revenu dans ses coffres, car il ne dépense pas un denier. Ses vassaux le servent sans gages, et son domaine lui fournit tant de vivres pour toute sa maison qu'il en a de reste. Il envoie souvent au roi de Perse des faucons et de toute sorte d'oiseaux de proie. Le roi lui envoie pour cela des brocarts d'or et de soie, des tapis, des armes, de la vaisselle, et plusieurs autres choses dont un prince gueux comme celui de Mingrélie peut avoir besoin. Il entretient un pareil commerce avec le cam de Géorgie. Sa cour, dans les fêtes solennelles, est de deux cents gentilshommes ; dans les autres jours, il y en a environ six-vingts. Son train est de trois cents personnes sans les gentilshommes. Celui de la princesse est de cent personnes d'un et d'autre sexe. Aux grandes fêtes elle a une cour de plus de soixante dames bien faites et bien vêtues.

La religion des Colchéens a, je crois, été autrefois la même que celle des Grecs. Des historiens ecclésiastiques disent qu'une esclave convertit à la foi de Jésus-Christ le roi, la reine, et les grands de Colchide du temps de Constantin le Grand, qui envoya à ces nouveaux convertis des prêtres et des docteurs pour les baptiser et pour les instruire des mystères du christianisme. La tradition arménienne donne à cette esclave le nom de Nine. D'autres disent

qu'ils doivent la connaissance [I, 151] du christianisme à un Cyrille que les Esclavons appellent en leur langue Chiusil, qui vivait environ l'an 860. Les Mingréliens montrent sur le bord de la mer, en un lieu nommé Pigivitas proche du fleuve Corax, une église qui a trois nefs, et qui est fort grande. Ils assurent que saint André prêcha à l'endroit où cette église est bâtie. Je l'ai vue de loin : c'est un ancien bâtiment, autant qu'on le peut juger d'un mille de distance. Le *catholicos* y va une fois en sa vie faire l'huile sainte que les Grecs appellent *mirone* ; on dérive ce terme de *mouron*, qui est le baume blanc d'Arabie, **que la superstition des chrétiens orientaux introduisait dans leur rite sacré au grand profit des patriarches, qui le vendaient chèrement à leur clergé**⁸⁰. Je n'ai discoursu de religion avec aucun Mingrélien, n'en ayant trouvé aucun qui sût ce que c'est que religion, que loi, que péché, que sacrement, et que service divin. Tout ce que j'ai remarqué sur cela est que les femmes allument quelquefois de petites bougies et les attachent à la porte de leur logis ou d'une église, font brûler en même temps un grain d'encens, et se tournent vers le soleil en faisant de grandes inclinaisons de corps et des signes de croix de la tête aux pieds⁸¹.

Comme je n'entendais point la langue des Mingréliens ni des Géorgiens, pour pouvoir m'instruire de leur créance en leur conversation, et que je ne trouvais personne parmi eux qui en sût parler d'autre, je crois que je ne saurais faire mieux pour bien donner à connaître quelle est leur religion que de rapporter la relation que m'en a donnée le Père Dom Joseph Marie Zampi, Italien, Mantouan, préfet des théatins, missionnaires en Colchide, écrite de sa main, qui n'a jamais été [I, 152] imprimée, et qu'il n'a pas même finie. Ce Père, qui m'en fit présent pendant que j'étais avec lui, avait été vingt-trois ans sur les lieux quand il se mit à la composer. Ainsi, il n'en devait ignorer ni le culte ni la créance, et j'ai lieu de croire qu'il l'aura faite de bonne foi. La voici traduite mot pour mot.

⁸⁰ Cette phrase manque dans les éditions de 1686 et de 1711.

⁸¹ Deux phrases, présentes en 1686, manquent dans l'édition de 1711 : « Des prêtres et des évêques font les cérémonies ecclésiastiques ; ils disent la messe et ils baptisent. Je les ai vus dans ces fonctions, à quoi jamais personne n'assiste, faute de dévotion. » C'est Chardin qui a dû les supprimer, car elles sont encore absentes de l'édition de 1735.

Préface

Je crains que le lecteur en lisant ce petit ouvrage ne se trouve autant trompé que les espions du roi Saül qui, étant allés par ordre de ce prince pour se saisir de David, ne trouvèrent que son fantôme dans son lit au lieu de sa personne¹. On croira trouver parmi ces peuples le véritable christianisme, et l'on n'y en trouvera que l'ombre et la figure, couverte de beaucoup de superstitions.

Les Mingréliens dès la naissance de l'Église reçurent la foi chrétienne selon le rite des Grecs par de très saints docteurs, de même que d'autres nations d'alentour, et ils la conservèrent pure pendant une longue suite d'années, jusqu'à ce que ceux qui la cultivaient dignement parmi eux étant venus à manquer, ils la confondirent avec d'autres cérémonies et avec des rites des juifs, s'étant éloignés, en vrais Grecs qu'ils sont, de la sainte Église catholique romaine.

Depuis cela ces malheureux qui au commencement marchaient dans le chemin du ciel sont tombés faute de pasteurs habiles dans l'abîme d'une si épaisse ignorance qu'ils se trouvent aujourd'hui dans un aveuglement [I, 153] prodigieux. On ne sait parmi eux ce que c'est que foi ni religion, et la plupart regardent la vie future comme une fable et une invention humaine. Mais le pire, et ceci est un malheur que nous devons pleurer comme autrefois le triste Jérémie pleurait sur la pauvre Jérusalem, c'est que leurs prêtres, leurs évêques et leur *catholicos*, ou patriarche, ne savent point quelle est l'obligation de leurs charges, et ne savent même ni lire ni écrire, si loin d'eux est la connaissance du culte divin ! Leurs prêtres ou *papas* (car c'est ainsi qu'il les appellent), uniquement attentifs à les tromper, ne font profession que de savoir prédire les choses futures, feignant de les trouver dans leurs livres ; et ces misérables aveugles les croient comme s'ils étaient des anges, parce qu'ils sont obligés de vouloir tout ce que leurs prêtres veulent.

De là il arrive que quand ils sont dangereusement malades ils ne consultent point de médecin, mais qu'ils appellent le *papas*, non qu'ils veuillent se confesser ou faire qu'il prie Dieu pour le salut de leur âme : c'est de quoi ils ne s'embarrassent guère ; mais afin de savoir de lui si son livre porte qu'ils mourront ou ne mourront point de cette maladie, et pour quel sujet elle leur est venue. Ce *papas* commence gravement à feuilleter et refeuilleter son livre, et il dit ensuite au malade qu'il y a une telle image qui est en colère contre lui et qui le veut faire mourir ; qu'il faut pour l'apaiser lui offrir une chèvre, ou une vache, ou un bœuf, ou quelque autre victime, ou de l'argent, afin qu'elle ne le tue point ! Les pauvres malades, de peur de mourir, [I, 154] promettent au prêtre ce qu'il veut, et ils le donnent : mais il le prend pour lui-même, et ceux qui le donnent en sont la dupe. Telle est la science de ces *papas*, qui sucent le sang de ces infortunés Mingréliens qu'ils abusent avec leurs superstitions.

Ce fut pour remédier à leur déplorable état que notre Saint Père le pape Urbain VIII, touché d'une compassion vraiment paternelle, et brûlant comme un digne pasteur du zèle de ramener au bercail ces brebis égarées, leur destina en 1632 quelques Pères théatins fort zélés pour le salut des âmes, lesquels s'étant exposés à mille et mille dangers sur la mer, furent pris par les Turcs, conduits à Constantinople avec beaucoup de péril pour leur vie, et enfin délivrés par le crédit du roi très chrétien qui y intervint.

Mais ce n'était pas là la première mission des théatins faite en Mingrélie, car déjà six ans auparavant le même Saint Père dont nous vous venons de parler y en avait envoyé d'autres, lesquels y posèrent les premiers fondements de cette mission, savoir les Révérends Pères D. Pierre Avitabil, homme de sainte vie, et Jacques de Stefani, homme aussi de sainte vie, avec quelques autres que Sa Sainteté chargea de lettres pour le *dadian* ou prince

¹ Voir I Rois (I Samuel) XIX, 13-16.

souverain d'Odisse, qui est la Mingrèlie, pour le *meppe* ou roi d'Imirette, pour le prince des Gurieliens, et pour celui des Cacketiens, qui sont des parties de la Géorgie situées entre la Mingrèlie et la Perse. Tous ces princes reçurent nos Pères favorablement, et particulièrement Taimoras Can, prince du pays de Gori, dans la Géorgie, où [I, 155] ils fondèrent leur première habitation ; et dans la suite des temps, y ayant succédé de nouveaux sujets d'une vertu singulière et d'une rare prudence, ils s'étendirent dans le pays de Gurielle et dans celui de l'Odisse ou Mingrèlie, quoiqu'avec des travaux et des souffrances incroyables.

Chapitre I^{er}

*En quel temps les Colchéens reçurent la foi de Jésus-Christ,
et qui furent les premiers qui la plantèrent dans leur pays.*

Comme les Colchéens sont en général plusieurs peuples presque uniformes dans les saintes cérémonies, savoir les Abcas, les Circassiens, les Alanes, les Soanes et autres, j'ai cru qu'avant que de venir au particulier des Colchéens il était nécessaire d'avertir le lecteur du nom particulier de ces peuples, qui ne font presque qu'une nation. On tient par tradition que le glorieux apôtre saint André prêcha la foi aux Abcas ; qu'il fut en Scythie, qu'il passa en Grèce et en Épire, puis chez les Sodianes et chez les Suictiens ; et que pour certain il s'arrêta enfin chez les Abcas, qui font une partie de la Colchide. Ce qui porte davantage à le croire ainsi est une ancienne église à trois nefs bâtie dans un village de cette province appelée Picciota en l'honneur de ce saint, laquelle est métropole de toute la Colchide, où chaque catholicos ou patriarche va une fois en sa vie avec tous ses évêques et y fait la sainte huile [I, 156] qu'ils appellent *mirone*. Le prince y va aussi, et toute sa cour. Cette église s'appelait premièrement Sainte Marie de Picciota, mais la dévotion qu'ont ces peuples pour saint André, qu'ils tiennent qui l'a fait bâtir, a prévalu et ils lui ont donné son nom.

On raconte que devant cette église il y a une colonne de marbre de laquelle par un jugement de Dieu sortit un torrent d'eau bouillante lorsque ce saint apôtre y fut mis à mort, duquel torrent plusieurs personnes ont arrêté le cours par l'invocation de ce saint ; d'où vient que depuis ce miracle les peuples eurent une grande vénération pour ce saint, et qu'en passant devant cette colonne ils s'agenouillent et la baisent. Ce que j'en dis, je le sais d'un de nos Pères, le Père Christophle Castelli, qui fut avec un catholicos à Picciota, et qui vit la vénération (quoique barbare) que ces peuples avaient pour cette colonne, pour ce saint, et pour la croix qu'il porte sur la poitrine.

Quant à la conversion des Ibériens et des Géorgiens, nous lisons dans Baronius², sous l'an 100, qu'ils se convertirent à la foi chrétienne par la prédication de saint Clément pape, lorsqu'il fut relégué dans l'île de Chersonnèse par l'empereur Trajan. Je trouve l'opinion du Révérend Père T. Thomas de Jésus, carme, mieux fondée. Il dit au livre IV de la conversion de toutes les nations, chap. IX, fol. 190, que la conversion des Ibériens fut l'ouvrage d'une femme esclave, de laquelle le martyrologe fait mention le 15 décembre sous le nom de Chrétienne [I, 157] avec le titre glorieux d'apôtre des Ibériens ou Géorgiens qui l'appellent sainte Ninone³. Nicéphore parle de cette sainte au livre VII, chap. XXXIV⁴. Thomas de Jésus, que nous venons de citer, dit qu'elle vécut toujours saintement en l'état d'esclave, jeûnant, priant, et s'exerçant en la piété, ce qui lui attirait l'admiration de ces barbares, à qui elle répondait, lorsqu'ils lui demandaient pourquoi elle se mortifiait tant, qu'elle se plaisait dans ce genre de vie, et qu'elle adorait son Dieu Jésus-Christ crucifié.

² Caesar Baronius (1538-1607), auteur d'*Annales ecclésiastiques* (1588-1593).

³ Thomas de Jésus, carme portugais (1529-1582).

⁴ Nicéphore Grégoras (†1360), historien byzantin.

La nouveauté de ce nom attira leur admiration, et ils commencèrent à avoir de la vénération pour cette femme qu'ils ne considéraient point auparavant. Il arriva qu'un jour, selon la coutume du pays, quand il y a quelque enfant malade, les mères le portent chez leurs voisins pour y chercher du remède ; il arriva, dis-je, qu'une mère, ayant en vain porté le sien dans plusieurs maisons, elle alla chez cette esclave, avec peu d'espérance néanmoins qu'elle le pût guérir, parce qu'on ne faisait aucun cas d'elle. L'esclave lui répondit qu'elle ne savait point de remède, mais que le Dieu qu'elle adorait était assez puissant pour rendre aux malades leur première santé : sur quoi, prenant l'enfant entre ses bras, elle le couvrit de son cilice, fit sa prière, et le lui rendit après entièrement guéri. Quelque temps après, la reine, qui souffrait depuis longtemps de cruelles douleurs, ayant ouï parler de cette cure miraculeuse, et étant pleine de foi, fut trouver l'esclave, et recouvra sa santé par son moyen. Cette guérison miraculeuse [I, 158] l'ayant portée à se faire chrétienne, elle exhorta son mari à faire la même chose ; il le lui promit, mais ne l'effectuant point, il arriva un jour qu'il était à la chasse qu'il fut surpris d'une si horrible tempête et d'une si grande obscurité qu'il ne pouvait voir ceux même qui étaient avec lui. Il en fut étonné, et se souvenant de la promesse qu'il avait faite à sa femme de se faire chrétien sans l'avoir exécutée, il promit à Dieu dans ce moment-là qu'il le ferait sans délai s'il le délivrait du péril où il était. Aussitôt l'obscurité se dissipa et l'air devint serein. Étant revenu vers sa femme, il lui raconte ce qui s'était passé, fait appeler l'esclave, qui, après avoir tout ouï et su la volonté du roi, l'exhorte à détester ses idoles, à se faire baptiser, à adorer le véritable Dieu, Jésus-Christ crucifié, et à lui élever un temple. Ce prince exécuta tout exactement. Il abjura ses idoles, il exhorta tous ses sujets à en faire de même, et il se met à construire un temple magnifique sur plusieurs colonnes. Mais comme on en eut élevé deux, et qu'on voulait en élever une troisième, il ne fut jamais possible de la dresser, et tous ceux qui y travaillaient et ceux qui étaient présents se retirèrent tout à fait étonnés et confus. L'esclave resta seule la nuit dans l'église, et obtint de Dieu par ses prières que la colonne se dresserait et placerait d'elle-même au lieu où elle était destinée. Les ouvriers étant tous revenus le matin, ils furent extrêmement surpris de voir la colonne en place. Cela servit au peuple à le confirmer davantage dans la foi chrétienne. [I, 159] Le roi, qui s'appelait Bacurie, envoya des ambassadeurs à l'empereur Constantin pour lui donner part de sa conversion. Ce prince en fut ravi de joie, et lui donna des prêtres et des ministres pour instruire le peuple dans les mystères de la foi ; et le prince étant allé lui-même, au bout de quelque temps, à Constantinople, l'empereur le reçut fort honorablement, le fit comte du premier ordre, duc des confins de la Palestine, et général de deux corps de ses armées, qu'on appelait les troupes des Arcieriens et des Scutariens. Mais par l'intrigue de Rustic et de Jean, tous deux ducs de l'Empire qui étaient jaloux de la gloire de Bacurie, il périt. Dieu ne laissa pas ce crime impuni, car il permit qu'une armée impériale de cinquante mille hommes fût défaite par trente mille Perses, et que Rustic et Jean eussent la tête tranchée.

Le cardinal Baronius, sous l'an 523, veut que les Colchéens aient embrassé le christianisme durant le pontificat d'Hormisdas et sous l'empire de Justin, qui fit beaucoup de caresses à ce roi Bacurie (dont nous avons parlé) lorsqu'il fut à Constantinople pour se baptiser, l'appelant son fils, lui donnant le titre d'empereur d'Asie avec la couronne et la robe blanche impériale.

L'opinion de Tarcagnotte, au livre V de son histoire, que les Colchéens et les Arméniens reçurent en même temps le baptême du temps du pape Jules et de l'empereur Constantin, n'est pas vraisemblable, parce que les Arméniens se firent chrétiens lorsque l'archevêque Grégoire, cette éclatante lumière de l'Arménie, brillait, et [I, 160] durant le règne de Tiridate, sous l'empire de Constantin.

Nous lisons dans Baronius que les Colchéens se maintinrent toujours dans la pureté de leur foi, mais qu'ayant été instruits des cérémonies des Grecs par saint Cyrille et par Methodius son frère, que l'empereur Michel leur avait envoyé, et s'étant unis à des

patriarches grecs, ils étaient tombés tous ensemble dans l'ignorance. Ils sont cependant aussi constants dans le christianisme qu'ils étaient au commencement, quoique environnés de Turcs, de Persans, de Tartares et de juifs. Cobade, roi de Perse, voulut avec une puissante armée les obliger à changer de religion, mais ils combattirent avec tant de courage sous la conduite de leur roi Gurgene, qui n'était pas moins grand capitaine que bon chrétien, qu'avec le secours de l'empereur Justin ils remportèrent la victoire.

Aiton, Arménien qui vivait en 1282, dit que ces peuples sont résolus de mourir plutôt l'épée à la main que de se faire mahométans. C'est Ramuzio qui le rapporte ainsi au livre de ses Navig., I^{re} partie, chap. XXI⁵.

Ketuane, reine des Kachetiens, mère de Taimoras Can, qui fut le premier qui donna une habitation à nos Pères en ce pays-là, a été célèbre de nos jours par la constance avec laquelle elle souffrit le martyre. Cette princesse, ayant été envoyée par son fils en Perse, à Scia Abas, pour traiter une paix avec lui, expira enfin sous la rigueur des tourments après que ce barbare l'eut cruellement fait souffrir dans une prison durant un long [I, 161] temps. Les Pères augustins qui demeurent à Ispahan en ont décrit le glorieux martyre.

Ce même Taimoras Can, après avoir soutenu plusieurs guerres contre le Persan son ennemi, a perdu son royaume pour la querelle de la foi. Ce prince aimait beaucoup nos Pères, qui, pour le faire entrer de plus en plus dans leurs intérêts et lui marquer leur reconnaissance, lui firent présent de quelques parements d'or et de soie.

Comme il discourait un jour de la foi avec notre Père dom Jacques de Stéphani, qui lui parlait avec une liberté apostolique, il en fut si irrité que, portant sa main à son épée, il lui dit : « Vous êtes trop obstiné, vous autres Fracs ; je défendrai ma créance cette épée à la main contre tous ceux qui me diront qu'elle n'est pas la véritable. » Ce pauvre Père fut obligé de se taire.

Chapitre II

Du catholicos, chef des ecclésiastiques

Les Géorgiens et les Imiretiens s'étant faits de la communion grecque, comme nous l'avons observé, l'élection du catholicos dépendait des patriarches grecs les plus proches du roi des Géorgiens imiretiens, et c'était ou ceux de Constantinople ou ceux d'Alexandrie qui les nommaient. Mais aujourd'hui le roi des Imiretiens est le maître absolu de cette élection, et de nos jours il a fait catholicos de toute la Géorgie et toute l'Odisse un *bère* ou moine [I, 162] nommé Ginacelle. Ces peuples reconnaissent ce catholicos pour leur souverain patriarche, ne conservant plus aucune déférence pour les patriarches grecs. Nous en vîmes un exemple lorsque le prince d'Odisse, Lavadian, donna une église à nos Pères sous le titre de Saint George. Quelques moines grecs qui se trouvèrent en ce pays-là en furent extrêmement indignés, et en écrivirent au patriarche de Constantinople, qui se plaignit par des lettres qu'il adressa au prince et au catholicos, de ce qu'ils avaient accordé cette église aux Fracs, ce qui était tacitement vouloir devenir d'une même communion avec eux, et qui leur ordonnait de la leur ôter, à faute de quoi ils seraient obligés de procéder par excommunication contre eux. Mais ni l'un ni l'autre ne s'en soucia, et cela ne fit qu'augmenter le mépris qu'ils faisaient de ces sortes de lettres.

Ce catholicos exerce sa juridiction dans l'Odisse, dans le pays des Imiretiens, des Gurielliens, des Abcas et des Soanes. Son église métropolitaine est à Picciota, proche les Abcas, sous le nom de Saint André ou de Sainte Marie : nous en avons parlé ci-dessus.

Son revenu consiste en pain, en vin et en plusieurs sortes de denrées que chaque famille de ses vassaux, qui sont en grand nombre, est obligé de lui donner. Son occupation

⁵ Giovanni Battista Ramusio (1485-1557), auteur de *Navigazioni et viaggi* (1550-1559).

perpétuelle est de visiter son diocèse. Mais ce n'est point pour instruire et pour assister les âmes qui sont commises à ses soins, ou pour visiter ses églises, et pour savoir comment se gouvernent ses évêques et [I, 163] ses papas, ou pour examiner de quelle manière se fait le service divin. Ces soins l'occupent fort peu ; mais ses visites, qu'il fait toujours accompagné de plus de deux cents personnes, toutes fort avides de bien comme lui, sont pour sucer le sang de ces misérables en mangeant leur bétail et leur ôtant des mains ce qu'ils ont jusqu'à un sol. Il faut observer que ce pays est également pauvre et superbe au dernier degré.

La sainteté de ce catholicos que ces peuples estiment si fort consiste dans son assiduité en oraison, non seulement le jour, mais aussi beaucoup plus la nuit, étant obligé d'être presque continuellement dans l'église, et d'y vaquer à la prière la plus grande partie de la nuit. Ils considèrent aussi son abstinence au manger et au boire, ne buvant point de vin pendant le carême. Aussi quand un *bère* devient catholicos, il commence une vie nouvelle, passant les jours et les nuits dans l'église, s'abstenant de vin et de la plupart des mets ordinaires les jours de jeûne et particulièrement la semaine sainte.

Ils sont si ignorants qu'à peine peuvent-ils lire leur bréviaire et leur missel, ce qui les rend opiniâtres et entêtés de leurs cérémonies.

Je n'aurais jamais fait si je voulais ici m'étendre sur la simonie du catholicos. Il ne consacre point d'évêque qu'il n'en tire cinq cents écus. Il ne confesse que pour une bonne somme d'argent, de manière que le vizir du prince, qui ne lui avait donné une fois que cinquante écus pour s'être confessé, voulant le faire une autre fois qu'il était malade, [I, 164] le catholicos lui refusa la confession, lui disant qu'il devait auparavant songer à le satisfaire pour la confession précédente. Il ne célèbre jamais qu'il ne soit assuré d'avoir cent écus, et plus quand c'est à des funérailles.

Chapitre III *Des évêques de Mingrèlie*

La Mingrèlie seule a six évêques : celui des Dandrelliens, qui confine avec les Abcas ; celui des Moquariens ; celui des Bedielliens, qui habitent le long de la mer Noire ; celui des Saiselliens ; celui des Scalingicheliens, et celui des Scoindeliens, qui sont vers le royaume d'Imirette et les monts du Caucase. Ces évêques mettent entièrement à part tout soin des âmes. Ils ne visitent point les églises de leurs diocèses, et ils en laissent les curés dans une si grande ignorance qu'ils tombent d'erreurs en erreurs ; ils ne se soucient point si l'on baptise les enfants, ni si un homme épouse deux femmes, ni ce que devient leur fruit. Ce qui fait que des mères dénaturées envers leurs propres enfants les enterrent tout vivants dès qu'elles en sont accouchées, ou leur ôtent la vie d'une autre manière, sans craindre d'en être punies, soit par le prince qui ne s'en met point en peine, soit par la sollicitation des moines, que nos Pères en ont souvent avertis sans grand succès. Le soin de ces évêques, c'est d'être journellement en fête, s'enivrant plus ou moins, selon qu'ils ont d'excellents vins et en abondance, avec une grande [I, 165] quantité de vivres. Ils vont habillés magnifiquement, et pour subvenir à ce luxe ils tirent jusqu'au sang de leurs vassaux, et puis ils vendent aux Turcs ces pauvres misérables, qui sont ainsi envoyés dans le séminaire du Diable. Tel est l'usage du pays. Ils s'abstiennent fort exactement, comme font les Grecs, de manger de la chair, après quoi ils n'ont plus nuls scrupules de conscience, s'imaginant que, pourvu qu'ils satisfassent à cette obligation, ils ne sont plus obligés à rien, et que par là ils accomplissent tous les autres préceptes, comme aussi en allant quelquefois la nuit ou le matin adorer Dieu dans leur église cathédrale. Ces prélats ont un grand soin de leurs églises épiscopales : ils les tiennent fort propres et les ornent de figures à la grecque, revêtues d'or, de perles et d'autres choses précieuses, avec quoi ils croient apaiser la colère de Dieu. Ils ne se confessent point quand ils ont péché, mais ils pensent qu'en offrant de l'or ou quelque pierre précieuse aux images,

leurs péchés sont effacés. Ils pensent aussi qu'en faisant cela ils ne sauraient manquer de passer pour saints dans l'esprit des séculiers, de même qu'en gardant un rigoureux carême, lequel consiste chez eux à s'abstenir de manger du poisson et de boire du vin, qui est ce que font la plupart, et à ne manger qu'une fois le jour sur le tard, ce que les séculiers font de même.

Comme il y en a plusieurs entre ces évêques qui ne savent pas lire, ils apprennent une messe par cœur, qu'ils disent surtout quand on fait des funérailles. Mais ce n'est [I, 166] pourtant qu'après s'être bien fait payer auparavant, ne faisant aucune fonction épiscopale que pour de l'argent, à l'exemple de leur supérieur le catholico.

Leur habit est magnifique, comme je l'ai observé. Ils le portent court à peu près comme les séculiers, fait de velours couleur d'écarlate, avec des chaînes d'or au cou et aux mains. On les distingue encore à leur longue barbe et à leur calotte noire qui leur couvre les oreilles. Ils montent de bons et beaux chevaux de guerre, où ils vont quand le prince les y mande, étant les chefs et principaux commandants de leurs vassaux, lesquels sont obligés de se fournir d'armes. Ils investissent et combattent l'ennemi sans ordre et sans discipline. Ils vont à la chasse des cerfs et des sangliers, et avec le faucon il volent le faisan et d'autres sortes d'oiseaux. Plusieurs moines ont le titre et le revenu d'un évêché à eux accordé par le prince sans être consacrés ; mais consacrés ou non, ils ne laissent pas de faire des prêtres pour de l'argent.

Chapitre IV.

Des moines et des nonnes.

Outre les évêques, il y a une espèce de prélats qu'ils appellent *cinasquari*, qui sont à peu près comme nos abbés. Ils ont leurs églises propres, ils sont riches, et ils vivent comme les évêques.

Pour les moines, il n'y en a que de l'ordre de saint Basile, lesquels, comme dit saint Jérôme [I, 167] (*Épître à Eustoc.*⁶), étaient autrefois de trois sortes. Les uns s'appelaient *cénobites*, parce qu'ils vivaient en commun comme nos religieux d'aujourd'hui ; les autres *anachorètes*, qui habitaient dans les déserts, et qui s'occupaient à la prière ; et les derniers *remobothés*, lesquels demeuraient deux ou trois ensemble à la campagne, vivant en commun de ce qu'ils gagnaient par leur travail, gens avides des biens de la terre et peu attachés à ceux du ciel. Ces moines affectaient tous de jeûner et de faire de bonnes œuvres à l'envi l'un de l'autre. Cassian, dans le VII^e chap. du X^e livre de ses *Collations*, parle d'une quatrième espèce de ces moines qu'il appelle *sarabiates* fort peu différente de la troisième espèce.

Les moines que l'on voit aujourd'hui en Mingrélie sont de la troisième espèce. Ils viennent du mont Athos, et sous le prétexte d'amasser des aumônes pour Jérusalem ils s'arrêtent dans le pays sous la protection du prince, qui leur donne quelque une de ses églises particulières. Quelques-uns se retirent dans la maison d'un moine grégorien nommé Nicéphore Irbachi, mais qu'on appelle communément le moine Nicolas, des premières familles de Géorgie, homme de soixante-dix ans qui a le titre d'archimandrite ou abbé, et à qui on donne encore celui de *gievarismama*, c'est-à-dire père de la croix. Le peuple en fait une grande estime, et les princes de Mingrélie s'en servent de vizir et d'ambassadeur, entendant fort bien la politique, et ayant été plusieurs fois à Jérusalem. Il a parcouru toute l'Europe, il a vu l'Espagne, [I, 168] la France, l'Angleterre, la Pologne et l'Italie, où nos Pères l'ont toujours logé. Il sait plusieurs langues outre la géorgienne et la mingrélienne, savoir : la grecque, la turque, l'arabe, la russe, la française, l'espagnole et l'italienne. Il a fait profession de la foi catholique entre les mains du pape Urbain VIII ; il estime beaucoup

⁶ *Épître XXIII à sainte Eustochium*, ¶34. Il parle des moines en Égypte.

nos Pères.

Ces moines ne mangent jamais de chair. Ils sont vêtus d'une étoffe de laine noirâtre, ils portent la barbe longue et les cheveux longs, ils jeûnent et ils prient très exactement ; mais du reste, ils ne s'embarrassent point du salut de ce misérable peuple, disant rarement la messe parce qu'ils prétendent de grandes aumônes pour la dire.

Les Mingréliens font leurs parents *bères* ou moines de cette manière. Ils leur mettent sur la tête lorsqu'ils sont encore enfants une calotte noire qui leur couvre les oreilles ; ils leur disent de s'abstenir de chair parce qu'ils sont bères, chose qu'ils observent inviolablement sans savoir du tout ce que c'est que d'être bère ; ils les donnent ensuite à d'autres bères pour les élever. Ceux qui les donnent à élever à des moines grecs y réussissent le mieux.

Il y a plusieurs sortes de nonnes ou religieuses : les unes sont des filles qui, ayant atteint l'âge nubile, ne se soucient point de mariage ; les autres sont des servantes qui, après la mort de leurs maîtres, se font bères avec leur maîtresses ; d'autres sont des veuves qui ne veulent point se remarier ; [I, 169] d'autres sont des femmes qui, après avoir trop goûté du monde, l'abandonnent quand elles viennent sur l'âge ; d'autres sont des femmes répudiées, comme fit Tamar, princesse d'une rare beauté, que le roi d'Imirette répudia pour épouser la fille de Taymoras Can ; d'autres, enfin, se font nonnes par pauvreté ; et celles-ci vont demander l'aumône dans les églises, qu'on leur donne plus libéralement en considération de leur habit. Elles sont vêtues de noir, la tête couverte d'un voile de la même couleur, et elles ne mangent jamais de viande ; elles ne gardent pas la clôture, mais vont partout où elles veulent ; elles ne sont pas non plus engagées pour toujours dans cette vie monastique, mais elles la peuvent quitter quand il leur plaît.

Chapitre V

Des papas ou prêtres mingréliens

Dieu seul sait l'état déplorable où sont ces malheureux papas pour l'incertitude où ils doivent être sur leur sacerdoce, car ils sont ordonnés par des bères ou évêques qui peut-être ne sont point baptisés, ou bien qui sont baptisés mais pas consacrés, et ces prêtres eux-mêmes quelquefois ne sont pas baptisés, ce qui rend la validité de leur sacerdoce fort douteuse. Le nom de *papas* est un nom générique. Le prêtre qui n'a point d'église s'appelle *koscessi* ; le chapelain *ochdelli*, le curé *kandalachi* ; mais en commun tous s'appellent *papas*.

Ces prêtres sont en très grand nombre, [I, 170] étant tous de pauvres gens qui ne subsistent que des droits de leur prêtrise. Il ne faut pas être fort savant pour être promu à l'ordre, il suffit de savoir lire ou d'apprendre par cœur quelque messe qu'on dit toujours le reste de sa vie. Les évêques n'examinent point les sujets qui se présentent pour être reçus aux ordres, étant souvent plus ignorants qu'eux ; et comme chaque ordination leur vaut du moins le prix d'un bon cheval, quelque ignorant qu'on soit on est ordonné sans peine.

Ces prêtres ne sont point obligés à garder la chasteté ; au contraire, selon l'usage des Grecs, ils épousent avant de recevoir l'ordination une fille vierge. Mais ce qui leur est particulier, c'est qu'après la mort de la première ils en peuvent prendre une seconde, et puis une troisième, et puis une quatrième. Cependant, comme cela est contre les canons et les statuts de saint Basile, il faut avoir dispense de l'évêque, qui l'accorde toujours, en lui payant le double de ce qu'il faut pour toute autre sorte de dispense.

Ces misérables prêtres sont très peu considérés des séculiers, car ils sont obligés de cultiver non seulement leurs propres terres, comme des paysans, mais aussi celles de leurs maîtres ou seigneurs dont ils portent aussi les hardes sur leurs épaules dans les voyages, en étant maltraités de plus en toutes occasions comme des malheureux esclaves qu'ils sont. La cause du peu de respect que l'on a pour eux est leur ignorance, leur gourmandise et l'ivrognerie à laquelle ils s'abandonnent à la table des séculiers où ils vont chercher à

manger. Ils sont si pauvres qu'ils ne [I, 171] sont couverts d'ordinaire que d'une chemisette de grosse toile et d'un petit habit court de grosse laine, au travers duquel on leur voit la chair. Ils sont aussi mal chaussés que vêtus, et ils ne sont différents d'avec les séculiers qu'en ce qu'ils ont la barbe et les cheveux coupés en forme de guirlande. Un prêtre n'est respecté en Mingrèlie que quand il dit la messe, après laquelle les assistants lui demandent tous la *sandoba*, c'est-à-dire la bénédiction. Quand on est à table on donne à boire au prêtre le premier, et personne ne boit qu'il ne lui ait dit *sandoba patorii*, c'est-à-dire *Bénissez-nous, monsieur*. Il répond : *Ghinda gomert*, c'est-à-dire *Dieu vous bénisse*. Les Mingréliens font encore grand cas des prêtres quand ils sont malades, car alors ils croient tout ce que les prêtres leur disent. Ils les font venir et les prient de voir dans leur livre s'ils doivent mourir ou non de la maladie qui les tient alités, et quelle en est la cause. Ces papas feuilletent et refeuillettent leur livre, et à la fin ils leur débitent la première fausseté qui leur vient à l'esprit ; ils leur disent qu'ils sont malades parce qu'une telle image est en colère contre eux, et que pour expier leurs péchés et pour se rendre l'image propice il faut tuer un veau ou un bœuf, ou offrir à l'image une tasse ou une pièce de drap de soie, à faute de quoi ils mourront. Les malades promettent avec serment de le faire.
[I, 172]

Chapitre VI. *Quelques remarques.*

Les prêtres et les bères ou moines portent, comme j'ai dit, le même habit que les séculiers, et ne se soucient guère de l'habit prescrit anciennement aux ecclésiastiques. C'était une longue robe qui descendait jusqu'aux talons, et qu'on appelait *un habit à la Caracalle* parce que l'empereur Antonin appelé Caracalla, en apporta la mode chez le peuple romain. Notre clergé s'en sert encore aujourd'hui pour le décorum de son état. Bede, dans son VII^e livre *De Rebus Anglor.*, cap. VII⁷, et Baronius, sous l'an 213, disent que cet habit dans le commencement n'était point noir mais rouge, tel qu'on le porte aujourd'hui à la cour du pape, et que le clergé commença à le porter, comme Baronius l'observe sous l'an 393⁸. Or on donna cet habit au clergé pour le parer à cause de la bonne vie qu'il menait. Les prêtres mingréliens, qui ne cherchent point tant d'ornements, se contentent d'un habit à la séculière, imitant en cela les ecclésiastiques hébreux, desquels Becanus dit, au chap. V des annales du Nouveau Testament : *Levitæ non habent sacrum ornamentum, solùm sacerdotes et pontifices utebantur illo, nisi eo tempore quo in tabernaculo vel templo ministrabant*⁹. C'est la même chose des prêtres mingréliens qui hors des fonctions sacerdotales paraissent tout déchirés et en guenilles. Ils portent les cheveux longs et la barbe fort longue, comme [I, 173] le faisaient les ministres de l'ancienne loi, suivant le commandement de Dieu, Lévitique chap. 19, 27 : *Neque in rotundum attondebitis comam, neque radetis barbam*¹⁰. Mais pourquoi Dieu fit-il cette défense, la coutume de se raser étant si ancienne dans l'Église ? Saint Isidore, dans le livre qu'il a fait des divins offices¹¹, dit que celui qui quitte le monde pour se consacrer à Dieu se doit raser la tête en rond, et plus il monte dans la dignité de prélat, plus il se doit faire la couronne grande, comme nous le voyons dans les évêques et principalement dans le pape,

⁷ C'est-à-dire l'*Historia ecclesiastica gentis anglorum* (vers l'an 731).

⁸ *Annales ecclésiastiques* ; ce serait au tome IV (1593).

⁹ Citation exacte : « *Levitæ non habebant sacrum ornamentum, sed soli sacerdotes et pontifex. Nec tamen illo utebantur [...]* » (« Les Lévités n'avaient pas d'ornement sacré, seul les prêtres et les pontifes en usaient, sauf à l'époque où ils officiaient au tabernacle ou au temple » : Martinus Becanus, *Analogia Veteris ac Novi Testamenti* (1620), caput VII, quaestio V, p. 108 de l'édition de 1754).

¹⁰ « Vous ne couperez point vos cheveux en rond et vous ne raserez point votre barbe ».

¹¹ On ne peut assurer à quel ouvrage du prolifique Saint Isidore de Séville (v. 560-636) Chardin fait référence.

cela étant une marque de sacerdoce et du royaume de Dieu. Nous lisons encore dans les Révélations d'Ézéchiel, chap. VI qu'il est bienséant de se raser la barbe, y étant commandé au Nazaréen de se raser après le temps de sa consécration. La barbe rase était anciennement une marque de noblesse ; tous les empereurs romains se faisaient raser, et Dion reprend Adrien d'avoir porté de la barbe le premier entre les empereurs romains. L'Écriture veut même qu'on se rase la tête et la barbe au temps de l'affliction. Isa., ch. VII et XV, Gen. XL et XLV, Ézéch. V. Job pleurant ses pertes se rase, et adore Dieu, prosterné contre terre. Les Mingréliens pareillement se rasent tout le visage et même les sourcils quand ils pleurent leurs morts.

Nous dirons que Dieu défend à ses ministres hébreux de se raser, non pas qu'il y ait du mal à le faire, mais afin qu'ils ne fussent pas semblables aux Égyptiens et aux autres idolâtres leurs voisins, qui, voyant que leurs dieux aimaient la figure ronde comme la [I, 174] plus parfaite, s'en faisaient une sur la tête, et même ils bâtissaient tous leurs temples en rond. Ils se faisaient aussi raser la barbe en rond, et particulièrement les prêtres d'Isis et de Sérapis, qui se rasaient de cette manière non seulement la barbe mais tout le corps.

Bede, liv. V de son *Histoire*, chap. XXII, prouve qu'il est bon de porter la couronne que portent nos ecclésiastiques, et dit qu'elle représente la couronne d'épines qu'on mit sur la tête du Sauveur durant sa passion et qu'elle est la marque du chrétien aussi bien que le signe de la croix. Nicène, évêque de Trèves, naquit avec cette couronne. Dieu, au XIX^e chapitre du Lévitique, commande aux prêtres : *ne corrumpant effigiem barbæ suæ*. De même les prêtres mingréliens laissent croître leur barbe sans jamais en ôter un poil. Diogène disait qu'il portait la barbe pour ne pas oublier qu'il était homme. Artémidore dit : *Filius tantum ornamenti patribus, quantum ori barba decoris addit*. Diogène, voyant un homme sans barbe, lui dit : *Numquid naturam accusas quòd te virum, non autem mulierem, fecit*. Dieu défend, chap. VI, 5 du Lévitique, de se couper les cheveux. C'est ce que les Mingréliens, semblables en tout aux prêtres de l'ancienne loi, observent exactement.

Chapitre VII. *Des églises de Mingrèlie.*

Après avoir parlé des temples spirituels, qui sont les ecclésiastiques, *templum Dei quod estis vos*, il nous reste maintenant [I, 175] à parler des matériels, qui sont de quatre sortes. Les premiers sont de petites églises ou chapelles que les Mingréliens ont presque tous chez eux, dans lesquelles ils vont faire un peu de prière ; ils les appellent *Sa Giovari* ou le Calvaire. Les autres sont celles que les princes ont dans leurs palais, et qui ont le même nom de *Sa Giovari*. Les troisièmes sont les paroisses, et les quatrièmes sont les cathédrales. La plus belle église de toutes est celle des Méquariens. Ces églises sont toutes bâties vers l'orient, comme était le temple de Salomon. Ils y ont leur *sancta sanctorum*, avec un autel rond où ils disent la messe. Elles sont ornées de grandes images de cuivre doré ou argenté, garnies de perles ou d'autres pierres turquesques, la plupart fausses. Parmi ces images on voit celle de la Vierge à la grecque, celle du Père éternel de même, le crucifix, celles de plusieurs saints-pères grecs et autres, lesquelles toutes il couvrent de rideaux de soie. Entre toutes ces images celle de saint George est l'objet de leur plus grande dévotion. Il y a toujours devant une grande quantité de bougies allumées. On pourrait encore ajouter une cinquième sorte de temples aux autres ci-dessus rapportés, savoir leur *marana* ou cave où leur papes vont quelquefois célébrer pour être plus enflammés de l'amour divin.

Les églises de la seconde sorte sont bâties la plupart de pierre et les autres de bois, mais taillées de sculpture au-dedans avec des coupes couvertes de lames de cuivre ou d'ais minces de bois de chêne peint. Les chapelles [I, 176] ont leur *sancta sanctorum* et leurs autels pour y dire la messe à la grecque, avec leurs rideaux de soie, quelques-uns brodés d'or. On y voit les portraits du prince, de la princesse et des saints, comme dans les autres, et chacun a

son chapelain entretenu, papas ou bère, pour en avoir soin. Le prince y vient souvent ; et quand il vient on y dit la messe ; on y fait aussi la prière durant le carême.

Les églises de la troisième sorte sont faites partie de pierre, partie de bois. Ils ont soin de les bâtir dans un lieu élevé pour conserver les peintures contre l'humidité. Elles sont environnées de plusieurs gros et grands arbres dans des enclos de murailles de pierres ou de pieux. Les racines de ces arbres sont consacrées aux images, ce qui fait qu'on ne les taille jamais, personne n'osant y toucher de peur d'attirer contre lui la colère des images. On enterre les morts dans l'enceinte de ces murailles, mais jamais dans l'église. On voit devant la porte un petit porche où les femmes se tiennent quand elles vont à l'église, ce qui n'arrive que le jour de Pâques. Il n'y a que la seule princesse qui ait droit d'entrer dans l'église, ce qui est selon les rites grecs. Ce petit porche sert aussi de sépulture pour quelques nobles, et cela, comme dit saint Augustin, ser. XXII, aux frères dans le désert, *ut ingredientes et egredientes, mortis admoneantur, et sic ad Deum convertantur*¹². Les portes de ces églises sont toujours fermées à clef, et le prêtre, qui demeure proche, ne les ouvre jamais qu'au temps de la messe ou de quelque enterrement. Il y a [I, 177] une petite chambre au-dessus où ils mettent la cloche quand il y en a ; mais la plupart des églises n'ont point de cloches, et ils ne se servent que d'une tablette de bois d'un pied en carré et fort mince sur laquelle ils frappent pour appeler le peuple à l'église. Ils offrent aux images qui sont pendues dans leurs églises, des bois de cerf, des mâchoires de sanglier, des plumes de faisan, des arcs et des carquois, afin qu'elles leur soient favorables à la chasse. Il y a au milieu de l'église deux guirlandes faites de cordons de soie, ou rouge ou blanche, avec des houppes pendantes qui servent pour la cérémonie du mariage, comme nous le verrons ci-après ; et tout proche contre le mur pend la boîte où est le *mirone* ou la sainte huile. On y voit aussi une méchante bannière déchirée dont ils se servent dans leur processions, et un fort long cor de cuivre plus long que nos trompettes dont ils sonnent avant les processions pour assembler le peuple dans l'église. Il a un son assez haut, à la manière judaïque, mais qui n'est point agréable. Nomb., chap. X : *Cumque increpueritis tubis, congregabitur ad te omnis turba ad ostium tabernaculi fœderis*¹³. On voit de plus dans ces églises de gros livres rongés de la poussière et des souris : ce sont des psautiers. J'ai honte de parler du peu de soin que ces papas ont de leurs saintes images. La teigne, les vers, les rats, tout conspire à les rendre pitoyables. Ils ont soin toutefois de quelques-unes qu'ils ornent, comme nous l'avons dit, de beaux draps de soie et de perles. Le pavé de leur église n'est quelquefois pas plus propre [I, 178] qu'une écurie. Les courtines de leur *sancta sanctorum* sont toutes déchirées et tachées de vin parce qu'ils s'en servent quelquefois de purificateur¹⁴. Leurs parements, qui sont d'une étoffe grossière et mal travaillée, sont pendus sur une corde dans un coin, et dans un autre il y a une burette pour y mettre du vin. L'autel est au milieu de l'église, fait en rond, soutenu d'un pied de pierre sur lequel il y a des purificateurs sales et puants, une tasse de bois qui fait mal au cœur, laquelle sert de calice, une petite planche qui sert de patène, et quelques vieilles guenilles au lieu de nappes. au milieu de l'autel il y a une petite image devant laquelle ils célèbrent, mais jamais il ne le font qu'ils n'aient à la main leur encensoir, lequel n'est que de fer. Je passe le reste sous silence pour ne pas ennuyer le lecteur, qui croira, s'il lui plaît, qu'il y en a beaucoup plus que je n'en ai écrit. Il faut observer que tout cela doit s'entendre des églises paroissiales des papas.

Les églises des évêques sont faites de pierre tendre, blanche comme le marbre, mais

¹² [...] afin que, en entrant et en sortant, ils servent à les faire souvenir de la mort, et ainsi qu'ils soient convertis à Dieu.

¹³ « Et quand vous aurez sonné de ces trompettes, tout le peuple s'assemblera près de vous à l'entrée du tabernacle de l'alliance » (Nombres, X, 3).

¹⁴ « Terme de sacristie. C'est un petit linge qu'on met sur le calice pour l'essuyer et le purifier après l'ablution » (Furetière).

différemment taillées. Elles ont des porches au-devant de la même fabrique, ornés de peintures et de plusieurs inscriptions géorgiennes ; elles sont fort propres et fort nettes au-dedans. On y voit en peinture la vie de Jésus-Christ notre Seigneur et les images de leurs saints grecs. Leurs psautiers sont bien écrits et bien couverts de peur que la poussière ne les gâte, avec des garnitures, des fermoirs et diverses figures d'argent. Leurs images ont des cadres presque de la grandeur [I, 179] d'un homme ; les unes sont d'argent et les autres sont de cuivre. Il y en a plusieurs autres qui ont de petits cadres ordinaires, représentant l'image de la Vierge et celle de saint George, qu'ils ont en grande vénération. Ils ont au milieu de l'église un lustre de cuivre qui porte beaucoup de bougies ; ils ont aussi plusieurs grosses torches. Leur *sancta sanctorum* est fort propre, avec des larges courtines et un calice d'argent. Plût à Dieu que les évêques eussent soin de leurs troupeaux comme de leurs églises ! Les pauvres Mingréliens marcheraient dans les sentiers de la vérité et du salut. Mais toute la perfection et la sainteté de ces évêques consiste à ne pas manger de viande, à jeûner rigoureusement le carême, à être assidus à l'oraison la nuit ou le matin, selon le temps, et à tenir leurs églises en fort bel état ; du reste ils ne font scrupule de rien. Les bères observent religieusement les mêmes choses. Leurs églises ont des clochers avec de bonnes cloches dedans. Il y a quelques-unes de ces églises qui sont fort anciennes, comme on le voit à l'épaisseur des murailles et à l'architecture de pierre. Mais aujourd'hui on n'en fait plus de cette belle architecture ni de pierres. On fait les églises de bois simplement.

[I, 180]

Chapitre VIII.

*Des cloches qu'ils appellent zanzaluchi ;
de la tablette sacrée qu'ils appellent ora, dont ils se servent au lieu de cloche,
et de la Trompette appelée oa.*

Les cloches sont rares et petites en Mingrèlie à cause de la cherté du métal. Il y en a deux dans les églises des bères, mais il n'y en a qu'une dans celles des papas et dans les chapelles du prince. On ne se sert pas des cloches seules dans l'Orient. Jean Corona dit, au chap. XXIV de ses Histoires, qu'on appelait le monde à l'église avec un instrument qui s'appelle *bois* ou *tablette*, nom qui lui est toujours resté, comme on le voit par les saints canons, *ch. dolent de consec. dist. 1* et par le septième Synode, où, en racontant les miracles de saint Anastase, martyrisé l'an 627, il dit que ses reliques étant apportées à Césarée, les habitants virent au-devant, *sacra ligna pulsantes*¹⁵.

Le bois sacré est une planche mince, large d'une palme et longue de cinq ou environ, dont on se sert pour assembler les fidèles à l'église quand ils n'ont point de cloches ; mais ceux qui en ont battent premièrement ce bois sacré, et ensuite sonnent la cloche. Je demandai un jour à un bère pourquoi ils ne sonnaient pas la cloche la première ? Il me répondit que c'était l'usage des premiers chrétiens, et que le son de ce bois faisait souvenir du bois de la croix ; que lorsqu'on [I, 181] l'entend chacun en fait le signe et loue Dieu ; et que parce que ce son est faible on se sert de la cloche, laquelle avertit que le bois sacré a précédé. Un autre me dit que ce bois sacré signifiait la chute de nos premiers parents Adam et Ève, et que les fidèles en entendant le son faisaient pénitence et demandaient pardon à Dieu de ce péché, de même que le son de la cloche les faisait souvenir de la miséricorde de Dieu envers l'homme dans son incarnation, et de la nouvelle qu'en apporta l'ange à la Vierge Marie.

On ne sonne de la trompette appelée *oa* que pour les processions ou pour les assemblées et les affaires de la paroisse, à l'imitation des juifs, Nomb. chap. 16. 2 : *Quando autem est congregandus populus, simplex tubarum clangor, et non concisè ululabunt : filii*

¹⁵ En battant les bois sacrés.

*autem Aaron Sacerdotis clangent tubis*¹⁶. Ils en sonnent quelquefois fortement quand on a dérobé quelque chose de grand prix à l'église, afin, disent-ils, que le son épouvante le voleur, comme si c'était la voix de Dieu, et qu'il ait un remords de conscience, pensant que l'image le châtiara. Ézech. 33. 5 : *Sonum buccinae audivit, et non se observavit, sanguis ejus in ipso erit : si autem se custodierit, animam suam salvabit*¹⁷.

Chapitre IX. *Des images.*

Ces peuples ont une très grande vénération pour les images qu'ils appellent *Caté* ; et quiconque ne les a guère pratiqué[s] [I, 182] croirait d'abord, en voyant avec quelle ardeur ils les adorent, qu'il n'y a point de dévotion chrétienne au monde qui soit aussi enflammée. Mais il est certain que leur dévotion à cet égard tient bien plus du judaïsme et du paganisme que du christianisme : car ils n'adorent point les images comme des représentations de Jésus-Christ, de la Vierge et des Saints qui sont dans le ciel, comme la vraie église de Christ, auteur de vérité, nous apprend à le faire ; mais ils rendent honneur à la figure matérielle de l'image, et cela ou parce qu'elle est belle, ou parce qu'elle est bien parée, ou parce qu'elle est d'un riche métal, ou parce qu'elle est célèbre pour être la plus cruelle et celle qui tue le plus les hommes : celles-ci il les adorent par crainte. C'est de là que la plupart des images sont faites d'argent, quelques-unes étant de vermeil doré et couvertes de pierres précieuses, parmi lesquelles il y en a pourtant beaucoup de fausses, ainsi qu'il s'en voit dans les églises les plus renommées, comme celle de saint George. Le culte qu'ils rendent à celles qui sont dans les églises principales, comme dans celles des évêques et dans celle du prince, est incroyable. En passant par la rue qui conduit aux images, ils se mettent de fort loin à les adorer par des prosternements, par des signes de croix, et enfin en faisant trois fois le tour de l'église.

D'autres étant arrivés à l'entrée de la porte de l'église baissent la terre en s'inclinant trois ou quatre fois, font plusieurs signes de croix, puis derechef se prosternent profondément en terre, se battent la poitrine et après [I, 183] font leur requêtes à l'image. La première et principale de ces requêtes est qu'elle ait à tuer leurs ennemis et ceux qui les ont volés ; et pour dernière marque de vénération, le serment qui se fait dessus en jugement est décisif. L'on n'en appelle point, et la crainte qu'ils ont des images est si grande qu'il y a bien des gens qui ne veulent jamais jurer dessus, même dans les cas les plus certains. À la vérité ceux-là sont rares ; car généralement parlant, ils font assez souvent de faux serments ; mais ceux-ci prennent garde de ne jurer que sur les images qui ont l'air le plus doux, qui ont la réputation de n'être pas cruelles, et qu'ils croient être les mieux intentionnées pour eux. Tout ce respect-là ne vient point de l'amour qu'ils aient pour dieu et pour ces images dans l'attente des biens spirituels et de ceux de la vie future, car ils ne croient point d'autre vie que celle-ci ; cela vient de la peur qu'ils ont d'être tués, de tomber malades, d'être volés, et d'être ruinés par leurs seigneurs ou vendus aux Turcs. C'est de là que quand ils sont volés ils vont à l'image à laquelle ils ont le plus de dévotion avec une offrande composée de deux petits pains et d'une petite bouteille de vin ; et étant devant l'image, le papas tourne l'offrande autour de la tête de celui qui la fait. Ensuite, parlant à l'image comme s'il parlait à son camarade ou à son égal, car telle est leur manière de prier, il lui dit : « Tu sais que j'ai été volé, et que je ne puis avoir le larron dans mes mains : je te prie donc par ce présent que je te fais de le tuer et de

¹⁶ Il s'agit en fait de Nombres, X, 7-8 : « Mais lorsqu'il faudra seulement assembler le peuple, les trompettes sonneront d'un son plus uni, et non de ce son entrecoupé et serré. Les prêtres, enfants d'Aaron, sonneront des trompettes ».

¹⁷ « Il a entendu le son de la trompette, et il ne s'en est pas tenu sur ses gardes ; il sera responsable de son sang ; mais s'il se tient sur ses gardes, il sauvera sa propre vie ».

l'anéantir » (en disant ces paroles, il prend un bâton, le plante [I, 184] en terre devant l'image, et le frappe avec un maillet ou telle autre chose jusqu'à ce qu'il soit entièrement enfoncé), « et de lui faire comme j'ai fait à ce bâton. » Ayant fini cette belle prière, il sort de l'église avec le papas et ils vont boire et manger ensemble le présent fait à l'image. Ils prient toujours pour la mort de leurs ennemis, et que tout ce qui leur appartient périsse, maisons, terre et bétail. Lorsqu'ils sont malades, ils appellent d'abord le papas, auquel ils croient comme à un ange, pour en savoir la cause. Ce papas, comme nous l'avons déjà observé, après avoir bien tourné les feuillets de son livre, forge un mensonge, comme que telle image est en colère, sur quoi on l'envoie aussitôt pour lui faire des oraisons ; on lui porte un présent, et on lui en promet bien d'autres si le malade guérit ; mais quand ils sont guéris ils n'accomplissent guère le vœu, disant qu'ils ne faisaient le vœu qu'afin que l'image ne les tuât point.

Les images sur lesquelles les larrons appréhendent le plus de jurer crainte de mort sont saint George, de la famille Mozimolle au village de Ketas, appelée *Tuara Anghelos*, et celle de saint Jobas dans le village de Pudaz. Ils disent que cette image-là était au commencement dans une église proche d'un marais où il y avait beaucoup de grenouilles qui l'étourdissaient, de quoi étant fatiguée, elle s'enfuit sur le haut d'une montagne. Ils la croient si terrible que tous ceux qui s'en approchent sont frappés de la mort sur-le-champ, ce qui fait que quand les Mingréliens y vont faire leurs oraisons ils les font de bien loin en [I, 185] lui jetant leurs présents, et ils s'enfuient aussitôt. Un papas y va célébrer la messe deux ou trois fois l'année, ce qu'il fait avec grande frayeur ; et quand il va recueillir les aumônes pour cette image, il recommande fort de ne pas jurer dessus, soit justement, soit injustement, de peur d'exciter son courroux.

Entre les images redoutées de saint George il y a celle de Schelissa, au pied du mont Caucase, et le fameux saint George des Issoriens, fort révérend des Mingréliens, des Géorgiens, des Abcas, et de tous les pays circonvoisins. Il y en a encore plusieurs autres, mais celles dont nous avons parlé sont dans le plus grand crédit. Chacun vante et exalte l'image de sa paroisse à l'envi. Ils disent, par exemple, qu'elle a du courage et de la valeur martiale. Les Mingréliens vont en procession avec leurs images amasser des aumônes, et quand il s'en fait de considérables en un lieu, chaque papas y porte son image pour lui faire donner l'aumône.

Un gentilhomme appelé Ramazza, étant un jour tombé malade dans un temps où il était défendu de manger de la viande, après plusieurs exhortations que son médecin lui fit d'en manger, et convaincu de la nécessité et de la raison qu'il y avait à le faire, s'y résolut à la fin. Mais comme il en mangeait un jour, il vint un papas qui lui apportait de la part du catholicos son image pour le guérir. Il fit aussitôt couvrir le plat où était la viande, de peur que l'image ne la vît. Il fit entrer le papas, fit le signe de la croix, dit plusieurs belles paroles à l'image, et puis la renvoya avec des compliments pour le catholicos [I, 186] et recommença à manger sa viande. Cette dévotion pour les images vient des Grecs, aussi bien que cette sévère interdiction de chair en certains temps. Et pour la mieux recommander, ils peignent la cène dans leurs tableaux comme faite avec du poisson et non pas avec l'agneau pascal, parce qu'il y en a beaucoup parmi eux qui veulent que Jésus-Christ n'ait jamais mangé de chair. Un prêtre mingrélien disait en discourant : Chacun sait qu'au temps de la *Kareba*, c'est-à-dire de l'Annonciation, on ne mange que du poisson. Or, l'année de la dernière cène de Jésus-Christ, il arriva que l'Annonciation tombait justement au samedi saint. Et comme notre Seigneur, s'étant assis à table avec ses apôtres, se mit à les exhorter, et le fit si longtemps que la minuit vint avant qu'ils se fussent mis à manger, sur quoi ayant consulté s'ils ne pourraient point alors manger de la viande au lieu de ce poisson froid qui était servi devant eux ; et qu'ayant été arrêté qu'ils le pouvaient, il arriva sur-le-champ qu'un grand poisson fut transformé en un agneau, lequel ils mangèrent. Ce papas tenait, au contraire des autres, que Jésus-Christ avait mangé de la viande. Du reste, les Mingréliens n'honorent point nos images et n'en font point de cas. Un Mingrélien nous disait un jour : « Pourquoi vos images ne sont-elles pas plus

fortes que les nôtres ? Puisque vos épées et vos étoffes sont plus fortes que celles des autres nations, vos images devraient être aussi plus vigoureuses. » Plaisante bouffonnerie.
[I, 187]

Chapitre X.
Des reliques des saints.

Ces peuples ont beaucoup de reliques qui leur sont venues, premièrement, du temps que la foi chrétienne florissait chez eux, et que leurs princes s'alliaient avec les empereurs de Constantinople qui leur faisaient don de beaucoup de reliques ; secondement, par plusieurs prélats dudit lieu qui leur en donnaient aussi pour les entretenir dans leur dévotion ; troisièmement, quand les Turcs prirent Constantinople, il y eut plusieurs saints prélats qui pour se soustraire à la tyrannie mahométane s'enfuirent en Mingrélie et se dispersèrent dans les pays voisins. On raconte qu'alors il vint dans la Colchide un archevêque qui emportait avec lui un morceau de la vraie croix de la grandeur d'une palme (c'est un peu plus de huit pouces de pied français) et une chemise qu'on dit être de la Sainte Vierge ; nos pères l'ont vue. La toile en est de couleur tirant sur le jaune, parsemée de fleurs çà et là brodées à l'aiguille. Elle a huit palmes romaines de long et quatre de large avec des manches courtes, longues d'une palme, le cou en étant étroit. Je l'ai vue aussi dans l'église de Copis où elle est gardée, et où j'ai vu encore une main couverte de chair sèche dans un reliquaire d'or enrichi de bijoux qu'on dit être la main de sainte Marine, et une autre main de saint Quirice, et plusieurs autres ossements enchâssés dans de l'or ou dans de l'argent. La chemise dont [I, 188] j'ai parlé est dans une cassette d'ébène ornée d'ouvrages à fleurs d'argent, dans laquelle il y a de plus un petit cadre contenant quelques poils de la barbe du Sauveur et des cordes dont il fut fouetté. La cassette est scellée du sceau du prince. Quand on nous montra ces reliques, on les jeta sur un tapis où nous les primes et touchâmes avec autant de respect et de dévotion que les Mingréliens les manient avec peu de façon, estimant plus le peu d'or ou d'argent qu'il y a aux châsses que les reliques même, à cause de la quantité qu'ils en ont. Quant à leurs livres de liturgie, ils en ont plusieurs en grand volume et en gros caractères en langue géorgienne, et les évêques renouvellent les leurs en les récrivant chacun une fois en leur vie. Claude Rota, religieux jacobin, dans la légende qu'il a faite de l'Assomption de la Vierge, dit que le grand Damascène¹⁸ et saint Germain, archevêque de Constantinople, rapportent que l'impératrice Pulcherie, du temps de l'empereur Maximin, fit faire une église en l'honneur de la Vierge dans la rue dite *Baltème* où l'empereur ayant convoqué Juvénal, archevêque de Jérusalem, et les autres évêques de la Palestine qui étaient à Constantinople à l'occasion du concile de Calcédoine, il leur tint ce langage : « Nous avons appris que le corps de la Sainte Vierge a été enterré au champ de Gethsemané, nous voulons avoir ce corps sacré à la garde de notre ville capitale, et pour cet effet qu'il soit transféré ici avec toute la solennité possible. » À quoi Juvénal répondit : « L'Écriture sainte porte que ce corps a été élevé dans la gloire, et on ne voit [I, 189] dans son tombeau que ses habits et les linceuls dont son corps sacré fut enseveli. » Ce prélat envoya à Constantinople ces sacrées reliques, lesquelles on donna à l'église dont nous venons de parler, où elles furent mises en garde.

Ils disent que dans l'église des Bédielliens il y a aussi un morceau de la vraie croix, des poils de la barbe de Jésus-Christ, des cordes dont il fut lié et fouetté, et des langes dont la Vierge l'enveloppa étant enfant. La manière indécente avec laquelle les Mingréliens traitent ces reliques est une chose qui fait horreur, n'ayant pour elles ni révérence ni crainte. Ils ne craignent que leurs images qui ont des ornements, lesquels pourtant ils voleraient s'ils pouvaient le faire.

¹⁸ « Ce mot n'est en usage en français que pour saint Jean Mansur, qui était de Damas, et que nous nommons communément saint Jean Damascène » (*Trévoux*).

Chapitre XI. *Des habits sacerdotaux des papas.*

Saint Jérôme, liv. IV sur Ézéchi., dit que l'Église a prescrit deux sortes d'habits pour les ministres, les uns dont ils se servent ordinairement, et les autres lorsqu'ils exercent les fonctions de leur ministère. Les RR. PP. mingréliens ne se servent pas des premiers, allant habillés presque tout comme les séculiers, ni des seconds, n'étant guère mis, lorsqu'ils célèbrent, que comme ils sont ordinairement, ce qui vient de leurs grande misère et pauvreté, qui ne leur permet pas d'avoir d'autre habit d'autel qu'une méchante guenille déchirée sur les épaules. Leurs prélats ont plus de parements, comme la chemise qu'ils appellent [I, 190] *quarti*, laquelle n'est pas de toile mais de taffetas ; l'étole qu'ils appellent *olare*, mais qu'ils ne passent pas en croix sur l'estomac avec le cordon ; deux manipules ou plutôt deux bouts de manche qu'ils appellent *sanctavi* ; la chasuble, dit *pittoni* ; et le pluvial, qu'ils nomment *basmachy*. Ces parements sont à la grecque, faits de soie, brodés d'or chez les évêques, les abbés et les moines. Mais pour les papas ou prêtres, leur extrême pauvreté les réduit pour tout parement ou habit sacerdotal à se servir de quelques guenilles déchirées en guise de pluvial. Il y en a plusieurs qui disent la messe avec une simple chemise de toile qu'ils mettent sur leurs habits. Ils ne célèbrent jamais nu-pieds, selon le précepte de l'apôtre aux Éphés., chap. VI, v.15. *Calceati pedes in præparatione Evangelii pacis*¹⁹ ; lequel ils observent inviolablement, ayant leur *chiapola* ou sandales ordinaires ou quelques vieux souliers qu'ils gardent dans l'église pour ce sujet-là, ou faute de cela ils mettent une planche devant l'autel sur laquelle ils se tiennent les pieds en célébrant. Ils ont de plus, conformément aux rites grecs, leur calice appelé *barzemi*, avec sa cuillère dite *lagari*, la patène qu'ils appellent *peseuin*, l'étoile nommée *camara*, le voile ou *daparna*, la nappe ou *bercheli*, le missel ou *saccarebi*, comme ils les appellent ; mais le calice, la cuillère, la patène et l'étoile, qui devraient être d'argent ou de cuivre, ou d'étain au moins, ne sont souvent que de bois sale et puant chez les pauvres et misérables papas. Même si le papas se rencontre chez quelque séculier [I, 191] qui veuille avoir la messe, il la lui va dire dans sa *marane* ou cave, comme il la sait par cœur. Ainsi il n'a point besoin de livre. Il prend un gobelet, de ceux dans lesquels on boit ordinairement, qui lui sert de calice, un plat tout gras pour patène. Il fait cuire vite sous la cendre un petit pain pour servir d'hostie ; et pour du vin, il ne lui en manque pas, puisqu'il est dans la cave. Pour autel il prend un ais ou quelque planche sale et couverte de poussière, il n'importe, et dit la messe là-dessus, se faisant prêter auparavant par quelqu'un du logis une chemise ou quelque autre chose semblable qu'il se met sur le dos au lieu de parements. Il ne se soucie point de nappes ni de purificatoires, parce que ses mains lui servent de purificateur. Quand ce vient à l'évangile, il tire de sa poche un petit livre écrit en géorgien qui est une manière de bréviaire, que la plupart portent tout déchiré, les feuillets mêlés, l'écriture souvent toute effacée, et où quelquefois il manque plus de la moitié des feuilles. Le prêtre cependant sans perdre contenance dit la messe avec ce livre tel qu'il est, dont il tourne les feuilles pendant qu'il dit l'oraison qu'il cherche parce qu'il sait toute la messe par cœur. D'ailleurs il ne se soucie point de pierre sacrée sur l'autel, ni de nappe. Au reste, tout ceci s'entend seulement des prêtres ; car les évêques, les abbés et les moines ont dans leurs églises, en fort bon état, les choses requises pour célébrer la messe, de même qu'on les trouve aussi dans les églises des princes.

[I, 192]

Chapitre XII. *De la messe.*

¹⁹ « Que vos pieds aient une chaussure qui vous dispose à suivre l'Évangile de paix. »

Ils disent la messe en langue géorgienne littérale, qui est aussi peu entendue de leur ecclésiastiques que la langue latine l'est de nos paysans. Les maisons des prêtres sont toujours loin de l'église parce que les églises sont bâties en des lieux reculés. Lorsqu'on demande la messe à un prêtre en la payant, ce qui se fait en lui donnant ou deux ou trois toises de corde ou une peau de chèvre ou de brebis, ou un dîner, ou quelque chose, il la dit. Quelque temps qu'il fasse, pluie ou vent, il va à l'église portant les parements dans un sac de peau, le vin dans un pot ou dans une petitealebasse, un petit pain cuit sous la braise, marqué au milieu d'un fer, contenant des caractères géorgiens et une bougie. La personne qui fait dire la messe fournit ces choses.

Le prêtre s'achemine à l'église avec tout cela. Lorsqu'il en est proche, il commence à dire ses *oremus*. Étant arrivé à la porte, il met bas ses ustensiles, bat du bois sacré, et sonne quelques coups de cloche, ce qui n'est pas pour faire venir du monde, car les Mingréliens ne vont point à l'église sinon dans des jours solennels. Cela fait, le prêtre entre dans l'église, allume sa bougie du feu qu'il a apporté avec lui, tout cela sans discontinuer ses prières qu'il va toujours disant à haute voix ; il se revêt de ces misérables ornements. Il se met la chasuble pliée sur les épaules, [I, 193] comme nous faisons quand on nous donne l'ordination de prêtrise, s'il en a une, autrement il s'en passe. Il prépare ensuite l'autel en étendant quelque toile dessus pour servir de nappe, met du côté de l'évangile son petit bassin ou plat qui lui sert de patène, de celui de l'épître un gobelet au lieu de calice, et au milieu le pain qu'il doit consacrer, appelé *sabisqueri*, disant toujours l'office ; cela fait, il verse du vin dans le calice en quantité. Il prend le pain de la main gauche, et de la droite un petit couteau avec lequel il le coupe à l'endroit de la marque, et en met autant qu'il faut dans le petit plat. Il prend après l'étoile nommée *camara*, qui est faite de deux demi-cercles, et la met ensuite sur le pain posé dans la patène ; ce qu'il y a de trop de pain, il le met à part. Il couvre ensuite la patène d'un linge blanc, et d'un autre il couvre le vin. Cela fait, il se retire un peu à côté de l'autel, laisse tomber la chasuble par derrière, et dit le *Pater noster*, après lequel il lit l'épître et puis de suite l'évangile, et avec le missel à la main va au milieu de l'église chanter le *credo* et lire quelques oraisons pour l'offertoire. Ensuite, revenu à l'autel, il prend le voile qui couvrait la patène et le met sur sa tête ; puis il prend cette patène de la main gauche et la porte au front, et de la droite le calice qu'il appuie contre l'estomac, et va ainsi à pas lents vers le peuple au milieu de l'église, faisant la procession alentour et chantant une hymne que l'on appelle *chambique*. Le peuple (quand il y en a), dès qu'il voit approcher le prêtre, se jette en terre avec de profondes [I, 194] inclinaisons, et quand il passe il invoque le nom de Dieu, en faisant paraître la plus grande dévotion, encensant les espèces, les suivant, et accompagnant avec des bougies allumées à la main. Cette procession faite, le prêtre retourne à l'autel, y remet premièrement le calice, et après la patène, prend le voile qu'il a sur la tête et le tient à la main devant l'*oblata* (ce sont les espèces), et fait quelques prières. Ensuite, à voix haute en forme de chant, il dit les paroles de la consécration, premièrement sur le pain, après sur le vin, prend l'étoile, la porte aux quatre coins de la patène et du calice aussi comme en forme de croix, et en fait quelques signes sur l'*oblata*. Après quoi il prend de la main droite le pain consacré qu'il élève sur la tête en disant quelques oraisons, lesquelles finies il fait trois signes de croix avec ce pain et le met dans sa bouche et le mâche. Il boit le vin, tenant le calice serré de ses deux mains, et s'il reste des miettes de pain sur la patène il les prend de la main et les met dans sa bouche ; et ainsi en mangeant le pain et tenant le calice dans les mains il se tourne vers le peuple et lui dit : *sciscit*, c'est-à-dire tremblement. Puis il remet ensuite chaque chose à sa place, éteint la bougie si elle n'est pas finie, car elle ne dure pas quelquefois la moitié de la messe, se déshabille, remet ses ornements dans son sac de peau, et retourne chez lui.

Cette manière de dire la messe est véritablement de très saints rites, institués par saint

Basile, par saint Grégoire de Nazianze et par d'autres saints et approuvée du pape ; mais [I, 195] elle est dite par des ignorants Mingréliens sans dévotion et sans révérence, gens que Dieu sait s'ils sont baptisés ou s'ils sont vraiment ordonnés, à cause de la grande ignorance et de la grande négligence des évêques, qui n'ont aucun soin de leurs paroisses. Ils célèbrent la messe quand on leur donne quelque chose, et si on ne leur donne rien pour la dire ils ne la disent point. Durant le temps du grand carême ils ne célèbrent jamais que deux jours la semaine, le samedi et le dimanche, parce que ce sont les jours que le catholicos, les évêques et les moines jeûnent, ne faisant qu'un seul repas le jour après vêpres. Or s'ils disaient la messe ces jours-là qu'ils jeûnent, ils rompraient le jeûne qu'ils estiment consister à ne manger qu'une fois le jour, au soir, sans qu'il soit permis de porter rien à la bouche auparavant. Observez que si un prêtre qui va pour dire la messe dans une église la trouve fermée, il dit la messe à la porte, y attachant sa bougie. Quand plusieurs prêtres veulent dire la messe dans une église, ils ne disent pas chacun la sienne à part, cela n'étant pas en usage parmi eux, mais ils en disent une tous ensemble, ce qu'ils font sans respect, entremêlant l'office de toute sorte de discours différents.

Chapitre XIII.

Du baptême.

Dès qu'un enfant est né, le *papas* ou prêtre lui fait un signe de croix sur le [I, 196] front, et huit jours après il l'oint avec l'huile sainte qu'ils appellent *myrone*. Le baptême ne se fait que longtemps après, quand l'enfant a deux ans ou environ, ce qui se fait de cette manière. Le *papas* va dans la *marana* ou cave qui sert d'église, s'assied sur un banc, faisant asseoir sur un autre vis-à-vis le parrain avec l'enfant ; à côté du prêtre il y a un plat avec de l'huile de noix et un baquet, ou cuve, ou autre vase de bois pour servir de font à l'enfant. Il demande le nom, puis il allume une petite bougie et se met à lire un long temps ; et quand il est presque à la fin il ôte sa calotte ou son bonnet, continue à lire encore un peu, puis se retourne, lit, et après avoir bien lu, demande qu'on apporte l'eau ; et comme il arrive souvent qu'elle n'est pas chaude quand il la demande, il faut qu'il attende. L'eau apportée est versée dans le baquet et le prêtre prend l'huile de noix, la verse dans l'eau en disant quelques prières et en chantant. Le parrain cependant, ayant déshabillé l'enfant, le met tout nu dans le baquet et le lave partout avec ses mains. Le prêtre n'y touche point, ne prononce aucune parole durant cette fonction ; mais dès qu'elle est achevée il prend une corne où il y a du *myrone* ou de la sainte huile, si dure qu'elle ressemble à de vieux onguent, en coupe un peu avec un petit morceau de bois, et le donne au parrain, qui en oint l'enfant au front premièrement, puis au nez, aux yeux, aux oreilles, à l'endroit des mamelles, au nombril, aux genoux, aux chevilles des pieds, aux talons, aux jarrets, aux fesses, aux reins, aux coudes, [I, 197] aux épaules et au sommet de la tête, sans que durant toute cette action le *papas* ouvre seulement la bouche. Le parrain remet ensuite l'enfant dans la cuvette, prend un peu de pain béni, le donne à l'enfant avec du vin, et s'il en mange en boit ils disent que c'est un bon signe et qu'il sera fort et gaillard ; puis il le remet entre les mains de la mère en lui disant par trois fois : « Vous me l'avez donné juif et je vous le rends chrétien. » L'enfant étant ensuite bercé pour l'assoupir, on le laisse un peu dormir, puis il est lavé avec d'autre eau, non pas par le parrain mais par une autre personne, laquelle ne laisse pas de contracter parentage avec la mère de l'enfant, mais pas si grand que le parrain ; car il faut observer que le parrain d'un enfant est tenu le parent de sa mère au degré de frère ou de sœur, tellement qu'à toute heure ou en tout temps il peut entrer partout chez elle comme dans sa propre maison. Il faut remarquer que les prêtres administrent le baptême sans habits sacerdotaux, de quoi ils ne se soucient guère ; aussi ne baptiseraient-ils jamais si ce n'était pour y faire grand'chère, faisant consister cette cérémonie sacrée dans un banquet solennel qui dure tout le jour, d'où vient que quand quelques-uns

n'ont pas le moyen de donner au moins un cochon, ils ne font point baptiser leurs enfants. C'est ce qui fait qu'il arrive souvent que les enfants de ces pauvres gens meurent sans baptême.

Les riches, au contraire, ne se contentent pas de faire tuer plusieurs cochons, mais pour rendre le repas splendide il font tuer des bœufs et d'autres bêtes, conviant tous [I, 198] leurs parents et amis au festin, qui dure toute la nuit, jusqu'à ce que la plupart soient bien ivres. Il semble que les Mingréliens aient formé leur manière de baptiser sur le rituel des Grecs, qui administrent trois sacrements à même temps, à savoir le baptême, la confirmation et l'eucharistie : car en lavant l'enfant ils donnent le baptême, et ils lui donnent la confirmation en l'oignant d'huile, et l'eucharistie en lui donnant du pain béni et du vin. Mais je crois que cette façon de donner du pain et du vin à un enfant est plutôt à l'imitation des juifs, qui donnaient du vin et du lait à l'enfant, comme dit saint Jérôme, ch. LV, sur ces paroles : *Emite vinum et lac*²⁰. Les Mingréliens suivaient, à la vérité, les rites grecs dans les temps passés ; mais ils les ont fort corrompus dans la suite en plusieurs choses. Quelques papas des plus savants m'ont conté que pour plus de dignité ils lavaient aussi l'enfant dans le vin, et non pas dans l'eau. S'ils n'étaient pas trop ignorants, on les appellerait *luthériens*, parce que Luther étant un jour interrogé sur la matière du baptême, il répondit que c'était dans toute sorte de choses qu'on pouvait laver, comme dans du lait et dans du vin, ainsi que rapporte Bellarm. *du saint baptême*, chap. II²¹. Il arriva un jour qu'on fit venir un papas pour baptiser un enfant fort malade. Ce papas, trouvant l'enfant moribond, ne le voulut jamais baptiser, disant qu'il ne voulait pas ainsi employer inutilement son huile sainte, comme si le baptême consistait dans l'onction. Cet enfant étant mort sans être baptisé, il vint un autre papas ami de la maison pour [I, 199] visiter la famille sur son affliction et sur la perte qu'on avait faite. Le père lui dit les larmes aux yeux que ce qui le fâchait le plus dans la mort de son enfant, c'était qu'il n'avait point reçu le baptême, parce qu'ayant appelé un tel papas pour le baptiser, il avait refusé de le faire, de peur, disait-il, de perdre son huile sainte. Ce papas, l'arrêtant, lui répondit : « Ne saviez-vous pas que ce papas est un avare ? Ne pleurez point, consolez-vous, je le baptiserai, moi : un peu d'huile n'est pas si grand-chose. » Cela dit, il tire son cornet de dessous sa veste, en prit un peu d'huile, et en oignit cet enfant mort comme on fait dans l'administration du baptême. Telle est la stupidité et l'absurdité de ces révérends papas. Je laisse à considérer au lecteur si ces enfants sont bien baptisés : c'est pourquoi nos pères ne manquent point de baptiser *sub conditione* tout autant d'enfants qu'ils rencontrent, sous prétexte de leur donner des remèdes ou de les caresser.

Les noms qu'ils donnent à leurs enfants sont donnés à l'occasion de quelque accident qui survient, à l'imitation des juifs, comme nous voyons dans la personne de Benjamin, qui fut appelé *fils de douleur* à cause de celle que souffrit Rachel sa mère en le mettant au monde. Gen., ch. XXXV, v. 18. Ainsi les Mingréliens appelleront leurs enfants *Objeca*, c'est-à-dire vendredi, quand ils naissent ce jour-là ; *Guianisa*, c'est-à-dire tard venu, quand ils viennent au monde à la fin du jour ; *Prevalisa*, c'est-à-dire février, parce que c'est le temps de sa naissance, et ainsi des autres. Il y en a fort peu qui aient le nom de quelque [I, 200] saint, parce, disent-ils, qu'il n'est point permis de donner à un homme ordinaire le nom d'un saint, de peur qu'il ne le déshonore, de la manière que faisait un soldat qui n'avait point de cœur et qui portait le nom d'Alexandre. Ce prince, comme nous le lisons dans sa vie que nous a laissée Plutarque, lui dit en courroux : « Ou comporte-toi en Alexandre, ou change de nom. »

²⁰ Isaïe, LV, 5 : *O omnes sitiientes venite ad aquas et qui non habetis argentum properate emite et comedite venite emite absque argento et absque ulla commutatione vinum et lac* (« Vous qui n'avez point d'argent, hâtez-vous, achetez et mangez ; venez, achetez sans argent et sans aucun échange le vin et le lait »).

²¹ *De sacram baptismi*, de Robert Bellarmin (1542-1621), jésuite italien et cardinal inquisiteur.

Ainsi les Mingréliens, en ne prenant point de nom des saints chrétiens, c'est comme s'ils disaient : Nos actions ne sont pas des actions de chrétiens ; et pour ne nous point attirer de reproches nous n'en porterons point les noms. Saint Augustin, ch. 70 sur saint Jean, dit : *Christianum castitatis et integritatis nomen est*²² ; mais ces peuples sont extrêmement éloignés de ces deux perfections. Il faut observer encore qu'à quelque âge qu'ils soient parvenus, on ne laisse pas de les appeler toujours *fil*s ou *enfant de tel*, selon l'usage de l'Écriture, *puer centum annorum*. Quant au reste, la forme du baptême, en leur langue, est telle :

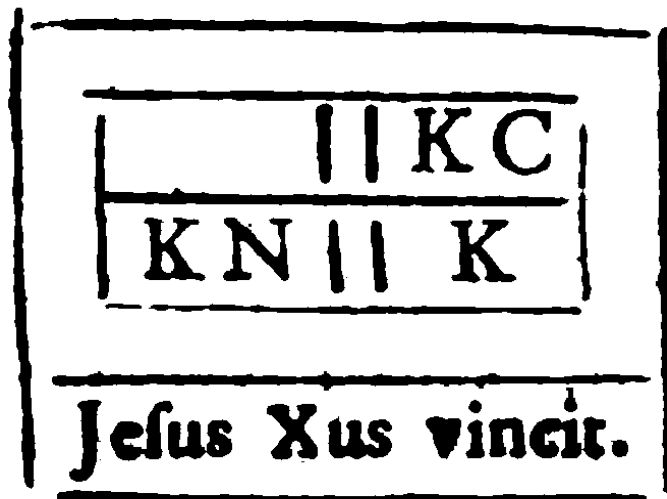
Natelis. – Ighebts sacalitos Mamisata amin. Dazizata amin. Dazuliza Zininda sata amin.

Il n'y a que fort peu de prêtres qui sachent ce formulaire du baptême. Quelques bères le savent. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est qu'il arrive fort souvent que des gens se font rebaptiser.

On ne fait point ici d'article du chrême, parce que les Mingréliens n'en ont jamais ouï parler, outre que, selon les rites des Grecs, ce n'est pas le prêtre qui en oint, mais le parrain, [I, 201] comme nous l'avons observé ci-dessus dans le baptême.

Chapitre XIV. De l'Eucharistie.

Ils consacrent comme ils peuvent dans le sacrement de l'eucharistie, sans s'obliger, comme les Grecs, à consacrer toujours en pain levé. Ils font un petit pain rond d'un peu plus d'une once pesant, composé de farine, d'eau, de blé et de vin, sur lequel ils apposent la marque qui est ici dessous.



Le pain ainsi marqué s'appelle *sebisqueri* avant la consécration, et après la consécration *nazeroba sazerebeli*. Ils appellent *nazili* le viatique qu'ils donnent aux malades, et les prêtres le conservent dans une petite bourse de toile ou d'autre étoffe qu'ils portent toujours attachée à la ceinture, comme nous le dirons plus bas.

²² Référence apparemment erronée.

Arcudius, *Concord. Eccles.*, lib. III²³, dit qu'il est vraisemblable qu'au temps des apôtres on consacrait tantôt avec du pain levé, tantôt avec du pain azyme. Les Latins imitent Jésus-Christ, qui consacra avec du pain azyme ; mais pour les Mingréliens, ils consacrent indifféremment toute sorte de pain. La composition de leur [I, 202] pain eucharistique, avec de la farine, du sel, du vin et de l'eau, est à la judaïque, parce que Dieu anciennement commandait qu'il y eût du sel dans tous les sacrifices, *Lev. II. Quidquid obtuleris sacrificii sale condies*²⁴. Ce n'est pas la coutume de ces prêtres de mettre dans le calice un peu d'eau avec le vin. J'en ai pourtant vu quelques-uns qui y en mettaient ; et ayant un jour demandé à un papas pourquoi il ne mettait point d'eau dans le calice, il me répondit qu'il y en mettait quelquefois quand le vin était trop fort, mais qu'il avait déjà assez à faire à porter le vin, le feu, la bougie et le sac des ornements, sans porter encore de l'eau. Je lui demandai de plus ce qu'il ferait si le vin était du vinaigre ? Il me répondit qu'il consacrerait avec, mais qu'il ne le ferait pas avec de l'eau-de-vie, parce qu'elle n'était plus vin. Ces prêtres, pour imiter les Grecs, qui après la consécration et immédiatement avant la communion ont coutume de verser dans le calice un peu d'eau bouillante en mémoire du sang et de l'eau chaude qui sortit du côté de Jésus-Christ mort : ces prêtres, dis-je, prennent une cuillère de fer qu'ils font chauffer à la bougie qui leur sert de cierge, ils y mettent ensuite un peu d'eau et la jettent ainsi chaude dans le calice et communient ensuite. Ils ne savent pourquoi ils pratiquent cette cérémonie : ils disent que c'est leur usage, mais pourtant ils ne le font pas tous constamment.

Je me suis informé bien des fois avec toute sorte d'ecclésiastiques touchant la forme de la consécration, mais sans en avoir jamais trouvé qu'un seul, lequel était un peu moins [I, 203] ignorant que les autres, qui me l'a su dire : il me dit que les paroles de la consécration de la chair, dite *marquerit*, étaient telles : *Mighet Chiamet esse ars cors chiemit quentuis chate chili missa tevebelat Zodoat* ; et celles de la consécration du sang, dit *maguaint*, les suivantes : *Suta Misganqua vesta esse are Siseli chiemit quentuis chante chiti Zodoat*. Je demandai un jour à un de ces révérends hommes si, après avoir ainsi consacré le pain et le vin avec les paroles susdites, le pain et le vin étaient véritablement le corps et le sang de Jésus-Christ ? Il me répondit en souriant, comme si je lui eusse dit une plaisanterie (le terme italien de l'original est *una facetia*) : « Qui mettra Jésus-Christ dans le pain ? comment y pourrait-il venir ? comment peut-il être aussi renfermé dans un si petit morceau de pain ? pourquoi voudrait-il quitter le ciel pour venir en terre ? On n'a jamais vu rien de semblable. » Je lui demandai de plus si la messe serait bonne en cas que le prêtre eût oublié les paroles de la consécration ? Il me répondit : « Pourquoi non ? Mais le prêtre qui oublie les paroles fait un grand péché. » À l'égard du point de l'intention, ils ne savent ce que c'est, comme gens qui célèbrent par coutume et pour quelque émolument ; et par conséquent c'est à savoir si la consécration qu'ils font est valide ou non. Je m'en remets aux docteurs.

Pour ce qui est du *nazali* ou viatique pour les malades, les Mingréliens font comme les Grecs, en le consacrant une fois seulement l'année, le jour du jeudi saint, en mémoire de la Cène de notre Seigneur. Mais au lieu que les Grecs le conservent dans un [I, 204] ciboire d'or ou d'argent, ou dans quelque autre vase décent, comme le rapportent Baronius et Arcudius, *Concord. Eccles.*, liv. III de la *sainte Eucharistie*. Ces prêtres colchéens le mettent dans une bourse de toile ou de peau qui d'ordinaire est grasse et sale, la portant toujours attachée à la ceinture et partout où ils vont, et quelque chose qu'ils fassent, même là où ils se comportent avec le moins de révérence et de respect, ni plus ni moins que si c'était une pièce de chair. Et comme ils sont souvent ivres, ils se roulent alors à terre avec cette bourse à la ceinture sans y avoir nul égard. Quand ils se déshabillent et se couchent, ils la mettent sous leur chevet avec leurs habits ou en un autre endroit. Quand il se présente quelque malade qui

²³ Petrus Arcudius (1570 environ - 1633 environ), *De concordia ecclesiae occidentalis et orientalis*.

²⁴ « Vous assaisonnerez avec le sel tout ce que vous offrirez en sacrifice » (Lévitique, II, 13).

demande le viatique, ils le lui portent, ou bien s'ils ne se soucient pas d'en prendre la peine, ils l'envoient par celui-là même qui les est venu avertir, soit homme ou femme ou enfant. Et parce que ce *nazali* ou viatique qu'il envoie est quelquefois un peu trop dur, selon qu'il est vieux fait, pour le faire avaler au malade on le prend avec les mains pour le casser et réduire en petits morceaux sur un plat ou sur une pierre, sans se mettre en peine des miettes qui en tombent et de celles qui s'attachent aux mains, et le mettant dans un peu de vin le donnent à boire au malade, en priant l'image de ne le pas tuer. Quand ces gens boivent ainsi ce viatique pulvérisé, il en reste d'ordinaire la plus grande partie attachée à leur barbe, qu'ils portent fort longue et fort épaisse ; mais cela ne leur fait point de peine, ils s'essuient avec la main ou avec la [I, 205] manche de leur chemise, ou avec quelque autre chose.

Peu de gens prennent ce viatique, parce qu'on le tient de mauvais augure dans la maison du malade. C'est pourquoi, au lieu de le lui donner à prendre, on le jette dans le vin en une bouteille ou petitealebasse que l'on met dans un coin ; et l'on observe ce qu'il devient, sur quoi on juge du succès de la maladie : car si le *nazali* va au fond de laalebasse c'est mauvais signe, et que le malade mourra ; s'il nage au-dessus c'est signe du contraire. Ce *nazali* est fait de farine, de vin et de sel. Il n'y a point d'eau comme au pain eucharistique, parce, disent-ils, que s'il y en avait, il ne durerait pas toute l'année. Or, savoir si ce composé est matière propre à consacrer, et s'il est vrai pain, c'est de quoi je me rapporterai au jugement des savants. À la fin de l'année les prêtres qui ont du *nazali* de reste le portent sur l'autel et le laissent là, où les souris le mangent. Ainsi se consume ce saint viatique, et telle est la révérence en laquelle ils l'ont et avec laquelle ils s'en servent, d'où il est facile de juger quelle est leur foi et croyance sur le sujet du saint sacrement.

Chapitre XV. *De la pénitence.*

Ces peuples ont le sacrement de la pénitence qu'ils appellent *gandoba*. Ils appellent les péchés *zoggia*, la contrition *zodua*, l'attrition *sinanuli*. Ils savent tout cela, mais [I, 206] cependant ils ne se confessent point, non plus les séculiers que les ecclésiastiques, non pas même à l'article de la mort ; et si quelqu'un entre autres se résout à se confesser, il faut que *habeat in bonis* pour payer le confesseur. Il arriva un jour qu'un seigneur nommé Patazoluchia, s'étant confessé au catholicos, il lui donna cinquante écus ; mais comme il voulut se confesser une autre fois, le catholicos ne voulut point recevoir sa confession, disant qu'il lui avait trop peu donné la première fois. On conte d'un autre gentilhomme que, s'étant confessé à un évêque, il lui fit présent d'un cheval et de plusieurs autres choses. Cet évêque, retournant chez lui avec ce présent, rencontra le fils de ce gentilhomme et le remercia de ce que son père lui avait tant donné. « Comment, lui dit ce fils, mon père a fait de si grands péchés et il ne donne pas plus de chose à son confesseur ? J'en suis honteux ; mais je réparerai sa faute, et je vous promets de vous envoyer bien d'autres choses. » C'est qu'il croyait que ceux qui font de plus grands péchés sont aussi obligés à faire des présents plus considérables au confesseur. Il y a donc très peu de gens en ce pays qui se confessent, et j'aurais presque dit personne. Et si quelqu'un le fait, ce qu'il fait est plutôt un sacrilège qu'une véritable confession, car il ne se confesse que de ce qu'il lui plaît, et cache la plus grande partie de ses péchés. De là vient que quand ils font quelque méchante action qu'ils trouvent eux-mêmes être un grand péché, ils la cachent, mais ils l'expient, selon ce que l'on tient communément chez eux, que quand on a fait un grand péché il faut [I, 207] faire une bonne œuvre pour l'expier. Leur bonne œuvre, c'est de consacrer une image ou de faire des présents à des images, comme des draps de soie ou de l'argent, avec quoi ils croient que leurs péchés sont effacés sans autre confession. Cette erreur est originaire des Grecs. Les évêques

pratiquent la même chose, et tout le clergé dans tout l'Orient, ce qui vient de ce que les anciens canons suspendant des ordres pour toujours, les clercs qui vivent en adultère, ils ne se confessent point de peur de se découvrir leurs péchés les uns aux autres ou de se rendre suspects, et ensuite d'être privés de leurs bénéfices. Ils auraient raison de craindre les suites de la confession si ces canons parlaient du tribunal intérieur de la confession ; mais ils ne parlent que de l'extérieur.

À présent, ces révérends ecclésiastiques au lieu de se confesser vont se laver dans la rivière avant que de célébrer la messe, et prétendent satisfaire avec cela au précepte de la confession. Et semblablement quand ils doivent faire le sacrifice dit *sanctos* où assistent plusieurs papas, ils vont tous se laver auparavant au fleuve, et durant une semaine ils s'abstiennent de voir leurs femmes, avec quoi ils s'imaginent et se flattent qu'ils ont autant fait que s'ils s'étaient confessés. Une autre raison qu'ils ont de ne se pas confesser, c'est que tant les évêques que les prêtres ne gardent point le sceau de la confession, mais qu'ils parlent devant un chacun de ce dont l'on s'est confessé, s'en entretenant même souvent en présence du pénitent.

Les Mingréliens se persuadent d'ailleurs [I, 208] que, pourvu que l'on ait son confesseur ou *monzguary*, comme ils l'appellent, il n'importe pas de se confesser du tout : c'est pourquoi ils ont tous chacun le leur. Ils vont donc à quelque homme d'église, évêque, ou *bère* ou prêtre, il n'importe, qui soit renommé pour sa vertu, pour son savoir et pour être bon chrétien. Ils lui portent un présent, chacun selon ses moyens, et le prient de vouloir être leur confesseur. Quant à lui, il reçoit le présent et accepte la charge d'être leur confesseur, mais ils ne se confessent néanmoins jamais ; et s'il arrive qu'ils tombent malades, ils envoient bien quérir ce confesseur, ou bien ils se font porter chez lui, mais ils ne se confesseront pas pour cela. Le plus de service qu'il leur rende, c'est de leur faire de l'eau bénite avec laquelle il les aspergera, puis de laver quelque image avec de l'eau qu'il donne à boire au malade en disant quelques oraisons. Les confesseurs ont par droit, lorsque leurs pénitents meurent, le cheval dont il s'est servi le dernier, ses habits, et tout ce qu'il avait sur lui quand il l'est venu voir.

Ils font bien davantage, ces pauvres gens aveuglés par la cupidité insatiable de leurs ignorants évêques : ils vont, quand ils sont en santé, trouver ou le *catholicos*, ou un évêque, ou leur confesseur, et se font donner par écrit l'absolution, tant des péchés qu'ils ont commis par le passé que de ceux qu'ils commettront durant leur vie. Ces ignorants-là leur accordent et leur délivrent un acte d'absolution de tous leurs péchés commis et à commettre sans confession préalable ; mais [I, 209] comme ces sortes d'absolutions coûtent bien cher, il n'y a que les riches qui en obtiennent. Le patriarche de Jérusalem en donna une au prince qu'il acheta beaucoup. Quand quelqu'un a cet acte d'absolution et qu'il est malade à la mort, on le lui met à la main, et ils croient que cela suffit pour être sauvé sans confession ni autre cérémonie, ayant l'absolution de ses péchés entre ses mains. Telle est l'ignorance de ce misérable peuple, qui ne se confesse point. Quand on leur parle de se confesser, comme cela m'est arrivé plusieurs fois, ils répondent qu'ils n'ont point de péché. C'est qu'ils ne savent ce que c'est que péché, et en quoi il consiste, n'ayant personne qui le leur enseigne. Il arrivera quelquefois qu'un homme prêt de mourir formera un acte de repentance de ses péchés en général, surtout s'il a quelque religieux qui le lui suggère ; mais ils meurent la plupart comme des bêtes. À quoi il faut ajouter que les prêtres ignorent la forme de l'absolution, et qu'ils ne savent faire autre chose auprès d'un malade que de prier l'image qu'elle ne le tue point et qu'elle ne soit pas en colère.

Chapitre XVI. *De l'extrême-onction.*

Je n'ai jamais pu découvrir que le sacrement de l'extrême-onction fût en usage parmi

ce peuple. Je me suis trouvé chez plusieurs d'entre eux à l'heure de leur mort, auprès desquels étaient des prêtres, mais ils ne leur [I, 210] administraient point ce sacrement. J'ai aussi interrogé là-dessus plusieurs de leurs clercs, tant moines que prêtres ; mais ils m'ont tous répondu que l'onction de l'huile sainte ne s'administre que dans le baptême, duquel ils font consister toute l'essence dans l'onction de cette huile que le catholicos fait comme nous l'avons observé ci-dessus. Il y a pourtant quelques gens qui, étant malades, font appeler un *bère*, lequel bénit un peu d'huile de noix ou d'olive et en oint les malades ; mais cela n'est pas l'extrême-onction ni les saintes huiles.

Chapitre XVII.

De l'ordre et du célibat des prêtres.

Les évêques mingréliens ont conservé la mémoire de l'ordination à cause du gain qu'ils en tirent, car un catholicos ne consacre point d'évêque à moins de cinq cents écus. Un évêque n'ordonne point un prêtre que pour le prix d'un bon cheval ; mais je n'ai jamais pu savoir de quelle manière ces gens sont promus aux ordres.

La loi du célibat a toujours été en grande estime chez les Grecs et chez les autres Orientaux ; et afin qu'il ne se commît rien de déshonnête entre les ecclésiastiques, ils ont permis à leurs prêtres de se marier une fois en leur vie avec une fille vierge avant que de prendre les ordres sacrés, laquelle étant morte, ils seraient obligés de vivre en veuvage. Mais ce révérend clergé de Mingrélie, [I, 211] faisant toujours mine de suivre les rites grecs, a trouvé moyen d'éluder la force de cette loi austère ; car la même fille qu'un homme qui se veut faire prêtre épouse avant son ordination, il l'épouse de nouveau après l'ordination sans dispense de l'évêque, prétendant que l'ordination rompt le mariage. Or si cette femme meurt, ils prétendent qu'ayant pu se marier par dispense depuis leur ordination, ils le peuvent faire encore ; et sur cela ils passent à de secondes noces, et puis à de troisièmes et à de quatrièmes, et tant qu'ils veulent, les évêques ne leur en refusant jamais la dispense, mais la leur vendant bien cher : car il faut observer que la dispense pour de secondes noces coûte à un prêtre le double de ce que la première lui a coûté, celle pour de troisièmes noces lui coûte le triple, et ainsi de suite, avec quoi l'évêque, qui ne songe qu'à tirer de l'argent, leur donne la dispense sans difficulté et sans s'informer si la femme est vierge ou non, si elle est veuve ou femme répudiée. Mais s'il arrivait qu'un prêtre prît une seconde femme sans dispense de l'évêque, il serait déclaré irrégulier, on lui raserait la barbe et la couronne, et il serait dégradé de la prêtrise : car il faut observer qu'ils ne croient pas que ce sacrement imprime de caractère indélébile, bien loin de là, ils réordonnent les prêtres dégradés comme s'ils n'avaient jamais reçu les ordres. Ils agissent à cet égard de même qu'à l'égard du baptême, que plusieurs se font redonner par des *bères*, comme si le premier qu'ils avaient reçu n'était pas assez bon. Il arriva un jour qu'un prêtre apercevant un jeune garçon qui [I, 212] lui enlevait un cochon, il lui tira un coup de fronde qui le tua. Il fut aussitôt déclaré irrégulier, rasé, privé de son église et de son bénéfice ; mais au bout de quelque temps les amis et les présents qu'il fit l'ayant mis dans les bonnes grâces du catholicos, on lui rendit son bénéfice : sur quoi on l'ordonna de nouveau, tout comme s'il n'avait jamais été prêtre.

Chapitre XVIII.

Du mariage.

Le sacrement de mariage, qu'ils appellent *gorghini*, se peut appeler en ce pays un contrat de vente, parce que les parents de la femme font marché avec celui qui la recherche, de la lui donner à un certain prix, lequel est toujours bien plus grand pour une fille vierge que pour une veuve. Le marché étant conclu, l'homme se met par tous moyens à amasser ce dont

il est convenu. Il prend les enfants de ses vassaux ou tenanciers, lesquels sont non seulement ses sujets, mais comme ses esclaves. Il les mène vendre aux Turcs afin d'avoir de quoi payer sa femme, laquelle demeure cependant toujours avec ses parents comme auparavant, mais où son futur époux a la liberté de l'aller voir de temps en temps ; d'où il arrive quelquefois qu'elle est grosse avant les épousailles. Quand le mari a amassé ce qu'il a promis, le père de l'épouse prépare un festin solennel qui dure jusqu'au lendemain, où sont conviés ses parents et ses amis et ceux qui ont traité le mariage. L'époux, [I, 213] accompagné aussi de ses parents et de ses amis, y vient apporter ce qu'il a promis de donner pour avoir sa maîtresse, qu'il délivre à son père ou à ses parents les plus proches avant que de se mettre à table. Ils lui montrent en même temps le trousseau qu'ils ont préparé pour l'épousée, lequel est d'ordinaire équivalent au prix que l'époux donne pour avoir sa femme. Ce trousseau consiste en meubles et ustensiles de maison, en bétail, en habits et en quelques esclaves pour la servir, mais qui appartiennent au mari aussi bien que le reste, à la réserve des habits et bijoux de l'épousée. Après le souper, qui ne finit qu'au jour, l'épouse accompagnée de ses plus proches parents, des conviés et des amis, est menée chez son époux avec les dons que son père et ses parents lui ont faits, et à son mari, selon leurs facultés. Ils font tout ce chemin en chantant et en sonnant des instruments. Cependant deux de ceux qui ont traité le mariage prennent les devants, allant à toute bride au logis de l'époux annoncer la venue de l'épouse. On leur y présente aussitôt un flacon de vin, du pain et de la viande, et eux, sans mettre pied à terre, prennent le flacon, et en caracolant dans les cours et à l'entour du logis, ils répandent le vin en faisant des vœux pour une bonne paix entre les époux. Ils mettent ensuite pied à terre, mangent un peu, puis s'en retournent au-devant de l'épouse. Quand elle est arrivée au logis de son accordé, on la mène dans la salle où toute la famille a coutume de se rassembler, et où elle est alors rassemblée. Les amis entrent les premiers, puis les parents, [I, 214] puis l'accordée, qui, en entrant, fait le salut accoutumé, qui est de ployer le genou en terre. Après, elle s'avance au milieu de la salle où est un tapis étendu, et dessus une cruche de vin et un chaudron de cette pâte cuite qui sert de pain. Elle renverse la cruche de vin d'un coup de pied, et prend à main pleines de cette pâte qu'elle jette à gros morceaux par toute la salle. Cette cérémonie faite, on passe dans une autre chambre où le festin est apprêté. C'est là la noce, chacun s'y assied selon son rang ; on boit, on mange, on chante, et on passe ainsi tout le jour et toute la nuit suivante, jusqu'à ce qu'on soit si ivre qu'on ne puisse plus demeurer assis. La noce dure ainsi d'ordinaire trois ou quatre jours sans que les nouveaux mariés couchent encore ensemble, parce que la cérémonie du mariage n'est pas encore faite. Elle se fait toujours en secret et sans en dire jamais le jour, de peur, disent-ils, que les *magares* ou sorciers ne jetassent quelque sortilège sur les époux. Du reste, la cérémonie s'en fait en tout temps, soit de jour, soit de nuit, dans la cave ou à l'église, non pas dedans, mais à la porte seulement.

Le prêtre est là avec les mariés et le compère ou parrain, qu'ils appellent *megorghini*. Le prêtre tient en la main une bougie allumée et se met à lire. Il y a tout joignant sur une table deux couronnes faites de fleurs naturelles ou faites de soie, avec des houppes pendantes de diverses couleurs ; une longue tavaïolle ou toilette avec une aiguille et du fil pour coudre ensemble les mariés ; et une coupe de vin avec des morceaux de pain. [I, 215]

Le parrain met la tavaïolle sur la tête des époux et les coud tous deux ensemble par leurs habits. Le prêtre cependant continue toujours sa lecture sans s'arrêter. Le compère prend ensuite les deux couronnes, les met sur la tête des époux, et de temps en temps, selon que le prêtre lit certaines oraisons, il les change et rechange, mettant sur la tête de l'épouse la couronne qui était sur la tête de l'époux, et sur l'époux celle qui était sur la tête de l'épouse ; et cela par trois ou quatre fois. Le prêtre ayant fini la lecture, le parrain prend le pain et la coupe, rompt le pain en morceaux dont il met le premier dans la bouche de l'époux et le second dans celle de l'épouse, et ainsi l'un après l'autre jusqu'à six fois ; il prend ensuite le

septième morceau pour lui et le mange. Il leur donne de même à boire la coupe l'un après l'autre, à chacun trois fois, et boit le reste ; et puis ils s'en vont en paix.

Cette tavaïolle ou toilette sous laquelle les mariés sont debout est pour marquer la pudicité et l'humilité, ce qui vient des cérémonies des juifs, comme nous le voyons en Rebecca, *Gen. 24*, et comme le remarque saint Ambroise, *Ep. 2 liv. d'Abrah.*, chapitre dernier. Isidore, *liv. des Offices*. La couture des époux par leurs habits se faisait anciennement avec deux fils tors ensemble, desquels l'un était blanc et l'autre rouge ; et c'était pour signifier l'union conjugale qu'on ne doit jamais rompre par la répudiation ou par la séparation, comme le remarque Jacques Banus dans son *Traité de la religion chrétienne*, liv. 20, chap. 146. Mais ces peuples mingréliens [I, 216] en font la couture d'un simple fil, avec quoi ils représentent fort juste le peu de durée de leur union conjugale, se séparant et se répudiant fort légèrement. On voit fort souvent entre eux un mari avoir deux femmes et quelquefois une troisième, la première servant de femme de chambre à celle qu'il prend ensuite, ce qui est une ancienne erreur des juifs. Le pain et le vin dans le mariage est une cérémonie fort ancienne parmi les chrétiens, parce que les nouveaux mariés reçoivent la communion immédiatement après la bénédiction nuptiale. Mais ces peuples qui ont perverti l'usage et le sens de tous les véritables rites des chrétiens ont encore corrompu le sens de celui-ci en donnant toute une autre interprétation, et cela parce qu'ils font la cérémonie du mariage à toute heure du jour aussi bien après dîner que devant, auquel temps ils ne peuvent plus recevoir la communion. Un prêtre me dit un jour que ce vin et ce pain que les mariés buvaient et mangeaient ensemble signifiaient qu'ils devaient être également maîtres du boire et du manger ; que la toilette dont ils se couvraient la tête marquait le lit nuptial ; et que le parrain, mangeant et buvant ce qui en restait, contractait parenté avec les époux par cette action, et que c'était à lui à ajuster et composer tous les différends qui survenaient entre les nouveaux mariés, lesquels aussi ont une si grande confiance en ce parrain que leur maison lui est ouverte et libre comme la sienne propre ; et que quand le mari le trouverait seul enfermé avec sa femme, il n'en aurait aucun soupçon, tant est grande la [I, 217] privauté avec laquelle ils vivent ensemble.

Quant à la foi conjugale, ils ne la gardent qu'autant qu'il leur plaît, comme nous l'avons observé, et particulièrement les grands ; comme on l'a vu dans la personne du roi d'Imirette qui répudia Tamar, sa première femme, laquelle se maria après peu de temps avec un autre seigneur, pour prendre la fille de Taimuras Can, prince de Caket ; et dans celle de Dadian, prince de ce pays de Mingrélie, qui répudia sa première femme qui était du pays des Abcas, de la famille de Tarissia qui est la souveraine, après lui avoir fait couper le nez et les oreilles sur quelques faux soupçons, et prit à femme la femme de son oncle encore vivant, de la maison des Libardiens, l'enlevant par la force d'entre ses bras. J'en pourrais encore donner bien d'autres exemples. Et le pis est que l'habitude de répudier ainsi sa femme est en usage particulièrement parmi le menu peuple. Il y en a qui ont deux ou trois femmes dans une même maison. D'autres les ont dans des lieux différents, afin qu'en quelque part qu'ils aillent ils se trouvent toujours avec leurs femmes. Après tout, la plupart du monde en général se contente d'une femme épousée, si ce n'est dans le cas de stérilité, ou que la femme fût une querelleuse éternelle : car pour lors ils disent que Dieu n'a point fait ce mariage, et qu'il ne veut point qu'il dure, parce que Dieu fait toutes choses bien. Qu'ainsi, puisque la femme est de méchante humeur ou qu'elle ne fait point d'enfants, qui sont des choses méchantes, c'est un signe que Dieu [I, 218] n'a pas fait ce mariage, et par conséquent qu'il le faut rompre et épouser une autre femme.

Chapitre XIX. *De l'office divin.*

Les offices divins et toute la liturgie sont en langue géorgienne ancienne et littérale, fort différente de la langue vulgaire qu'ils parlent ordinairement. Les caractères sont aussi différents, y ayant deux sortes, les uns appartenant à la langue vulgaire dont ils se servent en tout ce qui regarde les affaires civiles, et les autres avec lesquels ils écrivent la sainte Écriture, les offices divins, et tout ce qui appartient à la religion : ce qui fait qu'il n'y a que peu de gens qui l'entendent et la sachent lire. Ils ne l'entendent pas même entre les prêtres, qui, pour réparer ce défaut, apprennent une messe par cœur, laquelle ils disent en tout temps et pour tout sujet. Ce ne sont pas seulement les prêtres qui ne savent ni lire ni entendre l'Écriture sainte, ce sont aussi les évêques ; de quoi le peuple reçoit un très grand préjudice, parce que, faute d'entendre l'Écriture, ils tombent dans de grossières erreurs, non seulement dans les choses de la foi, mais encore dans celles qui regardent les mœurs, étant très certain, selon saint Hilaire *de Synodis*, que toutes les hérésies sont venues de l'Écriture mal entendue. Il y a fort peu de Mingréliens qui sachent lire et écrire. Les femmes en savent beaucoup davantage ; il y en a même [I, 219] quelques-unes qui se mêlent de faire les docteurs et de parler de ce qui les passe, ce qui leur fait dire mille choses mal à propos. On peut fort justement leur appliquer ce que disait autrefois saint Basile au chef de cuisine de l'empereur Valens : *Tuum est de pulmentis cogitare, non dogmata sacra et divina decoquere*²⁵. Les prêtres chantent rarement l'office, ou pour mieux dire ils ne le chantent presque jamais ; mais seulement les évêques et les bères ou moines le font quelquefois le matin ou le soir, surtout dans le carême. Alors ils ont de coutume de faire deux chœurs entre lesquels il y a un lecteur qui prononce à haute voix ce qu'il faut chanter. Ils changent de ton de temps en temps à la manière grecque. Il faut observer qu'ils chantent ainsi, soit qu'ils soient beaucoup, soit qu'ils soient peu, quand ce ne serait qu'un seul, ce qui vient [de ce] qu'ils n'ont point de connaissance de la musique, n'ayant qu'un chant désagréable et mal accordant.

Le chant est fort ancien parmi les chrétiens, quoique de tout temps il y ait eu divers hérétiques qui l'avaient en horreur, comme entre autres Julien l'apostat, au rapport de Rufin, liv. 10, chap. 31 de son histoire ; mais les chrétiens en dépit d'eux chantaient à haute voix. Moïse avec tout le peuple d'Israël, hommes et femmes, chanta la victoire qu'il remporta au passage de la mer Rouge où les Égyptiens furent noyés, *Exod. 15 : 1, 20*. Saint Basile, *Ep. 63*, dit que de son temps on chantait communément dans l'église dans tout l'Orient, mais l'église de Laodicée ordonna qu'il n'y aurait que les chantres qui chanteraient [I, 220] les psaumes dans l'église. Le concile d'Agat, chap. 21, ordonne que chaque jour on chanterait des hymnes, d'où l'on connaît la nécessité ou plutôt l'ancienneté du chant dans l'église. Ces peuples de Mingrélie, faute de maîtres pour les enseigner, ont changé l'usage du chant et en abusent en chantant les hymnes et la messe même dans leurs maisons particulières et dans leurs caves, contre la défense de Dieu. *Deuteron., 12, Vide ne offeras holocausta tua in omni loco quem videris, sed in loco quem elegerit Dominus ut ponat nomen suum ibi*²⁶.

Chapitre XX.

Du signe de la croix et de la manière de prier.

Comme les Mingréliens n'ont point de caractère qui soit propre et particulier à leur langue, ils se servent du caractère géorgien pour écrire tant l'Écriture sainte que les autres choses appartenant à la religion, ce qui fait qu'ils savent presque tous le géorgien. Ils font le

²⁵ « Ton boulot à toi c'est de penser aux ragoûts, et pas de concocter des dogmes sacrés et divines ». D'après François de Sales, *Lettre ouverte aux protestants*, cette phrase vient de Théodoret, *Histoire de l'Église*, IV, XVII, 16, mais n'y a pas pu être confirmée.

²⁶ « Prenez bien garde de ne point offrir vos holocaustes dans tous les lieux que vous verrez, mais offrez vos hosties dans celui que le Seigneur aura choisi [...] pour y établir son nom » (Deutéronome, XII, 5, 13-14).

signe de la croix comme les Grecs, portant la main du côté droit à l'épaule gauche, et en disant ces mots : *Zachelita mamizata*, c'est-à-dire *au nom du Père* ; ils mettent la main à la tête, puis disant *dazizesta*, c'est-à-dire *du Fils*, ils la descendent à l'estomac ; et puis disant *dazulisminda zata*, c'est-à-dire *du Saint-Esprit*, ils la mettent premièrement à l'épaule droite, et après à la gauche. Ils se servent de ces termes-ci pour [I, 221] dire la sainte Trinité, *Mama*, Père ; *Zeda*, Fils ; *Zulisminda*, Saint-Esprit ; *Sameba erti Gomerti*, trois personnes et un seul Dieu. Ils font cette profession de bouche, mais ils n'en entendent point le sens. Ils font donc, comme je l'ai dit, le signe de la croix à la grecque, portant la main premièrement à la droite, et ensuite à la gauche, pour confirmer par là leur hérésie que le Saint-Esprit est moindre, et qu'ainsi il le faut mettre à la gauche, abusant ainsi du mystère de la Sainte Trinité, démontgré en Isaïe, chap. 40, *qui appendit tribus digitis molem terræ*²⁷.

On peut dire que tous ceux qui croient et confessent la sainte Église romaine font le signe de la croix en portant la main de l'épaule gauche à la droite pour montrer qu'ils sont passés de la malédiction à la bénédiction ; au lieu que ceux-ci, qui se sont retirés de la sainte Église romaine, ont passé de la bénédiction à la malédiction. Il y en a peu, et peut-être pas un, qui sache que le signe de la croix qu'ils font soit le signe du chrétien. Ils croient que ce signe c'est de manger du cochon ; et véritablement si c'était là le signe du chrétien, les Mingréliens mériteraient à juste titre le nom de chrétiens, n'y ayant point de nation au monde qui mange tant de chair de pourceau que celle-là. Il est quelquefois arrivé à nos RR. PP. d'expliquer le mystère de la très sainte Trinité à quelques-uns qui semblaient y prendre assez de plaisir. Il y en avait entre eux qui le comprenaient, comme il paraissait, tant aux applaudissements qu'ils donnaient à leurs démonstrations qu'à diverses questions qu'ils leur faisaient dans le [I, 222] discours. Mais tout d'un coup ces étranges Mingréliens se mettaient à demander à ces pères s'ils étaient chrétiens ? s'il y avait des chrétiens dans leurs pays, et si l'on y mangeait bien du cochon ? Comme aussi s'il y avait du vin, et si nous en buvions, estimant que l'essence du christianisme consistait à boire du vin, par opposition aux mahométans, qui n'en boivent point. Ils font toujours le signe de la croix avant que de manger, et s'il y a un prêtre à la table ils ne boiront point sans lui demander sa bénédiction auparavant en lui disant : *Sandoba Patona*, c'est-à-dire *Bénissez, monsieur*. À quoi il répond : *Guida Gomert*, c'est-à-dire *Dieu vous bénisse*. Ils ont ainsi souvent demandé la bénédiction à nos Pères, non seulement à table, mais en les rencontrant en chemin : et c'est la coutume de ce peuple, quand ils rencontrent quelques bères ou prélat [*sic*], d'arrêter leur cheval pour leur demander la bénédiction.

Ils font encore le signe de la croix quand ils vont se battre, quand ils entendent sonner la cloche ou le bois sacré pour dire la messe ; et quand ils éternuent, c'est alors la coutume que ceux qui sont présents leur disent *Scalobà*, c'est-à-dire « la grâce de Dieu », ou bien « Dieu vous assiste » ; et eux se mettant la main au front et pliant le genou, comme pour se prosterner, répondent : *A fascemi rozeba*, qui veut dire, je vous rends mille grâces. Quand ils font en voyage, et qu'ils passent devant quelque église, ils s'arrêtent à la porte, et sans entrer dedans, ils font le signe de la croix, et se tournant aux quatre coins, ils disent à [I, 223] chaque tour : *Dideba Gomers*, c'est-à-dire Dieu soit loué, et continuent leur chemin.

Voici leur manière extérieure de prier Dieu. Premièrement, quand ils se lavent la face le matin, ils invoquent et ils louent le nom de Dieu en disant *Dideba Gomers* et autres semblables éjaculations. Après être habillés, ils sortent de la chambre, et en se tournant vers l'orient ils font deux ou trois signes de croix, répétant les mêmes choses, et puis ils font une inclinaison de tête, avec quoi leur prière est finie. Les chrétiens priaient ainsi anciennement, tournés vers l'orient ; et saint Basile, *liv. du Saint-Esprit*, chap. 27, dit que les apôtres l'avaient enseigné aux chrétiens. Il faut observer que les Mingréliens prient toujours debout, ce qui n'était point en usage dans toute l'église ancienne ; mais tantôt les chrétiens priaient

²⁷ « Qui soutient de trois doigts toute la masse de la terre » (Isaïe, XL, 12).

debout et tantôt à genoux, comme le remarque Baronius, sous l'an 58. Ils prient aussi la tête découverte, ainsi que les gentils, qui adoraient leurs Dieux étant couverts, au rapport de Plutarque. Saint Paul enseigne, dans l'*Ép. aux Cor.*²⁸, qu'il faut prier découvert. Ils mettent en priant la main au front, et en même temps ils font une profonde inclination. Après que leurs prières sont commencées, ils font trois fois le tour de l'église en manière de procession, toujours en priant, ce qui est une pratique des anciens fidèles, comme nous le lisons dans saint Jérôme, *Ép. 7, 12, et 22*²⁹. Au reste, leurs prières sont un discours familier avec l'image devant laquelle ils s'arrêtent ou à laquelle ils se sont d'abord adressés, lui disant de leur donner une bonne santé, une bonne récolte, qu'elle leur fasse [I, 224] trouver le larron qui les a volés, et autres choses semblables. Mais ce qu'ils lui demandent principalement et avec une grande ardeur, c'est qu'elle détruise leurs ennemis et leur donna la mort.

Chapitre XXI. *Des sacrifices.*

Les Mingréliens ont des sacrifices, qu'ils appellent *Oquamiri*, qui sont de trois sortes. Dans les premiers, on tue des bœufs, des vaches, des veaux, ou d'autres bêtes semblables, et on ne le saurait faire sans un prêtre, lequel étant venu, fait quelques oraisons sur l'animal qu'on doit immoler. Il le brûle jusqu'à la peau en cinq endroits avec la bougie qu'il tient allumée ; ensuite il mène la victime à l'entour des personnes pour le salut desquelles se fait le sacrifice, et puis on l'immole, on la tue et on la cuit, ou toute entière ou la plus grande partie. Lorsqu'elle est cuite, on la met sur une table posée au milieu de la salle. Les gens de la maison et les conviés se rangent alentour, ayant une bougie allumée à la main ; celui pour qui on a immolé la bête se met à genoux devant cette chair, ayant aussi une chandelle allumée à la main, et le prêtre fait ses oraisons. Quand elles sont finies, celui qui offre le sacrifice, et ses parents avec lui, jettent un peu d'encens sur du feu qui est sur une tuile ou autre chose à côté de la victime ; et le prêtre, coupant un morceau de la chair, la tourne sur la tête de celui ou de ceux qui en font [I, 225] l'offrande, et leur en donne à manger. Alors tous les assistants approchent tout alentour d'eux, tournent leurs bougies alentour de leurs têtes, et puis les jettent dans le feu où est l'encens. Cela fait, ils prennent tous leurs places. Le prêtre est assis seul. Une bonne partie de la victime lui appartient, car de ce qui est cuit il a les intestins entiers, et de ce qui est cru il a la tête, les pieds et la peau : et c'est là son paiement pour la messe qu'il aura dite pendant que la chair était à cuire. Chacun des assistants peut manger de cette chair tant qu'il veut, mais sans emporter rien de ce qu'on en a mis devant lui. Il n'y a que le prêtre seul qui puisse emporter, outre sa part, ce qu'il ne peut manger de ce qu'on lui a servi.

Dans les seconds sacrifices, où l'on immole seulement du menu bétail et des cochons, le ministère du prêtre n'est pas nécessaire, non plus que les bougies et que l'encens. On les fait pour la prospérité de sa famille et de ses parents. Cependant on ne laisse pas d'y inviter presque toujours le prêtre qui dit la messe, et est du festin en récompense.

Dans les troisièmes, ils offrent du sang, de l'huile, du pain et du vin. Ce sont les sacrifices des morts. Ils tuent sur leurs tombeaux, qui sont faits de bois de noyer, des veaux, des agneaux et des pigeons, et répandent dessus l'huile et le vin mêlés ensemble. Outre ces sacrifices, ils en font un de vin, seulement à table, tous les jours ; car la première fois qu'ils veulent boire, soit chez eux, soit chez leurs amis, ils prennent une [I, 226] coupe pleine de vin, et avant que de la boire, ils saluent toute la compagnie un à un, en faisant des vœux à haute voix pour la prospérité et le bonheur de chacun. Après ils se mettent à invoquer le nom

²⁸ I Corinthiens, XI, 13-16.

²⁹ Référence non confirmée.

de Dieu, et puis, en penchant la coupe, ils répandent un peu de vin, ou à terre, ou dans une autre tasse, et l'offrent à Dieu, à l'exemple du roi David, qui offrit ainsi l'eau de la citerne de Bethléem qu'il avait si ardemment désirée de boire, sans en vouloir goûter. *Paralip. 11.18*³⁰.

Tous les autres sacrifices sont aussi à l'exemple des juifs : car les deux premiers sont des sacrifices pacifiques, et le troisième est une libation. Ils font un autre sacrifice de vin en l'honneur de saint George. C'est qu'au temps des vendanges, ils emplissent une pitarre d'environ vingt flacons, ou plus ou moins, du meilleur vin, qu'ils offrent à saint George en le mettant à part. Ils l'ouvrent et le boivent au temps ordonné, qui est à la Saint-Pierre, mais pas devant, et ils boivent plutôt de l'eau que d'y toucher avant ce temps-là. Lorsqu'il est expiré, le chef de la maison prend de ce vin dans un petit vase, le porte à l'église d'Iffori³¹, qui est celle de saint George, y fait son oraison, puis revient chez lui avec ce vase, entre dans la cave avec sa famille, et ils prient tous ensemble autour du tonneau consacré, ayant mis dessus auparavant un pain fait avec du fromage et des ciboules ou des poireaux. Ils tuent après ou un veau, ou un chevreau, ou un cochon, dont le père de famille verse le sang autour du tonneau, et après avoir encore prié ils vont boire et manger. [I, 227]

Les Mingréliens font divers autres *oquamiri*, ou sacrifices de pitarres ou grands vases de vin à divers saints, dont ils ne boivent qu'au temps prescrit. L'un de ces sacrifices, qu'on appelle *samicangiara* est en l'honneur de saint Michel l'archange, un autre est en l'honneur de saint Quirice, un autre est appelé *sangoronti* et se fait en l'honneur de Dieu. Dans le premier sacrifice de ces trois-là ils tuent un petit cochon et un coq. Dans le second ils offrent un petit cochon et un pain, et invitent des étrangers à l'un et à l'autre ; mais personne n'est invité au troisième. Ceux de la maison y assistent et y mangent seuls ce qu'ils ont sacrifié, qui est toujours quelque pièce de menu bétail.

Enfin ils ont par-dessus tout cela encore beaucoup d'autres sacrifices durant l'année, que je passe sous silence pour n'être pas trop long, et parce qu'ils sont tous semblables en manières et en oraisons, leurs oraisons ne se faisant qu'en buvant ou en mangeant. Quand le jour d'un de ces sacrifices est venu, ils disent qu'un grand jour est venu : mais ce jour-là n'est pas grand à la gloire et à l'honneur de Dieu, puisqu'ils ne l'emploient point à aller à l'église, à entendre la messe, à prier, à faire de bonnes œuvres, mais parce qu'ils le passent à boire et à manger, en priant Dieu qu'il les bénisse, et qu'il extermine leurs ennemis. Que s'ils vont à la messe, ils font d'abord un peu de révérence à l'image, avec un demi-signé de croix, la priant, comme ils font à l'ordinaire ; après quoi ils caquetent, rient, chantent et bouffonnent comme s'ils étaient dans la rue.

[I, 228]

Chapitre XXII.

Des fêtes.

Les fêtes de ces gens sont de différentes classes. Ils observent celles de la première en s'abstenant de tout travail, comme de cuire du pain, et en allant à la messe : et celles-là sont le jour de Noël, qu'ils appellent *Christe* ; le premier jour de l'an, qu'ils appellent *Kalende* ; l'Annonciation, qu'ils nomment *Karebat* ; le dimanche des Rameaux, qu'ils appellent *Bajoba* ; Pâques ou *Tanapa* ; et le dimanche suivant, auquel ils donnent le même nom. Aux fêtes de la seconde classe, ils travaillent jusqu'à l'heure de la messe, que plusieurs vont à l'église pour y faire la procession. Dans cette classe sont les fêtes qu'ils appellent *Zcaricorchia*, qui est l'Épiphanie, auquel jour ils vont en procession à la rivière en mémoire du baptême de Jésus-Christ au Jourdain à pareil jour. *Pertoba Mersoba*, mots qui signifient *oraison pour les yeux*, qui est la Saint-Pierre ; *Marisina*, ou l'Assomption de la Vierge ; *Gigi picchioani*, le jour des

³⁰ I Paralipomènes, XI, 17.

³¹ Issori, selon Langlès, qui corrige ainsi le texte original.

Cendres ; et *Piavarisa magleba*, l'Exaltation de la Croix. Les fêtes de la troisième classe, desquelles ils ne font pas grand cas, et où ils travaillent tout le long du jour, sont *Tavisqueta*, la Décollation de saint Jean-Baptiste ; *Perit Zolaba*, la Transfiguration ; *Guiercoba*, le jour du miracle du bœuf de saint George ; *Cipias soba*, qui est la fête et la foire de Siporias, lieu de notre habitation. Outre ces fêtes il y a plusieurs jours dans [I, 229] l'année que ces peuples superstitieux observent avec soin, chacun selon sa dévotion particulière, étant d'eux-mêmes assez portés à s'abstenir du travail. Un de ces jours est le premier lundi de l'année et de chaque mois, qu'ils appellent *archali tutasca*, lundis nouveaux.

Mais le jour que l'on observe le plus solennellement en Mingrèlie est le premier jour de l'an, parce qu'ils croient que de ce jour-là dépend le bonheur des autres durant tout le cours de l'année. Les ministres et les courtisans qui ont quelque charge auprès du prince vont à la cour le jour de devant, passent la nuit aux environs du palais, et le lendemain matin, s'étant tous assemblés, le grand-maître de la maison porte la couronne du prince, couverte de pierreries ; le maître de la garde-robe porte dans un bassin les plus beaux bijoux ; l'échanson, la plus belle coupe ; le chef de cuisine, la plus grande marmite ; le grand écuyer mène le plus beau cheval ; le chef des pasteurs, le plus beau bœuf ; et ainsi, chacun selon son office porte ou conduit ce qu'il y a de plus considérable en sa charge. Ils vont tous en forme de procession au palais du prince, et derrière vont tous les prêtres et les évêques revêtus de leurs habits pontificaux, portant les images dans leurs mains, et chantant à haute voix, *Kyrie eleyson*. Ils se rendent au quartier du prince, où est la princesse et plusieurs seigneurs et dames somptueusement vêtues, ayant tous un cierge à la main, lesquels se rangent sur une ligne pour voir passer la procession, et chacun touche à tout [I, 230] ce qui est porté et mené dans la procession à mesure qu'elle passe devant lui, la couronne, les bijoux, la marmite, le bœuf, etc., croyant fermement que quiconque ne touche pas bien chaque chose ne sera pas heureux cette année-là. Ils chantent le *Kyrie eleyson*, attachant à toutes les portes du palais une branche de lierre, et en tous les endroits où ils passent. Le peuple, à l'imitation du prince, fait partout des processions semblables, chacun portant ou menant quelque chose de ce qu'il a de plus beau, et attachant à sa porte des branches de lierre. C'était autrefois une chose infâme parmi les chrétiens d'orner ainsi les maisons de branches d'arbre, comme le remarque Tertul., *de la couronne du soldat*, chap. 3,³² à la fin : *Christianus nec domum [januam] suam laureis infamabit*. Martin Braccar, dans la somme qu'il a faite des synodes grecs, nous apprend qu'il fut défendu aux chrétiens de parer leurs maison le jour des Calendes avec des branches de laurier, de lierre ou d'autres arbres. Grégoire III le défendit à Rome, et il y a un canon qui veut que tous ceux qui observent les calendes de janvier fassent trois ans de pénitence. Le sixième concile général renouvela cette peine. Tertullien, *chap. 15 de Idol.*, dit que Dieu a défendu de couronner les portes des fidèles, et qu'il en a connu un que Dieu punit sévèrement pour l'avoir fait, parce que ces sortes de pompes étant bannies du christianisme, les gens n'avaient pas laissé de couronner ainsi leurs portes. Mais parce qu'il y en avait qui avaient bien de la peine à s'en empêcher, comme l'observe le même Tertul. : *Plures jam [I, 231] invenies Ethnicorum fores, sine lucernis et laureis, quam Christianorum*, on introduisit que ce qui se faisait superstitieusement par les gentils fût sanctifié par les chrétiens à l'honneur de la véritable religion. Baronius, dans ses *Notes sur le Martyrologe Cal. Jan.*

Le jour de l'Épiphanie, qu'ils appellent *Schar corechia*, ils se mettent à manger une poule de bon matin et à boire copieusement en priant Dieu de les bénir. C'est d'ordinaire comme ils commencent le jour de toutes les fêtes, après quoi ils vont à pied ou à cheval à l'église. Le prêtre, vêtu de ses haillons sacerdotaux, les mène de là en procession à la plus proche rivière, en cet ordre : Premièrement marche un homme portant la trompette dont nous avons parlé, dont il sonne de temps en temps. Il est suivi d'un autre qui porte une bannière,

³² Tertullien, *Apologeticus* ?

laquelle, en quelques églises, est toute déchirée, et en d'autres en assez bon état. Après celui-ci il en vient un autre qui porte un plat d'huile de noix et une courge ou calebasse sur laquelle sont attachées cinq bougies en forme de croix ; et après lui un autre avec du feu et de l'encens. En cet équipage ils courent à la rivière aussi vite qu'ils peuvent, et sans ordre, chantant *Kyrie eleyson*. Ils vont toujours si vite qu'ils sont souvent obligés d'attendre longtemps le prêtre, qui, pour être d'ordinaire quelque vieillard, ne saurait aller si vite. Le pauvre prêtre étant arrivé tout crotté et d'ordinaire tout en sueur, ils le saluent avec des huées, en se moquant de lui d'être demeuré derrière, ayant laissé passer sa procession. [I, 232] Là-dessus ils se mettent à faire des railleries, et lui, sans s'en soucier, se met à lire quelques prières sur l'eau, et après avoir lu il brûle l'encens, verse de l'huile dans l'eau, allume les cinq bougies qui sont attachées à la calebasse, laquelle il fait flotter sur l'eau comme une nacelle. Après il met une croix dans l'eau, et avec quelque goupillon il asperge les assistants, qui courent virement se laver le visage, après quoi chacun s'en retourne, emportant une bouteille de cette eau chez soi.

Ils font une fête qu'ils appellent *Marsoba* pour le mal des yeux le jour de Sainte-Agnès, le 21 de janvier, dans une église dite *Moïse et Aaron*. Ceux qui y vont portent chacun leur présent, les uns un peu de cire, d'autres de la corde, d'autres du fil, qu'ils mettent à la main du prêtre, qui le leur tourne sur la tête, et puis ils l'offrent à l'image, afin qu'elle les préserve du mal des yeux.

Ils font une fête le jeudi de la Septuagésime qu'ils appellent *Caponoba*, auquel jour ils tuent un bon chapon pour la prospérité de la famille, selon l'institution de toutes leurs fêtes, qui ne consistent qu'à bien boire et bien manger. Le lundi de la Sexagésime, ils s'abstiennent de chair, ne mangeant que du fromage et des œufs, jusqu'au jour de la Quinquagésime inclusivement. Ils disent qu'ils font ce jeûne pour leurs morts. Le lundi suivant ils commencent le carême, et ils fêtent ce jour-là.

Ils font la fête des quarante Martyrs, qui échoit le 10 mars. Et comme c'est en carême, pendant lequel ils ne mangent ni chair [I, 233] ni poisson, ils mangent du poisson ce jour-là parce que c'est une fête solennelle. Les bères ont coutume de chanter dans les églises plusieurs hymnes à la louange des saints martyrs ; et pendant qu'ils chantent, ils mettent au milieu de l'église un seau plein d'eau dans lequel il y a une croix carrée sur laquelle ils mettent dix chandelles allumées de chaque côté, qui font quarante en tout. La prière faite, le plus ancien bère va au seau, y fait une profonde révérence, après quoi il prend une des bougies et l'éteint dans l'eau, et les autres font de même, jusqu'à ce que toutes les chandelles soient éteintes.

Ils solennisent le jour de l'Annonciation et le dimanche des Rameaux comme celui des quarante Martyrs en mangeant du poisson ces jours-là. De plus, le dimanche des Rameaux, le prêtre bénit des branches de buis, d'olive, ou quelques fleurs, et les distribue au peuple, mais cela n'est pas général, quelques-uns le faisant et d'autres non. C'est la coutume du pays de fêter dans le lieu où une image doit passer en s'abstenant de travail. Les habitants revêtus de leurs meilleurs habits vont au-devant de l'image et lui présentent, qui une corde, qui un peu de cire ou de fil, que le prêtre fait tourner autour de l'image et puis autour de la tête de l'offrant ; et là où l'image passe la nuit on s'abstient de tout travail dans cette maison et dans tout le village ou bourg. Il y en a plusieurs, lesquels se sentant la conscience chargée de quelque vol, font un présent à l'image en implorant sa miséricorde afin qu'elle leur [I, 234] pardonne et qu'elle ne se courrouce point contre leur famille. D'autres qui ont volé quelque cheval, quelque vache ou autre chose semblable, appréhendant la punition, ne veulent point que l'image vienne loger chez eux, et pour cela ils s'accordent avec ceux qui la portent et l'ont en leur charge, moyennant un présent, qu'ils ne l'apporteront point chez eux, mais qu'ils la porteront loger ailleurs. Sur quoi ces prêtres ou autres qui portent l'image, lesquels sont gens fourbes et adroits, remarquant la crainte dans laquelle est le voleur, ne l'en

quittent pas à bon marché ; car faisant semblant que l'image veut quelque chose de bien plus considérable parce que le péché est grand (quoiqu'au fond ce soient ceux qui l'ont en garde qui ne se veulent pas contenter de peu de chose pour changer de logis), ils se font donner à peu près ce qu'ils veulent. Ainsi triomphent-ils de ces misérables, ne disant pas un mot de vrai. La fête de l'image de saint George se fait vers la mi-carême.

Le Samedi saint, le prêtre va par les maison pour les bénir, ce qu'il fait en aspergeant les salles et les chambres d'eau bénite ; sur quoi on lui donne pour son droit un fromage ou des œufs.

Le jour de Pâques, le papas, avec d'autres prêtres de sa paroisse, passe toute la nuit dans l'église. Minuit étant venu, il commence à sonner la cloche et à battre le bois sacré, et de temps en temps ils sonnent tous. Quand le point du jour approche, ils sonnent de la trompette nommée *oa* ; et cette nuit-là, tant les hommes que les femmes [I, 235] se lèvent et s'ajustent le mieux qu'ils peuvent, et se mettent en chemin avant le jour pour aller à l'église, prenant avec eux des œufs rouges ou d'autre couleur. Mais quoique ce soit avant le jour, les hommes ont déjà, pour la plupart, fait leurs dévotions ordinaires, qui consistent à manger et à boire copieusement, mangeant quelques poules et buvant à être demi-ivres. En cet état ils se rendent à l'église avec tout le reste au lever de l'aurore. Là le prêtre donne à chacun une bougie faite de toile cirée seulement, plus ou moins grosse selon la qualité, mais à la cour c'est le prince qui distribue lui-même les bougies de sa main à tous ceux qui sont venus à l'église, et aux évêques mêmes. Après cela les femmes séparées des hommes se mettent en haie hors de l'église sous le porche, leurs bougies allumées, et puis le prêtre ou le plus digne bère monte au clocher et annonce au peuple par trois fois, en criant de toutes sa force, la résurrection de Jésus-Christ par ces paroles : *Isminde Isminde Ocazo Ctis omadiri Ctiso Tekusi zeliso oria galto qualdga Christi Dga ghigharodes*, et le peuple lui répond : *Mardi Macarebels*. En même temps chacun jette quelques pierres contre la muraille. Cela fait, ils font trois fois la procession autour de l'église en l'ordre suivant : la trompette qui sonne de temps en temps va devant ; la bannière la suit ; après vient le prêtre, puis le peuple, les principaux les premiers. Les femmes ne vont point à la procession, mais elles demeurent en haie au milieu du porche devant l'église. Le prêtre chante avec tout [I, 236] le peuple l'hymne suivant, qu'ils savent tous parce qu'il est court.

*Ad Gomaza scenza
Christe Maseovarsa
Angelosi ugualoth
Zeth satha scina
Da evens masghirs
Tzeda Sinindis galiza
Di deba scenda.*

Ils répètent cet hymne plusieurs fois. Après la procession ils disent la messe, à laquelle ils assistent avec aussi peu de dévotion et d'attention que s'ils étaient dans une place, discourant, badinant, riant, et se donnant des œufs l'un à l'autre. La messe étant finie, ils font de nouveau trois fois la procession autour de l'église, comme nous l'avons dit, chantant d'autres prières. Ils s'inclinent ensuite, puis sortent de l'église, font un tour devant la porte, et s'en vont au nom de Dieu, se donnant les bonnes fêtes les uns aux autres. À la cour c'est la coutume de porter au prince, à la fin de la messe, un agneau rôti dans un bassin, lequel le met en pièces avec ses mains et le distribue lui-même à toute sa cour, donnant à chacun un morceau : et c'est là leur communion pascale.

Le lendemain de Pâques, qui est le lundi, ils font la fête pour les morts en cette manière. Le matin de fort bonne heure, ceux à qui il est mort durant l'année quelque proche

parent vont à sa sépulture, portant avec eux un agneau, mais il ne faut point [I, 237] que ce soit d'autre animal, afin de le faire bénir et de le sacrifier. Le prêtre, étant debout sur la sépulture, le bénit en disant quelques oraisons, et tout aussitôt il l'égorge et en répand le sang sur la sépulture du défunt pour le repos de son âme. Cet abus s'est presque entièrement aboli entre les Mingréliens de la paroisse de Siporias, proche de laquelle nos Pères théatins ont leur église, et cela à force de leur faire connaître que cette pratique était une cérémonie judaïque, et non pas chrétienne. L'agneau étant tué, on en donne la tête et les pieds au prêtre, et on apporte le reste chez soi pour le faire cuire. À l'heure du dîner ou un peu plus tard ils se rendent tous à l'église, faisant porter avec eux sur une charrette de quoi faire le festin, à savoir leur table à manger, une chaudière de leur pâte, un panier plein de pain fait avec des œufs et du fromage, des œufs durs de différentes couleurs, et des fromages ; un autre panier où est la viande ; deux gros flacons de vin, plus ou moins. Ils mettent tout cela sur la sépulture ; le prêtre y donne sa bénédiction, et on lui donne pour sa part des œufs, du fromage et du pain. C'est la coutume aussi de lui donner par famille quelques aunes de toile ou une ou deux chemises. Ceux particulièrement à qui il est mort quelque parent cette année-là sont plus libéraux que les autres, et font présent au prêtre de telles choses. Ils vont tous ensuite dans un pré qui est devant l'église ou ils se divisent en deux bandes, chacune se mettant à une table. Le prêtre est à une table à part. Avant qu'on mange il donne sa bénédiction [I, 238] à haute voix. Ils se présentent les uns aux autres à manger et à boire, et s'en envoient d'une table à l'autre, et vers la fin du repas une troupe se lève et va en chantant saluer l'autre, qui lui répond en lui envoyant à boire et à manger. L'autre table se lève ensuite et va saluer la première, où l'on fait les mêmes civilités. Sur le soir les femmes d'un même quartier dansent et chantent ensemble à leur mode jusqu'à la nuit qu'ils s'en vont tous chez eux au nom de Dieu.

Le jour de l'Ascension, qu'ils appellent *Amegleba*, ils font chez eux leur dévotion accoutumée en tuant des porcs ou des poules et en faisant bonne chère. Chacun allume sa bougie et met un grain d'encens dans le feu, priant Dieu de leur faire voir un autre jour semblable, et qu'il multiplie et bénisse les abeilles afin qu'elles fassent beaucoup de cire et de miel. Le jour de la Pentecôte ils font aussi la fête de tous les saints, qu'ils célèbrent à leur manière de manger tout le jour, ce qu'ils font extraordinairement ce jour-là parce que le lendemain commence le jeûne de saint Pierre.

À la fête de ce saint, laquelle ils appellent *Petroba*, ils font dès minuit leurs dévotions ordinaires en mangeant des cochons de lait ou des poules, et lorsqu'ils entendent la trompette et la cloche ils vont à l'église. Le prêtre dit la messe. Ils portent ce jour-là dans des paniers du pain, des poires et des noisettes sur la sépulture des morts, où le prêtre se rend après la messe et donne la bénédiction aux viandes et aux personnes, lesquelles lui donnent chacun l'aumône, après [I, 239] quoi plusieurs vont chez eux boire et manger et les autres le font ou dans l'église ou proche les sépultures. Ils font tous avant de se retirer un demi-signé de croix devant l'église. Il faut remarquer qu'ils ne mettent point leurs bœufs à la charrue les dimanches, ni ne les font travailler à autre chose.

Le jour de l'Assomption de la Bonne Vierge, lequel ils appellent *Marisina*, ils en commencent la fête au point du jour par leurs dévotions accoutumées de boire et de manger. Leur repas est d'une jeune poule de l'année, laquelle ils oignent d'huile de noix aussi de la même année. Ils ne commencent qu'en ce temps-là à manger des noix nouvelles et des poules de l'année ; et comme ils n'en mangent pas plus tôt, ils n'en vendent point non plus avant ce jour-là, disant qu'ils ne peuvent vendre de jeune volaille et de noix nouvelles avant les prières de la Saint-Pierre. Ces prières consistent à demander à Dieu de multiplier leurs poules, et ce sont particulièrement les femmes qui font ces prières-là. Ils bénissent aussi en ce même jour les champs et les prés, ce qu'ils font en prenant trois feuilles de ce grain lui leur sert de pain avec une petite branche de fraisier et un peu de cire dont ils font une manière de rameau

qu'ils font bénir par le prêtre dans l'église et qu'ils portent ensuite dans un champ ensemencé, où ils le plantent au beau milieu, croyant que cela préserve sûrement les champs de tonnerre, de grêle et d'autres tels désastres. Ils font en le plantant quelques oraisons, recommandant le champ à Dieu et à l'image ; et [I, 240] enfin ils font un long repas dans ce champ même, car sans repas ils ne croient pas qu'aucune dévotion soit utile ou efficace.

Ils ont une fête appelée *Elioba* qu'ils célèbrent en l'honneur de saint Élie prophète, lequel ils invoquent quand ils ont besoin de pluie et pour avoir une bonne récolte ; et pour l'obtenir plus sûrement, ils tuent des chèvres en l'honneur du saint. C'est ce jour-là que l'on immole dans l'église de Siporias, paroisse de nos Pères, une chèvre, que le prince de Mingrèlie y a fondée à perpétuité pour cette fête, avec du pain et du vin à suffisance. Douze prêtres se rendent dans l'église et y disent la messe ensemble ; après quoi ils mangent ensemble de même la chèvre et le reste, jusqu'à ce qu'ils soient bien ivres presque tous. Cette fête est au 30 juillet.

Le 14 septembre il y a une autre fête à Siporias, avec une foire appelée *Sipiassoba*, qui dure depuis le lundi jusqu'au dimanche. Ils portent ce jour-là dans l'église du lieu l'image de saint George et celle des Saiselliens, tous avec des couronnes sur la tête. Comme il se trouve à cette fête un grand concours de peuple à cause de la foire, et beaucoup d'étrangers qui sont la plupart des marchands arméniens, géorgiens et juifs, il s'y fait un grand trafic de toute sorte de denrées, de nippes et d'étoffes que l'on troque contre des denrées du pays : ce qui produit beaucoup de présents à ces images de la part de ceux qui viennent seulement pour les prier. Mais ces présents ne sont pas de conséquence, ne consistant ordinairement qu'en corde, en [I, 241] cire et en fil. Quelquefois on leur donne aussi de l'argent. Il n'y a presque personne dans tout le pays qui ne vienne à cette fête. Il y a des années que les images emportent plus de dix charrettes chargées de présents. Les prêtres sont pour lors bien occupés à dire la messe ; mais comme *more Græcorum*, il ne s'en peut dire qu'une par jour dans une église, ils se trouvent quelquefois plus d'une douzaine à dire la messe, qu'ils disent tous ensemble, encore que les uns viennent après les autres, et quelquefois lorsque la messe est à moitié dite.

Le 21 d'octobre ils font la fête du miracle que saint George fit dans leur pays en faveur d'un païen étranger qui était venu de plus de cent lieues loin, dont voici l'histoire. Du temps que l'église grecque était une avec la latine, et que ce glorieux martyr faisait beaucoup de miracles, ce païen à qui on les racontait n'en pouvait rien croire ; et comme les chrétiens l'exhortaient à n'être pas obstiné mais à croire ce que des gens lui en assuraient, il leur dit : « Je croirai les miracles que vous me racontez de votre saint si avant demain il me fait apporter chez moi un tel de mes bœufs, qu'il leur marqua. » Sur quoi le saint fit que la nuit suivante ce bœuf se trouva porté de plus de cent lieues loin dans cet endroit-là, qui est celui où est l'église qui lui est consacré, au village des Issoriens, et où ce païen, à la grande consolation des chrétiens, reçut le baptême. On tua le bœuf et on le partagea au peuple, qui était accouru en foule voir cette aventure miraculeuse. Les Mingréliens, pour conserver [I, 242] la mémoire de ce miracle, fait au temps que la foi florissait chez eux, obligent tous les ans, un peu avant la fête, un de ceux qui aspirant à la prêtrise de dérober un bœuf, le plus beau qu'il peut trouver, pour et au nom de saint George, qui, à ce qu'ils tiennent, enlève un bœuf tous les ans à pareil jour et le pose au même lieu en mémoire de cet ancien miracle. Ce qui fait que quinze jours auparavant il faut bien garder ses bœufs, parce que chacun, sous le nom de saint George, en dérobe où il peut, et toujours les plus beaux, en disant : « Si saint George dérobe bien un bœuf, nous en pouvons bien dérober aussi. » Sur quoi chacun pense pouvoir dérober impunément. Il y a plusieurs Grecs et quelques-uns de nos Pères qui ont pris soin de découvrir de quelle manière se faisait ce faux miracle du bœuf, ou pour mieux dire cette fourberie, veillant pour cela toute la nuit et rôdant alentour de l'église. Ils ont trouvé qu'on l'y fait entrer à l'entrée de la nuit, et qu'on le tire de dedans avec des cordes. La plupart des

évêques savent la fourberie, et que ce prétendu miracle annuel est une pure imposture, mais ils y conviennent pour entretenir la dévotion du peuple, lequel (chose qu'il faut observer) n'a garde de s'approcher de l'église la nuit du miracle, parce qu'on lui fait accroire qu'il mourrait, et que le saint tue quiconque approche de son église en ce temps-là. Il n'y a que celui qui a volé le bœuf et ceux qui le font entrer qui sachent le mystère.

Cette église de saint George est dans le village des Issoriens, proche de la mer Noire, [I, 243] dans l'évêché de Bediel. Les peuples des environs l'ont en très grande vénération, jusqu'aux barbares même. De sorte que les plus proches voisins de ce lieu, qui sont les Abras, les Alanes, les Gighes et autres infidèles, n'osent l'aller piller, quoiqu'ils sachent bien qu'elle est fort riche, même en joyaux et en argent, les portes de cette église étant couvertes de plaques d'argent sur lesquelles les images, tant du saint que de ses miracles, sont faites en bosse. Personne cependant, comme je dis, n'ose voler cette église, de peur que le saint ne les tue cruellement. Cette crainte vient, entre les autres choses, de ce qu'il y a dans cette église de certaines piques et un pieu de fer à deux pointes en forme de flèches si grosses et si pesantes qu'un homme n'en saurait porter une. Or, ils croient que le saint se sert de ces armes, et que c'est avec cela qu'il tue sur-le-champ quiconque fait un vol. La frayeur qu'ils ont de ces armes est telle que quand le prêtre de cette église en porte quelques-unes dehors, ceux qu'il rencontre lui font autant d'honneur et de révérence que si c'était l'image même du saint, tant ils ont peur d'être tués de ces armes.

La veille de la fête, le prince, accompagné du catholicos, des évêques et de toute la noblesse, se rend à l'église et visite dedans pour voir s'il n'y a point de bœuf caché, et puis il la ferme, apposant lui-même son sceau sur la porte, et le matin il revient avec la même compagnie, reconnaît son sceau, ouvre la porte de l'église, et y trouve le bœuf qu'ils disent que le saint a dérobé cette nuit-là [I, 244] et y a mis. Là-dessus tout le monde fait retentir l'air d'acclamations. Aussitôt un jeune homme destiné à cet office, ayant une cognée à la main apportée exprès, et qui ne sert à autre chose, traîne le bœuf hors de l'église, le tue et le coupe en plusieurs parts. Le prince prend la première, et la seconde et la troisième s'envoient par des courriers, l'une au roi d'Imirette et l'autre au prince de Guriel. On en donne ensuite aux seigneurs de Mingrèlie, aux ministres du prince et aux bères, qui ne le mangent pas, parce qu'ils ne mangent pas de viande, mais qu'ils distribuent à leurs officiers et à leurs domestiques. Il y a beaucoup de gens qui mangent de cette chair sur-le-champ avec grande ardeur et dévotion, ni plus ni moins que si c'était la communion ; d'autres la salent et la font sécher au feu, espérant d'être guéris de leurs maladies s'ils en mangent lorsqu'ils sont alités. Quand on tue le bœuf, on observe soigneusement comment il est fait et ses mouvements pour en tirer des augures. Par exemple, si le bœuf ne veut pas se laisser prendre, s'il se démène et bat des cornes, ils disent qu'il y aura guerre cette année-là ; s'il est crotté, c'est signe de fertilité et d'abondance ; s'il est mouillé, c'est qu'il y aura beaucoup de vin ; s'il est roux, cela présage mortalité parmi les hommes et les chevaux ; mais c'est un bon signe s'il est d'autre couleur ; et quoique tous les ans ils soient trompés à ces prédictions, ils sont toujours aussi superstitieux et aussi crédules que devant.

Quant à la fête de Noël, ils disent comme [I, 245] nous, ce jour-là, une messe à minuit, mais c'est plutôt un festin qu'une messe ; car comme ils ont tous un jeûne durant l'Avent, tant les séculiers que les ecclésiastiques, et que ce jeûne chez eux dure près de quarante jours, ils sont tous fort faibles et fort affamés : c'est pourquoi ils se mettent tous à minuit à tuer des poules et des chapons, à boire et à manger jusqu'au jour, en priant Dieu de leur faire voir d'autres Noëls, ce qu'ils appellent faire leurs prières et commencer les dévotions. Le matin, demi-ivres qu'ils sont, ils vont à l'église en portant avec eux des paniers pleins de pain fait aux œufs et au fromage, du raisin, des pommes, des noix, des noisettes, et d'autres vivres qu'ils déposent chacun sur sa sépulture, et vont entendre la messe. Lorsqu'elle est finie, et que le prêtre est déshabillé, il s'en va l'encensoir et le livre à la main prier de

sépulture en sépulture sur les fosses et sur les aliments qu'on a apportés. Chacun cependant allume sa bougie et met deux grains d'encens dans son encensoir, après quoi il donne un pain au prêtre. Quelques-uns portent de plus des pigeons à la sépulture dont ils répandent le sang sur la fosse à l'intention des morts.

Chapitre XXIII.

Des saints lieux qu'ils ont à Jérusalem.

Cette nation a sa chapelle à Jérusalem où l'on fait l'office en leur langue mais à la manière grecque. Cette chapelle [I, 246] renferme le trou dans lequel fut plantée la croix de Jésus-Christ. Les cordeliers en avaient premièrement la possession, mais le sultan d'Égypte la leur ôta pour la donner à ces peuples en récompense des services qu'ils lui ont rendus dans plusieurs guerres. Il y avait autrefois quarante-sept lampes allumées dans cette chapelle, mais ces gens sont à présent si pauvres qu'il n'y en a plus aujourd'hui. Ils ne souffrent pas que des catholiques y disent la messe, mais seulement qu'ils y fassent leurs prières. Ils ont un autre lieu en garde conjointement avec les Grecs, appelé communément la prison du Sauveur, lequel est sous un portique vers l'orient, avec une citerne taillée dans le roc vif, qui n'est pas bien profonde. Ce lieu touche à la principale muraille de l'église. Il est de forme carrée, assez obscure, faisant face au mont Calvaire. Ils prétendent que Jésus-Christ attendit en cet endroit, ayant sa croix sur les épaules, que le trou où l'on devait la planter fût fait. Ces deux nations de Grecs et de Mingréliens, à cause de leur commune pauvreté, n'entretiennent qu'une lampe en cet endroit. Il y a un commissaire de Terre Sainte député par le patriarche de [I, 247] Jérusalem pour ramasser des aumônes pour les saints lieux susdits, tant dans l'Odisse ou Mingrélie que dans le pays d'Imirette, qui est la Géorgie, et dans le pays de Gurriel. Ce commissaire, qui est toujours un bère, est à présent le sieur Nicolas Nicephore, moine grec de l'ordre de saint Basile, ayant le titre de *Jovarismama*, c'est-à-dire *père de la croix*. Il peut comme le patriarche de Jérusalem donner à un chacun la *sandoba*, c'est-à-dire la bénédiction ou l'indulgence plénière, ce qu'il fait moyennant cinquante écus par personne. Ces peuples s'imaginent que par le moyen de ces indulgences ils sont absous de tous péchés, tant fait qu'à faire, durant leur vie. C'est pourquoi tous ceux qui en ont le moyen prennent ce *sandoba*, écrit en Géorgien, avec quoi ce député amasse beaucoup d'argent, qu'il envoie ensuite aux autres bères à Jérusalem.

Chapitre XXIV.

Des commandements de l'Église.

Il est tout à fait inutile de traiter ce sujet, car ces peuples vivent selon l'instinct naturel et selon les commandements de leur prince. S'il mange de la viande les jours de jeûne, ils en mangent de même, disant que ce n'est pas un péché puisque le prince le fait semblablement ; s'il répudie sa femme, ou s'il en prend deux à la fois, chacun le fait aussi. Pour ce qui est d'aller à la messe les jours de fête, on a vu comment ils n'observent aucune fête, et que seulement le dimanche ils s'abstiennent un peu du travail. Ainsi ils ne vont guère à la messe ce jour-là ; et ceux qui y vont entrent dans l'église, font un demi-signé de croix, invoquant le nom de Dieu et de la Bonne Vierge, et puis sortent de l'église, se tenant devant à discourir, et laissent dire la messe au prêtre. Cela se passe communément ainsi, excepté le jour de l'Annonciation, celui du dimanche des Rameaux, [I, 248] et celui de Pâques, que les hommes se tiennent dans l'église, parce que les femmes sont dehors. Ils ne laissent pas de même de parler et rire comme s'ils étaient dans un marché. Ils ont un peu plus de respect à la messe des *bères* et à celles où le prince assiste...

Ici finit la relation du Père Zampy. Je n'y ajouterai autre chose, sinon que tout ce que j'ai pu remarquer dans les cérémonies religieuses et dans la créance des Mingréliens est entièrement conforme à ce qu'il en rapporte.

Il faut que je dise un mot de leur deuil. C'est un deuil de désespérés. Lorsqu'une femme perd son mari ou un proche parent, elle déchire ses habits, elle se dépouille nue jusqu'à la ceinture, elle s'arrache les cheveux, elle s'enlève avec les ongles la peau du corps et du visage, elle se bat le sein, elle crie, hurle, grince des dents, écume, fait la furieuse et la possédée, dans un excès épouvantable. Les hommes témoignent leur douleur d'une manière aussi barbare : ils déchirent leur habits, ils se font raser la tête et le visage, et ils se battent la poitrine.

Le deuil dure 40 jours, étant furieux les dix premiers, comme je viens de dire, et diminuant après successivement. Durant ces dix premiers jours, les proches du mort et une quantité d'hommes et de femmes de toutes conditions viennent le pleurer. Cela se fait en cette manière. Ces personnes se rangent en ordre autour de cadavre, et déchirées, [I, 249] comme j'ai dit, elles se battent des deux mains la poitrine, criant *Vaih, Vaih*. Les cris et les coups sont mesurés, et rendent un son effroyable. Tout cela forme une affreuse image de désespoir qu'on ne peut regarder sans frémir. Il arrive tout d'un coup qu'on n'entend rien. Le deuil s'arrête et se tient dans un profond silence ; et puis tout d'un coup il fait un grand cri, et se rejette dans ses premiers emportements. Le dernier jour, qui est le quarantième, comme j'ai dit, on enterre le mort. On fait un festin à tous ses proches, à tous ses amis, à tous ses voisins, et à tous ceux qui sont venus le pleurer. Les femmes mangent à part, hors du lieu où sont les hommes. L'évêque dit la messe, et après prend de droit tout ce qui servait à la personne du mort : son cheval, ses habits, ses armes, son argenterie s'il en a, et les autres choses de cette sorte. Les deuils ruinent les maisons en Mingrélie : cependant on est obligé de les faire solennellement. L'évêque dit une messe des morts, par force, pour le grand profit qui lui en revient. On vient pleurer le mort par force, afin de vivre quarante jours aux dépens de ce qu'il a laissé. Lorsqu'un évêque meurt, c'est le prince qui lui fait dire la messe des morts, le quarantième jour du deuil, et qui prend tous ses biens, hors les immeubles.

Voici ce que j'ai appris en Colchide sur la nature du pays, sur les mœurs, et sur la religion des habitants. Leurs voisins vivent et font comme eux presque en toutes choses, si ce n'est que ceux qui sont plus proches de Turquie et de Perse ont les mœurs plus [I, 250] douces et les inclinations plus équitables, au lieu que ceux qui sont plus proches des Tartares et de Scythie ont les mœurs plus barbares, et n'ont ni idée ni extérieur de religion et n'observent aucunes lois. J'ai parlé des Abcas et des peuples qui habitent au bas du mont Caucase et j'en ai dit tout ce que j'avais appris. Je dirai à présent ce que j'ai vu et ce que j'ai ouï de plus remarquable des autres pays voisins de Mingrélie. Ces pays sont la principauté de Guriel et le royaume d'Imirette.

Le pays de Guriel est petit. Il confine du côté du septentrion avec l'Imirette, et du côté d'orient avec la partie du mont Caucase que tiennent les Turcs. Il a du côté d'occident la Mingrélie, et au midi la mer Noire. Il s'étend le long de cette mer depuis le fleuve du Phase jusqu'à un autre fleuve qui passe à un mille de Gonié, château tenu par les Turcs, éloigné du Phase de quarante milles seulement. Le pays de Guriel ressemble en tout à la Mingrélie quant à sa nature, et quant aux mœurs des habitants. L'on y a la même religion, les mêmes coutumes, et les mêmes inclinations à l'impureté, au brigandage, et au meurtre.

Le royaume d'Imirette est un peu plus grand que les pays dont je viens de parler. C'est l'Ibérie des Anciens. Il est enfermé entre le mont Caucase, la Colchide, la mer Noire, la principauté de Guriel, et la Géorgie. Sa longueur est de six-vingts milles, sa largeur de soixante. Les peuples du mont Caucase, avec qui il confine, sont les Géorgiens [I, 251] et les Turcs au midi, et au septentrion les Ossi et les Caracioles, que les Turcs appellent

Caracherkes, c'est-à-dire Circassiens noirs, pour les raisons que j'ai dites. Ce sont les Caracoles ou Circassiens noirs que les Européans ont appelés Huns, et qui firent tous ces ravages en Italie et dans les Gaules dont parlent les historiens, et entre autres Cedrenus³³. La langue qu'ils parlent est mêlée de turc.

L'Imirette est un pays de bois et de montagnes comme la Mingrèlie, mais il y a de plus belles vallées, et de plus délicieuses plaines. On y trouve plus facilement du pain, de la viande, et des légumes. Il y a des minières de fer. L'argent y a cours. On y bat monnaie. On y trouve des bourgs. Quant aux mœurs et aux coutumes, c'est aussi la même chose qu'en Mingrèlie. Le roi a trois bonnes forteresses, une appelée Scander, située sur le bord d'une vallée, et deux dans le mont Caucase nommées Regia et Scorgia, toutes deux de très difficile accès, étant bâties en des lieux que la nature a ingénieusement fortifiés. Le Phase passe devant. Le prince avait, il n'y a pas longtemps, une autre forteresse bien plus importante appelée Cotatis, du même nom que tout le pays d'alentour, qui est peut-être celui que Ptolomée appelle la région Cotatene. Les Turcs en sont à présent les maîtres.

Le royaume d'Imirette a longtemps tenu sous lui les Abcas, les Mingréliens, et les peuples de Guriel, après qu'ils eurent tous quatre ensemble secoué le joug des empereurs [I, 252] de Constantinople premièrement, et puis des empereurs de Trébisonde, dont l'histoire remarque qu'ils se faisaient honneur du titre de rois du fleuve de Phase. Ces peuples se désunirent le siècle passé, et depuis leur révolte ils ont toujours fait la guerre entre eux. Les plus proches des Turcs ont recherché son assistance. Il³⁴ les a d'abord protégés, et enfin il les a tous rendus tributaires l'un après l'autre. Le tribut du roi d'Imirette est de quatre-vingts enfants, filles et garçons, âgés de dix à vingt ans. Celui du prince du Guriel est de quarante-six enfants de même sorte. Celui du prince de Mingrèlie est de soixante mille brasses de toile de lin faite dans le pays. Les Abcas avaient aussi été mis sous le tribut, mais ils l'ont payé peu de fois, et à présent ils ne le payent point. Le roi d'Imirette et le prince de Guriel envoient eux-mêmes leur tribut au pacha d'Akalzike. Un chaoux vient prendre celui du prince de Mingrèlie. Lorsque je passai à Akalzike, on disait que les Turcs voulaient se mettre en possession de ces pays-là et y mettre un pacha, ne sachant point d'autre moyen de remédier aux guerres continuelles qui les détruisent et les dépeuplent notablement. Les Turcs ne se sont pas souciés auparavant d'en prendre possession, parce qu'il est comme impossible d'y observer le mahométisme, par la raison que ces pays n'ont rien de meilleur que le vin et le cochon, dont la loi mahométane défend l'usage ; joint que l'air y est mauvais, qu'il n'y a point de pain, et que le peuple y est épars, de façon qu'en quelque lieu qu'on [I, 253] pût bâtir des forteresses, chacune ne pourrait contenir dans le devoir que sept ou huit maisons. C'est pour ces considérations qu'ils ont laissé ces provinces en leur ancien état, et qu'ils se sont contentés qu'elles leur servissent de pépinière d'esclaves. Ils en tirent sept ou huit mille chaque année. Des égards et des obstacles à peu près semblables empêchent apparemment les Turcs d'incorporer à leur empire les vastes plaines de Tartarie et de Scythie et les pays immenses du mont Caucase. Si les peuples qui les habitent étaient ramassés dans des villes et en des lieux forts, on aurait bientôt trouvé la voie de les réduire et de les tenir sous le joug. Mais le moyen d'y tenir des gens qui changent de lieu tous les mois, et qui courent leur pays toute leur vie ? Je ne dois pas oublier que tous ces pays-là, qui ne payent aujourd'hui tribut qu'au Turc, le payent de temps en temps à la Perse, selon que les monarques persans savent se faire craindre en y envoyant des armées. Abas le Grand tira ce tribut exactement, et même sans peine, durant tout son règne, qui parvint jusqu'à l'an 1627. Et ce tribut consistait aussi en enfants d'un et d'autre sexe, de même que la Colchide le payait à la Perse dans les premiers âges du monde. Chose fort remarquable que dans tous les siècles, ces régions

³³ Historien byzantin du XI^e siècle dont la chronique universelle fut publiée en 1566.

³⁴ C'est-à-dire le Turc.

maritimes de la mer Noire aient produit de si beau sang et en si grande quantité.

Le prince de Mingrélie qui règne aujourd'hui est le huitième depuis qu'elle s'est révoltée de la domination d'Imirette. Ils s'appellent tous *Dadian*, comme qui dirait chef [I, 254] de la justice, de *dad*, mot persien qui signifie justice, d'où la première race des rois de Perse a été appelée *Pich-Dadian*, c'est-à-dire la première justice, pour nous marquer que ce furent les premiers hommes que les peuples de ce grand pays établirent pour leur administrer la justice et maintenir chacun en la jouissance de son bien. Le roi d'Imirette se donne le titre de *meppe*, c'est-à-dire *roi* en géorgien. Le *meppe* et le *dadian* se disent tous deux descendus du roi et prophète David. Les anciens rois de Géorgie s'en disaient descendus aussi, et le *kan* de Géorgie en ses titres se dit de même issu de ce grand roi par Salomon son fils. Le roi d'Imirette se donne un autre titre encore bien plus fastueux dans les lettres qu'il fait expédier : il se qualifie *roi des rois*.

II Voyage de Mingrèlie à Tauris

Dès que notre vaisseau eut pris port à la rade d'Isgaour, comme j'ai dit, j'allai à terre avec le marchand grec qui me conduisait. J'espérais d'y trouver des maisons, un peu de vivres, et quelques secours : cet espoir n'était pas mal fondé, puisque je voyais sept vaisseaux dans le port, mais je fus fort trompé : je ne trouvai rien de tout cela. La plage d'Isgaour est toute couverte de bois. On y a une esplanade à cent pas du rivage, un endroit qui en a deux cent cinquante de long et cinquante de large, c'est là le grand marché de la Mingrèlie. Il y a une rue qui a de chaque côté une centaine de petites cabanes faites de branches d'arbres attachées les unes aux autres. Chaque marchand en prend une. Il y couche et y tient boutique des choses seulement [II, 4] qui se peuvent vendre en deux ou trois jours. Celles qu'on a achetées et celles qu'on ne voit pas apparence de vendre incessamment se gardent dans le vaisseau à cause du peu de sûreté qu'il y a à terre. Il n'y avait autre chose en ce marché, ni pas une maison de paysan aux environs. Mon conducteur dit à quelques gens qui étaient venus au marché d'apporter le jour suivant du *gom* : c'est ce grain dont l'on se sert au lieu de pain, du vin, et d'autres provisions. Ces paysans le promirent, mais ils n'en firent rien. Je fus bien surpris et bien affligé de n'en point trouver, car les nôtres allaient finir, et de ne voir en ce marché que des esclaves enchaînés, et qu'une douzaine de gueux nus, l'arc et la flèche à la main, et qui faisaient peur. C'étaient les douaniers. Mais ma surprise et mon affliction augmentèrent fort apprenant que les Turcs et le prince de Guriel venaient en Mingrèlie, que chacun prenait les armes et commençait la guerre en pillant les maisons de ses voisins, et en enlevant les personnes et le bétail partout où ils le rencontraient. J'avais fait un grand fond sur les missionnaires théatins qui sont en Mingrèlie lorsque je pris la résolution d'y venir. Je m'assurais qu'ils auraient une maison où l'on pourrait être en sûreté, et qu'ils me feraient promptement passer en Perse. Leur maison est à quarante milles d'Isgaour par terre. Par mer il y en a cinquante-cinq. J'envoyai au préfet de la mission un exprès¹ avec une lettre où je lui mandais que j'étais venu en Mingrèlie et que j'allais en Perse pour des affaires d'importance ; que j'étais chargé [II, 5] pour lui de lettres de recommandation de l'ambassadeur de France, du résident de Gênes, du custode des capucins de Grèce, et du facteur des théatins à Constantinople ; et que je le suppliais instamment d'envoyer quelqu'un qui me donnât les ouvertures nécessaires pour faire mon voyage. Je pensais faire marché en argent avec l'exprès, mais il le fallut faire en toile. Mon conducteur accorda avec lui à deux pièces de toile bleue, à condition qu'il serait de retour en deux jours et demi. Ces deux pièces coûtaient quatre francs à Caffa. Je retournai au vaisseau fort triste et fort affligé de me trouver dans un pays où il n'y avait aucuns vivres à acheter, où l'argent n'avait point de cours, et où l'on ne trouvait point de logis pour demeurer. Tant d'esclaves de tous âges, d'un et d'autre sexe, les uns enchaînés, les autres attachés deux à deux, ces douaniers et leur air brigand et assassin, m'avaient rempli l'imagination de frayeur. Je fis ferme pourtant, et m'efforçai autant que je pus de dissiper toutes ces craintes.

Je n'en parlai ni à mon camarade, ni à mes gens. Je leur dis qu'on m'avait promis des vivres, mais qu'il était bon néanmoins de ménager autant qu'il se pourrait le peu qui nous en restait.

Le bruit de guerre dont j'ai parlé n'empêcha point les marchands de notre vaisseau de se débarquer le lendemain avant le jour. Ils allèrent à terre, prirent chacun une cabane, et y portèrent des marchandises.

¹ « Un homme envoyé à dessein pour porter des lettres, des nouvelles, des ordres, etc. » (*Académie*, 1762).

Le 18 [septembre 1672] à midi mon conducteur vint au vaisseau m'apporter la réponse du préfet des [II, 6] théatins. Elle était courte. Il me mandait que dans deux ou trois jours il serait au vaisseau avec une barque, et qu'il me servirait de tout son pouvoir.

Le 19 sur le soir un nombre de paysans qui se sauvaient passèrent par Isagaour et y donnèrent une furieuse alarme, racontant que les Abcas, que le prince de Mongrèlie avait appelés à son secours contre les Turcs, pillaient et brûlaient tout et emmenaient les gens et le bétail, et qu'ils n'étaient pas loin du port. Chacun en un instant se mit à charger ce qu'il put dans les barques des vaisseaux. Il était tard ; les vaisseaux sont à près d'un mille de terre. On n'y put faire que deux voyages. Chaque capitaine fit porter deux pièces de canon en terre. On les dressa aux avenues du marché, et toute la nuit on y fut sous les armes. Je ne puis exprimer la grande affliction où un si malheureux et un si subit accident me jeta. Je ne me sentais point de fermeté à tenir contre. Ce qui me désespérait, c'est que le capitaine parla d'abord d'aller négocier chez les Abcas et chez les Cherkes, et puis de retourner à Caffa. C'était pour être trois mois sur mer, et ne se retirer qu'à la fin de l'année. Le reculement de ma fortune que cette proposition me mettait devant les yeux, le danger de périr, le manquement de vivres, l'impossibilité apparente d'en recouvrer ; tout cela, dis-je, que je voyais distinctement, n'était pas néanmoins ce qui faisait ma plus grande peine : c'était de voir le bien de mes amis, que je croyais échappé de la mer Noire et de la Turquie, exposé de nouveau à courir tous ces dangers, [II, 7] et moi réduit à essuyer les reproches et le mépris des gens, à m'entendre imputer pour fautes les accidents inopinés, et pour imprudence les mauvaises rencontres du temps. Mon accablement augmenta par l'abattement de mes valets et par leurs imprécations, l'un contre la destinée, l'autre contre le pays où nous étions, l'autre contre les gens qui m'avaient mis en tête la mer Noire ; en un mot, j'étais en une si profonde angoisse que j'y devais abîmer. Dieu néanmoins m'en tira par sa grâce. Il me fortifia le courage. Je raffermis mes gens, mais leur patience ne durait pas, c'était toujours à recommencer ; car la faim que nous souffrions les rejetait de temps en temps dans leurs emportements brutaux.

Le 20 tous les gens de notre vaisseau et des autres qui étaient à la rade se rembarquèrent. Ils aimèrent mieux abandonner des laines, du sel, de la faïence, et d'autres pareilles marchandises, que de s'exposer à être pris des Abcas, qu'on les assurait être proches. Ils l'étaient en effet, car à dix heures du soir nous vîmes tout le marché en feu, et le lendemain matin, des gens y étant allés, ils ne trouvèrent plus que des cendres et des restes d'embrassement.

Dès que notre monde fut à bord, je tâchai d'acheter d'eux du biscuit, du riz, du beurre, des oignons, et des légumes² sèches. Personne n'en voulait vendre, appréhendant qu'il ne fallût retourner à Caffa ; toutefois, à force d'argent je tirai de divers marchands soixante livres de biscuit, un peu de légumes, huit livres de beurre, et douze livres de riz. C'était bien peu pour six personnes ; le bon [II, 8] ménage le fit durer plus longtemps que je ne croyais. Il y avait dans notre vaisseau du poisson sec en abondance, nous ne mangions presque d'autre chose. J'étais merveilleusement content quand j'avais fait faire à mes gens un repas sans pain, je comptais cette abstinence pour une pour une aventure de jour heureux.

Le 27, voyant que le préfet des théatins n'était point venu, et ne sachant ce que je devais attendre de sa part, j'exposai à mes gens le besoin qu'il y avait qu'un d'eux l'allât trouver, parce qu'il n'y avait que lui qui nous pût garantir des maux qui nous menaçaient et nous tirer de ceux que nous endurions et qui redoublaient chaque jour. Notre manquement de vivres et leur désespoir les persuadèrent plus que toutes mes raisons. Un d'eux s'offrit à aller trouver les théatins. Il y avait alors à notre vaisseau une barque d'Anarguie : c'est un village sur le bord de la mer qui n'est qu'à vingt milles de Sippias, lieu où demeurent ces religieux. Cette barque était venue charger du sel. Le valet que j'envoyais se mit dedans. Je lui donnai

² *Trévoux* cite un exemple pour attester l'usage de ce mot au féminin.

quatre ducats d'or, de l'argent, de la mercerie, et le chargeai de toutes les lettres que j'avais pour le préfet des théatins. J'en usais ainsi afin que la recommandation de tant de personnes, les unes de qualité, les autres de ses amis, le poussât à nous secourir dans la peine extrême où nous étions. Je la lui mandai fort amplement, le conjurant de m'aider s'il le pouvait. Je lui mandais aussi que l'homme que je lui envoyais avait de l'argent, dont je le suppliais de se servir, que je ne désirais [II, 9] de lui que sa peine, de laquelle encore je ne manquerais pas de lui tenir compte.

Le 4^e d'octobre [1672] au matin le valet que j'avais envoyé revint, amenant avec lui le préfet des théatins. J'ai déjà dit qu'il se nommait Don Marie Joseph Zampi, et qu'il est de Mantoue. Je courus le saluer et l'embrasser. Voici la première chose qu'il me dit : « Dieu pardonne, monsieur, aux gens qui vous ont conseillé de venir ici, le mal qu'ils ont attiré sur vous. Vous êtes arrivé dans le plus méchant et dans le plus barbare pays du monde ; et le meilleur parti que vous puissiez prendre est de vous en retourner à Constantinople par la première commodité. » La joie que le Père nous avait causée par sa vue nous fut ôtée par ce discours. Je le menai dans ma cabane, et là avec mon camarade nous délibérâmes de ce qu'il fallait faire. Nous le remerciâmes d'abord de la peine qu'il avait prise de venir de si loin. Il me dit qu'il serait venu au temps qu'il avait promis, mais que la guerre et l'irruption des Abcas avaient rendu les chemins si dangereux qu'il n'avait osé s'exposer. Je lui dis ensuite que le discours qu'il m'avait tenu en me faisant l'honneur de m'embrasser me désespérait, et que je le suppliais de me dire s'il ne venait pas nous prendre et nous emmener en sa maison. Il me répondit qu'il était venu pour nous servir en tout ce qu'il pourrait, qu'il nous mènerait chez lui si nous le désirions, mais qu'il était bien aise de nous faire connaître la nature du pays où nous voulions passer. Qu'il n'y avait point de pain, et que dans le temps présent on n'y trouvait aucuns vivres, que [II, 10] l'air y était malsain, et le peuple si méchant que cela n'était pas concevable. Je lui dis que nous avions une lettre de recommandation pour le prince de Mingrèlie. Il me répliqua que ce prince de Mingrèlie était tout aussi méchant, un aussi grand brigand et aussi franc voleur que ses sujets. Il nous conta là-dessus qu'il y avait trois ans que, revenant d'Italie, il apportait beaucoup de présents pour ce prince, pour la princesse sa femme, pour le vizir, et pour les principaux de la cour, qu'il leur distribua, donnant presque tout ce qu'il avait ; que bien loin d'être contents, le prince envoya enlever le peu qu'il avait gardé ; et qu'encore qu'il soit son médecin, et de tous les grands, le vizir le fit mettre peu après dans un cachot, la chaîne au col et les fers aux pieds, pour avoir de l'argent, et qu'il ne se retira des mains de ce tigre qu'en lui donnant quarante écus. « Ce que je vous dis, messieurs, ajouta-t-il, n'est point du tout pour vous renvoyer, c'est seulement pour vous informer du danger où vous vous jetez en mettant le pied en Mingrèlie. Si vous y voulez venir après ces avertissements, je ferai tout de mon mieux pour bien conserver vos personnes et votre bagage, et pour vous faire passer sûrement en Perse. »

Je ne délibérai point sur ce que ce Père nous représenta. Les maux dont on me menaçait en Mingrèlie étaient maux à venir, et j'espérais je ne sais sur quoi de les éviter. Ceux que je souffrais étaient présents, j'en avais l'imagination remplie et le cœur abattu. Je représentai au Père Zampi que quelques malheurs qui nous pussent arriver en Mingrèlie, ils seraient [II, 11] toujours moindres que ceux qui nous arriveraient en retournant à Caffa, et qu'ils nous feraient infailliblement périr. Je lui fis remarquer que nous n'avions ni provisions ni vivres, que le vaisseau où nous étions était vieux, qu'il s'emplissait journellement d'esclaves d'un et d'autre sexe et de tous âges, de sorte qu'on ne pouvait déjà plus se remuer dessus. Qu'il y venait depuis le matin jusqu'au soir grand nombre d'Abcas et de Mingréliens qui l'emplissaient de vermine et y apportaient une infection qui ne manquerait pas d'engendrer la peste ; que le vaisseau ne ferait de deux mois voile pour Caffa ; que ce serait alors la saison des tempêtes, et le temps que la mer Noire, cette mer si orageuse et si dangereuse, est le plus travaillée de bourrasques. Que supposé que nous arrivassions à Caffa,

et s'il voulait à Constantinople, ce ne pouvait être de quatre mois, après quoi nous serions à recommencer, c'est-à-dire à rechercher un chemin pour passer la Turquie, et à courir derechef de risque de ses avanies et de ses douanes. Qu'enfin, durant toutes ces courses, nous serions tant de fois exposés à périr, qu'il valait autant en courir le risque en Mingrélie, où il ne pouvait être plus grand, mais où il ne pouvait durer guère, n'y ayant que quatre journées de chemin à faire pour être en pays de sûreté.

Le père Zampi ne rejeta aucune de mes raisons. Notre passage ne pouvait que lui faire du bien en son particulier et à sa mission. Il ne parla plus que de nous emmener et nous tirer entièrement du vaisseau. La barque dans laquelle mon valet l'avait amené [II, 12] était longue comme une felouque³, mais plus large et plus profonde ; on l'avait frétée pour aller et venir. Nous nous y embarquâmes avec tout notre bagage, et pour cent écus de denrées que nous achetâmes au vaisseau. Le Père Zampi en fit l'achat. Je l'en avais supplié, parce qu'il savait ce qui était de débit en Mingrélie, où comme j'ai dit, l'argent n'a point de cours que comme une marchandise. Notre bagage ayant été embarqué avant midi, nous fîmes voile à l'heure même. J'étais ravi de joie de me voir hors du vaisseau, dont je ne pouvais plus sentir la puanteur ni voir la vie et le commerce infâme qui se faisait dessus. C'était un cloaque et un cachot d'esclaves ; tous les soirs on enchaînait les hommes deux à deux, et les garçons aussi. Le matin on leur ôtait les chaînes, c'était un bruit qui ne me laissait point reposer, et un objet qui m'enfonçait toujours dans la tristesse. On ne manquait pas tous les matins de voir du feu en terre. C'était un signal qu'il y avait des gens qui amenaient vendre des esclaves ou d'autres marchandises. On y envoyait la barque. Ceux qui voulaient venir au vaisseau se mettaient dedans avec leurs marchandises, venaient à bord et faisaient leur trafic. La guerre de Mingrélie fut favorable à nos marchands, car les Abcas leur apportaient à vendre le butin qu'ils avaient fait. Il vint un jour à notre vaisseau un Abcas de qualité, ayant une suite de sept ou huit hommes qui semblaient tout à fait être les plus grands fripons du monde. Il amena trois esclaves. Ses gens étaient chargés de butin ; entre autres choses ils avaient un cadre d'image [II, 13] tout d'argent. Je leur fis demander où était l'image ; ils répondirent qu'ils l'avaient laissée dans l'église, et n'avaient osé l'emporter de peur qu'elle ne les tuât.

Notre vaisseau avait quarante esclaves lorsque j'en sortis. Le capitaine et les marchands turcs et chrétiens les avaient troqués contre des armes, des hardes, et d'autres denrées. Ils donnaient de ce que l'on voulait, et le comptaient deux fois plus qu'il ne leur avait coûté. Les hommes âgés depuis 25 ans jusqu'à 40 ne leur revenaient qu'à 15 écus, et ceux qui étaient plus âgés à 8 ou 10 ; les belles filles d'entre 13 à 18 ans, à 20 écus, les autres à moins ; les femmes à 12, les enfants à 3 ou 4. Un marchand grec qui avait une chambre près de la mienne acheta une femme et son enfant à la mamelle, douze écus. La femme était de 25 ans, elle avait les traits du visage admirablement beaux et un vrai teint de lys. Je n'ai jamais vu de plus beaux tétons, de gorge plus ronde, de teint plus uni : cette belle femme faisait tout ensemble envie et compassion. Je disais en moi-même en la regardant tristement : Malheureuse beauté, vous ne me feriez ni compassion ni envie si j'étais en un autre état, et si je ne me trouvais moi-même sur le point de tomber en de plus grandes misères, s'il s'en peut de plus grandes que celles d'esclave. Ce qui me surprenait, c'est que ces misérables créatures n'étaient pas abattues, et ne paraissaient pas sentir le malheur de leur condition. Dès qu'on les avait achetées on leur ôtait les lambeaux dont elles étaient couvertes. On les vêtait de linge et d'habits [II, 14] neufs, et on les faisait travailler. On employait les hommes et les garçons au service du vaisseau, les femmes et les filles à coudre. Ils paraissaient tous bien satisfaits de l'habillement et de la nourriture qu'on leur donnait. Le travail était leur grande peine ; il fallait souvent que le bâton les y portât. Ayant considéré durant plusieurs jours leur naturel

³ « Petit vaisseau à six rames, et qui est sans couverte, dont on se sert sur la mer Méditerranée » (Furetière).

paresseux aux uns et aux autres au-delà de ce qu'on peut se l'imaginer, il m'entra dans l'esprit ce que je n'avais pu jusque-là y mettre, savoir que les séraïls fussent des prisons si paisibles et si délicieuses qu'on le disait. Je compris alors que des créatures paresseuses à tel excès que ces femmes mingréliennes, que je voyais n'avoir pas de plus grand plaisir que d'être assises, la tête penchée sur les genoux tout le jour entier, à moins qu'on ne les forçât de travailler ; que ces sortes de femmes, dis-je, ne se pouvaient pas trouver mal à leur aise dans de beaux logis avec de spacieux jardins, où on leur donnait abondamment tout ce qui est nécessaire à la vie sans les mettre à rien faire. Il est vrai que ce n'est que les plus belles femmes que l'on traite ainsi. On fait au contraire travailler les autres continuellement, et on les y force avec le bâton, comme je l'ai dit. Il me vint aussi dans l'esprit qu'il fallait que du temps des républiques de Grèce, les femmes mingréliennes et circassiennes n'eussent pas la même estime de beauté au-dessus des Grecques qu'elles ont à présent, puisqu'on ne lit pas qu'autre que Jason soit venu chercher des femmes en cette partie du monde, au lieu qu'on y accourt à présent de tous les [II, 15] endroits de l'Orient, et que le prix qu'on donne pour ces femmes les peut faire passer raisonnablement pour des vraies toisons d'or.

Nous eûmes assez bon vent. Notre petite barque allait à voile et à rames. Je m'entretins avec le Père Zampi, durant le voyage, des moyens qu'il fallait tenir pour ne point tomber entre les mains des ennemis, et n'être ni pillé ni assassiné des Mingréliens. La conversation se tourna ensuite sur les personnes dont je lui avais envoyé les lettres. Il me dit que celle de l'ambassadeur de France était la duplicata d'une qu'il lui avait écrit [*sic*] l'année passée pour avoir des attestations de la religion des Colchéens. Il me la donna à lire. Je la lus, et je fus surpris que, nous ayant été donnée pour lettre de recommandation, nous n'y fussions pas seulement nommés. J'appréhendai qu'il ne vînt à la pensée du Père Zampi que l'ambassadeur n'avait pas pour nous autant de bienveillance et de considération que je tâchais de lui faire croire. Cela m'obligea à lui montrer la lettre qu'il nous avait fait l'honneur de nous donner pour le prince de Mingrélie ; en voici la copie.

« TRÈS ILLUSTRÉ PRINCE,

« L'empereur de France, mon maître, m'ayant commandé d'appuyer de sa protection vos intérêts à la Porte ottomane dans toutes les occasions qui s'en présenteront, j'ai bien de la joie d'avoir le moyen non seulement de vous en assurer par cette lettre, mais encore de ce que les sieurs [II, 16] Chardin et Raisin, qui en sont les porteurs, vous donneront les mêmes assurances de ma part. Vous m'obligerez de les croire, et par la considération que je fais de leurs personnes, de les appuyer et de les protéger en tout ce qui dépendra de votre autorité, pendant qu'ils séjourneront en votre cour, et lorsqu'ils voudront sortir de vos États pour passer en Perse. J'espère que vous leur accorderez volontiers cette grâce, et que vous y ajouterez celle de me croire,

« Très illustre prince,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

DE NOINTEL,

« Ambassadeur près Sa Majesté très chrétienne

l'empereur de France à la Porte ottomane. »

Sur le minuit nous arrivâmes à l'entrée du fleuve Astolphe. Les Mingréliens l'appellent Langur. C'est un des grands fleuves de Mingrélie. Nous nous arrê tâmes là, et envoyâmes à Anarchie deux de nos mariniers prendre langue des ennemis et voir si les gens n'avaient point fui et ce qu'ils faisaient. Anarchie est un village à deux milles de la mer. C'est le plus considérable endroit de Mingrélie. Il est grand de cent maisons ; mais elles sont si éloignées les unes des autres qu'il y a deux milles de la première à la dernière. Il y a toujours dans ce village des Turcs qui achètent des esclaves et des barques pour les emmener.

On dit qu'il est bâti à l'endroit où était autrefois une grande ville nommée Héraclée. [II, 17]

Le 5 avant le jour ces deux mariniers revinrent. Ils firent rapport que les Abcas n'avaient point fait de courses proche d'Anarghie, qu'ils n'en avaient pas approché plus près que 15 milles, et que tout était là à l'ordinaire. Le Père Zampi fit promptement ramer afin d'arriver de bonne heure au village et de tout débarquer sans être vus de personne. Tout cela réussit à souhait ; nous allâmes loger chez un paysan des mieux accommodés du lieu ; nous avions beaucoup de coffres, le plus grand était plein de livres. Le Père Zampi me conseilla de l'ouvrir dès que nous serions au logis et de le tout vider, faisant semblant de chercher quelque chose, afin que les gens chez qui nous allions ne s'imaginassent pas qu'il y avait des trésors dans ces coffres, et publiassent que nous étions religieux et que nous n'avions que des livres. Les gens du logis demeurèrent étonnés de ne voir dans un si grand coffre que des livres, et je juge qu'ils se figurèrent quelque chose de pareil dans les autres.

Le 9 un théatin laïc nous vint voir. C'était le médecin et le chirurgien de toute la Mingrèlie. L'accès que son art lui donnait chez le prince et chez tous les grands lui avait merveilleusement enflé le cœur. Il ne considérait ni Pères ni préfet, et ses actions et ses discours avaient un faste insupportable. Je le reçus et le traitai comme sa vanité le désirait. Il me donna mille assurances de protection et de secours, et me promit fort de nous apporter des nouvelles du départ des Abcas dès qu'il en serait bien assuré. Il n'y [II, 18] manqua point ; il vint le 13 nous donner cette bonne nouvelle. Il nous dit que le jour précédent il s'était trouvé chez le prince lorsqu'on la lui avait apportée. Il nous conta aussi que les Abcas avaient emmené douze cents personnes, beaucoup de bétail et beaucoup d'autre butin, qu'ils avaient saccagé la maison d'un sujet des théatins et pris trois de leurs esclaves. Que le prince avait envoyé deux gentilshommes au prince des Abcas lui faire des plaintes et des menaces sur sa perfidie, de ce qu'étant venu en Mingrèlie sous promesse et serment de la défendre contre les Turcs, il avait employé ses troupes à la saccager et à la piller, et s'en était après retourné sans rien faire en sa faveur. Après qu'il m'eut bien conté des nouvelles, il dit au Père Zampi que nous pouvions tous aller en leur maison à Sipias, et que le prince et le catholicos lui avaient ordonné de me dire et à mon camarade que nous étions les bienvenus, et qu'ils nous donneraient des hommes et des chevaux pour nous mener en Géorgie. Nous résolûmes de partir le lendemain.

Pendant que je demeurai à Anarghie je ne souffris point de disette, on trouvait des volailles, des pigeons sauvages, des cochons, et des chèvres. Mes gens troquaient cela contre de la toile, des aiguilles, de l'encens, des peignes, et des couteaux. Ils avaient les denrées à assez bon marché. Le vin était en abondance, c'était le temps de vendange, je ne manquais que de pain. Il y avait à Anarghie une dame de qualité qui s'était depuis peu retirée là. Elle était veuve, son mari avait été vizir du prince. Le Père Zampi me [II, 19] mena chez elle. Je lui fis un présent de ces menues denrées. Elle pour m'en récompenser, et pour en attirer d'autres, m'envoyait tous les jours un pain de demi-livre avec quelque autre régal. Un jour c'était du sanglier, un autre jour un pain de cire, un autre un morceau de miel, un autre un faisan, et m'envoyant cela elle me faisait toujours demander quelque bagatelle : couteaux, ciseaux, ruban, papier ; ainsi elle se faisait payer de ses présents au double. Un jour elle me vint voir et me fit beaucoup de caresses et encore plus de demandes. Ce commerce me déplaisait ; je l'entretenais néanmoins pour avoir du pain, ne sachant où en recouvrer ailleurs.

Le Père Zampi me faisait passer pour capucin. Il disait que j'allais trouver les capucins qui sont en Géorgie. Que je m'étais travesti pour n'être pas reconnu en Turquie, et pour passer avec plus de facilité. Afin d'appuyer ce déguisement il m'avait exhorté à m'habiller misérablement et à faire le pauvre en toutes occasions. Je jouais assez bien mon personnage, mais la conduite de mes valets empêchait qu'il n'imposât. Ils rompaient mes mesures par la cuisine qu'ils faisaient. Ils achetaient tout ce qui se trouvait bon à manger, quelque prix qu'on en voulût. En un mot ils se payaient avec excès des disettes passées, et

cette dépense faisait penser aux gens que je n'étais pas si pauvre qu'on disait.

Le 14 deux heures avant jour nous partîmes d'Anarghie ; nous fîmes deux lieues remontant le fleuve Astolphe, après quoi nous [II, 20] débarquâmes notre bagage et le mîmes sur six petites charrettes. Des provisions que le Père Zampi avait achetées en remplissaient deux autres. Ces huit charrettes chargées firent un furieux éclat. On n'a pas accoutumé en Mingrèlie de voir tant de bien à la fois. En moins de deux jours tout le pays fut informé qu'il était arrivé des Européens qui avaient plein huit charrettes de bagage. On conta encore cette nouvelle avec des particularités qui nous attirèrent beaucoup de malheurs, comme je dirai. Nous fîmes quatre lieues et demie par terre et nous arrivâmes à Sipias au coucher du soleil.

Sipias est le nom de deux petites églises dont l'une est paroisse de Mingrèlie et l'autre appartient aux théatins. Elle leur a été donnée avec le clos où les deux églises sont enfermées. Ce clos est grand ; ils y ont bâti plusieurs corps de logis de charpente à la façon du pays. Les uns ont un bas et un étage, les autres n'ont que le bas. Chaque religieux a un de ces logements pour demeurer, de manière qu'ils sont tous séparés. Les plus petits logis sont remplis de leurs esclaves et de deux familles de paysans de leurs sujets.

Les théatins vinrent en Mingrèlie l'an 1627. Ils y firent reçus comme médecins. Le prince qui régnait alors était puissant, on lui représenta que c'était le bien et l'avantage de son pays qu'il s'y établît des gens qui savaient un art si utile à la conservation de la santé. Il leur fit accueil, et il leur donna la maison qu'ils ont, des terres et quantité de paysans pour les labourer et pour entretenir [II, 21] leur famille de vin et de grain. Vingt-et-un ans auparavant les jésuites de Constantinople avaient envoyé deux de leurs confrères en ce pays-là, mais ils y moururent si tôt que cela fit peur aux autres ; aucun d'eux n'y a plus voulu retourner. Les théatins avaient les années passées des maisons en Tartarie, en Géorgie, en Circassie, et Imirette. Elles se sont toutes détruites ; ils ont abandonné ces lieux, voyant qu'on n'y voulait pas recevoir la religion romaine, et que la médecine dont ils faisaient profession les accablait. Ils m'ont assuré plusieurs fois qu'ils auraient il y a longtemps laissé pareillement celle de Colchide pour les mêmes considérations, mais qu'ils s'y tenaient **pour l'honneur de l'Église romaine, qui se faisait une gloire d'avoir des gens par toute la terre, et**⁴ pour l'honneur de leur ordre en particulier, qui n'ayant plus que cette seule mission au monde, décherrait d'estime s'il ne la pouvait entretenir.

Il y avait quatre théatins à Sipias lorsque j'arrivai, trois prêtres et un laïc. Les prêtres exerçaient la médecine, le laïc la médecine et la chirurgie. Il avait été dans le monde chirurgien de profession. Les théatins disent que le profit spirituel qu'ils font dans ce pays-là est de baptiser les enfants, n'y en ayant point qui soient baptisés, ou qui ne le soient mal. Hors cela, ils avouent qu'ils ne font rien auprès des Mingréliens, qui bien loin, disent-ils, d'embrasser le rite romain, croient que les Européens ne sont pas chrétiens, parce qu'ils ne leur voient pas observer tant de jeûnes ni si rudes qu'eux, et qu'ils ne craignent pas les images. Les propres [II, 22] esclaves des théatins ne veulent pas communiquer avec eux dans les cérémonies religieuses, et ils m'ont dit qu'ils n'avaient jamais pu en élever aucun à servir la messe. Je leur ai vu plusieurs fois baptiser des enfants : ils donnent le baptême à tous ceux qu'ils trouvent dans les maisons où ils n'étaient venus de longtemps, et où ils ne se souvenaient point d'avoir administré ce sacrement. J'ai demeuré plusieurs jours avec le préfet des théatins en divers lieux de Mingrèlie, et j'ai vu plusieurs fois la manière dont ils baptisaient les enfants. Lorsqu'on lui en amenait quelqu'un malade pour le voir, il faisait venir de l'eau, disant qu'il avait besoin de se laver les mains. Il les lavait, et sans les essuyer, il touchait du bout du doigt le front de l'enfant, en faisant accroire que c'était pour reconnaître sa maladie.

⁴ La proposition en caractères gras est supprimée dans l'édition de 1711, sans pour autant être marquée par des crochets dans celle de 1735.

Il baptisait les enfants qui se portaient bien, secouant sur eux les mains en les lavant, comme par manière de badinerie. La première fois que je lui vis faire cela, je remarquai qu'il parlait entre ses dents, souriait et me regardait. Je lui demandai ce qu'il faisait : « Je viens de baptiser ces enfants, me dit-il ; c'est leur bonheur que nous soyons venus dans cette maison. » Je lui demandai quel nom il leur avait donné : « Je ne leur en donne point, répondit-il, car souvent je ne sais si je baptise mâle ou femelle ; le nom n'est pas nécessaire : il suffit de jeter une goutte d'eau sur l'enfant et de faire mentalement la forme du baptême. » Au reste, les théatins sont très misérables en Mingrélie : on les pille, on les maltraite, on n'a pour eux ni [II, 23] respect ni considération, sinon quand la maladie ou quelque blessure réduit à avoir besoin de leur assistance.

Le 18 la princesse de Mingrélie vint chez les théatins. Le préfet l'alla promptement recevoir. On appelle les princesses de Mingrélie et celles des pays voisins *dedopale* ; c'est un mot géorgien qui signifie reine. Elle était à cheval ; elle avait environ huit femmes et dix hommes à sa suite avec des gens à pied autour de son cheval. Ce train était fort mal vêtu et fort mal monté. Elle dit au préfet qu'elle avait appris que la provision qu'on leur envoie tous les ans de Constantinople était venue, et qu'il y avait des Européens dans sa maison qui avaient apporté un grand bagage. Qu'elle s'en réjouissait, et désirait les voir pour leur dire qu'ils étaient les bienvenus. On m'appela aussitôt pour la saluer. Le Père Zampi me dit qu'il lui fallait faire un présent, que c'était la coutume de payer de quelque don les visites du prince et de la princesse. Je lui dis que je la suppliais de vouloir bien attendre que je lui en portasse un à son palais. Elle accepta le délai. On lui avait dit que je parlais turc et persan. Elle fit venir un esclave qui savait bien le turc, et me fit mille questions sur ma qualité, et sur mon voyage. Je disais que j'étais capucin, et je parlais et j'agissais toujours en religieux ; mais il ne me parut pas que Sa Majesté le crût, car la plupart de ses questions étaient sur l'amour. Elle me faisait demander si je n'en sentais point, si je n'en avais jamais senti. Comment il se pouvait faire qu'on n'eût point d'amour, et qu'on se passât [II, 24] de femme ? Elle poussait cet entretien avec un merveilleux plaisir, toute sa suite s'épanouissait là-dessus ; pour moi qui me désespérais, j'eusse voulu que la princesse et sa suite eussent été bien loin de moi. Je craignais à tout moment qu'elle ne fit piller le logis, ayant demandé à trois reprises de voir ce que j'avais apporté, et la provision des théatins. On la leur envoie annuellement de Constantinople, comme j'ai dit, consistant en denrées de plusieurs sortes. Ils sont obligés d'en faire part au prince et à la princesse, au vizir et aux principaux gentils hommes du pays. Le Père Zampi lui promit de lui porter le lendemain le présent accoutumé, et que je lui en porterais un aussi ; elle s'en alla grâce à Dieu avec cette assurance.

Le 19 au matin elle m'envoya inviter à dîner ; j'y fus avec le Père Zampi et un autre théatin. Elle était à une maison à deux milles seulement de la nôtre. Elle ne demeurait pas avec le prince ; il ne la pouvait souffrir et la haïssait à mort. On la lui a fait épouser par force. Je la trouvai dans un plus bel ajustement qu'elle n'était le jour précédent. Elle était fardée et s'efforçait bien de paraître belle. Elle avait des habits de brocart d'or et des pierreries à sa coiffure, son voile était tout à fait galant, et fait d'une façon particulière. Elle était assise sur des tapis, ayant à ses côtés neuf ou dix femmes de chambre. Ses filles d'honneur étaient, disait-on, retirées en une forteresse à cause de la guerre. La salle était remplie de gredins demi-nus qui composaient sa cour. On me demanda le présent que j'avais apporté pour [II, 25] la princesse avant que de me faire entrer ; un valet le portait. Il le donna à ses gens. Il consistait en pâtes de Gênes, en rubans, en papier, en aiguilles, en étuis de couteaux et de ciseaux assez jolis. Tout cela avait coûté quelque 23 ou 24 francs, mais il en valait plus de soixante en Mingrélie. La princesse en fut fort contente. Elle me fit entrer après l'avoir vu. Il y avait un banc proche d'elle sur lequel cet esclave qui parlait turc me dit de m'asseoir : elle me dit d'abord qu'elle me voulait marier à une de ses amies, et qu'elle ne voulait point que je sortisse de son pays, qu'elle me donnerait des maisons, des terres, des esclaves et des sujets ;

elle me recommença ensuite le discours de la première fois, mais il ne dura guère, car on vint avertir que le dîner était prêt.

La maison où elle logeait était au milieu de cinq ou six autres, chacune à cent pas de distance, sans enceinte de haie ou de mur. On voyait au-devant une estrade de bois d'environ 18 pouces de hauteur couverte d'un petit dôme. On étendit des tapis dessus. La princesse s'y assit ; ses femmes se mirent à quatre pas d'elle sur d'autres tapis. Ce nombre de gredins qui faisaient sa cour s'assirent en rond sur l'herbe ; il y en avait environ cinquante. Pour les théatins et pour moi il y avait deux bancs proche de l'estrade ; l'un nous servait de siège, l'autre servit de table. Quand la princesse fut assise, son garde-nappe étendit devant elle une longue toile peinte, et mit sur un bout le buffet, qui consistait en deux grands flacons et deux petits, en quatre plats et huit tasses de diverses grandeurs, en un bassin [II, 26] et une cuillère à pot et en une écumoire, et tout cela d'argent. D'autres valets mettaient au même temps devant tous ceux qui étaient là assis des planches de bois pour servir de table. On en mit une aussi devant les femmes. Dès que tout cela fut rangé, on apporta au milieu de la place deux chaudrons, un très grand porté par quatre hommes, et qui était plein de *gom* commun, un autre plus petit, porté à deux, plein de *gom* blanc. J'ai dit que ce *gom* est une pâte dont les Mingréliens se nourrissent comme nous faisons de pain. Deux autres hommes apportèrent sur une civière un cochon bouilli tout entier, et quatre autres hommes chacun une grande cruche de vin. On servait de tout cela à la princesse, puis à ses femmes, puis à nous, puis à la suite. On servit de plus à la princesse un bassin de bois où il y avait du pain et des herbes fortes pour exciter l'appétit, et un grand plat d'argent dans lequel il y avait deux volailles, une bouillie, une rôtie, toutes deux avec une méchante sauce dont je ne pus jamais manger. La princesse m'envoya une partie du pain et des herbes et me fit dire que je demeurasse à souper, et qu'elle ferait tuer un bœuf : c'était un pur compliment. Un peu après elle m'envoya deux morceaux de volaille, et me fit demander pourquoi il ne venait pas en Mingrèlie de ces ouvriers européens qui travaillaient si bien les métaux, la soie, et la laine, et pourquoi il ne venait que des moines, de quoi l'on n'avait que faire, et que l'on ne désirait point ? Je fus bien étonné de cette question. La princesse parlait tout haut mingrélien ; son esclave [II, 27] me rapportait aussi tout haut sa pensée en turquesque. Ainsi je laisse à penser la confusion dont cette demande couvrait les pauvres théatins qui étaient là. À dire le vrai, j'y pris beaucoup de part, je répondis pour eux et pour moi, à qui cela s'adressait pareillement, mi disant capucin, que les artisans d'Europe ne travaillaient que pour le gain, et qu'ils en trouvaient assez à faire pour n'avoir pas envie d'en aller chercher ailleurs ; mais que les religieux avaient en vue la gloire de Dieu, et le salut des âmes, et qu'il n'y avait que ces grands intérêts qui pussent porter les Européens à quitter leurs pays pour venir si loin.

Le repas dura deux heures. Quand il fut à la moitié, la princesse m'envoya une tasse de vin, et me fit dire que c'était le vin de sa bouche et la tasse où elle buvait. Elle me fit trois fois ce même honneur. Elle était fort surprise de voir que je mettais de l'eau dans le vin, disant n'avoir jamais vu faire cela. Elle et ses femmes le buvaient pur, et en quantité. À la fin du repas elle m'envoya demander si je n'avais point apporté d'épicerie et de porcelaines. Elle me fit faire six ou sept messages purement pour me demander de semblables choses. Je jugeai de là que cette gueuse, si j'ose nommer ainsi une princesse souveraine, ne me caressait que par intérêt. Toutes mes réponses furent des refus. Elle s'en fâcha à la fin, et dit qu'elle voulait envoyer visiter mes hardes ; je répondis que ce serait quand il lui plairait. Je fis cette réponse ayant peur que le refus et la résistance n'échauffassent son avidité, et pour cacher [II, 28] aussi l'épouvante où me jetait sa menace. Elle me fit réponse qu'elle disait cela en riant, je fis semblant de le croire ; cependant dès qu'on fut hors de table je suppliai un des théatins qui m'accompagnaient d'aller en diligence avertir mon camarade de ce que m'avait dit la princesse, afin qu'il se préparât à tout événement. Après dîner elle me parla encore de mariage, et me dit qu'elle me ferait voir en peu de jours la femme qu'elle me voulait donner ;

je lui répondis comme auparavant, que les religieux ne se mariaient point. Ayant dit cela je fus congédié. La princesse aperçut par malheur en lui faisant la révérence, que sous la méchante robe que je portais j'avais du linge plus blanc et plus fin que celui qu'on a en Mingrèlie. Elle s'approcha de moi, me prit la main, me retroussa la manche jusqu'au coude et me tint quelque temps par le bras, s'entretenant bas avec une de ses femmes. J'étais en vérité embarrassé au dernier point ; l'action de cette dame ne me donnait point de joie. Elle avait beau me sourire, la peur ne me quittait point ; ce qui me faisait le plus de peine, c'était de n'entendre point ce qu'elle disait, et de voir néanmoins à son geste qu'elle parlait de moi avec application. **Je ne savais comment en user devant tant de monde avec une femme en qui je voyais tout ensemble la qualité de souveraine et l'effronterie d'une courtisane**⁵. Cependant je n'étais jusque-là que déconcerté. Voici ce qui me jeta en une extrême consternation. La princesse s'approcha du Père Zampi et lui dit : « Vous me trompez tous deux. Je veux que vous reveniez ensemble dimanche matin, et que ce nouveau venu me dise la messe. » Le Père voulut répondre ; mais la princesse tourna le dos, et on nous dit de nous en aller. [II, 29]

Je revins au logis fort pensif et fort triste. Le discours que m'avait tenu la princesse me faisait beaucoup appréhender que son avidité **et d'autres motifs**⁶ ne la poussassent à me jouer un méchant tour. Le Père Zampi m'avertissait de l'attendre comme une chose infaillible. Je m'y préparai donc, et dès la nuit suivante nous enterrâmes ce que nous avions de plus précieux. Je fis creuser dans la chambre d'un Père théatin une fosse profonde de cinq pieds, et y mis une caisse de montres et d'horloges garnies de pierreries et une de corail. Cela fut si bien enterré qu'il ne paraissait point du tout qu'on y eût remué la terre. J'allai après dans l'église pour un semblable dessein. Le Père Zampi me conseillait d'ouvrir la fosse d'un théatin enterré six ans auparavant et de confier à ses cendres une petite cassette que je voulais cacher. Dieu, qui savait ce qui allait bientôt arriver à cette fosse, m'empêcha de suivre l'avis. J'aimai mieux creuser à un coin de l'église derrière la porte. J'y fis faire un trou profond, comme dans la chambre, et j'y mis cette cassette, qui contenait 12 mille ducats d'or. Je cachai ensuite dans le toit de la chambre où je logeais un sabre et un poignard de pierreries, et d'autres bijoux. Ce toit était couvert de paille. Nous refînmes près de nous mon camarade et moi les choses de grand prix et de peu de poids, et pour ce qui n'était pas de si grande valeur, nous le donnâmes à garder aux théatins.

Le 23 je connus le bien que m'avait fait la princesse en me menaçant de faire visiter mes hardes. C'était un dimanche, j'en avais passé une partie en prières et à gémir dans le sentiment [II, 30] des malheurs qui m'accablaient et des dangers dont j'étais environné sans voir de porte ouverte pour en sortir. Je me tenais si sûrement esclave que je n'osais prier Dieu pour la liberté. Je me renfermais à lui demander un bon maître, et dans le choix j'aimais mieux les fers des Turcs qu'une femme colchénienne, et surtout de la main de cette nouvelle Médée. Quand nous eûmes dîné, on vint dire au préfet qu'il y avait deux gentilshommes à la porte qui le demandaient. Ces deux gentilshommes étaient de leurs voisins. Ils étaient à cheval couverts de chemises de maille, et fort armés. Ils avaient avec eux une trentaine d'hommes à pied et à cheval, tous armés aussi. Le préfet ne s'étonna point de les voir en cet état avec tant de suite, parce qu'on était en temps de guerre. Ces deux gentilshommes dirent au préfet qu'ils s'étaient arrêtés à la porte pour discourir avec lui, et avec les Européens qui étaient venus de nouveau. Sur cela ils mirent pied à terre. Le préfet m'appela et mon camarade. Nous allâmes les trouver. Je n'avais garde de pénétrer leur mauvais dessein ; mais je le connus bientôt ; car dès que nous les eûmes abordés ils nous firent saisir par leurs gens. Ils dirent en même temps au préfet, et aux autres théatins qui les étaient venus saluer, de se

⁵ Cette phrase, présente en 1686, est supprimée dans l'édition de 1711.

⁶ L'édition de 1711 supprime ces trois mots, présents en 1686.

retirer, et que s'ils remuaient on les tuerait. Le préfet, saisi de peur, s'enfuit. Les autres ne nous voulurent pas abandonner, et le frère laïc nous servit vivement. Il se sacrifia pour nous ; l'épée nue qu'on lui mit sur le col ne le put faire retirer de nos côtés. Nos valets furent incontinent saisis. Un d'eux [II, 31] voulut faire résistance, et se servir d'un grand couteau qu'il portait à la ceinture. Il fut jeté à terre à coups de lance. On le lia et on l'attacha à un arbre.

Ces assassins déclarèrent après qu'ils voulaient voir ce que nous avions. Je répondis qu'ils en étaient les maîtres ; que nous étions de pauvres capucins, dont tout le bien consistait en livres, en papiers, et en méchantes hardes. Qu'ils ne nous fissent point de violence, et qu'on les leur montrerait. Je n'avais point d'autre parti à prendre que celui-là, étant saisi et lié, et ces assassins s'étant rendus maîtres du logis et des gens qui y étaient. Cette voie me réussit assez bien, grâce à Dieu. On me délia, et on me dit d'ouvrir la porte de notre chambre. C'était un premier étage ; il n'y avait que ce qu'on voulait bien qui fût vu. Nous avions retenu sur nous nos bijoux les plus précieux, comme j'ai dit. Mon camarade avait cousu les siens dans le collet d'un gros justaucorps fourré qu'il portait. Pour moi j'avais fait des miens deux petits paquets. Je les avais cachetés, et je les tenais dans le coffre où étaient mes livres. Je n'osais les porter sur moi ayant peur d'être ou assassiné, ou dépouillé, ou pris pour être vendu. Je dis au frère laïc et à mon camarade de tirer ces deux gentilshommes à part, et de les amuser en négociation, de leur offrir un peu d'argent, et ainsi de me donner le temps de tirer du coffre ces deux paquets précieux et de les cacher en quelque lieu. Ils le firent. J'entrai dans notre chambre et je fermai la porte sur moi. Les gens se doutèrent de mon dessein. Ils en avertirent les [II, 32] gentilshommes qui vinrent eux-mêmes à la porte, elle était bien fermée par dedans ; j'entendis mon camarade qui criait d'en bas que je prisse garde à moi, et qu'on m'observait par les fentes ; cela me fit tirer promptement mes deux paquets du toit où je les cachais, dans la crainte qu'on ne m'eût vu faire. Je les mis dans ma poche ; et voyant que ces assassins enfonçaient la porte, je me jetai de la chambre en bas par une autre fenêtre qui donnait sur le jardin. Dans une nécessité moins pressante je n'eusse pas fait ce saut pour aucune chose, car c'était pour se tuer ; mais un esprit saisi de crainte ne craint rien que l'objet de sa première frayeur. Je courus au bout du jardin, et je jetai ces deux paquets dans les broussailles. J'étais si troublé que j'observai mal l'endroit où je les mis. Je retournai aussitôt à la chambre. Je la trouvai pleine de ces voleurs, dont les uns violentaient mon camarade, et les autres frappaient à grands coups de masse d'armes sur mes coffres pour les rompre. Je pris courage, sachant qu'il n'y avait dedans rien de fort considérable. Je leur fis dire de prendre garde à ce qu'ils faisaient, que j'étais envoyé du roi de Perse, et que le prince de Géorgie tirerait une furieuse vengeance de la violence qu'ils me faisaient. Je leur montrai là-dessus le passeport du roi de Perse. Un des gentilshommes le prit et le voulut déchirer, disant qu'il ne craignait ni ne respectait aucun homme au monde. L'autre l'arrêta et le retint : l'écriture d'or, et le sceau doré, lui imprimèrent du respect. Il me fit dire d'ouvrir mes coffres, et qu'on ne me ferait aucun mal ; [II, 33] mais que si je résistais davantage on m'ôterait la tête de dessus les épaules. Je voulus répliquer au lieu d'obéir. Il pensa m'en coûter cher⁷. Un des soldats tira l'épée et la leva pour me la décharger sur la tête. Le frère laïc lui arrêta le bras. En même temps j'ouvris les coffres, et ce fut un pillage étrange. Tout ce qui plut à ces messieurs fut enlevé.

J'étais appuyé contre une fenêtre pendant ce pillage. J'en détournais les yeux pour ne pas accroître ma douleur. Comme je les tenais sur le jardin, j'y aperçus deux soldats qui remuaient les broussailles, aux endroits où il me semblait que j'avais caché mes deux paquets de bijoux. Je courus tout furieux à cet endroit. Un Père théatin me suivit, et les deux soldats se retirèrent, je ne sais pourquoi, quand ils nous virent entrer. Je me mis aussitôt à chercher

⁷ Comprendre : « Il a failli m'en coûter cher. »

les deux paquets. Le trouble où j'étais m'empêchait de bien reconnaître l'endroit où je les avais mis. Je ne les trouvai point, et je crus certainement qu'on les avait découverts et emportés. On peut juger par la valeur de ces deux paquets, qui étaient de vingt-cinq mille écus, quel désespoir me saisit. Je serais mort sur l'heure sans le secours de Dieu. Il me soutint par sa bonté et me maintint toujours en un reste de présence d'esprit. Cependant mon camarade et le frère laïc m'appelaient avec de grands cris. Je sortis du jardin et courus à la chambre. Comme j'y allais deux soldats me saisirent. Ils me tirèrent en un coin, et me prirent ce que j'avais dans mes poches, qui n'était pas grand-chose. Après, ils me [II, 34] prirent les mains, et me les voulurent lier. Je criai, je résistai, je fis signe qu'ils me menassent à leurs maîtres, et je fis dire à ces chefs d'assassins qu'il ne me fallait point lier pour m'emmener, ni pour me tuer ; que quelque chose qu'ils voulussent faire de moi, j'étais disposé à le souffrir. Ils répondirent qu'ils voulaient nous mener au prince puisque nous étions ambassadeurs. Je répliquai que nous y irions sans être liés, et que nous espérions qu'il nous ferait justice ; que nous avions pour lui des lettres pour lesquelles il aurait sûrement de la considération. Il était tard, la nuit approchait. Le château du prince était à quinze milles. On nous relâcha, et on n'emmena que ce valet qui avait voulu faire résistance. Je le rachetai dix piastres quinze jours après.

Dès que je fus hors des mains de ces voleurs, je m'en allai au jardin. Le Père qui m'y avait suivi lorsque j'allais pour prendre les deux paquets de pierreries que j'y avais cachés, comme j'ai dit, avait conté à tout le logis le grand malheur que je croyais m'être arrivé. Personne ne doutait que ces soldats ne m'eussent observé, ne m'eussent suivi, et n'eussent pris ce que j'avais caché dans les broussailles. Un de nos valets, Arménien, nommé Allaverdi (je le nomme parce que plusieurs de mes amis l'ont vu à Paris au retour de mon premier voyage, et parce qu'il fit alors un coup de fidélité qui mérite beaucoup de louange) : ce valet, dis-je, me suivit, et je fus étonné que je le vis se jeter à mon col le visage couvert de larmes. « Monsieur, me dit-il, nous sommes ruinés. » [II, 35] La crainte et le malheur commun nous faisaient ainsi tous oublier ce que nous étions. J'étais si transporté que je le pris d'abord pour quelque Mingrélien qui me venait égorger. Quand je l'eus reconnu, je fus touché de sa tendresse. Je lui commandai de ne pas pleurer. « Mais, monsieur, me dit-il, avez-vous bien cherché ? » « J'ai tant cherché, lui répondis-je, que je suis tout à fait assuré de mon malheur. » Il ne se contenta point de cela. Il voulut que je lui montrasse l'endroit où j'avais mis les paquets, et que je lui contasse comme j'avais fait en les cachant, et en les cherchant ensuite. Je le fis par complaisance pour ce pauvre garçon qui nous témoignait tant d'attachement. J'étais si prévenu que sa recherche était peine perdue que je n'y daignai pas assister. Il était nuit, ma douleur me possédait et me troublait tellement que je ne puis dire ce que je fis, où j'allai, ni ce que je sentais. Mais enfin je fus tout étonné de me sentir une autre fois prendre au col par ce pauvre garçon, qui à même temps me fourra dans le sein les deux paquets que je croyais perdus. On peut juger le changement que fit en mon âme cet agréable retour. La vérité est que la consolation qu'il me donna ne vint point d'avoir recouvré vingt-cinq mille écus que je croyais perdus, mais de voir le soin que Dieu prenait de moi, sa bonté, sa présence, et son secours. Cette vue me remit tout en un moment. L'état présent ne me donnait plus de peine, ni l'avenir d'inquiétude, et reconnaissant manifestement que Dieu seul pouvait m'avoir ainsi préservé, je conçus cette assurance de ne pouvoir périr [II, 36] qui m'a soutenu depuis dans toutes les détresses où je suis tombé.

Ayant sauvé ces deux riches paquets, je faisais peu de compte de ce qu'on pouvait avoir pris dans mes coffres. J'allai à ma chambre et je dis à mon camarade l'heureux recouvrement que j'avais fait. Je le trouvai redonnant quelque ordre à ce pauvre lieu. Ce qu'on en avait emporté étaient des habits, des armes, de la vaisselle de cuivre, du linge, et d'autres bagatelles. Nous demeurâmes d'accord de ne point faire savoir le recouvrement des deux paquets perdus, afin qu'on crût que nous n'avions plus rien à perdre : cela fit un bon

effet. Les gens des théatins crurent que nous étions entièrement dépouillés, cependant tout ce que nous avons perdu ne valait, grâce à Dieu, que quelque quatre cents écus.

Le 24 au matin le préfet des théatins et le frère laïc me menèrent au catholicos et au prince demander justice. Ils voulurent que je portasse à chacun un présent. J'alléguai en vain qu'il n'y avait pas de rapport entre faire des présents et dire qu'on avait été pillé, dépouillé, et assassiné. La coutume l'emporta : je présentai au catholicos un étui de couteau, de cuillère, et de fourchette d'argent, et un chapeau qu'il m'avait fait demander. Je lui montrai le commandement et le passeport du roi de Perse, et au prince aussi. Je ne rendis point au prince la lettre de l'ambassadeur de France, les théatins ne l'ayant pas trouvé à propos. Ni l'un ni l'autre ne me donnèrent aucune satisfaction. Le prince me dit que dans le temps de la guerre où l'on [II, 37] était alors il n'était pas maître de la noblesse ; qu'en un autre temps il m'aurait fait bonne et prompte justice ; qu'il ferait son possible pour me faire restituer ce qu'on m'avait pris. Le catholicos me tint le même langage, et au lieu de remède il se mit à nous donner des consolations. Ils nommèrent pourtant chacun un gentilhomme pour aller de leur part demander ce qu'on nous avait pris.

Ce que j'opérai de plus considérable en cette corvée fut de découvrir que le dadian ou prince était de part dans l'action du jour précédent, et qu'il avait touché le tiers du vol. Cette découverte me servit à connaître encore mieux la nature du pays où j'étais, et à me faire paraître plus inévitables les dangers qui nous menaçaient. Les deux gentilshommes nommés pour nous servir vinrent coucher chez nous. Il fallut leur faire un présent à leur arrivé. Ils firent semblant de bien courir pour notre service le lendemain et le jour suivant ; leurs courses ne produisirent rien, ils revinrent le 26 au soir nous dire qu'ils n'avaient rien avancé, et qu'ils ne pouvaient continuer leur poursuite, parce qu'on avait nouvelle que les Turcs étaient entrés en Mingrélie, brûlaient et saccageaient tout, et que cela les obligeait à se rendre promptement près de leurs maîtres.

J'étais dans une si grande disposition de souffrir que cette nouvelle ne m'épouvanta pas davantage. Les théatins s'en désespéraient, prévoyant que cette incursion des Turcs les allait achever. Nous nous préparâmes tous à la fuite. Nous entendîmes sur la minuit deux coups de canon. C'était le signal que [II, 38] la forteresse des Rucs donnait de l'approche des ennemis. À ce signal, tout le monde se mit à fuir, emportant et emmenant dans les bois et dans les lieux forts tout ce qu'ils pouvaient.

Le 27 à la pointe du jour nous nous mîmes à fuir comme les autres. Je ne touchai à rien de ce qui était ou enterré ou caché dans les toits et en d'autres lieux. Je le tenais beaucoup plus en sûreté que ce que nous emporterions. Les théatins avaient pour toute voiture une charrette à bœuf et deux chevaux. La charrette portait tout le bagage du logis et deux enfants ; le frère laïc montait un des chevaux, et mon camarade l'autre. Il était malade ; cela rendait notre fuite plus difficile et plus lente. Deux Pères théatins et moi suivions à pied la charrette. Les esclaves et tous les gens de la maison nous accompagnaient. Il n'y était resté qu'un Père pour la garder. Il y avait mille choses dedans qu'on ne pouvait emporter faute de voiture. J'y laissai mes livres, la plupart de mes papiers, et mes instruments de mathématique, m'imaginant que ni les Turcs ni les Mingréliens ne s'en voudraient pas [*sic*] charger. Le Père qui demeurait à la garde du logis fuyait dans le bois prochain dès qu'il entendait les ennemis, et revenait le soir au logis. J'ai dit que les guerres des Mingréliens et de leurs voisins ne sont proprement que des courses et que des pillages, qu'elles ne durent guère, et qu'en peu de jours les ennemis se retirent : voilà pourquoi on laisse toujours une personne ou deux en chaque maison pour empêcher que les voisins n'en viennent [II, 39] piller les grains, le vin, et d'autres choses qu'on ne peut emporter. Ces personnes sont quelquefois surprises par l'ennemi, mais cela arrive rarement, parce qu'ils sont au guet, et que les bois sont tout proche, épais, et fort propres à se cacher.

C'était une compassion la plus grande du monde de voir tout ce pauvre peuple

s'enfuir. Les femmes étaient chargées d'enfants et de paquets, les hommes l'étaient de bagage. L'un chassait du bétail, l'autre tirait une charrette pleine de meubles. On en voyait sur les chemins épuisés de force et mourants. On voyait de vieilles gens et de petits enfants qui ne pouvaient marcher, et qui imploraient du secours avec des gémissements pitoyables. C'était des cris, une désolation, et des misères, dont il n'y a que le cœur de ces barbares qui ne se fonde pas. Il est vrai pourtant que je n'en étais point touché, non point par dureté mais faute de compassion, mes propres malheurs l'ayant tellement épuisée qu'il ne m'en restait plus pour ceux d'autrui. Le lieu où nous nous retirâmes était une forteresse dans les bois comme celles que j'ai décrites. Le seigneur du lieu s'appelait Sabatar. C'était un Géorgien qui s'était fait mahométan et puis était revenu au christianisme. Il passait pour moins fripon et moins brigand que les autres. Nous arrivâmes chez lui après avoir fait cinq lieues dans des boues et des fanges profondes dont je croyais que la charrette ne se pourrait jamais tirer. Il la fallut décharger et recharger vingt fois. Je ne dirai point que je fus prêt deux fois de la voir piller, et d'être [II, 40] dépouillé et tué, parce que je courais tous les jours ce risque. Quand nous fûmes arrivés à la forteresse, celui à qui j'ai dit qu'elle appartenait nous reçut bien. Les Pères théatins lui dirent que j'étais une personne qu'on n'obligeait point sans avantage. Il nous logea dans le four⁸, en une petite et méchante cabane où nous n'étions guère plus à couvert que dans la cour, car il y pleuvait de tous côtés. C'était pourtant une grande faveur de l'avoir, et de n'être point mêlé avec une infinité de misérables tous les uns sur les autres. La forteresse était pleine de gens lorsque nous y arrivâmes. Il y avait huit cents personnes, presque tous femmes et enfants.

Avant que de continuer le récit de mes disgrâces je parlerai du sujet de l'irruption des Turcs, et je dirai ce que j'ai appris des dernières guerres des Mingréliens et des peuples du pays d'Imirette et de Gurriel, où leurs formidables voisins le Turc et le Persan se sont mêlés. On y verra des aventures qui ne sont peut-être pas indignes de l'histoire, et c'est assurément quelque chose d'également remarquable et étonnant que des États si petits et si peu considérables, produisent continuellement des révolutions si tragiques. On ne m'accusera pas d'avoir outré la méchanceté des peuples qui les habitent quand on lira cet endroit de l'histoire, et la simple relation que j'en ferai en les représentant tels qu'ils sont me justifiera peut-être dans l'esprit de mes lecteurs.

Le plus fameux prince qu'ait eu la Mingrélie depuis qu'elle s'est révoltée contre le roi d'Imirette a été Levan Dadian, oncle [II, 41] de celui qui règne aujourd'hui. Il était vaillant et généreux. Il avait beaucoup d'esprit, assez d'équité et de bonheur en toutes ses entreprises. Il fit la guerre à ses voisins et les vainquit tous. C'eût été sans doute un excellent prince, s'il fût né dans un meilleur pays ; mais la coutume qu'on a dans le sien de prendre plusieurs femmes, et même des proches parentes, fit qu'il s'emporta à des excès qui le rendirent indigne de toute sorte d'éloges.

Il demeura orphelin presque au sortir de l'enfance ; son père en mourant lui donna pour tuteur son frère, qui était oncle paternel du pupille. Il s'appelait George, et il était prince souverain de Libardian, pays qui s'étend fort avant dans le mont Caucase. George s'acquitta fidèlement de la tutelle de son neveu. Il l'éleva bien, et gouverna sagement la Mingrélie durant sa minorité.

Levan, âgé de 24 ans, épousa la fille du prince des Abcas, dont il eut deux fils. C'était une très belle princesse, et pleine d'esprit. On l'accuse de n'avoir pas été fidèle épouse : c'était peut-être pour se venger de l'infidélité que son mari lui faisait tous les jours ouvertement. Entre les femmes dont il devint amoureux était celle de George son oncle, qui avait été son tuteur, et à qui il avait tant d'obligation. Cette dame s'appelait Darejan, d'une famille considérable nommée Chilaké. Comme elle était extrêmement belle, mais méchante

⁸ « Le lieu où l'on cache ceux que l'on enrôle par force » (*Académie*, 1718).

et ambitieuse au-delà de ce qu'on pourrait imaginer, elle ne se contenta pas de violer la fidélité conjugale, [II, 42] et d'entretenir deux ans durant un commerce incestueux avec le prince son neveu ; elle lui persuada de plus, au bout de ce temps, de l'enlever, de l'épouser, et de répudier sa femme. Levan fit tout cela. Il enleva cette adultère de la maison de son mari. Il l'épousa, et huit jours après il renvoya sa femme honteusement et sans suite au prince des Abcas son père, après lui avoir fait couper le nez, les oreilles, et les mains. Le sujet qu'il prit pour excuser une cruauté si étrange fut de l'accuser d'adultère avec le vizir, qui se nommait Paponna ; et pour le mieux persuader, il fit mettre ce vizir à la bouche d'un canon au même temps qu'il mutilait sa femme. Tout le monde assure pourtant qu'entre elle et le vizir il ne s'était rien passé de criminel, et que de fut seulement à la haine et à la jalousie de *la Chilaké* que Levan sacrifia son épouse et son ministre.

L'amour de cette méchante femme s'était fait immoler ces importantes victimes : son ambition en eut encore de plus précieuses. Levan empoisonna lui-même les deux fils qu'il avait eus de la princesse sa femme, la Chilaké le portant à cette incroyable inhumanité afin que les enfants qu'elle aurait de lui régnassent sûrement.

Le prince George aimait sa femme, toute adultère et toute scélérate qu'elle était. Son enlèvement le jeta dans un furieux désespoir. Il en fit le deuil durant quarante jours, selon la coutume du pays, de même que si elle eût été morte, après quoi il prit les armes et se jeta sur les terres du prince son neveu. Levan était vaillant, il avait de bonnes troupes, [II, 43] et George fut contraint de se retirer dans ses montagnes, où il mourut bientôt de regret et de douleur.

Le prince des Abcas voulut aussi venger l'outrage et l'affront qu'il avait reçu [*sic*] en la personne de sa fille, mais ce fut avec aussi peu de succès. Il rassembla ses forces, commença la guerre contre le prince mingrélien, et bien que les suites ne fussent pas à son avantage, il ne voulut jamais faire de paix ni de trêve avec lui, et ne finit la guerre que quand il sut la mort de ce barbare gendre.

Un troisième ennemi encore plus redoutable mais aussi peu heureux s'éleva contre Levan. C'était son propre frère, nommé Joseph, qui entra si avant dans le juste ressentiment de son oncle George et du prince des Abcas qu'il résolut de les venger en faisant assassiner le coupable. Il aposta un garde, Abcas de nation, pour faire l'assassinat. L'échanson du prince était de la partie, et le complot était fait de cette sorte. Joseph devait se trouver à dîner au palais ; le garde abcas devait être debout derrière le prince, la lance à la main, et quand le prince aurait porté à la bouche une de ces grandes tasses de vin que les Mingréliens boivent à la fin du repas, l'échanson devait faire signe à l'Abcas, qui dans ce moment lui aurait passé la lance dans le corps. Ce complot alla jusqu'au point de l'exécution, et échoua là, la justice de Dieu voulant que les crimes de Levan fussent ses assassins et ses bourreaux qui le tinssent longtemps sans l'achever. Il aperçut le signe que l'échanson faisait ; et comme inspiré il se jeta de sa place en bas, de [II, 44] façon que la lance ne le toucha point. Cependant l'Abcas échappa ; mais l'échanson fut saisi, mis à la torture, et écartelé après avoir confessé tout ce qu'il savait de la conspiration. Le prince Joseph eut les yeux crevés, et mourut peu après, laissant un fils qui est aujourd'hui le prince de Mingrélie.

Levan eut trois enfants de son incestueuse union, deux fils et une fille, qui portèrent chacun l'iniquité de leurs pères, car ils furent tous trois paralytiques. On fit tout ce qui se peut imaginer pour leur guérison, mais tout fut inutile ; leur maladie épuisa l'art des médecins du pays, des théatins, et d'un habile médecin grec que le prince fit venir de Constantinople. Le cadet et la fille moururent âgés de vingt ans ou environ ; le fils aîné nommé Alexandre vécut davantage, et même il se maria et eut un enfant. Sa femme était fille du prince de Guriel. Il en eut un fils un an après son mariage, et peu après il décéda, son père Levan étant encore vivant.

Levan mourut l'an 1657. Après sa mort, la Chilaké eut le crédit de mettre en sa place

un fils qu'elle avait eu avec son premier mari, mais dont on assure pourtant que Levan était le père. Ce jeune prince, qui s'appelait Vomeki, ne régna pas longtemps. Le vice-roi de cette partie de Géorgie qui est sous la domination de Perse le dépouilla de la principauté, dont il revêtit le légitime héritier de Levan après avoir envahi la Mingrélie et le pays d'Imirette. Comme cette invasion est un incident naturel et nécessaire en ce récit, j'en dirai en peu de mots le sujet. [II, 45]

Le feu roi d'Imirette, qui s'appelait Alexandre, et qui mourut l'an 1658, eut deux femmes. La première était fille du prince de Guriel et s'appelait Tamar, qu'il répudia pour ses adultères après en avoir eu un fils et une fille. Le fils qu'on nomme Bacrat Mirza est aujourd'hui roi d'Imirette. La fille est princesse de Mingrélie, celle-là même dont j'ai tant parlé, qui voulait me voler, et me marier. La seconde femme d'Alexandre s'appelait Darejan, une jeune princesse, fille du grand et célèbre Taymurazkan, dernier roi souverain de Géorgie. Il n'en eut point d'enfants, et il la laissa veuve après quatre ans de mariage. On parle de sa beauté et de ses attraits comme d'une merveille. Dès que son beau-fils Bacrat fut sur le trône, elle le sollicita de l'épouser. Bacrat n'était âgé que de quinze ans ; les charmes de la beauté ne pouvaient pas faire encore de si grandes impressions sur son cœur, et les mauvaises mœurs de son pays ne l'avaient pas tout à fait corrompu. Il eut horreur de la proposition, et n'y répondit que par des dédains. Darejan, voyant qu'elle ne pouvait se maintenir sur le trône, y mit incontinent une jeune personne de douze ans, sa parente, qu'on nomme Sistan Darejan, qui est fille de Datona frère de Taymurazkan. Bacrat l'épousa âgé de quinze ans, comme j'ai dit. Darejan s'assurait de gouverner toujours l'État, et de tenir le roi et la reine continuellement en tutelle. Bacrat, tout jeune qu'il était, s'aperçut du dessein de sa belle-mère, et un jour il lui en témoigna du mécontentement. Darejan dissimula, et contenta Bacrat sur l'heure, l'assurant [II, 46] qu'elle ne voulait garder aucune autorité. Ce prince a le naturel bon et simple ; il crut Darejan, et lui redonna facilement sa confiance, ne pensant à rien moins qu'à la trahison qu'elle méditait contre lui. Elle fit semblant d'être malade, et envoya supplier le roi de la venir voir. Il y alla bonnement. Des gens qu'elle avait apostés dans sa chambre s'en saisirent dès qu'il fut entré et le lièrent. Elle le fit mener aussitôt dans la forteresse de Cotatis, qui est la principale place du pays, dont le commandant était sa créature. Elle s'y rendit incontinent après, manda tous les grands qu'elle avait gagnés et en qui elle s'assurait, et délibéra cinq jours avec eux de ce qu'elle ferait du roi. Les uns lui conseillaient de le faire mourir, et les autres de lui arracher les yeux. L'avis des derniers fut suivi, et Bacrat fut aveuglé. Cela arriva huit mois après le mariage de ce pauvre prince, qu'on dit même qu'il n'avait pas consommé.

Entre les seigneurs qui étaient du parti de Darejan, il y avait un qu'elle aimait éperdument et qui s'appelait Vactangle. Elle l'épousa et le fit couronner roi dans la forteresse. Cela irrita les autres seigneurs, qui se crurent tous offensés de la préférence. Ils se retirèrent du parti de Darejan, se joignirent au parti contraire, prirent les armes et appelèrent à leur secours les princes de Guriel et de Mingrélie, offrant de donner le royaume à celui des deux qui viendrait le premier les secourir. Vomeki Dadian vint d'abord avec toutes les forces de son pays, et il se rendit bientôt maître de tout ce qui tenait pour Darejan, à la réserve de la forteresse [II, 47] de Cotatis. On y mit le siège, mais comme faute d'artillerie on ne gagnait rien sur les assiégés que la liberté d'aller et de venir, on eût été longtemps à les réduire, sans l'adresse d'un seigneur du pays nommé Ottia Checaizé. Il fit par un tour d'esprit ce qu'on ne pouvait faire par force. Il alla à la forteresse avec un feint désespoir causé par le prince de Mingrélie, fit accroire à Darejan qu'il en était poussé d'une manière à n'avoir plus de refuge assuré, qu'il venait se jeter à ses pieds, lui demander pardon, et sa protection contre ce prince. Darejan donna dans le piège. Elle crut tout ce qu'Ottia lui disait, et que l'ardeur qu'il lui témoignait pour ses intérêts était véritable. Elle l'admit à son conseil grossi depuis peu de l'évêque de Tifflis et du catholicos de Géorgie, que le vice-roi de ce pays-là avait envoyés

dans la crainte que ceux en qui elle se confiait ne lui fissent quelque trahison. Ce transfuge les leurra pourtant, tout éclairés qu'ils étaient. Il dit en leur présence à Darejan que dans l'état des choses il n'y avait point d'autre voie pour chasser le prince de Mingrélie, pour lui ôter ce qu'il avait pris, et pour régner sûrement, que d'avoir recours au Turc : qu'il fallait qu'elle envoyât son mari à Constantinople demander du secours et faire confirmer son couronnement ; que le royaume d'Imirette était tributaire de la Porte, et que le Grand Seigneur avait le droit et les forces qu'il fallait pour le pacifier et pour y mettre un roi. Darejan fut charmée de l'avis, et lorsque celui qui le donnait s'offrit de l'exécuter en partie, et de conduire [II, 48] Vactangle à Constantinople, elle se jeta à ses pieds, ne trouvant pas que des paroles exprimassent assez la reconnaissance dont elle avait le cœur plein. Vactangle ne prit avec lui que deux hommes, afin d'aller plus vite et plus secrètement. Son guide, le fin Ottia Checaizé, le fit sortir de la forteresse à l'entrée de la nuit, et tirant par des chemins détournés pour aller aux assiégeants, il le mit dans leur camp en moins d'une heure. Le prince de Mingrélie lui fit à l'instant arracher les yeux, et envoya cette nuit-là même faire savoir à Darejan qu'il tenait son mari prisonnier, et qu'il l'avait fait aveugler. Cette nouvelle la surprit tellement qu'elle en perdit le courage et la résolution, et peu après elle rendit la forteresse, qui fut pillée. On assure que le prince de Mingrélie en emmena un fort riche butin, et entre autre douze charrettes de vaisselle et de meubles d'argent. Les rois d'Imirette avaient amassé, à ce qu'on dit, une si grande quantité d'argenterie que dans leur palais presque tout était d'argent massif jusqu'aux gradins et aux marchepieds. Cela n'est pas difficile à croire d'un pays qui est bon et de commerce, voisin des pays qui étaient autrefois les plus riches, et où il paraît que la monnaie n'était pas alors en usage, n'étant encore à présent que fort peu pratiquée. Le prince de Mingrélie emmena aussi avec lui le roi et la reine d'Imirette, la méchante Darejan, et le malheureux Vactangle son mari, et il renvoya honnêtement au vice-roi de Géorgie les deux prélats qu'il avait envoyés à cette princesse pour lui servir de conseillers. [II, 49]

Le vice-roi de Géorgie se nomme Chanavaskan. Il est du sang royal des derniers souverains de ce pays-là, mais il s'est fait mahométan pour en pouvoir être vice-roi sous le Persan. Il n'a que deux femmes légitimes, qui toute deux sont chrétiennes, dont l'une s'appelle Marie, et est sœur de Levan prince de Mingrélie, celui par qui j'ai commencé cette histoire. Dès qu'elle eut appris comment la détestable Chilaké avait exclu le légitime héritier en faveur du fils qu'elle avait eu avant qu'elle fût mariée à Levan, elle pressa le prince son mari de prendre en main le droit de son neveu, et de le mettre en possession de la principauté dont il était le vrai et le légitime héritier. Le vice-roi de Géorgie ne voulut pas d'abord agir par la force dans cette affaire. La Mingrélie est tributaire du Grand Seigneur : il ne pouvait y porter la guerre à l'insu du roi de Perse et sans son consentement, et il ne savait comment l'obtenir. Il en eut bientôt une occasion favorable ; car dès que le prince de Mingrélie fut entré dans le royaume d'Imirette, comme je le viens de dire, Darejan, qui est la parente du vice-roi géorgien, et qui a été élevée chez lui, Vactangle son époux, et les grands de leur parti, lui envoyèrent offrir de donner le royaume à Archyle son fils aîné s'il voulait venir en chasser le Mingrélien. Le vice-roi fit savoir cette offre au roi de Perse, et l'assura qu'il ajouterait ce royaume et la Mingrélie à son empire s'il voulait lui permettre seulement de les conquérir. Sa majesté lui envoya son consentement. Il rassembla aussitôt ses forces et marcha vers l'Imirette. [II, 50] Comme il entra dans le pays, il eut la nouvelle qu'un grand de Géorgie s'était soulevé, et que prenant l'occasion de son absence, il se préparait à ravager le pays. Il rebroussa chemin, mena ses forces contre le rebelle, le défit et le fit mourir, et après retourna vers l'Imirette.

Les grands de ce royaume qui l'appelaient avaient rassemblé quatre mille hommes. C'est une grande armée pour un pays aussi borné que celui-là. Elle grossissait tous les jours de gens dont les uns redoutaient sa puissance et les autres étaient charmés de sa valeur. Il ne trouva presque aucune résistance en Imirette et en Mingrélie. Le prince Vomeki se retira chez

les Soïanes, dans les lieux du mont Caucase qui sont inaccessibles à la cavalerie. Ainsi le prince géorgien ne fit que piller. Il emporta un très riche butin de l'un et de l'autre pays. On dit que c'est là qu'il a amassé une bonne partie de la vaisselle d'or et d'argent dont sa maison est remplie. Il établit prince de Mingrèlie son neveu petit-fils de Levan, à qui la principauté appartenait de droit, et le fiança à une de ses nièces qu'il lui devait envoyer ; ensuite il fit couronner roi d'Imirette son fils aîné nommé Archyle ; mais il ne savait de quelle manière se défaire de Vomeki. Car il ne voulait pas laisser ce fugitif dans les montagnes où il s'était retiré, appréhendant qu'après son départ il n'en descendît et ne donnât de la peine aux princes nouvellement établis. Un grand d'Imirette nommé Kotzia le tira de peine. Il écrivit aux Soïanes que le vice-roi de Géorgie voulait absolument se défaire de [II, 51] Vomeki, qu'il leur donnerait de grandes récompenses s'ils le tuaient, mais qu'il allait leur porter la guerre s'ils refusaient de lui donner cette satisfaction. Les Soïanes firent ce qu'on voulut. Ils tuèrent Vomeki et envoyèrent sa tête au prince géorgien. Il se retira après cette exécution, emmena avec lui les deux princes d'Imirette aveugles, Bacrat et Vactangle, afin que ni eux ni leurs amis ne pussent rien entreprendre en leur faveur après son départ, et laissa à Cotatis les princesses leurs femmes. Ce fut à la considération de son fils le roi d'Imirette qu'il fit cette inhumaine séparation. Ce jeune roi était devenu si éperdument amoureux de la femme de Bacrat qu'il voulait l'ôter à son mari et l'épouser.

Après le départ du vice-roi de Géorgie, plusieurs grands d'Imirette conspirèrent contre le nouveau dominateur. Les uns en étaient maltraités, d'autres ne pouvaient endurer le grand pouvoir de Kotzia, que son père lui avait donné pour premier ministre, non plus que sa fierté et ses duretés pour eux. Ils écrivirent au pacha d'Acalziké (c'est un pays de la domination du Turc qui confine avec l'Imirette) qu'ils s'étonnaient de le voir regarder avec une si grande indifférence le vice-roi de Géorgie saccager un royaume et une principauté tributaires des Turcs, se les assujettir, en emmener prisonniers les légitimes souverains, et mettre à leur place des personnes de son sang. Qu'ils le suppliaient de leur faire savoir si c'était la Porte qui les abandonnait au caprice des Persans, ou si c'était la crainte de leurs forces qui lui liait [II, 52] les mains en une affaire où il y allait de l'honneur et de l'intérêt du Grand Seigneur. Le pacha leur fit réponse qu'il avait mandé à la Porte l'invasion faite par le vice-roi de Géorgie, qu'il attendait d'heure à autre des ordres, et que dès qu'il les aurait reçus il leur en ferait savoir ce qui serait nécessaire. Peu après il leur écrivit que ces ordres étaient venus, et qu'aussitôt que les troupes que les pachas d'Erzerum et de Cars (ce sont des provinces de l'Arménie) avaient ordre de lui envoyer seraient jointes aux siennes, il irait les délivrer du joug des Géorgiens ; cependant qu'ils se tinssent prêts à se joindre à lui avec le plus de gens qu'ils pourraient assembler, et qu'ils fissent tuer Kotzia de peur que ses forces, sa prudence, et son crédit n'arrêtassent l'entreprise, et afin que sa mort laissât sans aucun conseil le nouveau roi d'Imirette.

Les principaux conjurés étaient le grand-maître de la maison du roi et l'évêque Janatelle. Ils mirent de leur complot un gentilhomme de Cotzia. Ils lui promirent la fille du grand-maître en mariage, et de lui faire donner par le pacha turc les terres de Kotzia son maître, s'il voulait le tuer. Ce perfide accepta le parti, il assassina de nuit ce seigneur, pendant qu'il rendait une médecine.

Ce coup hardi découvrit la conspiration, fit prendre les armes à tous les grands d'Imirette, hâta la marche du pacha d'Acalziké, et jeta le roi dans un trouble et dans une consternation extrême [*sic*]. Il en donna promptement avis à son père le vice-roi de Géorgie, [II, 53] qui lui envoya aussitôt des instructions et des conseillers et l'assura qu'il irait dans peu de temps le soutenir avec une armée. Le pacha d'Acalziké ne lui donna pas le temps de l'attendre : il entra dans l'Imirette avec tant de vitesse que le jeune prince eut beaucoup de peine à éviter ses coureurs et à se sauver lui troisième. Il alla trouver son père, où peu de jours après être arrivé on leur apporta nouvelle que le pacha d'Acalziké avait mis garnison

dans la forteresse de Cotatis, place capitale d'Imirette, comme je l'ai dit, et qu'il était maître de tout le pays. Cela fit rebrousser chemin au vice-roi de Géorgie, n'osant rien entreprendre contre les Turcs sans les ordres du roi de Perse.

Ceux que le pacha avait reçus du Grand Seigneur portaient que puisque les peuples d'Imirette et de Mingrélie n'emploient leur liberté qu'à s'entre-détruire, il leur ôtât le plus de lieux forts qu'il pourrait. Le pacha avait tenu son ordre fort secret, et s'étant adroitement fait mener dans la forteresse de Cotatis, il s'en rendit maître, et y mit garnison. Après il fit venir tous les gentilshommes du pays et leur fit prêter serment de fidélité au nouveau roi qu'il leur donna. C'était le fils du prince de Guriel. Il était *bere*, c'est-à-dire moine, de l'ordre de saint Basile. Il quitta l'habit monastique et fut couronné roi.

Pendant que le pacha disposait ainsi du petit royaume d'Imirette, le prince de Mingrélie le vint trouver et lui dit qu'il venait lui apporter sa tête, et la soumettre à l'ordre du Grand Seigneur. Qu'il était et voulait [II, 54] être tributaire de la Porte ; que le prince de Géorgie, en l'établissant, n'avait fait que lui rendre le patrimoine de ses ancêtres, qui lui appartenait de droit. Le pacha fut apaisé par cette soumission et par les grands présents que ce prince lui apporta. Il le confirma dans la principauté, et après retourna à Acalziké, emmenant avec lui la méchante Darejan et la reine d'Imirette que le malheureux Archyle n'avait pu emmener.

Cela arriva l'an 1659, et le pacha turc n'eut pas plutôt le dos tourné que les grands d'Imirette, emportés de leur perfidie et légèreté naturelle, refusèrent d'obéir à leur nouveau roi. Ils envoyèrent des gens au vice-roi de Géorgie porter leurs plaintes contre lui et le conjurer de leur renvoyer Bacrat, tout aveugle qu'il était. Le prince géorgien appréhenda que cette requête ne fût un artifice de leur perfidie, et pour s'en assurer il fit réponse que si les grands d'Imirette étaient véritablement irrités contre leur nouveau maître et bien résolus de le chasser, qu'ils l'aveuglassent, et qu'ayant cette assurance il leur renverrait Bacrat. La condition fut acceptée, et on l'exécuta ponctuellement de part et d'autre. Les grands d'Imirette crevèrent les yeux à leur roi et le renvoyèrent au prince de Guriel son frère. Celui de Géorgie leur renvoya Bacrat après l'avoir fiancé à une de ses nièces, sœur de celle qu'il avait donnée au prince de Mingrélie.

Ce prince était jeune, et Bacrat était privé de la vue. Leurs principaux officiers les gouvernaient. Ceux d'Imirette et de Mingrélie avaient des querelles ensemble. Ils y engagèrent [II, 55] leurs maîtres, et les obligèrent à se faire la guerre. Le Mingrélien fut vaincu et pris prisonnier avec sa femme. Il n'y avait que deux mois que le vice-roi de Géorgie la lui avait envoyée, et on fit courir le bruit dans la suite qu'il n'avait pas encore consommé le mariage avec cette jeune personne. Elle est fort belle et fort bien faite. J'ai vu de très belles femmes en son pays, mais je n'en ai pas vu de plus charmante. Elle est assurément coupable de tout ce qu'on peut sentir pour elle, car on dirait à ses yeux passionnés, tendres et mourants, qu'elle ne regarde que pour demander de l'amour, et pour donner de l'espérance. En un mot tout son air et ses discours tendent les bras aux gens. Ce Janatelle, évêque, que j'ai dit qui est un des plus considérables seigneurs d'Imirette, en fut épris dès qu'il la vit. Il est riche. Il lui fit des présents, et la gagna si bien qu'encore aujourd'hui elle est toute à lui, et presque aussi publiquement que si elle était sa femme. L'artifice dont il se servit pour retenir toujours en Imirette cette belle prisonnière est rare et tout à fait plaisant. Il en rendit amoureux le roi son maître, le pauvre aveugle Bacrat, par les merveilleux récits qu'il lui fit de la beauté de cette jeune princesse, et quand il l'eut enflammé, il lui représenta qu'il la devait épouser. « Votre Majesté, lui dit-il, a perdu sa femme, le pacha d'Acalziké l'a emmenée, et Dieu sait ce qu'il en a fait. La nièce du vice-roi de Géorgie, à qui on vous a fiancé, est un enfant, quand pourrez-vous vous marier effectivement avec elle ? Que Votre Majesté épouse la princesse de Mingrélie, [II, 56] c'est la sœur de la femme qu'on vous destine, et que vous avez acceptée, la cousine germaine de celle que les Turcs vous ont enlevée, et de plus elle est très belle :

vous ne pouvez pas épouser une autre qui ait tant de beauté, et tant d'esprit. » Le roi suivit bonnement le conseil sans penser qu'il faisait une affaire pour son conseiller beaucoup plus que pour lui. La princesse y donna les mains de tout son cœur.

On savait que le prince de Mingrélie l'aimait extrêmement, et qu'il ne consentirait jamais à la céder au roi d'Imirette. On chercha donc un prétexte pour la lui ôter avec quelque apparence de justice, et voici quel il fut. Le roi d'Imirette avait sa sœur avec lui ; elle était veuve alors, comme je l'ai dit ; on lui proposa de la faire princesse de Mingrélie en la place de celle qui l'était, pourvu seulement qu'elle fit surprendre le prince couché avec elle. Une sœur de roi, jeune, artificieuse, et assez bien faite, n'a pas grand'peine à débaucher un prince jeune, simple, et captif. On surprit ces deux personnes au lit, et on les fit épouser à l'heure même ; et dans le même temps le roi d'Imirette épousa la princesse de Mingrélie. Ces beaux mariages ainsi faits, on mit en liberté le Mingrélien, en on lui rendit son pays, après lui avoir fait jurer sur toutes les images de ne point répudier sa nouvelle épouse et de n'en point épouser d'autre de son vivant.

Dès qu'il fut de retour en son pays, l'ardeur de la vengeance le transportant, il réclama également le Turc et le Persan. Il envoya des ambassadeurs au vice-roi de Géorgie et au pacha d'Acalziké se plaindre de [II, 57] l'invasion que le roi d'Imirette avait fait [*sic*] dans son pays, et de l'enlèvement de sa femme. Le pacha était déjà dans une extrême colère de la perfidie du peuple d'Imirette, de leur rébellion, et de l'indigne traitement qu'ils avaient fait au roi qu'il leur avait donné. Le prince de Guriel frère de ce roi infortuné, lui en demandait fortement la vengeance. La cruelle Darejan l'animait de tout son pouvoir à la prendre dans toute la rigueur que méritaient tant de méchancetés. Elle était admirablement belle, comme je l'ai dit ; sa beauté donnait de grands secours à ses raisons. Le pacha lui promit de remettre sur le trône d'Imirette elle et son mari, qui était comme on a dit prisonnier en Géorgie, si elle l'en pouvait tirer. L'archevêque de Gori l'avait en garde. Darejan eut l'adresse de le faire enlever et amener à Acalziké. Dès qu'il y fut arrivé, le pacha les mena tous deux avec lui en Imirette. Il y fit des saccagements et des maux horribles. Le roi et la reine s'enfuirent à une forteresse nommée Ratchia, qui est dans les montagnes en un lieu inaccessible à des armées. Le pacha mit sur le trône Darejan et son mari, et leur fit prêter serment par tous les grands et par tout le peuple, il prit des otages et s'en retourna avec un grand nombre d'esclaves mais fort peu d'autre butin, parce que c'était la troisième fois en cinq ans que ce pays avait été pillé, ravagé et désolé par les peuples voisins et par les Persans.

La méchante Darejan était destinée à se perdre par un excès de confiance : un grand de ses sujets, ayant leurré sa crédulité, l'avait [II, 58] jetée, comme je l'ai raconté, dans le plus misérable état où une femme de sa qualité puisse tomber ; un autre par la même voie lui fit faire la fin la plus tragique du monde. C'était ce perfide même qui avait tué Cotzia, premier ministre de ce pays-là, en trahison ; et il s'appelait aussi Cotzia. L'assassinat qu'il avait commis l'avait rendu puissant. Il n'était point allé rendre hommage au pacha, parce qu'il était de la faction contraire à Darejan, et qu'il appréhendait d'être immolé. Il écrivit à cette princesse après le départ des Turcs, et lui manda que Bacrat et ceux à qui ce prince se laissait gouverner l'avaient tellement outré par mille mauvais tours qu'il serait leur ennemi toute sa vie. Que si elle voulait s'engager à le remettre en grâce avec le pacha, à lui rendre toutes ses terres qu'elle avait confisquées, et à lui donner celles du grand-maître de la maison de Bacrat, il lui livrerait ce prince et la princesse sa femme. Elle promit tout. Le traître vint se rendre à elle. La princesse voulut bien lui donner les plus certaines marques de réconciliation, d'amitié, et de confiance, qui soient en usage en ces pays-là entre hommes et femmes. Elle l'adopta et lui donna le bout du téton à sucer. C'est une coutume non seulement de la Mingrélie, de la Géorgie, et de l'Imirette, mais aussi des autres pays voisins d'adopter de cette manière les personnes qu'on ne peut s'unir par alliance. Le traître ayant ce gage de la foi de Darejan écrivit à Bacrat de venir avec toute sa faction, et qu'il la lui mettrait entre les

maines avec son mari morts ou vifs. Le jour que Bacrat [II, 59] devait paraître, le perfide Cotzia se mit au lit, dit qu'il était malade, envoya supplier Darejan de le venir trouver pour apprendre une nouvelle de grande importance qu'il venait de recevoir, et qu'il ne pouvait dire qu'à Sa Majesté même. Elle y vint avec ses demoiselles seulement. Pendant qu'elle était auprès du lit du traître, des gens apostés en grand nombre se jetèrent sur elle. Ses filles la couvrirent d'abord, mais elles furent bientôt écartées. Il y en eut une qui prit la princesse entre ses bras et la poussant dans un coin ne la voulut jamais quitter. Les assassins les poignardèrent toutes deux. Cotzia se leva aussitôt et alla avec sa troupe au logis du mari de Darejan ; c'était un aveugle qui ne pouvait que se laisser conduire. Il fut pris. Cotzia le fit lier et garder jusqu'à la venue de Bacrat. Lorsque ce prince fut arrivé, il demanda incessamment le captif, et l'entendant approcher : « Traître, lui dit-il, tu m'as fait arracher les yeux, je te vais arracher le cœur » ; en disant cela, il se fit mener proche de ce malheureux et à tâtons lui donna plusieurs coups de poignard. Ses gens l'achevèrent et mirent son cœur entre les mains de ce sanguinaire aveugle, qui pendant plus d'une heure le tint en le pressant et le déchirant avec un emportement de rage inouï.

Ces barbares tragédies arrivèrent l'an 1667. Depuis ce temps jusqu'à l'an 1672 il en est arrivé cent autres en ces mêmes pays, toutes pleines de turpitude et d'inhumanité. Je les passe sous silence, parce que ce sont de trop horribles histoires ; je dirai seulement que le traître Cotzia fut tué aussi en trahison, et [II, 60] que peu après ses assassins le furent aussi à la bataille de Chicaris, qui est un gros village à la vue de Scander forteresse d'Imirette, où l'armée de ce pays et celle du prince de Mingrélie se rencontrèrent ; et qu'il y a une Providence toute visible dans les histoires modernes de ces méchants peuples, en ce que Dieu y fait de rudes et brièves⁹ justices ; les assassins y sont presque toujours assassinés, et avec des circonstances qui font bien connaître que c'est Dieu qui s'en mêle¹⁰, et qui emploie ainsi les uns pour punir les autres.

L'an 1672 le pacha d'Acalziké voyant que la guerre ne finissait point entre ces deux petits souverains de Mingrélie et d'Imirette, ni par ses accommodements, ni par ses remontrances, ni par ses ordres, résolut de les exterminer et de donner à d'autres leurs pays. Il avait entre ses mains le véritable et légitime héritier de Mingrélie : car lorsque Vomeki Dadian fut établi prince en ce pays-là, la femme d'Alexandre, fils de Levan, ayant peur que l'ambitieuse Chilaké, mère de Vomeki, ne fit mourir le fils d'Alexandre, elle s'enfuit et l'emporta avec elle. Cette princesse était sœur du prince de Guriel, qui appréhendant aussi que cette furie de Chilaké ne lui fit la guerre s'il retirait ce petit enfant, conseilla à sa sœur de le porter au pacha d'Acalziké. Elle le fit, et ce jeune enfant a été élevé en cette ville d'Acalziké auprès des pachas. L'on ne l'a point fait changer de religion. On s'est contenté de lui donner une éducation qui lui laissât une forte teinture des coutumes et des mœurs des Turcs. Le pacha d'Acalziké résolut donc de mettre ce jeune prince [II, 61] en Mingrélie parce que le pays lui appartenait de droit, comme on a dit, et parce qu'on pouvait espérer qu'il le gouvernerait bien, et qu'il le purgerait des habitudes abominables dont il est tout couvert. Voilà le sujet de la venue des Turcs en Mingrélie. Le prince de Guriel joignit son armée à celle du pacha. Il était ravi qu'on allât faire son neveu prince. Cette entreprise offrait mille biens à son espérance. Le pacha vint d'abord en Imirette, se rendit maître du pays et de la personne du roi Bacrat. La reine son épouse ne fut point prise ; son évêque Janatelle donna quinze mille écus au pacha pour avoir la liberté de se retirer avec elle où il voudrait, et afin

⁹ « Vieux mot qui n'est demeuré en usage que dans le Palais. [...] Le roi dans les lettres qu'il adresse aux juges leur commande de faire aux parties bonne et *briève* justice. » (Furetière).

¹⁰ Quoiqu'il reconnaisse souvent la protection du Seigneur, Chardin tire rarement une aussi abrupte morale d'une histoire humaine, et n'explique malheureusement pas à quoi précisément on reconnaît sans ambiguïté, à ses yeux, la main de Dieu ; cf. Chardin, t. II, p. 120-121.

qu'on ne brûlât rien sur ses terres. Quand le pacha fut à Cotatis il envoya dire au dadian, j'ai dit que c'est le titre qu'on donne au prince de Mingrèlie, de lui venir rendre obéissance. Le dadian, sachant le changement de maître qu'on voulait faire en Mingrèlie, refusa d'obéir, et s'enferma dans la forteresse de Ruchs. Carzia son vizir s'enfuit à Lexicom, qui est une principauté dans les montagnes habitées des Souïanes, et manda de là aux Abcas de venir au secours du dadian. Ils vinrent en Mingrèlie, mais au lieu de secours ils pillèrent les lieux où ils passèrent, et se retirèrent après comme j'ai dit. Le pacha ayant attendu vainement pendant un mois que le dadian vînt se rendre et recevoir ses ordres, envoya son armée en Mingrèlie. Ce fut le bruit de la marche de cette armée qui m'obligea à fuir.

Le 27 avant jour, le préfet des théatins nous laissa pour aller à sa maison tâcher d'emporter [II, 62] un peu de vaisselle et de provisions qui y étaient restées. J'avais fait dessein de l'accompagner pour un semblable sujet, mais il partit deux heures avant jour. En entrant dans son logis il le trouva plein de coureurs du pacha et du prince de Guriel qui le maltraitèrent fort à coups de bâtons et de masses d'armes. Ces coureurs voulaient qu'il leur ouvrît l'église, disant qu'il y avait caché les biens du logis. Le préfet en avait adroitement jeté la clef dans les broussailles lorsqu'il avait aperçu ces troupes, et quelque violence qu'on lui fit, il nia toujours qu'il l'eût, et ne la voulut jamais donner. Enfin, les Turcs ayant quelque considération pour son caractère, ils ne lui ôtèrent qu'une partie de ses habits, et n'emportèrent que les choses légères et de quelque valeur qu'ils trouvèrent dans la maison, sans toucher ni à mes livres ni à mes papiers.

Le 29 un gentilhomme de Mingrèlie y vint de nuit avec une trentaine de gens et y mit tout en pièces. Il découvrit presque toute ma chambre dans la pensée que j'y avais caché beaucoup de choses. Il emporta ce qui me restait de vaisselle, mes coffres, et mes gros meubles, et enfin tout ce que les Turcs et moi y avaient laissé pour être de trop peu de prix et trop pesant ; il vint de nuit, comme j'ai dit. Ce tigre n'ayant point de lumière, fait du feu de mes papiers et de mes livres, après en avoir arraché les couvertures parce qu'elles étaient dorées et armoriées. Car j'avais fait relier fort curieusement mes meilleurs livres en partant de Paris : il n'en resta pas un.

Le 30 au matin j'appris ce saccagement avec [II, 63] une douleur que je ne puis exprimer. Le soir un chiaoux turc vint à la forteresse où j'étais et fit savoir qu'il venait de la part du pacha. Sabatar (j'ai dit que c'était le nom du gentilhomme à qui elle appartenait) sortit dehors pour recevoir son message. Il portait que le lieutenant du pacha qui était devant la forteresse de Ruchs s'étonnait de ce qu'il ne venait point se soumettre à lui et lui rendre hommage, puisque la Mingrèlie appartenait au Grand Seigneur ; que le pacha avait ordonné d'en bien user avec ceux qui se joindraient aux Turcs, mais de traiter en ennemis ceux qui refuseraient de le faire ; que s'il voulait sauver ses biens, sa vie, son château et tout ce qui était dedans, il eût à aller recevoir promptement les ordres du pacha. Sabatar fit réponse qu'il reconnaissait le pacha pour son seigneur, et que de cœur il était Turc, et non Mingrélien, qu'il avait résolu d'aller trouver le pacha dès qu'il avait appris qu'il devait venir, qu'à présent qu'il entendait que son lieutenant était à Ruchs, il irait le lendemain matin recevoir ses ordres.

Le 31 ce gentilhomme avec trente hommes armés alla trouver le lieutenant du pacha ; il lui porta un présent de quatre esclaves, d'une tasse d'argent, de quantité de soie, de cire et de rafraîchissements. Il arriva le soir au camp ; il y trouva plusieurs seigneurs de Mingrèlie qui comme lui s'étaient venus rendre de peur d'être assiégés et de voir le saccagement tant de leurs châteaux que de leurs terres. Le lieutenant du pacha lui dit que l'ordre que son maître avait reçu du [II, 64] Grand Seigneur portait de détruire tous les lieux forts de Mingrèlie, mais que toutefois il voulait bien conserver ceux des seigneurs qui se montreraient obéissants. Que le Grand Seigneur ôtait la principauté à Levan qui était à Ruchs, et la donnait au jeune prince qui avait été élevé à Acalziké ; qu'il fallait qu'il lui fit serment de fidélité, qu'il donnât un de

ses enfants pour otage de sa foi, et fit un présent au pacha. Le présent que Sabatar convint de faire fut de dix jeunes esclaves d'un et d'autre sexe et de trois cents écus ou en argent ou en soie.

Le premier d'octobre Sabatar revint amenant une sauvegarde du Turc pour son château et pour toutes ses terres. Il fut sur pied toute la nuit à amasser le présent qu'il devait porter. Il fit savoir à tous ceux qui s'étaient réfugiés en sa forteresse que les Turcs y avaient donné sauvegarde moyennant vingt-cinq esclaves et 800 écus : il leva cela sur tous les gens qui s'y étaient retirés. De chaque famille où il y avait quatre enfants il en prenait un : c'était le plus pitoyable spectacle du monde de voir arracher les pauvres enfants des bras de leurs mères, les lier deux à deux, et les mener au Turc. Je fus taxé à 20 écus.

Sabatar ne porta de tout cela au lieutenant du pacha que ce qui avait été accordé entre eux ; il s'appropriâ le reste. Ses femmes, ses enfants, et tout le château jetèrent bien des cris lorsqu'ils le virent partir et emmener son plus jeune fils. Les enfants que l'on donne en otage au Turc ne sont pas moins ses esclaves ; ils ne sortent jamais de ses mains : [II, 65] on les envoie d'ordinaire à Constantinople grossir la multitude des jeunes garçons bien faits qu'on élève dans le sérail. Le lieutenant du pacha reçut le présent et l'otage et retint Sabatar avec lui. Il somma trois fois le dadian de se rendre ; ce prince n'en fit rien. Sa forteresse était bien gardée par des Suanes que son vizir y avait envoyés, et qui en étaient plus maîtres que lui-même. Le vizir lui mandait tous les jours de tenir bon, et qu'il était prêt d'aller fondre sur l'ennemi. Enfin les Turcs, après avoir demeuré quatre jours devant Ruchs, et après avoir fait plus de deux mille esclaves et beaucoup de butin, se retirèrent. Ils n'avaient point d'artillerie : c'est ce qui les empêcha d'attaquer la place. Ils emmenèrent tous les seigneurs de Mingrélie qui étaient venus se rendre, et qui avaient prêté serment au nouveau prince. Le catholicos était de ceux qui avaient prêté serment ; le pacha manda qu'on le fit vizir du nouveau prince, et qu'on l'envoyât en son nom au prince des Abcas demander en mariage la princesse sa fille.

On croyait que la venue du Turc en Mingrélie rétablirait l'ordre et ramènerait la paix en faisant mettre bas les armes. Cela n'arriva point : ils vinrent, ils pillèrent et ils mirent le pays en plus de troubles qu'il n'était auparavant, car ils le divisèrent en deux partis, dont l'un s'était engagé par serment et par otages à un nouveau prince, et l'autre demeurait attaché à l'obéissance de l'ancien. Cette partialité mettait à chacun les armes à la main. Voyant les choses en ce misérable état si éloignées d'accommodement, je pris [II, 66] la résolution de passer en Géorgie de quelque manière et à quelque risque que ce pût être. J'en courais tant tous les jours en Mingrélie que je ne doutai point que je n'en fusse bientôt accablé. Levan menaçait d'engloutir les châteaux, les biens et les terres des seigneurs qui avaient été rendre obéissance aux Turcs. Sabatar était encore avec eux ; ses fils qui commandaient dans son château étaient les plus grands assassins du monde et des fripons achevés. Je périssais tous les jours d'angoisse et de disette. C'était une affaire que d'acheter une poignée de grain et une livre de viande ; j'essayais dans mon four toutes les injures du temps comme en rase campagne. Le désespoir de mes valets m'accablait, enfin je me sentais mourir. Cela me porta à tout hasarder pour me tirer de Mingrélie, tandis que j'avais encore assez de force pour le faire. Je fis chercher partout des guides ; je promis, je conjurai, je donnai, rien ne me servit, personne ne me voulut conduire. Des armées occupaient, disait-on, tous les passages d'Imirette, pays entre la Mingrélie et la Géorgie par où il fallait de nécessité passer ; que c'était être fou que de s'y présenter, et qu'il était assuré qu'on y serait fait esclave. Voilà toutes les réponses qu'on me donnait. Je proposais de faire le tour ou par le mont Caucase, ou par le bord de la mer, aucun ne me voulait conduire.

C'est une chose incroyable combien les Mingréliens ont peur de mourir ou de se perdre ; il n'y a point de récompense qui les puisse porter à courir un danger connu quelque petit qu'il soit. Enfin je fus réduit à [II, 67] prendre la voie de la mer et de la Turquie, c'est-à-dire à faire un tour de septante lieues. Je vins à Anarghie, village et petit port dont j'ai parlé.

J'y trouvai une felouque de Turcs, je la frétai pour Gonié. Dès que j'eus donné les arrhes je retournai à la maison des théatins et au château de Sabatar pour me préparer au voyage.

Le 10 novembre assez matin je partis de ce château étant convenu avec mon camarade des voies que je tiendrais pour le tirer de Mingrélie s'il plaisait à Dieu de me donner un heureux voyage. J'emportai avec moi cent mille livres en pierreries, et huit cents pistoles en or avec le peu de hardes qui m'étaient resté. Les pierreries étaient enfermées dans une selle faite exprès pour cacher des bijoux, et dans un oreiller. Je pris un valet pour m'accompagner, celui-là même que j'avais racheté d'esclavage. C'était un fripon caché, un traître dont la méchanceté ne m'était pas bien connue. On ne me conseillait pas de l'emmener crainte d'avanie et de quelque méchant tour qu'il avait tout l'air de me jouer. Je n'étais pas moi-même bien résolu à m'en charger, mais la fortune voulait que je le prisse, et je ne pus l'empêcher. Les raisons qui me portèrent à l'emmener plutôt qu'un autre, c'est qu'il souffrait son mal en désespéré et en furieux, et que je craignais que le désespoir et l'ivrognerie à quoi il était sujet ne nous fît découvrir en Mingrélie. Le Père Zampi préfet des théatins m'accompagna comme il avait toujours fait. Le frère laïc me voulut conduire à Anarghie. Nous marchâmes à pied le préfet et moi, parce qu'on [II, 68] ne put trouver qu'un cheval de louage, quelque argent qu'on offrît pour en avoir, sur lequel je mis mes hardes et mon valet. Le frère laïc était à cheval. Il pleuvait à verse depuis deux jours ; le frère pensa se noyer à une lieue du château dans un fossé large et débordé où son cheval tomba, et dont nous le retirâmes à grand'peine et demi-mort. Je ne dirai point les fatigues que j'eus ce jour-là et les suivants : je fus obligé d'aller en divers lieux à pied, en une saison de pluie, dans des bois pleins d'eau et de fange, où j'en avais d'ordinaire par-dessus les genoux ; je dirai seulement qu'on ne peut au monde avoir plus de peines que j'en eus. J'étais épuisé ; en vérité il ne me restait que le courage et la résolution de tout faire et de tout souffrir pour sauver le bien qu'on m'avait confié. Le soir nous arrivâmes à Anarghie percés de pluie jusqu'aux entrailles. Anarghie est à six lieues du château de Sabatar.

Le 12 je devais m'embarquer, mais j'en fus empêché par une nouvelle qu'on eut que des barques de Circassiens et d'Abcas croisaient sur les côtes de Mingrélie. Cela était vrai : elles avaient enlevé des barques du pays, et une entre autres où j'avais intérêt. L'indicible ennui que ces retardements me causaient ne venait pas tant de ce qu'ils me tenaient en des dangers et en des maux continuels, que de ce qu'ils semblaient me menacer de n'en sortir jamais.

Le 19 on vint donner avis au Père Zampi que le jour précédent, de nuit, on avait enfoncé la porte de son église, pris ce qui y était, ouvert le sépulcre qui était dedans, [II, 69] et emporté tout ce qu'un Père théatin demeuré au logis pour le garder comme on a dit avait fermé dans ce tombeau ; qu'on avait foui partout, et qu'il ne restait rien d'entier que la muraille. On peut croire l'épouvante que je pris à cette nouvelle, ayant laissé plus de sept mille pistoles enterrées en cette église. Je dépêchai aussitôt à mon camarade. On ne le trouve point au château, il était déjà allé à la maison des théatins pour savoir quelle part nous devions prendre à la mauvaise aventure, laquelle il avait apprise aussitôt que moi. Il m'écrivit que grâce à Dieu l'on n'avait point touché à notre argent, et qu'il l'avait trouvé au même état où nous l'avions mis en terre. Cette nouvelle me releva merveilleusement le courage ; je la regardai comme une nouvelle marque de l'assistance dont le Seigneur me favorisait, et j'allai encourager les Turcs qui m'avaient loué leur felouque à partir incessamment.

Le 27 je partis d'Anarghie. Ma felouque était grande. Il y avait près de vingt personnes, la moitié esclaves et le reste Turcs. Je n'y avais laissé embarquer tant de gens qu'afin de me pouvoir défendre des corsaires qui couraient la côte. Après une heure de navigation nous arrivâmes à la mer. Le Langur que nous descendîmes est rapide. On le descend très vite. Mais il faut l'avoir bien pratiqué quand on descend sur ce fleuve avec des barques chargées, parce qu'il y a quantité de bas-fonds où elles s'ensablent. Je demurai tout

le jour sur le bord de la mer, le patron de la chaloupe m'en pria ; il attendait [II, 70] encore deux esclaves qui devaient arriver sur le soir.

Pendant que je demeurai à Anarghie je fus invité à deux baptêmes ; j'y fus pour voir la manière dont les Mingréliens l'administraient. Je trouvai que le Père Zampi l'avait décrite assez justement dans sa relation. La voici comme je la vis chez un voisin du logis où je demeurais. Il envoya quérir le prêtre sur les dix heures du matin. Aussitôt qu'il fut arrivé, il entra dans la cabane où l'on garde le vin, il s'assit sur un banc, et sans autre habit que le sien ordinaire, il se mit à lire dans un livre à demi déchiré, gros comme un Nouveau Testament in-8°. L'enfant n'était pas encore devant lui quand il commença la lecture. Le père et le parrain l'amènèrent au bout d'un quart d'heure. C'était un petit garçon de cinq ans. Le parrain apporta une petite bougie et trois grains d'encens. Il alluma la bougie et l'attacha à la porte de la cabane, et elle fut brûlée avant que l'enfant fût baptisé. On n'en ralluma point d'autre. Les trois grains d'encens furent mis sur un peu de feu et consumés. Le prêtre durant cela était occupé à sa lecture, il la faisait vite et bas avec fort peu d'application, car il parlait à tous venants qui lui demandaient quelque chose. Le père et le parrain allaient et venaient durant tout ce temps, et l'enfant aussi qui ne faisait que manger. Après une grande heure de lecture, on apprêta un baquet plein d'eau tiède. Le prêtre versa dedans une petite cuillerée d'huile de noix et dit au parrain de déshabiller l'enfant. Quand cela fut fait, on le mit tout nu dans [II, 71] le baquet. Il y était debout sur ses pieds. Le parrain le lava d'eau par tout le corps. Quand il l'eut bien lavé, le prêtre tira d'une bourse de cuir qu'il avait pendue à la ceinture, la grosseur d'un pois de *myrone* : j'ai déjà dit qu'on appelle ainsi l'huile d'onction. Il le donna au parrain, et il en oignit l'enfant en presque tous les endroits du corps : au sommet de la tête, aux oreilles, au front, au nez, aux joues, au menton, aux épaules, aux coudes, au dos, au ventre, aux genoux, et aux pieds. Le prêtre lisait toujours cependant, et sa lecture ne finit que lorsque le parrain rhabilla l'enfant. Dès qu'il fut habillé, le père apporta du pain, du vin, et un morceau de cochon bouilli. Il lui en donna à manger, puis il en présenta au parrain, au prêtre, aux invités, et à tout le logis. Cela fait, chacun alla se mettre à table, d'où il n'y eut presque personne qui ne sortît ivre.

J'ai vu aussi célébrer la messe en ce même lieu. Elle se célèbre avec la même inapplication et la même irrévérence, et tout comme on l'a dit au traité de la religion des Mingréliens. Il m'arriva un jour d'en voir une plaisamment interrompue. J'allais avec un théatin au château de notre retraite. Nous passâmes devant une église. On y disait la messe. Le prêtre qui la célébrait entendit que nous demandions le chemin à des gens qui étaient sur la porte. « Attendez, nous cria-t-il de l'autel, je m'en vais vous le montrer. » Un moment après il vint à la porte en récitant sa messe entre les dents, et après avoir demandé d'où nous venions, et [II, 72] où nous voulions aller, il nous montra le chemin et s'en retourna à l'autel.

Le 28 de fort bon matin nous nous mîmes en mer. Le temps était clair et serein. Nous découvrîmes les hautes terres de Trébisonde d'un côté et celles des Abcas de l'autre, et assez facilement, parce que la mer Noire commençant à tourner des côtes des Abcas, Anarghie se trouve assez avant dans le cercle qu'elle forme de ces côtes-là à Trébisonde.

Le mer Noire a environ deux cents lieues de longueur, tirant est et ouest juste, ce qui ne fait pas la moitié tant d'étendue qu'Hérodote lui en assigne. Car voici comme il en donne la mesure. « Il y a, dit-il, depuis l'embouchure du Pont Euxin jusqu'au Phase, qui est la plus grande longueur de cette mer, neuf jours et huit nuits de navigation, c'est-à-dire onze mille cent stades. » Cela fait quatre cent soixante-deux lieues de quinze au degré astronomique. Je ne sais comment excuser cet auteur d'un si terrible mécompte, si ce n'est en supposant que ses mesures soient prises terre à terre, comme on parle, sur la mer Méditerranée, comme c'était la coutume des Anciens de naviguer. Ils n'osaient s'éloigner de terre jusqu'à la perdre de vue, de peur de s'égarer et de faire naufrage. Or à compter de cette manière, la longueur

du Pont Euxin, depuis le fleuve du Danube jusqu'à celui de Phase, qui en marquent les deux bouts, il y a bien le double d'espace ou de navigation. Les géographies des Arabes se méprennent aussi beaucoup à la longueur de cette mer en la marquant de 1200 milles. Sa plus grande largeur est nord et sud du Bosphore avec [II, 73] le Boristhène environ trois degrés. Cet endroit est le bout occidental de la mer. La partie opposée n'est pas la moitié si large. L'eau de cette mer m'a paru moins claire, moins verte, et moins salée que l'eau de l'océan, ce qui vient, je crois, des grands fleuves qui s'y déchargent, et de ce qu'elle est resserrée en elle-même comme dans un cul de sac, de manière qu'on la nommerait mieux un lac qu'une mer, de même que la mer Caspienne, avec qui elle a aussi cela de commun que toutes deux n'ont point d'îles et qu'elles sont toutes deux fort orageuses. Il ne faut donc point chercher dans la couleur des eaux de la mer Noire la raison de sa dénomination, puisqu'elles sont plus blanches au contraire que celles des autres mers. On l'a ainsi dénommée à cause du danger que l'on court à naviguer dessus, les tempêtes y étant plus ordinaires et plus furieuses qu'ailleurs. Dans le même sens que les Arabes ont nommé le détroit qu'il faut surmonter pour entrer dans la mer Rouge *Babelmandeb*, c'est-à-dire porte funeste, porte de malheur, à cause des fréquents naufrages qui y arrivent. La mer Noire portait premièrement le nom d'Asekenas, du petit-fils de Japhet, mais les Grecs changèrent ce nom en celui d'Euxin ou Pont-Euxin, terme qui signifie intraitable, et qui ne souffre personne, à cause des fréquentes et furieuses tempêtes qu'il y a sur cette mer, comme je l'ai observé. Les Turcs pour la même raison la nomment *Cara denguis*, c'est-à-dire mer furieuse, *cara*, qui en turc signifie proprement *noir*, signifiant aussi dangereux, furieux, effroyable, et servant ordinairement [II, 74] d'épithète en cette langue aux forêts épaisses, aux fleuves rapides, et aux montagnes âpres et élevées. Ainsi il y a beaucoup de fleuves qu'ils appellent *cara-sou*, eau noire, pour dire que ces fleuves sont sujets à des débordements, et qu'ils causent beaucoup de dommage en se débordant. Ce qui fait que la violence des tempêtes est plus grande et plus dangereuse sur cette mer que sur les autres, c'est premièrement que ses eaux n'ont qu'un lit étroit et n'ont point d'issue, l'ouverture du Bosphore ne se devant compter pour rien en ce raisonnement tant elle est étroite. Quand donc les eaux sont émues par la tempête, ne trouvant point à s'écouler et étant repoussées, elles s'élèvent haut et en tourbillon, battant un navire de tous côtés d'une vitesse et d'une force insupportable [*sic*]. Secondement, c'est que cette mer n'a que des rades dont la plupart ne sont point abritées, et où l'on est plus mal qu'en pleine mer. J'ajoute au sujet du nom de *Cara denguis* que les Turcs donnent à cette mer, que c'est le même qu'elle a en grec, *Maurothalassa*, et ainsi ils appellent *Ak denguis*, mer Blanche la *Propontide*, que les Grecs appellent *Asprothalassa*. Les Arabes appellent la mer Euxine *Bahar Bontos*, mer de Pont.

Toute la mer Noire est sous la domination du Grand Seigneur ; on n'y navigue que par sa permission, et on y est ainsi en sûreté des corsaires, qui font [*sic*] à mon avis le plus grand danger de la mer.

Le vent nous ayant été contraire tout le jour, nous ne fîmes que dix-huit milles. Nous entrâmes sur le soir en un fleuve nommé [II, 75] Kelmhel. Il est plus profond et il est presque aussi large que le Langur, mais il n'est pas si rapide.

Le 29, deux heures avant le jour, nous partîmes à la clarté de la lune ; nous arrivâmes à midi au fleuve Phase, et nous le remontâmes environ un mille, jusqu'à des maisons, où le patron de la felouque voulait se débarquer avec quelques marchandises.

Le fleuve de Phase, que l'on tient être le Phison, un des quatre grands fleuves du Paradis terrestre, a sa source dans le mont Caucase. Les Turcs l'appellent Fachs. Les gens du pays le nomment Rione, comme je l'ai observé. Procope s'est mépris à cette double dénomination, et il a cru que c'était deux fleuves différents, au lieu que ce n'en est qu'un. Je l'ai vu à Cotatis. Il court là rapidement dans un lit étroit, et souvent il y est si bas qu'on le passe à gué. Son lit, à l'endroit où il se décharge dans la mer, qui est éloigné de quatre-vingt-

dix milles de Cotatis, a un mille et demi de largeur, et de fond plus de soixante brasses. Plusieurs petits fleuves qui se déchargent dedans le grossissent à ce point-là. Il court d'orient en occident. L'eau en est fort bonne à boire, quoiqu'elle soit trouble, épaisse et de couleur de plomb. Arian dit que c'est à cause de la terre qui y est mêlée. Il dit encore, et d'autres auteurs le disent aussi, que tous les navires faisaient eau au Phase sur l'opinion que l'eau de ce fleuve était sacrée, ou parce que c'est la meilleure eau du monde. Ce fleuve a, à son embouchure, plusieurs petites îles, qui paraissent fort délicieuses, [II, 76] étant toutes couvertes de bois, et divers îlets en remontant, ce qui en rend la navigation comme impossible aux grands vaisseaux, qui sont obligés de s'arrêter à trois ou quatre milles de l'embouchure. Sur la plus grande de ces îles, on voit du côté d'occident les ruines d'une forteresse que les Turcs ont bâtie. Ce fut le sultan Murat qui la fit construire l'an 1578 ou pour mieux dire le généralissime de ses armées nommé Mustafa, du temps des grandes guerres entre les Turcs et les Persans. Cet empereur turc avait entrepris de conquérir les côtes septentrionales et orientales de la mer Noire. Son entreprise n'alla pas au gré de ses desseins. Il fit remonter le Phase à ses galères. Le roi d'Imirette avait dressé de grosses embuscades au lieu où le fleuve est le plus étroit. Les galères de Murat y furent défaites ; une coula à fond et les autres prirent la fuite. La forteresse du Phase fut prise l'an 1640 par l'armée d'Imirette grossie de celles des princes de Mingrèlie et de Guriel. On l'a rasée ; il y avait dedans 25 pièces de canon. Le roi les fit mener à son château de Cotatis, où elles sont aujourd'hui, ayant ainsi repassé entre les mains des Turcs lorsqu'ils prirent le château. J'ai fait le tour de l'île de Phase pour tâcher d'y découvrir ces restes du temple de Rea, qu'Arian dit qu'on y voyait de son temps¹¹. Je n'en ai trouvé aucun vestige. Cependant les historiens assurent qu'il était encore en son entier dans le bas empire, et qu'il avait été consacré au culte de Jésus-Christ du temps de l'empereur Zénon. J'en cherchai aussi de cette grande ville nommée Sébaste que les géographes [II, 77] ont placée à l'embouchure du Phase, mais il faut que les ruines même de cette ville se soient perdues comme celles de Colchos, car je n'en aperçus rien. Tout ce que je remarquai là de conforme à ce que les Anciens ont écrit de cet endroit de la mer Noire, c'est qu'il y a beaucoup de faisans. Et qu'ils sont plus gros, plus beaux, et d'un goût plus exquis qu'en aucun endroit du monde, à ce qu'il me sembla. Il y a des auteurs et entre autres Martial, qui disent que les Argonautes apportèrent de ces oiseaux en Grèce qu'on n'y avait jamais vus auparavant¹², et qu'on leur donna le nom de *faisans* parce qu'on les avait pris sur les bords du Phase. Ce fleuve sépare la Mingrèlie de la principauté de Guriel et du petit royaume d'Imirette. Anarchie n'en est éloignée que de 36 milles. La côte est partout un terrain bas, sablonneux, chargé de bois si épais que la vue a peine de découvrir à six pas dedans.

Le soir je fis mettre en mer avec un vent tout à fait favorable. À minuit nous passâmes devant un port qu'on appelle Copolette. Il appartient au prince de Guriel.

Le 30 après-midi nous arrivâmes à Gonié. Du Phase là il y a 40 milles. Toute cette côte sont des terres extrêmement hautes et des rochers les uns couverts de bois, les autres nus. Elle appartient au prince de Guriel, dont le pays s'étend jusqu'à un fleuve qui n'est qu'à demi-mille de Gonié.

Gonié, que Calchondyle nomme Gorea, est un grand château carré, bâti de pierres dures et brutes, d'une masse extraordinaire. Il est situé au bord de la mer sur un fond sablonneux. [II, 78] Il n'a ni fossés ni fortifications. Ce ne sont que quatre murailles avec deux portes, l'une à l'orient qui donne sur la mer, et l'autre au septentrion. Je n'y ai vu que deux pièces de canon. Des janissaires en assez petit nombre le gardent. Il y a dedans trente maisons ou environ, petites, basses, assez incommodes, et faites de planches. Dehors tout proche est un village qui a autant de maisons. Presque tous les habitants sont mariniers, et si

¹¹ Arrien (1^{er} siècle), *Le Périples du Pont-Euxin (Periplus ponti Euxini)*.

¹² *Épigrammes*, livre XIII, 72.

l'on en croit les gens du pays, c'est ce qui a fait donner à cette contrée le nom de Lazi, *laz* en turc voulant dire proprement un homme de mer, et dans le langage figuré une personne rude, grossière et sauvage. Mais pour moi, je suis d'avis que le nom de *Lazi* que ce peuple porte ne vient point de la langue turquesque, mais que c'est leur ancien nom. On les appelait autrefois *Laziens*, et leur pays *la Lazique*, comme on le peut voir dans les histoires grecques, et particulièrement dans celle de Procope, de la guerre contre les Perses, où il en fait souvent mention, et qui marque si bien leurs pays au même endroit où est Gonié, que l'on n'en saurait douter. Agathias le représente considérable et puissant par la multitude des hommes, l'abondance des richesses, la situation commode pour recevoir de toutes parts les munitions nécessaires. Il dit encore que depuis la fréquentation des Romains chez les Laziens, on y avait admiré l'observation de la justice et la politesse des mœurs. Mais tout cela a changé entièrement de face depuis les conquêtes des Turcs. Au reste, les Laziens d'aujourd'hui sont la plupart mahométans. [II, 79] Il est vrai que les chrétiens de Géorgie et d'Arménie fréquentent fort leurs pays, mais ils ne s'y arrêtent pas non plus que les Trébisontains, qui sont les plus proches voisins des Laziens.

Il y a à Gonié une douane qui a la réputation d'être très rude. Elle ne l'est pas tant néanmoins qu'on me le faisait appréhender. Les gens du pays y ont un assez bon parti, mais véritablement c'est un coupe-gorge pour les Européans. On n'a là aucune considération, ni pour la qualité des personnes, ni pour les passeports du Grand Seigneur, ni pour les appuis qu'on peut avoir à la Porte. On prétendrait en vain tirer des secours de tout cela, ceux qui commandent en cette extrémité de l'Empire se croyant si éloignés du Grand Seigneur que sa main ne saurait atteindre jusqu'à eux.

Dès que notre felouque eut pris terre, mon valet s'y précipita avec un emportement de joie tout à fait extravagant. Il levait les yeux au ciel, il baisait la terre, il faisait mille imprécations sur la Mingrélie et mille vœux pour le pays des Turcs. Un moment après il entra dans le château, me laissant là, dans un temps où j'avais plus besoin de lui que jamais. J'eus lieu de croire qu'il alla dire ce qu'il s'imaginait que j'étais ; car lorsque le douanier et le lieutenant du gouverneur vinrent pour visiter ce qu'on débarquait de la felouque et en prendre les droits, ils me firent d'abord connaître qu'ils savaient que j'étais Européan, les malheurs que je publiais m'être arrivés en Mingrélie, et le dessein que j'avais de passer à Acalziké. Cela me surprit [II, 80] extrêmement, et je vis bien que j'étais trahi. Je ne me troublai point pourtant, et Dieu me fit la grâce d'avoir l'esprit présent. J'étais bien sûr que mon valet ne savait point distinctement qui j'étais. Je l'avais pris à Constantinople ; il avait vu que je fréquentais particulièrement les ambassadeurs et les ministres européens, que j'en étais honorablement traité, et que le reste du temps je ne faisais que lire et écrire. Il devait s'être persuadé que j'étais un voyageur curieux. Je l'avais instruit à dire aux Turcs que j'étais marchand, et qu'étant venu en Mingrélie à dessein d'acheter des oiseaux de proie pour l'Europe, les gens du pays m'avaient tout volé, et que j'allais demander justice au pacha d'Acalziké. Je me tins ferme sur cette avance, parce que je ne savais pas d'autre meilleur déguisement, et que je ne voulais pas en le changeant témoigner à mon valet que je m'aperçusse de sa trahison, ni même que je m'en défiassse seulement. Le douanier me fit plusieurs questions. J'y satisfis assez bien. Il commanda qu'on visitât mes hardes, on n'y trouva rien. Il y avait entre autres une selle de cheval avec une niche sous le pommeau faite pour cacher quelque chose de précieux. Elle était pleine et pesait beaucoup. Ce poids la rendait suspecte, d'autant plus que les selles à la turque sont fort légères. Les gardes la manièrent et la tâtèrent de tous côtés ; mais n'y sentant rien que du crin et de la bourre, ils la laissèrent.

Des huit cents pistoles dont je m'étais chargé, j'en portais la moitié sur moi. L'autre était dans une besace fermée d'un cadenas, [II, 81] avec quelques bagatelles qui n'étaient pas de prix, mais que je savais bien que les Turcs prendraient si leurs yeux tombaient dessus.

J'avais résolu en partant de Mingrèlie de donner cette besace à garder aux marinières quand nous prendrions terre à Copolette, ce port ici-proche dont j'ai parlé. On ne visite point leurs hardes et rarement fouille-t-on les felouques. Le bon vent fit passer ce lieu-là sans s'y arrêter, c'est ce qui empêcha que je n'exécutasse ma résolution, car il y aurait eu de l'imprudence à le faire dans la felouque à cause des passagers qui y étaient.

Les gardes de la douane, bien avertis de ce que j'avais, allèrent dans la felouque et trouvèrent cette besace. Ils demandèrent à qui elle était. Je dis d'abord qu'elle était à moi, mais qu'il n'y avait rien dedans qui dût douane. Le douanier me dit de l'ouvrir, je répondis que je le ferais volontiers dans la maison, mais non pas sur le bord de la mer devant tant de gens. Le douanier me mena chez lui. Le lieutenant du gouverneur y vint aussi. Il prend un pour cent et le douanier cinq. Ils prirent de moi 22 pistoles en or, et tout ce qui leur plut de ces bagatelles qui étaient dans la besace, entre autres une paire de pistolets qui étaient mes seules armes ; à la vérité il me la paya, mais à moitié de valeur. Il me dit ensuite de loger chez lui. Je lui répondis qu'il se moquait de moi de m'offrir son logis après m'avoir pris injustement la douane de l'argent que j'avais, puisque l'or et l'argent n'en doivent point. Il me répondit que j'étais mal informé, qu'il ne m'avait point fait d'injustice, [II, 82] qu'à Gonié tout payait douane sans rien excepter ; qu'au reste en m'offrant sa maison c'était une faveur qu'il me faisait. Je le remerciai, et lui dis que s'il m'en voulait faire une extrême, dont je lui serais toujours obligé, c'était de me donner le moyen d'aller trouver le pacha d'Acalziké. Que tout Gonié allait apprendre qu'on m'avait trouvé un sac d'or ; et que je ne doutais point que pour avoir ce qui m'en restait, on ne me tuât dans les montagnes où je devais passer. Que j'étais seul, étranger, et sans défense, lui-même m'ayant ôté les armes qui me restaient ; qu'il eût donc la bonté de me donner quelque secours. Il me répondit que je ne pris point de terreur panique. Que grâce à Dieu, j'étais dans le pays des fidèles (les Turcs se donnent cette épithète) où je ne devais appréhender ni vol ni meurtre. Qu'il était caution de ma vie, et de mon bien. Que je misse mon sac d'or sur la tête, et le portasse sans aucune appréhension. Qu'au reste, le droit chemin d'Acalziké était étrangement rude ; qu'il en fallait faire les deux premières journées à pied, les chevaux ne pouvant aller dans les sentiers étroits et âpres de ces montagnes ; que le lendemain matin il me donnerait des gens qui porteraient mon bagage, et me conduiraient à la première traite ; et que de là il me ferait conduire à l'autre, et ainsi de suite jusqu'à Acalziké.

Après m'avoir dit cela, il m'offrit pour la troisième fois de venir passer la nuit chez lui. Il m'en pressa même beaucoup. Il me faisait cette offre de fort bonne foi, et pour mon [II, 83] bien comme je le connus depuis. Plût à Dieu que j'en eusse alors aperçu quelque chose, mais je n'avais garde de prévoir ce que le destin me préparait. Je craignais que ce ne fût pour visiter plus exactement mes hardes et ma selle, qu'il ne lui prît envie de fouiller sur moi. J'y avais un gros sac d'or, comme j'ai dit, et des perles cachées en trois endroits.

Il était presque nuit quand je sortis de chez le douanier, qui était aussi gouverneur du territoire de Gonié. Mon valet avait fait porter mes hardes au lieu où étaient allés loger les gens venus avec moi. C'était une méchante chaumière percée de tous côtés, sale et puante autant qu'il se peut. J'y reçus bien des compliments de condoléance, si j'ose parler ainsi, et à dire le vrai, je crois qu'à mon valet près, qui avait profité de la prise des 22 pistoles, tous les gens qu'il y avait là en étaient fâchés. Chacun me blâmait de ne lui avoir pas donné mon sac à garder. Je contrefaisais bien le dolent et l'affligé, mais au fond du cœur j'étais ravi d'en être quitte à ce prix, et ne souhaitais que de voir le retour du soleil pour me tirer du coupe-gorge où j'étais.

Pendant que je mangeais un morceau de biscuit, un janissaire vint dire à mon valet que le lieutenant du commandant le demandait. Le commandant du château n'y était pas. Son lieutenant faisait la charge. Mon valet y alla, et une heure après le même janissaire me vint quérir de la même part. Je trouvai le lieutenant à table avec mon valet, tous deux ivres. Il me

fit d'abord boire et [II, 84] manger par force, et après il me dit que tous les chrétiens gens d'Église qui passaient par Gonié étaient obligés de donner à son maître deux cents ducats ; que j'étais de ces gens-là, et que je devais payer cette somme. Je lui dis que j'étais marchand, et qu'il se méprenait. Que j'avais payé la douane, bien que contre toute justice ; et que le douanier m'ayant laissé libre, il n'avait point à connaître¹³ de ce que j'étais ; qu'au reste si je devais payer quelque chose au gouverneur, cela se ferait le lendemain, et que la nuit n'était pas le temps d'une telle discussion. Je voulais sur cela me lever et sortir. Deux janissaires m'arrêtèrent, le lieutenant me fit rasseoir, me fit boire à toute force, et me tint deux heures à m'alléguer mille impertinences, entre autres que le bien des chrétiens appartenait de droit aux Turcs, que les Maltais avaient pris deux de ses frères ; qu'à un homme comme moi, vingt pistoles de bien suffisaient. Je me trouvais en une méchante occurrence, j'avais affaire à des gens ivres ; mon valet au lieu de m'aider était à table avec mon juge, et à son tour disposait de moi, étant mille fois plus mon maître en effet que je n'étais de droit le sien. Je voyais sa perfidie sans oser rien dire de peur de pis. Je le tirai à part, et lui dis de ne perdre pas l'occasion d'augmenter le ressentiment que j'avais de la fidélité avec laquelle il m'avait servi, qu'il n'y avait que lui qui pût accommoder l'affaire, que je lui donnais pouvoir d'offrir jusqu'à vingt ducats pour cela. Mon dessein était, dans cette fausse confiance, qui ne me pouvait faire que du bien, de retenir la méchanceté de ce [II, 85] traître et de l'empêcher d'aller à l'extrémité. Après je me mis à supplier, à menacer couvertement, à remontrer que personne ne viendrait plus à Gonié si l'on apprenait que l'on y traitât les passants avec tant de violence et tant d'injustice. Le lieutenant me dit en riant que Gonié n'était pas son bien, qu'il n'avait plus qu'un an à y demeurer, qu'il se souciait peu qu'après son départ il n'y vînt pas un homme et que le château abîmât, qu'il se servait de l'occasion sans égard à l'avenir ; enfin la chose alla si loin que le lieutenant, ne pouvant m'obliger de lui donner ce qu'il demandait, il envoya quérir mes hardes. Mon traître de valet donna la main à ce beau coup. Le lieutenant me dit de tirer l'or qui était dedans. Je n'en voulus rien faire, et je lui répondis que je ne donnerais jamais un sol à quelque extrémité où il se pût porter, parce que je ne lui devais rien ; que je ne pouvais m'opposer à sa violence ; qu'il prît tout ce qu'il voudrait, mais que je savais bien les voies de me le faire rendre. Ce voleur fit venir des chaînes et un carcan, cela m'ébranla un peu, à dire le vrai, parce que j'avais affaire à des soldats que l'or qu'ils avaient vu et le vin dont ils étaient saouls portaient à tout faire. Un d'eux s'approcha de moi, et me dit : « Plus on pile l'ail, plus il sent mauvais. » Cela voulait dire, plus on tarde à accommoder une affaire, plus elle se rend difficile. Mon valet prononça en même temps que j'eusse à payer cent ducats. Pour couper court, je les donnai, et quatre encore aux janissaires qui avaient servi de sergents. Le bien que j'avais sur moi et en mon [II, 86] gîte, le lieu où j'étais, et cent autres bonnes considérations me firent ployer. En un autre état je ne me fusse pas rendu à des menaces, je n'eusse point eu peur des chaînes, et je me fusse tiré d'affaire quitte ou du moins à peu de perte. Le lieutenant me contraignit, en lui comptant les cent ducats, de jurer sur l'Évangile que je les lui donnais de bon cœur, et que je n'en parlerais à personne. Il y eut une nouvelle contestation là-dessus, qui fut aussi âpre que l'autre. Je ne voulais point jurer cela, parce que je voulais effectivement m'en plaindre, et je voulais d'ailleurs m'assurer pour l'avenir par la résistance présente. Ce voleur cependant s'obstinait à ne vouloir les cent ducats qu'à cette condition. Il fallut que je fisse le serment en sa présence tel qu'il voulut, et que je le priasse même d'accepter l'argent.

Le lendemain de bon matin, qui était le premier décembre, les gardes de la douane vinrent à mon méchant gîte et m'observèrent toujours jusqu'à mon départ. Ils avaient ordre de revisiter ma selle et de me fouiller. Ils appelèrent mon valet, et le lui dirent le plus

¹³ *Connaître* : « Pouvoir de juger. [...] Les prévôts des marchands connaissent de tous les cas royaux » (*Trévoux*).

civilement et le plus honnêtement qu'ils purent. Ils la visitèrent donc derechef. Je tremblais à mourir pendant qu'elle était dans leurs mains. Ils ne maniaient rien qui ne diminuât leur défiance. Le poids seul l'entretenait. Voyant qu'ils s'y arrêtaient trop, je leur dis que j'avais fait faire cette selle pour servir de bât en cas de besoin, et qu'à cause de cela elle était si lourde. Ils se payèrent de cette échappatoire. Je remarquai ensuite qu'ils me voulaient fouiller, [II, 87] car ils me tiraient à part l'un après l'autre, et me disaient que si j'avais quelque chose que la douane n'eût pas vu, je leur en fesse un présent, et qu'ils ne me découvrirait pas. Mes amis, leur répondis-je, ne cherchez point de détour pour me fouiller ; si vous le voulez faire, faites-le hardiment. J'ouvris ma veste en disant cela, et leur présentai mes poches. Cette bravade me sauva. Les gardes crurent que j'eusse été moins hardi si j'eusse eu sujet de craindre. Ils ne me fouillèrent point. J'allai avec eux chez le douanier et je lui dis, en feignant de pleurer et d'être mortellement triste, que pour n'être pas venu coucher chez lui j'avais été dépouillé d'une partie de mon or. Je te l'avais bien dit, me répondit-il ; je me doutais de ce qui t'est arrivé. Après, il me pressa fort de lui dire ce qu'on m'avait pris, et qui avait fait le coup, m'assurant que j'en aurais sûrement justice, et qu'il me le ferait rendre. Je lui répondis qu'on m'avait menacé de mort si je le disais. Cela était vrai, et j'avais outre cela une si forte envie d'être hors de Gonié, et désirais si passionnément de partir, que je n'avais garde de commencer un procès. Je conjurai le douanier de me tenir sa parole. Il le fit, et me donna deux hommes pour porter mes hardes jusqu'au soir et un Turc pour m'accompagner jusqu'à Acalziké. Il commanda à ces deux hommes d'apporter un billet de ma main pour assurance que je serais bien arrivé à la première traite, et il donna au Turc un passeport en forme d'ordre pour servir dans tout le chemin. En voici la traduction. [II, 88]

« Gardes des chemins, prévôts, juges, baillis : menez de traite en traite à l'heureuse porte d'Assan Pacha Jean son changeur. Donnez-lui pour de l'argent des chevaux et des hommes, autant qu'il en demandera. Sa personne et ses hardes sont un dépôt qu'on donne en garde à tous les habitants des lieux où il passera, on en répondra sur la vie. »

Le douanier me dit, en mettant ce billet entre les mains du Turc qui me devait conduire, qu'il me faisait passer pour changeur du pacha, et que je misse un turban blanc, et mon valet aussi, afin d'être respectés. Je le fis, et partis sur les huit heures du matin, ravi et transporté de me voir hors d'un si méchant et si dangereux lieu, en pays libre, et où je n'avais presque plus rien à craindre. Je commençai alors à respirer et à reprendre quelque tranquillité d'esprit. Il y avait cinq mois que j'étais en des agitations et des angoisses horribles. Les avanies, le naufrage, l'esclavage, le mariage, la perte des biens, de la liberté, et de la vie : ces effroyables idées me déchirèrent l'esprit tour à tour en tout ce temps-là, durant lequel d'ailleurs mille maux réels l'avaient tenu dans l'abattement le plus grand où l'on puisse être. J'en revenais ce jour-là, et je sentais avec un plaisir qu'on ne peut dire mon cœur se remettre au large et rentrer dans son mouvement paisible. Je montais le mont Caucase avec une légèreté qui surprenait mes crocheteurs. Qu'on est léger quand on n'a pas le cœur chargé ! Je le dis simplement, sans exagération, et sans figure : il me semblait qu'on m'avait ôté une montagne de dessus le corps, et que j'allais voler. [II, 89] Je fis quatre lieues toujours dans les rochers, et après je passai en bateau le fleuve dont j'ai parlé qui sépare le pays de Guriel et le pays du Turc.

Le 3 [décembre] je fis cinq lieues à pied, et trois hommes portaient mes hardes. Nous passions souvent si proche de ces précipices affreux que j'en étais épouvanté. Nous ne fîmes que monter, et en ces cinq lieues nous ne fîmes pas deux milles de chemin droit.

Le 4 je demurai dans un village habité par des Turcs et des chrétiens où j'étais arrivé le jour précédent, la pluie, la neige et le vent qu'il faisait ne nous ayant pas permis d'en sortir.

Le 5 et le 6 je fis onze lieues. J'avais des chevaux, mais je puis assurer que je ne fis pas trois lieues dessus ; il fallait à tout moment mettre pied à terre à cause des passages difficiles, roides, et escarpés, où les chevaux pouvaient à peine tenir le pied.

Le 7 et le 8 je fis 16 lieues, les 4 premières à monter et à descendre, les huit suivantes par un chemin uni, mais qui serpente toujours. Nous étions arrivés sur le mont Caucase. Nous fîmes les quatre dernières lieues en descendant continuellement. À la moitié de la descente on voit sur plusieurs pointes et sommets des mesures de châteaux et d'églises. Les gens du pays disent qu'il y en a eu là beaucoup que les Turcs ont détruites. Quand on est au bas du mont on entre en une belle vallée large de trois milles, fertile et abondante, et fort remplie de villages. Le fleuve Kur passe au milieu. [II, 90]

On sait que l'Asie est divisée par une chaîne de montagnes d'un bout à l'autre, dont les trois plus hautes parties ont été nommées Taurus, Imaus et Causase. La première est la plus avancée dans l'Asie, et on appelle toute cette chaîne en général le mont Taurus. Je dis en général, parce que chaque partie a son nom particulier connu par chaque nation qui en est proche. La dernière partie est la plus proche de l'Europe, entre la mer Noire et la mer Caspienne, la Moscovie et la Turquie. Beaucoup d'auteurs confondent ces trois parties : Plin, entre autres, et Quinte-Curce, qui mettent le Caucase dans les Indes. Strabon, qui parle de cette montagne dans le livre onzième de sa *Géographie*, dit que quoique ces auteurs s'accordent tous en cela, on ne doit pas néanmoins les en croire, parce qu'ils n'en ont usé ainsi que par flatterie, afin de mieux louer Alexandre, à qui il était sans doute bien plus glorieux d'avoir poussé ses conquêtes jusqu'au-delà des montagnes des Indes que d'avoir simplement traversé les montagnes voisines du Pont-Euxin. Je croirais que cette méprise serait une faute de géographie que Quinte-Curce aurait faite de bonne foi, comme lorsqu'il fait venir le Gange du midi et qu'il prend le Jaxartes pour le Tanaïs. Je le croirais, dis-je, si dans le livre sixième il ne mettait pas le mont Causase entre l'Hyrcanie et le fleuve de Phase.

Pour revenir à la description du mont Caucase, c'est la montagne la plus haute et la plus difficile à passer que j'aie vue ; et on le peut juger par ce que j'en ai dit. Elle est pleine de rochers et de précipices affreux. On a [II, 91] beaucoup travaillé en plusieurs endroits à y caver des sentiers. Elle était toute couverte de neige lorsque je la passai, et il y en avait presque partout plus de dix pieds de haut. Il fallait en plusieurs endroits que mes conducteurs fissent chemin avec des pelles. Ils avaient à leurs pieds une manière de sandales propres pour aller sur la neige, que je n'ai vue qu'en ce pays-là. La semelle a la forme et longueur d'une raquette sans manche, mais pas tant de largeur ; le réseau est aussi plus lâche, et le bois est tout rond. Cette chaussure les empêche d'enfoncer dans la neige, car elle n'y entre pas plus d'un travers de doigt. Ils courent fort vite avec, et ne laissent que de légères traces, et fort incertaines de la route qu'ils ont tenue, parce que cette chaussure n'a ni devant ni derrière. Le haut du mont Caucase est perpétuellement couvert de neige, et pendant les huit lieues de chemin qu'on fait à le traverser il est inhabité. Je passai la nuit du 7 au 8 au milieu de la neige. Je fis couper des sapins, je me couchai dessus, et fis faire grand feu. Lorsque nous arrivâmes au haut du mont, les gens qui me conduisaient firent de longues oraisons à leurs images, afin qu'elles leur fissent la grâce qu'il n'y eût point de vent. En effet, s'il y en eût eu d'un peu fort, nous aurions sans doute été ensevelis dans la neige, car elle est mouvante et menue comme la poussière ; le vent l'emporte et en remplit l'air. Grâce à Dieu, il ne fit presque point de vent. Les chevaux enfonçaient si avant en des endroits que je croyais souvent qu'ils n'en sortiraient pas. J'allai presque toujours [II, 92] à pied et sûrement. Je ne fis pas huit lieues à cheval en traversant ce mont affreux, qui est de trente-six lieues. Je croyais les deux premiers jours être dans les nues, et je ne voyais pas à vingt pas de moi. Il est vrai que les arbres, dont tout le haut du mont est couvert, empêchent fort la vue de s'étendre. Ces arbres sont des sapins. Je n'y en vis point d'autres, de quoi je fus bien fâché. Car comme je m'imaginai d'être sur la plus haute montagne du monde, ou du moins sur la plus haute de l'Asie, j'aurais bien voulu reconnaître ce que disent des naturalistes, que sur le sommet des montagnes de la plus grande exaltation, les feuilles des arbres sont toujours au même état, à cause que les vents et les nuées qui les pourraient faire tomber sont toujours au-dessous, sans

jamais monter si haut. C'est ce que je n'ai remarqué nulle part. Je ne me suis pas aperçu non plus que l'air n'y soit pas vital, comme ils le prétendent. Il est vrai qu'il est très subtil et très sec, mais je crois qu'on y vivrait comme dans les airs plus mêlés, et que la cause qu'on n'y trouve point d'habitants vient uniquement du commerce et de la correspondance, qu'il serait trop difficile d'avoir de là avec le reste du monde. En descendant cette affreuse montagne, je voyais les nuages se mouvoir en bas sous mes pieds à perte de vue. J'eusse cru être en l'air si je n'eusse senti que la terre me portait.

Le mont Caucase est, jusque vers le haut, fertile et abondant en miel, en blé, et en *gom*. J'ai parlé de ce grain en faisant la description de la Mingrèlie. Il l'est encore [II, 93] en vin, en fruits, en cochons, et en gros bétail. Il y a partout de très bonnes eaux. On y trouve plusieurs villages. La vigne y croît autour des arbres, et s'élève si haut que l'on n'en peut souvent aller cueillir le fruit. On faisait vendange quand j'y passai. Je trouvais le raisin, le vin nouveau et le vieux admirablement bon [*sic*]. Le vin y est à si bon marché qu'en des endroits l'on en donne le poids de 300 livres pour un écu. Les villageois n'en pouvant vendre autant qu'ils en peuvent faire, ils laissent le raisin pourrir sur les ceps sans le cueillir. Les paysans habitent dans des cabanes de bois. Chaque famille en a quatre ou cinq. Ils font un grand feu au milieu de la plus grande, et se tiennent tous autour. Les femmes moulent le grain à mesure qu'on a besoin de pain. Ils font cuire la pâte dans des pierres rondes d'un pied de diamètre ou environ et creuses de la profondeur de deux ou trois doigts. Ils font bien chauffer la pierre, ils mettent le pain dedans, et ils le couvrent de cendres chaudes et de charbons ardents par-dessus. Il y a des lieux où on le fait cuire dans la cendre même. On balie¹⁴ bien un endroit du foyer, on y met le pain, et on le couvre de cendre et de charbon ardent par-dessus, comme l'autre. Avec tout cela la croûte ne laisse pas d'être assez blanche et le pain fort bon. Ils gardent le vin comme l'on fait en Mingrèlie. Je logeais tous les soirs au logis d'un paysan qui me louait des chevaux ou des porteurs. Le Turc qu'on m'avait donné me faisait servir promptement et bien, autant que le lieu le permettait. On [II, 94] nous donnait des poules, des œufs, et des légumes ; le vin, le pain, et le fruit regorgeaient ; car chaque maison voisine apportait une grande cruche de vin, un panier de fruit, et une corbeille de pain pour sa part de notre défrai¹⁵. On ne me demandait point à compter¹⁶, et mon conducteur m'empêchait même de donner gratuitement quelque chose.

Je mangeais avec une avidité de loup, et ne pouvais me rassasier que pour deux ou trois heures. On peut penser en quelle inanition j'étais tombé en Mingrèlie durant trois mois que je n'y avais pas eu de pain, et que j'y avais été sous le fléau de la disette et de la crainte des plus grands maux. J'étais revenu grâce à Dieu à la sûreté et à l'abondance, et du détestable pays où je ne pouvais avoir à manger pour de l'argent en un pays où l'on me donnait à manger pour rien. Il faut avoir été en ces extrémités pour concevoir le plaisir qu'on sent par un si heureux changement.

Les habitants de ces montagnes sont la plupart chrétiens du rite géorgien. Ils ont le teint fort beau, et j'ai vu parmi eux de très beaux visages de femmes. Ils sont infiniment mieux accommodés que les Mingréliens et les autres peuples du mont Caucase qui ne sont point sous la domination ottomane.

Le 9 je fis cinq lieues dans la plaine dont j'ai parlé. Le terroir en est propre au labourage. On voit sur les collines dont elle est bordée une fort grande abondance de bétail. Le soir j'arrivai à Acalziké.

Acalziké est une forteresse bâtie [II, 95] dans le mont Caucase, située en un lieu enfoncé entre vingt tertres ou environ, de dessus lesquels on pourrait aisément la battre de

¹⁴ Forme condamnée par *Trévoux* (supplément de 1752).

¹⁵ « Payement de la dépense d'une maison, d'un équipage » (Furetière).

¹⁶ C'est-à-dire à payer comptant.

tous côtés. Elle a un double mur et des tours. Les uns et les autres sont à créneaux à l'antique. Cette forteresse a peu d'artillerie. Il y a tout joignant un bourg bâti sur ces tertres et ces éminences. Il est gros de 400 maisons au plus, presque toutes neuves et construites depuis peu. Il n'y a rien là d'antique que deux églises d'Arméniens. Ce bourg est peuplé de Turcs, d'Arméniens, de Géorgiens, de Grecs, et de juifs. Les chrétiens y ont des églises et les juifs une synagogue. Il y a aussi un petit caravanseraï neuf qui est bâti de bois, comme presque toutes les maisons du lieu. Le fleuve Kur, qui a sa source dans le mont Caucase à quelque douze lieues de ce bourg, passe proche. Strabon en met la source dans l'Arménie. Ptolomée la marque en Colchide. Et Plin le fait sourdre des montagnes de Tartarie, qui sont au-dessus de la Colchide, et qu'il nomme Coraxici à cause de ce fleuve Corax qui en sort, et qui va se décharger, comme j'ai dit, dans la mer Noire. Ces sentiments, qui semblent divers, peuvent néanmoins être vrais, et être de plus la même chose, parce que l'Arménie a embrassé la Colchide, et parce que la Colchide a été un grand royaume autrefois, comme je l'ai déjà remarqué. Le pacha d'Acalziqué loge dans la forteresse. Les principaux officiers, et la milice, se tiennent dans les villages qui en sont proche. L'histoire de Perse porte que cette forteresse a été construite par les Géorgiens, et que les [II, 96] Turcs la prirent sur eux à la fin du dernier siècle. Ils y ajoutèrent de nouveaux ouvrages, de même qu'à une autre forteresse à trois journées de celle-ci nommée Temame.

Le 13, à deux heures après minuit, je partis d'Acalziqué. Nous marchions vers l'orient. Au bout de trois lieues, la plaine d'Acalziqué s'étrécit, et les montagnes s'approchent, de façon qu'elle n'a plus que demi-lieue de largeur. Il y a là un fort château des Turcs, bâti sur une roche à la droite du fleuve Kur. Cette roche est ceinte en bas d'un double mur, et autour il y a une petite ville comme Acalziqué qui occupe le terrain qui est entre la forteresse et la montagne opposée. Ce lieu s'appelle Usker. Il y a un sangiac, de la milice, des gardes, et une douane. J'avais beaucoup de peur d'y être arrêté et examiné, mais grâce à Dieu on me laissa passer sans me dire rien du tout. Le voiturin qui me conduisait était de Gory, ville de Géorgie. Le commandant de la garde lui demanda s'il était de ce lieu-là. Il répondit que oui. On le laissa passer, et ceux qui le suivaient, sans autre information. Le kan de Géorgie et le pacha d'Acalziqué entretiennent bonne correspondance. Elle est cause du bon traitement que les Turcs font aux Géorgiens. Deux lieues au-delà d'Usker, on passe une montagne qui sépare de ce côté-là la Perse de la Turquie. Nous allâmes le long de cette montagne après l'avoir passée. Il y a beaucoup de villages dessus. Le Kur court au bas, et l'on y voit en plusieurs endroits des ruines de châteaux, de forteresses, et d'églises. Ce sont des vestiges de la grandeur [II, 97] des Géorgiens et des conquêtes des Turcs et des Persans. Après avoir fait dix lieues et marché jusqu'à la nuit, nous nous arrê tâmes à un petit village.

Le 14 nous ne fîmes que quatre lieues. Le chemin était fort rude en ces montagnes. On y rencontre des pas extrêmement difficiles et qui ne se peuvent forcer, et des ruines de beaucoup de forteresses. Nous nous arrê tâmes dans la plaine de Surham à un gros village proche de la forteresse, à qui on donne le même nom de Surham. Cette plaine est très belle, couverte de petits bois, de villages, de collines, de maisons de plaisance, et de petits châteaux de seigneurs géorgiens. Tout le pays est labouré. En un mot c'est un très bel endroit.

Le 15 je fis dix lieues, neuf en cette plaine et l'autre au passage d'une montagne peu haute qui la sépare de Gory. Je ne vis de tous côtés que beaux villages, que belles terres toutes cultivées, et que des endroits fort fertiles. On laisse à main droite, avant que de monter la montagne, une grande ville presque toute ruinée, et dont il n'y a plus que cinq cents maisons habitées. Autrefois, à ce qu'on dit, il y en avait douze mille. Il y a un évêque et une grande église bâtie du temps de la liberté des Géorgiens.

La nuit me prit en descendant la montagne, et avant que d'arriver à Gory, j'allai droit au logis des capucins italiens, missionnaires de la congrégation *de propaganda fide*. J'avais des lettres de recommandation pour eux. Ils avaient, il n'y avait que trois ans, un hospice à

Cotatis, et ils pensaient de là s'étendre [II, 98] aussi in Mingrèlie et s'y bien établir. Les continuelles guerres de ces pays et les brigandages qui s'y exercent perpétuellement, sans que le roi se soucie, ou pour mieux dire, puisse y apporter du remède, les ont obligés à se retirer en Géorgie. Ainsi, il se rencontra heureusement qu'ils étaient fort capables de me donner le conseil et les secours dont j'avais besoin. Je me fis d'abord connaître à eux. Je leur dis que le roi de Perse m'avait envoyé en France pour son service, que j'avais ses ordres et un commandement adressé à tous les gouverneurs de son empire par lequel Sa Majesté leur commandait de me considérer et de me rendre tous les bons offices dont j'aurais besoin. Je leur contai ensuite qu'ayant choisi la voie de la mer Noire et de la Mingrèlie pour retourner en Perse, j'y avais été surpris de la guerre, et que j'y avais essuyé mille malheurs, de sorte que, ne voyant aucun moyen de transporter sûrement les choses que j'avais apportées pour le roi, je les avais laissées à la garde de mon camarade, et que j'étais venu en Géorgie chercher de l'assistance ; que je les suppliais de toute mon affection de me donner le meilleur conseil qu'ils pourraient, et de prendre dans mes peines la part que la charité et d'autres considérations les obligeaient d'y prendre. Ces bons Pères furent touchés de mes malheurs et des risques que couraient le bien et la personne que j'avais laissée en Mingrèlie. Ils m'assurèrent de faire en cela tout ce qu'il leur serait possible, dès qu'ils en auraient ordre de leur préfet, sans la participation duquel ils ne pouvaient [II, 99] agir ; qu'il était à Tifflis¹⁷, la capitale de Géorgie et la cour du prince, à deux petites journées, et que je ne pouvais mieux faire que de l'aller trouver. Ils me dirent tant de raisons pour m'obliger à y aller que je m'y résolus sur-le-champ, et qu'à l'heure même on loua des chevaux. Le supérieur ordonna à un frère laïc nommé Ange de Viterbe de se préparer à m'accompagner.

Ce frère laïc était très bon et très honnête homme, habile médecin et chirurgien. Son habileté, et le bonheur qu'il a eu en Géorgie et en Imirette de guérir diverses maladies et diverses plaies qu'on tenait incurables, l'ont mis par tout ce pays-là fort en estime et en considération. Il sait bien la langue de ces pays, et il les a parcourus de tous côtés. Il a beaucoup de courage, de patience, d'humilité, et de bon sens. Je ne pouvais donc avoir un meilleur camarade de voyage. Il me fit compagnie de la meilleure grâce du monde ; et lui ayant témoigné que sa personne me serait d'un grand secours et d'une grande consolation en retournant en Mingrèlie, il me dit que je n'avais qu'à lui obtenir du Père préfet l'obédience pour cela, et qu'il viendrait très volontiers.

Le 16 je partis de Gory avec ce bon religieux. Nous fîmes sept lieues, la plupart le long du fleuve de Kur. Le chemin en était beau par des plaines fertiles où il y a quantité de villages. On y rencontre une ville presque toute ruinée nommée Cali-cala. On passe au milieu. Elle est à quatre lieues de Gory.

Le 17 je fis un peu plus de six lieues. Le [II, 100] chemin était uni, mais un peu pierreux en des endroits. À la moitié de la traite nous passâmes vis-à-vis de l'église patriarcale de Géorgie, qui est située au bord du Kur. La moitié de cette église est ruinée, l'autre paraît de loin entière et fort belle. On dit qu'il y a dedans une partie de la couronne d'épines, une pièce de la tunique, et une pièce de la robe du prophète Élie. Je n'ai pas vu ces reliques ; des capucins m'ont assuré qu'ils les avaient vues. J'arrivai à Tifflis sur le soir ; la neige qui tomba tout le jour fort épaisse m'empêcha d'arriver plus tôt. Le frère laïc qui m'accompagnait me mena au logis des capucins. Je n'avais point de temps à perdre : ainsi dès mon arrivée je contai au préfet quel en était le sujet. Mes lettres de recommandation me faisaient connaître. Je n'avais besoin que de leur bien faire entendre les grands dangers que courait ce que j'avais laissé en Mingrèlie, et de quelle importance il était d'aller à toutes

¹⁷ Ou Teflis, aujourd'hui Tbilissi.

risques¹⁸ s'efforcer de le tirer de là. Je dis au préfet qu'il y avait à mon avis deux voies différentes pour le faire, qui avaient chacune leurs sûretés et leurs périls. La première était de me faire connaître au prince de Géorgie, lui montrer les ordres du roi son maître, et lui demander du secours pour tirer de Mingrélie ce que j'y avais, et qui était pour Sa Majesté. La seconde était d'aller en ce pays-là secrètement sans se découvrir ni dire ce qu'on y allait faire. Je ne fis point apercevoir au préfet le penchant que j'avais pour cette seconde voie, de peur de prévenir son jugement. Il me demanda du temps pour me dire son avis, et il [II, 101] me supplia que je voulusse bien faire part de tout ce que je lui avais exposé aux religieux de la maison, parce que la plupart, qui avaient été en Mingrélie et en Imirette, pourraient avoir de bonnes lumières pour mon affaire. Il me promit qu'il leur commanderait le secret par la sainte obédience. Je contentai le préfet. Je fis aux religieux la même relation que je lui avais faite, les conjurant de me donner leurs avis et tout le secours possible dans le malheur où j'étais encore engagé.

Le 18 après-midi le préfet me mena dans sa chambre avec tous les religieux. Il m'étala les réflexions qu'il avait faites sur mon affaire, et toutes les pensées qui lui étaient venues sur cela. Les religieux firent la même chose. Ils arrêtaient presque tous à tenter la voie cachée, et à ne point se faire connaître : en un mot, à aller secrètement en Mingrélie. Ils me dirent que si l'on communiquait l'affaire au prince de Géorgie, il me donnerait assurément l'aide nécessaire, qu'il enverrait des gens, et tirerait apparemment tout ce que j'y aurais laissé, parce qu'il était fort craint et fort respecté en ce pays-là et en Imirette. Mais que ce moyen serait d'un éclat furieux, qui me perdrait peut-être ; qu'on pourrait me dresser à mon retour quelque partie pour m'assassiner et enlever tout ce que j'aurais ; que les lieux où il me fallait passer étaient tous pays de brigands et d'assassins les plus déterminés du monde ; que les Géorgiens étaient très perfides et méchants, et qu'il en fallait tout appréhender ; qu'il n'y avait pas beaucoup d'années qu'un patriarche de Moscovie passant en Géorgie y avait été [II, 102] volé, et qu'on avait accusé le prince d'avoir secrètement fait faire le coup pour avoir les richesses que portait ce patriarche ; qu'il fallait considérer encore que le prince de Géorgie n'était pas parfaitement obéissant aux ordres du roi de Perse ; et qu'après tout, supposé qu'il fit office de bonne foi et avec sincérité, il fallait mettre en considération qu'il attendrait de grands présents, et qu'on ne pourrait jamais le contenter, ni sa famille, qui était merveilleusement affamée pour des gens de leur condition.

Je fus ravi que les capucins prissent mon vrai sentiment et pensassent presque tout ce que j'avais pensé. Nous résolûmes que je partirais secrètement avec le frère Ange qui m'avait accompagné. Qu'on dirait que j'étais théatin, que j'étais venu de la part de ceux de Colchide, réduits par la guerre à la dernière misère, demander de l'assistance aux capucins, et qu'ils envoyaient un de leurs compagnons les quérir et les emmener. Dès que cela eut été arrêté, je me préparai au voyage. Je tirai de ma selle et de mon oreiller les bijoux que j'y avais cachés. Je les enfermai dans une cassette avec tout ce que j'avais apporté, et le mis sous la garde du préfet. Nous pensâmes ne trouver jamais de chevaux à louer, parce que personne ne voulait aller en Mingrélie. Enfin, à force d'argent nous gagnâmes deux voiturins, en nous rendant garants de leurs chevaux et de leurs hardes s'il en arrivait faute.

Le 20 je partis avec le frère Ange et un Géorgien créature des capucins qui était de Cotatis, et qui avait été mille fois en Colchide [II, 103] et partout aux environs. Le préfet me le donna pour le besoin qu'on pourrait avoir d'une personne de confiance. Nous n'étions que cinq hommes avec quatre chevaux. Le frère Ange et moi en montions deux, les deux autres portaient les provisions. Nous disions partout que nous allions chercher les théatins de Mingrélie. Je donnai congé à mon valet avant que de partir de Tifflis. Ce fripon m'avait fait

¹⁸ Furetière et *Trévoux* admettent le féminin aussi bien que le masculin ; le *Dictionnaire de l'Académie* 1718 n'admet plus le féminin que dans cette expression précise.

mille méchants tours et tenté plusieurs fois ma perte. J'ai dit ce qu'il me fit à Gonié. Les capucins me conseillaient de l'emprisonner jusqu'à mon retour pour en faire justice. Le sentiment des grâces que Dieu venait de me faire me porta à lui pardonner entièrement. Je m'imaginai que j'irriterais le ciel si dans le même temps qu'il déployait sa clémence sur moi, je me fusse arrêté à faire punir ce malheureux. Je le payai entièrement du temps qu'il m'avait servi, et le laissai aller, après lui avoir néanmoins étalé toutes ses trahisons que je savais et l'avoir exhorté à l'amendement. La bonté que j'eus pour lui ne le toucha point. Il se désespéra de ce que le lui donnais congé, et il laissa même paraître des marques de la rage qu'il en avait, assez fortes pour me porter à en craindre quelque chose de funeste. Je fus tenté de le faire mettre aux fers. Je n'avais qu'un mot à lui dire ; les capucins l'auraient fait faire d'un signe d'œil, ayant assez de crédit à Tifflis. Je n'en fis rien ; la fatalité qu'il y a en toutes les choses m'en empêcha. J'étais entièrement porté à la miséricorde : j'en attendais, j'en demandais trop pour n'en point faire. Dieu l'eut agréable. On verra dans la [II, 104] suite de quelle manière il me le fit connaître, en un très dangereux piège que m'avait tendu ce traître.

Je fus de retour à Gory le 21.

Le 22 nous partîmes et allâmes coucher à six lieues de Gory, à un village qui est sur le chemin d'Acalziké par lequel j'avais passé en venant.

Le 23 nous partîmes à la pointe du jour, et d'abord nous laissâmes à gauche le chemin d'Acalziké. À midi nous arrivâmes à une petite ville nommée Aly. Elle est à neuf lieues de Gory, située entre les montagnes. Deux lieues par-delà, nous y passâmes un pas étroit qui se ferme d'une grande porte de charpente. C'est la séparation de la Géorgie d'avec le royaume d'Imirette. Nous fîmes encore une lieue, et nous nous arrê tâmes à un petit village.

Le 24 nous fîmes sept lieues dans les montagnes. Elles étaient pleines de neige et il en tombait à gros flocons. Ces montagnes, qui sont du mont Caucase, sont couvertes de bois de haute futaie. Nous nous y pensâmes perdre, car la neige couvrait toutes les traces et faisait méconnaître le chemin. Nous logeâmes à un village nommé Colbaure. Ce village a quelque deux cents maisons ; elles sont toutes sur une ligne, et si éloignées l'une de l'autre qu'il y a plus d'une lieue de la première à la dernière.

Le 25 nous ne fîmes que trois lieues. Le mauvais temps, la neige, le froid, et l'obscurité d'air qu'il faisait en ces hautes montagnes, nous empêchèrent d'aller plus avant. Nous logeâmes dans un village de trente maisons. [II, 105]

Le 26 l'air fut plus clair ; la neige cessa, et le froid ne fut pas si rude. Nous fîmes six lieues, toujours dans ces montagnes couvertes de bois. Le chemin y était assez égal. Les montées et les descentes n'étaient pas rudes. Nous logeâmes à un petit village qui est sur le bord d'un grand fleuve.

Le 27 nous passâmes en bateau ce fleuve et fîmes trois lieues en un pays semblable à celui que nous avons passé les jours précédents. Nous descendîmes de la montagne dans une grande et belle vallée à perte de vue, et logeâmes à un village appelé Sesano. Cette vallée a presque partout une lieue de largeur. Elle est fort fertile et fort agréable et arrosée de belles eaux. Elle s'étend jusqu'en Mingrélie. C'est le plus beau pays d'Imirette. Les montagnes dont elle est ceinte sont couvertes de bois et de villages, car la plupart des terres de ces montagnes sont labourées, et ont des vignobles en quantité. Nous trouvâmes en cette vallée un air doux comme au printemps, et peu de neige.

Sesano est proche du château d'une vieille dame tante du roi d'Imirette, qui était malade quand nous passâmes là. Elle sut qu'il était arrivé un capucin au village, et elle l'envoya aussitôt quérir pour s'en faire traiter. On prend en ces lieux-là tous les missionnaires pour médecins, parce qu'ils se mêlent tous de donner des remèdes. Le frère alla trouver la dame, espérant d'en tirer quelque secours pour notre entreprise. Deux heures après qu'il m'eut quitté, je fus bien surpris de voir arriver à cheval un capucin de Gory avec un guide. Le sujet de sa venue [II, 106] était pour m'avertir que ce valet à qui j'avais donné congé était

venu de Tifflis à Gory, avait découvert tout ce qu'il savait de mon entreprise, en jurant de me perdre, et qu'il était parti sans qu'on sût où il était allé. Cet avis me surprit beaucoup. Je me défiais de quelque chose de semblable. Je suppliai le capucin de demeurer avec moi. Je lui rendis mille remerciements, et je louai autant que je pus le grand zèle et l'extrême affection que la communauté témoignait avoir pour mes intérêts d'une manière si ardente. Véritablement il ne s'en pouvait donner de plus fortes marques.

Le 28 nous fîmes cinq lieues dans la plaine dont j'ai parlé. Elle est partout remplie de villages et de bois, et les terres y sont si grasses que nos chevaux avaient beaucoup de peine à s'en tirer. Après deux lieues de marche, nous laissâmes sur la droite la forteresse de Scander. Les gens du pays l'appellent Scanda, et disent qu'Alexandre le Grand l'a bâtie. On sait que les Orientaux appellent ce conquérant Scander. Ils assurent qu'il a bâti seize places auxquelles il a donné son nom. Celle-ci pourrait être une des seize, et celle dont Quinte-Curce parle au livre 7. Sa situation me le fait croire, car elle est située au pied de la montagne. Elle n'est pas considérable. Il n'y a que deux tours carrées, sans enceinte, avec quelque logement autour, et cela ne paraît pas avoir une si grande antiquité. Procope, qui en fait mention, la nomme Liands. Elle est fameuse dans l'histoire des guerres continuelles qu'il y a eu entre les Romains et les Perses depuis le VII^e siècle [II, 107] de la fondation de Rome jusqu'au Mahométisme, pour avoir été cent fois prise par ceux-là et reprise par ceux-ci, détruite et rebâtie successivement.

À une lieue de Scander nous passâmes Chicaris. C'est un village de cinquante maisons. Il passe pour ville en Imirette, quoiqu'il n'ait point de murailles, et rien de plus que les autres villages. Nous logeâmes à une lieue de là.

Le 29 et le 30 nous y demeurâmes. Nos voiturins ne voulaient point marcher. Les nouvelles de la guerre, dont chaque passant les entretenait, leur faisaient perdre courage. Ils disaient qu'on les voulait mener à la mort ou à l'esclavage. Ils nous donnaient des peines extrêmes. Je les supportais patiemment. J'exhortais mes deux capucins à faire de même. Je leur représentais que je m'étais bien mis en tête en partant de Tifflis qu'on ne pourrait sans bien du courage et une patience extrême venir à bout de ce que j'entreprenais et surmonter les grands obstacles qui s'y opposeraient infailliblement. Qu'il fallait ménager doucement nos gens et les pousser à force de promesses et de bons traitements. Que quand on les aurait une fois fait entrer en Mingrèlie, et qu'ils ne pourraient plus reculer, le soin de leur salut les ferait alors agir comme nous voudrions. Nous appelâmes les voiturins et le Géorgien que le Père préfet m'avait donné. Nous leur dîmes qu'il n'y avait rien à craindre, que nous en étions bien informés, que nous avions comme eux une vie et d'autres biens à conserver. Que nous leur avions répondu de leurs [II, 108] chevaux et de leurs personnes. Un d'eux parlant pour les trois me dit de leur donner un écrit par lequel je m'engageasse de les racheter si on les prenait esclaves durant ce voyage, ou de donner six-vingts écus à leurs femmes s'ils y mouraient. Je leur accordai cela volontiers, et leur fis de grandes promesses. Cela les disposa à continuer l'entreprise.

Le 31 nous nous mîmes en chemin. Il faisait fort mauvais temps, et le chemin était très rude. Nous passâmes trois fleuves assez larges et assez rapides, et au soir nous arrivâmes à Cotatis. Nous allâmes loger à la maison de l'évêque Janatelle. Il n'y était pas ; on nous y reçut bien néanmoins. Les officiers connaissaient le frère Ange, et savaient que le maître du logis l'honorait d'une bienveillance particulière.

Cotatis est un bourg bâti au bas d'une colline, sur le bord du fleuve de Phase ; les historiens grecs du VI^e siècle le nomment Coteze, et ils en font une place importante. Il n'a présentement que 200 maisons. Celles des grands et le palais du roi sont autour à quelque distance. Ce bourg n'a ni fortifications ni murailles. Il est partout ouvert, hormis aux endroits où le fleuve et la montagne l'enferment. De l'autre côté du fleuve, vis-à-vis du bourg et sur une colline plus haute que celle au bas de laquelle il est situé, est la forteresse de Cotatis dont

j'ai parlé en racontant les dernières révolutions d'Imirette. Je n'ai pas entré dedans. On la voit pleinement de la colline opposée. Elle a des tours, un donjon, et un double mur qui paraît haut et fort. [II, 109]

Dès que je fus arrivé à Cotatis, je m'informai des nouvelles. Celles qui étaient vraies, et dont chacun nous assura, étaient que le nouveau prince de Mingrélie et le prince de Guriel s'étaient retirés, voyant que les Turcs ne voulaient plus tenir la campagne. Que la plupart des gentilshommes qui avaient prêté serment les abandonnaient, et que le vizir du dadian se préparait à descendre des montagnes avec une armée. Qu'aussitôt que ce vizir avait appris la retraite de ces deux princes et des Turcs, il avait envoyé 800 hommes au dadian, lui avait écrit de sortir de sa forteresse, et d'amasser le plus de gens qu'il pourrait. Qu'il avait fait publier une amnistie pour tous ceux qui se rejoindraient à lui. Enfin, qu'il était venu à Cotatis, où le roi d'Imirette l'avait joint avec les grands de son pays, et qu'ils étaient allés fondre tous ensemble sur le pays du prince de Guriel. Ils lui en voulaient fortement parce qu'il était en effet cause de l'incursion des Turcs et de tous les ravages qui se firent en cette guerre. Les armées avaient passé le Phase il n'y avait que trois jours ; ainsi la circonstance était assez favorable pour mon entreprise, n'y ayant plus lieu de craindre de rencontrer des troupes.

Le premier janvier 1673 je m'arrêtai à Cotatis par des égards de dévotion. Pendant que nous dînions, mes deux charitables capucins et moi, ayant mes voiturins et mon guide à table avec nous, selon la coutume du pays que les maîtres et les valets mangent ensemble, je vis entrer ce fripon de valet dont j'ai parlé avec un Arménien d'Acalziké [II, 110] et un prêtre de Cotatis, qui lui était venu montrer le logis. Je ne fus pas beaucoup surpris de sa venue, car la crainte que j'en avais m'y faisait penser à toute heure. Je ne fis pas semblant de l'épouvante que j'en pris. Je crus qu'il s'était fait Turc, lui voyant un turban blanc à la tête. Ce fripon entra avec un air égaré et furieux, et s'assit auprès de mes gens sans attendre qu'on le lui dît. Cette insolence m'offensa encore plus, et je lui demandai d'où il venait si échauffé. Il me répondit qu'il venait d'Acalziké, et qu'il avait fait le voyage en deux jours. Je lui demandai si le chemin était si facile, et si les montagnes sont couvertes de neige, comme celles que nous avons passées en venant de Gonié. « Vous le verrez, car il faut que vous veniez à Acalziké, j'ai ordre du pacha de vous y mener. » « Cela sera, répliquai-je, si tu as plus de force pour m'y contraindre que moi pour t'en empêcher ; car je n'ai rien à faire à Acalziké et je n'y veux point aller. Mon garçon, continuai-je, tu es mal conseillé. Crois-moi, cesse de te donner la peine à me procurer du mal, parce que Dieu ne permettra pas que les desseins que tu as de me nuire réussissent. Je t'ai payé à Tifflis de tout ce que tu pouvais prétendre ; si tu n'en étais pas content, tu devais exposer là tes prétentions. »

Je tins ce discours pour essayer de ramener ce traître. Il me répondit que Tifflis était un lieu d'injustice, qu'à Acalziké on lui ferait [II, 111] raison. Je lui dis que sans aller si loin pour un différend de peu d'importance, il se trouverait assez de gens à Cotatis capables de le juger. Je parlais avec la plus grande douceur qu'il m'était possible. Ce coquin n'en fut point touché, il se tourna d'un air furieux vers son camarade, et lui dit d'aller chercher les Turcs. Celui-là sortit aussitôt, mais ce n'était qu'un artifice pour m'épouvanter ; car je connus ensuite qu'il n'y avait point de Turcs qui attendissent qu'on les vînt quérir. Je fus pourtant extrêmement épouvanté et je me crus perdu. Le prêtre de Cotatis ignorait ce qui se passait, parce que je parlais en turc, qu'il n'entendait pas. Il s'informa du frère Ange quel était le sujet du différend. Le frère le savait à peu près, il le conta à ce prêtre. Je lui fis dire ensuite l'offre que je faisais à ce coquin de me remettre de toutes ses prétentions à ce qu'en jugeraient des gens d'honneur, et la méchanceté avec laquelle il voulait me forcer d'aller à Acalziké.

Le prêtre et plusieurs Géorgiens accourus au bruit qui se faisait s'intéressèrent dans l'équité de mon offre ; ils pressèrent ce misérable de l'accepter, et plus on le pressait, plus il faisait l'insolent et usait de menaces. J'en fus poussé à bout, je sortis hors de moi. « Traître, lui dis-je, c'est donc une pure méchanceté qui te meut. Je te répons qu'avec l'aide de Dieu,

tu ne me mèneras point à Acalziké. » En disant cela, je me jetai sur lui l'épée à la main. On me retint le bras, et le perfide, sûr que je voulais décharger le coup, prit la fuite en désordre et tout tremblant. Je n'étais pas fort assuré après cela ; je voulais [II, 112] m'enfuir. Le maître d'hôtel de Janatelle me retint et m'assura que je n'avais rien à craindre dans la maison de son maître, et qu'assurément les Turcs ne m'y viendraient point prendre. Je tins conseil avec mes deux capucins sur ce qu'il fallait faire. Nous résolûmes que le frère Ange partirait le lendemain matin pour continuer le voyage en Mingrélie, et que le Père Justin de Livourne (c'est le nom de ce capucin qui m'était venu trouver, comme j'ai dit) et moi demeurerions sur les lieux. La principale raison était qu'il ne se pouvait trouver de chevaux ni à acheter ni à louer. Nous savions qu'on n'en pourrait non plus trouver en Mingrélie ; cela m'obligea de demeurer et d'envoyer des chevaux à vide afin que mon camarade s'en pût servir.

Le 2 le frère Ange partit avec tous les chevaux et tous les gens que j'avais pris à Tifflis. Je retournai à Chicaris, qui est à huit lieues de Cotatis, avec le père Justin. Nous choisîmes ce lieu pour y attendre le succès du frère Ange parce qu'il était tout contre une maison de campagne de Janatelle où il était avec la reine. Nous en pouvions tirer de l'assistance en cas de besoin.

Le 5 cet évêque et cette princesse nous envoyèrent dire de les venir voir. Nous y allâmes et nous dînâmes avec eux ce jour-là, et plusieurs autres ensuite que nous y fîmes visite. Ce n'est pas un grand honneur, puisqu'il s'étend jusqu'aux moindres de leurs sujets et de leurs valets. La reine est une très belle personne, comme j'ai dit, mais son air la [II, 113] gêne tout : il est libre jusqu'à l'effronterie ; ses actions et ses discours ont de l'impudence, il n'y a rien de moins retenu. L'impureté paraît en tout ce qu'elle dit, mais cela n'est ni vice ni sujet de scandale en son pays, parce que la dissolution y est un mal commun. Son évêque Janatelle la dévore des yeux. Jamais amour impur n'a été plus découvert et moins retenu. Il ne faut que regarder ces amants pour connaître où ils sont l'un avec l'autre. On sert la reine d'Imirette comme la princesse de Mingrélie, mais sa table est mieux garnie de vaisselle d'argent, et son train est beaucoup moins misérable.

Le 8 un gentilhomme que le roi d'Imirette avait envoyé à Tifflis arriva chez Janatelle, et alla rendre compte à la reine du succès de sa négociation. On l'avait envoyé pour emprunter huit mille écus sur la couronne royale qu'on offrait de mettre en gage. Cette couronne est d'or garnie de pierreries, elle peut valoir quatre mille pistoles. Personne ne voulut prêter d'argent dessus. Le prince de Géorgie, apprenant le besoin qu'en avaient le roi et la reine d'Imirette, leur envoya un présent, savoir, au roi trois chevaux, des armes, et mille écus en argent ; et à la reine des étoffes de brocart d'or et d'argent, de satin, de taffetas, et cinq cents écus. Ce prince en use ainsi pour entretenir leurs majestés dans la résolution qu'elles ont prise d'adopter un de ses fils.

Le 12 je fus voir le roi. On l'avait ramené de l'armée à cause d'une indisposition qui lui était survenue. Il nous fit beaucoup d'honneur et de caresses, nous fit asseoir auprès [II, 114] de lui, et nous entretint avec grande familiarité. Il se plaignit au Père Justin de ce que lui et ses compagnons avaient quitté Cotatis. Le Père en jeta la cause sur ces guerres continuelles, qui leur avaient causé beaucoup de dommage. « J'en a bien du déplaisir, répondit le roi, mais je n'y puis remédier. Je suis un pauvre aveugle ; l'on me fait faire ce que l'on veut. Je ne m'ose ouvrir à qui que ce soit ; je me défie de tout le monde, et je m'abandonne néanmoins à tous, n'osant offenser personne de peur de me faire assassiner par quelqu'un. » Ce pauvre prince est jeune et bien fait de corps. Il a toujours le haut du visage couvert d'un mouchoir pour recevoir l'humeur qui coule des trous de ses yeux et cacher à ceux qui l'approchent un si hideux objet. Il a l'esprit fort doux, il aime la raillerie et les plaisanteries. Il dit au Père Justin qu'il fallait qu'il se mariât en son pays. Le Père lui répondit qu'il ne pouvait, et qu'il était dans le même vœu que les évêques et les moines d'Imirette, qu'il ne pouvait avoir de femme. « Nos évêques et nos moines, interrompit ce prince, avec un

grand éclat de rire, en ont chacun neuf, outre celles de leurs voisins. »

Le 16, à la pointe du jour, étant encore au lit, je fus agréablement réveillé par mon camarade. Il me conta que le frère Ange avec les gens et les chevaux, que je lui avais envoyés, étaient arrivés le 9 à Sïpias, où ils l'avaient trouvé en un extrême ennui, et au dernier désespoir de n'avoir point eu de mes nouvelles depuis mon départ, et de ne pouvoir trouver à aucun prix ni hommes, [II, 115] ni chevaux pour passer en Géorgie. Qu'ayant appris mon heureuse arrivée à Tifflis, et que j'étais proche de Cotatis à l'attendre, il en avait eu une joie incroyable ; qu'il s'était aussitôt préparé au voyage, tirant de terre, de dedans les bois, et des toits du logis la moitié de ce que nous y avions caché. Qu'il avait attendu jusqu'au onzième à partir pour laisser reposer les chevaux, et qu'il était parti ce jour-là, laissant un de nos valets, le plus fidèle de tous, à la garde de ce qu'il n'avait osé apporter, pour ne pas tout risquer en un coup. Après qu'il m'eût fait ce récit, il me dit : « Ne vous effrayez point de ce que je vais vous raconter, car grâce à Dieu tout va bien. Samedi 14 nous arrivâmes heureusement à Cotatis sur les 8 heures du soir. Le frère Ange me mena au logis de Janatelle. Je n'ai appris qu'hier les menaces que le valet à qui vous avez donné congé vous y vint faire le premier jour de l'an. Si j'avais su cette aventure, je ne me fusse jamais arrêté à Cotatis. Le frère Ange et nos gens, n'y pensant pas, me supplièrent le dimanche au matin de demeurer là jusqu'à midi, et de les laisser un peu refaire¹⁹ de leurs fatigues. Je le leur accordai, et leur fis bien préparer à dîner. Étant à table, je vis entrer ce fripon de valet avec vingt janissaires armés. « Où est mon maître ? », s'écria-t-il, tout furieux. Il m'a voulu tuer, et m'a manqué, mais sûrement je ne le manquerai pas. Il vous cherchait en disant cela. Mais ne vous trouvant point, il entra dans une autre chambre, dans la pensée que vous y seriez caché. Je le suivis, je me jetai à ses pieds les larmes aux yeux, et [II, 116] lui dis ces mêmes paroles : « Mon ami, que t'ai-je fait, que tu me veuilles perdre ? Si mon camarade t'a maltraité, ou ne t'a pas satisfait, je n'en suis point coupable, demande tout ce que tu voudras, je te le donnerai sur-le-champ ; seulement fais retirer les Turcs que tu as amenés. » « Soit, répondit ce perfide, je les vais emmener et je viendrai aussitôt vous trouver. »

« En disant cela, il rentra dans la salle et dit aux janissaires, en leur montrant le frère Ange : « Prenez cet homme-là, et allons au commandant de la forteresse. » En même temps le pauvre frère fut saisi et emmené. Les janissaires regardaient de tous côtés pour dérober quelque chose. Ils se jetèrent sur les feutres qui nous servaient de manteaux. Ils n'ont emporté que cela, ils n'ont pris aucune de mes armes, et ce qui est un effet tout visible du soin de Dieu, ils n'ont point touché aux sacs que j'ai apportés, où il y a pour cinquante mille écus en or et en pierreries. Au moment que je vis les janissaires hors du logis, j'envoyai un valet suivre le frère Ange, et je conjurai les voiturins de nous enfuir incessamment. Nous sellâmes et chargeâmes en un instant, et prîmes la fuite. Dieu m'a aidé enfin, et par sa grâce et bonté je suis arrivé avec toutes les choses dont je me suis chargé en Mingrélie. Ce que les janissaires ont pris vaut à peine deux pistoles. »

Je ne parlerai point ici des sentiments de joie et de reconnaissance que ce récit me donna, parce qu'ils sont inconcevables, et ce n'est pas ce que le lecteur veut savoir. Le Père Justin alla aussitôt chez Janatelle se [II, 117] plaindre à la reine et à lui de l'entreprise des Turcs dans sa maison, et les conjurer de travailler à la délivrance de frère Ange. Le Père revint à midi, et nous assura qu'on avait envoyé à cet effet deux gentilshommes au commandant de la forteresse. J'eusse voulu partir alors, tant j'avais peur des Turcs, quoique sans aucun fondement. Il fallut reposer les chevaux. L'après-midi, mon camarade en loua pour retourner en Mingrélie prendre ce qui y était resté, et moi je me préparai pour aller à Tifflis avec tout ce qu'il avait apporté.

¹⁹ *Refaire* « se dit encore des animaux qui se rétablissent en santé et en vigueur par le repas et les bons aliments. [...] Il faut laisser reposer quelque temps ces chevaux pour les *refaire*. » (Furetière.)

Le 17 mon camarade et moi prîmes chacun notre route, lui vers Mingrêlie avec cinq hommes et quatre chevaux, moi vers Tifflis avec le Père Justin, trois hommes et trois chevaux. Je retournai par le même chemin que j'étais venu.

Le 22 j'arrivai de nuit à Gori. J'y demeurai deux jours pour changer de l'or, pour aider au Père Justin à se préparer à retourner à Cotatis, tant pour porter de l'argent à mon camarade et l'accompagner de là à Tifflis, que pour travailler à la délivrance de frère Ange, en cas qu'il fût encore prisonnier.

Le Père Justin partit le 25 au matin pour ce sujet, et moi à même temps pour Tifflis. J'y arrivai, grâces à Dieu, le 26 après-midi, avec un Père capucin que le supérieur de Gori m'avait donné, ne me voulant pas laisser aller seul.

Le 6 février au soir, mon camarade arriva à Tifflis avec les valets que j'avais laissés en Colchide, un Père théatin et le frère Ange. [II, 118] Dès que je les eus tous embrassés, ce frère me tira à part pour me conter la suite de son aventure. « Vous avez su, me dit-il, de quelle manière votre perfide valet me fit prendre par des janissaires. Le commandant de la forteresse de Cotatis les lui avait donnés. Il avait dit à ce commandant que vous lui deviez trois cents écus, que vous étiez ambassadeur. Que vous alliez en Mingrêlie quérir beaucoup de richesses que vous y aviez laissées, et qu'en votre personne il pourrait faire une prise qui l'enrichirait à jamais. Ce traître pressait les janissaires qui me menaient à la forteresse de me lier et de me maltraiter, mais ils eurent au contraire de la considération pour mon habit. Il y avait parmi eux un renégat²⁰ italien qui me fit traiter fort doucement. Je cheminai le plus lentement que je pouvais, et j'amusais ces coquins pour donner temps à votre camarade de s'enfuir, car je me doutais bien qu'il prendrait ce parti. Lorsqu'ils m'eurent mené devant le commandant, il demande à ce fripon qui m'avait fait prendre si j'étais son maître. Il répondit que non, qu'il ne l'avait point trouvé, mais qu'assurément je savais où il était. Le commandant m'interrogea là-dessus. Je lui dis que ne je savais où vous étiez, et que lors que je vous avais laissé vous aviez dessein d'aller à Tifflis. Le commandant me fit ensuite beaucoup de questions sur votre qualité, et me dit qu'il fallait que je payasse les trois cents écus qu'on disait que vous deviez. Je répondis que vous étiez un pauvre religieux, qui aviez pris la charge de me donner avis du misérable état de ceux qui sont en Mingrêlie. [II, 119] Que l'ayant appris, j'étais allé les visiter ; pour le reste, que je ne vous connaissais pas davantage, et n'avais point d'argent. Que tout le monde à Cotatis depuis le roi jusqu'au moindre de ses sujets savait que je faisais profession de pauvreté.

« Le commandant me fit fouiller sur cela. On me trouva la ceinture que vous m'aviez donné[e] à porter, où il y avait encore quelque sept pistoles. Je n'avais rien que cela, et par une conduite de Dieu tout à fait merveilleux, votre camarade ne m'avait donné aucuns bijoux à serrer, comme vous lui aviez écrit de faire. Le commandant, ne voyant que ce peu d'argent dit à votre valet : « Où sont les richesses dont tu m'as rempli l'idée ; m'amènes-tu ce pauvre homme pour te moquer de moi ? Tu es un fripon, je te vais faire mourir à coups de bâton. » « Seigneur, répondit-il tout tremblant, ces richesses sont entre les mains du camarade de mon maître qui est demeuré chez Janatelle. » « Chien que tu es, répliqua le commandant, que ne me l'as-tu amené ? » Disant cela, il le renvoya avec les mêmes janissaires qui m'avaient conduit à la forteresse, et leur commanda expressément d'amener votre camarade. J'eus toute la crainte imaginable qu'ils ne le trouvassent. Elle fut changée en une extrême joie lorsque les janissaires retournèrent et dirent au commandant que l'homme s'en était fui. Il s'emporta alors contre votre valet. Ce scélérat paraissait agité de crainte et de rage. Il ouvrait les yeux et apercevait que Dieu l'avait confondu en ne prenant pas votre camarade avec tout ce qu'il avait. Je contai [II, 120] là-dessus au commandant les méchants tours que ce traître vous avait faits, et avec quelle libéralité et quelle bonté vous en aviez usé avec lui au paiement de ses

²⁰ Entendre : converti à l'islam.

gages.

« Le soir le commandant me fit souper avec lui. Il apprit que j'étais médecin, et il crut aussitôt sentir du mal. Je lui fis quelques remèdes, et à quelques soldats de la forteresse. Il me donna en garde au renégat italien. Votre valet disait qu'il me fallait mettre aux fers de peur que je ne me sauvasse. Ce coquin songeait mille méchancetés pour me faire maltraiter. Le lendemain, la reine et Janatelle envoyèrent deux gentilshommes au commandant demander ma délivrance, étant leur médecin, et du roi aussi. À midi il en vint deux autres d'un grand seigneur du pays. Sa femme était fort malade. On lui avait dit que j'étais dans la forteresse pour dettes. Il envoya supplier le commandant de me laisser sortir, offrant de payer mes dettes. Il n'y avait rien de plus clair que je ne devais rien. Il fallut donner toutefois 25 écus au commandant ; avec cela je fus relâché, malgré les criailleries du valet, qui lui disait de ne me laisser point aller, et que vous me rachèteriez mille écus plutôt que de me laisser là. On me mena au logis du seigneur à qui je devais ma délivrance. J'envoyai de là à Chicaris demander de vos nouvelles. Je sus que vous étiez retourné à Tifflis, et votre camarade en Mingrélie. Peu de jours après le Père Justin arriva à Chicaris ; il y apprit le lieu où j'étais, il me vint trouver ; nous rendîmes de votre argent les 25 écus avec quoi l'on m'avait tiré de prison, et après [II, 121] nous nous retirâmes à Chicaris. Au bout de deux jours votre camarade y arriva avec tout ce que vous aviez de reste en Mingrélie. Il nous conta le chemin qu'il avait pris sans voir Cotatis. Qu'il avait passé le Phase dans un bateau à six lieues de cette ville-là ; que les bateliers lui avaient dit que ce méchant homme qui nous tendait tant de pièges leur avait donné deux écus afin de l'avertir de son passage. Que cet enragé était gardé de quatre janissaires qui avaient ordre du commandant de ne le pas laisser fuir. Ce commandant lui veut faire tenir ce qu'il lui a promis. Vous voyez, ajouta-t-il, que tout est heureusement arrivé ici, et que Dieu a confondu ce scélérat dans sa méchanceté ; sa justice ne permettra pas, sans doute, qu'il sorte des mains du commandant turc sans recevoir quelque châtement. »

Il était tard. Toutefois, mon camarade et moi ne pûmes aller souper qu'après nous être bien entretenus de l'heureuse issue de nos travaux et de tous ces malheurs, dont ce que j'ai raconté n'est en vérité qu'une partie ; et qu'après avoir dit à Dieu par des soupirs ardents ce que nous sentions pour ses infinies bontés, pour son tout-puissant secours, et pour sa délivrance miraculeuse. Nous n'en attendions point de semblable lorsque nous étions dans l'angoisse. En effet qui eût osé espérer de tout sauver, lorsque de tous côtés nous étions en danger de tout perdre ? Les jours suivants nous fîmes le compte de ce que nous avions perdu en ce funeste voyage. Nous trouvâmes que cela ne se montait qu'à environ un sur cent de ce que nous avions [II, 122] conservé et heureusement apporté à Tifflis, sans rien de rompu ni de gâté.

LA GÉORGIE (j'entends tout le pays ainsi appelé, qui est soumis à la Perse) confine aujourd'hui du côté de l'orient à la Circassie et à la Moscovie, du côté de l'occident à l'Arménie mineure, du côté du midi à l'Arménie majeure, du côté du septentrion à la mer Noire et à cette partie de la Colchide qu'on appelle Imirette : c'est là, à mon opinion, tout le pays que les Anciens appelaient Ibérie. La Géorgie s'étendait autrefois depuis Tauris et Erzerum jusqu'au Tanaïs, et s'appelait Albanie. Elle est resserrée comme l'on voit. C'est un pays où il y a beaucoup de bois et beaucoup de montagnes qui renferment quantité de plaines belles et longues, mais qui ne sont pas larges à proportion. Le milieu de la Géorgie est plus plein et uni que le reste. Le fleuve Kur, que la plupart des géographes appellent Cyre, et aussi Corus, passe au milieu. Il a sa source dans le mont Caucase, à une journée et demie d'Acalziké, comme l'on a dit. Il se jette dans la mer Caspienne. Ce fleuve a un avantage par-dessus tous les autres fleuves de Perse, c'est qu'il porte bateau un assez long espace de pays, ce qu'on ne voit faire à aucun autre, et qui est fort particulier et fort remarquable en un empire de si grande étendue. C'est sur ce fleuve Kur que Cyrus, le fameux conquérant de

Perse, ayant été exposé en son enfance sans y être submergé, il en prit son nom de Cyrus, au rapport des anciens historiens, auxquels je crois qu'il faut d'autant plus ajouter foi en ce point que dans [II, 123] tous ces pays dont je viens de parler on appelle communément ce fleuve Kur *Cha-bah-mensou*, c'est-à-dire le fleuve du roi Bahmen. Ce nom de Bahmen est un de ceux que les chroniques de Perse donnent au roi Cyrus.

J'ai vu de vieilles géographies persiennes qui mettent la Géorgie dans l'Arménie majeure. Les modernes en font une province particulière, qu'ils appellent Gurgistan, et qu'ils divisent en quatre parties : l'Imirette, dont nous avons tant parlé ; le pays de Guriel, où l'on comprend tout ce qui est dans le gouvernement d'Acalziké ; le royaume de Caket, qui s'étend fort loin dans le mont Caucase, et qui est proprement l'ancienne Ibérie ; et le Carthuel, qui est la Géorgie orientale, et que les anciens géographes nommaient Albanie asiatique. Le royaume de Caket et le Carthuel sont dans l'empire de Perse. C'est ce que les Persans appellent le Gurgistan. Les Géorgiens ne se donnent point d'autre nom que celui de Cartheuli. Ce nom n'est pas nouveau. On le trouve, quoiqu'un peu corrompu, dans les écrits de plusieurs anciens auteurs, principalement dans saint Épiphane, qui en parlant de ces peuples les nomme toujours Cardiens. On dit que ce sont les Grecs qui leur ont donné celui de Géorgiens, du mot Georgoi, qui en leur langue signifie laboureur. D'autres gens veulent que ce nom vienne de celui de saint George, le grand saint de tous les chrétiens du rite grec ; mais c'est une fausse étymologie, puisqu'on trouve le nom de Géorgiens dans les auteurs bien plus anciens que saint George, comme Pline entre autres, et Pomponius Mela. [II, 124]

Toute la Géorgie a peu de villes, comme nous l'avons observé. Le royaume de Caket en a eu plusieurs autrefois. Elles sont maintenant toutes ruinées, à la réserve d'une nommée aussi Caket. J'ai ouï dire, étant à Tifflis, que ces villes avaient été grandes et somptueusement bâties, et c'est l'idée que l'on en conçoit quand on regarde tant ce qui n'en a pas été tout à fait détruit, que les ruines même [*sic*]. Ce sont les peuples septentrionaux du mont Caucase, ces Alanes, Suanes, Huns, et ces autres nations célèbres pour leur force et pour leur courage, et au rapport de beaucoup de gens c'est aussi une nation d'Amazones par qui ce petit royaume de Caket a été ravagé. Les Amazones en sont proche au-dessus du côté du septentrion. La géographie ancienne et la moderne en conviennent. Ptolomée place leur pays dans la Sarmatie asiatique qui est à présent nommée Tartarie, à l'occident du Volga entre ce fleuve et les monts Hippiques, et c'est là justement la partie septentrionale du royaume de Caket. Quinte-Curce dit en un même sens que le royaume de Talestris était proche du fleuve de Phase. Strabon est du même avis, en parlant des expéditions de Pompée et de Cannidius. Je n'ai vu personne en Géorgie qui ait été dans le pays des Amazones, mais j'ai ouï beaucoup de gens en compter des nouvelles, et l'on me fit voir chez le prince un grand habit de femme d'une grosse étoffe de laine et d'une forme toute particulière, qu'on disait avoir servi à une Amazone qui fut tuée auprès de Caket durant les dernières guerres. On pourra avoir bientôt des nouvelles de [II, 125] ces célèbres guerrières : car les capucins de Tifflis me dirent qu'il irait au printemps deux missionnaires en leur pays, la congrégation ayant ordonné qu'on y en envoyât. J'eus une fois à ce sujet un entretien assez long avec le fils du prince de Géorgie. Il me dit, entre autres choses, qu'au-dessus de Caket à cinq journées de chemin, vers le septentrion, il y avait un grand peuple qu'on ne connaissait presque point, et qui était continuellement en guerre avec les Tartares, qu'on surnomme Calmac, ce sont deux que nous appelons Calmouques. Que tous les divers peuples qui habitent le mont Caucase sont toujours en guerre ensemble, et qu'on n'avance rien à faire la paix ou des traités avec eux, parce que ce sont des peuples sauvages qui n'ont ni religion, ni police, ni lois. Ceux qui sont les plus proches de Caket y font souvent des courses. Cela oblige le vice-roi, qui est le fils aîné du prince de Géorgie, de s'y tenir toujours pour repousser ces barbares.

Je rapportai à ce jeune prince ce que les histoires grecques et romaines racontent des Amazones, et après avoir discoursu quelque temps sur ce sujet, son avis fut que ce devait être

un peuple de Scythes errants, comme les Turcomans et les Arabes, qui déféraient la souveraineté à des femmes, comme font les Achinois, et que ces reines se faisaient servir par des personnes de leur sexe qui les suivaient partout. Nous comprenions aisément qu'il fallait qu'elles allassent à cheval comme des hommes, et qu'elles fussent armées, parce qu'en Orient toutes les femmes montent à cheval comme les hommes, et que [II, 126] même quelques-unes y montent aussi bien, et que les princesses y portent le poignard au côté. Mais pour la mutilation au sein et d'autres particularités qu'on rapporte des Amazones, nous le mêmes parmi ces contes dont la menteuse Grèce a eu l'impudence de remplir ses histoires, selon le langage d'un poète latin.

La province de Carthuel a quatre villes seulement : Gory, Suram, Aly, et Tifflis. Nous ferons ailleurs la description de Tifflis. Gory est une petite ville située dans une plaine entre deux montagnes, sur le bord du fleuve Kur, en bas d'une éminence sur laquelle il y a une forteresse qui est gardée par des Persans naturels. Elle a été bâtie durant les dernières guerres de Gurgistan, il y a quarante ans, par Rustan Can, général de l'armée persane²¹. Un augustin missionnaire qui était alors à Gory en fit le plan. Cette forteresse n'est pas de grande défense. Sa principale force vient de sa situation. Sa garnison est de cent hommes. La ville, qui est au bas, est petite. Les maisons sont bâties de terre, et les bazars aussi. Les habitants sont tous marchands et assez riches. On trouve là abondamment, et à bon marché, tout ce qui est nécessaire à la vie. On dérive le nom de Gory d'un terme qui signifie cochon, parce qu'il y est abondant et excellent.

Suram n'est proprement qu'un bourg la moitié plus petit que la ville de Gory, mais la forteresse qui est proche est grande et bien construite. Elle a aussi cent hommes de garnison. Proche de Suram il y a une contrée dite Sémaché. Ce nom, qui est géorgien, signifie [II, 127] trois châteaux. Les gens du pays disent que Noé vint habiter en cette contrée après qu'il fut sorti de l'arche, et que ses fils y bâtirent chacun un château. Je ne dis rien d'Aly, parce que j'en ai parlé autre part.

La température d'air est bonne en Géorgie. L'air y est sec, très froid durant l'hiver et fort chaud durant l'été. Le beau temps n'y commence qu'au mois de mai, mais il dure jusqu'à la fin de novembre. Il y faut arroser les terres ; autrement elles sont stériles. Mais étant arrosées elles produisent abondamment toute sorte de grains, de légumes, et de fruits. La Géorgie est un pays fertile autant qu'il se peut. On y vit délicieusement et à bon marché. Le pain y est aussi bon qu'en lieu du monde. Les fruits y sont excellents ; il y en a de toutes sortes. Aucun endroit de l'Europe ne produit des poires et des pommes qui soient ni plus belles ni de meilleur goût, ni aucun lieu d'Asie de plus excellentes grenades. Le bétail y est en abondance et très bon, tant le gros que le menu. Le gibier est incomparable. Il y en a de toutes sortes, principalement de volatil. Le sanglier y est en aussi grande quantité, et aussi délicat qu'en Colchide. Le commun peuple ne vit presque que de cochon. On en voit par toute la campagne ; à dire le vrai, il ne se peut rien manger de meilleur que cette viande. Les gens du pays assurent qu'on n'en est jamais incommodé, quelque quantité qu'on en mange. Je crois que cela est vrai, car quoi que j'en mangeasse presque à tous les repas, il ne m'a jamais fait de mal. La mer Caspienne, qui est proche de la Géorgie, et le Kur qui la traverse, [II, 128] fournissent tant de poisson de mer et d'eau douce qu'on peut bien assurer qu'il n'y a point de pays où l'on puisse en tout temps faire meilleure chère qu'en celui-là.

On peut bien assurer qu'il n'y en a point aussi où l'on boive tant de vin, ni de plus excellent. Les vignes croissent autour des arbres, comme en Colchide. On transporte toujours de Tifflis une grande quantité de vin en Arménie, en Médie, et à Ispahan, pour la bouche du

²¹ *Persien* dans l'original, mais l'errata du t. X préconise : « Partout où il y a *persien* ou *persienne*, en parlant des modernes, lisez : *persan* et *persane*. » En fait la correction ne s'applique qu'à ce voyage, les autres parties, sans doute réécrites subséquentement, n'employant plus ces formes.

roi. La charge de cheval qui est de 300 pesant ne coûte que huit francs : je parle du meilleur vin, car d'ordinaire on a le commun pour la moitié. Tous les autres vivres sont à proportion. La Géorgie produit de la soie en quantité, mais pas la moitié tant que la plupart des voyageurs l'ont écrit. Les gens du pays ne la savent pas fort bien travailler. Ils la portent en Turquie, à Arzerum et aux environs, où ils ont beaucoup de commerce.

Le sang de Géorgie est le plus beau de l'Orient, et je puis dire du monde. Je n'ai pas remarqué un visage laid en ce pays-là, parmi l'un et l'autre sexe, mais j'y en ai vu d'angéliques. La nature y a répandu sur la plupart des femmes des grâces qu'on ne voit point ailleurs. Je tiens pour impossible de les regarder sans les aimer. L'on ne peut peindre de plus charmants visages ni de plus belles tailles que celles des Géorgiennes. Elles sont grandes, dégagées, point gâtées d'embonpoint, et extrêmement déliées à la ceinture. Ce qui les gâte, c'est qu'elles se fardent, et autant les plus belles que celles qui le sont moins. Le fard leur tient lieu d'ornement. [II, 129] Elles s'en servent de parure, de même qu'on fait chez nous de bijoux et de beaux habits.

Les Géorgiens ont naturellement beaucoup d'esprit. L'on en ferait des gens savants et de grands maîtres si on les élevait dans les sciences et dans les arts ; mais l'éducation qu'on leur donne étant fort méchante, et n'ayant que de mauvais exemples, ils deviennent très ignorants et très vicieux. Ils sont fourbes, fripons, perfides, traîtres, ingrats, superbes. Ils ont une effronterie inconcevable à nier ce qu'ils ont dit, et ce qu'ils ont fait ; à avancer et à soutenir des faussetés ; à demander plus qu'il ne leur est dû ; à supposer des faits, et à feindre. Ils sont irréconciliables dans leurs haines, et ils ne pardonnent jamais. À la vérité ils ne se mettent pas facilement en colère, et ne conçoivent pas sans sujet ces haines qu'ils gardent toujours. Outre ces vices de l'esprit, ils ont ceux de la sensualité les plus sales, savoir l'ivrognerie et la luxure. Ils se plongent d'autant plus avant dans ces saletés qu'elles sont communes et nullement déshonnêtes en Géorgie. Les gens d'Église, comme les autres, s'enivrent et tiennent chez eux de belles esclaves dont ils font des concubines. Personne n'en est scandalisé, parce que la coutume en est générale et même autorisée. Le préfet des capucins m'a assuré d'avoir ouï dire au catholicos (on appelle ainsi le patriarche de Géorgie), que celui qui aux grandes fêtes (comme Pâques et Noël) ne s'enivre pas entièrement ne passe point pour chrétien et doit être excommunié. Les Géorgiens sont outre cela [II, 130] extrêmement usuriers. Ils ne prêtent guère que sur gages, et le moindre intérêt qu'ils prennent est de deux pour cent par mois. Les femmes ne sont ni moins vicieuses ni moins méchantes. Elles ont un grand faible pour les hommes, et elles ont assurément plus de part qu'eux en ce torrent d'impureté qui inonde tout leur pays. Pour le reste, les Géorgiens ont de la civilité et de l'humanité, et de plus, ils sont graves et modérés. Leurs mœurs et leurs coutumes sont un mélange de celles de la plupart des peuples qui les environnent. Cela vient, je crois, du commerce qu'ils ont avec beaucoup de diverses nations, et de la liberté que chacun a en Géorgie de vivre dans sa religion et dans ses coutumes, d'en discourir, et de les défendre. On y voit des Arméniens, des Grecs, des juifs, des Turcs, des Persans, des Indiens, des Tartares, des Moscovites, et des Européens. Les Arméniens y sont en si grand nombre qu'il passe celui des Géorgiens. Ils sont aussi les plus riches, et remplissent la plupart des petites charges et des bas emplois. Les Géorgiens sont plus puissants, plus superbes, plus vains, et plus fastueux. La différence qu'il y a entre leur esprit, leurs mœurs, et leur créance, a causé une forte haine entre eux. Ils s'abhorrent mutuellement, et ne s'allient jamais ensemble. Les Géorgiens particulièrement ont un mépris extrême pour les Arméniens, et les considèrent à peu près comme on fait les juifs en Europe. L'habit des Géorgiens est presque semblable à celui des Polonais ; ils portent des bonnets pareils aux leurs. Leurs vestes sont ouvertes sur l'estomac et se ferment avec [II, 131] des boutons et des ganses. Leur chaussure est comme celle des Persans. L'habit des femmes ressemble entièrement à celui des Persanes.

Les logis des grands et tous les lieux publics sont construits sur le modèle des édifices

de Perse. Ils bâtissent à bon marché, car ils ont le bois, la pierre, le plâtre, et la chaux en abondance. Ils imitent aussi les Persans en leur façon de s'asseoir, de se coucher, et de manger.

La noblesse exerce sur ses sujets un pouvoir plus que tyrannique. C'est encore pis qu'en Colchide. Ils font travailler leurs paysans des mois entiers et tant qu'ils veulent sans leur donner ni paie ni nourriture. Ils ont droit sur les biens, sur la liberté, et sur la vie de leurs vassaux. Ils prennent leurs enfants et les vendent ou les gardent esclaves. Ils vendent rarement le monde au-dessus de vingt ans, surtout les femmes. La créance des Géorgiens est à peu près semblable à celle des Mingréliens. Les uns et les autres la reçurent aussi en même temps ; savoir dans le IV^e siècle, et par le même organe d'une femme d'Ibérie qui s'était faite chrétienne à Constantinople. Enfin les uns comme les autres ont perdu tout l'esprit du christianisme. Ainsi ce que j'ai dit des Mingréliens, qu'ils n'ont rien de chrétien que le nom, et qu'ils n'observent ni ne connaissent presque aucun précepte de la loi de Jésus-Christ, n'est guère moins véritable du peuple de Géorgie. Les Géorgiens toutefois gardent mieux le jeûne et font de plus longues oraisons. Les missionnaires envoyèrent à Rome, pendant [II, 132] que j'étais à Tefflis, une relation de l'état de leur mission qu'ils me firent voir. Il y avait dedans une aventure assez plaisante. Je la rapporterai, parce qu'elle fait à mon sujet et qu'elle y vient assez à propos. Il y avait à Gory une femme de mauvaise vie qui tomba malade et qui crut en mourir. Elle envoya quérir un prêtre, se confessa, lui déclara toutes ses débauches, et lui fit après de grandes protestations de ne plus souffrir d'hommes que son mari. Le prêtre lui dit : « Madame, je vous connais trop pour le croire. Il vous sera assurément impossible de rompre le commerce que vous avez avec tant de galants. Mais ce que je vous demande, c'est que vous n'en entreteniez que deux ou trois au plus, avec ma permission, et à la condition que je vous imposerai. » La femme indignée de la proposition de son confesseur le chassa, et à l'heure même fit venir un capucin, à qui elle conta ce qui venait d'arriver, et lui fit après sa confession. La même relation ajoute que les prêtres ordonnent aux pénitents qui se confessent d'avoir pris le bien d'autrui, de le leur donner, et non de le rendre aux propriétaires, de manière qu'il ne se fait jamais de restitution.

Il y a plusieurs évêques en Géorgie, un archevêque et un patriarche qu'ils appellent *catholicos*. Le prince, quoique mahométan de religion, remplit les prélatures, et y met ordinairement ses parents. Le patriarche est son frère. Les gentilshommes s'arrogent le même pouvoir chacun sur ses terres, non seulement en donnant les bénéfices mais aussi en emprisonnant et en punissant les gens d'Église [II, 133] tout comme les autres, et sans distinction²². On se sert d'eux à toute sorte de corvées, et on enlève leurs enfants ; et non contents de disposer ainsi de ce qui est plus cher aux hommes que la vie, je veux dire leurs enfants, on prive ces pauvres gens d'un bien qui n'est pas moins précieux, à savoir la liberté. Car on les vend pour esclaves aux mahométans, comme je l'ai observé.

Les églises de Géorgie sont un peu mieux entretenues que celles de Mingrélie. On en voit dans les villes d'assez propres, mais à la campagne elles sont fort sales. Les Géorgiens comme les autres peuples chrétiens qui les environnent au septentrion ou à l'occident ont une coutume assez étrange de bâtir la plupart des églises sur le haut des montagnes en des lieux reculés et presque inaccessibles. On les voit et on les salue en cet éloignement de trois ou quatre lieues, mais on n'y va presque jamais, et l'on peut bien assurer que la plupart ne s'ouvrent pas une fois en dix ans. On les bâtit, et ensuite on les abandonne à l'air, à ses injures, et à ses oiseaux. Je n'ai jamais pu découvrir le motif de cette extravagance. Tous ceux à qui je l'ai demandé m'ont toujours fait des réponses extravagantes. *C'est la coutume*. Les Géorgiens sont prévenus que quelques péchés qu'ils aient commis, ils en obtiennent le pardon en bâtissant une petite église. Je crois pour moi qu'ils l'édifient en des lieux

²² En France les cours ecclésiastiques évitaient aux prêtres d'être assujettis à la justice civile.

inaccessibles pour éviter de les orner et de les entretenir. J'ai observé ci-dessus que saint George est le grand saint de ces chrétiens-là. Ils l'appellent Mar-Gergis, et ils le font natif de Capadoce, fils d'un patriarche [II, 134] syrien, et martyrisé sous Dioclétien. Les mahométans ne rendent pas moins d'honneur qu'eux à ce saint, et ils en font une légende à peu près semblable, où l'on voit entre autres miracles de saint George, qu'il rendit la vie au bœuf d'une pauvre vieille chez qui il était allé loger. Histoire, ou fable, pareille à celle que les Mingréliens racontent de ce saint touchant un bœuf transporté la nuit d'un lieu à un autre, qui en était à plus de cent lieues, comme je l'ai rapporté au traité de la religion des Mingréliens.

Tant de relations et d'histoires ont décrit la conquête que les Perses ont faite de la Géorgie, que je m'abstiendrais d'en parler si les auteurs s'accordaient, et s'ils avaient été bien informés. Voici brièvement ce que j'en ai trouvé dans les histoires de Perse.

Le grand Ismaël (que nos historiens ont surnommé Sophy), après la conquête des pays qui sont à l'occident de la mer Caspienne, de la Médie, et d'une partie de l'Arménie, et après qu'il eut chassé les Turcs de tous ces lieux, fit la guerre aux Géorgiens, quoiqu'il en eût reçu de puissants secours dans le commencement de son règne. Il la fit avec succès, les ayant réduits à lui payer tribut et à lui donner des otages. La Géorgie, outre ses royaumes de Caket et de Carthuel, avait divers roitelets appelés *eristaves*, comme qui dirait feudataires, qui étaient toujours en guerre ensemble. Ce fut la cause ou du moins le moyen qui contribua le plus à la ruine des Géorgiens. Ils payèrent le tribut durant tout le règne d'Ismaël et de son successeur Tahmas, qui fut un prince de grand cœur, et [II, 135] assez heureux à la guerre. Luarsab régnait de son vivant en cette partie de la Géorgie qu'on nomme Carthuel, qui est, comme j'ai dit, la Géorgie orientale, et celle qui confine avec la Perse du côté d'orient. Ce roi laissa deux fils et leur partagea son royaume. L'aîné s'appelait Simon. L'autre se nommait David. Ils furent tous deux mécontents du partage, et dans la guerre qu'ils se firent, ils demandèrent tous deux du secours à Tahmas. La demande du cadet arriva la première. Tahmas lui fit réponse qu'il lui donnerait tous les États du roi son père s'il se voulait faire mahométan. David accepta le parti. Il embrassa la religion mahométane, et s'alla rendre à l'armée persane, qui était entrée dans le pays, et forte de trente mille chevaux. On l'envoya à Tahmas, qui séjournait alors à Casbin. Dès qu'il eut ce prince Géorgien en son pouvoir, il écrivit à Simon la même chose qu'il avait écrite à son frère, savoir de se faire de sa religion, et de le venir trouver, s'il voulait avoir le domaine de ses ancêtres. Simon, se sentant pressé des armes du Persan, se rendit, mais sans vouloir renoncer à sa créance. Tahmas, devenu maître des princes et du pays de Géorgie, envoya l'aîné prisonnier au château de Genghé, proche de la mer Caspienne, et fit l'autre gouverneur de la Géorgie, lui changeant son nom de David en celui de Daoud-Can, qui marquait sa profession mahométane. Il se fit ensuite prêter serment de fidélité par les grands seigneurs géorgiens, et emmena leurs enfants et ceux de David comme des otages.

Les Géorgiens secouèrent le joug des Persans [II, 136] après la mort de Tahmas, comme faisaient la plupart des provinces de Perse, et ils furent en liberté pendant le règne d'Ismaël second, qui ne dura que deux ans, et pendant les quatre premières années de celui de Mahomet, surnommé *Koda-bendé*, c'est-à-dire serviteur de Dieu, lequel envoya une armée en Géorgie pour les remettre sous l'obéissance. Daoud-Can s'enfuit à son approche. Son frère Simon, prisonnier, comme j'ai dit, proche de la mer Caspienne, prenant cette occasion de rentrer en son bien, se fit mahométan et fut fait Can de Tifflis sous le nom de Simon-Can.

Le roi de Caket nommé Alexandre mourut sous le règne de Mahomet Koda-bendé, laissant trois fils et deux filles. L'aîné se nommait David, prince que son courage et ses malheurs ont rendu illustre par tout le monde sous le nom de Taimuras-Can que les Persans lui donnèrent. Il était en otage à la cour de Perse quand son père mourut, y ayant été mené par le roi Tahmas, comme on l'a dit. Il fut élevé avec Abas le Grand, était à peu près de même âge, avec beaucoup de magnificence et beaucoup de soin. On l'avait imbu des mœurs des

Persans, meilleures assurément que celles des Géorgiens. Dès que son père fut mort, sa mère, belle et sage princesse nommée Ketavane par les Géorgiens et Mariane dans les histoires de Perse, écrivit à Koda-bendé : « Sire, mon mari est mort ; je vous supplie de m'envoyer mon fils Taimuras pour régner en sa place. Je vous envoie son frère pour être en otage en la sienne. » Taimuras fut renvoyé, après qu'on lui eut fait prêter serment de feudataire et de vassal. [II, 137]

Le roi de Carthuel, ce Simon dont nous avons parlé, mourut au commencement du règne d'Abas le Grand, laissant la couronne à Luarzab son fils aîné encore jeune, sous la tutelle de son premier ministre, homme de grand sens mais d'extraction basse, nommé Mehrou par les Géorgiens, et par les Persans Morad, qui était aussi gouverneur de Tifflis, et qui avait une autorité comme absolue sur le royaume. Mehrou avait une fille fort belle dont Luarzab devint passionnément amoureux, et dont il se fit passionnément aimer. Il n'y avait pas moyen, quoi que fit le père, d'empêcher ces amants de se voir. Un jour, les ayant surpris enfermés ensemble, il dit au prince : « Sire, ne déshonorez ni ma fille ni ma maison. Si elle plaît à Votre Majesté, épousez-la. Si vous ne la voulez pas épouser, ne soyez plus seul avec elle. » Luarzab lui fit serment de n'avoir jamais d'autre femme, et sur son serment Mehrou la laissa vivre avec le prince comme avec son mari. Le mariage ne se fit point pourtant, par l'empêchement de la reine et des dames du pays, qui protestèrent de ne faire jamais les soumissions de sujettes à une personne de basse naissance. Luarzab, bien aise apparemment de cette opposition, dit à Mehrou qu'il ne pouvait épouser sa fille. Les Géorgiens sont fort vindicatifs. Je l'ai observé. On conseilla au roi de prévenir Mehrou et de le faire mourir pour l'empêcher de se venger. Le roi y consentit. On résolut de l'enivrer, et de le tuer ensuite dans le premier festin que ferait Sa Majesté. Mehrou fut averti du complot au moment qu'il allait s'exécuter. Il était demi-ivre ; un page du [II, 138] roi, qui était de ses créatures lui dit en lui présentant la coupe, et faisant semblant de s'incliner par respect : « Seigneur, on va vous tuer. » Il ne se troubla point. Il se lève en rendant la coupe comme pour aller faire de l'eau. Cela se pratique sans indécence en ces pays, où les festins durent des demi-journées. Il court droit à son écurie, prend un bonnet et une casaque de palefrenier qu'il y trouva, et sans être aperçu de ses gens, met un filet²³ au meilleur cheval de son écurie, saute dessus et s'enfuit. Il conduisit si bien sa fuite qu'elle ne fut point découverte et eut un heureux succès. Il s'alla jeter aux pieds d'Abas le Grand, qui retournait à Ispahan victorieux de Chirvan et de Chamaky, pays voisins de la Géorgie et de la mer Caspienne. Il raconta au roi comment il avait servi Luarzab et le feu roi son père, et comment il l'en voulait récompenser, savoir en lui ôtant la vie, après lui avoir débauché sa fille unique sous promesse de mariage. Il dit au roi que Sa Majesté persane étant le véritable monarque de la Géorgie, il lui demandait justice et la restitution de ses biens.

Mehrou avait imaginé un moyen encore plus sûr de se venger de Luarzab, c'était de donner de l'amour à Abas pour la sœur de ce prince, une des plus belles personnes de Géorgie, et de qui la beauté a été célébrée par tous les poètes persans. On chante encore aujourd'hui en Perse les chansons qui ont rendu sa beauté renommée plus qu'aucune de son temps, lesquelles sont un joli roman d'elle et d'Abas. Son nom de baptême était Darejau. La fiction persane lui donna celui de [II, 139] Pehry. Mehrou en parlait à toutes occasions à Abas avec tout l'artifice capable de l'enflammer. Abas l'envoya demander à Luarzab par un ambassadeur, et puis par un autre. Le premier fut renvoyé avec de belles promesses, et le second en lui disant que la princesse était accordée avec Taimuras roi de Caket, qui était devenu veuf. Abas, plus enflammé par les refus, renvoie un troisième ambassadeur à Luarzab, le chargeant de lui demander sa sœur, avec toute sorte de promesses ou de menaces,

²³ « En termes de manège, *filet* est une petite bride dont l'embouchure est accompagnée de deux branches toutes droites avec une gourmette » (Furetière).

et il écrivit en même temps à Taimuras de n'épouser point la sœur de Luarzab, et de le venir trouver. Luarzab, irrité de ces instances réitérées et hautaines, outragea l'ambassadeur pour toute réponse, afin qu'on ne lui en envoyât plus à ce sujet. C'était environ l'an 1610. Abas n'était pas en état d'exécuter ses projets contre la Géorgie. Il était en guerre avec les Turcs. Il dissimula et chargea un missionnaire carme, qu'il envoyait en Europe pour y animer les princes chrétiens à la guerre contre le Turc, de passer par la Géorgie, et d'exhorter Taimuras surtout à ne se joindre point aux Turcs, et à ne rien faire en leur faveur contre les Persans. Taimuras, trop crédule ou trop craintif, fit ce qu'on voulait, et il s'en repentit bientôt ; car l'an 1613, Abas partit d'Ispahan à dessein de faire la guerre en Géorgie. Ce prince, qui entre ses grandes qualités avait extraordinairement celles d'artificieux et d'homme composé, traitait cette guerre comme une intrigue amoureuse. Il disait que la sœur de Luarzab l'aimait et le voulait. Qu'elle lui avait envoyé des lettres par sa confidente. [II, 140] Il disait encore qu'elle lui avait été promise, et que Luarzab était un perfide et un injuste. Cependant il faisait ses préparatifs pour autre chose que pour combattre un rival, et tout le monde voyait bien que ce prince voulait réduire les Géorgiens sur le pied de ses sujets. Il avait beaucoup de Géorgiens dans ses troupes. Il donnait pension à plusieurs grands seigneurs en Géorgie, et Mehrou en débauchait tous les jours qui s'engageaient à lui. Il avait deux fils de Taimuras en otage, et un frère et une sœur de Luarzab. Enfin, il avait même fait rendre mahométans quelques princes du sang royal de Géorgie pour avoir des gouvernements et de grandes charges. Il se persuada qu'il viendrait à bout des Géorgiens en mettant de la division entre eux, chose aisée surtout parmi des peuples vindicatifs. Il écrivit à Taimuras que Luarzab était un ingrat, un rebelle, et un insensé, indigne de régner, à qui il avait résolu d'ôter la couronne, et que s'il voulait le prendre ou le tuer il lui donnerait le royaume. Il écrivit la même chose à Luarzab touchant Taimuras, et ordonna à même temps à Lolla-beg, général de son armée, qui était vers la Médie, d'entrer en Géorgie avec trente mille chevaux et d'y mettre tout à feu et à sang.

Luarzab et Taimuras furent conseillés de s'unir. Ils se virent et ils vinrent à se communiquer les lettres d'Abas. Y trouvant tous deux leur perte résolue, ils se donnèrent la foi de périr ou de se sauver tous deux ensemble, et pour rendre l'union plus étroite et plus forte Luarzab donna effectivement sa sœur l'admirable Darejan à Taimuras, qui était [II, 141] veuf, comme je l'ai dit. Abas en pensa enrager quand on lui en donna la nouvelle. Il voulait égorger de sa main les deux fils de Taimuras et les autres otages de Géorgie. Il jurait de faire tout mourir. Enfin il se réduisit à hâter sa marche pour punir plus tôt les rois qui l'avaient offensé.

Taimuras, sentant approcher l'armée persane, voulut se préparer à la défense. Il découvrit qu'une partie des grands en son royaume inclinaient à se rendre. Il envoya sa mère à Abas. Cette princesse s'était faite religieuse aussitôt que son malheur l'avait rendue veuve. J'ai remarqué au discours de la religion des Mingréliens, qui est la même que celle des Géorgiens, que se faire religieuse en ce pays-là, c'est seulement porter l'habit de religieuse, sans faire de vœux et sans quitter sa demeure accoutumée. Mariane ou Ketavane (car elle était appelée de ces deux noms), avait pris cet habit pour être plus retirée et plus libre en sa dévotion. Elle partit avec un grand train et de magnifiques présents. Elle fit tant de diligence qu'elle trouva Abas encore à Ispahan. Elle se jeta à ses pieds et demanda pardon pour son fils. Elle fit toutes les soumissions qu'elle crut capables d'apaiser le roi.

Cette princesse était alors assez âgée, cependant il est certain qu'elle était encore belle. Abas en devint amoureux ou feignit de le devenir le jour qu'il la vit. Il lui dit de se faire mahométane et qu'il l'épouserait. Cette princesse, attachée à la chasteté et à sa religion encore plus qu'elle ne haïssait la clôture des reines persanes, refusa le roi avec [II, 142] une vertu et une fermeté inébranlable et tout à fait merveilleuse en une Géorgienne. Abas, irrité de ce refus, ou le prenant pour prétexte (car on tient qu'il ne voulait épouser Ketavane que par un dessein de vengeance contre Taimuras), envoya la princesse prisonnière en une maison

écartée, et fit faire eunuques et mahométans ensuite ses deux petits-fils que Taimuras avait envoyé[s] en otage, comme on a dit. Il partit après pour la Géorgie. Ketavane demeura en prison plusieurs années et après fut transférée à Chiras, où elle souffrit enfin un cruel martyre, l'an 1624, bien du temps après qu'Abas eut conquis toute la Géorgie. Il écrivit alors à Iman-Kouli-Can, gouverneur de cette ville, de faire Ketavane mahométane à quelque prix que ce fût, et d'en venir aux derniers tourments si les promesses, les menaces et même les coups ne le pouvaient faire. Iman-Kouli-Can montra l'ordre à la princesse, croyant qu'il opérerait, mais ce fut sans succès. Les tourments n'en eurent point non plus sur cette âme véritablement héroïque et sainte. Elle souffrit le bâton, le fer, et le feu, et mourut sur les charbons ardents où l'on la tourmentait, ayant enduré pour Jésus-Christ un martyre de huit années, d'autant plus cruel qu'on le changeait et qu'on le renouvelait tous les jours. Son corps fut jeté à la voirie. Les augustins qui étaient alors à Chiras l'enlevèrent de nuit, l'embaumèrent, le mirent dans un cercueil, et l'envoyèrent secrètement à Taimuras par un de leurs compagnons.

Pour retourner à la guerre de Géorgie, Abas [II, 143] étant entré en ce pays-là avec son armée conduite par Mehrou et grossie de Géorgiens dont le nombre augmentait tous les jours, l'espérance et les promesses attirant les uns, la crainte ou des désirs de vengeance poussant les autres, Luarzab se résolut de combattre, et espérait de renfermer les Persans dans les bois et les y défaire. Abas crut lui-même d'y être perdu, et qu'on l'avait trahi, car son armée étant avancée environ 25 lieues dans le pays, Luarzab sépara ses troupes en deux et ferma le passage par de grands abatis de bois, en sorte que l'armée persane ne pouvait ni avancer ni retourner sur ses pas. Abas paraissant consterné, et Mehrou craignant qu'il ne lui ôtât la vie comme à un traître, lui dit : « Sire, je vous tirerai d'ici en trois jours sur ma tête. » Il tint parole. Il fit faire un chemin de traverse dans le bois par l'infanterie, et laissant le camp, qui était bloqué par les Géorgiens, il prit seulement la cavalerie. Abas voulut la mener lui-même, et ayant passé par les bois, il se jeta sur le royaume de Caket et y fit de grandes cruautés, jusque-là qu'il fit abattre les arbres qui nourrissent les vers à soie²⁴, afin que le pays qui tire de là sa plus grande commodité fût détruit sans ressource. Quand Luarzab entendit ces nouvelles, il se crut perdu. Il s'enfuit en Mingrélie. Abas, qui savait bien que sa conquête était mal assurée tant que les rois de Géorgie seraient en liberté, écrivit à Luarzab en ces mots : « Pourquoi fuyez-vous ? c'est à Taimuras que j'en veux, à cet ingrat, ce perfide, ce rebelle. Venez vous rendre à moi. Je vous confirmerai la possession du royaume de Géorgie ; [II, 144] mais si vous ne venez pas, je la ruinerai entièrement, et j'en ferai un désert. »

Luarzab, en considération et pour l'amour de son peuple, alla se rendre à Abas. Le roi le reçut en ami, et avec mille bons traitements, le remit sur le trône dans toute la pompe et toute la solennité possible. C'était pour mieux tromper les Géorgiens et s'en rendre maître sans coup férir. Il lui fit de beaux présents, et entre autres celui d'une aigrette de pierreries qu'il lui recommanda de porter toujours, surtout quand il le viendrait voir. « C'est l'enseigne royale, lui dit-il. Je veux que vous l'ayez toujours à la tête, afin que le monde sache que vous êtes roi. » Le jour qu'Abas devait partir de Tifflis, il dit à Luarzab : « Je m'arrêterai à six lieues d'ici et je ferai passer mon armée devant. Ne voulez-vous pas m'y accompagner ? » C'était un piège pour tirer doucement le pauvre roi géorgien de sa ville capitale. Il alla avec lui, ne se défiant d'aucun mauvais tour. Abas commanda à un fameux filou qui était dans ses gardes, le plus adroit du monde à ce métier, de voler l'aigrette de Luarzab. Cela fut fait ; et Luarzab étant venu voir le roi, Sa Majesté lui dit : « Luarzab, où est votre aigrette ? Ne vous ai-je pas recommandé de porter toujours cette enseigne royale ? » « Sire, dit Luarzab, on me l'a volée ; j'en suis au désespoir. Je la fais chercher de tout mon monde, sans la pouvoir trouver. » « Comment, dit le roi en colère, dans mon camp on vole le roi de Géorgie ? Qu'on me fasse venir le grand prévôt, le guet, le président du conseil de justice... » C'était là le

²⁴ Les mûriers.

second artifice avec lequel on se devait saisir [II, 145] du malheureux Luarzab sans coup férir. On le prit. Abas n'osait le faire mourir, de peur d'exciter une révolte en Géorgie. Il l'envoya en Masanderan, c'est l'Hircanie, espérant que le mauvais air du pays le ferait mourir ; mais voyant qu'il y résistait, et qu'il ne mourait point, il le fit transférer à Chiras, et enfin le fit mourir à l'occasion de ce que je vais dire.

Le Grand Duc de Moscovie avait été longtemps sollicité par les princes géorgiens partisans de Luarzab d'intercéder pour lui auprès d'Abas. Il envoya une grande ambassade uniquement pour ce sujet. Le roi de Perse, qui avait un esprit et une activité incroyable, donna ordre au gouverneur de Chamaki, ville sur la mer Caspienne par où les ambassadeurs de Moscovie entrent en Perse, de découvrir si cet ambassadeur ne venait que pour les affaires de Luarzab ; et si le Moscovite prenait tant d'intérêt en cette affaire, qu'il y eût quelque rupture à appréhender. On lui manda que l'ambassadeur ne venait effectivement que pour cela ; que c'était un grand seigneur, et que ses instructions étaient fort pressantes. Abas, qui ne voulait nullement ni donner la liberté au prince géorgien, ni la refuser au Grand Duc de Moscovie, écrivit au gouverneur de Chiras de se défaire de Luarzab captif d'une manière que sa mort parût un simple accident. Cela fut exécuté, et la nouvelle en fut apportée à Abas deux jours avant l'arrivée de l'ambassadeur de Moscovie. Le roi se la fit donner en public, et en fit fort le surpris et le fâché. « Ah mon Dieu, dit-il, c'est dommage, et comment est-il [II, 146] mort ? » « Sire, répondit le courrier, il était allé à la pêche, et en jetant le rets il est tombé dans l'étang et s'est noyé. » « Je veux, dit le roi, qu'on fasse mourir tous ses gardes, pour n'avoir pas eu plus de soin de lui. » L'ambassadeur de Moscovie eut audience ; après le festin, et qu'on l'eut bien fait boire, le roi le fit approcher de sa personne, et lui dit : « Eh bien, Monsieur l'ambassadeur, que désire le roi des Russes mon frère ? » L'ambassadeur se mit à exposer sa commission ; mais dès qu'il eut lâché le nom de Luarzab : « Je crois, répondit le roi, que vous savez le malheur qui est arrivé à ce pauvre prince. J'en ai un extrême regret. Plût à Dieu qu'il ne fût pas mort, je ferais de tout mon cœur ce que désire votre maître. »

Le frère de Luarzab fut fait gouverneur de Géorgie en sa place, s'étant auparavant fait mahométan. On l'appelait d'un titre persan joint à un titre géorgien, Bagrat-Mirza, c'est-à-dire prince royal. Abas laissa aussi une armée en Géorgie pour s'opposer à Taimuras. Ce prince fit d'abord la guerre avec les petits secours qu'il tirait des Turcs et des princes chrétiens voisins de la mer Noire, sur les terres desquels il se retirait, selon le besoin de ses affaires ; mais voyant que cela ne le rétablissait point, il alla à Constantinople et implora le secours du Turc. Il l'obtint. Une grande armée turque fut envoyée en Géorgie, qui défit plusieurs fois les troupes persanes et rétablit Taimuras en son royaume de Caket. Il n'y demeura pas longtemps, et dès que les Turcs furent retirés, Abas retourna en Géorgie. Il en changea la face. Il y fit bâtir [II, 147] des forteresses qu'il remplit de Persans naturels. Il en emmena plus de quatre-vingt mille familles, dont il mit la plupart en Mazenderan, pays sur la mer Caspienne et que j'ai dit être l'Hircanie, en Arménie, en Médie et en la province de Perse, et il transporta en leur place des Persans et des Arméniens. Il mêla la douceur à ses sévérités pour essayer si elle tiendrait mieux ce peuple en bride. Il fit un accord avec les Géorgiens qu'il confirma par serment pour lui et pour ses successeurs, que leur pays ne serait point chargé de taxes ; que la religion n'en serait point changée ; qu'on n'y abattra point d'églises, et qu'on n'y bâtiraient point de mosquées ; que leur vice-roi serait toujours Géorgien, de la race de leurs rois, mahométan néanmoins, dont un des fils, celui qui voudrait changer de religion, aurait la charge de gouverneur et grand prévôt d'Ispahan jusqu'à ce qu'il succédât à son père.

Abas mourut l'an 1628, et dès que Taimuras sut sa mort il rentra en Géorgie et fit soulever les Géorgiens, qui tuèrent leur vice-roi et tous les Persans qui pouvaient leur résister. Il se rendit maître des places fortes, à la réserve de Tifflis ; mais il ne les garda guère. Sefy, successeur d'Abas, son grand-père, envoya l'an 1631 une puissante armée contre lui sous le

commandement de Rustan-Can, géorgien, fils de Simon-Can, ce vice-roi que les Géorgiens venaient de tuer. Il était grand prévôt d'Ispahan à la mort d'Abas, et s'appelait Cosrou-Mirsa. Le roi Sefy, qui le connaissait pour fort vaillant, et qui le jugeait très irrité, le fit général de son armée et vice-roi de Géorgie à la place de son [II, 148] père. Il défit les Géorgiens en plusieurs rencontres, reprit tout le Carthuel et une partie du royaume de Caket, et donna la chasse à Taimuras, qui fut réduit à se cantonner dans les lieux forts du mont Caucase. Ce prince, également vaillant et malheureux, tint bon dans ces montagnes durant quelques années, plus comme un fugitif qui combat pour sa vie que comme un roi qui défend sa couronne ; mais ne recevant aucun secours ni des Turcs ni des chrétiens, il alla le solliciter en Moscovie, et n'y réussissant pas, il se retira en Imirette, dont sa sœur était reine, à dessein d'y finir sa vie, ne voyant plus de jour à rentrer jamais dans le domaine de ses ancêtres. Chanavas-Can le prit là prisonnier lorsqu'il conquit ce petit royaume d'Imirette et qu'il y établit son fils roi, comme je l'ai raconté. La passion que Taimuras a toujours eue d'être enterré en son pays l'empêcha de se retirer en Turquie, ce qu'il pouvait facilement, outre qu'il considérait qu'étant si vieux, les Turcs le traiteraient encore moins bien que les Persans. Chanavas-Can, l'ayant amené à Tifflis, écrivit au roi que le fameux Taimuras-Can était en ses mains. Le roi lui fit réponse de l'envoyer à la cour. Il était fort âgé. La fatigue et ses ennuis le firent tomber malade. Le roi le logea en un de ses palais avec beaucoup de magnificence et le fit traiter par ses médecins avec grand soin. Il mourut l'en 1659. Son corps fut porté en Géorgie, et y fut enterré avec toute la pompe du pays.

Rustan-Can, ayant ainsi reconquis la Géorgie, [II, 149] bâtit la forteresse de Gory, comme l'on l'a dit. Il rétablit la paix et l'ordre partout, et gouverna avec beaucoup de douceur et beaucoup de justice. Il épousa la sœur de Levan-Dadian, prince de Mingrélie, quoiqu'elle fût chrétienne, et qu'elle fût mariée. Son mari était prince de Gurriel. Levan, courroucé de ce qu'il avait conspiré contre lui, lui ôta la principauté, le fit aveugler, et lui prit sa femme qu'il maria à Rustan-Can, sans que les ecclésiastiques de Mingrélie et de Géorgie s'efforçassent d'empêcher cette monstrueuse union, si j'ose parler ainsi. Cette princesse s'appelle Marie. Nous en avons parlé dans le récit des dernières révolutions d'Imirette. Elle est aujourd'hui femme de Chanavas-Can, gouverneur de Géorgie.

Rustan-Can mourut l'an 1640. Son corps fut porté à Com, où il est enterré. Chanavas-Can, parent de Taimuras, était alors gouverneur et grand prévôt d'Ispahan. Rustan-Can, n'ayant point d'enfants, l'adopta et l'envoya à la cour, suppliant le roi de le considérer comme son fils et de ratifier l'adoption. Sa Majesté agréa le choix. Elle fit circonire de jeune prince et lui donna le gouvernement de la ville. C'est lui qui est présentement vice-roi de Géorgie. Il est âgé de plus de quatre-vingts ans, et ne laisse pas d'être encore fort vigoureux.

Dès que Rustan-Can fut mort, la princesse Marie sa femme apprit que, sur des relations trop avantageuses de sa beauté qu'on avait faites au roi de Perse, Sa Majesté avait commandé qu'on la lui envoyât. On lui conseillait de s'enfuir en Mingrélie ou de se cacher. [II, 150] Elle prit une voie contraire ; car étant bien assurée qu'il n'y avait point de lieu dans l'empire de Perse où le roi ne la découvrit, elle alla s'enfermer trois jours durant dans la forteresse de Tifflis, ce qui était proprement se livrer à la merci de celui qui la voulait avoir. Elle se fit voir tout ce temps-là aux femmes du commandant ; et l'ayant mandé ensuite à son appartement, elle lui fit dire que sur la foi de ses femmes qui l'avaient vue, il pouvait écrire au roi qu'elle n'était pas d'une beauté à se faire désirer ; qu'elle était âgée, et même un peu contrefaite. Qu'elle conjurait Sa Majesté de lui laisser achever ses jours dans son pays. En même temps elle envoya au roi un présent de beaucoup d'or et d'argent, et de quatre jeunes demoiselles d'une extraordinaire beauté. Dès que le présent fut envoyé, cette princesse ne voulut plus voir personne. Elle se jeta dans la dévotion, faisant de grandes aumônes aux pauvres afin qu'ils priassent Dieu pour elle. Au bout de trois mois il vint un ordre du roi à Chanavas-Can de l'épouser. Ce prince reçut l'ordre avec joie, parce que Marie est fort riche,

et il l'épousa, quoiqu'il eût déjà une autre femme. Il a toujours une extrême considération pour elle à cause de ses grands biens. Son premier mari, prince de Guriel, vit encore, mais il est fort vieux et fort cassé. Il est en Géorgie. La princesse lui a donné une de ses demoiselles pour le consoler de l'avoir perdue, et le fait entretenir, à la vérité assez misérablement. Elle témoigne pourtant d'avoir encore de la tendresse pour lui ; car il y a quelques années qu'étant sur les frontières [II, 151] d'Imirette, elle le manda et le retint huit jours. Chanavas-Can en témoignant de la jalousie, la princesse se mit à l'en railler. Elle lui dit qu'il avait bonne grâce d'être jaloux d'un pauvre vieillard, aveugle, dénué, misérable, et tout aussi impuissant qu'il l'était lui-même.

La plupart des seigneurs géorgiens sont extérieurement dans la religion mahométane. Les uns ont embrassé cette créance pour obtenir des emplois à la cour et des pensions de l'État. Les autres pour avoir l'honneur de marier leurs filles au roi, ou seulement de les faire entrer au service de ses femmes. Il y a de cette lâche noblesse qui mène elle-même ses plus belles filles au roi. La récompense qu'on leur donne est une pension ou un emploi. La religion mahométane est toujours préalablement embrassée. La pension est selon la qualité des personnes, mais d'ordinaire ce n'est pas plus de deux mille écus. Il venait d'arriver à ce sujet, lorsque j'étais à Tifflis, une aventure fort pitoyable. Un seigneur géorgien avait fait savoir au roi qu'il avait une nièce d'une extraordinaire beauté. Sa Majesté commanda aussitôt qu'on la lui amenât. Ce méchant homme se chargea lui-même d'intimer l'ordre et de l'exécuter. Il vint chez sa sœur, qui était veuve, et lui dit que le roi de Perse voulait épouser sa fille, et qu'il fallait qu'elle la disposât à cela. La mère ayant fait savoir cette violence à la pauvre demoiselle, elle pensa se désespérer. Elle aimait un jeune seigneur qui demeurait en son voisinage, et en était extrêmement aimée. La mère le savait bien. Elles prirent [II, 152] résolution de lui faire part de leur malheur. On le lui envoya dire par un domestique. Le cavalier arriva à minuit. Il trouva la mère et la fille enfermées, qui déploraient à larmes communes et avec une vive douleur la dureté de leur sort. Il se jeta à leurs pieds, et leur dit que pour lui il ne craignait rien tant que de perdre sa maîtresse, et que tout le courroux du roi de Perse ne lui était rien au prix de cet accablement. Qu'au reste il n'y avait qu'une voie de se tirer d'affaire, qui était de se marier ensemble à l'heure même, et que le lendemain on déclarerait au perfide parent que la dame qu'on demandait n'était plus fille. Le parti fut accepté, et la mère s'étant retirée, l'amant essuya les yeux de sa maîtresse et fit le mariage en un instant. L'oncle découvrit l'intrigue. On la fit savoir au roi. Sa Majesté en fut courroucée, et donna des ordres exprès d'envoyer à la cour la mère, la fille, et le mari. Ces personnes s'étaient cachées. Elles furent çà et là durant quelques mois. Enfin, voyant qu'on les serrait de près et qu'elles ne pouvaient plus échapper, elles se sauvèrent à Acalziké, dont le pacha les prit en sa protection.

La crainte qu'on a en Géorgie de semblables accidents oblige ceux qui ont de belles filles à les marier le plus tôt qu'ils peuvent, et en leur enfance même. Les pauvres gens surtout marient les leurs de bonne heure, et quelquefois dès le berceau. C'est afin que les seigneurs dont ils sont sujets ne les enlèvent pas pour les vendre ou pour en faire des concubines. Il est certain qu'ils ont grande retenue pour les personnes mariées, encore que [II, 153] ce ne soit que des enfants, et qu'ils ne se portent pas aisément à les arracher de leurs maisons.

Le royaume de Caket obéit à présent au roi de Perse, comme l'on a dit. Chanavas-Can en acheva la conquête. Archyle son fils en est vice-roi, s'étant fait mahométan pour le devenir. Nous avons parlé de lui et de l'amour qu'il avait pour Sistan-Darejan femme du roi d'Imirette en racontant les dernières révolutions de ce petit royaume. Sistan-Darejan était demeurée prisonnière à Acalziké. Les pachas l'y traitaient avec beaucoup de respect. Archyle avait toujours pensé à elle depuis qu'il l'avait perdue de vue. Son père opéra tant par ses présents et par ses intrigues auprès du pacha qu'il la relâcha l'an 1660. Elle fut amenée en

triomphe à Tifflis. Archyle l'épousa aussitôt et acquit par ce mariage le droit au royaume de Caket dont il était déjà vice-roi de fait, car cette princesse est fille de Taimuras-Can et sœur d'Heracle, le seul fils que ce prince infortuné a laissé capable de lui succéder, tous les autres ayant été rendus aveugles. Cet Heracle s'est retiré en Moscovie avec sa mère. On dit que le Grand Duc leur entretient un train sortable à leur qualité. Il y a une aventure de cet Archyle vice-roi de Caket digne de curiosité. Il avait été fiancé durant sa jeunesse à une fille des premières maisons de Géorgie. La demoiselle s'attendait fort d'être sa femme, étant une chose inouïe en ce pays-là de rompre un contrat de mariage. Lorsqu'elle sut qu'il épousait Sistan-Darejan, elle lui envoya demander satisfaction « du meurtre qu'il commettait sur son [II, 154] honneur » : c'est ainsi qu'on appelle en Géorgie l'affront qu'on fait à une accordée, de la laisser pour se marier à une autre. Elle prétendit en tirer raison par la justice ; mais cette voie n'ayant pu réussir à cause de l'autorité et du rang de sa partie, elle vint à la tête de quatre cents hommes présenter le combat à son infidèle. Il le refusa et lui fit dire qu'il ne se voulait point battre contre une fille ; qu'au reste elle ne fit pas de bruit davantage, autrement qu'il publierait les faveurs que Sizi (c'est un jeune seigneur de la cour) s'était vanté d'avoir reçues d'elle. La demoiselle, outrée davantage qu'on ajoutât au mépris la calomnie, tourna ses ressentiments contre Sizi. Elle l'appela en duel, et n'ayant pu l'y attirer, elle lui dressa une embuscade où elle le mit en fuite, le poursuivit, et lui tua plus de vingt hommes. Elle avait un frère. Il prit la querelle contre Sizi. Le prince et toute la cour firent mille efforts pour les ajuster, mais cela ne s'étant pu faire, on leur permit de vider leur différend par les armes. C'est une coutume en Géorgie que quand la justice ne saurait éclaircir une querelle entre des gentilshommes, ni l'ajuster, on leur permet de se battre en champ clos. Les parties se confessent et communient, et ainsi préparés à la mort ils entrent dans la lice. On appelle cela *aller au tribunal de Dieu*, et les Géorgiens soutiennent que cette voie de remettre directement à Dieu la punition d'un crime est très bonne et très équitable quand la justice humaine ne peut connaître si l'accusé est coupable ou si l'accusateur le charge faussement. Sizi et sa partie arrivés au rendez-vous, une [II, 155] troupe de soldats les séparèrent comme ils mettaient les armes à la main, et la demoiselle étant morte peu après de honte et de douleur, l'autorité du prince obligea son frère à s'ajuster avec Archyle et avec Sizi.

Avant que de passer au récit de ce qui m'est arrivé à Tifflis, il en faut faire la description, quoique la figure qui est à côté puisse suffire à en donner une idée assez distincte.

FIGURE III <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10503900/f152.image>

Cette ville est une des plus belles de Perse, encore qu'elle ne soit pas fort grande. Elle est située au bas d'une montagne dont le fleuve Kur lave le pied du côté d'orient. Ce fleuve, qui est le Cyre ou un bras du Cyre, a sa source dans les montagnes de Géorgie, et se joint à l'Araxe vers la ville de Chamaky, à un lieu nommé Paynard, d'où ils se rendent conjointement dans la mer. La plupart des maisons, bâties du côté du fleuve, sont sur la roche vive. La ville est entourée de belles et fortes murailles, excepté du côté du fleuve. Elle s'étend en longueur du midi au septentrion, ayant une grande forteresse du côté du midi située sur le penchant de la montagne, et dans laquelle il n'y a que des Persans naturels, soit pour soldats, soit pour habitants. La place d'armes, qui est au-devant, sert aussi de place publique et de marché. Cette forteresse est un lieu d'asile. Tous les criminels et les gens chargés de dettes y sont en sûreté. Le prince de Géorgie est obligé de passer au milieu, lorsqu'il y va, selon la coutume, recevoir hors des portes de la ville les lettres et les présents du roi, parce que quand on vient de Perse à Tifflis l'on n'y saurait entrer que par la forteresse ; mais l'on [II, 156] peut bien s'assurer que le prince n'y passe jamais sans craindre qu'on ne l'arrête et que le

gouverneur n'ait un ordre secret de se saisir de sa personne. Les Persans ont fort judicieusement établi la coutume parmi les vice-rois de Géorgie et les autres gouverneurs des provinces de leur empire d'aller ainsi recevoir hors de la ville tout ce que le roi leur envoie, parce que c'est un moyen facile de se saisir de leurs personnes sans peine et sans risque. Cette forteresse de Tifflis fut bâtie par les Turcs l'an 1576 après qu'ils se furent rendus maîtres de la ville et de tout le pays d'alentour sous le commandement du fameux Mustafa Pacha, leur généralissime, auquel Simon-Can, qui était alors roi du pays, ne put résister. Mustafa conseilla à Soliman de faire bâtir diverses forteresses en Géorgie, sans quoi il ne pourrait jamais tenir le pays sous son joug, ce que Soliman pratiqua. Et en effet la plupart des forteresses de la Géorgie ont été construites par les Turcs. Mustafa éleva plus de cent canons sur le rempart de celle-ci, dont il donna le commandement à un bassa nommé Mahamet. Pour revenir à la ville de Tifflis, elle a plusieurs églises. L'on en compte jusqu'à quatorze. C'est beaucoup en un pays où il y a très peu de dévotion. Six sont tenues et sont servies par les Géorgiens. Les autres appartiennent aux Arméniens. La cathédrale, qui s'appelle Sion, est située sur le bord du fleuve, et toute construite de belles pierres de taille. C'est un ancien bâtiment fort entier, semblable à toutes les anciennes églises qu'on voit en Orient, qui sont composées de quatre nefs, et dont le milieu est un grand dôme soutenu de quatre gros pilastres et couverte d'un clocher. Le grand autel est au milieu de la nef opposée à l'Orient. Le dedans de l'église est rempli de plates peintures à la grecque faites depuis peu, et par de si mauvais peintres qu'on a toutes les peines du monde à reconnaître ce qu'ils ont voulu représenter. L'évêché joint l'église. Le *tibilele* y demeure. On appelle toujours de ce nom les évêques de Tifflis. Après la cathédrale, les principales églises de Géorgie sont Tetrachen, c'est-à-dire ouvrage blanc, qui a été bâtie par la princesse Marie, et Anguescat, c'est-à-dire l'image d'Abagare. Les Géorgiens appellent *Abagare*, Angues, et tiennent que le portrait miraculeux que la tradition assure qu'il reçut de Jésus-Christ a été longtemps en cette église. On l'appelle aussi l'église du *catholicos*, parce que le palais de ce prélat y est joint, et qu'il ne va presque jamais ailleurs faire ses prières ni officier. Cette église est située sur le bord du fleuve et en parallèle avec l'évêché. Les Géorgiens avaient encore une belle église au bout de la ville du côté méridional. Le prince la prit il y a quelques années pour en faire un magasin de poudres. À la vérité elle ne servait plus, car longtemps avant la foudre en avait abattu une partie. Le prince la fit refaire de nouveau, et ce magasin porte toujours son ancien nom d'église de *Metek*, c'est-à-dire *de la rupture*. On lui donna ce nom à cause qu'un roi de Géorgie la fonda pour pénitence d'avoir sans sujet rompu la paix avec un prince de ses voisins.

Les principales églises des Arméniens sont [II, 158] *pacha-vanc*, c'est-à-dire le monastère du pacha. L'évêque arménien de Tifflis demeure dans ce monastère. On le nomme ainsi, à ce que racontent les Arméniens, parce qu'un pacha fugitif de Turquie qui se fit chrétien en cette ville le fit bâtir. Sourph-nichan, c'est-à-dire proprement *signe rouge*, et dans l'usage *sainte croix*. Betkem, ou Bethlehem, *Norachen*, ou *l'ouvrage neuf*, et Mognay. Mognay est le nom d'un village arménien proche d'Irivan, où l'on a gardé longtemps un crâne qu'on assurait être de saint George. Or parce qu'on a transporté une partie de ce crâne en cette église, on lui a donné le nom du lieu d'où on l'a tiré.

Il n'y a point de mosquée à Tifflis, quoique cette ville appartienne à un empire mahométan, et qu'elle soit gouvernée, avec toute la province, par un prince qui l'est aussi. Les Persans ont fait ce qu'ils ont pu pour y en bâtir, mais il n'en ont pu venir à bout. Le peuple se soulevait aussitôt, et à main armée abattait l'ouvrage et maltraitait les ouvriers. Les princes de Géorgie étaient au fond bien aises des séditions du peuple, quoiqu'ils témoignassent fort le contraire, parce que n'ayant abjuré la religion chrétienne que de bouche et pour avoir une vice-royauté, ils ne peuvent qu'à contrecœur donner les mains à l'établissement du mahométisme. Les Géorgiens sont mutins, légers, et vaillants, comme l'on

a dit. Ils conservent un reste de liberté. Ils sont proche des Turcs. Tout cela empêche les Persans d'en venir aux extrémités, et conserve à la ville de Tifflis et à toute la Géorgie une heureuse liberté de garder [II, 159] presque toutes les marques extérieures de sa religion. Tous les clochers des églises ont des croix à leurs pointes et plusieurs cloches que l'on sonne. Tous les jours on vend la viande de cochon en public et à découvert comme les autres viandes, et le vin au coin des rues. Il faut que les Persans aient le chagrin de voir tout cela. Mais ils ne sauraient encore y remédier.

Ils ont construit depuis quelques années une petite mosquée dans la forteresse, joignant le mur qui la sépare de la grand'place de Tifflis. Ils la bâtirent en cet endroit pour accoutumer le peuple à la vue des mosquées et des prêtres qui du haut de l'édifice appellent à la prière. Les Géorgiens ne purent empêcher la construction de la mosquée parce qu'ils n'osaient entrer les armes à la main dans la forteresse, où l'on faisait bonne garde ; mais dès que le prêtre monta dessus pour faire la confession de foi et la convocation accoutumée, le peuple s'amassa sur la place et jeta tant de pierres sur la mosquée que le prêtre fut contraint d'en descendre bien vite, et depuis cette mutinerie on n'y en a plus fait remonter.

Il y a de beaux bâtiments publics à Tifflis. Les *bazars*, ce sont les lieux de marché, sont grands, bâtis de pierres, et bien entretenus. Les *caravanserais*, qui sont les demeures des étrangers, sont de même. Il y a peu de bains dans la ville, parce que chacun va aux bains d'eau chaude qui sont dans la forteresse. L'eau de ces bains est minérale, sulfurée, et très chaude. Les gens qui s'en servent pour des incommodités et [II, 160] des maladies ne sont pas en moindre nombre que ceux qui y vont pour la netteté du corps. Les magasins sont encore bien bâtis et bien entretenus. Ils sont situés sur une butte proche de la grande place.

Le palais du prince fait aussi sans contredit un des plus beaux ornements de Tifflis. Il a de grands salons qui donnent sur le fleuve et sur les jardins du palais, qui sont fort grands. Il y a des volières remplies de grand nombre d'oiseaux de différentes espèces, un grand chenil, et la plus belle fauconnerie que l'on puisse voir. Au-devant de ce palais il y a une place carrée où il peut tenir près de mille chevaux. Elle est entourée de boutiques, et aboutit à un long *bazar* vis-à-vis la porte du palais. C'est une belle perspective que la place et la façade du palais vue du haut de ce bazar. Le vice-roi de Caket a un palais au bout de la ville qui mérite bien aussi d'être vu et considéré.

Les dehors de Tifflis sont ornés de plusieurs maisons de plaisance et de plusieurs beaux jardins. Le plus grand est celui du prince ; il a peu d'arbres fruitiers, mais il est rempli de ceux qui servent à l'embellissement des jardins, et à y conserver l'ombre et la fraîcheur.

Il y a une habitation de missionnaires capucins à Tifflis, comme j'ai dit. Le préfet des missions que cet ordre a en Géorgie et de celles qu'elle espère y avoir, et dans les pays circonvoisins, y fait sa résidence. Il y a treize ans qu'on les envoya de Rome. Le nom de médecins qu'ils se firent donner et que tout le monde leur donne les fit bien recevoir [II, 161] partout où ils désirèrent de s'établir; car la médecine, et surtout la chimique²⁵, est fort estimée, et très peu connue dans tout l'Orient. Ils s'établirent premièrement à Tifflis, et après à Gory. Chanavas-Can leur donna une maison en chacune de ces deux villes, avec la liberté d'y faire publiquement l'exercice de leur religion. Ils apportèrent à ce prince des lettres du pape et de la Congrégation *de propaganda fide*, et lui firent en leur propre nom de beaux présents, et à la princesse, au *catholicos*, et aux principaux de la cour, qu'ils continuent depuis de faire de deux ans en deux ans. Celui d'entre eux qui sait mieux la médecine est auprès de la personne du prince pour entretenir sa protection, qui est leur unique appui contre les persécutions du clergé géorgien et arménien. On tâche de temps en temps de chasser ces missionnaires, selon qu'on entrevoit les efforts qu'ils font d'attirer des gens à leur religion ;

²⁵ « Les remèdes chimiques sont fort dangereux » selon Furetière ; *Trévoux* contre : « Les remèdes chimiques ne sont nullement dangereux quand ils sont bien préparés et donnés à propos. »

mais comme il n'y a point de médecins et de chirurgiens en Géorgie, ils se rendent nécessaires par la pratique de la médecine et de la chirurgie, que quelques-uns d'entre eux entendent fort bien et exercent avec grand succès. Ils ont permission du pape de se faire payer de leurs cures, et ils s'en servent utilement, la médecine les faisant subsister. On les paie ordinairement en vin, en farine, en bétail, et en jeunes esclaves. Quelquefois on leur donne aussi des chevaux. Ils font vendre ce qui n'est pas nécessaire à leur entretien ou ce qui leur serait inutile. Sans ce grand secours qu'ils tirent de la médecine, ils auraient peine à s'entretenir de la pension annuelle [II, 162] que leur donne la Congrégation, qui n'est que de 18 écus romains pour chaque missionnaire, qui sont soixante et douze livres de monnaie de France. Outre la permission dont on vient de parler, ces missionnaires en ont plusieurs autres, dans le spirituel et dans le temporel, comme de dire la messe, sans personne pour la servir ; de la dire en toutes sortes de lieux, et en toutes sortes d'habits ; d'absoudre de tous péchés ; de se déguiser ; d'entretenir chevaux et valets, d'avoir des esclaves, d'acheter et de vendre, de donner et de prendre à intérêt. En un mot, ils ont des permissions si amples et si étendues qu'ils prétendent pouvoir faire, et qu'ils font en effet, tout ce qui est permis aux ecclésiastiques les plus privilégiés. Ces missionnaires ne font pas néanmoins avec tous ces artifices et ce relâchement des progrès sensibles sur l'esprit des Géorgiens ; car outre que ce peuple est fort ignorant et peu occupé du soin de s'instruire, il est si entêté que le jeûne, de la manière qu'il l'observe, est l'essentiel de la religion chrétienne, qu'ils ne croient pas que les capucins soient chrétiens, parce qu'ils ont appris qu'en Europe ils ne jeûnent pas comme eux. Cet incroyable entêtement oblige les missionnaires à jeûner à la géorgienne, et à s'abstenir des animaux, dont les Géorgiens ont horreur, comme sont le lièvre, la tortue, et d'autres. Ils jeûnent le mercredi et le vendredi, se réglant sur le vieux calendrier, et l'on peut dire qu'à l'extérieur ils sont chrétiens géorgiens. Il vint d'abord beaucoup de peuple à leur église de Tifflis, attirés par la nouveauté du service et d'une [II, 163] petite musique de quatre ou cinq voix mêlées avec un luth et une épinette ; à présent, il n'y vient plus que cinq ou six pauvres gens à qui ces missionnaires font gagner quelque chose. Ils ont dressé une école, mais il n'y a pas plus de sept ou huit petits garçons de pauvres gens qui y viennent, et moins pour être instruits que pour être nourris, comme ces bons Pères le confessaient eux-mêmes. Ils m'ont dit souvent qu'ils n'entretenaient pas leurs missions par aucun fruit considérable qu'elles fissent, mais pour l'honneur de l'Église romaine, qui ne serait pas, disaient-ils, l'Église catholique si elle n'avait des ministres en toutes les parties du monde habité. Au reste, ces missionnaires n'ont plus dans toute la Géorgie que les deux maisons dont j'ai parlé. Les guerres d'Imirette et de Guriel et les misères de ces pays leur ont fait quitter divers établissements qu'ils y avaient. Leur dessein était, lorsque je partis de Tifflis, d'aller au mois de juin à Caket et en divers autres lieux du mont Caucase. Leur mission était forte alors de douze personnes, neuf prêtres et trois frères laïcs.

La ville de Tifflis est fort peuplée. On y voit autant de sortes d'étrangers qu'en lieu du monde. Il s'y fait beaucoup de commerce, et la cour est nombreuse et magnifique, digne de la capitale d'une province, y ayant toujours beaucoup de seigneurs de marque. Quant au nom de cette ville, je n'en ai pu savoir l'étymologie. Ce sont les Persans, dit-on, qui le lui ont donné. Il est certain que les Géorgiens ne l'appellent point Tifflis, mais *Cala*, c'est-à-dire la ville ou la forteresse, [II, 164] car ils donnent ce nom à toutes sortes de grandes habitations ceintes de murailles. Je crois que parce qu'ils n'ont point d'autre ville murée en tout leur pays, ils ne lui ont pas voulu donner d'autre nom que *Cala*. Quelques géographes l'appellent Tebilé-Cala, c'est-à-dire la ville chaude, à cause des bains d'eau chaude qu'il y a, ou parce que l'air n'y est pas si froid ni si rude que dans tout le reste de la Géorgie. Je n'ai pu savoir non plus le temps de la fondation de la ville ; quelques auteurs prétendent, mais peu vraisemblablement, que c'est l'Artaxate des Anciens. Je ne crois pas qu'elle ait seulement mille ans d'ancienneté. On trouve dans l'histoire de Perse qu'environ l'an 850 de notre ère un prince tartare nommé

Boga le Grand, ayant envahi le royaume par l'Hircanie et par la Médie atropatienne²⁶, s'étendit en Géorgie, où il mit tout à feu et à sang ; et que Tifflis ayant refusé d'ouvrir ses portes, il y fit jeter des pommes de pin allumées qui la mirent aisément en feu, à cause de la combustibilité de ses matériaux, et qu'il y périt plus de 50.000 hommes. Trois cent cinquante ans après un autre prince de la Tartarie des Usbecs, fils de Mahammed, roi de Careclem, s'en rendit le maître et y exerça de grandes cruautés. Elle a été en ces derniers siècles deux fois au pouvoir des Turcs, la première sous le règne d'Ismaël second roi de Perse, et l'autre sous le règne suivant, Soliman s'en étant rendu maître, presque en même temps qu'il prit Tauris. Les tables de Perse mettent sa longitude à 83° et sa latitude à 43,5°. On la surnomme *Dar el Melec*, c'est-à-dire ville royale, parce qu'elle est la capitale d'un royaume. [II, 165]

Le 10 le préfet des capucins donna nouvelle de mon arrivée au vice-roi. Je l'avais supplié de le faire, dans la vue qu'ayant des gens et du bagage, et étant logé chez les capucins, mon arrivée ne pourrait être cachée à ce prince, qui sait jusqu'aux moindres choses qui se passent dans Tifflis, non plus que les aventures que j'avais eues en Mingrélie, que beaucoup de gens racontaient. J'étais bien aise d'ailleurs de le voir, et de lui présenter les passeports du roi de Perse adressés à tous les gouverneurs des provinces, dans lesquels j'étais fortement recommandé. Je ne doutais point que le prince à la vue de ces ordres ne me fit fort bon accueil, et ne me donnât l'escorte dont j'aurais besoin pour la continuation de mon voyage. Chanavas-Can ayant appris qui j'étais, et que le feu roi m'avait envoyé en Europe pour son service, il ordonna au préfet de me dire de sa part que j'étais le bienvenu, qu'il avait de la joie de mon arrivée, et que je lui ferais plaisir de l'aller voir le plus tôt que je pourrais. Je n'étais ni en état ni en résolution de le faire si tôt. Je voulais attendre que je fusse prêt à partir pour n'être pas obligé d'aller tous les jours à la cour. Je priai le Père Raphael de Parme, qui est son médecin, de lui dire que j'avais reçu avec beaucoup de joie l'honneur qu'il me faisait, et que ne me manquerais point de lui aller faire la révérence dès que je serais équipé ; mais que je manquais si fort de tout que je ne pouvais sortir de dix jours. Je ne sais si le Père Raphael ne rapporta pas bien cela au prince, ou si le prince n'en crut rien. Quoiqu'il [II, 166] en soit, le 12 au matin il m'envoya dire par un gentilhomme qu'entrant dans une semaine de réjouissance, durant laquelle il faisait tous les jours festin à sa cour, il désirait que j'y vinsse. Je fus surpris et fâché du message. Je suppliai le préfet et le Père Raphael de faire entendre au prince que je ne pouvais encore sortir, et de lui faire agréer que j'attendisse au dimanche suivant à recevoir l'honneur qu'il me voulait faire. Les capucins me promirent de le faire, et n'en firent rien. Ils allèrent au palais et revinrent un moment après me dire que le prince avait une extrême impatience de savoir des nouvelles de l'Europe. La vérité est que c'était eux qui en avaient une extrême de me produire. Ils voulaient montrer l'homme du roi de Perse qu'ils disaient être de leur nation, afin qu'on les considérât davantage. Ils nous supplièrent, mon camarade et moi, de mettre les plus beaux habits, et d'augmenter à leur considération le présent que nous voulions faire au prince. Je les contentai en cela, et en tout ce que je pus, étant bien aise de reconnaître les services si considérables que j'en avais reçus.

Il était près de midi quand nous allâmes au palais. Le préfet et le Père Raphaël nous accompagnèrent. On attendait après nous pour servir. Le prince était dans une salle de 110 pieds de long sur 40 de large, bâtie au bord du fleuve et toute ouverte de ce côté-là. Le plafond, travaillé à la mosaïque, était posé sur quantité de piliers peints et dorés, de 35 à 40 pieds de hauteur. Toute la salle était couverte de beaux tapis. Le [II, 167] prince et les principaux étaient assis proche de trois petites cheminées qui avec plusieurs brasiers chauffaient si bien la sale qu'on n'y sentait point de froid. Chanavas-Can se fait saluer la première fois qu'on l'approche, comme fait le roi de Perse. On se met à genoux à deux ou

²⁶ Médie atropatène, le nord de la Médie, du nom de la dynastie d'Atropatès.

trois pas de sa personne et on baisse la tête jusqu'en terre trois fois de suite. Les Européens ont toujours fait difficulté de saluer de cette manière les princes orientaux. En effet, étant impossible qu'on se prosterne plus humblement, il vaut mieux ne se prosterner ainsi que devant Dieu. On les dispense quelquefois de ce salut en disant qu'ils sont d'un autre monde et ne savent pas la civilité du pays. Je saluai le prince en m'inclinant trois fois, mais sans me mettre à genoux. Deux gentilshommes servants me menèrent après prendre place. Je ne voulais point m'asseoir au-dessus des capucins, quoique les gentilshommes me pressassent de le faire, de même que le maître d'hôtel, qui était debout au milieu de la salle. J'étais bien aise de leur faire honneur, afin qu'on leur en fit. Le préfet, qui en était ravi, voulut que je me misse au-dessus de son compagnon.

Pendant que je faisais la révérence, un gentilhomme qui avait pris à la porte de la salle les lettres patentes du roi de Perse que je tenais en main, et le présent que j'avais apporté pour le prince, et les avait rangés dans un grand bassin d'argent, mit ce bassin à ses pieds. Il prit la patente, l'ouvrit, la porta à la bouche et au front, en se levant de son siège, puis la donna à son premier ministre pour lui en dire le contenu. Après [II, 168] il regarda le présent avec beaucoup de curiosité et de plaisir. Il consistait en diverses pièces, savoir :

Une grande montre, à mouvement de lune, dans une boîte d'argent ciselé et doré.

Un miroir de cristal de roche, monté en argent.

Une boîte d'or émaillé, à mettre des pilules d'opium ; la plupart des Persans prennent de ces pilules plusieurs fois le jour.

Un étui de chirurgien garni de toutes pièces, d'un ouvrage tout à fait délicat et beau.

Des couteaux à manches fort curieux et bien travaillés.

FIGURE IV <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10503900/f158.image>

Le premier ministre, après avoir lu la patente, fit tout bas rapport au prince de ce qu'elle contenait. Je sus depuis que le prince et ses fils avaient dit qu'ils n'en avaient pas vu de plus expresse ni de plus honorable, et qu'ils l'avaient considérée. Tous les grands en admirèrent le caractère doré, et les moresques dont les marges, qui sont fort grandes, sont embellies. Le prince la fit copier. En voici la traduction mot à mot.

La patente est sur une feuille de papier longue de deux pieds et demi, large de treize à quatorze pouces. Elle est écrite en lettres d'or, en lettres bleues, et rouges, et en lettres noires. J'ai marqué en grosses lettres ce qui est écrit en lettres d'or, et j'ai enfermé entre deux crochets ce qui dans l'original est en lettres de couleur. Il faut remarquer sur cela qu'en tous les actes royaux dans lesquels le nom de Dieu se trouve inséré comme il l'est en ces lettres patentes, ce nom est écrit en lettres d'or ; et s'il y a joignant le [II, 169] nom de quelque prophète ou quelque saint, et après celui du roi, on écrit le nom des saints en lettres bleues, et celui du roi en lettres rouges. Mais quand le nom de Dieu n'y est pas inséré, ni celui d'aucun saint, c'est le nom du roi qui est en lettres d'or, ou bien lorsqu'il est inséré après le nom de Dieu et non auparavant. Ils écrivent en lettres d'or aussi fin et délié qu'ils font avec de l'encre ; et pour cela ils broient les feuilles d'or sur un marbre fort longtemps, puis ils ramassent l'or avec un pinceau dans lequel ils trempent la plume comme dans une écritoire ; ils font de même du rouge et des autres couleurs, ce qui fait paraître leurs caractères comme faits au pinceau plutôt qu'à la plume.

1. Il y a dans l'original : *Hou Alla sub han hou*. C'est une sentence arabe prise de l'Alcoran. *Hou* dans ce langage est le nom essentiel de Dieu, et non pas *Alla*, qui signifie *très haut*. Ce *Hou* est le *Jéhovah* des Hébreux, et signifie *lui* ou *celui-là*. Il signifie encore *est*, ou *celui qui est*, par où l'on entend l'Être incréé et existant de soi-même. On trouve ce nom dans

l'Alcoran en une infinité d'endroits, et il paraît que l'Imposteur qui a composé ce livre faisait allusion au passage du 3^e chap. de l'Exode : *Celui qui est m'a envoyé*²⁷. Les mahométans mettent ce mot *Hou* au haut de leurs lettres, de leurs arrêts, de leurs ordonnances, de leurs requêtes, et de presque toutes leurs écritures. Ils y ajoutent quelquefois *Alla taà alla*, c'est-à-dire *Celui qui est, c'est le Dieu très haut* ; et ils laissent au-dessous beaucoup de blanc, ce qu'ils font, disent-ils, [II, 170] pour marquer que les attributs de Dieu, c'est-à-dire les perfections de sa nature et ses qualités, sont inexprimables, et que nul homme n'est capable de les énoncer. La sentence au-dessous de celle-là que j'ai traduite ainsi : *La royauté est donnée de Dieu*, est tirée de ces mots du Deutéronome chap. I ver. 17 : *Le jugement appartient à Dieu*.

2. Ces mots doivent se rapporter au bas de la patente après ceux-ci : *étant un arrêt d'en haut élevé par-dessus toutes choses*, comme voulant dire que Dieu est encore par-dessus. Les Persans ont cette façon de ne mettre jamais dans un acte le nom de Dieu au bas de la feuille. Ils le mettent tout au haut, à côté, et laissent du blanc à l'endroit où il doit se rapporter. Ils se font de cette circonspection une grande affaire, et croient que ceux qui y manquent, manquent aussi au respect qu'on doit à Dieu. Ils ont le même égard pour le nom du roi et des principaux ministres dans les écritures juridiques, dans les requêtes, et dans les actes publics. Ils ne les insèrent jamais dans le corps de l'écrit, mais au haut de la page à côté droit.

3. Ce mot *prophétique* mis au haut par la raison qu'on vient de marquer, est relatif à celui qui est au bas de la patente, *la sainte fuite*, pour signifier que la supputation du temps qui commence à la fuite de Mahomet de la Mecque à Médine est une époque d'institution sainte, et qu'elle a pris son origine et son commencement au temps que cette homme qu'ils appellent par excellence *le Prophète* commença sa mission.

4. Pour peu de connaissance qu'on ait de [II, 171] la religion et des coutumes des mahométans, on reconnaît bien cette invocation, puisqu'ils commencent par là toutes leurs actions et toutes leurs prières. Les plus fameux professeurs des langues orientales disent qu'il la faut ainsi traduire : *Au nom de Dieu souverainement miséricordieux*. En effet le mot arabe *rahmen*, qui signifie *clément*, est un attribut de Dieu incommunicable, et dont on ne se sert qu'en parlant de la clémence divine. Tous les mahométans croient que cette invocation couvre de grands mystères et renferme une infinité de vertus. Ils l'ont toujours à la bouche. Ils la font en se levant, en s'asseyant, en prenant un livre, un instrument, une plume. En un mot, ils sont persuadés de ne pouvoir rien faire qui leur réussisse s'ils ne commencent par cette invocation. Ils assurent que Salomon et Adam la faisaient avant que de rien commencer. Elle se trouve dans l'Alcoran au haut de chaque chapitre. Il est clair que c'est encore une imitation du début des juifs et des chrétiens en leurs prières, ceux-là les commençant toujours par dire : *Notre aide soit au nom de Dieu qui a créé le ciel et la terre*, et les autres par ces mots : *Au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit*.

Nous parlerons ailleurs du sceau qui est appliqué sur cette patente et de ce qui est gravé dedans. La figure de dessous s'appelle *nichan*, c'est-à-dire signal, et aussi *paraphe*. Tous les souverains mahométans en mettent de pareils dans leurs lettres patentes et l'appellent d'un nom commun *togra*, terme venu de l'hébreu dans la même signification, savoir [II, 172] pour dire une figure qui contient le nom et les titres d'un prince souverain en lettres majuscules ; ainsi c'est toute autre chose que nos chiffres, qui ne contiennent d'ordinaire que les premières lettres du nom, et que nos *paraphes*. *Togra* est aussi le titre du secrétaire de ce *paraphe*, et pareillement de quiconque le sait bien former, ce qui n'est pas commun. On a tiré ici les lettres du *paraphe* à la règle, mais dans l'original la figure est faite des queues des lettres, que le secrétaire tire si droites et si égales qu'on les prend pour des

²⁷ Exode, III, 14.

lignes faites à la règle et au compas. Tous ce *paraphe* est en lettres de couleur, excepté les mots qui signifient *Seigneur du monde* et ceux que j'ai traduits *commande absolument*, lesquels sont en lettres d'or. Le terme que j'ai traduit *Seigneur du monde* est *Sakeb Keranat*, qui signifie littéralement *Seigneur des conjonctions favorables*, dans le même sens que nous disons le maître de la fortune ; car *Keranat* signifie la conjonction de plusieurs planètes en un de signes du zodiaque. Ils tiennent pour grande conjonction celle de Jupiter avec Saturne en trine aspect²⁸, qui n'arrive que tous les 240 ans. Pour une plus grande, ou rare, celle de ces deux astres dans le signe du bélier, parce qu'elle n'arrive qu'une fois en 950 ans ; et pour plus grande encore celle de toutes les planètes dans ce signe, laquelle n'arrive qu'à des milliers de siècles de distance. On n'en a, disent-ils, observé que deux, l'une au Déluge, l'autre à la grande invasion de toute l'Asie par le renommé Genguiscan, roi de la grande Tartarie ; aussi cette conjonction est toujours le présage formidable [II, 173] et l'avant-coureur des plus grands malheurs. Ces mots qui sont *zels ziouzoumis* sont de l'ancien turc encore en usage en la petite Tartarie. Ils signifient proprement *mes paroles, ou je parle*. C'est Tamerlan qui commença de mettre ces mots en ses patentes, que les rois de Perse ont retenus. Les douze noms qui sont au milieu du *paraphe* sont les noms des douze chefs ou pontifes véritables et légitimes successeurs de Mahomet selon la créance de Persans.

5. On distingue en Perse les gouverneurs en grands et en petits. La Médie et la Géorgie, par exemple, sont de grands gouvernements, la Caramanie et la Gedrosie sont de petits. On appelle *begler-beg*, qui signifie *seigneur des seigneurs*, le gouverneur d'un grand gouvernement. Celui d'un petit se nomme *kan*. On appelle aussi communément ces grands gouverneurs *arkondaulet*, c'est-à-dire *seigneurs de l'Empire*, du mot hébreu *arki*, qui signifie *prince*, d'où les Grecs avaient fait apparemment le titre d'*arkontes*, que leur républiques donnaient aux grands magistrats, et d'où nous avons fait le mot d'*archi*, comme *archimandrite, archidiaacre*.

6. *Deston, Tahem-ten-ten, et Feribours* sont les noms d'anciens héros persans, ou si l'on veut d'anciens géants, à qui la fable ou le roman a donné l'être. Ce sont les Alcides et les Thésées des Persans ; et comme l'Alcide des Grecs avait plusieurs noms, celui des Persans en a plusieurs aussi. Le plus commun, et qui est toujours à la bouche, est celui de *Rustem*. [II, 174]

7. *Ardevon* est le nom d'un ancien géant ou héros qui, au dire des Persans, conquiert toute l'Asie et établit en Perse le siège de son empire. Leurs histoires n'ont gardé la mémoire d'aucun de ses faits ; mais leurs romans en supposent une infinité qui sont tout à fait fabuleux.

8. Il y a dans l'original *qui dénouent toutes sortes de nœuds*.

9. On n'est en lieu du monde plus sottement superstitieux dans l'astrologie judiciaire qu'en Perse. J'en parlerai amplement ailleurs, me contentant de dire ici que les Persans mettent les gens de plume, les livres, et les écritures sous Mercure, qu'ils appellent *Attared*, et qu'ils tiennent que les gens qui sont nés sous cette planète ont l'esprit fin, pénétrant, éclairé et subtil.

10. *Caagôn* est le nom d'un ancien roi de la Chine. Il n'y en a point eu dans tout l'Orient dont la mémoire soit plus vénérable. Il semble par ce qu'on en raconte qu'il ait été illustre particulièrement dans la paix, et plus grand dans l'administration de la justice qu'au maniement des armes. Les rois de l'Orient se donnent son nom, comme les empereurs romains se faisaient appeler césars. Il a encore en persan la même signification qu'Auguste en français, car lorsque les Persans veulent exprimer quelque chose de grand et de royal, ils disent *caagonié*. Voilà tout le fin de la figure ; je crois qu'on n'aura pas de peine à l'entendre,

²⁸ « Situation d'un astre à l'égard d'un autre quand ils sont éloignés de 120°, ce qui fait le côté d'un triangle équilatéral. Le *trine* aspect de Saturne et de Mars. » (Furetière.)

ni tout le langage de cette patente, quoique l'hyperbole et la métaphore y soient furieusement outrées. [II, 175]

11. Le terme que j'ai traduit *la fleur des négociants* signifie proprement l'exquis, le choix, l'élite, ou le plus excellent. Les Persans usent ordinairement de cet[te] épithète pour toute sorte de conditions de gens, grands seigneurs, ministres étrangers, marchands, et gens de métier même.

12. Il y a au persan : *ni par des douceurs importunes, ni par des demandes hautaines.*

13. Le mot que j'ai traduit *animer* signifie proprement *arroser*.

14. Ces mots : *en dignité et en vertu* ne sont point dans la patente. Je les ai mis à la place de ceux qui y sont, qui signifient : *le sceau de grande qualité ressemblant au soleil.*

15. Ces mots se rapportent aux paroles *commande absolument* qui sont au-dessous du paragraphe. Elles sont appelées ici *l'ordonnance du seigneur du monde*. Tamerlan s'est servi le premier de ces mots hautains ou arrogants dans lesquels les princes mahométans conviennent qu'est renfermé le plus grand titre que l'on puisse donner à un prince souverain. C'est ce que les Persans appellent *saheb Coran* ou *saheb Queironi*, qui veut dire *seigneur des victoires*, et qui a été composé à l'imitation du *Dominus sabaoth*, ce nom de Dieu le plus ordinaire chez les Hébreux. Le grand seigneur et le roi des Indes s'en servent comme le roi de Perse. Chacun soutient qu'il lui convient seulement et en fait son plus glorieux titre. On les peut interpréter aussi *maître du siècle*, mais l'autre traduction est plus claire et plus intelligible, et découvre plus pleinement le sot orgueil qui y est contenu. [II, 176]

On dit que les titres amples et superbes dont les Persans se servent viennent des Tartares, et sont d'un usage moderne, tellement que l'on ne s'en servait point avant le mahométisme ; mais tout le monde, et les rois même, commençaient leurs actes et leurs lettres comme faisaient les Romains : *Un tel à un tel.*

16. On parlera ailleurs plus amplement de la manière que les Persans marquent le temps. Il suffit de dire ici pour l'intelligence de la date que le mois de Chaval est le dixième, et que les Arabes ont donné des épithètes à tous les mois, comme au premier celui de *sacré*, au septième celui de *louable*, au neuvième celui de *béni*, à celui-ci ils ont donné l'épithète d'*honorable*. Par la *sainte Fuite* il faut entendre la sortie de Mahomet de la ville de la Mecque, ou comme disent les mahométans, de la religion idolâtre. Le mot d'*Hégire* qu'on a traduit *fuite* vient d'un verbe qui signifie *fuir*, et aussi *se retirer*. Ainsi l'*Hégire* des mahométans est la même chose que l'*Exode* des Hébreux, et sans doute Omar avait cet Exode en vue lorsqu'il établit l'époque mahométane, à temps de la sortie de Mahomet de la Mecque, qui était le lieu de l'Arabie où il y avait plus d'idoles et de culte idolâtre.

17. Dans l'original il y a *hamhager*, c'est-à-dire fuyant ensemble.

18. On vient de dire que les Arabes ont donné des épithètes aux mois ; les Persans en ont donné aux villes principales de leur empire. Ispahan et Casbin son surnommée *siège de la monarchie*. Cachan est surnommée [II, 177] *demeure des fidèles* ; Candahar, *retraite de sûreté*. Acheref a eu le surnom d'*annoblie*, à cause qu'Abas le grand y fit bâtir un grand et somptueux palais, et qu'il y faisait sa plus ordinaire résidence quand il était en la province de Mazenderan. Cette province est nommée *Tabar estaan* dans les actes publics, à la chambre des comptes, et à la chancellerie, mais dans le discours familier on l'appelle Mazanderoon. *Tabar estaan* signifie lieu ou place des cognées. Les Persans ont ainsi nommé cette province pour signifier qu'elle est pleine de bois, parce que là où il y a beaucoup de bois, il faut beaucoup de cognées pour le couper. Je remarquerai aussi que jamais les Persans ne parlent de leur empire sans le qualifier de quelque titre glorieux, comme par exemple *les bénits royaumes, les royaumes heureux, les royaumes de spacieuse étendue*, ainsi qu'il se voit dans cette patente.

19. L'empreinte du cachet, qui est au bas de la date en la traduction, est au dos de la patente, mais tout en bas aussi. C'est le sceau du premier ministre, qui s'appelait Mahomet

Mehdy. Les Persans ne mettent point d'ordinaire leurs dignités dans leurs sceaux, ni aucun titre capable de les faire connaître. Je ne l'ai vu faire qu'aux officiers des chambres des comptes, dans les fonctions de leurs charges, et non dans les autres occasions ; car il faut observer que tous les Orientaux ont divers sceaux ou cachets. Il y a seulement leur nom, celui de leurs pères, qui leur sert de surnom, à la façon des Hébreux, et celui de leur race, quand elle a l'honneur d'être descendue de Mahomet par Fathmé sa fille. Les mahométans [II, 178] ne reconnaissent point d'autre noblesse que d'être originaires de cette souche-là.

J'avais joint à la patente du roi de Perse un billet de recommandation du grand maître de son hôtel. Je voulus que le vice-roi le vît, étant bien assuré qu'il opérerait encore plus que la patente même. Cela arriva en effet, et je sus depuis que c'était particulièrement à ce billet que je devais les offices et les honneurs que je reçus à Tiflis ; en voici la traduction.

Les commis des gouverneurs, les fermiers royaux, les officiers des villes, les receveurs des péages, et les prévôts des grands chemins auront l'honneur de savoir que Messieurs Chardin et Raisin, marchands français, la fleur des marchands, ayant apporté à la très haute et sublime cour des raretés couvertes de pierreries, dignes de la garde-robe des esclaves du distributeur des biens temporels, on les a chargés d'en apporter d'autres, et donné ordre exprès de faire faire en leur pays plusieurs ouvrages pour le service de ces esclaves. On les a honorés pour cet effet d'une patente au sceau sacré, et c'est pour cet emploi qu'ils voyagent. Il faut donc absolument que partout où ils arriveront on leur porte tout respect, et qu'on leur donne toute l'aide raisonnable qu'il sera nécessaire. Il faut absolument encore se bien garder de leur faire de la peine, ni de témoigner en quelque manière que ce soit qu'on attende ou qu'on désire des droits d'eux, parce que s'il venait aux oreilles des Esclaves du Seigneur des humains qu'on a eu quelque prétention sur eux, il naîtrait de ce rapport un mauvais fruit. Écrit au mois de [II, 179] Chaval l'ennobli 1076 de la Sainte Fuite, à laquelle soit honneur et gloire.

À la marge il y avait :

L'intention de ce billet est de faire connaître à ceux à qui il s'adresse qu'il en faut user avec les porteurs selon la teneur de la patente à laquelle le monde doit rendre hommage.

Les mots du sceau signifient Maxud fils de Caleb, les délices des créatures.

1. Il y a au persan : *sont honorés de ce qu'on leur fait savoir*. Les grands de Perse écrivent ainsi aux bas officiers, particulièrement quand ces officiers sont de leur dépendance. Ils font cela afin que la différence que l'autorité et l'emploi met entre eux soit toujours entretenu, et que la communication ne la confonde point.

2. Le terme que j'ai traduit par *français* est *frengui*, qui est le nom commun que les Persans et les autres Orientaux donnent aux chrétiens de l'Europe nés sous une domination chrétienne, excepté les Moscovites, qu'ils appellent *Orous* ; et ce nom de *frengui* est venu ou de *Francus* prince gaulois, ou de celui de la *nation française*, parce que ç'a été la première nation chrétienne de l'Europe qui soit entrée en commerce avec les mahométans, comme je l'ai déjà observé. Il y a toute apparence que ce nom de *freng*, ou *franc*, pour dénoter les chrétiens de l'Europe a commencé d'être mis en usage pendant la Guerre sainte²⁹, et qu'ainsi c'était un nom de ligue, et non pas de nation. Il y a des auteurs qui donnent à ce nom de *franc* une étymologie arabesque, le tirant de *ferhenc*, qui signifie grand esprit. [II, 180]

3. Le mot que j'ai traduit par *garde-robe* est *sercar*. Il signifie précisément chef d'ouvrage, et aussi magasin. Le roi et les grands de Perse ont chez eux des manufactures de

²⁹ Les croisades (?).

toutes sortes d'arts et de métiers. Ils les appellent *carconé*, c'est-à-dire maison de travail, ou proprement laboratoire. C'est comme la galerie du grand duc de Florence ou les galeries du Louvre. On entretient là-dedans un grand nombre d'excellents maîtres qui ont pension et leur nourriture toute leur vie. On leur fournit les matières pour travailler. On leur fait des présents ou on leur hausse leur paye à chaque belle pièce qu'ils rendent.

4. C'est par faste qu'ils s'expriment en ces termes : *dignes de la garde-robe des esclaves du roi*, comme pour dire que celle de Sa Majesté est remplie de tant de bijoux rares et précieux qu'on ne peut rien apporter qui soit digne d'y être mis. L'éloquence persane se sert beaucoup de ce tour de langage en toutes sortes de sujets : ainsi en parlant d'un ambassadeur qui a fait la révérence au roi, ils disent qu'il a baisé les pieds des esclaves du roi. Pareillement, pour dire qu'un prince a fait une grande action, ils disent, les esclaves de ce prince ont fait une grande action, façons de parler qui ne font pas mal connaître la vanité des Orientaux. Je les tiens tirées de l'Alcoran, que les mahométans disent être la source de la véritable éloquence. On y voit beaucoup d'expressions semblables, comme par exemple en parlant des ouvrages de Dieu, ils les appellent les ouvrages des anges. *Les anges créèrent le ciel et la terre*, cela exprime mieux, disent les [II, 181] mahométans, la puissance de Dieu, parce que si les anges ont bien tant de puissance que de créer des mondes, combien en doit avoir celui dont ils sont seulement les serviteurs ? Au reste, tous les Orientaux sont de véritables esclaves, leurs souverains ayant droit sur leur vie et sur leurs biens, sur leurs femmes et sur leurs enfants. Mais bien loin que cette condition leur fasse horreur, ils s'en glorifient. Les grands seigneurs même se font un honneur d'être appelés des *esclaves* ; et *chacouli* ou *coulom-cha*, qui signifie *esclave du roi*, est un aussi honorable titre en Perse que celui de marquis en France.

5. *Valineamet*, que j'ai traduit *distributeur des biens temporels*, est un nom composé. *Vali* signifie un lieutenant souverain et absolu, qui a le même pouvoir au lieu où il est établi que celui dont il tient l'empire. Les Persans appellent souvent leur roi *vali iron* pour donner à entendre qu'il est en Perse, qu'ils nomment Iron, le véritable successeur, le vicaire, et le lieutenant d'Ali, auquel Dieu donna la seigneurie de tout le monde après la mort de Mahomet. *Neamet* vient d'*inam*, qui signifie présent, faveur, grâce temporelle, largesse de biens. Ainsi par le nom de Vali-Neamet, qui est le plus ordinaire que les Persans donnent au roi en parlant à Sa Majesté, ils entendent qu'il est au monde le lieutenant de Dieu, pour distribuer de sa part aux hommes tous les biens de la fortune, et comme le canal par lequel le ciel communique ses libéralités à la terre.

6. Il y a au persan *Moubarec-Nichan*. On [II, 182] a dit que le paraphe dans lequel sont écrits les noms des douze premiers successeurs de Mahomet s'appelle *Nichan*. *Moubarec* signifie proprement *bénit*.

Je ne dis rien au vice-roi en le saluant, et lui aussi ne me dit mot, et ne fit pas le moindre signe. Un moment après qu'on eut servi, il m'envoya sur une assiette d'or la moitié d'un grand pain qui était devant lui, et me fit dire par l'écuyer tranchant qui me l'apporta que j'étais bienvenu. Un peu après il m'envoya demander en quel état était la guerre des Turcs avec les Polonais ? Au second service, il nous fit verser du vin de sa bouche dans la tasse où il buvait. Le vin était dans un grand flacon d'or émaillé. La tasse était d'or garnie au-dessous de rubis et de turquoises. Le gentilhomme qui nous versa à boire nous dit de la part du prince de nous réjouir et de manger plus que nous ne faisons. Au troisième service le prince nous fit encore plus de caresses, il nous envoya une partie du rôti³⁰ qu'on avait servi devant sa personne, savoir un faisan, deux perdrix, et un quartier de biche, et nous fit dire que le vin faisait trouver le gibier bon, toutefois qu'il avait commandé qu'on ne nous pressât pas de

³⁰ On comprend qu'il ne s'agit pas d'un rôti mais d'un service de viandes rôties.

boire. Je recevais tous ces honneurs avec de profondes inclinations et sans rien répondre. Les capucins faisaient de même. C'est la coutume chez les Persans de ne point autrement répondre à ces sortes de faveurs.

Je ne dirai point l'ordre ni la magnificence de ce festin. Je dirai seulement qu'on y but beaucoup, qu'il y avait une prodigieuse quantité de viandes, et que l'on servit gras [II, 183] et maigre, à la considération du patriarche et de l'évêque qui étaient là, et qui font abstinence toute leur vie. Nous nous levâmes de table après y avoir demeuré trois heures. D'autres conviés s'étaient déjà retirés. Cependant l'on n'avait pas encore desservi le rôti. Nous fîmes une grande révérence au prince en nous retirant. Il m'envoya dire encore une fois que j'étais le bienvenu, et nous fit conduire au logis.

Le 14 le prince m'envoya deux grands flacons de vin, deux faisans, et quatre perdrix. Le gentilhomme qui conduisait le présent me dit que le prince lui avait donné ordre de s'enquérir si j'avais besoin de quelque chose, et si les capucins avaient soin de me bien divertir ; et de me dire que si je trouvais bon le vin qu'il m'envoyait, j'en envoyasse prendre tous les jours à sa sommellerie. Je répondis en suppliant le gentilhomme d'assurer le prince que mes hôtes ne me laissaient manquer de rien, et que nous boirions ensemble à sa santé le vin qu'il m'envoyait. On n'en pouvait boire de meilleur qu'était celui-là. Nous en fîmes grande chère le soir, avec un chirurgien polonais et deux Syriens qui étaient au service du prince qu'on envoya prier à souper.

Le 16 le prince me fit inviter à la noce de sa nièce, qu'il mariait au palais. J'y allai à cinq heures avec le préfet et le Père Raphaël. La cérémonie du mariage était presque achevée quand nous arrivâmes. Elle se faisait dans le grand salon où l'on avait dîné le dimanche précédent. J'avais beaucoup d'envie de la voir, mais parce que la salle était remplie de dames, on n'y laissa entrer nuls autres [II, 184] hommes que le prince et ses proches parents, le catholico, et les évêques.

C'était seulement depuis que les Géorgiens ont été soumis à la Perse qu'ils ont interdit à leurs femmes le commerce des hommes, et cette interdiction n'est encore que dans les villes, car à la campagne et aux lieux où il n'y a point de mahométans elles vont sans voile et ne font nulle façon de voir des hommes et de leur parler. Mais comme les coutumes des mahométans s'étendent de plus en plus en Géorgie avec leur religion, on voit aussi peu à peu la liberté des femmes s'éteindre et ce beau sexe obligé par bienséance de faire bande à part. Le festin de la noce se fit sur une terrasse du palais, entourée d'estrades élevées de deux pieds et profondes de six. La terrasse était couverte d'un grand pavillon dressé sur cinq colonnes de vingt-deux pieds de haut et de cinq pouces de diamètre environ. La doublure était faite de brocart d'or et d'argent, de velours, et de toile peinte, si adroitement et si proprement mêlées qu'aux flambeaux cela paraissait un lambris de fleurs et de moresques. Au milieu de cette espèce de salon était un grand bassin d'eau. Il n'y faisait point froid pourtant, car la nombreuse assemblée et de grands brasiers allumés l'échauffaient si fort que la chaleur commençait à incommoder lorsque j'en sortis. Le plancher était couvert de beaux tapis, et tout le lieu éclairé de quarante grands flambeaux. Les quatre qui étaient proche du prince étaient d'or. Les autres étaient d'argent. Ces flambeaux pèsent ordinairement quarante livres la pièce. Le pied [II, 185] a quelque 15 pouces de diamètre. La branche, haute d'un pied et demi, porte un godet rempli de suif pur qui entretient la lumière à deux mèches. Ces sortes de flambeaux rendent beaucoup de clarté.

FIGURE V <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10503900/f166.image>

La figure qui est ici à côté peut donner une idée assez distincte de l'ordre de ce festin. Les conviés étaient rangés sur les estrades. Le prince était au fond sur une estrade plus élevée que les autres et couverte d'un dais fait en dôme. Son fils et ses frères étaient à sa droite, les

évêques à sa gauche. Le marié était entre eux. Le prince me fit asseoir avec les capucins immédiatement après les évêques. Il y avait plus de cent personnes à ce festin. Les joueurs d'instruments étaient au bas. Un peu après que nous fûmes placés, le marié entra mené par le catholicos. Aussitôt qu'il eut pris sa place, les parents du prince lui vinrent faire un compliment et un présent. La plupart des conviés firent la même chose, chacun à son rang. C'était une espèce de procession. Cela dura demi-heure. Les présents qu'on lui faisait étaient en monnaie d'or et d'argent et en petites tasses d'argent. Je voulus savoir au juste à combien montaient les présents qu'on lui fit, mais selon que j'en pus juger, c'était peu de chose et ils ne montaient pas à plus de deux cents écus.

Cependant on servit le souper en cette manière : Premièrement, on étendit des nappes devant tous les conviés, et en trois endroits dans le placître³¹. Ces nappes étaient de la largeur des estrades, ensuite on apporta le pain. Il y en avait de trois sortes, de mince [II, 186] comme du papier, d'épais d'un doigt, et petit sucré. Les viandes étaient en de grands bassins d'argent couverts. L'on n'en fait point de si grands en Europe. Le plat et le couvercle pèsent ordinairement 50 ou 60 marcs³². Ceux qui apportaient les plats dans la salle les rangeaient sur une nappe à l'entrée ; d'autres officiers les portaient devant les écuyers tranchants, qui en remplissaient des assiettes creuses qu'ils faisaient présenter aux conviés. On en portait aux princes, puis aux autres en leur rang. On servait premièrement une même viande à tout le monde, puis une autre et ainsi de suite. Le festin fut de trois services, chacun d'environ soixante de ces grands plats bassins. Le premier était de toutes sortes de *pilo* : c'est du riz cuit avec de la viande. On en fait de plusieurs couleurs et de plusieurs goûts. Le jaune est cuit avec du sucre, de la cannelle et du safran. Le rouge est cuit avec du jus de grenade. Le blanc est le plus naturel et le meilleur. Ce *pilo* est un fort bon manger, fort délicat et fort sain.

Le second service était de pâtes, d'étuvées, de fricassées douces et aigres, et de semblables ragoûts. Le troisième était de rôti. Tous les services étaient mêlés de poisson, d'œufs et de légumes pour les ecclésiastiques. L'on nous servit gras et maigre. Au reste on servait et desservait avec un ordre et un silence merveilleux. Chacun faisait son devoir sans parler. Trois Européens à une table font plus de bruit que cent cinquante personnes qui étaient dans la salle de ce festin. [II, 187]

Ce qu'il y avait de plus admirable, après ce bel ordre, était le buffet. Il était composé d'environ 120 vases à boire, tasses, coupes, et cornes, soixante flacons, et douze brocs. Les brocs étaient presque tous d'argent. Les flacons étaient d'or lisse ou émaillé. Les tasses et coupes étaient les unes d'or lisse, d'autres d'or émaillé, d'autres couvertes de pierreries et d'autres d'argent. Les cornes étaient garnies comme les plus riches tasses. Ces cornes sont de diverse grandeur. Les plus ordinaires sont hautes d'environ huit pouces et larges de deux en haut, fort noires et fort polies. Il y en a même qui sont de rhinocéros et de bêtes fauves, au lieu que les communes ne sont que de bœuf et de mouton. L'usage de s'en servir à boire et de les enrichir est de tout temps chez les Orientaux. Je ne sais pas combien le festin dura, car je n'attendis point la fin. Je sais seulement que nous étant retirés à minuit l'on n'avait pas encore levé le rôti. On ne but pas d'abord, ce ne fut qu'au troisième service qu'on s'échauffa, et on le fit d'une manière étonnante. On buvait les santés en cette façon. On donnait aux huit personnes les plus proches du prince, quatre à droit [*sic*], quatre à gauche, huit tasses de même grandeur et de même façon, pleines de vin. Ils se levaient et se tenaient debout jusqu'à ce qu'ils eussent bu. Ceux du côté droit buvaient les premiers à la fois. Ceux du côté gauche

³¹ « [T]errain vague, souvent herbeux, délimité par une clôture, fréquemment un mur, entourant les chapelles, églises ou fontaines bretonnes. Le placître est l'un des éléments de l'enclos paroissial. Ce terme, qui ne figure pas dans les dictionnaires, était souvent utilisé pour les actes officiels. » (<http://fr.wikipedia.org/wiki/Plac%C3%A9tre> ; consulté le 8 décembre 2014).

³² Le marc valant une demi-livre ou 8 onces, cela fait 25 ou 30 livres ou de 11 à 13,6 kg.

faisaient raison, puis tous huit se rasseyaient et l'on portait les mêmes huit tasses aux plus proches, et ainsi de suite jusqu'à ce que la santé eût fait le tour. Après on en recommençait une nouvelle [II, 188] avec huit tasses plus grandes. La coutume du pays est de boire les santés des grands les dernières avec les plus grandes coupes. C'est afin d'enivrer plus fortement les conviés, les engageant par respect et par considération à boire jusqu'à ce qu'ils soient enivrés. On but de cette façon pendant les deux dernières heures que je fus au festin, et à ce que je sus depuis, jusqu'au lendemain matin. Les premières tasses ne tenaient pas plus d'un verre ordinaire. Les dernières que je vis vider tenaient seulement trois demi-septiers³³. Cependant ce n'était là que celles de moyenne grandeur. Les capucins et moi étions exempts de boire, et à la vérité si j'eusse autant bu que mes voisins, je serais mort sur la place ; mais le prince eut assez de considération pour commander qu'on ne nous portât point de santés. Il y avait du vin, de l'eau, et une tasse d'or devant nous. On nous donnait à boire seulement quand nous en demandions. Lorsqu'on commença les santés, les instruments commencèrent de sonner. Ils étaient mêlés de voix. Le concert en plaisait beaucoup à l'assemblée. Elle en paraissait ravie ; pour moi, je n'y trouvais rien d'agréable, il me semblait au contraire rude et mal concerté. Le prince, qui s'en divertissait fort, et en qui la gaieté opérait, fit dire au préfet de faire apporter son épinette. Lui et son compagnon pensèrent enrager de la fantaisie du prince. Ma présence était la principale cause de leur déplaisir, parce qu'ils appréhendaient que je ne fisse une relation désavantageuse pour eux de la lâche complaisance qu'ils avaient témoigné[e] en cette rencontre, et qu'un préfet [II, 189] des missions se fût prostitué jusqu'à faire le métier d'un violon devant un prince mahométan dans une assemblée d'infidèles et d'hérétiques, de clercs et de séculiers qu'on pouvait appeler, en l'état où le vin les avait mis, une troupe d'ivrognes. Quand l'épinette eut été apportée, on la posa sur un carreau au milieu de la salle. Le préfet fut obligé d'en jouer ; et le prince lui ayant fait dire de chanter et de jouer tout ensemble, il se mit à chanter le *Magnificat*, le *Te Deum*, le *Tantum ergo* ; et puis des chansons et des airs de cour, en italien et en espagnol, parce que l'air des hymnes ne réjouissait pas assez le prince. L'épinette était fort mal accordée. Le préfet en jouait par dépit, et étant tout blanc et tout cassé d'âge et de fatigues, on peut juger que son concert était un fort méchant divertissement. Il fit pourtant celui du prince pendant deux heures. Durant ce temps-là, le premier maître d'hôtel, qui était mahométan de naissance, s'approcha de moi et me demanda si l'usage des instruments était permis en notre religion ? Je lui dis qu'il l'était. Il me répliqua que la créance mahométane le défendait bien expressément. Nous eûmes un entretien de demi-heure sur ce sujet, dans lequel ce seigneur me confirma ce que j'avais appris il y a longtemps : que les instruments de musique sont défendus par Mahomet, et qu'encore que l'usage en soit universel dans toute la Perse, il ne laisse pas d'être illicite. Il me dit encore que les instruments étaient surtout prohibés dans la religion, n'y ayant que la voix de l'homme avec laquelle Dieu voulait être [II, 190] loué. Durant cet entretien un évêque géorgien se mit à discourir sur le même sujet avec le Père Raphaël. Je ne sais pas tout ce qui y fut dit, car je n'entendais pas leur langage, et ce Père ne me le voulut pas expliquer. Il me dit seulement que cet évêque se scandalisait de voir le préfet divertir l'assemblée en un festin, de la même sorte dont il prétendait louer Dieu à l'église. Le Père Raphaël ajouta qu'il avait un sensible déplaisir de l'autorité que le vice-roi avait prise sur eux, d'obliger leur préfet à jouer du luth et à chanter partout où il lui en prenait envie ; mais que leur sûreté dépendait si entièrement de ses bonnes grâces qu'ils n'osaient presque lui refuser aucune chose. Nous nous retirâmes à minuit, comme j'ai dit, après avoir pris congé du prince avec une grande révérence. Il me demanda avant que de me laisser aller comment se portait le roi d'Espagne son parent, et but à sa santé dans une tasse garnie de pierreries. Il voulut que les capucins et moi bussions la même santé dans cette riche coupe. Je ne sais s'il fit cela par faste ou pour

³³ Un setier égale une chopine, ou la moitié d'une pinte (Furetière).

honorer le préfet, qu'il savait être sujet de Sa Majesté Catholique.

Le 17, faisant réflexion sur cette qualité de parent du roi d'Espagne que le prince s'était donnée, et trouvant que cela ne revenait pas mal à ce que disent plusieurs auteurs, que les Espagnols sont originaires d'Ibérie, je demandai aux capucins comment le prince entendait cette parenté ? Ils me répondirent que Clément VIII ayant traité Taymuras, en des lettres qu'il lui écrivait, de parent de [II, 191] Philippe second, et les Ibériens et les Espagnols de frères, Taymuras depuis, et ses successeurs après lui, s'étaient entêtés de cette imaginaire parenté. Ils me contèrent sur ce sujet beaucoup de choses de l'orgueil et du faste des Géorgiens, et du vice-roi en particulier, et me montrèrent la copie d'une lettre qu'il écrivit il y a deux ans au roi de Pologne. J'en insère la traduction dans ce journal, parce que c'est une pièce authentique, propre à faire connaître que l'orgueil des Géorgiens est grand et peu déguisé, et parce que l'amas de titres fastueux dont elle est remplie découvre pleinement que les nations orientales sont sans comparaison plus vaines que toutes les autres.

La louange, la gloire, et l'adoration doivent être rendues à Dieu qui est tout-puissant, qui a créé et qui conserve toutes choses, qui n'est ni produit ni engendré, exempt de tous maux, ineffable, clément envers tous, tant les morts que les vivants, qui commande de plein pouvoir aux plus grands et aux plus petits, et qui les gouverne avec clémence ; le très haut et très puissant prince le roi des Géorgiens, des Lictimeriens, des Litiens, des Mesiulctiens, des Cheviens, des Chevouratiens, des Suanes, des Offi, des Bualtiens, des Circassiens, des Tusciens, des Psianetiens, des Fidiciens, des Jalibusiens, des peuples qui sont au-deçà et au-delà des très hautes montagnes et de tout les lieux habités qui s'y trouvent ; seigneur des trois grands tribuns (le terme Géorgien est eristave : eri signifie peuple, tava signifie chef ou prince) et du Saint Siège de Schette, ville capitale de toutes les provinces que Dieu par sa grâce nous a [II, 192] données en héritage, roi d'Ibérie, de Mucranie, de Sabatian, de Trialet, de Taschir, de Somette, de Chianchie, de Schianvande, et de plusieurs autres royaumes qu'il possède tous avec une autorité établie et absolue, et sur lesquels il a une pleine puissance ; qui est descendu de Jeffe, de David, de Salomon, et qui par la grâce et par la puissance de Dieu est comblé de prospérités, le vainqueur des vainqueurs, l'invincible, le roi des rois, le très haut seigneur Chanavas-can : À vous Jean Casimir qui êtes comblé d'honneur et qui en pouvez remplir les hommes, qui êtes fameux dans la paix et bien édifié dans la vertu, qui par la miséricorde et par la puissance de Dieu êtes auguste, heureux, né sous une constellation favorable, très grand en magnificence, qui faites toujours le bien, qui par votre rare mérite êtes très digne du trône et de la couronne, très puissant souverain, vainqueur des vainqueurs, victorieux des ennemis, célèbre exterminateur des rebelles, prince né chrétien et élevé dans la religion chrétienne, renommé en faits d'armes, roi héréditaire de Pologne, de Gothie, de Vandalie, de Lithuanie, de Russie, de Prusse, de Mazovie, de Livonie, de Samots, de Chiovie, de Ciarnascovie et de plusieurs autres royaumes et provinces, sérénissime Seigneur dont la renommée est répandue par tout où va le soleil. À vous, dis-je, grand roi de Pologne, sans égal, très profond en sagesse et en toute sorte de science et très illustre par les justes éloges qu'on vous donne pour avoir appris toutes les plus belles langues. Nous vous saluons de toute notre affection, et vous souhaitons avec autant d'ardeur que l'engagement de notre bienveillance [II, 193] le désire, un parfait contentement, une longue paix, et des prospérités multipliées. Nous rendons grâces infinies à Dieu, créateur du ciel et de la terre, d'avoir appris l'état de votre santé par les lettres qu'on nous a rendues de la part du très illustre et très excellent seigneur Jean Lecszunski, comte de Lesrno, grand chancelier de votre royaume et lieutenant général de la haute Pologne. Nous prions toujours sa divine bonté de nous faire apprendre parfois que votre parfaite santé continue, que vous goûtez sans chagrin les fruits d'une heureuse paix, et que vous jouissez d'une parfaite félicité. Votre bon serviteur Burbibug-danbec, officier de votre royaume, gentilhomme non

moins illustre en fidélité qu'en noblesse, est venu ici en qualité d'envoyé de votre royale majesté pour renouveler la paix et ratifier l'amitié et la bonne correspondance qu'elle a avec le bienheureux roi Sultan Soliman, de qui la grandeur est élevée jusqu'au ciel et affermie sur toute la terre, prince très haut, suprême, incomparable, infini en puissance, accoutumé de se faire adorer par force de ses plus redoutables ennemis, de qui l'univers ne tire pas moins de richesses que de la mer, et qui est digne de plus de louanges qu'il n'est possible aux hommes d'en donner ; monarque de Perse, de Parthe, de Médie, d'Hircanie, du golfe Persique et des îles qu'il contient, de Caramanie, d'Aracosie, de Margiane et d'autres innombrables principautés et seigneuries. Votre dit envoyé a passé sur nos terres sans y avoir souffert aucune incommodité ni reçu nul déplaisir. Il part à présent pour s'en retourner moyennant l'aide et le secours de Dieu vers votre royale majesté. Je la supplie par la [II, 194] bienveillance et l'amitié que nous nous portons mutuellement, que ce bon sujet et mon domestique soit aussi bienvenu auprès d'elle qu'il l'a été près de son prédécesseur. À la royale de Tifflis le 26 mars, l'an 1671 de la naissance de Jésus Messie.

Le 20 je suppliai le préfet et le Père Raphael de rendre grâces au prince des honneurs qu'il m'avait faits, et de le prier de me donner un officier pour me conduire jusqu'à Iri van, ville capitale de l'Arménie majeure. Le prince agréa le remerciement et la demande. Il chargea les capucins de me dire qu'il aimait fort les Européans et qu'il aurait souhaité que je demeurasse plus longtemps à Tifflis pour me le faire encore mieux connaître, mais qu'il n'osait m'arrêter, non pas même de désir, puisque j'avais des ordres du roi à exécuter ; que je pouvais continuer mon voyage quand je voudrais ; qu'il y avait toutes sortes de sûreté sur ses terres, et qu'ainsi je n'avais point besoin d'escorte ; toutefois qu'il me donnerait si je voulais un de ses officiers. Ces Pères me dirent ensuite qu'il les avait fort entretenus de la passion qu'il avait de voir des Européans s'établir en Géorgie, et qu'il leur avait ordonné de me dire que s'il y en venait pour le commerce, il leur accorderait toutes les exemptions et tous les avantages qu'ils désireraient. Que son territoire s'étendait jusqu'à la mer Noire, et qu'ayant beaucoup d'autorité en Perse et étant fort considéré en Turquie, les Européans qui voudraient passer de leur pays aux Indes ne pourraient prendre de meilleurs route que par ses États, et qu'il s'assurait que si on la prenait une fois, l'on n'en tiendrait point d'autre à l'avenir. Je dis aux [II, 195] Pères qu'il fallait remercier fortement le prince de la bienveillance qu'il avait pour les gens de notre pays et lui faire entendre que je ne manquerais pas d'en donner avis à notre Compagnie des Indes, et que s'il voulait lui faire l'honneur de lui en écrire, j'envoyerais sûrement la lettre ; qu'au reste il me ferait une extrême faveur de me donner une personne de sa maison pour me conduire jusqu'au plus proche gouvernement, dont je ne manquerais pas de rendre compte au roi et aux ministres lorsque je serais arrivé à Ispahan.

Le 24 le Tibilelle, j'ai dit qu'on nomme ainsi l'évêque de Tifflis, me vint voir. Il me dit que le prince l'avait chargé de me dire qu'ayant fait réflexion sur ce que je lui avais fait représenter, d'écrire à la Compagnie française pour un établissement de commerce et de passage en Géorgie, il avait été sur le point de le faire pour l'informer de ce qu'il y a à profiter à la marchandise en ce pays ; mais qu'il s'était retenu parce qu'étant vassal du roi de Perse, il appréhendait que Sa Majesté lui fit un crime d'avoir écrit sans son ordre à des étrangers pour affaires, et que je pouvais rapporter sûrement que si la Compagnie voulait envoyer des commis en ses États, ils y trouveraient à bon marché beaucoup de marchandises propres pour l'Europe et y recevraient tout le bon traitement possible. Je répondis au Tibilelle en le suppliant d'assurer le prince que je m'acquitterais soigneusement de sa commission. Ce prélat demeura un quart d'heure dans ma chambre. Je lui fis présent en sortant d'un beau chapelet de corail. C'est la coutume de payer ainsi comptant³⁴ [II, 196] les visites des gens de

³⁴ Le texte de Chardin porte : *content*.

qualité. Les capucins furent bien aises et de la visite que j'avais reçue, et de la manière dont je l'avais payée, parce que l'évêque de Tifflis n'était encore jamais venu chez eux.

Le 25 le prince m'envoya un régal de vin³⁵, et me fit dire qu'il avait nommé un Persan de sa maison pour me conduire, et qu'il avait commandé qu'on lui expédiât une lettre d'ordre, que je pouvais donc me disposer à partir au premier jour.

Le 26 le Père Raphaël me fit passer deux heures avec une vieille femme qui exerçait la médecine à l'aide d'une infinité de secrets, et me fit charger mes tablettes de quelques-uns qu'il avait ouï vanter. Les voici.

Pour guérir l'hydropisie, il faut donner demi-dragme³⁶ de suc de racines de pois chiches, et réitérer le remède de deux en deux jours jusqu'à la guérison du mal.

Pour arrêter le flux d'urine, il faut donner à manger trois jours durant des peaux intérieures de gésier de chapon rôties. Il en faut donner cinq par jour.

Contre la morsure du scorpion, il faut prendre une poule en vie, lui plumer le croupion, et l'appliquer sur la plaie. Il arrive qu'elle en tire le venin et en meurt. Dès qu'on la voit en convulsion il en faut prendre une autre et s'en servir de la même manière, et ainsi consécutivement tant qu'on voit que le remède n'attire plus de venin.

Pour la jaunisse, il faut faire un lit de riz cuit, y coucher le malade, et le bien couvrir, ou bien il faut lui donner le bain de lait, il fait le même effet. [II, 197]

Pour les douleurs externes des jointures, comme la sciatique, il faut donner, ou la décoction, ou le parfum de trois dragmes d'hellébore.

Pour les douleurs internes de quelque sorte qu'elles puissent être, il faut donner des potions de momie.

À toutes sortes de chutes, de brisures, et de plaies : il faut pareillement donner la momie en breuvage, envelopper le malade en une peau de vache, et lui tirer du sang. Il faut panser la plaie avec la poudre de l'herbe qu'on appelle en français *bouillon* et en latin *taxus barbatus*³⁷.

Pour les catarrhes³⁸ et fluxions à la tête et à la gorge, il faut employer le parfum d'ambre jaune.

Pour la dysenterie, il faut donner une infusion de feuilles et de fruits de myrte, ou bien du sang de lièvre rôti infusé dans le vin.

Pour guérir les hémorroïdes, il faut broyer des feuilles de plantain³⁹ et en saupoudrer la partie.

Aux douleurs de reins, il faut se servir des feuilles et de la graine de guimauve en décoction.

À la gravelle, il faut aussi la décoction de guimauve.

À l'ulcère des reins, le lait.

Pour guérir la pleurésie, il faut prendre deux galettes fort minces de farine ordinaire, les faire bien bouillir dans de l'eau avec l'alum de roche et avec l'herbe qu'on appelle en français *garance* et en latin *rubea tinctorum*, et puis les appliquer sur le côté, une devant, l'autre derrière, les plus chaudes [II, 198] qu'on pourra les souffrir. Le remède se doit réitérer journellement jusqu'à la guérison.

³⁵ « *Régal* se dit aussi d'un présent de rafraîchissements et autres choses qu'on donne à des étrangers ou passagers pour leur faire honneur » (Furetière).

³⁶ Le dragme est « un poids dont se servent les médecins, qui est la huitième partie d'une once, qu'on appelle autrement un gros au poids de marc. Elle contient trois scrupules ou 60 grains. » (Furetière).

³⁷ L'édition de 1735 corrige en : « *bouillon blanc* et en latin *thapsus barbatus* ».

³⁸ « Fluxion et distillation d'humeur sur le visage, sur la gorge, ou sur quelque autre partie du corps. » (Trévoux, article « Catarre ».)

³⁹ « Herbe astringente et dessiccative qui croît à l'ombre et dans les lieux humides » (Furetière).

Contre la toux, il faut user de la racine de *cynnoglossum*, qu'on nomme en français *langue de chien*.

Un remède assez ordinaire en ce pays-là pour guérir les fièvres dont l'accès prend en froid est de faire des emplâtres avec de la graisse de queue de mouton, de la cannelle, du clou de girofle, et du cardamome, et de les mettre aux paroxysmes sur le front, sur l'estomac, et sur les pieds. Quand le froid est passé, on lève ces emplâtres et l'on en applique d'autres au front et à l'estomac faites avec des feuilles de chicorée, de plantain et de l'herbe appelée *solatum*. On prend ensuite un cochon de lait, on le coupe en deux, et on l'applique aux pieds. Le malade est pendant toute sa maladie nourri de pain et de crème d'amande, sans lui donner rien de cuit.

Le Père Raphaël m'a assuré qu'il a vu en ce pays-là guérir des fièvres froides en mettant le malade au fort du frisson sur le bord de l'eau, et le plongeant dedans. On aura de la peine à croire cela, et, à dire le vrai, il me paraît tout à fait extravagant, à force de me paraître dangereux. L'on remarque toutefois que la différence des climats et des tempéraments de chaque pays fait produire des effets bien différents aux remèdes, de manière qu'un remède qui tue en un pays, pour ainsi dire, n'émeut pas seulement en un autre.

Le soir, le secrétaire du chancelier du prince m'amena l'officier qui me devait conduire [II, 199] à Irvan. Il lui mit en main en ma présence la lettre d'ordre pour cette commission. En voici la traduction.

« DIEU

« On charge sous de rigoureuses peines le noble seigneur ¹Emin-aga de faire exécuter exactement la teneur de la patente que le feu roi, lequel a été ici-bas le maître de la ²Fortune, et qui présentement est au ³ciel, a donnée à Messieurs Chardin et Raisin, Européans, Français, en vertu de laquelle les ⁴juges des places, les prévôts des grands chemins, les receveurs des péages, et toute sorte d'officiers de l'Empire sont obligés de leur faire honneur, et se doivent bien garder d'exiger d'eux nul droit que ce soit.

« Ledit Emin-aga s'appliquera à les conduire à la bénite ville d'Irvan sans qu'ils reçoivent en chemin aucun dommage ou déplaisir, afin que rien ne les empêche d'aller contents au palais de ⁵l'appui du genre humain. Les gens à qui l'on montrera ce commandement prendront garde de n'y contrevenir aucunement. Fait au mois de ⁶Zialcadé le sacré, l'an de l'Hégire 1083. »

1. *Emin* a la même signification que *mir*, et c'est tout un. Ils signifient seigneur, noble, vaillant, chef de famille, ou tribut. On peut voir au Deutéronome chap. 2 vers. 10⁴⁰ que ce nom est très ancien en quelques-unes de ces significations. Il signifie proprement *effroyable* en hébreu.

2. À rendre mot pour mot, il eût fallu mettre *maître de la conjonction*. Les Persans dans l'entêtement qu'ils ont pour l'astrologie [II, 200] judiciaire croient que les victoires et toutes les bonnes fortunes viennent de la conjonction de deux astres bénins, et sur cette vue ils disent qu'on est maître des conjonctions lorsqu'on n'a que de la prospérité et du bonheur.

3. Il y a proprement au persan : *dont le ciel est le nid*. Les sectateurs d'Ali tiennent les rois de Perse pour saints, en qualité de successeurs de Mahomet et de lieutenants de Dieu. Et ils ont pour article de foi que ces rois vont au ciel par une destination nécessaire, et aussi naturelle que les oiseaux se rendent à leur nid.

⁴⁰ « Les Emim, qui ont habité les premiers ce pays, était un peuple grand et puissant, et d'une si haute taille qu'on les croyait de la race d'Énac comme les géants ».

4. *Homal*, que j'ai traduit par *juges*, veut dire petits régents ou gouverneurs subalternes. On comprend sous ce nom de *daroga*, qui est le gouverneur et lieutenant criminel ; le *mustaufi*, qui est l'intendant ; le *cheic-el-islam*, qui est le lieutenant civil ; le *visir*, qui est le receveur général ; et le *kelonter*, qui est le prévôt des marchands.

5. L'une des plus ordinaires qualités que les Persans donnent à leur roi est *alempenba*, qui signifie le soutien et la base du monde.

6. Ce mois est le 11^e de l'année.

Je donnai une pistole au secrétaire du chancelier pour le droit qu'il a sur les expéditions de cette nature. Ce droit n'est pas réglé ; on le paie à proportion de l'avantage qu'on reçoit de l'expédition, et à proportion aussi de la figure qu'on fait et de la qualité qu'on a. Mon conducteur me fit d'abord entendre qu'il n'avait point de cheval, et il fallut que je lui donnasse cinq pistoles pour en acheter un. [II, 201] Je connus bien que c'était une pure adresse pour me tirer cet argent d'avance, craignant que quand je serais à Irvan je ne fusse assez malhonnête pour le récompenser d'une bagatelle, ou ne lui donner rien du tout. Les Persans n'ont pas beaucoup de reconnaissance, et les Géorgiens surtout sont ingrats. Les plus grands bienfaits ne font guère d'impression dans leur cœur. Ils les oublient, et ils font de mauvais tours à ceux à qui ils doivent leur avancement aussi librement qu'à des inconnus. C'est pour cela qu'ils ont accoutumé de se faire payer par avance, et ils le font avec assez peu de honte, n'en connaissant point à demander récompense pour le plus petit service qu'ils fassent.

Le 28 je partis de Tifflis sur les 11 heures du matin. Le chirurgien polonais dont j'ai parlé et quelques Géorgiens avec qui j'avais fait connaissance me conduisirent à la traite. Le conducteur allait devant pour empêcher que les receveurs de certains petits droits qu'on prend pour tous les chevaux de charge qui sortent de la ville ne demandassent rien à mes gens. On appelle ces sortes de conducteurs *mehemandaar*, mot qui signifie celui qui a soin d'un hôte. On en donne aux envoyés, aux ambassadeurs, et à tous les étrangers de considération. Leur devoir est de faire donner eux-mêmes des logements, des vivres, et des voitures aux personnes qu'ils mènent ; en un mot, de les décharger du soin du voyage. Ce sont comme des maîtres d'hôtel ou pourvoyeurs de gens qu'ils conduisent, car on se sert en tout et partout de leur ministère. On les envoie à l'empette, [II, 202] comme on leur fait porter aux ministres les paroles qu'on ne veut pas prendre la peine de leur porter en personne. Ces conducteurs sont bien payés de leur voyage, aussi est-ce une récompense qu'une telle commission. Les villages où ils passent leur font des présents, afin qu'ils lèvent moins rigoureusement ce qu'ils font donner pour le défray des gens qu'ils conduisent, et qu'ils ne fassent point de dégât. Ils prennent en leur protection les marchands qui les veulent suivre, et outre qu'ils les assurent des vols, ils les exemptent de péages et de douanes. Cela leur vaut encore quelque chose. Leur plus grand gain est le présent qu'il leur faut faire en les renvoyant.

J'eus beaucoup de joie de me voir heureusement hors de Tifflis. J'appréhendais d'y avoir du déplaisir par deux raisons. La première était que le prince m'ayant fait dire deux ou trois fois qu'il avait grande envie de voir ce que je portais au roi, je refusai constamment de le montrer, alléguant pour excuse que j'avais ordre de Sa Majesté de ne l'ouvrir que devant elle. On a remarqué ci-dessus que ce prince n'est ni si entièrement sujet du roi de Perse ni si soumis à ses ordres que les autres vice-rois ou gouverneurs de son empire, et que les Géorgiens sont fort perfides et fort avides du bien d'autrui. J'appréhendai que si je faisais voir au prince les bijoux de prix que j'avais, leur beauté et leur valeur ne le tentassent de me les faire enlever, ou que d'autres gens ne m'assassinassent pour les avoir. Cette considération m'empêcha de les montrer.

Le second sujet de défiance que j'avais, [II, 203] c'est que les capucins, pour me faire de l'honneur dans la vue de s'en faire à eux-mêmes, m'avaient fait passer pour fort riche et

puissant, de sorte qu'il courait un bruit par toute la ville que j'avais des sommes immenses. Le douanier s'en était ému, et il prétendait des droits de moi. Ces droits n'étaient pas ce qui m'inquiétait, car outre que c'était peu de chose, la patente du roi m'en exemptait pleinement. Je craignais que ce ne fût une voie dont le prince se pût servir pour voir malgré moi ce que je portais. Voilà ce qui me faisait craindre, et ce qui me fit insister d'avoir un officier pour me conduire, parce que dans mon raisonnement cela rendrait le vice-roi plus responsable de tout ce qui me pourrait arriver, et que ce conducteur assurait ma personne et mon bien. La plus grande partie de ma peur fut dissipée dès que je me vis tout à fait hors de Tifflis, et je conçus aussitôt une bonne espérance du reste de mon voyage. Je fis ce jour-là deux lieues au passage de la petite montagne qui est au midi de la ville, et je couchai à un gros village nommé Sogan-lou, c'est-à-dire lieu d'oignons, bâti sur le fleuve Kur.

FIGURE VI <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10503900/f174.image>

On va voir à quelque distance une maison royale qu'on appelle Sefy-abad, c'est-à-dire l'habitation de Sefy, qui était ce roi de Perse qui commença à régner l'an 1627. Elle est située sur le haut d'une colline, accommodée en larges terrasses, avec des canaux et des cascades partout. C'est un lieu charmant au printemps par l'émail⁴¹ et par le parfum des fleurs, et les saisons suivantes par l'abondance des fruits délicieux. En voici le dessein. [II, 204]

Le 1^{er} mars je fis huit lieues en une belle plaine. Le chemin y est assez droit et tire au nord-est. J'arrivai à trois heures à un village de cent cinquante maisons nommé Kuprikent, c'est-à-dire le village du pont, parce qu'il y en a un fort beau tout proche de là, construit sur un fleuve qu'on nomme Tabadi. Ce pont est situé entre deux montagnes qui ne sont séparées que par le fleuve. Il est soutenu par quatre arches inégales en hauteur et en largeur. On les a faites d'une forme irrégulière à cause de deux grandes masses de roche qui se sont trouvées dans le fleuve, sur lesquelles on a fondé autant d'arches. Celles des deux bouts sont creuses, ouvertes d'un et d'autre côté, et servent à loger des passants. On y a accommodé de petites chambres et des portiques qui ont chacun une cheminée. L'arche qui est au milieu du fleuve est percée de part en part, et a deux chambres aux bouts et deux grands balcons couverts où l'on prend le frais avec plaisir durant l'été. On y descend par deux degrés qu'on a ménagés dans l'épaisseur de l'arche. Joignant ce beau pont on trouve un caravanseraï qui commence à tomber et à se ruiner. La structure en est magnifique. Il a plusieurs chambres sur l'eau dont chacune a un balcon. Je n'ai point vu de plus beau pont ni de plus beau caravanseraï en toute la Géorgie.

Les caravanseraï sont de grands bâtiments faits pour donner le couvert aux voyageurs. Il faut concevoir que dans l'Asie il ne se voit pas à beaucoup près tant de monde étranger dans les villes ou sur les chemins qu'il se fait en Europe. On en peut donner plusieurs [II, 205] raisons. Premièrement, l'Asie n'est pas si peuplée sans comparaison que l'Europe, j'entends cette partie que les catholiques romains et les protestants en possèdent, qui est l'endroit le plus peuplé de l'univers, si ce n'est peut-être la Chine. Secondement, les nations de l'Orient habitent un meilleur air que nous. Elles ne sont pas pressées de tant de besoins, ce qui fait aussi que ces peuples sont moins actifs, moins inquiets, et moins curieux que nous ne sommes ; et par conséquent, il ne se soucient pas tant de commerce. C'est à tout cela que j'attribue qu'il n'y a point d'hôtelleries en Orient ni sur les chemins ni dans les villes, ni de maisons garnies ; comme aussi à la coutume que les femmes ne se laissent point voir aux hommes, ce qui oblige ceux qui en mènent en voyage de les tenir toujours en particulier, hors de la vue du monde. Ainsi il faut porter en voyageant de quoi se coucher et

⁴¹ *Email* « se dit aussi d'une grande diversité de fleurs et de couleurs » (*Trévoux*).

de quoi se faire à manger. Mais comme on ne se sert point de chalits⁴², de tables, ni de sièges en ces pays orientaux, à cause que l'on mange et que l'on couche à terre sur des tapis, le bagage est facile à porter. Deux chevaux portent celui de deux ou trois hommes fort facilement. De cette manière il ne faut que du couvert en voyage, et c'est pour le donner commodément que ces caravanserais sont faits. On n'en trouve guère sur les grands chemins dans l'empire du Turc, parce qu'on n'y voyage qu'en grandes troupes d'environ mille personnes ensemble qui portent chacun leur tente comme à l'armée ; mais il y en a partout dans l'empire de Perse. Il n'y en a point non plus dans [II, 206] les villes en celui du Mogol⁴³ par une raison différente, c'est que l'air y étant chaud en tout temps, on aime mieux se loger à l'air, soit à l'ombre des arbres, soit sous des portiques, que dans des chambres. En Perse les caravanserais des villes et ceux de la campagne sont faits presque de même sorte, si ce n'est que ceux des villes sont communément à double étage. Ce sont de grands édifices carrés pour la plupart, de quelque vingt pieds de haut, avec des chambres tout du long sur une ligne, comme les dortoirs des moines, voûtées et élevées de quatre ou cinq pieds du rez-de-chaussée, n'ayant guère plus de huit pieds en carré, et étant toutes sans fenêtres, de sorte que le jour n'y entre que par la porte. Chaque chambre a un petit vestibule de même largeur, ouvert sur le devant de quatre ou cinq pieds de profondeur, avec une petite cheminée à côté, dont la couverture est en dôme ; et outre ce double logement, un relais ou corridor [II, 207] règne tout du long des chambres, étant de même hauteur et de même profondeur. Les Persans appellent ces corridors *maatabe*. Derrière les chambres sont les écuries, bâties tout alentour de l'édifice, comme des allées. On y trouve des deux côtés des portiques élevés et profonds encore plus que les relais des chambres, avec de petites cheminées au fond de dix en dix pieds pratiquées dans la muraille. C'est où logent les valets quand il fait mauvais temps, et où ils font la cuisine ; car quand il fait beau ils la font sur le devant des chambres, et on attache les chevaux dans la cour le long du relais ou corridor, chacun le sien devant soi. Le milieu de la cour est d'ordinaire marqué ou par un grand bassin d'eau vive ou par un perron carré ou hexagone de vingt à trente pieds de diamètre et haut de six à huit pieds. Les Persans appellent aussi ces perrons *maatab*, c'est-à-dire exposés à la lune. Ils en ont de même dans leurs jardins, dans les cours de leurs logis, et souvent il y a de grands arbres plantés à côté qui y entretiennent le frais et l'ombre. Ces caravanserais sont couverts en terrasse. Les entrées sont des portiques, avec des boutiques d'un et d'autre côté, où l'on vend les plus communs aliments. Ils sont de la hauteur de l'édifice, fermés par de hautes portes dont les linteaux sont de charpente faits d'une pièce. Quelques-uns n'ont seulement de chaque côté qu'une chambre voûtée avec un balcon. Je ne m'étendrai pas davantage sur la figure de ces édifices, parce que j'en donnerai un dessein à la fin de ce volume.

On ne trouve rien dans ces sortes d'hôtelleries que les quatre murailles. Chacun en entrant se met dans la première chambre qu'il trouve vide, du côté qu'il lui plaît. Il y demeure tant de jours qu'il lui plaît, et puis il s'en va sans qu'on lui demande rien. Les gens riches donnent au valet du concierge quelques sols en sortant, autant qu'il leur plaît ; car on ne saurait rien demander pour le louage, à cause que ces édifices sont des œuvres pies, comme on parle, c'est-à-dire des fondations charitables pour le service des voyageurs, dont le concierge et les valets sont rentés⁴⁴ pour en avoir soin. Le concierge [II, 208] vend d'ordinaire ce qu'il faut pour les chevaux et les plus communes choses pour la vie, comme du pain, du vin, dans les endroits où il est en abondance, du beurre, des laitages, des fruits, et des

⁴² « Bois de lit. Nicod croit que ce mot vient de *chassis de lit*. Il est vieux. » (Furetière.)

⁴³ Quoiqu'il n'y fasse que rarement allusion, Chardin a passé une partie significative de son premier voyage en Inde.

⁴⁴ *Renter* : « Fonder quelque chose en lui assignant une rente. Saint Louis a fondé plusieurs monastères et hospitaux, et il les a bien *rentés*. Un moine *renté* est opposé à *religieux mendiant*. » (Furetière.)

volailles, et de quoi faire le feu. On va quérir la grosse viande ou au premier village ou à des camps des pâtres dans la campagne voisine. Voilà quels sont les gîtes communs des voyageurs en Orient, principalement dans toute la Perse.

Quant aux caravanserais des villes, ils sont de deux sortes. Les uns pour les voyageurs et pour les pèlerins, dans lesquels on loge aussi sans payer. Les autres pour les marchands, et ceux-ci sont d'ordinaire plus beaux et plus commodes, ayant des portes aux chambres qui ferment bien ; mais comme la plupart sont occupés par des marchands négociants actuellement, on y paie le gîte tant par chambre, et ce gîte n'est d'ordinaire que d'un sol ou deux par jour. Mais il y a par-dessus cela le droit d'entrée qui est plus considérable, et le droit de ce qu'on vend dans le caravanseraï, qui se paient à tant par balle, et qui sont plus ou moins importants selon la nature du négoce. Le droit d'entrée s'appelle *sercolphe*, c'est-à-dire le cadenas. Ces caravanserais-ci appartiennent les uns au domaine, les autres à des particuliers ; et il faut observer que dans toutes les villes chaque caravanseraï est particulièrement destiné ou au gens de certains pays, ou aux marchands de certaines marchandises. Ainsi, lorsqu'on veut savoir des nouvelles de quelqu'un qui est de Médie ou de Bactriane ou de Caldée, on n'a qu'à aller aux caravanserais où les caravanes de ces lieux [II, 209] viennent loger ; ou bien lorsqu'on veut acheter quelque chose aux magasins comme des étoffes des Indes, du drap, du lapis, et d'autres choses, on s'en va dans les caravanserais où l'on en vend.

On appelle ces édifices de divers noms. En Turquie on les nomme communément *han* ou *can* ; en Tartarie et aux Indes, *serai* ; en Perse *caravanseraï* : *caravan*, que nous disions *caravane*, veut dire une troupe de voyageurs qui font leur chemin ensemble, et c'est ce qu'on appelle en Perse *cafilé*, c'est-à-dire compagnie de revenants ou retournants, les voyageurs étant appelés des *retournants* par bon augure. *Seray*, qui est un terme de l'ancien idiome persan, signifie palais, grand logis, d'où est venu le mot de *sérail* pour dire le palais des femmes du roi ou des grands. Ainsi *caravanseraï* veut dire hôtel ou palais des caravanes. Les Persans disent que les palais et les hôtelleries s'appellent du même nom pour faire souvenir les hommes qu'ils sont voyageurs sur la terre : sur quoi je me souviens d'un conte que j'ai lu dans un auteur persan, d'un *derviche* ou religieux mahométan, qui voyageait en Tartarie. Étant arrivé dans la ville de Balk, il s'en alla loger dans le palais royal, le prenant pour un caravanseraï. Il y entre, et ayant regardé de tous côtés, il se va placer sous une belle galerie, met bas son petit sac et son petit tapis, qu'il étend, et s'assit dessus. Des gardes l'ayant aperçu en cette posture lui crièrent de se lever, lui demandant en colère qu'est-ce qu'il prétendait faire ? Il répondit qu'il prétendait passer la nuit dans ce caravanseraï : les gardes se mirent à crier plus fort [II, 210] qu'il s'en allât et que ce n'était pas ici un caravanseraï mais le palais du roi. Le roi, qui se nommait Ibrahim, étant venu à passer là-dessus, il se mit fort à rire de la bévée du derviche, et l'ayant fait appeler, lui demanda comment il avait si peu de discernement, de ne reconnaître pas un palais d'avec un caravanseraï. « Sire, se mit à dire le derviche, que Votre Majesté daigne souffrir que je lui demande une chose. Qui a logé premièrement dans cet édifice-ci après qu'il a été fini ? » « Ce sont mes ancêtres », répondit le roi. « Après eux, Sire, qui est-ce qui y a logé ? » reprend le bonhomme. « C'est mon père », répondit le roi. « Et après lui qui en a été le maître ? » « Moi », répliqua le roi. « Et de grâce, Sire, qui en sera le maître après vous ? » « Ce sera mon fils », répondit le prince. « Ah ! Sire, reprit le bon derviche, un édifice qui change si souvent d'habitants est une hôtellerie, et n'est pas un palais. »

Le 2 nous fîmes neuf lieues dans des montagnes fort âpres et fort difficiles à traverser. Nous employâmes douze heures à les faire, quoique nous allassions assez bon train. Nous arrivâmes sur le soir à un gros village nommé Melik-kent, c'est-à-dire village royal, qui est bâti sur une pointe de ces hautes montagnes. Cette pointe est le mont que Chalcondyle appelle Periardé.

Le 3 nous fîmes huit lieues dans ces montagnes où nous étions engagés, et où l'on ne

fait que monter et descendre. Nous couchâmes à Chincar, village aussi gros que Melik-kent.

Le 4 notre traite fut de trois lieues seulement. Nous arrivâmes avant midi à un bourg de [II, 211] trois cents maisons nommé Dilyjan. Il est situé sur un fleuve qu'on appelle Acalstapha, au bas d'une haute et affreuse montagne laquelle, aussi bien que les autres que nous avons passées les jours précédents, fait partie du mont Taurus. Nous fûmes fort incommodés des neiges et du froid en ces hautes montagnes. Il y a partout abondance d'eaux, et çà et là de petites plaines fort fertiles. On ne saurait croire la bonté des terres et le nombre des villages qu'on y voit. Il y en a sur des pointes si élevées que les passants les entrevoient à peine. La plupart sont habités par des chrétiens géorgiens et arméniens, mais non pas confusément, ces peuples étant si ennemis l'un de l'autre et ayant tant d'antipathie qu'ils ne peuvent habiter ensemble ni dans les mêmes villages. On ne trouve en toutes ces montagnes ni caravanserais ni lieux publics. On loge chez les paysans assez commodément, et l'on y trouve à boire et à manger avec abondance. Je n'y manquais de rien, car mon conducteur prenait les devants à la moitié de la traite, et quand j'arrivais au village j'y trouvais un grand logis et des écuries vides, grand feu allumé, et le souper prêt. Le premier jour du voyage je voulus payer l'hôte. Mais mon conducteur m'en empêcha, disant que ce n'était point la coutume, et que je lui donnasse plutôt ce que je voulais donner à l'hôte. Cela fit que les jours suivants je faisais seulement donner quelque chose en cachette aux gens chez qui j'avais logé. On voyage bien commodément avec de tels conducteurs. Ils font servir fort diligemment. La nuit ma chambre [II, 212] était gardée par des gens du village qui faisaient sentinelle, tant pour exécuter ce que l'on leur commandait que pour veiller à ma sûreté, quoiqu'il n'y eût aucune chose à craindre.

La plupart des maisons de ces villages sont proprement des cavernes, car elles sont creusées en terre, et le toit n'arrive pas même au niveau de la campagne. Les autres sont bâties de grosses poutres jusqu'au comble qui est fait en terrasse et couvert de gazons. Ils laissent une ouverture au milieu, c'est par où la lumière entre et par où sort la fumée ; on bouche ce trou quand on veut. Ces sortes de cavernes ont cela de commode qu'elles sont chaudes en hiver et fraîches en été, et qu'elles ne sont point sujettes à être percées par les voleurs. L'hiver la neige couvre tellement ces villages qu'on ne les reconnaît que quand l'on est dedans, ou à leur fumée, qui ne paraît pourtant pas de si loin, soit parce que le bois qu'ils brûlent n'en fait pas beaucoup ni ne la fait pas épaisse, soit à cause que la subtilité de l'air la dissipe incontinent.

Le bourg de Dilyjan et tout le pays qui est autour, à six lieues loin au nord, au sud, et fort avant à l'orient et à l'occident, appartient à Camchi-can et s'appelle le pays de Casac. Il relève de la Perse et dépend de ce royaume de la même manière que la Géorgie, c'est-à-dire qu'il est toujours gouverné par ses princes naturels de père en fils. Abas le grand a conquis tous ces pays en même temps que la Géorgie. Les peuples de Casac sont des montagnards fiers et farouches. Ils [II, 213] descendent originairement de ces Cosaques qui habitent dans les montagnes au nord-est de la mer Caspienne.

Le 5 nous fîmes cinq lieues au passage de cette affreuse montagne dont l'on a parlé. Il y a deux lieues du bourg de Dilyjan qui est tout au pied jusqu'au haut, une autre de plaine au sommet, et deux de descente. Je pensai mourir de la fatigue de cette journée. J'étais travaillé d'une cruelle dysenterie qui m'obligeait de mettre pied à terre à chaque quart d'heure. Deux hommes me soutenaient, un troisième menait mon cheval. Toute la montagne était épouvantablement chargée de neige. On ne voyait autre chose au haut. On n'y apercevait pas un arbre ni une plante. Le chemin était un sentier étroit de neige durcie par les pieds des chevaux et des voyageurs. Dès qu'on mettait le pied hors d'un sentier, on enfonçait jusqu'à demi-corps dans la neige. On ne peut passer cette montagne lorsqu'il en tombe ou quand il vente, parce qu'alors la piste est perdue et qu'il est impossible de trouver le chemin. Il s'y perd toutes les années beaucoup de gens et d'animaux. Ces neiges ne se fondent jamais ; la

montagne en est perpétuellement couverte.

Elle sépare la Géorgie de l'Arménie. Je m'en fusse douté après l'avoir traversée quand je ne l'eusse pas su, trouvant un tout autre pays ; car au lieu qu'au-delà on voyait de fort hautes montagnes, avec peu de plaines entre deux et le pays tout couvert de bois et fort peuplé, ici l'on apercevait de grandes plaines avec de petites collines également couvertes [II, 214] de neige, sans autre bois que les arbres plantés autour des villages. Nous logeâmes à Kara-kéchichs : c'est un gros bourg situé au bas de la montagne que nous venions de passer, et sur le bord du fleuve Zengui. Ce fleuve arrose une partie de l'Arménie majeure.

En faisant la description géographique des pays où j'ai passé je ne m'arrête à aucun auteur, soit ancien soit moderne, les trouvant et opposés l'un à l'autre et tous fort obscurs et confus. Strabon a dit la même chose des géographes qui l'avaient précédé ; et quiconque voudra comparer ceux qui l'ont suivi, soit avec les anciens soit entre eux, en fera le même jugement. J'en donnerai pour exemple la Chaldée, ou Assyrie. On l'étend à présent presque jusqu'à la mer Méditerranée, au lieu qu'Hérodote, Pline, Strabon, Ptolomé, et les autres plus célèbres géographes des Anciens la renferment entre l'Arabie déserte et la Mésopotamie.

J'ai remarqué une conduite dans le gouvernement de Perse qui m'a fait croire depuis qu'encore que les auteurs aient marqué différemment les bornes et les situations des pays, ils peuvent néanmoins tous avoir écrit juste, et comme les choses étaient de leur temps : c'est qu'on agrandit les gouvernements, ou qu'on les resserre, selon qu'un gouvernement plaît, ou qu'il est nécessaire : et alors la province qui donne le nom au gouvernement n'a plus les mêmes limites et la même situation qu'auparavant. Je veux donc tracer l'étendue et la situation des pays où j'ai passé comme je les trouvais ; et s'il faut que je suive [II, 215] des auteurs, ce sera seulement ceux de la géographie persane.

Il y en a parmi eux qui divisent l'Arménie en trois parties. La première, qu'ils appellent proprement de ce nom ; la seconde qu'ils nomment Turcomanie ; la troisième qu'ils nomment Géorgie. Mais la plupart la séparent seulement en deux, savoir en *haute* et *basse*. La basse, qu'on appelle tantôt *petite*, quelquefois *occidentale*, et communément *mineure*, est sous la domination du Turc. La haute, qu'on nomme quelquefois *orientale*, quelquefois *grande*, et d'ordinaire *majeure*, est une province de Perse. On assigne pour limites à la petite Arménie, la grande Arménie du côté de l'orient, la Syrie au midi, la mer Noire à l'occident, la Cappadoce au septentrion ; et on place la grande Arménie entre la Mésopotamie, la Géorgie, la Médie, et l'Arménie mineure. Cette situation s'accorde en partie avec celle de ces anciens géographes qui renferment l'Arménie mineure entre Cappadoce et l'Euphrate, et l'Arménie majeure entre l'Euphrate et le Tygre ; mais elle ne convient pas, comme on voit, avec celle de quelques auteurs qui mettent la Syrie, les rivages de la mer Méditerranée, et les bords de la mer Caspienne en Arménie, et qui en font Edesse la ville capitale. Les auteurs ne sont pas d'accord non plus sur la dénomination de ce pays, les uns tirant le nom d'Arménie d'*Armene rhodien* ou *thessalien*, les autres avec plus de raison d'*Aram*, nom hébreu qui signifie haut et *élevé*, soit parce que ce pays est fort haut, et que les plus hautes montagnes de l'Orient en font partie, soit qu'Aram, [II, 216] petit-fils de Noé, l'ait eu en partage, et lui ait donné son nom. Hayton, qui en était roi, dérive ce nom d'Arménie d'Aram-Noé. Quelque peu de certitude qu'il y ait de cette étymologie, j'aimerais mieux y ajouter foi qu'à un point d'histoire qu'il rapporte de l'Arménie, savoir que ce fut en cette province que Salmanazar logea la plupart des juifs qu'il fit prisonniers à la conquête de la Palestine. L'Écriture sainte appelle l'Arménie *Ararat* partout où elle en parle. C'est un des plus beaux et des plus fertiles pays de l'Asie. Sept grands fleuves l'arrosent, et c'est la raison, à mon avis, qui oblige la plupart des interprètes du Vieux Testament à y placer le Paradis terrestre. Quoi qu'il en soit, l'Arménie est illustre d'ailleurs par beaucoup de grands événements. Il n'y a point d'autre royaume où il se soit donné de plus sanglantes batailles ni en plus grand nombre qu'en celui-ci. Il a eu ses rois particuliers à diverses reprises, mais ils ne savaient pas se maintenir, et les historiens font

foi que tous les célèbres conquérants qu'on a vus en Asie l'ont soumis à leur empire, chacun à leur tour. Il a été le théâtre des dernières guerres entre les Turcs et les Persans. Les Turcs combattaient pour l'avoir tout entier, mais enfin ils se contentèrent de le partager avec les Persans de sorte toutefois qu'ils en ont eu la plus grande part.

Le 6 je continuai le voyage, demi-mort que j'étais du froid et de la dysenterie. L'espérance que j'avais de trouver à Irvan les secours nécessaires pour ma guérison me faisait avancer chemin malgré les douleurs [II, 217] qui m'accablaient. Nous fîmes quatre lieues et arrivâmes à Bichni, qui est un bourg assez considérable situé au bas d'une montagne sur le fleuve Zengui. Nous logeâmes en un beau monastère d'Arméniens, bâti entre le bourg et la montagne. Ce monastère est une ancienne fondation de 700 à 800 ans. L'église, qui est encore entière et bien entretenue, est toute de pierre et extrêmement massive. Le cloître est bâti à la façon du pays. Il est ceint de murs hauts et épais de pierre de taille. On voit proche de ce monastère des ruines de tours, de châteaux, et de remparts, en si grande quantité que cela donne beaucoup d'apparence à ce que les gens du lieu content, que Bichni a été une des fortes places d'Arménie. Je logeai au couvent. Les moines me reçurent avec beaucoup d'humanité. Ils me mirent au plus bel appartement, mais il n'y eut jamais moyen de tirer d'eux une volaille pour me faire du bouillon, parce qu'on était dans le carême. Mon conducteur eut besoin de toute son autorité et fut même obligé de lever le bâton pour me faire donner des œufs. Sur le soir, il me prit envie de boire du *cahvé* ou *café* comme nous le prononçons, et mon conducteur m'en apporta de cuit avec du sucre. J'en bus quatre petites tasses, le plus chaud que je pus, et après je me couchai devant un bon feu et me fis bien couvrir. Dieu en ses grandes miséricordes donna de la force à ce faible remède, et pour tout dire je dormis sans interruption toute la nuit, et me trouvai le matin presque entièrement guéri de ma maladie. [II, 218]

Le 7 je partis à la pointe du jour, après avoir fait un petit présent au monastère. Je fis neuf lieues dans des plaines couvertes de neige comme le jour précédent. On a beaucoup de peine et on court grand risque à voyager dans ces neiges. Le mal est que tout le jour les rayons du soleil qui donnent dessus causent aux yeux et au visage une ardeur cuisante qui affaiblit fort la vue, quelque précaution qu'on prenne, en mettant, comme font les gens du pays, un mouchoir clair de soie verte ou noire devant les yeux, ce qui ne fait tout au plus que diminuer le mal. Le danger est que quand on rencontre des passants il faut disputer à qui entrera dans la neige, car le sentier est si étroit que deux chevaux n'y peuvent passer de front. Quand la rencontre est égale l'on en vient d'ordinaire aux mains, autrement le plus faible cède. On décharge les chevaux et on les fait entrer dans la neige, où ils enfoncent jusqu'au ventre pour donner passage aux autres. Mon conducteur obligeait tous ceux que nous rencontrions de décharger, ce qui me fut un fort grand soulagement. Nous passâmes par beaucoup de villages et de bourgs, et à l'entrée de la nuit nous arrivâmes à Irvan.

Il est difficile de dire au vrai la route qu'on tient de Tifflis à cette ville, parce que l'on ne fait que tourner, que monter, et que descendre la plus grande partie du chemin. Je remarquai pourtant qu'on tire au sud-ouest.

De Tifflis à Irvan il y a 48 lieues.

FIGURE VII <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10503900/f181.image>

Irvan est une grande ville, mais laide et sale, dont les jardins et les vignes font la plus [II, 219] grande partie, et qui n'a nuls beaux bâtiments. Elle est située dans une plaine entourée de montagnes de toutes parts. Deux fleuves passent à côté, le Zengui au nord-est, le Queurk-boulak au sud-ouest. *Queurk-boulak* signifie quarante fontaines. On dit que ce fleuve a autant de sources. Il n'a pas un long cours. On n'en dira pas davantage de la situation de la ville, on ne parlera point de sa figure, le plan qui est à côté suffit pour en donner l'idée.

La forteresse pourrait passer pour une petite ville. Elle est ovale, ayant quatre mille pas de tour, et quelque huit cents maisons. Il n'y demeure que des Persans naturels. Les Arméniens y ont des boutiques où ils travaillent et trafiquent le long du jour ; le soir ils les ferment et s'en retournent à leurs maisons. Cette forteresse a trois murailles de terre ou de briques d'argile à créneaux, flanquées de tours et munies de remparts fort étroits, selon l'ancienne manière de fortifier, et ainsi sans régularité, à la façon de l'orient. Il eût même été difficile de faire l'ouvrage régulier, parce que la forteresse s'étend au nord-ouest sur le bord d'un épouvantable précipice, large et escarpé, de plus de cent toises de profondeur, au fond duquel passe le fleuve. Cet endroit imprenable et inaccessible n'a point d'autres fortifications que de terrasses garnies d'artillerie. Deux mille hommes sont entretenus pour la garde de la forteresse. Elle a autant de portes que de murs, et elles sont toutes revêtues de fer et munies de barrières, de herses, et de corps de garde fortifiés. Le palais du gouverneur [II, 220] de la province est dans la forteresse sur le bord du précipice dont on vient de parler. Il est beau et fort grand, et tout à fait délicieux en été.

Proche de la forteresse, à mille pas seulement du côté du nord, il y a une butte qui la commande. On en a fortifié le haut d'un double mur et d'artillerie. On y peut loger deux cents hommes. Ce fortin s'appelle Queutchy-cala.

FIGURE VIII

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10503900/f183.image>

La ville est éloignée de la forteresse d'une portée de canon. L'espace d'entre deux est rempli de maisons et de marchés, mais la construction en est si mince qu'en un jour tout cela se peut enlever. Il y a plusieurs églises dans la ville. Les principales sont l'évêché, nommé Ircou-yerize, c'est-à-dire deux visages, et Catovike. Ces deux églises sont du temps des derniers rois d'Arménie. Les autres ont été bâties depuis. Elles sont petites, enfoncées en terre, et ne ressemblent pas mal aux catacombes.

Proche de l'évêché il y a une vieille tour bâtie de pierres de taille dont j'ai mis le dessein ici à côté. Je n'ai pu savoir ni le temps auquel elle a été construite, ni par qui, ni à quel usage. Il y a au-dehors des inscriptions dont le caractère est semblable à l'arménien, mais que les Arméniens ne sauraient pourtant lire. Cette tour est un ouvrage antique et tout à fait singulier pour l'architecture, comme on peut le voir ici. Elle est vide et nue par-dedans. On voit au-dehors et tout autour plusieurs ruines disposées de façon qu'on dirait qu'il y a eu là un cloître, et que cette tour était au milieu. [II, 221]

Au-devant, il y a un grand marché, et tout auprès une vieille mosquée bâtie de brique et à présent ruinée. On l'appelle la mosquée de Deuf-Sultan, du nom du fondateur. À trois cents pas de là est le grand maydan. On appelle en Asie *maydan* toutes les grandes places. Celle d'Irivan est carrée. Elle a 400 pas de diamètre, et elle est entourée d'arbres. C'est le lieu des carrousels, des courses, de la lutte, du manège, et de tous les exercices un peu forts qui se font à pied et à cheval.

Il y a beaucoup de bains dans la ville et dans la forteresse, et beaucoup de caravanserais. Le plus beau de tous est proche du château à 500 pas seulement. Le gouverneur d'Arménie l'a fait bâtir depuis peu d'années. Le portail a 80 pas de profondeur et forme une belle galerie qui est remplie de boutiques où l'on vend toutes sortes d'étoffes. Le corps de l'édifice est carré. Il contient trois grands logements et 60 petits, avec de grandes écuries et avec beaucoup d'amples magasins. Au-devant il y a un marché entouré de boutiques où l'on vend toutes sortes de provisions de bouche, et à côté une belle mosquée et deux cabarets à cahvé.

L'élévation d'Irivan est de 40°15'. La longueur est de 78°20'. L'air qu'on y respire est bon, mais un peu épais et fort froid. L'hiver y dure longtemps. Il y neige encore quelquefois au mois d'avril. Cela oblige les paysans d'enterrer les vignes au commencement de l'hiver, et

ils ne les déterrent qu'au printemps. Le pays est assez agréable et très fertile. Les fruits de [II, 222] la terre y viennent en abondance, surtout le vin, qui est fort bon et à bon marché. Les Arméniens tiennent par tradition que Noé planta la vigne tout proche d'Irivan ; et il y en a même qui marquent l'endroit, et qui le montrent à une petite lieue de la ville. Son terroir produit toute sorte de denrées, et on les y donne à vil prix. Les deux fleuves qui passent à côté et le lac dont on parlera lui fournissent de très beau poisson, entre autres des truites et des carpes merveilleusement bonnes. Elles sont renommées en tout l'Orient. J'en ai vu de trois pieds. On mange aussi à Irivan quantité de perdrix.

Le lac d'Irivan est à trois petites journées au nord-ouest ; les Persans l'appellent Deriachirin, c'est-à-dire lac doux, et les Arméniens Kiagar-couni-sou, qui signifie la même chose. On a ainsi nommé ce lac parce que son eau est tout à fait douce. Il a 25 lieues de tour et beaucoup de profondeur. On y prend de neuf sortes de poisson ; les belles truites et les belles carpes qu'on mange à Irivan viennent de ce lac. Il y a une petite île au milieu où l'on voit un monastère fondé depuis environ 600 ans, dont le prieur est archevêque, et prend la qualité de patriarche, refusant ainsi de reconnaître le grand patriarche des Arméniens. Nos cartes ne marquent point ce lac, et c'est une chose surprenante que tous les voyageurs de Perse n'en fassent nulle mention. On peut juger à ce manquement que les auteurs s'étaient peu étudiés à rechercher les singularités des pays par où ils passaient. Le fleuve Zangui dont on a parlé a sa source en ce lac. Il traverse [II, 223] une partie de l'Arménie et s'unit avec l'Araxe proche de la mer Caspienne, où ils se jettent tous deux. Il y a plusieurs autres lacs dans cette partie de l'Arménie et dans celle de la Médie qui en est la plus proche, dont les cartes ne font nulle mention. Mais ils ne sont ni si grands que celui-là, ni se poissonneux, y en ayant même quelques-uns dans lesquels on ne trouve point du tout de poisson.

Irivan, au compte des Arméniens, est la plus ancienne peuplade du monde ; car ils rapportent que Noé et toute sa famille y habitèrent et avant le Déluge et après qu'il fut descendu de la montagne où l'Arche s'était arrêtée, et même que c'était le Paradis terrestre. Tout cela est fort mal fondé, et avancé par des gens également ignorants et superbes. Il y a des auteurs qui disent qu'Irivan est la ville de Ptolomée appelée Terva, et qu'il fait la capitale d'Arménie. D'autres tiennent que c'est la royale Artaxate. L'histoire des Turcs la nomme Eritze. Celle d'Arménie, qu'on voit dans le célèbre monastère des Trois Églises, dit que cette ville s'appelait autrefois Vagar-Chapat ; que les rois y tenaient leur cour ; qu'elle fut bâtie par un des premiers princes du pays, qui s'appelait Vagar ; et que c'est de là qu'elle fut nommée Vagar-chapat, c'est-à-dire, mot pour mot, *ville-Vagar*. Ce qui doit rendre ces antiquités assez suspectes est que la même histoire apportant l'étymologie d'Irivan la fait venir d'un verbe arménien qui signifie *voir*, et dit qu'on donna ce nom à cette ville parce que son territoire fut le premier lieu que Noé découvrit en descendant [II, 224] de la montagne d'Ararat. Cependant chacun sait que la langue arménienne est une langue moderne, et qui n'était pas connue il y a 700 ans. On ne trouve rien dans l'histoire de Perse sur l'origine d'Irivan. Je ne la crois pas édifée avant les conquêtes des Arabes en Arménie, et ce qui me le fait croire est que ni dans la ville ni aux environs on ne voit aucune trace de grande antiquité. Les Turcs s'en rendirent maîtres l'an 1582 et bâtirent la forteresse que l'on y voit. Les Persans la prirent l'an 1604 et la fortifièrent pour soutenir le canon. L'an 1615 elle essuya un siège de quatre mois. Le rempart résista à la batterie des Turcs quoiqu'il ne fût que de terre, et ils furent obligés de se retirer. Ils y retournèrent après la mort d'Abas le Grand, et emportèrent la place ; mais ils ne la gardèrent pas longtemps. Sefy la reprit l'an 1635 et depuis elle n'a plus été assiégée.

FIGURE IX <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10503900/f189.image>

À deux lieues d'Irivan est le célèbre monastère des Trois Églises, le sanctuaire des

chrétiens arméniens, si j'ose en parler ainsi, et le lieu pour lequel ils ont le plus de dévotion. J'en ai fait faire un dessein en grand, comme on le peut voir à côté, et j'y ai fait joindre le plan géométrique et un petit profil de la principale église afin qu'on se puisse plus aisément former une idée distincte de ce monastère. Les Arméniens l'appellent Ecs-miazin, c'est-à-dire la *descente du fils unique engendré* ou *le fils unique engendré est descendu* ; et ce nom, disent-ils, a été donné à ce lieu parce que Jésus-Christ s'y fit voir clairement à saint Grégoire, qui en fut le premier patriarche. Les mahométans le nomment Utchclissie, [II, 225] c'est-à-dire trois églises, à cause qu'outre l'église du convent il y en a deux autres assez proche, et qu'en tout elles sont au nombre de trois. La première et la principale, qui s'appelle Ecs-miazin, comme l'on a dit, est un bâtiment fort massif et fort obscur. Il est tout de grosses pierres de taille. Les pilastres, qui ont septante-deux pieds de hauteur, sont de lourdes masses de pierre. Le dôme et les voûtes en sont aussi. Le dedans de l'édifice n'a aucuns ornements de sculpture ni de peinture. Les chapelles sont du côté de l'orient. Il y en a trois tout au fond de l'église. Celle du milieu est grande et a un autel de pierre, à la façon des chrétiens orientaux assez bien orné. Celles des côtés n'ont point d'autel, mais une sert de sacristie et l'autre de trésor. La raison pour laquelle on n'y trouve point d'autel, c'est que dans la créance des Arméniens, de même qu'en celle de tous les autres chrétiens de l'Orient, l'on ne célèbre les saints mystères de la communion eucharistique qu'une fois le jour en une église, et lors seulement qu'il s'y trouve quelque fidèle pour y participer ; ainsi il n'est pas nécessaire d'y avoir plus d'un autel en chaque église.

FIGURE X <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10503900/f188.image>

Les moines du lieu font voir dans la sacristie plusieurs parements fort beaux et fort riches, des croix et des calices d'or et des lampes et des chandeliers d'argent d'une extraordinaire grandeur. La plupart de ces richesses sont des libéralités papales et des témoignages de la crédulité de Rome autant que de la dissimulation des Arméniens. On voit dans le trésor plusieurs chasses d'argent [II, 226] et de vermeil doré. Les principales reliques du lieu sont, au rapport des moines qui en ont la garde, le haut du corps de sainte Repsime, un bras et une cuisse de sainte Caiane, un bras de saint Grégoire surnomme *l'illuminateur* à cause qu'il convertit l'Arménie, une côte de saint Jacques évêque de Jérusalem, un doigt de saint Pierre, deux doigts de saint Jean-Baptiste. Les moines de ce monastère affirment que le corps de ce saint est dans l'église d'un couvent de leur ordre proche d'Erzerum ; que Léonce évêque de Césarée le donna à leur premier patriarche ; et qu'après avoir été trois cent cinquante ans à Echs-miazin il en fut transporté au lieu où l'on a dit qu'il est à présent. Les moines d'Echs-miazin, qui sont les grands docteurs des Arméniens, sont si ignorants qu'ils ne savent pas même, à ce que je leur ai entendu dire, qu'il y ait des histoires qui rapportent que le corps de saint Jean-Baptiste fut réduit en cendres par le commandement de Julien l'Apostat. Je ne dirai rien des autres reliques qu'on dit qu'il y a en ce trésor, parce qu'elles sont de saints peu connus ; j'ajouterai seulement que les gens du convent assurent qu'ils ont eu durant longtemps les deux clous dont on attachait les mains sacrées de Jésus-Christ à la croix, que l'on garde à présent, l'un à Diar-bekre, et l'autre en Géorgie ; et qu'Abas le Grand a tiré de leur trésor la vraie lance et la tunique sans couture, et en a enrichi celui des rois de Perse à Ispahan.

Au centre de l'église il y a une grande pierre de taille carrée de trois pieds de diamètre et de cinq pieds d'épaisseur. Les Arméniens [II, 227] tiennent comme article de foi que c'est l'endroit où saint Grégoire leur apôtre vit Jésus-Christ un dimanche au soir étant en oraison, et où il parla à lui. Ils assurent que Jésus-Christ fit autour de ce saint avec un rayon de lumière le dessein de cette église d'Echs-miazin, et qu'il lui commanda de faire bâtir l'église sur la figure même qu'il avait tracée. Ils ajoutent qu'au même temps la terre s'ouvrit à

l'endroit où est cette pierre ; que notre seigneur jeta par-là dans l'abîme les diables qui étaient dans les temples d'Arménie et y rendaient des oracles, et que saint Grégoire fit aussitôt couvrir cette ouverture d'un marbre. Ils ajoutent qu'Abas le Grand enleva ce marbre, qu'il le mit au trésor royal de Perse, et qu'il fit mettre en la place la pierre dont on a parlé. Je me suis soigneusement enquis de ce fait à Ispahan ; j'en ai demandé des nouvelles à des intendants même du trésor royal, mais je n'ai pu découvrir qu'on en eût aucune connaissance. La tradition arménienne fait mention d'une autre particularité sur le centre de cette église que je veux encore rapporter ici bien qu'elle me paraisse aussi fabuleuse que le reste, savoir que c'est le propre endroit où Noé bâtit cet autel et offrit ce sacrifice dont il est parlé au 8^e chapitre de la Genèse⁴⁵.

Le grand clocher a été nouvellement rebâti. Il y a six cloches ; la plus grosse est de 1200 pesant. Un des petite clochers fut abattu il y a 40 ans, et depuis on ne l'a point fait relever. Les moines disent que c'est faute d'argent. Il est certain qu'ils sont fort pauvres. Le premier monastère de cette église [II, 228] fut bâti par Nierses, 29^e patriarche d'Arménie. Les Tartares le ruinèrent, et si l'on en veut croire la chronologie du lieu, il a été cinq fois abattu à rez-de-chaussée. Il est à présent bâti de brique. L'appartement du patriarche est exposé au levant. Il y a dans le couvent des logements pour tous les étrangers qui le viennent visiter, et pour 80 moines. Ils ne sont d'ordinaire que douze ou quinze. Les patriarches d'Arménie sont obligés de résider à ce couvent, mais à dire le vrai, l'avarice, l'envie, et l'ambition dont ils sont possédés en ce siècle leur font tant d'affaires qu'ils emploient leur temps à courir la Perse et le Turquie. Le patriarche d'Arménie a quelque vingt évêchés sous lui.

Les deux autres églises, qui sont proche d'Ech-miazin, s'appellent l'une Sainte Caiane, l'autre Sainte Repsime, du nom de deux vierges romaines qu'on dit qui s'enfuirent en Arménie durant la neuvième persécution, et qui furent martyrisées au même lieu où ces églises sont bâties. Sainte Caiane est à la droite du monastère à 700 pas seulement. Sainte Repsime est à la gauche à 2000 pas. Ces deux églises sont demi-ruinées, et il y a longtemps qu'on n'y fait plus le service.

Dans le territoire d'Irivan, qui s'étend à plus de 20 lieues de tous côtés, il y a vingt et trois couvents d'hommes et cinq de femmes. Ils sont tous pauvres et mal entretenus, et la plupart n'ont que cinq ou six personnes que la misère occupe incessamment du soin de subsister, et qui ne disent l'office que les jours consacrés. Un des plus considérables est Couer-virab, nom arménien qui signifie [II, 229] *église sur le puits* ; et il lui a été donné, dit-on, à cause que l'église est bâtie sur un puits où l'histoire d'Arménie rapporte que saint Grégoire fut jeté et fut conservé, étant nourri de la même manière que Daniel le fut en la fosse des lions⁴⁶. Ce monastère est sur les confins du territoire d'Irivan, au midi d'Ech-miazin. Les gens du pays disent qu'on voit là les ruines d'Artaxarte. Ils appellent cette ville Ardachat, du nom d'Artaxerxes, que les Orientaux nomment Ardecher. Ils disent encore qu'on voit parmi ces ruines celles du palais de Tiridate qui fut bâti il y a 1300 ans. Ils disent de plus qu'il y a une face du palais qui n'est qu'à demi ruinée, qu'il y reste quatre rangs de colonnes de marbre noir de neuf chacun ; que ces colonnes entourent un grand monceau de marbres ouvragés ; et que les colonnes sont si grosses que trois hommes ne les sauraient embrasser. On appelle tout le lieu où est cet amas de ruines Tact-terdat, c'est-à-dire le trône de Tiridate. Je ne parlerai point des autres couvents ni des particularités que les Arméniens en racontent ni des reliques qu'ils disent que l'on y montre, parmi lesquels ils mettent la

⁴⁵ Genèse, VIII, 20-21 : c'est en sortant de l'arche que Noé fait un sacrifice global de toutes les espèces qui ne sont pas impures.

⁴⁶ Daniel étant dans la fosse depuis six jours, Dieu donne à Habacuc la mission de lui amener à manger (Daniel, XIV, 23-42 ; ce chapitre ne figure pas dans les canons juif et protestant).

Véronique⁴⁷, le corps de saint Thomas et de saint Simon, parce que tout cela est fade, pour ne pas dire ridicule ; **et en vérité la tradition arménienne n'as pas le sens commun**⁴⁸.

Ce serait ici le lieu de traiter amplement de la créance des Arméniens et de leur culte, mais c'est une matière que j'aime mieux laisser de côté. Je dirai seulement que ceux qui leur ont enseigné premièrement la théologie étaient des Grecs et des Eutychéens, qui leur expliquèrent la procession du [II, 230] Saint-Esprit comme les Grecs la tiennent, savoir qu'elle est non du Père et du Fils, mais du Père par le Fils ; et l'Incarnation comme le font les Eutychéens, qui soutiennent qu'il n'y a qu'une nature en Jésus-Christ ; ainsi ils sont toujours demeurés engagés dans les sentiments des monophysites⁴⁹ qu'on appelle en Orient Jacobites⁵⁰, sans les entendre du tout aujourd'hui, parce qu'ils sont très ignorants. Du reste, ils sont chrétiens orthodoxes, faisant le service divin comme on le faisait dans le quatrième siècle, sans qu'ils y aient rien changé du tout, en lisant la parole de Dieu et en chantant les psaumes en leur propre langue, sans rendre de culte scandaleux aux images. Quand le mystère eucharistique se célèbre parmi eux, c'est pour toute l'église conjointement, prêtres et peuple qui communient tous d'un même pain simple et ordinaire et d'un même calice de vin pur, jusques aux enfants mêmes.

Comme le temps que je me trouvais dans ce monastère était celui des grandes disputes en France touchant la créance des chrétiens orientaux sur la présence réelle, j'en ai souvent discouru avec les Arméniens de ce lieu et de plusieurs autres. Une fois entre autres, je le fis conjointement avec le P. Raphael du Mans, capucin missionnaire à Ispahan. C'est avec un des plus riches marchands de cette ville royale, nommé Coja Marcara Serhas, et des mieux instruits, que nous en discourions. Le Père lui disait que je prétendais que les Arméniens fussent luthériens, c'est à dire qu'ils crussent comme les protestants d'Europe que l'eucharistie consacrée n'était que du pain. L'Arménien se récriait là-dessus, disant : « Dieu nous en garde ! Nous croyons que c'est le corps de Jésus-Christ. » Je répondais que les catholiques romains prétendaient que les Arméniens crussent que l'eucharistie était de la chair, des os, et du sang humain. L'Arménien se récriait encore plus fort : « Dieu nous en garde ! Ce n'est pas de la chair et du sang, c'est le corps de Jésus-Christ. » C'est à quoi ils s'en tiennent positivement, et plût à Dieu que tout le monde s'y fût toujours tenu de même⁵¹ !

Le clergé arménien consiste en un patriarche, des évêques, des prêtres, et des moines qui sont de l'ordre de saint Basile seulement, n'y en ayant d'aucun autre ordre. Le patriarche, qu'ils appellent *califfé*, c'est-à-dire successeur, et aussi *pontife*, et les évêques, qu'ils appellent *vertabiet*, sont pris d'ordinaire d'entre les moines qu'ils appellent *oppiga*. Je dis qu'ils sont pris d'ordinaire, car il arrive quelquefois qu'un prêtre séculier est fait évêque, selon qu'il a de l'ambition et des moyens. Car il faut observer que cette dignité ne s'obtient que par argent. Désordre lamentable dans lequel se trouve aujourd'hui cette ancienne Église d'Orient. [II, 231] Le patriarche achète son office du bras mahométan, et puis il vend le sacerdoce à qui plus lui en offre. On reconaît les évêques de l'ordre monacal au bâton pastoral, et à ce qu'ils sont assis en prêchant. Ils passent pour plus doctes que les autres ecclésiastiques, et l'on se rapporte principalement à leurs décisions en matière de religion. Ces moines n'ont jamais pouvoir de faire d'autres fonctions ecclésiastiques que de dire la

⁴⁷ Nom générique ou propre : « image de la face de Notre Seigneur peinte sur un mouchoir, telle qu'elle se peignit sur celui de sainte Véronique » (*Trévoux*).

⁴⁸ Cette proposition, présente en 1686, est supprimé dans l'édition de 1711.

⁴⁹ « Hérétique qui n'admet qu'une nature en Jésus-Christ » (*Trévoux*).

⁵⁰ « Ce sont de certains chrétiens hérétiques qui vivaient en Égypte et en la Terre Sainte, ainsi nommés parce qu'ils étaient disciples d'un Jacques patriarche d'Antioche, dont l'hérésie fut embrassée par l'empereur Anastase » (*Furetière*).

⁵¹ Tout cet alinéa est absente des éditions de 1686 et de 1711.

messe. Ils n'ont point de temps réglé pour faire le noviciat, y en ayant qui sont jusqu'à huit ans dans le couvent avant que de recevoir l'habit. Le jour qu'on le leur donne, on leur fait une croix à la tête en coupant un floquet⁵² de cheveux aux quatre coins, et on les séquestre quarante jours durant lesquels ils doivent passer en jeûnes et en prières, que pour mieux garder on les oblige de ne parler à personne, de ne pas voir la clarté du soleil, et de ne manger qu'une fois le jour ; et après ces quarante jours ils sont deux ans à s'abstenir de viande, et puis ils vivent comme les autres religieux.

Quand les cheveux qu'on leur a coupés en croix à la tête sont revenus on ne les coupe plus, mais on leur fait une couronne ; et comme tous les Arméniens sont d'opinion que cette couronne qu'on leur dit être faite en mémoire de la couronne d'épines, est autant la marque du chrétien qu'aucune autre marque extérieure qu'il puissent porter, ils portent tous la couronne à la tête, tant les laïques que les gens d'Église. Les clercs séculiers sont tous de l'ordre de prêtrise ; il n'y en a point d'autres. On les appelle *derder*. Le [II, 232] mariage leur est permis comme aux laïques ; mais les sept premiers jours qu'un prêtre est marié, il ne lui est pas licite de dire la messe non plus que de voir sa femme les sept jours suivant celui qu'il l'a dite. Mais ensuite il vit toujours avec elle. Ils appellent tous les ecclésiastiques d'un mot générique *baronther*, qui signifie *ministre* et *docteur*, revenant à celui de *rabi* chez les juifs.

J'ai déjà remarqué que les Arméniens se sont toujours tenus à leur culte ancien. C'est une chose merveilleuse, ou si vous voulez miraculeuse, que quoiqu'ils soient depuis quelque onze siècles sous la domination mahométane, qu'ils soient pauvres, et qu'ils soient ignorants, comme on peut s'imaginer que le doivent être des gens réduits dans une telle servitude, néanmoins leur foi est à toute épreuve. Ils la maintiennent sans en vouloir embrasser d'autre, se conservant également et contre les vexations des mahométans leurs souverains maîtres, et contre les missions de l'Église romaine, qui depuis plus de deux siècles travaille par ses missionnaires, prêtres, et moines à les attirer dans sa communion. On ne peut dire les artifices et les dépenses que la cour de Rome a faites pour cela, mais inutilement ; car dès que ceux qui se font de sa religion en Europe sont de retour chez eux, ils sont plus Arméniens que jamais ; et ils se mettent de nouveau à maudire le pape Léon, comme celui qu'ils prétendent avoir rompu l'union qui était entre les Églises d'Orient et d'Occident et tous ses successeurs, et à détester toutes les opinions de l'Église romaine qui sont contraires aux [II, 233] leurs. La principale pratique qu'on fait jurer à Rome aux prêtres arméniens de bien garder, c'est de mettre de l'eau dans le vin du calice, mais c'est par où ils commencent toujours à rentrer dans leur communion ; et quoi qu'on pût faire, on ne réduirait jamais un prêtre arménien à mêler volontairement de l'eau dans le calice.

Cependant, à parler humainement, c'est l'éducation simplement qui attache les Arméniens et tous les autres chrétiens de l'Orient à la religion chrétienne. Car ils ne sont jamais capables de dire pourquoi ils sont chrétiens. Ils apprennent dans leur enfance à dire *Christous*, à faire le signe de la croix, et à jeûner, ce qu'ils font toute leur vie, s'imaginant que c'est être fort bon chrétien que de pratiquer cela régulièrement, parce qu'on ne leur a pas appris autre chose, si ce n'est à aller à l'église quand ils sont dans leurs propre pays, ou en des lieux où ils ont l'exercice de leur religion. Leurs jeûnes sont longs, fréquents, et rudes, s'abstenant de chair et de poisson, d'œufs et de beurre, de lait et de fromage, et ne faisant qu'un repas par jour au coucher du soleil. Le vin leur est aussi interdit aux jours de jeûne par leurs anciens canons, mais la plupart du monde ne laisse pas d'en boire, et des ecclésiastiques même. Aussi ne pourraient-ils pas autrement supporter de si rudes mortifications. Voici quels sont les temps de leurs jeûnes. Premièrement, tous les mercredis et les vendredis de l'année, excepté depuis Pâques jusqu'à l'Ascension, qui est le temps de toute l'année où ils font le

⁵² Mot qu'on ne trouve pas dans les dictionnaires, synonyme sans doute de *flocon*, « pelote ou petite touffe ou amas de neige, de laine, de soie et autres choses semblables » (Furetière).

plus de réjouissance à cause de la résurrection de [II, 234] Notre Seigneur. Secondement ils font les dix jeûnes suivants, chacun d'une semaine excepté le dernier.

1. Celui d'après le premier dimanche de la Trinité, qu'ils appellent jeûne de pénitence.
2. Le jeûne de la Transfiguration.
3. Le jeûne de la Notre Dame d'août, dont le dernier jour ils ne s'abstiennent que de viande.
4. Le jeûne de la Croix, qui vient en septembre, lequel ils observent comme le précédent.
5. Un jeûne de pénitence après le 13^e dimanche de la Trinité.
6. Un autre semblable après le 21^e dimanche.
7. Le jeûne de l'Avent.
8. Celui de Noël, dont ils ne commencent pas la fête à minuit, mais le matin comme les autres fêtes, jeûnant la vigile du matin au soir.
9. Un jeûne de pénitence avant le carnaval qui dure quinze jours.
10. Le grand carême qu'ils commencent dès le lundi.

Outre ces jeûnes d'obligation, qui emportent la moitié de l'année, il y en a trois autres de dévotion, chacun de cinquante jours. Le premier est de Pâques à la Pentecôte, le second de la Trinité à la Transfiguration, le troisième du vingtième dimanche de la Trinité à Noël. Ceux qui les observent exceptent le samedi et le dimanche, auxquels ils ne font que s'abstenir de viande. Il y a un autre petit jeûne de dévotion, qui est de l'Ascension à la Pentecôte. Je me souviens qu'ayant l'honneur d'entretenir feu Monsieur le Grand [II, 235] Duc sur les religions des peuples de l'Orient, S. A. S. se mit à dire : « Je vois que ces chrétiens-là ont été bien chargés de jeûnes, les mahométans bien chargés de prières, et nous autres catholiques romains de beaucoup de fêtes. »

À douze lieues d'Irivan, à l'est, on voit le mont célèbre où presque tous demeurent d'accord que s'arrêta l'arche de Noé, encore que personne n'en ait de preuve solide. Quand l'air est serein, ce mont n'en paraît pas à deux lieues, tant il est haut et grand. Je crois pourtant en avoir vu de plus élevés ; et si je ne me trompe, l'endroit du Caucase que je passai en venant de la mer Noire à Acalziké est plus haut que le mont dont nous parlons. Les Turcs l'appellent Agridag, c'est-à-dire la montagne élevée ou massive. Les Arméniens et les Persans le nomment communément Macis. Les Arméniens tirent ce nom de *Mas* ou *Mesech*, fils d'Aram, qui a donné à leur nation, disent-ils, la dénomination et l'origine. Les Persans le font venir d'*Azis*, mot de leur langue qui signifie chéri, bien aimé ; et ils veulent qu'on ait ainsi appelé ce mont à cause du choix que Dieu en fit pour le faire servir de port heureux à l'arche qui portait le genre humain. Voilà des étymologies tirées de force, autant qu'aucune autre, et ce sont bien celles-là qu'on peut comparer au son des cloches. Ce mont a encore deux autres noms dans les livres persans, savoir Cou-Nouh, c'est-à-dire *Mont-Noé*, et Sahat-toppus, c'est-à-dire *Heureuse butte*. L'Écriture sainte ne lui donne point de nom particulier. Elle dit simplement que l'arche de Noé s'arrêta sur la montagne d'Ararat, [II, 236] qui est l'Arménie, comme l'on dit. Ce sont ces montagnes qui sont si célèbres dans les auteurs grecs et latins, qu'ils disent être partie du mont Taurus, et qu'ils appellent Gordiens, Cordéens, Cordueniens, Cardiens, Curdes, et Carduches, chaque auteur changeant ainsi le nom en le voulant tourner selon l'inflexion de sa langue.

Les Arméniens ont dans leurs traditions que l'arche est encore sur la pointe de ce mont Macis. Ils ajoutent que jamais personne n'a pu monter jusqu'au lieu où elle s'arrêta. Ils croient cela fermement sur la foi d'un miracle qu'on dit être arrivé à un moine d'Echsmiazin nommé Jaques, qui depuis fut évêque de Nizibe. On conte que ce moine, prévenu de la commune opinion que ce mont était sûrement celui où l'arche s'arrêta après le déluge, fit dessein de monter au sommet ou de mourir dans l'entreprise. Qu'il parvint à la moitié ; mais qu'il ne put jamais passer outre, parce qu'après avoir monté tout le jour, il était la nuit,

pendant son repos, reporté miraculeusement au même lieu d'où il était parti le matin. Que cela continua longtemps de la sorte, et qu'enfin Dieu exauça les vœux de ce moine et voulut bien remplir une partie de ses désirs. Que pour cela il lui envoya par un ange une pièce de l'arche en lui faisant dire de ne se plus fatiguer vainement à monter la montagne, parce que Dieu en avait interdit l'accès du sommet aux hommes. Voilà leur conte, sur lequel je dirai deux choses. La première, qu'il ne s'accorde pas avec le récit des anciens auteurs, comme Joseph, Berose, et Nicolas de Damas, qui assurent [II, 237] que de leur temps on montrait des restes de l'arche, et qu'on prenait comme un préservatif salutaire la poudre du bitume dont elle était enduite. La seconde, qu'au lieu qu'on fait passer pour miracle que personne n'ait jamais pu monter au sommet de ce mont, je tiendrais plutôt pour un grand miracle si quelqu'un y montait, car ce mont n'a nulle habitation, et du milieu en haut il est perpétuellement couvert de neiges qui ne fondent jamais, de manière qu'en toute saison il paraît comme quelque prodigieux monceau de neige. Ce que je rapporte de ce mont fera sans doute trouver étrange à ceux qui ont lu le voyage du P. Philippe, carme déchaussé, qu'il se soit avisé de dire que le Paradis terrestre y est en quelque plaine que Dieu conserve de froid et de chaud. Ce sont les termes de son traducteur. La pensée me paraît tout à fait plaisante, et je croirais que l'auteur y a entendu raillerie s'il ne disait fort sérieusement en ce livre beaucoup de choses qui n'ont pas plus de vraisemblance.

Au pied du mont il y a dans un village de chrétiens un monastère nommé Arokilvanc, c'est-à-dire le monastère des apôtres. Les Arméniens ont une grande dévotion pour ce lieu, croyant que Noé y fit sa première demeure et les premiers sacrifices après le Déluge. Ils disent qu'on y a trouvé les corps de st saint André et de saint Mathieu, et que le crâne de cet évangéliste est resté dans l'église du monastère. Ils content cent autres particularités de ce lieu et de tout ce territoire dont ils font leur terre sainte ; mais elles sont toutes si éloignées du vraisemblable qu'on mériterait en les rapportant [II, 238] d'être accusé de conter des songes ou des contes faits à plaisir.

J'allai descendre à Irivan au logis d'un Arménien de mes amis nommé Azarie. C'est un homme que ceux de sa nation ont fort persécuté pour avoir été à Rome se faire catholique romain et disciple de la *propaganda*⁵³, et pour avoir tâché d'établir les capucins à Irivan. Je le trouvai indisposé et au lit. Il se leva néanmoins pour aller donner nouvelles de mon arrivée. Il craignait qu'on ne lui fit une affaire s'il le remettait au lendemain. Il alla au palais, mais il ne put voir le gouverneur, qui était retiré dans l'appartement de la princesse sa femme. Un eunuque fit le message.

Le 8 au matin le gouverneur m'envoya visiter et me fit dire que j'étais le bienvenu. Le sieur Azarie se chargea d'aller de ma part le remercier très humblement et lui faire savoir qui j'étais. Le gouverneur lui témoigna qu'il avait grande envie de me voir au plus tôt, et une partie des bijoux que j'avais apportés. Il lui demanda ensuite combien de gens j'avais avec moi, et lui ordonna de s'informer où j'aimerais mieux loger, dans la forteresse ou au caravanseraï qu'il a fait bâtir, et de le lui faire savoir promptement. Je choisis le caravanseraï, parce qu'il n'y a point de lieu plus sûr, et parce qu'on n'y manque jamais de compagnie, à cause qu'il y a des marchands de tous les endroits de l'Asie, et qu'il y aborde chaque jour des voyageurs. Le gouverneur me fit donner un des plus grands appartements.

Le 9 de bon matin je m'y en allai, et je [II, 239] fus occupé tout le jour à m'y établir. À midi un officier du gouverneur m'apporta une ordonnance de l'intendant pour prendre tous les jours à l'office du pain, du vin, de la viande, des truites, du fruit, du ris, du beurre, du bois, et d'autres denrées nécessaires pour six personnes. La quantité de chaque chose est réglée ; on ne l'augmente ni diminue jamais, mais la portion qu'on donne pour une personne est si

⁵³ C'est-à-dire la Propagande : « On appelle ainsi, en style de conversation, la Congrégation *de propaganda fide* établie à Rome pour les affaires qui regardent la propagation de la foi » (*Trévoux*).

grande que deux s'en peuvent fort bien nourrir.

Le 10 le gouverneur m'envoya dire avec tant d'empressement de l'aller voir et de lui porter une partie de mes bijoux que je ne pus différer. Je le trouvai en un grand cabinet, fort propre et bien éclairé. L'intendant de toutes les monnaies de Perse qui faisait alors la visite à Irivan était avec lui, et quatre autres seigneurs du pays. Il me fit beaucoup de caresses, répéta trois fois que j'étais le bienvenu, et fit servir des confitures et de l'eau-de-vie de Moscou. Je lui présentai d'abord la patente du roi et celle du grand maître, desquelles on a parlé. Il en fit beaucoup d'état, et passa une heure à me demander les nouvelles de l'Europe, tant des dernières guerres et de la présente disposition des États chrétiens que des sciences et des nouvelles découvertes. Il en passa une autre à considérer les pierreries et les bijoux que je lui faisais voir, dont il raisonnait en homme qui s'y connaissait fort bien. Il m'apprit que dans les poètes persans les émeraudes de vieille roche⁵⁴ sont appelées émeraudes d'Égypte, et qu'on tient qu'il y en avait une mine en Égypte qui est à présent perdue. Il mit à [II, 240] part tout ce qui lui agréa et tout ce qu'il crut pouvoir agréer à la princesse sa femme, et me retint à dîner. Le dîner fini, il m'honora encore demi-heure de temps de sa conversation, et ensuite il me donna congé, commandant en ma présence à un officier d'aller au caravanseraï dire au concierge qu'on eût soin de bien veiller à ma sûreté et à ma satisfaction. Il eut encore la bonté de dire à cet officier qu'il le faisait mon *mehemander*. On me dit qu'un *mehemander* est comme un gentilhomme servant, et qu'on en donne à tous les étrangers de condition pour avoir soin d'eux. Le gouverneur lui commanda de ne me laisser manquer de rien, et de me faire porter de ses offices tout ce que je voudrais manger. Le soir il m'envoya un régal d'eau-de-vie de Moscou.

Ce gouverneur est *becler-beg*, c'est-à-dire seigneur des seigneurs. On appelle ainsi les gouverneurs des grands gouvernements, pour les distinguer des autres, qu'on appelle *can*, comme on l'a déjà dit. Il a aussi le titre de *serdar* ou général d'armée. C'est un des principaux seigneurs de Perse, et un des plus judicieux et des plus fins politiques qu'il y ait. Il s'appelle Sefi-couli-can. Ce nom signifie le duc esclave de Sefi. Il a eu les plus beaux gouvernements de l'empire du temps du feu roi, mais par une intrigue de femmes il fut disgracié trois ans avant la mort de ce prince. Celle qu'il a épousée est du sang royal du côté de sa mère. Cette princesse, au commencement du règne du roi d'à présent, mit son mari dans les bonnes grâces de Sa Majesté dont il obtint peu de temps après le gouvernement [II, 241] d'Irivan, gouvernement le plus considérable du royaume, et du plus grand revenu : car il produit trente-deux mille tomans par an, qui sont près de cinq cent mille écus. Les avanies, les présents, et les voies indirectes de s'enrichir en produisent encore deux cent mille. Ce seigneur est sans doute le plus riche de toute la Perse, et le plus heureux. Le roi l'aime, la cour le révère, et ses deux fils sont les uniques favoris de Sa Majesté. Les peuples de son gouvernement le chérissent et le respectant beaucoup, parce qu'il est populaire⁵⁵, qu'il fait justice, et qu'il est moins concussionnaire que les autres. Il mérite toute sa fortune, car outre ces bonnes qualités il a du savoir, et il aime les arts et les sciences.

Le 11 ce seigneur m'envoya quérir pour aller à la noce du frère de son intendant où il était. Je le trouvai fort gai et fort content. Il avait reçu à porte ouvrante un ordre du roi par un *coulom-cha* qui était venu d'Ispahan en treize jours. Cet ordre était pour une affaire importante. Plusieurs sultans qui sont des seigneurs de contrées et des gouverneurs de places forte ayant refusé de recevoir ses ordres, et ayant fait porter contre lui beaucoup de plaintes au roi et aux ministres, lui de son côté avait fait représenter ses droits ; Sa Majesté avait prononcé en sa faveur et lui avait envoyé un ordre de se faire obéir. Le *coulom-cha* devait

⁵⁴ « On dit aussi un diamant de la vieille *roche*, pour dire un diamant très fin » (Furetière).

⁵⁵ « Affable ; qui a des manières honnêtes et caressantes pour gagner la faveur et l'affection du peuple » (*Trévoux*).

exécuter cet ordre et faire faire satisfaction au gouverneur.

Coulom-cha signifie esclave du roi. Ce n'est pas que ceux qui portent ce nom ne soient libres, comme les autres sujets naturels, mais [II, 242] ils le prennent pour marque du parfait dévouement qu'ils ont au souverain, et parce qu'ils y ont été élevés dès le bas âge. Ces esclaves du roi ont à la cour de Perse à peu près le même emploi que les gentilshommes ordinaires ont à celle de France. Ce sont la plupart des enfants de qualité qu'on engage fort jeunes au service, tant pour l'émolument qu'ils en tirent que pour leur faire avoir de bonne heure entrée à la cour. Il y a des seigneurs qui y mettent leurs fils dès l'âge de cinq ans. Le roi leur donne des appointements selon la qualité de leur famille ou selon le service qu'elle rend au roi, car cela tient lieu de récompense aux parents. La paie ordinaire est de vingt tomans par an, avec la nourriture. Vingt tomans sont 900 francs. La nourriture prise en argent monte à 500 francs. On l'augmente d'ordinaire à mesure que ceux qui la reçoivent grandissent et servent bien, ou à proportion de la bienveillance que le roi leur porte. Ils sont assidus à la cour, on les emploie à exécuter les ordres d'importance. On les envoie porter aux gouverneurs les présents du roi. On en prend pour remplir les charges.

Les ordres pressants se portent en poste. On appelle les courriers *tchapars*. Ce mot vient d'un participe de la langue turque qui veut dire galopant, d'où vient le mot de *tchapgon*, qui dans la même langue signifie un coureur. Ces *tchapars* font beaucoup de diligence, quoiqu'ils ne trouvent pas toujours des chevaux quand ils en ont besoin. Il n'y a point de postes⁵⁶ établies en aucun endroit de l'Orient. En Perse, les courriers [II, 243] du roi et des gouverneurs prennent des chevaux partout où ils en trouvent, et ils ont permission de démonter les gens sur les grands chemins. Les régents des lieux où ils passent sont aussi obligés de leur en fournir. C'est un tout à fait mauvais ordre que celui-là, car les petites gens qui n'ont pas la force ou le courage de résister sont obligés ou de donner quelque argent à ces courriers, ou de mettre pied à terre, laisser emmener leur chevaux, et courir après. Ils n'osent prendre aux gens de considération, aux officiers du roi, et aux étrangers qui vont à la cour, et ils n'ont garde de le faire, crainte de quelque méchante suite. Ils prennent d'ordinaire des chevaux aux villages où ils passent. Ils n'ont pouvoir de s'en servir qu'une traite. On envoie après eux un valet pour les ramener.

Ces courriers sont fort reconnaissables à leur équipage. Ils portent un manteau lié derrière eux et une petite besace qui passe dans le pommeau de la selle et s'attache aux arçons. Ils ont le poignard, l'épée, et le carquois au côté et un bâton à la main. Ils se passent le corps dedans l'arc, et ont une grande écharpe qui fait deux tours au cou, passent en croix sur le dos et sur l'estomac et s'attache à la ceinture. Quand on les aperçoit de loin, ceux qui se sentent gens à être démontés s'enfuient et se cachent, ou composent pour quelque argent, ou leur donnent leurs chevaux. Ces courriers vont d'ordinaire deux à deux, et quand ce sont des personnes de qualité il est plus difficile de se tirer de leurs mains, parce qu'il n'y a point à composer [II, 244] avec eux, et parce qu'ils frappent du bâton et de l'épée lorsqu'on leur fait résistance, sachant bien qu'ils seront approuvés, ce qui est une violence que les autres courriers n'osent faire.

Une des principales dépenses extraordinaires que les grands sont obligés de faire est lorsque le roi leur envoie des ordres ou des présents par un *coulom-cha* ou par quelque autre personne de qualité ; car il faut qu'on l'habillement à son arrivée, et qu'à son départ on lui fasse un présent convenable à l'emploi ou au crédit qu'il a. Il faut de plus qu'on le régale et qu'on le divertisse bien tout le temps de son séjour. Le *coulom-cha* dont je viens de parler coûta au gouverneur d'Irivan, à ce que j'ai su, 400 tomans, qui sont dix-huit mille livres, sans la dépense du logement et de la nourriture. Fort souvent même le roi taxe le présent qu'on doit

⁵⁶ « Lieu[x] choisi[s] sur les grands chemins de distance en distance où les courriers trouvent des chevaux tout prêts pour courir et faire diligence » (Furetière).

faire à la personne qu'il envoie, et quand cela arrive on est obligé de le payer d'abord comme une dette, et de faire encore des libéralités au double du présent. On en use avec ces envoyés selon leur famille, leur mérite, et leur crédit à la cour. On a égard à tout cela, et lorsqu'on sait que l'envoyé ou ses parents approchent la personne du roi, on lui fait un traitement bien plus honnête à dessein qu'il en fasse une bonne relation. Je me souviens à ce propos que l'an 1669, lorsque le roi donna au fils du premier ministre la charge de colonel des mousquetaires, Sa Majesté lui en fit porter par ses orfèvres les expéditions et l'habit royal pour les récompenser de quelques bijoux qu'ils avaient faits fort à [II, 245] son gré, et qu'il taxa à 300 tomans le présent que le colonel leur devait faire. Les quatre principaux d'entre eux portèrent ces expéditions et cet habit, et au lieu de 300 tomans, ils en eurent 400 qui sont dix-huit mille livres, et un autre régal en étoffes.

Je demurai trois heures à la noce et me retirai après le dîner, où il n'y avait que neuf personnes outre le marié et son parrain, qui avaient au turban des aigrettes de pierreries. Le maître de la maison, ses frères, et ses fils, étaient debout au bas de la salle avec plusieurs officiers du gouverneur. Chacun des conviés était servi en entrant d'un grand bassin de confitures sèches et liquides sur de petites assiettes de porcelaine. Les bassins étaient de bois peint et doré ; on ne peut rien voir de plus propre. Le festin se fit dans une salle basse, assez petite pour une telle fête, élevée de deux pieds, ouverte sur une cour qu'on avait accommodée en lice, et qui était couverte de tentes où je trouvai en entrant des lutteurs et des gladiateurs qui divertissaient la compagnie. Les lutteurs sont nus à un petit caleçon près, fait de cuir, qui n'a que la largeur nécessaire pour couvrir devant et derrière les parties que la pudeur permet le moins d'exposer, et qui est serré tout ce qui se peut. Ils ont le caleçon et tout le corps oints d'huile mêlée de poudre de *hanna*, ce qui les fait paraître peints en orangé. C'est afin qu'on ait moins de prise sur eux. Les lutteurs sont partout en Orient mis de même, et c'était la même chose dans les premiers temps du monde, entre ceux qui [II, 246] combattaient à la lutte et au pugilat pour des prix considérables. La victoire consiste à mettre son ennemi plat à terre à force de corps. Ce qu'ils font d'ordinaire, après que le combat a duré tant de temps qu'il n'en peut plus, en l'élevant et puis l'abattant sur le dos tout de son long. Un des invités contait, d'un maître de lutte fort fameux, qu'il avait réduit son art à 365 tours qu'il enseignait à ses disciples, en gardant un pour lui qu'il appelait *le tour dérobé*, par allusion aux cinq jours surnuméraires du calendrier solaire dont les mois sont chacun de 30 jours, lesquels cinq jours les Persans appellent *les jours dérobés*. Un lutteur qui avait été son prévôt, s'étant rendu fameux par son art, en devint si insolent que de lui faire un défi devant le gouverneur de la province, se confiant en sa vigueur et sa force. Le maître lutteur, qui sentait bien la supériorité de son ingrat disciple à cet égard, mais qui se confiait en son coup de réserve, accepte le défi. Le vice-roi voulut être présent au duel, et il en donna le jour et le lieu. Les assauts ordinaires s'étant passés à l'admiration de l'assemblée, le maître lutteur prit subitement son adversaire par le milieu du corps et le jeta par-dessus sa tête à la culbute. Les spectateurs en grand nombre, qui avaient tous fait des vœux pour lui contre son arrogant disciple, poussèrent de grandes acclamations. Celui-ci, s'étant rendu selon la coutume, alla se jeter à genoux devant le vice-roi, criant que son ennemi ne lui avait jamais montré ce tour. « Cela est vrai, répondit le maître lutteur, je le gardais pour une telle occasion [II, 247] d'un suffisant⁵⁷ disciple qui défie son maître, selon la maxime des sages de ne donner jamais à son ami un avantage dont il se puisse prévaloir en devenant ennemi. »

Le divertissement de la lutte ayant duré une heure, on fit retirer les acteurs, et la cour ayant été couverte aussitôt de gros feutres et de beaux tapis par-dessus, on fit venir la grande bande de musiciens et celle des danseuses, qui furent plus de deux heures sur la scène sans

⁵⁷ « *Suffisant* se dit aussi en bonne et en mauvaise part du grand mérite et de la sottise présomption » (Furetière).

ennuyer. Le gouverneur passa le temps à les voir et à s'entretenir avec l'envoyé du roi et avec l'assemblée, et particulièrement à me faire conter de nouvelles de l'Europe.

Les gouverneurs des grandes provinces ont leur train composé des mêmes sortes d'officiers que celle du roi, ayant, entre autres, leur bande de musiciens et leur bande de danseuses. La danse étant un exercice déshonnéte dans l'Orient, on n'y a point l'habitude de danser, soit pour se divertir, soit pour se donner bonne grâce ; mais on y a la danse comme un art ou comme une profession pour divertir le monde, semblable à la profession du théâtre dans l'Europe, avec cette différence néanmoins, que dans l'Orient l'art de la danse est non seulement déshonnéte, mais même infâme, surtout à l'égard des femmes, parce que les danseuses sont aussi constamment femmes publiques. La danse n'est exercée dans la Perse que par des femmes, de même que le jeu des instruments ne l'est guère que par les hommes. Pour ce qui est du chant, les hommes d'ordinaire sont les meilleurs chanteurs, tirant une grande voix [II, 248] du fond de l'estomac, qu'ils font rouler avec beaucoup de force et beaucoup d'éclat. Les danseuses chantent aussi, mais elles ne le font ni si bien que les hommes, ni si agréablement même. Mais en revanche elles ont une agilité de corps incomparable, faisant des tours et des sauts si légèrement que souvent elles échappent aux yeux, passant en cela les meilleurs baladins et danseurs de corde. Je les ai vu se détordre le corps en plus de postures que l'on ne fait ces hommes de bois que les peintres appellent *manequins* ; car entre autres elles se renversent le corps en terre jusqu'à toucher de la tête les talons, et marchent en cette posture sans s'aider des mains. Elles dansent sur une main et sur un genouil en cadence, et elles entremêlent leur danse de cent tours d'agilité surprenants. Les femmes en Orient portent comme les hommes des pantalons qui leur couvrent la cheville du pied ; ainsi, quelques tours qu'elles fassent et de quelque manière qu'elles portent le corps, on n'en voit rien à découvert que le visage, les mains, et les pieds, lesquels sont toujours tenus aussi propres que les mains, et sont souvent ornés de bagues comme les mains.

Les musiciens et les danseuses sont les mimes ou les comédiens des Orientaux, ou pour mieux dire ce sont leur *opera* ; car on n'y fait que chanter des vers, et la prose n'entre point dans leurs chants. On ne fait point de fête en Perse et aux Indes sans les y appeler. Les danseuses sont mandées à tous ces grands festins qu'on appelle *megelez*, c'est-à-dire assemblée, et à toutes les audiences [II, 249] des ambassadeurs, sinon la troupe entière au moins les deux-tiers ; car tour à tour plusieurs sont exemptées de fonction sous prétexte d'incommodité. Les pièces qu'elles représentent sont toujours des sujets amoureux.

Les plus nouvelles actrices ouvrent la scène, qui commence par la description de l'amour, dont elles dépeignent les appas et l'enchantement, et représentent ensuite les passions et la fureur, ce qu'elles entremêlent d'épisodes qui contiennent des portraits de beaux garçons et de belles filles, vifs et touchants au-delà de ce qui se peut imaginer ; et c'est là d'ordinaire le premier acte. On voit au second la troupe séparée en deux chœurs représenter l'une les poursuites d'un amant passionné, l'autre les rebuts d'une fière maîtresse. Le troisième contient l'accord des amants, et c'est là-dessus que les actrices se passent, et qu'elles épuisent la voix et les gestes. Les chanteurs et les joueurs d'instruments sont debout aux endroits passionnés, et s'approchent d'elles plus ou moins, quelquefois jusqu'à crier dans leurs oreilles pour les animer, avec quoi elles sont mises comme hors d'elles-mêmes et transportées : mais c'est là aussi où les yeux et les oreilles en qui il reste quelque pudeur sont obligés de se détourner, ne pouvant soutenir ni l'effronterie ni la lascivité de ces derniers actes. Cependant cela ne blesse point la vertu persane, chez qui la continence passe pour un défaut et même pour un péché, leur religion enseignant que les hommes sont obligés de pratiquer l'acte de mariage dès qu'ils en sont capables. Néanmoins, [II, 250] comme parmi ces actrices et ces musiciens il y a toujours des gens qui connaissent tout le monde, elles assaisonnent leurs pièces au goût de ceux qui les font venir ou qui les doivent payer. Mais c'est s'être déjà trop étendu sur un tel sujet.

Les danseuses vont par troupes, comme je l'ai observé. Celle du roi, par exemple, est de vingt-quatre, qui sont les plus fameuses courtisanes du pays. Elles ont une supérieure qui est d'ordinaire une des vieilles de la bande, mais sans demeurer pourtant ensemble ; au contraire, elles sont d'ordinaire répandues dans les quatre coins de la ville. La fonction de cette supérieure est de les assembler et de les mener où l'on demande la troupe, de prévenir les querelles que la jalousie ou l'intérêt fait naître entre elles ou de les apaiser, de les protéger aux occasions d'insulte, d'avoir l'œil sur leur conduite, et de les châtier lorsqu'elles manquent à observer l'économie de leurs bandes : ce qui se fait par le fouet, et en cas de récidives la supérieure les fait casser et mettre hors de la troupe. Enfin, elle a le soin de leur faire apporter leurs gages, et celui de prendre garde que leurs habits soient riches, leurs meubles propres, et leur train en bon ordre, selon qu'il est réglé dans leur emploi. Le train de ces danseuses est de deux filles, un laquais, un cuisinier, et un palefrenier avec deux ou trois chevaux. Quand elles suivent la cour, elles en ont quatre de plus pour leur bagage, car en Orient il faut porter tout avec soi, comme on fait aux armées. Un des chevaux porte deux grands coffres, un [II, 251] autre deux grandes valises ; le troisième est pour la cuisine, et le quatrième pour la nourriture et la cure des autres chevaux. Il n'y a point de tente dans leur équipage, parce qu'on leur en fournit, ou de logement, durant leur route. Leur paye est de dix-huit cents francs par an, avec une certaine quantité d'étoffes pour leurs habits et une ration de tout ce qu'il faut pour la nourriture d'eux et de leur train. Il y en a qui ont jusques à neuf cents écus, le roi haussant leur paye selon que les personnes lui plaisent ; mais tout cela n'est que la moindre partie de leurs émoluments, y en ayant entre elles qui emportent quelquefois plus de cinquante pistoles d'un lieu où elle n'aura pas été gardée vingt-quatre heures, tant la débauche est désordonnée en Perse et jetée dans la profusion. Le roi leur fait souvent des présents considérables selon que leur danse et autres attraites le touchent. Les grands seigneurs en font de même. Je me souviens qu'étant l'an 1665 en Hircanie, où j'étais allé trouver Abas second, je vis un soir à la cour deux de ces danseuses qui avaient chacune pour plus de dix mille écus de pierreries sur elles ; et comme j'étais dans l'admiration de les voir si superbement parées, elles m'invitèrent de voir leur quartier. J'y fus le lendemain avec mon interprète, car je ne savais pas encore parler persan, et avec un chirurgien français. Leur appartement était fort riche et somptueux, et comme les parfums font la grande volupté des pays chauds, il y en avait dans tout et partout chez ces courtisanes.

Une chose commune entre elles, c'est de les [II, 252] appeler d'un nom qui marque le prix auquel elles se donnent par visite, *la dix tomans*, *la cinq tomans*, *la deux tomans*. Un toman vaut quinze écus de notre monnaie ; il n'y en a point qui se donne à moins d'un toman, et quand elles ne le valent plus, on les met hors de la troupe, et on en met une autre à leur place. Cependant il n'y a presque point de ces femmes qui se retire riche de cet infâme métier, parce qu'elles achètent à leur tour le plaisir qu'elles ont vendu, à quoi elles s'appauvrissent, de manière qu'il ne leur reste de tout ce gain deshonnête qu'un repentir de l'acquisition, lequel est plus grand que le regret de l'avoir dissipé. Les troupes des danseuses des provinces ne sont d'ordinaire que de sept ou de huit filles.

En Perse les femmes publiques sont plus reconnaissables qu'en pays du monde, quoiqu'elles aillent vêtues et voilées comme les autres. Mais outre que leur voile est plus court et moins clos, leur contenance et leur port les fait connaître au premier regard. Leur nombre n'est pas fort grand dans les provinces, mais à Ispahan, la ville capitale, il est excessif. On me disait, l'année 1666 que j'y étais, qu'il y en avait quatorze mille d'enregistrées ; car comme elles paient tribut et font un corps qui a son chef et ses officiers, on les enregistre, et le tribut que l'on en tire monte à deux cent mille écus. On m'a assuré qu'il y en a une fois autant d'autres qui ne veulent pas être enregistrées pour n'être pas connues, et que les officiers sont bien aises de n'enregistrer pas, parce qu'on leur en fait payer beaucoup davantage. Cependant, [II, 253] quoique cette abominable profession soit si étendue, il n'y a

pas de pays, je crois, où les femmes se vendent si chèrement ; car durant les premières années de leur débauche, on n'en saurait jouir à moins de quinze ou vingt pistoles, ce qui est incompréhensible quand on considère qu'en Perse la religion d'un côté permet à chacun d'acheter des filles esclaves et d'avoir autant de concubines qu'on en veut, ce qui devrait diminuer le prix des femmes publiques, et que de l'autre la jeunesse manie peu d'argent et est mariée d'assez bonne heure. Il en faut attribuer la cause à la luxure de ces pays chauds, dont l'aiguillon est plus perçant que dans les autres, et à l'art de ces créatures, qui est une espèce d'ensorcellement. On leur attribue avec beaucoup de justice la ruine des gens d'épée et de toute la jeune noblesse qui suit la cour. On dit communément dans le pays que quiconque est épris d'une courtisane ne la peut quitter que quand elle le chasse, ce qui arrive lorsqu'elles ont mis leur amant au dernier écu. J'ai vu des gens de bons sens et de probité même si enfoncés dans ces malheureux engagements qu'ils ne croyaient pas possible qu'ils s'en tirassent. Ils disent pour excuse qu'ils sont charmés et ensorcelés, et ils croient fermement que quand ils s'efforceraient de rompre leurs chaînes, ils n'en pourraient venir à bout, et qu'il n'y a que celle qui les y a mis qui puisse les en délivrer. On connaît ces esclaves d'amour à des brûlures qu'ils portent sur le corps, et particulièrement aux bras. Ils les font avec un fer rouge qu'ils se mettent sur la chair si fort [II, 254] que la brûlure enfonce l'épaisseur d'une pièce de trente sols, ce qu'ils font au temps que leur passion est la plus ardente pour témoigner à leur maîtresse que le feu de leur amour les rend insensibles au feu même. Plus on se fait de ces marques, plus on passe pour amoureux. Il y a des gens qui s'en font en tous les endroits du corps, particulièrement aux reins.

C'est la coutume d'envoyer l'argent à ces sortes de femmes en les envoyant quérir. Lorsque c'est seulement pour les faire danser, on s'adresse à la supérieure, à qui on envoie d'ordinaire deux pistoles pour chacune autant que l'on en veut, six, sept, ou huit ; et selon qu'elles dansent bien, on leur fait un présent de plus. Quand c'est par débauche qu'on en fait venir quelqu'une, il faut lui envoyer son prix réglé. Elle vient à cheval avec une ou deux servantes et un laquais, et elle emporte par-dessus cela du lieu où elle entre tout ce qu'elle peut. Il me souvient qu'étant en Hircanie, comme je l'ai dit, il y vint un sultan de la frontière (qui est, comme qui dirait chez nous, un lieutenant de roi de province), lequel ayant ouï parler d'une courtisane, lui envoya le lendemain deux chevaux et cinq écus, la priant de venir à son logis. Il pensait que c'était un gros présent ; mais la demoiselle lui fit réponse qu'il ne la connaissait pas, qu'elle ne sortait point de chez elle à moins de trente écus. Il lui en renvoya dix, on les refusa de même. Il en renvoya quinze, et puis vingt, avec le même succès. Ces refus n'ayant fait qu'irriter son désir, il dit à ses amis : « Voilà une créature qui fait bien la renchérie ; il n'y a pas d'apparence [II, 255] de l'aller enlever, nous nous ferions une affaire ; mais il la faut pourtant rendre plus traitable. » Sur cela, il lui envoya les dix pistoles. Elle vint, et étant entrée, le sultan lui demanda si elle avait reçu ses dix pistoles. Je les ai données à mes servantes, répondit-elle ; car pour moi je ne me donne pas pour si peu. Je suis venue par considération pour vous. Le sultan dit qu'il ne voulait sinon qu'elle chantât et dansât devant ses amis. Il la tint dans cet exercice jusqu'à minuit, sans lui donner à boire ni à manger, quoiqu'ils fissent grand'chère ; et après, il la mena dans un cabinet où il la tint avec ses amis tour à tour jusqu'au jour. Le matin venu elle se croyait hors d'affaires. Mais le sultan, ayant fait assembler tous ses gens dans sa salle, depuis son maître d'hôtel jusqu'au palefrenier, il y mena la demoiselle, et lui dit : « Ma belle, je suis un pauvre petit gouverneur qui n'ai pas moyen de donner dix pistoles pour une nuit ; mes gens seront de part de la dépense, mais il faut aussi qu'ils soient de part du plaisir. » Ils la gardèrent tout le jour et la nuit suivante. Elle fit grand bruit de ce traitement qui pensa causer une grosse affaire au sultan ; mais comme il vit que la chose se poussait contre lui, il la conta au roi avec un tour burlesque et qui le tira de peine, avec autres dix pistoles qu'il fallut donner pour avoir gardé la courtisane deux nuits au lieu d'une.

Les prostituées qui payent tribut se tiennent dans des caravanserais dont elles se sont emparées, personne ne voulant demeurer en telle compagnie ; et celles qui n'en payent demeurent dans leurs propres maisons, [II, 256] car on ne sait ce que c'est que de locataires en Perse, ni de portion de maison, et encore moins de logis garnis. Il y a de plus à Ispahan un quartier qui en est tout plein, qu'on appelle le *Quartier des découvertes* ou *dévoilées*. C'était autrefois la coutume dans cette ville royale que dès que le soir était venu, ces prostituées, comme des bandes de corbeaux, se répandaient dans toute la ville et surtout dans les caravanserais, allant chercher pratique ; et ce qui était de plus infâme, c'est qu'on prostituait des garçons de même tout publiquement, les promenant en tous endroits dans un ajustement particulier. Saroutaki, grand visir au commencement du règne d'Abas second, lequel était un vieux eunuque de sens de courage, interdit par de sévères lois cette prostitution contre nature ; et après lui Calife Sultan, qui lui succéda dans le ministère, et qui fut son émule, en fit d'autres contre les femmes publiques qui leur défendait [*sic*] de se produire d'elles-mêmes et d'aller nulle part sans y être mandées ; et comme il jugea que l'usage du vin était la source de ces abominables excès, il défendit d'en vendre sous de sévères peines, en exécution desquelles on vit empaler de ces prostituteurs de garçons et précipiter du haut d'une tour une femme qui prostituait ses filles propres, laquelle on fit ensuite manger aux chiens. On espérait alors de voir le pays repurgé, mais il se trouva que les plus sévères châtiments ne corrigeaient autre chose que le scandale public et l'effronterie avec laquelle les crimes les plus abominables allaient la tête levée. [II, 257]

Après tout ce que je viens de rapporter, qui se pratique en Perse touchant les femmes publiques, il ne sera pas mal à propos de traiter du mariage tel qu'il est établi dans cette nation-là.

Je dirai auparavant que la loi mahométane recommande et enjoint l'acte de mariage comme une obligation à laquelle l'homme fidèle est tenu, et elle défend le célibat et la continence, qu'elle regarde comme un vice et un péché contre l'intention et le but de la nature. Les Persans enseignent sur ce sujet qu'il est bien vrai que depuis Jésus-Christ jusqu'à Mahomet le célibat était libre et même loué et agréable à Dieu, parce que le Prophète de l'Alliance ou la religion de ce temps-là était né d'une vierge et avait vécu dans le célibat ; mais que depuis l'établissement d'un autre culte par un législateur nouveau, Dieu ne veut plus être servi par la continence, mais qu'il veut au contraire que tout homme pratique l'acte de mariage, de sorte que Jésus-Christ même lorsqu'il reviendra au monde vers la fin des siècles avec Mahammed Mehdi, le douzième *Iman* ou successeur de Mahammed, pour détruire l'Antéchrist : Jésus-Christ, dis-je, se mariera et aura plusieurs femmes. Ils allèguent sur ce sujet un passage de leur livre sacré qui porte qu'au jour du Jugement, la terre sur laquelle un homme vivant en célibat avait accoutumé de coucher, se lèvera contre lui et dira : « Quel crime avais-je commis, qu'un homme ennemi de la nature m'ait foulée, moi qui travaillais incessamment à la génération et à la production des êtres ? » C'est le texte de cette religion [II, 258] charnelle et brutale ; et comme le commentaire va toujours plus loin que le texte, les docteurs persans enseignent sur celui-ci des choses abominables, comme qu'il faut donner une femme à un garçon dès qu'il ressent la pointe de l'aiguillon charnel ; que c'est un péché de résister à l'amour, et que c'est une œuvre méritoire au contraire de soulager les passions amoureuses ; et il y en a de si brutaux que de dire qu'on peut éteindre son feu avec le premier objet qu'on rencontre, une femme avec son fils, un homme avec sa fille, ce qui fait horreur, et ce qu'aussi la plupart des Persans détestent eux-mêmes. Il faut leur donner la gloire d'être les moins brutaux de tous les mahométans sur le péché de la chair, ce qui paraît en deux cas fort importants. Le premier, c'est qu'au lieu que les mahométans des autres sectes tiennent permis le péché contre nature, les Turcs entre autres qui usent de cette permission dans une grande étendue, les Persans le condamnent, et leur magistrature le punit quelquefois ; et bien qu'il y ait parmi eux quelques casuistes trop relâchés sur ce sujet,

cependant le plus grand nombre est contre cette infâme volupté. Le second cas est en ce qu'ils ne permettent point aux gens non mahométans d'épouser plusieurs femmes, ni de prendre des concubines, de manière que quand un homme et une femme, tous deux chrétiens ou gentils, par exemple, seraient d'accord de vivre ensemble par le contrat d'un bail, comme les mahométans, et iraient à la justice pour en faire passer l'acte, elle ne l'accorderait pas, comme on fait en Turquie, mais renverraient les parties [II, 259] honteusement. Ils disent pour raison de ce procédé que les religions ont toutes leurs austérités et leurs voluptés, qu'il ne faut pas séparer. Que la religion chrétienne permet de boire du vin à plaisir, et de toutes sortes, mais ne permet qu'une femme, au lieu que la religion mahométane permet tant de femmes qu'on veut, mais interdit le vin jusqu'à une goutte. On enferme les filles dans les séraïls jusqu'à ce qu'on ait occasion de les marier ; mais pour les jeunes hommes, on leur donne une fille esclave ou une concubine dès qu'ils sollicitent pour en avoir.

Les Persans ne sauraient comprendre qu'il y ait des personnes qui volontairement et par choix vivent en chasteté. Ils répondent hardiment à ce que nous leur contons qui s'observe dans plusieurs pays chrétiens sur de sujet qu'il y a là quelque énigme dont nous leur cachons le sens, et qu'il ne se peut faire que l'on se passe de femme à moins de tomber dans les crimes contre nature. Les Européens, disent-ils, ne sont-ils pas faits comme les autres hommes, et ne mangent-ils pas comme eux ? S'ils ne se servent point des femmes, il faut qu'ils fassent pis que cela. Je me souviens là-dessus que logeant à Ispahan chez les capucins, un seigneur savant et honnête homme de la province de Bactriane qui nous faisait visite se mit à dire au supérieur nommé le P. Raphael du Maus : « Padri, on dit que vous autres n'avez point de femmes, mais que vous vivez à la turque entre vous (cela veut dire se servir des garçons). Est-il possible que vous soyez habitués à ce vilain crime ? » « Mon Dieu, répondit le [II, 260] Père, bien loin de là, nous faisons vœu de ne toucher jamais de femme. » « Quoi, répliqua le Persan, vous vivez sans toucher des femmes ? » « Oui, dit le Père. « Mais Padri, reprit ce seigneur fort sérieusement, vivez-vous aussi sans manger ? » « Vraiment, poursuivit-il, nous ne trouvons pas plus difficile de vivre sans besoin de manger que de vivre sans besoin de femme. » Cette comparaison est sans doute outrée, mais il ne faut pourtant pas en juger précipitamment, car nous ne sommes pas constitués comme il faut pour en bien juger. Les pays chauds sont sujets à une luxure dont l'ardeur est, grâce à Dieu, inconnue chez nous, et les aliments de ce pays-là y sont d'un si grand suc que, quelque société qu'on y garde, et en quelque mortification qu'on y vive, on n'arrache jamais l'aiguillon de la chair.

Nonobstant ce que je viens de dire, la fornication est tenue pour péché chez les mahométans, et l'usage de femmes prostituées prohibé par leur religion et regardé comme infâme, ou du moins comme fort déshonnête, par les gens graves et réglés. Les villes en sont pleines néanmoins, et les gens estimés les plus réguliers et les plus saints s'en servent. Vous voyez tous les soirs en vous promenant dans les collèges ou dans les grandes mosquées des femmes publiques couvertes de leur voile, les unes suivies de leur servante, d'autres seules, entrer dans les petits logements des prêtres et des régents, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre. On ferme la porte aussitôt jusqu'au lendemain qu'elles se retirent au point du jour [II, 261] ou plus tard sans que personne s'en offense ; et la même chose se voit dans les caravanserais chez les marchands étrangers. Comment accorder tout cela ? Voici comme les Persans le font. Ils vous disent premièrement que les femmes prostituées sont en état de péché dont elles ne sortent point qu'en faisant pénitence et quittant leur vie déréglée, et que c'est pour cela qu'elles sont chargées de tribut ; or les femmes prostituées sont réputées infidèles en ce qu'elles font une profession défendue par la religion. Ils disent secondement que tout commerce avec une femme publique est un péché, mais qu'il n'y a qu'à l'épouser pour rendre ce commerce licite. Or c'est ce que font les gens scrupuleux. Ils prennent une courtisane pour femme à louage par un bail d'une heure, d'une nuit, d'un jour, d'une semaine, ou pour ce qu'on veut, comme je m'en vais dire plus amplement qu'il se pratique en Perse ; et avec cette

précaution en bonne conscience, croyant qu'un tel mariage est bon et licite autant qu'aucun autre. Ils appellent cela *sike koudim*, termes qui signifient mot à mot *j'ai fait le contrat de jouissance*, c'est-à-dire *je me suis marié*.

Pour venir maintenant au point du mariage des Persans, il faut observer qu'eux, avec tous les autres mahométans qui suivent les dogmes d'Aly, prennent des femmes en trois façons : ou en les achetant, ou en les louant, ou en les épousant. Ils tiennent pour licites ces trois mariages d'union, leur religion l'enseigne ainsi, et la loi civile reconnaît pour [II, 262] également légitimes les enfants qui en viennent : de façon que si un homme a de son esclave un fils avant que d'en avoir de son épouse, le fils de l'esclave est reconnu pour l'aîné et jouit des droits d'aînesse à l'exclusion de celui de la femme légitime, fût-elle princesse et du sans royal. C'est pour cela qu'en Perse la qualité et la noblesse ne se tire que du père.

Les femmes esclaves s'appellent *canizé*. La loi permet d'en avoir autant qu'on en peut nourrir, et la police ni ecclésiastique ni civile ne prend point connaissance du traitement qu'on leur fait, parce que dans tout l'Orient chacun a un souverain pouvoir sur son esclave. Quiconque a des filles esclaves s'en sert à tous les usages qu'il lui plaît, et non seulement est le maître de ce qu'on appelle leur honneur, mais aussi de leur vie. Ce n'est point en Orient un déshonneur à une esclave de servir de femme à son maître ; au contraire, c'est le plus grand honneur et la meilleure fortune qui lui puisse arriver : car dès qu'on s'en sert au lit, on lui donne un appartement séparé des autres esclaves. On l'habille bien. On lui donne des servantes. On lui fait pension ; et si elle engendre des enfants, on lui augmente tous ces avantages, et elle n'est plus regardée comme esclave, mais comme mère d'un légitime héritier de la maison.

Les femmes à louage s'appellent *moutaa d'Amoüad*, qui signifie concubine et aussi servante. On en prend tout autant qu'on veut, pour le temps qu'on veut, et pour le prix qu'on accorde. À Ispahan, qui est la capitale [II, 263] de Perse, on en loue de belles et de jeunes pour quatre cent cinquante livres l'année, avec l'entretien d'habits, de nourriture, et de logement. Cette sorte de mariage est un contrat purement civil, mais qui se passe par-devant le juge, et qui est bon, licite, et honnête, comme tous les autres contrats de mariage. On le renouvelle au bout du terme si les parties en sont d'accord ; et l'on est libre de le rompre avant qu'il soit achevé, et de renvoyer la femme qu'on a louée, mais il faut lui donner en la renvoyant tout le gage contenu dans le contrat. Lorsqu'une femme à louage quitte un homme, elle ne peut licitement se louer, ni se laisser toucher à un autre, qu'après quarante jours. Ce terme s'appelle *les jours de purification*. Ceux du veuvage au contraire sont au nombre de cent trente ; et bien que la loi mahométane soit si favorable à l'incontinence, comme je l'ai rapporté ci-dessus, elle traite d'abominables les femmes qui après la mort de leurs maris ne s'abstiennent pas de la compagnie des hommes durant ce temps-là. Ceux qui savent la loi cérémonielle mosaïque reconnaissent aisément que les mahométans ont pris des juifs cette ordonnance qu'ils ont modifiée. La loi des uns et des autres se ressemble fort au sujet du mariage, tant pour l'obligation dont ils croient qu'elle est à l'égard de tout le monde, que pour le traitement qu'on doit faire aux femmes.

Les femmes légitimes s'appellent *nekaa*. La religion mahométane permet d'en épouser quatre ; cependant on n'en épouse guère qu'une, par deux raisons. La première, le [II, 264] mauvais ménage que la multiplicité des femmes légitimes fait dans un logis ; car chacune veut y commander, et leur mutuelle jalousie entretient toujours la maison en désordre. L'autre, l'économie ou épargne, le mariage en Perse étant de grande dépense, et où souvent l'on se ruine, de sorte qu'il n'y a guère que les gens accommodés qui s'y engagent ; les autres se contentent de concubines ou d'esclaves. Les gens de condition se marient d'ordinaire dans des familles de leur qualité ; et si leur concupiscence ne peut se contenter de l'épouse qu'ils ont prise, malheur qui ne leur manque jamais d'arriver, ils se servent des femmes esclaves ; la paix de la famille n'en est nullement troublée, parce que l'épouse est

toujours dame et maîtresse. Au reste, qu'elle en soit contente ou non, ses parents n'y prennent jamais de part. Il n'y a d'ordinaire que les gens de moyen état qui prennent des femmes à louage, et ils le font pour pouvoir plus facilement s'en défaire. Les petites gens au contraire en prennent rarement, parce qu'ils n'ont pas le moyen de payer le louage, et les gens de qualité n'en prennent pas non plus, parce qu'ils ne veulent ni le reste d'un autre, ni qu'on jouisse d'une femme qui leur a servi. S'il arrive par hasard qu'un homme de qualité prenne de l'amour pour une femme ou publique ou qui n'est pas de condition à devenir son épouse, il la loue pour quatre-vingt-dix ans : c'est afin de l'avoir toute sa vie sans se marier avec elle. Les gens de qualité usent de cet expédient surtout lorsqu'ils sont mariés à une femme de qualité ou de grande famille, parce que [II, 265] ses parents se tiendraient outragés si on lui donnait une compagne de basse naissance.

On se marie en Perse d'ordinaire par procureur, à cause que les femmes ne se font point voir aux hommes. La cérémonie du mariage se fait de cette manière. Les parents des parties s'assemblent au logis de la fille. Son père accompagné de ses plus proches va recevoir le futur époux, l'embrasse, le conduit au lieu où est la compagnie, et puis il se retire. Il ne doit point assister au contrat. Cela n'est pas légal, à cause qu'il faut laisser le futur époux en pleine liberté. Le contrat se fait en un lieu particulier où il n'y a que lui, les procureurs, et le prêtre ; car c'est d'ordinaire un homme d'Église qu'on fait venir pour dresser le contrat. Ces procureurs sont à peu près comme en Angleterre les *trustées* des mariages, qui en gardent les contrats et en font exécuter les clauses. Quand les parties sont de la première qualité, c'est le *cedre*, qui est le grand pontife, ou le *cheikelislana*, qui est le grand juge civil, qu'on invite pour cela. Si ce sont des personnes de médiocre condition, ils tâchent d'avoir le *kazy*, qui est le lieutenant civil. Et si ce sont de petites gens, ils prennent un *molla* ou prêtre de la Loi. L'accordée accompagnée de plusieurs femmes se rend dans une chambre ou un cabinet joignant, où la porte est à demi ouverte, mais la portière en demeure abattue en sorte qu'on ne voit personne. Alors les procureurs des parties se lèvent, et celui de l'accordée se rangeant contre la porte du cabinet et y étendant la main dit tout haut : « Moi N. procureur, [II, 266] autorisé de vous, N.⁵⁸, je vous marie à N. ici présent. Vous serez sa femme perpétuelle à tant de douaire préfix, duquel vous êtes convenues. » L'autre procureur répond ainsi : « Moi N. procureur autorisé de N. je prends en son nom à femme perpétuelle N. qui lui a été baillée pour telle, par N. son procureur ici présent, à condition de tant de douaire préfix duquel on est convenu. » Ensuite le ministre, ou quiconque est là pour dresser le contrat, se lève, et approchant la tête de la portière du cabinet, dit à l'accordée : « Ratifiez-vous la promesse que N. votre procureur vient de faire en votre nom ? » Elle répond oui.

Après il demande la même chose à l'accordé et dresse le contrat, y met le sceau, et le fait mettre à l'assemblée comme témoins, et ensuite donne le contrat au procureur de l'accordée. Le contrat se garde par la femme pour sûreté de son douaire ; plus de sceaux il y a et mieux c'est, mais il faut qu'il y en ait au moins dix.

Il n'y a autre différence dans la cérémonie des mariages à temps qu'on contracte avec les femmes à louage, sinon que les procureurs des parties font les promesses en autres termes. Voici ce qu'ils disent : « Moi N., en vertu de la procuration authentique que j'ai de N., je la donne à N. afin qu'il en ait l'usage, pour un tel terme, et à tant de prix. » Et l'autre : « Moi, N., en vertu de la procuration authentique que j'ai de N., je prends en son nom, N. à femme, je la prends aux conditions qu'on vient de marquer ; je la prends sur mon âme. »

Les petites gens font moins de façons à leur contrat, et ne prennent point de procureur ; [II, 267] la femme entre voilée avec ses parents dans le même lieu où sont les hommes, et tous étant assis, l'homme lui dit :

⁵⁸ « N. Cette lettre ainsi ponctuée tient le lieu d'un nom propre qu'on ignore, [...] ou d'un nom général, en la place duquel on pourra substituer tel autre nom qu'on voudra » (Furetière).

« Moi N. procureur de moi-même, je prends vous N. à femme perpétuelle à tant de douaire préfix ; je vous prends pour telle sur mon âme. »

Ce sont les femmes qui traitent les mariages. Dès que les articles en sont accordés, l'époux en assigne le douaire sur le plus liquide de son bien, et ensuite envoie l'anneau de mariage et les présents à son accordée. Ils consistent en habits, en bijoux, et en argent comptant. L'accordée lui renvoie des galanteries, comme des mouchoirs brodés, des toilettes, des calottes faites à l'aiguille, et d'autres nippes semblables, que souvent elle a faites elle-même.

La noce se fait chez l'accordé, et dure dix jours. Le dixième, on lui envoie en plein jour ce qu'on appelle le trousseau de l'accordée. Il consiste en ses hardes et bijoux et quantité de meubles, en esclaves et en eunuques, selon sa qualité. C'est sa dot ; on ne lui donne autre chose en la mariant. Des chameaux le portent, ou d'autres bêtes de charge, au son de plusieurs instruments. Ses esclaves ou eunuques sont montés dessus, ou vont à cheval ; et il arrive souvent qu'on emprunte des meubles et du train, et qu'on envoie des coffres qui sont vides, tout cela par faste, pour donner dans la vue et pour éblouir les gens. La nuit on conduit la mariée. Si c'est une fille de qualité elle est montée en *cagiavat* : c'est une manière de *cunes*, ou berceau ; un chameau en porte deux, un de chaque côté. Si [II, 268] elle est de médiocre condition, on la mène à cheval ou à pied. Des joueurs d'instruments commencent la marche, un nombre de domestiques suivent, chacun un cierge à la main ; les femmes viennent ensuite, portant aussi chacune un cierge allumé. Elle est voilée du haut jusques en bas, et a de plus sur la tête un autre voile, plissé comme une jupe, fait de brocart ou de toile d'or, ou de toile de soie, qui la couvre jusqu'à la ceinture, et qui couvre tellement sa taille et sa façon qu'un lynx ne découvrirait pas comment elle est faite. C'est pour empêcher, dit-on, que les jalouses et envieuses ne jettent des ensorcellements sur sa personne. Deux femmes la mènent par le bras quand elle est à pied, et quand elle est à cheval un eunuque la mène par la bride. Une heure après être arrivée au logis du mari, et quand le festin de la noce est achevé, les matrones la mènent à la chambre nuptiale, la déshabillent à la chemisette et au caleçon près, et la mettent au lit. Peu après le marié est conduit au même lieu, ou par des eunuques ou par des vieilles femmes, et il n'y a point de lumière lorsqu'il y entre.

De cette manière un homme ne voit sa femme que quand il a consommé le mariage, et souvent il ne le consomme que plusieurs jours après que son épouse est chez lui, la belle fuyant et se cachant parmi les femmes, ou ne voulant pas laisser approcher le mari. Ces façons arrivent souvent entre les personnes de qualité, parce qu'à leur avis cela sent la débauchée de donner sitôt la dernière faveur. Les filles du sang royal en usent [II, 269] particulièrement de la façon ; il faut des mois pour les réduire et pour leur mettre en tête que leur mari est digne de les toucher. On conte de la fille d'Abas le Grand, qui fut mariée à un de ses généraux d'armée, qu'elle fut longtemps sans vouloir regarder son mari en face. Ce seigneur s'en plaignit au roi, lui disant que Sa Majesté lui avait donné une tigresse et non pas une femme, qu'il n'en osait approcher, et qu'elle avait mis deux fois le poignard à la main contre lui. Abas ne put s'empêcher d'en rire, et demanda au général combien il avait d'esclaves blanches dans son sérail ? Le général répondit au roi qu'il y en avait environ quarante-cinq. « Faites-les coucher l'une après l'autre avec vous, lui dit le roi, je suis sûr de cette voie pour réduire votre femme. » Le général n'y manqua point. La princesse s'emporta fort contre cet étrange procédé, demandant si c'était la foi conjugale. Et voyant que son mari continuait malgré son courroux, elle alla s'en plaindre à son père, en disant qu'elle venait lui demander justice de l'audace de son mari, qui forçait toutes ses demoiselles et ses esclaves. Le roi lui répondit avec un visage irrité que c'était par son ordre qu'il en usait ainsi, et en même temps la renvoya, lui commandant bien expressément d'inviter elle-même la nuit suivante son mari de venir coucher avec elle. La princesse le fit, et elle vécut depuis fort bien avec son époux. L'on fait à ce propos une assez plaisante histoire d'une des concubines de

Sefy, dernier roi de ce nom. C'était une très belle personne. Le roi l'aimait infiniment, ce qui l'avait rendue fière, et lui faisait prendre la liberté de [II, 270] parler quelquefois trop hardiment au roi. Un jour Sefy, qui était cruel de son naturel, se fâcha si furieusement contre elle qu'il voulut la faire mourir. Mais la mort ne paraissant pas un assez rude châtement à sa colère, voici comment il la punit. Il lui ôta premièrement ses femmes, ses eunuques, et ses meubles ; ensuite il fit brûler tous ses habits et piler ses pierreries et ses bijoux dans un mortier dont il faisait jeter devant elle les morceaux dans un étang ; et enfin, pour comble de disgrâces, il lui fit épouser un vilain nègre qui était un de ses cuisiniers. La dame infortunée fut envoyée chez lui avec une seule femme de chambre qu'on lui laissa. La femme de chambre qui était belle et majestueuse, comme sa maîtresse, se mit au-devant d'elle lorsque ce hideux mari en pensa approcher, et tirant un poignard lui dit : « Chien de nègre, si tu la touches seulement du doigt, je te mettrai ce poignard dans le cœur. » Le pauvre cuisinier se retira fort vite, et l'aventure ayant été rapportée au roi, l'action lui plut. Il revint à lui, il maria la dame à un colonel et lui renvoya des habits et des meubles selon sa qualité.

Il arrive dans les mariages des petites gens quelque chose de fort contraire : car si l'homme a été obligé de promettre un douaire qui excède son bien pour faire consentir les parents de la femme, il ferme la porte du logis lorsqu'on la lui amène, et dit qu'il n'en veut point à si haut prix. Il se fait alors un débat entre les parents des deux côtés, et ceux de la femme sont obligés de rabattre quelque chose pour la lui faire prendre, parce que ce serait [II, 271] le dernier déshonneur pour eux et pour elle de la ramener à la maison.

Il semble que cette façon d'épouser une femme sans l'avoir vue auparavant ne devrait produire que des mariages malheureux, mais cela n'est point, et même l'on peut dire en général que les mariages sont plus heureux dans les pays où l'on épouse les femmes avant que de les avoir vues que dans ceux où elles sont vues et fréquentées, ce qui peut provenir de ce que ne voyant point de femmes d'autrui, on en a nécessairement plus d'attachement pour la sienne. On ne peut pas dire pourtant que les Persans se marient sans savoir du tout à qui, car la mère et les parentes, ou les autres personnes à qui l'on se rapporte du choix d'une femme, en font si souvent et si nettement le portrait qu'on peut suffisamment juger sur leur rapport si l'original plaira et si l'on pourra s'en accommoder. De plus on ne tient les filles enfermées, même celles des grands seigneurs, qu'après qu'elles ont passé sept ou huit ans. Elles paraissent dans le logis jusqu'à cet âge : c'est afin qu'elles se fassent à la vue du monde, et afin que le monde les observe. Ainsi il arrive quelquefois qu'on a vu petite la femme qu'on épouse après.

La religion mahométane tient le divorce licite, de quelque manière qu'il se fasse, et pour quelque sujet que ce soit. Il suffit qu'une des parties soit dégoûtée de l'autre, et qu'elles se veuillent démarier, fût-ce d'ailleurs les plus sages et les plus honnêtes gens du monde, ils font divorce. On prend acte de la séparation devant un juge ou devant un [II, 272] homme d'église. Cet acte s'appelle *talaac*, c'est-à-dire lettre de divorce, et dès qu'il est fait les parties ont la liberté de se marier à qui bon leur semble. Le mari, à la dissolution du mariage, est obligé de donner le douaire à sa femme si c'est lui qui la répudie ; mais si c'est la femme qui a recherché la séparation, elle ne le peut prétendre. Les mahométans tiennent aussi pour licite le renouvellement des mariages dissous, et qu'on peut les dissoudre et les renouveler jusqu'à trois fois, ce qui est pris positivement des juifs ; mais que s'il arrive, après un triple divorce, que l'homme et la femme veuillent se rejoindre encore, ils ne le peuvent faire qu'à cette étrange condition, c'est qu'auparavant la femme épouse un autre mari, habite quarante jours avec lui, et qu'après elle s'en sépare. Mais néanmoins on regarde cela comme une turpitude parmi les mahométans de retourner avec une femme qu'on a répudiée trois fois, et les Persans, généralement parlant, usent rarement de cette ample liberté qu'ils ont de se démarier. La bourgeoisie s'en prévaut quelquefois, mais les gens de qualité aimeraient mieux mourir que de répudier leurs femmes, et ils leur ôteraient plutôt la vie que de leur accorder le

divorce. Le menu peuple n'en vient presque jamais là non plus. Ils sont trop simples et trop grossiers pour se démarier, et il leur en coûterait trop, à cause du douaire qu'il faut rendre en répudiant. Il se fait quelquefois à ce sujet parmi la populace une injustice criante, c'est que se voulant défaire de leur femme sans leur donner le douaire, ils la traitent si mal [II, 273] qu'elle est obligée de demander le divorce et de tout sacrifier à sa liberté. Au reste, la justice ne connaît que rarement des différends qui arrivent entre le mari et la femme, des mauvais tours qu'ils se peuvent faire, et des sujets qu'ils ont de se séparer. Le lieu où les femmes sont renfermées est sacré, surtout chez les gens de condition. C'est un crime pour qui que ce soit de s'enquérir seulement de ce qui s'y passe. Le mari y exerce une pleine puissance, sans la participation de personne. On assure qu'il s'y fait de cruelles exécutions, et bien étranges, et que le poison y dépêche bien des personnes qu'on croit être mortes naturellement.

J'ajoute ici que les degrés défendus chez les Persans sont presque les mêmes que parmi les juifs : mère et belle-mère, sœur et belle-sœur, tante, et nièce. On peut épouser la femme de son frère, mais cela arrive fort rarement. Les autres mahométans ont une indulgence exécrable sur ces degrés prohibés, et quand le Grand Mogol défunt, père d'Aurang-Zeb roi des Indes à présent régnant, devint si étrangement passionné pour sa propre fille qu'on le raconte en ce pays-là, il trouva force casuistes qui lui dirent : un homme peut manger du raisin de la vigne qu'il a plantée.

Le 12 [mars] je donnai congé à l'officier du Can de Géorgie qui m'avait conduit à Irivan. Je lui fis présent de huit pistoles et le chargeai d'une lettre pour le Père Raphaël de Parme dans laquelle je lui mandais le bon service que cet officier m'avait fait, le priant d'en faire rapport au prince, et de lui en faire mes [II, 274] très humbles remerciements. C'est la coutume de donner à ces conducteurs de telles lettres de décharge. S'ils revenaient sans cela auprès de leur maître, ce serait une faute dont on ne manquerait pas de les punir.

Le 13 je fus au palais une partie du jour, et dînai avec le gouverneur ; le 14 et le 15 j'y dînai aussi. Il me faisait beaucoup de caresses à dessein que je lui fisse bon marché de ce qu'il voulait avoir. Il n'est pas concevable combien de bassesses font ces grands seigneurs persans, quand il s'agit de quelque intérêt, avec des gens sur qui ils n'ont point d'autorité. Ils ne se font point une honte d'employer les supplications pour en tirer ce qu'ils veulent : ils flattent, ils louent, ils promettent. Rien n'est trop bas pour eux de ce qui les peut conduire à leurs fins ; et quand ils y sont arrivés, ils ne regardent plus les gens. On est sujet en Perse, quand on y a des affaires, à y éprouver tous les jours de ces retours d'inégalité.

Le 16 je fus voir le patriarche d'Arménie. Il se nomme Jacques. C'est un vieillard tout blanc qui a un port vénérable, mais c'est un esprit léger, et toute sa conduite justifie les accusations que sa nation fait contre lui de manquer de jugement et d'être plein d'ambition. Il était logé à l'évêché, et avait la ville pour prison. Les méchantes affaires qu'il s'était faites lui avaient attiré ce malheur. Voici le sujet de celles qu'il avait alors sur les bras, dont il m'entretint longtemps. Le clergé arménien est fort simoniaque, comme je l'ai observé ci-dessus, aussi bien que celui des autres sectes de l'Orient. [II, 275] Ce qu'il vend le plus cher, ce sont les saintes huiles que les Grecs appellent *myrone*. La plupart des chrétiens orientaux s'imaginent que c'est un baume physiquement salutaire contre toutes les maladies de l'âme ; et il y a d'entières communions chrétiennes qui croient que la grâce de la régénération et de la rémission des péchés se communique par l'usage de ces huiles, disant que dans le baptême, par exemple, c'est l'huile et non pas l'eau qui est la matière prescrite. Le clergé entretient le peuple en cette pernicieuse créance pour l'avantage qu'il en tire, vendant bien cher chaque onction de cette huile. Le patriarche a seul le droit de la consacrer. Il la vend aux évêques et aux prêtres. Il y a quelque douze ans que celui de Perse se mit en tête d'empêcher les ecclésiastiques arméniens de tout l'Orient de se pourvoir des saintes huiles ailleurs que chez lui. Ceux de Turquie s'en fournissent depuis longtemps à Jérusalem auprès du patriarche

arménien qui y réside, et qui est le chef de tous les chrétiens arméniens de l'Empire ottoman. Jacques prétendait que les Arméniens de Turquie ne devaient aller chercher l'huile sainte à Jérusalem que dans le temps que la guerre entre le Turc et le Persan les empêchait de venir à son siège ; et il crut qu'en faisant quelque dépense à la cour du Grand Seigneur il obtiendrait aisément un ordre de la Porte en vertu duquel les ecclésiastiques arméniens de cet empire seraient obligés de venir prendre en Perse les saintes huiles comme autrefois. Il fallait le consentement de cette couronne ici pour entreprendre [II, 276] une affaire de telle importance. Jacques l'obtint facilement, et alla ensuite à la Porte, où ayant dépensé beaucoup et demeuré bien du temps, il obtint enfin tout ce qu'il souhaitait.

Le patriarche arménien de Jérusalem, prélat plus fin et plus habile aux affaires de Turquie, ne se remua point de son siège, tandis que l'autre négociait à la cour du G. S. Il le laissa dépenser et s'épuiser, et se fit voir seulement quand Jacques pensait retourner en Perse. Il n'eut pas de peine à faire reconnaître au Divan l'intérêt du G. S. en cette affaire et le dommage que sa Hautesse se faisait d'obliger les Arméniens de son empire d'aller en Perse quêrir les saintes huiles, à cause du grand revenu qu'elles produisaient. Le Divan cassa l'ordonnance donnée en faveur du patriarche de Perse et remit les choses comme auparavant.

Jacques, pour son malheur et pour celui de sa nation, alla s'obstiner contre sa partie. Il fit revoir le procès, croyant que ses grands présents et ses sollicitations le lui feraient gagner. Je ne sais point au juste ce qu'il a employé d'argent à cette méchante affaire ; on en fait monter la somme à huit cent mille livres. Je sais seulement qu'il en doit cinq cent mille qu'il a prises à Constantinople, et qu'il a dépensées pour ce beau dessein. Il emprunta premièrement des Arméniens tout ce qu'il put, et lorsqu'il vit qu'il n'en pouvait plus rien tirer, il emprunta des Turcs. Enfin il fut généralement décrédité, et en même temps obligé de quitter prise et de se retirer de Turquie, où il n'y a rien à faire pour des gens [II, 277] épuisés. Le patriarche crut qu'il obligerait les Arméniens de Perse qui vont et viennent à Constantinople de payer ce qu'il devait aux Turcs. Il les pressa de le faire, et l'obtint en partie. Ils payèrent des sommes considérables dans la vue de tirer d'affaire leur patriarche, qu'ils croyaient beaucoup moins engagé qu'il n'était effectivement ; mais voyant qu'à mesure qu'ils payaient pour lui quelque dette, ils en découvraient de plus grosses, ils ne voulurent plus déboursier d'argent, quelque adresse et quelque violence qu'on pût employer. Ainsi Jacques fit entendre à ses créanciers turcs qu'il fallait qu'ils envoyassent des gens avec lui en Arménie, et qu'il les y paierait. On le laissa aller sur cette parole. Quand il fut chez lui, il trouva les Persans et les Arméniens également irrités de ses dépenses et de sa folle entreprise. Personne ne lui voulut donner d'argent, et l'on ne voulut point souffrir qu'il touchât au trésor patriarcal, de manière que deux commis du douanier de Constantinople venus avec lui pour recevoir le paiement de 80 mille livres qu'il devait à leur maître furent obligés de s'en retourner, trouvant le patriarche entièrement insolvable.

Le douanier, voyant sa dette en grand risque, obtint un ordre du G. S. au gouverneur d'Erzerum de donner à ses gens qui retournaient en Perse tout le secours nécessaire pour se faire payer. Le pacha leur donna des lettres de recommandation pour le Can d'Irivan. Ces lettres opérèrent peu, et comme les longueurs des cours sont extrêmes en Asie, et que la distance des lieux y retarde [II, 278] fort les affaires, ces commis turcs furent un an à Irivan sans avancer. Enfin ils reçurent de nouvelles lettres de recommandation du grand vizir, du caïmacan de Constantinople, et du pacha d'Erzerum, pour le gouverneur d'Irivan. Elles étaient si fortes et si pressantes que le gouverneur s'en émut. Il envoya quêrir le patriarche et lui dit qu'il fallait absolument payer les 80 mille livres. Le patriarche, qui est effectivement insolvable, fit voir son impuissance au gouverneur le plus clairement du monde, et le supplia instamment de lui obtenir de la cour une permission de lever cette somme sur les églises de Médie et de Géorgie. Il fit plusieurs présents au gouverneur pour l'obliger à la demander. Le gouverneur y consentit à la fin. Il la demanda et l'obtint. Dès qu'elle fut arrivée, Jacques

envoya des commissaires pour la faire exécuter. Le clergé et les séculiers arméniens de ces provinces, qui sont tout à fait pauvres et continuellement vexés d'avaries, de levées de deniers, d'impôts, et de taxes, ne voulurent point payer celle-ci. Les gouverneurs de Médie et de Géorgie, ayant pris connaissance du fait, défendirent à leurs sujets chrétiens d'en payer un sou, et dirent que si le gouverneur d'Arménie avait tant de bonté pour le patriarche, il fit faire la levée dans les églises de son gouvernement. Il fallut donc encore récrire à la cour sur cette affaire ; mais le gouverneur d'Arménie craignant que le patriarche ne s'absentât ou ne voulût aller lui-même à la cour, il lui ordonna de se tenir à Irivan et de n'en point sortir sans congé. Voilà où en était ce [II, 279] prélat lorsque j'allai le voir. Il faisait paraître une grande impatience dans l'attente des résolutions de la cour. Remarquez qu'originellement les patriarches chrétiens de l'Asie recevaient des appointements des princes mahométans auxquels ils étaient sujets. Il n'y a pas encore un siècle que celui de Constantinople avait 4000 écus. Mais leur imprudente conduite ayant beaucoup diminué le respect que l'on portait à leur dignité, cette somme fut rabaissée à 2500. La brigue pour le patriarcat s'étant animée, on offrit au Grand Seigneur de les relâcher pour avoir l'office, et les concurrents le mettant à l'enchère, on offrit un tribut. La chose en est présentement à ce point de simonie que c'est le plus offrant qui obtient ce patriarcat, et le patriarche fait annuellement de si gros présents aux ministres qu'ils ne trouvent pas d'avantages à donner sa place à un autre.

Le 21 du mois, qui était celui de mars, quarante-sept minutes après le lever du soleil, et le premier jour du mois Zilhajé, qui est le douzième mois de l'année des mahométans, laquelle est lunaire, l'artillerie et la garnison de la forteresse firent trois décharges pour annoncer et pour célébrer la fête du nouvel an. On l'annonce toujours au moment que le soleil entre dans le signe du bélier, soit de jour, soit de nuit.

Les Persans ont un grand nombre de fêtes, tant religieuses que civiles, c'est-à-dire de jours consacrés, soit à la commémoration des mystères et des événements principaux de la religion, soit à la mémoire des révolutions importantes. Cependant ils [II, 280] ne gardent et ne célèbrent solennellement que trois fêtes religieuses, savoir : le lendemain de leur carême, qui leur est comme le jour de Pâques aux chrétiens ; le sacrifice d'Abraham ; et le martyre des fils d'Ali ; et qu'une fête civile, qui est la solennité du nouvel an. Mais on peut dire que n'en gardant qu'une de cette sorte, ils la célèbrent fort solennellement. Elle dure trois jours, et en quelques lieux, comme à la cour, jusqu'à huit, commençant, comme je l'ai dit, au point que le soleil entre dans le signe du bélier. On appelle cette fête *Naurus sultanié*, c'est-à-dire *le Nouvel An royal* ou *impérial*, pour le distinguer du vrai Nouvel An selon l'époque présent de la Perse, lequel commence le jour que le faux prophète Mahammed s'enfuit de la Mecque dans la crainte que le peuple ne le mît en pièces en haine de sa nouvelle doctrine, duquel jour tous les mahométans du monde comptent leur nouvelle année. Ce Nouvel An de l'époque mahométane, qui, comme je l'ai déjà remarqué, est une époque lunaire, tombe au premier jour du mois de Maharram, le premier mois de cette époque, laquelle ils appellent l'Hégire. Mais pour ne parler à présent que de l'ancienne époque qui est solaire, les Persans font Gemehid, quatrième roi de Perse, le premier instituteur de la fête du Nouvel An, sur quoi il faut observer que les anciens Perses faisaient fort solennellement les fêtes des solstices et des équinoxes, mais particulièrement celle de l'équinoxe vernal, parce que c'est le retour du beau temps. La fête durait huit jours. Le premier jour, le roi [II, 281] recevait les vœux de la foule du peuple ; il donnait le second aux savants, et particulièrement aux astronomes, le troisième aux magistrats, le cinquième aux grands du royaume, le sixième à ses parents, et les deux autres à ses femmes et à ses enfants. On continua en Perse de solenniser ainsi cette fête jusqu'à l'invasion du royaume par les mahométans, qui ayant apporté, avec une nouvelle religion, une nouvelle époque dans laquelle le premier jour de l'an ne tombait plus à l'équinoxe du printemps mais au premier jour du mois lunaire appelé Maharram, l'ancienne coutume de solenniser le premier jour de l'an diminua d'année en année, et vint enfin à se

passer. On ne voulait pas garder le nouvel an solaire, par opposition au peuple du pays, qui persistant dans son ancienne religion ignicole, faisait une fête religieuse du premier jour de l'an, en le consacrant au soleil, ce qui paraissait une idolâtrie aux mahométans, qui abhorraient toute sorte de réjouissance publique ce jour-là. Et quant au premier jour de l'an lunaire, on n'en pouvait pas faire un jour de réjouissance parce qu'en Perse les dix premiers jours du mois de Maharram, le premier mois de l'année mahométane, ainsi que je l'ai observé, sont des jours de deuil public consacrés à célébrer le martyr des fils d'Ali. Cela dura de la sorte jusqu'à l'an 475, auquel le roi Jelaleldin étant venu à la couronne le jour de l'équinoxe vernal, les astronomes du pays en prirent l'occasion de lui représenter que c'était un coup de la providence que son avènement à l'empire fût [II, 282] arrivé au premier jour de l'an selon l'époque ancienne, afin de lui faire rétablir la coutume du pays de temps immémorial de célébrer le commencement de l'année par une fête ; que cette fête ne pouvant être fixée au premier jour de l'an mahométan, parce que ce jour était un jour de deuil, et qu'il serait d'un méchant augure de commencer l'année par la solennité d'un martyr, il s'ensuivait qu'il la fallait fixer au premier jour de l'an solaire, qui tombait toujours au printemps, le plus beau temps de l'année, et le renouvellement de toutes choses, au lieu que le premier jour de l'année mahométane tombait successivement en toutes les saisons parce qu'elle est lunaire. Les astronomes ajoutèrent que s'il rétablissait cette fête du nouvel an solaire, il s'y trouverait quelque chose de particulier, c'est que selon une ancienne coutume des Perses, qui comptaient leur années par le règne de leurs rois, le premier jour de l'année solaire se trouverait être le commencement de son règne. Ce prince trouve la proposition à son gré, et rétablit l'ancienne fête du nouvel an royal qu'on a solennisée depuis avec beaucoup de pompe et d'acclamations.

On l'annonce au peuple, comme je l'ai dit, par des décharges d'artillerie et de mousqueterie, dans les lieux où il y en a, comme dans la ville capitale et aux autres grandes villes. Les astrologues magnifiquement vêtus se rendent au palais royal ou chez le gouverneur du lieu une heure ou deux heures devant l'équinoxe pour en observer le mouvement, ce qu'ils font avec l'astrolabe sur quelque terrasse [II, 283] ou plate-forme, et à l'instant qu'ils en donnent le signal on fait les décharges, et les instruments de musique, les timbales, les cors et les trompettes font retentir l'air de leurs sons. Ce ne sont que chants et qu'allégresses chez tous les grands et riches du royaume. À Ispahan on sonne des instruments tous les jours de la fête devant la porte du roi, avec des danses, des feux, et des comédies, comme à une foire, et chacun passe la huitaine dans une joie qui ne se peut représenter. Les Persans entre autres noms qu'ils donnent à cette fête l'appellent la Fête des habits neufs, parce qu'il n'y a homme si pauvre et si misérable qui n'en mette un, et ceux qui en ont le moyen en mettent tous les jours de la fête. C'est le vrai temps de voir la cour, car elle est plus pompeuse et magnifique qu'en aucun autre temps, chacun se parant à l'envi de tout ce qu'il y a de plus beau et de plus riche. La promenade se fait chaque jour de la huitaine en lieux différents hors de la ville, où le concours est tout à fait grand. Chacun s'envoie des présents, et dès la veille on s'entr'envoie des œufs peints et dorés. Il y a de ces œufs qui coûtent jusques à trois ducats d'or la pièce. Le roi en donne comme cela quelques cinq cents dans son sérail dans de beaux bassins aux principales dames. J'en ai rapporté quelques-uns de cette sorte. L'œuf est couvert d'or, avec quatre petites figures, ou miniatures, fort fines aux côtés. On dit que de tout temps les Persans se sont donné des œufs comme cela au Nouvel An, parce que l'œuf marque l'origine et le commencement des choses. On ne peut [II, 284] croire la quantité qui s'en débite à cette fête. Après le moment de l'équinoxe passé, les grands vont souhaiter la bonne fête au roi, leur *tage* ou bonnet royal en tête, chargé de pierreries, dans l'équipage la plus leste qu'ils se peuvent mettre ; et chacun lui fait son présent consistant en bijoux et en pierreries, ou en étoffes, ou en parfums, ou en des raretés, ou en chevaux, ou en argent, chacun selon son emploi et selon ses biens. La plupart donnent de l'or, s'excusant sur ce

qu'on ne trouve plus rien dans le monde qui soit assez beau pour entrer dans la garde-robe de Sa Majesté. On lui donne ordinairement depuis cinq cents ducats jusqu'à quatre mille. Les grands qui sont en emploi dans les provinces font aussi faire leurs compliments et leurs présents. Nul ne s'en exempte, et c'est à qui passera les autres, et soi-même à l'égard de ce qu'il a fait les années précédentes, de manière que le roi reçoit de grandes richesses en cette fête, dont ensuite il dépense une partie dans le sérail à donner les étrennes à tout ce grand monde qui le compose. Le roi traite magnifiquement les grands seigneurs tous les jours de la fête, depuis dix heures jusqu'à une heure qu'il rentre dans le sérail, et les grands font la même chose chacun chez soi, où ils passent le reste du jour à recevoir les visites et aussi les présents de ceux qui sont sous leur dépendance ; car c'est là l'invariable coutume de l'Orient, l'inférieur donnant au supérieur et le pauvre donnant au riche, depuis le laboureur jusqu'au roi.

Les gens dévots passent, s'ils peuvent, tout [II, 285] le premier jour de la fête en dévotion dans leurs logis. Ils se purifient au point du jour en se lavant tout le corps dans l'eau ; puis ils se vêtent d'habits bien nets, s'abstiennent de femmes, font leurs prières ordinaires et les extraordinaires du jour, lisent l'Alcoran et leurs bons livres, tout cela à dessein de se procurer par cette dévotion une heureuse année.

D'autres gens qui sont adorateurs du siècle font toute autre chose, car ils étalent leurs richesses et leurs biens, et se mettent au milieu, passant le jour à les compter et à les admirer, à se réjouir, et à prendre toute sorte de plaisirs dans la pensée que c'est un bon augure pour une douce et abondante année. Une chose aide fort à rendre la fête du nouvel an célèbre autant que solennelle : c'est qu'on y fait aussi commémoration de l'inauguration d'Ali à la succession de Mahammed. Les mahométans tiennent que ce fut au jour de l'équinoxe du printemps que Mahamed le proclama son successeur en présence de son armée, ce qui fait qu'au lieu que toutes les fêtes de la religion sont dans le calendrier lunaire, celle-ci seule et unique est toujours le premier jour de l'an solaire ; ce qui a donné lieu à ce quatrain :

Le printemps se montre avec une tulipe à la main, qui ressemble à une coupe,
Pour faire une effusion des gouttes de l'aurore sur le tombeau du roi qui est à Negef
(c'est Ali).

En ce même nouveau jour, Ali s'étant assis sur le siège de la Prophétie,
Il a rendu la fête du jour de l'an une fête glorieuse. [II, 286]

Le feu roi Abas second avait ordonné peu avant sa mort qu'on solennisât toutes les entrées du soleil dans les douze maisons par le bruit des instruments de musique, comme on dit que les Perses le pratiquaient autrefois. Sa mort prématurée et subite a empêché le rétablissement de cette ancienne pratique.

Le 22 [mars] après-midi je fus au palais donner le bon an au gouverneur. Je lui fis présent d'un poignard à manche et à gaine d'ivoire, fait au tour garni d'or émaillé. L'ouvrage en était antique et fort beau. Le gouverneur l'admira et en fut bien content. C'est en Perse une coutume tournée en loi de n'approcher aucun grand durant cette fête sans lui faire un présent. Le gouverneur me fit asseoir proche de lui et fit servir la collation en fruits verts et secs et en excellents vins de Géorgie et de Chiras. Le général des monnaies et l'envoyé du roi de qui on a parlé étaient avec lui. J'y demurai deux heures en conversation.

Le 25 il m'envoya quérir, et après plusieurs discours indifférents il me prit en particulier et me dit qu'il était fâché pour l'amour de moi que je fusse venu en Perse en un temps si misérable ; qu'il n'y avait rien à faire pour la pierrerie ; que le roi ne l'aimait point et n'achetait rien ; que je ne comptasse nullement sur le temps d'Abas second, parce que ce temps-là était tout passé, et que j'aurais peine à vendre à la cour pour trois mille pistoles. Il me dit ensuite que ce n'était pas pour m'abattre le courage qu'il me tenait ce discours, mais

afin que je pensasse de bonne heure à ce que j'avais à faire et ne [II, 287] perdisse point l'occasion de vendre ce que j'avais apporté. Qu'il avait dessein d'en acheter pour dix mille écus si je voulais lui en faire un prix raisonnable. Je connus aisément où le gouverneur battait avec tout ce discours, et que cet avis, quoique bon et véritable, venait plus de son intérêt que d'aucune part qu'il prit en mes affaires. Je l'en remerciai fort, et lui dis que j'avais ouï parler du changement dont il me parlait ; mais que je ne laissais pas d'espérer de vendre, attendant de l'équité de Sa Majesté qu'elle considérerait que je n'avais fait ce grand voyage et apporté tant de pierreries que par l'ordre du feu roi son père ; que j'étais néanmoins bien résolu de vendre autant que je pourrais le faire sans perte, et que j'étais si reconnaissant des bontés et des soins qu'il avait pour moi que je lui ferais meilleur marché qu'à personne.

Le gouverneur me fit là-dessus beaucoup de promesses de la faveur de ses fils et de tout le crédit des amis qu'il avait à la cour, m'assurant qu'il me recommanderait fortement à eux, et il fit apporter ensuite tout ce qu'il avait mis à part. Il me dit qu'il voulait commencer par la bijouterie et par les pièces de peu de prix à m'acheter quelque chose, pour connaître si je lui tiendrais parole. Cette voie ne me plaisait point. Je lui proposai de traiter de tout en un coup et de n'en point faire à deux fois, l'assurant qu'il y trouverait mieux son compte. Après je le suppliai de commencer par les grosses pièces, mais il n'y eut pas moyen de lui faire accepter ni l'un ni l'autre parti. Il me sut si adroitement manier qu'il me persuada que [II, 288] son procédé était sincère, et qu'il voulait voir dans les choses où il se connaissait le mieux si je vendais cher ou non. Nous fîmes prix de quarante montres de diverses façons. Je lui en fis bon marché pour gagner créance, et pour lui vendre plus de choses. Il m'envoya aussitôt à son trésorier recevoir de l'argent, et pendant qu'on me le comptait il y vint tenant à la main un grand miroir de cristal de roche monté en or, qu'il avait mis à part parmi ceux que je lui avais fait voir. Il me dit que l'heure était bonne, et qu'il fallait encore faire marché de cette pièce. Je la laissai pour cinq cents écus, qu'il me fit compter avec le reste. On a dit que les Persans sont fort infatués de l'astrologie judiciaire, et qu'ils rapportent à l'influence des astres tous les bons et mauvais succès. Quand deux astres appelés bénins sont en conjonction, c'est ce qu'ils appellent la bonne heure.

Il n'y a pas de peuple au monde plus superstitieux, ni qui le soit plus sottement, que les Persans, pour un peuple savant et éclairé comme ils le sont. Ils croient qu'il y a fatalité partout. Tous les jours de l'année sont à leur dire heureux ou malheureux, ou pour parler comme ils font, *noirs* ou *blancs*, et les heures du jour aussi. C'est par là qu'ils ont tant de crainte de l'enchantement et du charme, tant de croyance aux talismans, et tant de confiance aux amulettes. Ils les composent des passages de l'Alcoran et des Hadis, qui sont les dits des premiers successeurs de Mahammed, de prières de leurs saints mêlées de termes cabalistiques, le tout écrit avec de [II, 289] grandes circonspections à l'égard du papier, surtout à l'égard du temps et du lieu.

Ils les portent au cou, à la ceinture, mais plus communément au bras, entre le coude et l'épaule, en de petits sacs de soie ou de brocart de toutes figures, grandes comme un demi-écu plus ou moins. On les prendrait d'abord pour de petits pelotons⁵⁹. Il y a des gens qui portent jusqu'à sept ou huit de ces sachets cousus sur un ruban en bracelet, et il y en a d'autres qui portent ces sortes de papiers superstitieux en de petites boîtes ou en de petits étuis comme ceux des cure-dents, faits d'or ou d'argent pour les mieux conserver, et aussi afin de n'être jamais obligés de les ôter ni jour ni nuit, pas même en se mettant dans le bain. J'ai vu des gens porter ainsi tout l'Alcoran. Comme ils ont de ces amulettes en papier, ils en ont aussi gravées sur des pierres, mais ils n'en ont point en vélin ou parchemin, parce qu'ils réputent les bêtes mortes impures, et tout ce qu'on en tire, comme est la peau dont on fait le

⁵⁹ « Ce qui sert à mettre des épingles, un petit sac rempli de bourre ou de son qu'on attachait autrefois à la ceinture à un demi-ceint » (Furetière).

parchemin. Enfin il y a des gens qui les enchâssent dans des bagues entre la pierre et le fond du chaton. Ils appellent les amulettes *douaa*, c'est-à-dire vœux ou prières, et il faut observer qu'il y en a pour être gardé contre toute sorte de maux et pour obtenir toute sorte de biens. Par la même superstition ils en attachent au cou des bêtes et aux cages des oiseaux, quelquefois par douzaines ; et enfin ils en pendent aux choses inanimées, comme aux boutiques, dans la pensée que cela leur fera venir des chalands.

Je traiterai dans la suite de ce journal des [II, 290] autres superstitions des Persans à mesure que l'occasion s'en présentera. Je ne parlerai ici que de ces caractères talimaniques, entre lesquelles j'en ai vu composer de cette sorte. On prenait une feuille de papier longue de plus d'une aune mais large seulement de cinq à six pouces, laquelle on portait à quarante personnes, l'une après l'autre, celles du pays que l'on croyait les plus intègres et les plus dévotes, les priant d'écrire dessus une oraison à leur gré, ce qu'ils croiraient de plus agréable à Dieu et de plus efficace. Chaque oraison n'était qu'un ou deux versets de l'Alcoran et des Hadis. Quand le papier était achevé, on le pliait et on l'enfermait, comme je l'ai dit, et on l'attachait sur soi. Ils donnent pour raison de cette dévotion superstitieuse que de ces quarante personnes il y en aura au moins une d'agréable à Dieu, de laquelle l'oraison sera efficace par conséquent, et fera son effet sur celui qui en est muni. Les moines mendiants et la plupart des gueux qui demandent l'aumône portent toujours à la main étendue devant eux un grand papier carré de deux à trois pieds sur lequel il y a des prières pour obtenir de Dieu des grâces spéciales, au-dessous desquelles on voit un grand nombre de sceaux appliqués au lieu et en manière de signature. Ce sont les sceaux des plus honnêtes et des plus dévots personnages du lieu qu'on y a fait mettre, en disant que ces gens-là s'unissent de cette manière à celui qui est chargé du papier où sont ces prières, concourant avec lui à demander à Dieu les grâces qu'elles contiennent, et qu'il est impossible que parmi tant de gens de bien il n'y en ait quelqu'un [II, 291] d'agréable à Dieu, dont le suffrage soit efficace en faveur de celui pour qui il est donné. Quand ces mendiants se veulent arrêter quelque part, ils pendent ce papier sur le devant du lieu où ils s'arrêtent ou gîtent.

Le 27 le gouverneur me fit l'honneur de me venir voir. Je me fusse bien passé de sa visite, car il m'en coûta une boîte d'or de huit pistoles. Je la lui présentai pour satisfaire à la coutume du pays, qui est de payer d'un présent les visites des grands seigneurs, comme on l'a dit. Le gouverneur demeura un quart d'heure dans ma chambre, et après il alla s'arrêter devant celle des gens du douanier de Constantinople qui avaient leur logement proche du mien. Il alla ensuite chez un marchand turc et chez un marchand arménien qui étaient logés dans le même caravanseraï. On lui faisait un présent partout où il allait. À la vérité c'était des choses de peu de valeur. Les gens du douanier de Constantinople lui donnèrent deux ducats, le marchand turc un sac de *cahvé* de la valeur de deux écus, l'Arménien deux aunes de damas. Ce gouverneur sort de la forteresse et vient à la ville réglément⁶⁰ deux fois la semaine, le vendredi et le samedi ; il visite quelque quartier de la ville et y donne les ordres nécessaires, aussi n'y a-t-il rien de mieux policé que tout son gouvernement. Lorsqu'il s'arrête devant un logis, on ne lui fait point de présent si l'on ne veut ; mais s'il entre dedans, la coutume oblige de lui en faire. Un officier qu'on appelle receveur des prébendes tient compte de tout ce qu'on lui donne, de quelque peu de valeur que cela puisse être. [II, 292]

Le 29 et le 30 [mars] je dînai avec le gouverneur et lui vendis pour cinq cents pistoles de petits bijoux. Nous traitions tête-à-tête, et dès que le marché était fait il me faisait payer comptant. Il gagnait sûrement à cette bonne façon de négocier, que jusque-là je n'avais point vue en Perse, car je lui en faisais beaucoup meilleur marché. Ce jour-là, peu de temps après que je fus de retour au logis, la princesse sa femme m'envoya quérir pour faire le prix de plusieurs bijoux qu'elle avait choisis. Comme j'étais prêt à monter à cheval, le général des

⁶⁰ « D'une manière réglée, ponctuelle » (Furetière).

monnaies et l'esclave du roi me vinrent voir, ainsi je ne pus aller au château ce jour-là. Je n'y voulus point aller les trois suivants, parce que c'était les derniers de la semaine sainte. J'y fus le 4 avril. L'intendant de la princesse, qui était un vieil eunuque, me dit qu'elle s'était mise fort en colère de ce que j'avais tant tardé à venir, et que si un homme du pays en avait fait autant, elle lui eût fait donner deux cents coups de bâton sous les pieds. Cela me fit rire et me fit demander par curiosité à l'eunuque si la princesse faisait quelquefois de telles justices ? Elle est, me répondit-il, la plus fière dame du monde, et pour la moindre faute elle fait châtier sévèrement. Quand c'est un homme qui l'a commise, elle l'envoie prendre par des eunuques. Ils lui lient les mains et les pieds, le mettent dans un sac, le portent dans le sérail en sa présence, et l'y châtient comme elle l'ordonne, sans le tirer du sac, ni qu'il voie où il est. Je ne savais pas que les grandes dames de Perse fissent de ces punitions. Je suppliai l'eunuque [II, 293] de faire entendre à la princesse le sujet qui m'avait retenu au logis, et de l'assurer que je serais toujours prêt à exécuter ses commandements. Je demeurai plus de quatre heures à l'entrée du sérail tandis que l'intendant allait et venait. On convint de quatre mille livres de bijoux, et j'en reçus l'argent le lendemain matin.

Le 3 [avril] j'allai voir le gouverneur et le supplier de me donner congé de partir, étant pressé de me rendre à la cour. Il me promit de le faire l'après-midi. J'y retournai au point de l'assignation. Il me demanda d'abord, en riant, combien valait la boîte d'or que je lui avais donnée lorsqu'il m'était venu voir. Je ne savais à quel dessein il me faisait cette demande. Je lui répondis qu'elle valait dix pistoles. Vous m'obligerez, me dit-il, de la reprendre et de m'en donner la valeur en clefs, en ressorts, et en cordes de montre. Je fus surpris de la proposition, qui ne me sembla guère honnête pour un seigneur de sa qualité. Je lui répondis que je ferais ce qu'il lui plairait ; et j'ajoutai que j'avais des outils d'horloger⁶¹ que j'avais apportés pour les ouvriers du roi, et que s'il en voulait je lui en donnerais. Il me prit au mot, m'assurant que je lui ferais un grand plaisir. Ce seigneur connaît et aime la mécanique, et sait bien remédier à un horloge⁶² qui ne va pas juste. Il fit apporter ensuite tout ce qui lui restait à moi. Je croyais sûrement qu'il en traiterait, mais à mon grand étonnement il me rendit tout. J'aperçus alors que j'avais été sa dupe, et qu'il ne m'avait leurré d'un grand achat que [II, 294] pour me faire donner à bon marché ce qu'il voulait avoir. Je cachai le déplaisir et le dépit que j'en sentais, et lui rendis mille remerciements avec un visage aussi gai que si j'eusse eu le cœur content. Je le suppliai ensuite de me donner des lettres de recommandation pour ses fils. Il promit de le faire, et m'invita par deux fois d'aller avec lui à la campagne, où il allait le lendemain matin. Je m'en excusai, et l'en remerciai le mieux que je pus. Je lui demandai en même temps l'agrément pour le sieur Azarie de venir m'accompagner à Tauris. Je le veux bien, répondit ce seigneur, je lui recommanderai d'être votre *mehemandar* ou conducteur. Cet honnête homme est l'Arménien dont l'on a parlé. Je me retirai après avoir derechef bien remercié le gouverneur de toutes ses bontés, et lui avoir dit que je ne manquerais point de m'en louer à la cour. Je ne voulus point le sommer de plusieurs promesses qu'il m'avait faites, étant sûr que cela ne produirait rien, parce que, selon la coutume du pays, il me les avait faites non pas pour les tenir, mais pour me faire faire plus facilement ce qu'il désirait.

Le 5 le gouverneur alla au camp qu'il avait fait dresser à une lieue de la ville en une grande et belle prairie toujours couverte de fleurs durant la belle saison. Les deux fleuves qui passent autour d'Irivan y serpentent doucement et y forment plusieurs petites îles. Le quartier du gouverneur, celui de la princesse sa femme, et ceux des plus considérables personnes qui les accompagnaient, étaient séparés, et chacun dans une [II, 295] île. Ils communiquaient les uns aux autres par de petits ponts volants. Les tentes du gouverneur étaient magnifiques. Il y

⁶¹ Richelet donne les deux formes du mot, la préférence étant donnée à *horloger*.

⁶² Richelet n'admet le masculin que pour l'horloge de sable.

avait en petit toutes les commodités d'un palais, jusqu'aux bains et étuves. Sa maison était de plus de cinq cents hommes, sans compter les femmes et les eunuques. Les grands ont coutume en ce royaume d'aller ainsi passer le printemps à la campagne. Ils y prennent les divertissements de la chasse, de la pêche, de la promenade, des exercices à pied et à cheval. Ils y goûtent l'air et la fraîcheur qu'ils aiment tant. C'est là le délassement de leur vie, et s'ils n'ont point d'affaires à la ville qui les obligent de s'y rendre, ils continuent à le prendre durant l'été dans les plus délicieux endroits des montagnes voisines. Ils appellent cela *yelac*, c'est-à-dire course de campagne.

Le 6 [avril] l'intendant du prince me donna à dîner ; le lieutenant de roi de la forteresse était au festin. Il est natif de Dag-estaan. C'est un grand pays tout de montagnes qui est au nord-est de la mer Caspie et confine à la Moscovie. J'eus beaucoup de plaisir à lui ouïr raconter plusieurs singularités des mœurs de son pays. Le roi de Perse y est reconnu pour souverain seigneur, mais il n'en est pas absolument le maître, et les peuples qui l'habitent n'obéissent pas toujours à ses ordres. On dissimule leurs désobéissances parce qu'il est difficile de les réduire, à cause de l'âpreté et de la hauteur de leurs montagnes. Ce sont des gens farouches, et des plus barbares de l'Orient. Je crois que ce sont les restes des Parthes. Le soir ce [II, 296] seigneur m'envoya un régal de fruits, de vin, et d'un mouton.

Le 7 le trésorier me fit un pareil régal qu'avait fait le lieutenant le jour précédent. Je payai de petits présents que je fis à ces messieurs les faveurs que je recevais d'eux. Ils m'avaient rendu service à Irivan sans avoir osé prendre de moi les droits qu'on est obligé de payer en Perse aux officiers des gouverneurs de tout l'argent qu'on reçoit à leur trésor, parce que leur maître avait défendu de m'en demander rien. C'était donc pour m'obliger à leur en donner de gré une partie qu'ils me faisaient tant de caresses, sachant bien que j'étais assez instruit des coutumes du pays pour savoir qu'on n'y fait point ces sortes de courtoisies à un étranger par un pur mouvement de générosité. L'après-midi je fus au camp prendre congé du gouverneur ; il me fit mille honnêtetés et me donna en me quittant deux lettres de recommandation pour ses deux fils aînés, qui sont les uniques favoris du roi, comme on l'a dit. Elles étaient à peu près de même teneur. Voici la traduction de celle qui était pour l'aîné.

« DIEU

« Je prie le Souverain Auteur de tous les biens de conserver en vie et en santé le haut et puissant seigneur Nesr-ali-bec, mon très honoré et très heureux fils, le favori et confident de la Majesté royale.

« Nous faisons de très parfaits vœux au ciel pour votre heureuse grandeur. Le motif que nous avons de vous écrire cette lettre est la [II, 297] part que nous prenons dans les affaires du seigneur Chardin, qui est arrivé depuis quelque temps en cette ville, et qui en part à présent pour aller en diligence au palais qui est le ^arefuge de l'univers. Il faut absolument que vous vous ^binformiez à fond des intentions qu'il a et des très humbles requêtes qu'il veut faire à la très haute Cour, et que les ayant bien conçues, vous appliquiez votre adresse à les faire répondre favorablement. Nous souhaitons d'être bien particulièrement informés de l'effet qu'aura eu notre recommandation, et de quelle manière cet ami illustre aura été reçu et traité. Nous désirons aussi que vous nous donniez des nouvelles de sa santé. Nous prions Dieu de toute notre affection qu'il ait la grâce et le bonheur d'être bien reçu de notre grand roi, à qui je souhaite que tout ^cl'univers rende hommage, et qu'il puisse avoir en ses affaires un parfait succès. Dieu éternel vous donne longue vie. »

^aLe mot persan que j'ai traduit par *refuge de l'univers* est *alempenha*. *Alam* signifie le monde entier, la nature universelle. Et *penha* signifie retraite, port, recours, lieu de sûreté.

^bEn l'original il y a *qu'ils s'informent*. Les Orientaux parlant à des personnes qu'ils

respectent se servent pour les désigner de la troisième personne du pluriel, et pour se désigner eux-mêmes de la troisième personne du singulier. La langue sainte ne parle guère autrement.

°Il y a dans le persan *que toutes les âmes puissent servir à son nom, à son nom*. Cette répétition est une figure fort usitée dans toutes les langues orientales, qui la tiennent indubitablement [II, 298] de la langue sainte⁶³. Il y en a mille exemples, comme au Psaume 69, vs. 13 : *il s'en sont fuis, ils s'en sont fuis*, pour dire : *ils s'en sont fuis entièrement* ; au Psaume 87, vers.5 : *l'homme, l'homme*, pour dire : *l'homme parfait*. Les auteurs grecs et latins s'en sont servis de même, et les plus délicats et polis comme Plaute, Ovide, et Catulle.

Je fus ensuite prendre congé des principaux seigneurs du lieu, et entre autres du général des monnaies. Ce seigneur, nommé Mahamed-chefi, m'avait persuadé d'aller à Ispahan par la voie d'Ardevil, m'assurant que je vendrais quelque chose en cette ville. Je lui promis de le faire, et pris de lui une lettre de recommandation pour le gouverneur d'Ardevil, qui est son proche parent. Voici ce qu'elle contenait.

« DIEU

« Très haut et très noble seigneur, glorieuse majesté, digne d'être appelée céleste, élite des préfets, des lieutenants et des hommes heureux, source de grâce, d'honneur et de civilités, exemplaire de pureté, modèle de noblesse et de bienfaisance, cour intègre, véritable et fidèle défenseur de ses intimes amis et de ses parents : mon très excellent seigneur et maître, je prie Dieu très haut de vous conserver la santé, et de vous prolonger la vie.

« Après vous avoir rendu mes respects et mes hommages, je donne avis à vous, Monseigneur, dont l'esprit est net et brillant comme le soleil, que le seigneur Chardin, la fleur des négociants européens, ayant eu dessein [II, 299] d'aller par la ville de Casbin au magnifique palais qui est le refuge de l'univers, moi qui suis votre véritable ami, j'ai persuadé, dans l'intention de vous faire service, d'aller par Ardevil la Sainte. Il a de précieuses marchandises qu'il exposera en la présence de votre très noble personne ; je suis sûr qu'elle les acceptera si elles se trouvent dignes d'elle, et je me promets que votre Grandeur commandera à ses gens d'avoir bien soin de ce noble étranger. Je me dispose à partir pour Tifflis avec l'aide de Dieu à la fin du mois de Zilhagé prochain ; si je puis servir votre excellence en ce pays, elle me fera beaucoup d'honneur de me le faire savoir. Je la supplie de croire qu'on me fait un riche présent lorsqu'on me donne des nouvelles de sa santé. Dieu conserve par sa grâce votre illustre personne jusqu'au jour du jugement.

« Je suis le vrai ami des très hauts et très nobles seigneurs Geonbec, Hiaiabec, et Mahamed-bec ; je me persuade pour mon repos la continuation de leur santé. »

Le sceau contenait un vers dont le sens est tel : « J'ai abandonné mon sort à Dieu, moi Mahamed Chefy sa créature. »

Sur le dessus de la lettre, à un coin, il y avait en petit caractère : « Dieu conserve le bon état de mon ami. »

C'est une politesse incomparable que celle des lettres missives des Orientaux, et comme ils nous passent en compliments de paroles, ils le font de même en compliments de manières. La première civilité qu'ils observent dans les lettres est à l'égard du papier. Ils en ont de sept à huit sortes, du commun [II, 300] blanc, jaune, vert, rouge et de toutes couleurs ; du doré et argenté du haut en bas de la feuille ; le plus respectueux est le blanc peint de fleurs d'or qui sont légèrement marquées afin que l'encre n'en coule et n'en prenne pas moins. La seconde civilité à laquelle ils prennent garde est d'écrire le nom de la personne, ou ses titres,

⁶³ C'est-à-dire l'hébreu.

en lettres de couleur ou en lettres d'or. La troisième est de faire une marge de demi-feuille et de ne commencer d'écrire qu'aux deux-tiers de la feuille. La quatrième est à l'apposition du sceau, qui tient lieu de signature ; le profond respect requiert qu'on appose son sceau au dos de la lettre, en bas à un coin, et de l'imprimer si fort sur le bout que tout le sceau ne soit pas marqué, mais qu'il en manque une partie ; c'est pour dire : « Je ne suis pas digne de paraître devant vous. Je n'ose par respect me montrer qu'à demi en votre présence. » Il y a trois endroits où l'on a coutume de mettre le sceau aux lettres : car d'égal à égal, on le place en bas au coin au côté droit à notre manière, qui est le côté gauche à la manière orientale ; mais si c'est de supérieur à inférieur, comme du seigneur au sujet, ou du maître au serviteur, on met son sceau en haut ; et au contraire si c'est d'inférieur au supérieur on met le sceau derrière à demi, comme je l'ai dit. La dernière civilité à laquelle on prend garde dans les lettres est à l'enveloppe, dont la manière la plus respectueuse est de mettre sa lettre dans un sac de broderie lié par un filet d'or et de soie avec de petites houppes de même, et d'y apposer le sceau sur de la cire d'Espagne.

Les Persans ont trois pratiques superstitieuses [II, 301] sur leurs lettres missives dont ils ne sauraient donner raison, ou n'en sauraient donner de bonne. La première est qu'ils coupent toujours le coin droit de la feuille avec les ciseaux de manière que ce n'est plus un papier carré et à quatre coins, mais à cinq. Ils disent qu'on rend ainsi la feuille, qui est régulière étant carrée, de figure irrégulière en l'écornant, pour témoigner que tous nos ouvrages et toutes nos actions sont marquées d'imperfections et de défaut, et par conséquent sont transitoires. La seconde est que sur les lettres qu'ils mettent dans une enveloppe de papier, ils écrivent près du cachet trois fois le mot de *Cratin*, qui est un mot sans signification. Il n'y a rien de plus ridicule et de plus fabuleux que la raison que quelques-uns en donnent. Ils disent que Cratin est le nom du chien des Sept Dormants, desquels ils ont la fabuleuse légende, comme les chrétiens orientaux et les autres qui l'ont prise d'eux, et que ce chien préside aux lettres missives. Ils content que ce chien était dans la caverne des Sept Dormants, où il faisait le guet pendant les trois siècles qu'ils passèrent à dormir ; et que quand Dieu les enleva en paradis, le chien s'attacha à la robe d'un de ces dormants et fut ainsi enlevé au ciel. Que Dieu, le voyant là, lui dit : « Kratim, par quel moyen te trouves-tu en paradis ? je ne t'y ai point amené, aussi ne veux-je pas t'en chasser ; mais afin que tu ne sois pas sans patronage, non plus que tes maîtres, tu présideras sur les lettres missives, et tu auras soin qu'on ne vole pas la valise des messagers pendant qu'ils dorment. » La troisième [II, 302] pratique superstitieuse des Persans sur ce sujet est qu'ils ne donnent jamais des lettres à la main en les présentant aux gens qui sont au-dessus d'eux ou leur égaux, mais ils les mettent devant eux à leurs genoux, et lorsqu'ils les donnent aux porteurs, aux courriers, ou à d'autres gens au-dessous d'eux, ils les leur jettent de loin. C'est là leur pratique constante et sans exception ; et les plus crédules et simples n'en sauraient donner de raison. Ils disent sur cette pratique, comme sur les autres, *caada est*, c'est-à-dire, *C'est la coutume*.

Pendant que j'étais encore au camp il arriva un courrier du roi, qui apportait la réponse de Sa Majesté sur l'affaire du patriarche. J'appris chez le gouverneur qu'on lui mandait que les ministres avaient été d'avis qu'on vendît le trésor d'Ecsmiazin, avec tous les ornements et les richesses du couvent, et que de ce qu'on en tirerait on payât les dettes du patriarche ; et qu'on eût suivi cet avis, sans que les Arméniens représentèrent que tout cela ne suffisait pas à beaucoup près pour le paiement de ses dettes, et que si l'on ôtait d'Ecsmiazin son trésor et ses ornements l'on ruinerait un lieu qui attirait beaucoup de monde en Perse, et qui produisait annuellement une grande somme par la dévotion et le concours des chrétiens orientaux ; que sur cela le roi avait prononcé qu'on levât en Arménie sur tous les villages chrétiens ce qu'il fallait pour payer les gens du douanier de Constantinople, qu'il était important de satisfaire. Le patriarche eut beaucoup de joie de cette nouvelle. Il fit un présent à celui [II, 303] qui la lui apporta, mais ce procédé déplut à toutes les honnêtes gens de la ville,

qui voyaient avec dépit que ce prélat était insensible à la violence qu'on allait faire à des milliers de pauvres chrétiens pour payer les frais de son ambition mal réglée.

Le 8 [avril] une heure avant le jour je partis d'Irivan ; je fis quatre lieues par des coteaux et des vallées. Le pays que je traversai est rempli de villages. Je logeai dans un qui est fort grand et fort beau nommé Daivin.

Le 9 nous fîmes cinq lieues en un pays fort uni et fort fertile. Il est tout environné de montagnes. Celle qu'on appelle la montagne de Noé est à droite. Nous allions sud-ouest. Nous logeâmes à un village nommé Kainer.

Le 10 nous continuâmes cette route et fîmes huit lieues. On laisse sur la gauche, à la moitié du chemin, un grand bourg nommé Sedarec. C'est comme la capitale d'une contrée d'Arménie nommée Charour. Le sultan de la contrée demeure en ce bourg. Nous eûmes un fort méchant gîte cette nuit-là. C'était un caravanseraï ruiné proche d'un village nommé Nouratchin.

Le 11 nous fîmes quatre lieues sur la même route, et en un pays aussi beau mais moins uni, couvert de pierres et de collines. Nous passâmes un fleuve nommé Harpasouy, qui arrose toutes les terres voisines. Il sépare le gouvernement de cette partie d'Arménie dont Irivan est la capitale d'avec celui de cette autre partie dont Nacchivan est la capitale.

Le 12 nous arrivâmes à Nacchivan après [II, 304] avoir fait cinq lieues en des plaines fort unies et fort fertiles.

Nacchivan est une grande ville détruite, ou plutôt c'est un grand et prodigieux amas de ruines qu'on relève et qu'on repeuple peu à peu. Le cœur de la ville est présentement rebâti et habité, il y a de grands *bazars* ; ce sont, comme l'on a dit, de longues galeries ou rue couvertes pleines de boutiques d'un côté et d'autre, où se vendent toute sorte de marchandises et de denrées. Il y a cinq caravanseraï, des bains, des marchés, de grands cabarets à tabac, à *cahvé*, et deux mille maisons ou environ. Les histoires persanes assurent qu'il y en a eu autrefois quarante mille. Elles disent aussi qu'avant que les Arabes prissent ce pays il y avait ici cinq villes qui avaient été bâties par Behron-Tchoulin, roi de Perse. On voit sur les dehors de la ville les ruines d'une grande forteresse et de plusieurs forts qu'Abas le Grand fit détruire à la fin du siècle passé, ne se sentant pas assez fort pour les garder. Il les fit abattre après avoir pris Nacchivan sur les Turcs, et l'avoir aussi ruinée et dépeuplée. Il en usait ainsi partout pour empêcher les Turcs de s'y fortifier et d'y trouver des vivres. C'est à la vérité un objet pitoyable que cette ville en l'état où elle est encore à présent.

Les histoires de Perse font foi qu'elle a été une des plus grandes et des plus belles villes d'Arménie, comme on vient de le dire. L'histoire dont on a parlé, qui se garde dans le célèbre monastère des Trois Églises, porte que cette ville est l'ancienne Ardaschad nommée Artaxate, et Artaxasate dans les historiens [II, 305] grecs. D'autres auteurs arméniens font Nacchivan encore plus ancienne, et disent que Noé commença de la bâtir, et qu'il y établit sa demeure après le Déluge. Ils rapportent à cette origine l'étymologie du nom de cette ville ; car à leur dire Nacchivan en vieux arménien signifie *première habitation* ou *premier hospice*. Ptolomée fait mention d'une ville en cet endroit qu'il appelle Naxuane, ce qui pourrait être Nacchivan. Je crois que c'est la fameuse Artaxate, ou qu'Artaxate était située fort proche, car Tacite dit que l'Araxe passait proche de la ville, et nous allons voir qu'il n'est qu'à sept lieues de Nacchivan. La hauteur du pôle sur son horizon est marquée sur les astrolabes des Persans 38°40' et la longitude 81°34'. Elle a un *cam* pour gouverneur, et elle est capitale d'une partie d'Arménie, comme on l'a dit.

À cinq lieues de Nacchivan, au Nord, il y a un grand village nommé Abrener. Ce nom signifie champ fertile. Les habitants de ce village et des sept autres qui sont proche sont catholiques romains. Leur évêque et leurs curés sont dominicains. Ils font le service en langue arménienne.

Ce fut un dominicain italien de Boulogne nommé Dom Barthelemy qui rangea cette

contrée sous l'autorité du pape il y a quelque 350 ans. Plus de vingt autres villages des environs s'y étaient rangés de même, mais ils retournèrent depuis à l'obéissance du patriarche arménien et à leur première religion ; et pour ceux qui persistent en celle de Rome, ils se diminuent de jour en jour par la persécution [II, 306] de ce patriarche et des gouverneurs de Nacchivan. Ces pauvres gens se sont attirés [*sic*] l'indignation et la violence des gouverneurs pour avoir entrepris de se tirer de dessous leur pouvoir et dépendance. Il vint en Perse à ce sujet l'an 1664 un dominicain italien en qualité d'ambassadeur du pape. Il en apporta des lettres au roi et de plusieurs potentats de l'Europe. Il fit des présents à Sa Majesté et en obtint effectivement que ces villages catholiques romains enverraient tous les ans au trésor royal leurs tailles et tout ce qu'ils étaient obligés de payer annuellement sur le pied de ce qui s'en trouverait couché dans les registres de l'intendant et receveur général de Médie, et que moyennant cela il serait ordonné à cet intendant, aux gouverneurs de Nacchivan, et à tous autres gens du roi, de les reconnaître pour pleinement indépendants de leur juridiction et de ne faire nulle levée en leur territoire. Ce règlement, qui fit peu de bien alors à ces villages, leur a produit dans la suite beaucoup de maux, et il sera un jour la cause de leur ruine. Car les régents de Nacchivan, irrités de leur procédé et des plaintes qu'ils firent d'eux à Abas, les ont chargés de mille avanies depuis la mort de ce bon roi, et leur ont fait enlever trois ou quatre fois l'argent qu'ils envoyaient au trésor royal ; de quoi ces pauvres gens n'ont pu avoir justice, soit par la mollesse du gouvernement, soit à cause de leur bassesse et de l'autorité de leurs parties. L'intendant de Médie a fait pis, car il a envoyé à la cour de faux extraits des registres de cette province par lesquels [II, 307] il paraît que ces villages doivent payer dix-huit mille livres annuellement, qui est justement le double de ce qu'ils prétendent avoir jamais payé. Chaque fois qu'ils portent l'imposition de neuf mille livres au trésor on leur donne un reçu dans lequel on met que c'est à bon compte de ce qu'ils doivent payer, avec quoi on se garde une porte ouverte à l'avanie et à la chicane pour les ruiner quand on voudra.

Le gouverneur de Naccivan n'était pas en ville quand j'y arrivai. Son fils, qui tenait sa place, eut bientôt nouvelles de mon arrivée. Il m'envoya inviter à dîner, et me pria de lui faire voir des montres et quelques bijoux. Je ne fus nullement satisfait de la manière dont il en usa avec moi, car après m'avoir fait des caresses et m'avoir donné à dîner, il me laissa avec ses officiers, qui me forcèrent, en quelque manière, de donner pour cinquante pistoles des pièces dont j'avais refusé 60 à Irivan. On m'eût sans doute traité plus malhonnêtement encore sans la patente et les passeports du roi que j'avais. Ces sortes de lieux sont des écorcherie pour des étrangers qui ont la réputation d'avoir du bien. Il y faut toujours payer le passage.

Le 13 nous partîmes de Nacchivan et fîmes sept lieues ; à la première lieue nous passâmes sur un fort grand pont un fleuve à qui les gens du pays ne donnent point d'autre nom que celui de fleuve de Nacchivan. Le pays que nous traversâmes est sec et stérile ; l'on n'y voit que des coteaux pierreux. Nous couchâmes sur le bord du fleuve Araxe, que les [II, 308] Orientaux nomment Aras et Ares. On le passe à Esquijulfa, ou Julfa la vieille, ville ruinée que quelques auteurs croient être celle que les anciens appelaient Arriammene. On l'appelle vieille pour la distinguer d'une ville de Julfa qui est bâtie vis-à-vis d'Ispahan. On a véritablement raison d'appeler celle-ci vieille, car elle est toute ruinée et abattue. On n'y connaît plus rien, excepté la grandeur qu'elle avait. Elle était située sur la pente d'une montagne, le long du fleuve et sur ses bords. Les avenues, qui sont naturellement difficiles et fortes, étaient gardées par plusieurs forts. La ville avait quatre mille maisons, à ce que disent les Arméniens, cependant à en juger par les ruines il n'y en pouvait pas avoir la moitié ; encore n'était-ce la plupart que des trous et des cavernes faites dans la montagne, plus propres à retirer des troupeaux qu'à loger des hommes. Je ne pense pas qu'il y ait au monde un endroit plus stérile et plus hideux que celui de Julfa la vieille ; on n'y voit ni arbre ni herbe. À la vérité il y a dans le voisinage des endroits plus heureux et plus fertiles, mais toujours est-il vrai qu'il ne se peut voir de ville située en un lieu plus sec et plus pierreux. La

figure en était belle en récompense, ressemblant à un long amphithéâtre. Il n'y a présentement qu'environ trente familles qui sont toutes arméniennes.

Ce fut Abas le Grand qui ruina Julfa et tout ce que l'art avait contribué à la fortifier. Il le fit par la même raison qu'il ruina Nacchivan et les autres places d'Arménie qui étaient sur la même ligne, afin d'ôter les [II, 309] vivres à l'armée turquesque. Ce fin politique et grand capitaine, voyant ses forces inégales à celles de son ennemi, et songeant aux moyens de l'empêcher de revenir tous les ans en Perse, d'y faire des conquêtes et de les conserver, résolut de faire un désert des pays qui étaient entre Erzerum et Tauris sur la ligne d'Irivan et de Nacchivan, qui était la route que les Turcs tenaient d'ordinaire, et où ils se fortifiaient parce qu'ils y trouvaient des vivres suffisamment pour faire subsister leur armée. Il en transporta donc les habitants et le bétail, il ruina toute sorte d'édifices, il mit le feu par toutes les campagnes et aux arbres ; il empoisonna même plusieurs fontaines, à ce que l'histoire rapporte, et ceux qui l'ont lue savent que cela lui réussit tout à fait bien.

Pour retourner à notre gîte, l'Araxe est ce fameux fleuve qui sépare l'Arménie de la Médie. Il a sa source dans le mont où l'on tient que s'arrêta l'arche de Noé, et c'est peut-être de ce mont célèbre d'Ararat qu'il tire son nom. Il se rend de là dans la mer Caspienne. Ce fleuve est grand et fort rapide. Il s'enfle durant son cours de plusieurs petits fleuves qui n'ont point de nom, et de beaucoup de torrents. On a bâti diverses fois des ponts dessus à Julfa et en d'autres endroits, mais quelque forts et massifs qu'ils fussent, comme il paraît à des arches qui sont encore entières, ils n'ont pu tenir contre l'effort du fleuve. Il est si furieux lorsque le dégel le grossit des neiges fondues des monts voisins, qu'il n'y a ni digue ni autre bâtiment qu'il n'emporte ; et à la vérité le bruit de ses eaux [II, 310] et la rapidité de son cours étonnent les gens. Nous le passâmes dans un grand bateau fait pour passer vingt chevaux et trente personnes à la fois. Je n'y laissai passer avec moi que mes gens et mon bagage. Quatre hommes le menaient. Ils remontèrent environ trois cents pas le long du bord, et peu à peu, s'étant engagés dans le fil de l'eau ; ils y abandonnèrent la barque, se servant d'un long et fort gouvernail pour l'en tirer et la faire aborder à l'autre rive. Le courant l'emportait avec une indicible impétuosité et lui fit faire cinq cents pas en un instant. Voilà comme les bateliers de l'Araxe le traversent. Ils mettent plus de deux heures à aller et venir à cause des efforts qu'il leur fait faire pour le remonter. L'hiver que les eaux sont basses on passe le fleuve sur des chameaux. Le gué est à demi-lieue de Julfa, en un endroit où, son lit étant fort large, il y court beaucoup plus à l'aise.

On a dit que l'Araxe sépare l'Arménie de la Médie. Ce royaume, qui a tenu autrefois l'empire de l'Asie, ne fait à présent qu'une partie d'une province de Perse, que les Persans appellent Azerbeyan ou Asurpaican. Cette province est une des plus grandes de l'Empire de Perse. Elle confine du côté d'orient à la mer Caspienne et à l'Hircanie, du côté du midi à la province des Parthes, du côté d'occident au fleuve Araxe et à la haute Arménie, du côté du septentrion au Dagestan, qui est ce pays de montagnes lequel confine avec les Cosaques moscovites, comme on l'a dit, et fait une partie du mont Taurus. Elle enferme la Médie orientale, nommé [II, 311] des anciens auteurs Azarca, et la Médie occidentale ou mineure, qu'on nomme aussi Atropatie ou Atropatene. L'Assyrie est une partie de la haute Arménie. Les Persans disent que cette province a été appelée Azerbeyan, c'est-à-dire *lieu de feu* ou *pays de feu* à cause que le plus célèbre temple du feu y était bâti ; qu'on y gardait un feu que les ignicoles croyaient Dieu, et que le grand pontife de cette religion y résidait. Les Guèbres, qui sont les restes des ignicoles, montrent ce lieu à deux journées de Chamaky. Ils assurent comme une vérité constante que le feu sacré y est encore, qu'il ressemble au feu minéral et souterrain, et que ceux qui vont là par dévotion le voient en forme de flamme. Ils ajoutent une autre particularité qui est une bonne plaisanterie, savoir qu'en faisant un trou en terre et mettant une marmite dessus, ce feu la fait bouillir et cuit tout ce qui est dedans.

Pour revenir au nom d'Azer-beyan, l'étymologie en est juste, car *az* est l'article du

génitif *er* ou *ur*, qui en vieux persan, comme en la plupart des anciens idiomes orientaux, veut dire *feu*, et *paican* signifie *lieu* ou *pays*. Je n'ignore pas que quelques gens lisent et prononcent *Asur-paican*, c'est-à-dire *pays d'Assur*, et disent que cette grande province a été ainsi appelée parce qu'elle contient l'Assyrie, qui au sentiment de tous les auteurs a eu son nom d'*Assur* ; mais c'est la même chose à mon avis : car je crois que ce nom d'*Assur* vient de *as ur*, c'est-à-dire *du feu*. Moïse parlant de Nimrod, ce prince idolâtre qui introduisit le culte du feu et qui [II, 312] envahit la Caldée, le partage et patrimoine de Sem, dit que les fils de ce patriarche s'en retirèrent, et qu'Assur en était un. Or il est assez vraisemblable que cet Assur fut ainsi nommé pour s'être retiré, ou du culte du feu, ou de Caldée, qu'on appelait alors *le pays du feu*, comme il paraît au chapitre 11 de la Genèse et en tous les anciens auteurs, qui rapportent unanimement que la Caldée s'appelait *le pays d'Ur*, ou *le pays du feu*. Et Ptolomée fait mention d'une ville de ce pays-là qu'il nomme *Urcoa*, c'est-à-dire lieu ou place du feu ; *ga*, par un *a* long ou double, étant un mot persan qui signifie lieu, place, endroit. Les noms anciens ont été si fort changés par la négligence ou par l'ignorance des copistes et par les différences du langage et de la prononciation des auteurs et des traducteurs, que quand il s'agit de confronter les noms anciens avec les modernes, il ne faut pas rejeter tout ce qui n'a pas une entière ressemblance. Ce qu'on vient de dire fait voir l'erreur de ceux qui ont écrit que l'Azerbeyan est la partie septentrionale de la Syrie, et que ce nom d'Azer-beyan vient d'une ville nommée Ardoebigara, qui était la capitale du pays. Les Persans le divisent en trois parties, Azer-beyan, Chirvan, et Chamaky. Strabon ne le divise qu'en deux, au livre 11, qu'il appelle majeure et mineure. Ptolomée et les autres géographes célèbres n'en font aucune division.

Le 14 nous fimes cinq lieues par un pays plein de collines sur la même route des jours précédents, savoir au nord-ouest, laissant à gauche cette grande campagne qui a été le [II, 313] champ des sanglantes batailles qui se sont données ces derniers siècles entre les Persans et les Turcs. Les gens du pays y font observer un grand monceau de pierres comme marquant l'endroit où commença celle qui se fit entre Selim fils du Grand Soliman et Ismaël le Grand. Notre traite se termina à Alacon. Les Persans disent que ce lieu a été ainsi nommé d'Alacon, ce fameux prince tartare qui conquit une partie de l'Asie, et qui fonda là une ville que les guerres des Persans et des Turcs ont ruinée.

Le 15 notre traite ne fut pas plus longue que le jour précédent, mais le chemin par où nous la fimes était plus uni et plus facile. Nous logeâmes à Marant. C'est une bonne ville, composée de deux mille cinq cents maisons, et qui a tant de jardins qu'ils occupent encore plus de terrain que les maisons. Elle est située au bas d'une petite montagne au bout d'une plaine qui a une lieue de large et cinq de long, et qui est la plus belle et la plus fertile qu'on puisse voir. Un petit fleuve nommé Zelou-lou passe par le milieu. Les gens du pays le tirent en plusieurs ruisseaux pour arroser leurs terres et leurs jardins. Marant est plus peuplée que Nacchivan et beaucoup plus belle. Il y croît des fruits en abondance, et les meilleurs de toute la Médie. Ce qu'il y a de particulier, c'est qu'on cueille de la cochenille aux environs, mais il y en a fort peu, et on ne la peut recueillir que durant huit jours en été lorsque le soleil est au signe du lion. Avant ce temps, comme l'assurent les gens du pays, elle n'est pas en maturité, et plus tard le ver dont on [II, 314] la tire perce la feuille sur laquelle il croît et se perd. Les Persans appellent la cochenille *quermis*, de *querm*, c'est-à-dire *ver*, parce qu'on la tire des vers.

Marant est à 47°50' de latitude et à 81°15' de longitude, suivant l'observation des Persans. On croit que c'est la ville que Ptolomée appelle Mandagarana. Je n'en ai point fait faire de plan, non plus que de la ville de Nacchivan, parce qu'elles ne m'ont paru ni assez célèbres ni assez belles pour cela. Les Arméniens ont par tradition que Noé a été enterré à Marant, et que ce nom vient d'un verbe arménien qui veut dire *enterrer*. On voit de Marant, quand le temps est serein, le mont où s'arrêta l'arche qui sauva ce patriarche du Déluge. On

le voit aussi de Tauris, à ce que les gens du pays assurent, lorsque le ciel n'a aucuns nuages.

Le 16 nous fimes quatre lieues, toujours tournant entre des montagnes, qui s'approchent fort en quelques endroits mais qui ne se joignent nulle part. Nous arrivâmes à dix heures du matin à Sofian : c'est une petite ville bâtie en une plaine où il y a beaucoup d'eaux et de jardins. Le terroir en est admirablement fertile. Des auteurs croient que c'est l'ancienne Sofia de Médie. D'autres tiennent qu'elle a été nommée Sofian des Sofis, qui y établirent leur demeure lorsque Ismaël premier quitta Ardevil et transporta la cour à Tauris.

Le soir, le sieur Azarie, cet honnête homme arménien dont l'on a parlé, prit les devants avec mes passeports et les lettres de recommandation que j'avais prises des gouverneurs [II, 315] de Géorgie et d'Arménie. Je le chargeai de les faire voir au douanier de Tauris, et de le prier de ma part de donner ordre qu'on me laissât passer avec mes gens. Je trouvai le lendemain qu'il s'était fort bien acquitté de la commission, et qu'on avait donné l'ordre aux portes tel que je le souhaitais.

FIGURE XI <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10503900/f220.image>

Ce jour-là 17 nous arrivâmes à Tauris après avoir fait six lieues sur la même route que les jours précédents, par des plaines belles et fort fertiles où toutes les terres sont labourées et où l'on voit quantité de villages. Il y a 53 lieues persanes, qui sont d'environ cinq mille pas chacune, d'Irivan à Tauris. On les fait facilement en six jours sur ses chevaux. Les caravanes y mettent le double. Les chameaux ne font d'ordinaire que quatre lieues par jour, et portent six ou sept cents pesant. Les chevaux et les mulets, qui ne portent d'ordinaire que deux cent vingt et un homme dessus, font cinq à six lieues.

La figure qui est ici à côté donne sans doute une grande idée de Tauris. C'est effectivement une grande et puissante ville, et c'est la seconde de la Perse en rang, en grandeur, en richesses, en commerce, et en nombre d'habitants. Elle est située au fond d'une plaine, au bas d'une montagne que les auteurs modernes veulent être le mont Oronte ou Baronte, selon Polybe, Diodore, et Ptolomée. Sa figure est fort irrégulière et difficile à nommer, comme ce plan le fait connaître. Elle n'a ni murs ni fortifications qui servent. Un petit fleuve nommé Spingtcha passe au travers. [II, 316] Il fait souvent de grands ravages, et emporte les maisons qui sont le long de ses bords. Il en passe un autre joignant la ville au septentrion, qui depuis le printemps jusqu'à l'automne n'est pas moins large que la Seine l'est à Paris durant l'hiver. Il s'appelle Agi, c'est-à-dire *salé*, à cause que six mois durant l'eau en est salée par des torrents qui s'y jettent en passant sur des terres couvertes de sel. On n'y manque pas de poisson. La ville est divisée en neuf quartiers, et partagée⁶⁴ comme presque toutes les autres villes de Perse en Haydar et Neamet-olahy, qui sont les noms des deux factions qui divisaient au XV^e siècle toute la Perse, comme en Italie celles des Guelphes et des Gibelins. Elle a quinze mille maisons et quinze mille boutiques. Les maisons en Perse sont séparées des boutiques, qui sont la plupart en de longues et larges rues voûtées de 40 à 50 pieds de hauteur. Ces rues s'appellent *basar*, c'est-à-dire marché. Elles font le cœur de la ville ; les maisons sont sur les dehors. Presque toutes ont un jardin. Je n'ai pas vu à Tauris beaucoup de palais et de maisons magnifiques, mais il y a d'aussi beaux bazars qu'en lieu de l'Asie, et il fait admirablement beau voir leur vaste étendue, leur largeur, leurs beaux dômes et les voûtes qui les couvrent, le grand peuple qui y est durant le jour, et la quantité de marchandises dont ils sont remplis. Le plus beau de tous, et où se vendent les pierreries et les plus précieuses marchandises, est octogone et fort spacieux. On le nomme *kaisérié*, c'est-à-dire marche royal. Il a été bâti environ l'an 850 de l'Hégire par le roi Hassen, [II, 317] qui faisait sa résidence à Tauris. Quant aux autres lieux destinés au public, ils ne sont pas moins

⁶⁴ L'original porte : *partagés*.

beaux ni moins remplis. On y compte trois cents caravanserais. Il y en a de si spacieux qu'il peut loger trois cents personnes en chacun. Les cabarets à cahvé, à tabac, et à ces boissons fortes qu'on fait avec le suc de pavot, les bains, et les mosquées, répondent bien à la grandeur et à l'éclat de ces autres édifices.

Les mosquées de Tauris sont au nombre de deux cent cinquante. Les principales sont marquées dans le dessein. On ne dira rien de chacune en particulier, parce qu'elles ne sont pas autrement faites que les belles mosquées de la ville capitale du royaume dont l'on trouvera dans ce volume des descriptions et des plans. La mosquée d'Ali-cha est presque toute détruite. On en a réparé le bas où le peuple va à la prière, et la tour qui est fort haute. C'est la première qu'on découvre en venant d'Irivan. Cette mosquée a été bâtie il y a 400 ans par Coja-ali-cha, grand vizir de sultan Kazan, roi de Perse, qui faisait sa résidence à Tauris, et qui y a été enterré. Son sépulcre se voit encore à présent en une grande tour ruinée que l'on appelle de son nom, Monar-can-Kazan. La mosquée qu'on appelle *le maître apprenti*, qui est aujourd'hui ruinée, a été construite il y a trois cent vingt ans par Emircheik-Hassan. Celle qui est marquée *O* dans le plan est la plus belle de Tauris. Tout le dedans et partie du dehors est doré. Elle a été bâtie l'an 878 de l'Hégire par un roi de Perse nommé Geoncha, ou *le roi du monde*. Celle [II, 318] des deux tours est petite, mais ses deux tours sont d'une architecture particulière et fort industrielle, car elles sont l'une sur l'autre, et celle d'en haut a beaucoup plus de hauteur et plus de diamètre que celle d'en bas qui lui sert de base. Il y a trois hôpitaux dans la ville ; ils sont assez propres et bien entretenus. On n'y loge guère, mais on y donne à manger deux fois le jour à tous ceux qui y viennent. Les hôpitaux s'appellent à Tauris *ach-tacon*, c'est-à-dire lieux où l'on fait profusion de vivres. Au bout de la ville, à l'occident, il y a, sur une petite montagne, un fort joli ermitage qu'on appelle *Ayn ali*, c'est-à-dire les yeux d'Ali. Les Persans disent que ce calife que leur Prophète fit son gendre a été le plus bel homme dont on ait jamais ouï parler. Et lorsqu'ils veulent signifier une fort belle chose, ils disent : *C'est les yeux d'Ali*. Cet ermitage est une des dévotions et une des promenades des Taurisiens.

Au-dehors de Tauris, au levant, on voit un grand château, presque tout détruit, qu'on appelle Cala-Rachidié. Il fut bâti il y a 400 ans par Cojé-Rechid, grand vizir du roi Cazan. L'histoire rapporte que ce roi avait deux grands vizirs parce qu'il était prévenu qu'un seul ne pouvait suffire à toutes les affaires d'un aussi grand royaume qu'était le sien. Abas le Grand, voyant ce château ruiné, et jugeant qu'il était situé fort avantageusement pour défendre la ville et pour la commander tout ensemble, le fit rebâtir il y a près de cent ans⁶⁵ ; ses successeurs en ont jugé autrement, et l'ont laissé tomber en ruine. [II, 319]

On voit encore en cette ville les restes des principaux édifices et des fortifications que les Turcs y construisirent durant les divers temps qu'ils en ont été les maîtres. Il y a peu de rochers et de pointes de montagnes joignant la ville où l'on ne voit des ruines de forts et des monceaux de masures. J'en ai visité soigneusement une grande partie, mais je n'y ai découvert aucune antiquité. On n'y déterre que de la brique et des cailloux. Ce qui reste de plus entier parmi ces édifices de la construction des Turcs est une grande mosquée dont le dedans est incrusté de marbre transparent et tout le dehors est fait de parqueterie à la mosaïque. Les Persans tiennent ce lieu souillé à cause qu'il a été bâti par les Turcs, dont ils détestent la créance. Entre ces masures dont l'on a parlé, on fait remarquer, sur les dehors de Tauris au midi, celles du palais des derniers rois de Perse, et à l'orient celles du château où les Arméniens disent que Cosroes logeait, et où il mit en garde la vraie croix et toutes les autres dépouilles sacrées qu'il emporta de Jérusalem.

La place de Tauris est la plus grande place de ville que j'aie vue au monde ; elle passe de beaucoup celle d'Ispahan. Les Turcs y ont rangé plusieurs fois trente mille hommes en

⁶⁵ Le premier texte disait cinquante ans, la mise à jour étant prescrite dans l'errata.

bataille. Les soirs cette place est remplie du menu peuple qui vient se divertir aux passe-temps qu'on y donne. Ce sont des jeux, des tours d'adresse et des bouffonneries comme en font les saltimbanques, des luttes, des combats de taureaux et de béliers, des récits en vers et en prose, et des danses de [II, 320] loups. Le peuple de Tauris prend son plus grand divertissement à voir cette danse, et l'on y amène de cent lieues loin des loups qui savent bien danser. Les mieux dressés se vendent jusqu'à cinq cent écus la pièce. Il arrive souvent pour ces loups de grosses émeutes qu'on a bien de la peine à apaiser. Cette grande place n'est pas vide le jour ; c'est un marché de toute sorte de denrées et de choses de peu de prix. Il y a encore une autre grande place à Tauris, et c'est celle qui paraît dans le dessin au-devant de ce château détruit qu'on appelle le château de Jafer-Pacha. C'était, à ce qu'on dit, la place d'armes de ce château ; c'est à présent la boucherie. On y tue et l'on y écorche toutes les grosses viandes qu'on vend en tous les lieux de la ville.

J'ai fait beaucoup de diligence pour apprendre à combien se monte le nombre des habitants de Tauris ; je ne crois pourtant pas le savoir au juste, mais je pense qu'on peut dire sûrement qu'il va à 550 000 personnes. Plusieurs gens de qualité de la ville m'ont voulu faire accroire qu'il va à plus de onze cent mille.

Le nombre d'étrangers qui se trouve là en tout temps est aussi fort grand. Il y en a de tous les endroits de l'Asie, et je ne sais s'il y a sorte de marchandise dont l'on ne puisse y trouver magasin. La ville est remplie de métiers en coton, en soie, et en or. Les plus beaux turbans de Perse s'y fabriquent. L'ai ouï assurer aux principaux marchands de la ville qu'on y fabrique tous les ans six mille balles de soie. Le commerce de cette ville [II, 321] s'étend dans toute la Perse et dans toute la Turquie, en Moscovie, en Tartarie, aux Indes, et sur la mer Noire.

L'air de Tauris est froid et sec, fort bon et fort sain, et l'on ne se plaint point qu'il contribue à aucune mauvaise disposition des humeurs. Le froid y dure longtemps parce que la ville est exposée au nord, et qu'au sommet des montagnes qui sont autour il y a de la neige durant neuf mois de l'année. Le vent y souffle presque toujours au soir et au matin. Il y pleut souvent hormis en été, et l'on y voit des nuages en toutes les saisons de l'année. La latitude est 38°, la longitude 82°. Il y a abondance de toutes choses nécessaires à la vie, et l'on y vit assez délicieusement et à fort bon marché. La mer Caspienne, qui n'en est qu'à quarante lieues, lui fournit du poisson. On en prend aussi dans le fleuve d'Agi, dont on a parlé, mais ce n'est que quand les eaux sont basses. La livre de pain n'y coûte d'ordinaire que deux liards, celle de viande que dix-huit deniers. La volaille, le gibier, les fruits, le vin, et le fourrage y sont aussi bon marché à proportion. Les légumes s'y donnent presque pour rien, particulièrement les asperges. L'été il y a abondance de daims et de gibier d'eau, mais comme les Persans n'aiment pas le gibier on tue peu de daims et d'autres bêtes fauves. Il y a aussi des aigles dans les montagnes ; j'y ai vu vendre un aigle cinq sous par des paysans. Les gens de qualité volent cet oiseau avec l'épervier ; ce vol est quelque chose de tout à fait curieux et fort admirable. La façon dont l'épervier abat l'aigle, [II, 322] c'est qu'il vole au-dessus fort haut, fond sur lui avec beaucoup de vitesse, lui enfonce les serres dans les flancs, et de ses ailes lui bat la tête en volant toujours. Il arrive pourtant quelquefois que l'épervier et l'aigle tombent tous deux ensemble. Les éperviers arrêtent aussi les biches de cette sorte et en rendent la prise fort facile aux chasseurs. Si ceci est remarquable, ce que je vais dire ne l'est pas moins : c'est qu'on assure qu'il croît de soixante sortes de raisins aux environs de cette ville. Il n'y en a point en Perse où l'on puisse mieux vivre, ni plus délicieusement, ni à meilleur marché qu'à Tauris.

On voit aux environs de la ville de grandes carrières de marbre blanc. Il y en a une espèce qui est transparent. Il se forme, à ce qu'on dit, de l'eau d'une fontaine minérale qui se congèle peu à peu. Il y a fort proche aussi deux mines considérables, une de sel et une d'or. On ne travaille plus depuis longtemps à celle d'or, parce qu'on a toujours trouvé que ce qu'on

en tirait rendait à peine les frais du travail. Le peuple est prévenu qu'il n'y a nul profit à y travailler. Il y a aussi des eaux minérales en quantité. Les plus renommées et les plus fréquentées sont celles de Baringe, à demi-lieue de Tauris, et celles de Seid-kent, autre village qui en est à six lieues. Ces eaux sont sulfurées. Il y en a de froides et de bouillantes.

Je ne sais s'il y a une autre ville au monde dont les auteurs modernes soient plus en dispute pour en savoir l'origine et le nom qu'elle avait dans ses commencements. [II, 323] Nous rapporterons les opinions des plus célèbres d'entre eux, mais il est bon d'avertir auparavant que les Persans appellent cette ville Tébris, et qu'en l'appelant Tauris, comme font les peuples de l'Europe, c'est seulement pour suivre l'usage et afin d'être plus facilement entendus. Teixera, Olearius, et d'autres auteurs soutiennent que Tauris est la ville que Ptolomée, en la cinquième table d'Asie, appelle Gabris, le *G* ayant été mis pour le *T* par un changement facile dans la langue grecque, comme ils prétendent. Leunclavius, Jove et Aython veulent que ce soit la ville que cet ancien géographe appelle Terva, au lieu de Tevra, par la transposition d'une des lettres du mot ; mais Terva étant placée en Arménie, et étant certain que Tauris est en Médie, ces deux noms ne peuvent nullement convenir à une même ville. La ressemblance de nom est sans doute ce qui a trompé ces auteurs. Le mot de Tebris est persien. Il a été donné à cette ville l'an 165 de l'Hégire, comme nous le dirons plus amplement ; et comme il y avait alors plusieurs centaines d'années que Ptolomée avait écrit, il faut croire que Terva et Gabris sont des villes fort différentes de Tauris. Niger dit que c'est Tigranoama ; d'autres auteurs la prennent pour Tigranocerta ; quelques-uns ont opinion que c'est la Suze de Médie, si célèbre dans l'Écriture ; d'autres écrivains soutiennent que c'est la ville qui est nommée, dans le livre d'Esdras, Acmetha ou Amatha. Il y en a qui la mettent en Assyrie, comme Ptolomée et son interprète ; d'autres la placent en Arménie, savoir Niger, Cédrene, Aython, [II, 324] et Jove, comme on l'a dit. Marc Paul, Vénitien, la place au pays des Parthes. Calcondile la porte encore plus loin, car il la met en la province dont Persépolis était autrefois la capitale. Enfin c'est une confusion étrange que la multitude d'opinions qu'on a eues là-dessus. La plus raisonnable, à mon avis, est celle de Molet, qui a traduit et commenté Ptolomée, d'Ananie, d'Ortelius, de Golnits, de Teixera, de La Vallée, de l'Athlas, et de presque tous les autres auteurs géographes modernes, savoir que Tauris est l'ancienne et la fameuse Ecbatane, dont il est fort parlé dans l'Écriture sainte et dans les anciennes histoires de l'Asie. Minadoi⁶⁶, auteur italien si je ne me trompe, a fait un traité exprès pour le prouver. J'ajoute sur ce sujet qu'on ne voit pourtant à Tauris nuls monuments de son antiquité, ni aucuns restes du superbe palais d'Ecbatane où les monarques de l'Asie passaient l'été, ni de celui de Danier, qui servit depuis de mausolée aux rois de Médie, dont parle Joseph au livre X⁶⁷ et qu'il assure avoir été encore entier de son temps. Si ces magnifiques et superbes palais étaient sur pied il n'y a que treize siècles au même lieu où est Tauris, les ruines mêmes s'en sont perdues ; car parmi toutes celles qu'on voit dans la banlieue de cette ville, il n'y a que de la brique, de la terre et des cailloux, qui sont des matériaux qu'on n'employait pas anciennement en Médie à la structure des palais des grands.

Les historiens persans marquent unanimement le temps de la fondation de Tauris à l'an 165 de l'Hégire, mais ils ne s'accordent [II, 325] pas bien des autres particularités. Quelques-uns en rapportent la fondation à la femme de Haron Rechid, calife de Bagdad, nommée Zebd-el-çaton, nom qui signifie *la fleur des dames*. Ils racontent qu'étant malade à la mort, un médecin mède la guérit en peu de temps, de quoi la princesse, ne sachant comment le récompenser, fit dire au médecin de choisir lui-même la récompense, et que le médecin demanda qu'on fit bâtir en son pays une ville en son honneur ; ce qui ayant été

⁶⁶ Giovanni Tommaso Minadoi (1549-1615), auteur d'une *Histoire de la guerre entre Turcs et Persans* (1587).

⁶⁷ C'est-à-dire celui de Nabucodonozor II : Joseph, *Antiquités juives*, livre X, chap. XI, §1.

exécuté avec beaucoup de soin et de diligence, il nomma cette nouvelle ville Tebris, pour marque qu'elle devait son origine à la médecine : car *teb* signifie médecine, et *ris* est le participe de *ricten*, qui veut dire verser, répandre, faire largesse. Voilà l'opinion de quelques-uns. Celle des autres a quelque chose de semblable. Ils disent que Halacoukan, général de Haron Rechid, ayant été deux ans malade d'une fièvre tierce dont il désespérait de guérir, il en fut merveilleusement délivré dans l'endroit même où est à présent Tauris par une herbe qu'il y trouva, et que pour perpétuer la mémoire d'une si heureuse guérison il fit bâtir cette ville et la nomma Tebrift, c'est-à-dire *la fièvre s'en est allée*, car *teb* signifie aussi fièvre, et *rifft* vient du verbe *reften*, qui veut dire partir, s'en aller ; et que c'est par corruption ou par adoucissement qu'on dit Tebris au lieu de Tebrift. Mirza-thaer, un des plus savants hommes de qualité qu'il y ait en Perse, fils de Mirza Ibrahim, intendant de la province, m'a donné une autre raison de cette étymologie, savoir qu'au temps qu'on bâtissait la ville, l'air y était extrêmement [II, 326] bon et favorable contre les fièvres ; que cette qualité y attirait beaucoup de gens, et qu'en vue de cela on la nomma Tebris, comme qui dirait *dissipant la fièvre*. Ce seigneur m'a assuré qu'il y a au trésor du roi à Ispahan des médailles avec l'inscription de cette Zebd-el-caton, femme du calife Haron Réchid qu'on trouva à Maranthe, ville proche de Tauris, avec quantité d'autres d'or et d'argent au coin des anciens rois de Médie ; et qu'il en avait remarqué avec des figures et des inscriptions grecques dont il se souvenait que le mot était ce Dakianous. Je lui dis que je ne connaissais point ce nom-là, mais que ce pourrait bien être celui de Darius.

L'an 69 de la fondation de Tauris, la ville fut presque toute abattue d'un tremblement de terre. Moutevekel, calife de Bagdad, de la race des Abas qui régnait alors, la fit relever et agrandir. Cent quatre-vingt-dix ans après, le 14 du mois de Sefer, un autre tremblement plus violent que le premier la ruina toute entière en une nuit. La géographie persane conte qu'il y demeurait alors un savant astrologue de Chiras nommé Aboutaher, nom qui signifie *père juste*, lequel avait prédit que le tremblement arriverait à l'entrée du soleil au signe du scorpion l'an 235^e de l'Hégire, qui répond au 849^e de l'époque chrétienne, et qu'il renverserait toute la ville ; de quoi, voyant que le peuple ne voulait rien croire, il alla faire instance au gouverneur d'employer la force pour mettre le monde hors de la ville. Le gouverneur, qui [II, 327] était aussi lieutenant du calife en toute la province, ayant eu toujours une grande créance en la judiciaire de cet astrologue, se rendit à ses instances, et n'oublia rien pour faire aller le monde à la campagne ; mais comme le peuple persistait à traiter de vision la prédiction de ce tremblement, et soupçonnait de quelque méchanceté cachée l'action du gouverneur, il n'en sortit pas la moitié. Le tremblement arriva justement à l'heure marquée dans la prédiction, et quarante mille personnes en furent accablées. L'année suivante Emir Dineveron, fils de Mahamed-Roudaniaredi vice-roi de Perse, eut ordre du calife de faire relever la ville plus grande et plus belle qu'auparavant, et de savoir du célèbre astrologue Aboutaher sous quel ascendant il y fallait travailler. Il marqua celui du scorpion, et assura que la nouvelle ville n'aurait nuls tremblements de terre à craindre, mais qu'elle était menacée de grands débordements d'eaux. L'événement, ajoute l'histoire, a vérifié en toutes manières la vérité de la prédiction. Tauris devint depuis ce rétablissement merveilleusement grande, célèbre, et florissante. On assure que du règne de Sultan Cazan il y a 400 ans, la largeur était, nord et sud, depuis Ayn Ali, ce petit mont dont on a parlé, jusqu'à la montagne opposée qui s'appelle Tchurandog, et sa longueur était depuis le fleuve Agi jusqu'au village Banninge, qui est à deux lieues par-delà la ville. L'histoire remarque pour une preuve du grand peuple dont cette ville était alors habitée, que la peste y étant survenue, il mourut 40 mille personnes en un quartier sans qu'il y parût. [II, 328]

L'an 896 de l'Hégire, et 1490 de Jésus-Christ, les princes de la race de Cheik Sefi, ayant envahi la Perse, transportèrent d'Ardevil, qui était leur patrie, le siège de l'empire en cette ville. Selim la prit à composition, l'an 1514, deux ans après que le roi de Perse, qui ne

s'y tenait pas en sûreté, s'en fut retiré, et eut établi sa résidence à Casbin. Selim demeura peu à Tauris, mais il en emmena de riches dépouilles et trois mille familles d'artisans, la plupart Arméniens, qu'il établit à Constantinople. Peu après son départ, le peuple de Tauris se souleva, et s'étant jeté inopinément sur les Turcs à la faveur d'une armée persane, il en fit un furieux carnage et se rendit maître de la ville. Selim mourut sans la pouvoir reprendre, mais son successeur Soliman le Grand le fit par le moyen d'Ibrahim Bacha généralissime de ses armées. Il se rendit maître de cette ville puissante, et il y fit faire un grand château que l'on assure qu'il munit de trois cent cinquante pièces de canon et d'une garnison de quatre mille hommes, mais cela n'empêcha pas le peuple de se soulever encore après son départ. Ce même Ibrahim Pacha fut envoyé pour tirer vengeance au bout de trois années, à savoir l'an 955 de l'Hégire, et 1548 de Jésus-Christ. Il la prit d'une manière fort cruelle : car ayant emporté la ville d'assaut, il la donna au pillage à son armée, qui y commit des excès d'inhumanité et de fureur auparavant inouïs. En un mot, tout ce qu'on peut commettre de cruauté par le fer et par le feu. Le palais du roi Tahmas et tous les édifices considérables furent détruits jusqu'aux fondements. [II, 329] Avec tout cela, cette ville se souleva encore au commence du règne d'Amurat, et à l'aide de peu de troupes persanes fit passer au fil de l'épée dix mille Turcs qui y étaient en garnison. Amurat, effrayé du courage des Taurisiens, envoya une puissante armée sous la conduite d'Osman, son grand vizir, pour les détruire et pour les assujettir entièrement. L'armée entra dans la ville et la saccagea. C'était l'an 944 au compte des mahométans, et 1585 au nôtre. On fit réparer ensuite toutes les fortifications que les Turcs y avaient construites auparavant. Dix-huit ans après cette expédition, savoir l'an 1603 Abas le Grand reprit Tauris sur les Turcs, avec peu de gens, mais avec une adresse, une diligence, et une bravoure à peine croyables. Il distribua ses plus braves soldats en plusieurs pelotons qui en même temps surprirent les corps de garde des Turcs, qui étaient aux avenues, et ils les égorgèrent tous si promptement qu'on n'en eut aucune nouvelle à la ville. Ces pelotons étaient suivis d'un gros de cinq cents hommes déguisés en marchands. Ils entrèrent dans la ville en disant qu'ils avaient laissé la caravane à une journée. On les crut parce que c'est la coutume des caravanes qu'à l'approche des grandes villes les marchands prennent les devants, outre qu'on s'imagina que ces gens avaient été reconnus aux corps de garde. Abas les suivait de près, et dès qu'il les vit entrés il fondit dans la ville à la tête de six mille hommes. Deux de ses généraux à même temps firent la même chose chacun d'un autre côté. Les Turcs surpris se rendirent [II, 330] à condition seulement d'avoir la vie sauve. L'histoire remarque que le jour de cette expédition, ce grand roi fit prendre pour la première fois des mousquets à un régiment qui le suivait, et qu'en ayant vu l'effet, il ordonna à une partie de ses troupes de se servir toujours d'armes à feu. Les Persans auparavant n'en avaient jamais porté à la guerre.

Pour ne laisser rien à dire sur l'histoire de Tauris qui mérite tant soit peu d'être su, il faut rapporter ce que les auteurs arméniens ont écrit. Ils disent que cette ville est une des plus anciennes de l'Asie, et qu'on l'appelait autrefois *Cha-hasten*, c'est-à-dire place royale, parce que les roi de Perse y faisaient leur séjour ; et qu'un roi d'Arménie nommé Cosroes changea ce nom de Cha-hasten en celui de Tauris, qui en arménien littéral signifie *lieu de vengeance*, parce qu'il défit là le roi de Perse qui avait fait assassiner son frère. Le gouverneur de la province de Tauris est le premier du royaume ; il est attaché à la charge de généralissime. Il rend trente mille tomans par an, qui font un million trois cent cinquante mille livres, sans compter le casuel, qui est grand dans les gouvernements de l'Asie. Le gouverneur a titre de Becler-béc. Il entretient trois mille hommes de cavalerie, et il a sous lui les *cams* ou gouverneurs de Cars, Oroumi, Maraga, Ardevil, et vingt sultans, qui tous ensemble entretiennent onze mille.

J'allai loger à Tauris à l'hospice des Capucins qui étaient venu au-devant de moi ; ils n'étaient que deux. Je les priai de tenir mon arrivée secrète une quinzaine de jours ; [II, 331]

c'était afin de me remettre en équipage et mes affaires en bon ordre comme elles étaient avant ma déroute de Mingrèlie, et pour mettre en si bon état tout ce que je portais au roi que je pusse le montrer en arrivant à la cour ; mais l'on sut incontinent mon arrivée. Mirzathaer fils de l'intendant et receveur général de la province et reçu en survivance, apprit que les Capucins avaient des hôtes. Il envoya le 22 dire au supérieur qu'il s'étonnait qu'il ne fût pas venu lui donner avis de l'arrivée et de la qualité des Européens qu'il avait reçus dans sa maison. Le Père en alla faire des excuses à ce seigneur, et lui dit de ma part que je n'eusse pas manqué d'aller le saluer si j'eusse pu sortir, mais que j'étais arrivé en assez mauvais état, et qu'en peu de jours je m'acquitterais de ce devoir.

Le 23 ce seigneur, de qui j'avais eu l'honneur d'être connu à mon premier voyage, vint me voir avec le fils du can de Guenjé. Il me fit force caresses. Il fut deux heures entières assis dans ma chambre à me faire conter les nouvelles de l'Europe, particulièrement pour les sciences et les arts. Il eut ensuite la complaisance de me conter la fortune de sa maison et les emplois de ses frères. Il est l'aîné de trois jeunes seigneurs, tous dans la fortune, et qui remplissent de belles charges. Son père est intendant et receveur général du domaine du roi en toute la province d'Azerbayan, comme je viens de le dire. C'est ce Mirza Ibrahim dont le livre du *Couronnement de Soleiman* raconte divers incidents. Il n'était pas alors à Tauris ; les devoirs de son emploi le tenaient occupé [II, 332] à Chirvan, ville proche de la mer Caspienne. Ce Mirzathaer faisait sa charge en son absence. Il a beaucoup de littérature arabesque, persienne, et turquesque. Un Capucin lui a enseigné durant plusieurs années la philosophie de nos écoles et toutes nos sciences. C'est un seigneur de grande érudition et d'un esprit adroit et fort civil. Après deux heures d'entretien il me pressa de lui montrer des bijoux et de l'horlogerie qu'il pût acheter. Je n'en avais nulle envie, et je n'étais pas bien en état de le faire, pour les raisons que j'ai dites. Mais il m'en pressa si fort et de si bonne grâce que je ne pus le refuser. Je lui fis voir une partie des bijoux de petit prix que j'avais. Il en emporta diverses pièces.

Le soir, Tahmas Bek, qui fait la charge de gouverneur d'Azerbayan à la place de Mansour Can son père, qui est toujours à la cour, m'envoya visiter par son orfèvre et me fit dire que je l'obligerais de l'aller voir le lendemain et de lui porter des bijoux et des raretés de peu de prix. Je répondis que je n'y manquerais point, en effet j'allai le voir ce jour-là et Mirzathaer aussi.

Le 25 on eut chez ces seigneurs la confirmation et le détail de la nouvelle qu'on avait apprise un mois avant d'un vol fait le mois de décembre précédent à la grande caravane qui va d'Ispahan aux Indes par terre. Elle part une fois l'an au mois d'août et prend sa route par Candahar, qui est dans la Bactriane. Ce vol était fort considérable par le nombre de gens et par la quantité de richesses qu'il y avait dans la caravane, et par les suites qu'il eut. Il se fit à trois journées [II, 333] des frontières de l'Inde par les Agvan, peuple à peu près comme les Tartares, et qui sont tributaires de la Perse. Ils eurent avis des journées de la caravane, et ils la surprirent à un passage avantageux pour un tel coup. Ils n'étaient qu'au nombre de cinq cents hommes, mais tous bien montés et bien résolus. La caravane en avait deux cents d'escorte, et était forte de deux mille personnes, la plupart Indiens. L'escorte ne fit presque point de résistance et se mit à fuir. La plupart des gens de la caravane, prenant exemple de ceux qui la devaient défendre, prirent la fuite après eux. Il n'y eut en tout qu'onze hommes de tués, tant on fit peu de résistance. Il ne faut pas s'en étonner, car les caravanes, et particulièrement celles des Indes, sont composées en parties d'Arméniens et d'Indiens, gens à qui pour la plupart un bâton fait peur. Les autres qui ont du courage se trouvent seuls et abandonnés, chacun fuit de son côté, et c'est un sauve-qui-peut et un désordre étrange. Le vol fut estimé plusieurs millions. On n'en put savoir le compte juste, les marchands en de pareilles rencontres déguisant la vérité, les uns afin de ne pas perdre leur crédit, les autres de peur qu'on ne découvre qu'ils cachent une partie de ce qu'ils envoient pour en sauver les droits.

Le mémoire qui en fut donné au roi, signé de plus de soixante intéressés, montait à trois cent mille tomans : ce sont treize million cinq cent mille livres, et cependant on assure que ce n'était là que la moitié de la perte. Le gouverneur de Candahar fut accusé d'avoir eu part au vol, et le roi l'envoya prendre [II, 334] prisonnier, commandant de l'amener à Ispahan sur un chameau le carcan au cou avec un seul valet à son choix. On conte que les voleurs qui firent le coup étaient des montagnards, si sauvages et si ignorants des choses du monde qu'ils ne connaissaient ni l'or ni les pierreries. Ils partageaient entre eux la monnaie d'or et d'argent mêlées ensemble au poids sans distinction de métal, et confondaient les perles fines avec les fausses sans y faire de différence. J'ai peine moi-même à croire cela, et je ne l'eusse pas rapporté si tout le monde ne l'assurait constamment.

III Voyage de Tauris à Ispahan

Le premier mai, le lieutenant du gouverneur envoya quérir le supérieur des capucins pour savoir s'il n'avait nulle connaissance de l'arrivée du patriarche d'Arménie dont l'on a parlé, et du lieu où il s'était caché. Nous le savions bien tous, mais on n'avait garde de le dire, sachant à quel dessein on le cherchait. C'était pour l'arrêter et pour le ramener à Irivan. Il s'en était fui six jours auparavant, outré de dépit et de chagrin de voir que dans le soin que le gouverneur prenait pour payer ses dettes il n'avait pas tant en vue de le tirer d'affaire que de se ménager une grosse somme d'argent. Ce gouverneur, suivant l'ordre de la cour dont on a rapporté la teneur, avait envoyé en plusieurs endroits autour d'Irivan [III, 4] lever sur les villages arméniens de quoi payer les dettes du patriarche. Les gens commis à cette levée avaient usé de beaucoup de violence dans l'exécution, se faisant donner en chaque lieu le double de la taxe. Le patriarche apprenait tout cela et le souffrait pour le bien qu'il se promettait d'en tirer. Les premiers deniers étant apportés à Irivan, il prétendit les toucher, mais le gouverneur, bien loin de le lui remettre, n'en voulut donner que la moitié aux gens du douanier de Constantinople, de manière que de quarante-cinq mille livres qu'on avait levées pour son compte, on n'en voulait appliquer que vingt-trois mille au paiement de ses dettes. Il se plaignit de cette injustice et n'en eut point de satisfaction. Le gouverneur lui fit dire qu'il devait se contenter qu'on lui fournît avec le temps de quoi s'acquitter avec le douanier de Constantinople, et qu'il n'avait pas à prendre connaissance de ce qu'on levait pour cela. Il ne s'en fût pas inquiété peut-être sans les cris et les imprécations qu'on faisait contre lui. Sa nation s'était déchaînée contre son procédé. Il résolut de l'apaiser, et de se tirer de l'oppression du gouverneur d'Arménie. Il s'enfuit à dessein d'aller porter ses plaintes à la cour. Le gouverneur, dès qu'il apprit sa fuite, envoya des courriers aux gouverneurs voisins pour le faire arrêter. Il était à Tauris quand le courrier arriva. Les Arméniens de la ville le sauvèrent, non pas en le cachant en quelque lieu secret ou écarté, mais en faisant des présents aux grands ; et comme l'injustice que l'on commettait en son affaire était d'une notoriété [III, 5] publique, on lui facilita les moyens d'aller à Ispahan.

Le 6 [mai] Rustan-Bec, commissaire des guerres, m'envoya donner nouvelles de son arrivée. Il avait appris chez le gouverneur où il logeait que j'étais à Tauris. Je fus le voir le même jour et renouveler l'amitié que j'avais contractée avec lui à mon premier voyage. Ce seigneur est un des plus beaux esprits de la cour et des plus vaillants du royaume. Il est frère du gouverneur de Candahar, celui qu'on accusait du vol de la caravane des Indes, de quoi l'on vient de parler. Son père était gouverneur de l'Arménie. Abas second aimait fort Rustan-Bec à cause de son érudition, de sa valeur, et de sa bonne mine. Il y avait un an que le roi lui avait donné la commission d'aller en Azerboyan faire la revue des troupes et des munitions. Il était à la fin de sa commission, et je sus qu'elle lui avait valu 35 mille écus. J'eus beaucoup de plaisir à l'entretenir. Il me fit voir des cartes de cette province qu'il avait nouvellement dressées, et m'en promit des copies. Et ayant pris un grand planisphère depuis peu imprimé en Europe, il m'y fit remarquer beaucoup de fautes. Je soupai avec lui, il ne me laissa aller qu'à minuit.

Le 7 il me fit l'honneur de me venir voir et de passer toute l'après-dînée dans ma chambre.

Le 8 et les trois jours suivants je retirai de Tahmas-Bec et de Mirzathaer tout ce qu'ils ne voulurent point acheter, après avoir fait marché de ce qu'ils voulaient avoir. Je ne leur vendis à tous deux que pour mille écus [III, 6] et sans profit. J'eus beaucoup de peine à conclure le marché, mais je fus payé dès qu'il eut été arrêté. Ils me mirent en compte, le premier la faveur de son père auprès du roi, et l'autre celle de ses frères et de son oncle

Mirza-Sadec grand chancelier, et me forcèrent à prendre des lettres de recommandation qu'ils m'offrirent sur eux en compensation du profit que je voulais faire. On ne peut croire les caresses, la flatterie, l'engageant et agréable procédé avec quoi les grands en usent en Perse pour leurs intérêts, quelque légers qu'ils soient. Ils agissent avec une si grande apparence de sincérité qu'il faut bien connaître le génie du pays et de la cour pour n'être pas leur dupe.

Le 13 [mai] je fus prendre congé de Rustan-Bec, qui devait partir deux jours après pour Ardevil. Il me fit la faveur de m'accorder un long entretien sur la conduite que je devais tenir à Ispahan pour avoir un heureux succès. Il me donna beaucoup de bons avis et des lettres de recommandation pour ses parents et pour Cosrou-Can, colonel des mousquetaires. C'est un des plus puissants seigneurs et des plus considérés à la cour. Voici mot à mot la traduction de celle qui était pour ce seigneur.

DIEU.

« On mande au plus illustre seigneur de la terre et on fait savoir à son cœur très noble et très généreux que le seigneur Chardin, marchand français, la fleur des chrétiens, qui avait été envoyé en Europe par le feu roi, lequel a [III, 7] présentement sa ^a*demeure* au ciel, pour apporter de ce pays de riches ouvrages de pierrerie, en est revenu depuis quelques jours et vient d'arriver en cette royale ville de Tauris. L'amitié et la confiance que nous avons autrefois contractée ensemble l'a porté à me communiquer ses affaires. Il m'a témoigné qu'à cause que le grand roi qui l'a envoyé en Europe s'est envolé au royaume des esprits et est devenu citoyen du paradis, il désirait que moi qui suis son intime ami ^bl'*adressasse* à une personne considérable par la prudence de la conduite et par la grandeur de la dignité, et qui sût rendre parfaitement de bons offices, afin de s'en servir d'un canal pour arriver à la présence du roi très noble, très haut et très saint. Il s'est aussi particulièrement informé à moi, qui suis votre intime, des grandes et royales qualités que vous possédez ; et l'ayant charmé par le récit que je lui en ai fait, il m'a découvert un extrême désir d'avoir ^cl'*honneur* d'être recommandé à la bonté des ^d*esclaves* de V. A. Moi qui en suis le véritable ami, je le recommande de tout mon cœur à vos soins glorieux, et tout ce qui concernera ses affaires et ses intérêts. Il espère beaucoup de votre royale faveur, et se fait sûr que V. A. ayant compris ses besoins par la lettre de moi votre serviteur, Elle fera en sorte que les bijoux précieux qu'il a apportés auront le bonheur d'aller dans les mains bénites du roi très noble. Une si généreuse faveur remplira de grandes espérances cet illustre chrétien et tous les autres marchands de sa nation que le commerce attire en ce saint royaume. »

^aLe mot que j'ai traduit par *demeure* signifie proprement *aire d'aigle*. Les Persans en [III, 8] parlant de leurs rois défunts ajoutent d'ordinaire ces mots : *Krel-lokdachion*, c'est-à-dire *dont le nid est au ciel*.

^bIl y a dans l'original *l'envoyasse au service*. C'est une phrase du langage persan de dire *le lui recommander si fortement, qu'il ait ses intérêts aussi chers, que s'il était son domestique*.

^cLes Persans, pour dire *avoir l'honneur*, disent *être anobli*.

^dOn a déjà parlé de cette figure de rhétorique dont les Persans se servent en disant *les esclaves d'un seigneur* pour signifier le seigneur même.

Le 18 [mai] je pris congé du lieutenant du gouverneur et de Mirzathaer. Ils étaient tous deux ensemble. L'un et l'autre eurent la bonté de m'offrir un conducteur. Je les en remerciai fort humblement, et leur dis que s'ils croyaient que j'en eusse besoin pour la sûreté, je les suppliais d'avoir la bonté de m'en donner. Ils répondirent que les passeports du roi que j'avais étaient une suffisante escorte, puisque je pouvais en les montrant prendre du monde partout où je voudrais, autant qu'il me plairait ; que j'étais en pays de sûreté ; et que l'offre

qu'ils me faisaient était seulement pour témoigner qu'ils étaient disposés de tout contribuer à mon voyage. Des gens de qualité qui étaient là m'ayant dit au même temps que je n'avais besoin de personne, je me contentai de demander à Mirzathaer un passeport pour les receveurs de douanes et des péages, afin de n'être pas obligé de déployer [III, 9] ceux du roi. Il me le fit aussitôt expédier et le plus honnêtement du monde, comme on le peut voir dans la version que voici.

DIEU.

« Aujourd'hui second jour du mois de Sefer le victorieux, l'an 1084. Le seigneur Chardin, marchand, la fleur des marchands et des Européans, est sur son départ pour la cour. Il est chargé d'un merveilleux amas de bijoux précieux et d'autres raretés dignes du Seigneur du monde, qu'il a eu ordre d'acheter en son pays et d'apporter aux pieds du trône qui est le vrai saint Siège du ^aVicaire de Dieu. On donne cet avis à tous officiers subalternes, régents, lieutenants de roi, juges civils et criminels, prévôts de villes et de grands chemins, receveurs de droits et de péages, afin qu'ils sachent que cette personne est de grande considération, et qu'en conséquence d'un ordre d'en haut qu'il a en main, il lui faut fournir partout où il ira toutes les choses dont il aura besoin, lui donner toute l'aide et tout le secours raisonnable qu'il demandera, et faire si bien qu'il arrive avec son train, non seulement sans nul malheur et nul mécontentement, mais aussi rempli de satisfaction et d'honneur au palais du très haut. Il faut aussi bien prendre garde de ne lui pas faire sentir de quelque manière que ce puisse être qu'on a quelque prétention sur lui pour nuls droits de péage et de douane, et s'assurer qu'il faut absolument rendre compte tant de sa personne et de ce qu'il porte, que des moindres dégoûts et mécontentements qu'on pourrait lui causer. » [III, 10]

À côté était le sceau, dont la marque est un passage de l'Alcoran, qui signifie : « Ma confession de foi est au nom de Dieu, qui est mon refuge, et de Mahammed l'apôtre de Dieu. »

^aLe mot que j'ai traduit *vicaire* est *calife*, et signifie proprement *successeur*. Les premiers successeurs de Mahammed n'avaient point d'autre titre, et parce que les peuples qui ont suivi sa loi ont toujours cru que Dieu l'avait établi roi et prophète universel, l'avait créé son vicaire et son lieutenant, et lui avait donné le droit de gouverner tout le monde au spirituel et au temporel, ses successeurs se sont entêtés de ces titres fastueux, et on fait croire qu'ils leur appartenaient par droit de succession. Or comme la race des rois de Perse qui règne depuis 250 ans prétend tirer son origine de Ali, gendre et successeur de Mahammed, ils s'en sont attribué les vaines qualités et prérogatives. C'est la raison de l'épithète de *vicaire de Dieu* que les Persans donnent à leurs rois.

Le 20 [mai] Mirzathaer m'envoya visiter par un de ses domestiques pour savoir s'il était vrai que je voulusse partir le lendemain seul avec mes gens, et pour me dire que je devais bien m'en donner de garde : que j'attendisse compagnie ; qu'il y avait du danger d'aller seul alors, surtout étant étranger et chargé de beaucoup de bien, parce que c'était la saison que les Curdes, les Sara-nechin, les Turcomans, et tous les autres bergers qui habitent en des tentes à la campagne, et qui sont la plupart voleurs, quittent les plaines à cause de l'ardeur du soleil et vont avec leurs [III, 11] troupeaux et leurs maisons chercher dans les montagnes l'ombre et les pâturages. J'étais véritablement résolu de partir le lendemain, mais je fis réflexion sur l'avis, et je trouvai qu'en effet je hasarderais trop pour gagner sept ou huit jours de temps. Je m'imaginai aussi que ce seigneur en me donnant cet avis voulait tacitement se tirer d'affaire et se déclarer non responsable des mauvaises rencontres que je pourrais avoir. Il me vint encore de plus funestes pensées dans l'esprit ; tout cela m'obligea à retarder mon départ.

Le 26 [mai] il m'envoya donner avis que le frère du prévôt des marchands partait dans deux jours, que c'était un fort honnête seigneur, et que si je voulais avoir sa compagnie, il me recommanderait fortement à lui. Je lui fis rendre mille remerciements du souvenir et de l'affection qu'il témoignait avoir pour moi, et lui fis dire qu'il ne pouvait me rendre de meilleur office que de me mettre en si bonnes mains. Je sus le soir qu'il l'avait fait autant bien qu'on le pouvait désirer. J'eus une extrême joie de ce soin officieux, à cause particulièrement qu'il me désabusait des réflexions que j'avais faites sur ce qu'il m'avait envoyé dire deux jours auparavant.

Le 28 [mai] je partis de Tauris avec ce seigneur frère du prévôt des marchands. C'est un de ces esclaves du roi dont l'on a parlé. Il avait quatorze chevaux et dix valets. Nous fîmes trois lieues en un pays beau et uni entre des montagnes, tirant au midi. Nous logeâmes à Vaspinge, grand bourg de six cent maisons. Quantité de beaux ruisseaux y serpentent [III, 12] de tous côtés. Il est rempli de jardins et de saussaies qui sont toutes de peupliers et de tyls¹ ; on les entretient pour s'en servir à la structure des bâtiments.

Le 29 nous fîmes cinq lieues. Nous passâmes d'abord une petite colline, et marchâmes toujours ensuite par des plaines admirablement belles, fertiles et couvertes de villages. Celui où nous logeâmes se nomme Agi-agach. Ces plaines sont les plus excellents pâturages de la Médie, et j'ose dire du monde. Les plus beaux chevaux de la province y étaient au vert. Il y en avait quelque trois mille. C'est la coutume en Perse de donner l'herbe aux chevaux trente-cinq ou quarante jours durant, depuis avril jusqu'en juin. Cela les purge, les rafraîchit, les engraisse, et les renforce. On la leur donne à l'écurie ou à la campagne, et l'on ne s'en sert point durant ce temps, ni quelques jours après. Le reste de l'été on leur mêle l'herbe et la paille coupée fort menu. Voyant ces beaux pâturages, je demandai à ce jeune seigneur avec qui j'allais s'il y en avait de meilleurs en Médie, et d'aussi belles et aussi grandes plaines. Il me répondit qu'il en avait vu d'aussi belles vers Derbent (c'est la Médie atropatiene²) mais non pas de plus vastes. Ainsi l'on pourrait croire avec assez de fondement que ces plaines sont l'Hypopothon dont parlent les anciens auteurs, et où ils disent que les rois de Médie tenaient un haras de cinquante mille chevaux, et que c'est ici aussi où il faut chercher la plaine de Nyse, si célèbre par les chevaux nysains. Le géographe Étienne³ dit que Nyse était dans le pays des Mèdes. Je contai à ce [III, 13] seigneur les particularités que les histoires rapportent de ces chevaux, et particulièrement celle que rapporte Favorin⁴, que tous les chevaux nysains étaient isabelles⁵. Il me dit qu'il ne l'avait jamais lu ni entendu dire. Je m'en suis enquis aussi durant tout mon voyage à plusieurs personnes d'érudition et de qualité, mais sans apprendre qu'il y eût aucun endroit dans la Médie ni en toute la Perse où tous les chevaux naissent de couleur isabelle.

Le 30 [mai] nous fîmes six lieues par un chemin assez uni qui serpente entre des collines. Après deux heures de marche, nous passâmes proche des ruines d'une grande ville qu'on dit qu'il y a eu là autrefois, et qu'Abas le Grand acheva de détruire. On voit à gauche du chemin de grands ronds de pierre de taille. Les Persans disent que ces ronds ou cercles sont une marque que les Caous, faisant la guerre en Médie, tinrent conseil en cet endroit parce que c'était la coutume de ses peuples que chaque officier qui entrait au conseil portait une pierre avec lui pour lui servir de siège. Les Caous sont des géants persans, ainsi nommés de Kaous roi de Perse, fils de Cobad, fils de Cosrou, qui sont des rois de la seconde race dont

¹ Tilleuls, sans doute, par confusion avec *tille*, « L'écorce des jeunes tilleuls, dont on fait ordinairement des cordes de puits » (*Trévoux*).

² La Médie atropatène, le nord de la Médie.

³ Étienne de Byzance, VI^e siècle, auteur d'un lexique topologique.

⁴ Favorin (ou Favorinus) d'Arles est souvent cité par Aulu-Gelle dans les *Nuits attiques*.

⁵ « Couleur qui participe du blanc et du jaune, qui est d'un jaune bien lavé. Il y a des chevaux d'un poil isabelle. » (*Furetière*.)

les histoires ont été tournées en fables comme sont les romans. Hérodote raconte quelque chose de semblable d'une armée persane qui allait contre les Scythes. Il dit que l'armée étant en Thrace, Darius lui montra un lieu et commanda que chacun y mît une pierre en passant. Ce qui cause le plus d'admiration en considérant ces pierres, c'est qu'il y en a de si grosses [III, 14] que huit hommes auraient peine à les remuer, et qu'on n'aperçoit point qu'elles aient pu être tirées que des montagnes voisines, qui sont à six lieues. Nous trouvâmes sur le chemin trois grands et beaux caravanserais, et logeâmes à un village nommé Caratchiman, situé au bas d'une colline. Il n'est pas si grand que Vaspinge, mais il est aussi beau.

Le 31 [mai] notre traite fut de quatre lieues par des collines et par des vallées, toutes admirablement belles et fertiles. Nous passâmes à mi-chemin à travers un grand village plein de saussaies et de jardins et fort arrosé. On le nomme Turcman parce qu'il y a dans les campagnes qui l'environnent quantité de troupes de bergers ainsi nommés. Nous nous arrê tâmes à Pervaré, autre village de la grandeur et de la beauté de Turcman, et situé de même en un fond au bas d'une colline le long des bords d'un petit fleuve.

Le 1^{er} juin nous fîmes deux lieues en un pays plain et uni comme celui que nous avons traversé les jours précédents, et quatre entre des montagnes où le chemin est fort rude et fort difficile. Un petit fleuve, mais fort rapide, passe au milieu. Il va toujours en serpentant, et l'on est obligé de le passer plusieurs fois pour accourcir le chemin. Nous mîmes pied à terre à Miana. C'est un bourg situé au milieu d'une belle et vaste plaine entouré de montagnes, qui séparent sur cette route la Médie du pays des Parthes. C'est la raison du nom qu'il porte, car *miané* veut dire proprement mitoyen. Il y a en ce bourg un bureau de douane dont les commis ont [III, 15] la réputation de fort tyranniser les petites gens qui y passent. Ils surent qui était le gentilhomme avec qui j'allais, et qui j'étais aussi ; cela leur ôta même la hardiesse de paraître. Il y a ce bon ordre en Perse et presque dans tout l'Orient, que les receveurs de toute sorte de droits n'ont la permission ni l'autorité de rien demander aux personnes de qualité, à aucun officier du roi, quelque petit que soit son office, ni à un étranger de condition. S'ils avaient l'audace d'en approcher pour s'enquérir seulement de ce qu'ils portent, elle serait punie de bastonnades.

Le 2 [juin] nous fîmes tant de temps à guayer⁶ le fleuve de Miana, à cause que le pont était rompu, et nous trouvâmes si rude la montagne qu'il faut traverser au-delà que nous ne pûmes faire que trois lieues. Ce fleuve est à un mille du bourg. Il est rapide et large, surtout où nous le passâmes. On fut plus de deux heures à chercher le gué et à faire passer les chevaux de bagage, qui passèrent tous bien, grâces à Dieu, et cinq heures à traverser la montagne, qui est fort haute et fort roide, et qui fait la séparation entre la Médie et la Parthide. Ces deux grandes provinces sont séparées par une chaîne de montagnes qui est une branche du mont Taurus qui s'étend depuis l'Europe jusques à la Chine, traversant, comme l'on a dit, la Moscovie, la Circassie, la Mingrèlie, la Géorgie, le pays des Parthes, la Bactriane, la province de Candahar, et les Indes. Au haut de la montagne nous vîmes sur une pointe de roche un grand château ruiné. Les Persans le nomment le château de la Pucelle, et disent qu'Ard-chir, l'Artaxerxès [III, 16] des Grecs, le fit bâtir pour servir de prison à une princesse du sang. Abas le Grand le fit ruiner parce qu'il servait de retraite à une troupe de voleurs qui faisaient les souverains dans ces montagnes. On y trouve çà et là de longues chaussées que ce grand prince a fait faire aux endroits difficiles à passer durant l'hiver. Au bout de notre traite nous passâmes sur un beau pont un grand fleuve nommé Kesil-heuzé, c'est-à-dire fleuve doré, et logeâmes à Sémelé. C'est un caravanseraï bâti proche le pont pour loger les voyageurs qui ne peuvent passer outre.

Ce fleuve de Kesil-heuzé est plus grand et plus rapide que celui de Miané. Il a sa source dans les montagnes de Derguesin, tirant vers la Médie apopatiane, au travers de

⁶ Passer le gué ; Richelet ne donne que la forme *guéer*.

laquelle il se rend dans la mer Caspienne après avoir passé par la célèbre ville d'Ardevil. Il sert de bornes à la Médie et au pays des Parthes. On n'a pas de peine à reconnaître, quand on l'a passé, qu'on a changé d'air et de pays, car au lieu que la température de la Médie est assez humide et nébuleuse, qu'elle produit beaucoup de vents et de pluies, et que le terroir du pays est fertile de soi, quoique quelques anciens auteurs en aient autrement écrit, l'air du pays des Parthes est sec au dernier degré, et c'est ce qui fait qu'on n'y voit que rarement durant six mois de l'année ni pluies ni nuages. Le terrain est sablonneux, et la nature n'y produit rien toute seule.

Le pays des Parthes, qui a tenu à son tour l'empire de l'Asie, est la plus grande et la première province de la monarchie persane. Elle est toute du domaine du roi, et n'a [III, 17] point de gouverneur, comme la plupart des autres provinces. Les Persans lui donnent pour limites à l'orient la province de Corasson, qui est la Coromitrène ; au midi celle de Fars, qui est la Perse proprement dite ; l'Azerbeïjan, qui est la Médie, à l'occident ; le Guilan et le Mazanderaan, qui sont l'Hyrcanie, au septentrion. Cette province a deux cent lieues de largeur. L'air y est très sec, comme on l'a dit, et le plus sain du monde presque partout. Elle contient plus de montagnes que de pays plain. Ces montagnes sont nues, et ne produisent (généralement parlant) que des chardons et de la bruyère. Les campagnes sont fertiles et agréables aux endroits où il y a de l'eau, mais où il n'y en a point la terre ne produit rien du tout. Cette grande province a plus de quarante villes, ce qui est beaucoup en Perse, qui n'est pas un empire peuplé à proportion de son étendue.

Les Orientaux appellent le pays des Parthes Arak-agem, c'est-à-dire Arak persienne, pour le distinguer de l'Arabie, qu'ils appellent Arak-arab. Ils l'appellent aussi Balad-le-gebel, c'est-à-dire pays de montagnes, à cause qu'il y en a beaucoup, comme je le viens de dire. Mon opinion est que ces Scythes, de qui les anciens auteurs ont écrit que les Parthes tirent leur origine, sont les petite Tartares qui habitent au septentrion de la Perse, appelés maintenant Yuz Bes, et autrefois Bactriens ; et que cet Arsace dont les histoires grecques rapportent qu'il fonda l'empire des Parthes était du pays de Tamarlan, de Halacou, et de ces autres princes tartares qui ont fait de si [III, 18] grandes et fameuses conquêtes en Asie les derniers siècles passés.

Le 3 [juin] nous fîmes quatre lieues sur la même route que nous avons tenue depuis notre départ de Tauris, savoir au midi. Nous allâmes toujours en beau chemin. Nous avons des montagnes proche de nous à droite et à gauche. Nous logeâmes à Sircham. C'est un grand caravanseraï proche de trois ou quatre petits villages. Il est situé en un terroir fort sablonneux et fort sec. Les commis qui tirent les droits de la traite foraine de la province y tiennent leur bureau.

Le 4 nous fîmes sept lieues par des landes et des sablons. Le chemin y serpente un peu à cause de plusieurs buttes et collines de sable. Il ne laisse pas d'y avoir de côté et d'autre à peu de distance d'assez belles et fertiles campagnes, et çà et là des villages qui font une belle vue. Le fleuve de Zerigan arrose toutes ces campagnes. Nous logeâmes à un grand caravanseraï nommé Niché, bâti entre cinq grands villages.

Le 5 notre traite fut de six lieues par des chemins plus beaux et moins tortus, et sur la même route que le jour précédent. Nous logeâmes à Zerigan. C'est une petite ville qui n'a guère plus de deux mille maisons. Elle est située en une plaine assez étroite, les montagnes qui la renferment n'étant qu'à demi-lieue l'une de l'autre. Le terroir de Zerigan est assez fertile et agréable ; l'air y est bon et frais en été. Les dehors sont remplis de jardins et sont assez divertissants, mais le dedans n'a rien de beau et de remarquable que de grandes ruines. [III, 19]

L'histoire de Perse met la fondation de cette ville sous le règne d'Ardecbir-babécon, plusieurs siècles avant Jésus-Christ. Elle remarque qu'elle était de vingt mille maisons, ce qui paraît assez vraisemblable, car à plus d'un mille aux environs on voit des ruines et des

mesures. Tamerlan la détruisit entièrement la première fois qu'il y passa, mais la seconde, savoir à son retour de Turquie, il en fit rebâtir une partie, ayant appris qu'elle avait été longtemps florissante par les sciences, et qu'elle avait produit plusieurs grands hommes. Elle est célèbre pour ce sujet dans les auteurs orientaux. Les Tartares et les Turcs, qui ont ravagé la Perse depuis Tamerlan, l'ont saccagé et détruite diverses fois, et ce n'est que depuis le commencement de ce siècle qu'on s'est mis à la rebâtir.

Le 6 notre traite fut en un pays le plus beau et le plus agréable qu'on puisse voir à travers une belle plaine où le chemin est fort uni et droit. Il y a un grand haras royal et d'autres du gouverneur de la province. On y trouve plusieurs belles eaux qui coulent de source et qui rendent ce terroir merveilleusement fertile. On y voit tant de villages qu'on a peine à les compter, et beaucoup de saussaies et de jardins qui forment d'agréables paysages et des vues charmantes. Nous mîmes pied à terre après cinq lieues de marche à un grand caravanseraï nommé Queurq-boulag, qui n'est éloigné que d'une grande portée de canon de la ville de Sultanie.

FIGURE XII <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10503900/f234.image>

Cette ville est située au bas d'une montagne, comme on le peut voir dans le profil que j'en donne. Elle paraît de loin fort jolie et bien [III, 20] construite, et fait naître l'envie de la voir de près ; mais quand on en approche ce n'est plus la même chose, et elle paraît encore moins belle quand on est dedans. Il y a quelques édifices publics considérables pour l'architecture et pour la structure, avec trois mille maisons. Les gens du pays disent que cette ville occupait autrefois demi-lieue de terrain du côté d'occident, plus qu'elle ne fait aujourd'hui ; et que les églises, les mosquées et les tours ruinées qu'on voit de ce côté-là à cette distance étaient du corps de la ville. Cela peut bien être vrai, car les histoires de Perse assurent qu'elle était la capitale et la plus grande du royaume ; et il y a peu de villes au monde où l'on voie de plus vastes ruines. Il y a beaucoup de vivres et à bon marché. L'air y est fort bon, quoique fort changeant. On remarque qu'en toute saison il change presque à toute heure, car le soir, la nuit et le matin il est froid, et durant le jour il est chaud, d'une extrémité à l'autre. Sultanie a 36°18' de latitude et 48°5' de longitude. Un sultan en a le gouvernement.

Quelques histoires de Perse portent que cette ville est une des plus anciennes du pays des Parthes, et qu'on n'en sait point le fondateur. D'autres disent au contraire que les premiers fondements en furent jetés sous l'ascendant du lion par l'ordre et sous le règne d'Ergon-can, fils d'Abkei-can et petit-fils de Halacon-can, et que n'ayant pu être achevée durant sa vie, son fils Jangon-Sultan la fit achever au commencement du XIV^e siècle et la nomma *Sultanié*, c'est-à-dire ville [III, 21] royale, car *sultan* signifie proprement roi, d'où vient *seltenet*, qui est le terme ordinaire dont les Persans se servent pour dire royaume ou monarchie. Les monarques de l'Asie qui ont régné depuis le septième siècle se faisaient la plupart appeler sultans, d'où nous est venu le mot de *souldan* que nos histoires donnent aux derniers rois d'Égypte, et les empereurs de Turquie s'appellent sultans. J'ai pourtant ouï dire à des gens doctes que cette ville n'avait été appelée Sultanié ou royale que depuis le temps que les derniers rois de Perse, qui se faisaient aussi appeler sultans, y eurent établi leur demeure. Ce fut Abas le Grand qui la transporta à Ispahan à la fin du seizième siècle ; son père Ismaël Codabendé y était mort, et y avait été enterré proche de cette grande mosquée qui paraît si éminente dans le plan. Si cette ville a été construite des ruines de Tigranocerta, comme plusieurs auteurs modernes de l'Europe l'avancent hardiment, on pourrait dire que le nom qu'elle porte a été formé sur son nom ancien, *certa* en vieux persan signifiant ville, *Tigranocerta* ne voudrait dire autre chose que ville de Tigranes, qui était roi d'Arménie, comme chacun sait. Je ne sais pas cependant comment on peut prendre Sultanié pour

Tigranocerta, Tacite disant que Tigranocerta était à 37 milles de Nisibe, ville que chacun sait être dans ma Mésopotamie sur le Tigre, à 25 lieues de Ninive. Je le dis encore une fois, la géographie des anciens historiens est la plus confuse du monde ; on ne les peut accorder, et ils étaient fort mal informés. Je ne le dirais pas si hardiment si je ne [III, 22] voyais que les relations modernes sont d'aussi grandes méprises en tout ce qu'elles publient ou sur des mémoires ou sur le rapport d'autrui. Il n'y en a point dont je ne pusse tirer des exemples de cette vérité. Cette ville a été plusieurs fois détruite, la première fois par Cotza Rechid, roi de Perse que nos historiographes nomment Giansan, parce qu'elle s'était rebellée, et qu'elle avait pris les armes contre lui ; ensuite par Tamerlan, puis par d'autres princes turcs et tartares. Les prédécesseurs d'Ismaël Sofy à commencer de l'an 700^e de l'Hégire, qui répond au 1300^e de l'époque chrétienne, y firent quelque temps leur séjour, et l'on dit que quelques siècles auparavant les derniers rois d'Arménie y avaient aussi tenu leur cour, et que de leur temps il y avait plus de quatre cents églises. On en voit plusieurs de ruinées, comme je l'ai dit, mais il n'y en a point d'entière, et il n'y habite nuls chrétiens.

Le 7 [juin] nous fîmes six lieues en un pays encore plus beau que celui qu'on a décrit. On traverse un village à chaque mille qu'on fait, et l'on en voit une infinité en éloignement entourés de saussaies et séparés par de belles prairies. Celui où nous logeâmes est fort beau et fort grand, dit Hihîé. Il est proche d'un gros bourg entouré de murs et bien peuplé qu'on nomme San-cala. Ce mot abrégé signifie château de Hasan.

Le 8 la lassitude de nos chevaux nous empêcha de passer Ebher, qui n'est qu'à deux lieues de Hihîé. Nous les fîmes à travers ces belles et charmantes campagnes dont l'on a parlé, tirant toujours droit au midi. Ce qui [III, 23] rend ces plaines si agréables et si fertiles est la quantité d'eaux qui y coulent et le labour qu'on y fait ; car comme on l'a dit, le terroir du pays des Parthes est de soi-même sec et stérile, mais partout où on le peut arroser, on y fait venir tout ce qu'on veut, et on le rend fort beau et fort bon.

Ebher est une petite ville, à ne compter que les édifices, car elle n'a pas plus de deux mille cinq cents maisons, mais elle a tant de jardins, et ces jardins sont si grands, qu'un homme de cheval est une demi-heure à la traverser. Un petit fleuve qui porte le nom de la ville passe par le milieu d'un bout à l'autre. On dit que c'est le même que les anciens appelaient Baronthé. La situation en est riante et agréable, l'air y est fort bon, le terrain abondant en fruits et en autres vivres. Il y a des bâtiments assez bien faits. Les hôtelleries, les tavernes, et les places publiques sont belles pour le lieu. Il y a trois grandes mosquées. On voit au milieu de la ville les ruines d'un château de terre. Elle est éloignée de l'équateur de 36°45' et des Îles fortunées de 84°30'. Cette longitude et toutes les autres que je marque sont prises des plus nouvelles tables persanes. Un *darogué*, c'est-à-dire prêtre ou recteur, gouverne Ebher. Le Mirtchecarbachy (on appelle ainsi le grand veneur) a ses appointements assignés sur les revenus de cette ville. On appelle ces sortes d'assignations *tahvil*. On dira amplement ailleurs ce qu'il faut entendre par ce mot.

Les géographes de Perse disent qu'Ebher a été bâtie par Kei-cosrou, fils de Siahouch ; que [III, 24] Darab-keihoni ou *Darius l'infortuné* fit commencer le château ; que Skenderroumy, c'est-à-dire Alexandre le Grand, le fit achever ; et que cette ville a été autant de fois ruinée et saccagée que toutes les autres dont elle est proche. Cependant il n'y paraît point à présent, tant elle a été bien relevée. Ces géographes remarquent que cette ville est des plus anciennes de la province. Ce pourrait bien être Vologoo certa, ou Messabetha, ou Artacana, dont il est souvent parlé dans les anciennes histoires de Perse.

À Ebher on commence à n'entendre plus parler que persan dans les villes et à la campagne. Avant que d'arriver là, le langage vulgaire est le turquesque, non pas tout à fait comme on le parle en Turquie, mais assez peu différent. D'Ebher jusqu'aux Indes on parle persan, plus ou moins purement selon qu'on est plus ou moins éloigné de Chiras, où est la pureté de la langue persane. Ainsi, c'est un langage tout à fait grossier et mauvais dont on se

sert à Ebher et aux environs qui en sont proche.

Le 9 nous fîmes neuf lieues par ces admirables plaines, où le chemin est aussi beau et aussi uni qu'une allée de jardin. On ne peut voir de plus belles campagnes. Après trois lieues de marche nous passâmes un gros bourg presque aussi grand qu'Ebher nommé Parsac. Plus outre nous laissâmes Casbin à gauche à cinq lieues de nous. Voici la description que j'en dressai l'an 1674 dans un séjour de quatre mois que j'y fis avec la cour.

Casbin est une grande ville, située en une belle plaine à trois lieues du mont Alouvent. [III, 25] Ce mont, un des plus hauts et des plus renommés de toute la Perse, est une branche du mont Taurus, qui passe par les parties septentrionales de la Parthie, comme on l'a dit, et la sépare de l'Hyrkanie. La longueur de cette ville est du septentrion au midi. Elle a été autrefois ceinte de murs. On en voit encore les ruines. À présent elle est ouverte de toutes parts. Elle est composée de douze mille habitants, parmi lesquels il faut compter quarante familles de chrétiens et cent familles de juifs, tous très pauvres. Les plus beaux lieux qu'on y voie sont l'hippodrome ou carrière pour la course des chevaux, qu'on appelle Maydan-cha, c'est-à-dire place royale, laquelle est longue de 700 pas et large de 250 et est faite sur le modèle d'Ispahan. Le palais royal a sept portes. La principale s'appelle *alicapi*, c'est-à-dire proprement la porte haute ou élevée. Il y a au-dessus une inscription en lettres d'or dont voici le sens : « Que cette triomphante porte soit toujours ouverte à la bonne fortune par la vertu de la confession que nous faisons qu'il n'y a point d'autre dieu que Dieu. » Les jardins du palais sont beaux et bien entretenus, et faits en échiquier. Le roi Tahmas avait fait bâtir ce palais assez petit, sur le plan que lui donna un architecte turc. Abas le Grand le fit tout changer et l'augmenta de beaucoup. Il y a peu de mosquées à Casbin. La cathédrale qu'on appelle *métchidgiuma*, c'est-à-dire la mosquée de la congrégation, est petite. Elle a été fondée par Haron-Rechid, calife de Bagdad l'an 170 de l'Hégire. La mosquée royale, [III, 26] qu'on appelle *metchid-cha*, est une des plus grandes et des plus belles de Perse, étant située au bout d'une rue large plantée de grands arbres qui commence à la grande porte du palais du roi. Cette mosquée a été bâtie presque toute entière aux dépens de Tahmas, et de son vivant ; son père Ismaël l'avait fait commencer, mais ses fondements n'étaient qu'à rez-de-chaussée lorsqu'il mourut. Il n'y a pas d'autre mosquée considérable à Casbin. Comme les Persans font la plupart et presque en tout temps leurs dévotions chez eux, ne croyant pas que les prières qui se font dans les églises soient plus agréables à Dieu que celles que l'on fait chez soi, ils ne sont pas si empressés à fonder des mosquées pour son service que des caravanserais pour l'usage et pour les besoins du public. Après les mosquées, les plus beaux bâtiments publics sont les *medrezé* ou collèges, dont le plus considérable est celui qui porte le nom de Califé Sulton son fondateur, grand vizir de Perse, il y a cinquante ans. Il y a aussi en cette ville plusieurs beaux édifices parmi les caravanserais qui sont les hôtelleries publiques. Celui qu'on appelle l'hôtellerie royale a 250 chambres, un grand bassin d'eau avec de grands arbres au milieu de la cour, et deux portes qui mènent dans la cour par deux rues de boutiques où l'on vend les plus précieuses marchandises. Mais ce qui fait le plus grand ornement de Casbin n'est ni ces hôtelleries, ni les bains, ni les *bazars* ou places de commerce, ni les cabarets à tabac, à cahvé et à plusieurs boissons fortes dont les Persans font débauche, c'est un grand [III, 27] nombre de palais des grands de Perse, qu'ils entretiennent de père en fils pour les longs séjours que la cour persane fait en cette ville de temps en temps. Il n'y a pas tant de jardins qu'en la plupart des autres villes de la province, parce que le terroir est sablonneux et sec, et qu'il n'y passe qu'un petit ruisseau, qui est un bras du fleuve Charoud dont l'eau ne suffit pas. On fait venir d'autre eau de la montagne par des canaux souterrains qu'ils nomment *kerises*. On la reçoit en des caves profondes de trente pieds. Elle est fraîche, mais elle est pesante et fade. Cette disette d'eau est aussi cause que l'air de Casbin est pesant, grossier, et malsain, surtout en été, ce qui vient de ce que la ville, n'ayant point d'eau courante, n'a point d'égout pour emporter les immondices. On dit que les Persans ne font pas

passer à Casbin le fleuve Charoud de peur que la ville ne devienne plus belle qu'Ispahan, et que le roi n'aimât mieux y demeurer. Malgré cette disette d'eau, la ville jouit d'une grande abondance de vivres et de toute sorte de denrées, parce que les campagnes d'alentour qui regorgent d'eau abondent par même moyen en bétail, en grains, et en fruits. Il y croît le plus beau raisin de Perse. On l'appelle *chahoni*, c'est-à-dire royal. Il est doré, transparent et gros comme une petite olive. On en transporte de sec par tout le royaume. On en fait du vin le plus violent du monde et aussi le plus délicieux, qui est épais comme tous les vins de liqueur. Cet excellent raisin ne croît qu'à de jeunes ceps. On ne les arrose point, et ils sont cinq mois d'été en un terrain sablonneux [III, 28] et sous un ciel brûlant sans recevoir une goutte d'eau. Quand la vendange est faite, on laisse aller le bétail dans les vignes pour les brouter, puis on en coupe le plus gros bois, et on ne laisse que de jeunes ceps hauts d'environ trois pieds, qu'on n'a pas besoin, comme on voit, de faire soutenir par des échelas, aussi ne s'en sert-on point. Il croît encore force pistaches en ce terroir, et l'air y est extrêmement chaud l'été durant le jour à cause de la haute montagne qui est au septentrion ; mais les nuits y sont alors si fraîches en récompense que pour peu qu'on s'y expose déshabillé l'on ne manque point d'en devenir malade. Casbin est à 85°5' de longitude et à 36°35' de latitude.

La plupart des chorographes européens qui ont traité des villes de Perse disent que Casbin est l'ancienne Arsacie, qu'on appelait Europe avant que les Parthes lui eussent donné le nom d'Arsace, leur premier empereur. Que c'est celle que les Grecs appelaient Ragea, et que l'Écriture sainte appelle Ragés de Médie. Quelques-uns ont opinion que c'est la Casbira dont parle Strabon. Les histoires de Perse ne la font pas si ancienne. Celle qui est intitulée *Elbeijon*, c'est-à-dire *l'explication*, porte que Chapour fils d'Ardechir-ba-becon l'a fondée, et qu'il lui donna le nom de Chaepour, comme qui dirait la ville du fils du roi. Car *chae* signifie *roi*, et *pourra* en ancien persan veut dire fils. De là est venu le nom de Chapour, que les auteurs grecs prononçaient Sapores. L'histoire intitulée *Teduiné* dit que cette ville, qui fut nommée Chaepour, [III, 29] n'est pas Casbin, et qu'elle n'était pas bâtie au même lieu où est présentement Casbin, mais à trois lieues au-dessus vers l'occident au confluent de deux fleuves, l'un nommé Haroud, dont l'on a parlé, qui vient du mot *alouvent*, et l'autre appelé *Ebberoud*, c'est-à-dire le fleuve d'Ebber.

J'ai ouï dire à plusieurs Persans de considération qu'il y a là en effet quantité de ruines, et que tous les auteurs sont d'accord que deux bourgs nommés Sartché qui en sont proche ont été bâtis du temps d'Ardechirbabecon. Une autre histoire persane, composée par un auteur nommé Ambd alla porte que le commencement de Casbin fut un château que ce roi qu'on vient de nommer fit bâtir pour arrêter les courses des Deilemites, qui descendaient du mont Alouvent et faisaient des ravages en tout ce territoire. Que ce château était situé au même lieu où est maintenant la place royale de Casbin, et qu'il fut ruiné par les Arabes du temps d'Osman, un des premiers successeurs de Mahammed. Presque toutes les histoires font mention de ce château, et disent qu'après qu'il eut été abattu, on le rebâtit plus grand qu'auparavant, et qu'il se forma un gros bourg tout alentour. Mousaelhady-billa, fils de Mahamed Mehdy calife de Bagdad, le fit ceindre de murs l'an 170 de l'Hégire, et fit bâtir à mille pas de distance une petite ville qu'on nomma de son nom Medine-moussi. Un grand quartier de Casbin porte encore ce nom. Moubarec-yuzbec, affranchi du calife qui avait le gouvernement de la province, et à qui l'ouvrage avait été recommandé, en fit bâtir un [III, 30] autre à pareille distance et le nomma Moubarecabad pour la conservation de son nom. Les Persans quelque temps après appelèrent cette ville Moubarecabad. *Moubarec* signifie bénit et *abad* habitation.

Haron-Rechid, frère et successeur de Mousa Elhady, joignit ces trois petites villes en une par quantité de beaux bâtiments qu'il fit construire dans le vide, mit une grosse garnison dedans, et ordonna qu'on entourât de murs et de fortifications toute la place. On commença d'y travailler l'an 190 de l'Hégire. Haron avait dessein d'en faire un rempart contre les

Hircaniens et les Deilemites, et un magasin d'armes pour la guerre qu'il méditait de porter en Ibérie, et tout ensemble un lieu de commerce. Mais étant mort peu après l'entreprise et avant d'en voir la fin, l'ouvrage demeura imparfait. L'an 245 sous le règne du calife Muktabis-billa-Mousa, fils de Nufa, qui avait secoué le joug de ce pontife et usurpé l'autorité royale dans la Perse, fit achever ces murs et ces fortifications, et donna à la ville le nom de Casbin ou Casvin, car on prononce ce nom tantôt par *b*, tantôt par *v*, d'un mot qui signifie châtiment ou peine, parce qu'il faisait emprisonner dans le château qui y était tous les grands qu'il voulait punir. On donne une autre raison de cette dénomination, savoir que cette ville était un lieu d'exil. Acembeg, auteur arménien, est d'un avis différent, car il tient que la ville de Casbin a été ainsi nommée du roi Casbin.

L'an 364, une partie de la muraille de la ville étant tombée, Saheb Calife Ismael, premier [III, 31] ministre de Alié-Fecre-deulet roi de Perse, fit relever ce qui s'était ruiné ; et des guerres civiles l'ayant détruite depuis presque toute entière, Emer Cherifabou-ali Jafer eut soin de son rétablissement et y fit travailler l'an 411 avec tant d'application qu'il n'y paraissait plus de ruines deux ans après. L'histoire de Casbin fait mention de deux autres furieux désastres qui lui sont arrivés par des tremblements de terre. Le premier l'an 460 qui renversa tous les murs et un tiers des édifices. Kehnon prince de la race des Seljouge les fit réparer trois ans après sous l'ascendant de Gemini. Le second tremblement, qui ne fit pas tant de mal que le premier, arriva l'an 562. Mahamed fils d'Abdalla-elmegaré régnait alors au pays des Parthes, et faisait sa résidence proche de Casbin. Il s'y transporta pour voir les dommages du tremblement et pour les réparer. Et parce que les murailles, qui n'étaient que de terre, ne lui semblèrent pas assez belles ni assez fortes pour une si grande ville, il fit abattre ce que le tremblement en avait épargné et en fit faire de brique rouge. Ces murs avaient cent mille et trois cents pas d'enceinte, et étaient renforcés de tours à chaque cinq cents pas. Les Tartares et les Turcs ont ruiné entièrement ces tours et ces murailles à diverses reprises, et celles qu'on avait rebâties en leur place à mesure que quelque nouveau ravage les détruisait. On en voit les ruines, comme je l'ai dit.

Après tout Casbin s'est rétablie, comme l'on voit, et depuis plus de trois cents ans elle jouit de la paix et de l'abondance par l'avantage [III, 32] de sa situation, qui la rend si propre pour lier le commerce de l'Hyrcanie, de l'Ibérie, et de la Médie, avec les provinces méridionales du royaume. L'an 955 de l'Hégire, le roi Tahmas, désespérant de défendre Tauris contre le grand Soliman, se retira à Casbin et fit de cette ville la capitale du royaume. Il la trouvait commode en toute saison. Il y passait l'hiver ; l'été il se retirait à trois ou quatre lieues à la campagne, et le passait d'ordinaire sous des tentes au pied du mont Alouvent, où il y a beaucoup de lieux frais, d'eaux, et d'ombrage. Ses successeurs ont passé leur vie de la même sorte jusques à Abas le Grand, qui dès la première année de son règne transféra la cour à Ispahan. On allègue diverses raisons de ce changement. Les uns l'attribuent à l'air de Casbin que Sa Majesté, disent-ils, ne trouvait pas bon ; d'autres assurent qu'il fut épouvanté de ce que lui firent savoir les astrologues, que les astres le menaçaient de plusieurs malheurs s'il demeurait en cette ville. D'autres veulent qu'il le fit pour exécuter mieux le dessein qu'il avait de bâtir une nouvelle ville, s'étant mis en tête que c'était un plus sûr moyen pour éterniser sa mémoire que toutes les grandes actions qu'il faisait. Mais ce qui est plus vraisemblable, c'est ce que j'ai ouï dire à un seigneur qui a été fort aimé de ce grand roi, que dès qu'il eût conçu le dessein des grandes conquêtes qu'il exécuta si glorieusement vers l'orient et vers le midi, il quitta Casbin pour Ispahan afin d'être plus proche des pays qu'il voulait conquérir.

Quoi qu'il en soit, cette ville est bien déchue, [III, 33] depuis que la cour s'y est retirée et qu'elle a perdu tout ce qui accompagne la pompe d'une grande cour. Les successeurs d'Abas y ont été faire de temps en temps des séjours d'une ou de deux années de suite. Le feu roi était en chemin pour y aller quand il mourut. La ville l'en avait fait solliciter

par des présents et des requêtes, et elle eut tant de joie d'apprendre que Sa Majesté y venait qu'elle donna trois cents tomans de présent (ce sont treize cents pistoles) à l'officier qui lui en apporta le *mouch da louc*, c'est-à-dire la bonne nouvelle. Le principal avantage qui lui revient du séjour de la cour est la consommation d'une infinité de denrées que le pays produit, et dont il n'y a point de transport, les provinces voisines n'en ayant nul besoin.

Outre tout ce que l'on a dit qui rend Casbin une ville illustre, il ne faut pas oublier qu'il en est sorti plusieurs auteurs célèbres, entre autres Locman, fameux pour les fables qu'il a composées, et qui ressemblent si fort à celles d'Ésope que de doctes auteurs tiennent que c'est un même livre. Le gouverneur de cette ville a titre de *darogué*. On y en met un nouveau tous les deux ans. Il tire chaque année six cents tomans de ce gouvernement, c'est neuf mille écus. On donne à cette ville dans les actes juridiques le surnom de *Da-rel-seltenet*, c'est-à-dire siège de la royauté, parce que les rois de Perse qui ont régné le XV^e et le XVI^e siècle y faisaient leur résidence, comme on l'a dit. On lui donne aussi l'épithète de *Gemel-abad*, c'est-à-dire la belle ou la glorieuse ville. [III, 34]

Notre traite s'acheva à Kiaré, bourg gros de cinq cents maisons. Il y a au milieu un château de terre situé sur une éminence, et à demi ruiné. C'est un reste des lieux forts de ce pays qui furent abattus dans le XIII^e siècle. Les invasions étaient si fréquentes et si subites, et les guerres civiles si longues et si animées, qu'il fallait se fortifier partout et se défendre de toute sorte de gens. On voit de pareils châteaux presque dans tous les bourgs et dans les grands villages du ressort de Casbin.

Le 10 nous ne fîmes que quatre lieues en un pays uni et agréable, comme les jours précédents, continuant d'aller droit au midi. Notre manière de voyager était telle particulièrement depuis Miané, qui est aux confins de la Médie. Nous partions toujours le soir une heure ou deux avant le soleil couché plus ou moins, selon la traite que nous avions à faire. Nous achevions les traites de cinq ou six lieues à minuit ou environ. Les grandes de huit à neuf lieues nous tenaient presque toute la nuit. On voyage généralement ainsi dans tout l'Orient durant le beau temps pour être à couvert de l'ardeur du soleil, qui accablerait à la campagne les hommes et les animaux. La nuit on marche plus vite, on est plus dispos, les valets vont à pied de temps en temps sans peine, et les maîtres même sont bien aises d'y aller un peu pour dissiper le sommeil et de petits saisissements de froid que la fraîcheur de l'air cause. Tout cela soulage les chevaux. Quand on est arrivé on se met au lit et on regagne sur le jour pour dormir ce que l'on avait perdu la nuit. Un [III, 35] autre avantage qu'il y a à voyager de nuit est que les bêtes de charge se reposent tout le temps que la chaleur et les mouches les incommodent, et qu'ils sont bien mieux pansés, les valets voyant plus clair à les soigner. De plus on trouve plus aisément durant le jour ce qu'il faut pour les hommes et pour les chevaux. Les hôtes des caravanserais, qui ont dormi presque toute la nuit, parce qu'alors ils n'étaient pas employés, sont debout et prêts à tout ce qu'on leur commande. La première chose que font les palefreniers en arrivant est de promener les chevaux ; on leur met après la couverture, et on leur lâche la sangle. Au bout d'une heure ou deux on leur donne à manger, et les palefreniers se mettent à dormir. Tout le monde se lève à neuf ou dix heures, et l'on fait un léger repas. Les valets d'étable pansent les chevaux ensuite, et le cuisinier apprête à manger. Le maître cependant ou repose de nouveau, ou s'occupe à autre chose. À quatre heures on donne l'orge, car en tout l'Orient on ne nourrit point les chevaux d'avoine, et l'on selle ; à même temps on sert le soupé. Pendant que le maître soupe, le cuisinier nettoie la batterie et le valet de chambre ferme les *mafras*. C'est une manière de porte-manteau où l'on met le lit et les habits aussi proprement que dans un coffre. Un cheval en porte deux. Les domestiques soupent ensuite, et pendant cela le maître s'habille et se botte. Dès que les valets ont mangé, ce qui est bientôt fait parmi les Asiatiques, le cuisinier enferme la vaisselle, le palefrenier va tirer la sangle et brider, les autres plient les tapis [III, 36] et font le reste des choses qui sont de leur devoir. On charge après, et l'on s'en va. Ceux qui n'ont pas vu

l'Orient auront peine à croire la commodité avec laquelle toute sorte de gens y voyagent. Elle est grande néanmoins, quoique pour ainsi dire on porte toute une maison avec soi. La raison en est que, les valets ayant chacun leur emploi séparé, tout se trouve fait en un instant. Comme il n'y a non plus de tavernes que d'hôtelleries sur les grands chemins, on porte toujours avec soi de quoi boire et manger lorsque l'on en a envie, et cela se fait aussi fort commodément dans de petits coffres que l'on appelle *yactan*. Ce sont des boîtes de bois, carrées, de dix-huit pouces de diamètre et de vingt à vingt-deux pouces de profondeur, doublées de feutre ou de drap par-dehors et de cuir par-dedans. Elles tiennent l'une à l'autre comme les besaces que l'on porte en croupe, et l'on les passe sur la selle sans que cela empêche l'homme d'être assis dessus à son aise. On enferme d'un côté du linge et d'autres ustensiles de table et tout ce qu'on veut à manger. De l'autre on met du café, du sorbet, des liqueurs, de la glace, et tout ce que l'on veut aussi ; et comme l'on ne trouve pas en tous lieux de bonne eau à boire le long du chemin, ce même homme qui a le soin du *yactan* en porte dans un outre long pendu sous le ventre du cheval, d'où on la tire fort fraîche, surtout le nuit et le matin.

Nous logeâmes à Segs-abad. Ce nom signifie l'habitation des chiens. C'est un bourg grand comme Kiaré. Il est au milieu d'une [III, 37] belle plaine où il y a quantité de villages. À Segs-abad ni à Kiaré l'on ne trouve point de caravanserais, mais il y a en chacun quinze ou vingt grandes maisons que les propriétaires tiennent ouvertes pour le logement des passants, et qu'ils entretiennent plus nettes que les caravanserais. On y est aussi beaucoup mieux accommodé, mais il en coûte plus, parce que l'hôte n'osant demander de louage ni sa peine, ce qui n'est pas la coutume, il s'en fait payer sur le fourrage et les denrées qu'il fournit à ses hôtes, qu'il leur vend à discrétion, au lieu que dans les caravanserais tout est taxé.

Le 11 notre traite fut de huit lieues. Nous fîmes les deux premières entre des bûches et des collines, où le chemin est raboteux et mal uni, les autres en une belle plaine couverte de villages partout, et la plupart labourée. On dit que c'est celle où se donna la bataille entre Luculle et Mithridate, et que la défaite de Crassus a encore rendue si célèbre dans l'histoire romaine. Nous mîmes pied à terre à un caravanseraï nommé Koskeirou, un des grands et des beaux qu'on ait jamais bâtis en Perse. Il y a tout joignant deux jardins, deux citernes, un bain, et un petit canal qui en dépendent. C'est une charité de la principale femme d'Abas le Grand. Elle fonda ce lieu avec un revenu de mille livres pour les gages de quatre valets, qui logeaient dans le caravanseraï afin de le tenir net et de servir les passants, mais ces mille livres ont été diverties à d'autres usages par l'avarice des curateurs. C'est ce qui fait que le caravanseraï est fort sale presque partout, et que l'ordure [III, 38] le ruine. Il a coûté, dit-on, quatre mille tomans à bâtir, c'est cent quatre-vingt mille livres. La Perse a çà et là des ponts, des chaussées, des hôpitaux, des caravanserais, qui sont des profusions de cette charitable princesse. Elles ont rendu son nom célèbre, et si l'on en croit la voix publique, elle a dépensé cent mille tomans à ses œuvres pies, c'est quatre millions et demi. Elle s'appelait Heinab Begum.

Le 12 nous fîmes huit lieues, trois en la belle plaine où est Koskeiron, et cinq en un pays enfoncé où le chemin est un peu tortu et raboteux. Nous arrivâmes deux heures avant jour à Sava, et logeâmes au faubourg qui est sur le grand chemin.

Sava est une grande ville, située dans une plaine sablonneuse et stérile, à la vue du mont Alouvent. Elle a deux milles de tour, et est ceinte de murs, mais elle n'est guère peuplée, et hormis le cœur de la ville le reste se ruine faute d'être habité. Les murs aussi sont mal entretenus, et il n'y a rien de remarquable alentour. Elle a été belle autrefois, les ruines de plusieurs grands édifices le montrent. Il y passe un petit fleuve et quantité de canaux. Son terroir est sec et sablonneux. Il n'y vient rien qu'à force d'art et de travail. Il y a pourtant grand nombre de jardins. L'air qu'on y respire est échauffé et assez malsain, sa latitude est de 35°50', sa longitude de 85°. Un *darogué* en est gouverneur.

Les histoires de Perse disent unanimement que toute la plaine de Sava était autrefois un marais ou lac salé, pareil à cette plaine qu'on [III, 39] appelle la mer de sel, qui n'est qu'à vingt lieues de cette ville en tirant à l'orient, et que l'on traverse sur une chaussée de trente lieues en allant d'Ispahan en Hyrcanie ; mais ces histoires ne sont pas d'accord du temps que ce marais fut desséché. Les uns portent fabuleusement que ce fut la nuit que naquit Mahamed ; les autres que ce fut Haly son gendre qui en fit miraculeusement écouler les eaux. Celles-ci ajoutent qu'il fit ce miracle sans venir sur le lieu, en prononçant seulement une parole, et qu'il le fit à la considération des habitants de Com qui tenaient son parti contre le beau-père de Mahamet. Elles disent aussi que ce peuple pour conserver la mémoire d'un si rare événement bâtit une ville au milieu de ce marais desséché et en posa la première pierre sous l'ascendant de Gemini. Les peuples du septentrion la ruinèrent au IV^e siècle du mahométisme. Coja-sebid-le-din, fils de Melec-Cheref-le-din-Sauvegi, la fit rebâtir quarante ans après plus belle qu'elle n'était avant sa destruction, et la fit entourer de murs et paver de briques rouges. Quelque temps après, Cojé-chems-eldin la fit agrandir du côté du nord, y fit conduire l'eau par dix canaux, et y fit bâtir une grande mosquée à la partie occidentale sur le plan de celle que Saied-esbac fils d'Imam-Mousa Cazem y avait fait construire plusieurs siècles auparavant. Tout joignant cette mosquée est un superbe tombeau de Bercordar Bec, grand maître de l'artillerie de Perse, qui mourut d'hydropisie en cette ville il y a dix ans.

Vis-à-vis Sava à l'occident à quatre lieues est un pèlerinage fameux par la dévotion [III, 40] des Persans. Ils l'appellent *Echmouil*, c'est-à-dire Samuel, et ils croient que ce prophète y a été enterré. On a bâti sur son tombeau un beau mausolée au milieu d'une mosquée magnifique. À l'opposite, savoir au levant, à neuf lieues de la ville sous un même parallèle on voit çà et là des vestiges de la célèbre ville de Rey, la plus grande ville de l'Asie. Les merveilles que l'on en raconte sont incroyables, néanmoins elles sont généralement assurées par tous les historiens, et par quelques-uns comme par des témoins oculaires. La géographie persane porte que du temps du calife Mehdy-billa-abou Mahamed-Davanick, qui vivait au neuvième siècle du christianisme, la ville de Rey était divisée en 96 quartiers dont chacun avait 46 rues, chaque rue 400 maisons et 10 mosquées ; qu'il y avait de plus dans la ville 6400 collèges, 16 600 bains, 15 000 tours de mosquées, 12 000 moulins, 1700 canaux, 13 000 caravanserais. Je n'ose insérer le nombre des maisons, ne pouvant pas croire qu'il y eût seulement la moitié autant d'hommes, et cependant notre géographie est en cela soutenue de tous les auteurs orientaux. Les auteurs arabes affirment aussi qu'au troisième siècle du mahométisme, qui est justement le même temps, Rey était la ville de l'Asie la plus peuplée, et qu'on tenait qu'après Babylone, jamais ville n'avait été si considérable, soit en nombre d'habitants, soit en richesses et en biens. De là lui sont venus les titres superbes qu'elle a dans les histoires de *première des villes*, *d'épouse du monde*, de *marché de* [III, 41] *l'univers*. L'origine de Rey n'est pas moins considérable. La chronique des Mages en fait Chus, petit-fils de Noé, fondateur. Elle ajoute qu'il en posa la première pierre sous l'ascendant du Scorpion. La commune opinion est qu'elle a été fondée par Houcheing-pichdadi, comme qui dirait premier justicier. Les Orientaux donnent ce nom à tous les rois de Perse de la première race, parce qu'ils furent les premiers gouverneurs et législateurs dont ils aient eu connaissance. Houcheing était le second roi de cette race. Manoutcher, cinquième roi après Houcheing, l'agrandit considérablement. Elle subsista en sa splendeur jusqu'aux conquêtes des premiers mahométans, qui la détruisirent. Mehdy billa, surnommé *Mansour* ou *le Victorieux*, troisième calife de Babylone, la releva plus grande et plus peuplée qu'auparavant, et ce fut sous ses successeurs qu'elle parvint à cette puissance dont nous avons parlé. Sa dernière ruine arriva par des guerres civiles au temps que les Tartares étendirent leurs incursions dans le pays des Parthes. La religion mahométane était alors divisée en sectes comme elle l'a toujours été. Celle des Chia, qui était celle des Persans, et celle des Sunnis, que les Turcs suivent, partageaient le pays. Ces deux partis se firent la guerre soixante ans

durant, et la secte des Chia ayant succombé à cause du secours des petits Tartares, qui sont sunnis, la secte victorieuse se partagea en deux autres opinions qu'on appelle du nom de leurs auteurs, Chafai et Hanifei, qui sont encore aujourd'hui en vigueur parmi tous les mahométans sunnis. Ces guerres, [III, 42] jointes aux incursions des Tartares, détruisirent la puissante et fameuse Rey et la réduisirent à rien avant la fin du sixième siècle de l'époque mahométane. Soixante ans après Facre-eddin, prince parthe, ayant fait la paix avec Cazan-Can roi de Perse de la race des Tartares, essaya de rebâtir cette malheureuse ville, mais il n'en put venir à bout. Ptolomée l'appelle Raquaja ; les autres auteurs grecs l'appellent, comme lui, de noms qui paraissent formés sur celui de *rey*. Sa latitude est de 35°35' et sa longitude de 76°20'. Le terroir en est fertile et agréable et produit beaucoup de bons fruits. L'air en est malsain, il jaunît la peau et il donne la fièvre, et cependant on dit que le monde y vivait aussi longtemps qu'ailleurs. Cela est merveilleux et donna lieu à ce distique persan : « J'ai vu en songe l'ange de la mort nu en chemise, qui s'enfuyait de Rey au point du jour crainte du mauvais air. »

Cette ville a produit beaucoup de savants hommes, et a renfermé dans son sein durant plusieurs siècles les plus grandes richesses de l'Orient. On dit que durant sa splendeur cent lampes de toute sorte de métaux éclairaient toute la nuit plusieurs petites mosquées et 500 les plus grandes.

Le 13 nous fîmes six lieues en un pays beau et uni. Le chemin y serpente à cause du fleuve qui y serpente aussi, et des canaux qu'on conduit en divers endroits de la plaine pour arroser la terre. Nous passâmes un grand pont et plusieurs petits et logeâmes en un grand caravanseraï bâti en rase campagne, proche de quatre autres plus petits. On le nomme [III, 43] *Jafer-abad*, c'est-à-dire l'habitation de Jafer, du nom d'un grand seigneur de Perse qui a fait bâtir les premières hôtelleries qu'il y a eu en ce lieu.

Le 14 nous fîmes cinq lieues dans la plaine dont l'on a parlé. Nous passâmes à mi-chemin le long d'un petit mont nommé *Coubtelisme*. *Coub* signifie montagne, *telisme* est ce que nous disons talisman. Ce mont a quelque chose de fort particulier en soi que je n'avais pu croire jusqu'à ce jour. C'est qu'à mesure qu'on s'en approche, il montre une nouvelle forme et paraît d'une grandeur et d'une figure différente. Le sommet ou la pointe est toujours en face, et l'on dirait qu'elle tourne de même côté et à mesure qu'on se tourne pour la regarder. J'ai regardé ce mont de toutes parts avec le même succès. Cet enchantement naturel peut venir, à mon avis, des diverses vues et perspectives sur lesquelles on regarde ce petit mont, la nature ayant fait quelque chose d'approchant à ce qu'on voit en ces tableaux ingénieux qui présentent divers objets à ceux qui les regardent sur divers points de vue. Il est d'une terre noirâtre mouvante, semblable à ces terres brûlées qu'on voit au bas des montagnes qui jettent du feu. Il paraît de près plein de creux et de détours qui semblent faits exprès. Je me suis informé de plusieurs gens du pays si ce mont jetait du feu, mais je n'ai trouvé personne qui eût ni vu ni ouï dire qu'il en jetât. C'est une prévention publique que ceux qui veulent y monter s'y perdent et enfoncent dans la terre comme on fait dans l'eau, et l'on conte qu'un jour Abas le Grand [III, 44] y fit aller un valet de pied avec un falot allumé sur l'épaule ; que le falot s'éteignit bientôt et que l'homme ne parut plus. Ce mont est à gauche quand l'on va à Com.

En approchant de cette ville nous voyions de toutes parts de petits mausolées et de petites mosquées où sont enterrés des petits-fils et des descendants d'Aly. Les Persans appellent tous les premiers descendants de ce calife *Imam zade*, c'est-à-dire fils d'apôtres. Ce sont les saints des Persans. Il y en a une infinité d'enterrés en ce royaume. On en compte quatre cent quarante-quatre autour de Com. Nous terminâmes notre journée en cette ville à dix heures du soir, et j'y pensai terminer ma vie par un malheur tout à fait imprévu. J'avais mis pied à terre à la porte du caravanseraï et tenais mon cheval par la bride, attendant que mon palefrenier le vînt prendre. Un cheval de main qui était devant moi et que je ne voyais pas, me sentant à sa queue, me donna de toute sa force des deux pieds dans l'estomac ; si

j'eusse été un peu plus loin, le coup m'eût crevé sans doute. Je ne tombai point ; la tête de mon cheval me soutint, mais je fus plus de demi-quart d'heure prêt d'étouffer, et sans pouvoir reprendre haleine. Dieu en ses grandes miséricordes eut pitié de moi, et fit que j'échappai de ce rude coup. Je m'en sentis pourtant seize semaines, mais sans que cela m'empêchât d'agir presque comme à l'accoutumé.

FIGURE XIII <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10503900/f243.image>

Com est une grande ville située en une plaine le long d'un fleuve, et à demi-lieue d'une haute montagne. Sa figure est un carré long, sa longueur prend de l'orient à l'occident, [III, 45] comme on le peut voir dans le plan qui est à côté. Elle a quinze mille maisons au dire des gens, car je ne les ai pas comptées. Elle est ceinte d'un fossé et d'un mur flanqué de tours à demi ruinées. Elle est entourée de jardins. Il y en a de grands de l'autre côté de l'eau. On voit en un des plus beaux qu'il y ait le mausolée de Rustan-can, prince de la race des derniers rois de Géorgie, qui embrassa la religion mahométane pour avoir le gouvernement de ce royaume-là. Ce jardin est une des plus ordinaires promenades de la populace de Com. Il y a deux beaux quais le long du fleuve, aussi longs que la ville, et au bout à l'orient un fort beau pont. Il y a aussi de beaux et de grands *bazars* où se tiennent les marchés en gros et en détail. Com n'est pourtant pas un lieu de grand commerce. On en transporte des fruits frais et secs, principalement des grenades, beaucoup de savon, des lames d'épée, et de la poterie blanche et vernissée. Il ne se fait point en toute la Perse de meilleur savon ni de plus excellentes lames d'épée qu'en cette ville. Ce que la poterie blanche qu'on en transporte a de particulier est qu'en été l'eau s'y rafraîchit merveilleusement bien et fort vite par le moyen de la transpiration continuelle. Les gens qui veulent boire frais et délicieusement ne se servent d'un même pot que cinq ou six jours tout au plus. On l'humecte d'eau rose la première fois pour ôter la senteur de la terre, et puis on le pend à l'air plein d'eau et un linge mouillé autour. Un quart de l'eau transpire en six heures de temps la première fois, puis moins de jour en jour, tant [III, 46] qu'à la fin les pores se bouchent par la matière crasse et épaisse qui est dans l'eau et qui s'arrête dans ces pores. Dès que la transpiration est empêchée dans ces pots, l'eau s'y empuantit et il en faut prendre de neufs. Il y a en cette ville quantité de profondes caves où le peuple va puiser l'eau à boire. La plupart de ces caves ont quarante à cinquante marches de descente, et fort hautes. L'eau en est aussi fraîche quand on la tire que celle qui est à la glace. Elle sort par des fontaines qui se ferment au robinet. C'est un grand régal que cette eau durant l'été, qui est furieusement chaud à Com et aux environs. Cette ville a quantité de beaux caravanserais et de belles mosquées. La plus belle est celle où sont enterrés les deux rois de Perse derniers morts.

FIGURE XIV <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10503900/f245.image>

Voici le dessein de cette célèbre mosquée dont l'on parle par tout l'Orient. Elle a quatre cours, comme le dessein le montre. La première est plantée d'arbres et de fleurs comme un jardin. C'est un carré long. L'allée du milieu est pavée et séparée des parterres par une balustrade. Il y a deux terrasses carrelées aux deux côtés. Elles sont de la longueur de la cour et hautes de trois pieds. Sur chacune il y a vingt chambres voûtées de neuf pieds en carré, une cheminée, et un portique. À l'entrée de cette cour il y a à gauche une de ces profondes caves dont l'on a parlé, et à droite une volière. Le lieu est tout à fait récréatif. Un canal d'eau claire qui en fait le tour sort d'un bassin d'eau qui est à l'entrée et se rend dans un autre qui est au bout. Dix distiques en lettres d'or sur le haut [III, 47] du portail font l'inscription de ce mausolée : en voici la traduction.

La date du portail du tombeau de la très vénérable et pure Vierge de Com, sur qui soit le salut.

Au temps de l'heureux règne du roi Abas second, soutien du monde, de qui les jours soient augmentés.

Cette Porte de Miséricorde a été ouverte à la face des peuples. Quiconque jette les yeux dessus perd l'idée du paradis.

Quiconque a traversé ses cours dont l'aspect réjouit les cœurs ne les a point passées vite comme le vent.

Massoum, vicaire du grand pontife, des sages avis duquel le soleil apprend à régler son mouvement, a fait faire par Aga Mourad⁷, l'un de ses substituts, ce portail, dont la hauteur et l'excellence surpasse le trône céleste.

C'est l'entrée du palais royal de la très vénérable Vierge pure qui tire son extraction de la maison du Prophète.

Heureux et glorieux le fidèle qui par révérence prosternera sa tête sur le seuil de cette porte, à l'imitation du soleil et de la lune.

Tout ce qu'il demandera avec foi de dessus cette porte sera comme la flèche qui atteint le but. (*C'est-à-dire, il sera exaucé.*)

Certes, jamais la fortune n'embarrassera les entreprises de celui qui pour l'amour de Dieu a élevé ce portail à la face du peuple.

Ô fidèle, si tu demandes en quelle année a été construit ce portail, je te réponds, de *dessus le Portail*, de Désir demande tes désirs⁸. [III, 48]

Pour entendre ce dernier distique, il faut savoir qu'au lieu que dans notre alphabet il n'y a que sept lettres numérales ou qui servent de chiffre, comme le *V* vaut cinq, l'*X* dix, *L* cinquante, l'alphabet chez tous les Orientaux a l'usage des nombres arithmétiques : ainsi, par un jeu d'esprit, à quoi il faut beaucoup d'imagination, ils marquent l'année d'une chose par des mots qui y ont du rapport, et qui sont composés des lettres qui fassent juste en leur valeur d'arithmétique le nombre des années de leur époque. Celles-ci font 1061 ans. Je vais en produire un autre exemple.

Le feu roi de Perse fit faire une tente qui coûta deux millions. On l'appelle *la maison d'or*, parce que l'or y reluit partout. J'en donnerai ailleurs la description. On peut juger quelle riche pièce c'est tant par le prix qu'elle coûte que par le nombre des chameaux qu'il faut pour la porter, qui est de 280. L'antichambre est faite d'un velours à fond d'or, dont la corniche est ornée de vers qui finissent ainsi : « Si tu demandes en quel temps a été fait le trône de ce second Salomon, je te tirai : regarde le trône du second Salomon. » Les lettres de ces derniers mots, prises pour chiffres, font 1057 ans. Cela tient du galimatias en notre langue, mais dans les langues orientales cela a sa beauté et ses grâces.

La seconde cour n'est pas si belle que la première, mais la troisième ne l'est pas moins. Elle est entourée d'appartements, chacun à deux étages, d'une terrasse, d'un portique, et d'un canal, tout de même que [III, 49] la première. Au milieu il y a un grand bassin. Quatre gros arbres en marquent les coins et le couvrent de leurs feuillages. On entre de cette troisième cour dans la quatrième par un escalier de marbre de douze marches. Le portail qui est au haut est tout à fait magnifique. Il est revêtu en bas de marbre blanc transparent semblable à du porphyre et à de l'agate. Le haut, qui est un grand demi-dôme, est peint de mauresques d'or et d'azur, appliqués fort épais. Cette quatrième cour a des chambres en bas et aux côtés avec des terrasses et des portiques comme les trois autres. Ce sont les logements des gens d'église, des régents, et des étudiants qui vivent des rentes de ce lieu sacré.

⁷ Ce nom signifie *désir*. [Note de Chardin.]

⁸ Le sens étant obscur, on garde strictement, dans ce vers, la ponctuation originale.

En face est le corps de l'édifice. Il consiste en trois grandes chapelles sur une ligne. Celle du milieu a une entrée de 18 pieds de profondeur, tout à fait magnifique. C'est un portail de ce beau marbre blanc dont l'on a parlé. Le haut, qui est aussi un grand demi-dôme, est incrusté par-dehors de grands carreaux de faïence peints de mauresques, et par-dedans tout doré et azuré. La porte, qui a douze pieds de hauteur et six de largeur, est de marbre transparent. Les valves ou battants sont tout revêtus d'argent, avec des appliques rapportées de vermeil doré, de ciselé et de lisse, qui font une mosaïque tout à fait riche et curieuse. La chapelle est octogone, couverte d'un haut dôme. Le bas, à la hauteur de six pieds, est revêtu de grandes tables de porphyre ondé et peint de fleurs, tirées avec de l'or et des [III, 50] couleurs dont la vivacité et l'éclat sautent aux yeux. Le haut est de mauresques d'or et d'azur admirablement vives et éclatantes et inscrites de sentences et d'aspirations mystiques sur l'amour divin. Le fond du dôme est fait tout de même. Ce dôme est fort gros et admirablement beau, incrusté en-dehors comme le portail. Au-dessus s'élève une grande aiguille ou *colophon* surmontée d'un croissant dont les pointes sont allongées et renversées de la manière que la figure les représente. Ce *colophon*, qui est d'une notable grosseur, est composé de boules de diverses grosseurs posées l'une sur l'autre, et paraît d'en bas avoir plus de vingt pieds de haut avec le croissant. Le tout est d'or fin. Les Persans disent que tout est massif. S'il est véritable, cela vaut des millions. Quoi qu'il en soit, cet ornement ne peut être que de très grand prix. Voici quelques-unes des inscriptions dont j'ai fait mention.

Tout ce qui n'est pas Dieu n'est rien.

Dieu, et c'est assez.

Toute louange non rapportée à Dieu est vaine, et tout le bien qui ne vient pas de lui n'est qu'une ombre de bien.

Le dévot ne doit pas aimer Dieu en vue de la récompense. L'amant qui se plaint d'être séparé de son objet et voudrait vivre toujours dans l'union et la jouissance, n'est pas véritable amant, puisqu'il ne se résigne pas au bon plaisir de ce qu'il aime.

Le comble du plaisir est d'être uni à l'objet qu'on aime. Je ne travaille pour moi à autre chose qu'à me jeter à corps perdu dans cet abîme. [III, 51]

Au milieu de cette chapelle est le tombeau de Fathmé, fille de Mousa-Cazem, un de ces douze califes que les Persans croient avoir été les légitimes successeurs de Mahomed ; après la mort d'Aly, son gendre Mouza-Cahem [*sic*] était le septième en ordre. Ce tombeau est long de huit pieds, large de cinq, et haut de six, revêtu de carreaux de faïence peints de mauresques et couvert d'un drap d'or qui tombe jusqu'en bas. Il est fermé d'une grille d'argent haute de dix pieds et massive, distante de demi-pied du tombeau, et couronnée aux coins de quatre grosses pommes de fin or. C'est afin que le peuple ne souille pas le tombeau par ses baisers et ses attouchements, car on tient le tombeau même une chose sainte. Des lès⁹ de velours vert, tendus sur la grille en-dedans, en interdisent la vue au peuple, et ce n'est que par faveur ou pour de l'argent qu'on le voit. Le plancher est couvert de tapis de laine fort fins. On en étend par-dessus de soie et d'or aux grandes fêtes. Au-dessus du tombeau à dix pieds de hauteur pendent plusieurs vases d'argent qu'on appelle *candil*. C'est une espèce de lampe. Il y en a du poids de soixante marcs. Ils sont autrement faits que les lampes des églises, comme on le peut voir dans les figures qui sont à côté. On n'y allume jamais de feu, et même il n'y en peut tenir, ni aucune liqueur, parce qu'ils n'ont point de fond. Je ne saurais dire la signification du mot de *candil*, mais je crois que c'est de ce terme qu'est venu celui de *candi laphty*, duquel les chrétiens grecs appellent ceux qui entretiennent le luminaire dans les

⁹ La préposition *lès* « est quelquefois substantif, et signifie le côté » (*Trévoux*).

églises, [III, 52] et qu'est aussi venu le mot *chandelle*, lequel se trouve en presque toutes les langues de l'Europe dans une même signification. Les mahométans appellent *candilgi* ces mêmes officiers que je viens de dire, que les Grecs appellent *candilaphy*.

À la grille, il y a des inscriptions suspendues. Elles sont en lettres d'or sur des vélins épais de la grandeur d'une feuille de grand papier. Ces inscriptions contiennent des éloges de la sainte et de sa famille. Celle qui est en face en entrant est la prière qu'on accoutumé de faire tous ceux qui viennent en pèlerinage à ce sépulcre. Le pèlerin en entrant baise trois fois le seuil et la grille, et se tenant debout, le visage tourné au tombeau, il vient un *molla*, de ceux qui sont là jour et nuit en service, qui lui fait dire mot à mot cette prière. Le pèlerin, après prière faite, baise derechef la grille et le pas de la porte, puis donne au prêtre quatre ou cinq sous, plus ou moins selon ses moyens, et se retire. S'il demande acte de son pèlerinage, on lui en expédie un authentique ; l'expédition coûte quatre francs ou demi-pistole¹⁰. Ces sortes d'actes s'appellent *hiaret namé*, c'est-à-dire patente de pèlerinage ou de voyage, *hiaret* venant de *har* qui veut dire aller, *voyager*. On met tout l'argent que les pèlerins et les autres dévots donnent en un petit coffre de fer semblable à un tronc qui est à l'entrée de la chapelle. On l'ouvre tous les vendredis, et ce qui s'y trouve est distribué aux gens d'église qui servent ce lieu consacré. Il serait long et peut-être ennuyeux d'insérer ici la traduction [III, 53] de toutes les inscriptions dont l'on a parlé ; voici seulement celle des deux principales oraisons qu'on fait dire aux pèlerins.

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

« Je visite ma dame et maîtresse Fathmé, fille de Mousa, fils de Dgafer, sur qui soit le salut et la paix éternellement. Et dans l'ardeur où je suis de m'approcher de Dieu par son intercession, je l'invoque pour moi, pour mon père et ma mère, et pour tous les vrais fidèles.

« Au nom de Dieu souverainement miséricordieux, je te souhaite le salut éternel, ô apôtre de Dieu. Je te souhaite le salut éternel, ô favori de Dieu. Je te souhaite le salut éternel, élu de Dieu. Je te souhaite le salut éternel, ô le meilleur et le plus parfait de tous les hommes, Mahamed, fils d'Abd-alla. Que Dieu te donne sa miséricorde, sa grâce, et ses bénédictions, et à toute ta famille. Je te souhaite le salut éternel, ô prince des fidèles. Je te souhaite le salut éternel, ô seigneur et chef des vrais vicaires de Dieu. Je te souhaite le salut éternel, ô toi qui es la vérité même. Je te souhaite le salut éternel et la miséricorde et les bénédictions de Dieu, ô (Ali) qui es le véritable baume pour les plaies du péché. Je te souhaite le salut éternel, ô vierge très pure, très juste, et immaculée, glorieuse Fathmé fille de Mahammed l'Élu, femme d'Ali le bien-aimé, mère des douze vrais vicaires de Dieu d'illustre naissance, et je le souhaite aussi, et la miséricorde de Dieu, et ses bénédictions, à ta mère [III, 54] la très précieuse, très pure, et très grande Khadidgé. Je vous souhaite le salut éternel et la miséricorde de Dieu, et ses bénédictions, ô Hasan et Heussein, véritables directeurs de la voie de vérité, flambeaux célestes de la nuit obscure du monde, grands étendards de la vraie piété, irréprochables témoins de Dieu contre le monde, seigneurs de tous les jeunes hommes qui sont dans la gloire du paradis. Je te souhaite le salut éternel, ô Fathmé, fille de Mousa, Vierge sainte, vertueuse, juste, directrice de vérité, pieuse, sanctifiée, digne de toutes nos louanges, qui aimes souverainement les fidèles, et qui en est souverainement aimée, fille sans tache, et exempte de toute impureté. Dieu veuille prendre son plus grand plaisir en toi, t'avoir pour agréable, et t'affermir dans le paradis, qui est ta demeure et ton refuge éternel. Je te suis venu rechercher, ô Dame et maîtresse de mon âme, dans la vue de m'approcher de Dieu très haut par cet acte de piété, et de son apôtre et de ses saints enfants. La miséricorde de Dieu soit sur lui et sur eux éternellement. J'abhorre et je déteste mes péchés, dont j'ai fait un malheureux fardeau qui m'accable, et je fais mes efforts pour briser le joug de l'enfer. Daigne m'accorder

¹⁰ Valeur 5,5 livres ou francs.

ton intercession, ô Sainte Vierge, au jour que les bons seront séparés d'avec les méchants. Sois-moi propice alors ; car tu es d'une race, et sortie de parents qui ne laissent tomber dans le malheur nul de ceux qui les aiment, qui ne refusent jamais rien à quiconque les vient prier, qui détournent toute sorte de mal de dessus ceux qui les chérissent, et de qui les ennemis au contraire ne sauraient jamais prospérer. Ô Dieu très haut, les saints [III, 55] docteurs de la race de ton Prophète, sur qui tous soit la miséricorde éternelle, ta paix et son salut, nous ont véritablement annoncé et enseigné que quiconque visitera dévotement Fathmé de Com aura le paradis pour son partage. Je suis l'homme, ô mon Dieu, qui la viens visiter de cette façon, persuadé que je suis de sa grandeur et de son excellence, et de celle de ses glorieux ancêtres, purs et nets de péché, sur qui tous soit la miséricorde et la paix. Ô Dieu, fais grâce à Mahammed et à la famille de Mahammed. Rends utile à mon salut la visite que je fais à cette sainte Vierge ; confirme-moi dans la grâce de son amour. Ne permets point que je sois jamais privé de celle de son intercession, et couronne-moi de la gloire du paradis, comme tu lui as promis de le faire, parce qu'à toi est la souveraine puissance.

« JE VISITE ma Dame et Maître Fathmé fille de Mousa fils de Dgafar. La paix soit sur eux et leur soit souhaitée éternellement de tous les fidèles croyants que la dévotion porte à s'approcher de Dieu par leur intercession.

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux. Le salut soit sur Adam, l'Élu de Dieu. Le salut soit sur Noé, prophète de Dieu. Le salut soit sur Abraham, l'intime ami de Dieu. Le salut soit sur Moïse, la bouche de Dieu. Le salut soit sur Jésus, l'esprit de Dieu. Le salut soit sur toi, ô la meilleure des créatures de Dieu. Le salut soit sur toi, ô Élu de Dieu, Le salut soit sur Mahammed, fils d'Abdalla, sceau et dernier des prophètes. Le salut soit sur toi, prince et directeur des fidèles, Ali, fils d'Abitaleb, vicaire des apôtres du seigneur des humains. Le salut soit sur toi, Fathmé, dame [III, 56] des femmes du monde. Le salut soit sur vous deux, ô petit-fils du Prophète de miséricorde et seigneur des hommes pieux, joie des yeux des saints glorifiés. Le salut soit sur toi, Dgafar, fils de Mahammed le juste. Le salut soit sur toi, Mousa, fils de Dgafar le pur. Le salut soit sur toi, Ali, fils de Mousa l'agréé. Le salut soit sur toi, Mahammed, fils d'Ali le chéri. Le salut soit sur toi, Ali, fils de Mahammed le conseiller fidèle. Le salut soit sur toi, Hasan, fils d'Ali. Le salut soit sur toi, lumière et soleil du monde, dernier apôtre, et sur l'ami de tes amis, et sur le vicaire de tes vicaires. Le salut soit sur toi, fille de l'Apôtre de Dieu. Le salut soit sur toi, fille de Fathmé et de Khadidghe. Le salut soit sur toi, fille du directeur des fidèles et l'ami de Dieu. Le salut soit sur toi, fille de la race de Hassan et de Heusein. Le salut soit sur toi, fille de l'ami de Dieu. Le salut soit sur toi, tante de l'ami de Dieu. Le salut soit sur toi, fille de Mousa, fils de Dgafar. La miséricorde de Dieu, ses bénédictions, et le salut soient sur vous tous. Dieu vous fasse connaître tous l'un l'autre dans le paradis. Dieu veuille nous assembler dans votre compagnie, nous abreuver au bassin de notre Prophète, et nous donner à boire de la coupe de votre aïeul par la main d'Ali, fils d'Abitaleb. Les bénédictions de Dieu soient sur nous tous. Je prie Dieu qu'il nous remplisse d'allégresse et de joie, qu'il nous assemble dans la troupe de votre aïeul Mahammed, sur qui soit la miséricorde et la paix de Dieu, et qu'il ne nous prive pas de votre connaissance, car il est un tuteur tout puissant. Je [III, 57] m'approche de Dieu à l'ombre de votre bienveillance, détestant vos ennemis, je lui fais l'offrande de moi-même, me dévouant pour sa victime, sans honte et sans orgueil, et de tout mon cœur je confesse que tout ce qu'a prêché Mahammed est la vérité, et j'y donne les mains. C'est pourquoi nous demandons votre assistance, ô seigneur notre Dieu, votre compassion, et la gloire du jour du jugement. Ô Fathmé, intercède pour moi, parce que tu es en estime auprès de Dieu, et que tu as du pouvoir au ciel. Ô Dieu, je te prie que tu me fasses avoir une heureuse fin, et ne m'ôte rien de ce que je possède. Certes il n'y a point de pouvoir et de force que par la faveur de Dieu très haut et très grand. Ô Dieu, exauce-moi, et aie mon pèlerinage agréable, par ta libéralité, ta faveur, ta miséricorde, et ta clémence. Fais miséricorde à Mahammed et à sa famille, et leur donne le salut et la paix, ô

Être souverainement miséricordieux. »

Au reste, le tombeau de cette Fathmé a été rebâti trois fois. Son père l'amena à Com à cause de la persécution que les califes de Bagdad faisaient à sa famille et à tous ceux qui tenaient Hali et ses descendants pour seule légitimes successeurs de Mahammed. Elle fit faire de beaux édifices en cette ville et y mourut. Le peuple croit que Dieu l'enleva au ciel et que son tombeau n'enferme rien, et n'est qu'une représentation.

Dans les chapelles des côtés sont les tombeaux des deux derniers rois de Perse. Les portails n'en sont ni si hauts ni si larges que le portail de Fathmé, mais les battants des portes sont tout de même revêtus de lames [III, 58] d'argent. Elles sont d'égal diamètre, l'une et l'autre au bout d'une galerie large de douze pieds et longue de trente-cinq. À l'entrée il y a comme une sacristie où on garde les ornements et les meubles. La chapelle où est enterré Abas est un dodécagone irrégulier ; l'autre où est enterré Sefy est un carré irrégulier aussi. Les sacristies, les galeries, et les chapelles sont couvertes de riches tapis. Ceux des chapelles sont d'or et de soie. Il ne se peut rien voir de plus beau et de plus magnifique que ces mausolées. Le bas est incrusté de grandes tables de porphyre peintes d'or et d'azur ; les voûtes sont d'une architecture ingénieuse et délicate, tout est peint de riches mauresques avec des couleurs vives jusqu'à éblouir. L'or et l'azur est partout appliqué si épais qu'on dirait que c'est du rapport. Le dôme est percé en bas d'un double rang de vingt-quatre fenêtres. Il y en a une fort grande à fleur de terre qui donne sur un jardin, et une autre petite à l'opposite qui donne sur la grande chapelle ; le vitrage est de glaces de cristal peint d'or et d'azur, enchâssées en argent massif. De belles sentences en prose et en vers et écrites en caractères d'or et de couleurs composent un listeau au-dessous du cintre. En voici un échantillon.

Le roi qui ne rend pas justice est comme la nuée qui ne donne point de pluie.
Le riche sans charité ressemble à l'arbre sans fruit ;
Et le pauvre sans patience au fleuve sans eau.
L'homme pieux sans chasteté est comme une chandelle sans lumière. [III, 59]
Et la femme sans pudeur comme une viande sans sel.
L'homme religieux qui ne méprise pas le monde ressemble à la terre stérile et infructueuse.

FIGURE XV <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10503900/f252.image>

Je renvoie le lecteur aux desseins qui sont à côté pour prendre une idée plus nette de ces superbes tombeaux, et je me contenterai d'en dire encore ce qu'ils ne peuvent faire connaître. Le tombeau d'Abas est haut de quatre pieds, large de quatre, et long de huit. Les trois *candils* ou lampes qui pendent au-dessus sont de fin or massif, la grande est de vingt-quatre marcs, les autres sont de douze chacune. Elles tiennent à des verges d'argent qui tombent du font du dôme. Le tombeau revêtu de briques faïencées est couvert de ce riche brocart de Perse qui coûte huit à neuf cent livres l'aune, le plus précieux qu'on puisse voir, et d'une housse d'écarlate par-dessus avec une crépine d'or. Ces housses sont attachées en bas au tapis de pied, avec un lacet de soie qui passe en des anneaux d'or massif. Les agrafes et les crochets des coins sont de même métal.

La galerie du tombeau d'Abas a une frise qui règne tout autour, partagée en cartouches d'azur, où est écrit en gros caractères d'or l'éloge fameux de Haly, le grand saint, la grande idole des Persans, fait par le docte Hasan-Cazy. J'en insère la traduction parce que c'est une pièce d'éloquence où l'on peut voir non seulement le génie de la poésie persane mais aussi le transport de la dévotion mahométane. La pièce est en sept chants par distiques.

Le premier est tout sur Mahomet, les six autres sur Ali. [III, 60]

Chant premier

« Je te salue, Créature glorieuse, dont le soleil est l'ombre. Chef d'œuvre du seigneur des humains. Ciel de majesté et de puissance. Grand astre de la justice et de la religion.

« Infaillible expositeur des quatre livres^a. Conducteur des huit mobiles^b. Gouverneur des sept^c parties. Chef des fidèles.

« Docteur^d dans la science infuse des prophètes. Royal héros, célébré par^e les douze successeurs ; quand même le voile serait ôté, ma persuasion n'augmenterait pas. Lumière de Dieu illuminante. Âme de la prophétie. Guide des vrais croyants.

« Premier objet de Dieu dans la vue d'envoyer ses ordres en terre, et un ambassadeur. Centre des secrets divins touchant tout le passé et tout l'avenir, qui as fait resplendir la confession [III, 60] d'un Dieu dans les ténèbres de l'erreur, comme le soleil est précédé par l'aurore avant qu'il soit monté sur l'horizon, même à travers une nuit obscure.

« Archétype des choses créées. Instrument de la création du monde. Le plus relevé de la race d'Adam. Âme des grands apôtres et envoyés.

« Tu es ce seigneur par lequel un verset de l'Alcoran promet l'accomplissement des désirs. Tu es ce soleil par lequel un autre verset dit qu'on verra la souveraine beauté. Lumière des yeux. Couronne de la prophétie. Idole de l'ange Gabriel.

« Tu es dans le monde un monde de vertu et de dignité. Tu es sur la terre un soleil de majesté et de grandeur.

« La mer n'est riche et libérale que des dons de tes mains bienfaisantes. L'ange trésorier du ciel fait sa moisson dans les fertiles jardins de la pureté de ta nature.

« Moïse^f, le fendeur de la mer, est le portier du trône de ta justice. Jésus, le monarque du quatrième ciel, fait la garde devant le voile du trône de ta gloire.

« Ce peintre incompréhensible qui a tiré tout d'un seul coup de pinceau, Koun-sikoun^g, n'a [III, 62] jamais fait un si beau portrait que le globe de ton visage.

« Depuis ta descente dans le berceau jusqu'au dernier jour de ta vie, les anges^h, qui enregîtraient les paroles, n'entendirent jamais de toi aucun mot qui ne donnât du ravissement à Dieu.

« Nul homme en quelque état que ce soit ne peut tant ressembler à Dieu que toi ; mais si Dieu pouvait avoir une image qui le représentât tel qu'il est, ce ne pourrait être que toi, cet ambassadeur qu'il a envoyé en terre en sa grande clémence.

« Heureux et saint l'homme qui croit tout ce que Dieu a dit dans l'Alcoran au sens marqué par son Prophète dans le livre de ses sentences ; si l'on veut le comparer à quelque être relevé, on ne peut trouver de plus parfait exemplaire que Mahammed. »

^a Le *Pentateuque*, le *Psautier*, l'*Évangile*, l'*Alcoran*. Les mahométans croient que ces quatre livres sont les seuls qui aient été et qui doivent jamais être la règle de la foi.

^b Les cieux des planètes du premier mobile.

^c Les sept climats, ancienne division de la terre.

^d Il y a dans l'original : « Docteur de la science des prophètes qui ne savait pas leur A, B, C. » Les mahométans disent que Mahammed était si ignorant dans les sciences humaines que même il ne savait pas lire. C'est pour conclure avec plus de vraisemblance que ce qu'il savait était surnaturel.

^e Les douze héritiers et successeurs de Mahammed, dont le dernier a été enlevé au ciel et doit venir confondre le règne des infidèles.

^f Les mahométans aiment à faire aller ensemble Jésus et Moïse. *Isa*, *Mousa*, signifient, selon la cadence des termes, *le souffle de Jésus*, et *la main de Moïse*, prétendant que le premier opérait ses miracles par l'organe de son souffle, et le second par celui de sa main.

^g Que la chose soit et la chose fut. Verset de l'Alcoran du genre sublime, qui avec cet autre, par lequel Dieu est introduit faisant cesser le Déluge, *Terre englouti les eaux*, sont comptés les plus éloquents, ils sont indubitablement imités du verset 3 de la Genèse : « que la lumière soit faite, et la lumière fut faite. »

^h Les mahométans tiennent que tout homme a deux anges inspecteurs, dont l'un écrit le bien qu'il sait, et l'autre le mal.

Chant second.

« Homme inénarrable qui n'as point d'égal que Mahammed le Prophète élu. Dieu a assigné sur ton^a amour le douaire des dames du paradis. [III, 63]

« Le premier mobile ne lancerait point la balle du soleil par la sarbatane¹¹ du ciel si ce n'était pour servir l'aurore dans l'amour extrême qu'elle a pour toi.

« Qu'est-ce que la puissance des astres et du destin en comparaison de la tienne ? Et qu'est-ce que la lumière du soleil comparée avec celle de ton esprit ? Le destin ne fait qu'exécuter tes ordres. Le soleil est lumineux des rayons de ta connaissance.

« Quand la nombreuse troupe de ta majesté va en sa pompe, on voit la Sphère^b liée à la main du chef qui la conduit comme une clochette au cou d'un mulet.

« Qu'Hercule ne nous parle plus de la force de son courage : car comment souffrirait-on une mouche piaffer sur les ailes du grand Phénix de l'Occident.

« Si Hercule avait vu la valeur de ton bras dans une action, assurément l'oiseau de son âme aurait de peur rompu la cage de son corps pour s'enfuir.

« La mer immense de ton mérite jette des vagues par-dessus le ciel. Et sur cette mer de vertu les tempêtes de l'adversité ne font pas plus de désordre que des fétus dans l'eau.

« Si l'on pèse ta gloire à la balance des sens relevés, les plus hautes montagnes mises en contrepoids [III, 64] ne paraissent pas plus que des semences de lentille.

« Dans la grande carrière du bonheur, où l'emportement de ceux qui courent les fait ressembler à des chevaux qui prennent le mors aux dents et jettent bas leur maître.

« Et fait qu'à force de coups d'aiguillons ils se piquent l'artère, sur quoi l'ange de la mort vient en funeste médecin leur prendre le bras de l'âme.

« Tu sortiras de cette rude carrière comme le soleil sort de l'Orient. On portera devant toi l'étendard honorable de la majesté suprême, et derrière toi les dépouilles marques de la victoire.

« Et si dans cette course tous les habitants du monde étaient chacun aussi brave qu'Hercule, le plus intrépide d'eux n'aurait pas le courage de tenir un moment devant toi.

« Dieu formera un corps aérien^c qui criera de sa part à haute voix, Victoire, victoire. Il n'y a de brave qu'Aly. Il n'y point d'épée semblable à Zulfagar^d, l'épée à deux pointes de ce héros. »

^a Les Persans disent qu'Aly était le plus bel homme qui fût jamais, et que sa beauté était inconcevable, à cause de quoi les peintres couvrent d'ordinaire son visage d'un voile et ne le représentent point. Ce que le poète dit ici d'Aly signifie que les bienheureuses dans le ciel mettent leur plus grande félicité à être aimées de lui.

^b *La Fortune* : le sens est : tu fais tourner le monde à ton gré comme un mulet la clochette qu'il a à son cou.

^c La Renommée.

^d Zulfagar est le nom de l'épée d'Aly. Les mahométans disent qu'elle s'ouvrait en deux au bout comme une fourche.

¹¹ C'est-à-dire sarbacane.

Chant troisième

« Toi, de la pureté duquel le ciel de l'impeccabilité tire son éclat. Le soleil s'est fait une couronne de gloire de l'ombre de ton parasol.

« Jésus, le grand chimiste, se servait de la terre [III, 65] « du portail de ta prudence pour souffre^a rouge dont il composait le Taksir, et la pierre phale^b, avec quoi il connaissait tout et guérissait tout.

« Le peintre éternel a peint beaucoup d'images, et mis beaucoup d'idées au jour dans le dessein de produire ton beau visage, mais il en a trouvé peu qui approchassent de sa beauté.

« Le faucon de ton parasol ayant étendu ses ailes, a trouvé les oiseaux^c du septième ciel nichés sous la grosse plume de son aile gauche.

« Quiconque a scellé^d son cœur de ton amour a trouvé que son cœur est devenu une mine de pierreries.

« Le tout-puissant Créateur de toutes choses a admiré au sixième jour de la création cette supériorité d'excellence que tu as par-dessus toutes ses créatures.

« Au mémorable jour de ta victoire, la sueur de ta main fut à tes ennemis un déluge profond qui les engloutit comme la mer. [III, 66]

« Toi, vautour de la constellation céleste, volais sur le sang comme une canne sur l'eau.

« Froid poète, qui compare à la mer la sueur de la main de ton héros. Tu es bien étonné de la pensée qui te vient que la mer à qui cette sueur ressemble est la mer bleue^e.

« Quiconque a levé la main du besoin vers le portail de ta bénéfice, il l'a toujours ramenée à lui pleine de ce qu'il désirait.

« Ô divin Hôte, qui abreuves les saints au bassin du paradis. Pour dire quelque chose à ta louange, il faut dire que la nature n'est riche et n'est ornée que par toi.

« Mille et mille ans durant, le ciel considérant le prix de ta pure essence, a vu l'eau du bassin du paradis bourbeuse en comparaison.

« Tant Dieu que Mahammed ont toujours trouvé ton opinion la plus juste. L'un t'a donné l'épée à deux pointes, l'autre une pucelle^f incomparable.

« Si ton être parfait n'eût été dans l'idée du créateur, Ève serait éternellement demeurée fille, et Adam garçon. »

^a *Souffre rouge est l'or pur*, terme chimique des Orientaux. Les Turcs disent aussi agréablement que sagement que le véritable souffre rouge, c'est l'agriculture.

^b *Pierre de divination*. Les mahométans disent que du temps de Jésus-Christ la médecine était en vogue et au plus haut degré d'excellence, et que Dieu lui donna tant de secrets en cet art que même il ressuscitait les morts et pénétrait dans les pensées.

^c C'est-à-dire les plus grands prophètes.

^d Figure prise de la coutume de Perse de sceller les mines avec les sceaux du roi et de ses officiers parce que les mines appartiennent en propre au roi.

^e Le ciel.

^f Fathmé.

Chant quatrième.

« Grand saint, qui es la véritable maison de Dieu, comme le Prophète l'enseigne dans le livre de ses sentences. Tu es aussi le *Kebleh*^a du monde et de la religion, l'âme du monde de Mahammed. [III, 67]

« Ta bouche est le trésor des sens sublimes. Tu as posé la bouche sur la source de l'entendement et des sciences qui est la bouche^b de Mahammed.

« Tu es le pontife qui a été trouvé seul digne d'entrer dans le sanctuaire du grand

Prophète, et seul capable de tenir ferme sur le marchepied de Mahammed.

« Les cœurs que ton épée victorieuse amène continuellement à la véritable religion sont les fleurs dont la vapeur de l'océan de ta puissance couvre le jardin de Mahammed.

« Depuis que la sphère de la loi a été illuminée d'astres divers, la lune n'avait jamais paru si claire et éclatante que depuis que tu as pris l'empire du ciel de Mahammed.

« L'ange messager de la vérité, Gabriel, baise tous les jours le seuil de ta porte, parce que c'est le seul chemin pour aller au trône de Mahammed.

« Ta grandeur au-dessus de la possibilité humaine est une comparaison impossible, mais si elle se comparait, ce ne serait qu'à la puissance et à l'autorité de Mahammed.

« Ô souverain roi, quoique pour célébrer tes louanges je m'étudie sur ce que fit une fois le sage Hassan dans le temps de Mahammed,

« Je n'oserais me vanter de louer ta majesté après que Dieu même en a fait l'éloge par la bouche de Mahammed. [III, 68]

« L'énarration de ton essence ne peut sortir de la langue des hommes mortels, si l'on en excepte ce qu'en a dit Mahammed.

« Ce n'est pas de même de l'énarration de nos besoins, mais elle est inutile pour toi. Tu sais ce qui en est, et tu sais aussi que je fuis l'esclave dévoué de la maison et de la famille de Mahammed.

« Mon âme désire de s'envoler, pressée des obligations que j'ai aux hommes ; fais-moi quelque faveur qui me délivre de l'obligation que je suis contraint d'avoir aux hommes, je t'en conjure par l'âme de Mahammed.

« Ne détourne pas tes regards miséricordieux et favorables de dessus mon visage. Ô l'amour de mon cœur, jette un regard tendre sur moi, ô cœur du Cœur de Mahammed ! »

^a Lieu vers lequel il se faut tourner quand on prie Dieu. Ainsi Jérusalem était le Kebleh des juifs, comme la Mecque l'est des mahométans.

^b Allusion au baiser que les mahométans disent que leur Prophète donna à Aly lorsqu'il le constitua publiquement son successeur et héritier. C'est une profane imitation de la manière dont Jésus-Christ donna le Saint-Esprit à ses apôtres.

Chant cinquième.

« Ministre spécialement élu de Dieu pour maître des fidèles, tu es l'âme du Prophète de Dieu, on ne te doit point donner d'autre nom, ô Maître des fidèles !

« Ton bras toujours victorieux a amené sous son joug les têtes des plus fiers héros du siècle, ô Maître des fidèles !

« Les trésors que la nature cache, et ceux dont elle couvre l'univers sont sans éclat et sans prix lorsque tu fais tes libéralités, ô Maître des fidèles !

« Le brillant rubis se couvre de terre dans le creux de la minière, honteux de n'être pas assez beau pour être mis en ton trésor, ô Maître des fidèles !

« Je ne dirai point quelle différence il y a du [III, 69] zéphir du printemps au doux souffle de ta bouche, qui rafraîchit l'âme et le cœur, ô Maître des fidèles !

« Tout ce que Jésus faisait avec son haleine était un emblème, et puis c'est tout. C'était un emblème qui signifiait les miracles que devaient opérer les paroles de ta bouche, ô Maître des fidèles !

« Comment pourrait un esprit court et confus, comme le mien, représenter l'excellence et le prix de ta majesté, ô Maître des fidèles !

« L'Esprit universel avec ses connaissances sublimes ne saurait encore arriver au portail de ta merveilleuse essence, ô Maître des fidèles !

« S'il y avait un lieu plus exalté que le très haut trône de Dieu, je dirais que c'est là ta place, ô Maître des fidèles !

« Pour te louer dignement il faudrait dépeindre ta merveilleuse essence, mais par cela même il est impossible de te louer dignement, ô Maître des fidèles !

« Tu es tout ce que tu mérites d'être ; mais qui comprend ton mérite, que ton Dieu, ô Maître des fidèles !

« Nous mendions tous comme des pauvres gueux à la porte de ta bienfaisance, et les rois de la terre se trouvent entre ces mendiants, ô Maître des fidèles !

« Le prix de tes faveurs surpasse la capacité de l'entendement humain. Le poids de ta majesté et de ta gloire est trop pesant pour les épaules humaines, ô Maître des fidèles ! »

Chant sixième

« Être d'une puissance inconcevable, les commandements de la providence s'exécutent par ton [III, 70] commandement. Le grand tour de la sphère céleste n'est pour toi qu'un tour de main.

« Le soleil, à l'ombre, et sous les auspices de qui roule la nature, n'est qu'un rayon de l'éclat de l'agrafe de ta ceinture.

« La fontaine éternelle dont l'océan visible n'est pas seulement une goutte, est elle-même une simple goutte de la mer de tes largesses.

« L'esprit humain qui divise le monde en quatre parties n'est pas davantage auprès de toi qu'un grain de poussière. Il divise ses connaissances en dix degrés : mais combien de ces degrés faudrait-il pour être un canton de ta science ?

« L'Indendant^a du collège de la création, l'ange Gabriel, avec tout son art et toute sa science, n'est qu'un petit écolier auprès de toi.

« Les versets de l'Alcoran qui assurent les hommes de la miséricorde et de la faveur de Dieu, ont été envoyés du ciel en considération de toi

« C'est une petite louange pour ton ineffable pouvoir que de l'appeler le zénith de la puissance, vu que le zénith n'est pas davantage que le nadir du pouvoir de ton portier.

« Ces deux astres qui sont les yeux du monde sont deux globes qui, n'ayant pas été jugés assez beaux pour entrer dans la structure de ta maison, ont été posés aux avenues.

« Le fameux oiseau qui est posé sur la voûte de ton palais élève de terre les neuf voûtes des cieux comme un grain de blé. [III, 71]

« Tout ce qu'enferme l'abîme de la prédestination, ses merveilles et ses prodiges, n'est produit en lumière et ne se manifeste que par ton commandement.

« L'humble esclave de ta grandeur, le pauvre Hassen, s'emploie nuit et jour tous les ans, tous les mois, dans le pays d'Amul à chanter tes louanges.

« Dévotement prosterné le visage contre terre, à la porte de ton glorieux palais, il expose à tes yeux un cœur malade dont il te demande la guérison.

« Peut-on cacher sa maladie à la vue d'un remède salutaire ? Certainement il n'est pas judicieux de cacher sa maladie à la vue d'un remède infaillible et souverain. »

^a Dans la théologie mahométane, Dieu a créé le monde par le ministère des anges, ce qui est tiré de la théologie des juifs.

Chant septième

« Glorieuse ville de Nedgef, depuis que tu es devenue le domicile du soleil de la foi, ton territoire est devenu plus honorable que le pays de Zemzen^a et Mecque la Sainte.

« Nedgef est le véritable Kabeh^b des gens qui cherchent la vérité, parce que l'aimant de la religion y fait son domicile.

« Lequel est aussi le soleil de la pure créance, le maître des fidèles, le gouverneur du royaume de l'amour de Dieu, le chef des citoyens de la Babylone céleste. [III, 72]

« Ô destructeur de l'hérésie, tu es le secrétaire des commandements de l'inspiration

divine, le juge des choses commandées ou défendues.

« Si ton idée, la plus noble dans le sens divin, n'était dans le monde, le monde ne serait qu'une figure imparfaite et sans sens.

« Suprême majesté, qui as augmenté l'éclat du trône suprême, toutes les créatures profèrent incessamment ton nom avec éloge.

« Le soleil est moindre qu'un atome dans le ciel des assemblées où tu es honoré, et les atomes sont plus grands que le soleil sur la terre des lieux où tu as fait des miracles.

« La couronne des Gemchid^c est sombre et ternie devant l'aigrette de ton turban. Le trône de Fereydon est un banc de bois en comparaison de ton siège.

« La gloire de Salomon, qui était la gloire de la terre, était peu de chose auprès de toi, parce que ce n'était qu'un emprunt de la gloire perdurable de ton valet Selmon.

« L'infaillibilité de la prédestination dépend de ta conduite. Elle a la modestie de ne mettre jamais le pied devant le tien.

« C'est un péché de te comparer à un homme, car quelle comparaison y a-t-il d'un diamant de la première eau avec une motte de terre ?

« L'esprit ne peut trouver d'homme pareil à toi qu'en se tournant vers Mahammed. C'est là notre foi très ferme et très claire, et je n'en dis pas davantage.

« On crie à haute voix sur la porte du paradis à ceux qui visitent ta Hautesse. Vous qui avez [III, 73] fait pénitence et êtes devenus gens de bien, recevez votre salaire en entrant ici pour jamais. »

^a Le puits d'Abraham, dont il est parlé dans la Genèse, avec l'eau duquel les pèlerins de la Mecque sont obligés de se purifier un nombre de fois¹².

^b La maison d'Abraham à laquelle l'Alcoran commande d'aller en pèlerinage une fois en la vie.

^c Anciens rois de Perse de la première race et monarques de l'Orient.

FIGURE XVI <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10503900/f257.image>

Le mausolée de Sefy premier n'est pas moins superbe que celui d'Abas. La lampe qui pend au-dessus est de fin or massif. Le tombeau, qui est de même forme et de même grandeur que celui d'Abas, est une pièce tout à fait rare et merveilleuse. C'est un ouvrage d'ivoire, d'ébène, de bois de brésil, de camphre, d'aloès et d'autres bois de senteur. L'ouvrage est de rapport fait à la mosaïque, et repercé sur un fond de brocart d'or à champ d'or. Les pièces qui composent cet ouvrage sont tenues et attachées avec de petites rivures d'or fin. Les enchaussures, les crochets, les goupilles, les gonds, les fermoirs, en un mot tout ce qui joint les pièces l'une à l'autre (car cet ouvrage se peut tout démonter) sont de fin or massif. Le pied qui supporte le tombeau a un listeau au milieu de deux frises sur lequel est écrit en caractères d'or de rapport le 62^e chapitre de l'Alcoran, dont voici la traduction.

Chapitre de l'assemblée

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux

« Tout ce qui est dans les cieus et sur la terre célèbre la grandeur de Dieu, roi très saint et très sage, sans égal » (en puissance). « Il a envoyé au peuple de La Mecque un apôtre pris d'entre eux pour leur révéler ses témoignages (les versets de l'Alcoran), pour les purifier et pour leur enseigner la vraie foi et les véritables [III, 74] connaissances, parce qu'assurément ils étaient auparavant dans un manifeste égarement. Les autres hommes n'ont point été favorisés d'une pareille grâce ; mais Dieu, sans égal en puissance et en sagesse, fait

¹² Voir Genèse XXI, 19.

couler à son gré l'abondance infinie. L'exemple de ceux qui ont porté le Vieux Testament en leurs mains, mais qui ne l'ont pas porté en leurs œuvres, semblables à un âne qui porte une charge de livres, est un funeste exemple pour les gens faux trompeurs qui ont falsifié les anciens témoignages de Dieu (l'Évangile et le Vieux Testament) et il leur doit apprendre que Dieu ne conduit point les faux trompeurs. Dis-leur : "Ô vous qui vous êtes vendu juifs, si vous croyez être les amis de Dieu préférablement aux autres hommes, désirez la mort, désirez-la si vous êtes véritables (en vos paroles)." Mais ils n'ont garde de la désirer à cause de ce que leurs mains ont commis. Or Dieu connaît les injustes. Dis-leur : "La mort que vous fuyez vous attrapera, puis vous retournerez à celui qui sait également ce qui est caché et ce qui est découvert. Il mettra devant vous toutes vos actions." Ô vous vrais croyants, lorsqu'on appellera à la prière le vendredi, courez célébrer les louanges de Dieu, et laissez là vos affaires. C'est en cela que consiste le vrai bien, si vous avez l'esprit de le connaître. Quand votre prière sera achevée, allez à ce qu'il vous plaira, mais ne recherchez que dans l'abondance de Dieu la subvention de vos besoins, et ayez toujours Dieu en l'esprit, peut-être que (par là) vous serez rendus heureux. Pour ceux qui, attirés par le gain ou par divertissement, t'ont laissé là pour y courir, dis-leur : « Ce qui est chez Dieu [III, 75] vaut mieux que le gain et le divertissement, et Dieu est assurément le meilleur pourvoyeur de nos besoins. »

Le tombeau de Sefy a, comme celui d'Abas, un poêle¹³ de ce riche brocart de Perse, le plus riche qu'on fasse en lieu du monde, et un autre par-dessus de fine écarlate avec une crépine d'or autour. Cette seconde couverture est attachée au tapis de pied par un lacet qui passe en des anneaux d'or, comme au tombeau d'Abas. Les pupitres qui sont vis-à-vis sont pliants et faits de bois de senteur. Il y a tout proche en des niches quantité de livres de loi enfermés en des sacs de brocart d'or. En vérité il ne se peut rien voir de plus beau et de plus magnifique. La propreté et une certaine modestie y sont tout à fait bien mêlées avec la pompe et la richesse. Je n'ai rien vu en Perse qui m'ait tant agréé.

Toute la vaisselle appartenant à ces chapelles est d'or et d'argent. Elle consiste en de grands flambeaux de cinquante et de soixante marcs la pièce, en plats bassins où l'on donne à manger aux pauvres, en crachoirs, en réchauds, en pelles à feu, en cassolettes, en boîtes à suif et à parfum. La vaisselle d'or ne sert qu'aux fêtes. Le soir on allume dans les mausolées et les galeries plusieurs flambeaux qui brûlent jusqu'au jour. On en fait brûler aussi dans la chapelle du milieu et à l'entrée. On en allume deux fort grands qu'on charge sur autant de guéridons. Huit prêtres sont gagés et entretenus pour y lire tour à tour l'Alcoran de jour et de nuit. Ce qu'ils font [III, 76] avec un merveilleux air de dévotion, sans détourner aucunement les yeux sur le monde qui va et vient. Ils observent, afin de se mieux captiver, de branler la tête, tantôt devant et derrière, tantôt à droite et à gauche, à mouvement réglé, prétendant que cette agitation les rend plus attentifs. Douze autres prêtres font la même fonction au tombeau de Sefy, et vingt-cinq autres au tombeau d'Abas. Au reste, je dois observer qu'encore que ces mausolées soient ornés, servis et entretenus comme contenant les cendres de ces rois de Perse qui sont les deux derniers morts, il n'est pas sûr néanmoins que ces monarques y aient été enterrés ; car c'est une des superstitions de ce pays de cacher les vrais sépulcres des rois. Et pour cet effet d'envoyer tout à la fois, lorsqu'on les enterre, six cercueils ou douze à autant de différents tombeaux de saints ou de saintes en divers lieux de l'empire, sans qu'on sache dans lequel de tous est le corps, ni si ce cercueil que l'on met dans la fosse sur laquelle on bâtit le mausolée le contient plutôt que les autres.

Derrière les chapelles, et à côté, il y a des cours fort jolies, des appartements fort

¹³ Furetière ne reconnaît que l'utilisation féminine de ce mot, et donne, en plus de la graphie *poesle* utilisée par Chardin, celles aussi de *pouelle* et *paesle*.

propres, bien meublés et bien entretenus, et de petits jardins tout à fait agréables. À gauche il y a un grand cimetière de quinze cents pas en carré. On y voit une infinité de mausolées vieux et nouveaux. On apporte des corps de tous les endroits de la Perse en ce cimetière, qui est vénéré comme une terre sainte. À côté droit de l'édifice il n'y a rien qu'un haut mur de brique, bien large et bien épais ; [III, 77] il sert de digue contre les débordements du fleuve de Com, qui coule au pied.

Les Persans appellent ce célèbre lieu *Massouma*, c'est-à-dire *l'innocente* ou *la pure*, à cause de la prétendue sainte qui y est enterrée, qu'ils nomment communément ainsi. Ce mot de *massouma* dans la théologie mahométane veut dire *une personne qui a acquis une sainteté habituelle, et qui ne pèche jamais*. Le lieu a trois mille deux cents tomans de revenu, c'est cent quarante-quatre mille livres, savoir quinze cents tomans pour le tombeau d'Abas, mille pour celui de Sefy, sept cents pour celui de Fathmé. Ce revenu s'emploie à l'entretien de l'édifice, pour réparer ce que le temps y use, ou aux meubles, à l'entretien des luminaires et à celui de plusieurs ecclésiastiques et d'un grand nombre de régents, d'étudiants et de pauvres. On y distribue tous les jours des vivres à tous venants et aux gens gagés. Trois grands seigneurs de Perse ont la cure ou l'intendance du lieu et de tout ce bien légué, chacun d'une chapelle et de son revenu. Leur titre d'office est *turbedar*, c'est-à-dire garde de sépulcre, et ils nomment les lecteurs que l'on appelle *akond*, terme abrégé de *natocoun*, qui dénote particulièrement le ministre, lequel par le devoir de son office chante tous les vendredis les louanges de Mahammed et de ses compagnons ; les *muazims*, qui marquent du haut de la mosquée les heures de la prière ; le *kandilgi*, qui a le soin du luminaire ; le *kamy*, qui est le balayeur, et qui arrose aussi la mosquée ; et l'*abkech*, qui a soin de l'eau pour les ablutions. Celui qui est à présent curé de la chapelle [III, 78] de la sainte est un illustre vieillard qui a été *courtchibachi*, c'est-à-dire *colonel des courtches*, qui est un corps de milices gros de trente mille hommes. Il est aussi gouverneur de Com.

Cette ville a beaucoup d'autres édifices fort beaux et somptueux. C'est un agréable lieu à la chaleur près, qui y est excessive. L'été, le fleuve qui y passe n'est qu'un petit ruisseau de source ; au dégel il grossit si fort des eaux qui tombent des montagnes que quelquefois il remplit non seulement tout son lit, qui est aussi large que celui de la Seine à Paris, mais qu'il entre encore bien avant dans la ville. On l'appelle communément le fleuve de Com. Son vrai nom est Joubadgan.

La longitude de cette ville est de 85°48', la latitude de 34°30'. L'air y est bon mais extrêmement chaud, comme je l'ai dit. On y brûle l'été, et il n'y a pas de lieu en Perse où le soleil soit plus ardent. Il y a abondance de toute sorte de vivres et de fruits, particulièrement de pistaches. Le peuple y est fort traitable et fort civil.

La plupart des topographes veulent que Com soit la même ville que Ptolomée appelle Gauna ou Guriana. Son traducteur dit que c'est celle qu'il nomme Choama ; quelques autres veulent que ce soit ou Arbacte ou Heccatompille. Plusieurs histoires de Perse portent que cette ville est fort ancienne, qu'elle a été bâtie par Tahmous sous l'ascendant de Gemini, qu'elle avait douze mille coudées de tour, et qu'elle était aussi grande que Babylone. Il n'y a point de doute qu'elle a été fort grande, car on voit tout autour beaucoup [III, 79] de ruines et de vestiges d'habitations ; mais il est fort douteux qu'elle soit si ancienne que Tahmous. D'autres histoires persiennes en marquent l'origine au premier siècle du mahométisme, et portent que du temps de Mohammed il y avait là sept grands villages, et que l'an 83 de l'Hégire, Abdalla Saydan, calife, étant venu en ce pays avec une armée, il joignit ces sept villages l'un à l'autre par de nouveaux bâtiments ; qu'il les enferma d'un mur et en fit une ville ; et que cette ville crut tellement dans la suite qu'elle était grande deux fois comme Constantinople. Mousa, fils de cet Abd-alla, vint de Basra à Com et y apporta les dogmes de Haly qu'on appelle *la religion des Chia* ou l'*imamisme*. Elle y a toujours été professée

jusqu'au martyr, et le peuple n'y en a jamais souffert d'autre. Temur-leng¹⁴, qui était d'une créance contraire, détruisit entièrement la ville. On en releva peu à peu une partie, mais elle n'a commencé de refleurir qu'en ce dernier siècle, et seulement depuis que le roi Sefy y a été enterré. Abas second, son fils et son successeur, y reléguait les disgraciés, afin (disait-il) qu'ils y priassent Dieu pour sa personne, et qu'ils lui rendissent grâces de la vie qu'il leur avait laissée. Soliman à présent régnant en a usé ainsi envers ceux qu'il a voulu punir par l'exil, et c'est particulièrement le grand nombre d'illustres exilés qui a rétabli et remis la ville au point où on la voit aujourd'hui. L'an 1634 les grosses eaux en ruinèrent mille maisons, et il n'y a que trois ans qu'un même accident faillit à la perdre toute entière. Deux mille maisons et tous [III, 80] les anciens bâtiments en furent renversés. Son nom se prononce par une double *m*, comme si l'on écrivait Comm. Elle est surnommée *Darel mouveheldin*, c'est-à-dire *la demeure des gens pieux*. Son gouverneur a titre de darogé.

Le 15 nous demeurâmes à Com à faire reposer nos chevaux, et nous en partîmes le 16 à six heures du soir. Nous fîmes quatre lieues dans de belles plaines, unies autant qu'il se peut, fertiles et remplies de villages. Le terroir de Com paraît pourtant assez sec. Nous trouvions partout qu'on foulait le grain, la moisson étant déjà faite. Nous logeâmes à Cassemabad, bourg de trois cents maisons, qui est du domaine de la mère du roi.

Le 17 nous fîmes cinq lieues à travers la plaine. Nous la trouvâmes durant tout le chemin couverte de sables mouvants, sèche, sans villages et sans eaux. Nous logeâmes en un lieu dit Abchirin, c'est-à-dire *eau douce*, parce qu'il y a là une source de belle eau et des citernes au milieu de six caravanserais.

Le 18 notre traite fut à Cachan ; nous y arrivâmes après avoir fait sept lieues en tirant vers le midi comme les jours précédents par cette plaine dont l'on a déjà parlé. Au bout de deux lieues nous trouvâmes le terroir beau et fertile, couvert de grands villages. Nous en traversâmes plusieurs, et à moitié-chemin nous laissâmes proche et sur la gauche une petite ville nommée Sarou, située au pied d'une montagne.

FIGURE XVII <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10503900/f263.image>

La ville de Cachan est située dans une grande [III, 81] plaine proche d'une haute montagne. Elle a une lieue en longueur et un quart de lieue en largeur. Sa longueur est de l'orient à l'occident. Quand on la regarde de loin elle ressemble à une demi-lune dont les cornes regardent ces deux parties. Le plan qui est à côté n'en représente pas bien la grandeur ni la figure, ayant été pris hors de la perspective. Ce qui empêcha qu'on ne le prit aussi bien qu'on a fait les autres, fut l'indisposition de mon peintre, qui s'étant trouvé extraordinairement fatigué tous ces jours-là, n'eut pas la force de sortir du caravanseraï où nous étions logés. Tout ce qu'il put faire fut de monter sur la terrasse et de prendre le plan en ce lieu-là.

La ville n'a point de fleuve, mais plusieurs canaux tirés sous terre, beaucoup de profondes sources, comme il y en a à Com, et des citernes. Elle est ceinte d'un double mur flanqué de tours rondes à l'antique, et elle a cinq portes, une à l'orient nommée la porte royale parce qu'elle est proche du palais royal, qui est hors des murs ; une à l'occident, nommée la porte Fieu, parce qu'on sort par là pour aller droit à un grand village qui porte ce nom, lequel est à demi-lieue de la ville. Une entre l'occident et le septentrion, appelée la porte de la maison de Melic, à cause qu'elle est proche d'un jardin de plaisance qui a été bâti par un seigneur de ce nom. Les deux autres portes sont opposées au sud-est et au nord-est. Celle-là se nomme la porte de Com, l'autre la porte d'Ispahan, parce qu'on sort par là pour y aller. Il y a en tout dans la ville et dans les faubourgs, [III, 82] qui sont plus beaux que la

¹⁴ Tamerlan (1336-1405).

ville, six mille cinq cents maisons, à ce que l'on assure, quarante mosquées, trois collèges, et plus de deux cents sépulcres des descendants de Haly. La principale mosquée est tout contre le grand marché. Elle a une tour qui lui sert de clocher, faite de pierre de taille. La mosquée et la tour sont des restes de la splendeur des premiers mahométans qui envahirent la Perse.

Les maisons de Cachan sont bâties de terre et de briques. Il y en a peu de belles, mais les *bazars* et les bains sont des lieux fort jolis, bien bâtis et bien entretenus. Il y a aussi plusieurs caravanserais. Celui qu'on appelle royal, qui est hors la ville joignant la porte qui regarde l'orient, est le plus beau de Cachan et de toute la Perse. En voici la représentation à côté. Il est carré, chaque face ayant par-dedans deux cents pas géométriques et deux étages avec une avant-chambre ou relais en bas qui règne le long des faces, élevé à hauteur d'homme sur la cour et à quatre pouces du niveau des chambres. Il est profond de huit pieds, revêtu de marbre blanc fin transparent presque comme du porphyre. Les étages des côtés ont quinze appartements de même figure. Les deux autres n'en ont que dix, et un grand au milieu qui a cinq chambres. Les autres appartements consistent en une chambre de quinze pieds de long et dix de large, haute, voûtée, avec une cheminée au milieu et un portique carré ou avant-chambre sur le devant qui est de dix pieds d'espace, couvert en demi-dôme, où l'on a pratiqué une cheminée de [III, 83] chaque côté : c'est le logement des valets. Les seconds étages sont faits comme ceux d'en bas, à un balustre près de quatre pieds de haut, percé à jour, qui règne tout autour. On voit dans la partie géométrique du plan un hexagone au milieu de l'entrée dont chaque face est une grande boutique où l'on vend toute sorte de provisions de bouche, du bois et du foin. L'entrée est sous un haut et magnifique portail revêtu de parqueterie¹⁵, comme tout le bâtiment, et sur les côtés règne un corridor ou portique où l'on peut loger de jour aussi commodément et avec plus de plaisir que dans le caravanseraï. Le bassin d'eau qui est au milieu de la cour est élevé de cinq pieds ; ses bords sont larges de quatre, pour la commodité de ceux qui veulent faire leurs prières dessus après y avoir fait leurs purifications.

FIGURE XVIII <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10503900/f266.image>

Ce qui ne paraît point dans le profil, savoir le derrière de ce beau palais de caravane, est encore très digne d'être vu et rapporté en ce lieu. Il consiste en de grandes écuries, avec des places pour les valets et le bagage, qui sont à peu près de même symétrie comme les appartements que j'ai représentés, au moins quant à la forme et à la grandeur, en magasins, en plusieurs départements pour le logement des pauvres et des paysans qui apportent vendre leurs denrées, et en de grands jardins qui sont derrière ce beau caravanseraï. C'est Abas le grand qui a fait bâtir ce grand logement au frontispice duquel on lit ce distique :

Le monde est un caravanseraï, et nous sommes une caravane. [III, 84]
Dans un caravanseraï n'élevez point de caravanseraï.

C'est pour dire que nous ne devons point nous promettre d'habitation stable et solide dans ce monde, qui n'est qu'un lieu de passage.

Tout proche est le palais royal, et vis-à-vis un autre qui est destiné au logement des ambassadeurs ; l'un et l'autre, avec de fort beaux jardins qui sont derrière, ont été faits par ce grand monarque. Au milieu est la place des carrousels et des autres exercices. Toute la richesse et la subsistance de Cachan vient des manufactures de toute sorte d'étoffes de soie et de brocarts d'or et d'argent. Il ne se fait en aucun lieu de la Perse plus de satin, de velours, de

¹⁵ Mot non reconnu des dictionnaires du temps, dont certains (Richelet, *Trévoux, Académie* 1762) admettent *parquetage*.

taffetas, de tabis, de brocart uni et à fleurs de soie, et de soie mêlée d'or et d'argent, qu'il s'en fait en cette ville et aux environs. Un seul bourg de ce territoire a mille maisons d'ouvriers en soie. Ce bourg s'appelle Aron ; il paraît de loin comme une bonne ville, aussi est-il grand de deux mille maisons et de plus de six cents jardins. Il est à deux lieues de Cachan.

La ville de Cachan a l'air bon mais extrêmement chaud. On y étouffe en été. La chaleur qu'on y sent vient de sa situation, car elle est proche d'une haute montagne opposée au midi dont la réverbération échauffe si fort le lieu qu'on y brûle durant la canicule. Une autre incommodité encore plus grande et fort dangereuse est le grand nombre de scorpions qu'il y a en tout temps dans ce pays-là, particulièrement lorsque le soleil est dans le signe du scorpion. On en menace fort les passants. Néanmoins je n'en ai [III, 85] point vu, grâce à Dieu, toutes les fois que j'y ai passé, et je n'ai point appris qu'il en arrivât de grands accidents. On dit que les astrologues d'Abas le Grand firent l'an 1623 un talisman pour en délivrer la ville, et que depuis ce temps-là il y en a moins qu'auparavant. Il ne faut guères ajouter de foi à ce conte, ni à un autre qu'on fait, savoir que les passants qui s'arrêtent à Cachan étant soigneux de dire en entrant dans leur logis : « Scorpions, je suis étranger, ne me touchez point », nul ne les approche. Ce qui est certain, c'est que leur piqure est très dangereuse. Elle a donné lieu à une imprécation assez ordinaire dans la bouche des Persans : « Que le scorpion de Cachan puisse te piquer à la main. » Tout le monde y tient toujours prêts plusieurs remèdes souverains contre cette piqure et contre celle de certaines araignées qui sont plus grosses que le pouce, dont cette ville n'est pas moins incommodée. La latitude de la ville est de 35°35'. La longitude de 86°. On y trouve peu de bétail et de volaille, mais en récompense il y a une grande abondance de grains et de fruits. On en transporte à Ispahan les premiers melons et les melons d'eau qu'on y mange, et tant que la saison des fruits dure on y en porte une grande quantité.

Plusieurs auteurs européens tiennent Cachan pour cette même ville que d'anciens auteurs grecs nomment Ambrodux, ou celle qu'ils appellent Ctesiphonte du pays des Parthes. Les historiens persans disent qu'elle doit son origine à Zebdle-caton, femme de Haronrechid, [III, 86] calife de Bagdad. Ils remarquent que cette princesse était fille lorsqu'elle entreprit de faire bâtir cette ville, et que ce fut pour cela qu'elle en fit poser la première pierre sous l'ascendant du signe qu'on appelle la Vierge. Elle lui donna le nom de Casau en l'honneur de Casan son aïeul, petit-fils de Haly, qui était enterré là, et qui y était mort. Le changement de nom est venu d'une erreur de ponctuation. Les gens versés aux langues orientales savent que cette méprise, qui est facile, change la lettre *s* en une qu'on nomme *chin* et qui a la même force que notre *ch*. Tamarlan, s'étant rendu maître de cette ville, l'épargna par un pur caprice, dit-on, et ne la fit point détruire comme il fit presque toutes les autres en Perse. Elle est surnommée *Darelmou-menin*, c'est-à-dire le séjour des fidèles, ou à cause que les descendants de Haly et ses premiers sectateurs s'en firent un asile et une retraite durant les persécutions des califes, qui ne voulurent point embrasser ses dogmes, et tinrent pour la créance contraire, ou parce qu'il y a un grand nombre des descendants de ce pontife qui y sont enterrés. Leurs fosses se sont confondues parmi celles qui étaient alentour, les mausolées élevés dessus ayant été abattus par les Turcs et par les Tartares qui envahirent la Perse, et qui firent de ces édifices un sacrifice à l'honneur de leurs saints, les grands ennemis et les persécuteurs de ces descendants de Haly. On recherche ces fosses depuis que ce calife est redevenu le maître en ce pays-ci, et l'on peut juger combien on se peut tromper en cette recherche. [III, 87] On en reconnut une l'année 1667 qui couvrit toute la ville de confusion. Car on vérifia que la fosse sur laquelle cent ans auparavant on avait bâti un grand tombeau dans la créance qu'un descendant de Haly y était enterré, était le sépulcre d'un prédicateur yuzbec. Le peuple, outré d'avoir vénéré durant un siècle un lieu à son avis digne de toute son exécration, alla en furie raser le mausolée, creusa le terrain qui était dessous et alentour, et en fit une voirie. Mais ce qui est arrivé depuis est bien digne de remarque, c'est qu'un des plus grands docteurs de

Perse a fait un traité par lequel il prétend prouver qu'il n'y a jamais eu là de Yuzbec enterré. Le peuple, indigné de nouveau de se voir le jouet des fantaisies de ses pasteurs, a laissé là ce lieu comme indifférent, et l'on n'y va plus, ni pour le révéler ni pour le salir. Le gouverneur de Cachan a titre de *darogué*, comme ceux des autres villes de la Parthide. Un seigneur de mes amis nommé Rustanbec, frère de plusieurs gouverneurs de province, avait le gouvernement de cette ville la première fois que j'y passai. Les deux années de son gouvernement finies, elle était si satisfaite de sa conduite qu'elle envoya des députés au roi supplier Sa Majesté de le continuer deux autres années en charge. Elle fit même des présents pour cela aux ministres. On rejeta la demande parce que ce n'est pas la coutume d'accorder de telles prolongations.

Le 19 la lassitude de nos chevaux fatigués nous obligea de demeurer à Cachan. Nous en partîmes le 20 et fîmes sept lieues. Les deux [III, 88] premières furent à travers la plaine où cette ville est bâtie. Les autres furent au passage d'une montagne assez haute mais assez facile à passer. Nous trouvâmes au haut un fort grand et fort beau caravanseraï, et plus avant un grand lac, qui est le réservoir des neiges fondues et des pluies des environs. On en fait descendre l'eau dans la plaine de Cachan à mesure qu'on en a besoin.

Abas le Grand a fait bâtir de fortes digues alentour pour le rendre capable de tenir plus d'eau et pour l'empêcher de la répandre. Il a fait faire là aussi plusieurs chaussées pour la facilité du passage. Après avoir descendu la montagne, on entre dans une vallée profonde fort étroite qui a une lieue de longueur. Tout cet espace est rempli d'habitations, de vignobles, et de jardins, si fort serrés qu'il semble que ce soit un village d'une lieue de long. Plusieurs beaux et clairs ruisseaux y coulent de source et y entretiennent l'été une admirable fraîcheur. On ne peut trouver un plus charmant et agréable endroit dans le temps chaud. Le soleil se fait si peu sentir que les roses n'étaient pas encore ouvertes alors. Les blés et les fruits y étaient tout verts et à demi mûrs, cependant il y avait déjà un mois qu'on avait fait la moisson et qu'on mangeait des fruits à Cachan. Nous logeâmes au bout de cette belle vallée au caravanseraï qu'on y a bâti et que l'on nomme Carou.

Des auteurs modernes de nos pays ont écrit que cette vallée est l'endroit où Darius rendit l'esprit. Cela n'est pas sans vraisemblance, à cause que l'histoire remarque que Bessus [III, 89] et Nabarzanes se séparèrent après avoir commis sur ce prince infortuné le lâche assassinat que chacun sait, que l'un tire vers l'Hircanie, l'autre vers la Bactriane ; et Cachan est justement le lieu où l'on se rend pour aller en ces deux provinces.

Le 21 nous fîmes huit lieues, deux au bas des montagnes entre lesquelles est la vallée dont l'on vient de parler, et six en une belle plaine où l'on voit quantité de villages. Il y a aussi plusieurs caravanseraï sur le chemin. Nous mîmes pied à terre dans un qui est grand et beau nommé Aga-kemal, du nom d'un fort riche marchand qui l'a fait bâtir et plusieurs autres édifices publics aux environs d'Ispahan.

Le 22 notre traite ne fut que de cinq lieues en cette belle plaine où est le caravanseraï d'Aga-kemal. Nous les fîmes si vite que nous arrivâmes à neuf heures du soir à Moutchacoun. C'est un gros village de cinq cents maisons où il y a plusieurs caravanseraï et des jardins, et des eaux en abondance.

Le 23 nous partîmes plus tard que nous n'avions fait les jours précédents afin de ne pas arriver à Ispahan avant jour. Nous fîmes les neuf lieues dont nous en étions éloignés dans de belles plaines, et tirant toujours au midi, comme en nos précédentes traites. Nous passâmes tant de caravanseraï et de villages en approchant de cette grande ville que nous crûmes être dans ses faubourgs deux heures avant que d'y arriver. Nous y entrâmes à cinq heures du matin le 24 jour de juin tous en bonne santé, grâce à Dieu¹⁶, [III, 90] après avoir fait 134

¹⁶ C'est ici que se termine la première version du *Voyage de Paris à Ispahan* publiée en 1686. Le voyage aura duré 22 mois.

lieues persanes depuis Tauris.

Étant arrivés à Ispahan, nous allâmes loger, mon associé et moi, au couvent des capucins qui est presque au cœur de la ville et peu éloigné du palais royal. J'y trouvai un sac de lettres qui m'étaient adressées de presque toutes les parties du monde. Celles de Constantinople m'apprenaient le détail de la campagne des Turcs en Pologne. L'année précédente, ayant passé sans presque aucune opposition le grand fleuve de Niester, ils en ravagèrent les plus belles provinces, et prirent cette célèbre forteresse de Caminiek qui était le boulevard de la Pologne. On me mandait, entre les autres choses, que l'armée ottomane avait passé le Danube sur un pont long de cinq cents pas géométriques, construit par les soins et aux dépens du prince de Modavie ; et parce que la fabrique n'en plut pas au Grand Seigneur, il dépouilla ce pauvre prince de sa principauté et le condamna à une amende de cent cinquante mille écus.

Mes lettres des Indes contenaient la relation du voyage de Monsieur de la Haye, vice-roi de Madagascar, qui était parti de La Rochelle avec une escadre considérable au commencement de l'année 1670. On l'avait envoyée sur les mémoires de Monsieur Carron, directeur général de la Compagnie française, pour exécuter de grands desseins, et entre autres pour se saisir de Banca, petite île située à l'orient de celle de Sumatra, et assez proche de Batavia. Cette petite île de Banca, qui est déserte, n'était tenue [III, 91] de personne avant ce temps-là. Monsieur Carron la jugeait un lieu propre pour être le magasin principal de la Compagnie française aux Indes, et il projetait de s'en emparer à l'imprévue ; mais les Hollandais, qui veillent avec grand soin pour la domination qu'ils ont fondée en ce pays-là, donnèrent juste dans le dessein de cette flotte française dès qu'il la virent équiper. On publia vainement en France qu'on la destinait pour les Indes occidentales ; ils ne furent point les dupes de ce prétexte : ils dépêchèrent l'un sur l'autre trois vaisseaux d'avis à Batavie avec ordre au conseil de prendre possession de Banca, ce qui fut exécuté avant même que Monsieur de la Haye arrivât aux Indes. Son voyage fut long, et pour son malheur il alla relâcher à Madagascar, où s'étant entêté de faire la guerre aux peuples de l'île à la sollicitation des Français qui y étaient établis, il y perdit dix mois de temps et près de mille hommes qu'on pouvait employer plus utilement ailleurs ; car il ne gagna rien contre ces Nègres, mais au contraire il les irrita si fort que depuis ils ne voulurent plus de paix ni de commerce avec les Français, et qu'enfin ils les chassèrent de toute l'île.

Monsieur de la Haye passa de Madagascar à Surate et s'y arrêta jusqu'au commencement de l'an 1672 qu'il en partit avec Monsieur Carron, contre les avis duquel il avait ordre de ne point agir. La flotte était forte alors de six grands navires et de quatre flûtes. Elle relâcha à Goa le 21 janvier et y trouva le *Grand Breton*, autre navire du roi, avec [III, 92] deux flûtes. Ces treize bâtiments tirèrent vers Ceylan et y arrivèrent le 21^e de mars à la baie de Cotyari, communément dite la baie de Trinc-male, qui est étroite mais bonne, à huit degrés trente minutes de latitude nord, regardant le nord-est et ayant bon fond. Les Hollandais y avaient bâti une petite forteresse à une lieue du rivage. Dix hommes seulement en faisaient toute la garnison ; ils l'abandonnèrent dès qu'ils aperçurent la flotte française.

Monsieur de la Haye, ayant mouillé l'ancre, envoya des députés au roi de Candie, le légitime seigneur de toute l'île de Ceylan, qui lui en renvoya d'autres ; et après plusieurs allées et venues on conclut un traité par lequel ce prince indien donnait au roi de France la baie de Trinc-male et la forteresse que les Hollandais y avaient abandonnée. Le contrat de donation fut expédié en bonne forme, et on prit possession de la baie et du fort aux décharges de canon et avec les autres cérémonies accoutumées. Peu de jours après on commença de bâtir une forteresse à l'entrée de la baie et une autre au-dessus du rivage.

Pendant ces négociations la maladie se répandit violemment dans la flotte. C'était pour la plupart une fièvre ardente. Les Européens appellent les maladies qu'on prend en Ceylan *le mal de cannelle*, parce que la forte odeur de ce bois leur enflamme les humeurs.

Plusieurs en moururent ; la plupart en guérèrent, mais ceux-ci se trouvèrent saisis de la disette au sortir de la fièvre, car les vivres manquèrent sur la flotte au mois d'avril, [III, 93] nonobstant le bon ménage du vice-roi, qui faisait acheter tous les vivres et les faisait revendre, ne permettant à personne de s'en pourvoir chez les gens du pays de peur de dissipation. La viande la plus commune de Trinc-male est le buffle, mais on n'en mange guère à cause d'une propriété qu'a la chair de cet animal fort particulière et encore plus étrange : c'est qu'elle engendre des abcès aux mêmes endroits et aussi douloureux qu'on dit que le sont ceux qu'on gagne avec les femmes débauchées, mais ce qu'il y a de fort particulier c'est que rien ne les peut guérir que l'abstinence de la chair qui les cause. On envoya trois bâtiments à la côte de Coromandel charger des vivres, mais ces vaisseaux ayant été pris à leur retour par les Hollandais, la flotte se trouva réduite à un si grand manquement de vivres, qu'encore que les deux forteresses qu'on faisait bâtir ne fussent pas achevées, l'on fut contraint de les abandonner pour ne pas périr de faim. On y laissa trois cent cinquante hommes pour continuer le travail avec un grand vaisseau nommé *le Saint Jean*.

Le prétexte dont les Hollandais se servirent pour colorer la prise de ces trois bâtiments fut qu'ils portaient des vivres à leurs ennemis. Ils appelaient ainsi le roi de Candie et les habitants de Trinc-male. Ils offrirent quelque temps après de les rendre, et pressèrent même Monsieur de la Haye de les recevoir ou d'en prendre d'autres à son choix dans la flotte hollandaise. On ne savait pas encore dans les Indes que la France avait déclaré la guerre à la Hollande, mais la nouvelle [III, 94] en étant venue peu après aux Hollandais, ces navires furent jugés de bonne prise et la flotte hollandaise étant allée à Trinc-male, elle enleva le navire, prit les deux forts et fit tous les Français prisonniers.

M. de la Haye arriva le 22 mai sur la côte de Coromandel à la vue de St Thomé. C'est une petite place du roi de Colconde que les Portugais, qui l'ont tenue près d'un siècle, avaient assez bien fortifiée pour le pays. Les murs sont de pierre de taille, fort hauts et fort épais, avec des bastions réguliers, mais sans autres fortifications. Le vice-roi envoya au commandant de la place lui demander des vivres pour de l'argent. Il fit refus d'en vendre, s'excusant sur le nombre des navires de la flotte que l'on ne pouvait, disait-il, fournir de victuailles sans en dépourvoir la ville. On ne sait si cette réponse était sincère, ou donnée plutôt à la suggestion des Hollandais, qui faisaient face partout à cette flotte, et qui la suivaient partout avec une autre flotte. Le vice-roi, qui n'avait plus de vivres, se voyant ainsi refusé, fit canonner la ville de telle force qu'au bout de quatre heures on y vit arborer un pavillon blanc. L'on envoya là-dessus une chaloupe à terre avec ordre de demander si l'on rendait la ville. Le commandant répondit qu'il n'y songeait pas, mais qu'il était prêt de donner des vivres pour de l'argent autant qu'on en voudrait. Le vice-roi renvoya dire au commandant que puisqu'il avait fallu le pousser à coups de canon à une chose qui était si équitable, il prétendait qu'on lui en payât les [III, 95] frais. Le commandant demanda combien on avait tiré de coups, et à quel prix on les mettait ? On lui répondit qu'on en avait tiré cinq mille trois cents, et qu'on voulait vingt écus de chacun. Le commandant, pour gagner du temps et pour penser à loisir à la résolution qu'il devait prendre, dit qu'il ne pouvait rien faire que par l'ordre du gouverneur de la province ; qu'il allait lui en écrire, et qu'il serait savoir sa réponse au vice-roi.

M. de la Haye vit bien qu'on ne voulait que temporiser. Il envoya dire au commandant qu'il attendrait trois jours la réponse du gouverneur de la province, mais que si elle ne venait dans ce temps-là il prendrait la ville. Il n'y manqua point. Il fit descente le troisième jour au soir avec deux cents hommes et deux pièces de campagne¹⁷. Il se campa avec cinquante hommes vis-à-vis d'une des portes de la ville sous des palmiers qui le couvraient, et il envoya un officier avec le reste de la troupe à l'autre côté de la ville. M.

¹⁷ C'est-à-dire deux petits canons mobiles.

Carron demeura avec lui sans commandement. Le lendemain à l'aube du jour il fit battre la porte. Toute la ville accourut sur les remparts de ce côté-là. C'était ce que M. de la Haye demandait. Il donna le signal aux cent cinquante hommes qui étaient de l'autre côté, qui aussitôt attachèrent les échelles et se logèrent sur les bastions de leur attaque sans trouver de résistance, et descendirent dans la ville où les habitants les trouvèrent comme s'ils y étaient tombés des nues. La garnison, toute effrayée, se jeta en bas des murailles, tant la foule était grande [III, 96] aux portes, et prit la fuite. Ainsi la place fut prise en deux heures, et sans perte de plus de vingt hommes.

Il y a un incident remarquable dans cette partie du voyage de M. de la Haye. Il avait été informé, à ce qu'on assure, de la bouche du roi son maître, qu'il déclarerait la guerre aux Hollandais l'an 1671. Le roi le lui dit ainsi à son départ, l'an 1670, et même qu'il ne l'envoyait aux Indes que dans les vues de cette guerre-là. Mais en arrivant à Surat à la fin de 1671 il trouva des lettres qui l'informaient que la guerre avait été différée pour des raisons importantes, mais que d'était pour peu de temps, et qu'on lui manderait en bref quand la déclaration s'en devrait faire. En effet, on lui expédia deux paquets en août et en septembre 1671 par lesquels on lui donnait avis certain que la guerre se déclarerait contre les Hollandais au printemps suivant. J'avais fait moi-même l'expédition de ces paquets peu avant mon départ de Paris, m'ayant été apportés par M. Berrier¹⁸ de la part de M. Colbert. M. de la Haye venait de partir de Surat quand ces lettres y arrivèrent. On était d'avis de les lui envoyer par une barque expresse, et c'était assurément ce qu'il fallait faire ; mais M. Blot, un des directeurs de la compagnie, s'imaginant qu'il n'y avait rien de pressé, dit qu'il n'était pas besoin de faire cette dépense, et qu'il y avait un vaisseau indien appartenant au courtier de la Compagnie française qui allait à la côte de Malabar, par qui on les enverrait. L'esprit d'épargne prévalut. Les paquets furent donnés au vaisseau indien. Mais voyez [III, 97] la fatalité ! les corsaires malabares rencontrèrent ce vaisseau, le prirent, et au bout de six mois les paquets de la cour de France, ouverts et à demi déchirés, tombèrent entre les mains des marchands français de cette côte et furent renvoyés ainsi à Surat en février 1673, plus d'un an après qu'ils y avaient été reçus de France. On ne doute point que s'ils eussent été rendus à temps, M. de la Haye n'eût détruit aisément la flotte hollandaise qui couvrait Ceylan, et qui était toute la force de la Compagnie hollandaise, et qu'il n'eût ensuite conquis ce que cette compagnie tient dans cette belle île. Il eut cent fois envie de se jeter sur cette flotte hollandaise, et il disait de temps en temps à M. Carron : « Monsieur, je sais que nous avons présentement la guerre en Europe avec les Hollandais, et vous voyez que nous n'aurons jamais une plus belle occasion de la commencer aux Indes. » M. Carron l'arrêtait en disant : « Nous n'en avons point encore l'ordre, il faut l'attendre, ou des avis certains que la guerre est déclarée en France. Il est vrai que vous détruirez cette flotte hollandaise, mais il en reviendra incontinent¹⁹ une autre de Batavia dont nous serons accablés. » M. Carron parlait prudemment à son ordinaire, mais il se méprenait pourtant en cette rencontre. Les Hollandais n'avaient point d'autre flotte à Batavia ; et si celle de Ceylan eût été défaite, la flotte anglaise de dix navires qui arriva à la fin de l'année sur cette côte de Coromandel et celle de M. de la Haye agissant de concert auraient bouleversé la Compagnie hollandaise, surtout dans la consternation où les nouvelles de leur pays la jetèrent. Mais [III, 98] Dieu en avait autrement ordonné, et ce fut la flotte française avec toute son entreprise qui alla à rien.

J'employai le jour de mon arrivée à Ispahan et le jour suivant à recevoir les visites de tous les Européens du lieu, de plusieurs Persans et Arméniens avec qui j'avais fait amitié à mon premier voyage, et à prendre conseil sur mes affaires. La cour était fort changée de ce que je l'avais vue à mon premier voyage, et dans une grande confusion. Presque tous les

¹⁸ Louis Berryer (1626-1686), allié de Colbert.

¹⁹ « Sur l'heure, dans un moment » (Furetière).

grands du temps du feu roi étaient ou morts ou disgraciés. La faveur se trouvait dans les mains de certains jeunes seigneurs sans générosité et sans mérite. Le premier ministre, nommé Cheic-ali-can, était depuis quatorze mois dans la disgrâce. Trois des premiers officiers de la couronne faisaient sa charge. Le pis pour moi était qu'on parlait de la lui rendre et de le rétablir, parce qu'étant d'un côté fort ennemi des chrétiens et des Européens, et qu'étant d'un autre inaccessible aux recommandations et aux présents, ayant toujours fait paraître durant son emploi qu'il n'avait rien plus à cœur que de grossir le trésor de son maître, je devais craindre qu'il ne l'empêchât d'acheter les pierreries que j'avais apportées par l'ordre exprès du feu roi son père, et sur les dessins qu'il m'en avait donnés de sa propre main. Cette considération me fit résoudre à faire incessamment savoir au roi mon retour. Ma peine était au choix d'un introducteur auprès du *nazir*, qui est le grand et suprême intendant de la maison du roi, de son bien, de ses affaires, et de tous ceux [III, 99] qui y sont employés ; je veux dire qui je prendrais pour me donner les premières entrées. On me conseilla le *zerguer bachy*, ou chef des joailliers et des orfèvres de Perse. D'autres me proposaient Mirza Thaer, contrôleur général de la maison du roi. J'eusse mieux fait de me fier à la conduite du premier, je le reconnus dans la suite ; mais parce que je connaissais de longue main ce contrôleur général, ce fut à lui à qui je résolus de me remettre.

Le 26 le supérieur des capucins prit la peine de l'aller voir de ma part. Je le suppliai de lui dire qu'une indisposition m'empêchait de l'aller saluer, mais que les bontés qu'il avait eues pour moi il y avait six ans me faisaient prendre la liberté de m'adresser à lui pour me produire au *nazir* ou surintendant, sûr que j'étais de n'y pouvoir aller par un meilleur canal ; que je le suppliais très humblement de représenter à ce ministre l'ordre que j'avais eu du feu roi d'aller en mon pays faire faire de riches ouvrages de pierreries et de les apporter moi-même, ce que j'avais fait d'une manière à oser me persuader qu'il n'était pas possible de faire mieux. J'ajoutai à cela de grandes promesses de récompense, comme je savais qu'il fallait faire. La réponse que j'eus du seigneur fut que j'étais le bienvenu ; que je pouvais compter sur lui, et qu'il remplirait tout de son mieux l'attente que j'avais en ses bon offices ; mais que je devais faire compte que le roi avait peu d'amour pour la pierrerie, que la cour était extrêmement dénuée d'argent, et que, pour mon malheur, le premier ministre, homme [III, 100] si contraire à ces sortes de dépenses et si dégagé de tout intérêt, rentrait en grâce. Qu'il me faisait dire cela, non pour me décourager, mais afin de me disposer à donner à bon marché, à faire bien des présents, à prendre bien de la peine, et à avoir beaucoup de patience ; qu'au reste il ferait savoir ma venue au *nazir* de la meilleure manière qu'il pourrait, et que j'espérasse en la clémence de Dieu. Les Persans finissent toujours leurs délibérations par ces mots, comme pour dire que Dieu donnera les ouvertures aux affaires qu'on est en peine de faire réussir.

En même temps j'appris une nouvelle qui confirmait ces avis. C'est que le jour précédent, le roi s'étant enivré comme il avait de coutume de faire presque tous les jours depuis quelques années, il se mit en fureur contre un joueur de luth qui à son gré ne jouait pas bien, et commanda à Nesr-ali-bec son favori, fils du gouverneur d'Irivan, de lui couper les mains. Le prince en prononçant cette sentence se jeta sur une pile de carreaux pour dormir. Le favori, qui n'était pas si ivre, ne reconnaissant nul crime dans le condamné, crut que le roi n'y en avait point trouvé non plus, et que ce cruel ordre était une pure fougue d'ivresse. Ainsi, il se contenta de réprimander sévèrement le joueur de luth de ce qu'il ne s'étudiait pas mieux à plaire à son maître. Le roi s'éveilla au bout d'une heure, et voyant ce musicien toucher du luth comme auparavant, il se souvint de l'ordre qu'il avait donné à son favori contre lui, et s'étant fort emporté contre ce jeune seigneur, il commanda au [III, 101] grand maître de leur couper à tous deux les mains et les pieds. Le grand maître se jeta aux pieds du roi pour avoir la grâce du favori. Le roi, extrêmement indigné et tout furieux, cria aux eunuques et aux gardes d'exécuter sa sentence sur tous les trois. Cheic-ali-can, ce grand vizir

hors de charge, se trouva là pour le bonheur de ces malheureux. Il se jeta aux pieds du roi en les embrassant, et le supplia de leur faire grâce. Le roi s'arrêtant un peu lui dit : « Tu es bien téméraire d'espérer que je t'accorde ce que tu me demandes, moi qui ne saurais obtenir de toi que tu reprennes la charge de premier ministre. » « Sire, répondit le suppliant, je suis votre esclave. Je ferai toujours ce que V. M. me commandera. » Le roi s'apaisa là-dessus, fit grâce à tous les condamnés, et le lendemain matin envoya à Cheic-ali-can un *calaat*. On appelle ainsi les habits que le roi donne par honneur. Il lui envoya outre l'habit un cheval avec la selle et le harnais d'or chargé de pierreries, une épée et un poignard de même, avec l'écritoire, les patentes, et les autres marques de la charge de premier ministre.

Ce seigneur avait été, comme je l'ai dit, quatorze mois dans la disgrâce, et durant ce temps-là il n'y avait point eu de premier ministre, chose dont l'on n'avait point d'exemple en Perse. Trois des principaux officiers de la couronne faisaient sa charge. Il allait de temps en temps à la cour, le roi ne l'ayant ni exilé ni chassé de sa présence. La cause de sa disgrâce était qu'il ne voulait point boire de vin, s'en excusant toujours sur sa [III, 102] vieillesse, sur la dignité de premier ministre, sur le nom de *cheic* qu'il porte, lequel revient à celui de *béat*, et marque un homme consacré à une étroite observance de la religion, et enfin sur le pèlerinage qu'il avait fait à La Mecque, qui l'engageait à vivre plus purement. Le roi, le voyant seul ferme à ne vouloir point boire de vin, le maltraitait souvent de paroles ; il lui donna même une fois quelques coups pour cela. Il lui faisait jeter des pleines tasses de vin au visage, sur la tête, et sur les habits, et lui faisait dans l'ivresse mille indignités de cette nature. Mais hors de là, il le considérait infiniment pour le parfait dévouement qu'il avait aux intérêts de l'État, pour sa vertu et ses grandes qualités. En effet, c'est un ministre fort sage, tout plein d'esprit, et fort intègre. Sa religion est coupable plus que son naturel des duretés qu'il a pour les chrétiens. C'est elle qu'il faut accuser des rigueurs avec lesquelles on les maltraite ; sans les emportements de zèle aveugle qu'elle lui inspire, les chrétiens auraient sujet, comme les mahométans, de bénir son ministère. Il est vrai que ceux-ci même ne le bénissent pas tous, car il empêche le roi de faire des prodigalités et de dissiper ses trésors comme ses devanciers, ce qui ne plaît guères à la cour, qui est pauvre d'ordinaire quand le roi n'est pas libéral. Ce ministre était âgé de cinquante-cinq ans. Sa taille était bien prise et fort belle, et son visage aussi. Il avait la physionomie la plus avantageuse du monde. Un calme perpétuel et une douceur engageante régnaient dans ses yeux et sur son visage ; et bien loin d'y [III, 103] apercevoir aucunes de ces marques d'un esprit occupé qui couvrent celui de la plupart des grands ministres, on y voyait briller toutes celles d'un esprit débarrassé, tranquille, et qui se possède parfaitement ; de manière qu'à le regarder sans le connaître, on ne l'eût jamais pris pour un homme d'affaires. Ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher de fort près et de pénétrer dans son intérieur disent des choses merveilleuses de sa modération et de sa modestie. Ils assurent qu'il y avait aussi peu d'orgueil dans son esprit et de présomption dans son cœur que de fierté sur son front ou de vanité dans ses manières. Cela est d'autant plus croyable qu'on ne voyait aucun luxe dans ses habits, point de pompe dans sa maison, nulle profusion à sa table.

Le 27 ce ministre, revêtu de l'habit que le roi lui avait envoyé, alla lui baiser les pieds, et reçut ensuite les compliments de toute la cour sur son rétablissement dans la première charge de l'empire.

Le 30 il traita le roi. Le régal dura vingt-quatre heures. Le prince y alla à huit heures du matin. Tout le chemin entre le palais royal et celui de ce ministre était couvert de brocart d'or et d'argent et bordé par ses officiers et ses domestiques rangés en haie, tenant chacun une pièce du magnifique présent qu'il faisait à Sa Majesté, qui consistait en étoffes de laine, de soie, et d'or ; en vaisselle d'or, d'argent, et de porcelaine ; en harnais de chevaux, en selles et en housses ; en or et en argent monnayé. Quand le roi fut à six pas de la porte du logis, [III, 104] le premier ministre, qui l'y attendait, fit jeter à ses pieds quelques mille livres en or, en

argent, et en cuivre monnayé. Cette manière pompeuse de recevoir le prince s'appelle *pich-endas*. *Pich* signifie devant, *endas* est le verbe répandre et aussi étendre. On n'use de ce faste que pour le souverain, non plus que de celui de couvrir les rues d'étoffes. Il faut toutefois remarquer qu'on n'en couvre qu'un côté ; l'autre est bien balié²⁰, bien arrosé, et tout parsemé de fleurs, surtout lorsque le lieu et le temps en peuvent fournir. Les étoffes et l'argent qu'on jette sont pour les valets de pied du roi. Quelquefois le seigneur même qui fait la fête rachète d'eux les étoffes. Cheic-ali-can en usa ainsi, afin de les gratifier davantage, sachant bien qu'ils ne les vendraient pas à beaucoup près ce qu'il leur en fit donner. Cet usage d'étendre des tapis sur le chemin au passage des rois et grands princes est une des plus anciennes coutumes de l'Orient, et des plus universelles. On en trouve le précepte dans les Porans, qui sont les premiers livres de religion et de science des brachmanes.

Lorsque quelque grand traite le roi, il l'invite seul, lui laissant le choix de la compagnie qu'il veut avoir. Le roi se rend sur les huit ou neuf heures du matin au palais où il est invité, qui est meublé le plus somptueusement qu'il se peut. Dès qu'il y est entré, l'hôte lui fait un présent qui est toujours fort considérable. La salle où le roi est introduit se trouve couverte d'une magnifique collation de confitures sèches et liquides, de biscuits et de massapains, de sorbets, et de toutes [III, 105] sortes de liqueurs, aigres et douces. On met devant sa personne et devant les principaux seigneurs qu'il a amenés de grandes et riches cassolettes qui brûlent jusqu'à tant qu'on en soit entêté et qu'on les fasse emporter. Cependant les musiciens et les danseuses de la cour sont dans un lieu proche, attendant que le roi en veuille prendre le divertissement. Les musiciens du roi sont toujours non seulement le plus habiles du royaume à chanter et à toucher les instruments, mais ce sont aussi d'ordinaire les meilleurs poètes du pays. Ils chantent leurs propres pièces, comme on le disait d'Homère et des autres poètes grecs de son temps. Elles sont pour la plupart à la louange du roi et sur plusieurs actions de sa vie, que la flatterie est ingénieuse à exalter, quelques dignes de blâme ou d'oubli qu'elles soient. Les chansons roulaient ce jour-là sur la réhabilitation du premier ministre, si j'ose me servir de ce mot. J'en vis une toute pleine de pointes assez fines et assez spirituelles. Le refrain des couplets était : « Lui à l'écart, tous les hommes ont paru égaux. Le soleil cherchait au ciel sans succès un autre astre pour être l'astre polaire. » Allusion ingénieuse au titre d'*Ivon medary* qu'on donne au premier ministre, qui signifie *le pôle de la Perse*. Sur les onze heures on sert un dîner assez léger. Toutes les viandes y sont de haut assaisonnement, c'est de la pâtisserie, du rôti, des ragoûts. Tout ce qu'on rôtit en de pareils festins est d'ordinaire farci à l'allemande, comme nous parlons. Après le dîner, le roi se promène dans les appartements et dans les jardins de la maison, ou [III, 106] se divertit à voir des chevaux, à en monter, à tirer de l'arc, et à d'autres pareils exercices. Il entre aussi, s'il veut, dans l'appartement des femmes. Lorsqu'il y va, le maître de la maison ne le suit point sans son ordre exprès. Les seuls eunuques de la maison l'accompagnent ; et bien loin que le maître en prenne de la jalousie, il s'en fait beaucoup de gloire, tant le préjugé et la coutume a de pouvoir sur l'esprit de ces gens-là, qui étant d'ailleurs jaloux de leurs propres frères, à qui ils défendent l'entrée de leur sérail, sont prévenus qu'il ne peut leur arriver plus d'honneur ni plus de bonne fortune que lorsque le roi y entre. La raison qu'ils en rendent est que leurs rois sont des personnes sacrées et saintes de toute autre sorte que le reste des hommes, et qu'ils portent partout le bonheur et la bénédiction. Il ne faut pourtant pas supposer que lorsque le roi entre dans ces lieux-là il s'y passe quelque obscénité. On assure au contraire qu'il n'y en a nul exemple, mais qu'il arrive quelquefois que, prenant goût à la beauté ou à l'esprit de quelque fille qu'il y verra, il la demande au maître de la maison. On n'a garde de la refuser ; car on compte pour un grand coup de fortune d'avoir une fille dans le sérail du roi, par laquelle on puisse faire appuyer ses intérêts et les avancer.

²⁰ Cette forme est condamnée par *Trévoux* (supplément de 1752).

Sur les quatre heures, on sert une collation de fruits, et dès que la nuit est venue on donne les divertissements des feux d'artifice, d'escrimeurs, et de baladins, qu'on prépare toujours en grand nombre. La maison et les jardins sur lesquels la maison donne [III, 107] ont des illuminations qui représentent mille sujets divers, et qui sont si brillantes que l'éclat du plus beau jour ne l'est pas tant. On ne sert le souper que quand le roi le demande, et c'est toujours sa cuisine qui apprête ce repas au gré et sur les ordres de son maître d'hôtel. C'était autrefois la coutume que la personne qui traitait le roi fournissait au premier maître d'hôtel tout ce qu'il demandait pour faire le souper. Abas le Grand changea cette coutume, y ayant reconnu trop de friponnerie pour la souffrir. Les écuyers de cuisine n'avaient jamais assez, et faisaient emporter deux fois plus de choses qu'ils n'en employaient pour le festin. Ce roi ordonna que quand on le voudrait traiter on donnerait à son premier maître d'hôtel pour le repas du souper douze tomans seulement, qui sont cinquante-quatre pistoles. Au reste, le maître du logis ne s'assied jamais au festin : il est toujours debout proche du prince à le servir, et lorsqu'il se retire il le reconduit jusques dans le palais royal comme il a été l'y prendre. On appelle en persan ces sortes de têtes *mageles*, terme qui signifie proprement et primitivement conversation.

Le premier juillet, le contrôleur général envoya quérir le supérieur des capucins. C'était pour lui demander de mes nouvelles, et pour me faire savoir qu'il avait parlé de moi au *nazir*, qui me mandait de l'aller voir le plus tôt que je pourrais ; qu'il me connaissait de mon premier voyage ; et qu'il savait le sujet de celui-ci, et les commissions que le feu roi m'avait données ; et qu'il ferait son possible pour [III, 108] me procurer un heureux succès, autant que l'intérêt du roi le pourrait permettre.

Le 6 juillet, tout ce que j'avais apporté étant en état d'être montré, j'allai à l'hôtel du nazir un peu avant midi. C'était l'heure à laquelle il avait coutume de revenir de chez le roi. J'avais grande envie de mener avec moi le supérieur des capucins pour me servir d'interprète, ne me sentant pas trop fort de mon persan pour un début de cette importance, et parce aussi qu'il y a des choses qu'il est plus à propos en Orient de faire dire par tierce personne que de les dire soi-même. Je le suppliai de me faire ce bon office, et tâchai de l'y engager par toutes sortes de raisons ; mais ce fut en vain. Il s'excusa sur ce qu'il n'allait plus chez les grands comme auparavant, à cause qu'ils n'avaient plus nulles considérations pour les Européens ; autrement qu'il rendrait avec joie le service que je lui demandais, l'ayant fait pour des gens qu'il considérait beaucoup moins. Ce que disait ce bon père était vrai dans le fond ; cependant le vrai motif de son refus, c'est qu'il croyait que le roi ne m'achèterait rien. J'allai donc seul avec mon associé et deux Français, l'un orfèvre, l'autre horlogeur du roi, qui tous trois ne savaient pas un mot de persan, mais seulement du turquesque, que je savais aussi. J'eus le bonheur de trouver le nazir avec peu de gens et en assez bonne humeur. Après les saluts, le nazir nous fit asseoir tous quatre au bout de la salle, vis-à-vis de lui à quelque dix pas de distance, et un peu après il m'envoya demander par un secrétaire si nous étions ceux [III, 109] dont le contrôleur général lui avait parlé. Je répondis que c'était nous-mêmes. Il remarqua que je ne m'étais point servi d'interprète pour répondre, et il s'informa du secrétaire si je parlais la langue du pays ? Le secrétaire lui répondit que je lui avais parlé persan. Sur cela, il m'envoya prendre seul, et me fit asseoir à deux pas de lui. Un moment après il me dit : « Vous êtes le bienvenu », et il me le dit encore deux autres fois, non pas de suite, mais à intervalles de cinq ou six minutes, pendant quoi il s'entretenait avec le grand veneur qui était proche de sa personne. Au bout d'un quart d'heure, il envoya prendre par un eunuque les papiers que je tenais à la main : c'était la patente et les passeports du feu roi, et la lettre de recommandation du nazir son oncle dont j'ai donné la traduction ci-dessus. Après qu'il eut tout lu, il me demanda quelles choses j'avais apportées. J'en avais le mémoire en persan. Il se le fit donner par l'eunuque, car en ce pays-là il faut demeurer à sa place sans en bouger, et quand quelqu'un se remue chez les grands, soit qu'il soit debout, soit qu'il soit

assis, on dit d'abord : « Voilà un fou, ou un Franc » : c'est qu'ils ont observé que les Francs, ou Européans, gesticulent et se remuent naturellement. Le nazir, ayant lu le mémoire, me dit qu'il le ferait voir au roi et lui présenterait requête sur mon sujet. Je me levai pour me retirer, mais il me fit rasseoir, et me retint à dîner.

Le nazir ou grand surintendant s'appelle Negef-couli-bec. C'est un seigneur actif, vigilant, laborieux, expéditif autant qu'on puisse [III, 110] l'être, et un très excellent ministre. On ne peut assez louer la facilité qu'il y a à l'approcher, et le soin qu'il prend d'expédier bien vite toute sorte d'affaires. Il était premier maître d'hôtel lorsque son oncle le feu grand surintendant mourut, qui n'ayant point laissé d'enfants, ce neveu-ci fut pourvu de sa charge. Sa famille est nombreuse. Il a cinq frères et autant de fils, tous hommes faits mais encore peu établis, ce qui excuse en quelque manière l'insatiable avidité de bien dont il est possédé. Il prend partout où il le peut faire à petit bruit ; et si la crainte qu'il a du roi ne le retenait, ce serait le plus grand concussionnaire²¹ du monde. Hors de cet esprit d'avarice, c'est un assez honnête homme.

Au sortir de chez ce seigneur, j'allai faire visite au *zerguer-bachy*, qui est le chef des orfèvres et des joailliers du royaume et l'intendant de tous les ouvrages d'or, d'argent, et de pierreries qui se font pour le roi. Il met le prix à toutes celles que l'on vend à la cour, sur lesquelles il a un droit de deux pour cent, de même qu'il a droit d'un pour cent sur ce que l'on en vend dans la ville. Il est aisé de juger là-dessus combien sa faveur m'était nécessaire en cette rencontre. J'avais été déjà deux ou trois fois pour le voir, mais sans le rencontrer. Je lui demandai pardon de n'avoir pas assez cherché l'occasion de le saluer, lui disant, entre les autres choses, que je savais bien que le succès de mon affaire dépendait de lui. Il me répondit qu'il eût été bon que je lui eusse fait voir en particulier ce que j'avais apporté pour le roi avant que de voir le nazir, parce que nous aurions [III, 111] conféré sur le prix, avec quoi il aurait mieux su comment le mettre. Toutefois qu'il n'y avait rien de gâté pour cela ; que le nazir et lui étaient bien amis, et se confiaient l'un à l'autre ; que pour lui, il n'avait jamais donné sujet à aucun marchand de se plaindre de son procédé ; qu'il ne m'en donnerait pas non plus ; et qu'il ne tiendrait pas à lui que je ne vendisse tout. Je le remerciai fortement, l'assurant que je ne manquerais point à la reconnaissance. C'est une chose qu'il ne faut jamais oublier de dire en Perse : « Je ne prends de dons de personne, me répondit-il, pour les services que je leurs rends, je suis homme de bien ; je me contente de mon droit de deux pour cent sur ce que l'on vend. » En disant cela, il me fit donner le cahvé et des fleurs, et s'entretint avec moi jusques bien avant dans la nuit. Les grands en Perse se font de fête²² plus qu'en lieu du monde pour produire les choses qui plairont au roi, mais il faut prendre garde à bien choisir son introducteur ; car si je me fusse adressé à cet homme-là, par exemple, le nazir, qui est le voyant du roi, c'est-à-dire son grand ministre et son principal agent et surintendant, en aurait été indigné, prétendant qu'il faut lui porter droit tout ce qu'on a dessein de faire voir au roi.

Le 7, à trois heures du soir, je fis porter dans un coffre chez le nazir tous les bijoux spécifiés dans le mémoire que je lui avais délivré le jour précédent. Il était chez le roi qui l'avait envoyé quérir. Il revint à cinq heures. Le président du divan, un des principaux officiers de la couronne, le chef des orfèvres, et plusieurs autres seigneurs de la [III, 112] cour étaient avec lui. Il vit tout pièce à pièce, le confronta sur le mémoire, et ayant tout fait remettre dans le même coffre, il fit appliquer le sceau sur la serrure et l'envoya à sa garde-robe. Il fit tout cela d'un air négligent et avec une indifférence fort grande, mais elle était

²¹ « Juge, officier, ou receveur public qui exige de plus grands droits, de plus grosses sommes, que celles qui sont dues ou taxées » (Furetière).

²² « Cet homme *se fait de fête*, pour dire qu'il veut se rendre nécessaire, ou se mêler d'une chose où il n'est point appelé » (Furetière).

affectée, tant à cause de la compagnie qui était présente qu'afin que je ne pusse prendre aucun avantage en discernant le moins du monde ce qu'il trouvait de plus beau et de mieux fait. Je ne fus ni surpris ni découragé de cette façon de faire, connaissant la manière des Persans dans ces sortes d'occasions, et l'adresse et la facilité qu'ils ont de se composer selon que leur intérêt le demande. Après que ce seigneur eut expédié quelques affaires, il me demanda si je n'avais apporté que ce que je lui avais fait voir. Je lui répondis qu'il me restait quelque bijouterie que j'avais laissée chez moi, ne la jugeant pas digne d'aller à la vue du roi. « Apportez-moi, me dit-il, tout ce que vous voulez vendre dans ce royaume ; il faut que Sa Majesté en ait la première vue, et si vous en usez autrement, vous vous ferez une affaire, et à moi aussi. » Je répondis que j'apporterais sans faute le lendemain matin tout ce qui me restait.

Ce jour-là 8 je fus chez ce seigneur à sept heures du matin. Il était déjà sorti. Un de ses officiers m'attendait et me mena par son ordre dans un appartement du palais royal qu'on appelle *chiraconé* ou la maison du vin. Il était là en conseil avec le premier ministre et plusieurs autres grands de la cour. J'y demeurai près de trois heures à me promener dans le beau jardin au milieu duquel cet appartement [III, 113] est situé, après quoi on me mena dans une salle ouverte sur ce jardin et basse presque à rez-de-chaussée. Le grand vizir et le nazir y étaient assis, accoudés sur le balustre. Une foule d'officiers et de domestiques étaient dehors debout à côté et à distance propre à recevoir leurs ordres. Ceux qui me menèrent proche du balustre me dirent de faire la révérence et d'entrer. Le premier ministre, dès que je l'eus salué, me demanda où j'avais appris à m'habiller si bien à la persane et à parler le langage persan. Après ces questions obligeantes, on me fit entrer dans la salle, et on me fit asseoir proche de ces grands seigneurs, mais au milieu de la salle et hors de rang. Le nazir me demanda si je savais lire toutes les langues de l'Europe, et à même temps il me présenta une lettre pliée et cachetée à notre manière, avec la suscription en français, en me demandant si je l'interpréterais bien. Je répondis que j'en donnerais le sens nettement. Sur cette réponse il me dit de l'ouvrir. Je le fis et la lus en persan. Le premier ministre était attentif à la lecture. Dès que je l'eus finie, il se leva et sortit.

Le nazir demeura, et me demanda où étaient les bijoux qui me restaient. Je les lui fis voir, et il les retint, les faisant coucher sur le mémoire. Il me dit ensuite d'un air enjoué : « Avez-vous senti la faveur que je vous ai faite, de vous faire saluer le grand vizir ? Je l'ai entretenu du sujet de votre venue, ajouta-t-il, et j'en a aussi parlé à Sa Majesté : vous en aurez, avec la grâce de Dieu, un heureux accueil²³. » Il sortit après avoir commandé à un [III, 114] secrétaire de coucher en persan la lettre que je venais de lire. Elle était d'un capitaine de la compagnie des Indes orientales de France qu'un accident avait revêtu du caractère d'ambassadeur pour les affaires de cette compagnie. Je veux croire qu'on ne sera pas fâché qu'avant que d'en dire le sujet j'insère ici quelques particularités sur l'établissement de cette compagnie.

Peu de gens en ignorent le temps, qui fut l'an 1664, temps mémorable en France par tant de belles constitutions à l'accroissement des sciences et des arts que la bienveillance du prince y a fait fleurir plus qu'en nul endroit du monde. Mr. Colbert, ministre éclairé et vigilant dont le roi se servait pour cela, avait à cœur les manufactures et le commerce par-dessus toutes choses. Celui des Indes orientales, comme le plus important, fut le premier résolu. Mais parce qu'on ne savait comment le mettre en train, sans étrangers qui le connussent bien et qui l'eussent exercé sur les lieux, on résolut d'engager des Hollandais autant qu'il se pourrait et à quelque prix que ce fût. Mr. de Thou, qui avait été les années précédentes ambassadeur en Hollande, fut chargé de l'affaire, et il fut fait directeur de la compagnie. On engagea en Hollande plusieurs sujets qui avaient servi la Compagnie

²³ Chardin gardera un mauvais souvenir des manigances du nazir, auxquelles il reviendra au dernier tome (X, 199-204).

hollandaise aux Indes, mais pas en aussi grand nombre ni de tant de capacité que les grands appointements qu'on offrait donnaient lieu de l'espérer, à la réserve, néanmoins, de M. Carron, homme illustre et de grandes vues dans le commerce. C'est de lui-même que je tiens les [III, 115] pièces que je vais rapporter, que j'ai traduites assez mot à mot de son hollandais, la langue en laquelle il écrivait uniquement alors, ne sachant pas encore le français.

*« À Son Excellence M. de Thou, comte de Mestay, etc.,
Directeur de la compagnie des Indes orientales de France.*

« Monsieur,

« J'ai appris avec admiration l'entreprise de notre grand monarque touchant le commerce des Indes orientales, qui est le même dessein que le roi Henri le Grand, de glorieuse mémoire, avait conçu, et qu'il avait résolu l'an 1609 et lequel commençait même de s'exécuter par un marchand d'Amsterdam très habile et très expérimenté nommé Isaac le Maire, lorsque la mort de Sa Majesté l'arrêta. Cela fait beaucoup à la gloire du roi de vouloir exécuter le dessein formé par ses glorieux ancêtres il y a plus de 50 ans, lequel s'il avait eu l'effet attendu en son temps, la France serait à présent maîtresse des lieux où se recueillent les épiceries, lesquels sont dans la possession de la compagnie de Hollande, mais qui étaient alors en celle des naturels du pays. Ce fut l'an 1615 que cette compagnie hollandaise s'appropriâ l'île d'Amboyna où croît le girofle. Elle fit la même chose de Benda, où croît l'arbre qui porte la muscade et le macis l'an 1621. Et elle a conquis depuis en 10 ans cette partie de l'île de Ceylan où croît la cannelle, à commencer [III, 116] de l'an 1635 jusqu'en l'an 1644 inclusivement. Cette compagnie, avec ces quatre épiceries, fait un négoce dans les Indes et dans l'Europe qui produit des gains si immenses que quand elle ne négocierait que de cela, il lui suffirait pour s'entretenir et se maintenir. Comme au contraire, si elle était privée de la possession de ces épiceries, elle ne pourrait subsister, et beaucoup moins s'agrandir, l'expérience montrant assez dans les Anglais et dans les Portugais que le commerce du poivre, des toiles, des soies, du salpêtre, de l'indigo, des drogues, et de tout le reste qu'ils apportent en Europe, ne leur saurait donner de fort considérables profits.

« Cela m'oblige à conjecturer (sauf le sentiment des gens plus habiles et plus pénétrants) que la Compagnie française ne pourra faire des profits dignes de son établissement. Elle n'en sera pas privée tout à fait, mais bien loin de pouvoir être comparés avec ceux de la compagnie de Hollande, ils seront peut-être moindres que ceux des Anglais à présent, et des Portugais aussi. Ces deux nations se raffinent depuis longtemps dans le commerce qu'ils font aux Indes, par l'émulation respective et par celle des Hollandais qui négocient aussi avec eux partout où ils sont. Or les Français arriveront là-dessus et feront la quatrième nation qui se trouvera au marché. Elle sera obligée de prendre le chemin des autres dans son commerce, n'y ayant que ce chemin-là, et apparemment donc elle n'y réussira pas mieux.

« Il y a un autre inconvénient, c'est que le gros du négoce se devra faire avec l'or et [III, 117] l'argent qu'on transportera annuellement de France aux Indes, à moins d'avoir le commerce libre à la Chine et au Japon, qui est ce que je voudrais rechercher principalement et surtout. Le moyen de l'obtenir est d'envoyer une honorable ambassade au nom du roi au grand cham des Tartares et roi de la Chine, et ensuite à l'empereur du Japon. Il y a beaucoup d'apparence et de lieu d'espérer qu'on obtiendra d'eux ce commerce, pourvu que les envoyés se comportent sagement et prudemment. Il faudra dresser leurs instructions avec bien du conseil et de l'attention, et qu'on les exécute et suive très ponctuellement. Il faudra aussi faire exercer le commerce dans le Japon par des Français de la religion réformée (on ne prend garde à la religion dans les Européens en nul endroit des Indes qu'au Japon) ; et si l'on fait le contraire, il est à craindre que le commerce du Japon ne se puisse ni obtenir ni entretenir. On

a vu ce qui est arrivé aux Espagnols et aux Portugais pour avoir voulu, contre la défense qui leur avait été faite, étendre et planter la religion romaine parmi les Japonais. Ce fut pour cela qu'ils furent bannis, les Espagnols l'an 1616, les Portugais l'an 1639, sur peine des biens et de la vie, sans pouvoir jamais y retourner ; à quoi les Portugais ayant contrevenu, s'imaginant de se relever de cet arrêt par voie d'instance et de supplication, toute l'ambassade et l'équipage fut mis à mort au nombre de 95 hommes, et le navire et tout ce qui était dedans fut mis en feu, ce qui arriva l'an 1640. Il faudra donc que le commerce [III, 118] du Japon s'exerce par des gens non romains, et aussi que les vaisseaux qui y iront soient destitués de toutes les marques et les enseignes de la religion romaine.

« Si la Compagnie française obtient le négoce du Japon, elle est bien dans ses affaires, et envoie de grands profits ; et en ce cas, il faudra faire tous les ans une cargaison pour la Chine, la plupart en argent. Il faudra emporter de la Chine une autre cargaison en soies et en étoffes selon l'assortiment prescrit d'entre trois à cinq millions de livres. Cette cargaison sera vendue au Japon argent comptant à 60 ou 70 pour cent de profit, et de ce provenu il en faudra tirer le fonds d'un nouvel achat à la Chine, savoir environ quatre millions, et le reste sera employé dans les Indes à l'achat du poivre, des toiles, et des autres marchandises qu'on demandera. On pourra, entre autres, faire emplette de soies et d'étoffes de soie de la Chine et de Bengale pour l'Europe, car elles rendent au moins cent pour cent. La Chine en peut fournir autant qu'on veut, et le Japon en consumer autant qu'on y en portera ; et ce négoce est tout ce qui peut enrichir la Compagnie française, pourvu qu'il soit concédé librement, exercé sagement, et aidé de la bénédiction du ciel.

« Les Portugais, du temps qu'ils étaient en la fleur de leur commerce, emportaient annuellement du Japon dix millions comptant. Les Chinois en emportaient cependant à même temps douze, et les Hollandais trois. Cela fait 25 millions en argent comptant ; et cependant pour ces grandes traites l'argent [III, 119] n'était point plus rare au Japon, ni les soieries plus chères à la Chine. Il est vrai que ce grand empire a été ruiné par la guerre et les ravages des Tartares, mais il sera toujours à mon avis très facile d'y employer 3 à 4 millions et d'année à autre davantage. Ce négoce exempterait d'envoyer tous les ans de l'argent de France aux Indes, soit à l'achat de ce qu'il faut annuellement rapporter en Europe, soit à suppléer ce qui pourrait manquer parfois au gain des trois millions proposé de faire par an au Japon, à moins que le commerce de la Chine n'augmentât en capital, en sorte que le gain attendu allât toujours au-delà de la somme marquée ; et il ne faudrait emporter d'argent de France que pour le commerce du sud, ce qui n'est pas considérable. En attendant le mouvement de cette roue de négoce, la Compagnie française doit être bien attentive à ses affaires en ces commencements, et avoir un grand capital pour ce négoce de la Chine au Japon, pour le négoce du Sud, pour les frais et pour les avances nécessaires à s'établir dans les places de commerce et dans les entrepôts. La compagnie en a besoin d'un proche de la ligne équinoctiale²⁴ pour le négoce du nord, et d'un ou de deux sur la côte des Indes pour le négoce du sud. À l'égard de celui du nord, l'île de Banca paraît la plus propre. On pourrait l'avoir par voie d'achat du grand Mataram roi de l'île de Java. Il lui faudra envoyer un ambassadeur pour cela. Cet achat serait une affaire fort avantageuse pour la compagnie, parce qu'apparemment le poivre, le riz, et toute sorte de provisions de [III, 120] bouche y afflueront de tous côtés, et plus qu'à Batavia, où toutes ces denrées ont toujours été portées de dehors jusqu'à présent ; et parce que les Chinois, gens de si grand service et si dociles, qui habitent dans le territoire de Batavia, se viendront infailliblement jeter parmi les Français pour se délivrer des insupportables charges et impôts mis sur eux depuis quelques années en ça par la compagnie de Hollande avec une extrême rigueur.

« Les entrepôts et rendez-vous à la côte des Indes pour le négoce du sud pourraient

²⁴ L'équateur.

être, l'un à la côte de Malabar, l'autre à la côte de Coromandel. Il y a sur cette côte-ci une place nommée St Thomé qu'on pourra avoir sans grande difficulté. Cependant comme l'établissement du négoce dans les quartiers du sud est une grande et importante entreprise, et que le succès dépend d'une sage conduite, il est nécessaire d'envoyer promptement une députation au Grand Mogol. Cette députation établira les affaires en ces quartiers-là, et l'on aura en arrivant le commerce libre à Surat, à la côte de Coromandel, et à Bengale, les trois principaux endroits du commerce. Le poivre et la cassalinga²⁵ s'achèteront sans peine assez abondamment à la côte de Malabar, surtout si l'on en hausse tant soit peu le prix.

« Au reste, il faut commettre l'exécution de tout cela à gens déjà expérimentés, tant dans le commerce que dans la connaissance de ces pays-là. Ils pourront tracer les voies aux Français, leur dégrossir le travail, et les mettre en train, après quoi ceux-ci pourront [III, 121] suffisamment bien et sagement conduire le négoce proposé. On pourra s'étendre plus amplement sur cette matière de voix ou par écrit, et marquer les lieux en particulier où il faudra s'établir, ce que je viens de dire n'étant que le projet et le plan sur lequel je pense que la compagnie de France doit bâtir, et sur lequel elle peut raisonnablement attendre la bénédiction du ciel. Je recommande V. E. à sa protection, et je demeure, etc.

« À Paris le 19 mai 1665 »

« *Amplification du sujet* »

« Ayant eu l'honneur d'être entretenu le 31 du passé par Monsieur Colbert et par V. E. sur les voies les plus propres de mettre en train le négoce de la compagnie, et sur la ferme résolution du roi de la maintenir de tout son pouvoir et de la couvrir de sa royale protection, j'ai appris, entre autres choses, ce que j'avais déjà ouï dire en Hollande, que la compagnie a dessein de faire peupler l'île de Madagascar avec l'aide de Sa Majesté, d'y envoyer un nombre de gens de guerre et d'ouvriers, et de s'en servir d'entrepôt et de rendez-vous. Ce dessein est à la vérité bien concerté. Les vaisseaux qu'on enverra aux Indes pourront se fournir promptement et abondamment de vivres en cette île, et apparemment la compagnie en tirera les autres avantages qu'elle s'en promet, et qui, pour n'avoir pas été recherchés par la Compagnie hollandaise, ne lui sont pas connus, ni à moi non plus. Cependant, sauf l'opinion [III, 122] de V. E., l'île de Madagascar est un peu éloignée des quartiers du sud, savoir de la côte de l'Inde, de celle de Malabar, de Bengale, de Surat, de Coromandel, et de Perse, et l'on pourrait bien, à ce qu'il me semble, trouver une autre place plus propre vers ces quartiers du sud, qu'on pourrait fortifier plus facilement et mieux, parce qu'elle serait de petite étendue.

« Monseigneur Colbert m'a fait aussi connaître que le dessein de la compagnie est d'établir son commerce premièrement dans les quartiers du sud, ce qui était bien mon avis aussi ; et je trouve qu'on ne saurait mieux commencer que par l'envoi de deux petits vaisseaux de 400 tonneaux chacun à la Chine et au Japon pour demander la liberté du commerce, et pour le mettre en train après en avoir reçu la permission, car il se passera à cela au moins deux ans, et peut-être plus.

« Ces navires, outre les envoyés du roi et les présents pour ces pays-là, devront avoir pour commencement de négoce une petite cargaison consistant en draps, en ras de Chalons, en étamines, en sergettes, en perpétuanes²⁶, et en toute autre sorte de serges, le tout assorti de couleurs rouge, violet, incarnat, cramoisi, bleu céleste, et autres semblables couleurs, avec un peu de noires, un peu de blanches, et un peu de gris de perle, le tout pour environ 50 000

²⁵ Ou *cassa lignea*, « un bois aromatique, qui est une espèce de cinnamome » (*Trévoux*, supplément de 1752).

²⁶ « Sorte d'étoffe, à ce qu'il paraît, qui se fait en Portugal. Il vient tous les ans vers le mois de mars une flotte d'environ vingt navires de Lisbonne chargés de toiles et d'étoffes de laine, particulièrement de serges, perpétuanes, bayettes et anascotes, dont les femmes se servent pour ces voiles qu'on appelle mantes. » (*Trévoux*.)

livres. Il faudra y charger aussi pour environ 25 000 d'ambre jaune et de quincaillerie de la sorte, demandée à la Chine et au Japon, et que les Hollandais y envoient depuis quelques années, pour autres 25 mille livres de poivre, que [III, 123] les vaisseaux iront acheter à la côte de Malabar, et 250 000 livres d'argent comptant.

« Cette somme, qui monte à 350.000 livres, sera employée en soies et en étoffes de soie propres pour la France et non pour le Japon, parce qu'il n'est pas permis de porter aucunes marchandises au Japon qu'après avoir eu audience de l'empereur, et après en avoir obtenu la liberté du négoce. Il faut donc que le vaisseau qui ira premièrement au Japon aille à vide et ne serve que pour l'ambassade de Sa Majesté, sans être chargé ni de marchandises ni de marchands. Il n'y a point d'endroit au monde où la politique et le point d'honneur soient si scrupuleux. On s'y arrête beaucoup moins dans le reste des Indes. Ce sera une très bonne affaire pour la compagnie que la liberté du commerce à la Chine et au Japon. Celui du Japon pourra être fait avec tout ce qu'on y portera de la Chine, avec des soies et des étoffes de soie de Bengale et de Tunquin²⁷, et avec un assortiment de toute sorte d'étoffes de laine faites en France.

« Les présents du roi pour les empereurs de la Chine et du Japon seront composés de toute sorte d'armes à feu, des plus curieuses de l'arsenal, de fins et beaux draps les plus exquis qu'on pourra trouver, des plus fines serges et de quelques riches brocarts de soie. Il faudra faire entendre que tout cela est du fruit du pays. On pourra envoyer encore quelques pièces rares par l'usage et par l'invention. Il faudra entre autres qu'il y ait dans le présent pour le Japon trois machines de la nouvelle invention pour éteindre [III, 124] le feu. On en trouve à Amsterdam, et elles seront agréables au Japon parce que les maisons y sont assez sujettes à l'incendie, plus trois marbres en forme de bassins ciselés sur le bord, aux armes de l'empereur du Japon. Un bassin sera de marbre blanc, l'autre de marbre rouge, l'autre de marbre blanc et noir. On se sert de ces bassins au Japon à se laver les mains, et il n'y en a point d'autres que d'un marbre vert sombre mêlé de brun. Il les faudra semblables à la figure qui est à la marge, et les enfermer soigneusement dans des caisses de bois pour empêcher toute sorte d'accidents. On ne doit pas faire difficulté de prendre cette peine et de faire cette dépens pour le Japon, parce que les étrangers n'y payent nulle sorte de droits ni d'impôts de tout le commerce qu'ils y font, soit d'entrée, soit de sortie, quelque opulent et riche que ce commerce puisse être. Ils sont obligés seulement d'aller tous les ans une fois faire la révérence à l'empereur et à ses ministres, et leur faire quelques présents, petits dans le fond quoique proportionnés néanmoins à leur commerce. C'est un honneur pour les nations étrangères que cette visite, car les vaisseaux de l'Empire sont obligés à la même chose ; mais cette visite et ces présents annuels ne se feront pas au nom du roi, mais au nom de ses sujets négociants au Japon.

« Les lettres pour ces empereurs seront écrites en caractères d'or, non sur du parchemin, mais sur de grand papier fort épais, lequel doit être fin pourtant et uni le plus qu'il se pourra. La lettre sera mise en une boîte [III, 125] d'or garnie d'un cercle de diamants, et la boîte enfermée en un sac carré de drap d'or très riche et cousu d'or trait²⁸ ; le sac en une boîte d'argent de même forme, en laquelle il entre bien justement et sur laquelle il y ait une chasse gravée des deux côtés, et on mettra enfin cette boîte d'argent en une cassette de bois marbré et poli le plus beau qu'on pourra trouver. Il faut que la lettre ait toutes ces parures ; et quant à la forme, il la faut d'une bonne grandeur et de la longueur du papier, prenant bien garde de ne la plier point la moitié, en sorte que le haut et le bas portassent l'un sur l'autre.

²⁷ Le Tonkin.

²⁸ *Trait* : « Qui est tiré et passé par la filière. Il se dit particulièrement de l'or et de l'argent. Il est opposé à or et argent filé, car il s'emploie tout pur, comme un ouvrage d'orfèvrerie. » (Furetière.)

« Il faudra donner à l'envoyé des instructions amples, exactes, et précises, et l'engager à les suivre dans la dernière exactitude, car tout dépend absolument de la conduite et des déportements de l'envoyé. Cela se peut observer dans les ambassades faites au Japon, l'une de la part du roi d'Espagne l'an 1624 par deux chevaliers de la Toison d'or, et l'autre de la part de la compagnie de Hollande l'an 1628 et dans l'ambassade faite à la Chine de la part de la même compagnie l'an 1656. Il ne fut rien octroyé à ceux-ci à la Chine, tout cela pour avoir voulu agir à leur fantaisie, et s'être écartés de leur instruction. Les ecclésiastiques de la religion romaine sont fort estimés et considérés à la cour de la Chine. Ils pourront aider beaucoup aux affaires de la Compagnie française et les mettre en bon chemin. Au reste, comme d'une part la négociation est difficile, et de l'autre [III, 126] qu'il faut prendre les monsons²⁹ à point nommé pour le voyage, le retardement d'un mois ou de vingt jours seulement en cette occurrence entraîne la perte d'une année. Et comme il peut arriver d'ailleurs que la négociation languisse et soit retardée en ces cours par des accidents, soit de maladie ou de mort du roi et d'autres, qu'on ne saurait prévoir, il est très nécessaire de se hâter, et Votre Excellence voit sans doute fort clairement que le plus tôt qu'on mette la main à l'œuvre ce sera le meilleur, afin qu'on puisse semer à loisir pour recueillir ensuite une ample moisson ; jusqu'à ce que l'on puisse avoir le fruit attendu et désiré, il faut faire compte qu'il se passera beaucoup de temps malgré nous. C'est tout à fait mon avis que si ce commerce de la Chine et du Japon réussit à souhait, il rendra beaucoup plus de profit que celui de tout le sud. Il y a grande quantité de cuivre au Japon, et qu'on peut avoir à 6 ou 7 sols la livre au plus ; il peut servir de lest aux navires destinés pour le retour et être vendu ici quinze sous la livre.

« L'envoi qu'on fera à la Chine doit prendre port en la rivière Nanquin, située entre les 30° et 31° degrés de latitude nord. On y peut cingler à pleines voiles jusqu'à quatorze lieues de la ville. Il serait meilleur de prendre port en la rivière de Pekin, car elle est plus haute et plus proche de la cour, mais elle a moins de fond. Le dernier ambassadeur de la compagnie de Hollande, ne sachant où il valait mieux aborder, alla jeter l'ancre à Canton, située vers le 20° degré, mais il échut assez mal parce que Canton est une [III, 127] province remplie de Tartares. Cependant c'est un pays où il semble que l'on pourrait faire un débit considérable d'étoffes de laine, chose qu'il faudra observer dans la suite.

« Pour exercer ce commerce de la Chine et du Japon qui est en effet si utile et si nécessaire, et celui des pays des Malays et de tout l'Ouest, et particulièrement des Moluques, de la côte de Ceram et des quartiers qui en dépendent et où croît le poivre de Bantam, de Palinbang, de Jamby, de Benjar-massing, de Solor, de Timor, tous lieux situés à l'ouest : pour exercer ce commerce, dis-je, il sera fort nécessaire d'un rendez-vous propre qu'on ne saurait mieux choisir qu'en l'île de Banca. La compagnie de Hollande s'est mille fois repentie de n'avoir pas fortifié cette île et de n'en avoir pas fait la capitale de sa résidence et de ses forces, et cela à cause des grandes guerres et des sièges qu'elle a soutenus à Batavie contre le roi de Bantam d'un côté et contre celui du Grand Mataram de l'autre, qui ne la laisseront jamais paisible et en repos. Il y a de très beaux et bons endroits en cette île de Banca pour l'ancrage des vaisseaux, et pour en bâtir et pour en radouber. Le bois propre pour cela se tirera de la côte de Java, et on tirera de là et de plusieurs autres endroits tout ce qui sera nécessaire pour les ateliers. Il y faudra bâtir des logements et une forteresse afin d'être en sûreté. L'île de Banca est presque toute couverte de bois. Il faudra en couper une partie, défricher la terre, et la planter de quelques milliers de cocotiers. Cet arbre de coco est d'une extrême utilité, et fait beaucoup de profit. [III, 128] La compagnie reconnaîtra avec le temps la bonté de cette île à l'égard de sa situation et de tous les avantages qu'on en tirera. Il y

²⁹ « Des vents réglés qui soufflent toujours de même côté durant six mois sur la mer des Indes » (Furetière).

faudra établir des officiers habiles et de mérite. Il y a présentement à Amsterdam un certain Vander-muyden qui a été conseiller ordinaire des Indes et gouvernement de Ceylan. On y attend l'été prochain un nommé Coyet qui a été aussi conseiller des Indes et gouverneur de Formose. Ces deux hommes rendraient de grands services à la compagnie. Il y a encore en Hollande un Denis des Maîtres qui a servi la compagnie de Hollande en qualité de marchand, et quelques pilotes très expérimentés dans les mers des Indes, à la connaissance des côtes et des marées et des endroits périlleux, de laquelle dépend souvent la conservation des navires. Il serait fort nécessaire d'attirer de ces sortes de gens et de se fournir pour ce long voyage de gens qui l'aient fait plusieurs fois, parce que comme l'on ne doit pas donner bataille contre un ennemi puissant sans des soldats courageux et des officiers expérimentés et sages, il ne faut point non plus entreprendre ce grand ouvrage ou en espérer d'heureux succès si l'on n'a des gens pour les conduire doués d'expérience et de capacité. J'ai appris il y a déjà du temps que la compagnie a pris à son service un Hollandais nommé M. de Ligne. Il a une grande connaissance de tous les quartiers du sud, et est habile homme d'ailleurs. Il est bien désirable que la compagnie engage beaucoup de telles gens à son service pour le bien et le profit de ses affaires, parce qu'il y a beaucoup de lieux aux Indes, et tous importants, [III, 129] où il faut s'établir. Je veux croire que quand ils sauront que je suis au service de la Compagnie française, ils se résoudront plus facilement à y entrer.

« Il faut avoir un grand soin des marchandises et des victuailles, prenant très exactement garde que rien ne manque aux emballages et aux futailles ; car autrement les unes et les autres se gâtent, et il arrive que les marchandises pour être endommagées ne rapportent aucun profit, et que les victuailles pour être gâtés rendent le monde malade et le font mourir, avec quoi la compagnie tombe dans l'inconvénient d'un cavalier démonté. Un bon cavalier a un soin particulier de son cheval, et ne lui plaint pas l'avoine. La compagnie doit faire de même envers les matelots et les soldats et le reste du commun qui la sert. C'est le cheval qui tire la charrue ; on ne saurait rien faire sans lui. La compagnie de Hollande l'a bien appris à ses dépens et avec de grandes pertes durant plus de cinquante ans qu'il lui a fallu pour remédier aux défauts de son établissement et pour redresser toutes choses. Les hommes sont chers aux Indes parce qu'il coûte beaucoup à les y passer, et parce qu'on n'y en peut trouver de frais ; les Indiens ne sont nullement propres à naviguer sur des vaisseaux européens, et ils sont de plus grands voleurs et meurtriers. La compagnie de Hollande ne s'en sert jamais.

« Il faut observer soigneusement d'avoir toutes les barriques et pipes³⁰ neuves pour mettre l'eau deux fois au moins, remplies et rafraîchies de nouvelle eau une fois par semaine ; sans cela l'eau devient noire et cause de grandes maladies. [III, 130] Il faut observer aussi que toutes les pipes d'eau, de vin, de vinaigre, d'huile, de bœuf, de lard, et de chair, et généralement toutes celles qu'on enferme au fond de cale, soient des futailles fortes, neuves, et reliées de cercles de fer. Les cercles de bois se rompent durant les chaleurs, et ce qui est dedans se perd, comme on en a fait plusieurs et fort dommageables épreuves. Il faut encore plus prendre garde que les ancres, les câbles et les cordages ne soient ni affaiblis, ni endommagés, ni étouffés en les estivant. Égards qui semblent de peu d'importance, et dont cependant l'inobservance peut causer de grands retardements et d'autres malheurs par la raison qu'un petit accident empêche souvent un grand exploit. La compagnie doit les considérer tous, et d'autant plus que les cargaisons de ces navires seront riches et les équipages nombreux. Je crois, et l'apparence le dit, qu'on aura en Hollande plus commodément et à meilleur prix tout ce qu'il faudra pour l'équipage des navires.

« J'ai parlé ci-dessus des lettres qu'il plaira au roi d'écrire aux Indes. Voici un modèle pour celle de Sa Majesté à l'empereur de la Chine.

³⁰ « Sorte de grande futaille pour mettre du vin, et qui contient un muid et demi » (*Académie*, 1762).

« Au grand empereur des Tartaries orientale et occidentale, roi de la Chine, un perpétuel accroissement de bonheur et longue vie, souhaite le roi de France et de Navarre.

« J'ai appris avec joie l'accroissement de votre empire et les triomphes que vous avez remportés sur vos ennemis depuis quelques années. Moi qui marche sur les traces de mes ancêtres rois de mes royaumes, princes [III, 131] très glorieux, renommés par tout le monde, j'ai une inclination particulière de faire connaissance avec Votre Majesté, célèbre dans tout l'univers. C'est ce qui m'a porté à vous offrir ma bonne affection et à vous faire connaître le désir que j'ai de faire tout ce qui pourra donner du contentement à Votre Majesté. J'envoie expressément pour cela à Votre Majesté le porteur de cette lettre, N. N.³¹ mon envoyé, avec les présents ici marqués, le tout comme un signe de ma cordiale affection ; ils consistent en... J'assure Votre Majesté que je serai ravi qu'il y ait quelque chose dans mes royaumes qui lui puisse être agréable, et qu'il n'y a rien que je ne fasse très volontiers pour entretenir une longue correspondance et alliance entre les royaumes de Votre Majesté et les miens. C'est en cette vue que je prie Votre Majesté d'accorder à mes sujets un libre accès et un libre commerce dans ses États avec ses sujets sans nul trouble et nul empêchement. Je lui ouvre de tout mon cœur toutes les portes des miens, afin que Sa Majesté en fasse transporter tout ce qu'elle trouvera de propre et d'utile à son service. Écrit in mon palais du Louvre,

À Paris

(L. S.) Le grand sceau.

Le roi,
LOUIS »

« Instruction pour N. N. envoyé du roi de France au Grand Cham, empereur de Tartarie et roi de la Chine, suivant laquelle il se conduira pour l'exécution des ordres qui lui ont été donnés. [III, 132]

« Sa Majesté ayant agréé et trouvé bon les très humbles propositions et très instantes prières qui lui ont été faites par les directeurs de la compagnie des Indes orientales d'aider et de favoriser leur commerce de sa royale protection, et ces directeurs lui ayant représenté en particulier le désir qu'ils ont d'établir leur commerce à la Chine si la liberté leur en était octroyée par le roi de ce pays-là, Sa Majesté a trouvé bon de la faire demander par une expresse députation afin de l'obtenir plus aisément du roi de la Chine, et avec plus d'avantages, et afin aussi de donner plus de poids et plus de crédit au commerce de la Compagnie. C'est à ce dessein que Sa Majesté a fait choix de votre personne pour vous envoyer en son nom au roi de la Chine avec sa lettre royale et les présents qui sont mentionnés dedans. Vous la délivrerez avec toute sorte de respect et de révérence par les voies qui vous seront ouvertes et montrées quand vous serez à la Chine.

« Vous ferez votre voyage d'ici aux Indes suivant l'instruction qui vous sera donnée pour cela par la compagnie, et vous le poursuivrez de là à la Chine lorsqu'elle vous l'ordonnera. Vous ferez vos efforts d'aller à la hauteur de Macau, place portugaise située entre le 19^e et le 20^e degré de latitude au-dessous du tropique du Nord. Vous chercherez là des pilotes chinois, et tâcherez d'attirer en votre compagnie tous les hommes qui connaissent par expérience la côte de la Chine, et qui vous pourront conduire à la rivière de Nanquin. S'il ne vous est pas possible [III, 133] d'en rencontrer de tels, ou pas assez pour vous confier sur eux du succès de votre voyage, vous monterez plus haut jusqu'au 23^e degré vers la rivière de Chichen. Les Hollandais y seront apparemment établis. Vous trouverez infailliblement en chemin beaucoup de vaisseaux hollandais et de bâtiments chinois qui vous fourniront le moyen de faire sûrement votre route jusqu'en ladite rivière de Nanquin, car il y a toujours des gens sur ces bâtiments avec qui vous pourrez parler.

« Il pourra arriver qu'avant d'être à la hauteur de Macau vous soyez rencontrés par les

³¹ Voir la note à la page II, 267.

vaisseaux du fameux pirate Jacquun. On dit qu'il fait sa retraite dans la grande île d'Aynan, et qu'il a de nouveau une autre puissante armée de mer. Vous vous garderez de cingler droit où vous verrez plusieurs voiles, ou de les attendre si elles viennent à vous. Vous les éviterez le plus qu'il vous sera possible en continuant pourtant votre route. Vous ne devez point avoir peur d'un ni de deux ni de trois navires, mais vous devez cependant être toujours sur vos gardes, vous mettre en défense et en bon ordre à toutes occasions. Si vous rencontrez des vaisseaux hollandais, et que vous ayez besoin de quelques munitions de navire, vous les pourrez demander en offrant de les payer raisonnablement. Vous leur cacherez soigneusement votre dessein, et leur direz seulement : "Nous allons vers le nord reconnaître ce qui s'y peut faire."

« Étant arrivé, Dieu aidant, en la rivière de Nanquin, vous ferez voile avec toutes les circonspections possibles pour éviter les mauvais [III, 134] accidents. Les sables vous retiendront à environ quinze lieues de la ville, et là les pêcheurs chinois viendront en grand nombre à votre bord. Vous en louerez un, celui que vous jugerez le plus propre, et vous enverrez avec lui deux de vos gens du commun au gouverneur de la ville avec une lettre en français et la traduction en chinois. Vous lui manderez qu'il est arrivé en ce lieu un envoyé exprès de la part du roi de France, avec des lettres et des présents pour le grand empereur de la Chine, et qu'il lui plaise d'envoyer au plus tôt quelqu'un à la cour savoir l'état des affaires afin de pouvoir ensuite travailler à exécuter la députation en toute la diligence et en la manière convenable suivant les ordres de l'empereur. Il faudra attendre patiemment la réponse, étant toujours sur vos gardes et en défense, ne laissant pas entrer trop de monde à la fois dans vos vaisseaux. Agissez cependant avec toute sorte de courtoisie et de civilité envers un chacun, et que vos gens qui iront par la ville faire emplette des choses nécessaires en usent de même, se gardant de toute surprise et mauvaise aventure. S'il y a, par exemple, vingt ou trente Chinois à bord d'un vaisseau par visite ou par curiosité, et qu'il y en voulût entrer davantage, vous leur ferez dire qu'ils prennent la peine d'attendre que les autres en soient sortis, et qu'alors on les recevra volontiers. Il pourrait arriver aussi que le gouverneur de la ville ou le vice-roi de province vous priveraient de quelques effets et vous feraient en cela quelque injustice, fondés sur ce méchant prétexte que vous ne seriez [III, 135] pas encore en la protection de son roi. Il faudra vous servir de toute votre prudence en ces fâcheuses rencontres : ne refusez pas tout à plat, et n'accordez pas aussi tout ce qu'on demandera. Il faudra faire de nécessité vertu, vous tenant content d'avoir essuyé ces importunités, non comme vous auriez voulu, mais comme vous aurez pu. Vous prierez toujours et sans cesse le gouverneur et les autres magistrats d'accélérer l'arrivée de votre expédition de la cour selon leur pouvoir, et de vous donner les passeports nécessaires pour aller sûrement avec vos gens à Peking, qui est la résidence du Grand Cam.

« Le gouverneur de Nankin vous fera conduire et remettre entre les mains du chancelier du royaume à Peking. Vous le supplierez d'abord de vous permettre par grâce de porter en personne aux yeux de l'empereur la lettre et les présents de Sa Majesté avec toutes les solennités accoutumées, et de vous procurer une favorable audience. Quand le jour en sera venu, et que vous serez devant l'empereur, vous lui déclarerez que vous êtes envoyé expressément de la part du roi votre seigneur pour savoir l'état de sa santé et pour lui souhaiter un règne long et heureux. Vous lui présenterez ensuite vos services, et vous supplierez très humblement Sa Majesté de vouloir répondre favorablement à la lettre du roi votre seigneur. Il est indubitable qu'avant votre audience vous aurez assez de temps de vous entretenir avec diverses personnes pour en tirer le plus de lumières que vous pourrez, vous le ferez particulièrement avec les ecclésiastiques romains, qui sont en [III, 136] cette cour-là, et fort estimés et considérés. Vous avez pour eux des lettres de recommandation des prélats de Paris. Vous les engagerez de tout votre pouvoir à vous aider en votre dessein.

« Après avoir délivré la lettre et les présents du roi, vous en ferez d'honnêtes au

chancelier de l'Empire et aux autres ministres qui vous pourront servir, à chacun à proportion de son emploi et selon la coutume du pays. Vous ne manquerez point de gens qui vous conseilleront justement à qui et comment il en faut faire, parce que tous les Chinois, et particulièrement les marchands, ravis de votre venue dans le regard du négoce lucratif qu'ils espéreront de faire avec les Français, s'intéresseront dans la liberté que vous en venez demander. Ils vous conseilleront droitement ce qu'il faudra faire pour l'obtenir le plus tôt et le mieux, et rechercheront sincèrement votre amitié. Vous serez honnête, civil, et affable à tous, selon que votre expérience vous aura déjà enseigné de l'être, et particulièrement aux gens qui sont au change et à ceux qu'on vous aura donnés pour escorte en chemin et pour gardes à la cour, faisant vos efforts d'obliger tout le monde à publier le mérite de votre personne et de votre nation. Et il faut pour cela tenir sévèrement en devoir toute votre maison et les autres gens qui dépendent de vous.

« Après avoir eu audience de l'empereur et lui avoir fait vos présents, et aux grands de la cour, vous solliciterez le chancelier d'obtenir de Sa Majesté l'octroi et la liberté demandée dans votre lettre, et particulièrement [III, 137] celle de vendre les marchandises et d'employer le capital que la compagnie vous aura donné. Quand vous l'aurez obtenue, vous vous en servirez, et votre soin principal doit être d'observer très exactement quelles manufactures de France sont les plus demandées, et quelles sortes de marchandises sont le plus de débit à la Chine et ce qui peut y donner le plus de profit. Vous emploierez ensuite votre capital en marchandises, savoir les deux tiers en fine soie crue, blanche, par assortiment, vous informant toujours soigneusement s'il n'y en a pas de meilleure sorte que celle qu'on vous montrera ; car il est certain que s'il n'y a pas des gens fort connaisseurs commis à cet achat, on ne vous présentera pas d'abord de la meilleure sorte. La province de Nanquin produit la meilleure soie de la Chine, mais elle n'est pas toute d'une sorte. Vous emploierez l'autre tiers en étoffes de soie, savoir en péling³² blanc, simple, demi-double, et triple, presque tout ouvré, et peu d'uni. Les étoffes de Nanquin se vendent presque toutes par assortiment, tant pour l'usage du pays que pour le négoce du Japon. Elles consistent en pélings, linthées³³, paungfils³⁴, gielems, et armosin. Les Hollandais n'apportent de tout cela que des pélings en leur pays, parce que c'est ce qui donne le plus de profit. Vous apporterez néanmoins cent pièces des sortes nommées pour servir de montre, et à même dessein quatre-vingts ou cent livres de soie de Bogi, de soie de Poil, de soie à coudre, et de soie à broder ; et pas plus de chacune, parce que votre cargaison ne sera pas portée [III, 138] au Japon, mais apportée en France. Il ne se fait ni velours, ni brocarts, ni damas, ni satin, ni pous de soie³⁵ en la province de Nanquin. Les Portugais en ont établi des manufactures dans celle de Canton, vers le sud. On en pourrait apporter pour servir de montre. Le picol de soie, qui est de 125 livres poids de Hollande, se vendait de mon temps à la Chine 200 piastres. La première sorte, c'est environ 4 livres 15 sous la livre ; la seconde sorte 4 livres 5 sous ; et la troisième sorte 3 livres 10 sous la livre. Sur ce pied la soie de Nanquin assortie coûte 4 francs la livre et se vend au moins sept francs au Japon. Il est fort important en l'achat des soies ouvrées et des étoffes de soie d'acheter tout au poids à raison de la bonté. Les unes et les autres donnaient autrefois soixante et quatre-vingt pour cent de profit au Japon. Les étoffes simples coûtent 4 francs 10 sous à 5 francs la pièce. Les doubles entre 12 et 15. Tout consiste à avoir égard au poids et à la qualité de la soie. Il faut agir avec d'autant plus de circonspection en ce premier

³² « Étoffe de soie qui se fabrique à la Chine » (*Trévoux*, supplément de 1752).

³³ « Sorte d'étoffes de soie qui se fabriquent à la Chine dans la province de Nanquin. Les linthées font partie des assortiments d'étoffes qu'on destine pour le Japon. » (*Trévoux*, supplément de 1752).

³⁴ Ou *pangfils*, « Sorte d'étoffe de soie qui se fait à la Chine, particulièrement dans la province de Nanquin. Elles se vendent presque par assortiments pour l'usage du pays, et pour le négoce du Japon. » (*Trévoux*, supplément de 1752.)

³⁵ « Sorte de férandine, sorte d'étoffe de soie » (*Trévoux*, 1743).

achat que ce sera la leçon où la compagnie étudiera ici ce négoce, et où les Chinois observeront notre capacité.

« Votre négoce de vente et d'achat doit être exécuté avec toute la diligence possible pour ne perdre point de temps, et quand il sera achevé, vous ferez demander votre congé à l'empereur par le chancelier. Vous le supplierez très humblement de remercier Sa Majesté, de l'assurer que les agents de la Compagnie ne manqueront pas de revenir l'année [III, 139] prochaine et toutes les années ensuite avec un grand fond d'argent et de marchandises, et de requérir humblement en votre nom la bienveillance et la protection de Sa Majesté pour notre nation.

« Enfin tenez un journal exact et juste de tout ce qui se passera sur mer et sur terre tant soit peu remarquable. Donnez-le à tenir à quelque sujet capable, curieux, et désireux d'apprendre, qui fasse toutes les recherches possibles et mette tout par écrit. Il serait bon de laisser à Peking deux ou trois jeunes hommes d'esprit, prudents et de bonnes mœurs pour apprendre le chinois. Il en faut avoir permission du chancelier, et l'on laisse à votre discernement les termes de la demande et le temps de la faire. Il sera bien le mois d'octobre avant la fin de votre négociation : c'est le temps que les vents du nord commencent à souffler, vous vous en servirez pour vous rendre au lieu qui vous aura été marqué à votre départ des Indes pour la Chine. Dieu veuille donner sa bénédiction à votre voyage et à vos affaires.

« Quand le commerce aura été octroyé au Japon, et qu'il y sera établi, les navires qu'on y enverra se devront rendre environ la mi-mai vers la ligne pour pouvoir être à la fin de juin à la Chine, et partir de là au commencement d'août pour le Japon, car c'est là le meilleur temps ; et si on ne le prend pas, la navigation est sujette à beaucoup de fatigues et à beaucoup de dangers. » [III, 140]

« Au souverain et très haut empereur et régent du grand empire du Japon, dont les sujets sont très soumis et obéissants. Le roi de France souhaite une longue et heureuse vie et beaucoup de prospérité en son règne. »

« Plusieurs guerres que mes ancêtres les rois de France ont faites, et plusieurs victoires qu'ils ont remportées, tant sur leurs voisins que sur les royaumes éloignés, ayant été suivies d'un grand repos dont je jouis à présent, les marchands de mes États, qui négocient en toute l'Europe, ont pris occasion de me supplier très humblement de leur ouvrir le chemin de voyager et de négocier dans les autres parties du monde, comme font les autres nations de l'Europe. Leur supplication m'a été d'autant plus agréable qu'elle est appuyée et du désir des princes et seigneurs mes sujets, et de ma propre curiosité d'être exactement informés des mœurs et des coutumes des grands royaumes hors de l'Europe dont nous n'avons rien su jusqu'ici que par les relations de nos voisins qui voyagent en Orient. J'ai donc résolu, pour satisfaire et à ma propre inclination et aux prières de mes sujets, d'envoyer mes députés en tous les royaumes de l'Orient. J'ai choisi pour envoyer à Votre Haute et Souveraine Majesté François Carron, qui sait la langue japonaise, et qui a eu plusieurs fois l'honneur de faire la révérence à Votre Majesté et d'en avoir audience. C'est pour cela [III, 141] que je l'ai fait venir exprès en mon royaume, et parce qu'il est, comme je le sais fort bien, de bonne extraction, déchu de sa fortune à la vérité par le malheur des guerres mais rétabli par moi en son premier état, et élevé en honneur et en dignité pour être plus digne d'aborder Votre Haute et Souveraine Majesté avec le respect convenable. Je l'ai choisi d'ailleurs de peur qu'un autre, pour ne savoir point les sages ordonnances et coutumes établies par Votre Majesté, ne commît quelque chose contraire à leur intention, et ne vînt ainsi à déplaire à Votre Majesté ; et qu'ainsi mes lettres et ma demande vous soient présentées par ledit François Carron avec les solennités requises, et soient par là mieux reçues de Votre Majesté ; et afin aussi qu'il lui fasse connaître ma bonne affection et le franc désir que j'ai d'accorder à Votre Souveraine

Majesté ce qu'elle me demandera en reconnaissance de l'octroi des demandes que je lui fais, lesquelles consistent en ce que les marchands de mes royaumes et États, unis en corps de compagnie, aient le commerce libre en tout l'empire de Votre Majesté sans trouble ni empêchement. Je vous envoie le présent ici marqué bien que ce soit chose de peu de valeur..... Je souhaite qu'il soit agréable à Votre Souveraine Majesté et qu'il se trouve en mes terres quelque chose qui lui soit utile ; je lui en laisse volontiers toutes les portes ouvertes et libres.

À Paris la 24^e année de mon règne³⁶.

(L. S.) Le grand sceau.

Le roi
LOUIS » [III, 142]

« Instruction pour François Carron, envoyé du roi de France et de Navarre, à l'empereur du Japon, pour lui délivrer la lettre et le présent de Sa Majesté, et suivant laquelle il se conduira pour l'exécution des affaires projetées et qui lui sont commises.

« La compagnie vous donnera une instruction pour votre voyage aux Indes et pour ce que vous ferez vers le sud. Quand vous en aurez rempli tous les ordres, vous en partirez à la *mossoum* pour pouvoir être à la fin d'avril ou au commencement de mai sous la ligne. Vous prendrez de là votre route à la Chine, droit au lieu de l'établissement de la compagnie, non pour y prendre aucunes marchandises, mais pour apprendre seulement l'état de ses affaires, et afin d'en faire rapport au Japon ; car il est fort nécessaire que si l'on a obtenu la liberté du négoce à la Chine on le fasse savoir aux ministres du Japon.

« Vous prendrez de là au nord chercher le Japon. Vous prendrez garde sur toutes choses de n'aborder à aucune place hors d'une extrême nécessité et du péril de la vie, et vous rendrez à la baie de Nangasaky situé à 33°40'. Vous y entrez sans crainte jusqu'à demi-lieue de la ville. Il est infallible qu'avant d'arriver à ladite baie il viendra à votre bord des barques de la garde des côtes. On vous demandera d'où est le navire et à qui il est. Vous répondrez que le vaisseau vient de France avec une lettre et des envoyés exprès du roi de France pour le haut et souverain empereur du Japon, et qu'il leur plaise de vous montrer l'ancrage, [III, 143] et d'aller ensuite faire rapport de votre arrivée au gouverneur de la ville, prendre ses ordres et vous les apporter, parce que vous vous réglerez dessus parfaitement. La chose paraîtra nouvelle et rare, et vous saurez promptement ce que vous aurez à faire. Si l'on ne vous mène pas d'abord chez le ministre de l'Empereur établi audit lieu en qualité d'agent et d'intendant des affaires étrangères, à cause que vous êtes l'envoyé d'un roi, on députera à votre bord des gens de qualité pour commissaires. Ils auront grand train et plusieurs interprètes ; vous ferez couvrir de tapis le lieu où vous les recevrez et les ferez asseoir dessus. Ces commissaires vous interrogeront et feront écrire mot à mot toutes vos réponses et tous vos discours. Leurs demandes seront quelles affaires vous amènent ? d'où vous venez ? quel est votre pays ? de quel royaume vous êtes ? à quel dessein vous êtes venu ? et ce que vous avez apporté ? Il faudra répondre que vous venez du royaume de France avec une lettre et un présent pour les porter (après la permission nécessaire) au très haut et souverain empereur du Japon ; que vous avez apporté des victuailles et les choses nécessaires pour votre voyage seulement ; que toute votre commission et votre ordre consiste uniquement à demander, à la façon accoutumée dans le Japon, audience de l'Empereur, afin de pouvoir délivrer en la forme requise et avec les solennités accoutumées la lettre et le présent de votre roi à sa haute et souveraine Majesté du Japon. [III, 144]

« Ces commissaires vous interrogeront ensuite fort amplement sur diverses choses, et sur celles mêmes dont ils seront instruits, et feront écrire vos réponses comme auparavant :

³⁶ Nous sommes en 1666 ; Louis est monté sur le trône en 1643.

entre autres quel pays est la France ? quelle est son étendue ? quels ses limites, ce qu'il y croît, si le roi en est souverain absolu, quelles armes il entretient ? contre qui il fait la guerre ? qui sont ses alliés, quelle est la police, quelle est la religion, quelles les coutumes de son royaume ? et cent questions semblables. Davantage quelle personne vous êtes, vous, son envoyé, de quelle qualité et condition, et quel est votre emploi ? si vous avez des charges ? Quelle sorte de lettre est celle du roi ? Comment elle est écrite, comment elle est cachetée, comment elle est empaquetée, et de quelle façon vous la gardez ?

« Il vous sera fait bien des semblables questions, tant par les ministres de Nangasacky que par ceux de la cour et par d'autres personnes considérables. Il faut que vous preniez fort garde à vos réponses ; qu'elles soient non seulement toujours prêtes en votre mémoire, mais encore que vous en teniez registre pour l'uniformité, en sorte qu'il ne se trouve pas la moindre variété en vos discours. Les Japonais observent naturellement les étrangers de fort près, et surtout depuis la surprise qu'on leur fit l'an 1628 qu'un ambassadeur hollandais leur en fit accroire. La Compagnie de Hollande l'avait envoyé pour féliciter l'empereur de son avènement à l'empire. Il dit qu'il était envoyé du roi de Hollande, et là-dessus il reçut le traitement [III, 145] et les honneurs qu'on fait là à l'ambassadeur d'un roi ; mais celui-ci ayant mal gardé son caractère, et s'étant équivoqué dans ses réponses, parce qu'enfin la vérité ne se déguise pas longtemps aisément, il fut reconnu pour ambassadeur de la compagnie, et on le renvoya avec déshonneur et sans lui vouloir donner audience. Il faut donc que vous agissiez avec bien de la prudence et bien de l'attention pour ne tomber en aucun des pièges qu'on tendra à votre langue, et afin que le respect dû au roi votre seigneur soit maintenu, et que ses demandes soient accordées.

« Vous répondrez sur tous ces articles franchement et sans déguisement que la France est le premier et le plus considérable royaume de l'Europe, le plus grand, et situé dans le plus heureux climat ; le plus fertile et le plus riche, qui fournit de plusieurs choses toute l'Europe, à chacun selon ses besoins ; qu'il a ses limites à l'Espagne d'un côté, à l'Allemagne d'un autre, et à l'Italie de l'autre, étant flanqué de deux grandes mers, l'une la Méditerranée, l'autre celle qui entoure l'Angleterre.

« Que la France a une si grande puissance qu'elle tient en bride toute l'Europe et tous ses voisins en balance, sans s'agiter pour cela extraordinairement ; qu'elle entretient toujours cinquante mille hommes bien équipés, tant de cavalerie que d'infanterie ; qu'elle en peut lever trois fois autant dans les nécessités pressantes ; qu'elle est gouvernée par un roi souverain qui a pouvoir sur la vie et sur les biens de ses sujets, de quelle qualité [III, 146] qu'ils soient, lequel dès son enfance a fait diverses guerres contre ses voisins, principalement contre l'Espagne, l'Italie, et l'Allemagne ; qu'il a encore envoyé de puissantes armées de trente à quarante mille hommes en Hongrie, en Pologne, en Moscovie, et en Suède, les unes pour attaquer, les autres pour défendre, selon l'intérêt de la France. Que ce grand prince est à présent en paix avec tout le monde, l'ayant faite et acquise par la puissance de ses armes et par sa sage politique. Que son royaume est une école de sciences, d'arts, de lois, et de coutumes auxquelles presque toute l'Europe se conforme, et où on envoie de toutes parts la noblesse s'instruire et s'élever.

« Vous direz sur l'article de la religion que celle des Français est de deux sortes, l'une, la même que celle des Espagnols, l'autre la même que celle des Hollandais ; que Sa Majesté ayant appris que la religion des Espagnols est désagréable au Japon, elle a ordonné qu'on y envoie de ses sujets qui professent la religion des Hollandais. Que c'est ce qui s'exécutera ponctuellement, et que les Français ne seront jamais convaincus de vouloir contrevenir aux commandements de l'empereur. Ils feront une objection, savoir, si le roi de France dépend du pape, comme le roi d'Espagne et d'autres ; vous répondrez qu'il n'en dépend point, le roi de France ne reconnaissant personne au-dessus de lui, et qu'il est facile de voir la nature de la dépendance que Sa Majesté a au pape en ce qui arriva il y a deux ans

pour un outrage fait à Rome en la personne de l'ambassadeur de Sa Majesté. [III, 147] Car le pape ne l'ayant pas fait réparer assez tôt, Sa Majesté envoya une armée en Italie dont les princes et le pape même ayant été effrayés, le pape lui envoya un *legat a latere* chargé de supplications très humbles et très instantes, auxquelles Sa Majesté ayant égard rappela ses troupes déjà campées sur les terres du pape. Qu'ainsi le roi n'est pas seulement très souverain et absolu dans ses États, mais qu'il fait encore la loi à plusieurs autres potentats, étant un jeune prince âgé de vingt-cinq ans³⁷, vaillant, sage, et puissant, plus que tous ses ancêtres, et de plus si curieux qu'outre une particulière connaissance de toute l'Europe, il recherche avidement de savoir la constitution des autres pays du monde.

« Voilà les plus particulières questions qui vous seront faites, auxquelles il faut que vos réponses soient toujours égales, et que vous ajustiez dessus tous vos discours et tout ce que vous ferez sans varier aucunement dans la substance de vos paroles.

« Vous serez conduit à terre et logé pendant que les courriers dépêchées à la cour porteront les nouvelles de votre venue. Vous aurez grand soin alors que tous vos gens se comportent sagement, civilement, et humblement avec les Japonais, et de vous conduire en toutes choses comme le gouverneur vous prescrira. S'il arrivait que vous ne fussiez pas tout à fait logé et traité à vôtre aise, n'en témoignez ni incommodité ni chagrin, et pensez toujours que c'est de l'empereur que vos aises et vos commodités doivent venir. Vous garderez vos plus beaux habits, et que [III, 148] vous n'aurez jamais mis au Japon, et ceux de votre suite, pour quand vous serez à la cour, et pour le jour de l'audience. Dès que vous y arriverez vous ferez chausser vos gens avec de petits escarpins de cuir et des pantoufles. Les planchers des maisons sont couverts de tapis au Japon, c'est pourquoi il faut ôter ses souliers en y entrant et en avoir sans quartiers³⁸ afin de les quitter plus facilement.

« Dès les premiers ordres qui viendront de la cour à votre sujet, et peut-être avant, on vous demandera à voir la lettre du roi, et on voudra faire la traduction par écrit. Vous ne le refuserez point, et délivrerez une copie de la minute qu'on vous en a donnée. La cassette où sera la lettre du roi doit être enfermée dans le plus beau de vos coffres ou en quelque beau cabinet. Vous le porterez en la haute place de votre chambre, sur quelque estrade ou quelque pied haut élevé. Vous n'en devez jamais approcher la tête couverte. Ce n'est point la coutume du Japon d'être couvert près des gens de qualité et des gens de mérite comme on fait assez souvent en Europe. Il faudra suivre en cela la coutume du pays, et surtout quand on ouvrira le cabinet ou le coffre où sera la cassette de la lettre, quand on la regardera, et quand on la remuera. Si les Japonais ne vous donnent personne pour la remuer et apporter quand vous le direz, vous choisirez deux officiers des plus honorés de votre suite, qui tête nue et les bras étendus la prendront des deux mains et la porteront là où vous ordonnerez. On mettra cette cassette dans une caisse qu'on emballera bien, et on la fera porter [III, 149] seule dans un *palanquin*, qui est une sorte de brancard, en vous menant à la cour. Faites toujours marcher ce brancard devant vous, et le suivez incessamment. C'est pour témoigner votre respect envers la personne du roi votre seigneur et de sa lettre, et pour exciter les Japonais à en user de même, comme ils ne manqueront point de faire aux lettres et aux ambassadeurs des rois. Si votre commission et cette lettre étaient pour féliciter d'un mariage, pour des affaires d'État, pour offrir l'assistance ou pour la demander, ou même pour une simple congratulation, comme on a dit que les Hollandais en envoyèrent faire une l'an 1628, il faudrait observer bien d'autres cérémonies, aller avec plus de train et d'appareil qu'il n'en sera apparemment nécessaire en cette occasion, parce qu'il ne s'agit que d'une liberté de négoce pour un corps de marchands, et les marchands sont beaucoup moins estimés au Japon qu'en Europe, et

³⁷ Plutôt 28 ans, pour être précis.

³⁸ *Quartiers* se dit des « parties du soulier qui couvrent les talons, et où est l'oreille qui sert à le serrer » (*Trévoux*).

cependant les Japonais selon toutes les apparences ne vous recevront pas si simplement. Mais s'il arrivait néanmoins au contraire que le défray ne fût ni à votre gré ni assez splendide, il vous faut abstenir très particulièrement d'en rien témoigner, et recevoir et prendre toutes choses avec tous les remerciements possibles et tout le contentement apparent que vous pourrez démontrer, et à même temps vous ferez acheter sous main ce de quoi vous ne pourrez vous passer. Ayez soin jusqu'au scrupule de témoigner en toutes rencontres des civilités et affabilités extrêmes aux commissaires qui vous mèneront et à ceux qui vous garderont [III, 150] à la cour. Suivez toujours leur conseil lors même qu'il est le plus contraire à votre humeur et à toutes les maximes et les lumières du raisonnement d'Europe. Leurs mœurs et leurs coutumes ont mille choses toutes opposées aux nôtres ; ils les estiment, et ils méprisent au contraire ce que nous suivons. L'unique moyen d'être respecté et considéré parmi eux, c'est de se faire à leurs manières, comme une longue expérience l'a montré.

« Les présents du roi pour l'empereur sont spécifiés exactement dans la lettre du roi à l'empereur. Vous vous informerez de ceux que vous devez faire aux ministres et aux autres personnes de qualité. Vous trouverez assez de gens qui vous conseilleront justement ce que vous leur devez présenter, et ils ne vous diront point d'en trop faire, les officiers étant taxés en ce qu'ils reçoivent des étrangers et ne se hasardant jamais à prendre par-dessus. Vous composerez ces présents des étoffes de laines qu'on vous aura données pour cela. Lorsque vous serez mené à l'audience de l'empereur, et que vous approcherez de sa personne, on sera bien aise et on vous en estimera beaucoup si vous ôtez votre épée et la donnez à garder à l'un de vos gens avant qu'on vous dise de le faire, comme il arriverait assurément qu'on vous le dirait. Vous n'aurez rien sur la tête, pas même une calotte, tout le temps que vous verrez le visage de l'empereur. Ce sera un grand seigneur qui vous présentera à Sa Majesté, savoir celui qui sera de garde ce jour-là. Il sera à genoux proche des présents et de la lettre, au milieu de l'espace qui vous séparera [III, 151] de l'empereur. Il recevra vos paroles et les lui portera ; vous lui direz le commandement que vous avez reçu du roi d'assurer de sa bonne volonté et affection Sa Majesté impériale à qui vous souhaitez une longue et heureuse vie et toute sorte de prospérités en son règne. Vous la supplierez de vouloir favorablement octroyer les demandes contenues dans la lettre du roi votre seigneur, et de vouloir prendre en sa protection la nation française qui viendra au Japon. Il pourra arriver que l'empereur aura avec vous un peu d'entretien ; il sera court, sans doute, et s'il a des demandes à vous faire, ce sera par l'entremise du seigneur qui vous aura mené à l'audience. Ils en usent de même avec toutes sortes d'ambassadeurs, non par mépris mais par honneur, et c'est ainsi qu'ils l'expliquent. Votre audience vous sera donnée à la nouvelle ou à la pleine lune, parce qu'alors tous les rois, les princes et autres grands du Japon viennent à la cour voir l'empereur et lui faire la révérence.

« Après votre audience, vous irez saluer les ministres du conseil qui auront quelque influence en votre négociation. Vous leur ferez des présents ; vous les supplierez de vous aider à avoir une favorable et prompte réponse à la lettre de Sa Majesté. On ne vous fera point languir après. Elle vous sera apportée avec des présents de Sa Majesté. Vous recevrez le tout avec beaucoup de révérence et de respect, et ferez porter toujours la lettre de Sa Majesté comme la lettre du roi votre maître. Vous reconnaîtrez à votre retour par des présents réciproques ceux qu'on [III, 152] vous aura fait en chemin en allant à la cour, ne faisant profusion de rien, et ne demeurant redevable de rien. Vous en userez de même envers le gouverneur de Nangasacky quand vous y serez de retour, et vous le supplierez très instamment de favoriser la nation française qui viendra au Japon, supportant ses ignorances des manières et coutumes du pays, et les lui faisant enseigner le mieux qu'il se pourra. Vous partirez ensuite, et si le temps le souffre, vous passerez par la Chine pour voir ce que fait la compagnie. Ne vous exposez pas néanmoins aux vents et tempêtes qu'il fait sur la côte de la Chine durant la *moussom* du nord. Allez ensuite, supposé que le libre commerce du Japon ait

été obtenu, comme on l'espère, à la côte de Java prendre terre à Bantam pour vous transporter de là au grand Mataram. »

Sur ces mémoires, la compagnie fit aller par terre à la cour de Perse et à celle du Grand Mogol trois envoyés qui se joignirent à deux députés du roi, mais sans caractère³⁹, pour préparer ses voies. Voici la teneur de la lettre dont ils étaient chargés pour le roi de Perse, comme je l'ai tirée de la traduction qui en fut faite en persan.

« Très haut, très excellent, très puissant, très invincible Empereur de Perse, notre très honoré et très cher ami, nous avons eu beaucoup de joie de voir plusieurs de nos sujets résolus de faire savoir à Votre Hautesse l'établissement d'un commerce qu'ils ont dessein de porter dans ses États, en quoi la plupart des grands de notre royaume s'intéressent et prennent part. Nous [III, 153] ne doutons point que V. H. ne conçoive que c'est une entreprise dont nos sujets et les siens pourront remporter beaucoup de fruit. Quant à nous, elle nous est d'autant plus agréable que c'est un moyen de renouveler l'amitié qu'il y a eu d'ancienneté entre les empereurs de Perse vos prédécesseurs et les rois nos devanciers. C'est pour vous faire paraître combien nous estimons la continuation de cette bonne amitié et combien nous avons à cœur que vous favorisiez les marchands de cette compagnie, qu'ayant appris qu'avec les députés qu'elle envoie vers V. H. pour lui représenter leurs intentions quelques gentilshommes se sont joints, curieux de voir votre cour, nous les avons chargés de vous en faire les instances, nous persuadant qu'ils auront près de V. H. toute sorte de favorable accès. Nous finissons en priant Dieu pour la continuation de sa grandeur et prospérité. »

À juger de cette lettre sur nos idées et sur nos manières, il n'y a assurément rien à redire, mais la civilité de cet autre monde à qui elle s'adressait y trouva deux défauts. Le premier d'être à cachet volant⁴⁰. Ces souverains en Orient ont des cachets de diverses grandeurs, les plus grands comme un écu, les plus petits comme une pièce de cinq sols, les uns et les autres de différentes figures, carrés, ronds, ovales, mais les plus petits ne s'appliquant qu'aux lettres et aux ordres qui s'adressent à personnes de moindre rang ou aux sujets. On sait cela depuis longtemps à Vienne, à Venise, à Rome, en Pologne, et en Moscovie, par le commerce réciproque ; aussi toutes les lettres qu'on écrit de ces [III, 154] pays-là au roi de Perse sont au grand sceau et ce sceau enfermé dans une boîte d'or, car c'est une autre civilité de l'Orient de mettre les lettres dans de riches boîtes ou dans des sacs dont l'étoffe est plus ou moins riche selon la qualité des gens à qui elles sont adressées.

Le second défaut que la cour de Perse trouva à la lettre du roi de France, c'est qu'elle était *envoyée par occasion seulement*, ou par voie d'ami, comme on parle entre les négociants, c'est-à-dire par *deux gentilshommes curieux de voyager* et non pas par un ambassadeur exprès. On excusa néanmoins tout cela en disant, pour le premier point, que le roi de France écrivait ainsi à cachet volant à l'empereur, au pape, et au Grand Seigneur même ; et pour le second, que le roi n'avait osé envoyer un ambassadeur, parce qu'il fallait passer par les États du Turc, mais qu'il en enverrait dans peu de temps par mer.

Ces excuses furent reçues. Abas second, qui aimait particulièrement les Européens, et qui avait une forte passion de contracter d'étroites liaisons avec nos princes pour se rendre plus redoutable au Grand Seigneur et au Grand Mogol, reçut fort bien ces députés et les combla d'honneur et de caresses. On en trouve les particularités dans le troisième volume de

³⁹ Entendre : sans qualification particulière.

⁴⁰ « Un cachet volant est un cachet qui n'est point attaché à une lettre, qui n'empêche point de l'ouvrir, qu'on peut appliquer à une autre » (Furetière).

M. Tavernier⁴¹ ; mais en y renvoyant le lecteur je suis bien aise de l'avertir que ce n'est pas par aucune estime que je fasse des pièces : bien loin de là je n'en regarde la plus grande partie que comme un indigne recueil de débauches et d'aventures de petites gens, la plupart hollandais, publié par esprit [III, 155] de flatterie ou par complaisance pour l'animosité que l'on avait en France contre cette nation lorsque cette rapsodie se mit sous la presse.

Pour revenir à l'établissement de la Compagnie française en Perse, je trouvai deux de ces cinq députés à la cour de Perse l'an 1666, l'un de la compagnie, l'autre du roi, nommé M. de Lalain⁴² ; et je puis dire que ce fut pour leur bonheur, parce que la cour de Perse n'ayant pas eu de bonnes informations en faveur de cette compagnie, elle était résolue d'attendre l'arrivée de ses vaisseaux avant que d'accorder aux députés aucune de leurs demandes ; mais ce que je représentai au roi et aux ministres fut écouté, et ils obtinrent tout ce qu'ils demandaient⁴³.

Il y a lieu de croire que la Compagnie française ne connaissait point du tout le négoce de Perse quand elle l'envoya demander par des députés, car ses premiers directeurs étant arrivés dans les Indes pour la première fois l'an 1668 et ayant de là mieux considéré les avantages de ce négoce de Perse, ils jugèrent qu'ils n'étaient pas assez considérables pour y envoyer leurs vaisseaux et ils n'y envoyèrent point. D'autres directeurs étant arrivés aux Indes l'an 1672, à savoir MM. Baron, Gueston, et Blot⁴⁴, on parla d'y en envoyer. Il faut observer que de ces trois messieurs il n'y avait que le dernier qui entendît le commerce. M. Baron avait été pris pour faire une ambassade au Grand Mogol, et il en avait la commission et les instructions. M. Gueston, pensant qu'il n'acquerrait ni gloire ni profit à demeurer à Surat, se mit en tête une expédition [III, 156] semblable. Les capucins de Perse lui en fournirent l'occasion en renouvelant les instances qu'ils faisaient depuis longtemps à ce que la Compagnie envoyât un ambassadeur et des présents en Perse qui dégagât la foi des promesses que depuis six ans ils faisaient à cette cour sur ce sujet. Les agents de la compagnie à Ormus et à Ispahan faisaient les mêmes instances en représentant qu'il y allait de l'honneur de la nation de faire des présents au roi et aux ministres de Perse en récompense de l'exemption des douanes qu'il avait accordées, et dont on avait joui aux occasions. M. Gueston crut qu'il y avait là de quoi justifier son entreprise, de sorte que malgré les avis et les remontrances des marchands de la compagnie, qui lui représentaient que le négoce de Perse ne valait pas les frais, il se fit ambassadeur de son chef sans lettre de créance et sans instructions, attendant de s'en faire à lui-même quand il serait sur le lieu ; car il ne parut jamais qu'il se fût déterminé sur ce qu'il devait demander ni traiter en Perse.

Il s'embarqua à Surat au commencement de mars 1673, emportant avec lui de beaux présents pour le roi et pour les ministres et beaucoup de marchandises pour fournir aux frais du voyage ; mais il emmena peu de suite, et pas un homme capable d'aucune négociation. Il arriva en vingt jours à Ormus, d'où étant parti avec précipitation, sans faire les provisions

⁴¹ Le « tome III » ou *Recueil de plusieurs relations et traités singuliers et curieux de J. B. Tavernier [...] qui n'ont point été mis dans ses six premiers voyages*, paru dès 1677, comprend une « Relation de ce qui s'est passé dans la négociation des députés qui ont été en Perse et aux Indes, tant de la part du roi que de la Compagnie française, pour l'établissement du commerce » (éd. anonyme de 1692, livre II, p. 54-125). Mais selon Van der Cruysse, Chardin ciblerait ici plutôt l'*Histoire de la conduite des Hollandais en Asie, tant envers leurs sujets qu'envers les étrangers, pour soutenir leur commerce*, que Tavernier avait publiée en 1679.

⁴² Nicolas Claude de Lalin, seigneur d'Épuisart, gentilhomme ordinaire de la Chambre (Carré, p. 105, note 1) ; il était arrivé à Ispahan six mois avant Chardin (Van der Cruysse, p. 47).

⁴³ « Quel différence », remarque Van des Cruysse, « entre l'adresse du jeune marchand fraîchement débarqué et les bévues accumulées par les envoyés de la Compagnie royale ! » (p. 54).

⁴⁴ François Baron et Claude Gueston, marchands, et le sieur Blot, agent, tous de la Compagnie française.

pour un si grand et si rude voyage que celui d'Ormus à Ispahan, qui est de plus d'un mois de marche, il tomba malade dès les premiers jours avec tout son monde. On [III, 157] le conjurait de s'arrêter et de se donner quelques jours de repos, mais c'était en vain ; il voulait faire ses journées en messenger plutôt qu'en ambassadeur. Les gouverneurs des lieux où il passait lui offrirent des brancards, mais il n'en voulut pas entendre parler non plus, craignant la dépense tout autant que le retardement. Un autre mal pour lui et pour sa suite, c'est qu'on ne le put porter à suivre le régime du pays.

Il arriva donc à Chiras plus mort que vif, et presque tout son monde de même. Plusieurs ne relevèrent jamais du lit. Il eut la douleur de voir mourir le premier de tous son fils unique le douzième jour de son arrivée, et il mourut lui-même le dernier au bout de quinze jours.

Les missionnaires carmes, dans la maison desquels il était mort, prétendant qu'il avait ordonné en mourant qu'on se conduisît par leur conseil, furent d'avis que cette troupe délabrée, parmi lesquels il n'y avait aucun homme de mine ni d'expérience, s'en retournât en laissant les présents en dépôt à Chiras dans un endroit sûr. Ils disaient pour leurs raisons que, ne se trouvant dans les papiers du défunt ni lettre de créance, ni instructions, ni mémoire, ni projet pour l'ambassade, c'était une vraie folie de s'aller exposer à une cour habile et éclairée comme celle de Perse, et de dépenser vingt-cinq à trente mille écus en se rendant la risée des nations. C'était un bon avis, mais il ne fut pas suivi. L'interprète de la compagnie, un marchand français né et élevé à Ispahan, lequel était en effet l'âme et l'esprit mouvant [III, 158] de l'ambassade, ne trouvant pas son compte à l'avis des carmes, porta un capitaine de navire et un commis qui étaient les plus considérables de la troupe à s'opposer à cet avis. Après plusieurs débats, on convint de s'en remettre à l'opinion des capucins d'Ispahan, quoiqu'il fallût bien trois semaines pour en être informé. Ces bons pères capucins s'étaient trop fait de fête d'une ambassade française pour la laisser évanouir ou la remettre à une autre fois. Leur supérieur, homme de savoir et de conduite nommé le Père Raphaël du Mans⁴⁵, écrivit qu'on n'avait qu'à venir, que le manquement de lettres, d'ordres, et d'instructions importait peu, parce que cela se suppléerait, et qu'on n'aurait pas un succès moins heureux que le défunt l'aurait pu avoir⁴⁶.

Ces encouragements plurent beaucoup à la petite troupe française de Chiras. Les chefs, ce capitaine de navire et ce commis dont j'ai parlé, s'étaient déjà accoutumés à mettre les habits du défunt et à être traités en ambassadeurs, et ils en trouvaient le traitement trop doux pour refuser le présent que leur en faisait la fortune. Le capitaine se trouvant être neveu de M. Berrier, fut choisi pour représenter l'ambassadeur. Le commis fut établi pour la seconde personne. Je ne puis m'empêcher de rapporter un incident fort plaisant dans ce récit, c'est que l'interprète dont j'ai parlé, qui était leur guide et leur directeur absolu, fut sur le point de se faire lui-même ambassadeur plutôt que de produire deux tels personnages à une cour si fine et si polie que celle de Perse. Il est [III, 159] vrai qu'il avait assez de mine et assez d'esprit pour en soutenir le caractère, mais il n'osa le prendre, venant à faire réflexion combien ce serait une pièce burlesque de le voir à la tête d'une ambassade, lui sujet du pays né parmi les Arméniens, qui en sont les plus bas sujets, et qui servait cette compagnie depuis le commencement en qualité d'interprète, qui est un office de serviteur. Il m'a avoué plusieurs fois que ce qui l'empêcha uniquement de hasarder le paquet, c'est qu'il ne put se déterminer s'il s'habillerait à la française ou à la persane. « Si je m'habille, disait-il, à la

⁴⁵ Chardin a bien connu le père du Mans et ses collègues lors de son précédent séjour, il y avait plus de quatre ans auparavant. Il existe de lui une biographie de Francis Richard : *Raphaël du Mans missionnaire en Perse au XVII^e siècle* (Paris, L'Harmattan, 1995).

⁴⁶ Sur tout cet épisode, voir Carré, p. 1018-1025, et Van der Cruysse, p. 190-201. Les renseignements de Carré viennent essentiellement de Chardin lorsqu'ils se rencontrèrent à Bandar-Abassi.

persane, qui est mon habit naturel, cela sera absurde et ridicule de voir un Persan natif et habillé à la persane, ambassadeur français avec une suite de Français habillés à leur façon ; et si je m'habille à la française, les enfants courront après moi et toute l'ambassade passera pour une mascarade. » Des Européens de toutes nations donnent assez souvent en Orient de pareils exemples d'imprudence et d'irrégularité.

Lorsque cet ambassadeur fut proche d'Ispahan, il écrivit une lettre au nazir ou grand surintendant pour lui en donner avis, et c'est la lettre qui a donné lieu à cette digression. Il mandait qu'à l'arrivée de feu Monsieur Gueston et de lui à Bandar-Abassi, ils lui avaient dépêché un exprès pour l'en informer et pour le supplier de leur faire donner un hôtel près de la cour pour y loger, à quoi n'ayant point eu de réponse, et étant arrivés près de la ville, il renouvelait ses instances pour savoir la volonté du roi touchant le jour qu'il devrait faire son entrée [III, 160] et touchant le lieu où il mettrait pied à terre.

Le soir je fus chez le nazir, et j'y rencontraï l'interprète de la Compagnie française, ce même marchand dont je viens de parler. Le nazir lui dit qu'il avait présenté requête au roi pour l'ambassadeur français, et que Sa Majesté avait ordonné de lui donner un hôtel et de lui faire tous les autres honneurs qu'on a accoutumé de faire aux ambassadeurs. Il faut observer que les Orientaux appellent ambassadeurs tous ceux qui viennent de la part d'un souverain, sans distinction de titre ni de caractère comme parmi nous.

Le 9 j'allai saluer Mir-ali-bec et Nesr-ali-bec, les favoris du roi, fils du gouverneur de l'Arménie, et leur rendre les lettres de recommandation que j'avais de leur père. Ils me promirent toute sorte de secours, mais ils n'en firent rien, comme je le reconnus dans la suite. J'allai rendre visite ensuite ce jour-là et le suivant à plusieurs autres personnes de grande qualité que j'avais connues à mon premier voyage, et particulièrement à tous ceux pour qui j'avais des lettres de recommandation.

Le 11 le nazir m'envoya plusieurs cavaliers pour m'amener à son hôtel quand il serait de retour de chez le roi. Il y avait fait assembler les plus habiles joailliers de la ville, mahométans, arméniens, et indiens, au nombre de dix-huit à vingt. Le chef des orfèvres était assis au-dessus des joailliers mahométans. Les Arméniens et les Indiens étaient dans une autre salle séparée de celle-ci par un balustre avec des châssis de verre. [III, 161] Le nazir, étant entré, fit apporter tous mes bijoux. Ce que le roi en avait choisi était dans un grand bassin d'or de la Chine à godrons⁴⁷. Je fus frappé comme d'un coup de foudre en jetant les yeux sur ce que le roi avait mis à part, qui n'était pas le quart de ce que j'avais apporté. Je devins pâle et immobile. Le nazir l'aperçut et en fut touché. J'étais assez proche de lui. Il se pencha vers moi et me dit assez bas : « Vous vous affligez que le roi n'ait agréé qu'une petite partie de vos bijoux. Je vous proteste d'avoir fait plus que je ne devais pour lui donner envie du tout et pour lui en faire prendre au moins la moitié ; mais je n'y ai pu réussir parce que vos grandes pièces, comme le sabre, le poignard, et le miroir ne sont pas bien faits à la mode du pays. Remettez-vous toutefois, vous vendrez, s'il plaît à Dieu. » Ces mots, prononcés tendrement, me firent revenir de la consternation où j'avais été jeté sans m'en apercevoir. Je fus bien surpris et bien affligé que le nazir l'eût reconnu. Je me composai le mieux que je pus, sans pourtant trop déguiser le déplaisir que j'avais, et qui était si juste, voyant que les grandes peines que j'avais prises quatre ans durant, bien loin de faire ma fortune et de me combler d'honneur comme le feu roi de Perse me l'avait promis, ne devaient me produire que de la perte et de nouveaux soins.

Le chef des orfèvres prit devant lui le bassin où était ce que le roi avait mis à part, et commençant par les petites pièces, il me demandait tout bas le prix de chaque bijou l'un après l'autre, et puis il le faisait estimer aux [III, 162] joailliers, premièrement aux mahométans, puis aux Arméniens, puis aux Indiens, à chaque corps à part. Les négociants en Perse qui

⁴⁷ « Moulures qui ont quelque figure d'œufs ou d'amande » (*Trévoux*).

traitent quelque marché devant le monde n'emploient jamais la parole pour se dire le prix ; ils le font entendre avec les doigts, en se donnant la main sous un bout de la robe ou sous un mouchoir, en sorte qu'on n'en puisse voir le mouvement. Fermer la main qu'on prend, c'est dire mille ; prendre le doigt étendu marque cent, et plié par le milieu cinquante. On marque le nombre en pressant le bout du doigt, et la dizaine en pliant le doigt. Et lorsqu'on veut marquer plusieurs mille ou plusieurs cents, on répète l'action et le maniement de la main ou des doigts. Cette manière est aisée et sûre pour exprimer sa pensée sans être entendu. On s'en sert partout en Orient, et principalement dans les Indes, où elle est universelle.

À une heure après midi on servit le dîner qui fut grand et propre, et le dîner fait, le nazir donna congé à tous les priseurs après avoir pris leur estimation par écrit. Ensuite, m'ayant fait asseoir près de lui, il me dit qu'il y avait une si grande différence du prix que je demandais à celui que les priseurs avaient mis qu'il n'y aurait pas moyen de faire affaire si je ne rabattais du moins la moitié ; qu'il m'avait dit et fait dire de considérer le rabais dans lequel la pierrerie était tombée parce que le roi ne s'en souciait point, et la pauvreté de la cour, qui n'était pas capable de m'en acheter pour un sou ; que le temps du feu roi était passé, et que sans ses sollicitations auprès du roi, il n'aurait pas seulement regardé mes bijoux ; [III, 163] qu'ainsi je ne devais pas m'attendre à de grands gains, comme je pouvais en avoir fait autrefois ; qu'il était surpris des prix excessifs que j'osais mettre aux choses, et qu'à considérer ce que les Arméniens les avaient estimées, eux qui allaient et venaient continuellement en Europe, et qui savaient fort bien le cours que les pierreries y avaient, il trouvait que je voulais gagner deux sur un. Le nazir mêlait son discours de tant d'honnêtetés et de protestations de me vouloir faire du bien, qu'à ne point mentir, je donnai dans son piège, et pris tout ce tour d'adresse pour une ouverture de cœur. Je me mis à lui parler aussi fort naïvement. Je le remerciai premièrement de toutes ses bontés, protestant de m'en souvenir éternellement. Je lui dis ensuite qu'à la vérité je ne faisais pas mon compte de perdre sur mes pierreries, ayant fait un si long et si pénible voyage à travers tant de risques et de dépenses par l'ordre et pour le service d'un grand roi ; mais qu'aussi je ne me flattais nullement de l'espoir de grands gains, et qu'en vérité je me contenterais qu'ils allassent à vingt-cinq pour cent. Il me prit au mot, et si vite que je reconnus en même temps que je m'étais trop avancé. Il me dit que vingt-cinq pour cent était un gain trop raisonnable pour me le refuser, que je déclarasse donc fidèlement et sur ma foi le prix d'achat de chaque chose, et qu'on me le donnerait avec ce profit. J'eusse bien voulu reculer, appréhendant quelque tromperie, mais je ne voyais pas de lieu pour le faire. Je répondis que si l'on me donnait des assurances de me tenir parole, je déclarerais le [III, 164] prix d'achat et avec serment si on le désirait. Le nazir me dit qu'il me connaissait assez pour me croire sans que j'en jurasse, et que pour lui il jurait sur Ali, c'est le grand saint de la secte persane, sur l'Alcoran, sur Dieu, et sur la religion de me tenir sa parole. Le chef des orfèvres l'interrompt en disant que j'avais tort d'exiger des serments d'un nazir de Perse. D'autres seigneurs qui étaient présents se récrièrent aussi là-dessus. Je répondis que je ne les exigeais nullement, que sa simple parole me suffisait. Sur cela, il me fallut déclarer au vrai le prix d'achat de chaque chose par un nouveau mémoire. On me conseillait de n'y être pas si exact, mais j'en rejetai la proposition.

Quand le chef des orfèvres et le nazir eurent vu ce nouveau mémoire, ils se récrièrent étrangement sur une partie des articles, et me dirent que je mettais plusieurs bijoux beaucoup plus qu'ils ne valaient. Ce discours me surprit et m'échauffa. Je ne pus m'empêcher de dire que c'était avec grand tort qu'on révoquait mon serment en doute après avoir juré de me croire sur ma simple parole. Le nazir termina le différend en disant qu'il présenterait requête au roi pour cette affaire, et en faisant une infinité de protestations qu'il ne tiendrait point à ses soins que je ne vendisse, mais que je songeasse à baisser le prix de mes bijoux. Je me levai en remerciant fort ce seigneur de ses bontés, et notamment d'avoir été huit heures occupé de mon affaire, ce que je comptais pour une extrême faveur. Il prit goût à ce remerciement, [III,

165] qui était exactement véritable ; car il était alors plus de cinq heures du soir.

Le 12 le nazir m'envoya quérir de grand matin. J'y fus vite, croyant que c'était pour mes bijoux qu'il me faisait venir, mais je fus trompé : c'était pour voir un diamant brute de soixante et dix carats que le roi voulait acheter. Le nazir me dit que le roi, voulant acheter ce diamant, lui avait ordonné de me le montrer pour savoir s'il ne manquait rien à l'eau et à la netteté. Je lui dis que je ne me connaissais pas assez en diamants pour donner mon avis sur une si grande pierre, mais que mon associé était un fort habile connaisseur. Il le jugea de la première eau et parfaitement net. Il appartenait au prévôt des Arméniens de Julfa, qui est le faubourg d'Ispahan où ils habitent. Le roi l'acheta mille cent cinquante tomans comptant, c'est quelque cinquante mille écus. Cette pierre eût valu en Europe cent mille écus. C'est le plus beau diamant qu'on puisse voir de ce poids.

L'après-midi je retournai chez le nazir. Il me dit qu'il n'avait osé parler au roi de mon affaire parce que le prix que je mettais à mes bijoux était excessif. Il recommença ensuite les mêmes protestations et les mêmes remontrances qu'il m'avait faites les jours précédents. J'étais indigné outre mesure d'un tel procédé, qui me paraissait indigne et bas au-delà de l'expression. Je n'en tirais pourtant nul mauvais augure, connaissant le génie du pays. Je dis au nazir pour toute réponse que j'étais au désespoir qu'il ne voulût [III, 166] croire ni ma parole ni mon serment. Il s'emporta à ce mot et demanda brusquement : « Est-ce que vous êtes prophète pour qu'on soit d'obligation de croire votre parole ? » Il me prit une si forte envie de rire de cette plaisante repartie que je ne pus m'empêcher. Le nazir, se retournant vers la compagnie d'un air irrité, dit en me montrant de la main : « Par Dieu, les Frangui sont tout à fait extravagants : ils prétendent que leur parole soit un oracle, comme s'ils n'étaient pas des hommes pécheurs. » Je répondis sans m'effrayer qu'effectivement nous étions des hommes ; mais qu'en nos pays, comme c'était une friponnerie de donner de fausses paroles dans le commerce, on ne pouvait faire un plus grand affront à un négociant que de l'en accuser.

Le 13 je fus de nouveau chez ce seigneur. Il m'avait ordonné de venir tous les jours le voir : c'est qu'en effet il avait tous les jours quelque chose à faire avec moi, quelques bijoux à acheter ou à vendre pour lui et pour ses amis. Il me proposa de troquer tout ce que j'avais apporté contre des diamants ou de la soie. Je le refusai en disant qu'étant obligé de passer aux Indes, le pays des diamants et de la soie, l'argent me serait plus avantageux. J'avais besoin de beaucoup de précautions pour me donner garde des pièges du nazir, qui ne manquait point chaque jour de m'en tendre quelque nouveau. Entre les diamants qu'il m'offrait, il y avait une pierre de cinquante-six carats dont le roi avait fait présent à sa mère, qui en était dégoûtée et la voulait vendre. On l'estimait quarante mille écus. [III, 167]

Comme on desservait le dîner, le prévôt des Arméniens et l'interprète de la Compagnie française vinrent trouver le nazir. Il dit au prévôt que le roi avait commandé de lui payer son diamant comptant, et de lui donner calate. On appelle ainsi les habits que le souverain donne par honneur aux gens à qui il en veut faire extraordinairement ; et il dit à l'interprète que le roi avait commandé de préparer un logement pour l'envoyé de la compagnie ; qu'il en pouvait choisir un lui-même dans le quartier qu'il aimerait le mieux, et qu'on le meublerait de la garde-robe du roi. L'interprète répondit que l'envoyé ne souhaitait que la maison seulement, et qu'il avait assez de quoi la meubler. Le nazir commanda en même temps à deux de ses officiers d'aller avec l'interprète lui faire ouvrir toutes les maisons du roi dans le quartier où l'envoyé désirait loger. Il choisit celui où demeurent les capucins, afin d'avoir le supérieur de ce couvent, qui était son grand conseil, toujours près de lui pour la règle de sa conduite.

Le roi a plus de trois cents maisons dans Ispahan qui lui appartiennent en propre, ayant été dévolues à ses prédécesseurs et à lui par droit de succession ou par confiscation ou en paiement. Ces maisons, qui sont toutes grandes et belles, comme l'on peut penser, le roi

n'ayant rien à démêler avec de petites gens, sont presque toujours vides et se détruisent faute d'entretien et de suffisantes réparations. On les donne aux ambassadeurs et aux étrangers de considération qui viennent à Ispahan. Les commissaires des quartiers [III, 168] où elles sont situées ont les clefs de ces maisons et sont chargés de les tenir nettes.

Le 13 au point du jour un orfèvre du roi me vint avertir de la part du chef des orfèvres que le nazir m'enverrait quérir le même jour ou le lendemain et me rendrait tout ce qu'il avait marchandé pour le roi et pour lui-même et pour ses amis, mais que je n'en témoignasse ni surprise ni déplaisir et fisse bonne mine, parce que c'était une feinte pour me faire baisser les prix, et qu'on ne laisserait pas passer huit jours sans tout reprendre. Je fis remercier le plus fortement qu'il me fut possible le chef des orfèvres de l'obligation que je lui avais d'une si particulière faveur ; mais je l'avais encore bien plus grande au nazir, car c'était par son mouvement que l'avis m'était donné, comme je l'appris dans la suite. C'est là un bon échantillon de la fidélité des ministres d'État dans l'Orient. On peut dire en quelque sens que tout ce qui se fait dans ces pays-là est une tromperie réciproque.

Sur les dix heures j'allai chez le nazir à mon ordinaire. Après le dîner il me fit asseoir proche de lui, et me dit fort haut afin que la compagnie, qui était fort grande, l'entendît, que le soir précédent, le roi ayant su par sa bouche que je tenais mes bijoux à si haut prix, il s'était mis fort en colère et lui avait ordonné de me rendre tout, sur quoi il avait très humblement supplié S. M. de daigner considérer que je n'avais apporté cela que par l'ordre du feu roi son père ; que ce grand prince ayant eu tant de bonté pour moi, S. M., qui était l'héritier de sa générosité autant que de sa [III, 169] couronne, pouvait me faire sentir la sienne⁴⁸. Que c'était bien peu de chose au plus grand roi du monde d'acheter d'un étranger quelques galanteries un ou deux mille pistoles au-dessus de leur valeur. Qu'il lui avait représenté de plus qu'il conviendrait bien à S. M. d'en user ainsi quand ce ne serait que pour sa gloire, et qu'il lui avait allégué plusieurs autres raisons semblables, mais que le roi, bien loin de lui accorder la grâce qu'il demandait pour moi, s'était irrité contre lui, et lui avait défendu de parler davantage de mes affaires. Qu'il était marri de ce fâcheux changement, mais que j'en étais cause. Que ce qu'il pouvait faire désormais pour moi était d'acheter lui-même mes pierreries et de me payer partie en argent, partie en marchandise, brocarts, turquoises, soie, ou diamants, à mon choix. « Je vous parle franchement, me dit-il, et l'affection que j'ai pour vous est si grande qu'elle me porte à vous la découvrir ainsi à nu. » On ne peut exprimer avec quel sérieux le nazir disait tout cela. J'aurais cru faire un crime en y entendant finesse s'il ne m'en eût fait avertir lui-même. Je tâchai donc pareillement de bien jouer mon personnage, surtout ayant devant les yeux tant de seigneurs, la plupart aussi fins et aussi rusés que le nazir.

Je lui répondis par bien des remerciements de s'être exposé au courroux du roi pour un marchand étranger. Que son affection m'était un nouveau motif d'agir rondement avec lui, mais que je lui protestais d'avoir dit la vérité et que je tenais le roi un prince trop équitable pour vouloir que les risques, les peines, et les dépenses d'un voyage de sept ans ne me produisissent que des pertes. Qu'en [III, 170] un mot je ne pouvais donner mes pierreries pour moins que ce qu'il avait eu la bonté de me promettre. Qu'au reste il lui plût de me permettre de lui dire que le roi les eût prises sans doute s'il lui eût dit qu'elles étaient à bon marché, comme elle l'étaient en effet. « Comment, reprit-il en élevant sa voix, pouvais-je faire moins ? Dois-je mentir au roi pour vous obliger, et mangerai-je son sel en perfide serviteur ? De plus, n'ai-je point une tête à perdre ? et si je n'avertis Sa Majesté de la cherté des choses, peut-il manquer qu'il ne le sache, et qu'en venant à le savoir, il ne me l'envoie

⁴⁸ Van der Cruysse (p. 182) remarque pertinemment sur le degré de spéculation qui facture dans les spéculations de Chardin : quand il est parti de Paris, Shah Abbas II était déjà mort depuis trois ans et rien ne garantissait le respect de ses commandes par son fils.

ôter de dessus les épaules ? » Je fus deux heures vis-à-vis de ce ministre à pousser la contestation sans aucun succès, et je m'étonnais qu'un si grand ministre, ayant tant d'affaires à traiter et de si importantes, eût tant de temps de reste pour jouer un personnage si peu sortable à sa dignité ; mais tout est geste et fiction à force d'art et de finesses dans ces cours orientales, comme je l'ai souvent observé.

Ce même jour un ambassadeur de Moscovie fit son entrée à Ispahan. Tout le monde jugeait à voir son train que ce n'était qu'un pur marchand qui venait principalement pour acheter et pour vendre, comme il vient souvent de Moscovie, de Tartarie, et de divers autres pays voisins de grands marchands revêtus du caractère d'ambassadeurs pour être francs de droits, pour aller avec plus de sûreté et de facilité, et pour faire leur commerce plus avantageusement ; mais on découvrit des choses dans la suite qui firent juger que celui-ci était venu négocier aussi des affaires d'État. Il avait pour environ deux cent [III, 171] cinquante mille écus de marchandises consistant en draps, en laiton, en vif argent, en or monnayé, et en fourrures. Tout son train consistait en neuf misérables Moscovites de si mauvaise mine, et si pauvrement vêtus qu'on les eût pris pour des gueux de l'hôpital. Le prétexte de sa venue était de rendre une lettre de civilité du Grand Duc au roi de Perse, en donnant avis que le Czar lui devait envoyer en peu de temps un ambassadeur extraordinaire. Ces sortes de marchands ambassadeurs sont traités et considérés comme tous les autres ambassadeurs sans distinction, leur marchandises passent pour leur bagage. On les défraie, on les loge, et on les conduit en venant et en retournant aux dépens du public ; mais il faut qu'ils fassent en récompense, tant au roi et à ses ministres que partout où ils passent, des présents qui soient à peu près aussi considérables que leur dépense. Le maître des cérémonies alla par ordre du roi recevoir cet ambassadeur moscovite, à la tête de cinquante cavaliers fort lestes, la plupart gens de la cour. Le prévôt des Arméniens de Julfa y était aussi, suivi de sept ou huit des principaux marchands de sa nation. On le logea dans leur quartier, dans une maison qu'on avait meublée exprès. Il y fut traité trois jours par le roi, et au bout de ce temps on lui ordonna soixante abassis par jour pour son entretènement⁴⁹, ce qui fait dix-huit écus de notre monnaie.

Le 14 le roi fit donner deux cent bastonnades sur le derrière au capitaine de la porte du *haram* : c'est cette partie du palais royal où demeurent les femmes, que les Turcs [III, 172] appellent *le sérail*, et dont l'accès est interdit à tout autre homme qu'au souverain. Ce capitaine, homme déjà d'âge, de qualité et de réputation, était ainsi traité pour avoir souffert que quelques valets des eunuques qui en ont la garde approchassent jusqu'à la vue de la troisième porte, jusqu'où l'on ne permet à nul homme d'approcher. La première porte du sérail est gardée par des huissiers du roi ; quiconque a affaire au palais et les gens de qualité y passent librement. La seconde porte est gardée par le capitaine de la porte avec plusieurs domestiques et plusieurs gardes, et il n'y a que les officiers de la maison du roi qui y puissent passer, à moins d'être mandés exprès. La troisième est gardée par des eunuques, et de celle-ci il n'est pas permis d'en approcher à vue. Véritablement il faut être tout dessus pour la voir, car elle est recouverte dans un détour fait exprès afin qu'on ne puisse la découvrir.

Le même jour le premier ministre ayant fait savoir au roi que de jeunes seigneurs, s'étant enivrés, avaient fait du désordre proche du palais royal, il fit enjoindre à tous soldats et officiers d'ouvrir le ventre sur-le-champ à tout homme qu'ils trouveraient ivres dans les rues, excepté ceux qui auraient une permission de boire du vin scellé du petit sceau. Le roi en fit donner aussitôt à tous les grands qui avaient accoutumé d'être de ses débauches.

On dit en Perse ouvrir le ventre comme on dit chez nous pendre ou couper la tête, parce que le plus commun genre de supplice est d'ouvrir le ventre, ce qu'on fait en enfonçant [III, 173] un large poignard dans le ventre au côté gauche et le tirant en rond jusqu'au dos,

⁴⁹ « Dépense qu'on fait pour les choses nécessaires à la vie. L'entretènement d'un ménage, d'un carrosse, coûtent beaucoup » (Furetière).

supplice qui n'est pas si subit que la décollation.

Le 15, ayant dîné chez le nazir comme à l'ordinaire avec plusieurs gens de qualité, il se fit apporter tout ce qu'il avait de pierreries à moi, et me fit asseoir proche de lui ; puis il me dit : « Voilà votre marchandise : si vous voulez la vendre, mettez-y un prix raisonnable ; tout ce que le roi a mis à part a été estimé mille quatre-vingt-sept tomans seulement, encore vous a-t-on fait faveur à l'estimation. Si vous voulez le donner pour onze cents » (c'est quelque cinquante mille livres) « je présenterai requête au roi pour la lui faire prendre à ce prix ; vous baiserez ses pieds sacrés, vous aurez un habit royal, un cheval, et des passeports pour voyager et pour trafiquer dans tout l'Empire sans payer ni douanes ni droits ; sinon emportez-la : mais songez bien à la résolution que vous allez prendre, car la chose le mérite. Si vous suivez mon conseil, vous ne balancerez point à la donner. » Toute la compagnie prit aussitôt la parole et me dit que je devais contenter le roi et le nazir, et qu'en d'autres affaires je pourrais gagner davantage. Il eût fallu bien de pareils discours pour m'émouvoir. Je répondis que le nazir m'ayant obligé de donner mes bijoux à vingt-cinq pour cent de profit au-delà de ce qu'ils me coûtaient, en quoi je souffrais déjà beaucoup de perte considérant les frais d'un si long voyage, et m'ayant engagé là-dessus la parole du roi, j'espérais qu'on me la tiendrait. Que le roi et le nazir pouvaient faire de moi, et de tout ce que [III, 174] j'avais, ce qu'il leur plairait, mais que je ne pouvais me relâcher au-dessous de l'accord. Le nazir, qui n'avait pour but avec tous ces gestes que d'imposer aux gens qui étaient autour de lui, et par leur moyen à la cour et particulièrement à son maître, s'emporta contre ma réponse jusqu'à me dire des injures : que j'étais indigne des bontés qu'il avait eues pour moi et du bien qu'il avait pensé de me faire. Mais voyant que sur quelque ton qu'il le prit il ne gagnait pas davantage, il me dit de tout emporter, et à même temps il se mit à déchirer les mémoires avec un dépit si apparent, si trompeur, si bien imité, que j'avais toutes les peines du monde de m'empêcher de rire. Je repris mes bijoux, je les mis dans une cassette que je fis emporter, et puis je me mis à remercier ce seigneur de ses bontés, dans l'application qu'il avait eue à mon affaire, et à lui faire plusieurs discours propres pour ceux qui nous écoutaient, après lesquels il me donna congé.

Comme j'allais sortir, le *mehemandar-bachi*, qui est l'introducteur des ambassadeurs, entra. Le nazir lui dit qu'il l'avait envoyé quérir pour lui faire savoir les volontés du roi sur le sujet de l'envoyé de la Compagnie française, qui étaient qu'il l'allât prendre le dix-huitième sur les neuf heures du matin au lieu où il était hors de la ville, et qu'il l'amenât à la maison qu'on lui avait préparée en se faisant accompagner d'une cinquantaine de cavaliers, du prévôt des Arméniens, et de sept ou huit des principaux marchands de la nation.

Le même jour, le clergé de Julfa, ce [III, 175] grand faubourg d'Ispahan, la demeure de tous les chrétiens arméniens, qui est de l'autre côté du fleuve du midi, alla, le patriarche en tête, présenter requête au premier ministre pour être déchargés de l'impôt mis sur les églises de ce lieu-là. Ils espéraient que ce ministre ferait répondre favorablement à leur requête, mais ils furent trompés. Il leur dit qu'il fallait qu'ils payassent l'impôt dont leurs églises avaient été chargées, ou qu'ils les abattissent. Il est de six mille écus par an pour dix églises. Le grand vizir à présent dans le ministère le fit imposer il y a deux ans.

Le 18 l'envoyé de la Compagnie française fit son entrée. Son train consistait en douze gardes avec leur capitaine vêtus d'une livrée, et six officiers. Ce qui rehaussait son train étaient plusieurs valets de pied, gens du pays, fort bien couverts. L'introducteur des ambassadeurs l'alla prendre accompagné de vingt cavaliers persans, du prévôt de Julfa, et des principaux marchands arméniens. Tous les Français d'Ispahan et beaucoup d'étrangers lui firent cortège jusque dans l'hôtel qui lui avait été préparé, où il fut traité trois jours durant par les officiers du roi. Ils servirent le dîner en cette manière. On étendit devant toute l'assemblée des nappes de brocart d'or, et on mit dessus, tout du long, du pain de trois ou quatre sortes, fort bon et fort bien fait. On apporta aussitôt onze grands bassins de cette sorte de mets qu'on

appelle du *pilo*, qui est du riz cuit avec de la viande. Il y en avait de toutes couleurs et de toute sorte de goûts, au [III, 176] sucre, au jus de grenade, au jus de citron, au safran. Chaque plat pesait plus de quatre-vingt livres, et eût seul suffi à rassasier toute l'assemblée. Dans les quatre premiers il y avait douze poulardes en chacun. Dans les quatre suivants un agneau en chacun. Dans les autres il n'y avait que du mouton. Avec ces bassins on servit quatre marmites plates, si grandes et si pesantes qu'il fallait aider à décharger ceux qui les portaient. L'une était pleine d'œufs farcis, une autre de potage aux herbes, une autre était remplie d'herbages et de viande hachée, la dernière l'était de poisson frit. Tout cela étant sur la table, on mit devant chacun une grande écuelle, haute quatre fois comme les nôtres, remplie de sorbet aigre-doux, et une assiette de salades d'hiver et d'été, et puis des écuyers tranchants se mirent à servir de chaque plat dans des assiettes de porcelaine à tous les conviés. Nous, Français habitués en Perse, fîmes bonne chère à ce festin, mais les nouveaux venus se repurent d'admiration de la magnificence du service, qui était tout d'or fin, et qui sûrement valait plus d'un million. L'introducteur des ambassadeurs ne voulut ni manger ni boire, et répondit toujours aux diverses instances qu'on lui en fit qu'étant là seulement pour prendre garde qu'il ne manquât rien à l'envoyé, il n'était pas séant qu'il mangeât. Après le dîner, ce seigneur m'entretint de mes affaires, et me dit au bout d'un entretien assez long qu'avec l'aide de Dieu j'aurais à la fin satisfaction de la cour. Il se retira dès que les écuyers de cuisine eurent remporté toute la vaisselle, suppliant [III, 177] fort l'envoyé de lui faire savoir tous ses besoins afin de les lui procurer promptement. Il lui présenta aussi un *mahemandar* ou garde-hôte, et lui dit qu'il le lui baillait de la part du roi afin de le servir en tout ce qu'il lui commanderait.

Le 21 la nuit, le roi étant en débauche et ivre autant qu'on le peut être, fit présenter du vin au grand vizir Cheic-ali-can. Ce ministre le refusa comme il avait toujours fait, au péril de sa fortune et même de sa vie. Le roi, voyant sa fermeté, dit à l'échanson de lui jeter le vin au nez : cela fut fait aussitôt qu'il fut dit. Le roi s'étant levé en même temps alla tout contre ce ministre, et l'envisageant d'un air moqueur lui dit : « Grand vizir, je ne puis souffrir davantage que tu gardes ici ton sens rassis tandis que nous sommes tous ivres. Un homme ivre et un homme qui ne boit point passent mal leur temps ensemble ; si tu veux te divertir avec nous et nous faire trouver du plaisir avec toi, il faut que tu boives autant que nous avons fait. » Cheic-ali-can se jeta aux pieds du roi, entendant cet ordre. Le prince, voyant qu'il se voulait excuser sur la religion, lui dit : « Ce n'est pas de vin que j'entends que tu t'enivres : bois du coquenar. » C'est une infusion de suc de pavot beaucoup plus enivrante et entêtante que le vin. Ce ministre ne put s'en défendre. Il en but plusieurs coups, et fut bientôt ivre et abattu. Il se laissa tomber sur des carreaux. Le roi éclata de joie de le voir en cet état, et durant deux heures ne fit qu'en rire et en railler avec ses favoris aussi ivres que lui. Il commanda ensuite à un d'eux d'apporter une [III, 178] tasse de vin à ce ministre, s'imaginant qu'il le boirait sans savoir ce que c'était. On le leva sur son séant, mais il ne se remuait non plus qu'un mort. Le roi, toujours riant, lui criait : « Grand vizir, voilà ce qui te fera revenir. » Ce ministre, apprenant le lendemain les indignités que son maître lui avait faites et l'état abominable dans lequel il avait été forcé de se jeter, ne voulut voir personne, et se tint caché tout le jour à digérer sa confusion et son ennui. Le roi, qui le sut, lui envoya un habit royal et lui fit commander de venir au palais à l'accoutumé.

Le même jour l'introducteur des ambassadeurs alla voir l'envoyé de la Compagnie française pour lui offrir de la part du roi l'entretien accoutumé durant son séjour à Ispahan, c'est-à-dire tout ce qu'il faut pour entretenir leur table et leur écurie. On en use ainsi avec tous les ambassadeurs et les envoyés, et il est à leur liberté de se faire donner leur subsistance ou apprêtée dans la cuisine du roi, ou crue et en denrées, ou la valeur en argent. L'envoyé remercia le roi de cette offre, comme tous les Européens ont coutume de faire, par un esprit de générosité à la manière de leur pays. C'était sur ce modèle que l'envoyé se réglait.

Le 23 le nazir lui envoya de la part du roi une assignation pour recevoir des pourvoyeurs du roi, en une ou plusieurs fois à sa volonté, les denrées suivantes.

Soixante quintaux de riz.
Soixante quintaux de farine.
Douze quintaux de beurre.
Vingt moutons. [III, 179]
Deux cents volailles.
Mille œufs.
Six-vingt quintaux de bois.
Soixante quintaux d'orge.
Quatre cents sacs de paille broyée.

Pour peu qu'on ait lu les relations d'Orient, on sait que la paille broyée et l'orge y sont la nourriture ordinaire des chevaux, comme dans l'Europe l'avoine et le foin, et aussi que toutes les denrées se comptent au poids, non à la mesure. L'envoyé fut obligé d'accepter ce présent qui valait environ cent louis d'or. Les pourvoyeurs demandèrent à ses gens s'il en aimait mieux la valeur en argent. Il leur avait commandé de prendre les denrées mêmes ; une partie fut donnée aux capucins.

Le 24 le nazir m'envoya dire par un domestique de venir chez lui et d'apporter toutes les pierreries qu'il m'avait rendues. Je fis semblant de n'entendre pas bien l'ordre. Je fus à son hôtel. Il était chez le roi, d'où étant revenu à midi, il me fit asseoir assez proche de sa personne, et me fit dîner avec lui. Il me demanda après où était ce qu'il m'avait rendu. Je répondis qu'il était dans mon logis. Il se tourna sans me rien dire davantage et se mit à parler d'autres affaires avec des personnes qui étaient autour de lui. Au bout d'un quart d'heure il se retourna négligemment vers moi, et comme sans dessein, et arrêtant ses yeux sur les miens il me demanda si j'étais revenu. Je ne voulus pas le contraindre à plus d'explication. Je me levai et j'allai en hâte quérir tout ce que je savais qu'il voulait avoir. Il le reçut, et [III, 180] après m'avoir laissé plus d'une heure à attendre, il me dit de revenir le lendemain et qu'il penserait à moi.

Le 28, étant à la cour, j'appris que le grand vizir y avait reçu du roi le soir précédent un affront encore plus rude que tous les autres. C'était dans le vin comme à l'ordinaire. On a observé que ce ministre est tout blanc et fort vénérable. Il porte la moustache courte et le poil des joues et du menton assez long, parce qu'il fait profession d'une étroite observance de la religion mahométane, qui enseigne que la bienséance est d'en user ainsi ; mais les Persans originaires de Géorgie, surtout les gens de cour et les gens d'épée, portent au contraire le poil des joues et du menton fort court, et la moustache si longue qu'ils pourraient pour la plupart la retrousser sur l'oreille. Le roi ne voyant que son premier ministre suivre une autre mode, les fumées du vin lui troublant l'esprit, il commanda de lui faire la barbe à la mode de la cour. Le valet de chambre qui rase le roi se mit en devoir d'exécuter ce bizarre commandement ; le grand vizir lui dit tout bas de ne pas couper le poil si proche de la peau qu'on pût la voir. Le barbier fut assez malheureux et assez mal avisé pour lui obéir. Il lui en coûta le poing. Le roi le lui fit couper sur-le-champ parce qu'il n'avait pas exécuté son commandement avec assez d'exactitude. Il lui en pensa même coûter la vie. Le premier ministre fut percé jusqu'au fond du cœur d'un affront si sanglant. Il se troubla et ne put se posséder. La patience et la retenue lui échappèrent. Il sortit [III, 181] de devant le roi sans en demander congé comme c'est la coutume, et se retira chez lui, accablé du plus cuisant ennui qu'il pût ressentir, à ce qu'il témoigna à ses amis.

Le roi, revenu à lui le lendemain matin, ne voyant point ce ministre venir à l'heure accoutumée, jugea d'abord quelle en était la cause. Il se souvenait de l'injure qu'il lui avait

faite. Il l'envoya quérir. Le premier ministre n'avait pas encore digéré l'amertume de cette insulte. Il répondit à l'officier qui faisait le message, qui était un homme de qualité : « Il vaudrait bien mieux que le roi envoyât quérir ma tête que ma personne ; non que je sois las de souffrir, mais parce que les affronts qu'il me fait rejaillissent sur Sa Majesté même, et la déshonorent ; et c'est proprement cette honte-là que je ressens, et qui me perce le cœur. Sa gloire, pour laquelle seule j'ai du ressentiment, m'intéresse contre moi-même, et je me hais parce que Sa Majesté m'outrage, et que je suis l'occasion que ses sujets, ses voisins, et les étrangers, chez qui les continuel opprobres qu'elle me fait sont publics, ont moins de vénération et de respect pour sa personne que je ne le voudrais. Ces égards, seigneur, m'ont rendu la vie pesante et ennuyeuse, et si le roi me l'envoyait ôter, j'en bénirais l'ordre et le moment. » Tout ce discours fut rapporté au roi mot à mot. Il en considéra le bon sens et la vérité, et ayant envoyé une seconde fois quérir ce ministre, il lui tendit la main, et lui promit de réparer les injures qu'il avait faites à sa dignité en offensant sa personne. Le ministre, ménageant ce bon moment, se jeta aux pieds du roi, et encore ému de la grande agitation qu'il venait de ressentir, [III, 182] lui dit qu'il était son esclave et sa créature, et si pleinement dévoué à Sa Majesté qu'il ne pouvait sans un déplaisir mortel voir qu'il outrageait sa propre gloire, ruinait sa santé, et risquait sa vie dans les excès du vin comme il faisait continuellement. Il poussa le discours avec tant de force et de tendresse que le roi lui promit avec serment de ne boire plus comme auparavant.

Le premier août les agents de la Compagnie hollandaise obtinrent d'être déchargés de la moitié de la soie qu'elle est obligée par contrat de prendre du roi tous les ans. Pour mieux faire entendre en quoi consiste ce contrat, je ferai en peu de mots la relation de l'établissement de cette compagnie en Perse.

Ceux qui ont lu l'histoire des derniers siècles savent les grandes vues sur lesquelles les illustres princes d'Orange portèrent les Hollandais à aller aux Indes, dont la principale était de combattre les Espagnols dans la source de leur puissance afin de leur enlever ces immenses richesses par le moyen desquelles ils accablaient les Provinces Unies et y renvoyaient tous les ans contre elles de nouvelles forces. L'entreprise était glorieuse, sage, et utile s'il y en eut jamais. Elle fit bien voir que l'argent est le nerf de la guerre : car dès que l'Espagne se vit attaquée dans ces pays-là, où elle n'entretenait ni armées ni flottes, ne s'imaginant pas d'y être jamais assaillie, elle se confondit et ses forces diminuèrent. Les grands avantages qu'il y a au négoce des Indes attachèrent extrêmement les Hollandais à cette entreprise. Ce peuple, [III, 183] naturellement fin et intelligent, né pour le commerce, et qui a les plus favorables dispositions pour le trafic, considérant les grands profits qu'il tirerait des Indes en s'y établissant ou par des contrats ou par des conquêtes, y mit tous ses soins et y fit tous ses efforts. On peut dire qu'ils y ont réussi au-delà de leur attente ; car apparemment ils ne s'imaginaient pas au commencement, ni même durant plusieurs années, de devenir les maîtres de ce que les Indes orientales ont de meilleur. C'est ce qui fit qu'ils ne formèrent pas d'abord une compagnie. Ils laissèrent faire de leur mieux tous les particuliers qui voulurent y envoyer des vaisseaux ; mais lorsqu'ils eurent bien connu le commerce du pays, et qu'ils se virent en train de prendre racine aux Indes, ils s'unirent ensemble et formèrent ce corps de marchands associés qui a été nommé la Compagnie des Indes orientales. Elle s'établit en Perse l'an 1623 et durant plusieurs années son commerce n'était pour la plupart qu'un troc avec le roi. La Compagnie déchargeait ses vaisseaux dans les magasins du roi, qui prenait la plus grande partie des marchandises et leur donnait en paiement des denrées du pays, comme entre autres des laines, des tapis, des soies et des brocarts. Cette permutation devint fort onéreuse aux Hollandais. On allait toujours baissant le prix de leurs marchandises et haussant celles du roi. On leur en donnait de mauvaise qualité et d'ordinaire plus de celles-là. Enfin, comme c'était tous les ans quelque nouvelle avanie, il envoyèrent l'an 1652 un de leurs conseillers des Indes nommé [III, 184] Cuneus en ambassade en Perse avec de beaux présents

pour le roi et pour les ministres. Le grand vizir eut, entre autres choses, onze cents ducats d'or, plusieurs raretés, et plusieurs étoffes d'Europe. Cet ambassadeur cependant fit un traité désavantageux pour sa Compagnie. Il contenait que les Hollandais auraient tous les ans pour un million de marchandises franches de droits, en quelque lieu du royaume qu'ils voulussent les transporter, mais que s'ils en apportaient davantage ils en paieraient les droits accoutumés ; et qu'à l'encontre ils seraient obligés de prendre du roi tous les ans six cents balles de soie crue du poids de deux cent seize livres chacune, à vingt-quatre toman, qui font quelque onze cent cinquante mille livres. C'est là le traité de commerce qu'il y a entre le roi de Perse et la Compagnie hollandaise, traité dont cette compagnie s'est toujours plaint[e] comme dommageable et onéreux, parce que la soie qu'ils reçoivent ne vaut pas sur le lieu la moitié de ce qu'ils la paient. De leur côté ils rendent tant qu'ils peuvent la pareille au Persan, apportant souvent pour plus de deux millions de marchandises, qu'ils font passer pour n'en valoir qu'un. Ils gagnent les officiers à force de présents afin de faire passer du clou de girofle pour du poivre, des toiles fines pour des grosses, et deux balles pour une. Cela n'est pas difficile en Perse, où la friponnerie est un mal commun. La compagnie envoya l'an 1666 un autre ambassadeur en Perse nommé Lairesse. Il n'avait point d'autre commission que d'assurer [III, 185] le roi des respects de la compagnie, lui demander la continuation de sa bienveillance, et se plaindre du gouverneur de la province de Perse qui faisait beaucoup de méchants tours à ses commis et à leurs voituriers. Le général de Batavia chargea le directeur qui était à Bander-Abassi de dresser les instructions de l'ambassadeur. Cela fut exécuté ; les présents qu'il fit au roi et aux ministres valaient environ dix mille écus. Ils consistaient en deux éléphants, en oiseaux rares, en draps, en brocarts, en porcelaines, en bijoux, en cabinets du Japon, et en or monnayé un peu de chaque sorte. Cet ambassadeur fut reçu, traité, et expédié parfaitement bien.

Le feu roi qui vivait encore ne pouvait concevoir qu'une compagnie de négociants lui envoyât un ambassadeur avec des présents si considérables sans quelque dessein particulier. Il s'informa plusieurs fois quelles demandes l'ambassadeur avait à faire, et pourquoi il était venu. Quand il reconnut qu'en effet c'était seulement pour lui témoigner le respect et la reconnaissance de ses maîtres, ce généreux prince y prit tant de goût que si l'ambassadeur avait eu tout l'esprit et toute la hardiesse qu'un tel emploi demande, il aurait pu dans ce bon moment obtenir de très considérables avantages pour ses maîtres. Il fut expédié vite et avec beaucoup d'honneur, et eut outre les présents ordinaires d'habits et d'étoffes, un cheval et une épée de turquoises de la valeur de quatre cents pistoles.

Pour revenir présentement au sujet de cette [III, 186] digression, les Hollandais de Perse, considérant l'an 1673 qu'il ne leur était point venu de navires depuis deux ans à cause de la guerre, et craignant qu'il n'en vînt point non plus cette année ici, crurent qu'ils ne se devaient point tant charger de soie, mais garder au contraire le plus d'argent comptant qu'il pourraient. Ils représentèrent donc aux ministres qu'ils ne pouvaient prendre de soie cette année, et qu'ils n'y étaient pas obligés, parce que le traité portait qu'ils en prendraient six cents balles à l'encontre d'un million de marchandises qu'ils apporteraient franches de douanes ; qu'il était clair là-dessus que n'ayant point reçu de marchandises, ils ne devaient point prendre de soie. Ils disaient de plus qu'ils ne le pouvaient faire, n'ayant pas de quoi la payer. Après bien des contestations, on convint qu'ils n'en prendraient que trois cents balles.

Le 7, étant tombé malade, le nazir me fit l'honneur de m'envoyer visiter par un secrétaire qui me dit fort civilement de sa part que si je désirais être vu des médecins du roi, il m'enverrait celui que je voudrais ; il ajouta que son maître lui avait particulièrement commandé de me dire d'envoyer prendre à son hôtel toutes les choses dont j'aurais besoin.

Les jours suivants, j'eus l'honneur d'être visité de plusieurs personnes de marque, et entre autres d'un des frères du Grand Maître, de celui du gouverneur de Candahar, et du chef

de l'arsenal d'Ispahan. Celui-ci, voyant que je buvais de l'eau de saule, m'en envoya un flacon qui tenait environ vingt pintes. [III, 187]

Le 11 il arriva deux courriers l'un sur l'autre avec de méchantes nouvelles, savoir que les deux tiers de Metched, capitale du Corasson, qui est la Choromithrene, la moitié de Nichapour, autre grande ville de la même province, et une petite ville proche de Nichapour, avaient été renversées par un tremblement de terre. Ce qui touchait le plus les Persans et particulièrement les dévots était le dommage arrivé à la mosquée de Metched dans laquelle est le tombeau d'Iman Reza, mosquée magnifique et fameuse dans tout l'Orient. Le dôme en était tout abattu, mais le reste de l'édifice restait, dit-on, assez entier. Le roi envoya aussitôt en poste une personne de qualité pour reconnaître plus exactement le dommage. Il fit partir peu après deux autres seigneurs pour porter ses ordres aux officiers de la province dans une si grande calamité.

Le 15 l'introducteur des ambassadeurs et le receveur des présents qu'on fait au roi se rendirent au logis de l'envoyé de la Compagnie française. Le premier, pour s'enquérir à fond de la part du premier ministre du sujet de sa venue et des demandes qu'il était chargé de faire. Le second, pour voir les présents qu'il avait apportés pour le roi, les reconnaître, et en faire l'inventaire. Le receveur des présents s'appelle Peskis Nuviez.

Le 16 il arriva un envoyé du Bassa de Basra sous le titre de *salem chaoux*, c'est-à-dire *héraut de paix*, ou pour traduire plus juste *huissier de paix*, avec un Arabe de qualité nommé *mirhagez*, c'est-à-dire, selon le sens du mot, *prince des sanctifiés*⁵⁰. On donne [III, 188] ce nom aux chefs de ces grandes caravanserais des pèlerins qui vont à La Mecque, ville de l'Arabie Pétrée, qui avec les pays d'alentour à vingt lieues de distance fait la Terre Sainte des mahométans. Le dessein de ces envoyés était de supplier le roi de lever une défense qu'il avait fait publier d'aller à La Mecque par la voie de Basra. C'était à cause des vexations et des avanies que les Arabes faisaient aux pèlerins persans sur cette route-là. Le Bassa de Basra et ce *mirhagez* souffraient beaucoup de cette défense, les péages que les pèlerins ont coutume de payer étant fort grands et le nombre des pèlerins allant quelquefois à dix mille personnes chaque année. Les lettres du Bassa portaient qu'il avait fait châtier exemplairement ceux qui avaient molesté les Persans, et qu'il avait mis si bon ordre pour les bien traiter à l'avenir qu'ils en seraient très satisfaits. *Mirhagez* venait lui-même confirmer ces assurances, enrôler les pèlerins, et traiter avec eux de tous les droits qu'ils payeraient de Basra à La Mecque à aller et à revenir. En effet dès qu'il eut obtenu ce qu'il demandait, il fit dresser un grand pavillon dans le vieux marché de la ville et fit publier que toutes les personnes d'un et d'autre sexe qui voudraient faire le pèlerinage vinsent se faire enrôler, et qu'il traiterait avec chacun à un prix fort honnête.

Le 18, me trouvant en bonne santé grâces à Dieu, je montai à cheval et allai remercier le nazir de la bonté qu'il avait eue pour moi. J'eus sept accès de fièvres, trois fort violents, quatre assez doux. Je n'usai de nuls [III, 189] autres médicaments que de deux légères médecines et de deux remèdes. On me faisait faire une si grande diète qu'en vingt-quatre heures je ne prenais que trois ou quatre onces de riz cuit dans du lait d'amande. On me laissait boire à discrétion, et je buvais furieusement. Mon breuvage était d'eau d'orge et d'eau de saule mêlées ensemble.

J'attribuai ma guérison à l'eau de saule, car elle est extrêmement rafraîchissante et fort agréable à boire. On l'appelle *arac bid* : *bid* veut dire saule, *arac* signifie une liqueur extraite par l'alambic, et c'est le nom qu'on donne ordinairement en Perse à l'eau-de-vie et à tous les autres extraits. On fait boire en Perse de cette eau de saule, ou pure ou mêlée d'eau commune, dans toutes les fièvres. Les Européens entendus à la médecine qui connaissent le tempérament de ce pays-là disent que c'est un excellent remède pour les guérir.

⁵⁰ Lire : *sanctifiés*.

Environ ce temps-là on eut nouvelles de l'arrivée des Portugais dans le sein persique avec une flotte, mais qui n'était composée que de petits vaisseaux. Ils faisaient courir le bruit qu'ils étaient venus pour aller assiéger Mascate, ville de l'Arabie proche d'Ormus, avec laquelle ils sont depuis longtemps en une guerre qu'on peut dire qui se fait des deux côtés de Turc à More ; mais il s'en fallait beaucoup que leur flotte ne fût capable de former un tel siège. Tout ce qu'ils firent fut de croiser sur les barques et les autres petits bâtiments arabes, dont on dit qu'ils firent pour quelque quarante mille livres de prises. Ils vinrent ensuite au port de Congue et y [III, 190] eurent plusieurs démêlés avec les Persans pour des vaisseaux arabes qui étaient dans ce port. Ils y prirent le présent qu'on a accoutumé de leur faire tous les ans pour le droit qu'ils ont sur la moitié de la douane de ce port. Ils allèrent de là à Bahrin, île célèbre du golfe Persique pour la pêche des perles qui s'y fait. Cette pêche était autrefois entre les mains des Portugais, qui ont pour cela de vieilles prétentions sur tous ceux qui y pêchent. Ils en tirèrent un petit présent et reprirent ensuite la route de Goa. On faisait courir le bruit qu'ils voulaient aussi aller à Baqsra, où ils ont de pareilles prétentions, et de même date, mais ils n'en firent rien ; ils savent que pour tirer de là quelque chose il faut bien du courage et plus de force qu'ils n'en ont.

Les Portugais ont été durant quelque cent ans les maîtres de presque toutes les Indes. Ils possédaient, non seulement tout ce que possèdent les divers peuples de l'Europe, qui pour la sûreté de leur commerce ont fait des conquêtes en ces vastes pays, mais encore plusieurs îles, plusieurs côtes de mer, beaucoup de villes, et beaucoup de forteresses, qui ont été reprises par les anciens possesseurs. Les îles d'Ormus, de Kichmiche, de l'Arecque, et de Bahrin. La côte persane du golfe, les ports, et les forteresses d'Abas et de Congue, sur cette côte-là, sont des biens qu'ils avaient, et qu'ils ont perdus ; et quoiqu'ils n'eussent d'autre droit dessus que celui de conquête et de possession, toutefois ils maintiennent toujours ce droit, et ils le font valoir dans les occasions. Ce fut entre l'an [III, 191] 10 et l'an 25 du siècle passé qu'ils perdirent les îles et les ports que l'on vient de nommer, et comme il conservèrent longtemps après Mascate, ville maritime de l'Arabie à quarante lieues d'Ormus, et que pour la conserver ils avaient un fort grand besoin du commerce de la Perse, ils firent un accord avec le roi cette année-là (1625) au moyen duquel ils lui remirent tout ce qu'ils tenaient encore sur la côte de son royaume à condition d'avoir le droit de la pêche des perles qui se fait à Bahrin, et la moitié de la douane de Bandar-congue, qui est un port à trois journées de chemin d'Ormus. Les Persans, en accordant de si avantageuses conditions aux Portugais, les ménageaient par politique pour en tirer du secours dans le besoin contre les Anglais et les Hollandais s'ils venaient à se brouiller ensemble. Cet accord a été tenu tant que les Portugais ont gardé Mascate ; mais dès qu'ils l'eurent perdu, ce qui arriva l'an 1649, les Persans ne leur tinrent plus rien de bonne foi. Ils les frustraient de presque tout leur droit, et ne leur donnaient que ce qu'ils voulaient, qui souvent n'allait pas à cinq mille écus l'an, de plus de soixante mille qu'il leur devait être fait bon. Enfin, ces dernières années, le vice-roi de Goa ayant envoyé un ambassadeur à la cour de Perse, il fut convenu que l'on payerait aux Portugais quinze mille écus par an dans le port de Congue, et que moyennant cette somme ils renonceraient à toutes prétentions sur la côte de Perse. Cependant, comme le point de la pêche des perles n'est point mentionné dans le traité, les Portugais prétendent [III, 192] toujours en être les seigneurs, et que les pêcheurs sont obligés de prendre leurs passeports, lesquels ils font payer environ une pistole la pièce ; mais fort peu de barques en prennent. On compte qu'il y en a environ mille d'entretenues à cette pêche.

Le 20 l'envoyé de la Compagnie française présenta au Divan une requête dont voici la teneur :

Dieu.

^aRequête du plus humble de vos serviteurs, ^bl'envoyé de la chambre générale

des Indes orientales de France.

« Il ^csupplie très humblement avec toute l'instance possible qu'on considère le long temps qui s'est écoulé depuis son arrivée dans le ^dsiège de la monarchie, et que par faveur on y ait égard. L'ardent désir de cet humble serviteur est qu'on le fasse venir à l'audience afin qu'il ait l'honneur et la gloire de baiser les pieds du très noble Lieutenant des ^eProphètes, qu'il puisse exposer le sujet de sa venue, et qu'il soit après congédié. Le ^ftemps propre d'aller de Perse aux Indes par mer s'avance. Les vaisseaux qui ont amené le suppliant au ^gSt Port Abas y restent inutiles ; ils perdent beaucoup à attendre. Ainsi plus tôt on l'expédiera, plus ses affaires et celles de ses maîtres y gagneront. Voilà la requête que son pressant besoin l'a obligé de présenter. Vos commandements sont par-dessus tout. »

^aC'est la coutume en Perse de traiter par [III, 193] requêtes avec le roi et avec les grands ministres. Ces requêtes s'appellent *arzé* ou *arizé*, c'est-à-dire *proposition*.

^b J'ai observé en un autre endroit que les Orientaux donnent le titre d'ambassadeur à tout homme qui est envoyé d'un souverain à un autre, quand il ne serait chargé que de rendre une lettre ; et la raison, à mon avis, pourquoi ils en usent ainsi est de faire croire au peuple que leur roi est révérend dans tout l'univers, et que de toutes parts on lui rend hommage par des ambassadeurs et par des présents.

^c Dans la langue persane on parle toujours à la troisième personne quand on veut parler civilement, et au lieu du pronom relatif on emploie des termes de soumission comme *bendé*, c'est-à-dire serviteur, esclave, et *douagou*, c'est-à-dire priant, pour dire *un qui prie toujours pour vous*.

^d C'est-à-dire à *Ispahan*, et les Persans donnent cette épithète à toutes les villes où les rois font leur séjour.

^e Les Persans tiennent que c'est la volonté de Dieu que le monde soit gouverné par des prophètes, ou par leurs lieutenants ou vicaires en leur absence ; et c'est dans ce sens que leurs rois s'appellent par honneur *lieutenants* ou *vicaires de Mahamed*, d'*Aly*, et *des prophètes en général*.

^f *Maussom* est le mot persan que j'ai traduit : *le temps propre à aller de Perse aux Indes par mer* : c'est le mot dont les Orientaux se servent pour signifier les saisons propres à naviguer d'un lieu à un autre. Ceux qui ont lu la topographie des Indes savent que les vents [III, 194] y soufflent constamment de certains côtés par semestre. Ainsi, depuis octobre jusqu'en mai, par exemple, ils soufflent favorablement pour ceux qui veulent toucher la côte orientale des Indes, mais durant les autres mois ils leur sont contraires.

^g Toutes les requêtes, les placets, et les mémoires qu'on présente en Perse sont toujours conclus par ces mots : *amr-ala*, dont le sens, comme les Persans le donnent, est : *la réponse que vous ferez à ma requête réglera mes desirs*.

Le 24 fut un jour d'affliction pour tous les chrétiens d'Ispahan, surtout aux Arméniens, par la révolte de leur chef ou gouverneur nommé *aga piri calentar*, c'est-à-dire prévôt de ce grand faubourg d'Ispahan où ils habitent. C'était un demi-savant qui ayant lu Avicenne et d'autres philosophes arabes et des controversistes mahométans, n'avait pas su résoudre leurs objections, de sorte que ce fut l'aveuglement et l'esprit d'erreur qui le séduisirent plutôt que l'amour du monde ni la volupté. Ses amis disaient que c'était l'opprobre de Jésus-Christ, selon le langage de l'Écriture, c'est-à-dire le mépris et les rebuts attachés à la profession du christianisme dans les États mahométans. Quinze jours avant son apostasie, il alla trouver le nazir, et l'ayant supplié de l'écouter en particulier, il lui fit présent d'une bourse de six cents ducats d'or, et lui dit qu'étant depuis longtemps mahométan d'esprit et de cœur, il désirait de faire profession ouverte du mahométisme ; mais qu'ayant à

craindre l'aversion de toute sa nation et le désespoir de sa famille [III, 195] en abjurant leur religion de son propre mouvement, comme aussi que les facteurs qu'il avait en Europe avec de grands biens n'en prissent occasion de les garder et de ne revenir jamais, il croyait nécessaire, et il souhaitait de tout son cœur, que le roi lui dît de se faire mahométan afin que son changement pût passer pour une violence. Le nazir l'embrassa et lui promit toutes les choses du monde. C'est ce que ses plus proches parents m'ont conté ; quoiqu'il en soit, voici comme son changement arriva. Il avait fait un an auparavant un beau présent de fruits au roi, pour lequel on lui avait envoyé un habit royal il y avait huit jours, et étant allé vêtu de cet habit, et suivi par honneur des plus considérables gens de sa nation, comme c'est la coutume, pour remercier le roi de cette grâce, le roi le fit approcher de lui et lui dit : « Aga Piri, j'apprends que tu as lu nos livres de science et de religion. D'où vient que connaissant présentement la vérité, tu ne te fais pas mahométan ? » Il baissait la tête, le visage tourné vers le roi. Le premier ministre s'approcha de lui et lui dit fort haut : « Le roi vous ordonne de vous faire mahométan : il faut le contenter. » C'était le signal que ce perfide attendait. Il répondit fermement et sans être troublé : « La volonté du roi soit faite : je me déclare mahométan. » On le mena incontinent aux pieds du prince, et après y avoir fait les trois prostrations accoutumées, on lui fit prononcer à haute voix la confession de foi mahométhane. Le roi dit ensuite au grand pontife, qui était là présent, de le faire *sunnet* : cela voulait dire de le circoncrire ; et pour conclusion il commanda [III, 196] au nazir de lui faire donner un habit royal de la sorte qu'on donne aux gouverneurs de province, avec un cheval et le harnais de pierreries.

Les avantages de l'esprit et les biens de la fortune dont Dieu avait favorisé ce malheureux apostat rendent sa désertion encore plus criminelle, car c'est un des plus riches marchands du pays, qui possède plus de deux millions de livres, sans avoir ni enfants ni frères. Les mahométans triomphèrent de sa conquête, disant qu'on ne pouvait attribuer sa conversion à aucun motif humain ni à l'ignorance, mais que c'était l'ouvrage de la vérité toute seule. Pour lui, il voulut faire accroire à ses parents que le roi l'avait menacé de mort s'il n'abjurait, et personne n'ajouta foi à ses lâches excuses. **Les plus trompés dans sa désertion furent les missionnaires romains, et surtout les capucins, qui croyaient en avoir fait un bon catholique parce qu'ils avaient tiré de lui un an auparavant un acte portant que la créance des Arméniens était la même que celle de l'Église romaine dans la pointe du saint Sacrement. Cet acte avait été tiré sur les instances de M. de Nointel, ambassadeur de France en Turquie, pour servir à M. Arnaud contre M. Claude dans la célèbre dispute qu'il y a eue entre ces deux savants hommes**⁵¹.

Tous les Arméniens, le clergé, et le patriarche qui étaient alors à Ispahan furent consternés de ce malheureux accident. Ils craignaient qu'on ne leur fit quelque violence qui emportât les plus faibles du troupeau, mais grâce à Dieu on ne leur en fit nulle. Le premier ministre les envoya quérir et leur dit que le roi avait un grand zèle pour leur conversion, et que pour lui, il compterait pour le plus grand bonheur de sa vie que du temps de son ministère ils voulussent embrasser la véritable religion. Ils répondirent en tremblant que, Sa Majesté ayant un monde d'esclaves mahométans, sa bonté pouvait laisser vivre dans la religion du prophète Jésus les plus bas de ses esclaves, et leur laisser leurs églises, où ils ne faisaient rien plus souvent et avec plus d'ardeur [III, 197] que de prier Dieu pour la vie de S. M. et pour celle de ses ministres. Ils firent aussi entendre que s'ils se rendaient mahométans, il arriverait

⁵¹ Le marquis de Nointel, fervant janséniste, et son secrétaire Antoine Galland aidaient à Constantinople à « chercher dans les croyances de l'Église grecque des arguments pour combattre les calvinistes » (Van der Cruysse, p. 17). Il s'agit de la dispute célèbre entre Antoine Arnauld (1612-1694) et Jean Claude (1619-1687), pasteur à Charenton depuis 1666, qui avait attaqué *La Perpétuité de la foi de l'Église catholique touchant l'eucharistie* d'Arnauld. Le passage marqué en caractères gras manque dans les éditions de 1686 et de 1711.

que leurs facteurs qui étaient en Europe ne retourneraient point, ce qui ferait perdre à l'État des richesses immenses ; de plus que les princes chrétiens ne les laisseraient plus trafiquer dans leur États. On ne les pressa pas davantage sur cette matière.

Les missionnaires, ayant appris toutes ces démarches, firent insinuer au patriarche qu'il devait implorer le secours des princes chrétiens en faveur de sa nation et il y prêta l'oreille. On m'en demanda mon avis. Je ne voulus pas lui ôter l'espérance qu'il avait de ce côté-là. Je me contentai de dire à ceux qui entraient dans le dessein qu'ils prissent bien garde aux conséquences de leur députation si elle venait à être sue, soit par l'interception de leur lettres, soit par quelque faux frère, soit même par l'office que les princes chrétiens pourraient faire auprès du roi de Perse par des lettres ou par des ambassadeurs, qui pourraient leur nuire plutôt que de les servir. Les missionnaires faisaient dire aux Arméniens par l'envoyé de la Compagnie française que si le pape priait le roi de France de les protéger, il n'y manquerait point. Ainsi il ne s'agissait que de la recommandation du pape ; mais on faisait entendre au patriarche que pour l'avoir, il fallait reconnaître sa souveraine autorité et s'y soumettre. Le patriarche répondit que s'il ne fallait que cela pour sauver sa nation du mahométisme, il s'y soumettait. Après plusieurs conférences, il fut résolu [III, 198] que le patriarche écrivait au pape, à la *Congrégation de la propaganda*, au roi de France, et au père confesseur, ce qui fut exécuté peu de jours après.

Les lettres du patriarche étaient touchantes et pressantes. Il y mettait en termes clairs qu'il reconnaissait la monarchie du pape et soumettait sa personne et son troupeau à l'autorité de l'Église romaine, mais qu'au nom de Dieu on lui donnât des secours prompts et efficaces. Cette députation ne produisit rien pour les Arméniens, car les augustins et les carmes, jaloux et indignés de n'y avoir point de part, écrivirent à Rome qu'ils ne voyaient que des motifs humains dans toute cette menée. Les grands marchands du lieu ayant appris tout ce qui s'était passé en furent fort irrités, craignant que si la cour en était informée elle ne s'en vengeât sur eux. En effet, ils ont sujet de tout appréhender sous le ministère de ce grand vizir Cheic-alican ; car c'est un mahométan outré, qui hait furieusement la religion chrétienne, jusque-là qu'il croit que le pays même est pollué et dans un état d'impureté par le séjour que les chrétiens y font, à cause de quoi il voudrait en chasser tous les habitants chrétiens, sans en excepter les étrangers.

Les principaux marchands de Julfa prirent cette occasion pour presser leur patriarche de travailler à la réformation du clergé, et surtout à celle de la vie débordée des religieuses, dont la dissolution était devenue d'une notoriété publique et d'un scandale étrange ; car elles ne se contentaient pas de se prostituer elles-mêmes, elles faisaient métier de [III, 199] corrompre les autres et de ménager les plus infâmes intrigues. On trouva le désordre trop général et trop enraciné pour y remédier ; c'est pourquoi on renvoya les religieuses chez leurs parents et on sécularisa le monastère. Il avait soixante ans de fondation. Les carmes m'ont assuré que c'étaient eux qui en avaient dressé le plan et les constitutions.

Le 25 je terminai enfin, grâce à Dieu, mon affaire avec le nazir. Le chef des orfèvres en conclut le marché. Je ne dirai point les fourberies, les ruses, les disputes, les menaces, les promesses dont l'on me fatigua durant dix jours, et notamment ce jour-là, pour me faire baisser les prix de ce peu que le roi voulait avoir. J'étais si las de toutes les méchantes manières dont le nazir se servait pour arriver à ses fins que j'en avais honte pour lui, et doutais souvent s'il agissait par feinte ou tout de bon. Je lui dis à la fin que plutôt que de le voir s'exhaler en cris et en aigreurs contre moi, je le suppliais de me rendre mes bijoux. « Qu'en ferez-vous ? me répondit-il brusquement. J'empêcherai bien que vous n'en vendiez pour un sou, ou que vous les emportiez aux Indes. » Je lui répondis que je ne craignais rien de pareil de son équité. Ce qui le fâchait le plus, comme il disait, c'est que je me tenais toujours à l'accord sans en démordre. Il s'était mis si fort en colère une heure avant que de conclure,

qu'on eût dit qu'il m'allait dévorer, et j'eusse appréhendé de méchantes suites de cette grande irritation si je n'avais bien su les façons de faire des Persans dans de pareilles occasions.

Ce que j'avais le plus de peine à soutenir, [III, 200] c'était les reproches des personnes de la cour qui étaient là avec lui, qui s'imaginant qu'à la manière des marchands orientaux je n'aurais pas dit la vérité d'abord, trouvaient fort étrange que je me tinsse toujours à mon premier mot, et ils attribuaient cela les uns à obstination, les autres à une envie de gagner excessivement. Le nazir, voyant qu'il ne réussissait par aucune voie, fit mine de me rendre tout. Il l'envoya quérir et me le fit délivrer. Comme je le recevais, on le vint quérir de la part du roi. Il sortit en disant un mot à l'oreille au chef des orfèvres. Celui-ci, qui était, comme je l'ai observé, un bon vieillard, honnête homme, me tirant dans une chambre particulière, me dit : « Il est temps de finir cette affaire. Je suis las moi-même de ces feintes outrées. Relâchez un peu de votre droit, quelque juste qu'il soit, et ne poussez pas le nazir à bout. Considérez qu'il peut vous faire vendre d'autres pierreries. Si on vous laisse les grands ouvrages que vous avez, où les porterez-vous ? quel autre roi que le nôtre peut vous les acheter ? Croyez-moi, et me laissez terminer le différend en le partageant entre vous. Il vous faut, à votre compte, quelque dix-sept cents tomans. Le nazir ne vous en veut donner que douze cents. Je conclurai le marché à quinze cents » (c'est quelque sept mille pistoles). J'avais si grande envie de faire affaire que je fus ravi de la proposition, mais il fallait se contenir et faire encore le difficile. Je répondis au chef des orfèvres en le remerciant des peines qu'il prenait pour mes intérêts, mais que le nazir avait de fort méchantes manières, s'emportant jusqu'à me dire des injures. [III, 201] « Ne prenez pas garde à cela, me répondit-il, avec un geste de rebut et de mépris ; *poc y edy* » c'est-à-dire, à traduire honnêtement ces mots, *il a mâché de l'ordure*, et cela signifie que l'on a tout à fait mal parlé. L'action et la réponse de ce seigneur me donnèrent une grande envie de rire. Je repartis que ce qu'il voulait me rabattre était la moitié du profit que l'on m'avait promis, et que l'autre s'en irait en droits, cinq pour cent au trésor en recevant l'argent, deux pour cent à lui pour son droit, et ce qu'il faudrait donner au nazir, qui monterait à plus de deux pour cent. Le chef des orfèvres me répondit qu'on m'exempterait des cinq pour cent, et enfin après quelques reparties de part et d'autre je me rendis.

Au bout d'une heure le nazir revint. Le chef des orfèvres se mit à le supplier tout haut de s'avancer à un prix raisonnable, et de sacrifier un millier de pistoles en considération des peines que j'avais prises, qui en méritaient beaucoup plus. Le nazir, qui poussait encore la feinte, s'emporta contre lui, et lui demanda s'il voulait être caution que mes bijoux valussent cela, et pourquoi c'était que ne les ayant estimés que cinquante mille francs, il lui disait d'en donner septante. « J'ai estimé la marchandise, répondit le chef des orfèvres, selon le cours qu'elle a présentement dans la ville, et non selon sa véritable valeur. La ruine du négoce arrivée depuis la mort du feu roi a diminué de moitié la valeur de la pierrerie. J'ai agi sur le pied de cette diminution, sans égard à la beauté, au choix, au rare assemblage des pierres que je vous laisse à [III, 202] considérer. » Il y eut encore quelques paroles de part et d'autre sur le présent que je prétendais du roi. Enfin le chef des orfèvres me prit la main, et regardant le grand maître, lui dit : « Je donne votre parole à Aga Chardin pour quinze cents tomans avec un habit royal » (on a dit en plusieurs endroits qu'on appelle ainsi les habits que le roi donne) « et un cheval, lesquelles choses il accepte pour plein et juste paiement des pierreries que le roi prend de lui. »

Le nazir me fit donner sur-le-champ deux pièces de dix-huit sols pour arrhes, et m'ayant fait signe de m'approcher de lui, il me dit d'un visage gai et serein, changé en un instant du blanc au noir, comme on parle : « Tout sujet de contestation est à présent ôté. Nous vivrons bons amis à découvert. J'ai été obligé d'en user avec vous comme j'ai fait pour l'avantage du roi, dont j'ai l'honneur d'avoir les biens en maniement. Si j'agissais autrement, je volerais son pain que je mange. Outre cela, j'ai une tête à perdre ; mais je vous aime, et

vous le connaîtrez dans la suite. » Après cet obligeant discours il me demanda si je voulais être assigné sur le fermier général des douanes du golfe Persique. « Vous y aurez beaucoup d'avantage, me dit-il, puisque vous devez passer aux Indes, car cet argent sera tout porté à Bandar-Abassi et vous n'aurez qu'à l'embarquer. » J'avais déjà fait réflexion sur l'assignation que je devais demander⁵². Elle m'était véritablement fort avantageuse à Bandar-Abassi, mais je craignais que quand je serais là à cinquante journées de la cour, on ne me fit quelque chicane ou quelque avanie, soit pour retarder mon paiement, [III, 203] soit pour avoir un présent. Je demandai d'avoir mon assignation sur les Hollandais, ce que le nazir m'accorda sans réplique, de quoi je me sentis fort obligé. Je sortis de chez lui assez tard, fort satisfait du succès, et louant Dieu de n'avoir pas été aussi malheureux que chacun le croyait. Le nazir me dit en sortant qu'encore que nous eussions fait marché, que je ne laissasse pas de le venir voir tous les jours, surtout à l'heure du dîner.

Peut-être que j'aurai été ennuyeux en rapportant ainsi au long ma négociation avec le nazir. Je l'ai fait parce que ces sortes de narrations font mieux connaître aux gens intelligents le génie du pays que les plus exactes descriptions ne sauraient faire. On procède avec autant de mesquinerie et de bassesse dans tous les États orientaux, et j'ai vu bien pis que cela à la cour du Grand Mogol, quoique ce soit le centre pour ainsi dire de toutes les riches du monde.

Le 26 le nazir commença la noce de son fils aîné, qui était premier maître d'hôtel, avec une fille du Divan-beghi ou président du Divan, une des plus grandes charges du royaume, nommé Mahamed Hassen, homme fort avide de bien et grand tyran. Il déchirait les chrétiens, les juifs, et les gentils qui tombaient dans ses mains, et il n'y avait point de droit, pour clair et bien établie qu'il pût être, qu'il n'opprimât pour de l'argent. Il était du reste plein d'esprit et de feu, et fort bien fait de sa personne.

La noce dura quatorze jours. Les trois premiers, les parents seuls furent traités ; plusieurs seigneurs de la cour le furent le quatrième ; [III, 204] les favoris du roi le cinquième, et le sixième les généraux d'armée ; le septième les deux pontifes et les plus considérables ecclésiastiques. Le premier ministre fut traité le huitième, et le roi le lendemain. Le dixième fut pour le chancelier et pour les secrétaires d'État. Le onzième pour les principaux lettrés. Et les quatre derniers jours on invita d'autres gens notables, de manière qu'il n'y eût personne de considérable à la cour et dans la ville qui ne fût à la noce. On dit qu'elle coûta au nazir quatre cent mille livres, la plupart en présents faits aux invités. Ceux qu'il fit au roi valaient vingt mille écus. Ce jour-là même il eut la bonté de penser à moi : il m'envoya un régal de fleurs, de confitures, et de fruits, les plus beaux qu'on puisse voir.

Le 31 Zael-can, gouverneur de la ville et de la province de Candahar, fut amené à Ispahan, accusé d'être complice du vol d'une caravane qui allait aux Indes riche de plusieurs millions. On le donna en garde au *kelonter* ou prévôt de la ville, qui est comme le lieutenant civil. Le prisonnier n'avait qu'un seul valet, et était au carcan, lequel en Perse est fait de trois pièces de bois carrées mises en triangle, dont l'une est presque du double plus longue que les deux autres. Le cou du criminel est enfermé dans ce triangle, et sa main au bout de la plus longue pièce dans un demi-cercle de bois qui y est cloué.

Le 1^{er} de septembre le nazir me délivra mon ordonnance de comptant sur les Hollandais, qui était en ces mots. [III, 205]

DIEU.

⁵² « *Assignation*, en termes de finance, est une ordonnance ou mandement pour faire payer une dette sur un certain fonds. On donne à des trésoriers des *assignations* sur divers fermiers pour prendre le fonds destiné à leur maniement. On a donné à ce créancier une *assignation* sur la coupe d'une telle forêt. » (Furetière.)

« Commandement du roi du monde adressé à ses hôtes de la nation européenne, portant injonction à eux de payer à bon compte, et sur le tant moins des soies qui leur ont été vendues et délivrés l'an du pourceau^a, la somme de quinze cents tomans monnaie de Tauris^b, au seigneurs Chardin et Raisin, négociants européens, la fleur des négociants et des Européans, en paiement de bijoux et pierreries couchées au dos de ce sublime commandement. Ces bijoux et pierreries ayant été présentées par l'entremise du très haut et très excellent le voyant de la maison du roi à Sa Majesté, dont les regards ont la vertu de la chimie, elle les a agréés et elle a commandé par un ordre sublime et absolu de les acheter. En exécution de ce saint commandement, la fleur de la noblesse, favori de la très haute Majesté, le chef des orfèvres a été commandé pour estimer ces bijoux et pierreries avec l'avis des plus habiles joailliers et des meilleurs connaisseurs de la royale ville d'Ispahan. Ils les ont appréciés à onze cent quatre-vingt-six tomans et vingt-huit abassis; mais comme lesdits Aga Chardin et Raisin n'étaient point contents de cette évaluation et la rejetaient, faisant voir qu'à compter sur le pied de l'achat et d'un profit honnête ils ne pouvaient donner lesdits bijoux moins de quinze cents tomans, il a été arrêté en conséquence de l'ordre du roi très haut qui est intervenu là-dessus que sans avoir d'égard [III, 206] à l'estimation des joailliers, on donnât cette somme aux vendeurs afin qu'il fussent satisfaits à plein. Il a été ordonné ensuite que ces bijoux et pierreries fussent apportées au trésor royal et délivrées au haut et majestueux seigneur sublime et honorable au-delà de toute comparaison, accompli dans les devoirs de l'amitié, favori du roi très grand, appui du plus glorieux trône de la terre, pèlerin des nobles et sacrés saints lieux^c, le chef et surintendant^d du palais des femmes^e du très haut et très excellent monarque, afin qu'il les reçoive et en réponde suivant l'endossement de cette présents ordonnance. On doit savoir que tout cela a été exécuté très exactement, et que la dépense faite à cet achat a été approuvée et passée en compte. Fait au mois de Gemadi le premier, l'an mille quatre-vingt-quatre. »

Au dos de l'ordonnance, qui était sur une grande feuille de papier, au milieu de la feuille était le mémoire des bijoux, la qualité et le prix au haut, et aux côtés étaient les contreseings des principaux ministres qui ont l'intendance des biens du roi. Celui du premier ministre était le premier en ces mots.

DIEU.

« Par ordonnance du roi très grand ... contresigné de l'endossement du très haut, très heureux et très chéri^f lieutenant de l'État, Cheic-ali-can, très excellent, très glorieux, et très éclatant, éminentissime confident du roi [III, 207] des rois très clément et très bon, appui et premier ministre du plus grand des royaumes de la terre élevé au-dessus de toute grandeur. »

Sous la signature, tout contre, était le sceau et le paraphe du premier ministre. Ce paraphe s'appelle *togra*, comme celui du roi. C'est un lacs de plusieurs lettres arabesques qui composent cinq mots en cette langue, lesquels signifient : « Il faut se munir du secours de Dieu très haut dans toutes les affaires temporelles. »

La seconde signature était celle du nazir, en ces mots : « Contresigné de l'endossement du très haut, très heureux et très chéri seigneur Negef-couli-bec, suprême intendant des biens royaux, lieutenant du roi, favori de Sa Majesté grand voyant de la maison royale. »

À la moitié de la page sur le bord à côté droit était le sceau et le contreseing de Mirza Kebir, contrôleur général du domaine, en ces mots : « Cet ordonnance a passé par la plume du contrôleur des finances. »

À côté gauche, et aussi sur le bord, était le sceau et le contreseing de Mirza-Casem, contrôleur des régîtres de la chambre des comptes, en ces mots : *Cette ordonnance a été vue.*

Sous ces contreseings il y avait trois autres, Le premier d'Ismaël-bec, nazir ou contrôleur de la chambre, en ces paroles : « Cette ordonnance a été insérée homologuée au bureau du nazir. » L'autre de Mahammed Jafer, premier officier de la chambre des comptes, en ces mots-ci : « Cette ordonnance a été insérée dans les regîtres du domaine. » Le troisième [III, 208] de Mirza-aboul Hassein, receveur général qui était ainsi : « Cette ordonnance a été insérée. » [III, 209]

^a C'est une des douze années qui composent l'époque dont l'on se sert en Perse dans tous les bureaux des finances. Les Tartares l'ont introduite dans tous les pays où ils ont porté leurs sciences ou leurs armes, comme on le trouvera expliqué plus amplement dans les volumes suivants au traité de l'astronomie des Persans.

^b On spécifie toujours dans les contrats que les paiements se feront *monnaie de Tauris*, parce que cette grande ville est en réputation de fabriquer les espèces à plus juste titre que les autres ; mais ce n'est qu'une formalité, la monnaie des autres villes de Perse ayant cours tout de même.

^c Les lieux saints des mahométans sont les villes de La Mecque et de Médine. Ils les appellent *haraminvé cheresin*, c'est-à-dire sacrés et nobles.

^d Le terme original est *richs sefid*, c'est-à-dire barbe blanche. On se sert de cette figure partout en Perse pour dénoter la personne principale et plus éminente d'un lieu, celle qui gouverne les autres comme un père de famille dans sa maison, un capitaine dans sa compagnie, un bailli dans le bourg où il commande, et le chef d'une caravane. Ce qu'il y a d'absurde dans cet usage est de donner ce titre à des gens qui n'ont et ne sauraient avoir de barbe comme l'officier désigné en cet endroit, qui est un eunuque ; mais on fait bien plus, car on le donne aussi à des femmes et à des filles de condition. Cette figure est prise de la déférence que les Orientaux, plus que nuls autres peuples du monde, ont eue de tout temps pour les vieillards.

^e L'appartement des femmes en Perse s'appelle *haram*, c'est-à-dire un lieu sacré, dont l'entrée est interdite et défendue.

^f Le mot que j'ai traduit par *chéri* signifie proprement *qui fait sa charge au contentement du roi*.

Le nazir me délivra cette ordonnance toute expédiée. S'il m'eût fallu la faire passer moi-même, je n'en fusse pas venu à bout dans un mois ni pour cinquante pistoles. Comme il m'avait fait sentir en plusieurs rencontres qu'il ne voulait point perdre ses faveurs, je lui fis connaître que je sentais bien celle-ci. Il m'en fit une autre le même jour, qui fut de me faire vendre pour sept mille écus de bijouterie aux grands qu'il avait invités. Il avait gardé tout ce que j'avais de petit prix, et par une vilenie incroyable dans un homme de sa qualité, il le faisait porter à vendre en mon nom dans les grandes maisons, et lorsqu'on lui faisait une assez bonne offre de quelque bijou il me l'achetait incontinent, à moins que ce qu'on lui en offrait. C'est pour cela qu'il me disait souvent de ne rien vendre de ce que le roi avait vu, de peur qu'il ne le redemandât ; mais je reconnus bientôt son intrigue.

Le 3, qui était le jour qu'il traitait le roi, j'allai chez lui de bon matin pour en voir les apprêts. Son hôtel est tout proche du palais royal. On avait sablé le chemin pour où il roi devait venir, dont un côté était couvert de brocarts d'or et de soie étendus, et l'autre [III, 210] parsemé de fleurs. Il ne se peut rien voir de plus propre et de plus magnifique que l'appartement où il traita le roi. Il donne sur un jardin qui n'est pas fort grand, mais qui est fort beau, au milieu duquel il y a un grand bassin d'eau incrusté de marbre blanc transparent dont les bords sont percés pour des jets à quatre doigts l'un de l'autre. Autour du bassin on avait étendu des tapis de soie et d'or et mis des carreaux d'une fort riche broderie pour s'asseoir. Le grand salon, au milieu duquel est un autre bassin carré dont le centre est marqué

par quatre jets d'eau, était couvert de riches tapis de soie et d'or, les plus beaux qu'on puisse voir, et garnis tout autour de carreaux de même façon, mais plus riches d'étoffe et d'ouvrage. Aux quatre côtés du bassin on voyait quatre cassolettes de vermeil doré d'une extraordinaire grandeur entre huit cassettes carrées d'ivoire, garnies d'or émaillé, pleines de senteurs. Toute la salle était couverte de grands bassins de confitures, et le tour des bassins d'eau de senteur, de bouteilles d'essences, de liqueurs, de vin, et d'eau de vie de plusieurs sortes. Le soir il y eut un grand feu d'artifice tiré au milieu du jardin. On ne fait jamais de festin au roi de Perse sans lui donner un feu d'artifice pour divertissement. Le roi passa toute la nuit au festin à boire, à tirer de l'arc, et à d'autres exercices. Ses favoris l'ayant loué de la force de son bras, il prit tant de plaisir à ces louanges que, pour montrer mieux combien il les méritait, il prit des tasses d'or émaillé épaisses d'un écu blanc, et les pressant d'une main il les plia en [III, 211] deux l'une après l'autre. Cela est presque incroyable. Véritablement ce prince a une taille et un port d'homme aussi fort et robuste qu'on puisse voir. Il se fit emporter à la pointe du jour, ne pouvant se tenir à cheval ni sur les pieds à force de lassitude et de bonne chère. Les grands qui avaient été de la fête étaient si las et si ivres que la plupart, ne se pouvant tenir à cheval en retournant chez eux, se firent coucher en chemin sur des boutiques. Le nazir, qui en fut averti sur-le-champ, envoya poser des sentinelles alentour, afin que personne n'approchât d'eux et ne les vît dans un état si sale et si indigne de leur qualité.

Le 4 l'envoyé de la Compagnie des Indes orientales de France présenta requête au nazir pour avoir audience du roi ; et le sixième, par l'avis de ce ministre, il en présenta une semblable au Grand Vizir, dont voici la traduction.

DIEU

*« Requête d'une personne qui fait des vœux pour vous de tout son cœur,
l'envoyé de la Compagnie des Indes orientales de France. »*

« Il représente avec tout l'empressement au très haut seigneur magnifique en titres, inébranlable base du royaume, très digne lieutenant suprême, excellent, noble, magnanime, l'élu de la couronne, le favori du très haut et très puissant maître du monde, que depuis son arrivée en la royale ville d'Ispahan il a reçu d'extrêmes [III, 212] faveurs et libéralités de Votre Grandeur et des autres hauts et puissants seigneurs de la cour, particulièrement du nazir et grand surintendant de la maison du roi, qui lui a fait fournir tout ce qui est nécessaire à la ^asubsistance d'un étranger de sa qualité. Comme son très haut et très puissant roi est en guerre avec le roi de ^bHollande, ce qui rend la navigation dangereuse, et que le suppliant a plusieurs demandes à faire à cette cour, base et appui du ciel, il supplie que par faveur on le fasse venir en la royale assemblée des audiences qui est l'image du paradis, et qu'on fasse savoir son état et ses requêtes au très haut et très noble monarque à qui le ciel sert de ^cmarchepied. Le suppliant se promet de la bonté de Votre Grandeur qu'il rendra bientôt les lettres et les présents dont il est chargé pour celui de qui les regards ont la même force et vertu que la chimie ; qu'il en aura un favorable accueil, et qu'ensuite il exposera à V. G. qui est la vraie source de la noblesse le sujet de sa venue.

« Les commandements de Votre Grandeur régleront ses désirs. »

^a Les mots persans signifient *la sustentation de cet atome a été faite de la part des ministres*. Hospitalité en persan s'appelle *la nourriture de l'étranger*.

^b Le gouvernement républicain est inconnu en Perse, et plus avant jusqu'au bout du monde. On n'y connaît que le gouvernement despotique, et on n'y saurait concevoir [III, 213] ni l'administration de la souveraine puissance par plusieurs hommes égaux, ni même cette sainte et heureuse autorité des lois qui sert de barrière contre la tyrannie. On est accoutumé dans tout l'Orient au joug d'un homme dont le caprice est la souveraine loi, et qui fait et

défait à son gré sans raison et sans sens. Les Hollandais, pour ne pas offenser ces manières, parlent toujours de leurs pays comme d'une monarchie, à la façon des autres pays, et lorsqu'ils envoient quelque ambassadeur en Perse, les lettres sont faites au nom du gouverneur de Batavia ou au nom du prince d'Orange. Les premières ambassades qu'ils ont envoyées aux Indes étaient toutes au nom des princes d'Orange et avec leur lettres.

^c *Sepeher recab*, que j'ai traduit par *à qui le ciel sert de marchepied*, signifie aussi *monté sur le ciel* ; *recab* veut dire proprement étrier.

^d Les lieux saints des mahométans sont les villes de La Mecque et de Médine. Ils les appellent *haraminvé cheresin*, c'est-à-dire sacrés et nobles.

Le premier ministre était mal satisfait de l'envoyé, qu'il voyait s'attacher uniquement au nazir sans s'adresser à lui. Cependant il ne laissa pas de répondre favorablement à sa requête. Il dit à l'interprète qu'il employerait ses offices auprès du roi en faveur de la Compagnie française.

Le 9 le nazir avec un de ses frères et un des favoris du roi allèrent le matin chez le prévôt de Julfa qui s'était fait mahométan. Beaucoup d'ecclésiastiques des plus considérables de la ville s'y étaient rendus. C'était pour le circoncire. Un chirurgien domestique du grand pontife fit l'opération dans un cabinet joignant sa grande salle où était l'assemblée. [III, 214] On lui donna le nom de Mahammed-Piri à sa circoncision. On le fit entrer au bain immédiatement après, et au sortir on le vêtit d'habits blancs neufs. Pendant qu'on faisait cette cérémonie, l'assemblée poussait des actions de grâces au ciel pour la conversion d'un si illustre néophyte, et mille vœux pour celle de tous les chrétiens de Perse et pour l'exaltation du mahométisme. Au bout de deux heures on donna un grand dîner à la compagnie. Il fut apporté de la maison d'Agazaman, intendant de la mère du roi, parce que la famille du converti n'étant pas encore mahométane, ce qu'on y eût apprêté eût été pollué. Cet Agazaman lui donna sa fille en mariage un mois après. La circoncision est fort douloureuse dans les gens avancés en âge, qui sont d'ordinaire quinze jours ou trois semaines avant que de pouvoir marcher.

Le 14 j'allai voir le *cedre* ou grand pontife, qui m'avait envoyé quérir plusieurs fois pour la princesse sa femme, qui voulait acheter des bijoux. Il y a deux grands pontifes en Perse, l'un établi sur les biens légués par les rois, qu'on appelle pontife du domaine, l'autre établi sur les biens légués par les particuliers, qu'on appelle pontife des royaumes. C'était le Pontife du Domaine qui m'avait envoyé quérir et à qui j'avais affaire.

Ce seigneur, après avoir vu pièce à pièce, avec beaucoup de plaisir, tous les bijoux que je lui avais apportés, les fit ranger l'un contre l'autre dans un grand bassin d'argent et alla lui-même les porter à la princesse sa femme dans le sérail. Je voulais prendre congé [III, 215] et me retirer, mais il me fit attendre, et afin que je ne m'ennuyasse point il commanda à deux officiers de me faire voir son palais. On achevait de le bâtir ; deux cents ouvriers y travaillaient encore continuellement, mais on voyait bien que ce serait un des beaux édifices d'Ispahan. Selon la supputation des architectes, il ne devait revenir qu'à quatre cent mille francs, mais j'ai su depuis qu'il a beaucoup plus coûté. Je parle seulement de la partie habitée par les hommes, l'autre partie, qui est l'appartement des femmes, ayant plus coûté encore, et étant plus grande et plus magnifique. Pendant que je me promenais par le logis on m'apporta du sorbet, du café, et des confitures, et on me traita en tout avec un excès d'honnêteté, je dis pour le pays même, où l'on sait mieux caresser et flatter qu'en pays du monde. J'en étais fort aise, moins pour le plaisir de ce doux traitement que pour l'espérance que j'en concevais que la princesse m'achèterait des bijoux ; car en Perse on ne fait jamais rien qu'à dessein et par intérêt. Au bout de deux heures les eunuques me rapportèrent dans deux bassins tout ce que j'avais montré au pontif, dont l'un contenant ce que la princesse voulait avoir, et que je laissai dans leurs mains après leur avoir donné le mémoire des prix. Comme je montais à cheval le

pontife me fit rappeler, et m'ayant fait asseoir proche de lui, il me mit sur le discours de l'Europe, et particulièrement de nos sciences et de nos arts mécaniques. À une heure de nuit il me donna congé et des gens pour me conduire.

Le 15, dès la pointe du jour, on fit vider [III, 216] la place royale de toutes les boutiques et tous les revendeurs qui y étalent d'ordinaire afin de rendre plus magnifique l'audience et la fête que le roi voulait donner le lendemain à tous les ambassadeurs et envoyés qui étaient à la cour. On la balaya et on en ferma toutes les avenues afin que personne n'y pût passer. Le premier ministre fit en même temps donner avis à tous les ambassadeurs par le *mehemander bachy* ou garde-hôte général, qui est l'introducteur des ambassadeurs, de se préparer avec leurs présents pour avoir audience. L'envoyé de la Compagnie française, ou pour mieux dire son conseil, fut bien surpris du dessein du roi de donner audience à tous les ambassadeurs à la fois, et particulièrement, ayant eu avis qu'un agent de la Compagnie anglaise qui était à Ispahan devait aussi avoir audience, et qu'il avait de longue main ménagé secrètement les ministres pour la préséance sur lui. Il présenta incontinent des requêtes au nazir et au grand vizir pour empêcher qu'on ne lui fit cette injure, dans lesquelles il représentait que le droit de la nation française était d'avoir la préséance sur toutes les nations chrétiennes tant en Orient qu'en Occident. Ces requêtes ayant été examinées dans le conseil des ministres, elles furent répondues au gré de l'envoyé⁵³. Le nazir me le dit au sortir de chez le roi, et me chargea d'en porter la nouvelle de sa part à l'envoyé, et de lui dire que c'était lui seul qui avait tenu bon en sa faveur. L'ambassadeur moscovite alléguait pour raison de préséance la vaste étendue des États de son maître, que tous les princes [III, 217] chrétiens appelaient grand par excellence, en quoi ils témoignaient, disait-il, de la reconnaître au-dessus d'eux. L'agent anglais disait qu'ayant une lettre du roi d'Angleterre à rendre, au lieu que l'envoyé français n'avait qu'une lettre de la Compagnie française, une lettre de roi devait aller devant celle d'un corps de marchands. Je trouvai toute la maison de l'envoyé français occupée à délivrer aux bourgeois du quartier les présents qu'elle devait faire, et voici en quel ordre cela se fait. Le *piskis naviez* ou receveur des présents fait savoir au grand prévôt et gouverneur de la ville qu'il lui faut un tel nombre de gens, un tel jour, en tel endroit, pour porter les présents d'un tel ambassadeur. Le gouverneur envoie chercher le commissaire du quartier et lui donne ses ordres conformément, et le commissaire les délivre aux principaux bourgeois du quartier. Le mot persan pour dire *bourgeois* est *ket-koda*, qui signifie image de Dieu, parce qu'un bon chef de famille représente dans sa maison la conduite de Dieu dans l'univers. Ces bourgeois, au nombre de huit ou dix, prennent un homme de chaque boutique du quartier, autant qu'il en faut, et se transportent avec un commis du receveur des présents au logis de l'ambassadeur, où ils reçoivent ses présents selon le mémoire et les consignent à ces porteurs. Chacun en prend une pièce et s'en va. Cinquante hommes portent souvent à l'audience ce qu'un seul homme porterait facilement. On en use ainsi pour l'honneur de la personne qui fait le présent, parce que cela le fait paraître plus [III, 218] considérable, et pour la grandeur du roi, parce que les peuples, en voyant les présents qu'on lui apporte, jugent qu'il est fort considéré des nations étrangères. Le présent est ainsi gardé par les porteurs jusqu'au lendemain matin qu'ils se rendent au lieu qu'on leur a assigné, chacun avec la pièce qu'on lui a mise en main. Il arrive quelquefois que le présent est même huit ou dix jours dans leurs mains. Il semblerait que dans la confusion que fait une troupe de cinq ou six cents hommes du plus petit peuple (car on en emploie quelquefois autant à porter un présent), on devrait perdre toujours quelque chose, mais cela n'arrive jamais, et le compte se trouve très juste. C'est une chose impossible en Perse que de dérober au roi, et comme disent les Persans, « La mer même est obligée de rendre ce qu'elle lui prend. »

⁵³ Entendre : ses demandes ont été accordées.

Les Anglais furent promptement informés de la résolution qu'on avait prise en faveur des Français. Leur interprète, homme d'intrigue bien venu chez les ministres, et qui n'épargnait rien en de pareilles occasions, fit tant par ses allées et venues que, les grands étant assemblés le soir chez le roi, l'affaire de la préséance fut derechef mise sur le tapis et fort contestée ; à la fin il fut résolu qu'on en ferait à deux fois : que l'audience serait donnée le lendemain aux Moscovites, et que même les Français et les Anglais seraient remis à huitaine. Le premier ministre fit régler le différend de cette manière, disant entre autres choses : Le Moscovite est notre voisin et notre ami, et le commerce est établi entre nous d'ancienneté et sans interruption ; nous nous envoyons [III, 219] des ambassadeurs réciproquement presque toutes les années, mais nous connaissons à peine les autres. La puissance de leurs rois peut être aussi grande qu'on le dit, mais elle est si loin de nous qu'à peine en avons-nous des nouvelles. Il faut ménager les voisins à quelque prix que ce soit.

Le 16 sur les huit heures du matin on vit la place royale arrosée de bout en bout et ornée comme je vais le dire. À côté de la grande entrée du palais royal, à vingt pas de distance, il y avait douze chevaux des plus beaux de l'écurie du roi, six de chaque côté, couverts de harnais les plus superbes et magnifiques qu'on puisse voir au monde. Quatre harnais étaient d'émeraudes, deux de rubis, deux de pierres de couleur mêlées avec des diamants, deux autres étaient d'or émaillé, et deux autres de fin or lisse. Outre le harnais, qui était de cette richesse, la selle, c'est-à-dire le devant et le derrière, le pommeau et les étriers, étaient couverts de pierreries assorties au harnais. Ces chevaux avaient de grandes housses pendantes fort bas, les unes en broderie d'or et de perles relevée, les autres de brocart d'or très fin et très épais, entourées de houppes et de pommettes d'or parsemées de perles. Les chevaux étaient attachés aux pieds et à la tête avec de grosses tresses de soie et d'or à des clous d'or fin. Ces clous sont longs de quinze pouces environ et gros à proportion, ayant un gros anneau à la tête par où l'on passe le licou ou les entraves. On ne peut en vérité rien voir de plus superbe ni de plus royal que cette équipage, à quoi il faut joindre douze couvertures de velours d'or frisé qui servent à [III, 220] couvrir les chevaux de haut en bas, lesquelles étaient en parade sur le balustre qui règne le long de la face du palais royal. On n'en peut voir de plus belles, soit qu'on considère la richesse de l'étoffe, soit qu'on regarde l'artifice et la finesse du travail.

Entre les chevaux et le balustre on voyait quatre fontaines hautes de trois pieds et grosses à proportion, tout comme celles dont on se sert à Paris à garder l'eau dans les maisons. Deux étaient d'or, posées sur des trépieds, aussi d'or massif, deux autres étaient d'argent, posées sur des trépieds de même métal. Tout contre il y avait deux grands seaux et deux gros maillets, des plus gros qu'on puisse voir, tout cela aussi d'or massif jusqu'au manche. On abreuve les chevaux dans ces seaux, et les maillets sont pour ficher en terre les clous auxquels on les attache. À trente pas des chevaux il y avait des bêtes farouches dressées à combattre contre des jeunes taureaux : deux lions, un tigre, et un léopard attachés, et chacun étendu sur un grand tapis d'écarlate, la tête tournée vers le palais. Sur les bords des tapis il y avait deux maillets d'or et deux bassins aussi d'or du diamètre des plus grandes cuvettes rondes. C'est pour donner à manger à ces belles bêtes lorsqu'on les fait paraître en public. Il faut remarquer que toute la vaisselle d'or qui est chez le roi est de ducat⁵⁴, comme je l'ai éprouvé. Vis-à-vis le grand portail il y avait deux carrosses à l'indienne fort jolis, attelés de bœufs à la façon de ce pays-là, dont les cochers, aussi Indiens, étaient vêtus à la mode de leur pays. À côté [III, 221] droit il y avait deux gazelles (c'est une espèce de biches de poil tout blanc, avec des cornes droites comme une flèche et fort longues), et à côté gauche étaient deux grands éléphants couverts de housses de brocart d'or et chargés d'anneaux aux dents et de chaînes et d'anneaux d'argent aux pieds, et un rhinocéros. Ces animaux étaient l'un près

⁵⁴ « On appelle *or de ducat* le meilleur or qu'on emploie pour dorer » (*Trévoux*).

de l'autre sans aversion et sans peine, quoique les naturalistes disent au contraire que l'éléphant et le rhinocéros ont une invincible antipathie qui les tient perpétuellement en guerre. aux deux bouts de la place on promenait en laisse les taureaux et les béliers dressés au combat, et il y avait là aussi des troupes de gladiateurs, de lutteurs, et d'escrimeurs tout prêts à venir aux mains au premier signal qui leur en serait donné. Enfin, il y avait en huit ou dix endroits de la place des brigades des gardes du roi rangés sous les armes.

La salle préparée pour donner l'audience était ce beau et spacieux salon bâti sur le grand portail du palais, qui est le plus beau salon de cette sorte que j'aie vu au monde. Il est si haut élevé qu'en regardant en bas dans la place les hommes ne paraissent pas hauts de deux pieds, et regardant au contraire de la place dans le salon on ne saurait reconnaître les gens. J'en ai mis la figure dans la description d'Ispahan. Le roi y étant entré sur les neuf heures, et toute la cour, au nombre de plus de trois cents personnes, on vit entrer dans la place par le coin oriental l'ambassadeur des Lesqui. C'est une nation tributaire de la Perse qui habite un pays [III, 222] de montagnes aux confins du royaume vers la Moscovie, proche de la mer Caspienne. L'ambassadeur était un jeune seigneur fort beau et fort bien couvert. Il n'avait que deux cavaliers à sa suite, et quatre valets de pied qui marchaient autour de lui. Un aide des cérémonies le conduisait. Il le fit descendre de cheval à cent pas environ du grand portail, et le mena fort vite au salon où était le roi. Le capitaine de la porte qu'on appelle *ichic agasi bachi* le prit là et le conduisit au *baiser des pieds du roi*. On appelle ainsi le salut que lui font ses sujets et les étrangers qui ont l'honneur de l'approcher, de quelque qualité qu'ils soient. *Pabons* est le terme persan qui signifie baiser les pieds. On l'appelle aussi *zemin bons*, c'est-à-dire baiser la terre, à *ravi zemin*, c'est-à-dire le visage en terre. Ce salut se fait en cette sorte. On mène l'ambassadeur ou autre à quatre pas du roi vis-à-vis de lui, où on l'arrête et on le met à genoux, et on lui fait faire trois fois un prosternement du corps et de la tête en terre, si bas que le front y touche. L'ambassadeur se relève après et délivre la lettre qu'il a pour le roi au capitaine de la porte, qui la met dans les mains du premier ministre, lequel la donne au roi, et le roi la met à côté droit sans la regarder. On mène ensuite l'ambassadeur à la place qui lui est destinée.

Celui de Moscovie parut un quart d'heure après. Il entra du même côté, amené sur les chevaux du roi par l'introducteur des ambassadeurs, car cet ambassadeur moscovite était un si grand misérable qu'il n'entretenait pas un cheval. L'introducteur mit pied [III, 223] à terre à cent cinquante pas du palais, et dit à l'ambassadeur de descendre aussi de cheval. Je ne sais si le Moscovite avait été informé que l'ambassadeur Lesqui n'était descendu de cheval que beaucoup plus proche de l'entrée, ou que par grandeur et pour l'honneur de son maître il voulût passer et aller plus avant ; tant y a qu'il fit résistance, et donnant des talons à son cheval il le fit avancer trois ou quatre pas malgré l'opposition des valets de pied de l'introducteur, qui avaient mis la main à la bride de son cheval pour le retenir. On l'arrêta alors toute à fait, et comme il faisait encore résistance et voulait avancer, les valets de pied donnèrent de leurs bâtons sur le nez du cheval pour le faire reculer, et l'ambassadeur fut forcé de descendre. Il mit donc pied à terre avec deux de ses gens qui le suivaient à cheval, savoir son interprète et son intendant. Les autres domestiques, au nombre de neuf ou dix, allaient à pied en assez pauvre équipage pour une telle décoration. L'ambassadeur était vêtu d'une robe de satin jaune, et par-dessus d'une grande veste de velours rouge fourrée de martre qui pendait jusqu'à terre. Il avait un bonnet aussi de martre, couvert de velours cramoisi, fort haut, brodé de petites perles sur le devant, avec deux tresses de perles qui tombaient du derrière sur le dos jusqu'à la ceinture. C'était un vieillard tout blanc, de bonne mine et fort vénérable. Son interprète marchait à sa gauche portant la lettre du Grand Duc dans un sac de velours cacheté. On le conduisit au baiser des pieds du roi comme on l'avait fait [III, 224] l'ambassadeur des Lesqui, et on le plaça vis-à-vis de lui à gauche. L'envoyé de Basra vint ensuite. On le dit descendre à l'entrée de la place royale, et on le mena dans le même ordre à

l'audience du roi. Basra, que les Européens appellent aussi Balsura, est cette ville célèbre au fond du Golfe de Perse à l'endroit où le Tigre et l'Euphrate se rendent dans la mer.

Les présents de ces ambassadeurs étaient cependant au bout de la place, près de la mosquée royale. C'est toujours là qu'en est l'entrepôt, et d'où on les fait marcher, lorsque le roi donne audience dans ce salon sur la place royale. Les dévots disent qu'en faisant venir les présents du côté de l'orient et de devant la mosquée, on veut témoigner que Dieu est la source et le donateur de tous les biens temporels, tellement que tout ce que les hommes reçoivent de bien est un présent de Dieu. On fit passer ces présents un quart d'heure après que les ambassadeurs eurent pris séance. Ceux de l'ambassadeur de Moscovie passaient les premiers, portés par soixante et quatorze hommes, consistant en ce qui suit.

Une grande lanterne de cristal, peinte.

Neuf petits miroirs de cristal, peints sur les bords.

Cinquante martres zibelines.

Six-vingt aunes de drap rouge et vert.

Vingt bouteilles d'eau-de-vie de Moscovie.

Le présent de l'ambassadeur des Lesqui consistait en cinq beaux jeunes garçons vêtus de brocat en une chemise de maille et en une armure de cavalier complète. [III, 225]

Celui de l'envoyé de Basra était une autruche, un jeune lion, et trois beaux chevaux arabes.

Il pensa arriver alors une plaisante bêtise, c'est que les gens qui avaient été chargés le jour précédent du présent de l'envoyé de la Compagnie française, comme on l'a dit, n'ayant pas su que l'audience de cet envoyé avait été remise à une autre fois, l'avaient apporté dans la place et s'étaient mis à la suite des autres. Le receveur des présents, s'apercevant de cette lourde méprise, fit charger ces porteurs de coups de bâton, en leur commandant de reporter le tout jusqu'à la huitaine.

Dès que les présents eurent passé, les tambours, les trompettes, et plusieurs autres instruments commencèrent à jouer. C'était le signal pour les jeux et pour les combats, et au même instant les lutteurs, les gladiateurs et les escrimeurs se prirent ensemble. Les geôliers des bêtes féroces les lâchèrent sur de jeunes taureaux qu'on tenait assez proche, et les gens qui gouvernent les boucs et les taureaux dressés à s'entrebattre les mirent aux prises. C'est un carnage plutôt qu'un combat, que ce que les bêtes féroces font avec les taureaux. Voici comment. Deux hommes tiennent la bête féroce par la laisse à l'endroit du cou. Le taureau, dès qu'il l'aperçoit venir, se jette à la suite ; la bête le poursuit, et si vite qu'en trois ou quatre sauts elle l'attache et l'accule. Les geôliers, qui ont ces bêtes en garde, se jettent alors sur le taureau, lui abattent la tête à coups de hache, et donnent [III, 226] son sang à la bête. La raison pourquoi on ne laisse pas la bête et le taureau se battre jusqu'à la mort et qu'on se rue ainsi sur le taureau, c'est que, le lion étant le hiéroglyphe des roi de Perse, les astrologues et les devins disent qu'il serait de mauvais augure que le lion qu'on lance sur le taureau n'en fût pas entièrement le vainqueur peu après l'avoir attaqué. Le spectacle de ces diverses sortes de combats dura jusqu'à onze heures. Ceux qui suivirent étaient plus divertissants et plus naturels. Le premier fut de trois cents cavaliers environ qui parurent des quatre côtés de la place, fort bien montés et vêtus aussi richement et aussi galamment qu'il se puisse. C'était la plupart de jeunes seigneurs de la cour, qui avaient tous plusieurs chevaux de main. Ils s'exercèrent une heure au mail à cheval. On se partage pour cet exercice en deux troupes égales. On jette plusieurs boules au milieu de la place, et on donne un mail à chacun. Pour gagner il faut faire passer les boules entre les piliers opposés qui sont aux bouts de la place et qui servent de passe. Cela n'est pas fort aisé, parce que la bande ennemie arrête les boules et les chasse à l'autre bout. On se moque de ceux qui la frappent au pas du cheval, ou le cheval étant arrêté. Le jeu veut qu'on ne la frappe qu'au galop, et les bons joueurs sont ceux qui en courant à toute bride savent renvoyer d'un coup sec une boule qui vient à eux.

Le second spectacle fut des lanceurs de javelot. On l'appelle *girid-bas*, c'est-à-dire le jeu du dard, et voici comment on s'y exerce. [III, 227] Douze ou quinze cavaliers se détachent de la troupe et, serrés dans un peloton, vont à toute bride, le dard à la main, se présenter pour combattre. Une pareille troupe qui se détache les vient rencontrer. Ils se lancent le dard l'un à l'autre, et puis se rendent à leur gros, d'où il se fait un autre pareil détachement, et ainsi de suite tant que le jeu dure. Parmi cette belle noblesse il y avait une quinzaine de jeunes Abyssins de dix-huit à vingt ans qui excellaient en adresse à lancer le dard ou le javelot, en dextérité à manier leurs chevaux, et en vitesse à la course. Ils ne mettaient jamais pied à terre pour ramasser des dards sur la lice, ni arrêtaient leurs chevaux pour cela, mais en pleine course ils se jetaient sur le côté du cheval et ramassaient des dards avec une dextérité et une bonne grâce qui charmait tout le monde.

Tous ces exercices, qui sont les carrousels des Persans, finirent à une heure après midi, après le congé donné aux ambassadeurs. Le roi ne leur dit point une parole et ne les regarda pas seulement. Il passa le temps à voir les jeux, les combats, et les exercices, qui se faisaient dans la place ; à entendre la symphonie qu'il y avait dans le salon, composée des meilleures voix et des plus excellents joueurs d'instruments qui soient à ses gages ; à discourir avec les grands de son État qui étaient dans l'assemblée ; et à boire et manger. Dès que les ambassadeurs furent entrés, on servit devant tout le monde une collation de fruits verts et secs et de confitures sèches et liquides de toutes sortes. Ces collations sont servies ordinairement dans des [III, 228] bassins plus grands que ceux dont l'on se sert dans nos pays, faits de bois lacré⁵⁵ et peint fort délicatement, contenant vingt-cinq ou trente assiettes de porcelaine. On sert de ces bassins devant chaque personne, et quelquefois deux ou trois, selon l'honneur que l'on lui veut faire. Au bout du salon, vis-à-vis de l'entrée, il y avait un buffet garni d'une part de cinquante grands flacons d'or de diverses sortes de vins, quelques-uns de ces flacons émaillés, les autres couverts de pierreries et quelques-uns de perles ; et de l'autre de soixante à quatre-vingt coupes et de plusieurs soucoupes de même sorte. Il y a de ces coupes qui tiennent jusqu'à trois chopines ; elles sont larges et épatées, montées sur un pied haut de deux doigts seulement. On ne peut voir en lieu du monde rien de plus pompeux, de plus riche, et de plus brillant. Les ambassadeurs ne burent point de vin ; on servit seulement à celui de Moscovie de l'eau-de-vie de son pays. Je m'étonnai qu'on ne donnât point de vin à cet ambassadeur, puisque le roi en buvait à longs traits, et la plupart des grands. J'en demandai le sujet à un seigneur qui était là présent. C'est par grandeur, me répondit-il, et pour garder davantage le respect de la majesté royale ; et puis, ajouta-t-il en riant, on se souvient de ce qu'un de ses compatriotes fit à une célèbre audience qu'il eut du feu roi. Je demandai aussitôt ce que c'était. Il me répondit que l'an soixante-quatre, deux ambassadeurs extraordinaires de Moscovie étant à l'audience du roi, ils burent si fort qu'ils s'enivrèrent jusqu'à perdre la connaissance. Le roi but à la santé de [III, 229] leur maître, et voulut qu'ils fissent raison dans une coupe d'environ deux pintes. L'ambassadeur, qui était le second en rang, ne pouvant digérer tant de vin, fut pressé de vomir, et ne sachant où rendre gorge, il prit son grand bonnet de martre, qu'il remplit à moitié. Les Moscovites portent comme l'on sait des bonnets hauts et larges. Son collègue, qui était au-dessus de lui, et le secrétaire de l'ambassade, qui était au-dessous, désespérés d'une si vilaine action faite sous les yeux du roi de Perse et de toute la cour, lui firent quelques reproches, et le pressèrent du coude pour l'obliger à sortir. Lui, ivre, ne sachant ce qu'on lui voulait dire ni ce qu'il faisait, mit son bonnet sur sa tête qui lui couvrit à l'instant le visage et les habits d'ordure. Le roi et toutes l'assemblée firent un éclat de rire qui dura demi-heure, pendant que les compagnons de ce sale Moscovite le forçaient à coups de poing de se lever et de sortir. Le roi ne s'en fâcha nullement ; il rompit seulement l'assemblée, et dit en se retirant que les Moscovites étaient

⁵⁵ Lire : *laqué* ?

les Yusbecs des Francs. Il voulait dire que comme entre les mahométans il n'y a point de nation si sale, si mal apprise, et si rustique que les Yusbecs, qui sont les Tartares du fleuve Oxus, il n'y en avait point non plus parmi les Européans qui eussent ces vilaines qualités plus que les Moscovites.

À midi on servit le dîner. Chaque invité n'eut qu'un bassin, mais d'une grandeur au-dessus de tous ceux dont on se sert dans nos pays. Il y a dans ces grands plats du *pilo* de cinq ou six sortes, au chapon, à l'agneau, [III, 230] aux poulets, aux œufs farcis avec de la viande, aux herbes, au poisson salé, et par-dessus du rôti de plusieurs façons en quantité. Quinze hommes sans exagération épuiserait sur un tel plat la plus ardente faim. Le plat qu'on servit devant le roi fut apporté et posé devant lui sur une civière d'or. On servait avec chaque plat une grande écuelle de sorbet, une assiette de salade, et de deux sortes de pain. Le roi se retira sans dire un mot aux ambassadeurs et sans tourner seulement la tête de leur côté. Celui des Lesqui sortit le premier et trouva ses chevaux au même lieu où il avait mis pied à terre. L'ambassadeur de Moscovie le suivait de si près qu'il le vit monter à cheval ; il prétendit qu'on lui amenât son cheval au même endroit. L'introducteur des ambassadeurs, qui le reconduisait, lui dit qu'il avait ordre de le faire monter à cheval à la même place où il était descendu, et que la coutume était d'en user ainsi. Le Moscovite alléqua l'exemple du Lesqui et protesta de se ressentir de l'affront qu'on lui faisait. Il menaça, il tempêta durant un quart d'heure, frappant des pieds et retroussant son bonnet avec un étrange emportement, mais après tout il fut contraint d'avancer à pied et d'aller prendre ses chevaux au lieu où il les avait laissés. Voilà comment les Persans en usent pour faire honneur à leur religion, et les égards qu'ils ont pour ceux qui la professent. Ils avaient sacrifié à un Moscovite, qui paraissait n'être qu'un simple marchand et n'avoir d'autres intérêts en Perse que ceux de son petit commerce particulier, [III, 231] les envoyés des compagnies de France et d'Angleterre, et cela sur des vues de politique que l'on a remarquées ; ils sacrifièrent par un semblable égard le rang du Moscovite à l'envoyé des Lesqui, qui sont leurs tributaires, des montagnards à demi sauvages. Ils ménagèrent pourtant les honneurs entre ces envoyés, faisant mener l'ambassadeur de Moscovie par l'introducteur des ambassadeurs, et l'autre par un aide de ces cérémonies seulement, et faisant passer les présents du Moscovite les premiers. Mais il est facile de voir que dans ce partage d'honneurs le Lesqui avait les plus essentiels, car il fut mis à la droite du roi, et quand l'ambassadeur de Moscovie voulut s'en plaindre, on lui répondit qu'on avait donné la droite au Lesqui parce qu'il était venu le premier. À dire le vrai c'était parce qu'il était mahométan.

Sur le soir, l'introducteur des ambassadeurs alla rendre visite à l'envoyé de la Compagnie française pour l'assurer qu'en peu de jours le roi lui donnerait audience. Il envoya aussitôt quérir le supérieur des capucins pour parler pour lui. Ce Père représenta le tort qu'on faisait à l'envoyé en lui préférant d'un côté un Moscovite, un Lesqui et un député de Basra, et de l'autre en mettant en compromis le droit de la préséance que la nation française a sur l'anglaise. L'introducteur répondit avec force bonnes paroles à la façon du pays, car les courtisans persans ne se fâchent ni ne s'échauffent jamais, quelque sujet qu'on puisse leur en donner. C'est ce qui faisait dire assez agréablement à un ambassadeur de Portugal, en parlant [III, 232] d'eux, que jamais les Persans ne vous parlent mal, et jamais ils ne vous font de bien.

Le 18 j'arrêtai le prix de onze mille francs de bijoux avec le nazir. Je faisais mon compte de lui en donner trois mille, tant pour son droit de deux pour cent de ce que j'avais vendu au roi qu'en reconnaissance de ses bons offices, mais je fus bien étonné de voir qu'il en prétendait huit mille. Il me le fit dire par son premier secrétaire et par le chef des orfèvres. Il remarquait de la place où il était de quel air je recevrais cette proposition. Je dis à ces messieurs, avec les exagérations ordinaires du pays, que le nazir pouvait prendre tout mon bien, parce que je ne pouvais assez le payer de ses bontés, mais qu'ayant beaucoup perdu

dans l'affaire que j'avais faite avec le roi, je ne pouvais lui donner ce qu'il demandait sans me ruiner entièrement. On use de ces figures en Perse dans le langage ordinaire et aux plus légères occasions, et c'est la coutume qu'un homme à qui l'on ôte un sou crie qu'on met le feu à sa maison. Le chef des orfèvres, branlant la tête à cette réponse, me dit tout bas : « C'est en vain que vous pensez vous en tirer par des paroles, la personne à qui vous avez affaire ne s'en paie pas. C'est un homme qui pour un sou dépouillerait un gueux des rues, à présent surtout qu'il est épuisé par les grandes dépenses qu'il a faites à la noce de son fils. C'est pourquoi faites un effort, songez que le nazir vous a servi, et qu'il peut vous faire du bien encore en ce qui vous reste à vendre. » On [III, 233] peut juger combien ce discours m'importunait. Le bien que ce seigneur me pouvait faire me tenait au cœur, et je songeais aussi qu'il me pouvait faire du mal pour peu que l'envie lui en prît. Je dis au chef des orfèvres de supplier le nazir d'agréer quatre mille francs que je lui donnais de bon cœur. Il n'en fut pas content, et me fit reparler encore pour m'obliger à prendre cinq mille livres pour les onze de pierreries qu'il avait à moi. Comme il vit que j'y résistais il me dit d'un grand sens froid qu'il ne pouvait ni ne voulait me forcer, que je repris mes pierreries et que je les emportasse.

Je fus bien empêché de la manière dont j'en devais user, étant poussé d'un côté de reconnaissance et de crainte, et de l'autre ne pouvant me résoudre à faire de si grands présents. Comme j'étais dans ces doutes, le chef des orfèvres me tira à part et me dit de ne pas perdre l'amitié du nazir pour une centaine de pistoles, et qu'il était en grande faveur auprès du roi. Enfin je me résolus de perdre, et je suppliai le chef des orfèvres d'accommoder donc l'affaire à cinq mille francs de présent. Cela fut fait et à même temps le nazir fit venir deux mille écus et me les fit compter devant lui. Il me fit cent caresses ensuite, me conviant de suivre le roi au voyage qu'il allait faire à Casbin, qui est l'ancienne Arsacie, me promettant que le prince me donnerait pension et me défraierait. Il me dit après d'aller chez l'envoyé de la Compagnie française et de lui dire de sa part qu'il avait lu au roi la requête qu'il avait présentée pour avoir le pas sur l'agent [III, 234] anglais, et qu'il l'avait appuyée de si bonnes raisons que le prince avait répondu qu'il donnerait audience aux Français les premiers ; mais le succès ne suivit pas la promesse, car il la donna aux deux envoyés à même temps, comme on le verra dans la suite.

Le 19 la princesse tante du roi et femme du grand pontif m'envoya par six hommes quatre grands bassins de confitures avec des pots de sorbet, des pains de sucre ambré, des massepains, et d'autres douceurs pareilles. Je fus agréablement surpris de ce beau régal si galant et si parfumé. J'étais bien empêché quel remerciement je ferais à la princesse. Le jour suivant, l'eunuque dont elle se servait pour me parler se chargea de le faire. Je crois qu'il s'en acquitta bien, car les eunuques sont pour la plupart de fines langues, douces, flatteuses et insinuant, qui savent merveilleusement bien trouver le chemin du cœur.

Le 20 j'allai visiter le chef des orfèvres et lui porter cinq cents écus pour son droit de deux pour cent. Il s'en contenta, et il me dit entre autres choses que pour lui il haïssait les fourberies des Persans ; qu'il prenait ce qui lui appartenait, et qu'il n'en désirait pas davantage.

Le 21 l'envoyé de la Compagnie française eut audience du roi au même endroit et presque de la même manière qu'on l'avait donnée le 16 aux autres envoyés. Il fut amené sur les huit heures par l'introducteur des ambassadeurs, qui le fit descendre de cheval à cent cinquante pas du palais royal. L'introducteur marchait devant lui. Il avait son second et son chirurgien et son interprète [III, 235] à côtés, celui-ci tenant à deux mains dans un sac de broderie d'or la lettre qu'on avait contrefaite au nom de la compagnie pour le roi de Perse. Après venaient deux domestiques, ses douze gardes, et plusieurs valets de pied, gens du pays vêtus à leur façon, en fort bel équipage. On fit asseoir l'envoyé sur un perron qui est sous le grand portail à gauche. L'introducteur alla quérir ensuite l'agent de la compagnie d'Angleterre qu'il amena de la même manière ; il était suivi de son second et de deux

commis, de quatre interprètes, et de dix valets de pied, tous bien vêtus à la façon du pays. On le fit asseoir sur le perron opposé à celui où étaient les Français et tout vis-à-vis. Mirhagez, cet Arabe capitaine des caravanes de pèlerins qui vont à la Mecque par la voie de Basra, fut amené ensuite par un aide des cérémonies.

Sur les deux heures on mena à l'audience ces envoyés, le Français le premier, chacun avec son interprète et deux personnes de sa suite, et un quart d'heure après on fit passer leurs présents. Celui du Français consistait en ce qui suit.

Une chaîne d'émeraudes et de diamants.

Une bague d'émeraude.

Un anneau fait d'un rubis ballet⁵⁶.

Une boîte de portrait, de diamants et d'émeraudes, avec le portrait du roi en émail rapporté derrière.

Quatre miroirs de cristal de cinq pieds de haut, trois avec la bordure de cuivre doré, l'autre avec la bordure de cristal. [III, 236]

Un tableau du roi de France, à grandeur de corps, en un cadre de bois doré.

Une bourse d'ambre gris du poids de cinquante-huit onces.

Deux bouteilles d'essence de girofle.

Quatre pièces de brocart d'or de vingt aunes chacune.

Trois pièces de satin.

Cinq marcs de dentelle d'or et de soie.

Sept pièces de toile blanche des plus fines qu'on fasse aux Indes, de quatre aunes et demie la pièce.

Six pièces de tapisserie de soie et d'or de la Savonnerie⁵⁷.

Deux mille trente-trois aunes de drap de Paris.

Quatre lunettes d'approche de trois pieds de longueur.

Trois cent six pièces de porcelaine de la Chine, de diverses grandeurs.

Soixante et dix livres de thé.

Quatre grands bassins remplis de bougies blanches de Goa.

Quatre fusils demasquinés⁵⁸ d'un ouvrage fort beau et fort délicat.

Deux paires de pistolets de même ouvrage.

Quatre canons de nouvelle invention, sur leurs affûts.

Deux coulevrines⁵⁹ ciselées avec les armes de la compagnie sur l'embrasure.

Cinquante balles de poivre, du poids de cent trente livres chacune.

Le présent des Anglais venait après, consistant en ce qui suit.

Vingt pièces de drap d'Angleterre. [III, 237]

Quarante toques ou turbans de soie et d'or de divers prix.

Quarante pièces de satin de diverses sortes.

Trente pièces de taffetas.

Vingt pièces de taffetas rayé d'or et d'argent.

Douze pièces de damas.

Quarante étuis de couteau et de fourchette à manche d'ambre.

⁵⁶ « *Le rubis balais* naît d'une matière pierreuse de couleur de rose qu'on appelle mère ou matrice du rubis. Il est de couleur d'un rouge de rose vermeille. » (Furetière.)

⁵⁷ Manufacture royale de tapisseries à Paris.

⁵⁸ *Damasquiner* : « Tailler ou ciseler le fer, en sorte qu'il reste plusieurs rayes et incisions de diverses figures, dans lesquelles on fait entrer des filets d'or » (Furetière).

⁵⁹ « Pièce d'artillerie fort longue, et qui porte bien loin. Son calibre est de quatre pouces dix lignes de diamètre. Son boulet est de 16 [livres] et demie. » (Furetière.)

Le présent de Mir-hagez suivait, consistant en cinq beaux chevaux arabes et en un harnais complet de vermeil doré, avec la housse de drap d'or. Après ces présents, on en fit passer deux autres, l'un du gouverneur de Jaron, que son fils présenta. C'étaient dix beaux chevaux, trente pièces d'indiennes⁶⁰ les plus fines, vingt pièces de brocart d'or. L'autre présent était du gouverneur de Guenja, ville de l'Arménie, et il ne consistait qu'en chiens de chasse.

De l'endroit où le roi regardait dans la place, il était impossible qu'il discernât rien dans ces présents. Les rois de Perse sont si accoutumés à en recevoir qu'ils ne daignent pas les regarder. Les ministres lui disent de quel endroit le présent vient et en quoi il consiste, et lorsque le roi demande à en voir quelque chose de près, on l'envoie dans le sérail ou au lieu que le prince ordonne. Au reste, c'est par faste qu'ils reçoivent les présents de si loin et avec autant d'indifférence. C'est comme pour dire que cela n'est pas digne d'aller à leurs yeux. Après que les présents furent passés, on régala les envoyés comme l'on avait fait les ambassadeurs de Moscovie [III, 238] et des Lesqui la semaine précédente, par de pareils spectacles, par de pareils divertissements, et par un festin tout semblable, excepté qu'on ne leur donna ni vin ni eau-de-vie à boire. Un peu avant le dîner le roi fit venir le fils du gouverneur de Jaron. Il entra dans la salle, salua le roi à la façon persane, et présenta la lettre de son père sans dire une seule parole, et sans que le prince lui en dît une non plus. Le roi en use ainsi par grandeur, et pour tenir davantage dans le respect ses sujets et les étrangers. Le feu roi son père était plus affable aux uns et aux autres. Il faisait approcher de lui les ambassadeurs et les envoyés plusieurs fois durant la fête de leur audience, et les entretenait de leurs affaires, ou du moins de choses indifférentes. Toutes les fois que j'eus l'honneur de l'approcher, et j'eus cet honneur cinq fois en dix semaines de temps que je demurai à sa cour l'an 1666, il me fit toujours la grâce de me parler. Ce n'était pas directement, à la vérité : il disait sa pensée au nazir, le nazir la rapportait à mon interprète, mon interprète me la rapportait, et ayant reçu ma réponse, elle passait à lui par le même canal. Si j'eusse su alors le turc ou le persan comme je l'appris depuis, ce bon prince sans doute n'y eût pas fait tant de façon.

Le 22 on mit le prix aux présents des envoyés. C'est la coutume en Perse de porter le présent qu'on fait au roi dans un grand appartement du palais royal nommé *chiraconé*, c'est-à-dire la maison du vin, parce que c'est là le buffet et le magasin où l'on garde tout le vin qui est pour la bouche du roi. On [III, 239] consigne les présents au chef du gobelet, qui est le surintendant de cet appartement-là. On y met le prix les jours suivants sur l'estimation des marchands et des connaisseurs les plus habiles. Chaque pièce du présent est ensuite dépariée aux officiers du roi qui sont établis sur les choses de même nature que ces pièces. La tapisserie par exemple est livrée au magasin du lieu où en est la manufacture royale. Les armes et les canons sont mis dans l'arsenal. Les pierreries sont consignées au trésor, et ainsi de suite. Les intendants particuliers de chaque département en chargent leurs livres. On regître aussi le présent à la chambre des comptes du domaine, et on l'écrit sur tant de regîtres qu'il est impossible que rien s'en perde. Si l'on voulait savoir un par un tous les présents qu'on a faits aux rois de Perse depuis deux cents ans, il n'y aurait rien de plus facile, et on le saurait dans tout le détail.

Je fus appelé de la part du nazir à l'estimation des présents. J'allai après en avoir informé les envoyés et leur avoir demandé s'ils désiraient qu'on mît le prix aux choses selon la juste valeur, ou plus, ou moins. Je faisais cette demande parce que les présents qu'on fait au roi payent vingt-cinq pour cent de régal en argent comptant aux officiers de sa maison,

⁶⁰ « Robe de chambre à la manière des Indiens, qui est venue à la mode, soit qu'elle soit seulement taillée à la manière des Indiens avec des manches fort larges, soit qu'elle soit faite d'étoffes venues des Indes, peintes ou diversifiées de couleurs ou figures » (Furetière).

lesquels on prend sur le pied de l'estimation ; et qu'elle soit bien ou mal faite, il faut que la personne qui a fait le présent y acquiesce et paye ces vingt-cinq pour cent. À cet égard-là, il y a véritablement du dommage pour un ambassadeur à estimer son présent haut, mais l'on regagne aussi d'autre côté [III, 240] ce que l'on y perd, parce que, le roi et les ministres se faisant toujours informer de la valeur du présent pour y avoir égard dans les demandes que l'on leur fait, on trouve là son compte à faire estimer un présent plus qu'il ne vaut. J'allai à l'assignation sur les neuf heures, où je trouvai le prévôt des manufactures, un contrôleur de chez le roi, le chef des orfèvres, les intendants des manufactures d'étoffes d'or et de soie, le grand maître de l'artillerie, le chef des peintres, et dix ou douze des principaux marchands d'Ispahan. Ils avaient commencé l'appréciation. Les présents de l'envoyé de la Compagnie française, non compris les canons, furent estimés près de vingt mille écus. Ceux de l'envoyé de la Compagnie anglaise furent mis à trois mille cinq cents écus. Chaque chose fut ensuite départie en son lieu comme on l'a dit. Les miroirs, les lustres, les pistolets, le tableau, et les lunettes d'approche furent portées au trésor commun, qui est au château d'Ispahan, où tout cela est consommé par le temps et par la poussière, avec une infinité d'autres pièces de cette nature que les Européens, et entre les autres les Moscovites, les Turcs, et les Arméniens, ont donnés aux rois de Perse depuis deux cents ans. C'est que ces choses-là n'étant point à l'usage du pays, on les laisse périr dans un coin, croyant qu'il n'est pas de la grandeur du roi de les faire vendre ni de les donner. On porta le poivre, le thé, l'ambre, et l'huile de girofle au *cherbet-kané*, c'est le magasin des liqueurs. Les porcelaines demeurèrent au buffet, et les étoffes enfin furent départies [III, 241] en diverses garde-robes du roi, y en ayant une pour chaque sorte d'étoffe.

Le même jour, étant à dîner chez le nazir, la conversation tourna sur les deux audiences dont l'on a fait la relation, sur les Européens, et enfin sur les contestations qui s'étaient élevées entre l'envoyé de la Compagnie française et celui de la Compagnie anglaise pour la préséance. On me demanda si dans l'Europe l'on se faisait une affaire de ces vains sujets. Je répondis en souriant qu'ils avaient raison, à mon avis, de traiter ainsi ces sortes de contestations, mais que dans l'Europe on ne les appelait pas de même, qu'on les croyait des choses essentielles, et que non seulement les royaumes combattaient pour des préséances, mais qu'il n'y avait guère de particulier qui n'y prît garde, et ne ménageât son rang comme son plus cher intérêt. Le grand écuyer, qui était là, dit que les mahométans étaient bien heureux d'être guéris de ces faiblesses, et de n'avoir point mis l'honneur dans de si importunes et si dangereuses chimères.

On conta là, entre les autres nouvelles, que le premier ministre avait fait donner le matin deux cents coups de bâton sous les pieds à un *molla* ou docteur parce que de bas officiers de l'artillerie lui avaient présenté des requêtes que ce docteur avait écrites, où le sens était si confus et si embarrassé de compliments et de vieux phébus⁶¹ qu'on avait beaucoup de peine à le pénétrer, quelque attention qu'on y fit. Après que ce misérable eut reçu un si rude châtement, le premier ministre le fit porter en sa présence, [III, 242] car il n'était pas en état de marcher. « Un grand vizir, lui dit-il, a bien d'autres choses à faire que de lire tes méchants compliments et de débrouiller le chaos des requêtes que tu écris. Use d'un style plus clair et plus simple, ou n'écris point pour le public : autrement je te ferai couper les mains. »

Le 23 ce ministre remit à un renégat⁶² portugais, interprète du roi, les lettres que les envoyés avaient délivrées au roi et au nazir. Ce renégat, qui faisait accroire aux Persans qu'il entendait toutes les langues de l'Europe, quoiqu'il ne sût que sa langue naturelle, alla porter ces lettres aux augustins portugais missionnaires à Ispahan, croyant qu'ils les lui

⁶¹ « On dit proverbialement qu'un homme parle phœbus, lors qu'en affectant de parler en termes magnifiques, il tombe dans le galimatias et l'obscurité » (Furetière).

⁶² « On le dit proprement de ceux qui se rendent mahométans » (Furetière).

expliqueraient, mais il les en trouva aussi peu capables que lui. Ils envoyèrent quérir l'interprète des Hollandais. C'est un Arabe qui a demeuré longtemps en Europe, et qui a un grand talent pour les langues. Il fut bien aise d'avoir ces lettres en main pour en donner des copies à ses maîtres, qui sont fort curieux des affaires d'autrui, surtout de celles qui ont relation aux leurs, et qui regardent le commerce ; mais il ne put traduire la lettre du roi d'Angleterre, n'entendant pas l'anglais. Il mit les deux autres en persan.

Le 24 l'envoyé de la Compagnie française envoya aux ministres les présents qu'il avait préparés pour eux, savoir :

À l'Etmadeulet ou Grand Visir

Dix-sept onces d'ambre gris.
Deux *chals*⁶³ ou ceintures des Indes très fins. [III, 243]
Six turbans de soie d'or et d'argent.
Une petite horloge.
Une montre.
Douze livres de thé.

Au Grand Maître

Dix-sept onces d'ambre gris.
Trois turbans de soie d'or et d'argent.
Trois ceintures.
Trois montres.
Douze livres de thé.
Quinze cents écus en argent comptant.

À Mirzataher, contrôleur de la maison du roi.

Deux turbans.
Quatre fines indiennes.
Trente-quatre pièces de porcelaine de la Chine, de diverses grandeurs.
Trois livres de clou de girofle.
Trois livres de cannelle.
Trois livres de thé.
Trois livres de cardamome.
Cinquante noix de muscade.
Trente livres de poivre.
Cent cinquante écus en argent comptant.

Le même jour, sur les dix heures du matin, l'ambassadeur de Moscovie fut amené sur les chevaux du roi à un appartement du palais royal où, le Grand Vizir et les autres principaux ministres du conseil s'étant rendus peu après, il fut deux heures en conférence avec eux. On le régala ensuite. Le festin fut splendide en viandes et en liqueurs, mais on n'y servit ni vin ni eau-de-vie. [III, 244]

La négociation de cet ambassadeur fut tenue assez secrète. Les ministres publièrent que sa commission consistait à faire savoir au roi de Perse que son maître lui enverrait bientôt

⁶³ Le mot *châle* n'était pas encore en usage. « M. Devic, *Dict. étym.*, dit : "Bien que le mot se trouve dans la langue arabe moderne, ce n'est pas là que nous l'avons pris : d'introduction peu ancienne en Europe, il a été apporté d'Orient par le commerce anglais ; c'est le persan *chal* (a long), sorte de drap grossier en poil de chèvre ou de brebis que les derviches jettent sur leurs épaules en guise de manteau ; le mot s'est ensuite spécialement appliqué au tissu de cachemire." » (Littre.)

un ambassadeur extraordinaire, mais on apprit dans la suite qu'il était venu proposer au roi d'entrer dans la ligue que le Grand Duc avait nouvellement faite avec les Polonais contre le Turc. Le roi de Perse n'y voulut pas entendre. Il promit seulement que si les Moscovites et les Polonais étaient une fois bien engagés dans la guerre contre le Turc, et qu'ils voulussent après lui donner des sûretés de ne faire point la paix sans lui, il prendrait les armes et se jetterait sur Bagdad. C'est la réponse qu'on donna à l'ambassadeur, et sur laquelle il fut expédié. Il en demandait instamment une plus précise, mais le premier ministre lui ferma la bouche en disant que les chrétiens avaient plusieurs fois engagé les rois de Perse à faire la guerre avec eux contre le Turc, et qu'après ils avaient fait la paix sans leur participation.

Le 27 le premier ministre m'envoya quérir de grand matin fort en hâte. J'étais encore au lit, et mon palefrenier et mon laquais étaient sortis. Je dis à ses gens qu'ils n'avaient qu'à s'en retourner, et qu'aussitôt que mes valets seraient venus, j'irais à l'hôtel de leur maître. « Comment monsieur, me répondirent-ils en souriant, ne savez-vous pas que nous n'oserions retourner sans vous amener ? » En disant cela, un d'eux courut à l'écurie me seller un cheval. Un autre s'offrit de m'habiller, et il fallut que je le souffrisse. Comme je descendais, quatre cavaliers arrivaient [III, 245] pour me faire hâter. J'avais de la peine d'aller sans laquais, la coutume étant d'en mener toujours un ou deux par les rues d'Ispahan à cause de la presse. Mais ils me dirent qu'en allant ils me feraient bien faire place, et que pour le retour ils me donneraient des laquais. J'observe cela pour faire connaître avec quelle promptitude on exécute en Perse les ordres des grands. Un officier n'ose dire à son maître qui l'a envoyé quérir quelqu'un qu'il ne l'a pas trouvé, ou qu'il n'était pas à la maison, ou qu'il ne saurait venir ; il faut qu'il le trouve et qu'il l'amène, autrement les coups de bâton punissent sur-le-champ la négligence du messenger. J'allai aussi vite qu'on me mena, tant pour complaire aux gens qui me menaient que pour savoir ce qu'on me voulait, de quoi j'étais un peu en peine. Le premier ministre me dit qu'il m'avait envoyé quérir pour traduire la lettre du roi d'Angleterre et celle de la Compagnie française. Il me les mit à la main en même temps, et commanda à deux secrétaires de me conduire dans un cabinet et de prendre la traduction de ces lettres. Je ne sais si la première version qu'il en avait fait faire ne l'avait pas satisfait, ou s'il voulait en avoir diverses pour plus grande sûreté. Je les mis en persan le mieux que je pus, et j'en pris des copies. Celle du roi d'Angleterre était en anglais, écrite sur un grand vélin en lettres d'or et noires, le haut et les côtés à la largeur de six doigts peinte en miniature. Le portrait du roi, ses armes, sa devise, ses chiffres, y étaient enchâssés dans une frise de moresques. Avant que d'en donner la [III, 246] copie, je ferai un récit abrégé de l'établissement des Anglais en Perse.

Les Anglais allèrent la première fois en Perse environ l'an 1613. Ils furent assez bien reçus par les Persans à Bander-Abassi, mais ils le furent fort mal des Portugais à Ormus, île qui n'est qu'à trois lieues de Bander-Abassi. Les Portugais, qui étaient alors les maîtres du commerce dans toutes les Indes, n'ayant pas dessein d'en faire part à ces nouveaux venus, mais au contraire de les en priver, se mirent à les traverser de tout leur pouvoir, et entre les autres duretés ils leur faisaient payer à Ormus, où était le grand négoce du golfe Persique, plus de droits qu'à tous les autres peuples. Abas le Grand, alors roi de Perse, qui était bien informé de ce qui se passait entre ces Européens, fit offrir le négoce aux Anglais dans ses ports de terre ferme. Il leur envoya des présents ; il attira quelques-uns d'eux à sa cour, où leur fit mille caresses, et enfin l'an 1620 il les engagea dans une ligue pour chasser les Portugais du sein Persique. Il n'était pas moins irrité contre eux que les Anglais, parce qu'ils chargeaient en toutes rencontres ses sujets d'affronts et d'outrages et leur empêchaient le commerce. On ne pouvait passer aisément aux Indes que sur les vaisseaux portugais ; or quand quelques marchands persans allaient à Ormus demander passage aux Portugais, le chef d'Ormus leur demandait ce qu'ils voulaient aller faire aux Indes et quelle sorte de marchandise il voulaient acheter ; et quand ils le lui avaient dit, il les menait aux magasins du

lieu, et leur faisant voir de grandes [III, 247] parties de ces marchandises, il leur disait : « Voilà de ce que vous demandez : achetez-le premièrement, et s'il vous reste de l'argent à employer, je vous ferai passer aux Indes. » Les Portugais, avec cette dureté, obligeaient les marchands étrangers, ou à retourner sans rien faire, ou à acheter les choses d'eux aux prix qu'il leur plaisait.

Abas s'en plaignit plusieurs fois au gouverneur d'Ormus, mais toutes les réponses qu'il en recevait étaient si hautaines et si offensantes qu'elles donnaient un nouveau sujet de plainte. Ce grand prince résolut de ruiner un si superbe pouvoir. Il manquait de vaisseaux pour passer ses troupes à Ormus, qui était la principale forteresse des Portugais dans le sein Persique, et celle qui incommodait particulièrement la côte de Perse. Il proposa aux Anglais de se joindre ensemble, et ils l'acceptèrent. Le traité portait que l'on attaquerait à frais communs ce que les Portugais tenaient dans le golfe. Que les Anglais passeraient les Persans dans l'île d'Ormus et dans les autres voisines, et durant les sièges empêcheraient les secours par mer. Que les places qu'on prendrait demeureraient à la Perse, mais que la dépouille, et tout ce qui se trouverait dedans, serait partagé également. Que le négoce serait transféré à Bandar-Abassi, où les Anglais seraient non seulement pour toujours exempts de toute sorte de droits, mais qu'ils partageraient également avec les Persans les entrées et douanes, à condition toutefois d'entretenir dans le golfe quatre vaisseaux de guerre, ou deux au moins, [III, 248] afin d'assurer la navigation aux marchands et de les garantir contre les vaisseaux portugais.

Ce traité produisit la prise d'Ormus sur les Portugais, l'an mil six cents vingt-trois, et de deux autres îles tout proche, et depuis cela il a reçu de continuelles infractions de part et d'autre. Les Persans, qui n'observent pas les choses avec assez de bonne foi, et qui usent de fourberies partout où il y a lieu de le faire, n'ont point tenu parole aux Anglais, qu'ils ont cru assez payés de ce qu'ils avaient contribué à la prise d'Ormus par le riche butin qu'ils y firent, et par le négoce qu'ils ne pouvaient avoir auparavant, au lieu de considérer que c'était aux Anglais qu'ils devaient la prise de ces importantes places, et la liberté de leurs côtes et de leur trafic. Ils se sont mis à diminuer d'année en année aux Anglais ce qui leur appartenait de la moitié des douanes de Bandar-Abassi, et enfin ils en sont venus jusqu'à leur donner seulement huit ou dix mille écus pour leur moitié, quoique le total monte d'ordinaire à sept ou huit cent mille livres ; et ce qui est tout à fait injuste, ils obligent l'agent des Anglais de leur donner quittance de la moitié de la douane, à moins de quoi ils ne lui veulent rien donner⁶⁴. Le prétexte dont ils se servent pour colorer cette injustice est que les Anglais n'ont point entretenu de vaisseaux de guerre dans le golfe, comme ils y étaient obligés par le traité. Ils leur imposent aussi de passer sous leur nom des marchandises qui ne leur appartiennent point, et de transporter de grandes sommes d'or et d'argent hors du royaume contre [III, 249] les défenses. Les Anglais ont été obligés durant longtemps d'en passer partout où les Persans ont voulu, ne pouvant mieux faire ; mais songeant au tort qu'on leur faisait, la Compagnie anglaise s'adressa au roi d'Angleterre l'an 1670, le suppliant d'écrire au roi de Perse en faveur de leurs légitimes prétentions. L'envoyé de la Compagnie anglaise obtint des lettres patentes du roi persan aux fermiers de Bandar-Abassi de payer quarante-cinq mille francs par an aux Anglais, outre la franchise des douanes pour tout ce qui leur appartenait ; mais comme la Compagnie anglaise ne fut pas contente de cet accord, elle pria de nouveau Sa Majesté britannique de lui donner une autre lettre plus pressante pour le roi de Perse, ce qui fut fait ; et c'était cette lettre qu'on me donna à interpréter. En voici la copie.

⁶⁴ Il faut se souvenir qu'à l'époque où ceci est publié, Chardin est depuis longtemps membre de la Compagnie anglaise et souvent ambassadeur de ses intérêts.

« CHARLES second, par la grâce de Dieu roi d'Angleterre, d'Écosse, de France, et d'Irlande, défenseur de la foi, au haut et puissant monarque Cha Soliman, empereur de Perse, de Médie, d'Hircanie, et de plusieurs autres vastes pays et seigneuries. Nous avons été informés des directeurs de la Compagnie des Indes orientales de l'élévation de V. M. au trône de vos fameux ancêtres et de la paix et tranquillité dont ce grand et puissant Empire de Perse jouit sous l'obéissance de V. M. Nous en congratulons avec joie V. M., désirant fortement que le bonheur et la prospérité dont elle jouit augmentent et durent autant qu'il est possible, et que Dieu tout-puissant [III, 250] la conserve couverte de gloire et comblée de tous les biens du corps et de l'esprit. Ladite Compagnie des Indes orientales nous a très humblement représenté qu'il y a environ cinquante ans qu'elle fit un traité avec le fameux Cha Abas, un des plus renommés prédécesseurs de V. M., par lequel ce grand prince, en vertu des grands et importants services que cette compagnie lui avait rendus à ses dépens, et particulièrement pour l'aide et le secours qu'elle lui donna pour prendre le château de Kichmich et le château, la ville, et l'île d'Ormus, lui accorda entre autres privilèges et avantages la moitié des droits de douanes qui se payent par tous les marchands qui négocient du côté d'Ormus, tant par mer que par terre, comme il paraît par l'article 3 dudit traité. À présent cette compagnie se plaint que depuis plusieurs années les officiers de V. M. frustrent ses agents de la plupart des droits, et leur font une part si modique du revenu de cette douane que c'est d'ordinaire moins de mille tomans qu'ils leur donnent, quoique ce revenu aille au-delà de trente mille tomans par an. Nous désirons sur cela avec beaucoup d'affection que l'égard de l'ancienne amitié et bonne correspondance qu'il y a entre les deux nations, étant considéré comme il le doit être, l'exposition et la remontrance que nous faisons avec un cœur droit et des dommages qui sont faits à cette compagnie lui servent auprès de V. M. pour lui en faire avoir justice ; et que V. M. ordonne qu'on la paye [III, 251] et satisfasse des arrérages de ces droits de douane, c'est-à-dire de ce qui manquait à ce qui lui a été payé ci-devant pour faire sa juste moitié. Nous désirons aussi que V. M. fasse un ferme et inaltérable établissement là-dessus pour l'avenir, et commande absolument à ses officiers et ministres que désormais ils satisfassent les agents de ladite compagnie de la moitié toute entière de la douane, en une juste mesure et proportion, suivant les termes du traité mentionné, afin que la sincère amitié et la bonne correspondance qui dure depuis tant d'années entre les deux nations continue sans aucune violation ni altération. Sur quoi nous recommandons V. M. à la protection du Tout-Puissant. »

Le premier ministre eut du chagrin de voir que les Anglais ne se contentaient pas de ce qu'il avait fait en leur faveur deux ans auparavant, mais qu'ils revenaient encore à la charge. Il ne put contenir son ressentiment. Il dit à l'interprète de la Compagnie anglaise, un jour qu'il sollicitait avec chaleur une plus favorable composition que la première fois : « C'est toi qui encourages les Anglais à nous fatiguer de demandes réitérées. Tu mets deux aunes d'écarlate avec quelque clinquant sur le dos d'un commis, et nous l'ériges en ambassadeur. La Perse a mille fois payé aux Anglais le service qu'ils nous reprochent si fort, et qui est l'unique que nous ayons jamais reçu d'eux. Ce n'est point nous qui avons commencé d'enfreindre le traité, ce sont les Anglais qui l'ont fait les premiers, et nous serions bien fondés à n'y avoir [III, 252] plus aucun égard. » L'agent anglais ne put obtenir rien davantage ; mais pour ne le pas renvoyer toutefois à vide, on lui donna une nouvelle expédition des lettres patentes de l'an 1670 et une lettre pour le roi d'Angleterre qui était cachetée. À la vérité on ne peut pas excuser les Persans sur ce point-là, car il faut toujours garder les traités dans toute leur étendue ; mais il faut avouer néanmoins qu'ils ne laissent pas d'être louables de continuer à laisser les Anglais négocier francs de toute sorte de droits dans leur empire, et de leur donner tous les ans cinquante mille livres pour un service rendu cinquante ans auparavant, dont on peut dire qu'ils furent payés dès lors fort abondamment.

Quant aux lettres de l'envoyé de la Compagnie française pour le roi et pour le nazir, c'étaient des pièces trop mal faites pour être publiées. Leur date était du premier mai 1671 et cependant il y était parlé des grandes victoires du roi de France contre les Hollandais, qui n'arrivèrent que dans l'année suivante, et de leur fin et destruction totale qui était prête d'arriver. Ce sont les termes, et c'est ainsi que se brouillent et s'égarent les moines lorsqu'ils se veulent mêler des affaires du monde : car c'était le supérieur des capucins missionnaires à Ispahan qui avait composé ces lettres, et qui dirigeait toute l'ambassade. Les Anglais et les Hollandais firent bien sentir ces contradictions, et les Persans mêmes reconnurent aisément que ces lettres étaient supposées, par ceci particulièrement qu'elles faisaient mention de « deux envoyés égaux en qualité, et collègues », et cependant la lettre [III, 253] que M. Gueston avait écrite au nazir à son arrivée à Bandar-Abassi, et celles du gouvernement et des gens du roi de ce lieu-là qui donnaient avis de sa venue, ne faisaient mention que de lui seul pour envoyé, de sorte que c'était une vérité de notoriété publique qu'il n'avait ni collègue ni second. Ils savaient bien d'ailleurs qu'après sa mort tous les gens de sa suite furent longtemps à résoudre ce qu'ils feraient, et que les premiers jours ils dirent à tout le monde, et firent dire au gouverneur de Chiras, qu'ils voulaient s'en retourner à Bandar-Abassi, n'ayant point de commission pour passer outre.

J'ai ouï raconter chez le nazir une chose assez burlesque sur le sujet de ces lettres, c'est que comme il les lisait au roi, il vint à ce prince une plaisante pensée dans l'esprit sur les noms des envoyés de la compagnie. Celui-ci s'appelait de Jonchères⁶⁵, mot qui mal prononcé en persan signifie jeune lion, et l'un des trois premiers envoyés s'appelait Beber⁶⁶, qui signifie vieux tigre. Le roi, entendant répéter ces noms, arrêta le nazir en disant : « Qu'est-ce qu'ils écrivent, ces marchands français, qu'ils ont envoyé premièrement un vieux tigre, et qu'à présent ils envoient un jeune lion ? » Ces équivoques le firent bien rire, et tous ceux qui étaient autour de lui.

Le 28 j'allai donner avis aux envoyés français et anglais que j'avais mis leurs lettres en persan par l'ordre du premier ministre. L'envoyé anglais me témoigna d'en être fort aise, et m'en remercia, m'assurant que la compagnie d'Angleterre m'en demeurerait fort obligée. En effet, il avait sujet [III, 254] d'être content que j'eusse fait cette traduction, parce que j'avais conservé à l'original toute sa force, chose que les gens du pays n'osent faire, craignant de s'attirer l'indignation des ministres en disant quelque chose qui puisse déplaire, quoiqu'ils ne le fassent que par ordre. Pour l'autre, je reconnus au travers de ses remerciements qu'il était bien fâché que j'eusse vu ses lettres, parce qu'il n'était pas possible que la supposition n'en sautât aux yeux à un Français.

Le premier octobre, le roi partit d'Ispahan à trois heures du matin pour son voyage de Casbin, qui est l'ancienne Arsacie, et alla mettre pied à terre à la maison d'Hazar Gerib, qui est au bout du cours d'Ispahan, à demi-heure de son palais. Les astrologues le firent lever à cette heure-là pour une traite de demi-lieue, parce que c'était le moment d'une constellation favorable pour le commencement d'un grand voyage. La mère et les favorites partirent à même temps.

Le second, je me rendis au matin au *chiraconé*, qui est le buffet du roi, pour le voir emballer pour le voyage. L'intendant, qu'on appelle en Persan *chi-rachi-bachi*, c'est-à-dire chef des pourvoyeurs de vin, eut la bonté de me faire voir tout ce qu'il a de plus beau en maniement⁶⁷. Ce sont plusieurs douzaines de cuillères assorties, des vases, des coupes, des

⁶⁵ Siméon de Jonchères. Il partira avec Raisin le 14 janvier 1674 pour Surate (voir Van der Cruysse, p. 205) : voir aussi p. 191-193, 198-201.

⁶⁶ Jean de Béber, agent de la Compagnie depuis 1664 (Carré, p. 105, note 2).

⁶⁷ *Maniement* « se dit [...] des recettes et des affaires. Ce commis doit rendre compte d'un grand *maniement* de deniers. Ce Prince s'est longtemps reposé sur ses ministres, leur a confié le *maniement* de toutes ses affaires. » (Furetière.)

soucoupes, des plats, des bassins, des brocs, des pots à l'eau, des nefes, des bouteilles, des crachoirs, tout cela partie d'or émaillé, partie garni de pierreries, et partie garni de perles. Il n'y a rien là que d'or fin et travaillé ou garni. C'est une chose incroyable [III, 255] que le nombre et la valeur de cette vaisselle. Il y a des coupes si grandes qu'on ne les saurait tenir d'une main quand elles sont pleines. Il y a aussi de ces tasses faites comme des cuillères à pot dont on se sert souvent à la table du roi, et qu'on appelle *azar-peché*, c'est-à-dire mille chimères : c'est pour exprimer qu'on est si ivre quand on en a bu quelques-unes, qu'on a la tête toute troublée. Il y a de ces sortes de tasses-là qui ne tiennent que demi-setier. Les plus grandes tiennent trois chopines. Les ordinaires sont d'une pinte. Ce qui me parut le plus royal, ce fut une douzaine de cuillères longues d'un pied, grandes à proportion, faites pour boire du bouillon et des liqueurs. Le cuilleron était d'or émaillé. Le manche était couvert de rubis. Le bout était un gros diamant de quelques six carats. Cette douzaine de cuillères pouvait valoir seize mille écus. Il ne faut pas s'étonner qu'elles aient le manche long d'un pied, parce que, comme dans tout l'Orient on mange à terre, et non sur des tables, il faudrait trop se baisser pour prendre du bouillon si les cuillères n'étaient aussi longues. La plupart de toutes ces pièces sont antiques. À moins de voir soi-même la quantité qu'il y en a, on ne saurait croire ce qui s'en peut dire. J'ai tâché plusieurs fois de savoir à combien tout cela se monte sur les registres, car il est marqué, et l'on le sait très exactement, mais je n'ai pu le découvrir. Toute la réponse que j'en pouvais tirer, c'est qu'il y en avait pour des sommes immenses, et que le compte en était infini. Je suis persuadé après ce que j'en ai [III, 256] vu qu'il y en a pour plusieurs millions. Le chef de gobelet m'a dit une fois que le buffet du roi contenait quatre mille pièces ou ustensiles, toutes d'or ou garnies d'or et de pierreries, comme je l'ai rapporté. Ce seigneur me donna à dîner, et me fit boire de plusieurs sortes de vins et d'eaux-de-vie, tant que la tête m'en tourna en un quart d'heure ; car ces vins sont violents, et les eaux-de-vie le sont encore plus. Si l'eau-de-vie n'est forte comme l'esprit de vin elle ne plaît point en Perse, et le vin qu'on y estime davantage est celui qui est très violent et qui enivre le plus vite. Il me traitait en Persan, croyant que c'était me bien régaler que de m'enivrer d'abord. On appelle le vin en Perse *cherab*, terme qui dénote en son étymologie toute sorte de liqueur. Le nom de sorbet et celui de sirop viennent de ce terme de *cherab* que les mahométans religieux ont en telle horreur, à cause que le vin enivre, qu'il est impoli de le proférer seulement en leur présence.

Le 3 je conclus un marché de mille pistoles avec la femme du grand pontif, qui est sœur du feu roi, comme je l'ai observé. Le marché fait, elle m'envoya dire qu'étant du voyage du roi, elle avait besoin de son argent comptant, mais qu'elle me donnait le choix de prendre une assignation à deux mois de terme ou de l'or en plat⁶⁸. J'acceptai de prendre de l'or, et on me remit au soir. Dès que j'eus comparu à l'assignation un eunuque, intendant de la princesse, apporta un plat bassin du poids de six cents onces, à fort peu près. J'avais amené avec moi un changeur [III, 257] indien fort habile en or et en argent. Il toucha le plat en divers endroits, et le jugea à vingt-trois carats et demi, et me dit qu'il le garantissait à ce titre. J'en fis le marché à cinquante-six francs l'once. J'eusse volontiers acheté tout le bassin à ce prix-là, mais on ne m'en voulut donner que ce qu'il me fallait pour mon paiement.

Le soir, étant allé chez le roi pour voir plusieurs seigneurs qui me devaient de l'argent, le premier maître d'hôtel du roi, le capitaine de la porte, et le receveur des présents, qui étaient du nombre, me prièrent de voir l'envoyé de la Compagnie française et de lui dire qu'on s'étonnait à la cour qu'il ne voulût pas payer le régale des présents qu'il avait faits au roi. Qu'on l'informait mal en cela des coutumes de Perse, puisque tous les ambassadeurs, et généralement tous ceux qui font des présents au roi, de quelque part qu'ils vinssent, payaient

⁶⁸ « Une lame mince et déliée d'un métal battu, qui a été pris aussi pour de l'or et de l'argent battus en lames » (Furetière).

ce régale, qui était un droit établi, et le principal émolument de leurs charges, et des autres officiers qui y avaient part⁶⁹. Que c'était vainement qu'il se faisait une affaire de ne le payer pas, parce que sûrement il faudrait qu'il le payât. Ces seigneurs me dirent la chose beaucoup plus fièrement que je ne la rapporte. D'autres intéressés dans ce même droit me chargèrent aussi du même message, de manière que je crus être obligé de le rapporter à cet envoyé afin qu'il pût prendre plus sûrement ses mesures. Je le trouvai prévenu pour sa conduite. Il me répondit qu'il avait fait entendre à ces seigneurs la première fois qu'on lui avait parlé de ce droit, qu'il était venu faire un présent au roi, [III, 258] mais qu'il n'avait rien apporté pour les officiers, qu'absolument il ne leur donnerait rien, et qu'il me priait de leur porter cette réponse à ma commodité. On faisait parler l'envoyé de cette sorte, et on lui avait mis en tête que le nazir l'affranchirait du droit prétendu. Ce seigneur fit effectivement quelques démarches pour cela. Il lut au roi la requête que l'envoyé présenta à cet effet. Les grands qui étaient intéressés présentèrent aussi requête à l'encontre, et le différend fit bruit. Le premier ministre ne se déclarait point. L'envoyé alléguait pour ses raisons que son collègue qui avait des ordres libres était mort, mais que lui n'avait point le pouvoir de rien donner outre ce que portait sa commission. Les grands alléguaient la coutume, et que ce droit fait une partie de leurs appointements. Enfin le conseil royal ordonna qu'on informerait la chose chez les Anglais, chez les Portugais, et chez les Hollandais, et que s'il se trouvait qu'on eût jamais fait grâce de ce droit à quelque ambassadeur ou envoyé de ces nations-là, on la ferait aussi à cet envoyé. On fit venir les interprètes de ces nations, et on fit apporter les registres du receveur des présents. Ils demeurèrent tous d'accord que nul Européen n'avait jamais été affranchi de ce droit, et il fallut que l'envoyé français en passât par là. On lui fit pourtant grâce de quelque chose, et il en fut quitte pour dix mille huit cents livres.

Ce droit est de quinze pour cent par constitution. Les abus qui s'y sont glissés l'ont fait monter à près de vingt-cinq. Le grand maître [III, 259] d'hôtel en prend dix, lesquels de droit il faudrait qu'il partageât avec les *yessaouls*, qui sont comme les gentilshommes ordinaires de chez le roi, lesquels sont au nombre de vingt-quatre, mais il ne leur en donne presque rien. Les autres quinze pour cent sont pour les intendants des galeries ou magasins où le présent est consigné, comme on l'a dit : ainsi les droits de la pierrerie dont on fait présent au roi sont pour le chef du trésor et le chef des orfèvres, et ainsi du reste.

Le même jour le grand maître vendit aux Arméniens, au nom du roi, un diamant de cinquante-trois carats appartenant à la princesse sa mère, cent mille francs, à payer en dix-huit mois. Ce ministre avait fort tâché de le troquer avec moi contre une partie de ce que j'avais apporté, mais n'ayant pas voulu m'en charger, et la mère du roi en étant dégoûtée et s'en voulant défaire à quelque prix que ce fût, on obligea enfin le corps des marchands arménienne de l'acheter. Ils se défendirent de ce marché tant qu'il purent, mais on les sollicita et pressa si fort de faire ce plaisir à la mère du roi qu'ils furent enfin contraints de se rendre. Si d'abord ils eussent fait présent de sept ou huit cent pistoles au nazir, il les eût garantis de cette avanie. Ils m'offrirent huit jours après ce diamant à un tiers de perte.

Le 4 l'envoyé de la Compagnie française eut une conférence avec le premier ministre. Il se rendit à dix heures à l'hôtel de ce seigneur. Le nazir y était et plusieurs autres ministres. On mit sur le tapis les lettres [III, 260] qu'il avait présentées et le mémoire de ses demandes, et on lui demanda qu'est-ce qu'il offrait en échange des exemptions de droits et des autres grâces qu'il prétendait. Il se trouva empêché de répondre, et il supplia qu'on envoyât quérir le supérieur des capucins. On le fit, et ce capucin étant venu, il répondit au nom de l'envoyé qu'il n'avait nul pouvoir de traiter, et qu'il n'était venu pour autre chose que pour faire un présent au roi, et pour demander la confirmation des privilèges accordés par le feu roi à la

⁶⁹ On ne trouve pas cette forme masculine de *régale* dans les dictionnaires. En France une régale était un droit qui revenait au roi.

compagnie et confirmés par le roi régnant. Les ministres répondirent que les premiers députés de la compagnie qui étaient venus l'an mil six cent soixante-cinq avaient donné parole, en recevant ces privilèges, qu'au bout de trois ans il viendrait de nouveaux députés de la compagnie non seulement apporter des présents, mais aussi faire un traité de commerce avec la Perse, et que c'était uniquement sur cette parole qu'on leur avait donné ces privilèges et que le roi les avait confirmés au commencement de son règne. Le premier ministre ajouta ces paroles : « Les Anglais ont les exemptions que vous demandez pour avoir mis Ormus dans les mains des Persans. Les Portugais en jouissent pour avoir cédé à la Perse les terres qu'ils tenaient dans le golfe. Les Hollandais les ont aussi en vertu de six cents balles de soie qu'ils prennent tous les ans du roi à un tiers plus cher qu'elle ne vaut au marché. Les Français, que veulent-ils nous donner pour avoir les mêmes exemptions qu'eux ? » Le supérieur des capucins répondit pour l'envoyé qu'il n'avait point d'ordre [III, 261] de traiter aucunes conditions. Que Monsieur Guestion, qui était plénipotentiaire, en eût traité s'il fût venu ; mais qu'étant mort, l'envoyé ici-présent n'avait d'autre ordre que de faire au roi le présent qu'il avait fait, et demander la continuation de l'octroi accordé à la compagnie. Le premier ministre, se retournant vers les autres ministres, leur dit avec un faux sérieux qu'il croyait que cela était vrai, y ayant toute sorte d'apparence que la compagnie n'aurait pas fait choix pour une négociation d'importance d'une personne si jeune que l'envoyé. Il se retourna ensuite vers le supérieur des capucins et lui demanda comment il accordait la réponse qu'il venait de faire avec la lettre que l'envoyé avait rendu au roi de la part de la compagnie, où il y a que les sieurs Guestion et de Jonchères sont égaux en qualité et en pouvoir, et qu'elle envoie deux députés afin que si l'un meurt l'autre puisse remplir la députation ? Le Père capucin se trouva un peu embarrassé de cette contradiction, et tâcha de l'éclaircir, mais le Divan en fut si mal satisfait qu'il ne daigna pas y répondre. Le premier ministre fit là-dessus une longue énumération des bons traitements qu'on avait faits à tous les gens de la compagnie et en faveur de leur commerce depuis leur établissement en l'an 1664, qu'on les avait laissé trafiquer sans leur faire payer aucuns droits, et qu'au lieu de tenir la parole que les premiers députés de cette compagnie avaient donnée par écrit en son nom, on venait leur demander la continuation de ces faveurs sans rien offrir en échange. [III, 262] Le conseil de l'envoyé répondit en promesses et en bonnes paroles. Au bout d'un assez long entretien, le premier ministre dit qu'on informerait le roi de ce qui s'était passé dans cette conférence, et que Sa Majesté selon sa générosité ordinaire ne manquerait pas de répondre favorablement les requêtes de l'envoyé, et qu'il pouvait l'espérer ainsi. Il le chargea aussi d'écrire à la compagnie que le roi était tout à fait bien porté pour l'avancement de son négoce, et tous ses ministres pareillement, et que l'on ferait toutes choses raisonnables en sa faveur. La négociation finie, on servit le dîner, qui fut tout à fait magnifique, et un quart d'heure après on donna congé à l'envoyé.

Le lendemain, l'agent de la Compagnie anglaise eut une pareille conférence avec le Divan ou conseil sur les affaires. Il représenta fort au long l'injustice que l'on rendait depuis plusieurs années à la compagnie en la frustrant de la moitié qu'elle a dans la douane de Bander-Abassi par le contrat solennel fait avec les rois de Perse derniers morts. Ensuite le peu d'égards qu'on avait pour les Anglais depuis un certain temps et les duretés qu'on leur faisait ressentir à plusieurs péages en visitant leurs valises et leurs meubles. Le premier ministre répondit que l'on avait fait cela sans ordre, et qu'il en ferait faire justice, quoique ce ne fût pas tout à fait sans sujet, parce que les Anglais avaient la réputation d'emporter tous les ans de grosses sommes de ducats contre les lois du royaume, et avaient été surpris en le faisant. Il répondit [III, 263] ensuite sur le principal que pour ce qui regardait la douane de Bander-Abassi, les choses étaient fort changées depuis la prise d'Ormus, et que si les Persans faisaient des infractions au traité, c'était sur le modèle de la Compagnie anglaise. Que cela paraissait en ce que ce même traité portait qu'ils entretiendraient une escadre de navires dans

le golfe de Perse pour tenir la mer nette et pour assurer le commerce, et que cependant il y avait plusieurs années qu'on n'y avait vu un seul vaisseau anglais pour ce dessein. Que cela était cause que les Portugais et les Arabes l'infestaient étrangement au dommage de la Perse, ceux-là entraînant les vaisseaux par force à d'autres ports que Bandar-Abassi et leur faisant mille avanies. Cette conférence fut longue, et le Grand Vizir y fit de rudes reproches aux Anglais de ce qu'ils faisaient passer sous leur nom des marchandises qui ne leur appartenaient pas. L'envoyé assura que cela se faisait à l'insu et contre les ordres de la compagnie, et qu'il pourvoirait qu'à l'avenir cela ne se fit plus. Il fut traité ensuite splendidement à dîner.

Le même jour, la princesse femme du grand pontife me fit montrer un fil de perles, un bijou, et une paire de pendants, qui méritent bien qu'on leur donne un article dans ce journal. Ce fut à propos de mes bijoux qu'elle me fit cette faveur. Elle m'avait fait demander les plus beaux qui me restaient, et j'avais fort estimé un collier de perles que je lui envoyai, qui était de dix mille écus. Quand la princesse l'eut vu, et tous mes autres bijoux, elle m'en fit remercier, et m'envoya son tour de perles. Je n'en ai jamais [III, 264] vu de si beau ni de si gros. Il est de trente-huit perles orientales de vingt-trois carats pièce, toutes bien formées, de même eau et de même grosseur. Ce n'est pas un fil pour le cou mais pour le visage à la mode de Perse. On l'attache au bandeau à l'endroit des temples. Il passe sur les joues et sous le menton. Les deux pendants d'oreille qu'elle me fit voir aussi sont deux rubis ballets, cabochons, mal formés, mais nets et de bonne couleur, qui pèsent deux gros et demi la pièce. L'eunuque me dit qu'un ambassadeur de Perse en Turquie envoyé par le roi Sefi, père de cette princesse, les avait achetés six-vingt mille écus à Constantinople. Le bijou était de rubis et de diamants, avec des pendeloques de diamants. Il ne s'en peut voir de plus beaux pour la netteté, la beauté, et la vivacité des pierres.

Les bijoux de cette princesse montent à quarante mille tomans, qui sont dix-huit cent mille livres. L'eunuque me dit que la princesse avait tant de bonté pour moi qu'elle me les eût fait voir s'ils n'eussent pas été cousus sur des habits et accommodés en ceinture la plus grande partie, mais que parmi eux ce n'était pas la coutume que les dames fissent voir leurs habits. Cela est vrai, la chose passerait pour une espèce d'infamie ; et de plus ils disent qu'en voyant les habits d'une dame on peut juger dessus de sa taille et de sa façon de faire avec cela des sortilèges sur sa personne. Les Persanes ont l'esprit tout à fait faible sur le sujet de l'ensorcellement ; elles y croient comme aux plus grandes vérités et le craignent plus que l'enfer. [III, 265]

Le 9 je fus à la maison des orfèvres du roi, qui est dans le palais royal, pour voir forger des plaques dorées en forme de tuile qu'on faisait pour couvrir le dôme de la mosquée d'Imau-reza à Metchid, qu'un tremblement de terre avait abattu, comme je l'ai rapporté. Mille hommes, à ce qu'on dit, étaient employés à rétablir cette mosquée, et ils y travaillaient avec tant d'application qu'elle devait être achevée à la fin de décembre. Ces plaques étaient de cuivre, carrées, de dix pouces de largeur et de seize de longueur, épaisses de deux écus. Il y avait dessous deux lames larges de trois doigts soudées en travers pour enfoncer dans le plâtre et servir de crampons pour tenir les tuiles. Le dessus était doré si épais qu'on eût pris la tuile pour de l'or massif ; chaque tuile consumait le poids de trois ducats et un quart de dorure, et revenait à près de dix écus. L'ordre était donné d'en faire trois mille d'abord, à ce que me dit le chef des orfèvres, qui en avait l'intendance.

Le 13 au matin on porta des *calates* à tous les ambassadeurs et à tous les envoyés qui étaient à Ispahan. Ce sont ces habits que le roi donne par honneur, dont j'ai parlé diverses fois. Le premier ministre leur fit dire de les mettre et de venir recevoir leur audience de congé à la maison de plaisance où était la cour depuis son départ d'Ispahan.

Nul ambassadeur ou envoyé n'a son audience de congé autrement que revêtu de cet habit, et lorsqu'on le lui envoie c'est une marque certaine qu'il va être congédié. Les [III,

266] *calates* sont de diverses sortes. Il y en a qui valent jusqu'à mille tomans, qui sont quinze mille écus. Celles-là sont garnies de perles et de pierreries. Les *calates*, en un mot, n'ont point de prix limité, et l'on les donne plus ou moins riches selon la qualité des gens. Il y en a qui contiennent tout l'habillement jusqu'à la chemise et aux souliers. Il y en a qu'on prend dans la garde-robe particulière du roi, et entre les habits qu'il a mis. Les ordinaires sont composées de quatre pièces seulement : une veste, une sur-veste, une écharpe, et un turban, qui est la coiffure du pays. Celles qui se donnent aux gens de considération, comme des ambassadeurs, valent d'ordinaire quatre-vingt pistoles ; les autres qu'on donne aux gens de moindre condition ne valent que la moitié. On en donne quelquefois qui ne valent pas dix pistoles, et ne consistent qu'une veste et une sur-veste. Enfin, la qualité de la personne règle entièrement le prix et la qualité des *calates* qu'on lui donne. J'en ai vu donner une l'an 1666 à l'ambassadeur des Indes qu'on estimait cent mille écus. Elle consistait en un habit de brocart d'or, avec plusieurs vestes de dessus, doublées de martre, garnies d'agrafes de pierreries, en quinze mille écus comptant, en quarante très beaux chevaux qu'on estimait cent pistoles la pièce, en des harnais garnis de pierreries, en une épée et un poignard qui en étaient tous couverts, en deux grands coffres remplis de riches brocarts d'or et d'argent, et en plusieurs caisses de fruits secs, de liqueurs, et d'essences : tout cela s'appelait *la calate*. [III, 267]

On ne saurait croire la dépense que fait le roi de Perse pour ces présents-là. Le nombre des habits qu'il donne est infini. On en tient toujours ses garde-robes pleines. Le nazir les fait délivrer selon la volonté du roi. On les tient dans des magasins séparés par assortiment. Le nazir ne fait que marquer sur un billet le magasin dont l'habit que le roi donne doit être tiré. Les officiers de ces magasins et garde-robes ont un droit fixe et taxé sur ces habits, qui va à plus de la moitié de la valeur. Ce droit est le principal émolument de ces officiers ; et lorsque le roi commande que quelque habit soit délivré gratis, et défend d'exiger ce droit, chose qui arrive fort rarement, il le fait bon aux officiers de manière qu'ils ne perdent jamais. Il en est de même de tous les présents que le roi fait. Si c'est en argent comptant, le surintendant du trésor prend cinq pour cent, qui se partagent entre plusieurs officiers de la maison du roi. Le nazir en a seul deux pour cent pour sa part ; si c'est de chevaux, le grand écuyer a un pareil droit dessus. Si c'est de pierreries, le chef des orfèvres s'en fait payer deux pour cent, et ainsi des autres choses. Au reste, le roi de Perse ne congédie jamais un étranger qu'après lui avoir envoyé une *calate*, et aux principaux de sa suite, et à son interprète.

La *calate* de l'ambassadeur de Moscovie consistait en un beau cheval avec le harnais d'argent doré, la selle et la housse en broderie ; en trois habits complets de brocart, l'un à fond d'or, l'autre à fond d'argent, l'autre à fond de soie ; et en neuf cents pistoles, moitié comptant moitié en étoffes. Celle de l'envoyé de la Compagnie des Indes orientales de France consistait en un cheval nu sans harnais, en quatre habits de brocart, deux complets à fond d'or et à fond d'argent, deux à fond de soie non complets, et en cinq cents pistoles, [III, 268] moitié comptant moitié en étoffes. L'agent de la Compagnie anglaise eut pour *calate* un cheval nu comme celui de l'envoyé de la Compagnie française, trois habits comme ceux de l'ambassadeur de Moscovie, et une épée garnie de turquoises de la valeur de trois cent cinquante pistoles. Ces messieurs se rendirent à la cour l'après-midi. On y avait donné congé le matin aux ambassadeurs mahométans dans le grand salon, qui est au bout du jardin de ce beau palais. Les salles en étaient fort propres. Les cascades jouaient ; les eaux faisaient un charmant murmure, et toute la cour y était dans un ordre et dans une pompe admirable. L'introduit des ambassadeurs mena celui de Moscovie à l'audience. L'envoyé de la Compagnie française suivait, conduit par un aide des cérémonies. L'agent de la Compagnie anglaise venait après, conduit par un pareil officier. Ils se joignirent tous trois à l'entrée du salon où était le roi et toute la cour. L'ambassadeur de Moscovie entra avec son second et son

interprète revêtus de *calate*. Ils allèrent jusqu'à quatre pas du roi, et de là l'ambassadeur et son second, s'étant mis à genoux, s'inclinèrent trois fois en terre et se relevèrent. En même temps le nazir prit des mains du premier ministre la réponse du roi à la lettre [III, 269] du Grand Duc et la mit dans celles de l'ambassadeur. Il voulut par honneur se l'attacher au front comme un bandeau, mais elle ne tint pas, et tomba. Il la releva aussitôt et la porta sur ses mains. Cette lettre était enfermée dans un sac de brocart d'or fort épais, long d'un pied et demi, large comme la main, avec le sceau apposé à des cordons d'or dont le sac était lié. Pendant que l'ambassadeur se retirait, l'envoyé de la Compagnie française avança au même endroit et fit une pareille révérence. Son second et son chirurgien, qui l'accompagnaient, en firent autant que lui. L'agent anglais s'avança ensuite à la même place. Il fit sa référence à l'euro péenne, et son second aussi, et il se retira. Comme il s'inclinait la troisième fois, le nazir lui passa dans les plis de son turban la réponse du roi à la lettre du roi d'Angleterre. Elle était pliée, empaquetée, et cachetée comme celle qu'on avait donnée à l'ambassadeur de Moscovie. L'envoyé de la Compagnie française fut le seul qu'on expédia sans réponse. On le remit à quelques jours. Le roi le regarda, et tous ces autres Européens, avec une grande envie de rire, de leur voir porter si mal l'habit persan. En effet, on ne pouvait s'empêcher d'en rire, tant cet habit leur allait mal et les défigurait. Le roi donna congé ensuite à quantité de gens étrangers et du pays qui étaient venus à la cour, et reçut divers présents.

Le 14 le roi partit sur le soir et alla coucher dans une maison de plaisance à deux lieues de celle-ci, à l'autre bout de la ville. Il passa par les dehors, les astrologues ayant [III, 270] trouvé dans le mouvement des étoiles qu'il ne fallait pas passer dans la ville. Les Arméniens l'attendirent en corps sur le chemin, leur chef en tête, pour lui souhaiter un bon voyage ; et parce qu'il ne se faut jamais présenter devant le roi les mains vides, ils lui firent un présent de quatre cent cinquante pistoles.

Le 17 le nazir me mena parler au roi. Il était en robe de chambre dans un petit jardin, appuyé contre un arbre sur le bord d'un bassin d'eau. Le roi me dit de lui faire venir les pierreries mentionnées dans un mémoire que le nazir me donnerait, et que je serais content.

Le 18 le roi partit pour continuer son voyage, et alla mettre pied à terre à deux lieues, à un gros bourg nommé *Deulet-abad*, c'est-à-dire l'habitation de la grandeur. Les traites du roi ne sont jamais plus longues que cela, et il trouve à chacune une maison qui lui appartient dans toutes les provinces de son empire.

Le 27 l'interprète de la Compagnie française qui avait suivi la cour en revint avec les expéditions pour l'envoyé consistant en trois ordonnances du roi en faveur de quelques demandes de l'envoyé, en une lettre du roi, et en une lettre du nazir à cette compagnie. Ce n'était pas la moitié de ce qu'il attendait. On lui fit dire qu'il pouvait assurer la compagnie que quand elle enverrait un député pour traiter du commerce, on lui accorderait toutes ses prétentions. Il avait demandé quelques grâces de peu de conséquence pour les intérêts des capucins et des jésuites : cela fut refusé comme le reste. Voici [III, 271] la traduction des ordonnances et des ordres.

« Dieu.

« Édité du roi du monde, adressé au gouverneur, à l'intendant et autres officiers royaux de la ville de Chiras, le théâtre des sciences, qui doivent se tenir tout sûrs de notre bienveillance et de nos faveurs royales. Les grands rois qui ont été élevés au ciel après avoir été durant leur vie les véritables lieutenants du vrai Prophète, qui est en paradis, savoir le roi notre père (dont Dieu veuille écouter les excuses en jugement) et le roi notre aïeul (aux cendres royales duquel Dieu veuille faire miséricorde) ayant permis par leurs lettres patentes aux Compagnies hollandaises et anglaises de transporter tous les ans au St. Port Abas et à Ispahan le siège de la monarchie, tout le vin nécessaire à leur usage, la Compagnie française a recherché par de très humbles requêtes à nous présentées la faveur de transporter aussi de

Chiras au St Port Abas autant de vin qu'il faut pour leur boisson. À ces causes notre très noble Majesté leur a fait expédier ces honorables lettres patentes à vous adressés afin que vous permettiez aux commis de cette compagnie de faire du vin dans leur maison, et cela en tout temps, lors même que nous vous défendons de faire du vin dans votre gouvernement, attendu que ces défenses ne regardent que les fidèles. Ainsi prenez soigneusement garde [III, 272] que nul n'empêche les commis de ladite compagnie de faire du vin, et de le transporter où ils voudront. Vous devez savoir aussi que cet édit est fait sur de rigoureuses peines, et que l'on ne peut l'enfreindre sans s'exposer capitalement. Fait au mois de Rajeb, l'an de l'Hégire mille quatre-vingt-quatre. »

« Dieu.

« Édit du roi du monde adressé aux gouverneurs et aux intendants des célèbres villes de Lar et de Jaron : ils doivent savoir que présentement l'envoyé de la Compagnie des Indes orientales de France a fait entendre par des requêtes répandues dans notre palais royal qui est la copie du ciel de Dieu, qu'en venant à Ispahan, le siège de la monarchie, de certains voleurs entre Lar et Jaron ont pris quelques hardes à ses domestiques pour la valeur de seize toman monnaie de Tauris, à ces causes, nous commandons absolument par ces lettres patentes aux régents et à tous les officiers royaux de ces villes, de faire faire une très exacte et soigneuse enquête de ce vol, de le recouvrer de quelque manière que ce puisse être, et de prendre les larrons et les châtier suivant l'exigence du crime, après le leur avoir fait confesser par instances ou par tourments. En cas que le vol ni les voleurs ne se puissent trouver, lesdits régents et autres officiers royaux doivent être responsables du vol et en payer la valeur. Vous devez savoir, etc. » [III, 273]

« Dieu.

« Édit du roi du monde adressé au gouverneur, à l'intendant, et au fermier général du St Port Abas. Ils doivent savoir que l'envoyé de la Compagnie des Indes orientales de France a eu son congé. Il nous a demandé présentement dans une très humble requête permission pour ladite compagnie d'emmener tous les ans quelques chevaux de Perse en France. Nous lui avons octroyé sa demande, et avons ordonné et ordonnons par ces présentes lettres patentes qu'on permette aux Français une fois l'an d'emmener cinq chevaux du St Port Abas en leur pays, sans leur donner là-dessus la moindre peine, y mettre de l'opposition, et leur faire de l'empêchement, et sans leur demander ni faire paraître qu'on prétend d'eux nul droit pour la traite foraine de ces chevaux. Vous devez savoir, etc. »

Les Persans connaissent encore si peu le monde qu'ils demandent souvent s'il y a des chevaux dans l'Europe, en voyant tous les Européens en emmener de Perse tant qu'ils peuvent. Ils croient que nous les transportons dans notre pays, mais c'est pour s'en servir dans les Indes, où il n'y a que de petits chevaux mal faits et en petit nombre.

La lettre du roi et du nazir à la compagnie étaient telles :

« Aux très honorables seigneurs Colbert, Berrier, Le Pelletier, Chapellier, Jabac, [III, 274] Canlatte, Cadeau, très illustres chefs des négociants chrétiens, directeurs du grand commerce des Français : soyez sûrs de notre grâce et bienveillance royal, et sachez que les demandes et les présents que vous avez envoyés à notre cour qui est l'asile de l'univers par Messieurs Gueston et de Jonchères vos députés, y sont heureusement arrivés. Celui-ci, la fleur de ses égaux, a eu le bonheur et la gloire de paraître aux yeux de notre très haute Majesté et d'en recevoir un regard. Nous, conformément aux lettres patentes que le feu roi de haute et invincible mémoire vous a octroyées et que notre Majesté a confirmées et

renouvelées avec honneur pour vous il y a quelque temps, avons commandé absolument qu'on honore et considère les célèbres marchands du royaume de France qui vont et viennent dans nos royaumes, les mieux policés de toute la terre. Ainsi donc, connaissant la grâce et faveur entière que vous fait notre très haute Majesté qui n'a besoin de rien, appliquez-vous entièrement au négoce et à la marchandise avec toute sorte d'espérance et d'attente d'heureux succès ; faites aller et venir vos commis et facteurs dans toute l'étendue de notre vaste empire, se confiant pleinement en notre bienveillance royale, et s'assurant d'en obtenir toute sorte de faveurs. Députez-nous aussi un de vos marchands, et l'envoyez à notre haute cour, qui est l'asile du genre humain ; sur toutes les affaires que vous y aurez à traiter, faites-nous présenter des requêtes [III, 275] et vous tenez sûrs qu'elles seront honorablement répondues, et qu'autant que la raison le permettra vous obtiendrez tout de l'extrême bonté et de la clémence de notre Majesté, la vive image de Dieu. Dès que la marque de notre très haute Majesté aura été mise sur cette lettre et que notre paraphe et notre sceau très nobles, très saints, et très hauts l'auront embellie et remplie d'éclat et de force, il faut qu'on y ajoute toute créance, et que l'on y rende une obéissance absolue. Fait au mois de Rejeb le grand, l'an de l'Hégire mil quatre-vingt-quatre. »

« Dieu.

« Éminents et puissants seigneurs Colbert, Le Pelletier, Berrier, Chapellier, Jabac, Charlatte, Cadeau, gens remplis d'honneur et de magnificence, illustres entre le peuple qui suit la loi de Jésus, directeurs en chef d'une puissante compagnie de marchands chrétiens. Après vous avoir fait nos civilités et vous avoir assurés que cette lettre est une sûre marque de la bienveillance et de l'amitié que nous vous portons, nous vous faisons savoir l'arrivée de vos députés M. Gueston et M. des Jonchères, à qui vous aviez donné commission de venir à cette cour. Le premier des deux étant mort, M. de Jonchères, personne de dignité, de capacité, et d'honneur, s'est chargé seul de toute la commission. Il est arrivé ici en un temps bon, heureux, et favorable avec les présents et les requêtes dont [III, 276] vous l'aviez chargé pour cette cour, le refuge de tout le monde. Lui, ses présents, et ses requêtes ont eu par faveur un regard de notre très haut, très puissant, très noble, très grand, très sublime, et très saint monarque, à qui il ne manque rien, le roi de l'univers et l'image de Dieu, que mon âme, et celle de tous ses autres esclaves, puissent être sacrifiées à la poudre de ses pieds bénits. Sa Majesté a fait connaître combien tout cela lui était agréable par les privilèges qu'elle a fait expédier à votre dit député, pleins de son ordinaire magnificence.

« Vos premiers députés qui vinrent ici du règne du feu roi lui présentèrent des requêtes, et il leur fit expédier avec une générosité incomparable de fort honorables lettres patentes dont la teneur était que les fermiers des douanes et les receveurs des droits et péages de Perse eussent à reconnaître vos facteurs et commis exempts de tous droits, de quelque nature que de pût être, durant le temps et espace de trois années, prenant bien garde de témoigner le moins du monde de prétendre rien du tout sur leurs marchandises, seulement qu'on tînt compte de tous les effets qu'ils apporteraient durant ces trois années-là, mais sans en prétendre nullement de douane et cela parce que vos dits députés promettaient qu'au bout de ce terme vous enverriez à cette cour, le refuge de l'univers, de beaux et riches présents, en équivalent et par compensation des droits de douane et des péages qu'ils auraient dû payer, [III, 277] et que les trois ans expirés on se gouvernerait de part et d'autre dans la suite selon ce qui serait accordé dans un traité de commerce. À même temps que ce règlement fut achevé de dresser, il fut annulé à la requête de vos dits députés, et par un excès de bonté et de faveur on leur fit expédier fort honorablement d'autres lettres patentes qui portaient injonction à tous les officiers des douanes, des droits et des péages de Perse, de reconnaître vos commis et facteurs pour être exempts de toute sorte de taxes et droits, et hors des bornes de leur pouvoir et autorité sans temps prescrit, prenant bien garde d'exiger d'eux nulle chose que ce pût être,

moyennant qu'ils en usassent dans les termes de l'obligation par écrit qu'ils livrèrent aux officiers de notre cour, l'image du paradis. Ces lettres patentes ont par honneur et par faveur été confirmées et renouvelées en la même forme et teneur par notre très haut, très grand, et très noble monarque, au bonheur de qui il ne manque rien. Voici près de dix ans aujourd'hui que cela s'est fait, sans toutefois qu'il soit venu personne de votre part. Ce qui embarrasse est que cette obligation de vos premiers députés ne se trouve point, parce que Mac-sud-bec, nazir à qui Dieu a donné l'absolution, dans les mains duquel elle avait été délivrée, s'est démis de sa vie. Ainsi l'on ne peut dire sûrement quelles en étaient les clauses, articles, et conditions. Nous avons eu une conférence sur tout cela avec l'éminent M. de Jonchères. Toute la réponse [III, 278] qu'il nous a faite c'est qu'il n'était ni votre commis, ni votre député pour savoir vos affaires. Sur cet réponse nous avons proposé à notre très grand roi, qu'on vous donnât de nouveau trois ans de temps pour envoyer à cette très haute cour un député faire une autre obligation et un autre engagement. Ma proposition a été agréée par bonheur, et l'on s'en est tenu là. Ne manquez point, éminents seigneurs, de nommer et d'envoyer à cette très haute cour avant l'expiration de ce terme un de vos commis qui donne une autre obligation et présente requête sur toutes les demandes que vous aurez à faire. La nation anglaise a rendu plusieurs importants services à la Perse en récompense desquels on lui a accordé beaucoup de privilèges et d'avantages. On attend la même chose de votre nation, et qu'on en recevra de bons offices en paiement des faveurs royales que vous avez reçues de Sa Majesté et de l'exemption de toute sorte de droits qu'il a accordés à votre commerce. Quant aux huit pétitions couchées dans la lettre que votre envoyé nous a rendue, on vous en a accordé quelques-unes, savoir la confirmation des privilèges qu'on vous avait auparavant octroyés, et l'on en a expédié de nouvelles lettres patentes ; et pour les autres on en a remis l'octroi et la concession à la venue d'un nouvel envoyé. Soyez très sûrs et pleinement persuadés que la personne que vous députerez au marchepied de l'inébranlable trône de notre monarque obtiendra toutes ses demandes, [III, 279] et remportera un succès tout conforme à vos désirs. Ne différez point de l'envoyer, et n'en usez point d'une manière que j'aie de la confusion de l'accommodement que j'ai fait faire et des paroles que j'ai données de votre gratitude et reconnaissance. En toute sorte d'affaires que vous aurez ici, faites-nous connaître vos intentions, et assurez-vous qu'avec l'aide de Dieu et par la faveur de notre grand roi, dont la très haute et la très solide fortune n'est point sujette au changement, elles auront un succès qui remplira et passera même votre attente. Le mois de Rejeb le grand, l'an de l'Hégire mil quatre-vingt-quatre. »

Le Anglais eurent leur expédition peu de jours après, consistant en une confirmation de leurs privilèges, mais ils n'eurent point de satisfaction sur les arrérages de la moitié des douanes de Bandar-Abassi qu'ils demandaient, ni sur les assurances d'en être payés ponctuellement. Le premier ministre répondit comme auparavant que la Perse n'était pas obligée de garder le traité d'Ormus sur ce point-là, parce que les Anglais l'avaient rompu les premiers en n'entretenant point de vaisseaux dans le Golfe pour le tenir net de Portugais et d'autres ennemis, et en ne fournissant pas la moitié de la dépense pour l'entretien du château d'Ormus et des forts de Bander-Abassi comme ils y étaient obligés par ce contrat ; que les douanes d'ailleurs n'étaient plus au roi, que Sa Majesté les avait afferméées et ne s'en mêlait plus ; qu'elle avait commandé toutefois au fermier [III, 280] général des douanes de donner par an quinze mille écus à l'agent anglais, et qu'il s'en contentât. Il fallut en effet s'en contenter, et l'on ne put tirer autre chose. Le premier ministre leur donna aussi un officier afin qu'il accompagnât l'envoyé depuis Ispahan jusqu'à Chiras, et fit sur tout le chemin une exacte recherche et une sévère justice des insolences faites aux Anglais par les commis des douanes et péages. Cette canaille en usait avec eux depuis quelques années d'une manière si dure et si fière qu'ils visitaient leurs marchandises sur le chemin, et jusqu'à leurs valises et

porte-manteaux, sous prétexte de voir s'il n'y avait ni or ni argent dedans. L'officier du roi alla jusqu'à Chiras, mit à l'amende tous les commis du chemin, et n'en laissa pas échapper un sans lui faire donner des bastonnades sur la plante des pieds, qui est la peine ordinaire du pays.

Le 30 [octobre], on eut avis de Rome que le pape avait donné une bulle d'excommunication contre tous les religieux qui feraient imprimer des relations d'Asie sans le visa ou l'approbation de la Congrégation de *propaganda fide*. On dit que ce sont les carmes qui firent donner cette bulle, à l'occasion des relations des jésuites. Il y a longtemps qu'ils devaient rendre ce service à l'Église romaine, à qui une infinité de fausses relations faites par ces missionnaires, dont on découvre tous les jours l'imposture, fait ce tort entre les autres, qu'elles donnent sujet d'impugner sa *tradition* sur laquelle elle se fonde tant, comme pouvant avoir été écrite avec aussi peu de vérité que toutes ces relations modernes des missionnaires, lesquelles on peut bien appeler *la tradition du christianisme du temps présent*, comme la *tradition* est la relation du christianisme du temps passé. Les voyages des séculiers, comme on les appelle, rendent à présent les missionnaires plus retenus dans les ouvrages qu'ils donnent au public⁷⁰.

Le 5 de novembre je reçus des Hollandais les septante mille livres que le roi m'avait donné [*sic*] à prendre sur eux. Après que l'on m'eut compté l'argent ils me prièrent d'aller avec leur interprète au logis du cheic-el-islam, qui est le principal tribunal civil d'Ispahan, pour y faire une quittance juridique, car en ce pays les écrits sous seing privé sont de nulle valeur en justice, il faut que tout soit fait juridiquement. Le grand juge me demanda si je m'appelais Chardin, si j'étais celui qui avait vendu au roi les bijoux marqués au dos de l'ordonnance, et si j'avais reçu à mon contentement la somme qui y était contenue. Je répondis oui à toutes ces [III, 281] demandes, et comme par bonheur le grand juge me connaissait d'ailleurs, il se contenta de ma réponse. Autrement, il m'eût fallu produire des témoins que j'étais celui dont il s'agissait. Après mes réponses, il ordonna à un de ses secrétaires de dresser la quittance, où il mit son sceau et son paraphe, ensuite de quoi le notaire, deux témoins, et moi après tous, mêmes chacun notre sceau ; voici ce qu'elle contenait :

« DIEU.

« Par devant nous, le sieur Chardin, négociant européen, du royaume de France, la fleur des négociants européens, a confessé et reconnu ce qui suit. C'est à savoir qu'il a été créancier du roi très noble de la somme de quinze cents tomans monnaie de Tauris de bon aloi, au coin de l'invincible Soliman (nous avec une plaine certitude et entière connaissance prononçons que la moitié de cette somme-là^a fait sept cent cinquante tomans monnaie de Tauris susdite) laquelle somme de quinze cents tomans lui étaient légitimement due pour paiement de quelques bijoux d'orfèvrerie et de pierrerie visiblement fines, entières, et en bon état, qu'il a vendues aux nobles officiers du roi très saint. La liste, le prix, le nombre de ces orfèvreries et pierreries sont distinctement et sans erreur endossées à l'ordonnance du monarque, à qui tout l'univers doit hommage et obéissance, et dont le visage a l'éclat des rayons du soleil. Par cette ordonnance [III, 282] il est porté que ledit sieur Chardin recevra ladite somme des commis de la Compagnie des Indes orientales de Hollande, à bon compte de ce qu'ils doivent pour la soie à eux vendue et livrée l'année du cochon^b, comme il est plus amplement porté et contenu dans ladite sainte ordonnance du roi très noble. Confesse et reconnaît aussi ledit seigneur Chardin d'avoir reçu comptant à sa satisfaction ladite somme de quinze cents tomans complets des sieurs Bent, chef, et Casembroot, second du comptoir de la

⁷⁰ Cet alinéa est supprimé dans l'édition de 1711.

Compagnie hollandaise dans cette ville, la fleur de tous les gens de leur qualité, de quoi ledit créancier donne par ces présentes reçu et décharge juridique auxdits débiteurs de manière que ledit créancier n'a plus et n'aura à l'avenir nul droit et prétention sur lesdits débiteurs pour et en vertu de ladite somme de quinze cents tomans, ni pour partie de cette somme. À ces causes, si le créancier ou quelque autre en son nom vient à intenter procès, ou à produire quelques pièces contraires ou différentes à ce qui est ici contenu, son acte est déclaré faux et nul de toute nullité. Cette quittance a été dressée au su et du consentement desdits débiteurs pour leur satisfaction et pour leur servir de certificat. Fait le dix-huitième du mois de Rejeb le grand, l'an de l'Hégire mil quatre-vingt-quatre. »

^a C'est la coutume dans tout l'Orient que dans les actes pécuniaires, les billets simples, comme les autres, on met après la somme que la moitié en est tant, et souvent on ajoute encore que le quart fait tant. Les Persans disent que c'est pour empêcher la fraude, étant facile d'altérer un mot ou un chiffre, mais non plusieurs différents.

^b Une des 12 années de la période artificielle dont les Tartares se servent. J'en ai traité amplement ailleurs.

Au haut, à la gauche de la page, était le sceau et le paraphe du grand juge, avec ces mots : « Il est vrai que les parties nommées en cette [III, 283] quittance ont confessé devant moi tout ce qui en fait la teneur, en la même forme qu'il y est couché. » Au-dessous de cette attestation était celle du premier assesseur du grand juge en ces mots : « Moi Mahammed Taber certifie avec assurance qu'on a avoué devant moi les sommes ici contenues en la forme qu'elles sont couchées. »

Au bas de la quittance deux autres témoins, savoir le contrôleur et le greffier du grand juge avaient mis ces mots :

« Témoignage de David, fils de Mahammed Said, témoin de la vérité de ce qui est contenu en cette quittance.

« Mahammed Mebdy, qui a dressé cette quittance, témoigne que sa teneur est la pure vérité. »

La chicane des Persans est aussi embarrassée que le nôtre, et les termes dont elle se sert aussi difficiles à réduire dans un sens uni. Elle l'est même plus, parce que leur droit étant en arabe, leurs procédures sont pleines d'expressions arabesques, toutes particulières au sujet et fort difficiles à expliquer. Les attestations ou témoignages se couchent tous en langage et en caractères aussi particuliers que des chiffres. Il y a ceci de plus, que la lettre de leurs procédures est totalement différente de l'autre, de manière que pour l'apprendre il faut au Persans même autant de peine et de longueur qu'à savoir lire un caractère étranger. [III, 284]

Le 9 de décembre il commença de pleuvoir en cette ville. La pluie dura quatre jours de suite. Il pleut rarement à Ispahan, même en hiver, mais lorsqu'il pleut c'est si fort et si continuellement que la terre en est pénétrée à plus de trois pieds, et c'est ce qui l'humecte si bien.

Le 23 il fit une autre pluie qui était pleine d'orages, et si furieuse que je n'en ai jamais vu de semblable. Elle dura vingt-quatre heures, et remplit d'eau toutes les rues, les logis et les jardins. Elle fit du dommage à une grande quantité de maisons et renversa beaucoup de murailles. Elle grossit si fort le fleuve que, se débordant, il abattit une partie des édifices du quai, entra dans cette belle allée qui est le cours d'Ispahan entre le pont et le bourg de Julfa, et y monta à la hauteur de quatre pieds. Les jardins en cet endroit-là en furent inondés et les maisons de plaisance renversées. Comme tous les murs d'Ispahan sont de brique de terre pétrie avec de la paille coupée menu et séché au soleil, il n'y a qu'à mettre l'eau au pied d'un mur pour le faire écrouler. Si elle y est seulement vingt-quatre heures tout ou partie ne

manque point de tomber, à moins qu'il ne soit fort épais. Le dommage causé par cet orage alla à plus de deux millions. Le roi [III, 285] seul en souffrit pour cent mille écus. Deux jours après l'eau s'était toute écoulée, et deux autres jours après il n'y paraissait plus. Le terrain d'Ispahan boit l'eau comme une éponge. Quatre gouttes le détrempe, et un quart d'heure de soleil ou de gelée le dessèche entièrement.

Troisième Partie.

Description générale de la Perse.

[IV, 3]

VIGNETTE

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050392t/f9.image>

I

De la Perse en général

Les trois premiers volumes de mon voyage sont le journal de mes aventures et de mes observations depuis Paris jusqu'à Ispahan. Ce quatrième et les trois suivants contiennent une description générale de la Perse où je traiterai du naturel, des mœurs, et des manières du peuple et de son industrie à se procurer les choses nécessaires ; la description particulière des sciences et des arts libéraux qui y sont en usage ; celle du gouvernement [IV, 4] politique, militaire, et civil de ce peuple ; et enfin la description de la religion qu'il observe, tirée tant de son culte public que des écrits les plus authentiques sur lesquels elle est appuyée.

La Perse est le plus grand empire du monde, à le considérer dans les descriptions géographiques des Persans, parce qu'elles le représentent dans ses bornes anciennes, qui sont quatre grandes mers : la mer Noire, la mer Rouge, la mer Caspienne, et le sein Persique ; et six fleuves, presque aussi fameux que les mers : l'Euphrate, l'Araxe, le Tigre, le Phase, l'Oxe, et l'Indus. On ne saurait guère marquer plus précisément les limites de ce vaste royaume, qui n'est pas en cela comme les États des petits souverains dont un ruisseau ou quelque borne de pierre marque la frontière. La Perse a presque de tous côtés pour confins un espace de trois à quatre jours de chemin, lequel est inhabité, quoique le terroir en soit le meilleur du monde en plusieurs endroits, comme du côté d'orient et d'occident. Les Persans regardent comme une marque de vraie grandeur de laisser ainsi des pays abandonnés entre des grands empires, ce qui empêche, disent-ils, les contestations pour les limites, ces pays déserts servant comme de murs de séparation aux royaumes.

Ces fleuves et ces mers que je viens de marquer ne sont pas aujourd'hui les confins de la Perse. Son étendue est resserrée du côté de la mer Rouge, sur le bord de laquelle la Perse n'a plus de places. Mais les géographes persans ne laissent pas de porter leur empire dans leurs descriptions les plus nouvelles [IV, 5] jusqu'à ces anciennes bornes, disant qu'elles sont effectivement et de droit les bornes de leur pays, et qu'il ne faut pas s'arrêter au changement qui y est arrivé d'un ou de deux côtés, parce qu'on peut regagner ce qu'on a perdu, et qu'il ne leur faut qu'un règne comme celui de leur roi Abas le Grand, qui vivait il n'y a que soixante ans, pour porter de nouveau leurs frontières à ces limites anciennes.

La Perse, en l'état où je l'ai vue, prend depuis la Géorgie, au 45° de latitude, qui est la plus grande étendue du côté du nord, jusqu'au 24° degré, le long du fleuve Indus, du côté du midi ; et du 77° degré de longitude, vers les monts d'Ararat, à l'occident, jusqu'au 112°, contre les Indes et la Tartarie, à l'orient. Sa plus longue traverse est du fleuve Indus au fleuve de Phase, ce qui a bien cinq cent cinquante lieues persanes ou sept cent cinquante lieues françaises de chemin. C'est là comme la longueur de la Perse ; sa largeur est moindre de près de trois cents lieues.

Les Persans se servent, pour nommer leur pays, d'un mot qu'on prononce également *Iroun* et *Iran*, mot ancien inventé par les Tartares dont les Persans modernes sont originaires.

Leur histoire porte que du temps du neuvième roi de Perse, qui s'appelait Effra-siab, l'empire comprenait, outre ce qu'il comprend aujourd'hui, tous les pays entre la mer Caspienne et la Chine du côté du septentrion et de l'orient, et que ce monarque partagea par le fleuve d'Oxe cet empire sans pareil, [IV, 6] appelant ce qui est au midi Iran, et ce qui est au septentrion Touran, comme qui dirait *au-deçà du fleuve* et *au-delà du fleuve*. Ces noms d'Iran et de Touran se trouvent fréquemment dans les anciennes histoires de Perse : *Key Iran*, *Key Touran*, pour dire roi de Perse et roi de Tartarie ; *Irandoct* et *Tourandoct* pour dire les reines de ces pays-là ; et encore à présent le roi de Perse est communément nommé *padcha Iran*, et le grand vizir de Perse *Iran medaty*, le pôle de la Perse.

C'est là la dénomination moderne la plus ordinaire de ce pays. Celle dont on se sert le plus en second lieu, c'est le terme de *Fars*, qui est le nom particulier de la province dont Persépole était anciennement la ville capitale, et qui a donné le nom à tout l'empire, parce que sous la seconde race des rois cette province était le chef du royaume et le siège des monarques. Ce mot se *Fars* pour dire la Perse est très ancien, et les Persans appellent encore l'ancien persan duquel on se servait avant le mahométisme, *saboun fours*, la langue de Perse. Plusieurs hommes doctes tirent l'étymologie de ce terme de celui de *pherez*, qui en hébreu et en chaldaïque signifie diviser, parce, disent-ils, que Cyrus divisa l'empire de Babylone entre les Perse et les Mèdes après en avoir fait la conquête, et que la Perse en fut comme divisée et séparée. Ils pourraient ajouter qu'en persan ce mot a aussi la même signification : *feresten*, diviser ; mais les Persans n'ont garde d'approuver cette étymologie, qui donne l'ancienneté à l'empire de Babylone par-dessus le [IV, 7] leur, eux qui tiennent au contraire que la Perse est le siège de la plus ancienne domination. Mais quoiqu'il en soit, le mot de *fars* signifie cavalier en ancien persan comme en arabe, d'où l'on appelle aussi en persan moderne un écuyer *farasch*. Et ce qui me fait croire cette étymologie la meilleure, c'est que tout le royaume, et particulièrement la province qui porte le nom de Perse, abonde en chevaux, et en porte les plus beaux du monde, à ce qu'on croit en Orient. Xénophon dit que Cyrus fut le premier qui rendit les Perses cavaliers, ayant donné à la noblesse l'exemple d'aller toujours à cheval, et l'ayant ordonné à tous ceux qui en auraient le moyen ; et que cela devint si commun dans le pays qu'il n'y avait plus que les gens de néant qui allassent à pied. Il ajoute, pour confirmer ce récit, qu'on apprenait trois choses aux enfants en Perse : à dire la vérité, à tirer de l'arc, et à monter à cheval. C'est ce qui se pratique tout à fait aujourd'hui à l'égard du troisième point. Tout le monde va à cheval, jusqu'aux gens de boutique. Chacun a sa monture, et les chevaux sont très communs dans le pays. Jusque-là même qu'avant le dernier siècle il n'y avait point d'infanterie dans les armées persanes. Toutes les troupes consistaient en cavalerie. Et il n'y a pas lieu de douter que ce ne soit de cette constante coutume des Perses d'être toujours à cheval que les Grecs ont formé leurs fables des Centaures, du Sagittaire, et de Persée.

Les Arabes et les Turcs appellent les Persans *Agem*, et la Perse *Agemeslaan*, mot qui [IV, 8] veut dire étranger et aussi barbare. C'est pour dire que les Persans, quoique mahométans, doctes et zélés, ne sont pas descendus des Arabes, la source du mahométisme et des sciences, dans le même sens que les Grecs appelaient les nations du monde les barbares. Et c'est en ce sens que la grand seigneur se donne le titre de *Sultan Alarab ve Al-Agem* pour dire toutes les nations du monde, et que l'on appelle un corps de garde de sa personne *Agem Oglan*, fils de barbares, pour dire qu'ils ne sont pas natifs de Turquie. Je ne ferai pas mention de tous les autres noms que les anciens livres, et l'Écriture sainte entre les autres, donnent à la Perse, dont les uns sont des noms de princes ou personnages notables, comme celui d'Élam ; d'autres sont des noms de quelque province du royaume, comme Cuth, et les autres sont pris des villes les plus puissantes du pays dans ces anciens temps, où il n'y avait guères de villes, comme le nom d'Erec ou Arac, qui se trouve au dixième [livre] de la Genèse, mot qui signifie une ville habitée sur le bord de l'eau. Les Orientaux, et entre autres les Arabes et les Persans,

appellent aujourd'hui toute la Perse *Araken*, ou *Yeraken*, pluriel d'*Arak*. Ils la divisent en deux parties, *Arak arab* et *Arak agem*, comme qui dirait les villes des Arabes et les villes des barbares ; et ces termes sont quelquefois employés pour distinguer la Perse en *basse* et *haute*, celle-ci poussée jusqu'à l'Indus. Enfin on donne encore aujourd'hui trois autres noms aux peuples persans, savoir ceux de *Chia* et de *Raphesi*, quand on traite de leur religion, et celui de *Kesilbach* en [IV, 9] parlant de leurs conquêtes. Mais je ne m'y arrête pas davantage, parce que j'aurai occasion d'en traiter sans la suite.

Les géographes persans divisent l'empire en vingt-quatre provinces, en comptant pour une le pays que les Turcs ont conquis sur la Perse, et qu'ils lui détiennent. Ils y font mention de cinq cent quarante-quatre places considérables, bourgs murés, villes, et châteaux, et comptent en Perse quelque soixante mille villages et quarante millions d'âmes. Je traiterai aussi dans la suite des montagnes et des fleuves du pays, dont je ne dirai maintenant que ceci. C'est qu'il n'y a pas de pays au monde où il y ait plus de montagnes et moins de fleuves. Il n'y a aucun fleuve qui porte bateau dans le cœur du royaume, ni qui serve pour le transport d'une province à l'autre ; ceux que j'ai marqués comme bornes de l'empire coulent sur les frontières sans entrer au-dedans.

Le pays de Perse est aride, stérile, montagneux, et peu habité. Je parle en général ; la douzième partie n'en est pas habitée et cultivée¹, et à deux lieues loin des grandes villes vous ne trouvez non plus d'habitations et de monde qu'à vingt lieues. C'est au midi surtout qu'il manque de peuple et de culture, et qu'il s'y trouve de grands déserts. La cause de cette stérilité n'est autre que le manque d'eau. L'on en manque dans la plus grande partie du pays, où l'on est contraint de ramasser l'eau du ciel ou d'en chercher bien avant dans les entrailles de la terre. Car partout où il y a de l'eau abondamment, le terroir est fertile et agréable. Cependant la [IV, 10] Perse est un pays de montagnes, comme je le viens de dire. Il y en a tant que de grandes provinces en sont toutes pleines, comme celle qui est à l'orient, qu'on appelle à cause de cela *Kouheston*, c'est-à-dire pays de montagnes. C'est dans la Perse que sont les plus hautes montagnes de l'univers. Le mont Taurus, qui traverse le royaume d'un bout à l'autre, a des pointes dont on ne voit point le sommet à cause de leur immense hauteur. Les plus hauts endroits de ces montagnes sont les monts d'Ararat en la haute Arménie ; la chaîne de montagnes qui sépare la Médie de l'Hircanie ; celle qu'il y a entre l'Hircanie et le pays des Parthes, et particulièrement le mont Damavend ; les montagnes qui séparent la Chaldée de l'Arabie ; celles qu'il y a entre la Perse et la Caramanie, dont l'endroit le plus fameux est le Mont Jaron. L'un des grands défauts de ces montagnes, c'est qu'elles sont sèches et arides ; j'entends en général, car il y a des endroits où les montagnes ne sont que de bois, comme est le Kourdeston, dont la plus grande partie est nommée aussi, à cause de cela, *Genguelba*, c'est-à-dire pays de bois. Mais pour une montagne que vous trouvez chargée de bois, il y en a trois qui ne portent rien du tout. Comme je viens de rapporter la cause de la stérilité de la plus grande partie de la Perse au défaut d'eau, et que dans la suite on pourra observer que je dis que les Persans se servent pour l'irrigation de l'eau de canaux souterrains qu'ils creusent dans tous les pays généralement, et où ils ne manquent point de trouver de l'eau, je suis bien aise de m'expliquer, pour [IV, 11] éviter toute apparence de contradiction ; car tout ce que je dis là-dessus est vrai. L'eau fait la fertilité en Perse partout où il y en a, et l'on en a, généralement parlant, partout où l'on en cherche sous terre. Mais il n'y a pas assez de peuple partout pour en chercher et pour en puiser suffisamment ; ainsi le manque de peuple dans la Perse ne vient pas précisément de sa stérilité, mais c'est le manque de peuple qui fait qu'elle est stérile, de la même manière que la plupart des pays de l'empire ottoman, qui quoiqu'ils soient d'eux-mêmes et par leur nature les meilleurs et les plus beaux pays de la terre, vous les voyez néanmoins secs comme des landes faute de peuple. Pour ce qui est de la

¹ Voir IV, 23.

cause du manque de peuple dans ces grands pays, elle est aisée à comprendre. C'est d'un côté l'étendue démesurée des monarchies, et de l'autre le gouvernement arbitraire qu'on y exerce. Les peuples conquis, ne pouvant supporter d'être gouvernés suivant le caprice d'un étranger, au lieu qu'ils l'étaient auparavant par des lois constantes émanées de leur constitution, ils secouaient le joug dès que le conquérant était à deux ou trois cents lieues d'eux. On s'est avisé, pour les contenir, d'en exterminer la meilleure partie, et de transporter l'autre en des climats éloignés et différents où elle périt peu à peu comme une plante étrangère. C'est ce qu'ont fait les Persans, de même que les Turcs, dans ces derniers siècles. On remarque déjà aux Indes, qui est un pays admirablement riche, fertile, et peuplé, l'effet de cette funeste politique : car à mesure que le Grand Mogol étend son empire [IV, 12] par la conquête des royaumes et des principautés des Indes, le peuple diminue, et en même temps l'abondance et les richesses. On peut ajouter à cette raison politique quelques raisons naturelles de la dépopulation de la Perse, et ces trois entre les autres. L'une, le malheureux penchant des Persans au péché abominable contre nature avec l'un et l'autre sexe. L'autre la luxure immodérée du pays. Les femmes y commencent de bonne heure à faire des enfants, mais elles ne continuent pas longtemps, et dès l'âge de trente ans on les compte pour vieilles et hors d'âge. Les hommes commencent aussi trop jeunes à voir les femmes, et avec tant d'excès que quoiqu'ils en aient plusieurs, ils n'en ont pas pour cela plus d'enfants. Il arrive encore que beaucoup de femmes se font avorter, et prennent des remèdes pour ne pas devenir grosses, parce que dès qu'elles sont à trois ou quatre mois de grossesse, leurs maris s'attachent à d'autres, tenant pour turpitude ou indécence de coucher avec une femme avancée dans son terme. La troisième raison est qu'il passe depuis un siècle beaucoup de Persans aux Indes, et des familles entières. Comme ils sont mieux faits, plus savants et plus polis sans comparaison que les mahométans indiens qui sont descendants des Tartares du pays de Tamerlan, ils s'avancent tous aux Indes. Les cours des rois indiens mahométans en sont toutes pleines, et particulièrement celle de Colconde et de Vijapour. Dès que quelqu'un y est bien établi, il y appelle sa famille et ses amis, qui vont volontiers où la fortune les invite, surtout dans un pays qui est [IV, 13] le plus abondant du monde, où l'habillement et la nourriture sont à meilleur marché que partout ailleurs. On ne s'est point encore avisé en Orient de défendre la sortie aux sujets ; on laisse chacun aller où bon lui semble, il ne faut point de passeport pour s'en aller librement hors du royaume. On verra même, dans la suite de cet ouvrage, que lorsqu'on charge trop les paysans en quelque endroit, ils vont crier en foule à la porte des gouverneurs et à la porte du roi même, qu'ils abandonneront le pays s'ils ne sont soulagés.

Chapitre II. Du climat et de l'air.

Je commencerai ce chapitre par cette remarque, qu'il n'y a peut-être rien de plus reconnaissable aujourd'hui dans les écrits des Anciens que ce que Xénophon fait dire au jeune Cyrus : « Le royaume de mon père est si grand qu'on ne peut durer du froid à un bout, ni du chaud à l'autre². » En effet, on peut dire que l'hiver et l'été se trouvent en Perse tout à même temps, puisque d'un côté, comme au midi, il n'y a point d'hiver, et qu'au bout opposé au contraire il y a peu d'été. Comme ce royaume est si vaste, il est aisé de s'imaginer que l'air y est différent suivant la situation de chaque pays. Il est froid jusqu'à Chiras, qui est la ville capitale de la province de Perse ; et il est chaud depuis cette ville-là jusqu'au bout du royaume du côté du midi. Il est sec partout où il est froid, mais il n'est pas sec de même

² *Anabase*, livre I.

partout où il est chaud. [IV, 14] Il est chaud et sec tout le long du golfe Persique, à prendre de la Caramanie jusqu'au fleuve Indus. Et dans ces régions-là, il y a des endroits où la chaleur est étouffante et insupportable à ceux même qui y sont nés et qui n'en sont jamais sortis. Il leur faut quitter leurs maisons durant les quatre mois chauds de l'année et se retirer vers les montagnes. Et dans ce temps-là ceux qui pour leur malheur sont obligés de voyager en ces pays brûlants trouvent les villages déserts, excepté seulement quelques pauvres et misérables créatures qu'on laisse pour en prendre soin, et ceux qui sont les archers des prévôts. L'air est non seulement chaud insupportablement dans les contrées maritimes, mais il est aussi très malsain ; et les gens qui n'y sont pas accoutumés ne manquent guère de tomber malades de ce mauvais air dès qu'il vient à être ainsi échauffé, et la plupart à en mourir. Je sais tout cela par ma propre expérience, m'étant trouvé pris de ce mauvais air pour ne m'en être pas un peu retiré avant le mois de mai, et en ayant été longtemps malade³. Les endroits où l'on se retire sont des vallées, des montagnes, et des bois de dattiers ; mais on ne tient pas que ces bois-là soient fort sains.

L'air chaud de Perse est encore plus mauvais où il est mêlé d'humidité, comme le long de la mer Caspienne, et particulièrement en cette partie qu'on croit être l'ancienne Comisene et qu'on appelle Mazenderan, qui a beaucoup de rapport avec le climat de notre Europe. C'est à la vérité un pays admirable que cet endroit-là depuis octobre jusqu'en [IV, 15] mai. Je m'y suis trouvé au mois de février, et j'y étais comme enchanté, car tout le pays n'était qu'un vrai jardin, ou un paradis, comme les Persans l'appellent. Les levées et les grands chemins paraissent des allées d'orangers qui bordent des parterres. J'y trouvais aussi des fruits excellents de l'espèce des nôtres de l'Europe, de fort bon vin, force gibier, et surtout du sanglier le meilleur du monde. Mais en regardant les habitants au teint et à la contenance, je connus aisément que c'est là le plus mauvais air de la terre, car le peuple y est plus jaune, plus défait, et plus languissant que ne je l'ai vu en aucune autre part. Ce pays de Mazenderan était presque un désert à cause du mauvais air avant Abas le Grand ; mais ce prince, grand conquérant et grand politique, y transporta un prodigieux peuple de l'Arménie et de la Géorgie, tant pour dépeupler ces pays, où les Turcs revenaient tous les ans se camper pour lui faire la guerre, que parce qu'il croyait ce terroir de plus grand rapport, voyant, entre les autres choses, les vers à soie y venir si bien. Sa mère, qui était de Mazenderan, d'où par conséquent le roi était originaire, le sollicitait d'ailleurs à repeupler son pays natal. Il y transporta trente mille familles de chrétiens, s'imaginant qu'ils multiplieraient parfaitement bien. « C'est, disait-il, un vrai pays pour les chrétiens. Il est abondant en vin et en cochon, comme il leur faut. Ils aiment à aller à la mer, ils trafiqueront avec les Moscovites, leurs frères, par la mer Caspienne. » Abas fit bâtir des villes en ce pays-là, et des palais magnifiques, tout cela pour encourager cette [IV, 16] peuplade, mais la malignité de l'air fut si opposée à ses soins et à ses projets que lorsque j'étais en Mazenderan avec la cour il y a quelque quarante ans, le nombre des chrétiens était réduit à quatre cents familles, de trente mille qu'il était auparavant à ce qu'on m'assurait. L'évêque de Ferhabad, bon vieux prêtre arménien, qui savait assez bien ce pays-là, me disait souvent que n'était la fécondité de la terre qui attire du peuple des environs, le pays serait désert par la malignité de l'air ; car dès la fin d'avril il faut se retirer dans les montagnes qui sont à vingt-cinq ou trente lieues loin, et laisser les rivages à cause de la chaleur insupportable qui dessèche même les gros ruisseaux, en sorte qu'il n'y a durant l'été que la plus méchante eau de la terre. J'y trouvais durant mon séjour l'humidité si grande qu'en mettant un drap à l'air la nuit, il dégouttait le matin sans qu'il eût tombé de pluie. J'ajoute à cette description qu'on trouve l'air de tout le rivage de la mer Caspienne si malfaisant qu'on tient pour une disgrâce d'y être envoyé en commission. Et quand le roi fait un homme de quelque réputation gouverneur du Guilan, qui en est la plus

³ Voir t. X.

considérable et la plus riche partie, ou intendant, on se demande les unes aux autres : « A-t-il tué ou volé, qu'on l'envoie gouverneur du Guilan ? » La rouille y est si soudaine et si active que j'ai vu mes armes rouillées quatre heures après qu'on les avait huilées et nettoyées. Aussi les peuples du pays ne portent-ils guères d'autres armes que des haches, parce que la rouille attache les épées au fourreau, et parce que les arcs sont trop [IV, 17] mols et trop lâches. Sur quoi l'on fait un conte qu'un courrier arrivant un jour de Mazenderan à Ispahan armé d'un arc et d'un sabre, un jeune seigneur qui était à la cour, comme il arrivait, s'étant mis à prendre l'arc du courrier pour l'essayer, comme c'est assez la façon, il le trouva si mol qu'il lui dit en riant : « Qu'est ceci, Monsieur le courrier, vous avez un arc qu'un enfant banderait ? » « Cela peut être, seigneur, répondit-il ; mais si vous êtes si fort, tirez mon sabre. » Il voulait dire que l'humidité qui avait amolli la corde de son arc avait enrouillé son épée dans le fourreau.

Cependant comme il n'y a que les pays le long de la mer Caspienne où l'air soit ainsi humide, et qu'il est presque partout ailleurs sec au plus haut degré, on peut dire en général que l'air de Perse est sec, sa sécheresse provenant du peu de fleuves et du peu de lacs qu'il y a dans la vaste étendue du royaume ; et l'on peut dire pareillement que cet air-là est bon et pur. Il est tel dans tout le dedans du royaume, comme cela se voit au beau teint et à la corpulence des habitants, qui sont forts et robustes, d'un sang pur, et jouissant pour la plupart d'une santé assez constante. Quant à ses frontières, il n'y a que les pays dont je viens de parler qui soient malsains, et d'où l'air soit contagieux durant la chaleur.

L'air étant sec, comme je le viens de dire, il s'ensuit qu'il n'y a pas beaucoup de pluie en Perse. Elle y est fort rare, surtout l'été, dans le cœur du royaume, et alors vous ne voyez pas même un petit nuage en l'air ; c'est une sérénité admirable. Mettez-y le soir une [IV, 18] feuille de papier à l'air, vous la trouverez le lendemain sèche comme vous l'avez mise. Les feuilles des arbres, ni l'herbe de la terre, n'ont pas la moindre moiteur. On remarque en quelques contrées, comme en celle de Loureston, dont Hamadan, qui est l'ancienne Suse, est la ville capitale, que même la sueur est réprimée et retenue par cette sécheresse, au lieu qu'à Babylone et dans la Caramanie elle coule du corps comme l'eau qui sortirait par un crible. On remarque encore là-dessus deux effets naturels fort différents mais également surprenants. Le premier, que dans les provinces que je viens de nommer et en plusieurs autres, quoique l'air soit déchargé de tout nuage durant l'été, il se lève le soir des vents qui rafraîchissent l'air et qui durent jusqu'à une heure et demie de soleil levé, et qui d'ordinaire sont si frais durant la nuit qu'il faut mettre une grosse robe sur soi. Le second effet est qu'encore que dans les autres saisons de l'année les vents cessent, de sorte qu'il n'en fait point qui soient sensibles, vous voyez néanmoins l'air chargé de gros nuages qui passent doucement d'occident en orient sans qu'il fasse de vent qui les chasse, ce qui fait juger que leur impulsion vient d'une autre cause. C'est une beauté que celle de l'air de Perse que je ne saurais oublier ni taire. On dirait que le ciel y est plus élevé et d'une autre couleur que dans nos épais climats de l'Europe. Et dans ces pays-là cette bonté de l'air répand sur toute la nature, sur ses productions et sur les ouvrages de l'art, un éclat, une solidité, une durée nonpareille, [IV, 19] sans parler de la sérénité que cet air répand aussi dans la constitution du corps et dans la disposition de l'esprit, de quoi j'aurai occasion de parler encore dans la suite. J'ajouterai seulement ici une autre remarque pour faire connaître sensiblement la bonté et la pureté de l'air de Perse. C'est qu'en la plupart du pays, et à Ispahan entre les autres, on n'a que faire de boucher les bouteilles crainte que le vin ne s'évente. On vous les sert avec une fleur, comme un œillet ou une rose, dans le goulot à la place du bouchon, qu'on ne remet même plus dessus quand une fois l'on en a versé. Cependant un reste de bouteille qui a été vingt-quatre heures débouchée et éventée est si peu altéré qu'on ne le connaît pas.

Les variations communes du temps ou des saisons, à parler en général, et surtout pour le cœur du royaume, sont de cette sorte. L'hiver commence en novembre et dure jusqu'en mars rude et violent, avec des glaces et des neiges qui tombent à gros flocons dans les

montagnes, mais qui ne tombent pas tant au pays plain et uni. Il y a des montagnes à trois journées d'Ispahan du côté de l'occident, où la neige dure huit mois de l'année. On dit qu'il se trouve dans la neige des vers blancs gros comme le petit doigt qui se remuent vivement sur le dessus, et qui, si on les écrase, sont encore plus froids que la neige. Depuis le mois de mars jusqu'à celui de mai, il règne des vents forts dont l'arrivée est une marque certaine que l'hiver est tout passé. De mai en septembre l'air est serein, rafraîchi par les vents qui [IV, 20] soufflent la nuit, le soir, et le matin, et de septembre à novembre il fait des vents comme au printemps. Il faut observer ici qu'en été, dans le pays dont nous parlons, les nuits sont d'environ dix heures, et qu'il y a peu de crépuscules ; ce qui joint à la fraîcheur constante des nuits, modère la grande ardeur qu'il fait durant le jour de manière qu'à l'égard de la chaleur, j'aimerais encore mieux passer l'été à Ispahan qu'à Paris. Car s'il fait plus chaud à Ispahan le jour, le jour y est bien plus court aussi. On y a divers remèdes contre le chaud, et la nuit y est toujours fort fraîche, au lieu qu'à Paris on a souvent des nuits d'une chaleur étouffée. J'ai vu dans des jours d'été à Paris le soleil et l'air si ardents depuis midi jusqu'à trois heures, que nous convenions, feu M. Bernier, mon illustre ami⁴, et moi, qu'il ne faisait pas plus chaud à Ispahan ni aux Indes. Je parlerai plus amplement de l'air de cette capitale de Perse dans la suite de cet ouvrage lorsque j'en ferai la description particulière. Je dirai seulement de plus en cet endroit que l'air y est sec au dernier degré, à quoi je ne sais s'il ne faut point imputer ce qu'on y voit à toute heure : que les corps morts, tant des bêtes que des hommes, s'enflent une heure après la mort de la moitié de la grosseur naturelle ; et ce qui est bien d'une autre conséquence, que la fin de presque toutes les maladies est une enflure de jambes douloureuse et qui est assez de temps à se passer.

La Perse n'est guère exposée aux foudres ni aux tremblements de terre. Il y a peu de tonnerres et peu d'éclairs, et de ces autres [IV, 21] météores dont les vapeurs font la matière, parce que l'air du pays est sec, comme je l'ai déjà dit. Il s'y forme des grêles durant le printemps seulement ; et comme dès lors les moissons sont fort avancées en plusieurs endroits, ces orages-là en font un fort grand dégât. L'on ne manque jamais d'en être informé au lieu où est la cour, car on envoie des pays ainsi désolés par la grêle des députés aux ministres pour demander des rabais des impôts, et ces députés font toujours le mal plus grand qu'il n'est. Quant aux tremblements de terre, ils sont très rares en Perse. J'excepte toujours l'Hyrcanie, car il y arrive au contraire des tremblements de terre furieux, surtout durant le printemps, mais qui ne font qu'épouvanter, et qui n'ont guère d'effets funestes. Pour les autres phénomènes ils sont pareillement assez rares en Perse, particulièrement les iris⁵, parce que la matière aqueuse n'y est pas assez abondante. On voit la nuit, durant l'été, comme des verges et rayons qui percent l'obscurité, et comme des étoiles qui tombent. Ces sortes d'exhalaisons, comme de petites fusées fort enflammées, tombent tantôt droit, tantôt obliquement, et semblent laisser après elles de petites fumées ou vapeurs noires, qui peut-être ne sont seulement que des halo autour de la lune et de principales planètes que les yeux trompés croient être une fumée. J'ajoute que la sérénité de l'air est si grande en Perse que les étoiles seules donnent la nuit assez de clarté pour se reconnaître et pour se conduire.

Les vents de Perse ne montent jamais au [IV, 22] degré des ouragans, et sont rarement tempétueux ; mais d'une autre part il y en a de mortels le long du golfe de Perse. On appelle ce vent pestiféré *bad-famoum*, c'est-à-dire vent de poison, mais sur les lieux mêmes on l'appelle *samyel*, mot composé d'*yel*, vent en turquesque, et de *sam*, qui signifie poison en arabe. Il se lève seulement entre le quinzième juin et le quinzième août, qui est le temps de l'excessive chaleur le long de ce golfe ; ce vent est sifflant avec grand bruit, paraît rouge et enflammé, et tue les gens qu'il frappe par une manière d'étouffement, surtout quand c'est de

⁴ Voir *Couronnement*, p. 429.

⁵ « Arc-en-ciel qui se fait par la réflexion de la lumière dans une nuée pluvieuse » (Furetière).

jour. Son effet le plus surprenant n'est pas même la mort qu'il cause, c'est que les corps qui en meurent sont comme dissous, sans perdre pourtant leur figure ni même leur couleur, en sorte qu'on dirait qu'ils ne sont qu'endormis quoiqu'ils soient morts, et que si on les prend quelque part la pièce en demeure à la main. L'an 1674 un *chatir* ou valet de pied nommé Mahamet Aly, qui m'avait servi, revenant de Basra à Ormus durant le temps de ce vent mortel chargé d'un paquet de lettres, trouva un autre valet de pied de sa connaissance, aussi chargé de lettres, qui était étendu le long du chemin. Il crut qu'il dormait, et le tira par le bras pour l'éveiller. Il fut bien étonné que le bras lui demeura à la main, et que l'ayant touché ensuite en d'autres endroits, ses mains enfonçaient partout comme dans la poussière. L'an 1675 au mois de mai une petite escadre portugais étant venue au port de Congue, à trois journées d'Ormus, pour se faire payer des droits que les Portugais prétendaient leur [IV, 23] être dûs, elle arrêta des vaisseaux qui revenaient de la Mecque chargés de passagers persans et les retint jusqu'au mois de juillet, auquel temps, ces pauvres gens se hâtant de s'enfuir du méchant air de ce pays-là, ils furent enveloppés de ce vent par le chemin, et plusieurs en moururent de la manière que je viens de dire. Lorsqu'on sent ce méchant vent qui se lève avec véhémence comme un tourbillon, il faut promptement s'envelopper la tête et se jeter en terre sur le ventre et la face pressée contre la poussière jusqu'à ce que le tourbillon soit passé, ce qu'on dit qui est fait dans un quart d'heure.

Chapitre III.

Du terroir.

Il faut dire du terroir de Perse ce que j'ai dit de l'air. Ce royaume étant un petit monde pour sa grandeur, dont en même temps une partie est brûlée par l'ardeur du soleil et l'autre gelée de froid, il n'est pas possible qu'il n'y ait d'étranges variétés dans la nature du terroir. Mais à parler en général, la Perse est un pays stérile, comme je l'ai observé ; la dixième partie n'en est pas cultivée⁶. J'ai remarqué encore ci-devant que la Perse est le pays du monde le plus montueux, et dont les montagnes sont les plus stériles et les plus arides, n'étant la plupart que des rochers secs, sans bois et sans herbes. Mais entre les montagnes il y a deçà et delà des vallons et des plaines qui sont plus ou moins fertiles et plus ou moins agréables, suivant [IV, 24] la situation et le climat. Le terroir est sablonneux et pierreux en des endroits. En d'autres, il est argileux, pesant, et dur comme la pierre. Mais soit aux uns, soit aux autres, il est si sec que si l'on n'arrosait pas les terres, elles ne produiraient rien, pas même de l'herbe. Ce n'est pas tout à fait manque de pluie, mais c'est qu'il n'y en a pas assez. Il ne pleut presque point de tout l'été ; et l'hiver le soleil est si chaud et si desséchant durant les cinq ou six heures qu'il est le plus haut sur l'horizon, qu'il faut arroser la terre de fois à autre. Mais au contraire on peut dire que partout où on peut arroser les terres, elles produisent abondamment. Ainsi c'est le peu d'eau qui cause la stérilité. Et après tout, c'est aussi le défaut d'habitants, comme je l'ai déjà remarqué, n'y en ayant pas dans cet empire la vingtième partie de ce qu'il y en tiendrait à l'aise. On se trouve étrangement surpris en Perse lorsqu'on y apporte les idées que la lecture des anciens auteurs en donne, particulièrement Arian et Quinte-Curce ; car à lire leurs récits touchant le luxe, la mollesse, et les trésors des Perses, on s'imagine que c'est un pays tout d'or, et où les commodités de la vie se doivent trouver dans la plus grande abondance et au plus vil prix. Mais lorsqu'on y est, on le trouve tout autrement. Cependant il n'y a pas de doute que la Perse n'ait été un pays des plus opulents et des plus somptueux, comme ces auteurs le rapportent, puisque l'Écriture sainte elle-même le confirme. Comment accorder cette contrariété visible ? Je le ferai sans peine en rapportant les deux [IV, 25] causes que je trouve de ce changement si étrange. La première vient de la différence de la religion, et la seconde de la différence du gouvernement. La

⁶ Comprendre que moins de 10 pour cent du territoire est cultivé.

religion des anciens Perses, qui étaient *ignicoles* ou adorateurs du feu, les engageait à cultiver la terre : car suivant leurs maximes c'était une action pieuse et méritoire de planter un arbre, de défricher un champ, de faire produire quelque fruit à une terre stérile, au lieu que la philosophie des mahométans tend seulement à jouir des choses du monde pendant qu'on y est, sans s'en soucier davantage que d'un grand chemin par où l'on a bientôt passé. Le gouvernement de ces anciens peuples-là était aussi plus juste et plus égal. Le droit de la propriété des terres ou des autres biens y était sûr et sacré, mais à présent le gouvernement est despotique et absolument arbitraire. Ce qui me fait croire aussi que tout ce que je lis de la Perse dans ces anciens temps-là est vrai, et qu'elle était incomparablement plus fertile et plus peuplée qu'elle ne l'est à présent, c'est ce que nous y avons vu arriver depuis six-vingts ans, à commencer du règne d'Abas le Grand. C'était un prince équitable, et qui tendait uniquement à rendre son royaume florissant et son peuple heureux. Il trouva son empire délabré et usurpé, et pour la plus grande partie appauvri et saccagé. Mais on aurait peine à croire ce que son bon gouvernement fit partout. Et pour n'en rapporter qu'une preuve, il amena en la ville capitale une colonie d'Arméniens, gens laborieux et industrieux, qui n'avaient rien au monde en y arrivant, mais qui au bout de [IV, 26] trente ans devinrent si puissamment riches qu'il y avait plus de soixante marchands entre eux qui possédaient chacun depuis cent mille écus jusqu'à deux millions de bien, tant en argent qu'en marchandises. Dès que ce grand et bon prince eut cessé de vivre, la Perse cessa de prospérer. Le peuple se mit peu à peu à passer aux Indes durant les deux règnes suivants, et enfin au règne de Soliman, qui a commencé en 1667, la richesse et l'abondance se trouvèrent diminuées dans un grand excès. J'arrivai la première fois en Perse en 1665, du temps d'Abas second, et j'en partis pour la dernière fois l'an 1677 sous Soliman son fils. Les richesses en paraissaient diminuées de la moitié d'un temps à l'autre, dans cet intervalle de douze ans seulement. La monnaie même était altérée. On n'y voyait plus de bon argent. Les grands appauvris écorchaient partout le peuple pour avoir leur bien. Le peuple pour se garantir de l'oppression des grands était devenu excessivement fourbe et trompeur, et de là toutes les mauvaises voies s'introduisirent dans le commerce. L'on n'a que trop d'exemples par toute la terre que la fertilité même du terroir, ainsi que l'abondance d'un pays, dépend du bon ordre d'un gouvernement juste, modéré, et selon les lois. Si la Perse était habitée par des Turcs, qui sont encore plus fainéants et plus détachés du soin des choses de la vie que les Persans et fort durs dans leur gouvernement, elle deviendrait encore plus stérile qu'elle n'est, comme au contraire si elle était dans les mains des Arméniens, ou de ceux qu'on nomme ignicoles, on y verrait [IV, 27] bientôt reparaître l'ancienne splendeur.

Pour revenir au terroir de Perse, il ne laisse pas avec tous ses défauts d'être en plusieurs endroits aussi bon que tout autre, comme par exemple en Arménie, en Médie, en Idérie, en Hircanie, en Bactriane, qu'on appelle à présent les provinces de Corasson et de Candahar au pays de Kourestoon, qui est entre la Perside et l'Arabie. L'an 1669 que j'étais en cette province-là, on comptait à mes valets dans l'hôtellerie l'orge à un dernier et demi la livre, le pain à quatre deniers, le bon mouton à un sol, les poulets à deux sols dix deniers, les grosses poules à quatre sols. On peut juger ce que tout cela valait chez le paysan. Cependant on dit qu'on a les denrées encore à moitié moins à Candahar ; mais à l'opposite, les bords du sein Persique et la Caramanie déserte sont les plus stériles, le bétail y est plus rare, et tout coûte plus de peine à faire venir.

Chapitre IV.

Des arbres, des plantes, et des drogues.

Je traiterai dans le chapitre suivant des arbres qu'on appelle communément arbres fruitiers. Pour ce qui est des autres, les arbres les plus communs en Perse sont le platane, le

saule, le sapin, le cornouiller, que les Arabes appellent *seder* et les Persans *conar*, d'où est apparemment venu le mot latin de *cornus* qu'on lui donne, duquel nous avons formé celui de *cornouillier*. Les Persans [IV, 28] tiennent que le platane a une vertu naturelle contre la peste et contre toute autre infection de l'air, et ils assurent qu'il n'y a plus eu de contagion à Ispahan, leur capitale, depuis qu'on en a planté partout, comme on a fait dans les rues et dans les jardins. Plusieurs autres villes de Perse en sont aussi toutes plantées, et particulièrement celle de Chiras.

L'arbre qui porte la noix de galle est commun en plusieurs endroits de la Perse, mais particulièrement dans la province de Coureston. On y trouve ensuite :

Les arbres qui portent les gommés, les mastics, et l'encens se trouvent en grande quantité en plusieurs endroits du pays. L'arbre de l'encens, qui ressemble à un grand poirier, croît particulièrement dans la Caramanie déserte sur des montagnes. Vous y avez aussi, et en plusieurs autres endroits, l'arbre de térébinthe, l'amandier ou le châtaignier sauvage.

L'arbre qui porte la manne se trouve là aussi. Il y a de plusieurs sortes de manne en Perse. La meilleure est jaunâtre, à gros grain, et vient de Nichapour, contrée de la Bactriane. Il y en a une autre qu'on appelle manne de tamarisc, parce que l'arbre dont elle distille s'appelle *tamarisc*. Il croît en abondance dans la province de Soufiane, et particulièrement autour de Daurac, place du Sein persique, qui est l'Arace de Ptolomée. La troisième sorte de manne que j'ai observée est liquide. On la recueille autour d'Ispahan, sur une sorte d'arbres plus grands que le tamarisc, dont l'écorce est polie et luisante. [IV, 29] Les feuilles de cet arbre distillent en été cette manne liquide qu'on prétend qui n'est point une rosée mais la sueur de l'arbre congelée sur la feuille. Vous en voyez le matin la terre qui est au-dessous⁷ toute grasse. On l'emploie dans les remèdes comme la manne de tamarisc, et elle est aussi douce que les autres.

Il y a deux sortes d'arbrisseaux en Perse qui sont fort remarquables pour leurs funestes propriétés. Ils croissent l'un et l'autre dans la Caramanie déserte vers le sein Persique. Le premier s'appelle *gulbad samour*, c'est-à-dire fleur qui empoisonne le vent. Les Arabes l'appellent *chark*. Il porte des manières de lambruches pleines d'un lait acre et piquant, aussi épais que de la crème. On assure que dans les endroits où il y a beaucoup de ces arbrisseaux, le vent durant la plus grande chaleur, passant par-dessus ces arbres, prend une qualité mortelle et qui tue ceux qui le respirent ou qui en sont rudement frappés. L'autre arbrisseau s'appelle *kerzébré*, nom qui signifie fiel d'âne ou poison d'âne, et que l'on donne à tout ce qu'il y a d'amer ou de mortel, parce que l'âne et les autres animaux domestiques qui mangent en quelque quantité de ce que cet arbrisseau porte, en meurent en peu de temps. On dit que l'eau qui en a lavé le tronc est aussi mortelle. Il a le tronc gros comme la jambe et les tiges pas si grosses que le bras, s'élevant ordinairement à la hauteur de six pieds. L'écorce, qui est assez épaisse, est verdâtre ; les feuilles sont plutôt rondes qu'ovales, avec une pointe [IV, 30] au bout. Cet arbre porte des fleurs presque semblables aux roses simples qui sont de couleur de chair, comme celles du laurier rose, qui est, comme je crois, la raison pour laquelle les Grecs ont donné à cet arbre le nom de *rhododendron*. Les Arabes l'appellent comme les Persans *fiel d'âne* et aussi *de felly*. On dit que c'est le *nerium* des herboristes, qu'on appelle en français rosage, dont il est traité dans tous les herbiers de nos pays.

Les herbages viennent fort bien en Perse, particulièrement ceux que nous appelons les herbes fines, qui y ont une merveilleuse odeur. Les racines et les légumes, les laitues romaines y croissent plus larges, plus blanches et plus douces qu'en pays du monde. On les mange crues, comme les fruits, sans y trouver aucune âcreté. Les Européens ont expérimenté que les légumes de nos pays viennent en Perse à merveille, et assurément les Persans en auraient en plus grand nombre et de meilleurs que nous si leur religion les portait à les

⁷ L'original porte : *au-dessus*.

cultiver, comme dans les pays où la chair est interdite tant de jours de l'année.

La Perse est un vrai pays de drogues médicinales. Outre la manne, qui y vient, comme j'ai dit, il y croît de la *caffé*, du séné, de la réglisse, de laquelle presque tous les champs sont couverts, et du *fœnu grecum*. On appelle ce simple *kambalec*, qui est le nom persan de la grande Tartarie, parce qu'on dit qu'il en vient originairement. La noix vomique croît aussi presque partout de la grandeur d'une pièce de cinq sols et de l'épaisseur de deux écus, couverts d'une peau fort [IV, 31] unie. La gomme ammoniacque que les Persans appellent *ouscioc*, est en abondance sur les confins de la Parthide au midi. On la tire d'une plante qui ressemble à la cardé d'artichaut. Il y a en ces mêmes endroits, et dans tout le territoire d'Ispahan, une plante que nous ne connaissons point en Europe, et qui ressemble aux cardons d'Espagne. On l'appelle *livas*. Le goût en est aigrelet et fort agréable. On la sert crue au printemps, qui est sa saison. Les herboristes persans l'appellent *rivendayvoni*, comme qui dirait rhubarbe de cheval, parce qu'on s'en sert pour purger les animaux. On tient effectivement que c'est une rhubarbe bâtarde, et le *rubus arabicus* de nos herboristes. La rhubarbe croît dans le Corasson, qui est l'ancienne Sigdiane. La meilleure vient du pays des Tartares orientaux, qui sont entre la mer Caspienne et la Chine. L'une et l'autre est appelée *rivendi tschini*, rhubarbe de la Chine. On mange la rhubarbe en Corasson comme nous faisons les betteraves, et aussi elle croît de même.

Les autres plantes remarquables de Perse sont premièrement le pavot. Bien qu'il croisse des pavots en beaucoup d'autres pays, néanmoins ils ne rendent nulle part autant de suc comme en Perse, ni si fort. Cette plante est haute de quatre pieds. Ses feuilles sont fort blanches. Elle est mûre au mois de juin, et alors on en tire le suc. L'incision se fait à la tête, et par superstition les Persans y font toujours douze incisions en mémoire des douze Imans, trois incisions l'une près de l'autre et à la fois, avec une petite serpe à trois branches comme des dents de peigne. Il en [IV, 32] sort une viscosité ou humeur épaisse qu'on va ramasser au point du jour avant que le soleil donne dessus, et qui est si forte que les gens qui la recueillent paraissent des morts déterrés, étant livides, maigres et tremblants. Il arrive quelque chose d'approchant à ceux qui le cuisent et qui l'apprêtent à boire, comme on le verra dans le chapitre seizième. Cette humeur les entête et leur gèle tout le corps. On ramasse ce suc en pilules, et à mesure qu'il sort, et que la tête du pavot se sèche, elle devient noire, et sa tige et sa graine le deviennent aussi. Les Persans appellent le suc de pavot *afioun*, d'où est venu notre mot d'*opium*. Le meilleur du royaume se fait dans le canton de Linjan, à six lieues d'Ispahan, où il y en a des campagnes toutes couvertes. Les boulangers en sèment la graine sur le pain parce qu'elle provoque au sommeil, qu'on croit être bon en Perse après le repas, et le menu peuple mange encore cette graine entre les repas. Il y a des gens qui estiment davantage l'*afioun de Cazon*, qui est vers le sein Persique, disant que celui d'Ispahan engendre des crudités⁸ et des sérosités, et que l'autre n'en engendre point.

Secondement il y a le tabac, qui croît par toute la Perse, et particulièrement dans la Sufiane à Hamadan, qui est l'ancienne Suse, et dans la Caramanie déserte aux environs de Coureston, vers le sein Persique, où l'on cueille le meilleur. Il croît aisément et sans autre culture que l'ordinaire. On le sèche et on le transporte en feuilles par bouquets ou par bottes, comme des bottes de Poirée. [IV, 33] C'est un vrai feuille-morte que sa couleur lorsqu'il est séché. On ne le sue ni ne le corde point. Cela le rendrait trop fort, et aussi fort que le tabac de Brésil. Mais les Persans ne le veulent pas comme cela, afin d'en pouvoir fumer tout le jour, outre qu'ils haïssent la fumée et la senteur de ce tabac cordé de Brésil qu'ils appellent *tambacou ingles*i, ou tabac d'Angleterre, parce que les premiers Européens preneurs de tabac avec qui ils ont eu commerce sont les Anglais. Les Anglais débitaient de ce tabac de Brésil en Perse il y a quelque cinquante ans, mais les Persans l'ayant trouvé et trop fort et trop cher, ils

⁸ Indigestions (Furetière).

ne s'en servent plus. Quelques gens qui aiment à s'enivrer de tabac y mêlent de la graine de chanvre, qui fait monter la vapeur au cerveau, et l'étourdit en peu de temps.

Je me souviens d'avoir vu débattre parmi des gens savants en Europe si le tabac et le sucre étaient originaires du Nouveau Monde, ou s'il en avait toujours crû en Orient. J'en ai recherché la vérité sur les lieux, mais on ne saurait croire le peu de curiosité que l'on a en Orient pour ces sortes d'observations. Personne entre leurs savants ne tient registre des découvertes qui se font dans les arts et dans les sciences. Pour le tabac, je n'ai pu savoir en Perse si c'est là originairement un fruit du pays ou s'il y a été apporté des pays étrangers, et je m'en suis informé inutilement. Un des plus curieux hommes d'Ispahan m'a dit seulement ceci, qu'il avait lu dans une géographie de la Parthide qu'on avait trouvé, en relevant les mesures de la ville de Sultanie, une grande [IV, 34] urne de terre où il y avait des pipes de bois avec des godets et du tabac coupé fort menu, qui est comme les Turcs le coupent à Alep, ce qui lui faisait croire que la plante avait été apportée d'Égypte en Perse, et qu'elle n'y devait être naturelle que depuis quatre cents ans. J'ai vu des gens qui croient que les Portugais l'y avaient apportée des Indes les premiers il n'y a pas deux cents ans, mais cela n'est pas croyable, puisqu'il se trouve qu'il y a beaucoup moins de temps qu'on cultive cette herbe aux Indes. Car partout ce que j'en ai pu apprendre, je trouve que ce n'est pas depuis plus de cinquante ans ; même la meilleure et la plus grande quantité de tabac qu'on emploie aux Indes s'y porte de Perse, et c'est ce qu'on y transporte en plus grande abondance par mer.

Quant au sucre, je crois qu'il y en a eu de tout temps aux Indes. Je sais bien que cela est fort contesté, et que la plupart des auteurs tiennent que le sucre est un fruit du Nouveau Monde et que les Anciens n'usaient que de miel. Mais je tiens le contraire, fondé sur ce que le sucre croît partout dans les Indes abondamment, aisément, excellemment, et non pas comme les fruits que l'on tire des pays éloignés, qui ne viennent jamais si bien lorsqu'ils sont transplantés loin de leur sol. Une autre raison que j'ai encore plus forte, c'est que le sucre se trouve nommé et ordonné en cent endroits des anciens écrits de médecine, indiens, persans, et arabes.

La manière de prendre du tabac en Perse est inconnue dans nos pays et tout à fait particulier à la Perse et aux Indes. Comme [IV, 35] l'air y est plus chaud et plus sec qu'en Europe et en Turquie, et que les esprits sont plus subtils, le tabac les entêterait s'ils le prenaient comme nous, parce qu'ils en prennent continuellement. Ils en font passer la fumée dans une bouteille d'eau dont je donne la figure ici à côté. Ils appellent ces sortes de pipes *callion*. La bouteille est surmontée d'un godet de terre ou de métal au haut d'une canule qui entre dans la bouteille d'eau comme vous voyez. Au-dessous il y a une platine, comme il y en a à de certains chandeliers, et la cane ou pipe par laquelle on tire la fumée, donne dans cette canule. Lorsqu'on veut fumer, on mouille un peu de tabac qui est dans ce godet et broyé fort menu, afin qu'il ne brûle pas si vite. On met dessus deux ou trois petits charbons, et on tire la fumée qui entre dans l'eau, y circule, et est tirée ensuite à la bouche, non seulement fraîche, mais aussi épurée de ce que le tabac a de plus onctueux et grossier. On voit qu'en le prenant, ceux qui ont de bons estomacs font faire de gros bouillons et beaucoup de murmure dans l'eau par l'attraction de l'air. Ces bouteilles sont d'ordinaire pleines de fleurs pour la satisfaction des yeux. On en change au moins une fois le jour l'eau qui est toute corrompue et toute puante des esprits du tabac. J'ai éprouvé qu'une tasse de cette eau est un prompt remède pour vomir jusqu'aux entrailles.

FIGURE XIX

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050392t/f20.image>

La manie du tabac est une manière de mauvaise habitude qui a enchanté presque tout le monde. Nos peuples d'Occident le prennent [IV, 36] en fumée, en feuille, et en poudre, comme chacun sait, et quelques-uns, comme les Portugais, en ont toujours le nez plein. Les

peuples d'Orient ne le prennent qu'en fumée, mais avec la même insatiabilité, la plupart, et surtout les Persans, ayant toujours la pipe à la bouche. Les gens de qualité se font porter leur pipe ou *callion* par un homme à cheval, et souvent ils s'arrêtent en chemin pour fumer ou fument à cheval même. Ils ne sortent jamais autrement, et là où ils font visite on leur met devant eux leur bouteille de tabac dès qu'ils sont assis. Il est vrai que cela n'affaiblit ou ne retarde guère leur action, car ils font leurs affaires en fumant comme s'ils ne fumaient pas. Allez dans les collèges, vous trouvez le régent et le disciple au plus fort de leurs études tous deux la pipe à la bouche. En un mot, ils se passent de manger plutôt que de fumer, et cela paraît en ce que dans leur jeûne de *Rahmazan*, qui est de dix-huit heures lorsqu'il tombe en été, pendant lesquelles dix-huit heures de suite ils ne prennent rien du tout, non pas même de l'eau, la première chose avec laquelle ils rompent le jeûne est le tabac. L'usage excessif de cette herbe les dessèche, les atténue, et les affaiblit, et ils en conviennent généralement comme de la chose la plus indubitable ; mais quand on leur dit pourquoi donc ils ne le quittent pas, ils répondent : *Aded-chud*, c'est une habitude, et ils ajoutent : « Il n'y a de joie au cœur que par le tabac. » Abas le Grand, du temps duquel cette habitude gagnait fortement, tenta diverses voies pour la déraciner, mais toutes en vain, quoique lui-même [IV, 37] s'abstînt de tabac alors. On dit entre les autres qu'ayant tous les grands en festin avec lui, il commanda que les bouteilles de tabac qu'on leur servirait eussent le godet plein de crotte de cheval séchée et broyée au lieu de tabac. Cela ne se pouvait connaître à la vue, le tabac se servant aussi broyé comme je l'ai dit et un peu mouillé avec du feu dessus. Le roi demandait de temps en temps aux grands : « Comment trouvez-vous ce tabac ? C'est un présent de mon vizir d'Hamadan, qui pour m'en faire prendre mande que c'est le plus excellent tabac du monde. » Chacun lui répondait : « Sire, c'est un tabac merveilleux. Il ne s'en peut trouver de plus exquis. » Enfin le roi d'adressant au général des Courtches, qui sont l'ancienne milice de Perse, lequel passait pour un seigneur ferme et droit par-dessus les autres, il lui dit : « Seigneur, je te prie, dis-moi librement et au vrai comment tu trouves ce tabac ? » « Sire, répondit-il, je jure par votre tête sacrée qu'il sent comme mille fleurs. » Le roi se mettant à les regarder tous avec indignation : « Maudite soit la drogue, dit-il, qui ne se peut pas discerner d'avec la fiente de cheval. »

Troisièmement, il y a le safran, et celui de ce pays-là est le meilleur de tout le monde. Il en croît en divers endroits de la Perse, mais on estime par-dessus tous celui qui croît le long de la mer Caspienne, et après celui de Hamadan, qui est l'ancienne Suze ou Suzan.

Quatrièmement, l'*assa fœtida*, qui est un suc ou une liqueur qui s'épaissit et se durcit presque autant que les gommés. Elle découle d'une plante qu'on appelle *hiltit*, qu'on [IV, 38] croit être le *lazerpithium* ou *silphium* de Dioscoride, qui croît en divers endroits de la Perse, particulièrement dans la Sogdiane et dans le pays d'alentour. Elle est bonne à manger, surtout la blanche ; car il y en a de deux sortes, une blanche et une noire. Le suc qui sort de la blanche est moins fort et par cela même moins estimé. Les Orientaux appellent l'*assa fœtida* *hing* et les Indiens en font une grande consommation. Ils en mettent dans tous leurs ragoûts et dans tous leurs mets délicieux. C'est la drogue de la plus forte odeur que j'aie jamais sentie. Le musc n'en approche pas. On la sent de fort loin ; et quand il y en a dans une chambre, l'odeur y en demeure des années entières. Les vaisseaux qui la transportent aux Indes en sont si fort imbus qu'on ne peut plus y jamais rien mettre qui n'en soit altéré et gâté, comme je l'ai éprouvé malheureusement une fois en des riches étoffes, qui quoiqu'elles fussent enveloppées de coton et de toile cirée en plusieurs doubles, l'or et l'argent en furent tout à fait ternis et noircis.

Cinquièmement, il y a la momie, et il y en a de deux sortes en Perse. L'une est la momie communément dite, qui vient des corps embaumés et enterrés dans le sable aride et ardent, où dans la suite des siècles ils se pétrifient, comme cela est connu de tous les curieux. Cette momie, qui n'est proprement que la pétrification des corps embaumés depuis quelque

deux mille ans, à ce qu'on assure en Perse, se trouve en Corasson qui est l'ancienne Bactrienne. Un vizir de la province nommé Mirza-Chefy, homme fort savant, [IV, 39] m'a dit plusieurs fois qu'on trouvait dans le sable, lorsqu'on travaillait aux canaux souterrains pour le transport de l'eau, de ces momies longues de sept à huit pieds, soit que les corps fussent plus grands alors, soit qu'on prît plaisir de les ensevelir ou emmailloter plus grands qu'ils n'étaient pour l'admiration de la postérité. Il ajoutait qu'on trouvait ces corps encore couverts de poil à la tête et au menton, avec les ongles aux mains et aux pieds, ayant le visage si peu altéré que les traits étaient reconnaissables. Il me disait là-dessus que notre corps ressemble à une éponge, et que si l'on en ôte le sang et les parties nobles qui sont trop humides, et qu'on les sèche, on les conservera plusieurs siècles. Le terroir de la Bactriane est un sable chaud et aride, fort propre à conserver et à pétrifier ainsi les corps. L'autre momie est une gomme précieuse qui distille de la roche. Il y en a deux mines, ou deux sources, en Perse. L'une dans la Caramanie déserte, au pays de Sar, et c'est la meilleure ; car on assure que quelque moulu, brisé, ou fracassé qu'un corps humain puisse être, une demi-dragme de cette momie le rétablit en vingt-quatre heures, de quoi personne ne doute en Perse, sur l'expérience des cures merveilleuses qu'ils font tous les jours avec cette précieuse drogue. L'autre mine est au pays de Corasson, qui est l'ancienne Bactriane, où je viens de dire qu'il y a aussi des momies de corps humain, comme en Égypte. Les roches dont la vraie momie distille appartiennent au roi, et tout ce qui en distille est pour lui. Elles sont fermées de cinq sceaux des principaux [IV, 40] officiers de la province. On n'ouvre la mine qu'une fois l'an, en présence de ces officiers et de plusieurs autres encore, et tout ce qui se trouve de ce précieux mastic, ou la plus grande partie, s'envoie au trésor du roi, d'où, avec un peu de crédit, on en tire dans le besoin. Le mot de *mumie* est persan, venant de *moum*, qui signifie cire, gomme, onguent. Les Hébreux et les Arabes se servent de ce nom dans la même signification. Les Persans disent que le prophète Daniel leur a enseigné la préparation et l'usage de la momie.

Parmi les plantes remarquables de la Perse et fort connues présentement, il y a la *hannah*⁹, qui est cette graine de laquelle on fait une couleur dont on se teint les mains, les pieds, et quelquefois le visage, tant hommes que femmes, pour conserver le teint et la peau. Le soleil ne les hâle point quand on en est frotté, ni le froid ne pénètre point aussi comme auparavant, et ne fait plus de crevasses à la peau. On en frotte les jambes aux chevaux par la même raison. Cette graine croît sur un arbrisseau par touffes comme le poivre ou le genièvre. Il y en a en abondance au pays de Kirmon et à Siston. On dit que c'est l'arbuste que nous appelons *pastel*. On se sert aussi des feuilles pour le même effet. La manière de s'en servir est de le mettre en poudre et de le détremper avec de l'eau dans la consistance de mortier. Quand cela est fait, on se mouille les mains, on les frotte de *hannah* ainsi détrempé, et on se les emmaillote toute la nuit, afin que le *hannah* prenne. Cette teinture s'en va [IV, 41] néanmoins à l'eau, ce qui fait que ceux qui en ont les mains nouvellement frottées ne les lavent guères, de peur que le *hannah* ne s'en aille. Elle dure ordinairement quinze jours ou trois semaines sans qu'elle se passe.

Le rounas¹⁰, que nos auteurs appellent *opoponax* est une racine rougeâtre qu'on emploie à la teinture. Il en croît beaucoup en Perse, et c'est d'où les Indes qui est le pays des plus belles teintures le tirent.

Le coton croît dans toute la Perse. On en voit des campagnes couvertes. C'est un fruit gros comme une tête de pavot, mais plus rond. On trouve dans chaque fruit sept petites graines ou fèves noires qui sont comme la semence de ce fruit. Il croît aussi en Perse, en divers endroits, un arbrisseau tout à fait rare dont le fruit est gros et long, en figures de

⁹ C'est le *henné* : « C'est avec des feuilles séchées et réduites en poudre que les femmes arabes se teignent en jaune-safran les ongles des doigts et des orteils » (Littré).

¹⁰ Garance ou *rubia* (*Trévoux*).

lambruches vertes, lequel venant à s'ouvrir donne un duvet de soie fin comme l'ouate. J'en avais fait faire en Perse des matelas et des coussins. On le carde comme le coton sans le gâter.

Je devais mettre au rang des drogues médicinales le *bézoar*¹¹, qui est cette pierre si fameuse dans la médecine. C'est une pierre tendre qui se forme par pellicules à la manière des perles ou comme croissent les oignons. On la trouve dans le corps des boucs et des chèvres sauvages et domestiques le long du golfe Persique dans la province de Corasson, qui est l'ancienne Margiane, incomparablement meilleure que celle qu'on a aux Indes dans le royaume de Colconde et dans les pays plus reculés. On assure qu'il se trouve [IV, 42] aussi en ce pays-là des Indes de fort gros bézoars dans le corps des ânes, des sangliers, et des porcs-épics¹², et dans le corps des oies. J'en ai vu tirer à Colconde, mais parce que les chèvres avaient été amenées de trois journées de pays, il ne se trouva de bézoar que dans quelques-unes, et encore n'était-ce que de petits morceaux. Nous gardâmes de ces chèvres quinze jours en vie. Elles étaient nourries d'herbe verte commune. On n'y trouva rien en les ouvrant. Je les gardai ce temps-là pour vérifier ce qui se dit, que c'est une herbe particulière qui échauffant ces animaux produit cette pierre dans leurs corps. **Un jésuite nommé le P. Rigourdy, qui a fait imprimer depuis peu d'années son voyage en Perse qu'il a intitulé *L'Illustre Pèlerin*, dit que cette herbe est celle que nous appelons *colassa* : c'est ce qu'il faudrait examiner**¹³. Les naturalistes persans disent que plus cet animal paît en des pays arides et mange d'herbes sèches et chaudes, plus le bézoar est salutaire et efficace. Le Corasson et le bord du golfe Persique sont de ces pays secs et arides naturellement s'il y en a au monde. On trouve toujours au cœur de ces pierres quelque morceau de ronce ou d'autre bois autour duquel se coagule l'humeur qui compose cette pierre. Il faut observer qu'aux Indes ce sont les chèvres qui portent le bézoar, et qu'en Perse ce sont les moutons et les boucs, ce qui fait qu'on estime plus en Perse le bézoar du pays comme plus chaud et plus digéré, et que même on ne fait pas cas de l'autre, qu'on donne à quatre fois meilleur marché. Le bézoar de Perse se vend par *kourag*, qui est le poids de trois *mescals* ou gros, cinquante-quatre livres le *kourag*.

Les Orientaux tiennent que le bézoar est un contrepoison à cause de quoi ils l'ont nommé *pe-zaer*, comme qui dirait *vainqueur de* [IV, 43] *venin* ou *par-dessus venin*. Notre mot de *bézoar* vient indubitablement de celui-là, de même que celui de *civette* vient du mot *zabad*, qui est le nom persan. On emploie le bézoar utilement dans les sudorifiques. On en donne dans les fièvres pourprées¹⁴. On l'emploie surtout dans les cardiaques, dans les confections, et dans les philtres. On assure qu'il réchauffe les esprits, réveille la vigueur, et rétablit le tempérament. Les médecins orientaux l'ordonnent quand ils ne savent plus qu'ordonner. Les moins habiles et les charlatans l'élèvent au ciel ; mais au fond c'est une drogue qui perd de son estime dans l'Orient, et qui y sera apparemment décriée avec le temps, comme il me semble qu'elle l'est en Europe.

La manière de l'employer en Perse est d'en gratter avec une pointe de canif, ou de le mettre en poudre sur un marbre, et la dose ordinaire est de deux ou trois grains dans une cuillère d'eau rose. Le bézoar se falsifie fort aisément et communément. Les plus gros morceaux et les plus polis sont les plus douteux, parce que le prix de ces morceaux étant fort au-delà du prix des morceaux communs, les falsificateurs en font plus de gros que d'autres. Je n'ai jamais vu de vrais bézoars plus pesants que de six gros, et le vrai bézoar est toujours

¹¹ Le *bézoard* ; Trévoux donne aussi les graphies *bézoart* et *bézoar*.

¹² Richelet écrit *porc-épic* mais précise qu'il faut prononcer *por-épi*.

¹³ Cette phrase est supprimée en 1711. François Rigord (1609-1679) avait publié dès 1652 les *Pérégrinations du P. François Rigord de la Compagnie de Jésus*, mais Chardin pense ici aux *Remarques de l'illustre pèlerin très curieuses et très importantes à la géographie et à l'histoire sacrée et profane, tirées de divers voyages [...]*, 1673.

¹⁴ « C'est l'épithète que les médecins donnent à la fièvre qui accompagne toujours la maladie qu'ils appellent le pourpre. Les fièvres *pourprées* sont très dangereuses. » (Trévoux, supplément de 1752.)

plus léger que le contrefait, ce qui est une des marques à quoi les connaisseurs s'arrêtent. Une autre marque encore plus sûre, c'est d'appuyer contre la pierre une alène rougie au feu : car s'il en sort quelque vapeur, ou si l'alène y entre, c'est une preuve sûre de falsification. La résine et la cire [IV, 44] d'Espagne est la matière la plus commune dont ces falsificateurs se servent pour contrefaire le bézoar. Il ne faut pas oublier que la belle polissure¹⁵ de cette pierre est artificielle, sa peau quand on la tire du corps de l'animal étant rude et verdâtre comme le dedans.

Comme on m'a fait plusieurs questions à mon retour touchant le musc et touchant l'ambre gris, j'ai cru que je ferais bien de mettre ici ce que j'en ai observé dans mon voyage.

Je crois que la plupart du monde sait assez que le musc est l'excrément et le pus d'une bête qui ressemble à la chèvre sauvage, excepté qu'elle a le corps et les jambes plus déliées. Elle se trouve dans la haute Tartarie, dans la Chine septentrionale, qui lui est limitrophe, et au grand Tibet, qui est un royaume entre les Indes et la Chine. Je n'ai jamais vu de ces animaux-là en vie, mais j'en ai vu des peaux en bien des endroits. L'on en trouve des portraits dans *L'Ambassade des Hollandais à la Chine*¹⁶, et dans la *China illustrata* du P. Kircher¹⁷. On dit communément que le musc est une sueur de cet animal qui coule et qui s'amasse en une vessie déliée proche le nombril. Les Orientaux disent plus précisément qu'il se forme un abcès dans le corps de cette chèvre proche l'ombilic dont l'humeur picote et démange, surtout lorsque la bête est en chaleur ; qu'alors, à force de se frotter contre les arbres et contre les roches, l'abcès perce et la matière s'épanche au même endroit entre les muscles et la peau, et en s'y amassant y forme une manière de loupe ou de vessie ; [IV, 45] que la chaleur interne et externe échauffe ce sang corrompu, et que c'est cette chaleur qui lui donne cette forte odeur que l'on sent au musc. Les Orientaux appellent cette vessie *le nombril du musc* et aussi *nombril odoriférant*. Le bon musc s'apporte de Tibet. Les Orientaux l'estiment plus que celui de la Chine, soit qu'il ait effectivement une odeur plus forte et plus durable, soit que cela leur paraisse seulement, arrivant plus frais chez eux parce que le Tibet en est plus proche que la province de Zensy, qui est l'endroit de la Chine où l'on fait le plus de musc. Le grand commerce de musc se fait à Boutam, ville célèbre du royaume de Tibet. Les Patans qui vont là en faire emplette le distribuent par toute l'Inde, d'où on le transporte ensuite par toute la terre. Les Patans sont voisins de la Perse et de la haute Tartarie, sujets ou seulement tributaires du Grand Mogol.

Les Indiens font cas de cette drogue aromatique tant pour l'usage que pour la recherche que l'on en fait. Ils l'emploient en leurs parfums, en leurs épithèmes et confections, et dans tout ce qu'ils ont accoutumé de préparer pour réveiller l'humeur amoureuse et pour rétablir la vigueur. Les femmes s'en servent pour dissiper les vapeurs qui montent de la matrice au cerveau, en portant une vessie au nombril ; et quand les vapeurs sont violentes et continuelles, elles prennent du musc hors de la vessie, l'enferment dans un petit linge simple fait comme un petit sac, et l'appliquent dans la partie que la pudeur ne permet pas de nommer.

Le meilleur musc en vessie vaut quatre-vingt-dix [IV, 46] roupies la livre. Le moindre quarante-cinq à cinquante. Une roupie est trente sols monnaie de France. Les Anglais et les Portugais en font beaucoup d'emplettes aux Indes pour l'Europe. Les Hollandais en tirent de la Chine. Les Arméniens, les Persans, et les Patans en transportent dans la Perse et dans la Turquie, où il s'en fait une plus grande consommation par les raisons qu'il est facile d'imaginer.

¹⁵ *Polissure* est apparemment un synonyme du *poliment* qu'on trouve plus loin (IV, 70).

¹⁶ Jean Nieuhoff, *L'Ambassade de la Compagnie des Indes orientales des Provinces unies vers l'empereur de la*, trad. Jean Le Carpentier (Leyde, J. de Meurs, 1665).

¹⁷ Athanasius Kircher (1602-1680) ; c'est la traduction italienne de *China monumentis*, 1667.

On tient communément que lorsqu'on coupe le petit sac où est le musc il en sort une odeur si forte qu'il faut que le chasseur ait la bouche et le nez bien bouchés d'un linge en plusieurs doubles, et que souvent malgré cette précaution la force de l'odeur le fait saigner avec tant de violence qu'il en meurt. Je me suis informé de cela exactement ; et comme en effet j'ai ouï raconter quelque chose de semblable à des Arméniens qui avaient été à Boutam, je crois que cela est vrai. Ma raison est que cette drogue n'acquiert point de force avec le temps, mais qu'au contraire elle perd son odeur à la longue. Or cette odeur est si forte aux Indes que je ne l'ai jamais pu supporter. Lorsque je négociais du musc, je me tenais toujours à l'air, un mouchoir sur le visage, loin de ceux qui maniaient ces vessies, m'en rapportant à mon courtier, ce qui me fit bien connaître dès lors que le musc est fort entêtant et tout à fait insupportable quand il est frais tiré.

J'ajoute qu'il n'y a drogue au monde plus aisée à falsifier et plus sujette à l'être. Il se trouve bien des bourses qui ne sont que des peaux de l'animal remplies de son sang et [IV, 47] d'un peu de musc pour donner l'odeur, et non cette loupe que la sagesse de la nature forme proche le nombril pour recevoir cette espèce d'humeur merveilleuse et odoriférante. Quant aux vraies vessies même, lorsque le chasseur ne les trouve pas bien pleines, il presse le ventre de l'animal pour en tirer du sang dont il les remplit : car on tient que le sang du musc et même sa chair sentent bon. Les marchands ensuite y mêlent du plomb, du sang de bœuf, et autres choses propres à les appesantir, qu'ils font entrer dedans à force. L'art dont les Orientaux se servent pour connaître cette falsification sans ouvrir la vessie est premièrement au poids à la main. L'expérience leur a fait connaître combien doit peser une vessie non altérée. Le goût est leur seconde preuve, aussi les Indiens ne manquent jamais de mettre à la bouche de ces petits grains qui tombent toujours des vessies lorsqu'ils les achètent. La troisième, c'est de prendre un fil trempé dans du suc d'ail et le tirer au travers de la vessie avec une aiguille ; car si l'odeur d'ail se perd, le musc est bon, si le fil la garde il est altéré.

L'ambre gris se prend dans la mer des Indes le long des côtes d'Afrique qui sont entre le cap de Bonne Espérance et le golfe de la mer Rouge. La mer en jette parfois plus loin, jusques au rivage de Ceylan et de la côte de Malabar, mais cela est assez rare. J'ai lu dans un auteur persan que les Arabes tiennent que l'ambre gris est une matière produite par l'eau des fontaines qui sont au fond de la mer, comme le *naphte*, que les vents et puis les courants poussent sur le rivage. On [IV, 48] tient communément au contraire que c'est une écume de la mer durcie et congelée, ou bien une semence qui sort des grands poissons, et qui se durcit et se congèle pareillement. Mais ce n'est pas une opinion bien vraisemblable ; car pourquoi la mer, qui a de grands poissons et de l'écume partout, ne produirait-elle pas aussi ce précieux aromate en d'autres endroits des Indes où il y a encore plus de chaleur et plus de sécheresse ? Les gens savants des Indes disent que l'ambre gris est une gomme odoriférante comme l'encens, laquelle croît en Arabie, et qui étant entraînée dans la mer par les pluies et par les torrents après le temps des pluies (c'est le temps que nous appelons l'automne), est poussée par les vents et par les courants de *moussom* qui la portent alors vers l'Afrique et le long de cette côte jusqu'à sa grande pointe que nous appelons le cap de Bonne Espérance, où elle est repoussée par un cours de mer contraire qui se rencontre dès l'île de Madagascar. Un des plus savants hommes des Indes et des plus grands seigneurs, nommé Mirzacherifmolc, que le feu roi de Colconde avait mandé d'Ispahan par estime pour lui donner sa fille en mariage, et qui avait la dernière fois que j'étais à Colconde les plus gros morceaux d'ambre gris et les plus beaux que j'aie jamais vus, croyait que c'était de la cire et du miel congelés. Il me disait en m'en montrant des morceaux fort poreux par-dedans et presque comme une éponge, que les abeilles faisaient en Afrique leur miel parmi des rochers dans de vieux troncs d'arbres, comme elle le font en Orient dans la plupart [IV, 49] des pays peu habités et même en d'autres habités, comme j'ai observé dans mon premier volume qu'elles le font en Mingrèlie et en Circassie ; et que les torrents de pluie emportaient des pièces de leur ouvrage brute dans

la mer, où la matière se durcissant contractait enfin l'odeur admirable qu'on y estime tant. Il disait que la différence de l'ambre gris d'avec l'ambre noir, qui ne vaut pas tant que l'autre, vient de ce qu'un miel n'est pas aussi bon que l'autre, et qu'on observait autant de différence dans l'ambre gris comme on fait dans le miel dans tous les pays où le miel est sauvage. Cette drogue précieuse qui a été inconnue à toute l'ancienne pharmacopée, tant des Grecs que des Arabes, sent fort mauvais d'abord, à ce que l'on prétend, puis à mesure qu'elle durcit elle perd cette qualité. J'ai remarqué en effet que l'ambre le plus frais péché a une odeur forte qui rebute et fait mal, laquelle se passe avec le temps. On assure encore que les oiseaux de mer en sont très friands et la bequettent, ce que je crois fort vrai ; mais je n'ai pourtant point trouvé de pointe de bec d'oiseau en aucune pièce d'ambre gris, comme on dit que l'on en trouve.

Les Persans ne se servent pas beaucoup de civette, qu'ils appellent *zabad*. Les femmes s'en frottent les cheveux après l'avoir auparavant bien apprêtée.

Outre toutes les drogues médicinales que j'ai dit qui croissent en Perse, il y a encore le galbanum, qui croît dans les montagnes à sept ou huit lieues d'Ispahan ; l'alkali végétale, qui croît presque partout ; le sel armoniac ; [IV, 50] l'orpiment, dont on se sert pour la dépilation, lequel vient en Médie et autour de Casbin, où croît particulièrement le jaune.

L'on ne dira rien ici de ces dernières drogues, parce qu'elles ne sont ni si extraordinaires ni si recherchées que les autres, et qu'elles sont aussi assez connues.

Chapitre V. Des fruits de la Perse.

Je commence par les melons, qui sont le plus excellent fruit de la Perse. On compte en ce pays-là de plus de vingt espèces de melons. Les premiers sont appelés *guermec*, comme qui dirait *des échauffés*. Ils sont ronds et petits. C'est un fruit du printemps, assez insipide, qui fond à la bouche comme l'eau. Les médecins persans conseillent d'en manger beaucoup, et ils disent qu'il le faut pour se purger, comme on purge les chevaux avec de l'herbe, et dans le même temps ; c'est aussi ce qu'on ne manque jamais de faire tous les ans au mois d'avril. On mange alors pendant quinze jours ou trois semaines dix ou douze livres de ces melons chaque jour, et cela pour la santé aussi bien que pour le goût, car on tient pour assuré qu'ils rafraîchissent le sang et qu'ils renouvellent l'embonpoint. Ils content sur ce sujet que deux médecins arabes étant venus à Ispahan pour chercher de l'occupation, ils arrivèrent justement au temps de ces *guermec* ; et voyant que les rues en étaient pleines, ils se dirent l'un à l'autre : « Passons outre, il n'y a rien à faire ici pour nous ; [IV, 51] ce peuple a le remède à tous les maux. » Cependant des gens sages croient au contraire que c'est l'usage excessif de ce fruit qui cause les fièvres qui y sont si ordinaires dans l'automne. Ils disent que ces melons remplissent l'estomac de flegmes, et que les melons doux et sucrés, et par conséquent très chauds, qui viennent après ces premiers, cuisent ce flegme et le tournent en bile, d'où s'ensuit la fièvre. Après ces melons *guermec* ou *échauffés* il en vient tous les jours d'une autre sorte, et les plus tardifs sont les meilleurs. Les derniers sont les blancs, ont vous diriez que ce n'est que du sucre. Ils sont longs d'un pied et pèsent dix à douze livres. Ce sont ceux qu'on mange durant l'hiver. On sert des melons presque toute l'année aux bonnes tables, parce que les vieux se conservent jusqu'au retour des *guermec*. On les garde dans des caves où il n'entre point d'air, et l'on y entretient une ou deux lampes, suivant la grandeur du lieu, toujours allumées, ce qui empêche que le froid ne gèle ce bon fruit. Les melons pendant la saison ordinaire, qui dure quatre mois entiers, sont la nourriture du pauvre peuple. Ils ne vivent que de melons et de concombres, mangeant ces derniers sans les peler. Il y a des gens qui mangent dans un repas jusqu'à trente-cinq livres de melon sans en être incommodés. Durant ces quatre mois de melons il en vient une si grande quantité à Ispahan que je ne crois pas qu'il s'en mange autant dans toute la France en un jour. Les rues sont pleines d'ânes et de

chevaux qui en sont chargés depuis minuit jusqu'au soleil [IV, 52] couchant. Les meilleurs du royaume croissent en Corasson près de la petite Tartarie dans un bourg nommé Craguerde. On en apporte à Ispahan pour le roi et pour faire des présents. Ils ne se gâtent point en les apportant, quoiqu'il y ait plus de trente journées de chemin ; mais cela n'est pas si merveilleux que ce que j'ai vu à Surat aux Indes, où j'ai mangé des melons envoyés d'Agra, qui en est à quarante journées. Ils avaient été portés à Agra de la frontière de Perse à plus de quarante autres journées loin. Un homme les porte à pied, et n'en porte que deux, tant ils sont grands. Il les porte dans des paniers, un en chaque panier, pendus à un fléau comme des balances¹⁸, lequel il met sur les épaules, et qu'il tourne de temps en temps d'une épaule sur l'autre pour se délasser. Ces porteurs font sept à huit lieues par jour avec cette charge. On apporte aussi de la graine de ces melons de Tartarie, qu'il faut renouveler au bout de sept ans, car après ce temps-là elle est entièrement dégénérée, et le fruit ne se sent plus du goût précédent.

Avec toutes ces sortes de melons, on a les melons d'eau ou *patèques* par tout le royaume, qui pèsent quinze à vingt livres, dont les meilleurs viennent aussi de Bactriane. On a les concombres, dont il y a une sorte qui n'a presque pas de pépins, qu'on sert et qu'on mange crus sans aucun apprêt ; et l'on a aussi ce fruit qu'ils appellent *badinjan*, qui est le *zanthium* de Dioscoride, et que nous appelons pommes d'amour. Il a le goût approchant du concombre. Il est gros comme les pommes, et une fois plus long, et quand il est mûr [IV, 53] sa peau devient toute noire. Il croît comme les concombres. Il est fort bon pour diverses sortes de sauces, et pour plusieurs apprêts, car on ne le mange que cuit ; il s'en trouve dans les parties méridionales de l'Italie.

Il y a un autre fruit en Perse qui croît sur une plante, et qui est rond et gros comme une pomme commune, mais creux et léger, et qui n'est pas bon à manger. On l'estime seulement pour l'odorat. Il s'appelle *destembouïé*, c'est-à-dire odeur à la main, parce qu'on le porte à la main comme un bouquet.

Après les melons, les fruits excellents de Perse sont le raisin et les dattes. Il y a plusieurs espèces de raisin, jusqu'à douze ou quatorze, de violet, de rouge, et de noir. Les grains en sont si gros qu'un seul fait une bouchée. Celui dont ils font le vin à Ispahan s'appelle *kich mich*, qui est un petit raisin blanc pour la plus grande partie, et meilleur que nos muscats. Mais quand on en a beaucoup mangé il prend à la gorge, et il échauffe si l'on en mange avec trop d'excès. Il est rond et sans pépins, au moins ne s'aperçoit-on pas en le mangeant qu'il y en ait. Mais quand le vin cuve on voit les grains de ce raisin flotter dessus comme de petits filaments déliés, presque comme la pointe d'une épingle, et fort tendres. On garde en Perse le raisin tout l'hiver, le laissant la moitié de l'hiver attaché à la vigne, chaque grappe enfermée dans un sac de toile pour empêcher les oiseaux d'y toucher. On le cueille à mesure qu'on le veut manger. C'est l'avantage du bon air que les Persans respirent qui est sec, et qui conserve tout, au lieu que par la qualité de nos [IV, 54] airs humides tout se gâte et se pourrit chez nous. Ils font le raisin sec en pendant les grappes au plancher, d'où le raisin tombe grain à grain. Au pays de Kourdeston et vers Sultanie, où il y a beaucoup de violettes, on en mêle les feuilles avec le raisin sec, et l'on dit que cela tient le ventre en bon état ; le raisin en a assurément meilleur goût. Le meilleur raisin qu'on mange aux environs d'Ispahan est celui que les Guèbres ou anciens païens persans cultivent, et particulièrement celui de Negefabad, qui est un gros bourg à quatre lieues d'Ispahan où il n'y a que des Guèbres. Ils cultivent le raisin avec plus de soin que les mahométans, parce que le vin leur est permis par leur religion comme aux juifs et aux chrétiens.

Pour les dattes, qui me paraissent un des meilleurs fruits du monde, elles ne sont nulle

¹⁸ Furetière donne pour *fléau* : « la pièce de fer en équilibre où sont attachés les deux bassins de la balance ordinaire ».

part si bonnes qu'en Perse. Il en croît dans l'Arabie en plus grande quantité que dans la Perse ; mais outre qu'elles sont plus petites, elles n'approchent pas de la bonté de celles de Perse qui soit lorsqu'on les cueille, soit longtemps après, sont couvertes d'un suc épais comme un sirop qui prend aux doigts et est plus doux et plus sucré que le miel vierge. Les plus excellentes dattes du royaume se recueillent en Coureston, en Sifton, à Persépolis, sur le bord du golfe Persique et particulièrement à Jaron, bourg sur la route de Chiras à Lar. On les transporte sèches, en grappes, ou détachées ; mais la plus grande partie se gardent confites dans leur propre jus, et se transportent dans de grosses courges de quinze à vingt livres pesant. On en accommode [IV, 55] aussi avec des pistaches dans des pots, comme nous faisons les noix confites. Il n'y a point de manger plus délicieux. Il faut pourtant user modérément de ce fruit quand on n'est pas habitué à en manger, car lorsqu'on en mange trop, elles échauffent le sang jusqu'à faire venir des ulcères partout le corps et à affaiblir la vue, ce qui n'arrive point aux habitants du pays où ce fruit vient. Les dattes croissent par touffes ou grappes au haut du palmier qui est un arbre menu, mais le plus haut de tous les arbres fruitiers, et qui n'a de branches qu'à la cime. Un homme se guinde au haut avec une corde qu'il accroche aux nœuds de l'arbre à mesure qu'il monte, et dans une heure de temps tout le fruit de l'arbre est cueilli, car ce fruit tient à des grappes qui pèsent trente à quarante livres. Les dattiers portent jusqu'à deux cent *mant* de fruit à la fois, ce qui fait vingt-quatre quintaux. L'arbre ne commence à porter qu'à quinze ans, et il porte après jusqu'à deux cents ans.

Il y a en Perse toutes les mêmes sortes de fruits que nous avons en Europe, et beaucoup d'autres que nous n'avons point ; et assurément, si l'on y entendait le jardinage comme nous l'entendons, leurs fruits viendraient encore incomparablement plus beaux et plus délicieux. Mais ils ne l'entendent point du tout. Ils ignorent l'art des greffes ou entes, les espaliers, les arbres nains. Tous leurs arbres sont communément de hauts et de vieux arbres fort chargés de bois. Ils ont des abricots excellents de cinq ou six sortes, et des autres fruits à noyau que nous connaissons, [IV, 56] dont ils ont plus de quinze sortes qui se succèdent les uns aux autres. On voit communément en Perse des pavies de seize à dix-huit onces, des pêches presque aussi grosses ; mais ce qu'on ne saurait trouver ailleurs, c'est une sorte d'abricots qu'ils appellent *toçmchams*, c'est-à-dire graine ou œuf du soleil, qui sont rouges dedans et fort délicieux à la bouche. Cette sorte d'abricots et d'autres encore s'ouvrent fort aisément. Leur noyau s'ouvre à même temps, ayant une amande douce et d'un goût excellent. On les transporte secs en mille lieux, et quand on les fait cuire dans de l'eau, le jus qui est doux épaissit l'eau et en fait un sirop comme si on y avait mis du sucre. J'ai été à des repas à Ispahan où il y avait de plus de cinquante sortes de fruits, et quelques-uns apportés de trois à quatre cents lieues loin. On ne voit rien de semblable en France ni en Italie. Ce qui paraît le plus en ce pays-là, et qu'on trouve d'ordinaire le meilleur, c'est la grenade. Il y en a de diverses sortes : de blanches, de couleur de chair, de couleur de rose et de rouges. Il y en a dont le pépin est si tendre qu'on ne le sent presque pas sous la dent. Et il y en a qui n'ont point de membrane ou pellicule entre les grains. Il vient des grenades de Yesá qui pèsent plus d'une livre. Les pommes et les poires, je dis les meilleures, viennent de l'Ibérie et des environs ; les dattes de Caramanie, comme je l'ai observé, les grenades de Chiras, les oranges de l'Hyrkanie. Les coings, entre les autres, sont très bons en Perse, ayant le goût doux et agréable, et parmi les fruits on sert [IV, 57] par curiosité des oignons de Bactriane, qui sont gros et doux comme des pommes. Il en croît aussi de semblables à Carek, petite île dans le golfe Persique. La Bactriane est un des pays du monde qui porte les plus beaux fruits et les meilleurs. Il y a des prunes, comme nos prunes de brignole, mais plus agréables et plus apéritives. Une demi-douzaine cuites dans l'eau font une douce purgation, et si l'on y mêle une pincée de séné c'est une médecine complète. On les appelle *alou bocora*, c'est-à-dire prunes de Bocora, qui est la ville de Bactres dans la petite Tartarie, située sur le fleuve Oxus.

Il croît des pistaches à Casbin et aux environs, dans le pays des Mèdes, plus grosses

que celles de Syrie. Il n'en croît en tout le monde que je sache qu'en ces deux endroits-là. Ils ont d'une sorte de pistache que je n'ai point vue ailleurs, qui ne sont pas si bonnes que les autres, et qui sont petites comme des noyaux de cerises. Les Persans les mangent sèches, fricassées avec du sel. L'on en donne à toutes les collations, surtout où il y a du vin à boire.

Ils ont de plus les amandes, les noix, les noisettes, les avelines, et des figues excellentes au plus haut degré. Le plus grand transport de fruits se fait de Yesde. Il croît aussi des olives en Perse, sur les frontières de l'Arabie et dans le Mazenderan sur la mer Caspienne, mais ils ne les savent pas bien conserver ni en tirer de l'huile.

Je ne parlerai point dans ce chapitre des grains que la terre produit pour la nourriture des hommes et des bêtes, parce que j'en [IV, 58] traiterai dans celui des arts et métiers sur l'article de l'agriculture.

Chapitre VI. Des fleurs de la Perse.

Il y a en Perse toutes les sortes de fleurs qu'on a en France et dans les plus beaux pays de l'Europe, mais il n'y en a pas dans toutes les provinces également. Car il y a moins de sortes de fleurs, et en moindre quantité, dans les parties méridionales du royaume que dans les autres, la chaleur excessive étant aussi contraire à la plupart des fleurs que le grand froid : d'où vient qu'il n'y a pas aux Indes tant de sortes de fleurs qu'en Perse, quoiqu'il y en ait également toute l'année. Mais les fleurs de la Perse, par le vif des couleurs, sont généralement bien plus belles que celles de l'Europe et que celles des Indes. L'Hyrcanie est un des plus admirables pays pour les fleurs, car il y a des forêts toutes d'orangers, le jasmin simple et double, toutes les fleurs que nous avons en Europe, et diverses autres que nous n'y avons point. La partie la plus orientale de ce pays-là, qu'on appelle Mazenderan, n'est qu'un parterre depuis septembre jusqu'à la fin d'avril. Tout le pays est alors couvert de fleurs, et c'est aussi le meilleur temps pour les fruits, comme au contraire dans les autres mois on n'y peut durer à cause de la chaleur excessive et de la malignité de l'air. Vers la Médie et aux frontières septentrionales de l'Arabie, les campagnes produisent d'elles-mêmes [IV, 59] les tulipes, les anémones, des renoncules simples du plus beau rouge, des couronnes impériales. En d'autres lieux, comme autour d'Ispahan, les jonquilles y croissent d'elles-mêmes aussi, et on y a des fleurs tout l'hiver. On y a dans la saison des narcisses de sept à huit sortes, du muguet, des lys et des violettes de toutes couleurs, des œillets doubles, des œillets d'Inde d'une couleur qui éblouit, du jasmin simple et double et du jasmin que nous appelons d'Espagne, d'une beauté et d'une odeur qui surpassent de beaucoup ceux de l'Europe. Les guimauves sont aussi chez eux d'une belle couleur. Les tulipes ont la tige courte à Ispahan, ne montant qu'à quatre pouces de terre. Entre les fleurs qu'on a durant l'hiver sont le *somboul* blanc et bleu, qui est la fleur que nous appelons l'hyacinthe, le lys des vallées, de petites tulipes, la violette, le muguet, le [*sic*] myrrhe. Ils ont au printemps la giroflée jaune et rouge en égale abondance, des ambrettes de toutes couleurs, et une fleur que nous n'avons point que je sache, qui me paraît une des plus belles de la nature. Ils l'appellent *gulmikek*, c'est-à-dire fleur de clou de girofle. Elle est d'un ponceau incomparable. On ne saurait rien voir de si vif ni dans la nature ni dans l'art. Chaque brin porte une trentaine de ces fleurs arrangées en forme ronde, de la grandeur d'un écu. La rose, qui est si commune chez eux, est de cinq sortes de couleurs, outre sa couleur naturelle : blanche, jaune, rouge, que nous appelons roses d'Espagne, d'un rouge encore [IV, 60] plus haut, que nous appelons ponceau, et de deux couleurs, savoir rouge d'un côté et blanc ou jaune de l'autre. Les Persans appellent ces roses *dou rouye*, ou à deux endroits. J'ai vu des rosiers chargés dans une même branche de roses de trois couleurs, de jaunes, de jaune et blanc, et de jaune et rouge. Ils font de grands pots verts

au printemps qui réjouissent fort la vue, dont ils parent leurs appartements et leurs jardins, en mettant sur ces pots une couche de terre mince mêlée de graine de cresson qu'ils tiennent couverte d'une grosse toile toujours moite. Les premiers rayons du soleil font germer cette graine, et vous voyez le pot tout vert comme une écorce couverte de mousse, mais il n'y a rien de plus beau à voir que les arbres fleuris, et surtout les pêchers, car les fleurs les couvrent si fort que la vue même n'y trouve pas de passage.

J'ai fait mention entre les fleurs qui croissent dans le territoire d'Ispahan de l'hyacinthe qu'ils appellent *somboul*, sur quoi je dirai que Pietro della Valle parle en ses relations d'une racine exquise pour son odeur et par son parfum, qu'il dit que les Persans appellent *somboul catay* ou tartarique ; et comme il n'en dit autre chose, sinon que c'est une racine odoriférante, des gens m'ont demandé à mon retour ce que c'était. Je crois que ce n'est autre chose que le *spica nardi* de l'Évangile, qu'on dit en française *nard d'épi*. Car *somboul* en arabe signifie épi, d'où les astronomes arabes appellent *somboulé* ou porte-épi, ce signe du zodiaque que nous appelons la Vierge à cause de la gerbe que les peintres [IV, 61] lui mettent à la main. Mais je n'ai jamais ouï dire en Perse qu'il y croisse une telle racine, et j'oserais dire que Pietro della Valle s'y est trompé, comme il a fait en tant d'autres choses, en prenant une composition pour une racine. J'ai remarqué généralement en Perse, comme en Turquie, qu'on appelle *catay* ou tartarique plusieurs choses exquises, non pour dire qu'ils en viennent, mais pour en marquer le prix et la rareté, comme les brocarts de Venise, par exemple, qu'ils appellent *zerbaft catay*, c'est-à-dire toile d'argent de Tartarie.

Après ce que j'ai dit du nombre et de la beauté des fleurs en Perse, on s'imaginerait aisément qu'il y a aussi les plus beaux jardins du monde ; mais cela n'est point du tout. Au contraire, par une règle que je trouve fort générale, là où la nature est féconde et aisée, l'art est plus grossier et plus inconnu, comme en ce fait des jardins. Ce qui arrive à cause que là où la nature fait jardiner si excellemment, s'il m'est parmi de parler ainsi, l'art n'y a presque rien à faire. Les jardins des Persans consistent d'ordinaire en une grande allée qui partage le jardin, tirée à la ligne et bordée de platanes, avec un bassin d'eau au milieu d'une grandeur proportionnée au jardin, et deux autres plus petites sur les côtés. L'espace entre deux est semé de fleurs confusément et planté d'arbres fruitiers et des rosiers, et c'en est là toute la décoration. On ne sait ce que c'est que parterres et cabinets de verdure, que labyrinthes et terrasses, et que ces autres ornements de nos jardins. Ce qui vient particulièrement de ce que les Persans [IV, 62] ne se promènent pas dans les jardins, comme nous faisons, mais qu'ils se contentent d'en avoir la vue et d'en respirer l'air, ils s'asseyent pour cela en quelque endroit du jardin à leur arrivée et s'y tiennent jusqu'à ce qu'ils en sortent.

Chapitre VII.

Des métaux et des minéraux,
où il est aussi traité des pierreries.

Comme la Perse est fort montueuse, elle est pleine de métaux et de minéraux qu'on a commencé à tirer à force dans ce siècle, et beaucoup plus que dans les siècles précédents. C'est le Grand Abas à qui on en est redevable, et c'est le grand nombre d'eaux minérales qui se trouvent deçà et delà dans tout le royaume qui le porta à faire travailler aux mines. Les métaux qu'on trouve le plus en Perse sont le fer, l'acier, le cuivre, et le plomb. On n'y trouve ni or ni argent. L'on est pourtant fort assuré qu'il y en a dans les mines, étant impossible que tant de montagnes qui produisent toute sorte de métaux et le soufre et le salpêtre ne produisent aussi de ces minéraux de soleil et de lunes. Mais les Persans sont trop paresseux pour faire beaucoup de découvertes. On s'arrête chez eux à ce qu'on a toujours eu, et l'on n'en cherche pas davantage. S'ils étaient aussi actifs, aussi inquiets, et aussi nécessaires que nous le sommes, il n'y aurait pas une butte de ces montagnes qui n'eût été fouillée [IV, 63]

diverses fois. Ce qui marque encore plus qu'il y a de l'argent dans ces mines-là, c'est que les affineurs trouvent toujours que leur argent augmente en l'affinant, ce qui ne peut venir que de l'argent qui est dans le plomb dont ils se servent pour purifier l'argent, lequel s'unit par la fonte avec l'autre. La principale mine d'argent où l'on a travaillé jusqu'ici est à Kervan, dans la contrée de Guendamon, à quatre lieues d'Ispahan, à une montagne appelée *Chacouch* ou Mont-Royal. Mais comme le bois est fort rare à Ispahan, et le charbon aussi, et que d'ailleurs la mine n'est pas des plus abondantes, la dépense a toujours excédé le profit, d'où vient que par manière de proverbe on dit des entreprises infructueuses : « C'est la mine de Kervan. » On y dépense dix pour trouver neuf. Il y a aussi des mines d'argent à Kirman et en Mazenderan. Il y a tout lieu de croire que le luxe et les richesses de l'ancien empire persan venaient des mines du pays qui se sont épuisées, ou qu'on a négligé d'entretenir à cause de l'abondance d'or et d'argent que le commerce attirait dans le royaume.

Les mines de fer sont dans l'Hyrcanie, dans la Médie septentrionale, au pays des Parthes, et dans la Bactriane. Il y a du fer en abondance, mais il n'est pas si doux que celui d'Angleterre.

Les mines d'acier se trouvent dans les mêmes pays, et y produisent beaucoup, car l'acier n'y vaut que sept sols la livre. Cet acier-là est si plein de soufre qu'en jetant la limaille sur le feu, elle pétille comme de la poudre à canon. Il est fin, ayant le grain [IV, 64] fort menu et délié, qualité qui naturellement et sans artifice le rend dur comme le diamant. Mais d'autre côté il est cassant comme le verre, et comme les artisans persans ne lui savent pas bien donner la trempe, il n'y a pas moyen d'en faire des ressorts ni des ouvrages déliés et délicats. Il prend pourtant une fort bonne trempe dans l'eau froide, ce qu'on fait en l'enveloppant d'un linge mouillé au lieu de le jeter dans une auge d'eau après qu'on l'a fait chauffer sans le rougir tout à fait. Cet acier ne se peut point non plus allier avec le fer ; et si l'on lui donne le feu trop chaud, il se brûle, et devient comme de l'écume de charbon. On le mêle avec l'acier des Indes, qui est plus doux quoiqu'il soit aussi fort plein de soufre, et qui est beaucoup plus estimé. Les Persans appellent l'une et l'autre sorte d'acier *poulad jauberder*, acier ondé, qui est ce que nous disons acier de Damas pour le distinguer d'avec l'acier de l'Europe. C'est de cet acier-là qu'ils font leurs belles lames damasquinées. Ils le fondent en pain rond comme le creux de la main, et en petits bâtons carrés.

Le cuivre se prend principalement à Sary dans les montagnes de Mazenderan. Il y en a aussi en Bactriane et vers Casbin. Il est aigre, et pour l'adoucir ils l'allient avec du cuivre de Suède ou de Japon, une partie de cuivre étranger sur vingt parties du leur. C'est le métal dont ils font le plus d'usage.

Les mines de plomb sont vers Kirman et Yezde, et ces dernières sont celles qui participent le plus d'argent¹⁹.

Les minéraux se trouvent aussi abondamment [IV, 65] dans toute la Perse. Le soufre et le salpêtre se tirent de la montagne de Damavend qui sépare l'Hyrcanie de la Parthide. L'antimoine se trouve vers la Caramanie. Mais c'est un antimoine bâtard, car après l'avoir fait fondre on ne trouve dedans que du plomb fort fin. L'émeri qui se trouve vers Niris est assez dur, mais il perd de sa dureté à mesure qu'on le broie menu, au contraire de celui des Indes, qui plus il est menu, plus il tranche et plus il a de force, à cause de quoi aussi on l'estime beaucoup plus. Pour le vitriol et pour le mercure, c'est de quoi ils manquent en Perse aussi bien que d'étain. On est réduit à le tirer des Indes.

Le sel se fait par la nature toute seule et sans aucun art. Le soufre et l'alun se font de même. Il y a de deux sortes de sel dans le pays, celui des terres et celui des mines ou de roche. Il n'y a rien de plus commun en Perse que le sel ; car d'un côté il n'y a nul droit

¹⁹ C'est-à-dire, là où au plomb se mêle quelque peu d'argent, comme il a expliqué un peu plus haut (IV, 63).

dessus, et de l'autre vous trouvez des plaines entières longues de dix lieues et plus toutes couvertes de sel, et vous en trouvez d'autres qui sont couvertes de soufre et d'alun. On en passe quantité de cette sorte en voyageant dans la Parthide, dans la Perside, dans la Caramanie. Il y a une plaine de sel proche de Cachan qu'il faut passer pour aller en Hyrcanie, où vous trouvez le sel aussi net et aussi pur qu'il se puisse. Dans la Médie et à Ispahan, le sel se tire des mines, et on le transporte par gros quartiers, comme la pierre de taille. Il est si dur en des endroits, comme dans la Caramanie déserte, qu'on en emploie [IV, 66] les pierres dans la construction des maisons des pauvres gens.

Le marbre, la pierre de taille, et l'ardoise se tirent particulièrement dans le pays de Hamadan, qui est l'ancienne Suse. Pour le marbre, il y en a de plusieurs sortes en Perse : du blanc, du noir, du rouge, et du marbré de blanc et de rouge. Il s'en tire de noire près d'un bourg de la Susianne nommé Sary, qui se fend en écaille, ou tables, comme l'ardoise ; mais le plus admirable de tous est celui qui se tire vers Tauris. Il est transparent presque comme le cristal de roche, et on voit à travers de tables qui ont un pouce d'épaisseur et même plus. Ce marbre est blanc mêlé de vert, pâle comme une manière de jade. Il est si tendre que le couteau l'entame, ce qui fait penser à plusieurs que ce n'est pas un vrai minéral, ni qui ait la consistance d'une vraie pierre.

Les Persans ne se servent pas de pierre à fusil à leurs armes, ni pour faire le feu. Ils ont un bois qui leur sert de fusil, et qui en fait l'effet : car il s'enflamme et prend feu étant battu l'un contre l'autre.

Vers les frontières de l'Arabie du côté de Babylone, il y a des étangs d'où l'on tire cette sorte de poix qu'on appelle le bitume.

Dans la contrée alentour de Tauris on trouve de l'azur, mais qui n'est pas si bon que celui de Tartarie ; sa couleur s'altère, devient sombre et enfin se passe.

Dans l'Arménie et dans la Perside on trouve le bol et le marne, qui est blanc comme le savon, et dont on se sert comme de savon. [IV, 67] Les femmes s'en servent particulièrement à se laver la tête au bain. On y trouve aussi des mines de talc.

En Hyrcanie, dans la partie qu'on appelle Mazenderan, on trouve le pétroleum ou naphte. Il y en a de noir et de blanc. On s'en sert de vernis et à la peinture, et aussi dans la médecine pour guérir les humeurs froides. On trouve du naphte encore en beaucoup d'autres endroits, comme dans la Chaldée, où le menu peuple brûle l'huile qui s'en fait.

Mais la plus riche mine de Perse est celle des turquoises. On en a en deux endroits, à Nichapour en Carasson et dans une montagne qui est entre l'Hyrcanie et la Parthide, à quatre journées de la mer Caspienne, nommée *Phirons-cou* ou mont de Phirons, qui était un des anciens rois de Perse, qui subjuga ce pays et y bâtit des villes et des châteaux. Pline appelle cette montagne le Caucase. La mine de turquoises fut aussi découverte durant le règne de ce Firous, et pris de lui son nom, de même que la pierre fine qu'on en tire, que nous appelons turquoise à cause que le pays d'où elle vient est la Turquie ancienne et véritable, mais qu'on appelle en tout l'Orient *Firouzé*. On a depuis découvert une autre mine de ces sortes de pierres, mais qui ne sont pas si belles ni si vives. On les appelle turquoises nouvelles, qui est ce que nous disons de la nouvelle roche, pour les distinguer des autres qu'on appelle turquoises vieilles. La couleur de celle-là se passe avec le temps. On garde tout ce qui vient de la vieille roche pour le roi, qui les revend après ou les troque [IV, 68] après en avoir tiré le plus beau. Les mineurs et les officiers préposés en détournent autant qu'ils peuvent, et c'est de là qu'on a si souvent de bons hasards de ces pierres ou turquoises.

Je mets après les mines des pierreries la pêche des perles qui se fait dans tout le golfe Persique, mais particulièrement autour de l'île de Baherin. Cette pêche est abondante, et produit pour plus d'un million de perles par an. J'en ai vu sortir une perle qui pesait cinquante grains, ronde en perfection ; c'était une grande rareté, les plus grosses perles de cette mer n'étant d'ordinaire que de dix à douze grains. Les pêcheurs sont obligés, sous de rudes

peines, de donner au roi les perles au-dessus de ce poids, mais c'est à quoi ils ne satisfont jamais de bonne foi. Les Persans payaient autrefois un droit aux Portugais afin qu'ils ne leur troublent pas cette pêche ; mais depuis que la puissance portugaise a baissé dans les Indes, et qu'elle est devenue à ce néant où nous la voyons réduite, les Persans leur ont donné fort peu de chose, et seulement par manière de présent ; et même à cette heure ils ne leur donnent plus rien.

La perle a partout des noms pompeux en Orient. Les Turcs et les Tartares l'appellent *margeon*, mot qui signifie globe de lumière. Les Persans *merevarid*, c'est-à-dire *production de la lumière*, et *loulou*, qui signifie aussi lumineux et brillant. C'est pour exprimer son bel œil. Effectivement les perles de Perse ont beaucoup plus d'éclat et un plus haut coloris que les perles occidentales. Le terme [IV, 69] de *loulou* est vraisemblablement l'origine de celui de *lueur* en français, comme de celui de *mervarid* les peuples méridionaux de l'Europe ont fait le nom de *margarites* dont ils se servent pour signifier les perles. On les prend dans de fort larges huîtres près de l'île de Baharin, où la mer est douceâtre par le mélange d'une infinité de petits canaux souterrains qui y apportent de l'eau. On dit que les pêcheurs des perles y puisent de l'eau douce en appliquant la bouche d'un outre au trou par où l'eau se décharge dans la mer. On dit même que quand les Portugais étaient les seigneurs de Baharin, comme de presque tout le golfe, ils faisaient là leur provision d'eau pour leurs navires, la tirant du creux de la mer avec des pompes. Les plongeurs qui pêchent les perles sont quelquefois jusqu'à demi-quart d'heure sous l'eau, faisant paraître une force inconcevable dans ce pénible travail.

J'ajoute à ce chapitre que les Persans font une distinction entre les émeraudes comme nous faisons entre les rubis. Ils appellent la plus belle sorte émeraudes d'Égypte, la sorte suivante émeraudes vieilles, et la troisième émeraudes nouvelles. Avant la découverte du Nouveau Monde, les émeraudes leur venaient d'Égypte, plus hautes en couleur, à ce qu'ils prétendent, et plus dures, que les émeraudes d'Occident. Ils m'ont fait voir plusieurs fois de ces émeraudes qu'ils appellent *zemeroud mesri* ou de Misraïm, l'ancien nom de l'Égypte ; et aussi *zemeroud Asvani*, d'Asvan, ville de la Thébaïde nommée *Syène* par les anciens géographes. Mais quoiqu'elles me parussent [IV, 70] très belles, d'un vert fort enfoncé et d'un poliment fort vif, il me semblait que j'en avais vu d'aussi belles des Indes occidentales. Pour ce qui est de la dureté, je n'ai jamais eu le moyen de l'éprouver, et comme il est certain qu'on n'entend point parler depuis longtemps de mines d'émeraudes en Égypte, il pourrait être que les émeraudes d'Égypte y étaient apportées par le canal de la mer Rouge, venant ou des Indes occidentales par les Philippines, ou de Pégu, ou du royaume de Colconde sur la côte de Coromandel, où on tire journallement des émeraudes. Les Persans veulent qu'on tirait aussi des mines d'Égypte le rubis d'Orient, la topaze, et pareillement l'escarboucle, cette pierre nominale²⁰ qu'on ne trouve plus, et qui n'est vraisemblablement que le rubis oriental haut en couleur. Ils appellent cette pierre imaginaire *icheb chirac*, le flambeau de la nuit, à cause de la propriété qu'on lui attribue d'éclairer tout alentour, *cha mohoré*, pierre royale, et *cha jevacran*, roi des joyaux. Ils lui attribuent des vertus surnaturelles, et afin que le récit ne manque pas d'être bien fabuleux, ils rapportent que l'escarboucle est produite dans la tête d'un dragon ou d'un griffon, ou d'une [*sic*] aigle royale qui se trouve à la montagne de Caf. Les Orientaux appellent de ce nom les monts Hyperboréens. Pour ce qui est du rubis, ils l'appellent *yacut caylani*, et *yacut* est apparemment la racine du terme de *jacinthe*, duquel nous appelons le rubis tendre. Il est vrai qu'il y a des mines de pierreries en Ceylan, mais ce ne sont toutes que pierres tendres. On l'appelle aussi *balacchani*, [IV, 71] pierre de Balacchan, qui est le Pégu, d'où je juge qu'est venu le nom de *balays* qu'on donne aux rubis couleur de rose. Il est naturel que l'Orient étant la source ou la mine des pierres fines, leurs

²⁰ « Qui est seulement de nom » (Littré).

noms en soient aussi venus. Le nom de joaillier qu'on donne à ceux qui en font négoce en est venu semblablement. On les appelle en tous les pays orientaux *jewaery*.

Chapitre VIII.

Des animaux domestiques et sauvages.

Il faut mettre le cheval à la tête des animaux domestiques. Les chevaux de Perse sont les plus beaux de l'Orient. Ils sont plus hauts que les chevaux de selle anglais, étroits de devant, la tête petite, les jambes fines et déliées à merveille, fort bien proportionnés, fort doux, de grand travail, et fort vifs et légers. Ils portent le nez au vent à la course, et la tête haute en l'air, et c'est comme on les dresse. Mais afin qu'ils ne donnent pas de la tête dans l'estomac du cavalier, on leur met une espèce de caveçon qui n'est que de cuir, et comme un licou, mais plus large et fort brodé et orné, qui leur bride le nez, et passant entre les jambes s'attache comme le poitrail sous le ventre du cheval par sa sangle. Les chevaux portent la queue longue, qu'on noue et relève quelquefois. Ils sont fort doux et maniables, aisés à nourrir, et servent jusqu'à dix-huit et vingt ans. On ne sait ce que c'est que de hongres parmi ces chevaux persans. J'ai dit qu'ils sont les plus beaux de [IV, 72] l'Orient, mais pour cela ils ne sont pas les meilleurs ni les plus recherchés. Ceux d'Arabie les passent, et sont fort estimés en Perse à cause de leur légèreté ; car ils sont quant à la forme semblables à de vraies rosses par leur taille sèche et décharnée. Les Persans disent que pour éprouver les chevaux qu'on vend pour arabes de la bonne race, qui est dans l'*Arabie heureuse*, il faut leur faire faire trente lieues d'une haleine, et fort vite, les pousser ensuite dans l'eau jusqu'au poitrail, et puis leur donner l'orge : car s'ils le mangent avidement, ce sont de vrais chevaux arabes. Les Persans ont aussi beaucoup de chevaux tartares qui sont plus bas que ceux de Perse, plus grossiers, et plus laids, mais qui sont de plus de fatigue, plus animés, et plus légers à la course. Les chevaux sont fort chers en Perse. Les beaux valent depuis mille francs jusqu'à mille écus. Le grand transport qui s'en fait en Turquie et particulièrement aux Indes est ce qui les rend si chers. On ne peut en emmener que par permission spéciale du roi.

La monture la plus commune après le cheval est la mule. On en a de fort bonnes en Perse, qui vont fort bien l'amble qui ne bronchent point, et qui ne se lassent guères. Le plus haut prix qu'on vende une mule est de cinq cents francs.

Après ils ont l'âne, dont il y a de deux sortes en Perse : les ânes du pays, qui sont lents et pesants comme les ânes de nos pays, dont ils ne se servent qu'à porter des fardeaux ; et une race d'ânes d'Arabie qui sont de fort jolies bêtes, et les premiers ânes du monde. [IV, 73] Ils ont le poil poli, la tête haute, les pieds légers, les levant avec action en marchant. L'on ne s'en sert que pour montures ; les selles qu'on leur met sont comme des bâts ronds, et plats par-dessus, faites de drap ou de tapisserie, avec les étriers et le harnais. On s'assied dessus plus vers la croupe que vers le col. On met à plusieurs des harnais tout argent, tant le maître est content de la légèreté et de la douceur de leur allure. Il y en a du prix de quatre cents francs, et l'on n'en saurait avoir d'un peu bon à moins de vingt-cinq pistoles. On les panse comme les chevaux. Les ecclésiastiques qui ne sont pas encore dans les charges ou dans les grands bénéfices affectent d'aller montés sur des ânes.

On n'apprend autres chose à ces bêtes domestiques qu'à aller l'amble ; et l'art de les y dresser est de leur attacher les jambes, celles de devant à celles de derrière, par deux cordes de coton qu'on fait de la mesure du pas d'un âne qui va l'amble, et qu'on suspend par une autre corde passée dans la sangle à l'endroit de l'étrier. Des espèces d'écuyers les montent soir et matin, et les poussent et exercent tant qu'ils apprennent à aller l'amble. Ce que ces bêtes font, étant poussées par l'écuyer et retenues à même temps par la corde qui les empêche d'étendre les jambes plus qu'il ne faut pour le pas de l'amble. On fait aller souvent une bête dressée ou deux à côté de celle qu'on dresse, afin de la dresser en moins de temps. Ces bêtes

vont si vite qu'il faut galoper pour les suivre. On apprend de plus aux chevaux à s'arrêter tout court sur le cul au milieu de la course. [IV, 74]

Les Persans s'entendent bien en chevaux, et ont de bons palefreniers. J'ai déjà parlé de la nourriture des chevaux dans le premier volume²¹. On leur donne pour litière leur propre fumier desséché et mis en poudre, dont on leur fait un lit épais de deux à trois pouces, fort uni et fort mol. On met tous les matins la fiente de ces animaux sécher dans la cour, et sur le soir on la met en poudre en la battant un peu. Comme elle est tout le jour à sécher au soleil, elle y perd sa senteur, de sorte que les écuries ne sentent point mauvais. Ils usent encore d'un autre remède pour empêcher cette senteur, qui est de mêler du sel dans l'orge des chevaux en la leur donnant à manger. Les étrilles du pays n'ont point de manche, les bords sont dentelés et servent de grattoirs. On les frotte ensuite avec un feutre. Leurs écuries sont tenues fort propres, et il n'y sent point comme dans les nôtres, ni approchant. Il n'y a point de mangeoire non plus de même qu'en nos pays. Les chevaux mangent leur paille et leur orge dans un sac de poil qu'on leur attache à la tête. Les fers de cheval sont plats, sans talon ou crochet, et plus minces que les nôtres. Cependant ils durent bien plus longtemps, ce qui vient de ce que les chevaux persans ont la corne beaucoup plus dure que les nôtres, et beaucoup meilleure, étant saine, et se laissant clouer partout, ce qu'il faut imputer à la bonté de leur climat. Ces fers unis et légers font que les chevaux sont plus vites à la course, à ce qu'on assure. On ne met pas aux chevaux durant l'hiver et lorsqu'il gèle de fers autrement faits qu'en été, mais [IV, 75] on les ferre avec des clous qui ont la tête plus grosse et plus pointue. Les fers qu'on met aux autres animaux sont de même que ceux-là, hormis durant l'hiver aux lieux où il gèle. Comme les villes de Perse ne sont pas pavées, on ne craint point que les chevaux glissent. On a de coutume aussi en hiver de teindre les chevaux de henna, ce fard jaune dont j'ai parlé, et dont les hommes et les femmes se servent aussi. On leur en frotte les jambes et le corps tout du long jusqu'au poitrail et quelquefois la tête ; quoiqu'on dise que cela les défend contre le froid, c'est pourtant plutôt par ornement qu'on les teint ainsi : car on le fait en divers lieux en toutes saisons. On fait à ceux du roi par distinction une dentelle de ce vernis à grandes dents et à fleurons, comme les fleurons des couronnes ; et on ne le fait qu'à ceux du roi seulement.

Il n'y a aussi que le roi qui puisse tenir des haras en Perse. Les gouverneurs et les intendants des provinces qui en ont à eux les tiennent en son nom. Le roi a de très grands haras partout en Médie, dans la province de Perse, et particulièrement proche de l'ancienne Persépolis, où sont les plus beaux chevaux du royaume. Il a aussi des écuries dans toutes les provinces, et dans la plupart des grandes villes. C'est afin qu'il y ait toujours des chevaux prêts à distribuer aux cavaliers, aux artisans, et à tous ceux qui sont à la solde du roi, en quelque service que ce soit, et à tous les officiers, car on n'en refuse à pas un de ces gens qui en demandent ; mais quand l'on en a une fois reçu [IV, 76] un, l'on ne peut plus le rendre, il faut le garder et le nourrir. On envoie quelquefois une si grande quantité de chevaux au roi, soit de ses haras ou par présent, que ses écuries ne les peuvent contenir ; et alors on les distribue chez les particuliers aisés, un en chaque maison. Ils sont obligés de les nourrir jusqu'à ce qu'on les retire, mais ils peuvent aussi s'en servir tant qu'ils les ont en garde. Tous les chevaux du roi sont marqués d'une grande tulipe ouverte à la cuisse du montoir, et il n'y a que les chevaux du roi qu'on marque de ce côté-là, tous les autres qui sont marqués le sont de l'autre côté. Les gens à qui le roi donne des chevaux pour s'en servir ne les peuvent vendre, mais ils peuvent les troquer entre eux ; et quand le cheval meurt entre leurs mains, il faut qu'ils coupent la pièce de la peau où est la marque avec un peu de chair dessous, qu'ils portent au grand écuyer du roi qui est sur le lieu, et qu'ils se fassent décharger du cheval sur le registre, ce qu'on fait après avoir pris leur serment qu'il est mort naturellement, et non pas faute de soin ; et alors s'ils en redemandent un autre, on le leur donne. On assure que les

²¹ Voir III, 179 (ce serait au premier volume de l'édition de 1711 in-quarto).

officiers des écuries du roi en mettant cette pièce de cheval dans l'eau, jugent au bout de quelques heures de quoi la bête est morte : si c'est de faim, si c'est de fatigue, ou si on l'a tuée ; car quelquefois un cavalier qui ne peut plus nourrir son cheval est bien aise qu'il crève pour en être quitte, ou celui qui en a un mauvais désir la même chose pour en demander un meilleur. On observe dans la vente des chevaux les mêmes conditions [IV, 77] qu'on garde chez nous, et l'on a aussi trois jours pour les rendre.

Je ne dirai rien du harnais et des selles de Perse. C'est la même chose qu'en Turquie, si ce n'est peut-être que leurs selles sont encore plus légères. Cependant leurs chevaux ne se blessent jamais ou très rarement, ce qui vient de ce que le coussinet étant séparé de la selle, le palefrenier voit d'abord s'il blesse le cheval, et tous les matins il bat ce coussinet avec un caillou pour l'amollir. Ces coussinets sont richement brodés sur le derrière et un peu sur le devant. Les Persans montent aussi court, et à la genette²², tout comme les Turcs, mais ils sont encore plus magnifiques que les Turcs en leur harnais.

On fend le nez aux ânes et quelquefois aux mules afin qu'ils aient plus de vent et qu'ils respirent mieux en courant. On purge tous ces animaux-là au printemps en leur donnant premièrement quatre ou cinq jours durant une herbe légère et pleine d'eau qu'on appelle *kasil*, qui les purge fortement ; et puis on leur donne de l'orge en herbe cinq ou six autres jours, lequel on mêle ensuite avec leur paille coupée durant trois ou quatre semaines. On ne monte point les chevaux durant ces premiers quinze jours. On leur fait garder l'écurie, et même durant les six premiers jours on ne leur fait point de litière.

Ces animaux sont sujets à plusieurs maladies qui presque toutes sont inconnues en nos pays. Par exemple, en mangeant trop d'orge, les pieds de devant leur enflent ; ils deviennent faibles, et il leur vient au poitrail [IV, 78] une espèce de goitre ou loupe qu'on guérit ou en y appliquant le fer chaud et en leur ôtant l'orge durant quelques jours, ou en perçant cette enflure et en y passant une petite branche d'osier pour la faire suppurer. Il vient quelquefois au nez des chevaux deux cartilages, un de chaque côté, qui leur ôtent l'appétit et leur rendent le ventre enflé et dur comme un tambour, qui font que les chevaux veulent toujours être couchés ; et si l'on n'y prend garde, ils en meurent en deux fois vingt-quatre heures. On appelle cette maladie *nachan*. Comme on la connaît d'abord en prenant la bête au nez, on leur y fait promptement une incision de chaque côté fort longue, et l'on tire ces cartilages le plus entiers qu'on peut, et aussitôt ces pauvres animaux deviennent sains et sont aussi bons qu'auparavant. Outre cela, il leur vient un autre cartilage à côté de l'œil dans la chair qui les met en danger de la vie, et qu'on tire de même en faisant une incision dans la partie après avoir couché le cheval à terre. Enfin, ces animaux perdent encore l'appétit par une enflure de lèvres qu'on guérit en leur perçant une veine dans le palais avec une alêne. Le remède à la plupart des autres maladies des chevaux qui leur viennent aux jambes, aux pieds, à la corne, c'est d'y appliquer le feu, ce qui les guérit sur-le-champ. Le feu ainsi appliqué est aussi un des meilleurs et plus sûrs remèdes qu'on fasse aux hommes en Orient, comme je le dirai en son lieu. J'ai vu pratiquer en Perse avec beaucoup de succès un secret pour engraisser un cheval, qui était de lui donner de la peau de serpent [IV, 79] mêlée dans de la farine pétrie dont on faisait des boules grosses comme un œuf qu'on lui faisait avaler.

Le chameau est un animal fort estimé chez les Orientaux. Ils l'appellent *kechty krouch konion*, c'est-à-dire navire de terre ferme, en vue de la grande charge qu'il porte, qui est d'ordinaire de douze à treize cents pour les grands chameaux ; car il y en a de deux sortes, de septentrionaux et de méridionaux, comme les Persans les appellent. Ceux-ci, qui font les voyages du sein Persique à Ispahan sans passer plus outre, sont beaucoup plus petits que les autres, et ils ne portent qu'environ sept cents ; mais ils ne laissent pas de rapporter autant et

²² « Manière de se tenir à cheval. On dit porter les jambes à la *genette*, c'est-à-dire tellement raccourcies que l'éperon porte vis-à-vis les flancs du cheval. » (*Trévoux*.)

plus de profit à leurs maîtres, parce qu'ils ne coûtent presque rien à nourrir. On les mène tout chargés qu'ils sont, paissant le long du chemin, sans licou ni chevêtre. Le poil tombe tout à cet animal au printemps, et si entièrement qu'il paraît tel qu'un cochon échaudé ; et alors on le poisse partout pour le défendre de la piquûre des mouches. Le poil de chameau est la meilleure toison de tous les animaux domestiques ; on en fait des étoffes fort fines, et nous en faisons des chapeaux en Europe, le mêlant avec le castor. On observe le temps qu'il est en amour afin de le charger plus qu'à l'ordinaire, parce qu'autrement il serait indomptable, et souvent même il faut de plus le morailier²³. Il saute alors et fait des bonds par la campagne comme le cheval le plus léger. On observe aussi que quand il est en cet état, et il y est toujours cinq ou six semaines, il mange beaucoup moins que dans [IV, 80] les autres temps. Une chose remarquable en ces animaux, c'est que quand ils s'accouplent, les femelles sont à terre couchées sur le centre comme quand on les charge. Elles portent leurs petits onze à douze mois durant ; et quand elles les ont mis au monde, on les couche sur le ventre, les quatre pieds pliés dessous, et on les tient les quinze ou vingt premiers jours nuit et jour dans cette posture pour les accoutumer à s'y tenir. Ils ne se couchent jamais autrement. On ne leur donne aussi alors qu'un peu de lait, pour leur apprendre à vivre de peu de chose, à quoi on les élève si bien qu'ils sont des huit à dix jours sans boire ; et pour le manger, cet animal est non seulement celui qui mange le moins de tous à beaucoup près, mais encore il y a lieu de s'étonner comment un si grand animal peut vivre de si peu de chose. Il y a grande abondance de ces animaux-là en Perse, et c'est un des bons négoces du pays avec la Turquie, qui en tire une grande quantité. Ceux du pays n'ont qu'une bosse, mais ceux des Indes et d'Arabie en ont deux. On élève dans les parties méridionales et orientales du pays, comme vers l'Arabie et vers la Tartarie, vers les Indes, et vers le sein Persique, une sorte de chameaux pour servir à la course. Ils les appellent *revahie*, c'est-à-dire *allant*. Ils vont au grand trot, et si vite qu'un cheval ne les peut suivre qu'au galop. C'est cette sorte de chameaux que les Hébreux appellent *gemelafareka*, chameau volant. Dans quelques-unes de ces provinces, et surtout vers le sein Persique, on nourrit ces animaux-là de poisson sec et de dattes, et l'on en fait aussi [IV, 81] manger aux ânes. On compte toutes les bêtes de charge en Orient par nombre de sept, qu'ils appellent *kater*, parce, disent-ils, qu'un palefrenier en peut panser autant. Il y a encore une chose fort à remarquer sur les chameaux, c'est qu'on leur apprend à marcher et qu'on les mène à la voix avec une manière de chant. Ces animaux règlent leur pas à cette cadence, et vont lentement ou vite suivant le ton de voix ; et tout de même quand on veut leur faire faire une traite extraordinaire, leurs maîtres savent le ton qu'ils aiment mieux entendre.

Les bœufs de Perse sont comme les nôtres, excepté vers les frontières de l'Inde, où ils ont la bosse ou loupe sur le dos. On mange peu de bœuf en tout le pays. On ne l'élève que pour la charge ou pour le labourage. On ferre ceux dont on se sert à la charge, à cause des montagnes pierreuses où ils passent.

Il n'y a de cochons en Perse que dans l'Ibérie et dans la Médie. Ailleurs on élève une espèce de petit sanglier comme des cochons, et les Arméniens de la contrée d'Ispahan en apportent vendre l'hiver chez les chrétiens. La peau en est noire et rude, comme du sanglier, la chair rouge, maigre et sèche, et qui n'a pas le goût si bon que le cochon ni que le sanglier sauvage.

Je parlerai du menu bétail à l'endroit des vivres. Je dirai seulement ici que la Perse abonde en moutons et en chèvres. Il y a de ces moutons que nous appelons moutons de

²³ « Se servir de la moraille pour l'allonger » (*Trévoux*, supplément de 1752). Cependant *morailles*, selon *Trévoux*, qui est toujours au pluriel, se définit : « Espèce de tenailles, outil de maréchal qui sert à serrer le nez du cheval pour empêcher qu'il ne se tourmente lorsqu'il est vicieux ou qu'on lui fait quelque opération violente et douloureuse. [...] Ce sont deux branches de fer jointes par une charnière à l'un des bouts, et que de l'autre côté on serre ou on lâche tant qu'on veut. »

Barbarie ou à grosse queue, dont la queue pèse plus de trente livres. C'est un grand fardeau [IV, 82] que cette queue à ces pauvres animaux, d'autant plus qu'elle est étroite au haut et large et pesante en bas, faite en cœur. Vous en voyez souvent qui ne la sauraient traîner, et à ceux-là on leur met en quelques endroits la queue sur une petite machine à deux roues, à laquelle on les attache par un harnais afin qu'ils la tirent plus facilement. Les provinces de Perse les plus abondantes en bétail sont la Bactriane, la Médie, et l'Arménie ; j'y ai vu des troupeaux de moutons qui couvraient quatre à cinq lieues de pays. Toute la Turquie est pourvue de bétail par ces grands troupeaux jusques à Constantinople.

Pour les bêtes de chasse, il n'y en a pas en si grand nombre en Perse qu'en nos pays, parce que la Perse est en général un pays découvert. Les pays de bois, comme l'Hircanie, l'Ibérie, et la Chaldée, et après ceux-là l'Arménie et la Médie, ont abondance de cerfs et de gazelles, de daims et de girafes. Dans les pays montagneux il y a des chèvres sauvages, et presque en tout le royaume on trouve des lapins et des lièvres, mais en petite quantité. La gazelle, ou *gazel*, comme les Persans écrivent, est un animal fort commun en tout l'Orient. Il est fort jolie, plus petit que le daim. Il y en a tant partout dans l'Europe qu'il serait superflu de le dépeindre. On croit que c'est l'animal auquel les Hébreux donnent le nom de *chets*, qu'ils écrivent par deux lettres *caph* et *tsadé*, duquel l'Écriture fait souvent mention.

Les bêtes féroces ne sont pas en grand nombre en Perse, à parler en général, parce que ce n'est pas un pays de bois, comme je l'ai dit [IV, 83] plusieurs fois ; mais partout où il y a des bois, comme en Hircanie et en Curdestan, qui est la Chaldée, il y a beaucoup de bêtes sauvages : des lions, des ours, des tigres, des léopards, des porc-épy, et des sangliers. Ce que les anciens ont dit là-dessus de l'Hircanie, que c'est le pays des bêtes les plus sauvages, est très vrai ; et lorsque j'y étais, on nous empêchait de nous écarter hors des villes et d'aller seuls à cinq cents pas loin, de peur d'être déchirés par quelqu'un de ces animaux. Observez cependant qu'il n'y a guère de loups, ni en Hircanie ni dans les autres provinces, mais qu'il se trouve partout un animal dont le cri est effroyable, qu'ils appellent *chakal*, que je crois être l'hyène ; car il en veut particulièrement aux corps morts, qu'il déterre en plusieurs endroits si l'on ne fait la garde sur la fosse. J'en ai fait la description dans mon *Voyage de Paris à Ispahan*²⁴.

Il n'y a qu'un mot à dire des insectes du pays, parce qu'il n'y en a guères, ce qu'il faut rapporter à la sécheresse de l'air. Il y a en quelques provinces des sauterelles en une quantité inconcevable, où vous les voyez aller par nuages si épais qu'elles obscurcissent l'air. J'aurai occasion d'en parler amplement dans la suite de cet ouvrage. Il y a dans quelques parties du royaume des scorpions gros et noirs, si venimeux que ceux qui en sont piqués meurent en peu d'heures ; et en d'autres des lézards horribles par leur longueur, qui est d'une aune, et par leur grosseur, semblable à celle d'un gros crapaud. Ils ont la peau rude et dure comme le chien marin. On dit qu'ils attaquent quelquefois les hommes et qu'ils [IV, 84] les tuent. Il y a dans les provinces méridionales une infinité de moucherons, les uns à longues jambes, comme ceux que nous appelons des cousins, et d'autres blancs et petits comme des puces, qui n'ayant aucun bourdonnement, piquent subitement avec tant d'âpreté que leur piqure ressemble à un coup d'aiguille. Entre les insectes reptiles, ils ont un long ver carré qu'ils appellent *bazar-pay* ou mille pieds, parce que tout son corps est hérissé de pieds sur lesquels il va aussi fort vite. Il est plus long et plus menu qu'une chenille, et sa morsure est dangereuse et même mortelle quand ils entrent dans les oreilles.

Chapitre IX.

Des oiseaux domestiques et sauvages, et de la chasse.

²⁴ Voir I, 119 et 131-132.

Le même volatile que nous avons en Europe se trouve en Perse, mais non pas en si grande quantité. Les poulets d'Inde y sont étrangers, et rares. Les Arméniens en apportèrent il y a quelque trente ans un bon nombre de Constantinople à Ispahan qu'ils donnèrent au roi par rareté, mais on leur dit pour récompense que, les Persans ne sachant pas la manière de les élever, on leur en donnait le soin ; et on les mit en diverses maisons un en chacune. Les Arméniens importunés du soin et de la dépense les laissèrent mourir presque partout. J'en ai vu qui venaient assez bien dans le territoire d'Ispahan [IV, 85] à quatre lieues de la ville chez des paysans arméniens, mais pourtant en petite quantité. Il y a des gens qui croient que cet oiseau vient des Indes orientales à cause de son nom de coq d'Inde, mais au contraire il n'y en a point du tout. Il faut qu'il soit venu des Indes occidentales, à moins qu'on ne l'ait appelé coq d'Inde à cause qu'étant plus grand que les coqs ordinaires ; il ressemble en ceci aux coqs des Indes, qui sont plus grands que les coqs ordinaires de tous les autres pays. Les Persans engraisent des poules qui deviennent aussi puissantes qu'aucunes de cette sorte que nous ayons. Et les Arméniens ont des chapons qui deviennent pareillement si gros et si gras qu'il faut les tuer pour leur graisse.

FIGURE XX <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050392t/f39.image>

On trouve partout des pigeons, tant domestiques que sauvages, mais les sauvages en bien plus grande quantité ; et comme la fiente de pigeon est le meilleur fumier pour les melons, on élève grand nombre de pigeons et avec soin par tout le royaume. C'est, je crois, le pays de tout le monde où on fait les plus beaux colombiers. J'en ai fait mettre un dessin ici à côté. Ces grosses fuyes²⁵ sont six fois grandes comme les plus grandes que nous ayons. Elles sont bâties de brique, revêtues de plâtre et de chaux par-dessus, pleines en-dedans de haut en bas de trous pour nicher les pigeons. Tous ceux qui veulent en font bâtir, hormis les habitants qui ne sont pas de la religion du pays, sans qu'il y ait de condition exclusive du privilège, il n'y a seulement qu'à payer le droit du fumier. On compte plus de trois mille colombiers autour d'Ispahan, tous faits mois pour nourrir des [IV, 86] pigeons que pour avoir le fumier, comme je l'ai observé. Ils l'appellent *tchalgous*, c'est-à-dire *animant*. On le vend un *bisty*, qui est quelque quatre sols, le poids de douze livres, sur quoi le roi lève un petit droit. C'est un des plaisirs et un des attachements de la canaille de prendre des pigeons à la campagne, et même dans les villes, quoique cela soit défendu. Ils les prennent par le moyen des pigeons apprivoisés et élevés à cet usage, qu'ils font voler en troupes tout le long du jour après les pigeons sauvages ; et tous ceux qu'ils trouvent ils les mettent parmi eux dans leur troupe, et les amènent ainsi au colombier.

Quelquefois les pigeons apprivoisés en emmènent aussi d'autres qui sont apprivoisés comme eux, en sorte que tout d'un coup un colombier se trouve vide et raflé. Il n'y a point de justice sur cela. Le pigeon qui entre dans un autre colombier est réputé pigeon sauvage. On appelle ces chasseurs de pigeons *kefter baze* et *kefter perron*, c'est-à-dire trompeurs et voleurs de pigeons ; et ces termes, dans le sens moral, sont diffamatoires, marquant un fainéant et un filou. En effet, ces voleurs de pigeons passent les jours entiers à ce métier, sans que même la rigueur de l'hiver les en détourne.

Les perdrix de Perse sont, comme je crois, les plus grosses perdrix du monde, et du goût le plus excellent. L'on en trouve ordinairement de grosses comme des poulets. Pour les oiseaux de rivière et de marais, oies, canards, pluviers, grues, hérons, plongeurs, bécasses, il y en a partout, mais en plus grande [IV, 87] quantité dans les provinces septentrionales comme l'Arménie, la Médie et l'Ibérie. On y a partout aussi en automne et en hiver des

²⁵ « Petite volière qu'on ferme avec un volet, où on nourrit des pigeons domestiques en petite quantité. Ceux qui n'ont pas droit de colombier à pied, peuvent avoir des *fuyes* » (Furetière).

auberrés²⁶ gros comme des poulets d'Inde, dont la chair est grise et aussi délicate que le faisán. Le plumage en est beau, les plumes longues, et sur la tête il y a un bouquet comme un panache.

Pour les oiseaux qui chantent, il y en a en Perse comme chez nous. Le rossignol chante en toutes saisons, mais plus fort en celle du printemps que dans les autres ; le chardonneret a un ramage sans cesse et apprend toute sorte de chant. Le martinet aussi, à qui l'on apprend à dire tout ce qu'on veut ; et une autre espèce d'oiseau semblable qu'ils appellent *noura*, qui babille continuellement et qui répète plaisamment ce qu'il entend dire.

Parmi les oiseaux sauvages, le plus admirable est cet oiseau à long bec qu'on appelle en France pélican. Les Persans l'appellent *tacab*, c'est-à-dire puiseur ou porteur d'eau, et aussi *misc*, c'est-à-dire brebis, parce qu'il est gros en Perse comme un mouton. Son plumage est blanc et doux comme celui d'un oison. C'est un monstre par la tête, car elle est très petite par proportion à son corps, et le bec en est long de seize à dix-huit pouces et gros comme le bras. Sous son bec pend une peau qu'il replie et qu'il étend comme un éventail, qui tient un sceau d'eau. Il porte d'ordinaire son bec étendu sur son dos, où il le fait reposer. Cet oiseau vit de pêche et il a un art merveilleux à prendre le poisson, l'attendant sous des courants, et le [IV, 88] prenant en la nasse de son bec comme dans un rets. Quand il ouvre ce bec, un agneau y passerait. Le nom de porteur d'eau que les Persans lui donnent vient de ce qu'on observe en cet animal dans les déserts d'Arabie et dans les autres lieux où il n'y a point d'eau. On remarque qu'il fait son nid loin des eaux afin d'y être plus en sûreté, à cause que comme il y a peu d'eaux en Arabie, le monde campe autour des lieux où il s'en trouve. Or pour donner à boire à ses petits, on assure qu'il leur va chercher de l'eau quelquefois à deux journées de chemin, qu'il leur apporte dans la poche de ce bec. Les mahométans croient que Dieu se sert de cet oiseau en faveur des pèlerins qui vont à la Mecque lorsqu'ils ne trouvent point d'eau dans le désert, comme il se sert des corbeaux en faveur d'Élie²⁷. C'est de tout cela peut-être que nous avons donné à cet oiseau le nom de *pélican*, à cause qu'en effet il se tue de travail pour ses petits, comme les naturalistes nous ont conté de leur oiseau fabuleux qui s'ouvre la poitrine pour nourrir ses petits de son sang.

Il y a une sorte d'oiseaux en Perse qui sont fort curieux et admirables par l'appas qu'a sur eux l'eau d'une fontaine, qu'ils sentent et qu'ils suivent avec un merveilleux attachement, en quelque lieu qu'on la porte. Ils sont gros comme un poulet. Ils ont le plumage noir et la chair grise, l'aile large, et vont par bandes comme des étourneaux. Ils vivent de sauterelles partout où ils en trouvent ; et lorsqu'un pays est frappé de ces méchants insectes, on est sûr de l'en délivrer [IV, 89] si on y peut faire venir une bande de ces oiseaux-là. Les Persans les appellent *abmelec*, c'est-à-dire eau de sauterelle, pour signifier que c'est l'oiseau qui est appâté par une certain eau, et qui mange les sauterelles. L'eau, qui a ce merveilleux pouvoir sur eux, sort d'une fontaine dans la Bactriane. On l'apporte en des fioles non bouchées qu'il faut toujours tenir à l'air et en haut, soit par le chemin, soit au logis. Les oiseaux, qui la suivent sans que pour cela on leur en donne une goutte, se nichent toujours autour du lieu où on la pose, et se remettent à voler dès qu'on se remet en chemin avec les fioles. Je rapporterai là-dessus un passage d'une vieille relation du Levant intitulée *Voyage de Villamont*²⁸. Ce

²⁶ Lire : des aubriers.

²⁷ I Rois (III Règles) XVII, 6.

²⁸ *Les Voyages du seigneur [Jacques de] Villamont* connurent de nombreuses éditions entre 1595 et 1620. La transcription de Chardin est peu soignée ; voici le passage d'après l'édition de Rouen (chez Claude Le Villain, 1610, p. 336) : « [En Chypre], au temps que sont prêts leurs froments d'être cueillis, la terre produit si grand nombre de cavalettes, autrement dites locustes ou sauterelles, qu'elles obscurcissent quelquefois la lueur et splendeur du soleil, et partout où elles passent, elles brûlent et gâtent tout, sans que les Chypriens y puissent remédier. Car plus ils en tuent, plus la terre en produit l'an ensuivant, et pour remédier à cela, Dieu leur avait suscité un moyen pour les faire mourir, qui

passage est à la page 97 ; il confirme et vérifie ce que je rapporte : « En Chypre, au temps que les froments sont prêts à cueillir, la terre produit tant de cavalettes, ou locustes, ou sauterelles, qu'elles obscurcissent quelquefois la lueur et la splendeur du soleil. Et partout où elles passent, elles brûlent et gâtent tout, sans qu'on y puisse remédier ; car plus on en tue, plus la terre en produit. Dieu leur avait suscité un moyen pour les faire mourir, qui est tel. Au pays de Perse, joignant la cité de Cuerche est une fontaine dont l'eau a la propriété de faire mourir ces cavalettes, pourvu qu'elle soit apportée en un flacon, sans passer sous aucune maison ou voûte, et qu'elle soit mise sur un haut lieu éminent, à l'aspect et vue d'aucuns oiseaux qui la suivent et volent après les hommes qui l'emportent de la fontaine, et crient sans cesse. Ces oiseaux sont roux et noirs, et vont pas [IV, 90] bandes comme les étourneaux. Les Turcs et les Persans les appellent *musulmans*. Ces oiseaux n'étaient pas plutôt venus en Chypre, où étaient ces cavalettes, qu'ils les faisaient subitement mourir de leur vol et de leur chant ; mais si l'eau se perd et se gâte, on ne sait ce que deviennent ces oiseaux, comme il arriva quand les Turcs prirent l'île ; car un d'eux montant au haut du clocher de la cathédrale de Famagouste, trouva le flacon de cet eau, et pensant qu'il fût plein d'or ou d'autre chose précieuse le cassa, et répandit toute l'eau : depuis cela les Cypriens ont toujours été tourmentés des cavalettes. »

On prend en Perse des oiseaux de proie vers l'Ibérie, au nord de la Médie, et l'on en apporte tant d'ailleurs que je ne sais s'il y en a tant en aucun pays du monde. La Perse est fort bien située pour cela, étant proche du mont Caucase, de la Circassie, et de la Moscovie, d'où viennent les plus beaux oiseaux de proie. On en prend aussi beaucoup dans des montagnes à quinze ou vingt lieues de Chiras, dans la province de Perse, et même on dit que c'est de là que viennent les plus grands oiseaux de proie. On les y fait élever aussi merveilleusement bien à voler. Les Persans dressent à voler jusques à des corbeaux. Il y a toujours huit cents oiseaux de proie entretenus à la vénerie du roi, chacun avec son officier. Ce sont éperviers, faucons, émerillons, gerfauts, tiercelets, autours, laniers ou sacres. Tous les grands seigneurs en entretiennent aussi bon nombre pour la chasse, à quoi les Persans sont fort adonnés dès leur jeunesse, et même plusieurs gens du commun, [IV, 91] car chacun a la liberté de chasser à l'oiseau au fusil et aux chiens. Cela n'est défendu à personne. On voit en tout temps, par toute la ville et à la campagne les fauconniers aller et venir l'oiseau sur le poing, et comme les oiseaux de proie sont un présent que le roi fait souvent aux grands, surtout aux gouverneurs de provinces, on les voit alors des sept à huit jours de suite, l'oiseau qui lui a été donné sur le poing ou à côté d'eux qu'ils peignent et caressent en louant incessamment sa beauté et son adresse. Ils lui mettent un chaperon de pierreries et des grelots d'or. Les grands seigneurs ont aussi des gants à tenir l'oiseau qui sont bordés de pierreries, et ils mettent à leurs oiseaux des jets et des vervelles²⁹ d'or. On appelle la vénerie en Perse *baskané* et *cuchskané*, maison d'oiseau trompeur. On y tient régître des oiseaux qu'on donne au roi et

était tel qu'au pays de Perse, joignant la cité de Cuerch est une fontaine, l'eau de laquelle a la propriété de faire mourir ces cavalettes, pourvu qu'elle soit apportée en un flacon sans passer sous aucune maison ou voûte, et qu'elle soit mise sur un haut lieu éminent, à l'aspect et vue d'aucuns oiseaux qui la suivent et volent après les hommes qui l'emportent de la fontaine, et crient sans cesse. Ces oiseaux sont de couleur rousse et noire, et vont en bande comme les étourneaux. Les Turcs et Perses les appellent mahométans. Et n'étaient sitôt venus ces oiseaux au pays de Chypre, où étaient ces cavalettes, qu'ils ne les fissent subitement mourir de leur chant et de leur vol. Mais advenant que l'eau fût perdue ou gâtée, on ne savait que devenaient ces oiseaux, ainsi qu'il advint lorsque les Turcs prirent Chypre, l'un desquels montant au haut du clocher de l'église cathédrale de Famagouste trouva le flacon où l'eau était, et pensant qu'il fût plein de quelque trésor, le cassa, et répandit toute l'eau : et depuis les Chypriens ont été toujours affligés de ces cavalettes [...]. »

²⁹ « Espèce de petit anneau ou plaque qu'on attache au pied de l'oiseau de proie, où il y a une empreinte des armes du seigneur à qui il appartient, ou quelque autre marque qui le fait reconnaître » (*Trévoux*).

que le roi donne, où le nom des personnes et le temps sont marqués, et comment l'oiseau était fait. La volerie est de grande dépense dans ce royaume-là, les oiseaux étant nourris de chair, et rien que de cela, et y en ayant à qui il faut donner tout le long du jour de la volaille sans autre aliment.

Il ne faut pas oublier à faire mention d'un oiseau de proie qui vient de Moscovie, beaucoup plus gros que celui dont j'ai parlé, car il est presque aussi gros qu'un aigle. Ces oiseaux sont rares. Le roi a tous ceux qui sont dans son royaume, et il n'y a que lui seul qui en puisse avoir. Comme c'est la coutume en Perse d'évaluer les présents que l'on fait au roi, sans en rien excepter, ces oiseaux sont [IV, 92] mis à cent tomans la pièce, qui font quinze cents écus ; et s'il en meurt quelqu'un en chemin, l'ambassadeur en apporte à Sa Majesté la tête et les ailes, et on lui tient compte de l'oiseau comme s'il était vivant. On dit que cet oiseau fait son nid dans la neige, qu'il perce jusqu'à la terre par la chaleur de son corps, quelquefois jusqu'à une toise de hauteur ; que quand les petits sont en état de s'envoler, la mère les pousse devant elle tout le long de ce passage, mais que s'ils n'ont pas la force de le passer, la mère passe par-dessus et remplit le trou de neige, les étouffant dedans comme une race qui dégénère. On assure presque toute la même chose des faucons de Moscovie, excepté ceci, que de toute une nichée il n'y a quelquefois qu'un petit qui a la force de s'envoler de ce nid profond sous la neige, et c'est pour cela que les faucons de Moscovie et du mont Caucase sont si estimés.

Ils dressent ces oiseaux en les lâchant sur des grues, ou sur d'autres oiseaux, auxquels ils bouchent les yeux afin qu'ils ne sachent où aller ni comment voler. Après quoi ils se servent de ces oiseaux ainsi dressés, premièrement à prendre tous les oiseaux de passage, les aigles, les grues, les canards, et les oies sauvages, les perdrix et la caille. Secondement le lapin et le lièvre ; on les dresse aussi à arrêter toutes sortes de bêtes fauves, excepté le sanglier ; et la manière de les y dresser est d'attacher la viande dont on les repaît sur la tête d'une de ces bêtes écorchées dont la peau est remplie de paille, et qu'on fait mouvoir sur quatre roues par une machine, [IV, 93] tant que l'oiseau de proie y mange, afin de l'y accoutumer. Quand ces oiseaux sont dressés, on les fait chasser ainsi. On court premièrement la bête jusqu'à ce qu'elle soit bien lasse, et alors on lâche l'oiseau dessus. Il se plante sur la tête, lui bat les yeux de ses ailes, et la pique de ses serres et de son bec, ce qui étourdit si fort cette bête craintive qu'elle tombe et donne le temps aux chasseurs d'y arriver. Quand la bête est grande, on lâche plusieurs oiseaux qui la tourmentent l'un après l'autre. On ne lâche point d'oiseau sur le sanglier, comme je l'ai remarqué, parce qu'il n'est point craintif, mais furieux au contraire, et qu'il déchire l'oiseau. On en a élevé à arrêter les hommes. Cela était commun au commencement du siècle passé, et l'on dit qu'il y a encore des oiseaux dressés à cela dans la vénerie du roi. Je n'en ai pas vu, mais j'ai ouï raconter qu'Aly-couli-Can, gouverneur de Tauris, que j'ai connu assez particulièrement, ne pouvait s'empêcher de prendre ce dangereux et cruel divertissement, même aux dépens de ses amis ; et il arriva un jour qu'ayant lâché un oiseau sur un gentilhomme, comme on n'alla pas assez vite pour le reprendre, l'oiseau lui creva les yeux, et il mourut de la frayeur et du mal ; de quoi le roi ayant été informé, il en fut si fortement indigné contre le gouverneur que cet accident contribua beaucoup à sa disgrâce, qui arrive peu après. Cet oiseau attaque les hommes comme il fait les bêtes ; il s'abat sur la tête, et il bat et tiraille le visage de ses ailes et de son bec si l'on ne va promptement reprendre l'oiseau ; car alors il n'entend plus la [IV, 94] voix ni le tambour, et il déchire le visage sans qu'on puisse l'empêcher. Comme tous les gens d'épée sont chasseurs, ils portent d'ordinaire à l'arçon de la selle une petite timbale de huit à neuf pouces de diamètre, et surtout lorsqu'ils sont à la campagne. C'est pour appeler l'oiseau en frappant dessus. On appelle ce tambour *tavelabas*.

Pour les grandes chasses on se sert des bêtes féroces dressées à chasser : lions, léopards, tigres, panthères, onces. Les Persans appellent ces bêtes dressées *yourze*. Elles ne

font point de mal aux hommes. Un cavalier en porte une en croupe, les yeux bandés avec un bourrelet, attachée par une chaîne, et se tient sur la route des bêtes qu'on relance, et qu'on lui fait passer devant le plus près qu'on peut. Quand le cavalier en aperçoit quelqu'une il débände les yeux de l'animal et lui tourne la tête du côté de la bête relancée. S'il l'aperçoit, il fait un cri et s'élançe et à grands sauts se jette dessus la bête et la terrasse. S'il la manque après quelques sauts, il se rebute d'ordinaire et s'arrête. On va le prendre, et pour le consoler on le caresse et on lui conte que ce n'est pas sa faute, mais qu'on ne lui a pas bien montré la bête. On dit qu'il entend cette excuse et en est satisfait. J'ai vu cette sorte de chasse en Hyrcanie l'an 1666, et on me disait que le roi avait de ces animaux élevés à la chasse, qui étant trop grands pour être portés en croupe par un cavalier, on les portait dans des cages de fer sur un éléphant sans avoir les yeux bandés ; que le [IV, 95] gardien avait toujours la main à la fenêtre de la cage parce que quand l'animal aperçoit une bête il fait un cri et il le faut lâcher à l'instant. Il y a de ces bêtes dressées qui font la chasse finement, se traînant sur le ventre le long des buissons et haies tant qu'elles soient proche de la proie, et alors elles se lancent dessus.

Aux chasses royales et à toutes les grandes chasses, on entoure de rets un vallon ou une plaine, et on relance les bêtes de quinze à vingt lieues de pays alentour, qu'on fait battre par les paysans au nombre de plusieurs milliers. Quand il y a un grand nombre de bêtes dans ces enclos que des cavaliers bordent tout alentour, le roi y vient avec sa troupe comme si c'était dans un parc, et chacun se jette sur ce qu'il rencontre, cerfs, sangliers, hyènes, lions, loups, renards. On en fait une furieuse boucherie, qui est d'ordinaire de sept à huit cents animaux. On dit qu'il y a eu de ces chasses où l'on a tué jusqu'à quatorze mille bêtes. Dans les chasses ordinaires, lorsqu'une bête est arrêtée on attend que le plus noble de la troupe y arrive. Il lui tire un coup de flèche, et après chacun se jette dessus.

La chasse avec les chiens n'est pas inconnue aux Persans. Le roi a des chiens de chasse, et de grands seigneurs en ont aussi ; mais il n'y en a pas beaucoup, parce que cet animal, que les Persans croient le plus impur, est leur exécution ; et aussi l'oiseau leur sert pour les rivières et pour les marais, allant quérir comme les chiens.

La chasse des chèvres sauvages est fort curieuse. Comme ces bêtes sont très légères, [IV, 96] et qu'on a peine à les approcher, on les tire avec le mousquet, les Persans n'ayant point de fusils ; voici comme on fait pour les approcher. On dresse des chameaux à aller après cet animal pas à pas et à les joindre. Le chasseur se tient caché derrière le chameau, et quand il est proche de la bête il tire. Le chameau la suit à la course, et lorsqu'elle tombe, il s'arrête auprès ; mais s'il revient sur ses pas, c'est une marque que le coup a manqué.

Chapitre X. Des poissons.

Le poisson est de deux sortes, celui de la mer et celui d'eau douce. La mer Caspienne, qui est une des mers de Perse, est fort poissonneuse. On en transporte le poisson sec partout, particulièrement le thon, l'esturgeon avec le caviar, le saumon, et une espèce de grandes carpes qu'on appelle *destpich*, qui est de très bon poisson. Mais il n'y a point au monde, comme je crois, de mer si poissonneuse que le golfe de Perse. On pêche le long des bords deux fois le jour, de toutes les sortes de poissons de nos mers, qui y est le plus excellent et le plus délicieux, et dans une très grande abondance. Les pêcheurs le vendent sur le bord de la mer, et ce qu'ils n'ont pas vendu à dix heures du matin ou au coucher du soleil, ils le rejettent dans la mer. On apporte sur les côtes de ce golfe d'un poisson dont la chair est rouge, et qui pèse deux à trois cents livres, qu'on prend sur [IV, 97] la côte d'Arabie, et qu'on sale comme le bœuf. On ne le saurait garder longtemps, parce que le sel de ce lieu-là est corrosif et ronge tout. C'est ce qui fait qu'on sèche seulement au soleil ou à la fumée le poisson qu'on veut

garder, et qu'on ne le sale pas. Le poisson d'eau douce n'est pas si abondant, parce qu'il n'y a guère de fleuves en Perse, et qu'on tire tant d'eau des fleuves qu'il ne s'y saurait engendrer guère de poisson. Il faut excepter de cette règle le fleuve de Kur, qui coule dans l'Ibérie, et qui est fort poissonneux. Il y a de trois sortes de poisson d'eau douce en ce grand empire : celui des lacs, celui de rivière, et celui de *kerises* ou canaux souterrains qu'on appelle *kairiser*. Celui des lacs sont entre autres les truites, les carpes, et les aloses. Il n'y a des truites qu'en Arménie. Elles sont rouges, et aussi belles et bonnes qu'en lieu du monde. Le poisson de rivière le plus commun est le barbot, qui est aussi la sorte de poisson des canaux. Ce poisson de canaux est fort commun. Il y en a de fort gros, mais il n'est pas bon, et les œufs surtout en sont dangereux. C'est un sûr et violent vomitif : ce qui vient ou de ce que ce poisson ne voit jamais le soleil, et qu'il s'engendre dans des eaux crues, ou de ce qu'on le prend avec la noix vomique. Il y a beaucoup de cancrs ou carangaises à Ispahan dans la rivière. Elles montent aux arbres, et vivent dessus entre les branches nuit et jour, où on les va prendre, parce que c'est un manger fort délicat.
[IV, 98]

Chapitre XI.

Du naturel des Persans, de leurs mœurs et de leurs coutumes.

Le sang de Perse est naturellement grossier. Cela se voit aux Guèbres, qui sont le reste des anciens Perses. Ils sont laids, mal faits, pesants, ayant la peau rude et le teint coloré. Cela se voit aussi dans les provinces les plus proches de l'Inde, où les habitants ne sont guère moins mal faits que les Guèbres, parce qu'ils s'allient entre eux. Mais dans le reste du royaume le sang persan est présentement devenu fort beau par le mélange du sang géorgien et circassien, qui est assurément le peuple du monde où la nature forme les plus belles personnes et un peuple brave et vaillant de même que vif, galant, et amoureux. Il n'y a presque aucun homme de qualité en Perse qui ne soit né d'une mère géorgienne ou circassienne, à compter depuis le roi, qui d'ordinaire est Géorgien ou Circassien du côté féminin ; et comme il y a plus de cent ans que ce mélange a commencé de se faire, le sexe féminin s'est embelli comme l'autre, et les Persanes sont devenues fort belles et fort bien faites, quoique ce ne soit pas au point des Géorgiennes. Pour les hommes, ils sont communément hauts, droits, vermeils, vigoureux, de bon air et de belle apparence. La bonne température de leur climat et la sobriété dans laquelle on les élève ne contribue[nt] pas peu à leur beauté corporelle. [IV, 99] Sans le mélange dont je viens de parler, les gens de qualité de Perse seraient les plus laids hommes du monde, car ils sont originaires de ces pays entre la mer Caspienne et la Chine qu'on appelle la Tartarie, dont les habitants, qui sont les plus laids hommes de l'Asie, sont petits et gros, ont les yeux et le nez à la chinoise, les visages plats et larges, et le teint mêlé de jaune et de noir fort désagréable.

Pour l'esprit, les Persans l'ont aussi beau et aussi excellent que le corps. Leur imagination est vive, prompte, et fertile. Leur mémoire est aisée et féconde. Ils ont beaucoup de disposition aux sciences, aux arts libéraux et aux arts mécaniques. Ils en ont aussi beaucoup pour les armes. Ils aiment la gloire ou la vanité, qui en est la fausse image. Leur naturel est pliant et souple, leur esprit facile et intrigant. Ils sont galants, gentils, polis, bien élevés. Leur pente est grande et naturelle à la volupté, au luxe, à la dépense, à la prodigalité, et c'est ce qui fait qu'ils n'entendent ni l'économie ni le commerce. En un mot, ils apportent au monde des talents naturels aussi bons qu'aucun autre peuple, mais il n'y en a guère qui pervertissent ces talents autant qu'ils le font.

Ils sont fort philosophes sur les biens et les maux de la vie, sur l'espérance et sur la crainte de l'avenir, peu entachés d'avarice, ne désirant acquérir que pour dépenser. Ils aiment à jouir du présent, et ils ne se refusent rien qu'ils puissent se donner, n'ayant nulle inquiétude de l'avenir dont ils se reposent sur la Providence et sur leur destinée. Ils [IV, 100] croient

fortement qu'elle est certaine et inaltérable, et ils se conduisent là-dessus de bonne foi. Aussi, quand il leur arrive quelque disgrâce, ils n'en sont point accablés comme la plupart des autres hommes. Ils disent tranquillement : *mek toub est*, cela est écrit, pour dire, il était ordonné que cela arrivât.

C'était l'opinion de bien des gens en Europe il y a vingt à vingt-cinq ans, et des personnes des plus considérables et des plus habiles, que les Persans embrasseraient la belle occasion de toutes ces grandes défaites des Turcs pour recouvrer Babylone sur le Turc, et qu'ils lui feraient la guerre, le voyant dans un si grand désordre, battu partout et toujours, et perdant de si grands pays. Mais j'ai toujours dit au contraire qu'assurément ils ne s'en remueraient pas davantage. C'est que les Persans veulent par-dessus tout vivre et jouir. L'humeur guerrière les a quittés. Ils sont uniquement pour la volupté, qu'ils ne croient pas qu'on trouve dans le grand mouvement et dans les entreprises douteuses et pénibles.

Ces gens-là sont les plus grands dépensiers du monde, et qui songent le moins au lendemain, comme je viens de le dire. Ils ne sauraient garder de l'argent, et quelque fortune qui leur arrive, ils dépensent tout en très peu de temps. Que le roi donne, par exemple, cinquante ou cent mille livres à quelqu'un, ou que quelque somme aussi bonne lui vienne d'autre part, il l'emploie en moins de quinze jours. Il achète des esclaves de l'un et de l'autre sexe, il loue de belles femmes, il fait un bel équipage, il se meuble ou s'habille [IV, 101] somptueusement ; et consomme le tout si vite, sans aucun égard à la suite, ou combien cela durera, que s'il ne vient pas de nouveaux secours, en deux ou trois mois l'on voit sûrement qu'au bout de ce court temps notre cavalier se remettra à revendre tout ce bien pièce à pièce, commençant par se défaire de ses chevaux, renvoyant après ses domestiques les moins nécessaires, puis ses concubines et ses esclaves, et enfin vendant jusques à ses habits. J'ai vu mille exemples de cette conduite, et un qui est étonnant entre les autres en la personne d'un eunuque qui avait été longtemps *mehter* ou grand chambellan, et durant deux ans le favori reconnu et tout-puissant, disposant et commandant comme s'il eût été le roi de Perse, et qui par conséquent pouvait amasser des trésors immenses. Cet eunuque fut disgracié sans néanmoins qu'on touchât à ses biens en aucune façon. Mais deux mois se furent à peine écoulés depuis sa disgrâce qu'il se trouva réduit à emprunter sur gages, son crédit étant déjà fini, et son argent. Ce n'est pas qu'il n'eût acquis une infinité de biens, mais c'est qu'il les avait dissipés à mesure qu'il les acquérait.

Ce qu'il y a de plus louable dans les mœurs des Persans, c'est leur humanité envers les étrangers, l'accueil qu'ils leur font et la protection qu'ils leur donnent, leur hospitalité envers tout le monde, et leur tolérance pour les religions qu'ils croient fausses et qu'ils tiennent même pour abominables. Si vous en exceptez les ecclésiastiques du pays, qui sont comme partout ailleurs et peut-être encore [IV, 102] plus qu'ailleurs pleins de haine et de fureur contre les gens qui ne professent pas leurs sentiments, vous trouverez les Persans fort humains et fort justes sur la religion, jusque-là qu'ils permettent aux gens qui ont embrassé la leur de la quitter et de reprendre celle qu'ils professaient auparavant, de quoi le *cedre* ou pontife leur donne un acte authentique pour leur sûreté dans lequel ces sortes de convertis sont appelés *molhoud*, c'est-à-dire apostat, mot qui parmi eux est la plus grande injure. Ils croient que les prières de tous les hommes sont bonnes et efficaces, et ils acceptent et même ils recherchent dans leurs maladies et en d'autres besoins la dévotion des gens de différente religion, chose que j'ai vu pratiquer mille fois. Je n'attribue pas cela au principe de leur religion, quoiqu'elle permette toute sorte de culte religieux, mais je l'attribue aux mœurs douces de ce peuple, qui sont naturellement opposés à la contestation et à la cruauté.

Les Persans étant aussi luxurieux et aussi prodigues qu'ils le sont, on n'aura pas de

peine à croire qu'ils sont aussi fort paresseux : car ce sont choses qui vont ensemble. Ils haïssent le travail, et c'est une des causes les plus ordinaires de leur pauvreté. On appelle en Perse les paresseux et gens sans emploi *serguerdan*, qui est le participe du verbe qui signifie tourner la tête de côté et d'autre. Leur langue a beaucoup de ces périphrases, comme par exemple encore, pour dire un homme réduit à la mendicité, ils disent *gouch negui micoret*, il mange sa faim.

Les Persans ne se battent jamais. Tout [IV, 103] leur courroux, qui n'est pas pétulant et emporté comme dans nos pays, s'évapore en injures. Mais ce qu'il y a de fort louable, c'est que quelque emportement qui leur arrive, et parmi quelques débauchés ou gens perdus que ce soit, le nom de Dieu est toujours sacré et réservé. On ne l'entend jamais outrager. Le blasphème est non seulement inouï, mais encore inconcevable à ce peuple-là. Ils ne peuvent pas comprendre que parmi les Européens on renie Dieu quand on est en colère³⁶³. Mais on ne saurait les louer de même de ne prendre pas son saint nom en vain, l'ayant à toute heure à la bouche sans sujet et sans nécessité. Leurs serments ordinaires sont « par le nom de Dieu », « par les esprits des prophètes », « par les esprits ou le génie des morts », comme les Romains faisaient « par le génie des vivants ». Les gens d'épée et les gens de cour jurent communément par la tête sacrée du roi, et ce serment est d'ordinaire ce qu'ils ont de plus inviolable. Les affirmations accoutumées sont « sur ma tête », « sur mes yeux ».

Deux habitudes contraires se rencontrent communément dans les Persans : celle de louer Dieu sans cesse et de parler de ses perfections, et celle de proférer des malédictions et des ordures. Soit qu'on les voie chez eux, soit qu'on les rencontre dans les rues allant à leurs affaires ou à la promenade, on leur entend toujours pousser haut quelque bénédiction et quelque invocation, comme « Ô Dieu très grand », « Ô Dieu très louable », « Ô Dieu miséricordieux », « Ô Père nourricier des hommes », « Ô Dieu, pardonne *ou* aide-moi ». Les moindres [IV, 104] choses à quoi ils mettent la main, ils les commencent en disant : « au nom de Dieu », et jamais ils ne parlent de rien faire qu'ils n'ajoutent : « s'il plaît à Dieu ». Enfin ce sont des plus pieux et des plus assidus adorateurs de la Divinité, mais en même temps ces mêmes bouches sont aussi des sources d'où il sort mille ordures. Les gens de toute sorte de condition sont infectés de ce sale vice. Leur paroles sales sont toutes prises des parties du corps que la pudeur ne veut pas qu'on nomme, et quand ils se veulent injurier, c'est en se disant des ordures de leurs femmes, quoiqu'ils ne les aient jamais ni vues ni entendu nommer, ou en leur souhaitant qu'elles commettent des infamies. Il en est de même parmi les femmes ; et quand ils ont épuisé cet impur amas d'injures, ils se jettent à s'entre-appeler athées, idolâtres, juifs, chrétiens ; à se dire : « Les chiens des chrétiens valent mieux que toi ; puisse-tu servir de victime aux chiens des Francs. »

C'est parmi les gens de toute sorte de condition, comme je l'ai observé, qu'on entend dire de telles saletés, mais ce n'est pas aussi communément et avec le même excès. Car il faut avouer que le commun peuple en est comme infecté tout entier. Une des premières fois que je fus chez le grand-maître de la maison du roi, en 1666, la cour persane étant dans l'Hyrcanie, il vint un homme de considération lui parler d'une affaire. Le grand-maître lui dit : « Que n'allez-vous au premier ministre à qui je vous ai déjà renvoyé ? » L'autre lui répondit fort humblement : « Seigneur, j'y ai été ; il m'a dit que c'était à Votre Majesté » (on donne ce titre aux grands tout comme au roi) [IV, 105] « à régler l'affaire. » « *Gaumicoret* », lui répartit-il. Je fus bien surpris que le grand-maître parlât ainsi du premier ministre, car le mot de *gau* veut dire l'excrément qui sort du corps et *micoret*, il mange. C'est là leur terme commun pour dire

³⁶³ Chardin pense à des exclamations traditionnelles comme *jarnibieu* (« Je renie Dieu »).

qu'on parle mal à propos ou fausement.

Ce ne sont là que les moindres vices des Persans. Ils sont d'ailleurs dissimulés, fourbes, et les plus grands flatteurs du monde, et avec le plus de bassesse et d'impudence. Ils entendent fort bien la flatterie, et encore qu'ils s'en servent avec peu de pudeur, c'est pourtant avec beaucoup d'art et d'insinuation. On dirait qu'ils pensent tout ce qu'ils disent, et qu'ils en jureraient ; cependant dès que l'occasion est passée, comme quelque vue d'intérêt ou quelque égard de complaisance, on voit fort bien que tous leurs compliments, *tavahzea*, comme ils les appellent, n'étaient rien moins que sincères. Ils prennent le temps de louer les gens lorsqu'ils les voient sortir d'un lieu ou passer près d'eux, en sorte qu'ils puissent en être entendus, car ils ne veulent rien perdre, mais ils prennent si bien leur temps que la louange paraisse venir naturellement et n'être point une flatterie. Avec ces vices dont les Persans sont généralement imbus, ils sont menteurs à l'excès. Ils parlent, ils jurent, et ils déposent faux pour le moindre intérêt. Ils empruntent et ne rendent point, et s'ils peuvent tromper ils en perdent rarement l'occasion, étant sans sincérité dans le service et dans tous autres engagements, sans bonne foi dans le commerce, où ils trompent si finement qu'on y est toujours attrapé ; [IV, 106] avides de bien et de vaine gloire, d'estime et de réputation, qu'ils recherchent par tous moyens. Destitués comme ils sont de la véritable vertu, ils s'attachent à se revêtir de son apparence, soit pour s'imposer à eux-mêmes, soit pour mieux parvenir aux fins de leur vaine gloire, de leur ambition, et de leur volupté. L'hypocrisie est le déguisement ordinaire sous lequel ils marchent. Ils se détourneraient une lieue pour éviter une souillure corporelle, comme de frotter un homme d'une autre religion en passant, d'en recevoir quelqu'un chez soi en temps de pluie, parce que la moiteur de ses habits rend impur ce qu'il touche, soit les personnes, soit les meubles. Ils marchent gravement. Ils font leurs prières et leurs purifications aux temps marqués et dans la dévotion la plus apparente ; ils tiennent les plus sages discours et les plus pieux qu'il se puisse, parlant continuellement de la gloire et de la grandeur de Dieu dans les plus excellents termes et avec tout l'extérieur de la foi la plus ardente. Quoique naturellement ils aient de la pente à l'humanité, à l'hospitalité, à la miséricorde, au détachement du monde et au mépris de ses biens, néanmoins ils ne laissent pas de les affecter à dessein d'en faire paraître beaucoup plus qu'ils n'en ont. Quiconque ne les voit qu'en passant ou qu'en visite en fera toujours le plus favorable jugement du monde ; mais qui traite avec eux et qui entre dans leurs affaires trouvera qu'il y a en eux peu de solide vertu, et que ce sont pour la plus grande part des sépulcres blanchis, suivant l'expression de Jésus-Christ dont je me sers d'autant plus volontiers que c'est [IV, 107] particulièrement l'exacte observance de la loi que les Persans affectent. C'est là comme le gros du monde persan est fait. Mais il y a sans doute de l'exception à cette règle de dépravation générale, car on trouve parmi les Persans de la justice, de la sincérité, de la vertu, et de la piété, autant qu'on en trouve dans les religions que nous croyons les meilleures. Mais plus on pratique ce peuple, plus on trouve cette exception de petite étendue, et qu'il y a peu de Persans qu'on puisse louer d'une véritable et solide équité et humanité.

Après ce que je viens de dire, on aura peine à croire que l'éducation de la jeunesse soit aussi bonne en Perse qu'elle l'est effectivement ; cependant cela est aussi très vrai. La noblesse, c'est-à-dire les gens distingués et les enfants de bonne maison, car en Perse il n'y a point de noblesse proprement dite, sont très bien élevés. On donne ordinairement le soin de leur éducation à des eunuques qui leur servent de gouverneurs, et qui les gardent à vue, les tenant sous une sévère discipline et ne les menant dehors que pour visiter leurs parents ou pour voir les exercices et les fêtes. Et parce qu'ils pourraient se gâter à l'école ou au collège, on ne les y envoie point, mais on leur donne des maîtres à la maison. On a aussi un extrême soin

qu'ils ne fréquentent pas les valets, qu'ils ne voient et qu'ils n'entendent rien de sale, et que les domestiques se comportent devant eux avec grand respect et retenue. Les enfants du commun peuple sont aussi élevés avec soin. On ne les laisse pas courir les rues ni se débaucher et se corrompre dans le jeu, dans les querelles, et [IV, 108] à apprendre les tours d'espiègle. On les envoie deux fois le jour à l'école, et quand ils sont revenus les parents les tiennent auprès d'eux afin qu'ils prennent l'esprit de leur profession et de l'emploi auquel on les destine. Les jeunes gens ne commencent à entrer dans le monde qu'après vingt ans, à moins qu'on ne les marie plus tôt, car en ce cas-là ils sont plus tôt émancipés et à eux-mêmes. J'entends par *mariés*, avoir une femme épousée par contrat ; car dès seize à dix-sept ans on leur donne une concubine si l'on découvre qu'ils soient amoureux. Ils paraissent dans leur entrée au monde sages, civils, honnêtes, revêtus de pudeur, parlant peu, graves, attentifs, purs dans leurs discours et dans leur vie. Mais la plupart se corrompent bientôt ; le luxe les entraîne, et n'ayant ni du bien ni des appointements suffisamment pour y satisfaire, ni de ces autres moyens honnêtes, ils se jettent dans les mauvais moyens qui ne manquent jamais de s'offrir et de paraître fort aisés.

Les Persans sont les peuples les plus civilisés de l'Orient et les plus grands complimenteurs du monde. Les gens polis parmi eux peuvent aller du [*sic*] pair avec les gens les plus polis de l'Europe. Leur air, leur contenance est la mieux composée, douce, grave, majestueuse, affable et caressante au possible. Ils ne manquent jamais de s'entre-faire des civilités pour le pas en se rencontrant, mais le pas est tout aussitôt pris. Deux choses leur paraissent fort extravagantes dans nos manières. La première, de disputer aussi longtemps que nous le faisons à qui passera devant. La seconde de se découvrir la tête pour faire [IV, 109] honneur à quelqu'un, ce qui est chez eux un grand manque de respect et une liberté qu'on ne prend qu'avec ses inférieurs ou avec ses familiers amis. Ils ont la distinction de la droite et de la gauche, mais notre main gauche est leur main droite, comme dans tout l'Orient. On dit que ce fut Cyrus qui commença le premier à mettre les gens au côté gauche pour leur faire honneur, parce que cet endroit-là est le plus faible du corps, et où il y a le plus à craindre.

Ils s'entre-visitent soigneusement dans toutes les occasions de joie et de tristesse et aux fêtes solennelles. Les grands attendent alors les visites des gens de moindre qualité, à qui ils la rendent ensuite. Les courtisans vont chez les ministres soir et matin leur faire la révérence et leur faire cortège de leur palais à la cour. On les fait entrer dans de grandes salles où on leur présente du tabac et du cahvé en attendant que le seigneur, qui est encore dans l'appartement des femmes, en sorte. Dès qu'il paraît tout le monde se lève et se tient debout droit sur ses pieds à sa place sans se remuer. Il passe en faisant une douce inclination de tête à toute la compagnie que chacun lui rend plus profondément, et il va se mettre à sa place accoutumée. Il fait signe en même temps de s'asseoir, et puis quand il est prêt d'aller il se lève, sort le premier, et il marche devant et chacun le suit. Les grands reçoivent aussi ainsi les inférieurs chez eux, mais on fait plus de compliments avec ses égaux et avec ses supérieurs. On leur fait la bienvenue avant que de s'asseoir et l'on observe de ne s'asseoir pas avant eux, et de ne se lever [IV, 110] qu'après eux en sortant. Le maître du logis est toujours assis au haut bout, et lorsqu'il veut faire une civilité particulière, il fait signe qu'on vienne se mettre auprès de lui. Il n'offre point de donner sa place, parce que la personne à qui il l'offrirait le prendrait pour un affront, mais pour témoigner un respect extraordinaire il la quitte et va se mettre à côté de la personne honorée, et au-dessous.

Quand la personne qu'on va voir est dans sa salle, et que c'est une personne élevée, voici comme on observe la civilité. L'on entre doucement et l'on va se ranger près de la première place vide, où l'on se tient debout les pieds serrés l'un contre l'autre, les mains l'une

sur l'autre à la ceinture, et la tête un peu penchée devant soi, avec les yeux arrêtés dans une contenance grave et recueillie, en attendant que le maître du logis fasse signe de s'asseoir, ce qu'il ne manque pas de faire promptement avec un signe de la main ou de la tête. Lorsqu'on reçoit visite de son supérieur, on se lève dès qu'on le voit entrer, et on fait semblant d'aller au-devant. Si on reçoit la visite de son égal, on se lève à demi ; et si c'est quelqu'un d'inférieur mais pourtant digne d'honneur, on se meut seulement comme si l'on voulait se lever. Ceux qui sont en visite ne se lèvent guère pour les gens qui entrent, à moins que le maître du logis ne le fasse, ou qu'on n'ait quelque motif particulier de respect pour la personne qui entre. Il y a encore bien de la cérémonie en Perse dans la manière de s'asseoir. Devant les gens à qui l'on doit du respect, on s'assied d'abord [IV, 111] sur ses talons ayant les genoux et les pieds serrés l'un contre l'autre. Devant ses égaux, on se met plus commodément, car on se met sur son séant les jambes croisées en-dedans et le corps droit. On appelle cette situation *tcharzanou*, c'est-à-dire s'asseoir sur quatre genoux, parce que les genoux et les chevilles des pieds sont plat [*sic*] à terre. Les amis et les gens familiers s'entre-disent d'abord : *Asseyez-vous à votre aise*, c'est-à-dire croisez les jambes comme vous voudrez ; mais à moins que de passer une demi-journée assis en un même endroit, on ne change point de posture. Les Orientaux sont beaucoup moins frétilants que nous, et moins inquiets. Ils sont assis gravement et sérieusement ; ils ne font jamais de geste du corps, ou que très rarement, et seulement pour se délasser, mais ils n'en font jamais pour l'action et pour accompagner le discours. Nos habitudes là-dessus les surprennent fort, et ils ne croient pas qu'un homme qui a l'esprit rassis puisse gesticuler. C'est aussi une très grande incivilité parmi eux de faire voir le bout des pieds quand on est assis, il faut les cacher sous l'habit ; et afin qu'on entende mieux comment on est assis en Perse, j'ai fait mettre à côté deux figures où cela est représenté exactement.

FIGURE XXI

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050392t/f49.image>

Les saluts se font par une inclination de tête, et c'est là la civilité ordinaire, ou bien en appuyant la main droite à la bouche, et c'est comme on fait parmi les amis lorsqu'on a été longtemps sans se voir. Enfin, l'on se donne aussi un baiser et une courte embrassade à des retours de longs voyages et en des occasions extraordinaires. [IV, 112]

Voilà les civilités communes de l'action ; celles des paroles sont encore plus tendres et plus obligeantes. On reçoit les visites en disant d'un air engageant : *Kochomedy*, c'est-à-dire : Vous êtes venu en bien ; *Safa a ourdy* : Vous nous purifiez de votre présence ; *Giachuma calibut* : La place que vous avez accoutumé de tenir chez moi a été vide, c'est-à-dire, il n'a paru personne d'assez de mérite pour suppléer votre absence ; et d'autres discours pareils qu'on multiplie et qu'on recommence par intervalles selon que l'on a de l'amitié pour les gens. Je le dirai encore une fois, les Persans sont assurément les peuples les plus caressants du monde. Ils ont les manières les plus touchantes et les plus engageantes, les esprits les plus souples, et qui se composent le plus vite et le plus aisément, les langues les plus douces et les plus flatteuses, évitant dans leur conversation de faire des récits ni de rien dire qui puisse rappeler ou exciter des idées tristes ; et quand le discours ou l'occasion les porte à le faire, ils se servent de circonlocutions pour éviter du moins les termes funestes. Par exemple, s'il faut dire que quelqu'un est mort, ils disent : *Amrekodber chuma bakchid* : Il vous a fait don de la part qu'il avait à la vie, c'est-à-dire, il pouvait vivre encore longues années, mais pour l'amour qu'il vous porte il les a attachées à celles que vous avez à couler. Je me souviens là-dessus d'un petit conte assez naïf du général des mousquetaires du temps d'Abas second. Ce prince, qui était d'un esprit vif, avait donné à garder à ce général un ours blanc qu'on lui avait amené

de Moscovie, croyant qu'il en aurait plus de soin [IV, 113] qu'on ne ferait au parc de ses bêtes féroces. Cependant l'ours ne vécut guères, et le roi le sut, et quelque temps après il voulut savoir comment il était mort, et demanda au général : « Qu'est devenu mon ours blanc ? » « Sire, répondit-il, il vous a fait don de la part qu'il avait à la vie. » Le roi, se prenant à rire, lui dit : « Vous êtes vous-même un ours de vouloir que les ans d'une bête soient ajoutés aux miens. » On fait un autre conte à peu près semblable de ce même général des mousquetaires que je rapporte dans le même dessein de faire connaître les manières de parler persanes. Le roi se promenait hors d'Ispahan le long de la montagne de Kousopha, qui n'en est qu'à une petite lieue. Un nuage épais étant tombé sur une pointe de roc, le roi se mit à dire à ce général : « Regardez ce nuage noir sur la pointe de ce roc, il ressemble aux chapeaux des Francs » : c'est le nom que les Orientaux donnent aux chrétiens de l'Europe. « Cela est vrai, sire, répondit le général, et Dieu veuille que vous les conquériez tous. » « Comment, répliqua le roi en riant, est-il possible que je les conquière ? Ils sont à deux mille lieues loin de moi, et je ne puis conquérir le pays des Turcs qui sont mes plus proches voisins. » Les compliments de condoléance se font en disant : *Serchuma salamet bachet*, que votre tête soit saine, ce qui veut dire, votre vie m'est si chère que pourvu que vous viviez il ne m'importe qui meure : votre conservation me suffit.

Les compliments qu'on pratique dans les lettres missives, dans les mémoires, et dans les requêtes sont encore plus étendus et plus exacts que ceux qu'on se fait de bouche en [IV, 114] présence ; mais comme j'aurai occasion d'en parler ailleurs, je dirai seulement ici sur ce sujet qu'ils ont un livre exprès contenant les titres qu'il faut donner aux gens à qui l'on écrit, depuis l'artisan jusqu'au roi. Ce livre s'appelle *tenassour*, c'est-à-dire méthode ou règle. Les gens d'affaires le savent par cœur. Je n'en donnerai point d'extraits, parce qu'on en peut voir le style dans les lettres que j'ai insérées dans mon *Voyage de Paris à Ispahan* et en diverses requêtes qu'on trouvera dans la suite. Une de leurs politesses de langage est de parler toujours à la troisième personne, tant en parlant aux autres qu'en parlant de soi, à peu près comme on fait dans la langue allemande.

Tout civils que sont ces peuples, ils ne font pourtant rien par générosité, qui est une vertu qu'on peut dire inconnue en Orient. Comme les corps et les fortunes y sont esclaves sous une puissance tout à fait despotique et arbitraire, les esprits et les courages le sont aussi. On n'y fait rien que par intérêt, c'est-à-dire par espérance ou par crainte. Et ils ont peine à concevoir qu'il y ait des pays où l'on voit des gens servir ou rendre office par pure vertu et sans autre récompense. Parmi eux c'est tout le contraire. Ils se payent de tout, et se payent par avance. On ne leur demande rien qu'un présent à la main ; et ils ont là-dessus cette manière de proverbe, qu'*on revient de chez le juge comme l'on y est allé*, c'est-à-dire que si l'on y va les mains vides, on revient sans avoir justice. Les plus pauvres et les plus misérables ne paraissent devant les grands, et devant personne à qui ils demandent [IV, 115] quelque grâce, qu'en leur offrant quelque chose, et tout est reçu, même chez les premiers seigneurs du pays, du fruit, des poulets, un agneau. Chacun donne ce qui est le plus sous sa main et de sa possession, et ceux qui n'ont point de profession donnent de l'argent. C'est un honneur que de recevoir ces sortes de présents. On les fait en public, et même on prend le temps qu'il y a le plus de compagnie. Cette coutume est universellement pratiquée dans tout l'Orient, et c'est peut-être une des plus anciennes du monde. Comme elle paraît aux peuples d'Europe fort basse et peu honnête, je n'ajouterai pas que c'est peut-être aussi une des plus raisonnables, et je n'ai garde de la défendre. Je dirai seulement que les Persans font toujours le service pour lequel on leur fait le présent, et qu'ils le font sur-le-champ, ou le plus tôt qu'il est en leur pouvoir. On fait aussi aux fêtes solennelles et en d'autres occasions semblables des présents à ses patrons et à ses

bienfaiteurs sans demander rien précisément.

Les Persans n'aiment ni la promenade ni les voyages. Pour ce qui est de la promenade, c'est une des choses qu'ils trouvent fort absurde dans nos manières, et ils regardent des tours d'allée comme des actions de gens hors du sens. Ils demandent sérieusement ce qu'on est allé faire au bout de l'allée, et pourquoi on ne s'y est pas arrêté si l'on avait sujet d'y aller. Cela vient sans doute de ce qu'ils demeurent dans un climat mieux tempéré que le nôtre. Ils n'ont pas tant de sang que nous qui sommes septentrionaux, ni si bouillant, les parties les plus vives de leur [IV, 116] sang étant en plus grande transpiration que les nôtres : ce qui fait qu'ils ne sont pas sujets à ces mouvements de corps qui tiennent si fort de la légèreté et de l'inquiétude, et qui passent souvent jusqu'à l'extravagance et même jusqu'à la fureur. On ne sait ce que c'est en Perse que le remède que nous appelons l'*exercice* ; on se porte encore mieux en ce pays-là d'être toujours assis ou porté que de marcher. Les femmes et les eunuques généralement parlant ne font jamais d'exercice, et sont toujours assis ou couchés, sans que cela nuise à la santé. Pour les hommes, ils vont à cheval mais ils ne marchent jamais, et leurs exercices se font uniquement pour le plaisir et non pour la santé. Le climat de chaque peuple est toujours, à ce que je crois, la cause principale des inclinations et des coutumes des hommes, qui ne sont pas plus diverses entre elles que la constitution de l'air est différente d'un lieu à l'autre. Pour ce qui est des voyages, ceux de simple curiosité sont encore plus inconcevables aux Persans que les promenades. Ils ne connaissent point la volupté que nous ressentons à voir des manières différentes des nôtres et à ouïr un langage qu'on n'entend point. Lorsque la Compagnie française des Indes orientales envoya des députés au roi de Perse, le roi de France en envoya aussi deux, mais sans caractère, nommés Messieurs de Lalain et de la Boullaye, et la lettre de créance portait que c'étaient des gentilshommes curieux de voyager, qui, se joignant à ces députés des marchands français pour voir le monde, le roi se servait de leur occasion pour écrire à Sa Majesté persane afin de lui [IV, 117] recommander cette Compagnie de marchands français. J'arrivai à la cour de Perse lorsque ces messieurs y sollicitaient leurs affaires, dont les ministres me parlèrent souvent, et je vis d'abord que cette lettre ne leur avait point plu du tout, pour diverses choses : comme entre les autres, parce qu'elle était envoyée par occasion seulement. Les ministres me demandèrent si l'on respectait si peu les grands rois dans notre monde que de ne leur envoyer pas leurs lettres par personnes expresses. Mais ils s'arrêtaient particulièrement sur ces mots de *gentilshommes curieux de voyager*, ce qu'on n'avait pu traduire en leur langue sans un air d'absurdité qu'ont toutes les choses non pratiquées ou même inconnues. Ils me demandaient s'il était possible qu'il y eût des gens parmi nous qui voulussent prendre la peine de faire deux ou trois mille lieues avec tant de risque et d'incommodité pour voir seulement comment on était fait et comment on faisait en Perse, et sans autre dessein. Ce peuple tient, comme je l'ai observé, qu'on ne saurait mieux acquérir la vertu ni mieux goûter la volupté que dans le repos et en demeurant chez soi ; qu'il n'est bon de voyager que pour acquérir du bien. Aussi croient-ils que tout étranger est un espion s'il n'est pas marchand ou artisan, et les gens de qualité croiraient commettre un crime d'État que de le recevoir chez eux ou de le visiter. C'est à cet esprit qu'il faut rapporter sans doute l'ignorance grossière des Persans sur l'état présent des autres nations du monde, et que même ils n'entendent point la géographie et n'en ont point des cartes : car cela vient de ce [IV, 118] qu'étant peu curieux de voir les autres pays, ils ne se soucient guères des distances ni des routes pour s'y rendre. Il n'y a parmi eux ni relations de pays étrangers, ni gazettes, ni nouvelles à la main, ni bureaux d'adresse. Cela paraîtra bien étrange aux gens qui passent leur vie à demander des nouvelles, et qui s'y intéressent jusques à y mettre leur santé et leur repos, et à ceux aussi qui étudient avec tant de soin les cartes et les relations, mais cela est pourtant

fort vrai ; et comme j'ai représenté les Persans, il est clair que toute cette connaissance n'est pas requise pour la tranquillité de l'esprit ni pour la volupté. Les ministres d'État, généralement parlant, ne savent non plus ce qui se fait en Europe que ce qui se fait dans le monde de la lune. La plupart même n'ont qu'une idée confuse de l'Europe, qu'ils prennent pour une petite île dans les mers du Nord, où il ne se trouve presque rien de bon ni de beau, d'où vient, disent-ils, que les Européens vont par tout le monde chercher les belles choses et celles qui sont nécessaires, comme en étant destitués.

Nonobstant ce que je viens de dire, il est pourtant vrai qu'il n'y a pas de pays au monde où les voyages soient moins dangereux par la sûreté des chemins, à quoi l'on pourvoit soigneusement, ni de moins de dépense à cause du nombre des bâtiments publics qu'on entretient pour les voyageurs dans tous les endroits de l'empire, tant aux villes qu'à la campagne. On loge dans ces maisons-là sans qu'il en coûte rien, outre qu'il y a des ponts et des chaussées dans tous les endroits [IV, 119] où les chemins sont trop mauvais : choses qui sont faites en faveur des caravanes, et de tous ceux qui voyagent par des motifs d'intérêt.

La coutume des Persans qui sont dans le trafic ou dans les emplois est qu'après avoir amassé quelque argent, ils l'emploient premièrement à l'acquisition d'un logis, qu'il n'achètent jamais tout fait, mais qu'ils rebâtissent de la grandeur qu'il leur faut, ayant pour proverbe qu'« une maison qu'on achète toute faite n'est pas plus propre pour sa famille qu'un habit qu'on achète tout fait est propre pour son corps. » Il y a peu de personnes en Perse qui fassent leur demeure dans des maisons de louage. Les plus pauvres sont pour l'ordinaire propriétaires des logis où ils habitent. Cela vient de deux causes, l'une que les Persans n'ont pas naturellement le génie porté au négoce. La seconde de ce que leur religion leur défend de prêter à intérêt, ce qui fait que chacun évite de payer des louages et achète des maisons, ne sachant comment employer mieux son argent. La seconde acquisition des Persans après la première, c'est de ce qu'ils appellent *bazarga* ou lieu de marché, qui est une galerie de boutiques d'un bout à l'autre, couverte ordinairement en voûte, qu'ils font bâtir proche de leur logis, ou qu'ils achètent suivant l'occasion. C'est là d'ordinaire le premier bien qu'ils acquièrent en fonds de terre. Ils acquièrent ensuite un bain, puis un caravanseraï. L'on penserait peut-être que ces fonds-là se donnent à rente à payer par année ou par quartier, comme dans nos pays, mais l'on sera surpris d'apprendre qu'ils louent ces lieux-là par jour [IV, 120] en se faisant payer de la rente tous les soirs, sans faire crédit au lendemain. La confiance ne va pas plus loin, et c'est pour cela que ceux qui acquièrent des fonds et qui font bâtir le font à leur porte, afin que leurs domestiques reçoivent plus commodément le louage. Cette pratique n'est pourtant que pour les petites gens ; les autres payent par semaine ou par mois. Mais comme on n'a pas grands meubles dans l'Orient, qu'on ne se sert ni de tables, ni de chaises, ni de bois de lits, ni d'armoires, ni à beaucoup près de tant d'ustensiles de cuisine, un locataire pourrait s'évader bien plus facilement que chez nous. Les plus puissants, après avoir amassé beaucoup de bien pour eux et pour leurs enfants, se mettent à bâtir des édifices publics, des collèges avec des fondations pour un nombre d'étudiants, puis des caravanseraï sur les grands chemins où les passants sont reçus sans rien payer ; puis des ponts, et enfin des mosquées, avec un revenu pour entretenir des prêtres et quelquefois pour faire des distributions charitables. Les Persans, qui appellent ces fondations *souab a karek*, c'est-à-dire mérite pour la vie future, disent aussi que ces bénéfices sont *kreir jary*, comme ils parlent, c'est-à-dire des biens croissants, parce, disent-ils, que les prières qui se font dans ces logements gratuits et dans ces temples, et lorsqu'on se sert actuellement de ces autres commodités, tournent au profit des fondateurs et leur sont imputés.

Il n'y a d'autres voitures en Perse que des montures et de grandes cunes³⁶⁴ ou manière de berceaux couverts et fermés où vont les [IV, 121] femmes de qualité, deux sur un chameau, dont je ferai la description ailleurs. On n'y a ni carrosses, ni chariots, ni litières, ni chaises, soit parce que la Perse est un pays montueux, soit parce que c'est un pays dont les plaines sont entrecoupées de canaux et toutes parts. Tout le monde va à cheval ou sur une mule, ou sur cette sorte d'ânes qui vont l'amble et qui portent vite et à l'aise. Les gens de boutique et de métier comme les autres ont leurs montures, et il n'y a que les plus misérables qui aillent à pied. Je laisserai au lecteur à remarquer encore davantage les mœurs des Persans dans la suite de mes relations, suivant l'occasion que j'aurai d'en parler.

Les noms que les Persans portent leur sont imposés, ou en venant au monde, ou à la circoncision, de même qu'à tous les autres peuples mahométans ; et ces noms sont pris, ou des personnes éminentes de leur religion, ou du Vieux Testament, ou de leurs histoires, ou ce sont des noms de vertu : car chacun prend ou se fait un nom à son gré, mais ils n'ont point de surnoms particuliers ou de noms de famille et de race pour surnom. On prend chez eux par honneur le nom propre de son père, et quelquefois celui de son fils, en disant : *tel, père de tel*, ou : *tel, fils de tel*, comme par exemple : *Abraham, fils de Jacob*, et *Mahammed, père d'Aly*. C'est la coutume immémoriale de l'Orient de se faire nommer ainsi. On le voit ainsi dans le Vieux Testament, où l'on trouve, par exemple, les rois de Syrie nommés Ben Adad, c'est-à-dire fils d'Adad, et ceux de la Palestine nommés [IV, 122] Abimelec, c'est-à-dire père de Melec, terme qui signifie roi. Il est aussi fort ordinaire parmi eux de porter divers surnoms, l'un pris du nom de son père, l'autre du nom de son fils, et même de porter le surnom de plusieurs de ses fils, comme le calife Abrachid, cinquième calife de la race des Abassides, qui est surnommé tantôt Abou Jafer, tantôt Abou Mahamed, qui sont les noms de ses fils. Enfin, il est fort commun parmi eux de prendre pour surnom la profession qu'on a exercée, ou de son père, ou de ses ancêtres, soit libérale soit mécanique, d'où ils se sont élevés dans le monde : Mahamed Caian, Mahamed le Tailleur ; Soliman Altari, Salomon le Droguiste ; Jouaeri le Joaillier, Stanboli le Constantinopolitan, pour y avoir acquis du bien ; et ce qui est remarquable, comme fort louable à mon avis, c'est qu'ils ne se font point un déshonneur de porter ces surnoms après être parvenus au faite des richesses, aux plus hautes dignités, et aux plus importants emplois. C'est que la considération naît chez eux des sciences, des emplois, et surtout des richesses. Il n'y en a que très peu d'attachée à l'extraction.

Pour ce qui est des titres, ils ne sont point affectés en Orient, soit à la naissance, soit à la dignité. Chacun attache à son nom comme il veut les titres superbes de duc, prince, roi. Les moindres valets les prennent comme les autres, vous en voyez d'appelés David le Duc, Abraham le Prince. Cela ne signifie rien, mais on y observe cette distinction de ne mettre pas toute sorte de titres devant ou après le nom indifféremment. Il y [IV, 123] en a qu'on ne met point devant le nom, comme duc, prince, roi. Il y en a qu'on ne met point après le nom, comme le titre de *mirza*, qui signifie fils de prince. C'est afin de distinguer les personnes royales d'avec le reste du monde, lesquelles attachent ces titres devant ou après leurs noms, tout au contraire et au rebours des autres. Une chose étrange et qu'on aurait peine à croire est que les Persans font gloire de porter le titre d'esclaves. Je parle des gens élevés à la cour et nés dans les emplois. Ils s'appellent par honneur esclaves du roi ou esclaves des saints, par exemple le duc Esclave d'Ibrahim, ou de Mahammed, ou du roi. Ces sortes de noms désignent d'ordinaire un homme qui est dans les charges, ou qui y aspire.

³⁶⁴ Le texte porte *cuves*, mais dans trois autres occurrences (II, 267 ; VIII, 171 ; X, 214) le mot est toujours *cunes*.

Lorsqu'un enfant mâle vient au monde, c'est la coutume que son père donne tout ce qu'il a sur lui à qui lui en apporte la nouvelle. On vient lui ôter le turban sur la tête en lui disant : « Il vous est né un enfant mâle », et aussitôt il faut faire un présent pour la bonne nouvelle, et comme pour racheter son habit et ce qu'on a sur soi.

Chapitre XII.

Des exercices et des jeux des Persans.

Je joins ensemble ces deux sortes d'actions parce que le terme persan qui signifie l'une signifie aussi l'autre, et que les Persans disent que les exercices sont des jeux honnêtes, comme les jeux sont des exercices deshonnêtes. En effet, les exercices des Persans [IV, 124] sont des jeux d'adresse, où l'on a pour but de rendre le corps souple et vigoureux, et de faire apprendre le maniement et l'usage des armes. Mais comme il faut que le corps soit déjà formé et robuste pour ces exercices, on ne s'y met guère qu'à l'âge de dix-huit ou vingt ans, la jeunesse demeurant jusque-là sous la férule des maîtres des sciences et sous la conduite des eunuques. Voici les principaux exercices où les Persans s'occupent.

Premièrement, à bander l'arc, dont l'art consiste à le bien tenir, à le bander, et à laisser partir la corde à l'aise, sans que la main gauche, qui tient l'arc, et qui est toute étendue, ni la main droite, qui manie la corde, remuent le moins du monde. On en donne d'abord d'aisés à bander, puis de plus durs par degrés. Les maîtres de ces exercices apprennent à bander l'arc devant soi, derrière soi, à côté de soi, en haut, en bas, bref en cent postures différentes, toujours vite et aisément. Ils ont des arcs fort difficiles à bander, et pour essayer la force on les pend contre un mur à une cheville, et on attache des poids à la corde de l'arc à l'endroit où l'on appuie la coche de la flèche. Les plus durs portent cinq cens pesant avant que d'être bandés. Dès qu'on sait manier un arc ordinaire, on en donne d'autres à bander, qu'on rend pesant par le moyen de beaucoup de gros anneaux de fer passés dans la corde. Il y a de ces arcs qui pèsent cent livres. Ils les manient, les tendent et les détendent, comme j'ai dit, en sautant et s'agitant, tantôt sur un pied, tantôt sur les genoux, tantôt en [IV, 125] courant ; cela fait un bruit incommode par le cliquetis de ces anneaux, c'est à dessein d'acquérir plus de force. Les maîtres jugent qu'on fait bien cet exercice lorsqu'en tenant l'arc de la main gauche étendue bien roide, ferme, et sans vaciller, on amène la corde avec le pouce de la main droite à l'oreille comme pour l'y accrocher. Pour mieux faire cet exercice, ils portent un anneau au pouce qui est large d'un pouce en-dedans et de moitié en-dehors, sur lequel la corde porte. Cet anneau est de corne, ou d'ivoire, ou de jade, qui est une espèce d'albâtre vert. Le roi en a d'un os dur et léger, naturellement varié de jaune et de rouge, qui croît, à ce qu'on dit, comme une houppe sur la tête d'un gros oiseau dans l'île de Ceylan. Quand ils savent bien manier l'arc, leur premier exercice est de tirer la flèche en l'air, et à qui tirera plus haut. On estime l'archer habile et l'arc des meilleurs lorsqu'il tire à l'élévation de quarante-cinq degrés, qui est la dernière portée de l'arc. Ensuite on exerce à tirer au blanc ; et ce n'est pas le tout de donner dedans, il faut que la flèche y donne droit et ferme, sans vaciller. On apprend ensuite à tirer avec force et pesanteur. On s'exerce à cela comme je vais le dire. On fait à la hauteur de quatre pieds un châssis de deux pieds de diamètre, incliné en talus de cinq à six pieds de profondeur, rempli de sable battu et moite, comme un châssis de fondeur à mouler. On prend l'arc et une flèche sans panneaux, et quand on est prêt de tirer, il vient un valet avec un gros caillou à la main, et en assène un grand coup au milieu du châssis, [IV, 126] ce qu'il fait beaucoup moins pour marquer où il faut tirer que pour durcir le sable. On tire là-dedans de toute sa force, et d'ordinaire la flèche y entre à moitié. On la retire dehors, et on tire derechef

au même endroit tant que la flèche entre toute dedans. On réussit à cet exercice suivant qu'on le fait entrer en moins de coups, ce qui arrive selon qu'on tire plus droit au même point. Ces exercices sont pour apprendre à tirer de la flèche, dont l'art consiste, en un mot, à tirer loin, à tirer juste, et à tirer roide ou fort, afin que la flèche entre et perce. On apprend à dire, en tirant le dernier coup : *tir a ker derdil Omer*, le dernier coup de flèche puisse entrer au cœur d'Omer, et cela pour s'entretenir dans l'aversion et dans l'horreur de la secte des Turcs, dont Omer est le second pontife après Mahomet. Il faut observer que les flèches d'exercice ont un fer rond, menu et obtus, au lieu que les flèches de combat ont le fer comme la pointe d'une lance ou comme nos lancettes.

Le second exercice est de manier le sabre ; et comme l'art de le manier consiste à avoir le poignet robuste et bien dénoué, on apprend la jeunesse à manier le sabre avec deux poids aux mains, en les tournant haut et bas, devant et derrière, vite et fort ; et pour mieux dénouer les jointures et rendre les nerfs plus souples, on leur met durant l'exercice deux autres poids sur les épaules faits en fer de cheval pour n'empêcher pas le mouvement. Cet exercice est bon pour la lutte comme pour se servir bien du sabre.

Le troisième est l'exercice à cheval, qui [IV, 127] consiste à bien monter, à se bien tenir, à courir à toute bride sans branler, à arrêter tout court le cheval dans sa course sans s'ébranler, et à être si léger et si agile sur le cheval qu'on puisse dans une course compter vingt jetons à terre l'un après l'autre et les relever de même au retour sans ralentir la course. Il y a des gens en Perse qui se tiennent si ferme et si légèrement à cheval qu'ils se mettent droits sur leurs pieds sur la selle, et font ainsi courir le cheval à toute bride. Les Persans vont à cheval un peu de côté, parce qu'ils se tournent ainsi en faisant leurs exercices à cheval, qui sont de trois sortes : à jouer au mail, à tirer de l'arc, et à lancer le javelot. Leur jeu de mail se fait dans une fort grande place au bout de laquelle sont des piliers proche l'un de l'autre qui servent de passe. On jette la balle au milieu de la place, et les joueurs, le mail à la main, courent après au galop pour la frapper ; comme le mail est court, il faut se pencher plus bas que l'arçon pour l'atteindre, et dans les règles du jeu il faut assener le coup au galop. On gagne la partie quand on fait passer la balle entre les piliers. Ce jeu se fait par parties de quinze ou vingt contre autant. L'exercice de l'arc à cheval se fait à tirer par-derrière à une tasse posée sur le bout d'un mât de six-vingts pieds de hauteur, où on monte par des courbelets³⁶⁵ de bois cloués contre, et qui servent de marches. Le cavalier prend sa course vers le mât l'arc et la flèche à la main, et quand il l'a passé, il se courbe en arrière à droite ou à gauche, car il faut le savoir faire des deux côtés, et tire sa flèche. [IV, 128] Cet exercice est ordinaire dans toutes les villes de Perse. Les rois même s'y exercent. Le roi Sephy, aïeul du roi régnant, y excellait. Il abattait toujours la tasse du premier ou du second coup. Le roi Abas son fils s'en acquittait aussi assez bien. Soliman, qui lui a succédé y réussit moins que les autres. Le javelot des exercices, qu'on appelle *gerid*, c'est-à-dire branche de palmier, parce qu'il est fait de branches de palmier sèches, est fort pesant, de manière qu'il faut une grande force de bras pour le lancer. Il y a des gens en Perse si faits et si habiles à cet exercice qu'ils font porter un dard six à sept cents pas. J'aurai occasion de rapporter ailleurs plus particulièrement comme on agit dans ces exercices, qui sont les carrousels des Persans.

La lutte est l'exercice des gens de moindre condition, et presque seulement des gens de néant. On appelle le lieu où l'on montre à lutter *zour kouc*, c'est-à-dire la maison de la force. Il y en a en toutes les maisons des grands seigneurs, et particulièrement des gouverneurs de provinces, pour exercer leur monde. Chaque ville a de plus sa troupe de lutteurs pour le

³⁶⁵ On n'a pas trouvé d'autre occurrence de ce mot.

spectacle. On appelle les lutteurs *pehelvon*, mot qui veut dire brave, intrépide. Ils font leurs exercices pour divertir ; car c'est un spectacle, comme je l'ai dit, et voici comme ils les font. Ils se mettent nus avec des chausses seulement, faites de cuir fort justes, huilées et grasses, et un linge à la ceinture aussi gras et huilé. C'est afin que l'adversaire y ait moins de prise, et [IV, 129] qu'il ne prenne pas par les habits, parce que s'il y touchait sa main deviendrait glissante et perdrait de sa force. Les deux lutteurs étant en présence sur l'arène unie, un petit tambour qui joue toujours durant la lutte pour animer donne le signal. Ils commencent par se faire mille bravades en rodomonts ; puis ils se promettent bonne guerre, et se donnent les mains. Cela fait, ils se frappent les fesses, les cuisses, et les hanches, à la cadence du tabourin ; puis ils se redonnent les mains et se re-frappent comme auparavant trois fois de suite. C'est là comme pour les dames, et pour se mettre en haleine ; après cela ils se joignent en faisant un grand cri et s'efforçant de renverser leur homme. Il faut pour être victorieux l'étendre tout plat en terre sur le ventre tout de son long, autrement c'est n'avoir rien fait.

L'escrime est un autre exercice pour le spectacle et pour le divertissement. Les escrimeurs venus sur le champ en présence, mettent leurs armes à terre à leurs pieds. Elles consistent en un sabre droit et un bouclier. Ils s'agenouillent et les baisent de la bouche et du front ; puis ils se lèvent, les prenant à la main, et au son du tabourin ils dansent et sautillent en faisant mille postures et mille mouvements avec leurs armes d'une fort grande agilité. Ensuite ils se joignent et se portent plusieurs coups d'épée qu'ils reçoivent sur leur bouclier. Ils frappent toujours du tranchant, si ce n'est que l'un approche trop de l'autre, car alors il présente la pointe. Ces escrimeurs se frappent quelquefois tout de bon, et se tirent du sang ; [IV, 130] mais si le combat devient trop ardent on les sépare.

Outre ces exercices qui servent de divertissement au peuple persan, il y a parmi eux des danseurs de corde, des joueurs de marionnettes, et des faiseurs de tours de souplesse aussi adroits et aussi habiles qu'en pays du monde. Leurs danseurs de corde dansent à pieds nus. Ils tendent une corde du haut d'une tour de trente à quarante toises en bas, assez roide. Ils la montent, et puis ils la descendent, ce qu'ils font non pas en se traînant sur le ventre, comme on le fait ailleurs, mais marchant à reculons, se tenant par l'orteil qu'ils passent dans la corde, qui ne saurait par conséquent être fort grosse. Il est difficile de regarder cela sans frayeur, surtout lorsque le danseur de corde, pour témoigner sa force et son agilité, porte un enfant sur les épaules, jambes deçà jambes delà, qui le tient par le front. Ils ne dansent pas sur la corde droite à la manière des danseurs de corde de l'Europe, mais ils y font des sauts et des tours. Leur plus beau tour est celui-ci. On donne au danseur sur la corde deux bassins creux comme un plat potager. Il les met sur la corde, le cul des bassins l'un contre l'autre, et s'assied dans celui de dessus ayant le derrière dans le creux du bassin. Il fait deux tours dessus en avant et en arrière, puis au second tour il fait adroitement tomber le bassin de dessous et demeure sur celui de dessus, sur lequel il fait encore deux tours et puis il le fait tomber par un grand saut, et il se trouve à cheval sur la corde. Il y en a qui font tendre une [IV, 131] chaîne au lieu de corde, et qui dansent dessus.

Outre ces danseurs, il y a des voltigeurs qui sautent avec une merveilleuse agilité. Ils sautent par un cercle garni de pointes de poignard entre-deux, qui ne sont pas à un pied de distance, mais qui sont passées de manière à obéir si aisément que le corps les fait plier en passant. Ils sautent aussi par-dedans une corde que deux hommes tiennent fermée en carré de seize à dix-huit pouces seulement, qu'ils tiennent à cinq pieds haut de terre. Un enfant y passerait à peine ; mais ceux qui la tiennent savent l'élargir si adroitement qu'on ne saurait l'apercevoir. Leurs voltigeurs font leurs tours avec des flambeaux à la main allumés par les deux bouts, qu'ils se passent à tout moment sur le visage sans se brûler. Ils se font forger une

bêche toute rouge sur une enclume posée sur leur ventre nu, se tenant recourbés et renversés sur les mains et sur les pieds à quinze ou seize pouces de terre après s'être fait mettre sous le dos un poignard la pointe en haut, qui n'est pas à un doigt du dos : c'est pour montrer que les coups de forgeron ne les ébranlent pas, parce que s'ils pliaient le poignard leur entrerait dans le dos. Le voltigeur se tient en cette posture jusqu'à ce que les deux forgerons aient achevé de former leur bêche. Quand ce tour est achevé, il vient un autre voltigeur qui se met à la place en la même posture, à qui on met sur le ventre une pomme ou un melon qu'un homme vient fendre en deux d'un coup de sabre assené de fort haut, sans toucher seulement la peau. [IV, 132]

Leurs charlatans se servent d'œufs sous leurs gobelets au lieu de boules pour faire leurs tours. Ils mettent leurs œufs au nombre de sept ou huit dans un sac qu'ils ont pilé aux pieds auparavant, et qu'ils ont fait piler par ceux des spectateurs qui le veulent faire ; et un moment après ils vous font voir que ces œufs sont devenus des pigeons ou des poulets. Après ils donnent de nouveau à manier et examiner le sac, qui est leur gibecière, et quand on est bien demeuré d'accord avec eux qu'il n'y a rien, ils le mettent à terre au milieu de la place, et un moment après ils le prennent à la main et en tirent toutes les ustensiles d'une cuisine.

Leurs joueurs de marionnettes et de tours ne demandent point d'argent à la porte, comme en notre pays, car ils jouent à découvert dans les places publiques, et leur donne qui veut. Ils entremêlent la farce et les tours avec des contes et avec mille bouffonneries qu'ils font tantôt masqués et tantôt démasqués, et la font durer deux ou trois heures. Et quand elle va finir ils vont à tous les spectateurs demander quelque chose ; et lorsqu'ils s'aperçoivent que quelqu'un se met en état de se retirer doucement avant qu'on aille lui demander de l'argent, le maître de la troupe crie à haute voix, et d'une manière emphatique : « Celui qui se lèvera, devienne l'ennemi d'Ali. » C'est comme qui dirait chez nous *ennemi de Dieu et des saints*. On fait venir les charlatans dans les maisons pour une couple d'écus. Ils appellent ces sortes de divertissements *mascaré*, c'est-à-dire jeu, plaisanterie, raillerie, représentations, d'où est venu notre mot de *mascarade*. [IV, 133]

Outre les charlatans persans qu'il y a dans toutes les villes du royaume, comme je viens de le dire, il y a des troupes de charlatans indiens dans les grandes villes, surtout à Ispahan, mais qui n'en savent pas plus que ceux du pays. J'admire la crédulité de plusieurs voyageurs qui ont rapporté sérieusement que ces faiseurs de tours savaient faire venir en un moment tel arbre qu'on voulait chargé de fleurs et de fruits, faire éclore des œufs sur-le-champ, et mille autres choses surprenantes de cette nature. M. Tavernier, entre les autres, met cela bonnement dans ses relations, quoique de la manière qu'il le raconte, il fasse assez entrevoir la charlatanerie. Je reconnus qu'il y en avait dans ces tours d'adresse dès la première fois que je les vis faire, parce que je m'en défiais et que je les observais exactement. Voici comme ces charlatans s'y prennent. Ils tendent une toile en rond ou en carré dans la cour ou dans le jardin, suivant le lieu où on les fait jouer, et ils la tendent toujours un peu loin des spectateurs. Quand toutes leurs pièces sont prêtes, ils ouvrent la toile sur le devant, puis ils prennent un noyau ou un pépin de quelque fruit de la saison, et avec leurs façons et leurs piaffes accoutumées et des récits de leur grimoire propres seulement à éblouir les simples, ils le mettent en terre au milieu de leur tente, l'arrosent, et puis ils la referment. Cela fait, ils se mettent entre la tente et les spectateurs et font d'autres tours de passe-passe, pendant quoi un d'eux se glisse adroitement sous la toile et plante en terre à l'endroit du noyau une petite branche verte d'un arbre [IV, 134] de l'espèce qu'ils l'ont promis. Chacun cependant est attentif à leurs autres tours. Quand ils les ont fait durer un quart d'heure, ils ouvrent la tente sur le devant, et avec de grandes exclamations montrent ce surgeon planté. Un d'eux, pour

mieux imposer aux sots, se couche alors dessus et l'arrose de son sang, s'incisant pour cet effet sous l'aisselle ou ailleurs. Tous les autres recommencent leurs invocations, et leur feint enchantement, puis ils laissent retomber la toile, et ils reprennent leurs tours comme auparavant. Ils continuent ce jeu à cinq ou six reprises pendant une heure ou deux, et jusqu'à ce qu'ils aient fait voir une branche haute de trois ou quatre pieds avec quelques fruits dessus. Voilà leur miracle, à la vue duquel eux, les valets, et tous les sots qui le croient font de grandes admirations. La première fois que je vis ce tour, je voulus m'approcher de la tente pour les voir mieux faire. Ces charlatans s'y opposèrent. Je leur dis de n'en approcher pas eux-mêmes, et de représenter à quelques pas de là, cela ne se put encore ; c'était les troubler et empêcher leur opération. Je les laissai donc faire ; mais je les fis épier par deux valets qui virent tout leur jeu, et je l'entrevois moi-même par l'attention que j'y apportais. J'ai vu ce tour d'arbre en plus d'un lieu, et c'était toujours la même chose. J'ai ouï assurer que quelques-uns le font avec du bois contrefait. Il faut concevoir de même manière tous les tours des charlatans indiens et persans qui assurément passent de bien loin les nôtres en industrie et en souplesse, et font leur métier très adroitement [IV, 135] et avec un art merveilleux. J'ai vu à Colconde quatre femmes droites sur les épaules l'une de l'autre. La quatrième tenait un enfant dans ses bras, et celle qui portait les autres courait, car elle allait ce qu'on appelle *aller plus vite que le pas*. La seconde montait d'un saut sur l'épaule de la première, les deux autres montaient par un arbre. J'ai ouï raconter à feu M. Carron³⁶⁶, un des habiles hommes que les Indes et le commerce aient jamais formé, une partie de ce qui sortait de meilleur de la gibecière des Chinois et des Japonais, qui sont à ce que l'on dit des charlatans du plus haut étage. Il assurait qu'il y en a qui prennent un enfant, le jettent en l'air, et le font tomber par membres, une jambe, puis une autre, et ainsi de tous les membres dont le dernier est la tête. Que ces charlatans rejoignent ces parties à terre, après quoi l'enfant se relevait et paraissait tel qu'auparavant. Si jamais rien a ressenti le conte et la fable, c'est sans doute ce tour, qu'il n'y a pas moyen de s'imaginer sinon comme un tour d'adresse dans lequel la dextérité de l'opération impose par un changement d'objets imperceptibles, et fait ainsi illusion aux yeux des spectateurs. Je n'aurais jamais fait à écrire toutes les pièces que j'ai ouï raconter de ces charlatans indiens et chinois, où l'on m'a voulu faire accroire qu'il y a du prestige ou du sortilège, en un mot que le diable s'en mêle. J'ai fait tous mes efforts pour en voir de tels, mais toujours en vain, la magie blanchissait dès que j'y regardais de près, et je me suis toujours vu contraint d'y reconnaître de l'imposture. [IV, 136]

Les Persans appellent les jeux de hasard *taoum* ; leur religion les défend, et la police autorise cette défense par des amendes qu'elle impose aux joueurs. Le *mechel darbachi* qui est un des grands offices de la cour auquel on a attaché celui de l'inspecteur sur les femmes publiques, et qui tire leur tribut, est établi sur le jeu et en reçoit les amendes. On peut voir combien il est aisé de s'abstenir du jeu quand on en fait une bonne résolution, en ce que les Persans ne jouent point, communément parlant, quoiqu'ils ne regardent le péché du jeu que comme léger et véniel, au lieu que l'usage du vin est assez commun parmi eux, quoique la religion le défende beaucoup plus sévèrement. Il y a même des docteurs qui tiennent que les jeux de hasard ne sont défendus que quand on joue pour de l'argent, et non pas si l'on ne joue point d'argent ; mais l'un revient à l'autre, puisqu'on ne joue jamais à des jeux de pur hasard que pour quelque chose. Il y a des cartes parmi le menu peuple qu'ils appellent *ganjaphé*. Elles sont de bois, fort bien peintes. Le jeu est de quatre-vingt-dix cartes avec huit couleurs. Ils

³⁶⁶ François Caron, qui avait longtemps servi la Compagnie hollandaise, avait 68 ans quand Chardin le rencontra à Surate en février 1668 : voir Van der Cruysse, p. 110 et 113-115.

y jouent fort lourdement et sans invention. Ils ont encore le totum³⁶⁷, les dés, le jeu de boule, la paume, la fossette : mais il n'y a pas un homme en cent qui y joue, et encore n'est-ce que parmi le plus bas peuple. Dans le café on vous donne à jouer au tric-trac et à un jeu de coquilles que les Turcs ont fort en usage, et ces jeux ont été portés d'Europe en Perse par les Arméniens. C'est la même chose du jeu aux œufs, qui est commun vers le nouvel an. Ils en font de toutes couleurs, [IV, 137] et de peints et dorés, qui valent une à deux pistoles pièce. Ils en ont dont la coque est plus dure que des œufs ordinaires, ayant un secret pour la faire durcir. Quelques gens de qualité en fort petit nombre jouent aux échecs. Ils tiennent ce jeu défendu dans le nombre des autres, mais ils ne le tiennent pas déshonnête comme les autres. Ce jeu a été la matière de plusieurs savantes disputes sur son origine et sur les étymologies de ses termes. Les Persans soutiennent que c'est l'invention de leurs ancêtres, et effectivement les termes du jeu sont originaires de l'ancien persan. Ils l'appellent *sedreng*, ce qui signifie cent soucis ou peines, parce qu'il y faut appliquer toutes ses pensées. D'autres *chetreng*, ce qui est presque la même chose, car en persan la lettre *s* et la lettre *ch* sont formées de même. *Chetreng* veut dire la douleur ou l'angoisse du roi, à cause de l'extrémité où le roi des échecs est réduit. *Échec et mat* vient de *cheic* ou *chamat*, qui est le plus considérable terme de ce jeu, qu'on emploie pour dire que le roi va être pris, et signifie que le roi est consterné ou étourdi. Les Persans estiment fort cet exercice, disant que qui fait bien jouer aux échecs est capable de gouverner le monde. Ils disent aussi que pour y bien jouer il faut faire durer une partie trois jours.

Je parlerai du chant et de la danse dans le discours suivant, au chapitre de la musique, mais je vais mettre à la fin de celui-ci la description d'un divertissement fort solennel en Perse, qui est la fête du *chatir* ou valet de pied du roi. C'est comme le chef-d'œuvre [IV, 138] du valet de pied qui veut être reçu au service du roi. Il faut qu'il aille de la porte du palais à une colonne hors de la ville qui est loin du palais une lieue et demie française quérir douze flèches entre deux soleils l'une après l'autre. On n'est reçu valet de pied du roi qu'après cet essai. Quand le roi Soliman fut monté sur le trône, on lui faisait voir chaque chose en sa magnificence ; et comme on lui fit de grands récits de la fête du *chatir* il ordonna qu'elle fût solennisée aussi pompeusement qu'il se pouvait faire, sans qu'on y épargnât rien ; et c'est ce qui fut fait le vingt-sixième de mai 1667, jour choisi par la désignation des astrologues, qui jugèrent que c'était le plus heureux jour pour cette fête. Le général des mousquetaires, qui était alors le favori, avait mené le *chatir* la veille en la présence du roi, qui lui promit de le prendre s'il achevait sa course, et lui donna un *calaat* ou habit entier et permission de commencer à quatre heures du matin : c'était lui faire grâce de près d'une heure, car comme j'ai dit c'est l'ordre qu'il fasse cette course entre les deux soleils, comme l'on parle ; et aussitôt on donna ordre de tendre les maisons, de parer les boutiques, et d'arroser les rues le long du chemin. Cela fut exécuté à l'envi, et le lendemain tout se trouva paré, orné et accommodé, **comme on fait dans les pays de la religion romaine le jour qu'ils appellent la Fête-Dieu**³⁶⁸. La Place royale d'Ispahan était vide et nette comme une salle de bal. Au-devant du grand portail on avait dressé une tente de quatre-vingt pieds de long sur trente de large, haute à proportion, portée sur des piliers dorés et tendue de biais, en sorte qu'elle était ouverte et sur le portail [IV, 139] et sur le coin de la place par où le coureur venait. La tente était

³⁶⁷ Ou *toton* : « Jeu d'enfants qui se fait avec une pirouette, laquelle tombant sur une face marquée de certaines lettres fait gagner ou perdre. Quand elle tombe sur le T, elle marque qu'il faut prendre tout ce qui est au jeu. » (Furetière).

³⁶⁸ Proposition supprimée en 1711.

doublée de beau tabis³⁶⁹ et de brocart, le bas couvert d'un riche tapis tout d'une pièce, avec des carreaux de brocart. Aux piliers de la tente pendait de haut en bas des pennaches³⁷⁰ et des aigrettes que ces valets de pied du roi portent à la tête, et des ceintures de grelots qu'il s'attachent aussi pour se tenir en action. À un coin il y avait un buffet de vases d'or et de pierreries, de diverses liqueurs ; et à un autre vingt bassins d'or de toute sorte de massepains et de confitures sèches et liquides. Dix à douze valets de pied du roi, richement habillés et chacun de différentes couleurs et de différent ornement, car en Perse on ne sait ce que c'est que de livrée, faisaient les honneurs de la tente à quiconque la venait voir qui était assez de qualité pour y entrer, comme étant les maîtres de la fête. Les huissiers de la garde du roi étaient aux portes de la tente et les gardes du corps étaient rangés en haie dans la place en tous les endroits des avenues. Vis-à-vis le grand portail du palais, on voyait les éléphants au nombre de neuf rangés en haie, couverts de riches housses et parés de tant de chaînes, de ceps, et d'autres ornements d'argent massif, qu'un autre animal aurait plié sous le poids. Chaque éléphant avait son gouverneur vêtu à l'indienne, fort paré. Le plus grand éléphant était enharnaché et prêt à recevoir le prince sur un trône couvert posé sur son dos au lieu de selle. Ce trône était assez grand pour s'y coucher tout du long. Des armes, comme arc, bouclier, et [IV, 140] flèche, sont toujours pendues à un des deux bâtons qui soutiennent le dessus du trône ; et après cela vous voyez au bout méridional de la place, d'une part les bêtes féroces dressées pour la chasse, comme le lion, la panthère, l'once³⁷¹, le tigre, et d'autres, et d'une autre part des chariots des Indes attelés de beaux bœufs tous blancs. Et les bêtes de combat comme les buffles, les taureaux, les loups, les béliers, chacun avec un collier garni de petits sachets remplis d'amulettes ou papiers écrits pour servir de préservatif. Les mahométans pendent de ces amulettes non seulement au col de ces bêtes, mais aussi de toutes les autres, au col de leurs enfants et de leurs femmes. Ils en pendent même aux choses inanimées. Vous les en voyez quelquefois tous couverts **sur la peau, de la même manière que les catholiques romains portent leurs scapulaires, leurs cordons de saint François, leur *Agnus Dei*, et tous les autres prétendus préservatifs que la superstition romaine et l'intérêt sordide des moines, qui ne vont guère l'un sans l'autre, ont mis en si grand crédit depuis plusieurs siècles**³⁷². L'autre bout de la place, qui est au septentrion, avait aussi ses troupes pour le divertissement et pour la parade. C'étaient des danseurs de corde, des bandes de danseuses, des bandes de valets de pied préparés à danser, des corps de bateleurs de cent sortes de tours, des joueurs de gobelets, des escrimeurs, les marionnettes, et de distance à autre des bandes d'instruments de musique de toute sorte. Les bons *chatirs* ou valets de pied savent tous bien danser et voltiger, surtout ceux des grands, et on les fait danser pour se divertir ; car en Orient la danse est déshonnête, ou infâme, si vous voulez, et il n'y a que les femmes publiques qui dansent. Je me souviens là-dessus que durant la minorité du roi de France il vint un Persan à Paris que le roi de Perse avait envoyé en Europe avec un marchand [IV, 141] français habitué à Ispahan afin de vendre des soies et d'apporter des marchandises curieuses d'Europe. On faisait tout voir au Persan, qui ne savait pas un mot d'aucune langue d'Europe. On le mena entre autres à un ballet où le roi dansait, et quand Sa Majesté dansa on le lui fit remarquer ; et après on lui demanda si le roi ne dansait pas bien ? « Par le nom de Dieu, répondit-il, c'est un excellent *chatir*. »

³⁶⁹ « Gros taffetas qui a passé sous la calendre » (*Trévoux*).

³⁷⁰ Lire : *panaches*, des bouquets de plumes (*Furetière*).

³⁷¹ Le léopard des neiges (*panthera uncia*).

³⁷² Passage supprimé en 1711.

Voilà comment la grande place était ornée et disposée. Les rues par où le coureur devait passer, qui sont la plupart des marchés couverts, étaient aussi parées à merveille. Les boutiques étaient tendues de riches étoffes, et quelques-unes étaient parées d'armes comme une salle d'arsenal, avec beaucoup d'enseignes mêlées parmi. On arrosait le chemin chaque fois que le coureur allait passer, un moment devant qu'il vînt, et on le semait de fleurs. Les faubourgs étaient tendus de pavillons, et les dehors de la ville aussi, jusqu'à la tour des flèches. Un corps d'Indiens, au nombre de deux ou trois mille, y était en un endroit. Celui des Arméniens en pareil nombre en un autre. Les ignicoles en un lieu. Les juifs en un autre ; tout le monde aussi bien mis qu'il se pouvait pour plaire au roi qui l'avait désiré. Aux portes des plus grands seigneurs qui étaient sur la route, vous trouviez des tables couvertes de cassolettes, d'eaux de senteur, et de bassins de confitures. Enfin toute la route était comme bordée d'instruments de musique, de timbales, et de trompettes, qui jouaient par troupes dès qu'ils apercevaient le coureur venir. [IV, 142]

Il était en chemise, avec un simple bourrelet uni et assez mince de toile d'argent qui lui couvrait les fesses. Il portait un linge en plusieurs doubles plié sur l'estomac en croix de saint André, qui lui tenait les mamelles et la rate bien serrés et s'attachait à la ceinture, et il avait entre les jambes un autre linge passé et bien serré. Ses bras, ses cuisses, et ses jambes étaient nues frottées d'un onguent couleur d'aurore-brun, fait d'une mixtion d'huile de rose et d'huile de muscade et de cannelle. Il était chaussé à nu de souliers de laquais, qui est une chaussure qui leur est particulière ; et quoiqu'il n'eût point de bas, comme j'ai dit, il avait des jarretières. Enfin, sa tête était couverte d'un bonnet qui lui venait jusqu'au bas des oreilles, orné de trois ou quatre petites plumes légères comme le vent. Au bonnet, au col, au bras et sur l'estomac vous voyiez des amulettes pendues comme je viens de le représenter il n'y a qu'un moment.

C'est là comme le valet de pied était accommodé. Il faisait ses courses toujours en compagnie nombreuse ; seize à vingt valets de pied des grands seigneurs couraient à pied devant lui et à ses côtés, selon le train qu'il allait, se relayant les uns les autres. Ils étaient précédés par un nombre de cavaliers d'environ vingt-cinq à trente, parmi lesquels il y avait des plus grands seigneurs qui couraient deux cents pas devant, plus par pompe que pour faire faire place. Un courrier exprès nommé par le roi le suivait à chaque course pour en être témoin. À tout moment on lui rafraîchissait le visage avec des [IV, 143] eaux de senteur, et on lui en jetait tout le long des cuisses, des bras, et des jambes pour le rafraîchir. On l'éventait continuellement derrière lui et à ses côtés, et tout cela se faisait avec tant d'adresse et de légèreté que quoique le chemin fût toujours couvert de monde à pied et à cheval, il ne se trouvait jamais personne devant lui. Tout retentissait de ses louanges et faisaient mille vœux pour lui, invoquant le nom de Dieu et réclamant les saints avec des cris qui fendaient l'air ; et les grands seigneurs qui se trouvaient à sa course lui promettaient biens et honneurs, exaltaient sa vitesse, son courage, et sa force. Il ne se pouvait qu'il ne fût enchanté et enlevé de l'harmonie et de l'agréable bruit qui se faisait autour de lui. J'oubliais à dire que sur la colonne qui marque le bout de sa course, et où les flèches qu'il doit aller quérir sont passées dans une écharpe, on avait dressé un pavillon à moitié grand comme celui que j'ai représenté devant le portail du palais, qui était orné de même, et garni aussi de divers régals. Lorsque ce coureur partit la première fois de devant le palais, il se mit à aller en sautant et faisant des bonds et en remuant les bras, comme s'il eût voulu s'escrimer et faire des postures. C'était pour se mettre en haleine, il fit comme cela sa première course, allant et venant sans s'arrêter ; mais aux autres courses il s'arrêtait un instant pour prendre haleine. Lorsqu'il entra dans la tente où étaient les flèches, deux valets de pied des plus robustes le prenaient à force de bras et l'asseyaient en bas sur le tapis, où durant l'espace d'un *pater* [IV, 144] on lui mettait quelque

sorbet ou autre cordial à la bouche, et on lui tenait des parfums au nez ; et à même temps un autre valet de pied prenait une flèche des mains d'un officier du roi et la lui passait dans le dos. Ces flèches étaient longues d'un pied, pas plus grosses qu'une grosse plume à écrire, ayant au bout une petite banderole comme celle qu'on met aux pains bénits. Le valet de pied fit ses six premières courses en six heures ; aux autres il fut un peu plus de temps. Les plus grands seigneurs de la cour, comme je l'ai dit, l'accompagnèrent tous l'un après l'autre dans ses courses. Cheic-aly-can, gouverneur de la plus importante province de Perse, et alors fort en faveur, fit cinq courses avec lui, quoiqu'âgé de soixante-huit ans, changeant cinq fois de cheval. Le premier ministre, vieillard presque aussi âgé, fit trois courses. Le nazir ou grand maître, seigneur de pareil âge à peu près, ne fit que deux courses, parce que le service du roi l'appela ailleurs. Mais pour bien faire sa cour au roi, il fit faire les douze courses entières à son fils unique, jeune seigneur de vingt-deux ans, bien fait et beau comme un ange, demeurant ainsi à courir sans aucun relâche depuis quatre heures du matin jusqu'à six du soir, au milieu de tout ce tintamarre et ce bruit épouvantable, et sans rien prendre que quelque cordial. Le roi avait ordonné que les douze principaux ateliers du palais feraient chacun une course avec le valet de pied, et cela fut exécuté. Je le suivis toute la septième course, en laquelle il commençait à relâcher son train à cause de l'ardeur du soleil [IV, 145] et du sable où il passait. Cependant il me fallut toujours galoper. Lorsqu'il arrivait dans la Place royale, il se faisait un grand éclat de voix, d'acclamations, d'instruments, et surtout de certaines timbales portées sur des charrettes, plus larges que des tonneaux. Ce bruit était si grand que je n'en ai jamais ouï un pareil, et j'appris depuis qu'on l'entendait à trois lieues de là. À la sixième course, on servit la tente de trente bassins d'or massif pleins de bons mets qui étaient pour régaler les valets de pied ; et à trois heures après midi le roi parut aux fenêtres d'un des pavillons qui sont sur la place au-devant du grand portail, et alors tous les divertissements qui avaient été préparés se mirent à jouer, chacun devant soi, sans égard aux spectateurs : les bêtes à combattre, les danseurs et les danseuses à danser, chaque troupe à part ; les danseurs de corde à voltiger, les joueurs de gobelets à faire leurs tours, les lutteurs à escrimer. C'était le plus bizarre spectacle du monde que cette confusion d'exercices et de jeux, où l'on ne savait sur quoi arrêter ses yeux ; mais presque tout le monde les arrêtait sur les combats des bêtes féroces, qui sont un des plus ravissants spectacles des Persans : entre autres du lion ou de la panthère contre les taureaux, et sur le combat des buffles, des béliers, des loups et des coqs. Ces bêtes à corne ne se battent pas d'une égale manière, car les buffles se lancent l'un contre l'autre et se prennent aux cornes. Ils se poussent sans [IV, 146] se quitter que l'un ne soit vaincu et ne s'en soit fui hors de la lice ; mais les béliers s'élancent l'un contre l'autre à dix ou douze pas de distance et se rencontrent d'un si furieux choc contre le front qu'on en entend le coup à cinquante pas. Après cela ils se retirent vite courant à reculons jusqu'à pareille distance, puis retournent à la charge et se rechoquent, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'un des deux soit renversé ou que le sang lui sorte de la tête. Pour les loups, ils se dressent sur les pieds, se prennent au corps, et se chamaillent jusqu'à ce qu'on les sépare. Comme cet animal est pesant, il faut le mettre en fureur pour le faire battre, et on le fait de cette manière. On l'attache bien par un pied à une longue corde, puis on lui montre un enfant ou jeune garçon dans la place, et on le lâche dessus. Il se met à courir fort pour l'engloutir ; mais comme il est prêt de se jeter sur l'enfant, on retient la corde, et on la retire, puis on la relâche un peu, sur cela il s'échauffe, se dresse sur les pieds, rugit, à quoi on l'excite en l'irritant jusqu'à ce qu'il soit furieux comme on le veut. Je ne dis rien ici du combat des bêtes féroces, parce que j'aurai occasion d'en parler ailleurs. Pour achever le récit de la fête du *chatir*, je dirai qu'à cinq heures le roi monta à cheval, et allant au-devant de lui, il le rencontra à la porte du faubourg.

Quand il entendit que le roi venait, il prit un petit enfant qu'il trouva sur une boutique, et le mit sur ses épaules, pour faire voir qu'il n'était pas épuisé, et cela fit beaucoup redoubler les cris de joie et les acclamations. Le roi lui cria [IV, 147] en passant qu'il lui donnait le *calaat* ou l'habit royal des pieds jusqu'à la tête, cinq cents tomans, qui font vingt-deux mille cinq cents livres, et le faisait chef des *chatirs* ou valets de pied, qui est une charge importante pour le revenu. Tous les grands lui envoyèrent aussi des présents. Cependant on disait après tout qu'il n'avait pas bien couru, parce qu'il n'avait pas apporté les douze flèches en douze heures, mais qu'il en avait mis près de quatorze. On dit qu'un valet de pied le fit du temps de Cha Sefy. C'est une belle course à pied que trente-six lieues en douze heures.

FIGURE XXII

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050392t/f63.image>

Chapitre XIII.

Des habits et des meubles.

Les habits des Orientaux ne sont point sujets à la mode. Ils sont toujours faits d'une même façon, et si la prudence d'une nation paraît à un usage constant pour les habits, comme on l'a dit, les Persans doivent être fort loués de prudence, car leur habit ne reçoit jamais d'altération, et ils ne sont point changeants non plus aux couleurs, aux nuances, et aux façons des étoffes. J'ai vu des habits de Tamerlan qu'on garde dans le trésor d'Ispahan. Ils sont taillés tout comme ceux qu'on fait aujourd'hui, sans aucune différence.

J'ai mis à côté divers portraits d'hommes et de femmes habillés à la persane, afin qu'on prenne une idée de leur habit plus vite et plus distinctement que par la description. [IV, 148] Les hommes ne portent point de haut-de-chausse, mais seulement un caleçon doublé qui leur tombe sur la cheville du pied, mais qui n'a point de pieds. Il n'est point ouvert par-devant non plus, de sorte qu'il faut le dénouer pour faire de l'eau. Vous observerez que les hommes se mettent tout comme les femmes pour satisfaire à ce besoin de la nature, et en cette posture ils dénouent le caleçon et le tirent en bas tant soit peu, et puis quand ils ont fait ils se relèvent et le renouent. La chemise est longue, et leur couvre les genoux, passant par-dessus le caleçon au lieu de se mettre dedans. Elle est ouverte à côté droit sur la mamelle jusqu'à l'estomac, et en bas aux côtés comme les nôtres, n'ayant point de collet mais une simple couture comme les chemises de femme en Europe. Les femmes riches, et quelquefois les hommes, en des solennités rebordent le collet de la chemise d'une broderie de perles larges d'un doigt. Les hommes en Perse ni les femmes non plus ne portent rien au col. Les hommes mettent sur la chemise une veste de coton qui s'attache par-devant sur l'estomac et tombe jusque sur le jarret, et par-dessus une robe qu'ils appellent *cabai* qui est large comme un cotillon de femme mais fort étroite en haut, passant deux fois sur l'estomac et s'attachant sous le bras, le premier tour sous le bras gauche, et l'autre tour, qui est celui de dessus, sous le bras droit. Cette robe est échancrée de la manière que vous voyez dans la figure qui est à côté. Les manches en sont étroites ; mais comme elles sont bien plus longues qu'il ne faut, on les plisse [IV, 149] sur le haut du bras et on les boutonne au poignet. Les cavaliers aussi portent des *cabai* à la géorgienne, qui ne diffèrent des autres qu'en ce qu'elles sont ouvertes sur l'estomac avec des boutons et des ganses. Quoique cette veste soit fort juste à l'endroit des reins, on l'attache là de deux à trois ceintures par-dessus pliées en double, larges de quatre doigts, riches et propres, ce qui fait que la robe fait sur l'estomac une poche ample et forte où l'on serre ce qu'on a bien plus sûrement que nous ne faisons dans nos poches de haut-de-chausses. On met par-dessus la

robe un justaucorps, ou court et sans manches, qu'on appelle *courdy*, ou long et à manches, qu'on appelle *cadebi*, selon la saison. Ces justaucorps sont coupés comme les robes, c'est-à-dire qu'ils sont larges en bas et étroits en haut, comme des cloches. On les fait de drap, ou de brocart d'or, ou de gros satin, et on les charme de dentelles ou de galons d'or ou d'argent, ou on les brode. Ils sont fourrés les uns de martre zibeline, les autres de mouton de Tartarie et de Bactriane dont le poil est plus fin que les cheveux et annelé pas plus grand que des paillettes. Il n'y a pas de plus belle fourrure, et plus chaude, que ces peaux de mouton. Les justaucorps fourrés ont un parement de la même fourrure que les dedans, qui prend du cou sur l'estomac, justement comme une palatine, et au-dessous tout joignant il y a une rangée de boutonnières à queue plus pour l'ornement que pour le service, car on boutonne rarement le justaucorps. Les bas sont de drap, et tout d'une venue, comme on parle, c'est-à-dire [IV, 150] qu'ils sont taillés comme un sac et non selon la figure de la jambe. Ils ne vont que jusqu'aux genoux, au-dessous desquels on les noue. On y met au talon une pièce de cuir rouge fort proprement cousue pour empêcher le talon du soulier, qui est tranchant, de faire mal, et de percer le bas, ce qu'il ferait en trois ou quatre jours. C'est seulement depuis le commerce que les Persans ont avec les Européens, tant par le moyen de leurs sujets arméniens que des compagnies européennes, qu'on porte des bas de drap en Perse. Personne n'en portait auparavant ; et le roi même se couvrait les jambes comme font encore à présent les soldats, les voituriers, les valets de pied, les villageois, et beaucoup de gens du commun, en entourant la jambe d'une grosse toile large de six doigts et longue de trois ou quatre aunes, tout comme on emmaillote un enfant. Cette chaussure est fort commode et fort convenable aux gens de service. On la fait légère ou épaisse selon la saison. Elle tient la jambe serrée, et quand elle est mouillée ou crottée on la sèche, on la nettoie en un instant. L'hiver on enveloppe le pied comme la jambe, et l'été on met le pied nu dans le soulier. Les souliers de Perse sont de différentes façons, mais tous sont sans oreilles, et ne sont point ouverts à côté. On les ferre tous sous le talon, et on garnit la semelle de petits clous à l'endroit où la plante des pieds porte, afin de durer plus longtemps. Vous voyez dans les portraits la figure des souliers des gens de qualité, qui sont faits comme des pantoufles de femmes, afin de pouvoir les quitter aisément [IV, 151] quand on est entré dans le logis, parce que les planchers sont couverts de tapis. Ces souliers sont de chagrin vert ou d'autres couleurs. La semelle, qui est toujours simple, est mince comme un carton, mais c'est le meilleur cuir du monde. Il n'y a que cette sorte de souliers qui sont à talons ; tous les autres sont plats. Les uns ont le dessus de cuir, les autres l'ont d'étame de coton faite à la broche comme nos bas, mais beaucoup plus forts. On est chaussé fort juste avec ces souliers, qu'on appelle souliers de laquais, et le pied ne tourne jamais dedans ; mais on ne saurait les mettre sans chausse-pied, d'où vient que vous voyez toujours les laquais en porter un de fer ou de buis passé à la ceinture. Ils grimpent et courent à merveille avec cette chaussure. Les pauvres gens font les semelles de leurs souliers de cuir de chameau, parce qu'il dure beaucoup plus qu'aucun autre ; mais c'est un cuir mol, qui ramasse l'humidité comme une éponge. Les paysans font leurs semelles de souliers de chiffons et de retailles de toile enfilée côte à côte et fort serrées. Ces semelles, quoique d'un pouce d'épaisseur, sont légères, et on n'en voit jamais la fin. On les appelle *pabouch quive*, c'est-à-dire souliers de guenilles.

Le turban persan, qu'ils appellent *dulbend*, c'est-à-dire lien qui entoure, et qui est la plus belle pièce de leur habit, est une pièce tellement pesante qu'on ne croirait jamais le pouvoir porter. Il y en a de si gros qu'ils pèsent entre douze et quinze livres. Les plus légers pèsent la moitié. J'avais bien de la peine au commencement à porter ce turban. Je [IV, 152] pliais sous le faix, et je l'ôtai partout où j'osais prendre cette liberté ; car c'en est une en Perse, comme en Europe d'ôter sa perruque. Mais avec le temps je m'accoutumai fort bien à le

porter. Ces turbans sont faits de grosse toile blanche qui sert comme de forme, et par-dessus d'une fine et riche étoffe de soie ou de soie et d'or. Les gens d'église les portent communément de très fine mousseline blanche par-dessus la grosse toile. Ces étoffes de turban ont les bouts d'une riche tissure à fleurs, à la largeur de six ou sept pouces, dont on fait en le nouant comme une aigrette au milieu du turban, ainsi qu'on le voit dans le portrait que j'en ai donné. Quoique cette coiffure soit si pesante, on porte cependant sous le turban une calotte de toile cotonnée et piquée, et quelquefois de drap. Il faut croire que le climat de Perse demande qu'on ait la tête si fort couverte, car rien n'est généralement pratiqué en aucun lieu qui n'ait sa raison bonne et nécessaire. Les coutumes constantes et perpétuelles ne sont point l'effet de la bizarrerie et du caprice. Le climat en est assurément l'inventeur, pour ainsi dire, et la cause de tout ce qu'on voit de singulier dans les manières des peuples, et peut-être même dans leurs mœurs, comme je ne me lasse point de l'observer. On couvre en Perse, généralement parlant, l'estomac plus que le dos, cependant c'est tout le contraire aux Indes. On y couvre le dos davantage, et particulièrement le chignon du cou.

Les étoffes des habits sont de soie et de coton. Les chemises et les caleçons sont de soie. Les vestes et les robes sont doublées d'une [IV, 153] grosse toile claire et cotonnée entre deux pour être plus chaude. Il faut que la doublure soit ainsi grosse et claire, et comme un treillis, afin que le coton y tienne et s'y attache mieux.

On ne porte point de noir en Orient, surtout en Perse ; c'est une couleur funeste et odieuse qu'on ne saurait regarder ; ils l'appellent la couleur du diable. Ils s'habillent indifféremment de toutes couleurs, à tous âges, et c'est un objet fort récréatif que de voir aux promenades ou dans les places publiques un grand peuple tout bigarré, couvert d'étoffes éclatantes par l'or, par le lustre, et par la vivacité des couleurs.

Les Persans pour la plupart laissent croître la barbe au menton et par tout le visage, mais courte, et qui ne fait que cacher la peau, hormis les ecclésiastiques et les gens dévots, qui la portent plus longue. Ils ont pour mesure de prendre le menton avec la main et de couper tout ce qui excède au-dessous. Il en faut aussi excepter les gens d'épée et les vieux cavaliers, qui ne portent d'autre barbe que deux grandes et grosses moustaches, qu'ils laissent croître assez longues pour qu'elles puissent retrousser sur l'oreille et s'y tenir comme à un crochet. Abas le Grand appelait les moustaches l'ornement du visage, et donnait plus ou moins de paye aux soldats selon la mesure de leurs moustaches. Pour les longues barbes à la turque, elles sont en horreur aux Persans, ils les appellent *balais de privé*. Voilà comment est fait l'habit persan, qui paraît être celui-là même qu'on dit que Cyrus donna aux Perses, consistant en de longues robes et en un turban. [IV, 154]

FIGURE XXIII <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050392t/f69.image>

L'habit des femmes est semblable en beaucoup de choses à celui des hommes : le caleçon tombe de même sur la cheville du pied, mais les jambes en sont plus longues, plus étroites, et plus épaisses, à cause que les femmes ne portent point de bas. Elles se couvrent le pied d'un brodequin, qui monte quatre doigts au-dessus de la cheville du pied, et qui est fait ou de broderie, ou de la plus riche étoffe. La chemise, qu'on appelle *camis*, d'où est peut-être venu le mot de *chemise*, est ouverte sur le devant jusqu'au nombril. Leurs vestes sont plus longues et pendent presque jusques sur le talon. Leur ceinture est mince et seulement d'un pouce de large. Elles ont la tête bien couverte, et par-dessus un voile qui leur tombe sur les épaules et qui leur couvre par-devant la gorge et le sein. Quand elles vont dehors, elles mettent par-dessus tout un grand voile blanc qui les couvre de la tête jusqu'aux pieds, le corps et le

visage, ne laissant paraître en diverses contrées que la prunelle des yeux simplement. Les femmes portent quatre voiles en tout. Deux qu'elles mettent dans le logis, et deux qu'elles mettent de plus quand elles sortent. Le premier de ces voiles est fait en couvre-chef, tombant sur le derrière du corps par ornement. Le second passe sous le menton et couvre le sein. Le troisième est le voile blanc qui leur couvre tout le corps. Et le quatrième est une façon de mouchoir qu'elles passent sur le visage et attachent à l'endroit des temples. Ce mouchoir ou voile a un réseau à l'endroit des yeux comme les vieux points ou dentelles afin de voir au travers. Les Arméniennes, au [IV, 155] contraire des Mahométanes, ont même dans le logis le bas du visage voilé jusques sur le nez si elles sont mariées. C'est afin que leurs plus proches parents et leurs prêtres, qui ont la liberté de leur rendre visite, ne leur puissent voir qu'une partie du visage ; mais les filles ne portent ce voile que jusqu'à la bouche par une raison contraire, et afin qu'on les voie assez pour juger de leur beauté et pour en faire récit. Le voile des femmes est une des plus anciennes coutumes dont les histoires parlent ; mais il est difficile de savoir si c'est par pudeur, par vaine gloire, ou par fierté que les femmes le prirent, ou par un effet de la jalousie de leurs maris. Les femmes ni les hommes ne portent point de gants ; on ne sait ce que c'est que de se ganter en Orient.

La coiffure des femmes est simple. Leurs cheveux sont tous tirés derrière la tête et mis en plusieurs tresses, et la beauté de cette coiffure consiste en ce que les tresses soient épaisses et tombent sur les talons, au défaut de quoi on attache aux cheveux des tresses de soie pour les allonger. On garnit le bout des tresses de perles et d'un bouquet de pierreries ou d'ornements d'or ou d'argent. La tête n'est couverte sous le voile ou couvre-chef que du bout d'un bandeau échancré en triangle, et c'est la pointe qui couvre la tête, étant tenue sur le haut du front par une bandelette large d'un pouce. Ce bandeau, qui est fait de couleurs, est mince et léger. La bandelette est brodée à l'aiguille ou couverte de pierreries, tout cela selon la qualité des gens. C'est à mon avis la tiare ancienne ou le diadème des reines de Perse. Il n'y a que les [IV, 156] femmes mariées qui la portent, et c'est là la marque à laquelle on reconnaît qu'elles sont sous puissance. Les filles ont de petits bonnets au lieu de couvre-chef ou de tiare. Elles ne portent point de voile dans le logis, mais elles font pendre deux tresses de leurs cheveux sur les joues. Le bonnet des filles de condition est attaché d'une bride de perles. On ne renferme les filles en Perse qu'à l'âge de six ou sept ans ; avant cet âge-là elles sortent quelquefois du sérail avec leur père, en sorte qu'on les peut voir. J'en ai vu de merveilleusement jolies. On leur voit la gorge et le col, et on ne saurait rien voir de plus beau. L'habit persan laisse beaucoup plus voir la taille que ne fait le nôtre.

Le poil noir est le plus recommandable chez les Persans, tant aux cheveux qu'aux sourcils, et les plus épais sont les plus beaux, surtout quand ils sont si grands qu'ils se touchent l'un contre l'autre. Les femmes arabes ont les plus beaux sourcils de cette sorte. Celles d'entre les Persanes qui ne les ont point de cette couleur, les teignent et les frottent de noir pour les agrandir. Elles se font aussi au bas du front un peu au-dessous des sourcils une mouche noire ou losange pas si grande que l'ongle du petit doigt, et dans la fossette du menton une autre petite marque violette ; mais celle-ci ne s'en va jamais, parce qu'elle est faite avec une pointe de lancette. Elles se frottent aussi d'ordinaire les mains et les pieds de cette pommade orangée qu'on appelle *hanna*, qui se fait avec la graine ou les feuilles de *pastel* broyées, comme je l'ai décrite ci-dessus, [IV, 157] et qu'on emploie pour conserver la peau contre le hâle. Remarquez aussi que parmi les femmes, les petites tailles sont estimées plus belles que les grandes.

Les parures des femmes persanes sont fort diverses. Elles mettent des aigrettes de pierreries à la tête, passées dans la bande du front, ou des bouquets de fleurs au défaut des bouquets de pierreries ; elles attachent une enseigne de pierreries au bandeau qui leur pend

entre les sourcils, un tour de perles qui s'attache au-dessus des oreilles et passe sous le menton. Les femmes en diverses provinces passent aussi un anneau à la narine gauche qui pend comme une boucle d'oreille. Cet anneau est mince, assez grand pour entrer dans le doigt du milieu, et au bas il y a deux perles rondes avec un rubis rond entre deux passés dedans. Les femmes esclaves particulièrement, ou nées d'esclaves, portent presque toutes de ces anneaux ; et de si grands en quelques pays qu'on y passerait le pouce ; mais à Ispahan les Persanes naturellement ne percent point leur nez. Les femmes font pis en la Caramanie déserte. Elles se percent le nez au haut et y passent un anneau auquel elles attachent une applique de pierreries qui leur couvre tout un côté du nez. J'en ai vu beaucoup comme cela à Lar, ville capitale de cette province, et à Ormus. Outre les bijoux que les dames persanes portent à la tête, elles portent des bracelets de pierreries larges de deux et jusqu'à trois doigts, et qui sont fort lâches autour du bras. Les personnes de qualité en portent de tours de perles. Les jeunes filles n'ont communément que des [IV, 158] menottes d'or, grosses comme un ferret d'aiguillette, avec une pierre précieuse à l'endroit de la fermeture. Quelques-unes portent aussi des ceps³⁷³ faits comme ces menottes, mais cela n'est pas si commun. Leurs colliers sont de chaînes d'or ou de perles qu'elles se pendent au cou, et qui leur tombent au bas du sein, où est attachée une grande boîte de senteur. Il y a de ces boîtes larges comme la main. Les communes sont d'or, les autres sont couvertes de pierreries. Et toutes sont percées à jour, remplies d'une pâte noire fort légère composée de musc et d'ambre, mais d'une forte senteur. On vit et on renaît de parfums en Orient, au lieu d'en être incommodé comme nous le sommes en ces pays froids. Pour des bagues, les femmes n'en portent point tant en nulle autre part du monde ; et c'est tout dire qu'elles en ont les doigts chargés.

On peut s'habiller à fort bon marché à la persane. Cependant il n'y a pas de pays où le luxe et le faste soient plus grands, également pour les hommes et pour les femmes. Pour ce qui est de l'habillement des hommes, vous n'avez pas de turban honnête à moins de cinquante écus. Les plus beaux coûtent douze à quinze cents livres ; et pour être proprement habillé il en faut acheter de trois à quatre cents francs la pièce. Il est vrai qu'on les porte longtemps, mais il en faut avoir plusieurs pour changer, et c'est de plus la coutume au jour de l'an d'être habillé tout de neuf, et aux noces de ses parents. Les robes sont assez belles pour vingt à vingt-cinq écus, mais il en faut changer tous les jours : [IV, 159] les gens de qualité n'en mettent guère deux jours de suite, et s'il tombe dessus la moindre goutte de quoi que ce soit, c'est à leur sens une robe gâtée, il en faut mettre une autre à l'instant. Les ceintures coûtent aussi fort cher ; on en met une de brocart qui coûte depuis vingt écus jusqu'à cent ; et une de poil de chameau par-dessus, dont l'ouvrage est si fin et si curieux qu'elle coûte presque autant ; et si on veut porter la martre, il faut bien faire un autre compte, car on n'en a pas un beau justaucorps à moins de trois mille francs, et les plus beaux valent le double. Tel officier qui n'a que douze à quinze cents livres d'appointements met un habit neuf qui lui en coûte davantage. Ce luxe des Persans est cause de leur ruine autant qu'aucune autre chose, car encore que les habits durent fort longtemps, néanmoins c'est beaucoup d'argent qu'il y faut mettre d'abord. Les gens d'épée portent l'épée et le poignard au côté, et tous les gens de cour ; mais les ecclésiastiques, les gens de lettres et de barreau, les marchands et les artisans, n'en portent point. Les princesses du sang royal ont le privilège de porter le poignard. On ne réprime point le luxe en Perse, tout au contraire il est généralement encouragé et excité ; les Persans ont en commun proverbe, *corbet ba lebas*, l'honneur est selon l'habit.

Je viens aux meubles des logis, dont la dépense est beaucoup moindre qu'en notre

³⁷³ « Ceps se dit au pluriel des fers qu'on met aux prisonniers aux pieds et aux mains » (Furetière).

Occident. Les planchers sont couverts premièrement d'un gros feutre épais, et par-dessus d'un beau tapis ou de deux selon la grandeur de la salle. Il y a de ces tapis qui [IV, 160] ont soixante pieds de long, et que deux hommes ne sauraient porter. Par-dessus ces tapis on étend contre le mur tout autour de la salle de petits matelas de la largeur de trois pieds, qu'on couvre par-dessus de couvertures qui ne sont pas plus épaisses qu'un drap d'Espagne, faites de toile de coton, piquées de soie blanche, ou de couleur, ou piquées d'or, qui couvrent les matelas en rebordant d'un pied ou un peu plus ; par-dessus on range tout du long contre la muraille de gros carreaux pour s'appuyer contre. On place sur le bord de ces belles couvertures qui sont les lits des anciens, de gros crachoirs d'argent d'espace en espace, qui servent aussi à les tenir en état par leur pesanteur. Ce sont là les chaises d'Orient, par manière de parler, et où l'on s'assied ; et quand on a une fois couvert une salle de cette sorte, c'est pour un âge d'homme ; car ces carreaux sont de bon velours ou de gros brocart, et ne s'usent jamais, comme ceux qui se servent en nos pays d'étoffes de Perse l'ont expérimenté, quoique notre air d'Europe altère et détruit plus les choses que celui de Perse et sans comparaison. On ne met pas d'autres meubles dans les salles et les chambres persanes : point de lits ni de chaises, comme nous en avons ; point de miroirs, point de tables ni de guéridons, point de cabinets, point de tableaux. Les Persans s'asseyent sur des tapis plus à l'aise que nous ne faisons sur nos sièges, au moins je m'y étais si bien accoutumé que je ne me trouvais point si commodément assis sur une chaise, et ne m'en servais point. En effet, vous voyez que tout le bas du corps est reposé [IV, 161] sur ces sièges des Persans, et les jambes aussi bien que les cuisses, au lieu que sur nos chaises les jambes sont tout debout. On est aussi beaucoup plus chaudement en cette posture lorsqu'il fait froid ; mais il ne faudrait pas essayer de s'asseoir ainsi chez nous, car l'humidité de notre air, qui pénètre tout, nous causerait des maux aux jambes et aux cuisses étant ainsi assis à terre. J'ai plusieurs fois mis ma main sous ces feutres des chambres à Ispahan et ailleurs qui sont posés sur la terre sans aucun plancher, pensant qu'il n'était pas possible que je ne trouvasse la terre moite, mais je la trouvais toujours fort sèche ; si nous couvrions ainsi la terre de tapis en Europe, nous les trouverions pourris au bout d'un an en la plupart des pays.

Pour les lits à se coucher, ils sont simples, comme les autres meubles. Ils consistent en un matelas qu'on étend le soir sur le tapis de la chambre, en un drap qu'on étend par-dessus, en une couverture cotonnée pour se couvrir, et en deux oreillers de duvet. Les beaux matelas sont de velours, et les couvertures sont de brocart de soie ou d'or ou d'argent, de toutes couleurs. Le matin on plie le tout en une grande toilette de *tabis*, où on le met à la garde-robe, et ce sont là les lits des Orientaux. Ils ne connaissent point les lits élevés et dressés sur quatre colonnes. Ils sont accoutumés à coucher ainsi à terre. La bonté de l'air les dispense du besoin de châlits et de tours de lits qui sont nécessaires dans les pays humides. Je ne me lasse point de redire le bonheur qu'ont ces peuples de vivre dans un climat peu nécessaire en comparaison des [IV, 162] nôtres ; car les besoins temporels étant la source des peines que nous endurons, et pareillement l'occasion des vices et des passions qui nous travaillent, c'est une grande félicité de vivre dans un pays où ces besoins ne sont ni si divers, ni si pressants.

J'ai observé ailleurs comment ils éclairent leurs logis, à quoi il ne se servent guère de chandelles, mais de lampes où il font brûler, au lieu d'huile, du suif blanc, pur et fin comme la cire, et qui ne sent point du tout. On se sert aussi quelquefois de bougies, et entre autres de bougies de senteur, faites de cire pétrie avec de l'huile de cannelle ou de girofle ou de quelque autre aromate.

Du luxe des Persans.

Le luxe des Persans est particulièrement grand dans le nombre des domestiques. Il est vrai qu'on en a beaucoup plus aux Indes qu'en Perse ; mais dix valets aux Indes ne coûtent pas tant que trois en Perse. Les grands seigneurs ont des domestiques de toutes les qualités qu'en a le roi, et avec les mêmes titres. C'est la ruine des maisons que cette foule de valets ayant presque tous des femmes, et leurs gages, quelque gros qu'ils soient, n'étant pas suffisants pour entretenir leur famille, il faut qu'ils trompent et qu'ils pillent leur maître.

Le luxe des Persans est grand aussi dans les habits, dans les ornements de pierreries, dans les harnais des chevaux. J'ai parlé de la somptuosité [IV, 163] des habits. Pour les pierreries, les hommes en portent beaucoup aux doigts, et presque autant que leurs femmes. Vous leur verrez quelquefois jusqu'à quinze ou seize bagues aux doigts, cinq ou six à un seul doigt, mais ils n'en portent qu'aux trois doigts du milieu. Les bagues des hommes sont montées en argent avec un corps fort délié, c'est afin de pouvoir faire leurs prières sans les ôter, car ils trouvent qu'il est malséant de prier Dieu avec tant d'ornements d'or, à cause qu'il faut se présenter devant Dieu humble et pauvre pour mieux exciter sa pitié et pour attirer ses grâces : c'est comme ils s'en expliquent, et ils croient qu'ils se mettent en cet état en n'ayant point d'or sur eux, quoiqu'ils aient des pierreries, ce qui est néanmoins la superstition la plus absurde. Aussi les gens sensés qui ne sauraient s'accommoder de cette distinction quittent leurs bagues et tous autres ornements quand ils veulent faire leurs prières. Les femmes ne sont pas si superstitieuses, car toutes les bagues qu'elles portent sont faites d'or. Outre les bagues que les hommes portent aux doigts, les gens riches en portent des paquets de sept, huit et plus dans leur sein, pendues à un cordon passé au cou, où leurs cachets sont attachés, et une petite bourse. Tout cela ensemble se passe dans leur sein entre leur veste et leur robe, et ils l'en tirent lorsqu'ils veulent mettre le sceau à quelque écrit, ou pour se recréer la vue en regardant leurs pierreries, ou pour les montrer aux gens ; car ils font grande parade de leurs bijoux, de même que les femmes dans notre pays montraient les cachets et [IV, 164] les autres petits bijoux qu'elles pendaient au côté avec leurs montres il y a quelques années. Les Persans portent outre cela des pierreries à leurs armes, comme à leur poignard et à leur épée, qui en sont couvertes lorsqu'ils en ont le moyen, ou qui sont d'or émaillé, comme le sont aussi le baudrier et les agrafes. Ils passent le poignard dans la ceinture et l'y attachent avec un cordon, appliquant à l'endroit du nœud une enseigne ronde de pierreries qu'ils appellent *rose de poignard*. Après ils portent des pierreries à la tête, à leurs bonnets de Sophy qu'ils mettent les jours de fêtes solennelles. Il y a de ces bonnets chargés de cinq et jusqu'à six aigrettes de pierreries, comme vous en avez vu dans les figures précédentes. Personne n'en peut mettre au turban que le roi seul, à la réserve des nouveaux mariés, qui ont la permission d'en porter durant leur noce. Après avoir tant parlé de pierreries, j'observerai que les Persans aiment particulièrement les pierres de couleur, et beaucoup plus qu'on ne fait en Occident, ce qui vient peut-être de ce que l'épaisseur de notre air empêche qu'elles n'aient cet éclat qu'on leur trouve dans les pays chauds et secs comme la Perse.

Les harnais des gens de condition sont ou d'argent ou d'or ou de pierreries. Quelques-uns font attacher sur le cuir du harnais, au lieu d'ouvrages d'orfèvrerie, des ducats d'or tout du long pour éviter de payer des façons. Les selles sont garnies d'or massif devant et derrière ; le coussinet de la selle, qui n'est pas attaché à la selle comme chez nous, et qui reborde de quinze à seize pouces sur la croupe [IV, 165] comme une petite housse, est en broderie et quelques-uns l'ont en broderie de perles. Ils mettent outre cela à leurs chevaux, soit pour la parade, soit pour le froid, une riche housse qui pend beaucoup plus bas que les nôtres.

Le grand luxe des Persans est en leurs sérails, dont la dépense est immense, par le nombre de femmes qu'ils y entretiennent et par la profusion que l'amour leur en fait faire. Les riches habits s'y renouvellent continuellement, les parfums s'y consomment en abondance, et les femmes étant élevées et entretenues à la plus molle et la plus fine volupté, elles mettent tout leur artifice à se procurer les choses qui la flattent sans se soucier de ce qu'elles coûtent.

Quand un homme de qualité va en visite, il faut marcher un ou deux chevaux de main menés en laisse, chacun par un domestique à cheval. Deux, trois, quatre valets de pied, plus ou moins, selon sa condition, courent devant son cheval et à côté. Il a de plus derrière lui un homme à cheval qui porte sa bouteille de tabac, un autre qui lui porte une toilette de broderie, où il y a d'ordinaire un justaucorps et un bonnet ; et un autre homme qui n'est que pour l'accompagner. S'il va à la promenade, il mène un autre valet à cheval avec un *yactau*, qui sont deux petits coffres carrés où on met de quoi faire une légère collation, avec un tapis par-dessus. Lorsqu'il s'arrête en quelque lieu, soit un jardin, soit le bord d'une eau ou quelque autre endroit, on étend un tapis sur lequel il s'assied et se met à fumer. Si cet homme de qualité [IV, 166] va à la chasse, un fauconnier ou deux, aussi à cheval, l'oiseau sur le poing, se joignent à ce train ; et c'est là comme vont les gens de qualité en Perse.

Chapitre XV.

De la nourriture des Persans.

Avant que de traiter de la manière dont les Persans se nourrissent, je crois qu'on apprendra volontiers quel est le boire et le manger de tous les peuples orientaux en général.

Je dirai d'abord que les peuples de l'Asie mangent beaucoup moins que ceux de l'Europe. Nous sommes des loups et des bêtes carnassières en comparaison d'eux. Je n'en attribue pas la cause entièrement à leur sobriété, en prenant ce terme pour la vertu qui dompte la gourmandise. Les raisons en sont plus grossières, car c'est premièrement qu'ils habitent des climats plus chauds que nous ne faisons. Secondement que leurs climats n'ont pas autant d'aliment, c'est-à-dire ni la variété ni l'abondance des nôtres ; en troisième lieu qu'ils ne s'excitent point l'appétit par ces exercices du corps qui nous occupent si fort, comme la promenade, la danse, la paume, le mail. Ils sont sédentaires comme des reclus en comparaison de nous. Une quatrième raison est le continuel usage du tabac, lequel amortit encore beaucoup la faim, comme chacun sait, et les Orientaux ont toujours la pipe à la bouche. Une cinquième, c'est que le vin et les autres [IV, 167] liqueurs fortes qui excitent aussi l'appétit leur sont interdites. Une sixième est qu'ils font un usage immodéré d'opium et de diverses boissons froides et assoupissantes. Ces raisons et d'autres semblables sont les causes de la frugalité des Orientaux. On fait souvent une vertu à des peuples d'une habitude qui n'est qu'un effet de la constitution du climat.

Les Turcs, les Persans, et généralement tous les peuples mahométans de l'Asie jusqu'aux extrémités des Indes mangent toutes sortes d'animaux que leur religion n'a point déclarés impurs, sans autre différence d'un pays à l'autre que celle que le climat et l'abondance y apportent. Les Turcs, par exemple, qui habitent un pays moins chaud et plus propre pour le pâturage, mangent plus de chair, et sont aussi accoutumés à leurs *chiorbas*, qui sont des potages de grains et de légumes, que nous le sommes aux nôtres, au contraire des Persans, qui étant sous un climat plus chaud et moins abondant, je parle en général, usent fort de fruits, de laitages et de confitures.

Ce que je dis, que ces peuples orientaux mangent de toutes sortes d'animaux permis, se doit ainsi entendre qu'ils en peuvent manger, et qu'ils en mangent quelquefois ; car il est très

certain qu'ils ne sont adonnés ni au poisson, ni au gibier, ni au bœuf, ni au veau, je parle toujours en général. Le mouton, l'agneau, le chevreau et la poule sont leurs mets communs et les plus estimés, particulièrement en Perse, où c'est le manger ordinaire des pauvres et des riches, ce qu'ils aiment et ce qu'ils appréhendent le mieux. [IV, 168]

Les Turcs font trois repas par jour, et tous trois de choses cuites et chaudes. Les Persans n'en font que deux, car ce n'est pas un repas qu'un verre ou deux de café avec un petit morceau de pain qu'ils prennent de fort bonne heure. La raison de cette différence ne vient que du climat, comme je l'ai dit. Le froid en Turquie, resserrant au-dedans la chaleur naturelle, cause plus d'appétit et fait qu'on y consume plus d'aliments, d'où vient qu'il faut aux Turcs des mets plus nourrissants et en plus grande abondance, outre que par cette même raison de climat les Turcs sont plus en mouvement et s'occupent à plus de sortes d'exercices, soit à pied ou à cheval. Il n'en est pas de même des Persans ; la chaleur et la sécheresse de leur air engourdisent leurs corps, et par conséquent il leur faut moins d'aliments.

J'ai dit que les Persans ne font que deux repas. Le premier est de fruits, de laitages et de confitures. Toute l'année ils ont du melon, huit mois durant du raisin ; le fromage, le lait caillé et la crème ne leur manquent jamais, ni les confitures. Voilà communément les mets de leur dîner, qu'ils font entre dix heures et midi, excepté les jours de festin qu'ils servent de mets de cuisine. Leur souper est composé de potages faits aux fruits et aux herbes, de rôti cuit au four ou à la poêle ou à la broche, d'œufs, de légumes, et de *pilo*, qui est également leur aliment le plus délicieux et leur pain quotidien.

Quant à la manière d'apprêter et de cuisiner, on ne la peut assez louer, car elle est fort simple. Les ragoûts, les béatilles³⁷⁴, les salades, les [IV, 169] viandes salées et marinées sont inconnues à leurs tables. Il n'y a pour réveiller l'appétit que des tranches de citron et un peu d'herbes fortes dont on met une pincée à côté de chacun avec une rave ou deux. L'assaisonnement des viandes est aussi fort tempéré : point de poivre pilé, peu de sel, peu ou point d'ail ; en un mot, rien de ce qu'on recherche chez nous si avidement, et que l'on emploie avec tant de profusion pour provoquer l'appétit. Vous observerez qu'ils ne pilent jamais le poivre ni les autres épiceries. Ils disent qu'en poudre elles sont mauvaises, et ils les mettent entières dans leurs aliments afin qu'on n'en prenne que le suc et non la matière, qu'ils tiennent fort indigeste.

Pour parler à présent du service de leurs tables, on y sert tout à une fois, ce qui se pratique à la table du roi même. Quelque régal qu'on fasse, et de quelque pays que soient les conviés, le repas ne dure que demi-heure. J'ai admiré l'égalité de leurs goûts dans le manger. On n'entend personne se plaindre pour trop ou trop peu de sel à la viande, pour l'aigre, pour le doux, pour l'épicé, pour être trop cuit ou pas assez cuit. On ne met ni poivre, ni sel, ni huile, ni vinaigre à leurs tables ; chacun a le goût simple et aime les mêmes choses. Voilà leur manière de vivre. C'est aux gens sages et sensés à juger si cette nourriture simple et frugale doit céder ou être préférée à celle de l'Europe où il y a tant de variété et de profusion.

Les chrétiens orientaux dispersés parmi les Turcs et les Persans ne vivent pas tout à fait comme eux, car ils sont la plupart friands de [IV, 170] gibier, de poisson, de ragoûts et de viandes noires, soit que le vin et l'eau-de-vie, dont ils usent souvent avec excès, les y porte, soit que ces jeûnes austères et fréquents qu'ils pratiquent par coutume les rendent avides et gourmands, soit qu'ils deviennent friands en Europe, où ils font de longs séjours, par l'usage de nos ragoûts et de nos apprêts de table.

³⁷⁴ « Petites viandes délicates dont on compose des pâtés, des tourtes, des potages, des ragoûts, comme ris de veau, palais de bœuf, crêtes de coq, truffes, artichaut, pistaches, etc. » (Furetière).

Aux Indes, jusqu'à la Chine et au Japon, soit dans les îles, soit en terre ferme, la religion divise les hommes dans le vivre comme dans le culte et dans la créance ; car tous les gentils, généralement parlant, ne mangent rien qui ait eu vie ou qui l'ait pu avoir, qui ait germe ou levain. Je dis généralement parlant, car il y a quelques tribus ou sectes (les Portugais les appellent castes) qui se sont licenciés à manger de quelque sorte de chairs. Pour les mahométans des Indes, ils mangent de la viande, mais beaucoup moins qu'ailleurs, par la raison du climat, comme je l'ai dit. Le chevreau et les poules sont leur viande ordinaire, parce qu'elle fait moins de sang, et parce qu'elle est plus aisée à digérer. Les légumes, les grains, les racines et les herbes sont leur manger commun. Ils en corrigent les crudités avec le beurre, qu'ils mêlent partout, et dont ils tirent leur plus vive substance, aussi bien que les gentils. L'Inde, à la considérer en son tout, est assurément un des pays du monde le plus fertile tant en gros bétail qu'en grains et en beurre, comme il est le plus stérile en gibier, en poisson, et en fruits.

Le riz est l'aliment le plus commun et le plus estimé de toute l'Asie, et l'on en trouve [IV, 171] partout en Orient. Comme il est léger et froid, on le préfère au pain, et même il sert de pain aux pays les plus méridionaux, où il sert à bien des gens de seul et unique aliment. Le riz est aussi très bon aux malades. Mathiole³⁷⁵ et d'autres savants naturalistes de notre Europe ont reconnu de cet excellent grain tout ce que j'en dis. On l'apprête en bien des manières différentes, que je réduirai à trois. La première est de cuire le riz à l'eau sans aucun assaisonnement, et alors ou l'on le résout en bouillie pour faire les bouillons des malades, ou l'on le cuit sec pour servir de pain. La seconde manière est d'en faire des potages avec des légumes ou avec des laitages ou avec de la viande. La troisième est d'en faire du *pilo* et du *kichery*, ces mets si exquis et si vantés des Orientaux. Je dirai ci-dessous comment on cuit le *pilo* et les potages au riz ; je parlerai seulement ici de la première sorte d'apprêts et comme elle se fait dans les divers lieux des Indes où elle est la plus usitée.

Mais il faut observer auparavant que le riz d'Asie est plus tendre et plus aisé à cuire à proportion que les pays où il croît sont plus méridionaux. Aux Indes un bouillon suffit pour cuire le riz, et même là où il est le plus dur. On le lave bien en le frottant avec les mains, on le secoue, et on le met dans le pot où il est aussitôt cuit ; et même en plusieurs endroits des Indes on n'a point besoin d'eau pour le cuire, on ne fait que mettre un linge mouillé sur le pot sous le couvercle. J'en ai vu cuire dans un bambou : c'est ce gros roseau creux et dur qui croît aux Indes, dont [IV, 172] il y en a de gros comme la jambe. Ils ont une pellicule intérieure plus solide et condense³⁷⁶ que le bois ; quand le feu a pénétré jusque-là, on ôte le bambou demi-brûlé de dessus le feu, et on en tire le riz bien cuit. Je rapporte ces petites particularités à cause que notre riz d'Italie est si dur, et qu'on a tant de peine à le cuire. Lorsque je recherchais la cause de cette différence dans la cuisson du riz, qui étant le même ne peut pourtant cuire également vite partout à beaucoup près, j'ai appris que les eaux font beaucoup à cette cuisson, les unes étant plus pénétrantes et plus dissolvantes que les autres, et les unes ramollissant ce grain en le cuisant au lieu que les autres le durcissent sensiblement. Je n'en conçois pas bien la raison, mais je ne rejette pas pour cela la chose, l'expérience faisant voir en ces pays-là dans la peinture des toiles et de la porcelaine combien l'eau dont on se sert contribue à leur beauté. Je dirai là-dessus par manière de digression que les plus belles toiles peintes se font sur la côte de Coromandel, mais il y a une différence palpable aux connaisseurs entre ce qui se fait dans un village et ce qui se fait dans un autre, surtout en la vivacité : chose que l'on attribue

³⁷⁵ Pietro Andrea Matthioli (1501-1577), botaniste siennois.

³⁷⁶ Lire : *condensé* ?

constamment à l'eau où l'on passe ces toiles, qui suivant qu'elle a plus ou moins de limon ou de salure ou de vapeur fuligineuse, ternit ou conserve l'éclat des couleurs, en étend la couche, ou la conserve comme le peintre l'a mise. On rapporte la même chose touchant la porcelaine, en disant que c'est par cette même raison des qualités différentes qui se rencontrent dans l'eau, d'où dépend [IV, 173] le beau vernis de cette terre précieuse que l'on n'en fait qu'en peu d'endroits de la Chine et du Japon : sur quoi on m'a assuré une chose assez remarquable. C'est que la porcelaine ne se fait point sur le lieu où on prépare la terre, mais sur les lieux où passe l'eau qui est propre à lui conserver l'éclat de la peinture ; de façon qu'il se trouve qu'on prépare la terre à un endroit du royaume, et qu'on la met en œuvre en un autre fort éloigné. On dit qu'il n'y a qu'un lieu en tout le Japon où il soit permis de cuire de la porcelaine, et qu'afin que la fabrique n'en empire pas, on ne peut allumer les fourneaux où on la fait cuire, ni les ouvrir, qu'en présence du magistrat.

Pour revenir au riz cuit à l'eau, on sert sur des assiettes celui qu'on prépare sec en petits pains de la forme d'un chou de pâtissier. Le menu peuple le sert dans de grands plats creux où chacun le prend à poignée. On tient qu'il est bien apprêté lorsqu'il est si bien cuit qu'il fond dans la bouche et que néanmoins il est si sec qu'il tombe grain à grain, le grain non écaché, et qu'on ne se salit aucunement les doigts en le prenant. On s'en sert de pain aux pays les plus méridionaux des Indes, comme je l'ai dit, et parmi tous les Européens indianisés, comme au fort St George, à Batavia, et à Goa particulièrement. J'ai éprouvé dans le long séjour que j'ai fait en Orient qu'à mesure que l'on s'habitue à l'air du pays, on s'habitue aussi au riz, et on se dégoûte du pain. Le riz est en effet un aliment très délicieux et très sain. Il est léger, il rafraîchit, il est doux au goût, il se [IV, 174] digère très promptement et sans peine. Il fait peu de sang et peu d'excréments, et n'excite point de vapeurs. Tout cela est excellent dans les climats chauds et épais comme les Indes, mais ailleurs et dans les nôtres il ne serait pas trouvé de même, l'air de l'Europe demandant des aliments solides, piquants, et succulents, chose que je ne me passe point de redire, parce qu'à mon avis, la diversité de climats étant bien observée, on en juge beaucoup mieux du vivre, des habits, du logement des divers peuples du monde, comme aussi de leurs coutumes, de leurs sciences, de leur industrie, et si l'on veut encore des fausses religions qu'ils suivent. Ce que j'estime le plus dans le riz, c'est sa propriété à tempérer et à purifier le sang. Pour la nourriture des fébricitants³⁷⁷ et de plusieurs autres sortes de malades, on le pile et on le fait cuire dans beaucoup d'eau, avec quoi on en fait une bouillie plus ou moins liquide comme on veut. Quand ils sont convalescents, on mêle du sucre, du lait d'amande, et un peu de cannelle dans cette bouillie, ce qui la rend fort délicieuse et nourrissante. Il n'y a rien de plus aisé, de plus tôt fait, et à meilleur marché. Une écuelle de cette bouillie était d'ordinaire mon souper lorsque j'étais las ou incommodé, et je m'en trouvais toujours fort bien.

Il y a une sorte de riz aux Indes dont les Portugais font grand cas, et qu'ils appellent riz odoriférant. Les grains de ce riz ont la plupart une ou deux petites raies rouges sur la peau, et ils rendent une odeur plus forte et plus agréable que le riz commun. Mais c'est en cela seulement que consiste son parfum. [IV, 175] J'ai apporté de ce riz en Europe, partie battu, partie non battu ou en paille, mais l'un et l'autre avait également perdu sa bonne odeur. Les Persans appellent ce riz, riz de bonne senteur ou riz fin. Le riz des Indes a le grain presque de moitié plus petit que celui de Perse et de Turquie ; mais il ne s'enfle et ne s'amollit pas tant que celui de Perse et de Turquie, et on le tient pour beaucoup moins rafraîchissant. Pour le

³⁷⁷ *Fébricitant* « se dit particulièrement de ceux qui ont des fièvres qui tirent en longueur, comme les tierces et les quartes, et des fièvres intermittentes » (Furetière).

prix, il ne revient qu'à environ deux liards la livre à Bengale et à la côte de Malabar, qui sont les pays où il y en a en plus grande abondance. À Surat, qui est à l'autre bout des Indes, le plus excellent riz vaut un sol la livre, le commun huit deniers.

J'ajoute que la bonté du riz ne se connaît ni à la vue ni à l'odeur. Elle ne se connaît qu'à la cuisson, et consiste en ce qu'il cuise vite, qu'il conserve son grain entier, et qu'il s'enfle. Le riz nouveau est moins estimé que l'autre, à cause qu'il ne s'enfle point, mais il ne faut pas le garder trop longtemps, car quand il est vieux de quatre ans, il a perdu son odeur.

Le pain de froment est en usage presque par toute l'Asie. J'ai traversé la Turquie trois fois par différents endroits, et partout j'y a vu manger du pain ; car je ne compte pas dans la Turquie les côtes de la mer Noire depuis le marais Méotide jusqu'en Géorgie, où le peuple vit d'une espèce de mil, et où il y a très peu de riz et de blé, puisque les Turcs n'ont pas pris possession de ces pays-là, se contentant d'en tirer des tributs et de les ravager de temps en temps pour les contenir [IV, 176] mieux dans la sujétion. En Perse il y a divers endroits où l'on mange très peu de pain, soit à cause de l'abondance de riz, comme le long de la mer Caspienne, soit par la disette de blé, comme sur les côtes de l'océan ; cependant on y trouve du pain partout. Il y en a partout aussi dans les Indes, quoiqu'on en mange beaucoup moins qu'en Perse et en Turquie, et le blé est ou crû sur le lieu ou apporté du voisinage ; mais il y en a infiniment moins que de riz, parce que³⁷⁸ le riz est plus recherché et plus salubre dans les climats chauds, et où l'air est pesant. Les îles de l'océan oriental et la terre ferme proche la Ligne ne portent point de blé que je sache. Madagascar, qui s'étend au-deçà du tropique, n'en a point non plus. Il vient en herbe, mais non en épi, l'ardeur du soleil le brûlant avant qu'il monte en grain. Le commerce en fournit ces pays-là et tous ceux qui en ont disette. On en charge à Surat pour Java et Sumatra, et en beaucoup d'autres endroits. Les Hollandais y en font aussi provision pour Batavia. Il y a pareillement peu de blé en Afrique, hormis aux lieux où il y a des colonies européennes, et en général il y en a peu entre les tropiques. De grands pays ne vivent que de mil, d'autres que de riz, d'autres que de dattes, d'autres que de cassave, comme dans l'Amérique. Il croît de fort bon froment au cap de Bonne Espérance par le labour des Hollandais. Les naturels du pays n'en cultivent point par pure paresse et par aversion pour le travail. Ces peuples, qu'on appelle Hottentots, sont les plus sales, les plus lâches, et les plus brutaux [IV, 177] barbares que j'ai vus dans tous mes voyages. Au reste, les mahométans et les gentils généralement font leur pain sans levain, que leur religion interdit.

Quant à leur manière de faire le pain, je parlerai d'abord de celle des gentils, qui est très simple ; car non seulement ils cuisent leur pain chaque jour, mais ils le cuisent au moment même qu'ils le veulent manger. Après s'être lavé tout le corps selon les préceptes de leur religion, ils prennent la farine dans un bassin de métal ou de bois, la pétrissent, et la couvrent. Ils allument ensuite un peu de feu entre trois pierres, sur lesquelles ils mettent une plaque de fer mince comme une pièce de quinze sols, ronde, d'un pied de diamètre plus ou moins, selon la quantité de pain qu'il faut. Elle n'est pas haute de terre plus de seize à dix-huit pouces. Quand elle est chaude, ce qui est bientôt fait, ils reprennent la pâte, en font une galette à peu près aussi mince que la plaque et de la même grandeur, et la mettent dessus. Elle cuit pendant qu'ils en apprêtent une autre ; et après qu'elle est cuite, ils la tirent et l'appuient contre les pierres, le dessus vers le feu, afin qu'elle cuise un peu davantage. Un homme en moins d'une heure pétrit et cuit du pain pour une douzaine de personnes ; car pendant qu'il apprête une galette il en tient une autre sur la plaque, et une autre contre le feu, et ainsi de suite, ce qui va fort vite et sans grand attirail, comme on voit. Voilà le pain commun des Indiens, sur lequel ils

³⁷⁸ L'original dit : « soit parce que », ce qui laisse la phrase incomplète.

jettent toujours quelque graine forte, ou qu'ils frottent de leur *hing*, qui est l'*assa foetida* qu'ils aiment [IV, 178] extrêmement. Les gens riches ne mangent guère que du gâteau au sucre et au beurre.

Je n'ai point vu employer de musc et d'ambre gris dans le manger commun en aucun pays de l'Asie où j'ai été. Les Turcs en mettent dans leurs sorbets fins, et particulièrement dans celui qu'ils appellent *sultani*, comme qui dirait royal. Les Persans n'en mettent ni dans le boire ni dans le manger, mais ils en emploient beaucoup en plusieurs sortes de confitures et dans leurs confections, qui sont faites les unes pour fortifier seulement, les autres pour exciter à l'amour, et dont les gens de condition prennent d'ordinaire avant et après le repas, surtout lorsqu'ils se visitent et qu'ils se réjouissent. J'ai observé ci-dessus combien ils en consomment en leurs pâtes de senteurs, dont les femmes portent de grandes boîtes plates sur l'estomac, pendues au cou à des chaînes d'or ou de pierreries selon leur qualité ; lesquelles tiennent ordinairement à peu près trois onces de pâte, car elle est fort pesante. Les femmes persanes sont en général fort prodigues de parfums. Aux Indes on met encore moins le musc et l'ambre dans les aliments à cause de la grande chaleur ; mais les hommes et les femmes s'en servent avec profusion, comme ailleurs, et davantage même, le corps étant comme plus débile que dans les pays froids, et ayant plus besoin d'être soutenu pour les plaisirs de l'amour. Je me souviens qu'étant à la solennité de la noce des trois princesses royales de Colconde, l'an 1679, que le roi leur père, qui n'avait qu'elles d'enfants, mariait en même jour, on donnait des parfums [IV, 179] à tous les invités à leur arrivée. On les jetait sur ceux qui étaient vêtus de toile blanche, mais on les donnait à la main à ceux qui étaient vêtus d'habits de couleurs, parce qu'on aurait gâté leurs habits en les jetant dessus, ce qui se faisait de cette manière. On jetait sur le corps une bouteille d'eau rose d'environ demi setier, une autre bouteille plus grande d'eau teinte au safran, en sorte que la veste en fut teinte ; puis par-dessus on frottait les bras et le corps d'un parfum liquide de labdanum³⁷⁹ et d'ambre gris, et on mettait au coup un gros cordon de jasmin. On m'a parfumé de même (au safran près) dans plusieurs grandes maisons de ce pays-là et ailleurs. Cette caresse et cet honneur sont d'un usage universel entre les femmes qui ont le moyen de fournir à ce luxe. En Perse et aux Indes on garde les sorbets liquides et en sirop à cause de la chaleur de l'air, qui les dessécherait trop et les durcirait comme une pierre. Mais en Turquie on les garde en poudre comme la cassonade. Celui d'Alexandrie, qui est le plus estimé dans tout ce grand empire, et que l'on y transporte partout, est presque tout en poudre. On le garde en pots et en boîtes, et lorsque l'on le veut employer on en met une cuillerée dans un grand verre d'eau. Il se mêle avec l'eau de lui-même sans qu'il le faille battre comme nous faisons nos sirops, et il fait une liqueur excellente. On accommode aussi dans tout l'Orient le sorbet comme du sucre en plume. J'en ai vu en Perse des pains si légers qu'ils ne pesaient que douze onces, étant de la grosseur des pains de sucre de huit livres. La sœur [IV, 180] du feu roi Abas second et tante de Soliman troisième depuis régnant, princesse très généreuse, avec qui j'ai fait beaucoup d'affaires quatre ans durant, comme je l'ai dit ailleurs, m'envoyait de temps en temps des régals de confitures ou il y avait toujours de ces sorbets en plume qui étaient exquis et merveilleux, aussi bien que les confitures. Je dirai en passant qu'en Perse, en Turquie, et aux Indes, les gens de condition font le sucre chez eux, de même que les confitures et les sorbets. Les sorbets sont ordinairement de violette, de vinaigre, de jus de grenade, et particulièrement de jus de citron. Le mot de sorbet se prend en Orient pour potion ou breuvage mixtionné.

Les Orientaux ont une autre sorte de sorbet plus commun. C'est de mêler dans de l'eau

³⁷⁹ Ou *ladanum*.

avec un peu de sucre, ou avec un peu de sel, le jus de citron ou le jus de grenade, ou le suc d'ail ou d'oignon. Ils appellent cette sorte de Sorbet *truchi*, c'est-à-dire aigret. On en sert toujours aux repas dans de grandes porcelaines, avec des cuillères de bois creusées et à long manche. Ces liqueurs servent à exciter l'appétit de même qu'à étancher la soif. On en prend des cuillerées durant le repas, pendant lequel on n'est pas accoutumé à boire.

On m'a fait souvent la question si l'abstinence de chair fait vivre plus longtemps ceux qui l'observent que ceux qui ne l'observent pas sous un même climat. À quoi je réponds en un mot que non. Les Banjans, qui ne mangent jamais de chair, ne vivent point plus longtemps que les autres Indiens, et je remarque de plus, généralement parlant, que l'on ne pousse point en Orient la vie si loin, surtout [IV, 181] aux Indes, qu'on le fait en Europe, chose que j'attribue à ce qu'ils se servent trop tôt et trop fortement des femmes, s'excitant, nonobstant la chaleur de leur climat, laquelle est extrême, par des confections qui les consomment à mesure qu'elles les animent. Mais il est certain en revanche que les peuples de l'Orient, et particulièrement ceux qui s'abstiennent de chair, sont sujets à moins de maladies que les autres. Les grandes débauches de viande et de breuvage sont mortelles aux Indes pour peu qu'elles durent ; et c'est ce qui fait que les Anglais y vivent si peu ; l'excès qu'ils font de chair de bœuf et d'eau-de-vie, de sucre et de palmier les abat en peu de temps. La variété des mets y emporte aussi beaucoup d'Européens, ou les fait bien languir, la diverse qualité des sucres de tant d'aliments faisant un combat dans l'estomac que cette partie affaiblie par la dissipation perpétuelle d'esprits ne peut soutenir. La maladie qui les emporte presque tous aux Indes prouve ce que je dis, car c'est communément la diarrhée ou le cours de ventre qui dégénère incontinent en flux de sang, maladie si fatale qu'il n'y a que très peu de gens qui en échappent. Mais il faut remarquer d'ailleurs que si l'abstinence de chair fait jouir les peuples d'Orient d'une santé plus constante que nous, elle les empêche d'autre part de devenir aussi robustes et aussi vigoureux.

Je reviens présentement à mon sujet, qui est la nourriture des Persans. Ce ne sont pas de grands mangeurs, et quelques-uns pensent que cela vient de ce que leur pays n'est pas fertile et n'abonde pas en aliments ; mais [IV, 182] je ne suis pas de cet avis. Je crois au contraire que leur pays n'abonde pas en aliments comme les nôtres parce qu'il n'en faut pas tant au peuple. Si leur frugalité était un effet de la disette de leurs pays plutôt que de leur naturel, il n'y aurait que les gens de basse condition qui mangeraient peu, au lieu que c'est généralement tout le monde, et on mangerait plus ou moins en chaque province selon la fertilité du pays, au lieu que la même sobriété se trouve par tout le royaume. Ils font deux repas le jour, comme je l'ai déjà observé, un de fruits, de laitages, et de confitures, entre dix et onze heures du matin qu'ils appellent *hazeri*, comme qui dirait le prêt, à cause que comme il ne faut qu'un moment pour l'apprêter on peut dire qu'il est toujours prêt ; et un de viande à sept heures du soir environ. C'est là leur souper et leur grand repas. Le matin, à leur levé, ils prennent du café, et quelques-uns le prennent avec une croûte de pain. Comme leurs jours ne sont pas si inégaux que les nôtres, ils gardent plus aisément leur règle de vie. Durant toute l'année ils se couchent entre neuf et dix heures du soir et se lèvent au point du jour. Chez le roi on fait la cuisine deux fois le jour, parce qu'une partie du grand sérail fait son grand repas le matin, mais on ne sert de la viande à personne qu'une fois le jour, soit avant midi, soit au soir. Les Persans ne font point de provisions, généralement parlant, mais ils achètent les choses journalièrement ce qu'il en faut à chaque jour. Cela fait qu'ils les paient beaucoup plus cher, mais ils y trouvent, à ce qu'ils disent, encore mieux [IV, 183] leur compte à cause du dégât que les domestiques font de ce qu'ils ont en leur garde. Ils ne préparent point aussi les viandes un jour devant, ni ne gardent jamais rien d'un jour à l'autre. On tue le matin le mouton et

l'agneau qu'on mangera le soir, et l'on ne tue la volaille que quand on la veut mettre au pot. La chair n'est point coriace, comme dans les pays froids, et les Persans croient que la meilleure chair est la plus fraîche tuée. On prépare seulement ce qu'il faut pour un repas, et s'il reste quelque chose on le donne aux pauvres. Il n'y a pas une croûte de pain au logis lorsqu'on s'en va coucher ni aucun autre aliment cuit ou cru.

Les viandes dont ils usent communément sont l'agneau et le chevreau, les chapons, les poules, les poulets, et les œufs. On ajoute à cela par régal le pigeon, le poisson, la venaison. Il n'y a pourtant guère que le roi et quelques grands seigneurs qui en mangent, parce qu'on ne s'en soucie pas. Les pauvres gens dans les provinces froides du royaume mangent du bœuf et du veau pendant l'hiver, mais on en tue si peu, si ce n'est parmi les chrétiens et les Guèbres, que cela ne vaut pas la peine d'en parler. Le cochon leur est défendu, le lièvre, et tous les autres animaux qui sont interdits par la religion judaïque. Les Persans ne peuvent pas seulement entendre nommer le lièvre, parce qu'il est sujet à des pertes comme les femmes. Ils estiment le mouton par-dessus toutes les bêtes de la boucherie, disant qu'il n'a nulle mauvaise habitude, et qu'on n'en peut par conséquent [IV, 184] contracter de mauvaise en s'en nourrissant ; car leurs médecins tiennent unanimement que l'homme devient tel que les animaux dont il se nourrit. Ils se louent fort de leur manière de vivre, disant qu'il n'y a qu'à regarder leur teint pour reconnaître combien elle est plus excellente que celle des chrétiens, qui mangent du bœuf et du cochon et qui boivent du vin. En effet, le teint des Persans est uni. Ils ont la peau belle, fine, et polie, au lieu que le teint des Arméniens leurs sujets, surtout des femmes, est rude et couperosé, et leurs corps larges et pesants excessivement. On pourrait aussi aisément attribuer la différence d'embonpoint entre les Persans et les Arméniens à l'inégalité du vivre des Arméniens, qui font des jeûnes de trente et quarante jours de suite durant lesquels ils ne mangent que des herbes et de l'huile, et puis qui sont autant de temps de suite à faire excès d'œufs et de chair ; au lieu que les Persans n'ont qu'un jeûne de trente jours, durant lequel encore ils ne changent point de mets, mais seulement en mangent moins ; et que durant tout le reste de l'année ils vivent toujours d'égale manière. On a en Perse depuis février jusqu'en mai la viande de chevreau, qui est, à mon avis, la plus délicieuse chair qu'on puisse manger ; et depuis mars jusqu'en juillet celle d'agneau, qui est aussi d'un goût très excellent.

Le pain des Persans est mince généralement et comme des galettes. On en a de plusieurs sortes. Le pain ordinaire est cuit dans des fours ronds faits en terre comme une fosse profonde de quatre à cinq pieds, [IV, 185] et de deux pieds de diamètre. Ils appliquent le pain contre le four ; et comme le pain n'est pas même si épais que le doigt, surtout au milieu, il est cuit en moins d'un quart d'heure. Ils ont encore le pain qu'ils appellent *lavach*, qu'ils font rond, grand comme une assiette creuse, mince comme un parchemin, qu'on cuit sur une platine ; celui qu'ils appellent *senguck*, c'est-à-dire pain de caillou, parce qu'il est cuit dans des fours faits comme les nôtres, dont tout le fond est couvert de cailloux gros comme des noix à deux doigts de hauteur. Ce pain n'est pas plus épais que le pain ordinaire. Il est fait en long et pèse une livre et demie. Les boulangers le cuisent sur les cailloux pour épargner le bois, ces cailloux prenant et gardant mieux le feu, et le donnant plus vite à la pâte ; mais ce pain-là est moins cuit en des endroits qu'en d'autres. Le pain est généralement blanc et bon en Perse, et tout fait sans levain. On cuit le pain deux fois le jour dans les bonnes maisons. C'est l'occupation des esclaves de moudre le blé, de pétrir la pâte, et de la mettre au feu. On peut voir dans Hérodote que c'était aussi la coutume au plus ancien âge du monde. On sème ordinairement sur tout le pain, excepté celui qui est en feuille, quelque graine assoupissante, comme de la graine de pavot, de la graine de sésame, de celle qu'on appelle graine de la

mielle, que les herboristes nomment *melanthium*. Cela endort, et c'est ce qu'on veut en Orient, où on se douche d'ordinaire après le repas, tant le matin que le soir. On apprend dans les anciennes histoires qu'on servait toujours [IV, 186] en Orient après le repas de la graine de pavot blanc rôtie pour le même effet. D'autres font semer de l'anis ou du fenouil à la place.

On sert le matin aux gens de médiocre condition un de ces pains-là sur un bassin de bois peint et vernissé, mettant sur un bout du pain un quarteron de fromage et à côté du pain deux porcelaines, l'une de lait aigre caillé, l'autre de ce lait aigre caillé délayé dans de l'eau, qui sert de boisson, et quelques fruits, surtout du melon. Si l'on a du monde avec soi, on sert à chacun un bassin garni de même. Le fromage en Perse ne se fait pas en masses solides. On le garde dans des peaux de chèvre, comme nous faisons le beurre dans nos pots, et on le coupe, et on le sert presque en poussière. On mêle d'ordinaire dans le lait aigre, et surtout durant les saisons chaudes, du fenouil, de la graine de térébenthine, et quelquefois de petites racines qui ont le goût de cardon. On sert le lait à la glace, de même que l'eau qu'on donne à boire après qu'on a mangé ; et c'est là le dîné des gens du commun. Chez les gens plus éminents, on sert, outre ces mets légers, du résiné ou vin cuit, du *paloudé*, qui est une sorte d'amidon cuit au sucre, plusieurs sortes de fruits, des confitures, de petits biscuits, et quelquefois de petits pâtés ou quelques viandes hachées, mais ce n'est guère qu'aux noces et en des festins qu'on donne de la viande le matin, et quand cela se fait on sert aussi des potages de divers goûts avec de la viande dedans coupée menue. Au reste, personne ne se lève de sa place pour aller se mettre à table. On sert le manger devant chacun, au même endroit [IV, 187] où il est assis, et cela se pratique aussi chez les grands comme chez les petits. On apporte ce bassin devant vous à la place où vous êtes sans nappe et sans serviette. On ne sert de nappe au dîné qu'aux festins, à cause qu'on y sert plus d'assiettes et d'écuelles ou coupes qu'il n'en peut tenir sur le bassin, et à cause qu'il y a des mets qui engraisserent.

Le souper est composé de potages avec de la viande hachée mêlée de pois et d'autres légumes, et puis de *pilo*, qui est du riz cuit avec de la viande, et parce que ce riz tient lieu de pain, on ne donne guère à souper que du pain en feuille qui sert d'assiette ou de couvert, excepté aux festins, où l'on donne de trois à quatre sortes de pain.

On sert à chacun deux ou trois de ces sortes de pains en feuille, et par-dessus une poignée d'herbes fortes pour servir de salade. Quelquefois on donne aussi une fort petite salière, mais cela se fait en fort peu de lieux. On porte le manger à la bouche avec les doigts. On déchire aussi la viande avec les doigts, on l'enveloppe de riz, comme si l'on faisait une pelote. On y met un peu de sel avec le pouce, et on porte ce gros morceau à la bouche, qu'on avale sans le mâcher comme nous faisons le potage. Cela se mange vite, et est fort nourrissant, et ainsi le repas ne dure pas longtemps, d'autant plus qu'on parle fort rarement en mangeant. On sert avec les viandes des coupes de sorbets avec une cuillère de bois, chacune longue d'un pied comme je l'ai dit, afin de la porter plus facilement à la bouche. C'est là la boisson du souper. On n'en donne point d'autre durant le repas. À la [IV, 188] fin, on apporte à laver avec de l'eau chaude pour se dégraisser la main que chacun essuie à son mouchoir, et puis on donne de l'eau à la glace à qui en demande, ou bien du sorbet.

Comme le *pilo* est le grand mets des Persans, je rapporterai comment on l'apprête. C'est proprement du riz cuit au bouillon de viande ou au beurre, de manière que les grains demeurent entiers sans se fendre, et sans être aussi ni secs ni durs, mais si bien cuits qu'en le mettant à la bouche, ou le pressant des doigts, ils se mettent en pâte. On fait de ce *pilo* de plus de vingt sortes, au mouton, à l'agneau, aux poulets. Le commun l'assaisonne et le fait ainsi. On fait cuire six ou sept livres de mouton en morceaux d'un quarteron chacun, avec une poule ou deux, et après on ôte tout le bouillon et toute la viande de la marmite ; ensuite on prend du

beurre qu'on met au fond, et qu'on fait bien rissoler, et on y jette une couche de riz qu'on fait épaisse d'un pouce. On met de l'oignon coupé par tranches, des amandes pelées et coupées en deux, de ce petit raisin nommé *kik-miche*, qui n'a point de pépin, du poivre entier, du girofle, de la cannelle, du cardamome pour servir d'assaisonnement ; par-dessus cela on met la viande et puis on remplit la marmite de riz et on y jette du bouillon jusqu'à ce qu'il surnage. Le riz cuit en un quart d'heure, et lorsqu'il est cuit et sec, tout le bouillon étant consommé, on fait fondre du beurre tout bouillant, on le jette sur ce riz ; après on couvre bien la marmite avec un linge mouillé d'eau chaude dessous [IV, 189] le couvercle pour tenir le riz humide et on le laisse mitonner ainsi, et puis on le dresse. Comme le beurre est le principal ingrédient du pilo, on prend le meilleur pour cela et on le cherche avec soin. Le beurre en Perse se fait de lait de vache mêlé de lait de brebis, qu'on estime beaucoup meilleur qu'aucun. On n'a point en ce pays-là l'usage du beurre frais, et on n'en mange point sur le pain. On le garde liquide dans des outres comme l'huile gelée ; il en a presque la couleur. Il s'en trouve qui a une senteur de violette et d'autre parfum qui est fort agréable, ce qui donne grande envie d'en manger. On assaisonne les autres pilo, les uns de fenouil haché menu, d'autres de jus de cerises ou de mûres, ou de grenades, d'autres de sucres et de safran, d'autres de tamarins. L'on en fait de riz sec qu'on couvre de viande hachée, ou d'omelettes, ou d'œufs pochés sur l'oignon frit, ou sur des laitues frites, ou de poisson frais ou salé, et de diverses autres façons. Et le pilo est toujours un manger délicat. Un des plus délicieux qu'on fasse est celui qui se cuit sous la broche ; la graisse d'agneau ou de chevreau et de poules tombant peu à peu sur le riz l'imbibe et lui donne un goût très agréable. Pour le riz comme nous l'accommodons, réduit presque en bouillie, les Orientaux ne l'aiment point. Ils le trouvent insipide, c'est un manger de malade. On le leur fait cuire ainsi à l'eau simple avec des grains de poivre entiers et un peu de cannelle, comme je l'ai déjà observé, et on leur donne ce potage à manger. Les pois que j'ai dit qu'on met au pilo sont rôtis, [IV, 190] et c'est un ragoût que ces pois, surtout quand ils sont rôtis avec le sel. La manière de les rôtir est telle. On prend une poêle comme pour faire les confitures, on l'emplit à demi de sable fort fin, et on la met sur un petit feu. Quand le sable est brûlant, on met les pois dedans et on les remue ; et comme le sable est plus pesant, les pois sont toujours au-dessus et se rôtissent sans altérer leur forme ni leur couleur. On rôtit ainsi les amandes, les graines qu'on appelle les semences froides, et les pistaches, et après on les passe dans du sel à la poile, et ainsi on leur donne une autre teinture qui rend ces fruits fort agréables et appétissants.

Le menu peuple ne fait point de cuisine chez soi, surtout au pays où le bois est rare, comme à Ispahan et en beaucoup d'autres endroits, mais dès qu'ils ont fermé leurs boutiques ils vont aux gargotes ou cuisines publiques pour acheter du pilo, et ce qu'ils vendent pour leur souper. Il y a par toute la ville un nombre infini de ces cuisines, dont chacune ne vend que d'une sorte de mets. Leur cuisine est en façon de boutique. Vous voyez sur le devant deux ou trois chaudrons de vingt-six à trente pousses de diamètre sur des fourneaux, et au derrière de la boutique, qui est séparé d'un rideau, une ou de deux petites estrades ou perrons élevés de trois pieds, couverts de tapis, où l'on s'assied pour manger. Le feu de ces fourneaux est rarement fait de bois ou de charbon, à cause que cette matière est trop chère dans la plus grande partie de la Perse. Il est fait de bruyère avec des feuilles sèches. Le commun peuple se sert [IV, 191] pareillement d'une manière de tourbe faite de fiente d'animal et de terre mêlé[e]s ensemble, que les paysans qui les font, et qui s'en servent beaucoup, apportent vendre à la ville. Quand la viande est cuite, on la garde chaude en mettant sur la superficie de la marmite une ou deux mèches selon sa grandeur, comme dans une lampe. On allume ces mèches, et elles se nourrissent de la graisse de la marmite. Cela est fort dégoûtant la première fois qu'on le voit,

mais on s'y habitue avec le temps. On peut juger que ces cuisiniers, travaillant à si peu de frais, donnent à manger à bon marché.

Ce que j'ai fort admiré dans le vivre des Persans, outre leur sobriété, c'est leur hospitalité. Quand on sert à manger, bien loin de fermer la porte, on donne à manger à tout le monde qui se trouve au logis et qui y survient, et souvent aux valets qui tiennent le cheval à la porte. Quelque nombre de gens qui se trouve à l'heure du dîner ou du souper, cela ne fait point de peine. Comme on mange peu, il y en a toujours assez. Les Persans disent à la louange de l'hospitalité qu'Abraham ne mangeait jamais sans hôte, et que cette heureuse rencontre des trois anges dont il est parlé dans l'Écriture³⁸⁰ lui arriva un jour que n'étant encore venu personne à l'heure du dîner, il sortit de son pavillon pour voir s'il ne passerait point quelqu'un de sa connaissance ou qui fût digne d'être invité. Aussi on mange tout chez eux, comme je l'ai observé, sans garder jamais rien pour une autre fois, et on donne le reste aux pauvres s'il y en a. [IV, 192]

Les Persans qui sont un peu à leur aise ne mangent point d'ordinaire les entrailles ni les pieds ou la tête des animaux. Le cœur leur bondit contre. C'est le plus pauvre peuple qui les mange, les achetant tout apprêtés à ces boutiques où on ne fait cuire autre chose. On appelle les cuisiniers qui les apprêtent *guende-paikon*, c'est-à-dire cuisiniers des pièces pourries. Mais ce nom serait bien mieux donné à une sorte de cuisiniers qui mettent en ragoût la viande qui sent, et qu'on a déjà mise en trois ou quatre sauces différentes sans la pouvoir vendre. Ces cuisiniers-là la hachent et l'assaisonnent d'herbes et de jus aigres. Ils appellent ces hachis *ach truch*, c'est-à-dire la soupe aigrelette. Ils font aussi une autre sorte de consommé où la chair est comme dissoute en bouillie ou en pâte liquide. Les Arméniens surtout en sont fort friands, quoique ce consommé soit fait quelquefois de chair de cheval, de chameau et d'âne. On dit même qu'on ne le peut faire d'autres chairs, parce que les autres chairs ne sont pas assez solides. Entre les mets excellents, il y a une sorte de consommé qu'on appelle *bourani*, nom qu'on dit qui vient d'une fille d'Almaimon, caliphe de Babylone, qui l'inventa. Il est fait de volailles et d'orge mondé³⁸¹ réduits en bouillie avec diverses sortes d'herbes.

Pour dire quelque chose de leur rôti, celui des grosses viandes est fait au four ou à la poêle ; et j'observerai d'abord qu'ils ont une manière de rôtir à la poêle des moutons entiers, des agneaux et des chevreaux dans leur propre jus, qui sont excellents. Leur [IV, 193] rôti au four se fait ainsi. J'ai dit que leurs fours sont des fosses en terre. Ils suspendent un mouton ou un agneau tout entier dans le four, pendu par le cou à une broche de fer qui est sur la bouche du four, mettant dessous une terrine de terre qui sert de lèche-frite. La bête s'y cuit également de tous côtés sans se brûler. Les poêles dans lesquelles on fait rôtir ressemblent aux poêles à confire, et toute cette sorte de rôti a fort bon goût. Les Arméniens ont une manière de faire rôtir des moutons et des agneaux dans la braise en leur propre peau, comme des marrons. Quand le mouton est habillé³⁸², ils le remettent en sa peau, qu'ils cousent bien, et puis ils le mettent dans la braise et l'en couvrent. Le mouton est toute une nuit à cuire, et n'est pas fort bon quand il est cuit.

Pour ce qui est du rôti fait à la broche, il est sec et ne vaut rien : aussi ne rôtissent-ils

³⁸⁰ La prosternation d'Abraham devant les trois hommes qui apparaissent devant sa tente à Mambré est racontée dans Genèse, XVIII, 1-2.

³⁸¹ Selon l'*Académie* (1694), *orge* est toujours féminin sauf dans cette seule expression.

³⁸² *Habiller* : « Terme de cuisine et de boucherie, qui se dit de la première préparation qu'on fait aux viandes destinées pour manger. *Habiller* un veau, c'est en ôter la peau, les tripes, le mettre en état d'être coupé et cuit. » (Furetière.)

guère de grosses pièces de cette manière, leurs chairs n'étant pas assez pleines de suc pour y être mises. Leur rôti ordinaire est fait de petits morceaux de mouton ou d'agneau trempés dans le vinaigre, le sel, et l'oignon, embroché comme des alouettes. C'est le plus excellent de leurs ragoûts que ce petit rôti, et c'est ce qu'ils rôtissent d'ordinaire à la broche.

Je ne parlerai point ici des festins des Persans, en ayant décrit plusieurs dans tout le cours de cet ouvrage ; je dirai seulement que ceux qui se font chez le roi sont d'ordinaire à une heure après-midi, au lieu que ceux qui se font chez le reste du monde ne sont qu'à souper. Mais cependant les invités ne [IV, 194] laissent pas de venir dès neuf à dix heures du matin, et d'ordinaire ils s'excusent en entrant d'être venus si tard, en rejetant la faute sur quelque affaire survenue. C'est que les festins durent tout le jour en Orient, se passant à prendre du tabac, à discourir, à dormir après le dîner, à prier Dieu ensemble, à lire ou à ouïr lire, à réciter des vers, et à entendre de belles voix qui chantent en une manière de plain chant les actions des anciens rois de Perse dans des poèmes héroïques comme celui d'Homère. Les gens graves s'en tiennent là et ne donnent pas d'autre divertissement, mais les cavaliers et gens d'épée font venir des bandes de danseuses qui représentent en dansant et en chantant des manières d'opéra où tout tend à exciter à l'amour et où, vers la fin, on représente les plaisirs de l'amour d'une manière beaucoup trop libre. Ces baladines sont des courtisanes qui font ce qu'on veut pour de l'argent. Chacune mène sa servante avec elle, et celles qui ne sont pas en état d'être touchées à cause de ce qui arrive aux femmes tous les mois, portent un caleçon de taffetas noir. C'est afin qu'on ne pense pas à elles, et surtout qu'on ne les touche pas, parce qu'elles sont dans l'état de la souillure légale, et alors on les fait manger à part. Quand on sert le souper, on met les grands plats devant le principal convié, et après le maître du logis le regarde et lui dit à-demi bas et avec des signes : « Monsieur, c'est à vous d'en disposer. » Il répond par les mêmes signes qu'il désire que ce soit pour toute l'assemblée. J'observerai encore deux choses sur ce sujet. La première, qu'aux [IV, 195] festins c'est le fils ou le parent du logis qui fait l'office de maître d'hôtel, et qui sert. La seconde, que les enfants du logis ne s'asseyent jamais au festin que quand ils sont mariés, ce qui arrive d'ordinaire avant vingt ans. Les Persans appellent les festins *megeles*, c'est-à-dire assemblée.

On use beaucoup de glace en Perse, comme je l'ai observé. L'été surtout chacun boit à la glace ; mais ce qui est remarquable, c'est qu'encore qu'à Ispahan et même à Tauris, qui est plus septentrional, le froid soit sec et pénétrant, plus qu'en aucun endroit de France ou d'Angleterre, la plupart des gens boivent à la glace l'hiver comme l'été. La glace se vend sur les dehors de la ville en des lieux découverts, et voici comme ils font. Ils ouvrent une profonde fosse à fond de cave exposée au nord, et au-devant ils font des carrés profonds de seize à vingt pouces comme autant de petits bassins. Ils les remplissent d'eau le soir, lorsqu'il commence à geler, et le matin que tout est pris ils le cassent et mettent en pièces avec des râteaux, et mettent tous ces morceaux ensemble dans la fosse où ils les cassent de nouveau en petits morceaux le mieux qu'ils peuvent ; car plus la glace est concassée, mieux elle prend. Puis on remplit de nouvelle eau ces carrés comme le jour auparavant, et le soir on va arroser avec des calebasses emmanchées ces glaçons qui sont concassés dans la fosse afin qu'ils prennent mieux ensemble. En moins de huit jours de ce travail continué, on a des glaçons épais de cinq à six pieds, et alors on amasse de nuit le commun peuple du quartier [IV, 196] qui avec de grands cris de joie, avec des feux allumés sur le bord du fossé, et aux sons des instruments pour les animer, descendent dans le fossé, tirent l'une sur l'autre ces masses de glace qu'ils appellent *codrouc*, comme qui dirait base ou fondement, et jettent de l'eau entre deux pour les faire prendre ensemble. Il arrive en six semaines de temps qu'une glacière d'une toise et plus de profondeur, longue et large comme on voudra, est toute remplie de glace jusqu'au haut. La

neige interrompt fort l'ouvrage et donne bien de la peine, mais dès qu'elle survient on la jette et on la balaie avec soin, parce qu'en se fondant elle fondrait aussi la glace. Quand la glacière est remplie, on la couvre d'une sorte de jonc marin qu'on appelle *bizour*, qui se trouve en Perse sur le bord des eaux. L'été, quand on va ouvrir la glacière, c'est une autre fête pour le quartier. On vend la glace par charge d'âne, dix-huit sols la charge, qui est faite de deux quartiers de glace, chacun de soixante livres pesant. C'est environ deux deniers la livre. Les morceaux et retailles de ces pièces de glaces sont pour le peuple du quartier qui a aidé à travailler, et chacun vient le matin en prendre sa provision. Ce qu'il y a de plus remarquable et de plus agréable dans leur glace, c'est la beauté et la netteté. Vous n'y voyez pas la moindre saleté ni obscurité. L'eau de roche n'est pas plus claire ni plus transparente. On conserve aussi de la neige dans les lieux où on le peut faire commodément, quoiqu'il y ait de la glace en abondance, ce qui se fait par délicatesse, parce qu'ils trouvent la boisson [IV, 197] plus agréable à la neige qu'à la glace, et surtout le sorbet.

Chapitre XVI. Des liqueurs douces et fortes.

On ne boit d'ordinaire que de l'eau et du café en Perse. Le régal pour la boisson est le sorbet et les eaux de fruits et de fleurs. Ils font admirablement bien le sorbet de citron, de mûres, de cerises, de grenades. Ils usent beaucoup d'eau de saule brun faite des boutons que l'arbre produit au printemps, dont on donne aux malades tant qu'ils veulent, et surtout aux fébricitants, et des autres eaux aussi à leur gré ; il n'y a rien de plus rafraîchissant. Ils boivent aussi de l'eau rose mêlée d'eau. L'eau rose est fort agréable en Perse. Elle ne sent point la drogue, comme chez nous, soit parce qu'elle est distillée sans eau, au contraire de la nôtre, soit par la nature de la fleur. L'on en transporte dans tout l'Orient, et l'on en charge des vaisseaux entiers pour les Indes. On la tire fort aisément en cette manière : ils mettent les roses dans une grande chaudière, et prennent pour récipient une autre grande chaudière, mise en terre et remplie d'eau, couverte d'un couvercle de bois, qu'ils luttent bien avec le marc des roses. Le tuyau qui passe de l'une à l'autre n'est qu'une canne sèche. Ils mettent sur trois livres de roses deux livres d'eau, et ils en tirent deux livres et demi d'eau rose. Ils tirent aussi un esprit excellent de l'eau de saule qui sert aux parfums et à se frotter le corps, et [IV, 198] une essence de roses dont ils tirent un quarteron d'une livre de roses. Ils tirent de plus une huile de rose qu'ils appellent *atre*, qui est une merveilleuse quintessence, pour ainsi dire, et qui est fort chère ; car de quarante livres pesant d'essence d'eau rose on tire à peine une demi-dragme de cette huile. On met pour cela l'essence de rose vingt-quatre heures à l'air dans une pleine cuve, où il vient à la fin sur la superficie une graisse de couleur brune, qui est cette huile, laquelle on ramasse avec une paille. Les Persans préfèrent son odeur à celle de l'ambre gris préparé, et les Indiens aussi, qui l'appellent *rougangulab*, c'est-à-dire beurre ou huile d'eau rose. Elle est aussi bien plus chère que l'ambre gris et beaucoup plus rare. L'once en vaut quelquefois jusqu'à deux cents écus aux Indes.

Pour ce qui est du café, c'est un breuvage trop connu pour en parler. J'ai rapporté dans mon *Voyage de Paris à Ispahan* quels sont ses effets³⁸³. J'y renvoie donc le lecteur, ou plutôt j'aime mieux le renvoyer à un petit traité intitulé : *Du thé, du café, et du chocolat*, composé

³⁸³ Voir t. II, p. 217.

par un de mes illustres et plus intimes amis, M. du Four, de Lyon³⁸⁴, homme qui fait honneur à la profession du commerce par son application aux belles connaissances et particulièrement à celles qui regardent l'Orient ; et par un autre excellent ouvrage qu'il a donné au public sous le titre d'*Instruction d'un père à un fils*³⁸⁵ ; mais comme je n'ai point encore parlé des maisons où l'on va boire le café en Perse, je dirai ici comment elles sont faites.

Ces maisons, qui sont de grands salons spacieux [IV, 199] et élevés de différentes figures, sont d'ordinaire les plus beaux endroits des villes, parce que ce sont les rendez-vous et les lieux de divertissement des habitants. Il y en a plusieurs où l'on voit des bassins d'eau au milieu, surtout dans les grandes villes. Ces salons ont alentour des estrades ou corridors d'environ trois pieds de haut et trois à quatre pieds de profondeur plus ou moins, selon la grandeur du lieu, faits de maçonnerie ou de charpente, pour s'asseoir dessus à la manière orientale. On les ouvre dès le point du jour, et c'est alors et vers le soir qu'il y a le plus de compagnie. On y boit le café fort proprement servi, fort vite, et avec grand respect. On y fait conversation, car c'est là où l'on débite les nouvelles et où les politiques critiquent le gouvernement en toute liberté et sans en être inquiétés, le gouvernement ne se mettant pas en peine de ce que le monde dit. On y joue à ces jeux innocents dont j'ai parlé qui ressemblent au damier, à la marelle, et aux échecs ; et outre cela il y a des récits en vers et en prose que des *molla*, ou des *derviches*, ou des poètes, font tour à tour. Les discours des *molla* ou des *derviches* sont des leçons de morale et comme nos sermons, mais ce n'est point un scandale de n'y être point attentif. On n'oblige personne à quitter son jeu ou sa conversation pour cela. Un *molla* se met debout au milieu ou à un bout du *cahué kahné* et commence à prêcher à haute voix, ou bien un *derviche* entre tout d'un coup et apostrophe la compagnie sur la vanité du monde, de ses biens et de ses honneurs. Il y arrive souvent [IV, 200] que deux ou trois personnes parleront en même temps, l'un à un bout, l'autre à l'autre, et quelquefois l'un sera un prédicateur et l'autre un faiseur de contes ; enfin il y a là-dessus la plus grande liberté du monde. L'homme sérieux n'oserait rien dire au plaisant ; chacun fait sa harangue, et écoute qui veut. Les discours finissent d'ordinaire en disant : « C'est assez prêché ; allez au nom de Dieu faire vos affaires. » Puis ceux qui ont fait de tels discours demandent quelque chose aux assistants, ce qu'ils font fort modestement et sans importunité, car s'ils en usaient autrement le maître du *cahué* ne les laisserait plus rentrer ; ainsi donne qui veut. Ces maisons étaient autrefois des lieux fort infâmes. On y était servi et entretenu par de beaux garçons géorgiens âgés de dix ans jusqu'à seize, habillés d'une manière lascive avec des cheveux tressés comme les filles. On les y faisait danser et représenter et dire mille choses impudiques pour exciter les spectateurs, qui se faisaient mener ces garçons chacun où il voulait ; et c'était à qui aurait les plus beaux et les plus engageants, de manière que ces maisons de café étaient de vraies boutiques de sodomie, ce qui causait bien de l'horreur aux gens sages et aux vertueux. Caliphe sultan, premier ministre d'Abas second, l'an 50 du siècle passé, porta le roi, tout débauché qu'il était lui-même, à abolir cette pratique abominable ; ce qu'il fit, et depuis on n'a rien vu de pareil en ces lieux-là.

Le vin et les liqueurs enivrantes sont défendus aux mahométans, cependant il n'y a presque personne qui ne boive de quelque [IV, 201] liqueur forte. Les gens de cour, les cavaliers, et les débauchés boivent du vin ; et comme ils le prennent tous comme un remède contre l'ennui, et que les uns veulent qu'il les assoupisse et les autres qu'il les échauffe et les

³⁸⁴ Philippe Sylvestre Dufour (1622-1685), *De l'usage du caphé, du thé, et du chocolat* (Lyon, Jean Girin et Barthelemy Riviere, 1671).

³⁸⁵ *Instruction morale d'un père à son fils qui part pour un long voyage*, 1677.

mette en belle humeur, il leur faut du plus fort et violent, et s'ils ne se sentent pas bientôt ivres, ils disent : « Quel vin est cela ? *Damague dared* ? il ne cause pas de joie. » Cependant, comme ils ne sont pas accoutumés à boire du vin, ils le boivent en rechignant comme on prend une médecine, et dès qu'ils sont échauffés ils trouvent le vin trop faible, il leur faut de l'eau-de-vie, et la plus violente est la meilleure.

On fait du vin par toute la Perse, hormis dans les lieux où il n'y a personne à qui il soit permis d'en boire, comme aux pays où il n'habite ni chrétiens, ni juifs, ni Guèbres, qui sont les païens persans. On fait le vin excellent partout où les gens s'entendent un peu à le faire. L'usage en est défendu par la loi mahométane, comme je viens de le dire. La tolérance qu'on a là-dessus dépend de l'humeur du souverain et du caprice ou de l'avarice des gouverneurs, et c'est ce qui empêche qu'on n'apprenne bien à faire le vin, et qu'on n'ait les instruments propres. Le meilleur se fait en Géorgie, en Arménie, en Médie, en Hyrcanie orientale, à Chiras, à Yesà, ville capitale de la Caramanie. Le vin d'Ispahan était le pire de tous avant que les Européens délicats se mêlassent de le faire, ce qui est arrivé depuis quinze à vingt ans. On la faisait de ce petit raisin doux qui n'a point de pépins, et il était très fumeux, rude [IV, 202] à boire, et froid à l'estomac, disait-on. Les Arméniens imitent les Francs, et le mêlent avec de gros raisin, de quoi ils font de fort bon vin, et qui porte fort bien l'eau. Ils ne gardent pas le vin dans des tonneaux, comme nous. Cela ne vaudrait rien en Perse : la sécheresse de l'air les ouvrirait et le vin en sortirait ; mais en des jarres ou *pitarres*, qui sont des urnes hautes de quatre pieds qui ont la figure ovale comme un œuf, et qui tiennent communément deux cent cinquante à trois cent pintes. Il s'en trouve qui tiennent plus d'un muid. Les unes sont vernissées en-dedans, les autres sont toute unies, mais celles-ci ont une couche d'une drogue faite de graisse de mouton purifiée pour empêcher que la terre ne boive le vin. On garde ces jarres dans la cave au frais, comme nous faisons nos tonneaux, et même on enterre jusqu'au haut celles qu'on veut boire les dernières. J'ai ouï dire qu'on a en France dans la province de Poitou de ces jarres ou *pitarres* qu'on appelle *pones*. Les Persans les appellent *komr*, mot arabe qui veut dire vin, et qui vient d'un verbe qui signifie mêler, parce que le vin mêle et confond l'entendement. Les Arabes donnent en revanche un nom honorable à la vigne, ils l'appellent *keram*, c'est-à-dire libéral, parce que le jus qui en sort porte à la libéralité et aux belles actions. Le vin se conserve longtemps dans ces vaisseaux, mais on ne saurait dire combien il s'y pourrait garder, parce qu'on n'y en garde pas longues années, par la crainte des Mahométans qui, quand il leur en prend envie, font briser les vases de vin partout sans distinction ; [IV, 203] mais si l'on en croit Strabon³⁸⁶, le vin se conserve dans ces vases durant trois générations, ce qui est dire en quelque manière à perpétuité. On le transporte communément en bouteilles et en des outres poissés, et quand l'outre est bon le vin ne se gâte point du tout et ne prend point du goût de l'outre. Comme les mahométans trouvent que le vin le plus fort est le meilleur, ainsi que je l'ai observé, on met dans celui qu'on fait pour leur vendre de la noix vomique³⁸⁷, du chenevis³⁸⁸, et de la chaux, afin de le rendre fumeux et plus enivrant.

Pour les gens graves qui s'abstiennent du vin comme défendu et illicite de soi quand même on n'en prendrait qu'une goutte, ils s'échauffent et se mettent en humeur avec le pavot,

³⁸⁶ Auteur grec d'une *Géographie* traitant de l'Asie mineure, de l'Orient, et de l'Afrique aussi bien que de l'Europe.

³⁸⁷ « On appelle *noix vomique* celle qui fait mourir les chiens et qui endort les corneilles, les pies » (Furetière).

³⁸⁸ « Petite graine qui est la semence de la plante dont on tire le chanvre » (Furetière).

quoiqu'il enivre beaucoup plus fort et plus funestement que le vin. On fait divers apprêts de cette drogue apportée premièrement dans l'usage en faveur des gens éminentes en dignité pour tempérer l'inquiétude des grandes affaires. Le premier est le suc même de pavot, qu'ils prennent en pilules qu'ils appellent *achem begui*. On commence par en prendre gros comme la tête d'une épingle, puis successivement et par degrés jusqu'à la grosseur d'un pois ; et on s'en tient là, parce que d'en prendre davantage ce serait se donner la mort. Cette drogue est assez connue en nos pays. Elle est narcotique au souverain degré et un vrai poison. Les Persans trouvent qu'elle produit dans le cerveau des visions agréables et une manière d'enchantement. Ceux qui en ont pris commencent à en sentir l'effet au bout [IV, 204] d'une heure. Ils deviennent gais ; après ils pâment de rire et ils font et disent ensuite mille extravagances comme des bouffons et des plaisants, et cela arrive particulièrement à ceux qui ont l'esprit tourné à la plaisanterie ; l'opération de cette méchante drogue est plus ou moins longue à proportion de la dose, mais d'ordinaire elle dure quatre à cinq heures, non pas à la vérité de la même force. Après l'opération le corps devient froid, morne, et stupide, et demeure en cet état languissant et assoupi jusqu'à ce qu'on reprenne une autre pilule. Un supérieur des missionnaires carmes d'Ispahan nommé le P. Ange de St Joseph³⁸⁹, homme éclairé dans la médecine comme en beaucoup de sciences, voulant connaître plus particulièrement l'effet de ce jus tant renommé, en prit une pilule du temps que j'étais en cette ville. Il nous conta après qu'il s'en trouvait forcé de rire et de dire malgré lui force sottises, qu'il voyait des fantômes et mille chimères lui passer devant les yeux qui lui paraissaient grotesques et le divertissaient merveilleusement, à ce qu'il nous assurait, de quoi il ne sentit point de mal ensuite. Mais pour peu qu'on s'habitue à ces pilules de pavot on ne s'en peut plus passer, et si l'on est un jour sans en prendre, il y paraît et sur le visage et à tout le corps, qui tombe en une langueur qui fait pitié. C'est bien pis pour ceux en qui l'habitude de ce poison est invétérée, car l'abstinence leur en devient mortelle. Sur quoi on rapporte qu'un homme qui y était fort accoutumé depuis longues années, étant allé se promener à cinq lieues seulement de son logis [IV, 205] sans prendre sa boîte de pilules, l'heure ordinaire d'en prendre étant venue et ne trouvant point sa boîte sur soi, il monta à cheval et se mit à courir au galop pour arriver plus vite au logis, mais la force lui manqua à mi-chemin et il mourut. Le gouvernement a tâché plusieurs fois d'empêcher l'usage de cette drogue à cause de ses funestes effets dont tout le royaume se sentait, mais on n'en a jamais pu venir à bout, car c'est une inclination si générale que de dix personnes à peine en trouvera-t-on une exempte de cette méchante habitude. Il en faut pourtant excepter ceux qui boivent du vin. On dit qu'il n'y a que le vin qui puisse suppléer l'opium lorsqu'on y est accoutumé, c'est pourquoi lorsqu'on veut déshabituer quelqu'un de cette funeste drogue on lui ordonne le vin ; mais comme d'ordinaire cela ne satisfait pas ces gens, parce que le vin n'est pas d'une aussi forte opération, il faut qu'ils reviennent à la drogue, et ils disent que sans cela ils n'auraient point de plaisir au monde, et qu'ils aimeraient mieux en sortir. Il est fort certain que si l'on voulait quitter l'opium tout d'un coup, on mourrait. Ceux qui y sont adonnés ne parviennent jamais à une grande vieillesse, et outre qu'ils sont dès l'âge de cinquante ans incommodés de douleurs dans les nerfs et dans les os nées de la malignité de ce poison lent, ils ont encore l'esprit si languissant qu'ils n'osent se montrer que quand la drogue les agite. Les gens qui veulent se faire mourir en prennent un morceau gros comme le pouce et avalent un verre de vinaigre par-dessus. Il n'y a point moyen de sauver [IV, 206] un

³⁸⁹ Carme toulousain qui travailla en Perse de 1664 à 1678, auteur d'une *Pharmacopoea persica* (1681) et un *Gazophylacium linguæ Persarum* (1684) ; Carré aussi l'avait rencontré deux fois (voir Carré, p. 159 et note 4, et p. 1030 et note 7).

homme après cela ; nul contrepoison n'y sert. On en meurt sans peine, et en riant. C'est aussi la menace ordinaire que font les gens qu'on pousse à bout. Je prendrai de l'*afium* : ce mot d'*afium* que les Persans donnent à cette drogue, et dont nous avons fait celui d'*opium*, signifie dans son origine *affaibli de sens*, parce que l'usage immodéré de ce suc affaiblit l'esprit et les sens. On l'appelle aussi *teriac*³⁹⁰, qui veut dire cordial, et ceux qui en prennent, *teriaki*, ce qui est une injure en Perse, comme chez nous celle d'*ivrogne*.

2. Il y a la décoction de la coque et de la graine de pavot qu'on nomme *cocquenar*, dont il y a des cabarets dans toutes les villes, comme de café. C'est un grand divertissement de se trouver parmi ceux qui en prennent dans ces cabarets, et de les bien observer avant qu'ils aient pris la dose, avant qu'elle opère, et lorsqu'elle opère. Quand ils entrent au cabaret, ils sont mornes, défaits, et languissants. Peu après qu'ils ont pris deux ou trois tasses de ce breuvage ils sont hargneux et comme enragés, tout leur déplaît, ils rebutent tout et s'entrequerellent ; mais dans la suite de l'opération ils font la paix, et chacun s'abandonnant à sa passion dominante, l'amoureux de naturel conte des douceurs à son idole, un autre demi-endormi rit sous cape, un autre fait le rodomont, un autre fait des contes ridicules ; en un mot, on croirait alors se trouver dans un vrai hôpital de fous. Une espèce d'assoupissement et de stupidité suit cette gaieté inégale et désordonnée ; mais les Persans, bien loin de la [IV, 207] traiter comme elle mérite, l'appellent une extase et soutiennent qu'il y a quelque chose de surnaturel et de divin en cet état-là. Dès que l'effet de la décoction diminue, chacun sort et se retire chez soi.

3. Il y a l'infusion de la graine de pavot avec celle de chènevis, de chanvre, et de noix vomique. Cette infusion, qu'on appelle *bueng* et *poust*, est beaucoup plus forte que les autres. Elle jette, selon la dose qu'on en prend, en une démence bouffonne et gaie, et en peu de temps elle hébète tout à fait, aussi est-elle nommément interdite par la religion. Les Indiens s'en servent communément sur les criminels d'État à qui on ne veut pas ôter la vie, afin qu'elle leur ôte l'esprit, et sur les enfants du sang royal qu'ils veulent rendre incapables de régner. Ils disent que cela est moins inhumain que de les faire mourir, comme en Turquie, ou de les aveugler comme en Perse. Les Yusbecs ont trouvé l'invention de prendre de cette graine en fumée mêlée parmi le tabac, et ils en ont apporté la mode en Perse. Elle n'est pas si nuisible de cette sorte.

Le *bueng* des Indes est plus simple que celui dont je parle, mais il ne laisse pourtant pas d'avoir des effets aussi funestes. Ce n'est que le chanvre tout pur, la graine, l'écorce et les feuilles broyées et infusées ensemble sans graine de pavot. Souvent même on n'y met que les feuilles, et l'apprêt en est bien facile, car on ne fait que broyer la feuille en un mortier de bois avec un peu d'eau, et quand elle est pulvérisée et l'eau épaissie, on la boit. Les mahométans seuls en usent, et certaines sectes d'Indiens, les Banjans en tenant [IV, 208] l'usage interdit à cause de ses malins effets sur l'esprit. Mais dans toutes les sectes il n'y a que les gens de néant qui en boivent, particulièrement les gueux et les mendiants. Ceux-là ne manquent jamais d'en prendre une fois par jour, à moins qu'ils ne voyagent ; car alors ils en prennent trois à quatre fois, la vertu de ce breuvage les rendant plus vigoureux et plus dispos à marcher. Je viens de dire qu'il y a des cabarets en Perse pour ce breuvage comme pour le café. On n'y va guère le matin, mais sur les trois à quatre heures après midi vous les voyez pleins de gens qui cherchent dans cet enivrement une trêve à leur misère. L'usage en est mortel avec le temps, comme de l'opium, mais il l'est en moins de temps dans les pays les plus froids, sa qualité maligne y amortissant davantage les esprits. L'usage continuel que l'on en fait pâlit le teint et

³⁹⁰ Entendre : *thériaque*.

affaiblit merveilleusement le corps et l'esprit; et quand l'opération est passée, la personne qui auparavant ne cessait de rire, de plaisanter, de se mouvoir, tombe de tout son haut et ressemble à un mourant. Une heure ou deux après, il revient à lui peu à peu. L'habitude de cette drogue est encore aussi dangereuse que de l'opium, les gens qui sont habitués à ce breuvage ne pouvant plus s'en passer, et en étant si dépendants qu'ils mourraient si on les en privait.

La graine de chanvre a plus de vertu que la feuille, et l'écorce en a plus aussi. L'an 1678 que j'étais à Surat, deux dames anglaises étant un jour à la fenêtre virent un fakir ou mendiant piler de cette feuille enivrante. Il leur [IV, 209] prit envie d'en goûter, attirées par la couleur de cette drogue, qui est d'un beau vert, ou par un de ces appétits extravagants qui prennent quelquefois aux femmes. Un de leurs serviteurs leur en apporta à chacune un petit verre, et pour corriger la force de la drogue il y mêla du sucre et de la cannelle pilée. Elles sentirent au bout de trois ou quatre heures cette ivresse folle et plaisante que ce breuvage produit inmanquablement. Elles riaient toujours, elles voulaient danser, et elles firent des contes extravagants jusqu'à ce que la drogue eût cessé d'opérer.

Il y a une autre décoction enivrante qui est aussi interdite par la religion mahométane, et même plus que les autres, parce que son effet est encore plus nuisible et plus prompt que les décoctions de pavot. Les Persans l'appellent *tchorié*. Elle est faite d'une fleur qui ressemble à celle de chenevière³⁹¹.

Le vinaigre de Perse ne se fait pas de vin, car le vin y est interdit, mais de raisin, de jus de grenade, d'eau de saule et d'eau de palmier dans les lieux où cet arbre croît.

Je mets l'huile au nombre des liqueurs. Il y en a de plusieurs sortes en Perse. 1. Il y a celle d'olive, qui est rare, à cause qu'on n'en fait que dans la province d'Hyrcanie, et qui ne vaut pas grand-chose parce qu'on la fait mal, et qu'elle se gâte encore par le transport dans lequel elle devient épaisse et noirâtre. Les oliviers de cette province sont extraordinairement gros, ce qui vient de ce que le peuple en les plantant en met d'ordinaire trois à quatre joignant l'un à l'autre, qui avec le temps s'unissent et ne font qu'une tige, [IV, 210] ce qui est une industrie venue de Mésopotamie, où l'on plante ainsi divers petits oliviers tordus ensemble, qui en croissant s'unissent et ne font qu'un arbre d'une grosseur prodigieuse. Les Persans ne se soucient point d'huile d'olive, en ayant de plusieurs autres sortes très aisément et de fort bonne. La plus délicate est celle qu'ils appellent *ardé*, qui est fort douce, du plus beau jaune du monde et claire comme de l'eau. On la fait d'une graine dite *koncheck*, dont la fleur est orangée et qu'on tient être le safran sauvage. L'huile de *chirbac* est plus commune, mais elle n'est pas si bonne que celle d'*ardé*, et elle devient forte en peu de jours. On la tire d'une graine nommée *gongeth*, que quelques-uns croient être le sésame. Outre ces huiles à manger, ils ont celles à brûler, qui sont l'huile de noix et l'huile d'une graine semblable à une petite sève que les Persans appellent *kechak* et *badingil*, qu'on dit être le *ricinus* ou *ricinum americanum*, ou le *palma christi silici*. Ce nom de *kechak* que les Persans lui donnent est vraisemblablement le même nom que *kiké*, qu'Hérodote dit que les Égyptiens donnaient à la graine dont ils faisaient cette sorte d'huile qu'il dit aussi que les Grecs appelaient *pria*. Toute l'Asie est pleine de ce *faseole*, lequel vient à une plante communément haute d'un pied, mais qui vient haute au double dans le terroir d'Ispahan, où l'on en trouve des champs remplis. Sa couleur est le gris-blanc tacheté de points et de traits noirâtres qui forment une feuille comme celle de persil. La peau de ce *faseole* est déliée comme celle de la noix, et elle s'ouvre en deux [IV, 211] comme les autres fèves et comme les amandes. Dioscoride et ses commentateurs disent que cette graine croît sur un arbre, mais c'est une grande erreur, de même que ce que

³⁹¹ « Lieu semé de chènevis pour faire venir du chanvre » (Furetière).

quelques-uns de nos livres de voyage nous disent qu'on en tire l'huile en la faisant bouillir. On la tire au moulin qu'un cheval ou un bœuf fait tourner. Le moulin est composé de deux meules plus petites que les nôtres et qui n'ont que trois pieds de diamètre ; celle de dessus a un trou par où on jette ces fèves une à une, et celle de dessous un petit tuyau ou canal pour écouler la liqueur. Cette huile de *ricinum* est épaisse et noirâtre, et en la brûlant puante et pleine de fumée. Ce qui est peut-être la raison de ce que les Portugais l'appellent *fleur d'enfer*. Il n'y a que les pauvres gens qui s'en servent.

Enfin, on a en Perse l'huile de naphte, que nous appelons *larme de mastic*, dont les Persans se servent à brûler, et dont ils se servent aussi à la peinture et dans le vernis, comme nous faisons. La meilleure vient de l'Hyrkanie et de la Médie septentrionale, sur le bord de la mer Caspienne. Cette liqueur distille des rochers claire et liquide comme l'eau, et s'épaissit dans la suite, conservant sa blancheur plus ou moins selon l'exposition des rochers d'où elle sort ; car de ceux qui sont exposés au couchant et au nord, l'huile en demeure toujours blanche, au lieu que celle qui sort des autres s'obscurcit avec le temps.

[IV, 212]

Chapitre XVII.

Des arts mécaniques et métiers.

Avant que de traiter des arts et métiers, chacun en détail, je ferai cinq observations générales par rapport au sujet : trois sur le génie des peuples orientaux, pour faire connaître ce qu'ils savent et ce qu'ils sont capables d'apprendre en tout ce qui appartient aux arts et à l'industrie des hommes ; une autre ensuite sur la méthode des artisans de l'Orient ; et une autre enfin sur la police des artisans de Perse.

La première observation, c'est que les Orientaux sont d'eux-mêmes mous et paresseux. Ils ne travaillent et n'ont de désir que pour le nécessaire. Tous ces beaux ouvrages de peinture, de sculpture, de tour, et tant d'autres dont la beauté consiste dans l'imitation juste et naïve de la nature, n'ont point de prix chez ces peuples asiatiques. Ils croient que parce que ces pièces ne sont proprement d'aucun usage pour les besoins corporels, elles ne méritent point d'être recherchées. En un mot, ils ne comptent pour rien la façon des beaux ouvrages. Ils n'en considèrent que la matière. Cela fait que leurs arts sont encore si peu cultivés ; car au reste ils ont de bons esprits, pénétrants, patients, et ouverts, qui réussiraient à merveille si l'on les payait libéralement.

La second observation, c'est qu'ils ne sont point avides d'inventions nouvelles et de découvertes. Ils croient posséder tout ce qu'il [IV, 213] faut pour les nécessités et pour les commodités de la vie, et s'en tiennent là, aimant mieux acheter plusieurs choses des étrangers, et dépendre d'eux par-là, que d'apprendre l'art de les faire. On sait quel emploi les Turcs et les Persans font d'horlogerie, particulièrement les Turcs, le débit qui s'en fait à Constantinople seulement n'étant pas moins que pour cent cinquante mille écus par an, comme je le sais très bien. Cependant les Turcs ne se mettent point à apprendre ce métier qu'ils voient si lucratif, ni la papeterie, quoique d'une nécessité indispensable, ni tant d'autres métiers semblables. En Perse non plus il n'y a pas un homme du pays qui sache bien raccommoder une montre. Ils ont cent fois désiré en ce royaume d'avoir des imprimeries. Ils en reconnaissent l'utilité et la nécessité, ils en voient l'avantage et le profit ; cependant personne ne se met à en dresser une. Le frère du grand-maître, homme très savant et favori du roi, l'an 1676 me voulait engager à faire venir des ouvriers pour leur enseigner ce bel art³⁹². Il fit voir à Sa Majesté des livres

³⁹² C'est un des rares passages où Chardin fait explicitement allusion à ses activités en Perse après la

arabes et persans imprimés que je lui avais donnés. L'accord était fait, mais quand ce vint à compter l'argent tout fut rompu. Aux Indes pareillement, on se sert fort de canon. Toutes les places en sont garnies, toutes les armées en mènent. Les grands trains même conduisent avec eux de l'artillerie, tant de fer que de fonte. Cependant la fonderie leur est encore inconnue, et ils aiment mieux tirer leurs canons de l'Europe que d'employer tant d'Européens et de Turcs qui se présentent journellement pour en fondre. [IV, 214]

La troisième observation, c'est que la température des climats chauds énerve l'esprit comme le corps, dissipe ce feu d'imagination nécessaire pour l'invention ou pour la perfection des arts. On n'est pas capable en ces climats-là de longues veilles et de cette sorte d'application qui enfante les beaux ouvrages des arts libéraux et des arts mécaniques ; de là vient aussi que les connaissances des peuples de l'Asie sont si limitées, et qu'elles ne consistent guère qu'à retenir et qu'à répéter ce qui se trouve dans les livres des Anciens, et que leur industrie est brute et mal défrichée, pour ainsi dire ; c'est seulement dans le septentrion qu'il faut chercher les sciences et les métiers dans la plus haute perfection.

L'observation que je veux faire ensuite sur la méthode des artisans de l'Orient, est qu'il leur faut peu d'outils pour travailler. C'est assurément une chose incroyable en nos pays que la facilité avec laquelle ces ouvriers s'établissent et travaillent. La plupart n'ont ni boutiques ni établis. Ils vont travailler partout où on les mande. Ils se mettent dans un coin de chambre, à plate terre ou sur un méchant tapis ; en un moment vous voyez l'établi dressé et l'ouvrier en travail, assis sur le cul tenant sa besogne des pieds et travaillant des mains. Les étameurs, par exemple, à qui il faut tant de choses en Europe pour travailler, vont en Perse travailler dans les maisons sans qu'il en coûte un double davantage. Le maître avec son petit apprentif apporte toute la boutique, qui consiste en un sac de charbon, un soufflet, un peu [IV, 215] de soude, du sel armoniac³⁹³ dans une corne de bœuf, et quelques petites pièces d'étain dans sa poche. Quand il est arrivé, il dresse sa boutique partout où vous voulez, en un coin de cour, ou de jardin, ou de cuisine, sans avoir besoin de cheminée. Il fait son feu proche d'un mur afin d'y appuyer sa vaisselle quand il la fait chauffer ; il met son soufflet à plate terre et en couvre le canon d'un peu de terre détrempee et accommodée en voûte ; et puis il travaille comme s'il était dans la plus grande et la plus commode boutique. Les orfèvres en or et en argent comme les autres vont aussi travailler partout où on les mande, quoiqu'il semble que les outils qu'il leur faut soient moins aisés à remuer. Ils portent une forge de terre, faite presque comme un réchaud, mais un peu plus haute. Le soufflet n'est qu'une simple peau de chevreau avec deux petits morceaux de bois à un bout pour fermer l'ouverture par où l'air entre ; et quand ils s'en veulent servir, ils attachent un petit canon à l'autre bout qu'ils fourrent dans la forge, et soufflent de la main gauche ; ils tirent ce soufflet, plié comme un sac, hors d'un sac de cuir qui leur sert de peau à limer, dans lequel ils serrent aussi une pincette, une lingotière, une filière, une enclume, un marteau, des limes, et d'autres petits outils. Le maître porte le sac, et l'apprentif la forge, et on les voit aller en cet état partout d'où on les envoie quérir, et s'en revenir le soir avec leur boutique sous le bras. Quand l'ouvrier veut fondre, il fait ses creusets à mesure qu'il en a besoin, et quand il veut travailler, il attache sa peau à sa forge et met son enclume [IV, 216] en terre proche de lui, et travaille sur ses genoux. La raison pour laquelle on fait travailler les ouvriers chez soi, c'est parce qu'on ne se fie pas à eux, et afin de voir soi-même s'ils font les choses comme on l'entend.

fin du tome X, où il se voit obligé par la guerre hollandaise à prolonger son séjour en Perse au-delà de 1775.

³⁹³ Forme ancienne d'*ammoniac*.

Quant à la police des artisans de Perse, qui sera une cinquième observation, les métiers ont chacun leur chef, pris du corps du métier, lequel est mis par le roi : et c'est là toute leur économie ou police. Ils ne font pourtant point de corps à proprement parler, car ils ne s'assemblent jamais. Ils n'ont ni gardes ni visiteurs, mais ils ont seulement quelques coutumes que le chef du métier fait observer, comme celle-ci : qu'il y ait toujours une certaine distance entre les boutiques et les artisans du même métier, excepté dans les endroits qui sont particulièrement destinés à une sorte d'ouvrage. Quiconque veut lever boutique d'un métier va au chef du métier, donne son nom et sa demeure qu'on enregistre, et paie quelque petit droit. Le chef n'examine nullement ni de quel pays est l'artisan, ni de quel maître il a appris son métier, ni s'il le fait bien. Les métiers aussi n'ont point de bornes marquées pour empêcher que l'un n'anticipe sur l'autre. Un chaudronnier fait des bassins d'argent si on lui en donne à faire. Chacun entreprend ce qu'il veut, on ne s'intente point de procès pour cela. Il n'y a point aussi d'engagement d'apprentissages, et on ne donne rien pour apprendre le métier. Au contraire, les garçons qu'on met en métier chez un maître ont des gages dès le premier jour. On fait marché entre le maître et l'apprentif à tant [IV, 217] par jour la première année, deux liards ou un sol par jour selon l'âge de l'apprentif et la rudesse du métier ; et ces gages s'augmentent avec le temps et selon que l'apprentif réussit. La chose est toujours, comme je dis, sans engagement réciproque à l'égard du temps, le maître étant toujours en liberté de mettre son apprentif dehors, et l'apprentif de sortir de chez son maître. C'est bien là qu'il faut dérober la science, car le maître, songeant plus à tirer du service de son apprentif qu'à l'instruire, ne se peine pas beaucoup après lui, mais l'emploie seulement par rapport à l'utilité qu'il peut retirer. Les métiers sont obligés aux corvées du roi, c'est-à-dire à travailler pour le service de Sa Majesté lorsqu'on le leur commande, et les métiers qu'on n'emploie pas à ces corvées, comme les cordonniers, les bonnetiers, les chaussetiers, paient un droit à la place, qu'on appelle *cargh padcha*, c'est-à-dire la dépense du roi.

Je viens à présent aux arts et métiers en détail, commençant par l'agriculture. J'ai observé ci-dessus le mot du jeune Cyrus³⁹⁴, que la Perse est si grande que l'hiver et l'été y sont à même temps. On n'aura donc pas de peine à croire ce que je vais dire, qu'on y sème et qu'on y moissonne à même temps. Mais ce qui est remarquable, c'est que cette grande diversité se voit à six-vingts lieues de distance seulement. J'observais à loisir cette admirable variété l'an 1669 venant du sein Persique à Ispahan dans le mois de février. Après trois ou quatre jours de marche d'Ormus à Lar, dans la Caramanie, je trouvais qu'on coupait le blé. Passant [IV, 218] plus loin, je le voyais de jour en jour éloigné de la maturité, et enfin à vingt jours par-delà je le voyais semer. La moisson se fait au mois de juin à Ispahan, qui est comme le cœur du royaume ; mais comme la fertilité des terres dépend principalement de l'eau dans presque tout le royaume, je dirai, avant de passer outre, comment les Persans en trouvent et comment ils en font la distribution.

On distingue en Perse de quatre sortes d'eau, deux sur terre, qui sont celles de rivière et celles de source, et deux sous terre, savoir celle des puits et celle des conduits souterrains, qu'ils appellent *kerises*. Ils creusent au pied des montagnes pour trouver de l'eau, et lorsqu'ils en ont trouvé un filet, ils le conduisent par des canaux souterrains huit à dix lieues loin, et quelquefois bien davantage, les tirant de pays haut en pays bas afin que l'eau coule mieux. Il n'y a pas de peuple au monde qui sache si bien ménager l'eau que ces Persans. Ces conduits ou canaux sont quelquefois creux de dix à quinze toises ; j'en ai vu d'aussi profonds. On les mesure aisément, parce qu'à distance de huit en huit toises on y voit des soupiraux dont le

³⁹⁴ Voir IV, 13.

diamètre est grand comme nos puits. Un de mes voisins d'Ispahan, fils du vizir de Corasson, qui est l'ancienne Bactrienne, me disait souvent que son père avait trouvé dans les registres de la province qu'il y avait eu autrefois quarante-deux mille *kerises*, et qu'il en avait vu dont les puits étaient sans fond, et qu'on disait avoir de profondeur sept cent cinquante *guezes*. La *guezes* est l'aune persane, [IV, 219] qui est de trente-quatre pouces. Cela ferait trois cent cinquante-quatre toises de profondeur, ce qui est incroyable. Cependant on peut inférer de là quel est le nombre de ces canaux par tout le royaume, et l'art admirable que l'on a à les faire. On me contait aussi en Médie que depuis soixante ans seulement le nombre des canaux souterrains dans la province était diminué de quatre cents. Il n'y a assurément point de nation au monde qui sache si bien miner et faire des chemins sous terre que les Persans. Ces canaux souterrains sont d'ordinaire de huit à neuf pieds de profondeur et de deux à trois pieds de largeur.

Outre l'eau des fleuves et des canaux, ils ont celle des puits presque partout le royaume. On en tire l'eau avec des bœufs dans de gros seaux de cuir qui tiennent d'ordinaire le poids de deux cents à deux cent cinquante livres. Ce seau a une gorge en bas de deux à trois pieds de long et de demi-pied de diamètre, qu'une corde repliée vers le haut du puits tient toujours élevée pour empêcher l'eau de sortir par le bout. Le bœuf tire ce seau par une grosse corde qui tourne sur une roue planie³⁹⁵ de trois pieds de diamètre, attachée au haut du puits comme une poulie, et l'amène à un bassin joignant où il se vide par cette gorge, et d'où l'eau est distribuée ensuite dans les terres. Il faut observer qu'afin que le bœuf tire plus aisément, on le fait tirer de haut en bas en une descente de quelque trente degrés sous l'horizon, le jardinier s'asseyant sur la corde, ce qui le soulage lui-même dans son travail, et soulage également le bœuf, [IV, 220] de manière que cet art, tout rustique qu'il paraît, est commode et de peu de dépense, ne requérant qu'un homme seul pour en faire l'usage.

Pour ce qui est de la distribution de l'eau des rivières et des sources, on la fait par semaine ou par mois, selon le besoin, en cette manière : On met sur le canal qui conduit l'eau dans le champ une tasse de cuivre, ronde, fort mince, percée d'un petit trou au centre par où l'eau entre peu à peu ; et lorsque la tasse va au fond la mesure est pleine, et on recommence jusqu'à ce que la quantité d'eau convenue soit entrée dans le champ. La tasse est d'ordinaire entre deux à trois heures à s'enfoncer. Cette invention sert aussi à mesurer le temps en Orient. C'est l'horloge et le cadran unique en plusieurs endroits des Indes, surtout dans les forteresses et dans les maisons des grands où l'on fait la garde. Les jardins paient tant par an pour avoir de l'eau tant de fois par mois ; l'eau ne manque point d'être envoyée au jour nommé, et alors chacun ouvre le canal de son jardin pour y recevoir l'eau ; comme on arrose tout un canton à la fois, il n'y aurait rien de plus aisé que de faire entrer plus d'eau dans son jardin et de la détourner du jardin d'un autre, mais c'est ce qui fait aussi que cette sorte de fraude est fort défendue, et que le crime de l'avoir commise est sévèrement puni. Pour mieux entendre cette distribution d'eau, il faut savoir que chaque province a un officier établi sur les eaux de la province, qu'on appelle *mirab*, c'est-à-dire prince de l'eau, qui règle cette distribution partout avec grande exactitude, [IV, 221] ayant toujours ses gens aux courants des ruisseaux pour les faire aller de canton en canton et de champ en champ selon ses ordres. C'est un office fort lucratif. Celui d'Ispahan, par exemple, tire de sa charge quatre mille tomans par an, qui sont soixante mille écus, sans ce que ses subdélégués amassent pour eux. Les terres et les jardins de cette ville royale et des environs paient vingt sols l'année au roi par *girib*, qui est leur mesure de terre ordinaire, laquelle est moindre qu'un arpent ; ce n'est que pour avoir de l'eau de

³⁹⁵ Lire : *planée*.

rivière ou de source, car pour les autres on ne paie rien. Outre ce droit de vingt sols par *girib*, il y a les présents ordinaires et extraordinaires qu'il faut faire au *mirab*. Par exemple, lorsqu'on manque d'eau il faut s'en aller plaindre à lui, et il répond d'ordinaire qu'il n'y a point d'eau dans le pays ; mais dès qu'on lui fait un présent, chose qu'on ne manque pas de faire pour ne pas perdre les fruits et la moisson, on est sûr d'avoir de l'eau suffisamment. Le prix est différent de l'eau de rivière et de l'eau de source, celle-ci étant à meilleur marché que l'autre parce qu'elle n'est pas si limoneuse ni si douce.

Le labour se fait avec un soc tiré par des bœufs maigres (car les bœufs de Perse n'engraissent pas comme les nôtres) attachés non par les cornes, mais avec un arceau et le poitrail. Ce soc est fort petit, et le coutre qui ne fait qu'écorcher la terre, pour ainsi dire ; à mesure que les sillons sont tirés, les laboureurs rompent les mottes avec des grosses maillotes de bois et avec la herse, qui est petite et a de petites dents, et puis avec la bêche [IV, 222] ils unissent la terre et la mettent en carrés comme des parterres de jardin, y faisant de rebords hauts d'un pied plus ou moins, selon qu'il lui faut donner de l'eau. La mesure d'eau qu'il faut donner aux carrés c'est qu'il y en ait assez pour qu'un canard y puisse nager, et c'est de cette manière que l'on en donne aux jardins toutes les semaines.

Le grain le plus ordinaire en Perse est le froment, qu'ils ont très beau et très pur ; l'orge, le riz, et le millet, dont ils font du pain en quelques endroits, comme en Courdestan, lorsqu'il arrive que leur grain est fini avant la récolte. Ils ne cultivent point l'avoine ni le seigle, excepté où il y a des Arméniens, qui font du seigle pour les ménestres³⁹⁶ de carême. Le riz est l'aliment le plus universel du pays et le plus délicieux, comme je l'ai observé. Les Persans admirent que nos grands seigneurs n'en vivent pas, et ils disent là-dessus que Dieu nous a caché le plus pur et le plus délicieux aliment de la nature. Ce grain vient en trois mois de temps, quoiqu'on le transplante après qu'il est monté en herbe ; car d'abord on le sème comme les autres grains, puis on le transplante épi à épi dans une terre fort imbibée et limoneuse. Il faut toujours entretenir l'eau sur les champs de riz, et c'est ce qui rend l'air malsain aux pays où on le cultive, à cause qu'il s'engendre une infinité d'insectes en cette eau bourbeuse, comme crapauds et autres ; et lorsqu'on veut faire mûrir le riz, il faut lui ôter l'eau et mettre le champ à sec, et alors ces insectes meurent et empuantissent l'air extrêmement. En huit jours que le riz est à sec il devient mûr. [IV, 223]

Outre l'irrigation, dont les Persans se servent à la culture de la terre, ils ont la stercoration si estimée par les Romains dans le labourage. C'est avec quoi on engraisse les terres en Perse au lieu de fumier, qu'on emploie pour la litière des chevaux, comme je l'ai observé. Les villageois ramassent avec soin les immondices des villes, qu'ils chargent dans des sacs sur des bourriques, et s'en retournent chez eux, ce qui ne leur coûte pas grand-chose, puisque sans cela ils s'en retourneraient à vide. Il n'y a point en Perse d'égouts publics ; chaque maison a le sien, d'ordinaire à côté de son logis, en un trou profond d'un pied. C'est là aussi communément qu'est le privé. Les passants ne s'en aperçoivent pas d'ordinaire, la sécheresse de l'air dissipant la mauvaise senteur. On voit les villageois la bêche à la main, après avoir déchargé leurs ânes ou mules au marché, curer les égouts à mesure qu'ils passent par-devant, et en charger leur bêtes. Les maisons qui n'ont pas l'égout sur la rue sont comme rentées par des paysans affidés qui font un présent de fruits par an pour avoir seuls l'entrée de la maison. Ils sont assidus à y venir toutes les semaines, surtout aux grandes maisons où ils aiment mieux se charger. Ils fument de fiente de pigeon et d'excréments d'hommes les melons et les concombres, à quoi il faut du fumier plus chaud, et les paysans disent qu'il y a une

³⁹⁶ Potages (*Trévoux*, supplément de 1752).

notable différence aux fruits qui viennent sur les couches fumées de ce qu'on emporte des privés des gens qui mangent beaucoup de chair et qui boivent du vin comme on fait en Europe. On ne [IV, 224] met pas ce fumier sur la terre tel qu'on l'apporte à la campagne, il la brûlerait à force de chaleur. Les paysans le jettent dans une grande fosse dans leurs cours tout le long de l'été, et quand la fosse est à demi pleine ils achèvent de la remplir de terre ; la pluie et la neige qui tombe dessus pétrit le tout, qu'ils laissent ainsi reposer deux ans durant, et au bout de ce temps-là c'est le fumier dont ils se servent. Ils distinguent trois sortes de fumier : celui qu'on ramasse pêle-mêle, celui que les paysans enlèvent à la bêche dans les égouts et dans les privés, qui n'est point mêlé de terre, et celui de pigeon.

Par le moyen de cette culture, la terre en Perse, soit sablonneuse, soit dure et argileuse, est capable de toutes sortes de semences, et il y en a qui donnent deux récoltes d'orge par an. Proche les grandes villes la terre n'est jamais en repos ; dès qu'un fruit est cueilli l'on en replante un autre. Il arrive qu'au bout de deux à trois ans que la terre est fumée elle se dessèche, mais on la refume aussitôt, on l'arrose, et elle reprend sa vigueur.

Ils ne battent pas le blé avec des fléaux dans des greniers comme nous faisons, mais ils le tirent de l'épi à la campagne, et voici comment. Ils amassent les épis en des monceaux ronds de trente à quarante pieds de diamètre, sans craindre, comme nous faisons, ni les voleurs ni les orages ; et après ils en tirent une partie en bas avec des fourches, et ils font courir dessus de petits traîneaux à roues de fer sur un espace de trois à quatre pieds de large ; le traîneau est long d'environ trois pieds et large de deux. Le haut, qui est plus étroit [IV, 225] que le bas, sert de siège pour le charretier. Le bas, qui est composé de quatre pièces de bois en carré, a en travers trois bâtons ronds et quelquefois quatre qui lui servent d'essieux ; ces bâtons ronds ou cylindres sont semblables aux rouleaux de nos pâtisseries, passant dans des pignons de fer faits à peu près comme nos roues de tournebroche, excepté qu'ils sont dentelés aigu presque comme des dents de scies. On attache toute sorte de bêtes à ce chariot, chevaux, ânes, bœufs, et mules, mais seulement un à la fois, et l'on met un petit garçon dessus qui le fait courir au grand trot. Ces roues brisent et coupent la paille, et tirent le grain hors de l'épi sans l'entamer, parce qu'il glisse entre les dents. Des hommes qui sont à côté repoussent la paille sous les traîneaux, et le grain, comme plus pesant, va toujours au fond, ainsi que je l'ai déjà observé. Ils font rouler jusqu'à sept ou huit traîneaux de suite autour d'un monceau selon qu'il est grand, et chaque bête y court trois ou quatre heures de suite, après quoi ils la détellent et sans la couvrir, quoiqu'elle sue, ils lui ôtent ce qu'elle a devant les yeux et la laissent manger, mettant une bête de relais à sa place. Cette paille ainsi coupée sert de nourriture à toutes les bêtes de charge ; car en Perse il n'y a point de foin : le pays est trop sec et trop chaud pour en produire, outre que cette paille leur est meilleure et plus fraîche. Il y a des pays où on foule le grain aux pieds des bêtes, chevaux, bœufs et mules, en les faisant courir autour du monceau.

Le riz n'est pas si facile à écosser. Les gens qui ont beaucoup d'esclaves le font écosser [IV, 226] dans un mortier de bois, mais communément on se sert d'une machine qui consiste en une grosse poutre qui assène son coup sur le riz en écosse, lequel est mis dans une petite fosse faite en terre, garnie de brique, de quelque trois pieds de diamètre et de profondeur. La poutre est longue de quatre pieds. Un des bouts tient par un pivot, étant attaché comme un arc ; l'autre bout porte à sa volée un gros cercle de fer demi-tranchant et fort épais de quelques quatre pouces de diamètre. Un homme élève la poutre en marchant sur la culasse, et la volée tombe sur le riz par ce cercle ou *alludel* de fer, qui coupe l'écosse du grain. L'art consiste à épargner le grain et à ne le briser pas. Comme le riz le plus blanc est le plus estimé, ils le frottent quand il est battu avec de la farine et du sel mêlés ensemble.

Ce que j'ai le plus observé dans leur agriculture est ce qu'on fait aux vignes en

Arménie, et Médie, et au pays voisins. Le froid y étant rude et long, ils enterrent la vigne durant tout l'hiver, et ils la découvrent au printemps, artifice qui réussirait peut-être fort bien en Angleterre et dans les autres pays froids de l'Europe. J'ai observé dans mon *Voyage de Paris à Ispahan* qu'en Géorgie et dans l'Hyrcanie orientale on ne cultive point la vigne. Elle croît autour des arbres de haute futaie, et porte cependant le plus excellent raisin, et dont on fait le meilleur vin qui se boive. J'observe ici que généralement par tout le royaume on ne met point d'échalas³⁹⁷ à la vigne, parce que ce sont de gros ceps³⁹⁸ de vigne de huit pouces de diamètre. Le raisin qui croît à Casbin est le plus gros que j'aie [IV, 227] vu, et des plus excellents du monde. Il croît dans un climat extrêmement chaud et brûlant. Cependant, depuis que la vigne est en fleur il ne pleut pas une goutte d'eau dessus ni on ne l'arrose pas.

Lorsqu'ils aperçoivent une voie de fourmis et d'autres insectes qui vont ronger le sep ou le fruit, ils ratissent le pied et mettent de la terre neuve alentour. Cela fait perdre le chemin à l'insecte.

Leur manière de cultiver les melons est pareillement fort curieuse, aussi ont-ils les meilleurs melons du monde, si ce n'est peut-être ceux de Balk et des autres endroits de la petite Tartarie, que quelques gens estiment davantage. Ils les élèvent en pleine campagne afin que l'air donne dessus, et point du tout dans les jardins, trouvant qu'ils y sont trop étouffés. C'est bien loin de se servir de caisses vitrées et de cloches. Ils sèment les melons dans une terre mêlée de fiente de pigeons, et dès qu'ils commencent à être formés ils élèvent les tiges sur des couches afin que l'eau qui passe par le champ n'y touche pas. Dès qu'ils sont gros comme une noix ils déchargent le pied de la moitié du fruit, ôtant ceux qui paraissent venir moins bien, et ils sucent avec la langue une sorte de petit poil comme du poil follet qui croît sur la peau, lequel, retenant la poussière que le vent et le soleil élèvent dessus, forme avec le temps une croûte caustique qui consumant l'humeur du fruit l'empêche de croître et lui diminue sa douceur. Quand les melons sont devenus gros comme des pommes on ne laisse que les plus gros à chaque plante, lequel on élève de nouveau [IV, 228] sur une petite butte pour être plus exposé et plus en sûreté de la pluie. De temps en temps ils découvrent la terre à l'endroit de la racine, quelque deux ou trois pouces de profondeur, et y mettent de la fiente de pigeon qu'ils recouvrent de terre, et puis ils y donnent de l'eau. C'est afin que la racine prenne une nouvelle nourriture. Leurs melons ont tous la peau fine, unie, et non divisée par côtés comme les nôtres.

La culture du dattier ou palmier est aussi remarquable. Lorsque cet arbre est jeune de trois ou quatre ans, ce qui est une grande jeunesse pour cet arbre qui vit deux siècles, comme je l'ai observé en un autre lieu, on creuse à côté de l'arbre tout proche, mais pas assez pour découvrir sa racine, et après avoir percé vingt ou trente pieds en biais on jette beaucoup de fumier de pigeon et d'autre fumier dans ce trou-là, et l'on le remplit ; c'est pour faire porter de bon fruit à l'arbre. Quand les arbres sont grands et en état de porter du fruit, on prend dans la saison qu'ils fleurissent des branches de fleurs de palmier mâle qu'on ente sur le sommet des palmiers femelles à l'endroit où les fleurs croissent, et qui est comme leur matrice. Cela fait l'effet d'une semence, et on dit que sans cette culture le fruit est maigre et mal nourri.

Je viens maintenant à l'architecture des Persans. Je veux dire à leur manière de bâtir.

Les maisons de Perse ne se bâtissent point de pierres, non pas à cause que la pierre est rare en Perse, mais à cause que ce n'est pas une matière propre pour construire des maisons

³⁹⁷ « Morceau de bois qui est en forme de bâton, qui a environ quatre pieds et demi, et qui sert à soutenir les seps des vignes » (Richelet).

³⁹⁸ « Tronc ou pied de vigne qui porte et jette le pampre, et qu'on taille tous les ans » (Furetière).

[IV, 229] dans les pays chauds. Elles ne sont pas de charpente non plus, si ce n'est les plafonds des grands logis, les colonnes et les pilastres qui les supportent. Leur matière est de brique, ou faites au soleil ou cuites au feu ; et comme leurs maisons ne sont enduites que de simple mortier au-dehors, elles sont fort éloignées d'avoir ce bel aspect des nôtres, mais en dedans elles ont l'air gai et sont fort commodes. On n'y fait guère de beaux portails ni d'ornements extérieurs. La façon du pays est tout à fait opposée à ces pièces d'architecture faites pour l'éclat ; bien loin de cela, on voit en la plupart des maisons, au-dedans de la porte à quelque cinq ou six pieds, un mur de la hauteur et de la largeur de l'entrée qui est comme un paravent pour empêcher les passants de voir dans la cour. Les maisons n'ont communément que le bas. Celles qui ont des étages n'en ont qu'un seul, et ont le bas moins exhaussé. C'est la façon de tout l'Orient, et ce serait apparemment celle de nos pays si l'humidité qui y règne ne nous avait obligés à nous éloigner du sol, au lieu qu'on ne craint point en Orient, et surtout en Perse, de faire des bâtiments bas, même de les faire en terre, comme cela se pratique dans les régions froides du royaume, parce que, l'air étant sec et pur, le bas n'est pas moins sain que le haut. La coutume que nous avons de loger au premier et second étage nous empêche de juger combien il est incommode de toujours monter et descendre ; mais sans cela nous trouverions cette incommodité aussi insupportable qu'elle le paraît aux Orientaux. Mais il faut parler un peu des matériaux dont [IV, 230] ils se servent à la construction de leurs édifices.

Les tuiles ou briques de terre se font dans des moules de bois fort mince de huit pouces de long, de six de large, et de deux et demi d'épais. Les maçons pilent la terre avec les pieds mêlée d'ordinaire de paille broyée et coupée menu pour lui donner plus de consistance, et afin que les mottes ou tuiles qu'ils en font ne se cassent pas et qu'elles durent davantage. Ils passent ensuite la main dessus pour les unir, après les avoir trempées dans un baquet d'eau mêlée de paille plus menue que l'autre. On tire le moule et on laisse sécher la tuile, ce qui est fait en deux ou trois heures, et puis on les lève et on les range les unes contre les autres, où elles achèvent de sécher. Ces tuiles ne coûtent que huit à neuf sols le cent quand on les fait venir de dehors. Si on les fait faire chez soi, et qu'on fournisse la matière, on ne donne que deux ou trois sols du cent. Les pauvres gens font leurs tuiles sans paille, ils n'en mettent qu'au-dessus.

Pour les briques cuites au feu, on les fait de deux parties de terre et d'une partie de cendres bien pétries ensemble dans des moules de bois plus grands que celui des tuiles de terre. On les fait sécher plusieurs jours au soleil, et après on les met dans un grand four haut quelquefois de vingt coudées, arrangées l'une contre l'autre à quelque distance, laquelle on remplit de plâtre. On ferme le four et on y met le feu trois jours et trois nuits de suite. Ces briques sont rouges et dures, et leur coûtent environ un écu le cent. [IV, 231]

Leur plâtre, qu'ils appellent *guetch*, n'est pas tout à fait comme le nôtre. Il n'est jamais si fin ni si blanc après la préparation, quelle qu'elle soit. Ils ne le tirent pas des plâtrières comme nous faisons, car il n'y en a point chez eux. Ils le tirent des montagnes en grosses pierres, et en fort grande quantité. Ils le cuisent, et puis le broient ou l'écrasent avec une grosse meule de pierre, plus épaisse que celle des moulins, mais qui n'a pas le tiers de diamètre. Elle tourne sur le dos, et il faut qu'il y ait toujours un homme avec une pelle pour repousser le plâtre sous la roue. Les paysans apportent le plâtre, particulièrement durant l'hiver, à cause que c'est le temps qu'ils ont moins de travail aux champs, et qu'ils viennent chercher du fumier. Ils ont aussi de la chaux en abondance, et ils la pillent aux pieds sans en être brûlés. Outre la chaux, ils ont une terre blanche qu'ils tirent des carrières en petits morceaux comme le plâtre. Cette terre se dissout dans l'eau dès qu'elle y est mise. Ils s'en servent à blanchir les maisons, ce qu'elle fait incomparablement mieux que le plâtre. Les

maisons du commun sont peintes d'une couleur brune qui se fait avec une terre nommé *zerd guil*, c'est-à-dire terre jaune.

Avant de passer outre, je dirai un mot du sol, tel qu'il se trouve dans la province de Parthe et dans la plus grande partie de la Perse. Il est dur et ferme à la superficie. À trois ou quatre pieds au-dedans on trouve des raies ou veines rougeâtres et noirâtres, larges de deux à trois doigts. Plus bas la terre est partie de sable, partie d'argile, et au-dessous [IV, 232] c'est du sable mouvant. Après vous trouvez le sol solide et dur, et creusant encore on parvient à un lit de caillou ; et si vous creusez au-delà jusqu'à vingt pieds en tout, à compter de la surface de la terre, vous trouvez l'eau. Les puits ne sont d'ordinaire profonds que de vingt à vingt-cinq pieds.

À Ispahan, en particulier, qui est la ville capitale de l'empire, le sol est naturellement argileux, et pesant comme un roc, de manière que si l'endroit où l'on bâtit est une terre vierge qui n'ait jamais été remuée, les Persans bâtissent dessus sans faire de fondement du tout. Mais si la terre a été auparavant remuée, on creuse quelques trois coudées, jusqu'à ce qu'on trouve la terre ferme, et l'on remplit la fondation de briques de terre, mettant entre chaque couche de brique une couche de plâtre. On fait ces briques de la terre même qu'on tire des fondations. Après, on commence le mur qu'on bâtit de ces briques de terre, et qu'on enduit d'un argile [*sic*] mêlé de paille qu'ils appellent *kaguil*, c'est-à-dire boue et paille, qui est faite de la même matière que les briques. Le mur se fait par couches qu'on laisse sécher avant que d'en remettre de nouvelles, et on le bâtit d'une telle sorte que plus il s'élève moins il est épais. On fait la cime du mur d'une couche de briques rouges pour mieux résister à l'eau, ou bien on la couvre de ces mêmes tuiles cuites au soleil arrangées de manière qu'elles forment une cavité en dos d'âne, afin que l'eau coule tout du long. Leurs murs sont tous fort épais, quoique plus ou moins à proportion de leur hauteur. Les plus solides [IV, 233] ont un fondement de briques rouges d'un pied de hauteur sur le rez-de-chaussée. C'est ainsi que l'on fait les murs des cours, des jardins, et de toute sorte d'enclos. Ceux des maisons sont enduits de chaux et de plâtre courroyés et pilés fort bien ensemble, ce qui fait un ciment qui tient à merveille, parce que le plâtre est un peu pierreux même quand il est pilé, mais il n'est pas si blanc que le nôtre. Je n'ai vu nulle part au monde de plus hautes murailles qu'en Perse. Elles passent celles des monastères des filles les plus recluses, surtout les murailles qui font l'enclos des grandes maisons. Et c'est d'ordinaire à cela qu'on reconnaît les palais en ce royaume.

Le comble ou la couverture de l'édifice est toujours en voûte. On ne le saurait faire autrement, à moins qu'on ne le fasse d'un plafond de charpente. C'est ce qui a rendu les maçons persans si habiles à faire des voûtes et des dômes. Il n'y a pas de pays au monde où l'on fasse des dômes si hardis et si beaux. Une marque de leur habileté à cette sorte de fabrique, c'est qu'ils ne se servent point d'échafauds pour faire les petites voûtes et les petits dômes comme on fait en Europe. Les voûtes des maisons se font basses et plates, parce que d'ordinaire on fait le dessus en terrasse en remplissant l'espace qui est entre les coupes et les unissant au niveau, afin de pouvoir prendre le frais dessus et y coucher ; mais aux maisons du menu peuple on laisse paraître les voûtes sans remplir l'espace d'entre deux, et on les enduit par dehors ou de mortier, comme les murs ordinaires, ou de brique pour pouvoir mieux résister à la neige [IV, 234] et à la pluie. On élève alentour des terrasses à toutes les bonnes maisons, un parapet ou rebord de trois à quatre pieds de haut pour s'appuyer contre. Pour ce qui est des planchers des logis, ils sont faits ou de terre simplement, ou de brique, ou de plâtre, mais communément ils ne sont que de terre.

Le corps de l'édifice étant achevé, on se met à faire le dedans. On le revêt premièrement de ce mortier qu'ils appellent *kaguil*. Après on met une couche de plâtre fin,

puis on le blanchit, ou l'on y passe du talc pilé. C'est une poussière de la pierre de talc mêlée avec de la chaux, qui donne un grand éclat aux murs et aux voûtes et à tout ce qui en est couvert ; car on dirait que ces murs sont argentés. Aussi les Persans appellent cette poudre *zervarac*, c'est-à-dire argent en feuille.

Pour ce qui est des ornements, les plus ordinaires sont de peinture. J'en ai parlé ci-dessus. Ils en font rarement de sculpture, et alors ce n'est que des fleurs et des feuillages qu'ils ébauchent grossièrement dans le plâtre avec le ciseau. Le relief, qui est assez plat, demeure blanc, et le fond est grisâtre. Ils peignent ces ébauches et y mettent ensuite de l'or et de l'azur, avec quoi ces ornements deviennent fort beaux. J'ai déjà observé que les mauresques peintes sur les édifices sont fort belles et font un charmant objet. La sécheresse de l'air y contribue extrêmement, car elle empêche que les couleurs qui ont déjà une vivacité incomparable ne se passent. Je n'ai vu nulle part de si belles couleurs qu'en Perse pour l'éclat, pour la force, [IV, 235] et pour l'épaisseur, tant des couleurs et l'art que de celles de la nature. L'humidité de l'air en Europe répand un nuage sur les couleurs qui les amortit et qui en ôte la vivacité, de sorte qu'on peut dire que ceux qui n'ont jamais été dans les pays orientaux ne connaissent point l'éclat et le brillant de la nature.

Pour ce qui est de la figure et de la disposition des maisons au-dedans, les plus belles sont d'ordinaire élevées entre deux à quatre pieds du rez-de-chaussée, disposées à quatre faces, et exposées aux quatre vents. Un parapet profond de sept à huit pieds règne autour du corps du logis, lequel consiste d'ordinaire en un salon au milieu et en quatre grandes salles aux côtés, ouvertes de haut en bas, qui sont comme de grands porches ou portiques dans lesquels trente à quarante personnes, et quelquefois cent, peuvent être assises alentour sur une ligne. Ces grandes portiques ne sont séparés du salon que par des châssis ou par des portes minces qui servent aussi de fenêtres, prenant du bas jusqu'à l'arcade. Vous observerez que l'arcade commence d'ordinaire à la moitié de la hauteur de l'édifice, et ils sont tous ouverts sur le devant, ou fermés seulement de châssis. Aux coins des portiques il y a de petites chambres basses ou cabinets formés de murs sans fenêtres, le jour y entrant par les portes qui sont larges et qui s'ouvrent par des valves ou battants brisés, lesquels se plient l'un sur l'autre comme des volets. La beauté des maisons de Perse consiste à être ainsi ouverte de haut en bas, en sorte qu'étant assis dedans, on soit autant au grand air comme si l'on était [IV, 236] dehors. Cette manière de bâtir paraît fort belle et fort convenable en Perse, où l'hiver est court, et où l'air est chaud, sec et pur. Mais cela ne nous conviendrait pas en Europe ; l'humidité aurait bientôt détruit ces édifices d'argile. On fait aux salles ou porches d'hiver, et aux chambres qui y tiennent, de petites cheminées dont le manteau n'est haut que de trois à quatre pieds et large de deux à trois, fait en demi rond, et qui vient assez bas pour retenir la fumée. L'on y brûle le bois debout ou droit, et les cheminées se font ainsi petites, tant parce que le bois est assez rare en Perse que parce qu'on se chauffe communément à une manière de réchaud ou fournaise. C'est un grand creux qu'on fait en terre dans ces salles et dans ces chambres d'hiver dans le plancher de la chambre, profond de quinze à vingt pouces et de six à huit pieds de diamètre selon la grandeur du lieu. Ces creux sont couverts de planches en été sous les tapis, en sorte qu'on ne s'en aperçoit point. L'hiver on les découvre et l'on met dessus une table de bois haute d'un pied, et qui a un pied de diamètre plus que le creux sur lequel elle est posée, et on étend sur cette table une ou deux couvertures piquées et épaisses qui rebordent demi aune de tous côtés. Quand on se veut servir de cette fournaise, on y met un peu de charbon bien allumé, et couvert d'un peu de cendre pour le faire durer plus longtemps, puis on s'approche de la table tout proche de la fosse, tirant la couverture sur soi jusqu'à la ceinture. On est là fort chaudement et fort agréablement, et cette chaleur provoque insensiblement un doux [IV, 237]

sommeil. On mange l'hiver sur ce feu, et l'on se couche alentour. Les Persans l'appellent *coursi*, c'est-à-dire siège, parce que cette table est faite comme si c'était pour s'asseoir dessus. Dans les maisons du commun peuple les fenêtres, qui ressemblent à nos jalousies, sont faites de bois de platane, qui est fort beau ; mais chez les grands ce sont des châssis dont les carreaux, qui sont faits d'un verre épais et ondé afin qu'on ne puisse pas regarder au travers, sont de toutes couleurs, confusément et sans ordre, un rouge, un vert, un jaune et ainsi des autres. Ils font aussi une manière de vitres dont l'enchâssure est de plâtre, lesquelles représentent des oiseaux ou des pots ou des corbeilles de fleurs, et le reste est de morceaux de verre enchâssé de toutes couleurs pour imiter le naturel de ce qui est représenté.

Dans toutes les maisons, même jusqu'aux plus simples, il y a des bassins d'eau, dont la construction est fort solide, faite avec des briques qu'ils enduisent d'un ciment appelé *abacsia*, c'est-à-dire chaux noire, lequel avec le temps devient plus dur que le marbre. Ils font ce ciment avec de la cendre tirée des foyers des bains et plus fine que toute autre, avec de la chaux vive par moitié, et avec une manière de duvet qu'ils y mêlent pour faire comme un amalgame, ce qu'ils battent bien un jour entier. Ce duvet croît au haut de certains roseaux, et il est si délié que le souffle l'emporte. Les Persans l'appellent *louy*. On dit que c'est la *tipha* des herbiers. Quelques maçons lient ce mortier avec de la bourre bien fine ou du petit poil de chevreau. L'un et [IV, 238] l'autre de ces matériaux résistent parfaitement à l'eau et aussi au feu. Mais la gelée les fend et les fait tomber par éclats. On prévient cet accident en mettant l'hiver ces bassins à sec, les remplissant de feuilles d'arbres, et les couvrant ensuite de nattes ou de tapis. Il faut entendre cela des bassins d'eau qui sont dans les maisons des gens du commun, car dans les grandes maisons les bassins sont de pierre de taille fort dure avec des bords de marbre blanc.

La menuiserie et la boiserie des maisons ne consistent qu'en des portes et en des châssis qu'on attache sans pentures ou autres serrures en cette manière. On laisse en bas dans la porte deux bouts de bois, et dans la croisée ou le jambage de la porte (qu'on fait aussi de bois de peur que la terre ne s'éboule) on fait un trou en haut au coin dans le linteau, et un en bas dans le seuil ou ces bouts de la porte entrent et deviennent les pivots sur lesquels elle tourne. C'est comme sont faites toutes les portes en Orient, même aux palais comme aux autres maisons. Il n'y en avait point d'autre sorte aux édifices si renommés de Salomon. Ainsi, l'on fait les maisons en ces pays-là sans serrurier comme sans charpentiers. On ne voit point de ferrures à leurs édifices que le piton et la chaîne qu'on met aux portes pour un cadenas. Les Persans n'ont point l'usage des serrures de fer. Celles qu'ils ont sont de bois, et les clefs sont de bois aussi, faites tout autrement que les nôtres, car la serrure est comme une petite herse qui entre à demi dans une gâche de bois, et la clef est un manche de bois au bout duquel sont des [IV, 239] pointes aussi de bois différemment disposées qu'on pousse par-dessus dans la gâche, et qui lèvent cette petite herse. Il n'entre point de plomb non plus dans la construction des édifices, tout y étant de bois jusqu'aux gouttières. Les châssis sont ou des carreaux de verre ou de toile cirée peinte, fort belle et transparente. J'oubliais à dire qu'on pratique dans les murs, qui sont fort épais, comme je l'ai observé, des niches d'un pied de profondeur ou environ, qui servent comme des ais de tablettes et des armoiries. On les taille de diverses figures ; on les peint ensuite comme le mur. Cela est tout à fait commode, soit pour y mettre des pots de fleurs et des cassolettes, ou des livres, ou telles autres choses.

De la manière dont je viens de représenter les bâtiments persans, on voit bien qu'ils ne sont point sujets au feu. L'on n'en a point de peur en Perse, et lorsque le feu prend en un endroit, ce qui arrive très rarement, il ne peut tout au plus que consumer ce qu'il y a dans la chambre où il a pris. On est sûr qu'il n'en sortira point et qu'il s'y éteindra. Mais ces

bâtiments sont fort incommodés par l'eau en revanche, car si l'eau était trois jours au pied d'un mur elle le ferait écrouler ; de manière que pour prendre toutes les forteresses, il n'y aurait qu'à les environner d'eau une semaine. Mais cela n'est pas aisé à faire en ce pays-là, où l'eau est rare, et où les fleuves se peuvent détourner dans un instant contre leurs cours naturel. C'est ce qui fait aussi qu'on a grand soin en Perse de la terrasse ou couverture du logis comme la pièce principale d'où dépend sa conservation. Ce qu'on [IV, 240] fait pour l'entretenir, c'est de tenir toujours les gouttières en bas en bon état, et d'en jeter la neige en bas lorsqu'il y en tombe en quantité. C'est un divertissement pour le quartier de jeter la neige de dessus les maisons, car chacun y court avec allégresse. Les jeunes gens du quartier vont sur chaque terrasse l'une après l'autre, et en peu de temps ils la nettoient toute. Ce qui se fait d'ordinaire au son des instruments, afin que le bruit les échauffe et les étourdisse. Les maçons travaillent à une sorte de chant, et ce qui est encore à observer dans leur travail, c'est que quand ils se jettent l'un à l'autre les tuiles ou briques de terre, ils mettent des gants afin que la sueur de la main ne gâte pas les tuiles. Je ne dois pas oublier non plus qu'on sème du sel sur les poutres et les soliveaux sur le plafond et sur les autres pièces de charpente pour empêcher qu'il ne s'y engendre aucun ver.

Les maisons durent aussi longtemps qu'on veut les entretenir, l'air sec et pur aidant à les conserver. Mais comme je l'ai observé ailleurs, les Persans ont du dégoût pour les maisons de leurs pères. Ils aiment à s'en bâtir de propres pour eux. Cela est de fort bon sens, car comme ils le disent, il y a la même différence entre se bâtir une maison ou en prendre une toute bâtie, comme entre se faire faire un habit ou en acheter un tout fait. Leur coutume vient peut-être en partie du peu qu'il coûte à bâtir ; car pour ainsi dire on bâtit sa maison de ce qu'on tire de la fondation, et les pauvres gens qui ne veulent que le corps du logis sans ornement l'ont bientôt achevé. Les Persans mettent le prix [IV, 241] aux maisons suivant la hauteur et l'épaisseur des murs, qu'ils mesurent à l'aune comme une étoffe. Le roi n'a point de droit sur la vente des édifices, mais le maître architecte, qu'ils appellent *mamar bachi*, c'est-à-dire chef des maçons, prend deux pour cent pour les lots et ventes ; mais c'est bien rarement qu'on les lui paye entiers, chacun en composant avec lui selon son crédit ou son emploi. Cet officier a aussi droit de cinq pour cent sur tous les édifices que le roi fait faire. On les apprécie quand ils sont achevés et le maître architecte qui en a conduit la construction reçoit pour son droit et pour son salaire autant que la cinquième partie de l'édifice a coûté à bâtir.

J'observerai encore trois choses sur les bâtiments de Perse. L'une, qu'on y revêt des chambres de carreaux de faïence comme les cheminées de Hollande. L'autre, qu'à la campagne on trouve en plusieurs endroits les portes faites d'une grosse pierre roulant sur ses gonds ou pivots, comme font celles de bois. La troisième, que les bâtiments en Perse se font à très bon marché par comparaison aux nôtres. Ils supputent en bâtissant une maison que le tiers de la dépense va à la brique, l'autre en plâtre, l'autre en boiserie, compris les portes et les fenêtres.

Les Persans n'ont pas de fort habiles ouvriers en charpenterie, ce qui vient du peu de bois qu'il y a en Perse et du peu de charpente qu'on emploie d'ordinaire aux édifices. Ce n'est pas de même à l'égard des menuisiers. Ils en ont de très habiles et très industrieux dans la composition de toute sorte d'ouvrages de [IV, 242] rapport et de mosaïque, dont ils font particulièrement des plafonds admirables. Ils travaillent leurs plafonds en bas tout entiers, et quand ils sont achevés il les élèvent en haut sur le comble de l'édifice et sur les colonnes qui le doivent supporter. J'en a vu lever un tout entier de quatre-vingts pieds de diamètre par le moyen de plusieurs machines comme celle dont je donne le dessin ici à côté, ne sachant pas si nos ouvriers d'Europe en ont de même. Les Persans n'en mettent point d'autre en usage, et ils

élèvent tout à la poulie. Ils font fort bien aussi les jalousies et les balustres. Les menuisiers travaillent assis à terre. Leurs rabots sont différents des nôtres, car ils jettent les copeaux par les côtés et non par le milieu, ce qui paraît faire plus de besogne. Leur bois ordinaire, étant du bois blanc qui est fort tendre et sans nœuds, est fort aisé à travailler. Ils ont du bois admirable qui leur vient d’Hyrkanie en grandes planches, comme le sapin nous vient de Norvège.

FIGURE XXIV <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050392t/f99.image>

Comme je ne sais pas bien en quel ordre placer les autres métiers, je vais en faire deux parties. L’une de ceux où les Persans réussissent le mieux, l’autre de ceux où ils réussissent le moins.

La broderie est un des arts mécaniques dans lesquels ils excellent ; ils font fort bien toute sorte de broderie mais particulièrement celle d’or et d’argent, soit sur le drap, soit sur la soie, soit sur le cuir. Ils nous passent en cet art, et ils passent même les Turcs dont nous admirons tant en Europe la couture et la broderie sur le cuir. Leur couture de cuir, comme [IV, 243] celle des harnais, entre les autres, est si délicate et si bien faite qu’on dirait que c’est de la broderie. Leurs seaux de cuir sont aussi fort bien cousus, quoiqu’avec des cordes de mouton assez mal tannées. Le fil d’or et d’argent dont ils se servent est si beau qu’on le prendrait pour du trait³⁹⁹ lorsqu’il est employé, la soie n’y paraissent⁴⁰⁰ pas le moins du monde.

La vaisselle d’émail ou de faïence, comme nous l’appelons, est pareillement une de leurs plus belles manufactures. On en fait dans toute la Perse. La plus belle se fait à Chiras, capitale de Perside, à Metched, capitale de la Bactriane, à Yesd, et à Kirman, en Caramanie, et particulièrement dans un bourg de Caramanie nomme Zorende. La terre de cette faïence est d’émail pur, tant en dedans qu’en dehors, comme la porcelaine de la Chine. Elle a le grain tout aussi fin et est aussi transparente, ce qui fait que souvent on est si fort trompé à cette porcelaine qu’on ne saurait discerner celle de la Chine d’avec celle de Perse. Vous trouvez même quelquefois de cette porcelaine en Perse qui passe celle de la Chine, tant le vernis en est beau et vif. Ce que j’entends non pas de la vieille porcelaine de la Chine, mais de la nouvelle. L’an 1666 un ambassadeur de la Compagnie hollandaise nommé Hubert de Layresse, ayant apporté des présents à la cour d’une quantité de choses de prix, et entre autres cinquante-six pièces de vieille porcelaine de la Chine, quand le roi vit cette porcelaine il se mit à rire, demandant avec mépris ce que c’était. On dit que les Hollandais mêlent cette porcelaine [IV, 244] de Perse avec celle de la Chine qu’ils transportent en Hollande. Il est certain que les Hollandais ont beaucoup appris en Perse à faire la faïence, et ils y réussiraient encore mieux qu’ils ne font s’ils avaient là les eaux aussi pures et l’air aussi sec qu’il est en Perse et à la Chine. Les habiles artisans en cette vaisselle d’émail attribuent à l’eau la beauté de la couleur, comme je l’ai déjà observé, disant qu’il y a des eaux qui dissolvent la peinture et la font couler, au lieu de dire qu’il y a des eaux qui la resserrent et la retiennent sans l’étendre. Les pièces à quoi les potiers persans qu’on appelle *kachipez* ou cuiseurs de faïence réussissent le mieux sont les carreaux d’émail peints et taillés de mauresques. À la vérité il ne se peut rien voir de plus vif et de plus éclatant en cette sorte d’ouvrage, ni d’un dessein plus égal et plus fin. La porcelaine de Perse résiste au feu, de sorte que non seulement on fait bouillir l’eau dedans sans qu’elle casse, mais même on en fait des marmites. Elle est si dure encore qu’on en

³⁹⁹ « Qui est tiré et passé par la filière. Il se dit particulièrement de l’or et de l’argent. Il est opposé à or et argent filé ; car il s’emploie tout pur, comme un ouvrage d’orfèvrerie. » (Furetière.)

⁴⁰⁰ Comprendre, sans doute : *paraissant*.

fait des mortiers à broyer des couleurs et d'autres matières, et des moules à balle. La matière de ce bel émail est du verre et de forts petits cailloux de rivière broyés très menu, avec un peu de terre mêlée ensemble, et le tout fort broyé et pilé. On ne fait point de faïence aux Indes. Celle qu'on y consume y est toute portée ou de la Perse, ou du Japon, ou de la Chine, et des autres royaumes entre la Chine et le Pégu. On fait un conte que les potiers de la ville de Yezde, dans la Caramanie, envoyèrent un jour aux potiers d'Ispahan comme par défi un vase de porcelaine [IV, 245] qui tenait douze livres d'eau et ne pesait qu'un gros⁴⁰¹. Les potiers d'Ispahan leur renvoyèrent un vase de même grandeur et même figure qui ne tenait qu'un gros d'eau et pesait douze livres. Il y a une sorte d'artisans en Perse dont le métier est de raccommoder la porcelaine et le verre. Ils en rejoignent les pièces, les cousent avec du fil de laiton très fin, et passent sur la couture une sorte de craie ou de chaux fort déliée. Un vase ainsi raccommodé tient l'eau comme auparavant.

Les tireurs et les fileurs d'or travaillent fort délicatement. Ils filent un lingot du poids d'un *mescal*, qui est un gros, long de neuf cents *gueses* ou aunes de leur pays, qui ont chacune trente-cinq pouces de roi. Leurs outils, de gradations différentes, sont comme nos filières. Ils dévident sur des bobines et sur des tambours, achetant à la monnaie le fil tiré de la grosseur d'une épingle. Leur fil est le plus beau et le mieux couvert qui se puisse imaginer. Tout l'art qu'ils emploient à lui donner cette couleur vive et qui ne se passe point, c'est de le dorer très fin et fort épais.

Il faut ranger ensuite la tannerie des cuirs, surtout de celui de chagrin et de toute sorte de maroquin. Il s'en fait une infinité en Perse qu'on transporte aux Indes, en Turquie, et dans les autres pays alentour. Le chagrin se fait de croupe d'âne et d'une graine qu'on appelle en Perse *tochm Casbini* ou graine de Casbin, laquelle est noire, dure, et plus grosse que la graine de moutarde dont on se sert au défaut de cette graine de Casbin. Un même mot en Persan signifie œuf et graine, [IV, 246] parce que l'œuf et la graine sont comme une même chose. Le nom de *chagrin* que nous donnons à ces peaux grenetées⁴⁰² vient assurément du mot persan *sagri*, qui veut dire croupe. Ils appellent ainsi la croupe de tout animal qui sert de monture, et ils donnent ce nom à cette sorte de cuir parce qu'il se fait de croupe d'âne, comme je l'ai dit. Les tanneurs courroient le gros cuir et le préparent avec la chaux. Ils n'ont point l'usage du tan, au lieu duquel ils se servent de sel et de noix de galle, et cela suffit à cause de la sécheresse de l'air de leur pays.

Le tour est encore un des arts mécaniques dans lesquels les Persans réussissent. Ils n'ont pas de métier pour le tour, comme nous en avons. Le leur n'est composé que d'un pivot auquel ils attachent ce qu'ils veulent tourner. Une bande de cuir qui fait un double tour à ce pivot, et qu'un garçon tient à deux mains, tirant tantôt un bout et tantôt l'autre, fait mouvoir la machine et fait tourner la pièce. Mais quand ils veulent tourner de petites pièces, l'ouvrier n'a que faire d'aide, car d'une main il remue le pivot avec un archet, et de l'autre il tient sa pièce. Ils ne se servent point de vilebrequin comme nous faisons, mais de forets grands et petits qui leur en tiennent lieu, et qu'ils mettent en usage de la même manière que leur instrument pour le tour : c'est un fer plat au bout, finissant en pointe, et taillé en côtes pour mieux couper, et emmanché dans un bois rond chargé de plomb pour mieux assener, autour duquel ils passent

⁴⁰¹ *Gros* : « la huitième partie d'une once, ou une drachme, qui pèse trois deniers, et le denier 24 grains ; de sorte que le gros est de 72 grains » (Furetière).

⁴⁰² Faut-il lire : *grenelées* ? (*Greneler* : « Faire paraître du grain sur quelque chose, principalement sur le cuir de chagrin. On trouve aux cuirs de chagrin des places luisantes qui ne sont point granelées. » *Trévoux*, supplément de 1752.)

leur archet, fait d'une bande de cuir, laquelle y fait deux tours ; ils [IV, 247] tiennent ferme ce foret de la main gauche sur la pièce qu'ils veulent percer, et ils font tourner de la droite. C'est là leur mécanique pour tourner et pour percer. Ils appliquent la *lacre*⁴⁰³ fort délicatement, le mouvement violent du tour la fondant sans qu'il soit besoin de feu ; ils l'étendent avec du bois de palmier, se servant de ce bois parce qu'il est poreux, et avec l'huile ensuite et un morceau de gros drap ils donnent un lustre admirable à leur ouvrage qui ne se perd jamais. Cette *lacre* aussi se conserve toujours sans s'écailler. Ils font entre autres choses des berceaux d'enfant parfaitement bien. Ils tournent les métaux aussi bien que le bois. Mais il s'en faut pourtant beaucoup que leurs artisans en ce métier n'aient l'habileté des nôtres. L'on a porté diverses fois en Perse et aux Indes de ces merveilleux ouvrages d'ivoire tournés avec une extraordinaire délicatesse ; mais parce qu'ils étaient de nul usage, et propres seulement à faire admirer l'adresse de l'ouvrier, on n'y en faisait aucun compte. Les Orientaux ne sont pas assez délicats pour appliquer leur esprit à cette industrie que nous y admirons ; au contraire, ils en font très peu de cas, à cause de l'inutilité de l'ouvrage. Au reste, les tourneurs persans ne savent point faire le tour de l'ovale. C'est une figure qui leur est inconnue dans la pratique.

Après les tourneurs je mets les taillandiers et les étameurs, qui travaillent en ce pays-là avec une grande industrie, tant au marteau et à la lime qu'au tour. Nos grossiers⁴⁰⁴ en argent ne font pas mieux que ces taillandiers, ce qui vient, je crois, de ce que la vaisselle de [IV, 248] table et leur batterie de cuisine est communément faite de cuivre. Ils ne se servent point de fer, ni de laiton, ni d'étain dans leurs ustensiles de cuisine, qui sont toutes de cuivre étamé. Ils font l'étamure fine, blanche, et belle comme de l'argent. L'étain d'Angleterre n'est point si beau. Il est vrai qu'il faut tous les six ou tous les huit mois recommencer à l'étamer ; mais aussi cela se fait extrêmement vite et à très bon marché, une assiette ne coûtant qu'un sol à étamer dedans et dehors, et le reste à proportion. Ils s'y prennent tout autrement que nous ne faisons. Ils font premièrement bouillir la vaisselle dans de la soude grise, et après ils la donnent à écurer avec du sable à l'apprentif, ce qu'il fait avec les pieds nus, se mettant droit dessus et tournant la vaisselle deçà et delà jusqu'à ce qu'elle soit bien écurée. Ensuite ils la font échauffer sur un feu clair de charbon, mettant le côté creux contre le feu ; et lorsqu'elle commence à rougir, l'ouvrier prend d'une main la pièce avec des tenailles, et de l'autre un peu de coton bien battu et fin qu'il trempe dans le sel armoniac⁴⁰⁵ et en frotte bien la pièce. Cela fait, il prend un petit lingot d'étain fin et le presse contre la pièce afin de le faire fondre dessus, et il étend l'étain partout avec son coton couvert de sel armoniac ; et quand la pièce est étamée il la jette dans l'eau froide, d'où vous la voyez tirer blanche et vive comme de l'argent bruni. Le sel armoniac dont ils se servent à l'étamure est purifié sur le feu avec de l'eau qu'on fait toute évaporer jusqu'à ce que le sel soit réduit en poudre. Ils ont une particulière dextérité à [IV, 249] ce métier-là, et cette vaisselle de cuivre étamé a cet avantage sur la nôtre, qu'elle est plus légère, qu'elle ne fond point et ne se bossue point. Les Persans ont du cuivre dans leurs pays, comme je l'ai observé, mais ils ne l'estiment pas tant que celui du Japon ni que celui de Suède. J'oubliais à dire qu'ils tirent l'étain des Indes. Pour ce qui est des lampes, des chandeliers, et

⁴⁰³ Lire : *laque* ?

⁴⁰⁴ « Qui vend des marchandises en gros » (Furetière).

⁴⁰⁵ « C'est le nom qu'on donne à un sel artificiel et volatil que l'on fait avec de la suie de cheminée et du sang humain ou de celui des bêtes. Il est appelé par les chimistes *aquila volans*. » (Furetière.)

des autres pièces de fonte, les ouvriers persans les tournent sur deux poupées⁴⁰⁶ avec une courroie.

Les armuriers font fort bien les armes, surtout les arcs et les épées. Les arcs de Perse sont les plus beaux et les plus estimés de tout l'Orient. La matière est de bois et de corne, mis l'un sur l'autre et couverts de nerfs, et par-dessus d'une peau d'arbre très lisse et unie. On le peint ensuite, et on lui donne le vernis, ce qu'ils savent faire admirablement, car on se mire dans ces arcs-là, et l'on ne saurait voir de plus vive couleur. La bonté d'un arc consiste, comme on le dit en Perse, en ce que d'abord il soit rude à bander jusqu'à ce que la flèche soit à moitié dessus, et qu'ensuite il soit mol et aisé jusqu'à ce que le bout de la flèche soit entré dans la corde. Les cordes d'arc sont de soie retorse de la grosseur d'une boudelle⁴⁰⁷. Les carquois sont faits de cuir brodé d'or ou de soie. Leurs sabres sont d'un fort beau damasquin inimitable en nos pays à cause, comme je crois, que notre acier n'est pas plein de veines comme celui des Indes dont ils se servent le plus communément. Ils ont chez eux de l'acier abondamment, mais ils l'estiment moins que celui-là, et le nôtre encore moins que le leur. [IV, 250] Cependant leur acier est aigre et fort aisé à casser. Ils forgent leurs lames à froid, et pour leur donner l'eau ils les frottent de suif, d'huile, ou de beurre, afin d'empêcher qu'elles ne se cassent, puis ils les trempent avec le vinaigre, la couperose, ou le vitriol, qui étant corrosif fait paraître ces raies ou veines qu'on appelle damasquin, et c'est là ce qu'on appelle aussi acier de Damas, parce que cette ville était l'endroit le plus célèbre pour la fabrique de ces belles lames de sabre, qu'on y faisait de l'acier qui s'y transportait des Indes par la mer Rouge dans les siècles passés. Les Persans font fort bien aussi les canons des armes à feu, auxquels ils donnent le damasquin comme aux lames, mais ils les font fort pesants, et ne sauraient les faire autrement. Ils les percent et les nettoient à la roue comme nous faisons, et les forgent et les percent si bien qu'ils ne crèvent presque jamais. Ils les font également fort et épais tout du long, disant que la bouche du canon étant faible, le feu la fait trembler, et que la balle participe de ce mouvement chancelant. Cela fait que si leurs canons sont plus épais, aussi ils tirent plus loin et plus droit. Ils soudent la culasse au feu, n'en voulant point à vis, disant pour raison qu'une culasse à vis entrant sans force, l'impétuosité de la poudre la peut jeter dehors, et qu'on ne peut s'y assurer. Ils ne savent point bien faire les ressorts ou les batteries. Celles qu'ils mettent à leurs armes à feu sont fort différentes des nôtres, car elles n'ont point de platine. Le bassinet est attaché solidement, étant tout d'une pièce avec le canon. La serpentine joue par une petite branche de [IV, 251] fer mal limée qui sort du dedans du mousquet et joue à rebours, c'est-à-dire non de devers la crosse sur le bassinet mais tout au contraire. Le bassinet n'est pas plus grand d'ordinaire que le petit ongle, sans chien ou couvercle, et la plupart des bassinets sont taillés dedans comme une lime afin que l'amorce y tienne mieux. Ils ne savent point monter les armes, et n'y observent point les règles de la statique, car ils font la crosse petite et légère, ce qui fait que leurs arquebuses sont légères de la culasse et pesantes de la volée.

Les autres ouvriers en fer et en acier entendent aussi fort bien leur métier. Ils forgent le fer et l'acier froid et ils y réussissent fort bien à l'égard de plusieurs sortes de pièces et d'outils, comme entre autres les platines de fer dont ils se servent à cuire cette sorte de pain qu'ils appellent *lavatché*, qui n'est pas plus épais qu'un parchemin, et des fours de campagne,

⁴⁰⁶ « Poupée, en termes de tourneurs, se dit de deux pièces de bois qu'on met à plomb sur un tour, qui sont mobiles sur les jumelles, et qui portent les pointes lesquelles soutiennent l'ouvrage qu'on tourne » (Furetière).

⁴⁰⁷ « Espèce de plume tirée du bout de l'aile des oies » (Furetière).

qui sont deux demi-cônes ou demi-sphères tronquées ou coupées par le haut, qu'on attache ensemble avec de gros crochets de fer. Le diamètre en est de deux pieds et demi et la hauteur de trois et demi à quatre pieds. Il sort de ces cônes au-dedans plusieurs gros clous de trois à quatre doigts de long et d'égale grosseur, avec des têtes plates, larges comme un demi-écu. Lorsqu'on se veut servir de ces fours, on enduit ces deux pièces d'argile dedans et dehors en la faisant tenir par ces têtes de clous, et on en fait comme un corps de muraille contre laquelle on applique le pain. Ces fours s'appellent *tendour*, comme les fours communs, qui sont de même figure, et qui sont faits en terre [IV, 252] et ressemblent à des fosses où l'on applique aussi le pain contre les côtés tout alentour, et où il tient aisément, n'étant épais que d'un doigt ou environ. Quand on veut emporter ces fours l'on en rompt le mur d'argile, et l'on en charge les deux demi-cônes sur un cheval, une pièce d'un côté et une pièce de l'autre. Les pièces de fer et d'acier que ces ouvriers font encore le mieux sont entre autres les scies, qu'ils font d'acier, unies et polies comme une glace de miroir ; les rasoirs qui sont une fois plus petits que les nôtres, quoiqu'aussi épais par le bout, et qui rasent à merveille ; les ciseaux, qu'ils font autrement que nous, car les lames des leurs sont creuses dedans comme des gouttières, et ils disent qu'étant faites ainsi le tranchant des deux lames se joint et se presse mieux. Les miroirs sont ronds presque tous et convexes. Quelques-uns sont concaves, de même que les miroirs ardents⁴⁰⁸. Comme l'air est fort sec en Perse, suivant que je l'ai observé plusieurs fois, le poliment de ces miroirs ne se passe point, et ils ne prennent jamais la rouille. On se sert aussi de miroirs de verre en Orient, et même en quantité, quoiqu'incomparablement moins que de miroirs de métal, et cela pour deux raisons : l'une que ces miroirs de métal sont plus durables et ne se cassent point en tombant ; l'autre que quand les miroirs de verre se sont détamés⁴⁰⁹ on ne peut plus s'en servir, l'étamure du verre étant inconnue en tout l'Orient, et l'étain qui est au dos des glaces s'y perdant plus aisément qu'en Europe, chose qui arrive en Perse à cause de la grande sécheresse de l'air, et aux Indes au contraire [IV, 253] à cause de sa grande humidité. L'on n'a l'usage des miroirs de verre en ces pays orientaux que depuis le commerce que les Européens y font. Il faut remarquer qu'ils polissent leur métal avec l'émeri fin, broyé et mis en poudre impalpable, n'ayant point de tripoli⁴¹⁰ de Venise, ou en ayant si peu qu'on peut dire qu'il n'est pas en usage chez eux.

Les autres arts mécaniques que les Persans exercent encore assez bien sont les suivants : l'art des feux d'artifice, en quoi ils ont des ouvriers aussi bons et peut-être meilleurs qu'en aucune partie du monde.

L'art des bouchers, lesquels habillent⁴¹¹ leurs viandes fort proprement. Les Persans croient que ce métier rend souillé[s] ceux qui l'exercent à cause du sang qu'ils manient. Cependant les bouchers sont répandus deçà et delà dans toutes les rues des villes, et non pas ramassés dans des boucheries comme dans nos pays. Lorsque les bouchers veulent tuer une bête, ils la mènent dans un coin proche leur boutique, ou ils font une petite fosse pour recevoir le sang, et ensuite ils jettent la bête contre terre, ils lui tournent la gorge du côté de la Mecque, et s'y tournant aussi eux-mêmes, ils l'égorgent d'un couteau qui ne sert jamais qu'à cela, tant pour l'avoir plus net que pour éviter le risque que ce couteau ne coupât quelque chose défendue, ou ne touchât celle qui serait souillée. Le soir, en fermant leur boutique, ils frottent

⁴⁰⁸ Un *miroir ardent* est « un miroir concave, sphérique ou parabolique, qui ramasse tous les rayons du soleil en un point qu'on appelle foyer, où la chaleur devient si grande qu'elle brûle » (Furetière).

⁴⁰⁹ *Détamer*, d'*étamer*, « blanchir quelque chose de métal avec de l'étain » (Richelet).

⁴¹⁰ « Terre blanche dont on se sert à polir le cuivre et le fer » (Furetière).

⁴¹¹ Voir définition à la p. IV, 193.

de sel le billot où ils découpent la chair, de peur que les chiens ne le lèchent, ce qui le rendrait impur.

L'art des lapidaires, qui entendent assez bien la taille des pierres tendres et la gravure [IV, 254] de ces sortes de pierres. Les lapidaires persans font leur roue de deux parties d'émeri et d'une de laque, et ils trouvent qu'il y a beaucoup d'art à faire les roues ; car il faut pétrir extrêmement bien cette composition, et lui donner le feu dans un degré si juste que la viscosité qu'ils appellent *chiré*, c'est-à-dire lait ou crème, ne se brûle point. Ils tournent ces roues emmanchées sur un mandrin rond avec un archet qu'ils tiennent d'une main, et la pierre de l'autre contre la roue. Il est difficile de faire de cette manière un biseau bien droit, mais en revanche la taille est facile et à peu de frais. Lorsqu'ils veulent polir la pierre ils mettent en la place de cette roue une autre roue faite de saule rouge sur laquelle ils jettent de l'étain calciné ou du tripoli. Les graveurs des cachets se servent de l'archet et d'une fort petite roue de cuivre avec l'émeri. Ils ont de l'émeri de Perse et de l'émeri des Indes, qui est de différentes natures en ce que celui des Indes coupe mieux plus il est fin et délié, ce qui est le contraire de l'autre.

L'art des teinturiers, lequel paraît plus avancé en Perse qu'en Europe, puisque les couleurs y ont beaucoup plus de corps et d'éclat, et qu'elles ne passent pas sitôt ; mais c'est moins à leur art qu'il en faut donner la gloire qu'à leur air et à leur climat, qui étant sec et pur produit cette vivacité de couleurs, comme aussi à la force des ingrédients de la teinture, qui croissant la plupart dans le pays, sont employés tout frais et pleins de leur suc. Leurs couleurs de teinture et de peinture sont le bol ou la terre rouge, le *rounat*, qui est l'opopanax, deux ingrédients qui sont abondants en [IV, 255] Perse, le bois de Brésil, qu'on leur apporte d'Europe, le bois de Japon, et l'indigo, qu'ils tirent des Indes. Ils emploient de plus pour la teinture plusieurs herbes et plusieurs simples de leur terroir, des gommés et des écorces d'arbres et de fruits, comme de noix et de grenade et le jus de citron, le lapis-lazuli qu'ils appellent *lagsvers*, d'où nous avons fait le mot d'azur, se prend dans leur voisinage au pays des Yusbecs, mais la Perse en est le magasin général.

L'art des barbiers : et pour celui-ci, ils l'ont en perfection. Ils rasant avec une légèreté de main admirable ; on ne les sent presque pas, et surtout quand ils rasant la tête. Ils commencent par le sommet, et tirent leur rasoir en bas comme s'ils ne faisaient que passer. On a la tête rasée en un moment, mais avant que d'y mettre le rasoir ils sont longtemps à la frotter avec les mains, puis ils la mouillent, et c'est à mon avis cette longue friction qui facilite la tonsure de manière qu'on ne la sent presque pas. Ils ne se servent point d'eau chaude pour raser, mais de froide, ni ne mettent jamais de bassin sous le menton. Leur bassin est une tasse, pas si grande qu'un godet de perroquet. Ils y prennent de l'eau dont ils se mouillent les mains, et puis ils en mouillent le visage. Ils sont aussi fort propres dans leur métier, car en rasant la tête ils font tomber tout le poil en un endroit. Ils essuient le rasoir sur le poil qui reste à raser, et ainsi ils ne mettent jamais de linge à essuyer sur l'épaule, ni n'essuient leur rasoir autrement qu'avec le doigt. Je suis persuadé que la chaleur et la sécheresse de l'air contribue beaucoup à la facilité que les [IV, 256] barbiers ont à raser. C'est la coutume, quand la barbe est faite, de couper aussi les ongles, tant des mains que des pieds, ce qu'ils font non pas avec des ciseaux, mais avec un fer tranchant, comme cet instrument que les chirurgiens appellent un déchaussoir. Puis ils détirent les doigts et les bras et manient la tête et le corps, et surtout les épaules, comme pour voir si tout est à sa place, de quoi on sent beaucoup de soulagement et de plaisir. Ces barbiers vont tous les matins chez leurs pratiques présenter le miroir, qui est d'ordinaire rond de quatre pouces de diamètre avec un manche. On ne leur donne rien pour cela ; mais lorsqu'ils rasant et font la tête on leur donne trois ou quatre sols. Ceux qui en donnent cinq paient en grands seigneurs.

L'art des faiseurs d'écritaires. Ils font leur écritaires ordinaires longues de six pouces, hautes et larges de deux pouces et épaisses d'un teston, une pièce dans l'autre en forme de tiroir. Ils les font sur un moule de fer avec des feuilles de papier qu'on colle l'une sur l'autre, en passant de la graisse de mouton sur la dernière et un vernis par-dessus qui résiste à l'eau et qui est admirable. Le dedans de l'écritaire est garni de cuir. Cela fait un corps solide et dur autant et plus que du bois. La colle dont les Persans se servent n'est pas faite de farine mais d'une racine pulvérisée qu'ils appellent *serichon*, qu'on broie entre des meules comme on fait le blé, mais pas plus fine que de la sciure de bois. On la détrempe dans l'eau froide, où elle s'enfle aussitôt, et elle tient merveilleusement fort.

L'art des tailleurs, qui travaillent fort proprement [IV, 257] et taillent les habits si justes qu'ils ne font pas un pli sur le corps. Pour la couture ils nous passent assurément. On n'en saurait faire de plus fine ni de plus égale. Ils ne cousent guère en-dehors comme nous faisons. Leur couture est toujours en-dedans, et la plus ordinaire est ce que nous appelons arrière-point. Ils font des tapis, des carreaux, des portières et d'autres meubles de feutre en compartiments et à la mosaïque qui représentent tout ce qu'ils veulent. Cela est si proprement cousu qu'on dirait que les figures sont peintes au lieu que ce ne sont que des pièces de rapport. La couture n'y paraît pas de si près qu'on y regarde, tant la rentrature en est fine.

Voilà les arts et métiers que les Persans font assez bien ; ceux auxquels ils réussissent mal sont les suivants.

La verrerie. Il y a des verreries dans toute la Perse, mais le verre est la plupart pailleux, plein de vessies et de bulles, et grisâtre, ce qui vient sans doute de ce que leur feu ne dure que trois ou quatre jours, et que leur *deremné*, comme ils l'appellent, qui est une sorte de bruyère dont ils se servent pour le faire, ne prend pas tant de chaleur que la nôtre. Le verre de Chiras est le plus fin du pays. Celui d'Ispahan au contraire est le plus laid, parce que ce n'est que du verre refondu. On le fait au printemps communément. Ils ne savent point étamer le verre, comme je l'ai observé, ce qui fait que leurs miroirs de verre sont apportés de Venise, comme aussi leurs glaces de châssis et leurs belles bouteilles à prendre du tabac. Au reste, l'art de faire le [IV, 258] verre a été porté en Perse il n'y a pas quatre-vingts ans. Un Italien nécessaire et avare l'enseigna à Chiras pour cinquante écus. Si je n'avais été bien informé de la chose, j'aurais cru qu'ils devaient aux Portugais la connaissance d'un art si noble et si utile. Je ne dois pas oublier qu'ils ont en Perse l'art de recoudre le verre fort adroitement, comme je l'ai touché ci-dessus ; car pourvu que les morceaux ne soient pas plus petits que l'ongle, ils les cousent ensemble avec du fil d'archal, et passent par-dessus la couture du blanc de plomb ou de la chaux calcinée avec du blanc d'œuf, ce qui fait que l'eau ne saurait du tout passer au travers. Entre leurs sentences, il y en a une pieuse qui est prise de l'industrie dont je parle : Le verre rompu se remet en son entier, combien plus l'homme peut-il être rétabli dans le sien après que la mort l'a mis en pièces.

La papeterie, qui s'exerce fort grossièrement en Perse, ce qui vient de ce qu'ils ne se servent que de toile de coton, dont la plupart est teinte et peinte. Aussi leur papier est grisâtre, sale, étoffeux, et sans consistance. Ils se servent beaucoup de celui d'Europe après l'avoir apprêté, mais ils en tirent de la petite Tartarie qu'ils estiment davantage. L'apprêt de leur papier se fait en passant du savon dessus et le lissant ensuite avec un verre, ce qui se fait afin que leur encre coule mieux.

La bahuterie, qui est aussi fort grossière et mal faite. Leur coffres, qui sont portés sur quatre pieds de bois blanc, sont fort légers, couverts de peaux noires dedans et dehors, le devant orné de figures faites de cuir de couleurs. On les met dans des sacs de poil de chèvre dont [IV, 259] le bas est garni de cuir, et on les charge commodément sur des chevaux. Tous

leurs coffres sont à cadenas, n'ayant pas l'usage des serrures, comme j'ai dit.

Les relieurs travaillent fort mal aussi ; et ce qu'on aura peine à croire, c'est qu'ils ne sauraient faire la couverture tout d'une pièce. Ils la font de deux pièces qu'ils collent sur le dos, lequel est toujours plat, ne le sachant pas faire rond. Et quoiqu'ils collent ces pièces fort proprement, la collure ne laisse pas de paraître avec le temps.

Le savon de Perse est fait avec de la graisse de mouton et de la cendre d'herbes fortes. Il est mol et ne blanchit pas bien, mais il est à fort vil prix. Les Persans en font venir de Turquie, et particulièrement d'Alep où se fait le meilleur de tout l'Orient et peut-être de tout le monde, étant blanc, fin, et ferme, beaucoup plus que celui que nous avons en Europe, ce qu'il faut rapporter entre autres à la bonté de la cendre d'Alep, où toute l'Europe va s'en pourvoir pour faire le savon. Cette cendre est faite d'une certaine herbe forte qui croît dans les déserts et les lieux sablonneux et secs. On s'en sert en Syrie et en Égypte à faire le feu des bains. La cendre est la matière du savon, avec la chaux et l'huile d'olive, qui est aussi fort bonne et en abondance à Alep. Le savon de Perse ne se fait pas avec l'huile mais avec la graisse de bœuf, de mouton, et de chèvre. Il s'en faut beaucoup qu'on n'emploie autant de savon en Perse qu'on fait en Europe, ce qui vient de plusieurs raisons, et entre autres de ce que la plupart du linge est de couleur, et fait de soie, comme les chemises, [IV, 260] les caleçons, les mouchoirs ; de ce qu'il n'y a que de la toile de coton en Perse, laquelle se blanchit à l'eau froide, et de ce que l'air et le soleil avec l'eau froide font le blanchissage sans beaucoup de savon et sans grande peine. On frotte un peu le linge, puis on l'étend sur l'herbe, et on l'arrose durant trois ou quatre heures, de quart d'heure à autre plus ou moins, selon que le soleil est ardent, ce qui le rend plus blanc que la neige. J'ai gardé dix ans durant du linge blanchi aux Indes à l'eau froide et sans savon ; mais en mettant notre linge auprès, je trouvais que nous n'avions en Europe que du blanc obscur et grisâtre en comparaison. Cependant on doit juger combien il devait avoir perdu de sa blancheur pendant dix ans qu'il avait été dans le coffre.

L'orfèvrerie, cet art si répandu et si curieux, est fort mal entendu des Persans. Ils ne savent point émailler du tout, et sont encore plus éloignés de peindre en émail. Ce qu'ils font le mieux, c'est le filigrane [*sic*]. Ils gravent passablement, et leur principale gravure est en relief. Ils mettent assez bien les pierres en œuvre, et c'est ce qu'ils font le moins mal en ce métier.

Pour l'horlogerie, l'art en est encore inconnu aux Persans. Lorsque j'étais dans leur pays ils n'avaient que trois ou quatre horlogers venus d'Europe. J'en attribue la cause à ce que demeurant dans un climat où les jours ne sont pas si inégaux que dans les nôtres, et où l'air est toujours serein, ils voient au soleil à peu près l'heure qu'il est sans dépendre des horloges. Ils ne se servent point non plus de cadrans solaires. [IV, 261]

Chapitre XVIII. Des manufactures.

Après avoir traité des arts mécaniques des Persans, il faut parler tout de suite de leurs manufactures. Ils en ont de fort bonnes et fort belles en coton, en poil de chèvre, en poil de chameau, en laine, et particulièrement en soie. Comme la soie est une matière abondante et commune en Perse, les Persans se sont particulièrement exercés à la bien travailler, et c'est à quoi ils réussissent le mieux et en quoi ils ont les plus considérables manufactures de leurs pays. Leurs ouvriers ont l'invention des moulins, des fuseaux et des tours pour dévider la soie à peu près comme nous. Ils conservent la soie grasse, comme on parle, c'est-à-dire crue et non préparée, la tenant en des lieux humides que même ils arrosent quelquefois pour entretenir

le poids de la soie, parce que c'est au poids qu'on la vend et par la même raison ils gardent celle qui est dévidée en des sacs de cuir. Je ne parlerai point d'une infinité de sortes d'étoffes de soie pure, taffetas, tabis, satins, gros de tours, turbans, ceintures, mouchoirs, ni des étoffes de soie avec du coton ou avec du poil de chameau ou de chèvre qui se font dans toute la Perse. Je ne parlerai que de leur brocart. Ils appellent le *zerbafé*, c'est-à-dire tissu d'or. Il y a le simple, qui est de cent sortes, le double qu'on appelle d'*ouroye*, c'est-à-dire à deux faces, parce qu'il n'a point d'envers, et le *machmely zerbafé* ou velours [IV, 262] d'or. On fait des brocartes d'or qui valent jusqu'à cinquante tomans la *guezé* ou aune, laquelle étant de deux pieds demi-quart de notre mesure, c'est environ trente écus le pouce, ou onze cents écus l'aune que cela revient. Il ne se fait point d'étoffe si chère par tout le monde. Cinq ou six hommes à la fois sont employés au métier où on fait cette riche étoffe, et il y a jusqu'à vingt-quatre ou trente navettes différentes à faire passer, au lieu que d'ordinaire il n'y en a que deux. Malgré le prix incroyable de ce précieux brocart, les ouvriers qui y travaillent ne gagnent que quinze à seize sols par jour et n'en peuvent faire que l'épaisseur d'une pièce de trente sols. Ces brocartes si chers se mettent en rideaux et portières dont l'usage est universel, et qui sont un des plus ordinaires meubles d'un logis, et en carreaux. Le velours d'or qu'on fait en Perse est très beau, surtout le frisé. Ce qu'il y a d'admirable en ces belles étoffes, c'est qu'on n'en voit jamais la fin, pour ainsi dire, et que l'or et l'argent ne passent point tant que l'étoffe dure, conservant toujours son éclat et sa couleur. Il est vrai que l'argent s'obscurcit à la longue au bout de vingt ou trente ans de service ; mais encore alors, il ne passe et il ne tombe point, ce que je crois qu'il faut autant imputer à la bonté de l'air qu'à la perfection de l'ouvrage. Les plus beaux métiers de ces étoffes sont à Yezde, à Cachan, et aussi à Ispahan. Ceux des tapis sont dans la province de Kirman, et particulièrement à Sistan. Ce sont ces tapis que nous appelons communément en Europe *tapis de Turquie* à cause que c'est par la Turquie qu'ils y venaient avant [IV, 263] qu'on négociait en Perse par le grand océan. La manière des Persans pour connaître la bonté des tapis et pour en faire le prix est de mettre le pouce sur le bord de la pièce et de compter combien il y a de fils en un pouce ; car plus il y en a et plus la pièce vaut. Le plus qu'on trouve de fils en un pouce est au nombre de quatorze ou quinze.

Les étoffes de poil de chameau se font particulièrement à Yesde et à Kirmin dans la Caramanie. Ils appellent cette laine de chameau *teftik* et aussi *kourk*. Elle est bien fine et presque comme du castor, molle et douce à la main parfaitement, mais on n'en saurait rien faire de ferme ni qui ait du corps. Il se fait aussi en ces villes des camelots, des étamines, des droguets, soie et laine. On fait au pays de Mougan les grosses serges et épaisses qui sont pour les gens du commun.

Les meilleures étoffes de poil de chèvre se font en Hyrcanie. Elles ressemblent au bouracan⁴¹², mais les plus fines se font le long du golfe Persique à Dourak. C'est de là que viennent ces sortes de mantes qu'on appelle *habbé*, qui sont des soutanes dont les manches ne sont pas plus grandes que celle de hoquetons, et qui sont d'une pièce sans couture en aucun endroit. On en trouve de très fines. Elles sont communément à bandes rayées.

Les Persans ne savent point faire le drap, mais ils font des feutres très fins et très légers qui sont plus chauds que le drap, et qui résistent mieux à la pluie. Ils en foulent la laine comme font les chapeliers. L'on en fait les manteaux de pluie pour les gens du commun. L'on s'en sert au lieu de toile cirée. [IV, 264] L'on en couvre les planchers, soit par-dessus les tapis pour y être plus mollement, soit par-dessous pour les conserver contre l'humidité.

⁴¹² « Gros camelot ou étoffe tissée de poil de chèvre, qui sert à faire des manteaux de pluie » (Furetière).

Ils font aussi de la toile de coton à très bon marché, mais ils n'en font pas de fine, parce qu'ils la tirent des Indes à meilleur prix qu'ils ne la pourraient faire. Ils appellent cette toile *kerbaz*, comme qui dirait tissure d'âne ou pour âne, mot d'où est venu apparemment celui de *carbasson* et de *carbæsus* dont les Grecs et les Latins se servent pour signifier de grosse toile. Ils savent aussi peindre la toile, mais non pas si bien qu'aux Indes, parce qu'ils tirent de ce pays-là les plus belles toiles peintes à si bon marché qu'ils ne gagneraient rien à se perfectionner dans cette manufacture. Un ouvrage auquel ils réussissent fort bien c'est d'imprimer d'or et d'argent la toile, le taffetas et le satin, ce qu'ils font avec des moules. Ils représentent dessus tout ce qu'on veut, lettres, fleurs, figures, et ils le font si bien qu'on dirait que c'est de la broderie d'or ou d'argent. Ils impriment avec de l'eau de gomme.

Ils font fort bien encore les nattes et les paniers d'osier qu'on porte au bras, qui se plient et roulent. On ne peut voir de plus fines et de plus belles nattes que les leurs. La meilleure manufacture en est à Siston, parce que c'est là où les joncs s'apportent premièrement. Ces joncs croissent en des marais proche le Tigre et l'Euphrate.
[IV, 265]

Chapitre XIX.

Du commerce ou du négoce,
où il est traité aussi des poids, des mesures et de la monnaie.

Le négoce est une profession très honorable en Orient comme étant la meilleure de toutes celles qui ont quelque stabilité et dont le sort n'est pas si exposé au changement. Il ne s'en faut pas étonner, car cela ne saurait être autrement dans des États où d'un côté il n'y a point de droit de noblesse, et par conséquent que très peu d'autorité attachée à la naissance, et où, d'un autre côté, la nature du gouvernement étant tout à fait despotique et arbitraire, l'autorité qui est attachée aux charges et aux emplois ne saurait durer plus longtemps que les emplois même, qui sont précaires et s'ôtent pour la moindre chose. Cela fait qu'on estime fort le négoce en cette partie du monde comme un état durable et indépendant. Une autre raison qui fait qu'on le considère, c'est que les plus grands seigneurs l'exercent, et les rois même. Ils ont leurs commis comme les marchands et sous le même nom. Ils ont la plupart leurs navires de marchandises et leurs magasins. Le roi de Perse, par exemple, vend et envoie vendre aux pays voisins de la soie, des brocarts et autres riches étoffes, des tapis et des pierreries. Le nom de marchand, en Orient, est un nom de grand respect qui ne se donne pas aux gens qui tiennent boutique ou qui trafiquent de menues denrées, ni à ceux qui n'ont point de commerce [IV, 266] hors du royaume. On ne le donne qu'à ceux qui ont des commis ou facteurs dans les pays les plus éloignés, et ces gens sont quelquefois élevés aux plus hautes charges, et d'ordinaire on en prend pour les ambassades. Il y a des marchands en Perse qui ont des commis par tout le monde ; et ces commis, quand ils sont de retour, servent leur maître avec la sujétion des valets, se tenant debout en leur présence et les servant à table, quoiqu'il y ait de ces commis riches de soixante à quatre-vingt mille écus. Aux Indes, la chose est encore plus avantageuse pour le négoce, car quoique ceux qui en font profession soient en bien plus grand nombre qu'en Perse, il ne laisse pas d'y être plus respecté. Ce respect vient encore, outre les raisons alléguées, de ce qu'en Orient les négociants sont des gens sacrés à qui on ne touche jamais, même durant la guerre, eux et leurs effets passant libres au milieu des armées. C'est à leur égard surtout que la sûreté des chemins est si grande en toute l'Asie, et particulièrement en Perse. Le nom de marchand en persan est *saudaguer*, qui signifie faiseur de profit.

Ces marchands orientaux font tout à fait le négoce à la grandeur. Car outre qu'ils

envoient leurs commis partout sans sortir du lieu de leur séjour, où ils se tiennent comme au cœur de leurs grandes affaires, ils n'en traitent point eux-mêmes directement. Il n'y a point de bourse ou de place de change dans les villes. Le négoce se fait par courtiers, et ces gens sont les plus adroits, les plus dissimulés, les plus souples, complaisants et endurants [IV, 267] et les plus intrigants hommes de la société, ayant la langue bien pendue, et étant insinuants au-delà de ce qu'on saurait croire. On les appelle *delal*, comme qui dirait grands parleurs, terme qui étant le contraire de *lal*, qui signifie muet, les Mahométans disent en commun proverbe, par allusion au nom de ces gens, qu'au dernier jour *delal lal*, les courtiers ou parleurs seront muets, pour dire qu'ils ne pourront s'excuser. C'est quelque chose de curieux de voir comment ils font les marchés. Après avoir bien raisonné et discouru en présence du vendeur, et d'ordinaire dans sa maison, ils font le prix avec les doigts. Ils se tiennent par la main droite, couverte de leur manteau ou de leur mouchoir, et s'entre-parlent de cette façon. Le doigt étendu vaud dix, le doigt plié cinq, le bout du doigt un, la main entière cent, la main pliée mille. Ils marquent ainsi livres, sols, et deniers en se maniant la main. Pendant qu'ils traitent ils ont le visage rassis et immobile à un point qu'il est impossible d'y connaître aucunement ni ce qu'ils pensent, ni ce qu'ils disent.

Cependant les Mahométans ne sont pas les plus grands marchands de l'Asie, quoiqu'ils y soient répandus presque partout et que leur religion domine dans les États qui en font la plus grande partie. Ils sont trop voluptueux les uns, et trop philosophes les autres, pour vaquer au commerce, surtout au commerce étranger ; c'est ce qui fait qu'en Turquie ce sont les chrétiens et les juifs qui font le principal négoce étranger, et qu'en Perse ce sont les chrétiens et les gentils des Indes. Pour ce [IV, 268] qui est des Persans, ils font le commerce de leur propre pays d'un lieu à l'autre, et la plupart de celui des Indes. Les Arméniens font celui de l'Europe tout entier, de quoi il y a une raison particulière, c'est que les mahométans ne sauraient garder exactement leur religion parmi les chrétiens à cause de la pureté extérieure qu'elle leur commande. Par exemple, leur loi défend de manger de la chair ou apprêtée ou tuée par un homme d'autre religion que de la leur, et de boire dans un vase où un homme non-mahométan ait bu. Elle défend de prier Dieu en un lieu où il y ait des figures ; elle interdit même, en certains cas, l'attouchement des personnes de différente religion, chose qu'il est comme impossible de garder dans le pays des chrétiens.

Un autre obstacle qu'il y a parmi les Mahométans à l'avancement du commerce, c'est que leur religion interdisant l'usure n'admet point la différence entre l'usure et l'intérêt. Mahammed fonda sa religion dans un pays dont toute la richesse et tout le trafic était en bétail et en haras, où on voyait peu d'argent, et où le commerce se faisait par permutation, comme dans les premiers temps ; et comme il paraît à mille choses de sa religion qu'il ne songeait pas qu'elle s'étendrait par tout le monde, il ne trouva point d'inconvénient de défendre de prêter à intérêt. Les anciens commentateurs de son institution n'ont point expliqué cette défense, de manière qu'elle est demeurée en sa force. Ainsi la loi n'alloue point d'intérêts, mais elle admet les changes, et surtout les maritimes à toute sorte de [IV, 269] bénéfice, comme trente et quarante pour cent de bénéfice et plus ; et pour l'intérêt les parties savent frauder la loi tout comme ils le veulent. Elles vont chez le juge, et l'emprunteur, tenant un sac d'argent, dit qu'il y a dedans telle somme, quoiqu'il s'en manque l'intérêt convenu entre eux. Le juge, sans s'en informer davantage, fait expédier le contrat. Même, sans tant de précautions, il suffit de reconnaître devant des témoins qu'on a tant reçu (quoiqu'on ait reçu moins) pour rendre la dette authentique.

La grande marchandise de Perse est la soie. Il s'en recueille en la province de Géorgie, en celle de Corasson, en la Caramanie, mais principalement en Guilan et en Mezandaran, qui

est l'Hyrcanie. On compte que la Perse en produit tous les ans vingt-deux mille balles du poids de deux cent soixante et seize livres la balle ; le Guilan, dix mille, le Mezandaran, deux mille, la Médie et la Bactriane, chacune trois mille, la partie de la Caramanie qu'on appelle Carabac et la Géorgie, chacune deux mille. C'est entre dix à douze millions de soie vaillant, et ce compte augmente annuellement parce que la culture de la soie augmente toujours. Il y a de quatre sortes de soie. La première, qui est la moindre, est dite *chirvan*, parce qu'elle vient principalement de *Chirvan*, ville de *Médie*, proche la mer Caspienne. C'est une grosse soie, épaisse et laide, et le plus gros fil de la coque. C'est celle qu'on appelle *ardache* en Europe. La seconde, qui est meilleure d'un degré, s'appelle *karvari*, c'est-à-dire charge d'âne, comme pour dire que c'est la sorte qu'achètent [IV, 270] ceux qui s'y connaissent le moins. Nous l'appelons *legia* en nos pays et apparemment du nom de *Legian*, petite ville de Guilan sur la mer où il ne se fait que de cette soie. La troisième est nommée *ket codapesend*, comme qui dirait la sorte bourgeoise, qui est le nom qu'on donne en Perse à toutes les choses de moyenne qualité. La quatrième est appelée *charbaffe*, comme qui dirait la soie de brocart, parce qu'il faut la meilleure soie pour ces riches étoffes. Le transport qui se fait de la soie de Perse est trop connu pour en dire beaucoup de choses. Les Hollandais en apportent en Europe pour cinq à six cent mille livres par la Mer des Indes, et tous les Européans qui ont commerce en Turquie n'en rapportent rien de plus précieux que les soies de Perse qu'ils achètent des Arméniens. Les Moscovites en transportent aussi dans leur pays.

On tire de la Perse du poil de chameau que les Persans appellent *teftik* comme je l'ai dit, et nous Européans laine de chevron. On l'emploie en Europe à la fabrique des chapeaux. La meilleure laine de cette sorte vient de la Caramanie et de Casbin, ville célèbre de la Parthide.

La Perse envoie aux Indes du tabac en quantité, des fruits de toutes sortes, secs, confits au vinaigre et confits au sucre, et surtout des dattes, de la marmelade de coing, des vins, des eaux distillées, des chevaux, de la porcelaine, des plumes, du maroquin de toutes couleurs, dont on transporte aussi beaucoup en Moscovie et en d'autres pays de l'Europe.

Elle envoie en Turquie du côté de Babylone et de Ninive du tabac, de la noix de galle, [IV, 271] du filet, de grosses étoffes de poil de chèvre, des nattes et toutes sortes d'ustensiles, des roseaux, de l'acier et du fer en barre et travaillé, toutes sortes d'ouvrages de buis, et beaucoup d'autres choses. Le transport de l'acier et du fer en barre et travaillé ou en pain et non travaillé est défendu dans le pays, mais cela n'empêche pas que ce transport ne se fasse. La Perse envoie aussi en Moscovie toute sorte d'étoffes de soie et autres et des fourrures de mouton.

Il ne faut pas néanmoins s'imaginer que les Persans fassent le commerce avec la méthode et les règles dont nous nous servons, ni qu'ils y entendent la moitié autant que nous. Par exemple, le négoce par commission et le change par lettres ne sont presque pas en usage ; mais comme je l'ai observé, chacun va soi-même vendre sa marchandise, ou bien envoie pour cela ses commis ou *vikils*, comme ils les appellent, ou ses enfants. Il y a ces marchands en Perse qui ont des commis par tout le monde jusqu'en Suède d'un côté et jusqu'à la Chine de l'autre. C'est là la méthode de tout l'Orient, et c'était celle de tout l'univers avant que l'Europe, s'étant si fort remplie de peuple et de villes qu'en quelques endroits elles sont pour ainsi dire les unes sur les autres par comparaison à celles de l'Asie, il n'a plus été nécessaire d'aller soi-même ou d'envoyer des exprès, mais on a pu se tendre la main d'un lieu à l'autre et se faire tenir les choses sûrement. Outre cela, l'Europe est un pays de si grands frais par comparaison à l'Orient, surtout dans les voyages, et le négoce y est si nécessaire et si général, [IV, 272] que si l'on allait soi-même porter ses marchandises d'un lieu à l'autre, il arriverait

que des villes entières voyageraient, pour ainsi dire. On n'a point non plus de postes en Orient. La raison en est que le commerce n'y est pas assez répandu, et qu'on ne le fait pas avec tant d'activité ; que la distance des lieux est trop grande ; et qu'il coûte fort peu à dépêcher un messenger exprès, car on envoie un exprès à trente journées de chemin pour trente francs, et il fait ces trente journées, qui peuvent être de trois cent lieues françaises, en dix-huit ou vingt jours et quelquefois en quinze. Aux Indes, l'on en a à meilleur marché de la moitié. J'y ai quelquefois envoyé des exprès à quarante journées de chemin pour cinq écus. Quand ces exprès, qui sont la plus basse et la plus misérable sorte de gens, sont retenus pour faire un voyage, ils vont vite avertir deçà et delà qu'on les dépêche afin d'avoir quelques lettres à porter, et ils les portent pour ce que l'on veut. Ils se prosternent quatre fois en terre pour vous remercier si vous leur donnez quinze sols d'un paquet de deux ou trois onces. On appelle ces exprès *chatirs*, qui est le nom qu'on donne aux valets de pied et à tous ceux qui savent bien courir et aller vite. On les connaît en chemin à une bouteille d'eau et à un petit sac qu'ils ont sur le dos, lequel leur sert de besace pour porter de la provision pour trente ou quarante heures qu'il est de besoin. Car pour aller plus vite ils quittent les grands chemins et prennent des traverses. On les connaît encore à leur chaussure et à de gros grelots qui sonnent comme des clochettes de mulets, et qu'ils portent [IV, 273] à la ceinture pour se tenir éveillés. Ces gens exercent leur métier de père en fils. On les apprend à aller au grand pas tout d'une haleine dès l'âge de sept à huit ans. Les ordres des rois dans les Indes se portent par deux hommes à pied, toujours en courant, qui sont relevés de deux en deux lieues. Ils portent le paquet sur la tête tout à découvert. On les entend venir à leur clochettes comme on entend le cornet d'un postillon, et quand ils arrivent ils se jettent plats à terre et on leur ôte le paquet que deux hommes tout prêts emportent de même.

J'ai observé ailleurs qu'en Perse on ne signe point les billets, promesses et autres écrits, mais qu'au lieu de signature on met son sceau. On met au haut du papier son nom et son surnom, qui est toujours le nom propre du père, et puis le sceau en bas, comme je le dis, avec des témoins qui attestent en mettant aussi leur sceau. C'est ainsi que les marchands font leur écrits ; et quoiqu'en presque toutes rencontres les actes qui ne sont pas faits devant la justice soient nuls, ils ne laissent pas d'être valides entre les marchands, le bras séculier les fait valoir. L'usage des cautions est fort commun entre eux, ce qui s'appelle en leur langue se mettre à la place de l'engagé. Quand on demande caution à des pauvres gens qui n'en sauraient donner, ils répondent : L'Iman Reza, ou tel autre saint qui leur vient à la bouche, est ma caution.

Les paiements se font tous en argent. L'or n'a point de cours dans le commerce. Leurs sacs d'argent sont de cinquante tomans chacun, qui font deux mille cinq cents abassis ou pièces de [IV, 274] dix-huit sols de notre monnaie, sans jamais mêler les espèces ensemble. Ces sacs d'argent sont faits de cuir longs et étroits pour la facilité qu'il y a de les porter étant ainsi faits. Ils ne comptent pas l'argent mais ils le pèsent par pesées d'un toman, qui sont cinquante abassis ou pièces de dix-huit sols. Ainsi ils ne se méprennent jamais au compte, car ils rangent les pesées l'une contre l'autre de cinq en cinq ou de dix en dix, de sorte qu'il est impossible de se mécompter, comme l'on voit. Cette méthode me plaisait fort parce qu'elle est sûre, qu'elle fait gagner du temps, et particulièrement parce qu'elle empêche de recevoir de l'argent faux ; car s'il y a une pièce rognée ou fausse dans le sac, le poids la trouve à coup sûr de cette manière. Ils prennent la pesée légère, qui est de cinquante pièces de dix-huit sols, comme je l'ai dit, et la mettent dans les balances, vingt-cinq pièces en chacune ; puis ils partagent en deux le côté léger, en mettant douze pièces de chaque côté, et la pièce restante à part ; puis ils partagent la pesée légère encore en six, puis en trois, tant qu'ils trouvent la pièce altérée, ce qui est inmanquable, comme l'on voit, et ce qu'ils font aussi fort vite.

J'ai observé dans un autre endroit que les Persans ne déchirent point le papier lorsqu'ils retirent leurs billets ou autres actes. Ils en ôtent le sceau avec le canif, puis le mouillent en l'eau et en font un petit peloton qu'ils fourrent en un trou, où il se dissipe et s'en va en poudre.

J'ajoute à ce chapitre la description des poids, des mesures et de la monnaie de Perse.

Le poids commun est de deux sortes, poids [IV, 275] civil et poids légal. Le poids légal, qu'ils appellent *cheray*, et qui est comme le poids du sanctuaire selon l'usage des Hébreux, est communément le double du poids civil. Ils ont comme nous des poids différents pour la médecine et pour les pierreries, d'avec les poids communs. Leur poids civil est aussi de deux sortes, poids de roi et poids de Tauris, comme ils parlent. Le poids de roi ou le grand poids est le double justement de l'autre. Ils appellent leurs poids ordinaire, comme nous disons la livre, *man* et aussi *batman*. Le *man* de petit poids revient à cinq livres quatorze onces poids de Paris. Les divisions qu'ils en font sont les suivantes. Le *ratel* qui est la sixième partie d'une *man*, et comme notre livre de poids, et le *derhem* ou dragme qui est la cinquantième partie d'une livre. Le *mescal*, qui est un demi-*derhem*, le *dung*, qui est la sixième partie d'un *mescal* et fait huit grains poids de carat, et le grain d'orge qui est la quatrième partie d'un *dung*. Les poids de l'Orient se réduisent tous au grain d'orge, qui est apparemment le premier poids du monde. On trouve dans leurs livres un poids nommé *vakié* qui doit être l'once telle que nous l'avons, et un autre poids plus grand qui est nommé *sah cheray*, composé de onze cent soixante-dix *derhem*. C'est par ce poids qu'on s'acquitte des dîmes et des charités de précepte. Il faut observer que ce terme de *dung* signifie non seulement un poids mais aussi une monnaie, qui pèse seulement 12 grains.

J'observerai ici que les Persans ont plusieurs termes de poids semblables aux nôtres, ce qui me fait croire qu'eux et nous les avons pris des [IV, 276] Arabes généralement. *Ratel* est le poids nommé en latin *rofulus* ; *dinar* en Persan et *denier* en Européen ont la même valeur ; *derhem* en persan qui est la troisième partie de l'once est à peu près la même chose que *drachme* en français, qui en est une huitième partie. Observez encore que *derhem* dans les livres persans est pris pour un morceau d'argent de la valeur de trente deniers.

L'aune est de deux sortes : l'aune royale, qui est de trois pieds moins un pouce ; l'aune raccourcie ou *gueze moukesser*, comme ils l'appellent, qui n'est que les deux tiers de l'autre. La mesure géométrique s'appelle *girib*. On ne mesure point autrement les terres, et le *girib* est de mille soixante-six aunes carrées, de ces aunes de trente-cinq pouces de roi, c'est-à-dire que le côté du *girib* est long de trente-deux *guezes* deux-tiers. Les tapis qui se vendent à l'aune se mesurent aussi par aunes carrées en prenant la largeur pour le multipliant et la longueur pour le multiplié, ce que les Persans appellent *aune en aune*. Par exemple, si un tapis de pied a douze aunes de long et trois de large, on dit trois fois douze font trente-six. On compte comme cela en plusieurs pays d'Europe et apparemment la méthode en est venue de l'Orient avec la manufacture des tapis.

Les Persans n'ont point de mesure de quantité comme le boisseau, parce qu'ils vendent tout au poids, et même les liqueurs. Ils n'ont point non plus de mesure pour le temps, ne se servant ni d'horloge ni de cadrans solaires, comme j'ai dit ci-dessus. Ils divisent le jour en huit parties dont la plupart sont marquées dans les villes par les cris des prêtres mahométans [IV, 277] qui invitent le peuple à la prière.

La lieue persane s'appelle *fars seng*, terme persan qui signifie pierre de Perse, lequel Hérodote et les autres auteurs grecs qui ont écrit l'histoire de Perse écrivent *parasanga*, ce qui n'est pas une grande altération, la prononciation de l'*f* et du *p* étant si consonante en persan qu'on prend souvent l'une pour l'autre. Il paraît par la signification de ce mot de *fars seng*

qu'anciennement les lieues étaient marquées par de grandes et hautes pierres, tant dans l'Orient que dans l'Occident. Tous les gens de lettres savent que dans la langue latine le mot de pierre est toujours employé pour dire lieue. *Ad primum vel secundum lapidem* : à la première ou seconde lieue. Hérodote dit que la *parasangue* est de trente stades. Cela reviendrait à deux lieues françaises, à faire la lieue de douze mille pieds. Les Persans la font de six mille pas ou *endaze*, qui est leur mot pour dire *pas* ; et ce mot signifie jet, comme pour dire que le pas est le jet du corps. Le *farseng* ou *parasange* est presque de même mesure dans tout l'empire de Perse.

Quant à la monnaie, les Persans appellent toute sorte d'espèce *monnoyée zer*, mot qui veut dire proprement *or*, car *zim* en leur langue est le nom du métal que nous appelons argent. Ils expliquent la monnaie d'argent par le terme de *dirhem* ou dragme, et celle d'or par celui de *dinar* ou denier. Ils comptent par *dinar bifly* et tomans, quoiqu'ils n'aient point de pièces de monnaie ainsi appelées, et que ce ne soient que des dénominations. Le mot de *dinar* veut dire l'argent en général ; en particulier un dinar revient à un denier de [IV, 278] notre monnaie, et sans doute le mot de *denier* qui se trouve dans la plupart de nos langues d'Europe, en grec et en latin vient du mot *dinar* qui est un terme de tous les dialectes de l'Orient jusques aux Indes, comme je viens d'observer. Il y a le dinar commun et le dinar de loi, ou *cheray*, comme je l'ai aussi expliqué ci-dessus ; et ce *dinar cheray* signifie le poids et la valeur du ducat d'or ou de l'écu d'or. On n'use de ce compte de denier légal que dans les livres. Un *bisty* fait dix dinar ou deniers, et un toman dix mille dinar. Leurs monnaies courantes sont d'argent, lequel est ou doit être au titre de la monnaie d'Espagne, mais en diverses villes l'on en baisse le titre. Le *chayé*, qui est la plus petite monnaie d'argent, vaut quatre sols et demi de notre monnaie. Le *mamondy*, qui est deux *chayé*, fait neuf sols. L'*abassi* fait quatre *chayez*, et le toman fait cinquante *abassis* ou dix mille dinars. Toman est un terme de la langue des Yusbecs qui signifie dix mille, revenant à celui des *myriades* chez les Grecs. Les Tartares comptent leurs troupes par dix mille, comme nous faisons par régiments. Leurs camps sont aussi départis par dix mille hommes effectifs pourtant les armes, et ils dénotent la grandeur d'un prince par le nombre de tomanes qu'il a sous sa puissance. La ville que Xerxès bâtit en Syrie à laquelle on donna le nom de Myriandre eut sa dénomination par rapport à ses prodigieuses armées qu'on comptait par dix mille, comme on fait à présent par bataillons et par escadrons. Ils ont aussi d'autres monnaies de cuivre, savoir le *kasbequi* et demi-*kasbequi*, mot composé de *kas*, monnaie, d'où est venu le mot de *kasné*, [IV, 279] qui signifie trésor, et de *bek*, seigneur, comme qui dirait la monnaie du roi. Et cette monnaie est la dixième partie d'un *chayé* ; mais ils n'ont point de monnaie d'or, car ces pièces d'or au coin du roi qu'on fait fabriquer à son avènement à la couronne et au nouvel an, qui sont du poids d'un ducat d'Allemagne, sont comme les jetons en France, n'ayant point de cours parmi le peuple. De plus ces pièces d'or n'ont point de nom propre. Les Persans les appellent communément *tela*, c'est-à-dire des pièces d'or. On les appelle aussi *cherrafis*, c'est-à-dire des nobles, à cause de leur prix. Anciennement il n'y avait point d'autre monnaie dans le royaume que des *bistis* d'argent, qui font quelque vingt-deux deniers, et ces pièces de quatre sols et demi qu'on appelait *chayé*, c'est-à-dire *royale*. Mais dans la suite et du temps de sultan Mahmoud, il y a quelque quatre cents ans, l'argent se multipliant, on fit des doubles-*chayé* qu'on appelle *mamondys* du nom du souverain. Abas le Grand étant venu à la couronne, et la Perse abondant en argent et en commerce, il fit fabriquer des doubles-mamondys qu'on appela de son nom *abassi*, et des pièces de mamondys et demi qu'on appelle *abassi* de cinq *chayés*. On fabrique quelquefois des doubles cinq *chayé* et des pièces de cinq *abassis*, mais c'est par curiosité, il n'y en a point dans le courant du commerce. Il y a une monnaie tout le long du Golfe persique nommée

larins, qui est celle dont on s'y sert le plus dans le commerce. *Larins* veut dire *monnaie de Lar*, qui est le nom de la ville capitale de la Caramanie déserte, laquelle était un royaume particulier avant Abas [IV, 280] le Grand, roi de Perse qui la conquiert et l'incorpora à son royaume il y a quelque six-vingts ans. Cette monnaie est d'argent fin et vaut deux *chayé* et demi, qui font onze sols trois deniers de notre monnaie. Elle est d'une figure toute extraordinaire, car c'est un fil rond, gros comme une plume à écrire, plié à deux de la longueur d'un travers de pouce, avec une petite marque dessus qui est le coin du prince. Comme on n'en bat plus depuis la conquête du royaume, on n'en voit plus guère, mais on ne laisse pas de compter par cette monnaie en tout ce pays-là et aux Indes, le long du Golfe de Cambaye, et dans les pays qui en sont proche. On dit qu'elle avait cours autrefois dans tout l'Orient. La monnaie de Perse se fait au marteau. On n'y connaît point le moulinet. Le poids des pièces est partout très égal. Il y a des monnaies dans toutes les provinces. Le droit de monnayage y est plus gros qu'en pays du monde, car il y va à sept et demi pour cent. L'empreinte de la monnaie, comme celle des grands sceaux de l'État, contient d'un côté, dans le milieu, la confession de foi persane en ces mots : *Il n'y a de dieu que Dieu. Mahammed est le Prophète de Dieu. Ali est le lieutenant de Dieu*, avec les noms des douze *imans* ou premiers successeurs de Mahammed autour ; et de l'autre, le nom du roi, du lieu, et de l'année. La monnaie de cuivre a d'un côté le hiéroglyphe de Perse, qui est un lion avec un soleil levant sur son dos ; et de l'autre le temps et le nom du lieu où la pièce a été frappée.

[V, 3]

Description des sciences et des arts libéraux des Persans,
de leur industrie et de leur habileté,
tant dans la mécanique que pour
tout ce qui regarde la vie civile.

Chapitre premier.
Des sciences en général.

Je vais commencer ce livre en remarquant que les sciences sont indubitablement venues des extrémités de l'Orient. On peut juger sur plusieurs évidences qu'elles sont nées aux Indes dans le sein des brachmanes et des gymnosophistes, d'où elles furent apportées chez les Chaldéens ou Babyloniens par la voie du sein Persique, et ensuite en Égypte et en Syrie, soit par le canal des Chaldéens, soit par la voie de la mer Rouge. [V, 4] Tout le monde sait que ce fut en Égypte et en Syrie, et premièrement en Phénicie, qui en est tout proche, que les Grecs allèrent premièrement apprendre les sciences. Entre plusieurs évidences, pour ne pas dire démonstrations, que l'on peut rapporter de ce que j'avance ici, je n'en alléguerai que deux, prises de la médecine et de l'astronomie, qui sont sans difficulté les plus anciennes sciences de l'univers. À l'égard de la médecine, Esculape, qui est si ancien, et après lui Hippocrate et Gallien, composent leurs principaux remèdes de simples ou drogues qui ne naissent que dans l'Orient, particulièrement dans les Indes, ce qui marque qu'ils avaient tiré de là leur théorie de la guérison des maladies ; et à l'égard de l'astronomie, les termes arabes et chaldaïques dont elle a toujours été remplie font voir que la chose elle-même vient de chez ces peuples de Chaldée, comme la plupart du monde en convient d'ailleurs. L'autre indice de l'origine des sciences dans les Indes, ce sont les voyages que des hommes de la Grèce, fort célèbres, y allèrent faire dans le commencement que la philosophie se faisait connaître chez eux, comme entre les autres Pythagore, qui en rapporta l'opinion de la métempsycose qu'il n'avait pu entendre à sa satisfaction chez les Égyptiens. Il faut ajouter à la doctrine de la métempsycose les atomes de Démocrite et d'Épicure, qui sont justement les principes des philosophes indiens, comme j'espère de le faire voir fort amplement dans mes notes sur l'Écriture sainte. L'endroit particulier des Indes où je juge [V, 5] que les sciences sont nées est le pays au-delà du tropique de Cancer, vers le Gange, où il reste encore aujourd'hui des écoles de brachmanes plus qu'en aucun autre endroit. J'ai cru durant mon premier voyage que les sciences étaient nées encore plus loin, savoir dans la Chine, mais j'ai changé d'avis depuis sur ce que j'ai appris de la Chine lorsque j'étais dans les Indes.

Pour venir à mon sujet, le génie des Persans est porté aux sciences plus qu'à toute autre profession ou application que ce soit, et l'on peut dire aussi que les Persans y réussissent si bien que ce sont après les chrétiens européens les plus savants peuples du monde, sans en excepter les Chinois ; car quoique bien des gens s'imaginent que la Chine est un pays de merveilles pour les sciences et pour les arts libéraux de même que pour les richesses, pour la puissance, et pour l'étendue, je ne puis croire que ces peuples soient fort savants quand je

considère qu'ils ont une capacité si bornée dans l'astrologie, qui est la science la plus ancienne et la plus estimée dans l'Orient, et surtout à la Chine même. Car il est à remarquer sur ce sujet que les Chinois font plus de cas de l'astrologie que les autres nations de l'Orient. Les Persans aiment et honorent si fort les savants et ceux qui tâchent de le devenir, qu'on peut bien dire que leur goût dominant est l'estime et la recherche des sciences. Ils s'y adonnent tout le temps de leur vie sans que le mariage, le nombre des enfants, l'importance des emplois, ni la pauvreté même les en détournent. Les artisans et paysans mêmes lisent [V, 6] les livres de doctrine et en recherchent l'intelligence. Ils envoient les enfants aux collèges et les élèvent aux lettres autant que leurs moyens le peuvent permettre ; ce qu'il y a de plus estimable en eux sur ce sujet est qu'ils ne se font point une honte d'aller au collège avec la barbe au menton ; au contraire ils se font un honneur du nom d'étudiant dans tous les âges de la vie, et l'on voit un assez grand nombre de gens de quarante, cinquante et de soixante ans même qui vont prendre leçon avec un portefeuille et des livres sous le bras et l'écritoire à la ceinture, et quelquefois il arrive qu'on voit des hommes à cet âge-là qui ne font que commencer leurs études et qui en sont encore à ce que nous appelons les basses classes ; plusieurs parmi eux prennent et donnent leçon de suite, et sont tout ensemble maîtres et disciples, faisant leçon d'une science et un moment après prenant leçon en quelque autre.

Ils nomment les étudiants *taleb-elm*, c'est-à-dire quelqu'un qui appelle à soi ou qui recherche la science, ce qui revient assez au mot de philosophe : le nom de *taleb-elm* est vénérable chez eux ; les gens de la plus haute naissance et ceux qui sont dans les plus grands emplois le portent par honneur. Quant aux maîtres ou régents, ils les appellent ou *molla*, qui est le nom général dont ils nomment les prêtres et les ministres de leur religion, ou *akond*, qui veut dire lecteur. Les bacheliers ou les grands docteurs sont nommés *mouchtehed*, du verbe *echtehed* qui veut dire s'appliquer fort. Nous n'avons point de degré chez nous [V, 7] qui ne soit fort au-dessous de celui de *mouchtehed* ; car il marque un homme qui possède toutes les sciences, chacune au plus haut degré, qui (dans la religion surtout) est comme un oracle, et aux décisions duquel il est si dangereux de contrefaire que cela passe pour une impudence ou pour une impiété. On peut juger de là que le titre de *mouchtehed* n'est pas donné à beaucoup de gens ; il y a des temps qu'on ne connaît personne qui soit digne de le porter, et le siècle le plus heureux n'en voit paraître (à ce qu'ils disent) que trois ou quatre au plus dans toute sa durée. Ce titre de *mouchtehed* n'est pas un degré qu'on donne, c'est une qualité dont le peuple seul est le dispensateur, et qui ne consiste proprement que dans l'applaudissement et dans la vénération du public ; on l'acquiert à la longue après avoir fait paraître une science universelle et une parfaite pureté dans l'observance de la partie cérémonielle de la loi.

Les Persans disent qu'un *mouchtehed* doit être saint et savant au plus haut degré où l'homme le puisse être, que sa sainteté doit consister à être sans reproche du côté du monde, et sa science à savoir soixante et douze disciplines ou arts libéraux plus profondément qu'aucun autre homme, à répondre sur-le-champ à toutes les difficultés proposées, à donner leçon si doctement et si facilement qu'on ait plus de disciples que personne, et à être estimé de tout le monde préférablement à tous autres et sans opposition de personne. Ils ne nomment point ces soixante et douze sciences qu'il faut savoir, et quelques-uns tiennent que ce nombre excessif est [V, 8] mis pour marquer seulement toutes les sciences. Je n'ai vu qu'un seul docteur qui passât pour *mouchtehed* dans tout le temps que j'ai été en Perse, encore n'était-ce pas d'un consentement unanime, mais j'en ai vu plusieurs qui apparemment y aspiraient, car on disait qu'ils en prenaient le chemin : c'était [*sic*] des gens d'un extérieur fort bien composé, graves, recueillis, modestes, clairs et précis dans leurs expressions, courts dans leurs discours, affables, humains, et complaisants au dernier degré ; et quant à leurs manières paraissant

élevés en toutes choses au-dessus de ce qu'on appelle vanité et mondanité, si ce n'est dans la fin où ils tendent, qui est de s'attirer l'admiration et l'applaudissement de tout le monde, ce qui est pourtant le comble de la vanité.

Pour les *taleb-elm* ou étudiants, ils se composent tout à fait en philosophes : ils en affectent l'extérieur, étant doux et graves, concis et retenus dans leurs discours, modestes en leurs habits, simples dans tout leur équipement ; ils vont d'ordinaire vêtus de blanc, et rarement portent-ils des habits de couleur, d'or ou de soie.

Les Persans ne tiennent proprement pour gens savants que ceux qui savent toutes les sciences et qui les savent toutes également ; mais ils ne tiennent pas pour tels ceux qui ne savent qu'une partie de ces sciences, encore que ce soit dans un degré excellent ; aussi s'appliquent-ils à toutes en général, tenant qu'elles sont comme dans un enchaînement les unes avec les autres qui engage à les parcourir toutes, de la première à la dernière. [V, 9] C'est peut-être là une des principales raisons qui les empêche de pénétrer aussi avant dans chaque science qu'on le fait en Europe.

Ils suivent tous le bon raisonnement dans leurs études, n'admettant l'autorité que sur le point des principes de leur mahométisme, hors de quoi ils traitent de sottises et de vanité tout ce qu'on appuie sur le sentiment d'un auteur au lieu de l'appuyer sur la démonstration ; pour eux, ils vont au fond et au solide, et veulent pénétrer autant qu'il se peut. Ils ont là-dessus ce mot notable : « Le doute est le commencement de la science ; qui ne doute de rien n'examine rien, qui n'examine rien ne découvre rien, qui ne découvre rien est aveugle et demeure aveugle. »

Ils ont toutes les sciences aussi distingués et aussi étendues que nous les avons, à la réserve des systèmes modernes et des nouvelles découvertes de notre Europe, qu'ils ne connaissent pas, ce qui n'est pas pourtant si considérable que nous nous l'imaginons, plusieurs théorèmes passant chez nous pour nouvelles découvertes qu'on trouve dans les livres arabes et persans, quoique beaucoup plus obscurément.

Ils commencent leur études comme nous faisons, par la grammaire et par la syntaxe, mais de là ils sautent à la théologie, surtout s'ils sont un peu avancés en âge, puis ils viennent à la philosophie et de là passent aux mathématiques ; ils se renferment après ou dans l'astrologie ou dans la médecine, qui sont les deux professions dans lesquelles on peut faire la plus haute fortune dans leur pays.

Quoiqu'ils aient presque tous les auteurs [V, 10] arabes traduits en persan, néanmoins l'arabe entre si fort dans toutes leurs disciplines, parce qu'elles sont obligés de citer en arabe les textes de l'Alcoran et des Hadys, qui sont les livres de Mahomet et de ses douze premiers successeurs, qu'ils savent tous l'arabe. Quelques-uns l'apprennent d'abord méthodiquement, et à l'égard des autres on peut dire fort sérieusement qu'ils le savent sans l'avoir appris, parce qu'il se trouve au bout de leurs études qu'ils l'entendent fort bien à force de textes et de longues citations qu'ils y ont lues en cette langue, comme on peut juger qu'un homme qui aurait fait toutes ses classes et le cours de chaque science dans nos langues vulgaires serait bien prêt d'entendre le latin si le latin était encore plus mêlé qu'il ne l'est dans nos langues vulgaires.

Les auteurs persans sont de trois sortes. 1. Ils ont presque tous ces fameux auteurs grecs que nous suivons. 2. Ils ont des auteurs arabes qui, ayant traduit ces auteurs grecs il y a plusieurs siècles, les expliquèrent et les étendirent en y ajoutant beaucoup de leurs propres découvertes, sans toutefois s'écarter des principes de leurs auteurs. 3. Ils ont leurs propres auteurs, qui n'ont pourtant fait autre chose que de marcher sur les pas des Anciens. Ainsi l'on peut dire qu'à l'égard de la doctrine des Anciens, les Persans en savent autant que nous et

peut-être plus, parce qu'ils cultivent uniquement leurs principes ; mais ils n'ont point, comme j'ai dit, ces nouvelles découvertes de notre Europe qui ont tant étendu et perfectionné [V, 11] les connaissances. Leurs anciens maîtres de philosophie sont Socrate, Platon, et Aristote ; ceux qu'ils ont pour les mathématiques sont Archimède, Euclide, Théodose, Ménélaus, Apollonius, Ptolomée ; pour la médecine, c'est Hippocrate et Gallien ; et pour l'astrologie, où ils réussissent le mieux, ils sont particulièrement guidés par Ptolomée. Pour ce qui est des auteurs arabes et des auteurs persans, il y en a plusieurs, dont la plupart sont d'autant plus admirables qu'ils ne se sont pas renfermés dans une science particulière, mais qu'ils ont écrit de toutes, comme j'ai observé que c'est la méthode des savants de l'Orient.

Le plus célèbre des auteurs des derniers siècles et le plus suivi, c'est Cojé Nessir de Thus, très fameux et très estimé parmi les savants de l'Asie, qui vivait il y a environ quatre cent cinquante ans. C'était un homme de naissance et de grands biens, célèbre pour sa sagesse et pour sa science, qui fut durant plusieurs années le président ou le chef de toutes les académies de l'empire des Tartares, alors fort étendu. Ce fameux auteur était natif de Metched, ville capitale de la province de Corassons, qui est la Bactriane des Anciens, et le pays qui a produit les plus savants hommes de l'Orient dans les derniers siècles. Cette ville s'appelait Thus auparavant et jusqu'au temps de cet auteur, et c'est la raison pour laquelle on le nomme Cojé Nessir de Thus. On tient qu'il savait fort bien le grec parce que ses ouvrages ont beaucoup de manières des Grecs dans les arguments, dans les assertions et les dogmes. Il a amplement écrit sur toutes les parties des sciences divines et humaines, la [V, 12] théologie, la philosophie naturelle, la logique ; la théorie des planètes, qu'ils appellent *elm cherif*, c'est-à-dire la science noble, en laquelle ils ont le plus pénétré ; les diverses parties des mathématiques, la médecine, la morale et la subdivision des vertus et des passions. Il a traité toutes ces sciences fort clairement et méthodiquement, au lieu qu'elles étaient avant lui obscures et imparfaites parmi les mahométans, et pleines de propositions inintelligibles. Ses ouvrages sur la géométrie et sur l'astronomie sont estimés par plusieurs savants préférablement à ceux des plus anciens auteurs, et ceux qui en parlent le moins avantageusement les y comparent. Ce savant homme fit à Maraga, ville de sa province, ce que la roi Alfonse fit en Portugal : il y assembla les plus célèbres mathématiciens de l'Asie sous l'autorité et par les ordres de Haloucou Can, qui tenait alors le siège de l'empire des Tartares méridionaux, et il composa avec eux ces célèbres tables astronomiques qu'on appelle tables de Cojé Nessir et tables de Halacou parce qu'elles sont inscrites du nom de ce prince, dans lesquelles les sentiments des plus anciens auteurs se trouvent confirmés pour la plupart. Il y détruit les hypothèses du huitième ciel que quelques auteurs arabes avaient enseigné dans les premiers siècles du mahométisme, et il y résout beaucoup de doutes sur lesquels les auteurs modernes de notre monde ont fait de gros volumes.

Mahomed Chagolgius tient le premier rang après Cojé Nessir, surtout pour l'astronomie ; il vivait il y a deux cents ans et était [V, 13] natif de Bactriane ; il a augmenté les tables de Cojé Nessir, et l'a fait avec tant de réputation qu'on dit qu'elles surpassent en plusieurs choses celles de tous les autres astronomes.

Mirza Ouloukbec est mis ensuite entre leurs plus fameux auteurs de la théorie des planètes ; il était fils de Temur Charouc fils de Temurleng, qui est le grand Tamerlan. Il a dressé des tables de moyens mouvements qui portent son nom, desquelles les Persans se servent pour le calcul des éphémérides. Ce prince à l'imitation de Alacou Can convoqua les plus célèbres astronomes de tout l'Orient, qui lui fournirent divers systèmes du second mobile, desquels il choisit celui qui affirme la solidité des orbites et des dieux particuliers, enchâssés les uns dans les autres. Les trois plus fameux astronomes qui travaillèrent avec lui, lesquels

tenaient les mêmes principes, sont nommés dans l'histoire Mousa gendre du grand Cazy de Turquie, Molla Aly Kouchi, et Molla Kiaseldin Gemchid de Cachan, de chacun desquels il reste des ouvrages fort renommés sur l'astronomie que les Persans étudient avec grande estime. Les œuvres du premier sont intitulées *Cherac chac mini*, celles du second *Cherac techrid* : et ce mot de *cherac* signifie lumière, et revient à ce que nous appelons explication. Les œuvres du dernier sont encore plus estimées. C'est une correction des tables de moyens mouvements des planètes de Cojé Nessir dont j'ai parlé ci-dessus, qui dès son temps se trouvaient bien éloignées de la réalité des mouvements célestes, et ne répondaient pas aux [V, 14] phénomènes du ciel. Ces tables ainsi corrigées s'appellent *zige padchahz Kaagoni*, c'est-à-dire tables de moyens mouvements royales de l'Empire, et sont fort en usage parmi les astronomes persans. Ils ont encore sur cette même science des tables dites *yelcani*, à cause qu'elles sont dédiées à Yelcan, prince des Tartares ; les *Tables universelles* de Gileiben Katir, la *Somme du roi de Carechme*, province de la petite Tartarie, et une infinité d'autres, pour ainsi dire : car comme l'astronomie et l'astrologie sont les sciences favorites de l'Orient, c'est sur quoi les savants hommes qui y sont nés ont le plus écrit.

Il est assez remarquable que les États situés entre les fleuves d'Oxe et de Jaxarte, que j'appelle la petite Tartarie orientale, ont produit depuis 600 ans les plus habiles astronomes, et en plus grand nombre. Ce que j'impute à la sérénité de l'air, qui est si requise aux observations astronomiques. Un autre auteur illustre et fameux entre tous ceux des Persans, c'est Avicenne, qu'ils nomment Ibn Sina, c'est-à-dire fils de Sina, du nom de la famille dont il est originaire ; car c'est la pratique des gens doctes de l'Arabie de se faire nommer du nom de sa famille. Cet Avicenne, qu'ils surnomment Abrahi, c'est-à-dire *premier en ordre*, a écrit fort doctement et amplement de toutes les sciences. Il est particulièrement suivi pour la philosophie et pour la médecine, sur lesquelles on rapporte par honneur qu'il a écrit plus de livres qu'il n'a vécu d'années, quoiqu'il soit parvenu à une grande vieillesse. On l'appelle communément le prince des médecins et le plus grand [V, 15] des philosophes après Aristote. Il était de Bochora ou Bactres, ville capitale de la Bactriane, pays qui produisait les plus savants hommes de l'Orient il y a quatre à cinq cents ans. Avicenne est encore plus ancien, étant venu au monde dans l'onzième siècle de l'ère chrétienne. On rapporte qu'il fut toute sa vie aussi malheureux que savant, et comme il conserva toujours sa vertu dans ses plus rudes disgrâces, on lui a donné le surnom de *elfa Kereté*, mot qu'on peut traduire également *couvert de pauvreté* et *couvert de gloire*.

Les plus célèbres auteurs des Persans qui viennent ensuite sont, pour les mathématiques, Maimon Rechid et Yacoub Benel Saba el Kendi. Pour la géométrie et les forces mouvantes, Apollonius Pergeus et Ayran. Pour l'optique, les commentaires de Hassein sur Ptolomé Ta Kieldin. Pour la gnomonique, Omarel Soufi. Pour l'arithmétique, Abououloufa et Aliel Kouchi. Pour la musique, Alfarabi et Abouzeltou. Pour la perspective, Ebn Heussin. Pour la géographie, Ebn Maarouf Abul feda Yacoub Hamavy. Pour la logique, Yousouf Mansour et Abounesre. Pour l'histoire, Mahemed de Balk, qui est celui-là même qui porte le surnom célèbre de Mirkavend ou Mirkond, et un autre qui a été surnommé Kaavend Emir, qui s'appelle en son nom propre Ferdous de Thus. Pour la judiciaire⁴¹³, Aboumeker Yacoub Kaiserié et Yacoub Alkendi, que nous prononçons *Alkindus*. Nous le tenons en Europe pour avoir été un des plus renommés de l'Orient. Mais comme il en était un des plus doctes astrologues, le peuple crédule imputait à magie ce qui partait de la judiciaire [V, 16] uniquement. Le grand auteur des Persans pour la magie est nommé Gioubera. Pour la

⁴¹³ C'est-à-dire l'astrologie « judiciaire » ou la science des pronostics.

médecine ils ont la somme du roi de Karachme, pays de Tartarie, divers commentaires sur Gallien, et entre autres Elpharabi, auteur du quatrième siècle de l'Hégire, estimé un des plus grands philosophes et des plus grands médecins du monde, à qui on peut croire aussi sûrement qu'à Gallien et à Aristote. Enfin les Persans ont un grand nombre d'auteurs et de livres. Un Persan aurait dit qu'ils en ont une infinité, mais quand on compare leurs auteurs avec les nôtres et leurs collections de livres les plus grosses avec nos bibliothèques, on peut bien citer le proverbe : c'est une mouche auprès d'un éléphant. Leurs plus grosses bibliothèques ne vont pas à quatre cents volumes, mais ce sont tous bons livres, et anciens, qui leur suffisent pour tout apprendre. **Aussi peut-on dire que si on avait ôté de nos bibliothèques les ouvrages journaliers, dont une grande partie ne sert que pour le divertissement et dont le reste est composé de pièces tirées d'auteurs plus anciens, le nombre en serait merveilleusement diminué**⁴¹⁴.

On peut juger de là que les Persans ne font pas beaucoup de livres. Ils se tiennent aux anciens, prétendant qu'on n'y saurait ajouter que peu de chose ; mais quoi qu'ils puissent dire, c'est une marque qu'ils ne font pas beaucoup de découvertes.

Comme ils ne se mêlent point du gouvernement dans leurs écrits, ils ne savent ce que c'est que de demander des privilèges, et ils ne recherchent point aussi des approbations de docteurs. Lorsqu'ils composent quelque ouvrage de science, ils ne manquent pas de le dédier au roi ou à quelque grand seigneur pour en avoir du profit. Mais la dédicace ne se fait pas par un discours à part et à la tête du livre, comme font nos épîtres dédicatoires, [V, 17] mais dans la préface ou dans le prélude, après l'article qui contient les louanges de Dieu et des saints. Car tous les auteurs mahométans, anciens et modernes, ont constamment cette louable coutume de commencer leurs ouvrages par des bénédictions, par la célébration de la grandeur de Dieu, par des acclamations sur leur prophète, sur Aly son gendre, sur Fatmé sa fille, et sur les douze califes de leur race qui sont leurs grands saints, et qu'ils appellent *les quatorze purs*, comme je l'ai observé ailleurs. Pour montrer comment ces pièces sont faites, voici la traduction du commencement de la préface qui est à la tête du recueil des œuvres de Cojé Nessir dont j'ai parlé ci-dessus.

« Louange, service et adoration soit rendue à la gloire et à la puissance infinie de celui qui sait créer la masse des choses sensibles, et qui donne le pain quotidien aux fils et aux filles d'Adam. Être bienfaisant, qui met la nappe tous les matins et sert opulemment⁴¹⁵ la table, autant devant les impies et les désobéissants que devant les fidèles, comme étant tous également pauvres et misérables. Être miséricordieux, qui, par le conseil de son incompréhensible clémence, fait sonner aux oreilles ces paroles : Mon peuple, demande-moi ce que tu voudras ; mon peuple, fais pénitence de tes mauvaises œuvres. Être bon qui couvre ses amis d'une toile d'araignée⁴¹⁶ plus forte qu'un mur contre la fureur de leurs persécuteurs.

⁴¹⁴ Passage supprimé en 1711.

⁴¹⁵ D'une manière opulente : mot reconnu par les dictionnaires de l'époque, mais qui en disparaît après Littré.

⁴¹⁶ L'histoire de Mahomed porte que, les Coreis de la Mecque, qui étaient ses parents, ayant conspiré de le tuer, il arriva comme ils étaient prêts de l'aller attaquer sur le minuit que l'ange Gabriel vint à lui et lui dit : « Prophète de Dieu, lève-toi promptement, fuis de la Mecque, fais mettre Aly ton cousin à ta place, et te cache quelque part. » Sur quoi Mahomed s'enfuit, et se sentant poursuivi, s'alla jeter dans une étable au-devant de laquelle une toile d'araignée fut tendue miraculeusement en un instant. Si bien que quand les soldats qui cherchaient Mahomed passèrent devant, ils dirent : « Ne prenons pas la peine d'entrer là, vous voyez bien à ces araignées que personne n'y est entré de longtemps. » [Note de Chardin.]

Être puissant, qui du faible aiguillon d'un moucheron⁴¹⁷, met en fuite l'ennemi furieux. Principe de toutes choses, qui sans se servir de ministres, de conseil, d'agents ni d'officiers, qui sans secrétaires et clercs, sans délibérations et sans réflexions, a créé l'homme, élevé sur tous les animaux par la supériorité de l'esprit, par l'excellence de la parole, et davantage par la distinction du bien et du mal. Être à la miséricorde duquel les crimes des méchants ne font ni tache ni dommage, et à la gloire duquel n'apporte ni lustre ni augmentation le culte volontaire des gens de bien, Dieu n'ayant point besoin de tous les mondes. Louange et [V, 19] bénédiction soit aussi donnée à celui qui est au-dessus de tous les éloges, la matière d'applaudissements sans nombre, de louanges incomparables, de contentements infinis, le meilleur de tous les messagers divins, le guide du droit chemin, le chef de toutes les créatures, la meilleure essence de ce qui est né, le premier de tous les prophètes, le patron de tous les docteurs, la règle des plus saints, Mahomet l'agréable : que les plus sublimes éloges et les plus glorieuses louanges soient données tant à lui, la plus parfaite créature de toutes celles que Dieu a regardées favorablement, qu'à sa famille et ses descendants. Sachez, cher ami lecteur, que Dieu veuille conserver en ce monde et en l'autre, qu'une nuit entre les nuits, votre esclave faible et chétif, la plus basse des créatures de Dieu très haut, le moindre de ceux qui espèrent en sa miséricorde et le plus coupable de ceux qui prient pour le pardon de leurs péchés, l'humble Aly Hamed Nessir, fils de Abi Bekre, etc. »

Chapitre II.

Des écoles et des collèges, et de la manière d'étudier.

Les Persans envoient les enfants à l'école apprendre à prier Dieu et à lire à l'âge de six ans, ne leur croyant pas auparavant la tête encore assez forte pour rien apprendre. En effet, leurs pays étant chaud et sec, le cerveau n'y est pas capable de tant d'application que dans nos pays froids, et il ne faut pas tant le travailler. Ils appellent les écoles [V, 20] *mekteb*, mot qui veut dire *entrée*, parce que c'est la porte pour entrer dans les sciences ou dans le commerce du monde, et les maîtres d'école *mekteb-dar*. Il y a un grand nombre de ces écoles en chaque ville, et on peut dire même qu'il y en a beaucoup en chaque quartier de la ville. Les écoliers lisent chacun leur leçon haut tout à la fois : l'un commence son ABC, un autre épelle, un autre lit du persan, un autre de l'arabe ; l'un tourne d'une langue en une autre, un répète des vers, un autre de la prose ; l'un étudie la grammaire, un autre la syntaxe ; cependant chacun lit tout haut et fort haut, le maître l'obligeant de crier de toute sa force, ce qui fait un bruit que l'on peut appeler un vrai sabbat, car assurément on ne s'y entend pas soi-même, et de vingt pas qu'on approche d'une école l'on en entend le tintamarre. Le maître est fait parfaitement à ce bruit, écrivant ou lisant tranquillement tant qu'il dure, et cependant il entend si chacun dit bien, s'il continue, s'il parle haut et avec attention ; et lorsqu'il aperçoit quelqu'un qui ne fait pas son devoir, il lui allonge des coups d'une houssine qu'il a à la main ou sur ses genoux et le remet en train. Les Persans soutiennent que les enfants apprennent mieux de cette manière que quand on les fait étudier bas ; ils disent que quand on fait étudier bas les enfants, ils regardent

⁴¹⁷ C'est encore ici une allusion à un conte qui se trouve dans les légendes des mahométans, qui est que Nimrod, faisant la guerre au patriarche Abraham, et étant prêt de se jeter sur lui avec ses troupes, il lui envoya dire : « Ô Abraham, il faut maintenant combattre, où est l'armée de ton Dieu ? » Le patriarche fit réponse : « Elle va venir. » Et à même temps le ciel s'obscurcit, et il vint une nuée de mouchérons qui rongèrent les soldats de Nimrod jusqu'aux os. Ils appellent cette nuée de mouchérons *leskerpechi*, c'est-à-dire l'armée de cousins. [Note de Chardin.]

ça et là et pensent à autre chose au lieu d'étudier, mais que quand on les fait étudier haut nul ne peut s'arrêter ni se détourner, mais est retenu par l'action. Ils disent d'ailleurs une chose fort véritable, que par ce moyen les enfants apprennent à [V, 21] parler et à prononcer, parce qu'étant obligés de parler à haute voix et clairement, on les redresse s'ils le font mal. Le maître fait venir tour à tour les enfants dire leur leçon devant lui, ce qui ne l'empêche pas, comme j'ai dit, d'avoir l'esprit à ce que font les autres, et à ce qu'il fait lui-même, qui n'est pour l'ordinaire que copier et écrire des livres.

La dépense de l'école est fort petite en ce pays-là et chacun paie selon ses moyens, sans faire de marché en y envoyant ses enfants ; à Ispahan par exemple la grosse paie de l'école n'est que d'un écu par mois, et la moindre n'est que de dix sols ; il y a même bien des écoliers qui ne payent rien. Les maîtres ont outre la paie du mois plusieurs émoluments, et au lieu qu'en Europe c'est aux fêtes qu'on fait des présents à ses maîtres, c'est en Perse lorsque l'on commence une nouvelle leçon, ou quand on prend un nouveau livre. Le présent est toujours proportionné aux moyens des parents de l'écolier et au degré de science où il monte. Le gros présent est quand on fait prendre le texte de l'Alcoran qui est arabe, et comme on passe bien du temps sur ce livre, parce qu'il est estimé non seulement comme le centre de la science révélée, mais encore comme la plus exacte syntaxe, la plus pure grammaire, et la plus sublime rhétorique, on fait des présents au maître lorsqu'on en vient à certains chapitres qu'on tient pour plus forts et plus difficiles que les autres. Si quelque écolier manque à faire son présent, le maître ne le chasse ni ne le châtie pas, mais il excite ses camarades [V, 22] à lui faire honte et à le harceler par des grimaces et autrement jusqu'à ce qu'il ait satisfait à la coutume. Ils y ont tous intérêt, parce que quand on fait un présent au maître, il donne campos aux écoliers. J'ai observé dans le premier livre que les enfants de condition ne vont jamais à l'école, mais qu'on les instruit dans la maison.

On procède ensuite à l'écriture, j'en ai touché quelque chose en un autre endroit. J'ajoute ici qu'il y a sept caractères différents chez les Arabes et chez les Persans ; en voici les noms : *nasch* du terme grec *niaicrois*, c'est-à-dire beau, d'où est venu celui de *nacre de perle* ; *thalic* le caractère du collègue ; *divané* de pratique ; *kerme*, qui est une sorte de chiffre, *schillusch rehamir* du nom de l'auteur qui était un poète célèbre ; *jacouchi* du nom de l'auteur pareillement.

De l'école on va au collège. Les Persans appellent les collèges *medresé*, mot dont l'étymologie signifie lieu où « on enseigne la doctrine » et vient peut-être d'une même racine avec le mot de *misdrachot* duquel les Hébreux appelaient ces académies où on enseignait la loi et les prophètes, et qui signifie maison de prédication. Le principal s'appelle *muderris*, mot qui vient de la même racine. Il a un ou deux régents sous lui au plus, et quelquefois il est seul, de sorte qu'il n'y a pas d'autre régent dans le collège que le principal. Mais qu'il soit seul ou non, il donne leçon à tous ceux qui veulent étudier sous lui, soit pensionnaires soit externes.

Tous les collèges de Perse sont rentés⁴¹⁸, et il y en a qui le sont assez richement. Les [V, 23] plus grands ont cinquante à soixante logements consistant chacun en deux chambres et un vestibule. On les donne vides et sans meubles ; c'est à chacun à les meubler selon ses moyens ou son humeur. Les collèges les mieux rentés ont vingt sols par jour par écolier que chacun dépense comme il veut, car on ne vit point là en commun. Il y a des collèges qui n'ont qu'un sol, cependant on ne laisse pas de rechercher ardemment ces places à cause du logement et de quelques autres émoluments casuels, ce qui fait aussi qu'on y trouve des pensionnaires qui n'ont pas même les commencements, et qui ne se soucient point de science, mais qui ne

⁴¹⁸ Il veut dire, comme on le verra, que les étudiants sont payés.

sont là que pour l'amour de ce petit bénéfice. On y voit des étudiants qui ont les soixante ans, comme je l'ai dit, et qui ont femmes et enfants, de manière que ces académies sont quelquefois des lieux d'une extrême ignorance où l'on se fourre non pas tant pour l'amour des sciences que pour vivre plus à l'aise et sans travailler. On fait sur cela un conte en Perse, qu'un jour un paysan menait une charge de brique dans un collège où il fallait descendre une marche pour entrer, et ne pouvant faire passer son âne, quelques coups qu'il lui donnât, il le prit par la queue et par les oreilles, et le tirait en se penchant contre pour mieux tirer jusqu'à ce qu'il l'eût fait entrer. Un des étudiants du collège qui le voyait faire lui dit pour se moquer : « Bonhomme, qu'as-tu dit à l'oreille à ton âne qu'il est entré dès que tu lui as parlé, lui qui ne voulait pas passer auparavant ? » « Je lui ai dit, répondit le paysan, qu'il avait tort de crier qu'il n'entrerait point chargé de briques en [V, 24] un lieu où il avait été sous la forme de principal, puisqu'avec sa charge il ne serait pas encore le plus âne de la maison. » Le principal et les régents de collège qui s'acquittent justement de leur devoir donnent leçon gratis aux pensionnaires et aux externes également, mais il y en a d'autres qui en tirent de l'argent, quoiqu'ils soient payés du collège, et qu'ils n'aient pas le droit d'en exiger.

Il y a un si grand nombre de collèges en Perse qu'on assure que leur revenu est de cent mille tomans, qui font quatre millions cinq cent mille livres monnaie de France. On peut juger de cela, et de ce que j'ai dit que chaque étudiant a par jour de pension, quel nombre d'étudiants il y doit avoir ; aussi peut-on dire qu'ils rongent le pays par leur nombre et par leur avidité. La charité mahométane s'étend autant en fondations publiques qu'elle est resserrée au contraire en fait d'assistances particulières : une de leurs principales fondations est celle des collèges ; car quoiqu'il n'y ait point de mosquée qui n'ait son collège à côté, on trouve des collèges jusque dans les villages, et j'en ai vu en plusieurs. La méthode ordinaire de ceux qui en fondent est d'y bâtir premièrement un caravanseraï qu'on dévoue aux passants pour y loger gratis, puis un bain, un café, un bazar ou marché, et un grand jardin, lesquels on donne à ferme, et puis un collège auquel on assigne pour entretien le revenu de ces édifices-là. Les fondateurs des collèges sont d'ordinaire les gardiens et administrateurs du revenu qui y est annexé, ce qu'ils appellent *moutevely*, terme arabe qui dénote [V, 25] un homme établi pour avoir la direction de quelque chose et qui revient à ce que nous appelons fabricant⁴¹⁹. C'est ce directeur qui met le principal et les régents du collège, et le principal reçoit qui il lui plaît pour boursier. Quand le fondateur est mort, son héritier est le gardien à sa place ; et lorsqu'il arrive que les biens du fondateur viennent à être confisqués au roi, c'est le grand pontife, qu'on appelle *cedre*, qui devient curateur du collège. Sur quoi il faut encore observer que quand on a une fois fait une telle fondation, on n'en est plus le maître, il faut laisser le revenu au collège. Il y a cinquante-sept collèges à Ispahan dont plusieurs sont de fondation royale ou sont dévolus au roi, et dans ces collèges-là c'est le roi qui donne les places de principal et de régent. Les plus riches collèges n'ont que douze mille francs de revenu, qui quelquefois se partagent à cinquante ou cinquante-cinq étudiants. Ils ne peuvent être ainsi que fort pauvres, et la plupart le sont à tel point qu'ils n'ont pas le moyen de payer les maîtres et sont obligés d'aller à ceux qui enseignent pour rien, dont il y a un grand nombre, comme je l'ai observé. Si quelqu'un leur en dit quelque chose, ils répondent, pour couvrir leur pauvreté, qu'ils ont quitté leur maître parce qu'il n'était pas assez docte. Les étudiants qui ont du savoir et de la vigilance subsistent en enseignant dans les maisons soit comme précepteurs logés et entretenus, soit

⁴¹⁹ Équivalent de *fabricien*, que le *Dictionnaire de Trévoux* définit comme suit : « On nomme ainsi dans les chapitres, églises, paroisses et confréries ceux qui ont soin des revenus de l'œuvre, ceux qui ont l'intendance des édifices. [...] À Paris on dit marguillier. »

comme maîtres qui y donnent leçon, ou bien en transcrivant des livres ; car comme on n'a que des manuscrits en Perse, l'écriture est un art fort [V, 26] étendu, et qui donne du pain à une infinité de gens. Un homme y peut gagner dix sols par jour, ce qui est par proportion une aussi grosse paie que trente sols dans nos pays. Les étudiants parviennent avec le temps aux bénéfices, et ainsi se mettent un peu à l'aise. Ils ont une grande considération pour le principal ; car comme c'est lui qui les fait entrer, il les peut mettre dehors à son gré. Il leur donne leur pension le premier jour du mois, comme je l'ai observé, la recevant du curateur, et en toutes choses ils dépendent de ses bonnes grâces. Il ne faut pas oublier que chaque collège a une manière de chapelle ou oratoire pour faire la prière publique.

Outre les collèges où l'on enseigne publiquement, il y a dans toutes les villes des gens faisant profession de sciences, comme sont des grands seigneurs disgraciés ou d'autres qui se sont retirés de la cour et des affaires, lesquels enseignent publiquement, faisant leçon soir et matin à des heures qu'ils marquent, et souvent ils entretiennent les étudiants de papier et de livres, leur donnant à manger certains jours de la semaine, et même des habits, et quelquefois encore de l'argent. On dit qu'il y a des gens qui font cela par vanité, car les étudiants qui viennent en foule à de si généreux maîtres sont autant de trompettes qui vont publiant leur savoir, leur générosité et leur vertu. Il est vrai que rien ne donne plus de réputation en Perse que d'instruire à ses dépens beaucoup de disciples et de favoriser les savants et la science. Lorsque le premier ministre d'État est homme de lettres, il est d'ordinaire le chef des étudiants [V, 27] ou *taleb-elm*. Mahamet Medhi, premier ministre sous Abas second et Soliman premier, était leur chef quand j'arrivai la première fois en Perse ; autrement c'est quelqu'un des plus grands seigneurs du royaume, et le plus souvent c'est le *cedre* ou grand pontife, qui est une charge de grande autorité en Perse.

Quant à leur manière d'étudier, il faut dire d'abord que la classe du collège n'est autre que la chambre du régent. L'étudiant s'y rend, et après un profond salut à son maître il s'assied sur ses talons, et le régent lui ayant fait signe de commencer, il lit une période de deux ou trois lignes dans un auteur et se tait. Le maître en fait l'explication, puis le disciple recommence à lire, ou un autre qui prend la même leçon lit un autre article ensuite, et le maître l'explique comme auparavant, et ainsi de suite pendant une heure ou deux de temps. Après quoi le disciple met son livre et son portefeuille à terre devant le régent, se lève, et se tient debout la tête inclinée, les mains croisées sur l'estomac, qui est la posture respectueuse en Perse. Et si le régent trouve à propos de continuer la leçon, il lui fait signe de se rasseoir, sinon il lui donne congé en ces mots : « Dieu soit avec vous. » Quand le disciple a pris leçon dans un endroit, il la va prendre dans un autre, soit dans son collège même, soit à la ville, et quelquefois c'est sur la même science qu'il va prendre leçon d'un autre maître, mais d'ordinaire c'est sur une autre science ; car il faut observer que les étudiants persans étudient ordinairement diverses disciplines en même [V, 28] temps, de même que leurs maîtres donnent leçon de différentes sciences en tout temps, un régent n'étant réputé savant homme, comme je l'ai remarqué, que quand il sait toutes les sciences. J'ai vu souvent des régents donner leçon de quatre sciences différentes dans une même séance à différents étudiants, et des étudiants prendre pareillement leçon de diverses sciences en même jour. Je ne sais pas bien si c'est là la bonne méthode ; c'était celle de l'antiquité, et il y a de la différence entre instruire de la jeunesse ou des hommes faits, parce que ce qui pourrait confondre l'esprit d'un jeune enfant ne confond pas l'esprit d'un homme mûr.

Lorsqu'ils ont fait du progrès dans les sciences, ils se mettent à en disputer, et ils s'assemblent pour cela trois ou quatre et pas davantage, l'un tenant l'affirmative et l'autre la négative, ce qu'ils font quelquefois devant un régent, quelquefois entre eux seuls ; mais ils

n'ont point de disputes ni de leçons publiques comme il y en a en Europe pour la médecine et pour le droit.

C'est là la manière d'étudier en Perse, mais ce n'est que pour les étudiants de basse condition ; car pour les autres, et surtout pour les enfants de qualité, on les fait étudier dans leurs maisons en y faisant venir des maîtres ou en les y entretenant, chose facile et de peu de dépense à cause du grand nombre de gens de lettres qu'il y a partout, qui sont étudiants toute leur vie, et qui sont fort pauvres, comme je l'ai dit.

J'ai observé aussi dans le premier livre que les Persans ont l'esprit subtil, vif, et poli ; et [V, 29] si l'on ajoute à ces talents naturels les autres excellentes dispositions qu'ils ont à l'étude, comme est l'application et l'assiduité, la frugalité et la sobriété, et l'amour pour les sciences, jusqu'à s'y dévouer toute leur vie, on jugera qu'il faut de nécessité qu'ils y fassent beaucoup de progrès. Mais ils en feraient beaucoup davantage s'ils avaient les belles méthodes de notre Europe, s'ils ne s'appliquaient qu'à une discipline à la fois, s'ils avaient les livres à aussi bon marché que l'imprimerie nous les fait avoir, et enfin si leurs maîtres étaient assez justes ou assez charitables pour enseigner de leur mieux, et tout ce qu'ils savent, chose qu'on dit qu'ils ne font que pour leurs parents ou pour leurs intimes amis.

Ce qui m'a le plus fait remarquer la vanité des savants en Perse, c'est la jalousie qu'ils ont des Européens, à qui ils voudraient bien cacher le plus beau de leurs sciences pour pouvoir s'imaginer qu'ils ont quelque chose au-dessus de nous en échange des talents de science qu'ils voient bien que notre pays a sur le leur. J'ai observé cela chez divers astronomes, surtout touchant la structure de leurs astrolabes, en quoi ils nous passent, comme je le dirai en son lieu.

Mais comme on ne saurait bien traiter des sciences des Persans sans parler premièrement des langues dont ils se servent et de leur écriture, j'en entretiendrai le lecteur dans les chapitres suivants. [V, 30]

Chapitre III.

Des langues dont les Persans se servent,
et particulièrement de la langue persane et de la langue arabe.

Les Persans se servent de trois langues : du persan proprement dit, qui est la langue naturelle de leur empire, du turquesque et de l'arabe. On n'en connaît point d'autres en Perse. Les gens de quelque considération et tous ceux qui fréquentent le monde savent ces trois langues également. Les femmes même les apprennent toutes trois, et si on ne les sait, ou qu'on ne sache au moins les deux premières, on ne peut pas dire qu'on entende les conversations. Je savais les deux et j'entendais beaucoup d'arabe, que je savais même lire et écrire. Cependant il n'y avait pas de jour que je ne me plaignisse de ne le savoir pas entièrement, parce qu'il se trouvait toujours quelque passage que je n'entendais point faute de bien savoir cette langue.

Le persan est la langue de la poésie, des belles lettres et du peuple en général. Le turquesque est la langue des armées et de la cour ; on n'y parle que turc, tant parmi les femmes que parmi les hommes, surtout dans les sérails des grands, ce qui vient de ce que la cour est originaire du pays de cette langue, descendant des Turcomans dont le turquesque est la langue naturelle. L'arabe est l'idiome de la religion et des sciences révélées. Les [V, 31] Persans ont ce dire commun sur les langues pour montrer que ces trois-là sont les seules qu'il faille tenir pour de vraies langues : *Farsi baliket, arabi fesihet, turki sciaset, baky kobahet* : c'est-à-dire le persan est une langue douce, l'arabe est éloquent, le turc est sévère, les autres langues sont un

jargon. Le mot que je tourne *sévère* signifie proprement châtiant et reprenant, comme qui dirait une langue propre à gourmander ou mortifier. Pour faire une comparaison de ces trois langues avec les langues vulgaires de l'Europe, il faut dire que le persan a du rapport avec les langues qui viennent du latin, le turc avec celles qui viennent de l'esclavon, l'arabe avec le grec ; mais l'arabe est beaucoup plus en usage chez les Persans que le grec ne l'est chez nous ; cela vient à mon avis de ce que les livres de leur religion qui commande à chacun de les lire défendant en même temps de les traduire, on est obligé pour l'intérêt de son salut de savoir la langue en laquelle ils sont écrits.

Ainsi il ne faut pas s'imaginer qu'encore que ces langues aillent si fort de compagnie en Perse, elles soient semblables dans les mots ou dans les racines, car elles ne se ressemblent pas plus que les trois langues auxquelles je les ai comparées se ressemblent entre elles ; au contraire elles diffèrent fort l'une de l'autre, soit dans la grammaire, soit dans la phrase et dans la façon de parler ; mais c'est qu'elles se prêtent une infinité de mots. L'arabe prête aux deux autres langues les termes de la religion, des sciences et de la jurisprudence. Le persan prête au turc des [V, 32] termes pour la poésie et pour la fleurette. Le turc en donne au persan pour le commandement et pour la guerre. Ils ajoutent à ce que j'ai rapporté un conte pour montrer que ces trois langues sont aussi anciennes que le monde : ils disent qu'elles étaient en usage toutes trois dans le paradis terrestre et en même temps ; que le serpent qui séduisit nos premiers parents parlait arabe, qui est la langue éloquente, forte et persuasive ; qu'Adam et Ève parlaient persan entre eux, qui est un idiome doux, flatteur et insinuant, qui réussit à Ève, comme on sait ; et que l'ange Gabriel, qui les chassa du paradis, se mit à parler turc, parce que leur ayant fait commandement de sortir du paradis en persan, puis en arabe, sans qu'ils en fissent rien, il s'exprima enfin dans les termes de cette langue menaçante qui les effrayèrent, et qui les firent obéir.

J'ai observé dans mon premier volume qu'on parle plus le turc que le persan dans le royaume de Perse depuis les frontières occidentales et méridionales jusque bien avant dans la Parthide, et le persan dans le reste de l'empire. J'observerai encore ici que de même qu'on parle vulgairement le turquesque à la cour de Perse, on parle de même et plus communément le persan à la cour du Grand Mogol et des autres rois mahométans des Indes : dont la raison est que les grands de Perse, étant originaires des peuples belliqueux du Turquestan, qui est la petite Tartarie, et les grands des Indes étant originaires des hommes de lettres de la Perse qui sont allés dans la suite porter aux conquérants de ces grands États, qui sont des [V, 33] mahométans comme eux, les sciences et la politesse, chacun a introduit sa langue dans la cour où il s'est attaché. On remarquera cependant que le turquesque qu'on parle en Perse, et surtout à la cour, est un turquesque adouci par des termes et par le tour de la langue persane, en sorte qu'un Turc de Constantinople a peine à l'entendre, comme il a peine aussi d'être entendu en son turquesque.

J'ajoute à ce qui a été dit de ces trois langues que quoiqu'elles n'aient ni rapport ni penchant vers nos langues d'Europe, néanmoins elles ne sont pas plus difficiles à apprendre et à prononcer que l'italien l'est aux Anglais. Mais la lecture de ces langues est un accablement pour les étrangers ; ils n'y sauraient venir parfaitement parce que les lettres alphabétiques étant composées de figures et de points, il arrive que la ponctuation, n'étant jamais placée bien juste, et les figures manquant souvent de points, on ne peut jamais lire sûrement.

Ce qu'il y a de plus admirable et de plus remarquable dans ces langues, c'est qu'elles ne changent point, et n'ont point changé du tout, soit à l'égard des termes, soit à l'égard des phrases et du tour ; rien n'y est nouveau ni vieux, nulle bonne façon de parler n'a cessé d'être en crédit. L'Alcoran par exemple est aujourd'hui comme il y a mille ans le modèle de la plus

pure, plus courte, et plus éloquente diction. Les poètes persans qui ont écrit il y a quatre ou cinq cents ans sont aussi les maîtres du beau langage ; on y apprend à parler et à écrire. On ne voit rien [V, 34] paraître qu'on trouve mieux écrit, et il ne monte à l'esprit de personne qu'on puisse embellir la langue ni la perfectionner. C'est, comme je crois, la même chose pour le turquesque, et si l'on fait réflexion sur les inconvénients infinis qui naissent des changements qu'on apporte sans cesse aux langues vivantes dans nos pays, surtout à la française, on trouvera que ces peuples d'Orient sont fort sages et fort heureux de s'être délivrés d'un si grand inconvénient qu'est celui du changement dans la chose du monde la plus importante, qui est la parole.

Comme la langue arabe fait une partie de la langue persane de la manière que je viens de le représenter, je dirai quelque chose de cette langue avant que de parler de la persane.

Les Orientaux tiennent que la langue arabe est la plus excellente et la plus riche langue du monde, une langue incomparable. Ce qui me fait croire que cela est assez véritable, c'est que ceux qui la savent le mieux en Asie aussi bien qu'en Europe sont ceux qui l'admirent le plus. Elle est surtout merveilleuse dans le nombre des termes différents. On compte qu'elle est composée de douze millions trois cent cinq mille quarante-deux mots, et l'histoire parle d'un prince arabe qui avait un si gros dictionnaire de cette langue qu'il fallait soixante chameaux pour le porter. La plus grosse bibliothèque qu'il y ait aujourd'hui en Orient est bien loin d'être aussi nombreuse. Les livres qui parlent de cette langue disent qu'elle a été si copieuse qu'il y avait mille synonymes pour dire un chameau, ce qu'il faut entendre de tous les [V, 35] états et de toutes les postures où on le peut représenter. Firousabad, auteur persan, compte qu'il y a aussi mille mots arabes pour dire une épée, ce qui est encore plus merveilleux, puisqu'une épée ne se peut concevoir sous autant d'idées différentes qu'une bête à quatre pieds. On ajoute qu'il y avait de même cinq cents termes pour dire un lion, quatre cents pour signifier la calamité, deux cents pour dire du lait, quatre-vingt pour signifier le miel. Je ne sais combien pour dire des dattes et l'arbre que nous nommons la palme, et ainsi de cent autres choses. Particulièrement de celles qui sont les plus abondantes et plus communes parmi les Arabes, pour lesquelles il y a plus de noms synonymes que pour les autres, sur quoi on fait aussi parmi eux ce petit conte : qu'un Arabe apprenant qu'un chat avait plus de cent noms, et n'en ayant jamais vu, il s'imagina que c'était quelque bête noble, comme le lion ou le cheval, puisqu'il avait tant de noms. Les auteurs arabes et persans qui rapportent ces merveilles assurent unanimement qu'on ne peut apprendre tous les termes de la langue arabe sans miracle, et que nul homme ne l'a jamais sue que Mahomed. Que c'est un don de Dieu tout particulier que de la savoir, et pour comble d'éloges pour cette langue-là ils ajoutent qu'en paradis on parlera arabe, parce que c'est une langue également claire et expressive ; en effet il y a plusieurs choses en cette langue qui ont une force singulière qu'on ne peut traduire ni faire entendre que par circonlocution. Ces mêmes auteurs ajoutent que la plus grande partie de cette langue est périe, et qu'on ne peut [V, 36] plus en connaître la richesse et la beauté que dans les éloges des anciens auteurs.

On ne peut douter que la langue arabe et la langue hébraïque ne sortent d'une même souche : car l'une et l'autre ont un tour approchant, et des phrases et des constructions qui se ressemblent. Beaucoup de gens prétendent que l'une soit née de l'autre, et quoiqu'en cette production la plupart des savants de notre Occident veuillent que ce soit la langue hébraïque qui soit la mère, il y en a d'autres néanmoins qui croient que c'est la langue arabe. Il me semble en effet qu'Abraham devait parler la langue de l'Arabie, puisqu'il y était né, cependant on ne sait sur tout cela que des choses incertaines tirées par conjectures du livre de la Genèse.

Nos gens doctes font communément Heber⁴²⁰ ou sa famille l'auteur de la langue arabe, mais les auteurs mahométans qui mettent l'arabe bien auparavant l'hébreu en font Adam l'inventeur, ou pour parler plus juste ils disent que ce fut lui qui l'enseigna aux hommes, l'ayant apprise de Dieu, et non seulement la langue arabe mais aussi l'écriture arabe. Il faut pourtant que les mahométans n'aient pas bien cru que les figures de leurs lettres fussent d'une origine divine, puisqu'ils les ont si fort altérées, et avec tant de succès, soit pour la figure soit pour l'ordre et l'arrangement ; car l'ancien caractère arabe qu'on appelle le caractère *cufique* du nom de *Cufa* où était la grande académie de l'Arabie au temps de Jésus-Christ, est fort laid et sans aucune grâce, au lieu que les lettres arabes d'à présent, qui furent inventées trois cents ans après Mahomed [V, 37] par un savant arabe nommé Ebn Motah, et depuis limées encore et ajustées par un autre savant nommé Ebn Bouneh, sont beaucoup plus belles que ce vilain caractère cufique, comme je l'ai fait voir à plusieurs savants hommes de mes amis avec des feuilles de vélin que j'ai apportées, qu'on croit vieilles de mille ans, desquelles je donnerai des ectypes dans la description de Persépolis.

La commune opinion des mahométans est qu'Ismaël, la souche et la gloire des Arabes, et à qui ils rapportent toutes les choses saintes du premier temps, comme ils rapportent les mauvaises du même temps à Nimrod ou Nembrot ; qu'Ismaël, dis-je, est l'auteur de la langue et de l'écriture arabe, qu'ils appellent la langue d'Ismaël, soit qu'il l'eût inventée, soit qu'il n'eût fait que la polir et l'enrichir, comme les gens savants de Perse le tiennent : car ils disent que Yarah fils de Kahtan c'est le Jerah fils de Joktan du dixième chapitre de la Genèse, verset 26, qu'ils font le premier habitant de l'Arabie heureuse, changea le langage de Noé, qui était le syrien, en arabe. Je distingue le syrien, qui était la langue des Phéniciens ou Chananéens, d'avec le syriaque, qui est une langue née longtemps après parmi les Guisi transmigrés en Assyrie du mélange de l'hébreu, leur langue naturelle, avec le chaldaïque, la langue de leurs seigneurs. Ces doctes Persans ajoutent qu'ensuite Ismaël reforma et repurgea ce dialecte arabe, le réduisant aux règles du langage, qu'il avait appris dans la maison de son père, chose néanmoins que quelques auteurs rapportent non à Ismaël, mais à Homaisa et à Kedar ses fils. Il est vrai [V, 38] cependant qu'il y a eu des écrivains qui ont avancé que l'idiome arabe était né peu avant le mahométisme ; mais cela est dit sans aucun sens et sans aucun fondement, à moins qu'on n'entende par là que cet idiome renaquit peu avant Mahomed, chose qui paraît assez vraisemblable, puisque les auteurs mahométans demeurent d'accord que peu avant Mahomed la langue arabe était oubliée pour la plus grande partie, et que la lecture et l'écriture de cette langue était une connaissance si rare que, quand l'Alcoran fut publié, il ne se trouvait personne qui le sût lire ni copier. Les mêmes histoires assurent que lorsque les Arabes s'émerveillaient de voir cet imposteur parler arabe si bien et si élégamment, leur faisant entendre mille termes qu'ils n'avaient jamais ouï, il leur répondit qu'ils n'en devaient pas être étonnés, puisque c'était l'ange Gabriel qui lui avait appris à parler leur langue comme Ismaël la parlait. Les Arabes ont appelé depuis cet arabe pur la langue des Coreichs, qui est le nom de la famille de Mahomed, soit à cause de lui-même, soit à cause d'Ismaël, qu'ils font la souche de cette race malheureuse. L'Alcoran lui donne par éloge, je dis à cet arabe pur, le nom de *langue claire*. Mais on reconnoît aisément que tout ce que les Mahométans disent sur ce sujet ne sont que des impostures si l'on le compare avec ce que tous les auteurs arabes assurent unanimement, que de tout temps les Arabes s'appliquaient à l'étude de leur langue avec un amour singulier, et préférablement à toute autre science, et qu'ils se glorifiaient de l'excellence de leur langue par-dessus les autres [V, 39] langues du monde. On trouve dans le

⁴²⁰ Ou Eber : voir Genèse, X, 21 et 25.

célèbre Abounesr ces paroles qui viennent fort à propos sur le sujet : « Les Arabes ont toujours étudié particulièrement l'astronomie et la médecine, mais par-dessus tout leur propre dialecte, et ils disaient par manière de proverbe qu'un Arabe se vantait de trois choses : de son épée, de son hospitalité, et de sa langue. »

Je finirai ce discours de la langue arabesque par deux observations. La première, qui est fort certaine et nullement contestée, c'est que cette langue, qui est la langue matrice ou une des premières matrices, a un privilège au-dessus de toutes les autres langues du monde, lequel consiste en ce qu'il n'y en a point qui se soit conservée si longtemps pure et sans changement. Elle est encore aujourd'hui la langue vulgaire de plusieurs vastes pays où l'on n'en parle point d'autre, et il n'y en a point qui soit cultivée en tant de régions et par des peuples plus studieux et plus amateurs des sciences. La raison qu'on en peut rapporter, c'est que les Arabes n'ont jamais été subjugués, et qu'ils n'ont point été mêlés avec d'autres peuples, mais qu'ils se sont toujours conservés sans mélange. L'on sait que ce sont là les voies ordinaires du changement ou de la perte des langages, comme il est arrivé à l'hébreu, qui se perdit en peu de temps par la transplantation du peuple juif en Chaldée et en Arabie. La seconde observation est que les mahométans mettent la perfection de cette langue dans le livre de l'Alcoran, qu'ils croient être composé sans la moindre faute de grammaire et de propriété de termes, et devoir faire le modèle le [V, 40] plus parfait de cette langue ; mais ils disent en même temps qu'il est impossible d'arriver à la perfection de ce dialecte, et que la cause qu'on n'a pas d'abord le droit sens de l'Alcoran, c'est qu'on n'en entend pas le langage.

Pour venir présentement à la langue persane, c'est une langue moderne, née depuis le grand changement de religion arrivé en Perse. Avec ses mots propres et naturels, elle est composée de grand nombre de mots de toutes les nations qui ont conquis le royaume tour à tour depuis ce changement-là, et qui s'y sont établis, comme les Turcs, les Tartares, et les Arabes. Nous y trouvons aussi avec assez de plaisir une infinité de mots qu'on voit incorporés dans nos langues d'Europe, comme l'allemand, l'anglais, et le français, et plus dans l'anglais que dans aucune autre langue. Il y en a aussi qu'on trouve dans le grec et dans le latin. Divers auteurs doctes et célèbres entre les Européens qui ont traité de la langue persane ont fait des recueils des mots persans qui ressemblent à des mots de toutes ces langues-là. Je pourrais grossir fort ces recueils si cela pouvait faire du plaisir ou apporter de l'utilité, mais j'ai déjà fait assez d'observations là-dessus dans cette relation pour persuader cette vérité au lecteur. La raison de cette identité de mots dans des langues de pays si éloignés et si opposés est vraisemblablement que les mêmes débordements qui ont répandu ces mots dans la Perse les ont répandus dans l'Europe. J'ai dit qu'il y a quelques mots grecs, mais il y en a une infinité d'arabes, de manière que quand on sait le persan parfaitement, on se trouve [V, 41] savoir plus de la moitié de l'arabe, comme je l'ai déjà observé.

Quant à l'ancien persan, c'est une langue perdue, on n'en trouve ni livres ni rudiments. Les Guèbres, qui sont les restes des Perses ou ignicoles, qui se perpétuent de père en fils depuis la destruction de leur monarchie, ont un idiome particulier, mais on le croit plutôt un jargon que leur ancienne langue. Ils disent que leurs prêtres, qui se tiennent à Yefâ, ville de la Caramanie qui est leur Pirée et leur principale place, se sont transmis cette langue jusqu'ici par tradition et de main en main ; mais quelque recherche que j'en aie faite, je n'ai rien trouvé qui me pût persuader cela. Ces Guèbres ont à la vérité des livres en caractères et en mots inconnus dont les figures tirent assez sur celles des langues qui nous sont le plus connues, mais je ne saurais croire que ce soit là l'ancien persan, d'autant plus que le caractère dont j'ai parlé est entièrement différent de celui des inscriptions de Persépolis. Je donnerai des ectypes de l'un et de l'autre caractère dans la description du fameux monument qui reste en ce lieu-là. L'ancien

idiome s'appelle *fours*, qui signifie le persan, de même que le mot de *Fars* veut dire la Perse. On l'appelle aussi le *pablouy*, mot qu'on interprète *mâle* et *généreux*.

Pour ce qui est de la langue d'à présent, elle est fort adoucie par le mélange de l'arabe et des autres termes étrangers, le son en est agréable à l'oreille, et la prononciation assez aisée. Les Persans l'appellent *langue salée* pour dire qu'elle a un bon goût ; elle a aussi [V, 42] beaucoup de cadence dans les vers. On la peut comparer avec les langues les plus douces que nous connaissons, comme c'est aussi la langue de tout l'Orient qui a le plus de rapport aux langues de l'Europe, et qui est la moins chargée de sons durs et rudes ; même les lettres dures de l'arabe et du turc, comme le *d*, le *t*, le *kha*, sont affaiblies en persan, qui les prononce en *s*, en *z*, en *c* : je parle du persan des grandes villes, et non des jargons de la campagne, qui sont rudes en Perse comme dans les autres pays du monde, et que les gens des villes ont peine à entendre. Ce patois persan a, outre ces défauts, l'usage excessif des particules copulatives avec lesquelles ils lient toutes les périodes des plus longs chapitres, quelque variété de matière qu'ils contiennent. C'est un des caractères à quoi on reconnaît le style bas.

Quoique le persan ait bien des différences de construction d'avec l'arabe, comme de n'avoir point de *duel* ou de double personne, néanmoins il se conduit par les mêmes règles. Même la langue persane n'a point de grammaire, ni de syntaxe, mais elle se sert de celle des Arabes, les gens apprenant la grammaire et la syntaxe arabe pour parler leur langue, tant la construction en est semblable.

Les Persans ont vingt-neuf lettres dont la dernière est double, composée de *l* et de *l'a* joints ensemble, comme la dernière lettre de notre alphabet, que nous appelons &, qui n'est proprement que l'assemblage de la cinquième et la dix-neuvième lettre, ce qui fait que quelques gens ne comptent que vingt-huit lettres persanes. On rencontre quelquefois [V, 43] dans l'écriture jusqu'à quatre lettres de plus qui ne sont pas pourtant de l'alphabet, comme le *p*, et trois autres qui nous sont difficiles à prononcer ; mais ce ne sont pas, comme je dis, des lettres de l'alphabet, de sorte que ceux qui le composent de plus de vingt-huit lettres se trompent et instruisent mal les autres, car on n'enseigne point ces quatre lettres aux enfants dans leur *ABC* quoiqu'on les leur enseigne ensuite, et même on ne laisse pas pour cela de dire que les Persans n'ont pas de *p*, ni de *tshin*, comme les Arabes et les Hébreux. Ces vingt-huit lettres sont toutes consonnes, n'y ayant point de voyelles dans l'alphabet persan, non plus que dans l'arabe, quoique l'*alif*, qui est la première lettre, et qui a la force de notre *a* avec un accent, ressemblant à nos accents graves ou aigus, soit estimé de plusieurs grammairiens être une lettre voyelle. Leur *alif* est l'*aleph* hébreu, et il répond à cet accent dont les Grecs se servent et qu'ils appellent *esprit doux*. J'ai dit que tout leur alphabet est de consonnes ; il y a pourtant trois lettres, *alif*, *vau*, *yé*, qui ont souvent la force de voyelles, à cause de quoi ils les appellent *lettres de repos*. Leurs voyelles sont proprement des accents. Les Persans nomment en général les accents *herket*, c'est-à-dire mouvement, parce que les accents donnent le branle aux autres lettres. Ils en ont de trois sortes : les plus communs sont ceux qu'ils appellent *zeber*, *zer*, *pich*, c'est-à-dire *dessus*, *dessous*, *devant* ; le *pich* est un accent fait comme une virgule, les deux autres sont des accents aigus. Ils apprennent ainsi à les lire *b avec zeber ba*, *avec zer bi*, [V, 44] *avec pich bou*, et ainsi des autres lettres ; ces accents sont les mêmes que les Arabes appellent *hamza*, *fatha*, *kesre*, mais les Arabes ont deux accents, plus que les Persans n'en emploient dans leur écriture.

Les vingt-huit lettres consonnes de l'alphabet persan ne sont pas toutes des figures différentes comme les lettres de notre alphabet, qui quoiqu'elles soient toutes formées de deux figures seulement, la figure courbe et la figure droite, en sorte qu'on peut dire que d'un *I* et d'un *C* nous formons toutes nos lettres tant voyelles que consonnes, néanmoins chaque lettre

est d'une figure particulière ; au lieu que dans les alphabets persan, arabe, et turc, qui sont presque les mêmes, les Arabes ayant donné les lettres aux Turcs et aux Persans en leur donnant la religion, les lois, et les sciences, une même figure fait diverses lettres selon le nombre et la situation des points. Le *B*, par exemple, est formé d'une figure qui ressemble à un *C* couché sur le dos avec un point mis dessous ; mais si vous mettez deux points dessous c'est un *I*, si vous y en mettez trois c'est un *P* ; mais si vous mettez les points dessus ce sont encore d'autres lettres : un point seul fera l'*N*, deux points feront le *T*, trois feront une *S*.

Ce sont ces points que les Grecs appelaient *diacritiques* qui causent cette grande difficulté qu'il y a à lire le persan, l'arabe, et le turquesque ; car dans l'écriture ordinaire ils ne les mettent jamais droit sous leur propre figure, mais communément où il y a plus de blanc, soit dessus, soit dessous le mot, et d'ordinaire ils mettent ensemble, pour aller [V, 45] plus vite, les points qui conviennent à trois ou quatre lettres, laissant au lecteur à les séparer en lisant ; ce qu'ils font avec leurs points, ils le font de même avec les lignes qui font le corps de leurs lettres. Ils les enchevêtrent l'une dans l'autre, cinq et six de suite, y mettant ces points, comme j'ai dit, et souvent n'y en mettant point. Je juge là-dessus qu'un Persan apprendrait plus à lire en deux jour en notre langue, qu'on n'en peut apprendre en un an en la sienne ; car nos lettres étant toujours distinctement marquées, on ne s'y peut méprendre, au lieu que les leurs sont toujours mêlées l'une dans l'autre, de manière qu'il n'y a qu'un long et constant usage qui puisse rendre habile en la lecture de leurs livres. Ce n'est pas que quand ils écrivent exactement il ne soit assez aisé de les lire ; car par exemple s'ils écrivaient comme nous imprimons, ce ne serait pas une affaire, parce que dans l'imprimé tout est distinct ; s'ils observaient même leurs règles qui marquent quelles sont les lettres qui se lient ensemble par-devant et non par-derrrière, celles qui se lient par-derrrière et non par-devant, celles qui se lient par-devant et par-derrrière, et celles qui ne le font pas, et qu'ils missent les points et les accents en leur place, on pourrait aisément lire leurs livres ; mais pour aller plus vite il ne prennent point garde à tout cela ; et pour ce qui est des accents sur tout, ils n'en mettent presque jamais que sur les mots barbares. En effet, on trouve qu'avec l'usage on peut se passer tout à fait d'accents, et que les voyelles sont aussi inutiles. Je m'imagine que c'est la diversité des langues qui a [V, 46] fait naître les voyelles en les rendant nécessaires pour marquer les diverses prononciations, mais je ne vois point de quelle nécessité elles seraient à des gens qui ne sauraient qu'une langue, parce qu'ils prononceraient toujours constamment d'une même sorte ; mais apparemment ce sont les diverses sifflements ou diverses inflexions des langues qui rendent les voyelles et les accents nécessaires pour éviter la méprise ou la confusion. Depuis que j'eus appris à lire le persan, et que j'eus vu comment ils lisent fort bien sans accents et sans voyelles, j'admire les disputes que font nos docteurs pour et contre les voyelles dans la Loi de Dieu, et j'aurais bien de la peine à ne pas croire que ce fut l'habitude d'éducation dans les langues étrangères qui porta les juifs à mettre des marques sur leurs mots hébreux pour en conserver la vraie prononciation en empêchant qu'on ne les prononçât comme on faisait ces langues étrangères, de la même façon que nous voyons les Anglais et les Français prononcer si diversement le latin.

Les Persans non plus que les Arabes et les Turcs ne se servent point de ces marques disjonctives que nous appelons la ponctuation, et autrement les points et les virgules, et ceux de nos gens doctes dans les langues orientales qui en ont mis dans les grammaires persanes et en d'autres pièces de cette langue les y mettent de leur chef. Ils ne se servent point non plus d'alinéa ou paragraphes différents, mais tout leur chapitre va d'une suite, distinguant leurs périodes ou leurs matières par des *vé* qui sont proprement dit des *item*. On voit [V, 47] quelques-uns de leurs livres marqués de points rouges à la fin de chaque matière ou de chaque

période, mais c'est seulement pour des gens qui le désirent et qui le payent bien, ou pour la jeunesse qui n'est pas encore bien stylée.

Je finis ce chapitre par la remarque que le latin et le grec ne sont point connus en Perse ni en toute l'Asie. Le latin n'y a jamais été aussi cultivé parmi les savants. Le grec y a été connu et étudié jusqu'au temps de Mahammed, mais il s'y est perdu depuis.

Chapitre IV. De l'écriture.

Ce que j'ai dit de la langue persane dans le chapitre précédent pourrait aussi servir pour l'écriture à l'égard de ce qu'on en peut rapporter à la science, comme est le nombre et la force des lettres ; je vais maintenant traiter de l'écriture persane comme étant un art libéral. Et pour le mieux faire je décrirai auparavant le papier, l'encre, et les plumes dont les Persans se servent. Ils font du papier partout en leur pays, le composant comme nous de guenillons de coton et de soie, mais comme leurs toiles sont la plupart peintes à l'huile, et que le coton n'a pas de force ou de corps, leur papier est moins blanc que le nôtre, et il se rompt quand on le ploie. Quand leur papier est fait ils passent du savon dessus et puis le lissent avec des polissoirs de verre, comme ceux dont nos blanchisseuses se servent ; c'est [V, 48] afin que l'encre coule mieux dessus, aussi leur papier est plus doux qu'un satin. Ils emploient beaucoup de papier d'Europe après l'avoir ainsi préparé, mais ils ne prennent pour cela que du plus gros, le fin et particulièrement celui de Gênes n'ayant pas assez de consistance. Leur beau papier vient de la Tartarie mineure, des villes de Balk, de Bocora et de Samarcande. Ils en font de toutes les couleurs excepté du noir, et ils le marbrent ou le font moucheté d'argent, ou bien ils peignent dessus des fleurs et des moresques d'argent fort léger, afin que cela n'empêche pas la formation de l'écriture, ni d'être lue aisément. On se sert de ces diverses sortes de papier surtout dans les lettres missives, car on le choisit selon la dignité des personnes et selon le respect qu'on leur porte ; le plus noble est le papier blanc argenté.

J'observe ici que le papier, et surtout celui qui est écrit, est une chose sacrée chez les mahométans : ils tiennent pour *mecrou*, c'est-à-dire déshonnête, et mauvais de le brûler, déchirer ou jeter, et beaucoup plus de s'en servir à des usages sales à cause, disent-ils, que le nom de Dieu peut être écrit dessus, ou celui des saints, et que si ce n'est pas du papier écrit, il sert à écrire les choses vénérables, comme les matières de la religion et de la sagesse, les lois divines et humaines, et il est fait pour cela. Assurément il y a une grande différence entre le peu d'usage du papier qu'ils font et celui que nous en faisons, qui est infini en comparaison ; ainsi ils n'en déchirent guère. Lorsqu'ils ont occasion de déchirer du papier, ils le défont dans de l'eau au [V, 49] lieu de le déchirer, et ils ramassent ce qui en reste qu'ils mettent dans le trou d'un mur.

Leur encre est fort noire, faite de noix de gale, de charbon pilé et de noir de fumée. Elle est grasse et épaisse comme notre encre d'imprimerie, et c'est comme il la leur faut pour former cette variété de traits gros et menus qui forment le corps des lettres ; car si elle était plus claire elle coulerait et ils ne feraient rien qui vaille. Ils se servent d'encre de toutes couleurs, de rouge, de bleue, et ils écrivent aussi avec de l'or, rendant ainsi leurs feuilles fort belles à la vue.

Leurs plumes sont des roseaux ou petites cannes dures de la grosseur des plus grosses plumes de cygne, qu'ils taillent comme nous en les fendant, mais ils y laissent un bec bien plus long. Ces cannes ou roseaux se recueillent vers Daurac le long du golfe Persique dans un grand marais entretenu par le cours du fleuve de Hellé, place de l'Arabie, lequel est formé

d'un bras du Tigre et d'un bras de l'Euphrate mêlés ensemble. La récolte de ces cannes se fait en mars, et quand elles sont cueillies on les met par bottes ou paquets liés ensemble dans le fumier six mois durant, où elles se durcissent et prennent cette belle polissure et cette couleur vive dont elles sont couvertes, qui est un mélange de jaune et de noir. Il ne se cueille de ces roseaux en aucun autre endroit ; l'on en transporte dans tout l'Orient comme étant les meilleures plumes ; il en croît aux Indes, mais elles sont plus tendres et d'un jaune pâle. Ces roseaux-là servent de plumes par tout l'Orient comme je l'ai dit. [V, 50]

Les Persans non plus que tous les autres peuples orientaux n'ont point l'excellent art de l'imprimerie. On dit même qu'ils ne pourraient commodément s'en servir à cause de la sécheresse d'air de leur climat, et à cause que leur papier est trop cassant ; cela fait qu'ils sont réduits à transcrire tous leurs livres à la main, et à n'en avoir point d'autres que de manuscrits. Or comme ils sont savants et qu'ils aiment fort la science, il arrive que l'art de l'écriture est un de leurs plus nobles arts libéraux, et celui dont ils font le plus de cas. L'on compte de huit sortes d'écriture chez eux, ce qui est enchérir sur les Arabes leurs maîtres qui n'en ont que sept. La première sorte s'appelle *nesky*, qui est la lettre de l'Alcoran et de tout ce qui s'écrit en arabe. La seconde *talik*, qu'on peut appeler une écriture courante, parce que c'est la plus commune. La troisième *nesk-talik* qui est la lettre bâtarde, comme étant mêlée du caractère arabe et du caractère persan courant, et c'est en cette lettre que s'écrivent les livres. La quatrième sorte s'appelle *ché kesté*, ou lettre rompue, qui est l'écriture des registres, des comptes, des finances, du négoce, de tous les bureaux et de tous les tribunaux pour les comptes et les finances. La cinquième sorte s'appelle *kat sia*, c'est-à-dire *lettre noire*, qui est le caractère des lettres missives. La sixième est dite *sultsy*, qui est la lettre menue et fine. La septième est dite *kobar*, qui est la grosse lettre dont on fait les paraphes, comme ceux du roi dans les lettres patentes et les autres actes royaux, et ceux des ministres dans leurs expéditions, et partout [V, 51] où il faut que leur marque soit apposée. Les premiers mahométans persans se servaient du caractère cufique ou cophite, qui est l'ancien caractère auquel l'Alcoran fut premièrement écrit. Vous voyez encore en Perse plusieurs livres écrits en cette lettre cufique. J'y en a vu divers. Et comme on s'en est toujours beaucoup servi depuis dans les inscriptions, on le fait encore à présent. Il y en a entre les autres une infinité dans la vieille mosquée d'Ispahan, qui est la cathédrale, et en bien d'autres endroits.

Il n'y a point de plus belle écriture au monde que la persane : leurs lettres sont formées de traits gros et menus qui s'apetissent en finissant avec un tour bien inventé et fort agréable à la vue ; il n'y a point de peuple non plus qui écrive si bien. Vous remarquez dans leur écriture des queues de lettres si fines qu'on ne les peut presque voir ; d'autres tournées aussi rondes qu'au compas, et tirées aussi droites qu'à la ligne, quoiqu'elles s'étendent par des espaces de cinq à six doigts. Ils écrivent aussi de la meilleure grâce et le plus proprement du monde, tenant leur papier à la main, et non couché sur une table comme nous faisons. Quelques-uns afin que le papier soit plus ferme le mettent sur un petit porte-feuilles de six ou huit pouces, fait d'un simple cuir sans carton pour le pouvoir plier à leur gré ; mais d'ordinaire ils le tiennent en l'air à la main, et si leurs feuilles sont grandes il les roulent par le bas, les dépliant à mesure qu'ils remplissent le blanc ; ainsi ils tournent le papier à tous les mouvements de la plume, ce qui leur aide à faire les traits si ronds et [V, 52] si déliés tout ensemble. Les écritoires dont ils se servent sont fort petites, et le cornet n'a pas le trou plus grand que l'ongle du petit doigt. Ils écrivent pourtant si vite avec tout cela, qu'il me semble que je n'ai jamais vu écrire si vite en Europe. Ils ne lèvent pas la plume, et l'on dirait quand on ne regarde pas sur le papier qu'ils ne tirent que des lignes ; aussi disent-ils qu'un homme qui écrit bien doit tenir et mouvoir si légèrement sa plume que si une mouche volait sur le bout elle le fit tomber de son

côté. Ils remuent et tournent leur papier comme leur plume, en sorte que quelquefois c'est le papier qui passe sous la plume, et non la plume sur le papier, et c'est encore ce qui leur aide à former leurs lettres d'un trait qui est gros en des endroits et menu en d'autres, comme je l'ai observé.

Ils font des marges à leurs feuilles lesquelles ils règlent de lignes de toutes couleurs et d'or, en mettant jusqu'à douze l'une sur l'autre, toujours en grossissant ; puis quelquefois ils font peindre les marges et les grandes lettres de belle miniature, comme on voit dans plusieurs de nos anciens manuscrits.

Ils n'écrivent pas comme nous de la main gauche à la main droite, mais tout au rebours de la main droite à la main gauche, de même que les Arabes et les autres peuples de l'Asie anciens et modernes jusqu'au fleuve Indus. Ils appellent cela *écrire droit*, et disent que c'est nous qui écrivons à rebours ou à l'envers comme vous le pouvez voir dans ce distique :

Le ciel en use avec moi autant à rebours qu'est l'écriture des chrétiens. [V, 53]
Il me tient lié et garrotté de cordes comme celle des moines de leur pays.

Les Persans ne font pas leurs lignes droites à la règle comme nous le faisons, si ce n'est dans les livres où elles sont telles pour la plupart, et surtout dans les gros volumes ; mais ailleurs, et particulièrement dans les missives, ils donnent un tour concave à leurs lignes, les tirant en dessous en demi-cercle, et puis quand ils ont fini la page ils écrivent à la marge, qui est toujours à côté droit, et là ils donnent une autre inflexion aux lignes pour les mieux distinguer. Ils donnent un tout à fait bon air à leurs lettres, et cela est bien plus beau à voir et plus orné et façonné que les nôtres ne le sont.

Les livres sont assez communs en Perse, et quoiqu'ils paraissent chers en comparaison de nos livres imprimés, ils ne sont pas chers pour des manuscrits. Ceux des anciens auteurs sont les plus rares, et souvent il les faut commander parce qu'il ne s'en trouve pas. Lorsqu'on fait transcrire un livre, on fournit le papier, et l'on fait marché pour l'écriture. On fait le compte par mille vers, qui sont des vers doubles que nous appelons distiques. Cinquante lettres font un distique, et ainsi mille vers font cinquante mille lettres d'alphabet. La plus belle écriture est de quatre *abassis* pour mille vers, c'est quelque trois livres dix sols de notre monnaie, mais il y en a peu à si haut prix. L'écriture commune est de six *chaiets* pour mille vers qui sont vingt-sept sols. C'est là comme on fait le compte et le prix des livres sans aucun égard au sujet, ni à l'auteur, ni à la réputation. Quand [V, 54] ce sont des livres de revente qu'on achète, l'on a égard à la beauté du caractère, aux lignes des marges, aux vignettes, et aux miniatures, qui coûtent bien cher à faire faire. Pour comprendre mieux ce que c'est que mille doubles vers ou mille distiques, je dirai que la Bible contient à ce compte-là quatre-vingt-cinq mille huit cent cinquante distiques, et c'est cent seize livres que coûterait à faire écrire en caractère ordinaire un livre gros comme la Bible, sans compter le papier et un petit présent qu'on fait à la fin de l'ouvrage quand il est si gros.

Les copistes sont en grand nombre en Perse, surtout aux grandes villes, mais le métier leur donne à peine du pain ; ils n'y gagnent d'ordinaire que quinze sols par jour à écrire du matin jusqu'au soir. Le plus qu'on puisse écrire, quand on est très expert et qu'on travaille sans interruption, est de cinq à six cents distiques par jour. On peut juger combien cette cherté des livres empêche la science de se répandre et les doctes d'approfondir les matières et de cultiver les découvertes ; mais ce n'est pas là ni le seul ni même le plus grand inconvénient des livres manuscrits : il consiste en la multiplication des fautes qui souvent sont telles qu'on ne trouve point de sens à ce qu'on lit. Ces fautes arrivent par l'ignorance des copistes et par

leur inattention à force d'aller vite, en ne prenant pas garde à leur original et en ne relisant pas. Or comme pour la plupart du temps ils n'entendent pas ce qu'ils écrivent, ils y font mille fautes sans s'en apercevoir. Cependant il arrive que leurs livres fautifs sont copiés par d'autres [V, 55] scribes qui n'en savent pas plus que les premiers, et qui ajoutent aux fautes de leur original leurs propres fautes, de sorte que souvent elles se multiplient beaucoup avec le temps. Les gens de lettres relisent ou font relire leurs livres sur de bons originaux et par d'habiles gens qui mettent leur sceau au livre comme pour approbation. J'ai vu de ces correcteurs qui de temps en temps faisaient bien des imprécations contre le copiste, dont la plus fréquente était : « Il faut couper la main à ce bélître. » Je n'ai pas trouvé en Perse de géographie dont les nombres des longitudes et latitudes ne fussent très différents. J'ai souvent rencontré des septante-deux minutes, des quatre-vingt-seize degrés de latitude⁴²¹, et d'autres semblables fautes qui viennent uniquement de l'ignorance des copistes. On peut juger de là quel avantage nous tirons de l'art de l'imprimerie, et combien nous en apprenons plus vite, plus aisément, et plus sûrement les sciences et les faits. On m'a diverses fois proposé à la cour de Perse de faire venir des imprimeurs et d'établir une imprimerie à Ispahan, et cela aurait été exécuté si le feu roi Abas second avait vécu ; mais son fils n'a pas eu la même considération pour la requête que des savants lui en firent, et les particuliers n'ont pas eu la générosité de faire la dépense nécessaire. Les Orientaux ont un éloignement de la nouveauté qui ne se peut dire, et quoiqu'ils voient les avantages qu'il y aurait dans plusieurs établissements nouveaux, ils sont si attachés aux manières anciennes et aux bien présents, et ils sont si peu excités par l'espérance, qu'il n'y a pas moyen de les porter [V, 56] à rien avancer que sur de bonnes assurances de succès.

Je ne dois pas oublier de dire que les Persans ont une manière d'écriture abrégée qui se sert de lettres alphabétiques avec des points pour marquer des mots entiers. Ainsi une même lettre marque vingt mots différents par la différence de ponctuation.

Chapitre V.

De la grammaire et de la rhétorique.

Avant que de passer au détail des sciences, je dirai par manière d'avertissement que je ne prétends pas donner un cours des sciences des Persans ; je ne les ai pas assez étudiées pour cela, et il y en a même quelques-unes où je ne suis presque point entré, comme il y en a d'autres au contraire où je me suis particulièrement appliqué ; mais j'entreprends seulement de rapporter ce que j'ai appris et observé sur chacune.

Pour commencer par la grammaire, les Persans l'appellent *elm tesrif*, c'est-à-dire la science de convertir les mouvements, parce qu'en effet la grammaire enseigne à convertir et à tourner les termes en différentes façons. Leur grammaire s'y prend à peu près comme fait la nôtre ; la déclinaison par exemple est la même dans les rudiments persans que dans nos rudiments, étant composée des mêmes cas. Mais la conjugaison est différente : car il n'y en a qu'une et elle n'a que trois *meufs* : l'indicatif, l'impératif, l'infinitif ; et selon la méthode de tous les autres peuples de l'Orient, [V, 57] l'optatif et le subjonctif sont formés par l'addition des particules optatives et subjonctives ; ils ont cinq temps, trois personnes, et deux nombres, comme le latin. L'arabe en a un de plus comme le grec ; mais ce qu'il y a de plus singulier dans leur grammaire, c'est qu'ils n'ont point la différence des genres dans leur langage : ils forment tous les *meufs* des verbes avec l'infinitif, et se servent des deux verbes auxiliaires tout comme nous faisons. Leur verbe *fait* n'a que ce seul temps ; du reste, comme je l'ai remarqué,

⁴²¹ Cela sur un maximum de soixante minutes ou 90° (unités de mesure sphérique).

ils ont à peu près nos mêmes règles dans le régime des verbes et dans celui des adverbes, des conjonctions, des prépositions, des interjections, et dans leur syntaxe, qu'ils appellent *elm ne hom*, de manière qu'il n'y a pas de langue dans tout l'Orient soit moderne soit ancienne qui convienne plus avec nos langues européennes à l'égard des règles, ni qui soit renfermée en moins de règles, et qui soit plus sûre. Une des grâces de leur langue est de parler à la troisième personne quand on traite civilement, de la même manière que font les Allemands, et dans l'ancienne façon de parler la troisième personne se termine comme la seconde sans aucune différence.

Quant à la rhétorique, ils l'appellent d'un terme arabe, *elm ne have*, et aussi en termes persans l'*art de parler* et l'*art excellent*. Ils possèdent fort bien cet art admirable, étant fort éloquents ; ils mêlent les termes arabes et turcs en leur langue, et les vers avec la prose sans que cela passe pour irrégulier. Ils sont particulièrement riches en figures, donnant à toute heure dans l'hyperbole, et subtils en antithèses, [V, 58] en ironies, et en pointes, comme on le peut juger des pièces originales que j'ai rapportées dans ce volume et dans le volume précédent, et que je rapporterai encore dans le suivant.

Chapitre VI. De l'arithmétique.

Ils appellent cet art *endeze elm nazel*, la mesure de la quantité, et aussi *elm eltakir*, c'est-à-dire *l'art de couper les nombres* ; mais comme je traite ici de l'arithmétique en tant qu'elle est partie de la mathématique, je commencerai par décrire les divers chiffres dont les Persans se servent en toute sorte de supputations. Ils en ont de cinq sortes. Le premier est composé de dix figures simples, dont la première semble être la même que celle dont nous servons, et presque tout le peuple civilisé. Le cinq est formé comme notre zéro, le zéro comme notre point, et le neuf ressemble aussi à notre neuf. Ils l'appellent *ragam abged*, déclaration ou supputation d'*ABC*, parce que c'est le plus commun et par où on commence, et ce mot *ABGED* est formé des quatre lettres qui étaient autrefois les premières de la langue arabe, comme elles le sont encore de celle des Hébreux ; on appelle aussi ce compte *asab indi*, comptes ou chiffre des Indes, parce qu'il paraît tout à fait semblable au chiffre ordinaire des Indiens, dont je crois qu'il est tiré aussi ; je trouve même que quand on y compare nos chiffres de près et avec attention, on trouve qu'ils en [V, 59] sont aussi sortis, sur quoi on peut observer que le mot arabe *syfer*, d'où est venu notre mot de *chiffre*, est indien d'origine, ce qui donne lieu de croire que les Arabes qui ont les premiers supputé avec les chiffres, au lieu qu'auparavant ils supputaient avec les lettres alphabétiques comme tous les peuples de l'Orient, et comme les Grecs et les Latins apprirent cette manière des Indiens. Les Persans prétendent que le mot *syfer* est persan d'origine, et veut dire *voyage, progression, avancement*, parce que c'est la voie des progressions numériques ; mais ils conviennent que les Indiens le leur ont donné. Cela se trouve ainsi dans leurs anciens auteurs, et fort communément ils appellent ces figures *hazab ell ind*, arithmétique du peuple indien.

Le second chiffre est celui dont on se sert seulement à la chambre des comptes, dont les figures sont des caractères qui paraissent sortir de la langue arabesque, qu'on appelle *asab ragam*, c'est-à-dire *chiffre* ou supputations avec des caractères. Le troisième est composé des lettres alphabétiques au nombre de vingt-huit. Les neuf premières sont les unités, les neuf suivantes sont les dizaines, les neuf autres sont des centaines, et la dernière fait mille. Le quatrième chiffre est celui des astronomes, qui est entièrement formé de lettres de l'alphabet. *A* vaut *un*, *b* vaut *deux* et ainsi des autres lettres, mais non pas de suite ; car par exemple après

le *b* qui est la seconde lettre vient le *g* qui est la cinquième, ce qui me fait croire que ce chiffre a été pris des Hébreux, où le *g* est la troisième lettre alphabétique. On l'appelle [V, 60] *ragam hendezé*, c'est-à-dire caractère ou chiffre de géométrie. Le cinquième chiffre est aussi composé de lettres de l'alphabet naturelles et sans altération en la forme, mais ayant chacune la puissance d'un nombre simple ou composé. *A* marque un, *B* deux, *C* cinq cents, *E* cinq, *I* dix, *K* vingt, *L* trente, *M* quarante, *N* cinquante, *R* deux cents, *S* soixante, et ainsi des autres. Celle qui vaut le plus est le *g*, car elle fait mille. Ce compte ressemble à notre compte par lettres numérales, comme nous les appelons, qui sont les sept lettres de notre alphabet avec quoi nous datons dans l'impression, et c'est avec quoi les Orientaux font leurs mots symboliques. Ils réussissent fort bien à ce jeu de mots en marquant les dates et la supputation par des mots qui aient du rapport à l'oraison qu'on traite. J'ai rapporté dans mon *Voyage de Paris à Ispahan*, en la description de Cachan, des exemples de l'usage que les Persans font de ce nombre alphabétique ; j'en rapporterai ici deux de celui que les Arabes et les Turcs en font. Quand Tamerlan prit la ville de Damas, on fit battre des ducats d'or pour en conserver la mémoire, où d'un côté il y avait : *karab Damech karab*, la destruction de Damas est arrivée à sa destruction. Les lettres de ces mots qui sont au nombre de onze valent sept cent nonante, qui est le temps de l'époque de ce pays-là que Tamerlan se rendit maître de Damas. L'autre exemple, pris de chez les Turcs, est celui de l'inscription de la monnaie qui fut battue à l'avènement à la couronne du Grand Seigneur qui fut déposé à la fin du siècle passé ; il se nomme Mahomed, comme on sait, et est fils d'Ibrahim. [V, 61] L'inscription était *nour Mahamed Ibrahim dangelur*, c'est-à-dire *Mahomed est la resplendeur d'Abraham*, par allusion à leur faux prophète qui se disait descendu du patriarche Abraham et son successeur. Le dernier mot de l'inscription marquait l'année hégrique du couronnement de cet empereur. Les Sibylles marquaient de cette même manière que nos pères auraient appelée un rébus le règne des empereurs romains et même la venue de Notre Seigneur Jésus-Christ.

La méthode de supputer des Persans est fort longue et fort pénible, et ils ne connaissent point nos règles courtes et faciles comme sont la règle de trois et la règle de compagnie⁴²². Ils se servent du canon sexagénaire dans leurs grandes supputations et dans les comptes astronomiques, lequel ils nomment *gedvel setini*, ils dépendent si fort de cette instrument que s'ils ne l'ont toujours à la main, ils ne sauraient rien faire ; cependant ils ne l'ont pas abrégé comme nous dans un triangle et trapèze, mais en des tables prolixes sur le papier, toutefois ils ne se servent d'autre chose pour multiplier et pour diviser ; aussi dans les évaluations et les réductions ils se noient dans la longueur et dans la peine, et s'il arrive qu'il s'y glisse la moindre erreur, soit faute de soin, soit par la faute de la table, voilà tout leur travail perdu, et c'est à recommencer. Ils n'ont point la règle de trois, comme j'ai dit, et lorsqu'il faut résoudre dans la science ou dans le commerce des choses qui se résoudraient vite et facilement par cette règle, ils sont à languir dans les supputations de leur canon. [V, 62]

J'ai mis ici à côté une figure de la règle de multiplication comme ils la font dans l'exemple de trente-six mille neuf cent quatre-vingt-cinq multipliés par six mille quatre cent vingt-huit : lorsqu'ils ont tiré les lignes de ce carré irrégulier qu'on prendrait pour un échiquier, ils écrivent le multiplié le premier, un chiffre à côté de chaque carreau, comme vous le voyez dans l'exemple, savoir trois, puis six, etc., et après ils marquent le multipliant de la même façon ; après ils multiplient les chiffres les plus proches, le multiplié par le multipliant ;

⁴²² « En termes d'arithmétique, on appelle règle de compagnie, une règle de trois composée, qui sert à trouver quelle part peuvent avoir à la perte, ou au gain, chacun des marchands qui ont fait une compagnie, à proportion des fonds qu'ils y ont mis et du temps qu'ils y sont entrés. » (Furetière.)

ainsi dans cet exemple les plus proches étant trois et six, ils disent : trois fois six, cela fait dix-huit, et ils marquent dix-huit dans les carrés vis-à-vis du chiffre multiplié, la dizaine en haut et le nombre en bas en carreaux séparés, puis ils continuent de même, prenant toujours le multiplié devant ; ainsi après avoir dit trois fois six, ils disent trois fois quatre, puis trois fois deux, puis trois fois huit ; après quoi ils continuent de compter six fois six, puis neuf fois six, et ainsi de suite. Quand les carrés sont remplis des produits l'addition ou assemblage se fait commençant par le carreau d'en bas où est marqué 0, et continuant en montant, sommant ce qui est entre deux lignes parallèles disant 0 et 0, et mettant 0, puis quatre et quatre font huit, et marquent huit à gauche de 0 ; puis continuent et disent un et six font sept, et six font treize, et deux font quinze, puis marquent cinq à gauche de huit, et retiennent un, et l'assemblent pour un avec les chiffres plus haut disant un et deux font trois, et deux font cinq, et un font six et huit font quatorze, et sept font vingt-un, et huit [V, 63] font vingt-neuf, et ainsi de suite. Cette règle est véritablement plus sûre, plus claire et plus facile que la nôtre, mais elle est fort longue, et devant qu'un Persan ait tiré ses lignes nous avons fait notre règle.

Leurs productions d'arithmétique ne se font que par dizaines, centaines et mille, sans aller plus avant, et c'est aussi la méthode de toutes les autres nations de l'Orient généralement jusqu'à l'éthiopienne ou l'abyssine : ils ne supputent point par millier ni million, ce qui fait qu'ils sont fort obscurs et plus embarrassés sur les grandes productions. Par exemple en sommant une partie dont le produit irait à douze chiffres, ils diraient et ils écriraient ainsi :

mille			
mille	mille		
mille	mille	mille	
456	789	123	456

L'algèbre, qui est proprement l'analyse mathématique, est une science née en Orient, comme le nom même le marque, qui est arabe, et signifie *rétablir* et *réparer*, parce que le but de cette science est de réduire les parties au tout, ou, comme on parle dans l'école de cet art, de *réduire les termes de la comparaison à la forme désirée de l'équation*. Les auteurs persans en ont fort bien écrit, et entre autres le savant Coja Nessir.

FIGURE XXV <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050392t/f133.image>

Pour ce qui est des petites règles d'arithmétique, les plus habiles chiffreurs persans dans le négoce et dans les finances sont ceux qui ont été instruits par les gentils des Indes élevés au négoce et aux affaires qu'on [V, 64] appelle Banians. Cependant l'arithmétique de ces Banians est très rude et très imparfaite ; ce n'est qu'une pure routine, elle ne consiste point en règles certaines et infailibles comme la nôtre, et si l'on disait au plus habile Banian de faire la preuve d'une multiplication ou d'une division, on lui parlerait de choses qu'il n'entend pas. Voici dans un exemple comme ils font toutes leurs supputations. On a acheté cent dix-sept aunes et demie de drap à quatre roupies et un quart l'aune, ce qui revient à six livres deux sols six deniers ; ils disent : cent aunes à quatre roupies et un quart font quatre cent vingt-cinq roupies ; ils posent quatre cent vingt-cinq, puis disent : dix aunes à quatre roupies et un quart font quarante-deux roupies et demie, et ils posent sous les quatre cent vingt-cinq, quarante-

deux et demi ; et puis ils font de même pour cinq aunes, pour deux aunes, et pour la demie aune restante ; ils assemblent cela, et voilà leur règle. Il en est de même de la division et de la soustraction. Pour la règle de trois il n'en ont nulle connaissance, non plus que les Persans, comme je l'ai déjà observé ; or parce que leur opération est courte et assez sûre pour des gens comme eux, qui s'appliquent du corps et de l'âme au négoce, et parce aussi qu'ils sont ordinairement trois ou quatre à faire un compte pour voir s'ils se rencontrent, cela fait que les gens qui ne les entendent pas et qui ne considèrent que le produit s'écrient qu'ils sont de grands chiffreurs, comme je l'ai ouï dire plusieurs fois à des Européans qui admiraient leur opération et l'élevaient au-dessus de la nôtre faute de la connaître et de savoir ce que c'était. Il faut dire des Banjans qu'ils sont fins et subtils dans le commerce, car il est vrai qu'ils ont bonne mémoire, qu'ils notent tout exactement, et qu'ils ne se méprennent guère : tout cela est assuré ; mais cela ne vient que de l'avidité attachement au trafic, l'unique étude de leur esprit et de leurs affections, et nullement d'une intelligence plus exquise que la nôtre, ni d'un art plus court que celui dont nous nous servons. J'ai négocié aux Indes et en Perse avec les grands seigneurs et avec les marchands de toute sorte de qualités, longtemps et par moi-même, sans interprète et sans aide de personne ; j'ai toujours vu que j'avais fait mes comptes le premier et le plus juste, généralement parlant, et que l'on admirait mon art pour la brièveté autant que pour la certitude. Nul voyageur européen ne peut assurer cela de soi ; j'ai eu l'honneur de les connaître tous, ou de vue ou de réputation, mais d'ordinaire les gens qui ont le moins d'expérience parlent et décident avec plus d'assurance, et pour remplir leurs narrations de belles choses ils font passer les peuples éloignés pour plus habiles qu'ils ne sont.

Au reste, j'ai remarqué dans toute l'Asie que l'on se sert pour toute sorte d'évaluations de nos mêmes opérations numériques et décuples ; il en faut pourtant excepter les gentils indiens, à qui les progressions décuples ne suffisent pas pour supputer l'infinie durée du monde, par exemple, car ils le font si vieux qu'il vaut autant le faire éternel ; ils ont inventé des progressions de cent mille, à qui ils donnent des noms particuliers : *nil*, par exemple, [V, 66] qui est un de ces noms de somme, est chez eux à l'égard de cent mille ce que mille est chez nous à l'égard du premier nombre.

Les astronomes gentils et tous les gentils qui s'occupent à l'analyse mathématique et aux grandes supputations ont des tables de même effet que le canon sexagénaire, mais si prolixes qu'ils s'abîment dans leurs réductions et qu'ils s'y trompent très souvent.

Chapitre VII. De la musique.

Le mot de musique est *mousiki* en Perse, tout comme en grec, et les Persans connaissent la musique, comme vous voyez, non seulement en tant que partie de la mathématique, qui considère les nombres sonores, mais aussi comme art libéral, qui enseigne à manier sa voix et à toucher des instruments avec règle et mesure. Ils ont divers auteurs qui en ont traité, entre autres un Abou Aloufa, fils de Sahid, dont j'ai apporté le livre avec moi, qui traite de la musique pour le chant et pour les instruments dont on joue avec la bouche et les doigts, qui est la division que l'auteur en fait ; mais à mon grand regret je n'y entends rien, ayant manqué de lire le livre sur les lieux avec quelqu'un qui m'en fit entendre le sens. C'est un petit ouvrage qui n'est que de quelque trois heures de lecture. Ce que j'y découvre seulement est que les Persans ont neuf tons, qu'ils ont des tablatures pour le chant et pour les instruments beaucoup plus amples que nous n'en avons, et [V, 67] qu'ils apprennent cet art par une méthode qui a bien des règles, et de bien grandes et de bien embrouillées à ce qui [*sic*]

me semble. J'en ai donné cinq exemples en la planche suivante. Les figures qui sont marquées *A, B, C* sont des premières du livre et par conséquent les plus simples. Il y en a trente-neuf de la façon d'*ABC* et avec des explications dont je n'entends point les termes ; celle qui est marquée *C* est suivie de trente-cinq autres figures, aussi dans la même méthode, et celle marquée *D* est suivie de treize, dont la pénultième est un cercle une fois plus grand avec quarante-quatre points dans le tour, dont huit sont rouges. J'ai pensé que les gens savants en l'art de la musique pourraient juger par les seules figures quelle est la méthode persane pour cette théorie, en attendant ce que j'en pourrai découvrir avec le temps, s'il plaît à Dieu que j'aie quelque jour le loisir d'y étudier. Outre ces tablatures il y en a de faites en échiquier, dont les plus grandes sont divisées en trois cent six compartiments, les uns marqués de notes, les autres blancs. Je trouve en un endroit de ce traité que l'auteur dit que la musique est une ville qui a quarante-deux quartiers, chacun de trente-deux rues, et à la fin du livre il y a une grande table en figure de globe, divisé en quatre cercles coupés par quarante lignes, ce qui fait cent soixante notes. Leurs notes de musique ne sont pas des syllabes sans sens et sans signification, mais ce sont ou des noms de villes du pays, ou des noms des parties du corps humain, ou des plus ordinaires choses de la nature ; et quand ils enseignent cet art, ils disent pour marquer [V, 68] les modes : « Allez de cette ville à celle-là » ou « Allez du doigt au coude » ; les noms des quarante-huit tons divers sont des noms de ville, à cause, disent-ils, que ces divers tons sont affectés et particuliers en ces villes. Ainsi il y a, comme il me semble, beaucoup d'embarras et de confusion dans leur théorie ; cela vient sans doute de ce que la musique est peu en usage chez eux, car autrement ils la réduiraient en une méthode plus courte et plus facile. Leurs habiles et doctes musiciens sont tous aux gages du roi, et ils n'excèdent pas le nombre de dix à douze, à ce qu'on m'a assuré. J'ai donné dans la même figure joignante un petit air persan sur lequel on jugera aussi de la nature de leurs petits airs. En voici les autres paroles.

Celle qui tient mon cœur m'a dit languissamment : Pourquoi êtes-vous morne et
défait ?

Quelles lèvres de sucre vous ont mis dans leurs chaînes ?

J'ai pris un miroir, je le lui ai présenté

En disant : Qui est cette beauté qui resplendit dans ce miroir ?

La langueur de votre teint est l'ambre qui tire la paille.

Pourquoi vos yeux brûlent-ils ce que vos appas attirent ?

Maudit soit ce compagnon qui se pâme si vite.

Apportez des fleurs odoriférantes pour faire revenir le cœur à mon roi.

FIGURE XXVI <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050392t/fl37.image>

Leur chant est clair, ferme et gai, comme on représente le chant dorien ; ils aiment les voix fortes et hautes, le fredon et les grands roulements ; ils disent que pour bien chanter il [V, 69] faut faire rire et pleurer par l'harmonie de la voix. *Perdeh* est le terme persan qui signifie air de chanson, et ils distinguent les airs par des noms de leurs anciens rois et par des noms de provinces. Ils n'ont pas de chants à parties, mais ils font chanter les bonnes voix l'une après l'autre. On chante d'ordinaire chez eux avec le luth et la viole ; les hommes ont les plus belles voix, mais il n'y en a guère qui sachent bien chanter par la raison que le chant, comme la danse, passent pour déshonnêtes en Perse : l'un et l'autre sont des arts qu'on ne fait point apprendre à ses enfants, mais qui sont relégués parmi les femmes prostituées et les baladins, de manière que c'est une indécence parmi eux que de chanter, et que l'on se rendrait

méprisable en le faisant. Cependant le peuple a une telle pente au chant qu'en plusieurs professions ils chantent tout le jour, quoique fort lentement, pour s'animer et s'exciter. Il ne faut pas s'étonner après cela que la musique ne soit pas plus débrouillée et pas plus courte chez eux. Les Persans, comme les Arabes, appellent les chanteurs *kayné*, mot qu'on dit qui vient de *Caïn*, parce qu'on prétend en Orient que les filles de Caïn intentèrent le chant et la musique.

Leurs instruments de musique sont en grand nombre. Ils ont premièrement la timbale et le tabourin⁴²³, dont le fond est de cuivre ou de laiton⁴²⁴ ; après ils ont le tambour de basque, dont ils jouent fort adroitement, et une sorte de tabourin long qu'ils portent attaché à la ceinture sur le devant, incliné de côté, dont ils touchent les deux bouts avec les mains, une [V, 70] main à un bout, une à l'autre. Ils ont des timbales de trois pieds de diamètre, et si pesantes que même un chameau ne les peut porter, ils les font traîner sur des charrettes ; on dirait d'un muid coupé en deux. Après cela ils ont des cornets droits, qui leur servent de cors et de trompettes, qui sont proportionnés à ces timbales, et qui sont de merveilleusement grands instruments ; les moindres sont plus longs qu'un homme n'est haut. Il y en a de sept à huit pieds, faits de cuivre ou de laiton, d'une grosseur inégale, car le fût est fort étroit à un pied de l'embouchure, d'où il s'élargit vers l'embouchure jusques à deux pouces de diamètre, mais le bas est large de près de deux pieds. Le joueur de cet instrument a peine à le tenir élevé, et il plie sous le faix ; l'on en entend le bruit fort loin, qui est rude tout seul et sourd, mais mêlé avec d'autres instruments il fait assez bien, servant de basse. Ceux qui en sonnent le remuent continuellement pour varier les sons ou pour se délasser. Outre ces cors, où l'on mettrait aisément la tête, ils en ont d'autres faits les uns comme des cors de chasse, d'autres comme des clairons. Ils ont après cela le hautbois, la flûte, le fifre, le flageolet, mais il s'en faut beaucoup qu'ils n'en jouent avec tant d'harmonie qu'on fait chez nous. Ensuite ils ont les instruments à corde, rebec, harpe, épinette, guitare, tétacorde, violon, et une manière de poche ; le *tamboura*, qui est une coucourde ou callebasse au bout d'un manche, dont ils se servent comme de luth, et un autre instrument qu'ils appellent *kenkeré* dont vous voyez la figure dans la planche [V, 71] joignante marquée F, telle qu'elle est dans mon livre de musique persan. Vous observerez que les cordes de leurs instruments ne sont pas des cordes à boyau, comme aux nôtres, à cause que chez eux c'est une impureté légale de toucher aux parties mortes des animaux : leurs cordes d'instruments sont ou de soie crue retorse, ou de fil d'archal. Ils ont après cela cette sorte d'instruments que le Père Mersenne dans son livre des sons⁴²⁵ appelle *cymbale*, qui sont deux bassins de laiton en timbre, dont on joue en les frappant l'un contre l'autre, et d'ordinaire c'est en les tenant élevés au-dessus de la tête et les remuant de tous côtés. Les danseuses mettent à la main des os dont elles se servent comme les Bohémiennes font des castagnettes, qui rendent un son clair et fort ; je pense que les castagnettes ont été faites sur ces os-là. Les chanteurs en animant les danseuses s'en servent aussi, et ils savent pareillement faire claquer leurs doigts si fort qu'on dirait qu'ils ont des os ou des castagnettes à la main. Ils font une manière de carillon avec des porcelaines ou des coupes d'airain de diverses grandeurs rangées par ordre, sur lesquelles on touche avec deux petits bâtons longs et menus ; cela fait une harmonie plus agréable que le carillon d'horloge, et beaucoup plus agité.

⁴²³ On trouve bien le mot *tabourin* dans Furetière ; *Trévoux* indique *tabourin* ou *tambourin*.

⁴²⁴ On trouve la graphie *laiton* dans Richelet, mais non dans Furetière ; Chardin pour sa part écrit toujours *laiton*.

⁴²⁵ Marin Mersenne (1588-1648), *Traité de l'harmonie universelle, contenant la théorie et la pratique de la musique* (1627).

Il en est en Orient des instruments de même que de la musique : c'est aussi une indécence d'en jouer et d'apprendre à en jouer, et même c'est pire, car la religion en proscrit l'usage : les ecclésiastiques et les gens dévots ne les veulent pas seulement entendre, et c'est [V, 72] la cause que l'art n'en est pas poli ni avancé comme en nos pays. Les joueurs d'instruments sont pauvres en Perse, et mal habillés ; il n'y a que ceux que le roi entretient qui méritent d'être écoutés. La bande en est assez bonne ; on l'appelle les *tchalchi bachi*, comme qui dirait la troupe capitale des joueurs d'instruments et chanteurs ; les autres ne savent pas grand'chose, comme je l'ai observé. Ils vont jouer dans les maisons pour ce qu'on veut leur donner, et lorsque le roi donne quelque grand emploi à un seigneur, ou lorsqu'on circonçoit publiquement un enfant dans quelque grande maison, ils vont jouer à la porte pour avoir quelque chose.

La danse en Perse est encore plus déshonnête et plus contraire à la religion que le chant et que quelques instruments, car elle est même tout à fait infâme, et ne s'exerce que par les femmes prostituées et les plus publiques. C'est comme parmi les Romains, qui souffraient cet art dans les personnes dévouées à la turpitude, mais qui le condamnaient dans les autres. Ainsi les hommes ne dansent point, il n'y a que les femmes ; mais quand les femmes dansent il y a toujours quelques hommes auprès de la principale actrice l'animant de son chant et quelquefois de ses gestes. La danse persane, comme par tout l'Orient, est une représentation : il y a des endroits comiques et enjoués, et il y en a d'autres en plus grand nombre graves et recueillis ; les passions y sont représentées dans toute leur force, mais ce qu'il y a de détestable sont les postures lascives et déshonnêtes à voir, les jouissances et les impuissances dont ces représentations [V, 73] sont pleines, et où ils réussissent d'une manière fort opposée à la vertu, car il ne se peut rien concevoir de plus touchant. Une danse dure quelquefois trois à quatre heures sans finir ; l'héroïne en fait seule les principaux actes, les autres au nombre de quatre à cinq se joignent à elle de temps en temps. D'ordinaire après la danse les femmes et les musiciens se mettent à faire les sauts périlleux. Ces gens-là ne représentent point dans un lieu exprès pour le public comme nos comédiens, mais on les fait venir chez soi, et outre le présent de celui qui les mande, c'est la coutume qu'à la fin de la danse une vieille qui est comme la mère de la bande ou la principale actrice va tendre la main à tous ceux de l'assemblée pour avoir quelque chose. Comme ces filles gagnent bien plus à se prostituer qu'à danser, elles s'efforcent de toucher les gens, et elles sont fort aises qu'on leur donne assignation ou qu'on les tire dans un cabinet, chose qui a le même air parmi ces peuples-là que chez nous de se lever de table et d'aller au buffet boire un coup de vin quand on est en débauche.

Chapitre VIII. Des mathématiques.

Les Persans appellent les mathématiques *elm riazi*, c'est-à-dire la science pénible, parce que c'est en effet la partie la plus difficile des arts libéraux. Les savants de l'Orient, et particulièrement les Arabes, s'y sont appliqués de toute ancienneté, et ils ont été [V, 74] célèbres pour le progrès qu'ils y firent avant que de l'être pour la philosophie où ils ne s'appliquèrent que longtemps après. L'auteur le plus renommé que les Persans aient en cette discipline est le docte Coja Nessir, dont j'ai parlé ci-dessus avec tant d'estime : il a fort travaillé entre autres sur l'*Almageste* de Ptolomée, dont il y a un abrégé de sa façon, et encore plus sur les *Éléments d'Euclide*, dont il a beaucoup augmenté les propositions ; celle où il a le plus admirablement réussi est la quarante-septième qu'il a augmentée de plus de trente figures qui tendent toutes à faire voir les adaptations du théorème fameux qu'elle contient. Les

Persans appellent cette proposition *chek le arous*, c'est-à-dire la figure de l'épousée, parce, disent-ils, que comme du mariage suit la génération et toute sorte d'avantages au genre humain, aussi de cette quarante-septième proposition d'Euclide il se fait un usage admirable pour les démonstrations géométriques tant pleines que solides. Ils tiennent que Pythagore ou Fichagores comme ils l'appellent est l'inventeur de cette proposition⁴²⁶. Les Persans ont donné des noms propres à presque toutes les propositions des *Éléments d'Euclide* : par exemple, ils appellent la proposition suivante *o kre arous*, c'est-à-dire la sœur de l'épousée, à cause de la conformité qu'elles ont ensemble.

Après Coja Nessim, l'auteur le plus estimé dans les mathématiques s'appelle Maimon Rehid, lequel a aussi travaillé fort heureusement sur les *Éléments d'Euclide* ; c'est lui qui trouva la première proposition du premier livre des *Éléments*, que les Persans appellent de [V, 75] son nom *la figure de Maimon* ; ils disent que c'était sa découverte favorite, et qu'il la portait brodée sur sa manche pour l'avoir toujours devant les yeux ; on rapporte qu'il disait à la fin de sa vie : « C'est une chose fâcheuse que des deux sciences auxquelles les hommes puissent le plus raisonnablement appliquer leur esprit, c'est à savoir les mathématiques et la logique, celle-ci soit une science fautive et vaine dont la connaissance ne profite de rien, et que celle-là qui est vraie et sûre au contraire soit si difficile à acquérir. »

Ils entendent assez amplement la gnomonique, la trigonométrie qu'ils appellent *elm mousellet* et aussi *elm reset*, c'est-à-dire la science de partage, et la géométrie qu'ils appellent *elm endeze*, c'est-à-dire la science de supputation et aussi *tahur en dessiat*, l'explication des supputations. Ils ont la connaissance des anciennes démonstrations et la pratique des instruments ordinaires de mathématique, comme sont les globes, les sphères, les astrolabes, les bilimbati, et analemmatis⁴²⁷. Pour l'optique, qu'ils nomment *elm tenassour*, c'est-à-dire la science du regard, c'est la partie de la mathématique qu'ils étudient le moins ; ils ont pour maître de cette science un savant arabe nommé Ebn-heisser qui en a fort bien traité. Les Persans ont encore l'*Almageste* de Ptolomée, livre qu'ils appellent en leur langue *magesti*, les *Sphériques* de Théodosius, d'Autolycus, et d'Asclepius Menelaus, et des fragments d'Archimède, qui sont très bons, et qu'ils estiment être les meilleures pièces de cet auteur incomparable.

[V, 76]

Chapitre IX.

De l'astronomie et de l'astrologie.

Je joins ensemble ces deux sciences parce que les Persans ne les séparent jamais, au contraire l'on peut dire qu'ils n'apprennent la première que pour l'amour de la seconde. Ils appellent l'astronomie *elm jenoum*, c'est-à-dire la science des astres. Et l'astrologie, *este krag*, c'est-à-dire la révélation des astres ; mais ils n'ont qu'un même nom pour dire astronome et astrologue qui est *munegiim*, terme composé de deux mots qui signifient l'un globe céleste et l'autre parler. Ainsi c'est cela même que les Grecs ont dit en leur langue *astrologue*. Ces sciences sont les plus révérees et les plus cultivées par les Persans, et ce sont celles où ils égalent plus les savants de l'Europe, et où l'on peut dire qu'il en savent presque autant qu'eux ; la raison qu'ils ont de rechercher et de cultiver particulièrement ces sciences, c'est qu'ils

⁴²⁶ Il s'agit de ce qu'on appelle justement aujourd'hui le théorème de Pythagore.

⁴²⁷ Le cadran analemmatique est un type de cadran solaire. « Bilimbati » paraît être un terme d'horlogerie : cf. *Descriptio Horologii bilimbati in Astrolabio universalis* (<http://jordanus.org/cgi-bin/iccmssm-search.pl?sprache=en&>).

regardent l'astrologie comme la clef du futur, pour la connaissance duquel eux et les autres Orientaux sont tous merveilleusement passionnés, et qui est le but principal de leurs études. Or ils croient que l'astrologie y conduit infailliblement, et c'est pour cela qu'ils sont si religieux ou si superstitieux pour toutes les productions de cette science judiciaire⁴²⁸ qu'ils traitent d'ignorants et de gens stupides ceux qui traitent l'astrologie judiciaire de filouterie et d'autres noms semblables.

Pour mieux concevoir quelle confiance les [V, 77] Persans ont dans l'astrologie, on n'a qu'à considérer le nombre d'astrologues qu'il y a parmi eux, le rang qu'ils y tiennent, et les grosses pensions que le roi leur fait. On peut dire qu'ils se sont multipliés à Ispahan, la ville capitale de la Perse, comme les étoiles du ciel, selon le langage sacré. Tous les astrologues de Perse, au moins les plus célèbres, sont natifs de la province de Corasson, d'une petite ville nommée Genabed, et d'une famille illustre pour être féconde en célèbres astronomes. Tous ceux qui ont quelque nom dans cette science depuis six à sept cents ans sont de ce pays-là, et le roi de Perse ne prend point d'astrologue⁴²⁹ qui ne soit natif [*sic*] de ce lieu de Genabed, ou qui n'y ait été élevé. On assure qu'il y a une excellente école d'astronomie et d'astrologie où les professeurs même dans cette science envoient étudier leurs enfants de tous les endroits de la Perse. On dit aussi que ce qui fait que la science d'astronomie a été plus cultivée et avancée dans cette province de Corasson qui est la Bactriane et la Sogdiane ancienne, c'est que l'air y étant très sec et très pur, l'on a plus de moyen d'observer continuellement les mouvements des astres ; mais Ispahan toutefois n'a pas l'air moins pur et le ciel n'y est pas moins serein : en effet les tables astronomiques qui furent composées sur son méridien environ l'an 1230 par l'ordre du sultan Reuen el Dauel de la Dynastie des Alibouïé, et qui portent le titre d'*Abou Hanifé*, le président de l'observatoire, ces tables, dis-je, passent pour fort exactes ; j'ai ouï assurer que les astrologues du roi lui coûtent plus de quatre millions par an, sur quoi l'on [V, 78] raconte qu'en 1660 un d'eux qui avait cinquante mille livres d'appointements ayant présenté au roi Abas alors régnant pour avoir une augmentation, le roi en fut indigné et commanda qu'on lui apportât un extrait des appointements des astrologues. Cet ordre jeta tout le corps dans la consternation ; ils employèrent tout leur crédit pour faire faire ce rôle le plus bas qu'il se pourrait ; et comme ils ont beaucoup d'amis, le rôle ne montait qu'à douze cent mille livres ; mais j'ai ouï assurer que leurs appointements montent au double, et comme c'est en terres qui rendent trois fois au-dessus du prix pour lequel elles sont assignées, on pourrait compter leurs gages seuls à quatre millions. Les présents que le roi leur fait en certaines occasions qui reviennent assez souvent sont encore évalués à deux millions l'année. La charge de chef des astrologues a cent mille livres d'appointements. Celui qui la remplissait de mon temps s'appelait Mirza Chefy, vieillard fort grave et fort docte, de même que son frère aîné, qui avait la charge avant lui, et le fils de ce frère qui est à présent second astrologue avec cinquante mille livres d'appointements ; cet aîné fut privé de la charge, ayant été privé de la vue par ordre du roi. C'était sous le règne de Sephy aïeul du roi d'à présent. Il arriva un jour d'assemblée publique, à laquelle tous les grands s'étaient trouvés selon la coutume, et le chef des astrologues comme les autres, que le roi fit justice de cinq ou six grands seigneurs qu'il fit mettre en pièces en sa présence. Le roi regardait attentivement l'assemblée durant cette sévère [V, 79] exécution, observant la contenance des gens ; il aperçut le chef des astrologues qui clignait à chaque coup de sabre comme ne pouvant regarder un si horrible carnage. Le roi qui en fut indigné cria à un gouverneur de province qui était assis près de lui : « Duc, enlevez les

⁴²⁸ C'est-à-dire l'« Astrologie judiciaire ».

⁴²⁹ L'original porte : *astrologues*.

yeux de ce chien qui est à votre main gauche ; ils lui font mal, il ne saurait s'en servir » : ce qui fut exécuté à l'instant. Abas second étant venu à la couronne prit cet astrologue en ses bonnes grâces et lui donna cinquante mille francs d'appointements ; son fils a un train de gouverneur de province, étant toujours suivi de huit ou dix cavaliers fort lestes. Au reste tous les astrologues du roi ne sont pas également savants ; il y en a même qui ne le sont que fort superficiellement, cependant ils ne laissent pas d'entrer au service du roi par le grand crédit de leurs parents.

Il y a toujours des astrologues au palais royal attendant les ordres, et toujours un des premiers astrologues auprès de la personne du roi, excepté lorsqu'il est dans le sérail, pour l'avertir des jours et des moments heureux ou malheureux selon les règles de leur judiciaire. Ils portent chacun son astrolabe à la ceinture dans un étui fort propre, qui n'est pas plus grand que le creux de la main ; quelques-uns même le portent seulement de deux à trois pouces de diamètre ; on dirait de loin que c'est quelque médaille de chapelet qui leur pend à la ceinture ou quelque médaille de prince souverain donnée par honneur et pour récompense.

On consulte les astrologues sur toutes les choses importantes, et quelquefois le roi les [V, 80] consulte sur les moindres choses, par exemple s'il doit aller à la promenade, s'il doit entrer dans le sérail, s'il est temps de faire servir à manger, s'il fera venir un grand qui attend dans l'antichambre à parler à Sa Majesté et ainsi du reste ; alors l'astrologue sort promptement, tire son astrolabe, observe la situation des astres, et avec le secours de ses tables ou éphémérides il tire ses conclusions astrologiques, à quoi l'on ajoute foi, comme à quelque oracle, ce pauvre peuple se persuadant que l'événement de toutes les vicissitudes sublunaires se voit sur la face des douze maisons du ciel, et que par l'érection de leur thème rationnel ils prédisent sûrement tout ce qui arrivera dans le monde : aussi appellent-ils communément leurs prédictions ou pronostiques *hokom*, mot qui signifie ordre absolu, commandement, jussion de souverain infailible et inaltérable.

Ils opèrent dans l'érection du thème⁴³⁰ rationnel à peu près comme font nos astrologues, en divisant l'équateur en douze parties égales, avec les douze grands cercles de la section du méridien ou de l'horizon du lieu ; vous voyez que pour prendre l'heure bonne ou mauvaise et pour prédire le succès bon ou mauvais d'une chose, ils ne se servent d'autre instrument que de l'astrolabe. Je n'ai pas remarqué qu'ils en eussent de plus usité ni même qu'ils en employassent d'autre, pour l'application actuelle de leur science judiciaire : ils disent que comme il ne faut pour cela que prendre la hauteur ou la situation de quelque point visible du ciel, comme est le soleil de jour et la nuit les étoiles fixes, l'astrolabe leur [V, 81] suffit entièrement. Le commun peuple a cette sotte manie de croire que la destinée de chacun, quelque abject et misérable qu'il soit, est enregistrée dans le ciel avec ces caractères lumineux de même que celle des empires et des potentats, lesquels ayant ce monde sublunaire en leur disposition peuvent sans tant d'impertinence croire que les cieux tiennent le compte de ce qui leur doit arriver. De là vient que fort souvent lorsqu'un astrologue ou quelque autre homme docte a l'astrolabe à la main, il vient à lui quelque sot, la mine souriante lui dire : *Saheb taleh mara begou* : Seigneur, contez-moi mon aventure, comme s'il la croyait écrite mot à mot sur l'instrument. *Taleh* signifie proprement le thème céleste, mais dans l'usage on le prend pour ce que nous disons *horoscope*. Cet étrange aveuglement du peuple fait que les plus savants même, comme je l'ai observé, se jettent dans le judiciaire comme au but et à la fin de la

⁴³⁰ « Terme d'astrologie, qui se dit de la figure que dressent les astrologues lorsqu'ils tirent l'horoscope. Il représente l'état du ciel à un certain point requis, c'est-à-dire le lieu où sont en ce moment-là les étoiles et les planètes. » (Furetière.)

science, et en effet ils n'étudient l'astronomie, la géométrie, et les nombres mathématiques que comme des entrées à l'astrologie judiciaire.

J'ai parlé des auteurs persans pour l'astronomie en traitant des sciences en général. Les livres dont ils se servent le plus pour l'étude de cette science sont les *Sphériques* de Théodosius, d'Autolycus, de Menelaüs, les noms desquels auteurs ils prononcent presque comme nous. Ils ont depuis près de neuf cents ans l'usage des sinus, tangentes et sécantes, et du rayon posé de soixante ; ils suivent le système de Ptolomée, qu'ils appellent *Berlemious*, et celui de Pirbac pour le mouvement [V, 82] des cieux et l'harmonie du cours des planètes. C'est sur ces hypothèses célestes avec les sphères solides que leurs tables de moyens mouvements sont tirées ; ils appellent ces tables *zige*, mot que quelques-uns croient persan dans son origine, et signifier une règle à tirer des lignes parallèles, et plus précisément l'équerre ou la ligne dont se servent les charpentiers et les architectes, mais que d'autres croient arabe et signifier les bords ou les franges des habits qui étaient bigarrées [*sic*] et de plusieurs couleurs à la mode phrygienne, et que ce nom a été donné aux tables astronomiques à cause des lignes de diverses couleurs dont on règle les marges du papier pour l'ornement, comme les Persans le pratiquent dans tous les livres curieux qu'ils écrivent, et particulièrement dans leurs éphémérides. J'ai observé dans le chapitre cinquième que les figures des chiffres astronomiques sont prises de l'alphabet ; j'ajoute qu'ils marquent les signes du zodiaque, leurs mouvements, et les fêtes⁴³¹ aussi avec les lettres de l'alphabet. *L* marque la première fête ou le dimanche, et le signe qu'on nomme le Taureau. *B* la seconde fête et le signe des Jumeaux, et ainsi des autres.

Leurs tables astronomiques ne sont pas si chargées et embarrassées de diverses sortes de prostaphères⁴³², d'obliquité du zodiaque, de processions d'équinoxes et de cent autres anomalies comme le sont nos tables, qui accablent un étudiant de travail et qui brouillent fort ses idées. Les Persans, sans toutes ces diversités de systèmes, et sans prétendre faire ou supposer de nouvelles observations, font leurs [V, 83] calculs des longitudes et latitudes des corps célestes, des oppositions et regards divers, lesquels calculs quelquefois s'accordent avec les nôtres, et quelquefois en diffèrent de quelques minutes.

Entre les diverses tables de moyens mouvements dont les Persans se servent, ils font particulièrement cas de celles de Alicou Can et de Mirza Ouloukbec, deux conquérants célèbres de la race des Tartares et Moguls que l'amour pour les sciences rendit illustres l'un et l'autre non moins que leurs conquêtes. Le premier fit assembler en Corrasson environ l'an 1250 de notre ère chrétienne les plus célèbres astronomes de l'Asie en un laboratoire merveilleux pour sa grandeur et pour ses commodités, où il fit apporter de toutes parts des livres et des instruments choisis. Cette docte académie mit au jour après dix ans de travail ces tables fameuses qui portent le nom d'Alacou Can, et plus communément les tables de Nessir eddin, qui était le président de l'observatoire et le chef des mathématiciens en tout l'empire. L'ouvrage, qui est fort gros, est divisé en quatre parties dont la première est un traité des ères et époques des nations ; la seconde un traité des planètes, leur cours, leurs déclinaisons, leurs longitudes et latitudes par minutes et secondes ; la troisième un traité des ascensions des planètes ; la quatrième un traité des étoiles fixes. Mirza Ouloukbec, qui était petit-fils de

⁴³¹ « Terme de bréviaire. C'est ainsi qu'on nomme les jours de la semaine qui suivent le dimanche » (Furetière).

⁴³² « Différence entre le mouvement vrai et le mouvement moyen d'une planète, ou entre son lieu vrai et son lieu moyen. On l'appelle aussi *équation de l'orbite*, ou *équation du centre*, ou simplement *équation*. » (*Encyclopédie*.)

Tamerlan, fit composer 200 ans après de la même manière à Samarcand, ville principale de la Tartarie, qui est renfermée entre les fleuves d'Oxe et de Jaxarte, des tables, lesquelles passent pour les plus justes [V, 84] et exactes, et que les astronomes de l'Occident trouvent s'accorder avec celles de Tycho Brahé. Ces tables sont effectivement les plus correctes que les Persans aient, cependant elles manquent de quelques heures dans la précision des oppositions et conjonctions, de manière qu'il faudrait quelque Lansberge⁴³³ aux Persans pour leur donner des équations et pour rendre leurs calculs entièrement conformes aux phénomènes.

Il est assez remarquable que les États situés entre les fleuves d'Oxe et de Jaxarte, qui s'appelle la petite Tartarie orientale, ont fourni depuis 600 ans les plus habiles astronomes, et en plus grand nombre, ce qu'il faut rapporter à mon avis à la sérénité de l'air, favorable aux observations astronomiques.

Ils observent assez juste les révolutions des éclipses de soleil et de lune, et rencontrent souvent le moment de l'obscurité⁴³⁴ de ces deux luminaires, mais quelquefois ils s'y méprennent de demi-heure, surtout dans l'éclipse du soleil ; mais il faut dire aussi qu'en la supputation qu'ils en font, ils ne s'alambiquent⁴³⁵ pas le cerveau, comme font les astronomes européens, dans le calcul de tant de petits arcs parallactiques de longitude et latitude. L'endroit où leur calcul diffère le plus du nôtre est à la supputation de l'équinoxe du printemps, car quelquefois il y a une heure de différence entre leurs observations et celles de l'Europe. Mais d'une autre part ils ne sont pas accoutumés aux comètes parce que l'air de leur pays étant sec et serein n'est pas propre à la génération de ces météores⁴³⁶ enflammés qui font grand-peur aux Persans. Ils croient [V, 85] que ces phénomènes présagent toujours de grands malheurs, mais ils sont fort ingénieux à en renvoyer l'influence sur les pays éloignés. Ils ne donnent pas un nom commun à cette sorte de météores comme nous faisons en les appelant tous des comètes, mais ils leur donnent le nom selon la figure qu'ils représentent. Ils appellent *porte-cheveux* et *porte-queue* celles que nous appelons chevelues et celles qui ont des queues, ce qui est la même dénomination ; ils nomment *petite lance* la grande et fameuse comète qui parut presque par toute la terre l'an 1668. En voici à côté la figure comme elle fut dressée en la province de Perse, mais je n'en ferai point la relation, l'ayant donnée dans *Le Couronnement de Soliman*⁴³⁷, à laquelle j'ajouterai seulement que la couleur de cette comète était rouge mêlée de noir et de jaune.

FIGURE XXVII <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050392t/f144.image>

Ils n'ont ni globes ni cartes célestes, de même qu'ils n'ont point de cartes terrestres ; ils n'ont point de télescopes non plus pour observer soit les constellations, soit les phénomènes du ciel, de même qu'on dit que les Anciens n'en avaient point, et tous les astronomes avant Tycho-Brahé. Je dis cela généralement parlant, car il en faut excepter quelques mathématiciens curieux qui depuis que les Européens viennent en Perse, à qui ils ont vu des

⁴³³ Philippe van Lansberge (1561~1632), astronome belge.

⁴³⁴ « Action de rendre obscur, en parlant des éclipses » (Littré).

⁴³⁵ Verbe « qui ne se dit guère qu'avec le pronom personnel en cette phrase figurée : *s'alambiquer l'esprit* [...] pour dire appliquer fortement son esprit à quelque étude » (*Trévoux*).

⁴³⁶ Terme général pour « un mixte inconstant, muable, imparfait, qui s'engendre des exhalaisons et vapeurs de la terre élevée dans l'air, comme les pluies, les vents, les neiges, grêles, feux ardents et volants, l'éclair, le tonnerre, la foudre. On y met aussi l'arc-en-ciel, le miel, la manne, la rosée, etc. » (Furetière).

⁴³⁷ Voir *Couronnement*, p. 396.

globes célestes, se sont mis à en faire de petits comme j'en ai vu ; mais cela est encore fort rude et mal poli. Les mathématiciens persans ont seulement la représentation des constellations dans un livre qu'on appelle les *Plans d'Abdul Rahmen*, qui est le [V, 86] nom de l'auteur ; on reconnaît en les regardant de près que ce sont au fond les mêmes figures que nous avons sur nos globes. Mais communément elles sont si mal représentées et si grossièrement peintes que ce sont autant de marmousets que toutes ces figures d'oiseaux, d'animaux, et d'hommes. Les longitudes et les latitudes des étoiles y sont aussi marquées, mais un peu différemment de ce qu'elles se trouvent dans nos livres, différence qu'il faut rapporter à deux causes. La première, que ces longitudes et latitudes ne sont point marquées sur des observations modernes, ni réformées sur les originaux, comme ont fait nos célèbres astronomes depuis Tycho-Brahé. La seconde cause vient de ce que tous leurs livres sont écrits à la main, ce qui ne se pouvant jamais faire sans qu'il s'y glisse des fautes, il arrive que plus il y a de copies d'un livre, plus on y trouve de fautes.

Quelques-uns des astronomes persans font quarante-neuf constellations au lieu de quarante-huit que l'on fait communément, coupant en deux la quarante-unième, qui est l'Hydre. Les noms qu'ils leur donnent sont la plupart les mêmes que nous leur donnons, ou avec peu de différence ; voici où il y en a le plus. Les constellations boréales que nous nommons Bootes et Serpentarius, ils les nomment *Aava* la grande et la petite, qui est Ève, la mère du genre humain. Ils appellent celle d'Hercule *l'Homme à genou* ; celle de Cassiopée *l'Homme sur une chaise* ; celle de Persée *l'Homme tenant une tête de femme* ; celle d'Erichon *l'Homme tenant une bride* ; [V, 87] celles d'Equiculus⁴³⁸, de Pégase, d'Andromède *Partie de cheval, Grand cheval, Femme enchaînée*. Les noms des constellations du zodiaque, lequel ils appellent *mentec-elbouroug*, c'est-à-dire *la Ceinture des douze maisons* à cause que c'est le cercle des douze lignes ou maisons du soleil, sont pareils aux nôtres à deux près, savoir la Vierge et Sagitaire. Ils appellent ce premier signe *la Femme portant un épi*, la seconde *l'Arc*. Pour les noms des constellations australes, il n'y en a que trois qui soient différents de ceux que nous leur donnons : l'Onion, l'Éridan, et l'Autel, lesquels ils appellent *le Violent, le Ruisseau, et la Cassolette* ; le nom d'Acarnar que nous donnons à l'étoile Cénobe vient d'*aker-le-nahar*, c'est-à-dire *la Dernière du fleuve*, parce qu'elle est au bout de l'Éridan. Pour ce qui est des noms de la constellation nommée le Centaure, que les Arabes et les Persans nomment *Kantoures* ; de celle que nous nommons la Baleine, que les Grecs nommaient *Kitis* et ces peuples d'Orient *Keitaous* ; de celle d'Antinous, qu'ils nomment *Kerkous*, et de celle de Céphée à laquelle ils donnent le nom de *Fekaous*. Les Persans disent que ce sont les noms d'anciens géants qui ont été donnés à ces phénomènes célestes à cause qu'ils paraissent si grands. Les Grecs ont fait là-dessus les fables que chacun sait, desquelles je dirai par occasion que les Persans n'ont aucune connaissance, la mythologie grecque leur étant entièrement inconnue ; ils en ont une autre à la place, beaucoup plus grossière, qui consiste en contes de Taccuims, comme ils les appellent, qui sont des génies et des fées qui accouraient [V, 88] aux besoins des hommes dans leurs détresses et dans leurs dangers, et qui leur révélaient les choses à venir. Il y a divers livres de fêerie qui roulent entre les Persans, beaucoup plus que nos vieux romans ne font chez nous. Le principal est intitulé *Saherman namesta, Chronique de Saherman*, qui était un des héros de la première race de leurs rois. Quant aux noms des oppositions, des conjonctions et des aspects, ils sont semblables aux noms dont nous les appelons, et sont tous tirés de la langue arabesque. Au reste les astronomes persans ne connaissent point les constellations australes, qui sont vers le pôle antarctique, et dont nous

⁴³⁸ L'édition de 1735 porte : Equuleus.

devons la découverte et les observations aux astronomes modernes, il n'y a aucun auteur parmi eux qui en ait parlé.

Pour ce qui est des instruments dont ils se servent dans leurs opérations, le principal est l'astrolabe, comme je l'ai observé, après lequel ils ont cet instrument si connu en mer qu'on nomme le bâton de Jacob⁴³⁹ ; et comme c'est avec ces seuls instruments qu'ils prennent les élévations du pôle, on peut juger que leurs latitudes ne sauraient être des plus exactes. Ils ont des quarts de nonante fort grands, mais ils ne s'en servent guère, non plus que des règles de Ptolomé, des anneaux astronomiques, et de ces autres instruments pareils qu'ils connaissent bien et dont ils ont des figures mais qu'ils ne mettent jamais en usage. Et pour ce qui est de ces grands et merveilleux instruments fixes que les modernes ont mis en usage pour s'assurer de la situation des objets ou des corps lumineux, comme le plan méridional [V, 89] ou horizontal, il n'y en a aucun dans la Perse. Les savants du pays disent qu'il se trouve dans les livres des anciens astronomes qu'ils se servaient de ces grandes machines immobiles comme ils apprennent des étrangers qu'on s'en sert en Europe ; mais qu'eux ne s'en servent point parce qu'il y faut trop de peine et trop de dépense, et parce que les Anciens leur ont laissé les phases si exacts qu'il n'est pas besoin qu'ils se donnent la peine de les examiner.

Mais comme l'astrolabe est presque l'unique instrument astronomique des Persans, on peut dire aussi qu'ils l'ont le mieux fait et le plus exact de tout le monde. Les lignes et les cercles sont tirés plus net et juste que le meilleur trait de plume, sans faute de trait ni variation de compas ; ils passent en cela les meilleurs ouvriers que nous ayons. On peut l'assurer positivement, et qu'on ne voit cet instrument nulle part si curieusement fait, et avec tant d'exactitude et de délicatesse, ni gardé avec plus de soin et de propreté, car les Persans le tiennent toujours dans des étuis et des sacs, quoique l'air de Perse n'enrouille ni ne salisse et ne ronge pas les corps, comme il fait dans nos pays septentrionaux ; parmi le commun peuple même chacun garde son astrolabe comme un bijou. Ce qui fait que les astrolabes sont si bien travaillés, c'est que pour l'ordinaire ils sont faits par les astronomes mêmes ; ce n'est pas qu'il n'y ait des artisans de profession pour les instruments de mathématique, mais c'est qu'on n'estime pas tant ceux qu'ils font que ceux qui sont faits par les mathématiciens, qui ne sont pas si sujets à [V, 90] se méprendre aux nombres, et qui marquent plus juste les chiffres et les figures.

Il faut ajouter à cela qu'un astronome n'est point mis au rang des savants s'il ne sait faire tous les instruments lui-même, et s'il n'y travaille mieux qu'un habile artisan. Lorsque j'étais à Ispahan, l'astrologue le plus fameux pour la fabrique des astrolabes s'appelait Akounde Mahomed Emin, homme aussi savant qu'il était excellent artiste ; c'était le fils d'un autre savant astrologue nommé Molla Hassen Aly. Outre qu'il possédait la science à fond, il avait la main la plus adroite qu'on puisse voir pour la composition des instruments de mathématique. Le supérieur des capucins d'Ispahan chez qui je logeais d'abord, homme fort versé dans les mathématiques, m'avait donné sa connaissance ; il m'y menait souvent, et m'apprenait à entendre ce que je voyais faire. C'est à cet habile Mahomed Emin que j'ai vu faire tout ce que je vais rapporter sur l'art des astronomes persans pour la composition des

⁴³⁹ « En termes de géométrie, on appelle bâton de Jacob un instrument qui sert à prendre les hauteurs ou les distances par les angles. [...] Il est composé de deux règles divisées en plusieurs parties égales, qui se coupent à angles droits, et qui sont mobiles dans une boîte ou charnière qui les tient fermes. Aux extrémités il y a des pinnules pour faire des observations justes. C'est la même chose que l'arbalète dont on se sert sur la mer. » (*Trévoux*.)

astrolabes, après que j'aurai fait quelques observations sur les termes dont les Persans se servent dans la science astronomique.

Ces termes à les considérer originairement sont presque tous ou arabes ou persans, ce qui est une des raisons qu'on a de croire que l'astronomie est née en Chaldée, pays qui a toujours été possédé par les Arabes ou par les Persans, ou tout ensemble, ou alternativement, et que c'est d'eux que les Phrygiens et les Égyptiens l'ont apprise, lesquels ensuite l'ont enseignée aux Grecs, de même que les autres sciences. On pourrait, comme je dis, [V, 91] en être persuadé par les termes seuls de cette science astronomique que les Grecs ont adoptés, car d'ordinaire on reçoit les noms des choses avec les choses mêmes. Quelques gens savants rapportent l'introduction de ces termes d'astronomie arabesques et persans dans nos écoles à Alfonso roi de Portugal lorsqu'il dressa les tables astronomiques qui portent son nom avec les plus doctes astronomes de son temps, lesquels il avait assemblés pour cet illustre dessein, et qui étaient la plupart des Arabes d'Asie et d'Afrique, parce que la science astronomique florissait plus parmi eux incomparablement que partout ailleurs. Ils disent donc que ce fut là que ces termes se fourrèrent si bien parmi nous qu'on n'en a plus connu d'autres ; mais il est bien plus vraisemblable que les mots astronomiques dont les Européens se servent à présent étaient les mêmes avant cette docte et royale assemblée de Portugal ; ce qui me le fait croire, c'est que les termes principaux et fondamentaux, pour ainsi dire, de l'astronomie sont arabesques comme les autres, par exemple *zenit*, *nadir*, *mansion*. *Zenit* est le mot de *zemp*, la lettre *m* ayant été séparée en une *n* et un *i* pour adoucir le terme, le mot signifie *le cours* ou *le passage*. *Madir* signifie cours opposé, parce que c'est le cours opposé au cours vertical. *Mansion* vient de *mansel*, qui est le terme commun et usité dans tout l'Orient pour dire traite, journée, parce que c'est le cours de l'illumination de la lune. On compte jusqu'au nombre de six cents de nos mots astronomiques qui sont tant persans qu'arabesques d'origine : je remarquerai les [V, 92] principaux à mesure qu'ils se présenteront dans la suite de ce discours.

Je viens à l'astrolabe, et je dirai d'abord que ce nom vient d'*asterleb*, terme persan, qui veut dire *lèvres des étoiles*, parce que c'est par cet instrument que les étoiles se font entendre. D'autres disent qu'il faut prononcer *astir lab*, c'est-à-dire connaissance des étoiles, et c'est comme les Persans appellent d'ordinaire cet instrument-là ; mais dans leurs livres et dans leurs leçons ils l'appellent *veza kouré*, mot abrégé de *veza el kouré*, qui signifie position de la sphère, parce que cet instrument est la projection des cercles de la sphère en un plan. C'est sans doute de ce terme *veza el kouré* qu'est venu le terme barbare de *valzagore* qui se trouve dans Regiomontanus et dans les auteurs qui l'ont devancé pour signifier astrolabe.

Les Persans ont cet instrument de quatre sortes, qu'ils appellent entier, demi, et d'un tiers, d'un sixième : c'est comme ils distinguent. L'*entier* est ainsi nommé parce que les cercles parallèles à l'horizon sont marqués dessus de degré en degré ; il est de neuf à dix pouces de diamètre, et ce sont les plus grands qui se fassent. Le *demi* est ainsi dit parce que ces cercles sont marqués de deux en deux degrés, et sa grandeur ordinaire est de six pouces. Les astrolabes d'un *tiers* n'ont ces cercles marqués que de trois en trois degrés, et ne sont grands que de quatre pouces ; et ceux d'un *sixième*, qui ne sont grands que de trois pouces, sont marqués de six en six degrés. On ne croirait pas qu'ils fissent des astrolabes plus petits que de trois pouces, mais il s'en voit qui n'en ont que deux. [V, 93]

Les outils des Persans pour la construction de leurs astrolabes sont de fer et d'acier. La règle est d'acier, large de trois doigts, mince et déliée comme du parchemin. Le compas est de fer, et fort matériel, les pièces en sont grosses d'un doigt pour l'ordinaire et carrées ; les bouts sont percés en long d'un trou carré, profond d'un pouce, pour enchâsser les pointes, qui sont d'acier très fin de la grosseur d'un burin commun, pas plus longues qu'un pouce et demi,

taillées l'une en poinçon menu et aigu, l'autre en burin, et la vis qui tient ces pointes est d'une circonvolution fort pressée, bien limée, très juste, et ferme dans son écrou ; la tête du compas est plate, brute, rivée comme les ciseaux de tailleur, c'est-à-dire que le clou déborde pour tenir l'instrument plus ferme. L'arc qui tient le compas en état est aussi de fer, large d'un doigt, soudé à une jambe et passant par l'autre, avec une vis pour arrêter l'ouverture, comme à nos compas ordinaires. Mais ce qu'il y a encore de différent, c'est que cet arc est attaché à l'extrémité du pied du compas à l'endroit où la pointe d'acier y entre. Les Persans rapportent à la force et à la fermeté du compas, dont les pieds ne branlent ni ne vacillent le moins du monde, la netteté et l'uniformité des traits ou lignes courbes de leurs astrolabes, qui est assurément admirable ; ils la rapportent, dis-je, à cela autant qu'à l'art de celui qui tire les lignes. Tel est le compas ordinaire des astronomes persans. Ils en ont un d'autre sorte pour tirer les arcs des grands cercles, comme les azimuts, qui est fait comme je vais le dire. C'est une verge [V, 94] de fer carrée, grosse d'un doigt, à un des bouts de laquelle est arrêtée une pointe de fer carrée, hormis l'extrémité, où elle est ronde et fort aiguë. Le long de la verge il y a un pied mobile à angle droit qui s'arrête et se serre avec une vis dont le bout porte une pointe carrée à l'extrémité comme un burin de graveur. En quelque ouverture que vous mettiez le compas il est toujours à angle droit, et il fait un trait fort délié, égal et uniforme en ses bords, ce qu'un autre compas dont les pointes sont toujours à angle aigu ne saurait faire, particulièrement lorsque vous le faites passer au-delà du soixantième degré.

Mais le principal instrument qu'ils aient pour la construction juste et exacte de leurs astrolabes, et qui est une pièce dont je crois qu'ils se servent seule, à l'exclusion des Européens, c'est une platine qu'ils appellent *destour*, ou règle, qui est un nom commun chez eux à toutes les méthodes d'opérer ; cette platine est de laiton, de l'épaisseur d'un écu, de la longueur d'un pied, et de la largeur d'un demi-pied, bien polie et claire. J'en donne la figure à côté, et je vais y ajouter la manière dont ils la composent et celle dont ils se servent.

FIGURE XXVIII <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050392t/f149.image>

À un quart de la platine, c'est-à-dire à trois pouces de hauteur, ils prennent le centre, marqué *A*, où ils tirent un demi-cercle dont le semi-diamètre est coupé par une ligne qui tire à angles droits sur son diamètre, qui est, comme vous voyez, *AEM*, par laquelle la figure se trouve divisée en deux quarts de nonante, l'un grand de neuf pouces, qui [V, 95] est le supérieur, et l'autre petit, qui est appelé ici quart inférieur, et n'est que de trois pouces. Le quart supérieur est divisé en cent huitante parties égales ou degrés dont les lignes, tirées du centre à la circonférence, se terminent aux extrémités de la platine, ne restant de place que pour marquer les nombres par parties dizainaires à commencer du semi-diamètre susdit marqué *AEM*. Le quart inférieur est aussi divisible en cent huitante parties égales, comme le quart supérieur, mais ils ne marquent les lignes ou degrés que de la moitié, comme l'on voit, et laissent la partie des autres nonante degrés vide et sans y rien tirer, comme ne leur servant de rien.

Voilà la source où ils puisent la justesse et la brièveté avec quoi ils composent leurs astrolabes, et voici comme ils se prennent à les faire. L'astrologue tourne premièrement au tour le modèle de l'astrolabe qu'il veut avoir, et puis il fait jeter son astrolabe en moule ; le fondeur le lui rend brute, et l'astrologue le travaille et forme lui-même, tant à la lime qu'au

tour, tant la mère de l'astrolabe que les feuilles ou tampans⁴⁴⁰ qui sont d'ordinaire au nombre de cinq ou six pour les élévations⁴⁴¹ des lieux où la cour a coutume d'aller ; après il polit ces feuilles jusqu'à ce qu'elles soient liées et polies au possible, puis il les perce, se met à graver toutes les pièces de son instrument, tant les mobiles que les immobiles, et puis il se met à tirer les lignes, se servant de l'étau à main ou à vis pour tenir les feuilles ferme. Les Persans appellent les tampans d'astrolabe *sapheh*, c'est-à-dire feuille d'écriture, et la mère d'astrolabe [V, 96] *am asterleb*, qui veut dire aussi mère d'astrolabe.

L'astrologue prend ensuite son compas, qu'il accommode selon la grandeur de son astrolabe, c'est-à-dire selon la grandeur de l'équateur qu'il veut lui donner : il détermine par exemple *AE* pour être le semi-diamètre, puis il tire par *E* perpendiculaire à *A* aux points marqués depuis *E* jusqu'à *H* pour prendre sa distance, laquelle il prend comme il veut entre *AE* ou *EB* l'une et l'autre étant égale, et ayant pris cette distance pour semi-diamètre, il tire le cercle entier de l'équateur ; les Persans appellent ce perpendiculaire *EH kretel estac*, c'est-à-dire la *ligne des tangentes* ; après il compte depuis *E* jusqu'au haut nonante degrés, puis vingt-trois degrés et demi de *E* terminés en *C*, il prend l'espace *EC* et avec cet espace pris du centre de l'astrolabe, il décrit le cercle ou tropique du Capricorne ; après continuant de même il compte nonante degrés, tirant de *E* vers *D* il prend cet espace *ED* avec le compas et décrit le cercle qu'on appelle le tropique du Cancer, avec quoi il se trouve avoir décrit les principaux cercles entiers et parallèles de l'astrolabe qui règlent tous les autres, de sorte que pour tirer tous les cercles parallèles à l'équateur, il n'y a plus qu'à prendre les distances sur l'échelle *EL* des tangentes.

Cela fait, l'astrologue tire sur son tampan deux lignes droites qui, se coupant à angles droits dans le centre, représentent, l'une la ligne de douze heures ou de midi, et l'autre la ligne de six heures, qu'on appelle autrement l'horizon droit. Après il se met à tirer l'horizon [V, 97] oblique avec tous ses cercles parallèles, lesquels les Persans appellent *moukan tareh*, c'est-à-dire arche de pont, terme que nos astronomes ont changé en celui d'*almicantaras* qu'ils donnent à ces cercles ; l'astrologue compte sur cette ligne des tangentes dans le quart supérieur ou inférieur la latitude du pays pour lequel il fait le tampan ; ainsi par exemple pour trente degrés de latitude il se met à compter cette latitude de trente degrés, tirant de *M* vers *R* ou de *K* vers *L*, c'est-à-dire de haut en bas ou de bas en haut, et observant où ces deux lignes vont couper la ligne des tangentes, ce qui arrive dans les points marqués *F* et *H* ; il prend avec son compas cette distance, qui est assurément le diamètre de l'horizon oblique.

Après il prend la moitié de l'horizon oblique pour avoir le semi-diamètre, et mettant une des pointes du compas sur l'une des sections de l'équateur circulaire ou ligne de six heures, il fait avec l'autre pointe la section de la ligne méridienne, avec quoi il se trouve avoir le centre de l'horizon oblique pour trente degrés de latitude, et puis resserrant son compas sur les deux degrés suivants, il en prend la moitié qui est le second *almicantaras*⁴⁴². Les gens du métier croiraient que l'astrologue continuerait cette mécanique jusqu'à nonante degrés, mais les astronomes persans, voyant que de couper ainsi les distances en deux parties égales, cela consumerait trop de temps, donneraient aussi trop de peine, ils ont trouvé par démonstration

⁴⁴⁰ Lire : *tympan*, qui « chez les horlogers et machinistes signifie un pignon garni de son arbre, qui se meut par le moyen d'une roue dentelée qui entre dans les dents du pignon » (Furetière).

⁴⁴¹ Synonyme de *latitudes* (Furetière).

⁴⁴² Ou *almucantara* : « Ce sont des cercles parallèles à l'horizon qu'on s'imagine passer par tous les degrés de l'Équateur, et qui vont en diminuant jusqu'au zénith, qui est le centre d'où ils sont décrits. Ils servent à montrer la hauteur du soleil et des astres, et sont décrits en plusieurs cadrans et sur l'astrolabe. » (Furetière.)

de géométrie le moyen d'abrèger ce long et ennuyeux calcul en tirant la ligne *NZ* parallèle à *EH*, laquelle divise celle qui est marquée [V, 98] *AE* en deux parties égales, de sorte qu'il se trouve que les distances de *NZ* ne sont que les moitiés de *EH* et ainsi de suite par distances et moitiés de distances, avec quoi ils abrègent cette laborieuse mécanique, et c'est comme ils tirent les almicanarat en double proportion.

L'astrologue vient ensuite aux cercles verticaux que nous appelons azimuts du mot arabe *azîmé*, c'est-à-dire grand, ou de celui d'*elzemuth*, c'est-à-dire le sommet, et pour les tirer il compte sur l'échelle *EH* le double de la latitude ; ainsi par exemple pour celle de trente degrés il compte soixante degrés, puis marque par *Y* la sécante ou ligne traverse marquée *AY* mise en *AD* et par *D* il tire la ligne marquée *DT* avec quoi il a une ligne ou échelle dont les distances ou tangentes lui donnent les centres des azimuts.

Par même calcul il fait les cercles des douze maisons, les tirant avec le semi-diamètre de l'horizon oblique, qui est le premier cercle des douze maisons ; ensuite il décrit les heures babyloniennes⁴⁴³ et la ligne crépusculaire. Pour ce qui est des heures planétaires, comme leurs arcs si on les examine à la rigueur de la perspective ou de la géométrie, ne sont point des arcs ou cercles parfaits, mais bien des lignes courbes irrégulières, l'astrologue persan les tire comme nous par trois points donnés, ce qu'il fait mécaniquement, sa platine ou règle ni toute la science n'arrivant pas à fournir d'autre méthode, comme chacun le sait.

Quant à la *volvele* ou *rête* que les Persans appellent *enkebout*, c'est-à-dire araignée, qui est le nom que nous lui donnons aussi, comme [V, 99] ce n'est qu'un tampan pour le complément de la grande déclinaison, elle est faite sur un tampan divisé pour soixante-six et demi degrés de latitude ; l'astrologue y pose les étoiles suivant leurs longitudes et latitudes tirées de leurs livres, et entre autres de celui qui est intitulé *Saver Abdul Rahmen*, dont j'ai parlé ci-dessus.

Voilà la théorie de cette platine persane pour la construction des astrolabes, avec laquelle les astrologues du pays font leurs instruments exacts et précis sans beaucoup calculer et supputer comme on fait ailleurs. Le docte capucin dont j'ai parlé, qui en admirait la méthode, et qui me porta et m'aida à la mettre dans mes mémoires, me disait qu'il l'avait longtemps comparée par les principes géométriques avec la méthode laissée par Steflerin et Regiomontanus pour la fabrique des astrolabes, et qu'ayant bien considéré d'un côté les angles des sous-tendantes et tangentes et les autres règles de cette platine persane, et de l'autre les divisions et partitions actuelles de ces deux auteurs dont on se sert en Europe pour la construction ordinaire des astrolabes, il trouvait que les deux méthodes se ressemblaient fort et même qu'on pouvait dire que l'une était l'abrégé de l'autre, mais que la méthode persane était bien meilleure que l'autre, plus sûre et plus courte. Il faut juger de ces méthodes, disait-il, ou voies d'opérer par comparaison à deux horlogers qui feraient leurs roues, l'un en se servant de sa platine pour en diviser et partager les dents, et l'autre en les divisant actuellement au compas avant de les refendre ; si celui-ci manque en ses divisions comme il est difficile qu'il ne le fasse pas, il [V, 100] manque de beaucoup, à cause de la petitesse de la circonférence de sa roue, mais quand l'autre qui se sert de la platine viendrait à manquer en ses divisions, ce qu'il n'est pas si sujet à faire, son manquement est comme insensible en son opération ou sur sa roue. Mais la grande raison de préférence est en ce que celui qui se sert de la platine persane fait en un moment de temps et sans peine ce que l'autre ne saurait faire qu'avec

⁴⁴³ « Heures babyloniennes, c'est un terme de gnomonique que l'on voit sur quelques cadrans solaires. Les Babyloniens, les Persans et les Syriens, divisent le jour naturel en 24 heures, et les comptent depuis le lever du soleil jusqu'au soleil levant du jour qui suit. » (*Trévoux*.)

beaucoup de temps et de peine, sans compter que son ouvrage est toujours bien moins net, étant comme impossible qu'il ne marque bien des raies et des points inutiles sur sa roue. Il ajoutait que si l'on prenait garde aux tangentes et sécantes qui se forment des degrés de cette planche avec ces lignes des tangentes mises pour sinus total, on concevrait aisément combien l'usage de cette platine agrégeait et facilitait la construction de l'astrolabe et la précision exacte dont il le rendait.

Quant à la division de la mère de l'astrolabe, les astronomes persans la font avec un très grand bassin de cuivre ou de laiton à fond plat et à bords larges bien unis et polis, divisé du centre à la circonférence en trois cent soixante degrés, chaque degré marqué par dizaines de minutes ; ils mettent au fond du bassin quatre petits morceaux de bois poissés aux bouts de poix noire, de hauteur à élever leur mère d'astrolabe jusqu'au plan ou niveau des bords du bassin, ce qu'ils nivellent avec le tranchant de leur règle afin que la mère d'astrolabe et les bords du bassin soient en même plan. Cela fait, ils prennent deux fils de soie la plus déliée, et ils les bandent en croix [V, 101] sur les quatre divisions de leur bassin afin de faire ainsi angle droit au centre du bassin, et puis ils le prennent doucement et sans que rien remue et le posent sur un réchaud de feu qui échauffe et fond cette poix, après quoi ils poussent et repoussent peu à peu leur mère d'astrolabe tant que la section de cette soie croisée tombe sur le centre de la mère d'astrolabe, avec quoi ils sont assurés que leur division sera juste ; alors ils ôtent la machine de dessus le feu et laissent refroidir ce mastic, et leur mère d'astrolabe étant ferme et en due position, ils prennent la règle et en portent le bout sur les bords du bassin divisés comme ils font, ils sectionnent très également le limbe de leur mère d'astrolabe. J'oubliais de dire qu'afin de tourner aisément leur pièce, ils attachent sur le bord un centre fixe avec un clou rond et rivé au centre de la mère d'astrolabe. Ils font de même leurs échelles altimètres, qu'ils appellent échelle de douze pouces, avec quantité d'autres lignes transversales⁴⁴⁴, lesquelles ils adaptent à leurs jours et heures planétaires et leurs dominations ou arbitres pour tout ce qui doit arriver suivant la théorie de leur nécromance⁴⁴⁵, car il faut ainsi appeler leurs pronostics. J'ajouterai que la mécanique de ces instruments est admirable en son genre autant que la méthode ; car les cercles sont tirés d'un trait égal, net, délié et profond comme il faut, si hardiment et si uniformément que la meilleure vue n'y saurait remarquer d'entrecoupure ni dentelure et raie aucune, en un mot aucun chancellement de compas, mais la gravure des nombres n'est pas si fine et si belle, à cause qu'ils ne savent pas cet art [V, 102] de graver aussi bien que les Européens à beaucoup près⁴⁴⁶.

Je passe à leurs éphémérides qu'ils appellent *estekrage takuimi*, c'est-à-dire la révélation ou l'extraction au dehors des éphémérides de l'année courante. Ils les tirent comme nous faisons par les tables des moyens mouvements et par les tables d'équations ou prostaphères⁴⁴⁷ ; ils calculent comme nous aussi les éclipses, les oppositions, les conjonctions, et les regards ou aspects des étoiles, ainsi qu'ils les appellent ; mais comme ils n'ont pour ce calcul que les tables anciennes des sinus, ne connaissant pas les tables des sinus

⁴⁴⁴ Les dictionnaires ne donnent que la forme *transversal*.

⁴⁴⁵ Forme alternative de *negromantie* ou *negromancie* (Furetière, *Trévoux*).

⁴⁴⁶ Pour une analyse des méthodes décrites par Chardin, voir Henri Michel, « Méthodes de tracé et d'exécution des astrolabes persans », *Ciel et Terre*, vol. 57, p. 481-496, en ligne : <http://adsabs.harvard.edu/full/1941C%26T....57..481M> .

⁴⁴⁷ « Terme d'astronomie, qui se dit de la manière de trouver le mouvement moyen des astres, en compensant leur irrégularité apparente, qui nous les représente tantôt marchant d'un mouvement lent, et tantôt avec vitesse. C'est la même chose qu'équation, que les nouveaux astronomes ont introduit au lieu de *prostaphère*, dont se servaient tous nos anciens. » (*Trévoux*.)

naturels ou artificiels de géométrie ou d'algèbre, lorsqu'il leur faut résoudre quelque triangle sphérique par règle de trois, on les voit embarrassés à faire leur calcul autant que s'ils étaient engagés dans quelque borbier. Leur unique secours est le canon sexagénaire, mais comme ils ne l'ont qu'en de longues tables et non pas abrégé dans un triangle et trapèze sur une feuille de papier comme nous l'avons, ils ne sauraient ni multiplier ni diviser bien vite, mais au contraire ils se perdent dans leurs réductions et évaluations ennuyeuses où le moindre manquement, soit qu'il provienne de leur table ou de leur opérations, rend leur calcul faux, comme je l'ai diverses fois remarqué.

Ce *takuim* ou ces éphémérides est l'almanach persan, et ils n'en ont point d'autre ; il contient les éphémérides de l'année courante à compter du premier au dernier jour. C'est proprement un composé d'astronomie et d'astrologie judiciaire, car cette pièce renferme, avec [V, 103] les thèmes célestes de toute l'année, où ils peuvent voir chaque jour les conjonctions et oppositions, les aspects, les longitudes et latitudes, bref toute la disposition du ciel, elle renferme, dis-je, les pronostics sur les plus notables événements, comme la guerre, la disette ou l'abondance, les maladies, les voyages, et les autres accidents de la vie humaine et la manifestation des moments bons ou mauvais pour les actions de la vie, tant les plus communes que les plus importantes, afin de régler là-dessus la conduite des hommes ; les fêtes y sont aussi marquées comme dans nos almanachs, tant celles de religion que celles qui sont instituées pour les événements singuliers, car ils en ont de deux sortes, comme je le dirai. Ces éphémérides ressemblent presque en tout aux nôtres ; la plus notable différence, c'est que nous mettons dans les nôtres quatre thèmes célestes pour les quatre saisons, au lieu que les Persans n'y mettent que ceux des deux grandes saisons, l'été et l'hiver, lorsque le soleil entre dans les solstices. Ils ont divers astrologues qui font annuellement des almanachs ou éphémérides tant dans la ville capitale de Perse qu'aux autres grandes villes du royaume ; mais bien loin de se rencontrer dans les pronostics, ils ne se rencontrent pas même dans les calculs astronomiques, ce qui vient de ce qu'ils ne se servent pas des mêmes tables de moyens mouvements, ni des mêmes auteurs pour la règle de la judiciaire. Ils font leurs pronostics presque tous par la lune, croyant comme font les autres peuples infatués de la judiciaire qu'elle influe beaucoup plus sur ce monde appelé sublunaire que ne [V, 104] fait le soleil, qu'ils disent en être trop loin. Ces astrologues persans suivent le même art des autres astrologues dans leurs prédictions : ils les font en paroles d'oracles, comme on parle, c'est-à-dire en expressions louches⁴⁴⁸ et à diverses ententes, afin de pouvoir sauver leurs pronostics quoi qu'il arrive. Comme ils regardent toujours quand ils les font plus à terre qu'au ciel, je veux dire plus aux circonstances des choses, comme pouvant en tirer plus de lumières pour l'avenir que de ces muettes et insensibles constellations du ciel, leur prédictions se trouvent souvent justes, ce qui vient particulièrement de ce qu'ils les publient à l'équinoxe du printemps où l'hiver est passé et l'année avancée pour les moissons et les récoltes ; et comme leur climat n'est pas si variable que ceux de l'Europe, on prévoit dès lors sans peine et assez sûrement si l'année sera abondante ou stérile, et sur cela ils préjugent ensuite la nature des maladies, les humeurs des peuples, leurs succès dans les arts, le négoce, les voyages, et dans tous les autres événements. De plus, comme les astrologues de Perse sont toujours à la cour, comme je l'ai dit, et qu'ils ont grande part dans les affaires et grand crédit dans le monde, il ne leur est pas si malaisé de faire des prédictions sur les matières politiques ; ils voient l'humeur et la pente du maître et des favoris, l'établissement et le chancellement des ministres et des courtisans ; et comme

⁴⁴⁸ « On dit qu'une phrase, qu'une expression est *louche* pour dire qu'elle n'est pas bien nette, qu'elle paraît se rapporter à une chose, et qu'elle se rapporte à une autre. » (*Académie*, 1762.)

d'ailleurs il n'y a guère d'années que le roi ne fasse subitement des exécutions d'éclat sur quelques grands du royaume, il est presque toujours sûr de faire des pronostics de semblables révolutions, [V, 105] de manière qu'en Perse comme ailleurs c'est une pure charlatanerie que cette nécromance, toute révérée et suivie qu'elle est. Les premiers astrologues du roi sont fort réservés et fort politiques dans l'exposition de leur judiciaire, mais il s'en trouve toujours quelqu'un qui comme un enfant perdu remplit son almanach de jugements hardis et remarquables sans crainte que l'avenir les démente, et sans être retenus aussi par quelque considération que ce puisse être ; à la vérité les astrologues ont toute liberté là-dessus, et se peuvent donner carrière ; on n'empêche point la publication de leurs pronostics, comme on fait ailleurs ; on leur laisse tout dire, il n'y a pas d'exemple qu'aucun en soit inquieté, ni même qu'on lui fasse honte de ses fausses prédictions. Je me souviens là-dessus qu'au commencement du règne du roi de Perse Soliman III plusieurs astrologues tirèrent son horoscope d'une manière qu'ils crurent qu'il ne vivrait que six ans, et ils le disaient assez haut ; je l'entendis dire à l'un d'eux qui apparemment n'en faisait pas un grand secret, puisqu'il voulait bien qu'un étranger l'entendît. La seconde année de son règne, qui était l'an 1668 de notre compte, il prit un nouveau grand vizir nommé Cheic Alican, homme d'un grand sens et fort renommé pour sa justice et pour sa vertu ; les astrologues unanimement ne lui donnèrent pas une année de ministère, cependant l'an 1680 que je revins en Europe le même roi était sur le trône, le même vizir dans le ministère, sans que personne eût pris sa place. Il est vrai que les astrologues se tiraient d'affaire au sujet du premier [V, 106] ministre en citant ses disgrâces dont quelques-unes furent assurément rudes et longues ; mais outre qu'elles n'arrivèrent qu'après deux ans de ministère, on ne créa point d'autre grand vizir à sa place.

Les astrologues sont toujours pleins de jalousie contre les médecins comme également puissants, riches et recherchés ; c'est à qui aura la faveur : les médecins veulent agir selon les phénomènes de maladies et donner là-dessus les remèdes de l'art ; les astrologues s'y opposent et disent qu'il faut consulter les phénomènes célestes pour savoir s'il est bon de prendre médecine lorsqu'on en veut donner, et si l'opération en sera heureuse. **Je me souviens d'avoir ouï dire à un astrologue à ce sujet : « Notre condition est bien différente de celle des médecins dans l'exercice de notre profession. Car si un astrologue fait une faute, le ciel la découvre ; mais si un médecin en fait, quelque peu de terre la couvre⁴⁴⁹. »**

Les almanachs ou éphémérides se publient au commencement de mars et durant la fête du nouvel an ; les astrologues de la cour en portent aux ministres : ce sont de petits in-folio écrits avec la plus grande netteté et enrichis de beaucoup d'ornements. J'ai apporté avec moi celui qui fut donné au roi l'an 1668 et c'est le premier qui lui eût été présenté ; toutes les pages sont rayées d'or, d'azur et de couleurs, et celles des thèmes célestes sont toutes couvertes d'or avec des marges de miniature larges et fort curieuses, et l'écriture en est de toutes couleurs, faite la plupart au pinceau. J'en ai observé la forme en la figure que je vais en donner ici. Chaque astrologue en présente une douzaine ; on appelle ces présents *almenagé*, comme qui dirait la pièce astrologique, mot d'où vraisemblablement est venu celui d'almanach ; et les même scribes dont les astrologues se servent pour faire écrire les almanachs qu'ils donnent les débitent [V, 107] et vendent ensuite, payant la copie aux astrologues en exemplaires qu'ils leur fournissent. Les beaux almanachs coûtent trois ou quatre écus, les plus communs un écu, et en ceux-ci le prologue y est omis, parce qu'il faut plus d'un jour pour l'écrire. Quiconque a le moyen d'avoir un almanach l'achète, et la plupart du monde se gouverne par l'almanach

⁴⁴⁹ Cette phrase, qui ressemble beaucoup à certains propos chez Molière, manque dans l'édition de 1711, pour des raisons peu évidentes.

comme par l'Écriture sainte, ne faisant rien qu'ils n'aient auparavant regardé dans ce livre quel succès ils en doivent attendre. Cette grande vénération des Persans pour l'astrologie judiciaire aurait assurément fait découvrir à leurs professeurs dans cette vaine science beaucoup plus de choses qu'on ne connaît aux pays d'où elle est bannie par religion et politique, s'il y avait quelque chose de solide à y découvrir ; mais il est fort certain que les Persans n'en savent pas plus que les astrologues des autres pays.

J'ai cru que l'on serait bien aise de voir en notre langue l'ordre et la forme de ces almanachs, et c'est ce qui m'a porté à la donner fort exactement dans les douze feuilles suivantes⁴⁵⁰.

L'original que j'ai par-devers moi est l'almanach de l'an 1077 de l'époque mahométane, qui commençait le 21 mars 1666 de notre compte ; il est divisé, comme j'ai dit qu'ils le sont tous, en deux parties, le pronostic et le mouvement planétaire. Le pronostic est la plus considérable partie, car il est répandu dans toutes les pages de l'almanach, de manière qu'il paraît bien que la partie astronomique n'est faite que pour la judiciaire, comme je l'ai déjà observé. On trouve d'abord un long [V, 108] prologue écrit en style fleuri et pompeux, tant en prose qu'en vers, qui est un pronostic général pour toute la terre durant le cours de l'année. Il commence par ces mots usités : « Au nom de Dieu miséricordieux aux miséricordieux », et au-dessous est en grosses lettres : « Table de pronostic de ce qui doit arriver dans tout le monde », et ce pronostic contient quatre points. Le premier, les louanges de la majesté divine par rapport à la création des cieux et des globes merveilleux en grandeur et en mouvement qui y roulent, par rapport à sa providence, et par rapport aussi à la capacité qu'il donne aux hommes de pouvoir voir journellement dans ces mouvements ce qui leur doit faire du bien ou du mal. Le style en est fleuri et pompeux, comme vous le pouvez voir par ces lignes suivantes, qui sont la traduction littérale du commencement. « Louanges infinies et gloire immortelle soient rendues au créateur et père nourricier de toutes choses grand et resplendissant, qui sur l'océan de ses très parfaits ouvrages a lancé le navire de l'individu humain, rempli de toutes richesses, muni des instruments de tous les arts, des figures de toutes les sciences, ou l'on trouve chargé le mérite de tous les éloges, les origines de tout ce qu'il y a de divers en ce monde et de glorieux en l'autre ; dans ce navire merveilleux est embarqué le trésor de Dieu » (le cœur de l'homme), « etc. » Le second point contient des bénédictions sur les apôtres de la religion mahométane. Le troisième renferme des vœux pour une bonne année à chaque condition de peuple dans l'empire de Perse, et particulièrement au roi, dans une abondance d'éloges et de termes les [V, 109] plus flatteurs et les plus relevés, comme j'en donnerai des exemples au traité du gouvernement. Le quatrième point contient l'horoscope ou l'aventure de tout le monde durant la nouvelle année, et contient treize autres points ou articles : le premier est le pronostic de ce qui arrivera dans les divers États en général, et premièrement en Perse, et à cet État ici les astres promettent toujours plus de bien que de mal, au lieu qu'aux autres États ils présagent plus de mal que de bien. Ces États sont la Turquie, où en passant l'on touche la chrétienté ; les Indes, où en passant on prononce le sort des pays qui sont par-delà jusqu'à la Chine inclusivement, la principauté de Balc, les États de Mavaranahr, ceux de Turquestan, qui est la grande Tartarie.

Le second article est touchant les gens de lettres : l'almanach présage aux ecclésiastiques une année pleine de soucis et de tentations au mal ; aux jurisconsultes grande

⁴⁵⁰ Suivent une Table pour connaître les élections des aspects de la lune avec les autres planètes, et plusieurs autres tables astronomiques/astrologiques.

pénétration dans les affaires de chicane et épineuses, beaucoup de facilité à vider les procès ; et aux étudiants des lumières vastes et étendues et un grand avancement dans les sciences.

Le troisième est sur les ministres d'État, gouverneurs de provinces, vizirs, généraux d'armée, magistrats des villes et de la campagne : l'almanach prédit merveilles de leur bonne et prompte justice, de leur grande vigilance, des heureux succès de leurs entreprises ; mais qu'entre eux il s'en découvrira de perfides lesquels seront mis à mort.

Le quatrième pronostic est touchant les gens d'affaires, intendants, secrétaires, receveurs, commis, fermiers, et autres, que l'almanach [V, 110] menace de traverses, de beaucoup de mauvaises affaires, et de perte de charges et de biens.

Le cinquième regarde les paysans et les ermites et moines, qu'on appelle *derviche*, et il promet aux paysans grande fertilité et grand repos durant le premier semestre, mais qu'au second ils seront rudement traités faute de payer en leur temps les fruits à leurs seigneurs ; et pour les moines et les ermites le présage porte qu'ils seront tentés de quitter la vie solitaire et rentrer dans le monde, et que plusieurs y succomberont.

Le sixième est touchant le sexe féminin et ce qui regarde la génération : le pronostic porte que toute l'année les femmes seront peu complaisantes, que leur compagnie donnera moins de plaisir qu'à l'ordinaire, qu'elles seront stériles, que leurs accouchements seront douloureux plus qu'ils n'ont coutume de l'être.

Le septième s'applique au commun peuple, à qui on promet de l'aise et des biens en abondance ; aux artisans, à qui l'on promet aussi grand fruit de leur travail ; aux ambassadeurs et envoyés, qui sont menacés au contraire de grandes difficultés dans leurs négociations ; et aux traîtres, dont l'article porte qu'il s'en découvrira beaucoup, que nul ne réussira, et qu'ils seront tous découverts et presque tous punis.

Le huitième pronostic est pour les haras et pour les troupeaux, et il est tel qu'on le peut désirer : les portées des troupeaux seront abondantes, les poulains seront beaux et vigoureux.

Le neuvième est sur les maladies, qu'on prédit qui seront nombreuses, malignes, et obstinées, par la raison d'un venin secret qui se répandra [V, 111] dans la plupart de celles qui régneront.

Le dixième regarde la température de l'air et tous ses divers accidents et phénomènes : l'astrologue avertit de se bien vêtir en automne, de peur du froid qui sera hâtif de quinze jours plus qu'à l'ordinaire.

Le onzième s'étend sur les biens de la terre, la moisson, la récolte, le prix des denrées principales, et entre autres du coton, des melons, des fruits à noyau, des fèves et des concombres, du raisin, de l'huile et du beurre, des dattes, du sucre, desquelles denrées l'almanach fait le présage en détail, annonçant la bonne ou la méchante qualité de chacune ; par exemple, il dit du coton qu'il sera blanc et fin, que les melons seront délicieux et sains, il dit des concombres qu'il faut prendre garde d'en manger avant la saison, parce qu'il mûriront plus tard cette année que les autres.

Le douzième pronostic parle des hardes et des meubles, des livres, des papiers, qu'il assure n'être menacés d'aucune mauvaise influence.

Le treizième et dernier pronostic traite des guerres et des séditions, dont l'horoscope est fort mauvaise, car elle menace que les guerres seront longues et sanglantes et que les séditions seront furieuses et difficiles à apaiser ; mais qu'en ayant confiance en Dieu, et étant revêtus de patience et de force, on en viendra à bout. Le prologue est parsemé çà et là de belles sentences, comme celles-ci : La science vient de Dieu. Ô Dieu ! nous n'avons point de science que la science que tu enseignes. Le monde est à [V, 112] Dieu. Dieu le sait. Ce qui se rapporte aux pronostics et est comme le *Dieu surtout* de nos almanachs.

Après le prologue viennent les tables au nombre de trente-quatre, dont vingt-six sont les éphémérides des douze mois et des jours intercalaires, desquelles je ne donne ici que les tables d'un mois, parce que les autres sont toutes de même méthode. J'ai joint à ces neuf tables trois tables des arcs diurnes et des élévations du soleil pour l'horizon d'Ispahan. Je vais ajouter à cela ce que je crois nécessaire pour l'intelligence des tables et ce que j'ai recueilli de plus curieux sur le sujet.

Les figures un, deux, trois, sont faites pour marquer les jours selon le cours de la lune dans les signes du zodiaque et selon les aspects, ses conjonctions, et ses oppositions avec les autres six planètes, et pour marquer aussi les choses qui sont bonnes, mauvaises, ou indifférentes chaque jour. Le *B* signifie *bon*, l'*M* *mauvais*, l'*I* *indifférent*. Je ne rapporterai point ici ce que j'ai observé ci-devant, que les Persans tirent leurs horoscopes non par l'existence du soleil, mais par l'existence de la lune, et que la plupart se gouvernent superstitieusement par leur almanach, regardant chaque jour ce qui y est marqué avant que de rien entreprendre. C'est une superstition des Persans de compter sur les aspects de la lune, qu'on dit être aussi ancienne que leur pays. Les Perses croyaient de toute antiquité que les choses du monde étaient administrées par les anges, et que chaque jour avait ses fatalités ; les mages, qui [V, 113] étaient les astrologues d'alors, dressaient là-dessus des pronostics annuels qu'on consultait chaque jour comme on fait aujourd'hui les éphémérides.

La quatrième figure contient deux parties : la première une époque des Tartares qui sont à l'orient de la Perse, avec les prédictions pour l'année présente selon cette époque, et l'autre partie les six premières néoménies de l'année selon l'horizon du lieu. Pour ce qui est de l'époque ou supputation, elle est, comme l'on voit, de douze années, dont les noms, qui sont turquesques, et le rang sont marqués dans la table. Les peuples qui sont nommés Catay et Yegouri dans le pronostic sont nommés Turcan en d'autres éphémérides, et même plus communément. *Turcan* est le pluriel⁴⁵¹ de *Turc*, et ce terme est dans l'Orient le nom appellatif des peuples qui habitent les parties septentrionales entre la mer Caspienne, la Perse, les Indes et la Chine, et non pas le nom des peuples de l'empire ottoman. Nous appelons ces peuples Turcs de leur nom originaire, parce qu'ils sont venus de ces parties septentrionales-là, dont le vrai nom est Turquestan ; mais les Orientaux les appellent Roumi, parce qu'ils possèdent le siège de l'empire romain. Les Catay sont les Tartares les plus voisins de la Chine, et Yegoury sont les Tartares de Turquestan qu'on appelle autrement Turcomans. La manière de ces peuples à compter les années par une révolution duodénaire⁴⁵², laquelle on peut comparer aux olympiades des Grecs, est apparemment la plus ancienne manière de compter le temps entre ces peuples tartares ; c'est une supputation lunaire [V, 114] dont je ne sais pas bien l'origine, mais qui paraît instituée avant le mahométisme, à cause qu'il s'y trouve des noms de bêtes que les mahométans abhorrent, comme le nom du pourceau ; mais il y a bien de l'apparence qu'elle est de beaucoup plus ancienne, et qu'elle est née dans la première rudesse de ces peuples confinés au bout du monde. Ce que je tire de ce que plusieurs peuples des Indes se servent aussi de ce même cycle duodénaire, comme les Malayes, qui sont les habitants des parties méridionales des Indes, les peuples de Siam, de Turquin, et d'autres à ce qu'on m'a assuré. Les Turcs s'en servent aussi, et les Persans, comme vous voyez. Les Persans en font leurs dates à la Chambre des comptes ; ils mettaient par exemple au commencement de l'année pour laquelle cet almanach était fait le premier du mois de Maharram l'an du Cheval 1076. La raison en est aisée à donner, c'est que les Persans, comme les Turcs, sont originaires

⁴⁵¹ Ou *pluriel* : forme en perte de faveur, mais toujours reconnu par Furetière et Trévoux.

⁴⁵² Duodénaire, « qui va par douze » : terme non reconnu par les dictionnaires avant Littré.

de Tartarie, et comme des colonies de ce grand pays-là, lesquelles continuèrent toujours le train de leurs affaires quoiqu'elles passassent en de nouveaux pays. On prétend que l'idolâtrie de ces peuples leur fit anciennement imposer des noms de bêtes aux années ; que même les diverses divisions de l'année en mois, en semaines, et en jours portaient de pareils noms ; et que c'était pour entretenir la mémoire des victimes qu'il fallait immoler en chaque temps. J'ajoute à ces remarques que les Tartares font le monde ancien de près de neuf cent mille siècles. Cependant ils n'ont point de registre qui remonte à cinquante. Ils [V, 115] comptent le temps par myriades. J'entends des cycles ou révolutions de dix mille ans chacun, qu'ils subdivisent en siècles de cent et quatre-vingts ans ; et le siècle, ils le partagent encore en trois parts qu'ils appellent, la première *chanoc vanc*, la seconde *cunoc vanc*, la troisième *chaven vanc*. C'est sur ces trois périodes qu'ils mesurent le temps. Leurs années étaient solaires anciennement, partagées en vingt-quatre mois de quinze jours chacun, de sorte qu'au lieu de semaines ils comptaient par quinzaines. Ce n'est plus de même depuis que le mahométisme s'est répandu chez eux et y a pris racine, comme il est arrivé il y a quelque 300 ans. Ils se servent du compte lunaire.

La cinquième figure contient les six dernières néoméniés de l'année et le thème céleste au point du nouvel an selon les manières de supputer anciennes et modernes que je vais rapporter.

La plus ancienne voie de compter le temps entre les peuples de l'Orient, et particulièrement les Arabes, est de compter le jour par le cours du soleil, du lever au coucher, la nuit par l'espace de temps qui est depuis le coucher de cet astre jusqu'à son lever ; de diviser la nuit et le jour non en vingt-quatre parties qu'on appelle heures, comme nous faisons, mais en quatre parties de jour et quatre parties de nuit, chaque partie de trois heures ; de compter le mois par le cours de la lune, depuis sa première apparition jusqu'à une autre nouvelle apparition ; et l'an par douze semblables cours de lune. Je n'ai point remarqué dans mes voyages qu'aucun peuple ne [V, 116] comptât pas par semaines, et fit les semaines autrement que de sept jours ; la différence qu'il y a, c'est qu'ils ne la commencent pas tous de même. Les mahométans la commencent le vendredi, les juifs le samedi, les chrétiens le dimanche, et les gentils le mardi. Les noms des jours de la semaine s'appellent tous *chambé* par les Persans, à la réserve du vendredi, qui s'appelle *le jour de l'assemblée* ou *de la convocation*, parce que c'est le jour qu'on s'assemble pour le service divin ; ils disent *chambé*, puis *chambé* premier, *chambé* second, et ainsi de suite, qui est un terme des anciens Perses, venant de *chams*, qui est le nom du soleil, nom qui sort d'un verbe, lequel veut dire *aéré*. Les Persans se servent pour le présent de deux comptes, le lunaire et le solaire. Le premier est le grand et général, comme je viens de le dire, qui fait l'an de douze cours de la lune, pris du temps qu'elle est en conjonction avec le soleil jusqu'à une autre conjonction, ce qui fait leurs mois, les uns de vingt-neuf jours, qui sont les mois *mutilés*, comme ils parlent, les autres de trente, qui sont les mois entiers ; mais ils ne sont pas alternativement de vingt-neuf et de trente jours, car quelquefois il y en a deux de suite de vingt-neuf et deux de suite de trente. Leur an est de trois cent cinquante-quatre jours huit heures quarante-cinq minutes, ce qui rend leur siècle plus court que le nôtre d'environ trois ans quatre mois. L'usage de compte par la lune a fait que les Orientaux n'ont qu'un terme pour dire *mois* et *lune*, et peut-être que le mot grec *meni* pour dire lune est venu du persan [V, 117] *maenau*, qui signifie nouvelle lune et mois nouveau. Il faut observer encore qu'ils distinguent les mois lunaires entre mois artificiel et mois naturel, le premier commençant du point que la lune est nouvelle dans le ciel, l'autre du point qu'elle paraît visiblement. Ils comptent de cette seconde manière, c'est-à-dire depuis le croissant vu, ou pour mieux dire le jour qu'ils voient le croissant, et le dernier jour du mois, et

le lendemain ils commencent un nouveau mois. Il arrive souvent de la contestation sur ce sujet, parce que la lune ne pouvant paraître que le second jour qu'elle est nouvelle, et quelquefois le troisième, les uns soutiennent qu'ils l'ont vue et les autres affirment qu'ils y ont regardé attentivement mais qu'ils ne l'ont pu voir. Lorsque la chose est ainsi contestée on compte le mois non du lendemain comme à l'ordinaire, mais du jour d'après lequel on fait le premier jour du mois, et d'où l'on continue à compter jusqu'à ce qu'un croissant nouveau se montre sur l'horizon. Remarquez qu'à cause de l'incertitude où l'on est souvent sur l'apparition de la lune, les Persans ont la méthode de ne faire d'actes que le moins qu'ils peuvent les trois jours que la lune ne paraît point, cependant leur compte ne laisse pas d'être toujours bien réglé ; car si la lune ne paraît pas le vingt-neuvième jour à soleil couché, ils comptent le lendemain pour le trentième de la lune, et puis recommencent le mois, ce qui est la méthode prescrite par l'Alcoran. Cette supputation serait fort incommode et fort mal réglée en nos pays, où l'air est souvent si épais [V, 118] et si couvert de brouillards que quelquefois on ne voit pas la lune au premier quartier, au lieu qu'il n'arrive rien de semblable en Orient à cause de la sécheresse et de la sérénité de l'air. On a coutume en plusieurs villes, et surtout aux Indes, où l'air n'est pas si sec qu'en Perse, de mettre du monde au guet lorsque la nouvelle lune doit paraître, pour en observer l'apparition, et de l'annoncer au peuple par des décharges de canon ou de mousqueterie, mais en Perse l'astre ne manque jamais de se faire voir à plein dès le premier jour ; les molla ou prêtres en attendent l'apparition au haut des mosquées à l'heure de la prière du soir, et ils l'annoncent par des cris de toute leur force, et en faisant aussi leur exhortation plus longue et plus animée. Cette manière de compter le temps est à bon droit la plus ancienne, étant si naturelle et si aisée ; on n'a pas besoin de science ni d'almanach pour savoir le commencement du mois ni son progrès, on n'a qu'à lever les yeux au ciel pour le voir. Pour ce qui est du compte solaire il n'est usité que par les astronomes, par les chrétiens, et par les Guèbres, qui sont les anciens Perses qu'on appelle aussi ignicoles.

Ces mois lunaires des Persans sont les mois communs de tous les mahométans, soit pour le spirituel, soit pour le civil ; on les appelle communément pour cela *maecherai*, c'est-à-dire mois de la Loi ou de la religion, et aussi mois clairs et apparens, car ce mot de *cherai* veut dire clair et manifeste, sortant étymologiquement du mot hébreu *chera*, qui veut dire la lune. Ces mois doivent leurs noms à Mahomed, et l'ordre dans lequel ils sont rangés ; [V, 119] car avant ce faux prophète ils étaient rangés autrement, ils avaient d'autres noms et de différents chez les différentes tribus des Arabes, pris la plupart des idoles qu'ils servaient ; mais quand Mahomed tira ces peuples de l'idolâtrie, il imposa de nouveaux noms aux mois, qui sont ceux qu'ils portent à présent, en quoi il se conduisit à la manière de son pays et de tout l'Orient, imposant des noms par rapport aux propriétés des choses. Il y a pourtant des auteurs qui disent que ce ne fut pas Mahomed qui donna de nouveaux noms aux mois, mais son trisaïeul nommé Keleb fils de Morra ; qu'il prit ces noms des choses les plus remarquables qui arrivaient en ces mois-là, et que Mahomed ne fit que confirmer ces noms et les consacrer. Je rapporterai ici brièvement la signification des noms des mois et des épithètes dont on les a qualifiés.

Le premier s'appelle Maharram, c'est-à-dire mois sacré, parce que c'était un des quatre mois que les Arabes appelaient *mois de trêve et sacrés*, durant lesquels toute hostilité cessait entre les ennemis : c'était afin qu'ils pussent vaquer à l'agriculture et au soin de leur bétail sans danger et sans crainte, à cause de quoi on appelait encore ces mois sacrés d'un mot qui signifie *les mois que les armes sont pendues au croc*.

Le second mois s'appelle Safar et il est surnommé *mois de bien et de victoire*, parce que c'était un mois de guerre, ou pour mieux dire un mois de brigandage, à cause que les guerres des Arabes ne sont proprement que des courses et des pillages. [V, 120]

Les quatre mois suivants s'appellent Rebiah premier et Rebiah second, Gemadi premier et Gemadi second. *Rebiah* veut dire radicalement *reverdir*, parce que ce mois échet en automne quand Mahomed le dénomma ainsi. Or les Arabes n'appellent pas automne la partie de l'année qui suit l'été, ils l'appellent le second printemps : ainsi ils ont l'été, l'hiver et deux printemps, un qui suit l'hiver et un qui suit l'été. *Gemadi* vient de *gemed* qui signifie geler ; au reste la pratique de donner un même nom à deux mois est ancienne en Orient; les Syriens s'en étaient servis avant les Arabes.

Le septième mois est nommé Regeb, mot qui signifie honneur et beauté, et surnommé *le vénérable* : c'est que c'était le mois de jeûne des Arabes idolâtres, et un des quatre mois de trêve et sacrés, à cause de quoi on l'appelait aussi *le mois de Dieu* et *le mois sourd*, pour dire qu'on n'entendait nul bruit de guerre pendant sa durée.

Le huitième mois est nommée Chahban, ce qui veut dire disperser, diviser, et surnommé *le louable*, parce qu'il tombait au temps que les Arabes se séparaient pour aller chercher les pâturages.

Le neuvième est appelé Rahmazan, c'est-à-dire extrêmement chaud, parce qu'il tombait au cœur de l'été lorsqu'on lui donna ce nom, et il porte l'épithète de *bénit* à cause que c'est le mois de jeûne de tous les mahométans du monde. On l'appelle aussi le mois de jeûne et le mois de patience, parce que durant ce jeûne ils ont coutume de s'abstenir de l'usage du mariage.

Le dixième se nomme *Cheval*, c'est-à-dire [V, 121] *sauter* et *bondir*, parce que les chameaux étaient alors en chaleur ; il est surnommé *l'honorable*.

Les deux derniers mois sont surnommés *sacrés* par la raison que j'ai dit ci-dessus. Le premier porte le nom de Zilcade, c'est-à-dire *arrêté*, l'autre celui de Zilhagé c'est-à-dire *convenir*, parce que c'était le mois auquel on s'assemblait pour aller en pèlerinage.

Observez que la figure que j'explique ne marque pas les lunes par le temps qu'elles sont nouvelles, mais par le temps qu'elles paraissent, et qu'elle marque de quelle grandeur la lune paraîtra, et en quel jour de la semaine afin qu'on y prenne plus garde ; sur quoi on remarquera que la lune peut apparaître en Perse lorsqu'elle n'est qu'à dix degrés du soleil, qui est ce que les astronomes du pays appellent *paraître déliée* ; *paraître moyenne* est lorsqu'elle est à quatorze degrés du soleil, et *paraître haute* est lorsqu'elle en est à vingt degrés.

Au reste, quoiqu'on ne compte point en Perse par le cours du soleil, cependant la fête du nouvel an, qui est la plus solennelle, se célèbre pourtant le premier jour de l'an solaire, lorsque le soleil entre dans le premier des signes du zodiaque. La religion n'a pu changer cette pratique, ce qui vient, comme je pense, de ce que cette fête tombe dans le plus beau temps de l'année, chose qui n'arriverait pas toujours si elle se célébrait au premier jour de l'an lunaire, qui retardant tous les ans de onze jours, fait que les fêtes qui arrivent en un temps dans l'été arrivent en hiver quinze ans après.

Tous les mahométans du monde commencent [V, 122] leur année comme les Persans, et je ne sais que les Indiens qui commencent encore leur année à l'équinoxe de l'automne, qui est comme les Égyptiens, les Hébreux, et les plus anciens peuples du monde que nous connaissions la commençaient. L'époque mahométane s'appelle *Egere*, que nous disons *Hégire*, mot qui veut dire retraite et fuite, et qui a quelque rapport à l'Exode des juifs : elle commence au temps que Mahomed ayant été contraint de fuir de la Mecque, le lieu sa naissance, à cause que sa nouvelle doctrine, y était si mal reçue qu'on voulait se saisir de sa

personne et le punir ; il se mit à prêcher tout publiquement ses dogmes et à combattre ceux qui s'y opposaient, ce qui arriva onze ans avant sa mort. Cette époque est donc celle de la durée de la religion mahométane depuis sa publication jusqu'à ce jour. Les Persans l'appellent par honneur *le commencement du temps*, comme pour dire que tout le temps qui a coulé auparavant n'était qu'un chaos. Cette époque commença un jeudi quinziesme juillet ou le vendredi saint, l'an six cent vingt-deux de Jésus-Christ, et neuf cent dix-sept d'Alexandre le Grand. Je traiterai de cette époque au long dans le quatrième volume⁴⁵³ ; j'ajouterai seulement ici que le mot de *Hégire* se prend à la lettre pour dire une terrasse ou plate-forme, et qu'il est aussi le nom appellatif de deux lieux différents dans l'Arabie. Je passe aux observations sur les trois autres époques marquées dans la figure du thème céleste que j'explique.

La première est appelée dans cette figure *ma roumi*. *Ma* veut dire mois, c'est [V, 123] le terme dont les Persans se servent pour dire *époque* ; ils n'en ont pas d'autre. Celle-ci est l'époque alexandrine, qui commence de la naissance d'Alexandre le Grand, un lundi, dans le cinquiesme siècle de l'époque de Nabonassar⁴⁵⁴, qui est la plus ancienne du monde. Cette supputation est solaire ; on l'appelle alexandrine parce qu'on la rendit authentique par autorité publique dans toute cette grande étendue de pays qu'on appelait l'empire alexandrin, lequel s'étendait jusqu'aux Indes, à cause de quoi les juifs l'appelaient l'année des contrats, parce que les actes publics n'étaient pas valides à moins qu'ils n'en fussent datés. Les mois de cette époque sont appelés mois romains à cause que les Persans appellent la Grèce *Roum*, d'où est venu le nom de Romanie que l'on donne à la Thrace. J'ai déjà observé qu'ils appellent communément aussi les Turcs *Roumi* ou *Romains*, soit à cause que le siège de leur empire est en Grèce, soit à cause qu'ils tiennent l'empire dont le siège était anciennement à Rome, au lieu que les Turcs s'appellent eux-mêmes *Osmanlou*, c'est-à-dire le peuple d'Osman, qui est un des premiers successeurs du faux prophète Mahomed. Les mois alexandrins sont appelés aussi communément *mois syriens*, parce que les chrétiens d'Arabie, de Chaldée, de Mésopotamie et de Syrie, qui passent tous sous le nom de *Suriany* ou *Syriens*, s'en servent ; ce sont ces chrétiens que nous connaissons plus particulièrement sous le nom de Nestoriens et de Jacobites.

Voici comme les Persans rangent les mois de cette époque. Techrin premier, que nos auteurs [V, 124] écrivent mal *Tisri* ; Techrin second, Canoun premier, Canoun second, Chebat, Adar, Nisan, Ayar, Heziran, Temous, Ab, Ayloul ; et selon cet ordre, le premier mois de l'année, qui est Techrin premier, commence environ au onzième d'octobre selon notre compte, de manière que par rapport au calcul de ces éphémérides persanes le mois de Nisan, qui est le septiesme, arrive le vingt-deuxiesme jour après l'équinoxe du printemps, ce qui revient au onzième d'avril selon notre compte européen. Ce mois Nisan est marqué en l'Écriture sainte pour être le premier mois de l'année par l'expresse institution de Dieu, car auparavant les Hébreux le comptaient pour le septiesme mois, de même que les Égyptiens ; et le mois Techrin, comme les Persans et les Arabes l'appellent, était le premier mois, comme vous voyez qu'il est dans le calcul des Persans, et alors aussi les Hébreux commençaient leur année comme les autres peuples à l'équinoxe de l'automne ; mais le peuple hébreu étant devenu comme un nouveau peuple par sa sortie de l'Égypte, Dieu lui commanda de faire une nouvelle époque à commencer du jour de leur sortie, et comme ce jour-là était au mois de Nisan, qui revenait parmi eux à notre mois de mars, ils firent de Nisan le premier mois de l'année. Mais comme ils étaient d'ailleurs accoutumés à commencer l'année par notre septembre, ils

⁴⁵³ Cette référence semble le reliquat d'un plan de publication antérieure à 1711.

⁴⁵⁴ Roi de Babylone mort en 734.

instituèrent deux supputations qu'ils appelèrent l'une le compte sacré, qui commençait par Nisan ou mars, l'autre le compte civil, qui commençait par Tisri ou Techrin selon l'ancien usage. J'ai inséré cette remarque à cause de la peine que donnent [V, 125] les dates de l'Écriture sainte par mois alexandrins.

La seconde époque de cet almanach est celle de Yazdigerd roi de Perse, qui commença avec le règne de cet infortuné prince un mardi vingt-deuxième du mois dit Rebia le premier, l'an onzième de l'Hégire, et premier du mois dit Canoun le second, l'an 943 d'Alexandre le Grand, ce qui revient au onzième janvier de l'an 632 de Jésus-Christ. C'était la coutume des Perses de compter les temps par le règne de leurs rois ; et comme Yazdigerd a été le dernier, cette époque qui porte son nom n'a point cessé, étant en usage depuis plus de mille ans. On dirait qu'elle a été instituée exprès pour conserver la mémoire de la destruction de l'ancien empire des Perses par les mahométans, laquelle arriva du temps de ce prince environ l'an 650 de Jésus-Christ : les Perses ayant été obligés de céder aux Arabes qui envahirent leur pays, ils se retirèrent vers le fleuve Indus avec leur roi, après la mort duquel ils ne voulurent plus instituer d'époque ; ou parce qu'ils n'eurent plus de rois, ce Yazdigerd ayant laissé les droits de son empire à des filles faute d'enfants mâles ; ou pour conserver plus fortement le souvenir du temps que les mahométans avaient envahi leur patrie qui se trouvait être justement celui de l'avènement de Yazdigerd à la couronne. Les mois de cette époque ont chacun trente jours, et on ajoute cinq jours après le second mois par une manière d'embolisme⁴⁵⁵, comme le pratiquaient les Chaldéens et les Hébreux. Ce qu'il y a encore de particulier en cette époque, c'est que les mois ne [V, 126] sont point divisés en semaines, mais qu'ils ont leurs trente jours de suite, appelés chacun d'un nom différent. Quant au nom de ces mois, ce sont les mêmes que ceux de l'époque moderne selon le compte solaire, mais ils ne se rencontrent pas en même ordre, parce que dans cette époque de Yazdigerd l'an commence à l'équinoxe de septembre ; et ainsi le mois de Ferverdin, qui est le premier mois en rang dans l'une et l'autre époque, commence dans l'époque moderne le vingtième jour du mois de Mehr, qui est le septième mois des deux époques, au lieu qu'il commence dans l'époque de Yazdigerd le dixième de Mehr de l'époque moderne, comme si parmi nous quelque peuple faisait du mois de juillet le premier mois de l'an, leur mois de juillet tomberait au mois de janvier commun. Les astronomes, de peur de se brouiller, distinguent ces mois par le nom adjectif de mois anciens, qu'ils donnent aux mois de l'époque de Yazdigerd et de mois gellaléens qu'ils donnent aux mois de l'époque nouvelle.

La troisième époque est celle qu'on appelle *gellaléene*, instituée par un grand prince et savant astronome nommé Melec Cha Gellaléidin, mot qui signifie *la gloire de la religion* ; c'était un des souverains de la Parthide et de la Tartarie qu'on appelle Yuzbec, de la race de Seljouge, ce fameux conquérant de l'Orient ; il y a beaucoup de livres d'astrologie de sa production, et des tables de moyens mouvements entre autres, lesquelles portent son nom. Les astronomes de son pays lui ayant représenté les grands mécomptes qui arrivaient par le moyen de l'intercalation selon [V, 127] l'époque de Yazdigerd, dans laquelle les mois n'étaient point naturels et ne commençaient point à l'entrée du soleil dans les signes, comme il arrivait dans l'époque grecque, et l'ayant requis aussi que l'année commençât à l'avenir par l'équinoxe du printemps, au lieu qu'elle commençait par celle de l'automne, ce grand et docte prince, convaincu de l'erreur du calcul qui était suivi et de la raison de ce qui était proposé, corrigea avec eux le mécompte arrivé et mit ordre qu'à l'avenir le cours du mois cadrât à celui du soleil. Il changea aussi le commencement de l'an, faisant que le jour de l'équinoxe du

⁴⁵⁵ Intercalation (Furetière).

printemps, qui est communément le vingt-unième de mars selon notre compte européen, serait toujours le premier jour du premier mois. On peut comparer cette correction à l'égard de la partie astronomique à celle que fit si longtemps après le pape Grégoire par la réformation du calendrier. Cette époque gellaléene commença l'an de Christ 1078 et de l'Hégire 466 un vendredi l'onzième du mois de Ramazan. Les noms des mois, qui sont pris des anges, que les anciens ignicoles croyaient être établis sur les diverses parties et les différentes choses du monde, n'en ont point été changés ; on y ajoute seulement le surnom de gellaléen, comme j'ai dit. Voici les noms et l'ordre que ces mois tiennent en cette époque gellaléene.

Ferverdin, qui est le nom de l'ange de l'air et des eaux.

Ardi Behecht, qui est le nom de l'ange du feu élémentaire, de la lumière, et de la médecine, le maître du quatrième ciel. [V, 128]

Cordat, qui est le nom de l'ange de la terre et de ses fruits.

Tir, qui est le nom de l'ange des sciences.

Mordad, qui est le nom de l'ange de la mort ; et c'est de là, comme je crois, que les mahométans se sont imaginés [*sic*] qu'il y a un ange qui préside à la mort, lequel ils appellent Mordad, mot qui en persan signifie *qui a donné la mort*.

Cherour, qui est le nom de l'ange vengeur des crimes ; c'est aussi le nom d'un roi de Perse.

Mer, qui est le nom de l'ange des astres, et c'est aussi le nom du soleil. Ce mois était le premier dans l'époque de Yazdigert.

Aban, l'ange des arts libéraux et mécaniques.

Azer, l'ange du feu élémentaire et de tout ce qui se fait avec le feu.

Dye, l'ange des voyageurs.

Bamen, l'ange des bêtes à quatre pieds.

Isfendar, l'ange gardien de la chasteté.

Outre ces trois époques, les Persans en connaissent quatre autres dont il est fait mention çà et là dans leurs livres. La première est une époque lunaire qui porte le nom de Nabonassar, qu'ils prononcent *Baktnassar*, et qui est le Nabucadnetsar roi de Babylone si renommé dans le Vieux Testament⁴⁵⁶. On le juge ainsi avec raison, à cause que les Persans font son histoire fort conforme à ce que le Vieux Testament nous enseigne de ce prince, et ce mot de Baktnassar, qui est persan, signifie *heureux regard*, et dans le sens du mot, homme d'un heureux sort ou d'une heureuse horoscope. J'ai déjà observé que cette époque [V, 129] est la plus ancienne du monde. C'est celle dont les Égyptiens se servaient ; elle commence du premier jour du règne de ce monarque, qui fut un mardi.

La seconde est une époque solaire, qui commence un samedi, quatre cent vingt-quatre ans après l'autre, et fut nommé l'époque philoppienne, de Philippe frère d'Alexandre le Grand, auparavant nommé Arideus, lequel ayant été déclaré par l'armée successeur de ce grand conquérant, prit à son avènement à l'empire le nom de son père Philippe roi de Macédoine ; cette supputation est fort embarrassée en Orient comme en Occident parce que le commencement n'en est pas marqué de même partout. Vous voyez des endroits où l'on la prend de la naissance de ce Philippe Arideus, qui est son vrai commencement, et vous en voyez d'autres en plus grand nombre où on la prend de la mort d'Alexandre le Grand.

La troisième époque est notre époque chrétienne ; les Persans l'appellent les ans de Jésus l'esprit de Dieu, les chrétiens orientaux l'appellent les ans de Jésus le Messie.

⁴⁵⁶ Nabuchodonosor II : voir surtout Daniel, chap. 1 à 6.

La quatrième époque est une supputation lunaire qu'on appelle l'an de l'éléphant, instituée en mémoire du siège de la Mecque fait par un roi de l'Arabie heureuse nommé Abraeté Ibn Sahab, l'an 570 de Jésus-Christ. Ce prince avait dans son armée des troupes d'Abyssins et d'Éthiopiens qui avaient amené grand nombre d'éléphants ; c'était à dessein d'emporter les matériaux du fameux temple de la Mecque après l'avoir détruit, et de rebâtir ce temple à Saana, ville capitale de [V, 130] l'Arabie heureuse afin d'empêcher le grand concours des Arabes qui se faisait à la Mecque par la dévotion qu'ils avaient à ce temple, et de l'attirer chez lui ; ce siège dura six mois et fut levé ensuite ; et comme c'était un événement célèbre dans tout l'Orient, on en fit une époque.

Outre toutes ces époques les Persans ont une autre supputation qui se fait par le nombre de quatre années révolues, comme les olympiades grecques ; les ans de cette supputation portent le nom des mois ordinaires, et la révolution ou le siècle de cette époque se fait au bout de douze révolutions des années ou des quarante-huit ans. Ils disent, par exemple, Maharram premier, second, troisième, et ainsi des autres ; et quand le siècle de ces années recommence ils disent Maharram second, troisième, et ainsi de suite ; et afin qu'on ne se méprenne pas aux noms en prenant pour des années ce qui serait des mois, ils ajoutent après le nom le titre de mois ou d'an ; cependant cette supputation est fort peu en usage ; elle commence du règne de Cheik Sephi, le premier prince de la race qui est aujourd'hui sur le trône de la Perse⁴⁵⁷.

Ces différentes sortes de supputations que je viens de dire qui sont en usage chez les Persans n'apportent point de confusion dans la chronologie, car tout se réduit toujours aux années hégriques, et beaucoup moins en apportent-elles dans le calcul ordinaire, car on n'y fait mention que de ces années-là. Les juifs avaient de même deux différentes époques ou comptes d'année sans que cela fit de confusion, quoique chacune commencent [*sic*] en [V, 131] différents temps, savoir l'époque civile et l'époque sacrée, celle-là commençant avec la lune de septembre, qui était leur mois de Tesri, et celle-ci par la lune de mars, qui était leur mois de Nisan ; et la raison que cela ne faisait point de confusion dans leurs calculs, c'est que tout se réduisait au calcul des ans sacrés, lequel était toujours employé dans toute sorte d'actes juridiques. Il faut encore ajouter que les juifs avaient, comme les Arabes, deux autres époques : celle des bêtes à décimer, commençant au premier du mois qu'ils appelaient Plul, qui répond à notre mois d'août ; et celle des arbres, qui commençait au premier jour de Shebat, qui est notre mois de janvier.

Je passe à la sixième et à la septième figure[s], qui sont proprement les éphémérides du mois courant ; les mouvements célestes y sont marqués selon les supputations différentes que l'on vient d'expliquer. Je ne ferai d'observations que sur la colonne qui a pour titre *Événements mémorables* ; il y en a huit de marqués. Le nouvel an sultanique, comme qui dirait le nouvel an impérial, parce que c'est celui que la Perse célèbre, qui est à l'entrée du soleil dans le Bélier, et le nouvel an cosranique, qui était le commencement de l'année selon une époque dont les Tartares se servaient anciennement, et qu'ils appelaient cosranique ou royale, dont l'usage est aboli depuis longtemps. *Cosranique* vient de Cosrou, qui est le nom d'un des plus fameux rois de Perse dans la vieille histoire⁴⁵⁸. Le troisième événement est appelé la Nuit de la puissance, et c'est une fête de la religion instituée pour conserver [V, 132] la mémoire du ravissement de Mahomed au paradis, où il reçut de Dieu les instructions et les ordres pour la publication de sa nouvelle religion, comme il le fit accroire aux Arabes qu'il séduisit. La

⁴⁵⁷ Les Sévéfides.

⁴⁵⁸ Khosro II régna de 590 à 628.

coupure de la lune est une autre imposture semblable de ce faux prophète, qui assurait d'avoir fait descendre la moitié de la lune en terre, d'où après en avoir fait le tour elle était allée se rejoindre à son autre moitié, et cela pour prouver à une troupe d'incrédules qui l'étaient venu trouver la vérité de sa nouvelle doctrine. Les Turcs, qui croient comme les Persans à ce prétendu miracle, en marquent le jour une semaine plus tard, ce qui est ici observé. La fête ne consiste qu'à faire si l'on veut quelque prières particulières cette nuit-là ; car il faut observer qu'il n'y a point de fête commandée dans la religion mahométane de sorte que le travail y soit défendu, comme je le dirai plus amplement au traité de la religion dans le volume suivant⁴⁵⁹. Le mois turquesque dont le premier jour est ici marqué pour un des huit événements est un des mois de cette supputation de douze années révolues dont j'ai parlé, et le mois de Mehr de Yazdigerd est le septième mois de l'époque de Yazdigerd dont j'ai parlé aussi. Le commencement du chant des rossignols est une fête des anciens Arabes pour solenniser le retour du temps chaud. Ils avaient une autre fête pour se réjouir du départ de l'hiver, laquelle est marquée au douzième mois dans cet almanach : elle est nommée la venue des cigognes, parce que cet oiseau selon leurs observations ne vient que quand le froid est passé. Toutes ces [V, 133] observations de temps sont faites particulièrement pour l'instruction de ceux qui étudient l'astronomie ancienne et moderne et l'antiquité arabesque ; car il faut observer que les Arabes ne comptaient point d'abord le temps, comme on a fait depuis, par les passages du soleil dans les signes du zodiaque, ce qui fait à présent nos mois, ni par ceux de la lune dans les mêmes signes, ce qui fait leurs mois, mais par les saisons. Ils divisaient l'an en quatre saisons, comme on a toujours fait, lesquelles ils appelaient été, hiver, printemps premier, et printemps second, comme je l'ai observé ; après ils subdivisaient ces quatre parties en quatre autres, qu'ils appelaient *le mélange du printemps et de l'été*, et ainsi des autres ; après ils distinguaient les temps d'hiver et d'été en *grand et petit*, ils appelaient le temps du grand froid *le grand siclé* et aussi *la quarantaine*, parce qu'il durait quarante jours, et le temps que le froid est moindre, ils l'appelaient *le petit siclé*, qui n'en durait que vingt, et ils appelaient le temps du chaud *ziemreh* premier, second, et troisième. Ils observaient encore les nuits des solstices et des équinoxes, qu'ils savaient bien remarquer, sachant en quel jour de la saison elles arrivaient ; enfin ils avaient de cette manière, qui paraît rustique, un almanach qui les guidait assez exactement pour les besoins de la vie et pour leurs occupations ordinaires. Il faut remarquer qu'il y avait des tribus entre les Arabes où l'on divisait au contraire l'année en six parties principales et non en quatre. [V, 134]

Dans l'almanach persan il y a onze autres tables pareilles pour les autres mois de l'année, et une autre après de cinq jours, qui sont les jours qu'il y a par-dessus les trois cent soixante jours de l'an, et qu'on peut appeler intercalaires ; cette dernière table est appelée *kamze mouzterezé*, c'est-à-dire les cinq jours dérobés ; on les appelle aussi en persan *andergeat*, comme qui dirait jours entés sur le temps. La table de l'almanach que j'ai traduit est de six jours au lieu de cinq, parce que l'an est bissextile ou *embolismeen* ; elle est de six jours tous les quatre ans, de même que notre mois de février est de vingt-neuf jours tous les quatre ans, mais au lieu que nous entremettons un jour dans un de nos mois, l'époque solaire des Persans moderne ayant tous ses mois de trente jours également, comme j'ai observé que leur époque solaire ancienne ou de Yazdigerd l'avait, elle ajoute cinq jours au bout et six jours tous les quatre ans une fois pour achever l'année afin de ne la recommencer qu'au vrai point de l'équinoxe. Mais il y a là-dessus deux différences entre leur ancienne et leur nouvelle époque solaire. La première est que dans l'ancienne époque les jours additionnels se mettaient

⁴⁵⁹ Tome VII dans l'édition in-12 de 1711.

entre le premier et le second mois, comme nous le pratiquons, et que dans la nouvelle ils se mettent à la fin du dernier. La seconde différence est que dans la nouvelle époque le jour intercalaire se met tous les quatre ans à la manière des Grecs et des Romains, au lieu que dans l'ancienne époque on n'intercalait point ; il n'y avait point d'an intercalaire ou *embolismeen*, mais pour ajuster le calcul et le nombre des jours au [V, 135] cours du soleil, on faisait l'an de treize mois tous les six-vingts ans ; ce treizième mois était appelé comme le douzième, et alors le premier jour de l'an revenait au vrai point de l'équinoxe, au lieu qu'auparavant il en était éloigné d'un mois. La raison qu'avaient les Perses de n'intercaler point, c'est qu'ils croyaient que chaque jour du mois avait son ange tutélaire établi sur ce jour-là et non sur d'autre, à cause de quoi ils appréhendaient que le jour intercalaire n'étant sous la garde d'aucune intelligence céleste il y arriverait mille malheurs. Comme le compte solaire ne sert que pour l'astronomie, cette intercalation ne fait point de peine. Les auteurs arabes rapportent que du temps de Mahomed on intercalait aussi le mois lunaire de onze jours pour conserver l'harmonie entre la supputation commune et le cours du soleil, c'est-à-dire afin que les mois revinssent toujours à peu près dans le même temps. Cela se faisait avec grande raison, parce qu'autrement les mois changent de place, étant chaque année plus près ou plus loin de l'été de onze ou douze jours, et ainsi, par exemple, le pèlerinage qui avait été premièrement institué dans un mois d'été venait à tomber dans l'hiver, auquel temps ce pèlerinage était non seulement incommode mais aussi très dommageable à leurs affaires. Ces mêmes auteurs rapportent que cette manière d'intercaler était de temps immémorial entre les Arabes, comme il paraît par leurs pèlerinages, qui commençaient toujours au vingtième du mois de Zilha, et toujours au temps des fruits, de sorte qu'il est difficile de savoir si les Arabes [V, 136] avaient pris des juifs ou leur avaient donné les mois intercalaires qu'ils appelaient d'un terme qui veut dire *délai*. Les Arabes prétendent que c'est Abraham qui institua le pèlerinage de la Mecque en ce temps-là. Mais Mahomed en établissant sa nouvelle religion abolit cette coutume d'intercaler, disant qu'il ne fallait pas régler le service de Dieu sur sa commodité et sur ses affaires, mais qu'il fallait au contraire réduire toutes choses au service de Dieu ; qu'ainsi pour faire paraître sa piété il fallait faire en hiver comme en été le pèlerinage commandé de Dieu, et garder le jeûne en été comme en hiver, selon qu'il échéait, sans avoir d'égard ni à la fatigue des voyages durant l'hiver ni à l'austérité du jeûne pendant l'été.

Outre les révolutions de temps solaires et lunaires qui sont marqués dans ces tables astronomiques, et les fêtes civiles, il y a aussi les fêtes de religion, comme nous avons les nôtres dans nos almanachs. Je n'en ferai point mention en cet endroit, les ayant exactement observées jour par jour dans le volume suivant.

Après les tables astronomiques, il y en a deux autres qui sont les dernières, dont la première, qui est la figure marquée huit, est une table du mouvement prétendu et imaginaire de huit étoiles inconnues à notre monde et aux astronomes modernes, mais dont l'institution leur est venue des Tartares de main en main par une très ancienne tradition. Des gens savants en Perse m'ont dit que ce sont les Tartares du Cathay qui ont les premiers fait une table de ces huit étoiles, [V, 137] et en ont ensuite infatué les autres Tartares voisins de la Perse. Soit que cette imagination vînt des Chinois, de qui ils sont si proches voisins, soit qu'ils l'eussent trouvée eux-mêmes, les noms de ces huit étoiles sont Zouel, Katrib, Aatit, Aanim, Sermouch, Kelab, Zouzenab, Keid, Lehioni. On les appelle communément *sekis jeldous*, mots turquesques qui signifient *les huit étoiles*. On dit qu'elles sont errantes, et qu'elles ne se voient que fort rarement et par hasard. Les Tartares comparent leur cours aux sauts et aux bonds d'un chameau en chaleur qui va paissant çà et là sans garder de route. Le chemin que la table de leur mouvement leur fait faire montre l'absurdité de leur théorie, étant impossible

naturellement que des globes fassent en trois mois ce que la table fait faire à ces étoiles en un jour. Il est aisé de voir que les astrologues persans ne conservent cette ridicule table que pour multiplier leurs pronostics et les enchantements de leur science judiciaire.

La neuvième figure est la table des éclipses de l'année. Le mot d'éclipse en persan est *kesouf*, qui signifie caché. Les almanachs persans ne marquent point au titre de la table si l'éclipse est solaire ou lunaire, parce qu'on prétend que ceux qui regardent leurs éphémérides jugeront aisément par l'observation même si les éclipses qui y sont prédites sont de lune ou de soleil, à cause que l'éclipse de soleil n'arrive jamais que quand la lune est nouvelle, et l'éclipse de lune que lorsqu'elle est pleine.

Pour ce qui est du pronostic, je dirai franchement [V, 138] que d'abord je n'en faisais pas plus de compte que de tous les pronostics de nos almanachs, m'imaginant que les astrologues persans mettaient, comme les nôtres, des pronostics à l'aventure ; mais je changeai d'avis en apprenant la mort d'Abas second, âgé de seulement trente-huit ans, qui était au commencement de l'année dans une parfaite santé ; car en effet ce prince semble être montré au doigt dans le pronostic, de même que la nature de la maladie dont il mourut, qui fut une apostume⁴⁶⁰ causée par le mal vénérien, laquelle lui perça le gosier en sorte qu'il ne pouvait rien avaler, tout sortant par cette ouverture qui lui rendait la bouche toute de travers : chose non seulement extraordinaire, mais même surprenante en un roi de Perse qui a toujours son sérail rempli des plus belles filles de son royaume qu'on lui envoie de toutes parts avant que d'avoir jamais vu d'hommes.

J'ai ajouté aux tables de l'almanach deux tables des arcs diurnes et une table des élévations du soleil sur l'horizon d'Ispahan, ayant cru qu'elles seraient agréables et utiles aux gens curieux de mathématiques.

Chapitre X. De la divination.

Les Persans appellent le sort *nasib*, qui veut dire proprement *le destin*, la part de bien ou de mal qui est assignée à chacun, et qui lui doit arriver immanquablement. On a vu dans le chapitre précédent combien ils [V, 139] sont curieux de l'avenir, combien ils sont persuadés que les astres le découvrent, et que ces corps célestes sont tellement la cause, non seulement des accidents naturels, mais aussi des actions morales qu'on peut prévoir par leur mouvement à quoi les hommes se porteront et quelle sera leur humeur et leur conduite envers les autres. Ils croient par un pareil égarement que Dieu révèle l'avenir quand on en recherche la connaissance par le sort, quel qu'il puisse être, de manière que ce qui passe chez les autres hommes pour être toujours des cas fortuits et un pur hasard, tel que le jet des dés par exemple, ou le jet d'une pièce en l'air à croix ou à pile, lorsque cela est fait avec quelque préparation et dans un esprit de religion, que ce sort, dis-je, est un oracle par lequel Dieu révèle et nous déclare sa volonté, et sur lequel on se peut fier et on peut agir. J'ai rapporté au chapitre précédent les noms de leurs plus fameux maîtres en cet art mensonger, dont le principal nous est connu sous le nom d'Alkindas. Ils vous font nombre d'histoire ou plutôt de contes des choses les plus secrètes qu'ils découvraient chacun en leur temps tout à fait miraculeusement, s'il est permis de s'exprimer comme ils font.

⁴⁶⁰ « Les médecins disent *aposthème*, ou tumeur contre nature. Enflure qui vient à quelque partie du corps, causée par quelque humeur corrompue qui aboutit souvent à une suppuration. » (Furetière.)

J'en rapporterai un exemple de leur grand devin Alkindi, qui était juif de religion et qui professait l'astrologie judiciaire à Bagdad, ville capitale de l'empire mahométan situé sur le Tigre. Sa réputation allant toujours croissant par les prodiges de son art, les docteurs mahométans se soulevèrent avec furie contre lui, le traitant de magicien et sorcier. Un des plus éminents [V, 140] l'ayant pris un jour à partie en présence de l'empereur de Bagdad, qui était le calife Almamoum, il lui demanda arrogamment qu'est-ce qu'il savait donc en astrologie plus que les autres professeurs de cette science pour s'élever comme il faisait et se faire courir ? « Je sais, lui répondit Alkendi, ce que vous ne savez pas, et vous ne savez pas ce que je sais. » On convint d'en venir à la preuve, et que le docteur donnerait à deviner à son antagoniste. Ils tirèrent leur cercle vis-à-vis l'un de l'autre, au milieu duquel chacun se mit avec ses livres et ses instruments. Le docteur après bien du grimoire prit un papier blanc, passa assez longtemps la plume dessus, comme s'il y eût beaucoup écrit, et à la fin il le plia fort serré et il le donna à tenir au calife. Alkindi se mit à son tour après son grimoire, et après beaucoup d'agitation d'esprit et de corps il s'écria tout haut, parlant au docteur : « Vous n'avez écrit que deux mots sur le papier, dont le premier est le nom d'une plante, l'autre le nom d'un animal. » Le calife, ouvrant aussitôt le papier, trouva avec la plus extrême surprise qu'il avait rencontré juste : les deux mots étaient *assa moussa*, la verge de Moïse. Le bruit de cette merveille s'étant répandu jusqu'aux extrémités de l'empire, un des disciples du docteur mahométan qui était allé étudier à Balc, grande ville de la petite Tartarie renommée alors pour ses écoles d'astronomie, fut si indigné contre Alkendi de l'affront qu'il avait fait à son maître qu'il résolut fermement de le tuer, et pour cet effet il se munit d'un bon poignard, il partit de Balc, et après quelque 400 lieues de chemin [V, 141] il arrive à Babylone. Il prit jour pour l'exécution de son noir dessein qu'Alkindi faisait leçon publique, et il va à son école en habit d'étudiant, son poignard sous sa robe. Alkindi s'étant mis à le regarder fixement dès qu'il fut entré, lui dit d'un ton inspiré : « Je sais qui vous êtes et ce que vous serez : vous vous appelez Aboumasar, et vous deviendrez un des grands astrologues du temps ; mais il faut pour cela quitter le motif sanguinaire qui vous amène et jeter ici au milieu de l'école le poignard que vous avez apporté pour me tuer. » Aboumasar, frappé d'étourdissement de ces paroles comme d'un coup de foudre, se jeta à ses pieds avec son poignard, et il se mit à étudier ardemment l'astrologie, où il excella dans la suite selon la prédiction d'Alkendi. Il est connu à nos grands mathématiciens sous le nom d'Aboumasar de Balk.

Comme les Persans sont extrêmement infatués de la divination, il ne faut pas s'étonner s'ils ont autant de créance aux conjurations, aux amulettes, aux talismans, et à toute sorte de magie, comme je le vais dire, parce que c'est comme une suite de cette superstition.

Ils appellent la divination de deux noms différents : *asterleb*, c'est-à-dire inspection des astres, qui est proprement l'astrologie, et *faal*, mot qui signifie dans son origine acte ou effet, mais qui est proprement ce que nous disons la magie et ce que les Romains appelaient l'art des augures. Ils l'appellent aussi *ramle*, et sous ce mot ils comprennent l'art des sortilèges et de la conjuration. Les professeurs de la divination sont les astrologues dont j'ai parlé [V, 142] dans le chapitre précédent, qui par l'érection du thème céleste pronostiquent tout ce qui doit arriver. Les professeurs de la magie sont dits *ramals*, nom qu'on tient venir de Ramnis roi d'Égypte, qui était un fameux magicien. Les gens d'Église approuvent communément ces professions et en exercent diverses parties. Pour ce qui est des gens doctes, quoiqu'il y en ait assez qui connaissent l'illusion et la vanité de ces arts mensongers, ils ne laissent pas de s'y laisser aller eux-mêmes fort souvent, tant l'esprit humain, surtout dans ces pays-là, est porté à la superstition.

Simia est le nom commun dont ils se servent pour dire la magie, et ce terme vient d'*ism*, qui veut dire nom, parce que la magie opère particulièrement par les nombres et par des points et des lignes tirées sur le papier, ce qui est proprement la géomancie. On appelle aussi *simia* la science des noms des esprits et de l'invocation avec lesquelles ils veulent être attirés.

La première sorte des divinations magiques les plus employées est celle qui se fait par les livres et particulièrement par l'Alcoran ; ils l'appellent *este kare*, c'est-à-dire recherche ou consultation, et ils l'expliquent ainsi : *mech vered ba koda kerdon*, c'est-à-dire se conseiller avec Dieu. Lorsqu'ils sont en peine de quelque chose, s'il la faut faire ou non, si elle aura un bon ou un mauvais succès, ils s'adressent à un prêtre ou ministre ecclésiastique et le prient de consulter la chose, ce qu'il fait avec plus ou moins de préparatifs, selon la qualité de la personne qui consulte l'oracle. Il se purifie par l'ablution, met des [V, 143] habits nets, fait des prières, puis il prend l'Alcoran et l'ouvre au hasard, et si le verset sur lequel il jette les yeux contient un commandement positif c'est un bon pronostic, il faut faire la chose ; mais s'il contient un commandement négatif, c'est le contraire, il la faut laisser. Les plus célèbres docteurs sont les plus recherchés pour cet office, le peuple s'imaginant que Dieu révèle l'avenir plutôt aux hommes doctes et purifiés qu'aux autres.

Voici deux autres sortes de magie. La première est dite *kiabetin*, c'est-à-dire le sort des dés, parce qu'il se jette avec huit dés passés en deux axes, quatre en chacun ; les dés sont de laton, gros comme nos plus gros dés d'ivoire, et cet axe ou ce pivot est aussi de laton ; du reste ces dés ont six faces comme les nôtres. Le devin les roule sur une petite table en marmottant bas des prières et des invocations, puis il explique le sens des dés, montrant la fortune majeure et la fortune mineure, selon les termes de l'art. La seconde façon s'appelle *narrijatchetrijat*, c'est-à-dire les peines et les angoisses, terme par lequel ils entendent un grand livre in-folio contenant environ cinquante figures remplies de marmousets, les uns représentant les signes célestes, d'autres leurs prophètes et saints. C'est là proprement le *ramle* ou la nécromancie persane qu'ils appellent *la science du prophète Daniel*, qui est leur cabale. Le devin trouve là-dedans tout ce qu'on lui demande, et surtout l'explication des songes, montrant à chacun son songe dans quelque table, et lui en disant le sens qu'il lui plaît. Il y a des bureaux [V, 144] de ces devins en toutes les grandes villes de Perse, et à Ispahan il y en a plusieurs quartiers, particulièrement vers le palais du roi, où l'on voit toujours force badauds. Je m'y suis arrêté souvent pour avoir le plaisir de voir la gravité du jongleur et l'admiration des niais lorsqu'après un marmotage de trois ou quatre minutes il leur ouvre son livre subitement avec une contenance d'inspiré, et en montrant ces grotesques, leur dit : « Regardez votre songe et son interprétation » ; ensuite de quoi il fait rapporter à leur songe tout ce qui se trouve dans la page. Pour mieux filouter, il vient de temps en temps à la boutique de ces devins des fourbes apostés qui leur demandent de deviner ce qu'ils ont dans la main ou dans la poche, et qui font d'autres semblables questions pour imposer aux idiots qui s'attroupent en ces lieux-là.

Pour la magie noire les Persans croient qu'il y en a une, et ils assurent qu'il y a un livre parmi eux qui enseigne à faire obéir les démons, lequel a été composé par Salomon, car ils croient sur la foi de Joseph historien des juifs et des Talmudistes que ce sage était un très grand magicien. Ils sont très empressés après cette noire science dont vous pouvez encore juger combien ils sont infatués par le soin qu'ils prennent tous à se garantir des sortilèges ; mais assurément ils n'y savent rien du tout, et tous ceux qui se mêlent de faire retrouver les choses perdues sont autant de fourbes qui consultent seulement la physionomie des gens accusés ou soupçonnés, et qui par quelque adresse découvrent la vérité. [V, 145] Ils appellent les sorciers ou fascinateurs *bedchechm*, c'est-à-dire *yeux mauvais*, parce qu'ils ensorcellent par leurs regards.

Mais les Persans sont encore bien plus possédés de la manie des talismans et des amulettes contre les sorts ou enchantements, comme on voudra les appeler. Ils les nomment *telesin*, c'est-à-dire contenu ou arrêté, et c'est apparemment d'où est venu le mot grec *telesmai* ; et ils les nomment aussi *teminé* qu'on fait venir du mot *tummin* des juifs. Je n'ai pas vu d'homme en Perse qui ne portât sur lui des amulettes, et il y en a qui en sont tout chargés : ils les portent aux bras et pendus au col ; ils en mettent aussi au col des animaux, et en pendant aux cages des oiseaux. Enfin, comme la superstition est sans bornes, ils en attachent partout et pour toute sorte de sujets. Ces amulettes sont des inscriptions sur du papier ou du parchemin, ou sur des pierres, comme des onyx, des agates, des cornalines, et plus communément sur le jade, qui est une pierre tendre assez ressemblante au jaspe vert que les anciens médecins mettaient parmi les remèdes simples comme salutaire contre diverses infirmités, faites avec de grandes circonspections par égard aux astres, au jour, au lieu, à l'ouvrier, et avec d'autres observations semblables, et ils portent ces papiers pliés et enfermés dans de petits sacs grands comme le bout du pouce. Ces inscriptions sont ou des passages de l'Alcoran, ou des sentences de saints ou prophètes, ou des rébus de la cabale : par exemple, contre le mal des yeux, ils portent pour amulettes un papier contenant ce passage de l'Alcoran : « Le fascinateur des infidèles [V, 146] est sur le point de te venir crever les yeux. » Les commentaires de ce livre portent que du temps de Mahomed il y avait un fameux enchanteur à la Mecque qui tuait les gens de son regard, et qu'ayant fait dessein de traiter de même Mahomed, l'ange Gabriel avertit le Prophète de la venue de ce sorcier dans les termes de ce passage, lequel Mahomed répéta contre l'enchanteur en le voyant entrer et lui creva les yeux à lui-même. Ils ont un livre qui contient trente méthodes différentes de composer des talismans, entre lesquels il y en a qui servent uniquement pour évoquer les esprits et pour l'usage qu'il en faut faire selon ses désirs ; les Persans appellent ces méthodes *rouh taharef*, esprit de connaissance.

Ils se servent beaucoup de ces remèdes magiques et d'autres semblables dans les maladies, durant lesquelles ils se vouent non seulement à tous leurs saints, mais aussi à des saints de toutes religions : ils s'adressent aux gentils, aux juifs, aux chrétiens, à tout le monde. Les chrétiens lisent sur les malades l'évangile de saint Jean qu'on dit à la messe, et les missionnaires latins encore plus que les chrétiens orientaux font métier de lire cet évangile sur les hommes, les femmes, et les enfants, ce qui peut passer pour un acte magique, car vous concevez bien que les Persans, n'entendent pas plus le latin que les Européens entendent le Persan ; mais de plus cela doit être regardé comme une grande profanation, puisque les mahométans ne croient point au Verbe éternel annoncé dans cet évangile, mais ils croient au contraire notre religion la plus fausse et la plus damnable. Cependant [V, 148] quoiqu'on en fasse honte aux missionnaires, ils ne s'abstiennent point de cette mauvaise pratique, à cause que presque toujours on leur donne quelque chose pour cet office, ou à cause que cela les rend plus considérables. Les Persans pratiquent aussi envers les malades la superstition de tourner et retourner une demi-heure autour de la tête un bassin plein d'aliments ou d'argent en disant des prières, et entre autres : « Que ceci soit le sacrifice expiatoire des péchés de tel, ô Dieu fais que ceci en soit la victime et paye pour ses péchés » ; et puis ils donnent le bassin aux pauvres. Ils croient que le mal est attiré par ce qui est dans le bassin, et que le malade ne s'en ressent plus. Les femmes stériles sont les plus superstitieuses de toutes, car comme la stérilité est le dernier malheur en Orient, il n'y a chose au monde qu'une femme ne fasse pour en être délivrée. J'en ai vu qui, ne sachant plus à quel saint se vouer, s'en allaient en pèlerinage à des églises chrétiennes.

Outre ces talismans et ces sorts magiques, ils en ont de plus simples qu'ils nomment *doïa*, c'est-à-dire des pierres, et ceux-ci consistent en un ou plusieurs de certains passages de

l'Alcoran qui contiennent les *almeazimé*, comme ils les appellent, c'est-à-dire les *grands noms de Dieu* ou les *noms ineffables* ; car ils tiennent que qui fait ces noms fait tout et peut faire tout, et que les miracles sont opérés seulement par la connaissance de ces noms ; de manière que quand Dieu voulait revêtir quelque prophète du don des miracles, il ne faisait que lui révéler la connaissance de quelqu'un de ces grands noms, et le prophète [V, 148] pour se servir de ce don ne faisait qu'en prononcer quelqu'un. On voit dans les boutiques pendus de ces sorts-là en sachets plats de plusieurs grandeurs, quelques-uns étant semblables aux pelotons que l'on porte à la ceinture. Les gens dévots en portent toujours sur eux, un ou plusieurs selon leur entêtement, attachés sur la peau ou sur la chemisette.

Les Persans sont superstitieux encore sur les temps et sur les jours jusqu'à l'extravagance ou à la fureur, la plupart dépendant des astrologues et autres devins comme un enfant de sa nourrice. Par exemple, quand le roi est en voyage, les astrologues le feront lever de nuit lorsqu'il dort le plus fort pour le faire partir, le feront marcher durant le plus vilain temps, ou le feront séjourner lorsqu'il en a le moins d'envie, lui feront faire le tour d'une ville au lieu de passer au travers, le feront détourner du grand chemin, et cent autres corvées pareilles pour éviter le *nebousset*, comme ils parlent, c'est-à-dire le malheur ou la mauvaise étoile. Je me souviens que l'an 1668, la résolution ayant été prise de mettre une flotte sur la mer Caspienne pour s'opposer aux Cosaques qui s'étaient jetés sur ses côtes, on perdit un mois de temps à l'exécution de ce dessin parce que la lune se trouvait dans le signe du Scorpion. Le peuple du pays criait au secours, et on leur répondait de sens froid : *Kamerbe akrebest*, la lune est en Scorpion ; le prophète a dit que c'est un aspect malin durant lequel tout est dangereux : il faut suspendre tout, et se bien garder de rien entreprendre. Quant à leurs jours noirs, ainsi qu'il les appellent, c'est-à-dire malheureux, [V, 149] ils en ont divers ; le plus redouté est le dernier mercredi du mois de Sephar, qu'ils appellent *charambé soury*, c'est-à-dire mercredi de malheurs ; mais en général mercredi est un jour blanc, comme ils l'appellent, c'est-à-dire un jour heureux, et cela, disent-ils, parce que la lumière fut créée ce jour-là ; aussi ne commence-t-on que ce jour-là toute sorte d'applications à l'étude et aux lettres. Il ne faut pas oublier ici la crainte que les Persans ont des imprécations, comme produisant nécessairement un effet fatal ; je l'ai vu en diverses requêtes présentées aux ministres d'État et au roi même pour dernier argument ces mots *mebadé kebé estbed douacheved*, de peur que le refus n'attire quelque méchante prière, c'est-à-dire de peur qu'on ne fasse des imprécations contre vous.

Chapitre XI. De la philosophie.

Les Persans ont la philosophie dans toutes ses parties de même que nous l'avons, et ils l'appellent comme nous du mot grec *filousofy*, mais plus communément *hekmet*, c'est-à-dire la science par excellence. Ils divisent celle-ci en deux branches, la métaphysique du collègue et la théologie de l'école, comme l'on l'appelle ; ils donnent à cette science ici le nom d'*elm el kelam*, c'est-à-dire la science de la parole, parce qu'elle apprend à parler correctement de Dieu et de ses attributs, et c'est ci-dessus que les théologiens persans diffèrent merveilleusement [V, 150] entre eux, et qu'ils se persécutent sur des matières qui ne sont que pure spéculation. Ils tiennent pour certain que la philosophie ancienne était divisée en deux sectes, l'une appelée *thebaion*, qui ne reconnaissait point de cause immatérielle, l'autre qui posait pour principe un esprit moteur de la matière, et celle-ci était appelée *elaïoun*. À présent ils nomment la logique

ou dialectique *elm-el-tekkir*, c'est-à-dire la science de l'interprétation ; la physique *elm tebia*, c'est-à-dire la science de la nature ; et la métaphysique *elm fimabehedeltebia*, c'est-à-dire la science pur dessus la nature. La philosophie de tout l'Orient est la péripatéticienne généralement parlant. Les Arabes ni les Persans qu'on peut appeler leur disciples ne connaissent que peu ou point Platon ni les autres philosophes qui l'ont précédé ; cependant, quoiqu'Aristote soit leur grand maître en philosophie, ils le lisent peu dans le texte, mais ils s'en servent avec la glose d'Avicenne, qu'ils nomment *Abousina*, qui est Avicenne, la glose et le texte confondus et mêlés ensemble. Bien des gens en Europe croient qu'il y a des traités d'Aristote en langue arabe qui ne se trouvent plus en grec, mais cette opinion est née, comme je crois, de ce que nous prenons pour ouvrages d'Aristote ce qui doit être rapporté à ses commentaires. On m'a montré des livres d'Aristote en arabe traduits mot à mot sur le grec, mais comme je l'ai dit il y a peu de gens qui les lisent dans l'original, la plupart des gens doctes les lisant mêlés avec des commentaires. Il faut observer que presque tous les Arabes et les Persans qui ont commenté [V, 151] Aristote, comme entre autres Avicenne et le fameux Coja Nessir dont j'ai parlé (car pour ce qui est d'Averroès les Persans en ont fort peu de connaissance), il faut observer, dis-je, que ces auteurs ne se sont pas attachés aveuglément à ses sentiments ; ils en suivent souvent d'autres, et corrigent même ceux de cet auteur sous prétexte qu'ils ont été mal copiés ou mal traduits. Un auteur nommé Abousaïed Aly a plus fait, car il a écrit contre divers passages de sa *Métaphysique* et prétend prouver entre autres choses qu'il n'est pas nécessaire qu'il y ait plus de sept cieux, comme Aristote le suppose.

J'ai dit que les Persans divisent toute la philosophie en trois parties : la physique, la métaphysique, et la logique. J'ajouterai ici qu'ils réduisent à ces trois parties non seulement toute la philosophie, mais aussi toutes les sciences ; par exemple, sous la physique ils enferment les mathématiques et la médecine, sous la métaphysique ils comprennent la théologie spéculative et morale et la jurisprudence, et sous la logique ils réduisent la rhétorique et la grammaire.

La plupart de leurs auteurs ont été jusqu'à ces derniers temps de l'opinion des anciens touchant l'inhabitabilité de la plus grande partie de la terre, pour me servir de ce terme, croyant qu'il n'y avait point d'antipodes, qu'il n'y avait même que le tiers de la terre d'habité et que la terre était dans la mer et y nageait comme un *endioné* en un rond d'eau, qui est la comparaison dont ils se servent. *Endioné* est une pastèque ou melon d'eau. C'était là l'ancienne opinion des philosophes, [V, 152] et surtout des anciens chrétiens. Cependant les Persans montrent les œuvres d'un vieux auteur d'environ huit cent cinquante ans qui était d'opinion que le monde était habité tout alentour et qu'il y avait des antipodes. Mais son opinion était tenue pour si extravagante que ses écrits ne se fussent jamais conservés, n'était qu'ils sont excellents d'ailleurs, et surtout pour les mathématiques. Les voyages des Européens en leur pays par le grand tour de l'Afrique les a fait revenir à la vérité de son opinion. Les Persans tiennent la pluralité des mondes, et c'est à ce dogme qu'il faut rapporter le titre qu'on donne au roi de Perse entre ses autres qualités, savoir *kebla gehon-vegehanion*, c'est-à-dire centre ou soleil du monde et des mondes, pour dire les mondes séparés de celui où nous sommes.

La philosophie d'Épicure et de Démocrite n'est point connue en Perse, mais bien celle de Pythagore, qui est la grande et universelle philosophie des Indiens et de tous les peuples idolâtres de l'Orient. Cette philosophie est enseignée entre les mahométans et surtout entre les Persans par une cabale de gens, particulièrement qu'on appelle Soufis. C'est une secte ancienne et célèbre, mais qui est pourtant peu connue parce que sa doctrine est toute mystérieuse, et que ceux qui la professent se font une affaire principale de n'en révéler le fond

que très discrètement et de telle manière que la religion ni la philosophie du pays n'en soit point troublée. Je rapporterai ici ce que je sais de cette fameuse secte.

Le nom qu'elle porte est celui de Soufi, dont l'origine est fort contestée ; il y a des [V, 153] gens doctes qui prétendent que c'est le nom d'une tribu d'Arabes de laquelle l'auteur de cette secte des Soufis était originaire. Mais ils ne conviennent pas comment s'appelait cette tribu : les uns tiennent qu'elle s'appelait *Alsoufa*, comme qui dirait race dorée, et d'autres disent qu'elle s'appelait *Alsaphan*, c'est-à-dire la race des purs, parce que cette tribu était tenue pour plus dévote et plus religieuse que toutes les autres à cause qu'elle s'était particulièrement consacrée au service du *Kaaba*, qui est une chapelle à la Mecque que l'on tient avoir été l'oratoire du patriarche Abraham. Ils ajoutent que l'on donna ce nom à la secte des Soufis à cause de la ressemblance qu'il y avait entre eux, tant sur l'austérité de la vie et sur la régularité du culte que sur l'affectation de sagesse et de pureté extraordinaire dont ils se revêtaient. D'autres auteurs font venir ce nom d'un portique du temple de Médine bâti par Mahomed pour servir de couvert à certains dévots qui, ayant abandonné leurs maisons et leurs biens pour le suivre, se retiraient là pour mieux étudier sa nouvelle religion. D'autres disent que ce mot de Soufi vient de *Soû*, qui est le nom d'un bourg d'Arabie proche d'Alep où l'on fabrique beaucoup de camelot et de *fy*, qui est en arabe notre préposition *dans*, et qu'on nomme ainsi ces sectaires à cause de la simplicité de leurs habits, tous faits de laine. Quelques-uns encore dérivent ce nom d'un certain *Alsoufi*, docteur célèbre qui florissait durant le troisième siècle de l'ère mahométane, et qui fut, disent-ils, l'auteur de cette rigide et austère secte des Soufis. [V, 154] Mais les Persans ne conviennent pas de cette étymologie, prétendant que la secte dont je parle était fondée dès le second siècle de cette époque. D'autres font venir le terme de *soufi*, de *saf*, qui veut dire ordre, rang, comme pour dire que ces gens-là tiennent le premier rang entre les sectes religieuses ; et d'autres enfin le font venir du terme grec *sofos*, qui veut dire sagesse, parce que ces Soufis étaient estimés les vrais philosophes ou les vrais sages du mahométisme.

Mais assurément les deux plus communes étymologies de *Soufi* sont les mots de *safa*, qui signifie pureté, et de *souf*, qui veut dire laine, ou plutôt poil de chèvre (car il n'y a point de laine en Arabie) : l'une et l'autre étymologie a beaucoup de vraisemblance. Ceux qui tiennent pour la première disent que, les Soufis prétendant être plus réformés et plus purs que les autres dans leurs opinions et dans leurs mœurs, on leur donna le nom de *Soufis*, comme qui dirait *les plus purs* ; et Scaliger entre les savants critiques de notre Europe est fort de cette opinion, se moquant de ceux qui tiennent pour l'autre. Mais si l'étymologie qu'il approuve était juste il faudrait appeler les gens de cette secte *Sephis*, et non *Soufis*. L'opinion commune des Orientaux est pour l'autre étymologie, disant qu'on nomme ces gens Soufis à cause qu'ils renoncèrent publiquement à toute sorte de luxe et d'aise du corps, ne s'habillant que de poil de chèvre, qui est l'étoffe ordinaire des habits en Arabie, et où l'on en fait de longues robes ou vestes qu'on appelle *haba*, qui sont fort fines. Ce qui me fait croire que cette [V, 155] étymologie est plus sûre que les autres, c'est que les mahométans dévots, surtout les gens d'Église et les gens de lettres, ne s'habillent que d'étoffes faites de ce poil, et que les plus grands seigneurs, même quand ils veulent faire leurs prières, ôtent leurs habits précieux d'or et de soie et se vêtent de ces vestes de poil de chèvre. Les prophètes sous l'Ancien Testament et les ermites et cénobites des premiers siècles du christianisme se vêtaient apparemment comme font ces Soufis, et ils en faisaient gloire comme le font ces dévots persans.

On est aussi en différend sur le temps de l'origine de cette secte, mais la plus commune opinion en marque la naissance à l'an 200 de l'Hégire, par un Cheic Abousahid, fils d'Abouelkbair, qui eut beaucoup de sectateurs et de disciples parce qu'il était grand

philosophe, homme fort austère, et qui prétendait à une plus étroite observance de la religion mahométane que tous les autres docteurs.

Ils ont un livre où tous leurs sentiments sont recueillis, tant sur la philosophie que sur la théologie, lequel on peut appeler leur somme théologique. Ils le nomment *gulchenras*, c'est-à-dire parler de mystères, pour donner à entendre que c'est une théologie mystique. Cependant il ne laisse pas d'être très difficile de savoir bien précisément les sentiments et la discipline de ces Soufis, comme je l'ai dit, car c'est une cabale où l'on est difficilement initié, et où le secret est le premier et le plus important précepte. Ils disent sur cela que la vraie sagesse ayant eu pour but le repos et la tranquillité de la société [V, 156] aussi bien que celle de l'esprit, il ne faut point troubler cette tranquillité publique en s'élevant contre les dogmes reçus. Si vous ne doutez point, disent-ils, de l'opinion de vos pères, tenez-vous-y, elle vous suffit. Si vous en doutez, recherchez la vérité doucement et sans inquiéter les autres. Ils disent, conformément à ce principe, que les sentiments des sages doivent être de trois espèces, la première consistant dans les opinions du pays, comme par exemple la religion dominante et la philosophie reçue ; la seconde dans les opinions qu'il est permis de communiquer à tous ceux qui sont dans le doute et qui cherchent la vérité ; la troisième dans celles qu'on garde pour soi et dont on ne confère qu'avec les gens de même sentiment. Ils appellent le doute la clef de la connaissance, sur quoi ils allègent cette sentence : « Qui ne doute point n'examine point, qui n'examine point ne découvre point, qui ne découvre point est aveugle et demeure aveugle. »

Mais pour venir au fond de leur philosophie, on leur impute d'être du sentiment de Pythagore, et de croire la grande âme du monde. On rapporte que leurs principaux docteurs disaient, en parlant d'eux-mêmes : *Hackmenem, je suis ce qui est*, c'est-à-dire être véritable ; ce que vous voyez est comme un habit qui couvre l'essence éternelle infinie que l'on appelle Dieu. Les dévots mahométans les accusent nettement d'être athées, ne croyant point de Dieu, ni de résurrection, et ils font courir entre eux ce distique, qu'ils disent être le mystère des Soufis :

*Yek Vojoud amed vely souret azar.
Kesret souret ne dared ahtebar.*

[V, 157] C'est-à-dire :

Il y a une seule essence, mais il y a mille formes ou figures.
La forme d'aucune chose n'a point de consistance ou de réalité.

Ce qui vaut autant à dire que tout ce qui paraît à vos yeux n'est que des figures diversifiées d'une même essence immuable. Je me souviens d'un prédicateur à Ispahan qui, prêchant un jour dans une place publique, parla furieusement contre ces Soufis, disant qu'ils étaient des athées à brûler, qu'il s'étonnait qu'on les laissât vivre, et que de tuer un Soufi était une action plus agréable à Dieu que de conserver la vie à dix hommes de bien. Cinq ou six Soufis qui étaient parmi les auditeurs se jetèrent sur lui après le sermon et le battirent terriblement, et comme je m'efforçais de les empêcher ils me disaient : « Un homme qui prêche le meurtre, doit-il se plaindre d'être battu ? »

Ils se défendent cependant fortement de l'athéisme, et se vantent au contraire de communiquer avec Dieu, et ils ne parlent continuellement que de révélations et d'unions avec

l'Être suprême à la manière des enthousiastes⁴⁶¹ ou des inspirés. Ils s'assemblent les soirs pour faire les commémorations de Dieu, comme ils parlent, et voici de quelle manière ils font leurs dévotions. Ils se prennent par la main et tournent en branlant la tête et criant de toute leur force l'un à l'autre : *hou hou*, c'est-à-dire *Dieu*, ou *l'Être par soi*. Ils font cela jusqu'à ce qu'ils écument, qu'ils soient hors d'haleine, et qu'ils tombent à terre. Quand [V, 158] ils sont revenus à eux, ils se tiennent assis, et puis recommencent leur branlement de tête et de corps et leur répétition du nom de Dieu. Ils appellent cela se mettre en extase ou s'unir à Dieu. Ils disent qu'ils entrent encore d'une autre manière dans le transport ou le ravissement, qui est de se tenir la tête droite inclinée et de se regarder fixement le bout du nez ; cependant ils se servent plus communément du chant, de la danse, et de la musique, disant qu'ils produisent plus sûrement leur extase, par laquelle il faut entendre un étourdissement, de même qu'en ces faux prophètes dont il est parlé au dixième chapitre du premier livre de Samuel, qui me paraissent tout à fait semblables aux Soufis.

Ces Soufis enseignent que par un entier détachement des choses de la terre, et par l'union spirituelle avec Dieu, on s'élève jusqu'à l'extase, on est inspiré comme les prophètes, on connaît l'avenir, et on sent par intervalles les félicités du paradis.

Entre tous les moyens qu'ils proposent pour s'unir à Dieu, ils recommandent le jeûne, et ils en ont de si austères qu'on peut dire qu'ils sont sans exemple, car ils en font de cinq et six jours de suite à ne manger que des fruits secs, d'autres de vingt-quatre heures à ne manger rien du tout, et enfin ils en font un tous les ans qui dure quarante jours. Le temps de le faire n'est pas réglé, mais chacun le commence quand il lui plaît ; et voici de quelle manière ils l'observent. Ils s'enferment dans une niche durant ces quarante jours, s'empêchant de dormir tant qu'ils peuvent, et se réduisent enfin à si peu d'aliments [V, 159] que les derniers jours ils ne mangent que douze amandes en vingt-quatre heures. Leur occupation durant ce long terme n'est autre chose que la méditation, penser à Dieu, et faire des actes d'amour divin. Mais après tout, le fruit de cette austère retraite est de revenir remplis de mille chimères formées dans leur pauvre cerveau creux, qu'ils appellent des visions, en disant : « Dieu nous a dit cela, nous lui avons fait telle question, et il a répondu telle chose. » J'en ai vu qui me paraissaient tout à fait extravagants, et qui se croyaient pourtant dans le meilleur sens du monde. Ils se vantent de savoir l'avenir, et même de connaître le cœur et les pensées des gens, mais je n'en ai jamais vu d'expérience.

Lorsqu'on leur objecte qu'il n'y a rien de sensé et de suivi dans leurs sentiments, et que leur secte est pleine de gens stupides, ils répondent qu'il faut s'en prendre à notre incrédulité, que leur religion se fait sentir mieux qu'elle ne se fait entendre, que c'est une lumière intérieure qui est ineffable quoique fort claire, et qu'en vain nous prétendons traiter de leurs mystères par la voie de nos sciences, comme logique et physique, puisque ce sont toutes inventions humaines qui couvrent la lumière plutôt que de la découvrir.

Ils entendent spirituellement tout l'Alcoran et spiritualisent de même tous les préceptes qui regardent le culte et la religion extérieure ; et quoiqu'ils pratiquent les purifications corporelles comme les autres mahométans, ils n'en font nul compte dans le fond, disant [V, 160] que tout le culte de Dieu est intérieur, et c'est particulièrement de ce dogme que naît la haine que leur portent les gens de l'Église.

Pour eux ils font profession d'aimer tout le monde et de ne maudire personne, regardant tous les hommes comme des productions d'un Père commun et les diverses sectes des hommes comme les divers esclaves et serviteurs d'un même souverain. Ils enseignent que

⁴⁶¹ « *Enthousiastes* ou *Méssaliens*, noms d'anciens sectaires » (*Trévoux*).

les joies du paradis consistent dans une connaissance intime de Dieu et dans une union étroite avec lui, comme au contraire les peines de l'enfer consistent en un regret d'en être séparé. Ils ajoutent que les sens néanmoins auront aussi leurs joies ou leurs douleurs par des objets que Dieu créera proportionnés à leur capacité.

Un capucin qui a demeuré à Ispahan près de quarante ans, nommé le Père Raphaël du Mans, m'a montré plusieurs fois un Soufi qui avait une si forte persuasion de la vérité de sa religion et de la fausseté de toutes les autres qu'il lui proposait de faire preuve qui d'eux deux était dans le bon chemin par qui se ferait le moins de mal en se précipitant ensemble du haut en bas de la maison. Raphaël, lui disait-il, montons tous deux sur la terrasse, et nous jetons en bas en nous tenant par la main. Si je me fais le plus de mal je serai de ta religion, sinon tu te feras de la mienne.

J'ai dit que les gens d'Église détestent ces Soufis ; les magistrats leur font aussi la guerre parce que leurs jeûnes et leurs extases les détachent trop du monde et leur font négliger le soin des choses auxquelles on est obligé continuellement dans la société. Les hommes [V, 161] par la pente naturelle qu'ils ont à la négligence et à la paresse donnent aisément dans les idées de révélation, d'union avec dieu, d'extases, toutes choses opposées à l'application nécessaire aux besoins de la vie : c'est pourquoi on a intérêt que le monde ne s'entête pas de ces sortes d'opinions si contraires au bien de la société.

Cette secte a produit divers auteurs célèbres, et entre autres un certain el Jonaid, qui a été surnommé le roi de la secte des Soufis, non tant à cause de son grand savoir qu'à cause de l'austérité de sa vie et de celle de ses disciples, auxquels il enseignait principalement le mépris du monde comme le plus court et le plus sûr moyen d'arriver à cette contemplation qui produit le commerce et la familiarité avec Dieu. Les ennemis de sa secte l'accusent de sortilège et l'appelaient blasphémateur à cause de cette intime union qu'il prétendait avoir avec Dieu, et que chacun pouvait avoir aussi bien que lui par les mêmes moyens dont il se servait.

Il y a plusieurs ouvrages en prose et en vers qui expliquent, commentent, et illustrent le livre de *Gulchendras*, qui est, comme je l'ai dit, le code sacré des Soufis. Le plus estimé est le *Menavi*, gros livre de théologie mystique, où d'une part l'amour divin et l'union intime avec Dieu est décrit en termes extatiques, et de l'autre la vanité du monde, la dignité de la vertu, et l'énormité du vice se trouvent vivement représentées. On y voit que la vie intérieure consiste en trois choses : la connaissance, la purgation, l'illumination. On y lit qu'il y a trois marques de la vie de Dieu dans l'homme : [V, 162] le détachement du monde, le désir continuel de Dieu, la persévérance dans l'oraison. On y rencontre ces beaux préceptes : N'engagez pas la conversation avec le premier venu, mais tenez-vous tourné vers Dieu en toutes rencontres. Ne cessez jamais de pousser des soupirs ardents vers Dieu, ni de publier sa gloire et ses grâces. Ainsi vous posséderez pleinement la véritable vie en ce monde et en l'autre. L'âme éclairée des lumières du ciel est le miroir où se découvrent les secrets les plus cachés. On trouve en ce commentaire ces merveilleux transports : « Ô ardeur de l'amour de Dieu, venez à mon secours afin que nous nous brûlions sans cesse l'un et l'autre. Car il faut brûler ainsi pour dire l'état d'un cœur enflammé d'amour. La source du parfait plaisir est dans le sein de l'objet aimable ; pour moi je ne travaille à autre chose qu'à me jeter à corps perdu dans cet abîme. Ô vous qui me conviez aux délices du paradis, ce n'est pas le paradis que je cherche, je cherche la face de celui qui fait le paradis. » Au reste, les Persans avouent que l'on a de la peine à distinguer et à démêler parmi ces Soufis les athées ou *malbed*, comme les Persans les appellent, d'avec les

El eltaricat, qui sont les *contemplatifs* ou les *fanatiques* qui ressemblent aux *illuminados* d'Espagne, aux molinosistes⁴⁶² d'Italie, et aux quiétistes de France. Il y a beaucoup d'apparence que cette théologie mystique des Soufis a passé d'Orient en Occident par la voie de l'Afrique, et qu'elle a ainsi infecté l'Espagne premièrement, et puis le reste de l'Europe ensuite.

J'observe pour la fin qu'on distingue en Perse ces Soufis d'avec d'autres Soufis qui sont les [V, 163] gardes du palais du roi et de sa personne. On appelle ceux-là *Soufys tcherki*, c'est-à-dire Soufis tourneurs, de ce qu'ils tournent dans leurs dévotions pour entrer dans l'extase, comme je l'ai dit ; et ceux-ci *Soufys sefevie*, c'est-à-dire Soufis de Soufi, qui est le nom du prince qui les établit, lequel est la souche de la race royale qui règne à présent. Nous parlerons amplement de ceux-ci dans l'histoire de Perse.

Chapitre XII. De la morale.

Elm fekké est le nom que les Persans donnent à l'éthique ou philosophe morale, et l'on peut dire non seulement que de toutes les sciences humaines c'est celle qu'ils cultivent le plus, mais aussi qu'il n'y a pas de peuple qui s'y applique avec plus de succès ; car généralement parlant, ils ont une vive persuasion de la divinité, de la providence, et d'une autre vie. Ils ont une parfaite résignation dans les fâcheux événements, et ils parlent de la mort et y vont avec un grand sang-froid. On peut dire encore, généralement parlant, que la plupart des vertus morales font une grande impression sur leur esprit, comme la patience, la force, la tempérance ; ils sont ennemis de l'avarice, ils pratiquent fort l'hospitalité, ils recommandent souverainement la justice, et surtout aux rois, disant qu'au jour du jugement le procès des rois s'instruira uniquement sur le point de la justice.

Comme ce que j'ai rapporté des mœurs de [V, 164] ce peuple dans le chapitre onzième du traité précédent⁴⁶³, et ce que j'observe çà et là de leur génie et de leur conduite, sert à donner l'idée en gros de la morale persane, je réduirai ce que j'ai à en dire dans ce chapitre à trois points seulement. Le premier contiendra une partie de leurs sentences. Le second leurs principales fables. Le troisième quelques extraits de leurs discours de morale.

Mais avant que de les rapporter, il est bon d'observer que les peuples de l'Orient ont de tout temps renfermé leur sagesse dans des maximes courtes pour être plus aisées à enseigner et à retenir, conçues dans un style d'antithèses pour avoir plus de sel, lesquelles on a appelé[es] des proverbes ou des sentences. Ils enseignaient communément aussi par des fables les plus graves maximes de la sagesse, et surtout de cette partie de la sagesse qu'on appelle la politique, qui est la partie de la sagesse la plus importante, ce que je crois qu'ils faisaient pour deux raisons. La première, parce que les exemples étant sensibles, ils ont une toute autre efficace pour convaincre et pour persuader que de simples dogmes. La seconde, à cause de leur gouvernement despotique, car de tout temps les peuples d'Orient ont été gouvernés comme ils le sont encore aujourd'hui par des rois qui ont un pouvoir illimité, qui jugent sur-le-champ et sans procédure juridique, qui d'un seul mot de leur bouche et sans autre forme font périr ceux qu'ils condamnent, et dont les ministres et les officiers agissent de même manière chacun selon l'étendue de son pouvoir. Il est donc dangereux de les choquer par des leçons, [V, 165] et de là est venu qu'on enseignait la sagesse par des fables, et particulièrement qu'on

⁴⁶² On trouve bien le terme *moliniste* chez Richelet et Trévoux, mais non la forme qu'utilise Chardin.

⁴⁶³ Voir ci-dessus, IV, 98-123.

donnait les conseils, les exhortations, les refus, les justifications avec des fables, lesquelles adoucissant la sévérité de la chose et, ne la disant qu'indirectement, évitaient d'irriter les personnes éminentes que la moralité de ces fables regardait.

Sentences persanes.

Les discours des sages se discernent d'avec les discours des fols en ce que ceux-là tendent à la paix, et ceux-ci à la dispute.

Le commencement de la sagesse est la crainte de Dieu.

Qui veut exceller en sagesse doit éviter que les femmes n'aient du pouvoir sur son esprit.

L'expérience est une augmentation d'entendement.

Un ennemi sage vaut mieux qu'un ami fol.

Le vrai sage est celui qui apprend de tout le monde.

Trois sortes de gens ne tirent nul profit de converser avec trois autres sortes de gens : l'homme noble avec l'homme vil, le bon avec le méchant, le sage avec le sot.

Aimer à interroger les sages, c'est déjà la moitié de la sagesse.

Un homme mérite de passer pour sage tandis qu'il recherche la sagesse, mais dès qu'il pense l'avoir acquise il est sot.

Le sage n'est pas véritablement sage jusqu'à ce qu'il ait compté toutes ses passions. [V, 166]

Si le fou n'était pas étourdi, on ne connaîtrait point la prudence du sage.

Ce n'est pas être sage que de tomber dans le défaut qu'on reprend.

Attachez-vous à l'abondance et vous abonderez ; c'est-à-dire, conversez avec les gens de bien et vous deviendrez meilleur de jour en jour.

Un sage, interrogé de qui il avait appris la sagesse, répondit : « Je l'ai apprise des aveugles, qui ne remuent pas le pied qu'ils n'aient tâté le terrain. »

Un Arabe, interrogé comment il savait qu'il y avait un Dieu, répondit : « Comme je connais par les traces qui sont marquées sur le sable s'il y a passé un homme ou une bête. »

La sagesse et le mérite sont des choses mortes si elles ne paraissent point.

L'honneur consiste dans la vertu, non dans les richesses, et la gravité consiste en l'entendement, non aux années.

Le plus sage des hommes est celui qui médite sa fin.

La sagesse consiste en trois choses : la dévotion dans la religion, la patience dans l'adversité, la prudence dans la vie.

La véritable science est celle qui est cachée dans le sein et qu'on produit au-dehors quand on veut.

Deux sortes de gens travaillent en vain : ceux qui amassent des richesses sans en jouir, et ceux qui acquièrent de la science et ne la font pas paraître.

Le savant connaît l'ignorant parce qu'il a été ignorant ; mais l'ignorant ne connaît point le savant parce que jamais il n'a été savant. [V, 167]

L'ignorance est une rosse qui fait broncher à chaque pas celui qui la monte et qui rend ridicule celui qui la mène.

Le sot (ignorant) est ennemi de soi-même, comment pourrait-il être ami d'un autre ?

Si l'ignorant découvre en soi une seule vertu il croit en avoir cent ; mais quoiqu'il ait mille imperfections il n'en aperçoit aucune, au lieu que s'il en aperçoit quelque une en un excellent sujet il lui semble en voir mille.

Le pire de tous les hommes est un savant qui ne fait point de bien par sa science.

Un homme docte, interrogé comment il était devenu si savant, il répondit : « En demandant sans peine ce que je ne savais pas. »

Deux sortes de faim ne s'assouvissent jamais, celle des sciences et celle des richesses.

La faim est un nuage d'où il sort une pluie d'éloquence et de science ; la satiété est un autre nuage d'où il sort une pluie d'ignorance et de grossièreté. Quand le ventre est vide le corps devient esprit, mais quand il est rempli l'esprit devient corps.

La science est le partage des gens heureux, la misère celui des ignorants.

Un homme sans érudition est comme un corps sans âme.

Malheur à celui qui ne sait pas, mais plus de malheur encore à qui ne pratique pas ce qu'il sait en matière de bonnes œuvres.

Le sot (l'ignorant) se plaît en soi-même.

Un savant banni est plus estimable qu'un ignorant entretenu.

Recherche la science depuis le berceau jusqu'au sépulcre. [V, 168]

C'est une science très difficile à l'homme de se connaître soi-même.

Qui se connaît soi-même connaît aussi Dieu ; car la première réflexion de l'âme ne peut manquer de le convaincre qu'elle est un ouvrage, et conséquemment qu'il y a un ouvrier.

Un savant qui ne produit rien est comme une nuée sans eau.

Un jour d'un homme savant vaut mieux que toute la vie d'un ignorant.

La gloire du marchand est en sa bourse ; celle du savant est en ses livres.

Qui fait des questions veut apprendre.

Si vous possédez la science, de quoi pouvez-vous manquer ?

L'homme savant ne doit jamais s'assujettir à l'homme riche, parce que le premier a vu beaucoup de Dieu et l'autre peu. Pourquoi donc voit-on souvent des gens savants aux portes des riches, et jamais de riches aux portes des savants ? C'est que les savants connaissent l'utilité des richesses, au lieu que les riches ignorent pour la plupart le prix de la science.

Celui qui travaille à acquérir la science tourne en bénédiction la malédiction qui condamne tous les hommes au travail.

Si vous voulez chasser loin de vous la concupiscence, prenez le chemin de votre cabinet lorsqu'elle vous attaque.

Qui s'estime soi-même, Dieu et les hommes le tiennent pour ignorant.

Un célèbre docteur disait toujours ces paroles après avoir donné une décision :

« Ceci est une opinion, et toute opinion est sujette à [V, 169] l'erreur ; car il n'y a de certitude et de vérité qu'en Dieu. »

L'homme honteux ne saurait bien apprendre, ni l'homme colère bien enseigner.

Écoutez et vous apprendrez ; tenez-vous dans le silence et vous serez en paix.

Qui augmente ses expériences augmente sa science ; qui augmente sa crédulité augmente ses erreurs.

Il ne faut jamais interrompre les enfants à l'école, non pas même pour éteindre le feu dans le voisinage.

Un homme docte dans sa patrie est comme l'or dans sa mine.

Donnez-vous de garde de l'homme honoré quand vous le méprisez, du fou en jouant avec lui, du sage en l'offensant, du méchant quand vous serez joint d'amitié avec lui.

Ne vous entretenez point avec le fou, et n'ayez nul autre commerce avec lui parce qu'il n'a honte de rien.

À six caractères on peut connaître le fou : à ce qu'il se courrouce sans sujet, qu'il parle mal à propos, qu'il se confie à chacun, qu'il change sans raison, qu'il recherche ce qui ne lui importe pas, qu'il ne distingue pas son ami d'avec son ennemi.

Apprenez à votre langue à dire *je ne sais pas* si vous ne voulez être bientôt convaincu de mensonge.

Un impertinent fit une question à Aly à laquelle il répondit : « Je ne sais pas. »

L'autre répliqua que c'était là donner une marque d'ignorance. Aly lui dit : « Ma réponse donne à connaître que je sais des choses et que j'en ignore d'autres ; or il n'y a que Dieu qui sache tout et n'ignore rien. » [V, 170]

Un prédicateur avouant son ignorance en chaire sur le sens d'un passage difficile, un étourdi lui dit comme il en descendait : « Le lieu d'où vous descendez n'est pas pour les ignorants. » Il répondit : « J'ai monté là selon la portée de ma science ; si j'étais monté à proportion de mon ignorance, je me serais élevé jusqu'au ciel. »

Le savant sait et s'enquiert, l'ignorant ne sait pas même de quoi s'enquérir.

Un Arabe interrogé comment il avait retenu tant de choses, il répondit : « En me faisant semblable au sable de nos déserts qui reçoit toutes les gouttes de pluie qui tombent dessus sans en perdre une seule. »

Ce n'est pas l'âge qui donne le savoir, c'est l'expérience.

Le fou a le cœur sur la langue, mais le sage retire sa langue proche du cœur. Parler peu est précieux comme l'argent ; ne parler point est précieux comme l'or.

Si le parler vaut un gros d'or, le silence en vaut deux.

Si la parole est jamais meilleure que le silence, c'est quand elle est dite au besoin.

L'âme trouve son repos en dormant peu, le cœur le trouve dans le peu d'inquiétude, la langue dans le silence.

Qui retient son secret obtient ce qu'il désire.

Il vaut mieux que vous gardiez votre secret qu'un autre.

Qui entasse paroles sur paroles s'enfonce dans son égarement.

Un sage qui se tait vaut mieux qu'un fou qui parle.

Votre secret est votre esclave si vous le [V, 171] gardez, mais vous êtes son esclave si vous le déclarez.

Qui vous apporte quelque chose en emporte autant de vous. *Cette sentence est contre les rapporteurs et signifie que comme les babillards vous révèlent les secrets d'autrui, vous devez penser qu'ils ne cèleront pas les vôtres.*

Tout secret confié à ses deux familiers amis est divulgué. *Les deux meilleurs amis signifient ici les deux lèvres, et cela veut dire que tout secret sorti de la bouche n'est plus secret.*

Tant que vous pourrez cacher votre secret à votre ami, faites-le.

Quand vous parlez à l'oreille contre un mur, prenez garde qu'il n'y ait une autre oreille derrière qui vous écoute.

Par deux voies les hommes périssent : par l'abondance des richesses et par l'abondance des paroles.

Contentez-vous de ce que Dieu vous donne et vous serez bien riche.

Les richesses consistent à avoir la suffisance, non l'abondance.

Il y a deux sortes d'hommes misérables : celui qui cherche et ne trouve point, celui qui trouve et n'est pas content.

Il n'y a point de vertu comme la prudence, point d'abstinence comme de s'abstenir de ce qui est défendu, point de bonté comme la bonté du naturel, point de richesses comme le contentement.

Être content de peu est la plus grande richesse.

L'abstinence est un arbre dont la racine est le contentement et le fruit le repos.

[V, 172]

Dix derviches⁴⁶⁴ dormiront sur un tapis ; deux rois ne sauraient durer ensemble dans un quart du monde.

Le trou d'une aiguille est assez large pour deux amis, mais le monde ne l'est pas assez pour deux ennemis.

La félicité de ce monde et de l'autre consiste à faire du bien à ses amis et à souffrir le mal de ses ennemis.

À trois choses l'on peut connaître si un riche héritier dissipera le bien qu'il hérite : s'il s'habille ordinairement de couleur de pourpre, s'il se sert de vaisselle de cristal, et s'il n'a point l'œil sur les ouvriers lorsqu'il fait bâtir.

Quiconque jouit des biens de ce monde sans en rendre grâces à celui qui en est l'auteur, fait comme s'il volait Dieu.

Conduisez-vous de telle manière que quand vous vous présenterez devant la porte du paradis, vous ne soyez pas chargé de richesse : car au paradis les pauvres sont mis au premier rang.

Le bien qu'on a de surabondant est autant qu'il faut diminuer de la masse, et le bien mal acquis consume celui qu'on a acquis justement.

Le sel des richesses est l'aumône ; si vous n'en salez vos richesses, elles pourriront bientôt.

La prospérité ne se doit pas demander par l'homme pieux, à cause qu'elle mène à l'apostasie.

L'homme pieux qui ne laisse en mourant [V, 173] qu'une écritoire et des plumes pour tout héritage est assuré du paradis.

Qui brûle en plein midi des bougies de senteur⁴⁶⁵ manquera bientôt d'huile à sa lampe la nuit.

⁴⁶⁴ *Derviche*, homme qui a quitté le monde et s'est consacré à Dieu, ne se réservant que le nécessaire.

[Note de Chardin.]

⁴⁶⁵ *Chamah kafoury*, bougies faites avec de l'huile de cannelle. [Note de Chardin.]

S'habiller plus richement que l'on n'a le moyen de faire, c'est comme farder les joues que le chancre ronge au-dedans.
Les hommes consomment les biens du temps, mais le temps consume bien davantage les hommes eux-mêmes.
Le riche ne fait visite au pauvre que pour lui demander les cens⁴⁶⁶ de son champ ou de son jardin.
La méchanceté est la perpétuelle⁴⁶⁷ ennemie des richesses.
La pauvreté vaut mieux que les richesses mal acquises et que le gain déshonnête.
Le vrai pauvre ne possède rien, et rien ne le possède : la pauvreté volontaire met donc un homme au-dessus du monde.
La honte du pauvre empêche la libéralité du riche. *C'est-à-dire que qui de honte n'ose demander ce qu'il désire, est lui-même cause de quoi il ne l'obtient pas.*
Le plus grand mal de la pauvreté, c'est d'être méprisé.
La crainte de la pauvreté est une sûre marque de la colère de Dieu sur celui qui en est saisi.
Le principal avantage des richesses, c'est d'être considéré. [V, 174]
La vie de l'avare est toujours courte, celle du libéral est toujours longue.
Le don que fait un homme généreux est un vrai présent, mais le présent d'un autre est une demande.
La générosité est le sommaire de toutes les vertus.
Ce que vous mangez se tourne en pourriture ; ce que vous donnez se tourne en joie.
Trois choses ne se connaissent qu'en trois lieux : la valeur qui ne se connaît qu'à la guerre ; le sage qui ne se connaît que dans la colère ; l'ami qui ne se connaît que dans le besoin.
Qui ne fait pas discerner le bien d'avec le mal doit être mis au rang des bêtes.
Le vrai ami est celui qui fait que ses amis se gardent du mal et qui les conduit au bien.
Qui veut être ami de deux hommes ennemis entre eux, ne saurait manquer d'être soupçonné par l'un et par l'autre.
L'ami n'est pas ami s'il n'est pas une même chose avec nous.
Qui veut un ami sans défaut n'aura bientôt plus aucun ami.
Le mot d'ami est un terme sans signification.
Ou la mort, ou un ami.
Ce que vous sentez en votre cœur contre votre ami, croyez qu'il le sent dans le sien contre vous.
Un cœur sert de miroir à l'autre, vous verrez dans votre cœur si celui d'un autre est rempli d'amour ou de haine pour vous.
Qui fait la paix avec ses ennemis, fait injure à ses amis.

⁴⁶⁶ *Cens* : « Rente seigneuriale et foncière, dont un héritage est chargé envers le seigneur de fief d'où il dépend » (*Trévoux*).

⁴⁶⁷ C'est-à-dire que les méchants détruisent leur fortune ou par leurs vices ou par leurs querelles. [Note de Chardin]

N'aie point pitié de ton ennemi affaibli ; [V, 175] car s'il reprend vigueur, il n'aura point pitié de toi.

Trois sortes de gens se haïssent mortellement, et pourtant se font civilité à toute heure : les courtisanes, les courtisans, les disciples d'un même maître.

La patience est bonne en toutes choses, hormis en celles qui regardent nos amis.

La patience est amère, mais son fruit est doux.

Un pauvre sans patience est comme une lampe sans huile.

Tu es homme et tu n'as point de patience.

Les richesses ne demeurent pas plus dans la main d'un prodigue que la patience au cœur d'un amant et l'eau dans un crible.

La patience est la porte de la joie, la précipitation la porte du repentir.

La fin de la patience est le commencement de la joie.

Qui est traîné dans le chariot de l'espérance à la pauvreté pour compagnon.

L'homme est de courte vie, mais de longue espérance.

L'espérance est le pain des malheureux.

L'âme ne perd l'espérance qu'au moment que la mort vient.

L'espérance est une excellente compagne ; si elle ne vous conduit pas où elle vous savait promis, elle ne vous abandonne pas pour cela, et elle ne cesse jamais de vous caresser et de vous donner de bonnes paroles.

Si l'âne de Christ allait à la Mecque, il en reviendrait âne encore.

Croyez si vous voulez qu'une montagne s'est transportée d'un lieu à un autre, mais quand [V, 176] l'on vous dira qu'un homme a changé de naturel et d'inclinations n'en croyez rien. Lucifer était ange, il ne laissa pas de se rebeller contre Dieu.

Les meubles les plus simples valent mieux que la nudité de la maison.

La poule avalant grain à grain remplit enfin son jabot.

Au roi juste le peuple sert de gardes.

Un roi sans justice est comme un fleuve sans eau.

N'ayez jamais de querelle contre trois hommes à la fois, de peur qu'un ne se fasse partie, et les deux autres témoins.

Encore qu'un petit chien soit nourri sur les genoux d'un homme, il sera un loup à un loup.

Les mœurs suivent le tempérament, et celui-ci ne se change point, quoiqu'on change d'âge et de pays. Le naturel de l'homme se peut comparer à sa figure, car l'un et l'autre demeurent toujours les mêmes.

Le naturel et les mœurs des hommes en général se peuvent comparer aux métaux lorsque l'on les tire des mines, où l'argent et le plomb se trouvent mêlés ensemble. Il y a des méchants parmi les fidèles et des gens de bien parmi les idolâtres.

Les proches ne sont plus proches dès que l'adversité se montre.

S'il est jamais excusable de mentir, c'est quand on est avec les menteurs.

Les songes ne forment des choses en dormant que dans le moule que les pensées ont fait en veillant.

La marmite d'une société n'est jamais ni [V, 177] bouillonnante ni froide, c'est-à-dire que chacun des membres d'une société fait quelque chose pour le bien de la société, mais n'en fait pas assez.

Il faut penser à acquérir la victoire avant que de songer à se donner la paix.
Entretiens bien le soldat afin qu'il mette sa tête pour toi.

La pauvreté marche toujours à la queue du pauvre. *C'est-à-dire qu'un mal ne vient jamais seul.*

Dans la mer il y a des biens sans nombre, mais si vous cherchez la sûreté, elle est sur le rivage.

Entretenez et cultivez votre fortune comme si vous deviez vivre éternellement.
C'est être impie que de ne pas conserver les bonnes grâces du roi, quand on le peut faire.

Ne vous fiez point à l'homme qui parle mal d'un autre en son absence, et n'allez point en sa compagnie.

Il y a quatre choses qui sont les meilleures de toutes quand elles sont bonnes, et les pires quand elles sont mauvaises : le vin, le poisson, les figues, et les champignons.

Si un roi cueille une pomme dans le jardin de son sujet, les courtisans arracheront l'arbre jusqu'à la racine.

En la compagnie des pierres précieuses, l'ambre pâlit et la blancheur de la cire n'a point d'éclat devant les rayons du soleil.

Les joueurs ne doivent être pris ni pour juges ni pour témoins, parce qu'ils font leur plaisir de ce qui ne saurait tourner au bien public.

Il se faut servir du jeu pour se délasser seulement, [V, 178] comme l'on fait du sel pour relever l'insipidité.

Trois choses allongent la vie : de beaux habits, une belle maison, une belle femme.

La civilité d'un rustre est une pure gueuserie. *C'est-à-dire qu'elle n'est point sans intérêt.*

La raison pourquoi les grands-pères aiment tant leurs petits-enfants, c'est parce qu'ils sont les ennemis de leurs ennemis, en ce qu'ils souhaitent la mort de ceux qui souhaitent la leur.

Ne vous fiez pas aux protestations de reconnaissance des hommes à qui vous faites des grâces, jusqu'à ce que vous leur en ayez refusé : car s'ils portent généreusement votre refus ils sont reconnaissants, s'il s'en irritent ce sont des ingrats.

Il est plus facile de distraire le méchant de sa malice que l'homme triste de sa tristesse.

Prenez garde à celui que vous ne connaissez pas.

Sur la tête de l'orphelin le barbier apprend à raser.

Tout ce que vous planterez dans la terre vous apportera du profit, mais si vous plantez (*c'est-à-dire élevez*) un homme en terre, il vous déracinera.

Qui vous flatte vous abhorre.

Le serviteur du roi est roi lui-même ; attachez-vous à un tel maître, vous serez honoré comme lui.

Servir Dieu par intérêt est un service de marchands ; par crainte, c'est un service d'esclaves ; par amour et par reconnaissance, c'est un service d'hommes libres. [V, 179]

Quiconque n'apprend pas une profession à son enfant, ne fait pas autrement que s'il lui enseignait la filouterie.

Quand un homme est proche de sa fin, chacun empiète sur lui.
Si le monde était bien sage, le monde serait abandonné.
Laissez-là l'ivrogne, car de lui-même il se détruira.
Pensez au voisin avant que de penser à la maison.
Cherchez un compagnon de voyage avant que de chercher le chemin.
Faites du bien si vous voulez qu'on vous en fasse.
Reprenez-vous vous-même pour pouvoir efficacement reprendre autrui.
Ce qu'il y a de plus atroce dans le péché, c'est de le diminuer.
C'est doubler son péché que de le diminuer.
La confession de sa faute est la plus forte des excuses.
C'est le propre des grands hommes de confesser leur propre faute.
Le commencement de la colère est la fureur, et la fin est le repentir.
Quand le pouvoir manque, l'effort est vain.
Il y a quatre sortes de gens qui ne sauraient longtemps subsister : l'homme querelleux, le tyran imprudent, l'usurpateur, et le prodigue.
La pitié envers les méchants est une cruauté envers tous les hommes.
Ne prenez jamais de maison dans un quartier [V, 180] dont le menu peuple est tout ensemble ignorant et dévot.
La langue du muet vaut mieux que la langue du menteur.
Qui ne cultive qu'un jardin à la fois mangera des oiseaux.
Qui cultive plusieurs jardins à la fois les oiseaux le mangeront.
Avoir des sujets affectionnés vaut mieux qu'avoir de vaillants soldats.
On se trouve souvent entaché des vices qu'on reprend le plus âprement dans son prochain.
Il n'y a point de frères pour les rois, point de repos pour les envieux, point de faveur pour les menteurs.
Le mensonge est l'arme du méchant.
Qui se justifie sans être accusé, se fait lui-même criminel.
Les bienfaits mal colloqués tournent également à la honte de celui qui donne et de celui qui reçoit.
Les hommes suivent la religion et les mœurs de leur roi.
Qui loue une action sale la commet.
Tout ce qui est au pouvoir du serviteur est dans la main de son maître.
Ne vous mettez point au rang des hommes tandis que la colère vous domine.
Celui qui rend visite se soumet à la loi de celui à qui il la rend.
La trop grande fréquentation produit toujours du mal à la fin.
Visitez rarement et vous en serez plus aimé.
Le soleil est plus cher en hiver qu'en été. [V, 181] *C'est-à-dire que moins il se montre, plus on le désire.*
Qui honore son père, ses jours seront prolongés.
Mon cœur est sur mon fils, le cœur de mon fils est sur une pierre. *C'est-à-dire que les pères aiment fort leurs enfants, mais qu'eux le plus souvent n'aiment rien moins que leurs pères.*
Un sage donnait ce conseil à ses enfants en mourant : Apprenez toutes les sciences où vos inclinations vous pourront porter, à la réserve de ces trois :

l'astrologie judiciaire, la pierre philosophale, et la controverse⁴⁶⁸ ; car la première ne sert qu'à multiplier les chagrins de la vie, la seconde à consommer le bien, la troisième à engendrer des doutes et à faire perdre enfin la religion. Prenez garde qu'on ne fasse savoir vos querelles, ni à votre ennemi ni à votre envieux.

N'entreprenez rien sans y avoir pensé.

Le soleil ne tient pas à mépris qu'on lui donne un nom féminin, et la lune ne fait pas la fière de porter un nom masculin. *Le soleil et la lune ayant divers noms dans les langues arabe et persane, chacun de ces astres en a de genre masculin et de genre féminin.*

La libéralité en une femme est de même nature que l'avarice en un homme.

Qui veut des perles, qu'il se jette en la mer ; et qui veut des grandeurs, qu'il veille toutes les nuits.

Il est difficile d'être soupçonné d'une chose qu'on n'en soit coupable, car si on ne l'a commise toute entière, on en a commis quelque [V, 182] partie ; si l'on n'en a rien commis, on aura pensé à la commettre ; si l'on n'y a pas pensé, au moins on l'a vu commettre, et l'on s'en est réjoui.

Si vous usez mal du vin, vous deviendrez un misérable ; si vous en usez bien, vous deviendrez un homme illustre.

L'os qui vous a été mis à la main est celui qu'il faut que vous rongiez.

Pour s'attirer de nouvelles faveurs, il faut remercier des anciennes.

Si la fortune vous manque, ne vous manquez pas à vous-même.

Ne jetez pas de la boue dans la fontaine où vous avez puisé.

Il faut manger à sa table comme on ferait à celle d'un roi.

Un homme à qui tout vient à souhait est comme une femme qui ne porte que des garçons.

La nécessité n'est pas une importunité.

Où vous vous plaignez de ne pas trouver d'hommes, faites qu'on se loue d'y en avoir trouvé un.

Ne faites faire par personne ce que vous pouvez faire vous-même.

S'il y a un homme dans une maison, une parole y suffit.

Si le serviteur plaît, tout ce qu'il fait plaira.

Si vous allez les mains vides chez le juge, vous ne verrez point son visage.

Qui entre en traité avec les grands répand son propre sang.

Le commerce avec les méchants est une navigation sur la haute mer. [V, 183]

Les gens que vous voyez ne sont pas tous des hommes : la plupart sont des bœufs et des ânes sans Dieu.

Selon que votre cœur est prévenu d'amour ou de haine pour chaque chose, il est sûr que selon cela vous y trouverez du bien ou du mal.

Un peu mis sur un peu fait une mer.

Ayez soin de cacher le malheur qui vous arrive, de peur qu'au lieu d'un malheur vous n'en ayez deux : savoir, le malheur même, et de voir vos ennemis s'en réjouir.

Si vous ne jetez l'hameçon, vous ne prendrez point de poisson.

Il faut marcher de nuit pour arriver de jour à la traite.

⁴⁶⁸ « Terme dogmatique. Dispute sur une chose qui n'est pas certaine » (Furetière).

La justice des conseils d'un roi est la fermeté de son empire.
Caressez les pauvres de peur qu'ils n'entraînent vos enfants dans leur gouffre.
L'aumône, sortant de la main de celui qui la faisait, lui dit : J'étais petite, tu m'as fait grande ; j'étais mince, tu m'as multipliée ; j'étais ennemie, tu m'as rendu digne d'amour ; j'étais passagère, me voici domiciliée ; j'étais sous ta garde, te voici sous la mienne.

Le plus grand des attributs de Dieu c'est la libéralité, parce que les bienfaits de Dieu se répandent sur toutes les créatures et pénètrent intimement leur substance.

Toutes les fois que votre langue prononce contre votre pensée, vous méritez qu'on vous enfonce un poignard dans le sein.

Si vous ne prenez de la peine jusqu'à en être ennuyé, vous ne serez point délivré de la mélancolie. [V, 184]

Si l'œuvre ne se commence, elle ne se finira jamais.

Le monde n'est aimé que des insensés.

Isa (*Jésus-Christ*) vit le monde en vision sous la figure d'une vieille ; il lui demanda : Où est ton mari ? – Je n'en ai point, répondit-elle. Combien en as-tu eu ? reprit Isa. Sept, dit-elle⁴⁶⁹. Sont-ils tous morts, ou quelqu'un t'a-t-il répudiée ? – Non, répondit-elle, je les ai tous mis en terre ; mais je suis sur le point de me marier. – C'est une chose étonnante, dit Isa, qu'il y ait encore des gens si fous que sans considérer comment tu traites tes maris, ils deviennent amoureux de toi et cherchent à t'avoir.

Qui voit l'aveugle s'aller jeter dans une fosse sans l'en avertir, il est meurtrier.

Quoiqu'un Guèbre (*ignicole*) serve cent ans le feu, s'il tombe une fois dedans il ne laissera pas d'être brûlé.

Un peu de beauté vaut mieux que beaucoup de richesses.

Quand le jour paraît on éteint la chandelle.

Que sert-il au berger de crier quand le loup emporte la brebis ?

Quand le loup a trouvé de la chair, il ne se met guère en peine si c'est du chameau du prophète Saleth (*un des patriarches*) ou de l'âne de l'Antéchrist.

Qui a peur du loup ne garde pas les brebis.

Quand vous voulez parler du loup, prenez un bâton à la main de peur qu'il ne survienne à l'imprévu.

Craignez celui qui vous craint. [V, 185]

Le chameau mâle est devenu chameau femelle. *On dit cela des gens qui de brouillent dans leurs discours.*

La taupe s'est égarée de son trou. *Cela se dit aussi d'un brouillon qui se confond.*

J'entends le bruit de la meule, mais je ne vois pas la farine. *Cela se dit d'un vain babil.*

Tous les hommes se peuvent ranger en quatre classes à l'égard de la religion : les uns la recherchent et ne la pratiquent pas ; d'autres la pratiquent sans la rechercher ; d'autres la cherchent et la pratiquent, et ce sont les gens pieux ; les derniers ne la cherchent ni ne la pratiquent, et ce sont les impies.

⁴⁶⁹ Cette parabole est une adaptation partielle de Jean IV, 16-18.

Il y a quatre choses dont l'homme est toujours plus chargé qu'il ne pense : d'ennemis, de péchés, d'années, et de dettes.

La véritable noblesse est d'exceller dans l'intelligence de la religion.

Ce ne sont pas les paroles qui font le fondement, ce sont les œuvres.

La pratique d'une vertu attire une autre vertu ; l'exercice du vice attire un autre vice.

Un novice ayant dit à son supérieur qu'il ne pouvait prier Dieu où il y avait du monde, il lui répondit : Vous êtes bien faible si vous songez encore au monde.

Celui-là est près de périr qui laisse maîtriser sa raison par la concupiscence.

La piété éteint la concupiscence.

S'abstenir de concupiscence, c'est être riche.

Rendre le bien pour le bien est une action d'âne. Rendre le mal pour le mal est une action de chien. Rendre le mal pour le bien [V, 186] est une action de démon. Rendre le bien pour le mal est une action du Créateur.

La véritable force consiste à dompter sa concupiscence.

De même qu'à un malade le manger ne profite point, ainsi à une âme éprise de l'amour du monde les exhortations sont inutiles.

On recherche le monde ou par ses honneurs, ou par ses richesses, ou par ses plaisirs : vivez retiré du monde, vous acquerrez de l'honneur ; contentez-vous de ce que vous avez, vous voilà riche ; méprisez le monde, et vous avez trouvé le véritable plaisir, qui est le repos.

L'amour du monde et des richesses est la source de tous les péchés.

Un sage, interrogé quelle est la chose du monde la plus frivole et le plus à dédaigner, répondit : Le monde même, excepté l'homme qui l'aime et le recherche, lequel est encore plus méprisable.

Penser à commettre un péché est pis que de le commettre.

S'humilier soi-même est une augmentation de noblesse et un accomplissement de grâce.

Faites-vous terre si vous voulez porter du fruit. *C'est-à-dire qu'il faut être humble pour faire de bonnes actions.*

La vérité est un poids dont on ne peut jamais avoir ses balances trop chargées.

Le monde est un écho qui redit comme on lui dit ; c'est pourquoi si nous

voulons qu'on dise du bien de nous, il ne faut dire que du bien des autres.

Le prix d'un homme se compte par les choses [V, 187] qu'il estime : s'il estime le monde, il n'est pas estimable, parce que le monde ne l'est pas ; s'il estime l'autre vie, le ciel est son prix ; et s'il estime Dieu par-dessus tout, il est sans prix.

Amassez des biens que vous puissiez sauver avec vous lorsque le vaisseau (*le corps*) fera naufrage ; car par mille aventures on perd les biens de la fortune, mais les biens de l'âme ne sauraient périr ni sur l'eau, ni sur la terre, ni par le feu.

Il n'y a de vrai dévot que l'homme gai.

Il y a quatre marques de réprobation : la dureté de cœur, l'amour du monde, la confiance en soi-même et dans les créatures, et l'impudence. Il y a quatre marques d'élection, au contraire : la tendresse de cœur, le mépris du monde, la défiance de soi-même et des créatures, la pudeur.

L'homme méchant est mort, quoique vous le voyiez parmi les vivants ;
 l'homme de bien est vivant, quoiqu'il soit passé dans le séjour des morts.
 La paresse et l'attention aux songes éloignent de Dieu et mènent à la pauvreté.
 Quiconque étant interrogé sur quelque vérité, la déguise, Dieu au jour du
 jugement le réprimera d'un mors de feu.
 Un riche sans libéralité est comme un arbre sans fruit.
 Un pauvre sans patience est comme une lampe sans huile. [V, 188]
 Un jeune homme sans repentance est comme une maison sans couverture.
 Une femme sans pudeur est comme une viande sans sel.
 Le meilleur fruit de la pénitence est de pécher peu.
 Malheur au navire qui se hasarde de sortir sans payer les droits, et malheur à
 l'homme qui part de cette vie sans y avoir senti d'affliction.
 Les afflictions temporelles sont comme un flambeau dans la main de l'homme
 sur qui elles tombent pour lui faire connaître en quel état il est avec Dieu son
 créateur.
 Les biens du ciel ne doivent être prétendus que par ceux qui méprisent les biens
 de la terre.
 Que la foule dont vous êtes environné ne vous trompe pas, vous serez seul
 quand vous mourrez, et seul à votre jugement.
 Toutes les portes de l'enfer se peuvent fermer par l'oraison excepté[e] la porte
 du larcin.
 La parole de Dieu s'accommode au cœur de chacun et donne la paix au cœur de
 l'homme simple.
 Qui aime la félicité de son âme doit être vigilant à l'acquérir, d'autant plus que
 le séjour perpétuel en cette vie est défendu, et que la sortie est commandée.
 Pensez d'où vous êtes venu, où vous êtes, où vous irez.
 Le vieux verre rompu se peut réparer, pourquoi non le corps mis en pièces par
 la mort ?
 Aujourd'hui c'est le monde, demain c'est l'éternité.

On trouvera dans le quatrième livre de ce volume plusieurs autres sentences non moins
 [V, 189] sensées, lesquelles j'ai vues dans les grandes maisons d'Ispahan dont je fais la
 description dans ce livre-là, mais il est fâcheux que la traduction leur fasse tant perdre de leurs
 grâces qu'elles ne me semblent plus la même chose.

Je viens aux fables persanes, lesquelles ne sont pas à beaucoup près de la force de leurs
 sentences, mais je rapporte ici celles qui portent le nom du sage et célèbre Locman, qui est
 l'Ésope des Orientaux, ou Ésope même, au dire des gens savants de l'Europe en littérature
 arabesque, qui prétendent que le Locman des Orientaux est l'Ésope des Grecs. Il est certain
 qu'à considérer la vie de ces hommes illustres telle que les auteurs nous la donnent, on dirait
 que ce sont deux hommes différents ; mais quand on examine bien leurs fables, il paraît que
 c'est le même auteur, et c'est là une des choses qui me persuade que les Grecs ont
 originairement tiré des peuples de la haute Asie leurs sciences et leurs arts, au moins que c'est
 d'eux qu'ils en ont tiré les premiers rudiments, de quoi les Grecs demeurent eux-mêmes
 d'accord à l'égard des fables, avouant de tenir cette érudition des Orientaux. Les Persans font
 Locman si ancien qu'il doit avoir été contemporain de Moïse ; quelques-uns même le font
 descendre de Noé à la troisième génération, d'autres qui ne le croient pas si ancien disent qu'il
 vivait du temps de David, et c'est l'opinion de Mircond, historien persans très fameux ; mais

chacun convient qu'il a été le premier philosophe célèbre dont le nom soit venu jusqu'à nous. Et comme Mahomed a parlé de Locman avec éloge dans [V, 190] son Alcoran, cela a porté les auteurs mahométans à en faire plus de cas, et quelques-uns d'entre eux à composer de gros commentaires et de belles pièces de morale sur ses apologues. Quelques auteurs arabes prétendent que le philosophe grec Empédocle était son disciple. On rapporte qu'il vécut trois mille ans. Sahdi, célèbre poète persan, fait là-dessus ce conte : que Locman à la fin de sa vie demeurait sur le bord d'un marais de roseaux où il s'était dressé une cabane dans laquelle il s'occupait à faire des paniers d'osier. L'ange de la mort s'apparut là à lui et lui dit : « Comment est-ce, Locman, que depuis trois mille ans que tu es au monde tu n'aies su bâtir une maison ? » Locman lui répondit : « Ô Esrail (*c'est le nom de l'ange de la mort*), on serait bien fou, sachant qu'on t'a toujours à ses talons, de se mettre à bâtir une maison. »

Comme j'ai dit que les fables de Locman sont presque les mêmes que celles d'Ésope, j'aurais pu éviter de les rapporter ici, mais je l'ai voulu faire pour montrer de quelle manière Ésope les a tournées en les donnant aux Grecs avec les autres qu'il y a ajoutées. Les voici dans l'ordre que les Persans les ont aussi bien que les Arabes.

Du lion et de deux taureaux.

Le lion se mit un jour aux champs contre deux taureaux qui, serrés l'un contre l'autre, lui présentaient leurs cornes. Le lion, voyant qu'il ne pouvait les rompre, cessa de les attaquer, et leur promit de ne leur faire aucun mal, quand même il les trouverait séparés. [V, 191] Les taureaux le crurent et se séparèrent, mais aussitôt le lion les déchira l'un après l'autre.

Du cerf.

Un cerf, étant venu boire à une fontaine, se mirait dans l'eau ; ses pieds lui parurent trop petits et ses jambes trop déliées, et il s'en affligeait, mais il ne se tenait fier de la beauté et de l'étendue de son bois. En même temps, des chasseurs s'étant mis à le courre, il se jeta dans une plaine où ils ne purent l'atteindre ; mais l'ayant relancé dans un bois, il n'y pouvait courir parce que ses cornes l'empêchaient de passer entre le taillis. Comme ils l'eurent pris et qu'ils le tuaient : Que je suis malheureux, dit-il, d'avoir méprisé ce qui faisait mon salut, et d'avoir fait ma gloire de ce qui me perd !

Autre fable du cerf.

Le cerf, étant tombé malade, pria plusieurs bêtes, et des cerfs entre autres, de le venir garder durant sa maladie. Pendant qu'ils le gardèrent, ils consumèrent les grains et les herbes qu'il avait amassés pour sa provision ; comme il fut relevé il demanda à manger, mais il ne trouva rien et mourut de faim.

Le but de cette fable est d'enseigner qu'il ne faut pas se charger d'un grand train sans savoir comment le nourrir.

Du lion et du renard.

Le lion, étant un jour brûlé du soleil, entra dans une caverne pour se mettre à l'ombre [V, 92] et s'y endormit. Une tarentule sauta sur lui et se promenait sur son dos ; le lion, s'étant levé en sursaut, regarda de côté et d'autre tout effrayé et étonné. Un renard qui l'aperçut ainsi

effrayé de rien se met à éclater de rire. Le lion lui dit : Je ne me soucie pas de ce qui m'incommode, mais j'enrage de voir que l'on se moque de moi.

Du lion et du taureau.

Le lion, ayant envie un jour de déchirer un taureau, n'osait l'attaquer ouvertement, craignant sa grande force ; il résolut de l'avoir par finesse, et l'ayant rencontré il lui dit : Cher ami, j'ai tué un agneau gras, je t'invite ce soir à souper avec moi. Le taureau le lui promit, et étant venu chez le lion, il vit bon feu allumé et beaucoup de chaudières et de marmites, sur quoi il se mit promptement en fuite. Le lion, voyant cela, lui demanda en criant pourquoi il s'enfuyait après être venu jusqu'à sa porte ? Le taureau répondit : C'est parce que je vois des apprêts pour faire cuire quelque chose de plus grand qu'un agneau.

Du lion et du renard.

Le lion, étant devenu vieux et infirme, et ne pouvant plus prendre de bêtes par force, se résolut de vivre d'adresse ; il feignit pour cela d'être malade, et se renferma dans sa caverne. Plusieurs bêtes allaient l'une après l'autre pour le garder ; il se jetait dessus à l'improviste et les déchirait. Le renard, y étant allé à son tour, s'arrêta à l'entrée de la caverne [V, 193] et le salua en disant : Comment te portes-tu, prince des animaux courageux ? Le lion lui répondit : Que n'entres-tu, ô père de beauté ? – Je me rendrais à une si douce invitation, répliqua le renard, si je n'observais que les pas qui sont marqués à l'entrée de ton logis sont tous des pas qui vont dedans et qu'il n'y en a pas un qui vienne dehors.

Du lion et de l'homme.

Le lion et l'homme, s'étant un jour rencontrés, se mirent à disputer entre eux de vigueur et de force. Le lion louait la sienne par-dessus toute autre, l'homme pour réponse lui montra sur une muraille la figure d'un homme déchirant un lion. Le lion répondit : Si les lions étaient peintres comme les hommes, ils feraient toujours que le lion déchirât l'homme dans leurs tableaux.

Du cerf et du lion.

Un cerf poursuivi par des chasseurs se jeta dans la caverne d'un lion. Le lion y étant entré le déchira. Le cerf étant aux abois dit en lui-même : Hélas, misérable que je suis, d'avoir fui les hommes pour tomber entre les griffes de celui qui est plus fort que les hommes !

Du cerf et du renard.

Un cerf étant altéré vint à un puits profond et y descendit, mais il n'en put remonter. Comme il s'efforçait de le faire, le renard l'aperçut et lui dit : Cher frère, tu devais penser [V, 194] comment tu remonterais avant que de descendre.

Des lièvres et des renards.

La guerre s'étant un jour allumée entre les aigles et les lièvres, ceux-ci allèrent aux renards leur demander assistance. Les renards répondirent : Nous vous donnerions volontiers du secours, n'était que nous vous connaissons, et que nous connaissons aussi ceux avec qui vous êtes en guerre.

De la femelle du lièvre et de la lionne.

Une hase ayant un jour rencontré une lionne lui dit : Tous les ans je fais plusieurs petits ; mais toi en toute ta vie tu n'en fais qu'un ou deux. Il est vrai, » répondit la lionne, mais mon petit vaut mieux seul que sept des tiens.

De la femme et de la poule.

Une femme ayant une poule qui faisait tous les jours un œuf d'argent, elle dit en elle-même : Si je double le grain à ma poule, elle fera deux œufs par jour. Mais la poule ayant le double à manger en étouffa et mourut. C'est-à-dire que plusieurs pour être trop avides de gain perdent leur capital.

Du moucheron et du taureau.

Un moucheron, s'étant posé sur la corne d'un taureau, crut qu'il le chargeait beaucoup, et il lui dit : Si je suis trop pesant, dis-le-moi [V, 195] et je m'ôterai. – Je ne m'étais pas aperçu, répondit le taureau, que tu te fusses posé sur ma corne, et je ne sais qui tu pourrais incommoder.

De l'homme et de la mort.

Un homme, portant un jour une charge de bois sur ses épaules, n'en pouvait plus. Il se jeta à terre avec sa charge, et tout accablé il souhaitait la mort jusqu'à l'appeler tout haut. La mort vint, et lui dit : Me voici, que veux-tu ? L'homme lui dit : Je t'ai appelée pour m'aider à charger mon fardeau.

Du jardinier.

Un jardinier arrachant un jour les méchantes herbes d'un parterre, on lui demanda pourquoi l'herbe sauvage paraissait si belle, quoiqu'elle ne fût point cultivée ? C'est, dit-il, qu'elle est élevée par sa mère, au lieu que l'herbe des jardins est élevée par sa marâtre.

De l'homme et de l'idole.

Un homme avait dans sa maison une idole à qui il rendait son culte en lui offrant tous les jours une victime. Comme il y eut consumé la meilleure partie de son bien, l'idole lui dit : Ne consume point tes biens à me servir pour aller ensuite m'accuser auprès d'un autre dieu et blasphémer contre moi.

Cette fable est contre les gens qui dépensent leur bien dans la débauche et dans le péché, et qui après accusent Dieu de leur pauvreté et de leur misère. [V, 196]

Du nègre.

Un nègre se lavait un jour plusieurs heures de suite dans une fontaine. Un passant lui dit : Cesse, mon ami, de troubler cette eau, car tu ne saurais jamais acquérir la blancheur.

De l'homme et du Poulain.

Un homme étant en voyage monté sur une cavale pleine, elle mit bas sa portée en chemin. Le poulain suivit sa mère quelque temps, mais n'en pouvant plus, il dit à son maître : Ô mon seigneur, tu vois que je ne saurais suivre ; si tu me laisse, je périrai ; mais si tu me prends avec toi et m'élèves jusqu'à ce que je devienne fort, je te porterai sur mon dos où tu voudras.

Cette fable est pour enseigner qu'il ne faut pas abandonner une œuvre glorieuse à cause de la peine qu'elle fait à la poursuivre.

De l'homme et du pourceau.

Un homme portait au marché sur son cheval une brebis, une chèvre, et un pourceau pour les y vendre. La brebis et la chèvre se tenaient en repos sans fatiguer le cheval, mais le pourceau se démenait sans cesse et le harassait. L'homme lui dit : Ô le plus méchant des animaux ! Ne te saurais-tu tenir en repos comme la brebis et la chèvre sans te démener si furieusement ? – Chacun fait ses affaires, répondit le pourceau. On achète la brebis pour sa laine et la chèvre pour son lait ; mais moi on ne m'achète [V, 197] que pour me manger, et je suis sûr que du marché on m'enverra à la boucherie.

De la tortue et du lièvre.

Une tortue et un lièvre s'étant mis à disputer à qui marcherait le mieux, ils firent gageure à qui serait le plus tôt à une montagne qui était vis-à-vis d'eux. Le lièvre, se confiant en sa légèreté, se mit à dormir en chemin. La tortue, connaissant sa pesanteur naturelle, ne s'arrêta pas un moment ; elle arriva à la montagne comme le lièvre se réveillait, qui, se voyant vaincu, se repentit, mais trop tard.

Du loup.

Un loup emportait un cochon de lait ; un lion le rencontra et le lui ravit. Le loup, étonné de l'aventure, dit en lui-même : N'est-ce pas une chose surprenante que je ne puisse garder ce que j'ai pris ?

Cette fable enseigne qu'on ne garde guère le bien acquis injustement, et qu'on le perd ordinairement de la même manière qu'il a été gagné.

De la ronce et du jardinier.

La ronce dit un jour au jardinier : Si j'avais quelqu'un qui prît soin de moi, me transportant en bonne terre, m'arrosant et me cultivant, certes les rois me souhaiteraient dans leurs jardins et prendraient plaisir à mes fleurs et à mon fruit. Le jardinier la crut ; il la mit au milieu du jardin dans la meilleure terre et la cultiva [V, 198] soigneusement, mais ses épines

s'étendirent alentour et au-dessus des arbres et couvrirent tellement tout le jardin qu'on ne put plus y entrer.

La morale de cette fable est que la peine qu'on prend sur un méchant naturel l'irrite, et que plus on honore et on traite bien un méchant homme, plus il fait de mal.

Du nègre.

Un nègre se dévêtit un jour et se mit à prendre de la neige et à s'en frotter partout le corps ; on lui demanda pourquoi. C'est, répondit-il, que peut-être je blanchirai. Un homme avisé lui dit : Ne te tourmente point toi-même, car encore que ton corps noircisse la neige il n'en perdra pourtant rien de sa noirceur.

De l'araignée et des mouches à miel.

L'araignée dit un jour à la mouche à miel : Si tu me prenais avec toi je ferais du miel, comme tu en fais et même plus. L'abeille la crut ; mais comme elle vit que l'araignée ne faisait rien qui vaille, elle la piqua de son aiguillon. L'araignée, se sentant mourir, dit en elle-même : Je mérite la mort, moi qui ne pouvant faire de la poix ai voulu faire du miel.

D'un jeune garçon.

Un jeune garçon se jeta un jour dans un fleuve sans savoir nager, où peu s'en fallut qu'il ne fût suffoqué. Comme il se noyait, il [V, 199] se mit à crier. Un homme qui passait l'entendit, et s'étant approché se mit à lui faire des réprimandes : Sauvez-moi premièrement, répondit le garçon, puis reprenez-moi.

De l'enfant et du scorpion.

Un enfant chassant un jour des sauterelles, il se jeta sur un petit scorpion, le prenant pour une grosse sauterelle ; comme il avait la main dessus il reconnut son erreur et se retira promptement. Le scorpion lui dit : Si tu m'eusses pris avec la main tu te fusses assurément abstenu de chasser des sauterelles.

La morale de cette fable est d'apprendre à ne faire rien inconsidérément, de même que le sens de la suivante est pour prévenir les conduites précipitées.

De la colombe.

Une colombe pressé de soif, cherchant à se désaltérer, vit de l'eau en peinture sur une paroi ; elle la prit pour de vraie eau, et y vola si rudement le bec ouvert qu'elle se rompit la tête contre la muraille. Elle dit en expirant : Misérable que je suis, de m'être perdue moi-même à force de me hâter d'éteindre ma soif.

Du chat.

Un chat, entrant un jour dans la boutique d'un serrurier, trouva une lime à terre ; il se mit à la lécher et la léchait si fort qu'il mit sa langue tout en sang ; le chat, croyant que ce sang sortait de la lime, l'avalait et continua jusqu'à ce que sa langue fût toute consumée. [V, 200]

La vérité de cette fable se trouve dans le prodigue qui dépense son bien sans besoin, sans y prendre garde, et même avec plaisir, jusqu'à ce qu'il se soit tout épuisé.

Du forgeron et du chien.

Un forgeron avait un chien qui dormait pendant que son maître travaillait ; mais dès qu'il cessait la besogne, et qu'il se mettait à table avec ses compagnons pour manger, le chien ne manquait point de se réveiller. Le forgeron lui dit : Méchant animal, comment est-ce que le son des marteaux qui ébranle la terre ne t'éveille point, et que tu entends le mouvement des mâchoires qui fait si peu de bruit ?

Le but de cette fable est de corriger les hommes qui sont endormis aux exhortations, et qui ne se réveillent que pour satisfaire leur sensualité.

Des chiens et du renard.

Des chiens trouvèrent un jour une peau de lion et se mirent à la ronger. Le renard, les voyant faire, leur dit : Si le lion était en vie vous verriez ses griffes encore plus longues que vos dents.

La moralité de cette fable est contre ceux qui médisent d'un grand homme après sa mort, et quand il ne se peut plus défendre.

Du chien et du lièvre.

Un chien ayant longtemps poursuivi un lièvre et l'ayant pris, il se mit à le mordre [V, 201] vivement pour lui faire sortir le sang, qu'il léchait ensuite. C'est une chose étrange, lui dit le lièvre, que tantôt tu me mordes comme étant ton ennemi, et ensuite que tu me baises comme si tu étais mon ami.

C'est contre les ennemis cachés, qui déchirent en secret et caressent devant le monde.

Du ventre et des pieds.

Le ventre et les pieds disputaient un jour ensemble savoir qui soutenait le corps ; les pieds disaient : C'est nous qui par notre force portons le corps. Le ventre dit : Si je ne vous nourrissais vous n'iriez guère loin avec ce que vous portez.

Des aigles et des poules.

Les aigles ayant appris que les poules étaient malades, ils se couvrirent des plumages du paon et vinrent les voir en leur disant : Bonjour les poules, comment vous portez-vous ? Elles répondirent : Nous nous portons bien quand nous ne vous voyons pas.

Du soleil et du vent.

Le soleil et le vent disputaient un jour ensemble à qui ferait plus tôt quitter les habits à un voyageur. Le vent se mit à souffler impétueusement toute la nuit, mais l'homme, sentant la force du vent, s'enveloppa de tous côtés et se serra bien dans ses habits. Le jour venu, le soleil

commença de répandre doucement ses rayons, dont l'homme ne pouvant [V, 202] supporter l'ardeur, il ôta ses habits et les porta sous son bras.

Cette fable enseigne que la douceur obtient plus que la violence.

De deux coqs.

Deux coqs se battant un jour ensemble, celui qui fut vaincu s'alla cacher dans un lieu écarté ; l'autre se percha sur le haut de la maison et se mit à étendre ses ailes et à chanter sa victoire. Un vautour l'aperçut, qui fondit sur lui et l'emporta.

Des loups.

Des loups cherchant la proie trouvèrent des peaux de bœufs qui trempaient dans un canal sans qu'il y eût personne à les garder. Ne sachant comment les avoir, ils résolurent de boire l'eau du canal pour l'épuiser ; mais avant que d'avoir pu en boire assez pour atteindre aux peaux, ils crevèrent.

De l'oie et de l'hirondelle.

L'oie et l'hirondelle, ayant fait société, allaient ensemble chercher leur vie. Il arriva que des oiseleurs vinrent où elles étaient ; l'hirondelle les ayant aperçus s'envola légèrement, mais les oiseleurs prirent l'oie et la tuèrent.

Voilà les fables qu'on attribue à Locman, lesquelles les Persans ont en leur langue, et qu'ils donnent à lire à leurs enfants, mais fort amplifiées par des raisonnements et par des [V, 203] dialogues propres à étendre et à fortifier les enseignements de chaque apologue. Ils ont encore un livre d'autres fables de ce style diffus, dont voici quelques-unes.

De l'homme et du serpent.

Un homme passant près d'un marais plein de roseaux où l'on mettait le feu vit un serpent qui y allait être brûlé ; il le tira avec un bâton et le mit avec des roseaux dans un sac. Ayant fait quelque chemin, il dit : « Je veux voir si la pauvre bête n'est point morte » ; il ouvrit le sac ; le serpent s'élançant dehors dit à l'homme : « Il faut que je te lance mon venin et que je te tue. » « Quoi, répondit l'homme, pour me récompenser de t'avoir sauvé la vie tu me veux donner la mort ? rend-on ainsi le mal pour le bien ? » « Oui, dit le serpent, c'est la coutume, mais que m'importe-t-il, je te veux tuer, parce que cela me fera du bien. » Un bœuf survenant là-dessus, ils dirent : « Rapportons-nous-en à ce que dira le bœuf. » « Il est vrai, dit le bœuf, qu'on rend presque toujours le mal pour le bien ; j'ai servi longtemps et vigoureusement mon maître, et j'ai vieilli à son service, mais dès que je n'ai plus été capable de travailler il m'a chassé de chez lui. » Il passa après un lion, ils dirent : « Il faut que nous consultations aussi le lion. Est-ce la coutume, lui demandèrent-ils, de rendre le mal pour le bien ? » « Oui sans doute, répondit-il, car je vis dans les bois et ne vais point chercher les hommes, cependant ils ne cessent de me venir faire la guerre avec des pieux, des lances, et toute sorte d'armes, et me cherchent partout pour me tuer. » Comme le lion parlait encore [V, 204] il survint un renard. L'homme dit au serpent : « Consultons encore ce renard, et puis je me rends. » Ils l'appelèrent et lui dirent : « Nous nous rapportons à toi s'il est vrai que ce soit

la manière des hommes de rendre le mal pour le bien ? » Le renard fin et fourbe répondit : « Cela est vrai, le serpent a raison, c'est la coutume du genre humain ; mais contez-moi le fait, parce que les circonstances peuvent avoir quelque chose de particulier. » Le renard l'ayant entendu : « Je ne crois point, dit-il, que le serpent ait été dans le sac ; le serpent est long d'une aune, et ce sac n'a pas deux pieds de long. » « Il n'y a pourtant rien de plus vrai, répondit le serpent, et pour vous le faire voir, je vais m'y remettre. » Dès qu'il fut dans le sac, le renard dit à l'homme : « Liez vite le sac, et tuez le serpent ; il ne s'en doit pas plaindre, puisque, selon sa maxime, on rend le mal pour le bien. »

De la tortue et des moineaux.

Une tortue entra en société avec des moineaux, et ils vivaient tous ensemble proche d'un marais. L'été venu le marais se sécha, et les oiseaux songèrent à se retirer ; ils le dirent à la tortue, qui leur répondit que c'était rompre la société, et que ce serait une chose bien déshonnête à eux de la laisser là, qu'il fallait donc qu'ils l'emmenassent avec eux. La difficulté n'était pas petite, la tortue ne sachant pas voler. Ils s'avisèrent de prendre tous un long bâton par le bec, et se mirent à voler ; la tortue s'y tenait attachée à belles dents. Ils passèrent en volant au-dessus d'un autre marais où il y avait force tortues ; elles [V, 205] aperçurent ce joli train, et toutes surprises s'écrièrent : « Voilà une de nos sœurs qui vole. » La tortue qui était en l'air, toute enflée d'orgueil, voulait s'applaudir ; elle ouvrit la bouche pour répondre, mais à même temps elle tomba et s'écrasa.

La moralité de cette fable est contre les babillards.

D'un tailleur.

Un tailleur qui avait beaucoup volé dans son métier fut porté en songe au jugement de Dieu, où on lui présenta une grande enseigne faite de tous les morceaux d'étoffe qu'il avait volés ; cela l'étonna fort, il cria miséricorde, promettant de n'y plus retourner. Le matin, étant venu à la boutique, il conta son songe à ses garçons, et la ferme résolution qu'il avait faite de ne plus voler. « Mes amis, leur dit-il, si vous me voyez jamais mettre quelque pièce à côté, criez-moi : "Maître, l'enseigne !" » Au bout de quelque temps sa peur se passa, il oublia et le songe et la résolution, et s'étant mis à tailler un habit d'une riche étoffe, il en prit un grand morceau ; ses garçons lui crièrent incontinent : « Maître, l'enseigne ! » Lui prenant la parole leur répondit : « Taisez-vous ; j'y pensais moi-même, mais je me souviens fort bien qu'il n'y avait point de cette sorte d'étoffe-là dans l'enseigne. »

Je viens au troisième point de ce chapitre, qui consistera dans l'extrait d'un des livres de morale des Persans, et ce livre est le recueil des œuvres du fameux poète Cheic Sahdy. Je me suis attaché à en faire la traduction [V, 206] d'une manière que ce fût tout à fait du persan en français, afin de faire connaître à même temps le tour de la langue persane, et en quoi consistent ses grâces.

Lettre d'avis aux rois pour le bon gouvernement.

Louange à celui qui suffit à tout, qui tient un compte pour toutes les créatures, et qui le tient selon ses miséricordes infinies. Je le prie de tourner sa miséricorde sur moi, qui confesse qu'il n'y a d'autre Dieu que ce Dieu qui a été confessé d'ancienneté, qui confesse que

Mahomed est le Serviteur et le Prophète envoyé en terre et à présent exalté au-dessus des cieux. Or après avoir donné au Dieu des mondes la gloire qui lui doit être rendue, nous donnons nos louanges à la plus intelligente et la meilleure de toutes les créatures vivantes, au patron du royaume⁴⁷⁰ et seigneur des royaumes.

J'écris cet avis par l'ordre d'un de mes plus chers amis et des plus relevés, qui a désiré un cahier de ma façon sur ce sujet dont le sens fût facile à entendre, et qui ne fût pas difficile à pratiquer, sans contenir de préceptes au-dessus de la puissance humaine. J'ai fait réponse qu'à une bonne heure est arrivé l'enfant très cher⁴⁷¹ ; que son être⁴⁷² soit toujours orné de toutes sortes de cultes pieux et de bonnes œuvres. [V, 207]

Qu'on sache que comme il convient principalement au Seigneur des mondes de donner des conseils aux rois du monde, il se trouve commandé dans le livre⁴⁷³ sublime et glorieux par ce Dieu très haut : « Exercez la justice et faites du bien. » Et il y a dans un autre endroit : « Toutes les fois que vous faites des ordonnances, faites-les en justice, et selon la droiture de Dieu. »

Ne dis pas : Je m'en vais élever ma grandeur jusqu'au ciel.

Dis : Je m'en vais abaisser ma face en toute humilité en la poussière.

Mets la tête en terre sur le seuil de la porte de Dieu.

Car c'est là le commencement de la voie des hommes droits.

Si tu es l'esclave de Dieu, incline la tête sur ce seuil.

Pose dessus la couronne impériale.

Mais lorsque tu fais ta dévotion, ne la fais pas en tes habits royaux ; revêts l'habit d'un pauvre dervich⁴⁷⁴, et dis en gémissant : « Ô Dieu, père nourricier des hommes, c'est Toi qui es véritablement puissant.

« Car tu nourris les puissants et les misérables.

« Je ne suis ni le maître de cet empire, ni le gouverneur.

« Je suis un des gueux qui ont la tête en terre à ta porte.

« Que pourrait-il sortir de la main de mon habileté [V, 208]

« Si la main de la grâce ne me sert d'associé ?

« Tu es le bras droit des gens bons et droits.

« Autrement que pourrait-il venir de la main de personne ? »

La nuit sois en prières et fonds en larmes comme un pauvre réduit à l'extrémité.

Et le jour fais l'exercice de la royauté.

Les grands seigneurs les reins ceints, le bâton à la main sont debout devant ton trône.

Toi, présente-toi devant Dieu dans un état semblable.

Il est convenable que celui qui est seigneur de tant d'esclaves se mette en état d'esclave devant Dieu.

C'est là une des grandeurs du roi, d'être la nuit abattu aux pieds du trône de Dieu, et d'exercer le jour la royauté sur ses peuples.

On fait un conte du roi Kasvin Mahmoud⁴⁷⁵ fils de Soboukteknin, que quand la nuit était venue, il tirait ses habits royaux de dessus lui, il se revêtait des haillons d'un derviche ;

⁴⁷⁰ Au roi régnant. [Note de Chardin.]

⁴⁷¹ La demande. [Note de Chardin.]

⁴⁷² À mon ami. [Note de Chardin.]

⁴⁷³ L'Alcoran. [Note de Chardin.]

⁴⁷⁴ Homme qui a quitté le monde, comme les cénobites anciens. [Note de Chardin.]

⁴⁷⁵ Roi de Perse qui vivait dans le septième siècle. [Note de Chardin.]

puis à la porte du trône de Dieu très haut il mettait la tête en terre en toute humilité, et se couvrant le front de poussière à force de se prosterner sur la terre en adorant, il disait tout abattu : « Ô Seigneur du royaume, le royaume est à toi, et moi pauvre esclave, je suis ton esclave. Ce n'est point par la puissance de mon bras ni par les coups de mon épée qu'il m'a été acquis, c'est ton don gratuit. Ô Dieu, donne-moi la force et la sagesse de le conduire. » [V, 209]

On en fait un autre de Homer, fils de Hebdel Haziz (serviteur du bien-aimé, c'est-à-dire de Dieu), qu'au point du jour dès qu'il était levé, après avoir fait les dévotions réglées envers Dieu, savoir les actions de grâces au seigneur des humains, il priait Dieu très haut éternellement louable qu'il pût maintenir son peuple en tranquillité, le gouverner en droiture, le faire vivre en abondance, et qu'il disait entre autres : « Ô Seigneur, la capacité de conduire un royaume est une grâce révélée. Tu as mis le royaume dans les mains de ton esclave, qui sont faibles ; cette capacité est au-dessus de ma capacité. Revêts-moi de l'affabilité qui rend ton trône gracieux, et que je fasse la charge qui m'est donnée, d'administrer la droiture en marchant sur les pas de ceux qui sont droits en ton chemin ; donne-moi la grâce d'administrer la justice en bonne conscience, et me garde d'iniquité et de cruauté. Garde-moi d'être mal dans l'esprit de mon peuple, et que mon peuple soit mal dans mon esprit. Ne permets point que le cœur des pauvres » [gens bons et simples] « s'irrite contre moi, et qu'après ma mort on se plaigne de mon injustice. »

Fable sur le sujet.

On fait un conte d'un personnage éminent dans la religion, de ces gens qui voient la vérité d'un regard sûr et droit.

Qu'un jour ce docte homme montait un tigre,
Qu'il menait à l'amble, se servant d'un serpent pour fouet ;
Un passant lui dit : « Ô homme qui es dans la voie de Dieu, [V, 210]
Apprends-moi à tenir la même voie que toi ;
Comment as-tu fait que l'animal déchirant s'est soumis à toi ?
L'anneau enchanté⁴⁷⁶ a été mis à ton doigt. »
Il répondit : « Je ne fais pas de cas du tigre ni du serpent,
Et quand tu me verrais monter l'éléphant ou l'aigle, ne t'en étonne point.
Ne retire point ton col de dessous le joug de Dieu non plus que moi,
Et nulle chose vivante ne retirera son col de dessous ton joug. »
Tant qu'un grand gouverneur sera assidu à observer les ordres du ciel,
Le ciel sera son protecteur et son compagnon.
La destruction et la mauvaise réputation naissent de la tyrannie,
Et celui que cet avis rend intelligent les préviendra.
Fais du bien à tes sujets et à tes serviteurs pour l'amour de toi-même,
Parce qu'un homme à journée bien payé est plus allègre et fait plus d'ouvrage.
Il n'y aurait pas de conscience de faire mal à quelqu'un
De qui tu auras reçu beaucoup de service.
La sagesse sera utile à celui
Qui voudra la rechercher dans les paroles de Sahdy.

⁴⁷⁶ L'anneau de Salomon. [Note de Chardin.]

C'est la sagesse des rois d'être favorables aux pauvres, et de ne pas toucher aux biens meubles et immeubles des riches. La félicité de l'État dépend de la prudence et de la bonté [V, 211] du souverain. La sûreté de son pays dépend de la justice qu'il y exerce, la prospérité suit la sûreté ; celle-là ne sera que partout où sera celle-ci. Quand la sûreté sera ainsi dans un pays, les négociants et les voyageurs seront aises d'y venir, les marchands s'y trouveront en grand nombre. Le gain s'y fera abondamment, et toutes les autres commodités temporelles y abonderont aussi ; or le royaume abondant ainsi en tous biens, les trésors du roi seront pressés [*il n'y aura pas de place pour les contenir*], ses troupes seront étendues [*c'est-à-dire, il y en aura çà et là pour ne pas fouler le peuple, ou bien il y en aura partout*]. Le monarque se créera une récompense finale qui au dernier jour sera payée ; mais qui se conduira au contraire, le contraire lui arrivera.

Envisage la suite des crimes sortis de la main du méchant.

Le monde est demeuré, mais lui avec ses crimes s'en est allé.

Histoire.

Combien agréablement il fut dit par des marchands, assiégés d'une troupe de voleurs la flèche à la main.

(Lorsque les voleurs veulent agir vigoureusement,

Ils se jettent sur une troupe de soldats comme sur un troupeau de femmes.)

Le roi qui laisse faire injure aux marchands

Ferme la porte du bien à ses peuples comme à ses armées. [V, 212]

Comment les gens sages iraient-ils plus en ce lieu-là

Où ils entendent dire que le gouvernement est mauvais ?

L'homme de bien doit aussi avoir une bonne renommée.

Fais du bien pour cela aux marchands et aux envoyés.

Que toujours l'étranger soit favorablement traité,

Afin qu'il emporte la bonne renommée de ton nom en son pays.

Ce royaume-là tombera bientôt en ruine

Où les cœurs des étrangers seront affligés.

Sois ami aux étrangers et aux voyageurs,

Parce que le voyageur porte ton nom partout avec lui.

Augmente la grandeur de tes vieux serviteurs,

Parce que jamais tu ne seras trahi par de telles gens.

Lorsque ton serviteur deviendra vieux,

N'oublie point le mérite de son long service.

Un prince doit toujours avoir devant les yeux que le règne appartient à Dieu, et que sa durée dépend de lui, toujours se souvenir que le pays qu'il gouverne a été donné de Dieu au peuple qui l'habite, afin qu'il ne soit pas trompé par de fausses idées dans ce lieu qui n'est qu'à louage, en mettant son cœur sur un monde lequel ne dure que cinq jours.

On rapporte que le calife Aron Rechid dit un jour au célèbre Beloul son frère : « Donnez-moi [V, 213] quelque bon avis. » Il répondit : « On n'emporte de ce monde en l'autre que les bonnes et les mauvaises œuvres : là-dessus vous avez la liberté. »

Sur les bons et les mauvais, et sur leur fin.

Jamais ne puisse-t-il arriver de mal à l'homme de bien.

Jamais personne ne puisse-t-il faire de mal afin que bien en arrive.
Celui qui fait du mal trouvera du mal dans le mal qu'il aura fait,
Comme le scorpion qui est obligé de se tenir caché dans mes mesures. (*C'est-à-dire que personne ne le veut tenir en sa maison.*)

Si tu n'es pas enclin à bien faire de ton naturel,
Ton naturel et une pierre noire est tout un.
Je me suis trompé, ô ami de bon naturel,
Une pierre noire est meilleure, et un morceau de fer.
Or à un tel homme il est désirable de mourir de honte
De valoir moins qu'une pierre.
Un homme d'entendement vaut mieux qu'un homme de force,
Je dis non seulement un homme qui se jette sur les gens comme une bête féroce,
Mais aussi celui qui ne sait faire que manger et dormir,
Car ce n'est pas tout homme qui est meilleur qu'une bête féroce ;
Au contraire une bête féroce vaut mieux qu'un homme méchant.

Ce Beloul était un fort savant homme, qui [V, 214] pour mieux se donner à l'étude ne se voulut jamais marier. Le calife son frère lui dit une autre fois : « Donnez-moi encore, je vous prie, vos bons et salutaires avis pour le gouvernement de mon empire et de ma conduite particulière. » Il lui répondit : « Faites que les jugements que vous prononcez soient selon les lois, et non les lois selon vos jugements et volontés. » Puis il ajouta : « Prévenez les demandes, donnez peu à qui demande, pensez à donner à qui ne demande point ; les grands hommes demandent rarement, les autres demandent souvent ; mais les premiers sont dignes, et les autres non. Le roi est la tête du peuple, lequel est le corps ; si le roi est ignorant ou inique, il déchire son corps avec ses dents. »

À ces premiers conseils il ajouta ceux-ci :

« Que le roi répande sa faveur sur les gens éminents dans les sciences et dans la religion ; qu'il les fasse asseoir au haut bout dans les assemblées, et qu'il se conduise par leur avis, afin que la monarchie soit obéissante à la loi écrite, et non que la loi écrite soit soumise au gouvernement.

« Que le roi sache que les temples, les hôpitaux, les collèges, et les autres lieux de dévotion, les édifices pour l'usage du public, les ponts, les chaussées, les citernes sont des pièces importantes du royaume dont il faut qu'il prenne grand soin.

« Le roi, homme d'esprit, doit faire grande attention au mérite et à la capacité des gens, traiter leurs œuvres chacune selon sa dignité, et ne pas prêter l'oreille aux demandes des solliciteurs qui épuisent les trésors sans assouvir leurs désirs. Les grands [V, 215] hommes sages et généreux n'abaissent pas les yeux de leur grandeur sur ceux qui font leur éloge en se recommandant eux-mêmes, ou qui avec artifice cherchent des intercesseurs, mais sans donner la peine de le demander, ils donnent ce qui est convenable et suffisant ; car les gens de cœur ne demandent rien, et encore qu'ils désirent, ils ne viennent pas demander.

« Qu'il n'établisse point pour gouverneurs du peuple des hommes tyrans et violents, de peur qu'il ne fasse naître des imprécations à cause de leurs excès.

« Aron Rechid ayant trouvé qu'un de ses domestiques lui avait fait tort d'un ducat, le mit hors de son service ; les gens de la cour au bout de quelques jours lui demandèrent sa grâce en lui disant entre autres qu'un ducat était si peu de chose. Il répondit : "Je le sais bien, et ce n'est pas pour la valeur de la chose que je l'ai mis dehors, mais pour la conséquence ; car si à moi il fait tort d'un ducat, il prendra le sang de mes sujets." »

Histoire.

Un collecteur de tailles tomba dans un lieu si dangereux
Que de crainte un lion mâle serait devenu femelle.
(Le malfaiteur n'a jamais vu que du mal,
Il n'a pas vu de plus malheureux ni plus ruiné que lui,
Il ne dort aucune nuit, à cause des pleurs et des cris des gens qu'il a opprimés.)

[V, 216]

Quelqu'un lui donna d'une pierre par la tête, et dit :
« Toi as-tu jamais eu d'égard aux pleurs de personne,
Qui désires aujourd'hui qu'on ait égard à tes pleurs,
Et qu'à ton cœur blessé on mette une emplâtre⁴⁷⁷,
Toi qui as fait tant de blessures que les cœurs en pleurent encore,
Tu me tendais continuellement des pièges pour y prendre mon pied sans faute ;
Tu as toi-même donné sans faute de la tête en ce piège. »
Deux sortes de gens creusent des fosses pour le peuple et pour les particuliers,
Les uns une bonne fosse, les autres une méchante :
La fosse de ceux-là est un puits pour éteindre la soif des gens ;
La fosse de ceux-ci est un trou pour faire tomber le monde.
Si tu fais du mal n'espère pas d'en tirer du profit,
Parce que jamais on ne cueille du raisin sur une ronce.
Je ne pense pas que toi qui as semé du mil en automne
Recueilles du blé au temps de la moisson.
Si tu cultives une racine amère dans ton cœur,
Ne pense jamais en manger du fruit doux.

Les rois attendent ceci de leurs successeurs que le fils conserve l'honneur des amis et des favoris du roi son père et son prédécesseur, et qu'il ne permette point qu'il leur arrive de mal ;

Que le roi n'établisse sur ses sujets ni ignorants, ni gens violents, de peur qu'il ne déchire son corps avec ses dents.

Les choses que le roi voudra tenir secrètes, il ne faut pas qu'il les dise à ses favoris et à ses amis, quelque intimes qu'ils puissent être, de peur que ceux-là ne les disent de même à leurs favoris et à leurs amis intimes, et qu'à la fin on ne les écrive [*c'est-à-dire qu'elles deviennent publiques*].

Ne dis pas toujours toutes choses à ton ami,
Parce que ton ami ne sera pas toujours ton ami.

Qu'avec un visage rude le roi ne jette pas les grands hors de leurs emplois, mais qu'avec grâce et agrément il parle à tout le monde et qu'il écoute tout le monde, et que le maître des commandements leur assigne le pardon au bout d'un temps afin que leurs bonnes qualités et leur expérience ne périssent pas par une perpétuelle disgrâce. Qu'il ne laisse pas aussi de pourvoir à leurs besoins dans leur disgrâce selon qu'il sera convenable. Qu'il considère qu'un roi n'est pas digne de sa qualité qui a l'action rude et le visage aigre.

Un roi ne rendant pas de réponse à un pauvre qui lui demandait justice, le pauvre s'en alla en disant : « Celui-ci veut être plus grand que Dieu. » Cela ayant été rapporté au roi, il le fit appeler et lui dit : « Pourquoi as-tu dit cela ? » Il répondit : « Dieu a parlé à Moïse avant

⁴⁷⁷ Pour Richelet *emplâtre* est au féminin.

qu'il fût fidèle, mais toi, tu ne veux pas parler au fidèle peuple de Dieu. » Le roi fut touché de ce mot, et lui fit justice. [V, 218]

Le seigneur du pays, maître des villes et de l'empire,
Ne doit pas se courroucer pour des clameurs.

Le châtement qu'il faut faire à celui qui impose des crimes à l'homme sans appui doit être le même qu'on fait à son mortel ennemi, et doit durer tant que la justice soit faite selon le cœur de l'offensé, afin de servir d'exemple de la justice du roi contre les méchants.

Que l'on envoie d'abord les gens d'affaires d'emploi en emploi, et de lieu en autre, chacun pour un certain temps, afin que s'ils sont de naturel à brouiller ou à tromper cela soit plus tôt connu.

La réception des présents qu'on fait au roi, comme fruits nouveaux, curiosités précieuses, et autres biens, doit être telle : il faut les prendre avec honnêteté et bon accueil et avec reconnaissance, et il faut aussitôt récompenser le présent par l'octroi des demandes de celui qui le fait sans le priver de la justice qui lui est due par des difficultés ou des délais.

Il est convenable que le roi fasse paraître devant les étrangers beaucoup de majesté et de grandeur, mais dans le particulier avec les gens familiers il est convenable qu'il ait un visage ouvert et riant, des manières aisées, et la personne accessible.

Il ne faut point mettre dans le gouvernement d'un même lieu deux hommes liés d'amitié ou d'intérêt, de peur qu'ils ne concourent en malversation.

Le roi prudent ne vexera point ses sujets, afin que quand les voisins ennemis lui feront [V, 219] de la peine il n'ait point d'ennemi au-dedans qui l'inquiète.

Lorsque l'homme à deux mains⁴⁷⁸ n'a point malversé,
Il ne faut pas établir de contrôleur sur lui.

Fais vivre dans la prospérité l'homme craignant Dieu,
Et non pas celui qui ne craint que toi seulement.

Les gens dans l'emploi doivent être retenus de mal faire par la considération de Dieu,
Non par celle des procès, de la disgrâce, ou de la mort.

Suppute, compte, et mets-toi en repos.

Entre cent à peine en trouveras-tu un fidèle.

Il ne faut point envoyer pour agir ensemble
Deux hommes amis de longue main,

Car qui sait s'ils ne se donnent pas la main,
L'un volant, l'autre recelant.

Lorsque les voleurs ont de la jalousie l'un contre l'autre,
La caravane passera au milieu en sûreté.

Pardonne au bout de quelque temps à l'homme
Que tu auras pour sa faute privé de son emploi.

Subvenir aux besoins d'un homme qui espère en toi

Vaut mieux que de rompre les chaînes de mille esclaves. [V, 220]

Si le ministre, qui est comme une colonne en ton palais,

Tombe, il conserve pourtant toujours l'espérance.

Un roi juste ne se doit courroucer contre ses grands officiers

Que comme un père fait contre ses enfants :

Il les frappe quelquefois jusqu'à ce qu'ils en soient malades ;

⁴⁷⁸ Ils appellent gens à deux mains les gens d'affaires, soit parce qu'ils en font plus que les autres, soit parce qu'ils prennent de tous ceux qui leur donnent. [Note de Chardin.]

Après il essuie les larmes de leurs yeux.
 Si tu te comportes faiblement, ton ennemi rehaussera son courage.
 Si tu deviens colère, le monde s'ennuiera de toi.
 Il faut entremêler la rudesse et la douceur,
 Comme le chirurgien qui fait des incisions et met des emplâtres.
 Sois vaillant, affable en discours, et libéral.
 Sache que comme on parle de tes prédécesseurs on parlera de toi :
 Lis leurs aventures, parce que tu y verras comme on racontera les tiennes.
 Celui-là n'est pas mort qui a laissé sur pied après lui
 Ou des ouvrages d'esprit, ou des édifices pour l'usage du public⁴⁷⁹ ;
 Mais qui ne laisse rien après soi pour mémorial
 Ressemble à un arbre qui ne porte point de fruit.
 Si tu veux que ton nom reste en bonne odeur dans le monde,
 Ne laisse pas le nom des grands caché et sans réputation. [V, 221]
 N'écoute point avec plaisir le mal qu'on dit d'autrui,
 Et lorsqu'on t'en fait rapport, examine s'il est vrai.
 Ne néglige ou n'oublie la justification de personne.
 Et comme chacun veut qu'on ait patience avec lui, aie-la avec chacun.
 Si un homme pécheur se vient jeter dans ton asile,
 Il ne faut pas l'immoler pour son premier péché.
 S'il n'a pas la première fois prêté l'oreille au conseil,
 Il faut lui donner sur les oreilles et le mettre en prison.
 Mais si le conseil et la prison ne font aucun effet,
 L'arbre est méchant, arraches-en la racine.
 Lorsque les fautes de quelqu'un te mettent en colère,
 Pense à plusieurs supplices avant que d'en choisir aucun ;
 Car le brillant rubis est aisément mis en pièces,
 Mais quand il sera rompu on ne peut plus le mettre en œuvre.
Pour se tirer sauf de la mer de Perse,
Il faut avoir couru beaucoup de terres et de mers.
 Si un ministre d'État par la confusion d'une faute, quoique légère, s'enfuit de la
 présence du roi, il ne faut point oublier le mérite de ses services passés.

Aux officiers qui ont rendu au roi ou à ses prédécesseurs des services considérables,
 [V, 222] ou desquels les pères ou les aïeux l'ont fait, il faut pardonner beaucoup de fautes et
 d'iniquités en cette considération.

Si quelqu'un des ministres ou des domestiques a commis une faute digne de mort, il le
 faut faire mourir, mais il ne faut pas détruire sa famille, ni la déjeter,

Il faut avoir soin des enfants et des familles des officiers et des moindres soldats de
 l'armée qui sont les armes à la main en pays ennemi, et n'être pas difficile à leur fournir leurs
 besoins.

Que le roi ne fasse pas tant d'accueil et de civilité aux étrangers et à son propre peuple
 que sa dignité en souffre, mais qu'il en fasse tant qu'on l'aime.

Lorsque le roi veut pardonner des fautes, qu'il double toujours la peine de la
 réprimande, mais que les réprimandes soient faites de telle manière que les grands là-présents

⁴⁷⁹ Ponts, chaussées, caravanserais. [Note de Chardin.]

soient encouragés à intercéder pour le criminel, sur quoi le roi, après sa remontrance et après la pénitence du coupable, lui remettra ses fautes.

Lorsque le roi envoie les grands en prison, qu'il ne retire pas pour cela sa clémence de dessus eux, qu'il leur fasse non seulement la faveur de les bien nourrir et vêtir, mais qu'il leur accorde aussi leurs femmes et leurs amis, parce que ce sont des choses également nécessaires pour la conservation de la vie. [V, 223]

Histoire.

J'ai ouï conter que Chapour⁴⁸⁰ sur le point de retirer sa langue⁴⁸¹,
Lorsque le roi Cosroës prenait du dégoût pour ses ouvrages,
Se voyant réduit en un misérable état,
Il composa ces vers un jour qu'il se trouva proche du roi à la mosquée :
« Ô roi qui as couvert de ta justice la face de la terre,
Quoi que je sois réduit à néant, tu demeureras en prospérité,
Puisque je t'ai donné ma jeunesse.
Ne me rejette pas loin de toi au temps de ma vieillesse. »
Si un étranger est querelleux et impertinent,
Et qu'on le punisse, on ne le met pas après hors de la ville,
Mais si c'est quelqu'un né dans le pays et qui ait sa famille,
Combien moins faut-il le chasser en Arabie ou en Turquie.
Je suis né dans ton pays, j'y suis depuis le matin jusques vers la fin du jour.
Pourquoi voudrais-tu envoyer un malheureux en un autre pays
Où cela ferait dire : « Que péricule le royaume
D'où il vient de telles gens que celui-ci » ? [V, 224]
Au lieu de foudroyer sur lui ta colère,
Laisse-le à son mauvais naturel, qui est un ennemi qui ne le quitte jamais ;
Si tu veux foudroyer quelqu'un, que ce soit le puissant et l'éloquent ;
Mais pour le misérable il ne mérite pas la foudre du souverain.
Lorsque le misérable baisse la tête entre ses deux épaules,
Tu n'en peux plus rien tirer que des larmes.

Entre tous les meilleurs avis qu'on puisse donner au roi, il faut considérer celui-ci. De ne s'engager point dans des querelles avec un ennemi plus fort que soi, ni de donner la bataille à un ennemi plus faible, car l'un n'est pas prudent, et l'autre n'est pas glorieux.

Donner de la fâcherie à ses amis, c'est remplir les désirs de ses ennemis ; punir cruellement les fautes des grands de sa cour, c'est battre son propre corps. Et traiter cruellement son peuple, c'est se couper le col.

Un roi est comme un grand et fort mur : dès qu'il penche et se détourne de la droiture, il est proche de sa ruine.

La première expérience des sages est celle-ci. Que si ceux qui réprimandent et qui punissent leurs inférieurs pour des fautes commentent pourtant ces fautes eux-mêmes, leur réprimande et leur châtement ne produisent aucun effet.

Sache que le moyen de bien conserver ton royaume,
C'est que le peuple t'obéisse, et que tu obéisses à Dieu.

⁴⁸⁰ Fameux poète, fort estimé du roi Cosroës durant plusieurs années puis disgracié. [Note de Chardin]

⁴⁸¹ Cesser de composer. [Note de Chardin.]

Le roi qui ne soumet pas son âme aux lois écrites de Dieu [V, 225]
N'est pas digne d'être roi, et ses ordonnances n'auront pas de durée.

On ne peut garder les lois de Dieu que par la science, ni garder le royaume que par la douceur, et avec cela il sera facile de s'abstenir de péchés ; mais si la crainte de Dieu ne plaît pas au cœur et s'en va, les crimes prendront l'empire du cœur : il faut alors tuer le mal par les bonnes œuvres et par les aumônes ; peut-être que par ce retour Dieu pardonnera à l'homme ses péchés.

Le roi doit pardonner l'offense qu'on lui fait en disant du mal soit de sa personne, soit de son règne.

Demain est le jour du jugement, tous le craindront excepté ceux qui le craignent aujourd'hui.

Ne dis point qu'il n'y a de condition assurée que celle du roi.

Car je vous dis, moi, qu'il n'y a point d'empire aussi bien établi que celui d'un dervich.

Les derviches attachés à des occupations toujours égales coulent le temps sans désirs.
Assurément qui porte le plus léger fardeau, court le plus vite et le plus gaiement.

C'est la vérité et les gens d'entendement le connaissent,

Que le dervich de main laborieuse mange du pain,

Au lieu que les maîtres du monde ne font que jeter des sauces et des ragoûts dans leur estomac.

Le pauvre qui travaille du midi au soir pour gagner son souper, le mange avec plaisir

Et dort plus doucement que le roi de Damas. [V, 226]

L'homme sérieux et l'homme rieur s'en vont tous deux hors du monde,

Et au jour de la mort tout s'oublie, tant la tristesse que la joie,

Tant la couronne qu'on a eu[e] sur la tête

Que les fardeaux qu'on a portés sur son dos.

Soit le roi qui est assis au haut bout du monde,

Soit le misérable resserré dans les prisons,

Lorsque la mort donne sur la tête des deux,

Vous ne pouvez plus distinguer l'un de l'autre.

Histoire.

On rapporte qu'un officier, homme de bien et droit, fit un discours véhément contre l'orgueil devant Alexandre⁴⁸² de Grèce ; Alexandre lui dit : « Est-ce que tu ne me crains pas ? » Il répondit : « Non. Quiconque va droit ne craint pas le Dieu très haut ; la crainte de ton serviteur ne pourrait venir que d'avoir fait mal ou exercé quelque violence : or ton serviteur est en sûreté de ces côtés-là. »

Histoire.

On rapporte qu'Aron Rechid ayant surpris un des ministres du conseil qui commettait une injustice assez légère, il lui ôta son emploi et lui prit ses biens. Les grands au bout de quelques jours intercédèrent pour lui, disant que c'était là une trop petite faute pour être punie de la disgrâce et de la perte de ses biens. Le calife répondit : « Je ne suis pas de [V, 227] cet

⁴⁸² Le Grand. [Note de Chardin.]

avis. » Mais le disgracié étant venu à mourir, là-dessus le calife revint à lui et fut touché de grand regret ; il versa des larmes, et ayant fait venir les enfants du défunt, il leur baisa les yeux et la tête, et les ayant pris à quartier, il leur dit : « Je n'aurais pas la force de soutenir au jour du jugement la sévérité que j'ai exercée contre votre père. » Il leur rendit tous ses biens, et leur établit une pension jusqu'à ce qu'ils fussent en âge d'être mis dans l'emploi.

Que le roi exerce toujours les actes de la libéralité, si ce n'est que sa dépense excédât son revenu, parce que la prodigalité et l'avarice sont également détestables.

Conseil aux rois sur les bénéfices et la justice.

Ne donne jamais ton consentement à la mort de personne
Sans être touché auparavant d'un vif ennui de faire mourir,
Et si tu découvres que la race de cet infortuné te porte une haine meurtrière,
Pardonne-leur et leur fais du bien.

L'homme pécheur qui a fait le mal est mort.

Quelle part a au crime la veuve et les orphelins ?

Quoique tu sois vaillant et que ton armée soit puissante,

Toutefois ne te jette point fort avant dans le pays de ton ennemi,

De peur qu'il ne se renferme en quelque château inaccessible, [V, 228]

Et que de dépit tu ne décharges ta colère sur un peuple innocent.

Ô roi ! examine avec soin les accusations des prisonniers,

Parce qu'il peut être qu'il y en ait d'innocents entre eux.

Si quelque marchand étranger est mort en ton pays,

Ne souffre pas qu'on porte sur son bien une main dure et injuste,

De peur qu'après qu'il aura été fort pleuré

Par sa famille et par ses parents, ils ne disent entre eux :

« Le pauvre homme est mort en pays ennemi,

Le bien qu'il avait, un homme violent l'a emporté. »

Songe à faire du bien à l'orphelin sans appui ;

N'entre point dans la cause des soupirs qu'il jette pour ses pertes.

Il vaut mieux une bonne réputation durant cinquante ans

Que des trésors qui ruineraient la bonne odeur de ton nom.

Ce sont des biens précieux que le bon renom éternel,

De n'avoir pas étendu sur le bien d'autrui la main du pillage.

Si le roi de l'univers

Prend le bien des grands et des petits, c'est un gueux.

L'homme de bien vit étroitement et meurt pauvre,

Dédaignant de remplir son ventre à la table du méchant,

Chose qui est aussi basse aux yeux des grands hommes [V, 229]

Que d'être vaincu par un lutteur jeté plusieurs fois par terre.

N'allez pas de travers en marchant sur les pas des gens droits ; et si vous recherchez la vérité, apprenez-la de Sahdy.

L'homme de bien est toujours ferme et demeure inébranlable ; mais les méchants sont toujours étonnés et émus.

Quiconque veut être réputé homme de bien ne doit pas souffrir que des gens sans conscience soient impunis dans leur iniquité, car cela ne passerait pas pour une action de conscience, mais pour une action de pauvre esprit.

La libéralité est louable, pourvu qu'elle soit faite avec retenue et sans préjudicier à l'aise des plus bas sujets ; et il faut toujours répandre des dons, mais en telle mesure que la cour et les armées n'en souffrent pas de retardement en leur paie.

La joie et les plaisirs sont nécessaires aux rois, mais non en telle mesure qu'on dise que c'est une méchante habitude, et qu'elles [*sic*] leur attirent des malédictions ; comme aussi la conversation agréable et les bons mots conviennent fort bien à leur caractère, mais non pas à un point qu'on en puisse justement les taxer de légèreté d'esprit.

La pénitence et l'abstinence sont requises dans les rois, mais à un degré tel que le soin de leur vie et le soin de leur peuple n'en soit pas diminué.

Que le roi étudie si bien l'histoire des rois ses devanciers qu'il en retire de grands profits. Un de ces profits doit être de suivre et pratiquer leurs bonnes maximes ; un autre est de comparer leurs temps avec le sien, et un autre [V, 230] de considérer comment ils s'en sont tous allés de suite, en laissant chacun une réputation conforme à leur conduite, afin que ses grandeurs, sa gloire et sa puissance ne lui fassent point d'illusion ; mais qu'il agisse et qu'il parle d'une manière que les gens pieux et les gens sages soient forcés de le trouver bon.

Si un esclave de Dieu plie la tête sous le poids de sa condition,
Et si un autre lève la tête au-dessus des nuées,
Les bons et les méchants s'en vont de même sorte.
Il suffit de laisser un bon nom après soi,
Établi des gens craignant Dieu sur le peuple,
Parce que l'homme pieux rend l'état riche et abondant.
Celui-là pense mal de toi qui tire le sang du peuple,
Puisqu'il veut faire ton profit aux dépens du bien public :
C'est un crime d'établir de tels officiers,
Que par la dureté de leurs mains on lève ses mains à Dieu.
Punis le mauvais agent en lui prenant son bien,
Parce qu'en ôtant la racine il faut que l'arbre sèche.
Ne sois point lent à punir l'homme extorsionnaire,
Car aux bêtes grasses on arrache la peau.
Il faut d'abord couper la tête au loup,
Et non après qu'il a déchiré les hommes comme des brebis.

Le jeu d'échecs, le chant, la musique, la [V, 231] danse, les mimes, et toute sorte de représentations ne doivent point être alentour du roi, parce que ces choses pervertissent le cœur ; mais il pourra par accident s'en divertir une fois en chaque saison, soit en des occupations extraordinaires, soit pour dissiper quelque chagrin.

On raconte que Cheic Chably⁴⁸³ étant entré en un festin que faisait le roi, il le vit jouant aux échecs avec le grand vizir ; il les regarda en souriant et leur dit : « On vous a établis pour agir tout de bon, et vous vous mettez à jouer. »

Le gouvernement d'un empire est une affaire qui requiert un esprit attentif et recueilli et un cœur qui tourne toujours les yeux vers le Dieu très haut, et qui l'invoque continuellement pour de bons conseils afin de bien conduire ses pieds, sa main, sa langue, sa plume ; et tant que le roi agira ainsi, Dieu lui fera la grâce de lui conserver l'empire et la piété.

Conseil du roi Nouchirevon⁴⁸⁴ le Juste à son fils Ormous.

⁴⁸³ Homme célèbre pour son grand savoir, qui vivait du temps de Mahomed Jafersadek dans le troisième siècle du mahométisme. [Note de Chardin.]

J'ai appris que Nouchirevon, prêt de rendre l'esprit
 Parla ainsi à Ormous son successeur : [V, 232]
 « Sois le protecteur du droit des gens de bien ;
 Et ne convoite les biens de personne.
 Il n'y aura personne à son aise dans son empire
 Si tu ne songes qu'à tes aises, comme si c'était assez ;
 C'est une chose qui ne plaira point à un sage,
 Qu'un berger endormi et le loup mangeant les brebis.
 Va-t'en vite prendre soin du droit du pauvre peuple,
 Car c'est pour prendre soin du peuple qu'on a la couronne sur la tête.
 Le peuple est les racines et le roi le corps de l'arbre ;
 Le corps de l'arbre, mon enfant, subsiste par ses racines ;
 Ne blesse point tant que tu pourras le cœur du peuple,
 Car si tu le fais, tu arraches tes propres racines.
 Si tu choisis le chemin battu des gens droits,
 Apprends que le chemin des gens pieux est entre l'espérance et la crainte.
 Que si tu trouves le roi dans cet heureux milieu,
 Sache qu'il a trouvé la sûreté et la félicité de l'empire.
 Les faveurs se font par des gens qui espèrent
 Les faveurs et le pardon de l'auteur de toutes choses.
 On se fera une habitude de sagesse [V, 233]
 En espérant le bien et craignant le mal.
 Les injures des gens ne plairont point à celui
 Qui craint que son royaume ne se remplisse d'injures,
 Et le roi en qui cette crainte ne se trouve point
 Verra que le repos ne trouve point de lit dans son pays.
 Si tu te rends esclave de Dieu, cela te réussira ;
 Sinon monte à cheval et fuis où tu voudras.
 Ne crains point les gens courageux et graves,
 Crains ceux qui ne craignent point Dieu. »
 C'est une vision que de croire qu'un pays puisse être en prospérité
 Dont le roi se ruine dans l'esprit du peuple.
 Qu'on ne donne jamais la commission des grandes affaires à gens non éprouvés dans
 les affaires, de peur d'employer quelqu'un qui prenne le bien des sujets sans remords, et qui
 répande leur sang sans d'en soucier.

Quiconque ne se tient pas assuré de vous, ne vous tenez pas assuré de lui, car un
 serpent, de peur que l'homme ne le touche, pique l'homme et le tue. Or tailler le pied d'un
 mur, puis dormir contre sans crainte, et tuer le petit d'une couleuvre et se tenir assis proche
 sans crainte, n'est pas une chose digne de gens d'esprit.

Ne vous fiez point à celui qui parle mal d'autrui en son absence, et ne le tenez point en
 votre compagnie. [V, 234]

⁴⁸⁴ Ancien roi de Perse, surnommé *le Juste* à cause de sa grande justice, duquel la morale persane tire la
 plupart de ses amplifications et de ses exemples. [Note de Chardin.]

Les bons mots des rois font les rois des bons mots ; mais il ne faut tenir pour de tels mots que ceux qui étant redits par d'autres gens çà et là en conversation, les railleurs n'y trouveront rien à redire, et les gens sages en seront recrées.

Le dervich de cœur royal et généreux se connaît à ceci, qu'il ne languit pas dans son cœur après les dons ni les biens du roi ; et le roi de cœur gueux et misérable se connaît à ceci, qu'il languit après les biens de ses sujets.

Il n'est non plus honnête au roi de faire violence à ses petits sujets,

Qu'à un pélican d'aller prendre les grains de la fourmi.

La sagesse du roi d'un grand État consiste entre autres choses à ne laisser point prendre de force à son ennemi, quelque petit qu'il soit, ni d'occasion avantageuse contre soi à son ami, quelque attaché qu'il soit, de peur que s'il devient ennemi il ne se serve de cette occasion pour nuire.

Il est d'un grand esprit de ne pas faire aujourd'hui ce qu'il ne faut faire que demain, ni de renvoyer à demain ce qu'il faut faire aujourd'hui.

Le droit des grands sur les petits est de se faire servir par eux, et l'honneur des grands est de dire du bien de ceux qui les servent, et de recevoir leur service comme si c'était une faveur.

Si l'homme est doué de vertu,

Que la vertu parle de l'homme, et non l'homme de la vertu.

Les vieux serviteurs et domestiques que [V, 235] l'âge rend incapables de plus servir doivent être payés et entretenus comme auparavant, sans exiger d'eux autre service que de se lever matin pour prier Dieu pour le roi.

Que le roi soit soigneux d'entretenir les anciens monuments de ses ancêtres, afin que les monuments élevés sous son règne soient aussi entretenus.

Qu'il prenne pour ses ministres et pour ses familiers amis des hommes qui songent plus à l'honneur et à la justice du roi qu'à l'accroissement de ses biens, et qui prennent plus le parti des sujets du roi que le parti du roi auprès de ses sujets.

Conseil du roi Ormous⁴⁸⁵ à Chiroué son fils et successeur.

J'ai ouï conter que Ormous dit à Chiroué,

Au temps que le dernier sommeil lui allait fermer les yeux :

« Quoi que tu fasses, pense surtout à ceci,

De conserver chèrement la bienveillance de ton peuple.

Il ne faut pas injustement écorcher le sujet,

Lequel est la force et l'appui du royaume.

Fais des grâces en pensant que ce n'est pas par guerres et par querelles

Que tu amèneras le peuple sous le joug de ton commandement ;

Car si le peuple verse des larmes à cause de l'injustice du maître, [V, 236]

Le fruit d'un tel arbre sera la mauvaise réputation.

En peu de temps celui-là détruira son être

Qui met son être à faire de méchantes choses.

La destruction que fait l'épée d'un puissant ennemi est grande,

Mais pas tant que la colère du cœur d'une vieille femme.

La chandelle qu'une femme veuve a allumée

⁴⁸⁵ Fils de Nouchirevon le Juste, roi de Perse, de la dernière race avant Mahomed. [Note de Chardin.]

A été souvent le feu qui a mis une ville en cendres.
 Il n'y a en ce monde plaisir ni intérêt pareil
 À celui d'un roi qui vit et règne avec conscience,
 Afin que quand le temps sera venu d'être étranger en ce monde⁴⁸⁶
 Les gens de bien fassent des prières sur sa fosse ;
 Puisque le bien ou le mal qu'on a fait demeure, et qu'on n'en emporte que le nom,
 Il vaut mieux emporter un bon nom qu'un mauvais.
 Établis sur tes sujets des gens craignant Dieu,
 Car il n'y a que les gens pieux qui puissent être de bons architectes du pays.
 C'est l'ennemi du royaume aussi bien que le meurtrier du peuple
 Qui en cherchant de faire ton profit fait mal au peuple. [V, 237]
 C'est un grand crime de mettre la magistrature en de telles mains
 Que pour leur dureté on lève les mains à Dieu.
 Celui qui entretient à son service des gens bienfaisants ne verra point de mal ;
 Mais si tu entretiens le mal, tu es ennemi de ton cœur.
 Pille le concussionnaire comme il a pillé les autres,
 Parce qu'il faut arracher sa racine de dessous la terre.
 Ne donne point de lieu à l'iniquité d'aucun officier,
 Car c'est lorsqu'il est gras qu'il faut lui arracher la peau.
 Il n'est pas permis de boire une tasse d'eau sans le consentement de la loi,
 Mais avec sa permission on peut verser le sang.
 Ne tire pas, mon cher fils, tes pieds du droit chemin,
 Et les peuples ne retireront pas leurs pieds de la voie de ta puissance. »
 Le roi est par l'institution de Dieu le père des orphelins, et il leur doit être un
 secourable ami⁴⁸⁷, particulièrement à ceux qui sont pauvres, afin qu'ils trouvent quelle
 différence il y a entre avoir pour père ou un pauvre ou un roi.

On raconte qu'un homme ayant laissé un fils unique et beaucoup d'or et d'argent, le
 gouverneur du lieu envoya des gens dire au [V, 238] tuteur de lui apporter tout le bien de son
 pupille ; le tuteur prit l'enfant, et lui attachant le bien à la ceinture et sur le corps, il le fit ainsi
 porter devant le gouverneur et lui fit dire : « Ce bien n'est pas à moi, il est à cet enfant. Si tu le
 veux prendre, prends-le de lui-même jusqu'au jour du jugement. »

Il n'est pas permis aux rois de se courroucer sans grand sujet, ni lorsqu'ils se
 courroucent justement de sortir des bornes et d'excéder, parce qu'en excédant le tort se
 rangerait de leur côté, et la juste plainte du côté du prévaricateur.

Qu'on se comporte toujours envers les amis et envers les ennemis d'une manière
 bienfaisante, parce que par ce moyen l'amour des amis augmentera, et la haine des ennemis
 diminuera.

Le trésor doit être toujours rempli, et la dépense ne doit jamais en empêcher
 l'abondance, parce que les ennemis de l'État sont toujours au guet pour quelque occasion, et
 les malheureux accidents toujours en chemin.

Qu'en tous états on soit toujours en garde contre la tromperie et les méchants tours, et
 qu'on n'oublie jamais que les princes sont plus souvent empoisonnés que les autres ; c'est
 pourquoi il faut bien connaître la famille et les voies de ses domestiques et en être assuré de la

⁴⁸⁶ Mourir. [Note de Chardin.]

⁴⁸⁷ *Kamkour*, c'est-à-dire mangeur de déplaisirs, parce que l'ami digère les déplaisirs de son ami. [Note de Chardin.]

plus forte manière, afin que les ennemis, les espions et les assassins ne trouvent jamais de lieu à un mauvais coup.

Il faut établir des espions secrets autour des grands de l'État et des plus privés courtisans afin de connaître le bien et le mal de chacun, et afin d'éventer toute sorte d'intrigues. [V, 239]

De temps en temps il faut commander aux prévôts des prisons d'exhorter les créanciers à donner du délai à leurs pauvres débiteurs, et de leur quitter partie de la dette selon leur pouvoir ; et si le créancier et le débiteur sont tous deux pauvres, et que le trésor royal soit plein, le roi peut commander qu'on en prenne pour accommoder ces affaires ; même quand cette sorte de bienfaits-là emporterait quelque chose de considérable hors du trésor du roi, il ne faudrait pas les discontinuer, parce qu'encore qu'il semble que la voie de conserver l'empire et la gloire soit les armes et les richesses, néanmoins dans la vérité ce sont les vœux des pauvres qu'on a secourus qui en sont les moyens les plus efficaces.

Que le roi s'informe particulièrement des malheurs qui arrivent à ses sujets, comme des caravanes volées, des vaisseaux péris, et d'autres pareils dommages. Qu'il plaigne les malheureux, et qu'il les secoure de ses biens, croyant que c'est là une des grandes bienfaisances qui lui est recommandée.

Les administrateurs soit du domaine royal, soit des entrées et leurs cautions, qui font paraître que leur commission n'a pas tant produit qu'ils avaient promis de la faire valoir, doivent être considérés à la reddition de leurs comptes et recevoir quelque faveur, ou bien il leur faut donner quelque commission plus lucrative afin qu'au bout d'un long service ils se retirent avec profit.

Que les gens vertueux soient honorés, afin que ceux qui aiment l'honneur sans aimer la vertu soient désireux de la vertu pour l'amour [V, 240] de l'honneur, et qu'ainsi le royaume prenne le chemin de la perfection.

Le sujet qui étant tombé en faute, ou qui ayant été négligent dans son emploi, a été puni par la disgrâce, doit être rétabli au bout de quelque temps ; c'est assurément une meilleure action de rétablir les disgraciés que de délivrer des prisonniers.

Employez les gens qui ont été sous la rude punition de la disgrâce, parce qu'assurément la crainte de retomber dans ce misérable état les fera servir avec plus d'application et plus de précaution.

Que le roi fasse des grâces de diverses sortes à sa cour et à ses armées tour à tour, afin que comme les ennemis sont toujours d'un avis pour faire du dommage à leurs ennemis, les amis concourent aussi à faire du bien à leurs amis.

Le soldat qui au jour du combat est effrayé à la vue de l'ennemi et s'enfuit, doit être tué comme ayant dérobé le prix dont il avait été acheté.

Il ne faut point avoir en sa compagnie ordinaire des gens dont la piété ne soit pas reconnue, de peur que leur libertinage ne fasse impression sur l'esprit, ou quand il n'en ferait pas, de peur de scandale : car on ne peut pas honnêtement réprimer le libertinage ou l'improver⁴⁸⁸ lorsqu'on a des libertins près de soi.

Qu'on ne donne jamais plus de créance aux rapports qui sont faits sinon de faire examiner quelle en est la vérité, mais qu'on ne porte jamais de jugement dessus qu'après l'examen fait. [V, 241]

Qu'il n'y ait jamais d'intercession qui fasse retarder la punition des voleurs et la mort des meurtriers.

⁴⁸⁸ *Improver* : condamner, désapprouver (Furetière).

Entretenir des gens de mauvaises mœurs à son service et des fornicateurs, c'est se rendre coupable des mêmes crimes et se faire condamner à leur dernière punition.

Les larrons sont de deux sortes : les uns volent l'arc et la flèche à la main sur les grands chemins, les autres volent subtilement parmi le monde ; mais la destruction des uns et des autres est également commandée.

Le roi Nouchirvan⁴⁸⁹ surnomme le Juste, qui vivait du temps de l'infidélité, apparut en songe à un des califes l'air riant, le visage content et charmant ; on lui demanda : « Comment avez-vous fait pour obtenir une condition si agréable que celle où vous paraissez être ? » Il répondit : « Je n'ai fait nulle grâce aux coupables, et nulle peine aux innocents. »

Le roi ne doit pas exécuter sur-le-champ tout ce qu'il conçoit être convenable pour le royaume ; mais premièrement il le doit examiner en lui-même, puis il le doit faire examiner au conseil des gens les plus avisés ; et s'ils l'approuvent il l'exécutera au nom de Dieu très bon et très grand en lui recommandant le succès.

Que le roi prenne conseil avec les vieillards expérimentés, et qu'il aille à la guerre avec les jeunes gens éveillés.

Que le roi fasse justice des gens violents, de peur que sa nonchalance n'enflamme la fureur ; car comme l'on a fort bien dit, le roi qui n'extermine pas les voleurs des grands [V, 242] chemins est celui-là même qui pille les caravanes de sa main.

Le désir et l'attente des sujets touchant le roi, c'est qu'il écarte les loups d'autour des brebis ; mais si le berger ne peut écarter le voleur [*le loup*] que sera-ce, ou s'il le peut et qu'il ne le veuille pas ?

Histoire.

Le poète Loualnon du grand Caire dit au roi : « J'ai appris qu'un tel que vous avez envoyé en emploi dans le pays traite avec hauteur et dureté les sujets et laisse passer journellement beaucoup de violences et d'injures. » Le roi répondit : « Il viendra un jour que je le punirai sévèrement. » Il répondit : « Oui, vous attendrez qu'il ait pris tout le bien des sujets, et alors à grands coups vous le lui arracherez et en remplirez votre trésor ; mais quel remède sera-ce aux maux de votre pauvre et misérable peuple ? » Le roi en fut honteux et ordonna sur-le-champ la punition du coupable.

Il faut couper la tête au gouverneur aussitôt qu'il agit en loup, non après qu'il a dévoré les sujets comme des brebis.

Le châtiment des voleurs et de toute sorte de méchants plaît merveilleusement au peuple lorsqu'il est fait par le souffle de la bouche d'un roi qui s'abstient lui-même de toute sorte de violences.

Histoire.

Un roi commanda d'aller mettre en pièces dans toutes les caves les vases dans lesquels [V, 243] on gardait le vin ; mais la nuit ne fut pas plutôt venue qu'il commanda d'aller cueillir du raisin en tel lieu et de faire du vin. Un sage qui était là se mit à dire : « Ô vous qui défendez de mal faire, ne faites pas de mal. »

⁴⁸⁹ Un des anciens rois de Perse. [Note de Chardin.]

Le soldat qui reçoit la paye du roi la reçoit pour prix de son âme, c'est pourquoi s'il s'enfuit dans l'occasion que son sang soit répandu.

Que le roi ne donne jamais d'offices qui tendent à opprimer le peuple, de peur que l'effet des imprécations qu'il fera ne passent jusques sur l'auteur de leur mal.

Entre les choses sur lesquelles les rois attendent que leurs successeurs leur fassent justice, il y a celle-ci : que le roi régnant ne fasse tort ni peine aux ministres, aux officiers et aux particuliers amis du roi son prédécesseur ; et si le roi agit ainsi, il sera roi en ce monde et en l'autre, mais s'il agit autrement il sera misérable en tous les deux.

Le roi qui ne fait pas justice et qui cependant aspire à une bonne réputation ressemble à un laboureur qui sèmerait du mil et voudrait recueillir du froment.

Ô toi qui aimes le trône pour le plaisir que donnent les grandeurs, sois civil et sois généreux, parce qu'il n'y a point de grandeur qui étale celle de faire du bien, et que la plus douce harmonie pour toi est de combler tes amis de bienfaits, et qu'eux te combleront de louanges.

Il vaut mieux avoir le ventre vide que le ventre plein quand on se trouve en la compagnie des pauvres.

Quoique l'oie meure de faim, [V, 244]

Elle n'ira pas chasser des moineaux pour se nourrir.

Vous êtes à la place de ceux qui s'en sont allés et de ceux qui doivent venir ; ne mettez pas votre application à établir un séjour ferme entre deux néants⁴⁹⁰.

La vraie vaillance ne consiste pas à prendre le monde entre ses bras, mais à le conserver ; l'homme sage ne veut point du monde, l'homme fol le met sur ses épaules.

Que les rois quand ils rendent justice s'asseyent si haut que s'il y a quelque voix qui crie justice, ils la puissent entendre, afin que ce ne soit pas toujours la voix basse des ministres et officiers qui portent les plaines des sujets à l'oreille du souverain, mais que leurs cris y puissent arriver à droiture.

On rapporte que le roi Nouchirevon le Juste avait deux cloches, l'une dans sa salle et l'autre au chevet de son lit, dont les cordes passaient au travers des planchers dans les galeries du palais : quand quelqu'un avait besoin de secours il sonnait la cloche et le roi le faisait venir devant lui.

Les rois d'Arabie allaient déguisés parmi le peuple pour observer ce qui se passait et pour apporter du remède à ce qui se faisait de mal, et ils faisaient faire la même chose par des gens affidés dans les provinces et dans les villes, afin que si quelque oppression se commettait, ils en fussent aussitôt informés, et qu'ils en fissent la punition.

Les hommes sans soin doivent être regardés comme des morts, mais les hommes vigilants [V, 245] et justes quoiqu'ils meurent demeurent en vie.

La gratitude des grands envers Dieu les oblige à pardonner aux petits leurs offenses, et le devoir de leur condition est d'empêcher qu'on n'opprime le peuple.

Lorsque vous êtes devenu grand, comportez-vous de manière que si la fortune change, vous puissiez endurer le même traitement que vous aurez fait endurer aux autres.

Les atteintes des gens de pauvre et basse condition doivent être plus appréhendées que celles des lutteurs dont le bras est le plus robuste.

On ne supporte jamais patiemment les temps fâcheux, c'est pourquoi en tout temps il faut faire justice aux opprimés et casser les dents des méchants. Ô toi qui jouis d'un doux sommeil, songe à ceux que l'oppression empêche de dormir ! Ô toi qui marches allègrement,

⁴⁹⁰ Le passé et le futur. [Note de Chardin.]

pense à ton camarade qui ne saurait suivre. Ô toi qui est à l'aise, fais faveur à celui qui est à l'étroit. Vous voyez ce que ceux qui vous ont devancé ont fait et ce qu'ils ont trouvé. Ils s'en sont allés la tête chargée du pesant fardeau de leurs crimes et de l'oppression faite aux innocents. Assurément il vaut mieux s'en aller pauvre à sauveté, que le roi à la réprobation.

Les ancêtres parlent à leurs successeurs en cette sorte :

« Si votre esprit a des oreilles, nous lui dirons à l'oreille,

« Nous avons été des hommes comme vous, mais nous n'avons pas connu le prix du temps [V, 246] de la vie, car nous l'avons enfoncée dans le trouble et dans la confusion.

« Si votre vie est emportée comme la nôtre dans le trouble et dans un mouvement excessif,

« Retenez-en souvent des moments pour considérer combien il s'en passe et à quoi elle est employée.

« Quiconque n'offense personne ne craigne personne. Le scorpion qui ne pique point ne craint point ; s'il s'enfuit c'est par l'impulsion de sa nature, mais il est en sûreté dans la maison tant qu'il n'y fait point de mal. Le loup dans les campagnes court aussi çà et là à cause de son inclination vorace et déchirante, mais dans les villes où il ne saurait faire de mal il est en repos, et les voleurs de même se tiennent cachés dans les vallées et dans les montagnes à cause de leur méchanceté.

« Quelque faible que soit votre ennemi, ne le méprisez point, mais soyez en garde contre lui, de peur que si quelque accident vous affaiblit et abat, il ne se jette sur vous dangereusement ; car quoiqu'un chat soit un chétif animal, cependant s'il se jette à l'imprévu sur un lion, il lui arrachera les yeux de ses griffes avant que l'autre ait songé à se parer.

« Qu'on fasse accueil aux petits aussi bien qu'aux grands ; et qu'on ne pense pas sottement : c'est moi qui protège et qui suis roi ; parce que si un méchant ou un fou vous assassine, la vie ne vous sera pas rendue, encore que le roi successeur fasse passer au fil de l'épée un des climats du monde pour venger votre mort. [V, 247]

« Conduisez-vous de sorte qu'on parle de vous par justice en votre absence comme on en parle par crainte en votre présence.

« Efforcez-vous durant votre vie d'être élevé au-dessus des autres en justice, en piété, en libéralité, parce que dans la mort les mendiants et les rois sont de même qualité, et si on ouvre le tombeau d'un roi ou d'un gardeur de chiens, on n'y pourra trouver de différence, parce qu'il n'y en a point en la mort.

« Si vous ne pouvez empêcher vos ennemis de se liguier ensemble, sachez qu'il en faut gagner quelqu'un en le contentant comme il voudra ; mettez aux mains entre eux vos ennemis et vos envieux afin que, de quelque côté que soit le gain de la bataille, vous y gagniez ceci, que votre ennemi a été défait.

« Ne laissez point votre ennemi s'élever, car si vous jetez un pion d'échecs parmi les figures, il ira à la tête et se fera nommer⁴⁹¹. »

Histoire.

Que c'est agréable qu'il a été dit

Par un marchand voyageur assailli de voleurs :

« Si tu veux être demain un grand seigneur,

Ne souffre pas ton ennemi s'élever au-dessus de toi,

⁴⁹¹ C'est-à-dire, il prendra un autre titre (celui de reine) en arrivant au bout du champ.

De peur que demain ne soit égal au grand Cosroës
 Un misérable qui auparavant ne valait pas un grain d'orge. »
 Ne t'appuie point sur des secours impuissants,
 De peur que, ces appuis te manquant, tu n'en sois honteux. [V, 248]
 C'est un mal aux yeux des grands hommes sages
 D'être rebuté par de misérables affranchis de la fortune.
 Les grands personnages de cœur généreux, d'âme droite et d'heureux sort,
 Par leurs services humbles ont porté la couronne, et se sont assis sur le trône.
*Ne va point de travers à la queue des gens qui vont droit,
 Et si tu aimes le droit chemin apprends-le de Sahdy*⁴⁹².
 Favorisez les gens en de petites choses afin qu'ils vous servent dans les grandes.
 Quand les rois que la débauche et les plaisirs privent de connaissance et de bonne
 conduite dans le gouvernement du royaume s'en remettent sur les ministres, il arrive que les
 ministres à leur exemple s'exemptent de soin et d'application pour s'adonner au gain et à la
 volupté ; mais il ne se passe guère de temps que le royaume ne soit détruit.
 Ne vous mettez point en colère à cause des mauvaises langues qui parlent de vous ;
 pourquoi ne seriez-vous pas toujours comme ceux de qui on dit du bien ?
 Lorsque votre intérieur est en émotion
 Songez que les gardes d'une ville sont sous les armes en temps de guerre, *c'est-à-dire*
que c'est alors qu'il faut le plus prendre garde à soi.
 Avant que de vous réjouir de la mort de vos ennemis, [V, 249]
 Soyez assuré que vous ne mourrez de longtemps.
 Il faut manger quand l'appétit est devenu dévorant, parler quand la nécessité en est
 grande, se coucher quand on dort debout, et s'approcher d'une femme quand la passion
 d'amour est au suprême degré.
 Ne comptez pas pour peu de chose d'offenser un homme de basse condition, car un tas
 de fourmis mettent à bout le lion déchirant, et une multitude de moucherons avec leur
 aiguillon réduiront l'éléphant à se jeter par terre.
 Il faut se comporter d'une manière dans le commandement que s'il arrive qu'on soit
 renversé en bas du théâtre on ne reçoive de la part de personne ni confusion ni peine, comme
 les frelons qui, quand on les trouve tombés à terre, on met le pied dessus.
 Que le roi ne prenne pas plus de plaisir à la voix de sa flatterie qu'il [n']en prend aux
 cris des affligés, des infortunés et des opprimés.
 Le sultan Casvin sur qui soit la miséricorde de Dieu disait : Je n'ai pas tant de peur des
 lances des hommes que des quenouilles des femmes.
 Il ne faut pas tant craindre les mauvais esprits qui sont sous la terre que les mauvais
 esprits qui sont dessus.
 Si vous voulez que les faiblesses humaines ne prennent pas d'empire sur vous, prenez
 empire sur elles avant qu'elles soient renforcées.
 N'apprenez pas vos fautes par la bouche de vos amis, de peur qu'on ne vous dise :
 Demandez à vos ennemis qui vous êtes pour voir ce qu'ils en disent. [V, 250]
 Lorsque vous avez quelque grâce à accorder, ne la faites pas avec des paroles rudes,
 car le fouet est pour les bêtes à quatre pieds ; et lorsque vous avez quelque censure à faire, ne
 la faites point avec des paroles flatteuses : car de donner du sucre à prendre au lieu de
 médecine ne profite de rien.

⁴⁹² L'auteur de ce traité. [Note de Chardin.]

On a dit sagement : Lorsque l'on a peur de celui qui commande, il faut faire grâce à celui qui obéit.

Pensez toujours en vous-même : L'ennemi est à ma porte, afin que s'il arrive qu'il paraisse quand vous n'avez pas lieu de l'attendre, vous ayez lieu de le repousser. Ne mettez point votre confiance en personne avant que de l'avoir éprouvé en divers emplois.

Il est nécessaire aux maîtres des empires que lorsqu'il survient de méchantes affaires, capables de troubler le pays, eux, la nuit, quand le peuple prend son repos, portent aux pieds du trône de Dieu très haut leurs demandes pour le secours, et que par leurs prières et par leurs larmes ils implorent ses lumières et son assistance ; il est bon et convenable en cette occasion de demander grâce et aide en toute humilité, avec piété et dévotion véritable ; il est bon et à propos d'aller en pèlerinage aux nobles tombeaux des saints pour requérir l'assistance des âmes pures ; il est bon et propre en cette occasion de juger la cause des opprimés et de considérer les griefs des pauvres, de mettre en liberté les prisonniers les plus qualifiés ; bon et propre de promettre à Dieu de faire des aumônes, puis après il faut faire des libéralités à ses troupes, à toute sa maison, et à tous ceux qui sont capables [V, 251] de porter les armes, et leur promettre dans un bon temps des récompenses qui les animent ; puis il faut avec ses amis gens d'esprit, de sagesse et de conseil, prendre les voies de repousser le mal qui se présente ; et lorsque les choses auront réussi selon leur désir, il en faut rendre gloire et louange à Dieu très haut sans en rien attribuer à sa sagesse ni à sa force. Or si quiconque après la victoire tient les promesses qu'il a faites et rend les grâces dues, il s'ouvre le chemin à une nouvelle victoire, si l'occasion s'en présente, en attirant les cœurs à soi et en gagnant tout le monde à son parti et pour sa conservation. L'homme heureux et plein d'espérance penchera l'oreille de son esprit aux conseils de Sahdy et se conduira par leur direction et par la bénédiction de Dieu grand et glorieux. Sa mort lui sera et salutaire et heureuse, et sa postérité fleurira jusqu'à la fin des siècles, et comparaitra pleine de confiance au dernier jour.

Chapitre XIII.

De la géographie et de l'histoire.

Les Persans appellent la géographie *elm mesabat*, la science de la délinéation ou *représentation*. Ils ont divers auteurs qui en ont écrit, cependant ils n'y connaissent que très peu de chose, surtout à l'égard de la partie de cet art qu'on appelle la carte, ce qu'il faut rapporter sans doute à l'humeur sédentaire des Persans, qui est l'humeur générale de tout l'Orient. Il n'y a que les Européens au monde qui voyagent par curiosité. [V, 252] La raison s'en doit tirer, à mon avis, de la nature de notre climat, car j'ai toujours recours au climat en cherchant la raison des habitudes et des manières des hommes, et même de leur génie, parce que j'y trouve plus de solidité qu'en toutes les autres causes qu'on allègue. L'air de notre Europe nous expose par sa rigueur à plus de besoins que les hommes des climats orientaux ; il exige plus d'aliments, plus de vêtements, plus de remèdes, et plus de préservatifs ; et comme notre air concentre davantage la chaleur naturelle, il rend le sang plus bouillant, ce qui communique à nos esprits ces mouvements inquiets dont ils sont agités. Or c'est à nos besoins d'un côté, et de l'autre à notre inquiétude naturelle, que je rapporte notre inclination à voyager ; et de quelque beau nom qu'on la qualifie, qu'on l'appelle louable curiosité, envie de savoir, de connaître et de se faire connaître, toutefois c'est mon sentiment que si l'on en recherche bien la source, on la trouvera dans nos besoins et dans notre inquiétude naturelle. Une des observations qu'on peut faire là-dessus, c'est qu'entre tous les peuples de l'Europe, ce sont ou les plus nécessaires ou les plus inquiets qui voyagent le plus. Mais pour les Orientaux, à qui il

faut peu de chose parce qu'ils ont peu de besoins, et qui ont le sang moins bouillant, ils ne sont point poussés à aller courir le monde, et ils se soucient moins par conséquent de connaître ses divisions et ses routes, comment il est cultivé, par qui c'est, et généralement tout ce que les diverses parties de la géographie enseignent. [V, 253]

Ils étudient la sphère, et ils en ont d'assez bien faites ; mais ils n'ont point de globe terrestre ni maritime, ce qui vient de la longue erreur dans laquelle ils ont croupi, que le monde n'était habité qu'en partie, et que le reste était enfoncé dans l'eau comme une orange qui nage sur un bassin plein d'eau. Ils n'ont point aussi l'usage des cartes et planisphères, comme je viens de l'observer, et ils ne savent rien là-dessus que par routine.

Ils marquent communément la situation des lieux dans leurs descriptions géographiques et autres par climats plutôt que par degrés, parce que cela est plus aisé, la latitude ou les élévations qu'ils prennent leur faisant connaître juste en quel climat est chaque lieu, et aussi parce que les latitudes et les longitudes sont devenues fausses dans leurs livres par les méprises des copistes qui se sont si fort trompés dans leurs transcriptions, soit faut de connaître les figures ou nombres, soit faute d'y regarder d'assez près et de comparer les copies avec les originaux, si bien qu'en plusieurs endroits on ne sait où on en est. Ils ne comptent que sept climats de la ligne au pôle, au lieu de douze que nous faisons. Mais au lieu que nous ne distinguons les climats que vers le midi et le septentrion, les Persans les distinguent encore vers l'Orient et vers l'Occident, ce qui leur donne la connaissance de plusieurs lieux qui nous sont inconnus. Ils divisent le monde en autant de parties ou degrés que nous faisons, mettant la ligne équinoxiale par les mêmes mesures, et ils comptent leurs longitudes des îles Fortunées⁴⁹³, comme nous faisons aussi, lesquelles ils appellent [V, 254] *gezire kraledat*, îles de l'autre pôle. Ils prétendent par ce calcul qu'ils ont le centre de la terre habitable en leur empire dans la province de Siston, qui est le Parapomisse ou l'Arachosie des anciens géographes, et dans la ville capitale de la province, qui est aussi appelée Siston, laquelle ils prétendent être à nonante degrés du premier méridien susdit, et à trente-trois degrés d'élévation du pôle. C'est ce qui se trouve dans leurs livres de mathématique ; cependant ma géographie persane et plusieurs autres que j'ai examinées mettent cette ville dans le troisième climat à 30°35' de latitude et à 87°18' de longitude. Il n'y a que l'observation réelle qui pourrait faire connaître de quel côté est l'erreur.

Pour ce qui est de l'histoire, c'est aussi une science peu connue et cultivée chez les Persans, chose qui n'est pas difficile à imaginer après ce que je viens de dire sur la géographie, car s'ils ne savent pas quels sont les peuples éloignés d'eux, beaucoup moins sauront-ils ce qui s'y est passé. On ne croirait jamais que cette ignorance fût aussi outrée qu'elle l'est, et je ne l'aurais pu croire moi-même si je ne m'en étais convaincu par un long usage ; par exemple, il n'y a pas dix hommes en Perse qui sachent que la Hollande est une république, quoique depuis quatre-vingt ans la Compagnie des Indes orientales de Hollande soit établie en divers lieux du royaume, et nommément dans la ville capitale, ce qu'on ne peut imputer qu'à une très grande ignorance de l'histoire. Il est vrai [V, 255] que dans ce fait particulier il y a beaucoup de la faute de cette compagnie, qui donne une fausse idée de son pays à ces peuples éloignés de nous : c'est que cette compagnie sachant bien que les gouvernements de l'Orient sont trop arbitraires pour aimer les républiques, et que ce gouvernement républicain est entièrement inconnu en Asie, n'y ayant jamais eu de république, ils ne font jamais mention des États généraux ; et quand ils envoient quelque ambassadeur en Perse, la lettre de créance est ou du général de Batavia, ou du prince d'Orange, ou en son nom, comme s'il était le souverain du

⁴⁹³ Nom ancien des îles Canaries.

pays. Les Persans, sans s'en informer davantage, croient là-dessus que la Hollande est un royaume comme les autres. Il est certain qu'ils ne sauraient rien de tout ce qui se passe en Europe, n'était qu'il va chez eux des ambassadeurs et des marchands de plusieurs États européens qui leur en disent quelque chose ; mais pour ce qui est de l'histoire du pays et des pays de leurs voisins avec qui ils ont des affaires, les livres qui en traitent ne sont clairs et sûrs et ne se suivent que depuis la naissance de la religion mahométane, de manière qu'on ne se peut fier à rien de ce qui est rapporté des siècles précédents, surtout en matière de chronologie, où ces gens commettent les plus grossières erreurs, confondant les siècles et mettant tout pêle-mêle sans se soucier du temps. Leurs principaux historiens sont Mirkond, Emir Kauvend, le *Chanahmé*, c'est-à-dire le chant royal, qui est l'histoire des rois, et *Rouset elsaphà*, c'est-à-dire Journal ou diaire⁴⁹⁴ *des saints*, par où ils entendent les grands [V, 256] hommes, pour ne pas parler de quelques auteurs modernes desquels je ferai mention dans mon quatrième volume⁴⁹⁵. Mais toutes ces histoires jusqu'au temps de Mahamed sont des pièces ou fabuleuses ou romanesques, remplies de mille contes où il n'y a rien de vraisemblable, et surtout la dernière, qui commence par des récits de ce qui se passa devant Adam et Ève ; car ils prétendent, comme je le dirai au discours de la religion, que le monde a été créé un grand nombre d'années avant Adam, qu'il était premièrement habité par des démons et esprits qui étant venu à se rebeller contre Dieu furent précipités dans les enfers ; que Dieu mit à la place de ces démons Adam et la race du genre humain. L'histoire de Perse est apparemment tirée des livres ou des récits des Guèbres, qui sont les anciens Perses ; fort peu de gens la lisent, et il n'y en a presque point qui l'étudient pour en découvrir les fautes et pour les rectifier.

Le *Chanahmé* ou l'histoire des rois est en vers, et c'est une excellente pièce de poésie, estimée dans tout l'Orient, comme Homère et Virgile chez nous. L'auteur s'appelait Ferdous de Tus, ville de la Bactriane frontière de la petit Tartarie orientale, qui a produit tant de savants hommes en toute sorte de disciplines ; il vivait au commencement du cinquième siècle de l'ère mahométane sous le règne de Sultan Mahamed Kasnevy, qui était prince souverain de cette partie de la Perse. On dit qu'il fut quarante ans à composer cet ouvrage, lequel contient soixante-six mille vers, qui sont proprement des distiques, le [V, 257] vers persan contenant deux vers ou lignes rimées, et que le sultan lui payait chaque distique un gros d'or fin, ce qui était plus en ce temps-là que deux pistoles en celui-ci.

Chapitre XIV. De la poésie.

Les Persans assurent que dans les premiers temps les philosophes de l'Orient en étaient aussi les poètes, et qu'ils couchaient leur sagesse en vers pour la rendre plus vénérable et plus aimable, et afin aussi de la faire apprendre plus aisément au monde. C'est presque la même chose aujourd'hui en Perse, la poésie y étant toute morale pour la plupart, et contenant tous les enseignements de la véritable philosophie.

La poésie est le talent propre et particulier des Persans, et la partie de leur littérature où ils excellent ; ils y ont un grand naturel, car leur génie est gai et ouvert, leur imagination vive et féconde, leurs mœurs sont douces et polies, leur tempérament est amoureux, et leur langue a la douceur propre et requise pour les vers. Un homme qui ne sait pas un mot de persan ne laissera pas en entendant réciter des vers persans d'être épris du son et de la cadence, qui y est

⁴⁹⁴ Du latin *dies*: almanach ou registre (cf. anglais *diary*).

⁴⁹⁵ Voir plus haut, t. V, p. 122.

très sensible. Ils appellent la prose *nesr* et les vers *nesm*. Les Persans font entrer leur poésie partout, et leur ouvrages de prose en sont mêlés, ou pour parler plus juste ils en sont remplis. Ils aiment fort aussi à faire entrer les vers dans leur conversation, estimant que la versification donne plus de grâce à leurs [V, 258] pointes et à leurs belles pensées, et que c'est le moyen de les mieux imprimer dans la mémoire. Les peuples orientaux, comme je l'ai observé au chapitre de la morale, ont de tout temps renfermé leur sagesse dans des fables et dans des sentences et proverbes, et ces fables et ces sentences étaient rimées, comme le sont encore aujourd'hui les fables des Persans. Ils enseignaient aussi leurs sciences en vers, et c'est ce qui fit dire aux Arabes que Dieu les avait favorisés de quatre avantages, entre autres, par-dessus les autres peuples, savoir : des turbans avec lesquels on avait meilleure mine qu'avec les tiaras des monarques ; des tentes qui étaient plus belles que des maisons ; des sabres ou cimenterres, qui les défendaient mieux que les châteaux des autres peuples ; et des poèmes qui étaient plus excellents que les livres et les pandectes⁴⁹⁶ des nations d'alentour.

Un des moyens dont on se servait dans les premiers siècles pour conserver la mémoire des grandes actions était d'en composer des chansons qu'on chantait dans les assemblées et dans les festins, comme cela se pratique encore fort universellement en Perse. L'usage en commença en Arabie, et cela m'a fait penser plusieurs fois que l'invention des anciens auteurs grecs de décrire les histoires amoureuses en vers bucoliques et par des personnages de bergerie, était venue des Arabes et des Tartares orientaux qui vivaient à la campagne sans quitter jamais leurs grands troupeaux, qui font tout leur bien et toute leur subsistance. Vous voyez en Orient de ces bergers, pour parler à notre manière, qui marchent [V, 259] tout à fait en princes, dont le camp ressemble à une ville, y ayant de toute sorte d'artisans et de toute sorte de denrées. Et comme les premiers souverains de l'Asie vivaient de cette manière, leurs histoires font toujours mention de leurs troupeaux, à cause que c'est toujours par rapport à leurs troupeaux que tous leurs mouvements se faisaient alors, comme à présent, ne changeant jamais de lieu que pour leur donner du pâturage.

Les vers persans sont composés de rythmes et de mesures : il y en a de cinq sortes pour la mesure, laquelle consiste en longues et en brèves, comme les vers latins, et la césure en est marquée fortement et pourtant fort doucement. Leurs pièces de poésie sont de beaucoup d'espèces : ils ont le demi-vers qu'ils appellent *kothé*, mot qui signifie proprement pièce de terre, le vers, qu'ils appellent *mesre*, le distique, le quatrain, le sixain, le huitain, le dizain, la pièce de douze vers, et puis les grandes pièces où le nombre de vers n'est pas observé, mais est limité et ne saurait excéder. On les distingue en *kasel* et *kesidé*, dont le premier signifie toutes sortes de pièces au-dessus de douze vers et au-dessous de trente. La débauche et le libertinage font le sujet ordinaire de ces pièces, mais il faut remarquer que des poètes plus sages, comme Afez entre autres, traite dans ses *Kasel* des plus sublimes matières de la théologie affective sous les termes de libertinage et par allégorie. Le *kesidé* est un petit poème qui doit être de plus de cent vers, mais pas au-dessus de deux cents ; il est consacré à louer les hommes illustres et élevés. On y entremêle des histoires, des récits et [V, 260] des contes. Une des beautés de ces pièces, c'est qu'elles soient sur deux rimes seulement, ou jointes ensemble ou entremêlées. Les pièces de longue haleine sont rares chez eux ; on n'en rencontre guère dans leurs livres de plus de quatre-vingt à cent vers, j'entends des pièces qui soient de suite et sans pause ou interruption, car d'ailleurs ils ont des ouvrages de poésie plus gros qu'aucune nation, comme leur *Chanomé* ou l'histoire des rois, qui contient soixante-six mille vers, ainsi

⁴⁹⁶ « C'est le digeste, la compilation, faite du temps de Justinien empereur, des opinions ou réponses des jurisconsultes qui l'avaient précédé sur toutes les questions de droit » (Furetière).

que je l'ai rapporté ; mais ces ouvrages sont coupés en une infinité de chapitres. Ils appellent ces grands poèmes *divan*, mot qui signifie assemblée de sages ou d'anciens ou de sénateurs, et qui en cet endroit veut dire *recueil*, parce que ce sont des assemblages de diverses pièces qui contiennent des conseils pour la conduite de la vie.

Leur poésie a des règles fort différentes des nôtres, comme par exemple, un même mot finit deux vers de suite et quelquefois plusieurs vers, ce qu'ils appellent *kafié mokerrer*, rime d'un même mot ; mais cette répétition fait toujours une grâce dans la pièce. Bref, leur poésie est pleine de ces irrégularités qu'on appelle licences poétiques. Mais pour le reste elle est partout noble, haute et relevée dans les pensées, douce dans les expressions, et juste dans les termes, qui sont toujours les plus propres, et qui peignent la chose à l'imagination aussi vivement qu'un ouvrage matériel. Aussi disent-ils par métaphore : un poète peintre, un poète sculpteur, pour exprimer la force de ses vers. Cette poésie prend souvent un vol si haut qu'on la [V, 261] perd de vue, pour ainsi dire, à moins qu'on n'ait beaucoup de science et une imagination vive, tant ses pointes sont fines, ses allusions délicates, et ses figures hyperboliques. Le nombre des figures dont cette poésie persane se sert est presque infini, mais cependant elles sont toutes sublimes : notre langue affecte trop de retenue pour les représenter, aussi bien que leurs expressions vives et pompeuses ; d'ailleurs comme les comparaisons dont ils se servent sont prises de choses particulières à leur pays, cela fait que nous autres étrangers avons grande peine à les entendre, et plus grande peine encore à conserver une partie de leurs grâces dans la traduction, comme les gens doctes le savent très bien.

Si l'on compare la poésie persane, qui est la plus estimée dans tout l'Orient, et qui y est si répandue, avec la nôtre, on trouvera que celle-ci n'est pas même de la prose en comparaison. Les Persans se font entretenir dans leurs festins et dans leurs autres divertissements de ces grands poèmes dont j'ai parlé ci-dessus, particulièrement de celui de l'histoire des anciens rois ; leurs musiciens les récitent ou les lisent à plein chant. Je ne dois pas omettre qu'une des grâces ou des raffinements de leur poésie, c'est l'omission affectée de quelqu'une des lettres de l'alphabet dans tout le cours de la pièce, comme l'*a*, le *b* ou autre, sur quoi l'on fait le conte d'un poète qui lisait à un prince des vers de sa façon où il ne se trouvait d'*a* en aucun mot, comme il le faisait observer au prince pour exciter son admiration ; lui tout au contraire lui répondit : « Vous auriez encore mieux fait de n'y [V, 262] mettre pas les autres lettres non plus. » C'était lui dire que sa pièce ne valait rien.

Le sujet le plus commun de leur poésie est la morale, ensuite c'est l'amour, qui excite le plus leur veine ; mais comme on ne fait pas l'amour en Perse à notre manière, à cause qu'on n'y voit ni les femmes mariées ni les filles à marier, et qu'on n'a de commerce qu'avec celles dont on est en possession ou avec celles qui sont communes à tout le monde, toute leur poésie amoureuse consiste en jouissances, en plaintes de l'être pas aimé de ce qu'on possède, en descriptions de beautés. Et comme dans les pays chauds on a l'imagination plus échauffée et les sentiments plus vifs, il ne se peut que la poésie ne se sente beaucoup de ce feu d'imagination. Ils ont un poème entre autres où toutes les passions sont poussées au plus haut degré ; il porte le titre de *Yousouf selica*, qui est le patriarche Joseph et la femme de Potiphar. Une chose en quoi elle est louable, c'est qu'elle ne recommande point le vin ni la bonne chère, et que la crapule ne se trouve nulle part mentionnée dans ses vers que pour la détester.

Il y a une histoire des poètes persans composée par un homme illustre et gouverneur de province nommé Sami ; il en fait le nombre assez grand, mais comme ils ne sont pas de la même force, ils n'ont pas aussi la même réputation. Aujourd'hui les plus fameux poètes persans sont Afez et Sahdy, le premier pour la beauté des vers, le second pour la pointe et pour le sens. Afez est si estimé pour la poésie, qu'on appelle par excellence les gens qui font bien

des vers du nom d'Afez. [V, 263] Et Sahdy l'est tant pour la sagesse, qu'on le fait lire à tous les jeunes gens, et que c'est leur principal livre de morale. Ces auteurs ne sont pas fort anciens, comme je l'ai observé ailleurs. Les œuvres du dernier furent compilées l'an 626 de l'Hégire, qui revient à l'an 1222 de notre compte. Au reste c'est dommage que les femmes persanes ne soient pas élevées à la poésie, car étant beaucoup plus susceptibles de passion que les hommes, on apprendrait d'elles des choses tout à fait nouvelles et extraordinairement vives ; mais les hommes ont trop de peur de leur esprit pour leur laisser rien apprendre, et surtout en matière de poésie il y a parmi eux ce terrible proverbe sur ce sujet : « Si la poule veut chanter comme le coq, il lui faut couper le gosier. »

Comme j'ai mêlé çà et là en ce volume et dans le précédent beaucoup de poésie persane traduite en notre langue, cela m'empêchera d'en mettre ici autant que j'aurais fait ; mais je m'en vais en donner assez pour faire connaître avec ces autres pièces l'esprit de cette poésie, ses grâces et son tour.

Traduction des vers qui sont au commencement des œuvres de Cheic Sahdy

Au nom de Dieu créateur des mondes,
Ce savant qui crée la parole sur la langue,
Dieu conducteur qui mène les hommes à ses dépens,
Clément, pardonnant les péchés, se plaisant à les ouïr confesser,
Doux ; que si jamais à sa porte on n'a obtenu de secours, [V, 264]
On ne trouvera de secours à la porte de personne⁴⁹⁷.
Chef sur le marchepied duquel les têtes le plus glorieusement couronnées
Mettent la tête en terre aux pieds de son trône ;
Qui ne surprend pas les pécheurs sur le fait,
Ni ne jette cruellement en terre les pécheurs qui confessent.
Que s'il se courrouce contre ceux qui font mal,
Dès qu'ils se sont retournés il efface leurs fautes du livre.
Les deux mondes sont comme une goutte dans l'océan de sa science,
Il aperçoit tous les péchés, et il tire doucement le voile de dessus.
Si les officiers du roi font mal leur devoir,
Le roi maître de ces officiers les cassera,
Et si l'esclave de sa majesté ne court vite à ses ordres,
Il ne le tient nullement pour son tendre ami ;
Mais encore que Dieu soit en haut, en bas, et aux côtés,
Il ne ferme à nul des pécheurs la porte de l'office⁴⁹⁸,
La face de la terre est la nappe de ses créatures,
Et à cette table de largesse regarde-t-on l'ami ou l'ennemi⁴⁹⁹.
Que si quelque malfaisant était saisi par sa main victorieuse,
Qui est-ce qui se tirerait sain et sauf de la main de sa colère ? [V, 265]
Sa haute essence est hors de la supposition du pour ou du contre,

⁴⁹⁷ C'est-à-dire que qui n'est aidé de Dieu ne le sera point. [Note de Chardin.]

⁴⁹⁸ Lieu où l'on garde le manger. [Note de Chardin.]

⁴⁹⁹ On reçoit tout le monde. [Note de Chardin.]

Sa domination n'a besoin du service des esprits ni des corps,
Tous les êtres vont parfaissant ses ordres,
Tant fils des hommes qu'oiseaux, fourmis et mouches,

Et à la table de sa bénéficence à l'heure du manger
L'oiseau Simourg vient du mont de Kaf⁵⁰⁰ prendre sa réfection.
Sa gracieuse miséricorde qui est l'ouvrière de toutes choses
Est la gardienne des créatures et la conservatrice du néant ;
De lui provient la grandeur et les louanges,
Son royaume est de tout temps, son essence sans besoin,
Il pose à l'un une couronne de gloire sur la tête,
Il jette l'autre en bas du trône dans la poussière ;
Il pare l'un d'un manteau de félicité,
Il couvre l'autre d'un sac de malheurs,
Il rend le feu dans lequel Abraham est jeté⁵⁰¹ un rosier,
Il consume le peuple ennemi dans un feu⁵⁰² tiré des eaux du Nil :
S'il fait le premier, c'est une manifestation de son soin paternel, [V, 266]
S'il fait l'autre, c'est pour établir la main de son pouvoir.
Il perce pleinement le voile dont on couvre les actions mauvaises,
Mais il étend dessus ces actions le voile de sa miséricorde.
Si pour réveiller sa crainte dans les âmes il tire l'épée de sa justice,
Les anges qui en sont les ministres deviennent sourds et muets⁵⁰³ ;
Mais s'il profère un octroi de miséricorde,
Le petit Hezazil⁵⁰⁴ criera : « J'en veux faire la proclamation. »
Devant le trône de sa grâce et de sa gloire
Les grands mettent bas toute la grâce de leur gloire ;
À ceux qui s'abaissent dans la poussière sa grâce est proche,
Et à ceux qui crient en cet état la demande est accordée.
Dans les choses qui ne sont point, sa connaissance est distincte,
De celles dont on n'a jamais parlé son oreille est remplie.
Par sa force il conserve les choses hautes et basses.
Dieu est le seul roi et juge au jour du jugement,
N'ayant besoin pour son service que le dos de personne ploie,
Ni que pour observer ses saintes lois on prenne à la main le Livre sacré.
De la plume de la prévision il trace les linéaments dans la matrice, [V, 267]
Du bout du doigt il porte le soleil d'Orient en Occident.
D'un souffle il fait aller les grands navires sur les flots enfoncés.
La terre désobéissante et tremblante comme ayant la fièvre,
Il l'a clouée ferme avec les montagnes enfoncées dans ses entrailles.

⁵⁰⁰ Montagne au bout du monde où leurs fables portent qu'il y a un oiseau gros comme un chameau.

[Note de Chardin.]

⁵⁰¹ L'Alcoran porte qu'Abraham ne voulant pas embrasser la religion de Nembroth, il le fit jeter en un feu ardent, mais que le feu ne le toucha point. [Note de Chardin.]

⁵⁰² Allusion à la septième plaie d'Égypte. [Note de Chardin.]

⁵⁰³ N'écourent point les plaintes des hommes. [Note de Chardin.]

⁵⁰⁴ Oiseau plus petit qu'un moineau, renommé en Perse pour son plumage et pour son ramage. [Note de Chardin.]

Il rend une goutte de semence une nymphe céleste :
 Qui pourrait concevoir qu'on fit un corps solide avec de l'eau ?
 La masse des cailloux il l'a semée de rubis et de turquoises,
 À des fils d'émeraudes il pend des escarboucles⁵⁰⁵.
 Il prend deux gouttes d'eau, l'une dans la nue qu'il lance en la mer,
 L'autre dans le corps humain qu'il porte en la matrice ;
 De celle-là il fait le globe brillant de la perle,
 De celle-ci une figure mouvante et raisonnante droite comme un pin.
 Quelle chose serait obscure à sa connaissance,
 Puisqu'à sa connaissance le caché et le découvert est tout un.
 Il apprête la nourriture pour les serpents et pour les fourmis,
 Et il la présente toute prête à ce qui n'a ni pied ni main ni mouvement.
 Par la force l'Être a été tiré du Néant.
 Qui peut hors lui faire quelque chose avec rien ?
 Il réduira ce qui est dans les espaces de ce qui n'est pas,
 Et derechef de l'abîme du Néant il fera revenir dans les plaines de l'Être ; [V, 268]
 Tout le monde est d'accord sur sa divinité, et qu'elle est,
 Tout le monde succombe sous l'idée de ce que c'est.
 On n'a rien aperçu au-delà des bornes de sa gloire,
 On n'a rien senti au-delà de l'étendue de ses bontés,
 Ni à sa haute essence peut arriver l'oiseau de la pensée,
 Ni la main de la conception atteindre au giron de son excellence.
 En cet océan mille navires ont coulé bas
 Dont on n'a pas trouvé une planche sur le rivage,
 Quel profit de passer les jours et les nuits la tête inclinée sur cet abîme,
 Sa main me tire continuellement par la manche en me disant : « Lève-toi. »

Suite du sujet.

Le contour de la terre entre dans la connaissance de l'ange,
 Mais il ne saurait y faire entrer le contour de ta connaissance, ô Dieu !
 L'esprit ne peut être conçu par le corps,
 Ni ton essence glorieuse par la pensée.
 On peut aborder l'éloquence de Saebon⁵⁰⁶,
 Non l'essence de l'incompréhensible mais très louable.
 Le cheval des particuliers amis de Dieu a poussé le plus avant en ce chemin de sa
 connaissance ;
 Toutefois (je ne puis compter tes grandeurs⁵⁰⁷) et ainsi chacun donne du nez en terre.
 [V, 269] On ne peut galoper partout en cette âpre carrière,
 Ni il ne faut pas que le cœur jette par terre le bouclier⁵⁰⁸ qui le couvre.

⁵⁰⁵ La rose attachée aux branches du rosier. [Note de Chardin.]

⁵⁰⁶ Nom d'un Arabe célèbre pour son éloquence et pour sa science. [Note de Chardin.]

⁵⁰⁷ Mot de Mahomed avec quoi le poète veut dire que quoique les prophètes aient plus avancé que les autres dans la connaissance de Dieu, néanmoins puisque Mahomed, qui est le plus grand de tous, a dit cela, c'est une marque qu'aucun d'eux n'est arrivé au but. [Note de Chardin.]

⁵⁰⁸ La retenue. [Note de Chardin.]

S'il arrive à un homme pieux d'être tiré par l'amour de Dieu à la connaissance de ses secrets,

On ferme sur lui la porte pour ne pas retourner⁵⁰⁹.

Et si en cette assemblée des mortels on donne à quelqu'un à goûter la coupe de délices⁵¹⁰,

C'est après lui avoir fait boire un philtre ravissant.

À un de ces oiseaux de paradis on couvre les yeux comme à un faucon,

Et à celui à qui on laisse les yeux ouverts les ailes sont coupées⁵¹¹.

Personne n'a trouvé le chemin pour aller au trésor de Karoun⁵¹²,

Car si quelqu'un l'a trouvé il s'est perdu.

Je me sens enfoncer dans ces flots fameux en naufrages

Hors desquels nul n'a ramené son navire entier.

Si tu pries Dieu à présent de passer cet espace inconnu qui mène à lui,

Songe auparavant à trouver un cheval pour revenir. [V, 270]

Envisage-toi bien avant dans le miroir de ton cœur,

Tu y trouveras peu à peu les traits divins,

La seule odeur de l'amour divin t'enivrera,

Tu te souviendras de l'accord fait avec Dieu au commencement du monde ;

Du pied de l'oraison élève-toi à la contemplation,

Et là tu prendras des ailes qui te porteront⁵¹³ à l'amour de Dieu.

La vérité déchirera à ton bord le voile des doutes.

Il n'y aura plus de voile étendu devant toi, mais tu seras frappé de la lumière.

Et si le cheval de l'esprit se sent emporté,

Prends la bride tout surpris disant : « Arrêtons-nous. »

Sur cette mer nul ne s'est embarqué qui ne fût transporté d'amour,

Et personne ne s'y est sauvé qu'en allant à la queue du Prophète ;

Mais tous ceux qui ont couru hors de cette piste,

Ils n'ont fait qu'errer çà et là en gens égarés ;

Si quelqu'un choisit un chemin autre que celui marqué par le Prophète,

Jamais il n'arrivera au gîte.

De l'excellence du Prophète sur qui soit la grâce de Dieu et sur sa race.

Magnifique en dons excellents et éclatants,

Prophète des créatures éclairées, intercesseur du peuple fidèle,

Avocat de tous les humains, médiateur en la résurrection,

Guide de ceux qui montrent le chemin, président du jour du jugement ;

Doyen des prophètes et apôtres, premier des guides infailibles [V, 271]

Dépositaire des volontés de Dieu, ambassadeur dont l'ange Gabriel était le messager ;

Intercesseur des peuples, grand Prophète,

Pardonnant⁵¹⁴ les péchés, élevé d'une hauteur excellente, homme élu,

⁵⁰⁹ Il ne peut exprimer ce qu'il en sent. [Note de Chardin.]

⁵¹⁰ Si quelqu'un est favorisé de la connaissance de Dieu plus qu'un autre, il perd l'esprit en cette connaissance comme un homme enivré. [Note de Chardin.]

⁵¹¹ Ceux qui ont vu Dieu ne reviennent point pour en parler. [Note de Chardin.]

⁵¹² C'est le Crésus des Mahométans, qui à leur dire gardait son trésor dans un labyrinthe enchanté. [Note de Chardin.]

⁵¹³ Quand tu le connaîtras, tu l'aimeras. [Note de Chardin.]

Sage, qui embrasse dans sa science le cours des cieux et tous les mouvements des
astres,
Dont les lumières de tous les hommes sont des émanations de ses lumières,
Qui avant que l'Alcoran fût achevé
A effacé les livres de mille sectes diverses,
Qui du mouvement de son doigt, en fendant la lune en deux⁵¹⁵,
A percé les cœurs de la crainte de Dieu comme une épée flamboyante,
Qui à sa naissance a fait évanouir les choses renommées de ce monde :
Le palais du grand Cosroës⁵¹⁶, les fondements de leur empire ;
Qui de la parole *Il n'y a*⁵¹⁷ a renversé Lat et les autres idoles,
Et en étalant les beautés de sa loi a dépouillé Hohzi⁵¹⁸ de sa beauté,
Et les a brisés menu comme la poussière.
Mais c'est bien encore plus d'avoir aboli la Loi et l'Évangile. [V, 272]
Qui une nuit ayant mis le pied à l'étrier monta⁵¹⁹ à un lieu plus sublime que les cieux,
En gloire, en puissance, en splendeur laissant les anges beaucoup au-dessous de lui,
Qui dans ce voyage céleste fit sa première traite si longue
Qu'il ne s'arrêta pas où l'ange Gabriel a été contraint de s'arrêter⁵²⁰.
Là lui dit le seigneur du temple de la Mecque⁵²¹ :
« Toi chargé de mes oracles, que ne viens-tu encore plus près,
Puisque tu as acquis mon amitié parfaite ?
Pourquoi lâches-tu la bride de mes conversations⁵²² ? »
Il répondit : « Il n'y a point de lieu plus outre où je puisse parvenir,
Je me suis arrêté où mes ailes ont plié sous moi.
Si je vole plus haut seulement de la grosseur d'un fil,
Les rayons de la gloire éclatante fondront mes ailes.
Nul homme ne demeurera engagé par ses péchés
Qui a un tel prophète pour chef, le plus grand des êtres créés,
Quels éloges pourrais-je te donner qui fussent dignes de toi ?
Je te salue, Prophète des humains :
La miséricorde de Dieu soit sur ton cœur
Et sur tes amis, et sur tes sectateurs. [V, 273]
Ô Dieu, pour l'amour du Prophète, et pour l'amour de Fatmé⁵²³,
Dirige la fin de mes discours dans la droite voie :

⁵¹⁴ Ministériellement. [Note de Chardin.]

⁵¹⁵ Miracle prétendu de Mahomed. [Note de Chardin.]

⁵¹⁶ Les légendes mahométanes portent qu'à la naissance de Mahomed le palais royal de Perse tomba par terre d'un tremblement subit. [Note de Chardin.]

⁵¹⁷ C'est le commencement de la confession de foi mahométane : *Il n'y a d'autre dieu que Dieu*. [Note de Chardin.]

⁵¹⁸ Let et Hohzi, deux idoles de la Mecque, adorées avant la venue de Mahomed. [Note de Chardin.]

⁵¹⁹ Autre fable qu'on fait de Mahomed, qu'il monta au ciel sur un cheval nommé Borac. [Note de Chardin.]

⁵²⁰ C'est-à-dire que les anges n'approchent pas si près de Dieu que lui. [Note de Chardin.]

⁵²¹ Dieu. [Note de Chardin.]

⁵²² Puisque tu connais que tu es mon parfait ami, pourquoi ne pousses-tu jusqu'à moi ? [Note de Chardin.]

⁵²³ Fille de Mahomet. [Note de Chardin.]

Que si tu rejettes mes prières comme indignes d'être octroyées,
Je me jetterai à corps perdu dans le sein de la famille du Prophète.
Quel dommage serait-ce, ô pontife brillant de gloire,
À ta grandeur élevée jusqu'au trône de Dieu,
Qu'il y ait une poignée de pauvres gens à cheval derrière toi ?
Tous s'attendent à toi en ce monde et au jour du jugement,
C'est à Dieu à faire ton éloge, et il l'a faite ainsi
Qu'il a mis l'ange Gabriel au nombre de ceux qui mettent la tête en terre devant ton
trône.

Les cieux les plus hauts font soumission à ta gloire,
Toi qui étais créé lorsqu'Adam était encore eau et terre.
Tu es l'origine de toutes les choses créées,
Les créatures sont les branches, et tu es la racine.
Je ne puis m'empêcher de parler de ta gloire, mais je ne saurais trouver de paroles pour
le faire,

Parce que tu es au-dessus de toutes les paroles.
L'éloge de ta gloire est parfaite [*sic*] dans le verset Toulak⁵²⁴,
Et celui de ta bonté dans le chapitre Faha et Yesim⁵²⁵, [V, 274]
Quels éloges après ceux-là oserait faire Sahdy misérable mortel ?
La miséricorde de Dieu soit sur toi, ô Prophète et la paix. »

Préface contenant le sujet du livre.

J'ai fait plusieurs fois le tour des parties du monde,
J'en ai considéré à loisir les divers habitants ;
Il n'y a point d'endroit où je n'aie fait quelque profit :
En chaque grange j'ai pris un épi pour l'apporter,
Mais je n'ai trouvé de gens humbles et purs nulle part comme à Chyras⁵²⁶.
La miséricorde de Dieu soit sur un tel territoire
Pour les aimables gens de ce territoire pur.
J'ai perdu l'affection que j'avais pour le grand Caire et pour l'Asie mineure.
Mais faisant réflexion sur les charmants parterres de ce lieu,
J'ai senti de l'ennui d'y retourner les mains vides voir mes amis.
J'ai pensé que qui vient du Caire apporte du sucre,
Et qu'on fait présent à ses amis des choses rares des lieux où on a été ;
Mais que si ma main n'était pas pleine de ce sucre d'Égypte,
Elle le devait être de choses plus douces que le sucre :
Non de ce sucre que les hommes gourmands mangent en substance,
Mais de celui que les maîtres de la science portent enfermé dans le papier.
Dès qu'à ce palais royal⁵²⁷ j'ai donné l'agencement, [V, 275]
Je lui ai fait dix portes de belles sentences :
La première est la porte de la justice et du conseil,
Comment il faut conserver son pays et craindre Dieu.

⁵²⁴ Verset de l'Alcoran où Dieu est introduit louant Mahomed. [Note de Chardin.]

⁵²⁵ Chapitres du même livre, où il est aussi loué. [Note de Chardin.]

⁵²⁶ L'auteur était natif de Chyras et y finit ses jours. [Note de Chardin.]

⁵²⁷ Le livre. [Note de Chardin.]

La seconde, comment il faut traiter son peuple ;
 Que les puissants du monde doivent donner gloire et louange à Dieu.
 La troisième porte est de l'amour et de l'ardente passion,
 Non de l'amour, qui attache à soi-même, et qui le force.
 La quatrième est de l'honnêteté et de la civilité.
 La cinquième, de la résignation à la volonté de Dieu.
 La sixième est l'éloge de l'homme content de peu.
 La septième, de la sagesse morale.
 La huitième, de la piété et de l'humilité dans la prospérité.
 La neuvième est de la repentance et de la bonne voie.
 La dixième, des choses qu'il faut demander à Dieu, et c'est la fin
 Du temps d'un vrai Homayon⁵²⁸, qui est une époque agréable,
 En une année heureuse entre les deux fêtes⁵²⁹,
 La six cent cinquante-cinquième.
 Ce livre, qui est un trésor de pierreries, a été achevé.
 Aie du respect pour ce livre, vertueux et intègre lecteur :
 Je n'ai jamais ouï dire qu'un homme vertueux fût inquisiteur des défauts d'autrui.
 Il faut toujours qu'une robe soit garnie de coton, [V, 276]
 Soit que l'étoffe soit de soie, soit qu'elle soit de laine.
 Si une veste de laine ne te plaît pas,
 Excuse et couvre le coton dont elle est garnie.
 Je ne fais point le vain et le délicat sur ma capacité,
 Je représente cet ouvrage avec la contenance d'un pauvre ;
 J'ai appris qu'au jour de l'espérance et de la crainte,
 Le clément Éternel fera miséricorde aux méchants comme aux bons.
 Toi de même, pour toutes les fautes que tu trouveras en mes discours,
 Uses-en comme le créateur du monde en use envers nous,
 Et si une ligne te plaît entre mille,
 Retire généreusement de dessus le livre la main de calomnie.
 Crois qu'en Perse mes écrits n'ont pas plus de prix
 Que le musc au grand Tibet en Tartarie⁵³⁰ ;
 Ma réputation comme le son d'un tambour fait du bruit au loin,
 Tant que j'étais enfermé chez moi sans paraître, mon incapacité était cachée.
 Sahdy a apporté une fleur en un parterre de fleurs incomparable⁵³¹,
 Comme si quelqu'un portait aux Indes du poivre ou des singes.
 Ma pensée n'est pas en cet ouvrage
 Qu'en instruisant les rois j'aie décrit leurs attributs. [V, 277]

Éloge d'Aboubekre⁵³² fils de Sahady.

⁵²⁸ Un des anciens rois de Perse. [Note de Chardin.]

⁵²⁹ Corban et Rahmazan. [Note de Chardin.]

⁵³⁰ Comme qui dirait que des pommes en Normandie. [Note de Chardin.]

⁵³¹ Allusion de son livre, publié en un pays de savants, à une fleur apportée à Chyras, qui est le plus abondant pays en fleurs. [Note de Chardin.]

⁵³² Prince souverain de Chyras. [Note de Chardin.]

Le bonheur soit sur ses veilles et sur son repos.
 Cependant j'ai fait des vers au nom d'un grand homme
 Afin que les gens d'esprit disent en les récitant :
 Sahdy qui a enlevé la boule⁵³³ de l'éloquence
 Vivait au temps d'Aboubekre fils de Sahady.
 Il est convenable que je fasse autant de bruit de vivre du temps de son règne
 Que ceux qui vivaient du temps de Nouchirevon⁵³⁴.
 Il est le chef des chefs, la couronne des rois,
 Du temps de sa justice, le monde fait le glorieux et le fier.
 Si quelqu'un échappé de la violente oppression se réfugie sous son sceptre,
 Il trouvera qu'il n'y a de repos et de sûreté qu'en son ombre.
 Qu'il est doux de prendre son refuge au sanctuaire de Dieu
 En ce palais⁵³⁵, où il est dit : Qu'on y vienne de toutes parts avec vénération ;
 Il recherche le bien, il met sa confiance en Dieu,
 Toi, ô Dieu, conserve à jamais l'ombre de ce trône auguste !
 Il a baissé vers moi humblement et courtoisement
 Cette tête couverte d'une tiare qui touche le ciel ;
 Qu'est-ce si un pauvre s'abaisse même jusqu'en la poussière ? [V, 278]
 Mais un grand qui s'humilie c'est un homme de Dieu.
 Les meilleurs discours se perdent et s'envolent,
 Mais la renommée de générosité court le monde.
 D'homme comme lui, de grand génie, de sens droit, d'entière équité,
 Le monde depuis qu'il est monde n'a de souvenir.
 On ne voit de son temps craintes ni fâcheries,
 Ni que personne gémisses sous les coups d'une main inique.
 On n'a point vu tel naturel, telle droiture, telle façon d'agir,
 Fereidon⁵³⁶ en son immortelle gloire n'en avait une telle :
 C'est ce qui fait que son État est affermi devant Dieu,
 Parce qu'il fait que les mains faibles sont affermies par sa justice.
 Comme l'ombre des corps est répandue partout,
 De son temps Zali ne se serait pas soucié de Rustham⁵³⁷.
 De tout temps les hommes se sont plaints du temps et du sort, et du ciel, et des astres,
 Mais de ton temps, ô roi, je vois le repos et l'aise des créatures ;
 Mais après toi je ne sais comment les hommes feront,
 C'est aussi un effet de ton bonheur si grand et si étendu
 Que le temps de Sahdy est de ton temps ;
 Car tant que le soleil et la lune dureront, [V, 279]
 Ton nom sera éternel en ce livre,
 Tous les rois qui sont ornés de grands noms
 Se sont formés sur l'exemple de leurs devanciers,

⁵³³ Figure prise du jeu de mail. [Note de Chardin.]

⁵³⁴ Ancien roi de Perse très renommé. [Note de Chardin.]

⁵³⁵ Comparaison du temple de la Mecque au palais du roi. [Note de Chardin.]

⁵³⁶ Roi de Perse de la première race. [Note de Chardin.]

⁵³⁷ Personnages célèbres dans l'histoire des premiers temps de Perse, l'un petit comme un pygmée, l'autre grand comme un géant. Le sens est que le petit n'a pas peur du grand. [Note de Chardin.]

Mais toi en la gloire de ton règne
Tu emportes le prix de tous ceux qui ont été avant toi.

Continuation du même discours.

Le prophète Alexandre avec son mur de métal et de pierre
A rendu à Yagoug⁵³⁸ l'entrée du monde impossible.
Les biens que Dieu t'a donnés sont un rempart contre l'infidélité
Plus précieux et plus fort que ce mur d'acier d'Alexandre.
L'homme éloquent qui parle de la force et de la justice,
S'il en parle autrement que toi, il mérite d'être sans langue.
Je vois à plein les innombrables excellences de ce roi,
Mais ma bouche est un trop petit espace pour les contenir.
Que si je voulais mettre en ce livre ces excellentes qualités,
Il faudrait que je fisse après un autre livre pour mon sujet. [V, 280]
Je meurs accablé sous la reconnaissance que je lui dois
Pour tant de faveurs que j'ai reçues ;
Au lieu d'ouvrir la bouche, je ferais mieux de lever les mains⁵³⁹.
Que le monde concoure à tes désirs, que le ciel soit ton camarade,
Que tu sois conservé par la main qui soutient l'univers ;
Que ton étoile soit un soleil éclatant et éternel dans le monde,
Mais que les étoiles de tes ennemis soient des comètes qui se brûlent et se dissipent.
Que nul des accidents de sa vie ne te cause de déplaisir,
Que jamais il ne s'élève de poussière en ton esprit,
Que ton cœur soit en une ferme tranquillité, ton palais en une tranquille fermeté.
Que de tes États le trouble et la crainte soient infiniment loin,
Que ton intérieur soit entretenu, assuré et gai par les influences de Dieu.
Qu'en tout ton empire on possède son cœur heureux, on exerce sa religion
joyeusement ;
Car si dans le cœur du roi il y a du chagrin et de l'ennui,
Le cœur du peuple sera misérable.
Que ta santé ne reçoive pas plus d'altération que ta foi,
Et que qui a l'esprit si renversé que de te vouloir du mal, ait le cœur de même ;
Bref que le Créateur du monde étende sa miséricorde sur toi,
Et après cela que puis-je dire qui ne soit vent et vanité ? [V, 281]
Car c'est assez que Dieu très grand
Étende sa grâce sur toi par une continuelle augmentation.
Sahdy⁵⁴⁰ fils de Zengui n'a pas quitté le monde avec douleur
Ayant laissé un enfant renommé tel que toi.
Ô Dieu, que sur son tombeau fameux
Ta bonté fasse pleuvoir la miséricorde en chaque saison ;

⁵³⁸ L'Alcoran fait une fable de Yagoug et Magoug, qui doivent venir ruiner le monde et le remplir d'infidélité, et cette fable, qui a été composée sur ce qui est dit de Gog et Magog dans l'Apocalypse, porte qu'un prophète Alexandre a fait un mur d'airain du côté qu'ils doivent venir pour les empêcher de passer. [Note de Chardin.] Voir Apocalypse XX, 7-10.

⁵³⁹ Prier Dieu. [Note de Chardin.]

⁵⁴⁰ Sahdy, le père du roi. [Note de Chardin.]

Et si la mémoire de Sahdy fils de Zengui est si heureusement renommée,
Aboubekre fils de Sahdy ait le ciel pour son parfait ami dans tous les âges,
Et que l'ait aussi Atabek Mahomed⁵⁴¹ prince heureux,
Seigneur de la couronne et du trône.

À la gloire du prince Atabek Mahomed, fils d'Aboubekre.

Jeunesse heureuse, brillante aurore, cœur généreux,
Qui sur un visage jeune portes une gravité ancienne,
Qui joins un cœur brave à un esprit savant et à un jugement formé,
Jeune homme d'un bras vaillant et d'un sens sage,
Que la terre est une bonne et heureuse mère
Qui a élevé un tel enfant sur ses genoux !
De sa main libérale il a inondé le monde,
Et en gloire et en grandeur il a passé Soreia⁵⁴²,
C'est une merveille sans pareille que ce regard royal qui est sur ton visage ; [V, 282]
Ô chef⁵⁴³ des grands gouverneurs, élevés en puissance,
L'huître qu'on voit pleine de perles
N'a pas la valeur d'une seule perle,
Mais toi qui possèdes cette perle unique et sans pareille,
Qui est digne de faire la gloire de la couronne.
Conserve, ô Dieu, par ta bonté ce jeune prince
Contre le mal des mauvais regards⁵⁴⁴,
Rends-le, ô Dieu, le plus renommé prince du monde
En justice, en piété, en magnificence, en gloire !
Environne-le de sûreté et de paix, et que pour centre il ait la bonne conscience.
Que ses désirs soient remplis en cette vie, et qu'en l'autre il soit au-dessus des désirs.

Vœux pour le roi.

Puisses-tu, ô roi, ne recevoir jamais de déplaisir d'un odieux ennemi !
Que les révolutions du monde ne te blessent jamais.
Puisses-tu porter du fruit comme les arbres célestes⁵⁴⁵ ;
Que du père célèbre en tous âges il sorte des enfants renommés.
Soit à jamais loin de bien et de secours
Qui médiera de cette noble famille.
Merveilleuse est ta piété et ta sagesse, merveilleuse ton équité et ta justice ;
Merveilleuses sont tes richesses et ta puissance : que tout cela soit perpétuel ;
Le nombre de tes faveurs, l'excellence de ta justice ne se peut exprimer. [V, 283]
Quel service te pourraient rendre les louanges de ma bouche ?
Ô Dieu, prends soin de ce roi, qui prend soin des pauvres ;
Que son peuple soit heureux sous son ombre !
Que cette ombre soit longtemps conservée sur leur tête,

⁵⁴¹ Le fils du roi. [Note de Chardin.]

⁵⁴² Étoile de la première grandeur. [Note de Chardin.]

⁵⁴³ Le roi. [Note de Chardin.]

⁵⁴⁴ Envie, jalousie, haine. [Note de Chardin.]

⁵⁴⁵ Gens excellents. [Note de Chardin.]

Entretiens son cœur dans la grâce de la piété ;
Que l'arbre de son espérance aille toujours croissant ;
Que par miséricorde sa tête soit toujours verte, son visage toujours blanc.
Ne te précipite point, ô Sahdy, à lui donner force conseils :
Si tu as quelque bon avis, dit le roi, viens vite me le donner.
Tu sais où il faut aller et le roi est prudent,
Tu dis la vérité, et le roi aime et entend la vérité.
À quel bien, ô grand roi, mettrais-tu les neuf cieux
Sous les pieds de Kasel Arsolan⁵⁴⁶ !

La pièce qui suit est du poète Afez et le reste du poète Sahdy.

Fable d'un homme pieux et d'un crâne pourri.

J'ai ouï dire qu'un jour sur les bords du Tigre
Un crâne pourri parla de cette sorte à un homme pieux :
« J'ai été autrefois un grand monarque
Qui me couvrais ma tête d'une couronne : [V, 284]
Le ciel m'aidait et la fortune aussi.
Ayant conquis la Perse par mon bras puissant
Je désirai de dévorer de même la Caramanie
Mais les vers dévorèrent ma cervelle.
Ôte le coton des oreilles⁵⁴⁷ de ton entendement,
Et le sage conseil d'un mort arrivera à tes oreilles. »

La pointe de ce dizain consiste dans l'allusion du mot de Kirman qui signifie la Caramanie et aussi des vers.

Fable.

Un homme du pays de Parthe proche Casbin
M'est venu aborder monté sur un tigre.
À cette vue une telle crainte m'a saisi
Que d'étonnement je ne pouvais ni fuir ni me remuer ;
Lui au contraire se mordait les doigts pour s'empêcher de rire,
Puis il m'a dit : Ô Sahdy ! ne sois pas surpris de ce que tu vois,
Toi aussi ne retire point ton cou de dessous le joug de Dieu,
Et rien ne retirera son cou de dessous ton joug.
Tant que le roi sera obéissant aux ordres de Dieu,
Dieu sera son conservateur et son aide.
La voie de régner c'est de ne point détourner ses pas de la voie royale,
Et alors tu auras l'accomplissement de tous tes desseins ; [V, 285]
Celui-là profitera beaucoup des conseils qui lui sont donnés
À qui les discours de Sahdy plairont ;
Le monde, mon ami, n'est permanent pour personne :

⁵⁴⁶ Nom d'un premier ministre célèbre chez les Tartares ; c'est-à-dire, il faut gouverner soi-même.
[Note de Chardin.]

⁵⁴⁷ On met du coton en Perse dans les oreilles contre les maux de tête, et par figure on dit : Ôtez le coton de ses oreilles, pour dire *écouter*. [Note de Chardin.]

Fixe ton affection sur l'Auteur du monde et c'est assez.
 Ne t'endors point dans les bras caressants du monde,
 Car il en a engraisé beaucoup comme toi et puis les a immolés.
 Lorsqu'une âme pure a dessein de s'envoler hors du monde,
 Qu'importe de prendre son vol de dessus le trône ou de dessus le fumier ?
 Chaque feuille d'un arbre vert aux yeux d'un homme éclairé
 Est le feuillet du livre qui enseigne la connaissance du Créateur ;
 Les branches sèches de l'arbre venant à reverdir à chaque printemps
 Donnent du fruit de différentes couleurs par la bénédiction de Dieu.
 Si l'on donne à un pauvre craignant Dieu la moitié d'un pain,
 Il en fera part de la moitié à un pauvre tel que lui.
 Si un conquérant s'empare d'un royaume,
 Le voilà saisi de convoitise pour un autre royaume.
 La nue, les vents, la terre, le soleil et le ciel sont occupés
 À te mettre le pain à la main et t'exempter de disette,
 Tout est employé à ton service en exécutant ponctuellement les ordres donnés pour
 cela ;
 Y aurait-il de la conscience à toi de n'exécuter pas les ordres qui te sont donnés ? [V,
 286]

Bon et libéral souverain qui aux splendides tables de ton palais
 Reçois comme pensionnaires les infidèles, les idolâtres et les athées,
 Comment pourrais-tu en repousser rudement tes chers amis,
 Toi qui prends garde chaque jour qu'il y ait de la place pour tes ennemis ?

Chapitre XV. De la médecine.

Les Persans appellent les médecins *hakim*, mot qui vient du terme hébreu *hakaym*, qui signifie conservateur de la vie, et ils ont estimé de tout temps l'art de la médecine par-dessus tous les arts. Il ne faut pas douter que les Orientaux ne soient les premiers et les plus anciens médecins du monde : cela paraît, entre autres choses, aux noms ou termes des remèdes, qui sont la plupart arabes, comme je l'ai déjà remarqué. Mais il est certain qu'il n'y a pas aujourd'hui de pays dans tout l'Orient où l'on estime plus la médecine que l'on fait en Perse, ni qui produise plus de médecins. On dit communément en Perse que les médecins et les astrologues dévorent le pays, et cela est vrai. Le roi en a un grand nombre à ses gages, dont la dépense ordinaire est de plus de deux millions cinq cent mille livres, sans l'extraordinaire, qui consiste en présents, en charges, et en autres bienfaits. On a raison de joindre ensemble les médecins et les astrologues, puisque ceux-là dépendent fort de ceux-ci, les Persans ayant un si [V, 287] ridicule entêtement pour l'astrologie qu'à moins que l'astrologue ne les assure que la constellation est bonne pour être saigné, ou pour prendre médecine, ils n'exécuteront point l'ordonnance du médecin, quoiqu'il puisse dire. Mais si ces docteurs se traversent ainsi durant la maladie, ils se rendent service en revanche à la mort des personnes éminentes, l'astrologue l'attribuant à l'incertitude de l'art du médecin, le médecin la rejetant sur ce que l'astrologue n'avait pas bien pris l'heure pour donner ses remèdes. Les astrologues disent là-dessus assez plaisamment que leur sort est bien rude au prix de celui des médecins, parce que si l'astrologue fait une faute (c'est-à-dire s'il se méprend au calcul) le ciel la découvre, mais que

si le médecin fait une faute la terre la couvre, c'est-à-dire qu'on met le mort dans la fosse sans qu'il en soit plus parlé. Les Persans font comme l'on voit de petits contes sur les médecins, comme on en fait ailleurs ; j'en rapporterai encore un. Les cimetières en Perse sont la plupart hors des villes, cependant il y en a quelques-uns deçà et delà dans l'enceinte des murailles et surtout à Ispahan. Ils disent qu'il y avait un médecin de cette ville-là qui ne passait jamais par le cimetière de son quartier sans se couvrir le visage de son mouchoir ; on lui demanda pourquoi il se cachait ainsi : « C'est, répondit-il, qu'il y a ici bien des gens qui y sont arrêtés par mon ordonnance, et j'ai peur que quelqu'un ne me reconnaisse et ne me prenne au collet. » Cependant il faut observer que quoique la médecine soit la science la plus chérie et la plus recherchée en Perse, et [V, 288] entre autres celle qu'on appelle la *prophylactique* ou la conservation de la santé, c'est néanmoins celle qu'on y acquiert avec le plus de difficulté, aussi bien que dans les autres parties de l'Orient, ce qui vient non seulement de ce qu'ils n'en font point de leçons publiques, non plus que de la jurisprudence, mais aussi de ce qu'ils ne découvrent pas volontiers aux autres les connaissances qu'ils y ont acquises. J'ai joint ensemble la jurisprudence et la médecine comme compagnons d'un mauvais sort. Il y a des docteurs mahométans qui bien au contraire réduisent toutes les sciences à ces deux-là, l'une pour l'âme, l'autre pour le corps, définissant la jurisprudence la connaissance des choses dues à Dieu et dues à l'homme.

Ils jugent des maladies en tâtant le pouls, ou seulement en observant les urines ; car ils apprennent tous à traiter les maladies sans les voir, à cause du sexe féminin : les Persans ne laissant jamais voir leurs femmes pour quelque cause et pour quelque occasion que ce soit. Quand le médecin demande à leur toucher le pouls, elles donnent le bras couvert d'un crêpe ou linge très fin au travers d'un rideau, et il leur touche le pouls. Les médecins persans font aussi des consultes, comme on fait dans nos pays, mais ils saignent beaucoup moins que nous, guérissant la fièvre, qui est la plus ordinaire maladie du pays, avec des émulsions et autres breuvages dont ils font prendre jusqu'à quatre ou cinq pintes à diverses reprises dans une matinée, et puis ils rétablissent le malade par des confectons et par des cordiaux. Ils n'ordonnent jamais [V, 289] ces sortes de remèdes qu'on appelle des lavements, quoiqu'ils sachent bien ce que c'est, et qu'il en soit parlé dans leurs livres ; l'usage n'en est nulle part chez eux, ce qui vient, comme je pense, d'un excès de retenue à l'égard des parties du corps que la pudeur nous empêche de découvrir ; car dans leur religion il est défendu d'être jamais découvert dans ces endroits-là, ni au bain ni dans le lit même, ce qui fait qu'hommes et femmes couvrent toujours avec le caleçon. Une chose que je n'aurais pu croire si je ne l'avais vue, c'est l'assurance avec laquelle les médecins persans promettent la santé, et la promettent promptement dans les maladies même les plus désespérées et aux dernières extrémités. Ils disent avec un grand sérieux aux pauvres mourants : « Il n'y a nul danger, vous serez guéri dans deux ou trois jours ; le remède que je vous ordonnerai vous tirera d'affaire incontinent. » C'est ce que j'ai appris par expérience dans une fièvre continue que j'eus dans la Caramanie déserte. Je ne pus arriver que le sixième jour en lieu où il y eût des médecins, et je croyais être prêt à mourir ; mais le médecin étant venu me voir le matin, il me dit gravement : « Cela n'est rien, je vous ferai passer la fièvre dans deux heures. » Un chirurgien français que j'avais avec moi regardait ce médecin comme un fol, mais la chose réussit tout comme il le disait, comme je le raconterai dans le volume suivant.

Leur médecine est la galénique, qu'ils exercent différemment selon les différents climats, mais toujours en suivant religieusement Galien. Ils appellent Galien *Galenous*, et ils en [V, 290] rapportent plusieurs contes fabuleux, comme entre autres ils le font contemporain de Jésus-Christ, quoiqu'il n'ait vécu que plus de cent soixante ans après, et ils prétendent qu'il

y avait beaucoup de commerce entre eux. Ce conte est pour appuyer une rêverie des théologiens mahométans qui porte que lorsque Dieu envoyait des prophètes au monde, il leur donnait entre autres dons qui servaient de marque et de preuve de leur mission celui de faire miraculeusement les choses qui étaient les plus connues et les plus estimées dans leurs temps : par exemple, disent-ils, quand Moïse vint au monde, la magie était l'art auquel on excellait et dont on était le plus curieux, et Dieu donna à Moïse le talent de produire surnaturellement les plus merveilleux effets de la magie. Ainsi quand Jésus-Christ vint au monde l'art de la médecine était monté au plus haut période, car c'était le temps de Galien, et à cause de cela Dieu donna à Jésus-Christ, entre autres dons miraculeux, celui de guérir les maladies sur-le-champ. Les légendes mahométanes ajoutent que Galien ayant ouï parler des guérisons que Jésus-Christ faisait, dit : « Ce ne peut être là un homme naturel, ce doit être un prophète », et que là-dessus il lui envoya son neveu avec une lettre en ces termes : « Moi Galien, homme très vieux, médecin des corps, à vous le médecin des esprits. Ce que j'entends dire de vous et de vos œuvres me ravit d'admiration et m'est inconcevable ; ne pouvant vous aller trouver à cause de mon âge, je vous envoie mon neveu afin que vous lui disiez ce qui est pour mon bien et pour le bien du monde. » Ces légendes assurent que ce neveu [V, 291] de Galien est saint Philippe, lequel Jésus-Christ retint auprès de lui et en fit un de ses apôtres.

Les autres grands maîtres des Persans en médecine sont Hermès Trismégiste, qu'ils appellent Ormous, Avicenne ou Abou-sina, ce grand et célèbre philosophe et médecin, le plus célèbre de l'Asie ; ils ne connaissent guère Averroès, comme ayant vécu dans un pays trop éloigné d'eux, savoir en Espagne, où il fleurissait à la fin du sixième siècle de leur époque. Leur grand cours de médecine s'appelle *la somme du roi de Careschm*, prince qui régnait sur la partie septentrionale de la Perse, où il composa son ouvrage il y a environ cinq cents ans.

Il n'y a presque point de chirurgie chez eux : leurs chirurgiens ne sont que de simples barbiers, dont la plupart ne savent que saigner. Les raisons principales que l'on peut alléguer de ce que cet art est ignoré en Perse sont premièrement que l'on ne se bat pas en ce pays-là⁵⁴⁸, comme on fait en chrétienté, qu'on y va fort rarement à la guerre, et qu'on s'y sert plus d'armes blanches que d'armes à feu. Secondement, que la sécheresse et la chaleur de leur air les exempte de ces maladies qui naissent de fluxion et de corruption d'humeurs si communes dans nos pays, et auxquelles il faut appliquer le fer et le feu ; et en troisième lieu de ce que cet air par sa pureté guérit les plaies de lui-même presque sans emplâtre et sans autres appareils. Je suis sûr qu'il n'y a pas un médecin dans tout l'Orient qui ait vu faire une dissection, et il serait aussi fort difficile d'y en faire si ce n'était sur des [V, 292] corps encore chauds, car la chaleur et la sécheresse de l'air font qu'ils s'enflent et qu'ils sentent mauvais tout aussitôt. J'ai pourtant vu chez les médecins du roi des livres d'anatomie qu'il me disaient être des livres fort anciens, mais dont néanmoins les figures, qui étaient en assez grand nombre, étaient si mal faites qu'on avait peine à y rien comprendre ; je leur ai vu aussi des herbiers à sec, où ils apprennent à connaître les simples, et tous les médecins en ont. Il y en a parmi eux qui ont connaissance de la circulation du sang, et qui m'assuraient qu'il y avait longtemps qu'on connaissait cela dans leur pays ; je ne sais s'ils ne le disaient pas par un simple mouvement de vanité. Ce qui pourrait faire croire le contraire, c'est ce que j'ai remarqué dans tous leurs casuistes qu'en traitant des animaux purs et des impurs ils apportent partout la distinction de ceux qui ont le sang circulant et de ceux qui ne l'ont pas.

Les médecins de Perse sont aussi droguistes et apothicaires, et ont chacun leur boutique dans laquelle ils se tiennent, soit durant tout le jour, soit à certaines heures

⁵⁴⁸ C'est-à-dire en duel.

seulement, selon qu'ils ont plus ou moins de pratique, ayant leur frater ou compagnon droguiste à côté d'eux. On leur mène là les malades, qu'on porte sur un cheval dans les bras d'un homme monté en croupe pour les tenir. On connaît à cela en Perse qu'un homme est malade, et à une grosse toile blanche au cou qui passe sur l'estomac, s'attachant à la ceinture. Les gens des champs viennent en cette manière montés sur des ânes consulter le médecin. L'on en rencontre tous les matins [V, 293] beaucoup qui paraissent dans une extrême faiblesse et la plupart moribonds. Le médecin, sans se remuer de sa place, demande d'abord à voir l'urine, car on en porte toujours une fiole ; après il fait tirer la langue ; ensuite il se lève et va tâter le pouls, puis il s'informe du commencement de la maladie, des douleurs, et des autres symptômes ; et après il prend un morceau de papier de trois doigts en carré et y écrit son ordonnance ou *noska*, comme ils l'appellent, laquelle il donne à son compagnon apothicaire, qui met les drogues en divers cornets et les présentant dit : il faut tant. Pendant que l'apothicaire pèse les drogues le médecin prescrit le régime, qu'il délivre aussi sur un morceau de papier, et donne sa bénédiction au malade en ces mots : *Koda chafa midecd*, c'est Dieu qui donne la santé. On donne quelquefois cinq ou six sols au médecin pour son ordonnance, mais il ne demande jamais rien pour cela, parce que le paiement de son ordonnance se trouve dans la vente des remèdes qu'il fait prendre à sa boutique, lesquels ne sont pas prêts à prendre, comme la plupart de ceux de nos apothicaires ; ce ne sont simplement que des ingrédients ou drogues ; chacun fait les préparations de ces drogues chez soi, surtout les pauvres gens et les gens du commun. Pour ce qui est des autres ils font venir le médecin chez eux ; les plus grands médecins ont dix *chayets* pour la première visite, et la moitié pour les autres ; dix *chayets* font environ quarante-cinq sols de notre monnaie. Entre ces médecines qui se préparent ordinairement chez le malade, comme j'ai dit, les plus chères reviennent [V, 294] à six ou sept sols, et les communes à dix-huit deniers. C'est de cette manière que les médecins persans exercent leur art, qui paraîtrait bien faible s'ils l'exerçaient dans un pays dont l'air fût aussi rude que le nôtre ; mais l'air sec de ce pays-là aide plus à rétablir et à conserver la santé que leur science et tous leurs remèdes. J'oubliais à dire que les médecins qui ont des étudiants en médecine les tiennent près d'eux à la boutique comme des apprentifs, leur donnant à lire leurs ordonnances et la diète qu'ils prescrivent.

J'ai observé que les Persans saignent beaucoup moins que nous ; cependant ils font si peu de cas de la saignée qu'ils se font saigner d'eux-mêmes et sans avis de médecin, comme lorsqu'ils se sentent quelque démangeaison, quelque altération, quelque pesanteur et quelque autre mal semblable. La saignée se fait sans façon parmi eux. J'ai rencontré mille fois dans les rues des gens que l'on saignait. Le barbier mène le malade contre le muraille, car comme je l'ai observé les barbiers sont chirurgiens ; tous deux se mettent en bas le corps droit sur les pieds, et le barbier tire une courroie de cuir dont il lie le bras fort serré, et puis sans le frotter ni chercher la veine, il tire sa lancette qui est grande trois fois comme les nôtres, ayant un manche gros comme un manche de couteau, et il perce la veine adroitement et fort sûrement ; il fait courir le sang à terre, et lorsqu'il juge qu'il en a assez tiré, il ôte la ligature et arrache d'un coin de sa veste un peu de coton dont elle est garnie, il le met sur la plaie, et prenant le mouchoir du patient il le lie dessus, et voilà [V, 295] la saignée faite pour laquelle on donne ordinairement deux sols. On tient chez les mahométans, comme chez les juifs, que le sang est impur, et qu'il souille les personnes qui le touchent et les choses qui en sont tachées ; et c'est peut-être la raison pour laquelle les médecins ne le font jamais garder, et ne sont pas instruits à y faire des observations. J'avoue que j'eus grand-peur un jour que je vis avec quelle lancette on me voulait saigner ; cependant la saignée se fait fort bien, et l'on n'entend jamais dire qu'il en arrive d'accident, ce qu'il faut attribuer peut-être à ce que ces gens saignent au grand jour,

et que les vaisseaux sont plus apparents. Ces barbiers persans rasant à merveille, et j'ai vu de leurs apprentis âgés seulement de dix ans qui rasaient aussi bien que les maîtres ; ils ont la main si légère qu'on ne se sent pas raser, et ils n'y font pas plus de façon qu'à la saignée. Leur bassin à raser est un godet grand comme le creux de la main ; ils en tirent l'eau, qui est toujours froide, dont ils se mouillent les mains, et en frottent la tête bien fort et assez de temps, et après cette friction ils rasant avec un rasoir qui est petit, comme je l'ai décrit ailleurs ; on dirait qu'ils ne font que faire couler le rasoir, ainsi cela est fait dans un instant ; ils rasant le visage de même manière, puis ils coupent les ongles des mains, après ils manient la tête et tout le corps tirant les bras et les doigts, comme s'ils voulaient réduire des dislocations, et puis ils présentent le miroir pour se regarder, et tout cela pour deux ou trois sols. Ils font un conte d'un Persan qui était rasé par un barbier européen : [V, 296] le Persan, trouvant qu'il lui faisait de la douleur, baissait la tête tant que le barbier en avait encore plus de peine à le raser ; il lui demanda pourquoi il baissait ainsi la tête et la retirait : « C'est, dit-il, que vous Européens rasez si adroitement que par reconnaissance je voudrais vous baiser les pieds. »

Quoiqu'il y ait beaucoup de médecins en Perse, comme je l'ai observé, néanmoins à parler en général c'est un pays fort sain, de sorte qu'excepté les contrées maritimes, on y jouit partout d'une aussi bonne santé qu'en lieu du monde. Je rapporte cela à deux causes, l'une que l'air de la Perse est fort sec, et comme cette température est la meilleur pour la conservation de la santé, il s'ensuit qu'en ce climat-là on doit être moins sujet aux maladies ; l'autre est la sobriété de ce peuple-là et la tranquillité de leur esprit.

On ne connaît point en Perse cette maladie meurtrière que nous nommons la peste, ni ces douleurs si violentes qu'on appelle la gravelle et la pierre, la goutte, et la sciatique, le mal de dents et le mal de tête, et tous les autres maux qui procèdent des mêmes causes ; et quant à ce fléau si universel dans nos pays froids, je veux dire le mal vénérien, il ne produit pas en Perse de si funestes effets que dans nos régions occidentales. On n'y est point sujet non plus aux maladies de poumon, à l'apoplexie, au mal caduc, à la petite vérole ; mais j'aurai plutôt fait de dire les maladies auxquelles les Persans sont le plus sujets. C'est premièrement l'érésipèle, le pourpre, la colique, la pleurésie et la dysenterie, que les Persans appellent les maux de l'été, et qui proviennent [V, 297] d'un excès de chaleur causé par l'usage immodéré de la glace ; les Persans boivent non seulement à la glace, mais même la glace fondue et cela en hiver comme en été. Secondement ce sont les fièvres intermittentes, et particulièrement celles qui commencent par frisson, qu'ils appellent les maux de l'automne, étant à observer que l'été et l'automne sont les saisons les plus malades en Perse, et qu'il y a peu de malades l'hiver et le printemps. En troisième lieu il y a l'hydropisie, la tigne⁵⁴⁹ aux enfants, et la vérole volante à toute sorte d'âge, qui sont des maux qui naissent aussi en toutes saisons. Outre ces maladies qui sont les plus communes et qu'on peut dire universelles, il y a les maladies épidémiques ou régionales, comme les vers aux jambes le long du golfe Persique, l'ictéricie ou la jaunisse⁵⁵⁰ le long de la mer Caspienne, où cette maladie est assez générale : on l'appelle

⁵⁴⁹ Teigne ou gale (Richelet).

⁵⁵⁰ « Débordement de bile partout le corps [...]. Il y en a de trois sortes. L'une qu'on appelle proprement la jaunisse, qui est causée par la bile jaune, par l'intempérie ou inflammation du foie, ou par l'obstruction de la bourse ou vescie du fiel. La seconde est noirâtre, engendrée de la bile noire par l'indisposition de la rate, ou par l'opilation de la veine porte, ou de la veine splénique. La troisième tire sur le vert, provenant du mélange de la bile et de la mélancolie, et elle est ordinaire aux filles qui ont les pâles couleurs. » (Furetière.)

jallou el handon, d'où peut être venu le mot de *yallow yander*⁵⁵¹ que les Anglais donnent à ce mal.

La première maladie à laquelle les enfants sont sujets est la tigne, qui les tient souvent jusqu'à dix ou douze ans, et qui leur arrive vraisemblablement de ce qu'on leur rase la tête dès l'âge de six mois, ou peut-être de ce que le rasoir des barbiers n'étant pas assez net, à cause qu'ils rasent toute sorte de gens avec les mêmes instruments, il excorie et enlève l'épiderme qui est tendre et délicat dans un tel âge. On a raison de le croire ainsi, à cause que les enfants des Arméniens, à qui l'on fait la tête au ciseau et non pas au rasoir, ne sont point sujets à ce mal ; on ne l'estime [V, 298] pourtant pas honteux en Perse, parce qu'il est commun et que la sécheresse de l'air empêche qu'il ne soit infect et de mauvaise odeur. Cette même sécheresse d'air aide fort aussi à sa guérison ; on se sert pour cela d'une calotte de goudran⁵⁵² qui s'ôte et se remet comme un bonnet, par la même raison de l'air que je viens de toucher ; mais ceux qui ont eu la tigne ont d'ordinaire la pelade après en être guéris. Un grand nombre de gens contractent ce mal qui paraît l'été en se découvrant la tête, laquelle on aperçoit marquée de grandes taches blanches, qui est le signe de ce mal.

Les fièvres viennent d'indigestions d'estomac par l'usage immodéré des fruits, et c'est pour cela qu'il y en a beaucoup plus en automne que dans les autres saisons.

L'hydropisie, qui est la maladie la plus mortelle du pays, naît de trop de remèdes et de trop d'aliments rafraîchissants.

Quant à la vilaine maladie de la vérole, elle s'est si fort enracinée en Perse que plus de la moitié du monde en est infecté, soit en couchant avec des femmes publiques, qui presque toutes en sont gâtées, soit par la fréquentation et par le commerce avec des gens infectés de ce mal, qu'on ne connaît pas si aisément que dans les pays où les signes en sont si visibles. Cependant en buvant et en mangeant avec eux, en se baignant ensemble aux bains publics, même en ne faisant que s'entretenir familièrement ensemble on gagne ce mal, tant il est subtil et actif, et toute l'habitude du corps disposée à le recevoir par la chaleur et par la sécheresse de l'air. Comme ce mal est presque général en Perse [V, 299] personne n'en rougit ; les gens disent sans honte qu'ils ont pris la vérole comme ils disent qu'ils ont la fièvre ; plusieurs jeunes garçons l'ont avant l'âge de huit ou dix ans, et personne n'en serait exempt si l'air était moins sec et moins pur qu'il n'est, cependant il est certain que ce mal devient avec le temps la racine de tous les maux.

Les Persans disent que c'est la vertu de l'arbre platane qui les exempte de la peste, et calife Sulton, grand vizir de Sephy premier, lui disait souvent, comme je l'ai ouï conter, que c'était depuis que le roi son père avait fait planter tant de ces arbres dans la ville et dans le territoire d'Ispahan que la peste n'y venait plus.

Ce sont là les principales maladies du pays, qui est exempt comme l'on voit d'une infinité d'autres dont nos climats sont affligés, tant par la bonté de l'air du pays que par la sobriété qu'on y pratique, qui est fort grande et fort générale ; car on ne boit communément que de l'eau en Perse, et on y mange fort peu, et toujours les mêmes aliments. Une marque de combien leur sobriété contribue à leur santé, c'est qu'on remarque qu'au lieu qu'on n'a jamais ouï parler de gravelle entre les Persans mahométans, il y a des Persans chrétiens, qui sont les Arméniens, lesquels sont sujets à ce mal ; mais on ne le peut imputer qu'au vin qu'ils boivent, quoique ce soit le vin le mieux cuit du monde et qui a le moins de verdeur. J'ai observé ci-dessus qu'il y a peu d'impotents et d'estropiés en leurs pays, et j'en ai aussi fait remarquer la

⁵⁵¹ Cette expression n'a pas été identifiée.

⁵⁵² Lire : goudron.

cause, qui est qu'ils ne se battent pas entre eux, [V, 300] et qu'ils ne s'exposent pas aux coups de leurs ennemis.

Je viens aux remèdes dont on se sert. Ils ne sont pas en grand nombre, mais en échange ils sont pleins d'esprits et opératifs comme pris sur le lieu. Les principaux sont les semences froides et les simples : ils sont la manne blanche et la jaunâtre, dont la meilleure se recueille à Nichapour. On recueille aussi à Ispahan une espèce de manne que les droguistes appellent *sekenjamin*, plus douce que le miel et le sucre, dont on se sert fort en médecine ; elle croît durant le printemps et l'été sur les feuilles d'un arbre où il se congèle assez dur, et où elle paraît comme un parchemin étendu. La myrrhe se trouve dans la province de Perse, l'opium en divers endroits, principalement autour d'Ispahan, la casse et le séné dans la province de Corasson. Il croît aussi de la rhubarbe en Perse, mais la plupart vient du pays voisin qui appartient aux petits Tartares. Ils ont la noix vomique en beaucoup d'endroits du royaume, qu'ils emploient en plusieurs remèdes, quoiqu'on dise que ce soit un prompt et assuré poison pour toutes les bêtes selon la dose qu'on en donne. Quant au réglisse et au fenugrec ils croissent dans les campagnes, comme l'herbe chez nous. Les Persans emploient aussi le galbanum, l'alkali végétale, le sel ammoniac, l'orpiment et divers végétaux, comme je l'ai observé plus amplement ailleurs. Ils se servent encore beaucoup de la mumie, dont ils font prendre pour les fractures, les contusions et les humeurs froides, contre lesquelles on dit que ses effets sont merveilleux. [V, 301]

C'est là la plus grande partie des drogues dont les Persans composent leurs médicaments, outre ceux qu'ils emploient dans la composition des cardiaques, dont ils usent beaucoup, et qui sont sans doute meilleurs que dans les autres pays, comme en ayant chez eux les principaux ingrédients, tels que sont les perles et le bézoar, ou les tirant des pays voisins, comme les rubis et l'ambre gris. Leur bézoar est le meilleur du monde et beaucoup plus estimé que celui des Indes, ainsi que je l'ai observé en un autre endroit⁵⁵³.

Il y a beaucoup d'eaux minérales en Perse, comme il est aisé de le juger, puisqu'il y a tant de métaux et de minéraux dans le pays. Mais on ne parle pas plus de ces eaux que s'il n'y en avait point du tout, les médecins persans se tenant à Galien et à Avicenne sans se soucier de nouvelles découvertes, ni de ce qu'on pratique dans un autre monde, ne font point la recherche de ces eaux, parce qu'ils n'en savent pas l'usage ; peut-être qu'il n'est pas nécessaire dans un climat sec tel que le leur, et chaud en la plupart des lieux. J'ai vu de ces eaux tant froides que chaudes en Géorgie, en Parthide, en la Bactriane, vers le sein persique, et à douze lieues d'Ispahan. On observe deux choses fort singulières dans ces eaux minérales proche d'Ispahan : la première que le terre est si astringente qu'en la mettant sur la langue elle s'y attache et la brûle pour ainsi dire ; l'autre que ces sources d'eaux sont si pleines de serpents qu'on n'en saurait presque approcher ; c'est au reste par la même cause que je viens de rapporter qu'ils n'usent point de remèdes chimiques, comme [V, 302] nos émétiques, d'antimoine et d'autres.

Leurs médecines sont de diverses sortes selon la disposition du malade et selon l'espèce du mal ; les communes et ordinaires, soit pour préparer les humeurs, soit pour les purger, sont composées de semences froides majeures et mineures, comme parlent les médecins, de fleurs cordiales, de graines pectorales ; la dose ordinaire des ingrédients d'une médecine est de cinquante *mescals*, qui sont près de demi-livre, dont ils font une potion du poids d'environ trois livres qu'ils donnent au malade et qu'ils appellent *jouchondé*, c'est-à-dire un bouillon ou *julab*, c'est-à-dire eau bouillie, mot d'où il y a assez d'apparence qu'est venu celui de julep dont nous nous servons. Ils en donnent de cette manière non seulement

⁵⁵³ Voir IV, 41-42.

plusieurs jours de suite, mais quelquefois deux et trois en un jour : ce breuvage opère plus par la quantité que par la qualité, et en effet il faut rendre la médecine ou en crever. La vérité est que d'ordinaire ils tuent la fièvre tout d'un coup pour ainsi dire, et on croirait alors ces médecins des Esculapes, mais l'on en fait bientôt un autre jugement : car on trouve qu'après avoir pris de leurs médecines, les parties nourricières ne font plus leurs fonctions accoutumées et demeurent sans vigueur, que les vaisseaux se remplissent d'un sang séreux, que les jambes font grand mal et s'enflent, que les tumeurs surviennent aux aines et ailleurs, et qu'enfin on tombe dans une hydropisie qui achève bientôt le pauvre malade, surtout lorsqu'il est un peu avancé en âge. Pour les jeunes gens qui échappent [V, 303] l'hydropisie, ils sont un fort long temps à se remettre, et il faut qu'ils usent de cordiaux plusieurs mois ; j'en ai vu qui étaient [de] longues années à guérir de douleurs de jambes qui leur étaient venues après des maladies. Les Persans donnent encore dans les fièvres des émulsions qu'ils composent d'une manière à servir de remède et d'aliment tout ensemble. Ils purgent de plus avec des électuaires, des poudres, des pilules et des trochisques, mais ils ne se servent que peu de scamonée⁵⁵⁴, de rhubarbe, de séné et de la casse. Leurs derniers remèdes sont le bézoar et la décoction de bois d'esquine, dont ils se servent pareillement pour renouveler le tempérament affaibli. C'est un remède fort universel en Orient et surtout en Perse que la décoction de ce bois, et une infinité de gens en prennent au printemps durant un mois de suite ; quelquefois ils le font infuser au soleil dans de l'eau-de-vie quinze jours durant, mais plus communément ils en font l'infusion au feu en mettant le poids de deux livres à la fois pour boire huit jours durant.

Quoique la vérole soit un mal si commun chez eux, comme je l'ai observé, néanmoins personne ne la sait traiter, et quiconque est affligé de ce mal le garde toute sa vie ; il est vrai qu'il n'est ni douloureux ni rongeur comme dans nos pays, les bains continuels l'empêchant de prendre si fort racine, et la sécheresse de l'air d'étendre son venin et de former des pustules sur la peau, mais le tenant pour ainsi dire enfoncé dans les os, où tous les changements de temps le mettent en fermentation, de même que dans nos pays froids. [V, 304]

Ils se servent fort de cautères, de ventouses et particulièrement du feu contre les maux de colique et contre diverses autres maladies ; on ne voit guère d'hommes qui n'aient plusieurs brûlures aux bras, aux reins, aux jarrets, et quelques-unes au cou. C'est leur dernier remède contre les vents qui sont dans le corps ; ils s'en servent aussi sur les bêtes, dont on voit la plupart incisées et brûlées par tout le corps et surtout aux jambes ; un des remèdes qu'ils emploient pour guérir la colique, c'est de donner à manger de la viande de cheval.

Le plus commun remède contre la dysenterie est le lait aigre avec du riz cuit dans l'eau égoutté et tout sec mêlés ensemble ; et le plus usité contre les hémorroïdes, c'est l'huile de naphte, dont ils frottent la partie quand elles sont extérieures, et lorsqu'elles sont internes ils mettent dedans du coton qui en est trempé. Les Persans hommes et femmes se frottent les yeux et les sourcils tous les matins de collyre⁵⁵⁵ noir, et passent dans les paupières un poinçon⁵⁵⁶ d'acier fin bruni, disant que cela fortifie la vue, mais ce collyre est plutôt pour la bonne grâce et pour la beauté, et ce sont aussi les femmes qui s'en servent le plus.

⁵⁵⁴ « C'est une espèce de plante purgative de la racine de laquelle sortent des branches visqueuses et velues » (Richelet).

⁵⁵⁵ « Remède externe et liquide qu'on fait pour le mal des yeux avec diverses drogues et préparations, qui s'applique particulièrement dans le coin des yeux » (Furetière).

⁵⁵⁶ « Un joyau dont les femmes se servent pour se parer leur tête et pour arranger leurs cheveux en se coiffant. On l'appelle aussi *aiguille de tête* » (Furetière).

La friction est encore un de leurs grands remèdes : dès que quelqu'un se sent mal il s'étend tout de son long sur le dos, et le barbier ou un serviteur qui se met sur son ventre le manie et pile par tout le corps, et surtout au ventre, puis à l'estomac, puis aux membres, et il les frotte ensuite des heures durant, mêlant de temps en temps une onction d'huile de noix pour amollir et étendre mieux les nerfs. [V, 305]

Ils ne mettent guère les malades au lait, excepté les hydropiques à qui ils font prendre le lait de chamelle, je veux dire la femelle du chameau.

Le régime qu'ils font garder aux malades est premièrement de ne changer point de linge ni d'habits tant que dure la maladie, c'est-à-dire qu'on fait garder au malade les habits dans lesquels il est tombé malade jusqu'à ce qu'il soit guéri. On peut juger de là que les malades doivent sentir bien mauvais, le pays étant si chaud. Le pain leur est d'abord interdit : on nourrit les malades de riz cuit à l'eau liquide, et quand le mal diminue on y mêle du lait d'amande, et puis avec le temps on leur donne de petits poulets cuits au ris avec des herbes, y mêlant du poivre entier et de la cannelle en quantité qu'on laisse sucer mais non pas avaler. On fait tout autrement sur les bords du sein Persique : on nourrit les malades de beaucoup de citron et d'orange, et des pastèques⁵⁵⁷ ou melons d'eau autant qu'ils en veulent. Les Persans appellent les oranges *nareng*, c'est-à-dire contre la bile ou la colère, car ces mots sont synonymes chez eux ; ils ne défendent point aussi les confitures.

Comme les bains sont un des grands remèdes des Orientaux contre la plupart des maladies aussi bien qu'un moyen de conserver la netteté corporelle, j'en parlerai en cet endroit. L'usage des bains non seulement est universel et fréquent en Perse, mais il l'est plus qu'en aucun autre lieu de l'Orient, car les peuples qui sont au septentrion et à l'occident, habitant un climat plus froid, n'ont pas [V, 306] tant besoin d'aller au bain, et ceux qui sont à l'opposé ont les rivières et les marais où ils se baignent. Ils vont au bain par trois motifs : pour la religion, pour la santé, et pour la netteté. La religion prescrit à tout homme souillé de se laver le corps entier, ce qui se fait dans le lavoir du bain, et comme la cohabitation charnelle est une des souillures légales, il y a des superstitieux qui vont au bain plus d'une fois le jour. À l'égard de la santé il faut concevoir que le bain est fort nécessaire pour dissiper toutes les impuretés des humeurs qui prennent cours par les pores de la peau que la chaleur du climat et le bain tiennent ouverts. Il faut aller souvent au bain pour entretenir cette évaporation, car quand elle est empêchée, comme il arrive lorsque les pores sont rétrécis et bouchés, il vient d'insupportables démangeaisons, lesquelles on ne peut mieux représenter que par l'engourdissement du pied ou de la main ; le remède prompt et assuré pour cela est le bain ; et si un Persan était huit jours sans aller au bain, il serait rongé de démangeaisons causées par ces vapeurs qui ne sauraient sortir autrement. Pour ce qui est de la netteté du corps, on voit bien que les humeurs s'habituant à sortir par les pores, comme je le viens de dire, le corps se salit plus vite que dans les pays où on n'évapore et ne sue pas tant.

Les bains de Perse consistent en trois chambres bien fermées de tous côtés qui reçoivent le jour par de petits carreaux de verre ronds au-dessous de la voûte : la première est grande avec des estrades de bois autour où l'on quitte et l'on reprend ses habits ; la [V, 307] seconde, qui est ordinairement carrée est de six à huit pieds de diamètre, dans laquelle il y a une fosse de trois à quatre pieds en carré couverte d'une platine de fonte au rez du plancher : c'est où l'on chauffe l'eau et par où l'on échauffe le bain par un feu qu'on fait au-dehors avec des brossailles⁵⁵⁸ mêlées de feuilles sèches et de mottes faites de fumier mêlé avec de la terre.

⁵⁵⁷ Chardin écrit : *patèques*.

⁵⁵⁸ « Le bel usage est pour *brossailles* » (Richelet).

Il est défendu de faire le feu des bains avec du bois à cause qu'il n'y en aurait pas assez dans le pays ; mais quand il n'y en aurait point de défense on ne s'en servirait pas davantage, parce qu'il est trop cher, et parce qu'il faut ici une chaleur continuelle que les mottes entretiennent mieux. La troisième chambre est celle du lavoir. Le matin avant le jour un valet du bain monte au-dessus du logis et sonne d'une conque de mer pour avertir que le bain est prêt ; on se déshabille dans la première chambre, et après avoir mis autour de soi un drap qui couvre de la ceinture aux genoux, on entre dans l'étuve où, quelque moments après, un serviteur vient verser de l'eau en abondance sur les épaules, et après prend à la main une mitaine de gros bouracan⁵⁵⁹ et frotte de la tête aux pieds, si rudement que ceux qui n'y sont pas accoutumés croient qu'on va les écorcher. On appelle cela en persan *timar kerdén*, c'est-à-dire étriller. Ensuite on rase la barbe, et la tête, si la personne le désire, on coupe les ongles des doigts et des pieds, on emploie le dépilatoire, on manie le corps, on fait la friction, on étend les parties du corps ou l'on les détire pour ainsi dire avec force un quart d'heure durant, plus ou moins ; et quand on a [V, 308] été ainsi bien frotté et manié, on se va plonger dans le lavoir, au sortir duquel on prend du linge blanc et l'on retourne dans la première chambre où l'on reprend ses habits.

L'ordre qu'on observe au bain est que les hommes y vont depuis le matin jusqu'à quatre heures du soir, et les femmes le reste du jour jusqu'à minuit ; et lorsque le bain est prêt pour elles, les serviteurs du bain s'en vont et des servantes viennent en leur place. Chacun y porte son linge et sa toilette ; les gens de considération y vont avec deux ou trois valets, tant pour les servir que pour garder leurs habits, quoiqu'il arrive rarement qu'on y vole. On donne du linge aux gens qui n'en apportent point, ce qui arrive fort rarement aussi, tant pour se couvrir le corps dans le bain que pour s'essuyer. Les femmes surtout sont magnifiques au bain, c'est où elles étalent leurs toilettes, leurs parfums et essences, et leur plus grand luxe.

Le dépilatoire qu'ils appellent *nouré* est comme chez nous une composition de chaux et d'orpiment ; il ne faut pas manquer de l'ôter aussitôt qu'il a fait son opération en lavant d'eau froide les parties qui en sont frottées, car autrement il enlève la peau et fait venir des gales qui ne se passent pas en deux mois.

Le lavoir du bain se nomme *collatin*, qui est toujours si grand que plus de dix personnes s'y peuvent laver à la fois et fort à l'aise ; mais si l'on n'y va pas de bonne heure on trouve la superficie couverte d'une graisse ou matière épaisse comme de l'écume de savon : cela vient de la crasse des corps qui se lavent, [V, 309] et cela est fort dégoûtant, mais les Persans y sont accoutumés, et lorsqu'ils veulent plonger la tête dans l'eau, comme ils y sont obligés quand ils se baignent pour se purifier de quelque ordure légale, ils se contentent d'écarter cette ordure avec la main, et puis ils y plongent la tête. Comme toute sorte de gens se baignent indifféremment, les malades comme les sains, les vérolés et d'autres infectés de maladies contagieuses, il arrive souvent que l'on contracte les mêmes maux à ce lavoir, et il y a plusieurs jeunes gens qui en ayant été infectés avant que d'avoir couché avec d'autres, ne peuvent être soupçonnés d'avoir pris de mal que dans ce lieu-là.

Les grands seigneurs ont des bains pour eux dans leurs maisons ; ceux d'un moindre rang en ont joignant leur logis dont ils ont l'usage pour eux en particulier quand il leur plaît ; la dépense d'un bain chez soi est grande, car on trouve que les bains sont malsains si l'on n'y entretient le feu sans cesse. Les gens qui en ont ainsi proche de leur logis les louent

⁵⁵⁹ « Gros camelot ou étoffe tissée de poil de chèvre, qui sert à faire des manteaux de pluie » (Furetière).

d'ordinaire à condition de les entretenir toujours de feu, ce qu'ils font aisément avec les mauvaises herbes qui croissent en leur jardin et le fumier de leur écurie.

Avant que de finir ce chapitre il faut dire un mot de la chimie. Les Persans l'appellent *simiave kimia*, deux termes qui, quoiqu'ils signifient des choses différentes, sont toujours mis ensemble parmi eux pour signifier la chimie en général, qu'ils définissent une opération faite par le feu sur les plantes ou sur les animaux, sur les métaux et les minéraux. [V, 310] J'ai observé que *simia* a un autre sens chez eux, qui est celui de divination. *Kimia* en a aussi un autre, qui est celui de science superstitieuse qui tire ce qu'il y a de plus subtil dans les corps terrestres pour s'en servir aux usages magiques. Observez qu'ils font Cairoun qui est le Coré du Pentateuque⁵⁶⁰, inventeur de cette noire science qu'ils prétendent qu'il apprit de Moïse. On sait que la chimie est ordinairement divisée en deux parties, l'une destinée à préparer les remèdes du corps, l'autre à chercher la pierre philosophale. À l'égard de la première, les Persans ne connaissent point les remèdes chimiques, et ne donnent pas même leurs médicaments en forme de pilules ni des poudres, et quand nous leur parlons de la quantité de leurs émulsions et de leurs potions qu'ils donnent à pleines terrines, et que nous leur opposons notre méthode, ils disent que notre climat est différent du leur, et que chaque pays a ses manières.

Pour ce qui est de l'autre partie de la chimie, les Persans la connaissent comme nous, et ils en sont encore plus infatués ; mais la plupart s'y ruinent en Perse aussi bien qu'on fait en Europe, et on peut dire qu'ils n'y réussissent pas mieux que nous.

Chapitre XVI.

De la peinture.

C'est particulièrement à cet art qu'il faut rapporter ce que j'ai insinué dans ce livre et dans le précédent, qu'en Perse les arts tant libéraux que mécaniques sont en général [V, 311] presque tous rudes et brutes, pour ainsi dire, en comparaison de la perfection où l'Europe les a portés, de quoi j'ai rapporté les causes au chapitre qui traite du naturel des Persans ; car ils entendent fort mal le dessin, ne sachant rien faire au naturel, et ils n'ont aucune connaissance de la perspective, quoiqu'ils aient des auteurs qui en aient écrit, et entre autres un Ebne Heusseïn auteur arabe, dont j'ai vu l'abrégé en persan, mais c'est un livre que personne n'étudie. La raison pour laquelle les Persans ont perdu la connaissance de la perspective et du dessin, eux qui ont été de si excellents sculpteurs dans les premiers âges du monde, et peut-être les premiers habiles en cet art, comme on le peut juger par les anciens monuments du pays ; la raison, dis-je, n'est autre que leur religion, qui défend de faire des portraits des créatures humaines, et dont le scrupule est si grand parmi quelques docteurs qu'ils interdisent même la représentation de toutes les créatures animées. À présent ils n'exercent plus la sculpture, n'ayant chez eux ni statuaires ni fondeurs ; ils ne font rien du tout en bosse⁵⁶¹, et pour ce qui est de la plate peinture, il est vrai que les visages qu'ils représentent sont assez ressemblants ; ils les tirent d'ordinaire de profil, parce que ce sont ceux qu'ils font le plus aisément ; ils les font aussi de trois-quarts. Mais pour les visages en plein ou de front, ils y réussissent fort mal ; n'entendant pas à y donner les ombres, ils ne sauraient former une attitude et une posture. Les figures qu'ils font sont estropiées partout, tant celles des oiseaux et des bêtes que les autres, et

⁵⁶⁰ Voir Nombres, chap. XVI.

⁵⁶¹ « BOSSE, en termes de sculpture, signifie bas relief ou plein relief » (Furetière).

leurs nudités surtout : [V, 312] il n'y a rien de plus mal fait, de même qu'il n'y a rien de plus infâme que leurs représentations ; mais en échange ils excellent dans les mauresques, et à la fleur, ayant sur nous l'avantage des couleurs belles, vives et qui ne passent point. Ils ne font rien à l'huile, ou fort peu de chose ; toute leur peinture est en miniature ; ils travaillent sur vu vélin qui est admirable, c'est un carton mince plus qu'aucun autre que nous ayons, dur, ferme, sec et lissé, où la peinture ne coule point. Leur pinceau est fin et délicat, et leur peinture vive et éclatante ; il faut attribuer à l'air du pays la beauté des couleurs ; c'est un air sec qui resserre les corps, les durcit et les polit, au lieu que notre air humide étend et dissout les couleurs, et répand dessus une certaine crasse qui en empêche l'éclat. Ils ont aussi la plupart des matières pour la peinture plus fraîches et nouvelles que nous ne les avons, comme le lapis l'azul. Ce vernis qu'ils ont si beau, et que nos maîtres admirent tant, n'est fait que de sandaraque⁵⁶² et d'huile de lin mêlés ensemble et réduits en consistance de pâte ou d'onguent ; lorsqu'ils s'en veulent servir, ils le dissolvent avec l'huile de naphte, ou au défaut avec de l'esprit de vin rectifié⁵⁶³ plusieurs fois. Cependant quoi que j'aie dit de leur peinture, il y a une sorte d'ouvrage que les Persans font mieux que nous, c'est les mauresques ou la taille de Flandres, comme on l'appelle, tant ce qui est sur le plâtre que sur la vaisselle d'émail.

⁵⁶² « C'est un suc minéral durci, qui semble quelquefois avoir passé par le feu et être onctueux. On la trouve dans les mines d'or et d'argent, mêlée souvent avec l'orpiment. Elle est rouge, et vient de l'Asie mineure et de plusieurs autres lieux. » (Furetière).

⁵⁶³ « RECTIFIER, en termes de chimie, c'est réitérer des distillations ou sublimations de choses déjà distillées ou sublimées, comme eaux-de-vie, esprits et huiles, pour les avoir plus pures et plus fortes. » (Furetière.)

Description de leur gouvernement politique, militaire et civil

Chapitre premier.

Des sentiments des Persans sur le droit du gouvernement.

Les Persans presque généralement, et surtout les ecclésiastiques, tiennent que le droit du gouvernement appartient aux prophètes seuls et à leurs lieutenants ou successeurs directs. Ils disent que de tout temps Dieu a gouverné le peuple fidèle par des prophètes qui étaient les juges et les chefs suprêmes pour le spirituel et pour le temporel [VI, 4] tout ensemble, comme Abraham, Moïse, Samuel, David, Salomon, et enfin Mahomed, que Dieu revêtit des deux glaives, comme il avait fait ses autres grands prophètes : qu'ainsi le gouvernement du peuple de Dieu n'appartient de droit, et selon l'intention de Dieu, qu'à un prophète, ou au défaut de prophète à des imans, qui sont des lieutenants de prophètes établis par le Prophète même ou par ceux qui sont établis par lui successivement, comme Ismaël et Isaac, Ésau et Jacob, Joseph et les autres patriarches qui étaient les Imans d'Abraham ; comme Josué et les juges, qui étaient les Imans de Moïse ; et enfin, ajoutent-ils, comme Aly et ses onze successeurs, qui ont été les Imans de Mahomed. La surintendance de la religion et de l'État a été de même souvent rassemblée en un même sujet chez les Romains et chez les Grecs, témoin Hipparque à Athènes.

Tous les Persans conviennent de cette maxime, mais ils ne conviennent pas de même de la qualité de celui qui doit régner et tenir le siège du prophète lorsque le prophète vient à manquer, ou son successeur légitime, sans avoir établi de successeur en sa place ; et ils en disputent avec d'autant plus d'animosité qu'ils se trouvent, disent-ils, en ce triste cas présentement : car ils croient que le douzième et dernier Iman ou successeur de Mahomed disparut soudainement l'an 296 de l'Hégire (qui est, comme on sait, l'époque d'où l'on compte dans leur religion, commençant à l'an 622 de Jésus-Christ) sans établir de successeur, et qu'il fut enlevé de Dieu et transporté on ne sait où ; qu'il n'est pas [VI, 5] mort pourtant, ni élevé dans le ciel, mais qu'il est en quelque lieu inconnu dans l'univers, d'où au temps marqué de Dieu il reviendra parmi le genre humain et en reprendra le gouvernement. Il en convertira tous les infidèles et les amènera à la religion mahométane telle qu'ils la professent eux-mêmes, et il sera monarque universel, tranquillement et sans opposition, jusqu'à la fin du monde. Les Persans sont donc partagés entre eux touchant celui à qui il appartient de tenir sa place et d'être souverain, tant pour le spirituel que pour le temporel. Les gens d'Église, et avec eux tous les dévots et tous ceux qui professent l'étroite observance de la religion, soutiennent qu'en l'absence de l'Iman le siège royal doit être rempli par un *mouchtehed massoum*, termes qui signifient un homme pur de mœurs, et qui a acquis toutes les sciences à un si parfait degré qu'il puisse répondre sur-le-champ et sans suggestion à toutes les questions qui lui sont faites sur la religion et sur le droit civil. Mais l'opinion la plus reçue, et qui a prévalu, c'est qu'à la vérité ce droit-là appartient à un descendant des Imans en droite ligne, mais qu'il n'est pas absolument nécessaire que ce descendant soit ni pur ni savant à un si grand degré de

perfection, comme n'en étant pas moins le vrai lieutenant de Dieu et le vrai vicaire du Prophète et des Imans. C'est, comme je viens de le dire, l'opinion dominante, parce que c'est celle qui établit et qui affermit le droit du roi régnant ; mais il est certain que Cheic Sephy, la source de la race royale de Perse qui règne aujourd'hui et le premier de cette [VI, 6] race qui ait porté le sceptre, n'était pas lui-même de cette opinion. Ce prince était seigneur d'un petit canton de Médie proche de la mer Caspienne vers le milieu du quatorzième siècle. Il vivait en réputation de sainteté, sans participer au luxe et aux voluptés du siècle ; mais sous ce saint détachement du monde il aspirait à en avoir l'empire : car après qu'il eut préparé les choses pour ce dessein, il se met à prêcher que c'était un grand péché de laisser les fidèles sectateurs des Imans sous la tyrannie de gens, les uns voluptueux et cruels, les autres d'une secte hérétique, comme les princes turcs et tartares, et tous sans aucune connaissance de la Loi ; que le gouvernement de leurs États appartenait de droit à un descendant de ces Imans en ligne directe qui fût pur à l'égard de l'observance cérémonielle de la Loi, et assez éclairé pour en résoudre tous les doutes ; et que comme il se trouvait lui-même de ce caractère-là, au jugement des plus grands docteurs du pays, il était résolu de délivrer le peuple de Dieu de l'oppression où il gémissait et de prendre le siège de l'Iman absent, qui est ce Mahamed Mehdy, enlevé du monde, dont j'ai parlé au commencement de ce chapitre. Ce faux dévot mais prince habile réussit si bien dans son entreprise qu'il jeta les fondements de ce vaste empire de Perse que ses descendants tiennent aujourd'hui.

Mais comme le droit des princes ses descendants a été uniquement fondé sur leur naissance, sans prétendre, comme lui, ni à la science ni à la sainteté, ils font de leur naissance ou de leur origine le principal et le plus [VI, 7] glorieux titre de leur royauté, ajoutant à leur nom partout où ils le mettent ces mots suivants : *de la race des Sephy* (qui est ce Cheic Sephy, leur aïeul et devancier), *de la race de Moussa*, *de la race de Heussen*, qui sont les petits-fils de Mahomed par Fatmé sa fille unique et par Ali son neveu, que Mahomed de son vivant établit son successeur héréditaire, selon la créance des Persans. Ces peuples tiennent donc communément leur roi pour le lieutenant de Mahomed, le successeur des Imans ou premiers successeurs légitimes de Mahomed, et le vicaire du douzième Iman durant son absence. Ils lui donnent tous ces titres, et de plus celui de calife, par lequel ils entendent encore le successeur et lieutenant du Prophète, à qui appartient de droit le gouvernement universel du monde, tant au spirituel qu'au temporel, durant l'absence de l'Iman seulement ; car ils disent que dès que cet Iman enlevé reviendra sur la terre, le roi sera obligé de lui remettre toute son autorité, et que s'il ne le faisait pas sur-le-champ on l'assommerait ; qu'il sera le *gelaudar* de l'Iman, c'est-à-dire son écuyer, et lui tiendra l'étrier. Les rois de Perse ne se tiennent point offensés de cet article de foi ; au contraire, ils y souscrivent eux-mêmes, se disant par honneur les lieutenants et agents de l'Iman absent et ses esclaves. J'ajouterai à cet article six remarques dignes d'observation sur ce sujet.

La première, qu'encore que l'opinion dominante sur le droit du gouvernement soit celle que je viens de rapporter, qui donne ce droit aux descendants d'Aly en droite ligne [VI, 8] masculine, sans examiner s'il est saint et savant au suprême degré, et qu'encore qu'il faille croire qu'il importe au gouvernement que cette opinion soit universelle, on souffre néanmoins que les gens d'Église enseignent assez ouvertement l'opinion contraire, qui est que le vicaire de l'Iman doit être non seulement de sa race, mais qu'il doit aussi être sans tache, et être savant au suprême degré. « Comment serait-il possible, disent les gens d'Église, que ces rois » (*Namoukaied* ou impies, pour user de leurs propres termes) « buveurs de vin et emportés de passion, fussent les vicaires de Dieu, et qu'ils eussent communication avec le ciel pour en recevoir les lumières nécessaires à la conduite du peuple fidèle ? Comment peuvent-ils

résoudre les cas de conscience et les doutes de la foi de la manière que le doit faire un lieutenant de Dieu, eux qui parfois savent à peine lire ? Nos rois étant des hommes iniques et injustes, leur domination est une tyrannie à laquelle Dieu nous a assujettis pour nous punir après avoir retiré du monde le légitime successeur de son Prophète. Le trône suprême de l'univers n'appartient qu'à un *mouchtehed*, ou homme qui possède la sainteté et la science au-dessus du commun des hommes. Il est vrai que comme le *mouchtehed* est saint, et par conséquent homme pacifique, il faut qu'il y ait un roi qui porte l'épée pour l'exercice de la justice, mais ce ne doit être que comme son ministre et dépendement de lui. » La première fois que j'arrivai en Perse, l'an 1666, on venait de se défaire secrètement d'un molla ou prêtre mahométan qui avait longtemps enseigné ce dogme publiquement. Il se nommait Molla [VI, 9] Kasem, et n'avait été d'abord que maître d'école. Il s'était retiré dans un petit ermitage au faubourg d'Ispahan, où vivant en réputation de sainteté, il attirait un peuple infini à ses sermons ; grands et petits, chacun y courait. Le président du Divan, qui est une des plus grandes charges du royaume, était un des plus dévots de ce faux prêtre, jusque-là qu'il lui envoyait tous les jours à manger de sa cuisine. Cet homme s'emportait en public contre le gouvernement. Il disait que le roi et sa cour étaient des abominables, des infracteurs de la Loi ; que Dieu voulait l'extermination de cette maudite branche et le rétablissement d'une autre branche pure des Imans. Il publiait cela hautement tous les jours, presque aux oreilles du roi et de ses ministres ; et quand on lui demandait où l'on trouverait *cette branche pure*, il répondait qu'il fallait élire le fils du Cheic Elislam, qui était premier juge du droit civil et canon. Ce juge était frère du grand vizir alors dans le ministère, et son fils dont ce séditieux parlait lui était né d'une fille d'Abas le Grand qu'on lui avait donnée en mariage à cause de sa grande intégrité et de sa profonde science, et par conséquent c'était le cousin du roi régnant. Il était âgé de vingt ans. On ne lui avait point arraché les yeux, ce qui passe encore pour une merveille en Perse : car on y arrache les yeux à tous ceux qui viennent du sang royal, soit par les femmes, soit par les hommes, ou l'on les laisse mourir quand ils naissent en ne les allaitant point, comme je le dirai ci-dessous. Ce jeune seigneur avait été exempté de cette coutume par l'amour [VI, 10] singulier que le roi Sephy avait pour sa mère, qui était sa tante. On laissa plus de six mois, par négligence ou par mépris, ce molla publier et soutenir son opinion, qui était secrètement favorisée de tout le clergé ; mais la cour ayant vu que cela allait trop loin, on l'envoya prendre comme pour le mener prisonnier à Chiras, et l'on fit commandement au Cheic Elislam de garder son fils prisonnier dans son palais. Comme on n'entendit plus parler du prêtre après cet ordre, on crut qu'il avait été précipité en chemin dans quelque creux de rocher ; et pour le Cheic Elislam, il prit son fils avec lui au moment qu'il reçut l'ordre de le renfermer, et étant allé attendre le roi à la porte du palais, ils se jetèrent à ses pieds l'un et l'autre, le père protestant de leur innocence, et priant le roi, s'il en doutait, ou s'il y avait de justes soupçons contre eux, de les faire mourir. Mais le roi, au contraire, les renvoya chez eux, en leur faisant donner l'habit royal, qui est la marque de ses bonnes grâces. On ne fit pas la moindre recherche des dévots ou fauteurs du prêtre séditieux, ni même on n'en parla pas non plus au président du Divan, qui avait été son bienfaiteur déclaré et perpétuel. J'ai vu aussi des gens d'Église et des gens de lettres, et de fort élevés en dignité, tenir le même sentiment, le publier et le soutenir comme une opinion probable.

La seconde remarque à faire est que nonobstant ce que je viens de dire, les Persans ont une soumission sincère et qui vient du fond du cœur pour les ordres de leur roi et plus grande peut-être qu'aucun autre peuple qui [VI, 11] soit sur la terre. Ils croient que les rois sont naturellement violents et injustes, qu'il les faut regarder sous cette idée, et cependant que, quelque injustes et violents que soient leurs ordres, on est obligé d'y obéir, excepté les cas de

la religion ou de la conscience, comme si le droit de la royauté était de pouvoir commettre toute sorte d'injustice. Une de leurs manières de parler est de dire *faire le roi* pour dire opprimer quelqu'un et violer la justice. *Pad chai mikonet*, c'est-à-dire : il fait le roi ; et quand quelqu'un leur ôte leur bien et les opprime d'une manière bien tyrannique, ils s'écrient : *Maguer pad chai tou ?* Est-ce que vous êtes roi ? Et même devant les magistrats, quand on veut se plaindre de quelque outrage excessif qu'on a reçu de quelqu'un, on crie pour comble d'aggravation : Il a fait le roi avec moi. Cependant, comme je le dis, c'est le peuple du monde le plus soumis, et l'on n'a point ouï parler de soulèvement ou de révolte en Perse depuis deux cents ans. J'attribue cette paisible soumission au tempérament des Persans, qui ne sont pas bouillants, comme on l'est dans nos pays froids, ainsi que je l'ai observé dans le livre précédent.

Ma troisième remarque est que cette opinion si fortement établie, qu'il faut être pur de mœurs et savant au suprême degré aussi bien que de la race des Imans pour remplir justement leur siège, qui est le trône impérial : que cette opinion, dis-je, est la cause de la politique dénaturée dont je parlerai dans la suite de faire mourir les enfants du sang royal. On a peur que quelqu'un d'eux [VI, 12] ne s'érige en Cheic Sephy, et n'y réussisse comme lui.

La quatrième est qu'il faut attribuer à cette prétention d'être le vicaire de Mahamed, et en cette qualité le maître du monde à l'égard du droit divin, la haine que les empereurs de Turquie, de Perse et des Indes se portent réciproquement, parce que chacun d'eux prétend être le vrai successeur de ce faux prophète. Chacun d'eux se donne ce titre et ne le donne qu'à soi. Chacun d'eux ne traite les deux autres que du nom de *valy*, qui signifie un substitut ou lieutenant d'un souverain régnant. J'ai ouï conter que du temps d'Abas second un puissant marchand persan étant allé à la cour du Grand Mogol, ce prince lui demanda entre les autres choses : « Quelles nouvelles y a-t-il de votre pays ; que fait le *valy* de Perse ? » Le marchand, soit qu'il n'entendît pas ce mot de *valy*, soit qu'il feignît de ne le pas entendre, fit l'étonné et baissa la tête. Le roi reprit : « Je vous demande ce que fait Abas, le *valy* de Perse, le grand de votre pays, celui qui vous gouverne ? » Le marchand continuant de faire l'ignorant, répondit qu'il ne savait ce que c'était ; de manière fut obligé de lui dire : « Je vous dis celui que vous appelez le roi Abas ? » « Ah, sire, dit-il, j'entends à présent. Le roi Abas se porte bien, je l'ai laissé dans la ville capitale en bonne santé. » Ce conte ayant été rapporté au roi Abas, il en témoigna beaucoup de satisfaction à ce marchand lorsqu'il fut de retour.

Ma cinquième remarque est qu'il y a beaucoup d'apparence que cette opinion mahométane [VI, 13] touchant le droit du gouvernement, savoir qu'il appartient à un prophète ou à son vicaire, qu'un même homme doit être chef pour le spirituel et pour le temporel, et que les rois ne doivent être que les ministres de ces prophètes-là et de leurs vicaires ; qu'il y a beaucoup d'apparence, dis-je, que cette opinion était l'opinion générale dans les premiers âges du monde. On en voit de grandes traces dans les pays les plus reculés de nous, tels que la Chine et le Japon, et chez les autres idolâtres des royaumes voisins. Comme leur religion et leur gouvernement subsistent depuis un temps immémorial sans avoir été sujets aux mêmes révolutions que les autres, on peut tirer sûrement de leurs maximes et de leurs pratiques des conséquences de ce qui s'est passé autrefois. Or il paraît dans leurs histoires et dans leur gouvernement présent que le grand prêtre est le premier homme de leur État. C'est ainsi que cela se pratique au Japon et à la Chine, où l'empereur lui rend des hommages de vassal. Les Indiens assurent que c'était la même chose chez eux avant les conquêtes des Mahométans, et chacun sait qu'il en était aussi de même chez les Romains, dont les empereurs étaient aussi souverains pontifes jusqu'au temps de Gratien. L'Ancien Testament nous enseigne fort clairement que cette maxime était la base du gouvernement judaïque tel que Moïse l'institua.

Mais le Nouveau Testament nous gouverne par d'autres principes, en nous enseignant que le règne de Jésus-Christ n'est pas de ce monde, que ses successeurs doivent porter la houlette et non le sceptre, et que les [VI, 14] puissances temporelles sont établies de Dieu immédiatement, et sans dépendance d'aucun homme mortel sur la terre, quelque titre magnifique qu'il puisse ou qu'il ose se donner.

La sixième remarque est que les Persans croient que leur roi, en qualité de successeur et de vicaire des Imans, possède des vertus surnaturelles, comme le don de guérir les maladies. J'ai vu des malades se traîner à ses pieds et sur le chemin par où il passait, qui tenaient une tasse d'eau à la main et le priaient de tremper les doigts dedans, protestant à haute voix d'avoir cette foi, que l'eau recevrait par cet attouchement une vertu suffisante pour leur guérison. Je vis cela une fois l'en 1666 en Hyrcanie où le roi était. Il prit la tasse qui lui fut présentée par la main du grand portier, qui est comme le premier maître d'hôtel. Il y trempa les deux doigts de la main droite les plus proches du pouce et remua l'eau, laquelle ayant été redonnée au malade, il la but avec avidité. Chacun n'est pas favorisé d'un pareil remède. Il n'y a que les gens de considération à qui l'on fasse la grâce de l'accorder, et encore est-ce fort rarement.

Chapitre II. De la nature du gouvernement.

Depuis l'abolition de l'ancienne monarchie persane par les mahométans jusqu'au règne du roi Abas, ce qui comprend un espace de quelque neuf siècles, la Perse [VI, 15] a été un pays fort rempli de confusions et de désordres, et où l'on changeait très souvent de maître ; et quand ce prince fameux vint à la couronne c'était un empire tout délabré et en pièces, pour ainsi dire, car il était partagé entre plus de vingt princes qui s'étaient rendus souverains chacun dans ce qu'il avait usurpé, sur lesquels par conséquent il fallait qu'il conquît ce royaume, comme si c'eût été un pays étranger. Or jusqu'à ce temps-là le gouvernement de Perse était assez doux et assez juste. Les rois n'y vivaient pas à discrétion, pour parler ainsi, ou sans aucune retenue, comme ils le font à présent, surtout à l'égard des grands. L'armée les tenait en échec, comme on voit qu'elle les y tient en Turquie, déposant souvent les souverains, et quelquefois les faisant mourir. Mais Abas usa tout à fait du droit de conquête, car sous prétexte d'empêcher que le royaume ne se divisât de nouveau comme il avait fait par le passé, il résolut de l'asservir et le subjuguier entièrement en détruisant d'un côté les vieilles troupes, et de l'autre en ruinant les anciennes familles du pays. Ces familles étaient toutes également de la race des Courtches, qui sont ces Turcomans ou Sarrasins si célèbres par leurs grandes invasions et par leurs fameuses conquêtes ; et elles étaient fort unies ensemble pour leur mutuelle conservation, de manière qu'on pouvait dire que cette race des Courtches était la maîtresse du royaume. Abas le Grand se prit de cette manière à l'abaisser. Il remplit sa cour et ses troupes de ces peuples qui habitent aux extrémités septentrionales [VI, 16] de la Perse qu'on appelle la Géorgie et l'Ibérie, et aux autres pays d'alentour, lesquels étant chrétiens de naissance haïssaient les Courtches à la mort comme de vieux et zélés mahométans, quoiqu'étant natifs d'un même empire ils fussent par conséquent leurs compatriotes. Il attirait ces peuples chrétiens par ses bienfaits et en les avançant. Ceux qu'il mettait dans les grands emplois étaient la plupart ses esclaves, lui ayant été envoyés par présent, ou ayant été pris à la guerre. Il en élevait aux charges tout autant qu'il s'en trouvait de beaux et bien faits, de gens d'esprit et courageux. Il fit plus, il en institua un corps de douze mille pour la guerre ; et commençant ensuite à lever le masque, il n'avancait plus qu'eux dans toutes les charges de la

guerre et dans celles du gouvernement politique où il n'était pas nécessaire de savoir la loi et le droit canon. Cependant, à mesure que le nombre de ces étrangers grossissait, il affaiblissait les vieux et naturels Persans, cassant les uns, reléguant les autres, donnant de l'emploi aux plus braves et aux plus sages aux extrémités du royaume, afin de les séparer et de les disperser, et puis en faisant mourir tout autant qu'il osait. Quand Abas eut ainsi mis le pied sur la gorge à cette race valeureuse qui était comme la noblesse de Perse, il se mit aussi à asservir les gens d'Église, qui sont tout ensemble les gens de judicature, la religion et la jurisprudence n'étant qu'une même chose dans tous les pays mahométans. Et enfin il vint au peuple, qu'il abaissa aussi à son tour, premièrement en le mêlant d'étrangers et de [VI, 17] gens de religion tout à fait opposée, et secondement en détruisant les frontières et les rendant désertes, sous prétexte d'empêcher par ce moyen l'ennemi de les passer. Il en transportait des colonies de vingt à trente mille âmes à la fois à deux ou trois cent lieues de leur pays natal. Elles étaient presque toutes de chrétiens géorgiens et arméniens. Abas le Grand avança de cette manière le gouvernement despotique et arbitraire, mais il n'osa pas y mettre la dernière main, qui consistait à faire mourir les plus éminents hommes du pays, parce qu'étant engagé en de grandes guerres, il avait besoin du secours des grands seigneurs ; mais Sephy, son successeur, le fit, en ôtant la vie aux gens les plus notables de l'armée et du gouvernement civil, dont il fit couler des ruisseaux de sang durant tout son règne. C'est ainsi que les rois de Perse sont montés à ce point de puissance absolue que je vais montrer, et où ils s'entretiennent sans grande peine et sans grand art ; car les Géorgiens et les Ibériens à qui l'on donne l'État à gouverner étant presque tous esclaves d'origine et de véritables étrangers dans le gouvernement, ils n'ont nulles liaisons, soit dans le royaume, soit entre eux-mêmes ; et la plupart ne sachant d'où ni de qui ils viennent, il arrive d'une part qu'ils ne sont poussés d'aucun désir pour la liberté, et que de l'autre ils sont incapables de faire des ligues et des conspirations. Car des hommes qui n'ont aucune relation entre eux ne se rebellent pas les uns pour les autres, soit pour leur sauver la vie, soit pour les faire monter sur le trône. Les derniers rois de Perse continuant [VI, 18] dans la politique de leur aïeul tiennent toujours cette ancienne milice de Perse éloignée des emplois et entretiennent la naturelle et juste antipathie qui est entre elle et la nouvelle milice composée de Géorgiens. Les vieux Persans particulièrement haïssent mortellement ces esclaves Géorgiens nouveaux-venus dans le pays. Ils les appellent *kara agli*, comme qui dirait *race de serfs*.

Pour le présent donc, le gouvernement de Perse est monarchique, despotique, et absolu, étant tout entier dans la main d'un seul homme, qui est le chef souverain tant pour le spirituel que pour le temporel, le maître à pur et à plein¹ de la vie et des biens de ses sujets. Il n'y a assurément aucun souverain au monde si absolu que le roi de Perse, car on exécute toujours exactement ce qu'il prononce, sans avoir égard ni au fond ni aux circonstances des choses, quoiqu'on voie clair comme le jour qu'il n'y a la plupart du temps nulle justice dans ses ordres, et souvent pas même de sens commun. Sitôt que le prince commande, on fait sur-le-champ tout ce qu'il dit, et lors même qu'il ne sait pas ce qu'il fait ni ce qu'il dit, comme lorsqu'il est ivre, excès dans lequel ces derniers rois de Perse tombent fort fréquemment depuis un siècle. Rien ne met à couvert des extravagances de leur caprice : ni probité, ni mérite, ni zèle, ni services rendus ; un mouvement de leur fantaisie, marqué par un mot de la bouche ou par un signe des yeux, renverse à l'instant les gens les mieux établis et les plus dignes de la vie ; et tout cela sans aucune forme [VI, 19] de procès, et sans prendre aucun soin de vérifier le crime imputé. Il s'en faut beaucoup que le Grand Seigneur ne soit aussi absolu

¹ « Entièrement et définitivement » (Furetière).

que l'est le roi de Perse ; et quoiqu'en général on puisse dire que le gouvernement des Turcs et des Persans est à peu près le même, comme étant les uns et les autres de même religion et venant originairement d'une même souche, néanmoins l'autorité des souverains en Perse et en Turquie n'est pas également indépendante, puisque, par exemple, l'empereur des Turcs ne fait mourir aucune personne considérable sans consulter le muphty ou grand pontife de la religion, et que celui des Persans, au contraire, bien loin de consulter personne, ne se donne pas seulement le loisir de penser la plupart du temps aux ordres de mort qu'il prononce.

Cependant il semble qu'il en devrait être tout autrement, à cause que l'empire des Turcs étant composé de parties moins unies et moins jointes ensemble que celui des Persans, ils pourraient mieux prétexter de nécessité les prompts exécutions qu'ils feraient faire.

Ce que je viens de dire, que le roi de Perse fait ôter les biens et la vie à ses sujets sur le moindre caprice, doit s'entendre seulement à l'égard des grands de sa cour, et plus particulièrement de ses favoris et de ses mignons, parce qu'autant que parmi les gens de ce rang il arrive souvent des aventures tout à fait cruelles et sanglantes, autant en arrive-t-il peu parmi le commun peuple, le caprice du souverain ne s'étendant pas jusque-là. Je me souviens qu'un jour un seigneur nommé Rustan Can m'étant venu voir au sortir de chez [VI, 20] le roi, il entra d'un air gai, prit un miroir, se mit à ajuster son turban en souriant, et puis il me dit : « Toutes les fois que je sors de devant le roi je tâte si j'ai encore la tête sur les épaules, et j'y regarde même dans le miroir dès que je suis revenu au logis. » En effet, quand le roi est en colère ou dans le vin, personne autour de lui n'est sûr de ses biens ni de sa vie. Il disgracie ministres et favoris d'un moment à l'autre. Il fait couper les mains et les pieds, le nez et les oreilles, il fait mourir, tout cela au moindre caprice, et tel est la victime de sa fureur à la fin de sa débauche qui au commencement en était le plus cher compagnon. Les Persans ont là-dessus un distique qui mérite d'être rapporté.

Qu'un souris² que vous fait le roi ne vous rende pas plus fier.

Ce n'est pas proprement un souris ; c'est vous faire voir qu'il a les dents d'un lion.

Mais après tout, hors du rang des courtisans et des plus grands seigneurs, je n'ai jamais vu ni entendu dire que le roi ait fait aucun outrage personnel sur-le-champ et sans procédure.

Cependant, en quelque danger que soient ces courtisans, ils ne courent pas moins après la faveur que dans les pays où l'autorité est moins absolue et illimitée. Comme ils sont nés sous cette misérable servitude, ils la supportent comme on fait les autres misères humaines, et sans la sentir davantage. Ce n'est pas qu'ils ne soient capables de connaître le prix de la liberté. Au contraire : quand les grands seigneurs persans entendent parler de ces heureux pays de l'Europe où l'autorité des [VI, 21] lois garantit la vie et les biens de chacun contre toute sorte de violence, ils admirent et envient la félicité de ce pays-là. Mais il en est d'eux comme de la plupart des gens à qui l'on parle de l'autre vie, qu'on ne saurait pourtant détacher de celle-ci.

Au reste, il ne faut pas s'étonner que le gouvernement de Perse soit despotique et arbitraire, puisqu'il est proprement militaire. La Perse est depuis plus de mille ans un pays de conquête, c'est-à-dire depuis la ruine de la monarchie persane par les mahométans. Les Arabes la conquièrent peu après. Mahomed, les Turcs ou Tartares l'ont conquise ensuite ; ceux qui la possèdent présentement sont partie originaires des Arabes, comme est le roi ; partie originaires

² *Souris* : « Ris modeste ; légère apparence de joie, qui paraît sur le visage, et qu'il semble qu'on veuille retenir ou cacher », selon *Trévoux*, se distingue de *sourire*.

des Tartares, comme l'ancienne milice et les vieux habitants du pays ; partie originaires des Géorgiens, comme la nouvelle milice. Or chacun sait que les gouvernements militaires sont partout arbitraires et absolus.

J'ai touché un mot ci-dessus de la pleine soumission du peuple persan à l'autorité royale, et j'ai remarqué que c'est une soumission de conscience, le peuple croyant qu'il faut obéir au roi en toutes choses, hormis en celles qui attaquent la religion, qu'il faut donner ses biens et sa vie au moindre mot prononcé par le souverain, et s'imaginant que c'est Dieu même qui le demande directement par sa bouche. J'ajoute ici que, conformément à cette étrange créance, ils tiennent que les ordres du roi sont au-dessus du droit naturel, et qu'ainsi le fils doit être le bourreau de son père, ou le père de son fils, lorsque [VI, 22] le roi lui commande de le faire mourir. Mais ils tiennent d'une autre part, comme je l'ai touché, que ses ordres sont au-dessous du droit divin, et que s'il arrive par conséquent que le roi commande quelque chose contre la religion, il ne faut point lui obéir, mais que l'on doit souffrir tout plutôt que de violer la Loi de Dieu. Le premier ministre du royaume, qui occupe dignement cette charge depuis près de vingt ans après avoir été plus de trente ans général d'armée et gouverneur des plus importantes provinces, s'est vu durant les premières années de son ministère exposé à la persécution du roi à l'égard de la conscience sans jamais succomber. Le roi voulait l'obliger à boire du vin, lui disant : « Pourquoi voulez-vous seul à la cour refuser de boire avec moi ? » En effet, il était le seul qui résistât au roi là-dessus, tous les autres courtisans s'étant rendus, à la réserve des gens d'Église qui avaient été exceptés. Il répondit : « Je suis Agy », c'est-à-dire j'ai fait le pèlerinage de la Mecque, et je ne puis boire de vin sans violer la Loi de Dieu. Le roi répliquait : « Mille gens qui ont fait le pèlerinage comme vous en boivent. Faites-le par le souverain commandement de votre roi. » Mais ce sage ministre persista toujours constamment dans les sentiments de sa religion. J'ai vu quelquefois que le roi le faisait demeurer à table des six à sept heures de suite à lui faire mille outrages. Il lui faisait jeter du vin sur la tête, sur le visage, dans le cou de sa chemise, il lui en faisait mettre par force dans la bouche. Tout cela se faisait comme en riant et dans l'empotement de la débauche ; [VI, 23] mais ce ministre sans s'étonner repoussait doucement ces excès, et refusait toujours de boire. Il arriva deux ou trois fois que le roi le menaça de la mort ; alors chacun, se jetant à ses pieds, lui disait : « Seigneur, ne vaut-il pas mieux boire une tasse de vin que de se faire tuer ? » Pour lui, il répondait : « Le roi a droit sur ma vie, mais il n'en a pas sur ma religion : c'est pourquoi j'aime mieux qu'il me fasse mourir que de me faire boire. » Ce sage ministre fut disgracié et suspendu de sa charge diverses fois, mais enfin son zèle pour sa religion l'emporta sur la fureur de son maître. Il fut rétabli glorieusement, et avec l'estime tant du public que du souverain même, et après cela il ne fut plus sollicité de boire du vin.

On appelle communément chez nous, et avec beaucoup de raison, les gouvernements orientaux des gouvernements tyranniques, et particulièrement celui de Perse et celui de Turquie. Je ne parlerai point de celui-ci ; mais pour l'autre, il l'est assurément beaucoup moins, et je m'en rapporte à ceux qui liront cette relation. Je dirai cependant qu'à mon avis, ce qui est principalement cause qu'on a traité le gouvernement persan de gouvernement tyrannique est la coutume qu'on y a de passer par-dessus les formes de justice dans les procédures contre les gouverneurs et les intendants des provinces et d'autres officiers de l'État. Mais le gouvernement prétend qu'il ne s'en dispense que dans certains cas où il y aurait du danger pour l'État d'agir avec les formalités et les procédures régulières, comme lorsqu'on envoie exécuter sur le lieu un gouverneur de province aux [VI, 24] frontières du royaume : ces gouverneurs se trouvant à la tête d'un corps d'armée à trois ou quatre cents lieues de la cour, il serait dangereux de les accuser et de les citer dans les formes, parce que ce serait leur donner

le temps de se révolter ou de s'enfuir. La politique du pays soutient que la vaste étendue de l'empire demande de prompts exécutions et dont on n'ait pas le temps de donner de secrets avis, parce qu'autrement il serait comme impossible de punir les méchants ministres et de prévenir les soulèvements. Quand on n'est pas sûr du crime dont on accuse un gouverneur ou un intendant, on envoie d'ordinaire le prendre prisonnier, et on lui fait son procès à la cour ; mais quand on croit en être sûr, on le condamne sur l'accusation et on l'envoie exécuter sur le lieu où il est. Hors des cas extraordinaires, le gouvernement persan se règle par les lois du droit civil, et observe ses coutumes, auxquelles les sujets prétendent qu'il se tient constamment attaché ; exceptez-en néanmoins, comme je l'ai dit et redit, ce qui arrive par les emportements du souverain contre les gens de sa cour, avec lesquels il ne croit pas être obligé d'agir par les voies ordinaires, les regardant moins comme ses sujets que comme ses esclaves achetés. C'est autant en Perse qu'en aucun autre pays du monde que la condition des grands est la plus exposée, et celle dont le sort est le plus incertain et souvent le plus funeste, comme au contraire la condition du peuple y est beaucoup plus assurée et plus douce qu'en divers États chrétiens. [VI, 25]

Chapitre III. De l'économie politique.

La politique de Perse n'a point de méthode assurée. Tout y est réglé selon les circonstances, et chaque grande affaire se décide par une raison propre et particulière. C'est afin de tenir toujours les ministres dans la dépendance de l'oracle souverain.

Il n'y a point de conseil d'État en Perse établi et réglé comme dans les gouvernements de l'Europe. Le roi agit ordinairement selon la direction du premier ministre et des principaux officiers de l'État. Mais dans les occasions de guerre, soit pour en commencer, soit pour en soutenir une importante, le roi assemble ses principaux officiers de tous les ordres, et l'on consulte d'abord le livre nommé *Karajamea*, c'est-à-dire *Le Recueil de révolutions futures* (livre qui est aux Persans ce qu'étaient autrefois les œuvres des Sibylles parmi le peuple romain), afin d'y trouver des lumières pour les occurrences présentes. Ce livre est gros de neuf mille vers, chaque vers comprenant une ligne de cinquante lettres. Il a été composé par le célèbre Cheic Sephy, l'aïeul de la race royale qui porte présentement la couronne ; et on croit fortement en Perse que ce livre contient une partie des principales révolutions de l'Asie jusqu'à la fin du monde. Il est gardé dans le trésor royal avec très grand soin, comme un original dont il n'y a point de copie ni de double, car on ne permet [VI, 26] pas que le peuple en ait la connaissance. Ce conseil général s'appelle *ichengui*, comme qui dirait conseil de guerre.

Mais quoiqu'il n'y ait pas de conseil fixe et régulier, les grands ne laissent pas de conférer des affaires ensemble, ce qui se fait journellement soir et matin à la porte du sérail, dans un appartement destiné à cela qu'on appelle *kechic kane*, c'est-à-dire la maison de la garde. Les grands s'y rendent, attendant que le roi sorte du sérail ou que l'heure qu'il a coutume de sortir se passe, qui est entre onze heures et midi, et là ils confèrent de tout ce qui arrive d'important et à quoi il faut que le roi donne ordre. Le roi envoie là d'ordinaire les requêtes qu'il a reçues afin d'avoir l'avis des ministres sur ce qu'on y doit répondre, et les mémoires des affaires sur lesquelles il veut aussi avoir leur avis.

Ce qui fait le plus de peine aux ministres de Perse, c'est le sérail, qui est le palais des femmes où il se tient une manière de conseil privé qui l'emporte d'ordinaire par-dessus tout, et

qui donne la loi à tout. Il se tient entre la mère du roi, les grands eunuques, et les maîtresses les plus habiles et les plus en faveur. Si les ministres ne savent bien accorder leurs conseils avec les passions et les intérêts de ces personnes chéries, et qui, par manière de parler, possèdent le roi plus d'heures qu'eux ne le voient de moments, ils courent risque de voir leurs conseils rejetés, et souvent tournés à leur propre ruine.

Le royaume est successif, et ne va qu'aux enfants mâles, mais nés indifféremment par les [VI, 27] hommes ou par les femmes, c'est-à-dire qu'on a le même droit au trône étant sorti du sang royal par une femme que par un homme, ce qui est fondé sur ce que la succession de Mahomed est venue par les femmes ; car les fils de ce faux prophète moururent jeunes et sans enfants, et il ne lui resta qu'une fille, nommé Fatmé, qu'il maria à Aly son neveu, dont sont descendus les douze Imans ou successeurs du Prophète, comme les Persans les appellent. Mais ce qu'il y a de très singulier dans le droit persan, c'est que la loi de l'État porte qu'il ne faut point élever sur le trône d'homme aveugle. Cette loi, que plusieurs soutiennent néanmoins qu'il faut entendre dans un sens moral, a servi de fondement à la coutume qui règne en Perse d'aveugler les enfants mâles du sang royal. Et comme j'ai dit que ceux qui naissent par les femmes sont aussi habiles à succéder que ceux qui viennent par la branche masculine, cette cruelle politique s'étend également sur les enfants des femmes de la race royale. On les prive de la vue à quelque âge que ce soit, et cela se fait de cette façon. Le roi donne un ordre par écrit d'aller aveugler un tel enfant, et cet ordre se donne au premier venu (car en Perse il n'y a point de bourreau en titre d'office). Il va à la porte du sérail où est cet enfant, et dit qu'il vient de la part du roi pour voir et pour parler à un tel jeune prince pour son bien. L'ordre porté dans le sérail y est bientôt compris, et il y excite des pleurs et des cris, mais enfin il faut laisser aller l'enfant. Les eunuques l'amènent au cruel messenger, qui leur jette l'ordre, ou, comme [VI, 28] vous diriez, la lettre de cachet ; et puis se mettant en terre, il saisit l'enfant, l'étend de son long sur ses genoux, le visage tourné en haut, en lui serrant la tête du bras gauche. Puis d'une main il lui ouvre la paupière, et de l'autre il prend son poignard par la pointe, et tire les prunelles l'une après l'autre, entières et sans les gêner, comme on fait un cerneau. Il les met en son mouchoir et va les porter au roi. Le pauvre enfant cependant est reporté dans le sérail, où on le panse le mieux qu'on peut, avec des poudres caustique ou des cautères ; et quand l'opération et la cure sont bien faites, les trous des yeux ne coulent point, mais autrement ils pleurent toute la vie, ce qui est une grande incommodité qui les oblige, étant en compagnie, de sortir de temps en temps pour s'aller essuyer et pour mettre un bandeau net. Le bandeau que ces princes aveugles portent devant les yeux est un mouchoir de soie plié en doubles [*sic*], de deux pouces de largeur, ou seulement un taffetas vert.

Ce n'est que depuis le règne d'Abas second qu'on aveugle ainsi en ôtant la prunelle. On le faisait auparavant en passant une lame de cuivre rouge ardente devant les yeux ouverts, ce qui n'éteignait pas si entièrement la faculté de voir qu'on n'aperçût bien la lumière, et quelquefois l'opération était faite si favorablement qu'il restait encore plus de vue. Il arriva pendant le règne de ce roi Abas second qu'un des frères de ce prince étant allé voir sa tante et ses cousins dont le palais est joignant le logis des Hollandais, il leur prit envie d'aller se divertir [VI, 29] chez ces étrangers. Ils le firent savoir et on les invita d'y aller passer une après-dînée et d'y souper. Le frère du roi y mena avec lui plusieurs autres princes aveugles ; et comme on apporta les flambeaux on remarqua qu'ils les apercevaient. On leur demanda s'ils voyaient quelque chose ; le frère du roi répondit que oui, et que quelquefois il voyait assez pour aller sans bâton. Malheureusement cela fut entendu par un de ces espions de cour dont on se sert pour observer toutes les démarches des grands, selon la coutume de ces gens-là ; il en fit au roi un rapport malin, et tel qu'il le fallait pour irriter le souverain. « Comment, dit-il, ces

aveugles se vantent de voir. J'y mettrai bon ordre. » Et aussitôt il leur envoya ôter les yeux de la manière que je l'ai dit.

Le droit de succession appartient au fils aîné à moins qu'il ne soit aveugle. Mais le roi fait d'ordinaire passer le sceptre dans les mains de qui il veut en faisant aveugler ses frères aînés. Les histoires rapportent que Cha Ismael Codabondé avait été aveuglé avec une lame ardente. Mais c'est une erreur, provenue de ce qu'il avait effectivement la vue tendre, et qu'il était chassieux, sur quoi les Turcs firent courir le bruit qu'on l'avait aveuglé avec un fer chaud, et que c'est ce qui lui faisait couler les yeux. Les Persans croient que leur politique envers les enfants du sang royal est humaine et fort louable, de ne faire que les aveugler au lieu de les faire mourir comme font les Turcs. Ils disent qu'il est licite d'ôter la vue à ces princes pour assurer la paix de l'État ; mais qu'il ne les faut [VI, 30] pas faire mourir pour deux raisons : la première, c'est que la loi défend de répandre le sang innocent ; la seconde, qu'il pourrait arriver que les survivants vinsent à mourir sans enfants, et s'il n'y en avait point d'autres la race légitime déferait.

Les enfants du sang royal sont tenus dans une perpétuelle captivité, surtout les mâles, qui ne voient jamais d'autres hommes que leurs parents enfermés avec eux, et les eunuques qui les gardent. Les enfants sont élevés sous les yeux de leur mère et instruits par les eunuques jusqu'à l'âge de seize ou dix-sept ans. Alors on leur donne un appartement séparé, une belle fille à leur choix, et des domestiques qui ne sont autres que des filles et des eunuques. C'est tout ce que j'en ai appris ; et je suis sûr qu'on n'en peut savoir davantage, plusieurs grands seigneurs, avec qui je parlais fort librement tous les jours, m'ayant dit qu'ils n'en savaient rien eux-mêmes que par conjectures. Leur femmes qui vont quelquefois faire visite dans le sérail n'approchent pas seulement des lieux où ces princes ont leurs appartements. Ainsi ce sont des secrets impénétrables que tout ce qui se passe dans le sérail sur ce sujet. On ne sait jamais ce que le roi fait de ses enfants, ni de ses frères, ni de leurs enfants.

Une chose qui à peine est croyable, et qu'on assure pourtant généralement, c'est qu'on ne dit point au fils aîné du roi qu'il est l'héritier présomptif de la couronne. Quelquefois même on ne lui dit point qu'il est fils du roi, mais seulement qu'il est du sang royal. De manière qu'il ne sait jamais à quoi le ciel l'a [VI, 31] destiné que lorsqu'il lui met le sceptre à la main. On peut juger de là si l'éducation qu'on lui donne est digne de sa destinée. On apprend à ces jeunes princes à lire et à écrire, les prières, et le catéchisme. On leur apprend à tirer de l'arc, et à faire quelque chose de la main ; mais pour les sciences et les arts libéraux, ils n'en apprennent que ce qui regarde la religion, c'est-à-dire ce qui sert à l'explication de l'Alcoran. Abas second savait tourner, dessiner, et écrire assez nettement. Son fils Soliman qui lui succéda n'avait rien appris de particulier, à ce qui me parut. Pensez maintenant quelle capacité et quelle expérience ces rois de Perse apportent au gouvernement de leur empire, n'ayant jamais eu occasion de former leur jugement ni d'apprendre le monde, élevés comme ils le sont dans la sensualité, sans correction, et parmi une douzaine de femmes et d'eunuques qui n'ont jamais vu que le sérail où ils sont enfermés. Ces nouveaux monarques entrent dans le monde comme tombés des nues ; et comme ils se trouvent malheureusement environnés aussitôt d'esclaves flatteurs qui les idolâtrant, pour ainsi dire, en applaudissant à toutes leurs actions, quelque injustes et quelque extravagantes qu'elles puissent être, il ne faut pas s'étonner s'ils vivent dérèglement, et s'ils se conduisent avec tant d'inégalité, comme je l'ai rapporté. Le plus grand mal est que, ne connaissant point le prix de la vertu et du mérite, ni le mérite même, ils n'y ont nul égard en donnant les emplois.

Pour ce qui est des princesses du sang royal, [VI, 32] lorsqu'elles sont assez bien dans les bonnes grâces du roi pour qu'il se porte à leur donner un époux, on les marie à un

ecclésiastique bien fait et de bonne famille, mais jamais à un homme d'épée ni à un homme d'État, de peur que cette grande alliance ne lui fit former des desseins contraires au gouvernement. L'on en use aussi de cette manière parce que ces princesses étant élevées dans un esprit de fierté et de domination, un homme d'Église se soumet mieux à leur humeur impérieuse. On donne à cet ecclésiastique la plus considérable charge de l'Église, comme celle de pontife si elle est vacante, afin qu'il ait du bien convenablement, et la princesse est envoyée à son palais avec des millions de bien. Le sort de ses enfants mâles dépend de la volonté du roi, comme je l'ai dit, et par cette raison on s'afflige chez elle lorsqu'elle met des garçons au monde, et l'on en est plus affligé qu'on ne l'est ailleurs quand on n'a point d'enfants. Dès que la princesse est accouchée, l'on en va porter la nouvelle au roi, en lui demandant ce qu'il lui plaît qu'on fasse de l'enfant, et le roi en ordonne selon la considération qu'il a pour les parents, ou selon l'humeur où il se trouve. Sephy premier aimait si tendrement sa tante qui était mariée au premier magistrat ecclésiastique, qu'on appelle l'*ancien de la Loi*, qu'il ne fit aveugler aucun de ses fils. J'en ai vu trois, dont l'aîné avait au contraire une telle aversion pour la sienne, qui était la sœur unique de son père, qu'il défendait de donner le lait à tous ses enfants, soit filles, soit garçons, que cette malheureuse mère n'avait jamais la [VI, 33] consolation de voir vivants ; et pour la mortifier davantage, il commettait cette cruauté envers ses enfants quoiqu'ils fussent ses cousins germains, à même temps qu'il laissait la vie et la vue à d'autres enfants du sang royal qui ne lui étaient pas si proches.

Quand le roi vient à la couronne, il commence d'ordinaire par s'assurer de la personne de ses frères. Il les fait resserrer, ou aveugler, ou mourir, comme il lui plaît, eux et leurs enfants. C'est à quoi on n'a garde de mettre d'obstacle, puisqu'on ne sait point quand la résolution en est prise, ni quand elle s'exécute, et que même on ne sait presque jamais combien le roi a de fils, de frères, ni de sœurs.

Le pays de Perse se divise en pays d'État et pays de domaine, ce qui s'appelle sur les lieux *mokoufat* et *kasseh*, c'est-à-dire le général et le particulier. Le terme de *mokoufat* veut dire serré, mis à part, et celui de *kasseh* veut dire propriété. On appelle aussi le pays d'État *memalec*, c'est-à-dire les royaumes. La différence consiste en ce que le pays d'État est sous l'administration du gouverneur, qui est comme un petit roi dans sa province, et qui en consume le principal revenu, lui, ses officiers, et particulièrement les troupes qu'il entretient n'en donnant au roi qu'une petite partie en présents et pour le paiement de quelques droits, comme je le dirai ; au lieu que le pays de domaine est sous l'administration du vizir ou intendant qui en reçoit les revenus pour le roi. Cette distinction était inconnue avant le règne de Sephy premier il n'y a guère que quatre-vingts ans. [VI, 34] Son grand vizir Saroutaky, qui était eunuque, homme habile et sage, mit le premier cette politique en usage. Il représenta au roi que, le feu roi son père s'étant trouvé engagé dans de grandes guerres durant tout son règne, il avait fort bien fait de maintenir dans toutes les provinces des gouverneurs qui en dépensassent le revenu à entretenir quantité de troupes, parce qu'il en fallait beaucoup à l'État ; mais que lui n'ayant point de guerre à soutenir, ni de dessein d'en entreprendre, il pouvait s'exempter de faire consumer le bien de son empire par des gouverneurs qui avaient chacun une cour aussi nombreuse que celle du roi. Cette politique fut approuvée ; et parce que le gouvernement de la province de Perse était d'un côté le plus considérable de l'empire en étendue et en richesse, et de l'autre celui où il était moins nécessaire d'entretenir des troupes, comme étant presque au cœur de l'État, on confisqua ce pays au roi pour parler ainsi, c'est-à-dire qu'on le donna à un intendant pour le régir, ce qui augmenta le revenu du roi de plus de huit millions, à ce qu'on assure. Abas son fils, se tenant à cette même politique, abolit les gouverneurs des provinces du dedans du royaume et de toutes celles où l'on ne craignait point

la guerre, comme Casbin en Parthide, Guilan et Mazenderan, qui sont l'ancienne Hyrcanie, Yezd et Kirman, qui font partie de la Médie atropatienne, le Corasson, qui est la Bactriane, Azerbejan ensuit, qui est la Médie. J'ai vu tous ces pays-là sans gouverneurs, et j'y en ai vu remettre ensuite, lorsqu'il y a eu quelque crainte [VI, 35] de guerre ou d'irruption de voisins, comme au commencement du règne du roi Soliman en 1668 et 1669. Les Cosaques étant venus au nombre de quatre à cinq mille se jeter sur les bords de la mer Caspienne, on envoya promptement des gouverneurs dans les deux parties d'Hyrcanie. Les Turcs et les Tartares ayant donné lieu de craindre de pareilles irruptions, on établit des gouverneurs sur la Médie et sur la Bactriane ; et parce qu'on crut qu'il fallait remettre le royaume tout entier en état de défense, on établit aussi un gouverneur sur la Perside ; mais la tranquillité publique ayant été rétablie peu d'années après, on se remit à pratiquer la politique de Sephy premier.

Les Persans trouvent cette politique fort mauvaise, disant que les intendants sont des sangsues insatiables qui épuisent les sujets pour remplir le trésor royal, et qui pour cet effet négligent les plaintes des peuples sur l'oppression qui leur est faite, prétendant que l'intérêt du roi ne leur permet pas d'y avoir égard comme ils le voudraient, quoiqu'en effet ils ne pillent que pour s'enrichir eux-mêmes ; au lieu que les gouverneurs, regardant la province comme si c'était un royaume qui leur appartint, ils y consomment ce qu'ils y lèvent en entretenant quantité d'officiers et une nombreuse cour. Les Persans disent de plus que cette conduite-là énerve et affaiblit l'empire, parce qu'elle empêche qu'il ne s'y élève plus tant de bons soldats, et qu'il n'y ait plus tant de grands seigneurs entretenus parmi lesquels on trouvait dans le besoin de braves chefs et bien instruits dans la discipline [VI, 36] militaire ; ce qui est exposer le royaume aux premières incursions de leurs ennemis, au lieu que les gouverneurs en étaient la défense et la force. Enfin ils disent que cette conduite nouvelle appauvrit aussi le royaume, parce qu'elle porte dans les coffres du roi l'argent qui devrait circuler dans tout le pays, ce qui est la même chose que si on l'enfouissait de nouveau dans les entrailles de la terre. Lorsque la Perside avait un gouverneur, cette province valait un royaume, et Chiras, la ville capitale, était belle, riche, et peuplée comme une capitale de royaume. Mais depuis le changement de gouverneurs en intendants, les habitants sont diminués de plus de quatre-vingt mille âmes.

Les gouverneurs de province s'appellent *caans* ou *khans* (car on l'écrit de deux façons), mot dérivé du terme qui signifie force, puissance, et qui est le titre ancien des souverains de l'Asie majeure. On peut voir dans Quinte-Curce, livre neuvième³, deux rois des Indes qui portaient ce titre, *portican* et *musican*, mettant le titre non pas devant le nom, selon la pratique de notre occident, mais après le nom, justement comme on fait aujourd'hui dans tout l'Orient. Les souverains de toute cette vaste étendue de terre qui est depuis la mer Caspienne jusqu'à la muraille de la Chine portent aussi ce titre de *can*. On dit le *cacaan* ou le grand *caan*, qui est l'empereur de la Tartarie australe ; le *caan* de Balke, de Samarcande, de Bochora, qui sont les Tartares yuzbecs. On dit aussi les *caans* des hordes tartares, qui sont ces Tartares voisins de Pologne. Les *caans* ont toute autorité [VI, 37] dans leur province. Ils y sont comme de petits rois, car leur province est gouvernée de la même manière que le royaume entier l'est, ayant jusqu'à des chambres des comptes, et ayant tous les mêmes officiers que dans la cour du roi et sous les mêmes noms, sans autre différence que dans le nombre et dans les appointements. Ils ont aussi dans leurs palais des ateliers ou des galeries pour toute sorte d'arts et d'ouvrages, comme le roi en a. C'est sans doute quelque chose de grand et de beau à voir que la cour d'un *caan* de Perse, et de passer trois ou quatre cours si magnifiques et si nombreuses avant que d'arriver à celle du roi. Le *can* ou gouverneur s'occupe

³ Quinte-Curce, *Histoire d'Alexandre le Grand*, livre IX, section VIII.

particulièrement à bien entretenir les troupes de sa province, qui sont des milices dont la paie et assignée sur des terres de la province, et qui vivent chacun chez soi, comme je le dirai dans la suite, prenant garde que chaque soldat ait des armes luisantes et un bon cheval, et qu'il s'entretienne aux exercices de la guerre. Les gouverneurs des provinces y sont mis à vie, et s'ils se conduisent si bien qu'ils ne soient point déposés, leurs enfants sont mis en leurs places, soit après leur mort, soit quand ils parviennent à de plus grands emplois.

Ces *caans* sont distingués en grands et en petits. Les grands portent le titre de *beglerbec*, c'est-à-dire seigneur des seigneurs, parce qu'ils ont un rang au-dessus des autres *caans*, qu'ils regardent comme subalternes, et qu'ils appellent entre eux *koulombec*, c'est-à-dire seigneur des esclaves. On donne aux grands gouverneurs dans les occasions de guerre le [VI, 38] titre de *serdar* ou général d'armée, parce que leur emploi consiste en partie à assembler les troupes des autres gouvernements avec les leurs et de les commander toutes. Les gouverneurs des provinces frontières sont la plupart des *beglerbec* ou seigneurs des seigneurs, et dans les occasions de guerre le *caans* de Cars, de Maraga, et d'autres reçoivent ses ordres et sont obligés d'amener leurs forces sous ses enseignes. Le *caan* d'Esterebat, pays à l'orient de la Mer Caspienne, est aussi seigneur des seigneurs, et il a sous sa dépendance les *cans* de Simnon et de Mougam. Il y a une singularité à observer sur ce sujet, c'est que le gouverneur de la province de Siston est honoré par privilège spécial d'un titre encore plus grand que celui de seigneur des seigneurs, et ce titre est celui de *valy*, qui signifie un lieutenant absolu et plénipotentiaire.

Outre les gouvernements des *caans*, qui sont proprement des vice-royautés, il y a de petits gouvernements dont les chefs sont appelés *sultons*, et qui d'ordinaire, et selon les maximes de l'État, sont dépendants du gouverneur de la province ; mais quelquefois le roi les rend indépendants et les fait relever de lui immédiatement sans aucune relation au *can* ou gouverneur du pays le plus proche si ce n'est pour les affaires de la guerre. Tels sont les gouvernements de Bander-Rhigue sur le golfe Persique, et de l'île de Bharin, qui est proche de ce lieu-là, lesquels relèvent du *can* ou gouverneur de Behebon. Ce titre de *sulton*, que nous prononçons *sultan*, ne se donnait autrefois qu'aux souverains, et même aux plus [VI, 39] grands, comme le Grand Seigneur, qui le porte par distinction, et qui n'a pas de plus illustre titre. Le roi de Perse en est aussi quelquefois qualifié, et cependant c'est le titre commun des gouverneurs inférieurs de son royaume.

Il y a en chaque province, avec le gouverneur, trois officiers mis de la main du roi, un lieutenant du *caan* qui a le titre de *janitchin*, c'est-à-dire vice-gérant ou séant en la place d'un autre, lequel est toujours dans la capitale de la province, et toujours proche de la personne du gouverneur pour éclairer sa conduite ; un vizir ou intendant du roi ; un *vakanuviez* ou secrétaire, dont l'office consiste principalement à rendre compte à la cour de tout ce qui se passe. Ces officiers sont pour observer les actions du gouverneur, et aussi pour s'opposer à ce qu'il pourrait entreprendre contre le bien de l'État.

Outre ces grands officiers des provinces, tous indépendants l'un de l'autre, les forteresses et les villes ont leurs gouverneurs particuliers qu'on appelle *daroga*, mot qui signifie recteur, et qui revient à ce qu'était la charge de préteur parmi les Romains. Ils sont mis par le roi directement, et chacun a un lieutenant qui est mis aussi par le roi, indépendamment de ces gouverneurs particuliers. C'est la même politique que le royaume gardait autrefois de nommer ainsi aux gouvernements des villes, de même qu'à ceux des provinces, et de ne donner jamais à un même sujet le gouvernement d'une ville et le gouvernement de la forteresse qui y était bâtie. On garde encore plus de circonspection aujourd'hui [VI, 40] dans ce pays, puisque partout on met avec le gouverneur plus de deux personnes qui en sont

indépendantes ; et c'est sans doute ce qui fait qu'on voit si rarement arriver des soulèvements et des trahisons dans ce royaume-là, parce qu'un gouverneur trouve toujours une prompte et forte opposition à tous ses desseins criminels. C'est non seulement dans les gouvernements des villes et des provinces qu'il y a des contrôleurs préposés par le roi, il y en a même dans tous les offices et dans tous les emplois de l'État. Les ministres, les généraux d'armée, les magistrats grands et petits ont chacun un lieutenant ou intendant mis par le roi pour veiller sur leurs actions et pour les contrôler dans l'occasion. Il faut qu'ils donnent communication de toutes les affaires importantes, de manière que si un grand se laisse entraîner dans quelque malversation, il s'aperçoit d'abord qu'il a à ses côtés un homme qui le retient et l'empêche ; mais hors les crimes d'État, et particulièrement la trahison dont on n'a presque pas de connaissance en Perse, l'officier et son lieutenant ou contrôleur sont toujours de bonne intelligence, et s'accordent si bien que le roi n'est pas moins volé ou trompé que s'il s'en rapportait à un seul homme. On appelle un traître en Perse *nemec haram*, c'est-à-dire voleur du sel qu'on a mangé, comme pour dire qu'on a dérobé ce qui était donné pour salaire au lieu de le gagner. C'est une injure des plus atroces, et qui veut dire proprement *ingrat*.

Les magistrats des villes sont distingués en grands et en petits. Les grands magistrats [VI, 41] sont le *daroga* ou gouverneur, le vizir ou intendant, le *vakanuviez* ou secrétaire, qui a un substitut nommé *mocaib*, c'est-à-dire écrivain des rôles. Les petits magistrats sont le *cazy*, qui est comme en France le lieutenant civil. Il y a toujours des *cazy* dans les armées, qu'on appelle, pour les distinguer, *cazy lasker*, le juge de l'armée ; le maire ou prévôt des marchands, qu'on appelle *melic-el-toujar*, c'est-à-dire le roi des marchands ; le chevalier du guet, qu'on nomme *atas* ; le chef de police, qui a le titre de *naib*. Dans les bourgs et les grands villages il n'y a d'autre juge et magistrat que le *cazy*, outre le chef du lieu, qu'on appelle *reys*, qui est comme un baillif. Les scribes du *cazy*, qui sont comme nos notaires, ont titre de *catib*. On appelle en Perse les sergents *muzir*, c'est-à-dire citateur. Le roi met les grands magistrats partout et les petits dans les pays de domaine, excepté les *cazy* de la campagne, qui sont mis par le *cedre*. Les *reys* et baillifs des bourgs et des grands villages sont aussi mis directement par le roi ; et tous ces magistrats et officiers, dans des villes que de la campagne, ont des appointements assignés suffisants pour soutenir leur rang.

Les gouverneurs des villes font aussi la charge de lieutenants civils et criminels, et leur tribunal est la première justice de la ville. Le gouverneur juge et décide comme il lui plaît, ne prenant conseil de personne que de son vizir ou lieutenant, qui d'ordinaire est mis aussi par le roi, et il peut infliger toute sorte de peines hormis celle de mort. On fait rarement mourir les criminels en [VI, 42] Perse pour quelque cause que ce soit, et nul tribunal n'a droit de vie et de mort. Il faut que l'arrêt en soit prononcé par le roi même. La punition ordinaire est l'amende, et les amendes sont toujours applicables au roi toutes entières ; mais cependant le roi n'en retire rien, parce que les gouverneurs et leurs contrôleurs prennent les amendes à bon compte de leurs appointements, car encore qu'ils reçoivent trois fois plus qu'il ne faut, ils font néanmoins si bien leur compte que le roi leur est toujours redevable au bout de l'an. Par exemple, le gouverneur d'Ispahan a trois cents tomans d'appointements, qui sont treize mille cinq cents livres, et le contrôleur cent tomans. Il arriva l'an 1676 que les banquiers indiens établis à Ispahan donnèrent une requête contre lui en laquelle ils montraient, article par article, qu'il avait fait payer deux cent mille écus d'amende en cinq ans de temps aux gens de leur nation.

On donne aux gouverneurs, aux intendants, et aux autres ministres qu'on envoie dans les provinces une instruction qui contient la nature de leur office, la qualité du lieu, les ménagements qu'il est obligé d'avoir, la méthode selon laquelle il se faut comporter. Cette

instruction s'appelle *destour el hamel*, c'est-à-dire règle de conduite. Si c'est pour un gouverneur, par exemple, l'instruction contient de plus une ample description de l'étendue du gouvernement, du revenu qu'on en a tiré durant les temps précédents jusqu'à l'année courante, la manière dont il doit traiter les peuples et chaque ordre de gens, et ces instructions sont fort étendues. On en donne [VI, 43] aussi aux ministres dans les grandes charges de la cour. Ces instructions furent toutes composées de nouveau durant le règne d'Abas le grand, tant parce que la politique changea beaucoup sous son règne, que parce que ses prédécesseurs n'avaient qu'un petit État à gouverner en comparaison du sien.

Lorsqu'un grand de l'État vient à la cour, ce que vous jugez bien qu'il ne fait qu'avec ordre ou avec permission expresse, c'est la coutume qu'il s'arrête à l'entrée du lieu où est le roi sans oser y entrer. Il fait dire par quelqu'un de ses amis qu'il est à la porte du palais attendant l'ordre de Sa Majesté pour venir se jeter à ses pieds. On lui envoie dire d'entrer ; mais comme quelquefois on ne le mande à la cour que pour lui ôter la vie plus aisément, c'est-à-dire à moins de frais et à moins de risque, la réponse que l'on fait à son message c'est en un mot qu'on lui va envoyer couper la tête.

La politique persane a encore un autre moyen d'ôter la vie facilement et sans résistance aux grands qui sont dans les provinces, c'est en leur envoyant un habit royal qu'on appelle *calaat* accompagné d'une épée et d'un poignard enrichis de pierreries. On donne ordinairement ce présent à porter à quelque courtisan considérable qui mène avec lui six ou sept domestiques ; et lorsqu'il est arrivé à une journée du lieu, il envoie en poste en donner avis à l'officier à qui le présent est envoyé, ou bien il y va lui-même *incognito* pour lui donner la bonne nouvelle, laissant le présent dans les mains de ses gens à quelque village prochain. On convient du [VI, 44] temps qu'on viendra recevoir ce présent royal, qu'il faut toujours aller recevoir hors de la ville. On consulte pour cela les astrologues afin de prendre le moment d'une favorable constellation. Alors l'officier à qui le présent est destiné, soit le gouverneur ou l'intendant de la province ou autre, vient le recevoir avec un grand cortège dont tous les magistrats du lieu font partie, afin qu'orné de cet habit il rentre après dans la ville en cavalcade et comme en triomphe. Il met pied à terre à une maison destinée à cet usage, où il entre avec ses valets, se déshabille, et revêt l'habit royal ; et alors, s'il y a un ordre du roi de le faire mourir, l'envoyé avec son monde tirant son ordre qu'il jette au milieu de la salle, ils se jettent à même temps sur lui, et ils l'exécutent sans résistance.

Comme la réception de ces *calaat* ou habits royaux est une des principales occasions dans lesquelles la pompe et le luxe des Persans éclatent le plus, je la décrirai un peu plus en détail. L'endroit où on les va recevoir est à trois ou quatre milles de la ville, et c'est partout une maison avec un jardin bâti exprès pour ce sujet, qu'on appelle à cause de cela la maison des calattes. Quand c'est pour un officier du lieu que le présent est envoyé, on fait publier dans la ville qu'il est venu une calatte pour un tel, et que chacun ait à se trouver à la réception, qui sera à une telle heure. Mais quand le présent est pour un particulier comme un grand seigneur, soit à la cour, soit dans la ville capitale, il en fait seulement avertir tous ses amis. Les danseuses, qui sont des femmes publiques, magnifiquement [VI, 45] vêtues, y sont particulièrement mandées, au nombre de quinze à vingt, aussi bien que des joueurs d'instruments. Les magistrats s'y trouvent, tous les principaux molla ou prêtres, et les autres gens d'Église. Quand le seigneur pour qui la fête se fait est entré dans la maison des calattes, il s'assied dans une sale tapissée exprès où l'on sert la collation à la compagnie ; et au moment marqué par les astrologues pour le bon succès de l'action, l'envoyé apporte le présent royal. Chacun se lève, ce seigneur-là le premier, qui fait une inclination jusqu'à terre, et puis se met à genoux, et toute la compagnie avec lui, pour prier Dieu pour la santé et pour la prospérité du

roi. La prière faite, qui ne dure que quatre à cinq minutes, il se déshabille et revêt l'habit royal, et pendant cela il ne fait que louer Dieu, qu'exalter le roi, qu'admirer le bonheur qu'il a d'être ainsi dans le souvenir du souverain et d'en recevoir de si glorieuses marques. Dès qu'il est habillé il se rassied, et alors chacun vient lui dire : *Moubarec bached*, Seigneur que ce présent vous tourne en bénédiction. Il les reçoit chacun fort civilement et selon son rang, s'efforçant de paraître transporté de joie. Cependant les astrologues viennent lui dire qu'il faut partir, sur quoi il monte à cheval. Ce n'est qu'au retour qu'on est obligé de faire cortège, et ainsi tout le chemin est bordé de peuple, et la foule grossit à mesure qu'on approche de la ville. Dès que la troupe y entre les canons tirent, les compagnies de soldats font des décharges, la maison des instruments de musique fait retentir l'air de [VI, 46] ses trompettes et timbales. Il y a une autre bande de musiciens qui marchent à la tête du cortège, et qui est suivie de la troupe des danseuses, lesquelles en sautant et faisant cent sortes de gestes chantent à pleine voix les louanges du roi. Les rues sont arrosées d'eau et semées de fleurs. Si les femmes avaient part à ces fêtes on peut juger que les rues seraient incomparablement plus belles ; mais on sait que les femmes ne sortent point en Perse. Toute la troupe va droit à la maison du roi, car le roi en a une dans la plupart des grandes villes, ou à la grande mosquée, et là la personne pour qui se fait la fête met pied à terre, baise le seuil de la porte, et fait debout une prière éjaculatoire pour le roi, puis remonte à cheval et va à son palais, où les principaux de la troupe entrent et sont régalez magnifiquement. La fête se termine par le dîner ou par le souper, selon le temps que l'entrée s'est faite, et le reste du jour se passe à recevoir les compliments des gens qui n'ont pu se trouver à l'entrée. Ces compliments sont, comme je l'ai déjà rapporté : Que ce présent vous tourne en bénédiction ; et puis on se met à admirer et à louer le présent. Le soir, le logis est orné d'illuminations du haut en bas, dedans et dehors. Quand on reçoit calaat à la cour, on va en remercier le roi, et si le roi est dans le sérail, de manière qu'on ne le puisse voir ce jour-là, on va baiser le seuil de la porte. La même chose se pratique aussi à Ispahan quand le roi est en voyage. Ce seuil est une grande pierre de porphyre verte, épaisse de six pouces, qui traverse la porte. C'est un [VI, 47] lieu sacré sur lequel on n'ose mettre le pied.

Le nom de calaat qu'on donne à ces habits royaux signifie *entier* ou *parfait* parce que ce doit être et que c'est quelquefois un habit complet ; mais quelquefois aussi ce n'est qu'une simple veste. Le calaat est communément de quatre pièces, une robe de dessous et une de dessus, qui est longue comme une robe de chambre, une ceinture, et un turban, le tout de cinq ou six cents livres de valeur. Les calaats des grands seigneurs, comme les gouverneurs de province et celles des ambassadeurs, valent le double ; et si la casaque est doublée de martre le prix en est beaucoup plus grand, car les belles fourrures de martre valent cinq à six cents pistoles. Ces calaats des grands seigneurs contiennent aussi d'ordinaire un sabre et un poignard qui sont des pièces grandes et lourdes d'or massif, et garnies d'ordinaire de pierreries, et on y joint aussi en diverses rencontres un cheval avec le harnais d'or. On estime ces beaux calaats complets six ou sept mille écus.

Nonobstant ce que j'ai rapporté, que l'envoi de ces présents peut toujours couvrir quelque ordre funeste, et qu'il en couvre en effet quelquefois, les grands ne laissent pas de les rechercher avec soin, et même avec dépense, et par de gros présents, ce qu'ils font pour trois raisons. La première pour faire leur cour au roi par cette ardeur qu'ils témoignent pour les marques publiques de sa bienveillance. La seconde, pour la réputation que ces faveurs donnent dans le royaume. La troisième, pour se rendre par là plus considérables [VI, 48] et plus redoutés aux sujets de la province. Mais à ceux-ci ces présents déplaisent extrêmement ; car comme ceux qui les reçoivent les paient chèrement par d'autres présents qu'on est obligé d'envoyer peu de temps après au roi et aux ministres, et qu'il faut de plus récompenser

magnifiquement l'envoyé, le peuple sait bien qu'il en fera les frais tôt ou tard, et il arrive toujours qu'on le vexé et pille davantage selon qu'on reçoit plus de faveurs de la cour. Il ne faut pas grand crédit pour s'attirer un calaat du roi. Il n'y a qu'à lui faire un présent bien à propos ; quand il ne vaudrait pas cent pistoles, on obtient le calaat en récompense. Je parlerai en un autre lieu des droits qu'il faut payer pour ces habits aux officiers qui les portent⁴.

Tous les gouverneurs et les autres grands officiers qui sont dans les provinces sont obligés d'entretenir un agent à la cour. On appelle ces agents *vikil*, c'est-à-dire *commis*, nom qui est le même que les marchands donnent à leurs facteurs. Ils sont là pour rendre compte de ce qui se passe de considérable dans le gouvernement de leur maître lorsque la cour demande d'en être informée ; pour recevoir les ordres qui leur sont donnés sur de petites choses dont on ne se veut pas donner la peine d'écrire exprès ; et pour solliciter les affaires du gouverneur et de la province. Ces seigneurs entretiennent aussi d'ordinaire à la cour un ou plusieurs de leurs enfants ou de leurs parents, ce qui sert au souverain de gages certains de la fidélité des pères ; et ces jeunes seigneurs de leur côté se font connaître par cette voie, entrent dans les affaires, et tâchent [VI, 49] de se rendre capables et dignes de la survivance. Le grand but est d'être aux écoutes pour donner avis aux gens qu'ils servent de ce qui se dit à la cour, tant sur leur conduite particulière que sur ce qui se passe dans le gouvernement. C'est aussi pour leur apprendre qui sont les favoris les plus en crédit, et à qui il faut faire des présents ; et enfin c'est pour faire évanouir les plaintes qui sont apportées contre leurs maîtres ou leurs parents, soit en fermant la bouche par quelque présent ou en promettant toute sorte de satisfaction sur les lieux, soit en donnant aux plaintes qu'ils ne peuvent empêcher d'être présentées un air de mutinerie et d'impatience.

Voilà quelle est l'œconomie politique du pays d'État ; et pour celui de domaine, il est gouverné par des intendants, comme je l'ai dit, qui sont proprement des œconomes et administrateurs dont le but est de grossir le revenu et d'amasser de l'argent pour le roi. On les appelle d'un nom général que nous prononçons *vizir* et eux *vazir*, terme qui signifie porteur-fardeau, comme pour marquer qu'ils sont les Atlas persans. Ces intendants des petites provinces n'ont pas d'autre titre ; mais pour ceux des grandes, on les appelle ordinairement *asef*, terme qui signifie *grand*, et qui est le nom que les mahométans donnent par excellence au secrétaire de Salomon. Comme on ne craint d'eux aucune entreprise contre l'État, on ne leur donne pas des lieutenants pour les contenir, mais on met auprès d'eux un contrôleur qu'on appelle *nazir* ou surveillant, et un *vakamuviez*, qui est ce [VI, 50] secrétaire d'État qui tient registre de tout ce qui se passe d'important et qui en donne avis à la cour. Le roi met de plus des *daroga* ou prévôts pour gouverneurs dans toutes les villes et dans les autres places considérables de la province qui administrent la police, et des officiers sous le titre de *bek* ou seigneur pour avoir inspection sur la milice. Les uns et les autres ont leur commission indépendamment de l'intendant, mais il ne laisse pas d'être par-dessus eux, et d'agir comme il lui plaît ; car, par exemple, quand quelqu'un est dans les mains du gouverneur de la ville pour quelque procès ou pour quelque crime, l'intendant l'en tire s'il veut, envoyant dire que cet homme-là est le débiteur du roi, qu'il a des affaires avec lui, et qu'il l'emploie actuellement ; c'en est assez pour avoir le prisonnier. On n'entre point en conflit avec l'intendant, parce que tant qu'il fait bien les affaires du roi, on lui donne toujours le droit à la cour, et toujours le tort aux autres, outre qu'il n'y a jamais de sûreté à contester avec le chef de la province.

Le gouvernement de ces intendants est tenu en Perse pour très dommageable au royaume, comme je l'ai déjà observé, et capable de le ruiner avec le temps par les exactions

⁴ Correction pour « qu'ils portent ».

insupportables dont ils accablent les provinces, se comportant partout en gens que rien ne peut assouvir. Ils obtiennent leur emploi à force de présents aux ministres d'État, aux eunuques, aux favorites, et particulièrement à la mère du roi, entre les autres, et en s'engageant à faire valoir la recette⁵ de la province plus qu'auparavant. C'est par ces engagements [VI, 51] qu'ils y entrent, et quand ils y sont parvenus il faut tenir sa parole, entretenir ses patrons à la cour, et puis travailler pour soi. On a fait des avances qui sont la plupart du temps d'emprunt et à gros intérêt, desquelles on veut s'acquitter ; et puis il faut s'enrichir et amasser pour soutenir l'orage de la disgrâce dont on court toujours le risque ; mais comme c'est au peuple de la province à fournir à tout cela, on se met à le piller de telle manière qu'il n'y a point de vexation qu'on ne se hasarde de faire, et personne sur qui on ne l'étende. Cependant les plaintes en sont bientôt portées à la cour, mais le roi est souvent longtemps sans les entendre ; tous les accès sont bouchés indirectement aux plaignants par l'artifice des ministres qui ont part au butin. Il y a pourtant cette bonne politique dans le gouvernement persan, qu'on ne refuse les requêtes de personne, et que les gouverneurs ou les intendants n'oseraient empêcher hautement qui que ce soit d'aller se plaindre à la cour ; mais quand ils voient que les contrées ou cantons veulent envoyer des députés à la cour, ou que des particuliers y veulent aller, ils leur font parler sous main. On leur représente qu'ils feront un voyage long et de dépense qui non seulement n'aura point de succès, mais qui encore irritera l'intendant et le portera à faire pis. Mais si cela ne peut retenir ceux qui sont opprimés d'aller porter leurs plaintes, l'intendant écrit et fait écrire en sa faveur à la cour pour prévenir les ministres, afin qu'on arrête les plaintes qu'on est allé porter contre lui sans qu'elles parviennent jusqu'au roi, ou afin [VI, 52] qu'on les rende inutiles. C'est aussi ce qu'on s'efforce de faire à la cour contre ces pauvres opprimés. On essaie de les renvoyer avec de bonnes paroles et beaucoup de promesses. On leur dit que l'intendant a beaucoup d'amis, que le roi le chérit, que s'ils donnent leurs requêtes au roi elles n'aboutiront qu'à des réprimandes qui rendront leur intendant ennemi irréconciliable ; au lieu que s'ils suppriment leur requête et se retirent, il leur en sera obligé, et ils s'en trouveront mieux traités. Voilà comme se passent les premières années du gouvernement des intendants ; mais si l'oppression devient si insupportable qu'on ne puisse apaiser ni retenir les plaintes, on leur écrit de la cour de ne faire pas tant crier le peuple, qu'on ne pourra les défendre, et que le roi est déjà fort irrité. Il arrive quelquefois que le vizir, s'étant enrichi, agit avec plus d'équité, et qu'ainsi les plaintes sont étouffées ; mais si au contraire elles viennent à redoubler sans qu'on puisse y mettre d'obstacle, alors on change l'intendant ; et s'il arrive que l'on soit mécontent de lui jusqu'à le vouloir perdre, on le mande pour venir rendre compte : c'est autant que si on lui disait : *Vous êtes perdu*, car on lui saisit ses papiers et ses effets jusqu'à ce que les comptes soient rendus, et c'est ce qu'il ne peut jamais faire par des raisons que je vais rapporter.

Quoi que je vienne de dire des vexations des intendants, il ne faut pas croire qu'il ne s'en fasse que dans les provinces qu'ils gouvernent seuls. Il s'en fait aussi dans celles qui sont régies par des gouverneurs et des intendants [VI, 53] tout ensemble ; mais il s'y en fait beaucoup moins, et l'on en peut donner ces trois raisons. La première, c'est que l'intérêt d'un gouverneur étant que la province soit dans l'abondance, à cause que c'est son domaine particulier, au lieu que l'intérêt d'un intendant est d'en tirer tout ce qu'il peut sous prétexte de faire le profit du roi, ces intérêts opposés servent de contrepoids l'un à l'autre. La seconde raison est que les gouverneurs ne sont pas engagés à envoyer tant de présents à la cour, ni à

⁵ *Recepte*, forme ancienne de *recette* : « Action par laquelle on reçoit ce qui est dû, ou les deniers d'un maniement » (Furetière).

faire aller en augmentant d'année en année le revenu de la province pour faire valoir leur service, comme font les intendants. La troisième, que le roi souffre moins les vexations des gouverneurs que celles des intendants, parce qu'il ne revient aucun profit de celle-là au trésor royal.

J'ai voulu savoir diverses fois à quoi pouvait monter le nombre des plaignants qui se trouvaient à la cour, et l'on m'a assuré une fois qu'il y en avait plus de dix mille, et qu'il y en a toujours sept à huit mille. Beaucoup de ces plaignants y viennent moins dans l'espérance d'obtenir justice sur ce qu'ils demandent que pour arrêter la persécution qui leur est faite ; car tant qu'on est à la cour à demander justice sur une procédure du gouverneur ou de l'intendant, ils n'oseraient pousser l'affaire plus loin sans une permission expresse de la cour, ou à moins que leur agent ne leur mande de la part du premier ministre ou du surintendant que le roi n'écouterait point le plaignant, chose qui arrive fort rarement, surtout lorsque les plaignants ont de quoi dépenser ou quelque ami puissant, [VI, 54] ou lorsque le ministre de qui l'on se plaint a quelque ennemi à la cour, ou qu'on a quelque vue sur sa charge : car en tous ces cas-là ces plaignants sont écoutés et on leur fait justice selon la nature de la plainte.

Les plaintes des particuliers se font par des requêtes qu'on fait présenter au roi par quelques ministres ; et si l'on est assez misérable pour ne trouver personne qui veuille s'en charger, on la porte soi-même au roi lorsqu'il va par la ville ou à la promenade. Pour ce qui est des plaintes que font les peuples contre leurs gouverneurs, comme une corporation, un bourg, un canton, elles se font par des troupes de plusieurs centaines de personnes et quelquefois de mille, qui vont à la porte du palais la plus proche du sérail, parce que c'est où le roi se tient le plus souvent ; et là ils se mettent à jeter des cris horribles, à déchirer leurs vêtements, et à jeter de la poussière en l'air en demandant justice. Si la plainte est touchant quelque affaire qui regarde les rentes ou revenus du roi, comme quand on veut faire payer à des paysans autant de rente dans une méchante année que dans une bonne, et qu'on ne veuille pas leur accorder les rabais qu'ils demandent, ils portent avec eux des branches d'arbres pour faire voir qu'ils sont desséchés, ou que les insectes ont mangé le vert. Le roi, entendant ces cris, envoie s'informer du sujet. Le peuple donne sa requête par écrit, et le roi leur envoie dire qu'il remettra leur affaire à tel ou tel. La dernière fois que je vis faire cette plainte, l'an 1676⁶, c'était contre le *mirab* ou prince des eaux. Un canton à sept lieues [VI, 55] d'Ispahan lui avait donné neuf mille livres pour avoir de l'eau dix jours de suite, mais il ne leur en avait fourni qu'un jour durant. Les paysans vinrent demander justice, portant des branches d'arbres à la main. C'était pour faire voir qu'en effet tout mourait faute d'eau. Le *mirab* fut mis à l'amende. Un autre roi l'aurait fait mourir.

Les punitions des intendants vont fort rarement à la mort. On les change quand il n'y a qu'une vexation excessive dans leur cas en les exhortant d'agir plus doucement. Mais s'ils ont trompé le roi, on les mande pour rendre leurs comptes ou on les envoie prendre prisonniers, et le carcan au cou, selon le degré de leur malversation. Aussitôt ceux qui ont été trop foulés se mettent à les poursuivre, et leur intendants et autres officiers, pour leur faire rendre ce qu'ils leur ont pris injustement. Cependant, comme cela les ruinerait entièrement, n'ayant pas d'ordinaire le moyen de rendre le quart de ce qu'ils ont pillé parce qu'ils l'ont dépensé en présents à la cour, la cour fait proclamer que personne n'ait à leur rien demander, ni à leur intendant, ni à aucun de leurs domestiques, sans avoir premièrement prouvé la justice de leur prétention devant le président du conseil. Pour ce qui est des gouverneurs, lorsqu'ils sont

⁶ Nouvelle allusion à sa dernière année complète en Perse, au-delà du récit publié ; voir aussi VI, 42.

coupables de crime d'État on les fait amener le carcan au cou, comme je le dis, ou on leur envoie couper la tête.

Quand le roi envoie prendre la tête d'un grand, soit à la cour, soit dans les provinces, il fait expédier un ordre pour cela par le premier ministre. Le seau du roi y est mis, [VI, 56] celui du premier ministre, et celui d'un des magistrats civils ou ecclésiastiques, et on en charge le premier venu. D'ordinaire c'est un des *couloms* qui est chargé d'exécuter l'ordre. On appelle ainsi les Géorgiens de naissance ou de race qui sont établis à la cour et dans les troupes. Il prend la poste, et quand il est arrivé il va chez le lieutenant du roi, ou chez le secrétaire d'État, ou au premier de la ville, selon qu'il juge plus à propos. Il lui fait voir en particulier l'ordre qu'il a du roi afin qu'il le reconnaisse et qu'il en autorise l'exécution par sa présence, et il l'emmène avec lui chez le proscrit, où étant arrivé, il met pied à terre tout botté, va droit à lui, et tirant du sein son ordre, il le donne à l'officier qu'il a été prendre. Il tire son sabre, il se jette sur le gouverneur en criant : *Par l'ordre du roi*, et il lui abat la tête du mieux qu'il peut. Si le condamné est dans le sérail à l'arrivée du courrier, on lui envoie dire qu'il est venu un exprès de la cour. Il sort à l'instant, car ce serait un crime d'y manquer, et il vient dans la salle où l'ordre s'exécute de la manière que je le rapporte. Il ne servirait de rien de faire résistance ; ce serait tout de même que si un grand condamné en France à avoir la tête tranchée se voulait défendre sur l'échafaud, car à la vue de l'ordre du roi tout est contre lui. On ne le regarde dans sa maison que comme un malheureux qui va être exécuté à mort. Il y a pourtant des exemples de gouverneurs qui ont ou retardé ou empêché de ces exécutions. Ils avaient eu avis qu'on avait résolu de les perdre de cette manière, et ils avaient mis [VI, 57] des gens en embuscade pour enlever le courrier, ou pour lui prendre l'ordre du roi en le volant. Mais les exemples de ces coups hardis ne sont pas en grand nombre, et ces ordres de mort s'expédient si brusquement et si secrètement que les amis du condamné n'en savent rien ; et souvent, pour le mieux surprendre, on lui envoie huit jours auparavant un habit royal, qui est la marque ordinaire des bonnes grâces du souverain.

Toute disgrâce en Perse emporte infailliblement avec soi la confiscation des biens, et c'est un revers prodigieux et épouvantable que ce changement de fortune, car un homme se trouve dénué en un instant si entièrement qu'il n'a rien à lui. On lui ôte ses biens, ses esclaves, et quelquefois jusqu'à sa femme et ses enfants. Tout cela est mis à l'instant en séquestre dans un coin de son palais, et lui est enfermé dans un autre seul et sans autres hardes que ses propres habits qu'il a sur le dos, non pas même une chemise à changer. Toute la nature, pour ainsi dire, se soulève contre lui, car souvent on lui refuse une pipe de tabac, et quelquefois un verre d'eau, sous prétexte que l'on ne sait pas encore si le roi veut souffrir qu'il vive. Son sort s'adoucit dans la suite. Le roi déclare sa volonté sur son sujet. On lui rend presque toujours sa famille, partie de ses esclaves, et ses meubles, et d'ordinaire on lui laisse assez de bien pour vivre, et assez souvent il revient au bout d'un temps à être rétabli dans les bonnes grâces de la cour et à rentrer dans les emplois. Mais lorsqu'on ne lui veut faire grâce que de la vie, on permet au bout de quelques [VI, 58] semaines à ses parents et à ses amis de l'assister.

Une chose fort remarquable dans la politique de Perse, c'est qu'elle n'a point de jalousie des sujets qu'elle met dans les plus grandes charges. Elle donne le gouvernement d'un État conquis à celui qui en était le maître et en possession. On emploie de nouveau les grands que l'on a ruinés, accablés, traités avec la plus outrageante indignité, sans rien appréhender de leur ressentiment. On y donne même de l'emploi aux princes étrangers qui viennent se réfugier dans le royaume, quoique de pays voisins et d'ordinaire ennemis. Ainsi, j'ai vu des princes yusbecs faits gouverneurs et sultans de province ; et dans ces derniers temps le fils du Grand Mogol Oranzeib, à présent sur le trône des Indes, s'étant enfui en Perse, le roi lui a

donné un des plus grands gouvernements. La politique persane n'en craint point d'inconvénient, pour deux raisons. L'une, que l'on met ces sujets-là en des pays si éloignés de ceux où sont leurs habitudes, qu'ils ne pourraient pas y lier ni entretenir de correspondance quand ils le voudraient. L'autre, c'est que quand ils projetteraient quelque trahison, les gens que l'on met autour d'eux l'auraient bientôt découverte. On trouve dans l'ancienne histoire de Perse que l'on agissait à cet égard avec la même confiance, mais aussi avec la même précaution : comme par exemple quand Cyrus eut conquis l'empire de Perse sur Darius, qui était son parent, et qu'il eut sa personne en son pouvoir, bien loin de l'enfermer dans quelque donjon, il [VI, 59] lui donna un des principaux gouvernements de l'État ; mais c'était celui de Caramanie, vers le fleuve Indus, c'est-à-dire dans la partie du royaume la plus éloignée de la Médie, le pays de Darius.

La Perse n'entretient point d'ambassadeurs résidents dans les cours des rois voisins, et il n'y en a point aussi de tels à la cour de Perse. Les rois de l'Asie s'entr'envoient même très rarement des ambassadeurs parce que ces rois ne se donnent pas réciproquement les titres qu'ils prétendent ; mais le gouvernement permet en échange aux cans ou gouverneurs des provinces frontières d'entretenir commerce directement avec les gouverneurs voisins de la domination limitrophe, de leur envoyer des ambassadeurs avec des présents, d'en recevoir d'eux, et de traiter ensemble de ce qui concerne leurs provinces. J'ai vu des ambassadeurs turcs à Kirmoncha en Chaldée et à Irvan en Arménie, et j'ai vu aussi à Babylone des ambassadeurs persans envoyés par le can de Kirmoncha et par Manoutcher Can, gouverneur de Loureston. On peut bien penser que ces députations ne se font jamais sans les instructions expresses de la cour, quelque permission en général qu'elle donne de les faire.

Par une pratique qui paraît opposée, les ministres d'État n'écrivent jamais sur les sujets sur lesquels le roi écrit lui-même ; et quand il leur arrive de faire réponse à une lettre qui leur a été rendue par quelque ministre étranger qui en ait apporté au roi, c'est avec un très profond respect pour la majesté royale, ne s'attribuant jamais la moindre part [VI, 60] dans l'affaire, mais donnant l'honneur, et rapportant la conduite de tout, au roi, à qui ils présentent d'abord la lettre qu'ils ont reçue avant que de l'ouvrir, lui demandant la permission de la lire et celle d'y répondre, et après lui portant la réponse pour en avoir l'approbation. Lorsque Abas second me donna des lettres patentes de marchand du roi, qui est un titre considérable en Orient, et me chargea de diverses commissions pour l'Europe, je ne pus jamais obtenir du grand surintendant des lettres de recommandation pour les gouverneurs des provinces par où je devais passer, quoiqu'il eût beaucoup de bonté pour moi, et que j'en eusse obtenu diverses faveurs. Il me répondait : « Que voulez-vous faire des lettres d'un esclave du roi, ayant celle du roi même ? Votre demande serait punie en la personne d'un homme du pays. » Je lui fis entendre que c'était par respect pour les lettres patentes du prince, afin de n'être pas obligé de les déplier à toute occasion. Mais il repartit qu'il en faudrait faire une copie authentique. Cependant, comme je n'étais pas encore content, il me satisfit à la fin, mais ce fut en me donnant sa recommandation par forme de certificat portant que c'était pour déclarer que j'étais chargé des ordres du roi par des lettres patentes qui ordonnaient à tous les gouverneurs, intendants, et receveurs de droits de n'en exiger aucuns de moi, mais de m'honorer et de me secourir au contraire en tout ce que je requerrais.

Il n'y a point de noblesse en Perse, non plus que dans tout l'Orient, et l'on n'y porte de respect qu'aux charges, aux dignités, au mérite [VI, 61] extraordinaire, et particulièrement aux richesses. On a quelque considération pour les gens sortis du sang de Mahomed et des Imans, qui portent par distinction d'honneur un turban vert, et à qui l'on donne des noms fort relevés comme *seyd* et *mir*, termes arabes qui signifient *noble* et *prince*, d'où les Espagnols ont fait

leurs mots de *cid* et d'*amiral*. Mais comme ce sont presque tous des gens sans bien et sans emploi, le nom qu'ils portent est presque le seul avantage qu'ils retirent de leur naissance.

Les courtisans de Perse font leur cour avec autant et plus d'assiduité qu'on la fait en aucun endroit du monde. Ils vont à la cour soir et matin, quoiqu'ils n'espèrent pas la plupart du temps de voir le roi, parce qu'il est quelquefois plusieurs jours de suite sans sortir du sérail. Les grands tiennent nuit et jour un valet de pied à la porte du palais afin de les venir avertir promptement des moindres choses qui arrivent, et surtout quand le roi sort de l'appartement des femmes, ce qu'il fait quelquefois fort inopinément, tant la nuit que le jour.

J'ajoute encore ici en passant que le gouvernement républicain est tout à fait inconnu en Perse, de sorte que les Persans ne savent pas qu'il y ait au monde de tel gouvernement, et qu'ils ne peuvent pas même comprendre quel il peut être. Cela fait que quand les Hollandais envoient des ambassadeurs au roi de Perse, ils agissent au nom du général de Batavie ou au nom du prince d'Orange, comme je l'ai déjà observé ci-dessus. [VI, 62]

Chapitre IV.

Des forces du royaume, et de la discipline militaire.

J'ai observé au commencement de ce livre que la Perse n'était pas peuplée à proportion de son étendue, de manière que ce royaume manque de ce qui fait la plus considérable force des États. Il n'est pas muni non plus de places fortes sur lesquelles il se puisse reposer. On peut dire au contraire que la Perse est ouverte de tous les côtés ; car la forteresse de Candahar, qui est son boulevard du côté du nord contre les invasions des Indiens, ne peut défendre qu'un seul passage ; et pour les autres forteresses du pays, comme celle d'Érivan en Arménie, celle qu'on appelle les portes Caspiennes, celle de Lar en la Caramanie déserte, et quelques châteaux vers la Bactriane et la Médie, ce sont de méchantes fortifications à l'antique, et qui ne sont considérables la plupart que pour être situées sur des éminences. Il en est de même dans toute l'Asie, où l'on ne connaît point du tout l'art des fortifications modernes, et où l'on ne rencontre aucune place forte qui soit considérable hors celles que les Portugais y ont construites dans le temps de leurs conquêtes. Cependant la Perse est un empire considérable par sa vaste étendue, par sa situation, et par la qualité de ses voisins. J'ai parlé de son étendue, qui est de quelque sept cents lieues en carré. Sa situation est ce qui fait sa principale force, car de tous côtés ses frontières [VI, 63] sont remparées, pour ainsi dire⁷, ou de mers, ou de déserts, ou de hautes montagnes, qui en rendent l'entrée fort difficile ; et pour ce qui est de ses voisins, il n'y a que les Turcs que la Perse ait sujet de craindre. Les Indiens sont des ennemis qu'elle méprise, les ayant toujours battus. Les Tartares sont divisés en plusieurs principautés séparées, et ne font la guerre que par des courses sans se mettre jamais en état de donner bataille. Il y a même ceci à dire à l'égard des Turcs, qu'ils ont trop d'affaires avec les peuples chrétiens pour se tourner contre les Persans. Il est vrai que les Turcs et les Persans se sont fait la guerre plusieurs années de suite jusque vers l'an 40 du siècle passé, que ceux-ci ayant perdu Bagdad, ou Babylone, leurs querelles finirent, et la paix se fit entre eux, laquelle a duré sans interruption jusqu'ici. Mais comme on peut dire que cette ville était la pomme de discorde entre ces deux grands peuples, les Persans sont assurés de n'avoir rien à démêler avec les Turcs, tandis qu'ils leur laisseront Babylone. Cette ville, qui est une des plus belles de l'Orient et des plus abondantes, est fort difficile à conquérir pour les Persans, car elle

⁷ C'est un néologisme dans la mesure où *remparer* ne s'utilise que pronominalement (Furetière).

est éloignée de trente lieues de toute habitation du côté de la Perse, et il faut passer ce désert pour y aller, au lieu que les Turcs peuvent y aller et y porter facilement toutes choses par le fleuve du Tigre, sur lequel cette fameuse ville est bâtie.

Les Persans sont naturellement braves et belliqueux, l'honneur et la fleur, pour ainsi dire, des peuples asiatiques, les fondateurs de la monarchie la plus ancienne et la plus étendue, [VI, 64] car elle était dans ses commencements la maîtresse de tout l'Orient, comme cela se prouve par le quatorzième chapitre de la Genèse, où il est dit que les rois qui faisaient la guerre à Kedor Lahomer avaient été ses vassaux⁸. Les conquêtes d'Abas le Grand, un des derniers rois de Perse, sur tous les peuples voisins, sans le secours d'aucunes troupes étrangères, font voir que la Perse est capable de faire de grands progrès par la puissance et par le courage de son peuple ; mais la longue paix dont elle jouit depuis la mort de ce grand roi, arrivée il y a plus de 80 ans, et le gouvernement sanguinaire de ses successeurs, ont fort abâtardi ce courage et presque anéanti cette puissance. Le luxe, la sensualité, et l'oisiveté, d'une part ; l'étude et les lettres de l'autre, ont été aussi des moyens pour efféminer les Persans, si j'ose ainsi parler. Mais rien n'y a plus contribué que cet esprit de jalousie et de domination arbitraire qui trouvait toujours des prétextes pour verser le sang des grands du royaume les plus distingués, soit pour leur valeur, soit pour leur sagesse. Ce fameux roi Abas avait été élevé parmi les troupes, et c'est où il avait si bien pris le génie de la guerre, et y était devenu si habile, mais sa politique le fit agir tout autrement dans l'éducation de ses enfants. Il les faisait élever parmi ses femmes, appréhendant que les Courtches, ce corps de troupes qui renfermait toute la noblesse du pays et la meilleure partie de l'armée, n'en élevât quelqu'un à l'empire pour le prévenir dans le dessein qu'il avait formé dès qu'il se sentit affermi sur le trône, de détruire [VI, 65] entièrement ce puissant corps afin de régner plus absolument, quoiqu'il fit accroire à ses favoris qu'il était menacé d'en être détruit lui-même. Cette jalousie lui fit mettre à mort son fils aîné parce qu'un jour qu'il l'avait fait venir hors du sérail, il s'aperçut que la plupart des grands jetaient les yeux sur lui avec plaisir : action exécrationnelle dont il eut ensuite beaucoup de remords, comme il le témoigna durant tout le reste de sa vie, et particulièrement à sa mort, en disposant de la couronne en faveur du fils de ce prince infortuné. Les rois de Perse ont eu tous depuis la même jalousie de leurs enfants, de manière que ceux qui sont destinés au trône reçoivent, comme je l'ai déjà observé, l'éducation la moins royale et la moins noble que l'on puisse imaginer ; et lorsque ces princes y parviennent après la mort de leurs pères, il arrive d'ordinaire que leurs femmes et les eunuques qui les ont élevés les obsèdent et les gouvernent toute leur vie. Ces personnes qui ne connaissent autre chose au monde que le sérail où ils sont renfermés, tenant pour un grand malheur de perdre le roi de vue seulement pour quelques heures, s'opposent de toute leur puissance à toute sorte de projets de guerre qu'on pourrait former ; et pénétrant par mille artifices dans le cœur du prince, ils en arrachent promptement les sentiments de gloire qu'ils y voient naître, et le ministre qui a le courage de lui en inspirer est bientôt immolé à la jalousie de ces âmes faibles. Cependant, quoique l'esprit de la guerre se soit presque tout à fait perdu entre les Persans, le royaume ne laisse pas d'entretenir [VI, 66] de grandes forces, comme je vais le dire.

Mais il faut observer auparavant que dans les siècles précédents, jusqu'au règne d'Abas premier, les rois de Perse n'entretenaient point de troupes à leurs propres dépens. Ils n'en avaient point d'autres que celles du royaume, qui sont entretenues par les provinces, et chaque province en entretient un nombre réglé à proportion de son étendue, de ses habitants, et de ses richesses. Abas le Grand, ce conquérant célèbre, leva deux corps de troupes nouvelles

⁸ Genèse XIV, 1-4.

par le motif dont j'ai fait mention au chapitre premier, pour être entretenus à ses dépens. L'un de ces corps est composé de douze mille fantassins. On l'appelle corps des mousquetaires parce qu'au lieu de l'arc et de la flèche, qui étaient alors les armes ordinaires des Persans, Abas leur donna des mousquets ; et comme ce fut le premier corps d'infanterie qu'on eût vu en Perse, où, comme dans le reste de l'Orient, la guerre ne se faisait auparavant qu'à cheval, ce fut aussi le premier corps qui se servit d'armes à feu. Abas établit cette infanterie pour l'opposer aux janissaires turcs dont il éprouvait souvent que l'empire ottoman se servait avec grand succès. Il pensa que comme les Turcs avaient trouvé nécessaire dans le cours de leurs conquêtes de former ce grand corps d'infanterie auquel ils donnèrent le nom de *yengnitchery* ou janissaires, qui en turquesque signifie nouvelle armée ou nouvelles troupes, il pouvait en former un semblable pour leur opposer. Les troupes d'infanterie ne sont pas plus anciennes en Perse que le règne de ce prince-là, [VI, 67] ce qui ne monte qu'à quelque six-vingts ans. Les pays qui sont au-delà de la Perse n'en ont point encore pris l'usage, comme par exemple les Tartares, parmi lesquels il n'y a point de fantassins. L'autre corps de troupes qu'Abas le Grand forma pour être entretenu à ses dépens est un corps de cavalerie de dix mille hommes, et ces deux corps sont toujours complets et beaucoup au-delà.

Les troupes de Perse sont à présent divisées en troupes de l'État et en troupes du roi. L'État paye et entretient les unes et le roi les autres. Les troupes de l'État se divisent encore en deux ordres, les milices réglées et les troupes réglées. Les milices réglées sont les troupes que les gouverneurs de province sont obligés d'entretenir, et qu'ils entretiennent effectivement ; et les troupes réglées sont le corps qu'on appelle les Courtches, qui par la réduction qu'en fit Abas le Grand doit être encore de trente mille hommes, presque tout cavalerie, et qui n'est jamais de moins ; mais qui durant les siècles précédents allait au double, et quelquefois si fort au-delà qu'on assure que ce prince en avait jusqu'à quatre-vingt mille durant ses plus fortes guerres.

Les Courtches, ainsi appelés d'un mot qui veut dire *chasser* et *écarter*, sont donc encore le plus puissant corps de la Perse, quelques échecs qu'il ait souffert[s]. Les troupes de ce corps sont des Turcomans ou Tartares originaires, une vieille race de bons soldats, gens robustes et économes, qui vivent à la campagne entre eux, sans se mêler avec les autres hommes, et qui sont ces pâtres ou bergers [VI, 68] sarrasins qui ont tant de fois changé l'État de la Perse, et qui lui ont toujours été redoutables jusqu'au commencement de ce siècle, beaucoup plus que les janissaires ne le sont en Turquie. Ce sont eux proprement qu'on appelle *kesil bachs* ou têtes rouges, ainsi nommés depuis qu'ayant aidé Cheic Sephy, le premier prince de la race royale, dans ses conquêtes, il leur donna pour récompense cette marque d'honneur de porter un bonnet de velours rouge d'une forme particulière, comme il le portait lui-même, qu'on appelle *le tag* ou la couronne, ce qui fut l'institution d'une manière de chevalerie à l'honneur de la religion d'Aly et des Imans. La pointe de ce bonnet, dont on voit la forme dans la figure d'un *kesil bach* que j'ai fait mettre à côté, est cousue de manière qu'elle fait douze petites pointes grosses comme un pépin de coin. Ces *kesil bachs* demeurent sous des tentes en temps de paix comme en temps de guerre, s'entretenant du bétail qu'ils élèvent et vendent. Le secours qu'ils donnèrent à Cheic Sephy, aussi bien que leur zèle pour la religion imamique, leur ayant acquis une grande autorité, ils eurent les premières charges de la cour et la conduite de la guerre, et c'est d'eux que tous les soldats persans, et ensuite toute la cour, et par abus tout le peuple persan, a été appelé *kesil bach*, nom formidable aux Turcs, aux Indiens, et aux Tartares dans le siècle passé. C'est par ce peuple aussi que la langue turquesque s'est si fort introduite dans la partie septentrionale de Perse, et surtout à la cour, qu'on y parle beaucoup plus turquesque que persan. Ces [VI, 69] *kesils-bachs* ont continué à tenir le premier rang dans

le royaume jusque vers la fin du règne d'Abas le Grand, qui entreprit leur ruine à cause de leur puissance et à cause qu'ils s'opposaient à sa manière de gouverner violente et arbitraire, quoiqu'il prit pour prétexte qu'ils s'étaient rebellés contre son père, qu'ils avaient ôté la vie à des princes de son sang, et qu'ils projetaient de lui faire le même traitement. Ce grand roi, leur mortel ennemi, après avoir érigé les deux autres corps de troupes pour leur opposer et pour les tenir en échec, les abattit peu à peu, autant que l'état de ses affaires le lui permit, en privant ces braves Turcomans des charges ; et enfin il les réduisit sous le joug en faisant couper la tête à leur général et en les envoyant par pelotons en divers endroits du royaume. Ces troupes servent à cheval, portant pour armes offensives l'arc et la flèche, l'épée et le poignard, la lance, et une hache sous la cuisse passée dans la sangle du cheval, et pour armes défensives un bouclier sur le dos et le pot en tête, avec des pièces de maille qui tombent sur les joues. Il y a quelques régiments qui portent des mousquets, et ceux-là servent à pied, quoique dans la marche ils aillent à cheval comme les autres ; on les tient encore aujourd'hui, tout affaiblis qu'ils sont, pour les meilleures troupes du royaume, et pour les vieux Persans nobles et courageux. Ils combattent toujours à part sous le commandement de leurs propres officiers. Leur général s'appelle *courtchibachi*, chef des Courtches. Il est toujours pris de leur corps, car ils n'obéiraient pas à un autre. [VI, 70]

FIGURE XXIX <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050392t/f156.image>

Les Courtches et les milices réglées, qui sont dans les provinces, ont leur solde en terres de la couronne qui passent d'eux à leurs enfants mâles, à moins qu'ils ne refusent de porter les armes. Ils doivent se rendre sous leurs enseignes à douze heures d'avertissement, et tous les ans ils passent en revue générale devant un député de la cour ou du gouverneur de la province, selon le lieu de leur ressort.

Les troupes du roi sont les mousquetaires, et les *coular*, ou esclaves, dont les généraux s'appellent *tufingtchi agasi* et *coular agasi*. Les *tufingtchi* ou mousquetaires servent à pied, mais ils vont à cheval. Ils sont élevés à la campagne parmi les gens les plus laborieux et les plus robustes. Ils portent le sabre, le poignard, et le mousquet. Leur bandoulière est à leur ceinture, à la manière turquesque. Ce corps est de douze mille hommes, et comme ils sont levés la plupart à la campagne, on leur donne congé d'y demeurer et de faire le labour lorsqu'il n'y a point de guerre.

Les *coular* servent à cheval, armés presque comme les Courtches excepté qu'ils portent un mousquet à la place de la lance. Ce nom de *coular* signifie esclave, non que ces hommes ne soient aussi libres que les autres Persans, mais parce qu'ils sont ordinaires des pays d'où l'on tire les esclaves, comme la Géorgie, la Circassie, l'Ibérie, la Moscovie. Ainsi ils sont originaires de chrétiens. Les uns sont envoyés au roi en présent, étant encore jeunes ; les autres sont descendus des peuples de ces pays-là qui se sont [VI, 71] habitués en Perse. Comme ils embrassent presque tous la religion mahométane, ce sont tous des renégats ou des enfants de renégats. On les peut fort bien comparer aux fameux Mammelucs⁹ d'Égypte, qui furent les maîtres de ce royaume-là durant près de trois cents ans. Les Mammelucs (nom qui signifie aussi *les esclaves du roi*) composaient le corps de la garde des derniers rois mahométans de l'Égypte, et c'est peut-être sur leur modèle que ces *coular* persans ont été établis ; car il se trouve beaucoup de rapport entre les uns et les autres, comme par exemple que ces Mammelucs étaient tous des renégats chrétiens, qu'on ne mettait qu'eux dans les

⁹ Mamelouks.

charges, et qu'ils avaient été institués pour balancer la puissance des troupes arabesques qui déposaient à leur gré les princes et les ministres de l'Égypte et les faisaient mourir quand il leur plaisait, de la même manière que les janissaires le font dans le gouvernement ottoman. Abas le Grand avait une affection particulière pour ce corps d'esclaves, et il n'y mettait que des gens d'élite. Il l'appelait ses janissaires à cheval. Ce sont en effet tous gens bien faits, braves et courageux, et sur qui le royaume compte le plus pour le service et le roi pour la fidélité ; car comme ce sont gens sans intérêt et sans liaisons entre eux, la plupart ne se connaissant pas l'un l'autre, il n'y a point à craindre qu'ils s'unissent pour former une rébellion. Le sang des Géorgiens s'est fort répandu dans la Perse, non seulement à cause que les plus belles femmes en viennent, et que chacun en veut avoir, mais parce qu'Abas le Grand et ses successeurs [VI, 72] ont pris plaisir à mettre les Géorgiens dans les emplois, et que depuis qu'ils ont conquis la Géorgie, ils en ont tiré une infinité de gens qu'ils ont si bien avancés qu'à présent la plupart des charges sont dans la main de gens originaires de la Géorgie.

J'observerai sur le nom d'esclave que ces troupes portent, que c'est un nom dont on se fait honneur en Perse, et que c'est proprement un titre. *Rayet*, qui est le terme qui signifie sujet, est au contraire un terme bas qu'on ne dit que des paysans et de gens qui sont encore moins qu'eux. On dit *coulomcha*, un esclave du roi, comme on dit en France un marquis ; et c'est parce que tous ces esclaves du roi sont poussés dans les emplois. Ces troupes d'esclaves sont la même fondation que celle des enfants de tribut en Turquie ; mais ces esclaves ne sont ni en si grand nombre ni élevés en commun, ni si bien. Le roi n'en a guère que mille ou douze cents, qu'on distribue chez ses principaux ministres, chez les grands officiers de guerre, et parmi les ouvriers du palais, chacun étant appliqué à des emplois différents selon sa capacité et son génie. Ils portent la qualité de *tabouna*, c'est-à-dire serviteur ; on dit tel esclave du roi et serviteur d'un tel seigneur. À mesure qu'ils viennent en âge, on les tire de service ou d'apprentissage, pour les mettre en des emplois selon leur capacité, et on met de nouveaux venus en leur place.

Outre ces corps, il y en a deux autres qui sont beaucoup plus petits, l'un fort ancien, qui est celui des *souphys*, ordonnés à la garde de la personne du roi, institué par Cheic Sephy. [VI, 73] Ce corps n'est que de deux cents hommes, qui portent le bonnet de Sophy en tête, et pour armes le sabre, le poignard, et une hache qu'ils portent sur l'épaule.

Le second corps s'appelle les *ziezairi*. Il est de six cents hommes tous grands, bien faits, jeunes, et vigoureux, institué l'an 1654 par Abas second pour la garde de sa personne. Le roi de Perse n'avait point avant ce temps-là de gardes, ni quand il sortait, ni au-dedans de son palais. Ceux-ci furent établis à l'occasion d'une querelle entre le grand vizir et le président du Divan, lesquels ayant entrepris de se ruiner réciproquement, le grand vizir fit lever ce régiment en secret, et un jour qu'il savait que le roi devait sortir, il le posa en haie aux avenues du palais. Le roi, qui était encore assez jeune, fut fort surpris de voir ces nouvelles troupes ; il demanda ce que c'était, et pourquoi elles étaient posées en cet endroit. Le grand vizir lui répondit qu'il l'avait fait pour assurer sa personne sacrée contre les perfides machinations du *Divan hegui*, de qui tout était à craindre, sans exception. Ce régiment a subsisté depuis, et c'est l'honneur des troupes de Perse. Ils portent des bonnets de drap en pointe semblables à des capuchons, de larges ceintures de drap rouge garnies de plaques d'argent, dans la doublure desquelles ils serrent leur petit pécule et ce qu'ils ont de plus précieux. Leurs armes consistent en un mousquet dont le canon est d'un calibre bien plus gros que les mousquets des autres fantassins. Le canon tient au fût par des bandes d'argent ; et leur sabre et leur poignard en sont aussi garnis, [VI, 74] de même que leur boîte à poudre. Lorsqu'ils sont en haie, ils n'ont pas le

mousquet sur l'épaule, mais appuyé en terre sur la crosse, ayant à la bouche du canon une petite banderole comme celle qu'on met sur les pains bénits dans l'Église romaine. Quand ils marchent autour du roi, ils portent le mousquet sur l'épaule avec cette banderole aussi au bout. On leur donne ces belles armes en entrant au service. Le corps de *ziezairi* est sous le commandement du colonel général des mousquetaires. Il y en a toujours un petit détachement en garde à la porte du palais des femmes, à cause de quoi on appelle aussi ce corps *kéchietchis*, c'est-à-dire gardes du palais. On comprend toutes les troupes de Perse sous ces deux noms, *coul*, *cortchi*, c'est-à-dire esclaves et pâtres, par où l'on entend les vieilles et les nouvelles troupes. On use de ces termes lorsqu'on convoque généralement tous ceux qui par quelque titre que ce soit sont obligés de porter les armes, de même que nous disons ban et arrière-ban¹⁰. Ces quatre corps de troupes du roi ont leur solde en argent, assignée d'ordinaire sur le domaine ou sur les revenus du roi. La paie d'un coular est de huit à neuf tomans, qui fait trois à quatre cents livres. Celle des mousquetaires est de la moitié. On donne les armes aux troupes ; et comme ce sont des armes de choix faites aux ateliers du roi, elles ont toutes la marque de l'atelier, et une autre marque qui empêche que les soldats ne les puissent changer ; mais on ne leur donne point d'habits ; chacun s'habille comme il lui plaît, ce qui vient, à mon avis, de ce qu'en [VI, 75] Perse, ni dans tout l'Orient, on n'a point l'usage des livrées.

J'ai vu abolir sous le règne d'Abas second un corps de troupes qui était encore fort considérable : c'est celui de l'artillerie, qui du temps de son aïeul Abas le Grand était de douze mille hommes. On appelait son chef *topchi bachi*, c'est-à-dire chef des canonniers. Ce corps alla toujours en diminuant depuis la perte de Babylone, et le chef, qui était un vieux seigneur de grand courage et d'une honnête réputation nommé Hossein Couli Can, étant mort l'an 1655 de notre compte sans laisser aucuns enfants, on n'a donné sa charge à aucun autre.

Les troupes sont commandées par des officiers qui prennent leur nom du nombre de gens sur qui ils sont préposés : les colonels sont nommés chefs de mille hommes, les capitaines chefs de cent hommes, les sergents chefs de dix hommes ; ils disent en persan, *min bachy*, *yuz bachy*, *on bachy*.

L'armée persane a été bonne et bien entretenue jusqu'à la fin du règne d'Abas le Grand. On assure qu'elle était forte à sa mort de six-vingt mille hommes effectifs, et c'est ce que j'ai souvent ouï dire à plusieurs seigneurs persans qui s'en souvenaient fort bien. Les trois corps de troupes du roi faisaient cinquante mille hommes ; les troupes des provinces, soixante-dix mille hommes, sans compter la maison du roi, qui allait bien à dix mille hommes. Cette grosse armée diminua beaucoup sous le règne suivant, et elle dépérit encore davantage sous le règne d'Abas second. Ce prince voulut faire une revue générale en 1666 mais il reconnut [VI, 76] que les mêmes armes, les mêmes chevaux, et les mêmes hommes aussi repassaient dix à douze fois devant lui, ce qui l'obligea d'y mettre ordre ; et comme l'esprit de la guerre lui était venu, il aurait rétabli l'armée s'il eût vécu plus longtemps. Les incursions qui survinrent les années suivantes sous son fils Soliman fit [*sic*] qu'on y travailla encore au commencement de son règne ; mais ces incursions ayant bientôt cessé, les soldats sont tout à fait retombés dans leur première mollesse. Ce n'est pas que le roi et l'État ne paient l'armée tout de même que durant la guerre, mais c'est que les soldats qui n'ont jamais fait ce métier, et qui ne s'imaginent pas que de leur vie il se trouve occasion de le faire, reçoivent cette paie comme une gratification pour laquelle on n'est pas obligé de servir ; et moyennant un petit présent aux

¹⁰ « *Ban* se dit [...] de la publication qui se fait pour convoquer tous les nobles d'une province pour servir le roi dans ses armées, suivant qu'ils y sont obligés par la loi des fiefs. On a publié le *ban* et l'*arrière-ban*. » (Furetière.)

commissaires qui ont l'inspection sur eux, on les souffre tels qu'ils sont, et tels qu'ils veulent être.

On enrôle les enfants dès l'âge de deux ans. On les couche d'abord sur l'État pour demi-toman par an, qui est vingt-deux livres dix sols ; et cela va en augmentant d'une année à l'autre. Quand on veut entrer au service, on se fait présenter au général, qui donne les places vacantes ; mais s'il n'y en a point, il faut être présenté au roi, qui crée une paye exprès, et elle dure à perpétuité pour soi et pour ses descendants ; ce qui éclaircit l'observation que j'ai faite ci-dessus, que les corps sont toujours complets : car dès qu'un soldat meurt, un de ses parents entre en sa place pour avoir sa paie, et par-dessus cela le roi crée de temps à autre de nouvelles [VI, 77] places. Le luxe est la principale cause de la destruction des troupes persanes ; car bien qu'on ne donne aux cavaliers qu'environ quatre cents livres de paye, ils en dépensent le double en habits seulement.

Il ne faut pas s'imaginer que la discipline militaire soit observée parmi ces troupes persanes comme elle l'est dans nos pays : car faction¹¹, sentinelle, corps de garde, exercice, évolutions, tout cela, et presque tout ce qu'il y a de plus recommandable dans ce grand art de la guerre, est inconnu en Orient. Les soldats demeurent chacun chez soi, et quand on en fait la revue, ce qui arrive seulement tous les six mois ou tous les ans, on les mande au rendez-vous où chacun se trouve avec ses armes et son cheval. On les fait passer un à un devant un commissaire en faisant voir leurs armes pièce à pièce, et puis ils s'en retournent chez eux ; ainsi tout l'exercice militaire de ces troupes persanes durant la paix consiste à passer en revue, comme je l'ai dit. Il se fait tous les trois ans une revue générale en chaque province.

Ces peuples font la guerre en voltigeant autour de l'ennemi en se jetant inopinément par troupes sur ses quartiers en lui enlevant les vivres, en lui coupant les eaux, et quand il est bien fatigué ils se jettent dessus. Mais si l'ennemi leur fait tête ils fuient, et retournent après sur les plus avancés et les combattent. C'est ce que les histoires rapportent des Parthes, qu'ils ne combattent qu'en fuyant, et qu'ils tirent leurs flèches par-dessus l'épaule. Ce n'est pourtant que contre les Turcs que les Persans combattent ainsi, et [VI, 78] contre les Petits Tartares, car ils sont plus résolus contre les Indiens. Les armées en Perse ne savent ce que c'est que de camper dans des camps retranchés. Leur retranchement est ou une montagne, ou un passage couvert, ou un long défilé. Pour les sièges, leur art est de les avancer par tranchées et de prendre la place par mines. Je crois qu'il n'y a pas de peuple au monde qui sache mieux miner et faire des chemins sous terre. La ville d'Irivan, capitale d'Arménie, que les Turcs avaient prise sur les Persans après la mort d'Abas le Grand, fut reprise ainsi sur eux à la sape. La ville en fort peu de temps se trouva toute minée.

Quand on mène les troupes à la guerre, il faut qu'elles se pourvoient de vivres. On ne leur en donne point, ni aucune autre assistance. On ne les fournit que de munitions de guerre, comme poudre, mèche, et armes. Il n'y a point de vivandiers entretenus dans les armées, mais il n'y manque pourtant jamais rien, parce qu'on a soin d'y faire aller volontairement une infinité de vivandiers qui vendent tous les jours dans le camp toute sorte de denrées.

Lorsque les Persans sont à la veille de quelque grande invasion, leur méthode est d'enlever tout le peuple qui se trouve sur la frontière menacée et de faire le dégât eux-mêmes d'une si étrange manière que l'ennemi n'y trouve pas un brin d'herbe, pour ainsi dire ; les paysans enferment auparavant leurs grains, leurs fruits, leur fourrage, et la plupart de leurs ustensiles dans des fosses écartées, et qu'ils savent si bien couvrir qu'il est [VI, 79] impossible de les reconnaître. Comme l'air du pays est sec, tout cela se conserve fort bien un an et plus

¹¹ « Service de simple soldat à l'armée pour faire sentinelle, les rondes, la patrouille » (Furetière).

dans la terre ; c'est même là leur manière ordinaire de garder les grains. Le dégât se fait si entièrement que non seulement on brûle tout, mais qu'on déracine même les arbres, et qu'on détourne les ruisseaux et les fleuves. L'armée ayant ainsi ruiné un pays à huit journées d'espace, elle se campe en-deçà, divisée en divers petits corps sur les passages de l'ennemi, et épie l'occasion de ruiner ses partis. Ces petits corps tombent de nuit sur le camp ennemi tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et tâchent ainsi à le défaire ; et s'il arrive qu'il avance malgré tous ces obstacles, l'armée se retire toujours au-dedans du pays en chassant le peuple devant elle et faisant le dégât tel que je le dis. C'est ainsi que les Persans ont détruit les plus grandes armées des Turcs. Lorsque l'ennemi s'est retiré, les paysans retournent incontinent chacun chez soi. J'ai vu une de ces désolations de campagne en 1665 et 1666 que l'armée turquesque fut à la prise de Basra, ville à l'embouchure des fleuves de Tigre et d'Euphrate dans le golfe Persique. Dès que l'armée fut proche, et que le souverain, nommé Hossein Pacha, n'eut plus d'espérance d'éloigner la perte de son pays, il fit publier qu'on eût à se retirer dans trois jours de temps hors de la ville capitale, et à tout emporter, parce qu'il y mettrait le feu : ce qu'il exécuta selon sa proclamation en réduisant la ville en centres et se retirant en Perse avec le peuple du pays, qui au bout de six mois retourna sur le lieu et se mit sous la protection [VI, 80] du Turc, comme il était auparavant sous celle de Hossein Pacha. Les Persans fondent cette étrange politique sur ce dilemme : ou l'ennemi vient en grand nombre ou il vient en petit nombre ; s'il vient en grand nombre, il faut qu'il périsse faute de vivres et de fourrage, car on n'en saurait porter pour longtemps pour une grande armée ; s'il vient en petit nombre, nous le battons et le déferons entièrement.

Les Persans se servent adroitement de l'arc et du mousquet ; pour tirer plus sûrement du mousquet, ils attachent au fût, à un pied du bout, une fourchette de buis de deux pieds et demi de long, recourbée en dehors, qui va en élargissant jusqu'aux bouts, et qui tourne sur un pivot. Quand ils veulent tirer, ils abaissent vers la terre cette fourchette, sur laquelle le mousquet se trouve élevé de terre de quelque vingt pouces, et de cette manière ils tirent leur coup.

Leurs enseignes sont coupées en pointes, comme nos guidons, et faites de toutes couleurs et de toutes sortes de riches étoffes. Ils n'ont point d'autres enseignes, tant pour la cavalerie que pour l'infanterie. Ils y mettent pour mot et comme pour devise ou leur confession de foi, ou quelque passage de l'Alcoran, ou le sabre à deux pointes d'Aly, ou un lion avec un soleil levant sur son dos. Un des principaux offices militaires de la Perse est celui de grand-enseigne qu'ils appellent *alemdar bachi*, c'est-à-dire chef des porte-enseignes.

Jusqu'au règne précédent il y a eu un généralissime en Perse portant le nom de *sepé* [VI, 81] *salaar*. Celui qui avait cette charge était d'ordinaire can ou gouverneur de la Médie. Mais dans ce siècle pacifique on a aboli cette grande charge. Lorsqu'il survient quelque occasion de faire la guerre, on crée un *serdar* qui est généralissime durant la guerre, mais il n'exerce la charge que lorsqu'il est présent à l'armée, et encore ne le fait-il que dans le corps où il se trouve. Il y a ceci d'admirable dans le gouvernement militaire de Perse, que les soldats ont une bonne solde, et qu'elle ne passe point par les mains des officiers ; car soit les généraux, soit les officiers principaux ou les subalternes, soit les soldats, cavaliers et fantassins, chacun reçoit sa paye également par une assignation particulière que donne la chambre des comptes sans passer par les mains de payeurs de l'armée ou par celles des officiers. La paye des officiers est grosse. Celle des généraux des mousquetaires et des *coular*, qui est la cavalerie nouvelle, ont mille tomans de paye chacun, ce sont quinze mille écus ; mais comme cette paye est assignée sur des terres qui ont été évaluées fort bas, il arrive que leur paye monte à quatre fois davantage.

La seconde fois que je retournai en Perse, qui était l'an 1673, je trouvai que l'on faisait une revue générale par tout le royaume par des commissaires députés dans les provinces. Un d'eux, qui était fort de mes amis, homme curieux et savant, me disait : « Nous avons une belle armée pour les revues, mais nous n'avons qu'une méchante armée pour la guerre. » Il voulait dire que les troupes n'avaient point l'air de soldats. Il ajoutait que les troupes [VI, 82] payées dans les provinces et par le roi montaient à quatre-vingt mille hommes, et que la maison du roi en faisait dix mille dans le besoin. Ce que j'ai vu de toute l'armée c'est seulement la maison du roi et les troupes de la frontière du côté du Turc, qui me paraissaient toutes fort bonnes. Celles du gouverneur de Chaldée, dont la résidence est à Kirmoncha, pays proche de l'Arabie vers Babylone, montaient à six mille hommes, dont mille étaient sous un colonel tout au bord de la frontière. Celles du gouverneur d'Arménie montaient à environ cinq mille hommes, et celles du gouverneur de Géorgie à pareil nombre. Comme ces troupes sont tenues en action beaucoup plus que les autres, tant par diverses corvées que par les courses des peuples voisins, par exemple du côté de Chaldée, que les Arabes se jettent sur la frontière avec des bandes de cinq à six cents hommes à la fois, il n'est pas possible qu'elles ne soient bonnes et bien aguerries. Du côté de Corasson, qui est l'ancienne Bactriane, il y a jusqu'à huit mille hommes pour garder la frontière contre les courses des Tartares ; et de plus il y a l'armée de Candahar aux frontières septentrionales de l'Inde, qu'on dit forte aussi de huit mille hommes. C'est là ce qu'il y a de troupes en Perse sur lesquelles on puisse compter. Les autres frontières n'ont point d'hommes aguerris, comme toute la côte du golfe Persique, la frontière vers le fleuve d'Indus, et les bords de la mer Caspienne ; ce qui s'est vu trop funestement pour eux l'an 1667 qu'une troupe de Cosaques qui n'allait pas à douze cents hommes ravagea cette côte avec tant de facilité et [VI, 83] avec si peu d'opposition qu'ils s'arrêtaient des deux et trois jours à piller de bonnes villes.

Le commissaire dont j'ai parlé ci-dessus me disait sur ce sujet que la destruction de l'armée persane venait entre autres causes de la sottise superstitieuse de la cour pour l'astrologie judiciaire. « Les astrologues, me disait-il, sont des gens que leur profession rend timides et sans cœur. Ils savent qu'à la guerre il faut consulter l'occasion et non pas leurs almanachs, sans quoi la fortune ne manque pas de démentir leurs heureux pronostics. De plus, ils ne se soucient que de leurs aises et que d'amasser de grands biens, ainsi ils dissuadent de la guerre tant qu'ils peuvent. Leurs prédictions portent toujours que la guerre aura de mauvais succès ; et c'est ce que les femmes et les eunuques insinuent aussi de tout leur pouvoir, haïssant par-dessus tout les entreprises militaires par la crainte qu'ils ont que quelqu'un des hasards de la guerre ne leur enlève leur prince dont la perte les priverait de bien et de joie pour jamais. »

C'est là l'état auquel était l'armée de Perse à mon départ l'an 1677. Le luxe qui y règne achèvera de la ruiner ; car d'un côté leur paye, qui n'est que d'environ deux cent cinquante francs pour un cavalier, est diminuée d'un quart par les friponneries de ceux qui gouvernent les finances ; et de l'autre la dépense qu'il faut faire pour subsister et pour paraître va toujours en croissant. Cela fait que depuis quelques années les hommes de [VI, 84] mérite, soldats et officiers, se mettent à désertir, cherchant partie ailleurs, ou abandonnent le métier en contrefaisant les invalides, ce qui leur est facile de faire, les troupes ne logeant point par compagnies en des quartiers, comme je l'ai dit ; et au lieu d'élever leurs enfants dans le service et de les y faire enrôler, ils en font des gens de métier. La cour, d'où l'esprit de guerre s'est envolé, pour ainsi dire, et que le luxe et la débauche pervertissent, regarde cette désertion comme un gain, croyant sauver une dépense superflue et ne se souciant presque plus d'avoir des soldats. On peut juger de là si c'est le moyen de former de grands capitaines. Ces vieux braves Persans sont tous péris, et il ne s'en élève point d'autres à la place sous un roi qui ne se

signale qu'à boire par excès et à faire ensuite des outrages et des indignités à ceux de sa cour qui ne veulent pas se laisser entraîner dans ces excès, ni le flatter ou lui applaudir.

La Perse n'a nulles forces maritimes, quoiqu'elle soit comme flanquée de deux grandes mers, et que du côté de la mer Persique, qui est une des riches et des fécondes mers de l'univers, la côte soit de plus de trois cents lieues. Le roi n'a pas un bateau à lui sur ces mers-là, ni pas un seul officier de marine que je sache ; et cependant j'ai été d'un bout à l'autre sur l'une et sur l'autre mer. On a commencé, il y a quinze à vingt ans, d'équiper des barques sur la mer Caspienne pour s'opposer aux Cosaques ; mais cela ne mérite nullement de porter le nom de flotte ni d'escadre, car dès que le danger est passé on démonte la [VI, 85] flotte et les barques, et l'on congédie les gens de mer qui ne sont que des pêcheurs loués par mois. Les Persans n'ont point le génie de la navigation ; leurs voyages de mer se font tous sur la mer Caspienne, où ils sont seuls à naviguer, sans qu'aucune autre nation s'en mêle, mais sur le golfe Persique ils n'élèvent point de matelots. Les vaisseaux qui en font le commerce sont ou européens, ou indiens, ou arabes. Les barques qui font le trajet de Perse en Arabie sont aussi arabes, et il n'y a d'autres bâtiments persans que les bateaux qui servent à charger et à décharger les navires. C'est la raison pour laquelle les Portugais ont tenu avec si peu de forces l'empire du golfe Persique durant plusieurs années, lequel ils n'ont perdu que par les Anglais et par les Hollandais, qui détruisirent la puissance portugaise en cette mer-là pour en partager entre eux la dépouille. Je trouve deux raisons principales pourquoi la Perse n'a nulles forces sur mer. La première est le manque de ports en bon air et en bon pays. Ses côtes de mer en général sont en des pays où l'air est mauvais, sinon en tout temps, du moins durant l'été que les chaleurs les rendent inhabitables, jusque-là que la plupart du monde s'en retire. Même les côtes qui ont les meilleurs ports sont dans l'air le plus mauvais. La seconde raison, c'est que tous les ports de Perse ne sont proprement que des rades. Ce royaume n'a point de havres où l'on puisse mettre en sûreté les vaisseaux. Les Portugais tenaient la côte persane sous le joug par le moyen des retraites qu'ils avaient dans l'Arabie heureuse. Il faut observer aussi [VI, 86] que les Persans ne se soucient point du commerce de mer, disant qu'ils ont le commerce par terre avec les Indes. Il est vrai que cette voie est beaucoup plus courte pour eux, mais en échange elle est de fort grande dépense, et si l'on prend garde aux richesses immenses qui se sont amassées dans leur pays depuis leur commerce avec les Indiens par la voie de la mer, on trouvera qu'il n'y a que leur molle paresse, jointe à une excessive vanité, qui les fasse parler de cette manière.

Les barques de la mer Caspienne sont fortes. Elles sont faites de bois et de fer, à cause que cette mer est orageuse et rude, et parce qu'ils ont là le bois et le fer dans la plus grande abondance ; mais elles sont pesantes et mal bâties faute de bons charpentiers, et mal enmâtées¹² faute de connaissance de la navigation. Les barques du sein Persique au contraire sont très légers et sans fer. On n'y met pas un seul clou ; et c'est par cette raison, à mon avis, qu'on fait si peu d'usage de fer, et qu'il y a si peu de forgerons tout le long du golfe, où l'on manque aussi de bois pour bâtir de grandes barques. Les charpentiers joignent les ais ensemble par une couverture de cordes faites d'une manière de chanvre qui se tire du *cocos* que nous appelons la noix d'Inde, avec quoi ces barques ne laissent pas d'être assez fortes, et de résister à la mer dans leurs plus longs voyages, qui sont d'un bout du golfe à l'autre, et de Perse en Arabie et jusqu'au fleuve Indus. La couture des ais est si juste et si serrée que ces bâtiments se passent de goudron et ne font pas d'eau. La première fois que je fus dans [VI, 87] ces barques, j'avais un bon gros matelot qui me dit fort plaisamment un matin : « Seigneur, il faut aller à

¹² C'est-à-dire pourvues de mâts.

terre recoudre le navire ; il a le ventre tout décousu. » On dit communément que les Indiens bâtissent avec l'arbre qui porte cette noix-là un vaisseau tout entier, et le mettent en mer. Je ne sais ce qui en est, n'ayant rien vu de semblable en aucun port, et le bois de ce noyer me paraissant trop poreux, trop léger, et trop étroit pour en faire des planches propres pour le bâtiment d'un vaisseau. Mais je conçois bien que cela se pourrait faire avec un autre arbre, car dans ces barques persanes tout est de bois. Les cordages en sont, comme je le dis ; et l'on en fait des voiles qui paraissent comme de très fines nattes. Leurs rames ne sont pas tout d'une pièce, comme chez nous ; mais elles sont faites d'une perche, avec un aileron de deux pieds de long en forme de cœur attaché au bout, ou cousu comme le reste avec cette ficelle de noyer. Ce qui m'a fort plu dans leur navigation sur l'une et sur l'autre mer, c'est que tout l'équipage est plein non seulement d'honnêteté, mais de dévotion à leur manière. Ils ont toujours à la bouche le nom de Dieu et les noms des prophètes, en les réclamant, et ils se traitent les uns les autres avec beaucoup de civilité et d'humanité. Les patrons de leurs barques s'appellent *reys*, terme arabe qui signifie prince et aussi le grand. C'était le nom que portait autrefois le souverain sacrificateur des Samaritains. Ce titre est encore aujourd'hui fort distingué et fort éminent en Turquie, où le grand chancelier est appelé *reys-quitab*, [VI, 88] c'est-à-dire *prince des livres* ; mais en Perse c'est un titre bas, que l'on ne donne qu'aux baillifs de village et à ces patrons de barque.

Chapitre V. Des charges.

Les Persans, comme autrefois les Romains, sont élevés indifféremment à toutes sortes de charges de l'épée et de la plume, et employés ensuite indifféremment au gouvernement tant civil et politique que militaire ou ecclésiastique. On prend des grands vizirs parmi les docteurs de la loi, et j'en ai vu un qui était auparavant *cedre* ou pontife. On en prend aussi parmi les généraux d'armée et parmi les gouverneurs de province. Celui qui était en charge lorsque je quittai ce pays-là était actuellement gouverneur de Chaldée quand on l'appela au premier ministère. Il en est de même des petites charges. On observe toutefois ordinairement de ne mettre les charges ecclésiastiques et civiles que dans les mains des anciens Persans, au lieu que les autres sont plus communément données aux gens originaires de Géorgie et des pays voisins qu'on appelle les *esclaves du roi*.

Le roi est le maître des charges et des gouvernements sans exception, et il les donne à qui il veut, ce qu'il fait d'ordinaire sans aucune considération de la naissance, à laquelle les Persans n'ont point d'égard. Cependant il observe là-dessus les règlements établis [VI, 89] par ses ancêtres et les contrats qu'ils ont faits avec quelques pays, ne mettant point dans les emplois de gens qui en soient exclus par ces contrats. Par exemple, les gouvernements de Loureston et de Géorgie ne peuvent être donnés qu'à des gens originaires du pays ; les charges de grand vizir et de général des Courtches ne peuvent être mises que dans les mains d'anciens Persans, et le gouvernement de la ville d'Ispahan doit toujours être dans les mains d'un fils du gouverneur de Géorgie, et né en Géorgie.

Les charges se briguent et s'achètent là, comme ailleurs, par des présents secrets, mais le trafic n'en est pas autrement permis, parce que les charges sont regardées comme des offices, et non comme des bénéfices. Elles sont héréditaires, et cependant c'est un grand bonheur de jouir de son emploi jusqu'à la mort, parce que les favoris et les ministres pour avancer leurs créatures dans les emplois en mettent dehors le plus tôt qu'ils peuvent ceux qui les possèdent. Avec tout cela, j'ai vu deux grands seigneurs en Perse qui tenaient leurs charges

de père en fils depuis deux cents ans. Lorsqu'un fils qui est en bas âge est mis à la place de son père, soit que le père monte à une plus haute charge, ou qu'il meure, le roi nomme quelque homme d'âge sage et habile pour être le tuteur du jeune officier et pour exercer la charge et régir conjointement avec lui jusqu'à ce qu'il ait acquis l'âge qu'il faut pour l'exercer lui seul.

La manière d'être investi des grandes charges est telle : On en fait expédier la commission sur un papier long de deux à trois pieds, [VI, 90] écrit en des caractères fort beaux, mêlés d'or et de couleurs, qu'on envoie dans un sac de brocart d'or à l'officier nommé, avec le *calaat* dont j'ai parlé ailleurs, qui est un habit magnifique depuis la tête jusqu'aux pieds ; et si c'est une charge d'épée, on y joint un sabre et un poignard garni de pierreries. Le nouvel officier va au palais revêtu de cet habit royal la première fois que le roi y tient sa séance, il y fait l'adoration accoutumée, qui est de se mettre à genoux aux pieds du roi à quelques pas de distance et se prosterner trois fois la tête en terre, puis il se lève et va prendre sa séance selon le rang de sa nouvelle dignité. Quand il s'agit de faire un premier ministre, le roi lui envoie de plus une écritoire d'or garnie de pierreries, longue de sept à huit pouces et large d'un pouce et demi, laquelle il passe dans sa ceinture.

Quand au contraire on disgracie ce ministre, on lui envoie demander le sceau dont il contre-scellaient les expéditions. On fait la même chose à l'égard du nazir ou grand surintendant, et de tous les ministres qu'on appelle *saheb calam* et *saheb bokkom*. *Saheb calam* signifie seigneur de plume, par où l'on entend les officiers que nous appelons gens de robe, comme sont nos présidents à mortier. *Saheb bokkom* signifie maître de sceau, par où sont entendus les ministres dont le sceau (qui dans l'Orient tient lieu de signature) est nécessaire pour le gouvernement de l'État et pour disposer du bien du roi. À l'égard des autres grandes charges, on les ôte de cette manière. Un officier vient dire, [VI, 91] « Seigneur, le roi vous mande que vous êtes passé. » Alors il faut demeurer chez soi patiemment, se tenant enfermé dans son sérail, sans se montrer, ou que fort rarement, jusqu'à ce que le roi envoie un message de grâce et de bienveillance, ce qui se fait d'ordinaire cinq ou six jours après ; car au bout de ce temps-là, un des amis du disgracié ou le premier ministre prie pour lui, et le roi répond toujours en décidant de son sort. Quelquefois on trouve que le disgracié mérite encore plus qu'une simple disgrâce, et en ce cas-là ou l'on le relègue, ou l'on envoie lui fendre le ventre ou lui couper la tête. Mais au contraire si l'on veut le traiter favorablement, le roi lui envoie dire qu'il peut sortir et vaquer à ses affaires, ou bien il lui envoie le *calaat* ou habit royal, avec quoi il va au palais de la manière dont je l'ai déjà représenté, et il va se ranger ensuite parmi les aspirants aux emplois. Lorsqu'on fait mourir un grand, ou qu'on l'arrête seulement, on arrête sa famille et ses parents, et l'on saisit leurs biens, lesquels on confisque toujours si ces gens-là sont trouvés coupables ; mais s'ils ne le sont pas on les relâche et on leur rend leur bien en tout ou en partie, plus ou moins suivant leur qualité et suivant leur crédit. La perte des biens est toujours jointe à celle de la vie dans les crimes d'État.

La première charge du royaume est celle du premier ministre, que les Persans appellent *athemadeulet*, terme composé qui signifie la *confiance* de l'Empire et aussi la *colonne* et l'*appui* de l'Empire. *Amad emad*, ou *madcar*, on le prononce différemment, venant [VI, 92] d'un verbe qui signifie s'appuyer, espérer, soutenir. On sait que les Orientaux sont fastueux et magnifiques en grands titres, et qu'ils en sont fort libéraux envers ceux qui les servent. Vous voyez comme ils appellent leur premier ministre pour lui faire honneur. Ils appellent par la même raison les gouverneurs de province *reuchnedeulet*, c'est-à-dire *les veines de l'Empire*. On donne à ce premier ministre dans les requêtes qu'on lui présente, ou en parlant à lui, les qualités de *vizir azem* ou grand vizir. J'ai observé que le mot de *vizir* signifie porte-faix ou porte-fardeau, venant de *vezar*, mot arabe qui signifie porter, soutenir, duquel les Espagnols,

qui ont adopté tant de mots arabes, ont fait celui d'*avizar* et les Anglais celui de *wizard*, pour dire un homme qui donne conseil aux gens simples et non entendus. Le mot d'*azem* veut dire grand, ce qui marque que ce ministre porte le grand fardeau de l'État. On lui donne encore l'épithète fastueux [*sic*] d'*iron medari* ou pôle persan, et plusieurs autres semblables qualités. La dignité, l'étendue, la puissance de la charge de grand vizir sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'en faire un long récit ; c'est en un mot comme un agent ou vice-gérant général du roi dans toutes les affaires du roi et du royaume. Nul acte du roi, à quelque sceau qu'il soit passé, n'est valide qu'avec le contre-scel du vizir.

Les empires mahométans ont eu de tout temps des grands vizirs, et n'ont jamais pu s'en passer. Il y en a deux raisons entre les autres : l'une, que comme ces empires étaient [VI, 93] fondés par des peuples guerriers et conquérants, que leur religion, aussi bien que leur inclination, portait à la guerre, il était nécessaire que lorsque le souverain allait à ses expéditions éloignées avec une partie de son pays, pour ainsi dire, car c'est la manière de l'Orient de mener sa famille avec soi quand on va à la guerre, il laissât un vice-roi à sa place, lequel eut la même autorité que le souverain, tant pour entretenir le repos de l'État que pour mieux prévenir les désordres ou pour y remédier. La deuxième raison, c'est que les souverains mahométans étant élevés dans des sérails avec des femmes et des eunuques, ils sont si peu capables de régner qu'il faut pour le bien des peuples et pour la sûreté de l'État qu'on mette quelqu'un sous eux pour gouverner en leur place. Ainsi, l'on peut dire que les rois en Perse et dans le reste de l'Orient sont des rois pour la montre, et que leurs grands vizirs sont comme de vrais rois pour avoir soin des affaires ; et comme ces rois de l'Orient ne songent d'ordinaire qu'aux plaisirs des sens, il est d'autant plus nécessaire qu'il y ait quelqu'un qui pense à la conservation et à la gloire de l'Empire. Ce sont là les principales raisons du pouvoir extrême des grands vizirs ; et si l'on remonte plus haut que le mahométisme et jusques aux premiers temps, on trouvera que les rois de l'Orient avaient tous leurs grands vizirs, comme les rois d'Égypte leur Joseph, ceux de l'Assyrie leur Daniel. Les grands vizirs de Perse ont une excellente prérogative, c'est qu'on les fait mourir rarement. Lorsqu'ils tombent dans la disgrâce du souverain, [VI, 94] on les relègue en quelque ville où ils achèvent leurs jours ; mais cette charge est à l'opposite fort difficile à exercer à cause des secrètes cabales et des traverses des courtisans, et particulièrement des eunuques et des femmes du sérail, qui fort souvent détruisent en une nuit les plus fines trames du ministre. Après tout, le sort des grands vizirs de Perse est beaucoup plus doux que celui des grands vizirs de Turquie, en ce qu'on ne les fait pas mourir d'ordinaire, comme je le dis ; mais s'ils ont le malheur d'encourir la disgrâce du roi, on leur ôte leurs biens, ou partie, et on les relègue en quelque lieu, et quelquefois on ne fait que leur donner leur logis pour prison, d'où il arrive souvent qu'ils rentrent une autre fois dans les affaires, surtout lorsque l'État vient à changer de maître. Le grand vizir a un contrôleur qui porte le titre de *nazir* ou surveillant, lequel est mis par le roi, et qui sert à ce ministre de premier secrétaire. Les autres grandes charges en ont aussi un de même.

La charge de *divan beghi* est la seconde charge de l'État. C'est le premier magistrat du royaume et le souverain chef de la justice. Ce terme de *divan beghi* signifie seigneur du conseil de justice, car *beg* veut dire seigneur, et *divan*, un conseil, un sénat, ou une assemblée de gens à qui l'administration de la justice est commise. Ce grand magistrat juge en dernier ressort toutes les causes civiles et criminelles ; et comme il n'y a que le roi au-dessus de lui, on ne peut aussi appeler de lui qu'au roi dans l'administration de la justice. On appelle à lui au contraire de toutes [VI, 95] les parties du royaume et en quelque lieu qu'il se soit commis un crime notable, il a droit d'évoquer la cause et de contraindre les parties de venir à son tribunal.

Il tient ses séances d'ordinaire dans son hôtel, et de temps en temps il les tient au grand portail du palais du roi, soit à Ispahan, soit ailleurs. À Ispahan il y a au-devant du palais royal deux grands pavillons, un de chaque côté, dans l'un desquels le premier ministre, et dans l'autre le *divan beghi*, expédient à certains temps les affaires de leur ressort. Les rois de Perse se trouvaient autrefois fort assidûment aux séances de ce magistrat suprême pour examiner ses jugements ; mais Sephi dernier du nom et son fils Abas second négligèrent peu à peu cette louable coutume, et je n'ai ni vu ni ouï dire que les rois qui ont régné depuis se soient jamais donné la peine de s'y trouver.

Après ces deux charges, le rang appartient aux généraux d'armée. Le premier au généralissime, s'il y en a ; le second au général des troupes, qu'on appelle *les courtchis* ; le troisième à celui des mousquetaires ; puis à celui des esclaves ou *coular* ; puis au grand maître d'artillerie.

La charge qui a le rang après est celle de *vaka nuviez*, titre qui signifie l'écrivain des choses qui surviennent. On l'appelle aussi *vizir tchap*, c'est-à-dire le ministre de la main gauche, parce qu'il est un second du vizir et qu'il agit en son absence. Mais particulièrement c'est l'inspecteur sur sa conduite, étant établi pour en donner les informations nécessaires. Sa fonction est de rendre compte [VI, 96] au roi et aux ministres de tout ce qui arrive de considérable dans l'empire, d'en tenir registre, et de viser aussi tous les actes royaux. Il y a des *vaka nuviez* dans toutes les provinces. Le grand *vaka nuviez* est comme le chef et le principal de tous les autres, à qui ils adressent leurs lettres et mémoires. C'est lui à qui la cour s'adresse pour savoir comment on doit agir dans toutes les importantes occasions, comment en user avec les ambassadeurs, quels sont les traités qu'on entretient ou qu'on a faits avec les princes et les États alliés. Tous les étrangers qui viennent pour affaires d'État ressortent à son bureau, et par cette raison il garde leurs lettres et leurs mémoires dans le bureau. Il y enregistre le temps et la cause de leur venue et celui de leur séjour, le succès de leur ambassade, et leur expédition. Il reçoit du premier ministre les requêtes qu'on présente au roi sur ce sujet, il les lit au roi même, et il écrit sa réponse à la marge.

La dernière charge de l'État est celle de *mirab*, c'est-à-dire prince des eaux, qui revient à la charge qu'on appelle en France de grand maître des eaux et forêts. Chaque province a son *mirab* particulier qui distribue l'eau des fleuves pour abreuver les terres, qui en reçoit les droits, tels que je l'ai marqué en parlant de l'agriculture.

Ce sont là les charges du royaume, outre les militaires dont j'ai fait le détail et les charges ecclésiastiques et civiles dont je traiterai dans la suite. Je passe à celles de la maison du roi.

La première est celle de surintendant général [VI, 97] de sa maison, qu'on appelle *nazir*, terme arabe venant de *nesret* qui signifie regard, vue, observation ; ainsi *nazir*, selon le sens du mot, signifie surveillant. C'est donc ce ministre-là même que nous voyons appelé dans les anciens auteurs qui ont écrit de la Perse *le voyant du roi*, et aussi *les yeux du roi toujours ouverts*. Le *nazir* est le premier ministre ou officier du souverain, le surintendant de ses finances, le grand économiste de son domaine, de ses revenus, de ses biens meubles et immeubles, de tout ce qui entre dans son trésor et de tout ce qui en sort. Sa fonction principale consiste dans une très particulière inspection sur tout ce qu'on appelle le domestique du roi, c'est-à-dire sur les dépenses de sa maison, sur les officiers de sa table, et de ses garde-robes, sur les gages et sur les pensions.

Il est le surintendant de ses manufactures, de ses ateliers et galeries et des ouvrages qu'on y fait, et le chef de tous les gens qui sont entretenus aux dépens du prince, soit dans les sciences, soit aux arts, soit à la mécanique.

Il a dans son département les affaires des étrangers qui ne viennent pas pour celles d'État, comme par exemple toutes les affaires des Européens qui négocient en Perse par mer et par terre et dont les intérêts ne sont que de pur commerce. Il règle le defray de tous les ambassadeurs, leur assignant le logement, l'entretien et la dépense, et il prend soin aussi des présents que le roi ordonne de leur faire. Il casse les bas officiers du palais et remplit leurs places comme bon lui semble ; et à l'égard [VI, 98] de ceux qui sont dans les hautes charges, leurs fortunes dépendent aussi beaucoup de sa faveur, parce que c'est d'ordinaire sur le témoignage qu'il rend que le roi les reçoit à son service ou qu'il les en met dehors. C'est aussi sur son rapport que le roi règle ordinairement les appointements des plus grands officiers de sa maison, et les hausse ou les baisse, car cela n'est jamais fixe en Perse, mais dépend de la faveur. Comme ce ministre entre avec le grand vizir dans les affaires de l'État à cause de l'intérêt du roi qui y est toujours mêlé, le grand vizir entre aussi avec lui dans les comptes que lui rendent les intendants des provinces, les administrateurs du domaine, les commis du roi, et tous ceux généralement qui manient les biens du prince dans tout le royaume, et ces deux ministres reçoivent ces comptes conjointement l'un avec l'autre. La raison pour laquelle le premier ministre assiste à la reddition de leurs comptes, c'est le soulagement du peuple, de peur que les intendants ne l'écorchent et ne l'accablent sous prétexte de tirer les droits du roi. En un mot, le nazir est, pour ainsi dire, l'esprit qui anime tout ce grand corps de domestiques et d'officiers qui composent la maison du roi.

Cependant il ne faut pas croire que ce ministre puisse disposer de toutes choses comme bon lui semble. Il y a des officiers auprès de lui qui, étant mis de la main du roi pour lui aider et à même temps pour éclairer sa conduite, empêchent qu'il ne fasse rien qui tourne au dommage du prince. Le premier est son propre vizir ou intendant dont la [VI, 99] charge est principalement de connaître de ce que le roi doit, et en tenir compte. Le second est nommé *erbab tahvil*, qui est un contrôleur général des dépenses, lequel estime et apprécie tout ce qui se fait et qui s'achète pour le roi. *Erbab* est un terme arabe qui vient de *rabi*, mot hébreu qui signifie maître, et *tahvil* veut dire acquisition, et plus proprement tout bien en coffre ; et ce nom se prend pour dire seigneur de la mise ou dépense. Tous les comptes de dépenses qui ne seraient pas autorisés de son sceau seraient des crimes d'État pour le nazir. De plus les biens du prince sont en divers départements qui ont chacun leur intendant et leur contrôleur particulier. Le premier ministre, comme je l'ai déjà insinué, est encore par-dessus tout cela un contrôleur du nazir pour les affaires du domaine, comme le nazir est un contrôleur du premier ministre pour les affaires de l'État. Comme ces deux ministres sont les premiers et les plus puissants de la Perse, j'ai vu que le feu roi les entretenait dans un esprit d'émulation et de jalousie, et que suivant qu'ils étaient plus ou moins habiles, ils étendaient leurs droits et empiétaient sur la charge l'un de l'autre. Durant presque tout le règne de ce prince, qui était Abas second, le nazir qui avait le bonheur d'être aussi son favori avait tant usurpé sur la charge du premier ministre que celui qui l'exerçait, homme à la vérité désintéressé et fort équitable, ne prenait pas connaissance de la moitié des affaires qui en dépendaient. Enfin, parce qu'il ne sort rien du trésor que par des assignations contrôlées [VI, 100] en divers bureaux et scellées du sceau du prince et des sceaux du premier ministre, du nazir, du chancelier, et des deux principaux officiers de la chambre des comptes, il est aisé de concevoir que la concussion, la malversation et les autres fraudes ne sont pas si faciles à faire dans le royaume de Perse à ceux qui ont la surintendance des biens du souverain.

Pour garder plus d'ordre dans le dénombrement des charges de la maison du roi, il faut mettre ici de suite celles qui sont sous la juridiction du nazir et du ressort de son emploi,

quoique ces charges ne soient pas aussi importantes que les autres dont je ferai mention, et même qu'elles ne donnent aucun droit de séance devant le roi.

Il y a premièrement le *tuchmal bachi*, comme on l'appelle en persan, c'est-à-dire le chef des intendants de cuisine. C'est comme le premier maître d'hôtel du roi de Perse. Il a la surintendance des cuisines du roi et de tout ce qui en dépend. Sa charge est importante à cause du grand maniement qui y est attaché. Cet officier marche à la tête de la viande du roi depuis la cuisine jusqu'à la table où il la fait servir. Il ne se peut jamais dispenser de ce devoir, même quand le roi est dans l'appartement des femmes. Il faut qu'il conduise le service jusqu'à la porte du sérail. Quand le roi mange en public, ce même officier fait l'essai des viandes qu'on lui sert. Cet essai se fait en Perse beaucoup plus exactement qu'ailleurs, mais il se fait à l'entrée de la salle et non proche de la personne du roi. Le premier maître d'hôtel [VI, 101] se tient debout au milieu de la salle durant tout le repas ; et lorsqu'on dessert, il ne manque jamais d'user du droit qu'il a d'enfoncer son couteau à son choix dans l'un des plats qui ont été servis devant le roi, l'envoyant où il veut. L'exactitude avec laquelle il se conserve ce droit est un effet de la créance qu'ont les Persans que leurs rois ont des dons surnaturels, que ce qu'ils touchent est béni, et que leurs mains influent des vertus particulières, comme celles de la guérison, par exemple, dans les choses bonnes à boire et à manger qu'ils touchent. La plupart des gens de cour ne sont pas infatués de cette opinion, mais ils font semblant de l'être, surtout dans les actions publiques et dans tout ce qui se passe sous les yeux du souverain.

À propos de ce droit du *tuchmal bachi*, il faut remarquer que plusieurs officiers ont de pareils droits sur la plupart des choses qui servent à la personne du roi. Ainsi, son barbier a de droit les dix habits de deuil qu'il met, un chaque jour, durant les dix jours de la fête du martyr de Hossein, qui est une des plus solennelles fêtes de la religion persane.

On ne fait la cuisine qu'une fois le jour pour la maison du roi et pour le sérail, mais on la fait deux fois le jour pour sa bouche, ou pour son plat particulier, et pour les femmes grosses du sérail. Le roi mange toujours à une table à part lorsqu'il fait manger les grands de sa cour avec lui. La dépense de sa bouche est réglée chaque jour à deux moutons, quatre agneaux et trente poules pour son plat de midi, comme on parle en ce pays-là, et à moitié moins pour son souper, [VI, 102] sans compter la menue volaille, le gibier et le poisson. Les plats se portent en les desservant aux lieux assignés, et la plupart dans le sérail.

Secondement, il y a le chef des garde-nappes, nommé en persan *sophrat chi bachi*, qui est le chef de tous ceux qui ont la charge de mettre la nappe. C'est lui-même qui l'étend devant le roi, soit qu'il mange en public, soit en particulier, en quelque lieu que ce puisse être excepté dans le sérail ; et puis il se tient près du roi jusqu'à ce qu'il se retire. C'est une chose fort remarquable en Perse, où les fortunes sont si variables, que les charges d'intendant des cuisines et de chef des garde-nappes sont depuis longtemps dans une même famille, avec celle de surintendant général de la maison du roi, et de l'une on monte à l'autre. Le grand surintendant défunt avait été chef des garde-nappes puis surintendant des cuisines. Le grand surintendant d'à présent a exercé de même ces deux chartes et je l'ai connu lorsqu'il exerçait la dernière.

En troisième lieu, il y a la charge d'*ambardar bachi*, c'est-à-dire le chef des garde-magasins ; car il faut observer que les provinces fournissent la maison du roi chacune de ce qu'elle produit de plus exquis, qu'on amasse dans des magasins différents qui ont tous leur chef particulier. Ce chef des garde-magasins est sous le commandement du surintendant des cuisines, et le grand garde-nappe a sous le sien le *teherektchi bachi*, ou le chef du pain, le *zebzitchi bachi*, ou le chef de ceux qui servent les salades vertes. [VI, 103]

Je place en quatrième lieu les autres grands officiers servant pour la bouche du roi qui sont immédiatement sous le grand maître ou surintendant, et qui sont au nombre de quatre : le *halvatchi bachi* ou chef des confituriers, qui a l'intendance sur tous ceux qui pourvoient la table du prince et le sérail de confitures sèches et liquides ; le *teherbetchi bachi* ou chef de ceux qui pourvoient de sorbets et de toutes sortes de sirops et de liqueurs douces, lequel a sous lui le *turchi chi bachi*, qui est le chef des magasins de salades d'hiver, de tous les fruits confits au vinaigre et avec le vinaigre et le sucre, et de toutes sortes de liqueurs aigres-douces ; le *chirachi bachi* ou chef des officiers commis sur le vin, et le *tchinikesytchi bachi* ou chef de la vaisselle, qui sont commis sur les différents magasins où l'on garde la vaisselle de buffet. Cet officier-là possède un emploi de beaucoup d'autorité et de beaucoup de profit, car il est le surintendant des maisons où l'on fait et où l'on garde du vin pour la bouche du roi dans tout le royaume, et le directeur de tous ceux qui y sont employés ; et comme le vin est défendu par la religion du pays, il reçoit de gros présents pour donner le pouvoir d'en faire sous son nom.

Enfin il faut mettre encore sous la juridiction du nazir ou surintendant de la maison du roi les charges suivantes. L'intendant de tous les édifices qui appartiennent au roi, de ses palais, de ses jardins, de ses maisons de plaisir à la campagne, et d'une infinité de maisons à la ville. On l'appelle *saheb yeman* [VI, 104] *beyoutat*, et on appelle *serdar* son substitut ou lieutenant, qui fait presque tout sous lui. En troisième lieu, le général des monnaies, qu'on appelle *mayer bachi*, c'est-à-dire chef des essayeurs, qui est aussi chef des orfèvres grossiers ou argentiers dans tout le royaume. En quatrième lieu, le chef des orfèvres metteurs-en-œuvres et des joailliers, qu'on appelle *lerguer bachy*. Les chefs des métiers qui servent par corvées, c'est-à-dire à certains temps seulement sans en être payés. Enfin les chefs de tous les ateliers du roi, chacun séparément ; car, comme je l'ai déjà observé, le roi de Perse par une magnificence sans exemple entretient à ses gages et en titre d'office des maîtres en toute sorte de sciences et des ouvriers et artisans en tous les arts libéraux et mécaniques qui sont payés, logés, et nourris toute leur vie, soit qu'on les fasse travailler, soit qu'on ne leur donne rien à faire. Ils sont distribués dans des ateliers ou galeries différentes selon leur profession, chacune sous un directeur particulier qui est le chef de tous ceux qui travaillent dans cet art ou dans ce métier dans tout le royaume. Ce sont des emplois considérables et lucratifs, comme on le pourra voir dans ce que je vais rapporter des émoluments de la charge de chef des orfèvres, qui servira d'exemple pour toutes les autres. Il est intendant de tous les ouvrages de pierreries et d'or et d'argent qui se font pour le roi et des ateliers où l'on y travaille. Il est chef et juge de tous les orfèvres et joailliers entretenus par le roi. Il leur donne les ouvrages à faire et les reçoit lorsqu'ils sont faits. [VI, 105] On lui rend compte de tous ceux qui se font pour le service du roi et il y met le prix, de même qu'à tout ce qu'on vend de pierrerie et d'orfèvrerie dans le palais royal. Tous les joailliers et tous les orfèvres d'Ispahan, et tous ceux qui suivent la cour, sont sous sa dépendance. Il a droit de prendre deux pour cent sur toute la pierrerie qu'on vend à la cour, et un pour cent sur celle qui se vend dans la ville. Mais il est fort mal payé de ce droit, car à la cour il faut qu'il se contente de ce qu'on veut lui donner, et à la ville les gens font leurs affaires secrètement et à son insu. Ce qui lui vaut le plus, c'est l'impôt sur l'or et sur l'argent qu'on transporte hors du royaume, dont il est le receveur. Cet impôt est de cinq pour cent ; et comme le transport de l'or et de l'argent est grand en Perse, la recette de ce droit donne beaucoup de profit et beaucoup de crédit à la personne qui en a la charge. Le chef des orfèvres a droit d'entrée au palais aussi libre que nul grand du royaume, mais il n'a point le grand honneur du palais, qui consiste à s'asseoir aux assemblées où le roi se trouve.

Je reviens à la description des grandes charges de la maison du roi. La première en dignité après celle de nazir ou surintendant général est celle qu'on appelle *ichic agasi bachi*.

Le mot d'*ichic* marque la partie antérieure du palais, parce qu'on distingue le palais en deux parties, *ichic* qui est celle-ci, et *haram* qui est le sérail. Ainsi ce titre en français veut dire chef des maîtres de la cour, et revient à peu près à l'office de grand maître de la maison du roi. Il commande à [VI, 106] tous ceux qui ont des charges et qui servent au palais royal, portiers, huissiers, gardes, maîtres des cérémonies, et autres. On trouve dans l'histoire de France sous le règne de Charles le Chauve qu'un des principaux officiers de la couronne était appelé *caput hostiariorum*, le chef des porteurs (ce qui est le même titre que cet officier persan), et que le frère de la reine Richilde, femme de Charles le Chauve, avait cet office. Il commande aussi dans l'occasion les *koroktchis*, qui est un détachement des mousquetaires qu'on poste pour garder les avenues des lieux où sont les femmes du sérail du roi lorsqu'elles vont en campagne ou à la promenade, et pour empêcher d'en approcher. Ce seigneur fait porter devant lui un gros bâton d'or couvert de pierreries long de cinq pieds, qui est la marque de sa dignité, et quand le roi sort du sérail il prend ce bâton à la main et se tient toujours debout devant lui à quelques pas de distance, les yeux continuellement attachés sur le visage du prince pour y découvrir sa volonté. Dès que le roi le regarde il s'avance, et dès qu'il conçoit sa pensée il met bas son bâton à l'endroit où il est et court l'exécuter ou la faire exécuter, et après il revient reprendre son bâton et se remet en faction. Ainsi ce seigneur n'est point assis dans les assemblées et dans les fêtes royales, quoique sa charge l'élève au-dessus de tant d'autres qui y sont assis ; mais il ne laisse pas d'y avoir sa place, laquelle par honneur demeure toujours vide, comme je le dirai dans la suite. Il reçoit d'office toutes les requêtes qu'on présente au roi, et les [VI, 107] lui met entre les mains, et souvent c'est lui qui en fait la lecture ou le rapport, selon l'ordre qui lui en est donné. Un des devoirs de sa charge est de coucher toutes les nuits à la porte du palais, mais il est toujours dispensé de cette grande sujétion ; on se contente qu'il y vienne poser les gardes. Il ne faut pas s'imaginer que ces gardes y soient en faction la nuit comme le jour de la manière qu'il se pratique dans l'Europe ; bien loin de là, ils dorment tous profondément du soir au matin, et même sans fermer la porte du palais, ni sans se soucier qu'un seul homme y veille. Le grand maître de la maison a un lieutenant mis par le roi qu'on appelle petit chef des gardes du palais, mais à qui le grand chef de ces gardes laisse si rarement aucune fonction considérable à faire qu'on n'entend presque pas parler de lui. Les grands officiers d'État en Perse ont une application particulière à faire chacun sa charge, ce qui vient entre les autres raisons de ce qu'en ce pays-là l'élévation et l'abaissement et même les arrêts de vie et de mort partent du trône royal aussi subitement que la foudre du ciel, si j'ose ainsi parler, ce qui fait que personne ne veut se mettre au hasard d'en être écrasé en négligeant sa charge ou en la donnant à faire à un autre.

Le grand maître de la maison a dix pour cent de droit de tous les présents qu'on fait au roi, ce qui lui produit un gros revenu, parce que les présents sont sans nombre. Les présents paient quelques-uns dix-huit pour cent de droit, comme ceux de chevaux ; d'autres seulement onze pour cent, dont dix sont [VI, 108] pour le grand maître d'hôtel et le reste pour les officiers du lieu ou du magasin où chaque chose est portée, lesquels distribuent entre eux cette portion, chacun selon son droit. Par exemple, si l'on fait présent d'un cheval au roi, on en fait l'estimation qu'on couche sur le registre du receveur des présents, et d'ordinaire on fait l'estimation juste, pour éviter également de payer beaucoup de droits ou de trop avilir le présent. Dix pour cent sont, comme je dis, pour le grand maître de la maison, et le reste est pour les officiers de l'écurie. Il en est de même des étoffes, des raretés, des bijoux, et de l'argent dont on fait présent, mais ce qui est tout aussi vilain, et également surprenant, c'est qu'il faut de même payer les droits des présents que le roi fait, lesquels droits sont aussi partie pour le nazir ou grand surintendant, partie pour les officiers des magasins ou des lieux dont les

choses sont tirées. Il arrive quelquefois que le roi fait grâce de ces droits-là à des étrangers, mais c'est fort rarement, et j'ai vu presque tous les ambassadeurs étrangers obligés à les payer.

Ce seigneur dont je décris la charge n'a point d'inspection dans la partie du palais qui mène droit de la rue au sérail, laquelle a un grand portail séparé, qui n'est pourtant pas à beaucoup près si grand que l'autre ni proche des entrées du sérail. Il y a un autre grand maître qui y commande, lequel a le même titre. On l'appelle grand maître des portiers du sérail pour les distinguer ; et quoique celui-ci ne soit pas d'égale dignité à beaucoup près, il ne laisse pas d'avoir beaucoup [VI, 109] d'autorité et bien du crédit, parce qu'à ces avenues du sérail où il commande, les ministres et les gens de qualité viennent faire leur cour quand le roi est au sérail. Ce grand portier du sérail a l'intendance sur tous ceux qui en gardent les entrées et les avenues, sur tous ceux qu'on emploie à exécuter les ordres qui partent du sérail, et sur tous ceux qui y portent les choses nécessaires. C'est d'ordinaire un homme d'âge et grave qu'on met dans cette charge. Il a un lieutenant sous lui qu'on appelle aussi petit chef des gardes de la porte du sérail.

Je mets ici de suite les offices du palais les plus importants qui sont sous la juridiction du grand maître de la maison. Il y a les *yassaouls*, lesquels sont comme les huissiers, qui servent à porter les ordres du roi ; et il y a *sobet assaouls*, comme qui dirait les huissiers de délices ou d'honneur, qui sont des gens de bonne maison et d'ordinaire des fils de seigneurs. Ces officiers portent le jour de leur fonction des bâtons peints et dorés. Les chefs de leur corps en portent un différent pour être reconnus. Ces officiers font la fonction de maîtres des cérémonies partout où est le roi, et y font garder l'ordre et le silence, selon les occasions, lesquelles néanmoins sont fort rares, chacun étant toujours dans une espèce de frayeur devant la personne du roi, quelque caresse et quelque accueil qu'il fasse. Ils vont prendre les ambassadeurs à l'entrée du palais et les introduisent. Ils font aussi passer devant le roi leurs présents et tous les autres qu'on lui envoie. Les *yassaouls* ont mille livres d'appointement, [VI, 110] et les *sobet assaouls* deux mille livres et bouche en cour¹³.

Comme le grand maître de la maison est le chef de tous ceux qui servent dans le palais, il faut dire ici quelle est la manière d'entrer dans les charges du palais royal. On s'adresse premièrement au grand maître, et quand on a son agrément et la parole d'un être recommandé on présente sa requête au roi. Le grand maître, qui est toujours présent, prend le papier, en dit la teneur au roi, et d'ordinaire il y ajoute les mérites et le caractère du suppliant. Si le roi en est satisfait, on fait venir le suppliant devant lui, où il se met à genoux, fait trois adorations, et puis se tient à genoux, la tête baissée, attendant l'ordre de se relever. Si le roi le trouve à son gré, il fait signe au grand maître de le recevoir, lequel le touche trois fois de son bâton sur le dos. C'est là son entrée au service, dont l'installation ne consiste en autre chose qu'à être mis ainsi publiquement sous la juridiction du grand maître de la maison. Quand le roi est retiré, ce seigneur répond à la requête à la marge de la manière que le roi le lui a commandé, marquant les gages qui sont ordinairement annexés à cette charge, et il rend la requête au nouvel officier, qui la porte à la chambre des comptes, où son nom est inséré dans les registres. Mais s'il n'y a point de gages spécifiés sur la requête, comme cela arrive quelquefois, la chambre lui donne ce qu'il y a communément d'annexé à l'emploi.

La troisième charge de chez le roi est celle de grand écuyer, qu'on appelle *mirakour* [VI, 111] *bachi*, c'est-à-dire chef des maîtres des écuries. Le roi a des haras en plusieurs lieux du royaume, et il a des écuries extraordinaires et de réserve dans toutes les grandes villes, comme à Ispahan, qui est la ville capitale. Les écuries sont distinguées en trois classes ou

¹³ Autrement dit, ils mangent au frais du roi.

rangs selon le prix des chevaux. Dans la première on ne met point de chevaux qui ne soient estimés soixante tomans, qui est plus de deux cent cinquante louis d'or. Dans la deuxième on n'en met point qui ne soient au-dessus de cinquante louis d'or. Et dans la troisième on met tous ceux qui sont au-dessous. Le roi a de plus, dans toutes les provinces, des haras et des écuries pour les autres bêtes de charge. Le grand écuyer en est le surintendant général, et d'un nombre presque infini de gens établis pour en prendre soin. Il a l'intendance encore sur tous les équipages ; cependant il ne faut pas croire qu'il agisse sans contrôleur et en propriétaire. Il y a un nazir ou surveillant des écuries, lequel contre-scelle toutes ses ordonnances, et il y a un bureau dont ce surveillant est le chef où l'on passe la dépense de l'écurie. L'importance de la charge de grand écuyer consiste dans les émoluments qui y sont attachés, et qui reviennent à plus de cinquante mille écus, comme on me l'a assuré. Le plus liquide de ces émoluments se tire du droit sur les présents de chevaux qu'on fait au roi et de ceux que le roi fait, qui sont en grand nombre. On paie ce droit selon la qualité des chevaux. Quelquefois on paie dix pistoles pour le droit d'un cheval. De plus, comme le roi monte ses officiers, [VI, 112] ses domestiques, et ses artisans même, ne refusant jamais de cheval à quiconque lui en demande étant à son service, le grand écuyer peut obliger une infinité de gens de toutes conditions, et cela lui apporte beaucoup de profit et à toute sa maison.

Il y a diverses charges sous la direction du grand écuyer, c'est à savoir le *gelacedar bachi*, c'est-à-dire le chef de ceux qui mènent les chevaux de main. C'est comme le premier écuyer. Il suit toujours le roi, et chaque jour, dès le matin, il fait mener à la porte du palais cinq à six chevaux pour la personne du roi, dont il y en a toujours deux de bridés pendant que les autres sont au râtelier, harnachés et prêts à monter à la réserve de la bride. Le *zindar bachi*, qui est le chef de ceux qui ont la garde des harnais et des équipages des chevaux. Le *ozengoecourtchi chi bachi*, le chef de deux qui tiennent l'étrier, et c'est comme le sous-écuyer. Il marche toujours le premier derrière le roi, et tout contre. Il y a sous lui dix écuyers ou *ozengouecourtchi chi*, qui ont chacun quinze cents écus de pension et bouche en cour. Le grand écuyer est aussi le maître des valets de pied du roi, qui sont au nombre de trente.

La quatrième charge de la maison du roi est celle de grand veneur, que les Persans appellent *mirchekar bachi*, c'est-à-dire le prince ou le maître de la chasse. Le roi de Perse entretient partout des chasseurs en titre d'office ; et on dit qu'il y a plus de mille officiers de la vénerie dans le royaume. Ils dépendent de ce grand officier, lequel est aussi grand maître des forêts et de tous les autres [VI, 113] lieux où l'on va à la chasse. Les équipages de chasse sont grands dans cet empire-là, car on y fait la chasse comme en Allemagne. Et quand le roi va en campagne, le grand veneur mène environ cent hommes qui ont la paie réglée. On y mène aussi des lions, des onces, des panthères, et d'autres bêtes des bois apprivoisées, dont les gardiens sont pareillement sous le commandement du grand veneur. Mais ce qui rend sa charge fort considérable, c'est que le grand fauconnier et le chef des meutes en relèvent. Le premier s'appelle *taous cane agasi*, le chef de la maison des oiseaux de proie. Comme le vol de l'oiseau est fort aimé et fort pratiqué en Perse, la fauconnerie y est tout à fait belle et grande. Cet officier suit toujours le roi quand il sort à cheval, conduisant sept à huit chasseurs portant l'oiseau sur le poing. Le chef des meutes s'appelle *segban bachi*, c'est-à-dire chef des valets des chiens. C'est ainsi qu'ils appellent ces chefs ou capitaines. Les meutes en Perse ne sont ni si grosses ni si belles qu'en Europe à beaucoup près, à cause de l'horreur que les mahométans ont pour les chiens, dont ils tiennent que l'attouchement rend souillé. L'on en mène pourtant toujours six ou sept en laisse à la suite du roi, après les oiseaux de proie.

Les premiers médecins, et ensuite les premiers astrologues, ont le rang après les charges dont je viens de faire mention. Ce sont des gens d'importance en Perse dont la dignité

est fort relevée, et dont les richesses sont encore plus considérables. Le roi a plusieurs médecins entretenus, et jusqu'au nombre [VI, 114] de douze à seize ; mais il y en a trois entre les autres qu'on peut dire qui sont comblés d'honneurs et de biens. On les appelle l'un le chef des médecins, l'autre le grand médecin, et le troisième le petit médecin. Ils ont tous trois droit de séance devant le roi, et lorsqu'ils y sont assis, on voit debout derrière eux les médecins ordinaires au nombre de deux ou trois. Quand le roi mange, le chef des médecins se lève et va se poster à côté de lui, assez proche pour répondre aux questions que le roi lui peut faire et pour dire son avis sur ce qu'il mange ou doit manger. Les astrologues du roi sont en pareil ou plus grand nombre encore, et il y en a trois dont les titres sont distingués, de même que ceux des premiers médecins. J'ai parlé de leur grand crédit aux chapitres du livre précédent qui traitent de la médecine et de l'astrologie persane.

Voilà toutes les charges de la couronne qui donnent rang et droit de séance devant le roi. Les autres qui suivent n'ont pas cette prérogative.

La première de ce rang est le chef des porte-flambeaux, qu'on appelle *mechel dar bachi*. C'est pourtant un officier considérable en Perse. Il a le commandement de tous les gens commis au soin des lampes, des bougies, des chandelles, et des falots qu'on brûle la nuit, au-dehors et au-dedans du palais royal. Quand le roi va de nuit, cet officier-là porte lui-même le falot sur l'épaule devant le prince. Les falots servent de flambeaux dans tout l'Orient. Ils sont fort pesants, car le bas est fait en pieu pour les pouvoir [VI, 115] enfoncer en terre, et au-dessous du falot il y a un grand bassin rond pour recevoir le suif et la graisse qui en tombe[nt]. Ceux qu'on porte devant le roi sont d'or massif. Ceux qu'on fait brûler dans les cours du palais sont d'argent. Cet officier-là a soin aussi de tout le chauffage du palais ; cela lui vaut beaucoup, à cause de la cherté du bois en plusieurs endroits de la Perse, particulièrement à Ispahan ; cependant, pour rendre sa charge encore plus lucrative et plus considérable, on y a annexé depuis longtemps la surintendance de tous les lieux de débauche où demeurent et où se prostituent les femmes publiques, celles des joueurs d'instruments, de marionnettes, de tours de passe-passe, celles des danseurs de corde, et généralement de tous ces gens de néant qui font métier de divertir le peuple par des tours d'adresse et par des récits bouffons. Le *mechel dar bachy* est le protecteur et le juge de toute cette canaille. Il reçoit le tribut dont elle est chargée, et lui-même la charge d'avaries au double. Il lève aussi les amendes imposées sur les vagabonds qu'on trouve jouant de l'argent dans les rues. On peut juger de quel profit tout cela peut être en remarquant seulement qu'il y a toujours dans Ispahan onze mille femmes publiques dont l'on tient registre. On fait monter à plus de quinze cents le nombre de celles qui ne sont point enrégistrées et qui font leurs affaires plus secrètement. C'est de celles-ci que le *mechel dar bachy* tire son plus grand profit ; car comme elles ne sont point couchées sur le registre, il ne rend point compte de tout ce qu'il en tire, et qui se monte à beaucoup, [VI, 116] ces femmes étant les plus belles, et vendant chèrement leurs faveurs.

La seconde charge dans le rang que je décris est celle d'introducteur des ambassadeurs, qu'on appelle *meheman dar bachy*, c'est-à-dire proprement chef de ceux à qui on commet la garde des hôtes du roi. Les fonctions de sa charge sont, premièrement, d'aller recevoir hors la ville les ambassadeurs, les envoyés, les étrangers de qualité et de considération, de les amener au logis qu'on leur a préparé ; de les fournir d'un garde-hôte particulier, comme on l'appelle en Perse ; de les conduire à l'audience du roi, lorsqu'ils y sont admis ; et outre cela de les visiter souvent, d'avoir soin que rien ne leur manque, de leur faire donner les choses nécessaires, de porter leurs messages au roi et aux ministres, et tout ce qu'ils ont à faire savoir. Il traite aussi souvent les négociations des ambassadeurs par cette voie d'entremise, particulièrement quand ils ne se soucient pas d'en traiter eux-mêmes. Cet officier est le chef

de tous ceux que le roi de Perse emploie pour *meheman dars*, c'est-à-dire gardes-hôtes. Ces *meheman dars* sont comme en France les gentilshommes ordinaires de chez le roi. On en donne aux ambassadeurs et aux étrangers considérables qui viennent à la cour. Le garde-hôte est toujours proche de la personne qu'on lui donne en garde pour le faire servir au nom du roi, et pour lui faire porter du respect partout, et aux gens de sa suite. Il l'accompagne en tous lieux, et a soin de faire délivrer ponctuellement ce que le roi a réglé pour son entretien. Il met ordre aussi que tout le quartier [VI, 117] où l'ambassadeur est logé lui rende de l'honneur dans les occasions, et particulièrement que son train n'y reçoive point d'insulte. Enfin, on le trouve toujours prêt à faire tous les services qu'on peut exiger de lui. Le roi ne manque jamais d'envoyer le *meheman dar* à un ambassadeur avant qu'il soit arrivé à la cour ; mais si quelqu'un à qui l'on en veut donner le refuse, on ne le presse point de recevoir un honneur qu'il fait paraître lui être à charge.

Le chef des garde-hôtes est fort soigneux dans les visites qu'il fait aux ambassadeurs de s'informer s'ils sont contents de leurs garde-hôtes particuliers. Il les change au moindre signe qu'ils font paraître du contraire, et il observe toujours de donner un garde-hôte qui soit le plus propre à plaire dans le lieu où il est employé. Ainsi quand il s'agit d'un Européen, son garde-hôte est toujours quelque cavalier de bonne chère¹⁴, aimant le vin et la débauche ; en un mot, un de ces gens commodes à qui la religion ne fait faire scrupule de rien, parce que les Persans se sont mis en tête qu'en général les chrétiens européens sont grands mangeurs et grands buveurs autant qu'eux sont sobres et tempérants. Pour revenir à l'introduit des ambassadeurs, il a en récompense du service qu'il rend aux étrangers un droit de trois et demi pour cent sur tous les présents qu'ils font au roi.

La troisième des petites charges est celle de *kechik nuviés*, c'est-à-dire celui qui tient le registre de la salle de la garde particulière, laquelle est tout joignant la porte du sérail. [VI, 118] Il y a trois petits corps de logis, chacun d'une salle qui n'a pas trois toises en carré. On les appelle *ketchik cané*, la maison de la garde. La salle la plus proche du sérail est toujours remplie d'eunuques. Il n'y peut entrer que le chef de la porte du sérail, lequel est toujours, comme je l'ai dit, quelque grave vieillard. L'autre d'après est le lieu où se fait la garde la nuit, et la troisième est l'appartement du capitaine de la porte du sérail, où les ministres d'État s'assemblent les matins. La garde se fait dans cette salle, non seulement la nuit, mais aussi le jour par les grands de l'État tour à tour. Ils y envoient leur lit le soir, et s'y tiennent depuis le commencement de la nuit jusqu'à la pointe du jour. Le *kechik nuviés* commande cette garde, tenant rôle de ceux qui s'y sont trouvés durant la nuit et durant le jour, et il envoie ce rôle tous les matins dans le sérail, où le roi ne manque point de le voir. Il est aisé de juger que ceux qui briguent des charges sont les plus assidus à cette garde ; lorsqu'on n'y peut aller on l'envoie dire au capitaine de la porte en lui demandant congé de s'absenter. Il ne le refuse jamais ; mais comme on le fait savoir au roi, il faut être bien empêché pour ne pas s'acquitter de cette fonction lorsqu'on est de tour. Cependant on peut dire qu'à l'égard de la sûreté il importe peu que les grands seigneurs aillent à la garde ; car d'un côté ils dorment là toute la nuit, et de l'autre la personne du roi est si sacrée en Perse, et ses sujets si habitués à ne savoir pas ce qui se passe dans le gouvernement et à laisser aller les choses, qu'il n'y a jamais lieu de craindre ni assassinat ni mutinerie. [VI, 119]

La quatrième charte est celle de *jebbedaer bachy*, le chef de ceux qui ont le soin des armes. C'est le premier maître de l'arsenal, ayant l'intendance sur toutes les armes de la

¹⁴ « Accueil gracieux, réception favorable. Ce Prince l'a reçu favorablement, il lui a fait *grand'chère* » (Furetière).

couronne, sur toutes celles qu'on envoie au roi de quelque part que ce soit, sur tous les magasins où on les garde, sur les ateliers où on les fait, et sur les artisans qui y sont employés ; il est aussi le commandant de l'artillerie depuis qu'il n'y a plus de grand maître.

La cinquième et dernière charge est celle de *peskis nuviés* : *peskis* signifie don, présent ; *nuviés* est le participe du verbe qui signifie écrire. C'est le receveur des présents qu'on fait au roi de quelque part et de quelque valeur que ce puisse être ; il les enregistre sur les livres avant que de les présenter au roi, et c'est lui qui les lui présente, conduisant la marche de ceux qui les portent, et allant à la tête. Quand il a une fois enregistré le présent de quelque ambassadeur ou de quelque autre personne que ce soit, il n'y a plus moyen de le diminuer ou de le changer ; et si par hasard le nombre ou le poids des choses qu'on donne ne se trouvait pas tel en le délivrant que cet officier l'a couché sur ses registres, il faut suppléer ce qui manque, ou en l'espèce même, ou par la valeur de la chose. J'ai vu plusieurs exemples de ce que j'avance, et particulièrement d'un envoyé de la Compagnie française l'an 1673. Il y avait une boîte d'ambre gris dans son présent, au poids de laquelle on se méprit, je ne sais comment, en le faisant enregistrer par le receveur des présents. Cependant lorsqu'il fut question d'évaluer ce présent [VI, 120] après qu'il eut été délivré, comme c'est la coutume qu'on l'évalue, cette boîte fut pesée et trouvée plus légère qu'il n'était porté sur le registre : on demanda le supplément à l'envoyé ; mais comme il n'avait point d'ambre gris, il fut obligé de payer ce qui manquait à raison de vingt-sept écus l'once.

Voilà toutes les charges considérables du royaume, à la réserve de celle du grand chambellan, que je n'ai pas mise au rang des autres à cause qu'elle est toujours tenue par un eunuque blanc. On appelle cette charge *mehter*. *Meh* en arabe signifie grand, *ter* en persan est la marque du comparatif comme *teros* en grec. Les eunuques sont de deux espèces, les blancs et les noirs ; les blancs ne vont jamais parmi les femmes, ou du moins fort rarement, au lieu que les noirs ne sortent guère du palais. Les eunuques blancs accompagnent le roi lorsqu'il sort, et le chambellan est toujours un vieux eunuque blanc. Il n'a pas la liberté d'entrer dans les chambres du sérail, je veux dire dans les appartements particuliers des femmes, sans y être appelé ou mené par le roi ; mais à cela près, son autorité est grande, car il est établi sur tous les eunuques du palais. Il ne quitte presque jamais le roi, et c'est lui qui est toujours le plus proche de sa personne, soit aux assemblées, soit partout ailleurs. Il le sert à table, les deux genoux en terre, et fait l'épreuve des viandes une seconde fois après qu'elle a été faite à l'entrée de la salle. Il l'habille et déshabille. Il commande aux gens de la petite garde-robe, ayant de plus le maniement de tout ce que le prince met journellement [VI, 121] de pierres et de bijoux, et de son argent comptant. En un mot, il ne quitte presque jamais le roi que quand il le voit prêt de s'engager avec quelque femme. Il porte attaché à la ceinture un coffret d'or garni de pierreries fait en façon de gondole, dans lequel il y a deux ou trois mouchoirs blancs qui sont si fins et si petits qu'on les mettrait dans la coque d'une noix, du cachou¹⁵, de l'opium, des parfums, et des cordiaux, dont il sert le roi quand il lui en demande. Ce petit coffret est la marque de la dignité du grand chambellan, de même que dans les principales cours d'Europe les baguettes blanches et noires et les clefs d'or. Comme cet officier se trouve le plus souvent seul auprès du roi, il a non seulement le moyen de rendre de bons ou mauvais offices comme il lui plaît, mais aussi d'inspirer au roi les choses de la plus grande importance ; il est fort craint et fort courtoisé, tant dans la cour que dans le sérail.

¹⁵ « Petit grain qui se fait d'une composition de musc et d'ambre, qui sert à parfumer l'haleine. Sa base est faite d'une gomme qui se tire d'une décoction épaissie d'un certain arbre qui croît aux Indes. » (Furetière.)

L'ordre voudrait que je passasse présentement à donner la relation des revenus du roi, mais il sera plus à propos de traiter auparavant des fonds de terre, comment on les acquiert, et comment on en tire la rente, parce que cela fera mieux connaître en quoi consiste le revenu du roi, et en quelle manière on en fait la levée. C'est une matière dont les relations ne disent rien, ou si peu de chose, et si obscurément, que le lecteur n'y saurait trouver de quoi se satisfaire. [VI, 122]

Chapitre VI. Des fonds de terre et des rentes.

Les terres en Perse se divisent en terres en usage et en terres hors d'usage, par où l'on entend les terres que l'on cultive et celles qui ne sont ni cultivées ni habitées.

Les terres en usage sont de quatre sortes : les terres de l'État, les terres du domaine, les biens de l'Église, et les fonds des particuliers.

Les terres de l'État, qui contiennent la plus grande partie du royaume, sont en la possession des gouverneurs, lesquels en retiennent une partie pour en avoir le revenu, et laissent l'autre pour les gages de leurs officiers et domestiques et des troupes ; car même jusqu'à un simple soldat, chacun a sa paye assignée sur un village ou sur quelque autre fonds de terre.

Les terres de domaines sont le bien propre et particulier du roi. Une partie sert d'apanage à des charges. Sur une autre sont assignés les gages de la plupart des officiers et domestiques de sa maison et la paye des troupes que le roi entretient. Une autre partie est aliénée par des donations à temps ou à vie qui continuent quelquefois de père en fils à plusieurs générations. Le surplus est en œconomie ou régie dans les mains des vizirs ou intendants qui font valoir le bien du roi, chacun en sa province. Le pays de domaine embrasse les provinces suivantes : la Parthide, la Perside, partie de la Caramanie, [VI, 123] l'Hyrcanie, partie de la Médie, Estebonnat, qui comprend plus de la moitié de la Chaldée ancienne. Le reste du royaume est pays d'État.

Les terres qui appartiennent à l'Église sont des donations des rois ou des particuliers. Le bien d'Église est sacré en Perse. Le roi ni les donateurs n'ont aucun droit réservé dessus. Il n'est point sujet non plus à être confisqué pour quelque crime que les donateurs puissent avoir commis même avant la donation ; mais ce qu'il y a de fort injuste, c'est que quand on aurait donné à l'Église quelque fond mal acquis ou sur un faux titre, un an de possession rend la donation incontestable.

Les terres qui appartiennent aux particuliers sont à eux pour quatre-vingt-dix-neuf ans et jamais plus, durant lequel temps ils les vendent et en disposent comme il leur plaît, sans qu'on puisse leur en rien ôter, à moins qu'ils ne tombent dans quelque crime qui emporte la privation de leurs biens. Quand les quatre-vingt-dix-neuf ans sont échus, on prend un nouveau bail pour pareil terme en payant le revenu d'un an. Les fonds de terre des particuliers s'appellent *tessarnouf*, c'est-à-dire propriété permanente. La plupart sont chargés d'un petit tribut annuel envers le roi, qui ne va pas à quarante ou cinquante sols par *girib*, ou arpent ; les autres ne payent rien du tout.

Pour ce qui est des terres hors d'usage, elles appartiennent ou à l'État ou au roi selon le pays dans lequel elles sont enfermées. Mais parce que le roi est le maître [VI, 124] du bien de l'État, et qu'il le peut rendre bien de domaine quand il lui plaît, au lieu que les gouverneurs des provinces n'en sauraient disposer qu'avec les intendants, qui sont les receveurs du roi, on

peut dire que toutes les terres qui ne sont pas tenues et occupées actuellement, ou qui ne sont pas en état de l'être, appartiennent au roi, en quelque endroit de l'Empire que ce soit.

On dispose des terres hors d'usage de la manière suivante. Si quelqu'un veut du terrain pour bâtir une maison dans un lieu qui ne soit actuellement possédé de personne, ou dont personne ne puisse montrer d'acte de possession, on demande ce terrain au gouverneur et à l'intendant s'il est situé en pays d'État ; mais si c'est en pays de domaine il le faut demander au roi directement ou aux vizirs ou intendants de province. La donation, laquelle s'obtient sans peine, se fait ou simplement et sans condition, ou avec condition de payer tant par an, ou de faire un usage de ce terrain qui rendra du bénéfice au roi. La donation se fait pour cent moins un an, selon les termes exprès de leur code civil, au bout duquel temps il faut payer un droit, qui est une manière de renouvellement de bail pour un pareil terme ; et s'il arrive durant ce temps-là qu'on vende la terre, il faut en faire passer les contrats devant l'intendant des lieux et payer un petit droit, comme on dirait en France les lots et ventes, et alors le terme de quatre-vingt-dix-neuf ans recommence à courir du jour de la date du contrat.

Voilà quel est le droit de la propriété des [VI, 125] terres. Je viens à l'usage qu'on en fait, qui est la manière d'en tirer le revenu.

Il n'y a rien de plus juste et de plus humain que la police de Perse touchant les terres. On en afferme fort peu, et seulement ce qui est aux environs des grandes villes, et qui porte des légumes ; car comme à ces terres-là il ne peut pas arriver des accidents qui en fassent perdre le revenu, tels qu'il en arrive aux terres qui portent des grains, dont la récolte est souvent diminuée par la sécheresse ou par la grêle et autres injures du temps, les paysans les prennent à forfait à tant par an. Celles qui sont autour d'Ispahan, par exemple, rendent jusqu'à trente écus et plus le *girib*, qui est moins d'un arpent ; mais pour toutes les autres on en fait une manière de société avec le paysan. Le seigneur donne la terre et quelquefois il fournit aussi le fumier et l'eau, ou bien tout se fournit à moitié selon l'accord. Le paysan la laboure, l'ensemence, et fait la récolte, le tout à ses dépens, et puis l'on partage les fruits selon l'accord. Quelquefois le seigneur a la moitié, quelquefois il n'a que le quart selon la nature de la terre et du lieu où elle est située ; mais d'ordinaire il a le tiers pour sa part, après qu'on a levé préférentiellement la semence nécessaire pour l'année suivante ; et s'il arrive que la récolte soit si mauvaise qu'on n'en tire pas même ce qu'il faut pour la semence, le paysan est obligé à la fournir de nouveau. C'est là la manière de donner ses terres aux paysans par tout le royaume, tant pour le roi que pour les particuliers.

Cet accord, qui paraît un marché de bonne [VI, 126] foi, et qui le devrait être, se trouve néanmoins une source intarissable de fraude, de contestation, et de violence, où la justice n'est presque jamais gardée ; et ce qu'il y a de fort singulier, c'est que le seigneur est celui qui a toujours du pire et qui est lésé, les grands seigneurs plus que ceux de moindre condition, et le roi par-dessus tout le reste de son royaume. Voici de quelle manière cela arrive.

La Perse est sujette à avoir ses moissons dégatées¹⁶ par la grêle, par la sécheresse, ou par les insectes, soit sauterelles, soit petite insectes qu'on appelle *sim*, qui sont de très petits pucerons blancs qui s'attachent au pied de l'épi, le rongent, et le font mourir. Il est rare que quelqu'un de ces fléaux ne tombe pas une année ou l'autre sur les champs labourés et sur les jardins, et les paysans ne manquent pas d'en prendre occasion de soutenir que la terre n'a rien rendu, ou qu'elle a rendu seulement ce qui est nécessaire pour la semence. Or comme ces paysans ont des ruses impénétrables pour soustraire une partie des fruits et pour les faire paraître moindres qu'ils ne sont, quelques surveillants qu'on envoie dès le commencement de

¹⁶ On ne connaît pas d'autre exemple de ce verbe.

la moisson pour y prendre garde, ils font savoir de bonne heure de quel fléau la campagne est affligée, et quand le mal est assez grand pour être aisément aperçu, ils vont avec des branches d'arbres et des poignées d'épis marqués de ce fléau au logis du seigneur ou de l'intendant pour le disposer par avance à en passer par où ils diront quand la moisson sera faite. Il faut observer qu'il y a une ancienne estimation [VI, 127] faite de ce que les terres rapportent, c'est-à-dire que tant d'arpents, en tel lieu, semés de tel grain, doivent rendre tant au seigneur pour sa part ; laquelle estimation est à un taux bas faite sur un pied commun des bonnes et des mauvaises années. Quand la récolte est meilleure que l'estimation, nos paysans persans ne se plaignent pas ; mais si elle ne fait simplement que l'égaliser, ils commencent à se plaindre, et si elle ne produit pas ce que l'estimation porte, ils jettent les hauts cris, prétendant qu'ils ne recueillent presque rien.

Comme les biens des particuliers sont plus sous l'inspection de leur maître, et qu'ils ne sont pas si chargés d'impôts et de corvées que ceux du roi et ceux des grands seigneurs, les paysans qui font valoir leurs terres sont de meilleure foi et n'usent pas de tant d'artifices ; mais pour les terres du roi, les paysans qui les tiennent, étant sujets à beaucoup de vexations et à des charges extraordinaires, tâchent à s'en dédommager par la soustraction des fruits et en fraudant le seigneur le plus qu'il leur est possible. J'ai observé ceci dans tout l'Orient, et particulièrement dans les lieux où la tyrannie est la plus rude, que la violence et la ruse y sont toujours aux prises l'une avec l'autre, et que là où l'on traite les sujets avec plus de violence, c'est où il se commet plus de friponneries et plus de faussetés, comme étant le seul recours contre l'oppression. Les paysans qui ont des terres du roi vont en corps à l'intendant ou au receveur dont ils relèvent, et en faisant de grandes lamentations accompagnées de cris et de larmes demandent qu'on enregistre [VI, 128] leurs plaintes et les dépositions qu'ils viennent faire pour leur servir en temps et lieu. Souvent il arrive que tout un village vient à la porte de l'intendant, et quelquefois ils y amènent même leurs femmes et leurs enfants, selon que le cas est grief, protestant de ne retourner point chez eux et de laisser là les terres. Mais presque toujours ils viennent chargés de branches d'arbres ou d'épis secs et rongés, comme j'ai dit, pour preuves de ce qu'ils avancent, ou ils apportent des attestations qu'ils ont fait faire par les juges des lieux. On a égard à leurs plaintes selon que le dégât paraît considérable, mais il y a bien encore à disputer pour en régler le plus ou le moins. Lorsqu'il s'agit des biens du roi, l'usage ordinaire des intendants est de donner des commissaires aux villages pour examiner l'affaire sur les lieux, et c'est justement ce que les paysans demandent, car ils ne manquent pas de gagner le commissaire et de le faire parler à leur avantage. Mais il arrive souvent néanmoins que les intendants n'ont aucun égard à ces plaintes, répondant qu'ils ne sauraient accorder les diminutions que l'on demande, qu'ils sont établis sur les provinces pour recevoir les biens du roi, et non pour les donner, que l'on en peut aller porter ses plaintes à la cour.

On aura peine à croire qu'un intendant qui fait cette rude réponse la fait souvent de concert avec les complaignants. Cela est vrai pourtant, et en voici la raison et le mystère : c'est que l'intendant, qui trouve bien mieux son compte dans les méchantes années que [VI, 129] dans les bonnes, à cause que dans celles-ci on sait précisément ce qu'il reçoit sans qu'il en puisse rien détourner, au lieu que dans les méchantes années il tire de gros présents des paysans pour les faire décharger ; l'intendant, dis-je, trouve à propos de les rebuter à son audience, et de les renvoyer à la cour, leur faisant dire sous main en même temps qu'ils y obtiendront ce qu'ils demandent. Les paysans vont donc en corps à la cour avec toutes les preuves qu'ils peuvent donner de la calamité du pays, qui sont celles-là même que j'ai dit qu'ils portent aux intendants : des branches d'arbres rongées, des épis grêlés, des fruits gâtés, avec des attestations des juges des lieux, et s'assemblant à la porte du palais, ou attendant le

roi dans la rue, selon qu'on leur conseille de le faire, ils se mettent à crier de toute leur force, en jetant leurs turbans par terre, en déchirant leurs habits, et en élevant de la poussière en l'air. Ils poussent quelquefois leurs cris si haut qu'on les entend d'une demi-lieue. Le roi ne manque pas d'envoyer demander ce que c'est. Nos paysans donnent aussitôt leur requête, et pour peu que la réponse tarde ils recommencent leurs cris plus fort qu'auparavant. L'intendant cependant a mandé à la cour qu'il y avait renvoyé les paysans de tel canton, n'osant pas leur accorder de son autorité les grosses diminutions qu'ils demandent, remettant aux ministres à en juger sur les informations qu'il envoie ; mais ces informations sont toujours dressées d'un tour favorable à la requête. La cour lui envoie d'ordinaire la requête répondue en ces mots : [VI, 130] « Accordez selon l'exigence du fait », ou bien elle donne un ou deux commissaires pour l'examiner sur les lieux ; mais en l'un et en l'autre cas, c'est toujours le roi qui fait les frais de ce manège, c'est-à-dire toute la dépense du voyage des paysans et celle des présents qu'il leur faut faire pour corrompre tant les commissaires de la cour que l'intendant de la province et ses officiers, et c'est là la roue d'iniquité de ces gouvernements orientaux. Les grands oppriment les petits à force ouverte, les petits tirent raison des grands par fourberie. Ainsi ces rois asiatiques, tout absolus qu'ils sont, ne sauraient empêcher que les sujets ne violent les droits du prince à proportion que le prince viole ceux de ses sujets.

Si les paysans trompent leur seigneur de cette manière, il s'en dédommage par les corvées dont il les accable. Il les emploie à des ouvrages qu'il fait faire sur les lieux, édifices, jardins et autres ; ou bien il faut que le village lui donne par jour tant de gens sans aucun salaire. Il se fait donner des voitures pour rien par ses paysans. Il le fait nourrir par eux tant de jours quand il est sur les lieux, et quelquefois il convertit la nourriture en argent. Ses receveurs ou les intendants qu'il envoie sont traités de même, et il met encore d'autres taxes semblables.

Je ne saurais m'empêcher de remarquer ici en passant que ç'a été là l'économie des fonds de terre en Perse de temps immémorial, et les conventions réciproques entre les seigneurs et les paysans ; on découvre cela clairement dans les plus anciens auteurs. Hérodote, qui [VI, 131] en est un, nous dit, parlant des peuples habitant le long de la mer Caspienne, à qui l'on avait ôté l'eau dont ils arrosent leurs terres : « Les hommes et les femmes allèrent trouver les Perses et jetèrent de grands cris devant la porte du palais. » C'était sans doute pour se faire allouer des diminutions de rente de la manière dont je viens de le rapporter.

Pour savoir à présent qui souffre le plus dans ce commerce de fraude et de vexation, je pense qu'on n'en saurait autrement juger qu'en envisageant la condition des paysans persans. Ils vivent assez à leur aise, et je puis assurer qu'il y en a d'incomparablement plus misérables dans les plus fertiles pays de l'Europe. J'ai vu partout les paysannes persanes avec des carcans d'argent et de gros anneaux d'argent aux mains et aux pieds, avec des chaînes qui leur pendent du cou sur le nombril, où sont passés tout le long des pièces d'argent et quelquefois des pièces d'or. On voit les enfants parés de même, avec des colliers de corail au col. Ils sont, hommes et femmes, bien chaussés et bien vêtus. Ils sont bien fournis de vaisselle et de meubles ; mais en échange de ces aises ils sont exposés aux injures et quelquefois à des coups de bâton de la part des gens du roi et des vizirs quand on ne leur donne pas assez tôt ce qu'ils demandent, ce qui s'entend des hommes seulement : car pour les femmes et les filles, on a des égards pour elles partout dans l'Orient, et il n'arrive jamais qu'on mette la main dessus.

Le partage des fruits se fait en nature, ou l'on convient avec le paysan à quel prix il [VI, 132] prendra la part du seigneur et comment il en fera le paiement. On confond tous les grains ensemble dans l'appréciation, blé, orge, ris, poix, lentilles. On dit, il y a tant de mille *mans*, lequel à tant le *man* fait tant d'argent. Les fruits des arbres se partagent plus

avantageusement pour le seigneur que ne font les grains, parce qu'il n'y a pas tant de frais à faire. Il en a ou la moitié ou les deux tiers.

C'est presque la même chose pour le revenu du bétail que pour les terres labourées. Le seigneur a le tiers de la toison et de la portée, mais les bois sont bien d'un meilleur revenu pour le seigneur. Il en a les deux tiers ; l'autre est pour le paysan, qui d'autre part est obligé d'en faire la coupe et la vente.

Voilà en général la manière dont les particuliers font valoir les terres, et dont on fait valoir aussi celles de l'État et celles du domaine, à quoi je n'ai trouvé qu'une exception : c'est à l'égard des arbres qui portent les dattes, fruit délicieux qui ne croît nulle part si bon qu'en Perse. J'ai vu en plusieurs endroits les paysans payer tant par pied de dattier, et l'on m'a dit qu'ils en font de même par tout le royaume. La raison de cette différence, à mon avis, c'est que ce fruit se recueille annuellement dans une mesure plus égale, ce qui peut venir de ce que, cet arbre étant quatre fois plus haut que les autres, il n'est pas si exposé aux insectes. À Jarron, place de la Perside où l'on cueille les meilleures dattes du royaume, le dattier paie un *mamoudy* le pied, ce qui fait neuf sols.
[VI, 133]

Chapitre VII. Des revenus du roi.

Je diviserai ce chapitre en deux parties. La première touchant la qualité de ces revenus, c'est-à-dire en quoi ils consistent ; la seconde, à combien ils se montent.

Les revenus du roi coulent de deux sources différentes, du pays d'État, et du pays de domaine.

Quant au pays d'État qui sont les grands gouvernements de l'empire, comme je l'ai expliqué au chapitre précédent, le roi n'y a point de fonds en propre. Les revenus qu'il en tire sont principalement des contributions qu'on appelle *russom*, c'est-à-dire droit ou redevance. On les distingue en ordinaires et extraordinaires. Les ordinaires consistent en une taxe ou quantité réglée de fruits les plus excellents de chaque province, desquels le gouverneur est obligé d'envoyer des convois au roi de temps en temps et des sommes d'argent selon le pouvoir de la province. La province de Curdestan, par exemple, qui est une partie de la Chaldée, produit le meilleur beurre ; le gouverneur en envoie tant de charges chaque fois. Celle de Géorgie produit du vin excellent, des fruits exquis, les plus belles personnes de l'un et de l'autre sexe ; elle est obligée d'envoyer le plus qu'elle peut de chaque chose. On appelle ces convois *bar kané cha*, le convoi royal. Les contributions extraordinaires consistent en des présents de ces mêmes denrées et des choses les plus rares [VI, 134] que les gouverneurs puissent recouvrer, et dans les étrennes ou présents du nouvel an. Quoique ces contributions soient appelées extraordinaires, ce n'est que parce qu'elles ne sont pas imposées que la qualité et quantité n'en sont pas prescrites, et qu'on n'en tient pas registre à la chambre des comptes, car d'ailleurs la coutume les a rendues ordinaires, et on les enregistre à un bureau d'un officier qu'on appelle *pech kes nuviés*, c'est-à-dire rôle ou livre des présents. Il ne se peut dire à quoi ces tributs-là se montent tous les ans. La maison du roi en est entretenue, et toute cette foule d'artisans à qui l'on donne la nourriture en espèce. Il paraît par les anciens auteurs que cette manière de subside a été la première sorte de revenu des rois de Perse. Hérodote, entre les autres, le dit formellement dans ce passage : « Durant le règne de Cyrus et de Cambyses, on n'avait point encore imposé de tributs en Perse, mais on faisait tous les ans de certains présents au prince. » Les Persans estiment cette économie pour deux raisons : l'une, que le roi

et toute sa maison se trouvent nourris de tout ce que l'empire produit de plus délicieux ; l'autre, que les provinces ne sont pas si sujettes à être foulées, parce que chacune fait son présent selon ses moyens et des choses qu'elle a en plus grande abondance.

Quant au pays de domaine, c'est le fond propre du roi. Il en est le seigneur, tout le revenu lui en appartient, c'est-à-dire le tiers des fruits de la terre de quelque sorte qu'ils soient, comme je l'ai observé au chapitre précédent. [VI, 135]

Après les contributions des provinces et le domaine, les revenus du roi de Perse viennent de ses droits seigneuriaux, entre lesquels il faut mettre premièrement le droit du bétail, lequel produit un gros revenu, quoique le droit de bétail ne soit pas moitié si haut que celui des fruits de la terre ; car il n'est que d'un sur sept, tant pour la toison que pour la portée. Le roi a peu de troupeaux en propre. Les troupeaux de Perse sont élevés par ces riches pâtres que les Orientaux appellent *saranet chin*, d'où nous avons fait le mot de *Sarrasin*, c'est-à-dire habitant de campagne, parce qu'ils habitent sous des pavillons toujours loin des villes. Ils vivent en troupes de deux à trois cents personnes chacune. J'en ai vu qui étaient grosses de deux mille personnes. On peut s'imaginer quels grands troupeaux ils mènent avec eux. Il y en a qui couvrent les campagnes à perte de vue ; j'en ai rencontré de si nombreux que j'étais deux à trois heures à les traverser d'un bout à l'autre. Le roi a donc un de sept du rapport du bétail, comme je dis, et ce droit se lève par un *ichouban bachi* ou chef des bergers que les vizirs ou intendants entretiennent dans chaque contrée ou en chaque troupeau. Le bétail de Perse consiste particulièrement en chèvres, en moutons, en ânes, en mules, et en chameaux. Il y a peu de bœuf. Quant au revenu des haras il est aussi considérable, car le roi lève le tiers de la valeur des poulains ; cependant on les évalue si bas qu'un poulain ne paie d'ordinaire que dix à douze francs. [VI, 136]

Secondement il y a le revenu de la soie et du coton, dont l'on tire pour le prince le tiers de tout ce qui s'en recueille dans tout le royaume, ce qui monte à de fort grandes sommes.

En troisième lieu, les mines de métaux et de pierreries appartiennent au roi seul, et la pêche des perles ; mais on en lève le tiers préférablement pour les frais ou la dépense.

En quatrième lieu, les monnaies rendent au roi deux pour cent, sans ce qu'on lève pour les gages des officiers et pour les frais.

En cinquième lieu il faut mettre le revenu de l'eau qui est fort considérable ; car comme tout vient à force d'eau presque dans toute la Perse, il n'y a pas un filet d'eau de perdu et qu'on ne vende. J'ai ouï assurer que les eaux d'autour d'Ispahan produisent quatre mille tomans par an, qui font soixante mille écus.

En sixième lieu, il y a le tribut que paient les habitants, tant natifs qu'étrangers, qui ne sont pas de la religion du pays. Ce tribut est d'un ducat par tête, et c'est pour se racheter de l'interdit auquel la loi de Mahomet condamne ceux qui ne veulent pas se faire mahométans.

En septième lieu, il y a la taxe des boutiques, qui est de dix sols par chaque boutique d'artisan, et vingt fois par boutique de revendeurs. On appelle cette taxe *bonitché*, c'est-à-dire un impôt des métiers. J'en parlerai encore dans la suite.

Il faut ranger ensuite les péages et les douanes. Quant aux péages qui sont les droits imposés premièrement pour entretenir la sûreté [VI, 137] des chemins, on les paie par charge de chameau ou de cheval, mais fort différemment d'une province à l'autre ; car dans quelques lieux on ne prend qu'un sol par charge, et en d'autres on prend cinq ou six livres.

Quant aux douanes, ce revenu, qui partout ailleurs est la plus considérable partie des finances, ne rend pas beaucoup en Perse, par la considération particulière que l'on y a eu de tout temps pour le négoce. Il n'y a que les douanes du sein Persique où l'on paie selon la valeur des marchandises, mais à toutes les autres entrées du royaume, généralement on paie

par charge, tant par chameau, tant par cheval ou mule, tant par bœuf ou par âne ; l'on n'examine pas beaucoup ce qu'elles contiennent, au contraire on y regardait fort légèrement jusqu'à ces dernières années. J'observai encore ces grandes facilités aux douanes de Perse au premier voyage que j'y fis l'an 1666. On ne visitait point les hardes aux entrées ni aux sorties : elles étaient libres, quoiqu'il fallût quelquefois cinq à six chameaux pour les porter, et que souvent plus de la moitié consistât en choses de prix. D'ailleurs c'était la coutume de donner sur dix charges de marchandise une charge franche. Les marchands faisaient à leur arrivée un présent au chef de la douane, qui le récompensait dix fois au double et régalaient continuellement les marchands. Les douanes et les entrées se levaient par commission, comme elles ont fait de tout temps. C'étaient assurément les douanes où l'on était plus doucement traité qu'en lieu du monde. Et à voir d'un autre côté la fortune [VI, 138] que les officiers et administrateurs y faisaient en peu de temps, on eût dit que le roi en donnait l'administration moins pour conserver ses droits que pour enrichir ceux qui les levaient ; car dans une année de commission de la douane des ports d'Abas et de Congue, qui sont les deux grands ports du golfe Persique et les plus proches de l'île d'Ormus, le chef ou l'intendant de la douane gagnait trois à quatre cent mille livres par an, le contrôleur ou surveillant cinquante mille livres, les autres officiers autant tous ensemble ; et quoiqu'il n'entrât pas plus que cela dans les coffres du roi, on passait pour bien honnête homme de n'avoir fait que partager avec le souverain par moitié. C'était même la coutume dans ces temps-là que quand on voulait relever quelque famille tombée, on lui donnait la régie d'une douane pour deux ou trois ans. Cela rétablissait entièrement ses affaires, comme j'en ai vu beaucoup d'exemples.

Pour faire mieux entendre de quelle manière on fraudait le roi, je dirai premièrement que le magasin de la douane est fermé et scellé du sceau du chef de la douane, du vizir ou contrôleur, et du premier écrivain, qui sont tous commis par le roi pour veiller l'un sur l'autre ; et secondement, que dans l'Orient, et surtout aux Indes et aux autres pays qui en sont les plus proches, tout se traite par tierces personnes, comme par exemple dans le commerce on se sert de courtiers, qui sont gens fins et fourbes, les plus insinuants et les plus patients hommes du monde, et qui se rebutent le moins. Quand donc un vaisseau était arrivé et déchargé dans les [VI, 139] magasins, le douanier et les gros marchands s'entre-rendaient visite avec des présents et des régals réciproques. Cependant les courtiers traitaient secrètement avec les chefs des douanes : vous aurez tant, disaient-ils, pour laisser passer tant de marchandises qui sont parmi le bagage. Il faut remarquer que comme les équipages qu'on a en ces pays-là sont toujours gros, parce qu'il faut porter un ménage entier avec soi, on peut faire passer bien des choses parmi ses hardes, et c'étaient toujours les plus riches marchandises qu'on y mettait. Après deux ou trois jours, le douanier, avec les autres officiers, allaient faire ouvrir le magasin où était la charge du vaisseau, et sous le nom d'équipage ou bagage laissai[en]t emporter le plus fin de la cargaison. Cependant l'écrivain ou marchand du vaisseau donnait son livre ou regître de chargement, qui ne contenant qu'une partie de la vérité, et les marchands donnaient leurs déclarations conformément à ce regître. Ensuite le courtier retournait aux agents de la douane, leur disant : vous aurez une telle somme pour laisser passer tant de fines toiles parmi les grosses, et cela s'exécutait ainsi de bon accord ; chacun y avait sa part. Le premier commis de la douane enregîtrait tout de la manière dont l'on était convenu ; les livres des autres officiers étaient accommodés de la même sorte, le double était envoyé à la fin de l'année à la chambre des finances, et l'on comptait ainsi sur toutes ces belles pièces. J'ai vu dans ce temps-là que les chefs de ces deux douanes et de quelques autres ports du sein Persique avaient leurs correspondants aux Indes et dans les [VI, 140] grandes villes de Perse qui offraient à l'envi

meilleur parti aux marchands pour passer par leurs ports, de même que si c'eût été de différents États, et que ces ports n'eussent point du tout appartenu à un même maître.

Comme la fraude allait toujours en augmentant, et à un tel excès que les six et sept premières années du roi Soliman, qui avaient commencé en 1666, les douanes de ces deux principaux ports du golfe ne rapportaient que quatre à cinq cent mille livres, au lieu que du temps du roi son père elles rapportaient environ onze cent mille livres, les ministres prêtèrent l'oreille à des propositions qui leur furent faites par des gens instruits des méthodes de l'Europe, de mettre les douanes en ferme, ces gens-là offrant de donner douze cent mille livres de celles du sein Persique. On fut longtemps à la cour à se déterminer à ce parti, parce qu'on voyait bien que les sujets en seraient vexés ; mais enfin on l'accepta l'an 1674, et depuis ce temps-là on n'a plus trouvé les mêmes facilités qu'auparavant.

Je passe au casuel¹⁷, que les Persans estiment la partie la plus claire et liquide de même que la plus importante des revenus du roi, et qu'ils disent venir par deux sources, la première contenant les confiscations, qui montent l'année à de grandes sommes, et l'autre contenant les présents que les particuliers font au roi de toutes parts en tout temps, et particulièrement au nouvel an. On lui envoie en présent plus qu'il ne peut employer en étoffes, en chevaux, en bêtes de charge, en drogues, en harnais, en armes, et en tout ce [VI, 141] qu'il faut pour ses besoins et pour les plaisirs de la vie. On lui envoie des filles et des garçons qu'on choisit dans tout ce que l'Orient produit de plus accompli, et enfin on lui envoie de l'or et de l'argent, des pierreries, des parfums, et de tout ce qui se peut recouvrer de riche et de curieux.

Il faut mettre entre les revenus des rois de Perse de certaines grosses dépenses dont il se décharge sur ses sujets, et qu'il leur impose soit en les faisant travailler sans payer, soit en leur faisant payer ce qu'il faudrait qu'ils payassent eux-mêmes, et qui leur coûterait une infinité d'argent. Voici les principales impositions. Premièrement, la taxe des métiers, dont j'ai parlé, sur quoi il faut remarquer qu'il n'y a de métiers taxés que ceux qui ne sont pas sujets aux corvées, c'est-à-dire à fournir des ouvriers en toutes rencontres pour le service du roi sans en recevoir de paie, comme les maçons, les charpentiers, et tels autres qui se trouvent bien plus chargés que ceux qui paient leur droit en argent ; car lorsqu'il y a quelque chose à faire pour le roi, les chefs des métiers sont obligés de fournir des ouvriers par corvées, et c'est une épargne fort grande pour le roi, car par ce moyen il ne dépense rien en mille choses qui d'ordinaire emportent l'argent le plus clair. En bâtiments, par exemple, et en réparations, il ne coûte que les matériaux. Secondement, les taxes appelées *havarez divan*, impôts du conseil, dont il y a de diverses sortes, mais qui toutes ensemble ne montent pas à une grande fortune. Ces impositions sont extraordinaires, comme par exemple [VI, 142] le défrai d'un ambassadeur, sa nourriture et les voitures qu'on lui fournit, qui sont aux dépens des lieux par où il passe, les illuminations dans les solennités, qui sont aussi aux dépens des lieux. Ce sont des aubaines que ces impôts ou taxes pour les régents ou petits magistrats qui les lèvent, car sûrement ils lèvent au moins une fois plus qu'il ne faut pour payer la dépense.

En troisième lieu, il y a une sorte d'imposition qui ressemble à ce qu'on appellerait en France une taxe sur les aisés, et qui est d'un grand soulagement pour les finances du roi. Ce sont des gratifications qu'il fait payer par les intendants, les gouverneurs de province, les officiers et les ministres de l'État. Par exemple, quand on sait qu'un gouverneur ou un intendant a bien fait ses affaires, le roi lui envoie un présent par la personne qu'on a dessein de

¹⁷ « On le dit [...] des revenus qui sont fondés sur les cas fortuits, et qui ne viennent pas toujours régulièrement, ni en même temps. Le roi a beaucoup de revenus casuels, comme aubaines, confiscations, paulette, etc. » (Furetière).

gratifier ou de récompenser de quelque service. Ces présents consistent ou en un habit, ou en un faucon, ou en un cheval. La commission de porter ce présent tient souvent lieu non seulement de récompense, comme je le dis, mais aussi de paiement de gages ; car le roi prescrit la somme que le gouverneur donnera à l'envoyé, avec quoi il ne faut pas laisser de lui faire encore un présent proportionné à son emploi, à la qualité de sa famille, et à la faveur qu'il a à la cour.

Voilà, autant que je l'ai pu connaître, toutes les sources du revenu du roi de Perse, dont il faut remarquer que rien n'est affermé, non plus que les fonds de terre, bétail, denrées, monnaie, péages, casuels extraordinaires. [VI, 143] Tout est par commission et en régie, et généralement tous les biens du roi sont en régie, à la réserve de certains fonds dont le revenu est toujours fixe et certain, comme celui d'un marché, d'un caravanseraï, d'un bazar. Mais pour tous les biens dont le revenu est casuel, comme par exemple celui des terres, lequel est différent selon les bonnes ou mauvaises années, celui des douanes qui rend plus ou moins, selon l'étendue du trafic, et tous les autres fonds, en un mot, dont le produit est inégal d'une année à l'autre : pour tous ces biens-là, dis-je, on ne les afferme point, ce qui donne moyen aux sujets de vivre assez à l'aise, malgré la sévérité des exactions et des corvées, à quoi j'ai rapporté qu'ils sont exposés ; car un intendant ne se soucie guère, après tout, que le roi tire plus ou moins de revenu, pourvu qu'il ait ses présents ordinaires, et que sa commission rende autant de profit dans un temps que dans un autre.

Il n'y a point de taxes sur les personnes, elles sont libres par toute la Perse, et la taille y est entièrement inconnue : sur quoi je remarquerai que cette exemption de taille générale en Orient m'a souvent fait penser que c'est peut-être la raison de ce qu'on n'y connaît point la différence de noble et de roturier¹⁸. Il n'y a point de taxe pareillement sur les denrées, à la réserve du tabac seulement ; les terres non plus ne paient rien au roi que ce petit droit de redevance dont j'ai parlé au chapitre précédent. Quant aux droits d'entrée, l'on n'en lève en aucune partie du royaume sur aucunes des choses qui servent [VI, 144] à la nourriture ordinaire. Enfin, on ne lève rien ni sur le sel ni sur le vin.

La même économie qui se garde dans la perception des revenus du roi se garde aussi dans celle des revenus de l'État, que j'ai remarqué qui sont destinés pour la subsistance des armées, des officiers de l'État, et des gouverneurs de province ; et comme le roi reçoit de toutes les provinces du royaume des convois pour la subsistance de sa maison, que les gouverneurs de même reçoivent de pareilles contributions de chaque canton de leur province, de quoi partie sert à composer les convois qu'ils envoient à la cour, et partie à l'entretien de leur maison. Ç'a été là de tout temps une des manières de l'Orient, que les maisons des grands seigneurs soient pourvues de ce qu'il y a de plus exquis dans tous les endroits du royaume, qui leur est envoyé en chaque saison sans qu'il s'achète presque rien pour leur table. On voit dans l'histoire grecque que quand Thémistocle s'engagea au service de Xerxès, ce monarque lui assigna sa subsistance sur les lieux qui rapportaient les plus excellentes choses ; l'un devait entretenir sa maison de pain, l'autre de vin, l'autre de viande. C'est cela même qui se pratique encore aujourd'hui en Perse, et non seulement à l'égard de ce qui sert à la nourriture, mais aussi pour les vêtements, chaque sorte d'étoffe étant tirée de différents endroits du royaume, ou chaque pièce de vêtements, comme des turbans, des souliers, des ceintures, ce qui est encore tout à fait semblable à l'économie des anciens rois de Perse, comme [VI, 145] on le peut voir dans l'endroit d'Hérodote où il parle d'Anthylle, ville d'Égypte. « Depuis, dit-il, que l'Égypte est sous la domination des Perses, Anthylle, qui est une ville célèbre entre les autres,

¹⁸ La taille, autrefois un droit seigneurial, est une capitation dont la noblesse est exempte.

est particulièrement donnée à la femme de celui qui règne pour sa chaussure. » C'est la même chose dans tout l'Orient ; ainsi, la dépense du Grand Seigneur pour sa personne, tant pour la nourriture que pour le vêtement, se tire uniquement du revenu de ses jardins.

Je viens à la seconde partie de ce chapitre, qui regarde la supputation des revenus du roi de Perse. Il est comme impossible de dire précisément à quoi ils se montent, les ministres de l'État même n'en étant pas pleinement informés. Tout ce qu'ils en sauraient dire est seulement ce qui est entré dans le trésor royal d'or, d'argent, de pierreries, et de précieuses marchandises durant le cours d'une telle année. Les intendants des provinces ne sauraient dire non plus à quoi se monte au juste le revenu de leur province, puisqu'il y a je ne sais combien de villages, de terres, et d'autres biens du roi qui sont assignés à des officiers pour leurs gages, et sur lesquels les intendants n'ont point d'inspection. Il faut remarquer que les Persans ne sont pas aussi curieux de savoir à quoi vont les revenus de leur roi ni des grands seigneurs du pays et cent autres curiosités semblables, que nous le sommes dans notre Europe, ce qui fait qu'il est impossible d'apprendre rien d'eux sur ce sujet qui nous puisse satisfaire entièrement. J'ai tâché plusieurs fois durant le long séjour que j'ai fait à la cour de Perse d'apprendre à [VI, 146] quoi se montait au juste le revenu du roi et quelles étaient les forces de l'État. Je n'ai pas épargné les présents pour le découvrir, et j'ai mis souvent sur cette matière des intendants de province et des ministres d'État avec lesquels j'avais assez d'habitude, et qui me traitaient avec quelque confiance, mais j'ai toujours eu lieu de croire qu'ils ne le savaient pas eux-mêmes. Chacun sait ce qui est de son département, et guère davantage. Ils répondaient naïvement aux demandes que je leur faisais : « Dieu le sait ; il y en a beaucoup, cela est sans compte. » Mais ils ne disent jamais rien de plus positif.

La difficulté de supputer avec exactitude les revenus du roi de Perse vient principalement de deux causes, comme je crois l'avoir déjà insinué : la première de ce que les fonds et les droits qu'il lève ne sont pas affermés, mais sont en régie, ce qui en rend le produit inégal d'une année à l'autre. La seconde raison est que plusieurs des revenus du roi sont comme aliénés parce qu'ils sont assignés à des officiers pour leurs gages.

Cependant je ne laisserai pas de faire ici un petit détail de ce que j'ai pu apprendre sur ce sujet de plus juste et de plus véritable.

Le pays d'État rapporte au roi en argent comptant quelque cent mille francs l'an par province, ce qui peut monter à environ deux millions en tout.

Le pays de domaine lui rend environ quatorze millions en tout. La ville de Recht, qui est la capitale de la province de Guilan, en produit seule presque la sixième partie. Le ressort de la province de Mazenderan, qu'on [VI, 147] tient avec le Guilan être l'ancienne Hyrcanie, rend six cent mille livres. La province de Parthe est mise à quatre cent cinquante mille livres. Celle de la Perside à huit cent mille. C'est le compte que j'en ai entendu faire en gros à des officiers de ces provinces-là. Ce qui fait que celle d'Hyrcanie produit plus de revenu qu'aucune autre, est le produit de la soie qui s'y fait en plus grande abondance qu'en lieu du monde.

On fait monter à soixante mille toman, qui font environ trois millions, les péages et les douanes de la Perse, desquelles il est bien certain qu'on pourrait tirer le double si l'on y regardait d'aussi près et avec autant d'exactitude qu'on le fait en plusieurs parties de l'Europe.

Les étrennes valent au roi cinq à six millions.

Les entrées du tabac vont à environ quinze cent mille livres. Celles de la seule ville d'Ispahan rendent vingt mille écus.

Sans entrer davantage dans le détail, j'ai vu des gens en Perse faire monter à sept cent mille toman tout le revenu du roi, c'est-à-dire tout ce qu'on lui paie en droits et tout ce qu'on

lui fait de présents de quelque nature que ce soit. Cela revient à environ trente-deux millions de notre monnaie. Je ne garantis pas ce calcul, mais quoiqu'il en soit on peut dire que les richesses du roi de Perse sont immenses, ce qui ne vient pas de l'abondance de ses revenus ; car à cet égard les richesses du Grand Seigneur et du Grand Mogol vont bien au-delà, mais c'est parce que ce prince ne dépense pas la vingtième [VI, 148] partie de ce qui entre dans son trésor. Il est nourri et défrayé, généralement parlant, sans presque rien déboursier, de manière qu'il ne paye rien en argent comptant. Tout ce qu'il doit est payé en assignations sur quelques-uns de ses revenus. Ses troupes, sa maison, les artisans qui sont à ses gages, et les choses même qu'il achète pour le plaisir et pour la magnificence sont payées en assignations comme les autres, à moins que par faveur spéciale on n'obtienne d'être payé du trésor. Il ne faut pas oublier un autre moyen que le roi a de payer ce qu'il achète, outre ces assignations : c'est à savoir, de donner des marchandises en paiement, et c'est ce que ses ministres proposent toujours dans l'occasion, et qu'ils tâchent par tous les moyens de faire accepter. J'entends seulement de grosses sommes qui sont dues, et les marchandises qu'on offre le plus communément sont des turquoises, de la soie, des brocarts d'or, des tapis d'or et de soie, du lapis lazul. Le roi a de pleins magasins de tout cela ; car comme il n'affirme point ses biens, et qu'il fait travailler la soie qu'il reçoit pour son droit, ses magasins regorgent toujours de telles nippes.

Si l'on fait réflexion sur tout ce que je viens de dire, on trouvera qu'à le bien prendre le roi de Perse est le plus riche monarque de l'univers, et qui vit dans la plus grande abondance de biens, puisqu'il entretient ses troupes et sa maison sans mettre la main à la bourse. Une autre chose qu'on peut encore assurer touchant ses grandes richesses, c'est qu'il a autant de revenu lui seul que tout [VI, 149] le reste de son royaume, et que ce revenu s'augmente journellement par le moyen des confiscations.

Chapitre VIII.

De l'œconomie des finances.

J'ai fait voir dans le chapitre précédent quelle était la nature des revenus du roi, qui consistent la plupart en denrées et en choses nécessaires aux hommes, et particulièrement aux rois, en précieuses marchandises plus qu'en argent. Il en est de même, ou à peu près, dans l'emploi qu'on fait de ses finances : c'est-à-dire qu'au lieu de payer en argent le roi paie en assignations sur les provinces, comme je l'ai observé au chapitre précédent. La raison pourquoi l'on en use de cette manière en Perse, c'est à cause que les biens ne sont pas affermés, mais administrés et en régie ; et à cause aussi de ce qu'il n'y a ni assez de commerce, ni assez de mouvement dans le pays pour réduire aisément tout en argent. L'on en découvrira encore d'autres raisons dans la suite de ce chapitre.

Les assignations sont de deux sortes, les unes en terre, les autres en des comptes, c'est-à-dire qu'on assigne des terres aux officiers pour la valeur de leurs gages, ou qu'on leur donne à la place des comptes de ce que les villages ou cantons doivent, lesquels ils envoient recevoir par qui il leur plaît.

Quant aux assignations en terre, on les appelle *tyoul*, mot qui signifie perpétuel ; d'autres disent au contraire qu'il signifie éloigné, [VI, 150] parce que ces assignations se donnent sur des lieux éloignés. Il y en a de deux sortes : car ces terres sont ou l'apanage de la charge, les grandes charges ayant toutes des terres qui y sont annexées pour le paiement des gages, et qui demeurent attachées à la charge à perpétuité ; ou elles sont assignées au gré de la chambre des comptes, pour y recevoir les gages ou salaires tous les ans. Par exemple, le roi

prenant à son service un officier à cinq cents francs de gages, la chambre des comptes lui assigne cette paie sur un village qui de tout temps est compté pour produire cinq cents francs de rente par an. Il se trouve presque toujours un fonds revenant à la paie assignée ; ou à ce défaut l'intendant de la province sur laquelle est l'assignation fournit ce qu'il en manque, ou bien il lui donne une assignation de plus de cinq cents livres dont l'autre lui rapporte le surplus, c'est-à-dire que si l'assignation est de cinq cent cinquante livres au lieu de cinq cents, il faut qu'il paye au terme cinquante livres à l'ordre de l'intendant. L'estimation du revenu de ces lieux ainsi assignés est établie de temps immémorial, mais l'intérêt du roi y est beaucoup lésé, car j'ai ouï assurer que des cantons qui n'étaient couchés dans les registres de la chambre des comptes et donnés en paiement que pour mille livres de rente, en rendaient cinquante mille, chose que j'avoue moi-même être très difficile à croire. Cependant la vérité est que communément ces sortes d'assignations rendent trois et quatre fois le prix pour lequel on les donne. La raison de cette grande augmentation est que depuis le temps des appréciations, [VI, 151] ces lieux-là ont beaucoup profité, soit par l'augmentation des habitants, soit par le passage des caravanes, qui y est plus fréquent, soit par la découverte de quelques nouvelles sources d'eau, soit enfin par quelque autre changement heureux. Lorsque quelque canton est ainsi amélioré, celui à qui il est échu en partage ne va pas dire qu'il en tire plus que ses gages ; mais au contraire, si ces lieux dépérissent, on présente aussitôt requête au roi ou à la chambre des comptes pour avoir un autre fonds, ou pour faire réduire l'estimation de celui-là à ce qu'il rapporte précisément. Ainsi ces sortes de biens du roi diminuent toujours infailliblement d'une année à l'autre, car ceux qui ont en partage les fonds qui vont en augmentant les gardent pour le prix accoutumé, et ceux qui ont les autres demandent des dédommagements. Il faut observer que les terres qui sont assignées pour paiement de gages ne sont pas sous l'inspection des gens du roi. Elles sont comme propres à celui à qui elles sont données. Il traite comme il veut des revenus avec les habitants du lieu, et c'est de même que nos bénéfices en Europe.

Le grand vizir Cheic Aly Can, ministre éclairé, droit et intègre, que j'ai vu dans le ministère depuis la seconde année du règne de Soliman, a plusieurs fois été sur le point de réformer l'étrange abus de ces *tyouls* ou assignations perpétuelles, en donnant de nouvelles assignations à chacun selon le taux de ses gages, ce qui ferait revenir au roi une infinité de bien dont on ne lui tient aucun compte, et qui n'est qu'au pillage ; mais il y [VI, 152] a toujours trouvé des obstacles invincibles. Tous les grands seigneurs s'y opposaient secrètement pour leur intérêt, parce qu'ils ont tous de ces assignations, et qu'il y en a parmi eux qui eussent été réduits par cette réformation à un quart de leur revenu et même à moins. Les maîtres, ou pour mieux dire ceux qui ont la jouissance de ces terres d'assignation, si je puis les appeler ainsi, y ont deux droits considérables : le premier, que lorsqu'ils y veulent aller passer quelque temps, le pays les doit nourrir. Le second est leur droit seigneurial, qui s'appelle en persan *pursi el nezah*, c'est-à-dire taxation des querelles, ce qui leur rapporte considérablement, parce qu'en Orient presque toutes les peines qu'on inflige sont des amendes. Les habitants de ces sortes de terres sont les plus doucement traités de tous ceux de la Perse ; car comme les charges sont d'institution héréditaire dans cet empire-là, chacun regarde le lieu de son assignation comme son bien propre à perpétuité, parce qu'on espère de demeurer dans son emploi toute sa vie, et qu'on s'y comportera si bien que les enfants en auront la survivance.

L'assignation en billets ou comptes s'appelle *baraat*, c'est-à-dire billet de change ou de permutation, et elle est aussi de deux sortes. L'une incertaine et non réglée, c'est-à-dire qui se fait tantôt sur ce lieu-ci, tantôt sur celui-là ; l'autre, qui est fixe et sans altération. Les Persans l'appellent *hame saleh*, c'est-à-dire annuel et perpétuel, qui est ce que les Turcs disent

salianeh en leur langue, annuelle ou perpétuelle. C'est quand on est [VI, 153] assigné pour toujours sur une même personne, ou sur un même fonds, et c'est la meilleure assignation des deux parce qu'elle est la moins pénible, et parce qu'elle oblige à moins de frais.

Les intendants des provinces envoient tous les ans à la chambre des comptes l'état du revenu de la province, avec les rôles ou compte à part de chaque village, de chaque canton, et de chaque sorte de revenu, réglés et arrêtés par le *reys* ou prévôt du lieu et scellés du prévôt et des principaux habitants. Les rôles de chaque lieu et de chaque chose sont envoyés à part, tant ceux des villes que de la campagne, de sorte que dans ce pénible détail il arrive qu'un intendant envoie quelquefois plus de cinq mille rôles, chacun bien réglé et en bonne forme, dont il faut qu'il garde par devers lui un double tout pareil. L'intendant envoie ces comptes au temps accoutumé, et ces comptes-là ainsi arrêtés et scellés sont des obligations ou comme des billets au porteur que la chambre des comptes donne en paiement à chacun autant qu'il lui en faut pour ses gages. Mais comme il reste beaucoup de ces obligations après le paiement fait des gages et des autres dépenses assignées sur la chambre, elle envoie recevoir le reste qui se porte au trésor royal ; ce qui se fait non par des receveurs en titre, mais par des gens qu'on prend exprès, qui sont ordinairement des favoris des ministres, parce que ce sont de grandes gratifications que ces recettes, à cause de l'utilité qu'on en retire comme je vais le rapporter. [VI, 154]

C'est là l'ordre ou, pour ainsi dire, le manège avec lequel on fait aller et venir les finances en Perse, où l'on peut remarquer qu'en général il se remet peu de chose en deniers comptants des provinces au trésor royal.

Les revenus des provinces sont administrés avec une économie semblable. Un gouverneur, par exemple, distribue partie du revenu de sa province parmi les troupes qu'il est obligé d'entretenir, les officiers et les magistrats de la province, et les domestiques de sa maison, assignant à chaque officier et à chaque soldat même le lieu où il doit recevoir sa paie ou ses gages ; et l'autre partie du revenu, il le réserve pour ses besoins, et il en fait faire la perception en la même manière que l'on retire les revenus du souverain.

La chambre des comptes fait la distribution de toutes les assignations, tant celles des terres que celles des comptants ; et selon les amis qu'on y trouve on reçoit une assignation plus ou moins favorable, suivant les circonstances.

Il y a trente ou quarante ans que l'on commettait un étrange abus dans cette distribution, c'est que la chambre payait quelquefois les petites sommes par des assignations en différents endroits du royaume dont on ne savait que faire, et sur quoi il fallait perdre la moitié. Mais Abas second réforma cet abus et ordonna qu'on ne donnerait d'assignations sur des lieux différents que pour une somme au-dessus de deux mille cinq cents livres. Chaque soldat, chaque artisan, chaque officier, [VI, 155] peut avoir son assignation en particulier, et l'aller recevoir lui-même, ou l'envoyer recevoir par un valet, ou par qui il veut ; mais d'ordinaire on reçoit les assignations par corps. Une compagnie de soldats ensemble aura son assignation en une masse. Un atelier de même, et ainsi de tout ce nombre de gens que le roi entretient à ses gages. On aime mieux avoir son assignation ainsi par corps, parce qu'autrement on ne saurait que faire d'une assignation sur un lieu éloigné quelquefois de trois à quatre cent lieues. Il faudrait la négocier avec des gens qui en prendraient le quart pour payer d'avance, ou qui n'en rendrait l'argent de longtemps, et peut-être jamais. Quand les assignations sont retirées du bureau, un nombre du corps, des plus honnêtes hommes, qui se fait nommer ou choisir pour cela par le prévôt du corps avec la permission du général ou premier chef, est chargé de les aller recevoir ; et quand il est de retour il distribue à chacun la somme qui lui appartient, en prenant auparavant un droit pour ses frais et pour sa peine.

Les receveurs des deniers publics s'appellent *ihassildaar*, terme moitié persan, moitié arabe, qui signifie chargé de l'acquisition, et aussi ayant la recette du provenu des acquisitions, de *hassil*, acquisition, d'où est venu le mot de *haceldama* employé par saint Matthieu, chapitre 27, verset 8, au sujet du champ acheté de l'argent donné à Judas pour livrer N. S. Jésus-Christ. L'emploi est fort brigué parce qu'il est fort lucratif, et il faut avoir non seulement bien des amis mais encore donner bonne caution pour l'obtenir. Le droit de recette est de [VI, 156] cinq pour cent quand l'assignation est sur la ville d'Ispahan et sur la banlieue, et de dix pour cent quand l'assignation est à plus d'une journée de chemin, dont les receveurs se paient par leurs mains ; et ce même droit se prend également sur ce qui se reçoit pour le roi, comme sur ce qui se reçoit pour les particuliers. Vous observerez que les receveurs de la chambre des comptes sont d'ordinaire chargés de cinq ou six cent mille livres de recette. Quand c'est le roi qui donne une recette à un courtisan, il lui fait donner son droit d'avance en pareilles assignations, et quelquefois il lui fait donner double droit, moyennant quoi le receveur paie net ce qu'il reçoit. Le droit de commission est donc plus ou moins gros suivant la distance des lieux. Il est aussi quelquefois selon la difficulté de la recette. Par exemple, celui qui est chargé de recevoir des Hollandais six cent mille livres pour la soie qu'ils prennent du roi tous les ans dans la ville d'Ispahan n'a que deux et un quart de commission, parce qu'il n'y a ni risques, ni frais, ni peine à recevoir cet argent.

Mais ce n'est pas là tout le profit de ces receveurs. Ils en font bien encore autant avant que de se dessaisir de l'argent ; car premièrement, dès qu'ils sont sur le lieu de la recette, il faut les traiter grassement avec leur train, leur payer cinq pour cent de droit, et leur faire un petit présent par-dessus. Quand l'argent est prêt, ce sont eux qui sous divers prétextes remettent à le recevoir, et il faut leur faire un autre présent afin de les y obliger pour en être plus tôt déchargé. Mais si [VI, 157] l'argent n'est pas prêt, ils se font payer le retardement sur le pied de l'intérêt du pays, qui est de demi pour cent la semaine en cette sorte de négoce ; et pendant qu'on prépare l'argent, ils vont ailleurs faire leur recette. Dès que ces receveurs ont amassé une somme considérable, ils cherchent les moyens de la donner à intérêt ou de la mettre en négoce, et comme ils sont quelquefois jusqu'à dix-huit mois dans leur voyage, selon l'étendue de leur commission ou la distance des lieux, ils tirent beaucoup de bénéfice de cet argent-là. Enfin, ils sont plus ou moins de temps à en vider leurs mains, suivant les amis qu'ils ont à la chambre des comptes, et suivant qu'ils sont bien à la cour. Il y a encore d'autres petits profits que ces receveurs se procurent dans leurs commissions, comme de faire passer de riches marchandises avec leurs équipages parce qu'ils sont francs de péages.

Les assignations les plus favorables sont celles qui sont proches du lieu de la résidence accoutumée, celles qui sont sur de bons débiteurs, celles qui sont toutes en même lieu et non deçà et delà. Quand les ministres n'ont point d'affection pour quelqu'un qui se mêle de recette, on lui donne de vieilles assignations en des lieux éloignés et écartés et sur de méchants débiteurs après lesquelles, le receveur étant longtemps à se tourmenter, et quelquefois ne tirant que partie des assignations, on fait un rapport si désavantageux au roi de l'exécution de sa commission, comme par exemple qu'il a fait fuir les débiteurs par la rudesse de son procédé, qu'il a [VI, 158] pillé la province, et autres accusations semblables, que le malheureux receveur tombe dans la disgrâce et perd sa faveur. Quelquefois on fait une autre grâce aux receveurs, c'est lorsqu'on assigne des gens sur eux ; car ils prennent encore cinq pour cent sur telles assignations données sur eux pour leur droit d'avance, comme s'ils n'avaient pas encore l'argent dans leurs mains.

Je ne crois pas nécessaire de rapporter que les officiers de la chambre des comptes ont leur bonne part de ces pilleries ; on leur fait des présents pour toutes choses. Les gens qui sont

à gages leur en font pour avoir de bonnes assignations, et les receveurs leur en font pour avoir d'aisées et d'utiles, et on leur en fait encore davantage tant pour n'être pas pressé de vider les mains au trésor que pour tirer d'eux les décharges nécessaires.

Les soldats, qui n'ont qu'environ deux cents francs de paie, et les bas officiers ou serviteurs, qui n'en ont que trois ou quatre cents, souffrent le plus de cette volerie ordinaire ; car pour avoir leur argent comptant quand ils en sont pressés, il faut, comme je l'ai dit, qu'ils en donnent presque le quart ; autrement il faut qu'ils attendent des sept à huit mois, et quelquefois davantage. J'ai vu des officiers et des artisans du roi qui avaient deux années de paie dans les recettes ; les receveurs leur gardent leur argent, et ils en sont quittes pour un présent aux chefs du corps à leur retour, avec quelques réprimandes qui ne touchent guère [VI, 159] quand elles sont faites par des gens qu'on a corrompus. Du temps d'Abas le Grand, les soldats étaient mieux assignés ; mais il y a tant d'années qu'on n'a nul besoin d'eux qu'on ne se soucie guère de les bien payer.

Les intendants accordent quelquefois aux villages la grâce de payer dans la ville où ils résident, ce qui les sauve de l'oppression des receveurs, et alors c'est dans le propre palais de ces intendants qu'on décharge les assignations. Mais d'ordinaire ils envoient des gens avec les receveurs, ce qui se fait autant pour les contenir que pour les servir dans leur recette, afin que les paysans n'en soient pas trop vexés. Le receveur va mettre pied à terre au logis du *reis* ou prévôt du village, qui le mène au caravanserai ou au *mehman cané*, c'est-à-dire à la maison des hôtes. Il y en a toujours une ou deux en chaque village, particulièrement en ceux où il ne se trouve point de caravanserai. Il faut observer que c'est toujours le prévôt que l'on presse et maltraite, afin qu'il hâte la levée. La fonction de ces receveurs demande beaucoup d'art et d'expérience pour user prudemment de violence ou de douceur suivant les occasions, sans quoi les paysans désertent tous pendant la nuit, ce qui met un receveur dans un grand embarras, car il ne lui est pas permis de faire de la peine aux femmes ou aux enfants, comme je l'ai observé, ni de mettre la main sur rien qui soit dans la maison.

La chambre des comptes tient registre des tributs des provinces, et si un intendant manque d'envoyer les comptes du revenu, la chambre [VI, 160] donne des assignations sur lui à bon compte de ces tributs dont il est déchargé après les avoir payés en espèce. Mais un intendant se laisse rarement pousser à cette extrémité, tant parce que cela produit un mauvais effet auprès du roi qu'à cause qu'on lui évalue les denrées qu'il a reçues pour les droits du prince sur le pied de leur valeur à Ispahan.

L'argent qui reste de net est porté au trésor royal, qui est un vrai gouffre, car tout s'y perd et il en sort très peu de chose. Je n'en ai jamais vu rien tirer que pour des présents que le roi fait sur-le-champ ; mais il est très rare que l'on en tire pour autre chose, les paiements se faisant par assignations, si ce n'est en des cas extraordinaires, et en faveur de quelque étranger de pays éloigné. Ainsi l'an 1666 le roi Abas second me fit payer de cette manière cinquante mille écus de bijoux que je lui avais vendus sur une requête que je lui présentai dans laquelle j'exposais qu'étant étranger, une assignation me donnerait bien de la peine, et de plus que, S. M. m'ayant donné des commissions, il était nécessaire que je partisse incessamment pour les exécuter. Le grand maître me donna le conseil de présenter cette requête, qui fut répondue comme je le désirais.

On paie dix pour cent de droits au trésor de tout ce qu'on y reçoit, à moins que le roi n'en exempté expressément, chose qui n'arrive guère, mais quelquefois on fait grâce de la moitié, et c'est de cette manière que l'on me traita.

Le trésor est sous la garde d'un eunuque, [VI, 161] et tous les officiers que l'on y fait entrer sont des eunuques aussi. La chambre des comptes ni le premier ministre ne prennent

point connaissance de ce qui y est renfermé. C'est un bien hors de leur inspection. La chambre sait à la vérité ce qu'on y porte par an de la recette des provinces, mais elle n'est point informée de ce qui y entre provenant des présents. Le premier ministre le pourrait bien savoir, mais comme il n'a pas commission de le faire, il ne s'en donne pas le soin. Le nazir ou grand intendant de la maison du roi est contrôleur du trésor ; il doit savoir tout ce qui y entre et tout ce qui en sort, mais il ne lui est pas permis de mettre le pied dans les diverses salles où il est réservé. J'y ai été une fois avec lui par ordre du roi (car aucun ne se peut présenter à l'entrée s'il n'est mandé expressément). C'était pour faire faire des habits d'hommes à l'européane, avec quoi je m'imaginai que quelques femmes du sérail voulaient faire une mascarade ; je fus bien une heure à la porte avec le grand maître à attendre le roi. L'eunuque chef du trésor allait et venait pendant tout ce temps-là dans les salles, me montrant des bijoux sans nombre et sans prix, ce qui me fit croire que c'était par ordre du roi, car quand je fus sorti le grand maître me dit : « On ne fait point une telle grâce à personne. » Je demandai à voir un rubis que j'avais déjà vu l'an 1666, la cour étant en Hircanie, ce que le chef du trésor m'accorda d'autant plus volontiers qu'il me connaissait dès ce temps-là et m'avait montré aussi alors les plus beaux bijoux de la couronne [VI, 162] par ordre du roi. Ce rubis est un cabochon¹⁹, grand comme la moitié d'un œuf, de la plus belle et de la plus haute couleur que j'aie jamais vu[e]. On a gravé vers la pointe le nom de Cheic Sephy, sans se soucier de gâter la pierre, et l'on ne me put dire si ce fut Cheic Sephy lui-même ou ses successeurs qui le firent faire. On me montrait les choses si fort à la hâte que je n'avais pas le loisir de les regarder. Les plus beaux bijoux du roi consistent en perles. Il y en a des filets au trésor de demi-aune et de trois quartiers de long pour porter en chaînes, et dont les perles sont de plus de dix à douze carats, parfaitement rondes et vives, mais dont l'eau est dorée, comme sont toutes les perles d'Orient. On me fit voir entre les autres une quantité infinie de pierres de couleur et beaucoup de diamants de cinquante à cent carats. Pour l'or et l'argent, je crois qu'on n'en saurait supputer la quantité, et je n'en saurais rien dire de positif. Le grand intendant et d'autres seigneurs me répondaient là-dessus comme sur les revenus du roi. Quand je les mettais adroitement sur ce sujet pour leur donner lieu d'en parler, ils me répondaient : Il y a beaucoup de richesses ; Dieu seul en sait le compte ; personne ne se voudrait donner la peine d'en lire le regître, cela est infini. Lorsque j'étais au trésor on tira un rideau de devant un mur que je vis tout couvert de sacs rangés l'un sur l'autre jusqu'à la voûte. Il y pouvait avoir quelque trois mille sacs, que je jugeais à leur forme être des sacs d'argent. Ces sacs d'argent contiennent cinquante tomans chacun, qui sont sept cent cinquante [VI, 163] écus de notre monnaie. On me disait que les murs partout étaient couverts de cette manière, et il faut observer que de temps en temps on change l'argent en ducats, le seul or qui vienne en Perse. Le lieu du trésor est tout joignant le sérail, grand d'environ quarante pas en carré, divisé en plusieurs chambres, celles du dedans étant sans fenêtres. Le roi y vient souvent avec les dames du sérail, surtout quand il y a quelque chose de nouveau à voir, mais il en coûte toujours au roi par les présents qu'il leur faut faire. Le garde du trésor s'appelle *aga cafour*. C'est le plus brutal, le plus rude, et le plus laid personnage qu'on puisse voir, toujours grondant, toujours en fureur, excepté en présence du roi. Il y a plusieurs coffres dans le trésor dont il n'a point le maniement, et qui sont scellés du sceau que le roi porte pendu à son col.

Je viens présentement à la manière dont on tient le compte de l'administration des biens de l'État et du domaine. On le tient dans deux grands bureaux dont l'un s'appelle *defter*

¹⁹ « Pierre précieuse, et particulièrement un rubis, qui est seulement polie sans avoir aucune figure régulière, mais telle que s'est trouvée la pierre après en avoir été ce qu'elle avait de brut » (Furetière).

kane casseh, chambre des regîtres du domaine, de *kas*, terme arabe qui veut dire favori, particulier, propre, spécial ; l'autre *defter kane memaleck*, chambre des regîtres des royaumes, par où l'on entend l'empire en général. Le mot *defter* est un terme hébreu et arabe qui veut dire carte ou tablette impériale, parce qu'anciennement, avant l'usage du papier, on se servait de tablettes. Les Grecs disent *diftera* dans le même sens, et aujourd'hui ce mot de *defter* signifie dans tout l'Orient un regître et un livre de compte. [VI, 164] Le bureau des regîtres du royaume est le premier en rang, mais l'autre a plus d'autorité à cause de l'étendue de son ressort. Chacun consiste en trois grands bureaux principaux qui sont composés de soixante clercs avec les officiers, dont je parlerai dans la suite. Le premier bureau s'appelle *defter cané cola seh*, mot qui signifie meilleur, plus parfait, et qui en cet endroit veut dire le plus assuré, parce que ce bureau est comme le journal du domaine. C'est le lieu des regîtres de la recette et de la mise journalière, et c'est où les billets d'assignation se gardent. Le second bureau s'appelle *defter cané tauzieh*, c'est-à-dire le regître des économes ou *de ceux qui font la dépense*, parce que c'est dans ce bureau que ces billets-là se délivrent pour le paiement des gages et pour les autres dépenses. On y tient de plus un regître général des revenus du roi en forme d'état ou de journal, car on trouve là-dedans le revenu du roi établi en détail, le lieu où il est situé, en quoi il consiste, et qui en sont les possesseurs ou les administrateurs, etc. On y trouve les augmentations et les diminutions qui arrivent au revenu chaque année, les débiteurs et le compte de chacun en particulier avec les assignations données sur chacun d'eux ; de sorte qu'il se peut dire que l'on tient dans ce bureau tous les grands livres du domaine. Le troisième bureau se nomme *defter cané lesker nuvis*, c'est-à-dire la chambre du rôle des domestiques. Les Persans ont un même mot pour signifier armée et cour, qui est celui de *lesker*, pour exprimer par là quelle est la grandeur de la cour du roi. On tient [VI, 165] dans ce bureau le rôle de tous les officiers du roi grands et petits, dans quelque emploi qu'ils soient, leur qualité, leur paye, le temps de leur entrée au service ; sur quoi il faut observer que les gages des domestiques du roi ne commencent de courir que du temps qu'on a fait enregistrer son nom au bureau. L'on y tient de même le rôle des troupes entretenues par le roi homme par homme, car c'est un usage constant que lorsque quelqu'un est reçu au service du roi on enregistre son nom et son office à la chambre, quand il n'aurait qu'un sol de paye par jour.

On donne à ce troisième bureau encore un autre nom, outre celui de chambre du rôle des domestiques. On l'appelle *defter serkar*, c'est-à-dire regître du premier office, par où l'on entend la maison du roi, parce que c'est où se fait l'enregistrement des officiers et des domestiques de la maison du roi sans exception.

Ce sont là les noms des bureaux principaux des chambres, avec le surnom de *casseh*, c'est-à-dire domaine, ou de *memalek*, c'est-à-dire les royaumes ou l'Empire, que l'on ajoute à chaque nom pour distinguer une chambre de l'autre ; car les bureaux des chambres de l'État ou de l'Empire ont le même établissement et les mêmes noms, ainsi que pareil nombre d'officiers, sans qu'il y ait de différence considérable. Ainsi l'on appelle, par exemple, le troisième bureau de la chambre de l'État *defter serkar mamalek*, regître du premier officier de l'Empire, parce que c'est où l'on tient les rôles des officiers et des troupes qui sont dans les provinces entretenues par les provinces même. [VI, 166]

Chacun de ces bureaux a son chef particulier qui porte le nom de *saeb* ou maître et seigneur, par exemple le chef du premier bureau qui s'appelle *saeb tanzieh*. Outre cela il y a les officiers généraux de la chambre qui ont également l'autorité sur les divers bureaux de leur chambre, et qui sont au nombre de trois, l'un appelé *daroga* ou prévôt, à qui il appartient de citer les comptables et d'exécuter les ordonnances du président ; l'autre nommé *nazir* ou surveillant, qui est proprement le contrôleur de la chambre ; et le troisième, nommé le

moustophy, c'est-à-dire élu et constitué, qui est le président ou premier chef de toute la chambre, et pour ainsi dire le premier mobile de cette grande machine, et c'est aussi par conséquent celui de tous qui a le plus d'occasions de piller et de s'enrichir.

Il y a encore deux observations générales à faire dans la relation de ces chambres : l'une, que dans la méthode qu'elles suivent, le royaume tout entier est divisé en quatre départements seulement, comme en quatre classes dans lesquelles les autres provinces se trouvent comprises. Ces quatre départements sont Arac, Fars, Azerbeyan, et Corasson, qui sont les provinces que nous nommons la Parthide, la Perside, la Médie et la Bactriane. L'autre observation est que les chambres des comptes ont une époque particulière dont elles font les dates conjointement avec l'année de l'Hégire, savoir cette époque de Tartarie qui est une révolution de douze années qui portent des noms de bêtes, comme j'en ai traité amplement en parlant de l'astrologie, [VI, 167] et selon cette époque l'année commence à l'équinoxe de l'automne.

Ces deux grands bureaux sont tout à fait distincts l'un de l'autre, comme l'on voit, ayant leurs officiers à part, et l'un ne doit point empiéter sur l'autre. Mais parce que l'intérêt du roi est grand dans toutes les provinces, les ministres du roi prennent souvent connaissance de ce qui se passe dans le bureau de la chambre de l'État. Le premier ministre a inspection sur toutes les deux.

Dans la chambre des comptes de l'État on tient registre des officiers et des troupes de chaque province, ce que chacun y a de paye, ceux qui meurent, ceux qui entrent au service, les terres qui sont assignées à chacun, les droits de chaque office, le provenu de chaque chose, les taxes des douanes et des péages, enfin ce qu'il y a de biens de l'État et de revenus du roi dans la province.

Dans le bureau du domaine on tient le mêmes comptes que dans celui de l'État ; ainsi la chambre du domaine sait tout ce qu'il faut payer à chacun et combien chaque corps d'officiers, de domestiques, de soldats, et d'artisans doit recevoir par an ; et sur cela elle délivre à chaque corps entier les assignations nécessaires, après avoir reçu du chef de ce corps un rôle contenant son seulement les membres qui le composent, mais aussi ceux qui sont morts depuis la dernière montre. La chambre de l'État tient compte pareillement de toute la dépense qui est faite en chaque province, jusqu'au moindre article, les vizirs ou intendants étant obligés d'en envoyer un état en détail tous les ans à [VI, 168] la fin de l'année. Tout homme qui est dans quelque emploi que ce soit est comptable à ces bureaux, soit à celui de l'État, soit à celui du domaine.

C'est un labyrinthe dont on ne saurait sortir que ces chambres de comptes. J'ai été bien des années avant que d'en connaître les détours, et je croyais souvent que je n'en viendrais jamais à bout après toutes les peines et toute la dépense que j'y avais employées. Mais c'est bien pis pour ceux qui y ont des affaires, car on n'en voit jamais le bout et l'on s'y consume en frais. Chaque officier qui manie les biens du roi est obligé d'y rendre compte, comme je l'ai observé, et il est obligé de plus d'en prendre des décharges à la fin de sa commission, outre celles qu'on lui donne chaque année, après qu'il a envoyé l'état de l'année échue. S'il arrive que la chambre n'en soit pas satisfaite, elle mande simplement qu'elle les a reçus et qu'elle passe en crédit les remises envoyées avec le compte, mais elle ne donne point de décharge ; au lieu que quand elle est satisfaite elle mande qu'elle a reçu les revenus de l'année échue, conformément à l'institution, avec quoi on demeure déchargé.

C'est à ces chambres que l'on attend les vizirs concussionnaires et tous les officiers qui ont usé de malversation pour leur faire rendre gorge ; et comme les procédures de la chambre des comptes sont infinies, tout homme à qui elle demande compte de sa commission est perdu

sans ressource, car quand il aurait amassé six millions il n'en pourrait pas payer les dommages dont on le charge, [VI, 169] par les raisons que je vais dire ; mais la chambre ne demande un compte général que quand un sujet se trouve si chargé de concussion que l'on soit résolu de le pousser à bout et de le perdre.

La peine de rendre compte ne vient pas par erreur de parties ou par défaut de netteté ou d'exactitude dans les livres, mais parce qu'on conteste les faits au comptable. Il mettra, par exemple, qu'un tel canton, qui dans les bonnes années a coutume de rendre tant, n'a rendu que tant en telle année parce, dit-il, que l'année a été mauvaise, parce que les paysans s'en sont fuis, parce que les terres ont été longtemps sans labourer, et par d'autres raisons qu'il allègue. La chambre répond en un mot que cela n'est pas vrai, qu'on sait fort bien que l'année était bonne, et que ce canton a rendu, ou dû rendre, comme auparavant, en sorte que d'une manière ou d'autre c'est lui qui aura volé le reste. La différence se trouve bien grande alors ; car d'ordinaire la chambre est moins équitable dans ce qu'elle lui impose que lui ne l'était dans le compte qu'il y donnait, et c'est en cela que les discussions sont sans fin, de même que les preuves vont à des frais immenses ; car les commissaires qu'on envoie sur les lieux pour l'examen d'un fait seront quelquefois six mois à revenir ; et quand le comptable met des preuves en avant et fait comparoir des témoins, la chambre lui en oppose d'autres, faisant venir des paysans de dessus les lieux pour déposer contre lui. Or l'on peut s'imaginer combien ceux qui déposent en faveur du roi sont favorablement écoutés. [VI, 170] Pendant qu'un comptable est en contestation avec la chambre tous ses biens et ses papiers sont saisis, ce qui rend sa défense et sa justification la plupart du temps impossible. Le moyen ordinaire pour finir ces malheureuses révisions de compte est de gagner par de gros présents ou les ministres, ou les femmes, ou les eunuques du sérail ; et la manière de se tirer d'affaire est d'avoir une abolition du roi, ou d'obtenir une nouvelle commission avec quoi tout le passé demeure comme aboli. Le plus sûr est toujours d'accommoder promptement les affaires que l'on a dans la chambre, car autrement le moins qu'il en puisse coûter à un comptable est la perte de tout son bien ou de la plus grande partie, qui est confisquée au profit du roi.

Quant à la manière de procéder dans ces chambres, la voici en détail. Premièrement, on doit observer que lorsque l'on a quelque don à demander au roi, ou qu'on demande justice sur quelque grief, cela se fait par une requête que les gens présentent eux-mêmes ou qu'ils font présenter par quelque grand du royaume. Le roi de Perse reçoit toutes les requêtes qu'on lui présente sans en refuser jamais aucune, soit dans son palais, soit ailleurs. Comme il ne sort qu'à cheval, il les envoie prendre d'un signe d'œil par un valet de pied ; et comme le roi va toujours assez doucement, chacun a le temps de délivrer sa requête. Le grand portier lequel est comme le grand maître de la maison du roi est chargé d'ordinaire des requêtes, parce que c'est lui seul qui agit dans [VI, 171] la présence du roi, et qui va et vient pour l'exécution de ses ordres.

Le roi se fait lire la requête ou sur-le-champ ou à la première occasion, et d'ordinaire c'est par le premier ministre ou par le grand intendant, et donne la réponse que le ministre met à la marge, et après elle est rendue à celui qui l'a présentée pour faire exécuter l'ordre du roi ; ou bien on la remet dans les mains du ministre ou principal officier à qui l'affaire est renvoyée ou que l'affaire regarde directement ; ou bien enfin on l'envoie aux secrétaires d'État pour faire les expéditions ordonnées. Lorsqu'il s'agit d'une affaire importante, comme lorsqu'il faut expédier des lettres patentes du roi, le secrétaire d'État envoie la requête et l'expédition à l'écrivain de l'Empire, qui la réforme selon son sens, la met au net, et puis la délivre au premier ministre. Celui-ci, l'ayant approuvée, l'envoie au *vaka nuviel* qui est le premier secrétaire d'État pour en prendre copie, lequel met le titre de l'expédition de sa main, selon les

lieux pour lesquels elle est destinée : par exemple, si c'est un ordre du roi pour tout l'Empire, il met de sa propre main dans le blanc au-dessus de la première lignes ces mots : « Commandement auquel le monde doit obéissance », et puis il renvoie l'acte au premier ministre, qui le porte au roi, en présence duquel le sceau y est appliqué. L'acte revient ensuite devant le premier ministre, qui le contre-scelle de son sceau et le donne à son secrétaire, qui est aussi son contrôleur. Celui-ci contre-scelle l'acte s'il est expédié au petit sceau (car il ne contre-scelle [VI, 172] pas ceux qui sont expédiés au grand sceau), et puis il écrit aussi au-dessus du sceau de son maître ces mots : « Par l'ordre exalté et inexprimable de la bouche de la haute Majesté », et ensuite les expéditions sont renvoyées aux ministres qui ont présenté les requêtes.

C'est là la manière dont on obtient les lettres patentes et les commissions du roi, et lorsque ces commissions se donnent pour mettre quelqu'un dans le gouvernement de l'État ou dans l'administration du domaine et dans le maniement des biens du roi, il faut les faire enregistrer à la chambre des comptes de l'État ou du domaine selon le ressort de l'emploi obtenu. On porte pour cela les lettres patentes ou telles autres pièces conjointement avec l'original de la requête répondue, ou avec la minute de la patente lorsqu'il n'y a point eu de requête présentée. On porte ces pièces, dis-je, au *moustophy* ou chef de la chambre, à qui la connaissance de cette affaire appartient, lequel écrit ces mots au revers : « Qu'il soit enregistré. » De là elles sont portées au bureau du registre des officiers, où l'enregistrement s'en fait, de quoi le certificat est mis sur les lettres patentes en ces mots : « Il a été inséré dans les registres du palais », mots au-dessous desquels le chef du bureau appose son sceau. De là on porte cet acte au prévôt de la chambre, qui l'examine et le confronte avec la requête ou la minute et met ces autres mots dessus : « Il est droit », et son sceau à côté. Ensuite on le porte au nazir ou surveillant de la chambre, qui y met aussi son sceau, et écrit : « Il est venu à notre vue. » Puis on le porte [VI, 173] au *defter tauzié* ou bureau de la dépense, dont le chef, après l'examen et l'enregistrement, y met son sceau auprès des autres sceaux, et ces mots : « Il a passé sous la plume. » On le porte après au bureau qu'on appelle *cholaseh*, qui est comme le journal de la chambre, dont le chef le scelle pareillement, et met à côté : « Il a été noté » ; et puis enfin on le rapporte au premier président de la chambre qui y met encore son sceau, un peu au-dessus des autres, avec ces mots : « Il a passé par les registres. » Il faut observer que dans tous les bureaux par où l'acte est passé, on en prend copie, et que les enregistrements se font au bureau de l'État de la même manière qu'à celui du domaine. J'ai fait mettre ici la figure pour montrer de quelle façon ces actes paraissent en persan après avoir passé par tant de mains. Les sceaux dont les ministres se servent dans les fonctions de leurs charges ne contiennent que leurs noms, comme on voit en ceux de cette figure, dont j'ai gardé aussi la juste grandeur.

FIGURE XXX <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050392t/f303.image>

On fait enregistrer les actes royaux par deux raisons : l'une pour servir en cas qu'ils se perdissent, l'autre parce que l'enregistrement est une forme nécessaire pour leur validité ; il arrive d'ordinaire que quand l'acte est à l'honneur et au profit de l'État ou du roi, on le donne tout enregistré, mais autrement il le faut faire enregistrer soi-même à ses propres dépens. Les frais d'enregistrement sont toujours grands, mais plus ou moins pourtant selon l'importance de l'acte. On peut s'imaginer ce que coûte l'enregistrement d'un acte de conséquence, puisque l'enregistrement de ceux qui ne regardent que les moindres [VI, 174] choses, comme l'engagement d'un soldat ou d'un artisan, coûte environ vingt-cinq écus. Lorsqu'on veut une

copie authentique de sa commission ou de ses lettres patentes afin de n'être pas obligé de les montrer à toute heure, on la fait faire chez le juge civil pour vingt sols.

Voilà quelles sont les méthodes des deux chambres des comptes, qui pourront paraître pleines d'embarras. Je confesse que les voies en sont bien longues, mais ce que je puis assurer aussi, c'est que tout y est tenu si exactement et dans un si grand ordre qu'on y peut avoir en tout temps un compte net et exact de ce que l'on aura fait avec le roi en quelque temps que ce soit.

Les Persans tiennent leurs comptes non pas dans des livres reliés comme nous, mais dans des rouleaux ou des feuilles volantes ; c'est la manière ancienne, et c'est d'où nous est venu le mot de *volume*, qui veut dire rouleau. Les Orientaux roulent leurs papiers au lieu que nous les plions, parce que leur papier est cassant, et qu'il se met en pièces quand il est plié. Ces rouleaux sont quelquefois longs de vingt aunes, et ainsi un rouleau fait tout un livre. On le grossit tant qu'on veut en collant les feuilles bout à bout, lesquelles d'ordinaire ne sont écrites que d'un côté. Pour ce qui est des livres de comptes, qui sont composés de feuilles volantes, les feuilles en sont un peu plus longues, mais pas si larges, que nos *in-quarto*, écrites des deux côtés, et marquées par nombres. Elles sont rangées l'une sur l'autre et liées entre deux tablettes de bois, couvertes de cuir, épaisses comme les [VI, 175] couvertures de nos vieux livres, rebordant de demi-doigt, de manière que quand cela est lié le papier ne s'y gâte jamais. On pourrait s'imaginer que les fraudes seraient bien plus aisées et plus communes avec ces feuilles volantes qu'avec nos livres reliés, cependant les exemples en sont fort rares, et même cela n'arrive point et ne saurait arriver, parce que toutes les feuilles importantes ont plusieurs sceaux, ce qui fait qu'il est impossible de les changer. Ils usent d'une autre précaution pour empêcher qu'on ne puisse rien ajouter à ce qu'ils ont écrit, c'est de mettre à la fin le mot de *blanc* pour signifier qu'il n'y a rien d'écrit au-delà. Les Persans enferment aussi fort communément leurs papiers dans des sacs, et particulièrement les rouleaux.

Chapitre IX.

Des secrétaires d'État et des sceaux.

Après avoir traité dans les chapitres précédents des principales charges de Perse et des officiers de la couronne, et avoir expliqué au long la méthode des chambres des comptes, il faut à présent traiter des emplois principaux des autres ministres de l'État, qui sont trois secrétaires, lesquels servent à dresser les patentes, deux gardes des sceaux, et un chef de l'écritoire ou *douadar*, comme ils parlent, lequel est toujours près du roi avec une écritoire à la ceinture et un rouleau de papier en son sein pour écrire sur-le-champ tout ce que le roi lui commande. Le premier [VI, 176] de ces secrétaires s'appelle *mouchyel memalek*, c'est-à-dire l'écrivain du royaume, et son office est d'expédier ces sortes de patentes et d'autres actes qui doivent passer au grand sceau, lesquels regardent l'Empire en général ou le pays d'État en particulier. Le second se nomme *ragam nuviez* ou écrivain des ordres eu roi, pour les affaires d'État seulement ; et le troisième *hokom nuviez*, c'est-à-dire l'écrivain des ordonnances, lequel dresse toutes les expéditions qui passent au petit sceau, tant pour les affaires d'État que pour celles du domaine.

Il y a trois gardes des sceaux, dont l'un est eunuque et demeure dans le sérail auprès du roi. On les appelle en persan *mohordar bachi*, c'est-à-dire chef des gardes-sceaux, par où il faut entendre seulement qu'ils apposent le sceau, car ces gardes-sceaux n'en ont point en effet ni la garde ni la disposition. Il y en a un des trois qui ne scelle que les commissions des

troupes et des affaires de la guerre, qu'on appelle par distinction *mohordar kochoon*. Les grands sceaux sont gardés dans le sérail, dans un coffret fermé par un cordon de soie qui passe en deux pitons, et qui est noué et cacheté de cire molle, où le cachet que le roi porte à son cou est appliqué. La mère du roi est d'ordinaire la gardienne du coffre. C'est la manière des Orientaux de serrer ainsi les choses les plus précieuses. On les lie dans un mouchoir ou dans un sac, et puis on les enferme dans un coffre comme je viens de le représenter. Les bouts du cordon sont entourés de cire molle, et on apporte le coffre ou le paquet [VI, 177] au maître, qui tire son cachet de son sein ou de son doigt et l'imprime sur la cire ; et lorsque l'on veut ouvrir le coffre, celui qui l'a en sa garde l'apporte et le présente au maître afin qu'il reconnaisse que le cachet est entier. Cette manière est sûre et fort commode ; on n'est pas obligé d'avoir toujours ses poches pleines de clefs, et l'on n'est pas sujet non plus aux inconvénients qui suivent la perte qu'on en fait. On peut observer en passant que c'est là à mon avis une des raisons pourquoi les serrures sont si mauvaises dans l'Orient, et qu'on n'en fait pas un si grand usage que dans l'Occident.

Le vendredi est le jour ordinaire du grand sceau, et ce jour-là on envoie à la porte du sérail les sacs des expéditions prêtes à sceller, cachetés par les ministres, au bureau desquels elles ont été expédiées. Si le roi sort en public, on apporte le coffre des sceaux, lesquels on lui présente pour en reconnaître le scellé et pour le faire rompre, et c'est ce que fait le garde des sceaux, lequel les tire hors du coffre, et à mesure qu'on lit au roi les expéditions, il prend le sceau propre à chacune, le prépare en le frottant d'encre, prend l'expédition et la prépare aussi en la mouillant légèrement avec le bout du doigt à l'endroit où il faut appliquer le sceau, et en cet état il les présente au roi, qui met le sceau lui-même, ou lui fait signe de l'appliquer, comme il arrive le plus souvent. L'encre dont on trempe les sceaux en Orient est plus épaisse que celle dont on écrit ; et pour la manière de mouiller le papier, c'est seulement de le rendre moite à l'endroit du sceau, soit avec la langue, [VI, 178] soit avec le doigt mouillé sur la langue ; ainsi on scelle en Orient proprement comme on imprime chez nous. Si le roi ne sort pas du sérail, on remet au jour suivant, ou bien le roi fait venir les expéditions et les fait sceller par l'eunuque qui a la garde des sceaux.

Chacun sait à mon avis que les Orientaux n'ont point la pratique de rendre les actes valides par des signatures, comme on l'a en Occident ; cela n'est pratiqué ni même connu chez eux. Il apposent leur sceau ou cachet au lieu que nous mettons notre nom ; et il ne faut pas penser qu'il soit aisé de prendre leur sceau, car ils le portent pendu au cou par un cordon de soie entre la chemisette et la robe, ne le quittant jamais que dans le bain. On ne doit pas penser non plus qu'il soit aisé de le contrefaire, car au contraire il est fort sûr que cela arrive beaucoup plus rarement chez eux qu'il n'arrive parmi nous de contrefaire la signature. D'autres gens portent leur sceau au doigt en façon de bague. Ces sceaux sont ordinairement des agates ou cornalines ovales ou carrés de la grandeur d'un denier, sur lesquelles est leur nom ou quelque sentence de l'Alcoran, car les Orientaux n'ont point non plus l'usage de ce que nous appelons les armes. Quelquefois l'inscription du cachet est un vers ou deux au lieu d'un nom, comme je l'ai vu dans celui de la tante du roi régnant, qui se nomme Mariam Begum, ou la princesse Marie, dont les mots étaient tels :

Dared ommid Belutff. Alla.

Chazadé Begum bent Seficha. [VI, 179]

Ce qui signifie : « Elle ne met sa confiance qu'en la grâce de Dieu, cette princesse royale qui est fille du roi Sephy. »

Et dans celui du premier ministre du roi de Colconde, qui s'appelait Seid Mousapher, c'est-à-dire seigneur victorieux, il y avait ces mots :

*Mousapher es Kemaly diu ve Aklas
Saied morhcha es jouni kademi kas.*

Le Victorieux par la perfection de la religion et de la justice
Et de tout son cœur le serviteur spécial du grand Morhcha [Ali].

Le roi a cinq sceaux différents, trois grands et deux petits. Voici la représentation de quatre. Le cinquième, à sa figure prés, qui est tout à fait ronde, ressemble entièrement au premier. L'inscription du dedans des grands cachets est de même dans tous les trois contenant ces mots persans : *Bendé cha velayet Soliman est. 1080*, c'est-à-dire : « L'esclave du roi du pays est Soliman l'an 1080. » J'ai déjà observé que les Persans croient que l'empire du monde appartient de droit et par institution de Dieu aux prophètes et aux successeurs des prophètes établis par eux, et en l'absence de ces successeurs, à ceux qu'ils mettent en leur siège ; que le douzième successeur de Mahomed venant de lui en ligne directe par sa fille, nommé Mahomed Mehdy, a disparu, qu'après lui il n'y a plus eu au monde de monarque légitime véritablement et de droit, et qu'il n'y en aura plus [VI, 180] qu'à son retour. J'ai encore remarqué qu'ils croient qu'il n'est pas mort, mais que Dieu le garde dans un lieu inconnu aux hommes ; qu'il doit revenir au monde pour en reprendre le gouvernement, et qu'il peut revenir à toute heure. Les Persans croient cela si fortement qu'il y a à Ispahan et en deux autres villes de Perse une écurie vouée à ce Mahomed Mehdy, qu'on appelle *tavilé saheb el samon*, c'est-à-dire l'écurie du maître des temps, qui est le titre que les Persans donnent à ce saint pour exprimer qu'il est hors de l'atteinte du temps, c'est-à-dire en un mot qu'il est immortel. On tient toujours dans ces écuries, tant la nuit que le jour, des chevaux sellés et bridés pour être prêts au moment que le saint paraîtra. Les rois de Perse qui se disent par honneur descendus de sa famille par son trisaïeul, se disent aussi ses lieutenants ou ses vice-rois, protestant de n'avoir point d'autre droit sur l'Empire, sinon d'en tenir les rênes en son absence ; et c'est pour marquer mieux leur dépendance et leur respect qu'ils se qualifient partout *ses esclaves*, comme on voit qu'ils le font en leurs sceaux. J'ajoute même que ces princes font de cette servitude leur titre d'honneur en même temps qu'ils se donnent les plus sublimes et les plus pompeux épithètes que l'on ait jamais entendu[es], et qu'il n'y a que le feu de l'imagination de ces peuples orientaux qui pût concevoir. Le mot persan qui signifie esclave est *bendé*, lequel vient de *bend*, qui veut dire lien et chaîne. L'inscription des petits cachets est un peu différente, car il y a le mot de *din*, qui signifie la religion, au [VI, 181] lieu de *valaiet*, qui veut dire le pays ; mais c'est la même chose dans le sens persan, car ils croient que le souverain pontife du spirituel est aussi le souverain monarque du temporel, les prophètes et leurs successeurs devant porter les deux glaives. Pour rendre bien ces mots en français, il faut mettre : « Soliman est le lieutenant souverain du roi du monde selon la loi véritable. » La date de 1080 est celle de l'année que le roi se fit re-couronner après avoir été roi trente mois revenant à l'année 1668 de notre supputation²⁰.

²⁰ C'est le sujet du *Couronnement de Soleïman III*, première partie de la présente édition.

Le tour du grand cachet est un quatrain en vers hexamètres dont on voit le sens dans la traduction ; sur quoi il faut observer qu'Aly est le premier des Imans ou légitimes successeurs de Mahomed le faux prophète, et de plus son gendre et son cousin germain ; et comme c'est aussi l'auteur de la secte persane, ayant donné le sens de l'Alcoran de la manière que les Persans le suivent, et ayant établi le culte comme ils le pratiquent, les Persans n'ont que lui à la bouche. C'est leur idole, l'objet de leur amour et de leur vénération. Quoique très peu de gens entendent la langue persane je ne laisserai pas de mettre ces quatre vers en persan, parce qu'ils serviront au moins à faire voir la mesure et la cadence de la poésie persane.

*Erke janibé ali né ni coust
 Aguer amjoun bachet men ne darem doust
 Erke tehoun kak nist bé derre hou
 Aguer em ferichté kak ber serhy hou.*

On peut voir dans la traduction de ces quatre vers deux figures fort communes dans l'Écriture [VI, 182] sainte, l'une et l'autre en ces termes que j'ai traduits : « Mettre la tête en terre à la porte d'Aly », mais qui signifient mot à mot « se faire terre à sa porte ». *La porte* pour dire l'Empire, le trône, la majesté, la puissance, est une de ces figures comme on le peut voir dans ce même sens au livre de la Genèse, au 22^e chapitre, verset 17, et au chap. 24, verset 60. « Se faire terre devant quelqu'un » pour dire *s'humilier* est l'autre figure, et c'est une phrase qui est souvent dans la bouche des prophètes en parlant à Dieu : « Je ne suis devant toi que poudre et cendre. » La dernière moitié du quatrième vers est un terme proverbial : *Kak ber serhy hou*, « Que la terre soit sur sa tête », pour dire : Qu'il meure.

Le tour de l'autre grand sceau contient le nom des douze premiers califes ou successeurs de Mahomed à commencer par Aly, et ceux que j'ai dit que les Persans appellent les douze Imans, c'est-à-dire les vrais lieutenants et vrais successeurs, dont la race royale se disant originaire, c'est comme si l'on mettait sa généalogie dans ses sceaux.

Les grands sceaux sont gravés sur des turquoises épaisses qui servent depuis Abas le Grand. On n'a fait qu'effacer le nom du roi décédé et la date. Le petit sceau carré est un beau rubis. Le quatrième dont j'ai fait graver l'inscription en persan est d'une émeraude.

Des grands sceaux, le carré s'appose aux commissions pour le pays du domaine. L'autre sert pour toutes les affaires de l'Empire, comme pour les traités, les missives pour les étrangers, les commissions, les lettres patentes. [VI, 183] Le troisième, qui est tout à fait rond, sert pour les affaires de la guerre. Les petits sceaux servent pour les expéditions des finances, pour les brevets des charges et offices de la maison du roi et de ses troupes, et pour tous les actes qui concernent les biens royaux. Le sceau carré est le plus considéré, et celui auquel on obéit le plus régulièrement, c'est proprement le sceau ou le seing du roi, car il le porte à son col, et ses ancêtres depuis Abas le Grand en ont fait de même. On appelle les grands sceaux *homayon*, du nom d'un roi de Perse des plus célèbres, et les petits *hokom geon mouta*, c'est-à-dire commandement auquel le monde doit obéir, parce que les actes auxquels ils s'apposent commencent d'ordinaire par ces mots-là, à cause qu'ils sont adressés aux intendants et administrateurs qui doivent exécuter à peine de la vie tout ce qui y est contenu. L'autre petit sceau est en dépôt dans les mains du garde du trésor royal, qui est un eunuque, dont le pouvoir et la faveur est encore au-dessus de la charge.

J'ai déjà observé qu'on n'a pas la pratique en Orient de signer les écrits pour les rendre valides, mais seulement celle d'y mettre le sceau, mais il faut ajouter que cela ne se doit entendre que des Mahométans ; car pour les gentils au contraire ils n'ont pas l'usage du sceau. Sur quoi je dirai en passant que c'est là une de ces choses qui me persuadent que les sciences

ont pris leur naissance dans les Indes, et non dans la Chaldée et dans l'Arabie ; car comme il est vraisemblable que l'usage du sceau a été inventé pour suppléer à [VI, 184] l'ignorance de l'écriture, il en faut conclure que l'art de l'écriture était moins connu dans les pays où l'on se servait de sceaux. Les gens doctes de Perse sont tous de même avis, ajoutant qu'anciennement dans l'Arabie l'écriture était un art renfermé parmi peu de gens qui servaient de scribes au public, et qu'au défaut de savoir écrire chacun imprimait une marque ou un sceau pour confirmer l'écrit qui se faisait en son nom. Mahomed en usait d'une manière encore plus grossière ; car il trempait seulement sa main dans l'encre et l'appliquait sur le papier, à l'imitation de quoi les empereurs de Turquie mettent au haut de leurs lettres patentes l'empreinte d'une main en noir comme étant les armes et l'écusson impérial de la monarchie ottomane dont les sultans de Constantinople se glorifient de tenir le siège.

Je finirai ce traité du gouvernement de Perse en rapportant le jugement que j'en ai fait après avoir demeuré beaucoup d'années dans le pays. Il m'a donc semblé qu'il y a beaucoup d'humanité dans toutes ses lois et dans toutes ses pratiques, et bien au-delà de ce qu'on pourrait s'imaginer d'un gouvernement despotique et d'une puissance arbitraire. Par exemple, y a-t-il empire où l'on soit moins chargé de tailles et d'impôts ? Les sujets n'y paient rien par tête, et les denrées les plus nécessaires à la vie y sont franches de droits. Y a-t-il rien de plus humain et de plus doux que le traitement que l'on fait aux paysans ? On peut dire que c'est une véritable société contractée entre le seigneur et le sujet, où la perte comme le profit sont également [VI, 185] partagés, et dans laquelle les plus pauvres sont toujours ceux qui souffrent le moins. N'est-ce pas une voie fort douce de lever des droits que de les donner en régie, sans obliger des fermiers à les faire valoir un certain prix, qui est promptement commettre les vexations dont ces sortes de fermiers accablent le peuple pour la *manutention*²¹ de leurs fermes ? N'est-ce pas un ordre merveilleux que celui qu'on tient parmi les troupes ? Comme on peut assurer qu'il n'y en a nulle part de si heureuses et de si riches qu'en Perse, puisque d'un côté elles font si peu de fonction qu'elles ne connaissent pas même leurs propres officiers, et que de l'autre elles ont de bonnes payes. Il n'y a point aussi de troupes dont les peuples soient moins chargés, à peine en sont-elles connues ; et bien loin qu'elles soient à charge aux autres hommes, elles portent elles-mêmes leur part des charges qu'il y peut avoir. N'est-ce pas un ordre admirable que de payer les soldats et les officiers chacun à part sur des attestations si authentiques et si diverses qu'il ne s'y peut commettre de fraude ; car par là il n'y a point de morte-payé²² ni de passe-volant, et les officiers ne sauraient faire de tort aux soldats. En un mot, les lois de Perse sont très bonnes et très avantageuses pour les sujets ; et lorsque sur le trône de cet empire-là il se trouve un roi juste et vigilant qui fait observer ces lois en empêchant les vexations tyranniques de ses ministres, on peut dire que c'est l'empire le plus heureux et le plus florissant du monde. Cela paraît dans le règne d'Abas le Grand, qui, quoiqu'il trouvât son [VI, 186] royaume presque tout usurpé sur lui, en sorte qu'il n'était pas reconnu à vingt lieues autour de sa ville capitale, et que par cette raison tout son règne ne fût qu'une suite continuelle de guerres, néanmoins il laissa la Perse riche et très florissante, et fréquentée par les négociants de toutes les parties du monde que lui-même y avait attirés. Un moyen qui me paraît sûr pour bien juger de la douceur d'un gouvernement, c'est de jeter la vue sur la condition des sujets, particulièrement sur ceux du plus bas rang. Ceux de Perse, soit à la campagne, soit dans les villes, sont bien nourris et bien vêtus, ayant tous les ustensiles

²¹ « Action par laquelle on confirme, on conserve en même état quelque chose » (Furetière).

²² « Les *mortepayés* sont des troupes entretenues pour la garde ordinaire d'une place, qui n'en sortent point. Les soldats estropiés étaient autrefois des *mortepayés*. » (Trévoux.)

nécessaires, quoiqu'ils ne travaillent pas à moitié près de ce que font les nôtres. Les plus misérables femmes parmi eux portent toutes des ornements d'argent aux bras, aux pieds, au col, et quelques-unes y portent des pièces d'or, comme je l'ai dit ailleurs ; de manière que je ne sais ce qui peut avoir fait concevoir le gouvernement de Perse comme barbare et tyrannique, si ce n'est deux choses. La première, les exécutions que le roi fait faire sur les ministres sans forme de justice et sur-le-champ. Or j'avoue qu'à l'égard des grands qui sont dans l'emploi, le gouvernement est excessivement rigoureux, parce qu'il agit avec précipitation dans ses condamnations, et que chacun court risque d'en être accablé dans un instant ; mais cela ne regarde pas le peuple, avec lequel, comme je l'ai déjà observé, l'on n'agit jamais de cette manière. La seconde chose sont [*sic*] les vexations des gouverneurs et des ministres qui exécutent leurs voleries sans beaucoup de formalité. [VI, 187] Cette conduite arbitraire surprend d'abord un voyageur européen, et lui fait penser que les sujets de Perse sont, pour ainsi dire, à l'écorcherie ; mais quand on examine la chose de près, on trouve que le mal qu'il y a n'est pas si grand que le bruit qu'on en fait. Une autre idée que nous nous faisons de la Perse qui n'est pas moins fautive que les autres, c'est que les sujets y sont esclaves. Je n'ai rien remarqué sur quoi on puisse appuyer ce jugement : ils vont et viennent où ils veulent sans permission ni passeport, se retirant du royaume avec leurs familles et leurs biens quand il leur plaît. Mais un avantage inexprimable que ces peuples ont par-dessus les chrétiens, c'est qu'ils ne sont point vexés pour la religion. Les ecclésiastiques n'y sont ni en grand nombre, ni fort opulents, et d'ailleurs ils ne sont pas assez intrigués ni assez munis d'autorité pour tourmenter les sujets sur les actes de religion. Je n'entends pas pourtant que les sujets aient la liberté de se former un culte nouveau, ni de se faire chrétiens ou idolâtres publiquement et à leur gré. Je veux dire seulement qu'ils ne sont point inquiétés ni recherchés pour leur culte, s'ils vont aux mosquées ou non, s'ils croient comme leurs prêtres dans tous les points, ou s'ils tiennent les opinions de quelques sectes contraires. Chacun est là-dessus en pleine liberté, et croit ce qu'il veut ; et pourvu que l'on ne renie pas l'Alcoran publiquement, il est permis à chacun d'en expliquer les mystères comme il l'entend. [VI, 188]

Chapitre X.

De la magnificence de la cour.

Après avoir donné le détail des revenus immenses du roi de Perse et du gouvernement de ses finances, il ne sera pas mal à propos de parler de la pompe de sa maison et de l'éclat de son train, ce qui paraît particulièrement en trois occasions : dans ses fêtes, soit à la ville ou à la campagne, dans ses voyages, et dans la réception des ambassadeurs.

Les fêtes du roi se font d'ordinaire dans de grandes salles ouvertes à divers étages : c'est-à-dire l'une plus haute que l'autre, comme on les verra représentées dans la description d'Ispahan. La plus grande salle du palais royal est celle qu'on appelle *la quarante colonnes*, qui est à trois étages ; et voici de quelle manière la fête s'y passe. On y fait aller les invités par les jardins, et entre les autres par une allée de grands arbres sous lesquels on voit douze chevaux qui font une des principales magnificences des fêtes du roi. Ces chevaux, qui sont toujours les plus beaux qu'on puisse voir, sont posés à quelques pieds de distance l'un de l'autre, six de chaque côté, et attachés à une grosse corde de soie et d'or tendue à terre avec de gros clous d'un pied de long et gros à proportion, aussi d'or, fichés en terre jusqu'à la tête, dans laquelle passe une fort gros anneau, et on attache les chevaux à cette corde par un licol de soie et d'or à deux rênes, de manière [VI, 189] que le cheval est tenu des deux côtés. On leur

passer aux pieds des entraves faites de cordons semblables aux licols, qu'on attache pareillement à un clou comme ceux dont je viens de parler, dont on pourra voir encore mieux la figure dans la planche suivante. On met devant eux des seaux si lourds et si grands qu'un homme n'en saurait porter un quand il est plein, et quatre gros marteaux. On y étale aussi tous les ustensiles d'une écurie, tout cela de pur or massif, seaux, marteaux, clous, étrilles, caparaçons avec des chaînes, comme l'on en met aux chevaux furieux ; tout est d'or fin, de même que toute la vaisselle de la maison du roi. Les harnais des chevaux sont de pierreries, et l'un est assez différent de l'autre. Le premier est tout de diamants ; le second de perles : on y en voit de fort grosses qui pendent sur le poitrail ; le troisième est de rubis ; les quatre suivants sont d'émeraudes ; le huitième est de saphirs ; les deux suivants de toutes ces pierres-là mêlées ensemble ; et les deux derniers sont garnis de turquoises. Les selles sont devant et derrière d'or massif couvert de pierreries. Les étriers sont de même, et sur les selles on jette de grandes housses de tissu d'or et de soie légères pour garder le harnais contre la poussière.

Le trône du roi est au fond de la première salle ; il est fait en carré, d'environ huit pieds de diamètre, haut de deux à trois pouces, couvert d'une étoffe blanche, laquelle est brodée de perles à l'entour, et d'or et de soie au milieu, très richement. Un gros et haut traversin tout couvert de pierreries [VI, 190] sert de dossier, ayant deux petits coussins à côté, aussi couverts de pierreries. Cette couverture du trône est tenue sur le devant par des pommes d'or massif qui en sont pareillement garnies, de même que des crachoirs qu'on met entre deux. Le roi est couvert des plus belles pierreries du monde et de la valeur de plusieurs millions, la plupart pierres de couleur, car ce sont celles qu'on estime le plus en Perse. Derrière lui sont rangés neuf ou dix petits eunuques de dix à quatorze ans, les plus beaux enfants que l'on puisse voir, richement vêtus, qui font un demi-cercle derrière lui, et qui semblent être de vraies statues de marbre, tant ils sont immobiles, tenant les mains sur l'estomac, la tête droite et les yeux arrêtés. Il y a derrière eux des eunuques plus âgés, ayant des mousquets sur l'épaule garnis d'or et de pierreries. À la droite du roi est le premier eunuque, qu'on appelle le *mehter* ou le grand, qui est le grand chambellan du roi, ayant à la ceinture un petit coffre d'or plein de mouchoirs et de parfums pour en servir le roi à sa demande. Aux côtés de la salle sont assis les premiers officiers du royaume, savoir au côté d'honneur : le grand vizir, le général des Courtches, le général des esclaves, près duquel il y a une place vide qui est celle du grand surintendant, lequel est debout d'ordinaire à côté du roi, à quatre pas de distance ou environ, pour recevoir ses ordres. Après sont assis de suite le grand secrétaire d'État, le grand écuyer, le premier médecin, et deux ou trois autres premiers médecins, après lesquels il y a deux ou trois places vides, et [VI, 191] ensuite sont assis les gouverneurs de provinces et les intendants de ces provinces où il n'y a point de gouverneurs, comme sont toutes les provinces annexées au domaine. À l'autre côté sont les *cedres* ou grands pontifs, qui, comme on voit, sont à la main gauche en ce pays-là pour marquer que le gouvernement politique est le supérieur. Après il y a une place vide qui appartient au grand maître d'hôtel ; puis est placé le général des mousquetaires, le grand veneur, le grand astrologue et deux ou trois premiers astrologues, le premier magistrat du droit civil, les grands gouverneurs s'il y en a à la fête. La place du grand maître d'hôtel est vide par honneur, comme je l'ai déjà dit, car il ne s'assied jamais devant le roi ; il est à côté du roi vis-à-vis le grand surintendant, tenant un long et gros bâton, comme les bourdons de nos bedeaux, duquel la partie d'en haut, dont une grosse pomme fait le bout, est couverte de pierreries. C'est la marque de son commandement dans la maison du roi, et c'est lui qui en fait exécuter les ordres. Lorsqu'il y a des ambassadeurs à la fête, on les place parmi ces grands-là, leur donnant un rang élevé selon le lieu d'où ils viennent et selon le train avec lequel ils sont venus.

Dans la salle de dessous sont assis des sultans et d'autres gouverneurs de places, le *daroga* ou gouverneur de la ville d'Ispahan, des colonels, des gens éminents en dignités, séculiers et ecclésiastiques ; et sur les ailes, c'est-à-dire derrière eux, on voit une foule de jeunes courtisans, tous gens de qualité et enfants de seigneurs, qui sont déjà à la paye [VI, 192] du roi, et qui sont là debout dans la contenance la plus respectueuse du monde, et la plus craintive. Il y en a de même dans la salle d'en haut, et il faut observer que dans l'une et dans l'autre il n'entre que ceux qui sont à la paye du roi. Dans la salle d'en bas sont assis les officiers de moindre rang ; et tout au bout, en face du trône, on place les danseuses et les instruments de musique. Au milieu de cette salle d'en bas on voit debout les maîtres des cérémonies, les huissiers, les portiers, et les autres domestiques du palais, chacun tenant à la main le bâton qui est la marque de son office.

Il fait fort beau voir cette cour aussi nombreuse et aussi pompeuse qu'elle est, surtout les jours des fêtes solennelles que les grands ont sur la tête le bonnet qu'on appelle *tage*, qui est une manière de couronne, lequel est paré d'aigrettes, de plumes de héron, et tout couvert de pierreries dont il y en a qui valent deux à trois mille francs.

Lorsque le roi est entré, et après le signal qu'il en donne, la musique commence et les danseuses suivent, puis on sert devant chacun l'avant-repas (comme parlent les Italiens²³) sur des nappes de brocart d'or. Il consiste en un service de quinze ou seize assiettes d'or et de porcelaine entremêlées, pleines de fruits verts et secs, selon la saison, de confitures sèches et liquides, de dragées, de massepains et de macarons ; pendant ce temps-là la musique joue toujours, au lieu que les danseuses font des pauses, dansant ou dans le bas étage ou dans le second, selon qu'il plaît le plus au roi ; quand on sert du vin au festin, [VI, 193] le roi en boit le premier, et en envoie à l'assemblée, commençant d'ordinaire par les ambassadeurs, lorsqu'il y en a au festin, et alors les cédres ou pontifes et les autres gens d'Église se retirent, parce que le vin étant défendu, ils commettraient un péché de s'arrêter dans un lieu où l'on en boit, et quelquefois même ils se retirent aussitôt que la symphonie joue, parce que les instruments sont défendus par la loi mahométane, mais non la musique ni la danse. L'un de ces jeunes seigneurs qui sont là debout ou l'un de ces beaux eunuques sert d'échanson. Il ne donne à boire qu'à ceux que le roi ordonne, et après avoir donné la coupe à tous ceux que le roi lui a marqués, il recommence à verser à la ronde sans s'arrêter que lorsque le roi lui en fait signe ; cela va pourtant assez lentement, quoiqu'on n'ose poser la coupe en bas. Les bouteilles sont rondes, à long col, faites d'or émaillé ou couvertes de pierreries ; la tasse est de même. Quand l'heure que le roi a marquée pour le repas est venue, on l'en fait souvenir, et il fait signe de servir. Alors on dessert les fruits, on lève les nappes, et on en étend d'autres qui sont aussi larges que la salle, faites de fine toile peinte ou de taffetas à fleurs d'or, sur lesquelles on sert une infinité de ragoûts qui consistent en rôti sec et de haut goût, en poisson sec ou enfumé, avec bien des sauces de toutes sortes. Nous appellerions cela un entremets, car ces ragoûts ne sont servis que pour exciter l'appétit. Chacun a quinze ou vingt petits plats devant soi, avec de grandes porcelaines ou écuelles d'or entremêlés qui tiennent environ [VI, 194] deux pintes de sorbets, y ayant en chacune une cuillère de buis qui tient un petit verre, et qui a un manche long de quatorze à seize pouces. Ce service dure quelquefois trois ou quatre heures, et quand on a bien bu et que le roi veut se retirer, il fait signe d'apporter le dernier service. Alors on dessert ces entremets ; on lève ces nappes, et l'on en met d'autres qui ne sont pas moins belles, et on apporte le dernier service, qui consiste en potages, en mets bouillis, en ragoûts, et principalement en ris de cent sortes d'apprêt, qu'on appelle *les pilo*. Ce service ne dure guère

²³ C'est-à-dire *antipasto*.

que demi-heure, et dès que le roi a mangé on lui présente à laver, et à la compagnie, en de grands bassins creux d'or uni ou émaillé avec de l'eau de senteur tiède, et aussitôt il sort et chacun se retire. Lorsque l'on ne boit point de vin à la fête elle dure beaucoup moins, car on ne sert point d'entremets, et la viande est servie une heure ou deux au plus tard après les fruits.

Quand la fête se fait de nuit, les salles et les dehors sont éclairés de la manière suivante, et qui est la même chose que je vis lorsque je fus présenté au roi de Perse en Hyrcanie l'an 1666. On aperçoit dans la salle de présence, c'est-à-dire celle où est le roi, quatre rangs de lampes de cinq à chaque rang, et dans les salles des côtés qui sont ouvertes sur la salle de présence dix flambeaux à deux branches. Ces lampes ont un pied qui a vingt pouces de diamètre et vingt-quatre à vingt-six pouces de hauteur, dont le godet est grand comme les deux mains et haut de six doigts, entretenant quatre grosses mèches, ce qui fait une [VI, 195] fort grande lumière. Les flambeaux sont encore plus hauts que les lampes, mais ils ne pèsent que cinquante marcs, au lieu que les lampes en pèsent soixante. Ce service-là est tout d'or fin, et pèse deux mille quatre cent marcs. Les lampes et les flambeaux sont grands de cette manière en Perse parce qu'on les met à terre dans la salle où l'on va et vient ; or s'ils étaient plus bas on ne verrait pas la lumière, et s'ils étaient moins pesants ils seraient sujets à être renversés, comme aussi il en pourrait tomber de la graisse sur les tapis si le pied était moins large. Le dehors des appartements est éclairé par des falots d'argent fichés en terre. On ne saurait rien voir de plus grand et de plus magnifique, ni de plus belles illuminations. Elles font une clarté comme celle du jour en plein midi.

J'ai trouvé cinq choses admirables aux fêtes royales qu'on appelle *megelez*, terme qui signifie assemblée, et qui se prend quelquefois pour un conseil, et communément pour un festin.

Premièrement, la nombreuse cour et sa magnificence : il y a toujours deux cent cinquante à trois cent personnes à ces fêtes, et tous y sont très lestes et très richement vêtus, quoique plus ou moins selon leurs emplois.

Secondement, la majesté et la gravité de l'assemblée, où le silence règne de telle manière qu'on entendrait respirer. Chacun y tient une contenance grave depuis le commencement jusqu'à la fin, ce qui fait que les voix et la musique y sont entendues très distinctement ; il faudrait être témoin de ce silence pour le bien comprendre. [VI, 196]

Troisièmement, la promptitude merveilleuse avec laquelle le service se fait, qui n'est pas moins incompréhensible. J'en étais charmé, il me semblait que c'était là une pièce de théâtre où tout est parfaitement concerté, car dès que le roi demandait quelque chose elle paraissait à l'instant ; quand il demandait à manger, il était servi aussitôt qu'on pouvait aller en porter l'ordre aux cuisines et en revenir ; et cependant on apportait les plats aussi chauds que si l'on eût attendu qu'ils eussent été préparés.

Quatrièmement, l'ordre du service : l'on n'y remarque pas la moindre confusion ni le moindre bruit, l'on n'y entend point remuer les gens ; l'on sert par un côté et l'on dessert par un autre. Ce bon ordre vient comme je pense de trois choses qui sont particulières aux Orientaux : la première, que ceux qui servent sont déchaussés et marchent sur des tapis, ce qui empêche le bruit ; la seconde, que tout ce qui se sert à ces fêtes jusqu'aux moindres choses est apporté d'un office particulier, par exemple les fruits verts et les fruits secs, qui ont chacun leur office à part ; les confitures sèches et les liquides, le pain, le vin, les nappes, les sorbets, les salades, et ainsi du reste : le chef de chaque office vient faire sa fonction devant le roi, et puis se retire, excepté le chef de la cuisine qui se tient à côté du roi, un peu loin, jusqu'à ce que la viande se desserve. La troisième est que le nombre des officiers du roi est fort grand, ainsi l'on se donne les plats de main en main. On ne manque de rien à ces fêtes, les officiers

examinant sans cesse jusqu'à la contenance de [VI, 197] chacun pour voir s'il a besoin de quelque chose, et pour la donner aussitôt.

Le roi y est servi par de beaux petits eunuques qui sont à genoux devant lui ; ils reçoivent les plats du chambellan et les servent ; il faut observer que tous les plats qu'on sert devant la compagnie ne sont que comme des assiettes et comme les portions qu'on donne dans les couvents. On apporte les grands plats au milieu de la salle où des écuyers tranchants, qui sont à genoux assis sur leurs talons, les servent dans ces assiettes ou petits plats qui sont portés à la compagnie.

La cinquième chose est la richesse du service ou de la vaisselle. Tout y est d'or massif ou de porcelaine, et il y a chez le roi une sorte de porcelaine verte si précieuse qu'un seul plat vaut cinq cents écus. On dit que cette porcelaine découvre le poison par un changement de couleur, mais c'est une fable ; son prix vient de la beauté de sa matière et de sa finesse qui la rend transparente, quoique épaisse de plus de deux écus. On fait monter à trente-deux millions la vaisselle d'or du roi de Perse. Je me souviens de l'avoir ainsi supputé à peu près l'an 1666. La cour était alors en Hyrcanie et j'y trouvai heureusement un gentilhomme du roi de France et un député de la Compagnie française envoyés pour les affaires de cette Compagnie-là : nous vécûmes toujours ensemble, et comme on leur donnait leur ordinaire de la cuisine du roi, et que le grand maître par l'ordre du prince me faisait souvent faire le même honneur, j'eus l'occasion de pouvoir [VI, 198] peser chaque pièce de vaisselle. Les grands plats avec leurs couvercles, qui sont fort hauts, pesaient quatre-vingt-deux marcs chacun. Un homme n'en portait qu'un sur sa tête avec peine ; car outre cette pesanteur le plat contenait toujours environ vingt-cinq livres de viande et de ris. Quelques voyageurs ont rapporté qu'il y avait mille plats de cette grandeur chez le roi, ce qui monterait à trente-cinq millions. Pour moi je ne tiens pas qu'il y en ait le quart. J'ai ouï évaluer à quarante-huit millions toute la vaisselle. J'ai vu aussi qu'on ne la faisait monter qu'à la moitié ; mais après tout je crois que tout ce que le roi a de vaisselle et de meubles d'or massif monte à plus de cinquante millions. C'est l'or le plus fin qu'il y ait ; j'en ai eu une fois un morceau d'un plat en paiement pour douze mille francs de la sœur du feu roi, les changeurs des Indes où je le portai me le prirent au plus haut titre. Il y a encore une infinité de vaisselle et de meubles d'or dans le sérail, comme les eunuques m'en ont assuré, et qui n'en sort jamais ; mais on serait sujet à se bien méprendre en rapportant ce qu'ils en disent, car outre qu'ils sont fort menteurs sur ce sujet, la plupart n'en savent pas le compte. Cependant je crois qu'on peut avancer sûrement que le roi de Perse est le prince du monde qui a le plus riche service de vaisselle, et qui a de l'or et des pierreries pour un prix infini, de quoi j'aurai occasion de parler encore dans la description d'Ispahan.

Quand le roi fait ses fêtes à la campagne c'est toujours dans le même ordre. Les tentes [VI, 199] sont divisées en salles, comme le sont les bâtiments. La seule différence c'est que tout n'y est pas si magnifique et qu'il ne s'y trouve pas tant de monde ; mais en échange les tentes sont entourées de troupes sous les armes, et fort lestement vêtues. Voici à côté comme la tente d'audience paraît, comme j'en fis prendre la vue un jour que le roi donna audience à un ambassadeur hollandais en Hyrcanie dans le temps que j'y étais. Cette tente était longue de soixante pieds sur trente-cinq de large et sous trente de hauteur, soutenue par cinq piliers ronds, gros à proportion du poids qu'ils soutiennent, lesquels s'emboîtent en trois endroits dans des garnitures dont quelques-unes étaient d'or massif et d'autres étaient d'argent. Les bouts des piliers qui passaient au-travers de la couverture étaient surmontés de pommes d'or massif, fort grosses, et c'est la marque à laquelle on reconnaît de loin les tentes du roi. Le dedans de cette tente était tout de brocart d'or, et à côté il y en avait une plus petite d'environ les deux-tiers, mais du reste toute semblable à la première. Les tapis étaient tenus à terre par

des pommes d'or du poids d'environ dix marcs chacune, posées par rang de quatre en quatre pieds. Celles qui tenaient la courtépointe qui couvre le trône du roi étaient plus grosses et toutes garnies de pierreries, de même que les carreaux. Les tentes du roi sont tendues en croix grecque sans que l'une soit ouverte sur l'autre, quoique pourtant il y ait partout de la communication des unes aux autres.

FIGURE XXXII <http://bvpb.mcu.es/es/consulta/registro.cmd?id=399531> , p. 374-375

Quand le roi va à la campagne, son train [VI, 200] est tout à fait magnifique et nombreux, et sa suite si grosse, que souvent il fait *courouc*, comme on parle, c'est-à-dire défense de le suivre à moins d'être mandé. Comme les Persans et tous les autres Orientaux aiment fort la campagne et à y passer le printemps, le roi en prend aussi le plaisir avec beaucoup d'apprêt et d'attirail.

Premièrement on donne le soin des quartiers à un grand seigneur qui est créé maréchal pour le voyage. Il fait venir les ingénieurs et leur dit le lieu où le roi veut aller. C'est d'ordinaire vers l'Hyrcanie par la voie de Casbin (parce que l'Hyrcanie est un pays de chasse, et que durant le printemps c'est un véritable paradis terrestre), ou dans la Bactriane, et ils marquent ensemble les journées du roi et chaque endroit de sa traite. Ces ingénieurs vont choisir la place, qui est toujours quelque charmante prairie arrosée d'eaux claires, proche de quelque agréable vallon ou à quelque pied de montagne, observant surtout que ce soit en bon air et dans un endroit de chasse. Ils dressent un plan de ce lieu-là et une relation fort ample, traçant les quartiers de la cour, et quelquefois ils prennent l'élévation de trois ou quatre lieux différents pour une même traite afin que le roi choisisse. Dès que le lieu est marqué, on fait partir le *pich kané*, c'est-à-dire la maison de devant, par où l'on entend le gros équipage qui sert à dresser l'appartement à l'endroit marqué, afin que tout soit prêt à l'arrivée. Ce gros équipage part toujours sept jours précisément avant le roi, quand il est dans quelque ville. [VI, 201]

C'est un furieux train que tout cet équipage, car il faut observer que le roi en a deux tout semblables, afin que son appartement soit toujours dressé avant son arrivée. Les grands en ont aussi deux de la même manière. Les tentes des grands de Perse sont comme de spacieuses maisons ; tous les offices y sont chacun à part comme dans une maison. Il y a la salle à recevoir les visites, les bains, le sérail, et le quartier d'un grand seigneur contient quelquefois cinq cents pas en carré. On fait passer l'eau devant les tentes du roi, et quelquefois au travers, en faisant des canaux et des bassins d'eau dans les tentes avec des tables de plomb qu'on met en terre, au haut desquelles on attache des lames d'or en demi-rond pour servir de rebord. Il y en a toujours de cette sorte dans la tente d'audience de parade, autour de laquelle on plante aussi des fleurs. Tout cela paraît un enchantement quand on fait réflexion que vingt-quatre heures auparavant cet endroit-là n'était qu'une simple prairie ou un champ tout nu. On peut juger quel train c'est que ces équipages de campagne par le nombre des chameaux entretenus pour les porter, lequel est de mille *catars* ; un *catar* fait sept chameaux. Les Persans comptent ainsi leurs bêtes de charge pour savoir combien il leur faut de monde à en avoir soin, car un homme seul mène et panse un *catar*.

Le camp est toujours disposé en manière de ville. Le quartier du roi en fait l'un des bouts, dont le sérail est tout à l'extrémité, de sorte que vous ne voyez point de tentes au-delà. Les tentes d'audience [VI, 202] sont au-dedans, et au fond d'une esplanade ce cent cinquante à deux cents pas d'espace, et en-deçà est le *kechiokané*, c'est-à-dire la maison de la garde, qu'on appelle aussi l'appartement du grand maître d'hôtel ou du capitaine des portiers, comme les

Persans le nomment en leur langue. Cet appartement est encore du quartier du roi, c'est où l'on fait la garde jour et nuit, et où les grands se rendent deux fois le jour attendant que le roi sorte du sérail, ou qu'il les mande à son appartement, ou bien qu'il leur envoie ses ordres, et c'est où ils confèrent des affaires et les expédient. Les jours d'assemblée, les gardes sont rangés en haie depuis le corps de garde jusqu'à la tente du roi. Les quartiers sont entourés de tentes qui servent de murs ou d'enceintes hautes de huit pieds, et qui sont attachées si droites et si fermes que les plus gros vents ne les ébranlent pas. Elles sont faites de toile rouge doublées par-dedans, les unes de toiles peintes, les autres de tabis²⁴, les autres de satin, les autres de brocart d'or, selon les appartements autour desquels elles sont tendues. Le milieu du camp consiste en marchés qui sont disposés en longues rues droites, et l'ordre y est tel qu'on sait toujours où trouver ce dont on a besoin et dans quel endroit du camp est ce qu'on cherche, tant le monde que les denrées.

La marche du roi se fait de cette manière. Une troupe de *ziezairi*, qui sont les gardes du corps, fort lestes et au nombre de cent cinquante ou deux cents, marchent les premiers. Après vient un des petits écuyers ou *jelaudars*, conduisant sept à huit chevaux [VI, 203] de main, menés comme en laisse par des officiers de l'écurie. Le harnais de ces chevaux est aux uns garni de pierreries, et n'est aux autres que d'or simple. Après marche le grand-enseigne ou *alemdar bachi*, c'est-à-dire chef des porte-enseigne, portant la grande enseigne qui est un guidon coupé comme une flamme de navire, accompagné de cinq ou six autres guidons dont les cornettes sont plus petites. J'ai vu une fois le grand-enseigne porter devant le roi, au lieu de son guidon, une manière de parasol d'écarlate fermé dont le manche était fort haut. Ensuite vient le grand veneur, suivi de sept ou huit fauconniers, l'oiseau sur le poing, puis le chef de meute, qui fait mener autant de chiens en laisse par des cavaliers, tout cela à quelque distance l'un de l'autre. Après on voit passer des capitaines dont le nombre doit être toujours de quatre au moins. Ils portent sur le dos une arquebuse passée en bandoulière dont le fût est garni d'or et de pierreries. Puis marche le grand portier avec cinq ou six cavaliers autour de lui. Ensuite le *mehter* ou grand chambellan, qui est eunuque, avec sept ou huit eunuques, qui tout laids qu'ils sont ne laissent pas d'avoir grand'mine, parce qu'ils sont vêtus magnifiquement et avantageusement montés, et particulièrement à cause de leur contenance fière et effrontée. Tous ces seigneurs ont un nombre de valets de pied marchant à la tête de leurs chevaux. Après eux viennent deux grands eunuques qui marchent immédiatement devant le roi, dont l'un porte l'arquebuse du roi, couverte de pierreries, [VI, 204] et l'autre son arc et ses flèches en deux carquois qui sont aussi couverts de pierreries. Le roi marche seul, entouré de huit ou dix valets de pied fort lestes, avec des panaches ou aigrettes sur le devant de la tête et des grelots à la ceinture gros comme des balles de longue paume²⁵. Leur chef est toujours près de l'étrier droit du roi pour y mettre la main lorsqu'il veut mettre pied à terre sur-le-champ. Ces grelots servent aux valets de pied à les tenir toujours éveillés ; le corps en est taillé comme les dents d'un peigne, ce qui rend un son moins aigu. À vingt pas de distance marche le grand vizir, le grand surintendant, et les autres grands seigneurs, dont il y a toujours quelqu'un que le roi appelle pour s'entretenir avec lui, soit d'affaires, soit de choses indifférentes. Après eux marchent trois ou quatre officiers de la garde-robe du roi, un officier de la cuisine et un de la

²⁴ « Gros taffetas qui a passé sous la calendre. On l'applique sur un cylindre où il y a plusieurs ondes gravées, ce qui rend la superficie de l'étoffe inégale et plus enfoncée en un endroit qu'en l'autre et fait réfléchir à nos yeux la lumière différemment. » (Furetière.)

²⁵ « La longue paume se dit quand on joue [au jeu de paume] dans une grande place ou campagne qui n'est point fermée » (Furetière).

sommellerie, ceux-ci faisant porter à boire dans deux petits coffres sur un cheval, et ceux-là tenant des toilettes pleines des habits les plus nécessaires au voyage. Après suit tout le train, c'est-à-dire les domestiques des seigneurs qui les servent à la chambre, parmi lesquels sont des *kaimédar* du roi, comme on les appelle, qui portent des tentes légères avec eux pour le besoin, en cas que le roi s'arrête, et des *sakab* ou porteurs d'eau, qui vont à pied, chacun un gros outre d'eau sur le dos, passé de la même manière que les gens de métier portent leur sac en voyageant.

Le roi ne fait d'ordinaire que deux lieues par jour ; et quoiqu'il ait les plus belles et [VI, 205] les plus magnifiques tentes que prince du monde puisse avoir, néanmoins il trouve sur sa route, de traite en traite, de petites maisons de plaisance accompagnées de jardins qu'on enferme dans son quartier et qui servent pour son logement particulier

Quant à la réception des ambassadeurs, c'est en quoi la Perse étale une de ses plus grandes magnificences. Toute sorte d'envoyés sont appelés *eltchy* en Perse, c'est-à-dire ambassadeur. Il n'y a que ce terme pour les dénommer, et du moment qu'un ambassadeur met le pied sur les terres de l'État il est appelé l'hôte du roi et est traité comme un hôte dans un logis. Le gouverneur et l'intendant du lieu s'empressent et à le servir et à le bien régaler. On lui donne un *mehmandar* ou garde-hôte qui est sans cesse à ses côtés, et qui doit répondre de lui sur sa tête. On le loge dans la maison du roi s'il y en a une dans le lieu, ou dans un autre endroit à son choix. Là on le défraie généralement de tout. Tous les grands le viennent voir et lui font des régales et des présents. On le mène ainsi de traite en traite au dépens des lieux où il passe jusqu'à la cour, où il est toujours logé et défrayé, et d'où on le reconduit de même hors du royaume. C'est la pratique de l'Orient de temps immémorial, comme cela se voit dans les plus anciens auteurs. Il la faut rapporter, à mon avis, à ce qu'il se fait peu d'ambassades en Orient, et à ce qu'on n'y connaît point cette habitude, qui est si universelle en Europe, de voyager par curiosité ou par une espèce de fainéantise. Ainsi il ne faut pas douter que [VI, 206] cette pratique de faire tant de dépense pour le traitement des ambassadeurs et des étrangers de considération se perdrait dans l'Orient si l'on y devenait inquiets ou légers comme nous sommes. Il y a des ambassadeurs comme, entre les autres, ceux qui viennent de l'Europe, lesquels refusent le défray, ou par un esprit de générosité ou pour n'être pas à charge au peuple qui fait les frais, et non pas le roi ; mais pour les ambassadeurs de l'Orient aucun n'en fait ni refus ni compliment même, parce que c'est l'usage ordinaire parmi eux. Vous remarquerez que par un motif de magnificence et de grandeur on laisse attendre les ambassadeurs longtemps à leur donner audience, nonobstant leurs sollicitations, quoiqu'on sache qu'ils la désirent avec ardeur, parce qu'ils n'osent sortir de leur logis avant que de l'avoir eue, étant comme des prisonniers d'État que l'on n'ose aborder. Les Persans croient que c'est bien caresser un ambassadeur que de le retenir fort longtemps, et ils disent que si l'on en usait autrement, un ambassadeur aurait sujet de croire qu'on est las de lui et qu'on ne se met en train de l'expédier que parce qu'on est bien aise d'en être débarrassé. Pendant ces longs délais, la cour s'informe par la voie du *mehmandar* ou garde-hôte quel est le sujet de la venue de l'ambassadeur, afin de concerter le traitement et la réponse qu'il lui faut faire. Après qu'il a bien sollicité l'audience, soit par des requêtes par écrit, soit par ses agents, on lui envoie dire le jour de l'audience. Le roi la lui donne dans toute la pompe de sa cour ; et quand l'ambassadeur [VI, 207] a fait son salut, il délivre ses lettres et va prendre séance dans la salle royale où il est régaleré tout le jour.

Je vis à la cour de Perse, la première fois que j'y arrivai, un ambassadeur du Grand Mogol avec un aussi grand train, à mon avis, qu'aucun ambassadeur ait jamais eu. Le Grand Mogol n'avait point encore envoyé d'ambassadeur au roi de Perse, quoique le roi de Perse lui

en eût envoyé un à son avènement à la couronne des Indes, l'an 1660. Cet ambassadeur était arrivé en Perse l'an 1663 avec un train de huit mille hommes, de quatre mille chevaux, et de huit mille bêtes de charge, presque tous chameaux. Il fut six mois en chemin depuis les frontières jusqu'à la cour, et neuf autres mois avant que d'avoir audience, et durant tout ce long temps il était logé et défrayé. C'était un vieillard grave et sage nommé Terviet-Can. Le sujet de son ambassade était pour redemander la ville et la forteresse de Candahar, qui dans ces derniers siècles est la matière de contestation perpétuelle entre les Persans et les Indiens, comme Babylone l'est entre les Persans et les Turcs. Il semblait que dans cette ambassade les deux rois prissent à tâche de contester à l'envi, tant sur la fierté que sur la magnificence. L'ambassadeur avait apporté pour quatre millions de présents pour le roi et pour ses ministres, moitié en argent, moitié en étoffes et en pierreries, et deux millions pour sa dépense. Le roi de Perse, par cet esprit de grandeur dont j'ai parlé, fit que l'ambassadeur fût conduit fort lentement dans sa marche, [VI, 208] et qu'il languît si longtemps après son audience ; et pour montrer encore que sa dépense ne lui était pas à charge, il n'accepta pas la moitié des présents du Grand Mogol, refusant, entre les autres, tout l'argent comptant ; et le jour d'après son audience de congé il lui envoya un présent de cinq cent mille écus, les deux-tiers en argent, que l'ambassadeur refusa aussi. Le reste consistait en pierreries, en brocarts, en tapis, et en une grande quantité de choses précieuses qu'on porte de Perse aux Indes, et particulièrement en quarante chevaux de grand prix. Cela eût paru bien plus magnifique si les deux rois eussent été en bonne intelligence, mais l'ambassadeur ne pouvait avoir reçu de plus indignes traitements qu'il fit à l'égard de son caractère, de quoi voici la raison. Le message dont il était chargé était fort désagréable en soi-même, puisqu'il contenant la demande d'une des principales places de Perse ; mais d'ailleurs il était conçu en des termes durs et arrogants, et le roi son maître prenait des titres dans sa lettre de créance que le roi de Perse prétend ne convenir qu'à lui, comme par exemple le titre de *vrai vicaire du Prophète*. C'est ce qui porta le roi de Perse à faire à cet ambassadeur diverses indignités. Je me souviens qu'étant allé le voir par l'ordre du roi, il se plaignait fort aigrement en ma présence en parlant à son garde-hôte. Je dirai en passant que le roi ne m'y avait envoyé que par un pur motif de vanité : c'était pour faire voir à ce ministre étranger que des marchands venaient du bout du monde lui en apporter les plus précieux [VI, 209] trésors. Cet ambassadeur se plaignait, entre les autres choses, qu'on lui avait pressé et tenu la tête contre terre à son audience pour lui faire adorer le roi plus longtemps que l'on n'a accoutumé ; que le roi, l'ayant mené à la promenade, lui avait fait suivre son cheval à pied dans un borbier ; qu'il l'avait pris par la barbe en signe du dernier mépris ; qu'il avait devant lui traité le roi son maître de *roi de nègres*, de *parricide*, *fratricide*, *chien*, et de telles autres injures. Abas second retint encore cet ambassadeur par une raison de politique, c'est qu'il savait que le Mogol n'attendait que son retour pour assiéger la ville de Candahar ; et lui de son côté, se préparant à l'aller défendre en personne, tâchait à gagner du temps pour se mettre mieux en état. Cet ambassadeur trois jours avant son départ fit une chose qui donna de l'horreur aux Persans. Il avait ramassé durant son séjour en Perse les plus beaux chevaux qu'il avait pu trouver pour les emmener avec lui. On voulut l'obliger à prendre un passeport en lui faisant entendre qu'on ne pouvait autrement les laisser sortir du royaume, ni aucuns autres chevaux que ceux dont le roi lui avait fait présent ; c'est ce qu'il ne voulut pas faire, prétendant que sa qualité d'ambassadeur le dispensait de cette formalité. Mais voyant que cela ne servait de rien, il fit un soir mener ses chevaux qu'il avait achetés au nombre de soixante ou soixante-dix à quelques pas de son camp et leur y fit couper les jarrets, ce qui parut tout à fait barbare à tout le monde, surtout les premiers jours avant qu'ils fussent expirés. [VI, 210]

Quand l'ambassadeur a eu audience, on examine ses lettres aussi bien que ses propositions et ses demandes, et cela se fait dans un festin que le premier ministre donne à l'ambassadeur, et si l'on ne s'accorde pas sur-le-champ le traité se poursuit après et se conclut par l'intervention du grand *mehmandar* ou garde-hôte et de l'interprète ou du secrétaire de l'ambassadeur. Quand cela est fait, on lui prépare ses dépêches, et on lui envoie l'habit royal avec quoi il va prendre son audience de congé. C'est là où on lui donne la réponse du roi et son expédition ; et c'est de cette manière en général qu'on traite les ambassadeurs en Perse. Je n'en fais pas un plus grand détail, parce que j'aurai occasion d'en reparler dans la suite de ces relations. Je remarquerai seulement deux choses singulières sur ce sujet.

La première, que la calaat qu'on leur envoie est d'ordinaire une matière de différend et de chagrin pour eux, de même que dans l'Europe les formalités des audiences, car on fait ce présent à l'ambassadeur de plus ou moins de pièces, et ces pièces sont plus ou moins riches selon le rang que leur maître tient dans le monde : et c'est sur quoi on n'est jamais content. Les Persans ont pour cela un cérémoniel fort exact où ils voient de quelle manière il faut donner le calaat à toutes sortes de gens, et particulièrement aux ambassadeurs des princes. Le calaat est compté entier et accompli lorsqu'il est composé d'un cheval harnaché, de l'épée, du poignard, et de l'aigrette ensemble, et de deux habits complets, [VI, 211] un d'été et un d'hiver. Les Persans le donnent de cette sorte aux ambassadeurs du Grand Seigneur et du Grand Mogol, mais ils ne donnent à ceux d'Europe que l'épée ou le poignard avec le cheval tout nu, outre l'habit.

La seconde singularité sur ce sujet est que les Persans comptent pour une grande malhonnêteté et pour une insolence même de toucher aux lettres des rois. Ils enferment celles de leur roi dans des sacs de broderies de perles ou autrement, de peur que les mains ne les touchent ; et si on leur en présente des potentats de l'Europe sans être dans une boîte d'or, les ministres les rejettent et refusent de les présenter au roi, en disant que ce sont des lettres supposées, et que nos rois n'enverraient pas de cette manière un simple papier cacheté à un aussi grand monarque qu'est le leur.

La réponse qu'on rend à la lettre d'un ambassadeur contient toujours par préambule la substance de celle qu'il a apportée et de ce qu'il a proposé et demandé. On commence la lettre par les qualités de la personne à qui elle est écrite, et puis on dit, il est venu ici tel ou tel avec vos lettres, portant telles et telles choses, selon lesquelles il a fait telle et telle demande, et nous avons ordonné de telle ou telle manière. Si le sujet de l'ambassade demande quelques ordres exprès du roi à ses gouverneurs, ministres, et intendants, le préambule est aussi le même, après quoi le roi mande qu'il a donné ordre de faire ce que l'exposé requiert.

Je finirai ce chapitre de la magnificence [VI, 212] de la cour de Perse par deux articles. L'un touchant toute sa dépense en général, l'autre touchant ses ateliers en particulier.

Pour le premier, ce que j'en ai appris de plus vraisemblable, c'est que la dépense de la cuisine et de la petite garde-robe du roi monte à environ trois millions, celle de ses ateliers ou galeries à quatre millions, celle de sa maison et tout son train à dix millions, ; celle des troupes qu'il paie à treize millions ; son sérail lui peut dépenser aussi environ quatre millions, dont je compte que la sixième partie n'est pas payé en argent comptant, le reste étant payé sur des terres assignées et par des denrées. Les Persans ont en commun proverbe que leur roi fait mille tomans de dépense par jour et qu'il en a douze cents de revenu. Mille tomans font quinze mille écus, et cela ferait seulement environ seize millions et demi de dépenses ; mais apparemment ils n'y comprennent pas le paiement des troupes.

Quant au second article, qui regarde les ateliers du roi de Perse dont l'établissement a quelque chose de grand, je ne m'étendrai pas beaucoup dessus à cause que j'en ai traité

amplement dans la description d'Ispahan²⁶. Ces ateliers sont appelés *carcané* ou maisons d'ouvrage. Ils sont au nombre de trente-deux, tous en différents endroits. On est enrôlé dans ces ateliers de cette manière. L'ouvrier va se présenter au chef du corps auquel il veut se ranger : si c'est un artisan, il s'adresse au chef de l'atelier de son métier avec une pièce de sa façon à la main, qui est d'ordinaire son chef-d'œuvre, et une requête [VI, 213] où il expose ce qu'il demande ; si le chef d'atelier l'agrée, il le mène au nazir, qui est le grand intendant de la maison du roi, avec ses ouvrages et sa requête ; et selon que ce ministre trouve qu'il est habile ouvrier, il le mène devant le roi avec ces ouvrages-là ou il se contente de les lui faire voir ; et selon que le roi les agrée, il règle les gages et la subsistance de l'ouvrier. Mais c'est toujours sous la direction du grand intendant, ce qui se doit entendre seulement pour les arts ; car pour les métiers, de même que pour des serviteurs dans les petits offices, le grand intendant les reçoit au service du roi de sa propre autorité et sans en consulter qui que ce soit.

Quand le temps est venu pour recevoir la paye, les ouvriers sont payés par des assignations, comme tous les autres domestiques et serviteurs du roi. Les chefs et les officiers de chaque corps ou atelier en font la revue et en dressent la liste qu'on va présenter au général et surintendant duquel on ressort, lequel le porte au nazir ou grand intendant de la maison du roi. Il met au bas du rôle que ceux qui y sont nommés ont fait leur service durant l'année, et qu'ils méritent d'être payés pour l'année échue selon les gages qui leur sont fixés. L'intendant, le contrôleur, et les autres officiers attestent de leur seing la même chose, et ce rôle apostillé, qui s'appelle *tesdic*, c'est-à-dire vérification, se porte à la chambre des comptes, qui délivre des assignations sur les provinces ou sur les receveurs des biens du roi, comme je l'ai déjà rapporté. Tous ces ateliers s'appellent [VI, 214] *sercaar*, mot composé, lequel signifie principes d'actions, et ce terme se dit d'ordinaire des magasins d'un grand et de ses trésors parce que les biens sont le premier mobile et la première roue.

Chapitre XI. Des titres du roi.

Le titre ordinaire du roi de Perse est *cha* ou *padcha*, terme qui dans la langue du pays veut dire *faire les partages* ou *distribuer*. C'est le plus grand titre qu'on puisse donner en Asie, répondant au titre d'empereur en Europe. On donne encore au roi de Perse la qualité de *sultan* et de *kan* : sur quoi il faut observer qu'anciennement cette dernière était un titre d'honneur incommunicable à tout autre dans son empire. Le titre de *kan* est le titre de tous les rois tartares, que les mahométans appellent *katay*. On dit *kan* et *kahan*. Le titre de *sultan* est le titre particulier du Grand Seigneur. Les peuples de l'Orient disent qu'il n'y a au monde que quatre grands potentats : le *kan*, qui est le Grand Tartare ; le *facfour*, qui est l'empereur de la Chine ; le *cha*, qui est le roi de Perse ; et le *kayser*, qui est l'empereur de Turquie ; et comme les historiens ne mettent souvent que les titres de ces princes lorsqu'ils parlent d'eux, sans y ajouter leurs noms, on a quelquefois beaucoup de peine à découvrir de qui ils veulent parler, à moins qu'on n'entende bien ces titres-là. Mais tel est l'usage des Orientaux de temps immémorial, [VI, 215] d'où vient que dans l'Écriture même vous trouvez que les rois, hors ceux des juifs, sont nommés presque toujours par des noms génériques, qui sont ces titres affectés aux souverains de chaque pays. Les anciens rois d'Égypte sont appelés *pharaon*, ceux des Amalékites *agag*, ceux de la Palestine *abimelek*, ceux de Syrie *adad*, et ainsi de plusieurs

²⁶ Voir VIII, 40-44.

autres qu'on pourrait ajouter à ces exemples. La même chose se pratique encore aujourd'hui en Asie et en Afrique, et cela vient principalement de ce que les rois ne mettent point leur nom à la tête de leurs déclarations et édits, ni aux ordres qu'ils font expédier. Par exemple, les ordonnances de Perse ont ces mots seulement pour titre : *hokm gehon moutah chud*, c'est-à-dire « un commandement est sorti de celui à qui l'univers doit obéir ». J'ai parlé des titres propres et particuliers du roi de Tartarie et du Grand Seigneur. On donne aussi aux rois mahométans de l'Afrique des titres différents. Celui de Maroc et de Fez est appelé *mirelmoumenin*, c'est-à-dire le prince des fidèles ; celui de Tunis est appelé *dey*, mot qui vient de *daye*, c'est-à-dire nourrice et aussi père nourricier ; d'autres sont appelés *chérifs*, qui est le titre commun des princes arabes, et signifie noble. Les premiers empereurs de la religion mahométane s'appelaient *califé*, c'est-à-dire lieutenant ou successeur ou vicaire, pour signifier qu'ils tenaient le siège de leur prophète Mahamed. Mais pour revenir au roi de Perse, voici les qualités qu'il prend dans ses lettres patentes : soliman, roi victorieux, seigneur du monde, prince très vaillant, descendu [VI, 216] de cheic Sephy, de Moussa, de Hassen. Mais les qualités que ses sujets lui donnent sont bien autres : les voici :

Le plus relevé des hommes vivants ; source de la majesté ; source de la grandeur, de la puissance, et de la gloire ; égal au soleil ; chef des grands rois, dont le trône est l'étrier du ciel ; agent du ciel dans le monde ; centre du globe de la terre ; objet des vœux de tous les hommes mortels ; dispensateur des bons et des grands noms ; maître des conjonctions²⁷ ; chef de la plus excellente secte de l'univers ; séant sur le siège impérial du premier être²⁸ temporel, le plus grand et le plus resplendissant ; prince des fidèles, né et sorti du trône qui est l'unique trône de la terre ; roi du premier ordre ; monarque des sultans et des commandants de l'univers ; ombre de Dieu très grande répandue sur la face des choses sensibles ; premier noble et de la plus ancienne noblesse ; roi, fils de roi, descendant des plus nobles rois ; souverain, fils de souverain, enfant des plus anciens souverains, empereur de tous les temps et de tous les êtres corporels ; seigneur des révolutions et des mondes ; père des victoires ; très heureuse sultan, SOLIMAN PADCHA, descendu de Sephy, de Moussa, de Hassen ; prince de la souveraine puissance ; distributeur de couronnes et de trônes.

Quelquefois les titres du roi tiennent une page ; et ces titres ne sont pas, comme l'on voit, pris des divers États et royaumes qu'il possède, comme il se pratique parmi nous, [VI, 217] mais ce sont des noms de vertus et de dignités. Le titre ordinaire que ses sujets lui donnent en lui parlant est *Veli neamet*, c'est-à-dire le lieutenant de Dieu, celui par lequel Dieu fait la distribution de ses grâces aux hommes.

J'ai observé ci-dessus qu'en Perse chacun prend comme il veut les plus grands titres, les mettant après son nom ; mais il faut observer ici qu'il n'y a que le roi qui les puisse mettre devant son nom, et c'est la distinction qu'il y a entre le prince et le sujet. Ainsi plusieurs gens portent le nom de Sephy cultan, d'Abas-can, de Soliman chae ; mais quand on parle des souverains qui portent ce nom, on transpose en disant sultan Sephy, chae Soliman. Il y a pourtant une exception à faire à l'égard des plus communes qualités qu'on prend dans le pays, qui est celle de *mirza*, et qui signifie fils de prince. Les personnes du sang royal se font reconnaître en mettant ce titre après le nom, au lieu que les autres le mettent devant. Par exemple, on dit *mirza Ibrahim*, *mirza Aly*, mais si c'est une personne du sang royal on dit *Ibrahim mirza*, *Aly mirza*.

²⁷ Le sort, la destinée, la fortune. [Note de Chardin.]

²⁸ Mohamed. [Note de Chardin.]

Chapitre XII. Du palais des femmes du roi.

Les Persans appellent *haram* ou lieu sacré les appartements des femmes auxquels les Turcs donnent le nom de *sérail*, qui signifie un palais, un grand logis. Ce mot de *haram*, qui est hébreu, se trouve en cent [VI, 218] endroits des livres de Moïse²⁹, où il signifie illicite, prohibé, interdit, abominable, exécration, excommunication. On l'a donné en Perse à cette partie du logis que les femmes occupent pour dire que l'accès en est interdit à tous les hommes excepté le maître, et que c'est un lieu sacré où il n'est permis d'entrer à aucun homme.

On dit ordinairement que le roi entre quand il lui plaît dans le sérail de ses sujets sans exception. Je ne sais ce qui en est, car il n'y en a que peu ou point d'exemple. J'ai vu dans des fêtes que des grands seigneurs lui donnaient qu'il y entraient. On m'a assuré que c'était après qu'on l'en avait prié, et qu'on avait disposé les choses pour cela. On fait un conte d'un capitaine de la porte du sérail chez le fameux Iman Couli can, gouverneur de la province de Perside, généralissime des armées de Perse, un des plus puissants sujets dont on ait jamais ouï parler en aucun pays : c'est que le roi Abas le Grand, dînant un jour chez lui, comme il y venait fort librement et sans l'en avertir, et ayant beaucoup bu, de même que toute la compagnie, il voulut aller faire la siesta dans le sérail. Ce capitaine se mit au-devant de la porte et dit au roi qu'il ne se tirerait à quartier que pour son maître et n'y laisserait point entrer d'autre moustache que la sienne. Le roi lui dit : « Comment, ne savez-vous pas qui je suis ? » « Oui, dit-il, je sais que vous êtes le roi des hommes, mais vous n'êtes pas le roi des femmes. » Abas le Grand trouva cela fort bon, et le lendemain Iman Couli can, qui avait su la chose après avoir été désenivré, s'étant allé jeter [VI, 219] aux pieds du roi en lui disant : « Sire, je vous demande pardon pour ce malheureux, il a mal fait, et dès à présent je le mets hors de mon service », Abas lui répondit : « Point du tout, il a bien fait ; mais je consens que vous lui donniez congé ; ce sera à moi de le récompenser », sur quoi tout aussitôt il lui donna un de ces petits gouvernements qu'on appelle une sultanie.

Les femmes sont plus étroitement gardées en Perse qu'en aucun endroit de la terre. On peut dire que les sérails des Turcs et celui du Grand Seigneur comme les autres sont des lieux publics en comparaison. J'en rapporte la cause à la luxure qui est naturelle au climat persan, et à la religion du pays, qui permet de jouir de toutes les femmes qu'on peut avoir, pourvu qu'elles ne soient pas liées à un autre ; car comme le climat est généralement chaud et sec, à ce degré auquel on ressent plus les mouvements de l'amour et auquel on est plus capable d'y répondre, la passion pour les femmes y est extrêmement violente, et par conséquent la jalousie y est aussi plus forte que dans la plupart des pays voisins, dans lesquels il paraît manifestement que l'amour se fait moins sentir, comme par exemple les pays de Turquie et des Indes, parce que dans la plupart de ceux-là la chaleur y est moindre, et que dans ceux-ci au contraire elle est si excessive qu'elle va jusqu'à épuiser la vigueur. Je trouve toujours la cause ou l'origine des mœurs et des habitudes des Orientaux dans la qualité de leur climat, ayant observé dans mes voyages que, comme les mœurs suivent le tempérament du corps, selon la remarque de Galien, le tempérament [VI, 220] du corps suit la qualité du climat, de sorte que les coutumes ou habitudes des peuples ne sont point l'effet du pur caprice, mais de quelques causes ou de quelques nécessités naturelles qu'on ne découvre qu'après une exacte recherche.

²⁹ La croyance traditionnelle voulait que Moïse soit l'auteur du Pentateuque, ou cinq premiers livres de la Bible hébraïque.

Les Persans fondent leur jalousie sur d'autres raisons : ils rapportent que leur législateur à l'agonie leur dit pour la dernière chose : « Gardez votre religion et vos femmes. » Paroles que ses sectateurs, animés de leur furieuse jalousie, ont citées depuis comme un commandement qui autorise la clôture de leurs femmes dans ces séraïls ou harems dont les murs sont non seulement fort élevés mais quelquefois doubles et triples ; et comme les mœurs des peuples tirent leur origine en partie des dogmes de leur foi, on a appris aux hommes en Perse qu'il y allait de la gloire de Dieu et de leur salut de souffrir qu'on jetât seulement les yeux sur les logis où leurs femmes sont enfermées, et de regarder eux-mêmes vers l'endroit où sont les femmes de leur prochain. Je me suis trouvé plusieurs fois en voyage logé avec des femmes, soit en même camp, soit en même caravanserai, et j'y ai remarqué que c'est toujours la coutume de se détourner pour ne passer pas devant l'endroit où elles logent ; et si par mégarde quelqu'un passe auprès ou en approche de quelque autre manière, on crie aussitôt pour le faire détourner, ce qu'il ne manque point de faire bien vite, car s'il ne se retirait pas promptement on se jetterait sur lui sans en être repris ni blâmé. Quand on rencontre des femmes sur les chemins, il faut aussi se détourner, [VI, 221] quoiqu'elles aillent dans des berceaux couverts et fermés de toutes parts. Leur jalousie va encore plus loin, car quand ils enterrent les femmes, ils tendent un pavillon autour de la fosse afin que les assistants ne puissent pas voir le corps enseveli que l'on y descend. C'est là la manière dont on accoutume les hommes à fuir les femmes d'autrui. Pour ce qui est des femmes, on leur apprend à faire consister leur honneur et leur vertu non seulement à ne pas désirer le commerce des hommes, mais même à n'en avoir jamais vu et à n'en avoir jamais été vues, sur quoi on leur enseigne qu'en paradis « les hommes auront les yeux sur la tête » afin de ne pas voir les bienheureuses qui appartiendront à d'autres. Les mahométans ont pour règle générale qu'une femme ne doit point voir les hommes qu'elle peut épouser, par conséquent qu'elle ne peut pas même voir ses cousins ni les frères de son mari non plus que les autres. Or comme en général les femmes de considération et celles qui ne sont pas du dernier ordre ne voient jamais d'autre homme que leur époux et leurs fils, et rarement leurs propres frères, il est difficile de savoir jusqu'où elles portent la passion qu'elles ont pour les hommes ; mais il faut croire que le tempérament leur en apprend plus qu'il ne serait à désirer pour leur repos, dont tout ce qui s'entend dire d'elles est un puissant indice.

Il est donc très difficile de savoir rien de certain de ce qui se passe dans les harem, ou appartement des femmes, que l'on peut appeler un monde inconnu, particulièrement ceux du palais du roi. Je m'en suis toujours curieusement [VI, 222] informé pendant les douze ans de temps que j'ai fréquenté en Perse, où je crois avoir eu, si je l'ose dire, plus d'habitudes qu'aucun autre Européen avant moi, mais je n'ai pu apprendre autre chose sur le gouvernement ou la police du séraïl du roi que ce que je m'en vais rapporter, qui aussi à mon avis est à peu près tout ce qu'on en peut savoir, car je puis assurer que même les grands seigneurs n'en savent pas davantage. Il est vrai que les eunuques en disent quelque chose aux officiers du palais, suivant que l'occasion s'en présente ; mais outre que c'est peu de chose, ces seigneurs gardent chacun si secrètement ce qui leur en est confié, et ils sont si discrets, qu'on ne les entend jamais parler que dans quelque pressante occasion.

J'ai observé dans quelque endroit de ce volume que l'appartement des femmes est d'ordinaire le lieu le plus magnifique et l'endroit le plus voluptueux des palais de Perse, parce que c'est là où le seigneur du lieu est le plus souvent, et où il passe la plus grande partie de sa vie dans le sein de sa famille. Pour ce qui est de la police du lieu, j'ai appris qu'on a dans le harem les mêmes offices que dans la cour, c'est-à-dire qu'il y a des filles revêtues des mêmes titres que les officiers de la maison du roi, et destinées aux mêmes fonctions. Il y en a qui font

l'office de grand et de petit écuyer, qui portent les armes du roi ; d'autres qui font celui de capitaine de la porte, de capitaine des gardes, de garde du corps ; d'autres qui ont le titre d'huissier, de gentilhomme servant, en un mot qui exercent toutes les charges qu'il [VI, 223] y a chez le roi. On m'a assuré même qu'il y a des offices de guerre, un général des mousquetaires, et les autres ; mais je ne le sais pas aussi précisément que ce que je rapporterai dans la suite. Ce qui est de certain encore, c'est qu'il y a des filles qui font les offices ecclésiastiques comme la prière publique, et qui enseignent comment il se faut acquitter des devoirs de la religion. On s'imagine bien que ce ne sont ni les plus jeunes ni les plus nouvelles venues. Il y a de plus des offices pour toutes les choses nécessaires à la vie, comme des tailleuses d'habits, des cordonnières, des maîtresses de métier ; il y a aussi des vieilles filles qui exercent la médecine et qui préparent les remèdes. Il y a des mosquées et cimetière dans ces lieux-là, il y a tout ce qui est dans une ville. En un mot, un haram est en grand tout ce que le plus grand couvent de nonnes est en petit.

On donne de trois sortes de titres aux personnes du sérail. Les filles qui y naissent sont appelées *begum*, terme qui est le féminin de *bek*, qui veut dire *seigneur* : c'est le titre des princesses du sang royal. Celles dont le roi a des enfants, celles qui sont ses maîtresses, et celles qui sont dans les hautes charges sont traitées de *kanum*, qui est le féminin du mot de *kan*, qui signifie *duc*, et qui est le titre des gouverneurs de province. Les autres qui sont d'un moindre rang ont le titre de *katun*, c'est-à-dire *dame*. Les autres sont toutes traitées du nom d'esclaves.

Le haram du roi est séparé en divers corps ou palais qui n'ont nulle communication l'un avec l'autre. Quand le roi meurt, celles [VI, 224] qui ont été comme ses femmes sont mises dans un quartier à part et recluses là pour le reste de leurs jours. Ordinairement on met à la porte de leur quartier une garde d'eunuques qui empêchent qu'il n'y entre que ceux qui sont destinés à faire les messages et à procurer aux dames leurs besoins personnels. C'est ce qui fait que quand le roi meurt, la nouvelle en jette le sérail dans le plus affreux désespoir et y fait pousser des cris qui percent les nues, ce qui ne vient point du tout de l'amour qu'on lui portait, mais de ce que ses maîtresses sont privées de l'espérance de sortir jamais de ce lieu-là, et qu'elles vont être enfermées pour toute leur vie. Le principal eunuque d'une des tantes du roi me disait en 1675 que le sérail de Sephy premier, grand-père du roi régnant, était encore en état, au nombre de dix-huit ou vingt personnes, séparé, et enfermé dans un canton du haram. Quand le roi a un fils ou un frère en âge de faire l'amour, il lui donne une maîtresse à son choix, ou plusieurs, selon la complaisance qu'il a pour lui, et les domestiques nécessaires, filles et eunuques, avec un logement à part dans un quartier du haram où il est relégué. Sa mère s'y retire ordinairement avec tout son train pour lui tenir compagnie, et ils n'ont plus de commerce avec le reste du haram que par la permission spéciale du roi. Ce pauvre prince captif est là observé, sujet, et contraint comme un novice de convent, et bien plus ; car on lui fait entendre qu'il lui importe de la vie de se conduire au gré du roi, et comme il y va encore plus de celle [VI, 225] de sa mère et de l'eunuque qui gouverne sa maison, il n'y a point d'homme sur la terre qui soit moins émancipé et plus contraint. Il n'ose regarder seulement les filles dont on ne lui a pas permis la jouissance, et si l'on le surprenait en intrigue avec quelqu'une, quand ce ne serait que d'œillades, l'intrigue serait fatale à toute la maison, particulièrement à l'amante. J'ai ouï dire qu'il en coûte souvent la vie dans ces rencontres, et qu'on enterre des filles toutes en vie pour s'être laissé [*sic*] regarder amoureusement sans en avertir. Pour ce qui est des filles du sang royal, lorsqu'elles ont atteint l'âge où l'on est propre au mariage, leurs mères emploient leur crédit pour les faire marier, ce qui dépend du pouvoir qu'elles ont sur l'esprit du roi et de son inclination pour les princesses ; mais ordinairement on

ne les marie qu'après avoir passé le feu de la jeunesse afin qu'elles soient plus sages et qu'elles vivent mieux avec leur mari.

Chaque quartier du haram a son gouverneur particulier, comme je viens de l'insinuer, et tout le sérail entier est sous le gouvernement d'un eunuque auquel on donne la qualité de *daroga* ou prévôt, qui est le titre des gouverneurs des grandes villes. Cet eunuque est toujours quelque vieux esclave difforme et fantasque, sous la conduite duquel vous pouvez penser à quel point de jeunes beautés vivent dans le martyre. On dit que l'ordre, le silence, et l'obéissance du haram est incompréhensible. Quand le roi est hors de la ville, il y a encore un lieutenant de roi dans le sérail qui commande sur tout le palais tout le temps que le prince est absent, [VI, 226] et même sur ses enfants et sur ses femmes. L'eunuque qui était de mon temps gouverneur du palais se nommait Aga Chapour. J'ai eu plusieurs fois à faire à lui. Il était savant, et depuis qu'il eut reconnu que j'avais quelque littérature, il me faisait un accueil plus favorable qu'à la plupart de ceux qui approchaient de lui. Sa charge le rendait fort respecté et craint dans la ville, et une recommandation de sa part valait bien un ordre du premier ministre.

Le haram du roi de Perse est incomparable eu égard à la beauté des femmes qu'il renferme, car on y envoie continuellement les plus belles personnes du royaume. Il n'y entre que des vierges. Quand on en sait quelqu'une parfaite en beauté, en quelque endroit que ce soit, on la demande pour le haram, et cela ne se refuse point. On se sent trop heureux au contraire d'avoir quelque chose qui soit agréable au roi, et surtout quand c'est une fille de qualité, parce que la famille est bien aise d'avoir une parente qui puisse appuyer leurs intérêts auprès du souverain. Lorsqu'une fille entre dans le sérail, on fait un présent à son plus proche parent, et on lui donne une pension viagère. La moindre est de deux cent cinquante francs, les plus hautes de trois mille écus, les ordinaires sont de deux mille cinq cent livres. Si la fille entre dans les bonnes grâces du souverain ou comme confidente ou comme maîtresse, la pension augmente, et si le roi en a des enfants qui vivent, on fait de ce parent qui a la pension un grand seigneur, et l'on avance tout le [VI, 227] reste de sa famille. Il y a des filles de gouverneurs du royaume dans le sérail, mais le plus grand nombre sont Géorgiennes, Circassiennes, Ibériennes, et autres personnes de ces provinces d'alentour, où il semble que la beauté répande ses charmes avec plus de libéralité qu'en aucun autre endroit du monde.

Le sérail du roi est communément une prison perpétuelle dont l'on ne sort que par un coup de hasard ; à peine une fille entre six ou sept peut parvenir à ce bonheur. Les femmes qui ont eu des enfants n'en sortent jamais si l'enfant a vécu quelque temps, car dès qu'il est au monde la mère et l'enfant sont pourvus d'un appartement séparé, et l'on leur fait un train selon le sexe de l'enfant et selon aussi que le roi a plus ou moins d'enfants.

Mais ce n'est pas ce qui se passe de pire dans ces séraïls que la privation de la liberté. On rapporte en général qu'il s'y commet des abominations les plus horribles du monde, des grossesses étouffées, des avortements forcés, la vie ôtée à de petites créatures nouvellement nées en leur refusant le lait ou d'une autre manière. Entre toutes les femmes qui deviennent grosses il n'y a que celle qui porte le premier fils qui ait sujet de bénir son sort, parce qu'elle aura un jour le rang, l'autorité, et le bonheur de mère de souverain ; mais pour les autres, elles sont reléguées dans un coin du sérail, chacune avec son enfant, où elles vivent toujours dans les transes de les voir priver de la vie ou de la vue par l'ordre du souverain, soit [VI, 228] qu'il soit le père ou le frère de l'enfant, ce qui est un malheur qui ne manque presque jamais de leur arriver. De là vient que toutes ces favorites appréhendent d'avoir des enfants dès que le roi a un fils. Le but ou le bonheur où elles aspirent toutes est d'être mariées, et c'est à quoi elles parviennent par d'assidus et par de longs services qu'elles rendent à la mère du roi ou à la

mère du fils aîné, ou au roi même. La mère du roi a toujours des intrigues avec la plupart des ministres et officiers de l'État, plus ou moins importantes selon son génie et son crédit. Ils ne manquent presque jamais de lui demander une fille du haram pour eux ou pour quelqu'un de leurs fils, comme étant un moyen de gagner ses bonnes grâces et d'entrer plus avant dans sa faveur. Quelquefois on donne de ces belles captives aux grands seigneurs sans qu'ils y pensent comme une grâce insigne qu'on leur veut faire ; ainsi, la première fois que je fus à la cour de Perse, le roi envoya une fille du haram au grand surintendant de sa maison et son favori, une nuit qu'il n'y pensait pas et qu'il ne s'en souciait guère, comme il y a de l'apparence, car il était âgé et accablé du poids du ministère. Cependant, soit par politique et par complaisance, ou autrement, il fut trois jours sans sortir du haram pour aller voir le roi, passant tout son temps auprès de cette nouvelle maîtresse. Heureuse est celle qui est donnée de cette manière à un grand seigneur, car elle devient femme légitime et maîtresse de la maison, et elle est honorée et traitée comme si elle était fille du roi. [VI, 229] On marie aussi de ces filles du sérail pour en décharger le palais lorsqu'il y en a trop grand nombre, et alors on les donne aux officiers d'armées et aux *yessaouls* et *capigis*, qui sont comme en France les gentilshommes ordinaires et les huissiers du cabinet. Cependant, comme il n'arrive jamais qu'on donne en mariage des femmes qui ont des enfants vivants, et qu'on donne rarement aussi de celles qui en ont eu ou qui seulement ont été grosses, cela fait que la plupart de ces filles craignent plus les faveurs du roi qu'elles ne les désirent, et qu'elles sont au désespoir lorsqu'elles en sentent l'effet. Les artifices qui s'emploient d'un côté pour éviter la grossesse et les énormités qui se commettent de l'autre pour prévenir l'enfantement sont la matière de mille contes que l'on fait sur ce sujet. J'ai ouï assurer que le feu roi Abas second fit un jour brûler vive une de ces belles filles seulement pour s'être aperçu de cette crainte. Il lui envoya dire une nuit qu'elle était de garde d'entrer seule. Elle fit réponse qu'elle avait son incommodité de femme, et qu'elle n'osait approcher de sa personne en cet état. Le lendemain il la fut trouver dans sa chambre ; elle, le voyant entrer, se jeta à ses pieds pour l'empêcher de la toucher, incommodée comme elle l'assurait qu'elle était. Le roi, que son amour rendait soupçonneux, la fit visiter, et apprit que ce qu'elle disait était faux, de quoi, étant outré de colère, il la fit attacher dans une cheminée, et ayant fait mettre du bois alentour elle fut brûlée toute vive.

Comme on marie de ces belles personnes [VI, 230] pour récompense de leurs services pour par faveur envers ceux à qui elles sont données, l'on en marie aussi quelquefois par chagrin pour les punir et à dessein de les rendre malheureuses. On les donne pour cela à des gens de basse condition, soit dans la ville capitale, soit dans la cour. C'est de ces femmes-là qu'on apprend des nouvelles du sérail beaucoup plus aisément que des eunuques. J'ai su pour moi la plupart de ce que je rapporte par l'eunuque de la tante du roi qui avait été longtemps dans le sérail au service de sa maîtresse. J'avais contracté quelque amitié avec lui par la rencontre des affaires que j'avais avec cette princesse, dont il était le principal agent. J'avais quelque occasion de le faire discourir sur ce sujet, et comme je lui avais fait concevoir que ma curiosité n'avait d'autre principe que le dessein d'informer le peuple d'Europe des manières persanes qui y étaient si inconnues, il me parlait sur le sujet avec plus de facilité et plus de confiance qu'il n'aurait fait pour toute autre chose.

On sait encore des nouvelles de ce lieu si réservé par des matrones qu'on y fait venir quand les enfantements sont difficiles, ce qui n'arrive pas souvent, car comme les accouchements sont très aisés en Perse, de même que dans les autres pays chauds de l'Orient, il n'y a point de sages-femmes. Les parentes âgées et les plus graves font cet office, mais comme il n'y a guère de vieilles matrones dans le haram, on en fait venir de dehors dans le besoin. Enfin, on sait des nouvelles de ce lieu par les nourrices, car les enfants [VI, 231] du roi

ne sont jamais allaités par leurs mères. Les médecins du roi ont le soin de trouver des nourrices, et l'on observe soigneusement qu'elles soient jeunes, grandes, déchargées d'embonpoint, avec des cheveux noirs, et qu'elles n'aient pas eu de longues maladies.

La garde du sérail est composée de trois corps différents. Celui des eunuques blancs est le premier ; ils gardent le dehors sans approcher des femmes ni aller assez avant dans le haram pour en être vus. On est jaloux d'eux malgré leur impuissance, et cette jalousie est fondée sur cette raison entre les autres, que les dames du sérail pourraient juger par le teint de ces eunuques qu'il y a des hommes plus beaux que celui à qui elles appartiennent, et sur cela n'avoir pas tant d'amour pour lui. Je passe sur ce qu'on dit que les eunuques, quoiqu'ils soient entièrement coupés, ne laissent pas d'être encore capables de donner et de recevoir du plaisir dans le commerce des femmes, parce que la pudeur ne permet pas qu'on se souvienne seulement de ce qu'on a entendu sur un tel sujet. Le second corps est celui des eunuques noirs, non pas les noirs d'Abyssinie et d'Éthiopie, mais de la côte de Malabar où le teint est gris-brun plutôt que noir. Ils ont leurs logements autour de la seconde enceinte où ils se tiennent et d'où ils sont mandés suivant le besoin que l'on en a. On prend les vieux et décrépits pour approcher les femmes et pour faire leurs messages ; les autres sont employés au-dehors, c'est-à-dire à aller et venir, à porter et à travailler. Le troisième corps [VI, 232] des gardes est celui des filles, comme je l'ai dit ; les favorites du roi et ses maîtresses sont de ce corps de gardes, et il y en a toujours six en faction nuit et jour qui servent à tour de rôle une fois la semaine, avec une vieille fille qui leur tient lieu de mère pour les gouverner. Les filles sont logées séparément, ou tout au plus deux dans une chambre, une jeune et une vieille, sans pouvoir se visiter d'une chambre à l'autre que par permission. Elles ont chacune leur pension payée en argent et en étoffes, leur plat cuit et préparé, et un certain nombre de domestiques qui va quelquefois jusqu'à quatre et cinq servantes et deux eunuques âgés d'au-dessous de dix ans ou d'au-dessus de cinquante. La pension est différente selon leur emploi, selon leur faveur, et selon la qualité de la personne qui les a données ; du reste elles sont traitées toutes de même manière. On les observe de fort près, de peur, dit-on, qu'elles ne fassent des intrigues ou des complots contre leurs rivales, ou qu'elles ne deviennent amoureuses les unes des autres. Les femmes orientales ont toujours passé pour tribades. J'ai ouï assurer si souvent, et à tant de gens, qu'elles le sont, et qu'elles ont des voies de contenter mutuellement leurs passions, que je le tiens pour fort certain. On les empêche d'y satisfaire tant qu'on peut, parce qu'on prétend que cela diminue leurs appas et les rend moins sensibles à l'amour des hommes. Les femmes qui ont été dans le sérail rapportent des choses surprenantes de la passion avec laquelle les filles s'y font l'amour, de la jalousie qui y entre, [VI, 233] comme aussi de celle que les favorites ont l'une contre l'autre jusqu'à la fureur, de leurs haines, de leurs trahisons, de leurs méchants tours. Elles s'entraccusent et découvrent réciproquement leurs fautes. Celles qui sont dans les bonnes grâces du roi, comme celles qui lui plaisent le plus par le chant, par la danse, ou dans la conversation, sont la butte de l'envie et de l'aversion des autres. Chacune a ses rivales, et les emportées comme je dis sont celles qui n'espèrent plus de sortir du haram, et qui ainsi sont réduites par désespoir à rechercher les faveurs du roi comme le seul et unique bien qui leur reste dans la vie. Ces jalousies produisent les plus cruels effets du monde, car le roi, qui ne trouve parmi toutes ces femmes perfides ni amour ni attachement sincère, en dégrade les unes, changeant ces favorites en esclaves qu'on envoie servir aux plus bas emplois et dans les quartiers reculés du sérail ; il en fait châtier d'autres à coups de verge et de bâton, il en fait tuer, il en fait même brûler les unes et enterrer les autres toutes vives.

Ce que j'ai plus ouï dire du haram ou sérail du roi de Perse et des grands seigneurs, c'est que les femmes s'y servent de beaucoup de sortilèges par lesquels elles prétendent faire

hair leurs rivales ou les rendre stériles, ou se faire aimer et captiver l'esprit du seigneur du lieu et en avoir des enfants. Il est certain qu'en beaucoup de sérails le maître durant certains temps se trouve comme ensorcelé d'amour pour une esclave noire ou malfaitte au milieu de plusieurs personnes [VI, 234] admirablement belles. Les juifs passent pour de grands sorciers, et comme ils sont partout rebutés de tout le monde, ils gagnent leur vie du mieux qu'ils peuvent et s'attirent quelque faveur par ces sortes de moyens. Je crois qu'ils sont fâchés de n'être pas aussi bons sorciers qu'on les croit, car ils en seraient bien plus à leur aise. Leur femmes vont dans les harams sous prétexte de vendre des nippes, ou des parfums, ou de rendre d'autres services, et y donnent des breuvages, des recettes, et des avis à toutes les jeunes filles amoureuses auprès desquelles elles peuvent s'insinuer ; mais les eunuques, qui se moquent de ces philtres, les veillent de près, et il y a grand'peine à gagner ces sortes de gens, qui sont d'ordinaire comme autant de vieux Argus, sans aucune complaisance, et de très méchante humeur. Les maris se tiennent aussi en garde tant qu'ils peuvent contre ces noires fourberies, mais les femmes sont si dissimulées et si adroites qu'elles les trompent toujours, nonobstant toutes leurs précautions.

Je me trouvai l'an 1672 au mois d'octobre avec le grand surintendant de la maison du roi au magasin des étoffes d'or et d'argent. Le roi allait partir pour un long voyage, et je crois que le surintendant était occupé à donner ce qu'il fallait d'étoffes au sérail pour l'hiver qui approchait. On mettait des piles d'étoffes à part, et les eunuques en emportaient vers le sérail tant qu'ils en pouvaient porter. Le surintendant me parut être en colère, et je pense que c'était [VI, 235] de ce que le chef eunuque du sérail, qui était là, en demandait plus qu'il n'avait envie d'en donner ; j'entendis qu'en se parlant bas l'eunuque disait : « Le roi a déjà eu soixante enfants vivants. » Ce que je viens de rapporter et ce que j'ai entendu dire d'ailleurs du haram du roi m'a fait croire que de temps en temps on diminue le nombre de ces enfants lorsqu'il est devenu trop grand. La reine-mère préside d'ordinaire sur ces actions barbares dont l'horreur et les remords sont étouffés par la coutume. Elle est comme la surintendante absolue des maîtresses et des favorites de son fils ; leur sort et celui des enfants qu'elles mettent au monde est entre ses mains, et l'on ne peut sans sa bienveillance se conserver longtemps les bonnes grâces du roi. Au reste les rois de Perse n'épousent jamais de femmes par contrat de mariage, comme font leurs sujets. Ses maîtresses sont ses esclaves, et tout ce qui entre en son haram est à sa discrétion pour en faire ce bon lui semble.

Ce que je viens de rapporter du nombre des enfants du roi est tout à fait surprenant, et je ne l'eusse pu croire si je ne l'eusse entendu de si bonne part ; car j'ai ouï assurer en d'autres rencontres que le roi n'a pas beaucoup de maîtresses à la fois, et que d'ordinaire il est durant un long temps attaché à une seule. Quoi qu'il en soit, la même fécondité ne se trouve pas dans les autres sérails. On observe généralement, tant en Perse que dans tout l'Orient, que la multiplicité des femmes ne peuple pas le monde davantage, et même d'ordinaire les familles sont moins [VI, 236] nombreuses en Perse qu'en France. Cela vient, dit-on, de ce que les hommes et les femmes se mettent trop tôt ensemble, et avant l'âge mûr, et que bien loin de ménager leur vigueur, ils l'excitent par des remèdes qui les consomment à force de les échauffer ; les femmes cessent aussi fort vite d'enfanter en Orient, savoir dès l'âge de vingt-sept ou de trente ans. L'histoire d'Amurath troisième, empereur des Turcs, rapporte comme un cas fort extraordinaire qu'il eut cent deux enfants.

Quand on fait réflexion sur la coutume des Persans de tenir les femmes enfermées hors du commerce du monde et dans des régions séparées, si je puis ainsi parler, on trouve aisément la cause de la différence qu'il y a entre la Perse présentement et ce qu'elle était du temps de Darius et des autres monarques de ce temps-là à l'égard des richesses et de la

splendeur, et il y a lieu de s'étonner de ce qu'il s'y trouve tant d'opulence, d'aise, de politesse et d'autres agréments, qu'il y a aujourd'hui. Les Persans disent que les femmes ne servent que pour le plaisir et pour la génération, et ils n'en font aucun cas pour leur adresse, pour leur esprit, et pour leur application à toutes sortes d'ouvrages ; aussi ne se mêlent-elles communément de chose au monde, ni même du ménage non plus que du reste : elles passent leur vie dans la nonchalance, l'oisiveté, et la mollesse, étant tout le jour ou étendues sur des lits à se faire gratter et frotter par de petites esclaves, ce qui est une des plus grandes voluptés des Asiatiques, ou à fumer le tabac du pays, qui est si doux que [VI, 237] l'on en peut prendre du matin au soir sans s'entêter ni s'en sentir ; les moins vicieuses s'appliquent à des ouvrages à l'aiguille qu'elles font très bien ; on leur donne leur nourriture toute apprêtée et quelquefois leurs habits tout faits, comme on ferait à des enfants.

Les femmes du haram du roi ne vont jamais en visite hors de leurs palais, et en général les plus grandes dames de Perse sont celles qui sortent le moins. Elles font venir les autres chez elles. La manière dont elles vivent n'est pas propre, comme il paraît, à faire beaucoup de connaissances, ni à faire de grandes courses. Une sœur va voir l'autre, une nièce sa tante, dans des occasions extraordinaires, comme pour des noces, pour des accouchements, et aux fêtes solennelles, mais non autrement. Les visites qu'elles se font durent d'ordinaire sept à huit jours ; une femme mène avec elle la plupart de son train, filles et eunuques, et est accompagnée de plusieurs surveillants, eunuques et femmes, que son mari lui donne pour cette occasion, dont le nombre est plus ou moins grand selon la défiance qu'il en a. Les princesses royales font tous leur efforts pour être souvent mandées au haram, et elles n'en sont pas plutôt revenues qu'elles recommencent quelques intrigues pour y retourner, quoiqu'elles y demeurent des huit ou dix jours de suite, parce qu'outre le divertissement, elles en rapportent toujours de riches présents. Les maris souhaitent aussi avec ardeur de voir retourner leurs femmes dans ces lieux-là, parce que c'est la voie de faire dire au roi secrètement tout ce qu'ils veulent et d'avancer leurs [VI, 238] fortunes. Les femmes qui ont servi dans le sérail aiment fort aussi par la même raison à y faire des visites ; mais comme il faut être mandées, ces visites sont peu fréquentes. Pour les femmes des grands qui n'y sont pas connues, on les y fait venir rarement. On dit que le maître du haram ne va point voir sa femme tandis qu'elle a des visites à moins que ce ne soient des femmes qu'il a déjà vues, ou qu'il peut voir, comme sa mère, sa sœur, ou sa tante.

Chapitre XIII.

Du courouc ou de la défense d'approcher des femmes.

Après avoir dit de quelle manière on garde les femmes dans le logis, il faut dire comment on les garde quand elles vont en voyage ou qu'elles rendent des visites.

Lorsque les femmes de qualité sortent du logis et vont à la ville, ce qui n'arrive guère que de nuit, un nombre de cavaliers marchent cent pas devant, et un autre nombre cent pas derrière, criant : *Courouc, courouc*, mot turquesque qui signifie défense, abstinence, et qui dans cet usage veut dire : *Que le monde se retire, et que personne n'approche*. Cette voix fait peur en Perse, et l'on ne se le fait pas dire deux fois ; chacun fuit comme si un lion était déchaîné. Des eunuques, aussi à cheval, avec de longs bâtons à la main, marchent entre ces cavaliers et les femmes pour donner sur ceux qui ne se sont pas retirés, ce qu'ils font avec plus ou moins de fureur suivant [VI, 239] la qualité de la dame qu'ils conduisent. Mais comme je le dis, il est rare que les grandes dames sortent avant minuit, soit qu'elles aillent faire des visites,

soit qu'elles en reviennent. Le *courouc* qui se fait pour les femmes du sérail du roi est tout à fait terrible, car il y va de la vie à tout homme de se trouver sur leur chemin ou dans l'espace qu'on interdit, qui est toute l'étendue dans laquelle on pourrait apercevoir les chameaux qui portent ces belles femmes-là. Si c'est dans la ville qu'elles passent, on défend la rue par où se fait la marche et les rues les plus proches à droite et à gauche, lesquelles avec cela on environne de *canaat*, qui sont ces tentes droites dont on enferme les quartiers et les pavillons à la campagne comme si c'étaient des murailles, et cela afin que quelques gens par inadvertance ne se trouvent dans l'espace défendu, et qu'il ne leur en coûte la vie ; mais si elles vont à la campagne, on chasse tous les hommes des villages à une lieue alentour de leur route un demi-jour avant qu'elles passent. Il y a un régiment du corps des mousquetaires destiné particulièrement à cette fonction, qu'on appelle *koroktchi*, et c'est le général des mousquetaires qui lui donne les ordres, lesquels lui sont portés par le capitaine de la porte du sérail, qui les reçoit des eunuques. Ils vont le jour précédent battre l'estrade et avertir les hommes qu'à telle heure ils aient à s'enfuir chacun de chez soi parce que les femmes du roi doivent passer, et si quelqu'un faisait de la résistance ils le tueraient sur la place et en seraient fort loués. Deux heures avant que [VI, 240] le sérail sorte, ces *koroktchi* retournent aux mêmes lieux, et d'abord font des décharges de mousqueterie pour avertir de se retirer incessamment, ce qu'ils continuent de faire sur la route et aux environs afin que ceux qui seraient dans les montagnes ou dans les trous fussent avertis, car ce signal du mousquet est connu comme le sont ceux du canon ailleurs. Une heure après, les eunuques blancs se mettent en campagne et battent aussi l'estrade, et s'ils rencontrent quelque homme dans l'espace défendu ils le mettent à mort. Il y a plusieurs exemples de cette cruauté, et l'on dit, entre les autres, du roi Abas second qu'étant en voyage, il arriva qu'un de ces valets qui tendent les pavillons, se sentant las, se jeta sous un des pavillons qu'il avait aidé à dresser pour le sérail, à dessein d'y reposer jusqu'à ce que tout le reste fût fait et qu'il fallut se retirer ; mais s'y étant endormi pour son malheur, et les eunuques qui font l'avant-garde étant arrivés au camp et faisant la ronde trouvèrent ce misérable couché de son long et endormi. Ils le roulèrent dans le tapis sur lequel il dormait et l'enterrèrent vif. Dans une autre rencontre, un cavalier qui s'était aussi endormi dans un endroit de montagne la nuit, au temps que ces signaux se donnaient, se rencontra le matin à la vue du sérail du roi. Il se douta de ce que c'était, trouvant le chemin désert, et aussitôt il descendit de cheval, s'enveloppa la tête de sa casaque en plusieurs doubles, et se jeta en terre étendu sur la face ; mais cela ne lui servit de rien, les eunuques le mirent en pièces. Du temps de Sephy premier, un pauvre vieillard [VI, 241] qui n'avait pu avoir justice d'une sentence injuste du président du conseil par laquelle il perdait tout son bien, résolut de prendre le temps que le roi devait passer par son quartier avec ses femmes pour lui présenter sa requête. Il s'imaginait que sa grande vieillesse le devait faire passer pour eunuque, mais il se trompa ; Sephy le perça lui-même de deux coups de flèche. Je me suis trouvé à la cour dans un temps où le sérail sortait presque tous les jours. Le roi, jeune et nouvellement venu au monde, par manière de dire, ayant été enfermé toute sa vie dans un palais sans en sortir et sans y voir d'autre homme vivant que son père, avec sa mère et ses maîtresses, donnait aux dames qui avaient été ses compagnes de prison, et qui avaient eu leur part de ses frayeurs, tous les plaisirs qu'elles demandaient. On peut juger aisément que les principaux étaient de courir la ville et les champs. Ces divertissements me firent deux fois coucher hors du logis, et m'en firent une fois sortir à minuit subitement ; car quand l'envie en prend aux dames, on fait sortir de cette manière les gens de leur logis et de leur lit pour s'enfuir où bon leur semble, pourvu que ce soit hors de l'enceinte de la route marquée pour le sérail. Qu'il neige, qu'il pleuve, ou qu'il gèle à pierre fendre, qu'il faille passer des bourbiers

jusqu'à mi-jambe, c'est à quoi l'on n'a aucun égard, et il faut que tous les hommes fuient depuis l'âge de sept ans, malades ou non ; on laisse la maison à la garde des femmes, s'il y en a, ou bien on la ferme à la clef. Il y a des vieillards qu'on a osé garder couchés parmi [VI, 242] les femmes et des malades alités, et pourvu qu'on n'en sache rien il n'en arrive pas d'accident. La ville d'Ispahan en fut quitte pour deux semblables corvées durant le temps dont je parle ; mais pour les faubourgs, et surtout pour Julfa, on lui donnait ces désagréables sérénades tous les dix ou douze jours pendant deux années qui furent les premières du règne de ce roi, après quoi cette furieuse passion d'amour qui le faisait condescendre à toutes les fantaisies de ses maîtresses se ralentit, et peu à peu le sérail n'eut plus la liberté de courir hors de son enceinte ordinaire.

Quand le roi est à la campagne, les ordres pour le passage du sérail sont aussi proclamés une demi-journée avant, et quand l'heure de sortir du camp est venue, chacun monte à cheval, fait tomber son pavillon à bas, étendu sur le bagage, et s'enfuit ; et lorsqu'on sait que le sérail est passé, on retourne chacun à son quartier où tout se trouve dans l'état qu'on l'a laissé ; mais pour l'ordinaire, on fait aller les femmes de nuit par une route éloignée du grand chemin afin de ne pas fatiguer la cour, et c'est comme je l'ai vu pratiquer à Abas second.

Durant le règne de son successeur on introduisit aussi pour les femmes la défense de se trouver à la rencontre du sérail, à dessein d'empêcher qu'il ne s'en trouvât quelqu'une qui donnât de l'amour au roi. Les chrétiennes arméniennes ont été cause de cette défense, parce que quand le roi se promenait par le bourg de Julfa avec son sérail elles se présentaient toutes au roi dans les [VI, 243] plus superbes ajustements, les unes avec des requêtes en faveur de leurs maris, les autres sous prétexte de voir, mais en effet cherchant à être vues et à plaire. On conte qu'Abas second fut ainsi touché par les agréments d'une Arménienne, femme d'un des principaux de Julfa, et dont le père, nommé Cojabattan, en était le prévôt. Le mari était en voyage depuis deux ans lorsque le roi alla chez lui avec ses femmes pour voir les beautés de son logis. La femme en était avertie, qui reçut le roi si galamment et le traita avec tant de grâce qu'il en devint amoureux et l'enleva. On assure que c'est là le seul exemple qu'il y ait que les rois de Perse aient enlevé des femmes mariées. J'ai ouï conter qu'un jour, avant cette défense à l'égard des femmes, celles de Julfa se mettant ainsi à courir après le roi, parées et ajustées de leur mieux avec les afféteries de femmes qui veulent toucher, une des dames du sérail leur cria tout haut : « Coquettes effrontées, ne vous est-ce pas assez d'avoir chacune votre homme, sans que vous veniez vous mêler parmi nous qui sommes quatre cents après un seul, pour nous l'enlever ? »

Lorsque les femmes du roi vont avec lui, elles montent toutes à cheval ; ce n'est d'ordinaire que pour la promenade, mais quelquefois on va aussi chez les Arméniens cherchant les belles filles ; ceux qui en ont à marier les cachent ; mais comme c'est la coutume entre les Arméniens de marier leurs enfants dans le plus bas âge, et souvent au berceau, le roi n'en trouve guère qui soient propres à enlever, car on a du respect pour [VI, 244] celles qui sont fiancées, et l'on n'y touche point. Ces recherches dont je parle servent souvent d'occasion à des crimes énormes parmi ces mauvais chrétiens : c'est que souvent ils se rendent délateurs les uns contre les autres en déclarant que tels ou tels ont caché leurs filles qui sont belles, et en découvrant même le lieu où elles ont été cachées.

Chapitre XIV. Des eunuques.

Les Persans appellent les eunuques *coja*, mot qui signifie vieillard, ancien, soit parce qu'ils conduisent et gouvernent les affaires domestiques comme font les vieillards, soit parce qu'ils ne peuvent non plus user de femmes que les plus vieilles gens. Il y en a un grand nombre dans tout le royaume de Perse, et on peut dire en quelque manière qu'ils le gouvernent et qu'ils en sont les maîtres, parce que dans toutes les grandes maisons, et dans celle du roi plus qu'en nulle autre, ils ont la confiance du maître, la garde de son bien, et le maniement de ses affaires. Les femmes sont particulièrement sous leur inspection et comme sous leur tutelle. Ils commandent l'entrée et la sortie du haram, qui est l'habitation des femmes ou pour mieux dire leur prison, et ils les accompagnent partout, c'est-à-dire au bain et en visite. Ils n'ont pas la liberté néanmoins d'entrer dans leur chambre quand elles y sont seules. Les eunuques dans les grandes maisons sont aussi les précepteurs et les gouverneurs [VI, 245] des enfants. Ils leur apprennent d'abord à lire, à écrire, les principes de leur religion, et les éléments des sciences ; et lorsque leurs pupilles ont besoin de plus habiles maîtres, ils leur servent de gouverneur, les accompagnant partout sans les perdre de vue. Les fils du roi, qui ne sortent jamais du palais des femmes que pour monter sur le trône, n'ont point d'autres régents ni d'autres maîtres.

J'ai vu des eunuques fort savants, et il faut qu'il y en ait dans le haram du roi qui soient habiles dans les arts mécaniques. Le feu roi savait dessiner et peindre dès sa jeunesse. Il me le montra dans des modèles de grands bijoux qu'il me donna peu avant sa mort, qu'il avait faits de sa main, comme il me le fit dire, et qui étaient au pinceau, et aussi bien faits que de la main d'un peintre. Il entendait bien aussi à tourner en bois et en pierre, choses qu'il ne pouvait avoir apprises que des eunuques. Cependant ils ne sont propres que dans les grandes et riches maisons, n'ayant pas assez de vigueur de corps pour les services mécaniques. Les eunuques coûtent beaucoup à acheter et à entretenir. Ceux qui sont âgés de huit ans jusqu'à seize se vendent depuis mille francs jusqu'à deux mille, selon qu'il est bien fait, selon son esprit, et selon son éducation. On n'en veut guère au-dessus de cet âge, parce qu'on les coupe jeunes, c'est-à-dire entre sept et dix ans, après quoi ils sont aussitôt vendus, et ils ne changent guère de maître, parce que quand ils sont une fois entrés dans une maison, on les range à leur devoir par des châtimens [VI, 246] sévères s'il en est besoin, avec quoi on les forme à l'humeur de ceux qu'ils servent ; et comme ils voient bien d'un côté que leur bonheur dépend de leur maître, puisqu'ils sont ses esclaves et qu'il est l'arbitre de leur sort, et de l'autre qu'ils ne peuvent prétendre à sa bienveillance et à sa confiance que par un bon service, ils se rendent capables de le lui rendre tel de tout leur pouvoir, et ils y réussissent d'ordinaire si bien qu'ils manient et gouvernent tout.

Les eunuques viennent tous des Indes, la plupart de la côte de Malabar, où le teint est gris entre le noir et le blanc. Il en vient aussi du golfe de Bengale, où le teint est olivâtre. Il y en a peu de nègres, soit d'Afrique et d'Éthiopie, et encore moins de blancs de Géorgie et de Circassie. Le roi seul en peut avoir de blancs, et les personnes à qui il en donne, comme les princesses de son sang. Je n'en ai pas vu à d'autres. Le nombre des eunuques dans les maisons des plus grands seigneurs est d'ordinaire de six à huit. Dans celles des seigneurs de moindre qualité il est de trois à quatre, et dans les maisons des gens simplement riches il y en a une couple³⁰. On en compte jusqu'à trois mille au service du roi, la plupart dans son palais, et quelques-uns dans les maisons que le roi a deçà et delà. C'est la jalousie que les hommes ont pour les femmes en Orient qui a produit cette invention cruelle et dénaturée de faire des eunuques ; mais quoiqu'ils ne fussent destinés d'abord qu'à garder les femmes, on les a

³⁰ Le mot est donné pour féminin dans *Trévoux*.

trouvés propres pour d'autres services et pour les plus grandes affaires. [VI, 247] En effet, les eunuques étant par l'état où on les met beaucoup moins sujets aux passions de l'amour et de l'ambition, les grandes sources des désordres de la vie civile, ils doivent être moins emportés que les autres hommes ; et comme ils ne sont chargés ni d'enfants ni de femmes ni de parents même, puisque outre qu'ils sont tous nés de gens de néant, ils ne savent la plupart de quel pays ils sont, et qu'ainsi ils n'ont à songer qu'à la subsistance de leurs corps uniquement, il est évident qu'ils doivent être attachés à leurs fonctions plus fortement que les autres hommes. On peut ajouter que les eunuques n'ont pas même les relations de l'amitié, à cause que de la manière dont ils vivent ils ne trouvent guère ni les occasions ni le temps de faire des amis. Ce que je rapporte des eunuques est surtout vrai de ceux de Perse, comme étant des esclaves amenés d'un autre monde, de manière que tous leurs désirs et toute leur étude se rapporte uniquement à leur maître ; aussi trouve-t-on dans le pays qu'ils sont sans exception plus rusés, plus secrets, plus retenus, plus fidèles, et même plus prudents que les autres hommes, mais en échange ils sont cruels, vindicatifs, impitoyables, dissimulés, lâches. Il est assez rare de leur trouver de vrai courage, quoique la *Cyropédie*³¹ dise que les eunuques sont plus fidèles et aussi courageux que les autres hommes. Quelques gens assurent, comme je l'ai déjà remarqué, qu'il y a des eunuques qui ressentent la passion de l'amour et qui recherchent le commerce des femmes ; l'on en donne pour preuve que lorsqu'ils parviennent au gouvernement [VI, 248] de l'État (chose qui n'arrive que fort rarement pourtant) ils ont tous un sérail. Je ne saurais dire ce qui en est ; car pour cette preuve, elle ne me paraît pas convaincante, puisqu'il y a tant de commodités à avoir un sérail ; parce que parmi les Persans c'est un lieu retiré et sacré où personne n'ose entrer ; que l'on ne peut être à l'aise, ni goûter aucune douceur dans la vie sans en avoir. Ce que je puis dire de certain, c'est qu'on assure généralement en Orient que les femmes haïssent les eunuques à la mort comme des argus qui veillent sur toutes leurs actions. J'observerai pour la fin que la coupe des eunuques est une opération qui cause la plus vive douleur, mais qu'on fait assez sûrement sur les jeunes enfants ; elle est très dangereuse dès qu'ils ont quinze ans passés : un en quatre en réchappe à peine, et il faut six semaines de temps pour guérir la plaie.

Chapitre XV. Du corps ecclésiastique.

J'aurais intitulé ce chapitre « Du gouvernement ecclésiastique » si les ecclésiastiques mahométans avaient un gouvernement séparé ; mais leur juridiction est toute entière dans la main du magistrat, ou pour dire mieux la chose, la magistrature est composée d'ecclésiastiques, parce que les Persans croient que la puissance ecclésiastique a originellement le droit d'exercer la justice, et que c'est elle seule qui par l'institution de Dieu en doit être revêtue, comme je l'ai fort [VI, 249] amplement expliqué au commencement de ce livre ; ce qui fait que parmi eux le droit civil est un et même avec le droit canon, comme je le dis en traitant du droit civil.

Le corps ecclésiastique est composé du grand pontife, de l'Ancien de la Loi, du cazi, et du mouffy, qui sont aussi les magistrats du droit civil et les juges ordinaires, comme dans le gouvernement des juifs. Je commencerai par leur dignité et par leurs fonctions.

³¹ Vie de Cyrus, roi de Perse, par Xénophon.

Le grand pontife s'appelle *sedre*, terme arabe qui signifie la partie antérieure du corps, et particulièrement celle que nous nommons la poitrine, mais qui dans l'usage veut dire haut et éminent, comme *sedre nechin*, assis au haut rang ; *sedre le moutchi*, le septième ciel, qu'ils tiennent le plus élevé de tous, ou plutôt le plus haut lieu de ciel. On s'en sert aussi pour dire *cuirasse*, et en ce sens même l'allusion est assez raisonnable, le *sedre* étant défenseur de la religion. Il a chez les Persans tout le pouvoir, et même plus grand, que le *muphty* a chez les Turcs. Les titres ordinaires qu'on lui donne sont *roi du droit et de la religion* ; *chef de l'Église véritable* ; *substitut de Mahomed et lieutenant des Imans*, qui sont les premiers *caliphes*. Les gens d'Église et tous les dévots de la Perse tiennent que la domination des laïques est un établissement violent et usurpé, et que le gouvernement civil appartient de droit au *sedre* et à l'Église. La principale raison dont ils appuient cette créance est que Mahomed était prophète et roi tout ensemble, et que Dieu l'avait constitué sur le spirituel et sur le [VI, 250] temporel ; mais l'opinion la plus généralement reçue est que la royauté, telle qu'elle est dans la main des laïques, tire son institution et son autorité de Dieu ; que le roi tient la place de Dieu et des prophètes en la conduite des peuples ; et quant au *sedre* et à tous les gens de loi, qu'ils ne se doivent point mêler du gouvernement politique, que leur juridiction est soumise à l'autorité royale, même dans les choses de la religion. Cette dernière opinion prévaut, au lieu que l'autre n'est tenue que des ecclésiastiques et de ceux qu'ils obsèdent, auxquels le roi et les ministres ferment la bouche comme il leur plaît, et qu'ils font obéir en tout. De cette manière le spirituel est aujourd'hui tout à fait soumis au temporel, au lieu que dans les premiers siècles du mahométisme le temporel n'était que le ministre du spirituel : c'étaient les pontifes qui portaient la couronne et le sceptre, et il n'y avait d'autre code que l'Alcoran seul. On a joint depuis à l'Alcoran l'interprétation qui en a été faite par les Imans, les douze premiers descendants de Mahomed en ligne directe de père en fils, de manière que l'Alcoran et cette interprétation des Imans est présentement le corps du droit civil et canon des Persans, leur code et leur digeste, et de manière aussi que la théologie et la jurisprudence sont chez eux inséparables et une même profession.

Le *sedre* est le juge suprême dans toutes les matières ecclésiastiques et dans toutes les causes civiles qui ont quelque rapport avec le spirituel, et le chef de tous les biens consacrés au culte de la religion et à l'entretien [VI, 251] de ses ministres. Il ne dispose pourtant pas à son gré de ces biens-là, y ayant une chambre des comptes de l'Église qui intervient dans l'administration et dans la distribution qui s'en fait ; mais il en est pourtant le chef. Il avait ci-devant la collation des bénéfices seul, ou son lieutenant en sa place, lorsque le roi n'en avait pas repris la disposition ; mais cette pratique avait introduit beaucoup d'abus, parce que la faveur ou le caprice, les présents ou les promesses étaient les moyens ordinaires pour obtenir les collations. Le roi Abas second remédia fort à cet abus ; et comme il ne pouvait goûter le grand pouvoir et le grand maniement du *sedre*, il forma le dessein d'abolir cette charge, et pour cet effet il la laissa vacante durant les dix-huit derniers mois de son règne, ayant pris le *sedre* pour en faire le premier ministre de l'État. Le roi son fils, loin d'abolir la charge suivant le projet de son prédécesseur, l'a séparée en deux comme elle avait déjà été autrefois, faisant deux *sedres*, l'un qui est le surintendant des biens légués par les rois, qu'on appelle *sedre kasseb* ou privé et particulier, l'autre qui est le surintendant des biens légués par les particuliers, qu'on appelle *sedre aam*, c'est-à-dire pontife universel. Ce partage a fort diminué l'éclat et la puissance de ce pontificat ; et ce qui y est assez remarquable, c'est que le pontif particulier prend son rang devant le pontif universel. Avant que la charge fût séparée, le grand pontife s'appelait *sedre moukoufat*, mot qui vient de *vakfe*, qui signifie à la lettre *forain et étranger*, et qui se prend aussi pour *écarté* [VI, 252] *et aliéné* et pour *arrêté et fixé*, c'est-à-

dire qui n'est plus sujet au changement ordinaire des choses du monde, ce qui dans l'usage veut dire légué à l'Église ou consacré. Ces deux pontifes ont chacun leur tribunal séparé, égal en autorité, mais le sedre du domaine a le rang de la manière que je dis, et son administration est plus considérable, parce qu'il manie les legs royaux, qui sont en plus grand nombre. Le sedre privé tient le second rang entre les grands du royaume, il est à la gauche du roi dans les séances où il se trouve, le premier ministre étant à la droite et au-dessous de lui qui est le sedre universel. Ces pontifes vont toujours prendre séance aux assemblées royales, mais ordinairement ils n'y demeurent guère ; car comme la religion mahométane défend sévèrement le vin, et qu'elle interdit aussi la symphonie, ils se retirent dès qu'ils voient que le roi fait venir du vin ou que les instruments de musique vont commencer. Le roi se prive quelquefois de ce plaisir à leur considération, ou bien il le diffère de quelques moments pour retenir ces pontifes plus longtemps afin de leur faire plus d'honneur.

Quant au troisième magistrat, qu'on appelle l'Ancien de la Loi, les Persans le nomment *Cheic el Islam*, terme composé de deux mots arabes, *cheic*, qui est le nom qu'on donne aux chefs de communautés et aux personnes qui ont de la direction dans les matières spirituelles ; et *islam*, qui signifie le consentement et la déférence que l'on rend aux ordonnances divines en s'y assujettissant de l'esprit et de la volonté. Ce terme s'emploie aussi pour dire [VI, 253] la religion, ce qui est au fond la même chose. Ce magistrat nommé *Cheic el Islam* est juge de toutes les causes civiles et de toutes les autres qui ont quelque connexion avec le civil. Sa charge fut créée autrefois pour être subordonnée à celle de *cazy*, qui est le premier juge civil dans tous les pays où la religion mahométane domine, et qui a tant de pouvoir et d'autorité en Turquie ; mais par le crédit que les *cheic el Islam* avaient à la cour, ils ont attiré tant de sortes d'affaires à leur tribunal qu'il est aujourd'hui fort élevé au-dessus de l'autre, et qu'on le considère comme le premier et le plus juridique tribunal. Les limites des juridictions sont très mal marquées en Perse, cependant il n'arrive jamais entre les tribunaux aucun conflit de juridiction, parce que les juges les plus en faveur tiennent les autres en sujétion et les gouvernent comme ils veulent. La cour, bien loin de remédier aux désordres qui se commettent là-dessus, en est le premier mobile, et leur donne sous main tel mouvement qu'il lui plaît. Elle ne veut pas qu'il y ait d'autorité qui ne dépende absolument d'elle, et qu'elle ne puisse étendre ou resserrer comme bon lui semble ; cela fait que les juridictions ecclésiastiques et les civiles empiètent les unes sur les autres à toutes occasions. On en voit un grand exemple au *cheic el Islam* et *cazy* : car quoique d'institution leur charges soient simplement ecclésiastiques, ils se sont emparés toutefois des tribunaux civils, et sont à présent les administrateurs absolus de la justice dans les matières civiles. Le moyen dont ils se sont si heureusement [VI, 254] servis pour y parvenir est d'avoir fait entendre que tout le droit positif avait sa source et son fondement dans l'Alcoran ; que l'Alcoran est le *forcoon*, c'est-à-dire le livre qui distingue le bien d'avec le mal, ce qui est juste d'avec ce qui ne l'est pas ; que les mahométans ne pouvaient recevoir d'autre droit écrit que celui qui se trouve couché dans ce divin livre ; et que nul ne le pouvait mieux entendre ni en mieux expliquer les ordonnances que les ecclésiastiques. C'est sous cette couleur que les sedres ou grands pontifes pareillement font de si puissants efforts pour attirer à leurs tribunaux autant de causes civiles qu'ils peuvent. Au reste, il y a rarement appel de l'un de ces tribunaux à l'autre, mais il y en a d'eux tous au *divan bequi*, qui est le souverain chef de la justice civile et criminelle dans ce royaume, son tribunal étant qualifié *divan ali*, le tribunal haut, c'est-à-dire souverain.

Pour ce qui est du *cazy*, mot qui veut dire *arbitre* et *décidant*, c'était anciennement le premier et l'unique magistrat du droit civil. La loi mahométane l'a ainsi établi, et chez les Turcs, où il conserve presque toute son autorité, il est le grand juge et le souverain

jurisconsulte ; mais il n'en est pas de même en Perse. Le cazy y a peu de pouvoir depuis quelques siècles qu'on a pris à tâche de l'abaisser afin qu'il ne fit plus d'ombrage à l'autorité politique comme il faisait auparavant. Le moyen qu'on a employé pour cela a été de créer les charges de pontif et d'Ancien de la Loi dont je viens de parler, qu'on a autorisées aux mêmes fonctions [VI, 255] que la charge de cazy, mais qui sont en plus haute considération à cause du crédit auquel ceux qui en sont revêtus parviennent ordinairement par la grandeur de leurs alliances ; car d'ordinaire le sedre et le cheic el Islam épousent des filles du sang royal, et cela arrive ainsi depuis longtemps. Les mahométans scrupuleux et zélés pour leur loi préfèrent toujours le ministère du cazy à celui des autres juges, surtout pour certain actes comme les testaments, les contrats de mariage, et les actes de répudiation ; mais dans les procès ordinaires les autres magistrats ont la main plus longue, et ils les font presque tous venir à leur tribunal ; cependant il n'appartient pas moins de droit au cazi, comme je le dis, de juger des différends qui arrivent sur les contrats qu'il passe, que de les passer, et de juger aussi des torts que les particuliers se font les uns aux autres sur ce qu'on appelle *le mien et le tien*.

À l'égard du *moufty*, dont le caractère est si grand et la puissance si révérée dans les États du Grand Seigneur, il ne s'attire que du respect en Perse, sans y avoir aucune autorité. Ce mot de *moufty*, qui signifie oracle, un homme qui décide absolument, veut dire à la lettre *ouvrant et déliant*, à cause qu'il est le chef de la discipline ecclésiastique. C'était à lui à résoudre les cas de conscience dans les premiers siècles du mahométisme, à imposer les peines et les pénitences des péchés contre la loi, et à en donner l'absolution ; mais les mahométans s'étant divisés en plusieurs sectes dès que leur instituteur [VI, 256] fut mort, celles qu'embrassèrent les Persans et les Turcs, qui sont les principales, affectèrent des pratiques différentes afin d'être mieux distinguées et d'empêcher un nouveau mélange ; et quoiqu'au fond ils aient gardé les mêmes règles de justice, la même forme de droit, et les mêmes fonctions de judicature, ils leur ont partagé différemment les rangs et les fonctions : car parmi les Turcs c'est le *mufty* qui est le grand magistrat de la loi ; aux Indes c'est le *kasy* ; en Perse c'est le *cheic el Islam*. La fonction de *mufty* de Perse est réduite aujourd'hui à résoudre les cas qu'on lui propose et à donner son avis sur les consultations des juges, lesquels ils suivent ou rectifient comme il leur plaît, et à cause de cela c'est d'ordinaire un homme fort savant qu'on met en cette charge. Le roi le nomme, et on le choisit le plus accommodant et le plus facile qu'il se peut afin qu'il ne soit pas trop ferme dans ses décisions ; car, comme je l'ai dit, si la puissance souveraine ne tenait la bride, par manière de dire, à ces fougueux ecclésiastiques, ils ne voudraient souffrir d'autre religion que la leur, et un étranger ne pourrait vivre un seul jour avec eux : en un mot, ils voudraient donner la loi à tout le monde.

Ces magistrats ne jugent pas en corps en même lieu ; chacun a son tribunal à part, et quiconque a un procès choisit celui des magistrats qu'il veut, selon l'accès qu'il a auprès de lui, ou pour quelques autres raisons particulières, il s'y adresse et y est jugé de la manière que je le rapporterai au chapitre suivant. [VI, 257]

Les autres dignités et offices ecclésiastiques n'ont point de juridictions, et il n'y a nulle autorité attachée à leurs fonctions, et même on a peu ou point de déférence pour ce qu'ils peuvent dire en matière civile, ce qu'il faut rapporter à ce que j'ai remarqué ci-dessus, que le bras séculier tient de l'Église dans la sujétion et dans la dépendance à cause des prétentions qu'elle a sur la souveraineté et de divers autres principes si contraires à l'autorité royale : ainsi je ne parlerai point de ces offices en cet endroit, remettant à le faire en celui où je traiterai de la religion.

Je parlerai présentement des biens de l'Église persane, qu'on peut appeler immenses. Quelques gens m'ont voulu faire accroire qu'ils montent à huit cent mille toman, qui font

trente-six millions, et divers magistrats des plus éminents m'ont assuré que les fondations royales vont à dix-huit millions de notre monnaie. La vérité est que les autres fondations reviennent à beaucoup moins, à ce que la plupart du monde dit, mais on assure aussi qu'il y a beaucoup de fondations qui ne passent pas à la chambre des comptes de l'Église. Pour montrer qu'il y a de la vraisemblance dans ce que l'on rapporte de ces grandes richesses de l'Église chez les Persans, je dirai qu'on lit dans la vie du roi Abas second qu'à son retour de la conquête de la ville de Candahar, qui est le boulevard de la Perse du côté des Indes, étant à Metched, ville capitale du Corasson, qui est la Bactriane ou la Choromithrène des Anciens, où il y a une des belles mosquées de [VI, 258] l'Asie consacrée à Iman Reza, un des douze premiers successeurs de Mahomed, qui y est enterré : Abas second y étant, dis-je, il voulut savoir au juste à combien montait le revenu de cette célèbre mosquée. On lui en donna un compte tout à fait faux, et qui ne contenait pas les deux-tiers du revenu réel, et toutefois il le trouva encore si excessif qu'il en retrancha cinq mille tomans, qui sont deux cent vingt-cinq mille livres : on peut juger du revenu de cette église sur un tel retranchement.

Les biens d'Église sont sacrés parmi les mahométans, et si un seigneur dont on confisque les biens donne un jour seulement auparavant quelques biens à l'Église, soit une terre, soit une maison, le roi n'y peut toucher ; ces biens consistent la plupart en terres, en rentes foncières, en maisons, en édifices publics, comme des boutiques, des caravanserais, et des bains, et en fondations à perpétuité ; et c'est dans ces fondations que consiste le revenu le plus clair de l'Église. Je parlerai au long dans la suite des scrupules qu'ont les Persans sur la nature des biens dont ils jouissent, appréhendant qu'ils ne soient mal acquis, et que ce défaut n'empêche le mérite de leurs bonnes actions et ne les tiennent plongés dans une souillure perpétuelle. Pour y remédier, ils lèguent leurs biens à l'Église et lui en font la rente. Abas le Grand avait légué de cette manière tous les biens attachés à sa personne, son palais, sa garde-robe, et jusqu'à ses chevaux ; il payait une certaine somme par an de chaque chose afin, disait-il, de s'en pouvoir servir légitimement. [VI, 259] Depuis lui l'écurie royale est légué au douzième et dernier Iman, qui s'appelle *Mahomed Mehdy*, comme un vrai roi et monarque de l'univers dont le roi de Perse n'est que le lieutenant jusqu'à ce qu'il revienne au monde. La rente que le roi en paie est appliquée à la mosquée cathédrale ; le palais royal est aussi légué comme je le dis, et tous les palais et jardins de l'allée royale d'Ispahan. La fondation est sous le titre des *quatorze purs*, qui sont Mahomed, sa fille, son gendre et ses successeurs jusqu'à Mahomed Mehdy.

La chambre des comptes, qui est le grand bureau de tous ces biens, s'appelle *defter mokoufat*, mot qui vient de *vakfe*, qui signifie bien légué ou donné à l'Église, comme je l'ai remarqué. J'ai dit aussi que les sedres en sont les chefs. Le contrôleur, qui est mis par le roi, est qualifié *mustaufie mokoufat*, c'est-à-dire surveillant des biens légués, qui est un lieutenant des sedres, faisant leur fonction en leur absence, comme je l'ai vu pratiquer à la fin du règne d'Abas second. Cette chambre, qui est établie à peu près comme les chambres des comptes de l'État et du domaine, est séparée en deux bureaux, l'un pour les biens *casseb* ou legs royaux, l'autre pour les biens légués par les particuliers.

Les bénéfices sont les uns à vie, les autres précairement, et ce sont comme des pensions qu'on retranche quand on veut. Les bénéfices à vie sont dans les fonds de terre ; les autres, qui sont proprement des pensions, consistent en assignations qu'on appelle *baraat*, comme les assignations des gages qu'on délivre [VI, 260] une fois l'an à la chambre pour les aller recevoir sur le lieu. Tous ceux qui jouissent des bénéfices en matière de pensions vont à la chambre au temps accoutumé prendre leur assignation, et si ce sont des gens considérables, ils vont auparavant chez le sedre ou bien chez les vicaires du sedre qui sont dans toutes les

provinces, y présentent leurs bulles, au bas desquelles on met une manière de visa, et là-dessus ils obtiennent leurs assignations à la chambre. Quand on est mécontent d'eux on retient leurs bulles, et c'est autant que si on les privait du bénéfice, parce qu'ils n'ont plus de titre nécessaire pour recevoir. Ceux qui ont leurs bénéfices en terres par actuelle possession sont obligés d'en faire ratifier ou renouveler les bulles tous les cinq ans, ce qui est un ordre merveilleux, surtout à l'égard des bénéfices de pension ; car comme le sedre ou la chambre peut retenir leurs bulles, et que les ecclésiastiques ne sont que précaires dans ces bénéfices, ils en sont plus retenus dans leurs mœurs et dans leur doctrine.

Un nombre infini de gens vivent de biens d'Église, mais il n'y en a pas qui en soient fort riches, à la réserve des sedres, de leurs contrôleurs, et de ceux qui sont les administrateurs des biens, et qui les distribuent aux autres. À la réserve de ces officiers, dis-je, il ne se trouve guère d'ecclésiastiques qui aient plus de onze à douze mille livres de bien d'Église annuellement. Les sedres ont chacun deux mille tomans de droits de leur charge, qui font trente mille écus de notre monnaie, mais comme cela leur est assigné [VI, 261] en terres qui valent beaucoup plus que le prix auquel elles sont taxées, et qu'ils ont des bénéfices ailleurs, on fait monter leur revenu à soixante mille écus. Abas second réforma, entre autres abus touchant les biens d'Église, celui d'en donner en si grande quantité à un seul homme. Il prit un état de tous les bénéfices du royaume, et trouvant qu'il y avait des gens qui en avaient pour vingt-cinq à trente mille livres de rente, il en fit une nouvelle distribution. Il convoqua les sedres, les magistrats, les plus renommés ecclésiastiques, et leur dit qu'il trouvait étrange que, la loi de dieu portant de si grandes malédictions contre ceux qui vivent splendidement avec du bien d'Église, il y eût tant de gens néanmoins qui en avaient pour cinq ou six cents tomans. Depuis cette réforme on n'en a donné guère plus de la moitié à une seule personne. Les Persans croient effectivement que c'est un péché mortel d'avoir du bien d'Église quand on peut gagner sa vie par quelque moyen honnête, et leurs livres de dévotion prescrivent à ceux qui ne s'en sauraient passer d'en prendre si modiquement « qu'il n'y en ait que ce qu'il faut pour ne pas mourir de faim » : ce sont leurs termes. Il y a force gens que ces conseils rendent scrupuleux, et qui pouvant bien avoir des bénéfices n'en veulent point du tout, ou n'en prennent qu'autant qu'il leur en faut pour entretenir leur vie. Ils ont là-dessus cette sentence de Mahomed toujours à la bouche : « La plus saine nourriture est celle qu'on s'acquiert par le travail. » La glose des Imans sur ce passage porte : « Les prophètes et les hommes religieux ont toujours [VI, 262] vécu de leur labeur. » Adam était laboureur, Seth tisserand, Énoch tailleur, Noé charpentier, les patriarches bergers, de même que Moïse, Jethro, et Mahomed après tous. David était cuirassier, Élie muletier, Locman couturier, Job écrivain ou pelletier, Jésus médecin, et une infinité d'autres.

La distribution des bénéfices vacants se doit faire devant le roi une fois l'an ; c'est ce qui est prescrit, mais cela ne s'observe pas fort exactement : au lieu de la faire devant le roi, l'on en dresse la liste devant le sedre ou pontife, ou devant son vicaire, laquelle ensuite est portée au roi, qui la règle, et puis l'expédition s'en fait à la chambre des comptes de l'Église.

Les meilleurs bénéfices sont les administrations des revenus des mosquées. On appelle ceux qui les régissent *montevely*, comme qui dirait agent du curé, parce qu'ils n'ont soin que du temporel et point du spirituel. Ce sont comme des intendants de la fabrique, car outre la distribution et l'administration du revenu, ils ont soin des réparations, dépenses, fournitures, etc. Ce sont seulement les grandes mosquées, et dont les revenus sont considérables, qui ont des *montevely* ou administrateurs ; les autres n'en ont point. Il y a des mosquées en Perse riches de quatre cent mille francs de revenu ; même la cathédrale de Motched dont j'ai parlé

ci-dessus en a davantage, à ce qu'on assure. Il est vrai que les mosquées aussi riches que cela ne sont qu'en fort petit nombre.

Il y a une sorte de bénéfices héréditaires qu'on appelle *ziurgal*, qui sont dans des familles, [VI, 263] des gens d'Église, éminentes et illustres, d'une génération à l'autre, depuis longues années, ce sont des terres d'Église dont on les laisse jouir de père en fils avec une manière de prescription. On ne les leur ôte qu'au défaut de sujets qui aient quelque mérite, ou qui veuillent suivre la profession des lettres, laquelle ne diffère pas beaucoup en Perse d'avec la profession du ministère ecclésiastique, car il n'y a point de consécration parmi le clergé mahométan comme dans l'Église chrétienne, ni de mission, ni de vocation, comme je l'observerai plus au long au traité de la religion persane. Ces biens *ziurgal* sont comme aliénés du reste des biens ecclésiastiques, et lorsqu'ils sortent d'une famille c'est pour rentrer dans une autre à même titre héréditaire.

Chapitre XVI. De la justice et du droit civil.

La jurisprudence ne diffère guère chez les Persans d'avec la théologie pratique, non plus que chez les autres mahométans, qui ont tous la science du droit civil mêlée avec celle du droit canon. Mahomed a fait en cela comme les grands législateurs anciens, qui pour obliger plus fortement les hommes à observer leurs règlements politiques et civils en fondaient les principes sur les dogmes de la religion qu'ils professaient, afin qu'on crût que ces lois ne venaient pas moins de Dieu que les préceptes mêmes de la religion ; mais il faut croire que ce faux prophète avait particulièrement [VI, 264] en vue dans cette institution les lois du peuple juif dont le volume sacré, et particulièrement le livre du Lévitique, contient les lois civiles et les cérémonielles mêlées ensemble. Les Persans n'ont même qu'un terme pour signifier le droit civil et le droit canon, qui est le mot de *cherhay*, qui veut dire légal, licite, venant de *chera*, qui signifie la loi par excellence, c'est-à-dire la loi divine ; et les mêmes hommes qui leur prononcent le droit canon sont aussi leurs juges pour le droit civil, comme je l'ai observé ci-dessus. C'est la suite de ce grand principe des mahométans dont j'ai déjà si amplement parlé, savoir que selon le droit divin un même homme doit porter d'une main le glaive temporel et de l'autre le glaive spirituel, être roi et pontife tout ensemble, faire la guerre et administrer la justice, aussi bien qu'expliquer les dogmes de la foi et régler la discipline, comme ils prétendent que les patriarches des juifs l'ont fait, et comme le patriarche de leur fausse religion en a usé, et ses successeurs après lui, durant près de cinq siècles. C'est la cause pourquoi les rois de Perse prennent si fastueusement le titre de *caliphe* comme un des plus glorieux, qui veut dire successeur du Prophète et son lieutenant et vicaire. Si l'on en voulait croire les ecclésiastiques de Perse, le magistrat civil ne serait que son sergent et l'exécuteur de ses arrêts, mais la puissance séculière les retient là-dessus, ne leur donnant d'autre part dans l'administration de la justice que de proposer le texte de la loi sur les affaires difficiles, et cela quand ils en sont requis, [VI, 265] ce qui arrive particulièrement lorsque le *divan bequi*, qui est le premier et suprême ministre de la justice, la rend à la porte du palais du roi, dans un lieu destiné à cet office qui est par manière de dire le propre siège et tribunal du roi. Le grand pontife et l'Ancien de la Loi, qui est le plus considérable magistrat civil, s'y trouvent toujours, et sur chaque cas qu'on consulte l'un ou l'autre, il répond : « Il est ainsi écrit dans l'Alcoran. Dieu commande de cette façon. Les Imans ont décidé en cas pareil en prononçant ainsi » ; de quoi le suprême magistrat fait application telle qu'il trouve à propos de le faire. Mais le *divan*

bequi ne fait plus guère de ces assemblées solennelles, afin d'être plus le maître des procès. Je ne l'ai vu pratiquer que rarement, et c'était pour juger des gouverneurs de provinces.

Les Persans ont un livre du droit qu'ils appellent, comme je l'ai dit, *cheraiet*, qui contient les lois de leur droit civil et criminel ; mais elles y sont couchées en termes si obscurs ou si équivoques que les juges en les interprétant comme ils veulent leur donnent pourtant une interprétation spécieuse. Ce livre n'est qu'un ramas de jugements ou d'opinions des plus éminents personnages de leur loi sur les cas litigieux les plus extraordinaires. C'est là tout ce qu'ils ont d'écrit sur la jurisprudence. Leur grand livre de droit est l'Alcoran, ils y recourent d'abord ; mais s'ils n'y trouvent point de décision claire et nette sur les cas contestés, ils recourent au livre des *Dits et faits de Mahomed*, puis au livre des *Dits et faits des Imans*, et en dernier lieu à ce livre de droit. [VI, 266]

Le droit civil des Persans se distingue aujourd'hui en *cheray* et *ourf*, et c'est une chose fort remarquable que cette distinction de justice. *Cheray* est, comme je viens de le dire, le droit civil fondé sur l'Alcoran et sur les commentaires qui ont été faits dessus par les douze premiers successeurs de Mahomed. *Ourf* signifie proprement violence et force, et il se prend ici pour la force opposée au droit, c'est-à-dire pour la raison du plus fort, comme nous disons. Ce nom vient de ce que cette justice *ourf* est fondée sur la seule autorité royale. Les dévots persans, et surtout les ecclésiastiques, regardent ce droit *ourf* comme une espèce de tyrannie, et ils s'écrient sur la plupart des actes de justice qui procèdent des tribunaux du gouvernement politique : *Ourfêst, cheray nist*, c'est-à-dire que c'est une sentence de violence et non pas juridique ; cependant ce droit *ourf* n'est que le droit naturel bien entendu. Les magistrats de ce droit *ourf* ou de l'autorité souveraine sont le président du Divan, le vizir ou l'intendant, le gouverneur de la ville, son lieutenant, et le prévôt qui fait la ronde de nuit, lesquels, dans le sens de l'Église persane, comme je l'ai diverses fois rapporté, sont regardés comme des ministres d'une puissance tyrannique fondée sur la force seulement. Ces tribunaux *ourf* évoquent souvent à eux les causes qui sont pendantes devant les autres tribunaux et s'en rendent les maîtres, sans que ceux-ci puissent entrer en conflit de juridiction avec eux, la puissance suprême décidant toujours en leur faveur. N'était l'autorité de ce grand tribunal, il se commettrait mille injustices [VI, 267] en Perse, et il n'y pourrait avoir de commerce dans ce pays. Par exemple, le droit porte que tout écrit qui n'est pas fait devant la justice est *batel* ou *passé* et aboli, comme ils parlent, c'est-à-dire comme non venu. Mais comme il ne serait pas possible que les marchands allassent devant le juge à tous les billets qu'il faut faire dans le négoce, la méthode entre eux est de les faire attester devant témoins, qui y mettent leur sceau ; et c'est aussi toute la certitude qu'on y doit demander. Cependant le tribunal de la loi civile ne condamne point un débiteur là-dessus, mais celui de l'autorité suprême le fait, tenant un tel billet pour aussi obligatoire que s'il était passé devant tous les juges civils. J'observerai en passant que ce droit civil à l'égard des billets et promesses donne lieu de croire que du temps de Mahomed il fallait qu'il y eût si peu de permutation et de commerce entre les Arabes, et par conséquent si peu d'écrits à passer, que ce n'était pas une grande peine d'être obligé à les faire passer devant les juges, parce que l'occasion ne s'en présentait pas souvent. Mais le bien principal qui provient de la justice que rend l'autorité suprême en évoquant les causes à son tribunal est à l'égard des gens d'une autre religion, qui ne pourraient pas sans ce secours demeurer en Perse ou n'y faire que passer seulement ; car par exemple, lorsqu'il s'agit de faire exécuter les mandements du roi donnés en faveur des chrétiens, comme de les établir dans quelque ville où il n'y en avait pas eu auparavant, de leur bâtir des églises, de les protéger contre les violences des mahométans, [VI, 268] les ministres de la loi commune refusent toujours de reconnaître ces commandements-là, disant que ce sont des ordres *ourfi*, ou

tyranniques, donnés contre la loi, et qui n'ont point d'autres fondements que la force, mais les autres tribunaux font ponctuellement exécuter l'ordre de la cour sans avoir égard à cette opposition. S'il s'agit de même de punir un mahométan du meurtre d'un sujet ou d'un étranger qui ne soit pas mahométan, les tribunaux ecclésiastiques ne condamnent le meurtrier à autre chose qu'à avoir le bout du petit doigt de la main gauche coupé à l'endroit de la jointure, disant que Mahamed n'a pas ordonné de plus rude supplice à un fidèle pour avoir tué un infidèle. C'est ainsi qu'ils qualifient, comme chacun sait, les mahométans et ceux qui ne le sont pas ; mais les autres tribunaux font meilleure justice, ordonnant le plus souvent que le meurtrier, tout mahométan qu'il est, soit mis à mort. Dans les faits civils pareillement, si les constitutions mahométanes étaient suivies, les Persans mahométans auraient bientôt dépouillé de leurs biens tous les chrétiens, tous les juifs, et tous les gentils du royaume à la faveur de cent interprétations fausses et cruelles que les Imans, ou premiers successeurs de Mahomed, ont données aux passages de son Alcoran qui traitent de ceux qui ne le recevront pas ; mais la suprême autorité empêche que ces interprétations, quoiqu'elles soient tournées en lois, ne soient exécutées.

Par exemple, les Imans, pour la plupart, et après eux plusieurs docteurs éminents dans [VI, 269] la secte mahométane que les Persans embrassent, ont enseigné que l'on n'était pas obligé de garder la foi aux gens d'une autre religion que la leur, et que l'on pouvait même s'emparer de leur bien ; et il y en a encore aujourd'hui parmi eux beaucoup d'assez méchants pour donner dans cette opinion si injuste, mais c'est sans oser pourtant le faire paraître, parce que le souverain réprime avec sévérité ceux qui s'efforcent de la favoriser. Je me souviens qu'un frère du grand surintendant qui avait beaucoup de bénéfices, et qui affectait une grande sainteté selon leur loi, m'ayant acheté quelques bijoux dont je ne pouvais être payé, je lui dis que je m'en plaindrais au grand surintendant, ce que je fis aussi. Je crois que ce seigneur lui en parla en particulier, et que l'autre n'y eut point d'égard, car un soir que j'étais à souper chez le surintendant, où son frère était aussi, il me demanda si l'on me devait encore quelque chose à la cour. Je lui répondis, en tournant la tête vers son frère, qu'il n'y avait plus qu'un seigneur qui me dût. Il jugea que c'était lui que je marquais, et le regardant d'un œil de colère il se mit à dire d'un ton ferme : « Il n'est pas permis de retenir le bien des infidèles. Ceux qui pensent le contraire dans le cœur sont des chiens maudits qui font du Prophète de Dieu un voleur de grands chemins, et de sa religion un brigandage. » Deux jours après je fus payé. Après tout c'est la vérité, quoique quelques ecclésiastiques puissent ou osent dire au contraire, que les Persans tiennent en général qu'on doit garder la foi à toute sorte de gens également, et ils le pratiquent ainsi, tant dans [VI, 270] le gouvernement public que dans toutes les affaires particulières.

J'ai observé qu'encore que les tribunaux différents, savoir celui de la loi écrite et celui de l'autorité suprême, soient si opposés dans leur droit et dans leurs maximes, il n'y a jamais de conflit de juridiction entre eux, le droit *ourph*, comme le plus fort, l'emportant sur l'autre, sans la moindre résistance. Chacun a son département séparé. Le magistrat de la loi se mêle particulièrement des contrats et des écritures, d'affaires de mariage et de succession, de tout ce qui est de discussion ou litigieux, et où le droit est embarrassé ; et le magistrat de l'autorité suprême se mêle des affaires qui sont claires et qui se peuvent juger sans tant de consultations. On a plus volontiers recours à son tribunal parce qu'il juge et finit les procès promptement. J'ai vu quelquefois des gens plaider les uns contre les autres aux deux tribunaux en même temps et sur le même fait, celui qui était appellant à l'un étant appelé à l'autre ; mais cela n'arrive pas souvent, et est bientôt décidé à cause que le plus fort des deux met promptement fin au procès en obligeant sa partie à subir le jugement, laquelle ne gagnerait guère à en

appeler au tribunal de la loi, puisque quand ce tribunal voudrait juger l'affaire autrement que l'autre n'a fait, ce qu'il n'oserait pourtant faire par respect et par crainte, il n'aurait pas le pouvoir de faire exécuter son jugement.

J'ai traité des charges des grands magistrats de la justice dans les chapitres précédents, à la réserve de celle de prévôt de la nuit, qui [VI, 271] est ce que nous appelons le guet ou la patrouille. Je vais dire quel est son office, et puis je parlerai des petits magistrats, après avoir remarqué auparavant que ce sont les Persans qui font la distinction des magistrats en grands et en petits, qu'ils comprennent en ces deux mots *vozara ve homals*, termes qui signifient tous deux porte-faix, mais avec cette différence, que celui-ci est le nom ordinaire des porte-faix ou crocheteurs, au lieu que l'autre ne se prend jamais que dans le sens figuré. Ces petits magistrats sont au nombre de trois : le prévôt de la ville, le juge de police, le chef des crieurs, et puis il y a les *rich sefid* et les *kedcoda* des quartiers, comme qui dirait des commissaires et des dizeniers³². Ce terme de *kedcoda* est composé de deux mots tirés de l'ancien persan *ked*, qui signifie habitation, et *koda*, qui signifie seigneur. C'est aussi le nom qu'on donne à Dieu. On appelle les baillis et chefs des villages de ce nom de *kedcoda*.

Le prévôt de la nuit s'appelle *ahtas* : c'est comme le chevalier du guet à l'égard de la fonction, mais pour l'autorité elle est bien plus grande que celle de chevalier du guet, car il met en prison et il inflige les petites punitions qui sont l'amende et les bastonnades ; et quand on est tombé entre ses mains, il y faut souffrir la peine méritée, à moins que l'affaire ne soit criminelle, comme l'avoir tué ou blessé à mort, auquel cas la cause et les prisonniers vont devant le divan *bequi*. Les Persans appellent ce prévôt *padcha cheb*, le roi de la nuit, à cause que c'est le temps de sa juridiction, et qu'il est responsable [VI, 272] des vols et des autres désordres qui se commettent la nuit. Il fait poser ses sentinelles aux bouts des marchés, et au milieu, selon leur étendue, pour garder les boutiques dans les lieux où ce n'est pas la coutume de faire coucher personne. Comme les marchés en Orient sont des rues couvertes ou proprement des galeries, on les éclaire aisément avec de petites lampes. Lorsqu'il y entre quelqu'un, la patrouille crie de toute sa force : *Cabardar*, prenez garde ; et comme on n'a pas droit de s'arrêter là dans la nuit, on serait saisi comme si l'on avait quelque mauvais dessein, à moins que l'on ne passe son chemin en diligence. Outre ces sentinelles, la patrouille fait la ronde, s'arrêtant surtout aux lieux où d'ordinaire il y a plus de désordre. On prend tous ceux qui marchent sans flambeau, à moins qu'ils ne parlent en allant, et qu'ils ne satisfassent promptement aux interrogatoires qui leur sont faits par ces sergents.

Les prévôts de ville s'appellent *kelonter*. Leur charge revient à celle de maire, si connue en France et en Angleterre, et elle était autrefois aussi considérable en Orient qu'elle l'est toujours en Angleterre. L'étymologie du mot est la même, *kelonter* et *maire* signifiant l'un et l'autre le plus grand. La charge est aussi originairement la même pour ses fonctions, savoir pour maintenir les droits et les avantages des bourgeois et habitants de la ville, à cause de quoi les Persans appellent aussi leur maire *cheheryar*, c'est-à-dire camarade ou associé de la ville. La charge de tribun du peuple chez les Romains était à peu près le même. [VI, 273]

Le juge de police s'appelle *motheseb*, c'est-à-dire celui qui fait la supputation ; son office consiste à faire observer un prix réglé et garder le poids dans la vente des denrées. Il a par conséquent l'inspection sur les marchés, sur les boutiques de toute sorte de denrées, et sur les corps des métiers sur lesquels il lève un droit qui fait l'apanage et la paie de sa charge.

³² Un *dizenier* est « chef d'une dizaine, ou qui a dix personnes sous sa charge. C'est un nom de certains officiers de ville » (*Académie*, 1762).

Le chef des crieurs publics, ou *yartchi bachi*, comme les Persans le nomment, est obligé entre autres choses de faire publier toutes les semaines le prix auquel les denrées sont taxées ; il a un grand nombre de commis sous lui, parce que comme on n'a pas en Perse l'usage des affiches, les crieurs y sont beaucoup plus nécessaires et plus employés.

Il faut parler à présent des lois du droit persan dans les plus communes affaires de la vie civile.

Premièrement, à l'égard des mariages, l'égalité de condition ni le consentement des parents ne sont point nécessaires en Perse pour les rendre valides. Dès qu'un jeune homme est en âge il peut prendre une femme à son gré, et s'il l'épouse par contrat elle devient sa femme, de quelque condition qu'elle puisse être d'ailleurs. À la vérité ces mariages inégaux n'arrivent pas communément, parce qu'on donne de bonne heure à un jeune homme une esclave ou une concubine en attendant qu'on le marie. Comme tous les mariages sont valides chez eux, tous les enfants aussi sont légitimes, soit qu'ils soient nés avant ou après le mariage, soit qu'ils soient nés d'une [VI, 274] femme épousée selon les rites ou coutumes, soit qu'ils soient nés d'une esclave ou d'une concubine. Il n'y a point de bâtards en ce pays-là. Le premier né est l'héritier, quoique ce soit le fils d'une esclave, quand même son père aurait d'autres fils d'une fille du roi dans la suite. On fait seulement quelque différence là-dessus dans le monde lorsque le fils aîné est né d'une esclave indienne mulâtre ou basanée ; car comme son teint et son air s'en sentent beaucoup, on dit c'est le fils d'un tel, né d'une esclave nègre ; cependant le droit n'en fait aucune différence sur le point de la succession.

Les enfants d'un père n'ont point de droit sur son bien tandis qu'il est en vie ; mais après sa mort le fils aîné prend les deux-tiers du bien, et l'autre tiers se partage entre le reste de ses enfants de telle manière que les filles ne prennent que la moitié de ce qui revient aux garçons. C'est là la loi, et c'est la coutume ordinaire ; cependant, comme les principaux biens en Perse sont des biens mobiliers, un père qui a le temps de les partager à ses enfants en donne à chacun ce que bon lui semble. Observez qu'un testament doit être fait quarante jours avant le décès³³, autrement il est invalide.

La loi déclare les filles en âge à neuf ans et les garçons à treize ans et un jour, comme chez les juifs, et même elle émancipe plus tôt les garçons dans le cas d'affaires importantes, comme de mort de tuteur par exemple : alors on va chez le *cazy*, qui commence l'examen par une question fort plaisante, mais qui paraît avoir du rapport à ce qui se [VI, 275] pratiquait dans le droit romain. Il demande : « Le diable vous a-t-il sauté sur le corps ? » C'est comme si l'on disait : « Vous sentez-vous capable des fonctions du mariage ? » On répond d'ordinaire : « Oui, et plusieurs fois. » Les grands pontifes qui prétendent parler avec plus de modestie demandent seulement : *Ab meni dari*, avez-vous de l'eau d'homme sur vous ? ; et si l'on répond oui, ils font délivrer un acte de majorité. Les Persans appellent l'émancipation *balic*, et disent qu'on en est capable même dès qu'on peut discerner ce qui est utile d'avec ce qui est dommageable ; ils nomment l'acte d'émancipation *rechid*, et alors ils disent que l'on est aussi obligé à l'observance de la loi cérémonielle.

On marie les filles sans dot. On leur donne seulement des bijoux, des hardes, et des meubles, selon la qualité de la personne ; mais après la mort du père elles entrent de part dans le tiers de son bien. Les femmes n'ont qu'un douaire par contrat, et dans les séparations ou divorces elles ne peuvent demander que ce douaire, ni emporter davantage de chez son mari que ce qu'elles peuvent mettre sous leur bras, sans en excepter leurs habits et leur linge. Il faut

³³ Texte : *décédé*.

qu'elles retirent leur douaire avant que de passer une nuit hors du logis ; car si elles couchent une fois dehors elles n'y peuvent plus revenir ni jamais rien demander.

Les enfants mineurs ont de grands privilèges en ce pays-là, car on ne peut saisir leur hoirie ni y toucher pour les dettes du défunt. La loi porte qu'il faut les laisser venir en âge, [VI, 276] et que leurs tuteurs ne peuvent ni répondre ni payer pour eux.

Les tuteurs ont aussi un grand pouvoir dans le droit mahométan, car ils font du bien des mineurs comme du leur propre, et quand on est en âge de leur faire rendre compte, la loi leur accorde tant de délais qu'on ne peut avoir prise sur eux qu'au bout d'un fort long terme. Le fils aîné est toujours le tuteur de ses frères mineurs lorsqu'il est en âge. Je ne dois pas oublier qu'il y a en Perse une cour fiscale qui a des commissaires en tous lieux pour assurer le bien des gens qui meurent sans tester et sans héritiers. On appelle cette cour *beithel mal*, la maison du bien irréclamé. Ce fisc a ses officiers et sa juridiction dont le prévôt est appelé *beith el malgi*, le président du fisc.

Les banqueroutiers et les gens qui s'enfuient en se soustrayant à la justice sont trop protégés en Perse. On n'adjuge aucuns de leur biens aux créanciers, soit meubles, soit immeubles. La justice appose le sceau sur tout ce qui se trouve être à eux comme si l'homme était mort, et répond aux créanciers : « Amenez-nous votre débiteur ou son héritier, nous en ferons justice » ; mais si l'homme absenté envoie représenter dans le temps qu'on est chez lui qu'il est encore vivant, la justice ne mettra le scellé ni à son logis ni sur ses effets. Elle ne peut non plus les adjuger à qui que ce soit, ni forcer le débiteur à les abandonner, leur maxime étant qu'on ne peut jamais prendre le bien d'un homme sans qu'il y consente, quoiqu'il avoue ses dettes. Il en est quitte pour dire à la justice : « Il est vrai que je [VI, 277] dois au demandeur ce qu'il dit, mais je lui demande aussi ; j'ai des comptes à faire avec lui, il faut les arrêter. » Cependant il garde tout ce qu'il a, et c'est là l'esprit de la loi civile, et ce que le droit prescrit. Mais en ces cas-là on fait intervenir bien vite le magistrat politique ou *ourf*, qui ordonne tout autrement, car si la dette est bien claire, et que le débiteur n'ait rien de bon à alléguer, le magistrat adjuge son bien aux créanciers et le leur fait délivrer.

Quand le débiteur ne paie pas, soit par malice soit par impuissance, on le livre entre les mains du créancier ou à sa merci. Le créancier a deux droits sur lui, l'un de le prendre et d'en faire ce qu'il lui plaît, soit en l'enfermant chez lui et en le maltraitant de la manière qu'il veut, pourvu qu'il ne le tue ni ne l'estropie, soit en le promenant par la ville et le faisant battre comme un chien dans quelque quartier qu'il lui plaît ; l'autre de vendre son bien et de le vendre lui-même, et sa femme et ses enfants ; mais l'on en vient si rarement à ces dernières extrémités qu'en onze ans et plus que j'ai été en Perse je n'en ai vu aucun exemple.

Dans cette loi mahométane de Perse tout roule sur les témoins ; tout dépend d'eux, rien n'est valide s'il n'est fait devant des témoins ; mais le texte de la loi porte qu'il faut appeler jusqu'à soixante et dix témoins irréprochables, s'il s'en peut trouver autant, afin d'obliger un homme qui doit à payer ; mais comme on prétend qu'il ne s'en trouve jamais autant, un, deux, ou trois suffisent. D'une autre [VI, 278] part, l'on ne manque point de faux témoins en Perse, non plus qu'en beaucoup d'autres pays.

La prescription n'a point de lieu dans le droit persan. On est toujours reçu à réclamer son droit. Les actes même ne mettent point à couvert de la recherche, et quand il y aurait mille écrits, les plus authentiques que la justice puisse faire, on n'en est pas plus assuré dans la jouissance d'un bien, car on est tiré en cause nonobstant tout cela, et la partie dit en présence des juges : J'ai été trompé, ma promesse est nulle, la loi ne commande point qu'on souffre de tort.

Lorsqu'il n'y a point de témoins dans une affaire, on fait prêter serment par celui qui nie la chose, et si dans son serment il persiste dans la négative, on le renvoie déchargé et absous. Ils jurent sur l'Alcoran, non pas en mettant la main sur le livre fermé, comme on fait en Europe, mais sur le livre ouvert. Le juge envoie quérir le livre par un de ses clercs ou serviteurs ; on le lui apporte enveloppé dans une toilette. Chacun se lève par respect, et le juge même, qui prend le livre des deux mains, fort humblement, le baise de la bouche et du front, et puis l'ouvre et le présente à l'accusé, qui le baise comme le juge a fait, et puis met la main dessus et dépose. Il n'y a point de chapitre affecté pour jurer dessus, c'est à l'ouverture du livre. Mais quand ce sont des gens d'autre religion à qui il faut faire prêter serment, on les envoie avec un homme du juge, chacun devant les ministres de sa religion, les chrétiens chez leurs prêtres, les juifs chez leurs [VI, 279] *cacans*, les gentils indiens à leurs bramens, les Guèbres, qui sont les anciens ignicoles, chez les leurs, où ils jurent à leur manière, qui sont fort différentes. Les gentils et les Guèbres ne jurent pas sur des livres sacrés comme les autres peuples, mais ceux-là sur la vache, et ceux-ci sur le feu, qui leur sont plus sacrés que des livres ; et puis ils vont déposer chez le juge. La raison de ce procédé est non seulement parce que ceux qui ne sont pas mahométans pourraient ne se soucier guère de jurer faussement sur un livre pour lequel ils n'ont ni foi ni révérence, mais aussi parce qu'ils le profaneraient, car il est défendu de le toucher, ni la couverture même, à moins d'être pur de la pureté légale, comme ils parlent.

Le président du Divan, qui mourut durant le règne d'Abas second, émut une grosse dispute sur cette pratique de faire jurer chacun sur les livres de sa religion. Il voulait qu'on fit jurer tout le monde sur l'Alcoran ; il disait pour sa raison que les livres des gentils et des Guèbres, et les autres choses sur lesquelles ils juraient, n'étant que des imaginations fausses et suggérées par le diable contre le vrai culte de Dieu, et les livres des juifs et des chrétiens ne pouvant être regardés comme des livres divins, c'était une grande erreur de faire jurer dessus, parce qu'on jure sur la vérité contenu dans le livre qu'on tient à la main : or ceux qui jurent sur un livre qui ne contient pas la vérité ne jurent point, mais ils prononcent en l'air des mots vains et sans réalité. Ce ministre d'État s'échauffait là-dessus, et voulait faire changer [VI, 280] l'usage. On lui répondait qu'un serment était l'attestation d'une vérité crue où il ne fallait pas avoir égard si la chose était véritable en soi ou si elle ne l'était pas, mais seulement à l'opinion de celui qui l'attestait ; qu'ainsi ce serait profaner le livre de Dieu et détruire la justice que de donner à jurer sur la vérité qui y était contenue à des gens qui ne croient pas qu'il contient la vérité, et qui par conséquent jureraient dessus de même manière qu'eux mahométans pourraient jurer sur d'autres livres. Comme on discutait la chose, on conta à ce ministre ce qui était arrivé en Mazenderan, pays sur la mer Caspienne, entre deux juifs qu'on avait fait rendre mahométans à force d'argent. Ils étaient devant le juge pour un procès, l'un demandant, l'autre défendant. Le juge fait venir l'Alcoran pour faire prêter le serment au défendeur. Ce faux mahométan jura résolument dessus qu'il ne devait rien. Le créancier, qui s'était bien douté de cela, tira aussitôt de dessous sa robe le Pentateuque et dit au juge : « Seigneur, c'est un fourbe maudit. Il jure bien sur votre livre qu'il ne me doit rien, mais ordonnez-lui de jurer sur celui-ci et je m'en irai satisfait. » Le juge regardant ce faux mahométan lui dit : « Eh bien, frère, après que tu as juré sur le livre de Dieu, tu jureras bien sur ce livre aboli. » Mais le faux converti n'en voulut rien faire, et par là fut convaincu et condamné à payer. Le président du Divan fut un peu ramené par le récit de ce fait, mais il ne laissa pas pourtant de mourir dans son erreur.

Le serment se prête encore devant le juge [VI, 281] à la réquisition des parties de la manière qu'elles le demandent, quoique le plus souvent ce soit sans nécessité pour le fond, et

seulement par malice et par fureur. Ainsi, lorsque quelqu'un répète quelque chose comme sienne, il demande d'abord que le serment soit prêté par sa partie, et aussitôt que cela est fait, il s'écrie : « Seigneur, je m'en vais prouver que ma partie est faussaire, et qu'elle me doit ce que je demande. »

La facilité de plaider est la plus grande du monde en Perse, et de plaider sans fin, soit au même tribunal, soit devant les autres, et à plus d'une douzaine tour à tour.

Lorsqu'on veut intenter un procès, on va donner requête au juge, dans laquelle on expose le fait tel qu'on veut. Le juge écrit à la marge qu'on amène la partie, et donne un valet de son logis qui fait l'office de sergent, lequel va quérir le défendeur. Il lui dit : « Monsieur, un tel vous demande, venez avec moi », et il le fait suivre sans autre forme ni assignation. Lorsqu'ils sont en chemin le valet se fait payer sa peine, qui est de cinq, dix, ou quinze sols plus ou moins selon l'affaire et selon les gens, n'y ayant rien de prescrit pour ce salaire. Les parties sont présentées devant le juge, ayant leurs témoins à leurs côtés, elles plaident leur cause elles-mêmes et sans l'aide d'aucun conseil. Si ce sont gens de considération, le juge les fait asseoir près de lui. Sinon ils demeurent debout devant lui, et chacun allègue ses raisons, sans secours d'avocat ni de conseil, ce qui se passe d'ordinaire avec tant de bruit [VI, 282] et de clabauderies que le juge est quelquefois si étourdi qu'il est contraint de prendre sa tête entre ses mains, comme pour se parer du bruit. Quelquefois il se met en colère et leur crie trois ou quatre fois de toute sa force : *Gaumicouri*, c'est-à-dire : « Vous mâchez de l'ordure », à traduire la chose modestement : car *gau* est le mot sale qui veut dire l'excrément qui sort du corps humain. Quand ce sont des gens tout à fait de néant qu'on ne saurait faire taire, le juge ordonne qu'on les frappe, ce qui se fait sur-le-champ par le valet qui a assigné les parties, lequel leur donne à chacun un grand coup de poing sur le chignon du cou et sur le dos. Quand chacun a tout dit, le juge prononce, et il arrive rarement qu'on appointe les parties, si ce n'est pour produire des témoins. Les femmes plaident pour elles comme les hommes, mais encore bien plus tumultueusement. Elles se tiennent toutes ensemble dans un coin et voilées, sans se mêles parmi les hommes. Les affaires les plus ordinaires qui les mènent à l'audience sont pour demander la répudiation et la dissolution de leur contrat de mariage, et la raison la plus ordinaire qu'elles en rendent, c'est l'impuissance, ce qu'elles font entendre en ces termes : *Ba resai man ne miaa* : « Il n'en vient pas à ce qui me plaît. » Elles font souvent un bruit si horrible avec leurs cris que le pauvre juge, à qui il n'est pas permis de les faire battre comme les hommes, ne sait où il en est, et crie à son tour à plein gosier : « Elles me tuent. » Les affaires sont bientôt finies, comme je vous ai dit. Car en une ou deux séances le juge prononce, et selon que le cas le [VI, 283] requiert, le même garde ou sergent fait exécuter la sentence, ce qu'il fait en ne laissant point aller le condamné qu'il n'ait donné satisfaction.

Il n'y a point de lieu affecté à l'administration de la justice. Chaque magistrat l'exerce dans sa maison, dans une grande salle ouverte sur une cour ou sur un jardin, laquelle est élevée de deux ou trois pieds de terre. Le bas de la salle est séparé du reste en manière d'alcôve, fermé avec des châssis faits en jalousies assez larges. C'est où les femmes se rangent. Le juge est assis à l'autre bout, avec un air grave et majestueux, à la manière orientale, ayant un écrivain ou homme de loi auprès de lui, sans autre assesseur et sans conseil hormis quand il vient des gens au tribunal assez considérables pour les faire asseoir auprès de lui, ce qu'alors il ne manque point de faire. Il donne sentence à la première ou à la seconde séance. Quand on veut gagner la justice, comme on tâche toujours de le faire en Perse, ou avoir prompt expédition, on va à quelqu'un des principaux domestiques du juge, et on lui fait ou on lui promet un présent. D'ordinaire on en porte un au juge même, en lui faisant la plainte, et chacun le fait selon son état et sa profession. Les gens de plus basse condition donnent un

agneau ou un mouton, ou du fruit, ou des poulets. Les autres des confitures, ou du café, ou des étoffes, les autres de l'argent ; mais les gros présents se font toujours en particulier. On n'inflige point d'autres peines corporelles aux tribunaux du droit civil que les coups de bâton, encore [VI, 284] n'est-ce qu'à ceux qui résistent impudemment aux termes exprès de la loi, ce qui arrive fort rarement.

Les droits de la justice sont peu considérables, parce qu'il n'y a point d'écritures dans les procès, et qu'on obtient sentence à la première ou seconde comparution ; mais comme il y a de l'abus en toutes choses, quelque bien ordonnées qu'elles puissent être, il arrive souvent que cette brève justice³⁴ n'est autre qu'une prompte injustice, et qu'il se commet tout autant de fraudes et de pillages à proportion que dans les pays où elle se rend avec lenteur. Lorsque j'arrivai à Ispahan, il venait de mourir un *cazy* qui, sur le procès d'un moulin d'environ cinq cents francs de valeur, reçut trois mille cinq livres des plaideurs. Il y a pourtant de très sévères ordonnances contre ceux qui prennent des présents pour l'administration de la justice, car elles portent peine de mort tant contre ceux qui les font que contre ceux qui les acceptent. Après tout, quoique les procès se puissent commencer avec grande facilité et à peu de frais, ils ne sont pas pourtant si ordinaires en Perse que dans les autres États, parce que les procès vont à la prompte ruine des plaideurs, tant à cause de ce qu'il faut donner pour gagner les juges que parce qu'on n'est pas sûr, après que les procès sont finis, qu'on ne soit pas dès le lendemain tiré en cause à un autre tribunal pour les mêmes affaires. Au reste, la justice en Perse ne condamne jamais aux dépens, et cela ne se demande point aussi, parce qu'il n'y en doit avoir que de très petits selon les ordonnances. [VI, 285]

Il n'y a point dans ce pays de notaires publics en titre d'office ; quoique les actes sous seing privé ne soient pas valides en justice, on les fait légaliser chez les magistrats civils, et plus il y a de sceaux, et plus l'acte a de force. Le premier chez qui l'on va pour cet effet est le *cazy*, ou le *cheic el Islam*, ou le *cedre*, selon la réputation et l'autorité dont ils jouissent, et aussi selon la nature des actes. On les fait authentifier pareillement par le président du Divan et par le gouverneur de la ville. J'ai vu des docteurs éminents en la loi, et des prêtres, qui tendent à parvenir à ce degré qu'on appelle *mouchtehed*, c'est-à-dire ceux qui savent toutes les sciences, lesquels s'attribuaient aussi le pouvoir d'authentifier des pièces. Leurs actes passaient en justice par respect pour leur personne ou pour leur mémoire. Les juges disaient : C'est un saint homme et doué de grandes lumières, il n'aurait pas voulu faire un faux acte. Quand les ministres de la justice ont signé l'acte, les parties le portent quelquefois aux principaux du lieu pour y faire apposer leurs sceaux, lesquels, voyant ceux des magistrats, y mettent les leurs de bonne foi, et sans savoir autrement quel est le contrat, de sorte que quelquefois on verra des actes qui ont soixante à quatre-vingt sceaux.

Comme il n'y a point de notaires, il n'y a point aussi de greffe ou registre public pour garder les contrats des particuliers. Toute la précaution qu'on prend est de faire tirer diverses copies authentiques. J'excepte de cela un registre des contrats de mariage qui se garde chez le *cazy*, où chacun a la liberté de [VI, 286] faire enregistrer son contrat. Ils appellent cela *zabt kerden*, comme qui dirait écrouer un contrat, et cela se fait pour dix ou vingt sols d'ordinaire.

Chapitre XVII. De la justice criminelle.

³⁴ « Vieux mot qui n'est demeuré en usage que dans le Palais [de Justice] » (Furetière).

La justice criminelle s'exerce toute entière indépendamment du droit canon, parce qu'elle est entre les mains du magistrat *ourf*, ou de la force, comme je l'ai dit, qui juge selon le droit naturel et selon le droit des gens ; et comme le magistrat civil ne condamne presque jamais à de plus grands supplices qu'à l'amende et à être battu sur les fesses, il n'assiste point aux procès des gens qu'on juge à mort. Ce magistrat de la force est composé, comme je l'ai rapporté ci-dessus, d'un président du Divan, du gouverneur de la ville, et du nazir du roi. Ils se règlent par des maximes fondées sur des coutumes constantes, c'est-à-dire qu'à tel ou tel crime il faut infliger tel ou tel supplice, ce qu'ils mettent en usage ensuite selon l'occasion, et c'est ainsi qu'ils exercent la justice. Quand j'arrivai en Perse, je pris d'abord les Persans pour des barbares, voyant qu'ils ne procédaient pas méthodiquement, comme nous faisons en Europe, à la punition des criminels. J'étais surpris qu'ils n'eussent point de prisons publiques, point d'assemblées pour examiner les criminels juridiquement, point d'exécuteur public ou bourreau, point de place de supplice, point d'ordre ni de méthode dans les exécutions. [VI, 287] Je pensais que c'était faute d'être aussi policés que nous le sommes, nous chez qui les exécutions se font avec un grand circuit de formalités ; mais après avoir passé quinze ans en Orient, j'ai raisonné d'une autre manière, et j'ai trouvé qu'il en était de cela comme des autres accidents rares de la vie, où l'on ne se fait pas des routes sûres et certaines, parce qu'ils ne surviennent pas fréquemment ; au lieu que dans nos pays où les crimes énormes et dignes de mort sont toujours nombreux, on s'est habitué à supplicier les gens par règle et par compas, pour ainsi dire. Ainsi j'attribue la police que l'on tient dans les exécutions en Europe à la grande quantité de scélérats qui s'y trouvent, comme au contraire le peu de régularité qu'on observe en Orient dans le jugement et dans l'exécution des criminels, aux mœurs de ce pays-là, qu'on peut dire humaines et douces en comparaison des nôtres ; en effet, l'on est si dépravé chez nous que si l'on ne traitait pas les coupables plus rudement qu'en Perse, les villes et la campagne deviendraient autant de coupe-gorges où, comme en Mingrèlie, chacun par la crainte qu'il a de son voisin serait obligé de coucher demi-vêtu et son épée entre ses bras. On n'entend parler presque jamais en Perse d'enfoncer les maisons, d'y entrer à vive force et d'y égorger le monde. On ne sait ce que c'est qu'assassinat, que duel, que rencontre³⁵, que poison. Dans tout le temps que j'ai été en Perse, où j'ai fait tout mon séjour à la ville capitale ou à la suite de la cour ou bien en d'autres grandes villes, je n'ai vu exécuter qu'un seul homme, de manière qu'à [VI, 288] celui-là près tout ce que je puis rapporter des supplices de ce pays-là n'est que par ouï-dire. J'ajouterai encore qu'il n'y a que le roi seul qui puisse donner sentence de mort, et lorsque le *divan bequi* trouve à la cour, ou que la justice trouve dans les provinces, un homme digne de mort, on présente l'information au roi, qui décide de la vie de ce criminel. C'est là une coutume constante, et elle conclut à mon avis que ces peuples-là ne sont pas aussi méchants qu'on l'est en Europe.

J'ai observé qu'il n'y a point de prison publique en Perse ; il n'y a point non plus de corps d'archers : chaque magistrat revêtu d'une charge de judicature criminelle prend quelques valets de plus qu'il n'avait auparavant, et il choisit d'ordinaire ceux qui servaient son prédécesseur dans la charge comme stylés au métier, lesquels avec ses premiers valets lui servent d'archers. Plus il en prend et plus de profit il lui en revient ; car bien loin de donner des gages à ces valets, ils lui paient une rente par an pour leur charge à cause du profit qu'ils en retirent. Il assigne à ces gens-là un appartement de trois à quatre chambres sur le devant de son logis, c'est où ils gardent les criminels qui ne sauraient donner caution suffisante, et le

³⁵ « [Q]uand deux personnes se sont battues en prenant querelle sur-le-champ et sans avoir prémédité le combat de sang froid, cela s'appelle une *rencontre* » (*Trévoux*).

portier du logis en est le geôlier. Les portes de ces chambres, comme les autres du pays, sont d'ordinaire si faibles qu'on les enfoncerait d'un coup de pied. Cependant on ne peut non plus s'enfuir de là que des plus grosses tours, et l'on y souffre plus que dans un cachot, car les criminels y sont mis les uns sur les autres, et ce portier tient ces chambres sales et puantes exprès, afin [VI, 289] que les prisonniers achètent plus cher et plus vite la liberté de prendre l'air et d'être mis ailleurs. On n'entend jamais dire qu'un homme se sauve de là, les valets et le portier étant autant d'argus qui le gardent à vue. Si quelqu'un est surpris voulant s'évader, on le charge sur-le-champ d'un si grand nombre de coups de bâton (ce qui se fait par l'ordre du geôlier seul) qu'il n'a pas envie de songer davantage à la fuite.

Ces archers n'ont pour toute arme en Perse, les uns qu'une épée et un bâton, et les autres un bâton seulement. Lorsqu'il faut aller prendre quelqu'un en campagne, on envoie un cavalier du gouverneur ou de l'intendant. Il y a toujours, comme je l'ai observé, un nombre de cavaliers du corps des *coulom* ou esclaves qui ont la solde du roi attachés à ce service des gouverneurs et des autres grands de l'État pour être prêts aux occasions, et selon qu'un seigneur a plus d'occasions d'employer les gens, il s'en met un plus grand nombre à son service. Quelque capture qu'on veuille faire, on n'envoie qu'un sergent ; son ordre lui suffit pour se faire prêter main forte, et dès qu'il a joint son homme, quand il aurait vingt personnes à sa suite, il l'amène. Car outre que partout on lui prête main forte, ceux mêmes qui sont de la suite de l'accusé se tournent contre lui s'il en est besoin. Ces archers, tant à pied qu'à cheval, paient, comme je dis, la rente de leur emploi, dont le droit ne consiste qu'en ce qu'ils peuvent attraper ; ils sont ardents au possible à l'exécution des ordres, et ils trouveraient l'homme accusé [VI, 290] se fût-il, pour ainsi dire, caché sous la terre.

La procédure commence à ce bureau-là comme au bureau civil. On fait sa plainte, et le magistrat donne un de ses gens pour aller quérir l'accusé ; il l'amène dès qu'il l'a trouvé, et quand le fait va tant soit peu au criminel, le prisonnier reçoit en entrant un nombre de coups de bâton sur la plante des pieds, plus ou moins selon la nature de l'accusation, et puis il est conduit devant le magistrat, qui, après l'avoir interrogé, le remet à ses gens jusqu'à une autre fois. Lorsqu'on est pris en querelle et batterie, ou en faisant quelque insulte, les gens du gouverneur accourent et se jettent sur la foule du peuple en injuriant fortement et donnant de grands coups confusément comme des aveugles. Malheur à ceux qui se trouvent sous leur main, car ils frappent sans distinction. Ceux qui sont les plus engagés dans le tumulte sont pris tout autant qu'on en attrape, et menés chez leur maître, où en entrant on est traité, comme je viens de le dire, à grands coups de bâton, agresseurs et agressés pêle-mêle, sans connaissance de cause, le tout sous la direction du lieutenant du gouverneur ou d'un autre de ses officiers, le premier qui se trouve ; après quoi tous ces malheureux sont menés devant le gouverneur ou devant son lieutenant, qui demande d'un grand sens froid à ces gens roués de coups et pâmés à force de crier : Qui êtes-vous ? qu'avez-vous fait ? Chacun crie d'ordinaire au meurtre, à la violence : Seigneur vous me faites tuer, moi qui n'ai commis aucun mal. Les valets qui les ont pris [VI, 291] sont là avec des témoins. On discute le fait et on le punit selon l'exigence, et d'ordinaire celui qui a battu et celui qui l'a été sont presque également traités ; l'un et l'autre paient l'amende, tous deux sont mis de plus sous le bâton.

J'oubliais à dire que ces archers ôtent d'abord la ceinture à ceux qu'ils prennent et leur en lient les bras, et durant tout le chemin ils leur disent mille injures, les poussent de côté et d'autre, et les frappent. Il est inutile de dire qui l'on est. Les sergents n'ont égard qu'à l'argent qu'on leur glisse dans la main. On leur dit tout bas, en leur graissant la pâte : Cher ami, mon frère, mes yeux, pourquoi me tues-tu de cette sorte, moi qui suis innocent ? J'ai tant dans mon sein ou dans ma poche, prends-en la moitié, et en donne l'autre au portier, afin que je ne sois

pas mis sous le bâton. Si la somme est grosse, le valet fait si bien que le coupable est détaché et n'est plus mené que comme témoin. Mais qui n'a rien est battu à outrance. Les Persans disent que c'est pour donner de la crainte au peuple ou pour rendre les gens sages. En effet, on ne peut manquer d'avoir peur de former des querelles, puisque quelque raison qu'on ait, il faut payer l'amende et être battu. La procédure va aussi vite au criminel qu'au civil ; tout est fini dans un ou deux séances, surtout là où il n'y a rien à gagner, à cause de la pauvreté des prévenus ; mais quand ce sont gens qui ont du bien, ils ne sont pas sitôt libérés, ou il faut payer bien chèrement.

FIGURE XXXIII <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050392t/f346.image>

Les criminels d'État sont mis et gardés au carcan, qu'on appelle *cron douche ké*, c'est-à-dire [VI, 292] collier à deux pointes. On en voit la figure à côté : il est fait en triangle de trois morceaux de bois qu'on cloue l'un contre l'autre. Le cou passe dedans sans se pouvoir tourner. La pièce de derrière et celle du côté gauche sont de dix-huit pouces de longueur. Celle du côté droit est longue presque au double, et l'on y attache le poignet au bout dans un morceau de bois demi-rond où il est comme pendu au croc ; et parce qu'on a bientôt le bras las jusqu'à la douleur, on permet au prisonnier de le soutenir avec un bâton qu'il tient de la main gauche. Cette machine est grossière et sans art. On donne le criminel d'État, attaché ainsi au carcan, à garder à quelque seigneur qui l'emmène chez lui, et qui en répond. C'est une grande faveur qu'être le geôlier d'un tel prisonnier, parce que comme on en est le maître, l'on en tire tout ce qu'on veut. Lorsqu'on prend un prisonnier de par le roi, celui qui le prend lui donne un grand coup sur le corps à l'endroit qu'il lui plaît, en lui disant *par ordre du roi* ; puis il le lie de sa ceinture qu'il lui détache du corps. C'est un méchant signe que d'être ainsi lié quand on est pris, car cela marque que le criminel court risque de la vie. Lorsque l'on va prononcer à quelqu'un sentence de mort, le juge commence par le charger d'injures et de malédictions, et dit après : Allez lui ouvrir le ventre. C'est leur supplice ordinaire, comme on dirait chez nous *qu'on lui coupe la tête* ou *qu'on le pend* ; et à l'instant les valets de ce juge l'emmènent et l'exécutent à la première place qu'ils trouvent. [VI, 293]

Dans les cas extraordinaires où le roi veut faire justice lui-même, comme lorsqu'il s'agit des grands de l'État, il s'habille de rouge, et cet habit est un signe certain que quelque grand seigneur sera exécuté à mort. Cette pratique est fort ancienne. On dit qu'elle vient d'un roi de Perse avant Mahamed, prince intègre et naturellement porté à rendre la justice, lequel, étant devenu sourd dans sa vieillesse, ordonna que ceux qui auraient quelque grande plainte à faire vinssent devant son trône habillés de rouge afin qu'il les discernât et qu'il les fit venir les premiers. On dit que c'est pour en conserver la mémoire que ses successeurs s'habillent de rouge lorsqu'ils veulent faire justice.

Les crimes et les désordres jusques aux moindres sont très sévèrement punis en Perse. On punit ordinairement par des amendes pécuniaires applicables à l'offensé les criminels coupables de mutilation ou d'avoir estropié quelqu'un. L'ivrognerie même est un crime puni, et le moindre désordre qui se commet chez les femmes publiques. Pour ce qui est du meurtre, le roi même ne le saurait pardonner. J'ai dit dans le chapitre de la justice civile que les débiteurs sont livrés aux créanciers pour en faire à leur gré ; il en est de même du meurtre : les Persans et tous les autres mahométans se conforment là-dessus absolument à la loi judaïque, remettant à la fin du procès le meurtrier entre les mains des plus proches parents du défunt, suivant ce que porte la loi, et cela lorsque l'on ne peut obtenir de la partie en aucune manière que ce soit de lui donner [VI, 294] la vie. Voici comment la chose se passe lorsque quelqu'un

a été tué. Ses parents s'en vont à la justice avec des cris horribles et traînent après eux le plus de monde qu'ils peuvent pour émouvoir davantage. Le juge leur demande : Que voulez-vous ? à quoi ils répondent : Nous demandons l'observance de la loi : le sang d'un tel, qui a tué un tel, notre parent. Le juge est obligé sur-le-champ de le leur promettre positivement. Cependant si le meurtrier est capable de racheter sa vie, il fait traiter avec les parties, à qui l'on dit : C'est un malheur, le coupable veut se faire dervich ou moine par pénitence le reste de ses jours ; que ferez-vous du sang d'un misérable chien demi-mort de douleur ? Il veut donner tout ce qu'il a au monde ; il vous offre tant. En même temps qu'on traite avec la famille on traite aussi avec les magistrats. Mais quand les parties persistent à vouloir que le meurtrier meure, elles redoublent leurs cris chez le juge, lequel dilaye³⁶ et élude autant qu'il le peut, afin que le temps calme la chaleur de leur ressentiment, de sorte que dans ces cas de meurtre, qui sont fort rares, l'on s'en tire d'ordinaire pour de l'argent, partie aux parents, partie à la justice ; mais quand les parents ne veulent point entendre à composition, on leur livre le meurtrier.

J'ai ouï conter là-dessus, et sur le lieu même où la chose s'était passé proche de Chiras, ville capitale de la Perside, que des paysans de cet endroit-là étant allés demander justice au gouverneur contre un procédé du grand-maître des eaux du pays, il députa son favori pour y mettre ordre. C'était un [VI, 295] jeune débauché : il rencontra à la première traite un jeune seigneur de sa connaissance et de son âge qui chassait, et il lia partie pour souper avec lui. Le repas fut grand, et chacun s'y enivra. La compagnie s'étant retirée, le député, plein de vin et encore plus d'une brutale passion de luxure, s'en va au logis de l'autre, au village, à dessein de faire violence à sa personne. Celui-ci s'en défendit d'abord doucement, mais voyant que l'autre persistait dans cet infâme dessein, il le voulut pousser hors du logis. Le lâche agresseur se voyant repoussé tire son poignard et en tue ce seigneur. C'était un nouveau marié : sa femme, son père, sa mère, et toute sa famille, qui était nombreuse et considérable, furent au gouverneur avec de grands cris, demandant le meurtrier. Le gouverneur fut obligé d'envoyer des gens pour le prendre. Il s'était retiré dans les montagnes, ne sachant où se cacher. Quand on l'eut amené à la ville, le gouverneur offrit aux parties une grosse somme d'argent et fit les derniers efforts pour sauver son favori ; mais tout étant inutile, il leur dit qu'il y avait des circonstances dans le fait qui l'empêchaient de prononcer ; qu'il enverrait le criminel au roi, ce qu'il fit. Le roi voulait aussi obliger les parties à se satisfaire autrement que par le sang du meurtrier, offrant telle somme qu'il leur plairait ; mais comme elles persistaient à vouloir son sang, on leur livra le meurtrier. La femme, la mère, et la sœur du défunt le percèrent à coups de poignard, et recevant son sang dans les vases, en portèrent chacune à la bouche pour [VI, 296] éteindre cette soif que rien n'avait pu éteindre.

Quand la punition se fait de cette manière, les valets du juge amènent devant lui le criminel lié, et le juge dit aux parties : Je vous livre votre meurtrier selon la loi, payez-vous du sang qu'il a répandu ; mais sachez que Dieu est connaissant et clément. Les valets reçoivent alors l'ordre des parties, qui disent l'endroit où il le faut mener. Elles marchent devant lui ou à ses côtés, hommes et femmes, le chargeant d'injures, de malédictions et de coups. C'est un spectacle épouvantable, et dont l'horreur augmente dans le chemin, car dans toutes les rues où passe ce misérable, on l'accable de même d'injures, d'imprécations et de pierres. Lorsqu'ils sont tous sur le lieu, les parties disent aux gens du juge : couchez-le de telle ou telle manière, et puis lui arrachent elles-mêmes la vie de leurs propres mains, ou ordonnent à ces gens de

³⁶ Atermoyer (cf. anglais *delay*). « Différer, fuir, chicaner, user de remises. [...] Ce chicaneur a tant dilayé, qu'il a joui toute sa vie de sa terre qui était saisie. Un condamné ne tâche qu'à dilayer, qu'à pousser le temps à l'épaule. Ce mot est vieux, et presque hors d'usage. » (*Trévoux*.)

justice de le faire. Mais s'il arrive que les parties laissent le criminel pour mort sans qu'il le soit en effet, elles ne peuvent plus revenir à l'exécution. J'ai vu cela à Surat, aux Indes, où la même justice s'exerce. Un chrétien de race portugaise et indienne, sur un soupçon de jalousie assez légèrement conçu contre sa femme, la vint trouver un matin dans le lit où elle était couchée et grosse, et lui donna trois coups de poignard dans le ventre, dont elle languit trois ou quatre jours et puis mourut. Son père et sa mère ne voulurent jamais pardonner au criminel, et comme il refusa de se faire mahométan, ce qui aurait été un moyen de le [VI, 297] sauver, parce qu'en ce cas le gouverneur aurait dit qu'il le fallait envoyer au roi pour le juger, il le livra aux parties. On le fit mener sur le bord de l'eau, et quand il fut couché à terre le beau-père se mit sur sa tête comme s'il eût voulu égorger un bœuf, et la belle-mère avec un couteau lui coupa la gorge. Comme le sang en sortait à gros bouillons, elle le crut mort, et se leva après avoir bu de son sang ; mais comme ils étaient à quinze ou seize pas le malheureux remua, et la foule s'écria : Il n'est pas mort. L'homme et la femme voulurent revenir pour achever, mais les gens de la justice les en empêchèrent, disant : Vous en avez fait ce que vous avez voulu ; on n'y retourne pas une seconde fois. Les capucins le firent emporter chez eux, où il vécut environ quinze jours, mais il n'y eut pas moyen de le guérir.

Quand la justice elle-même est partie, comme pour la punition des voleurs de grands chemins ou d'autres crimes publics, le premier qui se rencontre est l'exécuteur. L'an 1667 un officier du roi, frère d'un capitaine de ses gardes, tua un des *sophis* ou gardes du corps dans la place du palais du roi. On le prit sur-le-champ et on le mena prisonnier au palais. Le roi étant sorti du sérail sur le midi, on lui conta le fait. Il ordonna qu'on fit mourir le meurtrier, et le grand maître de la maison ayant jeté les yeux sur deux capitaines des gardes qui étaient au-dehors de la salle, ils prirent ce regard pour un ordre d'exécuter la sentence, et coururent au prisonnier, lui lièrent le bras droit avec sa ceinture, et l'emmenèrent sans [VI, 298] lui rien dire. Quelques-uns de ses parents et amis qui étaient accourus auprès de lui au bruit du coup qu'il avait fait, se doutant de l'ordre donné, se mirent à le suivre en criant : *Hossein, hassein*, qui sont les principaux saints des Persans, comme pour réclamer leur assistance. Ce bruit fit suivre la canaille par-devant le logis où je logeais alors, et entendant du bruit je courus sur une terrasse. J'arrivai comme un des capitaines tirait son poignard, ce que le criminel voyant, il lui cria : « Frère, au nom de Dieu, tue-moi de ton épée, afin que je ne languisse pas. » L'autre capitaine, l'entendant, tira la sienne promptement, lui en donna un coup au milieu du corps, et le fendit presque en deux, ce qui lui fit sortir les boyaux plus tôt qu'on ne s'aperçût du coup. L'autre capitaine lui donna à même temps un autre coup sur le col dont il lui renversa la tête sur l'estomac, ne tenant plus qu'au gosier ; et puis les deux essuyant leurs épées ou sabres aux habits de ce malheureux, qui étaient de brocart d'or, ils montèrent à cheval sans faire paraître la moindre émotion. Le soir le roi permit qu'on enterrât le corps, ce qui fut fait au même endroit et dans ses habits.

Je passe aux supplices accoutumés, et j'observerai d'abord qu'ils ont d'ordinaire du rapport avec le crime ou avec la qualité du criminel. J'ai déjà parlé de la peine de l'amende qui entre dans toutes les punitions, et qui est presque l'unique pour ceux qui ont le moyen d'en payer. On ne va jamais devant le juge criminel pour quoi que ce soit, quand même ce ne serait que pour être témoin, [VI, 299] qu'il n'en coûte quelque chose. Les valets des magistrats ne relâchent point un homme assigné qu'après en avoir reçu quelque argent.

Pour les peines corporelles, la première et l'ordinaire, c'est la bastonnade sur la plante des pieds, comme je l'ai déjà dit. On jette le patient sur les fesses, et on lui attache les pieds l'un contre l'autre avec une corde qu'on guinde au haut d'un arbre ou à un crochet, et avec de longs bâtons deux hommes le frappent sur la plante des pieds à longs intervalles et par

mesures, mais fortement. Le règle est de ne donner pas moins de trente coups, ni pas plus de trois cents. Le patient crie les hauts cris, les pieds lui enflent et noircissent, et quelquefois les ongles en tombent. Le remède dont on se sert pour guérir ceux qui ont été battus de cette sorte, c'est de les mettre dans le fumier jusqu'à la moitié du corps, et de les y tenir huit jours durant. Après on les traite trois semaines avec des fomentations d'esprit de vin et d'autres drogues fortes. La peine destinée aux parjures et aux faux témoins, mais de laquelle on se sert fort rarement, c'est de leur verser du plomb fondu dans la bouche, environ un quarteron ; on leur bouche auparavant le gosier avec deux tampons de linge dans les deux tuyaux du gosier, qui empêchent que le plomb n'entre dedans. On n'en meurt pas, la salive faisant figer le plomb avant qu'il ait trop pénétré, l'on n'en perd pas même la parole, mais elle en devient fort embarrassée.

Les voleurs des villes sont punis différemment [VI, 300] selon le crime, car les filous sont marqués d'un fer chaud au front, mais ceux qui enfoncent ou qui rompent les portes et les maisons ont le poing droit coupé.

Cette même peine du poing coupé est aussi appliquée aux faux monnayeurs la première fois qu'ils sont pris, et s'ils récidivent on leur fend le ventre. On aurait de la peine à croire qu'ils pussent retomber dans le même crime ayant le poing droit coupé, cependant on a beaucoup d'exemples du contraire en Perse ; ces misérables se font attacher le marteau au coude, et s'en servent de la même manière qu'ils se servaient auparavant de la main.

Le genre de mort le plus commun est de fendre le ventre à l'endroit du nombril d'un côté à l'autre. Le criminel est attaché par les pieds sur un chameau au haut du bât, la tête pendante presque en terre. On lui fend le ventre si large que les boyaux en sortent et lui pendent sur la tête. On le promène ainsi par toute la ville, un sergent qui marche devant criant à haute voix quel est le crime de l'exécuté ; et quand on l'a promené par la ville on le pend à un arbre au bout d'un faubourg. Il y demeure quelquefois quinze et seize heures avant que d'expirer. Pour pendre un criminel par les pieds on lui passe une corde entre la cheville et le gros tendon, comme les bouchers pendent les moutons à leurs étaux.

Les autres genres de mort sont d'empaler ; couper les pieds et les mains, et laisser mourir les coupables dans cette langueur ; les maçonner entre quatre murailles jusqu'au [VI, 301] menton avec du plâtre fin dissous, qui venant à se sécher au bout de quelques jours empêche la respiration en pressant la poitrine, et fait qu'ils étouffent enragés et dans les plus cruelles douleurs du monde ; et enfin, de les mettre nus sur un chameau, comme ils seraient à cheval, les jambes liées par-dessous le ventre du chameau et les bras liés de toute leur longueur à un gros bâton qu'on attache aussi au cou de la bête afin que le patient ne puisse se remuer. Lorsqu'on l'a mis en cet état, on lui fait des trous par tout le corps où l'on enfonce de petites mèches allumées qui s'entretiennent de la graisse du corps. On le promène par la ville et on le laisse brûler à petit feu avec des tourments inconcevables. L'on m'assurait à Ispahan qu'il y avait plus de trente ans qu'on n'avait pas mis ce supplice en pratique. Il y en a un autre qui était fort commun autrefois, mais dont on ne se sert plus, c'était de faire précipiter les criminels du haut d'une tour, et comme ils étaient en pièces les faire manger par les chiens ; l'on en avait exprès pour ces sortes d'exécutions, lesquels on accoutumait à ce carnage en les nourrissant de têtes de bœuf et de mouton concassées et toutes sanglantes. On dit que ce supplice était particulièrement pour les femmes, et que le roi Sephi en fit exécuter ainsi une qui avait prostitué sa propre fille dans une rencontre qui avait donné lieu à une batterie où il était arrivé beaucoup de malheur. Les Persans font fort rarement mourir les femmes, disant que le sang des femmes attire du malheur sur un pays, et qu'il n'y a qu'à les bien garder sans [VI, 302] en venir à cette extrémité ; mais lorsqu'il y a occasion d'en punir quelqu'une de

mort on garde toujours envers son sexe la pudeur que la loi prescrit qui est *de ne point dévoiler la femme d'autrui*, soit que ce soit une femme mariée ou une fille. On la fait monter au haut d'une tour, d'où on la précipite en bas enfermée dans son voile comme elle le porte d'ordinaire.

Lorsque l'on pratique tous les effroyables supplices dont je viens de parler, il faut que ce soit en la personne de quelque insigne voleur de grands chemins, qui est le crime le plus atroce dont on entende parler en Perse. Il y a d'autres supplices particuliers qui ne sont pas moindres, destinés à ceux qui pêchent contre la police en causant la cherté, ou en vendant à faux poids, ou au-dessus du taux, ou de quelque autre manière ; les rôtisseurs sont embrochés et rôtis à petit feu, les boulangers sont jetés dans un four ardent. J'en ai vu d'allumés pour ce sujet dans la place royale d'Ispahan au temps de la cherté qui arriva l'an 1668. C'était pour effrayer les boulangers, et pour les empêcher de se prévaloir de la calamité publique.

Les Persans ont la torture en usage, mais ils s'en servent fort rarement. Ils l'appellent *chekenié*, c'est-à-dire brisure. La plus commune est la bastonnade sur la plante des pieds jusqu'à ce que les ongles tombent ; les autres sont de presser le ventre dans une presse ordinaire, et de tenailler avec des tenailles ardentes, mais je n'ai pas su que cette question y eût été donnée du temps que j'étais dans le pays ; mais pour la première, je m'y suis rencontré [VI, 303] assez souvent étant en visite ou en affaire chez des gouverneurs. On donne la question aux femmes, non pas comme aux hommes, mais en enfermant de jeunes chats dans leurs caleçons qu'on excite par-dehors avec des houssines, comme les faiseurs de thériaque font leur vipères : si l'on ne confesse rien à la question on est renvoyé absous.

Chapitre XVIII.

De la police.

La police est bien ordonnée en Perse, mais elle n'est pas également bien gardée en tous points : la fraude s'y glisse, comme dans les autres pays, et elle y règne avec excès en beaucoup de choses importantes.

Les métiers sont unis en corps sous un chef à qui le roi donne une grosse pension, et qui dès qu'il est reçu en charge ne tient plus boutique mais met sur pied un train honnête. Ce chef de métier, selon l'ancienne coutume, doit être le doyen ou le plus ancien du corps, mais souvent ces chefs de métiers font recevoir leurs enfants en leurs places sous prétexte de leur âge avancé ou de quelque maladie. Ils sont les juges de la police de leur métier dans les petites choses, et les chefs des métiers qui sont sujets aux corvées sont beaucoup plus autorisés à cause du pouvoir qu'ils ont de faire plaisir dans toutes les occasions où ils prétendent qu'il s'agit du service du roi. Le grand surintendant de sa maison envoie dire au chef du métier qu'il faut faire tel ou tel ouvrage ; [VI, 304] le chef va faire la visite avec les experts ou notables du corps, et mande des ouvriers. Le service va par tour, mais comme ce chef demande toujours une fois plus d'ouvriers qu'il ne faut, ceux qui ont le moyen de lui donner de l'argent sont exemptés de la corvée.

Presque tout se vend au poids en Perse, et presque rien par nombre ou par mesure. Les fruits et légumes se vendent au poids, les grains, la paille pilée pour la nourriture des chevaux, le charbon, et même le bois dans les lieux où il est le plus rare ; cependant il n'y a rien de plus grossier que leurs balances et leurs poids. Ce ne sont d'ordinaire que des pierres et des cailloux, et ceux qui sont de métal³⁷ ne sont pas marqués. Chacun a son poids chez lui, pris et

³⁷ Métal ; *métail* est la forme normale du mot selon Furetière.

fait sur celui de son voisin. Les juges de police n'en font point la revue, et s'il arrive quelque plainte sur le poids de quelque vendeur, on l'examine sur le poids de la monnaie. Comme presque tout s'achète au poids, tout le monde a ses balances au logis où il repèse ce qu'on lui vend.

Ce qu'il y a de louable et de fort commode dans cette méthode de vendre au poids, c'est qu'il n'est pas nécessaire d'envoyer au marché des domestiques connaisseurs. Un enfant va au marché et à la boucherie. On repèse ce qu'il apporte, et s'il y manque du poids, ou qu'il y ait quelque défaut dans la qualité de la denrée, on le renvoie en prendre d'autres, ou se faire rendre son argent, ou demander le surplus. C'est là l'usage du pays ; il n'arrive guère de contestation à personne là-dessus, surtout dans son voisinage. Le vendeur est toujours obligé de reprendre, [VI, 305] à moins que sa marchandise n'ait été altérée. Ainsi, on peut rendre du drap, des étoffes, et toute autre chose, dans quelque temps que ce soit après l'achat, pourvu qu'elle ne soit pas payée. Il ne servirait de rien de dire qu'elle a été coupée, qu'on l'a gardée longtemps, que la vente en est perdue ; c'est là l'usage ordinaire, même dans des achats d'importance passés par écrit et devant témoins. On a beau alléguer le dommage qu'on reçoit du refus ou du retardement, l'acheteur répond simplement : Que fait tout cela ? la loi n'ordonne point qu'on souffre de tort, et effectivement elle prononce toujours à la décharge de l'acheteur.

Ce qu'il y a de fort mal réglé dans leur police, c'est ce qui regarde la matière de l'usure ou de l'intérêt. On ne le permet pas dans la religion mahométane, qui a réglé sa police à cet égard sur celle des juifs, et qui l'a établie encore plus sévèrement en défendant de prêter à intérêt à l'étranger aussi bien qu'à son prochain. Le tribunal politique, qui consulte principalement le droit commun, la raison, et l'équité naturelle, ne passe d'intérêt en aucun cas, non plus que le tribunal civil ; mais bien loin que ce règlement soulage le pauvre peuple, il l'accable au contraire, car il a produit une autre sorte d'usure très onéreuse. Il est vrai qu'elle est particulièrement pratiquée par les gentils indiens et par les juifs qui sont les changeurs et les banquiers du pays, mais les mahométans s'en mêlent aussi tant que leurs moyens le leur permettent. L'intérêt courant est d'un pour cent par mois parmi les marchands ; [VI, 306] les gens de la moindre sorte en paient deux couramment. L'intérêt se paye par avance et séparément, parce qu'au temps échu il suffirait d'en refuser le paiement pour en être quitte, mais s'ils conviennent de payer l'intérêt avec le principal on fait venir des témoins, l'emprunteur leur montre l'argent, et leur dit *voilà tant*, quoiqu'il s'en faille ce dont ils sont convenu pour l'intérêt ; je le reçois en bonne monnaie, et je promets de le payer suivant l'accord contenu dans ce billet. Les témoins le signent sur cet énoncé. Une autre manière d'exercer leur usure, qui est rongéante au-delà des bornes de la raison et de la justice, c'est de prêter à payer par jour. Ils disent à l'emprunteur : Tu n'auras jamais le moyen de payer toute la somme à la fois, c'est pourquoi tu me donneras tant par jour jusqu'à fin de paiement, après quoi ils commencent dès le lendemain à reprendre leur argent quoiqu'ils s'en soient fait payer l'intérêt pour six mois.

D'autre côté, il y a une police incomparable dans ce royaume-là pour la sûreté des grands chemins et contre les vols. Si l'on est volé, soit de nuit soit de jour, soit à la campagne soit dans une hôtellerie, le gouverneur de la province doit retrouver le vol ou en faire payer la valeur. Cela a été fort fidèlement pratiqué jusque vers la fin du règne d'Abas second, auquel temps, y ayant eu plusieurs vols fort considérables faits sur les grands chemins, on a usé de chicanes et de délais à en restituer la valeur ; mais toujours la loi subsiste, on l'observe presque en toutes rencontres, particulièrement quand on a des [VI, 307] amis ; car quand on n'en a point, ou que l'on ne se donne pas assez de mouvement, ou que l'on a trop

d'impatience de continuer son voyage, l'effet de cette loi est éludé par les délais et par d'autres amusements de cour, et l'on ne recouvre rien, ou seulement ce qu'il y avait de moins important dans ce que l'on a perdu. Le magistrat prend un droit sur tout ce qu'il fait retrouver ou qu'il fait payer, lequel droit est communément d'un sur cinq, en quelques lieux plus, en d'autres moins ; et quand le vol ne se trouve point c'est une bonne aubaine pour les magistrats du pays, car il faut que le pays trouve le voleur ou qu'on paie le vol, et quand ce vient à faire la levée sur le peuple, les magistrats la font deux ou trois fois plus forte qu'il ne faut ; mais c'est aussi ce qui contribue le plus à la sûreté des chemins et des villes, chacun pour son intérêt donnant la chasse aux voleurs avec la plus grande ardeur. La justice est bonne et prompte contre les larrons, lesquels sont exécutés d'ordinaire sur le lieu où ils ont commis l'action.

Comme je me suis trouvé deux ou trois fois en compagnie de gens volés, je rapporterai un peu plus au long comment le vol se poursuit. Premièrement, s'il a été commis à la campagne, on en envoie promptement donner avis aux *rahdars* du lieu le plus proche, qui sont des gardes des grands chemins, comme des archers de prévôté. Il y en a par tout le royaume, dans tous les villages et dans tous les caravanserais ; et comme l'on dit en Perse, il y en a partout où il y a de l'eau. Ceux-ci courent aussitôt en donner avis aux [VI, 308] régents du canton, qui se transportent sur le lieu ou y envoient leurs principaux officiers dresser le procès-verbal du vol, ce qui est fait en un moment, les procédures n'étant pas longues en Perse comme en Europe. Des copies en sont envoyées avec la même diligence à quinze ou vingt lieues à la ronde, de sorte que le vol y est su d'un jour à l'autre, et que les archers se trouvent incontinent à la queue des voleurs. C'est une maxime dans le pays qu'on n'y vole point sur les grands chemins que par la faute de ces archers. Le vol y est d'ordinaire recouvré au bout de quelques jours, autrement on recourt au tribunal du gouverneur de la province, où l'on commence par prouver que l'on a été volé de tant, et c'est ce que l'on fait par le premier procès-verbal, puis par serment et par ses livres ; sur quoi le gouverneur envoie des gens sur le lieu demander le vol et les voleurs, au défaut de quoi il en renvoie d'autres au bout de quelques jours prendre l'hôte du logis ou du caravanseraï où le vol s'est commis, et les gardes des chemins qui sont obligés de payer la valeur du vol ou leurs cautions à la place, car ils en donnent d'ordinaire, et cependant on les roue de coups tous les jours ; mais si tous ensemble n'ont pas le moyen de satisfaire, c'est aux lieux les plus proches du vol, villes ou villages, d'en être responsables. Les habitants en sont saisis, et il faut s'assurer qu'on lève d'ordinaire le double du vol, et quelquefois le triple, comme lorsque outre le vol il y a eu du sang répandu, tellement que ces sortes d'accidents tournent au profit [VI, 309] d'un gouverneur ou de tous ses officiers ; car d'un autre côté ceux qui ont souffert la perte sont obligés de faire des présents pour avoir justice, et lorsqu'on leur rend ce qui a été volé, ou qu'on le leur paie, il faut qu'ils en donnent vingt-cinq pour cent au gouverneur et à ses officiers. Quand le vol s'est fait dans une ville, c'est le quartier où il est arrivé qui en est responsable, et le chevalier du guet est chargé du recouvrement et du paiement ; et si le vol a été fait secrètement, c'est au grand prévôt à le faire trouver.

Il arriva la première fois que je fus en Perse que le gouverneur de Jaron, petite ville sur le chemin de Chiras à Laar, fit payer un Arménien de treize mille livres qui lui avaient été volées au passage d'une montagne qui en est proche, six jours après le coup fait. Les gouverneurs rendaient alors bonne justice à ceux qu'on avait volés, et ils suppliaient au bout du compte qu'on n'en fit rien savoir à la cour ; mais aujourd'hui c'est un grand malheur que d'avoir à poursuivre le recouvrement d'un vol, parce que les gouverneurs n'ont plus tant de peur de la cour. On a beau y aller et tirer des lettres de cachet et des ordres par écrit du roi,

cela n'avance rien. Les gouverneurs renvoient à leurs officiers, les officiers renvoient aux régents des lieux, avec quoi on épuise la patience d'un malheureux et on le contraint d'abandonner sa poursuite. Le gouverneur cependant ne laisse pas de faire payer le vol tout du long à ceux qui en sont responsables, car c'est un droit qu'il ne laisse pas perdre, mais il n'en fait point de part à ceux qui ont été volés à moins qu'ils [VI, 310] ne soient gens de considération capables de faire savoir à la cour le traitement qui leur a été fait.

La sûreté des chemins qu'il y a en Perse vient de la nature du pays, des sévères lois, et du bon ordre qui a été établi pour entretenir cette sûreté : c'est que, comme le pays généralement est peu habité, qu'il y a peu de villes et de villages à proportion de son étendue, qu'il est montueux, et qu'il manque d'eau en cent endroits, il n'est pas facile de s'y cacher. Ajoutez qu'il n'y a point d'hôtelleries hors des grands chemins et hors des lieux fréquentés. Ces gardes des grands chemins donnent tous bonne caution en entrant en office, comme je l'ai observé. Ils ont un prévôt qui doit aussi répondre de leurs personnes ; et comme ils ne font qu'un corps en chaque canton, ils se connaissent tous. Du reste ils subsistent par la levée d'un petit droit sur les marchandises. Ces archers ou gardes ont une certaine adresse à connaître le monde, laquelle est comme inconcevable. Ils découvrent en un moment qui l'on est, et lorsqu'ils se défient de quelqu'un, ils l'interrogent de tant de manières qu'un voleur ne doit nullement faire compte de leur échapper ; que s'il se retire dans un village c'est encore pis, à cause que par cela même qu'il sort du grand chemin on l'arrête sans autre motif. Il m'arriva un jour de me perdre allant de Laar à Bandar-Abaassi. C'était dans les grands jours de l'été : je m'étais mis en chemin à quatre heures du soir à dessein d'arriver au gîte à minuit, et m'étant mis à lire dès que je fus à cheval, je m'attachai tant à [VI, 311] ma lecture que je me séparai insensiblement de mes valets et me perdis dans une montagne. Je ne pus jamais retrouver le chemin, et la nuit étant venue, je pris le parti de la passer au pied d'un arbre. Le matin venu, je montai sur une butte, et j'aperçus à une lieue environ un camp de pasteurs, vers lequel je me mis à galoper. Je fus aussitôt environné d'une troupe de ces gardes ; je leur dis que j'étais Européen, et que je m'étais égaré du chemin. Ils le crurent à ma mine et à mon langage ; toutefois ils me donnèrent deux hommes pour m'accompagner, avec ordre de ne me quitter point qu'ils ne m'eussent remis entre les mains des gardes du lieu où je voulais aller. Cependant les gardes de ce lieu-là, voyant arriver des valets et du bagage sans maître, crurent ce qu'ils leur dirent, que je m'étais égaré, ou firent semblant de le croire, et tout aussitôt quatre se mirent à me chercher, dont l'un me rencontra à deux heures de chemin de ma traite. On peut juger par cette aventure s'il était facile de se cacher en Perse proche des grands chemins.

La punition est prompte et sévère en ce pays-là pour ceux qui violent la police. Ceux qui vendent à faux poids sont mis à une manière de pilori ambulant. On leur passe le cou dans une grosse planche de bois comme celle de nos piloris. Ils portent cette planche sur les épaules avec une clochette au-devant. On leur met sur la tête un haut bonnet de paille, et on les promène ainsi par la ville et surtout dans leur quartier, où la canaille les charge de mille huées. On appelle ce supplice *takte-cola*, c'est-à-dire bonnet d'escabelle, [VI, 312] à cause de sa hauteur, mais tout cela n'est que pour satisfaire le peuple et pour l'exemple ; car la véritable punition et la plus ordinaire est de faire payer une grosse amende, et quelquefois des coups de bâton sur la plante des pieds, surtout lorsque le coupable n'a pas de quoi s'en racheter. J'ai dit au chapitre précédent que les boulangers qui vendent au-delà du taux ou à faux poids encourent la peine d'être jetés dans un four ardent. On fait crier de temps en temps par les crieurs publics le taux du pain et des autres denrées, particulièrement quand il y a des plaintes de cherté ; mais comme les Persans font cuire presque tout leur pain dans leurs maisons, et que

les boulangers ne servent guère que les étrangers, ils prennent plus de liberté de surprendre, croyant toujours qu'au pis-aller ils en seront quittes pour de l'argent.

Le juge de police a trois assesseurs pour consulter et pour décider avec lui, et l'ordre est que tous les jeudis les petits magistrats des villes, avec le juge de police et ses assesseurs, s'assemblent pour régler le prix des denrées, et que le samedi on le publie à cri public ; mais cela ne s'observe plus guère que dans les temps de cherté, et la police s'achète comme les autres parties de la justice, ce qui donne lieu à ce quatrain persan : « La corruption s'établit par tous pays, et la sincérité en déloge ; les juges de police sont corrompus par présents ; les gens de loi font les bouches béantes de qui on ne reçoit ni bien ni profit. Tous ces gens sont attendus dans l'enfer pour y être traités suivant leurs mérites. »
[VI, 313]

Chapitre XIX.

Quelles religions sont souffertes en Perse.

Une des maximes de la religion mahométane, c'est la tolérance de toutes sortes de religions, moyennant un tribut annuel ; aussi n'y en a-t-il aucunes dont elle ne souffre la profession et l'exercice : chrétiens, juifs, idolâtres, et de toutes sortes de sectes. La religion de Mahammed enseigne qu'il y a un grand mérite à convertir les infidèles, qu'on est obligé d'y travailler avec application et avec zèle, mais qu'il ne faut pas pour cela leur faire de violence, et que pourvu qu'ils payent le tribut imposé, il leur faut garder la justice et les traiter humainement. Ce tribut, qui est d'un gros³⁸ d'or par an pour chaque mâle depuis qu'il est devenu majeur, s'appelle *jessieh*, c'est-à-dire le rachat de la vie, parce que selon l'institution de Mahammed, ses sectateurs sont obligés de poursuivre les infidèles à outrance, et de ne leur faire aucun quartier, à moins qu'ils ne se soumettent à leur domination, et que pour marque de soumission ils ne payent ce tribut. Je parlerai plus au long dans le livre suivant de l'opinion que les Persans ont des autres religions, en traitant de la leur propre. Je dirai seulement dans ce chapitre quelles gens il y a dans leur empire professant une autre religion.

Il y en a de cinq religions : 1^o celle des Guèbres ou anciens Persans, que nous appelons ignicoles ou adorateurs du feu ; [VI, 314] 2^o les juifs, qui sont aussi très anciens en Perse ; 3^o les Sabis ou chrétiens de saint Jean ; 4^o les chrétiens de Jésus-Christ ; et 5^o les gentils des Indes. Je traiterai des Guèbres ou ignicoles dans la suite de mes relations, dans la description des ruines de Persépolis.

Il y a de deux sortes de juifs en Perse, les uns originaires des tribus samaritaines, descendus de ces misérables captifs que les Assyriens emmenèrent de Judée l'an neuvième du règne d'Ozée, roi d'Israël, et qui furent dispersés dans la Médie et dans le pays des Parthes ; les autres sont originaires de la tribu de Juda, descendus de ces autres pauvres captifs transportés en Babylone, dont partie se répandit tout le long de l'Euphrate après le départ d'Esdras et de Néhémie, et de là le long du sein Persique. Cette race de juifs est répandue aujourd'hui dans la Médie, dans l'Hyrcanie, au pays des Parthes, dans les deux Caramanies, le long du golfe Persique, et en quelques autres endroits, faisant en tout environ le nombre de neuf à dix mille familles. Ils sont pauvres et misérables partout. Je n'en ai point vu une seule famille dans tout le royaume qu'on pût appeler riche, et qui au contraire ne vécût dans la bassesse. Une partie de ces juifs consiste en artisans, mais la plus grande partie vivent

³⁸ « La huitième partie d'une once, ou une drachme, qui pèse trois deniers, et le denier 24 grains, de sorte que le gros est de 72 grains » (Furetière).

d'intrigues, revente, usure, courtage³⁹, à vendre du vin, et à produire des femmes. Ils se mêlent aussi beaucoup de médecine chimique et magique en divers endroits, et c'est à quoi ils gagnent le plus, car leurs femmes se glissant dans les séraïls, font accroire aux sottises [VI, 315] et simples créatures qui y gouvernent par les charmes de leur beauté qu'ils savent prédire l'avenir, et qu'ils leur prédiront ce qui leur arrivera ; qu'ils composent des breuvages pour se faire aimer, pour faire haïr leurs rivales, pour faire avoir des enfants et pour empêcher d'en avoir, et par telles ou semblables illusions ils se font bien payer. Mais à quoi que s'appliquent cette misérable race de gens, et à quoi qu'on les emploie, ils s'y comportent sans bonne foi, de sorte qu'à la fin on trouve toujours que l'on en a été trompé. Les juifs étaient les grands usuriers du pays avant la venue des gentils indiens, qui, se trouvant bien plus riches et bien plus accommodants, leur ont fait perdre cet injuste commerce qui leur valait plus que tous les autres.

De tout temps les mahométans ont fait ce qu'ils ont pu, en gardant les apparences de quelque équité, pour rendre mahométans ces misérables juifs, et l'on voit bien qu'ils en seraient venus à bout s'ils avaient voulu y employer aussi la force. Comme c'est en Hyrcanie que le nombre en est le plus grand, c'est là aussi qu'on les a le plus tourmentés. Abas le Grand donnait jusqu'à quatre cents francs à chaque juif mâle qui abjurait sa religion, et trois cents aux femmes, et il en gagna beaucoup ainsi. Abas second fit la même chose cinquante ans après, à la persuasion de son premier ministre nommé Mahammed Bec, homme zélé sans être bigot dans sa religion, ni ennemi des autres religions, comme le sont les faux-dévots. Il donnait ainsi de l'argent pour faire changer ce peuple, [VI, 316] mais à la fin il abandonna là toute cette affaire de religion, ayant appris que les juifs convertis par argent et par artifices demeuraient toujours juifs dans le cœur et judaïsaient en secret. En effet, quand on disait à ces juifs qui avaient changé pour de l'argent qu'ils étaient mahométans, Moi, répondaient-ils, mahométan ? point du tout, je suis juif ; il est vrai qu'on m'a donné deux toman pour faire un faux serment. C'est effectivement ce que le premier ministre faisait donner, et qui revient à trente écus de notre monnaie. Je me souviens qu'étant en Hyrcanie l'an 1666 au temps que les juifs de Turquie faisaient si grand bruit du faux messie nommé Sabataï Levi : je me souviens, dis-je, que ceux d'Hyrcanie, croyant aussi bien que les autres que le libérateur qu'ils attendent vainement était venu, ils abandonnaient leurs maisons, se jetaient à la campagne, et couverts de sacs et de cendres jeûnaient et priaient pour la manifestation du Messie⁴⁰. Le gouverneur de la province leur envoya dire : « Que faites-vous, pauvres gens, d'abandonner ainsi le travail au lieu de songer à payer votre tribut ? » « Le tribut, seigneur, répondirent-ils, nous n'en paierons plus : notre libérateur est venu » ; cependant ils convinrent avec le gouverneur de la province afin qu'il les laissât faire leurs dévotions en repos, que si dans trois mois ce libérateur n'était en Perse avec main forte, il paierait ceux cents toman ou neuf mille livres d'amende, ce qu'ils payèrent fort ponctuellement en effet au terme accompli.

Ces juifs de Perse sont les plus ignorants de tout le monde, ils sont pourtant fort différents [VI, 317] d'opinions entre eux sur les points du jeûne et de l'impureté légale. Ils ont le Pentateuque, qu'ils lisent assidûment dans de petites synagogues. À Ispahan ils en ont une

³⁹ « Métier de celui qui s'entremet de faire vendre des marchandises, des charges, de faire prêter de l'argent, ou autre négoce » (Furetière).

⁴⁰ Sabbataï Tsevi, natif de Smyrne (1626-1676), s'était déclaré le Messie dès 1648 et créa un mouvement derrière lui. Il fut emprisonné à Constantinople en 1666 et, placé devant la torture et la mort ou l'apostasie, se convertit à l'islam : voir Gershom Scholem, *Sabbataï Sevi, the mystical Messiah, 1626-1676* (trad. R. J. Zwi Werblowsky, Princeton University Press, 1973), chap. 4 et 6.

principale et plusieurs petites, et ainsi dans les autres villes, à proportion de leur nombre. Ils ont aussi leurs cimetières à part, comme chaque religion a le sien. On leur fait porter partout quelques marques pour les distinguer, comme des bonnets de couleur particulière ou une pièce carrée à leur veste à l'endroit de l'estomac, d'autre couleur que la veste ; outre cela il ne leur est pas permis de porter des bas de drap à Ispahan.

Les chrétiens de saint Jean, qu'on appelle autrement Sabis, sont une sorte de secte qui s'est si fort diminuée que l'on ne trouve presque plus personne par qui l'on puisse en bien apprendre la créance et les opinions. Ceux qui en font profession aujourd'hui sont des pauvres gens, ouvriers et laboureurs, en fort petit nombre, dispersés dans l'Arabie et en Perse, la plupart le long du golfe Persique. Ils ont pris leur origine dans la Chaldée, et l'on tient que les anciens Sabis étaient disciples de Zoroastre ; en effet, ils en retiennent beaucoup d'opinions. Ces Sabis reçurent le baptême de saint Jean-Baptiste, qui se répandit le premier dans le monde à la naissance du christianisme. Ils firent un mélange de doctrines judaïques et chrétiennes, à quoi ils ajoutèrent depuis des rêveries des mahométans, ce qui a fait un composé étrangement ridicule où il ne se trouve aucune suite ni liaison.

On tient communément qu'il faut distinguer [VI, 318] deux sortes de Sabis, les uns qui sont les chrétiens de saint Jean, dont je parle, et les autres qui sont païens, à cause que tous les auteurs persans disent que Sabi se prend pour un idolâtre, et c'est ainsi en effet qu'il se prend dans l'Alcoran. Ces Sabis païens habitaient, à ce qu'on prétend, la partie de la Chaldée la plus proche de l'Arabie, et gardaient beaucoup de rites tirés des juifs. On veut même que ce soit de là que le nom de Sabi leur ait été donné, ce mot venant de *sabieh*, qui en hébreu veut dire changeant la religion. D'autres prétendent que le mot de *sabi* vienne de *Saba*, qui est un nom de peuple et de pays, et que ce soit ce pays-là même d'où était cette *Balkis* que l'Écriture sainte appelle *la reine de Saba*, qui alla voir Salomon, et qui se maria avec lui, et en eut des enfants, à ce que disent les mahométans et les juifs. Mais les auteurs persans appellent cette reine *la reine de Tayman*, qui est un canton de l'Arabie heureuse ; et le mot de *Saba* dans l'histoire de Salomon ne signifie, comme je crois, que la partie du monde d'où cette reine vint par rapport à Jérusalem, c'est-à-dire qu'il dénote l'orient ou le midi. Ainsi les Persans disent *Bad-saba* et *goul Saba*, vent du matin et fleur du matin ou de l'orient. Les auteurs mahométans disent, mais pourtant avec peu de certitude, que les Sabis païens subsistent encore, et qu'il en reste quelques-uns sur les rivages de l'Euphrate et du Tigre, que leur créance et leur culte sont les mêmes que la créance et le culte des anciens Chaldéens ; qu'ils reconnaissent un premier et suprême Être, qu'ils prient trois fois le jour, [VI, 319] savoir au lever du soleil, quand il est au zénith, et quand il se couche, et qu'ils se tiennent tournés vers le septentrion en priant ; qu'ils invoquent les astres, et particulièrement le soleil et la lune ; qu'ils ont trois carêmes, un de sept jours, un de neuf, et un de trente, et qu'ils s'abstiennent de plusieurs sortes d'herbages et de quelques fruits. Ils ajoutent que la théologie de ces gentils-là est remplie de sentences des anciens philosophes, la plupart des points et des questions roulant sur les vertus intellectuelles ; qu'ils tiennent qu'il y a un paradis et un enfer, et que les damnés après de longues peines obtiendront leur pardon par la miséricorde de Dieu. C'est ce que disent les Persans touchant ces Sabis gentils, mais quand on examine ce qu'ils en content, on trouve que tout cela n'est fondé que sur une vieille tradition qui apparemment est fautive ; car quoique j'aie voyagé avec assez de curiosité dans ces pays-là, et fait du séjour dans les principaux endroits, je n'y ai point ouï parler de ces idolâtres prétendus.

Pour les Sabis chrétiens, qui sont plus connus, leurs principales colonies sont sur la côte du golfe Persique, et particulièrement au pays d'Havize, qui est une partie de la Susiane des Anciens, appelée aujourd'hui Chusistan, à six jours de Basra. On compte là environ

quatre-vingt familles de ces Sabis. Il y en a aussi aux Indes, à ce qu'on assure, répandus entre le fleuve Indus et le golfe de Cambaye ; mais je n'en ai vu aucun en tous les endroits des Indes où j'ai été, ni à Cambaye même. Quelques auteurs appellent ces [VI, 320] Sabis ici chrétiens syriens et babyloniens, soit parce qu'ils entretenaient communion avec le patriarche des Nestoriens qu'on appelle le patriarche chaldéen, parce qu'il tient son siège à Babylone. Ils ont rompu cette communion depuis plus de deux cents ans, leur pauvreté et leur petit nombre les ayant fait mépriser par le patriarche. Les mahométans généralement les appellent *Sabi*, nous les appelons chrétiens de saint Jean, parce qu'ils font Jean-Baptiste l'auteur de leur créance, de leurs rites, et de leurs livres, et eux-mêmes se donnent le nom de *menday yaya*, c'est-à-dire disciples ou sectateurs de Jean, qui est Jean-Baptiste, ne connaissant point d'autre saint de ce nom ; c'est de même que ces chrétiens répandus dans les Indes orientales le long des côtes qui aboutissent au cap de Comorin, surnommés chrétiens de saint Thomas parce qu'ils ont été instruits dans le christianisme par l'apôtre saint Thomas, **comme ils le prétendent, ou par un autre saint Thomas quelques siècles après, comme les savants le prétendent**⁴¹, sans pourtant s'être formés sur le modèle des chrétiens orthodoxes. Les Sabis semblent tirer l'origine de leur discipline de ces juifs qui reçurent le baptême de Jean-Baptiste, car ils reçoivent tous ce baptême tous les ans. Jean-Baptiste est leur grand saint, comme je le dis ; ils n'en ont pas même d'autre que lui et son père et sa mère. Ils disent que son sépulcre est proche de Chuster, ville capitale de la province de Chusistan, où j'ai dit que le plus grand nombre des Sabis se sont retirés, et où ces bonnes gens prétendent que se trouve la source du fleuve du Jordain. On ne peut pas au fond les appeler chrétiens, car ils ne connaissent pas Jésus-Christ pour fils [VI, 321] de Dieu ; ils le connaissent seulement, comme fait l'Alcoran, pour prophète et pour l'esprit de Dieu, et il est vraisemblable que c'est là qu'ils ont appris ce qu'ils en disent. La raison pour laquelle on les a nommés chrétiens, c'est le respect qu'ils ont pour la figure de la croix, qu'ils révèrent jusqu'à l'idolâtrie, et dont ils font mille contes superstitieux et ridicules, par exemple que le monde est la croix, parce qu'il est divisé en quatre parties, et autre sottises semblables. Les prêtres sabis portaient autrefois, à ce qu'on dit, une croix sur leurs habits sacerdotaux. Pour moi je ne leur ai vu aucun habit avec des croix. Leur habit sacerdotal n'est qu'une chemise blanche avec une manière d'étole rouge. Ils ont perdu leurs anciens livres sacrés, qui étaient en syriaque. Le seul qu'ils aient aujourd'hui est une rapsodie de fables composée de contes des juifs et des mahométans. Ils l'appellent *Divan*, qui est le nom que les mahométans donnent à leurs recueils et à leurs ouvrages de morale. C'est le livre de leur doctrine et de leurs mystères.

Ce livre fait Dieu corporel, ayant un fils qui est Gabriel, et il fait aussi les anges et les démons corporels de l'un et de l'autre sexe comme les hommes, ajoutant qu'ils s'alient et qu'ils engendrent. Il porte que Dieu créa le monde par le ministère de l'ange Gabriel ; qu'il se fit aider de cinquante mille démons ; qu'il posa le monde dans l'eau comme un ballon qui flotte ; que les sphères célestes sont entourées d'eau, et que le soleil et la lune voguent tout autour, chacun dans un grand navire, ce qui est une rêverie qu'on dit avoir été enseignée de [VI, 322] la même manière par Manès⁴². Ce livre fabuleux raconte de plus que la terre était si fertile au moment de la création que l'on cueillait le soir ce qui était semé le matin ; que Gabriel enseigna l'agriculture à Adam, mais qu'ayant péché il oublia ce qu'il en avait appris et ne put en retrouver que ce que nous en savons. Ils enseignent pour ce qui regarde l'autre vie que c'est un monde comme celui-ci à l'égard de ce qui s'y voit et de ce qui s'y fait, mais

⁴¹ Passage supprimé en 1711.

⁴² Ou Mani, fondateur du manichéisme.

infiniment plus charmant et plus parfait ; qu'il y a un jugement final où deux anges pèsent les actions de tous les hommes ; et qu'à l'égard des enfants qui meurent avant l'âge de discrétion, il y a un lieu de délices où ils sont gardés jusqu'au jour du jugement, et où il croissent jusqu'à la perfection naturelle pour pouvoir rendre compte à Dieu. Ce livre promet un pardon final aux Sabis, les assurant qu'ils seront sauvés un jour après avoir souffert les peines de leurs péchés. Ce qu'ils ont de plus ressemblant aux rituels des chrétiens orientaux, c'est le caractère de prêtre et d'évêque dont leurs ecclésiastiques sont revêtus. Leurs prêtres et leurs évêques viennent par succession. L'évêque présente son fils au peuple, qui l'élit, et qui ensuite le présente à son père pour le consacrer. Le prêtre de même présente son fils pour être prêtre, et le peuple le mène à l'évêque pour lui imposer les mains. D'autres qu'eux ne sauraient recevoir l'ordination, qui consiste en prières qui se font durant sept jours sur celui qui doit être ordonné, lequel doit jeûner tout ce temps-là. Les prêtres et les évêques sont obligés de se marier, mais ce n'est qu'avec des filles, et il faut être bien [VI, 323] sûr que ce soit une fille vierge, car autrement le fils qui naîtrait d'une femme qui aurait connu d'autre homme que son père perdrait le droit de succéder à la prêtrise après le père. Ils gardent le dimanche comme un jour sacré, sans toutefois s'abstenir des choses nécessaires et pressantes, quelles que ce soit ; et ce jour-là est le jour de baptême pour ceux qui ne l'ont pas reçu cette année-là, car ils le réitèrent tous une fois tous les ans dans une fête qui dure cinq jours. Le prêtre, qu'ils appellent *cheik*, mot arabe qui veut dire l'*ancien*, et qui est le nom que les mahométans donnent aussi à leurs ministres sacrés : le prêtre, dis-je, va avec eux sur le bord de quelque fleuve ou d'un ruisseau courant et les y baptise, soit par aspersion ou par immersion, selon que le temps le permet. Le baptême se fait au nom de Dieu seul, parce qu'ils ne connaissent, comme j'ai dit, ni le Fils ni le Saint-Esprit. Des missionnaires carmes qui avaient été longtemps à Basra m'ont assuré de leur avoir ouï dire la messe. Ils prennent, me disaient-ils, un petit gâteau pétri avec du vin et de l'huile, alléguant que comme la farine représente le corps et le vin le sang, l'huile, qui est le symbole de la charité, représente le peuple ; ils font de longues prières sur ce gâteau, ils le portent après en procession, et puis ils le mangent. C'est là ce que ces bons pères appelaient dire la messe.

Le principal office de leur religion, c'est le sacrifice d'une poule. Le prêtre seul la peut immoler. Il va sur le bord du fleuve revêtu d'habits sacerdotaux, il prend la poule et la lave dans l'eau pour la purifier, et [VI, 324] puis il se tourne vers l'orient et lui coupe le cou, qu'il tient toujours ferme jusqu'à ce que la dernière goutte de sang en soit sortie, ayant cependant les yeux au ciel et disant plusieurs fois cette prière : « Au nom de Dieu, que cette chair soit nette pour tous ceux qui en mangeront. » Il n'y a que les prêtres qui puissent tuer des poules, en quelque lieu que ce soit ; cela est défendu aux autres hommes et encore plus aux femmes, qui sont tenues pour impures dans cette religion-là.

Ils font une fois l'année un sacrifice d'un bœuf qu'ils immolent dans une cabane bâtie de grandes branches de palmier, laquelle ils purifient auparavant avec de l'eau, de l'encens et des prières. Ils ont des jeûnes, mais non pas en si grande quantité que les chrétiens orientaux. Ils sont scrupuleux sur l'immondicité et sur la purification, autant presque que les juifs et les mahométans, tenant pour souillées les chairs que les mahométans tuent et les vases dont ils se sont servis, lesquels ils cassent s'ils sont de terre, de peur qu'on ne s'en serve après eux. Ils tiennent aussi que le cuir est impur parce que les mahométans ont tué les bêtes dont il est tiré, aussi ne se servent-ils point d'outres, ni ne boivent dans aucun vaisseau de cuir.

Ils disent que leur ancêtres firent alliance avec Mahammed, qui leur promit de les laisser vivre dans leur créance, de quoi il leur fit expédier un contrat que ses premiers successeurs observèrent, mais dont les suivants n'ayant point fait de compte, mais au contraire

s'étant mis à les persécuter, ces Sabis [VI, 325] furent contraints d'abandonner leur pays et de se retirer vers l'embouchure des fleuves du Tigre et de l'Euphrate : c'est pourquoi ils détestent les mahométans par-dessus tous les peuples des autres religions ; et parce que le vert est la couleur sacrée des mahométans, eux la foulent aux pieds, comme pour la profaner autant qu'ils le peuvent.

Le mariage se fait de cette manière-ci parmi ce peuple. Le prêtre et les parents de l'époux vont demander à l'épouse si elle est vierge. Si elle répond qu'elle l'est, on l'en fait jurer, la femme du prêtre la visite et va déposer après de la virginité de la fille. Ensuite on la mène au fleuve avec le futur époux. Le prêtre les y baptise et les reconduit au logis de l'époux. Lorsqu'ils en sont à cinquante pas, l'époux prend l'épousée par la main, la mène à la porte de la maison, et puis la ramène au même endroit où il l'avait prise, et ainsi sept fois de suite, après quoi ils entrent dans la maison. Le prêtre les fait asseoir l'un près de l'autre et leur joint la tête l'un contre l'autre ; il lit cependant un long office. Après il prend un livre de divination qu'on appelle *faal*, c'est-à-dire sorts ou hasards, afin d'y trouver le moment heureux pour la consommation du mariage, laquelle étant faite, les parties vont à l'évêque, où le mari affirme qu'il a trouvé sa femme vierge. Alors l'évêque les marie lui-même en leur mettant des anneaux aux doigts et en les baptisant de nouveau. Mais s'il arrive que l'époux ne fasse pas serment d'avoir trouvé son épouse pucelle, il ne les marie point, il n'y a que le prêtre qui en fasse la cérémonie ; [VI, 326] et c'est la dernière infamie que de n'avoir pas été mariés par un évêque, car cela veut dire qu'on a pris une femme déshonnête. Ils ont plusieurs femmes, et n'en peuvent prendre que de leur race et tribu. Leurs veuves ne se peuvent remarier, mais aussi les hommes ne jouissent pas du privilège de pouvoir répudier leurs femmes.

Les chrétiens ainsi proprement dits qui habitent en Perse sont partagés en différentes sectes. Les principaux sont les Géorgiens, ainsi appelés du pays de leur naissance, qui est l'Ibérie des Anciens, nommée à présent la Géorgie, dont la créance est conforme au rituel grec, à quelques petites différences près. Les Géorgiens sont renfermés presque tous dans leurs pays natal, et ils n'ont point d'exercice de religion ailleurs.

Après eux viennent les Arméniens, ainsi nommés du nom du pays dont ils sont originaires, qui est l'Arménie majeure et mineure. Ils sont répandus dans toute la Perse, et ils exercent leur religion publiquement dans les provinces d'Arménie, de la haute et de la basse Médie, de la Géorgie, de Mazenderan, qui est l'Hyrcanie, et de la Parthide. On tient qu'il y a quatre-vingt mille familles d'Arméniens dans tout le royaume. Il y en avait davantage au siècle précédent, mais le nombre en diminue toujours.

Il y a vers Babylone des chrétiens nestoriens et jacobites, mais en fort petit nombre ; et pour des catholiques romains, il n'y en a pas dix familles, si je ne me trompe, dans tout le royaume de Perse, lesquelles ont quitté le rite nestorien et jacobite pour se ranger [VI, 327] à celui des missionnaires de l'Église romaine **par des motifs purement humains**. J'en dirai quelque chose dans la description d'Ispahan sur le sujet des missionnaires qui y résident.

Comme l'on m'a mis plusieurs fois sur le sujet des missions étrangères, je rapporterai ici ce que j'en écris, à mon retour des Indes, à une personne de réputation et de mérite qui m'en avait demandé des nouvelles, à l'occasion de la mission des évêques français à Siam :

« Les progrès faits par messieurs les évêques de Beryte et d'Héliopolis ne paraissent pas jusqu'ici si considérables qu'on s'en était flatté. Leur siège et leur principal établissement est toujours Siam. Le dernier a passé à la Cochinchine, où ils ont une mission, mais je ne puis dire quels fruits elle y recueille de sa charité et de ses travaux. Ces messieurs en ont fait imprimer une relation il y a quatre ou cinq ans. On me

l'a montrée lorsque j'étais aux Indes, et l'on peut y avoir recours pour y savoir tant le succès de leur prédication que l'espérance qu'ils ont conçue d'un plus grand progrès. Le récit m'en a paru assez sincère et assez vraisemblable, et c'est le premier livre sur cette matière auquel j'ai ajouté foi. La guerre de la France avec les Hollandais a fait souffrir à cette mission un peu de disette de compagnons et d'autres secours. Il y avait cinq de ces missionnaires à Surat lorsque j'en partis à la fin de l'année 1679, lesquels étaient nouvellement venus de France et prêts à passer à Siam. Ils souhaitaient fort que le commerce français s'y établît pour la satisfaction du roi de Siam et de tout son peuple, qui fait paraître beaucoup plus de passion pour le négoce et pour les richesses d'Occident que pour le trésor évangélique. »

J'ajouterai, à propos de ces messieurs-là, quelques observations qui serviront à donner une idée générale de toutes les missions des catholiques romains parmi les gentils et chez les infidèles.

I. La première, c'est que les missionnaires, tant séculiers que réguliers, ne sont point accueillis ni désirés en qualité de missionnaires, comme on nous l'a voulu faire accroire, mais seulement pour leur mérite personnel et pour leur habileté dans les mathématiques et dans la chirurgie. Ils n'ont garde de dire dans les lieux où ils vont qu'ils y viennent pour en détruire la créance et pour y en établir une autre. Ils courraient risque d'être mis à mort si l'on avait découvert, par exemple en Turquie, qu'ils eussent dit la moindre chose contre la Loi de Mahammed. Il en est presque de même aux Indes chez les princes mahométans ; et si l'on parle plus librement sur les matières de religion parmi les Persans et chez les gentils, ce n'est pas jusqu'à oser dire que l'on y est venu pour renverser leurs mosquées. En Perse, les augustins passent pour ambassadeurs de Portugal, les carmes pour ambassadeurs du pape, les capucins et les jésuites s'y sont établis par la recommandation de la France et à la faveur de la politique persane qui avait en vue, en recevant ces missionnaires-là, de tirer du secours des princes qui les envoyaient, de les engager plus avant dans la guerre contre le Turc, leur ennemi commun, et de s'attirer le commerce des Francs. Car les missionnaires ont toujours fait entendre aux Persans et aux autres princes mahométans chez qui ils ont des établissements qu'ils s'arrêtaient en leur pays pour aider et pour consoler les négociants et les autres gens de leur nation qui y viendraient, et que s'ils se retiraient ces négociants ne viendraient plus. Ces missionnaires se sont aussi insinués par leurs sciences. Leurs télescopes et autres nouveaux instruments d'astronomie ont plu. Leur habileté à ouvrir la veine, et à guérir heureusement les plaies et les blessures, a gagné le cœur des grands et des petits dans ce pays-là, où il n'y a personne qui s'y entende bien.

Qu'on lise avec attention les relations des missions éloignées, l'on découvrira sans peine que le fondement unique sur lequel on les a toutes établies n'est certainement point autre que celui-là. Et cela est si vrai que quelques-uns de ces messieurs de Siam, à l'occasion desquels je fais ces observations, m'ont assuré que leur congrégation avait résolu de ne se servir ni de mathématique ni de médecine chez les peuples qu'elle travaille à convertir, étant bien informée que c'est là tout ce que ces peuples envisagent et tout ce qu'ils recherchent dans les missionnaires, et aussi parce que les missionnaires mêmes perdent de vue le but de leur mission par la distraction qu'apportent ces sortes de fonctions temporelles.

II. Ma seconde observation est que je n'ai jamais vu ni Turc ni gentil né converti de bonne foi au christianisme dans son pays. Je dis *de bonne foi* parce qu'il s'est trouvé, et qu'il se trouve encore en Orient mille gens de néant, tant chrétiens que gentils et

quelque peu de mahométans, qui feignent d'avoir embrassé la créance romaine afin de tirer du secours pour le temporel des missionnaires qui sont perpétuellement la dupe de ces fourbes-là, tant ils se savent bien composer, et tant les missionnaires sont frappés de zèle aveugle sur la propagation de la foi. Le Père Raphaël du Mans, capucin, qui est depuis quarante ans missionnaire à Ispahan, et qui a autant de capacité et de science qu'aucun autre, et le talent de plus de se bien exprimer, m'a fort assuré qu'il n'avait pas vu non plus que moi de véritables convertis. Il m'a dit aussi, et plusieurs autres religieux m'ont parlé de même, que leur application présente était uniquement d'attirer à leur créance les chrétiens orientaux, ne trouvant nul moyen de faire la même chose chez les mahométans. La plupart des missionnaires ne font qu'écorcher, pour ainsi dire, toute leur vie les langues étrangères, venant trop âgés dans le pays pour les apprendre. Les plus habiles ne font que bégayer quand il faut qu'ils parlent de mystères difficiles à persuader, et ce n'est pas là le moyen de réduire des gens qui sont éloquents et subtils comme sont les Persans et les Arabes. Il faut donc se désabuser des conquêtes chimériques des missionnaires qui ont été débitées par quelques-uns avec tant d'impudence et d'effronterie que ceux des autres ordres, mûs d'une juste émulation, s'en sont plaints à Rome, où, le mensonge ayant été avéré, on dit qu'on a décrété qu'une mission ne ferait plus imprimer de relations des conversions de son ordre qu'avec l'attestation des autres missionnaires des lieux. De mon côté je puis bien assurer par la connaissance que j'en ai, ayant disputé et ayant ouï disputer mille fois de religion avec des mahométans en Perse et aux Indes, que la conversion de ces pays-là est comme impossible si Dieu ne fait des miracles en leur faveur et ne touche par des voies extraordinaires ces gens extrêmement entêtés de leurs connaissances, et qui ont tant en partage la fierté et l'orgueil de l'entendement.

Les missionnaires font quelques progrès parmi les chrétiens orientaux, excepté pourtant parmi les Arméniens. Les uns embrassent leur culte pour l'éclat et la majesté qu'ils prétendent y trouver. Les autres le font rebutés par l'ignorance, l'avarice, et la bassesse de leurs ministres. Un bon expédient dont ces missionnaires se sont avisés pour amener ces chrétiens d'Orient à leur communion, et qu'ils mettent partout en œuvre avec grand soin, c'est l'instruction de la jeunesse. Ils y prennent beaucoup de peine, et ne demandent point d'argent pour cela ; au contraire ils en donnent. Ainsi chacun leur envoie volontiers ses enfants, et il n'est pas besoin de dire quels points de foi leur sont le plus tôt enseignés : il est aisé de se l'imaginer.

III. Ma troisième observation, c'est qu'il est certain que les Portugais ont fait des conversions prodigieuses aux Indes en même temps qu'ils faisaient des conquêtes surprenantes ; mais ce n'est plus le temps de ces conversions, ni pour eux ni pour les autres ouvriers qui se sont fourrés malgré eux dans leur moisson. Je ne sais point quelle est la raison d'un si triste et si déplorable changement. Le christianisme qui, tout altéré qu'il était des superstitions romaines, avait jeté de si fortes et de si profondes racines dans le Japon, en est à présent banni ; on ne l'y connaît plus. Ceux qui en avaient entendu parler en ce pays-là sont péris. L'exercice public en est aussi aboli à la Chine ; et bien qu'il soit toléré à la Cochinchine et aux royaumes de Cambodje, de Siam, de Tunquin, d'Aracan et de Pegu⁴³, il n'y a plus néanmoins que peu de chrétiens originaires, et peu de ces étrangers qui descendent des Portugais ni d'autres. Il est vrai que dans les autres lieux des Indes où la religion chrétienne n'a point été persécutée, elle

⁴³ Arakan et Pégou sont des régions de la Birmanie.

est professée librement, comme partout où les Européens dominent et où le commerce les attire.

Je n'ignore pas que l'Église romaine reproche d'ordinaire aux protestants de n'instituer point de mission pour la conversion des infidèles, et j'avoue que les Anglais et les Hollandais entre les autres méritent trop ce reproche, quoique ce ne soit peut-être pas autant qu'on le suppose. Car pour ne parler que des colonies que les Hollandais ont dans les Indes, il y avait au temps que j'y étais plus de quatre-vingt mille chrétiens dans leur péninsule de Jafnepatam seulement, qui fait partie de l'île de Ceylan, et un aussi grand nombre dans leurs îles Molucques, tous élevés au culte protestant. Mais après tout, on ne saurait nier que les Portugais n'aient plus fait pour la propagation de la foi sans comparaison que les Anglais et les Hollandais, et que leurs missions n'aient eu des succès plus prompts et plus étendus. L'on en peut donner deux raisons, entre les autres, aux gens qui en demandent sur toutes choses. La première, c'est que la religion catholique romaine a un culte extérieur où les gentils se retrouvent en quelque sorte, rencontrant là des temples magnifiques, des processions pompeuses, des images revêtues, des encensements, des illuminations, des autels, des offrandes, une eau lustrale, de la symphonie⁴⁴, des jeûnes réglés, des macérations qui vont jusqu'à déchirer le corps, et cent autres choses qui ont un extrême rapport avec le culte païen. Sur cela, j'ai ouï raconter à des missionnaires mêmes que quand les Portugais vinrent aux Indes, et qu'ils eurent élevé et paré des églises, les Indiens y accouraient en foule, admirant avec grand plaisir les statues de bois, d'or et d'argent dont elles étaient remplies, avec les images de Notre Seigneur et de la sainte Vierge toutes vêtues. Ils se disaient l'un à l'autre : Voilà nos frères qui sont venus d'un nouveau monde, puisqu'ils ont le même culte religieux que nous ; et ils appelaient l'image de Jésus-Christ *Brama*, et celle de la sainte Vierge *Daixeri*, du nom de leurs principales idoles. Ce qui ayant été rapporté à Rome, la Congrégation de la Propagande fit un décret par lequel elle ordonnait qu'on ne se servît plus de statues dans les églises des Indes, mais seulement de plates peintures.

C'est quelque chose d'assez singulier que l'Église romaine ait bien voulu reconnaître que les statues qu'elle avait fait dresser dans ses églises aux Indes pouvaient nuire à la conversion des Indiens, qui les prenaient pour leurs idoles ; et c'est quelque chose de plus singulier encore qu'elle ait bien voulu retrancher en leur faveur cette partie de son culte. Un exemple si palpable de l'attachement des peuples aux choses matérielles et sensibles n'aurait-il pas dû lui faire enfin comprendre de quelle triste et dangereuse conséquence est son culte des images ? Que n'a-t-elle une semblable condescendance pour les Occidentaux qui sont sous sa domination ? Les croit-elle moins capables de s'arrêter et de se fixer à la pierre, au métal, et au bois que les Orientaux ? Elle se tromperait certainement si elle était dans cette pensée, et l'expérience journalière pourrait aisément l'en désabuser si elle daignait y faire la moindre attention. Mais pourquoi, en ôtant à ces Indiens la pierre d'achoppement des statues, leur laissait-on celle des plates peintures qui ne sont pas moins dangereuses ni moins criminelles ? Ceux qui veulent *des dieux qui marchent devant eux* s'attachent aisément à tout ce qui peut leur en tenir lieu. Nous n'en avons que trop d'exemples ; et lorsqu'on est assez faible pour se prosterner devant une pierre insensible revêtue de la figure humaine, l'on n'est plus assez maître de sa raison pour refuser ses hommages et ses respects à de semblables

⁴⁴ *Symphonie* : « Musique, sons, accords agréables à l'oreille, soit de voix, soit d'instruments » (Furetière).

figures tracées à l'aide d'un pinceau et de quelques couleurs, et dans lesquelles la nature se trouve représentée d'une manière bien plus complète et plus parfaite.

La seconde raison pour laquelle je crois que les missions des Portugais ont fait de si grands progrès aux Indes est que l'établissement des Portugais dans ces pays se faisait par une monarchie entière qui avait plus, ou du moins autant, en vue la gloire et la réputation qu'elle en pouvait tirer que le gain ou le profit qu'elle y pouvait faire. Au lieu qu'il en est tout autrement des Anglais et des Hollandais, leur établissement aux Indes appartenant à des compagnies de marchands dont le but principal est le profit du commerce⁴⁵.

Il y a en Perse, outre tous les chrétiens dont je viens de parler, des protestants européens qui sont des artisans engagés au service du roi, mariés à des femmes du pays, sans compter les compagnies d'Angleterre et d'Hollande, desquelles j'aurai occasion de parler dans la suite. Chacun de ces étrangers, comme tous les autres, servent Dieu chez eux à leur manière en toute liberté ; et généralement dans toute l'Asie il y a cela de raisonnable, de juste, et de pieux dans toutes les religions dominantes, et surtout dans la mahométane, qu'elles ne forcent personne de se rendre aux églises du pays, et qu'elles permettent à chacun de suivre les mouvements de sa conscience et de faire ce qu'il veut chez soi en particulier suivant les principes de sa religion.

Pour ce qui est des gentils qui sont établis dans la Perse, ce sont des Indiens natifs. Il y en a presque par tout le royaume. L'on en compte dans la seule ville d'Ispahan environ vingt mille. On leur laisse pratiquer leur culte avec liberté. Ils ont celle de brûler les morts sans en être empêchés en aucune manière, ils ont aussi un cimetière pour ceux d'entre eux de qui la croyance ordonne qu'on enterre les morts au lieu de les brûler. Ils ont pareillement des chapelles autant qu'ils en veulent pour leur culte. Ces Indiens sont attachés uniquement à la marchandise, à la banque, et à l'usure, à laquelle ils [VI, 328] s'appliquent avec tant d'avidité qu'en dix-huit ou vingt mois ils tirent le double de ce qu'ils ont prêté. C'est pour cela qu'Abas le Grand n'avait jamais permis qu'ils s'habituaient dans le pays, les connaissant beaucoup plus fins et rusés que tous ses sujets à la banque et au trafic ; mais son successeur Cha Sephy, gagné par leurs présents et séduit par ses ministres, qui avaient aussi été gagnés par la même voie, leur permit de s'établir dans le royaume, ce qui pourra être avec le temps une des causes principales de sa ruine : car ces Indiens, comme de vraies sangsues, tirent tout l'or et tout l'argent du pays et l'envoient dans le leur, de manière que l'an 1677 que je partis de Perse, on n'y voyait presque plus de bon argent ; ces usuriers l'avaient fait entièrement disparaître.

⁴⁵ Toutes ces pages en gras sont supprimées en 1711.

Description de la religion des Persans

Préface

La religion des Persans est la même que la mahométane selon la secte ou l'interprétation d'Aly, cousin et gendre de *Mahammed* (**car c'est ainsi proprement que ce nom s'écrit et qu'il se prononce, et non pas *Mahomet*, comme l'usage l'emporte en Europe**¹) et l'un de ses successeurs à l'empire, et selon celles des douze Imans, qui sont les douze premiers successeurs d'Aly et ses descendants en droite ligne. Pour mieux entendre l'origine de cette secte d'Aly, il faut observer que le jour que Mahammed mourut, cet Aly, son gendre, et Aboubekre, beau-père de Mahammed, prétendirent chacun lui succéder. Leur différend partagea tout ce grand peuple qui venait d'être séduit par les fausses suggestions du défunt. On disputa âprement de part et d'autre, ensuite on en vint aux armes et l'on donna des combats, mais le tout sans succès à l'égard de la compétence ; la destinée de cette division était de durer [VII, A2v] sans fin. Car premièrement, Aboubekre étant mort au bout de deux ans et demi, Omar, un des principaux chefs de l'armée de Mahammed, prit sa place et ses droits, qu'il fit si bien valoir tant qu'il vécut qu'Aly fut réduit fort à l'étroit durant ce temps-là, qui fut de dix années. Ce fut encore la même chose pour lui durant onze autres années après la mort d'Omar, parce qu'un des parents du défunt nommé Osman eut le crédit de se faire proclamer successeur de Mahammed, s'opposant ainsi, comme les autres, aux prétentions d'Aly, lequel, pour le dire en un mot, eut encore tant de malheur pendant ce règne que cent fois on l'aurait fait périr entièrement sans la considération de sa femme, qui était révérée comme le sang du Législateur et fondateur. Osman étant venu à mourir l'an 34 de l'ère mahométane, il ne se trouva personne qui prétendît lui succéder, à l'exclusion d'Aly : ainsi les deux parties le reconnurent également pour successeur de Mahammed et chef souverain de l'empire mahométan. On eût dit alors que les partis étaient réunis parfaitement ; mais point du tout. Dès qu'Aly fut mort, on les vit se diviser de nouveau sur le même sujet de la [VII, A3r] succession. Le fils aîné d'Aly, nommé Hossein, prétendit que le droit lui en appartenait comme successif. L'armée s'y opposa, comme elle avait fait auparavant, soutenant que la succession était élective, et donna ses suffrages à un des généraux nommé Mahuvié, ce qui fut le sujet d'une nouvelle guerre entre eux et leurs successeurs qui dura près de trois cents ans, mais qui ne fut pas considérable d'ailleurs par la faiblesse et par le malheur continuel des successeurs d'Aly, de sorte qu'apparemment cette guerre ne serait pas venue à notre connaissance si la religion ne s'en était point mêlée ; mais d'abord on avait eu soin de la mettre de la partie comme un agent animant par-dessus tous les autres, et voici comment. Les dogmes de Mahammed étaient encore bruts, par manière de dire, lorsqu'il mourut. Le livre de sa loi n'était pas recueilli ni public, et l'on n'avait point encore donné le sens de ce qui s'y trouvait d'indigeste, de rude, et d'incompréhensible. On consulta Aly et Aboubekre pour en

¹ Proposition supprimée en 1711.

être instruit, comme ayant été tous deux les plus intimes amis et les plus fidèles confidents du Législateur. Mais comme ils étaient opposés sur le droit de sa succession, ils ne pouvaient [VII, A3v] manquer de l'être sur l'explication des sens de sa nouvelle loi. Ils se mirent l'un et l'autre à interpréter différemment ces sortes de choses difficiles à entendre, qui sont en fort grand nombre, et leurs interprétations devinrent une des prétentions du parti, de même qu'un des fondements de la guerre. De là sont nées les deux principales sectes du mahométisme : Chia, qui est celle des Persans, Sunni, qui est celle des Turcs, lesquelles se sont encore subdivisées en plusieurs rameaux, comme je l'observerai dans la suite. Or quoique les points controversés entre ces sectes-là ne s'entendent presque point sur le culte public, ils n'ont pas laissé d'animer les partis d'un zèle ardent et cruel qui dure depuis plus d'onze siècles. Je rapporterai dans la suite quels sont ces points controversés ; je dirai seulement ici que le principal est que les Turcs tiennent Aboubekre, Omar, et Osman pour les légitimes successeurs de Mahammed et pour de bons et de saints princes, et que l'édition et interprétation qu'ils ont donnée de l'Alcoran est la vraie et la seule qu'il faille suivre pour être sauvé ; mais que les Persans tiennent ces trois princes au contraire pour de méchants et tyranniques usurpateurs, et leur interprétations [VII, A4r] de l'Alcoran pour fausses et hétérodoxes, tellement qu'on ne peut être sauvé qu'en tenant pour les droits d'Aly et pour sa glose.

Le mot persan qui signifie religion est *mellet*, terme arabe qui vient d'un mot qui signifie nommer, comme s'ils voulaient dire que la religion est un terme de dénomination entre les hommes. Il signifie aussi *secte*.

Les mahométans appellent leur religion *Islam*, nom indéclinable qui signifie « soumission aux commandements de Dieu », et ceux qui la professent *eelislam*, comme qui dirait le peuple fidèle. Mais le nom ordinaire qu'ils se donnent est *muselmoon*, que nous prononçons *musulman*, c'est-à-dire arrivé au salut, de *salem*, terme qui en presque toutes les langues de l'Orient signifie paix, et aussi salut, comme qui dirait *les sauvés*, en quoi ils n'entendent pas cela du salut éternel, mais de la vie temporelle. C'est qu'au commencement du mahométisme cette religion, plus cruelle et sanguinaire encore qu'elle ne l'a été depuis, ne faisait point de quartier à la guerre qu'à ceux qui l'embrassaient en faisant la profession accoutumée en ces mots : « Il n'y a point d'autre dieu que Dieu et Mahammed est [VII, A4v] son Prophète » ; et lorsque quelqu'un pour éviter la mort faisait cette profession de foi, on criait : *Muselmoon est, il est arrivé au salut*. Cela fait voir que ce terme ne signifie pas *vrai croyant*, comme la plupart des relations le portent. Quant au terme d'*Islam*, les Persans assurent que c'est Mahammed qui a donné ce nom à leur religion. Les chrétiens orientaux ont fait de ce terme d'*eelislam* celui d'*islamisme*, qui est pourtant un terme barbare parmi les mahométans. Les juifs, en haine de cette fausse religion, que quelques-uns de leurs docteurs ont qualifiée du titre de transfuge du judaïsme, ont transposé les lettres de ce mot d'*islamisme* et en ont fait celui d'*ismaélisme* pour dire que c'était la religion de cette race réprouvée d'Ismaël. Mais les mahométans, bien loin de se faire un déshonneur de cette appellation d'*ismaélisme*, s'en font un honneur, disant que, comme Mahomed tire son origine d'Ismaël en droite ligne successive, l'*islamisme* est une restauration et un accomplissement de la religion d'Ismaël, qui était celle d'Abraham son père. Les mahométans bâtissent là-dessus ce que je vais dire, savoir qu'Adam reçut de Dieu immédiatement la religion toute entière, c'est-à-dire la créance et le [VII, A5r] culte, et qu'elle fut transmise de lui à Abraham de main en main, ou par tradition, qu'en Abraham elle fut séparée en deux branches, dont l'une s'étendit dans la race d'Isaac, qui sont les juifs, et l'autre entre les descendants d'Ismaël, qui sont les Arabes, gardant pourtant d'assez grandes ressemblances pour reconnaître que ces branches sortent

d'un même tronc. Ces ressemblances, disent-ils, étaient premièrement la purification, le jeûne, le pèlerinage, le *keblah*, mot qui signifie la *partie* vers laquelle il faut être tourné en priant. Les juifs se tournaient vers Jérusalem, les Arabes vers la Mecque ; et la seconde ressemblance était la persécution passive, c'est-à-dire que, comme la religion judaïque fut persécutée par Pharaon, et depuis par divers peuples et divers princes jusqu'à Aman inclusivement, la religion ismaélitique le fut par les Assyriens et par les autres peuples idolâtres. La différence, poursuivent-ils, qu'il y avait entre ces deux religions de même origine, c'est que celle des juifs était connue, statué, et déclarée, et que l'autre était occulte et incertaine ; que celle-là était enseignée par des prophètes que Dieu envoyait [VII, A5v] et inspirait de temps en temps, et que celle-ci s'entretenait par la seule tradition, la profonde connaissance n'en ayant appartenu qu'à peu de gens, jusqu'à ce que Dieu envoyât Mahammed (c'est ainsi que ces infidèles ont le front de s'exprimer), qui rédigea la religion dans les idées et dans les cultes véritables dont les autres religions dans les temps précédents, qui étaient des temps d'ignorance, n'avaient été que des crayons et des ébauches mal formées. Vous observerez que c'est une de leurs vaines prétentions et de leurs expressions fastueuses d'appeler *temps de l'ignorance* le temps qui a coulé avant la venue de leur faux prophète.

Mais lorsqu'on aura bien considéré la religion mahométane, on trouvera qu'elle n'est pas tant une branche de la religion judaïque, comme elle en est la déprédatrice, pour me servir de ce mot qui la fait reparaître à la faveur d'une nouvelle décoration. On y trouve en effet presque tout le judaïsme, au lieu qu'on y trouve peu de chose des autres religions, et qu'on n'y trouve rien qui puisse être dit nouveau, ou qui lui soit propre et particulier, comme on le verra dans ce que je vais en rapporter.

[VII, A6r] Les catéchismes des Persans ne s'accordent pas sur le nombre des commandements de la loi morale, ni sur le nombre des articles de leur symbole, parce que cela n'est point décidé. Ils mettent communément les commandements au nombre de sept, savoir : 1. De ne donner point de compagnon à Dieu. 2. De ne tuer point. 3. D'honorer père et mère. 4. De ne prendre point le bien d'autrui. 5. De ne tomber point dans la sodomie. 6. De ne toucher point la femme de son prochain. 7. De ne toucher aucune femme libre sans l'épouser par contrat auparavant. Pour le symbole, ceux qui le composent de plus d'articles y en mettent dix, cinq qu'il faut croire et cinq qu'il faut pratiquer. Les cinq points de foi sont : 1. *Mahareset Koda*, la connaissance de Dieu. 2. *Adalet Koda*, la justice de Dieu. 3. *Nebouet*, la prophétie. 4. *Imamiet*, la successions ou lieutenance. 5. *Mahad*, la résurrection. J'ai voulu mettre les termes propres pour la satisfaction des doctes. Les cinq points de pratiques sont : 1. La netteté corporelle. 2. La prière. 3. L'aumône. 4. Le jeûne. 5. Le pèlerinage. Il faut observer qu'encore que les Persans fassent leur symbole de tant d'articles, presque tous les doctes croient que pour être [VII, A6v] de la commune mahométane il suffit de croire en Dieu, à Mahammed, et à Aly ; mais que pour être du nombre des fidèles il faut croire les cinq points de foi et garder ces cinq points de pratique que je viens d'exposer. Ils distinguent ordinairement entre être mahométan et être fidèle ; *Musulman est, moumen nist*, disent-ils : Il est mahométan, mais il n'est pas fidèle.

J'ai dit que ceux qui font le symbole de plus d'articles y en mettent dix ; communément on n'y en met que sept : deux de foi, qui sont de confesser qu'il n'y a qu'un Dieu, et que Mahammed est le messenger de Dieu ; et cinq d'observation, qui sont, comme je viens de le rapporter, les lavements corporels, la prière, l'aumône, le jeûne, et le pèlerinage. Tous les mahométans universellement croient ces sept points d'institution divine, et ils rapportent que Mahammed lui-même récita un jour ce symbole à l'ange Gabriel, qui, s'étant apparu à lui sous l'habit d'un Arabe, et lui ayant demandé en quoi consistait la religion qu'il

enseignait, il répondit : « En ce que tu confesses 1. qu'il n'y a point d'autre dieu que Dieu, 2. que Mahammed est l'apôtre envoyé de Dieu, 3. que tu observes les purifications corporelles, 4. que [VII, A7r] tu pries Dieu aux temps marqués, 5. que tu donnes l'aumône aux pauvres, 6. que tu jeûnes le mois de Rahmazan tout entier, et 7. que tu ailles en pèlerinage au temple de la Mecque si tu en as le moyen » : symbole ou sommaire qu'ils disent que Gabriel approuva fort. La secte des Persans a jouté un article à ce symbole touchant le vicariat et la succession immédiate d'Aly, lequel article elle a joint aux deux points de foi ; car voici comme elle fait faire la profession de sa créance aux prosélytes : « Témoignage que nous rendons de Dieu : il n'y a point d'autre dieu que Dieu ; Mahammed est le prophète de Dieu ; Aly est le vicaire de Dieu. »

Puisque ces huit points ou articles sont le sommaire de la religion persane, c'est-à-dire tout ce qu'elle commande de croire et de pratiquer, je me réglerai sur cette division en traitant en huit chapitres ces huit articles-là dans le même ordre qu'on vient de les rapporter. Je ne dirai rien qui ne soit pris des principaux théologiens de cette secte, que je ne ferai même le plus souvent que traduire mot pour mot.

Il restera après à traiter de quelques autres points de cette fausse croyance, comme [VII, A7v] de celui de ses fêtes, par exemple, mais je me réserve à le faire dans le cours de mon *Voyage* à mesure que l'occasion s'en présentera.

[VII, 15]

Chapitre premier.

Du premier article du symbole des Persans :

IL N'Y A POINT DE DIEU QUE DIEU.

Le symbole ne commence pas immédiatement par ces mots-là ; il y a auparavant ceux-ci : *Eched an alla*, qui signifient *Témoignage en Dieu* ou *Témoignage que l'on rend de Dieu*, comme qui dirait confession ou profession de foi. Nous avons observé que la religion mahométane est presque toute sortie de la religion judaïque ; et comme [VII, 16] la chose n'a pas besoin d'être prouvée exprès, parce qu'elle est trop évidente, je me contenterai de le marquer aux principaux endroits. Celui-ci en est un, car les mahométans ont assurément pris des juifs ce titre ou cette inscription de leur religion. Les juifs appelaient les tables de la Loi *le témoignage*, et *rendre témoignage* signifie parmi eux embrasser leur religion. Les mahométans s'expriment tout de même sur ce sujet, et c'est de là qu'ils appellent les martyrs *chehid*, c'est-à-dire confesseur ou témoin. Ces mots *témoignage en Dieu* ne sont proprement que le titre du symbole, et cependant on les tient si essentiels qu'on ne les peut omettre dans la prière et dans les autres actes de religion, quoiqu'on le puisse faire lorsqu'on récite la profession de foi par forme d'exclamation et d'éjaculation, comme cela leur arrive à toute heure, ou par manière de récit et dans les autres rencontres de la vie civile. La raison qu'ils donnent de ce qu'ils mettent ainsi toujours le titre de la profession de foi dans le corps de la profession même, c'est que l'ange Gabriel donna le symbole dans cet état-là à Mahammed, l'ayant reçu de Dieu de la même manière. Je viens maintenant aux paroles de la profession : *Il n'y a point de dieu que Dieu*.

Les mahométans sont assurément à cet égard les plus grands déistes² de tous les hommes. Ils confessent et adorent un seul Dieu créateur du ciel et de la terre, ayant les mêmes notions sur l'unité de Dieu que les juifs ; aussi est-il clair que le premier article de leur confession de foi est tiré de ces mots divins qui se lisent en tant d'endroits du Vieux Testament : [VII, 17] *L'Éternel notre Dieu est le seul éternel*. Ils disent là-dessus que c'est un blasphème de parler à Dieu, ou de Dieu, au nombre pluriel, comme de dire : *vous seigneur*, parce que ce mot *vous* signifie une pluralité, au lieu qu'il n'y a en Dieu qu'une très simple unité ; aussi disent-ils toujours en leurs prières *tou*, c'est-à-dire *toi*. Ils insistent non seulement sur l'unité d'une divinité contre les adorateurs de plusieurs divinités, mais aussi sur l'unité et simplicité d'une personne dans l'essence divine contre nous autres chrétiens qui sommes instruits par la révélation à adorer *la Trinité* dans *l'unité*. On trouve partout dans leurs livres, soit scolastiques ou de dévotion, que lorsqu'ils parlent de dieu ils ajoutent ces termes grossiers : « Qui n'engendre ni n'est engendré, qui n'a ni femme ni fils³ » ; et quand nous leur voulons représenter qu'en parlant du Fils de Dieu nous ne voulons signifier autre chose que le terme d'intelligence ou de *verbe*, ils opposent toujours que ces termes-là ne sont que des précisions d'entendement, que la Divinité est un Être si simple qu'il ne peut recevoir de composition, et que toutes ces théories sont prises de l'être créé, qui n'a aucune proportion avec l'Être incréé. Mais c'est ici le lieu de voir comment les Persans traitent cette matière dans leur théologie ; et pour y procéder avec méthode il faut dire auparavant un mot de leur théologie même.

Les Persans appellent la théologie *Elm Elay*, c'est-à-dire la théorie de Dieu, et ils la définissent une science par laquelle on est rendu propre et capable à prouver et à confirmer les [VII, 18] confessions de la foi en apportant des preuves qui en appuient la vérité et qui en résolvent les doute.

Ils distinguent la théologie scolastique en spéculative et en pratique, laquelle théologie pratique est une seule et même chose avec la jurisprudence ou la science du droit, comme je l'ai observé ailleurs.

Ils font encore une autre division de la théologie scolastique, la réduisant en quatre points qu'ils appellent les quatre bases ou fondements. Le premier traite des *attributs de Dieu* et de l'unité de son essence dans ses attributs. Le second regarde le *décret divin*. Le troisième les *promesses* et les *menaces* de Dieu, et dans ce point ils font entrer tout ce qui concerne la révélation et ce qui regarde la repentance. Le quatrième point, qui est proprement la morale, est intitulé *de l'ouïe et de l'intelligence* dans les matières de religion, c'est-à-dire jusqu'où ils sont capables de juger des mystères divins, comme par exemple de l'envoi des prophètes, de la réprobation des infidèles et des méchants, du jugement final, de la vie ou de la conduite de l'homme, pour savoir quand elle est digne de louange ou de blâme, de récompense ou de peine, en l'examinant sur les préceptes de la Loi de Dieu.

Leur théologiens ont produit diverses sectes par leurs différents sentiments sur l'unité de Dieu et sur ses attributs, sur le décret éternel, et sur le jugement final, sur les promesses et sur les menaces. L'on en compte six principales, qui ne sont connues que des savants, parce qu'elles ne diffèrent que sur ces points scolastiques. [VII, 19] Les Manichéens et les

² « Homme qui n'a point de religion particulière, mais qui reconnaît seulement un Dieu, sans lui rendre aucun culte extérieur », selon Furetière ; c'est le sens ordinaire à l'époque, mais non celui de Chardin, qui manifestement veut dire *monothéiste*.

³ Des termes « grossiers » parce que manquant de finesse, ou parce que « rudes », « malpolis » (Furetière) et ainsi insultants aux chrétiens ?

Sabelliens qui se mêlèrent parmi les premiers mahométans corrompirent fort leur théologie sur le fait des attributs divins, de même qu'ils l'avaient mortellement infectée sur le point de la Trinité des personnes dans l'Essence divine ; car on prétend que les premiers docteurs mahométans attribuaient la divinité à notre Seigneur Jésus-Christ, ou une communication de divinité, et véritablement l'Alcoran même s'exprime toujours d'une manière si indéfinie en parlant de Jésus-Christ, c'est-à-dire avec tant de doute ou d'équivoque sur sa nature, qu'on peut juger que son perfide auteur n'en faisait jamais un prophète comme les autres à l'égard de sa nature sans en sentir du remords. Quand il l'appelle en un endroit *filz de Marie*, il l'appelle peu après le *Verbe* et l'*âme de Dieu*.

Les différends qu'il y a présentement entre les théologiens persans sont seulement sur les attributs. Il y en a qui pensant que de reconnaître qu'il y a des attributs en Dieu, c'est induire une multiplicité dans sa très simple essence, n'admettent point la distinction des attributs d'avec l'Essence : j'entends non seulement les Notionaux, qui regardent les Personnes divines, mais aussi les Essentiels, disant, par exemple, que ce que Dieu sait, il le sait par son essence et non par sa science, et que ce qu'il peut, il le peut par son essence et non par sa puissance ; mais ceux qui s'expriment de la manière opposée sont en si grand nombre qu'on peut dire que c'est là le sentiment universel des docteurs persans.

Voici comment ils s'expliquent sur l'Être divin dans leurs livres de théologie. [VII, 20]

« Gloire soit à Dieu, qui a créé toutes choses, qui les conserve et qui les rétablit, qui exécute tout ce qu'il veut, qui possède un trône de majesté et une force excellente qui dirige ses vrais et fidèles serviteurs dans une voie royale et par des sentiers droits et non tortus, et qui leur fait la grâce qu'après qu'ils ont fait confession de son unité, il préserve et garde leurs confessions des ténèbres de l'erreur, du doute, et de l'incertitude, et il les conduit si droit dans le bon chemin qu'ils se mettent à suivre son serviteur Mahammed, son envoyé et son ambassadeur, et les très honorables héritiers et successeurs de Mahammed après lui, lesquels il a honorés de sa protection et de son illumination, leur ayant manifesté son essence, ses œuvres, et ses qualités excellentes, choses hautes et sublimes auxquelles il n'y a que celui qui est appris par l'ouïe qui puisse atteindre ou y rien comprendre. Or ce sont eux qui nous enseignent à tenir distinctement et expressément ce qu'il faut poser de l'essence de Dieu très haut, et ce qu'il en faut conclure.

« Quant à la profession positive, ils nous enseignent que⁴ Dieu est unique, sans avoir de compagnon ; singulier, sans avoir de semblable ; distinct, sans avoir d'opposé ; qu'il est tellement premier qu'il n'y a point eu d'autre être avant lui ; tellement ancien qu'il n'a point de commencement ; tellement éternel qu'il n'y aura nul après lui ; tellement durable qu'il n'aura point de fin ; qu'il est permanent et ne cesse point d'être ; qu'il dure toujours et ne défait jamais ; qu'il [VII, 21] n'a jamais cessé et ne cessera jamais d'être, ni d'être doué de qualités glorieuses, comme n'étant point sujet à aucun décret, de manière qu'il dût ou qu'il pût finir à certain terme précis par une fin ou cessation de cause, ou par coupure et par retranchement, mais qu'il est le premier et le dernier, qu'il est dedans et dehors.

« Quant à la profession négative, qui contient ce qu'il faut exclure hors de l'essence divine, c'est-à-dire les choses qui ne se disent point de Dieu. Ils nous enseignent de même que Dieu est élevé au-dessus de toutes les choses sensibles ; qu'il n'est point un corps doué de

⁴ La clause, qui semble désigner les livres de théologie, fait reconnaître, comme d'autres semblables plus loin, non une citation directe (en dépit des guillemets, qui embrassent tout le passage) mais une paraphrase extensive mêlée de citations textuelles. Mais il est évident que par scrupule Chardin cite autant que possible.

force ; qu'il n'est point une essence circonscrite de lieu, de bornes, et par des termes, et définie par quelque mesure ; ni qu'il n'est point semblable aux corps qui sont ou mesurables ou divisibles ; qu'il n'est point une substance, et qu'il n'y a en lui aucune substance existante ; qu'il n'est point non plus un accident ; que Dieu n'est point pareillement semblable à aucune des choses qui existent, ni qu'il n'y a aucune des choses existantes qui lui ressemble ; qu'il n'est ni déterminé par la quantité ni compris par des limites et mesures, ni n'a de situation qui soit enfermée par des différences, ni n'est enclos ou compris par les cieus ; qu'il est assis sur le trône éternel, de la sorte que lui-même fait, et qu'il a déterminée, et en la manière que lui-même entend, et qu'il l'a voulu ; mais d'une séance toutefois qui est très éloignée de dénoter aucun attouchement ou position ou situation locale, ou existence en un lieu, [VII, 22] ou en une chose, ou aucun mouvement local ; de manière que le trône éternel de Dieu ne le porte et ne le soutient pas, mais que c'est lui qui porte et qui soutient le trône, et que tout ce qui est au-dessus et au-dessous de lui est soutenu de sa bonté et de sa puissance par une suspension conséquentielle et subordonnée de sa main ; que Dieu étant sur le trône est en même temps sur toutes les choses jusqu'aux confins de la Terre, et cependant qu'il est de telle sorte sur toutes choses qu'il n'y a rien de plus proche du ciel et de son trône que lui-même ; qu'ainsi, Dieu étant sur son trône est cependant élevé par des degrés infinis au-dessus de son trône, de la même manière qu'il est élevé infiniment au-dessus de la Terre, et cependant proche de toutes choses, oui même plus proches des hommes que leurs veines jugulaires, de manière qu'il est présent et qu'il assiste à toutes choses comme un témoin choisi et appelé à cela, parce que la présence intime et prochaine de Dieu n'est pas semblable à la présence prochaine et intime des corps, pareillement que Dieu n'existe en aucune chose ni qu'aucune chose n'existe en Dieu, qu'il est trop élevé pour être contenu du lieu comme il est trop simple pour être déterminé par le temps, vu qu'il est avant que les temps et le lieu fussent créés, et que néanmoins il est maintenant de la même manière qu'il a toujours été, étant distinct et différencié de ses créatures par ses propriétés ; d'ailleurs qu'il n'y a dans l'essence de Dieu autre que Dieu, comme il n'a son essence en autre qu'en lui, étant aussi par [VII, 23] sa pureté et par sa simplicité exempt de changement et de mouvement local. De plus, qu'il n'existe en Dieu aucuns accidents, et qu'il ne survient point en lui aucuns fortuits accidents, mais qu'il est vrai que dès tous les siècles Dieu est exempt de dissolution et de tout danger et d'aucune possibilité de dissolution ; qu'à l'égard des attributs de sa gloire, de même qu'à l'égard des attributs de sa perfection, il n'a besoin d'aucune augmentation, et qu'il est impossible qu'il lui en survienne, et que pour ce qui est de son essence éternelle, c'est une chose vraie et sûre que Dieu existe par sa compréhension et par l'acte de son entendement ; qu'il se voit tel qu'il est en lui-même par la vision de ses yeux en la même manière que ses saints le verront au siècle futur par le miséricordieux don de sa grâce, parce que leur joie et leur félicité ne seront rendues parfaites que par le regard intérieur de la perfection de Dieu et de sa face glorieuse.

« Pour ce qui est des attributs de Dieu, il faut croire à confesser, quant à la puissance, que Dieu est vivant, puissant et fort, étant plus puissant seul que tous les êtres sensibles ; et que dans la toute-puissance de Dieu, comme il n'y a rien qui y manque, il n'y a rien aussi à désirer, rien à ajouter ; que Dieu n'est jamais saisi de sommeil ni du dormir ; qu'il n'est sujet ni à l'indisposition ni à la mort ; qu'à lui appartient le règne, la puissance, la force et l'empire aux siècles des siècles ; qu'il a de droit et de fait l'exercice de la domination et de la victoire, de [VII, 24] la création et du commandement ; que c'est par la vertu de sa dextre que les cieus sont déployés et par le mouvement de sa main que toutes les créatures exécutent ses volontés ; que comme il a manifesté son excellence en créant, formant, et produisant les substances corporelles de même qu'il a manifesté son unité en donnant l'existence et l'origine, qu'il a

créé les hommes et les actions, et qu'il a déterminé leurs bornes et leurs termes ; que, quoique sa main soit trop puissante pour s'abaisser à rien faire de ce qui est possible aux créatures, c'est pourtant de la puissance de sa main que dépend le changement de quelque chose que ce soit ; que tout ce qui tombe sous sa puissance ne se peut non plus compter, que tout ce qui dépend de sa science ne saurait être déterminé.

« Quant à la science, que Dieu sait tout ce qui tombe et qui saurait tomber dans la connaissance, et qu'il comprend tout ce qui arrive dans tous les endroits de la Terre, depuis chaque endroit de la terre jusqu'au ciel, au dernier et plus haut ciel, de sorte qu'il n'y a rien qui n'entre dans sa science, soit substance, soit accident, soit chose quelconque, quand elle ne pèserait pas l'atome d'une fourmi, tant au ciel que sur la terre ; que Dieu connaît dans la plus obscure nuit la fourmi la plus noire qui se trouve dans les cassures ou fentes du plus dur rocher, qu'il entend parfaitement tout, et chaque mouvement des atomes quel qu'il soit qui arrive dans l'air ; qu'il connaît pleinement tous secrets et les choses les plus [VII, 25] cachées, et qu'il voit à plein les premières conceptions de l'entendement, les naissantes représentations de la fantaisie, les agitations des pensées, les soulèvements des passions, les penes et les inclinations des appétits, les secrètes finesses des intrigues couvertes : et cela, non par une science nouvelle qui arrive dans le temps et qui survienne à son essence par attachement ou par translation, mais d'une science ancienne, éternelle, sûre et immuable, pareille à son Essence en infailibilité et en perpétuité.

« Quant à la volonté, que Dieu veut tout ce qui est et tout ce qui arrive, et qu'il dispose pleinement de toutes les choses qui arrivent et qui sont produites de nouveau, lesquelles aussi sont produites en exécution de sa volonté première et ancienne, de sorte qu'il n'arrive rien au monde, soit bien soit mal, soit petit soit grand, soit bas soit haut, soit peu soit beaucoup, soit agréable soit fâcheux, rien qui naisse de fidélité ou d'infidélité, rien qui regarde la science ou l'ignorance, rien dont il s'ensuive génération ou corruption, rien qui emporte augmentation ou diminution, rien qui parte d'obéissance ou de rébellion, sinon par son conseil et par décret déterminé et résolu par son ordre et par sa volonté absolue. De plus, que tout ce que Dieu veut, c'est précisément ce qui arrive et qui est, de même que tout ce qu'il ne veut point est justement tout ce qui n'arrive et qui n'est point : de sorte que pas même un clin d'œil ne se fait sans qu'il veuille qu'il se fasse, ni aucun mouvement de la pensée, pour si léger et pour si inobservé [VII, 26] qu'il soit ; que Dieu est celui qui a donné le commencement aux choses, qui les a faites la première fois, qui les doit rétablir un jour, qui leur fait effectuer et produire tout ce qu'il veut, tellement qu'il n'y a personne qui puisse refuser ou retarder l'exécution de son intention, ni retenir ses volontés, ni suspendre ses décrets, ni décliner de ses ordres, en quelque sorte ni en quelque sens que ce puisse être, parce qu'il n'y a point d'endroit dans la nature, tant corporelle qu'intellectuelle, où l'on puisse être rebelle à Dieu, de même qu'il n'y a point d'asile pour l'homme vers qui, ni vers quoi que ce soit, autre que la pitié et la miséricorde de Dieu même, non plus qu'il n'y a aucune puissance en l'homme de rendre obéissance à Dieu, sinon cette puissance qu'on obtient de son amour et de sa volonté : de manière que quand d'un même désir et pour une même fin s'assembleraient les hommes et les esprits, les anges et les diables, pour faire qu'un atome se remuât ou se reposât sans le concours de la volonté de Dieu, ils ne le pourraient le moins du monde.

« Que parmi tout cela, la volonté de Dieu est subsistante dans son Essence avec ses autres attributs, tellement qu'il n'y a eu aucun temps auquel sa volonté n'ait été l'un de ses attributs glorieux, c'est-à-dire qu'il a voulu de toute éternité que les choses existassent dans le temps, et que ce sont ces choses-là même, et ces choses-là seulement, qu'il avait ainsi déterminées, voulues, et ordonnées pour exister, qui ont existé depuis [VII, 27] dans le temps

marqué distinctement à chacune, lesquelles choses il a voulu de toute éternité qui arrivassent ainsi, ni plus tôt ni plus tard, mais tout à fait conformément à sa science et à sa volonté, sans mutation ou altération aucune, procédante [*sic*] de la succession et de la vicissitude des choses, et sans qu'il intervienne un nouvel acte de volonté ou de pensée, produit par aucun égard aux circonstances présentes ou par aucune prévoyance de l'avenir. Comme aussi, que Dieu n'est pas tellement occupé à une chose qu'il en ait moins de soin de toutes les autres, ou qu'il s'y occupe moins.

« Quant à la vue et à l'ouïe, que Dieu est oyant et voyant ; qu'il entend et qu'il voit tout, tellement que tout ce qui se peut ouïr n'est point éloigné de son ouïe, quoiqu'il soit proféré dans l'abîme le plus profond et la plus écarté, ni rien n'est éloigné de sa vue de tout ce qui est visible, quoique ce soit le plus petit atome, puisque la distance du lieu n'empêche point son ouïe, et que les ténèbres n'obscurcissent point sa vue, parce que Dieu voit sans prunelles et sans paupières, et qu'il entend sans oreilles et sans ouverture, en la même sorte qu'il opère et qu'il produit sans aucun membre ou organe, sans rien de corporel et de créé, et aussi sans instruments et sans moyens, parce que les attributs de Dieu ne sont point semblables aux attributs des créatures, de même que son Essence n'est point semblable à l'essence des créatures, ni à rien de tout ce qui n'est pas dieu, c'est-à-dire lui-même. [VII, 28]

« Quant à la parole que Dieu parle, qu'il commande, qu'il défend, qu'il promet, qu'il menace, tout cela d'une parole éternelle et ancienne qui subsiste dans son Essence divine, et qui n'est nullement semblable aux paroles des créatures, parce qu'elle ne consiste pas en une voix qui naisse de la commotion, de la confraction⁵, et de la compression de l'air et de la collision des corps, ni non plus une voix organisée ou de syllabes, qui soit poussée dehors et produite par le mouvement des lèvres, ni par le sifflement de la langue. De plus, que l'Alcoran, le Pentateuque, l'Évangile, le Psautier sont des livres envoyés de Dieu immédiatement à ses apôtres, et que l'Alcoran se lit des yeux, s'énonce de la langue, s'écrit dans des livres, et enfin se fait sentir dans le cœur, de manière néanmoins que ce livre ne laisse pas d'être éternel, existant dans l'Essence de dieu, sans qu'il soit capable de séparation ni de division d'avec Dieu, quoiqu'il se transporte dans les cœurs, qu'il sorte de la bouche, et qu'il soit couché dans les livres. Que c'est ainsi que Moïse a ouï la parole de Dieu, quoique cette parole soit sans voix et sans lettres ou syllabes, de même que les saints voient l'Essence de Dieu quoiqu'il soit sans substance et sans accident. De plus, que les attributs de Dieu lui appartiennent proprement distincts de son Essence, de manière qu'il vit d'une véritable vie, qu'il fait d'une véritable science, qu'il peut d'une véritable puissance, qu'il veut d'une véritable volonté, qu'il entend d'une véritable ouïe, qu'il voit d'une véritable [VII, 29] vue, qu'il parle d'une véritable parole, et qu'il ne fait point cela par sa seule et simple Essence.

« Quant aux œuvres enfin, que Dieu est l'origine de tout ce qui existe, de sorte qu'il n'existe ni plus de choses ni d'autres choses que ce qui est produit par lui, qui est son plein et entier ouvrage, et qui coule de sa justice, et cela d'une façon très bonne, très excellente, très parfaite, et très droite ; que Dieu est très sage dans ses œuvres, très juste dans ses décrets, que sa justice ne se doit point comparer avec la justice des hommes, parce que les jugements de l'homme peuvent être suspects et qu'on peut douter qu'il ne fasse quelque chose injustement pour opprimer le droit d'autrui ; mais qu'en Dieu l'on ne se peut rien imaginer qui soit contre le droit, parce qu'il ne se trouve rien qui appartienne à quelque autre qu'à lui-même, pour faire qu'on lui puisse imputer à injustice d'assigner ou délivrer des choses à d'autres qu'à celui à qui elles appartiennent, puisque comme il n'y a point de vrai titre de propriété que sa donation,

⁵ Ce mot n'est pas attesté dans les dictionnaires de l'époque.

il n'y a point de titres contrer sa donation ; qu'outre cela, toutes choses (lui seul excepté), les hommes et les esprits, les diables et les anges, les cieux et la terre, les animaux et les plantes, la substance et l'accident, la substance intelligente et la substance sensible, sont des êtres produite de nouveau, que Dieu a créés par sa puissance lorsqu'il n'y avait encore rien, ou pour mieux dire avant qu'il n'y eût jamais en aucunes choses semblables, et qu'il [VII, 30] les eût fait sortir en être et mis en lumière au temps qu'elles ont commencé d'être, parce que lui seul a existé de toute éternité, et qu'il n'y a point eu d'autre être avant lui ni avec lui ; que de nouveau, et dans le temps, Dieu a créé des êtres corporels pour manifester par eux sa puissance et sa volonté éternelle, et pour confirmer sa parole, qui de toute éternité a été véritable sans toutefois qu'on puisse penser qu'en la moindre sorte il eût besoin d'aucune de ses œuvres ; que Dieu a révélé et manifesté sa gloire en créant, en produisant, et en commandant, sans qu'il y fût tenu et obligé, et qu'il a révélé et manifesté sa grâce en faisant miséricorde et en bien faisant, sans obligation et sans avantage, mais parce qu'à lui appartient la bonté et la bienfaisance, la grâce et la concession des bienfaits, car à Dieu seul appartient la puissance de faire cela, comme au contraire de répandre sur les hommes diverses espèces de peines et de les affliger de différentes douleurs et de différents genres de maladies, en sorte que quand Dieu exercerait pleinement sa justice il n'y aurait en cela ni mal ni injure. Qu'il récompense par sa bienfaisance les fidèles et gens pieux, ayant égard à leur obéissance à cause de ses promesses et de sa miséricordieuse bonté uniquement, et point du tout à cause d'aucun mérite ni d'aucune acquisition sur Dieu, parce qu'il n'y a rien que Dieu soit tenu de faire et qu'il ne se peut imaginer en Dieu aucune obligation, ni qu'il soit tenu et obligé de rien à qui que ce soit, n'était pas de cela comme [VII, 31] de l'obligation dans laquelle sont les hommes de lui rendre obéissance, laquelle obligation vient de ce qu'il leur a déclaré qu'ils lui devaient l'obéissance, et qu'ils sont tenus de la lui rendre : chose qu'il leur a fait savoir non par un simple acte de son entendement, mais par la bouche de ses prophètes lorsqu'il a envoyé des ambassadeurs et ministres au monde, desquels il a manifesté et approuvé la mission comme véritable par les miracles clairs et convaincants qu'ils ont opérés, par lequel moyen il a rendu nécessaire aux hommes d'ajouter foi aux commandements, aux promesses et aux menaces qu'ils leurs ont faites de sa part, et à toutes les autres choses qu'ils annoncent et qu'ils enjoignent. »

Ce que l'on vient de voir regarde la volonté de Dieu en général ; il faut rapporter maintenant ce que les Persans en croient à l'égard de ce point si important et si contesté dans le monde, qu'on appelle le *décret divin*, ou l'*élection*, et la *réprobation*. Sur cela, ils enseignent en un mot que la volonté de Dieu et son décret éternel tiennent les hommes dans un milieu entre ces deux extrêmes, le franc arbitre tout à fait indifférent et sans aucune inclination, et la prédestination absolue, en sorte que le décret divin ni ne laisse l'homme à lui-même absolument, ni ne le force avec violence. Voici comme ils s'expliquent sur ce point si difficile. « Dieu, disent-ils, veut quelque chose en nous, et il veut quelque chose de nous ; ce qu'il veut en nous, il nous l'a caché, on ne le peut [VII, 32] savoir ; ce qu'il veut de nous, il nous l'a révélé, on le doit apprendre. À quoi bon donc nous occuper de la recherche des choses cachées qu'il ne nous est pas possible de savoir ? Il faut s'attacher entièrement à ce que Dieu nous a révélé, et qu'il veut que nous sachions. Laissons-lui les choses cachées, et nous en tenons aux révélées. » Entre leurs prières, il y en a une en ces termes : « Ô Dieu, à toi appartient la gloire et les louanges de ma justification si je suis obéissant, et à toi appartient aussi le droit et la justice de ma condamnation si je suis rebelle et réfractaire à tes commandements ; il n'y a pour moi ni pour aucun autre de quoi se glorifier en bien faisant, de

même qu'il n'y a pour moi ni pour personne aucun sujet de justification ou d'excuse si nous faisons mal. »

Ils tiennent le même milieu sur le franc arbitre que sur le décret éternel, rejetant également ceux qui font de l'homme une souche de bois qui ne se remue que par l'impulsion du décret, et ceux qui en font un agent si libre qu'il ne soit point incliné ni porté à rien. « Dieu, disent-ils, ne force point l'homme, mais il l'inspire et le dispose, de sorte que si l'homme fait quelque chose de bien c'est par cette seule disposition qui a mû la volonté, laquelle est morte d'elle-même à l'égard du bien, et qu'ainsi il ne lui en est dû aucune louange. » Il faut observer aussi qu'ils rejettent l'opinion de la *prévision des œuvres* voulant que ce qui arrive à l'homme, arrive en vertu du décret éternel, et que ce n'est point que Dieu prévoie simplement [VII, 33] ce que l'homme fera et conséquemment ce qui lui en arrivera. On voit là-dessus qu'ils croient nettement la prédestination, mais que ce n'est pas si grossièrement ni si brutalement que font les Turcs. Ils appellent la prédestination *kasai-mobin*, c'est-à-dire événement nécessaire, et la prévision *kasai keir mobin*, événement non nécessaire.

Pour montrer que la cause efficiente du salut n'est effectivement que le décret éternel de Dieu, ils proposent cette parabole dans leurs livres. « Il y avait trois frères qui moururent tous trois en même temps, les deux aînés étant avancés en âge, dont l'un avait toujours vécu dans l'obéissance de Dieu, l'autre au contraire dans la désobéissance et dans le crime, et le troisième étant encore enfant incapable de discerner le bien et le mal. Ces trois frères comparissant au jugement de Dieu, le premier fut reçu en paradis, le second fut condamné à l'enfer, le troisième fut envoyé dans un lieu mitoyen où il n'y a ni joie ni peine, parce qu'il n'avait fait ni bien ni mal. Celui-ci, entendant sa sentence et la raison sur laquelle le juge souverain la fondait, tout saisi de douleur d'être exclu du paradis : « Ah, Monseigneur (s'écria-t-il), si tu m'eusses conservé la vie comme à mon frère fidèle, combien cela m'eût-il été meilleur, j'aurais bien vécu comme lui, et par conséquent j'aurais joui comme lui du bonheur de la gloire éternelle ! » « Mon enfant, lui répondit Dieu, je te connaissais, et je savais que si tu eusses vécu davantage, tu eusses pris au contraire le train de ton frère infidèle, et tu te serais [VII, 34] comme lui rendu digne des peines de l'enfer. » Le malheureux condamné, entendant le discours de Dieu, se mit à crier : « Ah, Monseigneur, pourquoi ne m'as-tu donc pas fait la même grâce qu'à mon petit frère en me privant de la vie dont j'ai fait un si mauvais usage que je viens de recevoir la sentence de condamnation ! » « Je t'ai conservé la vie, répondit Dieu, afin de te donner le moyen de te sauver. » Le petit frère, entendant cette réplique, reprit la parole en disant : « Eh ! pourquoi donc, bon Dieu, ne me la conservais-tu aussi à moi afin qu'elle me fût un moyen de me sauver ? » Dieu, pour finir leurs plaintes et la dispute, répondit : « C'est que mon décret l'avait autrement déterminé. » »

Ils font la même réponse sur la question si Dieu est tenu de faire toujours aux hommes ce qui leur est meilleur, et toutefois ils ne veulent pas qu'on leur impute de rapporter à Dieu et au décret éternel les mauvaises actions comme les bonnes. Ils se tirent des conséquences en faisant distinction entre *être par le bon plaisir de Dieu* et *être par son décret*, et en disant qu'il y a une différence considérable entre le bon plaisir de Dieu et le décret de Dieu, différence, ajoutent-ils, qui est encore plus grande dans l'effet que dans les termes. Ils comparent là-dessus le décret éternel à la volonté d'un malade qui prend une médecine, car, disent-ils, il la veut bien prendre, mais pourtant elle ne lui plaît pas.

Les Persans comparent ceux qui attribuent le bien à Dieu et le mal à l'homme aux anciens mages et ignicoles et aux manichéens leurs disciples, lesquels admettaient deux [VII, 35] principes, la Lumière et les Ténèbres, celle-là qui était le principe du bien, celle-ci le principe du mal. Ils rejettent avec détestation ces sentiments, et ils disent que la véritable idée

qu'il faut concevoir sur ce sujet est que si Dieu se peut dire l'auteur du bien et du mal, c'est en ce sens qu'il n'arrive ni bien ni mal que ce ne soit véritablement par la volonté de Dieu ; mais que c'est par une volonté de permission et non par une volonté de désir. Ils marquent encore d'une autre façon cette différence ou distinction. Nous attribuons à Dieu, disent-ils, le bien et le mal au respect de la création, et parce que c'est par lui que toutes choses existent ; mais aux créatures faisant le bien ou le mal, nous le leur attribuons, au respect de l'œuvre et de l'acquisition, parce que ce sont elles qui le produisent.

Ces principes posés, ils concluent sur le sujet des œuvres que les bonnes œuvres ne sont ni la cause ni même le moyen du salut ; qu'on ne peut pas dire non plus qu'elles soient le chemin du salut, dans le sens qu'un effet suit sa cause, mais que les bonnes œuvres sont simplement un signe de la félicité à venir et des marques du décret de Dieu en faveur de celui qui les opère, et que de même, au contraire, les mauvaises œuvres sont le signe de la réprobation éternelle. Ils citent pour adoucir cette opinion un dialogue entre Adam et Moïse qui se trouve couché dans le livre des *dits et faits de Mahammed*⁶. Cet imposteur les fait ainsi parler sur le sujet des œuvres. « Vous, dit Moïse à Adam, vous êtes cette pure créature [VII, 36] de Dieu, formée de sa main toute seule, en laquelle il souffla de son propre esprit pour être l'âme de ce corps incomparable et si merveilleux qu'il le fit adorer de ses anges et qu'il le colloqua dans le bienheureux paradis préparé pour la félicité des créatures raisonnables dans lequel elles goûteraient toutes les délices ineffables si son péché ne les avait précipités du ciel en terre. » « Vous avec fort bien parlé, Moïse, répond Adam, et vous, vous êtes ce Moïse que Dieu a choisi pour son ambassadeur et légat afin de porter au monde ses ordres et ses volontés, vous ayant à cet effet chargé du Pentateuque, qui est ce volume de la Loi dans lequel toutes choses sont énoncées et expliquées, et vous ayant après fait approcher de sa personne pour vous diriger et pour avoir conversation avec vous. Dites-moi de grâce une chose ? Combien trouvez-vous qu'il y a d'années que Dieu a écrit de sa main le livre de la Loi avant que je fusse créé ? » « Quarante ans », répliqua Moïse. « Fort bien, reprend Adam, mais dites-moi encore, je vous prie, n'avez-vous pas trouvé ces paroles dans ce livre : "Adam se rebella contre Dieu, et s'égarra de la droite voie dans laquelle le Seigneur l'avait établi ?" » « J'y ai lu ces paroles », répliqua Moïse. « C'est là ce que je voulais vous faire dire de votre propre bouche, répondit Adam, afin de vous demander après cela comment vous pouvez me blâmer ou me condamner pour avoir fait une chose que Dieu avait écrit que je ferais quarante ans avant que je fusse né, une [VII, 37] chose, dis-je, que je sais qu'il avait même arrêtée par ses décrets cinquante mille ans avant que les cieux et la terre fussent créés. » Pour mieux entendre ce raisonnement, il faut savoir que les mahométans croient que les livres divins ont été écrits avant la création, et que Dieu les gardait dans le ciel pour les envoyer au monde dans les temps marqués, l'un après l'autre, comme nous le dirons dans le chapitre suivant.

Les paraboles, qui sont si fort du génie des peuples orientaux, sont répandues, comme l'on voit, dans les livres de théologie et de dévotion des Persans, de même que dans leurs ouvrages de morale.

Je passe maintenant à ce qu'ils disent des opérations extérieures de Dieu que les théologiens appellent *œuvres ad extra*, et premièrement touchant l'âme de l'homme. Ils tiennent que Dieu a créé les âmes longtemps avant le monde. Plusieurs de leurs docteurs ont cru la métempsycose, particulièrement à l'égard des âmes des prophètes, des saints, et des

⁶ Autrement dit, un *hadith* ou recueil des paroles attribuées au Prophète et à ses successeurs ; ils étaient nombreux.

gens de bien ; et cette opinion, qui est originaire des Indes, a encore bien des fauteurs secrets parmi eux.

Sur la création du monde ils ont, comme les autres mahométans, leur créance mêlée de beaucoup de fables, presque toutes originaires du rabinisme ; et comme toutes les fables ont leur fondement dans quelque vérité, on découvre aisément dans celles des Persans, sur le sujet dont nous traitons, les vérités sacrées qu'on lit dans les livres de Moïse. Ils tiennent, entre les autres choses, que Dieu a créé le monde de rien dans un temps qu'il n'y avait [VII, 38] rien de ce qui se voit présentement, ce sont leurs propres termes ; qu'il a créé les cieux premièrement, par le moyen des intelligences spirituelles du premier ordre, et ensuite la terre, par l'entremise des anges, c'est-à-dire, dans leur sens, que Dieu ne créa pas les cieux et la terre soudainement et tout d'un coup, mais qu'il créa premièrement un entendement ou une intelligence par le moyen de laquelle il créa le premier ciel. Puis il créa un second entendement, et par ce second entendement il fit créer le second ciel, et ainsi des autres cieux, de manière que, selon eux, Dieu créa dix entendements pour s'en servir à créer les dix cieux. Ils appellent ces dix entendements *ochoul acheré*, c'est-à-dire les dix esprits ou les dix intelligences qui président aux dix cieux. Le fondement sur lequel ils appuient cette opinion étrange est leur axiome de philosophie que d'une cause individuelle il ne peut procéder qu'un effet individuel ; donc, disent-ils, il faut concevoir que la création des cieux et de la terre a été faite ainsi de suite et par degrés. Pour ce qui est de la création de la terre par le ministère des anges, c'est une erreur que d'anciens hérétiques chrétiens ont eue, et qu'ils ont apparemment communiquée aux mahométans. Les Persans soutiennent que la terre a été créée au milieu des eaux, et que l'eau était cet abîme ou ce chaos dont il est dit que Dieu tira la terre ; qu'avant qu'il la tirât de ce chaos elle y était enfoncée comme une boule dans un marais ; qu'on n'en voyait qu'une très petite partie ; mais que Dieu fit écouler les eaux de cet abîme, découvrit la terre, et lui donna la forme [VII, 39] admirable que nous y voyons. Ils appellent cela *vhaseferz*, c'est-à-dire l'extension de la terre. Quelques-uns de leurs docteurs croient que Dieu mit la main à ce grand ouvrage un vendredi, et je me souviens là-dessus d'avoir lu dans un livre qui est assez estimé une remarque fautive en elle-même, mais curieuse, pour faire voir combien les savants de l'Orient sont mal informés de nos créances et s'appliquent peu à s'en instruire. « Les chrétiens (dit le livre) croient que Dieu commença un dimanche la création de l'univers, c'est la raison qui les oblige à faire du dimanche leur jour sacré. Les juifs croient que ce fut un samedi, c'est pourquoi ils fêtent constamment et si exactement le samedi. Les mahométans croient que cela arriva un vendredi, et c'est ce qui les a portés à consacrer ce jour entre ceux de la semaine. » Mais la plus commune opinion sur le jour auquel Dieu commença la création de l'univers est la même que celle des juifs et des chrétiens, qui tiennent que ce fut le dimanche. Ils disent ensuite, un peu différemment, des juifs et des chrétiens, que ce premier jour-là Dieu créa la terre dans la forme que nous la voyons, avec ses éléments, avec ses montagnes et ses vallées ; que le lundi il créa les arbres, les plantes, les fleurs, et généralement tout ce que la terre produit ; que le mardi il créa les métaux, les minéraux, et tout ce qui se trouve dans les entrailles de la terre, les bonnes et les mauvaises choses, les ténèbres et la lumière ; que le mercredi⁷ il créa les fleuves, les bêtes de la terre, les oiseaux de l'air, les poissons de l'eau ; [VII, 40] que le jeudi il créa le soleil et la lune, forma les cieux avec les globes et toutes les masses de matière qui y roulent sans cesse, fit les anges, et créa les délices et les beautés du paradis qu'il a préparées aux fidèles ; et que le vendredi il ne fit autre chose que de créer l'homme dans ses deux sexes ou genres.

⁷ Chardin écrit : *mécredi*.

Les Persans ne conviennent pas non plus avec les autres peuples sur le temps du mois que la création arriva, car ils veulent que ce fut durant les dix derniers jours du mois lunaire, c'est-à-dire que la création fut commencée le vingt-cinquième jour de la lune et finie le dernier jour de la même lune, et dans cette vue ils ont assigné au vingt-cinquième du mois de Zilcadé la fête qu'ils ont consacré à la mémoire de la création de l'univers. Vous voyez qu'à leur compte la lune fut créée dans sa vingt-neuvième *mansion*⁸, et presque au bout du zodiaque, ce qui est fort éloigné du sentiment des docteurs juifs et chrétiens, qui tiennent unanimement que Dieu créa la lune dans le signe de la Baleine, à l'entrée de cette maison, en opposition avec le soleil, de sorte qu'elle parut en plein le jour qu'elle fut créée, et telle qu'elle paraît le quatorzième jour de son cours. Je ne sais d'où les Persans peuvent avoir tiré leur opinion contraire, qui n'a ni tant d'apparence ni tant de bon sens que l'autre ; peut-être l'ont-ils puisée, comme ils ont fait tant d'autres choses, dans les fables des anciens idolâtres de Perse qui enseignaient que le monde avait été créé en six temps divers, dont le premier temps avait été le vingt-sixième jour du mois, et le dernier temps le dernier mois, prenant de cette [VII, 41] manière six mois de l'année pour les six jours de la semaine que Dieu employa seulement à tout ce grand ouvrage de l'univers. Toutes les autres particularités de la création qui se trouvent dans les livres des Persans sont comme celles-là des extraits brouillés et corrompus de l'histoire qui en a été écrite par Moïse.

Ils ne sont pas d'accord entre eux sur le nombre des cieux ; leur religion dit qu'il y en a sept, ce que quelques-uns de leurs philosophes prétendent qu'il faut entendre des sphères des planètes sans préjudice des autres sphères, mais d'autres philosophes disent qu'il n'est pas nécessaire de faire plus de sept cieux, et de poser ces deux autres cieux que pose la philosophie ordinaire, ni ce dixième ciel des théologiens ordinaires.

Ils tiennent tous les anges, bons et mauvais, faits de la substance de la lumière. Les bons anges, disent-ils, sont des natures spirituelles ou des créatures aériennes composées de corps et d'âme, de qui les corps peuvent devenir visibles en étant épaissis ou condensés. Ils les appellent *melec*, du verbe *allec*, qui veut dire envoyer, parce que ce sont les messagers de Dieu ; et pour les diables, ils disent qu'ils sont composés de l'élément du feu ; qu'ils sont diables pour avoir été désobéissants à Dieu deux fois : que la première fois qu'ils eurent désobéi, les bons anges les combattirent, et les ayant défaits ils les menèrent captifs au ciel où Dieu leur pardonna ; mais qu'après que Dieu eut créé Adam, comme il eut commandé aux anges de se prosterner devant lui, ces méchants captifs désobéirent à [VII, 42] cet ordre par orgueil comme auparavant, sur quoi Dieu les maudit et les précipita dans ces espaces où leur présence et leur rage fait les enfers.

Ils ont des opinions fort particulières sur le péché originel, car ils ne veulent pas qu'on appelle un péché cette méchante action d'Adam qui a rendu tous ses descendants pécheurs et malheureux. Ils soutiennent que ce qu'il fit n'était point un péché, mais seulement un écart de la perfection ; que c'était uniquement d'avoir laissé le mieux pour ce qui n'était pas si bien. Ils fondent cette fausse et incompréhensible proposition sur une supposition qui n'est pas moins fausse et incompréhensible, savoir que les prophètes sont impeccables, qu'ils sont sanctifiés dès le ventre de la mère, et qu'ils ne sauraient commettre de péché ; et que puisque Adam était prophète il est impossible qu'il ait péché. Ils tiennent qu'Adam était non seulement prophète mais un prophète très saint et pur, à cause de quoi ils l'appellent d'ordinaire *Adam sefie Alla*, c'est-à-dire l'homme pur de Dieu. Voici comme ils content pour la plupart cette action que

⁸ Sens astrologique, du latin *mansio*, « Demeure, habitation » (*Trévoux*, qui ajoute que le mot n'est plus d'usage).

nous appelons le péché d'Adam. Dieu, disent-ils, créa Adam dans le quatrième ciel longtemps avant le monde, et lui permit de manger de tous les fruits de ce paradis sans aucune distinction ; mais il l'avertit seulement que s'il ne mangeait que des fruits des arbres, la digestion de ces aliments légers se ferait si parfaitement que la plus grossière partie pourrait s'évacuer par les pores ; mais que s'il mangeait du froment, il arriverait que cet aliment grossier ferait [VII, 43] un marc dans son estomac qui ne pourrait se dissiper par les pores comme la matière des autres fruits, et que ce marc étant une vilaine ordure qui salit le lieu où l'on la rend, on ne le souffrirait point en paradis s'il devenait sujet à rendre une telle ordure, mais qu'il en serait chassé et mis dehors. Ève, qui, suivant leur sentiment, était aussi prophétesse et par conséquent impeccable comme son mari, ne fit pas assez d'attention sur l'avertissement de Dieu ; elle mangea du froment à l'instigation du diable, et en fit manger à son mari. Ils en mangèrent tant qu'ils en eurent l'estomac chargé. C'est ce qui leur ouvrit les yeux, et en même temps Gabriel les vint mettre hors du ciel, de peur qu'ils ne le rendissent souillé, comme ils l'auraient fait s'ils y eussent demeuré davantage. Or ce n'était pas un péché, disent les mahométans, que d'avoir mangé de ce grain, car il n'était pas défendu, mais il eût été mieux de n'en point manger ; et ce qu'Adam et Ève furent mis hors du paradis n'était pas un châtiment, car ils n'avaient point encouru l'indignation de Dieu, mais c'était pour éviter un inconvénient, et pour empêcher qu'un lieu pur de sa nature ne fût souillé par accident. Il est difficile de rencontrer dans les plus fausses religions de fable plus sotte et plus ridicule, et toutefois c'est avec quoi les mahométans tirent Adam d'affaire touchant le péché qu'il a commis, afin de maintenir leur maxime que *les prophètes sont impeccables*, qu'ils ne peuvent rien faire contre le commandement [VII, 44] de Dieu, et que tout ce qu'on peut dire contre eux, c'est qu'ils laissent quelquefois le mieux pour suivre le bien. Nous parlerons de la création d'Adam sur le jour de sa fête. J'ajoute ici seulement qu'il y a plusieurs opinions différentes entre les diverses sectes des mahométans sur la qualité du fruit défendu. Quelques-uns prétendent que c'était du raisin, d'autres la figue des Indes, qu'on appelle de cela *figue d'Adam*, et d'autres quelque autre fruit qu'ils ne nomment point.

Sur le sujet de la chute d'Adam ils font un autre conte à leurs manières de paraboles pour montrer quelle est la force extrême de la concupiscence : C'est que parmi les anges du ciel il y avait deux nommés Aruth et Maruth qui dirent une fois à Dieu : « Seigneur, qu'est-ce que cela, de tant pardonner aux hommes, et que cependant ils ne s'amendent point et ne changent jamais ? Cent fois, mille fois, des millions de fois vous leur pardonnez, et c'est toujours la même chose, c'est à recommencer ; on n'y voit point de fin. » « Ah, répondit Dieu, si vous connaissiez quelle est la violence de la concupiscence ! » « Eh bien, dirent ces beaux anges, donnez-nous-la, pour voir un peu ce qui en est. » Dieu le fit : il les mit dans un corps mortel. Ils vinrent au monde ; mais dès qu'ils y furent, les voilà dans toutes sortes de débauches, courant après le vin et après les femmes. Parmi celles dont ils devinrent amoureux, il y en eut une fine et adroite qui, ayant découvert leur naissance et leur origine, leur dit : « Je sais qui vous êtes ; je ne me fierai point à vous : car quand vous m'auriez abusée vous me [VII, 45] planteriez là et vous vous envolerez au ciel. Vous ne jouirez point de moi assurément qu'à condition de m'emmener avec vous. » Ces jeunes gens emportés acceptèrent le parti, et quand ils eurent bien fait la débauche sur la terre ils retournèrent au ciel y menant cette femme avec eux. Aussitôt qu'ils y furent arrivés, Gabriel vint de la part de Dieu demander à cette effrontée qui lui avait appris le chemin du paradis ? Elle répondit que c'était Aruth et Maruth qui l'avaient amenée là. Dieu, irrité contre ces méchants anges d'avoir été si emportés dans la débauche qu'ils l'avaient même voulu introduire dans le paradis, les précipita en terre dans un puits profond proche Babylone, où ils sont pendu par les pieds,

s'occupant à enseigner aux juifs la magie et tous ces pernicious secrets avec quoi les hommes et les femmes s'ensorcellent l'un l'autre. »

Après avoir rapporté ce que les Persans tiennent de la création du monde et de la chute d'Adam, je vais rapporter ce qu'ils croient touchant la résurrection, le dernier jugement, le paradis et l'enfer.

Ils enseignent qu'il y a un jugement particulier pour les adultes qui se fait immédiatement après la mort en cette manière. Aussitôt qu'une personne adulte a été étendue dans le sépulcre, que la fosse est couverte et fermée, et que le peuple qui a assisté à l'enterrement est retiré, l'âme séparée de ce corps y rentre et le ranime. Il vient deux anges noirs, épouvantables et de la plus affreuse figure, appelés Nekir et Munkir, qui font lever la [VII, 46] personne sur son séant, *vivante en corps et en âme* : ce sont les termes de leurs docteurs. Ces anges se mettent à l'interroger sur sa foi, et premièrement sur l'unité de Dieu, puis sur la mission de Mahammed, et ensuite sur ses œuvres ; ils lui demandent : Qui est ton seigneur ? qui est ton Prophète ? quelle est ta religion ? où est ton Kablah ? c'est-à-dire le côté où l'on se tourne en faisant ses prières. Quels sont les juges et gardiens du sépulcre ? quelles bonnes œuvres as-tu faites ? Cette interrogation est le premier examen qu'ils disent qui se fait après la mort, lequel Dieu veut qu'on croie être une vraie et juste procédure, laquelle s'écrit dans un livre qui sera rapporté au jour du jugement universel, et que ce jugement particulier est suivi d'un pressentiment certain et indubitable de l'état où l'on sera éternellement après la résurrection. Pressentiment qui remplit l'âme des fidèles de joie et de consolation, comme celle des méchants au contraire de regrets et de tourments ; et que c'est là le premier acte de la justice divine envers le corps et l'âme.

Ils n'assignent point de lieu particulier à l'âme lorsqu'elle se sépare du corps jusqu'à ce qu'elle y rentre pour subir cet examen ou ce jugement. Mais ils disent qu'elle va errant jusqu'à ce que son corps soit mis en terre, et qu'après l'interrogation du sépulcre elle entre dans un corps délié, agile et subtil, doué de ces qualités que nous appelons les qualités des corps glorieux, lequel corps est préparé de Dieu exprès pour être le réceptacle de l'âme et pour la contenir jusqu'à la résurrection universelle, auquel temps elle reprendra son premier [VII, 47] corps. La raison sur laquelle ils fondent la production de ce second ou nouveau corps c'est, disent-ils, que l'âme seule est inhabile à l'action, tant de l'entendement que de la volonté, tant propre qu'accidentelle, et qu'ainsi l'âme ne pourrait produire ses opérations sans l'organe d'un corps. Ils posent un lieu particulier où les âmes des hommes sont détenues jusqu'au jugement ; ils l'appellent *Berzah*, mot qui signifie intervalle ou séparation, parce que c'est l'entre-deux de la vie présente et de la vie éternelle. Ils croient qu'après le jugement particulier de la fosse, les âmes de tous les hommes sont renfermées dans ce lieu. D'autres croient qu'il y a deux lieux d'entrepôt ou d'attente, celui-ci nommé *Berzah* pour les âmes des fidèles, et un autre dit *Berhout* pour les âmes des infidèles. *Berhout* ordinairement est le nom d'un puits célèbre en Arabie. C'est comme les juifs qui ont nommé l'enfer *Géhenne* du nom d'une vallée de la Palestine. Les théologiens persans sont encore fort partagés sur la nature des plaisirs et des peines de l'âme dans le grand intervalle de la mort à la résurrection. Quelques-uns tiennent que ce ne sont que de confuses visions ou des pressentiments légers. Les autres croient que ce sont des sentiments vifs de joie ou de regret nés d'avoir ou de n'avoir pas acquis la foi, la vertu, les sciences, et les autres perfections de l'âme.

Ils admettent, entre le paradis et l'enfer, un limbe⁹ qu'ils appellent *ahraf*, dont ils font un lieu de délasserment où il n'y a ni peines ni plaisirs, dans lequel sont reçus pour jamais les gens qui ne font ni bien ni mal faute [VII, 48] des talents naturels pour les actions morales, comme les enfants, les fous, et les innocents. Les Persans comprennent cette sorte de personnes sous ces termes si usités dans le droit civil et canon : *nabalek akel*, c'est-à-dire mineur d'esprit, n'usant pas de son jugement.

J'ai ouï assurer à des missionnaires de l'Église romaine d'avoir trouvé des gens doctes parmi les mahométans, en petit nombre pourtant, qui croyaient qu'il y avait un lieu où les âmes des prédestinés allaient se purifier après la mort, lequel on pourrait comparer au purgatoire que leur Église enseigne ; que ces doctes mahométans disaient qu'en ce lieu-là, qui de soi n'est pas un lieu de peine, les âmes se rendent volontairement, qu'elles y demeurent quatre jours sans être retenues davantage, et qu'elles les passent dans l'exercice d'un vif repentir de la commission des choses défendues et de l'omission des choses commandées ; mais pour moi je n'ai trouvé personne parmi les mahométans qui tint qu'il y eût un tel lieu de pénitence dans lequel l'âme exerçât la pénitence par des remords et hors duquel il ne s'en exerçât point, et je ne pense pas qu'il y ait de tel sentiment dans aucune secte de la religion mahométane.

Certainement les missionnaires catholiques romains sont singuliers et admirables dans leurs prétentions. Ils sont transportés d'un zèle si aveugle pour leur propre créance qu'ils s'imaginent la voir et la rencontrer partout, même chez les ennemis déclarés du christianisme. Ne se convaincront-ils donc point une bonne fois de la prodigieuse opposition qu'il y a entre les principes mahométans et les leurs, et ne reconnaîtront-ils jamais que leurs sentiments en fait de religion sont autant opposés aux imaginations de la créance romaine et aux superstitions de son culte que la créance romaine elle-même est opposée aux lumières de la raison, au témoignage des sens, et à la profession pure et simple du véritable christianisme ? Ces infidèles que les missionnaires entreprennent de convertir, ou chez lesquels du moins ils cherchent à s'établir sous ce prétexte, ces infidèles, dis-je, tout infidèles qu'ils sont, font un beaucoup meilleur usage de leur raison que ces messieurs n'en font eux-mêmes, puisque, ne fermant point avec obstination les yeux à toutes les lumières naturelles, ils n'adorent et ne rendent de culte qu'à Dieu seul, et qu'ils ont autant d'aversion et d'horreur pour l'idolâtrie que ces messieurs y ont de penchant et d'inclination.

Qu'ils ne nous accusent point de leur en imputer ici mal à propos, puisqu'ils ne font point de difficulté, non seulement de se prosterner devant la pierre, le bois et le métal revêtus d'une certaine figure, mais encore d'adorer d'une adoration souveraine un chétif morceau de pâte consacré par quelques paroles et par quelques mouvements de main¹⁰. Ils en conviennent eux-mêmes sans façon ; et quand ils n'en conviendraient pas, leur culte extérieur en est une preuve si claire, si sensible, et si incontestable qu'il faudrait s'aveugler soi-même à plaisir pour en douter un seul moment.

⁹ Singularisation particulière à Chardin de *limbes*, *limbe* au singulier étant normalement un terme d'astronomie : « le bord du soleil, de la lune, qui apparaît lors que le milieu ou le disque en est caché par quelque éclipse centrale » (Furetière).

¹⁰ L'hostie : phraséologie réductionniste typiquement protestante à l'égard de l'eucharistie.

Je sais qu'à force de distinctions entre les cultes de *dulie*¹¹, d'*hyperdulie* et de *latrie*, mots autrefois inconnus dans l'usage de la religion, et que la nécessité indispensable de se défendre contre de trop justes accusations leur a fait inventer ; je sais, dis-je, qu'à force de distinctions ils tâchent de se mettre à couvert des reproches qu'on leur peut faire. Mais sans examiner ici la nature des cultes qu'ils rendent à Dieu et aux saints, ni si celui-ci est simplement un culte de *dulie*, ou purement un honneur tel qu'on le rendrait à un ami vivant, ainsi que l'a voulu insinuer un des plus célèbres et en même temps un des plus doubles défenseurs de la créance catholique, ni si celui qu'ils rendent à Dieu est une adoration proprement dite et un culte de *latrie*, il nous suffit de leur pratique extérieure et des simples termes de leur propre liturgie pour leur prouver sans aucune réplique qu'ils adorent d'un culte de *latrie*, et par conséquent d'une adoration souveraine et proprement dite, non seulement leur hostie, qu'ils regardent comme Jésus-Christ lui-même, mais encore la figure de la croix, de quelque matière qu'elle soit fabriquée.

S'ils trouvent mauvais que nous regardions cela comme une idolâtrie, et s'ils en sont choqués, qu'ils s'en prennent aux prophètes de l'Ancien Testament qui nous en donnent cette idée, et particulièrement à Isaïe, qui nous en fait cette peinture dans ses prophéties : « Je suis le premier et le dernier », dit-il chap. XLIV, v. 6-19, « et il n'y a point d'autre dieu que moi. Mais qui est-ce qui a formé un Dieu fort, et qui a fondu une image taillée pour n'en avoir aucun profit ? Le forgeron prend le ciseau et travaille avec le charbon, et le forme avec des marteaux. Le menuisier étend sa règle et le crayonne avec de la craie. Il le fait avec des équerres et le forme au compas, et le pare comme un homme. Il se coupe des cèdres, et prend un cyprès ou un chêne qu'il a laissé croître parmi les arbres de la forêt ; puis il servira à l'homme pour brûler, car il en prend et s'en chauffe ; il en fait, dis-je, du feu, et en cuit du pain ; il en fait aussi un Dieu, et se prosterne devant lui ; il en fait une image taillée et l'adore. Il en brûle au feu une partie, et d'une autre partie il en fait cuire sa chair, laquelle il rôtit et s'en rassasie. Puis du reste il en fait un dieu pour être son image taillée. Il l'adore et lui fait sa requête, et lui dit : Délivre-moi, car tu es mon dieu. Nul ne rentre en soi-même, et n'a ni connaissance ni intelligence pour dire : J'ai brûlé la moitié de ceci au feu, et même j'en ai cuit du pain sur les charbons ; j'en ai rôti de la chair, et j'en ai mangé ; et du reste en ferai-je une abomination ? adorerais-je une branche de bois ?¹² » Et chapitre XLVI, v. 1-7 : « Bel est

¹¹ « C'est ainsi que l'Église appelle le culte qu'elle rend aux anges et aux saints, pour le distinguer de l'*hyperdulie*, qui est le culte qu'elle rend à la sainte Vierge, et de la *latrie*, qui est le culte qu'elle rend à Dieu » (*Trévoux*). La distinction fut établie par le concile de Trente en 1563.

¹² Il s'agit d'une traduction partielle mêlée de paraphrase du passage que Lemaître de Sacy traduit : « ⁶Je suis le premier, et je suis le dernier, et il n'y a point de Dieu que moi seul. [...] ¹²Le forgeron travaille avec sa lime, il met le fer dans le feu, et le bat avec le marteau pour en former une idole [...].

¹³Le sculpteur étend sa règle sur le bois, il le forme avec le rabot, il le dresse à l'équerre, il lui donne ses traits et ses proportions avec le compas, et fait enfin l'image d'un homme. ¹⁴Il va abattre des cèdres, il prend un orme ou un chêne, qui avait été longtemps parmi les arbres d'une forêt [...]. ¹⁵Cet arbre doit servir à l'homme pour brûler ; il en a pris lui-même pour se chauffer, il en a mis au feu pour cuire son pain, et il prend le reste, il en fait un dieu et l'adore ; il en fait une image morte devant laquelle il se prosterne. ¹⁶Il a mis au feu la moitié de ce bois, de l'autre moitié il en a pris pour cuire sa viande, et pour faire bouillir son pot, dont il a mangé tant qu'il a voulu ; il s'est chauffé, et a dit : Bon, j'ai bien chaud, j'ai fait bon feu ; ¹⁷et du reste de ce même bois il s'en fait un dieu et une idole devant laquelle il se prosterne, qu'il adore et qu'il prie, en lui disant : Délivrez-moi, car vous êtes mon dieu. [...] ¹⁹Ils ne

tombé sur ses genoux. Nebo est tombé sur le nez. Les idoles que vous portiez sont tombées sur le nez. Elles sont tombées sur leurs genoux ensemble, et n'ont pu éviter d'être chargées et emmenées elles-mêmes en captivité. À qui donc me feriez-vous semblable, et à qui m'égaleriez-vous ? et à qui me feriez-vous ressembler, pour dire que nous fussions semblables ? Ils tirent l'or de la bourse, et pèsent l'argent à la balance, et louent un orfèvre pour en faire un dieu ; ils l'adorent et se prosternent devant lui. On le porte sur les épaules, on s'en charge, on le pose en sa place, où il se tient debout et ne bouge point de son lieu ; puis on criera à lui, mais il ne répondra point, et il ne délivrera point de leur détresse ceux qui crieront à lui.¹³ »

Qu'on ne dise point, au reste, que ce discours d'Isaïe était bon contre les simulacres des anciens idolâtres, mais qu'il ne conclut rien contre les images des catholiques romains, car il n'est pas moins fort contre celles-ci que contre ceux-là. Ces messieurs n'ont qu'à mettre dans ce discours les mots d'*hostie* et de *croix* à la place de ceux d'*arbre*, de *cyprès*, ou de *branche*, et ils verront, quoiqu'ils n'en conviennent peut-être pas, que c'est précisément la même chose.

Je me suis un peu étendu sur ce sujet pour faire voir la faiblesse des prétentions des missionnaires qui croient non seulement rencontrer leurs dogmes partout, mais même qui n'ont point de honte de les appuyer par ceux qu'ils s'imaginent leur ressembler dans les religions les plus opposées à la leur¹⁴.

Les mahométans appellent la résurrection d'un mot qui signifie *retour*, et ils croient comme nous que les mêmes corps qui ont été en cette vie se relèveront de la poussière et seront ranimés de leurs propres esprits pour aller ainsi en corps et en esprit comparaître devant le trône du juge de l'univers ; mais ils ne croient point que les corps deviendront glorieux de la manière que nous concevons, [VII, 49] disant que la résurrection ne fera que perfectionner le corps, mais qu'il n'en changera point la nature ou la manière d'être, qu'il ne sera ni diaphane ni aérien, mais qu'aussi il ne sera ni gâté de laideur ni difforme de taille, ni incommodé de vieillesse ni d'aucune autre infirmité, ni chargé d'excréments et de superfluités. Ils appuient leur créance sur ce raisonnement, que si vous ôtez au corps quelque-une de ses qualités sensibles matérielles, ce n'est plus un vrai corps.

Ils donnent divers noms au dernier jugement et presque tous fort terribles. Les plus communs sont *rous becher mecher*, c'est-à-dire jour de l'assemblage et de la séparation, et *rous kiamet*, jour du bouleversement. Et ils disent qu'il se fera en Arabie, proche de la Mecque, en un lieu nommé Mehcher. C'est toujours à l'imitation des juifs, qui voulaient que le dernier jugement se fit chez eux proche de Jérusalem. Ils disent qu'il y aura au dernier jour une réelle et véritable balance dont les bassins sont plus grands et plus larges que la superficie

rentrent point en eux-mêmes, ils ne font point de réflexion, et il ne leur vient pas la moindre pensée de dire : J'ai fait du feu de la moitié de ce bois, j'en ai fait cuire des pains sur les charbons, j'y ai fait cuire la chair que j'ai mangée, et du reste j'en ferai une idole. Je me prosternerai devant un tronc d'arbre. »

¹³ Traduction de Lemaître de Sacy : « ¹Bel est a été rompu, Nabo a été brisé, [...] ces dieux que vous portiez [...] ²ont été rompus et mis en pièces ; ils n'ont pu sauver ceux qui les portaient, et ils ont été emmenés captifs. [...] ⁵À qui m'avez-vous fait ressembler ? À qui m'avez-vous égalé ? À qui m'avez-vous comparé ? Qui avez-vous rendu semblable à moi ? ⁶Vous qui tirez l'or de votre bourse, et qui pesez l'argent dans la balance, et qui prenez un orfèvre pour vous faire un dieu, afin qu'on se prosterne devant lui et qu'on l'adore. ⁷On le porte sur les épaules, on s'en charge et on le met en sa place ; il y demeure, et sans branler. Lorsqu'on criera vers lui, il n'entendra point, et il ne sauvera point ceux qui sont dans l'affliction. »

¹⁴ Ces six paragraphes sont supprimés dans l'édition de 1711.

des cieux, dans laquelle les œuvres des hommes seront pesées par la puissance de Dieu, et si exactement que la balance fera connaître jusques aux atomes et aux grains de moutarde, afin qu'il puisse s'en ensuivre une connaissance précise et une parfaite justice. Ils ajoutent qu'un des bassins de cette balance s'appelle le bassin de lumière, l'autre le bassin de ténèbres. Que le livre des bonnes œuvres sera jeté dans le bassin de lumière, qui est plus brillant que les étoiles, et que le livre des mauvaises œuvres sera jeté dans le bassin de ténèbres, qui est horrible et de la plus [VII, 50] effroyable apparence ; et que le fléau ou le balancier fera connaître à l'instant qui des deux l'emporte et à quel degré c'est. Qu'après cet examen à la balance, tous les corps iront passer sur un pont qui est étendu sur le feu éternel, pont qu'on peut appeler, disent-ils, le troisième et dernier examen et le vrai jugement final, parce que c'est là où la séparation sera faite des bons d'avec les méchants ; ils appellent ce pont *poul serrha*, mot qui signifie *pont sur le milieu du chemin*. Voici comment leurs livres de religion en parlent : « Il faut croire qu'il y a véritablement un chemin réel, savoir un corps matériel étendu sur le milieu de la Géhenne, dont la superficie est plus étroite qu'un poil délié et le chemin plus aigu que le tranchant d'un rasoir, sur lequel il est impossible de marcher sans être soutenu de la main toute puissante de Dieu. Les infidèles et les méchants y broncheront au premier pas et tomberont ainsi dans la Géhenne d'enfer ; mais pour les fidèles, Dieu affermira leurs pieds sur cette voie aiguë. Ils passeront ce pont, par la miséricorde de Dieu, plus vite qu'un oiseau ne fend l'air, et ils entreront au paradis éternel. »

Les Persans sont fort infatués de ce pont, et lorsque quelqu'un souffre une injure, dont par aucune voie, ni dans aucun temps il ne puisse avoir raison, sa dernière consolation est de dire : « Eh bien, par le Dieu vivant, tu me le paieras au double au dernier jour : tu ne passeras point le *poul serrha* que tu ne me satisfasses auparavant ; je m'attacherai au bord de ta veste et me jetterai à tes jambes. » J'ai vu beaucoup de gens éminents et de toutes sortes [VII, 51] de professions qui, appréhendant qu'on ne criât ainsi haro sur eux au passage de ce pont redoutable, sollicitaient ceux qui se plaignaient d'eux de leur pardonner ; cela m'est arrivé ainsi cent fois à moi-même. Des gens de qualité qui m'avaient fait faire par importunité des démarches autrement que je n'eusse voulu m'abordaient au bout de quelque temps lorsqu'ils pensaient que le chagrin en était passé et me disaient : Je te prie, *halal becon antchisra*, c'est-à-dire : Rends-moi cette affaire-là licite ou juste. Quelques-uns même m'ont fait des présents et rendu des services afin que je leur pardonnasse en déclarant que je le faisais de bon cœur, de quoi la cause n'est autre chose que cette créance qu'on ne passera point le pont de l'enfer qu'on n'ait rendu le dernier quatrin¹⁵ à tous ceux qu'on opprime. Il y a néanmoins quelques docteurs parmi eux qui enseignent qu'il faut entendre spirituellement ces doctrines des anges, du sépulcre *nekir* et *munkir*, de la manière dont ils font rendre compte de la grande balance et des livres jetés dedans, du pont de l'enfer et des autres dogmes semblables ; mais ces docteurs spirituels sont en petit nombre et peu suivis, et le gros des docteurs et de la religion soutient que tous ces dogmes sont vrais à la lettre.

Ils disent ensuite qu'au dernier jour Dieu divisera les hommes en trois classes : les bons, les méchants, et ceux que la faiblesse aura toujours fait clocher entre le bien et le mal ; et qu'encore qu'il tienne compte des œuvres de tous les hommes, néanmoins il n'interrogera que qui il lui plaira, et qu'il ne comptera [VII, 52] point avec les bons, mais qu'il les recevra sans aucun examen dans le paradis éternel. Que pour les faibles, il comptera avec eux bénévolement et miséricordieusement ; mais que pour les méchants il prendra un compte exact et sévère de leurs iniquités.

¹⁵ Ou *quatrain* : un liard (Furetière).

Leurs livres enseignent que le principal sujet sur lequel on comptera au dernier jour sera la matière de foi et de révélation. Dieu interrogera les fidèles sur le sujet des prophètes, c'est-à-dire sur la vérité de leur mission et sur la nature de leur doctrine. Il interrogera les infidèles sur leur infidélité, pourquoi ils ont accusé de mensonge les envoyés ? Il interrogera les hérétiques sur la succession et sur la tradition, pourquoi ils ont rejeté les véritables successeurs de Mahammed et le droit sens de la révélation ? Ils ajoutent qu'on n'interrogera sur les œuvres que les gens qui auront été dans la bonne religion.

Leurs docteurs ne s'accordent point du tout sur la qualité des réprouvés. Quelques-uns soutiennent que personne n'est sauvé s'il n'a cru à Mahammed. D'autres tiennent au contraire que c'est par la pure miséricorde de Dieu qu'on est sauvé, sans l'intervention de la Loi. D'autres disent que ce sont les œuvres qui sauvent, en sorte que quiconque fait de bonnes œuvres et est homme de bien, de quelque religion qu'il soit d'ailleurs, il ira en paradis, sur quoi ils citent un *hadis* des Imans¹⁶, c'est comme nous dirions un passage des anciens Pères, qui porte qu'un infidèle nommé Atem fut tiré du lieu où les réprouvés sont enfermés et tourmentés à cause de ses grandes aumônes ; mais ce n'est qu'une tradition, [VII, 53] qui chez les Persans n'est pas de grande autorité. Quelques-uns tiennent que cette opinion-là, qui porte que quiconque fait de bonnes œuvres sera sauvé, se doit entendre seulement des gens qui auront vécu dans quelque religion qui ait été ordinairement enseignée par un vrai et légitime prophète, comme la religion judaïque et la religion chrétienne. Il y a des docteurs encore plus bénins qui croient que de tous les méchants qui seront condamnés au feu éternel, il n'y aura que les athées qui y demeureront éternellement, mais que tous ceux qui auront cru et confessé le vrai Dieu seul et unique seront retirés de la Géhenne après qu'ils y auront été le temps qu'il faudra pour souffrir la peine de leurs péchés ; tellement, disent-ils, qu'il ne demeurera dans la Géhenne aucun homme qui aura professé l'existence d'un seul Dieu, encore qu'il n'y eût dans son cœur qu'un grain de foi pas plus gros qu'un grain de moutarde ou qu'un atome, parce que la miséricorde de Dieu est trop grande pour qu'un homme qui aura espéré en lui soit perdu éternellement. Enfin, il y en a qui croient que l'immensité de cette divine miséricorde ira jusqu'à retirer tous les damnés de l'enfer ; que ceux qui ont un intercesseur, comme les chrétiens par exemple, lesquels ont Jésus-Christ, sortiront les premiers, et pour ceux qui n'en ont point, la bonté de Dieu intercédéra pour eux. Les Persans affirment fort positivement que Dieu sera assisté au jour du jugement par Mahammed et par Aly, qui seront à ses côtés avec les Imans ou successeurs légitimes d'Aly, et par les autres vrais prophètes qui intercéderont [VII, 54] chacun pour leurs disciples et fidèles sectateurs, soit pour leur obtenir le paradis ou plus de gloire dans le paradis, soit pour faire adoucir et faire abréger le tourment de ceux qui auront mal vécu dans leur créance.

Leur commune opinion est que Dieu prononcera lui-même la sentence aux réprouvés. Il y a pourtant des docteurs de réputation, et entre autres Ebn Babouyé, fameux auteur, qui croient que c'est faire injure à la bonté de Dieu de croire qu'il puisse condamner à l'enfer de sa propre bouche ; que Dieu assurément n'envoyera personne aux enfers, mais que l'enfer attirera les méchants comme sa proie et son partage. Ce même auteur célèbre est un de ceux qui soutiennent qu'aucun homme ne demeurera en enfer éternellement, mais qu'au bout d'un temps, qui sera très long à la vérité, les réprouvés seront annihilés ou changés en feu. Le célèbre Abou-nesre est aussi de cette opinion favorable que les âmes des méchants seront à la fin annihilées.

¹⁶ L'*hadith* des Imans est une catégorie des *hadith* dont il est question ci-dessus (voir VII, 35), c'est-à-dire des dits et faits des successeurs du Prophète.

Ils ne conviennent pas non plus sur le point de la vision béatifique. La plus générale opinion est que Dieu ne sera pas visible, non pas même aux bienheureux, qui ne verront qu'une lumière mais laquelle sera brillante et ravissante, au-delà de ce que l'imagination le saurait concevoir. Tous leurs docteurs admettent la doctrine de la gradation, soit dans la gloire du paradis, soit dans les peines de l'enfer, disant que l'on sera exalté et comblé de biens selon le degré de vertu morale et religieuse dont l'on aura été doué en ce monde, et que l'on sera puni et tourmenté [VII, 55] par rapport au degré de vice et d'infidélité dont l'on aura été entaché. Il y a des docteurs qui tiennent que les sept cieux que l'Alcoran porte que Dieu a créés, comme je l'ai observé auparavant¹⁷, se doivent entendre de sept classes ou étages du paradis et de l'enfer où les plaisirs comme les peines vont en augmentant d'un étage à l'autre. Qu'au premier étage de l'enfer seront les méchants mahométans ; au second, les mahométans qui ont nié le vicariat d'Aly et des Imans ses descendants ; au troisième, les gens qui n'ont nié qu'un prophète, savoir les chrétiens qui ne nient que Mahammed ; au quatrième, ceux qui nient deux prophètes, tels que sont les juifs, qui nient Mahammed et Jésus-Christ ; au cinquième, ceux qui les nient tous, comme les païens ; les apostats seront renfermés dans le sixième étage, et les athées au dernier. Après avoir posé la gradation en paradis et en enfer, ils enseignent quelle est la nature de ces lieux, et ils vous disent, premièrement à l'égard du paradis, qu'au sortir de ce pont dangereux dont nous avons parlé, on descendra à un étang appelé Étang de Mahammed et aussi l'Eau de vie, dont les dimensions égales sont aussi étendues que le chemin qu'on peut faire dans un mois ; que l'eau de cet étang, qui est plus blanche que le lait et plus douce que le miel, y découle par deux canaux du fleuve Canthan, qui est le fleuve de vie ; il y a tout le long de l'étang des cruches semblables aux étoiles toujours pleines de cette eau jusqu'aux bords ; que les fidèles boiront de cette eau [VII, 56] avant que d'entrer en paradis, parce que c'est l'eau de la vie éternelle, et que si l'on en boit seulement une goutte on n'aura jamais soif éternellement, on ne désirera jamais rien. Il y a deux grandes opinions, et qu'on peut appeler générales, parmi les mahométans persans sur les délices du paradis et sur les peines de l'enfer. L'opinion des philosophes qui ne veulent rien croire que sur la démonstration, et qui en esprits forts spiritualisent et allégorisent tout, et l'opinion des docteurs positifs qui, déférant à l'Alcoran et à la tradition selon le sens de la lettre, prennent grossièrement et charnellement tout ce qui est rapporté de la vie future.

Les premiers disent qu'il faut interpréter les choses qu'on peut appeler grossières et corporelles que les saints ont dites de l'autre vie comme n'ayant été publiées que pour l'usage des gens épais et matériels, mais que la félicité du ciel consiste toute entière en des objets propres pour l'âme, comme dans la connaissance de toutes les sciences, de tous les temps, de tous les faits, et dans les sublimes opérations de l'entendement ; et que pour ce qui est du corps, il aura des délices conformes à sa nature en ce que Dieu créera des qualités qui donneront aux sens autant de satisfaction que s'il jouissait réellement des plus vifs plaisirs et des plus douces voluptés dont il ait eu connaissance ; que dans l'enfer de même, les peines consistent pour l'esprit dans un cruel regret et désespoir d'avoir manqué la possession du paradis, et pour le corps dans un sentiment des plus cuisantes douleurs.

Mais les docteurs qu'on peut appeler charnels [VII, 57] parce qu'ils entendent et qu'ils enseignent les choses dans un sens matériel, constituent les tourments de l'enfer à être dans les mains des diables qui suspendent, disent-ils, les corps dans des gouffres pleins de serpents, de dragons, et de toutes les bêtes horribles et cruelles, desquelles il est perpétuellement rongé, et qui tourmentent l'âme de remords et de rage ; et ils font consister les délices du ciel au

¹⁷ Voir VII, 38 et VII, 41.

contraire en mille choses ravissantes, dont voici quelques-unes. Les bienheureux, disent-ils, après avoir bu de l'eau de l'Étang de vie, prennent le chemin du paradis ; un ange nommé Rusvon qui en a les clefs leur ouvre. Ils entrent et vont s'asseoir sur le bord du grand *kauser*, c'est le nom qu'ils donnent au fleuve de délices. Ce fleuve est couvert d'un arbre de la plus immense grandeur dont l'on puisse jamais se former l'idée, car une feuille seule est si grande qu'un homme qui courrait la poste cinquante mille ans durant ne serait pas encore sorti de dessous. Mahammed et Aly sont les échansons de ce délicieux nectar. Ils en servent dans des vases précieux, se trouvant partout montés sur des *pay duldul* (ce sont des animaux qui ont les pieds de cerf, la gueule de tigre et la tête de femme), et suivis d'innombrables troupes de femmes célestes qui sont des corps créés exprès, doués de la plus rare beauté pour le plaisir des élus. On ne peut jamais être coupable de crime dans l'usage de ces voluptés, parce que tout est permis et rien ne lèse. Il n'y a plus là de loi qui rende les choses [VII, 58] commandées ou défendues, honnêtes ou déshonnêtes. La santé y est éternelle, comme la vie.

Je ferais un trop long discours si je voulais rapporter toutes les descriptions qu'ils font de leur paradis, lesquelles semblent formées sur ce qui est rapporté de la nouvelle Jérusalem aux derniers chapitres de l'Apocalypse¹⁸. J'en dirai encore seulement quatre choses.

La première, que quand on leur demande s'ils ne pensent pas que la vision béatifique soit mille fois plus ravissante et délicate que tous ces plaisirs sensuels, ils répondent que cette vision que nous supposons ne peut entrer dans un esprit raisonnable, parce que pour les actes de vue et de connaissance il faut qu'il y ait de la proportion entre la puissance et l'objet. Or, disent-ils, quelle proportion y a-t-il entre l'homme, qui est un être créé et borné, et Dieu, qui est un être incréé et infini, et par conséquent l'homme ne pourra jamais voir Dieu.

La seconde, que lorsqu'on leur dit qu'il est aussi bien difficile à comprendre par un esprit raisonnable qu'en un lieu comme le paradis, où la vie est immortelle, on ait l'usage de ces choses corporelles qui font durer l'espèce et de celles qui entretiennent l'individu et qui le détruisent, ils répondent hardiment que ces choses-là y seront non pour la nécessité mais pour le plaisir, tellement que les mêmes plaisirs dont nous avons la connaissance sur la terre seront tous dans le ciel. Supposition qu'ils prouvent par une autre supposition, qui est aussi incertaine et [VII, 59] aussi peu vraisemblable, c'est que ce monde est un ectype du ciel ; que tout ce qui est ici-bas vient du ciel, quoiqu'il ait extrêmement dégénéré de son origine ; que les fruits en viennent, les richesses, et les autres biens. Or, disent-ils, puisqu'il faut supposer que ces choses sont au ciel dans leur perfection de beauté et de bonté, comment serait-il possible que les bienheureux n'en eussent pas l'usage, et qu'elles ne fussent pas là pour leur volupté ?

La troisième chose que je veux remarquer, c'est ce qu'ils disent sur l'objection qu'on leur fait que si l'on boit et mange dans le ciel, il faut s'imaginer aussi qu'on y est sujet aux nécessités qui suivent le boire et le manger, ce qui est une fort vilaine infirmité : ils répondent que ces mets délicieux ne font point de marc, parce que leur substance s'en va et s'exhale par les pores en une sueur qui est le plus odorant parfum.

La quatrième observation est sur ce qu'on dit communément que les mahométans excluent les femmes du paradis. Il est vrai qu'ils les en excluent, mais c'est seulement en ce sens qu'elles ne doivent pas être en même lieu avec les hommes, pour qui il y a des femmes célestes plus belles que les femmes de ce monde ne seront dans la résurrection ; et qu'à l'égard des femmes ressuscitées qui seront rendues bienheureuses, elles passeront, disent-ils, dans un lieu de délices et y jouiront, comme les bienheureux en leur lieu, de toutes sortes de voluptés.

¹⁸ Chapitres XXI et XXII.

J'ai dit que les mahométans mettent un grand arbre dans le paradis pour la félicité des élus. Ils en mettent un autre en enfer, tout aussi grand, pour le tourment des réprouvés : car ils disent qu'il est couvert de serpents et de toutes sortes d'animaux et d'insectes cuisants et venimeux qui tombent sur les damnés et les dévorent.

Je ne dois pas oublier de dire ce qu'ils enseignent sur un autre point important [VII, 60] des matières abstraites : c'est l'état du monde après le dernier jour. Les docteurs persans n'ont rien de positif là-dessus, savoir si les cieus s'arrêteront, et s'ils seront changés. La plus grande partie des doctes tiennent que le monde ne périra point et ne sera point dissous, mais qu'il sera purifié, et qu'ensuite ce sera le séjour des bienheureux à jamais.

Je vais finir ce chapitre comme je l'ai commencé, en observant que les mahométans sont les plus grands déistes¹⁹ du monde et les peuples de la terre qui rendent le plus de respect à Dieu dans leurs discours. On ne peut pas dire qu'ils aient la bouche pure : il en sort au contraire tout autant de paroles sales, d'injures, d'imprécations, et de malédictions que dans les autres religions ; mais il n'en sort point de blasphèmes. Le nom de Dieu n'est point pris chez eux en vain dans ce sens-là, et s'ils entendaient quelqu'un jurer ce nom adorable, je crois qu'ils mettraient le blasphémateur en pièces. Aussi n'y a-t-il pas d'exemple chez eux de ces horribles impiétés qui sont si fréquentes parmi nous. Ils invoquent au lieu de cela le nom de Dieu à toute heure avec la plus profonde adoration, avec tous les dehors du plus vif amour, et avec les plus glorieuses épithètes. Le nom ordinaire de Dieu [VII, 61] est *Alla* en arabe, et *Koda* en persan, qui vient de *kod*, qui signifie *lui* ou *celui*. C'est, comme vous voyez, le grand nom, le nom suprême, répondant au Jéhovah des Hébreux. *Alla* signifie dans son étymologie *servir, révéler, adorer*. Il y a quatre-vingt dix-neuf noms dérivés de ce saint nom d'*Alla*, qu'ils appellent *les beaux noms, les noms aimables*. Ils ont un recueil des noms de Dieu qui montent à mille un. Ce sont les noms de ses attributs et de sa gloire. Ils appellent ce recueil *Giauchen*, c'est-à-dire cotte de maille, pour signifier qu'ils sont une protection et une défense semblable à celles de la cotte de maille sur le corps d'un homme armé. Ces noms sont en arabe divisés par dizaines, chaque dizaine d'une rime ou terminaison et d'une mesure de syllabes, et il y en a mille un, disent-ils, pour signifier que les mille noms ne sont qu'une chose. J'en donnerais la traduction si je n'avais peur qu'on trouvât cette litanie ennuyeuse. J'en rapporterai seulement la première dizaine, pour donner une plus facile idée de ce que c'est : *Ô mon Dieu, je t'invoque par ton Nom ! Ô Dieu ! Ô Donateur ! Ô plein de Bénéficence ! Ô Miséricordieux ! Ô fort ! Ô Grand ! Ô Savant ! Ô Pardonnant ! Ô Guérissant*. Beaucoup de gens portent et font porter à leurs enfants cette cotte de maille-là en manière d'amulette ou de talisman, soit à la gorge, soit sur l'estomac, soit au bras, qui est la plus ordinaire partie où l'on attache des sortes d'amulettes. Le nom de Dieu le plus commun entre les mahométans après celui d'*Alla* est *Rebel-halemin*, c'est-à-dire *Seigneur des mondes* ou *des êtres* [VII, 62] *créés qui composent le monde*, qui est ce que les Hébreux appelaient *armée*. Ainsi le *Dominus Sabaoth* des juifs est la même chose que le *Rebel-halemin* des mahométans. Les Persans ne traduisent pas ce mot de *Reb* par celui de maître ou seigneur comme nous faisons, ils le traduisent par le terme de *Berver degar*, c'est-à-dire nourricier, étant le participe du verbe qui signifie nourrir, entretenir la vie, donner l'aliment nécessaire. On pourrait fort bien dire que les juifs ont entendu ce terme comme les Persans en le donnant à leurs docteurs et maîtres de la Loi, qu'ils appellent *rabi*, puisque dans leur institut ils administrent l'aliment spirituel et entretiennent la vie de l'âme.

¹⁹ Voir VII, 16.

Chapitre II.
Du second article du symbole des Persans :
MAHAMMED EST L'ENVOYÉ DE DIEU.

Le terme que j'ai traduit par *envoyé* est *resoul* : il signifie aussi un nonce, un ambassadeur, un messenger. C'est un terme arabe. *Nebi*, qui est celui dont ils se servent pour dire prophète, d'où vient le mot de *nebouyet* pour dire la prophétie, est arabe aussi, et il signifie proprement orateur, et pareillement interprète, venant d'un mot qui signifie déclarer et annoncer. Le mot de *prophète* en persan est *pegomber*, mot composé de *pegom*, qui veut dire nouvelle, avis, message, et de *ber*, qui est l'impératif du verbe porter, et ce mot signifie [VII, 63] ainsi porteur de nouvelles ou évangéliste. Avant que de parler du faux prophète Mahammed, il faut dire ce que les Persans tiennent de la prophétie et des prophètes en général.

Ils enseignent que dès que Dieu eut fait l'homme, il lui régla sa conduite par des préceptes dans l'observance desquels il devait trouver son bonheur. Mais que les hommes s'étant trouvés enclins à mal faire, ils s'étaient révoltés contre la foi et contre la piété, ne voulant ni croire qu'on leur parlait de la part de Dieu, ni croire qu'il y eût de Dieu. Que ce fut à l'occasion de cette incrédulité que les miracles et la prophétie avaient été manifestés, les miracles pour réduire l'homme à croire, la prophétie pour le porter à la pratique des commandements. Et que comme la miséricorde infinie de Dieu n'avait pas voulu abandonner les hommes à leur aveuglement et à leur dépravation, il avait entretenu sans cesse des prophètes au monde pour servir de témoins à la vérité, et de lumière pour la conduite de la vie humaine ; qu'Adam, qui avait été le premier homme, avait été le premier prophète, et que depuis lui jusqu'à Mahammed, qui avait été le *sceau des prophètes*, c'est-à-dire le dernier que Dieu eût résolu d'envoyer (car c'est ainsi qu'ils osent toujours mettre le ciel d'intelligence dans la séduction d'un fin et ambitieux imposteur) ; que durant tout ce temps-là, dis-je, Dieu n'avait jamais laissé le monde sans prophètes.

Après ce fondement posé, ils avancent sur l'autorité de leur Alcoran qu'il y a eu cent vingt-quatre mille prophètes dont Adam est le [VII, 64] premier et Mahammed le dernier. La vérité est qu'ils n'en sauraient montrer deux mille par leurs noms, et cependant ils vous soutiennent avec la plus grande confiance qu'il ne faut pas douter qu'il n'y en ait eu tout autant que cela, ni plus ni moins. Pour mieux trouver leur compte ils mettent au rang des prophètes tous les hommes éminents et recommandés dans le Vieux Testament et plusieurs du Nouveau, ne faisant point de distinction entre les prophètes et les patriarches. Ils mettent même dans ce rang les femmes éminentes ou recommandées dans ces sacrés livres, Ève, Marie, les épouses d'Abraham, d'Isaac, et de Jacob, la sainte Vierge, Anne, Élizabeth, et beaucoup d'autres, se rendant d'autant plus libéraux à conférer la dignité de prophète qu'il leur en faut beaucoup pour aller à cent vingt-quatre mille. Ils ont des livres où la vie d'un grand nombre de ces anciens patriarches est décrite à leur manière, c'est-à-dire que beaucoup de fables, presque toutes tirées des rabins, sont cousues à quelques peu de faits véritables. Leurs plus célèbres légendes sont les livres intitulés *Histoire des prophètes*, *Journaux des hommes purs*, *Merveilles des esprits*.

Ils distinguent les prophètes en grands et en petits. Les grands prophètes sont ceux qui ont donné des lois pour régler la croyance et le culte, et ceux-là ils les appellent *Sahebquitab*, c'est-à-dire seigneurs ou maîtres de livres pour faire entendre qu'ils ont apporté du ciel un nouveau culte au monde. Ils ne font que quatre prophètes auteurs de livres [VII, 65] ou législateurs : Moïse, qui apporta le Pentateuque ; David, qui donna le Psautier ; Jésus-Christ,

qui publia l'Évangile²⁰ ; et Mahammed, qui a répandu les dogmes de l'Alcoran. Pour ce qui est des petits prophètes, ils en font encore trois classes : l'une, de ceux qui n'ont rien statué de nouveau ni rien donné par écrit ; l'autre, de ceux qui ont donné quelque chose par écrit pour confirmation de la religion établie, qui est ce que nous appelons prophéties, lesquelles les théologiens persans distinguent de ces quatre grands livres-là en ce qu'elles n'enseignaient pas un nouveau culte, ni qu'elle n'abrogeaient pas le culte qui était établi, mais seulement qu'elles expliquaient les mystères et excitaient les hommes à l'observance des commandements de Dieu par la dénonciation de ses jugements et par la promesse de ses récompenses. La troisième classe des prophètes est de ceux qui n'ont rien donné par écrit, mais qui ont institué de nouveaux préceptes, comme Abraham, qui institua la circoncision et le pèlerinage, qui étaient des préceptes impraticables et même inconnus auparavant. Lorsqu'on presse ces théologiens persans sur ce grand nombre de prophètes en leur montrant l'absurdité qu'il y a d'avancer que Dieu envoyât tous les quinze jours un prophète, ou qu'il en envoyât plusieurs à la fois, ils répondent qu'il ne faut pas presser les matières de foi, qu'il est dit dans l'Alcoran que Dieu a envoyé cent vingt-quatre mille prophètes, qu'il le faut croire, sans épiloguer sur les absurdités qu'on en pourrait induire, ni même rechercher comment cela peut être, puisqu'au fond cela ne [VII, 66] blesse en rien l'analogie²¹ de la foi, et n'implique aucune contradiction.

Leur théologie pose ensuite de cela que les prophéties sont créées plusieurs siècles avant le monde et avant les anges, créées réellement, c'est-à-dire couchées sur des feuilles matérielles en des caractères sensibles ; et qu'à mesure que les prophètes en devaient annoncer quelque partie aux hommes, Dieu leur envoyait par des anges la feuille où cette partie était contenue, leur donnant ainsi les instructions de leur nonciature à diverses fois, et peu à peu ; que les prophètes lisaient ces feuilles au peuple à mesure qu'ils les recevaient, et puis quand leur mission était achevée ils emportaient ces divins cahiers avec eux au ciel, sans qu'il en restât autre chose entre les hommes que des pièces et des fragments, c'est-à-dire que ce que les disciples et fidèles sectateurs des prophètes en avaient retenu et avaient ensuite écrit dans des livres. Ils prétendent que c'est là l'œconomie que Dieu a gardée dans la révélation de ses mystères jusqu'à leur Mahammed, qui a délivré l'Alcoran tout entier en le faisant copier à ses disciples mot à mot avant que de l'emporter avec lui au ciel. Voici comme ils prétendent prouver ces dogmes étranges. Il est évident, nous disent-ils, que les livres que vous appelez les prophéties ne contiennent que des extraits ou des recueils dans lesquels les choses ne sont ni entières ni dans l'ordre qu'elles doivent avoir été écrites ou annoncées ; et ainsi, que ce que vous appelez les prophéties d'un tel ne sont que des fragments [VII, 67] et des pièces de leurs prophéties. Dans les prophéties originales, continuent-ils de dire, c'est Dieu qui parle toujours, et qui doit toujours parler. Le prophète n'y doit jamais être mêlé que comme une tierce personne, et au contraire dans les prophéties des juifs et de vous autres chrétiens c'est le prophète qui parle à la première personne, et qui rapporte ce qui lui est dit ou inspiré. Je ne dois pas oublier qu'il y a des docteurs mahométans qui tiennent que les prophéties sont de toute éternité comme Dieu, et qu'il ne peut être autrement, puisque c'est la parole de Dieu même.

Nous avons rapporté qu'ils enseignent que tous les prophètes n'étaient pas envoyés pour publier de nouvelles lois, et qu'au contraire il y en a eu peu qui l'aient fait ; ils enseignent

²⁰ Ce sont des attributions traditionnelles. *Évangile* ici a son sens étymologique de *bonne nouvelle*, Jésus n'ayant jamais passé pour l'auteur d'aucun livre.

²¹ « Terme dogmatique. Rapport, ou proportion, ou convenance que quelques choses ont ensemble » (Furetière).

en conséquence que durant tout le temps qui coulait entre un de ces prophètes législateurs et un autre, c'est-à-dire entre la publication et l'établissement d'un culte jusqu'à ce que ce culte fût aboli par l'érection d'un nouveau : que durant tout ce temps, dis-je, la religion établie était seule le vrai chemin du ciel, mais qu'elle cessait de l'être et devenait une voie d'erreur et de perdition dès qu'un autre prophète législateur en était venu montrer une nouvelle ; et sur ce principe ils avouent que hors la religion chrétienne il n'y a point eu de salut depuis Jésus-Christ jusqu'à Mahammed, de même, ajoutent-ils, que depuis Mahammed jusqu'à la fin du monde il n'y en a, et il n'y en peut avoir aussi que dans le mahométisme, parce que [VII, 68] Mahammed est le dernier des prophètes et le sceau de la prophétie. Le terme original que je traduis par « le sceau de la prophétie » est *katem-le-embla*, c'est-à-dire la clôture de la révélation, qui est le titre que les juifs donnent avec beaucoup plus de raison au prophète Malachie²².

Entre les prérogatives dont les Persans revêtent les prophètes, la grande et principale est l'impeccabilité, soit mortellement ou véniellement, comme on parle dans nos pays. Ils disent qu'à la vérité les prophètes par des désirs humains peuvent quitter le mieux pour suivre le bien, mais qu'on ne peut pas dire à l'égard des prophètes, comme à l'égard des autres hommes, que le bien est une espèce de mal où il y a lieu de mieux, parce que Dieu permet aux prophètes de laisser le mieux pour suivre seulement le bien dans les choses purement humaines et corporelles. Ils sont fort aheurtés²³ à cette opinion, et ils s'étonnent que nous ne la tenions pas, disant pour leur grande raison qu'il faut de nécessité admettre l'impeccabilité des prophètes afin qu'il en résulte du côté des hommes une foi entière et une soumission pleine à ce qu'ils disent de la part de Dieu, et afin qu'on ne puisse jamais contester leur doctrine, savoir si c'est la parole de Dieu ou la fantaisie d'un homme pécheur, et afin aussi que leurs actions puissent être des exemples ; car, disent-ils, si on croit que les prophètes peuvent pécher, on peut toujours douter que leurs enseignements ne soient des leçons de mensonge et leurs actions des vices et des crimes. Ils répondent aux arguments de fait que nous faisons contre cette impeccabilité [VII, 69] que nos faits allégués sont faux ; que ce que nous rapportons de Noé, de David, de Salomon sont des faits altérés ; que les juifs nous ont imposé là-dessus ; que ces prophètes n'ont point commis les crimes dont nous les chargeons, et qu'il n'en faut point croire nos livres sacrés parce qu'ils sont mêlés et falsifiés. Ils revêtent aussi de l'impeccabilité les femmes qu'ils honorent de la dignité de prophétie.

Après avoir ainsi établi le dogme de l'impeccabilité des prophètes, ils enseignent que, de peur qu'on ne se méprît aux prophètes, particulièrement aux prophètes législateurs, et qu'on ne les reconnût pas sûrement, Dieu les revêtait de deux éclatantes et miraculeuses marques. La première, c'est qu'il mettait sur le front du prophète un rayon lumineux toutes les fois qu'il allait révéler quelque mystère ou publier quelque commandement ; c'est comme celui que nos peintres représentent au front de Moïse. Ils appellent ce rayon la lumière des prophètes, et ils disent que Dieu le faisait durer chaque fois plus ou moins de jours selon que l'occasion le requérait. La seconde marque, c'est que Dieu donnait à chaque prophète, pour preuve de sa mission, un don miraculeux le plus admirable et le plus convenable pour le lieu et pour le siècle auquel il l'envoyait, c'est-à-dire que le prophète envoyé avait entre autres talents celui d'exceller et d'agir miraculeusement dans l'art ou dans la science, que le peuple auquel il

²² Dernier livre (mais sans doute pas en date) du Nevi'im hébraïque et du Vieux Testament.

²³ « Se préoccuper fortement d'une opinion dont on ne nous peut détromper. L'homme est si naturellement jaloux de ses sentiments que quand une fois il s'aheurte à une opinion, on ne le peut guérir de sa préoccupation. » (Furetière.)

devait prêcher admirait et recherchait le plus. Les exemples qu'ils en rapportent facilitent l'intelligence du paradoxe. En voici trois : [VII, 70] Du temps, disent-ils, que Moïse fut envoyé au peuple d'Israël en Égypte, les Égyptiens étudiaient la magie avec plus d'affection que tout autre art, et que nulle science. Dieu donna à ce prophète pour marque de sa mission le don d'une magie surnaturelle. Les magiciens de Pharaon ne purent faire ce qu'il faisait, et quand ils prétendirent l'égaliser, leurs baguettes miraculeusement changées en serpents par le prophète se jetèrent sur eux et les étouffèrent²⁴. Du temps de Jésus-Christ, la médecine était la grande recherche des gens en Judée. On n'y estimait on n'y étudiait rien tant que la médecine, à cause qu'il n'y avait jamais eu tant de maladies dans le pays. Dieu donna à son prophète pour sceau et caractère d'envoi le don de la purification. Nulle maladie ne lui donnait de la peine. Le souffle de sa bouche, son ombre, l'attouchement de ses habits guérissait tout ce qui est naturellement incurable. Il lui était aussi facile de ressusciter un mort que de faire passer une migraine. Ce sont les termes des Persans. Au siècle auquel Mahammed fut envoyé les Arabes estimaient l'éloquence sur toute chose, c'était leur étude et leurs délices. Le sceau de sa députation fut une éloquence surnaturelle et divine. Il persuadait tout ce qu'il disait. Ses paroles paraissaient incontestables. Nulle tradition, nul dogme, pour ancien qu'il fût et enraciné, nul préjugé ni entêtement ne tenait contre ses raisons. Il parlait du style que l'Alcoran est écrit, lequel tout le monde, disent-ils, reconnaît pour le chef d'œuvre [VII, 71] de la plus sublime et plus parfaite éloquence, en comparaison de quoi il n'a jamais rien été composé digne d'être appelé pur, ou clair, ou fort. Mais c'est le peuple, simple et superstitieux, qui croit ainsi aveuglément qu'on n'a rien écrit et qu'on ne peut rien écrire de si éloquent que ce livre. Il y a eu de leurs docteurs qui ont bien osé publier qu'ils étaient d'une autre opinion, et plusieurs en sont qui le dissimulent, comme nous le dirons plus amplement dans la suite.

C'est là ce que les Persans croient de plus remarquable sur la prophétie. Ils enseignent ensuite, touchant les personnes des prophètes, que leurs âmes étaient créées non seulement avant tous les êtres matériels, mais aussi avant les anges, ou, comme disent quelques-uns, en même temps que les anges, et qu'elles étaient gardées dans le ciel jusqu'au temps que Dieu les voulait envoyer au monde, non pas toutes dans un même ciel, mais dans les cieux supérieurs ou inférieurs à compter du premier au cinquième et pas au-delà, à proportion du degré de révélation dont chaque prophète devait être revêtu. Moïse, par exemple, dans un ciel plus haut qu'Abraham, et Jésus-Christ dans un ciel plus haut que Moïse. Ils font la même distinction à l'égard du temps de la création de ces saints hommes en enseignant que les derniers envoyés ont été les premiers créés, à cause que, selon les termes de l'école, les derniers étaient plus dans l'idée et dans l'intention de Dieu. Ils disent de plus que les prophètes passent les anges en dignité, en excellence, et en pureté, et même ils vont jusqu'à avancer que toutes les vertus et les grandeurs [VII, 72] qui sont en Dieu par nécessité sont dans les prophètes par accident ; qu'ils sont impeccables et ne peuvent faillir, comme nous l'avons déjà remarqué, que toutes les œuvres miraculeuses sont en leur pouvoir et à leur discrétion ; qu'ils connaissent le cœur et les plus secrètes pensées ; qu'ils sont la bouche de Dieu et ses infailibles oracles ; et que rejeter leur doctrine, c'est après l'athéisme le plus grand crime où l'homme puisse tomber.

Comme ils disent que les prophètes étaient créés plusieurs siècles avant le monde et que Dieu les gardait dans le ciel jusqu'au temps de leur manifestation, ils posent de même que Dieu les retirait dans le ciel au troisième jour de leur mort, et dans le même ciel où ils avaient

²⁴ Légère transposition d'Exode VII, 11-12 où les bâtons des magiciens devenus serpents sont engloutis par celui d'Aaron.

été placés avant que de venir au monde ; et ils ajoutent, en conséquence de ce dogme, que ce qu'ils vénèrent les tombeaux des prophètes et y vont par dévotion n'est pas dans la créance que leurs corps y soient demeurés et y aient subi le commun sort des mortels, mais que c'est à cause de la sainteté que ces lieux ont acquise par l'attouchement des corps des prophètes et par l'avantage de les renfermer. On ne peut exprimer le respect qu'ils ont pour tous les prophètes. Ils n'en parlent qu'avec la plus profonde vénération. Leur grand serment est de jurer par leurs esprits ou mânes. Jamais ils n'écrivent le nom d'aucun qu'ils ne mettent immédiatement après : *Que le salut soit sur lui* ; et lorsqu'ils les nomment ils ajoutent toujours par honneur le titre de *hazeret*, qui signifie grandeur ou majesté, comme *hazeret* [VII, 73] *Ibrahim, hazeret Aissa*, la majesté d'Abraham, la majesté de Jésus. Ils font le même honneur aux prophétesses, qu'ils traitent aussi de *madame. Biby mariam*, madame Marie, pour dire la sainte Vierge. Jésus-Christ, et après Jésus-Christ Abraham, sont les prophètes pour qui ils ont le plus d'amour et de révérence, à la réserve du leur.

Ils enseignent, mais non pas à la vérité fort à découvert ni clairement partout, à cause des puissances temporelles, que cette doctrine ici choque ; ils enseignent, dis-je, que les prophètes étant les messagers et envoyés de Dieu, ils sont pareillement ses lieutenants, et que comme ils doivent instruire les hommes et les guider dans le culte, ils les doivent aussi gouverner et régler dans le droit civil ; que depuis la création du monde jusqu'à Mahammed il y a eu toujours des prophètes, qui étaient de droit les gouverneurs, les chefs, et les conducteurs du monde ; et que Mahammed, comme étant le dernier des prophètes, et après lequel il n'en devait point venir, constitua les Imans pour ses successeurs, les ayant revêtus de ses droits, afin de gouverner jusqu'à la fin du monde, tant au temporel qu'au spirituel. Ils ajoutent qu'il est vrai que tous les prophètes n'ont pas été chefs et gouverneurs de fait, comme ils l'étaient de droit ; que plusieurs l'ont été d'une et d'autre sorte, comme Adam, Noé, Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob, Moïse, Josué, les prophètes que nous appelons les juges, David, Salomon, divers autres, et enfin Mahammed ; et qu'encore que tout cela ne fasse véritablement qu'un petit nombre en comparaison des autres, [VII, 74] qui n'ont pas joui de la souveraineté de fait, il ne faut pas pour cela révoquer leur droit en doute, parce que comme les infidèles rejetaient les prophètes à l'égard de leur doctrine, les iniques les rejetaient à l'égard de leur gouvernement et souvent même les immolaient à leur fureur. Je dois parler de cette matière plus amplement dans le chapitre suivant.

Après avoir dit ce que les mahométans persans croient sur la prophétie et sur les prophètes en général, je rapporterai les termes dans lesquels leur théologie s'énonce sur le texte de ce chapitre : *Mahammed est l'Envoyé de Dieu*. Les voici traduits mot à mot de leurs livres théologiques : « Le sens de la seconde partie de la confession de foi, c'est-à-dire les choses que ce second point-là ordonne de croire et de professer, est que Dieu a envoyé pour prophète Mahammed, de la famille des Koreis, homme sans étude et sans science, simple et inexpérimenté, pour être son ambassadeur et envoyé vers tous les peuples de la terre, tant Arabes que barbares, vers les corps et vers les âmes, lequel ambassadeur de Dieu a abrogé toutes les autres religions excepté les points qu'il a lui-même confirmés en les établissant et commandant de nouveau de la part de Dieu. Que ce prophète non lettré a été constitué divinement le seigneur de tous les humains, la volonté de Dieu étant que ce n'est et que ce ne sera jamais une foi pleine et parfaite que la confession de l'existence et de l'unité divine qui se fait en disant : *Il n'y a point d'autre dieu que Dieu*, [VII, 75] à moins qu'on n'y ajoute immédiatement la confession de la mission de son apôtre en disant : *Mahammed est l'Envoyé de Dieu*, et que Dieu a rendu nécessaire aux hommes la créance et la profession de toutes les choses que ce Prophète a enseignées et commandées pour ce monde, et de celles qu'il a

révélees de la vie future, parce que Dieu n'a nullement agréable la foi de l'homme tant qu'il n'est pas pleinement persuadé des choses que son prophète a annoncé devoir arriver après la mort. »

C'est un point si généralement reçu parmi tous les mahométans que celui de l'ignorance de Mahammed à l'égard des sciences et des disciplines humaines, qu'on peut dire qu'il passe comme un article de foi. Ils prétendent qu'il avait été élevé dans une telle ignorance qu'il ne connaissait pas une lettre et que jamais il ne sut lire ni écrire. Ils lui donnent pour ce sujet entre ses autres noms celui de *nebia ommian*, comme qui dirait prophète non lettré. Quelques anciens auteurs arabes ont pourtant avancé qu'il avait appris à écrire, et ils prétendaient le prouver de ce que Mahammed étant prêt de mourir dit à des gens qui lui faisaient des questions sur le droit civil : « Apportez-moi une écritoire, et je vous donnerai des instructions et des lois » ; mais les Persans répondent qu'il dit cela ayant Aly, son gendre, proche de lui, de la main duquel il se servait pour écrire les choses de cette importance, et que c'est ainsi qu'il faut entendre cette réponse, puisque quand même Mahammed aurait su écrire, il était alors si mal qu'il n'aurait pas eu la force de le faire. [VII, 76] La raison pour laquelle ils insistent tant sur ce point n'est pas difficile à comprendre. Ils pensent que c'est un argument que sa vocation est céleste, parce que moins un tel homme a de connaissance humaine, plus la doctrine qu'il annonce se doit croire venir du ciel et être d'inspiration. Il y a beaucoup d'apparence que les mahométans ont dit cela de leur faux prophète sur ce qu'ils avaient lu dans l'Évangile de l'étonnement des juifs lorsqu'ils entendaient la doctrine céleste de Jésus-Christ. Comment cet homme ici, disaient-ils, sait-il les Écritures, lui qui ne les [a] point apprises ? Les mahométans disent dans le même esprit, non seulement que leur prophète était naturellement le plus ignorant des hommes, mais aussi qu'il était pauvre et sans moyens ; et ils paraissent fort surpris lorsqu'ils nous entendent dire que leur Législateur a établi sa religion par les armes, ne sachant, disent-ils, sur quoi nous nous pouvons fonder ; mais assurément ils s'en font beaucoup accroire sur cet article, comme nous le montrerons dans son lieu. J'ajoute que c'est encore dans un même esprit que par rapport à ce que N. S. Jésus-Christ ne commença à prêcher l'évangile qu'à l'âge de trente ans, ils avancent que Mahammed fut trente-deux ans infidèle, inique, et dissolu : car ils devraient dire qu'il le fut cinquante ans, puisqu'il ne commença qu'à cet âge à parler publiquement contre le culte des idoles.

Je donnerai la vie du faux prophète Mahammed dans l'építome de l'histoire des rois de Perse, où il entre en homme habile et brave qui a jeté les fondements de la plus grande puissance [VII, 77] qu'il y ait jamais eu dans l'univers, soit pour l'étendue, soit pour la durée, soit pour la stabilité. Je parlerai aussi de l'Alcoran, qui est sa fausse prophétie, sur la fête que les Persans ont consacrée à la mémoire de l'envoi de ce livre. C'est pourquoi je me contenterai de traiter encore deux points dans ce chapitre par rapport au don de la prophétie qu'il a prétendu et que ses fauteurs lui attribuent, le premier touchant la révélation, qu'ils osent soutenir que Dieu avait faite de Mahammed plusieurs siècles avant sa venue, le second touchant l'honneur dont ses sectateurs le couvrent.

Pour le premier point, les mahométans disent que Dieu ayant eu dessein de toute éternité d'envoyer Mahammed au monde pour le dernier prophète et le sceau de la révélation, après lequel il n'en enverrait plus, il l'avait fait connaître par tous les prophètes précédents ; mais que d'un côté les chrétiens avaient attribué à Jésus-Christ, et les juifs à leur Messie, ce qui ne peut convenir qu'à Mahammed ; et de l'autre, qu'ils avaient soustrait les prédictions de sa venue en enlevant les passages qui les contenaient, ou en les altérant afin de les rendre les uns moins décisifs et les autres équivoques. Tous les mahométans croient cela avec la plus ferme foi, et le commun peuple ne peut assez admirer comment il est possible qu'il y ait des

gens au monde qui nient que Mahammed soit prophète, qu'il soit promis dans la vieille et la nouvelle Alliance, et qu'au contraire nous le traitions de fourbe et d'imposteur lorsque nous en parlons avec liberté. Ils nous disent à [VII, 78] nous chrétiens : Nous reconnaissons bien votre prophète, nous l'honorons, nous avouons sa mission et nous le croyons l'esprit de Dieu ; pourquoi ne voulez-vous pas révéler le nôtre et croire la vérité de son apostolat ? Ils se persuadent opiniâtement que nous le faisons par pure malice, et c'est à mon avis une des causes qu'ils ont de détester comme ils font notre religion et de maltraiter les gens qui la professent. Ils sont entêtés aussi que c'est par un même esprit que nous nions qu'il soit fait mention de Mahammed dans le vieux et dans le nouveau Testament, et que Moïse, David et Jésus-Christ aient promis sa venue aux juifs. Voici les endroits de l'Écriture sainte où ils prétendent qu'il en est parlé. Le premier est au chapitre trente-troisième du Deutéronome, verset deuxième. « Le Seigneur s'est manifesté de Sina²⁵ ; il s'est montré de Séir ; il s'est fait connaître de Paran », par lesquelles paroles ils veulent qu'on entende le don de la Loi à Moïse, celui de l'Évangile à Jésus-Christ, et celui de l'Alcoran à Mahammed sur ces montagnes, à savoir Sina où Moïse reçut la Loi ; Seir qui est le nom de toutes ces montagnes d'Idumée ou des Moabites, qui s'étendent depuis la mer Rouge jusques à la mer Morte, passant à sept lieues de Jérusalem, où ils prétendent que Dieu donna l'Évangile à Jésus-Christ ; et Paran sont des montagnes du désert d'Arabie vers la mer Rouge, assez près de la Mecque, sur lesquelles ils veulent que Mahammed reçut les premiers chapitres de l'Alcoran. Le second passage est le second verset du psaume cinquantième en ces mots, selon le texte de [VII, 79] la version syriaque : « Dieu a fait briller de Sion une couronne de gloire²⁶. » Les mots de l'original qu'on a traduits par *une couronne de gloire* sont *ililan mahmudan*, qu'ils soutiennent qu'il faut interpréter *le règne ou la domination de Mahammed*, et entendre ainsi ce passage : « Dieu a envoyé de Sion avec éclat la domination de Mahammed. » Le troisième endroit est dans le même livre au psaume soixante-douze, verset seizième où il y a ces mots : « Ceux de la ville fleuriront comme l'herbe sur la terre. » La version arabesque a employé le mot de *medine* pour dire *ville*, comme effectivement *medine* est le terme commun et ordinaire pour dire *ville*, sur quoi les mahométans ayant l'idée pleine de Mahammed prétendent que ces paroles signifient que ce prophète sortira fleurissant de la ville de Médine, comme l'herbe qui est fleurie sur la terre. Or quel prophète, disent-ils, est venu de Médine, ni de l'Arabie, autre que Mahammed ? Ce psaume, à leur compte, est tout à fait pour lui, et les juifs se sont trompés de l'avoir cru fait pour Salomon, aussi bien que les chrétiens de l'avoir rapporté mystiquement à Jésus-Christ. Le quatrième endroit est ce célèbre passage du seizième chapitre de saint Jean, verset douze : « Si je ne m'en vais le Paraclet ne viendra point à vous, mais si je m'en vais je vous l'enverrai²⁷. » Le terme employé dans les versions arabesques pour signifier *Paraclet* étant *Ahmed*, mot synonyme avec celui de *Mahammed*, qui signifient l'un et l'autre la même chose que *Paraclet* : les mahométans prétendent que l'envoi de Mahammed est promis en ce passage-là ; et quand on leur représente combien toutes ces explications [VII, 80] sont forcées et tirées par les cheveux, ils en demeurent d'accord, mais ils répondent que c'est par la malice des juifs et des chrétiens, qui ont tronqué et falsifié chacun leurs livres sacrés en toutes les prophéties qui regardaient Mahammed. Ils ajoutent que lorsqu'ils nous citent les passages de

²⁵ Lire : Sinaï.

²⁶ Voir Psaume LXIX (L), 2.

²⁷ Le Paraclet ou « consolateur » (*paracletus* en latin) est mentionné au verset 13 et non 12, et le passage que Chardin cite est en fait le verset 7 et non 12. Lemaître de Sacy traduit : « Si je ne m'en vais point, le consolateur ne viendra point à vous ; mais si je m'en vais, je vous l'enverrai. »

nos Écritures, ce n'est que pour marquer les lieux où les vérités que nous contestons étaient couchées. Ils fondent cette fausse imputation sur un endroit de l'Alcoran qui comme ils le prétendent contient le passage de saint Jean qu'on vient de citer tel qu'il était originellement dans l'Évangile. Voici comment il y est couché : « Enfants d'Israël, je suis prophète envoyé de Dieu pour vous instruire en toute vérité et vous donner l'heureuse et agréable nouvelle du prophète que Dieu doit envoyer, qui doit venir après mon départ, et qui s'appelle Ahmad, c'est-à-dire Paraclet. »

Je ne puis m'empêcher de remarquer ici que nous devons bénir Dieu qu'une religion qui est si étendue et si fermement établie, et qui l'est depuis si longtemps, dont le culte a beaucoup d'apparence extérieure de sainteté, n'ait pas de plus solides démonstrations, et qu'elle se fonde sur des prétentions aussi frivoles et impertinentes que de soutenir que les chrétiens ont rayé de l'Évangile des textes importants et remarquables, et de le soutenir sur la parole d'un homme venu six cents ans après la publication de l'Évangile dans toute la terre sans en apporter la moindre preuve.

Quant à l'honneur que les mahométans portent à ce faux prophète qui les a si fort séduits, [VII, 81] il est impossible de l'exprimer. Tout ce qui se peut dire de plus glorieux, de plus sublime, de plus divin d'une créature mortelle, ils le disent de lui, et même par-delà : car ils l'exaltent au-dessus des anges. J'ai observé dans le chapitre précédent que la plupart de leurs philosophes ne font que sept cieus, et l'Empyrée par-dessus, auquel ils donnent le nom de *sedarat-el monteha*, c'est-à-dire la plus haute élévation. Les anges, à ce qu'ils assurent, n'ont jamais passé ce septième ciel, mais Mahammed passa ce ciel ; il arriva à l'Empyrée au-dessus des espaces, et même au-dessus de la conception humaine. Ils font la lumière une émanation de son essence et racontent qu'une goutte de cette essence étant tombée en terre, la lumière en sortit : fable qui leur est une source de longs récits, et dont ils ont un livre exprès qu'ils appellent *Nour namé*, c'est-à-dire l'*Histoire de la lumière*. Ils ont toujours le nom de ce faux prophète à la bouche par invocation ou éjaculation : *Ya Mahammed*, Ô Mahammed, et après l'avoir invoqué mille fois de suite ils demandent pardon de ne lui rendre pas assez d'honneur, et ils disent : « Dieu et les anges saluent Mahammed tous les jours » (ces mots sont un verset de l'Alcoran²⁸, c'est-à-dire que lui-même a dit cela de lui), « et s'il est ainsi glorifié dans le ciel, comment pouvons-nous être contents de ce que nous faisons sur la terre à sa gloire. » Enfin ils vont jusque-là que de l'appeler *Rouhelcodous*, c'est-à-dire le *Saint-Esprit*, nom qu'il faut observer qu'ils donnent aussi aux anges, dans le sens d'envoyés et messagers. Quand ils écrivent son nom, ils [VII, 82] ajoutent toujours : « Le salut et la paix soit sur lui », au lieu qu'en écrivant le nom des autres prophètes ils mettent seulement *la paix* ou *le salut* soit sur lui. Entre les prérogatives dont ils revêtent cet usurpateur, ils disent qu'il a été créé de Dieu avant tous les siècles, sur quoi ils s'expriment en des termes qui paraissent tirés de ceux dont les Apôtres se sont servis pour nous enseigner la génération éternelle du Verbe. Ils citent là-dessus l'Alcoran qui porte en divers endroits ce mensonge, et entre autres en ces termes : « J'étais moi prophète, et je vivais déjà lorsqu'Adam n'était encore que de l'eau et de la boue. » C'est en ce sens qu'ils le nomment le premier et le dernier des prophètes : premier en création, dernier en manifestation. Ils disent ensuite que dès qu'il fut créé, Dieu le fit connaître aux anges afin qu'ils le servissent et l'honorassent ; et qu'il le fit connaître aux prophètes dès qu'ils furent créés afin qu'ils publiassent dans le monde son excellence et la perfection de la Loi qu'il apporterait, et qu'ainsi ils préparassent ses voies et fissent désirer sa manifestation. Ils vont jusqu'à l'absurdité à force de le rendre extraordinaire, car ils disent que par un spécial

²⁸ Sourate 33, verset 56.

privilège son corps ne rendait point d'ombre ; il voyait du derrière et des côtés de la tête comme du devant ; et lorsqu'on les presse sur la contradiction naturelle de ces termes, ils répondent qu'il s'agit d'un effet surnaturel. Que nous tenons aussi, par exemple, les cieus être de leur natures solides et impénétrables, et que cependant nous croyons que les corps les pénètrent. Les épithètes que ses sectateurs lui [VII, 83] donnent sont fort divers, mais ils sont tous magnifiques. J'ai observé que les Persans donnent à Dieu mille un noms, ceux qu'ils donnent à Mahammed montent à quatre-vingt-dix-neuf, comme ceux d'Aly, son gendre à quatre-vingts. Les plus ordinaires qu'on lui donne sont son nom propre de Mahammed, celui de Prophète par excellence, et celui de Mustapha, qui signifie *élu*, terme dont la racine est *saf*, qui veut dire choix, élection, et aussi sainteté et pureté. Pour le mot de Mahammed, on le peut tirer de trois racines. Dans l'une il signifie célèbre, renommé ; dans l'autre, fort louable ; dans l'autre protection, défense, revenant au mot grec *paraclet*, qui est si saint dans notre religion. Les mahométans tiennent communément que personne avant leur Prophète n'avait porté le nom de Hammed ou Mahammed en propre, et que c'était jusqu'à lui un nom appellatif, un nom d'office ; et quoique cette proposition ne soit pas sans difficulté auprès de quelques-uns de leurs propres docteurs, elle ne laisse pas d'être une source d'allégories et d'éloges transcendants pour leur superstition.

Chapitre III.

Du troisième article du symbole des Persans :

ALY EST LE VICAIRE DE DIEU.

Avant que de parler d'Aly, il faut traiter de l'office de vicaire qui lui est attribué dans ce symbole. Le mot original est *valy* [VII, 84] ou *vely*, dont la racine signifie protéger, favoriser, soutenir, et qu'on prend dans l'usage pour un lieutenant ou substitut, un homme qui commande en la place d'un autre ; et ce nom est tenu pour si glorieux que le roi de Perse le prend par honneur, se faisant appeler *Valy Iron*, c'est-à-dire le lieutenant de roi de la Perse. On dira ci-dessous qui est ce roi dont le monarque persan se dit le lieutenant. Mais comme l'autorité d'Aly était originairement spirituelle, j'ai traduit *vicaire de Dieu* plutôt que *lieutenant de Dieu*. *Naib* signifie encore la même chose que *valy* et *calife*, et ce titre de calife que portèrent les premiers monarques du mahométisme qui tinrent leur cour à Bagdad durant plus de trois cents ans ne voulait dire que lieutenant, ou vicaire, ou successeur ; ainsi dans le droit civil l'enfant est appelé le calife de son père pour dire qu'il en est le successeur ou l'héritier. Il en est encore de même du terme d'*imam*, qui est si sacré parmi les Persans. Ainsi, *valy*, *calife*, *imam* sont tous trois synonymes pour dire le vicaire d'un roi et grand pontife, établi de Dieu pour gouverner souverainement le monde dans le spirituel et dans le temporel. *Valy* se dit seulement d'Aly par prééminence. *Calife* se dit des successeurs de Mahammed par la ligne d'Aboubekre, Omar et Osman, qui furent ceux qui tinrent effectivement son empire, mais que les Persans appellent des usurpateurs et des tyrans, à cause de quoi le titre de calife leur est en horreur. Et *Imam* est le nom des successeurs de ce faux prophète par la branche d'Aly, que les Persans croient avoir eu seule le juste et légitime droit de [VII, 85] lui succéder. Je traiterai la matière des Imams un peu amplement, parce que c'est le grand point de controverse entre les Persans, les Turcs, et les autres peuples mahométans qui suivent leurs opinions.

Le mot d'*imam*, outre les significations que j'ai rapportées, a encore celle de guide, c'est-à-dire d'homme qui va devant et qui montre le chemin. On employait ce terme avant le

mahométisme pour dire un président, un principal, le chef d'une société, et depuis ce temps-là on l'emploie pour dire un patron, un modèle, un directeur de conscience, et aussi, dans un sens bien plus relevé, pour désigner un prophète, un chef spirituel et temporel, un homme extraordinairement envoyé de Dieu pour être tout ensemble roi et prophète, régir les peuples et les enseigner. C'est dans ce sens qu'ils appellent leur faux prophète Mahammed l'Imam par antonomase, et que pour dire un profane impie ils disent : « C'est un homme qui n'a point d'Imam », comme qui dirait *qui n'a point de religion*. Encore à présent on appelle, parmi tous les mahométans, les chefs des mosquées, des tombeaux, et des autres lieux sacrés *imams* ; et le prince de la Mecque qu'on appelle à présent *cherifa* porté durant un long temps le nom d'imam. J'ai observé dans le chapitre précédent que les Persans croient que les prophètes doivent gouverner les hommes dans le civil comme ils les doivent guider dans le spirituel. C'est là leur opinion. Ils tiennent tous constamment que le dessein perpétuel de Dieu a été de régir le monde par ses prophètes aussi longtemps qu'il en enverrait, et lorsqu'il [VII, 86] n'y en aurait plus à envoyer, de le régir par les Imams, qui sont les lieutenants ou vice-gérants des prophètes, des chefs mis à la tête des autres. Ainsi Moïse, disent-ils, était l'Imam des Israélites, ayant été envoyé pour être également leur prince et leur docteur. Josué exerça sa mission avec une semblable autorité ; Samuel et tous les autres prophètes que nous appelons les juges, qui furent les premiers successeurs de Moïse et de Josué jusqu'à ce que le gouvernement fût changé, firent tous la même fonction de roi et de pontife. Ils marchaient à la tête des armées, ils administraient la justice, ils distribuèrent les dépouilles, ils partageaient les conquêtes, tout de même qu'ils offraient les sacrifices, qu'ils enseignaient la Loi de Dieu, et qu'ils annonçaient ses oracles. Ils ajoutent que le dessein de Dieu en retirant Mahammed était que ceux qui embrasseraient sa doctrine fussent gouvernés par des Imams, qui tiendraient sa place, et qui seraient comme lui chefs suprêmes en toutes choses ; mais que les hommes s'étaient soulevés contre ces saints vicaires, qu'ils n'avaient point voulu porter leur joug, et que Dieu pour les punir de leur criminelle rébellion avait enlevé le douzième Imam et l'avait rendu invisible, après lequel il n'y en a plus eu sur la terre, et il n'y en aura plus jusqu'à ce qu'il revienne, comme cela doit arriver à la fin du monde. Ce point-là est néanmoins fort contesté entre les docteurs persans, plusieurs d'entre eux soutenant qu'il n'est point vrai que la succession des Imams soit perdue et qu'il n'y ait personne aujourd'hui qui en fasse la [VII, 87] charge au moins en partie ; qu'il est même impossible que cela arrive, mais qu'il faut croire au contraire que la suite des Imams continue toujours, et qu'il y en a toujours quelqu'un qui fait la charge de lieutenant de Dieu en terre, quoiqu'on ne le connaisse pas précisément faute des marques extérieures de puissance et d'autorité parmi les hommes. Ils enseignent que l'Imam se doit particulièrement chercher parmi les docteurs, parmi ces éminents et merveilleux docteurs qu'on appelle *mouchtehed*, comme qui dirait les *assidus*, d'un nom qui veut dire *s'appliquer fort* ; mais ils demandent tant de qualités pour faire un *mouchetehed*, comme entre autres qu'il sache soixante-dix sciences, qu'il résolve sur-le-champ et orthodoxement les plus difficiles questions de la théologie et du droit canon et donne le sens clair et sûr des passages de l'Alcoran et des *hadis*, ce qu'ils appellent *estekaré*, c'est-à-dire décision claire des doutes. De plus qu'il soit d'un autre côté *adel* ou juste, menant une vie pure et sans tache ; qu'il soit *mosellem*, c'est-à-dire approuvé ; et qu'il soit tout cela d'un consentement universel. Ils demandent tant de qualités extraordinaires, dis-je, pour faire un *mouchtehed*, qu'il y a eu des temps où il ne s'est trouvé personne qu'on en jugeât digne, et qui osât prendre ce titre ; mais comme ce n'est pas dans ce siècle que l'on est si modeste, il y a toujours présentement des ecclésiastiques qui prétendent au rang d'Imam, qui s'en laissent flatter, et qui en prendraient hardiment le titre s'ils n'avaient peur des foudres de la jalousie royale, qui prend garde de près

à ces prétendus *mouchtehed* de peur [VII, 88] que quelqu'un d'eux ne fasse comme Mahammed ; car les *mouchtehed* croient, comme l'on voit, que c'est à eux à porter le sceptre de la domination, puisqu'ils ont la science et la pureté des Imams, et les rois de Perse prétendent au contraire qu'ils sont eux-mêmes les Imams puisqu'ils en ont la puissance. Les partisans des *mouchtehed* disent que les vrais *mouchtehed* ne pèchent point, non plus que les prophètes, ce qui emporte aussi qu'ils n'errent point, comme je l'ai observé, et qu'il faut recevoir leurs décisions sans appel en matière de foi.

Je ne dois pas oublier, en traitant des *mouchtehed*, de dire quelque chose de l'autorité qu'ils s'arrogent de recevoir les mahométans repentants à des pénitences publiques et de leur donner l'absolution. Les casuistes persans appellent cette autorité *tchoubteriket*, c'est-à-dire la verge de correction, comme l'on dit parmi les catholiques romains *la puissance des clefs*²⁹. L'exercice s'en fait de cette manière. Lorsque quelqu'un a enfreint longtemps et publiquement les préceptes de la Loi, comme d'avoir été en pays de chrétiens et d'y avoir vécu à leur manière, d'avoir été adonné au vin ou d'avoir mangé du cochon, ou d'avoir commis d'autres tels péchés auxquels il est résolu de renoncer pour jamais, il prend avec lui un nombre de ses amis pour lui servir, disent-ils, de témoins et de cautions, et il va chez le *mouchtehed*, auquel il confesse ses fautes en public, lui déclarant qu'il fait *taubé*, c'est-à-dire qu'il s'en repent pour n'y retourner de sa vie, et qu'il lui en demande l'absolution prosterné en terre *au* [VII, 89] *nom de Dieu et de son Prophète*. Ce prélat fait une longue exhortation à son pénitent prosterné sur l'énormité de ses fautes, lui fait jurer de n'y retourner jamais, autrement qu'il veut entrer dans la disgrâce de Dieu et y demeurer engouffré, et que Mortuz Aly³⁰ lui froisse les reins, après quoi il lui donne des coups de baguette sur le dos, plus ou moins selon la nature de ses péchés, et ensuite il lui fait expédier un acte de sa pénitence publique. J'en ai vu divers : ce sont de longs papiers. Au haut est écrit ce verset de l'Alcoran : « Au nom de Dieu clément et miséricordieux, invitant les pécheurs à la repentance et conversion. » Puis est le narré, à savoir : En tel temps, tel, fils de tel, a comparu devant moi faisant confession de ses péchés énormes contre la religion, ivrogneries, blasphèmes, etc. protestant de n'y plus retomber ; et comme tels et tels hommes fidèles se sont rendus garants et cautions de sa pénitence, je lui ai donné l'absolution. Ceux qui sont là-présents y mettent ensuite leur sceau comme témoins, et le pénitent les porte aux gens de la piété la plus renommée pour en faire de même, prétendant qu'ayant cet acte devant les yeux il sera retenu de tomber de nouveau dans les crimes auxquels il est contenu dans cet écrit qu'il renonce pour jamais, regardant comme présents autour de lui tous ceux qui y ont signé. Ce sont depuis cent ans ceux de la famille de Hossenié qui s'arrogent à Ispahan la qualité de *mouchtehed*, et qui sont tenus pour tels. Ils passent pour être de la plus illustre et ancienne noblesse du royaume, comme descendant le plus en droite ligne [VII, 90] d'Imam Hossein, petit-fils de Mahammed par sa fille Fatmé.

Pour revenir à la charge d'Imam, les Persans tiennent qu'elle ne doit être exercée que par les descendants de Mahammed par la ligne de Fatmé sa fille et l'unique enfant qui ait eu lignée, et que si l'on en revêt quelque autre, comme cela est arrivé dans les premiers siècles du mahométisme, c'est injustement que cela arrive. Ils enseignent sur ce principe que l'institution d'un Imam n'est pas entre les mains du peuple ; qu'il ne dépend ni de sa volonté ni de son jugement de le faire ; mais que le choix et l'installation s'en doit faire ou par un prophète légitimement envoyé ou par son vicaire, ou aux marques que l'Alcoran donne d'un vrai Imam.

²⁹ Allusion à l'autorité apostolique qui dérive de la remise des clefs du royaume des cieux par Jésus à saint Pierre (Matthieu XVI, 18-19).

³⁰ Voir VII, 104.

Ils ajoutent que Dieu a recommandé l'élection d'un Imam comme le fondement de la religion. Quelques auteurs avancent de suite sur ce sujet deux dogmes bien étranges. Le premier, que l'Imam doit être pur, sans tache de péché quel que ce soit, et posséder une sainteté habituelle, et qu'il faut croire que, quelque apparence de mal qui puisse être dans ses actions, elles sont au fond toutes saintes et pures. Le second dogme est qu'il peut y avoir ensemble deux Imams en divers lieux, tous deux légitimement constitués, et qu'il faut les reconnaître l'un et l'autre, et obéir chacun à celui de son pays, encore qu'ils commandassent des choses visiblement contraires, même quand ils commanderaient de se tuer l'un l'autre. Véritablement, la plupart du monde rejette ces dogmes avec horreur comme outrés et scandaleux. [VII, 91]

Le nombre des Imams est de douze, comme je l'ai déjà insinué. Les Persans en ont compris les noms dans un distique qui signifie :

Avec trois Mahammed il y a deux Hassein,
Un Mousa, un Jafer, quatre Aly, un Hossein.

Voici leurs noms et surnoms dans l'ordre qu'ils ont vécu. Aly, vicaire de Dieu et prince des fidèles. Hassein, le martyr de Kerbela son fils. Hossein, l'augmentateur, frère de Hossein. Aly, la gloire de la religion, fils de Hossein. Mahammed Baker, son fils, Jafer le juste, fils de Mahammed Baker. Mousa le patient, fils de Jafer. Aly le chéri, fils de Mousa. Mahammed l'abstinent, fils de cet Aly. Aly le lieutenant, fils de Mahammed l'abstinent. Hassein second, son fils, et Mahammed Mehdy le maître des temps ou le perdurable, fils de Hassein second. Les Persans disent que celui-ci étant poursuivi par les califes de Bagdad comme ses ancêtres l'avaient été, Dieu, lassé de l'iniquité de ces princes et de leurs peuples, enleva son Imam en un lieu que l'on ne sait point, et d'où il doit assurément revenir avant la fin du monde pour réduire l'univers à la religion mahométane imamique. Ces douze Imams sont donc Aly, cousin et gendre de Mahammed, et ses descendants à la onzième génération, qui étant issus de Fatmé, fille de Mahammed, peuvent être appelés les descendants de ce faux prophète, comme ses successeurs. La secte des Persans ne reconnaît que ces douze princes-là pour vrais successeurs de Mahammed à l'égard du droit ; car à l'égard du fait [VII, 92] ou de puissance, il n'y en a eu qu'Aly le premier de tous qui en ait eu la jouissance, et même ce ne fut qu'après en avoir été privé vingt-trois années. Cette secte enseigne que l'on est obligé de croire les Imams comme un point fondamental, et que c'est le troisième article de la confession de foi qu'il faut faire pour être sauvé. Voici les mots originels dans lesquels elle s'en exprime :

« Il faut confesser en troisième lieu l'excellence des compagnons de Mahammed, selon leur rang et ordre, reconnaissant que l'homme le plus excellent après Mahammed est Aly, puis Hossein, etc., qu'il ait une droite créance de tous les Imams, qu'il les prise et célèbre en la même manière que Dieu les a prisés et célébrés. »

Les califes de Bagdad poursuivirent à outrance la race des Imams pour l'exterminer, ne se croyant pas en sûreté tant qu'il y aurait un de ces descendants de Mahammed à qui une si considérable partie du peuple croyait que le souverain vicariat appartenait ; les califes de Bagdad, dis-je, la réduisirent enfin à abandonner l'Arabie et les provinces les plus proches de ce pays, qui était le siège de l'empire, pour se retirer en Perse, où la plus grande partie du peuple et la plus considérable tenait leur parti en suivant les dogmes d'Aly leur aïeul, mais les califes ne cessèrent de les y poursuivre, n'épargnant point de peines, et employant toutes sortes de méchancetés pour les faire périr par le fer et par le poison, jusqu'à ce qu'eux-mêmes eussent perdu l'empire et en eussent été dépouillés par les Tartares. Il y a peu de provinces en Perse où [VII, 93] l'on ne voie mille marques de la fuite de ces descendants d'Imams, et entre

autres dans les tombeaux qui leur sont élevés et dans les mosquées qui leur sont consacrées ; mais c'est particulièrement dans la Parthide et encore plus dans les territoires de Com et de Cachan que se trouvent ces monuments. On y voit partout des sépulcres d'*Imam-zadé*, c'est-à-dire race d'Imam, ce qui a fait donner à ces villes des surnoms d'honneur, Com étant appelé « la retraite des saints » et Cachan « la retraite des fidèles ». Ce n'est que depuis quelque trois cents ans que ces monuments sont érigés, et la raison en est qu'avant ce temps-là les Arabes et les Tartares, qui tenaient l'empire de la Perse et qui sont Sunnis, c'est-à-dire de la secte qui ne croit point le vicariat d'Aly et des Imams, tinrent toujours la mémoire des descendants de ces Imams dans la proscription et dans l'obscurité, ayant démoli leurs sépulcres et les autres marques de vénération qui leur avaient été élevées au temps de leur mort ; mais cette secte des Sunnis ayant été abolie en Perse dans ces derniers siècles, et la secte qui reconnaît les Imams y ayant repris le dessus et même avec plus d'autorité que jamais, on a fait partout une exacte recherche des places où il y avait eu des sépulcres d'*Imam-zadé*, et on a rétabli sur chacune des monuments ou tombeaux dont les gardiens pour la plupart n'ont pourtant pas grand soin, parce qu'on ne leur donne guère d'entretien. Ces monuments sont éclairés d'ordinaire d'une ou deux lampes qu'on allume à l'entrée de la nuit, et qui durent cinq ou six heures étant posées sur le *mehrab*, qui [VII, 94] est un grand trou, carré comme une fenêtre, fait dans la muraille regardant la Mecque, afin que ceux qui entrent de nuit dans ces sépulcres pour y faire leurs oraisons voient d'abord de quel côté il faut qu'ils se tournent, et qu'il ne s'y puissent méprendre. C'est à cause que les mahométans tiennent pour sacrilège les prières qui ne se font pas le visage tourné du côté de la Mecque. Les Persans et tous ceux qui sont de leur créance renouvellent toujours à la vue de ces tombeaux l'horreur qu'ils ont contre les califes de Bagdad, qu'ils traitent de tyrans et usurpateurs iniques, soutenant qu'on ne doit nullement les reconnaître pour successeurs de Mahammed. Ce glorieux titre, disent-ils, convient seulement aux Imams, à qui ces califes devaient se soumettre comme aux légitimes seigneurs. Ils détestent surtout ceux d'entre ces califes qui ont eu part à la mort des douze Imams, les regardant comme les plus scélérats et les plus exécrables de tous les hommes.

On ne saurait croire les éloges qu'ils donnent au contraire à ces douze descendants de Mahammed. Ils leur attribuent une science surnaturelle, une sainteté parfaite, le don des miracles, et tout ce que l'on peut dire de plus glorieux. Il y a eu des docteurs dans cette secte persane qui ont si fort excédé dans les louanges de ces Imams qu'ils les ont élevés au-dessus de la condition des choses créées et leur ont attribué des propriétés divines. Ils ont mis le blasphème prononcé contre eux au même rang que celui qu'on prononcerait contre leur Prophète et contre Dieu, et ils ont [VII, 95] déclaré qu'il le fallait aussi punir de mort. Présentement même l'on tient pour un sacrilège d'oser les peindre, parce qu'on croit leur excellence au-dessus de l'imagination. Quand les peintres font les portraits de ces Imams ou des tableaux dans lesquels ils entrent, ils leur couvrent le visage d'une flamme lumineuse qui le cache tout entier, pour dire que leur visage avait une beauté céleste qu'il est impossible de représenter. Leurs plus zélés dévots soutiennent que la sainteté de ces Imams n'a point été moindre que celle de Mahammed. Ils les joignent effectivement ensemble dans une même classe avec Fatmé, fille de ce faux prophète et femme d'Aly qu'ils croient avoir été revêtue d'impeccabilité comme eux, et ils les appellent tous *tcherdé massoum*, c'est-à-dire les quatorze purs.

Ils font encore cet honneur particulier aux Imams que de ne reconnaître point d'autre noblesse que celle qui tire d'eux son origine en droite ligne du côté paternel et maternel : c'est la raison pourquoi les peintres les habillent toujours de vert, qui est la couleur noble et sacrée parmi les mahométans. La noblesse s'appelle *negabat* en Perse, mais ce ne sont ni les charges

éminentes ni les grandes actions qui la confèrent et qui anoblissent la postérité, il n'y a que le sang ou la race des Imans ; et pour les autres hommes, quels qu'ils puissent avoir été durant leur vie, leurs enfants retombent dans la foule du peuple, à moins qu'ils ne soient soutenus dans une condition relevée par des biens considérables, n'y ayant que les richesses qui fassent [VII, 96] une réelle et véritable distinction entre les Orientaux. Ces descendants des Imans sont appelés *mir* en Arabie et en Turquie, mot qui signifie *prince*, d'où vient qu'on appelle aux Indes les gouverneurs et les autres grands de l'État *omera*, qui est le pluriel de *mir*. En Perse on nomme ces *mirs sahied ou sidy*, c'est-à-dire *les plus grands* ou *les seigneurs*, d'où Mahammed est qualifié *sabied alem*, c'est-à-dire le plus grand du monde ou le seigneur du monde. On les nomme aussi *cherif*, c'est-à-dire *noble*, nom qu'il faut remarquer qui se donne aussi par un privilège spécial à tous ceux qui sont nés à la Mecque. Ces *mir* et *sahied* portent tous le turban vert, surtout en Turquie, mais pour tout le reste ils ne s'habillent que de laine, et fort simplement, et ils affectent une grande pureté extérieure. Ils ont joui de tous temps en Perse de plusieurs belles prérogatives, comme d'avoir un chef reconnu, qui doit assister au jugement de toutes leurs causes, lequel on appelle *nakib echref*, comme qui dirait le supérieur très noble, et de ne pouvoir être pris et arrêtés par les ministres des juges civils ; mais dans ces derniers siècles ces prérogatives sont souvent violées, le bras séculier en Perse s'étendant sur les gens d'Église comme sur les autres dans les cas importants. Les Persans en général ne font pas grand compte de ces *mirs* et de ces *sahieds*, mais ils détestent de tout leur cœur ces *cherifs* ou nobles de la Mecque comme des chiens impurs, et dont le seul attouchement rend pollué. La raison est que le peuple de la Mecque a toujours été du parti des califes de Babylone contre les Imans. On appelait [VII, 97] autrefois les descendants des *sahieds* qui n'en venaient que par une branche seulement *mirza*, c'est-à-dire *fils de prince*, mais ce titre marque aujourd'hui un homme de bonne extraction, bien élevé et qui suit la profession des lettres.

Après avoir parlé des Imans en général, il faut revenir à Aly, le premier de tous. Je donnerai sa vie dans l'*Abrégé de l'histoire des rois de Perse* ; et pour ce qui est de son office de vicaire, qui est la matière de ce chapitre, on ferait un gros livre si l'on voulait rapporter les éloges que les Persans lui donnent à cet égard-là, la gloire dont ils le revêtent, l'excellence incomparable qu'ils lui attribuent, le zèle infini qu'ils ont pour lui. Ce n'est pas assez dire qu'Aly est leur idole, il faudrait dire que c'est leur Dieu. Ils l'exaltent encore au-dessus de Mahammed, ayant ordinairement ce mot à la bouche : « Mahammed est une ville de science, Aly en est la porte ». Il se trouva des docteurs dès les premiers siècles du mahométisme qui osèrent bien le relever au-dessus de la condition des créatures en mettant en avant qu'il était quelque chose de plus qu'humain, mais ils se tinrent en ces termes généraux, ce qui a été imité par les docteurs modernes, en ce mot qu'ils ont rendu fort commun dans la bouche du peuple : *Alira Coda ne mi danem ; es Coda dur ne mi danem*, c'est-à-dire : « Je ne crois pas qu'Aly est Dieu, mais je ne le crois pas loin d'être Dieu ». On trouve dans sa vie que les miracles extraordinaires qu'il opérât portaient beaucoup de peuple à l'adorer. Ils lui disaient : *Tu es Dieu* ; mais pour lui, il les tuait, et après il leur redonnait [VII, 98] la vie, sur quoi ces ressuscités l'appelaient Dieu plus fort qu'auparavant, et si fort qu'il ne pouvait les faire taire. Ses dévots ont été plus hardis dans la suite, et comme la superstition n'a point de bornes, ils en sont venus jusqu'à dire qu'il était d'une nature divine. Ils lui ont donné des noms divins. Ils ont même osé dire que Dieu avait paru sous la forme d'Aly, et quelques-uns ont poussé l'impiété au comble en proférant que Dieu s'était incarné en Aly. Ils l'ont appelé Dieu, disant : Tu es celui qui est, c'est-à-dire, dans leur manière de parler : Tu es Dieu, et ils lui ont attribué ce que le christianisme enseigne du Verbe éternel, l'ayant pris des chrétiens, ou plutôt des Ariens. Pour colorer cet abominable blasphème, ils ont mis en fait mille choses fausses et

ridicules. Ils ont dit qu'Aly n'était point mort, qu'il avait été élevé au ciel, et qu'il devait revenir du paradis pour remplir le monde de sa doctrine. Ils ont dit que les substances spirituelles apparaissaient dans les corps humains en se revêtant de leur forme ; qu'il paraît des anges dans les uns, et des diables dans les autres, selon que ces esprits sont bons ou méchants ; et que comme il est certain qu'il n'y a jamais eu de créature humaine plus excellente et plus parfaite qu'Aly, il faut croire que Dieu s'est montré aux hommes sous sa forme, et qu'il a agi par son organe ; que c'est par ses mains qu'il a créé l'univers, que c'est par sa langue qu'il a prononcé les saintes lois. Après cela, ils soutiennent qu'Aly existait plusieurs siècles avant la création du monde, et ils lui attribuent ce que Salomon dit de la sagesse éternelle [VII, 99] au commencement du livre de l'Ecclésiaste³¹. Les miracles qu'ils lui attribuent composent de gros volumes, comme aussi les éloges qu'ils lui donnent. J'en ai donné un en vers ci-dessus, ce qui me dispense ici d'insister plus longtemps sur ce sujet. Les peintres n'osent par scrupule de religion représenter son visage, et lorsqu'ils peignent sa personne ils lui couvrent le visage d'un voile, de quoi ils donnent deux raisons : l'une, qu'il est impossible de représenter la beauté divine qui reluisait sur son visage ; l'autre, que quand on la pourrait représenter, les hommes sont indignes de la regarder.

Nous avons observé ci-devant que les Persans enseignaient que le choix d'un Imam et son installation se doivent faire par un prophète. Voici comme ils racontent celle d'Aly : c'est qu'à la dernière fois que Mahammed fut à la Mecque, l'an dixième de l'Hégire, un jour qu'il faisait la prière en public, l'ange Gabriel lui vint dire de la part de Dieu de constituer et proclamer publiquement Aly pour son successeur et pour souverain après lui la première fois qu'il le rencontrerait, et de lui communiquer par son souffle l'esprit de prophétie et le don des miracles ; qu'il alla ensuite faire un message à Aly, qui était à Médine, c'est-à-dire à six journées de là, afin qu'il allât au-devant de son beau-père Mahammed pour être revêtu de cet office qui le mettait, disent-ils, au-dessus de tout l'univers. Ils se rencontrèrent à un lieu à moitié chemin de la Mecque à Médine, qui est une station de caravane, parce qu'il y a de petites fosses qui sont [VII, 100] presque toujours pleines d'eau. On le nomme à cause de cela *Kim Kadir*, et c'est un nom fort célèbre entre les mahométans de Perse par la fête qui en porte le nom. Là, disent les Persans, ces deux héros de l'univers, en présence de leurs troupes qui étaient fort nombreuses, se baisèrent et s'embrassèrent, et dans cet embrassement l'union fut si étroite qu'il ne se fit de ces deux suppôts qu'un corps et qu'une âme par une union surnaturelle et inconcevable qu'on ne peut mieux représenter que par la rencontre de deux ombres. Le lendemain, Mahammed fit faire un siège fort élevé avec des ossements de chameau qu'il fit couvrir des plus belles choses qu'il eût. Il fut ensuite prendre Aly par la main et le fit asseoir sur ce trône à sa droite ; puis il se leva, le prit par la main, et l'ayant fait lever, il l'embrassa et le tint en ses bras un si long espace de temps que leurs troupes étaient dans l'admiration, et là encore, disent les théologiens persans, ces deux suppôts s'unirent de cette union qu'on appelle d'identité si parfaitement qu'ils devinrent un seul et même sujet, et qu'ils ne furent qu'une âme et qu'un corps pendant plusieurs moments, et Mahammed versa en Aly tout son esprit, ses dons surnaturels, toute la puissance qu'il avait reçue de Dieu. S'étant rassis, et ayant fait rasseoir Aly, il le prit d'une main et de l'autre il le montra aux troupes et leur dit : « Voici votre roi et le roi de toute la terre, mon vicaire, le lieutenant de Dieu, le vrai pontife et Imam qu'il a choisi pour me succéder : je lui résigne tout mon pouvoir, et je le constitue mon héritier

³¹ L'Ecclésiaste était traditionnellement attribué à Salomon, mais en fait c'est de l'Ecclésiastique que Chardin invoque le premier verset : « Toute sagesse vient de Dieu le souverain Seigneur ; elle a toujours été avec lui, et elle y est avant tous les siècles ».

général, [VII, 101] et mon exécuteur testamentaire. » C'est là le compte qu'ils font de l'investiture du vicariat d'Aly par Mahammed, que ses profanes sectateurs ont vraisemblablement forgé sur le récit du don du Saint-Esprit que fit Notre Seigneur Jésus-Christ à ses apôtres³².

Ils ajoutent qu'outre cet acte solennel, Mahammed, le jour qu'il fut alité de la maladie dont il mourut, en fit en confirmation de celui-là un autre qui aurait été seul la plus suffisante et la plus authentique installation qu'on eût pu faire. C'est qu'il ordonna à Aly d'aller faire la prière publique à la mosquée ; or cette fonction sacrée est, selon l'institution de Mahammed, le droit de régale incommunicable, lequel ne peut appartenir qu'au Prophète durant sa vie, et après la mort à son successeur, en sorte qu'on ne s'ingère point à faire cette fonction qu'en étant souverain de droit ou de fait, c'est-à-dire que c'est comme la proclamation et le couronnement dans nos pays ; d'où vient que dans les premières années du mahométisme les califes faisaient seuls la prière publique le vendredi, et le nouveau calife prenait possession de l'empire en faisant cette prière publique. Les Persans disent que c'est là aussi précisément le droit propre, spécial, et particulier de l'Imam. Il va le matin entre neuf heures et midi à la mosquée, suivi d'un grand peuple. Il se met seul au fond de la mosquée et commence la prière. Tous les assistants se mettent derrière lui ; il est leur modèle, ils se règlent sur ce qu'il fait, ils s'agenouillent lorsqu'il se met à genoux, ils se relèvent quand il se relève, ils élèvent les mains au moment [VII, 102] et de la même manière qu'il le fait, à peu près comme les soldats à qui l'on fait faire l'exercice ; enfin ils ont toujours les yeux attachés sur ses gestes pour les imiter, et les oreilles attentives à ses paroles pour les redire du même ton et en même temps que lui. Il monte en chaire ensuite et il fait un discours au peuple qui est prône ou sermon et harangue tout ensemble. Or la raison de cette fonction sacrée, c'est ce que nous avons observé que Mahammed avait déclaré et avait établi, que le Prophète et le successeur du Prophète est tout ensemble roi et pontife, qu'il doit faire l'un et l'autre exercice. Les Turcs, qui ne sont pas de cet avis, et qui ne croient pas que ce titre d'Imam veuille dire autre chose que guide et patron, appellent imams les prêtres ou docteurs de leur Loi, qui font la [VII, 103] prière publique dans les mosquées, et qui sont comme leurs curés ; mais les Persans n'ont garde d'avilir ainsi ce grand titre d'imam, croyant qu'il ne convient qu'aux successeurs du Prophète seulement, qui sont rois et pontifes universels comme lui ; et pour ces imams de mosquées, ils les appellent *pich-namaz*, c'est-à-dire directeurs ou modèles ou chefs de prières.

Pour revenir à l'histoire de l'installation d'Aly à la souveraineté, les Persans ajoutent que Aboubekre, qui était proche de Mahammed, quand il donna à Aly l'ordre qu'on vient de rapporter, sortit brusquement, et ayant ramassé le plus qu'il put de parents et d'amis, alla se saisir des portes de la mosquée, et empêcha Aly d'y entrer ; et comme sa troupe se fut grossie, il y entra lui-même et fit la prière publique et le sermon en qualité d'Imam et de successeur. Mahammed, en ayant été promptement averti, s'en irrita fort. Il se leva du lit, tout moribond qu'il était, prit Aly par la main, et l'alla mettre en possession de cette fonction publique. Les Turcs et ceux de leur religion traitent toute cette histoire de fable et d'imposture, mais les Persans la croient tout comme ils croient un Dieu, et elle est pour eux une inépuisable source de mystères et d'allégories, de même qu'elle est aussi la source de l'implacable haine qu'ils ont contre la religion des Turcs. J'ai dit que les Persans détestent au dernier point les trois princes qui succédèrent de fait à Mahammed, qui sont Aboubekre, Osman, et Omar, parce qu'ils usurpèrent l'empire d'Aly ; mais les Turcs ne détestent pas Aly réciproquement, au contraire ils le reconnaissent pour vrai prince et successeur de leur Prophète, mais seulement

³² Voir Actes des Apôtres, VIII, 14-17.

après les trois autres, et ils les mettent tous quatre en un même rang, les appelant *tchar yar*, c'est-à-dire les quatre amis, les quatre compagnons, d'où leur secte est appelée fort communément *din tchar year*, c'est-à-dire la religion des quatre amis. Il y a eu pourtant des docteurs parmi les gens qui professent la même créance que les Turcs qui se sont tellement opposés aux Persans qu'ils ont été jusqu'à traiter Aly d'infidèle, et à dire qu'il n'y a nul besoin d'Imam ou de lieutenant de prophète sur la terre, et que quand même il en faudrait quelqu'un, on pourrait le choisir dans d'autres familles que celle des Koreis ; mais ce sont des sentiments qui n'ont pas fait de secte connu ou importante. [VII, 104]

Il me reste à dire quelque chose des noms d'Aly et de ses titres les plus communs, qui sont au nombre de quatre-vingt. Son nom dans l'étymologie signifie haut, relevé, exalté, et ses plus communes épithètes sont les cinq suivantes. *Kerrar*, c'est-à-dire le grand guerrier. *Baccendé*, c'est-à-dire proprement *pardonnant les péchés*, mais les Persans l'entendent dans le sens de médiateur, ajoutant que personne ne sera sauvé ni racheté des peines de l'enfer que ceux pour qui il intercédéra. La 3^e épithète est *mortusa*, mot qui veut dire l'agréé, le chéri, comme qui dirait le *favori*, et c'est le nom qu'ils ont le plus à la bouche. *Ya mortus Aly*, Ô Aly l'Élu, l'Élu par excellence, et élu pour successeur du Prophète, tant pour lui que pour sa race. *Mir le moumenin*, c'est-à-dire Prince des fidèles est la 4^e. J'ai dit qu'ils distinguent entre *mahométan* et fidèle, et qu'ils ne donnent ce dernier nom qu'à ceux qui sont de la secte imamique, qu'ils tiennent seuls vrais croyants ; et *Chae merdon*, c'est-à-dire Roi des hommes, ou *du genre humain* est la 5^e et c'est à ceci qu'il faut rapporter ce que j'ai dit au commencement de ce chapitre, que le roi de Perse se dit par honneur lieutenant du roi de la Perse. Le premier monarque de la race royale de Perse qui règne aujourd'hui était un dévot nommé Cheik Sephy, qui sous l'ombre et le prétexte de la dévotion se rendit souverain dans la Médie à peu près comme le Grand Mogol, Orengezb, à présent régnant, est devenu empereur des Indes. Ce Cheik Sephy, sachant bien que les mahométans de Perse étaient entêtés de la secte imamique, [VII, 105] c'est-à-dire dans la croyance que le gouvernement monarchique appartient à la race d'Aly, et que les Persans ne se soumettraient pas volontiers et ne combattraient pas d'affection qu'en faveur de quelqu'un de cette race, il se vanta d'en être issu, et de venir de Hossein, fils d'Aly, en ligne masculine. Ses successeurs ont continué de se glorifier de cette origine, et le roi de Perse met à la fin de ses titres : « Soliman, roi victorieux, vrai seigneur du monde, prince très vaillant, descendu de Cheik Sephy, de Mousa, de Hossein ». Mousa était la septième génération d'Aly. Il paraît de là qu'on se méprend fort chez nous lorsqu'on impute à une sottise et impertinente vanité ces titres fastueux des princes souverains mahométans, puisqu'ils naissent de leur croyance, **et qu'ils prennent le titre de seigneur du monde par le même principe que le pape prend celui d'évêque universel et de vicaire de Jésus-Christ. Lorsque je compare sur ce sujet les prétentions de la cour de Rome et celles des mahométans, je trouve qu'au fond c'est une doctrine assez semblable, les uns et les autres voulant que le glaive spirituel et le glaive temporel, pour m'accommoder à leurs termes, soient dans une même main**³³.

Chapitre IV.

Du quatrième article du symbole persan :
DE LA NÉCESSITÉ DES PURIFICATIONS LÉGALES.

³³ Passage supprimé en 1711.

Les Persans donnent le nom de *nejaset* à cette sorte d'impureté que la loi mosaïque appelait *souillure* ou *immondicité*, et *negis* tout homme ou toute chose à qui cette souillure est arrivée. Ils la distinguent en deux espèces : l'une qui est péché, parce qu'elle tombe sous la défense de la Loi, comme de boire du vin ou d'aucune autre liqueur enivrante, ou de manger du cochon ; l'autre, qui communique seulement une incapacité [VII, 106] légale de l'exercice des fonctions de la religion, c'est-à-dire qui met l'homme hors d'état d'en faire licitement les actes extérieurs, comme de prier Dieu, d'entrer dans la mosquée, de lire l'Alcoran, étant nécessaire pour cela, selon les dogmes de cette créance, d'avoir une pureté légale ou cérémonielle aussi bien que spirituelle. « Le corps, disent les Persans, se présente devant Dieu comme l'âme : il faut qu'il soit pur, tant pour parler à Dieu que pour entrer dans le lieu consacré à son culte. » Une des plus grandes injures qu'on puisse dire à un Persan est celle de *negis*, c'est-à-dire impur, souillé ; c'est comme en Espagne appeler un homme hérétique ou juif.

La superstition persane s'est outrée jusqu'à l'extravagance sur le sujet de cette espèce d'immondicité, et si tout le peuple en était également entaché, les gens de contraire religion ne pourraient du tout habiter parmi les Persans, car les plus scrupuleux d'entre eux croient qu'on devient souillé en touchant seulement un homme de contraire religion ou en touchant ce qu'il a touché, ce qui est une opinion que nuls autres mahométans ne tiennent. J'ai vu le roi de Perse défunt, prince qui pourtant n'était nullement superstitieux, et qui d'ailleurs était quelquefois ivre trois ou quatre jours de suite : je l'ai vu, dis-je, faire jeter dans de l'eau une bague neuve qu'on lui apportait parce que c'était un orfèvre chrétien qui l'avait faite. L'orfèvre avait pris grand-peine à la présenter bien brillante. On ne s'en souciait point ; on aimait mieux en ternir le poliment que de [VII, 107] la mettre au doigt sans la laver auparavant, parce qu'un homme réputé infidèle l'avait touché.

Ils distinguent entre les choses qui rendent souillé celles qui sont mouillées ou humides d'avec celles qui sont sèches, prétendant que l'attouchement de ce qui est mouillé communique une moiteur à ce qu'il touche. C'est pourquoi, lorsqu'il pleut, les chrétiens, les juifs et les idolâtres ne vont guère dans les maisons des Persans, ni même dans les rues, mais gardent le logis tant qu'ils peuvent pour éviter les insultes qui leur pourraient arriver s'ils touchaient quelqu'un en passant. C'est parce que les Persans croient que, ces gens-là étant mouillés, ils communiqueraient quelque moiteur à tout ce qu'ils touchaient, comme par exemple les tapis sur lesquels on s'assied, ce qui rendrait tout cela souillé. Il n'est pas besoin après cela que je rapporte que les Persans superstitieux ne goûtent ni de nos aliments, ni d'aucune chose que nous ayons apprêtée, ou des gens d'une autre religion que la leur, ni ne touchent à nos ustensiles ou à nos meubles, tenant tout cela impur ; mais il faut observer qu'il n'y a que les bigots qui poussent la chose si loin, les gens de cour, les gens d'épée, et le commun peuple, n'étant pas si scrupuleux. Au reste, c'est non seulement ceux qui ne sont pas mahométans que les Persans tiennent impurs de cette sorte, mais tous les autres mahométans aussi qui ne sont pas de leur opinion entièrement comme les Turcs et les Tartares.

J'ai remarqué que le vin est de la première [VII, 108] espèce d'impureté parce que l'usage en est interdit par la Loi. Je vais faire trois observations sur ce sujet. La première, que les Persans tiennent que le vin a toujours été interdit, et dans tous les temps ; et quand on leur cite les livres de Moïse au contraire, ils répondent que les juifs et les chrétiens les ont falsifiés, et que c'est entre autres un conte faux que ce que nous y lisons de l'ivresse de Noé³⁴ ; mais que bien loin de là, il est sûr que les prophètes et les patriarches ne buvaient pas même de vin,

³⁴ Genèse IX, 20-27.

ainsi que l'Évangile des chrétiens (ce sont leurs termes) en fait la remarque au sujet de saint Jean-Baptiste³⁵. La seconde observation, c'est que les Persans tiennent pour souillés tout ce dans quoi il y a du vin, tout ce sur quoi il en est tombé une goutte, et les lieux où l'on le garde, tellement qu'on n'y saurait faire licitement aucun acte de religion, ni même s'y arrêter ou y passer ; mais il faut remarquer là-dessus qu'ils ne tiennent pas le vinaigre ni le verjus impurs, comme faisaient les juifs. La troisième observation est sur ce que les Persans aiment tant à boire du vin, surtout la cour et les gens d'épée. Quand nous leur demandons comment il se fait qu'ils aiment tant le vin que leur religion interdit si fort, ils répondent que cela se fait comme chez nous l'ivrognerie et la paillardise. Votre religion, disent-ils, les défend et les abhorre comme de grands péchés ; cependant nous entendons dire à des gens de ce pays qui trafiquent en Europe qu'en divers endroits vos gens font gloire, les uns de séduire les filles et les femmes, [VII, 109] les autres de boire excessivement.

On ne saurait dire à quel excès les Persans sont scrupuleux sur le point de la pureté légale. Ils en font la plus importante partie du culte de leur religion, et les bigots d'entre eux croient que c'est proprement l'observance de ce précepte cérémoniel qui rend l'homme pur et saint. Ils ont toujours à la bouche cet axiome de leur faux prophète : « La religion est fondée sur la netteté, et la moitié de la religion, c'est d'être bien net. » Vous pouvez juger combien la netteté corporelle est considérée dans cette grossière religion, puisqu'elle doit précéder tous les actes de piété qu'on y pratique. Par exemple les prières qui se feraient sans s'être lavé seraient non seulement vaines, mais encore criminelles, et ce serait une espèce de profanation ou de sacrilège de toucher l'Alcoran seulement du bout du doigt sans être net de cette netteté légale. C'est pourquoi on lit d'ordinaire sur la couverture de ce livre et du livre des *Dits et faits des Imams* ou premiers califes, ces mots : « Ne touchez point ce livre si vous n'avez été purifié auparavant. » Un des dogmes qu'ils rapportent que Mahammed a le plus souvent réitérés est celui-ci : « La purification est la clef de l'oraison. Dieu ne reçoit point de prières sans la purification corporelle. »

Leurs théologiens n'ignorent pas pour cela la purification intérieure, et même ils ont accoutumé de distinguer quatre sortes de pureté. « La première, qui est opposée aux ordures et aux saletés corporelles. La seconde, qui est ennemie des actes illicites et criminels. [VII, 110] La troisième, contraire aux appétits déréglés. Et la quatrième, qui consiste à avoir le cœur vide de tout autre objet que Dieu, et de tout autre amour que de l'amour de Dieu. »

Ils appellent la purification corporelle *teharat*, qui signifie toute sorte de nettoyage qui se fait pour cause de religion, soit que ce nettoyage se fasse avec de l'eau, soit qu'il se fasse avec de la terre. Car leur théologie enseigne que la purification corporelle est si nécessaire que même le manquement d'eau n'en excuse pas l'omission, mais que si l'on n'a point d'eau il faut se servir de terre, comme on le verra plus amplement expliqué dans la suite. C'est une des raisons, à mon avis, qu'on est si curieux d'avoir de l'eau courante dans toutes les maisons en Orient dans de grands réservoirs. L'eau coule dans toutes les rues autant qu'on le peut pratiquer. Les mosquées ont presque toutes divers lavoirs, qui sont des bassins plus profonds que la hauteur d'homme, destinés à l'usage des purifications, à peu près comme la mer d'airain qui était au temple de Salomon³⁶, et tout cela afin que l'on puisse plus commodément pratiquer cette purification qu'on est obligé de renouveler plusieurs fois le jour, et au moins cinq fois, c'est-à-dire tout autant qu'on est obligé de faire des prières. Leurs casuistes enseignent pourtant que si l'on ne s'est point souillé dans le temps d'une prière à

³⁵ « Jean le Baptiste est venu en effet, ne mangeant pas de pain ni ne buvant de vin » (Luc VII, 33).

³⁶ Voir I Rois (I Samuel) VII, 23-26, et II Chroniques IV, 1-6.

l'autre, et qu'on en soit bien assuré, il n'est pas nécessaire de réitérer la purification avec de l'eau. Mais il faut si peu de chose pour contracter une souillure légale qu'on ne peut jamais être bien assuré d'être pur. [VII, 111]

La purification se fait dans une eau courante autant qu'il se peut, ou dans un réservoir, ou avec un pot d'eau nette. Ils le prennent de la main gauche, versant l'eau dans le creux de la main droite, dont ils se lavent le visage du haut du front en bas, puis les bras et les mains, puis tout de même le bout des pieds. Comme il y a des lieux où faute d'eau courante on est obligé de se purifier à des réservoirs d'eau croupie, il arrive souvent qu'au lieu d'avoir le visage plus net après s'être lavé à ces eaux mortes on en est plus sale au contraire. Les Persans disent qu'ils se servent de cette eau parce qu'elle a du *couriet*, ce qui signifie qu'elle est en la quantité requise, laquelle quantité doit être d'environ quatre pieds en carré et en hauteur pour l'eau morte, c'est-à-dire pour l'eau d'un bassin ; car pour l'eau courante, quand il y en aurait seulement un filet, c'est assez pour la purification selon ce verset des *Dits* de leurs Imams, que « même si la crotte de chameau courait, elle serait capable de purifier ».

La purification commune et ordinaire contient dix points : cinq qui règlent la purification de la tête, et les cinq autres celle du reste du corps. Les cinq premiers sont le dentifrice, le gargarisme, le nettoyage du dedans du nez en tirant l'eau jusqu'au haut et la repoussant en bas, la tonsure de la tête, et la tonsure du visage. Les cinq autres sont le nettoyage des parties par où la nature se décharge, le rognement des ongles, la dépilation sous les aisselles, la dépilation aux parties qui ne se nomment point, et la circoncision.

Je laisse ces observations générales pour [VII, 112] donner un traité de la purification traduit mot pour mot d'un abrégé de la théologie morale qu'on appelle *Jamah abassi*, c'est-à-dire *La Somme d'Abas*, parce que ce fut par l'ordre du roi Abas le Grand qu'il fut composé. L'auteur, un des plus célèbres casuistes entre les théologiens persans et des plus suivis, était un *molla* ou docteur de la Loi nommé *Cheic Bahadin Mahammed Gebel amely*, c'est-à-dire *l'Ancien Mahammed, l'honneur de la Loi, l'entasseur de montagnes* ; et ces noms magnifiques lui avaient été donnés à cause du grand nombre d'ouvrages qu'il avait composés pour l'explication et pour la défense de sa religion. Cet abrégé contient en trente-sept chapitres tout le droit canonique avec les lois cérémonielles des mahométans persans. J'ai cru qu'on serait bien aise de voir exactement la méthode avec laquelle les Persans traitent les points de leur théologie pratique.

L'auteur commence le chapitre de la purification par la définition des termes du sujet, dont les trois principaux sont *kasel*, *vousou*, *goussel*. Il dit que *kasel*, qui signifie abstersion³⁷, est le nettoyage des parties par lesquelles le ventre se décharge ; que *vouzou*, qui signifie *lustration*, marque le lavement des parties qu'il faut purifier avant que de faire la prière, qui sont la tête, les bras, les mains, et les pieds ; et que *goussel*, qui est la grande purification, dénote le lavement de tout le corps. On l'appelle aussi, dit l'auteur, *goussel tehammum*, c'est-à-dire la purification par le bain, parce qu'elle se fait communément dans le bain. [VII, 113]

L'auteur explique ensuite les termes qui qualifient tous les actes de la religion, tant bons que mauvais. Il le met au nombre de sept : *vagib*, qui signifie nécessaire ou commandé ; *sunnet*, qui veut dire convenable ou bienséant, et aussi ce qui est de mieux ou de plus de perfection ; *haram*, qui veut dire prohibé ; *mekrouh*, qui signifie deshonnête ; *batel*,

³⁷ « Terme de médecine, qui exprime l'action des abstergers sur les corps », dérivé d'*absterger* : « Purger, nettoyer une plaie, ou ulcère, c'est la nettoyer d'une quantité de pus » (*Trévoux*, supplément de 1752).

qui veut dire vain, nul, et comme non avénu ; *moubba*, qui marque les choses indifférentes ; *suab*, qui est proprement ce que nous disons une bonne œuvre.

« 1. On entend, dit-il, par les choses *nécessaires* ou *commandées* celles dont l'omission est punie, comme les prières à tous les temps ordonnés : elles sont *vagib*, il n'est pas libres de les faire ou de ne les faire pas. 2. On entend par les choses *convenables* ou bienfaisantes celles dont l'omission n'est point punie, mais dont la pratique est récompensée, comme la prière quand elle se fait justement dans le temps qui est marqué par la Loi : cela est *sunnet*. Ce n'est pas péché que de ne pas prendre ce temps juste, mais c'est une vertu que de le faire. » L'auteur observe là-dessus que *sunnet* est défini par quelques docteurs les conseils du Prophète, différents des préceptes, et que *sunnet* est aussi tout ce qui se fait sur le modèle des prophètes et des Imams au-delà des commandements de la Loi et par surérogation, comme quand l'on dit un tel saint faisait et pratiquait cela, il faut donc que cela soit agréable à Dieu, et par cette raison je l'observerai et je le pratiquerai. « 3. On entend par les choses *prohibées* celles dont [VII, 114] l'omission n'est point récompensée, mais dont la commission est punie, comme la prière publique avant la purification. Cela est *haram*, il n'est pas permis de faire cette prière avant que de s'être purifié. 4. On entend par les choses *déshonnêtes* celles dont l'omission est récompensée, mais dont la commission n'est point punie, comme de faire ses prières avec des bagues d'or aux doigts ; 5. et par les choses *vaines* et comme non avenues on entend les actes de religion qu'il faut recommencer pour n'avoir pas été faits licitement, comme par exemple une purification avec une eau souillée, et plusieurs autres choses semblables qu'on expliquera amplement dans la suite. 6. Par les choses *indifférentes* on entend celles dont l'omission ni la commission n'est non plus récompensée que punie, comme d'épouser plusieurs femmes ou de n'en épouser qu'une ; d'avoir des concubines ou de n'en avoir point ; et enfin on entend par les *bonnes œuvres* les œuvres excellentes de la religion comme le pardon d'une injure atroce, une grosse aumône. Cela est *suab* ; c'est une œuvre agréable à Dieu et qu'il récompensera certainement. » Je n'ai pas voulu traduire ce terme de *suab* par celui de *mérite* parce que l'idée de mérite proprement dit, et pris pour une action digne de salaire ou de récompense, est une idée et un sens que les Persans rejettent entièrement.

J'observerai ici une chose à propos de ces termes de *vagib* et de *sunnet*, c'est-à-dire les *préceptes* et les *conseils*, qui embrassent tous les actes de la religion, c'est qu'on trouvera [VII, 115] dans ce chapitre et dans les suivants que les conseils sont bien plus nombreux, plus divers, et plus difficiles à observer que les préceptes. Il n'y a point de précepte, pour difficile et pénible qu'en soit la pratique, auquel ils n'aient ajouté des conseils dont l'observance l'est encore plus sans comparaison. Il y a les purifications de conseil ou de dévotion, les prières, les jeûnes, les dîmes, les pèlerinages de conseil ou de dévotion. Lorsqu'on fait réflexion combien d'observances cette religion prescrit, on admire comment il est possible qu'un joug si pesant soit porté par tant de millions d'hommes avec tant de soumission et tant d'affection.

Au reste, j'avertis les jeunes personnes qui lisent cette relation que, comme il y a des matières dans ce chapitre de la purification qui n'ont pu être traitées avec tant de circonspection que la lecture ne fasse naître l'idée de choses qui, quoiqu'innocentes, ne laissent pas de blesser la pudeur, je leur conseille de passer au chapitre de la prière, ou de lire celui-ci avec tant de précaution qu'elles puissent proprement passer par-dessus tous ces sortes d'endroits-là.

« Le *nettoisement* ou le lavement du corps est de deux sortes. Le premier se fait sans intention pieuse, c'est-à-dire sans égard de religion. Le second demande nécessairement cette intention et cet égard, et ce second lavement est encore de deux sortes : l'un qui se fait avec de l'eau, et c'est le lavement légal commun et ordinaire ; l'autre qui se fait avec de la terre, et

c'est le lavement légal extraordinaire. » Le lavement [VII, 116] légal ordinaire est ou le *vouzou*, c'est-à-dire la lustration³⁸, ou le *goussel*, c'est-à-dire la purification. Le lavement légal extraordinaire s'appelle *le tyemmum*, c'est-à-dire lavement légal qui se fait avec de la terre. Il n'a que ce nom-là, quoique cette sorte de purgation légale soit diverse en ses manières autant que celle qui se fait avec de l'eau.

« Pour être dans l'état prescrit par la Loi pour faire sa prière, il suffit quelquefois de pratiquer la lustration, sans que la purification y soit nécessaire. Quelquefois il suffit de la purification, et pour lors c'est la lustration qui n'est point nécessaire. Il y a des rencontres où un seul de ces lavements légaux ne suffisant pas, il faut les faire tous deux l'un après l'autre immédiatement afin que les prières soient licites, c'est-à-dire faites selon le précepte de Dieu. Il y en a d'autres où la lustration avec de l'eau et la lustration avec de la terre, que nous appelons *le tiemmum*, sont nécessaires conjointement avec la purification en même temps. Et il y en a d'autres enfin où l'on peut licitement faire la prière sans aucun de tous ces lavements marqués. Le cas auquel la lustration suffit sans que la purification soit nécessaire, est 1. après le sommeil ; 2. lorsqu'on a eu le cerveau troublé, soit par quelque breuvage, soit autrement ; 3. quand on est tombé en pâmoison ; 4. lorsqu'on a lâché quelque vent ou quelque autre ordure, soit par devant, soit par derrière, comme il arrive quelquefois à l'improviste, et surtout quand on s'aperçoit [VII, 117] d'avoir laissé couler des gouttes d'urine. C'est aussi pour les femmes lorsqu'elles ont ces pertes de sang qu'on appelle *bista bozeb*, c'est-à-dire *qui ressemblent aux pertes ordinaires*, mais qui ne sont pas tenues pour telles parce que le cours en a duré ou plus de dix jours ou moins de trois. Le cas auquel la purification seule suffit sans la lustration, c'est lorsque l'homme a été souillé par cet accident que l'on appelle en latin *fluxus seminis* : car en ce cas il peut faire sa prière dès qu'il a achevé la purification commandée à ceux qui sont ainsi pollus ; même la plupart des casuistes ont décidé sur ce cas qu'il est défendu de faire la lustration accoutumée après avoir fait la purification requise pour expier cette sorte de pollution. Le cas auquel la lustration et la purification sont nécessaires conjointement est double : l'un, qui est particulier aux femmes, lorsqu'elles sont délivrées d'une perte de sang, quelle que ce soit. Or il y en a de trois sortes. La première s'appelle *baiz*. C'est la perte qui arrive tous les mois depuis l'âge de treize ans jusqu'à cinquante ans. La seconde s'appelle *nefez*, et c'est celle qui arrive après les couches. La troisième se nomme *este bazé*, qui est la perte de sang extraordinaire, et c'est lorsque cet accident dure plus de dix jours de suite ou commence plus tôt que dix-huit jours après l'enfantement ; sur quoi il faut observer que cette sorte de perte de sang a aussi ses différences particulières qu'on distingue par les qualités de grande, de petite, et de moyenne, [VII, 118] chacune avec ses diverses circonstances : il faut en tous ces cas-là joindre la lustration à la purification. Le cas commun aux hommes et aux femmes dans lequel il faut aussi joindre ces deux sortes de nettoyage, c'est lorsqu'on a touché de quelque partie sensitive du corps, comme les doigts ou de la main, à quelque partie nue d'un corps mort : et ceci sous cinq conditions. La première, que le corps fût froid lorsqu'on l'a touché. La seconde, que ce fût avant qu'on lui eût administré la purification. La troisième, que le mort n'eût pas perdu la vie pour la Loi de dieu, parce qu'il ne faut point donner la purification ordinaire ni aucune sorte d'ablution légale aux martyrs, parce qu'ils sont purs, et même ce serait un sacrilège de le faire. La quatrième condition, c'est que les parties du

³⁸ Les interventions de Chardin ne sont pas marquées dans le texte (sauf quelquefois par parenthèses), qui est entièrement enfermé de guillemets ; on comprend ainsi que la citation textuelle est partout susceptible d'être mêlée de paraphrases et de brefs commentaires. Je n'ai pris sur moi de fermer les guillemets que là où les suspensions qui paraissent évidentes.

vivant et du mort qui se sont touchées soient de ces parties que le sang arrose et qu'on appelle sensibles, et que ce ne soient pas des parties insensibles, comme des os, des ongles, ou des cheveux, parce que ces sortes de parties du corps venant à toucher à quelque chose d'impur, ou à en être touchées, on n'est pas impur pour cela. La cinquième condition est que le mort n'eût pas mérité le supplice, ou qu'il n'y fût pas condamné, comme un homicide volontaire pour lequel il n'y a point de pardon, et comme un mahométan qui a proféré des blasphèmes contre la Loi ; ou qu'il fût arrivé que le criminel ne se fût pas purifié avant que d'être mis à mort : car tout homme qu'on va faire mourir doit se purifier immédiatement [VII, 119] avant le supplice de la même manière qu'on purifie un corps mort ; et cela arrivant, il n'est pas nécessaire de le purifier après son supplice, parce qu'on le croit décédé en état de pureté légale, et quiconque le touche après l'exécution, quoiqu'il soit froid, n'en est point souillé, ni par conséquent obligé à se purifier. » Le terme que j'ai traduit par *homicide volontaire* est *katel-hamd*. Les mahométans le distinguent d'avec l'*homicide involontaire*, qu'ils appellent *katel tatah*, c'est-à-dire *homicide malgré soi* ou *homicide involontaire*. Or à l'égard de l'homicide volontaire, si les parents de la personne qu'il a tué ne veulent ni lui pardonner gratuitement, ni permuter la peine de son crime, ni prendre un prix pour le sang de leur parent, il faut nécessairement le faire mourir. On ne peut lui faire grâce, ce qui est tout semblable à ce qui s'observait parmi les juifs.

« Le cas auquel il faut joindre l'*ablution légale* qui se fait avec de l'eau et celle qui se fait avec de la terre est lorsqu'on ne trouve pas assez d'eau pour faire ces deux purifications ensemble ; si ce manquement d'eau arrive à une femme qui sort d'une perte de sang, quelle que ce soit, ou quand on est souillé pour avoir touché un corps mort, il faut faire la purification avec de la terre et la lustration avec de l'eau ; mais il faut faire au contraire la purification avec de l'eau et la lustration avec de la terre s'il se trouve autant d'eau qu'il en faut pour la purification. Le cas enfin où il n'est pas besoin de purification ni de lustration avant [VII, 120] les prières, soit avec de l'eau, soit avec de la terre, c'est lorsque ces prières se font pour un mort, sur un mort, et proche d'un mort : car on peut faire ces prières des morts sans le lavement légal requis.

« Pour toutes les autres prières, même l'homme qui est actuellement impur par le *fluxus seminis* et la femme qui a actuellement ses purgations accoutumées, peuvent faire ces prières. Tout cela soit dit par manière de préface et pour servir d'introduction ou de préambule à ce chapitre que nous divisons en six parties, dont la première contient la matière des diverses sortes de purifications qui se font avec de l'eau. La seconde traite des diverses impuretés légales qui arrivent aux hommes et aux femmes. La troisième contient le formulaire de la purification qu'il faut administrer aux défunts avant leur enterrement. La quatrième expose la purification qui se fait avec de la terre. La cinquième partie traite des choses qui purifient et des choses qui rendent impur. Et la sixième partie enseigne la méthode de purifier les choses matérielles ou inanimées qui ont été souillées. » [VII, 121]

Première partie.

Des purifications qui se font avec de l'eau.

Première section.

De l'abstersion qui est le nettoyage des parties par où le ventre se décharge.

« Nous avons remarqué que la Loi demande trois sortes de purifications ou nettoiemens. La première, qui est le nettoiemment des parties par lesquelles le ventre se décharge aussitôt qu'a fait cette fonction, s'appelle *kasel*. La seconde, qui est le nettoiemment des parties du corps qu'il faut purifier avant que de faire ses prières, s'appelle *vouzou*. Et la troisième, qu'on nomme *goussel*, est le nettoiemment de tout le corps avant que de commencer quelque grande dévotion, comme il sera expliqué dans la suite. Nous traitons dans cette section de la première sorte de nettoiemment, que nous avons nommé *kasel* ou *abstersion*.

« Il y faut considérer quatre points. Le premier contient trois articles commandés ; le second en contient cinq qu'on conseille de garder ; le troisième huit qu'il faut éviter comme déshonnêtes ; et le quatrième renferme cinq articles qui sont défendus.

« ARTICLE I. Les trois choses commandées dans le nettoiemment des parties [VII, 122] par où le ventre se décharge de ses superfluités sont : 1. D'être couvert devant et derrière tandis qu'on est occupé à ses nécessités, de sorte que ni le corps ni ce qui en sort ne puisse être vu ; et cela se doit observer dès qu'on a passé l'âge de sept ans. 2. D'être situé de manière qu'on n'ait ni le dos ni le visage tourné au *keblah*, c'est-à-dire vis-à-vis de la Mecque, qui est le côté vers lequel il faut tourner le visage quand on fait ses prières. 3. De se laver trois fois l'anus et les parties que la pudeur ne permet pas de nommer, et de le faire avec de l'eau simple et naturelle non distillée, mixtionnée, ou altérée par quelque sophistication que ce soit : sur quoi il faut remarquer que si les parties les plus proches de celles-là sont sales, on peut bien les nettoyer avec de la toile ou avec quelque autre étoffe, mais non pas avec de la terre comme font les Sunnis (ce sont les Turcs). Il faut encore remarquer deux choses sur cet article : 1. qu'il faut porter trois fois de l'eau à ces parties-là, encore qu'on s'aperçût à la première ou à la seconde fois qu'elles sont bien nettoyées ; mais qu'après la troisième aspersion il faut tenir ces parties pour nettes sans être obligé d'en faire davantage ; 2. qu'après ces trois abstersions on peut laver ces parties tant qu'on veut avec des eaux ou simples ou de senteur, des huiles, et des essences.

« ARTICLE II. Les cinq choses défendues dans cette abstersion sont : 1. De se nettoyer les parties avec de la crotte d'animal, encore que de fût d'animaux purs et [VII, 123] dont il est permis de manger la chair. 2. De se nettoyer avec aucune chose, de quelque nature que ce soit, qui puisse servir d'aliment, et qui soit bonne à manger, comme sont les fruits, les herbages, et d'autres choses pareilles. 3. De se nettoyer avec un os d'animal, quel qu'il soit, pur ou impur. 4. De se nettoyer avec quelque chose capable de devenir honorable et digne de révérence, ou qui l'est déjà, comme le parchemin et le papier, et autre semblable matière sur laquelle on peut écrire quelques mots appartenant à la religion, comme le nom de Dieu, d'un prophète, ou d'un saint pontifs ; à plus forte raison, si ces mots y sont déjà écrits : sur quoi il faut remarquer que si l'on se nettoyait avec quelqu'une de ces choses défendues on serait pur, mais on aurait commis une abomination ; et même les docteurs ont décidé que de se nettoyer avec du papier ou avec du parchemin qui serait écrit, comme il a été dit, cela rend un homme *capher*. » Ce mot qui signifie *infidèle* marque toute sorte de gens non-mahométans, et particulièrement les chrétiens. Il vient de *sciafer*, terme arabe qui signifie *ne croire point*, duquel les Portugais ont fait ce mot de *cafre* qu'ils donnent à leurs esclaves nègres, et celui de *cafrie* qu'ils donnent à cette partie d'Afrique d'où l'on les tire. « 5. D'avoir lorsqu'on se nettoie des anneaux aux doigts, soit un soit plusieurs, sur lesquels se trouve peint, moulé, ou gravé le nom de Dieu ou des prophètes, ou des Imams, ou des saints, et généralement tout autre nom sacré et religieux, [VII, 124] encore qu'on fût fort assuré de se nettoyer si proprement qu'on ne salirait nullement sa bague, et qu'il ne rejallirait pas une goutte d'eau dessus.

« ARTICLE III. Les huit choses indécentes dans le sujet que nous traitons sont : 1. De se placer ou de se tourner de telle manière, en se déchargeant le ventre, qu'on eût le dos ou la face opposée au soleil ou à la lune, ou aux étoiles majeures qu'on appelle les grandes constellations, ni de se tourner contre le vent de manière qu'il pût arriver que le vent fit rejaillir quelque ordure sur la personne. 2. De se nettoyer avec la main droite. 3. De se décharger le ventre sur quelque chose de dur, comme de la pierre, du bois, ou quelque chose semblable, qui pût faire rejaillir quelque ordure sur la personne. 4. De le faire dans des trous, dans des nids, dans des grottes, dans des tanières, dans des gîtes ou autres retraites d'oiseaux ou de bêtes, ni même dans des trous de serpents ou dans des fourmilières, ni en aucun endroit par où ces animaux doivent nécessairement passer pour aller à leurs retraites ou pour en sortir : et cela de peur qu'il n'arrive que ces animaux s'étant salis ne viennent ensuite à salir quelqu'un, auquel cas l'impureté tomberait sur la personne qui en serait cause. 5. De se décharger le ventre ou au milieu ou aux bords des grands chemins, dans les places publiques, et en tous autres endroits où le monde aborde ordinairement, non plus qu'aux lieux où l'on va puiser de l'eau, comme sont les [VII, 125] fontaines, les citernes, et les autres lieux publics de cette nature. 6. De se décharger, ni de faire son abstersion non plus, sous des arbres fruitiers ou sous des arbustes portant des fleurs. 7. De le faire dans l'eau, soit morte, soit courante. 8. De parler tandis qu'on est dans cet état-là, si ce n'est dans l'un des quatre cas suivants auxquels il n'est point malséant de parler, savoir : Premièrement, pour faire les commémorations du nom de Dieu. Secondement, pour réciter le chapitre seul de l'Alcoran qui a pour titre « Le chapitre de l'aurore » (c'est le quatre-vingt-neuvième). En troisième lieu, pour répéter et redire ce que dit le *moasen* ou le crieur public du haut de la mosquée en appelant les hommes à la prière. En quatrième lieu, pour demander du secours dans le cas de quelque nécessité urgente, comme une pâmoison, une faiblesse, une blessure extraordinaire : car alors il serait permis de parler pour appeler du secours, pourvu qu'on ne le pût faire aussi efficacement par signes.

« ARTICLE IV. Les cinq choses qui sont convenables ou de perfection dans ce sujet sont : 1. De se cacher de telle sorte en se déchargeant le ventre qu'on ne soit vu de personne. 2. Qu'en allant au lieu destiné à ces besoins on règle tellement sa démarche qu'en y entrant ce soit le pied gauche qui passe le premier et qu'en sortant ce soit le pied droit, ce qui est tout le contraire de ce qu'on doit observer en entrant dans la mosquée, où il faut que ce soit le pied droit qui entre le premier et qui sorte [VII, 126] le dernier. » Le terme que j'ai traduit par *lieu destiné à ces besoins* est *adepcane*, qui signifie lieu de honte ou lieu que la honte ne permet pas de nommer. « 3. Que dans l'acte de l'abstersion on ait le corps penché et incliné sur le pied gauche. 4. De verser de l'eau trois fois autour de l'anus avant que d'en verser dessus et trois fois autour des parties honteuses avant que de verser de l'eau dessus. 5. De nettoyer ces parties dans l'ordre que l'on vient de les nommer, c'est-à-dire en leur rang, et non pas confusément, tantôt l'une la première, tantôt l'autre. Avant que de finir cet article il faut observer deux choses : l'une, que dans le cas de nécessité, comme en voyage, et partout où l'on n'aurait point d'eau pour se nettoyer après avoir été à ses besoins ordinaires, on peut se nettoyer les parties avec quelque chose que ce soit, excepté celles qui ont été marquées ci-dessus article second pour être défendues ; l'autre, c'est que comme dans toutes les purifications légales il faut bien prendre garde à l'intention qui doit les accompagner, parce que de son des purifications que l'on fait à dessein de s'approcher de Dieu très haut, d'obéir à son commandement, et de devenir plus agréable à ses yeux purs ; tout au contraire, dans cette abstersion ou ce nettoyage que nous venons d'expliquer, il ne faut point avoir aucun égard de Dieu, et point d'autre attention ou d'autre but que de se nettoyer par ce lavement d'une ordure corporelle. » [VII, 127]

Seconde section.
De la lustration.

« La lustration, qui est le premier lavement ou la première sorte de purification que la Loi ordonne de faire avec intention, contient deux points : le premier qui traite de la manière de faire la lustration ; le second qui traite des causes pourquoi on la doit faire.

Premier point.
De la manière de faire la lustration.

« Ce premier point, qui contient la méthode de la lustration ou du lavement des parties du corps qu'il faut purifier avant que de faire ses prières doit être divisé en trois articles, dont le premier renferme vingt-un préceptes, le second vingt conseils, le troisième neuf codes qu'il faut éviter comme déshonnêtes, ce qui fait cinquante chefs en tout. Mais nous observons encore une fois, avant que d'entrer en matière, que la lustration se fait avec de l'eau, ou avec de la terre faite d'eau : car il arrive quelquefois qu'on manque d'eau, principalement dans les voyages, et surtout dans les déserts. Il faut en ce cas faire avec la terre la lustration commandée, et la pratiquer tout aussi exactement que l'on le fait avec de l'eau jusqu'à ce qu'on soit arrivé à un lieu où il y en ait ; car alors il [VII, 128] faut aussitôt réitérer avec de l'eau toutes les lustrations qu'on a faites avec de la terre.

« ARTICLE I. Les vingt-un préceptes sont : 1. que le lieu où l'on fait la lustration ne soit acquis ni par fraude ni par violence, mais à bon droit, et par des voies légitimes, aussi bien que les meubles de ce lieu-là, et entre les autres les tapis dont le plancher sur lequel l'on fait sa dévotion est couvert, parce que ce serait une purification nulle et vaine si elle était faite dans un lieu mal acquis, ou bâti sur un fond qui le serait, ou garni de meubles ravés et volés ou acquis par artifice ou par intrigue. Il faut de même avoir acquis très légitimement et par les bonnes voies les souliers dont l'on est chaussé, parce que c'est un autre fondement sur lequel tout le corps repose quand il se prépare pour faire sa prière. Il faut ensuite que l'aiguière dont on se sert pour la lustration ne soit ni d'or ni d'argent, car autrement la lustration serait bonne à la vérité, et dûment faite, mais la personne qui se servirait d'un tel vase pour se purifier commettrait une action déshonnête. 2. Que l'eau dont l'on se sert soit certainement pure et nette, et qu'il n'y ait aucun lieu d'en douter : comme par exemple si l'on avait devant soi deux vases ou aiguières d'eau dont l'on sût qu'il y en a une impure, mais non pas laquelle c'est des deux, on ne doit se purifier avec l'une ni avec l'autre ; et s'il ne se pouvait trouver d'autre eau, il faudrait faire sa lustration avec de la terre. Il y a pourtant sur cela diversité d'opinions [VII, 129] entre les casuistes, quelques-uns soutenant que dans ce cas il faudrait faire la lustration deux fois, une fois avec l'eau d'un des vases, et une fois avec l'eau de l'autre vase, parce qu'une des deux purgations serait bonne et valide. Mais les docteurs qui tiennent pour l'opinion contraire, c'est-à-dire que pas une de ces purgations ne serait bonne, sont en plus grand nombre ; et nous tenons que c'est la vérité que toutes ces deux purgations ne valent rien, parce qu'il est sûr qu'une eau impure souille et rend impur celui qui s'en sert : du moins c'est ainsi que les Imams le décident en termes exprès. 3. Que l'eau soit naturelle, non extraite ou distillée, non mêlée d'aucune liqueur ou autrement altérée ; et c'est là l'opinion uniforme de tous les théologiens et des plus célèbres docteurs à la réserve d'un seul nomme Eben-babouyé, lequel prétend que l'eau distillée ou mixtionnée se peut employer pour la lustration. Mais l'opinion de ce Babouyé est fautive et mauvaise, et l'autre est l'opinion universelle ; il faut

observer toutefois que si l'on avait deux vases d'eau devant soi, l'un d'eau simple, l'autre d'eau distillée, et qu'on ne sût laquelle des deux eaux est distillée parce qu'elle n'aurait ni couleur, ni odeur, ni goût différent, il faudrait faire la lustration deux fois, la première fois avec une de ces eaux, la seconde avec l'autre, parce que l'une des deux lustrations serait bonne et licite. 4. Que l'eau dont on se sert ne soit ni prise par finesse ni enlevée par force : sur quoi il faut observer [VII, 130] que si par mégarde et sans le savoir on s'était servi dans sa lustration d'une eau qui appartînt à quelqu'un, la lustration serait bonne et licite, pourvu qu'on payât cette eau à qui elle appartient, en cas qu'il prétendit en être payé, autrement la lustration serait vicieuse et par conséquent nulle. Mais il y a encore cette distinction à faire, c'est que si vous ne saviez pas que la lustration que vous faites avec une eau qui ne vous appartient pas n'est point bonne et licite, une telle lustration ne laisse pas d'être mauvaise, car l'ignorance excuse bien la coulpe d'une action, mais elle ne rectifie pas l'action. 5. Qu'avant que de faire la lustration on soit net de toute ordure corporelle aux parties qui doivent être purifiées, c'est-à-dire qu'avant que de commencer cet acte il faut être assuré qu'on soit net et exempt des saletés qui surviennent soit par le travail, soit par l'attouchement de choses qui salissent, de sorte qu'il n'y ait nulle ordure aux mains, aux pieds, et au visage. 6. Qu'en faisant la lustration on ait l'intention, c'est-à-dire la pensée de se purifier par cette action religieuse en disant en soi-même : "Je fais une lustration nécessaire afin de rendre mes prières licites et qualifiées comme il faut pour être agréables à Dieu et pour en être exaucées, et afin de m'approcher de lui" : sur quoi vous observerez deux choses : La première, qu'il suffit de penser cela en soi-même et de le dire intérieurement dans la langue, dans la phrase, dans l'ordre, et dans les termes qu'on voudra ; cette éjaculation mentale [VII, 131] n'étant pas de la nature de celles dont on parlera dans la suite, qui doivent nécessairement et à peine de nullité d'action être dites dans l'idiome et dans les termes prescrits, et ces termes-là dans l'arrangement marqué. La seconde, qu'il vaut mieux faire en soi-même cette éjaculation que de la proférer si haut qu'elle soit entendue. 7. Qu'on ait cette intention expresse et distincte au moment qu'on commence sa lustration, c'est-à-dire quand on porte l'eau la première fois au visage. 8. Qu'on se lave la face du haut en bas, à prendre du dessus du front, à l'endroit où il ne croît point de cheveux, jusqu'au bas du menton, au bout de la barbe, en longueur et en largeur, avec la main étendue, autant qu'on pourra allonger le pouce et le doigt mitoyen, en telle sorte qu'on mouille et qu'on lave à la fois la face toute entière : sur quoi vous observerez qu'en cas que la barbe fût si épaisse qu'on ne pût voir la peau au travers, il suffit de laver la barbe ; mais que si la peau se voit au travers du poil, il la faut toucher en la lavant ; et que quoique la barbe fût plus longue que le menton, il suffit néanmoins de la laver jusqu'au bas du menton. 9. Qu'on se lave premièrement le bras droit avec la main gauche, en commençant par le coude et finissant au bout des doigts, ce qui se doit faire en embrassant avec la main gauche étendue tant qu'il se pourra le bras et la main droite, du haut en bas ; et s'il se rencontrait que la personne eût deux mains à un bras, ou plus de cinq doigts à une main, ce qui est une [VII, 132] espèce de monstre, il suffit de laver les parties naturelles sans toucher à celles qui sont venues contre l'intention de la nature. 10. Qu'on lave la main gauche de la même façon que la droite. 11. Qu'on repasse les mains encore mouillées de l'eau de la lustration sur le visage, sur les bras, et sur les pieds du haut en bas. 12. Qu'on se lave le pied droit en commençant du bout des orteils et en continuant jusqu'à l'emboîtement du genou, sans prendre de nouvelle eau pour cela, mais en se servant de celle qui est restée à la main, c'est-à-dire qu'il faut laver les pieds seulement en les serrant, et pressant fort avec la main mouillée, comme si l'on voulait les essuyer et nettoyer de quelque sueur ou autre ordure. 13. Qu'on se lave le pied gauche de la même façon que le droit. Qu'on se lave les deux pieds par trois fois, c'est-à-dire qu'on passe

les mains trois fois par-dessus, et toutes les trois fois sans prendre de l'eau, mais seulement avec l'eau qui reste attachée à la main : sur quoi il faut observer deux choses : l'une, que la première fois que vous prenez le pied, vous le serriez et pressiez assez fort ; la seconde, que vous ne fassiez que ramasser l'eau qui se sera attachée dessus ; et la troisième que vous ne fassiez que passer la main dessus ; l'autre chose qu'il faut observer, c'est que si vous apercevez en passant la main sur le pied, à la seconde fois qu'il ne vous serait pas resté assez d'eau à la main pour mouiller tout le pied, il ne vous est pourtant pas permis de prendre de nouvelle eau, mais il faut que vous ramassiez de [VII, 133] la main celle qui pourra être restée au visage, au front, à la barbe, et aux bras, et de cela achever la lustration des pieds en la manière prescrite. 15. Qu'on n'interrompe en aucune façon que ce soit la lustration, la suspendant et la retenant, quand ce ne serait qu'un instant, mais que le tout se fasse de suite, sans la moindre interruption : ce n'est pas que la lustration qui aurait été interrompue ne fût valide, mais ce serait un grand péché que de l'interrompre en s'arrêtant un moment. Sachez pourtant que quelques docteurs sont d'avis que l'interruption qui est défendue et criminelle est celle-là seulement qui serait si longue que le visage fût sec avant qu'on eût achevé le lavement des pieds. 16. Qu'on se lave dans l'ordre que l'on vient de marquer, et non pas confusément, comme si l'on lavait les pieds avant les mains, les mains avant le visage, et la gauche avant la droite, mais que chaque partie se lave dans son rang. 17. Qu'on n'ait point la pensée ni appliquée à quelque sujet profane, ni distraite de l'objet proposé, ni mêlée de rien de charnel et corporel, comme par exemple si l'on songeait durant la lustration qu'on se rafraîchit, ou qu'on se nettoie, ou qu'on plaît à son corps, mais qu'on ait tout son esprit élevé à Dieu, et toute sa pensée appliquée à l'intention de s'approcher de Dieu par cette action religieuse. 18. Qu'en se lavant les bras et le visage on fasse couler l'eau de haut en bas, mais qu'en se lavant les pieds on fasse au contraire aller l'eau de bas en haut, sans quoi la lustration [VII, 134] est nulle et vaine. 19. Qu'on se lave soi-même, sans se faire lave ou se faire servir, comme si l'on se faisait verser l'eau par un valet ou par quelque autre personne que ce soit, ce qui est une chose illicite et prohibée, hors le cas d'impuissance absolue, comme d'être manchot, d'être paralytique, d'être blessé à la main, d'être moribond, et en tout autre cas où l'on n'aurait pas la force de tenir l'aiguère : car en ces cas-là il est non seulement licite, mais même il est prescrit de se faire assister par quelqu'un pour accomplir la lustration, pourvu qu'il soit mahométan : sur quoi vous devez observer que si la personne dont l'on demande le service pour cette fonction ne le veut pas faire pour rien, mais en prétend le paiement, et qu'on ait le moyen de le donner, l'on est tenu et obligé de le faire, à peine de nullité de la lustration, excepté que l'on fût si pauvre qu'on ne pût absolument rien donner. 20. Que dans tout l'acte de la lustration on prenne toujours tant d'eau dans le creux de la main qu'elle puisse couler sur les parties purifiées, et qui se doit surtout observer dans la lustration du visage et des bras : parce que si l'on se contentait de se mouiller seulement le visage ou la main, la lustration serait mal faite. 21. Qu'on ôte les bagues de ses doigts avant que de commencer la lustration si elles sont justes aux doigts, mais si elles ne sont pas si justes aux doigts que l'eau ne puisse passer et couler entre eux, il suffit de les tourner et remuer pour cela. [VII, 135]

« ARTICLE II. Les vingt conseils qu'il faut observer dans l'acte de la lustration sont : 1. De dire ces paroles au moment qu'on va commencer la lustration : "Au nom de Dieu et avec Dieu. Ô Dieu, fais que je sois du nombre des pénitents, et me mets au rang des purs." 2. De prendre l'eau avec les deux mains si le vase dont l'on se sert est assez large pour le faire ; mais il faut observer là-dessus qu'il ne faut prendre l'eau pour faire la lustration qu'après s'être purifié par cette autre sorte de purgation, qu'on appelle l'*abstersion*, une fois ou deux, selon qu'il aura été nécessaire : car si la lustration se fait après avoir été à la garde-robe, ou après

avoir fait de l'eau, ou en se levant du lit, il faut réitérer l'abstersion ; mais si l'on est sûr de ne s'être point sali par aucune ordure sortie du corps depuis la dernière fois qu'on a fait la lustration, il suffit de faire l'abstersion une fois. Or la raison pour laquelle il faut toujours pratiquer l'abstersion en sortant du lit, de même que quand on vient de la garde-robe, c'est de peur qu'en dormant il ne soit sorti quelque vent, quelque goutte d'urine, ou quelque autre ordure. 3. De prendre toujours de la main gauche le vase d'eau dont l'on se sert dans la lustration, puis de le porter à la droite, et de le poser de même ; mais si l'on prend l'eau dans un vase ouvert, il faut au contraire la prendre de la main droite. 4. De verser l'eau de la main gauche dans la main droite lorsque l'on se sert d'une aiguière pour faire sa lustration. 5. De prendre trois fois de l'eau [VII, 136] dans la bouche et de s'en gargariser autant de fois avant que de commencer la lustration. 6. De tirer de l'eau trois fois pareillement par le nez pour le nettoyer. 7. De se laver et frotter les dents trois fois avec les doigts de la main droite. 8. De se tourner la face vers la Mecque dans l'acte de la lustration. 9. De s'essuyer le visage avec la main droite. 10. De s'essuyer le front des trois grands doigts de la main, et seulement le devant du front, autant que trois doigts en peuvent couvrir, prenant garde que le pouce ni l'auriculaire ne se mêle avec les autres et ne touche point le front. 11. De faire de la main plate étendue la lustration des pieds. 12. De prendre garde que le vase d'eau duquel on se sert en contienne au moins le poids d'un *muth*, qui est de mille quarante grains d'orge de grosseur ordinaire, ce qui revient à un quarteron de la livre commune, qu'on appelle poids de Tauris. (Ce sont six livres poids d'Angleterre.) 13. De dire ces paroles en se lavant la bouche : "Ô Dieu, fais-moi parvenir à la bonne excuse en me donnant la grâce de te pouvoir bien répondre au jour que je serai tiré en jugement devant toi, et fais parler ma langue ici-bas à la louange et à la célébration de ton nom qui est ineffable." 14. De dire ces paroles en tirant l'eau par le nez et en la repoussant : "Ô Dieu, ne me repousse point arrière de toi, et ne m'exclus point à jamais de la douce odeur des biens du paradis, mais constitue-moi au nombre de ceux dont l'esprit et l'odorat flaireront les bonnes odeurs." 15. De dire ces mots en se lavant le visage : "Ô Dieu, [VII, 137] rends-moi la face resplendissante de blancheur au jour de noirceur et de ténèbres, et ne me couvre point la face de noirceur au jour que les vrais croyants auront leurs faces blanches." 16. Dire ces mots en se lavant la main droite : "Ô Dieu, mets ton livre dans ma main droite ; donne-moi l'éternité dans le paradis, et donne-moi auparavant en cette vie une raison juste et une intelligence étendue qui me fasse connaître pleinement le nombre de mes péchés et la nature de mes actions." 17. De dire en se lavant la main gauche : "Ô Dieu, ne me mets point ton livre à la main gauche ; ne me le donne point à l'envers, en m'abandonnant à une affection corrompue, et en permettant que je j'eusse une intelligence fautive sur mes actions, ou aveugle sur mes péchés ; ne me lie point la main sur le col, et me délivre des feux brûlants." » *Lier la main sur le col* est une métaphore prise de la coutume qu'on a en Perse de passer au col des criminels d'État un carcan fait de trois pièces de bois en triangle, à une desquelles on attache le poignet avec un bois demi-rond, en sorte qu'on ne saurait remuer la main³⁹. Or les théologiens persans disent qu'au dernier jour les méchants auront les mains ainsi attachées pour marque qu'ils sont destinés aux supplices de l'enfer. « 18. De dire en s'essuyant le front : "Ô Dieu, fais que ta miséricorde reluisse sur moi, et me remplis de tes bénédictions." 19. De dire en se lavant les pieds : "Ô Dieu, affermis mes pas sur le pont Serrhaat, sur ce passage qui mène à toi, au jour que les pieds des méchants chanceleront, et produis en moi un soin et une vigilance qui te plaise ; ô Dieu magnifique, [VII, 138] à qui appartient toute gloire." » Le pont Serrhaat est ce passage étroit et affilé comme le tranchant

³⁹ Voir VI, 291-292.

d'une épée dont j'ai parlé au premier chapitre de ce traité, que les mahométans disent être étendu sur la Géhenne du feu, par-dessus lequel il faut que tous les hommes passent au jour du jugement ; mais qu'au lieu que les fidèles le passeront vite et d'un pas ferme, les méchants broncheront dessus au premier pas et tomberont dans l'Étang ardent⁴⁰. « 20. De dire quand on achève sa lustration : “Ô Dieu, donne-moi la grâce d'être parfaitement net de corps et d'âme, d'accomplir pleinement tout ce qui t'est agréable, et d'arriver à ton glorieux paradis.” Remarquez ici que quelques *mouchteheds* (ce sont les grands docteurs de la religion) enseignent qu'il est bon de se laver deux fois le visage et les mains en faisant la lustration : une fois parce que cela est de précepte, une autre fois parce que cela est de conseil ; mais il y a deux autres docteurs des plus célèbres, à savoir Cheick-abou Japher Mahammed Eben Jacoub Kalainy et Cheik Mahammed-eben-babouyé, qui croient qu'une seconde lustration après la première ne se doit pas pratiquer. Certes toutes ces opinions de multiplier les lustrations et les purifications sont des superstitions faibles et vaines, ayant été décidé dans plusieurs anciens livres et par un grand nombre d'éminentes personnes dans la Loi qu'il n'est point requis que le visage et les mains reçoivent plus d'une lustration, et que quand on veut réitérer la lustration il faut prendre de nouvelle eau, ce qui fait que [VII, 139] c'est une nouvelle action qui rend la première vaine et comme non avenue, et que c'est ainsi de suite à l'infini.

« ARTICLE III. Les neuf choses qui sont malséantes et déshonnêtes dans l'acte de la lustration sont : 1. De se faire aider par quelqu'un, comme de se faire verser de l'eau dans le creux de la main, lorsqu'il n'y a pas une nécessité absolue de le faire. 2. De se servir d'eau tiède ou échauffée soit au feu, soit au soleil, soit d'une autre manière. 3. De se servir d'un vase sur lequel il y ait de l'ouvrage, ou en bosse, ou en creux, ou en peinture ou autrement, représentant des animaux raisonnables, ou des brutes, ou d'aucune chose qui ait vie. 4. De se servir d'un vase qui soit couvert, garni, ou orné d'or ou d'argent par-dehors. 5. De faire la lustration dans une mosquée, si ce n'est la lustration qui se fait après avoir dormi, ou pour avoir lâché quelque vent : car pour ces deux sujets il est permis de se purifier dans une mosquée, mais pour les autres sujets il faut se purifier chez soi. 6. De se servir dans la lustration d'une eau qui soit altérée dans sa couleur ou dans son odeur, comme eau croupie ou trop gardée. 7. De tirer l'eau lustrale de dessus les parties du corps qui ont été lavées, soit avec un linge ou autre étoffé, soit au soleil ou au feu, ou à l'air, parce qu'il est nécessaire de tirer toute cette eau, autant qu'il se peut, avec la main et avec les doigts. 8. De se servir d'une eau dans laquelle on aurait vu boire peu de temps auparavant quelque animal que ce soit dont on n'a pas accoutumé [VII, 140] de manger, encore que ce ne fût pas un animal impur, comme par exemple un faucon, un chat, un singe, et tels autres dont l'on ne mange point. 9. De se servir d'une eau dans laquelle on aurait vu passer, se laver, ou se plonger un peu auparavant quelqu'un de ces animaux que l'on vient de marquer, quand ce serait des animaux les moins sales, comme le cheval. »

Second point.

Des causes pourquoi l'on fait la lustration.

« Ce point, qui regarde proprement la cause ou la fin pour laquelle la lustration se doit faire, contient deux articles, dont le premier embrasse trois préceptes, le second vingt conseils.

« Article I. Les trois préceptes, c'est-à-dire les trois sujets pour lesquels la lustration est commandée, sont : 1. La prière, parce que la prière n'est ni agréable à Dieu, ni efficace, ni

⁴⁰ Voir VII, 50-51.

permise, à moins que la lustration ne la précède immédiatement, à la réserve des prières des morts, avant lesquels il n'est pas de nécessité absolue de pratiquer la lustration, comme il a déjà été observé, quoiqu'il soit bien meilleur de le faire. Il faut encore excepter les cas d'un homme qui vient de se purifier pour être tombé dans l'impureté *semen coitus*, ou d'une femme qui vient de se purifier aussi pour ses purgations ordinaires ; car après la purification, qui est le lavement de tout le corps, ils peuvent faire leurs prières sans [VII, 141] la lustration, qui n'est que celui de quelques parties du corps. 2. Pour les pèlerins de la Mecque, au sujet des sept processions qu'ils doivent faire alentour du temple de la Mecque, avant que d'y entrer les quatre premières d'un pas grave et mesuré, les trois autres d'un pas hâté et comme en courant, et dans d'autres actes de leur pèlerinage. Il faut observer, touchant ces sept processions, qui sont quelquefois *vagib*, c'est-à-dire commandées, et quelquefois seulement *sunneth*, c'est-à-dire de conseil, que quand elles sont de commandement il faut que la lustration précède immédiatement la procession. 3. Pour pouvoir licitement et sans péché mettre la main à l'Alcoran, c'est-à-dire en toucher l'écriture, une lettre, un simple accent, mais non pas pour en toucher à la couverture, la tranche, les marges, les points rouges qui sont entre les versets : sur quoi il faut distinguer encore l'attouchement qui se fait des parties vivantes du corps d'avec les parties mortes et insensitives ; car si l'on y touche de ses cheveux, de ses ongles, et de sa barbe, sans avoir auparavant fait la lustration, ce n'est pas un péché, parce que ces parties sont sans sentiment, et qu'ainsi on ne les regarde pas pour être proprement du corps.

« ARTICLE II. Les vingt causes ou raisons pour lesquelles on conseille de pratiquer la lustration sont : 1. Pour pouvoir lire dans l'Alcoran. 2. Pour pouvoir prendre, soutenir, et porter l'Alcoran avec soi. 3. Pour entrer dans la mosquée. 4. Pour faire les prières qui ne sont pas d'obligation [VII, 142] mais de pure dévotion. 5. Pour demander convenablement quelque chose qui soit agréable à Dieu et profitable à soi-même et aux fidèles. 6. Pour visiter décemment le sépulcre d'un fidèle. 7. Pour s'aller coucher en bon état ou pour s'endormir en bon état, si l'on s'est souillé *semine coitus* après être couché. 8. Pour s'approcher de nouveau de sa propre femme, les casuistes conseillant de pratiquer la lustration toutes les fois qu'on s'est porté à pratiquer l'acte conjugal, de peur que la femme n'engendre un enfant fol : car dans le livre des *Faits et dits des Imams* il y a un verset qui porte que « si, lorsqu'on est impur *semine coitus*, on pratique l'acte du mariage, l'enfant qui en naît est fol ou faible d'esprit. » 9. Pour s'approcher d'une femme grosse qui ne fait que d'être enceinte avec moins de danger pour son fruit : car il y a un autre passage du même livre qui porte que « si l'on couche avec une femme grosse sans s'être lavé auparavant, l'enfant dont elle est enceinte sera destitué d'entendement et sera avare. » 10. Pour la méditation qui est commandée aux femmes lorsque les prières leur sont interdites : car il faut observer que, comme la prière leur est interdite dans le temps de leurs purgations ordinaires parce qu'elles sont alors dans une pollution continue, il leur est commandé de méditer et de penser à Dieu souvent, surtout au temps des prières accoutumées, et aussi longtemps que la prière dure, afin [VII, 143] qu'elles n'oublient pas à prier Dieu. Or il est bon que lorsqu'une femme se recueille et va méditer elle pratique la lustration auparavant. 11. Pour avoir donné à une femme un baiser lascif. 12. Pour avoir eu ces mouvements amoureux que cause l'imagination ou la vue de l'objet aimé. 13. Pour s'être souillé par ce qui ressemble au *semen coitus*. 14. Pour avoir pris avec sa propre femme les libertés qu'on ne prendrait pas avec la femme d'un autre ou avec une honnête fille, quand même ces libertés n'auraient fait naître aucun mauvais désir. 15. Pour avoir saigné du nez. 16. Pour avoir vomi, ou pour avoir eu quelque rapport qui ait mis un mauvais goût à la bouche. 17. Lorsqu'on s'est fait saigner les dents à force de les frotter, et que ce saignement a fait bondir le cœur ou l'a ému. 18. Lorsqu'on a fait en acte la lustration de précepte sans y avoir

apporté ou l'attention requise ou le temps nécessaire, comme quand on est surpris de quelque affaire pressée, quand étant en voyage l'on découvre que la caravane est passée, ou qu'il vient des voleurs, quand on est relevé de maladie, quand on est faible, blessé au bras ou à la main, ou quand on se trouve en pays de Sunnis (ce sont les Turcs) ou autres hérétiques, desquels on a peur d'être aperçu en faisant la lustration d'une autre manière qu'ils ne la font : car dans toutes ces circonstances et autres semblables la lustration est licite et suffisante, quoique faite avec précipitation ; mais il est à propos de la recommencer dès qu'on en a le [VII, 144] moyen, et refaire la lustration autant de fois qu'on se souvient de l'avoir faite à la hâte ou avec distraction. 20. Enfin, la dernière cause qui oblige à la lustration du conseil est pour avoir proféré plus de quatre vers méprisables. » Le mot de *vers* ne signifie pas en cet endroit ce que nous appelons communément des vers par opposition à la prose, mais il marque deux lignes chacune de cinquante lettres ; et par le mot de *vers méprisables* on entend des choses ou profanes, ou impies, ou satiriques, ou sales, comme de se moquer de la dévotion d'un homme ou de louer le vin, et un amour impudique, et généralement tout ce qui est sale et déshonnête.

Je supprime ici un long article où l'on examine les cas de souillures qui surviennent dans l'acte même de la lustration, ou sur le point de la commencer, comme de laisser tomber une goutte d'urine, et comment il en faut user en tous ces cas-là, sur quoi l'auteur fait beaucoup de distinctions sur lesquelles il donne ses résolutions. Je l'ai supprimé, non qu'il m'ait semblé trop critique ou trop ennuyeux, mais parce qu'il était mêlé de beaucoup de choses et de termes qu'il n'y avait pas moyen de couvrir assez pour garder la bienséance requise dans un ouvrage que l'on publie en langue vulgaire. [VII, 145]

Troisième section.

De la purification.

« La purification est le troisième et dernier lavement légal : c'est le lavement de tout le corps ; il y faut considérer deux points dont le premier regarde les causes de la purification et le second les choses qui sont requises pour la bien pratiquer. »

PREMIER POINT.

Des causes de la purification.

« Le premier point de la purification se doit encore subdiviser en deux points ou articles dont le premier embrasse six choses de préceptes et le second quarante choses de conseil ou de dévotion.

« ARTICLE I. Les six choses qui obligent à pratiquer le lavement de la purification sont : *Ejectio seminis*. 2. La pollution qui arrive aux femmes tous les mois par leurs purgations ordinaires. 3. La pollution que les femmes contractent par les pertes de sans extraordinaires, lesquelles on expliquera dans la suite. 4. La pollution qu'on contracte dans l'enfantement et après l'enfantement. 5. La pollution qu'on contracte en touchant les corps morts, excepté ceux des martyrs et ceux des gens qu'on tient qui meurent purement, comme les gens condamnés à la mort qui font cette purification légale immédiatement avant leur exécution, [VII, 146] parce que les corps de tous ces gens-là ne devant point être purifiés après la mort par les lavements ordonnés par la Loi à qu'ils sont réputés mourir en état de pureté, on ne devient point souillé en les touchant après la mort. 6. La sixième et dernière cause de purification est le décès, la Loi requérant que les morts soient lavés par tout le corps aussitôt que le corps est froid pour

les purifier des ordures contractées durant la maladie et dont la mort les a empêchés de se purifier eux-mêmes.

« ARTICLE II. Les quarante cas auxquels la religion conseille de pratiquer la purification sont : 1. Chaque vendredi de l'année, et le temps du jour qui est le plus convenable de pratiquer cette purification. C'est entre l'aurore et le midi ; car depuis le midi jusqu'au vêpre, elle est hors de temps, et par conséquent moins agréable à Dieu. Observez aussi trois autres choses sur cette purification du vendredi. La première, qu'elle se doit faire avec l'intention expresse et distincte de la pratiquer dans son propre temps, en disant en soi-même : « Je fais la purification dans le temps que les saints ont jugé qu'elle était le plus agréable à Dieu. » La seconde, que si quelqu'un prévoyait un empêchement légitime qui dût arriver dans le temps marqué, il pourrait la faire le jeudi après le coucher du soleil ou la nuit suivante, comme par anticipation. La troisième, que plus la purification approche du midi, avant toutefois, et non après, plus on doit présumer qu'elle est agréable à Dieu [VII, 147] et efficace. 2. Le second cas où l'on doit pratiquer la purification de conseil est chaque nuit alternativement durant tout le mois de Ramazan (c'est le nom du Carême des mahométans), c'est-à-dire la nuit du premier jour, du troisième, du septième, et ainsi de suite, jusqu'à la fin du mois ; mais dans la nuit du vingt-unième et du vingt-troisième jour il est conseillé aux fidèles de se purifier deux fois chaque nuit, une fois au commencement de la nuit, une autre fois vers la fin de la nuit et lorsque le jour commence à poindre. 3. La fête de Ramazan. (C'est le lendemain du Carême, le jour que les chrétiens appellent mal la Pâque des Turcs, et qui est toujours le premier du mois de Maharram.) Il est bon de commencer par la purification à célébrer ce jour de réjouissance qui est consacré à rendre grâces à Dieu d'avoir entièrement accompli le jeûne. 4. Le jour du sacrifice du chameau, qui est la fête dite *ayd Corban*. 5. La nuit du jour qui est à la moitié du mois de Regeb. 6. La nuit du jour qui est à la moitié du mois de Chaabon. 7. Le jour de Mebbez, qui est la fête de la descente de l'esprit de prophétie sur mahammed, c'est-à-dire le jour auquel il déclara pour la première fois qu'il était le Prophète envoyé de Dieu, lequel jour est le vingt-septième du mois de Regeb. 8. Le dix-septième jour du mois de Rebia le premier, qui est la nativité du Prophète (ils entendent toujours leur faux prophète Mahammed). Le vingt-quatrième du mois de Zilbage. (C'est la fête du traité que fit cet [VII, 148] imposteur avec les Arabes coréistes qui s'opposaient à sa doctrine.) 10. Le vingt-cinquième jour du mois de Zilkadah, qui est la fête de *Davil-herze*. Ce mot signifie *extension de la Terre*, et le mystère de cette fête, c'est que Dieu qui avait créé la Terre et l'avait ramassé en rond, ou, comme ils disent, en figure convexe, de la forme d'un bouclier, commanda aux anges de l'étendre. 11. Le dix-huitième jour du même mois, qui est leur fête célèbre, dite *Kom kadir*, instituée en mémoire de l'installation que Mahammed fit de son gendre Aly pour son successeur en l'embrassant et en lui communiquant par cet embrassement, comme les Persans le croient, le don de prophétie et le don des miracles. 12. Le jour d'Arafat, qui est la veille de la fête du sacrifice annuel, laquelle tombe toujours au dix-huitième jour du mois de Zilkadé : il est convenable de se laver tout le corps, et de pratiquer autant qu'il se pourra les autres dévotions que pratiquent les fidèles qui sont en pèlerinage à la Mecque, lesquels sont obligés de se laver ce jour-là à la Montagne d'Arafat. 13. Le huitième jour du mois de Zilheuja, qui est la fête dite Rousterviah instituée en mémoire de la prière que Moïse fit à Dieu de lui montrer sa face, à quoi il reçut pour réponse : "Tu ne saurais voir ma face." 14. Le jour que le soleil entre dans le signe du Bélier, qui fait la nouvelle année. 15. Au temps des saintes visitations, c'est-à-dire lorsqu'on arrive à la Terre Sainte, qui est tout le territoire de la Mecque : car alors il est bon de se purifier [VII, 149] tout le corps et de se vêtir d'habits neufs et d'habits blancs, s'il se peut, avec l'intention requise dans cette fonction. 16.

Au temps d'Omré, c'est-à-dire lorsque la visitation de la Mecque est achevée. 17. Immédiatement avant que de faire le circuit de Kooba, qui et l'oratoire d'Abraham à la Mecque. 18. Lorsqu'on est sur le point d'aller en pèlerinage au sépulcre de quelqu'un des quatorze Maassoum, ou Purs, qui sont Mahammed, Fatmé, et les douze Imams. 19. Les temps de la résipiscence⁴¹, c'est-à-dire le moment auquel on fait vœu de ne pêcher plus : car dans l'instant il faut commencer l'exécution de ce saint vœu par une purification de tout le corps. 20. Avant que d'entrer au chœur, c'est-à-dire dans l'endroit le plus sacré du temple de la Mecque (on l'appelle *Haram*, c'est-à-dire *lieu sacré*, parce que c'est la chapelle du temple, et l'oratoire où l'on dit qu'Abraham faisait ses prières). 21. En entrant sur le territoire de Médine et en entrant dans la ville de Médine. 22. Avant que d'entrer dans la ville de la Mecque. 23. Avant que d'entrer dans la mosquée de la ville de Médine. 24. Avant que d'entrer dans la mosquée de la ville de la Mecque. 25. Avant que d'entrer au *Kaaba* (c'est le chœur de cette mosquée). 26. Avant que de faire des prières à Dieu pour obtenir de sa largesse des choses nécessaires. 27. Lorsque l'on veut jeter le sort sur l'Alcoran pour savoir ce qu'on doit faire. 28. Le jour de la naissance de chacun des enfants qu'on a vivants. 29. Avant que de faire des prières à [VII, 150] Dieu pour obtenir de la pluie et pour attirer d'autres bénédictions sur la terre. 30. Dans la conjoncture des éclipses du soleil et de la lune, car il faut alors se purifier tout le corps parce que c'est le temps de la justice de Dieu : sur quoi il faut observer deux choses. La première, que les prières qui sont commandées dans le temps des éclipses le sont seulement lorsque les éclipses sont si grandes que la moitié de l'astre au moins en soit obscurci[e], car si l'obscurcissement est moindre la prière n'est plus de précepte ni la purification par conséquent n'est plus de conseil ; et il en est de même si l'éclipse ne paraît point sur l'horizon, car alors, comme il n'est point requis de faire la prière commandée dans le temps des éclipses, il ne l'est point non plus de faire la purification de conseil. La seconde chose que vous devez observer, c'est que si sciemment et avec connaissance on avait manqué à faire les prières commandées dans le temps des grandes éclipses, il faut faire la purification, et après faire ses prières dès qu'on s'aperçoit de sa faute. 31. Lorsqu'on a passé à dessein devant un corps pendu au gibet trois jours après son exécution, ce qui se doit aussi appliquer à tout autre criminel exécuté par la main de la justice : sur quoi vous devez observer que si l'on va voir un corps mis à mort par une voie violente, soit par la main du bourreau, soit par un assassinat, plus tôt que trois jours après qu'il est expiré, il faut expier l'iniquité de cette curiosité excessive par la purification, soit qu'on ait été le voir, ou par [VII, 151] simple curiosité, ou par pitié, ou par haine. La purification est conseillée si la chose se fait à dessein formé, mais si l'on va voir le cadavre après le troisième jour de sa mort, la purification n'est plus conseillée en ce cas, non plus qu'elle ne l'est point pour s'être rencontré par hasard et sans dessein à la vue d'un tel corps avant le troisième jour expiré. 32. Pour avoir touché à un mort, même après qu'on l'a purifié : sur quoi vous devez observer qu'il y a une nécessité de précepte de se purifier quand on a touché un mort à qui l'on n'a pas encore administré la purification, mais c'est seulement une obligation de conseil de se faire purifier pour avoir touché un mort qui a été rendu pur. 33. Quand on a tué cette bête venimeuse qui ressemble à un lézard, qu'on appelle *chel pasé*, c'est-à-dire *quarante taches*, parce qu'elle est fort tachetée (c'est ce que nous appelons en latin *stellio*). 34. quand on a été troublé et distrait dans l'acte d'une purification de précepte, de quelque sorte de distraction que ce puisse être, soit qu'elle vienne de soi-même ou de quelque autre, ou quand on a usé de dissimulation dans son culte religieux,

⁴¹ « Réflexion qu'on fait sur sa mauvaise conduite, qui oblige à s'en corriger. Heureux le pécheur qui se reconnaît, et qui vient à résipiscence. » (Furetière.)

comme lorsque l'on est en pays d'infidèles ou d'hérétiques, devant lesquels on craint de faire autrement qu'ils font, ou enfin si l'on avait été empêché de pratiquer régulièrement la purification, comme si étant blessé l'on portait des bandages qui empêcheraient de purifier la partie bandée : car en ce cas il faut refaire la purification dès que l'obstacle cesse et que l'on [VII, 152] en a le loisir. 35. Lorsque l'on est en doute si la purification que l'on a faite a été bien et régulièrement pratiquée à l'égard du temps, car dans le cas de cette incertitude il faut pour plus de sûreté répéter la purification. 36. Lorsqu'ayant été en pays de Sunnys (ce sont les Turcs) on aurait fait les purifications à leurs modes pour s'exempter de la persécution, car en ce cas encore il faut pour plus grande sûreté se purifier dès que l'on est sorti de leur pays et qu'on est rentré dans le pays des fidèles. 37. Ce cas regarde les pèlerins de la Mecque, lorsqu'ils sont à cette partie de cérémonies où il leur est enjoint de jeter des pierres par-dessus le dos contre les trois tas ou monceaux de pierres qui ont été élevés en mémoire des pierres qu'Ismaël jeta au diable lorsque son père Abraham le manant au sacrifice, le diable le tenta de résister. 38. Celui-ci regarde tous ceux qui ayant été aliénés ou troublés d'esprit, reviennent à leur bon sens, il faut qu'ils se purifient dès qu'ils sont délivrés de leur démence. 39. Celui-ci est pour ceux qui ensevelissent un corps mort : il est bon qu'ils se purifient lorsqu'ils veulent mettre le cadavre dans le drap mortuaire ou après l'y avoir mis. 40. Et ce dernier ici est pour un corps mort à qui il est bien mieux de donner une double purification : l'une parce que c'est un corps mort, l'autre parce que peut-être il est mort en état de pollution légale. [VII, 153]

SECOND POINT.

« Le second point de la purification que nous avons dit qui contient les choses requises pour la bien pratiquer, se doit, comme le premier, subdiviser encore en deux points ou articles, dont le premier contient dix-sept choses commandées et le second quinze choses de conseil.

« ARTICLE I. Les dix-sept choses commandées dans la purification sont : 1. Que le lieu où l'on la pratique ne soit acquis ni par fraude ni par violence. 2. Que l'eau dont on se sert soit claire et nette. 3. Que cette eau soit pure et simple, non dénommée d'aucune herbe, d'aucune fleur, ou d'aucun fruit ; non extraite, soit au feu, soit au soleil, non mélangée d'esprit de fleurs ou de senteurs, ou d'aucune telle autre chose. 4. Que l'eau ne soit dérobée, ni prise en cachette, ni interceptée, ce qui se fait en détournant l'eau du canal qui la conduit chez son voisin pour la faire passer par-devant chez soi, avec néanmoins l'exception rapportée au chapitre de la lustration, premier point, art. I.4. Savoir que l'on ne sût pas que l'eau dont on se servirait appartînt à quelqu'un, car en ce cas la purification est licite, pourvu que dès qu'on aura su la chose, on paie l'eau à son maître s'il en voulait prendre le paiement. 5. Qu'avant que de commencer la purification, toutes les parties du corps soient nettes et sans ordure, et ceci avec les mêmes restrictions qu'on a expliquées à [VII, 154] l'article de la lustration. 6. Que la purification se fasse avec intention de s'approcher de Dieu par cet acte religieux, en disant en soi-même, au moment qu'on va la commencer : "Je fais une purification nécessaire et requise afin de rendre les prières que je vais présenter à Dieu pour le nettoisement et la purgation de mes péchés conformes à son commandement et agréables en sa sainte présence" ; sur quoi vous devez remarquer que si c'est une femme qui fait la purification elle ne doit diriger son intention avec ces paroles que dans les temps qu'elle n'a point ses purgations ordinaires, soit les grandes, ou les moyennes : car si elle avait ou les unes ou les autres il faudrait qu'elle omît ces mots : "pour le nettoisement et la purgation de mes méchés", et qu'elle dît simplement : "afin que mes prières soient conformes et agréables". 7. Que l'on dirige ainsi son intention expressément sur chacune des parties du corps au moment qu'on la lave, en pensant qu'on a dessein de se purifier dans cette partie-là, c'est-à-dire que lorsque l'on se

verse de l'eau sur la tête, on ait intention de se purifier la tête, et ainsi du reste du corps, ce qui ne se doit pourtant observer que dans la purification qui se fait en se versant de l'eau sur le corps avec une aiguière ou un pot dans laquelle sorte de purification l'intention doit suivre l'action de la main, d'une partie du corps à l'autre. Mais lorsque la purification se fait par immersion, soit dans le bain, dans cette grande cuve dite *kollatin*, dans laquelle chacun se plonge, ou dans un étang, ou dans un bassin d'eau, [VII, 155] ou dans un fleuve, où l'on est dans l'eau jusqu'au col, il ne faut diriger son intention que pour la tête, et pour le col, quand on les plonge dans l'eau, et puis pour tout le reste du corps pris ensemble, sans appliquer sa pensée sur les bras, sur les pieds, ou sur les autres parties. On appelle la première sorte de purification qui se fait par aspersion *goussel tertibi*, et l'autre purification qui se fait par immersion *goussel estemasi*. 8. De se laver la tête premièrement, et puis le col ; ensuite, lorsque la purification se fait par aspersion, mais lorsque l'on la fait par immersion il faut laver la tête et le col tout à la fois. 9. De se laver le côté droit du corps après s'être lavé le col, en prenant depuis les épaules jusqu'au nombril. 10. De se laver après le côté gauche, puis ensuite le corps jusqu'aux cuisses, en observant de se laver de la main gauche les parties par où le ventre se décharge et celles qui y touchent, mais de frotter et laver tout alentour avec la main droite. 11. D'observer dans la purification l'ordre prescrit en lavant les parties du corps dans le rang marqué, parce que si l'on faisait autrement, et que l'on lavât les parties du corps en confusion et sans avoir égard à l'ordre, la purification serait non seulement vaine, mais encore criminelle, selon qu'il a été décidé par tous les docteurs. 12. De se purifier de sa propre main, en se versant l'eau soi-même et se la portant soi-même sur le corps, excepté le cas d'infirmité, celui de mutilation, comme aux manchots, et tel autre empêchement de s'aider de ses [VII, 156] propres mains. 13. Que l'eau soit versée en telle quantité, et de telle force, qu'elle coule sur tout le corps entier, sans qu'il y ait d'endroit qui ne soit mouillé. 14. D'ôter ou de remuer les bagues qu'on a aux doigts tellement que l'eau passe entre deux, de la même façon qu'il a été prescrit de le faire au chapitre de la lustration. 15. D'observer, lorsqu'on fait la purification dans une cuve de bain, ou dans une rivière, ou dans un bassin d'eau, que l'eau où l'on se plonge passe sous les pieds, c'est-à-dire qu'il faut remuer les pieds en sorte que l'eau coule dessous : parce qu'il faut observer que l'eau qui purifie n'est pas proprement celle dans laquelle on se tient sans se remuer, mais celle qu'on jette sur soi, ou celle dans laquelle on se plonge, ou l'on se remue, de manière que si l'eau ne passait pas plusieurs fois sous la plante des pieds la purification serait mal faite. 16. Que l'âme soit tout attentive sur ce que fait le corps depuis le commencement de l'action jusqu'à la fin sans penser à rien qui soit contraire ou différent de l'acte religieux que l'on exerce ; c'est-à-dire qu'on n'ait point de pensée, par exemple, ou de goûter une délectation corporelle, ou de se rafraîchir, ou de se nettoyer de quelques ordures, ou de faire une chose bonne pour sa santé, ni non plus de se rendre plus vénérable et recommandable aux hommes par cet acte religieux. 17. De ne point faire la purification d'immersion ni en Terre Sainte ni dans le temps de jeûne. Je crois que c'est à cause que le bain épuise les forces. Sur [VII, 157] quoi vous observerez qu'il est aussi défendu de se plonger la tête dans l'eau au temps du jeûne et en Terre Sainte, mais non pas en autre temps ni en autre lieu ; et vous observerez encore qu'en interdisant l'immersion au temps du jeûne on entend les jeûnes commandés, car si ce sont des jeûnes de dévotion, l'immersion ou le plongement de la tête dans l'eau est licite.

« ARTICLE II. Les quinze choses qu'on conseille d'observer dans la purification comme utiles pour arriver à la perfection sont : 1. Que quand la purification se fait pour une souillure contractée par ce que l'on appelle *semen coitus*, soit que ce soit un homme, soit que ce soit une femme, il faut qu'ils tâchent à faire de l'eau avant que de commencer la

purification, pour emporter tout ce qui en pourrait rester ; et si l'on n'avait pas envie de faire de l'eau, il faut se nettoyer les parties souillées de la même manière qu'il a été prescrit au chapitre de l'abstersion ou du nettoyage des ordures corporelles. 2. Qu'en mettant les mains dans l'eau on dise ces paroles : "Au nom de Dieu et avec Dieu. Ô Dieu, constitue-moi au nombre de ceux qui rappellent avec repentance leurs péchés dans leur souvenir, et me place au rang des purs." 3. Qu'avant que de commencer la purification on se lave trois fois les bras et les mains, en commençant depuis les doigts jusqu'au coude. 4. De se gargariser trois fois. 5. De se laver le dedans du nez trois fois en tirant l'eau par-dedans et la poussant au-dehors. 6. De se frotter les dents trois fois. 7. De [VII, 158] se laver trois fois la tête et les côtés. 8. De se laver, frotter et manier tout le corps avec les deux mains ensemble. 9. De faire la purification tout de suite et sans aucune interruption. 10. De se laver la tête et le col de la main droite. 11. De dire ces paroles à la moitié de la purification : "Ô Dieu, purifie mon cœur et ouvre ma poitrine ; fais couler sur ma langue tes louanges et la célébration de ta gloire. Ô Dieu, veuille me rendre pur et net, saint et clair, selon que tu es puissant sur toutes choses." 12. De préférer toujours la purification d'aspersion à celle d'immersion, étant plus pieux et plus sûr de se purifier le corps une partie après l'autre que tout à la fois. 13. Que pendant l'acte de la purification l'on soit ceint d'un linge alentour des parties mitoyennes du corps tout de même qu'on l'est dans le bain. 14. Si la purification se fait ou pour avoir touché un corps mort ou pour avoir été souillé par ce que l'on appelle le *semen coitus*, ou une femme pour avoir eu ses purgations ordinaires, ou en relevant de couche, il faut en ces cas-là pratiquer la lustration avant la purification. 15. Qu'après la purification accomplie on dise : "Ô Dieu, nettoie mon cœur, purifie mes œuvres, et établis-moi proche de toi en bien. Ô Dieu, constitue-moi au nombre des pénitents qui s'amendent et me colloque au rang des purs." »

Je supprime derechef un article où l'on examine ce qu'il faut faire en cas qu'il arrive qu'étant dans l'acte de la purification on ait lâché quelque vent, ou qu'il arrive quelque autre accident semblable sans savoir précisément [VII, 159] ce que c'est. L'auteur dit qu'il faut premièrement savoir ce que c'est, dont le plus sûr moyen est de rappeler le souvenir de ce qu'on a fait avant la purification, et puis il passe à donner des règles pour en faire la purgation. J'ai supprimé cet article par la même raison que j'ai alléguée ci-dessus pour une pareille suppression.

SECONDE PARTIE.

De l'immondicité.

« Nous venons d'expliquer dans les trois sections précédentes le sujet des trois différentes purgations que la religion a instituées pour se purifier, leurs causes, leurs fins, et leurs règles ; nous allons exposer dans trois autres sections suivantes le sujet de l'immondicité ou l'impureté, qu'il faut aussi diviser en trois sections. La première traitant de la souillure qui arrive aux hommes par ce qu'on appelle *semen coitus*. La seconde touchant celle qui arrive aux femmes par les purgations ordinaires et extraordinaires. La troisième touchant celle dont il faut purifier les morts. »

PREMIERE SECTION.

De l'impureté qui se contracte semine coitus.

« Il y a deux points à considérer dans ce sujet, dont le premier contient huit choses qui sont défendues à ceux qui sont dans [VII, 160] le cas de cette impureté, et le second en contient sept qu'il leur est malhonnête de faire.

« ARTICLE I. Voici les huit choses qui leur sont défendues. 1. De faire ses prières, soit celles qui sont de nécessité, soit celles qui sont de conseil, excepté les prières des morts, comme il a été observé ci-devant. 2. De faire la procession alentour du *Kaaba*, qui est la chapelle de la maison d'Abraham à la Mecque où l'on va en pèlerinage. 3. De manier le livre de l'Alcoran et d'y toucher, soit au livre entier, soit à quelque partie du livre, ni à aucun papier, parchemin, tablette, ou telle autre chose quelconque sur laquelle soit écrit le nom de Dieu, celui des prophètes et des quatorze Massoums ou Purs qui sont Mahammed, sa fille, son gendre, et ses onze premiers successeurs : ce qu'il faut entendre de la manière qu'on l'a expliqué ci-dessus, c'est-à-dire qu'il n'est défendu de toucher qu'à l'écriture, parce qu'il n'y a point de péché à toucher la couverture ou les marges des livres. 4. De transcrire ou copier l'Alcoran, ni aucun passage, ni aucun mot de ce livre. 5. D'entrer dans la mosquée de la Mecque, ni dans celle de Médine. 6. De s'arrêter dans aucune mosquée pendant un temps un peu considérable, comme demi-heure ou un quart d'heure seulement. 7. De lire ni de dire par cœur aucun verset de ces quatre chapitres de l'Alcoran qu'on appelle *Azimé*, c'est-à-dire *les sublimes chapitres*, ni même un seul mot de ces chapitres-là. 8. De laisser dans une [VII, 161] mosquée quelque chose qu'on aurait eu avec soi, ou à quoi on aurait touché, lorsqu'on se trouvait actuellement dans l'état de cette impureté, comme serait un coussin, des livres, du papier ; mais il est permis d'emporter de la mosquée ce qui est à soi.

« ARTICLE II. Les sept choses *mekroom*, c'est-à-dire *vilaines et déshonnêtes* à faire dans l'état de l'impureté dont l'on traite sont : 1. De toucher seulement aux marges, à la couverture, aux crochets ou attaches de l'Alcoran, ni au sac dans lequel on l'enferme pour le mieux conserver. 2. De lire ni de réciter plus de sept versets à la fois d'aucun endroit de l'Alcoran : sur quoi vous devez observer que quelques *mouchtebeds* ou grands docteurs tiennent qu'il est absolument défendu de prononcer un seul mot de l'Alcoran lorsque l'on est actuellement dans la souillure dont l'on traite. 3. De porter avec soi, ou sur soi, rien qui contienne un passage de l'Alcoran, comme sont les papiers d'oraisons qu'on porte attachés au bras ou au col pour préservatif en manière d'amulettes, et comme les pierres gravées qu'on porte pour le même sujet, soit en bagues ou en cachets pendus dans le sein ou en collier sur lesquelles il y ait rien de gravé qui soit pris de l'Alcoran, comme aussi de porter l'Alcoran, quoi qu'on ne le vît et qu'on n'y touchât pas, comme s'il était dans un sac, dans un étui, ou dans une cassette. 4. De manger quoi que ce soit. 5. De boire seulement une goutte : sur quoi vous devez observerez pourtant que si une personne qui serait dans l'état [VII, 162] de l'impureté dont l'on traite tombait dans quelque urgents nécessité de manger avant de pouvoir accomplir la purification, on le pourrait faire pour éviter quelque accident comme une défaillance ; mais il faut auparavant se gargariser trois fois la bouche et tirer trois fois de l'eau par le nez pour le laver, avec quoi il ne serait plus déshonnête de boire ou de manger, à cause du besoin pressant qui ne souffrirait pas de délai. 6. De se teindre les mains, les pieds, les ongles, ni la barbe de hanna, qui est cette couleur qui noircit la barbe et rend les mains de couleur d'aurore vif. 7. De s'oindre d'huiles de senteur ou de se laver d'eaux de senteur et de s'appliquer aucun parfum ni aucun fard.

Seconde section.

De l'impureté qui arrive aux femmes par les pertes de sang.

« Nous allons traiter cette matière en trois points : le premier touchant la perte de sang qu'on appelle ordinaire, parce qu'elle vient tous les mois ; le second touchant celle qu'on appelle extraordinaire, à cause qu'elle dure plus ou moins que la purgation ordinaire ; le troisième touchant celle qui arrive dans l'enfantement. *Haiz* est le *sang des mois*, et tandis que les femmes sont dans cette impureté il leur est défendu d'entrer dans les mosquées et de faire ni prières ni jeûnes. *Hadet* est la perte de sang extraordinaire ; [VII, 163] et lorsqu'elle est finie il faut faire cette sorte de purgation qu'on appelle *gouzel*, c'est-à-dire la purification de tout le corps. *Heste hazé* est le sang de l'enfantement, lequel est encore de trois sortes : la première, appelée *kalilé*, c'est-à-dire *petite perte*, à cause que le sang sort en petite quantité ; la seconde nommée *kefiré*, c'est-à-dire *grande perte*, parce que le sang sort en grande quantité ; la troisième est nommée *mouta vessethé*, c'est-à-dire *la perte commune et ordinaire*, parce que c'est celle qui arrive constamment aux accouchées qui se portent bien. On connaît de quelle nature est la perte que l'on souffre en mettant du coton à la partie par où le sang sort : car si le sang s'arrête à la face intérieurs, c'est la petite perte de sang ; s'il pénètre à la moitié, c'est la perte commune ; et s'il coule au travers, c'est la grande perte.

Premier point.

De l'impureté des pertes de sang ordinaires.

« Le sang des mois ordinaires est d'un rouge noirâtre, il est épais et corrosif, causant un ressentiment de douleurs lorsqu'il descend par le côté gauche. Observez encore trois choses avant que de venir au sujet principal. La première, que les pertes de sang qui viennent avant l'âge de neuf ans ne sont pas réputées être les purgations des mois, non plus que celles qui arrivent après l'âge de cinquante ans, excepté au regard des femmes de la race des Coreis et [VII, 164] de Nebat (Nebath est le Nebajoth de l'Ancien Testament), qui par une conduite particulière de la nature ont leurs purgations ordinaires jusqu'à l'âge de soixante ans ; non pas toutes à la vérité, mais la plus grande partie, ni toujours régulièrement, mais le plus souvent. La seconde chose que vous devez observer, c'est à l'égard d'une nouvelle mariée, pour savoir si elle était vierge ou si elle ne l'était pas, à en juger par le sang qui en sort dans la consommation du mariage. On en fait sûrement l'épreuve en mettant un peu de coton dans la partie du sexe assez avant, car si le coton s'imbibe de sang rouge partout, ce n'est point là le sang de la virginité, la personne n'était point pucelle ; mais si le sang teint le coton seulement sur le dessus sans pénétrer, s'épandant en rond, en figure d'arc ou de collier, on peut certainement assurer que c'est là le sang de la virginité. La troisième observation est à l'égard d'une femme grosse, pour savoir si le sang qu'elle perd est le sang des mois ou une perte extraordinaire. Il y a de la contestation entre les docteurs, savoir si une femme grosse peut avoir la purgation ordinaire des mois. Quelques-uns tiennent la négative, se fondant sur cette raison que dans la grossesse tout le sang se divise en deux parties, dont l'une va aux mamelles où il est converti en lait, et l'autre va par la veine ombilicale⁴² au ventre de l'enfant, où il est converti en sa substance et sert à sa nourriture, de manière qu'il ne reste plus de sang à la femme qu'elle puisse laisser perdre en aucun temps. [VII, 165] Mais de savants docteurs nient cela, et disent particulièrement que si la femme est de tempérament chaud et sanguin, qu'elle use en quantité de choses qui font le plus de sang, et qu'elle mange beaucoup, elle aura du sang non seulement pour ses mamelles et pour la nourriture de son enfant, mais qu'il lui en

⁴² Furetière et Trévoux ne donnent que la forme *umbilicale*.

restera encore de surabondant dont elle fera l'évacuation comme dans le temps qu'elle n'est pas grosse.

« Sachez maintenant que la Loi interdit à tout homme l'acte du mariage durant le temps que sa femme a ses purgations ordinaires, comme aussi de la répudier durant ces temps-là. Il faut attendre, soit pour l'un, soit pour l'autre, qu'elle soit délivrée de son incommodité, et qu'elle ait accompli la purification commandée : sur quoi il faut observer deux choses. La première, que si un homme n'avait jamais connu sa femme, ou qu'il eût été en un long voyage de six mois au moins, en sorte qu'il ne sût point en approchant de sa femme qu'elle a ses purgations ordinaires ou qu'elle est dans le temps de les avoir, et qu'il ne pût savoir cela, parce qu'il ne connaît point l'habitude de sa femme sur cette infirmité, il n'y a point de péché pour lui en ce cas d'avoir couché avec elle dans un temps du retour de son accident ordinaire. La seconde chose qu'il faut observer, c'est qu'il y a diversités d'avis entre les docteurs sur l'acte du mariage avec sa femme dans l'intervalle du temps qui coule entre la fin de son incommodité et sa purification selon la méthode prescrite par la Loi, les uns tenant que cela est [VII, 166] *haram* ou *défendu* ; d'autres que cela est seulement *mekroum* ou *déshonnéte*. Mais ceux qui tiennent pour le premier sentiment étant en beaucoup plus grand nombre, l'opinion probable est que de jouir de sa femme dans cette circonstance, c'est un péché.

« Or s'il arrive qu'un homme emporté d'amour jouisse d'une femme dans le temps qu'elle a ses incommodités ordinaires, c'est une horreur dont il faut qu'il porte la peine par une amende, laquelle doit être diverse selon le temps de l'incommodité de la femme auquel il a commis cette brutalité. (Le mot que j'ai traduit par *amende* est *kasaré*, c'est-à-dire oblation pour le péché, amende expiatoire de péché.) Car si c'est au commencement de la purification de la femme, il faut payer un *meschal* d'or, poids de Loi ou de sanctuaire (c'est environ un gros). Si c'est au milieu de son temps, il ne donnera que la moitié, et si c'est à la fin, il donnera seulement le quart ; et cette amende ou offrande expiatoire doit être employée en des œuvres pieuses, au choix de celui qui fait l'offrande, comme en des aumônes aux pauvres ou en des bâtiments publics, ou à la réparation des mosquées. Cependant plusieurs docteurs tiennent que cette amende expiatoire n'est point imposée de nécessité de précepte, mais seulement de nécessité de conseil, et que le taux en doit être modéré ou aggravé selon les divers cas afin de punir l'incontinence selon ses degrés.

« Notez ici que la perte de sang des mois ne dure pas moins de trois jours naturels, ni [VII, 167] pas plus de dix, et que l'intervalle d'une purification à l'autre n'est pas moins que de dix jours, mais qu'ordinairement il est plus long. Cela posé, si une perte de sang dure plus de dix jours, il faut s'assurer que ce n'est point la purification ordinaire de chaque mois. Ce qu'il faut faire en ce cas-là, c'est de considérer que toute femme a un temps propre et régulier pour ses mois, ou qu'elle est dérégulée là-dessus, et n'a point de temps régulier ; s'il s'agit d'une femme bien réglée, elle connaîtra sans peine si sa perte de sang est ordinaire ou extraordinaire. S'il s'agit d'une femme qui n'est point réglée sur le temps ni sur la durée de cette incommodité, il faut distinguer encore si c'est la première fois qu'elle a ses purgations ordinaires, ou si ce ne l'est pas. Si ce n'est pas la première fois qu'elle a ses purgations ordinaires, elle comptera pour purification ordinaire, ou ces dix jours, supposé que la purification ordinaire de ses mois ait quelquefois autant duré, ou seulement le nombre de jours que cette incommodité lui ait jamais le plus duré ; et le surplus des jours que durera sa perte jusqu'à celui que la purification ordinaire de ses mois ait coutume de lui revenir, elle le comptera pour la seconde sorte de perte de sang qu'on appelle *les fleurs blanches*, et elle se conduira dans le temps de cette seconde perte comme il sera dit dans la suite.

« Mais si c'est la première fois que le sang commence à lui sortir sans avoir jamais eu la purgation accoutumée aux femmes, et que cette perte de sang dure plus de trois [VII, 168] jours, elle doit considérer le cas attentivement, faisant examiner par des matrones de quelle nature est le sang qu'elle perd, pour voir s'il est semblable au sang des purgations ordinaires, ou s'il ne l'est pas, et selon ce qui lui sera dit, elle jugera si c'est le mal qui est ordinaire aux femmes ou si ce ne l'est pas : si c'est le premier cas, elle s'abstiendra de jeûner et de faire ses prières durant le temps de sa purgation ; mais si ce sang est jugé n'être pas celui des purgations ordinaires des mois, elle pratiquera le jeûne et la prière en se gouvernant comme étant attaquée de l'infirmité qu'on appelle *les fleurs blanches* selon la règle qui en sera ci-après donnée. C'est là ce qu'il faut pratiquer dans le cas des pertes de sang qui durent moins de trois jours naturels ou plus de dix ; mais s'il arrive que la perte de sang dure longtemps sans altération parce que le sang coule toujours de même sorte et est de même couleur, tellement qu'on ne sait si c'est le mal ordinaire ou les fleurs blanches, la femme en ce cas-là consultera sa mère, ses sœurs, et ses plus proches parentes pour savoir en quel temps le mal qui est ordinaire aux femmes les prend et combien il leur dure, et elle comptera pour sa purgation ordinaire le sang qu'elle perdra durant le même temps que les plus proches personnes de sa famille ont la même incommodité, et le reste du temps elle le comptera pour être incommodée des fleurs blanches, et elle observera durant ce temps ici les règles qui seront données pour les femmes attaquées de ce mal. Mais s'il arrive que la femme n'ait point de [VII, 169] parentes assez proches pour croire que son tempérament ait des habitudes semblables, ou bien que sa mère, ses sœurs, et ses proches parentes ne soient pas de même habitude et même tempérament entre elles, surtout à l'égard de cette incommodité naturelle, il faut qu'elle consulte plusieurs femmes de même âge qu'elle de sa ville, de son voisinage, et de son tempérament, pour avoir leur avis sur le fait. Mais s'il arrive encore que ses voisines ne soient pas de même habitude et même tempérament là-dessus, en sorte que la femme qui est en peine de savoir la nature de son infirmité ne puisse prendre aucune résolution sur ce qui arrive à ses voisines, en ce cas d'incertitude elle comptera pour sa purgation ordinaire des mois, ou trois, ou sept, ou dix jours selon sa dévotion, mais le plus est assurément le meilleur, gardant ces jours comme on fait lorsqu'on est en cet état ; et le reste du temps elle le passera comme on fait dans le temps que l'on est attaqué de l'incommodité des fleurs blanches.

« Il y a encore un autre cas à observer, c'est à savoir si une femme ayant eu auparavant un temps certain et réglé pour ses purgations ordinaires, elle l'a oublié, qu'est-ce qu'elle doit faire ? Je réponds que si elle sait seulement le jour auquel sa perte de sang avait accoutumé de commencer, elle doit chaque fois prendre ce jour-là et les deux suivants pour le temps de sa purgation ordinaire. Que si elle a oublié le jour auquel le mal la prenait, mais qu'elle se souvienne seulement qu'à tel jour elle était dans le [VII, 170] fort de ce mal, elle doit garder ce jour-là, le jour suivant, et le précédent, comme étant dans son mal ordinaire. Mais si elle a oublié tant le jour du commencement que celui du fort de son mal, mais qu'elle se souvienne seulement qu'à tel ou tel jour elle avait cette incommodité, elle ne gardera que ce jour-là comme étant dans son mal ordinaire, et elle gardera tous les autres jours du mois que sa perte de sang durera comme ayant les fleurs blanches.

SECOND POINT.

De l'impureté des pertes de sang extraordinaires.

« Le sang que l'on évacue par ces sortes d'infirmités se connaît ordinairement en ce qu'il n'est ni épais ni noirâtre, mais tirant sur le jaune, et en ce qu'il ne cause aucune douleur

ni ressentiment comme il arrive dans la purgation des mois ; et enfin en ce que sa chaleur et son acrimonie sont moindres. Cette perte extraordinaire est de trois sortes, grande, moyenne, et petite.

« La petite se connaît en mettant dans la partie un plumasseau de coton de l'épaisseur d'une amande ; car si le sang ne perce et pénètre le coton, c'est la petite perte, auquel cas la femme ne doit cesser ni interrompre aucun des offices de religion, mais seulement elle doit se laver d'eau avant toutes sortes de prières, de la même manière que l'on se lave avant les prières accoutumées ; [VII, 171] au lieu que quand les femmes n'ont point cette incommodité, il ne leur est pas commandé de se laver avant toutes sortes de prières, comme par exemple celles qui se font pour les morts, ou après qu'on a enseveli le corps mort dans les draps mortuaires, ces prières-là pouvant faire, même quand on a les purgations ordinaires, sans être obligé de se laver auparavant. Il faudra seulement que la femme à qui cet accident est arrivé observe qu'avant de pratiquer la purification requise pour faire les prières accoutumées, elle mette du coton blanc à la place de l'autre. La moyenne perte se connaît lorsque le sang perce le coton, mais non pas le linge qui est dessus ; et dans le cas de cette perte de sang il faut faire la purification de tout le corps chaque jour dès qu'on est levé avant de faire la prière du matin, et devant les autres prières mettre du coton blanc. Enfin la grande perte de sang se connaît quand il perce non seulement le coton mais aussi le linge ; et dans ce dernier cas il faut que la femme observe non seulement tout ce qui lui a été enjoint d'observer dans les précédents, mais de plus qu'elle se purifie tout le corps avant chacune des prières commandées, lesquelles on peut faire en trois fois, quoiqu'il y en ait cinq : c'est-à-dire qu'elle se doit purifier au moins trois fois chaque jour et mettre du linge blanc, sans quoi ses prières seront nulles et vaines. Or il faut observer qu'on ne doit point s'approcher d'une femme qui se trouve dans aucune de ces impuretés, quelle que ce soit. [VII, 172] Il y a pourtant là-dessus diversité de décisions, quelques docteurs tenant la chose pour péché défendu, d'autres ne la tenant que pour déshonnête.

TROISIÈME POINT.

De l'impureté des pertes de sang des couches.

« La Loi défend à la femme qui est dans l'état de cette impureté tout ce qui lui est défendu lorsqu'elle est dans celui des purgations ordinaires ; et il a été décidé de plus que si un homme connaît une femme en couche avant que d'être délivrée de sa perte de sang, il doit payer l'amende de son incontinence de la manière qu'il est prescrit à la section première de ce chapitre. Remarquez sur ce sujet sept choses. La première, que les jours de l'enfantement doivent être comptés et supputés comme ceux des purgations ordinaires, c'est-à-dire qu'on en doit compter trois pour le moins et dix pour le plus. La seconde, que la purification après l'enfantement doit être semblable à celle qui se fait après les purgations ordinaires. La troisième, que si la femme accouchée n'a point de perte de sang après l'enfantement, elle n'est obligée à aucune purification. La quatrième, qu'encore que la perte de sang qui vient après l'accouchement dure moins de dix jours, il faut pourtant attendre le dixième jour à se purifier, et se gouverner cependant en toutes choses comme si la perte de sang durait toujours, en sorte que les dix jours de l'enfantement [VII, 173] soient toujours exactement gardés, pour peu de sang qu'une femme perde après l'enfantement ; car quelque dispute qu'il y ait entre les docteurs sur le nombre des jours de l'enfantement, l'opinion la plus probable et la plus sûre est qu'ils sont au nombre de dix, mais qu'on ne doit pas aussi porter ce nombre plus loin. La cinquième observation est que si ces dix jours viennent à tomber au mois de Ramazan, qui est

le mois du jeûne sacré, soit les dix jours entiers, soit seulement quelques-uns des dix jours, la femme fera la purification requise aussitôt que sa perte de sang sera passée, comme elle ferait le dixième jour de ses couches, et cette purification est bonne et valide sans qu'il soit nécessaire de la réitérer aucunement après les dix jours écoulés ; mais le jeûne et la prière ne laissent pas de lui être interdits avant le dixième jour passé, comme en toute autre rencontre de cette nature, par le précepte qui porte que l'observation du jeûne et la pratique de la prière sont *haram*, c'est-à-dire *défendus*, durant les dix jours de l'enfantement. La sixième observation est que la femme qui accouche dans le mois de Ramazan doit accomplir après qu'elle est relevée les jours de jeûne que ses couches l'ont empêché[e] de continuer, parce que le jeûne de Ramazan est indispensable, et qu'il le faut toujours accomplir, soit dans son propre temps, soit dans un autre. La dernière observation, c'est qu'il faut pratiquer dans la conception la même purification que dans le cas de la petite perte de sang, et le [VII, 174] faire aussitôt que l'on s'aperçoit d'être grosse.

TROISIÈME PARTIE.

De la purification des corps morts.

« Nous voici arrivés au dernier point de la seconde partie du traité de la purification. Ce point traite de la manière de purifier et d'ensevelir les morts, et toutes les choses qu'il faut observer et qu'il faut éviter dans les offices des morts avant et après la purification, à commencer de l'instant de leur agonie : lesquelles choses sont au nombre de cent vingt-six points, dont il y en a vingt-sept de précepte, ou commandées ; soixante et onze de conseil, ou de perfection, vingt-six qu'on doit regarder comme malséantes ou déshonnêtes, et deux qui sont illicites ou défendues. C'est la matière de quatre sections.

PREMIÈRE SECTION.

De ce qu'il faut faire à un corps agonisant.

« Les choses qu'il faut observer dans la personne d'un mort à commencer dès le moment de son agonie jusqu'à celui auquel on va lui administrer la purification, se divisent en trois articles dont le premier contient un précepte, le second onze conseils. Le troisième trois choses défendues et illicites. [VII, 175]

« ARTICLE I. La chose nécessaire et commandée envers une personne qui agonise, c'est de la coucher sur le dos vis-à-vis le *kebla*. » (C'est le cercle vertical de la Mecque, le lieu vers lequel il faut tourner sa face en faisant ses prières.) « Il faut de plus que la personne qui rend l'esprit ait la plante de ses pieds tournée vis-à-vis de cette endroit.

« ARTICLE II. Les onze choses qu'il est convenable de lui faire sont de lui faire dire, lorsqu'il est à l'agonie, les paroles de l'islamisme le plus distinctement qu'il se pourra » (c'est le propre nom qu'ils donnent à la religion mahométane, et ils entendent par les paroles de l'islamisme leur confession de foi) « en ces termes : "Ô serviteur, esclave de Dieu, garde la foi et y demeure ferme jusqu'au dernier soupir, cette fois qui en ce monde nous distingue des autres religions, et qui consiste en la ferme croyance intérieure, et en la profession ouverte, qu'il n'y a point de Dieu que Dieu unique, qui n'a point de compagnon ; que Mahammed est le Serviteur et le Prophète que Dieu a envoyé avec une voie de direction et avec une véritable religion afin qu'il la rendît manifeste, et qu'il la fit pré valoir par-dessus toute autre religion et croyance, malgré ceux qui donnent des compagnons à Dieu ; que son successeur après lui est Aly, fils de Abi-talib, prince des croyants et seigneur des exécuteurs du testament du

Prophète ; qu'après Aly est Hassen son fils, puis Hossein, puis Aly fils de Hossein, puis Mahammed Bakir, puis Giafar Sadik, puis Moësa Kazim, puis Aly [VII, 176] Reza, puis Mahammed Taki, puis Aly Naki, puis Aly Askeri, puis enfin le successeur dont nous attendons le retour, Mahammed Mehdy, sur tous lesquels soit la paix et le salut de Dieu ; en cette foi j'ai été vivifié, en elle je vais mourir, et en elle je ressusciterai avec la grâce de Dieu très haut." Observez ici qu'il faut toujours faire parler la personne mourante dans les termes qui marquent son sexe, c'est-à-dire que s'il s'agit d'une femme, par exemple, au lieu de faire dire *serviteur*, il faut lui faire dire *servante*. (C'est que dans la langue arabe, qui est la langue de la liturgie persane, la terminaison des termes personnels comme *moi*, *toi*, et les autres pronoms relatifs est différente dans tous les cas personnels, selon le sexe de la personne qui parle ; en sorte que vous pouvez toujours connaître quand on parle en cette langue, de quel sexe est la personne qui parle, ou de qui l'on parle, ce qui n'est pas dans le persan, non plus que dans nos langues européennes.) 2. La seconde chose, c'est qu'après la confession de foi on lise devant lui les chapitres de l'Alcoran qui sont intitulés Safat et Jasin, qui se suivent. (Ce sont le quarante-quatrième et le quarante-cinquième.) 3. Que si l'agonisant souffre beaucoup, et qu'il ait de la peine à rendre l'âme, on le porte dans le lieu où il avait accoutumé de faire ses prières, et qu'on le couche là dans la situation qui a été marquée, afin que cela lui aide à rendre l'âme avec moins de douleur. 4. Que lorsque l'agonisant rend l'esprit, on lui ferme les yeux et la bouche. 5. Que tout de suite on lui [VII, 177] lie fortement la tête par-dessous le menton avec un linge qui fasse trois ou quatre tours le long des joues, afin que sa bouche ne puisse se tordre, ni s'ouvrir le moins du monde. 6. Qu'on lui tire et lui étende les bras sur les côtés, en sorte que ses mains soient couchées chacune le long de son côté. 7. Qu'on le couvre d'un drap selon sa qualité, en sorte qu'on ne le puisse voir en aucune partie. 8. Qu'après la lecture des chapitres de l'Alcoran ci-dessus marqués, on continue à lire des chapitres de l'Alcoran auprès de lui aussi longtemps qu'il se pourra, même après qu'il a rendu l'esprit, et jusqu'à ce qu'on l'emporte pour le purifier. 9. Que si c'est durant la nuit, l'on tienne toujours de la lumière proche du corps mort. 10. Que le décès soit incessamment notifié aux fidèles afin qu'ils se disposent à se trouver à l'enterrement. 11. Que l'on use de diligence à parfaire tout ce qui est requis envers un mort, afin qu'il soit emporté le plus tôt qu'il se pourra, selon l'ordre et selon la coutume de la vraie religion, qui veut que les morts soient promptement remis en dépôt dans le sein de la terre.

« ARTICLE III. Les trois choses qui sont *mekroch* ou *vilaines* et *déshonnêtes* dans cette circonstance sont : 1. D'assister à la mort ou d'être dans le lieu où est le corps mort lorsqu'on est dans l'état de quelque impureté qui requiert la purification de tout le corps : sur quoi vous observerez qu'il y a des docteurs qui tiennent que c'est même un péché de se rendre proche [VII, 178] d'un mourant quand on est dans l'état d'une telle impureté, parce qu'il a été révélé que cela fait fuir les anges protecteurs et gardiens du moribond. Or il est fort important de ne pas faire fuir ces bons patrons dans cette circonstance, qui est le temps de la miséricorde. 2. De mettre sur le ventre du défunt quelque plaque de fer ou quelque autre chose pesante. » La raison de cette prohibition, c'est qu'en Perse la sécheresse de l'air faisant enfler les corps morts, ce qui les rend plus pesants, on met quelque chose de pesant dessus pour l'empêcher, afin de porter le corps en terre plus aisément, mais la religion improuve cette pratique comme vous voyez. « 3. De laisser le corps mort seul et sans garde.

SECONDE SECTION.

De la purification qu'il faut administrer à un corps mort.

« Cette section traite des choses qu'il faut observer envers un mort depuis le temps qu'on forme le dessein de lui donner la purification jusqu'au temps qu'on le revêt de ses habits mortuaires ; et ce dessein se forme en dirigeant son intention, et en l'attachant tout entière à l'action de la purification d'un tel corps mort. Les choses qu'il y faut observer sont au nombre de trente-cinq, douze nécessaires et commandées, quinze conseillées et convenables, six malséantes et déshonnêtes, deux illicites et défendues. [VII, 179] C'est la matière des quatre articles suivants.

« Observez auparavant qu'un homme condamné à la mort doit immédiatement avant son exécution faire la purification requise pour un corps mort, et tout de même qu'on l'administrerait à son corps s'il était mort, après quoi on ne le purifie point quand il est mort, mais dès qu'on l'a exécuté on l'enterre ; mais s'il est exécuté avant que de faire la purification, il faut la faire à son corps comme s'il était mort de mort naturelle.

« ARTICLE I. Les douze choses commandées dans la purification d'un corps mort sont : 1. Que dans l'action de la purification on tienne toujours le corps mort couvert à l'endroit des parties où la nature se décharge devant et derrière. 2. Qu'un homme donne la purification à un homme, et qu'une femme la donne à une femme, excepté dans les trois cas suivants. Le premier est la liaison du mari et de la femme : le mari peut faire la purification de sa femme, et la femme peut faire la purification du corps de son mari. Le second est la relation du maître et de l'esclave : un homme peut laver à nu le corps d'une sienne esclave, mais si une esclave peut laver le corps de son seigneur et maître, c'est de quoi l'on dispute jusqu'ici entre les casuistes, et il y en a de très célèbres qui tiennent pour la négative, fondés sur ce qu'un esclave n'a plus de relation avec son seigneur dès qu'il est expiré, la mort l'affranchissant de sa servitude ou le mettant sous un autre joug, savoir le joug de l'héritier du défunt, ou de celui à qui le [VII, 180] défunt a fait un don par son testament. Le troisième cas d'exception est à l'égard des enfants au-dessous de trois ans : un homme peut donner le lavement légal à une fille de trois ans, et une femme faire la même chose à un garçon de pareil âge, et même il n'est pas besoin à l'égard des enfants de cet âge de couvrir les parties mitoyennes du corps comme aux grandes personnes. Observez ici que s'il arrive qu'à la mort d'une femme il ne se trouve point de femme pour la laver, un homme le peut faire, pourvu qu'il soit de ses parents proches, et au degré qui empêcherait le mariage entre eux ; et en ce cas il faut encore que la purification se fasse non sur le corps nu mais sur la chemise dont il se trouve revêtu en mourant : c'est-à-dire qu'on verse de l'eau sur la chemise, et qu'on passe la main dessus sans toucher le corps nu en aucune parte. C'est la même chose à l'égard d'un homme : une femme peut lui donner la purification avec les mêmes précautions. 3. La troisième chose nécessaire à observer dans la purification d'un corps mort est de lui administrer préalablement l'abstersion, c'est-à-dire le nettoyage des ordures du corps par où il faut toujours commencer de purifier un mort, à cause des ordures qu'il ne peut manquer d'avoir sur son corps ; ensuite qu'on lui administre la purification avec de l'eau d'alisier, ce qui fait en mettant dans l'eau destinée à faire la purification un bouquet de feuilles d'alisier. (Les Persans appellent cette eau *abseder*, *eau de seder*, et ils appellent l'arbre *conaar*, c'est celui que les Grecs [VII, 181] et les Latins appellent *lotus*, dont ils nomment le fruit *nebricon*, qui ressemble en la grandeur et en son fruit au cerisier. Il s'en trouve en quantité le long du Golfe Persique sur les côtes de Perse, et il faut observer que la religion mahométane met cet arbre au nombre de ceux dont elle embellit le paradis.) La personne qui administre la purification doit prendre de cette eau d'alisier, et en appliquant sa pensée à l'action qu'il fait, dire ainsi en lui-même : "Je vais donner à ce corps mort la purification légale avec de l'eau d'alisier, parce que cela lui est nécessaire pour s'approcher de Dieu très haut" ; et en même temps qu'on fait cet acte mental il faut sans

s'arrêter laver la tête du mort, puis le col, puis le côté droit, puis le côté gauche, comme il a été dit dans la section qui traite de l'impureté qui arrive aux hommes *semine coitus*. Observez que la direction de l'intention n'est requise que quand on vient à se servir de l'eau d'alisier, parce qu'avant cela, quand on faisait l'abstersion du corps mort et qu'on le lavait pour le nettoyer des ordures corporelles, l'intention n'était point nécessaire à ce lavement. 4. Qu'après la purification faite avec de l'eau d'alisier, on en fasse une autre ensuite, et tout de la même manière, avec de l'eau de campher. (C'est une gomme dont il y a plusieurs sortes, mais la plus exquise est celle qui se tire des racines de l'arbre qui porte la cannelle.) 5. Qu'après ces deux purifications avec de l'eau d'alisier et de l'eau de campher, on lui administre la purification ordinaire avec de l'eau simple et commune, [VII, 182] et cette purification, comme les deux précédentes, se doit faire en lavant trois fois le corps à chaque purification : ce qui revient à neuf fois en tout, autant qu'il est enjoint de le faire dans les plus grandes pollutions. » L'auteur ne fait mention d'aucune raison pour faire cette purification premièrement avec de l'eau d'alisier et puis avec de l'eau de campher avant que de la faire avec de l'eau commune. Quelques-uns disent que c'est parce qu'il y a de ces arbres en paradis, mais ils y en mettent beaucoup d'autres, et il faudrait par la même raison recevoir une purification de leur suc. Les Persans répondent simplement aux questions qu'on leur fait sur la cause de ces rites : "*Alla alem*, Dieu le sait, son Prophète nous a commandé des pratiques sans nous en révéler la raison." « 6. Que dans le temps qu'on fait la purification le mort soit tourné au *kebla* de la même manière qu'on a dit qu'il le faut tourner lorsqu'il agonise. 7. Que s'il ne se pouvait trouver d'alisier ni de campher, au lieu où l'on serait, comme cela peut arriver, surtout en voyage, on administre avec de l'eau simple les mêmes purifications qu'on administrerait avec ces eaux mixtionnées. Il y a pourtant des docteurs qui tiennent qu'en ce cas il ne faut administrer qu'une purification avec de l'eau simple. 8. Que s'il n'y avait point d'eau commune dans le lieu où l'on serait, comme cela arrive souvent dans le désert, on administre trois fois le *tyemmum*, c'est-à-dire la purification avec la terre, qui est une manière de détersion, laquelle se fait en étendant et appliquant [VII, 183] fortement les deux mains sur la terre, soit sable, soit cailloux, soit terre dure, et puis les passant sur le corps mort en appuyant ; il faut faire trois telles purifications, en la place des autres purifications prescrites, et appliquer fortement son esprit à ce qu'on fait, en disant en soi-même, comme à la première purification : "Je vais donner le *tyemmum* à ce corps mort ici présent, au lieu de la purification avec de l'eau pure, parce qu'il est nécessaire de s'approcher de Dieu très haut" ; et qu'en même temps celui qui administre la purification se penche à terre, étende ses mains, et du plat touche tout d'un temps contre terre en appuyant, et puis frotte légèrement et doucement le front du mort. Qu'ensuite il presse ses mains contre terre comme auparavant, et que de la gauche il frotte légèrement et doucement le dehors de la main droite du mort, et de la droite le dehors de sa main gauche : ce qui accomplit une purification, n'étant pas de besoin de frotter tout le corps et de passer les mains dessus quand on fait la purification avec la terre comme quand on la fait avec de l'eau. 9. Que l'eau qu'on prend pour faire la purification soit claire et nette. 10. Que ce soit de l'eau pure et simple, non mêlée de quelque fleur ou herbe, comme les eaux distillées et composées qui ont le surnom de simples dont elles sont extraites. 11. Que l'eau ne soit prise ni par violence ni par fraude. 12. Que le lieu où est le corps, et la table ou les ais sur lesquels il est étendu en lui administrant la purification ne soient aussi ni [VII, 184] violemment ni frauduleusement acquis.

« Article II. Les quinze pratiques conseillées et convenables dans la purification d'un corps mort sont celles-ci : 1. Qu'en approchant du mort pour le laver, on prenne sa chemise des deux mains à l'endroit du col sur l'estomac et qu'on la déchire par le milieu, depuis le haut

jusqu'au-dessous du petit ventre, après en avoir demandé auparavant la permission à l'héritier légitime, supposée qu'il soit en âge, et qu'il soit sain d'entendement : car s'il n'est pas majeur, ou s'il a l'esprit troublé et mal dispose, alors on ne conseille point de déchirer ainsi la chemise du mort, parce qu'on n'en a point la permission ; car il faut supposer que cet homme qui serait l'héritier ne la donnerait point parce qu'il est fou, et qu'il doit être censé la refuser tant qu'il est en bas âge, parce que c'est au dommage de son bien. 2. De tirer la chemise du corps, soit qu'on l'ait déchirée, comme on vient de dire, soit qu'on la laisse entière, et de la tirer doucement et aisément par les pieds, et non par la tête, sans tourner le corps sur le côté, ni le tordre, ni le manier rudement, mais avec le moins de mouvement qu'il sera possible. 3. De lui manier les doigts et les mains doucement, en les nettoyant et les purifiant, sans les tordre, ni démettre, mais en les remettant dans leur place et dans leur état naturel. 4. De tenir le corps toujours tourné vers le *kebla* durant l'acte de la purification, c'est-à-dire qu'il ait la plante des pieds et le visage tournés de ce côté-là, de la même manière qu'il [VII, 185] a été ordonné de faire lorsque la personne agonise. 5. D'avoir proche de la table sur laquelle le corps est étendu et reçoit la purification, une cuve, ou un seau, ou un baquet, ou un tel autre vaisseau large, dans lequel l'eau de la purification coule, en sorte qu'il n'en tombe rien à terre, ou que le moins qu'il se pourra, mais qu'elle soit toute recueillie dans ce vaisseau. 6. Que la purification du corps mort ne se fasse pas en plein air, dans un lieu découvert, comme une cour, ou une terrasse, ou un jardin, mais qu'il y ait quelque chose entre le mort et le ciel, c'est-à-dire que la purification se doit administrer à un mort dans une salle ou une chambre qui ait les quatre murailles et le plancher. 7. Qu'on administre au mort, outre le lavement de tout le corps, qui est la purification dont nous parlons, ce lavement de quelques parties du corps qu'on appelle lustration, et qu'il faut pratiquer avant que de faire ses prières ; mais il n'importe point d'administrer cette lustration avant ou après la purification. 8. Or parce qu'un corps mort est incapable de gargarisme, ni d'avoir le dedans du nez nettoyé, selon qu'il est prescrit dans la lustration ordinaire, celle qu'on administre à un mort ne laisse pas d'être bonne sans ces deux points-là. 9. Que le *kassel*, c'est-à-dire celui qui administre la purification, soit au côté droit du mort durant toute l'action, et qu'il se lave lui-même les mains et les bras jusqu'au coude à chacun des lavements qu'il administre avant que de les commencer. 10. Que l'eau de la purification soit en telle [VII, 186] quantité dans le vaisseau qui la contient, qu'en la remuant avec le bouquet d'alisier il se fasse de la mousse ou de l'écume dessus, et que ce soit avec cette écume qu'on lave la face et la tête du mort. 11. Qu'avant d'administrer la purification on lave et nettoie par trois fois les parties honteuses du corps devant et derrière avec l'herbe nommé du *hachnon*. (C'est une sorte d'*hysope* qui sent fort bon, on en met dans la lessive en plusieurs pays avec d'autres herbes fortes. Nous la nommons *alcali*, qui est un mot arabe, et cependant les Arabes appellent cette bonne herbe *hachenon*, comme les Persans, qui en ont partout de plaines campagnes.) 12. Qu'à chaque purification le purificateur lave trois fois la tête, trois fois le côté droit, trois fois le côté gauche. 13. Qu'aux deux premières purifications il passe doucement la main sur le ventre du mort. 14. Que si le corps est mort *pollutus semine*, on lui administre une quatrième purification après les trois autres, et que le purificateur dise en lui-même en la commençant : Je donne à ce corps mort une purification de conseil et surrogatoire pour le purifier de l'impureté dans laquelle il est mort *semine coitus*, à cause que la purification est nécessaire pour approche de Dieu très haut. 15. Que toutes ces purifications étant achevées, on sèche le corps avec des linges, ou comme il sera plus commode et plus convenable.

« ARTICLE III. Les six choses *mekroeh* ou vilaines qu'il faut éviter dans la purification d'un corps mort sont : 1. De se servir [VII, 187] d'eau chaude pour faire la purification. 2. De

couper les ongles au corps mort. 3. De lui peigner le poil du visage, soit les moustaches, soit le poil du menton. 4. De lui raser le poil de la tête, ou de le peigner, ou de tresser la houppe que plusieurs hommes portent au sommet de la tête. 5. De lui raser ou faire tondre le poil alentour des parties du sexe. 6. De jeter dans la rue ou dans la cour l'eau de la purification, que la bienséance veut qu'on jette au retraits, ou tout au moins une partie.

« Article IV. Les deux choses défendues dans la purification des morts sont : 1. D'administrer aux personnes qui meurent en terre sainte les deux purifications qui se font, l'une avec de l'eau d'alisier, l'autre avec de l'eau de campher, n'étant pas permis de leur en administrer d'autre qu'avec de l'eau simple. 2. De mêler non plus ni campher ni autre chose odoriférante, soit bois, soit gomme, soit pâte, dans l'eau dont on lave un mort de ses ordures corporelles lorsqu'il meurt en terre sainte. C'est qu'il est défendu d'user d'aucune senteur que ce soit dans la terre sainte (ils entendent la Mecque et Médine avec leur territoire), ni même d'en porter ; or le campher est mis au nombre des choses odoriférantes.

Troisième section.

De la sépulture.

« Cette section traite des choses qu'il faut observer et pratiquer envers les morts, [VII, 188] à compter du temps qu'on aura achevé de leur administrer la purification jusqu'à la fin de l'enterrement. Nous divisons ce sujet en deux points, dont le premier expose ce qu'il faut faire aux morts jusqu'à ce qu'on se mette à faire des prières sur eux ; et le second, ce qu'il faut observer envers eux jusqu'à ce qu'on les abandonne dans leur fosse. Le premier point contient vingt-neuf chefs divisés en trois articles, dont le premier renferme neuf préceptes ou choses nécessaires. Le second, douze conseils, ou choses qu'il est convenable d'observer. Et le troisième, huit choses malséantes dont il faut s'abstenir.

PREMIER POINT.

« Article I. Les neuf choses nécessaires sont : 1. D'oindre de pâte de campher liquide les sept parties du corps sur lesquelles il se porte et s'appuie, en faisant les adorations accoutumées, quand on prie Dieu prosterné, qui sont les deux gros orteils, les deux genoux, le plat des deux mains, et le front. 2. Que l'habillement mortuaire soit de trois pièces, savoir un *longhi* » (c'est un drap de fil de coton fait sur le métier, à franges au deux bouts) « de la largeur d'une coudée au moins, et de la longueur de deux coudées ; une chemise et un *chader* » (c'est un grand voile que les femmes ont accoutumé de mettre lors qu'elles sortent du logis, qui les couvre de la tête aux pieds), « lequel soit assez grand pour couvrir le corps tout entier, par-dessus le sommet de la tête [VII, 189] et par-dessous la plante des pieds. 3. Que ces trois pièces d'habillement soient de coton pur, et non de soie, ni de coton et de soie, soit pour un homme, soit pour une femme. 4. Qu'il n'y ait dessus ni or ni argent, soit tissu, soit brodé, soit appliqué, ni autrement. » (C'est qu'en Perse tout le monde porte des chemises de soie, celles des femmes étant brodées sur le devant et en bas, et celles des hommes étant façonnées autour du cou et sur l'estomac, de sorte qu'il n'y a que les plus pauvres gens qui portent des chemises de coton.) « 5. Que ces linges soient nets et purs, sans tache ni ordure. 6. Que ces linges ne soient point acquis par fraude ou par violence. 7. Que la toile de ces linges soit si grosse qu'on ne puisse pas voir la peau au travers. 8. Que ces linges soient d'une même toile, c'est-à-dire qu'il n'y ait aucune pièce d'une toile plus grosse ou plus fine que l'autre, et aussi qu'ils conviennent à la qualité du mort qui en est revêtu, c'est-à-dire qu'une personne riche doit être

revêtu de linges fins, et qu'une personne qui meurt pauvre doit l'être de gros linge. Il faut prendre pour les premiers de ces toiles des Indes qu'on appelle *betils*, et pour les autres il faut prendre de la toile de Perse dite *karbaz*. Observez ici que si le défunt n'avait pas laissé plus de bien qu'il n'en faut pour payer ses dettes, ses créanciers ont droit d'empêcher qu'on ne le revête de toile fine, de quelque qualité qu'il soit d'ailleurs. 9. Que pour la personne d'une femme, quelques biens personnels qu'elle laisse en mourant, toutefois il est requis que ce [VII, 190] soit son mari qui donne de son propre bien ces linges mortuaires comme une dernière charité qu'il lui fait, et que pour cet effet on le supplie et requière de donner ces linges à sa défunte femme : à quoi néanmoins il y a trois considérations à faire. La première, c'est que la défunte fût légitime épouse, liée par un mariage perpétuel ; car si elle n'était que *amouthaa*, c'est-à-dire concubine, épousée pour un certain temps, ou si c'est une esclave affranchie, l'homme n'est point obligé de donner le linge mortuaire. » (La raison de ce précepte, c'est qu'en Perse une femme n'a point de droit dans le bien du mari que pour la valeur de sa dot, qui étant perdue par sa mort, elle est censée expirer aussi pauvre qu'elle est née et sans une épingle vaillant.) « La seconde exception est que la femme n'ait pas été durant sa vie de méchante humeur, revêche et peu complaisante à son mari : car en ce cas il n'est point obligé de lui faire cette charité. La troisième est l'impuissance du mari à faire la dépense de ce linge : car s'il n'en a pas le moyen, il n'y est pas obligé.

« ARTICLE II. Les douze conseils proposés dans la manière d'ensevelir les morts sont : 1. Que le *campher* dont se fait l'onction des parties sur lesquelles on s'incline dans l'adoration soit du poids de treize *derhem* et un tiers du poids légal ou du sanctuaire. (Cela revient à environ demi-livre de notre poids, quelque chose de moins.) Mais si l'on ne pouvait avoir de campher, ou qu'on n'eût pas le moyen d'en acheter autant, il en faudra prendre quatre *derhem* ; [VII, 191] et si l'on n'en peut avoir quatre *derhem*, il en faudra prendre un *derhem*, poids sacré, comme l'on a dit, mais c'est là le moins qu'il soit permis d'en employer, et si l'on n'en pouvait avoir autant il n'en faudrait point mettre du tout. 2. Que le campher soit mis en pièces, broyé et pétri non dans un mortier ou sur une pierre mais dans la main. 3. Que ce qui restera de campher après l'onction des parties du corps susdites soit répandu sur la poitrine, savoir depuis le dessous du col jusqu'au nombril. 4. De mettre au corps mort sous les bras deux lattes minces de bois vert de l'arbre qui porte les dattes qui est le palmier odoriférant, lesquelles il faut placer le long des côtes entre le bras et le côté ; mais si l'on ne peut recouvrir de lattes de bois de dattier, que l'on en prenne de bois d'alisier ; et si l'on n'en peut recouvrir de bois d'alisier, qu'on en prenne de bois de grenadier ; et au défaut du grenadier, qu'on se serve de l'arbre qu'on appelle le saule brun ; et au défaut de tous ces arbres, qu'on se serve du bois de l'arbre qui se trouvera sur le lieu le plus ressemblant à ceux qu'on vient de prescrire. Ces lattes doivent être longues d'une coudée, à mesurer au bras du corps mort à qui elles doivent servir, et il les faut mettre juste sous l'aisselle, et faire que le bras soit étendu tout du long. 5. Que la latte du côté droit soit mise sur la chair sous la chemise, mais que celle qu'on met au côté gauche soit mise sur la chemise. 6. Que le linge mortuaire soit de toile blanche, et non [VII, 192] de couleur. 7. Que le fil duquel on coud le linge mortuaire, et avec lequel le corps est cousu dans le linge, soit pris de la toile même, c'est-à-dire qu'il faut effiler le linge et en tirer assez de fil pour toute cette couture. 8. Que si c'est le corps d'un homme, on lui mette sur la tête cette sorte de turban dit *hammamé*, c'est-à-dire bonnet du bain, parce qu'il est fait pour se couvrir étant au bain. Il faut que ce turban soit de toile blanche, et il en faut laisser les bouts si longs qu'ils puissent être liés sous le menton et pendre ensuite sur l'estomac, où il faudra les étendre sur les côtés en couvrant l'endroit où le bras joint au côté, un bout d'un côté, et un bout de l'autre. 9. D'envelopper le corps dans un grand drap après l'avoir enseveli

comme il a été dit, lequel drap doit être long du moins de trois coudées et demie. Il faut étendre le corps sur ce drap, fendre le drap par le milieu au-dessous des fesses, et tirer les deux pièces devant alentour des reins en manière de ceinture. 10. Que si le corps mort est d'une femme, on lui enveloppe la tête d'un *roupac*. (C'est un demi-voile qui tombe par-devant sur le visage et qui par le derrière tombe jusqu'au bas du dos. Les femmes le portent continuellement dans le logis. Il est fait de toile très fine, de coton ou de soie ; communément il est de réseau, brodé et ouvragé fort délicatement. C'est à mon avis ce que les Romains appelaient *calentica*, et ce que nous nommons anciennement *couvre-chef*, qui est long et large, différemment selon les divers pays où il est en usage.) [VII, 193] 11. Que si c'est une femme, après le *roupac* mis, on la couvre par-devant d'un grand voile que l'on fendra sur l'estomac au-dessus des mamelles, sur lesquelles les pièces de ce drap passeront et seront arrêtées sous le dos à l'endroit des hanches. 12. De boucher avec du coton les conduits par où le ventre se décharge devant et derrière le mieux qu'il se pourra, pour empêcher qu'il n'en sorte aucune humeur ; sur quoi vous observerez qu'il y a des docteurs qui tiennent que si après les purifications prescrites il sort quelque ordure du corps, il faut administrer une nouvelle purification, mais ces docteurs sont en petit nombre ; le plus grand nombre est pour l'opinion contraire.

« ARTICLE III. Les huit choses qu'il faut éviter dans ce service qu'on rend aux défunts comme étant malséantes sont 1. De se servir de ciseaux, de couteau, ou d'aucun autre instrument de fer dans la taille et la composition des linges mortuaires. Il faut déchirer la toile avec les doigts et puis la coudre. (Cela n'est pas difficile à faire, la toile de coton étant aisée à déchirer ; et les tailleurs aux Indes taillent communément les chemises ainsi avec les doigts, sans se servir de ciseaux ; les pointes, les goussettes⁴³, tout est taillé avec les doigts, et l'est aussi nettement qu'avec des ciseaux.) 2. De mettre des manches à la chemise du mort. Si on la fait exprès neuve, comme il est plus convenable qu'elle le soit, il la faut faire sans manches, mais si l'on prend une de ses propres chemises, on y peut laisser [VII, 194] les manches après en avoir ôté les boutons ou les cordons, afin qu'elle ressemble plus à une chemise de mort. 3. De mouiller avec sa salive le fil dont on coud la chemise du mort et les draps dans lesquels il est enseveli. S'il est besoin de mouiller le fil, il faut le faire avec de l'eau nette. 4. De parfumer les linges du mort, ni de les mettre en aucun endroit où ils puissent prendre aucune odeur. 5. De faire ces linges de chanvre, de lin, de poil de chameau, de chèvre, ou de mouton, ou de toute autre chose que de fil de coton. 6. De les faire de cette toile qu'on appelle *casseph*. (Il y en a de trois sortes, l'une est comme notre toile ouvrée, l'autre comme notre futaine, l'autre est de fil double, qui rend la toile si forte qu'on ne la peut déchirer aisément.) 7. D'écrire sur ces habits mortuaires avec de l'encre ou avec aucune autre liqueur ou teinture qui soit de couleur noire. 8. De farder les sourcils et les paupières du mort et de mettre du campher dans ses oreilles.

« Observez pour la fin de cette section deux choses. La première que si une femme meurt dans sa grossesse d'une mort assez subite pour faire juger que son enfant vit, il faut quand elle rend le dernier soupir lui ouvrir le ventre au côté gauche, tirer l'enfant, puis recoudre l'ouverture le plus près qu'il est possible et faire l'opération le plus vite qu'il est possible. La seconde, que si par un accident contraire l'enfant est mort dans le ventre de sa mère vivante, il faut enfoncer la main dans la [VII, 195] matrice, mettre l'enfant en pièces, et les tirer dehors ; et sur cela vous devez encore distinguer pour l'âge de l'enfant : car si l'enfant qu'on tire dehors a quatre mois passés, il faut en recoudre les pièces le plus près qu'il se peut, les envelopper et enfermer dans un drap, et puis lui administrer la purification par trois fois, et

⁴³ Les dictionnaires ne reconnaissent que le nom masculin *gousset*.

enfin l'ensevelir comme une grande personne ; mais si l'enfant a moins de quatre mois, il suffit, soit qu'on le tire entier du ventre de sa mère, soit qu'on le tire en pièces, de l'ensevelir sans lui administrer aucune sorte de lavement légal.

SECOND POINT.

« Ce second point, qui contient trois articles comme le premier, traite de tout ce qu'il faut observer et pratiquer à l'endroit des morts depuis le temps qu'on les a enfermés dans le drap mortuaire jusqu'à ce qu'on les porte en terre, qu'ils soient mis dans la fosse, et que la fosse soit comblée et couverte. Le premier article contient cinq préceptes. Le second trente-trois conseils. Le troisième neuf prohibitions. C'est en tout quarante-sept choses qu'il faut faire, ou qu'il faut éviter.

« ARTICLE I. Les cinq points commandés sont : 1. De faire des prières pour les morts et sur les morts. 2. De porter le corps au sépulcre ou proche du sépulcre : sur quoi observez que si l'on est sur [VII, 196] mer, si loin de terre qu'on ne puisse y arriver avant que le corps sente mauvais, il faut l'enfermer dans une *pitare* (ce sont de grandes urnes de terre où l'on met l'eau en Orient, au lieu des pipes dont nous nous servons sur mer) ou dans une caisse de bois et l'enfermer de sorte que la tête soit arrêtée et ne remue pas, mettant dedans l'urne ou la caisse assez de poids pour la faire incontinent aller à fond. Mais si l'on ne peut avoir rien de tel pour mettre le corps mort, il faut seulement lui attacher un poids au col, soit de fer soit de pierre, et le jeter en la mer, observant de le jeter ayant le côté droit tourné vers le *kebla* en sorte qu'il soit jeté dans la mer en la même posture qu'on met les morts dans le sépulcre. 3. De coucher le mort dans le sépulcre sur le côté droit, le visage tourné au *kebla*, tout au contraire de ce qu'il a été prescrit de faire au temps de l'agonie ; car alors il fallait que le corps étant étendu de son long, les plantes de ses pieds fussent vis-à-vis le *kebla* perpendiculairement, mais dans la fosse il faut que tout le corps soit étendu de ce côté-là latéralement : sur quoi observez aussi à l'égard d'une femme qui est dans le rang du *jessiah* (c'est le tribut que les princes mahométans font payer aux gens qui vivent sous leur domination sans vouloir embrasser leur créance. Il fut établi par accord entre les premiers mahométans et les chrétiens qu'ils avaient subjugués qu'ils ne seraient point forcés à embrasser le mahométisme moyennant qu'ils payassent annuellement un tribut par tête pour les mâles depuis l'âge de puberté, lequel accord fut depuis rendu commun pour les juifs et pour les gentils), [VII, 197] si une femme qui est dans ce cas de ce tribut meurt grosse d'un mahométan avant le quatrième mois de sa grossesse, il faut poser son corps dans la fosse le dos au *kebla*, et cela à cause de son enfant qui est musulman, comme étant né d'un père qui l'est ; car l'enfant dans le ventre a le visage tourné au dos de la mère, d'où il s'ensuit que la femme infidèle ayant le dos tourné au *kebla*, son enfant fidèle y a la face tournée. (Cette observation est faite particulièrement à cause de ces esclaves chrétiennes que les mahométans gardent et mènent partout avec eux comme s'ils les avaient épousées ; car on ne les force point à renier la foi chrétienne, quoiqu'elles ne manquent guère de le faire, mais les enfants qui en naissent, soit mâles soit femelles, sont mahométans.) 4. Que la fosse soit si profonde et si bien remplie et couverte que les bêtes sauvages ne puissent en tirer le cadavre, ni qu'aucune mauvaise odeur puisse transpirer. (C'est qu'il y a des pays où les chacals, qui sont une sorte d'hyène, les loups, les renards, et d'autres animaux aussi carnassiers ouvrent les fosses, déterrent les morts, et les dévorent, encore qu'elles soient profondes de six à sept pieds, et qu'il y ait de grosses pierres roulées dessus, de manière qu'on est obligé de mettre des gardes sur les fosses durant les cinq ou six premiers jours de l'enterrement pour détourner ces bêtes féroces. J'ai vu cela en divers lieux et à

diverses fois.) 5. Que la terre dans laquelle on enterre le mort, soit que ce soit un cimetière public, ou un lieu particulier, ait été légitimement acquise, non [VII, 198] extorquée par fraude ou par violence, ni achetée d'un bien mal acquis, et que le maître du fond consente librement que le mort y soit enterré.

« ARTICLE II. Les trente-trois choses conseillées sur le sujet sont : 1. Que ceux qui accompagnent le corps lorsqu'on le porte en terre et ceux qui aident à le porter marchent derrière le corps et à côté, mais qu'on ne marche jamais devant. (Les enterrements des mahométans ne sont pas de longs et graves convois, comme parmi nous. On n'y voit jamais de deuil, c'est-à-dire que les parents du défunt ne sont point accoutumés à s'y trouver. Il n'y va point non plus de personnes graves. On emporte le mort vite, et comme voulant en être promptement déchargé, et il ne va avec le corps que des gens pour le porter, en cas que personne sur le chemin n'eût la charité de prêter l'épaule pour cela, comme c'est un point de charité dans cette religion que de le faire. Le mystère, ou la raison, du conseil de ne courir pas devant la bière c'est, disent-ils, que quand un fidèle est mort des anges viennent le garder jusqu'à ce qu'il ait rendu compte, et il faut par un religieux respect leur céder le pas.) 2. Que ceux qui portent le corps le portent en carré, c'est-à-dire côté contre côté. » (Le mot original est *terbieh*, dont le sens est que ceux qui portent la bière doivent porter de l'épaule droite le côté droit du corps, et de l'épaule gauche le côté gauche, tant aux pieds qu'à la tête.) 3. Qu'à la première vue de la bière chacun fasse cette prière en soi-même, soit ceux qui sont venus [VII, 199] pour la porter, soit ceux qui ne font seulement que suivre, soit ceux qui rencontrent l'enterrement, en disant : Ô Dieu très grand, voici ce que Dieu et les prophètes nous ont déclaré de notre commune fin, dont la vérité se vérifie par la suite des expériences que nous en faisons de jour en jour. Ô Dieu, qui est merveilleusement illustre par sa puissance, qui par amour et par miséricorde a créé tous les êtres et ses serviteurs. (Le mot original signifie *tous les hommes*, parce que tous servent Dieu, soit bons soit mauvais, quoiqu'ils fassent.) Gloire soit à Dieu, qui ne nous a point fait naître parmi ceux qui sont réprouvés. 4. Que l'on fasse la fosse dans l'endroit du cimetière qui est le plus proche de la maison du défunt s'il est mort dans sa maison, ou bien le plus proche de celle dans laquelle il est mort, excepté les cimetières où un descendant des Imams ou un docteur célèbre ou quelque autre saint et éminent personnage dans la religion serait enterré : car en ce cas, plus on est enterré près de son sépulcre et mieux c'est. 5. Que la profondeur de la fosse soit au moins de la hauteur du fossoyeur, c'est-à-dire que ceux qui font la fosse ne puissent voir en se tenant sur leurs pieds ceux qui passent dans le cimetière. 6. Que la fosse étant faite de la profondeur qu'on vient de prescrire, le fond en étant plat et uni et les côtés perpendiculaires et droits, on creuse une fosse latérale, c'est-à-dire qu'à un des côtés de la fosse on creuse [VII, 200] une autre fosse basse, non pas droite mais en talus, capable de contenir un corps, ce qu'il faut faire même quand la fosse serait dans un lieu aréneux ou du sable mouvant. 7. Que cette fosse latérale soit faite du côté du *kebla*. 8. Que la grande fosse soit de telle largeur qu'un homme s'y puisse asseoir à l'aise, et la fosse collatérale assez spacieuse pour contenir un corps couché sur le côté. 9. Que quand le corps est arrivé au cimetière on le mette bas à huit pas de la fosse, au pied de la fosse ; qu'au bout d'une minute on le reprenne et on l'en approche de deux pas ; qu'après un pareil espace de temps on lève la bière et qu'on la porte encore deux pas, et ainsi trois fois de suite, jusqu'à ce qu'on pose le cercueil sur le bord de la fosse, hors duquel au bout de deux minutes encore on tirera le corps pour le descendre dans la fosse. Ce qui s'entend du corps d'un homme, car pour celui d'une femme cette approche du sépulcre par intervalles n'est pas conseillée. (La raison qu'ils rendent de ces approches de la fosse à quatre reprises c'est, disent-ils, comme pour donner à l'homme le temps de se reconnaître afin de le préparer au

sépulcre et pour prévenir ainsi un subit épouvantement, car ils prétendent que l'âme du défunt est proche de son corps, et qu'elle y rentre dès que l'enterrement est passé, et que le monde s'est retiré seulement deux pas loin de la fosse.) 10. Que si le corps qu'on enterre est de sexe viril, on le fasse descendre lentement dans la fosse, la tête la première, le corps après, et puis les pieds : c'est-à-dire qu'on fera descendre la tête en [VII, 201] tenant le corps sur le bord de la fosse, puis on laissera aller le corps jusqu'aux jambes, et puis les jambes après ; mais si le corps est de l'autre sexe, ces repos et ces intervalles ne sont pas à observer : il faut faire descendre le corps tout d'un coup, les pieds en même temps que la tête. 11. Qu'en enterrant une femme ou une fille, on entoure le fossé d'un voile ou pavillon carré. (C'est comme un tour de lit, ou comme ces tentes qu'on met dans la rivière pour baigner les femmes, lesquelles sont carrées et n'ont point de dessus ; et c'est afin qu'on ne puisse voir le corps quand on le tire de la bière et qu'on le met dans la fosse.) 12. Que l'homme qui est dans la fosse pour recevoir le corps et pour le coucher et l'étendre ait la tête nue et les pieds nus. 13. Que si le corps est de sexe féminin, l'homme qui le reçoit dans la fosse soit *mahaaram* avec la personne qu'il enterre au degré le plus proche qu'il ses pourra, et si c'est son mari cela est encore mieux (J'ai expliqué ce mot de *mahaaram* dans la section de la purification des morts : il signifie celui qui peut entrer dans l'appartement d'une femme, et ce doit être son parent si proche qu'il ne lui soit pas permis d'épouser) ; mais si le corps est de sexe viril c'est tout le contraire, celui qui le reçoit dans la fosse et qui le couche ne doit point être son parent ni son allié, mais un étranger. 14. Que celui qui reçoit le corps dans la fosse fasse tout bas la prière suivante dans le temps qu'il le couche et l'étend dans la petite fosse latérale : "Au nom de Dieu et avec Dieu dans [VII, 202] la voie de la religion et la profession du prophète de Dieu, sur qui soit le salut et la paix. Ô Dieu ! ton serviteur s'est soumis lui-même à toi, et le fils de ton serviteur est descendu chez toi. (Le terme original signifie « aller passer quelques jours chez un bon ami ».) Et toi, tu es le meilleur de ceux chez qui on puisse descendre. Ô Dieu ! mets devant lui dans cette fosse la joie et le repos, et fais qu'il puisse parvenir auprès de son Prophète. Ô Dieu ! nous ne savons de lui que de bonnes choses, mais toi, tu sais mieux ce qui est de lui que nous ne le savons, car tu es sage et savant." Observez ici que cette prière se doit dire en termes masculins ou féminins selon la personne pour laquelle elle se dit. (J'ai déjà remarqué que la langue arabe a la terminaison différente pour le sexe masculin et féminin.) 15. La quinzième chose qu'on conseille dans l'enterrement d'un corps mort est de mettre sous sa tête un peu de terre qu'on accommodera comme pour lui servir d'oreiller, en sorte qu'il ait la tête plus haute que le corps. 16. De mettre sous la joue, du côté qu'il est couché, un peu de terre de *Kerbela* (c'est le nom du lieu où Aly, le premier des Imams et des légitimes successeurs de Mahammed selon la créance persane, est enterré. Ils tiennent pour sainte la terre de tout ce lieu-là, et quand ils font leurs prières ils ont toujours un palet fait de cette terre, épais d'un doigt, grand comme le creux de la main, les uns plus, les autres moins, sur lequel ils appuient le front dans l'adoration lorsqu'ils se prosternent la tête contre la terre. C'est un de ces palets-là qu'il est conseillé ici de [VII, 203] mettre sous la joue du mort). 17. De dénouer ensuite les nœuds du drap mortuaire décousant tout ce qui est cousu, élargissant tout ce qui est serré, en sorte que le corps y soit à l'aise, et comme s'il voulait s'en dégager. 18. D'ôter de dessus son visage tout ce qui le couvre, en sorte qu'il demeure nu et découvert. 19. De mettre tant de terre sous lui au côté gauche qu'il demeure couché ferme et bien appuyé partout sur le côté droit, en sorte que le corps ne puisse tomber ni chanceler. 20. Le vingtième conseil est que le corps étant ainsi posé et appuyé, on récite à haute voix, le visage tourné vers lui et les yeux attachés sur lui, les paroles de la confession de foi pour un mort, en ces paroles : "Ô *serviteur* (esclave) de Dieu, qu'il te souvienne de garder la foi, celle qui en ce monde nous distingue des autres religions, et

en laquelle tu es parti du monde, laquelle consiste en la ferme créance et en la profession haute et découverte qu'il n'y a point d'autre Dieu que Dieu, que Dieu est un et unique, n'ayant point de compagnon, pur, simple, et incomposé, vivant, essentiel, éternel, perpétuel, agissant à jamais et sans cesser, qui n'a ni d'égal ni de contemporain qui n'engendre ni n'est engendré, et que Mahammed, à qui soit la paix et la bénédiction, est le sceau ou le dernier des prophètes, le seigneur des prophètes, des apôtres, et des saints législateurs, lequel Dieu a envoyé avec des préceptes droits et une véritable religion afin de rendre sa voie claire et certaine par-dessus toute voie et toute religion, en dépit de ceux qui donnent à [VII, 204] Dieu des compagnons. Et qu'Aly, à qui soit la paix et la bénédiction, est l'ami de Dieu, le successeur et l'exécuteur testamentaire de son Prophète et son vicaire après lui, s'occupant et s'entretenant dans les fonctions de sa charge, et que les enfants d'Aly, ses vicaires successeurs et exécuteurs testamentaires sont Hossein et Hasein, Aly et Mahammed Baker, Jafer et Mouza, Aly Reka et Mahammed Taky, Aly Naky et Hosein Askery, et le successeur dont on attend le retour, qui est Mahammed Mehdy, maître des temps, sur qui tous soit le salut et la paix, lesquels Dieu a établis sur tous les hommes pour leur révéler les secrets de la foi et la voie de salut. Ô serviteur de Dieu, il va venir à toi deux anges (Nekir et Munkir, qu'ils appellent les anges du sépulcre, qui sont ceux que les juifs appelaient Douma, c'est-à-dire les préfets du silence) : Anges grès honorables et très excellents, envoyés et commis de Dieu pour t'interroger touchant ton seigneur et ta religion, quel est ton livre sacré, ton prophète, ton Imam" (patron), ton Kebla ? (lieu où il faut avoir le visage tourné en priant). Ne sois ni triste ni inquiet, parle avec assurance, et réponds fermement ainsi : Dieu est mon seigneur, Mahammed est mon Prophète, l'islamisme (le mahométisme) est ma religion. Le Coran (l'Alcoran) est mon livre sacré. Le Kaaba (la chapelle de la Mecque) est mon Kebla. Aly, sur qui est la paix, est mon Imam (patron) et les onze Imams nommés ci-dessus, qui sont les successeurs et exécuteurs légitimement constitués, sont mes Imams (avocats) après lui, [VII, 205] et cela c'est ce que j'approuve et confesse ; et je confesse de plus que la mort est réelle et vraie ; que l'interrogation de Nekir et Munkir, les très excellents anges du sépulcre dans la fosse, est réelle et vraie ; que la résurrection est réelle et vraie ; que l'information et le jugement des actions humaines sont réels et vrais ; que le Pul-serat (c'est le pont étroit sur la géhenne de l'enfer, par-dessus lequel ils disent qu'il faut que tous les hommes passent pour aller en paradis) est un chemin réel et vrai ; que le feu (l'enfer) est réel et vrai ; et que la comparaison en la présence de Dieu très haut est réelle et vraie. C'est là ma créance : en cette foi j'ai été vivifié, en elle je suis mort, et en elle je ressusciterai, s'il plaît à Dieu très grand et très bon." Observez ici que si le corps mort est de sexe féminin il faut faire cette exhortation au genre féminin en disant, par exemple, *Ô servante de Dieu* au lieu de dire *Ô serviteur de Dieu*. 21. Qu'on ferme et boucle la petite fosse latérale avec une couche de briques de terre cuite au soleil, qu'on couchera droites l'une sur l'autre, et qu'on couvrira d'argile ou de terre mêlée de paille. 22. Qu'au temps qu'on mure et ferme la fosse latérale, chacun des assistants, et particulièrement le fossoyeur, dise ainsi, en observant les terminaisons masculines ou féminines, selon le sexe de la personne morte, et en ayant les yeux fichés sur la petite fosse qu'on bouche : "Ô Dieu, sois propice à ce corps dans sa solitude (il y a dans l'original *dans son unité*, c'est-à-dire en était laissé seul) ; sois sa compagnie et son assesseur [VII, 206] dans son unité ; assure-le contre ses craintes et frayeurs, et le fais jouir de ta miséricorde, miséricorde qui lui serve par-dessus toute autre miséricorde, selon que ta miséricorde est pour tous ceux qui s'y attendent." 23. Que ceux qui sont présents et assistants à l'enterrement, hors les parents du défunt, s'il y en a, jettent tant soit peu de terre dans la fosse, la poussant du dos de la main. 24. Qu'en jetant cette terre dans la fosse, chacun qui la pousse dise ces paroles :

“Certainement, nous sommes à Dieu ; nous sommes à Dieu, et nous retournerons à Dieu.” 25. Qu’on observe qu’une fosse soit éloignée de tous côtés d’une autre du moins de quatre doigts, et que le dessus de la fosse soit relevé au moins de la hauteur d’une paume. 26. Qu’on mette sur la fosse une couche de sable ou gravier, et si ce peut être du sable rouge, ce sera le mieux. (C’est afin qu’il n’y croisse point d’herbe qui attire les animaux, ce qui, disent-ils, incommoderait les morts : car dans leur théologie ils enseignent qu’il reste dans tous les corps morts un sentiment sourd et néanmoins fort pour les rendre capables de douleur et de plaisir. Même dans les *hadis* qu’on peut appeler la légende mahométane, étant le livre des dits et faits des saints, il y a qu’un mort sent dans sa fosse jusqu’au froid et au chaud, et c’est la raison du conseil qui a été donné dans la 3^e partie sec. 2 art. 2 de manier doucement le mort en lui administrant la purification. Il faut ajouter encore que c’est par la même raison qu’ils tiennent pour une chose déshonnête et vilaine de se promener dans les cimetières [VII, 207] et de passer seulement sur le sépulcre des morts, parce, disent-ils, que c’est faire un bruit qui les incommodent. Aussi presque toutes les fosses sont couvertes d’un tombeau élevé de quelque quatre pieds ou sont entourées de pierres plates hautes de quinze à vingt pouces, fichées en terre, pour empêcher les hommes et les bêtes de passer dessus.) 27. Que l’on mette en terre sur la fosse, soit qu’elle soit couverte d’une tombe ou qu’elle ne le soit pas, quelque marbre, quelque pierre, ou quelque bois du côté de la tête si c’est la fosse d’un homme, mais si c’est la fosse d’une femme ou d’une fille, il faut mettre une pierre à la tête et une aux pieds pour servir de signal. 28. Que l’on jette de l’eau sur la surface de la fosse, laquelle eau il faut jeter le long de la tête vers les pieds, puis des pieds vers la tête ; et s’il arrivait que le milieu de la fosse ne fût pas assez bien mouillé, on y en peut jeter tout droit, c’est-à-dire de haut en bas, mais il faut faire cette aspersion tout de suite, et en sorte que la superficie entière de la fosse soit également mouillée. 29. Que l’homme qui fait cette aspersion d’eau ait toujours la tête tournée vers le *kebla*, de quelque côté de la fosse qu’il se tienne. 30. Que chacun des assistants applique ses mains ou un doigt seulement sur la fosse quand elle est ainsi mouillée, et les presse si fort que la marque y paraisse nette et profonde. (C’est, disent-ils, pour servir de témoignage au défunt et pour être comme une déposition en sa faveur qu’il est mort vrai mahométan. Ils assurent que tant que ces [VII, 208] marques demeurent empreintes sur la fosse Dieu fait miséricorde au défunt, et que les anges qui vont et viennent sur le sépulcre rendent témoignage en les voyant de la vérité de sa religion.) 31. Que chacun qui marque ses doigts sur la fosse ait la tête tournée au *kebla*. 32. Qu’on lise ensuite sur la fosse par sept fois (quelques docteurs conseillent de le lire dix fois) le chapitre de l’Alcoran qui a pour titre *Henna Elnezabat*, qui est le soixante-dix-neuvième ; ensuite de quoi un homme dira tout haut cette prière au nom du mort : “Ô Dieu ! élargis la terre de mes deux côtés afin que mon âme monte vers toi. Fais-moi entrer dans tes bonnes grâces ; honore-moi de ta bienveillance, et fais-moi jouir dans mon sépulcre de ta miséricorde, miséricorde qui prenant par-dessus toute autre miséricorde, et qui suffit à ceux à qui tu la donnes. Ô Dieu ! détache la terre d’autour de moi et me tire de la terre afin que sans peine je m’en aille à toi.” Observez ici que les terminaisons des termes personnels et relatifs de cette prière doivent être du genre de la personne au nom de qui on la fait. 33. Que ce soit le tuteur des enfants du défunt, soit naturel soit constitué, qui fasse l’oraison susdite, ou l’exécuteur du testament, ou celui que cet exécuteur voudra commettre, ou que ce soit le plus proche parent du défunt s’il n’y a personne qui veuille prendre soin de ses affaires, et qu’il fasse cette prière après que tous les assistants sont retirés.

« ARTICLE III. Les neuf choses qui sont indécentes dans l’office de l’enterrement [VII, 209] des morts sont : 1. De voir des femmes qui accompagnent le corps et se trouvent à

l'enterrement. 2. De porter deux morts à la fois dans une même bière. 3. D'enterrer dans une même fosse deux morts à la fois. 4. De couvrir le fond de la grande fosse, ni celui de la fosse latérale, de planches, ou de le paver de pierres, de briques cuites au fourneau, ou de telle autre matière dure pour poser le corps dessus. 5. Que les parents du corps, s'il y en a à l'enterrement, jettent comme les autres de la terre dans la fosse ou sur la fosse. 6. De jeter dans la fosse d'autre terre que celle-là même qui en a été tirée en la creusant. 7. De faire le dessus de la fosse en forme de toit aigu ou en dos d'âne, mais il le faut faire ou en demi-rond ou plat. 8. De réparer ou renouveler le dessus du sépulcre (c'est-à-dire cette élévation faite sur la fosse) lorsque le temps ou quelque accident l'a ruiné et abattu. 9. De marcher, de se reposer, de l'asseoir, de se coucher sur une fosse, ni de passer par-dessus en enjambant, étant honnête au contraire de ne passer jamais qu'à côté. Observez trois choses pour la fin de cette section. La première, que la Loi commande que lorsqu'un homme a été enterré dans un cimetière public, on s'enquière du temps qu'il faut pour la consommation entière d'un corps dans ce terroir : on compte ce temps-là ; et que lorsqu'il est écoulé, et qu'ainsi on a juste sujet de s'assurer que le corps est réduit en poussière, on ôte de dessus la fosse toutes les marques ou signes qu'on y avait mis, qu'on [VII, 210] égale le dessus de la fosse au terrain d'alentour : et cela afin qu'on puisse sans scrupule creuser une autre fois en cet endroit et y enterrer. Mais il y a deux observations à faire là-dessus. L'une, que cela ne s'entend que pour les sépulcres publics, car pour les autres sépulcres qui sont achetés et dont le fonds appartient à des particuliers, comme les sépulcres des rois, qui sont dans leurs domaines, la chose est à la liberté du seigneur du lieu. L'autre distinction est à l'égard des tombeaux des saints, des *mouchteheds* ou docteurs célèbres, et des autres éminents personnages de la religion ; car il est convenable au contraire qu'il reste toujours quelque signe sur leur sépulcre pour le faire connaître afin que ceux qui y viennent en pèlerinage le puisse reconnaître, et qu'ainsi les vivants tirent du profit de la pieuse visite qu'ils font aux morts. La seconde observation que vous devez faire, c'est qu'il est *sunnet*, c'est-à-dire bon et convenable, d'aller consoler les proches parents du défunt et tous ceux qui souffrent notablement par sa mort ; et en leur rendant visite leur dire ces paroles à voix basse : "Dieu console ta douleur, qu'il change ta tristesse en joie, et qu'il fasse grâce au mort de qui tu portes le deuil." La troisième observation c'est qu'il est aussi *sunnet* d'envoyer durant les trois premiers jours du deuil le manger tout prêt aux parents du défunt, surtout au logis où il est mort, comme au contraire il est *makrouh*, c'est-à-dire vilain et déshonnête, d'aller manger chez eux ou avec eux pendant ce temps-là. [VII, 211]

QUATRIÈME PARTIE.

De la purification avec la terre.

« Ce chapitre traite de la purification légale qui se fait avec la terre lorsqu'on a quelque blessure ou quelque maladie qui ne permet pas qu'on se mouille les parties du corps que la Loi commande de laver, ou lorsqu'on n'a point d'eau, comme dans les déserts. En ces cas il faut pratiquer le *tyemmum*, c'est-à-dire le lavement légal avec la terre, lequel se fait en posant ses mains à terre et les appuyant dessus, et puis les passant sur les parties du corps qu'on veut purifier de même que si on les avait pleines d'eau et qu'on se purifiât avec de l'eau. C'est la matière de ce chapitre, qui contient vingt-un points qu'il faut observer, savoir douze comme nécessaires et commandés, sept comme conseillés, et qu'il est bon de pratiquer, et deux dont il faut s'abstenir comme des choses sales et odieuses.

« ARTICLE I. Les douze points commandés sont : 1. Que le terrain où se fait la purification dont nous traitons ne soit acquis ni par fraude, ni par force, mais qu'il appartienne légitimement à celui qui en a la jouissance présente, comme il a été observé aux chapitres précédents. 2. Que la terre de laquelle on se sert pour faire cette sorte de purification, et sur laquelle on se tient en la faisant, soit de la terre ainsi proprement dite, et que ce ne soit [VII, 212] point de la pierre, du marbre, du pavé, des briques, des planches, ni autre chose de durci au feu ni au soleil, c'est-à-dire qu'il ne faut point faire cette sorte de purification ni en une rue pavée, ni sur un plancher, ni sur des terrasses carrelées, ni en d'autres lieux ainsi revêtus. 3. Que cette terre soit pure et nette. 4. Qu'elle soit découverte et nue, c'est-à-dire qu'il ne faut point qu'il y ait de tapis ou de nattes, ou autre semblable chose dessus. 5. Que cette terre ne soit point mêlée avec quelque autre corps, comme s'il y avait sur la superficie de la paille coupée, de la sciure de bois, et telle autre chose. 6. Que les parties du corps sur lesquelles on exerce le lavement commandé soient nettes et sans ordure avant le *tyemum*. 7. Que la personne qui fait la purification avec la terre ait l'intention distincte de se purifier avec la terre, et qu'elle dise en elle-même en le commençant : "Je fais ce lavement légal et nécessaire en la place de la lustration commandée afin que mes prières soient faites avec les préparations requises, parce qu'il est nécessaire de s'approcher de Dieu." Mais si le *tyemum* se fait au lieu de la purification, alors il faut dire : "Je fais cette purification avec la terre", etc. 8. Que dans cette sorte de lavement on ôte de ses doigts les bagues et même cet anneau d'or ou de pierre qu'on porte au pouce qui sert à bander l'arc, afin que la main soit toute nue et à découvert. 9. Qu'à même temps qu'on dirige ainsi son intention vers l'action proposée, on pose ses deux mains plates contre terre en les appuyant dessus. 10. Qu'on [VII, 213] porte de là ses deux mains à la tête, et qu'on les passe tout le long du visage, c'est-à-dire depuis le haut du front jusqu'au bout du nez. (Ils appellent cela *tout le visage* à cause que le reste est tout couvert de barbe.) 11. Qu'on fasse ainsi la purification du dos de la main droite avec le plat de la main gauche. 12. Qu'on fasse semblablement du plat de la main droite la purification du dos de la main gauche. Sur quoi observez qu'il y a des docteurs qui tiennent que se le *tyemum* se fait au lieu de la lustration, il suffit d'une application, c'est-à-dire qu'il suffit d'étendre les mains une fois à terre lorsqu'on les fait passer sur quelque partie du corps, mais que s'il se fait au lieu de la purification, qui est le lavement de tout le corps, il faut doubler les applications des mains sur la terre, c'est-à-dire mettre deux fois les mains sur la terre pour chaque fois qu'on les porte sur son corps ; cependant d'autres docteurs aussi célèbres et en pareil nombre soutiennent qu'en l'un et en l'autre cas il faut faire deux applications des mains sur la terre, et cette dernière opinion est plus recevable et plus sûre.

« ARTICLE II. Les sept points conseillés et convenables dans cette cérémonie sacrée sont : 1. Que la terre dont on se sert pour le *tyemum* soit simple et commune, et dans son état naturel, et non altérée comme est la terre sigillée, la terre pétrie, la terre passée, et tout ce qui peut être semblable. 2. Que cette terre soit quelque lieu élevé, comme une butte, une colline, ou une hauteur. 3. Qu'en posant les mains sur la [VII, 214] terre et les y appuyant on ouvre la main le plus qu'on peut pour écarter les doigts l'un de l'autre. 4. Qu'après l'application des mains sur la terre on les secoue pour en faire tomber les grains de terre qui s'y pourraient être attachés. 5. Que si la personne a la main coupée, elle applique le poignet sur la terre comme si c'était la main. 6. Qu'on attende toujours pour cette sorte de purification l'extrémité du temps prescrit pour chaque prière et pour les autres actes de religion commandés. (Voici le sens de ce conseil : la Loi prescrit de faire les prières commandées chacune en son propre temps, c'est-à-dire dans l'espace de temps marqué pour les faire, sans qu'il soit permis de l'anticiper ou de le retarder comme on veut ; mais cet espace de temps n'est pas égal pour toutes les prières : à

quelques-unes il n'est que d'une heure, et à quelques autres il est de quatre heures ; et c'est là le plus long délai accordée, après lequel les prières sont comptées pour vaines et inutiles. Or parce que la plupart des prières doivent être précédées du lavement légal avec de l'eau, il faut lorsqu'on n'en a point attendre l'extrémité du temps prescrit pour les faire, tant parce que quelque hasard en pourra faire recouvrer, que pour témoigner par ce retardement le regret qu'on a de ne pouvoir se purifier de la manière ordinaire et naturelle et d'être réduit à se servir du *tyemmum*.) 7. C'est qu'on pratique ce *tyemmum* à chaque prière commandée, encore qu'on fût très sûr de ne s'être point souillé depuis le temps qu'on a fait la dernière prière, en quoi il paraît que ce *tyemum* [VII, 215] n'est pas de même efficace que la purification ordinaire avec de l'eau, puisque la Loi dispense de la lustration avant la prière si l'on est sûr de ne s'être pas souillé du tout depuis la dernière prière qu'on a faite.

« Article III. Les deux points qu'il faut éviter dans la purification sont : 1. De la faire sur du sable et sur de la poussière. 2. De la faire sur un pré et sur un champ couvert d'herbes ou de fleurs.

CINQUIÈME PARTIE.

« Après avoir traité, dans les quatre parties précédentes, la matière des souillures et des purgations légales à l'égard des personnes, nous allons traiter cette même matière à l'égard des choses qui sont hors des personnes, c'est-à-dire de tout ce qu'on doit tenir pour souillé dans l'usage que l'on en fait, et comment il le faut purifier. C'est la matière de deux sections, dont la première contient les choses qui purifient, et la seconde les choses qui rendent impur. » (Le mot original que je traduis par *purifier* est *munteharet*, qui marque cette sorte de purification que nous avons appelée abstersion.)

PREMIÈRE SECTION.

« Les choses qui purifient à l'égard de la netteté purement corporelle, c'est-à-dire qui rendent nettes les substances matérielles qui sont souillées, sont au nombre de douze. 1. L'eau. 2. La terre. 3. Le soleil. 4. Le [VII, 216] feu. 5. Le changement d'état ou de qualité. 6. Le changement de lieu. 7. Le changement de forme, que nous disons la transformation. 8. La diminution. 9. La religion. 10. La cessation. 11. L'abstersion. 12. La conséquence. Expliquons ces douze points en autant d'articles.

« ARTICLE I. L'eau est la première des choses qui purifient. Or l'eau est de deux espèces : car ou c'est de l'eau simple et naturelle, ou c'est de l'eau composée et dénommée de quelque chose. Nous appelons eau simple l'eau de terre et de mer qu'on emploie dans l'usage ordinaire de la vie. Nous appelons eau composée et dénommée de quelque chose l'eau qui est extraite, ou mêlée au suc de fleurs, de fruits, d'herbes, et de choses odoriférantes. Nous ne traitons ici que de l'eau simple et commune, et cette eau simple se doit encore distinguer en eau courante et en eau morte.

« L'eau morte est de quatre sortes. La première sorte est celle qui est en la quantité d'un *kur*. La seconde sorte est celle qui est moindre que d'un *kur*. La troisième sorte est celle qui excède la quantité d'un *kur*. (Nous expliquerons tout à l'heure ce que c'est qu'un *kur*.) La quatrième sorte est l'eau de puits.

« Pour l'eau courante, il y en a aussi plusieurs sortes. On appelle eau courante toute eau qui sort d'elle-même de la terre et qui paraît sur sa superficie : ainsi il en faut excepter l'eau des puits, qui n'est pas compte pour eau courante parce qu'elle ne monte pas sur la

superficie de la terre, [VII, 217] et qu'elle n'y coule pas naturellement, mais qu'elle demeure dans son réceptacle sans faire autre chose que de croître à une certaine hauteur ou diminuer à une certaine profondeur sans se déborder. Or l'eau courante n'est jamais impure, rien ne la rend souillée, quelque saleté ou ordure qui y puisse tomber, à moins que ce ne fût dans une telle quantité qu'elle en devînt altérée à l'égard de toutes ou de quelques-unes de ses qualités, savoir la couleur l'odeur, et le goût.

« L'eau de pluie est réputée tantôt eau courante et tantôt eau morte. Lorsqu'elle tombe actuellement du ciel, elle est tenue pour eau courante, mais lorsqu'elle en est tombée on la tient pour eau morte. L'eau des bains, tout de même que l'eau de la pluie est réputée tantôt pour eau courante, tantôt pour eau morte. Elle est de l'eau courante lorsqu'elle sort d'un bassin ou réservoir (les Persans disent *madé*, c'est-à-dire origine, source) qui a un *kur* d'eau au moins, et elle est comptée pour eau morte lorsque le réservoir d'où elle coule contient moins d'un *kur*.

« Le *kur* d'eau se compte ou par mesure ou par poids. Le *kur* d'eau mesuré est l'eau qui dans son réservoir ou bassin est de quarante-deux paumes de dimensions cubiques (Le mot persan est *ephtalmé*, d'où est sans doute venu le mot grec *sfutalmâ* et le mot latin *spithalma*), laquelle paume se doit prendre à la mesure d'un homme d'âge parfait, de moyenne taille, étendant sa main du bout du petit doigt au bout du [VII, 218] pouce ; c'est-à-dire que la citerne, la cuve, ou autre réservoir d'eau ait trois paumes et demi en longueur, autant en largeur, et autant en profondeur, à compter de la superficie de l'eau. Le *kur* d'eau pesé est l'eau qui est en la quantité de douze cents *ratles*, poids d'Arak-Arab (c'est la province d'Arabie). Le *ratle* est de cent trente *derhem*, poids légal, chaque *derhem* légal du poids de quarante-huit grains d'orge, grain de moyenne sorte, de manière que le *ratle* d'Arak-Arab est de six mille deux cent quarante grains d'orge, de sorte qu'à compter par grains le *kur* d'eau doit peser sept millions quatre cent quatre-vingt-huit mille grains d'orge. (Cela revient à un peu plus de neuf cents pesant, poids d'Angleterre.) Or l'eau qui est en la quantité d'un *kur* ne doit être tenue pour souillée et impure que par la chute ou l'injection de quelque ordure qui en change ou la couleur, ou l'odeur, ou le goût. Nous allons expliquer cette distinction en trois cas différents. 1. Si un homme, ayant la main tachée de sang, la plonge pour la purifier dans un bassin d'eau ou dans quelque autre réceptacle qui contienne un *kur* juste, ni plus ni moins, l'eau de ce bassin sera censée être toute impure, parce qu'il est sûr que ce sang en a altéré une partie. Or cette partie altérée, si petite qu'elle puisse être, empêche que l'eau nette de ce vaisseau ne soit dans la quantité d'un *kur*, qui est la quantité requise pour purifier, et ainsi la main qu'on y plonge n'en est point purifiée. 2. Si la main plongée dans de l'eau justement de [VII, 219] la quantité marquée est souillée par quelque impureté qui se soit séchée dessus, comme une goutte d'urine, par exemple, l'eau en ce cas ne sera point censée impure par l'immersion de la main souillée, parce qu'il ne s'en altère pas une goutte, et qu'ainsi demeurant toute dans la quantité requise pour purifier, la main de l'homme en est rendue pure ; mais s'il tombe des gouttes de sang dans une eau qui excède la quantité d'un *kur*, et qu'on juge que les parties de l'eau qui en sont altérées ne montent pas à la quantité qu'il y a par-dessus le *kur*, toute cette eau sera réputée pure et nette ; mais si l'on juge que les parties altérées excèdent ce qu'il y a d'eau par-dessus la quantité ou la mesure d'un *kur*, toute l'eau sera tenue pour impure et souillée. 3. Si dans une eau qui est justement de la quantité d'un *kur* il tombe un poil de chien ou quelque autre chose de cette nature qui nage sur la surface, et qu'on l'ôte avec une cuillère ou quelque autre chose semblable, cette cuillère et l'eau qu'on ôte avec ce poil sont souillées, mais l'eau du bassin demeure nette à cause que ce poil n'en a altéré aucune partie ; mais au contraire, si en voulant ôter ce poil on le manque, et on répand

de l'eau du bassin, alors l'eau répandue, avec ce qu'on avait mis dedans pour tirer l'ordure, est pure, mais l'eau du bassin est impure à cause que ce qui en a été ôté la rend de moindre quantité qu'un kur. C'est là ce qu'il faut observer à l'égard de l'eau qui égale ou qui surpasse la quantité d'un kur ; mais pour l'eau qui est en moindre [VII, 220] quantité, elle devient impure par l'injection de quelque chose souillée, quelle que ce soit, bien que l'eau n'en fût altérée ni en sa couleur, ni en son odeur, ni en son goût.

« Quant à l'eau de puits, il y a diversité d'opinions parmi les docteurs sur ce qui la rend impure et sur ce qui la purifie. Les uns tiennent que rien de souillé tombant dans un puits n'en rend l'eau souillée et impure à moins que l'eau n'en soit altérée sensiblement dans quelque une de ses qualités, quand même l'eau de ce puits serait moindre en quantité que la mesure d'un kur. Les autres affirment au contraire que l'eau d'un puits devient impure par l'injection d'une chose impure si elle n'est pas de plus d'un kur en quantité, quand même elle n'en paraîtrait aucunement altérée. D'autres prennent le milieu de ces deux opinions contraires en disant que si l'eau du puits est au-dessous d'un kur, elle contracte de la souillure si la chose souillée change quelque une de ses qualités, mais s'il y a moins d'eau que n'en tient un kur, elle contracte la souillure marquée encore que nulle de ses qualités ne parût avoir reçu de l'altération. La première opinion semble la plus sûre, et nous nous y tenons ; mais sur la manière de purifier l'eau d'un puits nous sommes de même sentiment que ceux qui sont de l'opinion contraire à la nôtre sur ce qui la rend impure, et nous tenons comme eux que cette eau doit être toute tirée, et le puits mis à sec, lorsqu'elle devient souillée, comme par exemple s'il [VII, 221] y tombe quelque bête morte ou qui y meure, soit une bête pure, comme est le chameau ou le bœuf, soit une bête impure comme le chien. S'il y tombe aussi quelque liqueur enivrante de sa nature comme le vin, ou s'il y tombe aussi de ce que l'on appelle *semen coitus* ou du sans que les femmes perdent par une voie naturelle, de quelque sorte que ce soit ; mais si le puits est d'eau courante, et qu'il ne puisse être desséché, ces docteurs décident qu'en ce cas il en faut tirer de l'eau plus ou moins selon la nature de la chose dont elle est souillée ; car si c'est quelque animal impur, il faut que quatre hommes, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, tirent de l'eau de ce puits, deux à deux alternativement et sans interruption, et il sera net après ; mais si c'est quelque animal net qui y tombe ou qui y meure, soit de ceux dont il est permis de manger la chair, comme un bœuf, ou dont la chair soit défendue comme un âne, il suffit pour le purifier d'en tirer un kur d'eau. Si un homme y tombe mort, ou qu'il y meure, soit mâle soit femelle, soit jeune ou vieux, soit fol ou de sens rassis, il suffit d'en tirer soixante-dix cruches d'eau de grandeur ordinaire, moyennant que l'homme soit mahométan : car si c'est un *capher* (c'est-à-dire un homme non mahométan) il n'est pas décidé s'il en faut tirer plus d'eau que pour un autre homme, quelques docteurs étant d'avis qu'il en faut tirer autant d'eau que si un chien mort y était tombé. Si du sang ou si de l'excrément d'homme y tombe, il faut distinguer [VII, 222] la qualité de cet excrément, et en quelle quantité est ce sang ; car si l'ordure ne fait que de sortir du corps, ou si le sang est en aussi grande quantité que ce qui en sort du corps d'un mouton quand on le tue, il faut tirer cinquante cruches d'eau de ce puits ; mais si l'ordure est sèche, ou si le sang n'est pas en plus grande quantité que celui qui sort d'un pigeon quand on le sèche, il suffit d'en tirer deux cruches. Si la crotte d'un animal net tombe dans ce puits, si une souris y tombe et y meurt, ou si un chien y tombe et en est tiré vivant, car ces trois cas sont dans une même catégorie, il faut tirer seulement sept cruches d'eau hors du puits. S'il y tombe de l'urine d'homme, ou s'il y tombe un loup ou un renard ou un chat qui y meurent, ou un cochon ou un chien qui n'y meurent pas, il faut puiser quarante cruches d'eau de ce puits et il sera net. S'il y tombe un oiseau ou toute autre sorte de volaille qui y meure, il n'en faut tirer qu'un sceau pour le purifier.

« Il y a moins de distinctions à faire sur l'eau composée ou extraite, comme l'eau de rose, l'eau de saule, simple ou musquée, l'eau de fleurs, et toute autre sorte d'eau semblable : car s'il tombe dedans quelque chose de souillé ou d'impur, quelle que ce soit, toute l'eau en est rendue souillée, quand même ce serait un réservoir qui contiendrait dix kars, ce qui pourtant n'est pas généralement reçu, parce qu'il y a des docteurs célèbres, comme Ebne Babouyé, qui croient qu'à l'égard de l'eau rose qui serait en cette quantité, elle ne serait pas impure, [VII, 223] on en pourrait faire des purifications légales.

« ARTICLE II. La seconde chose qui purifie de sa nature est la terre, comme nous l'avons vu au chapitre du *tyemmum* ou de la purification avec la terre. La terre rend net. Par exemple, le pied sali, soit nu soit chaussé, est purifié par la terre en marchant, et la souillure en est tenue pour nettoyée, même une jambe de bois qui serait souillée par quelque ordure tombée dessus devient nette en marchant sur la terre.

« ARTICLE III. Le soleil purifie par ses rayons et par sa chaleur les choses souillées sur lesquelles il darde. Si un animal, pur ou souillé, licite à manger ou illicite, ou si un homme fait son eau à terre, l'endroit où il le fait est souillé, et qui le toucherait alors serait pollué, il ne pourrait faire ses prières accoutumées sans s'être purifié auparavant ; mais dès que le soleil a donné sur cet endroit et l'a desséché, il n'est plus souillé, on y peut toucher sans contracter de souillure. C'est la même chose pour les murailles, pour les terrasses, et aussi pour les nattes qui sont étendues sur les planchers, pour les tapis qui les couvrent, et pour les autres meubles qu'on ne peut aisément ôter de leur place pour les mettre à l'air, il suffit que le soleil donne dessus pour les purifier de leur souillure. Le soleil purifie encore ce qui n'est point capable de transposition, c'est-à-dire qu'on ne peut ôter de sa place pour mettre en une autre, comme les arbres, les grains, les fruits de la terre, [VII, 224] les portes, les fenêtres, et toutes autres choses semblables ; la clarté du soleil donnant dessus, elles sont nettoyées de la souillure qu'elles avaient contractées.

« ARTICLE IV. Le feu rend net et purifie d'une autre manière que le soleil, car il ne rend pur qu'en tant qu'il change la qualité des choses. Il rend pur tout ce qu'il réduit en cendres et en charbon ; car la cendre et le charbon sont purs et nets, quoiqu'ils fussent faits de choses impures même, d'os de cochon et de chien. Il rend pur [*sic*] les briques cuites, quoiqu'elles soient faites de terre qui serait souillée, comme la terre d'une fosse où l'on jette des immondices. Il y a pourtant diversité d'opinions entre les docteurs sur cet article, savoir si la brique et toute sorte de terre cuite est nette. Le plus probable sentiment est celui de l'affirmative, et qu'en général la brique et toute sorte de terre cuite au four, comme la vaisselle de terre, est pure.

« ARTICLE V. La transformation ou le changement d'être rend pur ce qui était auparavant souillé, comme un chien, par exemple, qui tombe dans un marais de sel et y est pétrifié ; car le chien est bien l'animal le plus impur, mais le sel auquel il est converti est pur.

« ARTICLE VI. La transposition ou le changement d'un lieu dans un autre purifie, comme le sang qu'un animal net aurait sucé. Le sang est une chose souillée, mais étant sucé par une puce ou par un moucheron il perd sa souillure, ces petits animaux n'en deviennent point souillés, autrement [VII, 225] ce qu'ils toucheraient serait souillé pareillement, et cela n'est pas.

« ARTICLE VII. L'inversion ou le changement de qualité purifie, comme le vin tourné en vinaigre. Le vin est très impur ; le vinaigre est pur.

« ARTICLE VIII. La diminution ou la réduction de quantité purifie, comme le vin cuit en résiné. Le vin est impur, mais si par la coction vous le diminuez et le réduisez à un tiers, c'est un aliment pur et licite.

« ARTICLE IX. La vraie religion (le terme original est l'*islamisme*) a été compté[e] pour la neuvième chose qui purifie. Tout homme *capher* (c'est-à-dire qui ne fait pas profession du mahométisme) est souillé : on ne le peut toucher, ni à rien de ce qui lui sert, sans devenir souillé comme lui ; mais s'il se fait mahométan il devient pur, et son attouchement, ni de ce qui est à lui, ne souille plus.

« ARTICLE X. La dissipation est la dixième chose qui purifie. Par exemple, si en saignant un cheval il tombe du sang sur la jambe ou sur quelque autre partie de son corps, cette partie est souillée tant que le sang y paraît, et on ne peut y toucher sans devenir impur ; mais dès que le sang ne paraît plus, cette partie du corps devient pur comme auparavant.

« ARTICLE XI. L'abstersion purifie semblablement, et ôte la souillure, comme par exemple lorsque l'on va au lieu secret sans avoir de l'eau ; car si au défaut d'eau on se nettoie trois fois la partie avec quelque chose de net, [VII, 226] comme de la toile ou du coton, on sera net de cette ordure comme si l'on s'était servi d'eau.

« ARTICLE XII. La conséquence est le douzième et dernier moyen de rendre pure et nette une chose qui est souillée : nous le ferons aisément entendre par un exemple. Les infidèles et les enfants des infidèles sont impurs et souillés, mais si un mahométan étant à la guerre contre les infidèles prend un enfant prisonnier, cet enfant infidèle devient pur, parce qu'alors il appartiendra à un fidèle.

SECONDE SECTION.

« Cette seconde section contient les choses qui rendent impur. Elles sont au nombre de douze. 1. L'urine de quelque animal que ce soit, avec cette seule condition, que ce soit un animal dont le sang circule ; car les insectes, par exemple, dans le corps desquels il ne se fait point de circulation, ne souillent point par leur excrément. 2. Le sang de quelque animal que ce soit, hormis le sang qui ne circule point, comme celui des insectes et celui qui reste dans les membres des animaux nets et licites après qu'on les égorgés ; car le sang est pur et se peut manger, en quoi il ne faut pas comprendre le sang qui serait figé en quelque endroit d'une bête, dont il est permis de manger, comme dans un mouton qu'on aurait meurtri de quelque coup ; car cet endroit meurtri est souillé et il ne le faut point manger. 3. Ce que l'on appelle [VII, 227] le *semen coitus* de quelque animal que ce soit qui a le sang circulant. 4. Le chien rend impur, mais seulement le chien qui a quatre pieds ; car pour le chien marin, c'est un animal aquatique, il ne souille point par son attouchement, quoique sa chair ne se puisse manger. 5. Le pourceau, avec la même distinction qu'on vient de faire ; car il y a un pourceau de mer, et il est dans ce cas, comme le chien de mer. Observez ici que s'il arrive qu'un verrat couvre une brebis, et que cet accouplement monstrueux il en naisse une bête, on regardera à qui des deux, du pourceau ou de la brebis, cette bête ressemble le plus. Si c'est au pourceau, elle sera tenue souillée ou illicite comme le pourceau ; si c'est la brebis, elle sera tenue pure et licite comme la brebis ; et elle le sera encore quand elle ne ressemblerait pas plus à un des deux animaux qu'à l'autre. 6. Si un chien couvre une truie, l'animal qui en est produit est impur auquel des deux animaux qu'il ressemble, soit au chien, soit à la truie, et quand il ne ressemblerait à pas un des deux : ce qui est pourtant contesté par quelques docteurs, mais leur avis est faible et insoutenable. 7. Le *capher* (l'homme infidèle) soit infidèle subjugué, soit infidèle à combattre, soit infidèle qui a un livre, soit infidèle qui n'a point de livre (par l'infidèle subjugué ils entendent les gens qui sont nés dans leurs États ou dans les pays qui leur sont tributaires, lesquels professent une autre religion que la mahométane. Tous ces gens-là paient un tribut [VII, 228] par tête pour la liberté de professer et d'exercer publiquement leur

religion, et c'est ce qui est appelé ici *infidèle subjugué* ; et par l'infidèle à combattre ils entendent tout homme né dans un État souverain et indépendant qui ne fait pas profession de la religion mahométane. Ils appellent infidèle qui a un livre les juifs et les chrétiens, dont la religion est contenue dans des livres sacrés que les mahométans croient avoir été ordinairement apportés du ciel, mais non pas tels que nous les avons, car ils prétendent que nous les avons altérés ; mais ils appellent infidèle qui n'a point de livre les gentils des Indes et tous les autres idolâtres dont la religion n'a point été établie par un des prophètes du vrai Dieu) c'est-à-dire que l'attouchement de tout homme qui n'est pas mahométan, quel qu'il soit, ou juif ou idolâtre rend impur : sur quoi il faut observer qu'il y a des docteurs qui tiennent que l'attouchement des chrétiens et des juifs ne souille point, parce qu'ils suivent des religions qui ont autrefois été vraies et la voie du salut, mais leur opinion est mal fondée et ne doit pas être suivie. 8. Les substances enivrantes qui sont liquides et fluides, comme le vin, l'eau-de-vie, mais non celles qui ne sont pas liquides, comme l'opium et tous les divers suc de pavot, quoiqu'ils enivrent. Sur quoi remarquez qu'il y a un célèbre *mouchtehed* (c'est comme qui dirait docteur du premier rang) nommé Cheik-eben-babouyé qui tient qu'on peut faire ses prières avec des habits qui auraient été souillés par des gouttes de vin, et que cela n'est point un péché ; [VII, 229] mais au contraire que c'est un péché de faire ses prières dans un lieu où il y a du vin, qui sont deux opinions bizarres et non recevables. 9. Le jus de raisin cuit avant qu'il soit réduit à un tiers. 10. Le *bossah* et le *focca* (c'est l'hydromel et la bière), encore qu'on n'en bût pas jusqu'à s'enivrer, parce qu'ils peuvent enivrer à la longue. 11. Tout animal mort dont le sang est circulant, tant l'animal qui est pur que celui qui est souillé, tant l'animal dont la chair est licite que l'animal dont la chair ne l'est pas. 12. L'animal mort est souillé et chacune de ses parties est souillée et rend souillé : on entend les parties sensibles et non les autres, comme les os, ou comme les excrescences⁴⁴, telles que sont les cornes, les ongles, et le poil, qui ne souillent point, excepté dans les animaux impurs comme le chien et le pourceau, desquels les excrescences sont impures et rendent impur, comme les parties sensibles, ce qui est la commune opinion de tous les docteurs à la réserve d'un seul nommé Sahied Mortuza, qui tient que les excrescences des animaux impurs ne souillent pas plus que celles des animaux purs.

SIXIÈME PARTIE.

« Ce sixième et dernier chapitre contient les règles de purifier les choses matérielles qui sont devenues souillées et impures. Nous les réduisons à trois chefs.

« ARTICLE I. Si un chien boit dans un vase ou lèche quelque plat, il faut écurer [VII, 230] le vase avec de la terre nette, et puis le laver deux fois d'eau nette, et il sera net ; mais si on n'a point de terre, comme du sablon, de la cendre, du son, ou d'autres choses approchantes, ou bien, selon la pensée de plusieurs autres docteurs, nettoyer bien le vase avec de l'eau, et puis le laver deux fois avec d'autre eau. Que si le vase souillé est si grand qu'il contienne un kur, ou qu'il serve de réservoir ou bassin à une eau courante, il suffit de le laver d'eau dedans et dehors. Il y a des docteurs qui soutiennent qu'en ces sortes de purgations légales il n'est point besoin du tout de terre ; mais l'opinion contraire est plus probable, et il s'y faut tenir. Si c'est un pourceau qui boive dans un vase, d'éminents docteurs tiennent qu'il le faut laver d'eau sept fois, mais d'autres docteurs aussi éminents affirment qu'il faut seulement en user

⁴⁴ « Terme de Chirurgie. C'est une chair superflue qui naît en quelques endroits du corps des animaux contre l'ordinaire disposition de la nature, comme les loupes, les gros porreaux, etc. » (*Trévoux*).

comme il a été dit dans le cas précédent, et que cette règle-là sert à l'égard de toutes sortes d'animaux immondes.

« ARTICLE II. Si un habit est souillé d'urine, il faut considérer la nature du cas, car si c'est l'urine d'un enfant qui tache, quelque peu d'eau qu'on jette sur l'endroit taché suffit, sans qu'il soit besoin de laver l'habit ; cela néanmoins sous trois conditions. La première, que l'enfant soit un garçon et non une fille. La seconde, que la plus grande partie de sa nourriture actuelle soit de lait. La troisième, qu'il n'ait pas encore deux ans : car autrement il faut non seulement mouiller l'endroit de l'habit, mais aussi le frotter et le presser pour en [VII, 231] tirer l'eau, et le vêtement sera rendu net ; mais si c'est l'urine d'une personne âgée, et qu'il y en ait beaucoup sur l'habit, il faut tremper l'habit dans une eau courante ou dans une eau morte de la quantité d'un kur, et l'y laisser jusqu'à ce qu'on voie que la tache s'en soit allée, sans qu'il soit nécessaire de le battre ou de le frotter. Si la tache est sur un coussin, sur du cuir, ou sur telle autre chose qui n'est pas maniable, on la purifiera en jetant de l'eau sur la tache et en la frottant avec la main tant qu'elle s'en aille. Si la tache est de sang ou de quelque autre chose dont la couleur fasse impression et qu'il ne soit pas aisé d'ôter, il suffit d'avoir lavé la tache, comme il a été dit, et il ne faut point avoir de scrupule sur la teinture qui en reste, parce que cette marque n'est point une impureté, et qu'elle n'empêche pas que l'habit ne soit entièrement net.

« ARTICLE III. Si un grand vase est souillé, comme une jarre, une pitarre (ce sont des vaisseaux qui servent en Orient au lieu de barils), on le purifiera avec quelque peu d'eau qu'on le lave, pourvu qu'on fasse que l'eau se lave partout, soit en tournant le vase, soit en le lavant avec la main lorsque le vase tient en terre, comme ces grandes chaudières dont les cuisiniers publics se servent, et qui sont ou attachés ou cimentées au milieu d'un fourneau. Il suffit de le laver ainsi de trois eaux. Observez à l'égard de ces vases qu'on ne saurait remuer, qu'il faut les essuyer avec du coton ou des torchons nets [VII, 232] après en avoir tiré l'eau tant qu'on a pu avec une tasse ou une cuillère.

« Observez enfin qu'il est *baram*, c'est-à-dire illicite et défendu, tant aux hommes qu'aux femmes, de manger dans de la vaisselle d'or ou d'argent. Ce n'est pas que ce qui a été mis dans des vases d'or ou d'argent soit rendu par là impur et illicite, on entend seulement qu'il est défendu de manger dans de tels plats. Mais si on tire le manger hors de ces plats et qu'on le serve en des plats ou sur des assiettes qui ne soient pas d'or ou d'argent, mais seulement de cuivre étamé, d'étain, de porcelaine ou de telle autre matière que vous voudrez, il est pur et licite. Il en est de même d'une aiguière et de tout autre vase à tenir de l'eau ; ceux qui sont d'or ou d'argent sont défendus et illicites, aussi bien que les fioles à garder des eaux de senteur, les cornets à encre, les boîtes de parfum, de fard, de henna (c'est une couleur aurore dont on se frotte les mains et les pieds) ; il n'est pas permis de se servir de pareils vases, mais il n'est pas défendu d'en avoir pour l'ornement. Il ne l'est pas non plus d'écrire avec une plume d'or ou d'argent, ou de prendre du fard avec une spatule ou une cuillère d'or ou d'argent, et la raison de cette différence c'est qu'il n'y a que les choses faites pour contenir qu'il est défendu de faire d'or ou d'argent pour s'en servir. Il est *baram* ou défendu par conséquent de boire dans un pot ou dans une tasse d'or ou d'argent, soit massif, soit de rapport et ciselé, à moins qu'on ne boive de telle sorte que [VII, 233] les lèvres ne touchent point aux bords comme on fait lorsque l'on se verse de l'eau dans la bouche ; mais si le vaisseau n'est que légèrement doré ou argenté, et qu'on soit en peine si l'on s'en peut servir, il faut le mettre sur le feu et souffler ; car si le feu fait couler quelque partie du métal⁴⁵, le vase est censé être

⁴⁵ Chardin, comme Furetière, écrit toujours *métail*.

de cuivre, et c'est là la plus probable opinion. Enfin c'est une action vaine et inutile de se purifier dans un bassin d'or ou d'argent, quelque sorte de purification légale que l'on ait dessein de pratiquer, bien entendu que le bassin soit tout entier d'or ou d'argent ; car s'il n'y a que les bords qui en soient, et que le fond n'en soit pas, la purification est bonne. »

Comme l'on a vu en plusieurs endroits de mes relations que la vaisselle du roi de Perse est toute d'or massif, et celle de plusieurs grands seigneurs toute d'argent, je dois observer que quand on objecte cela aux gens d'Église en Perse, ils répondent : Cela ne fait rien à la religion. Les cours sont partout licencieuses, mais notre roi fait propitiation tous les ans pour cette souillure par de grandes aumônes et en envoyant des présents à la Macque et aux tombeaux des saints pour faire prier Dieu pour le pardon de ses péchés. La meilleure raison que les casuistes persans rendent pourquoi l'usage de la vaisselle d'or est illicite, c'est ceci, qu'il faut le laisser pour le commerce. Voilà quelle est l'exposition du quatrième article du symbole de la religion persane ; et comme il y est traité [VII, 234] fort amplement des cérémonies qu'il faut faire envers les mourants et envers les morts, je vais ajouter à ce chapitre ce que j'ai observé de plus particulier sur ce sujet outre ce qui en a été rapporté ci-dessus.

De la mort, de la sépulture, et du deuil.

Dès qu'un malade donne des signes de mort, on allume sur les terrasses du logis de petites lampes en divers endroits. C'est pour avertir les passants et les voisins de prier Dieu pour le malade. Des molla ou ecclésiastiques sont mandés qui tournent son esprit au repentir de sa vie passée, lui parlant de tous les péchés et de tous les excès dans lesquels il peut être tombé. Le malade dit à chaque passage, *Taubé*, c'est-à-dire je me repens, et quand il ne peut plus parler on lit l'Alcoran auprès de lui jusqu'au moment qu'il rend l'esprit.

Ce moment funeste est marqué par des éclats de cris et de gémissements si furieux que tout le voisinage est bientôt informé de ce qui est arrivé. Tous ceux qui sont intéressés dans la perte qui vient d'arriver, comme les parents entre autres, se déchirent les habits du col jusqu'à la ceinture, s'arrachent les cheveux, s'égratignent le visage, se frappent la poitrine, et font tous les autres actes de désespoir. Les femmes surtout s'emparent aux excès de fureur et de désolation les plus outrés qu'elles entremêlent de longues plaintes, de récits tendres et touchants, et de douloureuses apostrophes au cadavre insensible. [VII, 235]

Pendant cette lamentable scène on envoie chez le *cazy*, qui est le juge civil, pour donner avis du décès et pour avoir un ordre au *mordichour* de prendre le corps, le laver, et l'ensevelir. *Mordichour* veut dire laveur de corps morts. C'est un office, et personne que celui qui en est revêtu ou ses subdélégués ne peuvent laver un mort. Il est établi par la justice afin qu'on sache le nombre des morts et les maladies dont ils meurent. On dit au portier du *cazy* : un tel est mort. Il répond : Votre tête soit saine, et à même temps il va quérir un petit papier scellé du juge, qui est une permission de laver le corps. La permission ne coûte rien, mais le portier du juge civil qui la délivre prend quelques sous de droit, selon la condition des gens.

Avec ce billet on va au laveur des morts, qui donne du monde pour laver le corps. Les hommes lavent les hommes, et les femmes lavent les femmes. Le laveur déshabille le cadavre et s'empare des habits qu'il a sur le corps, lesquels lui appartiennent de droit ; car du moment qu'une personne est morte, on n'y ose toucher, parce qu'on serait souillé, et on porte le corps au lavoir. Il y a de ces lavoirs mortuaires dans toutes les villes dans un lieu retiré et couvert. À Ispahan, par exemple, parce que la ville est séparée en deux quartiers, il y a deux principaux *mordichours* ou laveurs de morts, et entre les autres lavoirs il y en a un fort grand dans une cour reculée de la vieille mosquée qui est un grand bassin de vingt degrés sous terre. On y

porte les corps, mais ce n'est que des gens du peuple. Car pour les autres, on les lave dans leurs [VII, 236] maisons ; on couvre d'une tente le bassin où l'on lave le corps, afin qu'on ne puisse le voir d'aucun endroit, et quand le corps est lavé, on lui bouche toutes les ouvertures ou les conduits avec du coton afin qu'il n'en sorte aucune humeur qui le salisse le moins du monde.

On ensevelit ensuite le cadavre dans du linge neuf sur lequel les gens qui en ont le moyen font écrire des passages de leurs saints livres. J'en ai vu qui faisaient écrire le *Aachen* ou *Cotte de mail*. C'est le nom d'un petit livre qui comprend les attributs de Dieu. Ils sont au nombre de mille un, et cet un est mis par-dessus les mille pour marquer, disent-ils, que dans l'infinité de Dieu mille attributs ne définissent pas mieux son essence qu'un attribut. Les linges dans lesquels fut enseveli Saroutaky, ce grand vizir eunuque qui fut assassiné sous Abas second, contenaient tout l'Alcoran, écrit avec de la terre sainte détrempée avec de l'eau et de la gomme. On appelle terre sainte en Perse la terre des lieux de l'Arabie que la dévotion mahométane a consacrés à cause des saints qui y sont trépassés. On peut juger combien il fallait qu'il y eût de linge. Un des molla qui furent employés à cette écriture a été mon premier maître de langue persane. Il m'a conté plusieurs fois qu'on relut l'écriture jusqu'à trois fois afin qu'il n'y manquât pas une virgule.

Quand le corps est enseveli, on le dépose dans un lieu retiré du logis, et s'il doit être porté à quelque sépulcre éloigné on le met dans un cercueil de bois qu'on remplit de sel, de chaux, et de parfum mêlés ensemble pour le [VII, 237] conserver. L'on n'embaume point autrement les corps en Orient. On ne les vide point, cela passe parmi eux pour une ordure et pour une impiété. On met les morts promptement au cercueil en Perse, parce que l'air y étant très sec presque partout, un corps enfle si fort au bout de huit ou dix heures qu'on ne le pourrait plus enfermer dans la bière.

Les enterrements de l'Orient se font communément avec peu ou point de pompe. Un molla vient avec la bière de la mosquée prochaine, qui est un méchant cercueil de trois planches grossières et mal agencées avec un couvercle qui tourne dessus par une cheville. On met le corps là-dedans, et si c'est quelqu'un du commun peuple, on l'emporte sans façon. Le corps est toujours porté vite, et comme en courant, et n'est d'ordinaire accompagné que des porteurs, prononçant à mots lents et reposés : *Alla, alla*, c'est-à-dire Dieu, Dieu.

Quand l'enterrement est de personnes de condition et riches, on porte devant le corps les enseignes de la mosquée. Ce sont de longues piques de différentes sortes, les unes ayant une main de laiton ou de cuivre au bout, qu'on appelle la main d'Aly, les autres surmontées de croissants, les autres de noms de Mahammed, de sa fille, et de ses douze premiers légitimes successeurs, faits comme nous faisons des chiffres de noms. Il y a toujours quatorze de ces enseignes ensemble ; c'est ce qu'on appelle le train des *tchardé Massoum*, c'est-à-dire les quatorze purs ou saints. Il y a encore de ces perches dont les fûts sont des lames de laiton ou de fer larges de quatre doigts [VII, 238] et longues de trois à quatre pieds, si faibles que la moindre agitation les fait plier. Au haut sont attachées des bandes de taffetas qui pendent tout du long. Après ces enseignes viennent cinq ou six chevaux de main, portant les armes et le turban du défunt ; puis vient le Si-paré, c'est-à-dire l'Alcoran, en trente parties ou sections, ce qu'ils appellent *giusve*, c'est-à-dire portion. On le garde ainsi en grand volume dans les principales mosquées. Il est écrit en lettres si grosses que chacune est grosse comme le pouce. Trente *talebelme* ou étudiants le portent en le lisant, et il faut qu'il soit tout lu avant qu'on mette le mort dans la fosse. Si c'est une femme qu'on enterre, on porte au-dessus de la bière le *tcharchadour*, c'est-à-dire les quatre voiles, qui est un poêle porté sur quatre longs bâtons.

C'est là toute la pompe funèbre, à moins que les parents du défunt ne veuillent faire encore plus d'éclat, auquel cas ils multiplient les choses que nous venons de dire.

Il n'y a point de gens exprès pour porter un corps mort au tombeau. Ses voisins ou ses domestiques lui rendent ce dernier devoir. La coutume est de porter le cercueil jusqu'à ce que quelqu'un tende l'épaule, et la charité mahométane enseigne quand on rencontre un enterrement de porter la bière au moins dix pas. J'ai vu diverses fois des gens de considération mettre pied à terre en rencontrant un corps mort et lui faire cet office, et puis remonter à cheval.

On n'enterre jamais dans les mosquées, parce qu'encore que les corps morts aient été purifiés, on ne laisse pas de les regarder toujours [VII, 239] comme rendant impur tout ce qui y touche, et les lieux où on les met.

Aux petites villes, les sépulcres sont presque toujours hors les portes et sur les grands chemins, et c'est de même aux bourgs et aux villages, ce qui est une institution qui a sa morale, et par laquelle on prétend instruire les vivants ; mais les grandes villes sont pleines de cimetières, surtout où l'air est sec. Les fosses en Perse sont plus petites qu'ailleurs, n'ayant que deux pieds de large, six de long, et quatre de profondeur ; mais voici ce qui est fort particulier. À un des côtés du sépulcre, celui qui regarde la Mecque, ils creusent au fond une voûte un peu inclinée de la longueur et de la largeur de la fosse, qui est comme une autre fosse, dans laquelle ils fourrent le corps enseveli dans ses linges et sans cercueil, le couchant sur le côté, le visage vers la Mecque ; et pour empêcher qu'il ne tombe de la terre dessus en remplissant la fosse, ils mettent deux tuiles en équerre sur la tête. Quand c'est une fosse pour des pauvres gens, on ne fait point cette voûte tout du long de la fosse, mais seulement à un bout pour y mettre la tête, laquelle on couvre aussi de deux tuiles ; mais au contraire, si c'est pour un homme riche ou pour quelque grand guerrier, on met à côté de lui dans la fosse son turban, son épée, son arc, et son carquois, et puis on mure cette fosse latérale, si je puis l'appeler ainsi, par une couche de tuile avec du plâtre, afin que le corps soit arrêté là-dedans et que la terre dont on remplit la fosse ne puisse tomber dessus. Nous dirons tantôt à quoi bon tout ce mystère. J'observerai auparavant [VII, 240] que les *sahieds*, qui sont gens qui se disent descendus de Mahammed, ne sont point enterrés comme les autres mahométans ; car après les avoir descendus dans la fosse dans leurs linges simplement, on n'y jette point de terre, mais on couvre la fosse d'une pierre.

On couvre les fosses ou de brique, ou de pierre brute, ou de marbre, de ce marbre bâtard qu'il y a en Perse, lequel est brun et très dur, et ils mettent des pierres droites aux bouts, qui font connaître le sexe du corps enterré : si c'est un homme, ils mettent à la tête une pierre chargée d'un turban ; si c'est une femme, ils mettent deux pierres droites en tables aux deux bouts. La fosse ne doit être élevée que de quatre pieds au plus, et d'ordinaire elle ne l'est que de deux. La tombe qui la couvre a toujours quelque inscription, mais ce n'est pas d'ordinaire du nom et des éloges du défunt. Ce sont des passages de l'Alcoran.

Les gens de moyen et de bas état commencent au bout de huit ou dix jours à aller visiter le sépulcre, et les femmes particulièrement n'y manquent point. On en voit toujours les cimetières remplis, surtout à de certaines fêtes, et surtout le soir et le matin, ayant leurs enfants avec elles, grands et petits. Elles se mettent là à pleurer les morts, en faisant des cris et des pleurs, en se battant la poitrine et s'arrachant le visage et les cheveux, ce qu'elles entremêlent de longs récits de leurs entretiens passés avec le défunt, et le refrain continuel, c'est : *Rouh, rouh*, Âme, esprit, où es-tu allé ? Pourquoi n'animes-tu plus ce corps ? Et toi corps, qu'avait-tu à mourir ? te manquait-il de l'or, de l'argent, des vêtements, [VII, 241] des plaisirs, des tendresses ? et tels autres discours impertinents. Leurs amies les consolent et puis les

emmènent, laissant quelquefois des offrandes de gâteaux, de fruits, et de confitures qui sont, disent-ils, pour les anges gardiens du sépulcre, pour les rendre favorables aux défunts.

Les gens de condition ordonnent d'ordinaire qu'on enterre leur corps auprès de quelque grand saint ; mais rarement vont-ils jusqu'à se faire porter à la Mecque ou à Médine, parce qu'il y a trop loin, mais ils ordonnent qu'on fasse leur sépulcre ou à Negef, qui est une ville de la contrée nommée Kerbela, dans l'Arabie déserte, où Aly, le grand saint des Persans, est enterré, ou bien à Metched, au sépulcre d'Imam Reza, ou à Com auprès de Fatime, l'un et l'autre descendants d'Aly, ou bien à Ardevil auprès de Cheik Sephy, à deux ou trois mois de chemin. Tandis qu'on se prépare à ce long voyage, on dépose le cercueil à quelque grande mosquée dans de petites cavernes qui sont faites exprès, lesquelles on mure afin que le corps y soit plus resserré et plus hors de la vue, et on ne l'en tire qu'au moment que tout est prêt pour l'emporter. Les Persans croient que les cadavres ne s'altèrent point pendant qu'ils sont ainsi déposés et avant qu'on les enterre, parce, disent-ils, qu'avant que de se corrompre et s'altérer, il faut qu'ils rendent compte aux anges du sépulcre qui attendent le mort à sa fosse pour lui faire son procès ; mais j'en ai souvent rencontré sur les grands chemins qui paraissent assez fort pour les détromper de cette sotte opinion. On ne passe point au travers [VII, 242] des villes quand on porte des corps avec soi pour les mener enterrer. Les Persans le tiendraient de mauvais augure, disant qu'il faut que les morts sortent, mais qu'il ne faut point qu'ils entrent.

Le deuil dure quarante jours au plus. Il ne consiste point à porter des habits noirs (le noir étant chez les Orientaux une couleur détestable qu'ils appellent la couleur du diable, disant qu'un vêtement tout noir est un appareil infernal). Il consiste à jeter des cris comme je l'ai rapporté, à être assis immobile, à-demi vêtu d'une robe brune ou pâle, à se refuser l'aliment huit jours durant, comme pour dire que l'on ne veut plus vivre. Les amis en envoient et viennent consoler, et le neuvième jour on mène les hommes au bain ; on leur fait raser la tête et la barbe ; on leur donne des habits neufs, avec quoi le deuil est passé pour l'extérieur, et l'on va rendre les visites ; mais les lamentations continuent dans le logis jusqu'au quarantième jour, non pas sans cesse, mais à reprises, deux ou trois fois la semaine, et surtout aux mêmes heures que le défunt a rendu l'esprit ; ce qui va toujours en diminuant jusqu'au quarantième jour qu'il ne s'en parle plus. Les femmes sont toujours les plus difficiles à consoler, et dont les gémissements sont les plus douloureux ; aussi y a-t-il toujours pour elles beaucoup plus de quoi s'affliger, parce que le veuvage est d'ordinaire une condition qui ne change point en Orient. Les consolations que les Persans se donnent à la mort de leurs amis sont sages et sensées et d'une bonne philosophie, en comparant la vie à une caravane dont tous les voyageurs arrivent [VII, 243] au caravanseraï qui est le gîte ou rendez-vous général, bien que les uns plus tôt et les autres plus tard. Je me souviens d'un conte que j'ouïs faire un jour en pareille occasion. L'ange de la mort, disait-on, avait contracté amitié avec un homme à qui il promit par grâce de l'avertir de la mort deux ans auparavant. Après quinze ans le messager funeste vint dire : « Il faut mourir aujourd'hui. » L'homme bien surpris se met à le traiter de faux trompeur. « Quelle perfidie ! s'écrie-t-il, tu m'avais promis de m'avertir deux ans d'avance, et tu viens tout d'un coup me dire : Il faut mourir aujourd'hui ? » « Tu te plains à tort, répondit l'ange, puisque je t'ai diverses fois averti, et particulièrement au temps marqué. J'enlevai tes père et mère il y a cinq ans, ton frère aîné il y en a trois, et ton cadet il y en a deux : n'était-ce pas assez t'avertir de penser à toi, et que je viendrais incessamment te faire payer la dette ? »

Les Persans parlent souvent de l'ange de la mort, *melec el mout*, comme ils l'appellent en ancien persan, d'où les Grecs ont peut-être pris le terme de *mout* dont ils se servent dans un sens approchant. Ils l'appellent aussi « l'ange à vingt mains » pour faire entendre comment il

peut suffire à retirer toutes les âmes. Le nom propre de cet ange est Yabié, ou *abou Labié*, le père Labié, qui est l'ange Israël des juifs. On tient pourtant que c'est des mages de Perse que les mahométans persans ont eu connaissance de cet ange. Les mages l'appelaient Mordad, c'est-à-dire *donneur de mort* ou *qui a donné la mort*, parce que c'est lui qui vient tirer l'âme hors du corps. Un des mois des [VII, 244] mages portait ce nom de Mordad. Aujourd'hui ce nom se prend en Perse pour toute chose lugubre, funeste, ou souillée et impure ou de mauvais augure. Les Persans tiennent aussi qu'il y a un ange gardien de la sépulture, qu'ils appellent l'ange de transport, qui règle les places des défunts dans la terre, prenant garde que chacun soit digne du lieu où il est enterré ; c'est-à-dire que si par hasard on a mis un méchant en terre proche d'un homme de bien, l'ange gardien prend le méchant et le jette à la voirie, ne souffrant pas qu'il repose près du fidèle. Comme au contraire, si un homme de bien a été enseveli en quelque lieu souillé, comme dans un pays d'infidèles, l'ange de transport le fait passer par-dessous terre en pays de fidèles, qui est une opinion qui paraît tirée de ce que les rabins enseignent que les corps des juifs enterrés hors de la Judée y seront transportés par-dessous terre au dernier jour, et qu'ils ne pourront ressusciter ou revivre qu'en ce pays-là. Les mahométans assurent que l'ange de transport plaça ainsi Noé et puis Ali, leur grand saint, dans le sépulcre d'Adam. On a en Perse une autre imagination fort plaisante touchant la mort des hommes, c'est que chacun doit venir rendre l'esprit justement dans la place où la terre dont il a été fait et formé a été prise ; car ils tiennent que c'est toujours un ange qui est chargé de former la créature humaine, ce qu'il fait en jetant un peu de terre dans la matrice au moment de la conception.

[VII, 245]

CHAPITRE V.

Du cinquième article du symbole persan :

DE LA PRIÈRE.

Les Mahométans sont assurément les peuples du monde qui prient Dieu le plus souvent, et qui le prient avec le plus d'attention et de zèle. On en jugera par les rites que leur religion prescrit pour prier licitement ou dignement. Mais avant que de les exposer en détail, je rapporterai en gros ce qu'ils enseignent touchant le devoir et l'utilité de la prière, comment ils s'y disposent, et comment ils s'en acquittent, avec quelques observations sur le sujet.

La tradition persane porte que Mahammed, ayant reçu sa commission pour venir publier sa Loi, promit à Dieu de faire faire cinquante oraisons par jour à ceux qui s'y soumettraient, sur quoi les autres prophètes qui étaient venus sur la terre avant lui, lui ayant fait connaître la tiédeur et même l'aversion que les hommes avaient naturellement pour la prière et combien il y avait de peine à les engager à ce devoir, il le représenta à Dieu, qui lui relâcha peu à peu vingt oraisons de cinquante, les réduisant à trente par jour, mais sans vouloir les diminuer davantage. Mahammed, ayant commencé sa mission, ordonna donc trente oraisons par jour à ceux qui embrassaient sa doctrine, mais il vit bientôt lui-même qu'ils ne pouvaient faire tant de prières séparément et chacune en son propre temps, les besoins et [VII, 246] les occupations de la vie ne le permettant pas. La première guerre de Médine, qu'ils appellent *Kazakendek*, c'est-à-dire la guerre de la tranchée, laquelle survint là-dessus, le lui fit encore mieux connaître. Les Koreis (c'est cette puissante tribu arabesque dans laquelle Mahammed avait pris la naissance, mais qui lui faisait la guerre comme à un impie et à un tyran), les Koreis, dis-je, avaient mis le siège devant cette ville de Médine avec beaucoup de force, et ils s'en seraient bientôt rendus les maîtres, parce qu'elle n'avait pas d'autres

fortifications qu'un bas mur, sans le conseil que donna un des officiers de Mahammed, qui était le fameux Salmon Persan, père nourricier d'Aly. Il proposa à Mahammed d'ouvrir une bonne tranchée autour de la ville et d'y loger ses troupes. Mahammed le crut et mit ses soldats à remuer la terre, mais comme ils n'avançaient guère à cause qu'à tout moment il fallait quitter le travail pour aller faire l'oraison, il pria Dieu de décharger ses prosélytes de ce pesant joug qu'ils ne pouvaient du tout porter. Dieu le fit et leur relâche vingt-cinq prières. La publication de ce grand soulagement se fit sur-le-champ. On annonça qu'il suffisait aux mahométans de faire cinq prières d'obligation ; mais que quiconque en ferait de surérogation attirerait sur soi des récompenses et des bénédictions six fois autant pour chaque prière de dévotion que pour les cinq prières d'obligation.

De cet enseignement sont sorties les prières de surérogation qui sont diverses et nombreuses au double plus que les prières d'obligation, [VII, 247] selon que la superstition est sans bornes et veut toujours faire plus que Dieu n'a ordonné. Les termes dont les Persans se servent pour distinguer ces prières d'obligation et de surérogation sont *vagib* et *sunneth*, c'est-à-dire *nécessaire* et *conseillé*, qui sont des termes dont j'ai exposé amplement le sens dans le chapitre précédent.

Les prières de dévotion ne se font pas à part, mais avec celles d'obligation, à la réserve d'une seule, qui se fait à minuit. Je parle des prières ordinaires de tous les jours durant le jour et durant la nuit, car pour les extraordinaires comme dans les solennités et pour des cas particuliers il y a des prières de dévotion qui se font seules. À parler donc en général, la prière de dévotion est attachée à celle d'obligation, tantôt au devant, tantôt à la fin, c'est-à-dire que quelquefois la prière de conseil doit précéder celle qui est de précepte, et quelquefois elle la doit suivre. On dirait qu'ils auraient trouvé leurs prières d'obligation trop courtes, et qu'ils auraient voulu les allonger par des prières de dévotion. Ces prières de dévotion ne consistent pas aussi en des formulaires particuliers ou en des expressions différentes. Ce n'est qu'une répétition de la prière d'obligation, c'est-à-dire que toutes ces prières d'obligation et de dévotion qui ont accoutumé d'être faites en cinq temps divers contiennent toutes une même chose, à la leçon près, qui est différente, et que la prière du matin, par exemple, contient la même chose que celle du midi et du soir, de sorte que ce n'est qu'une répétition que toutes les prières, tant le matin que du soir, tant de dévotion que [VII, 248] d'obligation, à la leçon près, comme je l'ai observé ; mais j'observe aussi que j'entends toujours parler des prières ordinaires de tous les jours, et non des extraordinaires qui ont des oraisons particulières insérées dans les oraisons ordinaires.

Le temps des prières est fort exactement et fort régulièrement observé dans cette fausse religion. J'ai dit qu'il y en a cinq de commandées. La première se doit faire à midi, car c'est par le midi que les mahométans commencent le jour civil, à la manière ancienne, et ils prennent le midi du moment que le soleil passe le point vertical de l'hémisphère, qu'on appelle le zénith. Ils appellent cette prière *prière de zoor*, qui est le terme sacré pour dire midi, lequel ils appellent autrement *pichin*, qui veut dire *par-delà le plus haut*. La seconde prière est celle qu'ils appellent *astre*, c'est-à-dire du vêpre, qui se fait depuis que le soleil est descendu à quarante-cinq degrés de l'horizon jusqu'à ce que la moitié de son disque disparaisse. La troisième prière est appelée *namas cheb*, prière de la nuit, dont le temps est depuis qu'il ne fait plus assez clair pour distinguer un fil noir d'avec un blanc, et ce qu'il faut de temps par-delà pour faire trois des prostrations requises dans la prière, ce qui va à cinq ou six minutes de temps, jusqu'à minuit. La quatrième prière est celle du coucher, qu'ils appellent *namaz coften* ou prière du dormir, dont le temps n'est point limité, car il suffit qu'on la fasse après la prière précédente et avant qu'on s'aïlle coucher. La cinquième prière est appelés *namaz sabah*, prière

du matin, et aussi *salah* en un [VII, 249] mot. On la compte depuis que les étoiles sont disparues jusqu'à midi.

On ne peut douter que ce ne soit une distraction insupportable que ces prières, quoiqu'elles soient fort courtes, comme je le dirai incontinent, surtout parce qu'il les faut dire après une préparation qu'on ne saurait faire sans tout quitter. Mais on leur a allégé ce pesant joug en trois manières. Premièrement, en leur permettant de faire deux prières en une ou à la fois, ce qui réduit les cinq à trois. Celle du matin se fait seule ; celle du midi et celle du soir se font ensemble ; et celle de la nuit et du coucher se font ensemble aussi. Le second allègement du fardeau des prières est à l'égard du temps. La glose des Persans porte qu'on peut devancer de quatre heures le temps préfixe de quelques prières, et reculer de quatre heures aussi le temps préfixe des autres. La prière du matin ne se peut remettre après midi, mais elle peut être faite dès huit heures du matin. La prière du midi ne se peut dire avant midi, mais elle se peut reculer jusqu'à trois heures et même jusqu'à sept, parce que cette prière-là et celle du vêpre, qui ne commence qu'à trois heures, se disent l'une avec l'autre, de sorte que ce n'est pas avoir remis à faire sa prière plus qu'il ne faut en ne la disant qu'à sept heures. Il en est de même des deux autres prières de la nuit et du coucher. Le troisième allègement c'est que lorsqu'on n'a pu, par un empêchement insurmontable ou pour quelque affaire fort pressée, supposé qu'elle fût légitime et à bonne fin : lorsqu'on n'a pu, dis-je, faire ses prières au temps marqué par la Loi, on peut le faire licitement [VII, 250] après, pourvu que ce soit le plus tôt qu'il se pourra.

J'observerai ici en passant que comme on peut tirer par occasion avantage de tout, les Persans tirent souvent un grand service de leur assujettissement à tant de prières. Cela leur sert à congédier brusquement les gens qui les importunent et à se retirer tout d'un coup des affaires qui leur déplaisent. Ils se lèvent quand on y pense le moins, et quittent le monde, soit chez eux soit ailleurs, en disant : Je n'ai pas fait ma prière, le temps de la prière s'en va ; et cela ne passe point du tout pour une incivilité, la coutume en autorise l'usage.

Les dévots et les gens d'Église aussi bien que les hypocrites et ceux qui aspirent, soit aux bénéfices, soit à la réputation du monde, ne se servent point de ces gloses faciles et accommodantes qui détruisent l'observance régulière des temps, ou ne s'en servent que dans l'urgente nécessité ; mais ils font toutes leurs prières séparément et dans les temps précis. Il faut remarquer aussi que ces anticipations ou ces reculemens ne sont permis que pour les prières d'obligation ; car pour les autres, qui sont de dévotion ou de conseil, il faut les faire juste au temps ordonné, comme le *namas taravié* par exemple, c'est-à-dire la prière de minuit, qui est une prière de conseil, excepté durant le temps du jeûne, qu'elle est d'obligation. Tous les gens réguliers ne manquent point de se lever à minuit précisément pour la faire. Ils disent que cette prière a été premièrement instituée par Jésus-Christ, qui la faisait [VII, 251] sans manquer, que Mahammed l'a autorisée et commandée de nouveau, et qu'elle a toujours été d'obligation à tous les prophètes. La légende persane en recommande l'observance comme la dévotion la plus efficace. Elle raconte là-dessus, entre les autres choses, que sultan Geneid, un des hommes illustres, un des plus ardents suppôts de leur religion, et un des premiers successeurs de Cheik Sefy, la souche de la race royale de Perse qui porte aujourd'hui la couronne, que ce sultan, dis-je, apparut quatre jours après sa mort à un grand du royaume, lequel avait été son intime favori, qui lui fit cette question entre les autres : comment il avait rendu compte à Dieu, et quel jugement il en avait eu ? « Ah ! répondit-il, Dieu a condamné toutes mes œuvres et même toutes mes prières, à la réserve de ma prière de minuit. Il n'y a eu que cela d'approuvé. » Vous pouvez remarquer ici **deux choses. L'une, que la superstition a le même esprit, et va par les mêmes voies, dans toutes les religions, quand elle entreprend d'établir ses cultes au-dessus ou à l'égal de ceux que Dieu a ordonnés. Ce n'est pas un**

rebut pour elle que la *parole écrite* lui soit contraire ; elle lui oppose la tradition ; et si la véritable révélation ne fait pas pour ses dogmes, elle les soutient par de prétendues apparitions de personnages éminents en sainteté. C'est ce qu'on ne pratique pas moins dans le mahométisme, comme on le voit par l'exemple que je viens de rapporter, que dans l'Église romaine, où l'on sait que la superstition règne souverainement. L'autre chose que vous pouvez remarquer, c'est⁴⁶ que ces prières mahométanes à trois divers temps sont instituées sur l'exemple de celles des juifs. Lisez le psaume cinquante-cinq, verset dix-huit, le sixième chapitre de Daniel, verset dix, vous y trouverez une institution ou une pratique de prières à des heures précises. **Et sans remonter si haut, les heures canoniales qu'on observe aujourd'hui dans l'Église romaine viennent assurément de la même source que les prières mahométanes⁴⁷.**

Les temps de ces prières sont annoncés par des crieurs d'office qui sont entretenus pour avertir du haut de la mosquée quand il est temps de faire l'oraison. Ces crieurs publics s'appellent *moasem*, comme qui dirait l'avertisseur, ce mot venant d'*azen*, qui signifie avertissement. Les mosquées paroissiales en entretiennent au moins un, mais d'ordinaire elles en entretiennent plusieurs. Ces préconiseurs, [VII, 252] en Turquie, en Tartarie, en divers endroits d'Arabie, et partout aux Indes, ne sont pas l'annonciation de dessus le dôme de la mosquée, mais du haut des tourelles qui y sont attachées et qui servent de clocher. Ces tourelles sont ordinairement fort menues et fort hautes, tant qu'on a peine à apercevoir d'en bas les hommes qui y sont. Les Persans les appellent *guldeste*, c'est-à-dire un bouquet, à cause de la forme de ces tourelles, qui ont, depuis les deux tiers jusqu'au haut, des galeries en-dehors à étages, et qui finissent en pointe. **On fait des bouquets dans nos pays qui ont cette forme-là, et entre autres ceux qu'on donne aux hommes dans l'Église romaine lorsqu'ils vont en procession⁴⁸.** Les grandes mosquées de la Perse ont toutes ou deux ou quatre de ces clochers, mais ils ne servent que d'ornement ; les avertisseurs n'y montent plus, par la jalousie des Persans, qui se sont mis en tête que ces gens voyaient ou pouvaient voir de là dans les appartements des femmes ; et bien qu'il paraisse que cela soit impossible, j'entends pour y rien discerner, non seulement à cause de la hauteur de ces tourelles, mais aussi des grands arbres dont toutes les maisons sont remplies et sont environnées en Perse, surtout à Ispahan, néanmoins ces crieurs publics n'y montent plus. On a dressé des huttes de bois sur les dômes des mosquées. C'est là d'où ils appellent le monde à la prière, et comme les édifices sont bas en Perse, et qu'ils n'ont au plus qu'un étage, ils n'empêchent point que l'avertissement ne retentisse alentour.

Les jours ordinaires il n'y a qu'un avertisseur, ou trois au plus, qui fassent l'invitation à la fois, mais il y en a quelquefois jusqu'à une douzaine ensemble, et même davantage [VII, 253] les jours de fêtes, comme les vendredi et surtout le carême. Lorsqu'il y en a plusieurs, ils font les invitations à partie et en s'entre-répondant. Ensuite ils chantent les louanges de Dieu demi-heure durant à plein chant en faux bourdon⁴⁹, dont le concert n'est pas désagréable à ceux qui y ont pris goût par l'usage. On ne saurait croire de combien loin on peut entendre leur voix. La vérité est qu'on le fait de quinze cents, et de dix-huit cents pas lorsque l'air est serein.

⁴⁶ Le passage en gras manque dans l'édition de 1711.

⁴⁷ Phrase supprimée en 1711.

⁴⁸ Phrase supprimée en 1711.

⁴⁹ « Faux bourdon est une musique simple qui se chante note contre note, et qu'on appelle aussi simple contrepoint, à la différence du contrepoint figuré, qui subdivise les notes en crochues et doubles crochues » (Furetière).

Voici comme ils font pour crier plus haut et afin de ne se pas étourdir eux-mêmes. Ils mettent les deux petits doigts dans la bouche et en tirent les côtés tant qu'ils puissent porter les deux pouces dans les oreilles pour les boucher. Ainsi ayant la bouche fort ouverte et les oreilles fermées, ils se mettent à crier de toute leur force. Ils commencent leur annonce par ces paroles : « Ô Dieu très grand », lesquelles ils profèrent des quatre côtés vers les quatre coins du monde ; puis ils font la confession de foi en ces termes : « Témoignage que nous rendons de Dieu (ou à Dieu), il n'y a point d'autre dieu que Dieu. Mahammed est l'apôtre de Dieu. Aly est le vicaire de Dieu. » Ils font cette confession quatre fois aussi vers les quatre faces du monde. Ils disent en se tournant lentement de tous côtés en rond : « Levez-vous, faites vos prières ; occupez-vous dans la plus parfaite action qu'aient faite Mahammed et Aly, les plus parfaites des créatures. » Ils entendent la prière. Si c'est à minuit ou le matin, ils insèrent après ces mots *faites vos prières* ces mots-ci : « Éveillez-vous de votre dormir. » Après ils disent encore quatre fois : [VII, 254] « Ô Dieu très grand », puis ils chantent quelques versets de l'Alcoran et ils finissent en disant : « Maudit soit Omar. » Ils sont d'ordinaire environ un quart d'heure à tout cela, mais dans les solennités ils y mettent plus de temps, et quelquefois jusqu'à une heure, sans faire autre chose que répéter les paroles rapportées, en chantant lentement à l'italienne. Dès que l'on entend crier la prière, ceux qui sont de loisir se lèvent et la vont faire. On voit par ce que je viens de rapporter que ces crieurs ou avertisseurs n'exhortent pas le peuple à aller à la mosquée faire leurs prières, comme les relations le disent, mais qu'ils n'ont pour but que d'avertir qu'il est heure de prier. Les Persans sont bien éloignés de croire qu'il soit d'obligation de faire ses prières dans les églises publiques, puisqu'il y a des théologiens parmi eux qui enseignent qu'il n'y a point de jour présentement auquel on soit obligé d'y aller, faute d'Imam ou de vicaire de Dieu, comme je le dirai plus bas. Aussi y va qui veut, et l'on est là-dessus, comme sur le reste du culte, parfaitement laissé à soi-même sans rien qui sente la contrainte ou l'inquisition.

Les docteurs persans disent qu'il y a huit dispositions requises à l'oraison : six intérieures, savoir l'application d'esprit ou l'attention, l'affection de cœur, qu'ils appellent aussi adoration mentale, la foi, la pudeur, le respect, l'espérance ; et deux extérieures : l'une, la netteté du corps et de tout ce qui y touche et de ce qui l'environne, l'autre le geste du corps : or par geste du corps ils entendent beaucoup de choses qu'on expliquera dans la suite, comme d'être tourné vis-à-vis de la Mecque, [VII, 255] le mouvement des bras et des mains, le prosternement du corps, et celui du front contre terre. Je m'en vais exposer tout cela l'un après l'autre, en rapportant comment les gens dévots se mettent à faire leurs prières.

Premièrement, ils se déchaussent et ils se déshabillent, ne gardant que la chemisette, qui est longue comme nos vestes et passe le genou. Ils retroussent les bras jusqu'au coude, et ils se couvrent la tête d'un bonnet ou d'un turban auquel il n'y ait ni or ni argent ni broderie, et communément ils mettent un turban blanc de toile de coton. S'il fait froid, ils se mettent sur les épaules, sans y passer les bras, un justaucorps de drap fourré de peau d'agneau.

Les grands seigneurs, qui ne portent jamais de ces fourrures comme étant trop simples, quoique la peau d'agneau soit très fine chez eux, filée et perlée à petit grain et fort belle, sont obligés de le faire en cette occasion, et de quitter leurs justaucorps doublés de martre ou d'autre fourrure fine parce que ces fourrures sont réputées impures par deux raisons. La première, parce que ce sont des peaux d'animaux dont la chair est illicite, et qu'il n'est pas permis de manger. La seconde, c'est qu'ils sont morts d'eux-mêmes, ou qu'on n'en a pas fait sortir tout le sang en les tuant. On a observé au chapitre précédent, qui traite des purifications légales, que tout corps mort est impur, et qu'on devient souillé en le touchant, soit que ce soient des corps de bêtes ou de créatures raisonnables. Les Persans tiennent là-dessus que qui

serait vêtu d'une peau ou d'une fourrure d'une bête qui [VII, 256] serait morte d'elle-même, et qui n'aurait pas été égorgée, il serait souillé.

Mais quel moyen y a-t-il de savoir si la bête dont on achète la peau est morte d'elle-même, ou si elle a été tuée et égorgée légalement ? Les casuistes ont décidé là-dessus fort plaisamment que ce qui se vendrait par les fourreurs qui ne sont pas mahométans serait réputé impur dans toutes les manières, mais que les fourrures qu'on achèterait des mahométans seraient réputées pures. Ils raisonnent pour cette distinction en disant qu'un mahométan ne voudrait pas vendre la peau d'une bête qui serait morte d'elle-même s'il le savait, et qu'il en ferait conscience, mais qu'un chrétien et un juif ne s'en soucient pas. Comme ce sont pourtant les chrétiens qui apportent en Perse la plupart des fourrures fines, comme les martres zibelines, vraies et fausses, qui viennent de Moscovite et du voisinage de la mer Noire, les casuistes affirment que pourvu que les marchands mahométans les achètent d'eux, et qu'ils les revendent, elles seront pures, parce que le changement de propriétaire purifie la chose selon une des maximes du chapitre précédent, Part. V, sect. I, art. IX et XI. Mais il y a un autre inconvénient, c'est que les Arméniens en Perse sont non seulement les principaux marchands de fourrures fines, mais qu'ils sont aussi ceux qui les accommodent le mieux, soit pour la beauté, soit pour le ménage. L'expédient qu'on trouve à cela, quand par ces considérations on se sert d'eux préférablement, c'est qu'on met ce qu'ils ont fait au soleil et l'on fait une prière dessus, après quoi l'habit est tenu pour [VII, 257] net. Voyez sur cela le chapitre précédent, V^e part., I^{er} section, art. III.

Pour revenir à notre sujet, les Persans s'étant ainsi habillés pour faire la prière, ils vont auparavant faire la lustration avec de l'eau pure. La première venue est bonne pourvu qu'elle soit nette, mais s'il y a un bassin d'eau au logis où ils sont, comme il y en a d'ordinaire, c'est là où ils exercent cette purgation. S'il n'y a point de réservoir, ils font la lustration avec une aiguère. J'ai observé dans le chapitre précédent qu'on ne peut s'en faire verser l'eau, cela serait profane ; il faut qu'ils s'en versent eux-mêmes. Quand la lustration est achevée, ce qui est fait en un moment, ils rentrent dans la salle, ou en tel autre lieu où ils étaient. Ils remettent leurs bas s'il fait froid et ils retirent leurs manches sur les bras. Ceux qui aspirent à la perfection se mettent une *habba* sur les épaules : c'est une manière de robe de chambre qui est faite de camelot blanc fort fin. La compagnie ne les incommodé ni ne les interrompt point ; au contraire, ils font ordinairement leurs prières devant tout le monde, et paraissent rechercher la vue et la compagnie dans ces actions-là plutôt que de la fuir, encore qu'on parle d'affaires et qu'on s'en entretienne à leurs côtés. Mais il y a une chose à quoi ils prennent fort garde, c'est qu'il n'y ait point de figures peintes à l'endroit où ils font leur dévotion, parce qu'il est défendu de Dieu d'en faire, et que les prières faites au lieu où il y en a sont vaines et nulles. La plupart des hôtels de Perse en ont pourtant dans les grandes salles, mais il y a toujours à côté des cabinets [VII, 258] peints de moresques seulement pour faire sa dévotion. J'ai observé en divers palais une subtilité de leurs théologiens sur le sujet des figures : pour les faire retenir, elles sont représentées avec un œil seulement.

Les docteurs de cette religion disent que ces figures borgnes et ainsi mutilées ne peuvent plus être appelées images ; que ce sont des grotesques qui n'entrent point dans la défense de la Loi, et qui n'empêchent pas qu'on ne puisse faire les prières où il y en a de peints. Les Turcs ne sont pas si accommodants, moins encore les Tartares ; et comme c'est la coutume en Perse que le roi loge les ambassadeurs dans ses hôtels, dont il a un grand nombre dans la ville capitale, on en voit plusieurs où toutes les belles figures dorées et azurées ont le visage gâté à coups de couteau ou de clou, ce qui est une marque sûre qu'il y a logé des ambassadeurs de ces pays-là.

Cela fait, les Persans vont prendre, ou bien on leur apporte, le petit tapis de pied qui leur sert uniquement pour faire leurs prières. Il n'est fait que de natte dans les maisons des pauvres gens et parmi le commun des gens de Loi ou ecclésiastiques. Chez les gens aisés il est fait de feutré ou de gros drap, mais chez les gens de qualité c'est du camelot fin. Ce petit tapis est d'entre quatre et six pieds de long, et d'entre deux et trois de large, représentant la plupart à l'un des bouts le toit d'une mosquée pour les faire souvenir de celle de la Mecque. Ils ouvrent ce petit tapis dans lequel il y a plusieurs pièces qui servent à leur dévotion : leur Alcoran, [VII, 259] qui est toujours dans un sac bien propre, un palet de terre, un chapelet, un miroir de poche, un peigne, et quelquefois des reliques. Je dirai bientôt après à quoi sert tout cela. Ils font étendre ce petit tapis, ou ils l'étendent eux-mêmes, mettent le haut vis-à-vis la Mecque, afin qu'eux étant en bas ils aient la Mecque en face : c'est ce qu'ils appellent *se mettre au kebla*.

Ce mot de *kebla* signifie vis-à-vis, venant de *kebel* qui veut dire devant. Quelques grammairiens prétendent au contraire le faire venir de *kiabé*, mot syriaque qui signifie louange, mais c'est une erreur. Le *kebla* est proprement le cercle azimutal qui passe par le zénith et coupe l'horizon au point vers lequel il faut avoir les regards tournés tout le temps qu'on fait sa prière ; c'est pourquoi ils l'appellent communément *kebla namaz*, comme qui dirait le côté des prières. C'est à l'imitation des juifs, à qui Jérusalem était le côté des prières ; il n'y en avait point de bien faite que les yeux fichés vis-à-vis quand on en eût été à quatre mille lieues loin. Ainsi on pourrait dire que l'Orient est le *kebla* de la plupart des chrétiens, et particulièrement de ceux qui ont des autels, puisqu'ils ne peuvent célébrer que de ce côté-là. Ainsi le *kebla* ou le côté des mahométans est la Mecque, et comme le cercle vertical de la Mecque, ainsi que nous l'avons observé, est différent pour chaque pays et pour chaque ville, il faut se tourner au midi en certain pays, comme en Turquie ; en d'autres il se faut tourner à l'Occident, comme au royaume de Cascar⁵⁰, et ainsi des autres. En Perse, le [VII, 260] cercle vertical est entre l'occident et le midi.

La raison pour laquelle les dévots persans se servent de ces sortes de tapis faits exprès pour prier Dieu dessus, encore que le lieu où ils font leurs prières soit toujours couvert de tapis, c'est, disent-ils, pour se présenter devant Dieu dans une condition pauvre et simple. C'est aussi pour cela qu'ils se dépouillent de leurs beaux habits et de tous leurs ornements, enseignant qu'il faut paraître devant Dieu pauvre et abaissé, dans un grand détachement et dans un grand néant, aussi humble dans les vêtements que dans les pensées du cœur. Ce petit tapis n'est pourtant pas essentiel à la prière, et le commun peuple, comme les domestiques et autres gens ordinaires qui n'ont pas le moyen d'être si exacts et si scrupuleux, se contentent de nettoyer avec la main une petite place afin qu'il n'y ait point d'ordures, cela s'entend partout où le plancher est couvert et non pas nu, car il n'est pas permis de prier Dieu sur un fond ou sur un plancher découvert, hormis en voyage. La terre, disent-ils, sur laquelle on parle à Dieu est sainte, il faut la couvrir par honneur et n'y marcher que nu-pieds, c'est-à-dire pieds déchaux⁵¹ et hors du soulier ; car il suffit d'avoir le pied hors du soulier pour satisfaire au précepte, étant libre après cela de l'avoir nu ou dans le bas de chausse. Rites qu'il est aisé de voir que les mahométans ont pris des juifs, lesquels avaient aussi la coutume de ne prier Dieu que les pieds lavés et déchaussés. En voyage, comme je viens de le remarquer, on peut faire

⁵⁰ Vosgien écrit *Caschgar*, pays en Tartarie.

⁵¹ « Déchaussé, qui n'a point ou qui ne porte point de chausse ni de bas et des souliers, quoiqu'il porte des sandales » (*Trévoux*).

ses prières sans tapis ; mais il faut se déchausser, c'est-à-dire [VII, 261] ôter la botte ou le soulier, et se tenant debout dessus faire sa prière.

Quand le petit tapis est étendu comme il faut, ils s'asseyent dessus tout au bas sur les talons, ce qui se fait en se mettant à genoux, les talons serrés l'un contre l'autre, et se laissant aller dessus. Puis ils arrangent toutes les pièces dont j'ai parlé, l'une près de l'autre. Ensuite ils prennent le peigne et le miroir et ils se peignent la barbe, prenant garde qu'il n'y ait point d'ordure dedans, ni au visage non plus ; puis ils les remettent au haut du tapis au milieu, et prenant à la main le chapelet et le petit palet de terre, ils se mettent à dire le chapelet, et ils posent le palet justement au milieu du tapis, sous le dôme de la mosquée représentée ; puis ils ôtent leur bourse du col où est leur argent et à laquelle leurs cachets sont attachés ; ils tirent les bagues de leurs doigts, et ils mettent tout cela près des autres pièces. Il ne faut point avoir d'or sur soi, de quelque manière que ce soit, en faisant la prière, cela rendrait le culte vain et nul ; mais on peut avoir de l'argent, et c'est la cause pour laquelle les hommes en Perse ne portent jamais de bagues d'or, ce qui serait, selon leur avis, imiter les idolâtres. Tout cela est enchâssé en argent, mais ils ôtent même tout ce qui est fait d'argent sur eux, afin de se présenter devant Dieu dans une condition plus abjecte. Par la même raison ils ne prient point l'épée au côté ni le poignard à la ceinture, et les gens d'épée qui n'ont pas ou le loisir ou le moyen de se déshabiller pour faire leur prière se mettent en état décent en ôtant leurs armes et les [VII, 262] étendant devant eux. On a insinué ci-devant que les Persans ne portent jamais ou que fort rarement des cachets en bague, parce que leurs cachets contenant d'ordinaire leurs noms ou d'autres qui sont des noms de leurs saints ou des anciens patriarches, il faudrait qu'ils les ôtassent toutes les fois que leur estomac voudrait se décharger, parce qu'ils croient que ce serait une profanation d'avoir rien de tel aux mains en les portant aux parties par où il se décharge.

Leurs chapelets sont faits d'ordinaire de la terre qu'ils appellent sainte, qui est celle des lieux où sont enterrés les Imams, celle des sépulcres des plus célèbres de leurs saints, celle des mosquées de la Mecque et de Médine. Les grains en sont gros comme des pois. Le nombre n'en est pas fixé, mais d'ordinaire il est de quatre-vingt-dix-neuf. Ils sont égaux en grosseur et tout unis, ce qui se doit entendre des chapelets ordinaires ; car j'en ai vu où le trente-troisième grain était plus gros que les autres, et j'en ai vu d'autres où le cinquantième grain seulement est plus gros. J'ai vu aussi de ces chapelets de matière précieuse et de bois de senteur, mais il y a fort peu de gens qui s'en veulent servir. Ils disent communément ce chapelet ainsi. « Ô Dieu très grand. » Sur les trente-trois autres : « Gloire soit à Dieu » ; et sur les trente-trois autres : « Loué soit Dieu. » Quelquefois ils récitent sur chaque grain de chapelet leur confession de foi. Bref, ils disent dessus ce qu'ils veulent, car il n'y a rien de prescrit. Les dévots, et particulièrement les hypocrites et les superstitieux, ont toujours [VII, 263] leur chapelet à la main, dans les rues et en conversation ; vous les voyez toujours marmotter et remuer les grains du chapelet ; on peut juger quelle attention ils y font.

Les historiens des guerres vulgairement appelés Croisades disent que Pierre l'Ermite fut le premier qui apprit aux croisés à prier par compte, et que pour cet effet il inventa un certain instrument qu'on nomma le *chapelet*, dont l'usage devint depuis fort commun dans l'Église latine. Dominique, instituteur d'un ordre religieux qui porte son nom et inventeur de cet horrible et détestable tribunal qu'on nomme la saint Inquisition, Dominique, dis-je, releva beaucoup l'honneur de ce dévot instrument en répandant dans le public que la sainte Vierge lui en avait apporté un du ciel composé mystérieusement d'un certain nombre de grains, et qu'il appela le *rosaire*. Le public, qui n'est jamais assez rempli de superstition à son gré, reçut celle-ci avec beaucoup d'avidité, et c'est encore

aujourd'hui une des plus célèbres pratiques de l'Église romaine. On ne peut presque point douter qu'elle ne vienne des mahométans, de qui Pierre l'Ermitte l'aura sans doute prise pour la faire mettre en usage par ceux d'entre les croisés qui, ne sachant point lire, ne pouvaient point se servir de livre pour prier⁵².

Le palet est de la même terre que les chapelets. On n'en fait point d'autre matière. Ils sont de demi-doigt d'épais de toute figure, ronde, carrée, hexagone, octogone, grands d'ordinaire comme le creux de la main. On s'en sert de la grandeur que l'on veut. J'en ai vu de grands comme une assiette, et de petits comme un écu blanc⁵³. Le dessus est moulé et contient les noms de Dieu, des prophètes, et des Imams, la confession de foi, ou des passages de l'Alcoran, tout cela selon le diamètre du palet et selon la grosseur des lettres. L'usage de ces palets est pour poser le front dessus dans ces adorations qu'on fait étant prosternés la tête contre terre, lesquelles sont une des considérables parties de leurs prières. Ils disent qu'étant obligés de mettre le front à terre, il vaut beaucoup mieux que ce soit sur une terre sainte comme celle de la Mecque, que sur celle de leur logis.

Quant aux reliques qu'ils mettent avec ces autres pièces, ce sont des morceaux du poêle ou de la couverture des tombeaux de Mahammed et de leurs Imams. Le grand seigneur envoie tous les ans un poêle neuf pour le tombeau de Mahammed et une tenture pour la chapelle de la Mecque. L'étoffe est de damas noir figuré qu'on fait très bien en Syrie, d'où en est venue la façon et le nom, et qu'on fait encore mieux à présent en Mésopotamie. On ôte le poêle et la tenture de l'année précédente, et on les met en morceaux dont les curés [VII, 264] de ces mosquées font des présents aux pèlerins de considération et qui sont le plus d'humeur à bien payer ces sortes de guenilles dont les Persans font leurs reliques, et qu'ils appellent des choses saintes.

Tout étant disposé avec ce mystère par les gens dont nous parlons, ils se lèvent droits sur le bas du petit tapis, la face tournée vers la Mecque, les pieds joints l'un contre l'autre, les mains pendantes sur les côtés, et ils commencent leurs prières. Le début doit être toujours la direction d'intention, après laquelle ils disent haut : *Alla ek ber*, c'est-à-dire *Ô Dieu très grand*, paroles qui reviennent souvent dans leur liturgie, **et qu'on peut comparer au Gloria patri, etc., des catholiques romains**⁵⁴. Ils font la confession de foi, et ils disent le premier chapitre de l'Alcoran, qu'ils appellent la prière essentielle et aussi le *fatha*, c'est-à-dire l'ouverture, parce qu'elle contient les premières demandes de leur prière, ou comme disent d'autres interprètes, parce que les portes du ciel ne peuvent tenir contre cette oraison, mais qu'elles ne manquent point de s'ouvrir pourvu qu'elle soit dite avec la préparation requise. Ils disent ce chapitre qui contient six petits versets seulement, ayant les mains hautes élevées aux joues et renversées plates, les doigts en-dehors, comme pour recevoir quelque chose qui tomberait latéralement dessus ; puis ils rebaissent leurs mains, ils les étendent sur les cuisses au-devant, et ils font deux prostrations et deux adorations, joignant à chacune une courte invocation que je rapporterai. Puis ils disent : *Louange soit à Dieu*, et lisent et répètent un autre petit chapitre de l'Alcoran à leur gré, et puis ils font deux autres prostrations et deux [VII, 265] adorations, avec quoi leur prière est achevée. Elle ne dure pas plus de huit minutes sans la leçon, qui doit être un chapitre de l'Alcoran ; mais comme il y a des chapitres qui n'ont qu'une ligne, et qu'il y en a d'autres qui ont soixante pages et plus *in-folio*, la prière dure plus ou moins de temps à proportion de la longueur du chapitre. On appelle les prostrations de la

⁵² Cet alinéa est supprimé dans l'édition de 1711.

⁵³ Diamètre à peu près 39 mm.

⁵⁴ Proposition supprimée en 1711.

prière *recahet*, et cette prostration consiste en deux choses : l'inclination de la tête et de la partie supérieure du corps, et l'oraison jaculatoire que l'on dit en inclinant le corps. Je dirai ci-dessous quels sont les termes de cette oraison ; mais pour l'inclination du corps, qui est la prostration proprement dite, elle se fait étant debout, droit sur ses pieds, appuyant les mains sur le devant des cuisses, et penchant le corps si bas que la tête vienne presque aux genoux, et en se relevant droit et élevant les mains en haut en la posture que j'ai remarqué. Les prostrations, qu'ils appellent *sugdád*, doivent toujours être d'un même formulaire, c'est-à-dire qu'on ne peut ni ajouter à l'oraison jaculatoire qui se dit en inclinant le corps, ni en retrancher, mais on peut faire plus ou moins de prostrations, de sorte que la longueur ou la brièveté des prières dépend encore du nombre des prostrations. Les longues prières sont de quatre prostrations, les courtes sont de deux, et c'est là comme ils parlent entre eux : J'ai fait tant de prostrations de prières. Quant à l'adoration, elle se fait lorsqu'étant assis sur les talons, on met la tête contre terre, le front appuyé sur le petit palet dont j'ai parlé, en se soutenant le corps sur ces sept parties, [VII, 266] à savoir le front, les deux genoux, les deux pouces des mains, et les deux orteils des pieds ; mais si l'on est infirme, soit par l'âge, soit par la maladie, on peut faire ses prières assis ou couché.

Je ne puis m'empêcher de dire encore une fois que la prière des mahométans se fait avec une révérence inconcevable, et qu'on ne peut regarder l'attention qu'ils y apportent, le zèle et l'humilité dont ils l'accompagnent, sans admiration. Ils ne remuent pas les yeux, tous les mouvements de leurs corps se font avec la plus juste mesure. Ils prient à voix entrecoupée, tantôt bas, tantôt haut, tantôt d'esprit seulement ; mais tout cela est si posé, si exact, si recueilli, qu'assurément ils nous font la dernière honte à nous autres chrétiens. Ce qu'il y a de plus admirable, c'est qu'ils fassent leurs prières avec tant de zèle et d'attention quoiqu'ils les fassent si souvent.

C'est là ce que j'ai observé en gros sur les prières ordinaires. Les prières extraordinaires n'en sont différentes qu'en ce qu'on y fait mention de la chose pour laquelle on prie. J'entends par les prières extraordinaires non pas la prière du vendredi, car elle est comme les prières ordinaires, ni les prières des fêtes, ni les prières pour les morts, qui sont tout de même aussi, mais celles qui sont pour des besoins particuliers, pour les changements de saison, par exemple, la prière du nouvel an, qui est le jour de l'équinoxe du printemps, et celles qui se font dans les orages et les éclipses. La prière des éclipses a bien été composée dans le temps de l'ignorance des mahométans, car ils y prient Dieu de ne les punir pas [VII, 267] par la privation de la lumière du soleil, d'apaiser sa colère, et de rouvrir la porte à ce grand astre. Pour entendre ces expressions, il faut savoir que dans le livre des *Dits et faits de Mahammed* il est porté que Dieu tient le soleil enfermé dans un tuyau ou canal (le terme du texte est *tembouché*), qui s'ouvre et qui se ferme au bout par un volet ; que ce bel œil du monde éclaire l'univers et l'échauffe par ce trou ; et que quand Dieu veut punir les humains de la privation de sa lumière, il envoie l'ange Gabriel fermer le volet, et que c'est là ce qui fait les éclipses. Les docteurs persans qui sont bons astronomes entendent fort bien que c'est là un conte de vieille, mais ils ne laissent pas de dire que cela est de foi, et quand vous leur objectez que sur ce fondement la colère de Dieu se courroucera contre les hommes, ils répondent qu'en beaucoup de révélations des prophètes on trouve des sens fort véritables et fort importants cachés sous de pareilles rêveries apparentes, par-dessus lesquelles il faut que la raison passe sans y chercher de sens, puisque l'on n'y en peut trouver.

Je dois observer à l'égard de la prière du vendredi que c'est un des sujets de controverse entre les Turcs et les Persans et tous ceux qui sont de leur religion. Les Turcs font cette prière solennellement dans la mosquée ; le Grand Seigneur, le Grand Mongol y vont

régulièrement ce jour-là, à moins de quelque empêchement licite ; mais le roi de Perse ni les Persans n'en font pas de même, [VII, 268] parce qu'ils croient qu'il n'appartient qu'à un Imam ou vicaire universel à faire cette prière, comme je l'ai observé au chapitre III, de sorte qu'en son absence on ne peut faire la prière du vendredi solennellement dans la mosquée, mais qu'il faut la faire seul, soit dans la mosquée, soit chez soi. Quand le roi et les grands de Perse font leurs prières en public, ce qui n'arrive qu'à quelques jours de fête, ils mettent le *tage* en tête. C'est ce bonnet célèbre qu'on appelle le bonnet de Sofy, qui est comme un ordre de chevalerie.

J'ai rapporté diverses fois ci-dessus que les mahométans prient pour les morts, et la vérité est que les Persans font communément des prières à l'intention des morts et pour l'amour d'eux. Le commun peuple et les femmes surtout observent des jours particuliers en mémoire des défunts, mais les doctes et les gens éminents en dignité n'entrent point dans ce culte, qui n'est pas d'obligation, mais qui est laissé libre à chacun, de même que de croire de quelle utilité il est, dont les docteurs ne conviennent pas. Il y en a qui soutiennent que les prières pour les morts ne sont utiles qu'aux vivants, parce que c'est une chose pieuse et agréable à Dieu et recommandée par les saints que de se souvenir charitablement des défunts ; et il y en a qui enseignent, au contraire, que les prières des vivants peuvent diminuer les peines des réprouvés et augmenter la gloire des bienheureux, Dieu pouvant être induit à cela par les prières des fidèles ; car ils s'expliquent ainsi douteusement sur le sujet, laissant à chacun de croire et de faire à cet égard ce qu'il juge le mieux. [VII, 269]

Les mahométans n'invoquent que Dieu seul proprement, ils n'ont point de médiateur ou intercesseur ; ils n'espèrent qu'en la seule miséricorde de Dieu, soit pour les biens de la vie présente, soit pour ceux de la vie future. Cela paraît un paradoxe après ce qu'on a déjà lu, et ce qu'on lira encore dans ce volume, et après ces prières à Fatmé et à Aly qui sont insérées dans mon *Voyage de Paris à Ispahan*, dans lesquelles leur intercession et celle de Mahammed est demandée⁵⁵. J'avoue que moi-même j'ai été longtemps à ne pouvoir pas bien comprendre comment ces gens disaient qu'ils n'invoquaient pas les saints, ne faisant tout le jour que crier après leur Prophète et après leurs saints : *Ya Mahammed, ya Aly, ya Hassein*, c'est-à-dire *Ô Mahammed, ô Aly, ô Hassein*, et ainsi des autres successeurs de leur faux prophète. Voici comme ils résolvent la difficulté. Ils disent que Mahammed a révélé, et que les Imam ont assuré aussi, que quiconque se souvient d'eux dans ses besoins et les réclame, que quiconque visite leurs sépulcres, leur rend de l'honneur, désire leur suffrage, prie Dieu d'être du nombre de ceux pour qui ils intercéderont, et les prie d'intercéder eux-mêmes pour lui, il ne manquera pas de recevoir l'effet de ses désirs et de sa demande. Ce n'est pas que les saints réclamés aillent demander à Dieu la grâce qu'on leur demande, mais parce que l'invocation des saints est une bonne œuvre, une œuvre religieuse, et que Dieu a promis de récompenser particulièrement, de même que l'aumône, le jeûne, et les autres actes de religion. Les Persans ne décident pas positivement si [VII, 270] les saints ont connaissance de ce qui se passe sur la terre. Quelques docteurs croient que Dieu les en instruit, d'autres disent qu'ils gardent toujours une prérogative miraculeuse que Dieu leur avait donné en cette vie, de savoir par leur inspiration continuelle tout ce qui se disait, tout ce qui se tramait contre eux, et tout ce qui les concernait en quelque sorte ; mais tous enseignent d'un commun consentement que les saints ne nous entendent point proprement et directement de la manière dont nous nous entendons, ni ne nous connaissent non plus de la manière dont nous nous connaissons, par un acte immédiat et par une idée distincte ; et qu'ainsi il ne faut nullement s'attendre à eux ou se fier en leur

⁵⁵ Voir III, 53-56.

intercession, mais qu'il faut les révéler et les réclamer parce que c'est la volonté de Dieu qu'on le fasse. Quatre remarques que je vais faire donneront du poids et de la clarté à ce que je rapporte sur ce dogme des Persans. La première, c'est que dans toute leur liturgie il ne se trouve pas une prière à un saint, soit Mahammed, soit Aly, qu'on peut appeler leurs vrais idoles, ni à aucun autre. La seconde est que dans les traités théologiques de leurs rites il n'y a pas un mot de prières qu'il faille adresser à autre qu'à Dieu. La troisième, c'est qu'ils n'invoquent ou ne réclament, de la manière que nous avons dit, que les prophètes et les prophétesses, à compter depuis Adam, avec Mahammed, sa fille, son gendre, et leurs descendants à la douzième génération, et nulle autre créature qui soit née après, c'est-à-dire depuis huit cents ans. La dernière remarque, c'est que tout de [VII, 271] même qu'ils prient Mahammed, Aly, les prophètes, les Imams, ils prient Dieu pour eux ; ils n'écrivent jamais leur nom et ne le profèrent guère sans ajouter *Aliet elsalam*, le salut ou la paix soit sur lui, c'est-à-dire que Dieu lui donne le salut. On rencontre dans mon journal diverses prières que je rapporte où l'on prie Dieu formellement pour eux, comme par exemple en ces termes : Ô Dieu, sois propice, sois favorable à Mahammed, fais du bien à Mahammed, et ainsi des autres. **Je me suis étendu sur ce sujet parce que j'ai vu divers missionnaires de l'Église romaine qui n'avaient point de honte de soutenir leur culte et leur invocation des saints par celui qu'ils prétendaient que les mahométans adressaient aux saints de leur religion**⁵⁶.

Il ne faut pas oublier une pratique des Persans dans le culte de la prière, c'est qu'ils achètent des prières, et qu'ils en fondent, ou parce qu'ils n'ont pas fait toutes les prières d'obligation et de conseil, ou parce qu'ils les ont mal faites, en quoi il semble qu'ils regardent le devoir de la prière comme une œuvre ouvree⁵⁷, ainsi qu'on parle dans l'école. Ils engagent des gens pour cela durant leur vie et après leur mort à faire la prière accoutumée pour eux en leur nom et en leur place, ce qu'ils ont tiré des superstitions serviles et timorées auxquels les juifs s'adonnèrent dans leurs dispersions.

Après avoir exposé en gros ce que les Persans croient et pratiquent sur le point de la prière, je m'en vais insérer le traité qui s'en trouve au même livre d'où j'ai tiré celui des purifications légales que j'ai donné dans le chapitre précédent. Voici comme il commence.

« Sachez que les prières ont beaucoup plus d'excellence ou d'utilité qu'on ne le saurait dire. On trouve écrit dans les dits des Imams, sur qui soit la paix, que Mahammed [VII, 272] a déclaré sur ce sujet que la fonction d'une prière commandée vaut mieux que vingt pèlerinages, de même qu'un pèlerinage vaut mieux que plein une maison d'argent donné en aumônes. On y trouve encore le passage que voici : "Quiconque est parvenu à la connaissance de Dieu très haut n'approchera point de son excellente présence par aucune autre voie que par la voie de la prière." C'est sur le fondement de cette révélation que les Imams, sur qui soit la paix et le salut, ont déclaré que la prière est nécessaire et d'obligation à quiconque est d'âge compétent et de sens rassis (*balek haket*), hormis que dans le temps de la prière on fût surpris de quelque défaillance ou pâmoison par quelque accident que ce soit, et excepté aussi pour les femmes dans le temps qu'elles sont dans la perte de sang ordinaire et dans celle qui suit l'enfantement ; car dans ces cas-là, la prière n'est point commandée, ni aussi longtemps que ces cas-là subsistent. La prière est commandée aussi à l'homme païen et infidèle, quoique la prière qu'il fait ne soit pas droite et juste. (Le mot original est *sehiet*, qui signifie convenable, ce qui veut dire que la prière d'un homme infidèle n'est pas faite comme il convient.) Or tout homme soumis au devoir de la prière qui ne s'en acquitterait pas, mais qui s'en dispenserait en osant

⁵⁶ Phrase supprimée en 1711.

⁵⁷ Sens normal : *fabriquer, façonner* ; Chardin semble vouloir dire ici *aliéner* ou *affermer*.

soutenir qu'il est licite de s'en dispenser, si cet homme est né dans la communion de l'islamisme (le mahométisme), il devient apostat, et il est du droit de le tuer ; mais vous devez savoir que l'exercice de ce droit appartient [VII, 273] à l'Imam seulement (c'est le vicaire du Prophète) ou au substitut ou lieutenant de l'Imam, ou à quiconque se porte publiquement pour substitut de l'Imam et est tenu pour tel par le peuple. Mais si cet homme sans religion est né dans l'infidélité, il faut l'exhorter à la pénitence ; et si cela est inutile, et qu'il ne se rende point à la quatrième exhortation, il le faut aussi tuer par sentence de l'Imam ou de son substitut, comme on vient de le dire ; mais si c'est par indévation simplement et par libertinage que cet infidèle ne fasse point de prières, sans soutenir qu'il soit permis de s'en abstenir, il le faut châtier à coups de bâton, depuis un coup jusqu'à quatre-vingt-dix-neuf, plus ou moins selon l'avis du *mouchtehed* (docteur digne de passer pour lieutenant du Prophète), et si après l'avoir châtié trois fois de cette manière il retombe une quatrième fois dans son impiété, il ne le faut plus châtier, mais il le faut tuer. Les enfants à l'âge de sept ans doivent être instruits et accoutumés à la prière régulièrement comme les gens avancés en âge, ayant les intentions requises dans chaque prière, afin que cet exercice amollisse leur cœur, qu'il les rende dociles, et qu'il les habitue à la justice de la Loi.

« La matière des prières est divisée en quatre parties. La première comprend la pureté extérieure dans laquelle il se faut mettre pour faire licitement ses prières ; et cette partie contient onze sections. La seconde, qui en contient six, traite des habits, du lieu, et des autres dispositions ou [VII, 274] préparations extérieures qui sont requises dans la prière. La troisième explique en quatre sections tout ce qui concerne les prières ordinaires du jour et de la nuit à l'égard de l'intention du cœur, des paroles de la bouche, et du mouvement du corps. Et la quatrième expose en douze autres sections la matière des prières extraordinaires. »

Je supprime la première partie, qui traite de la purification corporelle, parce qu'elle ne contient à peu près que les mêmes préceptes et les mêmes méthodes qui ont été traitées dans le chapitre des purifications qui précède celui-ci, et je passe à la seconde.

SECONDE PARTIE.

PREMIERE SECTION.

Des habits.

« Sachez qu'il est commandé, lorsqu'on veut faire la prière, d'être plus ou moins couvert d'habits, selon le sexe et selon la condition de la personne ; car à un homme il lui est seulement commandé de se couvrir les parties par lesquelles le ventre se décharge, mais à une femme et à un hermaphrodite (le mot original est *konsa*, c'est-à-dire celui qui a les deux sexes), il faut qu'ils aient tout le corps couvert de leurs habits hors le visage, les mains, et les pieds. Les docteurs sont en différend s'il leur est commandé aussi de se couvrir [VII, 275] les cheveux et les oreilles, et le plus sûr est de tenir pour l'affirmative, en cas que la femme et l'hermaphrodite soient libres ; mais si c'est un esclave (le mot persan est *kanisé*), il lui est permis d'avoir même toute la tête découverte. Voilà ce qui est commandé sur le sujet ; mais ce qui est conseillé, c'est à l'homme d'être couvert au moins depuis le nombril jusqu'aux genoux, car s'il se couvre tout le corps cela est encore beaucoup mieux ; et c'est à la femme d'être couverte de trois pièces des habits ordinaires à son sexe, savoir la chemise (le mot original, qui est arabe, est *kamise*, d'où est venu vraisemblablement le mot de *camise* en espagnol, en portugais, et en italien, et le mot de *chemise* en français), la veste (le mot persan est *arcatou*), qui est une longue chemisette cotonnée qui pend jusqu'au-dessous du genou, et le couvre-chef, qui est une manière de demi-voile qui couvre la tête, le front, les oreilles, et

tombe à la moitié du dos. Pour ce qui est de la qualité de l'habit, il y faut observer les sept choses suivantes qui sont commandées et d'obligation. 1. Qu'il soit net des ordures qui souillent un habit, de quoi il faut excepter les pièces de l'habit qu'on a observé dans la première partie de ce chapitre, qui sont exceptées de la nécessité d'être pures comme les autres. Ces pièces-là sont, entre les autres, le cordon du caleçon, les jarrettières, la calotte, à la charge que ces pièces servent et soient sur le corps et non pas dans la poche ou dans le sein : car ces pièces-là seraient impures, *negis*, la prière ne laisse pas [VII, 276] d'être licite (*drusi*, c'est-à-dire droite et bien faite). Il en faut excepter aussi les habits des nourrices. Il a été observé en cette section-là que si une nourrice a plusieurs habits, et qu'elle en change chaque jour, elle est toujours réputée pure dans ses habits ; mais que si elle n'a qu'un habit, pourvu qu'elle le lave une fois en vingt-quatre heures, il est aussi tenu pour net. 2. Que nulle pièce d'habillement ne soit faite de la peau d'un animal mort de soi-même. Or à cause du doute où l'on pourrait toujours être si l'animal dont l'on achèterait la peau serait mort de lui-même ou aurait été tué, les casuistes ont décidé que par privilège les peaux qui s'achètent chez les marchands mahométans sont censées être d'animaux tués et non morts. 3. Que l'habit ne soit point fait ou doublé de la peau d'un animal dont la chair soit illicite et qu'on ne puisse manger, comme le renard, l'ours, la martre zibeline. C'est un péché que de faire ses prières avec ces habits-là. 4. Que l'habit ne soit pas fait de poil d'animaux dont la chair soit illicite et qu'on ne puisse manger, excepté du poil de castor et d'écureuil, dont les étoffes sont pures et licites. On en fait des feutres, et on en porte en calottes et en bonnets. 5. Que l'habit ne soit point acquis par des voies illégitimes. 6. Que l'habit ne soit pas fait de soie pure, ni d'or, soit tissu, soit broché, soit cousu, excepté à la guerre, où cela est permis, ou dans un besoin pressant, comme dans un grand froid quand on n'a autre chose à mettre, ce qui s'entend [VII, 277] des habits des hommes ; car pour les femmes et pour les hermaphrodites, il leur est permis en tout temps et en tous états de faire la prière avec des habits de soie, soit unie, soit mêlée d'or. » On mêle en Perse et aux Indes la soie et le coton si bien ensemble qu'il est très difficile de le reconnaître, et c'est la cause de la distinction de cet article, qui n'interdit pas ce qui est de soie et de coton ou de soie et de poil tissus ensemble. « 7. Que la chaussure vienne au moins jusqu'au-dessus de la cheville, soit pour un homme, soit pour une femme, soit pour un hermaphrodite.

SECONDE SECTION.

Du lieu.

« Le lieu doit être ici entendu en deux sens. 1. Comme la place où l'on fait sa prière. 2. Comme l'endroit particulier où l'on se tient debout, et où l'on s'agenouille en priant. Or dans l'un et dans l'autre sens, il faut premièrement que le lieu se possède à bon et juste titre, et ne soit acquis ni par fraude ni par violence. Secondement, que le lieu soit net, et s'il ne l'est pas, qu'il n'y ait du moins aucunes immondicités humides, et qu'à l'égard de celle qu'il y pourrait avoir de sèches, que l'habit n'y touche pas. (Les casuistes persans mettent une grande différence, comme vous voyez, entre des ordures humides ou moites et celles qui sont sèches ; et la raison de cette différence, c'est que d'un côté [VII, 278] les choses humides exhalent beaucoup de vapeur, et que de l'autre on se salit en y touchant, ce qui n'arrive pas de même aux ordures quand elles sont sèches.) C'est là ce qui est requis à l'égard du lieu, considéré dans les deux sens rapportés, pour faire licitement ses prières ; mais il y est requis dans le second sens, c'est-à-dire à l'égard de cet espace que le corps couvre en faisant la prostration du corps en terre ; il est requis, dis-je, que cet endroit soit net de toute sorte d'immondicité,

soit humide, soit sèche. Observez ensuite deux autres préceptes. Le premier est que dans la prostration qu'on fait, la tête et le front doit toucher et se reposer ou sur la terre même ou sur quelque chose qui vienne de la terre, mais qui ne serve ni à la nourriture ni au vêtement, qui ne soit aussi ni métal ni minéral, ni pierreries ; par exemple, il est défendu d'incliner la tête sur des feuilles, sur du sel, du coton, ou de la soie, ni sur rien qui en soit fait, ni sur l'or et l'argent, ni sur rien qui soit orné de pierreries. Remarquez que le papier fait d'herbes n'est pas compris dans l'exception, encore qu'il fût écrit. Le second précepte est que l'homme ne fasse pas ses prières en lieu d'où il puisse regarder des femmes ; sur quoi les casuistes ont décidé que s'il arrive que pendant qu'un homme fait sa prière une femme se vienne planter devant lui ou à ses côtés pour faire la sienne, la prière de tous les deux est vaine et nulle, excepté trois circonstances : l'une, qu'il y ait quelque séparation entre deux qui les empêche de se [VII, 279] voir, comme une cloison, une tapisserie ; l'autre, qu'ils soient à vingt *guezes* l'un de l'autre. (*Gueze* est l'aune de Perse, laquelle est de trois pieds.) La dernière circonstance, c'est que la femme soit justement derrière l'homme. À ces deux préceptes il faut joindre un conseil sur la qualité du lieu où l'on fait sa prière. C'est de faire dans la mosquée les prières commandées, et de faire dans sa maison les prières de surérogation ; sur quoi vous observerez qu'il est recommandé de les faire en divers endroits dans les mosquées et en différents endroits dans la maison, parce qu'au jour du jugement les lieux où l'on a prié en rendront témoignage, et que ce sera ainsi avoir un plus grand nombre de témoins.

TROISIÈME SECTION.

Du kebla, et de quelques autres observations.

« Sachez qu'il est commandé lorsqu'on veut faire ses prières de se tourner au *kebla*, c'est-à-dire vis-à-vis la Mecque, excepté lorsqu'on est à la Mecque, car là il se faut tourner vis-à-vis le *Kaaba*, qui est l'oratoire d'Abraham ; et si l'on est joignant le *Kaaba*, alors il faut regarder le *Kaaba* en se tenant du côté opposé au pays d'où l'on est natif, c'est-à-dire avoir en face le *Kaaba* et son pays natal. Sur ce fondement il s'ensuit que les peuples de Perse doivent regarder le *Kaaba* ayant le visage [VII, 280] tourné au septentrion. Les peuples d'Égypte et au-delà le doivent regarder le visage tourné à l'occident. Les peuples de l'Arabie heureuse, au midi. Et les autres peuples à l'orient. Mais s'il arrive qu'étant en voyage on soit désorienté de manière qu'on ne sache où et le *kebla*, il faut le trouver par les signes du ciel. Or ces signes, pour les peuples de Perse, sont, durant le matin et le soir, d'avoir le levant à côté gauche et le couchant à côté droit ; à midi, d'avoir le soleil vis-à-vis le sourcil droit, et de nuit l'étoile polaire justement derrière l'épaule droite ; mais s'il arrive que ces signes célestes ne paraissent point, il faut faire sa prière en se tournant des quatre côtés du monde et faire une adoration à chaque côté, à moins qu'on ne fût trop pressé, auquel cas il le faut tenir au côté qu'on présume être le côté du *kebla*, et y faire deux adorations. Observez ici deux choses que les docteurs ont décidées. La première, que s'il arrive qu'après qu'on a ainsi fait sa prière on découvre le côté du *kebla*, et on reconnaît qu'on s'est tourné tout à rebours en sorte qu'on y a tourné le dos, il faut refaire sa prière tout de nouveau, soit que le temps marqué pour faire cette prière-là dure encore, soit qu'il soit passé ; mais que si l'on s'est tourné seulement à côté, il ne faut recommencer la prière qu'en cas que le temps marqué pour la faire dure encore, mais s'il est passé on peut s'en tenir à ce qu'on a fait. [VII, 281]

QUATRIÈME SECTION.

De l'invocation publique qui se fait à la prière.

« Sachez que c'est un point de la dévotion conseillée que de commencer sa prière en disant les paroles de l'*invitation* que fait le *mouazen* ou crieur sacré du haut des mosquées à toutes les heures que les prières se doivent faire pour avertir qu'il est temps de commencer les prières. Il faut réciter cette proclamation, et toute personne la doit dire, soit homme soit femme, avec cette exception que la femme doit la dire tout bas et sans qu'on l'entende. Observez ici que c'est mieux fait de répéter cette proclamation haut dans les prières dont il faut prononcer une partie à haute voix, de même qu'il est mieux de la dire à voix basse dans les prières où il est permis de parler bas et sans être entendu ; car vous devez savoir que des cinq prières commandées il y en a trois où il faut prononcer certaines choses à haute voix, et certaines autres choses à basse voix, savoir les prières du matin, du midi, et du soir ; et pour celles du vêpre et du coucher on peut dire tout à voix basse. Or les paroles de cette proclamation ou annonce que fait le crieur sacré, c'est de dire quatre fois : "Ô Dieu très grand", puis deux fois : "Témoignage que nous rendons à Dieu : il n'y a point d'autre dieu que Dieu", puis deux fois : "Témoignage [VII, 282] que nous rendons en Dieu : Mahammed est le Prophète de Dieu", puis deux fois aussi : "Venez à la prière", puis encore deux fois : "Ô vous qui êtes du nombre de ceux qui espèrent en la miséricorde de Dieu", puis deux fois : "Mettez-vous à faire la meilleure action" (c'est-à-dire, mettez-vous à prier), puis deux fois : "Ô Dieu très grand, puis deux fois enfin : Il n'y a point d'autre dieu que Dieu." »

Je supprime ici un article assez long parce qu'il ne contient que des directions pour régler le ton de la voix, pour régler l'action, le geste, les pauses, et d'autres choses semblables, et sur la manière de dire cette invitation du crieur sacré, lesquelles directions sont toutes sèches et peu curieuse. L'auteur poursuit en disant : « Observez qu'il est convenable et conseillé que le *mouazen* ou crieur sacré ait la voix belle, qu'il soit homme juste, qu'il connaisse exactement les temps prescrits pour la prière, qu'il soit sur quelque lieu éminent et élevé de terre en faisant sa fonction, qu'il ait le visage tourné au kebla ; qu'il profère les derniers versets de l'*invitation* après une pause, qu'il profère les premières à voix distincte et par intervalles, ceux du milieu vite, qu'il n'entre coupe point les paroles sacrées par aucun mot que ce soit ; qu'il fasse quelque pause entre les deux premiers versets et les suivants, soit en faisant deux prostrations, soit en faisant deux adorations, soit en s'asseyant un peu, soit en se remuant un peu sur sa place, soit enfin en se reposant un peu de temps. Observez aussi que c'est un péché de dire dans l'*invitation* ou l'*annonce* [VII, 283] qui se fait le matin du haut de la mosquée : "La prière est meilleure que le sommeil", comme quelques hérétiques le pratiquent, parce que le Prophète n'a point ordonné de dire cela. Ceux qui répètent les paroles de l'*annonce* en priant le peuvent dire, mais ceux qui le font en personnes publiques ne le doivent pas, parce qu'ils ne doivent dire que ce qui a été prescrit : il faut entendre par personnes publiques ceux qui font les prières dans la mosquée, comme des guides et des modèles sur lesquels les autres gens se règlent.

CINQUIÈME SECTION.

Des prostrations de précepte et de conseil.

« Sachez que les prostrations (*recahet*) qu'il est ordonné de faire dans les cinq prières qui sont de précepte ou commandées pour le jour et pour la nuit dans l'espace de vingt-quatre heures, sont au nombre de dix-sept quand on est en ville, et au nombre d'onze quand on est en voyage : savoir, quatre prostrations à la prière du midi quand on est en ville ou chez soi, et deux quand on est en voyage ; autant à la prière du vêpre ; trois à la prière de la nuit, c'est-à-

dire après le soleil couché, soit en ville, soit en voyage ; quatre dans la prière qu'on appelle du dormir » (laquelle se fait lorsqu'on se va coucher) « si l'on n'est pas en voyage, et deux lorsque l'on y est ; et deux enfin dans la prière du matin, tant pour celui qui est chez soi que pour celui qui est en voyage. [VII, 284] Ce sont là les prostrations ou inclinations qu'il faut faire dans les prières commandées ; et quant aux prières conseillées dans le même espace d'un jour et d'une nuit, les prostrations prescrites sont au nombre de trente-quatre quand on est dans sa maison avec les siens, savoir huit à midi, lesquelles se doivent faire avant la prière de précepte ; quatre à la prière de la nuit, laquelle se doit faire après la prière de précepte, une après la prière du coucher si l'on fait sa prière debout, et deux si on fait sa prière étant assis à terre sur ses talons ; huit autres prostrations dans la prière de minuit, où vous devez observer que lorsque cette prière est d'obligation, comme elle l'est pendant le jeûne qui dure tout le mois de Ramadan, il n'y a que cinq prostrations d'obligation ; les trois autres sont de dévotion, et de ces trois prostrations il y en a deux qui sont de surérogation, et la troisième se fait en tournant son esprit sur l'intention que l'on a eue de faire cette prière ; enfin il faut faire deux prostrations de conseil dans la prière de conseil qui se fait le matin, laquelle prière de conseil doit précéder la prière de précepte. Or ces prostrations doivent être entremêlées de ce qui s'appelle les confessions et les saluts de la prière, en sorte qu'une prostration soit suivie d'une confession, et qu'une autre prostration soit suivie d'un salut ; la confession consiste dans ces paroles : "Témoignage que", etc. ; le salut consiste en celles-ci : "Je te salue, Prophète de Dieu", excepté à la prostration qui se fait après la prière du coucher, dans laquelle il faut faire [VII, 285] une confession et un salut tout ensemble. Observez que si l'on est en voyage, les prostrations conseillées doivent contenir la moitié de l'office prescrit, et en général partout où les choses commandées sont en plus petit nombre, les choses conseillées le sont aussi.

SIXIÈME SECTION.

Du temps des prières de précepte et de conseil durant le jour et la nuit.

« Sachez que le temps de la prière du midi est depuis que le soleil passe le point du méridien et commence à descendre, ce qui se connaît à l'ombre, jusqu'à ce que l'ombre soit parvenue à sa dernière augmentation, et encore par-delà le temps qu'il faut pour faire les quatre prostrations commandées. Tout cet intervalle-là est le temps de la prière du matin, après lequel suit le temps de la prière du vêpre, qui dure jusqu'à ce que le soleil soit si bas qu'on n'ait pas le loisir de faire les quatre prostrations commandées avant qu'il soit tout à fait couché, et ce dernier espace est le temps de faire la prière du midi et du vêpre jointes ensemble ; mais si on les fait ensemble, il faut observer de faire la prière du midi la première. Le temps de la prière de la nuit est uniquement le moment du coucher du soleil ; or le signe du coucher du soleil, c'est que le rouge qui est à l'horizon du côté de l'orient passe et se dissipe, et par-delà ce moment [VII, 286] le temps seulement qu'il faut pour faire trois prostrations. Après ce court espace vient le temps de la prière du coucher, dans lequel on peut faire aussi ces deux prières de la nuit et du coucher ensemble, et ce temps s'étend jusqu'à minuit. Le temps de la prière du matin est du point que le ciel s'entrouvre ou s'éclaircit la première fois du côté de l'orient jusqu'à ce que le soleil soit levé ; car il faut observer que le ciel s'ouvre et s'éclaircit d'abord, puis il se referme et se r'obscurcit, et puis il se rouvre de nouveau et s'éclaircit tout à fait : et ce sont les temps des prières commandées. Les temps des prières conseillées sont pour celle du midi le commencement de la descente du soleil du point de son exaltation jusqu'à ce que l'ombre soit longue de deux pieds ou parties (le pied indéfini parmi les Persans se prend toujours pour la septième partie d'une chose) ; ce temps-là passé, on ne peut plus faire la

prière de conseil du midi, mais si avant qu'il soit passé on avait fait seulement une prostration de la prière commandée, on peut faire la prière de conseil ensuite. Le temps de la prière de conseil du vêpre est depuis qu'on a achevé les prières de précepte et de conseil du midi jusqu'à tant que l'ombre soit agrandie deux fois autant qu'il a été marqué pour la prière précédente ; et si ce temps-là passe, il n'y a plus moyen de faire cette prière. Le temps prescrit pour la prière de conseil de la nuit est l'intervalle entre la prière du vêpre et la fin du crépuscule rouge du côté du couchant, après quoi il [VII, 287] est trop tard pour faire cette prière, et le temps de la prière de conseil suivante, qu'on appelle *veteiré*, est tout le temps marqué pour la prière de précepte du coucher, lequel temps s'étend jusqu'à minuit ; et ainsi le temps de la prière *veteiré* est de la fin du crépuscule du soir jusqu'à minuit. Le temps de la prière de conseil de minuit est depuis minuit jusqu'à la première aube du jour, et le temps enfin de la prière de conseil à l'aube du jour est depuis qu'on a achevé la prière de minuit jusqu'à ce que l'horizon soit rouge à la partie orientale.

TROISIÈME PARTIE.

Des prières du jour et de la nuit.

PREMIÈRE SECTION.

« Lorsqu'on veut faire la prière, après qu'on se sera préalablement purifié par la lustration, qu'on se sera vêtu d'habits nets, qu'on se sera mis modestement à la place où l'on a fait dessein d'exercer sa dévotion, que l'on aura le visage tourné au kebla, et qu'on sera plein du désir et de l'intention de faire la prière, on la commencera en prononçant l'invitation, ou l'association, après laquelle on dira : *Alla ekber*, Ô Dieu très grand, et puis on dira cette prière, à paroles distinctes : “Ô Dieu, père nourricier des hommes, porte à [VII, 288] Mahammed cette prière entière, prière que je fais debout à Mahammed, qui est l'intercesseur excellent exalté et par-dessus toutes les créatures, élevé en un lieu très haut, lequel a plu entre tous, où est l'étang de délices et l'enseigne sous laquelle se rassemble la troupe des bienheureux, qui au jour de l'épouvantement est le médiateur pour l'acquisition de la félicité. Je commence au nom de Dieu, et je demande à Dieu la délivrance du malin pour l'amour de Mahammed, à la suite duquel je marche. Ô Dieu, introduis-moi parmi ce peuple qui est dans un état excellent près de toi en ce monde et dans l'éternité, et l'élève au nombre des grands et exaltés en ta présence.” Au lieu de cette prière on peut user de celles-ci : “Ô Père nourricier des hommes, rends-moi constant et bien confirmé dans la prière moi et les miens. Ô mon père nourricier, aie mes prières pour agréables. Ô mon père nourricier, pardonne-moi mes péchés et ceux de ma famille, ceux de mes ancêtres, et ceux de tous les fidèles au jour que le compte des péchés sera demandé et rapporté. Ô mon père nourricier, pardonne-moi mes mauvaises œuvres, affermis mes pas dans la droite voie, exalte-moi par-dessus la troupe des infidèles. Ô mon père nourricier, pardonne, fais-moi grâce, toi qui est le meilleur de tous ceux qui pardonnent.” »

Le mot que je traduis par *père nourricier* est *reb*. On traduit d'ordinaire ce terme par maître ou seigneur, mais les Persans l'interprètent par *perverdegar*, qui signifie proprement père nourricier. « Après avoir dit quelques-unes de ces oraisons on dira deux fois : “Ô Dieu très grand”, et puis on dira cette [VII, 289] autre oraison : “Ô Dieu, c'est de toi que j'attends, et à toi que je demande ; c'est de ta bonté et de ton bon plaisir ; je te demande ce qui est selon ta bonne volonté et sur le mémoire de tes ordonnances ; je te prie, je te crois, je crois en toi, et je me remets entièrement à toi ; ouvre mes oreilles et mon cœur afin que je pense continuellement à toi, affermis mes pieds dans la sainte voie et me rends stable invariablement

en ta Loi, la Loi de ton Prophète ; ne me réduis point à l'étroit, et n'étrécis point mon cœur après que tu m'aura montré la vraie voie ; réconcilie-moi avec toi, et me pardonne par ta miséricorde, selon qu'il est vrai que tu pardonnes les péchés." Ensuite on dira une fois : "Ô Dieu très grand", puis on fera cette prière : "Ô Dieu, je suis debout à ton service, je te présente une requête d'où dépend mon bien ; le bien est proche de toi et en ta main, et il n'y a point de mal proche de toi et tu es celui qui as montré le vrai chemin à quiconque t'a trouvé. Ô Dieu, je suis ton esclave et le fils de ton esclave, mais en ta présence et devant le pouvoir de toi, pour qui et à cause de qui les choses qui existent sont existantes, la chose que je suis est le rien, est ce qui n'est rien. Or auprès de toi il n'y a d'autre appui et soutien que toi-même, comme hors de toi il n'y a point d'asile, de retraite, ni de consolation, de même qu'il n'y a point de lieu où je puisse m'enfuir et me retirer que vers toi-même ; je crois que tu es, et te crois pur et incorporel, je te crois tout-puissant et bienheureux, et je crois que c'est toi qui t'es béni toi-même, qui t'es exalté toi-même, et je te crois mon père nourricier et le père nourricier de la Mecque (la communion) des vrais fidèles." Cela fait, [VII, 290] qu'il se mette à dire de nouveau : "Ô Dieu très grand" autant de fois qu'il est écrit de le dire immédiatement avant la prière essentielle et commandée (c'est le premier chapitre de l'Alcoran), puis qu'on entretienne son esprit de quelques paroles ou pensées saintes, parmi lesquelles on formera l'intention de commencer la prière et de faire la prière entièrement, et puis on la commencera, mais avant que de dire la prière essentielle il y en a une de conseil qui est commandée il la faut dire en ces termes : "Je m'applique auprès de Dieu qui a créé toutes les créatures (les cieux et la terre), à l'exercice des enfants d'Abraham (la prière), et dans la Loi de Mahammed dont Aly est le vicaire, et ce que je fais dans cet exercice est droit et vrai ; je ne suis point du nombre des infidèles, aussi vrai et aussi sûrement qu'il est vrai que ma prière et mes actions, que ma vie et ma mort, viennent de Dieu et sont par Dieu, qui est le nourricier de tous les hommes. Dieu n'a ni compagnon ni associé : c'est là ma foi, dans laquelle j'ai été institué et confirmé ; je suis du nombre des vrais croyants ; je me retire auprès de Dieu pour y être en sûreté contre le diable, lequel est celui qui a été chassé de devant la face de Dieu, au nom de Dieu clément et miséricordieux" ; après quoi il commencera le *fatha*, qui est la prière essentielle (le premier chapitre de l'Alcoran), et ensuite poussera sa prière jusques à la fin selon la manière prescrite. [VII, 291]

SECONDE SECTION.

Des choses de précepte et de conseil qu'il faut observer dans les prières du jour et de la nuit.

« Les choses commandées dans les prières de précepte du jour et de la nuit sont au nombre de huit : 1. Le *niet*, c'est-à-dire l'intention. 2. Le *tekbir haram*, c'est-à-dire la louange qui interdit (et ce qu'il entend par là, c'est que dès qu'on a proféré ces mots : "Ô Dieu très grand", lesquels on dit après avoir fait la direction d'intention, c'est un sacrilège que de parler durant le reste de la prière). 3. Le *kerahet*, ce qui signifie qu'il faut dire une action de grâces et dire ou répéter un chapitre de l'Alcoran, tel qu'on voudra. 4. Le *kian* ou la posture. 5. Les *recahet* ou les prostrations. 6. Les *sugde* ou les adorations. 7. Le *techaoud*, ou la confessions de foi. 8. Le *salam* ou les saluts. Dans ces huit articles est compris tout ce qu'il est commandé d'observer dans la prière. Voyons ce que chacun contient en particulier.

« ARTICLE I. Dans l'article de l'*intention* il y a sept choses à observer nécessaires et de précepte. 1. De faire intérieurement la distinction de la qualité de la prière qu'on va faire par rapport au temps, en pensant en soi-même qu'on fait la prière d'une telle heure du jour ou de

la nuit. 2. De faire de même une intérieure distinction de la [VII, 292] qualité de sa prière par rapport à l'institution en pensant en soi-même qu'on fait une prière de précepte ou de conseil. 3. De faire une semblable distinction de sa prière par rapport aux temps prescrits, c'est à savoir si on fait sa prière à l'heure juste ou après l'heure, et combien c'est. 4. De faire une autre distinction implicite sur sa prière par rapport aux temps, savoir si c'est une prière qu'on fasse pour ce temps-là ou pour le temps qu'on a laissé passer sans faire la prière qu'il était commandé de faire alors, en pensant en soi-même qu'on prie hors du temps de prier pour réparer la faute de n'avoir pas prié dans le temps qu'il le fallait faire. 5. De former en soi-même un acte distinct de connaissance et de persuasion qu'on ne fait sa prière à nul autre dessein sinon parce que Dieu est digne d'être prié. 6. D'entretenir cette pensée-là vive et distinct jusqu'à ce que l'on dise le *tekbir haram* (c'est le mot : "Ô Dieu très grand"), lequel étant une fois proféré, il ne faut plus entretenir nulle des intentions susdites, mais il faut uniquement appliquer son esprit à ce qu'on dit. 7. Entretenir son attention tendue sur sa prière sans recevoir aucune idée qui y soit contraire ni qui soit différente du sens et de l'idée de chaque terme, jusqu'à ce qu'on ait achevé sa prière.

« ARTICLE II. Dans le *tekbir haram* il y a onze points qui sont de précepte (*tekbir haram* est, comme je viens de le dire, ce motet *allaekber*, c'est-à-dire "Ô Dieu très grand", lequel revient très souvent ; et ces termes de *tekbir haram* veulent dire dans [VII, 293] leur rituel la louange sacrée). Voici les onze points commandés pour bien dire ce motet. 1. De le prononcer à lèvres ouvertes, sans siffler les mots ou les tirer en long en les prononçant ; mais si au lieu de proférer ces mots en arabe et de dire *alla ekber* on les disait en une autre langue, comme en persan en disant *kodabouourg*, cela serait licite et bien fait, pourvu qu'on eût l'intention de dire la même chose en persan qu'en arabe, et pourvu aussi qu'on le fit par la raison qu'on ne saurait pas l'arabe. 2. De dire ce motet en arabe si l'on sait cette langue, car si en sachant l'arabe comme le persan on choisissait pourtant de le dire plutôt en persan qu'en arabe, ce serait mal fait. 3. De le prononcer de suite, parce que si l'on s'arrête entre le mot d'*Alla* et celui d'*ekber*, la prière est nulle. 4. De proférer ces mots sacrés à l'instant qu'on a achevé de former l'intention de faire sa prière, parce qu'après cet acte d'intention il faut avoir toute sa pensée tendue et appliquée à ce qu'on dit à Dieu et non pas à ce qu'on fait. 5. De n'allonger pas les lettres du mot *Alla* en le proférant comme si l'on chantait. 6. De ne le faire pas non plus dans le mot *ekber*. 7. De ne transporter pas ce mot *ekber* avant *Alla*. 8. De proférer ces mots d'un ton assez haut pour les entendre soi-même aisément et nettement ; et si l'on est sourd, de les proférer du ton duquel on s'entendait soi-même avant que de l'être. 9. D'en prononcer les lettres grammaticalement, c'est-à-dire les lettres gutturales du gosier ; les douces du [VII, 294] bout de la langue, prenant garde de ne prononcer pas l'*a* comme une *h* (il y a dans l'original l'*alifen hayn*, qui est la même chose). 10. De prononcer les lettres du mot *Alla* avec leur accents propres. 11. De prononcer celles du mot *ekber* avec leurs accents propres aussi. (C'est comme qui dirait de ne pas faire masculin un *i* ou un *e* féminin.)

« ARTICLE III. Le livre original intitulé *Kerabet*. Cet article-ci qui traite de l'action de grâces et de la leçon qu'il faut dire en faisant la prière, ce qu'ils appellent l'*amd* et le *zoura*, et il lui fait contenir seize préceptes. 1. De dire l'action de grâces et le chapitre après la première prostration quand la prière que l'on fait est une prière de deux prostrations ; mais de les dire après la seconde prostration en celles où il faut faire quatre prostrations. 2. De proférer les mots, les syllabes, et toutes les lettres de cette action de grâces et de cette leçon avec leurs accents propres. 3. De les dire dans leur arrangement naturel sans en transposer ou déranger aucun mot. 4. De les proférer l'un après l'autre, de la manière que les mots d'un discours grave et suivi doivent être proférés, non en mangeant partie des mots ni en les disant trop loin

à loin. 5. De se reposer aux points et à la fin des versets de la leçon, et de ne se reposer que là, car si on se repose aux endroits qui ne le demandent pas, la prière devient nulle et vaine. 6. Le sixième précepte est que les hommes prononcent à haute voix la prière du matin ; secondement ce [VII, 295] qu'il faut dire avant que de faire la troisième prostration de la prière de la nuit et de la prière du coucher ; et que pour tout le reste, soit dans ces trois prières-là, soit dans les deux autres, ils le disent à voix basse. C'est ce qui est prescrit aux hommes sur ce sujet ; mais pour les femmes il n'est jamais licite qu'elles prononcent rien à haute voix en faisant leurs prières. Or le plus haut ton dont l'on doive proférer ces prières est le ton qui puisse être entendu d'un homme qui est à côté de soi, qui n'est pas dur d'oreille ; et le plus bas qu'il soit permis de le faire, c'est de tenir un tel ton de voix qu'on se puisse entendre soi-même si l'on n'était pas sourd. 7. Le septième précepte est de dire l'action de grâces avant le chapitre. 8. De dire au commencement de l'action de grâces ce que l'on appelle l'introduction qui consiste en ces mots sacrés : "au nom de Dieu clément et miséricordieux" ; et s'il arrive que sciemment et avec connaissance on saute ou on passe cette introduction dans cet endroit-là, la prière est vaine. 9. De lire ou répéter un chapitre de l'Alcoran après l'action de grâces. 10. De dire le chapitre tout entier, et s'il arrive que sciemment et avec connaissance on en omette un verset, ou un mot, ou une syllabe, la prière est vaine. 11. De ne pas prendre pour leçon un des quatre grands chapitres (ce sont le premier, le second, le troisième et le quatrième), ni aucun autre si long qu'en le disant le [VII, 296] temps marqué pour la prière se passe, ni les chapitres trente-deux, quarante-un, cinquante-trois, et quatre-vingt-quinze. 12. De dire la leçon dès qu'on a achevé l'action de grâces. 13. De ne pas laisser une leçon qu'on a commencée pour en dire une autre, même à l'égard des chapitres intitulés *Touhid* et *Gahed* : il n'est pas licite de les laisser pour en dire d'autres lorsqu'on a seulement pensé à les dire, si ce n'est pourtant au jour de vendredi qu'on peut les laisser, quoiqu'on ait pensé à les choisir, pour prendre le chapitre qu'on appelle le chapitre du vendredi ou le chapitre des trompeurs et menteurs dit *Mounafecon*. 14. De prononcer grammaticalement toutes les lettres de la leçon comme elles doivent être prononcées selon la force de la ponctuation. 15. De dire la leçon en arabe. 16. De ne dire pas *Amen* après l'action de grâces, si ce n'est par dissimulation lorsqu'on se trouve engagé en un pays des ennemis de la religion. (La raison de défendre l'*Amen* en cet endroit de la prière, c'est parce qu'elle ne finit pas là, et qu'ils croient qu'il ne faut dire *Amen* que quand la prière est entièrement finie, parce que l'*Amen* donne une idée de fin de dévotion qui retire l'esprit de son attachement et qui divertit l'attention. Les Turcs et tous les peuples de leur créance disent au contraire *Amen* après l'action de grâces, et les Persans croient que plutôt que de s'exposer à une querelle ou à des injures, il est permis en toutes choses de faire comme l'on fait dans le pays où l'on se trouve, pourvu que ce soit un pays où l'on croie en [VII, 297] Dieu et à Mahammed.) Observez qu'il est permis dans les dernières prostrations de dire à la place de l'action de grâces accoutumée, celle-ci : "Ô Dieu très louable, à toi, ô Dieu, je donne la gloire et la louange ; il n'y a point de dieu que Dieu, et Dieu est très grand."

« ARTICLE IV. L'article du *kiam* ou de la *posture* dans laquelle il faut être quand on commence la prière, contient quatre points commandés. 1. De se tenir le corps droit, la tête droite, regardant droit devant soi ; et si de dessein formé ou sciemment on porte le corps de travers, ou l'on se tient de côté, ou l'on se contourne de quelque manière que ce soit, la prière est vaine. 2. De se tenir et s'appuyer ferme sur ses pieds ; et si l'on s'appuie sur quelque chose ou contre quelque chose, la prière est vaine. 3. De se tenir en repos et arrêté dans sa place durant toute la prière, sans se remuer aucunement ; et si l'on remue les pieds, ou que l'on branle le corps ou la tête, ou bien s'il arrivait que l'on aimât mieux faire sa prière en quelque chose mouvante, comme dans un bateau, ou dans un navire qui est à l'eau, pouvant la faire en

terre ferme, la prière est vaine en tous ces cas-là. 4. De se tenir les pieds si serrés l'un contre l'autre, qu'il n'y ait pas un pouce entier entre deux ; et si l'on les tient éloignés l'un de l'autre plus qu'il n'est licite de le faire, la prière est vaine. Observez ici qu'il est licite quand on ne peut se tenir debout de s'asseoir à terre sur ses talons ; et quand [VII, 298] l'on ne peut pas se tenir assis, de se coucher sur le côté ; et quand on ne peut se tenir couché sur le côté, de se coucher sur le dos, et en ce cas il faut faire les prostrations et les adorations avec les sourcils, en les abaissant sur les yeux entièrement aux endroits de la prière où il faut s'incliner et se prosterner, en pressant les deux paupières l'une contre l'autre aux endroits où il faut mettre le front contre terre, et en retirant la paupière en haut comme quand on a les yeux bien ouverts aux endroits de la prière où il faut se relever.

« ARTICLE V. Cet article qui traite du *rocouh* ou de la *prostration*, qui est cette inclination du corps qui se fait tout bas et droit devant soi quand on est debout, cet article, dis-je, contient neuf points commandés. 1. De faire la prostration ou inclination si bas qu'ayant les deux mains sur les cuisses en la commençant, elles viennent à glisser et s'arrêter sur les genoux quand on est incliné. Observez qu'il n'est pourtant pas commandé d'appuyer les mains sur les genoux, mais que cela demeure libre. 2. De dire en faisant cette prostration : "Je reconnais pour unique et pour seul louable le Seigneur très grand, et je lui rends mes louanges." Observez là-dessus qu'il est de précepte de dire ces paroles une fois à chaque prostration, mais qu'il est de conseil de les dire plus d'une fois. 3. De les dire en langue arabe. 4. De les dire dans leur ordre naturel, et non dans un autre arrangement. 5. De les dire dans l'acte même de la prostration ou inclination, et non pas [VII, 299] lorsqu'on aurait le corps arrêté, soit prosterné, soit droit. 6. De les dire assez haut pour que l'on s'entende soi-même. 7. De se relever en haut la tête droite avant que de s'asseoir pour faire l'adoration, car si l'on s'assoit pour faire l'adoration avant que de s'être ainsi relevé et redressé tout droit, la prière serait vaine et nulle. 8. De s'arrêter tant soit peu entre la prostration et l'adoration. 9. De ne se reposer pas tant entre deux que le temps préfix pour la durée de la prière se passe.

« ARTICLE VI. Cet article qui traite du *sugdé* ou de l'*adoration*, qui est cette inclination qui se fait quand on est assis en bas sur ses talons en mettant le front à terre, renferme quatorze points de précepte. 1. De faire l'adoration penché et incliné sur sept parties du corps, savoir le front, les paumes des deux mains, les deux genoux, et les gros orteils des deux pieds. 2. De s'incliner et reposer sur ces parties également, en sorte que le corps ne porte pas plus sur les unes que sur les autres. 3. De poser le front sur des choses licites et non sur des choses illicites, selon la règle qui en a été donnée dans la seconde section de la seconde partie, article premier, où l'on a remarqué qu'il est défendu par exemple de reposer le front sur des plaques d'or ou d'argent. 4. Que le plancher ou le terrain sur lequel on fait l'adoration soit égal et au niveau, qu'il n'y ait ni haut ni bas, au moins de plus de l'épaisseur d'une tuile, c'est-à-dire qu'on ne se mette pas en un lieu dont le plancher soit fait de manière qu'on [VII, 300] pût incliner la tête sur quelque chose de relevé, comme si l'on avait dessein de rendre l'inclination du corps plus aisée en ne la faisant pas si bas : or il faut savoir que si l'on pose le front sur quelque chose plus relevé que le rez-de-chaussée dans l'endroit où l'on est assis en faisant sa prière, la prière est vaine et nulle. 5. Que les sept parties du corps sur lesquelles on s'appuie en faisant l'adoration portent toutes également sur le plancher. 6. De dire durant l'adoration ces mots suivants : "Le Seigneur est très haut ; il est digne de toute louange, et c'est à lui seul que je rends la louange." 7. De se tenir assez de temps le front en terre pour dire ces mots tout du long. 8. De les dire en arabe. 9. De les dire un mot après l'autre, dans l'ordre qu'on vient de les rapporter. 10. De les dire si haut qu'on se puisse entendre soi-même, si l'on entend ou que l'on pourrait entendre si l'on entendait. 11. De se relever le corps et la tête droite après avoir

fait l'adoration. 12. De se reposer tant soit peu après la première adoration ; mais l'on est en liberté de le faire ou de ne le faire pas après la seconde adoration. 13. De ne s'arrêter pas tant après la première adoration, ni après la seconde, en cas que l'on s'arrête après la seconde que le temps marqué pour faire [que] la prière se puisse passer. 14. De faire précisément le nombre d'adorations prescrites, et de n'en faire pas davantage, parce que si l'on en fait plus ou moins la prière est vaine. Observez qu'il est commandé de dire à chaque adoration un verset de la prière, mais [VII, 301] qu'il est conseillé de le dire plus d'une fois.

« Article VII. Cet article, qui traite du *techaoud*, qui est la *confession de foi*, contient neuf observances de précepte. 1. De s'asseoir pour réciter la confession, en sorte qu'on la dise ayant le corps en repos et sans se remuer, et de se tenir dans cet état de repos tout le temps qu'on emploie à la dire. 2. De faire la confession de Dieu la première. 3. De faire la confession du Prophète la seconde. 4. De faire les *salvat*, ou saluts, pour la race de Mahammed. 5. De faire ces confessions et ces saluts en arabe. 6. De proférer les paroles l'une après l'autre, sans interruption et sans précipitation, c'est-à-dire sans s'arrêter en un endroit, et sans aller vite à un autre. 7. De les dire un mot après l'autre, dans leur arrangement naturel. 8. De dire dans sa prière ce que le Prophète a dit dans les siennes, et non autre chose ni autrement. Or ce que le Prophète a dit dans ses prières le voici : "Témoignage que nous rendons de Dieu (ou à Dieu, ou en Dieu) : il n'y a point de dieu que Dieu. Dieu est unique, il n'a point de compagnon. Témoignage que nous rendons à Mahammed son serviteur. Mahammed est le Prophète de Dieu. Ô Dieu très grand augmente la gloire de Mahammed et la gloire de sa race."

« Après il faut faire encore l'oraison suivante en ces termes : "Ô Dieu, accepte l'intercession et la médiation de Mahammed, pour et en faveur de ses serviteurs : exalte sa gloire là où il est, et ne m'exclus point de son intercession pour faire que je ne fusse pas du nombre de [VII, 302] ceux pour qui il intercède." Cette oraison étant dite, on viendra aux saluts.

« ARTICLE VIII. Ce dernier article, qui traite des *salam* ou des *saluts* de la prière, est composé de neuf points commandés. 1. De s'asseoir pour dire les saluts. 2. De se tenir assis et reposé tout le temps qu'il faut pour dire les saluts. 3. De les faire dans l'une de ces deux manières, ou en disant : "Je te salue, ô Mahammed et vous anges ; que la grâce de Dieu soit sur vous et sa bénédiction", ou en disant : "Que le salut et la paix et la miséricorde de Dieu soit sur toi, ô Prophète, et sur tous les serviteurs de Dieu." On peut choisir de ces deux formulaires celui qui plaira le plus ; et si l'on les dit tous deux, le premier salut sera compté pour acte de dévotion de précepte, et le second pour acte de dévotion de conseil. 4. De garder l'ordre des paroles en les récitant. 5. De les dire en arabe. 6. De les dire de suite, sans interruption et sans précipitation. 7. De prononcer les paroles de ces prières fort juste et exactement, et que l'on sache que si l'on y manque en la moindre sorte, comme de faire un plurier singulier, ou d'autres fautes semblables, ce salut est vain et nul. 8. De ne confondre pas la confession avec le salut, c'est-à-dire qu'il ne faut pas réciter le salut tout de suite après la confession et sans intervalle. 9. De penser distinctement lorsque l'on fait le salut qu'il n'est pas du corps de la prière, mais qu'avant que de le dire on a achevé de faire la prière, tellement que s'il arrive que l'on tourne la tête ou que [VII, 303] l'on parle en disant le salut, la prière n'en est pas rendue vaine, parce qu'elle est finie et passée. Observez aussi toujours qu'il faut proférer ces paroles assez haut pour les entendre, ou pour les pouvoir entendre si l'on avait l'ouïe libre. Or si vous avez la curiosité de savoir combien il y a de points commandés ou de préceptes d'obligation dans la prière, je vous dirai que dans la partie qu'on appelle la première prostration il y en a soixante-un, comme vous le pouvez trouver en comptant ce qui a été rapporté ; et dans la partie qu'on appelle la seconde prostration il y en a quarante-quatre. Ce

n'est pas qu'il y ait de la différence entre le contenu de la seconde et de la première prostration, mais c'est que dans la première on comprend les points de l'intention et du motet sacré, qui ne sont pas compris dans la seconde, parce qu'on n'y fait d'autre acte d'intention que de demeurer occupé à sa prière ; et je vous dirai en un mot qu'à prendre la prière toute entière, en y comprenant les points de la lustration, ceux du lieu, ceux des habits, et les autres choses qui ont été rapportées, il y a six cent soixante points commandés dans la prière, et qu'il faut observer de nécessité de précepte. [VII, 304]

TROISIÈME SECTION.

Des fautes qui se commettent dans la prière.

« Nous divisons cette section en cinq articles, parce que les fautes qui se commettent dans l'acte des prières sont de cinq sortes. La première sorte de fautes ou de manquements rend la prière vaine et oblige à la recommencer d'un bout à l'autre. La seconde sorte de manquements oblige à la recommencer de l'endroit où l'on a manqué. La troisième sorte oblige à refaire seulement ce qu'on en a mal fait, et à faire quelque chose par amende de la faute que l'on a commise. La quatrième sorte de fautes n'oblige ni à recommencer ni à faire d'amende. La dernière sorte de fautes consiste en des doutes, lesquels obligent de refaire toujours ce qu'on est en doute d'avoir mal fait. Voici ces cinq articles en détail.

« Article I. Les fautes qui obligent à recommencer la prière sont au nombre de trente-un. 1. Celles qui rendent vaine et nulle cette sorte de purgation légale qu'on appelle lustration, soit qu'on sache quelle est la peine attachée à cette sorte de fautes, qui arrivent dans l'acte de la lustration, soit qu'on l'ait oublié, soit qu'on ne l'ait jamais su : c'est-à-dire qu'encore qu'on ne sût pas qu'une telle défectuosité rend la purgation vaine, elle ne laisse pas de l'être, et de rendre par conséquent la prière vaine comme étant faite sans purgation valable, [VII, 305] excepté le cas de l'eau prise par force, touchant lequel s'il arrivait qu'on ne sût pas que la prière faite après s'être purifié d'une telle eau, est une prière vaine, la prière ne laisse pas d'être droite et valable. 2. Le défaut d'intention précise et expresse en se tournant au kebla (c'est-à-dire de se tourner de ce côté-là sans penser exactement à ce qu'on fait). 3. De tourner la tête de côté ou d'autre volontairement et en sachant qu'on le fait. 4. De le faire en n'y prenant pas garde. 5. Les gestes ou mouvements qui se font par habitude, c'est-à-dire de faire dans la prière ce qu'on est accoutumé de faire à tout moment, comme de s'accommoder la barbe, de cracher, de porter la main à quelque endroit du corps, et toutes les autres actions quelles que ce soient qui ne sont pas de l'essence de la prière. 6. De se tenir plus longtemps debout qu'il ne faut par une habitude qu'on a de se tenir dans cette posture. 7. De ne prendre pas garde au nombre des prostrations que l'on fait. 8. De se brouiller en faisant ses prostrations dans les prières où il faut faire quatre prostrations, de manière qu'on ne sache à quelle des quatre l'on est. Sur quoi il faut observer que si c'est aux deux premières que l'on se confonde, en sorte qu'on soit en doute si l'on en est à la première ou à la seconde, la prière est vaine ; mais si c'est aux deux dernières que l'on se brouille et l'on est en doute, ce doute ne la rend pas vaine. 9. D'être en doute pour la même chose dans les prières de deux prostrations. 10. D'être de même dans les [VII, 306] prières de trois prostrations. 11. Les manquements qu'on appelle de commission, qui arrivent dans la fonction d'une des cinq parties de l'oraison, savoir l'intention, le motet sacré, la posture droite, la prostration, et les deux adorations conjointes. 12. Les manquements qu'on appelle d'omission dans ces cinq parties-là, c'est-à-dire si l'on y fait ou du plus ou du moins. 13. De manquer le quantième lorsqu'on fait ses prostrations et ses adorations, soit qu'on s'aperçoive de son manquement, soit qu'on ne s'en

aperçoive pas. 14. De faire une prostration de plus dans les prières de quatre prostrations, soit qu'on y prenne garde ou non. 15. De ne penser pas distinctement lorsqu'on fait les prières de quatre prostrations que l'on a fait la première et la seconde. 16. De faire les adorations hors de l'étendue naturelle de son corps, c'est-à-dire hors de la place précisément où il faut que la tête porte selon que l'on est assis, à moins de se contraindre. 17. De faire la prière du matin après le point du midi, soit qu'on sache qu'il est passé midi, soit qu'on l'ignore. 18. De faire sa prière en lieu impur, ou en lieu acquis par une mauvaise voie, et de la faire dans des vêtements ou impurs ou mal acquis, soit qu'on le sache, soit qu'on l'ignore. Observez que les impuretés corporelles produisent la même nullité d'action que les impuretés dans le lieu et sur les habits, ce qu'il faut entendre de cette sorte, que si avant de faire sa prière par accident ou vint à l'oublier, et qu'on [VII, 307] allât ainsi faire sa prière, cette prière est nulle et vaine. 19. La dix-neuvième faute arrive par les impuretés corporelles qui sortent du corps tandis que l'on fait sa prière, comme aux femmes une goutte de sang qu'elles perdent tous les mois, et comme aux hommes une goutte d'urine ou de *semen coitus*. 20. La vingtième est de joindre les mains sur l'estomac et à la ceinture comme font les Sunnis (ce sont les Turcs), excepté dans les pays où le *takié* (la dissimulation) est licite. 21. D'insérer dans l'action de grâces plus de deux paroles qui ne soient pas tirées ou de l'Alcoran, ou de la liturgie des prières. 22. De boire ou manger quelque chose quand on dit l'action de grâces. 23. De rire ou de sourire dans l'acte de la prière. 24. De soupirer pour les biens du monde tandis qu'on fait la prière commandée. 25. De proférer volontairement tout bas ce qu'il faut proférer haut, et de dire haut au contraire ce qu'il faut dire bas ; mais si l'on commet ce manquement par ignorance, la prière ne laisse pas d'être bonne et valide. 26. Toute sorte de manquement quel que ce soit dans l'un des cinq points capitaux de la prière, soit sciemment, soit par ignorance, lesquels cinq points sont spécifiés ci-dessus, au nombre d'onze. 27. De se détourner de la ligne parallèle du kebla. 28. De récidiver ou use de redites sur les cinq points capitaux de la prière, soit avec connaissance, soit par mégarde ; mais il n'y a point de mal de récidiver sur les autres points en les répétant et multipliant. 29. De joindre les [VII, 308] mains l'une contre l'autre, ou de les mettre entre les genoux. 30. De se mettre à nu sciemment les parties qu'on appelle honteuses, comme de faire la prière sans caleçon. 31. De laisser tomber des cheveux sur le front qui empêchassent que le front ne fût bien nu et découvert en touchant la terre.

« ARTICLE II. Les manquements qui obligent à recommencer la prière de l'endroit seulement où l'on a manqué sont les quatre suivants. 1. L'oubli ou l'omission de l'action de grâces avant de dire la leçon : il faut réparer ce manquement en disant l'action de grâces et en recommençant la leçon après. 2. L'oubli ou l'omission de la prostration avant l'adoration ; si l'on s'aperçoit de ce manquement avant que d'avoir fini sa prière, il faut recommencer cet endroit, faire la prostration, et puis refaire l'adoration. 3. L'oubli ou l'omission de l'adoration à la seconde prostration. 4. L'omission de la confession avant la troisième prostration. Dans le cas de cette faute comme des précédentes, il faut reprendre la prière à l'endroit où l'on a manqué et la continuer jusqu'au bout.

« ARTICLE III. Les manquements qui obligent à refaire seulement ce qu'on a mal fait et à faire quelque chose par amende ou par peine pour chaque faute, sont les trois suivants. 1. L'omission d'une adoration par mégarde. 2. L'omission de la confession par mégarde aussi. 3. L'omission des saluts pour le Prophète et pour sa famille par mégarde encore, de manière que si l'on se souvient [VII, 309] avant que d'avoir achevé sa prière qu'on a oublié à faire ou à dire quelqu'une de ces trois choses-là, il les faut faire ou dire à la fin de la prière, et faire après deux adorations pour amende de sa faute. Or sachez que ces deux adorations d'amende sont aussi prescrites et commandées d'obligation dans le cas des cinq autres manquements

suiuants, supposé qu'ils proviennent seulement d'oubli et d'ignorance. 1. De dire les saluts hors du temps ou de l'ordre qu'ils doivent être dits. 2. De parler dans la prière par mégarde. 3. D'oublier le nombre des prostrations qu'on a faites, si c'est trois ou quatre. 4. De se lever droit lorsqu'il faut s'asseoir pour adorer. 5. De se tenir assis lorsqu'il faut se lever. Sachez de plus qu'en tous les manquements qui arrivent dans la prière, lesquels ne sont pas d'une qualité à la rendre vaine et nulle, comme de dire deux fois la confession là où elle n'est commandée qu'une fois, il est bon de faire ces deux adorations par amende. Or la teneur de ce qu'il faut dire dans ces deux adorations d'amende est telle : "Je commence au nom de Dieu, je souhaite la paix de Dieu à Mahammed et à sa race."

« Article IV. Les manquements qui n'obligent ni à la peine ni à recommencer, comme n'étant des oublis que de choses de moindre importance et des négligences légères, sont au nombre de vingt. 1. D'oublier à dire haut ce qu'il faut dire haut, et à dire bas ce qu'il faut dire bas. 2. D'oublier à se relever et redresser, et lorsqu'il le [VII, 310] faut. 3. D'oublier à dire l'action de grâces avant que de faire la prostration. 4. D'oublier à dire la leçon avant que de faire la prostration. 5. D'oublier à dire le *zegré*, qui est la prière de la prostration, avant que de se relever. 6. D'oublier qu'il faut se reposer dans la prostration, c'est-à-dire se tenir incliné pendant qu'on dit la prière de la prostration, et ne relever la tête qu'après l'avoir dite. 7. D'oublier à se relever la tête dans la prostration avant que de faire l'adoration. 8. D'oublier à faire la prière de l'adoration pendant qu'on est abaissé en terre, et de ne s'en ressouvenir qu'après avoir relevé la tête. 9. D'oublier à faire l'adoration appuyé sur les sept parties du corps sur lesquelles on a dit qu'il faut être supporté et avant que de se relever. 10. De ne songer à dire la prière de la première adoration qu'après avoir relevé la tête. 11. D'oublier à se tenir reposé et incliné dans la prière de l'adoration avant que de se relever. 12. D'oublier à se relever après avoir fait la première adoration avant que de faire la seconde. 13. D'oublier en se relevant après la prière de la première adoration qu'il faut se reposer un peu avant que de faire la seconde. 14. D'oublier à faire la prière de la seconde adoration avant que de se relever la tête. 15. D'oublier à se tenir incliné durant toute la prière de la seconde adoration, et qu'il ne se faut relever qu'après qu'elle est faite. 16. Le seizième manquement entre ceux dont il s'agit est le doute où l'on tombe quelquefois si l'on a bien fait ou non un point des [VII, 311] prières après l'avoir achevé ; par exemple, si l'adoration ou la prostration a été bien faite en toutes manières, ce doute-là n'oblige à rien. 17. Le doute qui peut venir dans la fonction de la prière, savoir si l'action que l'on fait dans le moment est cela même qu'il faut faire dans ce propre moment. 18. Tous les autres doutes de cette sorte qui peuvent survenir dans la prière. 19. Le doute où l'on tombe si la prière qu'on fait est de trois ou de quatre prostrations lorsque l'on fait la prière derrière un Imam ou *pich namas* (c'est le patron et guide des prières) et après lui ; car ce guide-là le sachant, comme il faut supposer qu'il le fait, celui qui fait la prière après lui le suivant mot à mot dans ce qu'il dit et dans ce qu'il fait, n'a que faire de le savoir plus distinctement.

« ARTICLE V. Les fautes qui surviennent dans la prière par le doute où l'on tombe d'avoir omis quelque point nécessaire, lequel doute oblige à faire ce que l'on craint d'avoir mal fait ou de n'avoir pas fait, sont les cinq suivantes. 1. Le doute où l'on tombe entre la seconde et la troisième adoration, si l'adoration que l'on vient de faire est la troisième ou la seconde ; dans le cas de ce doute il faut faire deux adorations à la fin de la prière. 2. Le doute où l'on tombe entre une troisième et quatrième prostration si l'on en est à la quatrième ou à la troisième ; et en ce cas il faut faire deux prostrations assis à la fin de la prière. 3. Le doute où l'on tombe [VII, 312] si l'on a fait quatre prostrations ou si l'on en n'en a fait que deux, en quel cas il faut faire deux prostrations debout. 4. Le doute où l'on tombe si l'on a fait deux

prostrations, ou trois, ou quatre. Il faut en ce cas achever ses prostrations et en faire deux autres assis à la fin de sa prière. 5. Le doute où l'on tombe si l'on a fait quatre prostrations ou si l'on en a fait cinq, savoir une surnuméraire par mégarde, car jamais il n'en faut faire que quatre dans ses prières. En ces cinq cas et dans les cas semblables sur les adorations, lorsqu'on ne sait si l'on a fait trop ou trop peu, il faut remplir le nombre comme il a été marqué, et quand on craint de n'avoir fait que deux prostrations au lieu de trois, lorsqu'on est arrivé au point de faire la quatrième prostration il en faut faire une troisième par pénitence ; mais si l'on croit avoir fait une prostration de trop, il faut faire deux adorations par pénitence.

« Sachez que dans les prières qui se font par amende ou pénitence, il faut observer toutes les mêmes choses que dans les autres.

QUATRIÈME SECTION.

*De quelques observances de conseil
que l'on propose aux femmes de garder dans la prière.*

« Il y a trois choses qu'on conseille aux femmes d'observer religieusement en faisant [VII, 313] leurs prières. La première est qu'au lieu d'avoir les mains étendues le long des côtés, elles s'en soutiennent le sein. La seconde est de ne s'incliner pas si profondément que les hommes en faisant les prostrations. La troisième est de proférer les prières à voix basse.

QUATRIÈME PARTIE.

Des prières extraordinaires de précepte et de conseil.

« La prière du vendredi est la première et principale parmi toutes les prières extraordinaires, c'est celle qui se fait dans la mosquée cathédrale, mais c'est un sujet de contestation entre les théologiens et entre les casuistes que cette prière du vendredi ; car quelques-uns d'entre eux croient cette prière-là *haram* ou illicite et criminelle, disant pour raison qu'il n'y a qu'un Imam (ou vicaire de prophète établi par le Prophète même ou par quelqu'un établi de lui) qui ait le droit de faire cette prière publique, et de cet avis-là est entre les autres tout le peuple de Casbin et le célèbre Molla Kalit ; quelques autres soutiennent au contraire qu'un *naib* (un homme qui se porte pour substitut de l'Imam) la peut faire, et de cet avis-là est le tout Ispahan, ou le fameux Molla Mahammed Baker Corasoni (c'est-à-dire le Bactrien) [VII, 314] fait cette prière-là tous les vendredis à midi dans la mosquée qui porte le nom de l'Akim Daoud. Cette prière du vendredi n'est que de deux prostrations, mais elle a plus de prières, et plus d'adorations que les autres prières, qui ne sont que de deux prostrations semblablement ; il y faut observer cinq points. 1. Que l'imam ou guide de la prière soit *adel*, c'est-à-dire juste et sans tache. 2. Qu'il y ait au moins cinq personnes à la prière, dont l'imam soit un, et dont les quatre autres prient derrière lui. 3. Qu'il récite à haute voix les oraisons et les motets de la prière, en sorte que ces quatre qui sont derrière lui l'entendent distinctement. 4. Qu'il fasse le matin la purification de tout le corps avant que d'aller à la mosquée ; qu'il se couvre d'habits simples ; qu'il se rase la tête et le visage ; qu'il sente bon ; qu'il entre la tête baissée ; qu'il salue le peuple de la mosquée, puis qu'il commence. 5. Qu'il ne fasse point la prière seul. 6. Que la prière du vendredi soit une prière si publique et si générale qu'il ne s'en fasse point d'autre publiquement qu'à une lieue au moins de la mosquée où elle se fait (c'est-à-dire que les mosquées où se font les prières publiques doivent être à une lieue l'une de l'autre : c'est qu'autrement un moindre concours n'est pas digne d'être appelé une dévotion publique). Observez ici deux choses. L'une que cette prière n'est point de précepte aux

femmes, aux estropiés, aux malades, aux fous, et aux autres gens infirmes et imbéciles, ni aux vieillards non plus, ni aux voyageurs, ni à ceux [VII, 315] qui sont à plus de deux lieues de la mosquée où se fait cette prière. La seconde observation, c'est qu'il est défendu et que c'est un péché de commencer un voyage le vendredi avant midi, ni de négocier, ni d'être au tribunal pour ouïr et juger des causes ce jour-là avant midi.

SECONDE SECTION.

*Des prières qu'il faut faire durant le jeûne de Ramazan
et le jour de la fête du sacrifice.*

« Sachez que les prières-là sont commandées de la même manière que celle du vendredi, et avec les mêmes circonstances, c'est-à-dire qu'elles sont dans une même catégorie ; mais lorsque les conditions requises n'y sauraient être gardées, comme lorsqu'il n'y a point d'imam sur le lieu ni de *naïb* ou lieutenant d'imam pour servir de guide et de directeur, en ces cas-là ces prières ne sont purement que de conseil, et point d'obligation. Le temps de les faire est au lever du soleil et à midi, et si on ne les peut faire dans leur propre temps, il ne faut point les faire du tout ; ces deux prières-là du jeûne et du sacrifice consistent en deux prostrations qui contiennent les deux, neuf louanges sacrées qu'on appelle *doa*, et cinq *techaoud* ou confessions sans la louange qu'on appelle sacrée : il faut dire cinq louanges à la première prostration et deux confessions, et quatre louanges [VII, 316] et trois confessions à la seconde. Or les termes de la confession sont tels : “Le témoignage que nous rendons de Dieu, c'est qu'il n'y a point de dieu que Dieu, qui est unique et sans compagnon, et le témoignage que nous rendons à Mahammed, c'est qu'il est son serviteur et son Prophète. Ô Dieu ! tu es élevé en dignité et tu l'es très dignement ; à toi appartient de faire miséricorde et d'élever en grandeur ; à toi appartient d'exercer la clémence et de pardonner les péchés ; tu es digne de toute gloire et louange ; tu es celui qui remets les offenses ; je te fais mes demandes par la dignité de ce présent jour excellent, lequel tu as établi pour jour de fête, tant aux mahométans qu'à Mahammed l'Élu et reçu en grâce. Que la paix de dieu soit sur Mahammed et sur sa race. Certainement ce jour est grand, doux, et désirable par-dessus tous les jours. Ô Dieu fais grâce à Mahammed et à sa race. Ô Dieu fais grâce à tes anges qui te sont fidèles et qui sont affermis en ta présence pour jamais, et fais grâce à tes saints prophètes que tu as exaltés devant la face de tous les hommes. Ô Dieu pardonne-moi, et pardonne à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, et à tous ceux qui sont dans la vraie créance d'un et d'autre sexe, tant les vivants que les morts, parce que certainement c'est toi seul qui exauces les prières, c'est toi seul, ô Dieu, qui accordes les demandes. Aussi vrai que je t'invoque, aussi vrai te demandé-je les bien et les grâces que les prophètes t'ont demandées ; je me retire vers toi, loin et arrière de tout mal, comme s'y sont retirés les saints et les gens purs de crimes.” Après ces mots il faut élever ses mains à la hauteur des épaules et continuer de [VII, 317] dire ainsi : “Ô premier et dernier de toutes choses, ô commencement et fin de toutes choses, ô toi qui sais tout, qui connais toutes les choses, leurs principes, leurs issues, leurs changements, et leurs voies, tout ce qu'il y a de bien et de mal en elles, c'est toi qui enseignes comment se doivent faire les choses ; tu relèves ceux qui sont abattus dans la poussière ; tu agrées les œuvres pieuses ; tu vois le fond et les projets du cœur ; tu fais luire ta lumière sur les choses cachées et sur les secrets des cœurs” ; et puis il faut élever les mains en haut et dire : “Ô Dieu très grand.”

« La prière du jeûne de Ramazan et celle de la fête du sacrifice sont toutes deux d'une même sorte, mais il est de conseil le jour du sacrifice d'aller faire cette prière hors la ville à la campagne, et que l'imam ou son lieutenant qui la doit faire sorte de la ville à pied et pieds nus

en récitant les louanges de Dieu. Observez que dans la fête de *Fetre* qui est le lendemain du jeûne de Ramazan, il est conseillé de manger avant que d'aller faire la prière hors la ville, mais tout au contraire dans la fête du sacrifice il est mieux de ne manger qu'après avoir fait la prière, et de manger de ce qu'on a sacrifié avant toute autre chose. [VII, 318]

TROISIÈME SECTION.

Des prières pour le temps des éclipses, des tremblements de terre, des comètes, des tempêtes, et des autres phénomènes⁵⁸ qui arrivent dans la nature.

« Sachez que lorsqu'il arrive quelqu'un de ces signes terribles, lequel soit si effroyable que les hommes en soient épouvantés, il est commandé de faire une prière de quatre prostrations, dont chaque prostration contienne cinq prostrations et quatre adorations, comme celles des prières ordinaires ; mais si le signe, comme une éclipse par exemple, n'est pas diminué quand on a achevé sa prière, il faut recommencer la prière et continuer de suite jusqu'à ce qu'on voie que l'éclipse diminue, et c'est comme il faut faire aussi aux autres phénomènes.

QUATRIÈME SECTION.

Des prières qu'il faut faire en voyage.

« Sachez qu'il faut faire en voyage toutes les mêmes prières qu'il faut faire à la ville, mais on les peut faire de moitié plus courtes, c'est-à-dire que les prières de quatre prostrations se font en deux prostrations seulement. On appelle être en voyage [VII, 319] lorsqu'on va faire huit lieues au moins tout de suite loin de sa résidence ordinaire, quatre lieues à aller et quatre à revenir. Or chaque lieue doit être de trois *meil* (c'est le mot persan qui revient au mot de *mille* pour signifier une étendue de terre), chaque *meil* de quatre mille coudées, chaque coudée de vingt-quatre doigts. Observez ici quatre choses. La première, que dès qu'on fait dessein de s'arrêter dix jours dans un lieu, l'on n'est plus censé être en voyage : il faut faire ses prières entières. La seconde, que quand on voyage en visitant ses terres ou ses domaines, et qu'on s'y arrête pour peu que ce soit, on n'est pas censé non plus être en voyage, il faut faire ses prières entières. La troisième, que le voyage ne doit point être commencé pour quelque chose de mauvais et de criminel en soi. La quatrième, que la dispense ne s'étend point à des gens dont le métier est d'être toujours en voyage.

« Il faut observer la même règle pour le jeûne que pour la prière : quand on est en voyage l'on peut accourcir la prière de moitié, et l'on peut manger ; mais il ne faut pas commencer de le faire dans sa maison avant que de partir, il faut attendre à user de la dispense que l'on soit si loin de la ville qu'on en perde les murs de vue, ou qu'on ne puisse entendre les cris du *mouazen* (le crieur sacré qui appelle à la prière) ; observez encore que si l'on manque dans le voyage à faire les prières qui sont commandées aux voyageurs, il faut les refaire chez soi lorsqu'on y est retourné, mais [VII, 320] seulement de la longueur qu'il est d'obligation au voyageur de les faire. Observez enfin qu'on recommande aux voyageurs qui passent par la Mecque, par Médine, par Koufa, par le sépulcre d'Hossein, de faire là les prières entières non pas comme étant d'obligation, mais comme étant de conseil. »

⁵⁸ Le mot persan que j'ai traduit *phénomènes* est *ayat*, c'est-à-dire signes ou marques. [Note de Chardin.]

CINQUIÈME SECTION.

Des fautes qu'on commet dans la prière.

Cette section est presque toute semblable dans le persan à la section troisième de la troisième partie, car elle contient comme celle-là ce qu'il faut faire lorsqu'on commet quelque faute dans la prière, qu'on en oublie quelque partie, ou qu'on oublie la prière toute entière ; la section prescrit comment il faut réparer la faute, et elle porte entre les autres choses que quand c'est une prière de précepte il la faut refaire, mais quand c'est une prière de conseil il suffit de donner par pénitence une aumône aux pauvres, de manger cuit et apprêté le poids d'une livre et demie pour chaque faute, avec quoi elle sera tenue pour réparée et abolie.

SIXIÈME SECTION.

Des prières qui se font à l'armée le jour du combat.

« Sachez que lorsqu'à l'armée l'on est en présence de l'ennemi et qu'il faut combattre, [VII, 321] l'armée se doit réparer en deux lignes et faire les prières l'une avant, l'autre après, de manière que quand une bande fait la prostration, l'autre se tienne toujours debout (c'est ainsi que l'une ou l'autre ait toujours les yeux sur l'ennemi). Observez qu'alors il n'importe pas d'être tourné au Kebla, si cela ne se peut sans préjudice de l'ordre dans lequel l'armée est rangée, ni de faire des prostrations et des adorations non plus, si cela ne se peut, parce qu'en ce cas ici, les prières sont licites de quelque manière qu'elles se fassent ; c'est la même chose quand on est en péril de faire naufrage sur la mer ou autrement, lorsqu'on fuit devant un lion, et dans tous les autres éminents dangers ; seulement il est recommandé que si l'on peut sans risque faire les prostrations et les adorations de la tête, il les faut faire, mais non autrement, la religion n'exigeant rien qui ne se puisse faire sans courir trop de risque de sa personne.

SEPTIÈME SECTION.

Des prières de vœu.

« Sachez que les prières que l'on a fait vœu de faire se doivent certainement accomplir, car le vœu est un serment sacré et une obligation authentique faite à Dieu ; mais sachez aussi que pour rendre un vœu licite et obligatoire, il y faut ces six conditions. 1. Qu'on soit *balek* et *akel* (c'est-à-dire en âge, et d'esprit rassis), ainsi si c'est le vœu d'un fou ou d'un enfant, le vœu [VII, 322] est nul et vain. 2. Qu'on soit en pleine liberté de vouer ou de ne vouer pas ; si donc l'on souffre de la violence soit peu, soit beaucoup, ou qu'on soit surpris et trompé, le vœu est nul et vain. 3. Qu'on fasse le vœu avec une sérieuse et ferme intention de l'accomplir ; c'est pourquoi si l'on profère un vœu en badinant et par manière de jeu, le vœu est nul et vain. 4. Que celui qui fait le vœu soit musulman (mahométan) ; par conséquent si un *capher* (tout homme d'autre religion) fait un vœu, ce vœu est nul. 5. Que si c'est une femme qui fait le vœu, elle le fasse de la connaissance et du consentement de son mari, et si c'est une jeune personne sous âge qu'il le fasse de la connaissance et du consentement de son père, sans quoi le vœu est nul, excepté dans les choses d'obligation ; car si une femme ou une jeune personne fait vœu d'accomplir une chose commandée par la Loi, ce vœu est juste et obligatoire. 6. Que l'on soit en pouvoir d'accomplir le vœu que l'on fait ; car si l'on voue ce qu'on n'est pas capable d'exécuter, le vœu est nul et vain.

HUITIÈME SECTION.

Des prières pour la pluie et pour les autres besoins pressants de la terre.

« Sachez que dans la sécheresse et dans les autres accidents qui produisent la disette, il faut faire des prières de deux prostrations comme celles des fêtes, selon le formulaire [VII, 323] marqué dans la seconde section de cette quatrième partie. Or il est de conseil de jeûner trois jours de suite avant que de faire ces prières, et de les faire hors la ville ; il faut avec tout le peuple sortir de la ville pieds nus en gémissant, grands et petits, jeunes et vieux, hommes et femmes, et surtout celles qui allaitent en portant leurs enfants à la mamelle, lesquels on mettra à part quand on sera arrivé au lieu de la prière. Tout le peuple dans ce lieu-là fera *taubé*, c'est-à-dire pénitence, en se battant la poitrine et en criant miséricorde, et lorsque leur componction les portera à répandre des pleurs, l'imam (le guide, comme le grand prêtre chez les juifs) à la tête du peuple se tenant debout vis-à-vis le Kebla dira cent fois : “Ô Dieu très grand” en tournant la tête à côté droit, puis redressant la face vers le milieu du Kebla il dira cent fois : “Loué soit Dieu” ; il faut que tout le peuple soit derrière lui et réponde mot pour mot après lui ; si cette prière n'opère pas, il faut la refaire une autre fois, et plusieurs autres, jusqu'à ce que Dieu ait fait miséricorde.

NEUVIÈME SECTION.

*Des prières de conseil durant le temps du Ramazan*⁵⁹.

« Sachez que les prières de conseil qui se doivent faire durant les jours de jeûne au mois de Ramazan montent toutes ensemble [VII, 324] à mille prostrations qu'il faut faire dans ce moi, et chaque prostration contient une action de grâces et une leçon ; il en faut faire la plus grande partie durant la nuit, et au moins vingt prostrations chaque nuit, outre les prostrations extraordinaires qu'il faut faire durant les nuits qu'on appelle les nuits impaires du mois de Ramazan, qui sont celles du dix-neuf, du vingt-un, et du vingt-troisième, lesquelles sont au nombre de cent chaque nuit, et lesquelles il faut faire avant ces vingt ordinaires. Il faut de plus depuis le vingt-troisième du mois jusqu'à la fin faire quinze prières chaque nuit ; et chaque vendredi du mois il faut encore cinq prières extraordinaires, à l'imitation d'Aly, de Fatmé, et de l'Imam Jafer, sur qui soit le salut et la paix, qui faisaient ces prières-là durant le Ramazan. Il faut les faire dans l'intention de faire les mêmes prières que ces saints-là ont faites. Remarquez que les dévotions instituées pour le jeûne du mois de Ramazan doivent être presque toutes accomplies durant la nuit par mortification, parce que comme c'est le seul temps auquel il est permis de manger, il faut craindre de mettre trop de temps à manger.

DIXIÈME SECTION.

Des prières publiques.

« Sachez que les prières publiques sont de précepte, et qu'il s'y faut trouver lorsqu'il y a un imam ou vicaire du Prophète pour les faire, ou un *naib* ou lieutenant [VII, 325] d'imam. Il s'y faut trouver tous les vendredis et lorsqu'on s'assemble pour demander à Dieu de la pluie, mais elles ne sont que de conseil les autres jours ; mais s'il n'y a point d'imam ou point de substitut d'imam, ces prières ne sont que de conseil en tout temps. Les conditions qui sont requises dans l'imam pour faire la prière publique sont qu'il soit en âge, qu'il soit bien fait et sans défaut, qu'il ne soit pas engendré d'une femme qui ait été connue d'un autre homme que

⁵⁹ Le mois de jeûne. [Note de Chardin.]

du père de l'imam, qu'il soit pur. Or sachez que les jours ouvriers on peut créer un *pich namaz* ou guide des prières pour faire la fonction d'imam, excepté durant le mois de jeûne, et excepté pour les prières pour la pluie ; il faut choisir pour cela l'homme le plus juste et le plus intègre, et en cas qu'il se trouve deux ou plusieurs hommes qui aient les qualités requises dans le même degré, il faut prendre celui qui a la plus belle voix, et qui est le mieux fait de corps. Observez qu'une femme peut faire la fonction de *pich namas* ou de guide des prières à des femmes, et représenter ainsi dans leur assemblée la personne de l'imam. Observez aussi qu'il ne faut pas que rien cache le *pich namas* aux *pes namas* (c'est-à-dire celui qui fait la prière devant, à ceux qui font la prière après lui), en sorte qu'ils ne le vissent pas, si ce n'est en lieu où il y aurait des femmes : car alors il est d'obligation qu'il y ait une tapisserie ou un voile entre lui et elles, en sorte qu'elles ne le voient point du tout. [VII, 326]

ONZIÈME SECTION.

De l'intention.

« Sachez qu'il faut faire la purgation qui précède la prière et la prière toutes deux avec l'intention fixe et distincte sur chaque office. L'intention de la purgation qui se fait pour pouvoir s'acquitter du devoir de la prière est telle : “Je fais la purgation des prières commandées pour être dans l'état de la pureté légale qui est requise pour faire licitement la prière, parce qu'il est nécessaire de s'approcher de Dieu” ; ou bien qu'on la fasse en ces mots : “Je fais la purgation de précepte afin d'être net de souillures, et afin d'être en l'état licite et requis pour prier Dieu, parce qu'il est nécessaire de s'approcher de Dieu” ; même si l'on fait l'acte d'intention de l'une et de l'autre manière tout ensemble, cela est mieux : c'est là le rituel de l'intention en faisant la purgation de précepte ; et pour celle qui est de conseil, il faut en former l'intention de cette manière : “Je fais une purgation de conseil parce qu'il est convenable de s'approcher de Dieu.” L'intention de la purgation à laquelle on est obligé lorsqu'on est souillé *semine coitus* se doit faire ainsi : “Je fais la purgation de la souillure *semine coitus* afin d'être net de cette souillure, parce qu'il est nécessaire de s'approcher de Dieu.” Et pour une femme qui se purifie de la souillure de la perte de sang qui arrive tous les mois, son intention se doit poser ainsi : “Je fais la purification de la pollution de mon mal ordinaire pour [VII, 327] être nette de cette ordure, parce qu'il est nécessaire de s'approcher de Dieu” : bref le formulaire de l'intention en toutes les autres causes pour lesquelles on fait la purification de tout le corps est toujours le même, et il n'y faut changer que les mots qui contiennent l'objet, c'est-à-dire la souillure pour laquelle la purification se fait ; et il n'y a nulle autre différence à la réserve de la purification qu'on administre à un corps mort, dont l'intention doit être formée ainsi : “J'administre la purification à ce corps mort parce qu'il est nécessaire qu'il s'approche de Dieu.” Observez que dans les lavements légaux l'intention doit contenir distinctement si le lavement est d'obligation ou s'il n'est que de conseil, en disant : “Je fais ce lavement légal parce qu'il est d'obligation”, ou bien : “parce qu'il est de conseil de s'approcher de Dieu.” Voilà le formulaire de la direction d'intention dans les lavements institués par la Loi, et pour celui qui regarde l'acte de la prière il est tel : “Je fais une telle prière dans son propre temps parce qu'il est nécessaire de s'approcher de Dieu”, mais quand on fait des prières en la place de quelqu'un et au profit de quelqu'un, il faut penser ainsi : “Je fais la prière de tel ou de tel temps, comme du matin par exemple, en son propre temps pour un tel, laquelle est d'obligation, ou de conseil, à lui et pour son profit principal et spécial, et à moi par accord et pour le salaire que l'on me donne en récompense de ce qu'il a manqué de faire dans le temps propre, parce qu'il est nécessaire de s'approcher de Dieu.” » J'ai observé

au commencement de ce chapitre que les mahométans persans [VII, 328] achètent et fondent des prières et louent des gens pour en faire en leur place.

DOUZIÈME SECTION. *Des prières pour jeter le sort.*

« Ces sortes de prières s'appellent *namas este karé*, c'est-à-dire oraison avant que de jeter le sort par l'Alcoran ; elles doivent être de deux prostrations avec l'intention préalable. Or la façon de jeter le sort est telle : on prendra trois petits morceaux de papier blanc, et l'on écrira sur chacun ces mots : "Au nom de Dieu clément et miséricordieux, la souveraine disposition et la droite délibération de la chose vient de Dieu qui est aimable, grand, véritable, sage, qu'il daigne la faire connaître à tel fils de tel", puis on prendra trois autres morceaux de papier blanc tout semblables sur lesquels on écrira la même prière en mêmes termes, mais au sens négatif en mettant : "qu'il ne la fasse pas connaître". On prendra ces trois papiers positifs et ces trois papiers négatifs qu'on pliera en petit tout de même façon, et on les mettra tous six sous le petit tapis sur lequel on se tient en faisant sa prière, puis on fera la prière de deux prostrations comme on l'a prescrit, et puis on dira ces paroles cent fois de suite : "Je jette le sort dans le sein de Dieu afin d'en tirer la déclaration de son plaisir selon sa miséricorde" ; puis on s'assiéra proche l'endroit où sont les billets en disant : "Ô Dieu donne-moi la grâce de faire un bon choix dans les choses cachées comme dans celles qui sont découvertes", [VII, 329] puis on mêlera les billets et ensuite on les tirera l'un après l'autre. Si les trois billets qu'on tirera les premiers sont positifs, on tiendra que Dieu commande de faire la chose, mais s'ils sont négatifs au contraire on tiendra que Dieu la défend, mais si l'on tire un billet positif et puis un négatif, l'on en tirera jusqu'à cinq, et l'on se tiendra à ce que la pluralité des billets portera.

TREIZIÈME SECTION. *De l'intention qu'il faut former pour le paiement des dîmes et pour le jeûne.*

« Le formulaire d'*intention* lorsqu'on veut payer les dîmes, soit celles qu'on paie à la fête de Fetre, soit les autres, doit être tel : "Je donne tant, ou telle et telle chose pour dîmes, parce qu'il est nécessaire de s'approcher de Dieu", et celui pour le jeûne doit être tel : "Demain je jeûnerai tout le jour parce qu'il est nécessaire de s'approcher de Dieu." »

CHAPITRE VI.

Le sixième article du symbole des Persans : DE L'AUMÔNE.

L'aumône est de deux sortes dans la religion persane : celle qui est limitée et fixée pour la somme et pour le temps, laquelle on appelle les décimes ; l'autre qui n'est point limitée ni pour la somme ni pour le temps, qui est [VII, 330] l'aumône communément dite, qu'on fait chacun à son bon plaisir. Nous allons exposer la première en rapportant le traité des décimes qui se trouve dans l'abrégé de la somme théologique d'Abas le Grand, d'où nous avons tiré les traités précédents de la purification et de la prière, après avoir dit un mot sur la seconde sorte d'aumône par-dessus ce que j'en ai rapporté dans le volume précédent.

Les Persans recommandent extrêmement la charité dans leurs sermons, dans leurs livres de morale, et dans leurs discours de piété ; et s'il faut juger de l'effet que cela produit sur eux par le nombre des mendiants qu'on rencontre dans toutes leurs villes, le jugement en sera fort avantageux à leur charité ; car il n'y a pas de pays au monde où l'on voie plus de pauvres que dans les États mahométans, et parmi tous les autres la Perse en a beaucoup, quoiqu'un peu moins qu'aux Indes, qu'on peut dire est le pays des pauvres. Je parle de ces mendiants qu'on appelle du nom de *dervich* et de *fakir* et de plusieurs autres noms dont je traiterai plus bas, lesquels vont par troupes et qui demandent hardiment et effrontément l'aumône. Ce qui contribue beaucoup à rendre le peuple charitable en Perse, c'est la douceur, l'humanité, et la mollesse de leur tempérament, avec un esprit d'hospitalité qui règne parmi eux, et si l'on a égard d'un côté à tout ce qu'ils font par cet esprit-là et par principe de piété et d'humanité, et d'un autre côté à leur pauvreté, car la Perse généralement parlant est un pays pauvre, on trouvera que les Persans sont fort recommandables du côté de la charité. [VII, 331]

Les sujets principaux auxquels ils l'appliquent sont les édifices pour l'usage public, comme de magnifiques hôtelleries dans les villes et sur les grands chemins où l'on loge pour rien, des ponts, des chaussées, des citernes, des mosquées, des collèges, des bains ; mais on ne voit point d'hôpitaux chez eux pour les invalides, point de ces maisons de charité où l'on loge et traite les malades jusqu'à leur entière guérison, en quoi l'Europe est si pieuse presque partout : la raison en vient comme je crois de ce qu'en Perse il n'y a pas tant de maladies sans comparaison que dans l'Europe, de ce que l'air n'y est pas si nuisible, de ce que les besoins des hommes n'y sont pas si nombreux, et de ce qu'il y a partout de ces hôtelleries franches où l'on a le couvert pour rien. Je viens au traité des dîmes.

« Les dîmes sont tout ce qu'il faut prendre sur ses biens pour le donner aux pauvres ; il y en a de trois sortes : les dîmes de précepte, les dîmes de conseil, et la double dîme. C'est la matière de trois chapitres dont le premier contient cinq sections, l'une touchant la dîme de l'or et de l'argent, l'autre touchant la dîme des fruits et des légumes, l'autre touchant la dîme des bêtes. La quatrième section enseigne les sujets à qui les dîmes sont applicables, et la cinquième explique quel est le tribut personnel ou capital qu'il faut payer une fois l'année. [VII, 332]

PREMIÈRE PARTIE. *Des décimes de précepte.*

« Sachez premièrement deux choses, l'une touchant la nécessité de payer les décimes, l'autre touchant les conditions sous lesquelles on oblige de le faire.

« Quant au premier point le précepte de la décime est clairement couché en plusieurs endroits des livres sacrés, et il y a beaucoup de passages qui y exhortent fortement. Parmi ceux qui se trouvent dans le livre des sentences des saints, il y en a quatre de la fleur (parangon) des prophètes dont le premier porte : “Donnez la dîme de vos biens afin que vos prières soient exaucées.” Le second porte : “Que celui qui retient les dîmes brûlera dans l'enfer.” Le troisième contient : “Qu'il arrivera au grand jour du jugement à celui qui n'a point payé les dîmes que Dieu lui fera une menotte d'un serpent qui lui piquera la main et un carcan d'une couleuvre.” Le quatrième contient que “D'autant de chameaux de bœufs et de moutons dont on n'aura pas payé la dîme on sera pris en l'autre monde par pareil nombre d'animaux semblables, dont ceux qui ont des cornes briseront et perceront le corps du coupable, ceux qui n'en ont point le pilleront jusqu'à ce que le grand Dieu ait prononcé la dernière sentence.”

« Quant aux conditions requises pour être dans l'état auquel on est obligé- de payer les décimes, elles sont au nombre de six. 1. L'âge : il faut être majeur ou émancipé, [VII, 333] un enfant sous âge n'étant jamais obligé de payer les dîmes. 2. Il faut être de sens droit et non pas fou ni simple. 3. Il faut être en liberté ; un esclave n'est jamais obligé aux dîmes. 4. La quatrième condition, c'est de posséder des biens au-dessus de la somme qui est dispensée par la Loi d'être décimée, laquelle somme on marquera dans la suite. 5. La cinquième est d'être capable de faire valoir son bien et de l'augmenter. 6. La sixième est de posséder son bien par voie juste et légitime, d'où il suit que du bien volé et du bien mal acquis il n'y a point de dîme à payer.

PREMIÈRE SECTION.
De la dîme de l'or et de l'argent.

« L'or et l'argent doivent la dîme dans les trois cas suivants.

PREMIER CAS.

« Premièrement, il faut que l'or et l'argent soit la monnaie, sans différence entre la monnaie du pays et courante ou la monnaie étrangère et qui n'ait pas de cours, et soit aussi qu'on fasse négoce avec ces espèces-là doit qu'on n'en fasse pas négoce. Il s'ensuit que de tout or et de tout argent en lingot ou masse et non fabriqué, l'on ne doit point de dîme, non plus que de toutes pièce de vaisselle d'or ou d'argent, ou dorée ou argentée, encore qu'on en fit négoce. [VII, 334]

SECOND CAS

« Le second cas auquel l'or et l'argent doit la dîme c'est pour l'or toutes les fois qu'il monte à vingt *mescals* (c'est environ cinq onces) et s'il y a par-dessus cette somme-là un, deux, ou trois *mescals*, ce surplus ne doit point la dîme, mais s'il va à quatre *mescals*, ces quatre *mescals* doivent la dîme, et ainsi de suite de quatre en quatre *mescals*. La somme de l'argent sujette à la dîme est de deux cents *derhem* (environ trois marcs), et si ce qu'il y a par-dessus les deux cents *derhem* n'est pas de quarante *derhem*, ce surplus ne doit point de dîme, mais s'il est de quarante *derhem* il la doit, et ainsi de suite de quarante en quarante. Or la dîme de l'or et de l'argent est de deux et demi sur cent.

TROISIÈME CAS.

« Le troisième cas auquel l'or et l'argent doit la dîme est quand on a eu les sommes spécifiées ci-dessus dans les espèces aussi spécifiées onze mois de temps en sa puissance et en coffre ; car ici on n'entend point du tout parler du fonds des négociants en argent comptant. Or en ces trois cas susdits il faut payer la dîme le premier jour du douzième mois, mais si dans ce terme de onzième mois on touche à ces sommes sujettes à la dîme, soit pour en donner à intérêt, soit pour en faire du trafic et commerce, ce qu'on a ainsi employé ne doit [VII, 335] point la dîme, encore qu'on ne l'eût employé que pour n'être pas obligé de payer la dîme. (Chose pourtant dont plusieurs docteurs disconviennent.) Observez d'autre part que les dettes passives n'exemptent point de l'obligation de payer la dîme, encore qu'on n'eût pas d'autre

bien pour payer ses dettes que les sommes monnayées qu'on a en coffre, de quoi néanmoins il y a aussi beaucoup de docteurs qui disconviennent.

SECONDE SECTION.

De la dîme des légumes et des fruits.

« Les légumes qui doivent la dîme sont les grains dont l'on fait le pain, et l'orge. (L'orge est la nourriture des bêtes de charge en Orient, on y a peu ou point d'avoine.) Les fruits qui la doivent payer sont les dattes et les raisins secs ; les dîmes en sont d'obligation en deux cas.

PREMIER CAS.

« Qu'on ait soi-même semé ces grains et planté les arbres qui ont produit ces fruits-là, ou qu'on en fasse l'acquisition avant que les grains soient en épi ou en écosse, avant que les dattes soient en couleur, et avant que les raisins soient secs ; car si on les acquiert après on n'en doit point de dîme. [VII, 336]

SECOND CAS.

« Que de chaque sorte de ces fruits et de ces grains-là on en ait la quantité de trois cents *sah* poids de Loi (le *sah* poids de Loi est de onze cent soixante-dix *derhem* aussi poids de Loi) ; et le *derhem* poids de Loi est de quarante-huit grains d'orge de moyenne grosseur, de façon que le *sah* légal est du poids de cinquante-six mille cent soixante grains d'orge (cela doit revenir à quelque sept livres de notre poids, un peu plus), une moindre quantité que cela ne doit point payer de dîme, mais une plus grande quantité que cela doit la payer ; or le taux de la dîme est d'un sur dix à l'égard des choses qui croissent sur une terre arrosée⁶⁰ d'eau de pluie ou d'eau courante, mais il n'est que d'un demi sur dix à l'égard de celles qui croissent sur une terre arrosée d'eau de puits ; et si la terre est arrosée partie d'eau de pluie et partie d'eau de puits, il faut observer de quelle sorte d'eau elle est le plus arrosée et payer plus ou moins de trois quarts sur dix selon que la terre est plus ou moins arrosée d'eau de puits. Observez ici quatre choses. 1. Qu'il ne faut compter pour être sujet à la dîme que ce qu'on a de reste après avoir payé la rente des fonds, toutes les dépenses, et tous les frais généralement du labour, de l'arrosement, et de la récolte. 2. Que si l'on vend du raisin frais et des dattes fraîches, il faut supputer pour savoir en cas que l'on eût fait sécher ces fruits, s'ils seraient [VII, 337] montés à une somme sujette à la dîme ; car s'ils y fussent montés il faut payer la dîme de ces fruits vendus quoiqu'ils ne fussent pas secs. 3. Que si l'on vend ou que si l'on consume partie de sa récolte avant que de supputer à quoi elle se monte toute entière pour savoir combien il en faut payer de dîme, il faut tenir compte de ce que l'on vend et l'ajouter à ce qu'on aura de reste pour en payer les décimes, de même que si l'on l'avait en ses greniers. Observez aussi qu'il suffit de payer une fois la dîme de ses grains et de ses fruits, encore qu'on les gardât plusieurs années.

TROISIÈME SECTION.

De la dîme des bêtes.

⁶⁰ Graphie particulière à Chardin, mais invariable.

« Les bêtes dont l'on doit la dîme sont les chameaux, les bœufs, et les brebis : la dîme en est commandée en ces quatre cas. 1. Qu'on ait acquis ces bêtes depuis onze mois. 2. Qu'on les ait tenues tout ce temps à la campagne à brouter, et qu'elles n'aient coûté rien du tout à nourrir. 3. Qu'on ne les ait point employés du tout durant tout ce temps-là. 4. Qu'on ait le nombre qui est sujet à la dîme. Or voici le nombre sujet à la dîme, et le taux de la dîme. Quatre chameaux ne doivent point de dîme, mais cinq la doivent, et la dîme qu'ils doivent payer est d'un mouton, et ainsi de suite jusqu'au nombre de vingt-cinq chameaux, il faut donner un mouton pour cinq chameaux ; mais si l'on a vingt-six chameaux, [VII, 338] il faut payer de dîme un chameau femelle qui soit entré dans sa seconde année, c'est-à-dire qui ait plus de douze mois ; si l'on a trente-six chameaux, il faut que le chameau qu'on en paie de dîme soit entré dans sa troisième année ; si l'on a quarante-six chameaux, il faut que ce chameau soit dans sa quatrième année ; si l'on a soixante-un chameaux, il faut que ce chameau-là soit entré dans sa sixième année ; si l'on a soixante-seize chameaux, il faut donner deux chameaux femelles entrés dans leur troisième année, et si l'on a cent vingt-un chameaux, la dîme doit être pour chaque quarante chameaux, un chameau entré dans sa troisième année, ou pour chaque cinquante, un qui soit entré dans la quatrième année. À l'égard des bœufs, un nombre de bœufs moindre de trente ne doit point de dîme, et la dîme de trente bœufs est un veau, soit mâle soit femelle, entré dans sa seconde année. Pour ce qui est des moutons, on en doit payer la dîme dès que l'on en a plus de quarante, et donner un mouton pour le nombre de quarante à soixante, et deux moutons pour le nombre de soixante à six-vingts, et ainsi de suite jusqu'au nombre de trois cents, au-dessus duquel il faut donner un mouton de dîme pour chaque quarante moutons.

« C'est là le compte comment ces bêtes doivent être dîmées. (Le mot original est *nesab*, c'est-à-dire le nombre sujet aux dîmes.) Observez que les moutons qu'on donne pour les dîmes ne doivent point être au-dessous de sept mois, et n'être ni estropiés, [VII, 339] ni difformes, ni malades, ni maigres, ni brebis pleines, ni qui aient mis bas leur portée moins de quinze jours auparavant.

QUATRIÈME SECTION.

Des sujets à qui les dîmes sont applicables.

« Ces sujets sont de sept sortes.

« 1. Les mendiants (le terme persan signifie les gens qui vivent de la pauvreté), les gens qui sont à l'étroit, c'est-à-dire ceux qui n'ont rien, et ceux qui ont peu : or la Loi appelle gens à l'étroit et capables de recevoir les dîmes tous ceux qui n'ayant ni art, ni profession, ni emploi pour gagner leur vie, n'ont pas de quoi s'entretenir un an de temps eux et leur enfants, excepté que ce fussent des *sabyed* (ce sont des gens de la race de Mahammed et des gens de la race des Imams) à la subsistance desquels la Loi a autrement pourvu ; mais vous devez aussi excepter de cette loi les dîmes que les *sabyed* paient eux-mêmes, parce que les *sabyed* peuvent distribuer à qui il leur plaît les dîmes qu'ils doivent payer, et par conséquent aux gens de leur race comme aux autres.

« 2. Les gens commis et établis par les pontifes et chefs de la Loi pour recueillir les dîmes, ces gens ne doivent pas être de condition à recevoir des dîmes pour eux-mêmes, il faut au contraire qu'ils soient gens à leur aise, mais ils peuvent pourtant recevoir et s'approprier une partie des dîmes comme salaire de leurs peines.

« 3. Les [VII, 340] infidèles qui donnent du secours à la véritable foi et lui servent de troupes auxiliaires pour faire la guerre.

« 4. Un esclave maltraité de son seigneur : il est permis de le racheter d'un argent de dîmes pourvu que ce soit afin de le mettre incessamment en liberté, et aussi un esclave à qui son maître aurait accordé de lui donner la liberté à un prix fixe que l'esclave ne pourrait trouver et amasser, il est licite d'employer l'argent des dîmes à contribuer au rachat de cet esclave, on en peut donner le prix à lui ou à son maître.

« 5. Les gens chargés de dettes qui sont dans l'impuissance de payer, à condition toutefois qu'ils n'aient pas contracté ces dettes pour des choses mauvaises et défendues par la religion.

« 6. Il est permis d'employer l'argent de dîmes en œuvres pies, comme à bâtir des ponts, des mosquées, des hôpitaux, des caravanserais, des collèges, à en réparer, comme aussi en des fondations en faveur des gens désireux d'apprendre et de ceux qui s'occupent aux sciences, mais sans autre but que d'en retirer en cette vie le bénéfice de la connaissance et de la vertu en attendant celui qu'on en tirera au jour du jugement.

« 7. Les derniers sujets capables de recevoir les dîmes sont les étrangers qui bien qu'ils soient riches dans leur pays viennent à tomber en nécessité en pays étranger. On peut leur donner les dîmes à condition que leur voyage ne soit pas entrepris pour des choses que la Loi condamne, et qu'ils [VII, 341] ne trouvent personne qui leur veuille prêter de l'argent ni acheter aucuns des biens qu'ils ont dans leur pays.

CINQUIÈME SECTION.

Du tribut personnel ou capital qu'il faut payer une fois l'année.

« Ce tribut se doit payer par tête à la fête de Fetre, qui est le lendemain de Ramazan.

« Sachez que tout homme qui est en âge, qui est de sens rassis, et qui a assez de bien pour l'entretien de sa famille un an durant, doit payer ce tribut pour lui et pour les siens, soit qu'ils aient fait le jeûne, soit qu'ils ne l'aient pas fait (or les enfants et les malades ne le font point), « la quantité d'un *sah* de grain par tête, c'est-à-dire une *man* et un quart poids de Tauris » (c'est environ sept livres de notre poids), soit de blé, soit d'orge, soit de dattes sèches, soit de raisins secs, soit de ris, soit de fromage sec, soit de lait, soit d'autres choses qui entrent le plus dans le manger commun et ordinaire. Lorsqu'on donne ce tribut, il faut penser ainsi en soi-même : « Je donne ces vivres ici aux pauvres à cause du tribut de la fête de Fetre qu'il est nécessaire de payer pour être dans les voies de Dieu. » Ceux à qui ce tribut doit être attribué sont les même sujets à qui les dîmes le doivent être. Observez ici quatre choses. 1. Qu'il est permis de donner la valeur de ces aliments en [VII, 342] argent. 2. Que si dans la nuit qui suit le jeûne (or le jeûne finit toujours quand on voit la nouvelle lune, ce qui ne peut arriver qu'au commencement de la nuit) il vous arrive des hôtes, il vous est permis de vous servir de ce tribut pour les traiter, soit que ce fût des hôtes connus auparavant, soit qu'ils ne le fussent pas. 3. Qu'il faut payer le tribut pour tout esclave, mâle ou femelle, qui s'en serait enfui, à moins qu'on n'eût avis qu'il fût mort. 4. Que le temps de payer ce tribut est du moment qu'on a vu la nouvelle lune qui finit le jeûne jusqu'au lendemain midi, c'est un péché d'en différer le paiement, et s'il arrive que l'on le commette, il n'en faut plus faire le paiement avec l'intention susdite. Plusieurs *mouchted* (grands docteurs) sont pourtant d'avis qu'on a tout le jour de la fête à faire le paiement du tribut, mais pas au-delà.

SECONDE PARTIE.

Des décimes de conseil.

« Les dîmes de conseil que les saints ont recommandées de payer sont pour les choses suivantes.

« 1. Les poulains et la dîme d'un poulain est de deux *mescals* d'or poids de Loi chaque année, jusqu'à ce qu'il soit en âge de porter, soit qu'il vienne d'une jument et d'un étalon d'Arabie ou d'un autre pays, à condition toutefois que le poulain soit toute l'année à l'herbe.

« 2. L'argent ou les autres biens donnés à [VII, 343] intérêt hors des cas auxquels la dîme est de précepte ; l'or et l'argent monnayé qu'on emploie à faire des ouvrages et à dorer ; les chameaux, les bœufs et les moutons qu'on a donnés en présent, parce qu'il en aurait fallu payer la dîme si l'on ne les avait pas donnés ; le taux de la dîme de conseil en ces choses-là est le même que celui des dîmes de précepte.

« 3. Les revenus quotidiens, comme le louage des maisons, des boutiques, des bains, des caravanserais, et d'autres biens immeubles. Il faut payer un sur vingt des rentes que l'on en retire, encore qu'elles ne montassent pas à la somme au-dessous de laquelle on ne doit point payer de dîmes, ni qu'on ne les gardât pas non plus le temps prescrit pour être obligé à en payer.

« 4. Les grains et les légumes dont la vente se fait ou au poids ou à la mesure, et entre les autres le ris, les pois, et les lentilles. Le taux et les conditions de la dîme de ces grains-là sont les mêmes que du blé et de l'orge. Les herbages et tous les fruits à pépin, comme les melons, les concombres, les pommes, et les autres semblables.

« 5. Les biens de la jouissance desquels on a été privé quelques années ; car dès qu'ils reviennent dans les mains du juste et légitime propriétaire, il doit payer pour tout le temps qu'il en a été privé autant de décimes qu'il en aurait payé pour une année s'il en avait eu la jouissance ; les exemples de ces cas sont les biens séquestrés et les biens meubles, comme l'argent et les marchandises [VII, 344] mis à des voyages de long cours.

« 6. Les effets dont l'on est incertain s'ils sont en la quantité qui doit payer les dîmes de précepte, car c'est une œuvre pieuse d'en payer la dîme lorsqu'on est dans ce doute.

« 7. Les biens en commerce, c'est-à-dire dont l'on fait achat ou vente, permutation, prêt, ou emprunt : il en faut payer la dîme à moins qu'il n'arrive des pertes dessus.

« 8. Les biens d'un enfant en bas âge, desquels son père fait négoce pour lui en allouer le profit. Ces biens-là par le conseil des saints doivent payer la dîme, de même que l'or et l'argent.

TROISIÈME PARTIE.

De la double dîme.

« La double dîme est celle qui emporte la cinquième partie des effets ; elle est commandée en sept sortes de cas.

« 1. Le butin qu'on fait à la guerre contre les infidèles, soit qu'il monte à peu ou à beaucoup.

« 2. Ce qui se tire des mines, comme les mines de turquoises, les mines de cuivre et les autres, à condition que ce qu'on en tirera paye pour les frais du travail et rapporte de plus la valeur de vingt *mescals* d'or poids de Loi (deux onces et demie) ; quelques *mouchteheds* excluent cette dernière condition, disant qu'il faut donner un de [VII, 345] cinq sur ce qui en reste de bénéfice, quel que ce puisse être.

« 3. Tout ce qui se pêche au fond de la mer, comme les perles et le corail, avec la même condition de l'article précédent.

« 4. Toute sorte de biens où il y a du mélange de bien mal acquis, sans que l'on puisse discerner ce qu'il y en a de mal acquis pour savoir à combien il se monte. Si l'on est assuré qu'il ne monte pas tant que la cinquième partie du total, il faut payer un pour vingt du total, et le tout deviendra pur et licite à quelque somme qu'il puisse monter ; mais si l'on pense que ce qu'il y a de mal acquis dans le bien monte à plus de la cinquième partie, il faut payer de décimes un sur vingt, de tout ce qu'on croit y avoir de mal acquis dans la masse au-delà de la cinquième partie, par exemple. Si un homme est en doute savoir si le tiers de son bien est mal acquis, il faut qu'il donne d'abord la vingtième partie du total en décimes, et puis treize sur cent sur le bien mal acquis.

« 5. Le revenu des fonds qu'on arrente d'un infidèle qui paie le tribut : il faut payer le quint du revenu.

« 6. Tout ce qu'on trouve en pays d'infidèles, soit sur la terre, soit dans la terre, comme un trésor caché, une bourse, il en faut donner la cinquième en décimes.

« 7. Les profits quels que ce soient provenant de la marchandise, du labour, et de toute sorte de travail tant libéral que mécanique, lesquels ont été plus que suffisants à faire subsister honnêtement et commodément sa [VII, 346] famille durant le cours de l'année, ce qui en reste par-delà doit payer aux pauvres la double dîme de cinq pour un.

« Observez là-dessus deux choses. L'une que dans la subsistance honnête on fait entrer aussi la dépense extraordinaire : par exemple, si un homme se marie, s'il achète des esclaves pour le travail ou pour servir de concubines, si on lui fait une avanie, s'il fait des présents, il peut faire entrer tout cela dans la dépense de son année. L'autre chose qu'il faut observer est de donner la moitié de la double dîme au maître des temps (ils appellent ainsi Mahammed Mehdy, le douzième et dernier Imam qu'ils croient n'être pas mort, mais seulement caché et devant revenir au monde), et moitié aux *sabyeds*, ce sont les descendants de Mahammed, à condition qu'ils soient *chia*, c'est-à-dire de la croyance des douze imams, et qu'ils soient pauvres au degré prescrit. Observez encore que pour la part qui doit être donnée aux *Sabyeds* la personne qui paie les décimes peut la départir lui-même, mais pour celle qui appartient au maître des temps il faut tant que dure son absence la donner aux *mouchteheds* (docteurs parfaits) pour la distribuer à leur discrétion, mais s'il n'y a pas de *mouchteheds* non plus on peut en faire soi-même la distribution. » [VII, 347]

CHAPITRE VII.

Du septième article du symbole des Persans :

DU JEÛNE.

L'observance du jeûne est gardée par tous les mahométans aussi exactement que la purification et la prière, et les docteurs de Perse entre les autres en recommandent la pratique à l'égal de ces autres devoirs-là. « Le jeûne, disent-ils, est la porte et l'entrée de la religion, tout homme qui meurt dans le temps du jeûne est bienheureux et va sûrement en paradis », et leurs prédicateurs affirment à la lettre qu'au commencement du jeûne, qui dure tout le mois de Ramazan, les portes du paradis s'ouvrent et celles de l'enfer se ferment pour tous les gens de leur religion. J'ai rapporté dans le chapitre cinquième la tradition des Persans que Mahammed s'était engagé en venant sur la terre de faire faire trente prières par jour à ses sectateurs. Ils en font une autre sur le jeûne, qui est encore plus étrange, savoir qu'il avait promis aussi à Dieu de faire garder dix mois de jeûne. Ils content que Mahammed, étant prêt de commencer sa mission, fut élevé au paradis sur un animal ailé ressemblant aux ailes près à un centaure ; Dieu lui mit en main la Loi mahométane et lui en recommanda la promulgation ; le Prophète lui

promit de la faire recevoir et garder de tout son pouvoir. Comme il descendait du paradis, il s'arrêta au quatrième ciel à parler à Jésus, et lui fit [VII, 348] le récit de ce qui s'était passé entre Dieu et lui, lui disant entre les autres particularités qu'il s'était engagé à faire jeûner les hommes dix mois de l'année. Jésus lui répondit qu'il n'en viendrait jamais à bout, et lui conseilla de retourner vers Dieu pour lui demander de la diminution à ce jeûne si long et presque perpétuel ; Mahammed le crut, il remonta au paradis et obtint deux mois de diminution : il fit savoir ce succès à Jésus, qui lui conseilla d'en aller demander bien davantage, ce que Mahammed fit, et obtint encore deux mois de rabais, et enfin à plusieurs reprises, toutes faites sur les conseils de Jésus-Christ, il fit relâcher le jeûne à un mois. Le conte assure que Jésus pressa Mahammed de retourner vers Dieu afin qu'il lui plût de le réduire à une semaine, ou de ne le faire que de neuf heures par jour ; il lui représenta que la fragilité humaine était inconcevable, que lui-même, quoiqu'il eût donné une loi si douce et si facile, avait vu les hommes se rebeller contre ses statuts, particulièrement dans ce point du jeûne que pas un chrétien ne voulait garder jusqu'au coucher du soleil. Mahammed lui répondit qu'il n'osait plus aller importuner la miséricorde de Dieu, et que si son carême était difficile à garder, ce serait aussi le seul jeûne qu'il ordonnerait.

Les théologiens persans définissent le jeûne l'abstinence de toute sorte d'aliments et de toute sorte d'attouchements charnels depuis le point du jour jusqu'à celui de la nuit, avec l'intention de plaire à Dieu ; et ils distinguent trois sortes de jeûnes, qu'ils prétendent qu'il faut observer tous trois pour faire dignement [VII, 349] le carême. L'un qui consiste, comme je viens de dire, dans l'abstinence des aliments et des attouchements charnels. L'autre qui consiste dans l'abstinence du péché ; et le troisième qui est de s'abstenir des soins temporels et des soucis de cette vie, et c'est en ce sens-là qu'ils disent qu'un parfait derviche, c'est-à-dire un homme qui a renoncé au monde, est dans un Ramazan ou carême perpétuel.

Leur religion ne commande d'autre jeûne expressément que celui de Ramazan, quoiqu'en général elle ordonne le jeûne pour pénitence ou pour peine en diverses occasions, mais elle conseille plusieurs jeûnes de dévotion, de même que des prières, des aumônes, et des purifications, outre celles qui sont commandées, car dans la religion mahométane, comme dans les autres fausses religions, la dévotion de conseil est beaucoup plus étendue et plus onéreuse que celle d'obligation ; entre leurs jeûnes de dévotion dont je ferai le dénombrement plus bas est le jeûne additionnel du Ramazan. Plusieurs le commencent quatre jours et jusqu'à dix jours avant le temps ; c'est, disent-ils, à l'imitation des Imams qui le pratiquaient ainsi. Leurs principaux jeûnes de dévotion se font dans les mois qu'on appelle sacrés, qui sont au nombre de trois, savoir Maharram, Zirkadé, et Zilhajé, qui est le mois du pèlerinage de la Mecque. Les dévotes assurent qu'un jour de jeûne dans l'un de ces trois mois a plus d'efficace qu'un mois de jeûne entier dans un autre temps, ce qui est dit à l'imitation de ce que leurs théologiens assurent du carême commandé qui est le Ramazan, savoir qu'un [VII, 350] seul jour de jeûne dans ce mois-là est préférable à tout un autre mois de jeûne, fût-ce un mois sacré ; le principal des jeûnes de dévotion est le dixième jour du mois de Maharram qui est le martyr de Hossein et Hassen fils d'Aly, jour que les Persans appellent *achours*, c'est-à-dire le dixième jour de deuil.

Le mot de Ramazan, dont les mahométans appellent leur carême, est le nom du neuvième mois de l'année ; le carême en porte le nom parce qu'il dure tout ce mois entier, commençant au premier jour de la lune et finissant au moment qu'on aperçoit la lune suivante nommée Chaval. Chacun sait que les mahométans comptent le temps par le cours de la lune, toutefois si au bout de trente jours, à compter de celui qu'a paru la lune de Ramazan, la nouvelle lune ne paraît pas, comme cela arrive quelquefois lorsque le carême tombe en hiver à

cause de quelque brouillard, on ne laisse pas de finir le jeûne au trentième jour, parce que réglément⁶¹ il ne doit durer que le cours d'une lune, qui ne saurait aller à plus de trente jours.

Les Persans ne donnent ni de solides ni de certaines raisons pourquoi Mahammed établit le jeûne au mois de Ramazan. Les uns disent que ce fut par opposition aux Arabes idolâtres, sur ce qu'il arriva que la première fois qu'il se mit à parler de religion, ils commençaient justement l'année, dont ils passaient toujours les principaux jours en débauches et en dissolutions excessives. Ce législateur hypocrite, pour donner plus d'éclat et plus d'apparence extérieure à sa religion en opposant le jeûne et la prière aux excès de [VII, 351] sa nation, institua le jeûne dans ce même mois-là. D'autres tiennent que comme le mois de Ramazan arriva alors durant la plus grande chaleur de l'été, Mahammed ordonna que ce serait ce mois-là même qu'on jeûnerait, afin d'en rendre la première observance plus agréable à Dieu, étant faite en un temps où le jeûne est sans comparaison plus rude et plus mortifiant qu'en hiver. Ceux qui sont de cet avis le prétendent prouver par le nom même de Ramazan qui fut donné à ce mois, car Mahammed ayant donné des noms aux douze mois par rapport au temps de l'année auquel ils tombaient alors, selon la coutume des Orientaux d'avoir égard dans leurs dénominations aux circonstances présentes, il appela ce mois-ci Ramazan, de *ramas il har*, c'est-à-dire qui est d'une extrême chaleur.

Voyons maintenant quelle est la solennité de ce jeûne, quelle en est la durée, et comment ils le célèbrent. Premièrement, pour la solennité, le jeûne qui commence à l'instant qu'on découvre la nouvelle lune, ce qui arrive d'ordinaire quand le soleil se couche, s'annonce avec éclat de dessus les tours des mosquées par les *moazen* ou crieurs sacrés, lesquels en plus grand nombre qu'aux autres temps et à voix redoublée entonnent des cantiques en publiant le commencement du jeûne comme une ravissante nouvelle. Le peuple y répond par des cris de joie et en allumant des lumières en grand nombre par toutes les boutiques ; à même temps ils se fait un son de cornet extraordinaire à tous les bains de la ville pour faire savoir qu'ils sont ouverts : [VII, 352] car il faut commencer le jeûne, comme les autres dévotions, toujours par la purification, et c'est au bain qu'elle se fait communément ; la fin du jeûne au bout du mois s'annonce avec encore plus de solennité par les cris et par les acclamations du peuple, par les festins, et par les banquets, par le son des instruments aux places publiques, et par d'autres pareilles marques d'allégresse. Quant à la durée du jeûne, il la faut considérer en deux sens, la durée des jours, qui est toujours de vingt-neuf ou de trente, les lunes ayant tantôt trente jours et tantôt n'en ayant que vingt-neuf, et celle des heures qu'il faut jeûner chaque jour, et dans ce second sens le jeûne est un sujet de longues disputes parmi les auteurs mahométans : chacun convient que le jeûne cesse chaque jour lorsque la moitié du disque du soleil est tombé sous l'horizon, mais on ne convient pas du moment auquel il doit recommencer le lendemain. La raison de la dispute vient de ce que les anciens Arabes prennent la nuit en deux sens différents, la nuit naturelle, qui est du coucher du soleil à son lever, et la nuit civile, qui est définie par la Loi le temps qui coule depuis que les ombres paraissent sur l'horizon oriental jusqu'à l'aube du jour. L'Alcoran en ordonnant le jeûne du Ramazan dit : « Buvez et mangez jusqu'au moment que vous pourrez discerner à l'horizon un fil blanc d'avec un fil noir »⁶², texte que quelques interprètes expliquent du crépuscule et des ténèbres, et que d'autres entendent de deux fils, un blanc et un noir, mis l'un contre l'autre, qui est la forme d'explication que les juifs [VII, 353] donnaient sur le précepte des leçons du matin à l'égard du temps précis auquel

⁶¹ Les dictionnaires de l'époque reconnaissent cet adverbe, accentué diversement : réglément, reglément, réglément.

⁶² Sourate II, 183.

il les fallait faire ; la commune interprétation des Persans c'est qu'il faut jeûner jusqu'à l'aube⁶³ du jour, qui se prend lorsque les étoiles commencent à disparaître, et c'est là ce qui se pratique. Quant à la manière dont ils gardent le jeûne, il n'y a rien de plus austère et de plus rigoureux, surtout pour ceux qui observent les conseils de la Loi aussi bien que ses préceptes, lesquels recommençant de jeûner à minuit, ne mangent rien jusqu'au coucher du soleil, ce qui fait en plusieurs endroits de Perse un jeûne de vingt heures pendant l'été ; il est défendu durant l'espace du jeûne de manger ni de boire, de se laver la bouche, ni seulement les lèvres, et le visage, de peur que ce rafraîchissement ne préjudicie à la mortification du jeûne ; il est défendu de prendre des remèdes, soit nourrissants, soit rafraîchissants, de se baigner, d'avaler sa salive exprès, d'ouvrir la bouche exprès pour attirer l'air. Les gens dévots même la tiennent fermée tant qu'ils peuvent, prétendant que parce que l'air rafraîchit les poumons il doit être compté pour aliment, et qu'il rompt le jeûne. Durant ce temps-là tout commerce amoureux leur est particulièrement interdit, jusqu'à celui des paroles et des regards. Ils recommencent à manger quand le soleil se couche, comme on l'a dit, et lorsqu'il est prêt de se coucher les hommes employés à annoncer du haut des mosquées les temps ordonnés à la prière se tiennent là au guet comme ceux qui observent les éclipses, et au moment que la moitié du corps de l'astre [VII, 354] passe sous l'horizon ils poussent leurs cris : c'est le signal que le jeûne est rompu pour ce jour-là. Alors chacun fait vite sa purification légale et une courte prière et commence à manger quelque chose de léger, comme des fruits, des confitures, des gelées, et à boire des eaux ou d'autres liqueurs rafraîchissantes, chacun selon ses moyens, et puis on se met à fumer. Le souper se sert peu après, et est bien plus long qu'à l'ordinaire ; ce n'est pas que la plupart du monde mange davantage, mais c'est qu'ils mangent lentement et peu à peu de peur de s'étouffer ; quand il est minuit l'on en avertit du haut des mosquées, et le jeûne recommence pour ceux qui l'observent étroitement ; on le reprend par une lustration et par une prière, comme on l'avait quitté, et on se va coucher. Observez toutefois que c'est le jeûne de conseil qui recommence à minuit, car il est permis de manger jusqu'à l'aube du jour, comme je l'ai remarqué, et le commun peuple qui a besoin de vigueur pour son travail fait un second repas deux heures avant le jour, et ne va se coucher qu'après ce repas. Les gens gourmands d'autre part, les débauchés, et les libertins, passent la nuit dans des excès, regagnant durant ce temps-là ce qu'ils ont perdu le jour ; mais les gens réglés gardent le jeûne, comme je l'ai dit, et chaque jour à leur réveil ils vont régulièrement au bain pour y faire la purification ; ils gardent d'ailleurs beaucoup de simplicité, tant dans leurs habits que dans leur contenance et dans leurs discours ; enfin tout sent fort la dévotion durant ce mois de jeûne. L'occupation du jour est pour la plupart [VII, 355] de prier Dieu, de lire l'Alcoran et d'autres livres de religion ; le monde est fort retiré alors, ne commençant à sortir qu'après dix heures, et les boutiques ne s'ouvrant que vers le midi, ce qui se fait non seulement par dévotion, mais aussi de peur que la dissipation des esprits ne les échauffe trop, et ne leur rende par là le jeûne insupportable. On a beaucoup de peine en ce temps-là à traiter d'affaires avec les Persans, ce jeûne les rendant si chagrins et si peu traitables, particulièrement vers la fin du jour, qu'ils paraissent comme extravagants et aliénés ; aussi ne se fait-il presque rien durant ce mois-là, surtout entre eux et les gens de contraire religion, dont ils n'aiment pas d'être approchés de crainte que leur attouchement ou leur haleine ne les souille, eux et leur logis. On ne voit pas dans les rues durant tout ce temps-là la moitié du monde qu'on y voit d'ordinaire depuis le matin jusqu'au soir, mais la nuit il fait tout à fait beau s'y promener, les boutiques étant extraordinairement

⁶³ Lire plutôt : dès l'aube ?

éclairées et parées, et la plupart du monde se promenant par les marchés ; c'est pour cela aussi que le peuple appelle le Ramazan « la fête des chandelles ».

Voilà en gros ce que les Persans croient et ce qu'ils enseignent touchant le jeûne, et comment ils observent celui du Ramazan. Ils observent de même les autres jeûnes dont nous allons voir le nombre dans le traité du jeûne, lequel j'ai extrait du même livre d'où j'ai tiré les traités précédents. Voici comme ce traité commence :

« Sachez que le jeûne de la religion se définit par s'abstenir avec intention durant [VII, 356] un temps limité des choses capables de nourrir, et ce temps se doit compter du commencement du second matin (ils appellent *premier matin* la première ouverture de l'horizon oriental, et *second matin* lorsque l'horizon s'éclaircit tout à fait, car après s'être ouvert un peu il se referme, et puis se rouvre) jusqu'à ce que le soleil soit à moitié couché sous l'horizon. » Nous traiterons la matière du jeûne en quatre sections.

PREMIÈRE SECTION.

De l'intention.

« Il faut considérer le jeûne ou comme institué par la religion, ou comme ne l'étant pas. Le jeûne institué par la religion est de deux sortes, savoir, le jeûne commandé de Dieu et le jeûne de dévotion ou de conseil. Or ni en l'un ni en l'autre jeûne il n'est pas requis que l'acte de l'intention qu'on forme en exprime la nature distinctement, en pensant quelle sorte de jeûne c'est que l'on va faire, s'il est d'obligation ou de dévotion ; il suffit que l'on pense à faire un jeûne pour s'approcher de Dieu en formant l'acte d'intention en ces termes : “Demain je jeûnerai parce qu'il est nécessaire de s'approcher de Dieu.” Quant aux jeûnes qui n'est pas prescrit par la religion, il est aussi de deux sortes, le jeûne de vœu et le jeûne de pénitence ou de peine ; car si l'on a violé le jeûne du mois de Ramazan par exemple, en mangeant quelque chose que ce soit un jour de ce mois-là, il faut [VII, 357] jeûner un mois entier par peine ou pénitence, mais dans les jeûnes qui ne sont pas d'institution divine, il faut former l'acte d'intention distinct sur la qualité du jeûne en ces termes : “Demain je jeûnerai par vœu (ou par pénitence) parce qu'il est nécessaire de s'approcher de Dieu.” Observez sur ce sujet deux choses. L'une qu'en toutes sortes de jeûnes l'acte d'intention se doit former la nuit précédente, soit au commencement de la nuit, soit à la fin, mais si l'on oubliait de le faire durant la nuit, on a encore le temps de le faire jusqu'à midi, mais après midi le temps de former l'intention est passé, et le jeûne, quoiqu'il ne faille pas laisser de l'achever, n'est pas satisfaisant⁶⁴, il le faut refaire. La seconde observation, c'est que dans le jeûne du Ramazan, l'acte d'intention se doit faire chaque nuit sans manquer avant le point du jour.

SECONDE SECTION.

De l'abstinence prescrit.

« Les choses dont celui qui jeûne doit s'abstenir sont de deux sortes, d'obligation et de conseil, et l'abstinence d'obligation est encore de deux sortes : savoir celle dont la violation oblige à refaire le jeûne et à payer l'amende de sa faute, et celle dont la violation n'oblige qu'à refaire le jeûne seulement.

⁶⁴ Mot qui « ne se dit que dans le dogmatique. Les mérites des souffrances de Jésus-Christ sont *satisfaisants* pour tous les péchés des hommes. » (Furetière.)

« ARTICLE I. L'abstinence qui est d'obligation à peine de recommencer et de payer l'amende consiste en ces six points. 1. De ne mettre à la bouche d'aucune de ces friandises qu'on a coutume de porter dans sa poche et qu'on mange par accoutumance, ni d'aucunes autres choses que ce soit. 2. De [VII, 358] ne mettre à la bouche aucune chose liquide, quand ce ne serait qu'une goutte. 3. D'avoir avec sa femme de commerce contre nature (c'est que dans cette fausse religion la plupart du monde, tant ecclésiastiques que séculiers ne le tiennent pas défendu dans un autre temps). 4. De se rendre *pollutus semine* en veillant. 5. D'avalier sa salive sciemment, c'est-à-dire à dessein et non par mégarde. 6. De demeurer *semine pollutus* durant une moitié de la nuit. (C'est-à-dire que quand on a approché d'une femme avant minuit, il faut faire la purification avant que minuit passe.)

« ARTICLE II. La deuxième sorte d'abstinence qu'il faut garder à peine de recommencer le jeûne, mais sans payer d'amende, consiste en ces sept choses. 1. De commencer à manger le soir avant le temps venu, sur une légère présomption que le soleil est couché, sans s'en être bien assuré. 2. De manger après le point du jour sur une légère présomption que la nuit dure encore, sans s'en être bien assuré. 3. De rompre le jeûne avant le coucher du soleil, sur ce qu'ayant vu le ciel obscurci par des nuages ou autrement, on aurait pris mal à propos cette obscurité pour le coucher du soleil. 4. De rompre le jeûne sur un rapport légèrement fait que le soleil est couché avant qu'il le soit. 5. D'exercer ou provoquer le vomissement, parce qu'il ne doit [VII, 359] rien passer par la bouche durant le temps du jeûne, non plus en sortant de l'estomac que pour y entrer. 6. De se gargariser ni de se laver la bouche avec de l'eau. 7. De prendre des lavements nourrissants, parce qu'ils rompent le jeûne comme les aliments. Observez qu'il y a une abstinence morale de laquelle le jeûne dépend, de même que de ne boire ni manger, c'est le faux serment : si quelqu'un fait un faux serment un jour de jeûne, il rompt son jeûne, il est obligé à le refaire.

« Article III. L'abstinence de conseil consiste à se priver de neuf choses. 1. Il ne faut pas se teindre les sourcils et la barbe. (C'est un fard ordinaire en Orient, parce que la couleur rousse qui y est assez commune est fort haïe, et qu'on n'estime que le poil noir.) 2. Il ne faut pas se frotter les yeux de *sourma* parfumé. (C'est une espèce de collyre.) 3. Il ne faut pas se faire tirer du sang en grande quantité. (C'est que la saignée affaiblissant, on en sent moins la mortification du jeûne.) 4. Il ne faut pas avoir autour de soi des fleurs qui sentent bon. 5. Il ne faut pas prendre des lavements rafraîchissants. 6. Il ne faut pas mettre sur soi des linges mouillés pour se rafraîchir. 7. Il ne faut pas toucher une femme des mains seulement, ni avoir aucune conversation avec elle qui produise des désirs amoureux. 8. Il ne faut pas s'asseoir dans l'eau. 9. Il ne faut pas se plonger dans l'eau. C'est pourquoi il faut faire les purifications légales dans ce temps-là en se versant l'eau sur la tête, et non pas en plongeant la tête dans le réservoir. [VII, 360]

TROISIÈME SECTION.

Des différentes sortes de jeûne.

« Il y en a de quatre espèces : le jeûne d'obligation, le jeûne de conseil, le jeûne déshonnête, et le jeûne défendu.

« ARTICLE I. Le jeûne d'obligation se distingue en cinq classes. 1. Le jeûne du mois de Ramazan. 2. Le jeûne de peine ou de pénitence. 3. Le jeûne ordonné à ceux qui ont manqué d'offrir le sacrifice annuel. 4. Le jeûne de vœu. 5. Le jeûne de pénitence publique, qui consiste à jeûner trois jours et trois nuits enfermé dans une mosquée.

« Les jeûnes commandés ne regardent que les gens qualifiés par les six conditions suivantes, dont les deux dernières sont particulières aux femmes. 1. D'être en âge. 2. D'être de bon sens. 3. D'être en santé. 4. D'être chez soi, et non en voyage. Les deux autres conditions qui sont particulières aux femmes sont : 1. De n'avoir pas la perte de sang qui arrive tous les mois. 2. De n'être pas en couche.

« Sachez aussi que le temps de Ramazan se doit compter du soir que vous verrez la lune du mois de Ramazan, ou du soir du trentième jour du mois de Chaabon, qui est le mois précédent celui de Ramazan, ou bien lorsque deux témoins gens de foi vous assureront d'avoir vu la lune, car quelquefois elle n'est visible qu'un moment de temps le jour qu'on la peut voir, qui est le premier jour du mois. [VII, 361]

« ARTICLE II. Le jeûne de conseil est recommandé en dix-sept temps différents durant le cours de l'année. 1. Le premier jeudi de chaque mois de l'année. 2. Le premier mercredi de la deuxième dizaine du mois. (Le mois a trois dizaines de jours, c'est-à-dire trois fois dix.) 3. Le dernier jeudi de chaque mois de l'année. 4. La fête de *komkadir* qui tombe au dix-huitième du mois de Zilhajé. 5. La fête de *mobahilé*, qui arrive le vingt-quatrième du même mois, ou selon quelques calendriers le vingt-cinquième. (On parlera de ces fêtes dans la suite de ce volume, et des autres dont nous allons faire mention.) 6. La nativité du Prophète qui tombe au dix-septième du mois de Raviael Bavel. 7. La manifestation du Prophète (c'est-à-dire le jour qu'il commença de se déclarer Prophète et d'en faire la charge), laquelle fête est mise au vingt-septième du mois de Rejeb. 8. La Création du Monde, dont la fête est assignée au vingt-cinquième du mois de Zilcadé. 9. Le dixième jour du mois de Maharram : mais observez que le jeûne de ce jour-là se peut rompre après midi, ce qui ne se peut faire aux autres qui doivent durer jusqu'au soleil couché. 10. Le jour du sacrifice d'Abraham. 11. Le premier jour du mois de Zilhajé. 12. Le premier jour du mois de Rejeb. 13. Tout le mois de Rejeb. 14. Tout le mois de Chaabon. 15. Les nuits claires. (On appelle ainsi les trois nuits de chaque mois que la lune paraît du soir au matin.) 16. Tous les jeudis de chaque mois. 17. Tous les vendredis de chaque mois. [VII, 362]

« ARTICLE III. Le jeûne déshonnête et malséant à garder est : 1. Celui qui se fait dans un temps où il n'est pas conseillé de jeûner, c'est-à-dire un autre jour que les jours marqués dans l'article précédent. 2. Le jour d'*Arafé* qui est la fête du sacrifice : quiconque étant ce jour-là à la Mecque jeûnerait ferait une vilaine action parce qu'il se mettrait hors d'état de satisfaire comme il faut aux dévotions prescrites cette nuit-là, qui consistent en des prières, des cantiques, et des lectures du soir au matin.

« ARTICLE IV. Le jeûne défendu est renfermé dans ces huit articles : 1. Si l'on voulait jeûner aux grandes fêtes, comme à la fête de Ramazan, qui est le premier jour du mois qui suit celui du jeûne, et comme la fête du sacrifice à l'égard des pèlerins de la Mecque, à qui c'est un péché de jeûner ce jour-là. 2. C'est un péché aussi pour les pèlerins de la Mecque de jeûner le onzième, le douzième, le treizième jour du mois de Zilhajé, qui suivent la fête du sacrifice, parce qu'ils sont obligés de faire plusieurs pèlerinages et plusieurs cérémonies ces jours-là, ce qui est incompatible avec le jeûne. 3. Il est défendu de jeûner pour obtenir de Dieu des choses mauvaises et interdites. Il l'est aussi de faire le jeûne en retraite, c'est-à-dire en solitude et en silence sans voir personne. (Les Persans disent qu'il y avait de ces jeûnes chez les juifs, consistant à s'abstenir de la parole comme de l'aliment, et qu'ils y étaient fort en vogue ; et il y a dans leurs légendes un conte à ce [VII, 363] sujet touchant la Vierge Mère de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui porte qu'elle faisait ses jeûnes comme cela sans parler, et qu'il arriva que les prêtres l'ayant prise avec son enfant, pour savoir comment elle l'avait eu sans être mariée, elle ne leur répondait point, parce qu'elle jeûnait ce jour-là de cette manière de

jeûne taciturnes, mais elle montrait l'enfant comme pour dire : interrogez l'enfant et il vous le dira ; qui est un conte qui se trouve tout de même dans une légende des chrétiens arméniens qu'ils appellent l'Évangile Enfant. Cette sorte de jeûne est réputé criminel chez les Persans parce, disent-ils, que dans le jeûne il faut publier les louanges de Dieu et donner de l'édification aux hommes par des conversations pieuses.) 5. De jeûner vingt-quatre heures de suite. 6. De jeûner quand on est malade. 7. De jeûner quand le jeûne est nuisible à la santé. 8. De jeûne en voyage.

QUATRIÈME SECTION.

Des jeûnes de pénitence.

« Ces jeûnes sont ordonnés en quatre cas. 1. Si quelqu'un tue un fidèle par mégarde, il doit par pénitence donner la liberté à un esclave, ou jeûner deux mois de suite, ou donner à manger à soixante pauvres à chacun deux livres et demi d'aliment cuit ou de pain ; mais si c'est un esclave qui a tué le fidèle quelques docteurs sont d'avis qu'il ne doit être obligé à jeûner qu'un mois, à cause du préjudice excessif [VII, 364] qui arriverait autrement à son maître. 2. Si quelqu'un a mangé dans le mois de Ramazan, la peine prescrite est de donner à manger à dix pauvres, de la manière qu'on vient de le dire, ou de jeûner trois jours de suite. 3. Si quelqu'un fait un faux serment dans le mois de Ramazan, il doit subir la même peine que pour avoir mangé un jour de ce mois-là. 4. Si quelqu'un a tué un fidèle volontairement et par malice, il en doit faire pénitence comme s'il l'avait fait par hasard, et ceci est seulement pour apaiser Dieu, car il ne laissera pas ailleurs de donner vie pour vie. »

Le terme de pénitence ou repentance en persan est un terme arabe qui signifie originairement *ressouvenants*, ce qu'ils expliquent par se remettre toujours devant les yeux les grandeurs de Dieu, les préceptes de sa Loi, et l'énormité des péchés que l'on a commis.

CHAPITRE VIII.

Le huitième article du symbole des Persans :

DU PÈLERINAGE.

Avant que de traiter du pèlerinage par rapport aux rites commandés, il ne sera pas mal à propos de dire quelque chose des lieux où il se fait.

Le principal est celui de la Mecque, et même c'est l'unique que la loi mahométane ait commandé, les autres qui se font à Médine au tombeau de leur faux prophète et aux sépulcres [VII, 365] de ses successeurs n'étant pas d'obligation, mais de dévotion seulement.

La Mecque, à qui les mahométans donnent le titre de grande et magnifique, *maccah moazema*, qui est aussi assurément la ville du monde la plus connue par tout l'univers, est située en cette grande presqu'île, comme les Orientaux l'appellent, que forment le golfe de Perse, la mer des Indes, et la mer Rouge. Nous la divisons communément en trois parties dont les noms représentent la qualité du terroir, savoir l'Arabie déserte, qui est au septentrion vers la mer Méditerranée, l'Arabie pétrée qui est à l'occident le long de la mer Rouge, et l'Arabie heureuse qui est au midi, et que l'on nomme *heureuse* parce qu'elle est plus fertile et plus peuplée que les autres. Les Orientaux divisent l'Arabie en plus de parties encore, car ils en font cinq, dont la partie où la Mecque est située s'appelle Hagesah, terme que quelques auteurs arabes expliquent par le terme d'*environné*, parce que c'est un pays environné de montagnes, et que d'autres font venir de *hag*, pèlerinage, comme qui dirait lieu de pèlerinage, parce que c'est là où tous les mahométans du monde sont obligés une fois en leur vie de venir faire une

visitation pieuse. On appelle le canton de la Mecque Tahemah, terme qui dénote la nature basse de son territoire et enfoncé entre les montagnes. L'Arabie pétrée est le pays des Madianites, ce pays célèbre chez les juifs par les grands miracles de Moïse, où ce grand prophète fut le conducteur du peuple de Dieu après avoir gardé les troupeaux d'un prince du pays : ce [VII, 366] qu'il faut entendre à la manière orientale où *garder des troupeaux* veut dire conduire un grand camp d'hommes dont les richesses de même que l'occupation consistent dans le bétail, lequel camp, lorsqu'il est posé, ressemble à une grande villace et couvre de ses troupeaux de vastes espaces de pays, au-delà de ce que la vue peut s'étendre de dessus la plus haute éminence.

Les Persans placent la Mecque à dix lieues persanes de la mer Rouge, c'est quelque soixante milles de notre mesure, et tous les mahométans font son territoire de presque pareil nombre de lieues à la ronde, et c'est ce qu'ils appellent la Terre Sainte. Il y a peine de mort d'y mettre le pied pour quiconque n'est pas mahométan ou ne veut pas le devenir. C'est la raison qui fait que les chrétiens, tant les Orientaux que les autres, ne voyagent point sur la mer Rouge, parce que cette mer ayant beaucoup de bas-fonds jusqu'au vingtième degré sud, les galères qui peuvent seules y avoir assez d'eau vont tous les jours à terre ; et s'il se trouvait quelque chrétien ou quelque gentil dessus, on tiendrait pour un sacrilège de le laisser passer devant la Mecque sans qu'il lui rendît hommage, chose qu'il faut qu'il fasse en embrassant le mahométisme, ou qu'il soit mis à mort. Les renégats même qui ne sont pas circoncis sont contraints de se circoncire quand ils passent devant cette ville révérée. Sa latitude est marquée à 21°40' et sa longitude à 77°11'.

Elle est située dans une vallée entourée de montagnes assez basses, dont les principales [VII, 367] sont le mont Abou Cobeis à l'orient et le mont Cakan à l'occident, le mont Gerahem au septentrion, et celui de Thout au midi. Le terroir, qui n'est qu'un sable pierreux et inégal, est tout à fait stérile et sans arbres fruitiers et sans verdure autre que celle qu'on y fait venir à force de culture ; elle n'a d'eau que de citerne, à la réserve de celle du puits Zemzem et d'un canal qui vient des montagnes voisines, cependant on y a des vivres en abondance, et il y croît des fleurs et des légumes dans tous les temps de l'année.

Les mahométans enseignent que c'est un miracle constant que cette abondance, et ils racontent qu'Hagar s'étant retirée en ce même endroit avec son fils Ismaël⁶⁵, l'ange Gabriel lui servant de guide, elle se mit à pleurer de la stérilité du lieu et de l'ardeur de ses sables ; l'ange lui dit de se rassurer, que ce lieu si dénué deviendrait dans peu le plus fréquenté de tout le monde, et qu'il y aurait une perpétuelle abondance des choses, non seulement nécessaires, mais aussi délicieuses. L'effet a vérifié la prédiction, de manière que depuis plusieurs siècles la Mecque est appelée le marché de tout le monde, l'Égypte par la mer Rouge, l'Éthiopie, et les Arabies y portant toutes sortes de munitions⁶⁶.

J'ai eu des informations fort diverses sur la grandeur de la ville, car quelques-unes portent qu'il y a six mille édifices, mais les autres en rabattent beaucoup. Elle est ouverte et sans murailles, consistant en marchés, en bains, et en diverses hôtelleries pour les pèlerins, dont le nombre serait bien plus grand si ce n'était qu'ils se tiennent communément [VII, 368] sous des tentes hors de la ville, parce que c'est ainsi que la Loi ordonne d'accomplir les fonctions du pèlerinage, pour représenter mieux la condition des hommes d'être tous voyageurs en cette vie ; il y a un monde infini du temps du pèlerinage, mais dans les autres

⁶⁵ Récit biblique (voir Genèse, chap. XVI) : Agar, servante de Sarah, est mère d'Ismaël.

⁶⁶ « Provisions qu'on met dans une place pour se défendre, ou dans des vaisseaux pour courir les mers, ou qui suivent un camp pour le faire subsister » (Furetière).

temps il y en a peu, les Arabes se retirant à la campagne en des endroits moins brûlants et moins arides. Les Arabes disent en commun proverbe que le territoire de la Mecque est l'enfer de ce monde, l'air qu'on y respire en étant la flamme et les hommes les charbons éteints ; en effet ils paraissent noirs et brûlés comme des Cafres⁶⁷. La ville et le pays sont sous la protection du Grand Seigneur, qui s'en dit par honneur le tuteur et le gardien. Ils sont du ressort du Bassa⁶⁸ de Babylone. Un prince successif qu'on appelle *Cherif el Mekké*, c'est-à-dire prince de la Mecque, en est le gouverneur. *Cherif* étymologiquement signifie noble, mais parmi les Arabes c'est un titre de souverains ; ainsi on appelle les lettres patentes du Grand Seigneur *caat cherif*, c'est-à-dire écriture noble, pour dire ordonnance royale ; on lui donne aussi le titre d'*imam al Achem*, prince des Achemites.

Les lieux saints embrassent la moitié de la ville ; celle qui est la plus proche du Temple étend ses franchises deux lieues au-dehors ; l'enceinte en est marquée en des endroits par des poteaux et par des colonnes, et en d'autres par des barrières et par des balustres. On appelle ces lieux saints *Mesgidelharam*, comme qui dirait *Église sacrée*, parce que c'est un lieu très sacré aux mahométans, dont l'asile est inviolable, et auquel ils portent un [VII, 369] respect à quoi il n'y a rien de comparable sur la face de la terre ; il est défendu de tuer rien qui ait vie dans cette enceinte, non pas même un ver ou une mouche, d'y prendre des oiseaux, d'y couper des arbres, ni d'en arracher des branches, d'y arrêter personne, d'y attaquer ni de s'y battre, ni même d'y dire une injure, tout cela étant compté pour crime capital.

Le principal endroit de cette enceinte sacrée est le *Kaaba*, qu'on peut appeler le lieu très saint de la Mecque, parce que le but du pèlerinage est uniquement pour le visiter. C'est une chapelle située en un fonds où l'on descend par douze degrés qui, comme les autres édifices de cette enceinte, est bâtie de pierres noires et blanches polies. Sa figure est carrée, de trente-six pieds de diamètre, élevée de quarante. J'ai ouï assurer au contraire qu'elle n'est pas tout à fait carrée, mais qu'elle a trois pieds plus de l'orient à l'occident. Un parapet de deux toises de profondeur et de six pieds de hauteur règne tout autour, qui a été construit pour marquer la grandeur et la figure de la première chapelle bâtie par Abraham, à ce que chacun prétend, ou comme il est plus vraisemblable par les anciens princes arabes avant le temps de Mahammed, avant lequel temps cette chapelle était révérée par les idolâtres à peu près comme elle l'est présentement par les musulmans. Elle n'a qu'une porte vis-à-vis de l'orient, laquelle est élevée de cinq pieds sur le rez-de-chaussée, composée de deux valves ou battants revêtus dedans et dehors d'argent fort épais garni de plaques de rapport d'or massif d'ouvrage mosaïque. [VII, 370] Les pèlerins prosternent la tête sur le seuil en faisant leurs dévotions, puis ils font sept processions alentour s'arrêtant aux coins pour les baiser. Le dedans de la chapelle est digne de ce riche portail, étant rempli à centaines de vases creux et sans fond, de diverses grandeurs, d'or et d'argent, et garni de pierreries, qu'on suspend comme les lampes dans les églises romaines. Les murs et les lambris sont ornés d'or partout. Le plancher est couvert de riches tapis d'or et de soie. On y met tous les ans dans le temps du pèlerinage une nouvelle tenture noire de ces belles étoffes qui se fabriquent à Merdin en Mésopotamie, qui ressemblent à du poulx de soie⁶⁹ et qui sont figurées. C'est le Grand Seigneur qui l'envoie, et qui a seul le droit de la fournir, de même que pour la chapelle de Médine où Mahammed est enterré ; mais le cherif ou le prince de la Mecque dispose des vieilles tentures, qu'il envoie par

⁶⁷ Ou Kaffer, d'Afrique du Sud.

⁶⁸ « Bacha, Bassa, ou Pacha. s. m. Terme de relations. C'est un officier en Turquie qui a le commandement dans une province, qui en a le gouvernement. » (Furetière.)

⁶⁹ *Poux de soie*, espèce d'étoffe toute en soie (*Trévoux*).

morceaux en présent comme de précieuses reliques. Si ce qu'on rapporte du prix inestimable du trésor de cette chapelle est vrai, il n'y a rien de si riche et de si somptueux dans tout l'univers, et cela est assez vraisemblable, parce que depuis plus de mille ans on ne cesse d'y porter et d'y envoyer de précieux dons de la part de divers princes qui sont des plus opulents du monde.

Sur cette description du Kaaba, il paraît qu'il ne peut pas tenir beaucoup de monde dans son parvis ; néanmoins les Persans assurent que par une merveille incompréhensible, qui arrive tous les ans au jour du sacrifice, [VII, 371] qui est le grand jour du pèlerinage, il y tient quatorze mille personnes ensemble ; ils assurent qu'il faut que cela soit ainsi, Mahammed et les Imams ayant assuré que le jour du sacrifice il y a quatorze mille âmes à la fois dans le Kaaba par un miracle de pénétration, et que si ce jour-là il ne se trouvait pas ce nombre de pèlerins dans le lieu tout en un coup, les anges viennent suppléer à ce qui en manque. Je remarquerai à ce propos que la présomption des mahométans de l'assistance des anges au culte religieux les a portés à y prescrire des *teslimat*, comme ils les appellent, c'est-à-dire des salutations aux anges à droit et à gauche à la fin des prières.

Ils disent une autre chose à peu près semblable et aussi incroyable sur le nombre de peuple qui se trouve tous les ans à la Mecque en pèlerinage : ils assurent qu'il monte infailliblement à neuf cent mille âmes, et que si ce nombre manque les anges se revêtent de corps humains pour le venir remplir. Or comme le pèlerinage ne se peut faire qu'en un temps de l'année, il s'ensuit qu'il se trouve là un peuple d'étrangers de neuf cent mille personnes à la fois ; cela doit faire une grande presse, et c'est la raison pour laquelle le territoire de la Mecque a parmi ses noms d'honneur celui de *metaf*, c'est-à-dire foule, à cause de la presse du monde.

Les quatre coins du Kaaba sont affectés à autant de sectes principales du mahométisme, chacune se rangeant dans le sien pour y faire ses dévotions, ce qui est pourtant libre et volontaire ; mais chacun aime ainsi à se ranger, [VII, 372] et à se joindre avec ceux qui sont de même créance et de même culte. C'est là comme à Jérusalem dans l'Église bâtie sur le sépulcre de Notre Seigneur Jésus-Christ, où chaque secte des chrétiens y a sa chapelle et son petit canton, et où il suffit d'être chrétien pour être bienvenu. Le parvis est entouré de somptueux portiques à jour, couverts de dômes supportés par des colonnes, au nombre de quatre cent soixante en tout. Il est carré comme la chapelle, de trois cent soixante-dix coudées de face, ayant vingt entrées ou portes, quelques auteurs en mettent jusques à cent ; et tout cela est enfermé d'un mur de pierre épais mais assez bas. On ne voit autre chose sous les portiques que des boutiques des plus riches nippes du monde, étoffes, pierreries, parfums, toutes ornées à l'envi, ce qui fait un merveilleux éclat.

On voit à la face orientale de la chapelle la pierre fameuse appelée Barktan, et par les Persans *Hager el asveb*, c'est-à-dire la pierre noire, que tous les pèlerins sont obligés de baiser ; elle est noire, polie, suspendue à l'angle à quatre pieds et demi de hauteur, entourée d'un large cercle de fer ; d'autres disent qu'elle est enchâssée en or, pendant à de grosses chaînes d'or. On voit aussi à dix ou douze pas la fontaine ou le puits non moins célèbre dit Zemzem, qui est enfermé dans une chapelle à quatre portes. Ce puits a quelque vingt brasses de profondeur, d'autres disent seulement la moitié ; l'eau en est sumaque⁷⁰, on en tire continuellement pour le service des pèlerins. C'est là que j'ai ouï rapporter de cette chapelle du Kaaba, dont il [VII, 373] faut observer que la plupart des mahométans, par un esprit de révérence, font scrupule de faire la relation à des gens d'autre religion que de la leur.

⁷⁰ Erreur pour *saumâtre* ?

Je viens à l'origine de la Mecque, et à ce que les mahométans en rapportent. On tient cette ville une des plus anciennes du monde, et l'on prétend que c'est de l'ancienneté de sa fondation qu'elle tire le nom qu'elle porte, car *mekke* vient d'un mot qui veut dire assemblée, concours, de manière que le nom de la Mecque aurait été donné à cette ville-là ou parce que ç'a été la première ville de cette partie de la terre où elle est située, ou parce que presque de tout temps on y a été en pèlerinage, comme nous l'allons dire. Les auteurs qui sont pour cette étymologie citent un passage de l'Alcoran où Dieu est introduit disant à Abraham : « On viendra de toutes les parts du monde s'assembler chez toi », dans lequel passage le terme qu'on traduit *assembler* est *mekké*. D'autres auteurs prétendent que le nom de la Mecque ne vient pas de ce sujet-là, mais du chaud qu'il y fait ; les mahométans lui donnent plusieurs autres noms glorieux : ils la nomment *Nezer*, c'est-à-dire objet par excellence, parce qu'en quelque endroit du monde que l'on se trouve, il faut tourner les yeux vers elle dans toutes ses dévotions ; ils la nomment *Beit el hatik*, la maison de l'immutabilité ; *Amrahem*, la mère de miséricorde ; et ils lui donnent beaucoup d'autres noms semblables que je n'ai pas retenus. On dit qu'elle s'appelait premièrement Mesa, et que ce fut Ismaël qui lui donna ce nom. C'est apparemment le même [VII, 374] que celui de *Mesec*, que l'Écriture sainte donne au pays où elle est située. Ptolomée l'appelle *Macorabe*, comme s'il eût dit Mecque des Arabes, selon l'ancienne manière de joindre au nom d'une ville celui du pays où elle était située ou du peuple qui l'habitait, de quoi l'on voit plusieurs exemples dans le Vieux Testament. On ne sait point au vrai le nom de son fondateur, les mahométans ayant absorbé ce point d'histoire par un nombre infini de fables, dont voici quelques-unes. Ils assurent premièrement qu'Adam en est le fondateur, de quoi ils font ainsi le conte : c'est qu'ayant été chassé du paradis céleste et envoyé sur la terre, il pria Dieu que, pour le consoler de son exil, il lui fût permis de bâtir une chapelle sur le modèle du quatrième ciel, où il avait habité avec les autres prophètes, vers laquelle il pût tourner ses regards quand il serait en voyage, et dans laquelle il pût faire ses prières quand il serait présent, et en faire le tour ou la procession, comme il avait vu que les anges font la procession autour du trône de Dieu. Ils ajoutent que non seulement Dieu exauça la prière d'Adam, mais même qu'il créa un temple glorieux et resplendissant sur le modèle du quatrième ciel, ou sur le modèle d'un temple qui est au quatrième ciel, comme quelques docteurs mahométans l'expliquent, lequel il plaça au même endroit où est à présent la Mecque, dans lequel Adam exerça son culte religieux durant toute sa vie ; mais ses descendants s'étant rendus indignes d'y entrer à cause de leur corruption extrême, Dieu retira ce temple, [VII, 375] on ne le vit plus ; de quoi les hommes étant fort affligés, il se mirent à en bâtir un autre de même figure, autant qu'ils purent s'en souvenir, lequel dura jusqu'au Déluge ou par-delà, comme quelques auteurs le prétendent. Tous les docteurs mahométans ne conviennent pas de cette antiquité, mais bien de celle qui rapporte à Abraham la construction ou fondation du temple de la Mecque ; car ils tiennent tous unanimement qu'Abraham, aidé d'Ismaël son fils, le construisit, soit sur le modèle que l'ange Gabriel lui en donna, à ce que disent quelques auteurs, soit sur la figure qui lui en fut montrée en vision, soit sur la tradition de la figure du premier temple d'Adam, comme disent d'autres ; ils affirment encore que le Kaabé est bâti justement sur le point de la terre qui parut le premier hors de l'eau, lequel sert comme de centre pour tirer le reste de la surface, et que c'est là le centre de la terre, et beaucoup d'autres pareilles rêveries ; il est certain que ce temple a depuis passé parmi les Arabes pour l'oratoire ou la chapelle d'Abraham. Son nom de *Kaaba* signifie carré, comme qui dirait le temple carré. D'autres le font venir de *kebir*, qui veut dire grand ou éminent ; on l'appelle aussi maison de Dieu, maison sacrée, noms qu'on communique aussi à la ville et au territoire qui de tout temps ont joui de la plus grande franchise, comme je l'ai dit, et encore

maison ancienne, ce qui veut dire qu'elle est éternelle, étant fondée depuis le commencement du monde et devant durer jusqu'à sa fin. Quelques auteurs nient cependant qu'elle doive durer jusque-là, et [VII, 376] ils disent qu'il y a au contraire une prophétie de Mahammed qui porte que le Kaaba doit être ruiné par les Éthiopiens, et ruiné sans ressource, mais que le monde finira peu après. Les Éthiopiens sont assez proche de là pour accomplir la prophétie s'ils n'étaient pas si lâches et si misérables ; mais elle fut bien sur le point d'être accomplie au siècle passé par les Portugais, qui avaient projeté de piller ce superbe lieu, et la chose n'est pas si difficile qu'on le pourrait croire.

Avant Mahammed, la Mecque a été diverses fois détruite et puis rebâtie, et le Kaaba même ; mais la ville n'était pas considérable. Omar, l'an vingt-deuxième de l'Hégire, commença le parvis, qui ne fut achevé que cinquante ans après. Les Coréistes, qui sont la tribu de Mahammed, furent commis aux bâtiments, comme la famille sainte parmi les Arabes et la plus puissante, et depuis ce temps la Mecque a toujours été sacrée, vénérée, et enrichie par la dévotion et par les pèlerinages de tous les mahométans du monde ; nulle guerre, soit civile, soit étrangère n'en a interrompu la paix et la sûreté. On avait essayé diverses fois d'y faire venir de l'eau de la montagne d'Arafat, mais toujours en vain, jusqu'au commencement du XVI^e siècle que la femme de Soliman le Grand, empereur des Turcs, l'entreprit. Elle y réussit de sorte qu'il y vient à présent de l'eau en abondance. Quoi qu'il puisse être de ces antiquités de la Mecque, soit qu'Abraham ou, comme il y a bien plus d'apparence, Ismaël son fils y ait exercé son culte religieux, il est certain que ce lieu a été révééré et visité comme un temple [VII, 377] sacré par tous les peuples de cette presque île arabique de temps immémorial, c'est-à-dire avant Mahammed de même qu'après lui. Ils y venaient de toutes les parts de l'Arabie y faire leurs dévotions ; la plus grande idolâtrie de l'Orient s'y exerçait : le Kaaba était plein d'idoles du soleil, de la lune, et des autres planètes, que les Arabes adoraient. Les pierres même de l'édifice étaient des objets d'idolâtrie, chaque tribu des Arabes en avait tiré une qu'ils portaient partout où ils s'étendaient, et qu'ils élevaient là en un lieu éminent, se tournant vers elle en faisant leurs prières, ou la mettant à l'endroit éminent d'un tabernacle qu'ils dressaient sur la figure du Kaaba. Il y a beaucoup d'apparence que Mahammed, voyant le zèle ardent et universel qu'on avait pour ce temple et la tradition de son origine qui était si généralement reçue, crut qu'il ne la pourrait jamais extirper, sur quoi il consacra ce lieu en le repurgeant⁷¹ de l'idolâtrie et en changeant les rites du pèlerinage de même que le but et l'objet ; il confirma la tradition reçue que le Kaaba était l'oratoire d'Abraham, fondé par la direction expresse de Dieu. Il confirma le pèlerinage et la procession autour de la chapelle, et il enchérit même sur tout ce qu'on en croyait déjà en disant que Dieu n'exauce les prières de personne en aucun endroit de l'univers que faites le visage tourné vers cet oratoire.

Ainsi le pèlerinage de la Mecque est commandé à tous les mahométans comme étant une visite pieuse que Dieu a ordonnée de faire à la chapelle qui servait d'oratoire à Abraham [VII, 378] et à son fils, duquel pèlerinage les principaux devoirs sont la procession autour de l'oratoire par sept fois, baiser la pierre noire, faire une station (le mot original est *akamas*) au mont d'Arafat, immoler un mouton sur le mont de Menah, boire de l'eau du puits Zemzem, faire sept tours entre deux petites buttes hors de la ville, qu'on appelle Safa et Merve, jeter des pierres dans la vallée de Menah ; et tout cela, dit-on, pour imiter le culte ou les actions saintes d'Abraham que Dieu a rendues exemplaires et d'une imitation indispensable et particulièrement son sacrifice.

⁷¹ *Repurger* : « purger plusieurs fois » (Furetière).

La raison du culte qu'ils exercent envers la pierre noire qui est au Kaaba, comme je l'ai dit, est donnée fort différemment par les théologiens de cette fausse religion. J'ai dit qu'ils l'appellent *barktan*, c'est un mot que quelques-uns interprètent *reluisante*, à cause, disent-ils, qu'elle fut envoyée du ciel brillante comme le jour ; d'autres l'interprètent *bénédiction*, à cause qu'en tout temps on obtenait la bénédiction du ciel en la baisant. Cette pierre, si l'on en croit leurs légendes, a été rendue noire miraculeusement, soit à cause des péchés des hommes, soit pour avoir été baisée d'une femme qui avait le mal qui arrive aux femmes tous les mois. Mais des auteurs rapportent la noirceur de cette pierre à l'haleine de ceux qui la baisent depuis tant de siècles.

Les antiquités mahométanes portent de plus qu'Abraham se tenait sur cette pierre lorsqu'il faisait bâtir le Kaaba, et qu'on y voit encore les marques de ses pieds ; qu'il était [VII, 379] assis dessus la première fois qu'il connut sa femme Agar ; et qu'il y attacha le chameau sur lequel il avait amené Ismaël pour le sacrifier : car c'est ainsi que Mahammed a tout bouleversé dans le Vieux Testament avec ses narrations fabuleuses⁷², faisant de la concubine⁷³ la femme légitime, et de l'enfant de la concubine le légitime héritier.

On trouve une autre origine de cette superstition dans les légendes de leurs saints : c'est que lorsqu'Abraham voulut bâtir le Kaaba, les pierres venaient d'elles-mêmes toutes taillées et polies de la montagne d'Arafat, et que cette pierre nommée Barktan s'étant trouvée de reste, elle s'en affligea et dit à Abraham pourquoi il ne l'avait pas aussi employée dans l'édifice de la maison de Dieu ? Ne vous en fâchez point, répondit le prophète, je ferai que vous serez plus honorée qu'aucune pierre de l'édifice ; car je commanderai de la part de Dieu à tous les fidèles de vous baiser en faisant la procession ; et que c'est à cause de cela que, le Kaaba ayant depuis été rebâti, on y a suspendu cette pierre à portée pour être baisée de chacun. Je ne finirais point si je rapportais tout ce que j'ai lu et ouï dire de cette pierre.

La visitation du mont d'Arafat se fait par pénitence du péché originel, parce, disent-ils, que c'est sur ce mont d'Arafat qu'Adam approcha d'Ève sa femme la première fois, à quoi se rapporte ce nom même d'Arafat, venant de *elmharoufè* qui veut dire su, connu, découvert. Je ne dirai rien ici sur le sacrifice, parce que j'en traiterai amplement dans la suite. [VII, 380]

Pour le puits Zemzem, ils racontent que c'est le puits qui fut fait miraculeusement en faveur d'Ismaël, pressé de la soif, dont l'histoire se trouve au vingt-unième de la Genèse. Les mahométans qui l'ont remplie de fables, comme toutes les autres histoires saintes, rapportent que Gabriel vint à Agar comme son enfant était aux abois et lui dit : « Dis à l'enfant *zemzem* », c'est-à-dire frappe, et qu'il frappa du pied en terre et en fit sortir de l'eau à l'endroit de ce puits Zemzem, **où l'eau est enfoncée de vingt-quatre pieds de profondeur**⁷⁴. Les Persans l'appellent *abzem*, eau de Zem, mot qui signifie aussi bouillant ; on en boit, on s'en purifie, et beaucoup de pèlerins y font tremper vingt-quatre heures durant la toile dont ils prétendent être ensevelis, qu'ils gardent ensuite précieusement pour cet usage. Quelques docteurs ont enseigné que les âmes des prédestinés passaient par cette eau et s'y purifiaient comme dans un purgatoire avant que d'aller en paradis.

Les sept tours entre Safâ et Merve, qui sont deux petites buttes à quelque trois cents pas l'une de l'autre, représentent l'anxiété d'Agar durant la soif de son fils et la peine avec laquelle elle cherchait de l'eau. On fait ces tours d'un pas inégal ; tantôt on court, tantôt on va lentement, on regarde deçà et delà, on s'arrête, enfin on fait tout ce qui représente une

⁷² Car dans la Bible c'est Isaac qui devait être sacrifié.

⁷³ Agar.

⁷⁴ Passage omis, sans doute accidentellement, en 1711.

personne qui cherche quelque chose dont on est bien en peine. Il est commandé de se reposer à chaque tour, et c'est pour empêcher le zèle des pèlerins de les épuiser, surtout des vieillards et des infirmes ; il est même permis de faire ces tours à cheval si l'on n'a pas la force de les faire à pied. [VII, 381] Quant aux noms de Safa et de Merve, ce sont ceux de deux idoles des Arabes de la Mecque, et particulièrement des Coréistes, au temps de l'ancien paganisme ; ces idoles étaient d'un homme appelé Asah ou Isaf et d'une femme dite Nayelah qui au sortir du Kaaba furent transformées en statues de pierres fort brutes et difformes. Les Arabes crurent que cette métamorphose était un effet de la sainteté de ces personnes, et là-dessus un nommé Neisour, fils de Lahis prince de la Mecque, les fit poser sur deux buttes ou petits monts **qui étaient auparavant appelés le mont Kabays et le mont Kakaan**⁷⁵, afin qu'on les adorât, la statue de l'homme étant sur la butte de Merve, et la statue de la femme sur la butte de Safa, et il y immolait les victimes qu'il offrait ensuite dans l'oratoire de la Mecque ; mais Mahammed enseigna aux Arabes que c'était tout le contraire, et qu'il savait par révélation que cette transformation était un châtement de Dieu sur cet homme et sur cette femme pour avoir profané le Kaaba dans une assignation qu'ils s'y étaient donnée.

Le rit [*sic*] du jet des pierres dans la vallée de Menah, qui est à quatre lieues de la Mecque, près d'un tas de cailloux, lequel les Persans appellent *gemere akebé*, c'est-à-dire pierre en arrière, parce qu'il faut jeter ces pierres-là par-dessus l'épaule, est pour renoncer solennellement au diable et le rejeter à l'imitation d'Ismaël, duquel ils content que lorsque son père allait le sacrifier, le diable suivait de près Ismaël pour le séduire ; comme donc son père lui eut déclaré l'ordre de Dieu en lui demandant s'il y acquiesçait, et qu'Ismaël eut répondu : « J'y acquiesce de tout mon cœur : [VII, 382] exécutez votre ordre au nom de Dieu », le diable s'approcha de lui à l'oreille et s'efforçait de le dissuader ; de quoi Ismaël ayant averti son père, il lui répondit : « Jette-lui des pierres et il s'enfuira », ce qui arriva ainsi. Ce conte se trouve encore d'une autre sorte dans les légendes de ce peuple-là ; il est dit que le diable s'adressa d'abord à Abraham et lui dit : « Quoi, tu voudrais égorger ton propre fils, un fils prophète ? C'est une cruauté sans pareille et qui fait horreur à penser. » Abraham lui répondit : « Il faut que la volonté de Dieu soit faite », et lui jeta des pierres. Le diable alla à Agar, disant en lui-même : c'est une femme, je toucherai son cœur, qui est plus tendre s'agissant de son unique enfant ; mais elle répondit comme son mari ; enfin il fut à Ismaël qui lui fit le même traitement.

Quelques auteurs rapportent autrement aussi l'origine de ce rite. Ils disent que ce jet de pierres dans la vallée de Menah est en mémoire de celles qu'Adam jeta au diable lorsqu'il revint l'aborder après lui avoir fait commettre le péché fatal qui est la source du péché originel ; d'autres disent que c'est parce qu'autrefois il y avait là un temple d'idoles auxquelles on immolait des enfants, et que c'est en détestation de ce culte cruel et inhumain qu'on jette des pierres dans cette vallée de Menah. On en jette sept à trois diverses fois, et on appelle ces jets le grand, le moyen, et le petit jet, parce qu'on jette plus ou moins de pierres à chacun.

Il y a cinq grands chemins pour aller à la Mecque, dont deux sont particuliers pour les habitants de la presqu'île arabique, et les trois [VII, 383] autres sont pour le reste des mahométans : ceux qui sont à l'orient et au midi de l'Arabie, comme sont les Indes, y vont communément par la mer Rouge ; ils débarquent à Gidda, port de cette mer-là, qui est à quelques soixante milles de la Mecque. Ceux qui en sont au septentrion et à l'occident y vont par le grand désert, qui est un voyage fort rude et fort dangereux, car les vents ensevelissent parfois les caravanes entières dans les sables. Les Persans trouvent aussi beaucoup de

⁷⁵ Proposition omise dans l'édition de 1711.

difficultés à leur pèlerinage ; ils les faisaient ordinairement par Bagdad lorsqu'ils en étaient les maîtres. La plus ordinaire voie qu'ils prennent présentement est par Basra, ville au bout du golfe Persique. On leur fait mille avanies durant le voyage : les Arabes les rançonnent chaque jour en péages et autres impositions ; et comme ils passent pour hérétiques chez les Arabes des Arabies pétrée et déserte, la haine de religion soutenant l'intérêt fait qu'on les écorche encore plus durement. Cela a souvent porté la cour de Perse à défendre d'aller par Basra à la Mecque, afin qu'on y allât par les Indes, et le peuple même a cessé à diverses fois d'y aller par terre parce qu'on y périssait de misère dans le voyage, ou qu'on en revenait fort maltraité ; mais comme les princes arabes en souffraient aussi beaucoup en perte, ils ne manquent point chaque fois qu'ils voient le chemin de leur pays abandonné d'envoyer des ambassadeurs au roi de Perse avec des présents consistant en reliques de la Mecque et des autres lieux saints de leur religion, comme des pièces de la couverture qu'on met sur les tombeaux [VII, 384] de Mahammed et d'Aly, des chapelets faits de la terre de leurs sépulcres, des livres, et autres telles babioles de pontife, qui viennent dire de la part de leurs maîtres « que Dieu les garde d'empêcher aux fidèles mahométans l'exécution d'un devoir que leur commun Prophète et seigneur a si saintement commandé à tous, qu'ils aimeraient mieux perdre leur pays que d'y mettre aucun obstacle, que c'est à leur insu qu'on a exigé des pèlerins plus de droits qu'il ne fallait ; qu'ils en ont fait justice, qu'ils y mettront bon ordre à l'avenir, et qu'ils jurent par les esprits des prophètes et par la tête bénite du roi (ce sont leurs termes) que les Persans seront traités sur la route avec toute la douceur et affection désirable. » J'ai vu quatre ambassades de cette nature en douze ans de résidence que j'ai fait à la cour de Perse, et je sais qu'il y en est venu plus de douze dans le siècle passé, toutes de princes arabes qui sont sur le chemin de Basra à la Mecque, auxquelles on accordait toujours leurs demandes, mais c'est toujours à recommencer, et les Arabes sont toujours de vrais Arabes.

C'est peut-être à ces vexations qu'il faut attribuer les limitations que les Persans apportent au précepte de faire le pèlerinage de la Mecque une fois en sa vie ; car au lieu que les Turcs et les petits Tartares, et tous ceux qui tiennent les mêmes opinions, disent que ce précepte oblige tous ceux qui peuvent se soutenir avec un bâton, et qui ont seulement une écuelle de bois vaillant pendue à la ceinture ; qu'on y a parmi les Chafay, une des quatre [VII, 385] grandes sectes du musulmanisme, jusqu'à enseigner que chacun est obligé de faire le pèlerinage n'eût-il pas un sou vaillant ; les Persans au contraire disent qu'il ne faut pas prendre le précepte à la lettre mais avec modification, et que les Imams, qui sont les premiers successeurs de Mahammed, ont déclaré que l'obligation du pèlerinage n'est que pour ceux qui sont en parfaite santé, qui ont assez de bien pour payer leurs dettes, pour assurer la dot de leurs femmes, pour donner à leur famille la subsistance d'une année, pour laisser de quoi se remettre en métier ou en négoce au retour, et pour emporter après tout cela cinq cents écus en derniers comptants pour les frais du voyage ; que si l'on n'a pas ces moyens-là on n'est point obligé au pèlerinage, et que si on les a, et qu'on n'ait pas la santé requise, il faut faire le pèlerinage par procuration, ce qui se fait ou en envoyant un homme en sa place, ou en achetant le pèlerinage de quelqu'un qui l'ait fait. Il y a des Arabes en quantité par toute la Perse qui vivent de ces pèlerinages. Ils prennent du chérif de la Mecque et d'autres personnes éminentes du lieu des actes qu'on appelle *ziaret namé*, c'est-à-dire patentes de voyage de dévotion, portant qu'ils ont visité les Saints Lieux et pratiqué dûment toute la justice légale du pèlerinage, lesquels actes ils délivrent ou à celui qui les a envoyés en son nom, ou à quiconque veut acheter leur voyage ; le prix est d'ordinaire d'entre sept cents et mille francs, et le contrat s'en fait par-devant un des juges civils, de même que des autres acquisitions. Un Persan ne saurait faire [VII, 386] commodément ce voyage à partie d'Ispahan qu'il ne lui en coûte

cinquante tomans, qui sont quelque deux cents louis d'or ; il y a des gens qui y dépensent jusqu'à cent mille livres, car l'esprit du pèlerinage veut qu'on fasse sa dépense selon ses moyens, menant avec soi beaucoup de gens, et faisant de grandes aumônes sur les chemins. Or si un homme meurt sans avoir fait ce pèlerinage, ni en personne, ni par procureur, mais qu'il laisse assez de bien pour le faire, le magistrat ecclésiastique ou civil en prend par autorité juridique pour faire faire ce voyage au nom du défunt pour le repos de son âme ; j'ai observé ci-dessus qu'on ne peut en Perse administrer à un corps mort la purification accoutumée avant de l'enterrer sans en avoir la permission du *kasy*, qui est le juge civil, mais il ne la donne jamais sans s'être informé si le défunt a été en pèlerinage, et s'il trouve qu'il n'y ait pas été ou qu'il n'y ait pas envoyé, quoiqu'il paraisse qu'il en avait le moyen, il se fait déposer entre ses mains la somme nécessaire pour faire faire ce pèlerinage au nom du défunt avant qu'il permette qu'il soit enseveli.

Le caravane part toujours de Basra pour la Mecque à jour nommé, afin d'arriver au temps pour le pèlerinage ; elle est conduite et escortée par des Arabes qui la tiennent dans des déserts des quarante à cinquante jours, quoiqu'ils pourraient faire le voyage en vingt, se conduisant par les étoiles fixes et par des observations locales sur la couleur et sur la nature de la terre ; on admire comment ils peuvent trouver leur chemin [VII, 387] par les étoiles fixes, mais cela ne me semble guère plus difficile que de le faire par le soleil, puisqu'elles ont leur lever, leur coucher, et leur route constante ; et à l'égard de la lumière il faut concevoir qu'en Orient, où l'air est plus sec, les astres de la nuit paraissent plus grands et sont plus lumineux : on lit aisément à la clarté de la lune, et celle de Vénus fait de l'ombre. Il faut observer de plus que les caravanes étant obligées d'aller de nuit à cause de l'ardeur du soleil, il faut bien qu'elles se conduisent à la lumière de ces astres. Le jour elles se reposent proche des puits et proche des camps des Arabes où l'on trouve tout ce qui est nécessaire à la vie humaine, de manière qu'il n'y a rien de bien fâcheux dans ces voyages-là que le rançonnement des Arabes qui viennent la lance baissée par troupes de deux et trois cents cavaliers, leurs cheiks ou cherifs en tête, qui sont leurs princes, prendre leur tribut, qu'ils taxent à ce qu'il leur plaît.

Les pèlerins ne logent pas d'ordinaire dans la ville de la Mecque, comme je l'ai observé, cela étant contre l'esprit du pèlerinage, qui veut qu'on le fasse en état de voyageur, et de plus comme on arrive d'ordinaire au temps qu'il en faut commencer les rites, dont partie se doit faire à la campagne, les pèlerins s'arrêtent à quelque distance de la ville et y plantent leurs tentes : cela s'appelle *mikgae*, lieu du clou, parce qu'à la manière des camps on enfonce en terre de gros clous de fer avec un anneau, au bout duquel on attache les chevaux et les autres bêtes ; le nom propre du [VII, 388] lieu où les Persans s'arrêtent est Yelemlou.

Là au jour marqué pour commencer les fonctions du pèlerinage, qui est le premier jour du mois de Zilhajé, les pèlerins se dévêtent nus et font la purification requise dans un grand lavoir, au sortir duquel ils ne reprennent pas leurs habits ; au contraire ils ne peuvent plus jamais les remettre, mais ils se couvrent seulement de deux draps, l'un autour des reins et pendant en bas, l'autre mis sur les épaules, et ils se tiennent couverts de draps en cette manière pour témoigner qu'ils sont morts au monde, qu'ils l'ont dépouillé comme leurs habillements, et qu'ils ne respirent plus que le ciel. Ils font en un jour la visitation de la chapelle du Kaabé et en trois jours la visitation des lieux au-dehors de la Mecque en cet habit de mort, et quoique les cérémonies de ces visitations puissent être appelées de vraies singeries et une mascarade où l'on ne reconnaît rien de grave ni de sensé, elles ne laissent pas d'être d'une très difficile pratique, et de se faire avec la plus forte attention et le zèle le plus vif ; mais si vous demandez aux docteurs de ces rites quelle en est la raison et la signification, ils répondent gravement qu'il ne faut point rechercher la raison de la plupart des cérémonies du pèlerinage, parce qu'il

n'a été institué que par le même esprit qui commanda à Abraham le sacrifice dont ce pèlerinage est la commémoration, savoir pour éprouver les hommes sur la nature de leur foi, si elle est sincère, s'ils veulent obéir aux choses qui leur sont prescrites, ou parce que Dieu les commande, ou parce que leur raison les approuve. [VII, 389] Quand toutes ces visitations sont faites ils rentrent dans la ville, allant au quartier qu'on appelle Meneu où il y a beaucoup de bazars ou marchés ; ils y trouvent leurs valets et leurs chevaux qui les y attendent ; ils s'habillent d'habits neufs tout blancs, et puis ils vont d'ordinaire acheter beaucoup de reliques et de babioles pour reporter à leur famille, à leurs amis, et à leurs bienfaiteurs, ou pour les vendre et pour en tenir boutique. Elles consistent en palets faits de la terre du lieu, de deux, trois, quatre ou cinq pouces de diamètre, épais de demi-pouce, imprimés dessus et autour de passages de l'Alcoran comme des pièces de monnaie ; les mahométans s'en servent dans leurs prières à poser le front dessus quand on adore la tête prosternée contre terre, comme je l'ai exposé au chapitre de la prière ; elles consistent encore en chapelets de même terre, en pierres qu'on appelle *ceylani*, pierres de Ceylan, gravées de pareils passages, et qui sont des agates, des yacinthes⁷⁶, et des cornalines ; en des brodequins et en des escarpins de cuir jaune très industrieusement cousus ; en petits Alcorans, et en d'autres curiosités à l'usage de la dévotion mahométane. C'est là tout ce que rapportent les gens du commun ; mais pour les gens considérables, et qui ont fait de gros présents à la Mecque, le chérif leur donne des pièces des tentures du Kaaba des années précédentes ; de la poussière ramassée dans cette chapelle-là en la balayant, dont plusieurs gens avec une ferme foi prennent des doses dans leurs maladies comme un remède infailible. [VII, 390]

La plupart des pèlerins tirent avant leur départ un acte de leur pèlerinage, que le *moutevely*, qui est le régent ou gardien de la chapelle, fait expédier ; le chérif y met le sceau, les magistrats et les plus éminents personnages qui se trouvent sur le lieu ; puis on y appose le sceau de la mosquée, qui est d'ordinaire grand comme le creux de la main, contenant des mots de l'Alcoran ou des dits des saints. On appelle ces actes *ziaret namé*, comme je l'ai dit, c'est-à-dire acte de voyageur, du verbe *zar*, qui veut dire voyager, aller par pays, et aussi *aoulia* ; ils sont longs de demi-aune, et contiennent que tel an et jour, telle personne est venue sur le lieu et a fait son pèlerinage, après quoi sont des longues bénédictions ; plusieurs gens vont offrir ces patentes, quand ils sont de retour chez eux, dans des mosquées ou sur des tombeaux de saints où ils les appendent par manière d'*ex-voto*.

De la Mecque on va d'ordinaire à Médine visiter le tombeau de Mahammed. C'est là un pèlerinage qui n'est que de dévotion ; il n'est point commandé, il y a même des docteurs célèbres qui doutent s'il est permis d'aller en pèlerinage à Médine à cause d'un passage de l'Alcoran où le faut prophète introduit Dieu disant au peuple : « N'entrez point, fidèles, dans la maison du Prophète si ce n'est qu'il vous appelle lui-même », avec quoi on prétend qu'il a voulu empêcher qu'on n'allât en pèlerinage à son tombeau, et qu'on n'y exerçât la même idolâtrie qu'à la Mecque. Mais les pèlerins croient satisfaire tout ensemble, et à leur dévotion, et à la défense de leur législateur, [VII, 391] en n'entrant pas dans la mosquée où est son tombeau, mais en le regardant de dehors par les treillis.

La ville de Médine est dans la même province que celle de la Mecque, à dix journées de chemin vers le septentrion, à 25°20" de la ligne équinoctiale ; elle a un petit port où les galères seulement peuvent aborder, dit Elgar, qu'on croit être l'Arga de Ptolomée ; son terroir est assez plain et assez uni, mais salé en quelques endroits et extrêmement sec partout. On

⁷⁶ Hyacinthe, pierre précieuse dont la variété orientale, « qui vient de Calécut et de Cambaye, égale en dureté l'améthyste orientale. Elle est orangée, et haute en couleur. » (*Trévoux*.)

observe que tous les terroirs qui portent les dattes et les palmes sont ainsi salés et secs ; celui-ci en portes d'excellentes, surtout proche des montagnes, mais d'une autre part il n'y a presque pas d'autres fruits. Médine n'est pas la moitié si grande que la Mecque. J'ai même ouï dire qu'elle n'a que trois cents maisons, mais d'une autre part elle est entourée de murs, et les maisons y sont construites de pierres et de briques.

Cette ville s'appelait Jatrib avant le temps de Mahammed, du nom d'un des descendants d'Aram, à ce que les Arabes rapportent ; mais comme ce nom, qui signifie méchant, était un nom de mauvais augure, les successeurs de Mahammed le changèrent en celui de Médine Elnaby, c'est-à-dire ville du Prophète, parce que leur faux prophète se retira là lorsqu'on le réduisit à s'enfuir de la Mecque, parce encore qu'il tira de grands secours des habitants de cette ville-là et des environs, qui furent les premiers qui le proclamèrent roi et empereur, et parce enfin qu'il y passa les dernières années de sa vie, et qu'il y mourut, [VII, 392] et qu'il y a été enterré ; on a abrégé dans la suite du temps ce nom de Médine Elneby en disant tout court Médine, c'est-à-dire la ville par excellence. Les auteurs lui donnent divers autres noms glorieux, et comme j'ai dit qu'ils appellent la Mecque *Amrahem*, c'est-à-dire la mère de miséricorde, ils appellent Médine *El merboum*, la fille de miséricorde, ou celle à qui on a fait miséricorde. Au rapport des auteurs persans et arabes et de tous les pèlerins, le peuple de Médine est fort beau, surtout les femmes, jusqu'à être fameuses pour leur beauté, les dattes du pays le sont aussi par leur bon goût.

Le sépulcre de Mahammed est au milieu de la ville dans une grande mosquée bâtie si juste sur le logis où il mourut que le tombeau, qui est justement au milieu de la mosquée, est la propre place où il expira : il est haut de quatre pieds, ceint d'une grille avec un balustre ; la mosquée est fort grande et fort magnifique, de figure ronde, couverte d'un dôme soutenu par des colonnes de pierre dont la base est sur un fondement de marbre haut de quatre pieds sur le rez-de-chaussée, de manière que la mosquée est percée et ouverte partout ; le reste est de pierre de taille. Le dôme est couvert de plomb doré, ou revêtu de lames d'or, car on me l'a dit de ces deux façons, et que le dedans est aussi incrusté d'or massif ; les portes en sont aussi couvertes, et il y a plusieurs vases de ce précieux métal et de pierreries qui pendent dedans en long et en large à de grosses verges d'or à douze pieds de hauteur. Un mur de dix-huit pieds de haut entoure le parvis de la [VII, 393] mosquée, lequel est de dix toises tout alentour. On ne laisse entrer les pèlerins au tombeau que par petites bandes, et on les mène par la main à la procession du sépulcre, que l'on leur fait faire vite et sans s'arrêter. L'histoire persane rapporte que le calife Abdelmelek fit faire ce somptueux édifice, qui paraît encore plus merveilleux en considérant le lieu où il est bâti, qui est une manière de désert, et le climat le plus stérile ; elle rapporte de plus que ce prince ayant demandé à l'empereur des Grecs de l'aider d'ouvriers pour la fabrique, il lui envoya quarante maîtres architectes et quarante maîtres maçons, et de plus quarante mille mescals d'or pour orner le lieu ; cela fait environ sept cents marcs.

⁷⁷Les tombeaux d'Aboubekre et d'Omar sont joignant celui de Mahammed, et de tous les trois, les tombes sont de bois garnies d'or aux jointures, couvertes de deux riches poêles, par-dessus lesquels on en met un noir tous les ans, comme je l'ai observé ci-dessus, d'une manière de pouls de soie⁷⁸ figuré, avec des lettres partout au lieu d'ondes, lesquelles

⁷⁷ L'édition de 1711 supprime ici la phrase suivante, qui du reste est redondante : « Le tombeau de Mahammed, pour lequel cet édifice a été expressément construit, est immédiatement sous le dôme. Il est élevé de terre de quatre pieds. »

⁷⁸ Voir VII, 370 et la note.

composent des passages de l'Alcoran. C'est le Grand Seigneur, comme je l'ai aussi observé, qui a la prérogative d'envoyer ce poêle, qui est apporté immanquablement à jour nommé avec les présents de S. H.⁷⁹ qui consistent en diverses munitions de bouche⁸⁰ et beaucoup d'habillements pour les gardiens du lieu. Le cheic de Médine met le vieux poêle en pièces, dont il envoie la principale au sérail de Constantinople, et des autres il en fait des présents à des rois et grands [VII, 394] seigneurs et aux pèlerins de qualité ; j'en ai vu beaucoup de pièces en divers pays, chacun les garde comme des reliques.

J'ai observé que les Persans sont fort harcelés en allant à la Mecque, ils le sont aussi à Médine, car les Turcs qui y sont les maîtres prennent fort garde qu'en se prosternant devant le tombeau de Mahammed ils ne fassent pas de mines offensantes à ceux d'Aboubekre et d'Omar, ce qui contraint fort les Persans, qui ont la dernière exécration pour ces deux caliphes ; ils sont aussi fort contraints dans leur culte religieux, étant obligés de faire leurs purifications légales à la mode des Turcs, qui diffère de la leur en quelques petites observances, comme d'avoir les mains pendantes en faisant l'adoration au lieu de les avoir élevées. Les Persans dissimulent sur tout cela, premièrement par l'autorité de leur théologie, qui permet la dissimulation où il y a risque de la vie. Secondement en disant à l'égard d'Omar et d'Aboubekre qu'ils ne sont point dans cette mosquée, l'ange de transport ayant jeté leurs corps à la voirie comme indignes d'être auprès de leur Prophète.

De Médine les pèlerins prennent leur route vers Bagdad et visitent en chemin les tombeaux de leurs Imams qui sont à Bakié, à Hellé, à Kerbella, dans les campagnes désertes de la Chaldée, et tout proche de Bagdad, et partout ils prennent acte de leur pèlerinage et ils s'en reviennent chez eux après une absence qui est toujours de plus d'un an, et qui quelquefois est de plus de deux.

Lorsqu'ils sont de retour, c'est pour eux et pour leurs proches un grand sujet de gloire [VII, 395] et de joie ; ils passent plusieurs semaines à faire des visites, à en recevoir, et à se délasser d'un si rude et si long voyage ; mais assurément ils ne reviennent pas toujours meilleurs de ces dévotes visitations, au contraire on observe que presque généralement ils en reviennent plus durs et plus fourbes, plus vains, et plus hypocrites, plus envieux, et plus aigres ; aussi appelle-t-on communément le pèlerinage *sengue melak*, pierre de touche, parce qu'après en être revenu, le naturel se manifeste davantage et se contraint moins, on est ou pire ou meilleur ; les gens, croyant que le mérite d'un si grand pèlerinage est ineffaçable, s'en abandonnent plus hardiment à la violence et la fraude. Les Persans disent de ces mauvais pèlerins qu'ils ont enterré leur conscience au sépulcre qu'ils ont été visiter.

La plupart des pèlerins portent aussi par honneur le reste de leur vie la qualité de *hagy*, c'est-à-dire de pèlerin, celui par exemple qui s'appelait Mahammed s'appellera désormais Hagy Mahammed ; mais autant que cela est commun parmi les ecclésiastiques et le tiers état, autant cela est rare parmi les gens d'épée. J'ai pourtant vu des plus grands officiers de l'État et des gouverneurs de provinces porter le titre d'*hagy*, comme le gouverneur de la Caramanie déserte, l'an mil six cent soixante-six, qui s'appelait Hagy AllaVerdibek. *Hagy* et *hag* signifient *pèlerin* et *pèlerinage*, et ces noms qui sont communs aux Hébreux comme aux Arabes signifient étymologiquement une fête solennelle, pour célébration de laquelle tout un peuple s'assemble. [VII, 396] Je ne puis pourtant que trouver très différents les titres d'*agy* et de chevalier de la Jarretière, que le docte et célèbre Castellus, Anglais, compare en son grand

⁷⁹ Lire : Sa Hautesse.

⁸⁰ Voir VII, 367 et la note.

lexicon. *Agy apud Mahometanos sunt ut Anglorum Equites aurati* : ce sont ses termes⁸¹. Il ferait encore trop d'honneur aux *agy* de les comparer au plus bas ordre des chevaliers anglais, puisque le titre *agy* est porté par une infinité de gens de néant ; je ne dois pas oublier aussi qu'on se trompe fort en faisant venir le terme d'*agy* d'*agios*, mot grec qui signifie saint. Il n'y a que les chrétiens orientaux qui traitent de saint ceux qui ont été en pèlerinage à Jérusalem, les appelant *mokdesi* ou saint, ce qui vient, je crois, de ce que Jérusalem est appelée parmi eux la ville sainte, comme par les mahométans aussi.

Je vais rapporter présentement les rites du pèlerinage tels qu'ils sont contenus dans la somme d'Abas le Grand, avec les autres traités dont j'ai déjà donné la traduction.

PREMIÈRE PARTIE.

Du pèlerinage et des choses qui y sont requises.

« Sachez que le pèlerinage est un des principaux points de la véritable religion, et que quand le pèlerinage est commandé, c'est un grand péché d'y manquer, ou de remettre pour de légères causes. Le Prophète nous l'a expressément enseigné en ces mots du livre de ses sentences : « Quiconque [VII, 397] néglige d'accomplir le pèlerinage de précepte, s'il meurt sans l'avoir fait, il ne mourra point en musulman (fidèle) mais il mourra en juif ou en Arménien. » Le Prophète et les Imams ont révélé et enseigné aussi en diverses occasions l'excellence et la vertu du pèlerinage pour obtenir le salut, et combien le devoir en est indispensable. Un homme vint à Mahammed et lui dit : « Ô Prophète, j'étais allé en pèlerinage selon le commandement de Dieu, mais à mon arrivée j'ai trouvé que le temps prescrit pour cet exercice était passé. Or comme ton serviteur est homme riche, et possédant de grands biens, daigne ordonner que les aumônes qu'il fera en grand nombre lui soient passées en compte comme le pèlerinage, et de pareil mérite. » Le Prophète, le regardant avec des yeux sévères, lui dit : « Tourne ta vue vers le mont Abou-kobées (c'est ce mont qui fait partie des lieux saints de la Mecque, dont l'on a parlé), et crois que si ce mont devenait tout d'or, et que tu en fisses des aumônes, le mérite de ces profusions ne serait pas pareil à celui du pèlerinage. » Le Prophète a aussi révélé pour animer les fidèles à ce devoir que quiconque en pèlerinage a d'abord cette récompense, comme par préalable que chaque fois qu'il décharge et qu'il recharge son bagage, et que chaque fois qu'il se déshabille et qu'il se rhabille, Dieu lui passe en compte dix mérites, lui remet la peine de dix péchés, et exalte de dix minutes son degré dans le ciel, c'est-à-dire la place qui lui a été préparée de toute éternité parmi les bienheureux, et qu'à chaque pas que fait le chameau sur lequel le pèlerin est monté, [VII, 398] Dieu passe en compte un mérite à ce pèlerin.

« Sachez que lorsque quelqu'un s'est déterminé de faire le pèlerinage, il en doit commencer l'entreprise par le paiement de ses dettes ; il faut qu'il règle toutes ses affaires et les mette en bon ordre, qu'il dispose de celles de sa famille et de ses biens, et qu'il ne laisse rien d'indécis et à quoi il n'ait satisfait et pourvu. Cela fait, et le jour du départ venu, il assemblera toute sa famille, les domestiques compris, il fera deux *recabets* de prières (ce sont des prostrations) et dira ainsi à haute voix : « Ô Dieu, je dispose en tes mains à cette heure mon âme et ma famille, mes biens et ma créance, mon temps et ma fin. Ô Dieu conserve tout ce qui est ici présent et ce qui n'y est pas qui m'appartient. Ô Dieu conserve-moi et tout ce qui est à moi, et regarde favorablement mon entreprise qui ne regarde qu'à toi. Ô Dieu fais-moi

⁸¹ « Les Agi chez les mahométans sont comme les chevaliers dorés des Anglais ». Edmund Castell (1606–1685), orientaliste anglais, fut auteur d'un *Lexicon heptaglotton* (1669).

parvenir proche de toi : ne me rejette point de ta miséricorde, et ne me laisse tomber ni en crime ni en malheur.” Après avoir fait cette prière il prendra congé de sa famille, puis il s’entourera le visage d’un des bouts de son turban, le passant sous le cou comme la bride d’un béguin, puis prenant à la main un bâton d’amandier amer, il sortira de la chambre en disant à haute voix avec ceux qui l’accompagnent : “Au nom de Dieu je commence cette sainte œuvre dans la ferme confiance de la protection de Dieu ; je crois en Dieu et je lui remets entre les mains ma vie et mes actions” ; cela dit, il dira trois fois de suite, et posément : “Ô Dieu très grand”, puis trois fois de suite : “Je jure par le Dieu très haut que je [VII, 399] partirai du logis ; je jure par Dieu que j’entrerai à la Mecque”, puis il ajoutera ces mots : “Ô Dieu, facilite mon entreprise et mon œuvre, laquelle œuvre par ta bénédiction me tournera à bien ; fais qu’elle s’achève et s’accomplisse pour mon bien et pour mon salut ; donne-moi le moyen de retourner heureusement, garde-moi des mauvaises bêtes et de mauvaise rencontre ; toi qui es le gardien contre tous les maux, selon que tu es mon seigneur et mon protecteur, le guide qui me mène dans la voie droite.” Quand il sera arrivé à la porte de son logis il s’y arrêtera, et s’était tourné vers le *kebla*, il dira en se tenant debout le *fatha* (le premier chapitre de l’Alcoran, qui est leur plus ordinaire prière), puis trois fois les versets nommés *el kursy*, qui sont les deux derniers du second chapitre de l’Alcoran, qui commence : “Nous avons ouï, et nous avons obéi” ; il les dira une fois à gauche, puis il fera cette prière : “Ô Dieu, conserve-moi et tout ce qui est à moi ; conserve-moi en pleine santé et en parfaite prospérité, moi et tout ce qui est à moi ; fais-moi arriver à bien et tout ce qui est avec moi (à la Mecque) selon que tu es celui qui fais arriver à bien, qui nourris, et qui pardones.” Après cela il fera en ces termes le *niet* du pèlerinage : *niet* est ce que nous disons diriger l’intention : “Je tourne ma face et mes désirs vers la maison de Dieu afin d’accomplir le pèlerinage que ma religion commande, parce qu’il est nécessaire de s’approcher de Dieu.” Ayant dit cela, il montera à cheval, et en mettant le pied à l’étrier il dira : “Au nom de Dieu clément [VII, 400] et miséricordieux, je commence au nom de Dieu très grand”, et puis quand il se sera accommodé sur la selle il dira : “Gloire, louange et honneur soit à Dieu qui m’a mis dans la voie de la vérité : il me fait la grâce de connaître son Prophète, sur lequel soit la paix. Je crois Dieu l’auteur de mon entreprise et de mon voyage, parce que je n’étais point jusqu’ici au nombre des fidèles et vrais croyants qui sont parfaits, mais maintenant je crois que je parviendrai auprès de Dieu. Gloire, honneur et louange soit à Dieu. Ô Dieu, tu m’assieds et tu m’appuies ici, tu me feras la grâce d’achever le reste. Ô Dieu, fais-moi arriver au bon endroit, et me fais parvenir au pardon. Ô Dieu, comme il ne peut arriver de mal à personne que la permission n’en vienne de ta part, il ne peut lui arriver de bien que de ta part, et il n’y a personne qui puisse garder que toi.” Observez ici quatre choses : La première, que les saints conseillent qu’à chaque fois qu’on arrive à la traite on dise en mettant pied à terre : “Ô Dieu, descends-moi d’une descente de bien et de bonheur, selon que tu es le meilleur de tous ceux qui font descendre vers toi”, puis qu’on fasse incessamment la prière avec deux adorations, et qu’avant de remonter à cheval on fasse aussi la prière avec deux adorations. La seconde observation qu’il faut faire est de se mettre en chemin le samedi, le mardi, ou le jeudi qui sont les trois jours heureux pour cette entreprise, le dimanche et le lundi étant des jours de mauvais augure pour ce saint voyage, comme les saints l’ont révélé ; et pour le vendredi, ils déclarent que c’est mal fait de se mettre [VII, 401] en chemin ce jour-là, surtout avant d’avoir fait la prière de midi ; mais si les choses sont ainsi disposées qu’il faille nécessairement partir dans un jour malheureux, il faut faire bien des aumônes dans ce jour-là même, ce qui retiendra la fatalité du jour, et le voyage sera ainsi commencé sous un bon augure. (Il n’est point ici parlé du mercredi, parce que c’est un jour proscrit et malheureux chez tous les mahométans, auquel on fait le moins d’affaires qu’il se

peut ; Mahammed l'a ainsi voulu frapper d'anathème en disant dans l'Alcoran : "Le mercredi est un jour malheureux", et les Imams en commençant ce passage ont dit que tous les grands malheurs sont arrivés et arriveront toujours un mercredi.) La troisième observation, c'est qu'il est nécessaire d'être fort libéral dans ce voyage, de faire largesse à soi, à la compagnie, et aux pauvres qu'on rencontre ; d'être secourable, communicatif, doux, civil, car il y a dans les livres des dits et faits des saints que la prodigalité est mauvaise partout hormis en pèlerinage. La quatrième chose qu'il faut observer, c'est que les pèlerins sont fort étroitement chargés d'être toujours en paix et en bonne intelligence avec leurs camarades de voyage, malgré leurs mauvaises humeurs et leurs malhonnêtetés. Voici ce que l'Imam Jafar a dit là-dessus : "Quiconque est en chemin pour aller à la maison de Dieu doit avoir trois qualités, sans lesquelles son pèlerinage sera nul et vain. La première, de ne quereller avec personne que ce soit durant tout le voyage. La seconde, de souffrir les injures et les emportements. La [VII, 402] troisième, d'entretenir la paix avec les personnes de la caravane qui sont les compagnons du voyage." Nous allons traiter la matière du pèlerinage en deux parties, l'une regardant le pèlerinage des lieux qu'il faut visiter dans l'enceinte de l'Église sacrée, l'autre regardant le pèlerinage des lieux qu'il faut visiter hors de la Mecque. Nous subdiviserons la première partie en deux autres parties, dont la première contiendra en deux sections les conditions sous lesquelles le pèlerinage est nécessaire, et d'où il le faut commencer, et la seconde contiendra les rites en neuf autres sections.

PREMIÈRE PARTIE.

Du pèlerinage du dedans de la Mecque.

PREMIÈRE SECTION.

Des conditions qui rendent le pèlerinage nécessaire de nécessité de précepte.

« Ces conditions sont au nombre de sept. 1. L'âge mûr : le pèlerinage n'est point commandé à un enfant hors d'âge, quelque riche qu'il soit, et quand il n'aurait plus ni père ni mère ; mais si son père le mène en pèlerinage avec lui, et fait observer les préceptes et les cérémonies du pèlerinage, et que durant l'acte de pèlerinage il devienne en âge, son pèlerinage est bon et bien fait, [VII, 403] et il est quitte pour jamais de ce que la Loi requiert de lui pour ce regard. 2. Le sens droit et bien réglé : le pèlerinage n'est point commandé non plus à un homme qui a l'esprit troublé, soit continuellement soit à reprises. 3. La liberté. Il n'est point commandé de même à un esclave, soit mâle, soit femelle, quand même il ne serait que demi-esclave et qu'il serait à demi en liberté ; car un maître peut donner à son esclave une partie de la liberté, le quart, la moitié de la liberté en lui permettant de travailler quelques jours de la semaine pour lui, et d'être ces jours-là hors de chez lui et où il veut : c'est véritablement un grand mérite pour un tel esclave de faire le pèlerinage, pourvu que ce soit avec la permission de son maître ; mais s'il arrive qu'il soit mis en liberté après être revenu de pèlerinage, il est obligé de le faire de nouveau, comme s'il ne l'avait point fait du tout, parce qu'il n'a pas fait le pèlerinage qui est d'obligation, à cause qu'il n'est d'obligation qu'aux gens libres. 4. Les moyens, c'est-à-dire d'avoir les biens nécessaires pour aller et pour revenir selon sa condition, sur quoi vous observerez deux choses. La première, que si quelqu'un offrait à un homme pauvre de faire les frais du voyage pour lui, cette offre ne le met pourtant pas dans l'obligation de faire le pèlerinage, ni non plus si cet homme avait la moitié ou les trois-quarts de ce qu'il faut, et qu'on lui offrît de lui fournir le reste, parce que la Loi n'oblige que ceux qui ont ces

moyens-là en propre et à eux appartenant bien et légitimement. La seconde [VII, 404] chose c'est que par les moyens de faire le pèlerinage, on entend d'avoir de quoi payer premièrement ses dettes toutes entières, et puis de laisser sa famille assez bien pourvue pour jusqu'à son retour ; une femme doit avoir par-dessus cela assez de bien pour amener avec elle ou son mari ou un proche parent au degré qu'on appelle *maharam*, c'est-à-dire qui ne se peuvent marier ensemble, afin de la garder et de la conduire. 5. La cinquième condition est la santé, car on n'est pas obligé au voyage si l'on ne peut pas aller à cheval ou sur une autre monture, ou si l'on est sujet à des incommodités insurmontables. 6. La sûreté des chemins : ainsi, tant qu'il n'est pas sûr ou vraisemblable qu'il y a toute sûreté par le chemin, le pèlerinage n'est pas d'obligation ; et la raison de cette condition, c'est que la conservation de la vie est recommandée par-dessus le pèlerinage. 7. La septième condition est que l'on ait assez de temps pour arriver à la Mecque au commencement du mois de Zilhagé. Or aux années où le mois de Zilhagé tombe dans les courts jours, il est permis de remettre le pèlerinage à un autre temps. (Les mois des mahométans sont lunaires, et par conséquent ils arrivent tous les ans plus près ou plus loin du solstice d'hiver.) Observez ici qu'une femme peut aller en pèlerinage sans le consentement de son mari, parce qu'un homme ne peut empêcher sa femme de faire les choses qui sont d'obligation, mais seulement celles qui sont de conseil ou méritoires. [VII, 405]

SECONDE SECTION.

Du lieu où il faut commencer le pèlerinage.

« Observez que l'on distingue trois sortes de pèlerinage de la Mecque, qui diffèrent entre eux seulement à l'égard de l'endroit où la cérémonie se doit commencer, et à l'égard du nombre des cérémonies qu'il faut observer ; c'est que ceux qui demeurent à la Mecque ou dans son territoire, se trouvant tous les ans à la grande fête du sacrifice, ne sont pas obligés à autant de rites que ceux qui n'y viennent qu'une fois en leur vie. Le premier pèlerinage est appelé *tematch*, c'est le grand pèlerinage et celui qui est commandé à tous ceux qui demeurent à plus de dix-huit lieues loin de Mecque la glorieuse. L'autre est dit *kerau*, qui est commandé à tous ceux qui ne sont pas citoyens de cette ville-là, mais qui n'en demeurent pas à dix-huit lieues. Le troisième est appelé *effrad*, et est commandé à ceux qui demeurent dans la Mecque. Or dans le pèlerinage appelé le grand, qui est celui dont nous traitons, le Prophète a commandé que chacun commence son pèlerinage à l'endroit où il aborde les Lieux Saints. Cet endroit est toujours l'un des cinq que nous allons dire, parce qu'on ne peut arriver à la Mecque que par un de ces endroits. Le premier s'appelle Zou et Halifé, mot qui signifie maître du jurement, et c'est où l'on aborde en venant de Médine. [VII, 406] Le second se nomme Hogefé, qui est sur la route qui vient de Damas. Le troisième se dit Ye Lem Lem, qui est sur celle de Temen (l'Arabie heureuse). Le quatrième s'appelle Kern Elmenazel, c'est où abordent ceux qui viennent de Taif, ville d'Arabie sur le bord de la mer de Kolsom (la mer Rouge). Le cinquième se dit Hakik, c'est où s'arrêtent ceux qui viennent d'Arac Arab (l'Arabie et proprement la Chaldée).

TROISIÈME SECTION.

Des rites du pèlerinage dans l'enceinte de la Mecque.

« Ils consistent en six points. 1. L'état où il est requis de se mettre pour former l'intention expresse d'accomplir toute la justice légale de ce saint pèlerinage, avec le formulaire de cette résolution. 2. Comment il faut persévérer et se confirmer dans l'intention

de l'accomplir d'un bout à l'autre par des actes de volonté journallement renouvelés. 3. Comment il se faut préparer à faire la procession autour du Kaabé. 4. Les rites et observances de cette procession. 5. Les tours et les démarches qu'il est commandé de faire entre les deux buttes nommées Safa et Merve. (Le mot persan que je traduis *les tours* est *taraf*; il signifie aller et venir.) 6. Comment après ces cérémonies-là il faut se rogner les ongles et se faire raser le poil. [VII, 407]

QUATRIÈME SECTION.

De l'état où il se faut mettre pour former l'intention de parfaire le pèlerinage.

« Il consiste en sept observances qu'il faut commencer à garder le premier jour du mois de Zilhaje, qui est le mois destiné à faire le pèlerinage. 1. De ne se faire pas raser la tête ni les joues. (La plupart des mahométans portent de longues barbes, mais ils se font raser le poil qui croît au haut des joues comme nous faisons celui du menton.) 2. De s'ôter le poil du corps partout, mais de le faire plutôt avec le dépilatoire qu'avec le rasoir. 3. De se couper les ongles. 4. De se bien nettoyer les dents en les frottant avec quelque bois ou avec quelque racine. 5. De faire ce lavement de tout le corps qu'on appelle la *purification*, et de le faire dans la vue de se mettre dans l'état de pureté requis pour bien former l'acte d'intention d'aller en pèlerinage à la maison du Prophète. 6. De faire la prière qui doit précéder l'acte de l'intention, laquelle prière doit être entremêlée de six prostrations, à chacune desquelles la tradition des saints enjoint de lire un des derniers chapitres de l'Alcoran. 7. Qu'après cette prière-là le pèlerin fasse cette prière-ci : "Gloire, honneur, et louange soit à Dieu qui est le père nourricier des créatures, et la miséricorde de Dieu soit sur le plus noble des grands prophètes qui est Mahammed, [VII, 408] et sur sa race bénite qui est pure et sainte à jamais. Ô Dieu, comme certainement je te demande que tu me mettes au nombre de ceux que tu exauces, et de me ranger parmi ceux qui ont cru à tes promesses, qui sont entrés dans ton alliance, et qui sont parvenus à la grâce de t'obéir, de même je proteste certainement que je suis ton serviteur, que je me tiens humblement sous ta main, que je crois que personne ne fait rien par la force de ses desseins et de ses résolutions, mais que tout le monde agit par la force de ce qu'il te plaît d'accorder; que je ne pourrai rien obtenir que ce que tu m'as concédé et accordé, ni parvenir à autre chose qu'à cela. Ô Dieu, comme certainement tu as commandé le pèlerinage, je te demande que tu me fasses certainement la grâce de le parfaire et accomplir en la manière que tu l'as institué et que le Prophète l'a entendu; assiste-moi dans l'observance et l'exécution des points qui en dépendent, et fais que je n'ignore et que je n'omette pas un seul de ces devoirs, car c'est de toi que vient la facilité d'entendre et la force de parfaire; constitue-moi au rang de ceux de qui tu es content, et de ceux à qui tu t'es adressé lorsque tu as dit dans le livre véritable (l'Alcoran) : 'Écoutez, fidèles.' Ô mon Dieu, j'ai formé véritablement et attentivement la résolution de faire un pèlerinage en la forme que ton livre et ton Prophète l'ont commandé; si donc il survient quelque obstacle qui en empêche l'exécution, aie agréable ma résolution et mon désir par ton pouvoir, ce pouvoir par lequel tu m'as mis en état et si proche d'exécuter un si saint vœu. Ô Dieu, en cas que je ne puisse accomplir mon pèlerinage réellement et de fait, [VII, 409] fais que je l'accomplisse de la volonté, et que la volonté me tienne lieu d'accomplissement." »

CINQUIÈME SECTION.

Comment il faut persévérer dans l'intention d'accomplir le pèlerinage.

« Cette section contient les autres points qui regardent l'intention et la résolution de parfaire le pèlerinage ; ils sont au nombre de trente-neuf, trois desquels sont de précepte, sept sont de conseil, sept sont des choses malséantes, vingt-deux sont des choses prohibées et illicites.

« ARTICLE I. Les trois points commandés sont : 1. L'acte d'intention, en cette manière : "Je forme le dessein de faire le pèlerinage parce qu'il est nécessaire de s'approcher de Dieu." 2. De dire après cet acte d'intention quatre fois ces paroles : "Ô Dieu, je suis prêt à ton service, mais je ne ferai que ce que tu as commandé." 3. Qu'au sortir du bain ou l'on a fait la purification, on se vête de deux draps ou linceuls en se liant l'un à la ceinture, lequel pende en bas sur les jambes, et se mettant l'autre sur les épaules.

« ARTICLE II. Les sept points conseillés sont : 1. De faire ces prières-là quatre fois chacune, et à haute voix. 2. De les redire toutes les fois qu'on monte à cheval pour aller aux visitations. 3. De les dire aussi à chaque montagne qu'on rencontre en la montant. 4. De les dire pareillement chaque fois qu'on met pied à terre. [VII, 410] 5. De les dire quand on se lève. 6. De les dire à chaque fois qu'on se couche. 7. De les dire chaque fois qu'on rencontre une troupe de monde.

« ARTICLE III. Les sept choses malséantes sont : 1. De laver les deux draps ou linceuls dont l'on est vêtu, si sales qu'ils puissent être, ni d'en changer jusqu'à ce qu'on fasse la procession du Kaabé. 2. De porter au nez des fruits odoriférants, comme le coin, le citron, et d'autres semblables (c'est par mortification). 3. De parler tant soit peu, si ce n'est pour proférer les louanges de Dieu et des saints, pour répéter des versets de l'Alcoran, pour dire ses prières, et aussi pour se faire apporter les choses nécessaires, ou pour se faire secourir dans des besoins pressants. 4. De dormir sur un lit fait d'autre chose que d'un matelas de toile blanche, ni de se couvrir d'autres couvertures que de toile blanche. 5. De se raser soi-même, ou de raser un autre, en quoi est compris[e] la coupure du poil en quelque endroit que ce soit. 6. De se laver tout le corps ou partie par volupté, c'est-à-dire seulement comme pour se rafraîchir. 7. D'avoir sur soi du linge autre que de coton.

« ARTICLE IV. Les vingt-deux choses prohibées, après qu'on a formé l'intention de parfaire le pèlerinage, sont : 1. D'aller au bain. 2. D'aller à la chasse, ou d'y envoyer, ni de porter ou faire porter avec soi rien de propre à chasser, comme des armes à feu, des flèches, un chien, un oiseau de proie, des rets, ni de parler seulement [VII, 411] de chasse ; il ne faut pas comprendre dans cette prohibition la pêche des poissons : il est permis de prendre tout ce qui se remue dans l'eau, excepté ce qui est couvert de plume et ce qui ne peut passer pour poisson, parce qu'il ne fait pas les œufs dans l'eau, mais il y faut comprendre tous les oiseaux de l'air ; il faut étendre aussi cette défense sur tous les animaux dont la chair est illicite, de même que pour ceux qu'il est permis de manger. 3. D'avoir aucune sorte de commerce avec une femme, soit son épouse légitime, soit sa concubine et son esclave, en quoi on entend interdire aussi un simple baiser, un simple attouchement, un simple discours d'amour, et en quoi est compris aussi la défense de se marier ou de traiter de mariage pour soi ou pour d'autres, de servir de témoin à un traité de mariage, d'y aller comme invité ; mais il est permis de répudier et d'acheter des esclaves, à condition de ne vouloir avoir affaire avec elles qu'après la consommation du pèlerinage. 4. De flairer des parfums, des essences, soit simples, comme l'ambre et le musc, soit composées, comme les confectons et les eaux distillées, ni des fleurs non plus, si ce n'est celles qui se peuvent trouver à la campagne entre Safa et Merve et les parfums dont on frotte la chapelle du Kaaba ; il est aussi défendu de flairer rien de fort, quand même la senteur serait mauvaise, et de se frotter le corps d'huile, soit simple, soit de senteur. 5. De se vêtir d'habits cousus de quelque sorte que ce [VII, 412] soit, et de mettre sur soi

d'autres hardes que de simples draps, comme il a été ordonné. 6. De mettre des souliers à ses pieds, et aucune chaussure qui couvrirait le talon. 7. D'avoir des bagues aux doigts. 8. D'avoir la tête couverte et les oreilles, en quoi est comprise la défense de se plonger la tête dans l'eau en faisant les purifications, parce qu'en cet instant-là on aurait la tête couverte, et il ne la faut jamais avoir couverte durant le temps du pèlerinage. Observez que ceci ne s'entend pas pour les femmes, qui doivent être voilées hors du logis par une loi perpétuelle et sans exception. 9. De se servir de parasol. 10. De s'ôter du poil de dessus le corps. 11. De se couper les ongles. 12. De tuer aucune vermine qui serait sur soi, soit de dessus la peau, soit de dessus le linge, et de la jeter (quand quelqu'un de ces petits insectes les mordent, ils se servent d'une petite main d'ivoire ou d'autre matière, longue d'un pied, dont ils se frottent ; il y en a toujours en Orient sur la toilette des femmes, et c'est une malpropreté en tout temps aux hommes et aux femmes de se gratter avec la main). 13. De se frotter beaucoup les yeux de *sourmé* (c'est une sorte de collyre). 14. De se frotter de *hanna* par ornement (c'est un fard dont on se frotte les mains et les pieds pour empêcher le hâle et l'épaississement de la peau). 15. De se regarder au miroir. 16. De s'arracher des dents. 17. De porter aucunes armes, pas même un couteau. 18. De se tirer du sang du corps, soit en [VII, 413] se grattant, soit en se frottant les dents, soit autrement. 19. De jurer par le nom de Dieu sans nécessité. 20. Les femmes ne doivent mettre sur elles des linges brodés ou figurés, quand bien leur condition et leur coutume seraient d'en mettre de tels. 21. Elles ne doivent point se présenter devant leurs maris le visage découvert. 22. Elles doivent avoir le visage couvert de telle manière en parlant à leurs maris ou à leurs proches parents, qu'on ne puisse voir au travers du voile quelle en est la figure.

SIXIÈME SECTION.

Comment il se faut préparer pour la procession du Kaabe.

« Cette section, qui règle les préparations nécessaires pour faire la procession du Kaabé, contient deux articles, dont le premier embrasse quatre points de précepte et le second douze points de conseil.

« ARTICLE I. Les quatre points de préceptes sont : 1. De se purifier si l'on est souillé de quelque souillure que ce soit. 2. De changer de vêtements, c'est-à-dire qu'il en faut prendre de blancs et nets. 3. D'être vêtu de la manière qu'on a dit qu'il le faut être pour la fonction du pèlerinage. 4. D'être circoncis, car sans la circoncision le pèlerinage est nul et vain.

« ARTICLE II. Les douze points conseillés sont : 1. De se purifier par un lavement [VII, 414] de tout le corps pour entrer dans la Maison de la Mecque. 2. De se frotter les dents au moment qu'on va faire la procession avec quelque chose de fort, comme le sel et des poudres pour les dents, afin que la bouche ne sente pas mauvais. 3. De faire la procession pieds nus. 4. De porter ses souliers à la main. 5. De dire cette prière en entrant dans les Lieux Saints : « Ô Dieu, certainement tu as commandé dans ton livre, et l'as commandé à tout le monde, de faire le pèlerinage et de venir se présenter devant toi avec une offrande en sa main pour en faire le sacrifice. Ô Dieu, j'ai certainement la confiance d'être du nombre de ceux de qui tu as exaucé les prières, et à qui tu as pardonné les péchés. Ô Dieu, accorde-moi la grâce de m'appliquer toujours à l'observance de tes préceptes, d'ouïr bien la voix qui vient de ta part, d'y obéir, et d'en accomplir le sens (Les Persans enseignent qu'au temps destiné pour le pèlerinage les anges crient du haut du ciel, 'Venez faire le pèlerinage') ; car toutes ces choses ne se peuvent faire que par ton secours, et ton secours vient de ta bonté : à toi donc appartient la gloire des choses que tu me fais faire, et de ce qu'en observant tes statuts je deviens capable d'approcher de toi et d'obtenir le pardon de toi. Ô Dieu, fais grâce à Mahammed et à sa race, et garde mon

âme du feu de l'enfer et des lieux où l'on est ton ennemi et adversaire. Ô Dieu très grand." 6. De faire une autre purification pour entrer dans le parvis sacré de la chapelle du Kaabé. 7. D'entrer dans ce parvis par la porte qu'on nomme des *beni-cheibé*. 8. De s'arrêter [VII, 415] à la porte et de dire à haute voix : "Je te salue toi qui es prophète (Abraham), que la miséricorde de Dieu et sa bénédiction soient sur toi", puis de faire deux pas en avant en disant : "Au nom de Dieu et avec Dieu, j'accomplis les choses que Dieu a commandées ; la paix et le salut soit sur vous tous prophètes et apôtres. Je te salue ô grand Prophète de Dieu. Je te salue ô Ibrahim l'ami de Dieu. Gloire soit à Dieu le créateur de l'univers." 9. D'entrer dans le parvis avec un cœur brisé et contrit. 10. De tourner son visage quand on est dedans du côté du Kaabé, et en élevant les mains au ciel faire cette prière : "Ô Dieu, certainement je te demande dans ce sacré lieu où je suis, premièrement à l'égard de l'action présente, que tu veuilles accepter ma repentance, que tu me délivres de mes péchés, et que tu m'arraches entièrement les mauvaises habitudes du cœur. Je donne gloire et je rends grâce à Dieu, à Dieu qui m'a fait arriver à la sainte Maison. Ô Dieu, certainement je confesse que c'est ici ta Maison, une Maison que tu as rendue le Lieu Saint, agréable et juste pour tous les humains ; je confesse que tu affranchis du droit de ta justice et délivres de la malédiction de tous les péchés, tous ceux qui entrent dignement dans cette Maison, et que tu les conduis dans la voie droite et sainte. Ô Dieu, je suis ton serviteur, et chaque pèlerin est ton serviteur, et cette Maison est ta Maison : fais qu'en quelque lieu que je puisse être je ne cesse point de te demander ta miséricorde, ton secours, et ta protection, et me mets au nombre de ceux qui suivent tes lois, et qui en sont les observateurs constants. Ô Dieu, [VII, 416] j'implore de ta puissance et de ta libéralité ce que les pauvres te demandent, et me mets en leur rang en ta présence, au rang de ceux qui ont besoin de ton secours : mets-moi au rang de ceux qui l'obtiennent. Ô Dieu, ouvre-moi les portes de ta clémence, et me fais entrer avec ceux qui t'obéissent et te servent selon ta volonté." 11. D'aller ensuite à la pierre noire, et ayant les yeux fermement attachés dessus, dire ces paroles : "Louange, honneur et gloire soit à Dieu, le Dieu qui me mène et qui me fait la grâce de le suivre. Je confesse que Dieu est exempt de tout ce qu'en disent les fausses religions, gloire soit à Dieu, Dieu n'est qu'un, c'est celui qui est, un Être nécessaire et très grand et au-dessus des êtres qui sont tous de lui et par lui : mets-moi au nombre de ceux qui craignent et qui tâchent de fuir le mal. Dieu est unique et sans compagnon, à lui est le règne et la gloire, il fait vivre et mourir ; en ses mains est le bien, il a puissance sur tout. Ô Dieu envoie ta grâce à Mahammed et à sa race, et à tous les prophètes et messagers." 12. C'est qu'après avoir dit cette prière il faut baiser la pierre noire, mais si l'on n'en peut approcher assez près pour la baiser à cause de la foule il faut porter la main à la pierre, et l'ayant touchée porter sa main à sa bouche et la baiser, et si l'on ne peut même toucher la pierre, il faut y étendre la main et la baiser, puis dès que cela est fait il faut se mettre à faire la procession. [VII, 417]

SEPTIÈME SECTION. *De la procession du Kaabé.*

« Le formulaire de la procession du Kaabé, qui est la Maison de la Mecque, contient neuf points commandés et dix conseillés.

« ARTICLE I. Les neuf commandés sont : 1. De faire la direction d'intention pour cette procession-là en disant : "Je fais et exécute le précepte d'aller en procession autour de la Maison de la Mecque parce qu'il est nécessaire de s'approcher de Dieu." 2. De faire immédiatement après la procession, commençant à l'endroit de la pierre noire. 3. De ne rien penser qui soit contraire à cette direction d'intention, ni rien faire qui puisse gêner la pureté

corporelle dans laquelle on fait la procession, comme une ventosité ou une goutte d'urine. 4. De faire la procession de manière qu'on soit à la droite de la maison du Kaabé, et que l'on l'ait à sa gauche. 5. De faire la procession par sept tours, ou à sept fois, ni plus ni moins. 6. De faire la procession si loin du parapet qui est autour de la chapelle du Kaabé que l'on ne vienne point à toucher le parapet, de quoi la raison est que la première chapelle du Kaaba, c'est-à-dire la chapelle où Abraham faisait ses dévotions, était aussi grande que l'espace qui est enfermé entre le parapet ; ainsi la vraie Maison du Kaabé se doit prendre pour ce qui est enclos par le parapet. [VII, 418] 7. De faire la procession le corps droit, ferme et grave, non courbé ni branlant, et d'un pas assuré et mesuré à la façon accoutumée. 8. De finir le septième tour de la procession justement au même endroit d'où l'on a commencé le premier. 9. De faire une prière avec deux prostrations dans la Maison d'Abraham.

« ARTICLE II. Suivent les dix points conseillés dans cette procession. 1. De ne penser du moment qu'on a commencé la procession à nulle autre chose que ce soit qu'à la procession même et aux prières qu'il y faut dire. 2. De baiser la pierre noire de la bouche, du front et de la joue gauche à chaque tour qu'on fait. 3. De baiser pareillement les coins du Kaabé et particulièrement les deux qui regardent la Perse et l'Arabie. 4. De mettre en écharpe le drap ou linceul dont on a le corps couvert en sorte que l'épaule droite demeure nue. 5. De faire le tour à petits pas, par la raison de ce qui se trouve dans les dits des saints : que pour chaque pas que font les pèlerins aux sept tours de la procession du Kaabé, Dieu passe en compte six mille articles de bonnes œuvres. 6. De faire ces sept tours le plus loin du parapet du Kaabé qu'il se peut, parce que plus loin on fait la procession plus il y a de pas, et plus le mérite en est grand par conséquent. 7. De marcher d'un pas qui ne soit ni lent ni hâté, mais médiocre. 8. Qu'après que la procession est achevée on fasse connaître ses besoins à Dieu dans [VII, 419] la prière, et que l'on les étale devant lui. Le 9^e de faire les saluts et bénédictions aux prophètes à chacun des sept tours lorsqu'on est en présence de la porte du Kaabé. 10. Qu'après le dernier tour on s'approche du puits de Zemzem, et qu'on en tire deux seaux : il faut boire du premier seau, et du second il faut s'en verser sur tout le corps à commencer par la tête, et dire en versant l'eau sur soi : "Ô Dieu rends cette eau un lavement de mon cœur et de mes péchés et un remède salutaire pour la santé de mon âme", après quoi on ira faire les deux tours entre les deux buttes dites Safa et Merve.

HUITIÈME SECTION. *Des tours entre Safa et Merve.*

« Cette section est divisée en deux articles dont le premier contient neuf préceptes et le second sept conseils.

« ARTICLE I. Les neuf préceptes sont : 1. La direction d'intention qu'il faut faire dans ces paroles : "Je forme la résolution de faire les tours commandée entre Safa et Merve parce qu'il est nécessaire de s'approcher de Dieu." 2. De faire cette direction d'intention au moment qu'on met le pied à Safa. 3. De l'achever en se tournant vers Merve et en avançant le pied pour y aller. 4. De ne rien faire qui puisse rendre vaine cette procession, comme d'avoir des pensées contraires à cette résolution, ou de laisser sortir quelque ordure du corps, [VII, 420] comme une ventosité. 5. D'aller de Safa à Merve par le chemin ordinaire, non par un détour. 6. De faire les tours de la procession entre Safa et Merve de sept en tout, ni plus ni moins. 7. De les faire de suite sans s'arrêter. 8. De les faire après la procession du Kaabé, en même jour. 9. De faire ces tours-ci après la procession, et non devant : car si l'on faisait les tours ou la

procession entre Safa et Merve, avant l'autre alentour du Kaabé, toutes les deux processions seraient vaines et nulles.

« ARTICLE II. Les sept choses qu'on conseille d'observer dans ces sept tours son : 1. De sortir par la porte de Safa pour les aller faire. 2. D'être pur des grandes et petites souillures. 3. D'être net dans son corps et dans son vêtement. 4. De dire un nombre de saluts et de bénédictions selon le mouvement de sa dévotion en se tenant debout, les hommes au haut de Safa et les femmes au bas. 5. D'aller au haut de Merve et d'y faire les mêmes prières qu'au haut de Sara. 6. Que si l'on n'a pas la force à cause de son âge ou par quelque maladie de faire ces processions à pied, que l'on les fasse à cheval, ou avec une autre voiture. 7. Que l'on n'aille pas plus vite au commencement de la procession qu'à la fin, soit qu'on aille à pied soit qu'on aille à cheval, excepté au milieu de l'espace, où il est convenable aux hommes d'aller vite, mais non pas aux femmes. [VII, 421]

NEUVIÈME SECTION.

De ce qu'il faut faire après la procession.

« Sachez qu'après ces processions il faut que le pèlerin se coupe et s'ôte de dessus le corps quelque chose qui soit dépendant du corps, soit des ongles des mains ou des pieds, soit du poil : il suffit de couper trois poils seulement, lesquels on ôtera comme on voudra, ou avec des ciseaux, ou avec un rasoir, ou en les arrachant, ou avec le dépilatoire ; il est permis d'en ôter davantage, mais il n'est pas permis d'ôter tout ; ainsi il faut que ce ne soit ni tout le poil, ni moins de trois poils ; il faut observer ce rite avec intention en pensant à la chose et en la voulant résolument faire. Or dès qu'elle est faite le pèlerinage est censé être accompli de droit, tout ce qui était devenu illicite et interdit au pèlerin entrant dans la fonction de son pèlerinage, comme ses habits, sa femme, des odeurs, le bain lui est devenu licite et permis ; ce n'est pas qu'il ne lui reste encore bien des dévotions à faire, mais parce que ces dévotions ne sont pas partie de la visitation de la Mecque, cette visitation, qui est proprement le pèlerinage du Kaabé ne regardant spécialement que les lieux renfermés dans le parvis du Kaabé, et l'intention faite pour le pèlerinage n'étant aussi que pour ce qui se doit accomplir dans cet espace. [VII, 422]

SECONDE PARTIE.

Du pèlerinage du dehors de la Mecque.

« Le formulaire du pèlerinage ou de la visitation des lieux hors de la Mecque commence aussi par la direction d'intention, qui est la résolution ferme et distincte de faire ce pèlerinage. Il y a deux choses à y observer lesquelles sont de conseil et non de précepte. La première que la résolution se fasse le huitième jour du mois de Zilhajé. La seconde qu'elle se fasse dans l'enceinte de la Mecque, et s'il se peut sous la gouttière de la chapelle de Kaabé, après quoi il faut aller au mont d'Aragat et se tenir là depuis trois heures après midi jusqu'au soir ; de là il faut aller au lieu appelé *Mecher el haram*, passer la nuit en chemin en y allant, et s'y tenir jusqu'à ce que le soleil soit levé. De là il faut aller à Mena et y demeurer le neuvième jour du mois, qui est la fête d'Arafat. De là il faut se rendre le lendemain, dixième jour du mois de Zilhajé, au monceau de pierres nommé *gemré* : il faut jeter sept petites pierres contre ce monceau, puis faire le sacrifice, car ce jour est la fête du sacrifice ; et le grand jour du sacrifice étant achevé, il se faut faire raser la tête et retourner à la Mecque, où l'on fera de nouvelles processions comme auparavant. De la Mecque on ira une autre fois à Mena, où il faut passer les trois nuits appelées *techrik* (luisantes), qui sont [VII, 423] les nuits onzième,

douzième, et treizième du mois, et y jeter des pierres en trois endroits avec quoi la visitation des lieux hors de la Mecque sera achevée. C'est ce que nous allons traiter en cinq sections dont la première apprend à faire la visite du mont d'Arafat. La seconde apprend à faire celle du mont de Mecher. La troisième à pratiquer la cérémonie sacrée qui est propre et spéciale pour le lieu nommé Mena, en jetant sept pierres au diable par-dessus l'épaule, comme pour lui insulter et pour lui marquer qu'on le déteste. La quatrième section contient la forme du *corban* ou sacrifice. La cinquième comment il se faut raser la tête ou la barbe après le sacrifice, et pourquoï.

PREMIÈRE SECTION.

De la visitation du mont d'Arafat.

« ARTICLE I. Sachez qu'il est commandé d'être sur le mont d'Arafat depuis trois heures du soir jusqu'à la nuit, soit couché, soit appuyé, soit debout, soit assis, et soi qu'on y aille à pied ou à cheval, et dans cette visitation il y a six observances conseillées. 1. D'y aller le huitième hu mois de Zilhajé qu'on nomme *youn el tervich* ; mais si une personne étant malade avait peur de ne se pouvoir trouver là le huitième jour, elle y peut aller le cinquième, le sixième, ou le septième. 2. De faire des prières au mont d'Arafat. 3. De se trouver de si bonne heure à Mena [VII, 424] qu'on y puisse faire les trois prières quotidiennes. 4. De passer la nuit du huitième au neuvième à Mena. 5. De retourner de Mena à Arafat. 6. De tendre son pavillon au mont d'Arafat au lieu appelé Nemré.

« Article II. Sachez qu'il est aussi commandé que dès qu'on est arrivé à Arafat il faut faire la résolution d'y demeurer le temps qui a été marqué, et durant le séjour qu'on fait là il y a diverses observances conseillées qu'il y faut pratiquer jusqu'au nombre de onze. 1. Une purification de tout le corps avec intention. 2. Une purification des parties du corps qu'il faut laver avant les prières. 3. De faire sur le lieu les prières du midi et du soir, sans les remettre à une autre fois. 4. De se tenir là debout durant les prières. 5. D'avoir durant tout le temps que l'on est là le visage au Kebla. 6. De n'avoir l'esprit tendu à autre choses qu'à Dieu. 7. D'être à l'air dans son pavillon, c'est-à-dire de n'être sous rien qui empêche la vue du ciel. 8. De rappeler le souvenir de ses péchés en les comptant l'un après l'autre, et en formant sur chacun un acte de repentir. 9. De faire les prières pour les fidèles, et en en recommandant à Dieu tout autant qu'on en connaît, et au moins quarante. 10. De dire pendant qu'on est là cent fois l'action de grâce : "Gloire soit à Dieu le seigneur des humains", cent fois la confession de foi : "Il n'y a point d'autre dieu que Dieu", etc., cent fois la prière éjaculatoire : "Ô Dieu très grand", et cent fois la bénédiction : [VII, 425] "Louange soit à Dieu." 11 De faire à la fin de tout la prière que fit l'Imam Hossein au même lieu dans son pèlerinage.

SECONDE SECTION

De la visitation du mont de Mecher

« Sachez que quand le soir est venu et qu'on veut partir d'Arafat, il faut premièrement faire la prière, et puis se mettre en chemin ; il le faut faire en allant le pas, et non en courant, et durant tout le chemin il faut méditer sur les plaisirs du paradis et sur les peines de l'enfer, en s'excitant aux moyens de fuir ces peines, et quand on est arrivé à Mecher le sacré il faut commencer par la direction de l'intention, et observer ensuite six choses durant tout le temps qu'on demeure là, savoir : 1. De faire la prière avant que de donner l'ordre de charger son bagage. 2. De veiller toute cette nuit-là qui est celle du grand sacrifice, s'empêchant de dormir, et s'occupant à prier et à lire l'Alcoran. 3. De faire à l'entrée de la nuit la purification de tout

le corps avec intention. 4. De se garder soigneusement de toute souillure petite ou grande jusqu'au lever du soleil. 5. Que si c'est la première fois qu'on vient en pèlerinage, on aille au haut du mont dit Hager Elharam, et qu'on y dise les prières et les louanges de Dieu. 6. Qu'on prenne sur ce mont les sept petits cailloux qu'il faut jeter au lieu dit Gemré. [VII, 426]

TROISIÈME SECTION. *De la visitation de Mena.*

« Sachez que le jour étant venu qui est le jour du grand sacrifice, il faut aller de Mecher le sacré à Mena en prenant sa route par un lieu nommé Vadi, et quand on est arrivé à Mena il y faut pratiquer la cérémonie du jet des pierres contre un monceau nommé *Gemré à Kebé* ; il faut que les pierres soient de petits cailloux au nombre de sept ; il les faut jeter avec l'intention dirigée et tendue sur l'action et sur le mystère de l'action, et il les faut jeter l'une après l'autre : car si on les jetait toutes sept à la fois, cela ne serait compté que pour avoir jeté une pierre ; il faut aussi que toutes sept touchent le monceau, qu'elles aient toutes été prises au lieu ci-dessus marqué, et ne les jeter qu'après que le soleil est levé le jour du grand sacrifice. C'est là ce qui est de précepte dans cette cérémonie ; et ce qui est de conseil c'est d'être pur de toute souillure corporelle durant l'acte de cette cérémonie ; de choisir sept cailloux de même grosseur et de même couleur ; de les laver ; d'être à pied en les jetant ; d'avoir le visage tourné à Gemré et le dos tourné au Kaabé, et de n'être pas plus proche de dix coudées du monceau de pierres, ni plus loin de quinze quand on fait le jet. [VII, 427]

QUATRIÈME SECTION. *De la forme du corban ou sacrifice.*

« Sachez qu'incessamment après le jet des pierres à Mena il y faut faire le sacrifice, et voici ce qu'il est commandé d'y observer. Il faut que la victime soit un mouton, ou un bouc, ou un bœuf, ou un chameau ; il n'est pas permis de sacrifier d'autre bête, comme un cheval, un cerf, ou autre tel animal ; il faut de plus que l'hostie soit de sept mois au moins si c'est d'un mouton ; qu'elle soit d'un an au moins si c'est d'un bouc ou d'un bœuf, et qu'elle soit de cinq ans au mois si c'est d'un chameau ; il faut ensuite que l'hostie soit pure, saine, entière, sans nul défaut, que le dévouement et l'immolation s'en fasse par un seul homme, non par deux ; que celui qui l'offre ait l'intention tendue et dirigée sur l'action en disant en lui-même : J'immole cette victime dans le pèlerinage prescrit par la vraie religion *hagtematoh* (le pèlerinage éloigné de dix-huit lieues de ma maison), parce qu'il est nécessaire de s'approcher de Dieu. Il est prescrit de plus que ce soit en faisant cette direction d'intention qu'on immole l'hostie ; qu'on l'immole en lui coupant la gorge ; qu'on l'immole soi-même de ses propres mains, à moins d'un empêchement insurmontable, et en cas de tel empêchement il faut créer un vicaire ou procureur pour l'immoler en sa place, et il faut que le vicaire ou procureur fasse la direction d'intention [VII, 428] comme le procureur en disant : "J'immole en la place de tel", etc. Observez bien ici qu'il faut toujours faire le sacrifice le jour du sacrifice qui est le dixième de Zilhajé si on le peut ; mais que s'il est impossible de le faire ce jour-là, la Loi permet de le faire les jours suivants. Observez aussi qu'il n'est permis à personne de manger plus qu'une partie seulement de son sacrifice, et qu'il faut donner le reste aux pauvres. C'est là ce qui est commandé dans le sacrifice ; et ce qui est conseillé c'est : 1. l'observance du sexe dans la victime, car si c'est un mouton ou un bouc il les faut prendre mâles, mais si c'est un bœuf ou un chameau il les faut prendre femelles. 2. Que l'animal paraisse bon et bien gras. 3.

Qu'on amène la victime du mont d'Arafat. 4. Que si c'est un chameau qu'on immole, on lui fasse lier le pied gauche au genou. 5. Que si on a mis un homme pour faire l'immolation en sa place, on mette s'il se peut sa main sur la sienne.

CINQUIÈME SECTION.

Comment il se faut faire raser le poil après le sacrifice.

« Sachez que dès que le sacrifice est achevé il faut s'ôter ou se faire ôter le poil de dessus le corps, ou tout ou en partie, en gardant toujours le préalable nécessaire et sans lequel toute fonction sacrée est vaine, qui est la direction d'intention vers cet acte religieux, laquelle direction se doit faire [VII, 429] au moment qu'on se fait ou raser ou couper le poil. C'est à l'égard des hommes de se faire raser toute la tête, et si l'on n'a point de poil à la tête ni au reste du corps, il faut pourtant se faire passer le rasoir sur la tête comme si on en avait et se couper les ongles. Sur quoi observez qu'il est bon d'enterrer le poil et les ongles à Mena au moins trois pouces en terre. C'est là le dernier rite de la visitation des Lieux Saints hors de la Mecque, après quoi la plupart de tout ce qui avait été interdit redevient permis et licite ; on n'a plus à s'abstenir de rien que des femmes et des odeurs, ce qui encore n'est pas de précepte mais de conseil.

SIXIÈME SECTION.

Du reste du pèlerinage.

« Sachez qu'après s'être acquitté des préceptes marqués ci-dessus il faut retourner à la Mecque ; il faut faire de nouveau la procession autour du Kaaba et la prière dans le Kaaba ; il faut faire ensuite une autre procession entre Safé et Merve, et une autre procession suivante au même lieu, afin de pouvoir licitement approcher de sa femme et se servir de parfums, et dans l'intention de le faire ; et après ces processions-là, il est permis de l'approcher, il est permis de se servir d'odeurs, et rien que ce soit n'est plus interdit. Observez qu'à chaque procession il faut joindre une prière de deux prostrations ; qu'il faut faire ces processions avec les mêmes égards que l'on [VII, 430] a eus en faisant les autres. Cela étant fait il faut retourner encore une fois à Mena et y demeurer les trois nuits suivantes, savoir la nuit du onzième, du douzième, et du treizième du mois de Zilhajé, ou toute la nuit ou partie de la nuit ; car il est permis de venir coucher à la Mecque, même il est permis au lieu de passer la nuit à Mena de la passer à la Mecque en prières, l'un étant aussi bon que l'autre. Or il est commandé aussi de refaire chacun de ces trois derniers jours le jet de sept pierres à Gemré, et c'est là la fin et l'accomplissement du pèlerinage, après quoi on peut s'en retourner à son gré dans son pays. Observez seulement qu'on conseille de commencer son voyage en partant de Ména plutôt que de la Mecque. »

C'est là ce que j'ai recueilli de plus considérable pour l'exposition du symbole de la religion des Persans ; je rapporterai dans la suite ce qui me reste encore à dire sur leur créance à mesure que l'occasion s'en présentera. Cependant, pour dire mon sentiment en général sur cette fausse religion que j'ai assez apprise et que j'ai vu exercer en divers pays dix-sept ans durant, je remarquerai deux choses. La première, qu'elle me semble avoir été finement composé : on a d'abord pris garde que les notions d'un premier être et d'une autre vie s'accommodassent aux principes de la philosophie qui avait le plus de cours parmi les Arabes. On a choisi dans les cultes des juifs et des chrétiens ce qui serait le plus facile à observer aux

peuples orientaux, pour qui cette religion se faisait. [VII, 431] On a pris dans l'idolâtrie même ce qu'elle pouvait avoir de spécieux, et l'on a formé de tout cela cette religion mahométane qui a toute l'apparence extérieure de sainteté, toute l'austérité et la pureté corporelle que la superstition et l'humeur hypocrite des hommes affecte si fort, surtout lorsque la chair a son compte comme elle l'a dans le mahométisme sur la plus chère volupté des pays chauds, qui est l'usage des femmes. La seconde chose que je remarquerai c'est que cette religion a réussi merveilleusement, étant très exactement suivie ; l'efficace d'erreur dont Dieu a si fortement menacé les inventions humaines n'a été nulle part si active et si étendue que dans cette pernicieuse créance. La fonction de la prière s'y exerce avec un respect et une dévotion incomparable et toujours nouvelle, à laquelle on ne voit assurément rien de pareil ni parmi les chrétiens ni dans les autres religions. Il en est de même du jeûne et de la purification légale, quoique ces trois articles comprennent bien deux mille points qui sont d'obligation et une fois autant de points qui sont de conseil, lesquels le peuple dévot garde cependant aussi exactement que les autres. Les recueils qu'on a faits des dogmes de conseil de toute la religion persane vont à un nombre incroyable, les moins étendus contenant plus de dix mille préceptes. Jugez s'il est seulement possible de les apprendre.

Mais j'ai fait une autre observation dans mes longs voyages, c'est que les plus mauvaises religions sont également les plus austères et les mieux servies. Il n'y en a pas de [VII, 432] pire que celle des Indiens idolâtres, car ils n'ont point de vraie notion de Dieu créateur du ciel et de la terre, et ils servent les idoles ; cependant il n'y a nulle religion qui prescrive de pareilles macérations, ni qui inspire un semblable zèle, car pour ce qui est des macérations, celles des Indiens sont incroyables et comme inconcevables. Des sectes entières s'abstiennent toute la vie de tout ce qui est vivant et de tout ce qui vient d'un animal vivant, comme ils parlent, c'est-à-dire de chair, de poisson, d'œufs, de lait, de beurre, et de fromage ; parmi leurs anachorètes les uns vont nus toute leur vie, les autres sont des trois mois sans parler, d'autres sont des semaines entières sans avaler que de l'eau, d'autres se tiennent plusieurs heures de suite dans des postures que nous aurions peine à faire, et après encore des jours et des mois ; d'autres se tiennent des années à l'air et sans bouger d'une place, comme les anciens stylites⁸² ; et pour comble leur zèle les porte à se brûler vifs gaiement de tous âges et de tous sexes, comme font les femmes depuis le fleuve Indus jusqu'aux extrémités de la Chine et du Japon quand leur mari meurt, encore qu'elles n'eussent couché qu'une nuit avec lui, et comme font les domestiques des grands à leur mort dans les lieux où l'idolâtrie est dominant. De tout temps les hommes se sont rendus esclaves et idolâtres de leurs fantaisies ; ils gardent fort religieusement leurs cultes corporels parce que ce sont leurs institutions propres, mais on ne saurait les mettre au service d'esprit et de vérité que le vrai Dieu commande, et qui [VII, 433] est le seul qu'un homme raisonnable puisse penser être agréable à la divinité. Je rends toujours grâces à Dieu lorsque j'assiste au service des chrétiens réformés, en pensant à la vanité des fausses religions et à la misère de ceux qui les professent, assujettis comme ils sont à des pèlerinages longs et dangereux, à des jeûnes forcés, à des macérations insupportables, à des prières faites par compte sur des chapelets, à se laver d'eau à toute heure ; au lieu que la vraie religion, qui consiste sans doute dans l'exercice de la justice et de la bénéficence et à se garder pur des souillures du monde, selon les termes d'un apôtre⁸³.

⁸² Des anachorètes dont le modèle est saint Siméon *stylite*, « qui passa plusieurs années en méditation sur une colonne de 36 pieds de hauteur. » (*Trévoux*.)

⁸³ Allusion peut-être à I Corinthiens VII, 1.

J'ai pensé souvent, en lisant les vies des premiers ermites chrétiens et leurs macérations, qu'ils les avaient prises des idolâtres, comme les mahométans les ont prises de ces ermites.

Après avoir ainsi représenté la religion des Persans, il ne me reste plus qu'à parler de leurs fêtes, dont leur symbole ne fait aucune mention. J'en traiterai d'abord en général, et ensuite de quelques-unes en particulier.

Les fêtes des Persans sont de deux sortes, civiles et religieuses. Les fêtes civiles sont celles qui marquent le temps et le changement des saisons, comme la fête du nouvel an, celle du chant du rossignol, qui arrive au commencement du printemps, et les fêtes religieuses sont les jours consacrés à célébrer la naissance et la mort des prophètes et des saints, les principaux mystères de la foi, et plusieurs événements mémorables dans la religion : mais il faut observer que presque toutes ces fêtes, tant civiles que sacrées, ne sont point chômées du tout, il n'est même commandé de chômer [VII, 434] aucune fête ni aucun jour à peine de péché : l'observance n'en est que de conseil, et encore que jusqu'à midi seulement, et tous les théologiens persans enseignent unanimement qu'il n'y a point de mal à travailler les fêtes. Mais comme le peuple est partout enclin à l'oisiveté et à la superstition, et qu'il faut aussi donner du repos et de la récréation au corps humain, on prend pour cela le temps des principales fêtes de l'année, soit civiles, comme la fête du nouvel an, qui dure près d'une semaine, soit sacrées, comme celle du sacrifice d'Abraham, qui ne dure qu'un jour, celle de la fin du jeûne, qui en dure quatre ou cinq, et celle du martyre des fils d'Aly, qui dure dix jours ; pour toutes les autres fêtes on ne s'en aperçoit pas à la ville, les boutiques sont ouvertes à l'accoutumée. On peut juger de là qu'il faut toujours avoir l'almanach à la main pour savoir quand il est fête, et que cela ne se voit point aux boutiques ni à d'autres marques publiques.

Outre les fêtes que la religion mahométane a instituées, elle a son jour de repos, comme la religion mosaïque et la religion chrétienne, c'est le vendredi, mais le repos n'y est non plus d'obligation que les jours de fêtes ; ce qu'il est prescrit de garder ce jour-là, c'est d'assister à la prière publique, laquelle doit être faite entre neuf heures et midi, et qui dure demi-heure ; mais comme les Persans pour la plupart tiennent qu'il n'y a qu'un Imam ou vicaire universel qui ait droit d'en faire la fonction, et qu'aujourd'hui il n'y a point d'Imam, ils croient qu'on n'est point obligé d'aller à la mosquée le vendredi, [VII, 435] quoiqu'il soit bon et pieux de le faire, de manière qu'il n'y a plus rien de moral ou de politique dans l'observance de ce jour-là ; les gens de métier ferment les boutiques après midi pour s'aller promener, mais les grandes boutiques sont fermées tout le jour, les tribunaux sont vacants et les affaires sont communément sursises, non pas qu'on en fasse aucun scrupule le vendredi plus qu'autre jour, et qu'on n'en fasse tout de même lorsqu'on en a de pressés, mais c'est qu'on prend ce jour-là, comme je l'ai dit, pour se reposer et pour se divertir. Le vendredi est aussi dans toute la Perse le jour du marché public, à cause que le monde a plus de loisir de se pourvoir des choses nécessaires pour les commodités de la vie. Il faut observer à l'égard de ces commodités que pour ce qui est des aliments de toutes sortes, les marchands qui les débitent, comme les épiciers et ceux qui les apprêtent, comme les boulangers, ne ferment leurs boutiques aucun jour de l'année ; avec tout cela on ne laisse pas de donner communément une partie du jour à la dévotion : le peuple va aux mosquées, plusieurs personnes éminentes y vont aussi, et tous ceux qui ne tiennent pas qu'il n'y a qu'un Imam qui puisse y officier. On prêche aux principales dans toutes les grandes villes ; j'y ai été plusieurs fois à Ispahan, j'en sortais assez satisfait quand le sujet était de morale. Leur droit canon porte, touchant l'institution de ce jour-là, que nul n'est obligé à chômer le vendredi s'il n'est mâle âge de vingt ans ou au-dessus, de sain entendement, et de condition libre, mahométan [VII, 436] de religion, habitué dans un lieu où il y ait quarante hommes au moins qui aient tous ces mêmes qualités. C'est de cette

manière que les Persans observent les jours que la religion a consacrés ; cependant on ne laisse pas de dire, par manière de proverbe, parmi les autres mahométans : Il garde les fêtes comme un Persan.

Ils appellent le vendredi *rous juma*, c'est-à-dire le jour de l'assemblée, de *jamé*, qui veut dire amas, collection, parce que c'est le jour destiné à s'assembler dans les mosquées ; les auteurs persans sont fort partagés sur la raison de la consécration de ce jour pour jour de repos : les uns allèguent premièrement l'exemple de Mahammed, qui gardait ce jour-là, disent-ils, en faisant une prière solennelle avec tout le peuple et un sermon à la fin ; et secondement le précepte des Imams, qui, prenant loi de l'exemple de Mahammed, crurent qu'il fallait garder le jour qu'il avait choisi pour les assemblées publiques. D'autres allèguent le grand miracle de Josué, lequel arriva un vendredi : ils affirment qu'il arrêta le soleil une heure et demie dans sa course⁸⁴ ; d'autres disent que la raison du choix de ce jour parmi les autres, c'est parce que le jour du jugement, qui sera le repos de toute la terre, doit arriver un vendredi. Il y a des docteurs qui enseignent que c'est parce que Mahammed et Aly naquirent ce jour-là, selon l'opinion de la plupart des chronologistes ; d'autres croient que le vendredi est devenu un jour sacré sur ce que Mahammed s'enfuit de la Mecque un vendredi : parce que comme les mahométans comptent de ce jour-là la naissance de leur religion [VII, 437] aussi bien que le commencement de leur époque, les premiers successeurs de Mahammed trouvèrent à propos pour le rendre plus mémorable et plus cher d'en faire un jour solennel. D'autres auteurs savants rapportent que les Arabes à qui Mahammed annonça sa doctrine observaient de tout temps le vendredi, avec plusieurs autres peuples d'alentour, par dévotion à Astarté, ou Vénus, que ces peuples servaient plus dévotement qu'aucune autre fausse divinité parce que c'est la plus belle des sept planètes et l'astre qui rend le plus de lumière en l'absence du soleil et de la lune, et que Mahammed, voyant le fort attachement qu'ils avaient à ce jour-là, leur permit de le garder, se contentant d'en changer l'usage ; il y a assez de restes de l'idolâtrie des Arabes dans la religion mahométane pour faire recevoir cette origine. Enfin quelques auteurs assurent que c'est uniquement pour distinguer les mahométans des juifs et des chrétiens qu'on leur a donné le vendredi pour jour de repos, et cette raison, comme elle est la plus simple, a aussi le plus de vraisemblance.

Les Persans donnent de grands éloges au vendredi ; ils l'appellent le plus excellent des jours, le jour de miséricorde et de grâce, et ils ajoutent que Dieu l'a fait propre et particulier à leur religion, qui a été la seule qui ait chômé ce jour-là.

Pour venir à présent à la fête du Fetre, c'est une fête immobile, comme toutes les autres de la religion mahométane, tombant toujours au second jour du mois de Chaval, qui est le mois qui suit celui du jeûne. Il [VII, 438] faut observer qu'au compte de la lune le second jour du mois est réellement le premier jour du mois, mais c'est qu'ils attendent à compter le mois qu'ils aient vu la lune, et comme on ne la voit que le soir, ils comptent le jour qui le suit pour le premier jour du mois, parce que le premier jour est le jour qu'elle a paru. Les Turcs appellent cette fête *Behuc bairam*, c'est-à-dire la grande fête, pour la distinguer de la fête du sacrifice d'Abraham, qu'ils appellent *Bairam koutchec*, la petite fête, n'ayant que ces deux fêtes-là d'observées dans leur religion comme fêtes sacrées. Quoiqu'il y en ait plusieurs autres marquées dans leur rituel qu'ils appellent toutes *bayram* pareillement, mot qui signifie le jour de Dieu, étant composé de *bay*, terme de la langue tartare qui veut dire jour, et de celui de *ram*, qui est le nom que tous les gentils des Indes donnent à Dieu, comme faisaient tous les anciens idolâtres de l'Orient, et notamment les peuples de Syrie, qui l'avaient apparemment

⁸⁴ Voir Josué X, 12-13.

tiré des Indiens. Plusieurs relations que nous avons de l'Orient l'appellent la Pâque des mahométans, parce qu'elle suit leur jeûne comme la Pâque des chrétiens suit leur Carême ; mais ces sortes de comparaisons me paraissent des profanations à éviter.

Le mot de *fetre* ou *feter* que les Persans ont donné à cette fête signifie rupture ou coupure, parce qu'elle rompt le jeûne. J'ai observé au chapitre de l'aumône que cette fête est le jour du tribut capital que tout homme mahométan doit payer, consistant en quatre livres et demi de blé ou la valeur en argent, qu'il faut donner aux pauvres : on [VII, 439] paie le tribut ce jour-là afin qu'il n'y ait personne qui n'ait de quoi se sustenter largement et faire fête. Les Persans passent cette journée en festins pour se récompenser de la rude abstinence du mois passé ; les artisans la chôment, et les jours suivants au nombre de cinq ou six, chacun à sa volonté ; on n'entend partout qu'instruments de musique ; les boutiques ouvertes sont parées ; et on voit en tous lieux les marques d'une joie publique où chacun prend part. On se fait aussi des présents mutuels les jours de cette fête, et l'on s'entre-visite. Les grands se tiennent au logis durant les trois premiers jours à recevoir les civilités et traiter ceux qui viennent aux heures du repas ; les jours suivants ils vont rendre les visites.

Le 16 les Arméniens célèbrent la fête qu'ils appellent Cachachouran, mot demi-arménien et demi-persan qui signifie le baptême de la croix. Je fais mention de cette fête parce que les Persans y assistent en foule partout où elle se solennise, et parce qu'ils la solennisent eux-mêmes, et qu'ils la marquent dans leurs almanachs ; quelques-uns de leurs critiques prétendent que c'est en imitation d'une fête des Guèbres, qui sont les restes des anciens Perses, laquelle s'appelait *Abhirkan*, c'est-à-dire la fête de l'eau lustrale. Les Arméniens m'avaient invité à la cérémonie. Voici comme elle se fit. On la célèbre dans le monastère de Jousfa, qui est la colonie des Arméniens où l'évêque demeure avec douze à quatorze *vertabiets* ou moines de l'ordre de saint Basile, d'entre lesquels les évêques sont toujours choisis ; [VII, 440] il y a dans la cour du monastère au-devant de l'église un réservoir ou bassin d'eau carré creux de cinq pieds et de huit à neuf de diamètre. On avait posé au milieu, sur un trépied haut de vingt pouces au-dessus de la surface, une fort grande chaudière pleine d'eau ; l'évêque, après avoir célébré le service dans l'église, étant revêtu de ses ornements pontificaux, suivi des moines du couvent et de plusieurs autres ecclésiastiques revêtus des habits avec lesquels ils officient, et précédé de la croix, de plusieurs bannières, de plusieurs torches, vint faire trois fois le tour du bassin, chantant et toute sa suite aussi, mais assez bas et sans accord. Les ecclésiastiques qui le suivaient tenaient les uns de petites croix à la main, d'autres des livres, d'autres des bassins de lotton, qui sont des instruments pour la musique dont on touche l'un contre l'autre. Après cette procession de trois tours, l'évêque se mit dans sa chaire qui était posée sur le bord du bassin et vis-à-vis de la porte de l'église ; il y demeura assurément deux grosses heures à lire et à chanter à diverses reprises, après quoi il se leva, il approcha de la chaudière, il trempa et retrempa plusieurs fois dedans une croix d'argent qu'il tenait à la main, puis à la fin, après une brève oraison, qu'il fit d'une voix plus élevée que le reste, il trempa encore la croix dans la chaudière, et puis les Arméniens qui étaient là autour, au nombre de plus de deux cents, se jetèrent dessus, les uns pour s'y laver le visage ou les mains, les autres pour y tremper leurs mouchoirs, d'autres pour en emporter ; ils se mirent [VII, 441] à s'en jeter les uns aux autres, comme pour s'asperger, et enfin ils renversèrent la chaudière, et c'est où la joie et les cris redoublèrent. Ce fut la fin de la fête, et quoiqu'elle fût achevée dès huit heures, il y avait un grand concours de peuple persans, gens de qualité et autres poussés de curiosité et de l'espérance de se divertir ; ils ne furent pas trompés, et ils s'en retournèrent plus divertis que nous autres chrétiens ne fumes édifiés. Effectivement on dirait que c'est une momerie qu'on joue, on n'y a point d'attention, chacun va et vient durant

la célébration : je parle des Arméniens. L'office avait commencé dès quatre heures du matin, tant afin que cela n'empêchât pas le peuple d'aller à son travail que pour empêcher le concours des Persans. Ce baptême de la croix se fait dans toutes les églises arméniennes, mais avant le jour aussi ; on l'administre quelquefois sur le bord de la rivière ou des étangs ou des ruisseaux quand il ne fait pas trop froid. Le peuple s'imagine que le baptême des enfants n'est pas plus nécessaire que de baptiser la croix et de s'asperger de l'eau où elle a été ainsi baptisée. J'ai vu le roi de Perse assister à une de ces cérémonies qu'il fit célébrer sur le bord de la rivière, où il y eut bien des gens renversés. Les Arméniens en font une autre presque toute semblable au cœur de l'été, qu'ils appellent *Vastavar* : c'est celle que nous appelons la Transfiguration. Ils se jettent les uns aux autres dans l'église, et dans toutes les maisons des eaux de rose et d'autres fleurs en mémoire, disent-ils, que dans cette fête les trois apôtres qui étaient avec [VII, 442] Notre Seigneur sur le Thabor étant comme pâmes et hors d'eux-mêmes de ce qu'ils voyaient⁸⁵, on leur jeta de l'eau sur le visage pour les faire revenir. Les Persans durant tout ce jour-là se jettent aussi des eaux de senteur l'un à l'autre en imitation ou en dérision de cette fête qu'ils appellent *abpachan*, c'est-à-dire épanchement d'eau. J'observerai ici que les mahométans appellent le baptême des chrétiens *sebgae*, teinture, parce qu'il se fait par immersion ou plongement. Vous pouvez juger à cela qu'ils ne connaissent pas celui d'aspersion, le seul en usage en notre Occident.

Le 17^e était la fête appelée *casai Ohud*, c'est-à-dire la bataille d'Ohud, qui est une montagne à une lieue de Médine proche laquelle cette bataille se donna. C'était entre Mahammed et les Coréistes ses parents, c'est-à-dire la tribu dont il était natif ; et cette bataille fut, dit-on, la dernière qui se livra entre eux. L'armée de Mahammed eut d'abord du pire, et fut battue et mise en fuite ; lui-même fut blessé d'un coup de pierre à la bouche qui lui cassa les quatre dents de devant et le jeta à bas de cheval ; des histoires arabes portent de plus qu'il reçut un coup de flèche au bras et un coup d'épée au visage ; ses gens ayant fui et l'ayant abandonné, il se cacha parmi les morts et se garantit ainsi d'être pris, cependant, Aly son gendre étant survenu avec deux mille hommes frais fit tourner face aux fuyards et chargea si vigoureusement les vainqueurs qu'il les tourna en fuite et en défit la plus grande partie.

Les Persans font aussi mémoire ce jour-là de la mort de Hamsé, fils d'Abdel Moutaleb, oncle [VII, 443] de Mahammed par sa mère, qui fut tué à cette bataille. Le martyrologe persan rapporte que Hend, femme de Mahuvié et mère de Yezid, qui furent depuis caliphes et successeurs de Mahammed et qui tinrent le siège de l'empire de Damas, Bagdad n'étant pas encore fondée ; que cette Hend, dis-je, ayant conçu une extrême haine contre ce Hamsé parce qu'il avait tué de sa main deux de ses plus proches parents dans les combats qui s'étaient donnés entre Mahammed et eux, elle avait promis de grandes récompenses à quiconque le lui amènerait mort ou vif ; que ces promesses ayant animé plusieurs braves, Hamsé fut tué à la bataille, et que son corps ayant été porté à la reine Hend, elle le fit mettre en soixante-douze quartiers, qu'elle envoya à ses proches parents, et elle en mangea le cœur.

Le 20^e on eut nouvelle qu'une caravane qui venait de Smyrne à Tauris avait été volée le mois d'octobre dernier proche d'Arzerum en la basse Arménie, et que le dommage que les Arméniens de Perse y souffraient était de deux cent mille écus. On n'oublie aucun soin en Turquie pour exterminer les voleurs, mais l'on n'en saurait venir entièrement à bout : il y en a toujours dans toutes les provinces. Ce qui les entretient le plus à mon avis, c'est la facilité qu'ils trouvent à voler les caravanes et le riche et incroyable butin qu'ils y font. Les caravanes

⁸⁵ Le Mont Thabor est le site traditionnel de la Transfiguration racontée dans Matthieu XVII, 1-9 ; Marc IX, 2-9 ; et Luc IX, 28-36 ; les apôtres (ou plutôt disciples) sont Pierre, Jean et Jacques.

de Turquie sont quelquefois si grosses qu'il y a douze ou quinze cents hommes capables de combattre, cependant cinquante voleurs mettent souvent en déroute la caravane, dont la plupart des gens sont Arméniens, gens sans courage [VII, 444] qui crient merci à la vue d'une épée nue ; ils portent presque tous des armes à feu, mais de vingt il n'y en a pas deux d'ordinaire en état de servir ; ainsi, lorsqu'ils sont attaqués, chacun fuit sans reconnaître le nombre des voleurs ni leur disposition ; d'ailleurs, comme les caravanes sont de longues files qui occupent quelquefois trois à quatre milles de chemin, où chacun se tient auprès de ses chameaux et de son bagage, ne songeant qu'à soi au lieu de courir à l'endroit attaqué, il n'est pas plus malaisé de voler les caravanes qu'une troupe de cinquante personnes. Les Turcs qui se trouvent dans les caravanes ne fuient pas comme les autres ; ils font ferme d'ordinaire et se battent : c'est ce qui fait que les caravanes sont beaucoup plus assurées où le nombre de Turcs excède celui des Arméniens.

Le 21^e était la fête nommée *Chec-le-Camer*, c'est-à-dire la coupure de la lune, qui est un des principaux miracles que les mahométans attribuent à leur faux prophète. L'histoire de sa vie est pleine de ces sortes de miracles, à la mémoire de plusieurs desquels on a consacré des jours pour en célébrer la merveille. Je ne veux rapporter dans ce journal que ceux dont le rituel et les calendriers persans font mention, réservant les autres pour l'histoire de sa vie, et pour n'en pas faire à deux fois je m'en vais les rapporter de suite, comme ils sont couchés dans les légendes persanes.

Elles rapportent ainsi celui de *la coupure de la lune*. Les Coréistes idolâtres députèrent un jour trente des principaux d'entre eux à Mahammed pour lui dire que s'il était vrai qu'il fût prophète envoyé de Dieu, comme il prêchait, [VII, 445] il opérât quelque grand miracle qui fût suffisant pour les convaincre de sa mission, et qu'ils le reconnaîtraient. Mahammed agréa leur proposition. Il leur dit d'attendre que la lune fût pleine, et ce jour-là il les mena à la campagne, et leur ayant dit de regarder au ciel, il leva la main, et d'un mouvement de ses deux doigts il coupa la lune en deux pièces, dont l'une descendit doucement à terre, passa par-dedans la manche de Mahammed, et remonta à sa sphère où elle se rejoignit à l'autre moitié.

La révélation du scorpion. Mahammed étant à la guerre prêt de donner le combat, un valet de chambre, qui avait été gagné par les ennemis pour l'empoisonner, avait mis un scorpion dans une de ses bottes, pensant qu'il en serait piqué, et qu'il en mourrait. Comme il prenait la botte pour la mettre, il eut révélation du fait, et sans s'émouvoir, il la secoua et fit tomber le scorpion. Il ordonna à même temps à ses gens de ne mettre jamais la botte ni des souliers sans les secouer, et c'est de là, disent les Persans, qu'est venue la coutume qu'ils ont de ne mettre jamais leurs bottes ou leurs souliers sans les secouer auparavant. Ils ont effectivement cette coutume, et lorsqu'un valet donne les souliers à son maître, il les renverse premièrement en sa présence sur le talon.

Le miracle des serpents. Un paysan des environs de Médine avait plusieurs serpents dans son jardin, grands et furieux, presque autant que ceux des Indes qui dévorent des cerfs et des personnes entières ; il ne pouvait, quoiqu'il fit, en délivrer son jardin. Un jour qu'un [VII, 446] de ses petits-enfants avait été tué par un de ces serpents, le pauvre jardinier alla plein de douleur et de désespoir se jeter aux pieds de Mahammed pour implorer son secours. Mahammed se transporta sur le lieu et commanda aux serpents de ne plus nuire à la famille du jardinier. L'ordre, disent-ils, fut si efficace qu'on vit dans la suite que lorsqu'un serpent en approchait, la bouche et les dents lui étaient miraculeusement fermées si fort que l'air même n'en pouvait sortir.

La guérison du soldat d'Ohud. On a parlé de la bataille d'Ohud : un soldat de Mahammed nommé Datar, fort estimé et fort chéri, y reçut un coup de massue au front dont

les deux yeux lui sortaient de la tête. Mahammed, en ayant été averti, le fit apporter, le toucha et le guérit.

La résurrection de la fille. Mahammed allant de la Mecque à Médine passa devant un camp de pasteurs dressé sur le grand chemin. Le chef de leur troupe avait perdu sa femme quatre jours auparavant, et sa fille venait aussi de rendre l'âme. Mahammed apprit sa douleur et l'alla voir pour le consoler. Ce pasteur lui dit : « Ô Prophète de Dieu, je recevrais de la consolation si j'avais quelqu'un de qui je pusse recevoir du secours. » Mahammed, étant touché de son angoisse, ressuscita sa fille⁸⁶.

Le miracle de l'eau sortie du rocher. Ce fut quelque jours avant la bataille de Leffen que ce miracle arriva, l'armée de Mahammed ayant été resserrée par celle des Coréistes dans un pays montagneux où il n'y avait point d'eau, et étant prête à périr de soif, il frappa un rocher, et en même temps il en sortit de l'eau par sept endroits. [VII, 447]

Le miracle du chameau. L'histoire en est assez plaisante. Un marchand d'huile des plus riches habitants de Médine entretenait toujours plusieurs chameaux pour ses moulins d'huile. Il faut savoir que dans les pays chauds de l'Orient il n'y a point d'olives, et que c'est de graines fort dures qu'on tire l'huile en les faisant moudre entre deux meules d'une extraordinaire grandeur. Or quand l'âge et le travail avaient usé quelque chameau tellement qu'il était plus bon à rien, l'huilier l'envoyait à la campagne où on l'abandonnait. Il arriva qu'un chameau qui avait été ainsi mené dans un champ fort aride durant l'hiver revint à la ville, alla trouver Mahammed, et se plaignit à lui de l'injustice et de la cruauté de son maître. Mahammed fit venir l'huilier, le réprimanda fort, et lui ordonna qu'à l'avenir il nourrirait jusqu'à la mort les chameaux qu'il aurait usés à ses moulins.

Le miracle du lézard, dont le conte est presque la même chose que celui qu'on vient de rapporter.

Le miracle de la biche et du loup. Voici encore une histoire comme les précédentes et aussi propre à servir d'appendice aux fables d'Ésope. Un loup serrant une biche de fort près parmi des ronces dont elle ne pouvait échapper (c'était un loup comme ceux de Mingrèlie qui mangent les bœufs et les chevaux). Mahammed vint à passer : la biche l'aperçut de loin et se mit à crier : « Ô Prophète de Dieu, accordez-moi votre protection. » Mahammed s'approcha du lieu d'où venait la voix. La biche le supplie de ne pas permettre qu'elle soit dévorée du loup. Le loup répond que le Prophète [VII, 448] ne pouvait pas l'en empêcher, étant juste que, l'ayant longtemps poursuivie, pressé d'une extrême faim comme n'ayant mangé de trois jours, il la dévorât. Mahammed prononça là-dessus au contentement de tous deux, disant au loup de courir vers un lieu qu'il lui montra et qu'il y trouverait une meilleure proie. Le loup obéit, et la biche se mit à suivre Mahammed.

Le miracle de l'enfant. Ils content qu'au dernier pèlerinage que Mahammed fit à la Mecque peu avant sa mort, toute la ville de Médine étant sortie pour l'accompagner et pour lui souhaiter un bon voyage, un enfant à la mamelle qui n'avait pas cinq mois lui cria : « Adieu homme saint, vrai prophète de Dieu, revenez heureusement. »

L'enfantement de la pierre. Cet enfantement est aussi surprenant que celui de la montagne dans la fable⁸⁷. Un pauvre homme ayant perdu un seul chameau qu'il avait, faisait des cris et des plaintes étranges. Mahammed passa par là, il eut pitié du malheur de ce pauvre homme ; il toucha une pierre, et à l'instant on en vit sortir un chameau qu'il donna à cet affligé.

⁸⁶ On pense à la résuscitation par Jésus de la fille de Jaïre, racontée dans Matthieu IX, 18-26.

⁸⁷ Elle enfante une souris (fable d'Ésope).

Ce sont là les prétendus miracles de Mahammed dont la commémoration est instituée, et qui ont chacun un jour assigné pour les célébrer. Ces jours ont titre de fête, mais comme personne ne les garde, il n'y a que les savants et les dévots qui y prennent garde, les uns par curiosité, les autres pour lire certaines prières particulières que la tradition prétend avoir été composées par les Imams pour les dire ces jours-là.

Une description particulière de la ville d'Ispahan, capitale de la Perse.

La ville d'Ispahan, en y comprenant les faubourgs, est une des plus grandes villes du monde, et n'a pas moins de douze lieues ou vingt-quatre milles de tour. Les Persans disent, pour exalter sa grandeur, *Sefahon nispe gehon*, c'est-à-dire « Ispahan est la moitié du monde » : mot qui fait bien voir qu'ils ne connaissent guère le reste du monde, où il se trouve plus d'une ville de qui cela se pourrait dire avec encore plus de fondement. Plusieurs gens font monter le nombre de ses habitants à onze cent mille âmes. Ceux qui en mettent le moins assurent qu'il y en a six cent mille. Les mémoires [VIII, 4] qu'on m'avait donnés étaient fort différents sur cela, mais ils étaient assez semblables sur le nombre des édifices, qu'ils faisaient monter à trente-huit mille deux à trois cents, savoir vingt-neuf mille quatre cent soixante-neuf dans l'enceinte de la ville et huit mille sept cent quatre-vingt au dehors, tout compris, les palais, les mosquées, les bains, les bazars, les caravanserais, et les boutiques ; car les boutiques, surtout les grandes et bien fournies, sont au cœur de la ville, séparées des maisons où l'on demeure. Il ne faut pas faire la preuve de ces comptes par nos manières de proportions européennes en comptant le nombre des maisons par l'étendue du terrain, ni celui du peuple par le nombre des maisons ; on s'y méprendrait fort, car d'un côté les bazars, qui sont des rues couvertes qui traversent la ville d'un bout à l'autre en divers endroits, ne contiennent que des boutiques, lesquelles sont vides durant la nuit, sans que personne y habite ni y fasse de garde, ce qui change beaucoup les choses. Après tout, je crois Ispahan autant peuplée que Londres, qui est la ville la plus peuplée de l'Europe. On y trouve toujours une telle foule dans les bazars que les gens qui vont à cheval font marcher devant eux des valets de pied pour fendre la presse et se faire faire passage, parce qu'en cent endroits on y est les uns sur les autres. Il est vrai que ce n'est qu'en ces lieux-là qu'il se trouve une si grande affluence de peuple, et qu'on va fort à l'aise dans les autres endroits de la ville. Cependant, si l'on fait réflexion sur deux choses singulières, l'une que les femmes en Perse, hors [VIII, 5] celles des pauvres gens, sont recluses, et ne sortent que pour affaires, on trouvera que cette ville doit être effectivement des plus peuplées.

Elle est bâtie le long du fleuve de Zenderoud, sur lequel il y a trois beaux ponts dont je ferai la description ci-dessous, l'un qui répond au milieu de la ville, et les deux autres aux deux bouts, à droite et à gauche. Ce fleuve de Zenderoud prend sa source dans les montagnes de Jayabat, à trois journées de la ville du côté du nord, et c'est un petit fleuve de soi-même ; mais Abas le Grand y a fait entrer un autre fleuve beaucoup plus gros en perçant, avec une dépense incroyable, des montagnes qui sont à trente lieues d'Ispahan, qu'on prétend être les monts Acrocerontes, de manière que le fleuve de Zenderoud est aussi gros à Ispahan durant le printemps que la Seine l'est à Paris durant l'hiver. Mais ce n'est qu'au printemps seulement que cela arrive, parce qu'alors ce fleuve grossit par les neiges qui fondent, au lieu que dans les saisons suivantes on le saigne de toutes parts pour lui faire arroser par des rigoles les jardins et les terres. Ce fleuve se jette sous terre entre Ispahan et la ville de Kirman, où il reparaît et d'où il va se rendre dans la mer des Indes. L'eau en est fort légère et fort douce partout, et

cependant on ne se donne pas la peine à Ispahan d'en aller quérir, quoique tout le monde généralement parlant, ne boive que de l'eau pure, parce que chacun boit l'eau de son puits, qui est également douce et légère. Assurément on n'en saurait boire nulle part de plus excellente. [VIII, 6]

Le fleuve qu'on a fait entrer dans celui de Zenderoud s'appelle Mahmoud Ker. Les montagnes dont il sort sont de roche vive, assez égales et assez unies, entr'ouvertes çà et là par des ventouses ou soupiriaux pour donner passage aux vents, comme l'on en voit aux murs des bastions en quelques pays. L'eau en plusieurs endroits coule au travers des montagnes ; entre autres l'on voit une ouverture de la grosseur de quatre tonneaux en rond par où elle sort comme par un tuyau, tombant dans une grand bassin, et fort profond, fait dans le roc, soit par la chute de l'eau même, soit par artifice, d'où elle se répand dans la pleine, et se rend dans le lieu qui la conduit à celui de Zanderoud. En montant au-dessus de la montagne à l'endroit de cette grande ouverture, on voit par un soupirail qu'a formé la nature l'eau dans le sein de la montagne, semblable à un lac dormant qui n'a point de fond ; car en jetant des pierres dedans on entend le retentissement du son répercuté dans les concavités avec un fort grand bruit. L'eau en fait aussi un fort grand en tombant le long du rocher pour se rendre dans son canal, et c'est d'où est venu le nom de ce fleuve, qui signifie *Mahmoud le sourd*, parce que l'on ne s'entend pas auprès de cette sortie et chute d'eau. On tient que ce n'est pas eau de source mais eau de neige qui en fondant distille à travers les rochers dans ce lac enfermé, et l'on le juge ainsi parce qu'en mettant de cette eau sur la langue, on y trouve de l'acrimonie, et que l'on n'en est pas désaltéré quand on en boit ; mais elle perd cette qualité en se mêlant dans le fleuve de Zenderoud. [VIII, 7]

Il y a deux autres fleuves assez proches, nommés l'un et l'autre Abcorreng. Le premier, beaucoup plus gros et plus égal en tout temps, lequel on a tâché diverses fois de faire entrer aussi dans le fleuve de Zenderoud parce que l'on en tirerait un bien infini. Le roi Tahmas y travailla dans le seizième siècle, et son dessein était de percer au pied des montagnes qui séparent ces fleuves. Mais les vapeurs sulfurées et minérales qui en sortaient étouffaient les travailleurs, en sorte qu'il fallut laisser là l'entreprise après y avoir perdu bien du monde et de la dépense. Abas le Grand fit un autre projet. C'était de couper la montagne pour donner passage à l'eau au travers ; mais son entreprise échoua de même, quoiqu'elle eût été fort avancée, par la raison du grand froid qu'il fait en ces lieux-là, et à cause des neiges, lesquelles comblaient tellement les travaux que l'on était contraint de discontinuer plusieurs mois de l'année. Abas second y fit travailler ensuite à deux diverses fois, mais aussi inutilement. La première fois, son président de justice, nommé Ogourloubec, un des principaux officiers de la couronne, lequel avait beaucoup de terres en ces quartiers-là, fit travailler à la jonction des fleuves par le moyen de digues, avec lesquelles il prétendait faire remonter les eaux. La seconde fois, son premier ministre Mahamed Bec, homme qui aimait les mécaniques, se mit en tête, sur les promesses d'un Français nommé du Chénai, qui était une manière d'ingénieur, que par des mines on ferait sauter les montagnes qui s'opposaient à cette jonction. Mais [VIII, 8] cela ne réussit pas mieux, et depuis on a laissé la chose comme impossible. Ce fleuve d'Abcorreng arrose une partie de la Chaldée et se rend ensuite dans l'Euphrate.

Les murs de la ville d'Ispahan ont environ vingt mille pas de tour. Ils sont de terre, assez mal entretenus, et ils sont tellement couverts par les maisons et par les jardins qui y touchent, tant au dedans qu'au dehors, qu'il faut en plusieurs endroits les chercher pour les apercevoir. C'est la même chose dans les autres villes du royaume, et c'est à mon avis ce qui a trompé ces voyageurs européens qui ont rapporté que la plupart des villes de Perse n'ont point

de murailles ; car c'est tout le contraire, y en ayant peu qui n'aient de ces sortes de murailles. Celle que je décris a de plus un fossé et un château. La beauté d'Ispahan consiste particulièrement dans un grand nombre de palais magnifiques, de maisons gaies et riantes, de caravanserais spacieux, de fort beaux bazars, et de canaux et de rues dont les côtés sont couvertes de hauts platanes ; mais les autres rues sont, généralement parlant, étroites, mal unies, et tortues, tellement que bien loin de voir d'un bout à l'autre, on ne saurait du milieu en voir les bouts ni deux cents pas devant soi. Ces rues sont aussi entrecoupées par des bazars ou marchés couverts. Le pis est qu'elles ne sont point pavées, non plus que les rues des autres villes de Perse. Mais comme d'un côté l'air y est sec, et que de l'autre chacun arrose devant chez soi matin et soir, il n'y a ni tant de crotte ni tant [VIII, 9] de poussière qu'en nos pays ; mais il y a trois autres incommodités assez considérables. L'une, que les rues étant voûtées ou creuses, à cause des canaux souterrains qui passent par tous les endroits de la ville, il y arrive quelquefois des éboulements où les gens qui vont à cheval courent risque de se rompre le cou. L'autre, qu'il y a dans les rues des puits à fleur de terre où l'on court le même risque si l'on ne regarde bien devant soi. La troisième incommodité, qui est fort désagréable, c'est que les égouts des maisons sont tous dans les rues sous le mur de l'édifice, dans de grands trous où l'on jette toutes les ordures du logis, et qui quelquefois servent de lieux communs. Cependant les rues n'en sont point empuanties, comme il semble qu'il devrait arriver, soit que la sécheresse de l'air l'empêche, soit à cause que ces égouts sont nettoyés tous les jours par les paysans qui apportent les fruits et les autres denrées à la ville, et qui chargent leurs bêtes de ces ordures-là en s'en retournant pour en fumer leurs jardins.

Je n'ai point pris de plan de la ville, mais je remarquerai seulement que sa construction est fort irrégulière. Je n'en ai point pris de vue non plus autre que celle qu'on voit dans la vignette qui est à la tête de cette description¹, parce que, de quelque côté qu'on regarde la ville, elle paraît comme un bois où l'on ne peut discerner que quelques dômes avec de petites tours fort hautes qui y sont attachées et qui servent de clochers aux mahométans ; mais j'ai pris les figures des plus beaux édifices du lieu, et j'en ai fait une description [VIII, 10] fort exacte, que j'ai mêlée de plusieurs récits que j'ai cru curieux, et de descriptions particulières qui pourront être agréables au lecteur.

Mais avant que d'entrer dans ce détail, il faut que je donne un avis que je crois nécessaire pour empêcher de juger peu équitablement de cette description sur ce que tout y est particularisé et mis en détail au-dessus de ce qu'il semble qu'on voyageur ait pu le faire. Je ne dirai pas pour cet effet que durant dix ans j'ai passé la plupart du temps à Ispahan et qu'il n'y avait guère de maison considérable où je n'eusse quelque habitude, soit parce que je parlais bien la langue, soit par le moyen de mon commerce, qui me donnait l'accès libre chez les grands, de même que je l'avais à la cour en qualité de marchand du roi ; mais voici la manière dont je suis parvenu à la connaissance de tout ce détail. Je contractai à Ispahan, l'an 1666, une amitié particulière avec le chef du commerce des Hollandais, qui était un très savant homme nommé Herbert Diager². Il me suffira de dire, pour donner une idée de son mérite, que Golius, ce fameux professeur des langues orientales, le jugeait le plus digne de tous les disciples de remplir sa chaire et de lui succéder. Une passion commune de connaître la Perse et d'en faire de plus exactes et plus amples relations qu'on n'en avait encore fait[es] nous lia d'abord

¹ En tête du tome III du quarto on trouve une vue cavalière d'Ispahan qui, s'étendant sur deux colonnes, ne peut pas tenir en une page in-12.

² Herbert De Jager était représentant de la Compagnie hollandaise ; il devait être rappelé à Batavia à la fin de 1666 (voir Van der Cruysse, p. 73-74).

d'amitié, et nous convînmes l'année suivante de faire aussi à frais et à soins communs une description de la ville capitale où rien ne fût omis de ce qui serait digne d'être su. Nous commençâmes par faire travailler sur notre projet [VIII, 11] deux molla (on appelle ainsi les prêtres et docteurs mahométans) et à intéresser tous nos amis dans notre dessein. Ces molla nous écrivaient le nom des quartiers, des rues, des églises, des bâtiments publics, des palais et principaux édifices, avec le nom et les emplois de ceux qui les avaient construits et qui y demeuraient, les antiquités et les fondations, la police des tribunaux, l'ordre qu'on tient dans les registres et dans les comptes de l'État. Nous mettions jour par jour les rôles en latin pour nous les communiquer, et quand nous vîmes nos docteurs épuisés, nous nous mîmes à examiner leurs mémoires sur les lieux et à composer une relation, chacun en particulier. Nous allâmes ensuite courir les dehors de la ville dix lieues à la ronde. La fin de l'automne ayant prévenu celle de notre ouvrage, nous ne pûmes nous le communiquer achevé, parce que nous fûmes obligés de nous séparer ; mais nous le fîmes deux ans après. La relation de mon illustre ami était de quatorze mains de papier³, et cependant elle était abrégée en tant d'endroits que c'était une pièce informe. La mienne était grosse comme ce volume. Enfin, l'an 1676, me trouvant de loisir à Ispahan, je réduisis cette longue relation à une juste mesure, après l'avoir revue sur les lieux, et la voici presque au même état où je la mis dès lors⁴.

La ville d'Ispahan est divisée en deux quartiers, l'un nommé Joubaré Neamet Olabi, qui regarde l'orient, et l'autre Deredechte Heideri, qui regarde l'occident. Elle a huit portes, mais qui ne se ferment jamais, quoique les battants, qui sont tous couverts de [VIII, 12] lames de fer, en soient toujours bien entretenus. Elle en avait autrefois douze. Diverses superstitions en ont fait fermer et murer quatre, comme nous l'observerons. De ces huit portes, quatre regardent l'orient et le midi, savoir celle de Hassen Abad, celle de Joubaré, qu'on nomme aussi la porte d'Abas, celle de Kherron, celle de Seidahmedion ; et quatre font face à l'occident et au septentrion : la porte Impériale, ou Dervaze Deulet, comme ils parlent, la porte de Lombon, la porte de Tokchi, et la porte de Deredechte. Il y a encore six fausses portes ou ouvertures dont la plupart n'ont point de nom. Ces deux quartiers entre lesquels je dis que la ville est divisée sont proprement comme deux factions, qui engagent avec elles les faubourgs et le territoire de la ville. Le quartier de Joubaré renferme tout ce qu'il y a du côté oriental de la porte de Tokchi. Le quartier de Deredechte renferme le reste. On dit que les noms de Heider et Neamet Olahi que portent les deux moitiés d'Ispahan sont les noms des deux princes qui mirent autrefois tout le peuple persan en deux partis. En effet, toutes les villes de Perse se trouvent ainsi divisées. D'autres chorographes⁵ disent que l'origine de ces factions-là vient de ce qu'avant la fondation de cette ville c'était deux villages vis-à-vis l'un de l'autre et ennemis, parce que l'un tenait pour la secte des Sunnis, qui sont les Turcs, et l'autre pour celle des Persans, celui-là nommé Deredechte, dont un Heider était le chef ou prévôt, et l'autre Joubaré, dont le prévôt était un Neamet Olahi, terme qui veut dire présent ou don de Dieu, [VIII, 13] et qu'ils assurent être ce même Olahi dont le tombeau est proche de Kirman, révérent et visité de tout le pays. Ces auteurs ajoutent que, ces deux villages s'étant joints à force de s'étendre, et étant devenus enfin la ville d'Ispahan, ils conservèrent toujours leur haine réciproque telle

³ Une main de papier est « un assemblage de 25 feuilles de papier pliées ensemble » (Furetière).

⁴ Ainsi, c'est son séjour forcé en Perse au-delà de 1775 qui lui permet, sans pourtant cesser ses activités commerciales, de prolonger son enquête sur le territoire, et en particulier de parachever sa description d'Ispahan.

⁵ « Chorographie, s. f. est la science qui apprend à faire une carte particulière d'une province, d'une région » (Furetière).

qu'elle paraît encore aujourd'hui. Il est vrai que ces deux moitiés d'Ispahan entretiennent si fortement cette antipathie que dans toutes les solennités, aux fêtes, et en toutes sortes d'assemblées de peuple, une partie se bat contre l'autre sous prétexte du pas et de la préséance ; et aux jours ordinaires les lutteurs et autres braves de la ville se font des défis, et quelquefois il se livre de vrais combats, entre eux à la vieille place, où l'on voit des centaines de gens engagés de chaque côté. Cela se passe toujours entre le menu peuple ; et quoiqu'il ne se batte qu'à coups de pierre ou de bâton, il ne laisse pas de demeurer toujours quelqu'un sur la place et d'y avoir bien des blessés, surtout lorsque le roi est hors de la ville, parce qu'alors le grand prévôt n'empêche pas assez ces rencontres par la raison du profit qui en revient à son bureau.

Les Persans appellent les portes de ville *dervazé*, mot composé de *der*, qui veut dire porte, et de *vaze*, qui veut dire ouvert. Celle de Hassen Abad est la plus ancienne de toutes, et elle a été ainsi nommée parce qu'elle menait au palais du roi Hassen il y a quelque quatre cent cinquante ans. D'autres gens disent que c'est parce qu'il fit faire cette porte ; mais la raison du nom, qui signifie habitation ou quartier de Hassen, convient mieux avec [VIII, 14] le premier sentiment. Cette porte est à l'extrémité d'un grand et long bazar et à l'entrée d'un autre, après lequel l'on en trouve d'autres de suite jusqu'au bout de la ville, si contigu qu'on peut dire que ce n'est qu'un bazar qui la traverse de bout en bout en finissant à la porte de Tokchi, et c'est là la longueur de la ville. J'ai déjà fait observer que le mot de *bazar* signifie marché, et qu'on appelle ainsi de grandes rues couvertes où il n'y a que des boutiques. Les plus spacieux sont larges de quatorze à quinze pas. Il y en a de très beaux. La plupart sont bâtis de brique, couverts en voûte. Quelques-uns sont couverts de dômes. Le jour y entre par de grands soupiraux qui sont à la couverture et par les rues de traverse. On peut ainsi en tout temps traverser Ispahan d'un bout à l'autre à pied sec et à couvert. Ce qu'il y a d'incommode, c'est que dans le grand nombre de ces bazars on en rencontre de si étroits que l'on a bien de la peine à y passer à cause de la foule des gens qui s'y trouvent toujours.

J'entrerai dans la description de la ville par les quatre portes qui font face à l'orient, en rapportant ce qu'il y a de remarquable entre ces portes et la grande place royale ; et je commencerai par la porte de Hassen-abad, en tournant premièrement de l'occident à l'orient, et puis de l'occident au septentrion.

À vingt pas de cette porte on trouve deux rues qui aboutissent à un grand collège, dont l'une est appelée la rue de Mouchi el Memalek, comme qui dirait la rue du secrétaire d'État, parce qu'un côté entier de cette rue a été bâti par un seigneur qui avait cette [VIII, 15] charge-là, nommé Mirza Rezi. C'était un grand cimetière il n'y a que cinquante ans, mais le peuple se multipliant à Ispahan, le roi le donna à ce seigneur avec permission d'y bâtir. Il y a fait construire entre autres un bazar, un caravanseraï, une mosquée, un bain, et un *café khone*, qui est justement ce qu'on appelle en Angleterre *coffee-house*. Dès que les gens ont un peu de bien en Perse, ils ne manquent jamais à se bâtir un hôtel ; c'est par où ils commencent à jouir de leur bien ; et puis ils en mettent une partie à la construction de ces sortes d'édifices que je viens de nommer afin de se fonder un revenu assuré, les faisant bâtir d'ordinaire autour de leur logis s'ils ont assez de terrain ; car il faut observer que les Persans ont une forte répugnance à loger dans la maison où leur père est mort, disant que d'un côté cela est inhumain et que de l'autre cela est de mauvais augure. D'ailleurs comme les fortunes sont fort changeantes parmi les Orientaux, et qu'ils sont de leur naturel extraordinairement ardents après les plaisirs de la vie, ils en veulent jouir à l'aise. Or il se trouve toujours, disent-ils, que la maison du père est trop grande, ou trop petite, pour son fils. Chacun donc en fait bâtir une, ou en acquiert une qu'il raccommode à sa fantaisie. Cette coutume a fait faire cette belle réflexion à un de leurs poètes :

Quiconque vient au monde s'élève un édifice nouveau.
Il s'en va et laisse l'édifice à un autre.
Cet autre se met à rebâtir cet édifice sous une [VIII, 16] forme nouvelle.
Et il ne se trouve personne qui y mette la dernière main.

Quand les Persans ont bâti un logis pour eux, ils se mettent ensuite, comme je viens de le dire, à bâtir un marché, dont ils louent les boutiques, un bain, et un cabaret à café, qu'ils louent aussi, un caravanseraï pour les étrangers, qu'il arrive quelquefois que l'on fonde pour le public au lieu de le donner à rente, et puis on fait bâtir une petite mosquée pour attirer la bénédiction de Dieu sur le tout. C'est là le génie des Persans ; et si leurs biens sont si vastes qu'ils puissent s'étendre à des fondations plus publiques, ils font bâtir des ponts, des chaussées, et des caravanserais sur les grands chemins pour la commodité des passants, et c'est comme a fait ce seigneur Mirza Rezi. Le titre de *mouchi el mamalec* qu'il porte signifie « écrivain des royaumes ». Les Persans appellent ainsi cet officier de l'État qui a la charge de coucher par écrit les lettres patentes, les déclarations, et les ordonnances qui sont scellées de l'un des grands sceaux. J'en ai traité ci-dessus, et j'ai observé que ces sortes d'expéditions se font en grand papier et s'écrivent en lettres d'or, rouges, bleues, et noires, dont les grandes queues et les paraphe sont des figures qui ont beaucoup d'ordre et de dessein, et qui sont si bien peintes qu'on dirait qu'elles sont faites au pinceau. Mirza Rezi est savant et curieux, homme d'honneur et bienfaisant, de qui la conversation est fort utile à ceux qui recherchent la connaissance [VIII, 17] du gouvernement et de la politique de Perse. Il est originaire des plus anciennes familles du royaume, descendant en ligne masculine du savant et célèbre Coja Nessireddin, fameux pour ses ouvrages d'astronomie, et pour avoir porté les Tartares à la guerre qu'ils firent en Asie dans le dixième et onzième siècle. La cause en est trop remarquable et trop peu connue parmi nous pour la passer sous silence. C'était au temps que les califes de Bagdad avaient la domination de la plus grande partie de l'Asie, et celui qui régnait en ce temps-là se nommait Mosteazem. Coja Nessir lui ayant présenté un livre de mathématique qui par malheur ne lui plut pas, il le déchira en présence de l'auteur et lui en jeta les morceaux au visage. Ce savant homme, outré d'un affront si rude et si éclatant, se retira auprès de Halacoucan, prince des Tartares, et étant entré dans sa confiance, il lui fit voir la conquête de Babylone et de tout l'empire dont cette superbe ville était la capitale si aisée que ce prince l'entreprit et en vint à bout, comme on sait, en faisant mourir ce calife-là et ses enfants mâles.

Ce que j'ai rapporté sur le sujet du fameux aïeul de Mirza Rezi me conduit à remarquer que l'ancienneté de la race est un avantage rare en Perse, et dont aussi on y fait peu de compte. On n'y garde guère de généalogie, et il n'y a pas dix personnes à la cour qui sachent l'extraction de leur bisaïeul. L'hôtel de Mirza Rezi est assez petit, mais il est fort propre et fort égayé de peintures et d'inscriptions. Ce que j'y remarquai de particulier [VIII, 18] fut que quelques-unes des salles étaient revêtues de carreaux de faïence peints de figures qui n'avaient qu'un œil. C'est afin qu'on y puisse faire ses dévotions sans scrupule. Pour entendre cela, il faut observer que les mahométans abhorrent les figures, jusque-là que quelques-uns soutiennent qu'on ne peut sans pécher s'arrêter dans le lieu où il y en a, et que tous croient que les prières qu'on a faites sont vaines et de nul effet auprès de Dieu, ce qu'ils appuient sur le danger qu'il y a, disent-ils, de concevoir quelque idée corporelle durant l'adoration et la prière. Pour éviter ce danger, ils ne manquent guère, lorsqu'on les loge en quelque lieu où il y a des portraits, de gêner l'œil gauche avec une pointe de canif. Mais Mirza Rezi a cru l'entendre

mieux en commandant à l'ouvrier de ne faire qu'un œil à toutes les figures. Les ecclésiastiques soutiennent qu'en cet état-là, l'usage n'en est point criminel, parce que les figures deviennent par cette mutilation des grotesques qui ne représentent rien, et qui ne doivent passer que pour des fantaisies de peintre. Je remarque entre les peintures de cette maison-là l'apostasie de Cheik Nessaoum, qui est une histoire fort commune parmi les mahométans pour faire abhorrer le vin. Ils disent que cet homme, qui vivait il y a quelque huit cents ans, et qui était des plus éminents de leur religion, se laissa débaucher par les chrétiens avec leur vin et avec leurs mets défendus. Vous le voyez là dans ses habits de derviche, comme vont habillés leurs dévots, ayant du cochon devant lui et le verre à la main, entouré d'hommes et de [VIII, 19] femmes vêtus à l'euro péenne qui l'excitent à la débauche ; au-dessous il y a un distique qui signifie :

Je n'ai plus sur le visage aucun trait d'homme fidèle.
Un chien de la chrétienté est moins vilain que je ne suis.

Les mahométans abhorrent les chiens comme des animaux impurs et dont l'attouchement rend souillé. Ils abhorrent les chrétiens de même, et quand ils veulent dire le comble de l'exécration ils disent : *c'est le chien d'un chrétien*. Entre les inscriptions qui sont dans cette belle maison, j'en trouvai une de huit vers écrits en lettres d'or sur deux cartouches à la louange de l'humilité. En voici les paroles.

Une goutte d'eau tomba de la nue dans la mer,
Elle demeura toute étourdie en considérant l'immensité de la mer.
Hélas ! dit-elle, en comparaison de la mer, que suis-je ?
Sûrement où la mer est, je ne suis qu'un vrai rien.
Pendant qu'elle se considérait ainsi en son néant,
Une huître la reçut dans son sein et l'y éleva.
Le ciel avança la chose, et la porte à ce point
Qu'elle devint la perle fameuse de la couronne du roi. [VIII, 20]

Au bout de la rue du Mouchi el Memalek est l'hôtel de Mirza Moumen Nazir Teharpa, c'est-à-dire *intendant du pied fourché*, qui est celui qui reçoit le droit de toutes les bêtes à cornes, lesquelles se consument dans les villes du royaume, droit qui n'est pas considérable ni même égal partout.

De là, on entre dans une de ces grandes rues couvertes qu'on appelle *bazar*, qui mène droit à la Place Royale en allant de l'occident à l'orient. Vous trouvez à moitié chemin, sur la gauche, un large palais qu'on appelle en son nom propre le Palais de Saroutaki, qui était premier ministre de Perse sur la fin du règne de Sefi premier et au commencement du règne d'Abas second. Ce palais fut commencé par Atembek et continué par son fils Taleb kan, tous deux aussi premiers ministres du règne de Sefi premier. Saroutaki, l'ayant eu en don du roi, le fit achever avec tant de dépense et de soin que c'était un des beaux bâtiments de Perse il y a soixante ans. Comme la fortune de ce seigneur et sa catastrophe est un aussi éclatant exemple de la vanité des choses humaines qu'on puisse en lire dans aucune histoire, je crois qu'on ne trouvera pas mauvais que j'interrompe cette description pour en conter l'événement.

Saroutaki était fils d'un boulanger de Tauris, capitale de la Médie, qui, n'ayant pas moyen de le pousser, l'envoya à Ispahan chercher fortune. Il y alla et se fit soldat, pensant de ne pouvoir mieux se placer pour faire paraître l'excellence de ses talents naturels. Ses premiers

camarades se trouvèrent, pour son [VIII, 21] malheur, être de jeunes débauchés adonnés à l'horrible crime de la sodomie, qui l'infectèrent si étrangement qu'il ne se contentait pas de tomber avec eux dans cet abominable désordre, mais qu'il en vint jusqu'à la fureur d'enlever les beaux garçons qu'il rencontrait à l'écart. Il arriva au bout de deux ans qu'un officier du roi, l'ayant reconnu capable de quelque chose de plus que de porter le mousquet, le prit pour son secrétaire ; mais il n'eut pas été là trois mois qu'un enfant du quartier qui avait été perdu huit jours durant fut trouvé dans sa chambre dans l'état des gens qu'on enlève violemment. Les parents de l'enfant, outrés du traitement qu'il lui avait fait, s'allèrent jeter aux pieds du roi comme il était à la promenade, en lui demandant justice de cet horrible excès. Le roi, qui se trouva gai et de bonne humeur, leur dit en souriant : « Allez le châtrer. » Ces gens, emportés de fureur, n'entendirent point raillerie : ils coururent à son logis, et l'ayant rencontré comme il en sortait à cheval avec un laquais seulement, ils le renversèrent à terre, ils lui déchirèrent ses habits, et ils exécutèrent dans un instant l'ordre du roi avec la rage qu'on peut imaginer en des gens irrités comme ils l'étaient ; car c'est ainsi que souvent en Perse chacun venge de ses propres mains les torts qu'on lui a faits dès que la justice l'ordonne ou le permet.

Le maître de Saroutaki était proche du roi lorsque la plainte fut faite et la punition ordonnée, et comme il vit que le prince se mit à parler assez gaiement de l'arrêt qu'il venait de donner, et en souriait en le regardant, [VIII, 22] il prit la liberté de lui dire aussi en riant : « En vérité, sire, c'est dommage que ce malheureux garçon meure, car il a infiniment d'esprit, et il pourrait rendre un jour d'importants services à V. M. » Le roi répondit : « Hé bien, qu'on le sauve, s'il est encore temps, ou qu'on le fasse panser. » Le pardon du roi arriva trop tard ; sa sentence avait déjà été exécutée, mais elle l'avait été si heureusement que le criminel n'en mourut pas, comme on en court le risque dès qu'on a dix-huit ans passés. Cependant, comme l'opération avait été faite avec un gros couteau, et par des gens acharnés qui ne se souciaient pas de la bien faire, il ne fut jamais bien guéri ; son eau lui coulait le long des cuisses, ce qui l'obligea toute sa vie à porter des bottines qui lui venaient jusqu'à l'endroit des parties qu'on lui avait coupées. Le supplice de Saroutaki l'ayant rendu incapable de débauche, il s'attacha aux affaires, et dans dix ans de temps il se rendit si habile dans les finances qu'on le fit contrôleur général du vizir ou intendant de Mazenderan, qui est l'Hyrcanie, lequel étant venu à mourir, Saroutaki fut mis à sa place. Il fut fait ensuite gouverneur de Guilan, qui est une province voisine, et fut employé en qualité de général et de commissaire général en plusieurs emplois très importants. Il parvint de là à la qualité de *nazir* : on appelle ainsi le surintendant général ou maître de la maison du roi et de tout son domaine ; et enfin à celle de premier ministre d'État.

L'histoire et les gens de son temps assurent qu'il n'y en a jamais eu de si éclairé dans l'exercice de cette charge suprême. Il savait [VIII, 23] jusqu'à un dernier le revenu de l'État et celui du roi, car en Perse le revenu du roi et le revenu de l'État sont distingués et séparés comme je l'ai rapporté, et il savait de même le revenu de tous les grands du royaume, ce qu'ils pillaient sur le peuple, et même ce qu'ils dépensaient et ce qu'ils amassaient. Le zèle de ce ministre était incomparable, tant pour le bien public que pour celui de son maître. Il haïssait tous ces présents dont l'usage est universel en Orient pour obtenir les grâces et les emplois, et il ne manquait point de faire entrer dans les coffres du roi tous ceux qu'il apprenait que les ministres recevaient ou se faisaient donner à cette fin. Sefi premier, qui régnait alors, laissait faire ce sage et intègre vizir, étant ravi d'avoir un grand vizir de cette probité ; mais comme il ne voulait pas avoir part à la haine que ce ministre s'attirait par sa sévérité, il en raillait souvent lui-même en présence de la cour, disant entre les autres choses : « On parle tant d'Omar » (c'est le second successeur de Mahamed, un homme que les Persans détestent

parfaitement, le tenant pour hérésiarque et pour tyran). « On l'appelle chien, cruel, et maudit ; le voilà ressuscité en la personne de mon vizir. » En effet, il était étrangement haï par les grands de l'État, qui l'immolèrent enfin à leur fureur.

La chose arriva l'an 1645, qui était le troisième du règne d'Abas second, et voici comment. Un gouverneur de Guilan nommé Daoud can avait fait plus de deux millions d'extorsions durant la première année du règne de ce prince, lequel étant venu jeune [VIII, 24] à la couronne, les gouverneurs et les intendants s'imaginaient qu'on pouvait tout faire impunément. Saroutaki fit appeler Daoud can à la cour et le pressait de rendre compte de sa conduite. Daoud can s'en excusait sur ce qu'on n'a pas accoutumé de faire venir des gouverneurs de province à compte. Janikan, général des courtchis, qui est le plus puissant corps de troupes qu'ait la Perse, proche parent de ce Daoud can, le défendait de tout son pouvoir ; mais voyant qu'il ne gagnait rien auprès du premier ministre, et que son parent allait être poussé à bout, il en porta ses plaintes au roi, tant en particulier qu'en public, le suppliant de mettre à couvert le gouverneur de Guilan des recherches du premier ministre. Le roi, qui était jeune, écoutait tout, et répondait à tout favorablement, mais sa mère retenait sa facilité, et l'empêchait de rien accorder qui allât contre le bien de l'État. Le crédit des mères des rois de Perse est grand tandis qu'ils sont en bas âge, et la mère d'Abas second en avait aussi un fort grand, et qui était des plus absolus. Elle était en étroite confiance avec le premier ministre, et ils s'entraidaient tous deux mutuellement. Janikan ne voyant, à cause de cela, aucun moyen de sauver son parent, rompit ouvertement avec le premier ministre et se déclara hautement son ennemi, mais le ministre se contentait de pousser sa pointe. Il arriva au mois d'octobre que, dans une audience d'ambassadeurs, Janikan trouvant le roi chagrin contre le premier ministre sur un sujet qu'on raconte diversement, il commença à l'accuser de plusieurs choses, les unes [VIII, 25] vraies, et les autres fausses, que le prince écouta assez aigrement. L'audience finie, le roi voulut monter à cheval, et par malheur pour le premier ministre il sortit par le grand portail du palais, par où il passe fort rarement, parce qu'il est le plus éloigné du sérail. Le prince trouva le cheval du premier ministre tout contre le sien. On le lui menait toujours le plus proche qu'il se pouvait du lieu où était le roi, à cause de son grand âge et de ses infirmités, et afin qu'il eût moins de pas à faire. Le roi, voyant ainsi un autre cheval près du sien, demanda à qui il appartenait. Janikan, qui était aux côtés du roi, trouvant cette belle occasion de donner un coup de dent au premier ministre, répondit : « Eh ! qui pourrait, sire, avoir l'insolence de faire cela, que ce vieux chien de grand vizir ? il ne se contente pas de maltraiter les serviteurs, il perd encore le respect pour le maître. » « Je le sais bien, Janikan, répartit le roi, il y faut pourvoir. » Il n'est pas certain si c'est là tout ce que le roi lui dit, car on le raconte diversement ; mais quoi qu'il en soit, Janikan prit la réponse du roi pour un ordre de faire mourir le premier ministre, et il résolut de l'exécuter le lendemain matin.

Ce jour-là il fut de bonne heure au palais, et tirant à part ce qu'il y trouva de gens qu'il savait être ennemis du grand vizir, entre lesquels le plus considérable était le grand maître de l'artillerie, il leur dit qu'il avait ordre du roi d'aller prendre la tête du premier ministre, et les pria de l'accompagner. Ils prirent encore avec eux d'autres gens de leur cabale qu'ils rencontrèrent sur le chemin, [VIII, 26] sans leur dire pourtant autre chose sinon qu'ils allaient porter à ce ministre un ordre du roi de la dernière importance. Ce vieux seigneur était dans le sérail quand ils arrivèrent, et en ayant été averti, il sortit en robe de chambre, et entrant par une porte de derrière dans la salle où il les avait fait mener, il leur dit qu'il les priait de s'asseoir jusqu'à ce qu'il fût habillé, et qu'il les allait venir retrouver. Janikan s'approchant là-dessus avec sa troupe et l'entourant lui dit : « Chien maudit, nous ne sommes pas venus ici pour nous asseoir, mais pour te couper cette vieille méchante tête qui a rempli la Perse de malheurs et a

fait périr tant de grands seigneurs infiniment plus gens de bien que toi » : et en disant cela, il cria au grand maître de l'artillerie : *Vour*, c'est-à-dire : *Frappe*. Celui-ci en même temps lui enfonça le poignard dans le corps, et d'un coup de genouil le jeta à bas sur le bord d'un grand rond d'eau à bords de jaspe qui tient le milieu de la salle. Le coup ne l'avait pas tué ; il leur dit d'une voix basse : « Que vous ai-je fait, mes princes, et que me faites-vous sur mes vieux jours ? » Janikan entendant sa voix cria au grand maître : « Achève ce chien », et en même temps tira l'épée lui-même, et s'avança pour se jeter dessus. Le grand maître le prévint, et abattit la tête de cet infortuné, qui tomba aux pieds de Janikan, et d'un autre coup lui coupa le corps presque en deux. Janikan prit la tête par la moustache, et s'avançant sur le bord du rond d'eau pour y laver sa main, qui était ensanglantée, il la porte ensuite trois ou quatre fois pleine d'eau [VIII, 27] à la bouche, en disant : « À présent voilà ma soif apaisée. »

Il mit ensuite une garnison de ses gens dans le palais du vizir comme s'il eût eu un ordre fort précis de le faire, et remonta à cheval, tenant la tête d'une main et son épée nue de l'autre, prenant le chemin du palais. Sa suite se trouva en un instant grossie de plusieurs grands seigneurs avec qui il alla se présenter au roi, et lui dit selon les compliments du pays : « Sire, que votre tête soit toujours glorieuse et saine. Voici celle de ce vieux chien qui perdait le respect pour V. M. et qui était devenu traître tant à sa personne qu'à son État, lequel il ruinait par son audace et par sa tyrannie ; il tramait une révolte qui eût coûté la vie à V. M. et c'est ce qui m'a obligé de lui ôter la sienne, par l'amour que j'ai pour la vôtre. » Le roi, fort effrayé et consterné de ce spectacle, ne perdit pourtant pas le jugement, mais lui répondit, fort prudemment pour un jeune prince, quoiqu'en tremblant : « Janikan, que ta main soit exaltée ; tu as fort bien fait. Que ne m'avertissais-tu de la perfidie de ce méchant ? Il y a longtemps que j'aurais fait faire ce que tu as fait aujourd'hui. Je te donne sa charge, et ce que tu voudras de ses biens. »

Saroutaki était alors dans la treizième année de son ministère, et dans la quatre-vingtième de sa vie. **On conte de lui une chose qui est à peine croyable, c'est que tout eunuque qu'on l'avait fait, il aimait passionnément les femmes et les garçons, et en avait un plein sérail. J'ai ouï conter à une personne de qualité que, ce ministre étant un jour en conversation familière avec quelques seigneurs de ses amis, il se mit tout d'un coup à envisager avec des regards mourants deux jeunes garçons qui lui appartenaient, qui étaient debout devant lui pour le servir. Les ayant par manière de dire dévoré des yeux, il se tourna tristement vers la compagnie en disant : « Considérez la bizarrerie de mon sort : quand j'avais de bonnes dents il ne me donnait pas un os à ronger ; à présent qu'il me les a arrachées, il me sert des morceaux friands⁶. »**

On sera sans doute bien aise d'apprendre la vengeance qui fut faite de la mort de ce vieux ministre, et je la raconterai d'autant plus volontiers qu'elle n'est pas moins tragique ni moins exemplaire, et qu'on peut bien assurer qu'il n'a été jamais parlé de grande fortune si [VIII, 28] tôt faite et si tôt détruite. Janikan, applaudi du roi extérieurement, comme je viens de le dire, et de toute la cour, qui l'allait féliciter de son lâche assassinat comme d'un rare exploit de guerre, crut qu'il était monté au haut de la roue, et il y était effectivement monté ; mais c'était pour rendre sa chute plus éclatante et plus terrible que la fortune l'avait comme guindé si haut. Tout le monde s'empressa d'abord à le suivre, et le jour même de cette vilaine action il revint du palais suivi de trois cents personnes à cheval. Deux jours après il fut fait généralissime de la Perse, ce qui mettait trente mille hommes sous son commandement qu'il pouvait assembler dans vingt-quatre heures ; et dans cinq jours de temps que dura seulement

⁶ Le passage en gras manque dans l'édition de 1711.

sa faveur, on lui fit la valeur de vingt mille louis d'or de présents pour avoir seulement ses bonnes grâces ou sa recommandation.

J'ai touché un mot ci-dessus du pouvoir que la reine mère avait sur l'esprit du roi, et combien d'ailleurs elle était unie d'amitié et d'intérêt avec le premier ministre, et j'ai dit aussi la consternation du roi quand les assassins de ce seigneur lui présentèrent sa tête. La reine, le voyant revenu au sérail avec cette consternation sur le visage, appréhenda que le vizir n'en fût en partie cause, et en approchant tendrement de sa personne, elle lui dit : « Mon cher prince, pourquoi êtes-vous troublé comme je vous vois ? Ce vieux ministre qui vous sert de père serait-il bien assez malheureux pour avoir mérité votre indignation ? Soixante années de bons services rendus à V. M. et à ses prédécesseurs et son extrême vieillesse valent bien qu'on lui [VIII, 29] pardonne quelque faute ; toutefois s'il en a fait de telle nature qu'elle exige punition, ôtez-lui sa charge, et laissez à la mort, qui est si proche de lui, à lui ôter la vie. » Le roi lui répondit : « Ana Kanum, duchesse ma mère, son affaire est faite, il vient de mourir. »

Les femmes dans tout l'Orient, surtout celles de qualité, ne s'étudient point à réprimer les passions, ce qui fait qu'elles en sont toujours agitées avec fureur. Saroutaki était l'agent et le fidèle de la mère du roi. Il lui amassait des biens immenses ; elle gouvernait la Perse à son gré par son ministère. On peut penser là-dessus à quel excès elle fut irritée. Elle envoya sur le soir un des principaux eunuques à Janikan lui demander pour quel sujet il avait été assassiner si cruellement le premier ministre, que ses services si longs et si importants devaient rendre sacré à tous les Persans. Janikan, ébloui de sa fortune et emporté de la haine qu'il avait pour la reine mère à cause du défunt, répondit fièrement à l'eunuque : « Saroutaki était un chien et un voleur qu'il y a très longtemps qu'on devait faire mourir. Dites cela à la grande duchesse (c'est le titre qu'on donne à la mère du roi), et que c'était un franc laron. Julfa (c'est un faubourg d'Ispahan peuplé d'Arméniens) ne doit payer que vingt-deux mille cinq cents livres de taille, et je prouverai qu'en cinq mois ce chien maudit en a arraché deux cent mille livres. » Il disait cela pour piquer davantage la reine mère, parce que le revenu de ce faubourg est dans l'apanage des mères du roi, et qu'on n'y peut lever un sol sans leur ordre.

La princesse, poussée à bout par ces nouveaux [VIII, 30] outrages, anima toute cette nuit-là le roi à la vengeance. Il y était bien résolu, mais il ne savait comment s'y prendre. La princesse, désespérée de ce qu'il ne servait pas sa fureur sur-le-champ, conjura le lendemain avec une personne de qualité qu'elle savait dans ses intérêts pour faire assassiner Janikan ; mais celui-ci, qui avait déjà semé d'espions la cour et la ville, découvrit la conjuration avant qu'elle fût formée. Il la communiqua à son parti, qui ne crut pas pouvoir se sauver qu'en faisant une conjuration opposée, qui était d'aller arracher la reine mère du milieu du sérail et de la faire mourir. Si ce que je rapporte n'était d'une notoriété publique en Perse, je ne l'aurais jamais pu croire, parce que les sérails sont des lieux si sacrés pour les Persans, particulièrement celui du roi, que c'est une impudence punissable de tourner seulement les yeux vers la porte.

Le *chirachi bachi*, qui est le chef de la sommellerie du roi, était un des conjurés de Janikan. Il était à la vérité un des grands ennemis du mort, mais faisant réflexion sur le crime et sur le danger de l'entreprise, dont il était moralement impossible d'éviter la punition tôt ou tard, il résolut de la découvrir au roi, ne voyant point d'autre voie de se tirer du mauvais pas où il s'était engagé. Il va sur le soir au palais, s'adresse au capitaine de la porte du sérail, lui conte la conjuration avec les particularités qu'il en savait, et que le jour suivant était destiné à l'exécuter. On avait peine dans le sérail à croire le rapport de ce conjuré ; toutefois, comme la chose était trop importante pour en négliger l'avis, et [VIII, 31] que la reine et les eunuques que la conjuration regardait croyaient à tout moment qu'on les venait mettre en pièces, le roi

se laissa pousser à faire mourir le lendemain matin tout ce nombre d'assassins sans autre forme de procès. Ce jour-là donc, qui était le cinquième de l'assassinat du premier ministre, le roi, vêtu tout de rouge, selon la manière du pays qui fait que le roi s'habille de cette façon lorsqu'il doit faire mourir quelque grand seigneur : le roi, dis-je, se rendit le matin à la salle où tous les grands seigneurs étaient assis à l'ordinaire, et s'adressant à Janikan, S. M. lui dit : « Perfide, rebelle, de quelle autorités avez-vous tué mon vizir ? » Il voulut répondre, mais le roi ne lui en donna pas le loisir. Il se leva en disant tout haut : « Frappez », et se retira dans un cabinet qui n'était séparé de la salle que par des vitres de cristal. Aussitôt des gardes apostés se jetèrent sur les proscrits, et à coups de hache les mirent en pièces sur les beaux tapis d'or et de soie dont la salle était couverte, aux yeux du prince et de toute la cour. Dans le même temps d'autres gardes, avec deux des principaux eunuques, coururent exécuter de même manière les autres proscrits qui étaient les uns dans le bain, les autres dans leurs maisons. Le nombre des grands seigneurs qu'on mit en pièces était quatre gouverneurs de province, le grand maître de l'artillerie, et trois autres. Au bout de deux heures on jeta les corps ainsi coupés en pièces au milieu de la place royale, vis-à-vis le grand portail du palais, où les crocheteurs les dépouillèrent jusqu'à la chemise, **leur jetant seulement un peu de terre sur les parties viriles.**⁷ On les y laissa trois jours [VIII, 32] en cet état (grand exemple de la justice céleste et des misères humaines), et après on les porta dans un cimetière hors de la ville où ils furent enterrés pêle-mêle dans une même fosse.

La mère du roi, se voyant défaite de ses principaux ennemis, étendit sa vengeance sur la maison de Daoud can comme l'auteur de toute cette longue et cruelle tragédie. On ne se contenta pas de confisquer ses biens, comme aux autres. On ne laissa pas un sol à tous ses parents jusqu'au troisième degré. Ses filles furent vendues publiquement. Ses fils furent faits eunuques et donnés en qualité d'esclaves à un seigneur qui avait autrefois servi leur père.

Le palais de Saroutaki a été un des beaux de la Perse, mais il s'est fort ruiné depuis sa mort. C'est à présent le logement des *daroga* ou gouverneurs de la ville, à qui le roi l'a affecté. Le gouverneur d'à présent, qui se nomme Scander Mirza, ou le prince Alexandre, qui est fils de Chanavas can, vice-roi héréditaire de la Géorgie, a fait bâtir à côté un appartement fort propre et un grand bain sur un fond particulier qu'il a acheté. Ce n'est pas que ce palais manque de bains, ni de terrain pour en bâtir plusieurs autres, mais c'est que les mahométans tiennent que les prières, les purifications, et toute la dévotion, en un mot, que leur religion commande, est vaine et désagréable à Dieu quand elle est faite dans un lieu acquis par fraude ou par violence. Or ils prétendent que la confiscation des biens n'est jamais bien légitime, parce que les biens appartiennent aux [VIII, 33] familles et non pas aux personnes, et qu'ainsi, quand le roi s'empare des biens d'un grand seigneur, pour quelque cause que ce soit, c'est toujours avec injustice, et que s'il les donne ou les prête, il dispose d'un bien qui ne lui appartient pas entièrement.

Joignant le palais de Saroutaki il y a une petite mosquée que ce ministre avait fait bâtir, et de l'autre côté de la rue un peu plus haut il y a le tombeau de Cha Ahmed, un des fils d'Iman Mouza Cazem, qui est un des douze premiers califes qui pouvaient succéder légitimement à Mahomed, selon l'opinion des Persans. Ce tombeau est dans une chapelle couverte d'un dôme, bâtie depuis plus de trois cents ans, à ce qu'on dit. Il est carré, élevé de quatre pieds de terre ; on le voit de dedans la rue par une fenêtre couverte d'une grosse grille que les passants baisent par dévotion, et où l'on trouve toujours des femmes arrêtées marmottant leur chapelet, car s'il y en a au monde de superstitieuses, ce sont assurément celles

⁷ Cette dernière proposition manque dans l'édition de 1711.

d'Ispahan. Au-delà de ce tombeau on trouve un grand collège qui a quarante chambres, que le peuple appelle par dérision le collège des ânes, parce qu'il n'y demeure et qu'il n'y va que des Arabes, lesquels sont les plus stupides et les plus ignorants de tous ceux qui font profession de science en Perse, quoique la langue arabesque soit l'idiome de la science en Orient, comme le latin en Europe. Il est arrivé aux Arabes la même chose qu'aux Grecs. Les uns et les autres ont été dans leurs temps les maîtres et plus grands docteurs des sciences, ceux qui les enseignaient aux autres nations, et chez qui [VIII, 34] on allait les apprendre de toutes parts, mais ce sont à présent des peuples très ignorants. Les Persans ont succédé dans la science aux Arabes comme les chrétiens de l'Europe ont succédé aux Grecs ; ce qui étant arrivé après les conquêtes des Turcs, il ne faut pas douter que la cause de leur extrême ignorance ne soit la perte de leur liberté. Il est vrai que les Arabes n'ont pas tous perdu la liberté, mais ceux qui la conservent encore sont obligés pour cela de se priver de tout commerce en se tenant enfermés dans les déserts. J'oubliais à dire que sur le frontispice de ce collège dont je viens de parler on lit ces mots en gros caractères : « La science apprise durant la jeunesse est stable et dure comme une inscription dans du marbre. »

Tirant de là vers la Place Royale, on trouve sur la gauche un des beaux caravanserais d'Ispahan. C'est un grand bâtiment carré à double étage, chacun de quelque vingt pieds de haut et de quelque soixante-dix toises de diamètre. On y entre par un portique assez long sous lequel il y a des boutiques d'un et d'autre côté. Chaque face a vingt-quatre logements en bas et autant en haut, comme un dortoir de couvent, au milieu desquels il y en a un plus grand que les autres, bâti sous un haut portique semblable à celui où est l'entrée, lequel est fait en demi-dôme, plat sur le devant, orné de mosaïque. Les chambres d'en bas sont le long d'une galerie, ou relais, ou parapet, comme on voudra l'appeler, haut de terre d'environ cinq pieds et profonds de dix-huit à vingt pieds, larges de quinze à seize, et élevées de deux doigts [VIII, 35] sur la galerie. Les Persans appellent ces galeries ou rebords de pierre qui règnent autour des caravanserais *maatab*, c'est-à-dire place à la lune, parce que c'est où on couche environ huit mois de l'année pour être plus fraîchement, et où on prend le frais à l'ombre durant le jour. Chaque chambre a de plus une place sur le devant de la largeur de la chambre même, profonde de la moitié, et couverte d'une arcade. Les chambres d'en haut ont chacune une antichambre et un balcon, et c'est d'ordinaire où les marchands logent avec leurs femmes lorsqu'ils en mènent, le bas étage leur servant communément de boutique ou de magasin. Sur le derrière du caravanserai il y a encore de grands magasins. Au milieu de la cour, qui est fort bien pavée, il y a un grand bassin d'eau avec un jet, et des puits aux coins. C'est là à peu près la structure et la forme de tous les grands caravanserais d'Ispahan, qui sont bâtis de pierre ou de brique, si ce n'est que les uns ont un grand relais carré de quatre à cinq pieds de hauteur au milieu de la cour, au lieu de bassin d'eau. Les logements, qui sont séparés l'un de l'autre par un mur de deux à trois pieds d'épaisseur, consistent en une antichambre de quelque huit pieds de profondeur, toute ouverte par-devant, avec une cheminée à côté pratiquée dans le mur de séparation, et en une chambre qui est de moitié ou d'une fois plus profonde que l'antichambre, dont la cheminée est au fond ou à côté. Les chambres ont toutes leurs portes, quoiqu'assez faibles, mais elles n'ont point de fenêtres, recevant le jour par la porte et non autrement, [VIII, 36] ce qui rend ce logement incommode. Derrière le caravanserai et tout autour sont des écuries, et dans quelques-uns il y a un côté des écuries accommodé en arcades de quatre pieds de hauteur, avec des cheminées d'espace en espace pour placer commodément les palefreniers et les autres valets, et pour faire la cuisine. Il ne demeure d'ordinaire dans ces grands caravanserais que des marchands en magasin. Celui dont je viens de faire la description rend seize mille livres par an au propriétaire, qui était de mon temps une cousine du feu roi. On

nomme ce caravanserai *Mac soud assar*, c'est-à-dire le caravanserai de Mac Soud l'huilier, parce qu'il a été bâti du temps d'Abas le Grand par un épicier qui avait fait sa boutique vis-à-vis, laquelle subsiste encore. Lorsque ce grand roi vint établir sa cour à Ispahan, et qu'il conçut le dessein de rendre cette ville aussi magnifique qu'elle l'est devenue, il engageait non seulement tous les grands seigneurs mais encore tous les particuliers qu'il savait être gens riches à construire quelque édifice public pour l'ornement et pour la commodité de la ville. Il apprit que cet épicier était des plus à l'aise. Il l'alla voir un jour à sa boutique avec la familiarité qui était naturelle à ce grand prince, et il lui dit : « Il y a longtemps que je vous connais de réputation pour homme de bien et pour homme riche. C'est sans doute à cause de votre probité que Dieu vous a béni si abondamment. Je serais bien aise qu'un si vertueux vieillard m'adoptât. Je vous tiens pour mon père ; vos fils sont mes frères, faites-moi votre héritier avec eux, je ferai en sorte qu'ils n'y [VIII, 37] perdent rien ; ou bien, si vous l'aimez mieux, faites bâtir de votre vivant quelque édifice pour la commodité et pour l'embellissement de la ville. » Abas le Grand avait des manières engageantes qui le faisaient venir à bout de tout. L'épicier lui dit qu'il consentait à la demande de S. M. et qu'il ne manquerait pas à ce qu'il souhaitait de lui. Il fit bâtir ce caravanserai, qui lui coûta trois mille tomans, qui sont quarante-cinq mille écus, et ensuite le donna au roi, qui en fut fort satisfait, et en récompensa bien ses enfants.

On raconte une chose admirable d'une mule que cet épicier avait (car les gens de cette condition en Perse montent la plupart des mules, comme les docteurs de la Loi montent des ânes). Cette mule était si fidèle à son maître qu'il la laissait toujours seule dans la Place Royale, au coin qui donnait vers sa boutique. Elle ne bougeait du lieu où il mettait pied à terre, et si quelqu'un pensait d'en approcher elle lui lançait de si rudes coups de pied qu'il était contraint de se retirer bien vite. Il arriva la dernière fois que l'épicier fut alité que sa pauvre bête devint aussi malade, et elle se démena et se tourmenta si furieusement jusqu'au jour de sa mort qu'elle mourut aussi au même instant. Je ne dois pas supprimer entièrement d'ingénieuses sentences qu'on lit au frontispice de ce beau caravanserai sur les carreaux de faïence qui le revêtent. En voici quelques-unes.

Il ne faut principalement à un voyageur que deux choses, une bonne bourse et une bonne épée : celle-là pour lui fournir ses besoins, celle-ci pour le garantir de toutes insultes. [VIII, 38]

Ne marche que de nuit après ce que tu veux atteindre.

Le soleil est un conte-nouvelles ; la nuit est une guide fidèle. *Allusion à la coutume des pays chauds de ne marcher que de nuit à cause de la chaleur.*

Les jours sont tous enfants sortis d'un même père et toutes les nuits sont sœurs.

Ne requérez point de ce jour et de cette nuit autre chose que ce que l'on en a eu auparavant.

Proche de ce caravanserai il y en a un autre appelé d'abord caravanserai des gens de Nachchivan, qui est une ville d'Arménie, et depuis le caravanserai des vendeurs de ris, parce qu'on y en vendait en gros. À présent c'est un magasin de coton. Le coton se transporte dans de fort grosses balles qui se font en attachant le sac à trois grosses cordes qui le tiennent en l'air à demi-pied de terre, et un homme se met dedans, qui foule et presse le coton à mesure qu'on le jette dans le sac.

Prenant de là à gauche, on arrive aux rues qui sont derrière la grande mosquée, et l'on trouve en chemin le palais de Mirza-chefi, chef des astrologues, celui du nazir à présent en

charge, celui du chef des cuisines, c'est ainsi qu'ils appellent le premier maître d'hôtel du roi, parce qu'il est préposé principalement sur la cuisine, et celui de Mahamed Alybec, qui était grand maître d'hôtel sous les rois Abas premier, Sefi premier, et Abas second, ce qu'on remarque comme un bonheur extraordinaire, parce que la fortune est plus changeante en Perse que dans un autre pays. Après, on entre dans une grande [VIII, 39] place appelée *embargoulemon*, c'est-à-dire le magasin des esclaves, par la raison que c'est le magasin des denrées comestibles et combustibles qu'on débite aux ouvriers et aux officiers du roi qui ont une pension et bouche à cour. Plus loin il y a une grande place qu'on appelle le marché de Lelebec, du nom d'un seigneur qui, ayant été marchand longues années, devint surintendant des bâtiments. Il en a fait construire plusieurs pour le roi à Ispahan, en Hyrcanie, et en d'autres lieux.

Le sérail est à main gauche, et quand on a fait mille pas le long de ses murs on parvient à la porte qui est la plus fréquentée de toutes celles de ce palais, qu'on appelle la porte des cuisines, parce que les cuisines sont de l'autre côté, un peu plus bas.

Joignant cette porte il y a un bain fort grand et fort beau qu'on appelle le bain royal. Le grand Abas le fit bâtir, et il ordonna que le public s'en servirait certains jours de la semaine. Les eunuques, les huissiers et les gardes du sérail y vont tous, et il y a une porte qui y mène de dedans le palais.

Vis-à-vis est le *Gebbé khané*, ou maison des armes. Le roi de Perse entretient un grand nombre de maîtres de toute sorte de métiers, comme je l'ai rapporté au livre précédent. Chaque métier a son atelier particulier et propre dont les ouvriers dépendent et où ils ont chacun leur boutique pour travailler, à moins que par faveur on n'obtienne la permission de travailler à part, chez soi ou ailleurs. Ces lieux s'appellent *karkane* en persan, c'est-à-dire maison d'ouvrage, et chacune [VIII, 40] a son nom particulier pris du métier qu'on y exerce, comme par exemple la maison dont je parle, qui est appelés maison des armes parce que les armuriers gagés du roi y ont leur boutiques. Chacune de ces maisons d'ouvrage est sous la direction d'un intendant qu'on appelle chef du métier qui s'y fait ; d'un syndic, qui est le plus ancien ouvrier de la maison ; d'un intendant, qu'on appelle *mochref* ou écrivain, parce qu'il tient compte des ouvriers et des ouvrages, donnant les matières par compte et les recevant de même, et d'un huissier.

Le roi a trente-deux maisons d'ouvrages ou ateliers, en chacun desquels il y a bien cent cinquante artisans, toutefois aux unes plus et aux autres moins. Les peintres, par exemple, n'étaient de mon temps que soixante-douze, et les tailleurs étaient cent quatre-vingts. Autrefois il y avait encore plus d'ateliers. On a retranché entre autres les teinturiers et les ouvriers en soie. On donne la toile à teindre et à peindre à la ville, et l'on en paie la façon. On donne de même la soie et le fil trait pour toute sorte d'étoffes, de brocart, et de tapis, et l'on en paie aussi la façon à un taux toujours égal. On fait faire les tapis à la campagne par des ouvriers qui ont des terres du roi dont ils paient la rente de la façon des tapis. Un officier qu'on appelle *erbab tahvil*, comme qui dirait seigneur de la mise ou de l'emplette, est le directeur général de toutes ces maisons d'ouvrage et des intendants de ce qui se fait pour le roi en ville et à la campagne, comme je viens de le dire, et le nazir, qui est le chef [VIII, 41] suprême de tous les biens du roi, en est le surintendant. Il en fait la revue une fois l'année, et d'ordinaire c'est l'été, ensuite il fait dresser l'expédition pour le paiement des ouvriers. **Si quelqu'un veut son ordonnance à part, on la lui donne sans grande difficulté ; mais d'ordinaire, on donne à chaque ouvrier une seule assignation pour tout le corps. Il y a des ouvriers qui par faveur sont toujours assignés sur un même fonds, et ceux-là sont payés plus promptement, et ne perdent que cinq pour cent, qui sont pour les droits du**

receveur. Les autres en donnent dix à celui qui va recevoir les gages, et ces dix pour cent sont pour les frais de son voyage. D'ordinaire c'est un des membres du corps qui va à la recette. Le nazir en gratifie qui il lui plaît⁸. On ne peut dire au vrai la dépense de ces trente-deux maisons. Je l'ai recherchée avec grand soin ; ce que j'en ai pu trouver de plus sûr est que cela va à cinq millions. Quoi qu'il en soit, cette dépense est tout à fait royale et digne d'un grand monarque. Il y a des ouvriers qui ont huit cents écus de gages et leur nourriture. Il y en a d'autres qui n'ont que soixante et dix et quatre-vingt francs sans nourriture. C'est la coutume qu'on hausse les gages ou qu'on fasse un présent aux ouvriers tous les trois ans, ce qui dépend pourtant de la générosité du prince, du naturel du premier ministre, et de la bonne intention du nazir ou surintendant général : car il faut que tout cela y concoure, et ce présent vaut toujours autant qu'une année de gages. On accorde la même grâce à tous ceux qui ont fait quelque ouvrage pour le roi qu'on trouve bien fait ou dont il est content, et à ceux qui font un présent au roi de quelque pièce excellente de leur art. La nourriture se donne ou par plat, ou par demi-plat, ou par quart de plat, et s'appelle *giré*, c'est-à-dire un ordinaire⁹. C'est un tant de chaque chose nécessaire à la vie. Un plat peut nourrir aisément six à sept personnes, et vaut, quand les vivres sont chers, huit à neuf cents livres par an. On a la liberté de prendre les denrées en nature ou la valeur en argent. Chaque ouvrier reçoit en entrant en service un acte ou brevet [VIII, 42] enregistré dans toutes les chambres des comptes et authentiqué du sceau du roi et de ceux de ses ministres, et particulièrement du grand maître. On lui paie ses gages du jour de son entrée au service jusqu'au jour que l'année recommence à son atelier, et après on le paie d'an en an avec ses camarades. Ce qu'il y a de magnifique et de très louable dans cet établissement, c'est que ces ouvriers sont entretenus toute leur vie sans qu'on les casse jamais, et que quand la maladie ou quelque autre accident en réduit quelqu'un à ne pouvoir travailler, non seulement on ne lui diminue rien de ses appointements, mais même, par une merveilleuse humanité, le nazir ou grand maître, sur la moindre requête qu'on lui présente en faveur du malade, le recommande au médecin et à l'apothicaire de la cour, avec quoi il est traité sans qu'il lui en coûte rien. On presse si peu d'ordinaire au travail les ouvriers du roi, qu'ils peuvent faire toujours quatre fois plus d'ouvrage pour eux-mêmes. Ils travaillent tous aussi pour quiconque les emploie. J'ai vu des orfèvres du roi trois et quatre années de suite sans ouvrage de commande pour le prince. Ces corps d'ouvriers sont obligés de suivre la cour, et pour cela, lorsqu'elle est en voyage, on fournit à chaque atelier tant de chameaux pour leur service. On donne aussi des chevaux aux ouvriers qui en demandent, et à plusieurs on donne pareillement l'entretien des chevaux, soit en argent, soit en orge et en paille. Ceux qui aiment mieux demeurer chez eux que de suivre la cour en obtiennent aisément [VIII, 43] la permission, surtout les ouvriers étrangers ; et pour ceux qu'on oblige de la suivre, ils obtiennent congé au bout de six mois ou d'un an au plus, d'en aller passer autant dans leur maison. Les fils des ouvriers sont reçus en service quelquefois de l'âge de douze ou quinze ans, et quand le père meurt on donne ses appointements à son fils s'il est du même métier.

Les horlogers européens n'ont point d'atelier particulier. Ils sont du corps des armuriers ; mais comme ils sont en bon nombre, on en a mis une partie dans une place qui est joignant le derrière du Palais Royal nommée *tcharhaous*, c'est-à-dire quatre bassins.

⁸ Le passage en gras manque dans l'édition de 1711.

⁹ « *Ordinaire* se dit [...] de la dépense qu'on fait tous les jours à sa table dans son domestique » (Furetière).

À cent pas de là on entre dans la Place Royale ou *Maidan chae*, comme les Persans l'appellent. C'est une des plus belles places du monde, comme on le peut voir dans les figures qu'on en a mises ici à côté, qui sont tirées fort exactement.

Le corps de la place est un carré long de quatre cent quarante pas sur cent soixante de large, enfermé par un canal bâti de brique enduite d'un plâtre dont j'ai rapporté la composition dans le premier livre, qu'ils appellent *ahac sia* ou chaux noire, qui est plus dur que la pierre. Ce canal est large de six pieds, avec des rebords de pierre noire reluisante, élevés d'un pied sur le rez-de-chaussée, et si larges que quatre hommes de front s'y peuvent aisément promener. Entre ce canal et les maisons dont la place est environnée il y a un espace de vingt pas de largeur, terminé par un rebord de pierre de la hauteur du canal, mais pas si large, qui marque le pied [VIII, 44] des maisons. Le tour de la place en contient deux cents, toutes au niveau, et toutes de même structure, comme on le peut voir dans les figures, en sorte qu'il n'y a rien de plus régulier. Chaque maison, qui a de face seize pieds de roi, est double. Le bas contient deux boutiques, dont l'une ouvre sur la place en dedans et l'autre sur le bazar, qui règne tout autour de cette place en-dehors, et qui est un des plus larges d'Ispahan. Le haut contient quatre petites chambres, deux sur la place et deux sur le derrière. Celles de la place ont chacune un petit balcon dont le balustre est de brique à jour enduit de plâtre, le tout peint de rouge et de vert et fort agréable à la vue. Ces maisons sont couvertes en terrasse au niveau de la couverture du bazar. Durant l'été on prend le frais sur ces terrasses, chacun devant sa maison.

Ce tour de maisons de la place est entrecoupé par les grands édifices qu'on voit dans le plan, qui sont le portail du Palais Royal et la porte du sérail à l'occident ; la mosquée du *cedre* vis-à-vis, et un pavillon de machines qu'on appelle l'Horlogerie ; la Mosquée Royale au bout méridional de la place, et le Marché Impérial à l'autre bout. Je ferai la description de ces grands édifices après avoir achevé celle de la place. Elle a douze entrées principales et plusieurs petites. Le centre en est marqué par un grand mât haut de quelque six-vingts pieds, qui sert à tirer à la tasse, comme cela se fait ordinairement dans des solennités. Aux bouts de la place, à trente-cinq pas du canal, il y a deux grosses colonnes de marbre de huit [VIII, 45] pieds de hauteur, distantes de quinze pas, qui servent de passe pour l'exercice du mail à cheval, de quoi j'ai fait la description ci-dessus, où j'ai observé aussi que tous les exercices des Persans se font à cheval, comme ceux des Parthes leurs ancêtres, et que tout le monde parmi eux va à cheval, aussi bien les femmes que les hommes, ce qui fait voir qu'en Orient les temps ni la religion n'apportent point de changements dans les principales habitudes et les inclinations naturelles.

La mosquée royale et le marché impérial, qui marquent les bouts de la place, forment une grande demi-lune de la manière qu'on peut le voir dans le plan, ayant au-devant un bassin d'eau de soixante et dix pas de tour et de dix pieds de profondeur, fait à angles dont les rebords sont de pierre de porphyre. Comme la fraîcheur est la plus douce volupté des pays chauds, on y conduit et on y entretient l'eau partout tant qu'on peut. Il y a autour de ces magnifiques édifices des échafaudages de perches minces qui montent jusqu'au haut, et qui sont faits pour porter de petites lampes de terre dont on fait les illuminations dans les réjouissances publiques. Les maisons de la place en sont toutes couvertes sur le devant, depuis le premier étage jusqu'à la terrasse. Il y en a bien six-vingts à chaque arcade. Ces lampes sont toutes si petites qu'on ne s'en aperçoit pas à moins que d'y prendre bien garde ; mais quand elles sont allumées, c'est la plus belle illumination du monde, car ces lampes montent toutes ensemble à quelques cinquante mille. Abas le Grand aimait fort ce pompeux spectacle, et il

s'en [VIII, 46] donnait souvent le plaisir, comme on le peut voir dans Pietro delle Valle¹⁰. Son successeur Sefi premier s'en souciait beaucoup moins, et les deux rois derniers moins encore ; Abas second et Soliman troisième n'ont guère fait faire de ces illuminations que pour en régaler de grands ambassadeurs, comme je l'ai vu arriver entre autres dans la province d'Hyrkanie pour l'ambassadeur des Indes.

Le long du portail du palais, à cent-dix pas de chaque côté, règne une balustrade de bois peint qui enferme cent-dix pièces de canon de fonte verte, la plupart étant de petites pièces de campagne, excepté les deux pièces les plus proches du portail, qui sont de fort gros mortiers. Les Persans les appellent des chameaux. Ces pièces, qui sont toutes bien montées sur leurs affûts, sont marquées aux armes d'Espagne, et ce sont des dépouilles de la forteresse d'Ormus, où les Persans trouvèrent tant d'artillerie qu'ils en ont transporté dans toutes les parties de leur empire. Au coin de la porte du sérail il y a deux bases de colonnes faites de marbre, d'ouvrage excellent et fort antique, qui sont des pièces tirées des ruines de Persépolis ; et au côté du marché impérial il y a tout en haut deux grandes galeries couvertes qu'on appelle *nakare khone*, c'est-à-dire maison des instruments de musique, où vers la brune et à minuit on fait retentir de longues trompettes et de grosses timbales qui ont trois fois plus de diamètre que les nôtres, et qui font un furieux bruit.

FIGURE XXXIV <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f24.image>

FIGURE XXXV <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f26.image>

FIGURE XXXVI <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f28.image>

FIGURE XXXVII <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f30.image>

J'oubliais à dire que le tour de la place entre le canal et les maisons est garni de [VIII, 47] platanes, qui est un arbre qui jette ses branches fort haut, ce qui fait que les maisons en sont couvertes comme d'un parasol sans en être cachées. Cela augmente considérablement la beauté de la place, laquelle en été, et surtout quand il n'y a rien d'étalé, qu'elle est arrosée, et que l'eau court dans le canal jusqu'aux bords, est, à ce que je crois, la plus belle place du monde, et où la promenade est la plus agréable, car il y a toujours quelque endroit où l'on se peut retirer à l'ombre. Cette grande place se vide dans les fêtes et dans les solennités comme aux audiences des ambassadeurs, mais en d'autres temps elle est pleine de quincailliers, de fripiers, de revendeurs, de petits artisans, en un mot d'une infinité de petites boutiques où l'on trouve les denrées les plus communes et les plus nécessaires. Ces marchands étalent à terre sur une natte ou sur un tapis, se couvrant d'un parasol de natte ou de laine, qui pirouette à leur gré sur un haut pivot. Ils n'emportent jamais leur marchandise de la place, mais ils l'enferment la nuit dans des coffres qu'ils attachent l'un à l'autre, ou bien ils en font des ballots légèrement attachés ensemble par une grosse corde qui passe alentour, et ils laissent tomber dessus leur petit pavillon et s'en vont sans laisser personne à la garde. Cependant il n'en arrive jamais d'accident, par la sévère justice qu'on fait des voleurs en ce pays-là. Les gardes du chevalier du guet y passent de temps en temps durant la nuit, et comme leur maître est caution de tout ce

¹⁰ Romain qui fit un pèlerinage en Terre Sainte au début du XVII^e siècle et publia les *Voyages de Pietro Della Valle, gentilhomme romain, dans la Turquie, l'Égypte, la Palestine, la Perse, les Indes orientales, et autres lieux* (1645).

qui se perd la nuit, c'est proprement à eux d'en répondre, parce que c'est à eux qu'il s'en prend. Le soir on voit [VIII, 48] dans cette place des charlatans, des marionnettes, des joueurs de gobelets, des conteurs de romances en vers et en prose, des prédicateurs même, et enfin des tentes pleines de femmes débauchées où l'on va en choisir à son gré. Abas second avait défendu toutes ces boutiques quatre ans avant sa mort, sur ce que l'envie lui ayant pris un jour de passer au travers de la place sans en avoir averti la veille, il y trouva une telle foule et un tel embarras causé par tout cet étalage que ses gardes et son train ne lui pouvaient faire faire place ; mais étant parti peu après pour l'Hyrcanie, il donna permission d'en faire un marché comme auparavant, à cause du profit qu'on en tire : car cette place rend par jour environ cent francs, qu'on lève sur tous ceux qui y étalent, quoiqu'il y ait des boutiques qui ne donnent qu'un sol par jour. Cette rente appartient à l'Église. On la lève journellement, ou tout au plus par semaine, parce qu'on ne se fie pas à tout ce menu peuple qui y fait son trafic. Chaque sorte d'art et chaque sorte de denrée y a son quartier à part, et les gens du pays savent où y trouver chaque chose, comme dans les autres lieux de la ville. On dit que du temps d'Abas le Grand et de son successeur la place donnait de rente cinquante écus par jour.

Je crois qu'il ne sera pas mal à propos d'entrer un peu plus dans le détail de ce grand marché, qui est le plus universel que j'aie vu, et une vraie foire. Abas le Grand marqua l'endroit où se vendrait chaque denrée. D'abord on trouve près de la Mosquée Royale le marché aux ânes et au gros bétail, et à côté celui [VIII, 49] aux chevaux, aux chameaux et aux mules. Ce marché ne se tient que le matin ; l'après-midi ce sont les menuisiers et les charpentiers qui étalent à la même place. Ils vendent entre autres choses tout ce qu'il faut de charpenterie et de menuiserie pour une maison, des portes, des fenêtres, des gouttières, des serrures de bois avec des clefs de bois ou de fer. Après on trouve une poulaillerie ; ensuite les vendeurs de fruits secs, dont il y a de beaucoup de sortes en Perse ; puis les vendeurs de coton filé ; après des quincailliers et des cordiers, qui débitent des licols et des harnais de revente ; après se trouvent les vendeurs de bonnets fourrés, les vendeurs de gros feutres pour couvrir les chevaux et les autres montures, les vendeurs de harnais neufs ; les fourreurs, qui sont séparés en deux quartiers, celui des mahométans et celui des chrétiens. C'est parce que les Persans tiennent dans leur religion que la laine entre toutes les autres choses contracte de l'impureté en passant par la main des infidèles, parce qu'elle s'imbibe à la manière d'une éponge de ce qui transpire continuellement du corps ; ainsi il ne faut pas que les mahométans puissent se méprendre en achetant de ces marchandises-là de la main des chrétiens sans le savoir. Ensuite on trouve les marchés de gros cuir et ceux de cuir fin, les fripiers de grosses hardes, les vendeurs de grosses toiles, les batteurs de coton pour la doublure des habits, les chaudronniers ; les changeurs, lesquelles sont sur de petits établis de trois à quatre pieds en carré, ayant de petits coffres de fer à côté d'eux et un cuir au-devant pour compter ; les médecins, qui ont [VIII, 50] leur étalage sur de petits échafauds semblables. Le bout de la place est occupé par des vendeurs de fruits et de légumes, par des bouchers, et par des cuisiniers à juste prix. Il y en a qui portent vendre le manger, et des fruitiers aussi qui portent vendre le melon en pièces, et en donnent pour ce qu'on veut jusqu'à un denier. Enfin il y a parmi tout cela des revendeurs chargés de toute sorte de nippes qu'ils offrent à tous les passants. Il faut observer encore qu'entre le canal et les galeries il y a des artisans étalés qui font et qui raccommodent les mêmes ouvrages qui se vendent dans la place, à l'opposite de leurs boutiques.

Voilà l'aspect du dedans de la place. Il faut présentement décrire les grands édifices qui sont bâtis dessus, comme je l'ai dit, et qui en font le plus bel ornement, savoir la Mosquée Royale et la mosquée du grand pontife, le pavillon de l'horloge et le marché impérial ; car

pour le pavillon qui est sur le grand portail du Palais Royal, il entrera dans la description de ce palais.

La Mosquée Royale est située au midi, ayant au-devant un parvis en polygone avec un bassin au milieu aussi en polygone. La face de l'édifice est pentagone, et vous y voyez des deux côtés un balustre de pierre polie à hauteur d'appui qui s'étend jusques vis-à-vis de l'entrée. Les deux premières faces sont ouvertes en arcade, qui donnent sous les bazars, et elles sont traversées d'une chaîne pour empêcher les chevaux d'y passer. Les deux autres au-dessus sont de grandes boutiques d'apothicaires et de médecins, car à présent en Orient, comme autrefois en Grèce, [VIII, 51] la plupart des médecins sont aussi apothicaires et droguistes, et vendent les drogues, comme je l'ai observé. Les étages supérieurs, qui sont à quelque vingt pieds du bas, ont des galeries qui ressemblent à des balcons. La face intérieure qui forme le portail est en demi-lune enfoncée de treize pieds environ, fort élevée et toute revêtue de jaspe du rez-de-chaussée à dix-pieds en haut, avec des perrons de même ouvrage. L'ornement en est merveilleux, et inconnu dans notre architecture européenne. Ce sont des niches de mille figures où l'or et l'azur se trouvent en abondance, avec de la parqueterie faite de carreaux d'émail et une frise plate autour, de même matière, qui porte des passages de l'Alcoran en lettres proportionnées à la hauteur de l'édifice. Ce portail est orné d'une galerie comme celle des côtés. Les linteaux sont de jaspe. La porte est de quelque douze pieds de large, fermée de deux valves ou battants revêtus de lames d'argent massif couvertes de larges pièces de rapport à jour, ciselé et doré, fort massives. Joignant le portail en dedans, il y a deux hautes aiguilles ou tourelles avec des loges ou galeries couvertes au-dessus des chapiteaux, le tout de même ouvrage que le contour du portail.

En entrant par ce beau portail on détourne tant soit peu vers l'occident, et ayant fait quinze pas, on trouve au milieu un beau bassin de jaspe à godrons de six pieds de diamètre, soutenu sur un piédestal de même matière de huit pieds de haut avec des marches. C'est pour donner à boire aux passants ; [VIII, 52] car dans les pays où l'on est souvent altéré, et où l'on ne boit que de l'eau, c'est une des charités les plus ordinaires, et qu'on croit les plus méritoires, que de donner à boire aux passants, et c'est pour cela que dans toutes les bonnes villes on trouve non seulement de grandes urnes de terre pleines d'eau à divers coins de rue, mais qu'aussi il y a des hommes gagés qu'ils appellent *sacab*, ou porteurs d'eau, qui vont dans les rues, surtout en été, un gros outre plein d'eau sur le dos et une tasse à la main, présentant à boire à tous les passants.

En tirant de ce bassin vers le corps de la mosquée par une allée découverte qui va en élargissant, et qui est formée de quatre grands portiques de chaque côté en arcades, on entre dans une spacieuse cour de quatre-vingt-quatorze pas de profondeur et de soixante-et-dix-huit de largeur, qui a au milieu un bassin à bords de jaspe de vingt-six pas en carré, et qui est terminée par cinq grands portiques en arcades couverts, chacun d'un comble rond supporté par de gros pilastres, le portique du milieu étant de vingt-six pas de large, ceux des côtés de quinze pas chacun, et les deux autres de dix chacun. Le portique du milieu est profond de soixante pas. Son dôme, surmonté d'un croissant doré, est un des beaux morceaux de l'architecture moderne des Persans. Il est si haut qu'on le voit de quatre grandes lieues en venant de Cachan. Ce vaste portique, qui est comme le chœur du temple, est séparé en deux parties inégales, l'une de quarante pas, l'autre de seize, par un mur de dix pieds de haut qui [VIII, 53] cependant ne paraît pas plus haut qu'un balustre à cause de la hauteur du portique. Il y a au milieu de ce mur une large porte qui mène dans l'intérieur du portique. La partie antérieure, qui a quarante-quatre pas de profondeur, comme je l'ai dit, et qui est élevée de deux marches au-dessus de l'autre, est revêtue de marbre aux côtés. Le fond du portique est marqué par un

entablement de jaspe en forme de porte incrusté dans le mur, de dix pieds de haut et de trois de large. Cela s'appelle le *mahrab*, et c'est une espèce de jubé. Il sert aux mahométans à marquer où il faut tourner le visage et les regards pour être justement dans le cercle vertical de la Mecque, vers laquelle, selon la doctrine des Mahométans, il faut être tourné en faisant sa prière, sans quoi la prière est vaine et de nul effet, à moins qu'il ne soit impossible de se tourner ou remuer. Il y a de ces jubés dans toutes les principales mosquées. Les gens dévots ont toujours sur eux pour plus de précaution un cadran et des tables pour leur faire connaître plus précisément en tous lieux le méridien de la Mecque. Mahomed laissait du commencement ses disciples se tourner vers Jérusalem en faisant leurs prières, comme ils faisaient avant son apparition ; mais dans la suite, voulant les séparer davantage d'avec les juifs qui se tournaient de ce côté-là, et d'avec les chrétiens qui se tournaient à l'orient, il leur annonça ces paroles, qui font un verset de l'Alcoran : « Tourne ta face vers le saint temple en faisant tes prières. » C'est le côté du midi. C'est ce qu'on appelle communément *keblak*, c'est-à-dire l'aspect, ou l'objet local du culte. Ce [VIII, 54] n'est pas que les mahométans ne croient, comme nous faisons, que Dieu est également proche et présent en tous lieux, mais c'est parce que leur législateur leur a commandé d'avoir toujours les yeux du côté de la Mecque en s'adressant à Dieu, afin de se mieux souvenir que c'est la première maison qui ait été bâtie à son honneur. Contre le pilastre gauche du portique il y a une chaire de porphyre élevée de quatorze marches, faite en manière de trône, dont la quatorzième marche est plus large que la treizième parce qu'elle sert de siège. C'est où l'on prêche en hiver ou dans les mauvais temps ; car il y a une autre chaire à l'entrée du portique où l'on prêche quand l'air ou le soleil le permettent, parce que là on est à découvert. On y fait des prêches ou sermons les jours de culte public comme le jour du repos, qui est le vendredi, et les fêtes, et c'est d'ordinaire après la prière de midi dans les grandes mosquées. Il s'en fait aussi ailleurs, mais personne ne se fait un devoir capital d'y assister, comme parmi les chrétiens. Mahomed et ses premiers successeurs faisaient régulièrement ces prêches, et c'était leur droit de régale incommunicable, c'est qu'ils s'arroyaient les deux glaives, le spirituel et le temporel. Ils faisaient premièrement la prière, et puis ils montaient en chaire pour faire le prône, où ils annonçaient au peuple ce qu'ils trouvaient convenable. Les califes de Bagdad continuèrent la même fonction, et jusqu'à la fin de leur règne on faisait aussi ce jour-là, dans tout leur empire, une prière pour eux nommément, et pour leur présomptif héritier ou [VIII, 55] successeur désigné, mais quand ce règne eut pris fin par les conquêtes des Tartares, cette pratique s'abolit peu à peu. Les princes régnants n'étaient pas prôneurs, et la fonction de prêcher devint particulière et propre aux gens d'Eglise, comme cela se pratique aujourd'hui dans tous les États mahométans. Au-dessus du *mahrab* ou jubé il y a une armoire faite dans le mur de trois pieds de haut et de deux de large, de bois d'aloès ornée de lames d'or et garnie d'or massif jusqu'aux pentures, fermée d'un cadenas d'or. C'est où l'on garde deux reliques fort précieuses au peuple persan, l'Alcoran écrit de la main d'Iman Reza il y a plus de mille ans, et la chemise d'Iman Hassein teinte du sang des blessures dont il mourut. On ne montre jamais cette relique, et on ne la doit tirer dehors qu'en cas d'invasion telle que le royaume en soit en danger ; car alors les Persans assurent que, mettant cette chemise au bout d'une pique et la faisant voir à l'ennemi, la seule exposition de cette relique le met sûrement en déroute.

Les côtés de la cour consistent chacun en neuf portiques, celui du milieu plus large et plus haut que les autres ; et joignant cette cour il y en a une autre de soixante-quatorze pas de long et de trente de large, qui a aussi un grand bassin de marbre au milieu, et est aussi entourée de beaux et profonds portiques, élevés de terre de trois pieds et demi. Les cours et tout le fond de la mosquée est construit de grandes et massives pierres, et tout l'ouvrage est revêtu de

briques vernissées d'un émail merveilleusement beau et vif d'ouvrage mosaïque, qui contiennent des passages [VIII, 56] de l'Alcoran presque en tous les endroits.

Je craindrais d'ennuyer en continuant de faire une description régulière de ce grand temple. Je me contenterai de dire encore qu'on y voit des lieux souterrains pavés et lambrissés où l'on se retire tant durant le froid que durant le chaud pour respirer un air plus doux ; que les plus petits portiques sont fermés par des châssis et servent l'école où l'on fait leçon de toute sorte de sciences ; qu'il y a beaucoup de logements pratiqués en haut entre les pilastres et dans les portiques qui servent de demeure à des mollas, des régents, et des disciples, lesquels vivent de pensions prises du revenu de ce lieu sacré ; que les bassins qui servent pour les purifications sont toujours bien rafraîchis de l'eau d'un grand puits d'eau vive qui est à un coin de la mosquée, que des bœufs tirent tout le long du jour ; qu'à côté du grand dôme il y a deux tourelles, comme au grand portail ; et qu'enfin, outre la grande entrée, il y en a deux autres, l'une au derrière, l'autre au côté de la mosquée.

Abas le Grand fit construire cette superbe mosquée à la fin du seizième siècle, et c'est de là qu'on l'appelle la Mosquée Royale et aussi la mosquée de la convocation d'Abas, pour marquer qu'il l'avait destinée à être la mosquée cathédrale. Le fond sur lequel elle est édifiée était auparavant une melonnière, laquelle appartenait à une vieille femme qui ne la voulut jamais vendre au roi qu'après que les mollas à qui le prince avait dit son dessein lui eurent fait un grand scrupule de son refus. On raconte qu'Abas, n'ayant pas [VIII, 57] assez tôt à son gré le marbre nécessaire pour le bâtiment, voulait enlever celui de la mosquée principale de la ville, qu'on appelle à présent la Vieille mosquée de la congrégation, ce qui aurait détruit ce temple, qui est un des beaux du royaume, étant encore plus spacieux que la mosquée d'Abas, et encore très beau malgré son antiquité ; mais les mollas se jetèrent à ses pieds et l'en empêchèrent en lui disant pour raison : « V. M. a dessein sans doute de faire durer la nouvelle mosquée plusieurs siècles : or quel exemple serait-ce pour ses successeurs si afin de rendre son bâtiment plus magnifique, elle détruisait les édifices de ses ancêtres qui peuvent durer encore des centaines d'années ? » Il arriva aussi, en même temps, qu'on manda du pays d'Ardeston qu'on y avait découvert des carrières de marbre, ce qui fit que le roi laissa là la vieille mosquée sans en tirer de dépouilles. Le marbre de la nouvelle est blanc et rouge avec beaucoup de veines vives, mais il est si mol que le couteau l'entame aisément.

J'ai encore quatre choses à dire de cette mosquée cathédrale. La première, que c'est Sefi premier, successeur d'Abas, qui en a fait couvrir les portes d'argent. La seconde, qu'il y a sur un portique une inscription à l'honneur de Molla Abdul de Tauris et de Molla Mahamed Reza Ennonny son disciple, qui porte que ces docteurs, les deux plus célèbres théologiens de leur temps, avaient choisi et ordonné les passages de l'Alcoran qui se lisent en tous les endroits de la mosquée, comme je l'ai remarqué. La troisième, qu'encore que ces quatre grandes tourelles que l'on [VIII, 58] voit à la hauteur du dôme soient faites pour convoquer le peuple de dessus, néanmoins elles ne servent jamais à cet usage, mais il y a une hutte de bois sur un des petits dômes d'où les mollas font la convocation ; la raison en est que ces tourelles étant si hautes, les gens qui y monteraient pourraient voir dans le sérail du roi et dans les autres sérails : or la jalousie des Persans, qui est inconcevable, ne respecte rien. La quatrième observation est que cette mosquée jouit de soixante mille livres de revenu dont le *mouteveli*, terme qui signifie administrateur, lequel est toujours un des grands seigneurs du pays, prend mille écus pour sa part.

Voilà quelle est la grande mosquée d'Ispahan. L'autre mosquée qui donne sur la place, et qu'on appelle la mosquée du grand pontife et aussi *fathé alla*, comme qui dirait l'ouverture du ciel, n'est pas si grande à beaucoup près. L'entrée en est pourtant large de vingt pas et

profonde de quinze, faite en demi-lune, composée de portiques dont les deux premiers touchent le bazar qui règne autour de la place. Le bas de l'édifice à la hauteur de sept à huit pieds est revêtu de tables de jaspe, tant dedans que dehors, le haut l'est de briques émaillées, comme la grande mosquée ; ce haut consiste en galeries, en balcons, en niches de mille figures. On entre dans l'église par un perron haut de douze marches et par une galerie voûtée qui conduit au corps de l'édifice, lequel est couvert d'un gros dôme. Alentour sont des cours avec des bassins et des urnes d'eau pour les purifications. La chaire en est portable. [VIII, 59] Le *mahrab*, qu'on peut appeler en quelque sorte l'autel mahométan, est de jaspe, supporté par des pilastres d'émail vert d'ordre ionique. Du reste cette mosquée est sombre et peu fréquentée. Il y a un palais qui y joint, lequel appartenait au grand pontife du temps d'Abas premier et de Sefi premier. J'y ai vu loger son frère, qui lui ayant succédé au pontificat, fut fait grand vizir d'Abas second.

Le pavillon de l'horloge est un bâtiment jeté hors d'œuvre, qui fut fait pour la récréation d'Abas second à son avènement à la couronne, un vrai jeu d'enfant, ou d'homme qui n'a rien vu, comme font les rois de Perse, à leur avènement à la couronne. C'est un mouvement d'horloge qui fait remuer beaucoup de grandes marionnettes, des têtes, des bras, et des mains, qui sont attachés à des figures peintes contre le mur, et qui tiennent des instruments de musique, des oiseaux et d'autres bêtes de bois peint, et qui carillonne à chaque heure du jour. Les Persans regardent cette pièce avec bien plus d'admiration que nous ne regardons l'horloge de Strasbourg ou d'Anvers¹¹, et comme un chef d'œuvre de forces mouvantes, quoique ce soit un méchant carillon, et que les figures soient des plus grossières.

Le marché impérial, situé au nord de la place, en fait la plus grande et plus belle entrée. J'ai dit qu'il a la forme d'une demi-lune enfoncée, et c'est ce qu'on peut voir dans le plan. Le portail est un grand demi-dôme fait de carreaux de porcelaine peints de moresques de diverses couleurs, [VIII, 60] où aboutissent deux grands parapets ou rebords qui règnent tout autour de l'édifice, élevés de trois à quatre pieds sur le rez-de-chaussée et profonds de quinze à seize, lesquels sont revêtus de tables de jaspe et de porphyre à quelques coudées de haut, aussi bien que le mur de l'édifice. Ce beau perron ou rebord sert pour l'étalage des joailliers et des orfèvres qui vendent là des ouvrages d'or, des bijoux, des monnaies curieuses, et aussi pour des vendeurs de riches hardes qui sont toujours fournis de quantité de fort beaux habits et de fort beaux harnais. Le portail est peint d'une bataille donnée par Abas le Grand contre les Yuzbecs, et il y a au-dessus et au-dessous des représentations d'Européens qui sont à table le verre à la main, hommes et femmes, en posture de débauchés, et tout cela fort mal peint, selon le peu de capacité des Persans dans cet art. Au haut est un gros horloge de trois pieds en carré, lequel est à présent démonté, soit faute d'horloger pour l'entretenir, soit à cause que toute sorte de sonnerie est abominable aux Persans, à qui la religion interdit le son des cloches. Il y en a pourtant une grosse élevée tout au haut du portail, et qui en fait la cime, mais elle ne sonne jamais. Elle est du poids d'environ huit à neuf cent livres. Le bord a un liston de lettres moulées contenant ces mots : *Sancta Maria, ora pro nobis mulieribus*, ce qui donne lieu de croire que cette cloche était à quelque convent de nonnes de la ville d'Ormus, d'où elle a été apportée. Ormus fut prise peu après qu'on eut bâti cette place, et [VIII, 61] Abas le Grand, qui était un fin politique, et qui cherchait à plaire à toutes les nations, et aux Européens particulièrement à cause de leur industrie et de leur riche commerce, lequel il voulait attirer en

¹¹ La célèbre horloge astronomique planétaire (qu'on peut toujours voir) situé au transept de la cathédrale de Strasbourg fonctionna de 1571 à 1788 ; celle d'Anvers sur l'imposante tour nord (123 m) de la cathédrale Notre-Dame, datant aussi du XVI^e siècle, impressionnait plutôt par sa taille.

ses États, ne se souciait pas de choquer les devoirs de sa religion au prix de gagner le cœur des peuples qu'il croyait utiles à l'enrichissement de son État.

Les Persans appellent ce marché Kayserié, du mot de *kayser*, qui chez eux signifie César, soit qu'ils aient ainsi changé le nom de César, soit qu'ils aient pris des Allemands celui de *Kaiser*. Leurs livres appellent Césarée *Kayserié*, et Abas le Grand donna ce nom à ce portail parce, disait-il, qu'il l'avait fait faire sur le modèle d'un portique de Césarée. Il mène dans le plus grand et le plus somptueux bazar d'Ispahan, et où l'on vend les plus riches étoffes. Ce bazar est couvert en voûte. Le milieu, qui est un grand rond couvert d'un dôme de moresque fort élevé, de même que la voûte du bazar, donne entrée du côté droit à la maison de la monnaie et de l'autre à un magnifique caravanseraï appelé le caravanseraï royal parce qu'il est du domaine du roi. Il est bâti à deux étages autour d'une spacieuse cour, et contient plus de cent quarante chambres. Ces deux édifices ont de grands portails de même structure que le portail du marché impérial. Celui de la monnaie est peint d'une représentation d'Aly, successeur de Mahamed, qui délivre une belle personne des griffes d'un lion. On reconnaît ce héros des mahométans tant à son sabre à deux pointes qu'au voile vert [VIII, 62] qui lui couvre le visage. Les Persans couvrent ainsi de vert le visage d'Aly, mais ils couvrent d'un voile blanc celui de tous leurs prophètes et de leurs saints pour dire que le visage des saints est incomparable et qu'on n'en peut représenter les traits merveilleux. Faisant quelques pas plus outre, on se trouve entouré de cinq ou six caravanseraï, les plus grands et les plus riches de la ville. On les appelle le caravanseraï de Mollaien Bec, le caravanseraï de l'écurie, le caravanseraï de Cachan, qui est une ville de la Parthide, le caravanseraï du peuple de Lar, qui est une partie de la Caramanie déserte, et ce caravanseraï ici est rempli de droguistes en gros ; et le dernier s'appelle le caravanseraï de Multaniens. Il est situé à côté d'un beau bazar qui porte ce même nom de Multaniens, qui sont les Indiens de Multan, la première ville des Indes du côté de la forteresse de Candahar, qui est sur la frontière de la Perse vers le nord. Tout le commerce des Indes en Perse se faisait communément par là avant la navigation des Européens au sein Persique.

Après la description de tout le dedans de la place et du marché impérial, je viens à celle des bazars qui l'environnent tout alentour, où on vend de toute sorte de denrées, comme on fait dans la place, mais de plus fines et de plus chères. Abas le Grand, le fondateur de cette Place Royale, avait ordonné les choses de telle manière pour la commodité du commerce, qu'on pût trouver dans la place même les choses les plus communes et les plus rares dans les bazars qui sont alentour, et que les ouvriers fussent placés entre [VIII, 63] le marché et les bazars. Il avait ordonné aussi que les marchands de mêmes denrées fussent tous ensemble à part et par canton. J'ai déjà observé plusieurs fois que les bazars sont des galeries couvertes. Celles-ci sont de huit à neuf pas de largeur, fort hautes, couvertes en voûte, avec un double rang de boutiques. Les boutiques les plus proches de la Mosquée Royale après les salles de café sont les *sahefon*, qui sont des relieurs de livres qui vendent en ce pays-là encre, canifs, plumes, papier, écritaires. Ils ont cette coutume parmi eux de tirer au sort le jeudi au soir qui d'eux tous étalera le vendredi, qui est le jour du repos chez les mahométans. Il n'y a que l'heureux qui ouvre boutique ce jour-là, parce qu'il est fête, et il vend plus en ce jour consacré qu'un un mois d'autres à cause du concours du peuple à la mosquée.

Ensuite, en prenant à gauche vers le Palais Royal, on passe le canton des bahutiers qui va jusqu'au coin où on trouve deux très grands caravanseraï qu'on appelle la cuisine, parce que l'un contient les cuisines du roi, l'autre la boucherie où l'on égorge les bêtes, et où se tient la poulaillerie pour la maison du roi et pour tous ceux à qui le roi donne des ordinaires. En tirant à droite au sortir de la mosquée, on trouve le quartier des selliers qui vendent et qui

accommodent tous les gros et les menus harnais, qui sont fort bien travaillés en Perse ; ce quartier-là tire jusqu'au coin de la place, où est le beau caravanseraï de Macsoud Assar dont j'ai parlé. [VIII, 64]

Proche du caravanseraï il y en a un autre qu'on appelle des vendeurs de ris, où les étrangers de Babylone ont accoutumé de se loger, et de là on passe la galerie des cordiers, qui est terminée par un caravanseraï, la galerie des tourneurs, qui aboutit au pavillon de l'horloge, celle des batteurs de coton, qui finit à la mosquée du *cedre*. On voit à côté de cette mosquée les entrées de deux grands caravanseraï nommés de Gulpegon, ville de la Parthide, et des cardeurs de coton, et au bout il y a un poids royal pour le coton fondé par Abas le Grand en faveur des paysans qui l'apportent vendre. Joignant la mosquée est le portail du palais de Mahamed Megdy, premier ministre, et du *Cheic el islam* son frère. Le même portail sert pour les deux palais, et plus avant il y a un grand collège qui porte le même nom que la mosquée, ayant été bâti en même temps et par le même fondateur ; on lit au frontispice et au-dedans en divers endroits de fort graves maximes. En voici quelques-unes :

La pierre brute de Badacham devient rubis quand le soleil s'est mis à la purifier.

Apprenez autant que vous pouvez, car il vaut mieux ne savoir que la moitié de la chose que d'en ignorer le tout.

Hâte-toi d'arracher du terroir de ton cœur l'arbre de malignité jusqu'à la racine. C'est l'ouvrage des premiers ans, ne le remets point aux derniers, si tu dis que le mal est bien grand pour en pouvoir tirer promptement les racines,

Je répons, comment le pourras-tu donc quand [VIII, 65] le mal sera devenu encore plus grand ?

On laisse à côté du collège un passage sous terre qui mène vers la forteresse par de petites rues sales dans lesquelles il y a cinq ou six caravanseraï qui, comme les maisons d'alentour, ne sont habités que par des femmes débauchées qui servent pour le plus commun peuple. Puis on entre dans le canton des marchands de souliers plats et sans talon. Les souliers des hommes et des femmes sont tout semblables en Perse ; il n'y a aucune différence. Au bout on trouve les entrées d'un bain et d'un caravanseraï qui sont sur le derrière, car les galeries ne sont interrompues d'aucun édifice. Après il y a une galerie de revendeurs, et ensuite un portail qui mène à trois caravanseraï, l'un contre l'autre, qui portent le nom d'Aly Coulikan. C'est où se tiennent les plus riches Indiens, qui sont les banquiers et les changeurs de la Perse. Après on passe le quartier des faiseurs de dentelles et de boutons d'or et d'argent, lequel finit à une des grandes avenues de la Place Royale, celle par où l'on va au quartier où est le bureau de la Compagnie hollandaise et l'hospice des capucins. Le palais du fameux Iman Couli Can en est proche, qui était le généralissime des armées de Perse sous Abas le Grand, le principal instrument de ses conquêtes, et son plus ancien compagnon de guerre.

En continuant d'aller le long de ces galeries on trouve celle où d'un côté sont des épiciers, des confituriers, et des droguistes, et de l'autre des revendeurs de riches nippes. Leurs boutiques aboutissent à un collège qu'on [VIII, 66] appelle Abdalla, au-delà duquel la galerie est occupée par des cuisiniers qui vendent maigre tous les jours pour qui en veut. L'abstinence est fort connue et fort pratiquée parmi les mahométans comme un remède, mais non pas comme une mortification. **Leurs mortifications sont bien plus rudes que de s'abstenir**

seulement de viande, comme on fait dans la religion romaine.¹² Leur carême et leurs jeûnes se gardent en ne mangeant ni ne buvant rien du tout depuis le point du jour jusqu'au soleil couché ; il en est de même parmi les Gentils ; et pour ce qui est des chrétiens orientaux, ils ne connaissent point la différence qu'on met parmi nous entre abstinence et jeûne. Lorsqu'ils s'abstiennent de viande, c'est qu'il est jour de jeûne, et ce jour-là ils ne mangent ni ne boivent qu'à vêpre, et ils ne mangent rien en général qui ait eu vie, ni qui sorte d'animal vivant, comme œufs, beurre, fromage, et lait. Après ces cuisiniers on trouve des libraires, et ensuite des fondeurs, au milieu desquels est l'entrée d'un beau caravanseraï construit aux dépens de Sefi Mirza, fils aîné d'Abas le Grand, celui que ce prince fit mourir. Il y en a un autre tout proche qui mène au bazar où l'on imprime d'or et d'argent ou de couleurs les étoffes de soie, de même que la toile. Cela se fait en Perse fort proprement, et si épais qu'on le prend pour du tissu ou de la broderie. Après on trouve les vendeurs de pipes à la persane, dont le canton aboutit proche le marché impérial à un endroit où il y a les plus beaux et les plus spacieux *coffee-house* de toute la ville. Ce sont de grands salons, haut élevés, ouverts de haut en bas, avec des échafauds au-dedans faits comme les établis des tailleurs où l'on est assis et [VIII, 67] appuyé à l'aise. On trouve ensuite le canton des bonnetiers de peaux de mouton frisées et de martre, lequel tire jusqu'au coin de la galerie ou à son carrefour, comme parlent les Persans, qui appellent les coins de rues *carrefours* ; et allant plus outre on passe devant les droguistes, puis par-devant les vendeurs d'arcs et de flèches, après quoi on rencontre l'entrée du caravanseraï Gedde, du nom de la mère de Sefi premier, qui le fit bâtir. C'est un fort grand bâtiment et fort rempli. Il y a à ses côtés quatre autres caravanseraï plus petits qui portent le même nom. On les appelle tous cinq aussi *Londra frouch*, c'est-à-dire vendeurs de Londres, parce que ce sont les magasins des principaux marchands de drap, qu'on appelle Londres, à cause que c'est des Anglais que les Persans ont eu le premier drap, et qu'ils continuent de le tirer. Ces caravanseraï sont remplis d'Arméniens qui font un négoce de drap plus que les autres, et qui le faisaient seule jusqu'au règne de Soliman. Il n'y a presque pas un marchand de cette nation qui n'ait là son magasin. Les vendeurs de bas se tiennent autour du portail qui sert d'entrée à ces caravanseraï. Les bas sont de drap en Perse ; on n'y en porte pas d'autres, comme je l'ai observé. Après on trouve la galerie des fourbisseurs, ensuite celle des vendeurs de souliers de chagrin et à haut talon, dont les boutiques s'étendent jusqu'au grand portail du Palais Royal, autour duquel vous voyez nombre de mollas, chacun sur un petit tapis avec un petit pupitre, leur papier et leur écritoire à côté. C'est pour le service des paysans [VIII, 68] et de tous ceux qui ne savent pas écrire, qui font faire là leurs comptes, leurs lettres, leurs requêtes. Entre ce portail et la porte du sérail se tiennent des orfèvres et des lapidaires, et au-delà des miroitiers, des quincailliers, et des merciers, qui s'étendent jusqu'au coin d'où nous avons commencé à faire le tour de ces belles galeries.

Je vais faire ici de suite la description du Palais Royal. C'est sans doute un des plus grands palais qui se voie dans une ville capitale, car il n'y guère moins d'une lieue et demie de tour. Le grand portail donne, comme je l'ai dit, sur la Place Royale. On l'appelle *Aly capi*, c'est-à-dire la porte haute ou la porte sacrée, et non pas la porte d'Aly, comme quelques-uns pensent, trompés par la conformité du mot. Elle est toute de porphyre, et fort exhaussée. Le seuil est aussi de porphyre de couleur verte, haut de cinq à six pouces, fait en demi-rond. Les Persans le révèrent comme sacré, et qui marcherait dessus serait puni. Il faut donc enjamber par-dessus. Toute la porte même est sacrée. Les gens qui ont reçu quelque grâce du roi vont la baiser en pompe et en cérémonie ; en mettant pied à terre et se tenant debout contre, ils prient

¹² Cette phrase manque dans l'édition de 1711.

Dieu à haute voix pour la prospérité du prince. Le roi par respect ne la passe jamais à cheval. Au-devant, à cinq ou six pas du portail, sont deux grandes salles, en l'une desquelles le président du Divan administre la justice et expédie les requêtes présentées au roi, et dans l'autre le grand maître d'hôtel, qu'on appelle en perse chef des maîtres de la porte, [VIII, 69] tient son bureau public. À côté il y a deux autres salles plus petites qu'on appelle salles des gardes, parce qu'elles ont été faites pour un corps de gardes ; mais la personne du souverain est si sacrée en Perse qu'on néglige cette garde, de sorte qu'il n'y a jamais là personne durant le jour, et ceux qu'on y met en faction la nuit y dorment dans leurs lits comme dans leurs propre maisons, sans fermer non plus le grand portail, par où chacun entre et sort comme il veut, sans qu'on crie : « Qui va là ? », ni qu'âme vivante y soit au guet. Ce portail est un asile sacré et inviolable et dont il n'y a que le souverain en personne qui puisse tirer un homme. Tous les banqueroutiers et les malfaiteurs s'y retirent pendant qu'on accommode leurs affaires, les hommes et les femmes à part, dans deux grands jardins séparés qui ont chacun un pavillon contenant une salle et plusieurs petites chambres et cabinets autour. Les mosquées ne sont point des asiles en Perse, ni les autres lieux sacrés. On n'y connaît d'autre asile que les tombeaux des grands saints, cette Porte Impériale, les cuisines et les écuries du roi, et ces derniers lieux ici sont des asiles partout, soit à la ville, soit à la campagne. Le roi seul en peut tirer, comme je le viens de dire, ou son ordre spécial ; mais quand le roi donne cet ordre ce n'est pas directement, mais en défendant de porter à manger au fugitif dans le lieu où il est, ce qui le réduit enfin à en sortir. Les *sofis* qui ont la garde de la Porte Impériale ont l'intendance de l'asile, et ils savent bien en tirer du profit. Les *sofis* sont les gardes du corps du roi lorsqu'il sort du palais, à moins qu'il ne sorte avec ses [VIII, 70] femmes ; car alors ce sont les eunuques seulement qui gardent sa personne, de même qu'ils font dans tout le palais, soit aux lieux où les hommes entrent, soit en ceux où ils n'entrent pas. C'est par une ancienne constitution que les *sofis* sont les gardes de la personne du roi et du dehors de son palais, sans qu'il puisse entrer aucun dans leur corps que de leur sang ou de leur race. Ces Sofis ont leurs logements en la grande allée où conduit le portail. Ils y ont aussi une petite mosquée dans laquelle ils s'assemblent tous les vendredis, qu'on appelle *taous cané*, comme qui dirait maison de culte ou d'obéissance. Vis-à-vis de ces jardins, à main gauche, est le pavillon qu'on appelle *talaar tavileh*, c'est-à-dire le salon de l'écurie, qui est bâti au milieu d'un jardin dont les allées sont couvertes de platanes des plus hauts et des plus gros qu'on puisse voir. Il y a dans celle du milieu, qui fait face au salon, il y a, dis-je, de chaque côté neuf mangeoires de chevaux, auxquelles les jours des solennités, comme à des audiences d'ambassadeurs, on attache avec des chaînes d'or autant de chevaux des plus beaux de l'écurie du roi, couverts et harnachés de pierreries, et l'on met auprès tous les ustensiles d'écurie, qui sont aussi d'or fin, jusqu'aux clous et aux marteaux. C'est par cette allée qu'on fait passer les ambassadeurs pour aller à l'audience, et les autres étrangers de qualité aussi, afin qu'ils voient cette pompe merveilleuse. Ce salon de l'écurie a cent quatre pas de face, vingt-six de profondeur, et vingt-cinq pieds de hauteur ; il est couvert d'un plafond de mosaïque, assis sur des colonnes de bois peint et [VIII, 71] doré ; et il est séparé en trois salles dont celle du milieu est élevée de neuf pieds du rez-de-chaussée, et celles des côtés de trois pieds seulement ; les séparations sont faites de châssis de cristal de Venise de toutes couleurs, et le salon entier est garni de courtines tout alentour, doublées des plus fines indiennes qu'on étend du côté du soleil jusqu'à huit pieds de terre seulement, sans que cela empêche la vue. Un grand bassin de marbre avec des jets d'eau alentour et au centre occupe le milieu de la grande salle. C'est celle où le successeur d'Abas second a été couronné. J'en ai fait la description plus amplement dans la *Relation du couronnement de Soliman*.

Quand on passe droit par l'allée où conduit le portail, on parvient à un grand perron au haut duquel on trouve de grands corps de logis de tous côtés, qui sont de ces magasins du roi ou galeries qu'on appelle *karkhone*, c'est-à-dire maison d'ouvrage, parce qu'on y travaille pour le roi et pour sa maison, ainsi que je l'ai expliqué ci-devant. Celui qui est à droite renferme la bibliothèque et les relieurs de livres. Un nommé Mirza Mughim était alors bibliothécaire, qui est celui qu'Abas second envoya ambassadeur au roi de Colconde l'an 1657. La salle de la bibliothèque est bien petite pour un tel usage, car elle n'a que vingt-deux pas de long sur douze de large. Les murs de bas en haut sont percés de niches de quinze à seize pouces de profondeur qui servent d'ais. Les livres y sont couchés à plat, les uns sur les autres en pile, selon leur grandeur ou leur volume, sans aucune distinction des matières qu'ils traitent, comme on l'observe [VIII, 72] si bien dans nos bibliothèques. Les noms des auteurs sont écrits pour la plupart sur la tranche du livre. De grands rideaux doubles attachés au plafond couvrent toutes ces niches, en sorte qu'on ne voit pas un livre en entrant dans la salle, mais seulement ces rideaux et un double rang de coffres hauts de quatre pieds le long des murs, qui sont aussi pleins de livres. Ceux de cette bibliothèque royale sont persans, arabes, turquesques et cophtes.

Je suppliai le bibliothécaire de me faire voir les livres en langue occidentale. Il me fit réponse qu'il y en avait deux coffres contenant chacun cinquante à soixante volumes, et il m'en fit voir les plus grands. C'étaient des rituels romains et des livres d'histoire et de mathématique, les premiers pris apparemment au sac d'Ormus et les autres ramassés du pillage de la maison de l'ambassadeur de Holstein il y a soixante-dix à quatre-vingt ans, où Oléarius, qui en était le secrétaire, avait une bibliothèque d'excellents livres¹³.

FIGURE XXXVIII <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f42.image>

À côté de ces magasins des livres et des relieurs est le magasin qu'on appelle la grande garde-robe parce qu'on y renferme ces habits ou *calaat*, comme on les appelle, que le roi donne pour faire honneur. Elle consiste en plusieurs grandes salles, les unes où l'on fait les habits, les autres où on les garde, et en celles-ci chaque espèce de vêtement et celle de chaque prix a sa chambre à part. Le roi donne tous les ans plus de huit mille *calaat*, et on assure que la dépense en va à plus d'un million d'écus. Tout proche est le magasin des coffres et celui qu'on appelle la petite garde-robe, [VIII, 73] où l'on ne travaille que pour la personne du roi. Ensuite on trouve le magasin du café ou magasin des pipes, celui des flambeaux, qu'on appelle la maison du suif, parce que la plus commune lumière dont les Persans se servent dans leurs maisons est faite avec des lampes nourries de suif raffiné, lequel est blanc et ferme comme la cire vierge ; et puis suit le magasin du vin. Comme les magasins sont presque tous fait d'une même symétrie, je ferai la description de celui-ci pour donner une idée de tous les autres. C'est une manière de salon haut de six à sept toises, élevé de deux pieds sur le rez-de-chaussée, construit au milieu d'un jardin, dont l'entrée est étroite et cachée par un petit mur bâti au-devant à deux pas de distance, afin qu'on ne puisse pas voir ce qui se fait au-dedans. Quand on y est entré, on trouve à la gauche du salon des offices ou magasins, et à droite une grande salle. Le salon, qui est couvert en voûte, a la forme un carré long ou d'une croix grecque au moyen de deux portiques ou arcades profondes de seize pieds qui sont aux côtés.

¹³ Adam Olearius (1599-1671) fut secrétaire des ambassadeurs Philip Crusius et Otto Bruggermann envoyés par Frederick III, duc de Holstein-Gottorp. Ils sont arrivés à Ispahan en août 1637 et sont repartis en décembre.

Le milieu de la salle est orné d'un grand bassin d'eau à bords de porphyre. Les murailles sont revêtues de tables de jaspe tout alentour à huit pieds de hauteur, et au-dessus jusqu'au centre de la voûte on ne voit de toutes parts que niches de mille sortes de figures qui sont remplies de vases de toutes les façons et de toutes les matières qu'on saurait s'imaginer. Voici le plan figuré de ce beau salon, dont le plancher est couvert de riches tapis d'or et de soie. Il n'y a rien de plus riant et de plus gai que cette infinité de vases, de coupes, de [VIII, 74] bouteilles de toutes sortes de formes, de façons et de matières, comme de cristal, de cornaline, d'agate, d'onyx, de jaspe, d'ambre, de corail, de porcelaine, de pierres fines, d'or, d'argent, d'émail, etc., mêlés l'un parmi l'autre, qui semblent incrustés le long des murs, et qui tiennent si peu qu'on dirait qu'ils vont tomber de la voûte. Les offices ou magasins qu'il y a à côté de cette magnifique salle sont remplis de caisses de vin hautes de quatre pieds et larges de deux. Le vin y est la plupart ou en gros flacons de quinze à seize pintes, ou en bouteilles de deux à trois pintes à long cou, ainsi que vous en voyez dans le plan, au sommet de la voûte. Ces bouteilles sont de cristal de Venise, de diverses façons, à pointe de diamant, à godrons, à raiseau¹⁴. Comme les bons vins de l'Asie sont de la plus vive couleur, on aime à les voir dans la bouteille. Ces vins sont les uns de Géorgie, les autres de Caramanie, et les autres de Chiras. Les bouteilles sont bouchées de cire avec un taffetas rouge par-dessus, cachetées sur un cordon de soie du cachet du gouverneur du lieu, en sorte qu'on ne les présente jamais que cachetées. Entre les sentences appliquées çà et là sur les diverses faces du salon, je remarquerai celle-ci :

La vie est une ivresse successive : le plaisir passe, le mal de tête demeure.

Proche de ces magasins est le plus grand et le plus somptueux corps de logis de tout le Palais Royal. On l'appelle *tchehel-seton*, c'est-à-dire le quarante-piliers, quoiqu'il ne soit supporté que sur dix-huit, mais c'est la phrase persane de mettre le nombre de quarante pour [VIII, 75] un grand nombre ; ainsi ils appellent nos lustres *quarante lampes* parce qu'ils ont beaucoup de branches, et le vieux temple de Persépolis *quarante colonnes*, quoiqu'il n'y en ait à présent que la moitié. Ce corps de logis, qui est bâti au milieu d'un jardin, comme les autres, est un pavillon qui consiste en une salle élevée de cinq pieds sur le jardin, large de cinquante-deux pas de face et de huit de profondeur, à trois étages hauts de deux pieds, l'un sur l'autre, dont le plafond fait d'ouvrage mosaïque est porté sur dix-huit piliers ou colonnes, comme je l'ai dit, de trente pieds de haut, tournées et dorées. Il consiste de plus en deux chambres qui sont à côté et grandes à proportion, et en une autre salle au dos de la grande, de trente pas de face et de quinze pas de profondeur, lambrissée de même que la grande, avec de petits cabinets aux coins. Les murs sont revêtus de marbre blanc peint et doré jusqu'à moitié de la hauteur, et le reste est fait de châssis de cristal de toutes couleurs. Au milieu du salon il y a trois bassins de marbre blanc, l'un sur l'autre, qui vont en apétissant, le premier étant fait en carré de dix pieds de diamètre, et les autres étant de figure octogone. Le trône du roi est sur une quatrième estrade, longue de douze pas et large de huit. Il y a quatre cheminées dans le salon, deux à droite et deux à gauche, au-dessus desquelles il y a de grandes peintures qui tiennent tous les côtés, dont l'une représente une bataille d'Abas le Grand contre les Yusebs, et les trois autres des fêtes royales. Les autres endroits sont peints, ou de figures dont [VIII, 76] la plupart sont lascives, ou de moresques d'or et d'azur appliquées fort épais. On n'y voit

¹⁴ Réseau ou rézeau : « Ouvrage de fil ou de soie tissu et entrelacé, où il y a des mailles et des ouvertures » (*Trévoux*).

nul vide ; tout est couvert de cette manière-là. Au haut du salon tout alentour sont attachés des rideaux de fin coutil doublés de brocart d'or à fleurs, qu'on tire du côté du soleil en les étendant jusqu'à huit pieds de terre comme une tente, ce qui rend le salon très frais. On ne saurait voir de plus pompeuse audience que celle que le roi de Perse donne dans ce salon. Le trône du roi, qui est comme un petit lit de repos, est garni de quatre gros coussins brodés de perles et de pierreries. De petits eunuques blancs, merveilleusement beaux, font un demi-cercle autour de lui, et quatre ou cinq autres plus grands eunuques sont derrière, tenant ses armes tout à fait riches et brillantes. Les plus grands seigneurs de l'État sont sur les côtés de l'estrade où est le trône. Les seigneurs inférieurs sont sur la seconde estrade. La jeune noblesse et tous ceux qui n'ont pas droit de séance sont debout au bas *placitre*¹⁵ avec la musique, et les officiers servants sont debout dans le jardin à quelques pas du *placitre*, sous les yeux du roi.

Dans le même enclos où est ce superbe salon il y en a deux autres, l'un composé de cinq étages octogones ouverts l'un sur l'autre en perspective ou en étrécissant, chacun soutenu sur quatre piliers tournés et dorés, et orné d'un bassin au milieu. L'autre salon est fait en carré avec plusieurs chambres et cabinets à côté.

Il y a encore deux autres grands appartements pareils dans le palais du roi qui sont [VIII, 77] chacun dans un jardin séparé : l'un est presque fait comme les précédents ; l'autre est à deux étages, dont le premier est divisé en salles et le second en chambres ou galeries, en cabinets, en balcons, avec des bassins et des jets d'eau dans toutes les chambres. Ce sont les appartements du palais où le roi tient ses assemblées. Chacun est, comme je l'ai dit, ou au milieu d'un jardin, ou ouvert sur un jardin. Les murs dont les jardins sont enfermés sont faits de terre, la plupart de la hauteur accoutumée de 10 à 12 pieds, couverts de haut en bas de petites lampes incrustées pour les illuminations et surmontés d'un corridor dont le roi seul a l'usage, et par lequel il va partout sans être aperçu.

Le reste du Palais Royal contient des magasins, des galeries d'ouvrage, et le quartier des femmes, que nous appelons le sérail, et que les Persans appellent *haram* ou lieu sacré. Ce sérail contient près d'une lieue de tour. Je n'en saurais faire une description bien exacte, ne l'ayant pas tout vu, mais j'en ai vu assez pour faire comprendre ce que c'est. On n'entre dans ces sortes de lieux que par une très grande faveur, et encore faut-il que ce soit en se déguisant en homme de métier, et par occasion, comme lorsqu'il y fait faire quelque réparation ; car alors on fait passer tout le monde d'une partie du sérail dans l'autre, et les ouvriers entrent dans celle qui est vide et y travaillent, étant conduits et gardés par des eunuques qui ne permettent pas qu'on regarde autre part que devant soi. Outre ce que j'ai vu du sérail d'Ispahan, j'en ai appris plusieurs fois des nouvelles par des [VIII, 78] eunuques du palais et par des femmes, car les femmes y entrent pour vendre des nippes et pour d'autres occasions.

Tout le sérail est fermé de murs si hauts qu'il n'y a aucun monastère en Europe qui en ait de semblables. Il a trois grandes avenues : une dans la Place Royale, comme je l'ai dit ; une autre vis-à-vis le petit arsenal ; la troisième, qui est la principale, qu'on appelle la porte des cuisines ; et il y en a une autre à demi-lieue de là par laquelle il n'y a que le roi seul qui puisse passer. La première avenue est fermée d'un haut portail contre lequel il y a trois grandes salles, chacune avec deux cabinets qui sont des manières de corps de garde. Les officiers de l'État et ceux qui ont affaire au roi peuvent entrer dans les deux premières salles, mais les seuls eunuques entrent dans la troisième. Le portail est caché dans un détour à côté d'une grande et haute tour, de manière qu'on ne le saurait voir qu'en mettant le pied dessus. Il est large et haut, fait en voûte, revêtu à dix pieds de terre de tables de marbre peint et doré,

¹⁵ Synonyme de *jubé*, selon t. VIII, p. 158.

avec un perron tout autour sur lequel les eunuques de garde se tiennent assis pour recevoir les messages des eunuques de dehors et les porter au-dedans : car les eunuques ne vont pas tous indifféremment dans l'intérieur du sérail. Les jeunes y vont rarement, et s'ils sont blancs ils n'y vont point du tout, à moins que d'être mandés expressément pour le roi. Ces eunuques qui servent dans le sérail ont leurs logements sur les dehors et loin des femmes, et il n'y a que les eunuques vieux et noirs qui les fréquentent [VIII, 79] et qui les servent à faire leurs messages. Quand on a passé le portail, on découvre des jardins à perte de vue couverts d'arbres de haute futaie, et quand on a fait environ six-vingts pas de chemin on trouve quatre grands corps de logis qui ne sont point entourés de murs parce qu'ils sont à cent cinquante pas de distance l'un de l'autre. L'un s'appelle *méheemancané*, c'est-à-dire le palais des hôtes, parce que c'est où on reçoit et où on loge les hôtessees comme les femmes de qualité qui rendent visite, les princesses du sang royal qui sont mariées, et les femmes et les filles qu'on fait voir au roi pour leur beauté. Une autre s'appelle *amarath ferdous*, comme qui dirait le paradis, le troisième *divan hainé*, la salle des miroirs, parce que le salon de ce troisième corps de logis est tout revêtu de miroirs, et même la voûte. Le quatrième se nomme *amarath deria cha*, la mer royale, parce qu'il est bâti au-devant d'un étang de vingt pieds de diamètre. Les Persans appellent *mer royale* les étangs et les bassins d'eau qui sont d'une grandeur extraordinaire, comme est celui-ci, qu'on voit couvert de toutes sorte d'oiseaux de rivière, et au milieu duquel on voit un parterre vert d'environ trente pieds de diamètre à six pouces seulement au-dessus de l'eau, entouré d'un balustre doré. Les bords de l'étang, à la largeur de quatre toises tout autour, sont couverts de grands carreaux de marbre. On y voit un petit bateau attaché qui est garni d'écarlate en dedans pour se promener sur l'étang et pour aller au parterre. Les quatre rois qui ont régné avant le dernier ont fait bâtir [VIII, 80] chacun de ces palais ou corps de logis. Ils sont à deux étages, le bas consistant en salons avec des chambres et des cabinets autour, et le haut en chambres qui sont plus petites, en cabinets, en galeries, en niches de cent sortes de figures et de grandeurs avec de petits degrés çà et là dans les murs. Ce sont de vrais labyrinthes que ces sortes d'édifices. J'en ai vu un tout garni ; les meubles en paraissaient les plus voluptueux qu'on puisse imaginer. Les lits étaient à terre sur de riches tapis, étendus sur de gros feutres qu'on met par-dessus le plancher pour les conserver, et ces lits occupaient toute la largeur de l'endroit où ils étaient étendus. Les matelas étaient faits d'ouates et les couvertures aussi. Ces palais sont peints, dorés, et azurés partout, excepté où les plafonds sont de rapport, et où la boiserie est de senteur. Les vers et les sentences qu'on remarque deçà et delà dans des cartouches d'or et d'azur sont aussi sur différents sujets, les uns parlant d'amour, les autres traitant de morale. On voit dans l'un de ces palais un salon à trois étages, soutenu sur des colonnes de bois doré, qu'on pourrait appeler une grotte, car l'eau y est partout, coulant autour des étages dans un canal étroit qui la fait tomber en forme de nappe ou cascade, de manière qu'en quelque endroit du salon que l'on se trouve on voit et on sent l'eau tout autour de soi. On fait aller l'eau là par une machine qui en est proche et y communique par un tuyau. Au-delà de ces grands corps de logis on trouve en face un long édifice qui contient un grand appartement au milieu de trente autres plus petits, [VIII, 81] tous sur une ligne et à double étage, consistant chacun en deux chambres et un cabinet, avec un perron sur le devant de dix pieds de profondeur et de quatre pieds de hauteur. Ces logis sont doubles, ouverts derrière et devant sur des jardins, l'un exposé au nord, l'autre au midi pour les différentes saisons de l'année. C'est là où loge le roi avec la femme favorite et vingt autres des plus considérées. Les logements du commun sont le long du mur de cet enclos. Ce sont des longues galeries comme les dortoirs des couvents. Le bas étage est pour les femmes, le haut pour les eunuques. Il y a bien cent cinquante à cent quatre-vingt appartements où habitent huit à neuf

cent personnes. À cent pas de là sont les offices, les cuisines, les bains, divers magasins, et tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie. C'est en quoi consiste le premier enclos. Il y en a encore trois, l'un plus grand que l'autre, dont le plus proche est un lieu enchanté et fait pour la volupté seulement. Ce ne sont que jardins embellis de ruisseaux, de bassins d'eaux, et de volières, avec des pavillons çà et là ornés et meublés le plus somptueusement du monde. Le second enclos est pour les enfants du roi, ou régnaient ou décédés, qui sont trop grands pour converser sans danger avec les femmes. Le troisième, qui est le plus vaste, est pour le séjour des vieilles femmes, des femmes disgraciées, et des femmes des rois défunts.

FIGURE XXXIX <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f46.image>

Il ne me reste plus qu'à parler des entrées du Palais Royal. Il y en a cinq principales. La première et la plus éminente est celle qu'on appelle la porte haute ou glorieuse, qui est ce [VIII, 82] grand portail que l'on voit dans le plan de la place, au-dessus duquel est le magnifique pavillon dont voici à côté le plan ou dessin particulier, pavillon qui est si haut élevé qu'en regardant de là dans la place on ne reconnaît pas les gens qui passent, et ils ne paraissent pas grands de deux pieds. Ce beau pavillon est soutenu sur trois rangs de hautes colonnes, et est orné au milieu d'un bassin de jaspe à trois jets d'eau. Des bœufs y font monter l'eau par trois machines qui sont élevées l'une sur l'autre par étages. On n'est pas peu surpris de voir des jets d'eau dans un lieu si élevé. Je ne dis rien du riche plafond, ni du beau balustre, ni de la carrelure de ce merveilleux salon, parce que le plan en donne l'idée. La seconde entrée du Palais Royal est celle qui mène à la porte du sérail. La troisième est au nord, appelée la porte des quatre bassins. La quatrième est à l'occident vers la porte de la ville qu'on appelle Impériale. La cinquième est vis-à-vis le petit arsenal, qu'on appelle la porte de la cuisine parce que les cuisines du roi en sont proches. La boulangerie en est proche aussi, qui est divisée en quatre magasins différents pour les différentes sortes de pain : le pain en feuille, qui est mince comme du parchemin ; le pain cuit sur les cailloux, qui est grand comme un grand bassin d'argent et est très blanc et très bon ; le petit pain, qui est au lait et aux œufs ; et le pain ordinaire, qui, comme les autres, n'est pas si épais que le petit doigt. Il y a encore du côté de cette porte de la cuisine divers magasins du roi, celui des nappes où l'on garde tout le service de table, celui [VIII, 83] des provisions de bouche, celui de la porcelaine, où l'on comprend toute la vaisselle qui n'est pas d'or, parce que la vaisselle d'or a son office particulier, et celui qu'on appelle le magasin des valets de pied, parce qu'on y distribue la ration aux petits officiers du palais.

De ce même côté-là il y a encore plusieurs offices, ou magasins, comme les Persans les appellent, situés autour d'une cour si spacieuse qu'elle a plus de sept cent pas de long et cent cinquante de large. On y voit entre autres le magasin des esclaves, qui est l'office où tous les gens d'épée, lesquels sont à la paie du roi sans charge ni emploi particulier, logent ou passent une partie du jour ; le magasin des fruits, l'office des sorbets, celui des drogues ; le magasin du bois, les galeries des ouvriers en broderie d'or et des taillandiers du roi. Ces ouvriers non seulement travaillent sans cesse toute sorte de vaisselle de cuivre pour l'usage du palais, mais ils fondent et ils forgent aussi ces grands plats, ces grands bassins, et ces autres ustensiles d'or et d'argent qui pèsent des soixante et quatre-vingts marcs la pièce.

Il faut présentement parcourir la ville en commençant par le bazar ou Marché Impérial. J'avais oublié de dire qu'il est fermé la nuit et aussi le jour du vendredi et les grandes fêtes, comme tous les autres grands bazars de la ville, de sorte qu'on n'y peut entrer que par des guichets. Ce marché-là aboutit à celui du bois et du charbon, où les vendredis le peuple de la

campagne apporte à vendre de la grosse toile. Tout joignant [VIII, 84] est l'hôpital qu'on appelle *Darelchafa*, l'habitation de la santé, qui ne ressemble en rien à nos hôpitaux, car c'est un cloître autour d'un jardin, composé de petites chambres basses à deux étages, assez jolies, au nombre d'environ quatre-vingts en tout. Je n'y ai jamais vu de malades, mais seulement sept ou huit fous enragés qu'on enchaîne par les bras, par le corps, et par le cou entre quatre murailles sans le moindre meuble. L'hôpital est fort pauvrement fondé, n'ayant pas deux mille écus de rente pour la nourriture des malades, et même mal assignés ; outre dix-huit cents écus pour les gages des officiers, dont le fonds est plus solide, car c'est le revenu d'un fort grand caravanseraï qui est tout joignant qu'on appelle le caravanseraï des potiers de cuivre parce qu'il s'y vend toute sorte de chaudronnerie. Abas le Grand fit bâtir l'hôpital et le caravanseraï tout à la fois afin que le revenu du caravanseraï entretînt les officiers de l'hôpital. Ils consistent en un médecin, un droguiste, un prêtre ou molla, un cuisinier, un portier, un balayeur. On trouvera étrange qu'il n'y ait point de chirurgien parmi ces officiers, mais la chirurgie n'est pas une profession particulière en Orient, et même elle y est peu connue. Les barbiers sont ceux qui saignent, et quant aux autres opérations de chirurgie, on s'en passe en Orient. La bonne constitution du climat guérit les plaies, qui, n'étant d'ordinaire que ces coups de sabre et de lance, il suffit de les tenir nettes et d'y mettre un emplâtre sans autre façon. On ne sait point dans ces pays-là ce que c'est que trépaner, couper des bras et des [VIII, 85] jambes, scier des membres, tailler de la pierre, faire des incisions dans les chairs, et toutes ces autres opérations à quoi notre humeur bouillante aussi bien que la mauvaise constitution de notre climat nous rend sujets. Le médecin de l'hôpital se tient à la porte depuis huit heures jusqu'à midi, sur un petit échafaud portatif de trente-cinq à quarante pouces de diamètre, et y donne ses avis et ses ordonnances gratis à qui le vient consulter. Les drogues et la nourriture des malades sont payés des deniers légués, mais il y a toujours là si peu de malades, comme je l'ai dit, que ce qu'on se fait payer pour eux est autant d'argent volé. Les raisons sont, premièrement, qu'on ne voit pas à beaucoup près en ce pays-là tant de sortes de maladies que dans les nôtres, ni de si longues et enracinées, à cause de la bonté de l'air ; secondement, qu'on n'a pas dans cet hôpital la charité qu'il serait à souhaiter. Les fous et les malades y sont extrêmement mal entretenus et périssent de misère, ce qui fait dire aux Persans par ironie, en parlant des hôpitaux qu'on appelle habitation de santé, l'habitation de la santé est l'habitation de la mort. La troisième raison est qu'on n'acoquine pas les gueux en Orient par les aumônes comme nous faisons en Occident. Comme le corps n'y est pas sujet à tant de besoins, il n'y a pas tant de nécessiteux, et par conséquent les hommes ne sont pas tant émus à compassion, de sorte qu'on attrape bien peu de choses en gueusant. Je me souviens qu'allant un jour par la ville avec un seigneur fort honnête homme et de bon esprit, un gueux nous demanda [VIII, 86] l'aumône, sur quoi je lui dis : « Comment est-ce, seigneur, que vous autres Persans, qui avez tant d'humanité, et qui êtes si hospitaliers, n'avez point d'hôpital pour retirer les pauvres mendiants ? » « C'est, me répondit-il, qu'il n'y a point de pauvres dans notre empire réduits véritablement à mendier, et ce chien qui crie après nous est un coquin qui gueuse par lâcheté ; regardez-le, il crève de manger. » Sur ce même sujet on rapporte d'Aureng-zeib le Grand Mogol encore à présent régnant, que quelqu'un lui ayant représenté qu'il devait fonder des hôpitaux dans son empire : « Non, dit-il, il n'en est pas de besoin, car je rendrai mon empire si heureux qu'il ne s'y verra point de mendiants. » Les gueux de Perse sont fort pathétiques en demandant l'aumône. Le comble des vœux qu'ils font, c'est *dague fersend nebini* : puissiez-vous ne voir jamais d'ennui dans vos enfants, et *corban olim* : que je sois la victime expiatoire de vos péchés. Il y a un autre hôpital à Ispahan qui n'est pas plus grand ni mieux entretenu que

celui-ci, et c'est tout ce qu'il y en a. Je n'en ai vu qu'un aussi dans les plus grandes villes de Perse, et il n'y en a point dans les autres.

En avançant plus loin, on entre dans un bazar fort large et fort haut qui est le plus long de toute la ville, car il a bien six cent pas géométriques. La première partie est tenue par des *ahengueron*, qui sont des taillandiers. La partie suivante l'est par des *tchelongueron*, c'est-à-dire des faiseurs d'ouvrages blancs. On appelle ainsi ceux qui font tous les outils de l'agriculture et des autres arts mécaniques, [VIII, 87] les chaînes, les grandes platines sur lesquelles l'on fait cuire le pain en feuille, et les fours de campagne. C'est le plus effroyable bruit du monde que celui de tous ces ouvriers ensemble. Je fus si étourdi la première fois que je ne voulais jamais repasser par ce bazar hors les fêtes, me détournant plutôt d'un quart de lieue. Cependant à la moitié du bazar on n'entend plus ce bruit, tant il est long, et parce aussi que le bruit se perd dans la voûte, qui est fort haute. La partie la plus éloignée de ce bazar est occupée par les teinturiers. On trouve au bout une des belles hôtelleries de la ville, qu'on appelle le caravanseraï des Corassoniens, parce que les voyageurs et les marchands de Corasson y viennent loger. Les caravanserais et les bazars dans les grandes villes de Perse sont destinés chacun pour les gens d'une profession particulière, ou pour les gens d'un même endroit. Quand on cherche quelque homme d'un pays éloigné, on n'a qu'à aller au caravanseraï qui porte le nom de sa ville ou de son pays ; on l'y trouve sûrement, ou bien on apprend où il se peut trouver, car il est toujours libre à chacun de loger où il veut. Il en est de même à l'égard de toutes les choses qui servent aux besoins de la vie et qui entrent dans le commerce. Il y a des bazars de tous métiers et de toutes marchandises ; il y a un caravanseraï pour toutes choses et pour toutes les nations du monde qui fréquentent la Perse. Proche du caravanseraï des Corassoniens est un palais appartenant à Macsud Bec, qui était grand maître de la maison du roi dans les temps de mes voyages, ayant cette charge de père en fils depuis près de cent ans. À quelque deux cent pas, [VIII, 88] en tirant vers la porte qu'on appelle Impériale, on trouve une grande place carrée, laquelle est au-devant du palais du *cedre* Mokoufat, qui est le pontife général ou le surintendant de tous les biens d'Église dans tout le royaume, lesquels ne sont pas de fondation royale. J'ai observé dans le livre précédent qu'il y a deux *cedres* ou pontifs, celui-là et un autre qu'on appelle *pontife particulier* parce qu'il n'a l'administration que des biens légués par les rois, qui sont pourtant aussi considérables que les autres. Ce palais est le plus vaste de tout Ispahan, contenant des cours très spacieuses, de grands jardins, des salles de quatre-vingt pieds de face, et beaucoup d'offices. C'est un bâtiment moderne. Un gouverneur de Corasson, qui est l'ancienne Bactriane, nommé Rustan Can l'a fait bâtir, et son frère nommé Aly Couli Can, généralissime des armées de Perse, qui l'eut après lui, étant mort sans enfants, le roi en hérita et le donna au pontife universel qui venait d'épouser une princesse royale. On voit dans la plupart des salles des cartouches d'azur de mille sortes de figures sur lesquels on lit des vers et des sentences pleines d'esprit. On y voit entre autres les suivantes.

L'homme est plus excellent que les bêtes par le talent de la parole, mais s'il parle mal il est pire.

Par la repentance on se sauve des mains de Dieu, mais jamais de la langue des hommes.

Le rubis et le caillou sont tous deux des pierres, mais il y a grande différence entre elles. [VIII, 89]

Quand j'étais à marier, les gens mariés étaient muets ;

À présent que je suis marié, les gens à marier sont sourds.

Vivez en ce monde aussi longtemps que vous voudrez ; accumulez des richesses, de la réputation, et de la gloire autant qu'il vous plaira, la fin des jours est enfin coupée, la durée de la vie aboutit à la mort.

En rentrant dans ce long bazar des teinturiers, on trouve au milieu un grand carrefour dont je n'ai point parlé. Il est couvert d'un haut dôme dont le centre est un large soupirail pour donner du jour. Tous les bazars sont éclairés ainsi par des soupiraux aux voûtes. Ce carrefour mène, en prenant à droite, dans une place qui est aussi grande que la Place Royale à Paris¹⁶, mais qui n'a rien de beau d'ailleurs. On l'appelle *maidonneu*, c'est-à-dire la place nouvelle, et aussi *maidan nakche guion*, place des vitres peintes, parce que pour la faire on abattit un grand palais qu'on appelait le palais des vitres peintes parce que les vitres en étaient de cristal peint. D'autres écrivent *Nakchegeon* et non pas *Nakche guion*, qui veut dire portrait du monde, à cause de la beauté du palais. Abas second avait fait faire cette place pour y retirer tous les boutiquiers et marchands de la Place Royale lorsqu'il les en fit sortir, comme je l'ai observé. Un des côtés de cette place nouvelle est terminé par le plus grand caravanseraï d'Ispahan, que ce même Abas second a fait aussi bâtir. On l'appelle le caravanseraï *halal*, c'est-à-dire permis ou licite, et pour entendre la raison [VIII, 90] de ce nom il faut expliquer ici un grand point de superstition parmi les mahométans rigides ou bigots. Ils enseignent que si l'on se nourrit et s'entretient de bien mal acquis de quelque manière que ce soit (je me sers de leurs termes) cet usage cause inévitablement la damnation par des suites et des conséquences nécessaires. L'aliment que vous prenez, disent-ils, tourne en votre substance. Or si cet aliment est acheté d'un bien mal acquis qu'on ait pris par fraude ou par violence, il ne vous appartient pas, c'est un aliment qu'il ne vous est pas licite de manger ; et si vous le faites, votre substance corporelle participe comme par infection et par mélange à cette mauvaise qualité-là. Et qu'arrive-t-il alors ? ajoutent-ils, c'est que quand vous vous présentez devant Dieu pour faire vos purifications ou vos prières, vous lui présentez une substance odieuse, un corps produit d'une matière maudite et interdite (car c'est la force du terme *jousve haram* dont ils se servent), qui, au lieu d'attirer la bénédiction de Dieu, crie vengeance et excite sa justice contre vous. Ainsi, vos dévotions, au lieu d'être exaucées, d'être *mouste jabeldavé*, c'est-à-dire des prières d'impétration infallible, elles sont rejetées et punies. Or les Persans assurent que le bien mal acquis fait cet effet jusqu'à la huitième génération, c'est-à-dire que les descendants jusqu'à ce terme participent à l'iniquité de l'acquisition d'un tel bien comme ceux-là même qui l'ont acquis. Les mahométans sont fort superstitieux sur cet article, et quand ils en parlent ils disent que ce qui fait que les saints obtenaient tout de Dieu, et jusqu'aux miracles, [VIII, 91] c'est entre autres qu'ils avaient une connaissance particulière par quelle voie étaient acquis les aliments et les vêtements dont ils se servaient, et qu'il n'y en avait jamais qui ne fût légitimement acquis. C'est dans cette opinion-là que plusieurs grands seigneurs veulent gagner eux-mêmes l'argent dont ils achètent leur nourriture, comme le Grand Mogol entre autres. Ce grand prince et grand conquérant, qui est bien l'homme du monde le plus superstitieux dans sa dévotion, appréhendant qu'il n'y eût pas un sou de bien licite dans tant de millions qu'il a de revenu, et qui ne fût taché d'extorsion ou de fraude, s'est mis à écrire des Alcorans qu'il fait vendre par la ville, et fort en secret, afin qu'on ne sache pas qui en est l'écrivain, parce qu'on pourrait en donner davantage par curiosité ou par égard pour sa superstition : et il ne mange que ce qu'il en tire. Abas second prit une voie moins laborieuse, ce fut de faire bâtir ce caravanseraï nommé *halal* ou licite pour faire entendre que le revenu qu'on en tire est le bien

¹⁶ Actuellement place des Vosges.

le plus légitimement acquis. Ce revenu monte à quelque deux mille écus, qui est tout autant qu'il fallait pour sa bouche ; car il faut observer que cette superstition-là s'arrête à la nourriture personnelle, ces bons dévots ne se souciant pas de quelle manière la dépense de leur maison est acquise, ni ce qui se sert à leurs tables, pourvu qu'ils sauvent ce qui entre dans leur estomac. J'ai observé diverses fois dans les livres précédents qu'on mange chacun séparément en Orient, de même que l'on fait dans les monastères ; ainsi il est aisé de concevoir comment le maître du logis peut avoir son pot à part. [VIII, 92]

Les logements de ce caravanseraï *halal* ou licite sont à un prix fort modique, de peur que si le loyer était trop haut ce ne fût plus du bien licite ; cependant, comme la rente en était fort diminuée l'an 1669 par manque d'hôtes, on y fit aller loger des marchands indiens afin que les marchandises des Indes y abordassent et que cela fit hausser le revenu ; car chaque balle paie quatre francs de droit en entrant dans le caravanseraï, sans examiner ce qu'elle contient.

Au sortir de la place nouvelle en tirant vers le Palais Royal, l'on passe entre deux grands corps de logis qui ont de beaux jardins derrière, dont l'un s'appelle *Amarat Mahamed Mehdy*, qui est le nom de celui qui était premier ministre à la mort d'Abas second, l'autre *Amarat Cha Tahmas*, qui était roi de Perse avant Abas le Grand son fils. *Amarat* signifie proprement maison de plaisance, et c'est ce que les Italiens appellent *villa*. Ces maisons sont présentement changées en deux ateliers ou galeries pour les manufactures du roi, l'une à faire les tentes et pavillons, l'autre pour les orfèvres et les joailliers. On y voit dans un appartement séparé les moulins d'un diamantaire européen qu'Abas second avait fait venir à l'instigation des joailliers arméniens pour tailler un diamant de plus de deux cent mille écus ; car quoique les Orientaux aient les mines des diamants dans leur pays, ils n'ont pas l'art de les tailler au degré que nous l'avons. Leurs diamantaires tiennent leurs pierres à la main sur la roue comme les pierres tendres, ce qui rend leur ouvrage fort défectueux et imparfait ; [VIII, 93] aussi tout ce qui est taillé en Orient est taillé de nouveau chez nous lorsqu'il y arrive.

En avançant vers le Palais Royal, on passe sous un grand portique qui tient toute la rue, et qui est couvert d'un pavillon, lequel on appelle la maison de cristal, parce que tous les châssis sont faits de grands carreaux de cristal de roche parfaitement beaux. Ensuite on traverse la place des quatre bassins, qui est une grande place carrée entourée d'arbres où il y avait autrefois quatre bassins d'eau qui sont à présent comblés. On laisse à droite la porte du Palais Royal qu'on appelle la porte des quatre bassins, qui est celle qui mène à ce grand salon nommé les quarante colonnes, que j'ai décrit ci-dessus, et à gauche un édifice imparfait qu'on appelle l'atelier de la minière parce qu'il avait été commencé par les ordres de Mahamed Bec, premier ministre du roi Abas second, homme d'un esprit vaste et ingénieux, qui s'était mis en tête de tirer de l'or et de l'argent des minéraux de Perse, où il y a en effet de l'or et de l'argent, mais la dépense qu'il faut faire pour les tirer excède le profit. La mort de ce ministre, arrivée peu après, fut cause qu'on laissa là l'édifice et le dessein. À quelques pas de là on voit un grand palais où loge présentement Manout Cher Can, gouverneur du pays des Lours, qui est une grande province frontière de la Parthide.

Voilà tout le côté gauche de la Place Royale ; je vais parler de ce qui est à droite, en commençant par l'hôpital comme j'ai fait en décrivant l'autre côté. On entre [VIII, 94] d'abord dans un beau et riche bazar qui porte le nom de Lelebec, celui qui l'a fondé, lequel était grand surintendant du temps d'Abas premier. Il y a sur le côté de ce bazar deux caravanseraï aussi grands qu'aucun autre dont j'ai parlé. L'un s'appelle le caravanseraï du roi parce qu'il est de fondation royale, de même qu'un bain qui est tout joignant. On y vend de la porcelaine de Kirman et de Metched, deux grandes villes de Perse où l'on fait de la

porcelaine si fine qu'elle peut passer pour être du Japon et de la Chine, car la matière en est d'émail dedans comme dehors ; aussi les Hollandais, à ce qu'on assure, la mêlent et la font passer avec de la porcelaine de Chine qu'ils débitent en Europe. L'autre caravanseraï est surnommé de Lelebek comme le bazar, et il est rempli d'Indiens et de riches marchandises des Indes. Le bazar aboutit à la maison de la Compagnie anglaise, qui est un grand et spacieux palais ayant trois corps de logis avec un beau jardin et de beaux bassins d'eau ; mais à dire le vrai, tout cela tombe en ruine, la Compagnie n'ayant plus à présent à beaucoup près ni le même négoce ni le même monde à Ispahan que lorsque ce palais lui fut donné il y a quatre-vingt-dix ans. Depuis environ trente ans ce beau logis ne sert plus à la Compagnie que de maison de campagne où quelques facteurs viennent passer quatre ou cinq mois de l'année tout au plus, et puis ils s'en retournent à Gombron, sur le golfe Persique, à un mois [VIII, 95] de chemin d'Ispahan où est leur négoce. C'est dommage de la ruine de ce palais, car les plafonds, la dorure, et la peinture en étaient admirables. Il fut bâti par un *yartchi bachi*, c'est-à-dire chef des crieurs publics, qui est une charge considérable, lequel étant tombé dans la disgrâce d'Abas le Grand à la fin du 16^e siècle, ses biens furent confisqués, à la manière orientale ; et comme la Compagnie anglaise envoya peu de temps après des députés à la cour et demanda un établissement dans la ville capitale dans un des palais du roi, on leur donna à choisir entre plusieurs, et la Compagnie choisit celui-ci parce qu'il était dans le lieu le plus marchand de la ville et plus proche de la cour.

Le roi a une infinité de palais dans son empire. Ceux d'Ispahan étaient au nombre de cent trente-sept quand je faisais cette relation, et le nombre en croît toujours. Ils proviennent des confiscations ; car quand quelque grand seigneur a offensé le roi jusqu'à être mis à mort, tout son bien est confisqué, comme je l'ai diverses fois observé. Le roi ne tire pas un grand profit de ces palais ; on y loge les ambassadeurs, et quand il en arrive quelqu'un, l'introducteur qu'on appelle *mehmandar bachi*, c'est-à-dire le gardien des hôtes, promène l'intendant ou le secrétaire de l'ambassadeur par tous ces palais dont il lui donne le choix. On m'en offrit un lorsque je demandai permission de prendre maison à la ville. Le grand surintendant me dit de choisir, mais à quoi m'aurait servi un palais, n'ayant que cinq ou six domestiques ? Ces palais sont à charge au roi plutôt que de [VIII, 96] tourner à son avantage, parce qu'il les faut entretenir et qu'ils sont toujours vides hors les rencontres dont j'ai parlé, qui sont assez rares ; aussi la plupart tombent en ruine. Mahamed Bec, premier ministre du temps d'Abas second, voulait les vendre tous à la fois, mais il reconnut qu'il ne trouverait pas d'acheteurs, les Persans croyant, comme je l'ai observé, qu'il est de mauvaise augure de s'établir dans la maison d'un homme mort. Ils pensent que la maison de tout homme doit finir avec lui, et la plupart ne voudraient pas pour quoi que ce fût s'établir dans un palais dont le roi a fait mourir le maître, pensant que ce serait le présage d'un pareil sort. Le roi a par même voie de confiscation un nombre encore plus grand de bazars en cette ville d'Ispahan. Il montait à deux cent quarante-un la dernière fois que j'étais à Ispahan.

Traversant le caravanseraï de Lelebek, on entre dans un bazar où il y a un caravanseraï aussi grand que les précédents. L'un et l'autre est surnommé *des vendeurs de grenades*, parce que durant neuf mois de l'année on y en apporte de divers endroits de la Perse une prodigieuse quantité. On conserve ce fruit dans du coton, et on le transporte dans des caisses de quatre pieds de haut et de deux pieds de large ; c'est un des plus excellents fruits du pays. Nous ne le connaissons presque point en Europe, les grenades que nous avons n'approchant point de celles de Perse, soit pour la grosseur soit pour la beauté et la bonté. J'entends par la beauté des grenades la vive couleur du grain, qui est du plus beau [VIII, 97] rouge qu'on puisse voir. Les grains en sont gros et moelleux, n'ayant qu'un pépin fort petit et tendre qu'on ne sent presque

pas à la bouche. Au bout de ce bazar, en tirant à gauche vers la place qu'on appelle *la tour des cornes*, dont je parlerai dans la suite, on passe le collège de Gedde, ainsi nommé d'une femme du roi Sefi, laquelle le fonda il y a quatre-vingts ans ; puis on se trouve dans un long bazar appelé le bazar de Saroutaki, qui est ce premier ministre eunuque dont j'ai récité l'aventure si au long. Il y a en ce bazar un bain d'un côté et un caravanseraï de l'autre qui portent le même nom, parce que ce ministre les fit tous deux construire. Le caravanseraï est plus grand que tous ceux dont j'ai fait mention, et cependant il n'est pas encore si grand qu'il devait l'être parce que Saroutaki ayant été assassiné durant qu'on le bâtissait, l'édifice demeura imparfait. Il n'y a que le bas d'entier, qui est fort beau et bien habité. On trouve à la sortie de ce bazar la petite écurie du roi appelée *Javile khassé*, écurie particulière, pour la distinguer de la grande, qui est dans l'enceinte du Palais Royal.

C'est là ce qu'il y a de remarquable du côté de la porte de Hassen Abad en tirant de l'occident vers l'orient ; il faut voir de suite ce qui mérite d'être remarqué de ce même côté en tirant de l'occident au septentrion. On y trouve d'abord les palais de Mirza Echref, qui est le médecin le plus fameux du pays ; et quand on les a passés on se trouve au détour de deux longues rues dont celle qui tire à gauche mène au Château [VIII, 98] d'Ispahan qu'on appelle le Château de la Bénédiction, et celle qui tire à droite aboutit après un long chemin à la Place Royale. Passant outre, on trouve deux autres palais, dont l'un appartient à Dilent Chi Can, grand seigneur qui a fait bâtir une belle mosquée tout contre, et l'autre appartient au roi. J'y vis loger l'an 1664 une vieille princesse indienne nommée Saheb Koudchec, c'est-à-dire petit seigneur. Le mot de *saheb*, qui est le titre le plus relevé qu'on donne aux Indes, est de genre commun et se donne aux femmes comme aux hommes, j'entends à celles qui sont de grande naissance. Cette princesse était sœur du dernier roi de Decan, dont le Grand Mogol conquit les États il y a environ soixante ans. Comme elle allait par mer à la Mecque l'an 1663, elle fut prise et pillée par un corsaire hollandais, ce qui, lui ayant fait perdre la *mossom* ou le temps propre pour entrer dans la mer Rouge, elle aborda en Perse, pensant continuer son voyage par terre ; mais Abas second¹⁷ la retint. Son fils, gagné par ses prières et par de grands présents, lui donna permission de continuer son voyage l'an 1668.

Sur la main gauche de ce palais il y a un autre grand chemin en ligne collatérale par des rues assez belles qui sont entrecoupées de bazars. On y passe le caravanseraï surnommé du général des Courtches, qui est le plus ancien corps de milices de Perse ; celui qui est nommé Aberganié ; et le palais de Siahouch Kan, autrefois *Koullar agasi* ou général des esclaves, qui est un corps de troupes estimé en Perse, comme celui des janissaires en Turquie. [VIII, 99]

Ces deux chemins se rencontrent à la Place Royale, et en continuant sa route on entre dans une belle rue qu'on appelle la rue de Gueda Alybec, qui était prévôt de la chambre des comptes. Son palais est au milieu, et tout joignant est celui d'un gouverneur de province nommé Rustan Kan, avec un bain et une mosquée qui en dépendent. De là on passe un bazar qui aboutit à une grande maison bâtie par un riche marchand des Indes nommé Mirza Moain, joignant laquelle il y a aussi une mosquée où on voit dans l'enclos un arbre tout usé de vieillesse sous lequel les gens dévots prennent plaisir de prier Dieu et de méditer plutôt que dans la mosquée. Les mahométans révèrent dévotement les arbres qui paraissent avoir duré plusieurs siècles, disant qu'il faut croire pieusement que des saints hommes venaient faire leurs prières dessous et s'y retiraient à l'ombre pour méditer. Cette mosquée est près d'un carrefour d'où tournant à l'orient on rencontre d'abord une maison fameuse qu'on appelle la maison de la Douze Tomans, comme qui dirait la cinquante louis d'or, *to-man* étant une

¹⁷ Texte original : Abas le Grand (correction de l'errata).

évaluation de monnaie de quinze écus. La Douze Tomans était une courtisane à qui on avait donné ce nom parce qu'elle prenait cette somme la première fois qu'on venait chez elle. À mon premier voyage, l'an 1666, c'était une fort fameuse courtisane, tant pour sa beauté que pour ses richesses. Son logis, qui n'est pas grand, mais qui est un vrai bijou, consiste en une grande chambre, deux salles, et trois petits pavillons, chacun avec deux degrés en cabinets et en niches, tout cela [VIII, 100] de différentes figures, un endroit étant carré, l'autre triangulaire, un autre fait en croix, l'autre hexagone. Tous les plafonds sont aussi d'ouvrage différent. Il n'y a point d'endroit qui ne soit peint d'or et d'azur et orné d'une manière à exciter aux plaisirs de l'amour. Je parle de ce logis comme bien instruit, l'ayant tenu l'an 1675 et 1676 par permission du roi¹⁸, car les chrétiens ne sauraient loger dans la ville d'Ispahan sans cette permission. On les a relégués dans un faubourg au-delà de la rivière à cause du continuel désordre que causait leur mélange avec les mahométans. On les surprenait avec des mahométans, ce qui attire la mort après soi ou le changement de religion. Les mahométans allaient boire et s'enivrer chez eux, ce qui est encore défendu, et faisait répandre du sang. Tous les chrétiens furent donc mis hors de la ville, à la réserve des missionnaires et des gens des compagnies d'Europe, qui, étant en quelque façon personnes publiques, sont sous la protection immédiate du roi.

L'envie que j'avais d'étudier la langue et les sciences m'avait toujours porté à demeurer à la ville parmi le monde persan. J'avais logé deux fois chez les capucins et deux fois chez les carmes, mais comme j'avais peur de les incommoder, à cause que je voyais trop de monde, je fus contraint de prendre une maison. J'en demandai permission à la cour l'an 1675, qui ordonna au gouverneur d'Ispahan de m'en faire donner une, en tel endroit que je voudrais, en qualité de marchand du roi. Le gouverneur et les magistrats d'Ispahan, [VIII, 101] avec qui j'étais tous les jours, le firent volontiers, et je choisis ce logis-là, n'en trouvant point de plus commode, à cause de sa situation qui est proche du Palais Royal et de la Place Royale, proche des Anglais et des Hollandais¹⁹, des capucins, et des carmes. C'était la première fois qu'un Européen particulier avait logé en maison à lui dans Ispahan. Celle-ci était, comme je l'ai observé, un fort agréable séjour. Des seigneurs qui me venaient voir me disaient souvent : Ah ! si vous aviez vu comme nous ce logis-ci dans le temps qu'il était meublé si voluptueusement, et qu'il y avait cinq ou six jeunes filles admirablement belles, et leur maîtresse encore plus belle, vous l'auriez trouvé bien plus charmant qu'il ne vous paraît. La porte du logis était couverte de grosses lames de fer, parce qu'une nuit de jeunes seigneurs, y ayant voulu entrer malgré la dame, et n'en pouvant venir à bout, ils firent apporter un tas de bois devant la porte et y mirent le feu, ce qui obligea la maîtresse de faire faire une porte de fer. On disait que c'était aussi pour servir d'enseigne. Cette femme eut un sort digne de son métier. Après avoir gagné beaucoup d'argent, elle fit *taubé*, comme on parle en Perse, c'est-à-dire elle fit pénitence et changement de vie et ne s'abandonna plus. Elle alla en pèlerinage à la Mecque, d'où, étant de retour, elle prit des filles qu'elle prostituait chez elle, car la fornication n'est pas un péché dans la religion mahométane, quoiqu'elle ne laisse pas d'être tenue pour deshonnête et même infâme, aussi bien que le sont les lieux public ; mais comme cette femme était toujours belle quoique âgée, il arriva qu'on en [VIII, 102] voulut jouir à toute force. C'étaient des petits-mâtres passionnés que rien ne pouvait retenir. Elle prit un poignard et en porta un coup au premier qui la voulut toucher ; eux tirèrent les leurs et la tuèrent sur la place.

¹⁸ À cette époque où Chardin avait eu l'intention de se trouver en Inde, il préfère ne plus descendre chez les carmes ou les capucins, comme il le dira un peu plus loin.

¹⁹ C'est-à-dire des Compagnies anglaise et hollandaise.

Tout joignant cette maison il y en a une autre presque semblable qui avait été bâtie pour le même sujet. Je me souviens que, du temps que je demeurais là, la maîtresse du logis étant venue à mourir, les filles qu'elle tenait, qui étaient des esclaves géorgiennes, fort belles et fort bien faites, en menèrent le deuil le plus lamentable qui se puisse imaginer. C'étaient des cris et des gémissements jour et nuit, qui fendaient l'air. Elles se battaient, se déchiraient, et faisaient un bruit furieux en criant : *Ana, ana*, mère, mère, où es-tu allée ? Pourquoi nous abandonner ? Qu'avons-nous fait ? Nous serons plus sages et plus obéissantes que ci-devant, et cent sots discours semblables. Au bout de deux jours, le corps ayant été emporté, je crus que les cris cesseraient, ou qu'ils diminueraient du moins ; mais point du tout, cela dura huit jours, et ne fit alors que se ralentir, car de temps en temps ce deuil épouvantable recommençait avec la même fureur. Je voulus voir qui étaient ces crieuses, et si c'était tout de bon qu'elles étaient affligées. Ma terrasse donnait sur le logis. Je me guindai un soir sur le mur de séparation, et je vis trois jeunes filles qui me parurent très belles, toutes découvertes par-devant jusqu'à la ceinture, échevelées, assises à terre, qui versaient des larmes et se démenaient comme des possédées. [VIII, 103] Le deuil dura vingt-un jours de cette force, et puis chacune tira pays, car la défunte leur avait donné la liberté en mourant. La coutume et la bienséance ont le pouvoir de produire de si étranges effets sur l'esprit des Orientaux.

À cent cinquante pas de ces maisons est le palais de Soliman Kan, et tout joignant est celui de la Compagnie hollandaise, qui est aussi un beau logis, avec un grand jardin orné de pavillons, de bassins et de canaux d'eau courante. Le portail en est grand et élevé, surmonté des armes et de la devise de la Compagnie. Il appartenait anciennement à un nommé Aly Mirza Bek, contre qui, Abas le Grand s'étant mis en colère, il le tua de sa propre main et confisqua ses biens, dont il donna cette maison à la Compagnie hollandaise, qui avait envoyé alors un député à Ispahan nommé Hubert Visnic pour demander la liberté du trafic. Le Hollandais avait grande envie d'acheter cette maison pour lui-même, mais il n'y eut pas moyen, Abas le Grand faisant gloire de donner des logements aux étrangers qu'il appelait ses chers hôtes. Après sa mort, Visnic excita un eunuque du palais nommé Aga Yousouf, ou Joseph, de demander cette maison en don avec permission de la vendre. Yousouf le fit, et obtint le palais avec permission expresse de le vendre aux Hollandais. Visnic l'acheta donc en son nom, et durant plusieurs années il en faisait payer le louage à ses maîtres. Cependant, ayant mal fait ses affaires par ses débauches et par son étourderie, la Compagnie hollandaise envoya un commissaire pour se saisir de sa personne [VIII, 104] et ses effets. Il en eut le vent et prit la fuite vers Babylone, où il fut tué par des voleurs. Le commissaire trouva dans ses papiers le contrat d'acquisition de ce palais.

Cette maison était presque une fois plus grande²⁰ quand ce député hollandais l'acheta ; ses successeurs en ont vendu depuis quelques années près de la moitié au Cheic el Islam, frère de Mahomed Mehdy, grand vizir, de quoi ils se repentent fort à présent, tant parce qu'ils en auraient le double de prix que parce que leur palais est défiguré par ce retranchement.

En passant derrière ces palais on trouve un collège qu'on appelle *Medrezé sephivie*, c'est-à-dire collège de pureté. Il est pourtant à l'entrée du plus infâme quartier d'Ispahan, consistant en trois rues et sept grands caravanserais nommés les caravanserais des Découvertes. On appelle ainsi les femmes prostituées. Tout ce quartier est rempli des plus communes, et c'est comme l'égout de cet infâme métier. Les honnêtes gens ne passent guère par cet endroit parce qu'il faut essayer les sales plaisanteries que ces femmes adressent à ceux qui refusent d'entrer chez elles. Il y a douze mille femmes publiques dans Ispahan couchées

²⁰ C'est-à-dire, deux fois ce qu'elle est maintenant.

sur l'État, c'est-à-dire qui paient tribut, sans compter celles qui s'en font exempter pour être plus particulières. Celles-là paient huit mille tomans de tribut, ce qui fait quelques trois cent soixante mille livres. Au sortir de ce sale canton on passe sous une grande voûte qui porte la belle mosquée de Phatahalla, qu'on appelle aussi la mosquée du cedre ou [VIII, 105] grand pontife, parce que le grand pontife du temps de Sefi premier vint demeurer dans un palais qui est tout joignant. C'est un des plus grands de la ville, aussi a-t-il été bâti par le plus grand seigneur qu'il y ait eu en Perse dans ces derniers siècles, savoir Iman Coulican, gouverneur de la province de Perse et des pays contigus jusqu'au fleuve Indus, et généralissime de l'empire. J'ai vu demeurer dans ce palais le premier ministre du royaume et son frère, qui était Cheic el Islam ou premier magistrat de la loi civile.

Il faut retourner au carrefour de Mirza Monin pour voir ce qui [est] à l'occident. On trouve d'abord le bazar de Toktikan, fils du grand prévôt d'Ispahan du temps d'Abas le Grand. C'était un temps où chacun avait l'esprit cavalier ou enjoué, et ce grand prévôt l'avait entre autres. Ses fils étaient nommés l'un Poktekan, l'autre Soktekan, l'autre Toktekan, c'est-à-dire seigneur bouilli, seigneur rôti, seigneur grillé. Au bout de ce bazar on rencontre plusieurs grandes maisons, entre autres celle de Mirza Maassoum, fils du premier ministre du temps d'Abas second, celle d'un grand marchand de Turquie nommé *Ghelebi Stamboly* ou le gentilhomme de Constantinople, celle du Zindar Bachi, qui est l'intendant sur tous les équipages des chevaux et celle des Lours, qui est le nom du peuple qui habite à l'occident de la Parthide. Entre les maisons on remarque le caravanseraï de Emirbec, qui est proche du château. On laisse à gauche, en avançant plus loin, un vieux cimetière à un coin duquel on voit un gros orme, tout courbé [VIII, 106] de vieillesse, sous lequel on assure qu'est la sépulture de Seljouge, un ancien roi de Perse. Les Persans disent que Dieu conserve là cet arbre depuis tant de siècles pour orner ou pour marquer la sépulture de ce bon roi. En allant encore plus loin on passe devant les palais d'Ismaël Bek et devant celui de l'*Azab Bachi*, c'est-à-dire le chef des esclaves du roi qui ne sont pas encore mariés. On donne ce titre aux jeunes gens qui sont ou envoyés et donnés au roi en qualité d'esclaves, ou qui sont enfants de ces sortes de gens-là, lesquels sont couchés sur l'État et tirent la paie dès leur bas âge. Plus avant on trouve le bazar du grand maître de l'artillerie, contigu à un autre qui porte le nom de Mahamed Emin ; et à trente pas de là est la maison des capucins, assez spacieuse, avec un grand jardin qui donne sur un cimetière qu'on nomme Cheik-Sulton Mahamed du nom d'un seigneur qui y est enterré sous un tombeau de pierre. Cette maison n'est pas une maison du roi comme celle des augustins et des carmes ; elle appartient aux capucins en propre, ayant été bâtie et le fond acheté de leurs deniers. Ils vinrent en Perse au commencement du règne de Sefi premier il y a environ quatre-vingts ans, et ils y furent reçus à la recommandation du roi de France. C'était durant le ministère du cardinal de Richelieu. Le fameux père Joseph, capucin, obtint cette recommandation en faveur de son ordre, qui fit les frais de l'établissement. Le roi de Perse leur offrit une maison, mais ils crurent qu'il leur serait plus avantageux de faire dans une maison qui leur appartint la dépense d'accommoder une [VIII, 107] église et des logements à leurs manières.

De la maison des capucins, tirant au midi, on ne trouve que de petits bazars, beaucoup de maisons bourgeoises, et des tuileries, qui aboutissent au fossé du château du côté des champs. Mais si on tire du côté du nord on trouve un collège qui porte le nom d'un grand eunuque du sérail nommé Aga Kafour, qui le fit bâtir. Cet eunuque était trésorier du sérail et le gardien par conséquent des pierreries et de tout le trésor royal. C'était un vieux et horrible visage qui faisait peur à voir, et dont la voix écorchait les oreilles, qui accablait les gens d'injures, et qui commençait toujours par là, surtout avec les chrétiens. Il me traita de même la

première fois que j'eus occasion de parler d'affaire avec lui, ce qui arriva à mon second voyage, lui pensant peut-être aussi que je n'entendais pas la langue. Mais comme je n'étais pas accoutumé à tel traitement, je lui dis en bon persan : « Seigneur, si vous me dites encore des injures, j'irai faire requête au roi de ne m'envoyer jamais à vous. » « Ah ! me répondit-il, tu parles persan : sois le bienvenu », et depuis il me traita toujours fort bien ; mais je voyais souvent qu'il traitait de haut en bas les plus grands seigneurs à la moindre occasion. Abas second se fiait beaucoup non seulement à la fidélité de cet eunuque mais aussi en son bon sens.

Les eunuques tiennent le haut bout en crédit et en respect dans les palais de Perse, particulièrement chez le roi, parce qu'ils entrent dans le sérail avec lui, et c'est là qu'ils lui [VIII, 108] font prendre souvent les résolutions dont on se doute le moins.

Ce que l'on trouve de remarquable au-delà de ce collège est le palais du *yuz bachi* ou capitaine des cent gardes qu'on nomme *Agellou*, c'est-à-dire montagnards, pour donner à entendre qu'ils sont fiers et intrépides ; le palais de Mirza Rezy, intendant d'Ispahan, celui d'Aga Cherif Esti Fatchi, qui aboutit à un bazar où est un hôpital ruiné ; et puis on rencontre deux grandes galeries vis-à-vis desquelles est une maison que les Européens appellent par dérision l'évêché parce qu'elle a appartenu ces années passées à un évêque de Babylone suffragant à l'évêque d'Ispahan qui y a demeuré quelque temps. C'était un carme français nommé Monseigneur Bernard qui, après avoir demeuré quelque temps en cette ville sans trouver de quoi occuper un évêque, se retira et retourna en France, laissant la maison en bon état, l'église, la bibliothèque, les ornements et l'argenterie. Étant à Paris, il vendit tout cela à un orfèvre qui le fit revendre par les Hollandais l'an 1669. On vendit la maison cinq mille francs, l'argenterie deux mille, le reste fut partie renvoyé, partie dissipé.

Ce que nous venons de décrire depuis la maison de la Douze Tomans est dans le quartier qu'on nomme de *Kerron* ou des Sourds. Celui qui en est le plus proche porte le nom d'Ahmed Abad, et il s'appelait autrefois *bague Toout*, c'est-à-dire jardin de mûres, parce que c'étaient plusieurs jardins de mûriers. On trouve en ce quartier la rue de Paetchenar, les bains de Cojé Seif Eldin et de [VIII, 109] Mirza Rouh Alla, une petite mosquée couverte en terrasse, un petit collège nommé *Turbet nezour el Moulk*, terme qui signifie le tombeau de l'intelligence de l'Empire. On appelait ainsi le grand vizir de ce roi Hassen le fondateur de la partie d'Ispahan qui porte son nom, lequel est enterré dans ce collège. Il est traversé par un grand canal d'eau. On voit tout proche l'hôtel d'un seigneur nommé Hakim Mahamed, avec un bazar, un bain, et un caravanseraï de même nom. On y voit aussi une belle mosquée neuve qu'on bâtissait de mon temps sur les ruines d'une autre, qui a pourtant conservé son nom, car la neuve comme la vieille s'appelle la mosquée de Cojé Seif Eldin. Un nommé Mirza Cazem, médecin et astrologue du roi, et qui fut fait de mon temps chef des douanes de Perse, la faisait rebâtir. J'observerai en passant, au sujet des différents emplois de ce Mirza Cazem, que les Persans ressemblent en cela aux Romains, qu'ils sont propres pour toutes sortes d'emplois, et qu'ils passent d'une fonction à une autre, quelque peu de rapport qu'il y ait entre elles. On entre de là au quartier de Yesd, comme ils le surnomment, où ce que l'on voit de plus remarquable est le palais du gendre de Calife Sulton, grand vizir ; le logis de Hakim Abd-Alla, célèbre médecin ; la mosquée de Houlou-can ; le cimetière d'Iman Zade Ismael, où il y a un grand et vieux platane tout hérissé de clous et de pointes, où les derviches, qui sont des mendiants de profession comme les moines de l'Église latine, viennent faire leurs dévotions et prendre des guenilles par vœu. De ce quartier on entre dans la rue de Mehvadion, [VIII, 110] où on voit la maison de Janikan, général des Courtches, qui était le chef de la conjuration contre le grand vizir Saroutaki dont j'ai fait l'histoire. Proche de cette rue est le palais de

Taimuras Can, dernier roi de Géorgie. J'ai observé dans mon *Voyage de Paris à Ispahan*, en faisant l'histoire de ce pays-là, que cet infortuné prince envoya ses fils en otage à Abas le Grand, qui les fit faire eunuques et les fit rendre mahométans par un excès de rage contre le père. J'en vis encore deux l'an 1667 qui étaient fort vieux. Il n'y avait pas de plus superstitieux bigots ni de plus échauffés pour leur religion. Ils auraient cru commettre un crime, tout fils de chrétiens qu'ils étaient, de toucher seulement un chrétien, mais cela est fort ordinaire aux renégats en tous pays et dans toutes les religions. De là, tirant vers la Place Royale, on trouve le palais de *Mechel Dar Bachi* ou chef des porte-flambeaux, qui est une charge considérable. Il y a un bain et un caravanseraï joignant qui porte le même nom. Abas second logea dans ce palais un ambassadeur de la Compagnie hollandaise nommé Jean Cuneus qui vint en Perse l'an 1652. Plus avant, on trouve le palais de Mirza Saihid Naini, qui est des plus spacieux et des plus beaux de la ville ; le bain du Cheic el Islam, et un peu au-dessous le palais de Coja Maharram eunuque, qui était *mehter* ou chambellan du roi Sefi, et de plus son grand favori. Le palais est beau et bien entretenu, situé à la droite d'une grande et belle mosquée qui porte le nom de Macsoud Bec, et qui est fondée sur les ruines d'une autre mosquée fort ancienne [VIII, 111] où il y avait un tombeau révééré par une vieille tradition, quoiqu'on ne puisse dire pour qui il avait été fait. On conserve ce tombeau dans la mosquée nouvelle, proche de laquelle il y a un cloître pour recevoir ces sortes de gens que les mahométans appellent derviches, qui sont à peu près comme les moines ou comme nos pèlerins de l'Église de Rome, car ils prétendent quitter le monde par principe de dévotion, et professer une pauvreté et une mendicité volontaire. Je ne dois pas oublier que proche le palais de Coja Maharram dont je viens de parler il y a un collège et un caravanseraï qui portent aussi son nom parce qu'il les a fait bâtir, et que le caravanseraï a été construit afin que du louage des chambres on entretînt les écoliers de ce collège. Comme la propriété est fort mal assurée en Orient, surtout pour les gens de cour, à qui le souverain ôte les biens et la vie à son gré et souvent sur le plus léger sujet, on prend cette voie-là pour faire des fondations plus assurées, c'est-à-dire qu'on bâtit des bains, des bazars, des caravanseraï dont on affecte par contrat le revenu à l'entretien de la mosquée ou du collège qu'on a fondé ; ce qui n'est pas de fort longue durée, parce que lorsque le caravanseraï ou le bazar deviennent si vieux qu'on n'y veut plus habiter, et que par conséquent il ne rend plus de profit, la mosquée n'est plus entretenue, ou le collège se déserte, et l'on en va chercher quelque autre de plus nouvelle fondation. Continuant de tirer vers la Place Royale, on trouve tout proche un caravanseraï nommé Père Compagnon et le palais de Sephy Mirza, au-devant duquel est une place [VIII, 112] carrée. Sephy Mirza était l'aîné de trois fils qu'avait Abas le Grand, et celui qui lui devait succéder ; mais Abas ayant conçu du dépit ou du soupçon contre lui, il le fit tuer, de quoi s'étant bientôt repenti, et en ayant eu une grande douleur jusqu'à la mort, il établit pour son successeur le fils de ce Sephy Mirza, aussi nommé Sephy, qui a été le roi Sephy premier, faisant aveugler ses deux autres fils de peur qu'ils ne contestassent la couronne à leur neveu. Il y a encore dans ces palais des fils et des petits-fils de ce Sephy Mirza par des filles, lesquels ont tous été aveuglés, selon la politique persane qui ne permet pas qu'on laisse la vue à aucun enfant mâle du sang royal, excepté aux deux ou trois plus proches successeurs, mais ordonne qu'on l'ôte à tous les autres, tant garçons que filles, jusqu'à la troisième génération, soit par la branche masculine, soit par la féminine.

Je décrirai présentement le quartier de Darbetic, qui est vers le bout de la ville, et un des plus peuplés et des plus connus. On le nomme aussi *maidoné mir* ou place du prince, parce qu'il y a au milieu une grande place qui porte ce nom. On y entre par une rue nommée Gulchende, et d'abord on y trouve une haute et ancienne tour appelée la tour de vinaigre,

proche de laquelle est le palais d'Atembec, qui était grand prévôt d'Ispahan durant le règne précédent, homme célèbre pour sa grande application à maintenir la tranquillité de la ville et à en chasser les gens inutiles et les vagabonds. On rencontre au-delà la mosquée de Mirza Ismaël avec un [VIII, 113] bain et un cimetière du même nom, puis deux autres bains nommés l'un le bain de la princesse et l'autre le bain du prévôt. Ce dernier est contigu à un grand tombeau sous lequel est enterrée une fille du roi Hassen nommée Bibi Beg Nogon. Après, on rencontre le collège nommé Japhérié, qui bien que fort ancien est encore fort beau, les principaux endroits étant revêtus les uns de marbre, les autres de tuiles vernissées ; le palais de Hassen le cuisinier, ainsi dit pour avoir été bâti par un homme qui n'était que cuisinier au commencement de sa fortune, et la mosquée paroissiale²¹, qu'on appelle la mosquée de Darbetik, du nom du quartier. Il y a tout proche un bain et un collège qu'on nomme *medreze gulguez*, c'est-à-dire collège de la fleur longue d'une aune. On va de ce collège en descendant par la rue appelée Neuve aux glacières qui portent le nom d'Ahmed Abad parce qu'elles sont joignant le quartier ainsi nommé.

De là, revenant sur ses pas en tirant du septentrion à l'occident, on passe par-devant la maison des carmes. C'est un grand hôtel appartenant au roi, qui leur a été donné pour y habiter en qualité d'hôtes du roi, qui est le nom qu'on donne en Perse à tous les étrangers de considération. C'était le palais d'un grand maître de l'artillerie qu'Abas le Grand détruisit avec toute sa famille au commencement du siècle passé, pour le sujet que je vais dire. ce grand maître était un homme jaloux jusqu'à la fureur, car dès que quelqu'un du voisinage paraissait le soir sur la terrasse de son logis, comme c'est la coutume durant [VIII, 114] les jours chauds, les eunuques de cet officier-là, qui semblaient être à l'affût en tous les endroits du jardin, tuaient ces gens-là à coups d'arquebuse sous prétexte qu'ils pouvaient de leurs terrasses voir dans le sérail du grand maître. On en fit des plaintes au roi, qui lui dit de prendre garde à ce qu'il faisait et de tenir ses femmes enfermées dans les chambres la nuit comme le jour s'il craignait que les yeux des voisins les découvrirent. L'avis ne servit de rien. Un officier du roi logé malheureusement près de ce jaloux furieux, se tenant assis la nuit sur le bord de sa terrasse, fut tué d'une arquebusade, de quoi la famille étant allée en grand nombre demander justice à Abas, en criant qu'il y avait des témoins à la porte de son palais, pour prouver que plus de vingt personnes du voisinage avaient été tuées de même manière, le roi entra dans une extrême colère. « Qu'on aille, s'écria-t-il, tuer ce chien enragé, lui, ses femmes, ses enfants, ses domestiques ; qu'il ne reste pas une âme de cette maudite engeance. » Cela fut ainsi exécuté. On tua tout sur-le-champ, et on enterra les corps dans une fosse pêle-mêle au coin du jardin. Je n'ajoute pas que le roi confisqua ses biens, parce que je crois avoir déjà dit plus d'une fois que la confiscation des biens suit presque toujours la perte de la vie quand on la perd par l'ordre du souverain. Les carmes étant venus peu après à Ispahan avec le titre d'ambassadeurs de Clément VIII, ils demandèrent un logis, pensant qu'ils en seraient bien plus en sûreté. Le roi leur dit d'en choisir un où ils voudraient, et ils choisirent celui-ci, qu'on leur donna après [VIII, 115] en avoir retranché du jardin par un mur la fosse de ces misérables. C'était par révérence pour la religion, comme étant mahométans, afin que leur sépulture ne pût pas être profanée étant en la possession des chrétiens.

Ce fut l'an 1604 que Clément VIII, pape habile et dont le règne fut long et heureux, envoya les carmes en Perse comme ses ambassadeurs, ainsi qu'on le peut voir par leurs lettres de créance, dont voici la copie et la traduction.

²¹ Paroissiale, du latin *parochia*, mot suranné que ne signale à l'époque que le *Dictionnaire historique* de La Curne de Sainte-Palaye.

*Clemens VIII papa illustri et potentissimo,
scia Abbas, regi Persarum*

Potentissime rex atque illustrissime, salutem dominicæ gratiæ. Tuæ celsitudinis bellica virtus uno omnium ore, publicè privitimque ita celebratur, ut quamquam tibi, non minus quam nobis, hostis infensus Turca, omnes aditus intercluserit, ea tamen ipsa in omnium principum chriatianorum versetur sermone, omniumque prædicatione circumferatur. Dei dona hæc sunt, tuæ Celsitudini ab authore omnium, occultâ ratione, tributa ; existimaturque te, et plublici magni alicujus commodi causâ, orbi terrarum esse datum, cum tantâ virtute, ut restituatur in pristinum tui potentissimi regni dignitas atque amplitudo. Nos certè, licèt à te siums locorum intervallo disjuncti, pro eo tamen, qui tuæ inclytæ debeatur virtuti, honore, sumus in te animo amico et benevolo ; optamusque tibi eos belli eventus, qui tuam gloriam, cognitam jam testatamque apud omnes homines, memoriæ commendent sempiternæ. Nostræ hujus [VIII, 116] in te voluntatis propensæ cum vellemus testes esse apud te ; probabos viros, et fide dignos selegimus ex ordine Carmelitano, pios, doctosque sacerdotes tres quos ad te mittimus unâ cum eorum sociis nempe Paulum Simonem, Joannem Thaddæum, et P. Vincentium. Nostras has litteras hi tuæ reddent Celsitudini ; tibi que nostro nomine gratulabuntur de regia tua civitate recuperata, de tot ac tantis victoriis, de famâ illustri, quæ te, totum per orbem terrarum, hehit, omnium applausu atque admiratione. Nostræ hujus benevolæ in tuam Celsitudinem voluntatis significatio si tibi, un speramus, erit grata, ex iisdem nostris hominibus cognosces alia quoque, quæ tibi in dies erunt gratiora. Ut tu eis fidem habeas in omnibus, quæ mandato nostro tibi exponent, à te petimus majorem in modum ; et tuæ Celsitudini precamur ea, qua tibi et tuis populis utilia sunt ac salutaria.

Datum apud Sanctum Petrum, sub annulo piscatoris, die 30 junii 1604. Pontificatus nostri 13.

« Clément VIII, pape, au très illustre et très puissant prince Scia Abbas, roi de Perse.

« Très puissant et très illustre roi, le salut Vous soit donné par la grâce de Dieu.

« Les vertus héroïques de votre Hautesse résonnent tellement dans la bouche de tout le monde, tant en public qu'en particulier, qu'encore que le Turc, qui n'est pas moins votre cruel ennemi que le nôtre, ait fermé tous les passages, il n'y a point de prince chrétien qui ne les connaisse, [VIII, 117] et qui ne leur donne les éloges qu'elles méritent. Ce sont là des faveurs du ciel que l'Auteur de toutes choses a versées sur Votre Hautesse par des raisons secrètes, et l'on ne peut douter que Dieu n'ait donné au monde un prince orné de tant de vertus en vue de quelque grand et public avantage, comme entre autres afin que votre puissant royaume soit rétabli dans tout son éclat et dans son ancienne grandeur. Pour nous, quelque distance de lieux qui nous sépare l'un de l'autre, nous ne laissons pas, en rendant justice à vos grandes qualités, d'entrer dans vos intérêts par une forte et ardente inclination, et de Vous souhaiter dans la guerre des succès si favorables qu'ils portent votre gloire jusqu'à la dernière postérité, comme elle est présentement semée et répandue par toute la terre. C'est afin que cette affection sincère que nous Vous portons ait auprès de Vous des témoins sans reproche et dignes de foi que nous avons fait choix de trois prêtres de l'ordre des carmes, pleins de piété et de savoir : Paul Simon, Jean Thaddée, et P. Vincent, lesquels nous envoyons vers Vous avec leurs compagnons. Ils sont chargés de rendre nos lettres à V. H. et de lui marquer la joie que nous ressentons de l'heureux événement qui Vous rend la ville capitale de votre empire, de ce grand

nombre de belles victoires que Vous avez remportées, et de cette glorieuse renommée qui Vous fait l'objet des applaudissements et de l'admiration de tous les hommes du monde. Si ces marques de notre bienveillance ne sont pas désagréables à V. H., comme nous l'espérons, les mêmes personnes Vous feront connaître d'autres choses qui Vous donneront de jour en jour de plus grands sujets de satisfaction. [VIII, 118] Nous Vous demandons instamment que Vous leur ajoutiez foi dans toutes celles qu'ils ont à Vous exposer par notre ordre, et nous souhaitons à V. H. tout ce qui peut être utile et salutaire et à elle et à ses peuples.

« Donné à St Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 30^e de juin 1604 et de notre pontificat le 13^e. »

Abas le Grand, qui avait de vastes desseins, et qui était engagé dans de grandes guerres sans avoir aucun allié ni aucun secours, accueillait admirablement bien tous ceux qui recherchaient son amitié, particulièrement les ennemis de son grand ennemi le Turc, tels qu'il savait que les Européens étaient. Il considérait le pape entre tous ceux-là comme ayant le plus d'intérêt à la ruine de ce puissant État ottoman, ou du moins à empêcher son agrandissement. Cela fit qu'il reçut fort bien ses envoyés. Il les logea et les nourrit plusieurs années selon la manière du pays, et il s'en servit depuis toute sa vie à les députer aux princes chrétiens pour les exhorter à la guerre contre le Turc, selon les promesses qu'ils lui en donnaient continuellement depuis le commencement de ses conquêtes. **Il s'en servit aussi à abuser les princes chrétiens de son voisinage, et entre les autres le pauvre roi de Géorgie Taimuras-Can, leur promettant à tous de n'entreprendre jamais rien sur eux pourvu qu'ils ne favorisassent point le Turc. En quoi, bien loin de leur avoir tenu parole, il conquit et asservit leurs États ensuite, comme je l'ai rapporté dans mon *Voyage de Paris à Ispahan*.**

J'aurais eu peine à croire que des missionnaires chrétiens eussent prêté leur ministère à un artifice si pernicieux à la religion chrétienne en Orient, si je ne l'avais lu dans le journal même des carmes à Ispahan, dans lequel on lit, entre autres choses, que l'an 1610 un père Jean Thaddée fut envoyé à Taimuras-can avec un tel message de la part du roi, et qu'il l'exécuta avec succès.

Il ne faut pas douter que les missionnaires qui se sont établis en Perse n'aient eu pour principal objet la conversion des mahométans, et je veux croire qu'ils en ont eu quelque temps l'espérance. Mais comme ils ne peuvent pas nier qu'elle n'ait toujours été sans fondement, ils ne sauraient nier aussi qu'ils n'entretiennent ces missions, en Orient principalement, que pour l'agrandissement et pour la réputation de leur ordre. La plupart des missionnaires n'apprennent jamais la langue du pays, et surtout les augustins ; et de plus de quatre-vingts que j'ai connus en Perse, je n'en ai trouvé que trois ou quatre capables de traiter de controverse avec les gens savants du pays, et ceux-là m'avouaient franchement qu'il n'y avait rien du tout à gagner avec les mahométans. C'est la même chose en Turquie et aux Indes. Quelques missionnaires disent qu'ils travaillent à réunir les chrétiens schismatiques de l'Orient à l'Église romaine, et cela est vrai ; mais c'est avec le plus malheureux succès du monde. Car ils voient et ils avouent eux-mêmes que les chrétiens d'Orient qui embrassent leur rite, qui sont pourtant en très petit nombre, sont de vrais fourbes qui ne les écoutent et ne les reçoivent que selon l'utilité qu'ils en retirent. Cette utilité consiste en ce qu'on leur procure la protection des ambassadeurs, des consuls et des chefs de compagnie dans les lieux où il y en a ; qu'on leur fait prêter de l'argent quand on peut ; qu'on les met à tous les emplois lucratifs que l'occasion fournit ; qu'on instruit leurs enfants pour rien, en les fournissant de livres et

de tout ce qu'il faut à l'école ; et qu'on les aide enfin en toute sorte d'autres offices de cette nature.

Les Persans n'ont jamais été informés des étranges prérogatives que le pape s'attribue, ni de l'autorité qu'il a prise sur la conscience de la plupart des chrétiens. On leur a dit que le pape est un souverain temporel qui, en qualité de successeur de Jésus-Christ, tient le premier rang entre les princes chrétiens, de la même manière que les califes de Bagdad étaient révérendus des princes mahométans ; mais on ne leur a jamais rien dit de ses incompréhensibles prétentions à l'infailibilité²² ; cela choquerait trop rudement leur bon sens, et l'on ne veut pas leur faire paraître absurde et contradictoire une religion qu'on est venu leur enseigner.

À proprement parler, toutes ces missions ne servent qu'à faire illusion aux partisans de l'Église romaine sur le titre qu'elle se donne d'Église universelle. On leur fait accroire que leur religion est prêchée chez tous les infidèles, et cependant il n'y a rien moins vrai que cela. Si les infidèles doivent être convertis par les chrétiens, ceux de l'Église romaine sont assurément les moins propres à y réussir et les plus éloignés d'y parvenir. Car s'ils venaient à parler aux mahométans de leur *transsubstantiation* et de ce *culte des images* qui a tant l'air de la plus grossière idolâtrie, il n'y a que Dieu seul qui les pût empêcher d'être déchirés et mis en pièces.

Je ne dois pas oublier de dire que les missionnaires vont par tout l'Orient avec leurs propres habits ; ils y passent parmi le commun peuple pour médecins et pour chirurgiens qui traitent les malades pour l'amour de Dieu ; ils y passent pour des derviches, c'est-à-dire des gens détachés du monde et dévoués au culte de Dieu et au service du prochain ; et comme ils soutiennent communément cette profession par une vie assez pure et assez réglée, cela les rend agréables aux mahométans. Abas le Grand voulut, dès qu'ils vinrent en son pays, qu'ils portassent les habits de leur ordre. Ses raisons étaient qu'ils fussent vus et remarqués par les ambassadeurs des princes d'Orient qui étaient à sa cour, ou par les marchands qui y trafiquaient, parce que cela donnait de la réputation à ses armes en le faisant paraître en alliance avec les rois de l'Europe. Ainsi le roi d'un côté et les missionnaires de l'autre y trouvaient réciproquement leur compte et de quoi satisfaire chacun sa vanité, outre que les missionnaires pensent toujours que les gens qui s'accoutument à leurs habits se mettent par là dans le chemin de la conversion, quelque triste expérience qu'ils fassent du contraire depuis si longtemps²³.

Pour revenir à la description de la ville, on trouve proche de la maison des carmes un grand palais bien doré au-dedans partout, et bien entretenu, où loge Mirza Chefî, célèbre historiographe, de qui je parlerai plus amplement dans mon *Abrégé de l'histoire de Perse*, et de là en retournant au quartier de Derbetic on trouve une belle maison et un collège qui porte le nom de Mirza Can, qui était [VIII, 119] un gouverneur de province du temps d'Abas le grand, lequel pour des vexations extraordinaires et diverses fois réitérées fut attaché vif au mât qui est au milieu de la Place Royale où on le perça de coups de flèches, son corps y ayant été laissé jusqu'à ce que le soleil l'eût tout à fait desséché et comme réduit à rien, car c'était dans les plus grands jours d'été. Allant plus loin, on descend dans un fonds qu'on appelle la vallée

²² Ce n'est qu'au XIX^e siècle que l'infailibilité est formellement devenue une doctrine de l'Église (au Concile œcuménique en 1870), mais l'argument était avancé depuis des siècles, et tenu pour certains comme acquis.

²³ Passage supprimé en 1711.

de Mac Soudbec, qui aboutit à la rue de Sulton Zenguin, où il y a un cimetière du même nom, à l'entrée duquel on voit deux tours de pierre. Il y a quatre autres rues assez grandes proche de celles-là, la rue des distilleurs, la rue des chaudronniers, la rue du sel, et celle des deux frères. Il y a divers bains dans toutes ces rues-là dont les principaux sont le bain blanc et le bain du paradis, et au-delà on trouve le palais du chef des architectes, le bazar de l'oie, et divers bains dont le plus fameux est celui de *Cojé Alem*, mot qui signifie *le vieux savant*, à cause de son fondateur qui passe parmi les gens doctes du pays pour le plus savant homme de son siècle. Deux caravanserais et deux collèges sont proches, l'un nommé Guech Conion, l'autre Macsoud Assar, et un bain qu'on appelle le bain de jeudi parce que ce jour-là, qui est la veille du jour du repos chez les mahométans, on y trouve toujours un grand concours de monde qui se prépare par la purification à la célébration de la fête.

Il y a près de ce quartier une autre vallée qui porte le nom de Leutfër, laquelle est de grande réputation parce que c'est une grande [VIII, 120] poulaillerie et un grand passage. On y trouve toujours une sorte de filous qu'on appelle *kefterbaze*, c'est-à-dire voleurs des pigeons, qui vendent et qui achètent des pigeons seulement pour tromper ; car ceux qu'ils vendent sont élevés à retourner au pigeonier en emmenant ceux avec qui ils sont été mis, et ils apprennent ceux qu'ils achètent à aller quérir de même ceux avec qui ils étaient auparavant. C'est un vol de pigeons perpétuel, qui cause quelquefois de grosses émeutes, car tout un pigeonier se trouvera tout d'un coup abandonné et la volée arrêtée au colombier d'un de ces filous. Au bas de cette vallée on voit, entre autres édifices remarquables, deux hautes tours à quoi personne ne manque de prendre garde, car on dirait toujours qu'elles vont tomber sur la tête, étant inclinées de vieillesse six ou sept degrés sur l'horizon. Je les ai vu pencher de cette manière durant plusieurs années. De là on entre en la rue des Arabes qui en est tout proche. Elle aboutit à la vieille *kaisserie*, ou le vieux marché impérial, et à un haut et vieux pavillon où on jouait des instruments au soir et à minuit avant Abas le Grand, ou pour mieux dire avant qu'il eût fait bâtir la Place Royale, où on les a transportés. Ce quartier a divers collèges et divers caravanserais, dont le principal est celui du peuple d'Ardeston. Il y a encore une rue nommée la rue des juifs, où est leur principale synagogue. Les juifs sont en petit nombre dans cette ville, et tous pauvres, comme ils le sont généralement par tout ce royaume, cependant ils y ont trois synagogues, celle-ci et deux autres, [VIII, 121] mais qui ne sont proprement que de petites chapelles. Au-delà de cette rue on trouve un cimetière que le peuple d'Ispahan vénère fort à cause de la sépulture d'Ismaël Kemal, qui est un de leurs saints les plus révéérés. La légende persane porte qu'il vivait du temps de Tamerlan et qu'il en était connu et révééré pour ses miracles. Ce conquérant prit deux fois Ispahan, en allant et en revenant, et toutes les deux fois il passa les habitants au fil de l'épée parce qu'ils ne voulurent pas se rendre. Il fit publier par tout son camp à la seconde fois d'épargner Ismaël Kemal. Là-dessus, chacun se voulant sauver sous ce nom, il arriva qu'un officier tartare donna trois hommes en garde sous ce prétexte ; et comme le vrai Ismaël Kemal eut été pris par ce même officier, il s'écria : « Ne me tuez point, je suis l'ami de l'empereur : je m'appelle Ismaël Kemal. » Mais cet officier se mettant en colère : « Je pense, dit-il, qu'il y a dix mille Ismaël Kemal dans cette méchante ville ; je n'en épargnerai pourtant pas un davantage » : et en disant cela il lui abattit la tête d'un coup de sabre. En même temps, à ce que porte la légende, le saint prit sa tête et la porta dans un puits qui était à l'endroit où est son tombeau, et puis disparut. Quelques pas au-delà de ce cimetière on trouve un autre tombeau célèbre d'un nommé Dioutat Byaboni, un héros du mahométisme dans le quatrième siècle de leur époque, qui par zèle courait sur les Sunnis, qui sont les ennemis de la secte des Persans, et les tuait sans quartier avec une massue qui est proche le tombeau à demi enterré. C'est une véritable poutre que nul homme [VIII, 122] ne

pourrait seulement soulever. Proche de ce tombeau on voit une tour renommée et fort haute appelée la tour du Chamelier.

Je décrirai à présent le quartier de Seid Abmedion dont j'ai dit que la porte regarde le levant, avec celles de Hassen Abad et de Kherron. Tout joignant cette porte il y a un logis dont le maître était encore fort fameux lorsque j'arrivai à Ispahan. Il se nommait Molla Kasem, et passait pour prophète, par les prédictions qu'il faisait, et aussi pour saint, parce qu'il était irréprochable sur l'observance extérieure de la loi mahométane et un parfait exemple de détachement et de mépris du monde. Après avoir bien gagné créance par sa feinte sainteté, et s'être vu suivi et révééré de tout le peuple, il se mit à parler contre les mœurs du roi Abas second alors régnant, et enfin il en vint jusqu'à dire nettement que, ce prince s'enivrant sans cesse, il était par conséquent infidèle, et n'était point l'oint de Dieu ; qu'ainsi il le fallait tuer et mettre en sa place un des fils du Cheik el Islam, qui est un des principaux juges civils, né d'une fille d'Abas le Grand. Le roi, ayant été longtemps irrité de ces discours, et appréhendant qu'ils ne fissent à la fin trop d'effet, fit prendre cet hypocrite, et sous prétexte de le reléguer à Chiras, il le fit précipiter du haut d'une montagne qui est sur le chemin. Le premier édifice public qu'on remarque au quartier de Seid Ahmedion est la tour de Coja Alem qui porte le nom de *Gulbar*, c'est-à-dire chargé de fleurs, à cause de sa beauté. C'est une tour ancienne et recommandable pour son architecture, qui paraît meilleur [VIII, 123] que la gothique. On dit que l'ouvrage fut conduit par un apprentif maçon qui y fit un double degré de bas en haut à l'insu de son maître, duquel degré on ne s'aperçoit point à moins qu'on ne vous le montre. Le maître architecte était alors occupé à la fabrique d'une autre tour nommée Haram Velaiet, qui est dans ce même quartier ; et un jour, étant venu voir ce que faisait son apprentif, il monta avec lui au haut de la tour en lui donnant ses avis, et après avoir tout considéré, il lui dit de continuer, ce que l'apprentif fit, se mettant à maçonner. Mais dès qu'il l'eut vu descendre cinq ou six marches, il se jeta promptement dans l'escalier secret, et descendant vite, il se mit la truelle à la main à travailler à la porte de la tour par où il fallait que son maître sortît. Le maître fut fort surpris de voir là son apprentif qu'il avait laissé en haut ; et ayant su la chose, il fut ravi d'avoir été si finement trompé. Le peuple d'Ispahan dit qu'il y a un grand trésor sous cette tour, gardé par un enchantement épouvantable d'un serpent gros comme un mouton qui paraît de temps en temps. Les Persans appellent l'enchantement *Telisme*, d'où nous avons fait le mot de *talisman*. Proche de cette tour il y a un jardin qu'on appelle le jardin de l'Architecte, parce qu'il a été fait par ce maître apprentif dont je viens de parler.

Ensuite on trouve la mosquée du quartier, laquelle aussi en porte le nom ; elle est célèbre dans le pays, bâtie depuis sept ou huit cents ans. La tour de la mosquée s'appelle la tour à fond de laiton, parce qu'elle était couverte de faux or en plusieurs endroits. [VIII, 124] Les femmes stériles et les nouvelles mariées ont une grande dévotion à cette mosquée et y pratiquent une superstition fort ridicule : c'est que les parentes de la femme stérile la mènent de son logis à la mosquée par une bride de cheval qu'on lui a mise à la tête par-dessus son voile, avec quoi elle est bridée et menée. Elle porte entre ses bras un balai neuf et un pot de terre neuf plein de noix. On la fait monter ainsi au haut de la tour, et en montant elle casse sur chaque degré une noix, la met dans le pot, et en jette la coquille sur les montées. En redescendant elle balaie le degré, et puis elle porte le pot et le balai au chœur de la mosquée et met les noix au coin de son voile avec de petits raisins secs. Elle reprend ensuite le chemin de son logis et présente aux hommes qu'elle rencontre et qui lui plaisent un peu de ces noix et de ces raisins, les priant de les manger. Les Persans croient que cela guérit la stérilité, ce qu'ils appellent en leur langue *dénouer le caleçon* comme nous disons en français *dénouer l'aiguillette*, figure prise de ce que les femmes en Orient portent des caleçons, comme je l'ai

observé. Je me souviens que la première fois que j'arrivai à Ispahan une femme de belle taille et de grande apparence, suivie de trois ou quatre autres femmes toutes voilées, s'étant arrêtée pour me regarder, j'en fis de même et j'arrêtai mon cheval. Elle s'approcha, et prenant le coin de son voile, où il y avait des noix et du raisin, elle m'en présenta, me disant de le manger. Mon valet me faisait signe de le prendre ; pour moi j'étais fort surpris, parce que je n'entendais pas encore beaucoup [VIII, 125] de persan et ne savais ce que cela voulait dire. La riche robe de la dame, que j'avais entrevue quand elle prit le coin de son voile, me donnait lieu de croire que c'était quelque femme de marque, et cependant il me semblait à ce procédé, dont la raison m'était encore inconnue, que c'était quelque courtisane d'importance qui m'invitait de la suivre. Je passai outre, mais quand j'eus conté mon aventure, et su ce que c'était, je me trouvai bien honteux, et je fus fort fâché de n'avoir pas entendu le mystère, particulièrement sur ce qu'on me dit que la dame ne manquerait pas d'être fort affligée de mon refus, parce que quand on refuse de prendre ce que les femmes qui sont dans cette dévotion vous présentent, elles s'imaginent que leur stérilité n'est pas à son terme.

Dans ce quartier il y a trois autres petites mosquées, dont l'une renferme le tombeau de Seid Ahmed Zemchi, l'autre celui de Emin Yeddy Hassen, grand vizir du fameux Sulton Melek Cha, roi de Perse, et l'autre celui du preux Babylonien. Le mot de preux en persan est *divoné*, et en turc *dely*, mots synonymes qui signifient également fou et brave. Ils donnent aussi ce nom aux Volontaires. Le preux Babylonien est célèbre dans la légende des Imans pour les grands faits d'armes qu'il exploita contre les ennemis de ces Imans ou successeurs de Mahamed. L'arme dont la légende porte qu'il se servait était une boule de fer hérissée et attachée à une chaîne, qu'il maniait comme un fléau. C'est là, comme je crois, une des premières sortes d'armes dont le monde se soit [VIII, 126] servi, car tous les cavaliers des bas-reliefs de Persépolis, qui est assurément le plus ancien monument de l'univers, en ont qui pendent sur la croupe de leurs chevaux. Les principales rues du quartier sont la rue d'Emin Yeddy Hassen, la rue de Harom Velaied, la rue de Gulbar, la rue de Nakchion, et la rue de Takga, et les principaux bains sont le bain des safraniers et le bain des tailleurs de pierre. La rue de Takga mène à une place qui porte le même nom de Takga ou Taktga, c'est-à-dire lieu du trône, qui est un endroit des plus fameux de la ville. Il y a une infinité de cabarets à café et à *kokenaer*, qui est une infusion de pavot dont l'on boit pour s'échauffer et se recréer comme nous buvons le vin, et qui enivre de même que le vin si l'on en prend par excès. Il y a toujours là une prodigieuse affluence de monde à boire, à discourir, à prendre le frais, ou bien qui va en dévotion au sépulcre de Haram Velaied, qui est proche de là, et qui est un des pèlerinages des Persans où l'on prétend qu'il se fait des miracles et où le monde, et surtout les femmes, vont en foule. C'est un grand mausolée fort bien bâti selon l'architecture persane. Il sert de mosquée, ayant des tourelles à côté comme les grandes mosquées en ont. *Haram velaied* signifie corps saint ou, comme d'autres l'interprètent, *le saint du pays*. Il n'a point de nom particulier, parce qu'on ne sait point précisément qui était ce prétendu saint. Les Turcs, qui sont des mahométans hérétiques, les juifs, et les chrétiens, de quelque secte qu'ils soient, disent tous qu'il était de leur religion. Les Arméniens ont une autre tradition [VIII, 127] touchant ce lieu-là, c'est que les mahométans, lorsqu'ils envahirent la Perse, y jetèrent dans un puits toutes les reliques des églises chrétiennes de cette ville, ce qui l'ayant rendu vénérable aux chrétiens restés dans le pays, ils mirent des pierres dessus en monceau pour servir d'enseigne. Les mahométans, à leur exemple, se mirent à révéler cet endroit, et enfin ils y bâtirent des mausolées. C'est ce que la commune tradition rapporte de ce sépulcre. Des mollahs m'ont assuré qu'on trouvait dans leur histoire ecclésiastique qu'un des fils d'Iman Moussa, qui est l'un des douze Imans ou premiers successeurs de Mahomed, y avait été enterré. C'est

un maçon qui fit construire le bel édifice dont je parle, et voici comme les Persans en font l'histoire. Il s'appelait Cheik Hossein, et était bon maître ; cependant il n'avait jamais de besogne parce que les autres maçons le décréditaient et l'empêchaient d'être employé. Un jour qu'il fut appelé à un endroit il y trouva si peu à faire qu'il ne gagna qu'un sol, de quoi étant au désespoir, il acheta avec ce sou-là une petite chandelle qu'il apporta et qu'on offrit à ce tombeau, et se mettant à genoux, pria le saint en ces termes : J'ai ouï dire à mes parents que, malgré la négligence que le peuple a pour toi, et le mépris auquel ton sépulcre est abandonné, tu es pourtant un grand saint ; moi de même, quoique je sois habile de mon métier, je suis pourtant laissé et rebuté à l'extrême. C'est cette conformité de traitement qui me fait adresser à toi, en te préférant à tous ces autres saints que ce peuple ici révère avec tant de zèle. Si tu es tel que je le crois, tire-moi [VIII, 128] de ma déplorable misère ; et si tu le fais, sois sûr que je tirerai tes cendres de la leur et te bâtirai le plus beau mausolée du pays. Sa prière ainsi faite, il retourna au village où il habitait, qui est à trois lieues d'Ispahan, nommé Rhemon. Il se passa bien du temps que le pauvre maçon croyait n'avoir été entendu de personne ; car il s'imaginait que le succès de sa prière paraîtrait en ce qu'on l'emploierait davantage ; mais il se trompait fort : cela se devait faire par une toute autre voie. Il arriva un jour que le roi Ismaël, autrement dit le roi Sulton Katai, étant allé à la chasse avec ses femmes, comme il se retirait de nuit un gros orage le surprit et sa troupe, qui se sépara et se perdit. La reine épouse et favorite, égarée avec deux eunuques, tomba au village de Rhemon : personne ne la voulait recevoir, parce qu'en Perse c'est un crime aux hommes capital et irrémissible de se rencontrer sur le chemin des femmes du roi et d'en être seulement à cinquante pas près. Enfin, s'étant arrêtée devant le logis du maçon, ses cris et ses supplications (car l'orage continuait toujours) l'émurent si tendrement qu'il ouvrit la porte, pensant que, quand la coutume prévaudrait sur la raison et qu'on le ferait mourir, il ne perdrait qu'une vie misérable. Il nettoya le logis, y alluma le feu, y servit ce qu'il pouvait avoir, et puis sortit dehors, laissant sa femme et ses filles pour servir la reine. Ce fut là sa fortune. La reine conta la chose si favorablement au roi qu'il l'envoya quérir, et ayant su qu'il était maçon, il le fit surintendant des bâtiments. Comme il savait bien lire et écrire, et qu'il avait du génie, le grand [VIII, 129] vizir, nommé Dourmich Kan, l'appuya, et le fit enfin parvenir, avec le crédit de la reine, à la charge de premier vizir, qui était la seconde de l'État. Alors il pensa aussi à avancer son saint Harom Velayed, à la puissance duquel il attribuait toute sa fortune. Il lui fit bâtir ce magnifique tombeau, avec la mosquée qui y joint, le collège, qui en est proche, et une haute tour. Un distique qui est sur le frontispice porte que tout cela est aussi par reconnaissance pour le patron. En voici les termes :

Par la bonne fortune de Dourmich Can, à qui tout est possible.

Que ce monument demeure en mémoire de la reconnaissance de Hassein le maçon.

L'histoire ajoute que, comme si le saint eût voulu contester sur la gratitude avec ce vizir maçon, il le fit parvenir à être grand vizir peu de temps après qu'il eut si magnifiquement rempli son vœu. Il y a au haut de cette tour deux meules de moulin à bras qui sont comme scellées contre le mur. Un danseur de corde les y porta sur la corde, l'une après l'autre, et aussi la grosse perche où elles sont pendues, qu'il passa dans les créneaux de la tour.

Tout auprès il y a deux puits remarquables, le premier à cause qu'il sert de sépulture à un brave nommé Hatem, qui était un des robustes et des plus forts hommes de son temps. S'étant mis un jour à s'exercer contre un lutteur qui tenait le haut du pavé par sa dextérité et par sa force, ils s'échauffèrent [VIII, 130] tous deux, et Hatem écrasa le lutteur. Ni le crédit de son père, qui était maître des monnaies de Perse, ni ses offres ne le purent sauver. Il fut

abandonné à la fureur des parties qui l'égorgerent, car c'est là la loi mahométane, comme je l'ai rapporté. On livre le condamné aux parents du mort pour en faire ce qui leur plaît. Il y eut grand débat pour son corps entre les deux factions d'Ispahan, Joubaré et Neamet Olabi. L'une le prétendait parce qu'il était natif de son quartier. L'autre, parce qu'il avait été mis à mort dans le sien. On le jeta dans ce puits, qu'on combla à demi, et qui depuis est à sec. L'autre puits est grand et fort beau. On l'appelle le puits de Heyder Indi, du nom de celui qui l'a fait faire, lequel était un grand marchand des Indes qui, étant dans une dangereuse tempête, fit vœu au saint d'Haram Velayed que s'il le faisait échapper, il bâtirait un puits large et profond proche de sa mosquée, où un homme serait entretenu pour donner à boire aux passants, et à côté une estrade de pierre, haute, entourée de balustres, pour la commodité de ceux qui viennent là, soit par dévotion, soit par divertissement.

En tirant de Taktga vers la Place Royale par une grande rue qui s'appelle la rue du Trône, on trouve sur sa route le palais du Petit Prince. C'était le grand pontife du temps d'Abas second et le frère de Kalifé Sulton, premier ministre. On rencontre encore le palais du Gelauder Bachi, qui est le grand écuyer. C'est un des plus beaux et des plus spacieux palais de la ville. Après on [VIII, 131] passe les rues de Fereidon Medecin et de Mehter Dachtmour, ainsi nommées parce que ces seigneurs y avaient des hôtels. On laisse à gauche celui du Moustophy el Memalek, qui est le premier secrétaire d'État, et le caravanverai des peuples de Dergezin, et ensuite on trouve des écuries royales, qu'on appelle les écuries du maître des temps parce que le roi les a léguées au douzième et dernier Iman ou vrai calife successeur de Mahamed, nommé Mahamed Mehdy, que les Persans appellent *maître des temps* pour dire qu'il n'est pas mort, et n'a pas cédé au temps comme les autres hommes. Ils croient en effet qu'il n'est pas mort, mais gardé dans quelque endroit inconnu d'où il reviendra un jour faire la guerre aux ennemis de la Loi, et pour cet effet on tient toujours là nuit et jour de beaux chevaux sellés et richement harnachés, dont il y en a toujours deux de bridés afin que le calife monte dessus au moment qu'il paraîtra. J'ai parlé plus amplement ailleurs de ce point de la religion persane⁷¹⁹. Après on passe la rue de Mir Ismaël, où il y a un hôtel et un caravanserai de ce nom, et un bazar, au bout qui joint le bazar du Mhordar Kochon, le garde des sceaux de la guerre, lequel bazar se rend au caravanserai nommé *Begum* ou de la reine, parce qu'il a été fondé par la mère de Sephy premier. On voit tout proche un autre caravanserai et un bain qui portent tous deux le nom de Payder.

FIGURE XL <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f59.image>

Dans les écuries royales dont je viens de parler, il y avait la première fois que j'arrivai à Ispahan un rhinocéros que j'allai voir plusieurs [VIII, 132] fois pour en mieux prendre l'idée, et que je fis tirer par mon peintre fort exactement à diverses reprises. En voici la figure à côté. C'était un animal grand comme un bœuf de grandeur ordinaire. Sa peau est d'un gris brun tirant sur le noir, comme celle des éléphants, mais plus rude et plus épaisse. Je n'ai point vu d'animal qui en ait une semblable, et cela se peut juger de ce qu'on ne voit point au rhinocéros comme aux autres animaux les articulations ni les apophyses ou éminences des os. Cette peau est couverte partout, hormis au cou et à la tête, de petits nœuds ou durillons, si fort semblables à ceux des écailles de tortues, tant pour la forme que pour la couleur, qu'à la première vue on croirait que cet animal est couvert d'une telle écaille sur le corps. Cette peau fait cinq plis gros et épais, outre celui qui est le long du cou au-dessous des oreilles,

⁷¹⁹ Voir VI, 4-6.

ressemblant à une fraise qui pendrait tout autour : un pli couvre toutes les épaules jusqu'au ventre, un autre couvre le ventre et le dos entier, et trois autres couvrent les cuisses, mais plissés en long, au lieu que les autres sont en travers, comme on le voit dans le dessin. La corne de cet animal, qui en est la partie la plus admirable, est presque de la figure et de la grosseur d'un pain de sucre de deux livres. Sa couleur est de gris brun, de même que la peau de la tête au-dessus des narines. Son museau est rond, tourné comme un bec d'aigle, et cependant la lèvre au-dessus de la bouche est plate et large. Il n'a que quatre dents, deux en haut et deux en bas, placées aux extrémités des mâchoires. Sa langue est courte et [VIII, 133] épaisse. Ses yeux sont placés fort bas, presque contre les lèvres. Sa queue n'a pas un pied de long. Elle est menue, formant huit ou dix nœuds, ressemblant à un chapelet. Ses pieds sont courts et épais, faits de trois fourchons ou argots de corne sur le devant et de durillon derrière. On entretenait si misérablement ce pauvre animal quand je le vis (son gardien soustrayant sa nourriture) que, malgré l'épaisseur de sa peau, on lui voyait les côtes au travers. J'en observai huit, attachées aux vertèbres, qui composent son épine de dos. Les Persans appellent cet animal *el kerkedon*, c'est-à-dire le porte-corne ou ayant corne. La relation hollandaise qui a pour titre *L'Ambassade de la Chine* fait une description de cet animal tout à fait fautive, surtout en ce qu'elle porte que c'est un des principaux ennemis de l'éléphant ; car ce rhinocéros-ci était dans une même écurie avec deux éléphants, et je les ai vu[s] diverses fois tous trois l'un près de l'autre dans la Place Royale sans se marquer la moindre antipathie. Un ambassadeur d'Éthiopie avait amené cet animal en présent. C'est le pays où il y en a davantage, et je n'ai pas pu découvrir qu'il y en ait aux Indes. Les Abyssins, ou Abechi, comme les Persans les appellent, les apprivoisent et élèvent au travail comme on fait les éléphants. On prétend qu'aux Indes les rois et princes se servent de cornes de rhinocéros à boire à cause de l'antipathie qu'elle a avec le poison, lequel se reconnaît en ce que la corne sue au moindre poison qu'il y a dedans. Je vous assure que la première partie du conte est fabuleuse ; je ne saurais [VIII, 134] rien dire d'autre, n'en ayant pas vu d'épreuve.

Quand on a passé ce quartier-là on entre dans celui de Nimaourde, qui est un des plus fameux et des plus peuplés d'Ispahan. Ce qu'il y a de remarquable est la rue Choumalou, la mosquée de Zoulfogar, qui est le nom du sabre d'Aly, un bain et un hôtel qui porte le nom de *Kassé-trache*, c'est-à-dire le barbier du corps, qui est celui qui fait le poil au roi, ce qui est un office considérable ; le logis de Cheib Mirza, vizir du pays de Karaolous ; la rue neuve, où est une manière de convent pour les derviches de la secte des Souphis, on l'appelle le reposoir des derviches soufis ; le bain lavandié ; la rue des juifs, où on montre une de leurs synagogues ; le bazar d'Aramené et le caravanseraï d'Abas, c'est le prince premier du nom qui le fit construire, et c'est un des beaux caravanserais de la ville. On fait observer à l'entrée la pierre sur laquelle ce monarque fit mettre en pièces un fameux scélérat qui enlevait les garçons pour les prostituer. Il se tenait là le long du jour, et quand il en apercevait quelqu'un qui lui plaisait il l'enlevait adroitement, et l'ayant gardé toute la nuit, il le remenait au point du jour en quelque endroit écarté afin qu'on ne pût savoir où il avait été. Abas le Grand ayant appris la chose, et que les avis et les menaces du voisinage n'y avaient pu remédier, il envoya mettre en pièces cet homme infâme sur la pierre même où il guettait sa proie.

Au milieu de ce quartier de Nimaourde il y a une assez grande vallée qui en porte le [VIII, 135] nom, au-delà de laquelle on trouve le caravanseraï de l'éléphant ; la rue de Moutabon, où est la mosquée dite de la violence ; le palais et le collège de Mirza Cazy, qui était Cheic el Islam ; le palais d'Ibrahim Sulton, grand panetier, et après on vient à la mosquée de Hakim Douad, qui est une des plus belles et des plus spacieuses d'Ispahan, occupant près de quatre arpents de terre, et ayant coûté plus de cent cinquante mille écus. C'est aussi la dernière grande mosquée qui ait été bâtie dans cette ville. Le fonds était auparavant un grand cimetièrre. Ce Hakim Douad ou médecin David était premier médecin de Sephy premier, mais étant tombé dans la disgrâce du roi à cause de quelques intrigues, et

craignant quelque chose de pis, il s'enfuit aux Indes, où il réussit si bien qu'il y devint grand seigneur et fort considérable. Il eut grande part à la guerre d'Aureng-Zeb contre ses frères sous le nom d'Areb Can, comme on le peut voir dans la belle relation qu'en a donné feu mon illustre et ancien ami le célèbre M. Bernier⁷²⁰. Dès que ce seigneur fut bien établi, il envoya beaucoup de bien à sa famille à Ispahan, et soit pour faire parler de lui, ou par amour pour sa patrie, il y envoya de quoi faire bâtir cette magnifique mosquée. Le ciel ne lui fut pas pour cela plus favorable, car ayant continué dans ses intrigues, elles lui devinrent funestes à la fin, comme elles l'avaient été auparavant, et il périt aux Indes misérablement.

De cette mosquée on entre dans la rue de Baba Hassein, et ensuite dans celle de Baba Kemalou, où il y a de fort belles maisons, et [VIII, 136] qu'on peut appeler des palais, comme celle de Hakim Massenat, celle de Mirza Gelal, gendre d'Abas le Grand, et trois autres, qui portent chacune le nom de Mahamed Baguer, qui sont trois grands hommes de lettres chacun dans leur science, tous trois appelés Mahamed Baguer. Le premier, surnommé le Corassonien, est le principal du collège d'Abdala, le plus grand et le plus riche collège d'Ispahan. Ce Mahamed Baguer passe pour le plus savant homme de son siècle, surtout pour la théologie, et être digne de la qualité de *mouchtched* ou vicaire d'iman. Le second Mahamed Baguer est surnommé Yezdy, du lieu de sa naissance ; c'est un autre savant qu'on estime le plus habile mathématicien du royaume. Le troisième est surnommé l'astrologue, et il est le chef des astrologues du roi. Le palais de ce dernier Mahamad Baguer joint le jardin de Baba Hassein le savetier, duquel on fait cette histoire : Sa femme lavant son linge à un canal proche de sa boutique, elle aperçut que tout d'un coup l'eau s'arrêtait et devenait épaisse. Elle crut qu'il s'était fait quelque éboulement de terre dans le canal, car ces sortes de canaux ne sont que de terre. Sur cela elle fit appeler son mari afin qu'il l'aidât à faire couler l'eau. Le savetier entre dans le canal et fut bien surpris, en pensant repousser la terre, de sentir des pièces d'or. Il y en avait quatre grandes urnes qui venaient de fondre dans cet endroit. Le savetier et sa femme s'en chargèrent à diverses reprises, et tant qu'ils en voulurent, et ils se mirent aussitôt à s'en servir largement, et entre les autres choses ils achetèrent ce [VIII, 137] jardin. L'abondance ayant troublé le bon commerce conjugal, l'homme et la femme se querellèrent et puis en vinrent aux coups. La femme n'ayant pas été la plus forte, elle alla de rage dire tout au grand prévôt, qui fit mettre mari et femme en prison, où après les avoir tenus longtemps comme des voleurs du bien du roi, à qui les trésors trouvés appartiennent, et aussi pour leur faire confesser tout et leur faire rendre ce qu'ils avaient de reste, il les renvoya enfin faire le métier de savetier pour gagner leur vie comme auparavant. Proche le jardin à l'occasion duquel j'ai rapporté cette petite histoire, il y en a un autre nommé Megbare à cause du tombeau de Sulton Melek Cha, qui est au milieu dans une chapelle couverte d'un beau dôme, et de cet endroit à la place Royale il n'y a que peu de chemin et rien de considérable.

De la porte de Lombon à cette place, qui est une autre ligne de notre grande circonférence, on trouve ceci à considérer. Premièrement, l'édifice joignant la porte, qui est le palais d'Ougourlibec, *Divan bequi*, ou président du tribunal civil et criminel ; le bain des juifs et l'hôtel qu'on appelle le grand chenil parce que c'est pour loger les chiens du roi et tous ceux qui en ont la charge. Ensuite on se trouve aux entrées de plusieurs rues dont les principales sont la rue des potiers, la rue des poivriers, celle des papetiers, celle des gardes-sceau de la guerre, et celle des fermiers et du bandeau royal de la Loi, ainsi nommée du premier médecin de Sultan Meleccha, qui y fit bâtir un palais, ayant été élevé à une haute fortune par la faveur [VIII, 138] de son maître, sur qui il avait fait une cure merveilleuse. On en fait ainsi le conte. Le sultan avait un os dans le gosier qu'on ne pouvait ni tirer dehors ni pousser dedans. Il en souffrait d'extrêmes douleurs et en devait mourir s'il n'eût été

⁷²⁰ Voir *Couronnement*, p. 429.

promptement délivré. Tous les maîtres de l'art, aussi bien que son premier médecin, s'y étaient épuisés, et ne sachant plus qu'y faire, celui-ci eut recours à un artifice. Le sultan était à la campagne sous des tentes, ayant son fils avec lui, séparé seulement d'un rideau. Le médecin entre au point du jour sous la tente du roi, l'épée à la main, tout en fureur, et court à son fils, qui le voyant venir en cet état jeta un grand cri. Le médecin se jette dessus et passe adroitement son épée dans un boyau plein de sang qu'il tenait caché de l'autre main, dont il s'ensanglanta tout et le jeune garçon. Le père étant accouru au bruit, et voyant le sang couler, crut son enfant tué, et fit un si grand cri que l'effort lui fit sortir l'os du gosier. Outre ces maisons il y a encore celle de Cojé Emin Eldin, premier ministre du roi Tahmas ; celle du chef des jurés crieurs ; celle de Molla Azar, qui était aussi dans la même charge sous le règne de Melekaly Sulton il y a environ trois cents ans. Cette rue aboutit à une mosquée qu'on appelle la mosquée d'Aly Bekrek, où est le tombeau d'un saint appelé Ased Ben Jouné, qui était un soldat déterminé du parti des Imans, lequel se jetait de nuit sur les sectateurs du calife Yezid leur ennemi, et tout autant qu'il en tuait, il les traînait dans un puits ; ayant été pris par ses ennemis, il fut mis à mort ; les [VIII, 139] imanistes, ayant recouvert son corps, l'enterrèrent dans ce lieu-ci sous un figuier. Il arriva que le fils d'Aly Bekrek, ayant un enfant malade à la mort, eut une vision qui lui ordonnait de donner des figues de cet arbre à cet enfant, ce qu'il fit, et sur-le-champ il fut guéri. Aly Bekrek en reconnaissance fonda la mosquée avec un revenu pour nourrir les pauvres passants. Cette fondation subsiste toujours, et on donne à manger trois fois la semaine à presque tous les pauvres qui se présentent.

Quand on a passé cette mosquée on entre dans la rue dite Baba Kasem à cause du tombeau d'un saint de ce nom qui y est construit. Il est renommé pour un des plus ardents suppôts du mahométisme. Les Persans assurent que si on mène un faux témoin sur la fosse et qu'il y fasse un faux serment en présence du magistrat, il crève subitement et ses entrailles lui sortent du corps. On entre de cette rue dans une autre appelée la rue de Moumen Kazy, où on voit au bout une grande mosquée nommée la mosquée verte. C'est le dernier édifice considérable de cette moitié de ville qui porte le nom de Joubaré.

FIGURE XLI <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f68.image>

Je viens présentement à la description du quartier de Deredechte. Je la commencerai par celle d'une vieille et remarquable tour qu'on appelle la tour de cornes, dont voici la représentation à côté. Elle est située au milieu d'une place entourée de boutiques hautes de trois pieds de terre. La grosseur de la tour n'est que de vingt pieds, à prendre sa mesure au-dessus du piédestal, et sa hauteur d'environ soixante. Le corps est construit de tuiles [VIII, 140] de mortier et elle est revêtue partout de haut en bas de cranes de bêtes fauves avec leurs cornes. Il y a une galerie aux trois-quarts de la tour qui fait comme un chapiteau, et où ces cornes font comme un balustre. On dit que cette tour fut ainsi bâtie pour conserver la mémoire d'une grande chasse qu'un roi de Perse de ces derniers siècles (les uns disent que c'était Ismaël, les autres Tahmas) fit durant une fête qu'il donnait à grand nombre d'ambassadeurs qui étaient venus à sa cour. La chasse se fit dans une plaine près d'Ispahan qu'on appelle Aazarderré, où l'on avait relancé les bêtes de plus de vingt lieues loin, à ce qu'on assure, et l'on y tua tant de bêtes à corne qu'il prit envie au roi d'en faire faire une tour pour la mémoire. L'histoire porte qu'elle fut bâtie durant le festin, c'est-à-dire dans l'espace de sept à huit heures, et que l'architecte étant venu dire au roi que la tour était élevée et toutes les têtes employées, mais qu'il manquait la tête de quelque grosse bête pour faire le couronnement, le roi, échauffé de la débauche, lui répondit : « Où veux-tu que nous allions chercher, à l'heure qu'il est, une tête comme tu la demandes ? On ne pourrait trouver de plus grosse bête que toi. Il faut mettre là ta tête » ; et en même temps le roi la lui fit couper et la fit mettre sur le haut de la tour.

Là proche est un tombeau haut de trois pieds revêtu de pierre, appelé le tombeau de la gazelle, parce qu'il couvre la fosse d'un cheval fameux qu'avait Abas le Grand, lequel à cause de son extrême vitesse on appelait la gazelle, qui est une sorte de chevreuil. [VIII, 141] C'était un cheval arabe, un animal incomparable, à ce qu'on dit, lequel appartenait au grand seigneur. Abas, qui souvent en avait ouï dire des merveilles, comme entre les autres qu'il avait le crin doux et fin comme la laine, et qu'il courait si vite qu'on ne lui voyait pas mettre les pieds à terre, se mit si fort en tête d'avoir le cheval qu'il en vint à bout de la manière suivante. Il avait pardonné deux ou trois fois à un fameux filou nommé Melec Ali de Kom. Il l'envoya quérir et lui dit qu'il fallait qu'il lui amenât ce cheval ou qu'il mourût dans la peine. Le grand seigneur était alors à Constantinople. Le filou s'y en alla, où après avoir joué cent sortes de personnages il devint palefrenier de la Gazelle, qu'il emmena en un beau jour, et qu'il conduisit par des routes si détournées qu'enfin il arriva heureusement en Perse, et présenta ce cheval au roi.

Tirant de là vers la vieille place d'Ispahan, on trouve le palais et le bain de Mirza Sedre Gehoon, qui était *Moustophy el Memelek*, c'est-à-dire le secrétaire de l'Empire. Sedre Gehoon, qui était son nom, signifie *le pontife de l'univers*. Les mahométans orientaux, et les Persans surtout, portent des noms et des surnoms pompeux, qui, étant pour la plupart tirés de leur langue ou de l'arabesque, représentent à leur imagination les grandes choses à quoi ils doivent aspirer. La coutume leur en est venue des Hébreux, et ils sont en cela plus heureux que nous autres Occidentaux, qui avons des noms et des surnoms qui pour la plupart ne signifient rien. On trouve ensuite le palais du *Mechel Der Bachi*, c'est-à-dire [VIII, 142] le chef des porte-flambeaux, avec la mosquée et le bazar qui portent son nom ; le palais de Vely Yart Chi Bachi, le chef des crieurs publics, qui est une charge importante en Perse ; le caravanseraï du peuple de Dergezin, qui est une ville et un pays sur les confins de la Géorgie ; le palais de Mirza Koudchek ou du petit prince, qui est le pontife des biens légués par les rois, avec un bain et un marché qui portent son nom ; le bain du grand écuyer et le palais d'Abas Couli Bec Moordar ou garde des sceaux. Ce palais fait le coin d'un carrefour où l'on trouve deux rues en face, l'une appelée la rue de Zulfogar, qui est le nom du sabre d'Aly, comme je l'ai dit, et l'autre la rue du Médecin Fereidon. Ces autres rues principales de ce quartier sont la rue du grand Chambellan Dechteour, celle de Nafchion, celle de Mirza Fessieh, en chacune desquelles il y a un bain de même nom, et puis la rue des bonnetiers où on visite le cloître ou l'hospice de Neamed Alla, qui est au milieu d'un jardin dont les murs sont de brique, posées à jour, en sorte que de dehors on peut voir aisément ce qui se passe au dedans, de même que si on y était. La plupart des cloîtres mahométans sont faits ainsi, ce qui paraît beaucoup plus convenable à la profession d'ermite ou solitaire que les cloîtres d'Europe, dont les murs sont hauts et solides comme des murs de châteaux. Les Persans appellent les cloîtres ou monastères *tekïe dervichan*, c'est-à-dire reposoir des derviches, qui sont ces gens détachés du monde qui courent le pays sans but et sans intérêt, [VIII, 143] demandant l'aumône, et étant du reste libres et maîtres d'eux-mêmes et sans obligation de continuer leur manière de vivre. Le mot de *tekïe*, que j'ai traduit par *reposoir*, signifie proprement *oreiller*. Les Persans veulent dire par là que les hommes solitaires, et qui ont quitté le monde, ne doivent avoir qu'un chevet, un lieu à mettre la tête, pour ainsi dire, et non pas de grandes et massives habitations. Proche de cet hospice il y a le caravanseraï de Mirza Ismaël Kavetchy, ou cafetier du roi, celui de Mirza Koudchek, le pontife dont j'ai parlé un peu plus haut, et quatre autres dont j'omets les noms parce qu'ils ne sont pas des plus considérables.

Dès qu'on les a passés, on se trouve à un lieu célèbre dit *le pied du platane brûlé*. C'est un vieux tronc d'arbre, joignant lequel il y a encore une hôtellerie de derviches à peu près comme la précédente. On remarque tout proche un grand palais qui porte le nom de Mir Ismaël, un canton qui porte celui de jardin des pêches et des pavies, parce que ce n'était

qu'un fort grand jardin rempli de ces sortes de fruits il y a soixante-dix ans, lorsque la ville était moins peuplée. Une partie de ce jardin est devenue une place sur un des bords de laquelle est le bain Lavendié, et sur un autre la mosquée d'Iman Couli Can. Plus outre on passe la vallée des faiseurs de chagrin, la mosquée de Molla Zamon, la rue d'Aly Sulton, chef des hérauts ou crieurs publics, celle de Molla Hassen Chater, ou valet de pied du roi, et celle des *chebbaze* ou coureurs de nuit, ce qui revient à notre terme de *filou*.

On y montre la maison d'un Zeina le cafetier, fameux pour son infamie et pour avoir été l'occasion du remède que le feu roi Abas second apporta à une des plus horribles et des plus détestables pratiques de toute la ville. Ce méchant homme y tenait l'an 1655 un des plus grands cabarets à café. On exposait alors en tous ces lieux-là de jeunes garçons. On en voyait cinq ou six en chaque café, frisés et fardés, et c'était à qui aurait les plus beaux. Abas second avait dans le même temps un jeune enfant géorgien âgé de douze ans dont on lui avait fait présent pour sa rare beauté. Le *koullaragasié* ou chef de ce corps de milice qu'on appelle les esclaves, qui était le favori du roi, et était un des principaux protecteurs de cet infâme Zeina, avait parlé diverses fois au roi de l'adresse qu'il avait à montrer aux jeunes garçons à sauter, à danser et à bouffonner. Le roi prit envie de lui donner le beau Géorgien pour le dresser à ces tours d'adresse, mais tout au contraire il le prostitua si vite et si fréquemment que, comme ce pauvre enfant était encore fort jeune, il fut extrêmement blessé, dont il faisait tant de plaintes à un chacun, en disant qu'il était au roi, que la chose alla enfin jusqu'aux oreilles de ce prince, contre la pensée de Zeina et de son patron, qui s'imaginaient que le roi avait trop d'autres beaux garçons pour songer à celui-ci. Le roi envoya chercher le jeune garçon et son maître ; et trouvant que le fait n'était que trop véritable, il ordonna au grand prévôt d'envoyer ouvrir le ventre à ce méchant homme sous les fenêtres du général des esclaves, dont la maison est sur le bord de la rivière. Le grand prévôt, qui le fit exécuter, me conta que, comme ses gens l'eurent mené au lieu destiné pour son supplice, sans lui avoir dit sa sentence, et se mettaient à l'attacher contre l'arbre par les bras et par les cuisses pour lui ouvrir le ventre, ce malheureux, qui croyait en être quitte pour des coups de bâton sous les pieds, leur cria : « Vous ne savez ce que vous faites, il me faut coucher sur le dos, et me guinder les pieds en haut à l'arbre. Ce n'est pas de cette sorte qu'il me faut attacher. » Mais comme il continuait de discourir, il vit un des valets tirer son sabre, ce qui le fit évanouir ; et à l'instant on lui fendit le ventre, et on le laissa là vingt-quatre heures pour l'instruction de son patron. On prit de là occasion de représenter au roi l'abomination que c'était d'exposer ainsi publiquement des garçons, et quelles funestes suites un tel dérèglement pouvait avoir : sur quoi ce prince fit défenses d'en exposer davantage sur peine de la vie. Cet ordre a toujours été bien gardé à Ispahan et dans le cœur de l'empire, mais l'on y contrevenait vers les frontières septentrionales, car j'y ai vu les grands cabarets à café de Tauris et d'Irivan pleins de garçons qui se présentaient comme les femmes débauchées. C'est par le mauvais exemple des Turcs leurs voisins, qui sont plus adonnés que les Persans à cette horrible brutalité⁷²¹.

[VIII, 144] Continuant de parcourir le quartier de Deredechte, on entre dans la rue Bagraion tirant vers Takga et Harom Velaied, ces lieux fameux dont l'ai parlé dans la description de l'autre partie de [la] ville. On trouve ensuite le carrefour dit *gulbar* ou *gulbahar*, c'est-à-dire fleur de printemps. Ce quartier-là a de remarquable le palais de Califé Sulton, gendre d'Abas le Grand et premier ministre d'État, et le caravanseraï joignant, qui porte le même nom, aussi bien qu'un bazar, aussi joignant, et un cabaret de *coquenar*, qui est une décoction de pavot que le peuple et surtout les gens qui sont sur le retour viennent boire

⁷²¹ Passage supprimé en 1711.

pour se mettre en belle humeur, et quelquefois en d'agréables rêveries, comme des gens endormis. L'effet de cette drogue est selon la dose qu'on en prend, comme je l'ai observé. On aperçoit de là la vieille Place d'Ispahan, et l'on y arrive en passant par-devant le bain dit le bain du trône et par-devant un vieux palais qui est fort grand et fort ancien appelé la maison des chiens parce qu'il appartenait à un grand veneur. Il est tout de brique, bâti à l'européenne en ce qu'il a de grosses tours aux quatre coins. Abas le Grand y logea plusieurs années durant, et jusqu'à ce que son palais fût bâti. Proche de cette maison des chiens on voit le caravanseraï d'Aly l'épicier et celui des Kaulys, qui est une vilaine race de gens qui font mal au cœur, la plus sale canaille du monde, croupissant dans l'ordure et dans l'oisiveté, qui vont couverts de lambeaux, et qui sont à peu près semblables à ces bohémiens⁷²² qui courent nos pays. Ils font un corps de mille ou environ, hommes [VIII, 145] et femmes, étant répandus deçà et delà dans les lieux les plus écartés des faubourgs, étendus tout le long du jour le ventre au soleil sans jamais rien faire ; mais dès le soir et toute la nuit ils vont à la picorée, leurs femmes seulement font des tamis et quelques gros ouvrages de crin. Du reste ils sont, tant hommes que femmes, sans religion, sans culte, et se joignant ensemble sans distinction de parenté, de vraies brutes en un mot, car quand on les questionne ou que la justice les interroge ils ne savent rendre raison de rien. On dit qu'ils se sont perpétués ainsi de temps immémorial, et qu'il faut rapporter leur origine au temps d'Abraham. Les molla persans en font ainsi le conte. Abraham ayant refusé d'adorer le feu, le roi Nembroth le voulut sacrifier au feu par punition. On le mit sur le bûcher, mais le feu n'y voulut jamais prendre, de quoi Nembroth, étant tout consterné, et en demandant la raison à ses prêtres, ils lui dirent : « Il y a un ange au haut du bûcher qui empêche qu'il ne s'enflamme. » « Que faut-il faire, répartit Nembroth, pour le chasser de là ? » « Il faut, répliquèrent ces faux prêtres, faire commettre à sa vue une action exécrable : cela le fera fuir. » L'action fut de faire commettre un inceste par un frère avec sa sœur. L'homme se nommait Kau, la sœur Ly ; et de cet accouplement sortit la souche de cette race abominable qu'on nomma Kauly, comme je l'ai dit, nom qui dans l'usage veut dire tout homme exécrable, et particulièrement un incestueux. On les appelle aussi Korbetis et Koboalis, termes qui dans leur étymologie signifient ce crime contre nature [VIII, 146] qui est encore plus détestable.

Le long de la vieille place on voit plusieurs cabarets de pavot, une vieille tour qui porte le nom de Coja Alem, qui était joignant le Palais Royal d'Ispahan, lequel est à présent si ruiné que les ruines mêmes ne se voient presque plus. On y rencontre après la vieille maison des instruments de musique où l'on sonnait autrefois au coucher du soleil et à minuit, comme j'ai dit que l'on faisait à présent dans la Place Royale, un bain et un caravanseraï qu'on appelle des potiers de terre ; un collège qui porte le nom du roi Tahmas ; la galerie des faiseurs de maroquin, lequel on fait là de toutes couleurs plus vives et plus belles qu'en aucun lieu du monde ; puis la vieille *kaiserié* ou le vieux marché impérial, qui était le bel abord et le riche endroit de la ville avant qu'Abas le Grand eût bâti sa nouvelle Ispahan. Cet endroit est fort détruit ; on en fait de grandes étables pour les mulets du roi, et il y en a toujours six-vingts à cent cinquante. Au-delà on trouve un bain, un caravanseraï, et une mosquée qui portent le nom de Kemarzerin, et les rues suivantes, savoir la rue des deux frères, qui est une des plus infâmes de la ville, n'étant habitée que par des femmes publiques ; la rue de Molla Moumen, où est la mosquée de Molla Negmé ; la vallée des souliers de toile, ainsi dite de ce qu'il y demeure nombre de ces cordonniers qui font des souliers à semelle de toile dont les paysans se servent : la semelle qui est faite de vieilles guenilles dure trois fois plus de temps qu'aucune semelle de cuir. Cette rue aboutit à la maison de l'Ahtas, qui est le chevalier [VIII,

⁷²² *Bohémiens* « se dit de certains gueux errants, vagabonds et libertins, qui vivent de larcins, d'adresse et de filouteries, qui surtout font profession de dire la bonne aventure au peuple crédule et superstitieux » (*Trévoux*).

147] du guet, à qui appartient la garde et le gouvernement de la ville durant la nuit. De là, tirant aux portes de Tokehi et de Deredechte, on passe les rues suivantes : celle de Hakim Chafai, c'est-à-dire du médecin donne santé, celle des confituriers, où est le caravanseraï qui porte le nom des Ardestoniens, peuple de la Parthide, celle des herboristes, et celle de Mahmoud Cha, qui est la dernière.

Ce quartier est ce qu'on appelle la vieille ville. Il n'y a rien de beau ni de fort remarquable. Les maisons en sont petites, basses, entassées l'une sur l'autre, n'y ayant point de jardins comme aux autres quartiers de la ville ; les ruelles sombres et petites, l'air étouffé, le peuple pauvre et de la plus basse condition. C'est aussi un vrai labyrinthe où on a besoin de guides. Les villes de la province de la Parthide qui ont été bâties du temps de cette vieille ville d'Ispahan sont toutes de même manière ; c'est parce que durant quatre à cinq ans, le pays était ravagé continuellement par divers ennemis, ce qui réduisait le peuple à fuir dans les forteresses à chaque alarme en abandonnant leurs maisons. Celles de ce quartier se rebâtissent peu à peu, grandes et spacieuses, comme aux autres quartiers de la ville, et avec le temps il n'y aura plus de traces de cette vieille ville.

Revenant de ces portes vers les autres quartiers de la ville que nous n'avons pas encore parcourus, on trouve d'abord la forteresse que les Persans appellent Cala Teberrouk, le château de la bénédiction, laquelle joint les murs de la ville à la partie septentrionale. Cette forteresse est de figure carrée [VIII, 148] irrégulière, d'environ mille pas de diamètre, toute bâtie de terre enduite de plâtre au-dehors. Le mur en est fort haut à créneaux, muni d'un grand parapet, flanqué de tours rondes par espaces, épais de douze à quatorze pieds, avec un fossé tout autour, bordé d'un rempart de plus de trente pieds d'épaisseur et de bonne défense, et d'un avant-mur beaucoup plus bas que l'autre. Cette forteresse a aussi une courtine, mais tout cela est si antique, et d'une architecture et d'une fortification si différente de celle dont on se sert dans nos pays, que ce château de la bénédiction nous paraît bien plus une prison qu'une forteresse. Chaque tour a son nom particulier. Je ne rapporterai que le nom des quatre principales. Celles de l'entrée, laquelle est la plus grosse, s'appelle la maison des chaînes, et c'est ainsi que les Persans appellent une prison ; celle qui est à l'occident s'appelle prince à venin de serpent ; celle qui est à l'orient est nommé Arechlou ; et l'autre qui est au midi s'appelle la tour des quarante filles, parce qu'on croit qu'il y revient des esprits en forme de jeunes filles, à cause de quoi cette tour n'est pas habitée comme les autres ; personne n'y ose coucher. L'entrée de la forteresse est à quinze pieds de terre faite en talus, étroite et basse entre deux tours regardant le septentrion. Le haut est peint des signes du zodiaque sous lesquels Ispahan fut bâti. Il faut passer deux autres portes semblables avant que d'être à droite. Cette forteresse renferme quelque trois cent septante maisons, avec la place d'armes, une mosquée, un bain, un logement du vizir, et le donjon, [VIII, 149] qui en est la principale pièce. Les maisons sont habitées par des soldats persans qui ont de paie depuis trois cents jusqu'à cinq cents francs ; il y en a mille d'entretenus, dont la moitié doit toujours être en garnison. La place d'armes est assez grande ; on y compte au-dessus de quarante pièces d'artillerie de bonne fonte, conquises sur les Turcs et sur les Espagnols dans le sein Persique. Le logement du vizir ou gouverneur de la place, qui est toujours le gouverneur de la province, est grand, mais on l'entretient mal depuis que le vizir n'est plus obligé à la résidence. Ce fut Sephi premier qui le dispensa de cette obligation ; il y avait auparavant habité de tout temps depuis la construction de la place, sans oser en découcher, ce qui se faisait, non pas tant pour la garde de la place même que pour celle du trésor royal qui est au donjon de ce château, qu'on appelle, à cause de cela, *nazin khoné* ou magasin à garder, comme ils parlent. On n'y entre que très rarement et par grande faveur dans ce donjon, parce que les clefs en sont en différentes mains. Le grand maître en a une dont son vizir est le gardien ; le vizir de la ville en a une autre, et le gouverneur du petit arsenal une autre. Chacun y appose son sceau, de plus, ce qui fait que sans eux trois ensemble il n'y a pas moyen de voir ce lieu. J'y suis entré

deux fois, et j'ai eu le moyen de considérer le trésor, surtout la seconde fois, parce que c'était la veille que le roi Soliman devait le montrer à ses femmes. On en avait étalé et arrangé les plus riches et les plus curieuses pièces. Ce trésor est donc distribué en trois magasins, dont [VIII, 150] chacun comprend un salon rond couvert d'un dôme, avec des parapets carrés autour, hauts de deux pieds, profonds de quinze, et quatre grands cabinets aux quatre coins. Dans le premier magasin je vis une infinité d'armes, de grands tas d'épées, d'autres de mousquets, d'autres d'arcs, d'autres de carquois pleins de flèches. Comme l'air en Perse est trop sec pour craindre la rouille, on ne trouve point d'inconvénient de garder de cette manière les armes entassées l'une sur l'autre. Parmi ces grands amas d'armes j'observai de très jolies et très curieuses pièces d'artillerie de fonte, montées sur leurs affûts et rangées contre les murs sur des échafauds. Les armes les plus précieuses étaient dans de grands coffres comme les damasquinées, les ciselées, et garnies d'or et de pierreries, et les armes entières pour couvrir les hommes et les chevaux, parmi lesquelles on reconnaissait un nombre indicible de pièces d'Europe admirablement belles, dont on a fait des présents aux rois de Perse depuis deux cents ans. Je vis encore dans ce premier magasin une infinité d'horloges toutes riches et curieuses. Il y en avait qui étaient hautes de sept pieds et de plus de mille pistoles de valeur ; un grand nombre de cabinets et de tables des plus beaux ouvrages et des plus riches matériaux de l'univers apportés d'Allemagne et d'Italie, de la Chine et de tous les lieux où on fait les plus beaux ouvrages de cette sorte ; des sphères, des globes, des lunettes, des tableaux, qui sont des présents de rois d'Europe ou de compagnies européennes. Je vis entre les armes des mousquets à la [VIII, 151] persane avec leurs fourchettes, où tout est couvert d'or hors le canon et le ressort, et d'autres tous couverts de rubis et de turquoises ; des cottes et des boucliers qu'on peut dire des chefs-d'œuvre de l'art. Je vis des armures de cuir de buffle, tant la cotte que le bouclier, brochés d'or trait ou garni de clous d'or, et quelques-unes toutes couvertes d'or massif. Ces armures ne résistent qu'à la flèche, mais en revanche elles sont fort légères ; c'est de la manière que l'on les portait anciennement. Je ne dirai rien des sabres précieux, tout couverts d'or et de pierreries, manche et fourreau, ni d'autres sabres à manche de corail, d'ambre, de cornaline, d'agate, de cristal, parce que tout cela n'est rien au prix de ce que j'ai encore à dire. Je finirai donc le détail de ce premier magasin en observant que dans les quatre grands cabinets qui sont aux coins on voyait tout plein de turquoises. Les brutes étaient en terre, jetées comme le grain, les travaillées étaient dans de grands sacs de cuir, chacun de quarante-cinq à cinquante livres pesant. Il ne faut pas tant s'étonner que le roi de Perse ait un tel trésor de turquoises, la mine en étant dans son empire ; mais ce qui me causait un extrême étonnement est qu'on laisse consumer à la poussière tant de riches et de curieux ouvrages, et se briser et défaire, à force d'être entassés les uns sur les autres.

Les autres magasins renferment, outre toute sorte d'armes les plus riches, de grands miroirs dont il y en a entre autres qu'un homme ne saurait porter, et qui sont tout couverts d'or derrière et devant, et d'autres qui sont [VIII, 152] de deux et trois pieds, tout couverts de pierreries, et particulièrement d'émeraudes et de rubis ; des vases de toute sorte et de toutes grandeurs ; de grands cabinets de toutes les parties du monde, où je n'aurais jamais pu croire qu'il y eût tant de pierreries et tant de richesses si je n'en avais ouvert çà et là les grands tiroirs que je trouvai tout remplis de chaînes d'or, de précieux étuis, de bracelets, et d'autres sortes de bijoux. Je vis une chambre toute pleine de vaisselle d'or. Il y avait outre les plats et des couvercles et telles autres pièces de vaisselle ordinaire, des sceaux d'or et des marmites d'or qu'un homme aurait de la peine à porter. Un des quatre cabinets qui sont aux coins du magasin où est renfermé cette grande quantité de vaisselle d'or était plein aussi de vaisselle d'or émaillé ou couvert de pierreries. Je vis dans les autres magasins de grands coffres tout pleins d'aigrettes des plus riches pierreries. Je crois qu'il y en avait plus de six cents dans chacun. J'en vis encore plusieurs qui étaient pleins de poignards de pareil prix. J'en vis où il y avait par manière de dire des monceaux de turquoises de prix, et choisies. J'étais si

transporté et si ravi que j'avais de la peine à pouvoir retenir tout ce que je voyais. Le grand maître, qui était là donnant les ordres, et qui m'avait mené, me dit : « Si tu pouvais voir chaque coffre l'un après l'autre, tu demeurerais immobile. » Je lui demandai à combien de millions tout le trésor était évalué ? « Nous avons le compte de chaque pièce, me dit-il, mais on ne se soucie pas de savoir à quoi le tout monte. » Pour moi, il me serait impossible d'en faire [VIII, 153] la supputation ; je dirai seulement qu'à mon avis ce trésor vaut bien des millions. Je me connais assez en or et en pierreries pour n'avoir pas pris le faux pour le fin. J'avoue que je ne vis aucune pierre qui valût cinq cents pistoles, mais la quantité en est innombrable. Le grand maître me dit qu'outre ces quatre magasins il y avait quatorze chambres pleines d'armes, et il me fit entrer dans trois de ces chambres-là. Elles sont autour d'un petit jardin en manière de cloître au milieu des quatre magasins que j'ai décrits. Je remarquai parmi tant de richesses plusieurs curiosités, et entre les autres ses peaux de bêtes. On me fit observer une peau de serpent qui devait être haut de vingt pieds et gros de quatre. Je remarquai un devant d'armoire ou cadre peint à la grecque, comme ceux où les chrétiens grecs gardent leurs belles images dans les églises. On me dit que les chrétiens de Géorgie avaient gardé longtemps en ce cadre la chemise de Jésus-Christ qu'on en avait ôtée, et qui était quelque part dans le trésor, mais on ne me la sut montrer. Je remarquai aussi les habits de Tamerlan et de ses premiers successeurs originaires de Tartarie. Les souliers sont à la tartare, fort différents de ceux des Persans. Ils sont pourtant pointus de même, mais le talon en est bas et large, et ils sont si ouverts au-dessus qu'il n'y a que les doigts des pieds de couverts. La semelle en est toute garnie de petites têtes de clou.

J'eusse bien voulu voir une pièce fort sacrée et fort précieuse chez les mahométans, qui est l'enseigne d'Iman Hassein. Je dis au nazir que j'avais ouï dire qu'il y avait une [VIII, 154] telle relique dans le trésor. Il me répondit : « Voulez-vous devenir fidèle ? » Cela voulait dire : « Il faut changer de religion pour la voir. » On assure que c'est depuis le temps de Cheic Sefi qu'on amasse ce trésor. D'autres disent que c'est bien auparavant. On colle sur chaque pièce une étiquette qui porte le lieu d'où elle vient, qui l'a donnée, en quel temps, et le prix, excepté aux pièces faites dans les galeries du roi et par ses ouvriers. Je ne puis m'empêcher de redire encore que je ne crois pas qu'il y ait dans aucun endroit du monde plus de richesses amassées ensemble. Les Persans font Sel-jouge, ancien roi de Perse qui vivait l'an 1080, le fondateur de ce château, et ils disent qu'il n'a jamais été pris, quoique Tamerlan, entre les autres, l'ait attaqué deux fois ; ce qui est assez étrange, car assurément il n'est point du tout imprenable. Il arriva l'an 1666 que trois cavaliers, gens de qualité et de la cour, se guindèrent dans le donjon par une corde à nœuds attachée à une grosse pierre de taille comme à une ancre, et entrèrent dans une des chambres du trésor, quoiqu'il semble à en voir les portes, qui sont petites et de fer, et les fenêtres, qui sont hautes et garnies dedans et dehors de barres, qu'il serait impossible d'y faire ouverture autrement qu'avec le pétard. Le vol qu'ils firent n'eût jamais été connu si la dépense excessive de ces gens-là n'eût fait prendre garde à eux. Un des archers du grand prévôt eut ordre de reconnaître secrètement d'où ils tiraient de quoi subvenir à une si grande profusion. Il en découvrit un portant dans son sein un manche de poignard qui valait [VIII, 155] environ trente mille écus, et qu'il offrait à un joaillier indien pour huit mille. On prit ce voleur, et étant présenté à la torture, il confessa tout. On prit ses complices, et on retrouva tout ; même le roi y gagna, car ceux qui avaient acheté des pièces du vol perdirent l'argent qu'ils avaient donné et furent mis à l'amende. Le roi Abas, ayant appris la chose, condamna deux de ces voleurs seulement à la prison perpétuelle dans la forteresse de Candahar, et au bout de quinze mois le troisième, faute d'assez puissants amis, eut le ventre ouvert.

Je décrirai présentement ce qu'il y a de remarquable en venant de la porte de Deredechte au-dedans de la ville. Le premier édifice est le bazar qu'on appelle des Arabes, accompagné d'un grand collège qui porte le même nom. Il y a ensuite un autre bazar, avec un

caravanserai, qui porte le nom de Bouanotion, où l'on vend les plus beaux fruits secs du pays et les meilleures eaux de fruits, comme des jus de citron et de grenade. On ne trouve rien de considérable en-deçà jusqu'au quartier de Heussenie, qui est l'un des plus fameux d'Ispahan. C'est là qu'est la vieille mosquée qui était la grande et cathédrale avant qu'Abas le Grand eût fait construire la Mosquée Royale. On l'appelle la vieille mosquée de la Congrégation, qui est le terme dont les mahométans appellent la principale mosquée d'une ville. C'est la plus grande de la Perse, et où il paraît plus de majesté. Le terrain qu'elle occupe est de plus que quatre arpents. Elle est de figure carrée, consistant en un grand dôme, en deux autres plus petits [VIII, 156] à ses côtés qui regardent le midi et le septentrion, et en quatre dômes encore plus petits dans les quatre coins. Ces dômes sont bas et plats, en manière de four, tous soutenus sur quarante pilastres. L'ouvrage est revêtu dedans et dehors de carreaux d'émail peints de moresques vifs et luisants, excepté le bas, à huit pieds de hauteur, qui est revêtu de belles tables de porphyre ondé et marbré, qui sont celles qu'Abas le Grand voulait faire enlever pour servir à la Mosquée Royale, comme je l'ai observé. Il y a partout aux frises, aux corniches et le long des murs des versets de l'Alcoran et des sentences des Imans. Voici le sens de quelques-unes.

Dans vos plus grandes afflictions, résignez-vous à la volonté du Miséricordieux, et quand le danger vous menace le plus fort, rejetez vos affaires dans les mains du tout-puissant ; étant ainsi abandonnées, elles sont bien proche de bien aller.

Inscription du frontispice du paradis : Ni avarés ni hypocrites n'entrent ici.

La confession de ses péchés est une nouvelle profession de foi. Cherchez les quatre fleuves du paradis dans les sources de vos yeux, car là-haut on fait plus d'état de ces deux fontaines que des quatre éléments.

Le diamètre du grand dôme est de plus de cent pieds. Au-devant de ce dôme, qui fait comme le chœur du temple, il y a une fort spacieuse cour entourée de cloîtres, dont le devant est en arcades soutenues par des gros pilastres de même ouvrage que les dômes. [VIII, 157] Des gens d'Église, des professeurs, et des étudiants en théologie logent sous ces arcades-là, qui sont fermées de châssis sur le devant. Cette mosquée a deux tourelles ou aiguilles hautes et menues de brique d'émail, et sept portes. Chaque porte principale de ce grand édifice a son nom particulier, comme les dômes et les tours, quelques-uns étant pris du fondateur particulier, car cette mosquée est l'ouvrage de plusieurs princes. Le nom de chaque pièce est écrit en grosses lettres sur le frontispice, et les noms des architectes et des principaux ouvriers y sont aussi pour récompense, comme je crois, de leur application, mais les inscriptions en sont simples. Par exemple, l'inscription d'une des tours est en ces mots seulement : *Ouvrage de Cheik Youffouf le maçon*. Les Persans tiennent cet édifice fort ancien ; car selon leur tradition Iman Reza, un des douze Imans, qui vivait dans le quatrième siècle du mahométisme, faisait ses dévotions ordinairement sous le dôme qui porte le nom d'Oriental. Les antiquités d'Ispahan portent que c'est le roi Melekcha qui en est le fondateur, lequel vivait l'an 400 de l'Hégire ; mais il faut qu'il n'en ait été que le restaurateur, car le dôme septentrional est inscrit du nom du roi Mansour, et le dôme méridional du nom du roi Youffouf, qui vivaient bien auparavant. Cha Tahmas y fit faire de grandes réparations, et Abas second en a fait faire aussi. L'édifice a sept portes principales que les Persans disent être pareillement l'ouvrage de sept rois, chacune ayant son nom particulier, et les fausses portes de même. Il y a un bassin d'eau carré au milieu [VIII, 158] de la cour, lequel est fort grand, et dans lequel on a bâti un jubé ou placitre de bois à trois pieds de l'eau où vingt personnes peuvent tenir, et c'est où l'on va faire ses prières après s'être purifié. Il y a encore un autre bassin fort grand sous un des dômes et quelques petits sur les côtés de l'édifice, et particulièrement proche le *gossel khone*, c'est-à-dire le lieu où l'on administre aux morts la

purification légale. Il y en avait autrefois bien davantage, mais comme on a reconnu que tant de canaux souterrains minaient l'édifice, on les a bouchés et l'on a comblé les bassins. Les deux principales portes de la mosquée sont élevées de quatre marches et tiennent à des allées assez étroites qui introduisent dans la mosquée. Celle qu'on appelle *des libraires* est bordée de chambres où l'on garde les pièces des convois funèbres. L'une s'appelle la maison des cercueils, parce qu'on y garde quantité de cercueils pour les paroissiens décédés : car il faut observer qu'en Perse, comme dans le reste de l'Orient, on n'enterre point les corps enfermés dans des bières, mais on les porte en terre dans une bière commune que la mosquée fournit. On y met le corps au moment qu'on le veut emporter, et quand le convoi est arrivé à la fosse on tire le corps de la bière et on l'enterre enveloppé dans le drap mortuaire. Les Persans disent que la bière empêche le corps de se réduire assez tôt en poudre, selon que Dieu a ordonné qu'il y retournât. Une autre chambre contient les enseignes et les étendards des Imans qu'on porte aux convois funèbres. Une autre le *siparé* [VIII, 159] ou Alcoran en trente volumes qu'on y fait porter par trente écoliers ou étudiants. Une autre le *tchar-chadour* ou quatre voiles qui sont de petites tentes dont on environne la fosse lorsqu'on enterre des femmes. Les sacristies où l'on garde les livres, les lampes, les tapis, et les autres meubles de la mosquée sont du côté du couchant dans une salle à dôme qu'on appelle la voûte suspendue, et proche de là est une chapelle souterraine où l'on s'assemble et où l'on fait la prière publique durant l'hiver. La chaire du prédicateur et l'oratoire sont sous le grand dôme. On montre sous le dôme qui porte le nom de reposoir des derviches le tombeau d'un Mahamed Taki qui était curé de cette mosquée, ou *Pich names* comme les mahométans les appellent, c'est-à-dire directeur des prières, durant le règne d'Abas second. Il passait pour saint pendant sa vie, qu'il acheva dans le plus grand détachement du monde. Le peuple le suivait avec des acclamations comme un prophète. Il prédit sa mort, à ce qu'on dit, trois mois avant qu'elle arrivât, et étant en parfaite santé, et même la manière, le jour, et l'heure, et que sa mule mourait le même jour mais une heure avant lui, ce qui arriva exactement ainsi. Il ne faut pas que j'oublie le petit cimetière qui est à l'un des coins de cette mosquée, qu'on appelle place droite et gauche. On n'y enterre personne, mais on y dépose dans des niches de maçonnerie les corps qu'on doit transporter dans des pays éloignés pour les enterrer auprès des saints de la religion mahométane. [VIII, 160]

Le quartier de Hossenie, où cette grande mosquée est bâtie, est ainsi nommé d'une célèbre famille qui se dit originaire de Hossein, fils d'Aly et petit-fils de Mahamed, laquelle y demeure de temps immémorial. Les palais qu'elle y a fait construire sont le plus bel endroit du quartier. Il y en a quatre aux coins d'une grande place, dont celui qui est au coin septentrional est à la vérité désert et presque tout ruiné, mais les trois autres sont beaux et bien entretenus. Le plus grand et le principal est possédé présentement par Senger Mirza Padcharez ou *issu de sang royal*, ce qui s'entend, parce que ce seigneur se dit descendu de Hossein, qui en qualité d'Iman était roi légitime de tout le monde selon la créance des Persans. Une petite place carrée se présente devant le palais, dont le portail élevé de sept marches, qui est un des plus grands et des plus apparents de la ville, mène à une fort large cour de figure carrée où il y a un grand bassin d'eau et un tombeau de pierre haut de quatre pieds sur une base de dix-huit pouces. C'est le sépulcre d'un des hommes éminents de cette ancienne famille qu'on appelait le roi des rois, prince des Hossenites, et qui en était le chef du temps d'Abas le Grand. C'était le grand-père de ce Senger Mirza d'à présent, et celui qui fit relever ce palais aussi beau qu'il paraît aujourd'hui. La généalogie de la maison porte que ce roi des rois était le quarantième en ligne droite masculine de l'Iman Hossein. Il était de son temps le *mouchtehed moussellemé*, c'est-à-dire le docteur parfait, auquel il est d'obligation de s'attacher comme au [VIII, 161] calif et vicaire du prophète le mieux caractérisé. Tout le monde le croyait tel et le révérait en cette qualité, mais Abas le Grand empêchait bien qu'il ne tirât aucun fruit de sa prétendue sainteté. Il fut même un jour sur le point de l'envoyer mettre

à mort. C'était à l'occasion de ce que ce dévot faisait surnommer tous les enfants *cha*, ou roi. Hossein Cha, Mahamed Cha, Aly Cha. Le roi étant à table dans une assemblée des grands de son État, entendant nommer les fils de ce prince Hossein se mit à dire, en branlant la tête : « Roi, roi, roi : tant de rois ? Que veulent dire tous ces rois ? J'enverrai demain couper la tête à ce faiseur de rois. » Cela s'étant tout aussitôt répandu, les plus considérables mollas vinrent attendre le roi à la sortie du festin, et tous se prosternant à ses pieds, jetant leurs turbans en l'air et de la terre sur leurs têtes, qui est le grand signe de la repentance la plus douloureuse, ils supplièrent le prince avec des cris et des larmes de ne pas tremper sa main dans le sang d'un homme si illustre par sa naissance, par son savoir, et par sa piété. Ils apaisèrent la colère du roi, mais le prince se mit à susciter des querelles à ce personnage sur ses biens propres et sur les biens d'Église qu'il possédait, ce qui commença la ruine de sa maison, laquelle arrive quelques années après sous Sefi premier. Elle s'est pourtant un peu relevée durant le règne suivant, parce que l'aîné de la famille épousa une princesse du sérail. On conte que ce grand Mirza prince des Hossenites montait un âne qui était une des jolies bêtes qu'on pût voir, qui allait si bien l'amble qu'il faisait [VIII, 162] par jour trois traites de caravane, qui sont quinze lieues allemandes ou 45 milles. Abas le Grand, en ayant beaucoup ouï parler le lui, envoya demander, disant qu'il s'en voulait servir. Il croyait obliger le mirza, mais le mirza fit réponse que le roi n'était pas digne de monter son âne.

Les autres lieux considérables de ce quartier sont la mosquée Sengerié, où l'on voit une inscription en lettres d'or au nom du roi Ismael le Grand, ce qui fait croire qu'il a fondé cet édifice aussi bien que le logis des augustins, qui sont une mission de Portugal. C'est un grand palais royal où il y a beaucoup de jardins, avec des bassins de marbre et des logements dorés et azurés, assez pour une communauté de cent personnes. La plus grande partie de ce palais est inhabité à cause qu'il n'y a plus que trois ou quatre religieux avec sept ou huit domestiques. Ils étaient en beaucoup plus grand nombre lorsqu'ils allèrent s'établir à Ispahan. C'était le temps que les Portugais regorgeaient de richesses, et l'on sait bien que chez cette nation-là les couvents en possèdent la plus grande partie.

Les augustins portugais sont les premiers moines de l'Europe qui se soient allés habituer à Ispahan. Dom Alexis de Menesez, archevêque de Goa, qui était de l'ordre des augustins, envoya l'an 1598 un frère Antoine de Govea, aussi augustin, qui fut depuis archevêque de Cyrène, en qualité d'ambassadeur au roi Abas le Grand, avec des présents fort riches, pour le prier de permettre aux augustins de s'établir à Ispahan et d'y [VIII, 163] avoir une maison avec une chapelle, au nom du roi d'Espagne. L'Espagne possédait alors la couronne de Portugal, mais selon les actes de réunion de ces royaumes-là il n'y devait avoir que les Portugais aux Indes orientales. Les Espagnols ne s'y pouvaient mêler. Abas, qui était bien aise, comme je l'ai dit ailleurs, d'attirer les Européens dans son pays, accorda la demande de l'ambassadeur, et donna ce palais aux augustins, qu'il leur fit accommoder lui-même, allant souvent voir bâtir l'église, et donnant ses ordres, tant pour en hâter le travail que pour en rendre les peintures et les dorures plus riches et plus curieuses. Un frère Simon de Moreis fut le premier supérieur de cette mission-là, avec titre d'agent du roi d'Espagne. On dit qu'Abas plaça les augustins dans ce quartier-là tout exprès pour mortifier ce grand molla prince des Hossenites dont je viens de parler, car le roi était dès lors irrité contre lui. Ce molla présenta requête afin d'empêcher qu'on ne lui donnât des voisins qu'il tenait pour infidèles, mais le roi la rejeta en disant : Je veux qu'ils y demeurent, et qu'ils le fasse enrager par le son de leurs cloches (car Abas croyait que le son des cloches était essentiel et inséparable du culte des chrétiens) ; et pour cela même il empêcha toujours sous main que les Portugais ne pussent s'établir ailleurs, comme ils en avaient grande envie, parce que ce quartier où le roi les avait placés était à une grande lieue de la cour et du quartier des chrétiens. Ils le suppliaient sans cesse de leur laisser prendre une maison ailleurs. Il le leur permettait de bouche, mais [VIII,

164] il l'empêchait sous main, dont les augustins étant informés et rebutés, ils se mirent à accommoder ce palais à leur manière, en quoi le roi leur fit donner toute sorte de secours.

J'ai ouï raconter que durant quarante ans cette maison des augustins était meublée de brocarts d'or, et qu'il s'y faisait une très belle dépense. On y était toujours bien venu, et toujours on y trouvait grande chère. Plusieurs des chrétiens du pays, qui en général sont les plus grands fourbes du monde sur le fait de la religion lorsqu'ils sont avec des catholiques romains, ne manquaient jamais d'y aller à la messe fêtes et dimanches, parce qu'on les retenait tous à dîner. Mais depuis que les Portugais eurent perdu les Indes, et que les augustins n'eurent plus de si grands moyens, leur cuisine diminua, et en même temps l'affluence des dévots. On appelle à Ispahan ces méchants chrétiens *les chrétiens de la soupe de vache*, parce que c'est le grand plat des Portugais ; on les appelle aux Indes, par la même raison, *les chrétiens de riz*, à cause que dès que les moines ne pouvaient plus donner de riz à leurs convertis, ils venaient leur dire, en tirant le chapelet qu'ils avaient pendu au cou : « Père, vous ne me donnez plus de riz ; voilà votre chapelet. » Lors de mon second voyage en Perse, les augustins étaient réduits à l'étroit ; il n'allait pas chez eux à la messe un seul chrétien du pays⁷²³.

En sortant du quartier de Hosseinié on rencontre la maison de Mirza Jafer, juge ou lieutenant civil. C'est un homme savant et habile qui vit retiré, ayant été déposé par la haine et les intrigues d'un ecclésiastique, curé de la mosquée cathédrale de la ville, nommée Mahamed Mirza Taki. Cet homme, qui était un grand hypocrite, s'étant si bien contrefait qu'il passait pour saint dans l'esprit du peuple, s'ingérait souvent d'écrire son avis à ce juge sur les principales causes qui se plaidaient à son tribunal, ce qu'il ne faisait que par pur intérêt,

et selon qu'il était gagné. Le juge y eut égard assez de temps ; mais voyant que le curé en faisait métier, il se douta de la fourberie, et n'eut plus d'égard aux billets du curé, qui, devenant enragé de ne pouvoir gouverner le juge comme auparavant, dressa une intrigue pour le faire déposer, laquelle lui réussit. De cette maison-là on passe devant le collège nommé Bazil et devant le logis qu'on nomme de Kelonter parce qu'un Kelonter, qui est ce qu'on nomme chez nous le prévôt des marchands, l'a fait bâtir. Après, on trouve la mosquée d'Aganur Joula, où l'on montre au fond du chœur ou au *mahrab*, comme parlent les mahométans, c'est-à-dire l'endroit où il faut tourner ses regards en faisant ses prières, deux grandes pierres de marbre polies, dont l'une est blanche et l'autre est jaspée, sur lesquelles on prétend que les marques [VIII, 165] des pieds d'Aly sont empreintes, et que l'endroit a l'odeur de l'ambre ; et si quelque chrétien leur dit qu'il ne le sent pas, ils répondent hardiment que c'est parce qu'il est infidèle, mais que s'il veut embrasser leur religion il sentira cette odeur. **Je me souviens qu'un jour, parlant de cette sottise avec le P. Raphaël du Mans, supérieur des capucins d'Ispahan, il me disait qu'on lui avait répondu la même chose, et qu'il ne trouvait rien de plus ridicule. Je ne pus m'empêcher de lui répliquer que c'était pourtant la même chose qu'on enseignait dans son Église sur le fait des miracles⁷²⁴.**

Cette mosquée d'Aganur Joula, qui était un pauvre tisserand persan que la misère avait réduit à fuir aux Indes où il avait fait une grande fortune, cette mosquée, dis-je, est belle est somptueuse, ayant deux portes qui mènent, l'une au palais de Mirza Taki, intendant des Courtches, qui sont l'ancien corps de milice de Perse, et l'autre à la rue d'Ismaël Beck, qui était secrétaire d'État. Il y a un palais au milieu qui porte le même nom, et au bout le bain de Kel anajet, qui était le bouffon d'Abas le Grand, fameux pour son esprit et par ses reparties. De là on va à la rue des charretiers, qui aboutit au bain de Molla Chams et au bain de Jugi. On entre ensuite dans une rue qu'on appelle la rue des juifs de Deredechte où l'on montre le

⁷²³ Passage supprimé en 1711.

⁷²⁴ Passage supprimé en 1711.

logis d'un fameux lutteur que la force et son adresse ayant rendu insolent, et s'étant mis à enfoncer les maisons la nuit, Abas second le fit éventrer. Les autres rues principales de ce quartier sont la rue des tailleurs d'anneaux d'albâtre, qui sont ces anneaux qu'on met au pouce pour bander l'arc avec plus de force ; la rue du bain du vizir, la rue Chamalou, où il y a un tombeau d'un saint dont on ignore le nom, la rue de Chemzé Zeminé Alem, qui est le nom du plus riche habitant du quartier. On y trouve une mosquée et le logis du mouphty, qui est le pontife de la Loi mahométane. [VIII, 166] C'est chez les Turcs le premier officier de la justice civile ; mais chez les Persans il n'a guère de rang et encore moins d'autorité. On voit encore dans cette rue la maison du chevalier du guet avec sa prison à l'entrée ; car ce magistrat en Perse a le gouvernement de la ville durant la nuit, et juge de tout ce qui arrive durant ce temps-là. Quand on est sorti de cette rue on entre en prenant à gauche dans la rue d'Aga Chamahlou où l'on trouve un grand collège dont le portail est orné de deux hautes aiguilles ou tourelles, et un palais fort beau et des plus grands de la ville qui porte le nom de Zamoon Brahy. On dit que dans cette rue logent les plus belles courtisanes de la ville.

Il ne me reste plus qu'à parcourir deux cantons du quartier de Deredechte pour en avoir achevé la description. Le premier est sur le chemin qui mène de la porte de Deredechte à celle d'Abas, qui est à l'autre partie de la ville dite Joubaré, et le second est le canton nommé Casré Boulagui.

Les rues principales du premier canton sont la rue Choura, où il y a un bain qui en porte le nom, la rue des quarante filles, la rue éternelle, la rue des verriers, celle de Cheik Bahedy Mahamed, qui a composé ce fameux abrégé de la théologie pratique et cérémonielle qu'on nomme la *Somme d'Abas*, lequel y avait son palais. Il y a deux bains dans cette rue dont le plus grand s'appelle le bain de Cheik. Après on voit la rue d'Aga Chir Aly, où il y a un bain, une mosquée, et un collège qui portent ce même nom, et un autre collège qu'on appelle le collège du vizir [VIII, 167] des biens légués, qui sont les biens d'Église, et deux beaux caravanserais, l'un des faiseurs de tapis et l'autre dit Malation. Au-delà de ces rues l'on en traverse une autre fort longue nommée la queue de la poêle, qui aboutit à un grand jardin qu'on appelle le jardin du vizir. Au-delà est la rue neuve, où il y a un beau palais bâti par un très riche joaillier qu'on appelle *Agy Phatah*, vendeur de perles. Il n'y a pas moins de magnificence, d'ordre et de domestiques dans cette maison-là que chez un officier de l'État. De là à la porte d'Abas on passe par diverses autres rues où l'on trouve partout des bains et des caravanserais comme dans tout le reste de la ville, et deux palais dont le plus remarquable est celui d'Aga Zamon, vizir de Guilan.

Le canton de Casré Boulagui est ainsi nommé d'un palais de ce nom qui est un grand édifice où le roi met souvent loger des ambassadeurs. Il y a tout proche un autre palais fameux qui porte le nom de Mirza Hassib Mouchtehed, c'est-à-dire lieutenant de l'Iman ou successeur de Mahamed. **Ces *Mouchtehed* ont des prétentions à peu près semblables à celles du pape ; et si les rois de Perse, avec leur conseil, ne les contenaient dans leur doctrine, ils la feraient valoir autant que les papes ont fait valoir la leur**⁷²⁵. Les théologiens enseignent en Perse qu'un Mouch Tehed doit avoir éminemment ces trois qualités : la science, l'austérité de vie, la douceur de mœurs. Ce que l'on voit encore de considérable dans ce quartier est la rue des tailleurs de pierre, qui est longue et bien bâtie, la mosquée d'Iman Zadé Zein el Abedin, qui est un des douze premiers Iman, laquelle a un grand jardin dans son enclos où il y a du couvert comme dans le milieu d'un bois et de grands bassins d'eau, et enfin le cimetière Chamalou. [VIII, 168] C'est le plus grand qu'il y ait dans la ville, et il est fort ancien. On y trouva l'an 1645, comme on creusait la terre au coin d'un vieux sépulcre, un marbre avec l'inscription de Cheik Abou Phoutouk. Chacun s'imagina que c'était l'építaphe du célèbre Cheik Abou Phoutouk Razi, qui a fait la glose interlinéaire de

⁷²⁵ Passage supprimé en 1711.

l'Alcoran en persan, lequel passe pour saint, et aussitôt on bâtit là une mosquée et un tombeau au-dedans à l'endroit de ce marbre, lequel le peuple orna à l'envi par ses offrandes et par d'autres dévotions. Mais toute cette dévotion fut bientôt passée, car en même temps un fameux molla que j'ai vu, qui se nomme Mirlauchi, un des plus suivis prédicateurs du pays, et qui prêche quelquefois en pleine place, se mit à prouver par des passages d'histoire et de tradition que le véritable Cheik Aboul Phoutouk Razi avait été enterré à Reichériar, petite ville de la Parthide, et que cet Aboul Phoutouk-ci était un Sunny, ou hérétique turc grand ennemi des Imans. Il persuada si bien le peuple qu'un jour après l'avoir entendu prêcher, ils s'allèrent jeter au nombre de plus de mille sur la mosquée et sur le tombeau, les pillèrent et les rasèrent. J'ai vu ce lieu-là même réduit en latrines. **D'où l'on peut juger combien le clergé mahométan est éloigné de la prudence et de l'autorité de l'Église romaine, qui n'a garde de laisser examiner par le peuple les sujets qu'elle expose à son culte et à sa vénération**⁷²⁶.

FIGURE XLII <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f80.image>

C'est là tout l'enclos d'Ispahan ; il faut passer à la description des faubourgs qui occupent encore plus de terrain que la ville. Je commencerai par la Grande Allée, qu'on peut appeler le cours d'Ispahan, et qui est la plus belle que j'aie vue et dont j'aie jamais ouï parler. La figure qui est ici à côté donne l'idée de sa forme et de son aspect. J'ajouterai ce qu'elle ne saurait faire entendre, premièrement [VIII, 169] la longueur de l'allée, qui est de trois mille deux cents pas, et la largeur, qui est de cent dix. Les rebords du canal qui coule au milieu d'un bout à l'autre, et qui sont faits de pierre de taille, sont élevés de neuf pouces, et sont si larges que deux hommes à cheval peuvent se promener dessus de chaque côté. Les rebords des bassins sont de même largeur, et pour ceux des côtés de l'allée, que vous voyez dans la figure entre les arbres et les murailles, ils ne sont pas plus hauts, mais ils sont plus larges. Les ailes de cette charmante allée sont de beaux et spacieux jardins dont chacun a deux pavillons, l'un fort grand, situé au milieu du jardin, consistant en une salle ouverte de tous côtés et en des chambres et des cabinets aux angles ; l'autre élevé sur le portail du jardin, ouvert au devant et aux côtés afin de voir plus aisément tous ceux qui vont et viennent dans l'allée. Ces pavillons sont de différente construction et figure, mais ils sont presque tous d'égale grandeur et tous peints et dorés fort matériellement, ce qui offre aux yeux l'aspect le plus éclatant et le plus agréable. Les murailles de ces jardins sont pour la plupart percées à jour, ressemblant à ces rangées de mottes qu'on fait sécher, en sorte que sans entrer dans les jardins on voit de dehors tous ceux qui y sont, et ce qui s'y passe. Les bassins d'eau sont différents aussi, et en grandeur et en figure. Le plan ne les fait pas voir tous entièrement, parce que l'allée n'est pas unie au cordeau. Au contraire, on dirait qu'elle est en terrasses de quelque deux [VIII, 170] cents pas de longueur, plus basses l'une que l'autre d'environ trois pieds, en la partie de l'allée qui est en-deçà de la rivière, et qui sont au contraire plus hautes l'une que l'autre par même proportion en la partie qui est au-delà, ce qui fait que soit en allant soit en venant on a toujours devant les yeux une perspective que ces jets d'eau, avec les bassins et les chutes d'eau qui sont aux bords des terrasses, embellissent merveilleusement. Ce n'est pas tout : à la moitié de la rivière traverse cette charmante allée, elle est plus longue au-delà de l'eau qu'en-deçà. Les rues qui la traversent aussi en plusieurs endroits sont de larges canaux d'eau plantés de hauts platanes à double rang, l'un près des maisons, l'autre sur le bord du canal. L'allée finit à une maison de plaisance du roi qui en occupe la largeur, et qui est si grande qu'on la nomme Mille Arpents. J'en ferai la description ci-après. On voit d'abord en entrant dans cette admirable allée un pavillon carré, haut et grand, qui fait face à cette maison de Mille Arpents

⁷²⁶ Passage supprimé en 1711.

que j'ai dit qui est à l'autre bout. Il est à trois étages, sans ouvertures sur le derrière ni au côté gauche, parce que ce sont les côtés qui donnent sur le sérail du roi, et aux deux autres faces il n'y a que des jalousies au lieu de vitres. Elles sont faites de plâtre, peintes et dorées d'une manière fort agréable. Ce pavillon a été construit de cette sorte par Abas le Grand afin que les dames du sérail y pussent voir les spectacles comme les entrées d'ambassadeurs et les promenades de la cour ; mais depuis ce temps-là l'humeur jalouse s'est accrue de plus de moitié, [VIII, 171] car non seulement on ne s'est pas contenté comme auparavant que les femmes ne fussent plus vues des hommes, mais on a voulu qu'elles n'en pussent voir aucun. Ce fut Abas le Grand lui-même qui retrancha jusqu'à cette liberté aux femmes de son palais par l'aventure étrange qui lui arriva comme il était en Hyrcanie. Les femmes du sérail ne vont guère que la nuit. On les mène d'ordinaire dans des manières de cunes ou de berceaux⁷²⁷ qu'on appelle *cajavé*, qui est une machine large de deux pieds et profonde de trois avec une haute impériale⁷²⁸ en arc couverte de drap. Un chameau porte deux de ces grands berceaux, un de chaque côté. Les eunuques aident aux dames à monter dedans, et puis ils abattent les rideaux tout autour et donnent les chameaux aux conducteurs qui les attachent à la queue l'un de l'autre par files de sept et tirent le premier par le licol. Il arriva durant une nuit obscure qu'Abas, qui allait avec le sérail, voulut prendre les devants. Il trouva une file de chameaux arrêtée un peu hors du chemin, et un berceau qui penchait tout d'un côté. Il s'en approcha pour le redresser, et il trouva le chamelier dedans avec la dame : de quoi étant également surpris et outré, il les fit enterrer tous deux tout vifs sur-le-champ.

Au-devant de ce pavillon de jalousies il y a un bassin d'eau carré de quinze pieds de face, et au coin est la Porte Impériale dont j'ai parlé au commencement de cette description d'Ispahan, qui est, comme on voit, une des portes de la ville et une des entrées principales de cette merveilleuse allée. À l'autre [VIII, 172] coin il y a une autre entrée, mais qui ne sert qu'aux femmes et aux eunuques du palais et au roi, parce qu'elle donne dans le sérail. Les bassins d'eau qui embellissent la partie de l'allée entre la rivière et la ville sont sept en nombre, dont quatre sont grands et à fond de cuve et les trois autres sont plus petits. Le premier de ces bassins est carré, de quatre pieds de face. Le second, qui est carré aussi, est de cent vingt pas de tour, ayant au milieu un échafaud octogone élevé d'un pied sur l'eau, avec un beau balustre autour où dix personnes peuvent être assises à l'aise pour prendre le frais. Les jardins qui sont à côté s'appellent le jardin octogone et le jardin de l'âne, et en ce dernier il y a une grande place pour les tournois. Le troisième bassin est à huit faces et de cent vingt-huit pas de tour, ayant à ses côtés le jardin du trône et le jardin du rossignol, dans lequel il y a un salon charmant dont je ferai la description. Le quatrième bassin, qui est à la chute de l'eau, n'a que vingt pas de tour. À sa gauche l'on voit un grand portail fort peint et fort doré qui mène au faubourg, et l'on en voit un de même à droit [*sic*] qui mène vers le Palais Royal. Le cinquième bassin, qui est sur le bord d'une semblable chute d'eau, est aussi petit que l'autre. Les jardins qui sont aux côtés s'appellent le jardin des vignes et le jardin des mûriers. Le sixième est carré, long de cent vingt-huit pas de tour, et les jardins qui sont vis-à-vis sont nommés l'hôtellerie des derviches de Heider et l'hôtellerie des derviches de Neametolahy, parce que ces jardins avec leurs édifices sont effectivement destinés aux gens retirés [VIII, 173] du monde, dont toute la vie se passe à errer dans une grande nonchalance, sans songer à faire de fortune, mendiant de tous côtés, beaucoup plus réellement que les moines de l'Europe ; car ces derviches comme de vrais ermites font chacun pour soi, n'ayant rien en commun, non pas même le logement. Je m'attachais toujours aux légendes quand j'y apercevais quelque chose de sensé. Je trouvai ici le quatrain suivant.

⁷²⁷ Voir t. II, p. 267.

⁷²⁸ « Le haut ou la couverture d'un carrosse, qui est plat et un peu élevé par le milieu » (*Trévoux*).

Observez ce molla et son air mortifié,
Écoutez les discours effrayants qu'il fait du feu éternel.
Il ne boit pas par mortification dans de l'argent,
Mais il avale l'argent même quand il en peut attraper.

Quelqu'un a mis à côté avec de l'encre :

C'est comme les cazys (*juges civils*) qui sermonnent et qui versent des larmes en volant l'orphelin.

Le septième bassin est de cent vingt-quatre pas de tour, servant de passage à l'eau des canaux qui coulent dans les rues qui sont à côté. Entre ces deux derniers bassins il y a une troisième chute d'eau à l'endroit de deux rues dont l'une mène au jardin de Mirza Ibrahim, médecin de Sefi premier, dont le père et la mère étaient tous deux médecins d'Abas le Grand, la femme exerçant la médecine dans le sérail de son chef et par sa propre connaissance. On dit que, le mari étant parvenu à l'âge de soixante-dix ans, on [VIII, 174] le faisait entrer dans le sérail à l'occasion de quelques maladies difficiles et dangereuses, comme n'y ayant plus rien à craindre d'un vieillard de cet âge, mais sa femme, remarquant qu'on ne voulait plus recevoir que les ordonnances qu'il faisait et qu'elle allait perdre son crédit, dit un jour au roi que son mari venait d'engrosser une jeune esclave de dix-huit ans, sur quoi il ne lui fut plus permis de voir les femmes du sérail. Le pont est au-delà de ce septième bassin, et les jardins qui terminent là l'allée sont la volière du roi, dont le fil est doré, et la maison des lions à l'autre coin ; et là il y a des chaussées pour descendre à la rivière quand l'eau est basse. On trouve à droite et à gauche un long quai qui s'étend jusqu'au bout des faubourgs. Le quai à droite est le plus beau. Il est bordé de palais de grands seigneurs avec de spacieux jardins, de grandes entrées, et de grands pavillons le long du quai. Il y a entre autres le palais du grand veneur, le palais du général des mousquetaires, et la vénerie où sont les oiseaux de proie. L'été que la rivière est basse, la jeune noblesse se rend là tous les soirs pour faire les exercices, et tout le monde y vient monter des chevaux et des mules pour leur apprendre l'amble. L'autre partie de l'allée est presque semblable à celle-ci. Je ne m'arrêterai pas à nommer les maisons et les jardins des côtés, qui sont au nombre de quatorze, sept de chaque côté, et qui portent chacun le nom du seigneur qui l'a fait construire. Il fait admirablement beau s'y promener le soir durant neuf mois de l'année, parce que durant ce temps on arrose [VIII, 175] les parterres et les chaussées et l'on couvre de fleurs les bassins d'eau. Vous y voyez aussi alors sur des échafaudages bas et tapissés, au-devant de l'entrée des jardins, beaucoup de gens qui prennent du tabac, et beaucoup de beau monde qui va et qui vient à cheval. Cette allée s'appelle *tchar-bag*, c'est-à-dire quatre jardins, parce qu'autrefois c'était quatre vignobles. Elle a été faite par Abas le Grand, et comme le fond est un bien d'Église, le prince en prit un bail perpétuel à deux cents tomans de rente annuelle, qui font neuf mille francs. Ce prince prenait tant de plaisir à faire faire cette belle allée qu'il ne voulait pas qu'on y plantât un arbre qu'en sa présence. On assure qu'il mit sous chacun une pièce d'or de huit francs de valeur et une pièce d'argent de dix-huit sols marquées à son coin. Les principaux seigneurs de sa cour firent bâtir à leurs dépens la plupart des jardins qui sont sur les côtés, avec les édifices dont j'ai fait mention.

FIGURE XLIII <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f84.image>

FIGURE XLIV <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f86.image>

Allaverdy Can, qui était le généralissime des armées de ce grand conquérant, son grand ami et favori, prit pour sa tâche le bâtiment du pont, qui est une très belle pièce

d'architecture. Vous le voyez dans la figure à côté, qui est une perspective double représentant le pont et le dessous du pont. Ce beau pont se joint à l'allée par une chaussée de quatre-vingt pas à l'un et à l'autre bout faite en pente insensible. Il a trois cent soixante pas de long sur treize de large, étant bâti de pierre de taille, hormis les murs qui servent de parapets ou rebords, lesquels sont de brique, et étant flanqué de quatre [VIII, 176] tours rondes de pierre de taille de la hauteur des murs. Ces murs sont épais de six pieds et hauts de quatorze à quinze, percés d'un bout à l'autre dans toute leur longueur, et munis au-dessus d'un rebord ou garde-fou à jour haut de trois pieds fait de briques disposées comme les mottes des tanneurs, ce qui fait comme des galeries ou plates-formes où l'on monte par les tours qui sont aux coins. Ces murs de plus sont ouverts de neuf en neuf pas en fenêtres ou saillies de toute la hauteur du mur, ressemblant à des arcades par lesquelles on a vue sur la rivière, et où l'on prend le frais. Il y a quarante de ces ouvertures à chaque côté, vingt grandes et vingt petites. Tout au milieu du pont il y a deux petits cabinets bâtis en-dehors du côté de l'eau, où l'on descend par quatre marches, et d'où l'on peut puiser l'eau avec la main quand elle est bien haute. On leur a donné un nom sale qui marque l'effet que produisent communément sur ceux qui y entrent les peintures impudiques dont ils sont remplis. Abas second fut si honteux d'y avoir mis le pied qu'il en fit condamner l'entrée.

Ce que je viens de représenter n'est proprement que le dessus de cet admirable pont, lequel est porté par trente-quatre arches de belle pierre grisâtre plus dure que le marbre, mais pas si polie, bâties sur un fondement de même pierre, lequel est plus large que le pont et l'excède de dix pieds d'un et d'autre côté, avec des soupiraux aux bouts et au milieu, en sorte que quand l'eau est basse on peut se promener à sec sur ce fondement-là, l'eau passant toute par ces soupiraux ou ouvertures. Les arches [VIII, 177] sont percées dans l'épaisseur d'un bout à l'autre, et il y a de deux en deux pas de grosses pierres carrées hautes de demi-toise sur lesquelles on peut traverser la rivière en sautant de l'une à l'autre. Il y a par-dessus tout cela une petite galerie pratiquée dans le sommet des arches sur le bord, de manière que huit personnes peuvent à la fois passer ce merveilleux pont par différentes routes. On l'appelle communément le pont de Julfa parce qu'il joint la ville au bourg de Julfa, qui est la demeure de tous les chrétiens, et aussi le pont d'Allaverdy Can, lequel en est le fondateur. J'oubliais à dire qu'on descend du dessus du pont au dessous à fleur d'eau par des degrés pratiqués dans les arches.

Pour achever la description de la belle Allée d'Ispahan il faut dire comment est fait ce beau jardin qui est au bout, appelé Mille Arpents, non pas qu'il contienne en effet mille arpents, mais pour faire entendre que sa grandeur est extraordinaire. Il est long d'un mille et large presque autant, fait en terrasses soutenues de murs de pierre. On y compte douze terrasses, élevées de six à sept pieds l'une sur l'autre, et qui vont de l'une à l'autre par des talus fort aisés à monter, et aussi par des degrés de pierre qui joignent le canal. Il y a quinze allées dans ce jardin, autant que de terrasses, dont douze sont des allées de traverse, et de quatre en quatre de ces allées vous trouvez un large canal d'eau à fond de cuve qui traverse le jardin parallèlement, passant sous des voûtes de brique à l'endroit de trois allées longues afin de ne les pas interrompre. Ces allées longues, qui sont tirées au niveau, mènent d'un bout [VIII, 178] à l'autre du jardin. Celle du milieu est ornée d'un canal de pierre profond de huit pouces et large de trois pieds, avec des tuyaux de dix en dix pieds qui jettent l'eau fort haut. Au bas de chaque terrasse, à l'endroit de la chute du canal, laquelle est en talus et fait une nappe d'eau, il y a un bassin de dix pieds de diamètre, et au haut il y en a un autre sans comparaison plus grand, profond de plus d'une toise, avec des jets d'eau au milieu et autour. Ces bassins sont tous de différentes figures, ronds, carrés, et à plusieurs angles. Celui de la troisième terrasse est dodécagone, de trois cents pas de tour. On voit proche de chaque bassin sur les ailes deux grands pavillons fort hauts, peints, dorés, et azurés, de la même architecture que ceux que j'ai décrits et que j'ai fait graver ci-dessus. Au milieu de la sixième terrasse il y

a un pavillon qui coupe l'allée, lequel est à trois étages et si grand et si spacieux qu'il peut contenir deux cents personnes assises en rond. Il y a un autre pavillon à l'entrée du jardin et un autre au bout qui sont semblables à la figure et à l'ordonnance près. Quand les eaux jouent dans ce beau jardin, ce qui arrive fort souvent, on ne saurait rien voir de plus grand et de plus merveilleux, surtout au printemps dans la saison des premières fleurs, parce que ce jardin en est couvert, particulièrement le long du canal et alentour des bassins. On est surpris de tant de jets d'eau qu'on voit de toutes parts à perte de vue, et l'on est charmé tant de la beauté des objets que de la senteur des fleurs et du ramage des oiseaux qui sont dans les volières et parmi les arbres. [VIII, 179]

En passant devant deux grands portails de cette belle allée que je viens de décrire, j'ai observé qu'ils mènent, l'un au faubourg d'Abas Abad, l'autre au palais du roi. Celui par où l'on va à ce faubourg introduit dans une grande rue qu'on appelle le jardin de la Mecque, parce qu'autrefois c'était un spacieux jardin fondé pour les pèlerins de la Mecque. Le feu roi le donna environ l'an cinquante du siècle passé à ses deux premiers médecins, qu'on appelle en persan le grand médecin et le petit médecin, qui y bâtirent chacun un palais fort beau, mais que j'ai vu depuis tous deux vides et en décadence par le relèvement⁷²⁹ de leurs maîtres à la ville de Com. Le roi Soliman les y envoya en exil après la mort du roi son père, selon la coutume, pour n'avoir su guérir le roi leur seigneur. L'autre portail donne entrée dans la rue qu'on appelle de Mahamed Bec, du nom d'un grand vizir qui fut aussi exilé à Com par Abas second, et que son successeur prit en grâce et fit gouverneur d'une des grandes provinces de son empire. Au bout de cette rue on trouve à droite une petite mosquée, et à gauche le palais du *cedre particulier*, comme les Persans l'appellent, c'est-à-dire du pontife qui administre tous les biens ecclésiastiques légués par les rois et par la famille royale. Ce pontife particulier est l'oncle du roi par sa femme, laquelle est sœur d'Abas second. J'ai vu bâtir ce palais, dont je dirai seulement que la grande salle a quatre-vingts pieds de long et presque autant de profondeur, mais elle est séparée en deux dans la longueur, non seulement par un balustre de [VIII, 180] trois pieds de haut, d'ouvrage mosaïque fort fin, mais aussi parce que la partie intérieure est élevée de deux pieds au-dessus de l'autre. La salle a trente pieds de hauteur et est couverte d'un plafond de mosaïque tout d'une pièce : c'était une prodigieuse masse, et qu'il fallut beaucoup d'art et de force pour mettre en sa place, car après l'avoir construite toute entière on l'éleva sur le comble avec plusieurs machines faites d'une même façon, desquelles j'ai donné le dessin dans le second volume de cet ouvrage. Cette salle a des galeries à demi-hauteur aux côtés, et une qui traverse au milieu à l'endroit où la salle est coupée par le balustre. Alentour de cette grande salle il y en a quatre plus petites, beaucoup de cabinets, des chambres, des niches, des degrés cachés, et mille commodités, tout cela peint et doré avec beaucoup de magnificence et meublé superbement. Les listons de ces appartements superbes contiennent avec tout cela la plus fine spiritualité, par exemple :

L'attention et la présence de Dieu est l'exercice particulier des fidèles en ce monde et la félicité des bienheureux en l'autre.

Rien n'est plus intime à l'homme que Dieu, et rien cependant qui lui soit moins connu : chose étrange, que Dieu soit si proche de l'homme, et que l'homme soit si éloigné de Dieu !

Le marchepied du trône de Dieu, qui doit être l'objet de l'adoration des hommes, est aussi leur asile assuré contre les disgrâces et les calamités de cette vie.

[VIII, 181]

⁷²⁹ Relégation. La forme utilisée par Chardin n'est pas reconnue des dictionnaires du temps.

La volonté et le bon plaisir de Dieu est la pierre de touche qui nous éprouve afin que celui qui n'est pas de bon aloi fasse paraître la noirceur qu'il cache au-dedans comme la pierre de touche qui découvre la pièce fausse.

Quiconque a attaché son cœur et soumis son esprit à Dieu s'est délivré heureusement de toutes les afflictions qui lui peuvent arriver en ce monde et en l'autre.

Qui ne vit que pour Dieu ne meurt jamais : heureux donc et mille fois heureux l'homme qui n'est animé que de son esprit.

FIGURE XLV <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f89.image>

Ce beau bâtiment est entouré de jardins à la manière persane, et il a au-devant un bassin d'eau fait en carré long dont la face a soixante pieds. Il y a, outre ce grand corps de logis qui est le bel appartement, deux autres corps de logis presque semblables pour recevoir les hommes, et un sérail qui est fort spacieux et non moins riche et magnifique, comme on le peut imaginer, ces dépenses se faisant de l'argent de la femme, qui tient bien son rang avec un époux qu'elle crée, par manière de dire ; car en Perse, quand on marie les filles de roi, ce n'est pas avec un grand seigneur ou avec quelque gentilhomme de courage : on craindrait qu'une si haute alliance ne lui donnât envie d'attenter à la couronne. On prend quelque molla ou docteur de la Loi de bonne mine et d'esprit docile, et on le revêt de la charge de pontife ou de quelque autre semblable. C'est une grande fortune que cet homme fait tout d'un coup, mais les épines d'une si belle rose sont [VIII, 182] bien piquantes : les plus dures sont que tous leurs enfants mâles doivent être aveuglés, et souvent ils sont mis à mort en venant au monde.

Près de ce palais il y en a un autre qu'on appelle *Khoné gau*, c'est-à-dire la maison du bœuf, à cause que le roi y fit mettre un bœuf et une vache de sept pieds de haut, que Mahamed Aly Bec, homme célèbre qui fut grand maître sous trois rois, amena de la Mecque par curiosité comme des bêtes d'une extraordinaire grandeur dans leur espèce ; mais ces animaux ne vécurent pas longtemps. Le palais est à présent possédé par des *gouloms cha* ou esclaves du roi, qui sont de jeunes gens qu'on met dès le plus bas âge au service du roi, et qui avec le temps sont poussés aux plus grands emplois. Au-delà on trouve un palais d'un grand maître de l'artillerie qui est tout contre les murs de la ville. On laisse là à droite les écuries du roi et le palais de Mirza Refia, et poussant à gauche on vient à une fausse porte de ville qu'on appelle la porte des cuisines parce qu'elle joint les cuisines du roi.

J'ai promis, en faisant mention des jardins qui sont à côté de la belle allée d'Ispahan, de faire la description d'un salon qui est dans un de ces jardins qu'on appelle le jardin du rossignol. Pour mieux satisfaire à ma promesse, je donne à côté le dessin de ce beau salon, qui est appelé *Amarat behecht*. J'ai déjà observé qu'*amarat* signifie maison de plaisance ou de parade, et *behecht* veut dire le dixième ciel : c'est comme qui dirait la salle du paradis. Ce salon, qui a près de soixante pas [VIII, 183] de diamètre, a été construit de figure irrégulière, à sept angles ou faces, dont celle du fond est beaucoup plus large que les autres. Le milieu est en dôme écrasé, élevé de seize à dix-huit toises, soutenu sur des pilastres faits en arcades et en pareil nombre qu'il y a d'angles. Le tour est couvert d'un plafond de mosaïque d'un fort bel ouvrage. Les pilastres sont percés tout alentour à deux étages, en sorte que les galeries vont tout autour, et là on a pratiqué et ménagé cent petits endroits les plus délicieux du monde qui n'ont tous qu'un faux jour, mais clair autant qu'il est nécessaire pour les plaisirs à quoi ces endroits sont destinés. Il n'y en a pas un qui ressemble à l'autre, soit pour la figure, soit pour l'architecture ou pour les ornements et les dimensions. Partout c'est quelque chose de divers et de nouveau : aux uns il y a des cheminées, à d'autres des bassins avec des jets d'eau qu'on fait monter là par des tuyaux enfermés dans les pilastres. C'est un vrai labyrinthe que ce merveilleux salon, car on se perd en haut presque partout, et les degrés sont si cachés

qu'on ne les reconnaît pas aisément. Le bas jusqu'à dix pieds de hauteur est revêtu de jaspe tout alentour ; les balustres sont de bois doré. Les châssis sont d'argent et les carreaux de cristal ou de verre fin de toutes couleurs. Pour ce qui est des ornements, on ne peut rien faire où il y ait plus de magnificence et de galanterie mêlées ensemble. Ce n'est partout qu'or et azur. Les peintures de cet édifice, parmi lesquelles on voit beaucoup de jouissances et de nudités, sont toutes d'une beauté et d'une gaieté [VIII, 184] surprenante, avec des miroirs de cristal deçà et delà. Il y a de ces petits cabinets qui sont tout miroirs aux murs et à la voûte. Les meubles de chaque endroit sont les plus magnifiques du monde et les plus voluptueux. Il y a des réduits qui ne sont qu'un lit entier. On sait que les lits des Orientaux se mettent à terre et sont sans rideaux. J'en vis un avec admiration dont la couverture seule coûtait deux mille écus. Elle était de martre, et c'est pour être couverts chaudement et légèrement. On m'a dit que le roi a des matelas qui en sont aussi. Je ferais un livre des ornements de ce grand salon, des petits portraits qui y sont, des miniatures⁷³⁰, des vases, des inscriptions. Les unes expriment des pensées tendres et amoureuses, d'autres des pièces de morale. Voici celles dont je chargeai mes tablettes. Au-dessus d'un pot de fleurs :

La tulipe est mon emblème, j'ai le visage en feu et le cœur en charbon. *Le sens est que comme la tulipe a d'ordinaire les feuilles rouges mais le fond tout noir ; l'amant a de même le cœur brûlé et le visage enflammé.*

Quelque haut qu'une beauté porte la tête, elle touche toujours des pieds à terre. *Cela veut dire que le poids de leurs passions les ravale de l'élévation de leur esprit, de leur courage, et de leurs appas.*

Mon cœur s'est tourné cent fois à droite et à gauche sans se trouver engagé. Enfin il vous a aperçue et il s'est fixé.

Je ne puis endurer plus longtemps la douleur de votre absence,
Ni demeurer davantage en un lieu où vous n'êtes pas. [VIII, 185]
Vous êtes la prunelle de mes yeux.
Je vous ai perdue, je ne sais qui regarder, je n'ai plus rien à faire qu'à mourir.

Le roi est le pasteur des pauvres
Lorsqu'il y a en lui d'autre grâce que son sceptre.
Les brebis ne sont pas pour le pasteur
Mais le pasteur est plutôt pour les brebis.

Si tu me demandes quel mal tu fais à la fourmi en marchant sur elle,
Je réponds en te demandant quel mal te fait l'éléphant en marchant sur toi ?

Sur un manteau de cheminée :

Ne vous souciez point de l'hiver, ce n'est que rafraîchissement et que santé.

Je ne puis m'empêcher de dire que quand on se promène dans cet endroit fait exprès pour les délices de l'amour, et qu'on passe par ces cabinets et par toutes ces niches, on a le cœur si attendri que pour parler ingénument on sort toujours de là malgré soi. Le climat sans doute contribue fort à mettre les gens dans cette disposition amoureuse, mais assurément ces lieux-là, quoiqu'à quelque égard ce ne soient que des châteaux de carte, sont pourtant plus riants et agréables que nos palais les plus somptueux. C'est le roi Soliman qui a fait

⁷³⁰ Lire : miniatures.

construire ce salon, lequel a coûté cinquante mille écus à bâtir seulement pour la structure, sans comprendre les meubles ni rien de ce qui y est attaché. [VIII, 186]

J'en viens à la description des faubourgs d'Ispahan. Les deux plus grands sont aux côtés de la Grande Allée, l'un à gauche, nommé Cadjouc ; l'autre à droite, appelé la Colonie d'Abas. Le faubourg de Cadjouc commence à la porte d'Hassein Abad. On y trouve d'abord les ruines du palais du roi Hassein, parmi lesquelles il n'y a rien d'entier. Un collègue qui porte son nom, et où l'on voit son tombeau, qui n'est pas ruiné comme le palais mais entier et bien entretenu ; une mosquée, un bain, et un hôpital de derviches qu'on dit tous de la fondation du roi Hassein, quoiqu'ils paraissent renouvelés depuis cent ou deux cents ans, et un bazar qui porte aussi le même nom. Il y a sur les côtés un gros platane qu'on appelle semblablement le platane du roi Hassein, qu'on dit vieux de plus de mille ans, et qui est aussi tout noir de vieillesse. On l'a conservé dans le bâtiment, de sorte qu'on le voit tout entier contre le mur, sortant au-dessus de la voûte de ce bazar, lequel est bâti de brique et est long et large, fort haut et bien éclairé, et un des plus beaux de la ville. La raison qu'on a eu[e] de conserver dans cet édifice ce vieux arbre-là vient d'une superstition que les Persans ont pour les vieux arbres, de laquelle j'ai déjà touché un mot. Il les appellent *dracte fasels*, c'est-à-dire des arbres excellents, et ils les révèrent comme étant conservés de Dieu miraculeusement durant tant d'années parce qu'ils ont donné l'ombre et le couvert à ses fidèles serviteurs, comme les derviches et les autres gens dévoués à la religion et sevrés des affaires du monde, lesquels y venaient [VIII, 187] méditer ou faire leurs dévotions ou s'y reposer.

Au-delà de ce bazar de Hassein Abad on trouve la rue la plus longue et la plus large qui soit à Ispahan. Sa largeur est de trente pas et sa longueur d'un quart de lieue. Elle mène à un endroit fameux nommé Bavarouk, et on y voit plusieurs grands hôtels avec de beaux jardins sur la gauche. On observe particulièrement dans cette grande rue et alentour le collège de Cheic Yousouf Benna, ce célèbre architecte dont un des faubourgs d'Ispahan porte le nom ; le bazar, le bain, et le caravanseraï d'Aytemour Bec ; un jardin spacieux qui porte le nom de Mourad ; deux grands cimetières, à l'un desquels il y a quatre petites maisons destinées à déposer les cercueils des morts qu'on porte enterrer vers Babylone ou dans la Bactriane aux sépulcres des Imans. On tient pour une grande indécence en ce pays-là de garder un mort dans la maison où on loge, et un mort rend une maison comme pestiférée et séquestrée, parce que tout lieu où il y a un mort est impur ; il faut se purifier si l'on y est entré : c'est pourquoi on enterre promptement les morts, sinon on les dépose en ces lieux-là où personne ne met le pied jusqu'à ce que tout soit prêt pour les transporter. On fait remarquer dans un coin du cimetière un vieux platane qui est un de ces arbres appelés excellents par les Persans, comme je l'ai observé. Le tronc est une petite caverne où l'on voit toujours quelque ermite qui y fait ses dévotions en révéant l'arbre pour son ancienneté. On remarque encore dans ce quartier-là un palais [VIII, 188] appelé Kaylouc, bâti par Caliphé Sulton, premier ministre ; un ermitage fondé par Mircassem Bec, gouverneur d'Ispahan, avec un bain tout joignant ; et de là, en poussant plus outre, on arrive au canton de Chazeid, ainsi nommé d'un fils de l'Iman Hassein à l'honneur duquel il y a un ermitage fondé et entretenu dans ce canton.

Le faubourg de Cadjouc, qu'on appelle aussi la contrée de Hassein Abad, s'étend à droite contre cette porte et la belle Allée d'Ispahan, regardant entre le septentrion et l'orient, contient onze cent onze maisons, douze mosquées, tant grandes que petites, quinze caravanserais tant grands que petits, huit collèges, vingt-un bains, douze bazars. Ce faubourg se divise en grand et en petit ; le petit est le premier que l'on rencontre en sortant de la porte. Les plus considérables édifices qu'on trouve en y entrant sont le palais de Cazi Moheze ; le *casi* est le juge civil, et celui-ci vivait du temps d'Abas le Grand et était fameux pour son équité et pour son intégrité. Le palais d'Aly Bec, fils d'Aly Merdom Kan, qui livra au roi des Indes la forteresse de Candahar dont il était gouverneur. C'est un grand palais dont la partie

qui est pour les hommes consiste en deux grands corps de logis, un au midi, l'autre au nord, séparés par un jardin qui est entre-deux. Le palais de Hava Begum, c'est-à-dire la princesse Ève, qu'on appelle présentement le palais de Mirza Rezi. Cette princesse Ève était fille d'Abas le Grand, qui fut mariée au *cedre* ou pontife ; Mirza Rezi, qui tient ce palais est le fils unique de cette princesse par ce pontife, [VIII, 189] lequel étant mort jeune, elle se remaria à un ecclésiastique qu'on fit aussi pontife en sa faveur. Elle eut d'autres enfants dont il y a deux fils logés dans ce même faubourg. Tous ces trois fils sont aveugles, selon la coutume qu'ils ont en Perse d'ôter la vie ou du moins la vue à tous les enfants du sang royal, de quelque côté qu'ils viennent, masculin ou féminin ; car la descente par la branche des femmes est fort bonne chez eux, parce que c'est celle de Mahamed dont ils ne reconnaissent la succession que par la branche de sa fille. Mirza Rezi est fort riche et fait une grande dépense. C'est un seigneur bien fait, de petite taille mais fort beau de visage, d'humeur gaie, quoique aveugle, non seulement privé de la vue mais aussi des yeux à la manière de ce pays-là où l'on ôte toute la prunelle, de peur que par quelque secret de l'art ou par quelque effet de la nature la vue ne se recouvre, et de peur aussi que celui qui passerait la lame ardente devant l'œil n'éteignît pas entièrement la faculté visuelle, comme cela arrivait souvent au temps qu'on aveuglait avec des lames de cuivre rouge. Le palais de ce seigneur est magnifique et bien entretenu. Le corps de logis où il reçoit le monde et où il le loge dans l'occasion est un grand bâtiment carré consistant en quatre grandes salles exposées aux quatre parties du ciel afin de jouir toujours d'un air tempéré, et en plusieurs chambres et cabinets à double étage entre ces salles sont les plafonds et tous les ornements de haut en bas reluisent d'or [VIII, 190] et sont magnifiques. Les cartouches mêlés dans la frise contiennent de fort beaux préceptes de morale ; en voici quelques-uns.

« La plus grande misère de l'homme consiste à ne se connaître pas lui-même : car tantôt il s'élève trop, tantôt il s'abaisse trop, et il s'avilit quelquefois de telle manière qu'il se donne au plus bas prix, semblable à un pauvre fou qui coud des haillons à des habits de brocart, ou qui donne ceux-ci pour avoir ceux-là. »

« La fortune est comme une échelle : autant d'échelons que vous y montez, autant il en faut descendre. Ne vous fiez donc pas à cette fausse trompeuse, qui ne vous fait monter en haut que pour vous faire descendre, et qui souvent vous laisse tomber au dernier échelon et briser à la chute. »

« Le malheur est comme le feu d'un fusil dont l'étincelle est fort aisée à éteindre si l'on y met la main de bonne heure, mais qui autrement embrase tout sans pouvoir être arrêté. »

Un perron de pierre haut de trois pieds et profond de six règne tout autour de ce grand bâtiment. Ces rebords sont faits et pour l'ornement et pour la commodité ; car le soir, dans la grande chaleur, on les couvre de tapis après les avoir bien arrosés une heure auparavant et on y prend l'air ; c'est aussi afin de recevoir les gens du commun à qui l'on a à faire sans les faire entrer dans la salle ni les laisser approcher de trop près. Ce bâtiment est à l'entrée d'un fort grand jardin orné de bassins, de canaux, et de jets d'eau. Les [VIII, 191] offices sont du côté du portail, spacieux et commodes. Le *haram*, ou la partie sacrée, qui est le nom des appartements des femmes, est une fois plus grand et plus beau que l'autre. Comme l'appartement des femmes est proprement la maison ou demeure du maître, c'est-à-dire l'endroit où il passe sa vie avec sa femme et ses enfants, c'est celui qu'on prend plus de plaisir à orner ; tout le reste d'un palais n'est qu'une manière d'hôtellerie ou de bureau où le maître se rend pour ses affaires ou pour recevoir les visites et pour entretenir commerce avec ses amis ; c'est par cette raison que les Turcs et les Tartares appellent l'appartement des femmes *sérail*, nom auquel nous avons attaché une idée de luxure, mais qui ne signifie chez

les Orientaux que palais ou hôtel, comme pour dire que cet endroit-là est proprement le logis et l'habitation d'un seigneur.

Ce haram consiste en trois corps de logis magnifiques dont je ferai la description parce que c'est un des beaux séraïls que j'ai vus. Ces corps de logis sont chacun au milieu ou à l'entrée d'un grand et spacieux jardin dont l'enclos est fermé de murailles plus hautes que celles des monastères les mieux murés, et chaque corps de logis est élevé de trois ou quatre pieds sur le rez-de-chaussée, avec une terrasse tout alentour qui est au niveau, profonde ou large de six à sept pieds. Le premier corps de logis est composé d'un grand salon rond couvert d'un dôme, de quatre salles aux quatre coins, deux carrées longues et deux ovales, de huit chambres, deux à chaque coin, [VIII, 192] dans les angles. Les salles des côtés ne sont séparées de la grande que par des châssis. Chacune a son bassin avec un jet d'eau. Celui du grand salon est de vingt-deux pieds en carré et l'eau passe de ce bassin à ceux des côtés par des canaux de marbre. L'édifice est couvert de cinq dômes, celui du milieu plus haut que les autres, tous cinq admirablement bien peints, corés, et azurés. Les grands appartements de l'Orient sont tous faits à peu près de cette manière, et ces salles sont ouvertes à différentes expositions afin de pouvoir être toujours ou au frais ou au soleil, selon la saison. Le second corps de logis contient cinq salles, trois de front, qui vont en étrécissant en perspective, et deux aux côtés carrées longues, les trois premières séparées l'une de l'autre seulement par des châssis de cristal et les deux autres par des murs. Celle du fond est couverte d'un dôme dont le tour est garni de grands miroirs, de même que les murailles jusqu'à huit pieds du plancher où elles sont revêtues de tables de jaspe. Les quatre autres salles sont couvertes de plafonds de mosaïque où l'ivoire et les bois les plus précieux et de meilleure senteur sont employés confusément avec le jaspe et l'albâtre. Dans l'enclos de ce second corps de logis on voit un *deria cha* ou mer royale, qui est le nom de ces grands bassins d'eau qui ont des dix-vingts pas de diamètre et plus ; et vis-à-vis de là, assez loin, on voit de petits appartements très jolis, meublés galamment. Il n'y a rien de plus gai et de plus riant, surtout en été, qui est le temps que je les vis l'an 1673 à l'occasion d'une fête qu'on y préparait pour le roi. Le troisième corps de logis est [VIII, 193] un grand salon rond en dôme avec beaucoup de chambres et de cabinets autour. Le bas du salon, à sept pieds de terre, est revêtu de carreaux émaillés fort fins. Le reste est orné de figures jusqu'à la corniche du dôme, lequel est couvert de moresques d'or et d'azur fort épais. Dans le premier corps de logis il n'y a point de figures, mais dans tous les autres il y en a, et la plupart sont des nudités, des jouissances, et les postures les plus lascives, ce qui paraît absurde dans le séraïl d'un homme aveugle ; mais on dirait que les aveugles de Perse ont la vue répandue dans les autres sens, et surtout dans les doigts. Celui-ci dont je décris le palais en a donné seul le dessein, et ce palais est, comme je l'ai dit, un des plus beaux et des plus somptueux de la Perse, surtout dans les meubles. Le maître a eu moyen de se meubler magnifiquement, possédant plus de cinquante mille écus de revenu.

C'est une chose incroyable que l'adresse et les talents de plusieurs de ces princes aveugles de Perse dans les choses de mécanique et des ouvrages à la main. Cette famille-ci en donne les plus merveilleux exemples. Mirza Rezi est savant dans les mathématiques, surtout dans l'algèbre, dont il fait les figures et les supputations avec de petits bâtons. Il aime passionnément les montres et les horloges, et il s'y connaît aussi bien qu'il les aime. Il m'en fit voir plus de deux cents. Il démonte et remonte la plus petite pièce, même quand les pièces de la montre sont mêlées. Il y met une corde et fait tout cela si vite et si adroitement qu'on ne pourrait jamais croire qu'il [VIII, 194] fût aveugle si l'on ne lui voyait le bandeau devant les yeux. Ce bandeau est un petit mouchoir de soie plié d'un doigt et demi de large, qu'il porte lié sur les paupières pour empêcher le hideux aspect que fait une tête sans yeux. Voici comme je l'ai vu faire quand il voulait acheter une montre. Il prend la pièce et la manie pour juger de la boîte, si elle est bien faite. Ensuite il la met droite entre ses doigts et manie la charnière et

la bélière ; puis en touchant l'aiguille il sait quelle heure il est, et si la montre va bien. Ensuite en touchant au cordage et portant la pièce à son oreille, il juge de la bonté de l'ouvrage. Je lui ai vu acheter des pièces d'horlogerie de cinquante pistoles sur sa propre connaissance, quoique le prix consistât seulement dans la délicatesse de l'ouvrage. On ne comprend pas comment on peut avoir tant de connaissance au bout des doigts. Je fis mêler une fois une montre à boîte d'or émaillé d'un ouvrage commun avec d'autres dont la boîte était peinte des batailles de Tempeste, d'un ouvrage fort délicat. Les gens non entendus auraient eu peine à y trouver de la différence leurs deux yeux dessus, mais lui la connut fort bien, et mit dehors cette montre en disant : « Pourquoi avez-vous mis cette montre-ci qui n'est qu'ordinaire avec les autres qui sont beaucoup plus belles ? » Il connaît un mauvais mouvement entre une vingtaine d'autres, tous montés et allant ensemble, et il prend justement le mauvais, sans se tromper, et le met à quartier. Il est aussi fort curieux de pierreries, et en a un grand amas. Je ne pouvais m'empêcher de rire de sa manière de s'exprimer dans le commencement que je [VIII, 195] fis connaissance avec lui, car lorsque je lui parlais de quelque chose de rare ou de prix que j'avais en mon pouvoir, il me répondait d'abord : « Faites-la-moi voir », « Que je la voie », « Montrez-la-moi », et toujours il s'énonçait comme ceux qui ont le libre usage de la vue.

Mais je n'ai rien dit encore en comparaison de la connaissance et de l'adresse de ses deux frères, qui ont fait tant de progrès dans les mathématiques qu'ils en composent des livres et en donnent des leçons. Je ne parlerai que de l'aîné, parce que c'est assez louer le cadet que de dire qu'il est presque aussi habile et aussi adroit que son frère. C'est particulièrement à l'astronomie qu'ils se sont attachés, comme étant la science la plus cultivée et la plus révérée en Orient. Ce merveilleux aveugle compte et calcule tous les mouvements célestes fort précisément et fait les règles des trois équations aussi juste que le plus grand astronome de l'Europe. Comme j'ai été souvent l'admirateur de ses opérations mathématiques et que j'ai assisté à ses leçons, j'ai fort bien observé tout l'art avec lequel il lit et il écrit, par manière de dire, du bout de ses doigts. Il prend devant lui une tablette de vingt-cinq à trente pouces de diamètre et met à côté de lui une boîte pleine de petits bâtons de cire molle gros comme un ferret d'aiguillette. S'il veut calculer un triangle sphérique ou former une figure plane sphérique pour le problème qu'il a dans l'esprit, il pose le pied du compas ferme sur la planche et de l'autre main il conduit l'autre pointe, marquant en même temps à la trace, avec sa cire molle, et ainsi il forme son cercle, comme un méridien [VIII, 196] entier, après quoi il tire de même le demi-cercle ou demi-horizon, et ainsi de suite ses demi-cercles ou arcs jusqu'à la perfection de la figure sphérique, qui paraît aussi juste et uniforme qu'on la puisse tracer ; mais si c'est pour calculer quelque longitude et latitude de planète, il se fait lire par son lecteur la table des moyens mouvements, il les marque sur la planche avec sa cire en figures astronomiques très bien formées, signes par signes, degrés, minutes, après quoi il repasse du bout du doigt sur ces figures et fait son addition. Quand il a ce moyen mouvement il dit à son lecteur de chercher aux tables d'équation pour en tirer la prostaphérèse⁷³¹, ou équation additive ou soustractive, qu'il marque avec sa cire, de même que nous faisons à notre manière accoutumée.

Le cadet de ces admirables aveugles a encore un talent merveilleux et même incompréhensible dans un homme qui ne voit goutte. Il taille en bois des figures d'hommes,

⁷³¹ « Terme d'astronomie qui se dit de la manière de réduire le temps, ou les mouvements inégaux du soleil, à un temps, ou à un mouvement égal et moyen. [...] On appelle l'équation *prostaphérèse*, qui est un mot grec composé de $\pi\rho\delta$ ou $\pi\rho\delta\theta\epsilon\nu$ devant, et $\acute{\alpha}\phi\alpha\iota\zeta\epsilon\omega$, j'ôte, je soustrais, parce que l'équation est tantôt additive, et tantôt soustractive, c'est-à-dire que pour avoir le mouvement vrai, il faut quelquefois ajouter l'équation au mouvement moyen, et quelquefois la soustraire. Dans les anciennes tables astronomiques on se sert plus souvent du mot de prostaphérèse ; dans les nouvelles on se sert du mot d'équation. » (*Trévoux*, article « Équation ».)

de chevaux, d'oiseaux, de fleurs, et copie toute sorte de figures en bosse, imitant le modèle au toucher comme on ferait à la vue. J'étais tout à fait surpris de le voir travailler si adroitement, et des pièces que je voyais qu'il avait faites. Il aime les chats, et il en a toujours nombre autour de lui, des plus beaux de la Perse, et l'on peut dire de tout le monde, car il n'y en a nulle part qui aient le poil si long et si fin qu'à Ispahan. On voit en tout cela comment ces princes aveugles de la Perse passent leur temps à des amusements louables, et que tous ne vivent pas comme des brutes avec leurs femmes et leurs enfants. [VIII, 197]

J'observerai encore deux choses de Mirza Rezi. La première, qu'il a le tour des paupières tout cicatrisé, ce qui lui fait porter son bandeau devant les yeux un peu plus large que les autres aveugles ; car d'ordinaire ce bandeau, qui est fait d'un mouchoir de soie en plusieurs doubles, comme je l'ai remarqué, n'est large que d'un grand pouce, et cela vient de ce qu'étant déjà en âge quand on lui fit cette barbare opération, il s'agitait en y résistant, et que l'eunuque à qui on la fit faire était fort maladroit et tenait mal son poignard. La seconde, c'est que sans la mort du roi Abas second, ce pauvre prince allait passer sa vie dans la plus grande misère du monde, par l'aventure que je vais raconter. Il y a une fondation d'environ vingt mille livres de rente dans sa famille, que le fondateur ordonne qui sera administrée par le plus capable et le plus sage de la famille. Celui qui en avait l'administration étant venu à mourir, Mirza Rezi, comme le plus proche parent, voulut s'en charger, mais le *cedre* ou pontife qui jugeait qu'un aveugle n'était pas le sujet le plus propre pour cet œconomat voulait le donner à un autre. Mirza Rezi, s'échauffant là-dessus, disait : Comment ! n'ai-je pas assez d'esprit pour cela quoique je sois aveugle ? Je soutiens que je suis précisément celui que la fondation prescrit, car je suis molla, attaché à la religion, et de plus je suis de sang royal. L'affaire étant allée devant le roi, qui était en Hyrcanie, les parties de cet illustre aveugle représentèrent au prince qu'il levait fort la tête pour un aveugle, qu'il entretenait plus de trois cents chevaux et plus de quatre cents domestiques gagés, et qu'il s'ingérait [VIII, 198] tous les jours dans les affaires d'autrui. Le roi, poussé par les ministres, qui avaient été gagnés par des présents, se mit à dire : Comment, ces aveugles veulent se mêler d'affaires et s'appuient sur leur naissance ? Il y faut mettre ordre. Quelques jours après, le vizir d'Ispahan vint de la part du roi se saisir de ses papiers et de tous ses biens, et le renferma dans un des corps de logis de son sérail avec les femmes sous la garde de ses principaux eunuques, ne lui laissant de bien que ce qu'il fallait pour vivre petitement, et lui saisissant pour plus de quarante mille écus de revenu ; mais heureusement pour lui, Abas mourut au bout de deux mois, et son successeur lui rendit tout peu après. Il fit en reconnaissance un festin au roi, à la princesse sa mère, et aux principales favorites, qui dura trois jours, et qui avec les présents lui coûta la valeur d'une année de son revenu.

Joignant le palais de Mirza Rezi il y a une mosquée qu'il a fait bâtir et qui porte son nom. Elle est grande et belle, contenant plusieurs logements à doubles étages qui servent à des gens d'Église et à des gens de lettres. On y voit un grand bassin dans la cour au-devant du chœur de la mosquée qui est l'endroit où l'on fait d'ordinaire la prière publique. Le portail est grand et beau, fermé d'une chaîne, comme plusieurs autres mosquées. La chaîne pend à cinq pieds du bas et est soulevée par le milieu avec une autre chaîne pendue au sommet du portail. On met ainsi des chaînes aux portes des mosquées de peur que par méprise il n'y entre quelque bête de [VIII, 199] charge, comme cela peut arriver fort facilement dans un pays où tout se voiture sur le dos des animaux, et où l'on n'a presque pas l'usage des charrettes. On relève la chaîne par le milieu afin que les hommes y passent plus aisément. À quelques pas de là vous trouvez une grande rue, des plus droites de la ville, qui est terminée aux deux bouts par deux grands carrefours couverts, chacun d'un dôme soutenu sur de gros pilastres de brique ; l'un s'appelle le carrefour du bois, l'autre le carrefour d'Effendiar Bec. À la gauche de cette rue est un canton qu'on appelle Saleh Ahad, qui contient outre les rues de traverse cinq ou six rues principales, lesquelles aboutissent à la rivière. Les jardiniers du roi, qu'on

appelle en Perse les bêcheurs du roi, demeurent dans ce quartier-là ; et ce qu'il y a de plus considérable, c'est le palais de Kazi Can et trois grands caravanserais où logeaient de mon temps tous les Corasoniens, qui sont ceux qu'on appelait autrefois Bactriens. La dévotion plutôt que les affaires du monde les amène à Ispahan, où ils viennent à certaines une fois l'année sous la conduite d'un chef pour aller en pèlerinage à Kerbela, place d'Arabie où Aly est enterré.

Le reste du quartier de Cadjouc s'étend au côté gauche de la Grande Allée ci-dessus décrite, que j'ai dit qu'on peut appeler le Cours d'Ispahan. Les rues en sont traversées par de larges canaux d'eau bordés de grands arbres d'un et d'autre côté, comme dans les villes de Hollande. Il n'y demeure guère que des gens de qualité, et on n'y voit presque que [VIII, 200] de grands hôtels avec des jardins très spacieux. On y voit, entre les autres, le palais du Vakaneuvis ou l'écrivain des choses casuelles, qui est un secrétaire d'État ; celui des musiciens indiens, où logent tous ces joueurs de cors et d'autres gros instruments qui sont natifs des Indes. Abas second, à la prise de Candahar sur le Grand Mogol, en amena un grand nombre qu'il logea dans ce palais, lequel était vide. On voit tout proche celui de Mirza Jaher, contrôleur du nazir ou grand surintendant ; c'est un officier qui sert de second au nazir, et qui est établi pour veiller sur sa conduite, de peur qu'il ne fasse tort au roi ou qu'il n'opprime ses serviteurs et ses ouvriers. Ce seigneur est un homme grave, affable, fort dévot, et fort bien instruit de sa religion, grand philosophe et grand mathématicien. Je crois avoir observé en quelque lieu que le titre de *mirza* est composé de *mir* qui est le nom du soleil, et *zad*, qui signifie engendré : *engendré du soleil* par métaphore pour dire le fils du roi ou prince souverain. Il y a encore dans ce quartier le palais de Mirkechi Bec, qui était surintendant de toutes les maisons royales ; le palais d'Aly Couli-can, qui est mort généralissime des armées du roi. Ce palais n'a pas été achevé, autrement ce serait le plus grand palais de Perse excepté celui du roi. Le grand bassin d'eau qu'on voit à demi fait devait avoir cent vingt-quatre pas de long. Ce palais est au bout de la rue des charretiers, qui sont tous ramassés en cet endroit, car on retire là les charrettes dans le faubourg parce qu'elles sont trop larges pour tourner commodément dans les [VIII, 201] rues de la ville, dont la plupart sont étroites. On ne se sert pourtant pas d'autre machine à porter les grosses pierres de taille, mais c'est ordinairement la nuit qu'on les porte dans la ville. Il y a un bain dans cette rue des charretiers qu'on appelle le bain du porte-pavillon ; c'est qu'il a été construit par un homme qui gagna un fort grand bien à louer de petites tentes aux revendeurs dans les places de la ville. Il n'en prenait que deux liards de louage par jour, et il y gagne, dit-on, plus d'un million.

C'est là ce qu'il y a de plus remarquable dans le quartier appelé le petit Cadjouc ; celui qu'on appelle le grand Cadjouc est au-delà, et s'étend jusqu'à la campagne. On y voit le palais d'un général des mousquetaires du temps d'Abas le grand, qui ayant eu la tête tranchée, ses biens furent confisqués. On logea les capucins dans ce palais à leur arrivée à Ispahan il y a quelque vingt-quatre ans, le roi les traitant en ambassadeurs de France, comme je l'ai dit. Il est joignant le bazar qu'on nomme de Moustophy, qui aboutit à une mosquée du même nom, derrière laquelle il y a des moulins à eau. Il n'y a point de moulins à vent à Ispahan, ni en aucun endroit de Perse ; les moulins sont à eau, ou à bras, ou tirés par des animaux. Proche ces moulins est le *kassal khoné* ou le lavoir mortuaire, auquel une moitié de la ville va laver les corps morts du commun peuple avant que de les ensevelir. On voit encore dans ce quartier le palais de Cheic Baahdin Mahamed Gebet Amely, c'est-à-dire l'ancien, la gloire de la religion, Mahamed, l'entasseur de montagnes, [VIII, 202] qui est ce fameux docteur persan lequel composa l'abrégé du droit civil et du droit canon en vingt livres, qu'on appelle la *Somme d'Abas* parce que ce fut par ordre d'Abas le Grand qu'il le composa. On lui a donné ce surnom pompeux pour marquer l'excellence de ses ouvrages sur la théologie pratique, parmi lesquels on estime singulièrement cette *Somme*. On lui en donne l'honneur, quoiqu'il n'en ait composé que les cinq premiers livres, son disciple ayant achevé le reste,

comme je l'ai observé dans un autre endroit ; mais c'est qu'il avait fait non seulement le plan et la division de l'ouvrage, mais aussi le canevas, ayant composé les arguments des vingt chapitres si amplement que ces arguments en sont comme des abrégés. Ce palais est le dernier édifice du faubourg. Il n'y a que des campagnes au-delà, jusqu'au village de Cheherestoon d'un côté, et jusqu'au bocage de Mahamed Aly Bec de l'autre, que les Européens appellent l'île, parce que la rivière y fait en serpentant plusieurs petites îles où l'on va se divertir à la pêche et à la chasse. Entre les arbrisseaux de ce bocage il y en a qui portent un fruit, comme des lambruches vertes, qui étant mûries crèvent et donnent une manière d'ouate ou soie, et il y en a d'autres qui ont l'écorce très fine et luisante dont les feuilles découlent durant l'été une manne batarde douce et fort agréable au goût. Le village de Cheherestoon est un des plus grands qu'on puisse rencontrer dans aucun pays du monde. Il a près d'une lieue de long, consistant en jardins fruitiers. Il est à l'orient de la ville, bâti sur le fleuve qu'on passe sur [VIII, 203] un pont haut et étroit, à l'endroit duquel on voit grand nombre de ruines, ce qui donne lieu de croire qu'il y a eu anciennement beaucoup de grands édifices en ce lieu, et que c'était une ville, comme l'histoire le porte. On y montre entre les autres la maison où naquit l'émir Gemla, qui devint un des plus grands et plus fameux princes des Indes durant le siècle passé.

Le faubourg d'Abas-Abad, ou la colonie d'Abas, commence à la porte Impériale. On l'appelle aussi le quartier des gens de Tauris parce qu'il a été premièrement peuplé d'une colonie que ce grand prince amena de Tauris, ville capitale de la Médie. C'est le plus grand faubourg d'Ispahan, s'étendant depuis le pont d'Ispahan, que j'ai décrit ci-dessus, jusqu'au pont de Marenon, qui en est à une grande demie-lieue à l'Occident ; c'est aussi le plus bel endroit de la ville, car comme il est bâti de nouveau, les édifices en sont plus magnifiques et les rues en sont larges et droites, au lieu que celles de la ville sont la plupart tortues. Les principales rues de ce faubourg ont au milieu des canaux larges et profonds d'un bout à l'autre, et un double rang d'arbres, l'un contre les maisons, l'autre sur le bord du canal. Il n'y a point aussi d'endroit dans la ville où il demeure tant de gens riches et de gens de qualité.

La première rue qu'on rencontre en entrant dans ce faubourg par la Porte Impériale est longue d'environ douze cents pas en droite ligne, aboutissant à la rivière. Les plus grandes maisons qu'on y trouve sont le palais de Mahamed Taher, un des astrologues [VIII, 204] du roi, homme d'érudition singulière pour ce pays, et particulièrement en géométrie. Son palais est composé de trois grands corps de logis situés dans un jardin spacieux qui est entrecoupé de canaux de marbre qui portent l'eau en divers grands bassins de marbre et de porphyre. Quand je parle des palais des seigneurs de Perse je n'entends d'ordinaire que ce qui est destiné à recevoir le monde, quoique c'en soit la moindre partie, celle où les femmes habitent qui est proprement le logement du maître et de ses enfants, comme je l'ai déjà observé, ne se voyant point du tout, pas même le tour des édifices, les murailles qui les séparent étant élevées beaucoup plus haut. Je recueillis ici ces sentences :

Les bienfaits ne sont jamais cachés, en quelque lieu que l'on les place, ni les bienfaiteurs inconnus, en quelque lieu qu'ils se cachent.

Ressemblez à ces arbres couverts de feuilles et chargés de fruits qui donnent de l'ombre et des fruits à tous venants, et à ceux-là même qui en prennent à coups de pierre et de bâton ; imitez la mère perle qui donne sa perle à celui qui lui ôte la vie.

Quand on se voit le plus affligé, c'est alors qu'il faut espérer le plus de consolation.

Le plus étroit du défilé est le plus proche de la plaine.

Le temps viendra bientôt que nous serons délivrés de toutes nos peines.

Le remède est assuré, il n'y a qu'à avoir un peu de patience. [VIII, 205]

Après on trouve le palais de Saroutaki, ce premier ministre eunuque dont j'ai fait l'histoire au commencement de cette description, avec un bain et un bazar qui portent son nom, et par-delà on arrive à une rue de traverse qu'on appelle le canal royal, à cause de la largeur et de la profondeur du canal qui coule au milieu. On le passe sur deux petits ponts, et l'on trouve au-delà une mosquée qui porte le nom de Melec Bec le Taurisien, qui en est le fondateur ; le palais de Mahamed Moumen Baagbon Bachi, qui est l'office qu'on appelle en Turquie *bostangibachi*, c'est-à-dire capitaine des gardes des jardins du roi, par où l'on entend tout le palais ; le palais de Chelebi-stamboli, comme qui dirait le gentilhomme constantinopolitain, qui est un gros marchand qui négocie en ce pays-là, lequel a fait bâtir joignant son hôtel un bain, un bazar, et une mosquée qui portent son nom. Des gens tirent l'étymologie de *tchelebi*, de *tcheleb*, un des noms de Dieu en turc : en effet ce titre est proprement turquesque ; d'autres la tirent d'un terme qui signifie précocement, mûr avant le temps. Aussi ne donne-t-on guère ce titre avant l'âge viril. Et pour ce qui est du nom de *Stambol* pour dénoter Constantinople, duquel on se sert généralement en Orient, il est composé de deux termes grecs dont l'un signifie *aller*, l'autre signifie *ville*. Comme les Turcs entendaient toujours les Grecs dire entre eux *estampolin*, allons à la ville, la ville par excellence, ils crurent que Stanpolin en était le nom, et ils ne le voulurent pas changer. On trouve ensuite le palais [VIII, 206] du chef des orfèvres et celui de Mirkassem Bec, grand prévôt d'Ispahan, bâti par Rustan Can, prince souverain de Géorgie qu'Abas le Grand, par une politique qui apparemment ne serait pas d'usage dans nos pays, fit gouverneur de la ville capitale de son empire après l'avoir dépouillé de ses États.

Joignant ce palais il y a un beau et magnifique édifice qu'on appelle la maison du fils de Azys-alla, qui était un grand joaillier qui mourut aux Indes en faisant son négoce. L'entrée en est petite, et l'on ne jugerait jamais qu'elle mènerait dans un si beau et si vaste logis ; mais ces petites portes sont devenues fort à la mode en Perse depuis quelques années, de sorte qu'à présent on ne fait presque plus de portail aux palais, ou bien si l'on en fait on ne l'orne point afin qu'il ne paraisse pas, ou même on le bouche au bout de quelque temps, et l'on ne se sert plus que d'une petite porte faite auprès ou à un autre endroit. C'est une coutume fort ordinaire en Perse que quand le palais d'un grand seigneur est achevé de bâtir, il y traite le roi et les grands durant plusieurs jours. Alors le grand portail est ouvert, mais quand ces fêtes sont passées on le ferme pour toujours. J'ai ouï dire que la même chose se pratique au Japon. Je me souviens, à propos de ce palais, de n'avoir pas observé dans la première partie de ce livre qu'on ne craint pas en Perse de demeurer dans des maisons nouvellement bâties ; au contraire on s'y loge dès qu'il y a du couvert, et l'on y demeure au milieu des maçons, des menuisiers, [VIII, 207] et des peintres ; c'est que l'air est si sec et si bon en ce pays-là qu'on ne craint ni l'humidité ni la senteur des matériaux.

Pour revenir au logis de ce riche joaillier, on y trouve deux grands corps de logis outre les offices, qui sont à l'entrée sur les ailes, et outre le sérail que je n'ai pas vu, mais qu'on dit être fort beau. Le premier de ces deux corps consiste en deux salles hautes de quarante-cinq à cinquante pieds, larges de vingt-quatre pas, et profondes de seize. La première est de deux marches plus haute que la seconde, dont elle est séparée par un balustre de bois doré et par des châssis de cristal aux côtés. Ces salles sont couvertes, l'une d'un dôme, l'autre d'un plafond à la mosaïque, du plus curieux ouvrage de rapport qu'on puisse voir, fait de bois de senteur et des pierres les plus rares et les plus fines qu'on emploie aux édifices ou aux gros meubles. À chaque côté des salles il y a deux autres salles l'une dans l'autre ; celle du fond est élevée de six pouces par-dessus l'autre. Les couvertures en sont aussi différentes, celles des unes étant en arcades, celles des autres en dôme plat et écrasé, et dans les coins il y a dix, tant chambres que cabinets, tous couverts différemment. Ces logements ne sont pour la plupart séparés l'un de l'autre que par des carreaux de cristal de toutes couleurs et de différentes façons. Les murs sont peints de moresques d'or et d'azur. Quelques-uns des petits

réduits sont peints aussi de figures, parmi lesquelles on voit de tous côtés des vers et des sentences sur des cartouches d'or et d'azur, fort joliment faits. Les six grandes [VIII, 208] salles et partie des chambres ont chacune un bassin de marbre ou de porphyre de différente figure et de différente grandeur selon la proportion du lieu ; et pour les meubles il ne se peut rien voir de plus magnifique, car les tapis sont la plupart de soie et d'or, les carreaux sont du plus riche brocart et de la plus épaisse broderie du monde, et les petits lits le long des murs pour s'asseoir sont tous piqués d'or et de soie d'un travail fort délicat, avec des pommes d'argent pour les tenir aux coins et aux bords, et avec des crachoirs d'argent partout. On voit en quelques-unes des chambres des bois de lit des Indes admirables pour le travail et pour la dorure, couverts de matelas et de courtépointes brochées d'or et fort artistement travaillées. Le corps de logis est tendu de pavillons par-dehors aux trois côtés où le soleil a coutume de donner, doublés en-dedans de tabis⁷³² et tenus par des cordes de soie. Les jardins tout alentour sont ornés de canaux et de bassins dont les bords sont de marbre et de jaspe, dans lesquels l'eau court et joue partout ; rien n'est plus gai et plus magnifique tout ensemble. Entre les vers et les sentences qu'on lit sur les murs de ce beau logis j'observai celles-ci, qui sont à la louange de ceux qui vont chercher fortune dans des voyages de long cours, comme le maître de ce logis a fait.

Un homme reclus et renfermé dans son logis est comme un mort renfermé dans son sépulcre.

Continue donc toujours de courir après la vertu [VIII, 209] et après les biens,
Car un sabre ne coupe point tandis qu'il est dans son fourreau,
Et le feu ne découvre son activité qu'en s'élançant hors du foyer.
N'était l'amour de voyager, la perle ne monterait pas de la mer au col des dames.
L'or sur le bord de ses mines se jette comme la terre,
Et le bois d'aloès au pays où il croît est du bois commun.

Le jeune homme bien élevé est comme l'or fin
Qui a cours partout, en quelque lieu que ce soit.
L'enfant gâté est comme la monnaie de cuir
Qui n'a point de cours en pays étranger.

Tant que tu seras accroupi au coin de ton feu,
Ô homme simple, tu ne deviendras jamais homme.
Va-t'en donc dans le monde et le parcours
Avant que le temps vienne qu'il t'en faille sortir.

Il vaut mieux courir le monde que de le manger.

J'oubliais à dire qu'il y a à cet édifice, de même qu'à plusieurs autres de ce faubourg, des tours à vent faites pour rafraîchir le logis durant l'été. Les Persans les appellent *Bad-guir*, c'est-à-dire preneur de vent. Ce sont des tuyaux qui sortent hors du toit comme les tuyaux des cheminées, mais beaucoup [VIII, 210] plus hauts et plus gros. Ils sont carrés d'ordinaire, comme vous le voyez dans le dessin qui est à côté, conduisant l'air dans la chambre, au-dessus du toit de laquelle ils s'élèvent, et si peu qu'il y ait d'air, un lieu en est tout rafraîchi. Ces tuyaux sont fermés l'hiver, en telle sorte qu'on ne s'aperçoit en aucun endroit du logis qu'il y en ait. On ne voit point de bonne maison dans la Caramanie déserte sans un ou deux de ces tuyaux à vent.

⁷³²« Gros taffetas qui a passé sous la calandre » (*Trévoux*).

Le père de cet Azys Alla à qui appartient cette belle maison était un joaillier qui avait fait une fortune considérable aux Indes, comme je l'ai remarqué. Il avait plusieurs fois entendu dire que dans les montagnes qui séparent les Indes de la haute Tartarie du côté du grand Tiber vers le septentrion, fort au-delà de Patna et de Boutan, il y avait un prince souverain qui avait les plus gros diamants du monde, et de l'eau la plus vive, soit qu'il y en eût des mines en son pays ou non, mais que personne ne se hasardaît d'y aller, parce qu'on disait que l'air y était fort mauvais. Il se résolut de tenter fortune. Il prit quarante hommes de défense avec lui outre ses gens, à qui il donnait triple paie, et fit provision d'eau et de vivres, parce qu'il fallait passer de grandes montagnes et des plaines stériles où il n'y a pas même d'eau, et porta cent mille écus en or pour faire son négoce. Il le fit fort heureusement, mais il ne jouit pas longtemps de ce bonheur, car la maladie l'ayant attaqué et toute sa suite, peu après être arrivé à la cour de ce riche prince il perdit premièrement ses quarante hommes d'escorte [VIII, 211] et puis ses domestiques, à la réserve de deux ; ce que le prince ayant appris, il le fit reconduire jusqu'à la frontière du Mogol, où ces deux valets qui lui étaient restés finirent leurs jours, de manière que ce riche marchand revint seul et fort malade à Agrala, capitale des Indes, et y mourut lui-même peu après son retour. Le Grand Mogol, ayant appris cette histoire, fit rassembler tous ses effets dans un lieu, bijoux, argent, papiers, meubles, et y fit apposer le sceau, faisant dire aux négociants persans d'avertir les héritiers du défunt de venir retirer la succession. Le fils, encore jeune, qui est celui dont nous parlons, se rendit à la cour du Grand Mogol et retira tout sans peine et sans beaucoup de frais. Le Grand Mogol demanda à voir les pierreries en particulier et en acheta une partie, du provenu de laquelle ce jeune homme apporta en Perse plus de sept cent mille livres en étoffes des Indes. Il publia que c'était toute la succession de son père, et on le croyait, parce que c'était un gros bien ; mais ayant voulu vendre de gros diamants en secret, il fut découvert. Le roi le pressa de lui montrer ce qu'il avait, et sur cela il fit paraître trois diamants qui valaient bien cinq cent mille livres. On croyait à Ispahan qu'il en avait pour plus de deux millions, tout cela provenu de cent mille écus.

Ce palais est près de la grande place du faubourg où se tient le marché. C'est une place ronde couverte d'un seul dôme qui tient aux quatre rues qui y aboutissent. Je ne crois pas qu'on puisse voir en lieu du monde un plus grand morceau d'architecture de cette [VIII, 212] sorte ; mais c'est ce que les architectes persans savent faire particulièrement. On voit à l'un des côtés de cette place un haut pavillon carré au sommet duquel on joue des instruments au coucher du soleil et à minuit, comme dans la Place Royale, ce qui est le privilège des grandes villes seulement. Abas premier le donna à ce faubourg pour y attirer plus d'habitants, et il voulait donner ce même privilège à Julfa, bourg des chrétiens, qui se bâtissait en même temps que ce faubourg, et vis-à-vis ; mais les Arméniens le refusèrent, par la crainte de la dépense que cela leur pourrait causer. Près de la place est un cimetière nommé *cha chamion*, où l'on voit une chapelle bâtie sur le tombeau d'un saint dont le nom est inconnu. Plus loin on trouve le collège qui porte le nom de la mère du roi, à cause que la mère d'Abas second en est la fondatrice. C'est le plus grand collège de ce faubourg. Il sert aussi de mosquée, la chapelle qui est à côté étant fort grande. On trouve ensuite le palais d'un seigneur aveugle qu'on nomme le fils de Daoudcan, à qui le roi Sephi premier envoya arracher les yeux hors de la tête parce que ce roi s'étant emporté de fureur contre lui, et l'ayant fait mourir, sans que pour cela son courroux fût apaisé, il commanda d'arracher les yeux à tous les enfants mâles. Puis l'on trouve la mosquée de Lombon, le palais de Mir Massoum, où l'on voit des portes de talc, tout d'une pièce, hautes de dix pieds et larges de six. Ce Mir Massoum était le *douadar* ou le garde-écritoire du grand vizir Califé Sulon ; cet [VIII, 213] office est comme celui de

premier secrétaire dans notre pays, car il présente les papiers à sceller à même temps que l'écritoire pour frotter le sceau d'encre afin de l'appliquer, et ainsi toutes les affaires lui passent par les mains. Vers le bout de la rue il y a deux bains proches l'un de l'autre, et le palais du *malec el toujar*, c'est-à-dire le roi des marchands, dont l'office est pareil à celui des consuls dans les villes où il y en a d'établis. Comme on ne connaît point d'autre grandeur en Orient que celle qui naît de la puissance des emplois ou de celle des richesses, on donne le nom de palais à toutes les grandes maisons, de quelque qualité que soient les gens à qui elles appartiennent.

Les autres principales rues du faubourg d'Abas Abad sont la rue du pied de l'ormeau, qui aboutit au cimetière dit Setti Fatme ; la rue des briquiers, où se voit le palais d'Ogour Loubec, premier président du Divan, à qui Abas second ôta la vue par la faction de Mahamed Bec, son grand vizir ; le palais de Negef Coulibec, ambassadeur aux Indes l'an 1664. Le roi l'y avait envoyé seulement pour donner avis au Grand Mogol de l'heureuse arrivée de son ambassadeur Terviet Can en Perse, et pour lui porter par occasion un présent de melons et d'autres fruits exquis (car il y a des melons en Perse qu'on garde six mois, et j'en ai mangé aux Indes apportés de trois mois de chemin). Le Grand Mogol le reçut fort bien et le renvoya avec de beaux présents ; mais les nouvelles étant venues deux jours après son départ du traitement fier et [VIII, 214] méprisant que le roi de Perse faisait à cet ambassadeur Terviet Can, le mogol fit ramener Negef Couli Can, et fit jeter dans la cour du palais où il l'avait logé, pour marque de mépris et d'indignation, les fruits et autres régals qu'il avait apportés. On trouve encore dans cette rue le palais de Mirza Can Bec, grand marchand qu'Abas premier employait souvent en des affaires secrètes dans les pays étrangers où il allait pour son commerce ; le palais d'un autre négociant en pierreries nommé Kemalbec ; et enfin la rue de Bagner Divoné ou le fou, où il y a un grand hôtel et une mosquée de même nom. *Divoné* veut dire aussi le téméraire, l'intrépide. Il y a encore dans cette rue un fort grand palais divisé en plusieurs corps de logis et en plusieurs jardins où Abas premier relégua l'an vingtième du siècle passé grand nombre d'eunuques inutiles à son service, et qui accablaient le sérail. Abas second, voyant trente ans après qu'ils ne mouraient pas assez vite, en fit tuer dans une nuit les moins âgés, qu'on enterra sans bruit dans les jardins. Il n'en restait plus que quinze à seize l'an 1667 quand je faisais cette description.

C'est là ce qui se voit de plus considérable dans ce grand et beau faubourg d'Abas Abad, qui contient avec ses dépendances au-dessus de deux mille maisons, non compris les édifices publics, qui consistent en douze mosquées, dix-neuf bains, vingt-quatre caravanserais, et cinq collèges. Ce nom d'Abas Abad qu'il porte signifie mot pour mot habitation d'Abas, et ce mot d'*abad* marque un lieu nouvellement habité. [VIII, 215]

Après ce faubourg, qui est le plus grand et le plus beau d'Ispahan, les principaux sont le faubourg de Chems-abad et le faubourg de Cheic-Sabana, qui s'étendent comme l'autre le long de la rivière. Le nom de Chems Abad signifie le séjour du soleil, et ce faubourg ainsi nommé contient six cent onze maisons, étant situé à la droite d'Abas Abad. On le divise en Chems Abad vieux et Chems Abad nouveau. Il ne demeure presque pas un homme de qualité dans le premier canton, parce qu'il est trop éloigné du commerce du monde et du Palais Royal. L'autre est un nouveau quartier, bâti depuis cinquante ans seulement. Les rues en sont ornées d'arbres et de canaux. On n'y voit cependant rien de remarquable que deux cimetières et la maison de plaisance d'Ogourli Bec, premier président de justice sous le règne d'Abas second qui le fit aveugler, de laquelle les jardins sont spacieux et larges.

Le faubourg de Cheic Sabana commence, pour ainsi dire, au cœur de la ville, étant situé à la gauche du faubourg de Cadjouc, tirant à l'orient. Il a pris son nom de Cheic Yousouf Benna, c'est-à-dire l'ancien Josef maçon, qui y est enterré dans un beau sépulcre. C'était le fameux architecte qui conduisit le bâtiment de la vieille mosquée d'Ispahan, lequel vint finir ses jours dans ce quartier, qui était alors inhabité, et un vrai lieu de retraite, et y

mourut en odeur de sainteté, à ce que porte l'histoire d'Ispahan. Abas le Grand mit dans ce faubourg les chrétiens qu'il transporta de la haute Arménie et de la Médie. Ils y habitèrent durant [VIII, 216] quelque soixante ans, au bout desquels Abas second les envoya loger tout au bourg de Julfa au-delà de la rivière d'Ispahan avec les autres chrétiens, parce que les mahométans allaient nuit et jour s'enivrer chez eux, d'où naissaient de continuels désordres. Ce faubourg de Cheic Sabana contient deux cent sept maisons, deux mosquées, trois caravanserais, deux bazars, et deux collèges, l'un nommé la gloire du pays, l'autre Mahamed Saleh Bec, chacun ayant un bain tout joignant qui en dépend. Au bout du faubourg est un cimetière des juifs sur le bord de l'eau, proche d'un moulin nommé les quatre meules, parce qu'une roue y fait aller quatre meules. Les meules de moulin ne sont pas grandes en Perse comme dans nos pays ; elles n'ont que deux pieds ou deux pieds et demi de diamètre. Parmi les grands édifices de ce faubourg on remarque le mausolée du fameux Sarontaki, ce grand vizir qui était eunuque ; le palais d'un vieillard célèbre pour sa science, pour sa sagesse, et pour son intégrité nommé Mirza Achref, vizir de Mahamed Mehdy, qui était grand vizir à la mort d'Abas second ; et un autre palais où le roi avait logé l'ambassade de Holstein l'an 1637 dont Oléarius, qui en était le secrétaire, a fait la relation⁷³³, mais sans en dire le dessein, parce que c'était un secret qu'il devait d'autant plus garder que le succès en fut honteux, comme je le vais rapporter. Le chef de cette ambassade était un marchand hambourgeois nommé Brucman, lequel avait fait mal ses affaires. Il s'était mis en tête que les grands profits que faisait la Compagnie des Indes orientales [VIII, 217] de Hollande venaient des soies qu'elle apportait de Perse en Europe, et là-dessus il s'imaginait que, cette soie croissant le long de la mer Caspienne vis-à-vis la Moscovie, si on l'apportait en Europe par cette voie de Moscovie au lieu de l'apporter par le sein Persique et par la mer des Indes, on épargnerait bien du temps, des frais, et des fatigues, et on ferait ainsi un tout autre profit sur ces marchandises que les Hollandais ne pouvaient faire. Le pauvre homme était bien mal informé, car la Compagnie hollandaise ne fait point de profit sur la soie de Perse ; bien loin de là, c'est par nécessité qu'elle s'en charge, mais elle est obligée d'en prendre du roi une certaine quantité toutes les années à un prix réglé pour et en retour des douanes qu'il leur donne franches sur tout le négoce qu'ils font dans son empire. Brucman communiqua sa pensée aux négociants de Hambourg, qui, trouvant la chose plausible et attrayante, donnèrent dedans sans s'informer davantage ; et ayant intéressé le gouvernement dans l'affaire, il fut résolu qu'on ferait une Compagnie de Hambourg pour négocier en Perse par la Moscovie, et qu'on en ferait demander par une ambassade la liberté au roi de Perse. Il se présenta d'abord un gros inconvénient, c'est que la ville de Hambourg ne se tenait pas assez puissante pour envoyer une ambassade au roi de Perse. Elle sollicita le duc de Holstein d'entrer dans l'entreprise et de prêter son nom aux conditions qui furent accordées entre eux ; ce qu'ayant été fait, Brucman et un associé à l'ambassade que le duc d'Holstein lui donna passèrent en Moscovie, où ils traitèrent avec le [VIII, 218] Grand Duc pour les droits du transport des soies, ce qu'ils firent à des conditions si onéreuses que cela même ruinait déjà leur projet. Ils entrèrent en Perse par les portes Caspiennes, qui est justement le pays de la soie, comme je l'ai dit, et ayant là supputé à loisir les frais du transport, ils trouvèrent que quand on leur donnerait la soie à moitié prix, les droits et le transport seulement monteraient à plus qu'ils ne la pourraient vendre dans leur pays. Voyant leurs mesures si fausses, et ne sachant comment cacher leur bévue, ils prirent la résolution de changer leur ambassade de négoce en une ambassade de politique. Ils se rendirent à Ispahan avec leur suite, qui était de cent trente personnes, et avec de magnifiques présents ; et quand on vint à parler d'affaires ils

⁷³³ Adam Olearius (1599-1671) était secrétaire de l'ambassadeur de Frédéric III duc de Holstein-Gottorp (1633-1639) en Perse ; voir sa *Relation du voyage de Moscovie, Tartarie et de Perse* (Paris, Gervais Clouzier, 1656), p. 343-344.

proposèrent une guerre contre le Turc, et de faire aller par la voie de Hambourg le négoce qui se faisait de Perse en Italie au lieu de le faire aller par la voie de Turquie ; et encore proposaient-ils cela avec tant de confusion et d'embarras que Sefi premier, considérant l'absurdité de leurs propositions, demandait souvent : « Mais n'y a-t-il pas moyen de savoir au vrai pourquoi ces ambassadeurs sont venus, car je voudrais bien les obliger ? » Ce monarque n'en put apprendre autre chose ; et eux, pour mieux feindre et couvrir le mystère, demandèrent en partant qu'on enfermât dans quelque prison secrète les interprètes dont ils s'étaient servis, afin que leur négociation ne s'éventât pas. Le roi leur fit à leur départ de beaux présents, et ayant appris qu'ils avaient dépensé tout leur argent, il leur en donna assez pour s'en retourner en leur pays. Il les entretint [VIII, 219] aussi à ses dépens et même avec magnificence tant qu'ils eurent le pied dans son royaume.

Il leur arriva une fâcheuse aventure pendant qu'ils étaient à Ispahan. Ce fut un sanglant démêlé entre eux et un grand ambassadeur des Indes qui y était en même temps avec une suite de quatre mille hommes logé[s] dans leur voisinage. Un de ces sots Indiens qui n'avait jamais vu d'Européen dans ses habits s'étant arrêté un jour à considérer un des gens de l'ambassade allemande, qui était sur la porte du logis, la tête enfoncée dans le chapeau, l'Allemand lui fit signe de se retirer, ce que l'Indien n'entendant pas et s'arrêtant toujours à le regarder, l'Allemand, brutal et furieux, fut prendre un pistolet et le jeta mort à terre. Cela produisit un grand tumulte ; l'ambassadeur des Indes voulait qu'on lui remît le meurtrier, ceux de Holstein n'en voulaient rien faire. On mit l'épée à la main de part et d'autre, et il y eut assez de carnage, mais enfin les Persans firent retirer les Indiens dans leur quartier. Le droit des ambassadeurs est fort grand en Perse. Le roi se contentait de s'entremettre entre les parties, étant bien aise de voir mortifier ce grand ambassadeur des Indes par la jalousie extrême qu'il y a entre les deux nations. Cet ambassadeur fut prêt un jour de donner l'assaut à la maison des Allemands, qui de leur côté avaient braqué deux coulevrines⁷³⁴ à l'entrée de leur palais chargées à balle, avec quoi ils auraient fait une grande tuerie de ces Indiens ; mais le prévôt des Arméniens en ayant eu le vent, il détourna le coup, que l'Indien remit à une autre fois. Pour [VIII, 220] cela il prit son temps que l'ambassadeur allemand était en festin dans le voisinage avec toute sa suite. Huit mille Indiens entourèrent la maison et la pillèrent en un instant, car il n'y avait pas dix hommes dedans capables de défense. Cet ambassadeur Brucman, étant de retour en son pays, eut la tête tranchée, pour peine, à ce que portait son procès, de sa vie débordée en Perse, mais au fond c'était pour le punir d'avoir engagé la ville de Hambourg et le duc de Holstein dans une si folle entreprise.

FIGURE XLVII <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f106.image>

FIGURE XLVIII <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f108.image>

Près de ce faubourg est le pont de Babarouc, qui n'est pas moins beau que celui que j'ai décrit, quoiqu'il ne soit pas si grand, à cause que le lit du fleuve est plus étroit en cet endroit. En voici à côté le plan pris des deux côtés et vu d'en bas. Ces côtés ne sont pas également beaux, et cela vient de ce que, la face n° 1 donnant sur le sérail d'une maison de plaisance du roi, dont je parlerai ci-dessous, du dedans duquel seulement on peut voir cette face, on ne l'a pas embellie comme l'autre, qui est exposée à la vue de tout le monde. Ce pont a cent soixante-six pas de long et vingt-quatre de large, avec des chaussées au bout en talus de vingt-cinq pas, flanquées de murs de pierre et terminées par deux gros piliers de marbre brute. Le pont est bâti sur un fondement de grandes pierres de taille, lequel est une fois plus

⁷³⁴ « Pièce d'artillerie fort longue et qui porte bien loin. Son calibre est de quatre pouces dix lignes de diamètre. Son boulet est de 16 [ivres] et demie. » (Furetière.)

large que le pont, et si haut que durant tout l'été l'eau ne saurait monter au-dessus pour couler sous les arches, mais passe par de grands soupiraux fait[s] à ce fondement, d'où elle tombe en cascade dans son lit accoutumé, ce qui surprend merveilleusement, [VIII, 221] et produit un murmure tout à fait agréable, surtout lorsque l'on se promène sur ce fondement, d'où l'on voit et l'on entend l'eau couler sous ses pieds. Les arches sont percées en long d'un bout à l'autre du pont à six pieds au-dessus du fondement, et entre les arches il y a des pièces de six pieds de haut disposées, comme on le voit dans le plan, de manière qu'on peut traverser le pont par-dessous même quand l'eau coule à six pieds de hauteur sur le fondement. Le dessus du pont n'est pas moins beau que le dessous. Les murs ou parapets, qui sont hauts de plus de douze pieds, sont bâtis en arcades, et sont percés d'un bout à l'autre dans leur longueur par une ouverture assez large pour qu'un homme s'y puisse promener fort à l'aise. Ces murs sont revêtus de carreaux d'émail dedans et dehors. Le dessus est en terrasse, munie d'un double parapet façonné en jalousies, et si large aussi que trois hommes s'y peuvent promener fort aisément. Aux bouts du pont il y a quatre beaux pavillons, et au milieu il y en a deux plus grands qui forment une place hexagone couverte d'un riche plafond, le dessus étant fait en terrasse, par laquelle on va d'un côté du pont à l'autre. Le dedans de ces pavillons est orné de riches peintures et dorures de haut en bas, avec des cartouches qui offrent aux yeux de sages proverbes en vers et en prose. Voici le sens d'un qui est en prose.

Le monde est un vrai pont, achève de le passer.

Mesure, pèse, tout ce qui se trouve sur le paysage : le mal partout environne le bien et le surpasse. [VIII, 222]

Le nom de Babarouc qu'on donne à ce pont-là est le nom d'un cimetière des plus grands et des plus fameux d'Ispahan, et ce nom vient d'un ancien derviche réputé saint qui est enterré dans un beau mausolée de marbre élevé dans ce cimetière. Ce mausolée est couvert d'un dôme qu'on a revêtu dedans et dehors de carreaux d'émail ; on l'appelle *babarouceldin*, c'est-à-dire père ange de la Loi. Abas premier fit bâtir ce tombeau pour plaire au peuple d'Ispahan, qui a toujours été fort affectionné à ce saint. Il paraît de fort loin comme un grand cône quand on vient de Chiras à Ispahan. Tirant de là à gauche vers le bourg de Cheber-estoon, on trouve le cimetière des gentils indiens, si l'on peut appeler ainsi la place où ils brûlent les morts, laquelle est toujours sur le bord de l'eau afin de pouvoir plus aisément les laver selon que leur religion le prescrit, et afin que le vent en jette à la fin les cendres en l'eau. En revenant sur ses pas on rencontre deux maisons royales, qu'on nomme le palais des esclaves du roi et le palais des vignes avec des caravanserais, des bains, un bazar et une mosquée qui en dépendent. On assure que tous ces édifices furent construits dans huit jours, aux frais et par les soins d'Effendiar Bec, favori d'Abas le Grand et un de ses plus braves généraux. Son prince prenant garde qu'il ne faisait point bâtir d'édifice public comme les autres seigneurs de la cour pour l'ornement de la ville capitale, il lui en dit un mot, sur quoi le favori, ayant assemblé autant de maçons et de jardiniers qu'il put en leur donner double salaire, il leur fit faire ce quartier, où il traita [VIII, 223] le roi huit jours après lui avoir parlé. Le roi avait peine à croire ce qu'il voyait. On fait remarquer dans l'un de ces jardins un gros sapin qu'on dit être vieux de plusieurs centaines d'années, qu'on appelle *kal Arack*, comme qui dirait enseigne ou montre de la province des Parthes. Au-delà sont des campagnes qui portent le nom de Hassen Abad et des esclaves du roi.

C'est là ce qui est à la gauche du cimetière de Babarouc. On voit à la droite une maison de plaisance édiflée par un premier ministre, laquelle est appelée le jardin de Goucheron. C'est un des plus beaux et des mieux entretenus du pays ; et plus avant on rencontre un ermitage qui porte le nom de molla Mahamed Larry surnommé Zekre, comme qui dirait celui qui raconte les œuvres de Dieu. Ce molla ou docteur ayant été accusée de

sorcellerie sous le règne de Sefi premier, et n'ayant pu s'en bien justifier, ce prince le fit mettre à mort et confisqua son ermitage, qu'il donna à un autre célèbre molla retiré du monde et vivant dans la solitude. Les devises que j'ai trouvé[es] les plus justes sont celles-ci :

Les bigots vivent en jeûnant, les dévots jeûnent en vivant.

Le fidèle ne doit s'employer aux œuvres de surérogation qu'après avoir fait les œuvres de son obligation.

Proche de cet ermitage il y en a un autre beaucoup plus grand, nommé *Baba legat* du nom du fondateur qui y est enterré. Les [VIII, 224] Soufis y font leurs assemblées, et il y va tous les jours grand nombre de derviches et de fakirs, qui sont des mendiants, chercher la nourriture qu'on y distribue par aumône. Cette fondation a entre autres dix mille mans de froment par an, qui font près de six-vingt mille pesant. Il y a proche de cette manière d'hôpital un grand hôtel, une citerne, un lavoir ou piscine, et un jardin qui portent le nom de Mir Moneze Soufy, un seigneur de la créance des Soufis, lequel leur a légué tous ces biens.

Ces ermitages sont au-delà de la rivière, et par conséquent au-delà des faubourgs qui ne s'étendent que jusqu'à la rivière. Tirant de là aux montagnes, qui n'en sont qu'à demi-lieue, on passe par-devant le *mil des chaters*, c'est-à-dire la tour des valets de pied, parce que les *chaters* ou valets de pied qui aspirant à entrer au service du roi doivent comme pour chef-d'œuvre aller de la porte du Palais Royal prendre douze flèches à cette tour l'une après l'autre entre deux soleils. On compte une lieue et demie du palais à la tour, de manière que c'est trente-six lieues persanes qu'il leur faut faire en quatorze heures ; mais par grâce on les laisse commencer à l'aube du jour afin de se pouvoir reposer à midi, et j'en ai vu qui commençaient leur course dès deux heures du matin. À la gauche de cette tour est un grand sépulcre sous un haut dôme rond, nommé *gombeze lala*, comme qui dirait le dôme élevé. Là on aperçoit de loin le cimetière des Guèbres ou ignicoles, que les Perses appellent *Dakme Guebron*, lequel paraît comme un gros bastion [VIII, 225] de pierres brutes. Ce cimetière n'a point de porte pour y entrer, mais au-dedans il y a le long du mur un tournant de grosses pierres enfoncées à quatre pieds de distance l'une de l'autre, par où les prêtres de cette religion descendent dans le sépulcre après s'être guindés sur le haut du mur par une très longue échelle. Dans le milieu du sépulcre il y a une fosse ronde, fort large, autour de laquelle ils étendent les corps morts tout habillés sur un petit lit fait d'un matelas et d'un coussin, dans laquelle on ramasse les os et les haillons des morts à mesure que les corps se dissolvent ; j'ai fait plus amplement dans un autre endroit la description de ce sépulcre.

Il y a divers bâtiments considérables au-dehors d'Ispahan de ce côté-là, comme entre autres la belle maison royale qu'Abas second fit bâtir, qu'on appelle le petit Mille Arpents à cause de sa grandeur extraordinaire et de ses jardins faits sur le modèle de cette autre maison de plaisance qui est au bout de l'Allée d'Ispahan qu'on appelle le grand Mille Arpents, comme je l'ai observé. Cette maison a quatre entrées principales, chacune par un grand portail. C'était auparavant le lieu où l'on égorgeait toutes les bêtes qu'on vend à la boucherie. Il y a ensuite le tombeau d'Allaverdi Bec, favori d'Abas second, où est une fondation destinée à donner à dîner tous les jours à cent pauvres passants. La dépense se tire du revenu des bains, des moulins, et des marchés qui sont proches du mausolée. On lit au frontispice un distique dont le sens est tel :

Une chemise sous une robe, de l'eau à boire, et du pain à manger : [VIII, 226]

C'est assez à donner à un passant ; c'est beaucoup pour qui doit mourir.

Après on trouve le tombeau de Mahamed Aly Bec, nazir ou surintendant général de la maison du roi, célèbre pour avoir exercé cet office durant le règne des trois rois précédents.

Ce tombeau joint la mosquée et le bazar qu'il avait fait bâtir, et il est situé comme l'autre tombeau au milieu d'un grand jardin avec des logements alentour pour les derviches, qui sont des gens retirés du monde qui passent leur vie au culte de Dieu. Il y a tout autour de ces tombeaux divers hôtels et divers jardins, et deux grandes glacières, au-delà desquelles on entre dans le canton de *Takte poulad*, comme qui dirait le trône d'airain ou d'acier, à cause d'un célèbre capitaine que ses exploits firent nommer Bras d'Acier, qui y faisait sa demeure. Ce canton finit à l'endroit qu'on appelle Moselle, et aussi *Corban gae*, la place du sacrifice, parce que c'est où l'on immole un chameau tous les ans en mémoire du sacrifice d'Abraham. On voit sur les côtés deux grandes maisons qui sont bien remplies de peuple durant l'action de ce sacrifice, et une chaire de bois au-devant de chacune, haute de huit pieds, où l'on prêche à certains jours de fête. Il passe là un petit fleuve qu'on appelle l'eau de deux dents à cinquante, parce qu'on tient cette eau plus légère que celle de la rivière et celle des puits à proportion d'un sur cinq. Au-delà est la plaine de *Hazarderré*, comme qui dirait mille fentes. Cette plaine, selon la [VIII, 227] légende fabuleuse, est le théâtre des événements héroïques des premiers temps, qui font la matière des romans persans. Elle est aride et sèche ; et cela vient, dit la légende, de ce que c'était un repaire de dragons, de serpents, et de toute sorte de bêtes venimeuses qui s'étaient amassées là en si grand nombre qu'on n'osait en approcher ni demeurer au voisinage. Elle ajoute qu'un *Rustan pehelvan*, comme qui dirait un Amadis lutteur, les assomma toutes, et que leur venin a desséché la terre en cet endroit pour toujours.

FIGURE XLIX <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/fl12.image>

Outre les faubourgs d'Ispahan que je viens de décrire, il y en a deux autres qui sont de l'autre côté de la rivière et bâtis sur ses bords, tenant à la ville par les ponts que j'ai décrits. Ce sont deux beaux et grands bourgs nommés l'un Seadet Abas, le séjour de la félicité, et Julfa, qui est l'habitation des chrétiens arméniens, celui-là situé à l'orient de la ville, l'autre au midi. On appelait auparavant ce bourg de la félicité le bourg des Guèbres, qui sont les ignicoles, parce qu'ils y étaient tous ramassés. On les en a mis dehors pour faire de ce bourg un lieu de plaisance ; car outre les bazars, les bains nécessaires, et une mosquée, on n'y voit que des palais de grands seigneurs. Celui que le roi y a fait bâtir est d'une merveilleuse grandeur, car il a avec les jardins plus d'une lieue de tour ; la rivière les traverse. Le quartier des hommes est d'un côté de l'eau, et celui des femmes de l'autre, un pont de bois en faisant la communication. Le dessin qui est à côté, fait en plan géométrique, représente le quartier des femmes, qui est le sérail de cette grande [VIII, 228] et belle maison. Il a été tiré sur le dessin d'un peintre persan, ce qui est cause que la perspective n'y est pas gardée. Je ne pus jamais y faire entrer mon peintre ; on me refusait toujours à la porte en disant qu'il y avait du monde. Quand les eaux jouent dans ce délicieux palais, on croit être dans un lieu enchanté ; car on ne voit que jets d'eau tout autour de soi, et tant que la vie peut s'étendre. On remarque entre autres édifices un grand pavillon octogone à deux étages où l'eau tombe de dessus la terrasse tout alentour, en sorte qu'en avançant la main hors des fenêtres, l'eau la couvre à l'instant. Le pont de bois qui fait la communication des deux quartiers est bâti sur des pilastres de pierre. Mais pour donner mieux l'idée de la grandeur de ce palais, je n'ai qu'à dire que le grand bassin d'eau a un quart de lieue de longueur, la moitié autant de largeur, et dix toises de profondeur ; les bords en sont de marbre et de jaspe ; la rivière passe au travers. Lorsque le roi vient passer quelque temps dans ce palais, ce bassin est plein jusqu'aux bords, mais dans les autres temps on ne se soucie pas d'y retenir l'eau. Les principaux palais de Perse ont de ces grands bassins d'eau. Ils les appellent *deriacha*, comme qui dirait petite mer. Les jardins de ce somptueux palais consistent en allées de grands arbres et en parterres remplis de fleurs. Il faut se souvenir combien l'air de Perse est sec et combien les couleurs y sont éclatantes pour mieux concevoir quels peuvent être les délices de ces jardins si remplis

d'eaux de tous côtés. Ce fut Abas second qui fit bâtir ce magnifique bourg, [VIII, 229] après en avoir transporté les Guèbres ou anciens ignicoles, qui y demeuraient auparavant comme je l'ai dit, et lesquels il logea au bout du bourg de Julfa. Ce prince faisait là ses grandes fêtes, et prenait plaisir à y étaler la pompe de sa cour. La raison qu'il en avait, c'est qu'aimant fort à voir des feux d'artifice jouer de loin, il les faisait jouer dans ce lieu-ci de l'autre côté de sa petite mer, y joignant des illuminations dans les salles entourées de jets et de chutes d'eau dont le spectacle le divertissait merveilleusement. J'ai vu ce palais préparé pour une fête que le roi régnant y donnait à ses favorites, et c'est ce que j'ai vu de plus charmant et de plus divertissant en Perse. Les maisons royales ne sont pas meublées à demeure en ce pays-là, de même que les nôtres. Comme les meubles n'en consistent qu'en choses fort aisées à remuer, comme des tapis de pied, des petits lits qu'on étend dessus, avec des carreaux autour pour s'appuyer, et des rideaux devant les châssis, cela est bientôt mis et bientôt ôté.

Le bourg de Julfa est peut-être le plus gros bourg du monde. Il s'étend le long de la rivière Sur, près d'une lieue de terrain, et a plus d'une lieue de traverse.

On le divise en vieille et nouvelle colonie : la vieille, qui est l'ouvrage d'Abas le Grand, fondée il y a près de six-vingts ans, et la nouvelle, qui est l'ouvrage d'Abas second, il n'y en a pas soixante. Dans la nouvelle colonie, les rues sont plus larges et plus droites et sont toutes plantées d'arbres, mais les logis n'en sont pas si beaux que dans la vieille colonie, [VIII, 230] à cause que les habitants n'en étaient pas si riches ni si considérés et si caressés par le gouvernement. L'eau court l'hiver dans toutes les rues de ce bourg nuit et jour, mais pendant l'été l'eau y passe seulement quelques jours de la semaine. Tout ce gros bourg de Julfa, tant le vieux que le nouveau, consiste en cinq grandes rues parallèles qui tirent orient et occident de la rivière à la montagne, et en plusieurs autres rues de traverse, avec des bazars, des places de marché, des bains et deux petits caravanserais. Il y a onze églises, un monastère, et une autre maison assez petite et mal bâtie qu'on appelle *Kousé vane*, c'est-à-dire le couvent des filles, où il y avait de mon temps environ trente pauvres veuves ou filles laides et mal faites qui allaient çà et là cherchant leur vie, comme n'étant pas obligées à la clôture, pour lesquelles le peuple n'a ni égard ni charité, disant que c'est leur infortune et non pas leur piété qui les porte à ce train de vie. Le monastère appartient à des *Vertabiettes*, comme les Arméniens les appellent, qui sont des moines de saint Basile, le seul ordre de moines qui ait jamais été parmi ces chrétiens-là. L'évêque de Julfa y fait toujours sa résidence, étant moine de l'ordre ; car il faut observer que les évêques arméniens sont toujours pris d'entre les moines, et que l'épiscopat ne les dispense de rien de ce qu'ils pratiquaient auparavant. L'évêque David, qui tenant ce siège il y a cinquante ans, a fait bâtir ce monastère, dont l'église est assez grande et assez belle.

Un riche marchand du lieu nommé Avadick, qui avait voyagé en Italie, s'était laissé persuader que de peindre les églises était d'un grand mérite devant Dieu, parce que les églises pleines de peintures lui sont bien plus agréables que les autres. Ce marchand, dis-je, étant de retour à Julfa, se mit à importuner l'évêque et les moines pour lui laisser peindre l'église. Elle était auparavant nue, à la manière des Arméniens, qui ne souffrent point de représentation dans leurs églises qu'un tableau de la Vierge avec son enfant dans ses bras, posé sur la table sacrée. Après beaucoup de résistance on y consentit enfin, mais on s'en est bien repenti depuis : car les mahométans viennent à cette église comme à un théâtre pour se divertir de la vue de ces peintures. Il leur en faut ouvrir les portes à toute heure ; et comme ils abhorrent les images, c'est une occasion à la plupart de maudire le peuple chrétien et sa religion, croyant que ces

peintures sont leurs idoles⁷³⁵ et les objets de leur culte. Les Arméniens mirent plusieurs fois en délibération de mon temps d'ôter et d'effacer toutes ces peintures-là ; et ils l'auraient assurément fait, s'ils n'eussent appréhendé que les mahométans ne se missent en colère de ce qu'on leur aurait ôté un divertissement⁷³⁶.

Il y avait alors seize à dix-huit moines dans ce couvent, qui me paraissaient assez gens de [VIII, 231] bien, menant une vie austère et mortifiée, tant les moines que l'évêque. Ils vont vêtus de noir fort simplement, l'évêque comme les autres. Pour les prêtres, ils vont habillés presque comme les séculiers, à la réserve d'une longue robe qu'ils portent sur leurs habits. Ceux de ce bourg étaient au nombre de cent à six-vingts, gens pauvres et ignorants, pris la plupart de la lie du peuple et engagés dans la prêtrise faute de moyens de se pousser au négoce. Il y a trois mille quatre à cinq cents maisons à Julfa ; les plus belles sont le long de l'eau, et il y en a de très richement dorées et azurées qu'on peut appeler des palais. Les rois Abas le Grand et Sefy premier, qui étaient bien aises que les Arméniens s'accommodassent en ces pays-là et y fissent de la dépense, les engageaient à bâtir de belles maisons et les caressaient, allant même en festin chez eux, et les protégeaient fortement, conduite qui aidait si fort à l'agrandissement de ce peuple qu'il y avait alors parmi eux des marchands riches de deux ou trois millions ; ce qui est fort changé à présent, quoiqu'il y ait encore des familles qui possèdent plus d'un million de bien.

Pour ce qui est de la nouvelle colonie de Julfa, elle contient quatre cantons. Le plus éloigné est celui des ignicoles ou Guèbres, qu'on appelle *Guebre-Abad*, comme qui dirait l'habitation des infidèles. Les trois autres sont habités de chrétiens, l'un nommé les Cheic-Sabana et l'autre les Chams-Abad, parce qu'ils ont été tirés des faubourgs d'Ispahan ainsi nommés où ils habitaient auparavant ; et le troisième sont les *Erivanlou*, parce qu'il est [VIII, 232] habité principalement de chrétiens originaires d'Irivan, la ville capitale de l'Arménie majeure et du pays d'alentour. Les Européens demeurent dans ce canton des Érivaniens, et les jésuites y ont leur hospice, n'ayant pu obtenir de maison à la ville comme les autres missionnaires romains, quelque effort qu'ils aient fait pour cela.

Les jésuites allèrent en Perse l'an 1645, un père Rigourdy⁷³⁷ étant leur supérieur. Il avait des lettres de recommandation du pape, du roi de France, et de plusieurs autres potentats de la chrétienté, mais il n'avait point de présents pour les accompagner, chose sans laquelle on n'est jamais bien reçu en Orient. À ce défaut le père Rigourdy proposa de grandes et impraticables alliances entre la France et la Perse pour ruiner l'empire du Turc, dont les principales conditions étaient que l'on donnerait Mademoiselle de Montpensier en mariage au roi de Perse⁷³⁸ ; que M. le prince de Condé la mènerait à Ormus avec une flotte sur laquelle il y aurait vingt mille hommes, tandis qu'une autre grande armée attaquerait le Turc du côté de la Syrie, et autres semblables proposition extravagantes, pour toutes lesquelles le bon père ne demandait qu'une maison et des lettres patentes pour l'établissement des jésuites. Le roi trouvait ces offres si impertinentes et toute la proposition si absurde qu'il remit à une autre fois à donner la maison, mais il donna des lettres patentes pour l'établissement.

⁷³⁵ Comme c'est un reproche que Chardin lui-même fait plusieurs fois aux Catholiques romains (voir par exemple les passages supprimés t. VI, p. 327 et t. VII, p. 48-49), ce mot suffit pour expliquer la suppression ici.

⁷³⁶ Passage supprimé dans l'édition de 1711.

⁷³⁷ François Rigourdy ou Rigordi (1609-1679) : voir *Peregrinationes apostolicae R. P. Francisci Rigordi (1643-1649)* (Marseille, C. Garcin, 1652), et l'*Encyclopædia iranica* en ligne : <http://www.iranicaonline.org/articles/jesuits-in-safavid-persia>.

⁷³⁸ Petite-fille de Henri IV, Anne Marie Louise d'Orléans, duchesse of Montpensier (1627-1693) n'aurait eu que dix-huit ans en 1745 ; l'idée de la marier à un prince musulman est évidemment sans vraisemblance.

Le père Rigourdy retourna en Europe par la Pologne où, s'étant arrêté quelque temps, il s'insinua si adroitement dans l'esprit de la reine, qui était la princesse Marie Louis de Gonzague, qu'il la porta à se rendre la fondatrice de cette mission de Perse, pour l'entretien de laquelle cette reine fit acheter un fond de huit cents livres de rente proche de Dieppe, et donna quelque argent comptant pour avoir une maison à Ispahan.

L'établissement se fit l'an 1652 par le même père Rigourdy, qui retourna en Perse avec un ambassadeur de Pologne ; et le roi n'ayant point voulu permettre aux jésuites de prendre leur maison dans la ville, ni les Arméniens de la vieille colonie les recevoir parmi eux, ils se placèrent dans la nouvelle, auprès des chrétiens européens. Mahamed-Bec était alors grand vizir, homme savant, et qui parlait toujours de religion. Un père Aimé Chesault⁷³⁹ que le Père Rigourdy avait amené avec lui, et qui fut le premier supérieur de la maison, s'imagina qu'il pouvait disputer contre lui, quoiqu'il ne sût encore que peu de persan, et que même il eût naturellement la langue embarrassée, mais le grand vizir parut avoir l'avantage sur lui. Cependant un autre jésuite nommé le Père Alexandre de Rhodes, passant en Perse quelque temps après, prit des mémoires tout à fait faux tant de ces disputes que d'autres faits notoires concernant cette mission, qu'il fit imprimer l'an 1659⁷⁴⁰. Sur quoi il arriva que M. l'évêque de Béryte, passant peu après par Ispahan pour aller à Siam⁷⁴¹, trouva si fort le contraire de ce que portait cette relation, qu'il en fit de grands reproches au père Aimé Chesault. Mais ce père lui protesta avec de grands serments qu'il n'avait point écrit ce que cette relation lui attribuait⁷⁴² ; et néanmoins l'évêque l'ayant sollicité de lui donner cette déclaration par écrit, il refusa de le faire, comme me l'assura un an après le père Raphaël du Mans, supérieur des capucins d'Ispahan, homme fort renommé en Perse, où il a résidé plus de quarante ans, et qui est celui qui m'a fourni le mémoire de tout ce détail.

J'observerai, avant de finir cet article, que les jésuites ne réussissent pas mieux à convertir les Arméniens, parmi lesquels ils vivent dans ce faubourg, que font les missionnaires de la ville à convertir les mahométans. Au contraire, comme les jésuites sont sans cesse à crier à ces pauvres gens, qui sont pourtant les anciens chrétiens, qu'ils sont damnés, les Arméniens leur rendent la pareille en excommuniant solennellement tous les ans ceux qui appuient le dogme d'un évêque universel et infallible et qui ont communion avec lui.

Les Arméniens n'ont pas de littérature, tant prêtres que séculiers ; mais pourtant ils sont fort fermes dans leur religion, et en raisonnent avec bon sens. J'en donnerai seulement deux exemples. Un jésuite disputait un jour sur le point de la communion sous une espèce. Il disait qu'il n'y avait que les prêtres à qui il fût permis de prendre le calice, et que c'était la prérogative de leur sacerdoce ; l'Arménien lui répondit : « Vous dites que vous êtes les saints, et que nous autres laïques sommes les souillés ; c'est donc à nous plutôt qu'à vous à boire le sang du Seigneur, car c'est la médecine de nos âmes ; et Jésus-Christ a dit que ceux qui sont en santé n'ont pas besoin de médecin, mais ceux qui se portent mal. » Le jésuite vint à dire, en parlant des Anglais

⁷³⁹ Aimé Chézaud (1604-1664).

⁷⁴⁰ Alexandre de Rhodes (1591-1660) célèbre pour ses missions en Cochinchine, fut envoyé à Ispahan en 1654 pour prendre en charge la mission jésuite ; il arriva à Ispahan en novembre 1655. Voir *Relation de la mission des Pères de la Compagnie de Jésus, établie dans le royaume de Perse par le P. Alexandre de Rhodes, dressée et mise à jour par un Père de la même Compagnie* (Paris, Jean Hénault, 1659) : <http://books.google.com/books?id=Pp1GAAAACAAJ&>.

⁷⁴¹ Ce fut en 1661 ; Pierre Lambert de La Motte, évêque de Béryte (Beyrouth), publiera une *Relation du Voyage de Mgr l'Évêque de Béryte, vicaire apostolique du royaume de la Cochinchine, par la Turquie, la Perse, les Indes; etc., jusqu'au royaume de Siam et autres lieux* (Paris, 1666).

⁷⁴² Entre autres choses, le chapitre IX du livre cité (p. 34-36) chantait les louanges de Chézaud.

et des Hollandais, que c'étaient des hérétiques maudits et abominables : « Padri, padri, lui répondit l'Arménien, à Rome ni à Marseille on ne vous a jamais voulu permettre d'imprimer le Nouveau Testament en notre langue, et à Amsterdam on nous l'a permis sans aucune difficulté. »

Les missionnaires ont été respectés par ce peuple tant qu'on a eu de la considération pour les Européans en Perse ; mais présentement que cela n'est plus, ils n'endurent pas qu'ils attirent aucun de leurs enfants. Les Arméniens les ont menacés, s'ils le faisaient, de se plaindre aux magistrats qu'ils veulent les attirer sous la domination des Francs. Cela a effrayé les jésuites, qui ne voudraient pour rien du monde être chassés de la capitale de cet empire : non que le fruit qu'ils y font vaille la peine d'y demeurer, mais c'est qu'il est de la gloire de leur ordre, pour me servir de leurs propres termes, et de l'honneur de l'Église romaine, qu'ils aient des maisons dans toutes les cours de l'univers⁷⁴³.

Pour revenir à la fondation du bourg de Julfa, il la faut rapporter à Abas le Grand, comme je l'ai déjà observé, et en voici le motif. Ce prince vaillant et sage, considérant que les grandes armées du Turc qui se jetaient tous les ans dans ses États subsistaient particulièrement sur les terres des Arméniens, il alla avec son armée enlever tous les Arméniens d'Irivan, de Nacchivan, de Julfa, ville sur le fleuve Araxe, et de toute la basse Arménie, afin de dépeupler entièrement ce pays-là, et il les amena dans sa ville capitale comme des sujets les plus propres pour exercer le trafic, soit avec les Turcs, soit avec les chrétiens, n'étant pas si haïs de ceux-là que les Persans le sont, et étant de même religion que ceux-ci. Abas avait alors fortement en tête l'établissement du commerce comme l'unique voie d'enrichir et faire fleurir son État. Il leur donna premièrement le terrain pour s'établir, et leur fournit outre cela les secours dont ils avaient besoin ; mais il fit bien davantage, c'est qu'il donna à tous ceux qui en voulaient des fonds en argent ou en marchandise pour aller négocier aux Indes et en Europe, en quoi ce grand prince eut un si merveilleux succès qu'à sa mort on comptait plusieurs marchands dans ce bourg [VIII, 233] riches de deux millions, comme je viens de l'observer. Ils nommèrent cette nouvelle ville Julfa la nouvelle du nom de cette Julfa sur le fleuve Araxe, leur patrie et ancienne habitation. Abas le Grand avait aussi amené à Ispahan les Arméniens et les Guèbres, qui sont à présent dans la nouvelle colonie, mais il les avait logés sur les dehors de la ville en deçà du fleuve parce que c'étaient des artisans. Ces Arméniens avaient été ramassés de Médie, d'Isbérie, et de la basse Arménie, et les Guèbres des provinces dont Kirman et Yezde sont les villes capitales ; il en avait amené plus de quinze cents familles de Guèbres, mais partie s'en retourna peu après sa mort. Leur canton présentement n'est que de trois cents maisons, partie de laboureurs, partie d'ouvriers en poil de chèvre et en laine, dont ils font des draps foulés et une manière de chapeaux à leur usage.

Il ne faut pas oublier ici qu'un des principaux moyens dont Abas le Grand se servit pour la fondation de Julfa, c'est qu'il ne mit que la plus légère taxe sur cette colonie. Les habitants ne payèrent durant son règne que neuf mille francs pour tout généralement. Sous le règne de son successeur, leur taxe fut mise à treize mille, et ainsi par degrés à deux mille pistoles⁷⁴⁴ qui furent assignées pour la chaussure de la mère du roi, selon la manière d'Orient où les impôts sont toujours destinés à quelque usage particulier. Quand j'arrivai en Perse, ce bourg levait environ cinq mille pistoles en tout pour fournir tant à la taxe qu'aux présents qu'il faut faire aux ministres d'État et à leurs propres magistrats, qui sont [VIII, 234] un *daroga* ou gouverneur particulier, un vizir ou receveur, qui sont toujours mahométans, et un *calonter*, qui est comme un prévôt ou un maire, qui est pris du corps de leur nation, et sans

⁷⁴³ Tout ce passage supprimé dans l'édition de 1711.

⁷⁴⁴ 20 000 francs.

lequel le gouverneur ni le vizir ne peuvent agir ; mais depuis la mort du roi Abas second, il y a environ quarante ans, les choses ont fort changé. Ces pauvres chrétiens ont été chargés d'avanies, et on leur a fait payer des taxes de cinquante mille écus tout à la fois. Ils lèvent leurs taxes eux-mêmes, en faisant la distribution entre eux comme ils le trouvent à propos, et ils le font avec beaucoup d'humanité, et beaucoup d'égards pour les pauvres, y ayant des familles qui ne sont chargées que de quatre francs ou cent sols par an, au lieu qu'il y en a d'autres qui paient quatre-vingts à cent écus. On règle la taxe selon l'étendue du commerce que chacun fait. Il ne demeure point de mahométan dans ce bourg, tant parce qu'il ne leur est pas permis que parce que la religion mahométane enseigne que le culte divin ne saurait être pratiqué purement parmi les chrétiens, comme étant gens impurs et souillés. Un bigot parmi eux n'y voudrait pas seulement mettre le pied. Au reste, ce lieu est fort déchu de son opulence et de la multitude de peuple qu'il y avait durant les règnes précédents. J'observerai encore que les enfants de ce lieu, jusqu'à l'âge de neuf et dix ans, sont les plus beaux du monde, mais ensuite leur visage devient couperosé et se couvre de bourgeons. Le teint des filles comme des garçons se charge d'élevures⁷⁴⁵ et les femmes après vingt-cinq [VIII, 235] ans se passent et deviennent ridées et fort laides.

Au-delà de ces cantons de chrétiens et d'ignicoles sont leurs cimetières, parmi lesquels les Européens, jusqu'aux Moscovites, ont aussi les leurs, chaque nation à part. L'on y voit nombre de tombeaux bâtis à la manière orientale : c'est une assise de pierres ou de briques de sept ou huit pieds en carré, haute de quinze à seize pouces, couverte d'un dôme, où l'on va prier Dieu certains jours, manger et s'entretenir en mémoire des morts. Parmi ces tombeaux il y en a un d'un horloger nommé Rodolphe, Allemand protestant qu'on peut dire qui souffrit le martyre sous le règne de Sefi premier ; car quoiqu'on le fit mourir parce qu'il avait tué un homme en se défendant, le roi ne laissa pas de lui faire offrir avec tant d'empressement durant un si long temps la vie et toute sorte de biens et d'honneurs s'il voulait se faire mahométan, qu'on ne lui peut refuser le glorieux titre de martyr. Les Arméniens vont tous les jours à son sépulcre brûler de l'encens et des bougies, casser des ports et jeter le sort. Ils sont assez superstitieux pour croire que si quelqu'un attaqué de fièvres casse le pot dans lequel il a coutume de boire sur la fosse d'un homme mis à mort injustement, il guérira peu après, et ils ne doutent pas que cet Allemand n'ait été traité ainsi, puisque celui qu'il avait tué l'attaquait le sabre à la main pour lui ôter la vie. Ces gens jettent le sort en laissant tomber cinq petits cailloux sur la fosse, et s'ils tombent rangés en croix, c'est un bon augure. Ils croient que le mérite du [VIII, 236] martyr ou de tout autre saint personnage sur la fosse duquel ils cherchent à s'éclaircir de leurs doutes les y fait parvenir et les tire de la peine où ils se trouvent.

Ces cimetières ne sont pas loin des montagnes d'Ispahan qu'on appelle *Kou-Sopha*, *Takt Rustan*, et *Takt-pers*, c'est-à-dire Mont en Terrasse, Trône d'Hercule, et Trône des Panthères, à cause, dit-on, qu'il y avait là un si grand nombre de ces bêtes féroces qu'on n'osait en approcher. À demi hauteur de *Kou-Sopha*, après avoir monté environ mille pas, on trouve un ermitage sur la pente de la montagne où l'on a bâti de petits pavillons auxquels on a donné le nom de Trône de Salomon, parce qu'ils furent construits par son ordre. Il y avait auparavant une espèce de caverne, de l'eau courante, et quelques vieux arbres où l'on allait respirer le frais qui y est tout à fait agréable. Le roi, trouvant cet endroit charmant, s'avisait de dire au nazir ou grand-maître que ce serait un chef-d'œuvre pour un architecte de bâtir des logements en cet endroit, et qu'il voudrait pouvoir montrer de là la ville à sa mère. Le nazir, prenant l'affaire à cœur, fit venir trois à quatre mille ouvriers, piqueurs de roc, maçons et autres, et dans six jours fit faire là un agréable bâtiment. On y travaillait avec la même précipitation qu'on eût fait pour éteindre le feu. Le peuple, entendant parler de l'entreprise et

⁷⁴⁵ *Éleveures* (chez Furetière) : « Petite bube ou bouton qui vient sur la peau ».

comme elle avançait, y courait en foule pour le [*sic*] voir ; mais le nazir, la canne à la main, leur faisait porter des matériaux sans distinction de qualité, criant : « Par la tête du roi, vous travaillerez comme je fais ; c'est [VIII, 237] pour son plaisir et par son ordre : qui de vous autres serait si perfide de n'y pas prêter la main ? » Il fit aussi accommoder le chemin en chaussées tournantes, avec des repos pour prendre haleine, en sorte qu'à présent on y peut monter à cheval, au lieu qu'auparavant on n'y pouvait aller qu'à pied, et même avec beaucoup de peine.

Sur la pente de ces montagnes et sur le haut on voit en divers endroits des ruines de châteaux et d'autres édifices qui étaient faits de pierre de taille. C'était là où les peuples du pays retiraient leurs biens et leurs familles durant les guerres, tant civiles qu'étrangères, dont le royaume fut ravagé dans l'onzième et le douzième siècle, et d'où ils faisaient signal par des feux à ceux qui travaillaient à la campagne.

C'est là tout ce qu'il y a à remarquer au-dehors d'Ispahan entre l'orient et l'occident. Il n'y a pas tant de choses à voir de l'autre côté, quoiqu'il y ait bien plus de faubourgs. Le premier est celui de Kherron, qui comprend deux mosquées, un ermitage tout joignant qu'on appelle le bonhomme loup, deux caravanserais, deux cimetières, et vingt-huit maisons, parmi lesquelles on voit des papeteries bâties sur un gros ruisseau qu'on appelle Pierre chaude. Je vis sur la face d'une des mosquées une inscription assez remarquable qui fait allusion au lieu écarté où elles sont bâties.

L'Église ne consiste pas en multitude de peuple. Quiconque a la vérité avec lui est la congrégation des fidèles, encore qu'il soit seul. [VIII, 238]

L'homme savant et religieux compose l'Église, encore qu'il soit seul dans la mosquée, et que la mosquée soit bâtie sur la croupe d'une montagne.

Le nom de Kherron qu'on donne à ce faubourg signifie *sourds*. La raison qu'on a eue d'appeler ainsi ce faubourg se trouve dans les légendes persanes où il est écrit que lorsque Nembroth, empereur de Babylone, eut résolu de faire brûler vif le prophète Abraham parce qu'il ne voulait pas servir les idoles et qu'il enseignait une autre religion⁷⁴⁶, il manda à tous les peuples de son empire d'envoyer des députés pour assister à l'exécution. Le jour venu, les députés de Perse ayant reçu commandement comme les autres d'apporter du bois pour le bûcher, ils contrefirent les sourds. Nembroth dit qu'il fallait les renvoyer, et leur fit donner un chameau chargé de présents et un autre chargé de vivres. Abraham, qui savait la vérité, leur cria : « Ô vrais croyants de Dieu ! Vous êtes bénis de n'avoir pas voulu adhérer à Nembroth dans son dessein sacrilège. Allez-vous-en avec la bénédiction du ciel. Les vivres ne manqueront point sur le chameau jusqu'à ce que vous soyez de retour dans vos maisons, et alors sacrifiez le chameau en actions de grâces. » Cela arriva ainsi, et les provisions ne manquèrent qu'à l'endroit où est ce faubourg, qui fut depuis nommé le faubourg des Sourds en mémoire de cet événement.

On voit ensuite le faubourg de Seid Ahmedion, ainsi dit d'Ahmed le noble, un des descendants d'Aly, dont la légende conte que c'était un des plus braves et des plus ardents [VIII, 239] capitaines dans la guerre des partisans d'Aly contre ceux d'Omer, les premiers successeurs de Mahamed, lequel pour toutes armes se servait d'une sarbacane⁷⁴⁷, avec quoi il tirait si juste qu'il donnait dans la tête à chaque coup. Elle porte qu'il tirait avec des balles d'or qui pesaient sept gros, sur lesquelles était marqué le poids de la balle et le nom de Seid

⁷⁴⁶ Cette légende, qui remonte à diverses sources judaïques et arabes, ne vient directement ni de la Bible ni du Coran.

⁷⁴⁷ « Tuyau fait ordinairement de verre, avec lequel les écoliers jettent des pois malicieusement à leurs camarades, en les soufflant avec la bouche » (Furetière).

Ahmed, et qu'il y a environ deux cents ans qu'on trouva proche de Chyras un crane avec une de ces balles dedans qui était marquée de cette manière. Le faubourg est de cent cinquante-huit maisons, entre lesquelles il y a quatre bazars et deux mosquées, dont l'une est grande et belle et entourée de jardins, avec deux grands logis pour les passants et un beau puits souterrain où l'on descend pour prendre le frais. Un des eunuques du sérail a fait cette fondation. Au-delà on trouve un cimetière fort spacieux.

Après le faubourg de Seid Abmedion suit celui de Tokchi, qui contient quatre-vingt maisons et quatre bazars. On aperçoit au-delà, à quelque cinq cents pas, une maison du roi qu'on appelle le jardin des oiseaux de proie, parce que l'on y en entretient un grand nombre. À côté est un ermitage qui porte le nom de Hagi Mirza Can, qui l'avait fondé pour les gens retirés du monde ; car de ces ermitages de Perse les uns sont faits pour la retraite du fondateur même, d'autres sont destinés au public. On voit alentour plusieurs caravanserais, et un entre autres qui n'est pas achevé, et qui devait servir pour les pèlerins qui vont d'Ispahan [VIII, 240] à Metched en attendant la caravane. De ce faubourg on entre dans un gros canton qu'on appelle la contrée de Fulfutchi, et aussi la source de Niliguer, à cause d'un petit fleuve ainsi nommé sur les bords duquel ce canton est bâti. Il est gros de cent cinquante maisons, parmi lesquelles on voit deux mosquées, quatre bazars et un grand logis, appartenant à ce Hagi Hadayet, colonel fameux pour le bon ordre qu'il apporta l'an 1669 sur toute la milice dans le temps d'une si grande cherté qu'on pouvait l'appeler une famine.

De ce faubourg on passe dans celui de Deredechte, qui ne contient que quatre-vingt-cinq maisons, deux bazars, et deux mosquées. Il est terminé par un grand cimetière qui porte le nom de Cheic Massaoud, un saint des mahométans, lequel y est enterré sous un grand mausolée qui a deux tours faites comme des clochers. Les Persans enseignent que ces saints sont investis de deux prérogatives incommunicables, savoir d'être prophètes en ce monde et intercesseurs en l'autre. Il y a des sentences inscrites à ce mausolée dont l'une a rapport au saint que j'ai nommé.

Logez-vous dans le voisinage des gens de bien,
Qui se logent ainsi parmi les gens saints
Et soyez leur voisin s'il se peut dans le tombeau.
Ne court risque d'aucune infection⁷⁴⁸.

Seigneur, fais-moi miséricorde au jour du jugement ; ou si tu veux m'y punir, fais-moi
ressusciter aveugle, que je n'aie pas la confusion de me trouver parmi ces gens
de bien ici. [VIII, 241]

Il y a tout proche un autre tombeau dans un grand jardin entouré de hautes murailles, avec de petits corps de logis en trois endroits et une cave souterraine qu'on appelle la fosse des prières, où les dames de qualité mahométanes vont pleurer et gémir en particulier sans être vues des passants. Tout proche encore il y a un autre tombeau de marbre, dans un lieu séparé aussi et clos de murs, qu'on appelle le tombeau d'Aphese, un de leurs anciens auteurs des plus doctes et célèbres, surtout pour la poésie.

On montre particulièrement dans ce faubourg la maison de Kel Anayet comme d'un personnage fort fameux. C'était le bouffon d'Abas le Grand. On raconte des choses merveilleuses de la posture et de l'air plaisant et burlesque de ce personnage, qui savait faire rire quand il voulait par le simple geste de son corps, et dont l'esprit était tout à fait vif et sensé. Voici quelques-unes de ses reparties. Abas le Grand, apprenant le funeste effet que produisait la décoction de pavot, défendit sur de sévères peines les cabarets où on la débitait. Cette décoction, qui n'est que le suc de pavot cuit, réjouit fort sur-le-champ, rend gai et de

⁷⁴⁸ Ponctuation originale, la syntaxe n'en étant pas claire.

bonne humeur ; mais quand elle a fait son opération on est plus morne et plus défait qu'auparavant, de sorte qu'à la longue l'on en devient lâche, pesant et étourdi, et qu'enfin on en meurt. Mais cette drogue a ceci de funeste, que quand on s'y est accoutumé on ne saurait plus la quitter, et si l'on tâche de le faire, il y va de la vie. Bien des gens en mouraient par la défense du roi, grand nombre languissaient, et tout le monde [VIII, 242] en était très fâché ; mais le roi s'était déclarée, on courait risque de la vie à lui représenter les fâcheuses suites de son édit, et personne n'osait lui en parler. Kel Anayet, voyant la peine que cela faisait, se chargea de la commission, et dit que la première fois que le roi sortirait il le lui dirait nettement. Deux jours après, le roi allant à la chasse, Kel Anayet s'en fut aussitôt dresser, tout contre la porte du sérail par où le roi devait rentrer, une boutique qu'il remplit de pièces de cette grosse toile dont on fait les suaires des morts. Il prit avec lui deux ou trois de ses gens et ordonna à quatre ou cinq autres de venir à l'heure du retour du roi demander de la toile et de contrefaire les gens bien empressés. Dès qu'il vit le roi approcher il se mit à mesurer et à couper de la toile avec ses gens, criant à l'un : Portez tant d'aunes chez un tel seigneur ; à l'autre : Vous, portez-en tant chez tel autre. Quand le roi fut vis-à-vis, il se mit à crier encore plus fort, et comme si on l'eût bien tourmenté : « Attendez, attendez, par le nom de Dieu, vous aurez tous de la toile tant qu'elle durera. » Le roi, ému de ce bruit et fort étonné de voir une boutique à la porte du sérail, demanda tout indigné, en s'arrêtant, qui était si insolent de se venir planter là. Kel Anayet se montre, l'aune à la main, avec sa mine bouffonne qui fit fort rire le roi, qui lui dit : « He quoi ! Es-tu devenu vendeur de toile ? Est-ce pour cela que je ne t'ai vu de la semaine ? » « Sire, repartit sérieusement le bouffon, je ne suis plus homme de cour, je suis marchand de toile. » « Comment ! répondit le roi. Est-ce quelque chose de plus lucratif que mon service ? » [VIII, 243] « Ah ! sire, repartit l'autre, par le nom de Dieu, vous ne savez guère les nouvelles. Depuis que vous avez défendu le cocquenar (c'est ainsi qu'on appelle cette décoction de pavot) ces pauvres cocquenaire meurent à centaines ; la toile à ensevelir est renchérie de moitié ; j'en viens d'envoyer tant chez un tel seigneur, tant chez cet autre, qui sont tous morts. (Nommant de suite les gens éminents qui souffraient le plus de cette défense.) Tant qu'on ne boira plus de cockenar, je ne ferai point d'autre métier. » La plaisanterie eut son effet : le roi connut qu'on ne pouvait déshabituer le monde du breuvage du pavot, et il en permit les cabarets comme auparavant.

Le roi appelait cet esprit bouffon *Ketchel Anayet*, c'est-à-dire Anayet le teigneux, au lieu de *Kel Anayet*, qui était son nom. Il lui tomba une fluxion sur la vue qui, après lui avoir fait garder la maison quelques jours, l'obligea de porter un mouchoir devant les yeux. Le roi, le voyant ainsi accommodé s'éclata de rire en lui disant : « Quoi ! gardes-tu la maison pour un petit mal aux yeux ? Que ne viens-tu à moi pour les faire panser ? Ne sais-tu pas que je suis un bon *hakim* ? (mot qui signifie médecin). Prends un peu de chaux, de vert de gris, de sel ammoniacque, mets-les en poudre et les applique sur tes yeux, tu seras tout aussitôt guéri. » Anayet, qui n'avait pas alors envie de rire, répondit : « Bonne recette ! Par Dieu, sire, vous êtes un excellent *baytaar* (mot qui signifie médecin de bêtes). Je m'étonne comment vous n'avez pas guéri les yeux de votre père bigle et chassieux. » Il parlait de Codabende, père d'Abas le Grand, à qui on avait fait passer une [VIII, 244] lame ardente devant les yeux pour lui ôter la vue. Il en avait échappé, mais ses yeux lui coulèrent durant toute sa vie. On peut juger par la liberté que prenait ce bouffon de quel bon naturel était ce grand et magnanime prince son maître.

Ce monarque avait un faucon blanc qu'on lui avait envoyé du mont Caucase, qu'il aimait beaucoup. Le roi voulant un jour le faire voler, il le trouva malade. Il appela le grand fauconnier, nommé Hossein Bec, et lui dit : « Prenez garde à ce faucon, car quiconque me viendra dire qu'il est mort, je lui ferai ouvrir le ventre. » Cependant le faucon mourut au bout de huit jours. Hossein Bec, étant au désespoir, vit passer Anayet devant la fauconnerie, qui allait à la cour. Il lui conta la chose, le conjurant avec larmes de le sauver de la mort. Anayet,

touché de son malheur : « Bien, dit-il, laissez-moi faire ; si le roi fait mourir quelqu'un pour lui dire que le faucon est mort, ce sera lui-même qu'il fera mourir. » Il suit son chemin, et trouva heureusement le roi qui achevait de dîner, et était de belle humeur. « Teigneux, lui dit-il, d'où viens-tu ? » Anayet, prenant l'air le plus gai, lui répondit : « Sire, je viens de votre fauconnerie ; écoutez-moi bien, car je veux vous raconter la chose la plus curieuse et la plus extraordinaire qu'on ait jamais vue. J'ai trouvé Hossein Bec le balai à la main, qui balayait une place en carré au-devant de la volière dorée. Il l'a arrosée ensuite, et après il a étendu dessus un petit tapis de soie qu'il a semé de fleurs. Après il a été quérir votre faucon blanc, et pleurant à chaudes larmes, il l'a couché sur le dos. Le faucon était étendu [VIII, 245] là, les ailes déployées, le bec en haut, les jambes serrées, les yeux fermés. » Le roi surpris du récit l'interrompt en s'écriant : « Comment donc ! mon oiseau est mort ? » « Sire, repartit Anayet, que votre tête soit sauve, c'est vous-même qui l'avez dit. »

Au bout du faubourg de Deredechte on trouve la Porte d'Abas, qui est une porte nouvelle que la superstition a fait faire l'an 1669 pour servir à la place d'une autre tout proche qui est fermée, qu'on appelait *dervazé kathy*, qui veut dire porte de la disette. Le peuple, réduit au désespoir par la famine qui arriva l'an 1669, n'osant s'en prendre au gouvernement, se mit à crier qu'il fallait condamner cette porte de la disette. Leur sens était que la plupart des provisions et des vivres, et surtout le blé, avaient toujours accoutumé d'entrer par-là dans la ville, et que n'en venant plus, il fallait s'en prendre à la porte, et on le ferma pour les apaiser. On voit joignant cette Porte d'Abas, le palais de Hagi Bec Chirachi, ou chef du gobelet, et le palais de Zeinel Begum, fille du roi Tahmas et tante d'Abas le Grand. C'était une très belle femme dont Abas était éperdument amoureux et la voulait épouser. Plusieurs mollas et un très fameux entre autres, nommé Mir Baguer, en donnaient la *fetfa*, comme qui dirait approuver la chose ou déclarer qu'elle est licite, mais les autres molla en bien plus grand nombre, indignés du dessein d'un tel inceste, furent un jour en grande foule armés d'épées, de bâtons et d'autres armes jeter de grands cris à la porte du sérail en demandant justice. C'est la coutume [VIII, 246] d'en user ainsi dans les grands malheurs et dans les rudes oppressions. Abas, étant venu à la porte, leur demanda ce qu'ils voulaient. Ils répondirent qu'ils demandaient la tête d'un chien, d'un infidèle, d'un renégat Mirbaguer qui renversait la Loi de Dieu et les livres des prophètes en permettant au roi d'épouser sa tante, ce qui était un péché si exécrationnel qu'il n'était encore monté dans l'esprit d'aucun infidèle. Abas le Grand se rendit à leur exhortation et n'épousa point cette dame, quelque passion qu'il eût pour elle. **Ces mollas savaient peu ce qui se passe parmi les chrétiens, en disant, comme ils faisaient, que le dessein d'épouser sa tante était un exécrationnel péché qui n'était jamais monté dans la tête des infidèles. Les missionnaires auraient pu leur apprendre qu'on n'est pas si scrupuleux à Rome, et que quoique ces sortes d'alliances soient prohibées parmi les chrétiens, l'Église romaine ne laisse pas néanmoins d'en accorder des dispenses dont elle se fait bien payer**⁷⁴⁹. La Porte d'Abas mène à un gros canton tout joignant qu'on appelle Bide Abad, lequel contient huit cent quatre-vingt-trois maisons, huit mosquées, onze caravanserais, cinq bazars, et quatre bains.

Proche de la Porte d'Abas l'on en trouve une autre qui a été faite par un même esprit de superstition. On l'appelle *Dervaze deulet*, la Porte Impériale ou la porte de la grandeur ou des richesses, et ce terme de *deulet* est une des plus nobles épithètes de la langue persane, et celle qu'on donne ordinairement au Palais Royal en l'appelant *Deulet cané*, la maison des richesses ou de la grandeur. Cette Porte Impériale a été bâtie pour servir à la place d'une autre tout proche qu'on appelle la porte de la mort, qui est condamnée depuis près de deux cents ans à cause d'une grande peste dont la ville d'Ispahan avait été affligée, que le peuple disait être venue de la contrée de Guendamon, qui est à dix lieues de là au septentrion, et être entrée

⁷⁴⁹ Ces deux phrases sont supprimées dans l'édition de 1711.

par cette porte. D'autres disent que c'est parce qu'on portait en terre par cette porte ceux qui mouraient de ce [VIII, 247] fléau. Quoiqu'il en soit, le peuple la fit fermer par superstition, et il se croirait perdu si on la rouvrait, s'imaginant que la peste reviendrait tout aussitôt. Ainsi, lorsqu'Abas le Grand, quatre cents ans après, eut fait dessein de transporter son siège royal à Ispahan, et qu'il eut choisi ce quartier pour sa demeure, il ne voulut pas faire rouvrir cette porte de la mort, mais tout proche il fit faire cette porte de la grandeur, ou impériale. C'est la porte qui est à l'entrée de cette belle Allée d'Ispahan que j'ai décrite.

À la gauche est le palais d'Ahmed Bec Yuzbachi, ou capitaine des eunuques blancs, et un grand portail qui fait une des entrées du sérail du roi par une longue allée d'arbres qui aboutit à un des jardins du palais qu'on appelle le jardin des amandiers. On y voit toujours une garde d'eunuques blancs, qui sont mousquetaires et la garde du corps. Ils ont là leur quartier, et dans les logis alentour du jardin des amandiers. Il n'y a que le roi seul qui puisse passer par cet endroit à cheval ; tout le monde y va à pied. J'entends ceux qui ont affaire au sérail. J'y ai été plusieurs fois, et c'est une fort belle promenade. Ces eunuques blancs sont la principale garde du roi hors du sérail, mais ils n'entrent point dedans. On ne veut pas qu'il y entre d'autres eunuques que des noirs, et encore des plus laids et des plus affreux pour ne pas faire naître de mauvais désirs dans le cœur des belles femmes qui y sont renfermées.

C'est là le détail de la ville d'Ispahan, qui est la plus grande et la plus belle de tout l'Orient. Les Persans pour en représenter mieux la grandeur font ce petit conte, que [VIII, 248] l'esclave d'un marchand ayant gagné du bien à son service, il s'enfuit avec tout ce qu'il avait, et se retira en un canton de la ville le plus éloigné où il leva boutique de même négoce, et il y fut dix ans avant que son maître en découvrit rien. Il y a en cette grande ville des habitants de toutes religions, chrétiens, juifs, mahométans, gentils, ignicoles, et l'on y voit des négociants de toute la terre. C'est aussi la plus docte ville de tout l'Orient, et d'où la science se répand dans tout l'Orient, particulièrement dans les Indes. Mes mémoires portent qu'il y a dans l'enceinte de ses murailles

162 mosquées

48 collèges

1802 caravanserais

273 bains

12 cimetières.

Sur quoi il faut remarquer qu'en Perse les cimetières sont pour la plupart hors de la ville.

Ils portent aussi qu'il se tue tous les jours deux mille moutons dans la ville et quinze cents dans les faubourgs, non compris ce qu'on en tue pour la cuisine du roi, qui va à quatre-vingts par jour, ce qui n'est pas beaucoup pour un pays où l'on ne mange pas d'autre grosse viande que le mouton.

La latitude de cette puissante ville est de 32°40'. La longitude de 84°18', ayant le plus long jour de quatorze heures, neuf minutes, trente-six secondes. Le climat en est le plus sain qu'en aucun endroit du monde où j'aie été, d'où l'on dit en commun proverbe que qui vient sain à [VIII, 249] Ispahan n'y saurait tomber malade, mais que qui y vient malade ne saurait y recouvrer la santé. C'est à cause de l'air qui y est sec et subtil au dernier degré. Il est si sec, même la nuit aussi bien que le jour, que si l'on met le soir une feuille de papier à l'air, on la retrouve le matin tout aussi sèche qu'on l'y a mise. Le froid et le chaud y sont rudes et perçants dans leurs saisons, mais le froid n'y dure pas plus de trois mois. Il y neige et il y pleut peu. La pluie la plus abondante est en mars et en avril, produits, je pense, des vapeurs des neiges fondues. Un vent d'occident y règne doucement tout l'été. Il se lève au coucher du soleil et est si frais la nuit qu'on prend souvent la robe fourrée et qu'il se faut toujours bien couvrir. Le printemps y commence au mois de février, qui rend l'air fort serein et la terre admirablement belle, car dès la fin du mois tous les jardins sont couverts de fleurs, les arbres sont en fleurs, particulièrement les amandiers. La sécheresse de l'air de ce pays se remarque

particulièrement en ce qui arrive tant aux hommes qu'aux bêtes une heure après la mort. L'air entrant dans ces corps repousse l'humidité qui se resserre entre cuir et chair et fait enfler le corps excessivement. Il en naît encore un autre accident fort commun, c'est qu'à la fin des maladies il vient une enflure aux jambes qui ne se dissipe qu'au bout de quelques semaines ; mais en général le climat est excellent, comme je l'ai dit, et les maladies qu'on y contracte ne sont ni douloureuses ni longues. Celle qu'on appelle vénérienne, qui y est fort répandue, ne s'y [VIII, 250] aperçoit pas sur la peau, l'air dissipant tous les épanchements de ce venin qui en sont les signes dans les autres pays. La rouille non plus ne gêne jamais rien à Ispahan, elle n'y est pas même connue. Cette ville est encore à couvert d'un autre grand fléau, qui est le feu. Comme ses édifices sont de terre, on n'entend jamais dire que le feu s'y mette ; et quand il serait dans une maison, le voisin n'en aurait pas de peur, car le feu s'arrêtant après avoir brûlé la boiserie, les murs qui sont tous de terre mettent la maison voisine à couvert de l'incendie. Ce qu'il y a de fort admirable dans une si grande ville, et si peuplée, c'est qu'elle subsiste avec abondance et opulence sans mer et sans rivières. Tout sans exception y est apporté sur le corps des bêtes, et il n'y a rien qui ne s'y apporte, les chameaux portant des fardeaux de huit cents pesant. Les Persans appellent ces animaux les navires de terre ; mais ce qui paraît incroyable, c'est que cette ville tire la plupart de ses vivres, excepté le bétail, de dix lieues alentour. On compte dans cet espace quinze cents villages, et à vrai dire la plupart de ses environs sont incomparables en beauté et en fertilité. Il faut se souvenir en cet endroit de la frugalité des Orientaux, parmi lesquels les Persans particulièrement sont à estimer, mangeant beaucoup moins que les Turcs ; car d'ailleurs si on couvrait les tables à Ispahan comme à Londres ou à Paris, il faudrait bien faire venir des provisions de plus loin. Les Persans ne mangent de la viande que le soir, et n'en mangent qu'avec du riz et aussi des légumes. J'ai observé ailleurs combien leur chairs [VIII, 251] sont pleines de suc, de manière qu'on peut dire en général qu'il ne se fait que la dixième partie de la consommation de chair en Perse qu'il se fait en nos pays par proportion.

Je viens à l'origine de la ville d'Ispahan à présent le siège de l'Empire de Perse. Les auteurs européens veulent que ce soit la célèbre Hécatompile, la ville à cent portes fondée par les Grecs, parce que Hécatompile était la capitale du pays des Parthes ; mais comment Hécatompile, qui selon Ptolomée et les autres géographes anciens était à 37°50' du pôle, pouvait-elle être Ispahan, qui n'en est qu'à 33°40' ? J'observerai là-dessus qu'il faut que Ptolomée ou ses copistes se soient mépris au sujet d'Hécatompile, car il n'y a point de villes au pays des Parthes qui soit à 37° du pôle. D'ailleurs les anciens ont placé Hécatompile à trois journées de l'Hyrcanie et Ispahan en est à douze journées. Quinte-Curce dit expressément qu'Alexandre alla en trois jours d'Hécatompile en Hyrcanie. On pourrait pourtant concilier cette contradiction apparente en disant que la province d'Hyrcanie s'étendait autrefois du côté d'Ispahan plus qu'elle ne fait, comme elle s'étendait jusqu'à la Mésopotamie. J'ai remarqué une chose dans ces empires d'Orient dont l'étendue est si vaste, c'est qu'on étend et qu'on resserre les gouvernements selon le bon plaisir du souverain, et alors la province dont ils portent le nom est considérée comme plus grande ou plus petite selon que s'étend la juridiction du [VIII, 252] gouverneur ; mais j'ai observé aussi une autre chose sur ce sujet, c'est que la nature a fait en Perse la division de la plupart des provinces soit par de hautes montagnes, soit par de vastes plaines, soit par la qualité du terroir et du climat. Niger se méprend bien davantage en prétendant qu'Ispahan est Ecbatane. Il n'y a pas d'apparence non plus que ce soit l'Aspa que Ptolomée, Pline et Stragon mettent en Parthide à 36°, parce qu'Ispahan ne s'étend pas tant au nord. Mais il y a assez d'apparence que ce soit l'Aspadana de ces illustres géographes qu'ils placent à 33°, ce qui ne diffère que de 40' d'avec la vraie situation.

Les auteurs persans et arabes ont aussi de fort différents sentiments sur l'origine de cette ville. Quelques-uns la croient fondée par Houcheng, petit-fils de Noé, qu'ils appellent

Adam second. D'autres disent que ce Houchend [*sic*] est le second roi de Perse et la neuvième génération de Noé. D'autres en attribuent la fondation à Juda, un des douze patriarches, ce qu'ils appuient sur ce qu'on trouve que cette ville s'appelait anciennement Darel Youda, c'est-à-dire colonie de Juda. Mais Aboulpharagh, auteur de l'*Histoire des Arabes*, qui était natif d'Ispahan, donne une autre raison beaucoup plus apparente de cette dénomination-là. Il dit qu'autrefois Ispahan se divisait en vieille et nouvelle ville, la vieille nommée Hay, dont Alexandre le Grand était le fondateur, la nouvelle appelée El Yehoudié, comme qui dirait la Judée, parce qu'elle avait été fondée par les juifs que Nabucadnezar emmena [VIII, 253] captifs en Perse. Cette histoire nomme Nabucadnezar Baktnasr, comme qui dirait heureux aspect. « Les juifs, dit cet auteur, étaient la plupart des artisans qui ayant trouvé l'air, l'eau et le terroir de cette ville fort semblables à celui de la Judée, s'y arrêtrèrent et y bâtirent une ville, qu'ils appelèrent du nom de leur pays. » Mais enfin selon la plus commune opinion Ispahan dans son origine était deux villages, ainsi que je l'ai observé au commencement de ce livre, lesquels à force de s'agrandir se joignirent et devinrent enfin une grande ville. Comme tous les auteurs orientaux sont fort exacts à rapporter l'horoscope des villes, ils marquent la naissance d'Ispahan sous l'ascendant du Sagittaire. Ils l'ont représenté pour cela sur le frontispice du château et au Marché Impérial, mais ils ne le peignent pas comme nous par une figure moitié homme moitié cheval, mais moitié homme moitié tigre, dont la queue est un gros serpent dans la bouche duquel le Sagittaire tire une flèche. Quoiqu'il en soit de tout ce que nous avons rapporté, il ne paraît pas dans les histoire du pays qu'Ispahan ait été célèbre avant le règne de Tamerlan ; on voit seulement qu'elle fut subjuguée par les Arabes sous le califat d'Omar dans le septième siècle, et que deux cents ans après, une grande peste ayant désolé la ville, les habitants furent s'établir tout proche sur le bord de la rivière au village qui porte le nom de Chehereston, c'est-à-dire *lieu de ville*, qui est ce beau et grand village dont j'ai parlé où l'on voit des ruines d'anciens édifices. On y montre entre autres la place où fut enterré le calife Alrachid, qui ayant été déposé du [VIII, 254] califat choisit ce lieu pour sa retraite et y finit ses jours l'an 531 de l'ère mahométane. On trouve encore dans ces histoires que l'an quatre cent vingt de cette époque, Aladed-Daulet, vice-roi de Perse sous les califes de Babylone, tenait sa cour à Ispahan. Tamerlan la prit en allant à la conquête d'Asie, et la trouvant révoltée à son retour, il la reprit une seconde fois et y exerça alors d'horribles cruautés. Il commanda entre autres à son armée en approchant de la ville que chaque soldat eût à lui apporter la tête d'un habitant d'Ispahan ; mais comme la plupart avaient pris la fuite, on dit que les soldats, ne trouvant plus d'habitants, s'entre-tuaient pour avoir une tête à porter. On conte la même chose de Cotza, roi de Perse, environ l'an mil quatre cent cinquante de notre compte. Ces grandes défaites avaient fort diminué la ville ; et ce qui lui fut encore plus funeste, c'est que les descendants de Cheik Sephy, prince d'Hyrcanie, étant montés sur le trône, ils établirent leur séjour à Casbin jusqu'au temps d'Abas le Grand qui, étant homme de cœur et de tête, entreprit de reconquérir l'Empire de Perse, dont ses ancêtres avaient été presque entièrement dépouillés ; et comme Ispahan lui parut dans une bien plus belle situation que Casbin, et dans un climat plus tempéré, et d'ailleurs plus proche des provinces que ce monarque avait en tête de conquérir des premières, comme la province de Perse et les bords du golfe Persique du côté de l'occident, il transporta sa cour à Ispahan, qu'on peut dire qu'il édifia à mesure qu'il conquit son empire. Ce grand prince fit plus, car afin que la ville eût plus grande abondance [VIII, 255] d'eau, il fit fendre avec une incroyable dépense une grande montagne à trois journées de chemin pour donner passage à un fleuve et le faire couler dans celui de Zenderoud, qui est le fleuve d'Ispahan.

Le nom que cette ville porte est tiré d'*aspacan* par tous les étymologistes. *Asp* signifie cheval en persan, et *can* ou *han* en langue arabe signifie un grand hôtel, et en tartare un lieu à recevoir les caravanes, comme qui dirait lieu ou assemblée de cavalerie ; et l'on a donné ce

nom à cette ville soit à cause de son grand peuple, soit parce que c'était le rendez-vous général de l'armée persane.

Quatrième Partie Voyages à Bander-Abassi

1

Le premier voyage de l'auteur en 1674 à Bander-Abassi et son retour à Ispahan. Ruines de Persépolis

[IX, 3] Le journal de mon *Voyage de Paris à Ispahan*, qui compose les trois premiers volumes de mes relations, finit avec l'année 1673.

Je commençai la suivante 1674 en la compagnie des protestants français qui sont établis en cette ville-là. Nous fîmes nos dévotions ensemble, et je rendis grâces à Dieu de toutes les affections de mon âme, de sa protection puissante qui par mer et par terre me garantissait de tout mal depuis vingt ans, et qui m'avait gardé l'année passée sur la mer Noire et en Mingrèlie des plus grands dangers où l'on puisse tomber, desquels je suis [IX, 4] très persuadé que ni prudence ni hasard ne m'auraient su tirer. J'implorai son soin paternel sur moi durant la nouvelle année afin que je pusse passer en sa crainte et ressentir durant tout son cours cette même protection à qui je devais ma vie et mon bonheur.

Le soir je fus dire adieu à un neveu du grand vizir qui devait partir le lendemain pour la cour. Il m'apprit qu'il en était venu un exprès le jour précédent avec la nouvelle que le roi, au lieu de continuer son voyage à Casbin, ville du pays des Parthes, par la route droite et ordinaire, avait pris à Com un grand détour et était allé passer le Ramazan, qui est le mois de jeûne des mahométans, à Théran, petite ville du pays, que les anciens géographes appellent la Comisene, entre la Parthide, l'Hyrcanie et la Sogdiane. La raison de ce changement venait du calcul des astrologues, qui firent accroire au roi que son voyage était regardé par de malignes influences ; que c'était à cela qu'il fallait rapporter les maladies qui régnaient dans sa cour, dont plusieurs seigneurs venaient de mourir ; et que pour changer ces influences il fallait changer de dessein et de route. Les médecins sont les plus heureuses gens du monde en Perse. Dès que la mort fait à la cour quelques ravages extraordinaires que leur art ne peut arrêter, ils en rejettent promptement la faute sur les astres et sur les constellations, et ils accusent les astrologues de ne pas bien découvrir ces mauvais aspects, et de ne pas rechercher ce qu'il faut faire pour en détourner les effets funestes. [IX, 5]

Le 4 [janvier 1674] un ambassadeur de Balke, pays à l'orient de la mer Caspienne que nous appelons la Petite Tartarie, et que les Orientaux appellent Yuz-bec, c'est-à-dire cent seigneurs, du grand nombre des principautés en quoi ce pays-là est partagé, cet ambassadeur, dis-je, me fit l'honneur de me rendre visite. Il avait apporté de son pays pour environ vingt mille écus de marchandises, presque tout rhubarbe et lapis lazuli, qu'il voulait me troquer contre des bijoux ; mais nous ne pûmes convenir de prix. Il me faisait depuis quelque jours de grandes instances d'aller avec lui en Tartarie, me promettant que le prince de Balke son maître me ferait beaucoup d'honneur et de caresses, et m'achèterait pour bien de l'argent. Je lui dis que la Tartarie était en réputation de maltraiter les étrangers, surtout ceux qui n'étaient pas de la religion du pays. L'ambassadeur me répondit que les Persans faisaient courir ces bruits pour diminuer le négoce des Tartares, mais qu'il était très faux. Qu'au reste il me donnerait caution dans Ispahan de ma personne, de mes gens et de mon bien pour autant que

je le désirerais. Il me fit d'autres offres encore plus belles que ma curiosité faisait assez valoir. Je dis à l'ambassadeur que j'y penserais, et en effet les jours suivants je consultai plusieurs seigneurs et plusieurs grands marchands de la ville, mais il n'y en eut aucun qui ne me détournât de ce long voyage. On me conta, entre les autres choses, que depuis peu d'années, des marchands arméniens étant allés à Balke sous la bonne foi d'un passeport du prince, [IX, 5] ils avaient été assassinés, et que l'on n'avait pu encore recouvrer leurs effets. On me conta aussi des choses presque prodigieuses de la stérilité et de la disette de ce pays-là, de leurs vilaines mœurs et de la saleté qu'il y a dans leurs logis, dans leurs vêtements, et dans leur nourriture. Je crus tout ce qu'on m'en dit, d'autant plus aisément que j'en découvrais des marques en la personne de cet ambassadeur et dans son train. C'étaient la plupart des gens de mauvaise mine qui avaient tout l'air de brigands. Ils étaient si mal vêtus, et ils se tenaient si salement dans le palais où on les avait logés, que cela n'est pas croyable. À la réserve de la chambre de l'ambassadeur, tout était plein d'ordures et faisant mal au cœur. C'était la même chose dans leur vivre¹. Ils égorgeaient les bêtes en quelque endroit que ce fût et presque à la porte de leurs appartements, y laissant l'ordure des intestins, lesquels ils mangent, comme beaucoup d'autres choses que nous en jetons. On dirait à voir leur cuisine que c'est une caverne de bêtes féroces. Ils assaisonnent aussi leurs viandes fort mal, leur donnant une senteur d'ail, d'*assa foetida*² et d'herbes fortes qui fait soulever le cœur. En un mot, ils sont encore pires que les Moscovites. J'ai fort observé ces Petits Tartares en Perse et aux Indes, en divers lieux et à diverses fois. Leur taille est communément plus petite de quatre pouces que la nôtre, et plus grosse à proportion. Leur teint est rouge et basané ; leurs visages sont plats, larges et carrés. Ils ont le nez écrasé et les yeux petits. Or comme ce sont là tout à fait des traits des habitants de la Chine, [IX, 7] j'ai trouvé, après avoir bien observé la chose durant mes voyages, qu'il y a la même configuration de visage et de taille, comme on parle, dans tous les peuples qui sont à l'orient et au septentrion de la mer Caspienne et à l'orient de la presqu'île de Mallaca ; ce qui depuis m'a fait croire que ces divers peuples sortent tous d'une même souche, quoiqu'ils paraissent de différentes dans leur teint et dans leurs mœurs. Car pour ce qui est du teint, la différence vient de la qualité du climat et de celle des aliments. Et à l'égard des mœurs, la différence en vient aussi de la nature du terroir et de l'opulence plus ou moins grande. Les richesses produisent toujours dans un pays la douceur dans les manières et la justice dans le commerce de la vie, de même qu'elles produisent les sciences et les beaux-arts.

Le 6 MM. Sarhat, les plus riches marchands arméniens de la Perse, m'invitèrent à un grand festin. Leur famille passe pour la plus ancienne de celles de leur nation. Ils étaient cinq frères, tous riches de quatre à cinq cent mille livres chacun, tous bien établis, habiles négociants, et fort fameux. Les familles des chrétiens orientaux sont très nombreuses. Il y en a d'Arméniens à Ispahan qui comptent plus de cinq cent personnes dans leur parenté, ce qui vient de ce qu'ils se marient tous, et qu'ils ont de l'horreur pour le célibat et pour la stérilité. Les enfants y coûtent peu à élever, et sont bientôt utiles. Les filles sont mariées avec un trousseau pour toute dot, et hors les veuves qui ne se remarient pas communément, tout le monde est marié ; [IX, 8] aussi leur familles durent-elles des siècles entiers. La durée en fait la noblesse, et le nombre y contribue aussi, chacun néanmoins ne laissant pas de s'occuper au labour des terres ou au commerce. Le festin se faisait au logis de l'aîné. L'agent anglais et toute sa famille y était invité. C'était pour lui que la fête se faisait, et pour l'engager dans une affaire où les Arméniens espéraient de gagner beaucoup. Les autres invités, au nombre de

¹ « Nourriture ou pension suffisante pour se nourrir » (Furetière).

² « On l'appelle merde du diable, *stercus diaboli*, apparemment à cause de son odeur d'ail, qui n'est pas agréable à tout le monde, quoique dans les Indes orientales on l'emploie dans les ragoûts » (Trévoux).

vingt ou vingt-quatre, étaient des plus considérables parents de la maison. J'arrivai au festin sur les onze heures, et je trouvai qu'on avait déjà servi. La compagnie était dans un grand salon hexagone, ouvert sur un jardin au milieu duquel il est bâti. Un dôme le couvre, supporté par quatre cintres élevés sur un comble rond, lequel est posé sur quatre semblables, le tout peint, doré, et azuré à la moresque, d'un travail fort gai, comme on le sait très bien faire en ce pays-là. Les côtés du haut en bas étaient tous ornés de petites niches faites dans l'épaisseur des murs et garnies de vases d'argent et de porcelaine remplis de fleurs. Le plancher était couvert de tapis fins avec des carreaux de brocart d'or tout autour. Derrière le salon on entrait dans un grand vestibule orné et meublé de même, ouvert de trois côtés sur des jardins, ayant au milieu deux beaux bassins de marbre et des jets d'eau qui vont jour et nuit. On m'avait gardé une place à la gauche du maître du logis, qui était assis au haut bout à la place d'honneur, ayant l'agent à sa droite. C'est la coutume de l'Orient, parmi [IX, 9] les chrétiens, que le maître du festin, quand c'est un homme d'âge et grave, se mette au haut bout, et que ses fils et ses frères servent. Le couvert était mis sur deux grandes nappes de brocart d'or à fond rouge et bleu doublées de taffetas vert. Le buffet était au bas de la salle sur un tapis de cuir doré, consistant en trois ou quatre douzaines de bouteilles d'un verre fin et clair comme le cristal. Ces bouteilles, qui tiennent chacune environ trois chopines, ont le corps rond un peu affaissé, le col long de huit à neuf pouces. Les unes sont unies, les autres sont à godrons, d'autres à pointes de diamants. Il y en a de cent figures et façons. Celles-ci étaient pleines de diverses sortes de vin, et avaient chacune au lieu de bouchon un bouquet de fleurs ; car en Perse, où l'air est si sec et si pur, et où les vins sont si faits, on n'a pas peur qu'ils s'éventent faute de bouchon. Parmi ce grand nombre de toutes sortes de bouteilles on voyait des vases de fleurs entremêlés de coupes de cristal de roche, d'argent, de vermeil doré, de verre, de porcelaine ; et au-devant il y avait deux grands bassins pleins de morceaux de glace, claire et nette comme des gouttes d'eau. C'est comme l'on s'en sert en Perse : on en met un morceau dans le verre et puis on le présente, et on verse le vin dessus. Ce buffet faisait plaisir à voir ; c'est un régal que les Orientaux ont par-dessus nous dans leurs festins que la vue de leurs vins excellents dont la couleur est vive et incomparable. J'ai dit qu'on avait déjà mis le premier service lorsque j'arrivai. Il était dans des bassins ronds et carrés de bois peint, [IX, 10] doré, et vernissé, pleins chacun de seize à dix-huit petites porcelaines de confitures sèches et liquides propres pour la plupart à donner de l'appétit, car c'était du gingembre, des noix communes et de muscade, du cardamome, des mirobolants de diverses sortes, des écorces de citron et d'orange et d'autres fruits de même qualité avec du massépain, du biscuit, du pain d'épice. Chacun des conviés avait devant soi un bassin. Deux jeunes garçons proprement vêtus et bien faits versaient de l'eau de vie de Moscou et de France et du rossoly d'Italie³ à la ronde. On fut une heure sur ce service, comme pour se mettre en goût. On parlait peu, chacun gardait la bienséance. Un nombre d'instruments et de voix placées dans le vestibule divertissaient la compagnie. Les concerts des Persans ne sont pas accordés et fins comme en Europe, mais ils sont gais, enjoués, et libres.

À midi, on desservit les confitures et les nappes de brocart, on en étendit d'autre[s] de très fines indiennes doubles et fort larges, et on mit dessus devant chacun des conviés une serviette, deux assiettes d'argent l'une sur l'autre avec la cuillère, le couteau, la fourchette, une salière et un poivrier. C'était proprement pour nous Européens qu'on mettait ainsi le couvert, car ni les Arméniens, ni les Persans, ni tous les Orientaux ne se servent pas de ces choses-là à table. Les mets leur paraissent toujours bien assaisonnés, ils mangent vite et sans parler, et ils le font si proprement que, sans s'essuyer du tout les mains durant le repas

³ « ROSSOLIS se prend communément pour une liqueur agréable qu'on sert à la fin du repas, qui aide à la digestion. Elle est composée d'eau de vie brûlée, de sucre, de cannelle, et quelquefois parfumée. » (Furetière.)

comme nous faisons, ils se lèvent de table aussi propres qu'ils s'y [IX, 11] sont mis : ce que j'entends des mahométans et non des chrétiens, qui sont plus grands buveurs et mangeurs que les mahométans. À la vérité, on donne des cuillères à table des mahométans, mais c'est seulement quand on leur donne du bouillon, et la cuillère est mise dans l'écuelle, ayant un manche long d'un pied pour pouvoir atteindre de loin. On nous servit d'abord les salades dans des assiettes d'argent : c'était une petite porcelaine d'ail, de raisin, de pommes, et d'autres fruits confits avec le sucre et le vinaigre au milieu de l'assiette, et autour des raves, de petits citrons, des ciboules, de l'estragon, du baume, et d'autres herbes fortes pour exciter l'appétit. On mit une de ces assiettes devant chacun des conviés ; ensuite on présenta le pain, qui était de plusieurs façons. Il y en avait de mince, comme des feuilles de papier, d'épais comme le doigt, et d'autre qui l'était encore davantage. Après le pain on apporta deux grands bassins d'argent dont l'un était rempli d'œufs durs, l'autre de petit rôti, comme ils l'appellent : ce sont des morceaux de foie et de rognon d'agneau imbibés de vinaigre et de suc d'oignon, tout à fait de haut goût et appétissant, qu'ils font rôtir avec de petites brochettes de bois, comme on fait une douzaine d'alouettes. On porte ces bassins aux conviés l'un après l'autre à la ronde, chacun en prend ce qu'il veut ; et c'est la coutume des chrétiens orientaux de commencer les festins par des œufs durs, dont la raison est qu'ayant de longs et fréquents jeûnes, auxquels les œufs leur sont interdits comme la viande, c'est le plus souvent une nouveauté pour eux. Quelques-uns [IX, 12] m'ont dit que c'est aussi parce que les œufs durs empêchaient le vin d'aller si tôt à la tête. Un moment après que ces bassins eurent passé, l'on en apporta deux autres encore plus grands, dans l'un desquels il y avait trois douzaines de bons gros pigeons rôtis, dans l'autre dix-huit petites éclanches⁴ de mouton rôties, une pour chaque convié. Ces bassins s'apportaient dans la salle couverts de ce pain en feuille et d'une nappe en quatre doubles par-dessus, à peu près comme on sert les œufs frais et les marrons en ces pays-ci. On les présentait d'abord au maître de la maison, qui les découvrait et en prenait une pièce ; on les apportait après à l'agent anglais, puis à moi, puis aux autres conviés, selon le rang où chacun était assis. Ce n'est point une incivilité parmi eux de choisir au plat la pièce qu'on veut prendre, ni même, si l'on a pris un pigeon ou une éclanche ou quelque autre pièce qui ne plaise pas, de faire revenir le plat pour changer sa pièce. Un quart d'heure après l'on servit des chapons rôtis et des œufs frais dans de grands bassins, et tout de la même manière que ce qui avait passé, et autant de temps après on servit le bouilli. On l'apportait dans des vases de porcelaine faits en terrine, et qui tiennent autant que des marmites, posés sur de grands bassins plats, quelques-uns étant couverts de cloches d'argent ou de cuivre étamé. Ces terrines étaient pleines, l'une de bouillon d'un goût aigrelet, l'autre de bouillon et de morceaux de mouton, une autre de consommé, une autre de grosses volailles, d'autres de bœuf frais et salé, froid et chaud, d'autres de hachis [IX, 13] mêlés de pois⁵ et d'herbes à la crème, de hachis cuits dans des feuilles de vignes, de concombres farcis, et d'autres ragoûts dont on ne fit que servir et desservir durant plus de deux heures. On apportait un bassin après l'autre, et derrière chaque mets on portait dans un de ces beaux bassins de bois vernissés deux douzaines d'assiettes de porcelaine en pile, et on mettait cela sur la nappe au milieu de la salle vis-à-vis du maître, devant deux écuyers tranchants, assis sur leurs genoux, chacun un grand couteau à la main, ayant à côté d'eux une cuillère d'argent creuse et une plate à long manche. Ces écuyers tranchants, ayant les yeux sur le maître, recevaient le signal de servir d'une viande, ce qu'ils faisaient aussitôt dans ces assiettes de porcelaine que de jeunes garçons portaient aux conviés. On aurait peine à croire avec quel ordre et avec quel silence merveilleux cela se fait : on n'entend pas un mot, point de bruit d'assiettes ; et comme on entre déchaussé dans ces salles à cause qu'elles sont couvertes de tapis, on n'entend pas

⁴ « C'est ce qu'on appelle dans les provinces *gigot de mouton* » (Richelet).

⁵ L'original dit : *poids*.

marcher non plus. Le maître de la maison avait toujours l'œil sur ces écuyers tranchants pour prendre garde qu'on portât des portions plus grandes aux personnes plus considérables qu'aux autres. Après toutes ces viandes on met devant chacun des conviés deux porcelaines de sorbet aigre-doux, chacune d'un goût différent, avec une cuillère de bois dedans dont le manche était long d'un pied et demi et le cuilleron creux et si grand qu'il y tenait dix cuillerées ordinaires. Ces sorbets sont la boisson des Orientaux dans leurs repas, où l'on ne demande [IX, 14] jamais à boire. Je parle des mahométans ; car pour les chrétiens, leur commerce avec l'Europe et leur affection pour le vin les accoutume à boire en mangeant comme nous faisons. Enfin on sert les *pilò* en dix grands bassins dont un homme en portait un à peine. Le *pilò* est le manger ordinaire et délicieux de toute l'Asie jusqu'aux Indes et de tous les mahométans du monde. C'est un mets dont le principal ingrédient est le ris. J'en ai fait la description au long en traitant du manger des Persans, et j'ai dit entre les autres choses que c'est toujours le dernier service, et par où le repas finit. Il désenivre, il remplit et nourrit à merveille. L'on en mange tant qu'on croit qu'on va étouffer, mais au bout de demi-heure vous ne savez ce que cela est devenu, vous n'en sentez point l'estomac chargé. Les *pilò* de ce festin étaient de toutes les couleurs et de tous les goûts : du blanc simple avec de petits poulets de grain, du blanc mêlé de fenouil à l'agneau, d'autre jaune au sucre et au safran, d'autre rouge au jus de grenade, de violet au jus de mûr, d'autre couvert de poisson salé, de hachis. Plusieurs bassins avaient de trois et quatre sortes de *pilò*, et la plupart étaient faits de ce fin ris des Indes qu'on appelle riz parfumé parce qu'il a une senteur odoriférante qui embaume et qui étant bien apprêté vaut tous les ragoûts du monde. On servit tant de viandes que j'avais à la fin quelque trente assiettes et écuelles devant moi. On appellerait cela en terme de couvent des pitances ou des portions, et effectivement les règles des moines, non seulement [IX, 15] dans le manger mais aussi dans le reste, tiennent si fort de la manière des Orientaux qu'il n'y a pas de peine à reconnaître qu'elles en ont tiré leur origine. Ils sont à table tous d'un même côté, et les uns auprès des autres rangés en long, sans personne vis-à-vis. On les sert dans des assiettes l'une après l'autre. Chacun a son service seul et séparé. L'on ne parle point à table, mais l'on est entretenu en mangeant par une lecture ou simple ou musicale, si l'on peut appeler ainsi ces récits qu'on chante dans les festins des Orientaux, presque comme on fait aux *opera*. Le service se fait sans bruit, et l'on ne vous laisse occasion de rien demander. La raison de cette conformité entre les moines d'Europe et les peuples orientaux, c'est que les moines de l'Europe se sont réglés sur les moines de l'Orient, qui ont été les premiers cénobites. Mais il est arrivé en cela que les moines ont affecté des manières fort différentes de ce qui se pratique parmi ceux avec qui ils vivent, en prétendant imiter des hommes qui suivaient constamment parmi eux la coutume de leurs pays dans leur vivre aussi bien que dans leur logement et dans leurs habits, sans affecter aucune singularité ni prétendre se distinguer de leurs concitoyens. C'est au reste un témoignage honorable en faveur des manières orientales que de les voir suivies parmi nous par les gens de la vie la plus régulière. Quand on a goûté la manière de vivre du réfectoire ou de l'Orient, car c'est presque la même chose, on trouve que c'est la plus commode et la plus agréable. J'avoue que les tables de l'Europe sont plus réjouissantes [IX, 16] pour ceux qui aiment la grande vivacité et le fracas. On y fait aussi meilleure chère, si vous voulez ; mais aux tables des Orientaux on se porte mieux, et l'on n'en sort pas si enivré de boire ou de manger.

Pour revenir à notre festin, le service en était magnifique, car c'était toute vaisselle d'argent ou de porcelaine, qui est beaucoup plus précieuse que l'argent. Il y avait de la porcelaine verte, dont les grands plats valent des quatre à cinq cents écus. Il n'y a rien de plus propre que ce manger dans de la porcelaine, la vaisselle étant toujours comme neuve. Mais nous ne saurions avoir commodément ce régal en Europe, parce que, notre air étant trop froid, les viandes se refroidiraient trop tôt dans de la porcelaine, outre qu'il nous faut des vases sur quoi nous puissions couper les viandes, au lieu que celles des Orientaux sont servies toutes

prêtes à porter à la bouche, étant si cuites qu'on les met en morceaux avec les doigts, de sorte qu'ils ne se servent jamais de couteau. À trois heures, le maître de la maison, étant assuré qu'on avait bien mangé et bien bu, nous mena dans le vestibule. Le vin avait excité la gaieté à tout le monde, et la conversation s'était si bien mise en train qu'on n'entendait plus la musique ; on le fit cesser. Nous trouvâmes là-dedans un dessert servi sur des nappes de brocart d'or et de soie. Il consistait en plus de deux cent cinquante assiettes de fruits secs et frais, de confitures, de caviar, de poisson salé de la mer Caspienne et du sein Persique, de beurre, de laitages, de petits pâtés [IX, 17] et d'autres pièces de four. Il y avait de plusieurs sortes de raisin, des melons verts, rouges, jaunes, et blancs très excellents. On garde les fruits en Perse dans des caves souterraines où l'on entretient deux ou trois petites lampes ardentes suivant la grandeur du lieu. Cela les empêche de se geler.

On commença à boire avec du vin pour les santés de rois, des compagnies de négoce, et de nos plus grands amis, aussi longtemps qu'on eut la force d'ouvrir la bouche, après quoi chacun se sauva comme il put. Je m'échappai à sept heures et m'en allai coucher chez un de mes amis qui demeurait dans ce quartier-là ; car le maître du logis, pour nous retenir davantage, avait fait mettre nos chevaux dans son écurie, et nos valets dans une salle où il les traita avec profusion. Je n'ai point rapporté comment le salon et le vestibule étaient échauffés lorsque j'en ai fait la description : c'était avec de grands brasiers. Les Persans ne se servent pas ordinairement de cheminées, et là où ils en font, elles sont trop petites. Ils ont des manières de poêles, et dans les grandes assemblées ils se servent de brasiers.

Le 8 [janvier] on aperçut la nouvelle lune qui faisait le premier jour du mois de Chalval. Les Persans en eurent une grande joie parce qu'elle annonçait la fin de leur carême, qu'ils appellent le Rahmazan.

Le 20 [janvier]⁶ on eut nouvelle qu'une caravane qui venait de Smyrne à Tauris avait été volée le mois d'octobre dernier proche d'Arzerum en la Basse Arménie, et que le dommage que les Arméniens de Perse y souffraient était de deux cent mille écus. On n'oublie aucun soin en Turquie pour exterminer les voleurs, mais l'on n'en saurait venir entièrement à bout ; il y en a toujours dans toutes les provinces. Ce qui les entretient le plus à mon avis c'est la facilité qu'ils trouvent à voler les caravanes, et le riche et incroyable butin qu'ils y font. Les caravanes de Turquie sont quelquefois si grosses qu'il y a douze ou quinze cents hommes capables de combattre ; cependant cinquante voleurs mettent souvent en déroute la caravane, dont la plupart des gens sont Arméniens, gens sans courage qui crient merci à la vue d'une épée nue : ils portent presque tous des armes à feu, mais de vingt il n'y en a pas deux d'ordinaire en état de servir ; ainsi, lorsqu'ils sont attaqués, chacun fuit sans reconnaître le nombre des voleurs ni leur disposition ; d'ailleurs comme les caravanes sont de longues files qui occupent quelquefois trois à quatre milles de chemin, où chacun se tient auprès de ses chameaux et de son bagage, ne songeant qu'à soi au lieu de courir à l'endroit attaqué, il n'est pas plus malaisé de voler les caravanes qu'une troupe de cinquante personnes. Les Turcs qui se trouvent dans les caravanes ne fuient pas comme les autres, ils font ferme d'ordinaire et se battent ; c'est ce qui fait que les caravanes sont beaucoup plus assurées où le nombre de Turcs excède celui des Arméniens.

Le 2 février [1674] je partis d'Ispahan pour me rendre à Bander-Abassi, le plus célèbre port de Perse. Tous les Européens et plusieurs Arméniens [IX, 18] me firent l'honneur de me conduire hors la ville à une maison de plaisance nommée *Bag Koullou pad cha*, c'est-à-dire le jardin des esclaves du roi, où nous demeurâmes si longtemps à table que je ne pus partir qu'à soleil couché. On sort d'Ispahan par le quartier de Kerron, c'est-à-dire des sourds, quand on en part pour Bander-Abassi. On va traverser tout le faubourg de Cheik-

⁶ Tout cet alinéa figurait initialement au tome VII, p. 443-444 ; restitution est faite d'après l'errata à la fin du tome X.

Sabanna, puis on passe la rivière au pont de Cher-eston, qui est un autre faubourg long d'un mille plein de beaux jardins. Là on prend à droite par de belles et grandes plaines, laissant à gauche un village nommé Spahanek ou le petit Ispahan, à cause de sa grandeur, qui est de plus d'un mille d'étendue. Il abonde en fruits et en grains, et l'on y voit les ruines d'un fort de terre qui est à présent tout en pièces.

Après cinq lieues de marche par la plaine d'Ispahan j'arrivai à la montagne qu'on appelle *Koutel hurt chiny*, c'est-à-dire le mont du Degré, parce que le chemin qui passe au travers est étroit, va en tournant, et est taillé par degrés dans le roc comme l'escalier d'un hôtel, *hurt chin* en langue persane signifiant degré de pierre. Cette montagne n'est pas fort haute, mais elle est roide et âpre, surtout pour les bêtes de charge. Avant que d'y arriver on passe devant un bureau de *rahdars* ou gardes des chemins, qui sont des gens établis originairement pour la sûreté des voyageurs. Ils prennent pour leur entretien un droit sur les marchandises qu'on transporte, savoir par charge de mule, de cheval ou de chameau, quoiqu'il y puisse avoir dedans, ce qu'il ne leur est pas permis de regarder, [IX, 19] à moins d'un juste soupçon de contrebande ; car les balles de marchandises ne s'ouvrent jamais en Perse qu'aux frontières, et c'est assurément un pays très libre. Les Européens, et surtout les compagnies de commerce et ceux qui ont les passeports du roi, comme je les avais, sont exempts de ces droits. Cependant il ne laisse pas d'en coûter toujours, ces gardes se faisant donner par honnêteté ce qu'ils ne peuvent exiger de droit. Ils vous apportent de petits présents de fruits et d'autres rafraîchissements, ils vous accompagnent quelque espace de chemin par honneur, ils veillent la nuit à la porte de votre logement, avec quoi ils s'attirent des présents qui sont plus considérables que leur droit.

Il n'y avait avant le règne des deux derniers rois de Perse nuls autres impôts pour le roi dans tout le royaume qu'à l'entrée et à la sortie du royaume, tout le reste n'était que de petits droits pour les prévôts des grands chemins ; mais cela a fort changé, et empire de jour à autre, car on prend des droits des marchandises à la sortie d'Ispahan, et c'est au passage de cette montagne et à la première traite qu'on examine ce qui s'emporte. La visite en est sévère à cause de l'or dont le transport est grand d'Ispahan aux Indes, et le droit aussi qui est d'un demi pour cent. Les gardes des chemins sont aussi les visiteurs de ce qui se transporte, prenant garde si chacun a son acquit, ou s'il n'emporte rien qui en requière.

La plaine où est Ispahan est entourée de montagnes du côté du midi, à distances inégales. [IX, 20] Après qu'on a passé celle d'*Hurt cheni* on rentre dans une plaine de deux lieues de large où après avoir fait trois lieues on trouve le bourg de Mayar, qui est à neuf lieues de la ville, et qui est la première traite du voyage. J'y arrivai à trois heures après minuit.

Mayar est un village gros de trois cents maisons situé entre deux montagnes, s'étendant de l'une à l'autre de sorte qu'il serait impossible de ne passer pas par-dedans quand on le voudrait. Cette avantageuse situation me pourrait bien faire croire le rapport que font les gens du pays, que ce village était une bonne ville il y a six cents ans. On y trouve un grand caravanseraï à l'entrée, mais qui est si vieux que les passants n'y peuvent plus loger proprement. Les gens considérables logent dans des maisons particulières, dont il y a un grand nombre qui leur sont volontiers ouvertes par les habitants pour le profit qu'ils en retirent. Près du caravanseraï on voit les ruines d'un petit fort de terre. Le terroir d'alentour est sec et stérile, sans arbres ni aucune verdure, ce qui provient de la disette d'eau qui y est grande tout l'été. Cela n'empêche pas que le village ne soit agréable et abondant en toutes choses, qu'il n'ait des marchés couverts, comme dans les bourgs, et nombre de jardins.

Le 3 je fis cinq lieues par un chemin uni mais un peu pierreux entre des montagnes, comme le jour précédent et les jours suivants. Il faut compter que depuis Ispahan jusqu'au sein Persique on a toujours des montagnes à droite et à gauche, éloignées [IX, 21] l'une de l'autre diversement. Elles s'élargissent dès qu'on est hors de Mayar, et quand on a fait trois

lieues on détourne à droite au coin de la montagne et on entre dans de vastes et de belles plaines, larges de cinq à six lieues, les plus fertiles qu'on puisse voir. Je les ai traversées neuf fois en ma vie, ayant fait cinq fois le voyage d'Ispahan au golfe Persique, et j'ai toujours pris grand plaisir à traverser ces plaines, qui mènent seize lieues durant, jusqu'à la frontière de la province de Perse. Elles sont couvertes depuis la mi-mars jusqu'à la mi-novembre de fleurs, de troupeaux, de grains, de fruits, de légumes et des autres biens de la terre. Ma traite s'acheva à Comicha : c'est une villace⁷ qui est fort grande, à la vérité, car elle a plus de trois milles de tour, mais qui ressemble plus à un village qu'à une ville. Vous le pouvez voir au plan qui est à côté. On lui donne pourtant le nom de ville parce que c'en était une fort grande et fort considérable autrefois, comme ses ruines le montrent encore. Ce qu'il y a de plus beau à Comicha sont ces hauts colombiers que vous voyez dans le plan. L'on en entretient beaucoup en Perse, pour en tirer du fumier plus que pour autre chose. C'est avec quoi on fume les melons et ce qui les fait venir si bons et si gros. Il y a aussi nombre de caravanserais bâtis en divers endroits, mais qui sont tous assez petits. On tient que Comicha est la ville que Ptolomée appelle Orebatis à cause de sa situation, qui est aux confins de la Place et proche de la Parthide.

FIGURE L <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f130.image>

À une portée de canon du côté d'Ispahan, [IX, 22] il y a une chapelle qu'on appelle Cha Reza, c'est-à-dire le roi Reza, qui est un petit-fils d'Imam de la race d'Hassein, décédé il y a sept cent quarante ans, à ce que le molla de la chapelle assurait. La mosquée de son tombeau est faite en octogone et est couverte d'un dôme. La tombe, qui est haute de trois pieds, et qu'on a couvert[e] de deux poêles⁸, dont celui de dessus est fait de brocart d'or, est entourée d'un balustre de bois reперсé auquel sont attachés grand nombre d'offrandes consistant en feuilles de papier et de parchemin, écrites des deux côtés, en des grains de chapelets et en palets de terre.

Dans la cour de la mosquée il y a deux réservoirs ou bassins d'eau, à vingt pas l'un de l'autre, pleins de poissons, dont quelques-uns ont au nez des anneaux de cuivre, d'argent et d'or. Il y a un de ces bassins qui est à fond de cuve et fort poissonneux, mais on n'ose y pêcher, les gens du lieu disant confidemment que si l'on touchait à ce poisson le saint à qui il est consacré ferait mourir subitement le sacrilège ; mais ils ne s'en fient pas tant à leurs contes qu'il n'y ait toujours là des gens pour le garder. Je croyais que c'était par ornement que ces poissons avaient des boucles au nez, mais on m'a appris que c'était en signe de consécration. Toutes les femmes en Perse et celles des anciens ignicoles, comme les autres, portent une boucle à la narine gauche, grande comme une bague, avec trois pierres précieuses ou perles qui y sont enfilées. C'est la marque de la sujétion et dépendance, comme l'était chez les juifs l'oreille percée. La boucle de nez a été prise de [IX, 23] la manière industrielle de mener les chameaux et les bœufs par les narines en y passant une corde avec laquelle on les retient et on les conduit. Un des ornements des palais aux Indes, et de tous les pays par-delà en y comprenant la Chine et le Japon, c'est d'avoir des ronds ou bassins d'eau pleins de poissons avec des boucles de pierreries au nez ; et le plus grand honneur qu'on puisse faire à un prince étranger c'est d'en mettre dans les réservoirs du palais où on le loge. C'est comme pour dire qu'il est le maître des animaux du pays, et que les biens du pays sont à son commandement. On m'a conté aux Indes que lorsque le Grand Mogol d'à présent, n'étant encore que vice-roi de la province de Decan, alla à Colconda visiter Kotep Cha, qui en était

⁷ « Grande ville mal peuplée et mal fortifiée » (*Trévoux*).

⁸ Poêle : « un drap mortuaire qu'on met sur un cercueil pendant la cérémonie d'un convoi et d'un enterrement » (*Trévoux*).

roi, où il épousa sa fille, il y a quelque cinquante ans, ce fut là un des principaux honneurs qu'on lui fit. J'ai vu le palais où il fut logé. Il y avait encore tout plein de ces poissons dans les bassins et dans les étangs.

Il arriva du temps du feu roi qu'un Arménien étant en cette mosquée de Comicha, pensant n'être vu de personne, se hasarda de prendre de ces poissons sacrés ; mais un Persan l'ayant aperçu, poussé d'un zèle furieux, courut à lui le poignard à la main et le tua sur la place. Il croyait que c'était bien fait de venger ainsi le sacrilège commis sur des choses que sa religion tient pour saintes. Le *cedre*, qui est le grand pontife de Perse, à qui il alla demander l'absolution du meurtre, crut la même chose, et la lui donna pour une légère somme d'argent, prétendant que l'Arménien [IX, 24] avait été tué à bon droit ; mais le roi, prince juste, ayant été informé du fait, se moqua du raisonnement impertinent des ecclésiastiques que prendre du poisson consacré fût un crime digne d'être tué sur la place par le premier venu : il fit de sévères réprimandes au pontife, le condamna à une amende applicable à la famille de l'Arménien qui avait été tué, et fit punir le Persan meurtrier.

Le 5 je fis six petites lieues par le beau pays que j'ai représenté, qui est tout couvert de ruisseaux et de villages. On en traverse un à moitié chemin appelé Mirza-Kut-chec, c'est-à-dire petit prince, lequel durant l'été est un des agréables lieux qu'on puisse voir, et durant l'automne celui où l'on mange les meilleurs melons. Sa principale beauté vient des jardins et des bâtiments qui y ont été faits par ce seigneur de qui il porte le nom, qui était *cedre* ou grand pontife du temps d'Abas le Grand, de qui il épousa une fille, à cause de quoi on lui donna ce nom de petit prince. Ma traite se termina à un joli village nommé Maxud Bequi, du nom du feu grand maître d'hôtel de Perse, à qui il appartenait, qui s'appelait Maxud Bec. Il y faisait la nuit un aussi rude froid que j'en aie senti de ma vie. Comme l'air est fort sec en Perse, le froid est pénétrant et vif, mais il n'est pas dangereux pour la santé, car il n'engendre ni catarrhes, ni fluxions ; et par-dessus cela, dès qu'il est jour, le froid diminue parce que le soleil ne manque point à paraître, et le soleil est toujours chaud en Perse.

Le 6 [février] je fis encore six petites lieues par un [IX, 25] chemin aussi beau et aussi aisé que celui du jour précédent. Après trois lieues de marche je traversai un grand village nommé Annabaad, c'est-à-dire habitation sûre, à cause d'une maison forte en manière de château qui y fut bâtie il y a six-vingts ans par Daoud Kan, frère du fameux Imam Koulikan, le généralissime d'Abas le Grand, pour servir à chasser du pays des compagnies de voleurs qui s'étaient rendues si formidables qu'il n'y avait ni caravanes de marchands ni train de prince qui pussent passer par là sans être volés, et souvent avec grand meurtre ; à quoi Daoud Kan donna promptement si bon remède que ce lieu qui était auparavant un coupe-gorge devint très assuré. On voit ce château sur le grand chemin, mais le dedans en est presque ruiné. Il fait face à un caravanseraï qui est des plus grands et des mieux bâtis du royaume.

Je logeai à Yesdecast, château et bourg situés dans une vallée longue de vingt lieues, sept à l'orient du château et treize à l'occident, et large de demi-lieue presque partout. C'est un des plus fertiles endroits de la Perse. Elle abonde en bétail, en grain, en fruits ; et ce qui est là fort considérable, en bonnes eaux qui courent au travers d'un bout à l'autre, et qui paraissent comme un gros fleuve lorsque les neiges fondent. Le château est bâti sur la cime d'un haut rocher qui est au milieu de la vallée, à l'endroit du grand chemin d'Ispahan à Chiras et au sein Persique. La figure du rocher est longue ovale, et la matière du château est toute de terre. On ne saurait rencontrer de plus laide et plus difforme [IX, 26] masse, comme on le peut voir au dessin qui est ici à côté. On y entre par deux méchantes portes qui sont aux deux bouts, l'une à l'orient et l'autre au septentrion, celle-ci ayant un petit pont-levis. Ce château a six étages au-dedans, l'un au-dessus de l'autre, qui comprennent bien deux cents maisons, mais qui sont toutes si petites, si sales, et si sombres qu'elles ressemblent plutôt à des tanières qu'à des logis habités. Les bas étages n'ont de jour que par les fenêtres, de manière qu'il faut continuellement se servir de lumière artificielle dans la rue ; ces logis sont

pourtant tous habités, et c'est assurément un spectacle nouveau et rare que d'aller dans des rues à étages, c'est-à-dire au-dessus desquelles il y en a quatre ou cinq autres, et où il faut de la lumière en plein midi. On y trouve du reste toutes sortes de commodités à acheter. Il y a un puis profond de trente brasses dont l'eau sert principalement pour le bain qui est bâti à l'entrée.

FIGURE LI

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f133.image>

Il y a des auteurs qui tiennent que ce château a été bâti dans le premier siècle du mahométisme lorsque les Arabes commencèrent à conquérir la Perse, qui est le temps du dernier roi de Perse, et que c'est de ce prince, qui s'appelait Yez Dagird, qu'il a été dénommé. Mais la plus commune opinion est que son nom est composé de deux mots qui signifient *Dieu a voulu*. *Yezd*, en la langue des Guèbres ou ignicoles, qui sont les anciens Perses, signifie Dieu, et *cast* est le prétérit du verbe qui signifie vouloir. Observez que quoiqu'on écrive *Yezd-cast*, on prononce *Yezd-cas*. [IX, 27]

À trois cents pas de ce château, au midi, il y a une petite mosquée dans laquelle est le sépulcre d'un des saints des Persans nommé Cha Resourg, neveu du fameux Reza, l'un des douze Imans, à ce que le gardien du lieu me dit. Le tombeau qui est sous le dôme est haut de quatre pieds, couvert d'un taffetas rouge à fleurs d'or, entouré d'un balustre de bois reperlé de demi-pied plus haut que la tombe. Le tour de la mosquée est tendu de pièces de soie et d'or à dix pieds de hauteur de la muraille. Il y a sur la tombe un turban et des armes qui représentent celles du prétendu saint. Les Persans sont de tous les descendants des Imans autant de soldats déterminés, assurant qu'ils ont combattu toute leur vie pour le trône que les pontifes de Babylone avaient usurpé sur eux, et qu'ils sont tous morts dans cette querelle.

Le bourg de Yez De Cas est gros de cent maisons, situé sur le bas de la roche au pied du château. Le caravanseraï qui est vis-à-vis est grand et de belle apparence, consistant en quatre grands portiques aux quatre faces et en quatre petits aux côtés des grands. Il y a aussi une belle chambre et deux plus petites à droite et à gauche au-dessus du portail, avec une large terrasse au-devant qui avance sur la cour comme vous le pouvez voir dans le plan du lieu. On mange dans ce bourg-là le meilleur pain de toute la Perse, où il passe aussi en proverbe parmi les gens de bon goût. Ils disent que pour faire chère entière il faut avoir pain de Yez De Cas, vin de Chiras, et femme de Yezd. Le proverbe doit être ancien et fait avant qu'on [IX, 28] connût la Géorgie, la Circassie, et les autres pays alentour qui font pépinière des belles femmes de Perse, contre lesquelles celles de Yezá, si estimées autrefois en Perse, ne sauraient disputer de beauté.

La vallée de Yez De Cas sépare en cet endroit la province d'Arak Agem, qui est la Parthide ou l'ancien pays des Parthes, dont elle est dépendante, d'avec la province de Perse, laquelle dans nos livres de géographie et d'histoire donne le nom à tout l'Empire ; mais ce n'est pas la même chose dans l'Orient, car les Persans et leurs voisins appellent leur empire Iron ou Gran, et pour cette province-là, ils l'appellent Fars ou *Farsistaan*, c'est-à-dire le pays de Fars, mot d'où les Grecs et ceux qui se sont instruits dans leurs écoles ont formé celui de Perse, duquel ils ont prétendu que l'étymologie venait d'un héros de leurs fables nommé Persée. Cette province, qui est la seconde du royaume de Perse en rang, est assurément la première en étendue et en fertilité. Elle est aussi grande que la France, et avant l'an trente du siècle passé elle l'était presque une fois autant. Ses limites sont, du côté de l'orient, la province de Kirmon, qui est la Caramanie ; du côté du midi la province dite Kret-Chéboncaré, qui comprend partie de la Caramanie déserte appelée aussi Gedrosie, et tout l'ancien royaume de Laar ; du côté d'occident le golfe Persique ; et au nord le pays des Parthes, qui est la province d'Arakajem. Sa longueur, qui est de l'orient à l'occident, prend de

la frontière de Kirmonat à Bender Rick, dernière place sur le golfe, et fait un espace de cent [IX, 29] cinquante lieues persanes. Sa largeur en fait un de cent vingt depuis la frontière de Yesd à la Caramanie déserte, tirant nord et sud obliquement.

Les anciennes géographies de Perse donnent à cette province une bien plus grande étendue, car elles la poussent du côté du nord jusqu'aux déserts de la Bactriane, et du côté du midi jusqu'au fleuve Indus, et elles portent qu'il y a des endroits dans cette province où le grand froid empêche qu'il n'y croisse rien, et d'autres où le chaud est si insupportable que les oiseaux n'y sauraient vivre : ce qui étant vrai des pays qui sont à l'orient d'Ormuz et de ceux qui sont au nord du Corasson, il faut croire que du temps que ces géographies furent composées, ce qui doit être arrivé dans les premiers siècles du mahométisme, la province de Perse embrassait tout ce qui dépendait de l'empire persan tant à l'orient qu'au midi, au-delà du quatre-vingt-cinquième degré de longitude et du trente-troisième ou trente-quatrième de latitude, de même que la province de Parthide contenait tous les pays à l'occident jusqu'à la Médie. Les géographies modernes, qui réduisent cette province à de moindres espaces, la renfermant entre le Kirmonat et le golfe, comme je l'ai rapporté ci-dessus, la divisent en cinq cantons ou détroits qu'ils appellent Coureh et aussi Joureh, savoir le canton d'Ardechir, qui est la partie méridionale dont Chiras est la ville capitale ; le canton d'Estakre, qui est occidental, dont la capitale était Phirous-abad ou Persépolis, de laquelle les environs portent encore ce nom d'Estakre ; le canton de Darab Guinde, [IX, 30] qui est oriental, dont la ville capitale porte le même nom ; le canton de Chapour, qui est la partie maritime, dont Cazon est la ville capitale ; et le canton de Ko Bad, qui est le côté septentrional, dont la capitale est Mehroujou. C'est sans comprendre les îles dépendantes de ces cantons. Vous observerez que les noms de ces lieux viennent tous des anciens rois de Perse qui régnèrent dans les premiers temps de la monarchie, ce qui me fait croire avec raison que cette province est la plus ancienne de la Perse, c'est-à-dire la première habitée et peuplée, et que c'est celle qui a été le centre et le fondement de la monarchie persane. Abas le Grand l'avait comme rétablie dans son ancienne étendue après en avoir fait la conquête, car il y joignit non seulement le royaume de Lar et celui d'Ormuz, mais encore tout ce qu'il conquit au midi au-delà d'Ormuz, qui allait fort loin. Il étendait continuellement cette province fort au-delà de la mesure d'un gouvernement, en faveur de son favori et compagnon de victoires, le célèbre Imam Koulican, qui en était gouverneur, lequel se pouvait vanter d'avoir le plus grand gouvernement dont on ait ouï parler dans un royaume ; mais après la mort d'Abas le Grand, ce gouvernement immense a été mis en quatre ou cinq pièces qu'on a depuis continuellement ou agrandies ou apétissées selon qu'on voulait favoriser les gouverneurs. À présent la province de Perse est réduite à l'étendue que j'ai marquée, laquelle comprenant un pays fort fertile, le roi l'a incorporée dans son domaine, et la fait gouverner par un vizir ou *asef*, qui [IX, 31] est un intendant ou receveur général, dont la résidence est à Chiras.

La signification du nom de Fars n'est pas bien certaine. Des auteurs le font venir de *fares*, qui signifie intelligent, pénétrant. D'autres le font venir de *peres*, mot hébreu, ou de *farsin*, mot chaldaïque, qui signifient l'un et l'autre division : parce, dit-on, que Cyrus, roi de Perse, divisa l'empire d'Assyrie entre les Perses et les Mèdes. Il faut ici se souvenir du dernier mot de la courte mais rude sentence qui se trouve dans le prophète Daniel contre Belshazzar⁹. C'est *peres* en hébreu et *ufarsin* en chaldaïque qui sont interprétés l'un et l'autre par *divisé*, et aussi par *baillé* aux Perses. Et on dit aujourd'hui en persan *feres* d'une division méthodique, comme en logique et en rhétorique. D'autres font venir le mot de *fars*, de *feres* ou *fares*, qui signifie cheval. Il est vrai qu'on appelle ainsi un cheval en divers endroits du royaume, d'où est venu le mot de *farrach* pour dire un palefrenier ; et l'on pourrait bien avoir donné ce nom à cette province ou parce que c'est la plus abondante de toute l'Asie en

⁹ Comprendre : Balthazar.

chevaux, et où l'on élève les plus beaux, ou parce que c'est le pays où l'on s'en est premièrement servi. Les Persans tiennent pour cette dernière étymologie, disant que *fars* veut dire un cavalier ; mais si l'on examine bien les deux étymologies que j'ai rapportées, on trouvera peut-être qu'elles reviennent à une et que le mot *peres*, hébraïque, et le mot *far*, persan, ne font qu'un même mot. Ce que je puis assurer sur le sujet, c'est qu'on prononce indifféremment *fars* et *pars*, et aussi *farsi* et [IX, 32] *parsi* pour dire un ancien habitant de Perse, de ceux qu'on appelle ignicoles, ou rendant un culte au feu. Il y a pareillement bien des traits dans la fable de Persée qui peuvent faire croire que la Perse a été ainsi nommée de ses cavaliers parce que ce fut par leur cavalerie qu'ils se firent premièrement connaître, et justement au temps de Cyrus, avant les conquêtes duquel il est certain qu'on n'avait guère ouï parler des Perses ; aussi ne trouve-t-on pas même leur nom dans les livres sacrés ni ailleurs avant la naissance de ce conquérant. Le fabuleux Persée des Grecs est vraisemblablement le Firous des Perses, qui était un de leurs principaux rois de la seconde race. Les géographies modernes du pays portent que la province dont nous traitons est fertile et abondante, qu'elle est bien peuplée, que l'air y est très sain, que le peuple y a l'esprit bon, le jugement droit, et la complexion vigoureuse. Elles portent aussi que c'est le peuple de cette province qui a fait le premier des conquêtes fameuses et étendu sa domination.

L'histoire intitulée *Teduiné* porte ces mots sur le sujet de cette province : « On raconte que les anciens Perses ont régné et gouverné dans le monde durant quatre mille ans, le premier de leurs rois ayant été nommé Kiomers, et le dernier Yezdigerd, fils de Chehriar. Ces rois ont fondé des villes, enrichi et accru les peuples, et leur merveilleuse conduite fait le plus bel ornement des livres. Les grandes et anciennes villes de Perse ont été construites [IX, 33] par eux, et elles portent leurs noms la plupart. Entre les grands hommes de cette nation il y a dix héros qu'on célèbre comme les phénix de leurs siècles et comme des hommes incomparables. Le premier est Fereidoun, fils de Keicobad, fils de Gemchid, qui a dominé sur toute la terre, qui y établit la justice et qui la remplit de bienfaits, au lieu qu'elle était auparavant pleine de violence qu'avait introduite El Dohac fils de Zourast. Quelques auteurs ont avancé que ce Fereidoun est Alexandre le prophète dont il est parlé dans l'Alcoran, parce qu'il était roi d'Orient et d'Occident et qu'il a commandé d'adorer le Dieu très haut. Le second est Alexandre fils de Darab, fils de Bahmen, qui était un grand roi, sage et savant, possédant la science des vertus des simples. Il avait été disciple d'Aristote, qu'il fit son conseiller d'État, dont il tint les principes et à qui il fit écrire l'histoire naturelle dans toutes ses parties. Il se rendit maître de la Grèce, de la Chine, de la Tartarie et des Indes. (C'est d'Alexandre le Grand que l'auteur veut parler, et duquel je rapporterai dans mon *Histoire des anciens rois de Perse* ce que les Persans en racontent, et qui est si différent des histoires grecques.) Le troisième est Nouchirevon, fils de Cobad, fils de Firous, dont les troupes étaient innombrables et le royaume très grand, lequel se rendit redoutable aux rois de la Chine, de la Grèce, des Indes, et des Tartaries. Le quatrième est Behram, fils d'Yezdegird, surnommé Behram Djour, qui était le plus adroit des hommes [IX, 34] à tirer de la flèche, en quoi nul archer ne se pouvait comparer à lui. Le cinquième est Rustem, fils de Zal, qui était le plus généreux cavalier du monde. Le sixième est Hamast l'astrologue ou devin qui était grand vizir de Kesasub, fils de Kehrasub. C'est lui qui prédit l'Alcoran et les autres événements qui sont arrivés par la venue des prophètes, la destruction de la loi idolâtre, et le règne des Turcs et des Persans. Le septième est Berzed Gemohor, fils de Baktegan, grand vizir de Cosroes, homme doué d'une incompréhensible science, d'esprit, de jugement, de grande subtilité, et bien versé surtout dans la logique. Le huitième est Bulhid le musicien, qui donna un nouvel esprit à tous les hommes en leur enseignant la musique. Il était chantre de Cosroez Abroues, et avec sa mélodie il guérissait les malades. Le neuvième est Chey-derber, dont le génie était d'une incomparable subtilité. Le dixième est Ferhed, qui creusa le canal du ruisseau qui passe dans le roc au palais de la reine Chirin, qui se voit encore aujourd'hui vers l'Assyrie, et qui

avait entrepris de percer le mont Bissetoun, qui est aussi vers ce pays-là. »

Cette province a beaucoup plus de traces d'antiquité qu'aucune autre de Perse, parce qu'elle n'a pas été si souvent pillée et saccagée que les autres, de quoi la raison est évidente, savoir qu'elle est située à l'écart du chemin que les Arabes et puis les Tartares tenaient naturellement dans leurs incursions et dans leurs conquêtes.

Le 7 [février 1674] je partis de Yez De Cas à cinq heures [IX, 34] du matin par un temps aussi rude qu'il s'en puisse voir, et je fus douze heures à cheval à faire huit lieues à cause de la neige et de l'âpreté du chemin. On passe une montagne qui n'est pas fort haute, mais qui est rude et qui fait beaucoup de peine à traverser. On l'appelle pour cela *Koutel nalt che Keny*, c'est-à-dire montagne qui arrache les fers des chevaux. On passe à mi-chemin un château de terre flanqué de quatre tours, qui n'est pas fort ruiné, quoiqu'il soit tout abandonné. On l'appelle *Gombes lalà*, parce qu'il est vis-à-vis d'une sépulture de saint qui est sous un dôme, et l'on appelle un dôme *gombes* en persan. J'arrivai de nuit à Déguerdou sans avoir débridé de tout le jour. Mon bagage était sur quatre mules vigoureuses, et j'étais bien monté. Je n'eusse pu autrement faire de si rudes traites par le temps qu'il faisait. J'ai observé ci-dessus qu'en Orient on ne fait qu'une traite par jour, de manière que leurs journées sont comme les marches des armées, ce qui vient principalement de ce que n'y ayant pas d'hôtelleries sur le chemin, il faut porter tout avec soi et faire sa cuisine soi-même.

Déguerdou signifie village de noix. C'est un petit village, mais où l'on trouve toutes sortes de commodités nécessaires, et où les eaux sont les plus belles et les meilleures du monde.

Le 8 [février] je fus sept lieues, et comme c'était par des belles plaines où le chemin est fort uni, ma traite fut bien plus courte et moins rude que le jour précédent. Après quatre lieues de marche je passai sur un petit pont de pierre une rivière étroite [IX, 36] mais profonde en tous temps nommée Polichikou, et après avoir fait les trois autres lieues j'arrivai à Keuch Kezar, qui est un village gros de deux cents maisons environné d'eaux de tous côtés. *Keuch Kezar* veut dire pavillon d'or, et ce nom a été donné à ce village à cause de deux grands tombeaux bien ornés qu'on y voit, dont le premier, qui est tout joignant le village et sur le grand chemin, contient les cendres d'un célèbre derviche ou ermite nommé Cheik Gulendon. Son tombeau est sous un dôme doré au milieu d'une grande chapelle qui a des sacristies à côté et des jardins tout autour où l'on reçoit et loge les gens de considération. Le second tombeau est celui d'Imam Zadé Ismaël, fils de Mousa Kasem, le sixième Imam ou successeur de Mahammed. Il est à une lieue de l'autre, au pied de la montagne qu'il faut traverser en continuant la route. Ce dernier tombeau est un lieu de pèlerinage et de grande dévotion. Les eaux me pensèrent emporter en chemin, tant elles étaient hautes et rapides. On les trouve si basses en été qu'on ne s'attend pas d'y courir risque d'y être noyé l'hiver. Le caravanserai de ce village est grand et bien entretenu.

Le 9 je me mis en chemin au point du jour et je fis cinq lieues. Quand j'en eus fait deux, je laissai sur la gauche le chemin qu'on appelle *Mader dochter*, qui mène à Chiras par une route autre que l'ordinaire, et plus courte de deux lieues, mais qui est beaucoup plus rude, plus difficile, et plus dangereuse [IX, 37] aussi, comme étant moins fréquentée. On l'appelle *mader dochter*, c'est à dire le chemin des mères et des filles, parce que les grands font aller leurs femmes par là, pour être plus hors de la rencontre des hommes. Après quatre lieues de marche on passe une haute montagne au bas de laquelle on arrive à Happas, qui est un village bâti sur une éminence, gros de trois cents maisons, comme Keuch Kezar, entouré de marais et d'eaux courantes, couvert d'arbres et bien peuplé. On y voit les ruines d'un fort de terre. Je logeai chez un paysan, parce que le caravanserai n'était plus logeable et tombait en ruines, moins par la vieillesse du bâtiment que faute de réparation ; mais c'est la coutume de Perse de ne pas réparer les bâtiments publics, ni les autres non plus. Ils en font scrupule par une sorte de superstition, disant que les édifices sont des choses transitoires et de la nature de toutes celles de cette vie, qu'il faut laisser passer en les abandonnant à leur propre cours sans

le retenir. Ils pratiquent cette morale semblablement pour leurs maisons, et pour ce qui est des édifices publics il y a une raison particulière qui contribue beaucoup à leur destruction précipitée, c'est qu'étant des fondations pieuses, faites la plupart par des gens d'âge qui meurent peu de temps après, il ne succède personne qui en prenne soin, parce que personne ne veut faire de la dépense sur le fonds d'autrui et à l'entretien d'un édifice qui porte un autre nom que le sien. Les enfants ou les héritiers des fondateurs ne s'en mettent non plus en peine que les autres, et c'est ce qui fait que tous les édifices [IX, 38] publics, et surtout les caravanserais des grands chemins, ne durent pas la moitié de ce qu'ils pourraient faire.

La plupart des habitants de Happas étaient autrefois chrétiens. Ils sont originaires de Circassie, de Géorgie et d'Ibérie, ayant été amenés dans cette province il y a plus de cent cinquante ans par les rois Tahmas et Ismaël, et depuis par Abas, dans les conquêtes qu'ils firent en ces pays septentrionaux. Comme les Persans voyaient que ces peuples belliqueux et mutins secouaient le joug dès que les armées persanes s'étaient retirées de dessus leurs terres, ils ne trouvèrent point d'autre voie pour les contenir que de les dépayser. Ils en transportèrent de grosses colonies en Hircanie, en Médie, en Parthide, et dans ces parties de la Perse. Il y en a depuis Yez De Cas jusqu'à Mayn, bourg à vingt lieues d'ici, mais ils se sont faits presque tous mahométans peu à peu pour s'exempter des tailles et pour vivre plus à l'aise. Le peu qu'il en reste de chrétiens n'ont retenu de leur religion que l'habitude du vin. Ils en font de fort excellent. Il y a aussi dans les villages sur cette route plusieurs Indiens, gentils ou idolâtres qui s'y sont allés habiter, et qui s'y tiennent durant la meilleure partie de l'année à cause de la bonté du climat et de la fertilité de la terre, et à cause aussi de l'abondance d'eaux, qui est ce qu'ils recherchent surtout pour faire leurs purifications quotidiennes. Il ne faut pas oublier que l'on trouve dans tous ces environs grand nombre de ces Sarazins ou habitants des campagnes qui conduisent des troupeaux de plusieurs milliers de brebis et d'autres bêtes. [IX, 39]

Le 10 [février] je partis de Haspas, et après quatre lieues de chemin que je ne fis qu'en six heures, quoique j'allasse bon train et que le chemin fût plein et uni, j'arrivai à Ujon, village de cinquante maisons, situées sur le bord d'une rivière qui est fort grosse et fort rapide durant l'hiver, et dangereuse à passer à cause des inondations qu'elle fait de tous côtés. On voit au bout méridional une petite mosquée carrée avec des jardins alentour dans laquelle est le tombeau de Sultan Sabied Ahmed, frère du roi Ismaël Sephy, comme me le dirent tous les gens du lieu. La tombe est de trois pieds de haut, tendue d'un lé¹⁰ de velours vert pendant sur le plancher, qui est couvert de beaux tapis. La frise était inscrite de passages et de sentences ; j'y remarquai celle-ci :

Six choses rendent un homme illustre.

1. La justice qui doit régner, surtout dans la personne des rois.
2. La charité qui est éminente, surtout entre les riches.
3. La patience qui doit faire la principale qualité des pauvres.
4. La chasteté qui brille particulièrement dans les jeunes gens.
5. Le mépris du monde si naturel aux sages.
6. La pudeur indispensable dans les femmes.

Sur la porte de la mosquée il y a une galerie où le soir et le matin l'on sonne de la flûte et des timbales à l'honneur du prince royal qui y est enterré, comme pour marquer la noblesse de son extraction. [IX, 40]

Le 11 je fus treize heures en chemin à faire dix lieues. Les lieues de Perse sont grandes en plusieurs endroits, et si grandes que l'on n'en doit pas mettre plus de treize à un

¹⁰ Écrit *lez* dans l'édition de 1711. « Largeur d'une étoffe entre deux lisières. » (*Trévoux*.)

degré. Ce qui rend cette traite si rude, outre sa longueur, c'est l'âpreté et l'inégalité du chemin, car il faut passer une fort haute montagne, la plus haute qu'il y ait d'Ispahan à Chiras. Elle est couverte d'arbres qui jettent de la gomme et du mastic commun en si grande quantité qu'on ne daigne pas le recueillir ; mais pour le mastic blanc, qui là est très bon et en quantité aussi, on le réserve avec beaucoup de soin. Il y a des années qu'on en recueille jusqu'à cent cinquante *batmans*, ce qui revient à dix-huit quintaux de notre poids. L'arbre qui le porte est grand comme le poirier et presque semblable en feuilles et en bois. Cette montagne s'appelle la montagne d'Ujon à cause du village qui en est proche, et aussi la montagne d'Iman Zadé à cause d'un tombeau d'un fils d'Iman qui est enterré dans un autre village au bas de la montagne. Ce tombeau est au milieu d'une grande mosquée entourée de beaucoup de bâtiments fort ornés et de jardins.

Le saint qui y est enterré s'appelle Ismaël et est fils de l'Iman Jafer. Il est très expressément défendu à aucun chrétien, juif, et idolâtre de mettre le pied dans la mosquée. Cependant, à la faveur de l'habit persan et de la langue persane j'y suis toujours entré tant que j'ai voulu, comme dans tous les autres lieux sacrés de Perse. Il y a sur le portail de ce tombeau une inscription en marbre qui sert comme d'épithaphe au défunt, [IX, 41] dont voici les termes en français.

« Très certainement Dieu est connaissant et savant de toutes choses.

« Ismail fils de Japher le juste est mort. Dieu lui pardonne ses péchés et passe par-dessus ses iniquités, car il a rendu témoignage à la vérité en attestant qu'il n'y a point de dieu que Dieu et que Dieu est environné d'esprits qui sont remplis de science, et qui brillent de lumière, qu'il est attaché aux choses justes, et qu'il n'y a point de dieu que Dieu qui soit tout sage et tout adorable.

« Il est mort la nuit de la quatrième série du mois de Murdat au dixième jour, l'an trente-deuxième de l'Hégire sainte et bénite. »

Le mois Murdat est le premier mois au compte des anciens Persans ou ignicoles, lequel commençait à l'équinoxe du printemps.

Ce village d'Iman Zadé est à trois lieues de Mayn, qu'il faut faire entre de hautes montagnes escarpées et droites où il y a trois défilés à la tête de trois plaines longues d'un mille et larges de cinq à six cents pas. Ces défilés sont longs de quelque cent cinquante pas, et si étroits qu'il n'y peut passer que trois chevaux de front au plus, et encore n'est-ce pas partout. Ce chemin est une des avenues de Persépolis dont il nous faudra bientôt parler, et c'est une chose merveilleuse et tout à fait remarquable comment les avenues de cette ville célèbre sont naturellement si fortes de tous côtés au nord et à l'occident, qui sont les seuls endroits par où les Grecs pouvaient y arriver ; mais c'est une chose encore plus admirable comment, ces avenues étant si aisées [IX, 42] à garder, l'armée d'Alexandre et des autres conquérants ait pu s'en rendre maître. La chose paraît tout autrement inconcevable lorsqu'on est sur le lieu que quand on lit leurs histoires.

Mayn est un gros bourg de trois cents maisons. Ç'a été autrefois une grosse ville, et il en a encore le titre dans les géographies persanes. Le nom de *Mayn* signifie poisson, à cause qu'il y en a en abondance durant certains temps de l'année. C'est un fort délicieux endroit. Il y coule des ruisseaux de la plus belle et de la meilleurs eau du monde, et en telle quantité que le lieu en est comme inondé durant sept ou huit mois, et son territoire à plus de deux lieues alentour. Il est rempli de jardins qui portent les plus excellents fruits, et surtout des raisins et des grenades dont les gens du lieu m'ont quelquefois donné d'aussi grosses que la tête d'un enfant. Leur pointe douce et aigre, leur couleur rouge et vermeille, et leur bonne odeur est un régal que nous ne connaissons point en Europe. Je n'ai point vu en lieu du monde de plus belles et meilleures grenades. Elles sont tardives à Mayn, comme tous les autres fruits, de

trois mois plus qu'à Ispahan, et de quatre mois plus qu'à Cachan, ville à quatre journées d'Ispahan. Le caravanseraï de ce bourg-là est grand, bien bâti et commode, ayant une fontaine profonde de huit degrés en terre où l'eau sort par un robinet de même qu'en Europe, ce qui est rare en Perse. Il y a aussi deux sépultures de fils d'Imams en ce lieu-là, mais elles sont si mal bâties et si pauvrement entretenues qu'elles [IX, 43] ne valent pas la peine d'en parler.

C'est auprès de ce bourg que quelques auteurs persans tiennent qu'était le pays et la demeure de Job, et où il endura cette rude tentation qui est devenue un des plus notables exemples de patience. Cela ne me paraît pas absurde : il y a en abondance des moutons, des chevaux, des bœufs et des ânes, en quoi consistaient principalement les grands biens de Job au rapport de son histoire, ce qui ne se trouve pas de même également dans tous les autres endroits qu'on prétend être le pays de Hus.

Le 12 [février] je partis de Mayn, et après trois lieues de chemin je quittai le chemin de Chiras et je pris sur la gauche pour me rendre à Persépolis, où je n'arrivai que le lendemain au soir ; mais comme il est à propos de décrire la route d'Ispahan à Chiras, je continuerai de le faire jusqu'au bout, l'ayant faite diverses fois, et puis je reviendrai à celle que je fis de Mayn à Chelminar.

Il y a quinze lieues de Mayn à Chiras par la route ordinaire, dont les huit premières sont par les plaines de Persépolis. On y entre au sortir de Mayn, et au bout de trois lieues on passe le fleuve Araxe, après avoir passé un autre gros fleuve qu'on appelle Chabaroum, et un autre plus petit qui est sans nom.

Ce fleuve d'Araxe est le fameux fleuve que les Anciens appelaient le petit Araxe pour le distinguer du grand Araxe qui sépare la haute Arménie de la Médie. Quinte-Curce, Diodore de Sicile, Strabon, et d'autres auteurs de pareille antiquité disent que le [IX, 44] premier a sa source dans les montagnes des Uxiens, peuples renommés par la vigoureuse défense qu'ils firent contre Alexandre le Grand dans sa marche de Suse à Persépolis. Ces montagnes, qui sont dans le pays des Parthes à l'occident d'Ispahan, font partie du mont Taurus, tirant au nord de Persépolis ; mais pour le petit Araxe, que les géographies persanes font naître dans le Corasson, qui est la Bactriane des Anciens, proche d'un lieu nommé Concourah, il tire d'ici au midi et va se décharger dans la mer à trois journées en-deçà d'Ormuz, traversant le grand chemin qui y mène, à un lieu nommé Koureston, dont je parlerai dans la suite. Ce fleuve d'Araxe est nommé Kervan dans les anciens auteurs arabes, et communément on l'appelle Ben-Emir, de *bend*, mot persan qui signifie lien, barrière, digue, et d'*emir*, mot arabe qui signifie capitaine, gouverneur, régent, chef, et qui répond à celui d'*emin* tant de fois employé dans le livres de Moïse, lequel les bibles françaises traduisent par le mot de *duc*. Ce nom d'*emir* est encore aujourd'hui en usage parmi les Arabes, parmi les peuples maritimes d'Afrique qu'on appelle barbaresques, et généralement parmi tous les mahométans dans la même signification. Bend-Emir est donc comme qui dirait digue de prince, ce nom lui ayant été donné à cause qu'Ezzed deulet, comme qui dirait l'honneur du trône, qui régna au seizième siècle de l'ère mahométane dans cette partie de l'empire de Perse où est situé Persépolis, fit faire proche de ce lieu une longue et forte digue pour retenir [IX, 45] ses eaux, parce qu'étant grossies des pluies et des neiges, elles inondaient souvent les pays voisins, et entre les autres la belle plaine de Persépolis.

Ce grand fleuve de Bend-Emir court en cet endroit-ci avec une extrême rapidité dans les roches profondes et affreuses, et avec un bruit effroyable. On n'a pas l'assurance de le regarder fixement de dessus le pont, qui est à quelque quinze toises au-dessus, l'oreille en étant étourdie autant que la vue éblouie et frappée. Ce pont est de pierre de taille, haut élevé, fait en dos d'âne, comme la plupart des ponts de Perse, qui sont sur les grands chemins de manière que pour les passer il faut toujours monter et descendre. La grande arche du pont est creuse ; il y a une chambre pour prendre le frais et pour regarder le fleuve, ce qui se voit à

presque tous les grands ponts de la Perse. Celui-ci s'appelle *Pulineu*, c'est à dire le pont neuf. Un marchand des Indes qui avait gagné beaucoup de bien dans ses voyages le fit bâtir. Il est bon d'observer que le commun peuple appelle le Bend-Emir en cet endroit *Abpulneu*, c'est à dire le fleuve du pont neuf ; qu'on ne l'appelle par son nom de Bend-Emir que proche de sa digue qui lui a fait donner ce nom, qui est à dix lieues de ce pont entre l'orient et le midi ; et qu'avant d'entrer dans la mer on lui donne divers autres noms pris des lieux où il passe, chose qui fait illusion à ceux qui ne demeurent pas assez dans le pays pour apprendre le génie du peuple et la vérité des choses. À une lieue et demie de ce pont nous passâmes de belles sources d'eau couvertes de [IX, 46] grands arbres, vis-à-vis desquelles il y a des caravanserais. On appelle ces sources *abguerm*, c'est à dire eau chaude, à cause qu'il y a, dit-on, de l'eau chaude parmi les autres. À deux lieues et demie de là on se trouve dans une grande plaine à perte de vue, la plus belle, la plus gaie, la plus grasse, et la plus fertile qu'on puisse voir, toute coupée de fleuves et de ruisseaux, et toujours verte en quelque saison que ce soit.

Dès l'entrée de cette charmante plaine jusqu'à un caravanseraï qui y est bâti à une lieue de distance il y a une digue entrecoupée en des endroits par des ponts qui y tiennent, le tout fait de pierre haute et large autant qu'il le faut pour un grand chemin ; c'est à cause des eaux qui courent dans cette plaine, lesquelles durant l'été et durant l'automne se resserrent dans leurs lits, de manière qu'il les faut traverser sur les ponts, mais qui dans l'hiver et dans le printemps inondent si fort cette plaine qu'on ne la pourrait passer sans cette digue. On la nomme *Puligourc*, c'est à dire le pont des loups, parce qu'il y en a quantité dans le voisinage. Elle aboutit à un caravanseraï qui est des plus magnifiques et des plus grands de la Perse ; cinq cents personnes y pourraient loger avec leur équipage. On l'appelle le caravanseraï de Puligourc comme la digue, et aussi le caravanseraï de l'Assef, de la qualité de celui qui le fit bâtir qui était l'*assef* ou le vizir, c'est à dire l'intendant de Chiras, du temps de Sefi premier il y a quelque soixante ans.

De Puligourc on va à Bagsga, qui en est à quatre lieues et demi, dont partie se fait par [IX, 47] des plaines et partie par des montagnes. Bagsga veut dire lieu de tribut, parce que c'est le lieu où les rois de Chiras tenaient la douane avant que leur État eût été réuni à la monarchie persane par Abas le Grand durant le siècle passé. Les *rahdars* de Chiras s'y tiennent et s'y font payer leur droit. Il n'y a qu'un caravanseraï vieux et demi-usé situé au pied d'une montagne qui a trois lieues de traverse, et qui aboutit à la porte de Chiras. Quand on a fait une de ces trois lieues on rencontre un gros ruisseau qui vous mène à la ville et qui se rend dans un autre gros ruisseau d'eau courante nommé Ruknedeulet, c'est à dire riche veine ou filet, parce que les lieux qui en sont arrosés sont fertiles, et aussi par la même raison Ruknenabat, c'est à dire veine ou filet de sucre.

Je n'ai point voulu marquer par le compas la route que je tenais jour par jour d'Ispahan à Chiras, car c'est presque la même chose chaque jour : on tire au midi un peu vers l'est, et c'est là la route constante, autant que les montagnes et les rivières permettent de la tenir.

Je reviens maintenant à Mayn pour dire la route de ce bourg à Persépolis. Il en est à dix lieues dont les quatre premières se font sur des montagnes où le chemin est fort rude et fort pierreux, et les six autres dans la belle plaine de Persépolis. J'y arrivai le 13 février, les eaux, qui étaient débordées en plusieurs endroits, m'ayant contraint de prendre de longs détours en trois ou quatre endroits. C'était pour la troisième fois que j'y allais, et la seconde fois que j'y menais un peintre. J'en [IX, 48] avais un avec moi dans mon premier voyage l'année 1666, mais je n'étais pas satisfait de ses dessins. Je vais donner la relation de ce fameux monument après avoir dit qu'il y a un autre chemin d'Ispahan à Persépolis qui est à l'orient de celui que j'ai décrit, et qui s'en sépare au château de Yez De Gas prenant à gauche. Je l'ai fait : c'est celui que l'on tient lorsque le chemin ordinaire est trop couvert de

neige. Il est plus uni et plain. On y passe moins de montagnes, mais il est de deux jours plus long, ce qui est la raison qu'on ne le prend que par nécessité. Il tire droit à Persépolis, et c'est, à mon avis, la route que tint Alexandre le Grand en venant de la Susiane par Cachan, car il n'y en a point d'autre.

Il n'y a rien qu'il soit plus facile de connaître dans les descriptions d'Arrian et de Quinte-Curce et de Diodore de Sicile que la situation de Persépolis, et c'est un fort grand plaisir que de parcourir ce pays les anciens auteurs à la main. La plaine où cette superbe ville était bâtie est effectivement une des plus belles qu'on puisse voir. Elle est longue de dix-huit à dix-neuf lieues et large en divers endroits de deux à trois et jusqu'à six. On y nourrit les plus beaux chevaux de la Perse. On y fait le plus excellent vin. On en tire les meilleurs fruits et le plus gras bétail. Le fleuve Araxe, la petite rivière de Pulouar, et mille ruisseaux l'arrosent presque partout d'un bout à l'autre.

L'entrée de cette plaine du côté de l'occident est aussi telle que les Anciens nous la représentent, c'est-à-dire un boyau de montagnes [IX, 49] de roche vive escarpées et fort hautes. Il est long de quatre lieues et large de deux milles, et il y a aux deux bouts et au milieu des buttes d'une hauteur prodigieuse, dont le sommet est plat et uni, qui forment des défilés étroits. On croirait qu'elles ont été faites exprès et que ce sont de vraies terrasses, si l'on n'y voyait partout le roc vif, et si leur tour et leur grande élévation ne faisait penser qu'il n'y a que la nature seule qui ait pu les former ainsi. C'était infailliblement sur ces hautes buttes qu'étaient posés les corps de garde avancés de Persépolis dont toutes les histoires font mention, avec ces châteaux qui en défendaient l'accès. En un mot, c'étaient ces places fortes des Perses dont Alexandre eut tant de peine à se rendre maître. On n'en saurait voir les ruines parce que les buttes sont trop hautes, mais on découvre deçà et delà, à droite et à gauche, celles de plusieurs édifices situés sur les montagnes qui forment cette entrée ou cette gorge que nous venons de décrire.

J'ai observé en décrivant la route d'Ujon à Mayn que tous les abords de Persépolis du côté d'occident et du septentrion sont munis de pareils défilés et de pareilles buttes prodigieuses par leur hauteur et admirables par leur figure droite. Je ne me souviens pas d'en avoir vu de semblables en aucun lieu du monde.

Quand on est entré dans la plaine, on prend à gauche vers l'orient le long des montagnes qui sont partout de roche vive et assez hautes, et après cinq lieues de marche on arrive aux plus superbes et plus fameuses mesures [IX, 50] de l'antiquité que l'on appelle les ruines de Persépolis. Ces magnifiques restes paraissent de loin comme une espèce d'amphithéâtre, parce que la montagne s'enfonce en demi-lune comme pour l'embrasser. En voici deux plans tirés avec toute l'application et toute l'exactitude possible et sur deux vues opposées. Le point de vue du premier plan, marqué A, est le côté septentrional qui regarde le devant de l'édifice et la montagne. Le second, marqué B, est le côté opposé, qui découvre tout le derrière de l'édifice et la plaine. J'ai joint à ces perspectives un plan géométrique. C'est la figure nombre V, dont l'échelle est fort exacte. L'édifice est situé sur un pan de la montagne qu'on a aplani en terrasses ou plates-formes à vingt-quatre pieds du rez-de-chaussée. Quoique ces plates-formes soient toutes différentes entre elles en hauteur et en dimension, et sans aucune régularité, l'on peut dire néanmoins que cet auguste édifice est divisé en trois parties élevées l'une sur l'autre comme les étages des amphithéâtres. Un mur de vingt-quatre pieds de hauteur soutient le devant de la plate-forme avec une partie des côtés et présente une admirable courtine de douze cents pieds de longueur au nord et au sud sur seize cent quatre-vingt-dix de profondeur à l'est et à l'ouest. Ce mur ou cette courtine est de figure irrégulière, formant des angles au nombre de vingt-deux, tous de grandeur différente. Il a en tout seize cent soixante pas de tour, de deux pieds et demi ou trente pouces chacun ; mais il s'étend davantage, et enferme plus d'espace, du côté [IX, 51] du sud que de celui du nord, parce que la montagne est plus avancée, et qu'elle a plus de saillie de ce côté-là que de

l'autre. La montagne, à l'endroit où le mur finit, est un peu en talus, mais toutefois si roide et si escarpée qu'on n'y saurait monter. Elle s'ouvre en forme de croissant qui embrasse et qui contient environ le tiers de la plate-forme. À l'égard de la hauteur du mur que j'ai dit être de vingt-quatre pieds, il faut remarquer qu'elle n'est pas égale partout, soit que le vent ait chassé et ramassé la terre contre quelques pans de mur, soit que quelques endroits se soient enfoncés par leur propre poids dans le cours de tant de siècles. Il faut faire en contemplant ce précieux monument ce qu'on fait en regardant de belles personnes que l'âge ou les infirmités ont exténuées ; il faut, par cela même qu'on voit [ce] qu'elles sont encore, s'imaginer ce qu'elles ont été autrefois. Les pierres du mur sont noires, plus dures que le marbre, quelques-unes très polies, et toutes d'une si merveilleuse grandeur qu'il y a de la peine à concevoir comment on a pu remuer, élever et placer de si lourdes masses ; car il y en a de cinquante-deux pieds de longueur, et les plus communes sont entre trente et cinquante pieds de table, et entre quatre et six pieds de hauteur, la plupart carrées et si proprement jointes que depuis quatre mille ans ou environ qu'elles sont là on n'en saurait presque encore reconnaître les jointures. Voilà à peu près quels sont les dehors de cet édifice, qui apparemment n'était autre chose qu'un grand et magnifique temple. [IX, 52]

FIGURE LII <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f143.image>

FIGURE LIII-LIV <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f145.image>

J'ai déjà remarqué qu'au-dedans il paraît séparé en trois parties distinctes, l'une plus élevée que l'autre, et séparée par un mur, avec une communication de l'une à l'autre par des escaliers. Remarquez maintenant que la partie du milieu qu'on peut appeler le chœur du temple, a bien du rapport avec le lieu saint du temple mosaïque. C'est ce vaste espace qui comprend toutes les colonnes et qui a cent quarante-huit pas de largeur sur cent douze de profondeur. Lorsqu'on aura exactement considéré les plans et la description entière de cet incomparable monument, on jugera mieux si ma comparaison est juste ou si elle est chimérique.

FIGURE LV <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f148.image>

Le premier et le principal escalier n'est pas placé au milieu de la façade, mais plus proche du bout que du milieu, vers le côté septentrional. Le second, qui regarde le midi, est un petit degré dérobé de trente hautes marches fait d'une seule pierre, laquelle est présentement fendue et brisée en plusieurs endroits. Il ne paraît pas qu'il y ait eu plus d'escaliers, mais il y a bien de l'apparence qu'il y en avait encore un autre petit au septentrion comme celui qui est au midi. Le grand escalier est double ou à deux rampes qui du bas s'éloignent l'une de l'autre jusqu'au milieu, et qui se rapprochent du milieu en haut. Je ne m'arrêterai pas à en décrire plus exactement la figure, parce que la planche D la fera mieux concevoir que la plus exacte description. Cette magnifique pièce est de cette même pierre noirâtre dont j'ai parlé, qui est plus dure que le marbre [IX, 53] et très polie. Cet escalier a en ligne droite vingt-deux pieds et quelques pouces de hauteur, et il est composé de cent trois marches ou degrés ; la partie d'en bas en a quarante-six, celle d'en haut cinquante-sept. Le pallier ou perron qui est entre ces deux parties est carré, spacieux, et proportionné à la largeur de l'escalier, laquelle est de vingt-deux pieds depuis le mur au parapet. La profondeur des degrés est de quinze pouces, et leur hauteur d'un peu plus de deux. Toutes les pierres sont si grandes qu'elles font chacune dix ou douze marches, et quelques-unes dix-sept ou dix-huit. Leur largeur est de sept pieds quelques pouces. Les jointures sont en quelques endroits si serrées qu'il faut un microscope pour les apercevoir ; et je ne doute point que l'escalier n'ait

paru être tout d'une pièce durant plusieurs siècles, puisque présentement il paraît d'abord être taillé dans le roc. Dix chevaux de front y monteraient fort à l'aise. Il aboutit par le haut à un perron de vingt-six pas de diamètre qui se termine à une entrée ou passage entre les pilastres et des colonnes, qui a seulement seize pieds d'ouverture et de longueur près de cent cinquante. Il est difficile de déterminer si ce passage était un portique, mais il y a pourtant assez d'apparence que c'en était un, et que c'était là l'entrée qui conduisait dans le temple. Ce que l'on en voit aujourd'hui sur pied sont quatre grands pilastres et deux colonnes. Les pilastres qui font face à l'escalier ont huit pas de profondeur, et les colonnes en sont à neuf pas ; les deux autres à vingt-deux, et dans l'espace qui est entre les premiers et [IX, 54] les derniers pilastres, comme par-delà sur la même ligne l'on voit des colonnes renversées et à demi enterrées, ce qui fait croire que ce portique avait bien plus de soixante pas de long, qui est toute la longueur qu'il a aujourd'hui. Le fond est couvert de tables de marbre de cette admirable grandeur dont le les ai représentées.

Les quatre pilastres sont chacun épais de quatre pieds, hauts de vingt-quatre à vingt-cinq, et profonds de vingt ou à peu près. La base a cinq pieds de haut. Pour ce qui est des ornements ou de la façon de l'architrave, on n'en saurait juger, parce qu'elle est toute brisée aussi bien que la corniche, de façon qu'il n'en reste seulement que ce qu'il faut pour faire apercevoir qu'il y avait une architrave et une corniche. Ce morceau est tout d'une pièce comme le pilastre, et quoique cela paraisse incroyable, il n'est pourtant rien de plus vrai. J'y ai regardé, et beaucoup de gens avec moi d'aussi près et aussi attentivement qu'il se peut faire, tenant la chose comme impossible, mais j'ai reconnu assurément que c'était une même masse, et toute de ce même marbre noirâtre dur et poli dont j'ai parlé.

Au-devant de chaque pilastre il y a une figure en demi-relief de monstrueuse grandeur, dont la tête et les pieds sont en saillie et font le devant du pilastre. Le relief en est épais de deux pouces. Les figures qui regardent la plaine ont la face si gâtée qu'on ne peut connaître si elles représentaient des chevaux, des lions, des rhinocéros, ou des éléphants, parce qu'elles ont des traits qui peuvent convenir [IX, 55] à ces divers animaux, ainsi qu'on le peut voir dans la perspective du portique qui est marqué E. Chacun leur donne le nom qu'il trouve le plus propre. Les autres figures qui regardent la montagne sont plus entières et représentent des figures monstrueuses dont le corps sera, par exemple, d'un cheval ailé et la tête d'un homme couvert d'un haut bonnet couronné. Ces statues ont l'air fier et assuré, et chacune semble plier sous le faix du gros pilastre qu'elle porte, et qui paraît être posé sur son dos. Je ne décrirai point les divers ornements de ces statues ; la planche F en donne d'un seul regard une pleine connaissance. Je remarquerai seulement que ce n'est pas le temps qui a gâté ainsi la face des premiers animaux, mais plutôt le marteau de quelques furieux mahométans, et peut-être de ces premiers Arabes qui conquièrent la Perse dans le septième siècle.

FIGURE LVI <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f150.image>

FIGURE LVII <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f153.image>

Au haut des premiers pilastres et sous le chapiteau, il y a des inscriptions de cet ancien caractère qui depuis tant de siècles est demeuré inconnu, et qui devait être celui dont on se servait du temps que ce superbe édifice fut élevé. Nous en donnerons des ectypes¹¹, et en dirons quelque chose plus bas. Remarquez cependant que ces pilastres ne portent rien, et qu'apparemment ils n'ont jamais rien porté.

Les colonnes entre les pilastres sont de marbre blanc et cannelées, comme toutes les

¹¹ *Ectype* : « une empreinte d'un cachet, ou d'une médaille, ou une copie figurée de quelque inscription, ou autre monument antique » (*Trévoux*).

autres de monument, de quoi nous parlerons aussi plus amplement dans la suite. On croit qu'il y en avait deux autres à ce portique, parce que les deux qui restent [IX, 56] sont une fois plus éloignés des pilastres de derrière que de ceux de devant.

À la gauche du portique, du côté du septentrion, il n'y a rien d'entier. Ce ne sont que ruines, que morceaux de marbre ou d'albâtre, diversement ciselés, que pièces de colonnes brisées et renversées çà et là en confusion. De l'autre côté, c'est-à-dire à la droite du portique, il y a un espace de soixante-six pas aboutissant à une terrasse qui n'est aussi remplie que de ruines, excepté un bassin de pierre grise qui est long, lequel a seize pieds de longueur, douze de largeur, trois de hauteur ou profondeur, un pied trois pouces d'épaisseur, et qui paraît être fait d'une seule pierre, quoiqu'il soit fendu en divers endroits. Il est inégalement enfoncé en terre, et il en est presque rempli.

La terrasse est soutenue d'un mur de marbre noir de cent quinze pas de face, dont la hauteur est inégale. Le côté occidental a dix pieds de haut ; l'opposé n'en a que six. Le temps ou la violence des hommes doivent avoir produit cette irrégularité. L'on y monte par trois escaliers, un à chaque bout et un au milieu. Le premier, qui est celui du bout occidental, a vingt-cinq degrés, l'autre n'en a que douze ; celui du milieu n'est ni si large ni si aisé que le premier, mais il y a cela de particulier, qu'il avance vingt pas hors de la terrasse avec un degré de chaque côté, ce qui fait un escalier double, ou deux rampes, comme le grand escalier de la première terrasse. Il est terminé par un grand perron de vingt-huit pas de face, dont le degré occidental a vingt-neuf marches au lieu que l'autre n'en [IX, 57] a que dix-huit. Tous ces quatre degrés sont de marbre noir ; ils ont sept pas de largeur, et du reste ils ont toutes les beautés du grand et principal escalier. On voit à ces étranges disproportions que tout cela est fort ruiné, aussi bien que le mur de la terrasse, qui l'est sans doute beaucoup, car il paraît par les figures qui sont taillées dessus que des assises entières de pierres en ont été abattues et qu'il s'est affaissé, ou que la terrasse s'est enfoncée.

FIGURE LVIII <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f156.image>

FIGURE LIX <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f158.image>

La partie occidentale de ce mur, qui comprend la façade entre le perron et le petit degré, est le plus grand morceau et le plus sain de ce précieux monument. Vous y trouvez deux rangs de bas-reliefs et un rang de demi-figures tout en leur entier. Voici dans la planche G un dessin exact de ce beau morceau et de la rampe jusqu'au perron. La planche H est le dessin de l'autre partie de la façade. Les figures que vous y voyez ont un peu moins de quatre pieds de haut et près d'un pouce et demi de saillie ou de relief. L'ouvrage en est encore si entier et si net qu'il semble qu'il ne fasse que de sortir des mains du sculpteur. On voit clairement au rang des demi-figures, qui sont représentées de la ceinture en bas, que toute une assise de pierre manque à ce mur ; mais il est fort croyable qu'il y manque encore d'autres rangs de pierres, et que cette terrasse en avait plus de trois ; autrement le mur de la terrasse n'aurait été élevé par-dessus le rez-de-chaussée que de deux pieds seulement. La grande destruction du mur est arrivée à la partie orientale de la terrasse. Il s'est entièrement affaissé. [IX, 58] Un grand pan comprenant l'angle s'est écroulé ; la façade est presque renversée, et il n'y a plus rien d'entier que ce rang d'hommes que vous voyez représentés en la planche G, mais tout y est aussi net et aussi parfait qu'à l'autre partie.

Ces deux dessins, et particulièrement le premier, représentent une procession et vraisemblablement celle qui se faisait aux sacrifices solennelles. Ce qui me le fait croire, c'est que les figures mènent ou portent toutes chacune quelque chose qui entrainait dans les sacrifices des Gentils. Ce ne peut donc être ici que la pompe d'un grand sacrifice, et ce n'est point un triomphe militaire, ni une entrée royale, comme quelques-uns se l'imaginent. Je ne prétends

pas expliquer exactement ce que chaque chose représente, je n'en ai pas assez de certitude, d'autant plus que la religion des ignicoles dont cette procession nous représente quelque'un des cultes est abolie par tout le monde à l'égard des sacrifices. Je m'étendrai particulièrement sur les habits, parce que je crois qu'ils ont peu changé dans l'Orient, surtout dans les lieux où la religion n'a point souffert de changement ; car il est à remarquer que là où la religion est toujours demeurée la même depuis le commencement, comme dans tous les pays où ni le christianisme ni le mahométisme ne règnent pas, l'habillement est toujours le même, et cela particulièrement dans les pays chauds.

Les figures qui sont sur la rampe de l'escalier et celles qui leur ressemblent sont armées d'arcs, de flèches, et de piques. L'arc est passé dans le bras gauche, et le carquois, [IX, 59] qui est un étui de figure pyramidale, leur pend le long du dos. On porte ainsi les armes en plusieurs endroits de la Perse et de la Tartarie des Yusbecs. Elles n'embarrassent point, elles laissent les mains libres, et l'on prend la flèche par-dessus l'épaule aisément et vite. Quelques gens pensent que c'est une torche et non pas une pique que ces figures tiennent à la main, fondés sur ce que c'est ici une procession ; mais je ne suis pas de cette opinion, et je me fonde sur ce qu'on n'a pas l'usage des torches ni des flambeaux en Orient, au lieu de quoi on se sert de falots parce que l'huile est partout en abondance, et que la cire est presque partout une drogue étrangère, et chère par conséquent, outre que je n'ai vu nulle part dans le culte religieux des Gentils cet usage de lumière en plein jour comme on le voit établi dans quelques communions de la religion chrétienne.

Le vêtement inférieur de ces figures est fort commun aux Indiens idolâtres. C'est un drap de coton ou de soie qui fait trois ou quatre tours sur les reins et qui pend au bas jusqu'à la cheville du pied. Ils en passent quelquefois le bout entre les jambes, et ils l'attachent à l'endroit de l'épine, surtout lorsqu'ils ne mettent que ce drap sur le corps, mais ordinairement ils en mettent deux : un petit, comme les linges qu'on met aux petits enfants, et un autre beau et long par-dessus, dont ils passent le bout en cinq ou dix plis dans la ceinture à l'endroit du nombril. Cela est grave et sied bien. Ils mettent sur leurs épaules un drap dont ils s'enveloppent comme [IX, 60] nous faisons d'un manteau. Le drap ou le linceul dont saint Jean était couvert à la passion de Notre Seigneur était quelque mante de cette espèce. Mon sentiment est qu'on a été bien des siècles aux Indes sans avoir l'usage des habits taillés et cousus, et que ce sont les mahométans qui l'ont introduit. Le pays froid dont ceux-ci sont originaires les avait accoutumés à ces sortes d'habits composés. Il y a de l'apparence qu'ils en ont apporté la mode aux Indiens, qui peu à peu s'y sont accoutumés, quoiqu'il y ait des contrées entières qui ne s'habillent encore que de ces draps ou linceuls dont ils s'enveloppent, comme je l'ai dit. Cette sorte d'habillement consistant en linceuls ou langes est aussi en usage chez les mahométans quand ils sortent du bain, et dans les actes de religion, comme dans les cérémonies de leur pèlerinage à la Mecque et lorsqu'ils font leurs ablutions ou purifications, qui ressemblent si fort à celles des juifs et des idolâtres, soit au bain, soit sur le bord des fleuves, soit en quelque lieu particulier.

Pour le bonnet de ces figures, je n'en ai point vu en Orient qui y revienne mieux que le bonnet des Turcs, à la réserve du linge qu'ils mettent autour. Comme les idolâtres portent des cheveux, ils ont la tête moins couverte que les mahométans qui n'en portent point ; et il y en a plusieurs qui ne mettent sur leur tête qu'un mouchoir clair qu'ils nouent, et dans lequel ils renferment leurs cheveux ramassés et roulés par derrière. Or il y a en cette procession des figures coiffées à peu près de cette manière. Le bonnet pointu de quelques-unes [IX, 61] est fort approchant de la mitre pontificale, et il est presque le même que celui des Guèbres, qui sont les anciens ignicoles. On le fait de laine de Caramanie qui n'est pas inconnue dans notre Europe, et qu'on emploie à la fabrique des chapeaux fins. La différence qu'il y a entre la mitre de ces figures et le bonnet des Guèbres, c'est que celui-ci est de figure ovale. On voit trois autres sortes de coiffures dans cette procession : l'une qui ressemble à celle des juifs

dans les synagogues orientales, c'est-à-dire un voile pendant sur le derrière de la tête ; l'autre que les Géorgiens et les Arméniens portent communément, c'est leur bonnet fourré qui a les bords abattus et le devant replié en-dedans pour mieux couvrir la tête, et c'est ainsi que l'homme qui mène un cheval dans le rang d'en bas, celui qui précède, et ceux qui le suivent sont coiffés. La troisième sorte de coiffure se voit dans la figure de ce portefaix qui est au troisième rang, nu jusqu'à la ceinture. Je m'imagine que cette sorte de coiffure est un mouchoir qui lui pend par-derrière jusqu'à l'épaule, et qui est noué par un cordon.

La variété qu'il y a dans la coiffure et dans l'habillement de ces figures n'est pas, à mon avis, une marque de qualité ou d'emploi ou d'ordre, mais elle vient seulement de la diversité des pays et des climats. Comme l'empire de Perse s'étend encore aujourd'hui de la mer Noire au fleuve Indus, et qu'autrefois il était même d'une plus grande étendue, il y a des pays très chauds et d'autres très froids qui de nécessité demandent des habillements différents ; car j'ai remarqué partout que la [IX, 62] variété de formes dans les habillements ne vient point du caprice, mais qu'elle a son origine dans la nature du climat à laquelle il faut rapporter semblablement la raison de la plupart des mœurs et des manières des hommes. Il y a de ces figures qui selon la coutume des pays les plus chauds sont nues, excepté à l'endroit que tous les hommes, même les plus barbares, ne manquent point de couvrir ; et il y en a de vêtues à la manière des pays les plus froids, telles que sont celles par exemple qui dans le rang d'en bas ont des boules à la main ; car elles portent une fourrure de la ceinture en bas jusqu'au gras de la jambe, de même que celle de l'homme qui mène un dromadaire et qui a un gros pantalon à la turque. Les pantalons des pays froids sont faits de feutre, et fort grossiers en tous les lieux où il n'y a point de drap, qui est une étoffe étrangère en Orient, et dont il n'y point d'usage avant que le commerce y fût établi avec les Européens.

Il y a aussi des figures qui paraissent chaussées, et d'autres qui sont nu-pieds. En nulle part de l'Asie on ne porte des souliers à oreilles et liés comme les nôtres. Les plus rudes peuples, et chez qui il y a le moins de commerce, se chaussent d'un cuir cru qu'ils lacent le long du cou de pied avec une bande de même cuir. Les plus riches et les plus civilisés portent des souliers sans talon, de même que nos pantoufles. Comme leurs planchers sont couverts de tapis où ils s'asseyent et se couchent, ils laissent leurs souliers à la porte de peur de gâter ces tapis, et ils les reprennent en sortant, ce qui serait fort incommode [IX, 63] avec des souliers qui seraient attachés comme les nôtres. Dans tous les pays chauds on met le pied nu dans le soulier ; et comme cela fait que l'on a bientôt les pieds sales, on a la civilité en plusieurs lieux de faire laver les pieds aux gens, comme on leur donne à laver les mains. C'est de quoi il paraît des traces dans le reproche que fit Jésus-Christ au Pharisien qui lui avait donné à manger sans lui avoir fait laver les pieds. Aussi est-ce un régal en Orient et une réjouissance pour tout le corps que d'avoir les pieds lavés, surtout durant la chaleur.

Il est difficile d'expliquer ce que toutes ces figures que nous déchiffrons ont à la main, cependant l'opinion la plus commune est que ce sont des offrandes. Examinons-les chacune en particulier. La procession est représentée par bandes d'hommes de six jusqu'à neuf, séparées par un arbre qui ressemble au cyprès. La bande est menée par un homme qui en tient un autre par la main, comme s'il le menait pour servir de victime ; cela est partout ainsi à un seul endroit près. Il paraît de cinq sortes de victimes dans cette procession : le dromadaire, le taureau, le bouc par couples, le cheval et le mulet. On y voit aussi un char attelé, et j'y observe qu'au lieu qu'on n'y voit qu'un dromadaire, qu'un mulet, qu'un couple de boucs, on y voit plusieurs chevaux, ce qui me fait croire que c'est un sacrifice au soleil, la grande divinité des Perses. Encore que l'histoire profane et la sacrée assurent que divers peuples voisins des Perses immolaient des créatures humaines aussi aveuglément que le reste [IX, 64] de l'univers, néanmoins on n'y trouve pas de textes exprès qui disent que les Perses en usaient de la sorte dans leur culte ; et d'une autre part la tradition des Guèbres, qui sont les restes des anciens Perses, porte que leurs ancêtres faisaient passer leurs enfants par-dessus le

feu sacré d'aussi près qu'il était possible sans en être endommagés, et que c'était leur manière de les consacrer à son service, mais qu'il n'immolaient point de créatures humaines. Cependant après avoir bien considéré cette procession il me semble que l'homme qui est mené par la main est une offrande, comme le cheval et le dromadaire, car à quoi pourrait-il être destiné dans cette procession où il n'y a pas un seul homme qui ne soit chargé de quelque chose propre à un sacrifice ? Quoiqu'il en soit, il est constant que les Perses immolaient des chevaux au soleil, qui était leur grande divinité, puisqu'Hérodote et divers autres auteurs le rapportent. Le même Hérodote, avec Strabon et d'autres, racontent qu'ils immolaient aussi d'autres bêtes dont les prêtres faisaient cuire la chair sur le lieu et la mangeaient ou bien l'emportaient chez eux. Le soleil avait des chevaux et des chariots consacrés. C'étaient les dieux tutélaires de la Perse. Ils marchaient en guerre à la tête de l'armée, et tous les jours on les promenait par la ville. Le dromadaire ou chameau et le taureau sont représentés ici de la manière qu'ils sont faits aux Indes. Les chameaux des pays qui sont en deçà n'ont qu'une bosse sur le dos, et les bœufs n'ont point cette grosse loupe sur le cou au-dessous du joug. Ceux qui ont lu [IX, 65] les relations des Indes savent combien les bœufs de ces pays-là sont beaux, hauts, forts et vites, et que leur loupe est une graisse ferme qui se fond au feu et dont on se sert comme du beurre en divers lieux, et particulièrement aux îles et aux contrées maritimes des Indes. Le dromadaire de cette procession a une clochette qui lui pend au col. On en met partout au col de ces animaux, afin qu'on prenne garde à eux, à cause qu'ils marchent fort lentement et sans faire de bruit.

J'ai dit que dans cette cérémonie il y a un char attelé, et c'est ce qu'on voit dans la figure. Mais on ne verra point de feu dessus comme le célèbre Figueroa assure qu'il y en a vu¹². Je suis marri d'être contraint de corriger sur ce point ses observations, qui sont d'ailleurs très judicieuses ; mais si je ne le faisais pas, les gens exacts penseraient que ce prétendu feu aurait échappé aux yeux de mon peintre et aux miens. Les rois de Perse faisaient porter devant eux le feu sacré, et peut-être était-ce sur des chariots ; mais il y avait en leur religion des chars consacrés au soleil qu'ils faisaient aussi mener devant eux à la guerre et partout où ils allaient en pompe. Xénophon et Q. Curce observent expressément que Cyrus et Darius en faisaient conduire de la sorte.

La figure qui est marqué *A* dans la planche porte un collier comme une espèce de grand chapelet qui lui pend sur l'estomac, et un poignard au côté gauche. Les Persans et les Tartares ont les manches de leurs poignards faits comme celui-ci, et les Gentils [IX, 66] dans toutes les Indes portent de ces sortes de colliers pendants jusque sur l'estomac et quelquefois plus bas. Les communs sont faits de bois de senteur ou de noix d'Inde ; il y en a aussi qui sont d'ambre, les autres de corail, d'autres de grains d'or, et d'autres de perles. Les rois et les grands seigneurs, tant mahométans que gentils, en portent ordinairement de ces derniers, et Agathias nous assure que de son temps les Perses et les Mèdes en portaient de même. L'usage des colliers est donc très ancien, et non seulement ceux de métal que nous appelons des *carcans*, dont les femmes et les petits enfants se parent dans tout l'Orient, et qui selon toutes les apparences est un de leurs plus anciens ornements, mais aussi de ceux qui sont faits de grains, soit de perles, ou de pierres fines, ou de bois précieux et de bonne odeur.

Les figures *B*, *C*, *D*, *E*, *F*, *G* portent chacune des vases de forme différente. Les vases des figures *C* et *E* ressemblent parfaitement aux crachoirs dont on se sert dans tout l'Orient, de peur de gâter les tapis dont les planchers sont couverts. Les vases des figures *B* et *D* ressemblent aux tasses dont on se sert pour boire, et dans lesquelles on porte du beurre, du lait et d'autres liqueurs. Le beurre se garde fondu et en liqueur dans les pays chauds de

¹² García de Silva y Figueroa (1550-1624), diplomate espagnol. Les passages évoqués par Chardin dans ces pages se trouvent aux p. 144-163 de la traduction française de De Wicqfort, *L'Ambassade de D. Garcias de Silva Figueroa en Perse* (Paris, Louis Billaine, 1667).

l'Asie, et surtout aux Indes on n'y en a point d'autre, et on n'y en désire point d'autre aussi, parce qu'il est bon, et que l'odeur en est agréable.

Les vases de la figure G sont des fioles dont la forme nous est fort connue, et ceux de la figure F sont fort en usage aux Indes [IX, 67] pour toutes sortes de choses liquides. Les portefaix de ce pays-là sont aussi parfaitement semblables à celui qui est ici représenté. Ils se servent du même instrument à porter les choses qu'il ne faut ni presser ni remuer, comme sont les fruits et les liqueurs, les plats de porcelaine, le boire et le manger ; c'est une canne pliante et longue de trois à quatre pieds, aux deux bouts de laquelle sont attachés et suspendus deux gros paniers ronds doublés de cuir dedans et dehors, fermés à clef, entourés d'une toile rouge afin qu'il n'y puisse entrer aucune poussière. Les porteurs savent adroitement tourner la canne d'une épaule à l'autre pour se délasser ; c'est une chose admirable que leur vitesse et leur industrie à courir sans que ces fardeaux remuent le moins du monde, quoiqu'ils leur pendent jusqu'aux genoux, et à un pied et demi loin du corps. Les gens de qualité ont toujours un ou plusieurs de ces portefaix à leur suite lorsqu'ils sortent de la ville. Comme le salaire et la nourriture des hommes est presque pour rien aux Indes, un portefaix à qui l'on fait faire huit à dix lieues par jour se contentant de six à sept francs par mois pour ses gages et pour sa nourriture, les gens riches se servent plus volontiers d'hommes que de bêtes pour se faire porter eux et leur bagage.

Je crois que les vases des figures B, C, D, et E contiennent les uns des grains et les autres des liqueurs. Les grains des pays les plus chauds de l'Asie, surtout aux Indes, se gardent dans des vases comme les liqueurs, à cause des insectes qui, y étant en grand nombre, très petits, et, si j'ose m'exprimer ainsi, [IX, 68] très adroits, se fourrent partout, de façon qu'on ne sait comment garder ce qu'ils aiment, particulièrement toutes les douceurs. Je m'imagine que l'on n'ignore pas l'artifice ordinaire des fourmis des Indes pour aller à des confitures dont on garde les pots en ces pays-là comme nous gardons en Europe les pots ou caisses d'orangers, c'est-à-dire en les mettant dans des baquets d'eau pour empêcher les insectes d'y arriver. Les fourmis, ne pouvant donc aller directement à des confitures qu'on a mises dans une porcelaine au milieu d'un bassin plein d'eau, montent le long de la muraille, et de là au plancher, jusqu'à l'endroit perpendiculaire de la porcelaine, dans laquelle elles se laissent tomber. C'est ce que j'ai plusieurs fois expérimenté. Les liqueurs et les grains que les gentils emploient aujourd'hui dans les offrandes qu'ils font à leurs idoles sont le lait, le beurre, l'huile, le miel, les pois, le blé, et surtout le riz.

Les figures H et I portent, à mon avis, de la pâte et des gâteaux. On cuit le pain tous les jours aux Indes, parce que l'excessive chaleur le durcit incontinent. Les gentils le cuisent la plupart à chaque repas. Leur pain commun est comme nos galettes, pas plus épais qu'un gros carton ; ainsi ils ne font pas de ces grosses masses de pâte comme nous faisons, mais seulement de grosses boules, à peu près comme celles qu'on voit dans les mains de la figure H.

La figure marquée K porte deux jambes, et celle qui est marquée L une espèce de manipule, soit nappe, soit vêtement. Ne serait-ce point de ces vêtements encore tout [IX, 69] mouillés du naufrage que les Anciens consacraient au temple du dieu de la mer, **ou quelque espèce d'ex-voto, tels que sont tous ces bras, toutes ces mamelles, toutes ces jambes, etc., de cire ou de métal que dans l'Église romaine on attache en action de grâces devant les images des saints par l'intercession desquels on croit avoir été guéri miraculeusement ? Car de tant de savants hommes qui ont considéré attentivement les figures de cette procession, je n'en ai point vu qui pensât que ce pût être autre chose que cela**¹³.

Ces serpents à deux têtes qui se baisent dans les mains de la figure M sont apparemment quelque emblème. Les Grecs et les Romains représentaient l'année par un

¹³ Passage supprimé en 1711.

serpent courbé en cercle, mais il n'avait qu'une tête, au lieu que ceux-ci en ont deux, et sont tournés comme les anses d'un coffre. Quelques-uns croient que ce sont des instruments de musique, et qu'on en jouait en les frappant l'un contre l'autre comme on fait avec ces petites cymbales qui sont fort en usage dans les églises des chrétiens orientaux. Il est bien difficile de dire ce que représentaient ces C entrelacés que porte la figure N. Ce qui pend au côté gauche de la figure O est l'étui d'un arc, et ce qu'on voit au bras de la figure P est un bouclier. Les étuis d'arcs et les boucliers qui sont présentement en usage dans la Perse sont tous faits de même.

Ce qui est à la main de la figure Q et de trois autres semblables au rang de dessus, est un flambeau allumé au feu sacré, ou un dard, ou quelque instrument à égorger les victimes, comme ceux des figures R et S. Celui de la figure R est à peu près comme une flammette, l'ancien instrument dont on se servait et dont on se sert encore aujourd'hui en plusieurs endroits de l'Orient ; car la lancette n'y est que peu en usage, et elle n'y est connue que depuis le commerce qu'y font les Européens. La figure S représente apparemment ou un sacrificateur ou un de ses ministres. Cela est vraisemblable, tant parce [IX, 70] que le personnage tient à la main des maillets, qui ne peuvent servir qu'à assommer les victimes, qu'à cause qu'il va tout le dernier et qu'il ferme la marche.

Je ne dis encore rien ici sur le caractère de l'inscription, que vous voyez au bout de ce long bas-relief, et qui apparemment en contient l'explication. J'en parlerai à la fin. La dernière figure qui se voit sur la rampe du degré est un lion qui déchire un taureau. Encore aujourd'hui dans les fêtes et dans les spectacles des Persans on donne de ces combats au peuple. On met un jeune taureau au milieu d'un cirque. On l'effarouche pour le mettre en fureur, et puis on lui détache le lion ; mais parce que le lion est l'emblème de la monarchie persane, en qualité de roi et du plus noble des animaux, le peuple, fort superstitieux et attaché aux présages, croirait que ce serait une chose de mauvaise augure pour leur pays si le lion ne déchirait pas le taureau : c'est pourquoi ils lâchent toujours le lion lorsque le taureau a le dos tourné et qu'il ne court pas. Le maître du lion, le tenant par le collier, lui tourne la tête vers le taureau jusqu'à ce qu'il ait les yeux dessus. Dès que le lion l'aperçoit, il fait un cri et s'élançe par sauts de huit à dix pieds avec tant de vitesse que l'œil a de la peine à le suivre. Il se jette sur le dos du taureau, qu'il abat d'ordinaire, et si par hasard il le manque au septième ou huitième saut il s'arrête et se rebute, et alors on retient le taureau. On ramène le lion à sa vue, et à cause de l'augure dont j'ai parlé, on fait toujours en sorte que le lion remporte la victoire et [IX, 71] qu'il renverse le taureau, qu'on égorge sous lui afin qu'il en boive le sang. J'ai dit que le lion est l'emblème de la monarchie persane. On le représente avec un soleil levant à côté, dont on voit les trois-quarts du disque. Cet emblème est dans les enseignes, sur des monnaies de cuivre, et en mille endroits. Les anciens auteurs rapportent que quand les Perses voulaient représenter le soleil ils le dépeignaient avec un visage de lion, parce que quand le soleil est au signe du lion il a plus de force que dans les autres. Les Persans modernes ne le représentent plus ainsi, ni comme nous, par un visage ; ils peignent seulement un globe uni, et ils mettent autour un cercle de rayons.

L'autre partie de la façade est, comme j'ai dit, beaucoup ruinée, car il n'y paraît plus qu'une assise de pierres. Je ne laisse pourtant pas d'en donner la représentation dans la figure VII, mais je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire aucune observation là-dessus, parce qu'on ne voit presque rien dans ce bas-relief dont on n'ait vu le semblable dans le précédent. Je remarquerai seulement, à l'égard de ce qui est taillé sur la face du perron ou de cette avance au côté de laquelle sont les degrés, que le milieu est une grande inscription en caractères anciens, et que les rampes sont chacune un combat de cheval et de taureau, et des cyprès en finissant.

Après qu'on a monté l'escalier dont nous avons parlé, l'on entre dans une espèce de grande et vaste salle ou cour qui est tout à fait admirable. Elle a cent quarante-huit pas de

long du septentrion au midi, et cent douze [IX, 72] pas de large de l'orient à l'occident, comme je l'ai déjà rapporté. Elle est rude et inégale partout à cause des amas de terre et des pièces de colonnes qui sont plus ou moins enfoncées en terre, mais qui y sont toutes tellement adhérentes parce que la terre s'est comme incrustée alentour qu'il est comme impossible d'en arracher la moindre pièce, et c'est pour cela même qu'on ne sait pas si le plancher était ou le roc poli ou des tables de marbre. Le plus grand débris s'est fait à la partie orientale, qui est la plus proche de l'escalier, car il n'y reste plus qu'une seule colonne, toutes les autres étant à l'autre bout ; et de tant de colonnes qui restent encore dans ce grand espace, il n'y en a pas une qui soit entière et sans éclat ou brèche. J'en comptai treize entières, excepté ce qu'il y avait d'éclaté, de gâté, et d'effacé à la base, au fût, et surtout au chapiteau, qui sur quelques colonnes était à demi hors de sa place ou de sa circonférence et prêt à tomber, et sur d'autres à demi brisé. Outre ces treize colonnes qu'on peut pourtant dire être entières, il y en avait sept autres qui n'avaient que la base et le fût, ou partie du fût seulement, et vingt-trois piédestaux avec leurs bases, la plupart en assiette et les autres renversés.

Nous n'avons point de relations de ce temple qui marquent en cet endroit plus de colonnes que fait notre plan ou perspective. Un architecte nommé Sébastien Serlio, Bolonais, mit au jour le XVI^e siècle un livre de l'*Architecture ancienne et moderne* dans lequel il nous donne un dessin de ce merveilleux édifice où il y a quarante colonnes avec [IX, 73] des chapiteaux corinthiens, mais je crois que c'est un dessin fait dans son cabinet et qu'il y a bien des siècles qu'il n'en reste plus tant.

À propos du dessin de Persépolis par Sébastien Serlio, je ne puis m'empêcher d'observer l'impudence avec laquelle on publie des planches de dessin le plus grossièrement inventées comme de vraies représentations. Il y en a plusieurs comme cela dans une relation de Perse qui porte le nom de *Voyage de Jean Struys*¹⁴. Celle, entre les autres, qu'il appelle le tombeau royal de Persépolis, n'a pas un trait de Persépolis ; et ce qui est tout à fait extravagant, le dessin n'a pas un trait de la description pour laquelle il est fait ; cependant le titre du livre porte que les planches ont été dessinées par l'auteur.

Les colonnes qui sont les plus proches l'une de l'autre sont à vingt-cinq pieds de distance, et celles qui sont les plus éloignées entre elles sont à cinquante pieds l'une de l'autre. Il m'a paru après avoir bien considéré l'ordre, la disposition, et les distances de tout ce qui reste encore là sur pied, qu'il y avait douze rangs de dix colonnes chacun. Figueroa, habile homme et exact, juge qu'il n'y en a eu que six rangs de huit chacun ; mais j'en ai assurément compté en trois rangs, dix pour chacun, ce qui me fait croire qu'il y a eu de la méprise au chiffre de Figueroa¹⁵, d'autant plus que Herbert¹⁶, qui fut là peu de temps après Figueroa, assure qu'il avait vu les troncs (il veut dire les piédestaux) de plus de cent colonnes. Monsieur Thevenot le voyageur fait un plan géométrique de cette salle, [IX, 74] où il pose douze rangs de colonnes du levant au couchant, de neuf colonnes à chacun, à compter les rangs du septentrion au midi, ce qui en fait cent huit en tout.

Ces belles colonnes sont hautes d'environ quarante-quatre pieds de fût, c'est-à-dire entre la base et le chapiteau, et d'environ cinquante-six pieds entières, c'est-à-dire avec la base et le chapiteau, prises avec un quart de nonante¹⁷. Elles ont quarante cannelures larges

¹⁴ Il s'agit du *Voyage de Jean Struys en Russie, en Perse et aux Indes* (Amsterdam, 1681 ; l'original en hollandais, 1676).

¹⁵ *Ambassade* (voir ci-dessus, note 12), p. 146-147.

¹⁶ Thomas Herbert, *Some Years Travels into Divers Parts of Africa and Asia the Great. Describing most particularly the empires of Persia and Industan* (Londres, R. Scot, T. Basset, J. Wright, et R. Chiswell, 1677), p. 142.

¹⁷ « [I]nstrument qui sert à prendre les angles et les élévations, tant sur terre que sur mer, qui ne consiste qu'en un quart de cercle divisé en 90 degrés et garni de ses pinnules et de son alhidade » (Furetière).

chacune de trois grands pouces. Figueroa les fait de soixante ou soixante et dix pieds de longueur, sans la base ni le chapiteau, ce qui doit être encore une faute d'écriture, n'étant pas possible qu'un aussi habile homme se soit ainsi mépris. La hauteur du piédestal est de six pieds quelques pouces. On ne la peut pas prendre juste, parce que les piédestaux sont tous enfoncés en terre, les uns plus, les autres moins. Le diamètre du fût est de quatre pieds ; celui du piédestal de quatre et demi, et le trou carré du centre est de trois pouces. L'on ne saurait dire s'ils se servaient de plomb ou de fer pour joindre les pièces, car il n'en reste rien. Je ne sais non plus si le fût des colonnes est de trois pièces ou de deux. Ce que je sais assurément, c'est que les deux pierres ou pièces ne sont pas d'égale mesure, mais l'une plus longue de moitié que l'autre ou environ. J'ai observé cette différence de mesure dans les colonnes renversées, et aussi en celles qui restent debout, la jointure paraissant à quelques-unes au tiers du fût et à quelques autres environ aux deux-tiers. Le fût de [IX, 75] toutes les colonnes est semblable, étant dorique ou cannelé, mais les bases sont différentes, les unes étant carrées et les autres rondes. Les chapiteaux sont aussi différents, non seulement dans leurs ornements, mais aussi en ce que les uns sont simples et les autres doubles.

FIGURE LX <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f165.image>

FIGURE LXI <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f167.image>

Il n'est pas besoin que je m'arrête à faire une plus exacte description de ces colonnes. Je dirai seulement que ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'elles ne sont d'aucun ordre d'architecture, bien qu'on y voie des parties de tous les ordres, et que l'ordre dont elles approchent le plus est l'ordre dorique. Les figures marquées I, K qui sont à côté les font assez connaître aux gens entendus ; on y voit à part et en détail jusqu'aux volutes. Le marbre de ces belles colonnes est noir pour la plupart ; quelques-unes sont de marbre blanc, mais fort sali par l'air et par le temps. Quelques-unes ont le fût de marbre blanc et le piédestal de marbre noir. Au reste toutes les colonnes de cette salle sont de cet ordre marqué. Il y en a d'un autre ordre en d'autres endroits du temple, car elles n'ont point le fût cannelé ni ne sont pas hautes. Des cigognes, oiseaux que les Persans vénèrent, font leurs nids sur le haut de ces colonnes où elles sont en fort grande assurance et nullement en danger d'être dénichées.

Il est difficile de dire si ces merveilleuses colonnes, que trois hommes ensemble pourraient à peine embrasser, soutenaient quelque plancher, quelque voûte, quelque dôme, ou quelque autre sorte de toit, ou si elles étaient [IX, 76] chargées de statues ou d'idoles. L'opinion la plus commune est qu'elles ne portaient aucune couverture, mais seulement des statues ou des idoles, comme les colonnes de la Grèce et de l'Italie ; mais il y a d'autant plus de sujet d'en douter que les Perses, au rapport des Anciens, n'avaient point d'idoles, parce que n'ayant point d'autre Dieu que le soleil, qui se présentait tous les jours à leurs yeux, ils n'avaient pas besoin par conséquent d'en faire des représentations. D'ailleurs, selon le témoignage des mêmes Anciens, leurs temples n'étaient point couverts, parce qu'ils pensaient qu'en le couvrant c'eût été en fermer l'entrée au soleil qu'on y adorait. Je crois qu'il en était de même par tout l'Orient du temps de cette antiquité si reculée. Les anciens peuples du monde avaient premièrement exercé leur culte religieux, les uns en des lieux retirés et sombres comme les bois, les bocages, les cavernes, et les déserts, les autres sur des lieux élevés comme les collines et les montagnes, ce quoi l'Écriture sainte nous donne mille témoignages. C'est à mon avis la raison pourquoi les premiers temples étaient découverts. Le temple de Jérusalem l'était aussi en sa plus grande partie, et ces *proseucha* des juifs qui servaient de temple dans toutes les villes où ils n'avaient point de synagogues. Il en est de même des mosquées, surtout dans les pays chauds. Il y a plus de terrain découvert dans leur enclos que de couvert, et les mahométans aiment mieux faire leurs prières à l'air et à la vue

du ciel que dans un lieu enfermé lorsqu'il ne fait point de pluie, ce [IX, 77] qu'on doit observer n'arriver pas si fréquemment à beaucoup près, ni si régulièrement en Perse qu'en Europe ; car l'air n'y est pas humide, ni le temps changeant d'heure à autre, comme en nos régions occidentales. Mais soit que le lieu sacré dont nous parlons fût couvert ou découvert, il y a beaucoup d'apparence que c'était là le chœur du temple et l'endroit où les victimes étaient immolées et où se pratiquait le culte religieux.

Au bout de ce grand et merveilleux chœur du temple, et en ligne droite, vous trouvez un escalier qui est à peu près semblable à celui par lequel on y entrait. Les bas-reliefs de la façade du perron sont aussi à peu près semblables. C'est une grande inscription au milieu, et des combats de taureau et de lion à côté. Cet escalier mène à la troisième partie du temple, qui est non seulement plus élevée que les autres, comme je l'ai remarqué, mais qui est encore plus vaste et plus spacieuse que les deux autres ensemble, car elle contient plus de la moitié de l'enclos ; aussi est-elle plus profonde et plus avancée dans la montagne. On y voit plusieurs grands amas de ruines qui paraissent avoir été de plusieurs corps de logis à quelque distance les uns des autres, ou de plusieurs logis divisés en quartiers. Il n'y en a pas un qui soit entier, ni rien qui soit couvert, ou qui paraisse l'avoir été, et il y a très peu d'endroits où l'on puisse reconnaître de la symétrie. Des monceaux de terre amassés entre ces mesures, soit par le vent ou autrement, empêchent qu'on ne puisse juger de la hauteur des murs ; [IX, 78] mais ces mesures ne laissent pas de paraître extrêmement précieuses, car on reconnaît que tous ces logis étaient généralement construits de tables de marbre noir d'une prodigieuse grandeur et d'un grand poids. Il y en a qui font tout un côté de chambre, d'autres toute une moitié ; et Govea, évêque espagnol qui a fait une relation de ce lieu-là au XVI^e siècle, dit qu'il y a vu des chambres faites d'une seule pierre, ce qui devait faire des masses de dix pieds de table en chaque dimension ; mais présentement cela ne se voit plus : les moindres pierres qu'on voit debout dans ces ruines sont hautes de huit jusques à quinze pieds. Je ne crois pas qu'il y en ait de plus petites ; néanmoins, comme il y a partout de la terre élevée plus ou moins contre ces mesures, on ne saurait parfaitement juger de leur hauteur, outre qu'il faut encore ajouter à leur mesure la partie qui était cachée sous terre, ce qui pouvait faire environ le tiers ou le quart de cette masse.

Quelques-unes de ces pierres ont deux portes, les autres trois, les autres une seulement, et les autres une grande et deux petites, avec des fenêtres, y ayant toujours cela de commun, qu'à chaque face de chambre il y a trois ouvertures, soit portes, soit fenêtres. Le diamètre des chambres n'est que de huit pieds aux plus grandes, et de cinq aux moindres ; mais cela suffisait pour la manière du pays, où l'on fait encore aujourd'hui les chambres petites, parce qu'elles ne servent que de cabinets secrets, et qu'on n'y reçoit pas de monde. Du reste, il est à croire qu'une [IX, 79] des beautés de l'architecture de ces anciens temps, où ce merveilleux art ne faisait encore que de naître, était de faire ainsi des moitiés de chambres, des chambres entières, des escaliers, et d'autres parties d'édifices d'une seule pierre : car outre ce qui en paraît dans ce temple-ci, Hérodote avait observé, de même dans celui de Latone en Égypte, qu'il y avait une chapelle faite d'une pierre dont les murs avaient quarante coudées de long et de large, et dont la couverture était d'une seule pierre épaisse de quatre coudées à l'endroit des entablements¹⁸ : jugez de combien plus elle devait l'être au milieu. Le même auteur nous apprend encore qu'à Éléphantine, au même pays d'Égypte, on montrait une maison faite d'une seule pierre. La chose est digne d'admiration, si la pierre dont il parle est dure. J'en ai vu d'aussi grandes que celles-ci et que celles dont parle Hérodote dans les temples des Indes qu'on nomme pagodes. Il y en a de cette même grandeur au pagode de Salcette proche de Goa, mais comme la matière en est tendre, et par conséquent moins pesante et moins difficile à tailler, la merveille n'en est pas si grande.

¹⁸ Hérodote, *Histoires*, livre II, CLV.

Il y a une autre chose à remarquer aux pierres des édifices que nous décrivons, qui est à mon avis bien plus surprenante et plus admirable que leur grandeur, c'est qu'elles sont presque travaillées de tous côtés et sur toutes leurs faces, et cela d'un ouvrage fort fini, et qui est encore si net qu'on dirait qu'il vient seulement d'être achevé. Il y a des murs entiers dont le haut est taillé en corniche ; on y voit encore les moulures et les autres ornements. [IX, 80] Les architraves des portes sont aussi par le haut chargées de feuillages et d'autres ouvrages de sculpture. La pierre de ces masures et de ces restes d'édifices est noirâtre, très dure et très polie, ce qui n'est pas fort difficile à croire si l'on considère que l'air ne l'a pas entamée le moins du monde depuis tant de siècles, et qu'on se mire encore dans cette belle pierre comme dans les miroirs du pays qui sont faits d'acier. Je ne sais où ils prenaient cette pierre noire, car la roche prochaine est de marbre gris blanchâtre. Il fallait donc qu'on l'amenât d'ailleurs, d'où l'on doit inférer que dans cet ancien âge du monde on avait l'art non seulement de tailler les pierres dures plus grandes que nous ne faisons, mais aussi de les transporter.

C'est dans les masures plus méridionales que se trouvent les endroits les plus entiers. Ce sont des enclos de quinze pieds en carré avec six portes et douze fenêtres, toutes ces ouvertures ayant apparemment été faites par la même raison qui fait qu'on pratique encore aujourd'hui la même chose aux bâtiments de la Perse ou dans tous les pays chauds de l'Orient, savoir pour donner entrée aux vents et pour rafraîchir le lieu. L'épaisseur des murs et des fenêtres est en quelques endroits de quatre à cinq pieds. Les fenêtres en ont six de haut et sont à trois de terre. Les murs, ainsi que je l'ai insinué, sont embellis de plusieurs demi-reliefs, particulièrement les jambages des portes et les côtés des fenêtres. Le relief n'est pas partout d'égale épaisseur ; il y en a en saillie, et il y en a qui a moins [IX, 81] de bosse, mais le ciseau est partout également bon et achevé. Il m'aurait fallu demeurer un an et plus sur le lieu si j'eusse entrepris de faire tirer toutes les figures taillées sur les marbres de ces ruines. Je me suis contenté de ces cinq planches suivantes qui sont un échantillon de tous les bas-reliefs que l'on voit sur les faces de ces pierres. Les figures sont toutes grandes comme le naturel, et quelques-unes d'un pied davantage. Il y a beaucoup d'apparence que ces figures étaient faites pour conserver la mémoire des belles actions des grands hommes qui étaient révéérés par ceux qui firent bâtir cet incomparable édifice ; car en chaque chambre ou réduit on voit diverses représentations qui, prises ensemble, font assurément l'histoire de quelque personne notable, soit d'un roi, comme je le crois, soit d'un souverain sacrificateur, comme veulent d'autres : ce qui, à mon avis, revient à une même chose, étant persuadé que la même personne était alors roi et grand prêtre. Ce personnage dans un endroit paraît avoir des ajustements, et avec une suite qui marque sa dignité. Dans un autre endroit on le voit aux prises avec un animal qui ne peut être qu'hiéroglyphique, parce que pour l'ordinaire il est fabuleux et ne représente rien de réel, et dans un autre enfin on le voit assis en pompe. Chaque figure est marquée d'une ou plusieurs inscriptions dont il y en a de gravées sur le devant de la robe et sur des bandes semblables aux phylactères des juifs, mais ordinairement l'inscription est sur des tables au-dessus de la représentation.

FIGURE LXII <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f171.image>

La figure L qui est taillée sur un pan de [IX, 82] mur est assurément un de ces grands hommes. La barbe lui vient jusqu'à la ceinture, et paraît annelée par étages. Je ne sais pas bien si elle paraît ainsi annelée pour être frisée, ou par le moyen de quelque ornement, comme des papillotes. Il y a un passage dans Joseph qui me fait venir ce doute. C'est au livre huitième, chapitre second, où, en parlant des jeunes gens qui montaient des mulets qu'on envoyait par présent au roi Salomon, il dit qu'ils « portaient de longs cheveux couverts de papillotes d'or, qui faisaient paraître leurs têtes toutes brillantes de lumière quand le soleil les

frappait de ses rayons¹⁹. » Je n'ai vu aucune autre figure dans tout cet ancien monument qui ait de longs cheveux : elles les ont toutes courts et crépus, avec une barbe qui n'est longue que de trois doigts. Je n'en ai, dis-je, vu aucune que de cette sorte, si ce n'est celles qui paraissent être de personnages éminents, ce qui me fait croire que la longue barbe était un caractère de la majesté royale, ou à tout le moins de quelque éminente dignité.

L'habit de ces figures paraît être une veste d'une pièce, attachée d'une ceinture étroite. Je n'ai point vu d'habit dans tous mes voyages qui en approche plus que les manteaux des Arabes qu'on appelle *habba*. L'histoire dit que Cyrus apporta la mode des longues robes parmi les Perses. Cela pourtant est dit fort légèrement, car on voit partout ici de longues robes, ce qui marque qu'elles étaient en usage en Perse longtemps avant Cyrus. Le long bâton que cet homme tient à la main droite et la fleur qu'il tient à la gauche sont [IX, 83] encore, ce me semble, des marques d'autorité, puisque je n'ai vu que ces figures considérables qui en eussent. Les rois de l'Asie ne portent point de sceptre, mais seulement un de leurs officiers qu'on appelle grand portier, qui est le plus proche de leur personne et qui, pour ainsi dire, fait leur fonction, donne les ordres autour d'eux, et porte un bâton de la longueur, de la grosseur, et à peu près de même forme que celui qui est dans la main de cette figure.

Le prince dans cette figure a deux hommes derrière lui, dont le plus éloigné lui tient un parasol sur la tête, et le plus proche porte un éventail à la main droite avec une sorte de manipule ou de serviette à la gauche. C'est ainsi que les gens de condition sont servis aux Indes. On leur porte un parasol fait comme celui-ci, et plusieurs gens sont autour d'eux avec des éventails de queue de paon qui sont absolument semblables à celui-ci, ou avec des queues de cheval dont le crin est éparpillé, ou avec de grandes serviettes de mousseline, comme dans cette représentation. Ce n'est pas pour éventer le visage comme on s'évente d'ordinaire, mais pour chasser les mouches et les autres insectes, dont l'air est toujours rempli durant la chaleur. Quelques voyageurs ont pris pour une crosse à crosser ce que j'ai appelé un éventail ; mais il n'y a pas de raison de prendre cela pour un semblable bâton, parce qu'il n'est de nulle signification en cet endroit, au moins que je puisse donner. Je ne trouve pas plus de vraisemblance dans ce que dit Pietro della Valle²⁰, que c'est un sceptre qu'on tient ainsi [IX, 84] sur la tête du roi pour désigner sa puissance.

Au-dessus de ces hommes, tout au plus haut, il y a une figure mystérieuse qui se voit par tout cet édifice au haut de chaque représentation, et qui doit marquer quelque chose d'important. Cette figure est un buste d'homme, entièrement vêtu comme les autres, qui tient de la main gauche une espèce de cercle passé dans un autre cercle et enté sur un corps ailé dont il ne paraît que les ailes. Ne serait-ce point, comme dans l'apothéose des Grecs et des Romains, l'âme du héros qui s'envole au ciel sur la fumée du sacrifice, ou plutôt la métempsychose des Indiens, ou l'âme qui va de corps en corps et qui fait un cercle éternel ? Si nous savions bien exactement la religion de ceux qui ont consacré cet ancien temple, nous devinerions plus sûrement ce que cet emblème signifie. Quelques voyageurs l'ont prise pour la figure d'un serpent, et ils ont dit que ces anciens ignicoles adoraient le feu, le soleil, et le serpent ; mais cette erreur vient plutôt des yeux que de l'esprit. Cette figure est fort petite et fort élevée ; la meilleure vue a peine d'en reconnaître les traits en la regardant d'en bas. Je m'y trompai de même à mon premier voyage, et je pris cette figure pour un enfant ailé attaché à une croix et entouré d'un serpent ; mais l'ayant mieux considérée sept ans après et toutes les fois que j'y ai été depuis, je la reconnus faite comme elle est dans la figure, et je la trouvai uniforme et toute semblable en tous les endroits de ce monument. Monsieur

¹⁹ Flavius Josèphe, *Antiquités juives*, livre VIII, chap. VII, §3.

²⁰ Pietro Della Valle (1586-1642). Il y a eu plusieurs éditions de ses *Voyages de Pietro Della Valle, gentilhomme romain, dans la Turquie, l'Égypte, la Palestine, la Perse, les Indes orientales, et autres lieux*.

Thevenot²¹, homme fort [IX, 85] exact dans les observations, la représente presque comme je fais, et n'y a point trouvé de serpent.

FIGURE LXIII <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f174.image>

La figure M représente ce même personnage, le dernier dont on a parlé, ou quelque autre de même rang, car il est justement vêtu et orné comme le premier, n'ayant que ceci de particulier, qu'il est assis sur une haute chaise, les pieds appuyés sur un gradin ou marchepied. On ne se sert point de chaises en Perse si ce n'est au couronnement des rois. J'appelle ainsi la cérémonie dans laquelle le roi est installé, et durant laquelle S. M. est assise sur un tabouret d'or garni de pierreries et haut de trois pieds ; car bien que l'ornement qu'on lui met alors sur la tête ne soit pas précisément fait comme nos couronnes, néanmoins les Persans, quoiqu'on en dise, appellent cette cérémonie *Tagneaden*, comme qui dirait imposition de couronne. Je fais cette observation pour justifier le titre de la relation que je fis imprimer il y a près de quarante ans du couronnement du roi de Perse à présent régnant, que j'intitulai *Le Couronnement de Soliman*. Monsieur Tavernier, jaloux qu'un jeune voyageur fit imprimer au retour de son premier voyage, à la barbe d'un homme qui en avait fait cinq sans en rien donner au public, ne trouvant rien à reprendre dans le corps du livre, en attaqua le titre trois ans après. C'est au premier volume, livre cinquième, où, en parlant de la cérémonie qui se pratique le jour qu'un roi de Perse monte sur le trône, il dit que « le bonnet qu'on lui met alors sur la tête n'est point une couronne, encore qu'il soit [IX, 86] enrichi des plus belles pierreries du trésor », et il ajoute ces mots : « Comme les Persans ne lui ont jamais donné ce nom, j'ai cru aussi que je ne devais parler sur ce sujet ni de couronne ni de couronnement, d'autant plus qu'il y a assez d'autres termes pour l'expliquer en parlant de l'avènement des rois à l'Empire²². » Je laisse là ce raisonnement, qui ne saurait être plus frivole ; et pour le fait prétendu, qui est que les Persans n'avaient jamais donné le nom de couronne au bonnet qu'on met sur la tête du roi le jour qu'on l'élève sur le trône, je renvoie mon lecteur à un *Dictionnaire persan, latin, français et italien* publié en 1685 par un carme nommé le père Ange de Saint Joseph, où sur le mot *couronnement* on trouvera ce qui suit : « Le couronnement du roi de Perse, cérémonie véritable, fort mal à propos contestée par M. Tavernier contre M. Chardin²³. » Les termes persans sont encore plus forts que les français. Je suis marri qu'on n'ait pas repoussé plus doucement la surprise qu'on a faite à ce fameux voyageur, mais je soupçonne que ce qui aura irrité le docte auteur du dictionnaire est cela même qui m'a aussi paru insupportable : je veux dire que monsieur Tavernier ait eu l'assurance de parler si décisivement du langage des Persans, lui, dis-je, qui n'a jamais su un mot d'aucune des langues que les Persans parlent, et qui sait au contraire que moi et plusieurs

²¹ Novembre 1665. Voir Jean de Thévenot, *Suite du voyage de Mr de Thévenot au Levant*, seconde partie (Paris, Charles Angot, 1689), p. 512-517.

²² « [M]'étant trouvé deux fois en pareilles occasions, je n'ai point vu mettre de couronne sur la tête de Cha-Sephi I ni de Cha-Abas II, ce qui ne se pratique point aussi dans toute l'Asie. On se contente en ce jour de cérémonie de ceindre le sabre au roi de Perse [...] et si on lui met ensuite sur la tête le bonnet des sophis, qui est alors enrichi des plus belles pierreries du trésor, ce bonnet [...] n'a en aucune manière l'air d'une couronne. Comme les Persans ne lui ont jamais donné ce nom, j'ai cru aussi que je ne devais parler sur ce sujet ni de couronne, ni de couronnement, d'autant plus qu'il y a assez d'autres termes pour s'expliquer en parlant de l'avènement des rois de Perse à l'Empire. » (Jean-Baptiste Tavernier, *Les Six Voyages de Jean Baptiste Tavernier, écuyer baron d'Aubonne, qu'il a fait en Turquie, en Perse, et aux Indes, pendant l'espace de quarante ans*, Paris, Clouzier et Barbin, 1676, t. I, p. 524).

²³ Joseph de la Brosse, père Ange de Saint Joseph (1636-1697), *Gazophylacium linguae Persarum* (Amsterdam, 1684), p. 158.

autres gens qui sommes en Europe lui avons servi d'interprètes en Orient la dernière fois qu'il y fut²⁴.

Pour revenir à mon sujet, on se sert fort de chaises et de marchepieds aux Indes au lieu [IX, 87] qu'on s'en sert rarement en Perse. La raison de cette différente manière, c'est que l'air de Perse étant sec, on ne gagne point de mal à s'asseoir à terre sur des tapis ; mais il n'en est pas de même aux Indes, où l'air étant humide, et la terre par conséquent, on gagne aussi avec le temps des rhumatismes et des maux de jambes en s'asseyant à terre sur des tapis, quand même il y en aurait plusieurs l'un sur l'autre, parce que l'humidité passe au travers de tout. C'est pourquoi dans les pays qui sont chauds et humides on a toujours des estrades ou du moins de petits lits sur lesquels on est assis les jambes croisées à la manière orientale, qui est la posture qu'on trouve assurément la plus délassante et à ce qu'on prétend la plus saine. Or partout où les Orientaux se servent de chaises, ils les ont fort hautes, et si hautes qu'il faut qu'ils se servent de marchepied.

C'est encore par la même raison de l'humidité de l'air qu'ils ont les pieds nus dans les souliers. Je reviens toujours à l'air et au climat quand il s'agit des coutumes et des manières des peuples, l'expérience me faisant tenir pour certain que c'est là qu'il en faut chercher la raison et l'origine, surtout dans les choses les plus communes, au lieu de les accuser de caprice ou de fantaisie, puisque les hommes ont toujours et partout assez de bon sens pour se servir des choses de la manière qui leur est la plus convenable.

Ce que je viens de dire prouve la justesse qu'il y a dans le style de l'Écriture sainte, qui joint toujours le marchepied avec le trône. « Le ciel, dit le prophète Isaïe, est le trône de [IX, 88] Dieu, la terre est son marchepied. » Et au Psaume cent-dixième, « Le Seigneur a dit à mon seigneur, assieds-toi à ma droite, jusqu'à ce que j'aie réduit tes ennemis à te servir de marchepied²⁵. »

Les deux vases qui se voient devant cette figure royale me paraissent être des cassolettes pour les suffumigations²⁶ dont l'on se sert dans les temples. L'usage des parfums est grand dans l'Orient, et principalement dans les contrées les plus chauds. D'ailleurs j'ai vu des vases à parfum qui étaient à peu près faits comme ceux-ci, non seulement à la côte des Indes vers le cap de Comorin, mais encore en d'autres lieux où il n'y a point de mahométans.

L'homme qui est vis-à-vis de ce même personnage doit être quelqu'un de ses officiers. Le bâton qu'il a à la main en est une marque. Il est représenté comme s'il parlait, et ce qui me le fait croire est qu'il a la main droite devant la bouche, ce qui se pratique dans l'Orient lorsqu'on parle de près à une personne éminente, pour empêcher qu'elle ne sente l'haleine et qu'elle n'en soit incommodée. Ce n'est pas que les mauvaises haleines y soient fort communes ; au contraire, je crois que c'est l'endroit du monde où elles sont le plus douces, ce que j'attribue principalement à la bonté du climat et à la simplicité des aliments, car le peuple n'y vit presque que de fruits, et n'y mange que peu ou point de viande, outre que tous les Asiatiques, et les Indiens particulièrement, se nettoient les dents avec fort grand soin, et mâchent incessamment de certains fruits qui font sentir bon, [IX, 89] chose qui leur réussit si bien qu'on est souvent comme embaumé à leur approche. Je ne puis m'empêcher de dire ici en passant qu'il serait à souhaiter que cette louable coutume de se mettre la main ou un mouchoir devant la bouche quand on parle de près aux personnes de considération, et même à d'autres, passât en usage parmi les Européens, qui mangent ordinairement trop de viande, et qui sont par conséquent sujets à avoir des indigestions, des estomacs pourris, et des dents gâtées.

²⁴ Ce règlement de comptes était facilité en 1711 par le fait que Tavernier avait disparu en 1689.

²⁵ Isaïe LXVI, 1 ; Psaumes CX, 1.

²⁶ La suffumigation, selon Furetière, « était autrefois une cérémonie qu'on faisait dans les sacrifices des païens ».

L'homme qui est derrière celui que nous avons pris pour un officier, et cet autre qui est vis-à-vis, et qui chassent les mouches, me semblent être des eunuques, parce qu'ils n'ont point de barbe, et que leur coiffure est différente des autres. L'on sait que l'usage des eunuques est universel chez les Orientaux, surtout parmi les mahométans. Comme ils ont la plupart plusieurs femmes et plusieurs jeunes filles pour servir ces femmes, ils pensent, et non sans raison, que si elles étaient en liberté on n'en pourrait pas répondre aussi sûrement qu'enfermées et gardées par des eunuques. Ces esclaves, n'étant proprement ni hommes ni femmes, sont également propres à communiquer avec les deux sexes sans donner de jalousie à aucun. Ils sont toujours laids et communément rudes, intraitables, vindicatifs, de vrais ennemis du genre humain. Comme ils sont incapables d'aimer et d'être aimés, et que d'ailleurs ce sont tous des hommes de néant transportés dans un autre monde sans avoir de relation qu'avec le maître qui les achète, ils n'ont ni tendresse ni pitié ; mais par cette même raison ils [IX, 90] ont un attachement incomparable à leur maître, et font pour lui ce qu'on pourrait faire pour son meilleur ami, pour ses parents, pour ses enfants, pour sa femme, et pour sa patrie, parce que ce maître leur tient lieu de tout cela ; aussi ne crois-je pas qu'on doive regarder cette fidélité des eunuques si célébrée dans l'histoire comme fort digne de louange, mais plutôt comme un simple effet de leur misérable condition. L'on est assurément bien mieux servi et bien moins trompé d'eux que des autres hommes, mais en revanche on a aussi beaucoup de peine à les gouverner, à cause qu'ils sont ordinairement, comme je viens de dire, malins, vindicatifs, et cruels.

Toutes les autres figures de ce bas-relief sont semblables à quelques-unes des figures précédentes, et je n'y vois qu'une seule différence, ce sont les boucliers du premier rang de ces petites figures ; je n'en ai vu nulle part aucuns qui fussent comme ceux-ci, échancrés en croissant dans la largeur. Beaucoup de gens sont surpris de voir ces croix qui en marquent le centre, comme si la croix avait été une figure généralement inconnue, ou qu'elle eût été ignominieuse avant le christianisme ; mais comme elle se rencontre en plusieurs choses naturelles, elle ne peut pas avoir été inconnue dans ces premiers temps ; et à l'égard de l'ignominie qui y était attachée avant la mort de Jésus-Christ, ce n'était tout au plus qu'aux lieux où la crucifixion était un supplice infâme, comme parmi les juifs, à cause de la malédiction dont la loi avait flétri ce supplice, et parmi les Romains, parce que c'était celui des esclaves. Au reste, je ne sais si [IX, 91] jamais ce supplice a été pratiqué en Perse, mais je sais bien que maintenant il n'y est plus du tout en usage, ni en aucun lieu de l'Asie où j'ai été. Quoi qu'il en soit, les témoignages de ce monument sont si authentiques, et d'une antiquité qui passe de si loin ce qui nous reste d'écrits, qu'on ne peut raisonnablement douter d'aucune des choses qu'on y voit.

FIGURE LXIV <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f178.image>

FIGURE LXV <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f180.image>

La figure N n'a rien de remarquable ni de particulier, que l'architecture. On ne saurait bien dire à quel ordre elle appartient, cet ouvrage étant apparemment avant tous les ordres et avant toutes les règles de l'art, du moins avant celles que les Grecs nous ont laissées. D'habiles gens y trouvent quelque chose de semblable au gothique, mais incomparablement meilleur à ce qu'ils disent, et où l'on voit la force du génie et le bon goût de ces premiers hommes, qui fait honte à nos derniers siècles. Les Grecs se sont fait honneur de l'invention de la plupart des arts et des sciences, mais depuis que j'ai parcouru l'Orient je ne leur accorde plus cette gloire que pour peu de choses, et je trouve que c'est particulièrement sur ce sujet qu'un poète romain taxe justement les Grecs de remplir leurs histoires de vanités et de mensonges :

*Et quidquid Græcia mendax
Audet in historiis*²⁷.

La figure O est une manière de représenter par des hiéroglyphes les guerres et leurs succès. La bête dressée contre le chevalier représente le pays avec qui il était en guerre. [IX, 92] Le crin de la tête qu'il lui tient d'une main et le poignard qu'il lui enfonce de l'autre témoignent que le succès de cette guerre fut sa victoire. Il n'y a rien de plus commun dans les livres de la Bible et dans tous les auteurs orientaux que de nommer les pays par le nom de leurs emblèmes, qui sont comme les armes du royaume. Je n'en cite point d'exemple parce que les livres en sont pleins, et particulièrement celui du prophète Daniel. On y voit aussi que ce n'est pas seulement d'animaux naturels qu'ils se servent pour en faire des emblèmes, mais encore d'animaux chimériques et fabuleux, comme des bêtes terrestres qui ont des ailes, d'oiseaux qui ont des oreilles et quatre pieds. C'est le génie des peuples orientaux : ils aiment la fiction, la métaphore, et l'hyperbole.

La figure P est taillée sur un côté de fenêtre. Je la mets ici pour montrer particulièrement la grandeur des demi-reliefs et des bas-reliefs qui sont sur les jambes des portes et sur les côtés des fenêtres de tout ce somptueux bâtiment. On dirait que ces figures représentent des huissiers, car on les voit debout et comme en garde devant des portes. J'appelle des portes ces marbres plats, cannelés, devant lesquels ces hommes sont posés.

FIGURE LXVI <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f183.image>

Autour du vestibule où sont les figures que je viens de représenter il y a un grand et vaste amas de masses de marbres blancs et noirs de toutes les grandeurs, les uns unis, les autres avec des reliefs, ébauchés ou à demi faits, et la plupart entaillés partout, ce qui marque qu'il y avait là de grands [IX, 93] appartements. On aperçoit dans ces masses un double escalier qui paraît taillé dans le roc, et dont on ne voit que cinq marches d'un côté, le reste étant enseveli dans les ruines. Il tient à une terrasse carrée, peu élevée de terre et soutenue d'un mur qui est couvert de bas-reliefs comme tous les autres murs qui sont dans le corps du temple.

Environ trois cents pas loin de ces masses, en tirant droit à l'orient, on en trouve d'autres, qui sont autant ou plus confuses ; car outre les pièces de marbre de toutes figures, on y voit des pierres communes et du moellon mêlés, ce qui me fait croire que dans la suite des siècles il pourrait s'être trouvé des gens qui par dévotion ou autrement auraient voulu relever quelques-uns de ces édifices. On y rencontre une terrasse qui est soutenue par le roc du côté qu'elle y aboutit, et qui a deux sorties par deux petits escaliers escarpés, ce qui en rend l'usage malaisé et assez dangereux, surtout à la descente.

Plus loin vers l'orient, on trouve d'autres restes d'édifices, et si l'on tourne au septentrion on en trouve encore d'autres. Il y en a même vers le nord et vers le midi, mais en moindre quantité ; cependant il y en a toujours assez pour reconnaître qu'il y a eu divers édifices en ces lieux-là, mais il est bien difficile de juger quels étaient ces édifices, de quelle forme, et de quel usage. Ce que l'on en peut dire assurément, c'est qu'ils étaient séparés par quartiers, tous à distances inégales, et tous en terrasse. [IX, 94]

Les temples des gentils servaient de demeure aux prêtres et aux principaux ministres qui y faisaient le service. La même chose se faisait au temple de Salomon, et je tiens pour certain qu'à la place de ces tas de décombres étaient les divers quartiers des sacrificateurs du temple ; mais le nombre, l'ordre et la symétrie n'en est aucunement reconnaissable. Ce qu'il

²⁷ « On a entendu tous les mensonges de l'histoire grecque » (Juvénal, *Satire X*, vers 174-175).

y a de plus incompréhensible, c'est comment ces bâtiments que nous avons appelés des chambres étaient couverts, car on ne voit aucun reste dans toutes les ruines, soit de voûte, soit de toit, et on pourrait raisonnablement douter qu'il y en a eu jamais, et si ces petits édifices en nombre presque infini n'étaient point découverts comme le chœur du temple.

Le dernier amas de ruines est à quatre cents pas loin de là en tirant droit vers la montagne et sur le penchant ; ce qu'il y a ici de particulier, c'est que les logements sont en partie cavés et taillés dans le roc, et que proche de là on voit des tables de marbre renversées qui devaient faire des murs entiers, parce qu'elles sont à peu près de la même hauteur et de la même largeur que les lieux cavés. Ce qu'il y a encore de fort singulier, c'est un bassin creusé dans la montagne de six pieds de diamètre, dont je ne pus trouver le fond à quatre-vingt brasses de corde. Du reste on voit deçà et delà beaucoup d'ébauches et de commencements d'ouvrages de sculpture et d'architecture confondus avec ces ruines dont il est fort difficile de deviner l'usage ou le dessein. Enfin c'est non seulement dans l'enceinte du temple qu'on voit des ruines et des tas [IX, 95] de matériaux différents, mais aussi hors de l'édifice, et particulièrement sur la pente et au pied de la montagne.

FIGURE LXVII <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f186.image>

Du bas de la montagne, qui est à six cents pas des colonnes, comme je l'ai observé, après avoir monté trois cents pas en grim pant avec beaucoup de peine contre des rochers où il n'y a point de chemin tracé, on arrive à deux monuments qui sont à mon gré un des plus curieux et des plus rares morceaux de cet ancien édifice, si l'on considère que c'est ce qu'il y a de plus entier ; ils sont à quatre cents pas l'un de l'autre dans une égale distance du haut et du bas de la montagne, le tout mesuré avec autant d'exactitude qu'on le peut faire sur des rochers droits et escarpés comme ceux-ci. Ces monuments sont deux tombeaux taillés et cavés dans le roc. La figure donne fort exactement la perspective du tombeau qui est au septentrion, et de ce qui paraît à la vue vis-à-vis de l'entrée du temple et de ces pilastres où conduit le grand escalier. La façade a soixante-douze pieds de largeur sur cent trente de hauteur ; pour ce qui est de la largeur, elle est prise très exactement, mais il ne m'a pas été possible d'en faire autant à l'égard de la hauteur. La plate-forme au pied du tombeau est comme une table carrée ou comme un perron d'escalier. Elle est profonde d'environ quatre pieds dans la montagne, de façon qu'il faut sauter autant de pieds pour y descendre. Les côtés, sur chacun desquels on voit six figures, ont six pieds d'enfoncement, les colonnes huit pouces d'épaisseur ou de saillie, et la corniche au-dessus [IX, 96] des chapiteaux environ deux pieds. Du reste la montagne est toute alentour brute et dans son naturel.

La perspective est dessinée avec autant d'exactitude qu'on a pu le faire par le moyen de la lunette d'approche, et autant que la contrainte du lieu l'a pu permettre ; car la montagne étant en talus et sans assiette, il faut ou regarder cet ouvrage presque perpendiculairement, ou s'en éloigner hors de portée. Il n'y a qu'une seule figure dont mon peintre ni moi ne pûmes pas bien discerner les traits. C'est une figure mystérieuse qu'on voit tout au haut de l'ouvrage. Nous la considérâmes à diverses reprises sans pouvoir nous assurer de quel côté elle avait la tête tournée : tantôt elle nous paraissait regarder le feu et le soleil, et tantôt nous jugions qu'elle regardait de l'autre côté. À cela près, je suis sûr que toute la représentation n'a pas un faux trait. Le ciseau est tout à fait fin et délicat, et l'ouvrage est si net, qu'il semble, comme je l'ai déjà plusieurs fois remarqué, que le sculpteur ne fasse que de l'achever. Quelques-uns croient que ce rond en relief qui est au-dessus du petit autel allumé est la représentation du monde, et d'autres, dont je suivrais plutôt le sentiment, qu'il représente le soleil, la grande divinité des Perses. Le personnage qui est vis-à-vis et en posture d'adorateur est appuyé sur un arc, ce qui fait juger que c'est plutôt un roi qu'un pontife. La posture de ceux qui adoraient était apparemment de se tenir debout et les yeux tendus vers l'objet.

La porte qui paraît dans la figure contre [IX, 97] les colonnes, au milieu de l'ouvrage, est une fausse porte et une simple représentation, car jamais il n'y eut là de porte. Elle est en retraite de trois pouces plus profonde que le relief d'alentour, ce qui est à remarquer pour l'éclaircissement de ce que je vais dire l'égard d'une ouverture qui se voit au bas de cette porte. L'on sait qu'anciennement et principalement avant le mahométisme la plupart des peuples de l'Asie n'enterraient leurs morts qu'avec quelque partie de leurs richesses avec eux, selon la condition de chacun. Les tombeaux des grands seigneurs se remplissaient de vases d'or et d'argent, de pierreries et d'autres choses précieuses. C'est ce qui se pratique encore aujourd'hui parmi les gentils des Indes. Il n'y a point de pays où ils brûlent ni enterrent les corps sans leur donner quelque provision pour la vie à venir ; et dans les pays où leur religion est dominante, il arrive souvent que des gens se brûlent ou s'enterrent vifs avec les morts pour les servir dans l'autre monde. Les Guèbres de Perse, qui sont les anciens ignicoles, mettent semblablement auprès de leurs morts toutes sortes d'ustensiles, surtout dans les lieux où ils sont maîtres de leurs sépulcres, ce qu'il font à l'exemple des gentils, dans la créance ou que dans l'autre vie les âmes ont besoin des mêmes biens dont l'on se sert dans celle-ci, ou que quand elles reviennent en ce monde, elles y retrouvent ces biens qu'elles ont eux-mêmes cachés, ou qu'on leur aura donnés en les enterrant comme une dot mortuaire. Je dis encore un coup que tout le gentilisme²⁸ de l'Orient tient l'une ou l'autre [IX, 98] opinion, et il y a même des gentils qui les tiennent toutes deux, en les conciliant par cette explication, que les âmes sont quelque temps dans un autre monde, et qu'après elles reviennent en celui-ci. Cela supposé, je tiens pour constant que c'est à cette ancienne et perpétuelle pratique qu'il faut rapporter l'ouverture dont il est question. On jugea à l'aspect de cette magnifique façade que c'était le tombeau de quelque monarque et qu'assurément il était plein de trésors, d'autant plus qu'il n'y avait point de porte et qu'il n'y paraissait aucune entrée. Or on crut que l'endroit le plus propre à faire quelque ouverture était celui de la porte feinte, parce qu'il était le plus faible, j'entends moins épais, que le reste de la perspective, et par conséquent plus aisé à percer. Cette ouverture est de la largeur de la porte, qui est de six pieds, mais elle n'a pas deux pieds et demi de hauteur, et elle est fort inégale, comme pourrait être une muraille qu'on aurait rompue ou trouée sans symétrie. L'épaisseur est d'environ vingt pouces, ce qui fait un diamètre qui n'est pas aisé à percer dans une roche si dure. Au reste, il faut croire que cette espèce de sacrilège est le fait de quelque conquérant de la Perse, et vraisemblablement de quelque conquérant mahométan. On entre par cette ouverture en se courbant et en se traînant presque sur le ventre dans une cave haute de deux pieds sur le rez-de-chaussée. La forme en est carrée, ayant vingt-deux pieds de diamètre et douze pieds de hauteur. La voûte ressemble à un dôme par le petit arc qu'elle fait. L'on voit dans cette cave deux tombes de marbre [IX, 99] blanc clair et uni, également distantes entre elles et des côtés de la cave. Elles sont hautes de trente pouces, longues de soixante et deux, et larges de vingt-six. Les marbres qui faisaient les couvercles et qu'on voit là couchés à côté sont taillés en demi-rond. Ils ont quatre pieds d'épaisseur et sont de la grandeur des tombes, dans lesquelles il n'y a présentement rien que de l'eau croupie et fort puante, non plus que dans la cave ; comme la plate-forme est profonde de quatre pieds, et que les eaux des pluies n'ont pas d'issue par-dehors, elles entrent dans ce caveau. Il n'est pas aisé de juger ce qu'on trouva dans ces tombes en les découvrant, mais la place n'est pas fort grande, et un corps mort y devait être pressé ; car il faut observer qu'en Perse la sécheresse de l'air fait enfler les corps morts au bout de vingt-quatre heures quelquefois de cinq ou six pouces, ce qui fait que ceux qu'on veut mettre dans des cercueils y sont mis le plus tôt qu'il se peut, parce qu'autrement le cercueil ne les pourrait plus contenir. On ne met en un cercueil dans l'Asie que les corps qu'on transporte à quelque mosquée de saint par motif de dévotion, et on en transporte

²⁸ Synonymisme de *paganism* (Trévoux).

souvent en des lieux qui sont éloignés de trois mois de chemin. Tous les autres sont enterrés dans un drap mortuaire, excepté les pauvres, qu'on enterre avec leurs guenilles. C'était la même chose anciennement, comme on le remarque dans l'histoire des miracles de Notre Seigneur Jésus-Christ. Les morts qu'il ressuscite étaient tous enterrés sans cercueil, et lui-même fut aussi enseveli sans cercueil. J'attribue l'invention [IX, 100] du cercueil dont nous nous servons dans l'Europe, non à notre piété envers les morts, comme si elle était plus grande que celle des Asiatiques, car au contraire il est certain que nous n'avons pas les mœurs si douces ni si humaines que ces peuples-là. Je l'attribue plutôt à la nature de notre climat, qui ne consume pas les cadavres si vite qu'en Orient, et n'en dessèche pas sitôt l'humour, ce qui est la cause de l'infection. Or si nous enterrions les morts sans cercueils, il arriverait que nos cimetières seraient de véritables cloaques, et qu'on n'y ouvrirait guère la terre sans voir un objet d'horreur, et sans en être infecté.

On croirait, en regardant d'en bas ces grandes perspectives ou façades sur cette haute montagne, qu'il y aurait quelque grand sépulcre derrière, et ainsi des gens sont surpris de ne trouver que ce petit caveau ; mais sur ce pied-là, la surprise devrait être encore bien plus grande aux pyramides d'Égypte, car ces grandes masses ne contiennent que d'aussi petits tombeaux. Joseph rapporte quelque chose de semblable des sépulcres des rois d'Israël : il dit qu'ils étaient taillés dans un roc souterrain et séparés dans des chambres dont chacune ne contenait que deux tombeaux. C'est comme la cave que nous décrivons.

FIGURE LXVIII <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f190.image>

J'ai considéré avec toute l'attention possible cette cave et ces tombes aux trois voyages que j'ai faits à Persépolis, et chaque voyage dans des temps différents et à diverses reprises, mais je n'ai jamais pu deviner par quel art la cave avait été faite, et comment ces [IX, 101] grosses tombes y avaient été posées. On sait bien que ce ne peut être que par deux voies, ou pour y avoir été portées d'ailleurs, ou pour avoir été taillées dans la cave même ; mais on n'en est pas plus savant pour cela, d'autant plus que le roc ne paraît point être de marbre blanc comme les tombes, et qu'après tout il faut une entrée pour les ouvriers, et cependant il n'en paraît aucune, soit dans la voûte, soit aux côtés, soit au bas dans le plancher ; et il est clair comme le jour que celle qui y est a été faite plusieurs siècles après l'édifice, et qu'elle est du moins une fois plus petite qu'il ne faut pour y faire passer ces tombes. Des gens intelligents à qui j'ai montré en Europe mes dessins et ma relation s'imaginaient que la fausse porte de ces tombeaux pourrait avoir été une pièce rapportée très justement, d'autant plus, disaient-ils, que ceux qui ont fait des ouvertures à ces tombeaux l'ont toujours fait à ces portes feintes qui se trouvent d'ailleurs n'avoir pas une si grande épaisseur ; mais comment se pourrait-il faire qu'une si longue suite de siècles ne découvrit point les joints, que les coups de marteau et de ciseau qui ont fait ces brèches ne les découvrirent pas non plus, et qu'ils demeurent toujours imperceptibles ? J'y ai regardé de si près, comme je l'ai dit, et à tant de reprises, sans rien apercevoir qui appuyât cette imagination, que je n'y puis ajouter aucune créance.

La figure R représente l'autre tombeau qui est taillé du côté de l'orient ; il est de même ordre et du même dessein que le premier, et cependant on y observe plusieurs différences. [IX, 102] Je n'en remarquerai qu'une que la figure ne découvre pas ; le lecteur aura le loisir de remarquer les autres sans mon secours. Cette différence est que l'ouvrage d'architecture de ce tombeau paraît usé et défiguré en plusieurs endroits, et qu'il n'est point aussi net et aussi entier que celui de l'autre. Il y a pareillement quelque différence à l'égard de la cave. Premièrement, l'entrée, qui est aussi un trou ou une brèche faite par des gens qui n'étaient ni maçons ni tailleurs de pierre, est encore plus petite que l'autre, de sorte qu'il faut se coucher nécessairement sur le ventre pour y passer. Secondement, le fond ou le plancher

est couvert de terre grasse et dure, soit que ce soit le naturel du terroir, ou une terre apportée de dehors, à quoi il y a plus d'apparence. En troisième lieu, la cave, qui est de même diamètre et de même figure que l'autre, est répartie en trois niches parfaitement égales. Celle du milieu, qui se trouve vis-à-vis de l'entrée, est vide, il n'y a ni tombe ni autre pierre. Les autres ont chacune une tombe tirée en travers et taillée de la même forme que celle du premier tombeau. Les marbres qui les couvraient et qui sont taillés aussi comme les autres sont à côté et fendus par le milieu, les barbares qui ouvrirent ces tombeaux ayant peut-être été assez sots pour croire que ces marbres étaient creux, et qu'il y avait des trésors cachés.

Comme la brèche est encore plus petite à ce tombeau qu'à l'autre, l'étonnement redouble quand on recherche où en était l'entrée. Mon opinion est qu'elle était au plancher [IX, 103] ou pavé ; qu'on allait à ces caves par des conduits souterrains dont nous allons parler, et qu'on bouchait le trou avec tant d'art et d'exactitude qu'il ne se pouvait découvrir que par ceux qui étaient du secret. Quoique cette opinion ne satisfasse pas entièrement et qu'elle ait beaucoup de difficultés, néanmoins je la trouve plus vraisemblable que celle de ces gens qui recourent au secret de fondre la pierre, avec quoi ils prétendent qu'on soudait des pierres l'une à l'autre comme des morceaux de métal. Mon opinion est aussi que non seulement on avait pris un soin tout particulier de cacher l'entrée du tombeau, mais que les tombeaux entiers, c'est-à-dire ces perspectives ou façades de soixante et douze pieds de large et de cent trente de haut, étaient cachées et ne se voyaient point. Ce qui me le fait croire est qu'il n'y a point de chemin pour y aller, et qu'elles sont taillées dans des replis de la montagne ; c'est, dis-je, qu'il y a devant, en bas, et vis-à-vis de grandes masses de roche aplaties au ciseau par un côté qui paraissent être tombées là d'elles-mêmes dans la suite du temps. Au reste l'on ne doit point trop s'étonner si ces anciens Perses qui étaient païens et attachés à mille superstitions ont eu tant de soin de cacher les tombeaux de leurs rois, puisque les Perses modernes, qui sont mahométans et qui ont conséquemment les mêmes sentiments que les chrétiens sur la nature de l'âme, sur la résurrection²⁹, et sur le dernier jugement, ne laissent pas de cacher avec un soin indicible [IX, 104] les sépulcres de leurs rois. Quand un roi de Perse meurt, on fait faire plusieurs cercueils, quelquefois jusqu'à douze, de même sorte et sans aucune différence ; ils mettent le cadavre dans l'un de ces cercueils, et dans les autres des fantômes de même pesanteur et revêtus tout de même. Deux ou trois des principaux eunuques du sérail font cela fort en secret, puis ils font porter tous les cercueils pêle-mêle dans une chambre où l'on les range de suite l'un contre l'autre. Le prince qui succède les envoie incessamment aux plus fameux temples de Perse, chacun avec un train égal et de façon que ce n'est qu'une pure divination que tout ce qui se dit du lieu où le corps du défunt est enterré : on n'en saurait être assuré. Joseph rapporte une chose au livre 7 de ses *Antiquités* qui vient ici à propos, c'est que le corps du roi David ne fut trouvé ni par Hircanus ni par Hérode quand ils ouvrirent son tombeau, car cela marque qu'on cachait la bière avec un soin fort industrieux³⁰. Les relations de la Chine rapportent que quand le roi sort en litière, sa litière est fermée, et qu'on porte plusieurs autres litières devant et derrière, toutes de même sorte, afin qu'on ne sache pas dans laquelle est le prince ; cela n'est pas si extravagant.

Les habitants de Persépolis, je dis les gens curieux du pays, croient par tradition que Nimroud que nous appelons Nembroth³¹ a été enseveli dans le premier tombeau, et Darius, qu'ils appellent Dar-ab, dans le second ; mais ils n'en donnent point d'autres preuves que leur tradition. Nos histoires ne disent pas [IX, 105] grand-chose sur le sépulcre de Nembroth ; mais à l'égard de Darius, elles disent assez uniformément qu'Alexandre fit embaumer son

²⁹ Chardin ne parle pas ici de la résurrection de Jésus, qui n'aurait pas de sens pour un musulman, mais de la résurrection générale au moment du jugement dernier.

³⁰ Flavius Josèphe, *Antiquités juives*, livre VII, chap. xv, §3 ; voir IX, 131.

³¹ Appelé aussi Nimrud ou Nimrod.

corps et qu'il le rendit à sa mère en lui faisant dire de l'enterrer dans le tombeau de ses ancêtres. C'était donc à Ecbatane qu'il devait être enterré, car les mêmes histoires observent que les rois de Perse y étaient enterrés ; mais parce qu'Ecbatane, et toute la Médie dont elle est la capitale, était au pouvoir des ennemis, et que cette ville était d'environ cinquante lieues plus éloignée que Persépolis du lieu où ce tragique acte s'était passé, il se pourrait faire que le corps de Darius aurait été plutôt apporté là³². Toutefois je m'en tiens à l'histoire sur le sujet de Darius ; et à l'égard de ces tombeaux, je croirais volontiers qu'ils auraient été occupés et fermés bien des siècles avant Darius. C'est apparemment cette vaine tradition de la sépulture de Darius dans ce lieu-là qui a donné occasion à une tradition encore plus vaine et tout à faire ridicule, savoir que ce somptueux édifice est le palais de Darius. Les Européens qui sont établis en Perse ne l'appellent point autrement.

À trois cents pas de l'édifice, au coin oriental, il y a une colonne debout et entière excepté le chapiteau au milieu de beaucoup d'autres colonnes et d'autres pièces d'architecture renversées et brisées. Cette colonne est une des vingt qui sont demeurées entières aux chapiteaux près. Elle est comme les autres de cet ordre d'architecture qu'on appelle dorique, à cause, dit-on, que Darius en a été l'auteur ; mais on peut juger avec [IX, 106] quelle ignorance cela se dit, et combien cette étymologie est éloignée de la vraisemblance, puisque ces colonnes et tout le temple sont construits tant de siècles auparavant.

À trois lieues ou environ de ce temple, au coin de la montagne, il y a encore d'autres colonnes de la hauteur de celles-ci, mais qui sont d'une autre architecture, ayant le fût rond. On dit qu'il y en a encore à cinq lieues au-delà, mais je ne les ai pas vues. Je souhaiterais que quelque habile curieux qui n'eût point d'affaires, comme j'en avais en Perse, allât passer un été à Persépolis à la découverte de toutes les ruines de cette fameuse ville. Les gens du pays assurent que ces ruines s'étendent à plus de dix lieues à la ronde.

Il nous reste à parler des inscriptions de cet ancien monument, qui sont en grand nombre et en divers caractères ; il y a beaucoup d'apparence que les divers peuples qui ont conquis ce pays-là ont voulu graver sur les marbres de ce magnifique bâtiment la date de leurs exploits et tout ce qui pouvait en transmettre la connaissance à la postérité, comme sur un monument que le temps ne pouvait détruire. On y voit du grec, de l'ancien syriaque, et de l'ancien arabe, qui sont les seuls caractères communs aux diverses nations qui ont autrefois conquis la province de Perse : l'ancien syriaque aux Parthes et aux Mèdes ; le grec aux Grecs avant et après la venue de Jésus-Christ ; l'ancien arabe aux Arabes et aux Tartares. Pour ce qui est des Romains, ils n'ont jamais pénétré jusqu'à Persépolis. Je donne des ectypes de tous ces caractères [IX, 107] dans les figures suivantes ; celle qui est marquée S est proprement le caractère de cet édifice, et l'écriture qui était commune et en usage du temps de sa construction. La plupart des inscriptions sont de ce caractère ; et pour celles qui n'en sont pas, vous les trouvez toutes en caractères si mal formés et taillés qu'on n'a pas de peine à reconnaître qu'ils sont d'un autre temps et d'une autre main ; le ciseau en est rude et peu ferme. En un mot, ces méchantes lettres ne sont que des traits effleurés et tremblants, au lieu que cet ancien caractère est admirablement bien formé. On y voit de petites et de grandes lettres ; il y en a qui ont bien trois pouces de grandeur. L'on dirait que ces lettres auraient été dorées, car il y en a plusieurs, et surtout des majuscules, où il paraît encore de l'or, et c'est assurément quelque chose d'admirable et d'inconcevable que l'air n'ait pu manger cette dorure durant tant de siècles. L'on devait alors travailler avec plus de solidité qu'on ne fait à présent.

³² Pierre Briant estime, dans *Darius dans l'ombre d'Alexandre* (Paris, Fayard, 2003, p. 511) qu'en définitive il est impossible de déterminer si, et où, Darius aurait été enseveli.

Il n'y a que de deux sortes de figures dans cette écriture des anciens Perses. L'une ressemble à une équerre, mais on ne saurait proprement dire à quoi l'autre ressemble si ce n'est pourtant qu'on veuille qu'elle ait du rapport à la figure pyramidale. L'une et l'autre figure n'est pas toujours posée d'un même sens comme nos lettres. La première est posée de deux sens. Étant droite, elle a la pointe ou angulaire ou plus bas, ou en travers. La seconde est posée de six sens ; lorsqu'elle est perpendiculaire elle a la pointe en haut ou la pointe en bas ; étant collatérale, elle a [IX, 108] la tête ou à gauche ou à droite ; quand elle est inclinée elle l'a ou en-dedans ou en-dehors. Ce sont là les lettres simples dont la forme ressemble, comme j'ai dit, à un triangle oblique ou à la figure pyramidale. Les lettres composées paraissent en grand nombre. J'appelle lettres simples celles qui sont faites d'une figure, comme entre nos lettres françaises l'*I* et le *C*. Et j'appelle lettres composées celles qui sont faites de l'addition et jonction des mêmes figures, comme notre *M* ou notre *U*, qui est formé de l'addition de plusieurs *I* ensemble. Ces figures paraissent jointes ou combinées en tant de diverses sortes qu'on peut compter plus de cinquante lettres en cet ectype. Des gens s'étonnent que deux figures puissent faire tant de lettres, mais pour moi je ne vois pas de quoi s'étonner si fort, puisque les lettres de notre alphabet qui sont au nombre de vingt-trois³³ ne sont pourtant composées que de deux figures, la droite et la courbe, c'est-à-dire qu'avec un *C* et un *I* on fait toutes les lettres qui composent nos mots. D'autres croient cette écriture de purs hiéroglyphes, mais il n'y a pas d'apparence, et je tiens pour certain que c'est une véritable écriture comme la nôtre, d'autant plus qu'autour de ces caractères il y a quantité de points dont on sait que les caractères hiéroglyphiques n'ont pas besoin. C'est là tout ce qu'on peut savoir de cette écriture ; il faut en ignorer pour jamais le reste, comme par exemple si elle avait des voyelles³⁴, si elle était aisée à déchiffrer, et ainsi des autres particularités. Figueroa se peine fort à chercher si [IX, 109] elle se faisait de gauche à droite comme la nôtre, ou de droite à gauche comme l'écriture orientale, et il conclut qu'elle se faisait de gauche à droite. J'ajouterai qu'elle se faisait aussi de haut en bas, comme la chinoise, ainsi qu'il paraît en cet ectype et en cent endroits de ce monument. J'ajoute encore que ce caractère paraît fort beau, et qu'il n'a rien de confus ni rien de barbare. Du reste ce n'est pas merveille qu'aucun de tous les savants du monde n'aient jamais rien entendu dans cette écriture, puisqu'elle n'approche d'aucune écriture qui soit venue à notre connaissance, au lieu que toutes les écritures qui sont aujourd'hui en usage dans les parties du monde ancien, si l'on en excepte les Chinois, ont beaucoup d'affinité entre elles et paraissent comme sorties d'une même source. Ce qu'il y a en ceci de plus merveilleux est que les Guèbres, qui sont les restes des Perses, et qui en conservent et perpétuent la religion en divers endroits de la Perse, non seulement ne connaissant pas mieux ces caractères que nous, mais qu'ils aient des caractères qui n'y ressemblent pas plus que les nôtres. J'ai inséré dans cet ouvrage, pour la satisfaction des curieux, un alphabet de ces anciens Perses ou Guèbres en grandes et petites lettres. C'est la figure T. Leurs plus anciens livres sont de ce caractère. Leur rituel, qu'ils appellent *zend pazend vosta*, est, à ce qu'ils assurent, de ce même caractère. Or le caractère de ce temple ne leur étant pas moins inconnu qu'à nous, ni moins différent de leur écriture que de la nôtre, il s'ensuit ou que c'est un caractère [IX, 110] de cabale, ou qu'il est d'une si grande antiquité que nous n'oserions presque le dire. Quelques doctes critiques prétendent que c'est le caractère punique, et que si ce ne l'est pas ce n'est pas non plus le caractère perse commun des premiers temps ; mais pour cette dernière opinion, elle n'a pas de vraisemblance, puisque ce caractère-là est le commun et naturel du temple en tous endroits et qu'il n'y en a pas

³³ En confondant, comme c'était encore fréquent, l'*I*, le *J*, et l'*Y*, aussi bien que l'*U* et le *V*.

³⁴ Par contraste avec les écritures israélite et arabe, qui ne consistent qu'en consonnes.

d'autre du même ciseau. Il est vrai que les caractères ont changé en divers endroits du monde, comme le grec, le syriaque et l'arabe, mais le changement n'est nulle part si grand que les lettres anciennes ne se reconnaissent toujours ; on en peut voir un exemple dans les figures V, X.

FIGURE LXX <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f196.image>

FIGURE LXXI <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f198.image>

FIGURE LXXII <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f200.image>

La première des deux est l'ectype d'une inscription de cet édifice en ancien arabe. Des gens savants de Perse en peuvent encore lire quelques mots, mais ils n'en sauraient trouver le sens. Cet ancien caractère arabe fut changé du temps de Mahammed, qui en introduisit un autre que l'on appelle cufique³⁵ : la figure X en est un échantillon. C'est un chapitre de l'Alcoran dont j'ai l'original en vélin. Les lettres en sont encore assez noires, bien formées, et avec des points rouges, on le croit ancien de plus de mille ans, et une des premières copies de l'Alcoran, que l'on écrivait au commencement sur des feuilles de vélin pour le conserver plus longtemps. Le caractère arabe s'est encore changé depuis ; on a refait de longues queues à quelques lettres semblables à celles que vous voyez en quelques caractères de la figure précédente, et on en a arrondi d'autres. Les savants reconnaîtront [IX, 111] aisément les changements dont je parle.

FIGURE LXXIII <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f202.image>

La figure Y est un échantillon des inscriptions qui sont en ancien syriaque et en grec. À l'égard des inscriptions grecques, je les crois modernes, et du temps du bas empire. La taille en est fort mauvaise, tant celle de relief que celle de gravure. Il y a des mots entiers effacés, et ceux qu'on lit de suite ne font point de sens bien suivi. Des gens fort doctes qui ont tâché de les déchiffrer ont cru qu'on pouvait donner ce sens à la première inscription grecque : « C'est le visage du divin Alexandre, roi des rois de toutes les nations asiatiques, fils du divin Philippe roi. » Mais je ne crois pas ce sens vrai, étant persuadé au contraire qu'il ne reste au monde ni statue ni figure d'Alexandre tirée de son vivant. Pour les trois mots de l'autre inscription, laquelle est au bas d'une des statues représentées, ils veulent dire : « Regardez en la face de Dieu le Père ou de Jupiter dieu. »

Après avoir décrit ce qui est sur la surface du temple, il faut parler de ce qu'on peut appeler le temple souterrain, c'est-à-dire de plusieurs canaux ou conduits souterrains qui ont été taillés dans le roc, qui s'étendent partout sous l'édifice et qui le traversent de toutes parts et en tout sens à cinq pieds ou environ de la surface. Les entrées en sont inconnues, et on n'en saurait trouver le bout. On y entre par des crevasses fort étroites qui se sont faites ou par la longueur du temps, qui vient à bout de tout, ou par l'effort de quelque tremblement de terre, ou par ceux-là [IX, 112] même à qui l'espérance de trouver des trésors a fait venir l'envie d'ouvrir et de fouiller les tombeaux. Ces canaux sont si bas et si étroits qu'on a beaucoup de peine à y marcher, et qu'on ne se peut tenir droit qu'en quelques endroits. L'on m'avait tant assuré qu'ils menaient à des tombeaux, à ces caves, à des chambres souterraines, que je m'engageai au péril de la vie à les suivre, mais je ne rencontrai rien de tout cela. J'entrai en sept ou huit différents, et je fis jusqu'à cent cinquante pas en quelques-uns. J'avais plusieurs valets avec moi, tous la chandelle à la main. Je laissais les plus timides assez proche de la

³⁵ Lire : coufique.

sortie, à trente pas l'un de l'autre, et j'avais couragement, comme un homme qui croit trouver des merveilles ; mais je me trouvais souvent arrêté tout court ; tantôt le chemin s'étrécissait et s'abaissait si fort qu'on n'y pouvait plus aller qu'à genoux, tantôt il fallait se traîner sur le ventre, et puis au bout de dix pas on ne pouvait plus passer que la tête. En de certains endroits on trouvait que le roc de la voûte ou du lambris, comme on voudra l'appeler, s'était affaissée, et en d'autres le chemin était bouché par des masses de roche si pesantes que quand on n'aurait pas été hors d'haleine et prêt d'étouffer faute d'air, on n'aurait pu les remuer.

J'y trouvai beaucoup d'ossements de bêtes et principalement des cornes de boucs ; ces ossements étaient tout blancs et tout rongés. C'est tout ce que je découvris, mais j'observai avec admiration la beauté du ciseau et la dureté du marbre. Les côtés de ces canaux sont unis et polis comme une glace de [IX, 113] miroir ; le plancher ou le bas est couvert de terre grasse, assez humide et molle, et je crois qu'elle est toujours de même à cause de l'humidité des eaux de pluie qui y pénètrent par les crevasses. Ce que j'admire davantage est l'incompréhensibilité de ce travail et du dessein pour lequel il a été fait. Qui a taillé, disais-je à mon premier voyage, ces chemins où un homme de vingt ans, délié comme je suis, ne peut se fourrer, non pas même en marchant à quatre pattes ? À quel usage les a-t-on faits ? La lourde masse de cette incomparable édifice et la taille des hommes qui y sont représentés fait penser que ce sont des géants qui l'ont bâti, et ces canaux donnent lieu de croire que de sont des pygmées ! Je vous avoue que je ne repense jamais à cela que je ne rappelle en ma mémoire ces châteaux enchantés des romans.

Comme je discourais sur cette matière avec un seigneur persan également curieux et savant, l'an 1673, à mon second voyage, il me dit que j'avais été malheureux de n'avoir pas trouvé les plus spacieux canaux de ce temple : qu'il y en avait où l'on pouvait faire trois ou quatre lieues de chemin, et qu'il les fallait chercher vers le coin oriental. Je le fis l'année suivante, et effectivement j'en trouvai un de cette sorte. Je fis bonne provision de chandelle et d'eau-de-vie, et je pris avec moi trois hommes bien résolus de courir l'aventure sous promesse à chacun d'un *calaat* : c'est un habit complet depuis la tête jusqu'aux pieds, et c'est la récompense ordinaire que l'on fait à ses sujets ou à ses serviteurs pour un service important. [IX, 114] Je trouvai ce chemin environ deux pieds plus profond en terre que les autres, et assez large, de façon qu'on y pouvait aller droit et à l'aise. La taille ou le ciseau m'en parut aussi bien qu'aux autres et le plancher couvert de terre comme dans les précédents. J'y marchai trente-cinq minutes, et y fis environ un quart de lieue. Nous mettions des chandelles allumées de cinquante en cinquante pas, et au bout de trois cents pas je laissai un homme pour nous attendre. J'en posai un autre à deux cents pas plus avant, parce que je rencontrai un carrefour avec trois rues devant moi et deux à côté, ce qui faisait une manière d'étoile où j'eusse pu me perdre au retour. Si ceux qui ont pensé que ces canaux étaient faits pour porter de l'eau avaient pénétré dedans aussi avant que j'ai fait, ils auraient changé d'avis en voyant ce labyrinthe où l'eau n'aurait pu manquer de se perdre. Quand j'eus fait encore trois cents pas plus avant le cœur manqua à mon valet ; il s'écria qu'il s'affaiblissait et qu'il n'en pouvait plus. Je le priai, je lui fis des promesses, ce qui le fit avancer encore quelques pas, mais enfin il se laissa tomber, et me demanda si piteusement pourquoi j'exposais quatre hommes sans aucun profit, que je revins à moi-même et considérai que quelque découverte que je pusse faire, cela ne méritait pas d'entrer en compromis avec la vie que je courais risque de perdre le plus misérablement du monde. D'ailleurs je commençais aussi à m'affaiblir et à m'étourdir. Le manque d'air et de respiration m'oppressait. Le lieu a une certaine horreur qui étonne, et quoiqu'on [IX, 115] voie qu'il n'y ait rien à craindre, on ne laisse pas pourtant de craindre. Ce qui m'inquiétait le plus était le risque de m'égarer au retour, car, comme je l'ai dit, nous laissions de temps en temps à côté de nous des chemins qui pouvaient nous confondre, surtout s'il fût arrivé faute de nos chandelles, qui ne brûlaient pas fort bien

dans ce lieu étouffé. Je retournai donc sur mes pas sans avoir vu autre chose que divers chemins qui se coupent et se croisent. Ainsi je n'ai pas été si heureux que Pietro della Valle qui dit y avoir vu une grande chambre carrée, un peu élevée, en forme de tour, bâtie de marbre, fermée de tous côtés, avec une seule porte en haut dans un lieu inaccessible, laquelle il jugea avoir été un sépulcre. Je n'ai point vu ce lieu ni rien qui lui ressemblât, mais je ne révoque pas en doute pour cela ce que dit ce célèbre voyageur, car je crois qu'il y a beaucoup de curieuses découvertes à faire sous ces montagnes, et qu'il s'en faut beaucoup que je n'aie tout vu.

Les gens du pays le croient ainsi, et ils assurent que ce canal va plus de six lieues loin, qu'il mène à des tombeaux souterrains à la montagne des sépultures, qui est à deux lieues de là, à des chambres pleines de trésors, et qu'enfin on n'en sait point le bout. Ils paraissent fort persuadés et fort touchés de ces trésors imaginaires, mais ils ajoutent en même temps que tous ces canaux souterrains sont un labyrinthe, que plusieurs qui s'y sont engagés y sont périés, et qu'il n'y a pas moyen de s'en tirer. Le *beilli* de Mirkaskoun, qui est un bourg à une demi-lieue du temple [IX, 116] me conta une histoire que l'on fait dans le pays, d'un homme qui trouva ces trésors il y a environ deux cents ans. C'était le fermier général de ce canton. La province obéissait alors à un roi particulier qui faisait sa résidence à Chiras. Ce fermier avait tant dissipé de bien qu'outre ses autres créanciers il était encore redevable de beaucoup au trésor royal. Le grand vizir le pressant de payer avec menaces de le faire écorcher et de vendre sa femme et ses enfants selon la coutume du pays, il avait résolu de se tuer ; mais étant prêt d'exécuter une résolution si désespérée, il pensa en lui-même : Pourquoi me tuer, puisque c'est se perdre sans ressource ? Ne vaut-il pas mieux que j'aie éprouver l'aventure de cette maison d'idoles ? (Les Persans appellent ainsi les temples où il y a des statues ou des figures en relief.) Chacun dit que ces canaux souterrains aboutissent à des lieux pleins de richesses ; si je suis plus heureux que les autres qui en ont fait ci-devant la recherche, je paie le roi et je suis riche pour jamais ; et si j'y demeure comme eux, il ne m'en peut arriver que la mort, que je suis résolu de me donner, manque de bien pour m'acquitter. La résolution prise, il se fournit de beaucoup de bougies et de quelques aliments, et il s'engagea dans ce chemin où il alla si droit et si heureusement qu'il trouva une chambre pleine de pièces d'or dont il revint chargé le quatrième jour ; mais comme sa charge ne suffisait pas à payer ses dettes, il voulut retourner au trésor et se perdit apparemment en chemin, parce qu'on ne sut jamais ce qu'il était devenu.

Je viens maintenant à la description des [IX, 117] tombeaux, qui sont à deux lieues de ce magnifique temple, et au bout de cette même montagne sur laquelle il est construit. Nous l'appelons la montagne des Sépultures du nom persan *kabreston Gauron* que les gens du pays lui donnent. Ce nom signifie cimetièrre des Guèbres ou ignicoles. Ils l'appellent aussi *Nachs Rustem* et *takt Rustem*. *Nachs rustem* signifie les portraits d'Hercule, à cause des figures héroïques ou gigantesques qui sont taillées sur la face du rocher. *Rustem* chez les Orientaux est le même que Hercule des Grecs et que nos Rolands et nos Amadis ; *takt Rustem* signifie le trône de Rustem. Cette montagne est à la gauche du grand chemin quand on vient d'Ispahan du côté du septentrion pour aller au sein Persique, et elle est exposée droit au midi, ayant la belle plaine de Persépolis à sa droite et une autre plaine aussi belle et aussi abondante à sa gauche de l'autre côté. La figure Z sonne une idée de la montagne et la description achèvera de la faire connaître.

FIGURE LXXIV <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f207.image>

Cette montagne est de la même pierre que la montagne du temple, plus dure et plus polie que le marbre partout où le ciseau l'a découverte. Il n'y a point de terre mêlée, et ce n'est qu'un rocher tout pur. Le dessus est aplani par art, excepté par le devant, et bien que le

dessus soit un peu inégal on le peut toutefois appeler une plate-forme. Vous n'y voyez rien du tout qu'un pilier rond qui dans le dessin paraît élevé sur le bord, sans que j'aie pu deviner à quelle fin on l'y avait mis. Toute cette branche de montagne n'est pas haute de plus de seize toises. Elle est [IX, 118] droite et perpendiculaire comme un mur, faisant peur à ceux qui la regardent de haut en bas ; elle a de profondeur environ soixante-dix pas, et de face ou de largeur environ trois cents, au bout desquels la montagne qui regarde, comme j'ai dit, entre l'orient et le midi, fait une avance et se jette dehors à angle droit du nord au midi l'espace de vingt pas, après quoi elle continue son cours de l'occident au septentrion, de sorte qu'on dirait que l'art aurait posé ce rocher entre ces deux belles plaines tout exprès pour servir de sujet et de matière à la magnificence des monarques persans. La première figure qu'on aperçoit dessus est une joute de deux cavaliers, très bien représentée. Elle est élevée du pied de la montagne de la hauteur d'une pique. Les hommes qu'on y a représentés sont des héros de taille plus que gigantesque, ayant environ deux toises de haut. Leurs pieds touchent presque à terre, il ne s'en faut pas un pan. Les chevaux qu'ils montent sont de taille proportionnée à leur grandeur, et les brides de ces chevaux sont des chaînes de fer. On voit sur le derrière des chevaux d'autres chaînes de fer pendantes qui sont de même grosseur, et où sont attachés des boulets ovales, pointus par le bout et gros comme la tête. Ces cavaliers portent chacun deux massues de cette sorte, et ils sont fort armés sur leurs longues robes. Le cavalier qui est à la droite ou à l'orient est couvert d'un bonnet qui ressemble assez à celui qu'on met sur l'écusson de l'Électeur de Saxe. Il a la barbe comme celle du personnage représenté dans la figure L. Ce qu'il tient à la main gauche [IX, 119] est une massue de fer faite à peu près comme celle que les peintres mettent à la main d'Hercule. Il présente de la main droite un gros anneau de fer qu'on juge être épais d'un pouce, et d'où l'on voit prendre deux cordons faits comme des bouts d'écharpe. Son ennemi, qui est monté et armé de même, prend cet anneau de la main droite et porte la gauche au visage comme pour parer le coup. Son bonnet est surmonté d'une boule, comme celle dont nous nous servons pour représenter le monde. Il n'a pas le visage si gros que son adversaire, ni la barbe si longue et si large ; il la porte plus courte et coupée en pointe. Il y a derrière lui un homme de sa taille vêtu comme un page qui le couvre d'une manière de parasol, au moins ne sais-je à quoi mieux comparer ce qu'il tient à la main et qu'il avance sur sa tête comme pour le couvrir. Ces combattants foulent chacun aux pieds de leurs chevaux un homme de même taille qu'eux étendu sur la poussière, le visage contre terre.

Les poèmes persans qui contiennent les faits de leurs héros et qui sont écrits du style et du génie de nos romans gaulois disent que les Rustams (c'est ainsi, comme j'ai dit, qu'ils appellent les Hercules et les Rolands de Perse) se battaient avec ces boulets de fer, se les lançant l'un à l'autre de la même manière que les paysans se battent avec le fléau, et qu'ils tenaient par un anneau où ils passaient le poing de peur que l'arme ne leur tombât de la main. Ils en portaient deux afin que si la chaîne de l'un se rompait, comme il pouvait arriver, l'autre suppléât au besoin. [IX, 120] Je ne sais pas comment M. Thevenot le voyageur a pu prendre ces boulets pour les bouteilles d'eau que les Orientaux portent pendues sous l'étrier, et qu'ils appellent *matar-ab*. Il est vrai qu'ils les portent presque au même endroit que ces boulets sont pendus ; mais outre que ces *matar-ab* ne pendent pas la moitié si bas, et qu'on n'en porte qu'un, ils ne sont en usage que parmi les gens du commun ; ceux qui ont le moyen de mener des valets avec eux n'en portent jamais.

On ne sait pas juger à la contenance de ces cavaliers s'ils font la paix ou s'ils se battent en duel. Les gens du pays, qui expliquent tout ceci par les contes de leurs poètes, disent que ces deux personnages sont un roi des Indes et un roi de Perse, tous deux héros célèbres, le premier nommé Rustem, fils de Zal le blanc, fils de Sam, fils de Noraymon, Indien, le second Restem fils de Tahmour, lesquels après une longue et sanglante guerre convinrent de la terminer par un combat singulier. Que ce combat consistait à empoigner un

anneau de fer et l'arracher à son adversaire, que celui à la main duquel il restait était réputé vainqueur et donnait la loi à l'autre, et que le roi de Perse, qui est celui qui a la barbe longue, vainquit le roi des Indes. Les idoles du Japon sont représentées la plupart avec un anneau à la main ou à la bouche pour marquer peut-être que les héros qu'elles représentent ont été victorieux de cette manière.

Cette façon de combat ou de lutte n'est pas impertinente. La force et l'adresse y ont grand'part. Elle n'est plus en usage en aucun [IX, 121] lieu du monde où j'aie été, et je ne sais s'il en reste des traces dans l'histoire ancienne. Il n'en est pas de même des boulets que nos géants portent pendus sur la croupe de leurs chevaux. On s'en servait autrefois, et Homère dans l'*Iliade* fait mention de certains lutteurs qui se lançaient des boulets de fer à la tête et les retiraient à eux. Ce ne pouvait être que des boules enchaînées comme celles dont nous venons de parler.

Tout joignant cette figure il y en a une autre où les hommes sont représentés beaucoup moins grands, et n'ayant que sept pieds de haut ou environ. L'homme qui est au milieu est armé de pied en cap et s'appuie des deux mains sur un sabre qu'il tient nu devant lui. On dirait que c'est ce même roi des Indes de l'autre figure, parce qu'il a le bonnet et la barbe tout semblables. Il tourne la tête du côté droit à cinq hommes qui sont cachés par un mur jusqu'aux épaules, ce qui est peut-être pour faire entendre qu'ils avaient été pris prisonniers ; et il tourne le dos à trois autres hommes dont aussi on ne voit guère que la tête, qui font signe des yeux et de la main aux cinq autres qui sont devant eux.

Il ne faut pas espérer d'apprendre ce que représentent ces figures. Ce sont des choses trop éloignées de nos temps et de nos manières, et les Persans sont des gens nouveaux venus en Perse qui ne savent pas mieux que nous ce que cela peut représenter. Le commun peuple avoue là-dessus, et sans façon, son ignorance, et quand on leur demande ce que ces figures représentent, ils répondent : [IX, 122] *Dieu le sait*. Les savants disent que ce sont les faits des anciens héros du pays. C'est à quoi il s'en faut tenir ; on n'en peut pas savoir davantage.

À six-vingts pas de cette figure l'on trouve le premier tombeau, mais avant que d'y arriver on voit deçà et delà sur la face de la montagne des tables qui sont toutes prêtes pour être travaillées. Il y a de pareilles tables d'attente entre les tombeaux, et d'autres au-dessous, ce qui montre que le dessein de cette montagne est demeuré imparfait. Ce premier tombeau a une façade presque semblable à celle des tombeaux du temple, mais elle est plus enfoncée. Je ne m'arrêterai point à en remarquer les différences, dont la plus considérable est le chapiteau des colonnes. Le lecteur curieux le pourra faire aussi bien ou mieux que moi. Je dirai seulement que les tombeaux de cette montagne sont beaucoup plus élevés de terre que les deux tombeaux du temple, mais que l'accès n'en est pas à beaucoup près si facile, étant à quelques cinq toises du rez-de-chaussée. L'on voit au-dessous du tombeau dont je parle le combat d'un géant contre un puissant cavalier. Le bonnet du géant a de la ressemblance avec la couronne ducale. Chaque pointe est chargée d'une pomme de pin pour fleuron, et celle du milieu est plus grosse que les autres. Le cavalier est couvert d'un armet³⁶ surmonté d'un pareil fleuron, et paraît comme tombant à la renverse du choc de son ennemi.

À soixante pas de ce tombeau il y en a un autre, à trente pas un autre encore, et à cent [IX, 123] pas un quatrième, qui est le dernier. Ils sont tous quatre semblables à deux inscriptions près que l'on voit sur le troisième, dont l'une, qui comprend quinze lignes, et qui se découvre tout au haut de la façade, est du caractère commun du temple dont j'ai donné des ectypes dans la figure S ; l'autre, qui n'est pas si longue, se voit contre la corniche et la porte.

Au-dessous de ces trois tombeaux il y a des tables de bas-relief, ainsi que sous le premier, mais qui ne représentent pas la même chose. Quelques-unes semblent n'être pas achevées. D'autres sont tout à fait défigurées et rompues, non par le temps, mais

³⁶ « Casque ou habillement de tête » (Furetière).

apparemment par la brutalité des premiers mahométans qui ont haché et brisé ces figures partout où ils ont pu atteindre. La terre qui s'est amassée au pied, à quelques trois toises plus ou moins, en cache encore une partie. Le cavalier qui est entre le second et le troisième tombeau est d'une taille gigantesque. Il a la barbe et les cheveux touffus et frisés, mais ils ne sont pas fort longs. Il porte sur la tête une manière de bonnet ducal, avec un monde au-dessus, et il a un collier dont les grains sont gros comme des muscades. Les boulets de fer qui pendent aux côtés de son cheval sont différents de ceux des chevaliers de l'anneau en ce que ceux-ci sont en écailles comme des pommes de pin, au lieu que les autres sont unis. Les deux hommes qui sont devant, tête nue, paraissent être des Indiens ; l'un est à genoux et tend les bras vers lui, l'autre est debout et lui présente comme un rouleau de papiers. [IX, 124] Les premiers monarques de Perse possédaient un empire d'une très vaste étendue, depuis l'océan Indique jusques à la mer Méditerranée, et n'avaient de guerre qu'avec les Indiens, qui était alors, et qui ont toujours été depuis, leurs ennemis et leurs émules. L'homme qui est derrière le cavalier, et dont on ne voit que la tête et les épaules, représente peut-être quelque prince prisonnier. Il fait signe des mains et de la tête aux Indiens humiliés devant le cavalier. Le mur qui le couvre est gravé de caractères qui ne ressemblent pas à ceux des tombeaux, mais qui approchent du syriaque.

La figure qui est au-dessous du troisième tombeau est une joute ou un combat pareil à celui qui est représenté sous le premier, au moins autant qu'on en peut juger par les traits légers de cette représentation presque toute effacée. Je la regardai très attentivement à mon dernier voyage en 1674, parce que la *Relation de Perse* de M. Thévenot le voyageur³⁷, qu'on publia en même temps, porte qu'il vit en cet endroit-là des figures de femmes. Or, comme nous nous rencontrâmes près de Persépolis l'an mil six cent soixante-sept³⁸, qui est le seul temps auquel il y ait été, et que je ne trouvai point d'observation semblable dans la relation que j'avais faite l'année précédente, j'étais surpris qu'une si notable singularité fût échappée à mon exactitude. Mais je ne vis aucune figure de femme à mon second voyage, non plus qu'au premier. Il est vrai que Pietro della Valle dit qu'il vit des dames et demoiselles en cet endroit-là, mais Figueroa, qui était en même [IX, 125] temps que lui dans le pays, et qui n'est pas de moindre autorité, non seulement n'observe rien de semblable, mais il se plaint même de n'avoir trouvé dans toutes ces ruines aucunes figures de femmes par où il pût juger de la manière dont elles étaient alors habillées. Il se pourrait faire que La Valle et M. Thévenot auraient pris pour des demoiselles ces mentons sans barbe que j'ai pris pour des eunuques, desquels j'ai parlé dans l'explication de la figure M.

Entre le troisième et le dernier tombeau il y a une grande table chargée de bas-reliefs, avec quatre figures qui sont aussi toutes effacées, et une table plus grande mais rase et sur laquelle il n'y a rien de taillé.

C'est à mon avis avec beaucoup de raison qu'on tient que ces représentations sont les plus mémorables actions des rois ou princes ensevelis dans ces tombeaux, et il est à croire que les hommes sont ici des emblèmes de royaumes distingués, et connus chacun par des marques que nous n'entendons point pour être trop anciennes et trop éloignées des usages de nos jours ; et ce qui m'empêche de croire que toutes ces représentations aient été faites pour consacrer les actions d'un seul homme, comme quelques-uns le prétendent, c'est, entre les autres choses, que les figures y paraissent fort diversement vêtues et armées, et de fort différentes grandeurs, ce qui vraisemblablement ne peut venir que du divers goût et des

³⁷ Chardin appelle ainsi Jean Thévenot (1633-1667), auteur d'une *Relation d'un voyage fait au Levant* (1665), pour le distinguer de son oncle Melchisédech Thévenot (1620-1692), compilateur de *Relations de divers voyages curieux* (1663-1696) : voir Van der Cruysse, p. 104.

³⁸ Blessé à la cuisse par un accident de pistolet, Thévenot se faisait porter en palanquin et n'a pu continuer jusqu'à Persépolis ; il devait mourir le 28 novembre (voir *ibid.*, p. 104-105).

diverses modes des temps auxquels cet ouvrage fut commencé et continué. Au reste, il faut avouer qu'il y avait quelque chose de grand dans l'imagination de ces anciens [IX, 126] monarques d'Orient, d'aller ainsi couper des montagnes pour en faire leur propre statue. Vivant des siècles entiers³⁹, comme leurs histoires nous en assurent, peut-être avaient-ils la conception grande, et beaucoup au-delà des bornes où la faiblesse présente de notre nature et la brièveté de notre vie l'ont rabaisée. Diodore rapporte que Sémiramis fit tailler un rocher au pays des Mèdes proche des fameux jardins qu'elle avait fait faire, uniquement afin d'y faire son effigie avec ses gardes autour d'elle. Cela est de bien plus longue durée que nos vouîtes peintes et que nos statues.

Les quatre tombeaux de cette montagne n'ont d'autres entrées que des brèches faites au bas des portes feintes ou représentatives, c'est-à-dire que s'ils ont de véritables portes elles sont tout à fait inconnues. En un mot, il en est des ouvertures de ces tombeaux comme de celles des deux tombeaux de Persépolis. Elles ne sont pas égales, comme on le peut voir dans le plan, et celles du premier et du second tombeau sont si petites qu'on a peine à croire qu'un homme y puisse passer. Elle est plus grande au quatrième, et plus encore au troisième, qui est celui dont je vais parler. On y entre en baissant la tête sur les genoux. Nul Européen n'y est jamais entré que je sache. Cela aussi est très difficile parce que la brèche est environ à trente pieds du rez-de-chaussée, et que la montagne est fort roide et droite partout, outre qu'il n'y a point de village proche de ce lieu d'où l'on puisse avoir du secours. Cependant j'encourageai tellement un de mes valets, qui était hardi et [IX, 127] résolu, que pour trois écus que je lui promis, il fit tant qu'il grimpa jusque-là, au grand étonnement de tout le monde.

Un moment après qu'il y fut entré, il se mit à jeter de grands cris, s'élançant ensuite le corps à demi hors du trou et criant de plus en plus comme un possédé. Vous remarquerez qu'il y avait demi-heure que la compagnie s'entretenait des contes que font les gens du pays que ces tombeaux sont des retraites de diables et d'esprits, de sorte qu'il n'y eut personne qui ne fût épouvanté des cris de ce garçon, d'autant plus que nous entendions en même temps un sifflement et un vent effroyable : parce que ce tombeau était voûté, spacieux et de marbre très dur, il se faisait là-dedans un retentissement semblable au tonnerre ; mais des centaines de pigeons qui se mirent à sortir impétueusement par l'ouverture, dont le valet bouchait une partie, nous tirèrent bientôt de peine. Ces pigeons en sortant pressaient, pour ainsi dire, ce misérable valet, qui se croyait perdu, et qui ne cessait de jeter toujours de hauts cris.

Quand les pigeons furent sortis, il revint enfin à lui, et après avoir reconnu ce qui l'avait effrayé, il nous dit que dans l'obscurité les pigeons s'étaient jetés sur lui et lui contre eux, et qu'il n'avait jamais eu une telle peur ; nous lui persuadâmes de retourner dans le tombeau, ce qu'il fit, et heureusement il se trouva un autre valet de pied qui, aidé d'en haut et en bas, monta enfin jusqu'au trou. Ce valet appartenait à M. de Lairesse, autrefois ambassadeur des Hollandais, qui voulut [IX, 128] être de la partie, avec quelques autres curieux, afin que nous pussions visiter ensemble ce célèbre monument, et en prendre le dessin avec toute l'exacitude possible. Le rapport des deux valets fut que cette montagne était creusée plus de quatre toises, qui furent mesurées avec des perches⁴⁰, à douze pas de l'entrée seulement, parce que la lumière ne s'étendait pas plus avant. Ils nous dirent de plus que vis-à-vis de l'entrée ils apercevaient trois dessus de tombes, comme ceux du temple ; que c'était des marbres plats d'assiette, tournés en demi-rond, et si pesants que quatre hommes auraient de la peine à les remuer ; qu'à droit et à gauche il y avait quatre tombes, élevées de cinq pieds, larges et profondes de quatre et longues de six ou environ, sans autres couvertures que

³⁹ Chardin doit avoir en tête certains des patriarches bibliques à qui des âges de plusieurs siècles sont attribués: voir notamment Genèse, chapitre V.

⁴⁰ « Gaule, pièce de bois longue et menue » (Furetière), et non la mesure de longueur qui pouvait être de 18 à 27 pieds.

ces trois grands marbres qui étaient vis-à-vis de l'entrée. Il n'y eut rien qu'on ne fit pour les encourager à aller plus avant, mais ils ne purent jamais avancer plus de quarante pas en ligne droite vis-à-vis du trou et trente de chaque côté, encore venaient-ils souvent, avec beaucoup de précipitation, se jeter la tête hors de l'ouverture en criant que la mauvaise odeur les étouffait, que plus ils avançaient, plus la puanteur devenait insupportable, et qu'il était impossible de la soutenir. Je ne doutais pas que la peur n'eût part à leur mal de cœur, mais je concevais aisément aussi qu'un lieu qui n'a point d'air et qui sert de retraite depuis si longtemps à une infinité de pigeons devait sentir fort mauvais. Je leur dis d'aller aussi avant que la lumière les pourrait conduire, et qu'étant là ils criassent de [IX, 129] toute leur force ; ce qu'ayant fait, nous entendions leur voix rouler dans cette cavité et vîmes des bandes innombrables de pigeons se jeter dehors par les trois autres ouvertures, ce qui me donna sujet de croire qu'il n'y avait point autant de tombeaux ou de caves séparées l'une de l'autre qu'il y avait de façades et d'autels en perspective dessus, mais que ce n'était qu'une seule voûte d'un bout de la montagne à l'autre, quoique les valets assurassent qu'ils avaient fait vingt pas sur la gauche, et qu'ils n'avaient point vu d'autre jour ni d'autre ouverture. J'aimai mieux croire, ou qu'ils étaient comme aveuglés, comme il arrive lorsque d'un grand jour on entre dans l'obscurité, ou qu'ils ne faisaient pas d'aussi grands pas en-dedans que ceux dont je mesurais les distances au-dehors ; ce qui me confirme même beaucoup dans cette opinion, c'est que les Guèbres, qui sont les restes des anciens Perses idolâtres et ignicoles, ne mettent point leurs morts dans des sépultures séparés, mais qu'ils les étendent l'un près de l'autre dans un même lieu.

Avant que les valets fussent sortis, je voulus, pour m'ôter tout scrupule, qu'ils mesurassent encore une fois et très exactement avec une corde la longueur des tombes et de leurs couvertures, et elles ne se trouvèrent pas de six pieds entiers, ce qui me donna aussi lieu de croire que toutes ces figures gigantesques qui sont taillées sur ce monument ne représentent pas les personnes au naturel, mais plutôt d'une stature avantageuse et qui puisse donner quelque grande idée du règne et des faits héroïques [IX, 130] des rois qu'elles représentent. Apparemment que ces anciens habitants du monde pensaient que rien ne pouvait plus faire admirer leurs héros à la postérité qu'en les représentant plus grands que les autres hommes.

J'ai fureté de tous côtés, et dessus et autour de cette montagne, pour y découvrir quelque ouverture ou quelque trace de chemin qui conduisît au-dedans, mais je n'y en ai point trouvé, et mon opinion est qu'on y allait par-dessous terre, que l'entrée se bouchait avec des pierres qui étaient tirées de la montagne même et qui se remettaient si adroitement qu'il n'y paraissait point, et que le chemin qui conduisait à ce lieu sacré était caché à tout le monde excepté à quelques-uns des principaux prêtres, qui de père en fils pouvaient être dépositaires du secret. Ceux qui ont lu l'histoire savent que les Anciens étaient extrêmement curieux et soigneux de cacher les tombeaux des rois, et cela non pas tant à cause des richesses qui y étaient enfermées avec leurs cadavres que pour rendre leurs cendres et leurs ossements inviolables. Les juifs et les gentils avaient la même superstition. Il y a là-dessus un passage fort authentique dans Joseph : c'est à la fin du livre septième, où parlant de la mort du roi David et des richesses incroyables que son fils Salomon fit mettre dans son sépulcre, il ajoute que « treize cents ans après Antiochus, surnommé le Religieux et fils de Démétrius, ayant assiégé Jérusalem, et Hircan, grand sacrificateur voulant l'obliger à lever le siège pour de l'argent, comme il n'en put [IX, 131] trouver ailleurs, il fit ouvrir ce sépulcre et en tira trois mille talents dont il en donna une partie à ce prince ; et longtemps après le roi Hérode tira une fort grande somme d'un autre endroit de ce sépulcre où ces trésors étaient cachés, sans que néanmoins on ait encore touché aux cercueils dans lesquels les cendres des rois sont

enfermées, parce qu'ils ont été cachés sous terre avec tant d'art qu'on ne les a pu trouver⁴¹. » Les juifs cachaient donc les sépulcres même, et les Perses, ne les cachant pas extérieurement, en cachaient si fort le chemin qu'il n'y avait pas moyen de le découvrir. Ces tombeaux en sont une bonne preuve ; si l'on en veut croire les Persans il y a quatre mille ans que l'entrée en demeure cachée aux hommes, quelque envie qu'on ait eue de les découvrir, et malgré tous les travaux qu'on y a employés. Outre que depuis plus de mille ans le peuple du pays est d'une religion non seulement différente, mais encore extrêmement ennemie de celle des anciens Perses, et que la violence des hommes et la suite des temps ont pour ainsi dire renversé tout l'édifice.

Un peu au-dessous et presque vis-à-vis du premier tombeau, à trente-cinq pas de la montagne, il y a une tour carrée qui a dix-huit pieds de face et vingt-quatre de hauteur. Elle est couverte d'une plate-forme faite d'une pierre plus dure et plus polie que le marbre, et qui est presque aussi éclatante que l'albâtre. Elle n'a ni porte ni fenêtres et n'en a jamais eu. Elle n'a aussi aucun ornement, si ce n'est une architrave d'ordre dorique fort bien travaillé⁴². L'on entre dedans par une ouverture qui est à dix pieds du rez-de-chaussée [IX, 132] et qui a été faite par le moyen de quatre ou cinq pierres qu'on a enfoncées et poussées dedans. Quand on y est entré on n'y voit rien non plus qu'au-dehors ; les quatre murs sont nus, sans inscription ni basses tailles. On n'y observe que la beauté, la dureté, et la liaison des pierres, qui est telle qu'on dirait que l'ouvrage ne fait que d'être fini.

Il n'est pas aisé de deviner à quel usage on l'a faite, car quoique les Guèbres, qui sont, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, les restes des anciens Perses, aient partout joignant leur cimetières une tour à peu près semblable sur laquelle, à ce que tout le monde dit, ils exposent les morts aux corbeaux, observant avec attention lequel des deux yeux ou quelle autres partie du corps le premier corbeau qui se jette dessus touchera pour en tirer des augures du bonheur ou du malheur du défunt dans l'autre vie, néanmoins on ne peut pas bien dire que cette tour ait été destinée à cet effet, non seulement parce que les morts n'étaient pas portés par ce chemin dans les tombeaux opposés, n'y ayant de ce côté-là aucune ouverture pour y entrer, mais encore parce qu'ils n'y étaient pas portés publiquement, et au contraire fort en secret et par-dessous terre.

Quoique j'aie déjà parlé des Guèbres ou anciens Perses sur le sujet du temple de Persépolis, qui semble avoir été consacré à leur religion, je crois qu'on ne laissera pas de lire volontiers ici ce que j'en ai observé dans mes deux voyages d'Asie, et d'autant plus que cela servira pour l'intelligence de ce précieux monument. [IX, 133]

Ces restes des anciens Perses sont répandus en divers endroits de la Perse et en quelques endroits des Indes. En Perse ils sont dans la Caramanie déserte et vers le golfe Persique, mais en beaucoup plus grand nombre dans les provinces de Yezd et de Kirman, et comme c'est là leur demeure fixe, on en a tiré des colonies pour les mettre dans des villes de la Parthide, et particulièrement à Ispahan, qui en est la capitale, et de tout l'empire. Aux Indes ils sont répandus vers le fleuve Indus et dans la province de Buzerat. Il y en a une colonie à Surat, ville que le commerce a rendue fort fameuse parmi les Européens. Ce qui a fait qu'ils sont ainsi dispersés, c'est que lorsque les Arabes envahirent la Perse sous Omar, le second successeur de Mahammed, ceux qui ne voulurent pas vivre sous leur oppression furent obligés de se retirer vers les parties désertes de leur empire, qui sont vers les bords du fleuve Indus, et qui en font les bornes de ce côté-là. Ils s'y maintinrent plus d'un siècle ; mais depuis, comme ils y furent attaqués, ils passèrent au-delà de ce fleuve chez les Indiens, qui les reçurent, et qui les ont soufferts depuis. Il n'en reste pas quatre-vingt mille dans tous ces

⁴¹ Josèphe, *Antiquités judaïques*, livre VII, chapitre xv, §3 (passage déjà mentionné plus haut : voir IX, 104).

⁴² *Trévoux* donne le mot pour féminin, mais ajoute que « les architectes le font masculin ».

pays-là, et ils seraient tout à fait détruits il y a longtemps si leur misère et leur simplicité n'empêchaient qu'on ne songe à eux.

On les appelle Parsis aux Indes, de leur ancien nom, et en Perse on les nomme Guebran ou Guèbres, nom qui vient du mot arabe *guar*, qui veut dire infidèle ou idolâtre, que les Turcs prononcent *giaour*, et qu'ils attribuent aussi aux chrétiens, de même [IX, 134] qu'à tous ceux qui ne sont pas de leur religion. J'observe ceci parce que c'est un mot que les Turcs ont toujours à la bouche en parlant aux juifs et aux chrétiens. Dans la langue hébraïque le mot de *chaver* signifie aussi les sacrificateurs des Perses et les Perses eux-mêmes. Je crois que ce terme vient de *gau*, qui veut dire excrément, *stercus*, comme pour marquer que ce peuple est la lie et l'excrément de la terre. Quelques-uns le font venir de *gau*, qui signifie une vache, à cause du culte que ces peuples rendent à la vache, et qui vient originairement des Indiens, d'où il a passé chez les Égyptiens, qui y ont beaucoup ajouté, comme c'est l'ordinaire de la superstition et de l'idolâtrie ; car au lieu que les Indiens révéraient seulement cet animal, le considérant comme le meilleur et le plus débonnaire de tous aussi bien que le plus utile, les Égyptiens en firent une divinité domestique et l'objet de leur culte. Les Persans appellent aussi les Guèbres *atecheperes*, c'est-à-dire adorateurs du feu, ce qui répond au nom d'ignicoles que les livres grecs et les latins leur donnent. Ces Perses idolâtres ne sont pas si bien faits, ni si blancs, que les Perses mahométans, qui sont ceux d'aujourd'hui, néanmoins les hommes sont robustes, d'assez belle taille, et d'assez bon teint. Les femmes sont grossières, d'un teint olivâtre et obscur, ce qui vient, comme je crois, de leur pauvreté plutôt que du naturel, car il y en a qui ont les traits assez beaux. Les hommes portent les cheveux et la barbe longue, la veste courte et étroite, et un bonnet de laine fine qui ressemble assez à un chapeau. Ils s'habillent [IX, 135] de toile ou d'étoffe de laine et de poil de chèvre, aimant la couleur brune ou feuille morte comme étant peut-être la plus conforme à leur condition. Les femmes sont fort grossièrement vêtues ; je n'ai rien vu qui eût si mauvaise grâce ni qui soit si éloigné de la galanterie. Voici le portrait d'une de leurs femmes dans la figure à côté. Autant que les Guèbres, hommes et femmes, sont négligés dans leurs manières et dans leurs habits et malpropres, autant l'air et l'habillement des Guèbres ressemble si fort à celui des Arabes qu'on peut croire que les Arabes le prirent d'eux lorsqu'ils eurent conquis leur pays.

FIGURE LXXV <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f214.image>

Ils sont tous en Perse ou laboureurs, ou manœuvres, ou foulons⁴³, ou ouvriers en poil. Ils font des tapis, des bonnets, et des étoffes de laine très fine. Nos chapeaux de castor ne sont pas plus doux ni plus lustrés. Je n'ai pas vu un seul homme parmi eux qui vécût sans rien faire, ni aucun aussi qui s'appliquât aux arts libéraux ou au commerce. Leur grande profession est l'agriculture, c'est-à-dire le jardinage, le vignoble, et le labour. Ils regardent l'agriculture non seulement comme une profession belle et innocente, mais aussi comme méritoire et noble, et ils croient que c'est là la première de toutes les vacations, celle pour qui le dieu souverain et les dieux inférieurs, comme ils parlent, ont le plus de complaisance, et qu'ils récompensent le plus largement. Cette opinion tournée en créance parmi eux fait qu'ils se portent naturellement à travailler à [IX, 136] la terre, et qu'ils s'y exercent le plus, leurs prêtres leur enseignant que la plus vertueuse action c'est d'engendrer des enfants, et après de cultiver une terre qui serait en friche, de planter un arbre, soit fruitier soit autre. J'ai fait cent fois réflexion sur ce que ces bonnes gens me disaient sur ce sujet, en considérant d'un côté la sécheresse et la stérilité présente de la Perse en général, combien peu elle est peuplée, combien est médiocre l'abondance d'un si vaste empire, et me souvenant d'ailleurs de ce que les anciennes histoires racontent de sa puissance, de sa fertilité, et de son grand peuple ; car

⁴³ « Ouvrier qui prépare les draps en les faisant fouler » (Furetière).

enfin il n'y a rien de plus éloigné de la vraisemblance, ni rien qui s'accorde moins, que ce qu'on dit qu'était autrefois la Perse, et ce qu'on voit qu'elle est aujourd'hui. J'ai fait, dis-je, cent fois réflexion sur un si étrange changement, et il m'est venu en pensée que cela venait premièrement de ce que les anciens habitants de la Perse étaient robustes, laborieux, et appliqués, au lieu que ces nouveaux habitants sont fainéants, voluptueux, et spéculatifs. Secondement, de ce que ces premiers se faisaient une religion de l'agriculture, et qu'ils croyaient que c'était servir Dieu que de labourer, au lieu que les derniers ont des principes qui les portent au mépris de l'activité, qui les jettent dans la volupté, et qui les éloignent du travail ; car ils disent que la vie étant si courte, si incertaine, et si changeante, il faut s'y comporter comme dans un pays de conquête ou dans un quartier d'hiver, c'est-à-dire qu'il en faut tirer ce qu'on peut sans se soucier de ce qu'elle pourrait devenir. [IX, 137]

Ces anciens Persans ont les mœurs douces et simples, vivant fort tranquillement sous la conduite de leurs anciens, dont ils font leurs magistrats, et qui sont confirmés dans leurs charges par le gouvernement persan. Ils boivent du vin, et à l'exception du bœuf et de la vache, ils mangent de toutes sortes de chairs, de quelques mains qu'elles soient apprêtées ; mais du reste ils sont fort particuliers, et ne se mêlent guère avec les autres peuples, surtout avec les mahométans. La bigamie et le divorce ne sont point soufferts dans leur religion, et ils ne peuvent se marier à des femmes d'une autre créance que de la leur. J'ai trouvé cela de commun à toutes les religions du monde, qu'aucune ne permet le mariage entre des personnes de diverse créance ; mais les chrétiens et les mahométans donnent un sens à la défense qui la rend assez vaine et inutile, car ils épousent des femmes de toutes religions, pourvu qu'elles renoncent, ou promettent de renoncer, à leur créance et d'embrasser la leur, au lieu que tous les idolâtres, et particulièrement ceux dont nous parlons, soutiennent que la femme doit être par éducation et par naissance de la religion de l'homme qu'elle épouse. J'ai dit que les Guèbres ne répudient point leurs femmes, mais en cas de stérilité durant les neuf premières années du mariage ils en peuvent prendre une seconde avec la première.

Je n'ai vu que des gens fort ignorants parmi eux. Toute l'érudition de leurs prêtres, qui sont en petit nombre, se réduit à un peu d'astrologie, à une légère et grossière connaissance du mahométisme, et à une connaissance [IX, 138] encore plus imparfaite de leur propre religion, dont ils débitent des maximes qui n'ont ni apparence ni fondement. Il ne faut pourtant pas trop s'en étonner, parce qu'ils vivent depuis plus de mille ans dans l'oppression et dans la bassesse. L'on dit communément qu'ils ont un livre célèbre qui contient leur religion et leur histoire, et qui est intitulé *Zend pasend vosta*⁴⁴, mais je n'en ai jamais pu avoir de nouvelles. Le grand Abas, excité par des curieux qui mouraient d'envie d'avoir ce livre inconnu dont on disait pourtant des merveilles : qu'Abraham, par exemple, en était l'auteur, et qu'il contenait les prophéties des plus grandes révolutions qui devaient arriver jusqu'à la fin du monde ; ce prince, dis-je, tâcha par toutes sortes de moyens de le recouvrer, jusque-là qu'il fit mourir le grand prêtre et quelques-uns des principaux de la nation à cette occasion-là, mais il ne put jamais en venir à bout. Ils persistent toujours à dire qu'ils ne l'avaient point, qu'il fallait qu'il fût perdu, et qu'ils avaient délivré tous leurs livres au roi même. Ces livres qu'ils lui donnèrent sont dans la bibliothèque du château d'Ispahan, au nombre de vingt-six. Je ne sais si c'est tout, mais on le dit ainsi. Ils sont écrits en caractères de l'ancien persan, dont j'ai donné un ectype dans la figure S.

J'ai eu en mon pouvoir plus de trois mois le grand livre qu'ils ont à présent où toute leur religion est écrite, avec beaucoup d'autres choses qui y sont mêlées. Un Guèbre qui passait pour le plus docte d'entre eux à Ispahan venait m'en lire tous les jours quelque [IX, 139] chose, mais il était si long à me l'expliquer, et il me disait des choses si peu curieuses,

⁴⁴ Cette transcription paraît une version embrouillée de *Zend Avesta*, nom donné autrefois à ce qui s'appelle plus correctement l'*Avesta*, l'ensemble des textes sacrés des zoroastriens.

que comme il demandait quinze cents francs pour le livre seul, sans compter ce qu'il prétendait pour l'explication, je le laissai là. Ce livre est fait du temps de Yesdegird quatrième, le dernier des rois idolâtres Perse, avec des commentaires que l'on y avait ajoutés il y a huit cents ans lorsqu'on abolit le culte public de leur religion. Il parle beaucoup du règne de ce dernier roi, et de bien d'autres matières que de celles de la religion. L'on y trouve des prières qu'il faut faire, un rituel pour garder le feu sacré, les éloges des dieux inférieurs, des traités d'astrologie et de divination ; je n'en puis dire autre chose parce que je ne voulus point l'acheter, cependant le Guèbre ne voulait point me l'expliquer que je ne l'achetasse auparavant, en me disant qu'il fallait absolument qu'il le rendît en cas qu'on ne l'achetât point, et qu'il était à leur grand prêtre d'Yezd.

Pour dire maintenant quelle est leur créance, autant que je l'ai pu reconnaître, ils tiennent ou font semblant de tenir, qu'il y a un Être suprême qui est au-dessus des principes et des causes. Ils l'appellent Yezd, mot qu'ils interprètent par celui de Dieu ou d'Âme éternelle. Cependant ils attribuent tant de pouvoir aux principes qu'ils semblent ne laisser rien à faire à ce souverain, ce qui me fait penser qu'ils n'en confessent un que par bienséance et pour ne se pas faire abhorrer des mahométans, grands déistes, auprès desquels cette impiété achèverait de les détruire. Ils tiennent que les corps célestes sont des êtres [IX, 140] animés par des intelligences qui se mêlent de la conduite des hommes. Le soleil est, selon eux, la grande et la première intelligence et le père de toutes les productions sensibles. La lune est la seconde intelligence, et puis les autres planètes. Ils tiennent aussi, comme tous les autres gentils des Indes, que les éclipses arrivent parce que la lune est opprimée et violentée par quelque intelligence supérieure qui la réduit dans ce triste état. Ils tiennent qu'outre ces intelligences il y a des anges, qu'ils appellent des dieux subalternes, commis à la garde des créatures inanimées, chacun selon son département. Et enfin ils veulent qu'il y ait deux principes des choses, comme n'étant pas possible qu'il n'y en ait qu'un, à cause que toutes les choses sont de deux sortes ou de deux natures, c'est-à-dire bonnes ou mauvaises. Ces deux principes sont la Lumière, qu'ils appellent *ormous*, mot de leur langue ancienne qu'ils interprètent par celui de *kaddim*, terme arabe qui revient à celui des Hébreux que nous interprétons *Ancien des jours*, et les ténèbres, qu'ils appellent *ariman*, Dieu créé. Ce sont ces deux dieux ou principes des Mages, un bon et un mauvais, qu'il est dit dans les anciens auteurs que les Mages, qui sont les théologiens des Perses, établissaient sous les noms d'Aramen et de Yezd. Ils ajoutent que ces intelligences, ces anges, et ces principes sont tous subordonnés [*sic*] à Dieu, qui en dispose à son bon plaisir. L'on ne saurait douter qu'ils ne reconnaissent deux sortes de natures dans ces intelligences comme dans les créatures sublunaires, l'une bonne et l'autre [IX, 141] mauvaise ; aussi Tertullien écrit formellement qu'ils reconnaissent des anges et des diables. Au reste, ce sentiment d'un bon et d'un mauvais principe, tout absurde qu'il est en lui-même, a paru si raisonnable à quelques philosophes qu'ils en ont fait un des principaux dogmes de leur philosophie, et il y a beaucoup de docteurs persans qui le tiennent aujourd'hui, en appelant ces deux principes *Lumière* et *Ténèbres*, tout de même que font les Guèbres. Ils attribuent ce dogme, non pas à Zoroastre, comme font les Guèbres, mais à un de ses disciples nommé Zenadic.

Tout le monde généralement croit qu'ils adorent le feu, cependant il est fort difficile de faire qu'ils s'expliquent bien là-dessus, et de savoir si ce culte qu'ils lui rendent est relatif ou direct, s'ils tiennent le feu pour Dieu, ou seulement pour l'image de Dieu. Je crois que c'est moins pour en faire un mystère que par ignorance et pour n'entendre pas ce qu'on leur demande. Le Feu, disent-ils, est la Lumière, et la Lumière, c'est Dieu. Voilà ce qu'ils disent nettement ; mais ils se jettent ensuite sur les louanges du Feu, de la Lumière, et de Dieu, et font là-dessus un discours confus où l'on n'entend rien, et où ils se perdent eux-mêmes. Néanmoins, ils disent tous unanimement qu'ils gardent le feu dans des lieux consacrés depuis le temps de Keyomerse, premier roi de Perse, mort il y a plus de 3600 ans suivant le calcul de

la chronologie persane, et qu'ils lui rendent le culte suprême, et c'est ainsi que tout le monde en parle ; mais il n'y a pas moyen de voir dans ce lieu sacré, ni leur autel, ni leur service, ce qui me fait [IX, 142] croire que tout ce qu'ils disent de cet ancien feu qui brûle toujours est une pure illusion, car je n'ai jamais vu d'homme qui ait osé m'assurer qu'il l'eût vu. Les Guèbres des Indes disent que ce feu éternel n'est point parmi eux, mais qu'il est en Perse, et ceux de Perse, ne convenant point entre eux du lieu où il doit être, disent tantôt que c'est Kirman, tantôt que c'est Yezd, et tantôt que c'est une certaine montagne dans ces pays-là. L'on trouve de ces gens qui assurent qu'on le montre aux Guèbres qui vont par dévotion au lieu où il est, et d'autres soutiennent qu'on ne le montre point, par la crainte qu'ils ont des mahométans. Enfin, tout ce qu'on en peut apprendre est si mal fondé qu'il est aisé de juger qu'il n'y a rien de certain dans tout ce qu'on en dit.

Quant au feu commun et ordinaire, le culte que les Guèbres lui rendent consiste, disent-ils, à l'entretenir d'une matière qui ne fasse point de fumée ni de puanteur, à n'y jeter rien de sale, ni aucune sorte d'ordure, à ne le laisser jamais éteindre, à ne le pas allumer avec la bouche, de peur de lui faire sentir quelque chose de mauvais et de l'infecter, de sorte que si par hasard il s'éteint, il faut en aller quérir chez un voisin ou l'allumer avec un éventail. Ce culte, ajoutent-ils, consiste encore à ne toucher jamais de feu qui ait été nourri et entretenu d'os, de bouse, ou de quelque autre ordure que ce soit, et ainsi de quelques autres observations semblables. Ils font communément leurs prières en présence du feu, et lui rendent d'autres cultes extérieurs. Leur principal temple est [IX, 143] auprès de Yezd dans une montagne qui en est à dix-huit lieues. C'est leur grand *atechgae*, comme l'appellent les Persans, c'est-à-dire leur Pyrée ou le foyer du feu éternel, selon le mot grec. Ce lieu est aussi leur oracle et leur académie. C'est où ils se communiquent leur religion, leurs maximes, et leurs espérances. Leur souverain pontife y demeure toujours, et sans en sortir. On l'appelle *destour destouran*, c'est-à-dire règle des règles, comme pour dire qu'il est aux prêtres ce que les prêtres sont aux autres hommes, savoir une règle vivante de la créance qu'il faut tenir et un modèle de la vie qu'il faut mener.

Ce pontif a avec lui plusieurs prêtres et plusieurs étudiants qui composent une espèce de séminaire. Les mahométans le souffrent parce que cela ne fait point de bruit, et qu'il en revient de bons présents aux officiers. Ces prêtres font proprement ce que les vestales faisaient à Rome. Ils entretiennent le feu sacré, si tant est qu'il y en ait, et ils empêchent qu'il ne s'éteigne. Ce feu, si on les en veut croire, brûle depuis environ quatre mille ans, ayant été miraculeusement allumé sur cette montagne par leur prophète Zoroastre.

Ils se tournent vers le soleil quand ils prient, et prétendent que toute oraison qui n'est pas faite les yeux tournés au soleil est une idolâtrie et un faux service. Ils ne font point de prières la nuit, du moins qui soi[en]t d'obligation. Ils en doivent faire cinq durant le jour et entre les deux soleils. Ils tiennent le vendredi pour le jour de la semaine qui est [IX, 144] le plus propre à vaquer à la religion. Mahammed pourrait bien avoir pris d'eux ses cinq prières et son jour de repos, car c'est à peu près la même chose. Ils ont des jeûnes et des fêtes de tous les éléments. La principale arrive le second mois de leur époque, qui dure six jours, et c'est la fête du Feu et de la Lumière.

Une de leurs plus constantes traditions, c'est que leur religion reprendra le dessus, qu'elle deviendra supérieure et dominante en Perse, et que l'empire leur sera rendu. Ils s'entretiennent eux et leurs enfants de cette espérance.

Zoroastre, qu'ils appellent Zerdoucht, est leur prophète et leur plus grand docteur. Il fut le chef de la secte des Mages, et vécut du temps des rois de la seconde race, environ treize cents ans après le Déluge selon la chronologie persane. Nos auteurs le font pour la plupart plus ancien, prétendant que c'est Cham, le fils de Noé. D'autres tiennent que c'est Moïse. D'autres croient qu'il ne vivait que du temps du prophète Daniel. Tous les auteurs mahométans le font originaire de Chis, ville de la province d'Azerbeyan, qui est la Médie, à

présent assez petite, habitée de Curdes ou Chaldéens. Il est certain que les plus célèbres temples des ignicoles étaient dans cette province ; que du temps du géographe Jacut⁴⁵ il y en avait quelques-uns où le feu s'entretenait depuis sept ou huit cents ans, comme il le rapporte dans son livre ; que Kirman, qui est une des plus grandes villes de la province, est encore une des principales habitations des Guèbres ; que le nom même de la [IX, 145] province vient du culte que l'on y rendait au feu, comme nous l'avons rapporté dans *Le Voyage de Paris à Ispahan*. Les Guèbres sont divisés entre eux sur la patrie ou pays natal de ce célèbre personnage Zerdoucht ou Zoroastre, les uns le faisant Babylonien, ou Chaldéen, et les autres Indien. Je tiendrais plus volontiers pour cette dernière opinion, car on a sujet de croire que les Indes ont produit les sciences et les religions, et que c'est de là qu'elles se sont répandues jusqu'en Égypte, et de l'Égypte en Grèce, soit par le canal de la mer Rouge, soit par celui du golfe Persique. Ce Zerdoucht ou Zoroastre est le premier qui a rédigé par méthode les sciences et la religion des Perses. Les Guèbres en content mille fables et en font un homme tout divin. Ils assurent qu'il reçut un livre du ciel où la religion et les sciences qu'il enseignait aux hommes étaient écrites, conte qui sent fort le mahométisme, et que ces pauvres idolâtres qui n'ont plus d'érudition pourraient bien avoir forgé sur l'opinion des mahométans que tous les vrais prophètes et législateurs recevaient du ciel le livre de la doctrine qu'ils devaient enseigner. Les mahométans font état de Zoroastre et tiennent aussi qu'il a été l'instituteur de la secte des Mages, lesquels ils appellent *Magouch*, c'est-à-dire hommes sans oreilles, pour insinuer que leur docteur avait puisé toute sa science dans le ciel, et qu'il ne l'avait pas apprise par l'ouïe comme les autres hommes. Ils prennent communément le nom de Magouch, ou pour un prêtre ignicole, ou pour un astronome ancien. On sait que l'astronomie est la [IX, 146] première science dans laquelle les hommes excellèrent. La première école en fut instituée à Babylone, la plus ancienne ville du monde, d'où vint que les astronomes furent nommés indifféremment ou Babyloniens, du nom de la ville, ou Chaldéens, du nom du pays dont cette première ville du monde est la capitale, ou Mages, du nom de la secte. Les chrétiens arméniens appellent les Mages *Maueg*, et ils disent que ce nom vient du nom d'un village situé en Arménie sur le lac de Van, d'où étaient natifs les Mages qui allèrent adorer Jésus-Christ en Bethlehem, et où ils furent martyrisés à leur retour.

Les Mages enseignèrent aux hommes l'éternité d'un premier être qui était la Lumière, ou dont la Lumière était la plus vive image ; mais parce que cet objet n'était pas assez sensible pour les humains, ils leur proposèrent le soleil, qui est le centre de la Lumière, et de plus le Feu, qui en est comme une émanation, et auquel les hommes s'arrêtèrent comme était plus propre à en faire un objet d'idolâtrie. Ils furent aussi les instituteurs de cette vaine et superstitieuse science qu'on appelle *astrologie judiciaire*, dont les autres hommes ont été depuis aussi fortement entêtés que les Mages, et dont ils ne se peuvent guérir, particulièrement en Perse. Il est vrai qu'on n'y croit plus que les astres soient des substances intelligentes ; mais on y croit encore, comme ils le disaient, que les astres influent dans l'âme et dans les actions des hommes, qu'ils tournent leur imagination vers le bien ou vers le mal, et qu'ils donnent à nos entreprises [IX, 147] des succès ou heureux ou malheureux. Il faut observer que les Mages étaient les hommes qu'on révérait le plus en Perse et dans tout l'Orient. On tirait les rois, les pontifes, et les grands magistrats de leurs collègues, et on y élevait tout la noblesse de l'empire. Ils ont apparemment été les premiers sages ou philosophes de profession qui sont sortis de l'école des gymnosophistes des Indes, où il est vraisemblable que les sciences ont été premièrement inventées, et d'où elles ont passé comme de main en main jusques aux Mages persans et ensuite aux Grecs, comme je viens de l'insinuer. Au reste, il paraît que ces ignicoles persans ont quelque connaissance d'Abraham,

⁴⁵ Yāqūt ibn-'Abdallah al-Rūmī (1179-1229) ; un de ses ouvrages a été ré-édité au XIX^e siècle sous le titre de *Jacuts geographische Worterbuch* (Leipzig, 1866-1873, 6 vol.).

soit par eux-mêmes, soit par les mahométans, car les uns et les autres en font ces contes semblables, disant, par exemple, que quand Nembroth, qu'ils prononcent Nimrod, eut fait mettre Abraham sur un bûcher, le feu ne voulut pas s'allumer. Je ne sais si ce conte ne viendrait pas plutôt de Manès, qui, ayant appris des Mages la philosophie et des chrétiens la religion, composa de ces doubles et différentes idées une théologie pleine de rêveries et de fables qu'il sema dans l'Arabie et dans la Perse jusque dans les parties les plus éloignées de cet empire.

Les Guèbres ont une opinion fort contraire à celle des autres gentils, car ils croient que non seulement il est permis de tuer les insectes et tous les autres animaux inutiles, ce qui est rejeté et condamné par les autres gentils, mais que c'est même une action agréable à Dieu et une œuvre méritoire, parce [IX, 148] que ces méchantes créatures ne pouvant avoir été produites que par un mauvais principe et par un méchant auteur, c'est témoigner de la complaisance pour lui que de souffrir ses productions, de sorte qu'il faut les étouffer et les détruire pour mieux témoigner l'aversion qu'on lui porte. Si l'on se souvient ici de ce que j'ai dit, que ces gens se font un point de religion de la culture et de l'amélioration de la terre, on ne s'étonnera pas qu'ils se fassent une vertu d'exterminer ce qui est si contraire à son fruit.

Je n'ai rien trouvé de plus sensé dans leurs enseignements que le mal qu'ils disent d'Alexandre le Grand. Au lieu de l'admirer et de révéler son nom, comme font tant d'autres peuples, ils le méprisent, le détestent, et le maudissent, le regardant comme un pirate, comme un brigand, comme un homme sans justice et sans cervelle, né pour troubler l'ordre du monde et pour détruire une partie du genre humain. Ils se disent à l'oreille la même chose de Mahammed, et ils les mettent tous deux à la tête des méchants princes, l'un pour avoir été lui-même l'instrument de tant de malheurs, comme sont l'incendie, le meurtre, le viol, et le sacrilège ; l'autre pour en avoir été la cause et l'occasion. Ils connaissent assez que leur perte vient de ces deux usurpateurs Alexandre et Mahammed, en quoi ils ne se trompent pas.

La manière d'enterrer leurs morts est fort singulière. Pour la mieux faire comprendre, je décrirai ici le cimetière qu'ils ont proche d'Ispahan, à demi-lieue de la ville, dans un lieu fort écarté. C'est une tour ronde qui est faite [IX, 149] de grosses pierres de taille ; elle a environ trente-cinq pieds de haut et quatre-vingt-dix pieds de diamètre, sans porte et sans entrée. Le peuple dit que quand ils veulent enterrer un mort, ils font une ouverture à ce tombeau en ôtant du bas trois ou quatre grosses pierres qu'ils remettent ensuite avec des couches de plâtre qu'ils passent par-dessus ; mais c'est une fable, et je sais de science certaine le contraire. Cette tour a au-dedans un degré fait de hautes marches attachées contre le mur en tournant. Quand ils portent un mort dans ce tombeau, trois ou quatre de leurs prêtres montent avec des échelles sur le haut du mur, tirent le cadavre avec une corde, et le font descendre le long de ce degré qui est cent fois plus dangereux et plus difficile qu'une échelle, n'y ayant rien à quoi on puisse se tenir, car ce ne sont que des pierres fichées dans le mur à trois ou quatre pieds l'une de l'autre, non pas en ligne droite, mais en tournant, et qui n'ont pas plus de neuf pouces d'assiette ; aussi avais-je bien peur de tomber, tant en montant qu'en descendant. Ils n'y ont point fait de porte, de crainte que le peuple ne l'enfonçât ou ne se la fit ouvrir pour piller ou profaner un lieu pour lequel ils ont beaucoup plus de vénération que les mahométans ni les chrétiens n'en font paraître pour les tombeaux de leurs morts.

Il y a dans celui-ci une manière de fosse au milieu que je vis remplie d'ossements et de guenilles. Ils couchent les morts tout habillés sur un petit lit fait d'un matelas et d'un coussin. Ils les rangent tout autour contre le mur, si serrés qu'ils se touchent les uns les autres, sans distinction d'âge, de sexe, ou de qualité, [IX, 150] et ils les étendent sur le dos les bras croisés sur l'estomac contre le menton, les jambes croisées l'une sur l'autre, et le visage découvert. On met proche du mort à son chevet des bouteilles de vin, des grenades, des coupes de faïence, un couteau, et d'autres ustensiles, chacun selon ses moyens. Comme ce peuple est fort misérable et sous le joug d'une religion ennemie, on peut juger par les choses

qu'ils font encore présentement ce qu'ils faisaient lorsque leur religion était soutenue de l'autorité royale et accréditée par le zèle de la multitude. Quand il n'y a point de place pour un mort, ils en font une en tirant les corps les plus consumés dans cette fosse que j'ai dit être au milieu du cimetière. Je crois avoir déjà remarqué que la sécheresse de l'air de Perse, et surtout d'Ispahan, est si grande qu'il consume les cadavres en peu de temps, et qu'il en empêche l'infection. J'ai fait divers tours dans ce sépulcre, et j'admirais qu'il n'y sentit point mauvais. J'y vis des corps encore frais, il n'y avait rien de gâté aux mains et aux pieds, qui étaient nus ; mais le visage l'était beaucoup, à cause que les corbeaux qui remplissent le cimetière, et qui sont par centaines aux environs, se jettent d'abord sur cette partie.

À cinquante pas de ce sépulcre il y a une petite maison de terre au-devant de laquelle on pose le corps du mort, et aussitôt le convoi s'en retourne, comme si l'enterrement était fait, à la réserve des prêtres et des parents, qui se retirent dans cette petite case d'où le principal prêtre se met à observer par quel endroit et comment les corbeaux entameront ce corps. Comme il y en a toujours beaucoup [IX, 151] autour de ce cimetière, à cause des cadavres qui y sont exposés à découvert, il ne manque point d'en venir fondre bientôt quelqu'un dessus et de s'y attacher, d'abord aux yeux, à ce que l'on assure, comme une partie délicate que ces oiseaux carnassiers aiment plus que le reste. Le prêtre, qui fait ses observations par un petit trou, pour ne pas effaroucher l'oiseau funèbre, prend garde à quel œil il touche le premier, et dans quelles circonstances, et il en tire ses conjectures, tant pour la condition du défunt dans l'autre vie que pour la fortune de ses enfants et de ses héritiers dans celle-ci. Le côté droit est, dit-on, le bon côté. Si l'oiseau s'y attache, le prêtre fait un cri de joie auquel les parents répondent. Mais si l'oiseau s'attache au gauche c'est un sujet de tristesse. C'est ce que l'on assure généralement dans tous les pays où il y a des Guèbres ; mais j'en ai vu quelques-uns qui m'ont pourtant nié toute cette magie ou superstition, et qui m'ont dit à l'égard de cette maisonnette qui est au-devant de leur cimetière que c'est pour y déposer les morts pendant qu'on fait quelques cérémonies sur eux avant que de les ensevelir.

Pour revenir à notre premier sujet, après cette digression sur l'état et sur la créance des ignicoles, l'on trouve durant les deux lieues de chemin qu'il y a de la montagne des sépulcres au temple de Persépolis mille ruines dignes d'admiration, et qui mériteraient qu'on s'y attachât des jours entiers. Il y en a dans la plaine mais qui ne sont pas loin de la montagne, dont tous les matériaux sont des marbres ou tout unis ou travaillés, des morceaux de [IX, 152] colonnes, des pièces d'architraves, des demi-reliefs. Il y en a de même sur la montagne, mais qui sont plus à remarquer. On y voit des tables de dix à vingt pieds de diamètre, quelques-unes rases comme des tables d'attente et d'autres couvertes de reliefs qui sont différents en saillie ou en épaisseur, et qui consistent en diverses figures dont les unes représentent des joutes ou des combats à cheval et les autres des cavaliers qui mènent des captifs. En un mot, ce sont les mêmes représentations qui se trouvent dans le premier monument dont nous avons fait la description, si ce n'est que la plupart de ces figures sont encore plus hautes et plus gigantesques, comme ayant jusqu'à seize et dix-huit pieds de hauteur et quelquefois davantage. Il y a un endroit qui est encore fort curieux et fort remarquable, mais qu'on passe aisément si on ne le cherche avec soin, parce qu'il est fort haut dans la montagne : ce sont plusieurs niches de différentes grandeurs, longues et étroites comme les fenêtres des vieux châteaux et profondes de cinq à six pieds, autant qu'on en peut juger de si loin. Le roc est brute tout autour, et il ne paraît pas la moindre trace de chemin pour y monter. Je ne puis dire à quel usage ces niches étaient destinées. L'histoire de Diodore rapporte que les rois de Perse étaient ensevelis aux environs de Persépolis dans des grottes cavées au haut des montagnes dont il était impossible d'approcher, mais qu'on y fourrait les corps avec des machines faites exprès⁴⁶. Il n'y a guère d'apparence que des gens qui creusent les montagnes avec des travaux

⁴⁶ Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVII, 71, 7.

et des dépenses immenses pour y ensevelir les morts, comme nous l'avons remarqué [IX, 153] en parlant des premiers tombeaux, les voulussent exposer à la vue des hommes et aux injures de l'air dans ces petites grottes. Cependant, comme je ne saurais dire à quelle autre fin elles pourraient avoir été faites, je ne veux pas contester le rapport de Diodore, et je remarquerai seulement que si ces grottes servaient de tombeau, ce devait donc être non pas pour les rois, qui en avaient de bien plus magnifiques au même lieu, mais pour des gens de moindre dignité.

Pour dire maintenant quelque chose de l'endroit même où la ville de Persépolis était bâtie, il est sans doute, comme nous l'avons remarqué dès le commencement, que c'était proche du célèbre temple dont nous avons tâché de faire la description, et qu'on appelle Tchelminar pour les raisons que nous dirons ensuite. Il n'est pas moins indubitable que cet endroit comprenait tout ce grand espace qui est entre le temple et la montagne des sépulcres, de sorte que ce temple et les sépultures faisaient les deux bouts de la ville. Ma conjecture est fondée sur ce que le temple et les sépulcres sont encore présentement en quelque façon joints ensemble par ces chemins souterrains qui communiquent indubitablement de l'un à l'autre. Je fonde aussi ma conjecture sur les ruines qui sont entre deux en beaucoup plus grand nombre et beaucoup plus considérables que partout ailleurs. Enfin il y a beaucoup d'autres indices qui ne frapperaient pas l'esprit d'un lecteur comme ils touchent celui d'un homme qui est sur les lieux, joint que Persépolis devant être non seulement une grande et magnifique ville, [IX, 154] mais aussi la plus délicieuse de la terre, elle ne pouvait pas pour ce sujet être mieux située que dans cet endroit ; car on voit couler, par tout cet espace et aux environs, divers petits fleuves et de gros ruisseaux d'eau claire qui est la meilleure du monde, et qui dans un pays chaud comme celui-ci tempère l'air et rend la terre fertile, riche, abondante, belle, et délicieuse. Mais pour revenir particulièrement à notre temple, qui est sans doute un reste de Persépolis, je ne sais si ma description et les figures qui l'accompagnent en donneront une grande idée, mais je puis assurer que celle qu'on en conçoit par la vue va au-delà de toutes les expressions ; car enfin je n'ai jamais rien vu ni conçu de si grand ni de si magnifique. Combien de milliers d'hommes y doivent avoir travaillé, et durant combien d'années ? Ce n'est pas seulement ici un chef-d'œuvre où il ne soit allé que du travail et de la peine, comme aux pyramides d'Égypte, qu'Horace a bien raison d'appeler une merveille barbare, puisque ce n'est après tout qu'un amas de pierres. Ici il y a de l'art infiniment, de l'ordre, et de l'industrie, et l'on peut dire que c'est un ouvrage digne des plus grands maîtres et des savantes mains qui l'ont formé.

Je considère premièrement le plan de l'édifice. Cela me paraît le plus grand dessein que jamais architecte ait conçu. La place où il a été posé est une montagne de sept à huit milles de long, d'une seule roche, et si dure que le ciseau n'y saurait presque mordre, c'est à quoi on s'est attaché. Il est vrai qu'on n'avait pas la peine d'aller [IX, 155] chercher les matériaux bien loin, mais en revanche on les coupait d'une si prodigieuse masse que la merveille n'en diminue pas beaucoup, outre que les pierres sont admirablement bien travaillées, et comme j'ai déjà fait remarquer dès le commencement, elles sont si proprement et si artistement jointes ensemble qu'on a peine à en découvrir les jointures, quoiqu'il y ait peut-être plus de quarante siècles qu'elles sont en leur place. J'ai déjà parlé de leur prodigieuse grandeur. Quelle industrie, quelle force n'a-t-il point fallu pour les remuer, pour les élever, et pour les asseoir ? Pour élever ou pour poser ces longues et lourdes colonnes si délicatement travaillées ? Que dirai-je de la sculpture et de toutes ces figures si fines et si délicates qui sont ciselées sur de la pierre plus dure que le marbre, et à une hauteur qui va en des endroits jusqu'à vingt et vingt-cinq toises, et qui se trouvent en si grande quantité qu'il semble que tous les sculpteurs du monde devaient être là, ou qu'il y en devait avoir autant que d'ouvriers. J'avoue que le dessin n'y est pas dans toute la perfection, et qu'on voit deçà et delà des fautes contre les règles et contre le dessin de la perspective, mais cependant, à

prendre le tout en gros, il est de bon goût, grand, majestueux, et très bien exécuté. Mais ce qui ravit en admiration, et qui paraît comme incroyable, c'est ce travail caché beaucoup plus grand et plus immense que le travail découvert. Je parle de tout ce qui est cavé dans la montagne, qui n'est que roc, comme je l'ai dit tant de fois, de ces chemins souterrains tirés à la ligne à [IX, 156] quatre et cinq pieds de profondeur sous la surface et à plusieurs lieues de longueur, et des voûtes et des tombeaux cavés au haut des montagnes. Certes cette voûte qui traverse toute la montagne des sépultures qui doit être de plus de deux cents pas de long et de plus de cent de large est un travail incompréhensible auquel il semble qu'il ait fallu des hommes d'une autre taille que la nôtre, et d'une bien plus longue vie.

Il y en a qui appellent cet édifice le palais de Darius, et qui croient que c'est celui où Alexandre fit sa brutale débauche et par où il commença de brûler Persépolis. Figueroa et la Valle sont de ce sentiment, fondés sur deux marques que Diodore de Sicile donne au palais royal de Persépolis : la première, que ce palais avait trois enceintes ; la seconde, que le mont Royal, comme parle le même Diodore, où étaient les tombeaux des rois de Perse taillés dans le roc, était à quatre cents pas de ce palais, et que n'y ayant point d'escalier pour monter à ce mont royal, on y élevait les cercueils ou les cadavres avec des machines faites exprès. Il est vrai que les trois enceintes, et la distance entre les tombeaux et le corps de l'édifice, se peuvent trouver ici ; mais quand on passerait ce que Diodore dit des tombeaux, quoiqu'il ne se puisse accorder avec ce que nous avons rapporté, on ne pourra néanmoins jamais croire que cet édifice ait été un palais plutôt qu'un temple ; car premièrement, outre l'autorité de l'histoire orientale, qui combat cette opinion, un palais en pareil endroit, dans un climat où l'air est extrêmement chaud et sec, ne serait pas [IX, 157] habitable, on y étoufferait de chaud. On bâtit les maisons en ce pays-là et surtout les palais le plus qu'on peut le long d'une eau courante avec des jardins autour, et les bâtiments n'ont ordinairement qu'un étage fort élevé, afin d'y être plus fraîchement et d'y avoir plus d'air, pour ne point dire qu'on n'y bâtit jamais de pierre de taille. Or comme c'est la raison du climat qui fait qu'on bâtit de la sorte, il est à croire qu'on a toujours bâti à peu près de même, parce que les raisons du climat et de la commodité font toujours prendre les mêmes précautions. Ajoutez que ces chemins souterrains, qui ressemblent si fort à ces entrées basses des caves des pyramides qui sont en Égypte, qui s'étrécissent vers le caveau, que ces tombeaux, ces représentations de choses qui appartiennent à des mystères de religion, conviennent aussi peu à un palais qu'elles conviennent bien à un temple à quoi elles sont consacrées et particulières. L'on peut voir dans les additions du prophète Daniel touchant l'histoire de l'idole Bel⁴⁷ qu'il y avait au temple de cette idole des chemins souterrains par lesquels on y entrait secrètement : pèlerinage qu'on en faisait autant dans celui-ci, et qu'un des usages de ces chemins était d'imposer au peuple crédule et de l'entretenir dans la créance de quelque faux miracle, comme ce qui nous est raconté de cette idole babylonienne. Enfin l'autorité de l'histoire orientale est tout à fait contraire à l'imagination que nous combattons, car les histoires de Perse disent unanimement que c'est un temple, comme nous l'allons voir ensuite. [IX, 158]

Il me reste à parler du temps auquel cet édifice a été construit, de celui qui l'a fait faire, et du nom qu'il porte. Toutes les histoires et tous les savants de Perse conviennent de l'antiquité de ce temple, et qu'il est avant les temps dont les livres nous ont conservé une mémoire distincte. Le livre intitulé *Les Miracles des prophètes*, où il y a véritablement plus de fables que d'histoires, porte que ce lieu était un temple d'idoles qui fut bâti par les démons et par l'ordre du roi Salomon ; que ce prince ayant été induit à l'idolâtrie par les charmes et par les persuasions de la reine sa femme, qui était fille de Pharaon, de la religion des Guèbres ou ignicoles, et qui servait le feu et la vache, qu'ayant, dis-je, été induit de la sorte à l'idolâtrie, et que néanmoins ne voulant pas profaner le temple de la Judée, comme il l'eût

⁴⁷ Daniel, chap. XIII-XIV.

fait par l'érection d'un autre temple qui devait être consacré aux idoles, il commanda aux démons, pour la satisfaction de sa femme, d'aller bâtir le temple qu'elle demandait, avec des sépulcres pour elle et pour sa postérité, puisqu'elle voulait être enterrée auprès de la divinité qu'elle servait ; que les démons furent neuf ans entiers à bâtir ce temple sans l'achever, sur quoi, la princesse venant à décéder, Salomon leur défendit de continuer l'ouvrage. Voilà un conte ridicule, et cependant non seulement le simple peuple croit ces fables le plus sérieusement du monde, mais même beaucoup de savants et d'honnêtes gens, appuyés sur une autorité divine à leur égard, qui est celle de l'Alcoran. Ce livre, le plus [IX, 159] faux et le plus fabuleux de tous, insinue effectivement que Salomon était un grand prophète qui par la puissance de Dieu commandait aux démons et leur faisait faire tout ce qu'il voulait⁴⁸. Avec cela nos Persans se tirent d'affaire, et résolvent tout ce qui leur paraît difficile. J'ai vu à Persépolis et ailleurs cent personnes à qui j'ai demandé ce qu'ils savaient de la fondation de ce merveilleux édifice, et qui m'ont répondu d'un grand sens froid : Dieu en a seul la connaissance, mais assurément il a été fait par les esprits, par les fées, ou par les démons : car les mots de *dgin* et de *dive* dont ils se servent ont toutes ces significations ; c'est une manie des Persans de faire les démons les architectes de tous les grands et anciens ouvrages. Golius, qui a traduit et commenté la géographie d'Abulfeda⁴⁹, et qui était fort savant dans la littérature arabesque, dit aussi que la commune opinion des Orientaux est que ce temple a été bâti par les démons, et qu'il n'a pu être bâti par les hommes parce que c'est un ouvrage qui passe de bien loin la capacité humaine.

Mais c'est non seulement sur cet auguste monument que les Persans recourent ainsi à des temps et à des êtres fabuleux pour en trouver l'origine ; ils le font de même sur les autres antiquités de cette nature que l'on voit dans la province de Perse et dans celle de Chaldée : ils en font toujours les géants ou les esprits auteurs, les appelant *takt Rustem* ou *takt Dgin*, c'est-à-dire palais d'Hercule ou palais de fées. Entre ces superbes monuments il y en a un merveilleux et incomparable à deux journées de ce temple de Persépolis sur le [IX, 160] chemin de Suse. C'est une montagne d'une seule masse de roche, escarpée de tous côtés et au niveau, en figure quadrangulaire de demi-mille de tour, haute à perte de vue, percée en haut comme si c'était un château. L'entrée ne s'en voit point et même elle est incompréhensible, n'étant pas possible de deviner par où on y entrait. Ils appellent ce merveilleux ouvrage *Calaadive Sefid*, c'est-à-dire le château du démon blanc, et ils prétendent que c'est où il enferma le géant Rustem, ou Hercule, après de longs combats.

Ce que j'ai dit de l'Alcoran, qui porte que Salomon commandait aux démons, n'est pas une prérogative qu'il lui donne, car le livre mensonger rend ce pouvoir commun à tous les prophètes ; mais il ne marque pas qu'aucun prophète s'en soit tant servi que Salomon. Les mahométans assurent que les *dgins* ou esprits familiers lui bâtirent plusieurs villes, et qu'ils l'y portaient quand il voulait ; qu'ils le menaient dîner à Baalbeq, ancienne ville proche de Damas, et souper au temple de Persépolis avec l'infante d'Égypte, d'où, se levant dès la pointe du jour, il arrivait assez tôt à Jérusalem pour assister au sacrifice du matin. On pourrait remplir dix feuilles de papier des contes qu'ils font de Salomon et de ce temple. Ils appellent les autels qui sont au-devant des tombeaux l'oratoire de Salomon, et disent que les dieux de sa femme étaient représentés par des statues de prodigieuse grandeur, posées sur le haut des colonnes qui remplissaient la nef du temple ; qu'en un endroit de cette montagne il y avait une chapelle dont [IX, 161] l'entrée est cachée, dans laquelle par un miracle continuel il soufflait un vent nuit et jour sans cesser ; et cent autres contes de cette nature qui sont fades et ennuyeux, et que je laisserai pour venir à des origines moins fabuleuses.

⁴⁸ Alcoran, sourate 27, 15-18.

⁴⁹ Jakob Golius (1596-1667), orientaliste hollandais, auteur d'un *Lexicon arabico-latinum* (Leyde, 1653), a traduit plusieurs livres arabes. Aboul Fida (1273-1331) fut un géographe arabe.

Il y a des auteurs qui disent que ce temple a été bâti avant le déluge par les géants, c'est-à-dire par des hommes de beaucoup plus grande stature que ceux du second monde⁷⁹⁹. Ils soutiennent leur opinion par les figures de ce temple, qui représentent, disent-ils, des hommes de quinze à seize pieds de hauteur, avec des animaux de grandeur proportionnée, et encore sur le peu d'apparence qu'il y a que des hommes qui n'auraient pas été plus hauts et plus forts que nous eussent pu exécuter un si grand et si prodigieux ouvrage. D'abord que je vis cette grande masse d'édifice et toutes ces figures, j'avoue que je fus surpris. Je demeurai même comme persuadé qu'effectivement il y avait eu des géants, et que c'était durant le siècle de ces sortes d'hommes que le temple de Persépolis avait été bâti. Mais la réflexion corrigea aussitôt cette erreur. J'opposai à ces figures gigantesques les chemins souterrains de ce temple où un homme de cinq pieds ne saurait se tenir debout ni courbé, et ces tombes qui ne sont pas plus longues qu'il faut pour un homme de notre taille ordinaire. D'ailleurs je me souvins de ce qu'Hérodote, Q. Curce, et d'autres historiens rapportent, que divers princes firent faire de cette sorte de représentations outrées pour faire croire que c'étaient des hommes extraordinaires. Q. Curce dit expressément [IX, 162] qu'Alexandre pour monument de son voyage aux Indes fit dresser douze autels de pierre et commanda qu'on dressât les lits d'une forme plus grande et les mangeoires des chevaux plus hautes qu'à l'ordinaire, afin de donner par ces fausses apparences plus d'étonnement à la postérité⁸⁰⁰. Hérodote, parlant de Sesostris, roi d'Égypte, dit qu'il fit mettre devant le temple de Vulcain deux statues de trente coudées⁸⁰¹ de haut qui représentaient ce roi et sa femme, et quatre de vingt coudées qui représentaient ses enfants⁸⁰². Les peuples de l'Orient ont toujours été fort vains de leur naturel, ils l'étaient excessivement dans des religions qui ne s'opposaient pas à cette vanité, de sorte qu'il ne faut pas recevoir de trop bonne foi ce qui vient d'eux, et qu'il faut le prendre dans un autre sens qu'ils ne nous le donnent.

Ce qui n'a pas laissé de me faire de la peine sur ce sujet, c'est qu'un seigneur persan nommé Mirza Chefy, intendant du Corasson, qui est la Bactriane, m'a assuré que lorsqu'il résidait dans cette province-là on lui fit voir des momies⁸⁰³ de corps humains qui avaient huit pieds de haut, et que quelquefois en creusant des puits carrés sous le sable, comme l'on fait en Égypte, on trouvait de ces momies que le peuple du pays y avait enterrées lorsqu'il était encore idolâtre, il y a mille ou onze cents ans ; car on assure que sous ces sables de la Bactriane, qui est un pays extrêmement chaud, sec et sablonneux, les cadavres se conservent du moins aussi bien qu'en Égypte. Mais ne pourrait-on point dire que les peuples de la Bactriane emmaillotaient [IX, 1] alors leurs morts avec des langes beaucoup plus longs qu'il ne fallait, et cela par la même vanité qu'ils se faisaient représenter durant leur vie plus grands qu'ils n'étaient, afin que, la postérité venant à découvrir leurs cadavres, elle conçût une plus grande opinion de leurs personnes et de leurs actions ? Ne pourrait-on point même en dire autant des lits et des armes des *Enakins* qu'on montrait par rareté dans le pays de Canaan lorsque les Israélites en firent la conquête⁸⁰⁴ ? et les Cananéens ne prétendaient-ils point par là que la postérité les crût plus hauts et plus forts que les autres hommes ! car ils savaient que le peuple, qui aime naturellement le merveilleux et les choses extraordinaires, donnerait

⁷⁹⁹ Entendre celui qui fut fondé par Noé et sa famille après le Déluge ?

⁸⁰⁰ Quinte-Curce, *Histoire d'Alexandre le Grand*, livre IX, chap. III.

⁸⁰¹ « Mesure dont usaient les Anciens, et surtout les Hébreux, qui était prise sur la longueur ordinaire du bras de l'homme depuis le coude jusqu'au bout de la main. Elle avait un pied et demi [46 cm] en sa moyenne grandeur » (Furetière).

⁸⁰² Hérodote, *Histoires*, livre II, §CX (dans la traduction de Pierre Dy Ryer, Paris, Antoine de Sommerville et Augustin Courbé, 1645, p. 142). C'était, selon Hérodote, en Éthiopie. Sesostris est peu connu en dehors de ce passage.

⁸⁰³ Chardin écrit *mumies*, variante reconnue par *Trévoux*.

⁸⁰⁴ Nombres XIII, 32-33.

aisément créance à ces récits de géants, qui remplissent agréablement l'imagination et la vanité. Certes, quoiqu'on ne puisse douter qu'il n'y ait eu autrefois des hommes bien plus hauts et plus larges que ceux des siècles suivants, néanmoins il y a lieu de croire que cette prérogative n'était que personnelle, et qu'il n'y a jamais eu d'âge ni de pays où les hommes aient été universellement des géants. Quoi qu'il en soit, il est certain que les peuples de l'Orient ont toujours été fort entêtés de la grandeur corporelle, et qu'ils l'ont toujours regardée comme le signe sensible de la grandeur de l'âme, du courage, de la force, et de la vertu. Samuel même, montrant aux Israélites Saül, que Dieu leur donnait pour roi, il leur fait prendre garde à sa hauteur, *qui passait*, dit-il, *celle de tout le monde*, et conclut qu'il ne faut pas douter qu'il ne soit l'élu de Dieu, puisque sa taille le mettait au-dessus du reste du peuple⁸⁰⁵. [IX, 164]

De tout ceci nous pouvons tirer un argument bien fort pour la grande et extrême antiquité de ce temple : car ou il a été bâti dans cet âge du monde auquel tous les hommes ou seulement quelques-uns étaient plus hauts que les autres, ou dans celui auquel on avait accoutumé d'imposer à la postérité par de fausses représentations. Or l'un et l'autre suppose que les hommes ne gardaient point encore d'histoire ni d'annales, puisqu'elles eussent convaincu de fausseté leurs représentations, et par conséquent que c'est la plus grande antiquité où nous puissions remonter.

Une seconde preuve de cette antiquité est que de ce nombre infini de figures qu'il y a partout, soit au corps du temple, soit sur la montagne des sépulcres, soit sur l'autre qui est entre-deux, il n'y en a pas une seule de femme, et que cependant, dans de semblables antiquités qui se trouvent dans le pays des Parthes, comme à Kirmoucha, ville située entre Suse et Babylone, où les figures sont gigantesques comme celles de ce temple de Persépolis, il y en a plusieurs de femmes qui les représentent même dans leurs atours. Or je croirais volontiers que la raison de cette différence serait que lorsque le temple de Persépolis fut bâti les femmes ne s'étaient pas encore mêlées dans toutes les intrigues, et qu'elles n'avaient point encore de part ni d'intérêt dans les aventures de la paix et de la guerre comme elles en ont eu depuis.

Quelques auteurs veulent que ce temple ait été bâti par le grand Cosroès, que les Parthes [IX, 165] nomment Reicosrou premier, et qu'on croit mal à propos être le même que celui auquel l'histoire sainte donne le nom d'Assuérus. Ils appellent ce temple *Takte Key Cosrou*, le trône de Cosroès, mais cette opinion n'a aucune vraisemblance. Ceux qui l'ont avancée se sont apparemment fondés sur les merveilles que l'histoire persane publie du règne de ce prince, qui fut, dit-on, de soixante et dix-sept ans. C'est un de ceux qu'elle exalte le plus, et quoique, suivant sa supputation, Cosroès ait vécu six cents ans avant Alexandre, il faut pourtant rapporter la fondation de cet édifice à une bien plus haute antiquité, parce qu'il y paraît quantité de choses dont il ne reste nulle trace dans les plus anciennes histoires, dont le commencement, comme on sait, remonte bien plus haut que les six siècles qui précédèrent la naissance d'Alexandre le Grand. Je dis la même chose touchant le sentiment de ceux qui lui donnent pour fondateur Ardechir, qui est Assuérus, ou Artaxerxes, car selon l'histoire persane Ardechir est le premier de la quatrième race des rois de Perse, qui est de la race des Sesamions, laquelle n'a commencé de régner qu'environ deux cent cinquante ans après Jésus-Christ. D'ailleurs, pour ce qui regarde Assuérus, l'Écriture sainte nous assure qu'il faisait sa résidence à Suse, qu'elle appelle Suzan, et cette ville est située environ à six-vingt lieues de

⁸⁰⁵ I Rois (I Samuel) X, 23-24. Il est intéressant de constater que, tout calviniste convaincu qu'est apparemment Chardin, et connaissant toute la littérature antique, à la différence de la pensée dominante à l'époque en France soit catholique soit protestante, sa vision du passé humain, tout en tirant souvent ses preuves de la Bible, ne semble jamais fixer ses horizons historiques purement en fonction du texte biblique.

Persépolis. L'opinion que je trouve la plus vraisemblable, et qui est aussi la plus commune, est celle qui rapporte la fondation de ce temple à Jemchid, quatrième roi de Perse, que nos auteurs européens nomment Jamked, disant qu'il ne [IX, 166] fut achevé que trois cent cinquante ans après lui.

Quelques autres enfin portent encore plus loin la fondation de cet édifice, en soutenant que ce fut véritablement ce Jemchid qui l'acheva, mais que ce fut Keiomerze, le premier roi, qui le commença deux cent cinquante ans auparavant, ayant établi sa résidence à Persépolis dès qu'il eut été élu roi. Cela étant, il n'est pas difficile de trouver le temps de sa fondation, car Keiomerze, que nos histoires nomment Kajumaras, ayant été contemporain du patriarche Abraham, à ce qu'on prétend, et Jemchid n'ayant commencé à régner que deux cent vingt-trois ans après Keiomerze, il s'ensuit que Persépolis et son temple furent fondés environ le temps de la descente de Jacob en Égypte, quelque quatre cent cinquante ans avant Moïse. Après tout, si l'on prend garde aux habits simples et sans ornement de ces figures de Persépolis et aux armes, parmi lesquelles il y en a dont on ne voit point de pareilles dans les histoires grecques les plus anciennes, il faudra demeurer d'accord que cet édifice est de l'antiquité la plus éloignée⁸⁰⁶.

Les historiens persans, et même les arabes, racontent des choses merveilleuses de Persépolis, mais il y en a beaucoup de fabuleuses. Ils disent qu'elle avait douze lieues de long et quatre de large ; qu'ayant été commencée par le premier roi de Perse, elle ne fut achevée que par le quatrième, et qu'on fut trois cents ans à la bâtir ; qu'il n'y a jamais eu de ville plus riche, ni plus puissante, plus vaste, ni plus ancienne ; que c'était le capitale de l'univers. [IX, 167] Tous les auteurs la nomment Estakre, car le nom de Persépolis leur est inconnue, aussi paraît-il évidemment que ce nom lui fut donné par les Grecs, qui, par l'ignorance de son vrai nom ou autrement, la nommèrent en leur langage Persépolis, c'est-à-dire la ville de Perse. Si l'on en croit les Grecs, Persée en fut le fondateur, mais on croirait bien des fables si l'on s'arrêtait aux traditions des Grecs. Comme il n'est pas fait mention de Persépolis avant le temps d'Alexandre, il faut rapporter à son temps l'imposition de ce nom grec, lequel a été composé sans doute sur le nom persan de Phirousabad, qui veut dire ville de Perse. Or dans la géographie persane il se trouve plusieurs villes nommées de ce nom en diverses provinces et particulièrement dans celle-ci. Quant à la signification du nom d'Estakre, les auteurs ne l'enseignent pas bien précisément. Quelques-uns veulent tirer son étymologie d'un mot qui signifie lac, parce qu'il y a beaucoup de ruisseaux dans cette plaine. D'autres disent que c'était le nom d'un des fils de Keiomerze. On appelle du nom d'Estakre non seulement ce rare et précieux monument, mais aussi tout le pays d'alentour et même le bourg qui est vis-à-vis, bien qu'il ait encore un autre nom. Le plus commun qu'on donne à ce temple est celui de Tchelmonar ou Khâne Tchelmonar, c'est-à-dire les quarante colonnes, ou la maison des quarante colonnes, ou quarante tours, *tchel*, mot persan signifiant quarante, et le mot de *monar*, qui est arabe, signifiant ces tourelles élevées des mosquées, du haut desquelles on appelle le peuple à la [IX, 168] prière et qui leur servent de clochers. J'ai cru, avec quelques voyageurs, que ce nom lui avait été donné lorsqu'il y avait encore quarante colonnes, dont présentement il ne reste plus que dix-neuf dans le corps du temple et une au-dehors à un coin, comme je l'ai observé. Mais ayant mieux connu le génie de la langue persane, j'ai trouvé que parmi beaucoup de choses qui sont communes avec l'hébreu et avec l'arabe, c'est que souvent elle se sert du nombre indéfini pour un nombre fini et certain, lorsqu'il est considérable et extraordinaire. Ainsi ils appellent les grandes salles *tchel-seton*, c'est-à-dire quarante piliers, et nos lustres *tchel-cherac*, c'est-à-dire quarante lumières, pour exprimer que

⁸⁰⁶ Il faut se souvenir que selon la chronologie biblique le plus en crédit, le monde ne datait que de quelque quatre mille ans avant Jésus-Christ. Mais un Bossuet n'aurait jamais admis une « antiquité la plus éloignée » qui ne soit pas strictement documenté dans la Bible.

ce sont des salles à beaucoup de piliers et des chandeliers à beaucoup de chandelles.

On sait comme Persépolis fut détruite par Alexandre le Grand, c'est-à-dire qu'on sait ce que les histoires grecques nous en ont appris, car les persanes n'en parlent point, ce qui fait que, ne voulant pas m'opposer à une opinion qui est généralement reçue des Occidentaux, je ne laisserai pas d'attribuer la décadence de cette ville premièrement au transport du siège de la monarchie à Babylone, du règne de Cyris, après qu'il l'eut conquise avec l'empire des Babyloniens ; car depuis ce temps-là les monarques de Perse ne firent plus leur séjour à Persépolis, mais tour à tour, et selon les diverses saisons de l'année, à Suze, à Ecbatane, et à Artaxate, afin d'être moins éloignés des frontières, et de pouvoir plus aisément s'opposer aux entreprises des Grecs et des Romains, avec lesquels ils furent successivement [IX, 169] en guerre. Je ne sais ce qui resta de l'embrasement de Persépolis sous Alexandre, ni ce qui en fut rebâti. Je trouve seulement que le premier vice-roi qui y fut établi par les Arabes du temps du calife Mahuvié au premier siècle du mahométisme, faisait sa résidence à Estakre, et qu'il y fit bâtir un château bien fort, ce qui donne lieu de croire ce qu'en disent les historiens persans, savoir que la grande destruction de Tchelmonar est arrivée par les Arabes et par les autres peuples mahométans qui ont conquis ce pays-là. L'horreur qu'ils avaient pour les statues et pour toutes sortes de figures humaines, soit plates ou relevées, étant encore alors plus furieuse qu'elle ne l'est aujourd'hui, quoiqu'il semble qu'elle ne puisse l'être davantage : cette horreur, dis-je, qui vient d'un principe de piété et d'amour de Dieu, fit qu'ils détruisirent ce merveilleux édifice, quoiqu'il en restât encore environ quarante colonnes du temps de Cheic Sady, célèbre poète persan, l'an de l'Hégire sept cent quarante, car il en fait mention en divers endroits de ses ouvrages.

Depuis ce temps-là on n'a cessé de le détruire, d'en défigurer la sculpture, d'y renverser toutes choses, d'en emporter des pierres pour toutes sortes d'usages, et particulièrement pour en faire des tombes et pour en couvrir les sépultures, soit pour l'ornement, soit de peur du chacal, cette espèce de renard ou d'hyène qui déterre souvent les cadavres pour les dévorer si les fosses ne sont bien couvertes. Le grand Abas ayant, par manière de dire, conquis la Perse sur divers [IX, 170] petits rois ou princes dont les devanciers avaient partagé l'empire entre eux par une rébellion générale, et ayant transporté son siège royal à Ispahan, qui depuis ce temps-là est devenue la capitale du royaume, envoyait jusqu'à Persépolis prendre des pièces de marbre pour l'ornement de son palais et de la grande mosquée. Le généralissime de ses armées, le fameux Imam Coulican, fit aussi enlever de Persépolis quantité de ces précieux matériaux pour les transporter à douze lieues de là à Chiras, ville capitale de son gouvernement, où il faisait bâtir. Mais le plus rude coup qu'ait reçu ce grand monument dans ces derniers siècles vint de la brutalité d'un vizir de la province qui succéda à Iman Coulican après la mort d'Abas le Grand. Il venait alors beaucoup d'Européens en Perse, ambassadeurs et autres, tant pour des affaires d'État touchant la guerre contre le Turc et pour l'établissement des missions que pour des affaires de négoce. Or c'est la coutume en Perse de défrayer les envoyés et les étrangers qui ont des affaires à la cour. Chaque village où ils logent met leur dépense sur les registres du roi, et les intendants en tiennent compte à ces villages. Ces Européens voulaient tous aller voir les ruines de Persépolis, et y demeuraient quelques jours. Le vizir, qui n'était pas content de cette dépense, et qui avait d'ailleurs une aversion naturelle pour les images et pour les adorateurs d'images (car c'est ainsi qu'ils appellent les Européens), recevant un jour les comptes de la province, et y trouvant que la dépense faite à Estakre pour ce sujet montait [IX, 171] pour une année à douze cents écus, s'impatienta en s'écriant : Que le diable emporte la curiosité de ces Frengui ; je les empêcherai bien de faire des pèlerinages à Chelminar ; et là-dessus il expédia un ordre au régent de Mirkaskoon, ce même bourg qui est vis-à-vis du temple et que j'ai dit qu'on appelait aussi Estakre : il lui expédia, dis-je, un ordre par lequel, après lui avoir marqué que la vraie religion consistait dans l'extirpation de l'idolâtrie, il lui commanda d'envoyer

incessamment soixante hommes à Chelminar pour renverser tout ce qui y restait d'entier, et particulièrement ce qui était chargé de figures : ce qui fut exécuté assez lentement, à cause du profit que ce bourg tirait du passage des étrangers, mais on aurait enfin achevé de tout ruiner sans ce qu'on dit au roi, que ces antiquités attireraient dans son empire des gens de toutes les extrémités du monde, et qu'il fallait les conserver.

Les savants du pays croient que les inscriptions de Chelminar sont des talismans qui par leur vertu tiennent cachées les entrées des tombeaux et des lieux où sont les trésors du temple ; que celui qui pourrait entendre ces inscriptions et en rompre le charme ferait cent miracles ; et qu'il se trouva un homme avec Alexandre le Grand qui, l'ayant mené là sans témoin, et lui ayant lu et expliqué ces caractères, l'effraya tellement des choses qu'il lui fit voir et entendre qu'il en demeura comme pâmé. Ils ajoutent qu'il se trouva aussi du temps d'Abas le Grand un Européan qui entendait ces figures ; qu'il s'adressa à Imam Coulican, ce généralissime dont je viens de [IX, 172] parler ; et que, l'ayant mené dans le temple et lui ayant lu un écriteau de deux lignes, il lui fit fendre de son cimenterre un grand lion de marbre qui était là, et qu'ensuite la terre s'entrouvrit, de sorte qu'on vit une chambre remplie d'or et d'argent dont ils fit charger soixante chameaux, qu'il envoya au roi.

Je remarquerai en dernier lieu que les géographies persanes placent cet endroit dans le troisième climat à 88°30' de longitude et 29°15' de latitude ; et cependant le Père Rigourdy, jésuite, dans sa relation intitulée *L'Illustre Pèlerin*, dit en parlant de ces magnifiques ruines : « C'est être bien ignorant dans la géographie persane de penser que Chelminar soit la même ville que Persépolis, car la géographie donne à Persépolis environ 91° de longitude, et à Chelminar environ 96°. » Je ne sais pas en vérité de quelle géographie il veut parler, car je puis assurer que des quatre qui sont traduites en latin, savoir Ulubec, Tartare ; Abulfeda et Alfragan, Arabes ; et Nesir El Din, Persan, il n'y en a pas une qui dise rien de semblable, et j'ai deux autres géographies manuscrites et traduites du persan qui ne le disent pas non plus.

Voilà les observations que j'ai faites dans deux voyages exprès sur ces ruines, que tous les plus illustres voyageurs, Thomas Herbert, Carturige, Antoine de Gouvea, Pietro della Valle, monsieur Thévenot, monsieur Bernier, et plusieurs autres n'appellent point autrement qu'*incomparables*, que *précieuses*, que *merveilleuses* ; et que Figueroa, ambassadeur d'Espagne [IX, 173] en Perse, prétend être le seul monument de tout le monde où l'on voie l'antiquité dans son naturel, et qui surpasse toutes les autres merveilles qu'on ait vues et dont on ait ouï parler.

J'arrivai à Mircasoon, ou Estakre, le 13 février [1674], comme j'ai dit. C'est un gros bourg de trois cents maisons, à deux portées de mousquet du temple de Chelminar. Il y a un grand et beau caravanseraï, des marchés couverts, des mosquées, et diverses ruines de grands édifices qui font juger en faveur de ce que l'histoire rapporte, savoir que ce lieu était la demeure des souverains de Chiras durant l'été, à cause de la fraîcheur du lieu. En effet, ce terroir est frais dans toute cette saison. Il y fait toujours du vent, et l'on m'a dit qu'un auteur appelait Chelminar le temple des vents, parce qu'il y ventait perpétuellement. Le nom de Mircasoon, qui est le nom commun et ordinaire de ce lieu, se rapporte à ce qu'on dit de son ancienne grandeur, car il signifie lieu privé ou favori du prince.

Ce même jour 13 février, on faisait il n'y a pas encore longtemps une fête à Ispahan et en plusieurs grandes villes du royaume nommée *Haid Chameh*, c'est-à-dire la fête des lumières. On l'observait par des illuminations aux portes des logis et aux principaux bazars qui duraient toute la nuit, et par des festins et d'autres réjouissances. Quelques-uns veulent que cette fête soit comme une imitation de la Chandeleur des catholiques romains, mais il y a bien plus d'apparence qu'elle vient des anciens Perses, chez qui c'était [IX, 174] la fête du nouvel an, laquelle tombait au premier jour du mois de Fer Ferdin, au compte de l'époque de Jejel El Din, revenant au jour de l'équinoxe du printemps. Les Persans avaient rendu cette fête mobile en l'incorporant dans leur mois lunaire. Abas second l'abolit, en disant que les

mahométans ne devaient avoir rien de commun avec les adorateurs du feu, ni célébrer aucune solennité de ces gentils.

Le 18 était la fête du martyr de l'Imam Mahammed Taki, le neuvième Imam ou successeur de Mahammed en ordre. Il fut empoisonné à l'âge de vingt-cinq ans par Lochon, prince de Demech, qui est un petit pays proche de la Mecque ; mais parce que ce fut dans le temps qu'il combattait pour ses droits à la tête de l'armée, les Persans et les autres peuples de même créance honorent sa mort du nom de martyr. Comme mon livre suivant, lequel contient l'histoire de Perse, est le lieu propre à rapporter la vie et les actions des douze Imams qui ont été les premiers princes renommés de l'Empire mahométan aussi bien que les apôtres et les grands saints de la religion persane, c'est là que je mets à parler de leur naissance et de leur mort, au lieu de le faire dans ce livre à l'occasion des fêtes qui leur sont consacrées. J'observerai seulement en général que chacun de ces douze Imams a deux fêtes l'année, l'une de sa naissance, l'autre de son martyr ou de sa mort, et Mahammed et sa fille chacun deux pareillement, ce qui fait 28 fêtes à l'honneur de ces quatorze personnes que les Persans appellent par excellence [IX, 175] *tchardé massoum*, c'est-à-dire les quatorze saints.

FIGURE LXXVI <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f229.image>

Le 19 février [1674] je partis de Persépolis après y avoir demeuré cinq jours à en faire des descriptions et des dessins⁸⁰⁷, et à me promener en ce pays de merveilles où l'on aperçoit je ne sais quelles ombres de la grandeur des Perses, qui paraît si étonnante et si incroyable dans nos livres. Je fis neuf lieues, les cinq premières par un très beau chemin au travers de la vallée de Persépolis, et les quatre autres par des montagnes fort pierreuses, mais qui ne sont pas néanmoins bien rude. Je couchai à Bagsga, à trois lieues de Chiras, où j'arrivai le lendemain 20 à neuf heures du matin.

Chiras, capitale de la province de Perse, et l'une des plus grandes et des plus considérables villes du royaume, est située entre des montagnes dans une plaine de sept à huit lieues de long et large de quatre à cinq, qui est un des plus beaux endroits que l'on puisse voir, et des plus fertiles. On appelle celles qui sont à l'orient *cou-bemou*, et ces montagnes ne sont qu'à deux lieues et demie de la ville ; celles du midi, qui en sont d'une lieue plus loin, *cou-malou* ; celles de l'occident *cou-sei-tchenar*, les trois platanes ; et celles du septentrion *cou deremon*, et celles-ci sont à quatre lieues de distance de la ville. Elle a environ deux lieues de tour, étant plus longue que large. Elle n'est plus entourée de murs, car on les a laissés tomber en ruine, mais les portes restent entières, étant grandes et fortes et couvertes de lames de fer. Il y en a quatre. L'une vers le midi, appelée la porte de Phessa, [IX, 176] du nom d'une petite ville à laquelle elle conduit. L'autre vers l'orient, appelée la porte de Kaiseron ou Kalserom, qui est une ville proche du golfe Persique. La troisième regarde l'occident, et est appelée la porte des Brebis à cause d'un marché de bétail qui est tout contre. La quatrième est au septentrion, et appelée la porte d'Aanim, et aussi la porte d'Ishapan, parce que c'est par où l'on entre à Chiras en venant d'Ispahan. Une petite rivière passe à travers de la ville. Elle est nommée la rivière de Corremderrhé, nom qui signifie gué en son cours, ayant sa source dans les montagnes qui en sont à quatre lieues du côté de l'occident. Cette rivière se grossit si fort au printemps des eaux des pluies et des neiges que ses débordements ont emporté diverses fois des mille maisons de la ville ; mais l'été au contraire ces eaux sont si généralement détournées pour arroser la campagne que son lit demeure presque toujours à sec.

On entre dans Chiras en venant d'Ispahan par une digue haute d'environ vingt pieds et

⁸⁰⁷ Guillaume Joseph Grelot l'a accompagné dans ce voyage, quoique Chardin, qui semble s'être mal entendu avec lui, ne le mentionne jamais ; il se quitteront à Bander-Abassi, où Grelot passe au service d'Ambrogio Bembo : voir Van der Cruysse, p. 223-224.

épaisse de plus de douze, soutenue d'éperons ou appuis qui ne sont guère moins épais. C'est pour retenir un déchargement d'eaux fondues des montagnes qui sont à la gauche, lesquelles se répandraient dans la ville sans cette barrière. La porte de la ville mène en une rue qui en est le plus bel endroit, étant longue et droite, large de cinquante pas, bordée des deux côtés de jardins de deux cents pas de face dont les entrées sont de grands portails faits en demi-dôme avec des pavillons au-dessus vis-à-vis l'un de l'autre, et répondant l'un à l'autre en symétrie et en grandeur. Le [IX, 177] milieu de la rue est marqué par un grand bassin carré dont les bords sont de marbre, toujours plein d'eau, lequel a cinquante pas de face, autant que la rue a de largeur, de manière qu'on ne pourrait passer aux côtés, n'était que les deux pavillons qui sont vis-à-vis du bassin se retirent trente pas en dehors pour laisser le passage. Cette belle rue est terminée par un bazar assez long qui aboutit au *maidan*, qui est la place publique. La ville de Chiras est pleine de jardins, comme on le peut voir dans le plan que j'en donne à côté, qui la représente presque toute couverte d'arbres. Les grandes rues en sont bordées, et c'est ce qui en fait presque toute la beauté ; car du reste l'on n'y voit ni beaucoup de bazars dont la structure soit considérable, ni plusieurs grands caravanserais, ni de beaux bains, comme dans les autres grandes villes de Perse.

À l'égard des bazars, qui sont comme je l'ai dit plusieurs fois de longues rues couvertes où l'on vend les choses les plus considérables, je ne ferai mention que de celui qu'on appelle le bazar de Daoud Kan, du nom de celui qui l'a fait bâtir, qui était frère du fameux Iman Kouli Kan, généralissime des armées d'Abas le Grand et gouverneur de Chiras et de toute la province. Il consiste en quatre galeries, toutes de pareille symétrie, remplies de boutiques de part et d'autre, dont chacune a un petit magasin derrière et une chambre au-dessus. Le centre ou le milieu de ces quatre galeries, dont les voûtes sont fort hautes et percées à distances en soupirail pour donner tout le jour qu'il faut, est une place ronde couverte d'un grand dôme. Les bouts se [IX, 178] rendent, l'un à la place qui est au-devant de la maison du gouverneur, l'autre au caravanseraï des Multani, qui sont les Indiens, ainsi nommés de Multan, grande ville des Indes sur les frontières de la Perse du côté du nord, les deux autres en d'autres endroits. Ce qui m'a assez plu dans les bazars de Chiras, c'est que ceux des cuisiniers publics sont ornés de canaux d'eau tout du long, ce qui sert beaucoup à les tenir propres et à dissiper l'odeur de la graisse.

Quant aux caravanserais, les plus beaux sont celui que l'on appelle Kaiserie ou Impérial et celui des Multani dont j'ai déjà fait mention, lequel contient plus de deux cents chambres séparées en cellules. Les maisons à café sont assez spacieuses. Les principales consistent en échafaudages élevés sur des courants d'eau pour avoir plus de fraîcheur. Et pour les mosquées, elles sont sans nombre, le peuple de cette ville étant très superstitieux ; mais la plupart sont petites, faites pour servir de mausolée à des saints de leur religion, et plusieurs tombent en ruine, particulièrement celles qui sont sur le dehors de la ville. Il y a une vingtaine de ces tombeaux plus spacieux que les autres. En voici les noms. *Cha cherac*, le roi des lumières. *Cha-zade zul fogar*, le prince royal à deux pointes. *Cha hagi*, le roi pèlerin. *Cha hagi Hafez*, le royal pèlerin Hafez. *Cha Ked her*, le roi Élie. *Cha Rustem*, le royal héros. *Cha deulet*, le roi des richesses. *Melec eldar*, le roi des possesseurs. *Cha Pariou*, le roi Pariou. *Baba Lour*, le père des Lours, qui est une province de Perse. *Baba coui*, le [IX, 179] père des montagnes. *Bahterin*, les meilleurs. *Cheic Mahammed Sabag*. *Cheic Salek Alemdaar*, l'ancien Salek le porte-enseigne. *Tchehel Moucom*, les quarante sépultures. *Cheic Saadi*, le saint béat. *Saied hagi garib*, le noble pèlerin étranger. *Mir Mahammed*, le prince Mahammed. *Cha zade Menzour*, le royal prince victorieux. *Saied Halé eldin Hossein*, le noble Hossein couronne de la religion, car *halé* est le nom de cette couronne alentour des astres que l'on appelle halo.

Quant aux mosquées, on en fait remarquer neuf plus grandes que les autres et plus somptueuses. On les appelle *Maidon-cha*, la place royale. *Dervazek*, porte ouverte. *Derkeme*,

porte des mulets. *Der-akeni*, porte de fer. *Cha Jadon*, roi Jadon. *Bareket*, la bénédiction. *Hagi Nassir*, pèlerin Nassir. *Noeu*, la nouvelle, et *Gioumak*, l'assemblée. Celle-ci qui, est la mosquée cathédrale, a été une des plus grandes de toute l'Asie. Elle surpasse en grandeur deux fois celle d'Ispahan et est beaucoup plus somptueuse, toute élevée, partie sur de grosses pierres, partie sur des pilastres de marbre. La cour, qui est plus longue que large, est ornée de huit bassins d'eau pour les ablutions, entre lesquels il y a une manière de petite chapelle carrée avec des grilles et une porte de fer dans laquelle on garde un Alcoran écrit de la main d'Iman Mousa, un des douze premiers successeurs de leur faux prophète Mahammed, avec les armes dont il se servait à la guerre. Cette mosquée a un nombre indicible de chambres, de galeries, d'allées, d'appartements, et de recoins. Elle a quatre entrées dont la principale est revêtue [IX, 180] de marbre, mais elle manque de réparations presque en tous les endroits. C'est la même chose des collèges, qui sont au nombre de douze, lesquels tombent presque tous en ruine. Le principal est celui que l'on appelle le collège du prince ou du gouverneur, dont le portail est fort large et fort élevé, avec deux tours hautes aux côtés, mais dont partie est tombée en ruine. Le corps de logis est double et à deux étages autour d'une grande cour plus longue que large à l'entour de laquelle sont les appartements des étudiants, consistant chacun en un bas et en un étage double ; le milieu de la cour est orné d'un grand bassin d'eau. Je ne rapporte pas le nom des autres, parce que la chose n'en vaut pas la peine, et que je viens de rapporter tant de noms d'édifices que j'appréhende qu'on n'en soit rebuté. Il y a quarante étudiants entretenus en cette académie. On appelle ces boursiers *talebelm*, c'est-à-dire mot pour mot inquisiteurs de science.

Outre les édifices publics on va voir à Chiras par curiosité le palais d'Iman Couli Can, autrefois gouverneur de cette ville et de sa province et de plusieurs autres pays au-delà. Ce palais étale dans ses ruines beaucoup de grandeur et de magnificence. On y voit les plus beaux plafonds, des murs peints et ornés de moresques de rapport où l'or et l'azur sont si épais qu'il paraît frais appliqué. On y voit des bassins d'eau, carrés, faits de marbre, de cent pas de face, avec des cabinets au milieu, et partout des jets d'eau et des fontaines. En faisant le tour de ces palais on se trouve sur les masures d'un grand hôpital. [IX, 181] Les Persans appellent les hôpitaux *dar el chafa*, palais de la santé. On a laissé ruiner presque tout ce qu'il y en avait dans le royaume par la négligence et par la dureté des administrateurs qui laissaient périr les malades faute d'assistance, d'où est né le proverbe : *Dar el chafa, dar el mergh*, le palais de la santé est le palais de la mort. Ces hôpitaux ont néanmoins de grands revenus. Les gens d'Église qui en ont la direction les distribuent entre eux.

Ce qu'il y a de plus beau à Chiras sont des jardins publics au nombre de vingt, dont les arbres sont, comme je crois, les plus grands arbres de leur espèce que l'on voie en lieu du monde, si hauts que la plus longue arquebuse ne saurait tirer à la cime, et si gros que trois hommes ne les peuvent embrasser. Du reste, ces jardins ne sont que des plantages d'arbres sans ordre, entremêlés de fleurs communes, mais en fort grande abondance, et de très belles couleurs. Ces grands arbres sont des cyprés, des *chenors* ou platanes francs et sauvages, des ormes, des coudriers, des pins mâles et femelles de trois à quatre brasses de tour ou de grosseur. J'en ai mesuré un dans un des jardins du roi à la partie méridionale de Chiras, lequel avait plus de quatre brasses de tour. Les habitants de Chiras, voyant cet arbre usé de vieillesse, le croient vieux de plusieurs siècles, et y ont dévotion comme à un lieu saint. Ils affectent d'aller faire leurs prières à son ombre, ils attachent à ses branches des chapelets, des amulettes, et des morceaux de leurs habillements. Les malades ou des gens pour eux viennent y brûler de l'encens, [IX, 182] y attacher de petites bougies allumées, et y faire d'autres superstitions semblables dans la pensée de recouvrer la santé. Il y a partout en Perse de ces vieux arbres révéérés superstitieusement par le peuple qui les appelle *dract fasels*, c'est-à-dire des arbres excellents. On les voit tout lardés de clous pour y attacher des pièces d'habillements par vœu ou d'autres enseignes. Les dévots, et particulièrement les gens

consacrés à la vie religieuse, aiment à se reposer dessous et à y passer les nuits, et si l'on les en croit, il leur y apparaît la nuit des lumières resplendissantes qu'ils jugent être, disent-ils, les âmes des *aoulia* (les saints, les bienheureux) qui ont fait leurs dévotions à leur ombre. Les affligés de longues maladies vont se vouer à ces esprits ou ombres, et s'ils guérissent dans la suite, ils ne manquent pas de crier miracle en leur attribuant leur guérison.

À propos de ces apparitions, il y a au-dehors de Chiras, vers le septentrion des cellules de derviches ou cœnobites mahométans qu'on appelle *cadher nebi*, Élie le Prophète, lesquels montrent une roche de surface inégale et raboteuse où ils prétendent voir les marques des pieds de ce prophète. Ce n'est pas, disent-ils, qu'il ait demeuré ici pendant sa vie, mais c'est qu'il y est apparu diverses fois. Ces cœnobites se vantent tous plus ou moins d'avoir des apparitions de saints et d'autres défunts. Entre tous ces beaux et grands jardins on admire le jardin royal, qui est un carré d'environ mille pas de tour. Le grenadier, l'oranger, et le citronnier y sont en pleine terre, gros comme nos pommiers, et [IX, 183] l'on y trouve aussi toutes les espèces d'arbres fruitiers de l'Europe portant des fruits d'une grosseur extraordinaire et d'une écorce vive à ravir.

Au-dehors de Chiras, à un quart de lieue du côté de l'orient, on voit le tombeau de Cheic Sadi, un des plus célèbres auteurs des Persans en prose et en poésie, qui vivait il y a quatre cent trente ans, dont les ouvrages sont un ample et excellent recueil de ce qu'il y a de plus beau dans la morale. Son tombeau est petit. On voit tout proche un grand puits octogone de pierre de taille beau et profond dans lequel on descend par plusieurs degrés. Ce puits et deux réservoirs profonds à côté sont remplis de bon poisson en telle quantité qu'on le peut prendre à la main. Le commun peuple tient ce poisson consacré à Cheic Sadi, et que si l'on en prend, le saint punit de mort subitement les coupables. Mais toutes les fois que j'étais à Chiras je ne manquais point, avec quelqu'un des Pères carmes, mes hôtes, d'en aller enlever un grand plat, prenant le temps qu'il n'y avait que le gardien, auquel je donnais un écu en descendant, sur quoi il se retirait et fermait la porte faisant semblant de sortir. Un malheureux Arménien en ayant voulu prendre en secret un jour, il fut découvert. On le mena à coups de bâton chez le juge, où en bonne forme de justice on lui en donna trois cents coups le lendemain sous la plante des pieds, et on lui fit payer cent écus d'amende. Ces gardiens-là sont des molla qu'on appelle communément *accond*, du terme *natecoun*, c'est-à-dire lecteur des attributs divins, parce que les vendredis et les [IX, 184] grandes fêtes ils lisent à haute voix les louanges de Dieu et de leurs saints.

Du même côté de la ville, au coin d'une montagne, on voit les ruines d'un château qu'on appelait Kala Fendar, qui avait été bâti du temps que la province de Perse était sous la domination d'un roi particulier ; et à quelque distance celle d'un hospice ou couvent pour les derviches, qui sont une sorte de religieux mahométans. Le célèbre Cheic Sadi dont je viens de parler rapporte que cet hospice coûta cent mille écus, que c'était lui qui eut l'intendance de la structure, et que la fondation était uniquement en faveur des derviches passants, qui étaient entretenus à leur passage. On y montre en deux différents endroits deux puits dont la bouche plus longue que large est de quatre pieds et demi de diamètre, mais la profondeur ne s'en peut mesurer. On m'avait conté qu'en y jetant une grosse pierre on pouvait réciter le pater tout du long avant que de cesser de l'entendre tomber, et je le trouvai vrai en trois expériences de suite, et plus la pierre était grosse, plus de temps on entendait donner contre les côtés du puits. Je ne dois pas oublier, en parlant des puits de Chiras, de rapporter ce que des gens fort intelligents et fort véritables qui ont demeuré dans cette ville m'ont assuré d'avoir appris des gens du pays et d'avoir observé eux-mêmes, c'est que, par une révolution constante, l'eau des puits en toute cette ville et aux environs croît vingt ans durant d'un accroissement réglé, et décroît vingt autres années de même.

Une lieue au-delà de ces ruines, on voit [IX, 185] une antiquité de pierre et de marbre qui, nonobstant la solidité de la structure et la dureté de la matière, se ruine insensiblement :

c'est un petit temple de 38 à 40 pas de tour, situé sur le penchant d'une montagne, avec trois portes qui sont encore assez entières regardant l'est, le sud, et le nord. Elles sont hautes de six pieds et larges de trois. On voit sur chacune deux figures de relief de la grandeur de la porte, semblables à celles de Chelminar. Les Persans appellent cette antiquité Mader Soleiman, c'est-à-dire mère de Salomon, et ils disent que c'est elle qui a bâti ce temple, et qu'elle y venait faire ses dévotions. Bizarus rapporte qu'on voit là un tombeau inscrit de caractères hébreux qui font croire, ajoute-t-il, que c'est celui de Bersabée. Je n'y ai rien vu de tel, et je tiens ce rapport une fable fondée sur le nom de *mère de Salomon* que porte le lieu.

Poussant trois ou quatre pas au-delà sur la même ligne, on découvre un pan de montagne dont la roche est fort dure, sur laquelle sont taillées à demi relief quatre figures de treize à quatorze pieds de hauteur, entre lesquelles il y en a une de femme. Les Persans appellent ces belles ruines *butt cané*, c'est-à-dire maison ou temple d'idoles. Deux lieues par-delà, et ainsi à trois lieues de la ville, est un marais ou lac salé de trois à quatre lieues de tour qui en quelques endroits est sans fond. Les Persans l'appellent *deriaché*, c'est-à-dire petite mer. C'est où se fait le sel dont on se sert dans tout le pays, lequel est blanc et non corrosif, mais il n'est pas si salant que le sel de mer, à la différence d'un sur quatre. [IX, 186]

C'est là ce qui se voit de remarquable au-dehors de Chiras du côté de l'orient. De celui du midi, à un quart de lieue de la ville on voit la sépulture du fameux poète Afez, le plus éloquent des auteurs persans. *Afez* signifie mémoratif, et on appelle ainsi par surnom ceux qui savent l'Alcoran par cœur. Entre le midi et l'occident on découvre diverses ruines, comme d'un grand parc, celles de plusieurs ermitages, et particulièrement on en trouve qui sont remplies de marbres figurés, ce qui fait juger qu'il y a eu là anciennement de superbes édifices. Les Persans appellent ces belles ruines *tact Padcha ketchel*, le palais du roi teigneux, de quoi je n'ai pu apprendre la raison. Il y a un grand jardin tout proche qu'ils nomment *bag ferdous*, le jardin du paradis, et à demi-lieue au-delà une maison de plaisance dont les murailles sont revêtues de marqueterie d'un ouvrage merveilleux. Au milieu du jardin il y a un carré d'eau de cent trente pas de face et de neuf pieds de profondeur. On voit avec étonnement au côté occidental de ce palais des vases de marbre noir très dur et très poli d'une prodigieuse grandeur. C'est entièrement la même pierre et le même ciseau qu'à Persépolis ; les gens du pays ne sauraient rendre compte ni du temps que cela a été fait ni à quel usage. Ils répondent gravement aux curieux : *kaar caferoun*, ce sont des ouvrages des infidèles, date incertaine, pour marquer les anciens temps, comme nous disons parmi nous : *du temps du paganisme*.

Mais ce sont non seulement les dehors de Chiras qu'on trouve pleins de ruines, la ville elle-même [IX, 187] en est pleine aussi, son enceinte de deux lieues n'ayant pas à présent quatre mille maisons habitées ; elle en avait plus de douze il n'y a que cinquante ans, c'était une si grande ville quelques siècles auparavant et si renommée pour sa grandeur qu'on a accoutumé de dire en Perse : Quand Chiras était Chiras, le Caire n'était que son faubourg. Je ne puis penser qu'avec étonnement au désastre horrible de cette ville par l'inondation qu'elle souffrit l'an 1668 au mois de décembre ; ce fut un accident subit qui fit un ravage effroyable dont je fus témoin peu de mois après. Le tiers de la ville en avait été renversé, chose qui porta beaucoup de familles à s'en retirer pour n'être pas exposé[e]s aux inondations à quoi cette ville est sujette par le découlement des eaux et des neiges de toutes les montagnes dont la ville est ceinte.

La fertilité du terroir de Chiras est merveilleuse. C'est le pays des plus beaux haras et des meilleurs pâturages. Les moutons y sont si gras qu'il y a des queues de mouton qui pèsent dix-huit à vingt livres. Pour ce qui est des fruits, les grenades, entre autres, y sont si grosses qu'il y en a de la grosseur de la tête d'un enfant nouveau-né. Mais le meilleur fruit est le raisin, dont il y a de trois sortes principales : le *kismich*, qui est un petit raisin doux et sucré auquel l'on ne sent point de pépin, quoiqu'en effet il y en ait, mais si petit et si tendre qu'il

est insensible ; le gros raisin blanc ; et le gros raisin qu'on appelle de Damas, dont la couleur est rouge, et dont on voit des grappes pesant douze et treize livres. C'est de [IX, 188] cette troisième sorte de raisin, et seulement de celle-là, que se fait ce vin si excellent et si renommé qu'on appelle vin de Chiras, qui pour la beauté de sa couleur et pour la bonté de son goût est estimé le meilleur de la Perse et de tout l'Orient. Ce n'est pas de ces vins de liqueur qui plaisent d'abord à la bouche ; au contraire, il me parut rude la première fois que j'en bus ; mais lorsqu'on en a bu quelques jours, on le préfère à tout autre, et ceux qui s'y sont accoutumés ne peuvent plus goûter d'autre vin. On le tient fort cordial et stomacal, excellent aux convalescents ; mais comme il a beaucoup de chaleur et de corps, il n'en faut pas faire d'excès. Quelques excès cependant qu'on en fasse, il ne donne jamais à la tête, à ce que disent généralement, et en tous pays, ceux qui en font leur boisson ordinaire. Sa couleur est du plus beau rouge et du plus vif que l'on puisse voir ; mais ce vin n'est pas de garde, s'aigrissant d'ordinaire la troisième année, ce qui vient de ce qu'on ne le fait pas assez cuver, et qu'on le met trop tôt en bouteilles. Il a en revanche cette bonne qualité qu'il ne se gâte point au transport.

Comme l'usage du vin est défendu par la religion du pays, chacun n'a pas la liberté d'en faire à son gré. Il en faut avoir le privilège du roi, et de plus la permission du gouverneur et de l'intendant qu'on obtient sur le privilège du roi. Il y a plusieurs grands seigneurs qui ont ce privilège, chacun pour une certaine quantité. Les compagnies de négociants européens l'ont chacune [IX, 189] pour mille caisses de vin ; mais les gens qu'ils emploient à cela, qui sont ou des Arméniens ou des juifs, en font par-dessus tant qu'ils veulent, en gagnant les magistrats qui ont l'inspection là-dessus. Le privilège du roi est comme la cause, les gratifications comme le moyen. Le gouverneur met sur sa tête l'ordonnance du roi qu'on lui montre, et vous dit : « Vous pouvez faire tout le vin permis, mais après que celui du roi sera fait », et cependant il fait des défenses aux villageois de vendre du raisin que pour le roi, desquelles rien ne peut faire obtenir la révocation que des présents ; car de recourir à la cour, c'est perdre le temps ; les vendanges sont faites un mois avant qu'on en puisse tirer des ordres. La manière dont l'on fait ce vin est fort simple : en jetant les raisins dans une cuve percée et les foulant des pieds, le jus tombe dans une autre d'où on le transvase en des *pitares*, qui sont de grandes urnes de terre vernissée, où ayant reposé quinze jours ou trois semaines, on le met en bouteilles. Le moût est jeté dehors sans le mettre au pressoir, et c'est là toute la façon qu'on y apporte. Les bouteilles dans lesquelles on transporte ce vin sont de deux grandeurs : les petites bouteilles tiennent quatre pintes⁸⁰⁸ et demie mesure de Paris ; les grandes bouteilles tiennent cinq petites, étant faites de gros verre et nattées par-dessus pour être moins sujettes à se casser. Ces bouteilles se bouchent avec du coton et de la cire fondue par-dessus, de sorte qu'elles ne sauraient prendre l'air. On les enferme dans des caisses, dix petites bouteilles dans [IX, 190] chacune, avec de la paille, et on les transporte ainsi dans tout le royaume et dans les Indes, jusqu'à la Chine et au Japon. Le meilleur vin coûte à Chiras trente à quarante sols la bouteille. On fait aussi à Chiras pour transporter aux Indes de l'eau rose, de l'huile, et de toutes sortes de fruits confits au vinaigre, que nous appelons salade d'hiver. Ils confissent ainsi des câpres, des concombres, des pommes, des poires, des raisins, des amandes, des noix, du fenouil, de l'anis, des abricots, et plusieurs autres sortes de fruits, et plusieurs sortes de graines dont je ne me souviens plus ; tout cela fort bon et de bonne garde, mis en bouteilles qui peuvent tenir le poids de deux livres chacune, et qui ne reviennent qu'à quatre ou cinq sols toutes encaissées.

Chiras est du troisième climat, selon les géographes persans, sa longitude étant de

⁸⁰⁸ « La pinte contient deux chopines, ou la moitié d'une quarte. La pinte de Paris est environ la sixième partie du conge romain, et contient le poids de deux livres d'eau commune » (Furetière), soit 0,93 l.

89°, sa latitude de 29° 52', et sa déclinaison de 15°. Son air passe pour être épais et pesant, dont on rapporte la cause aux brouillards des montagnes qui l'environnent. Les auteurs grecs et les nôtres prétendent, les uns que cette ville est celle qui était appelée Persépolis, et les autres celle qu'on nommait Cyropolis, que Cyrus fonda pour être le siège de la monarchie, et qu'il la nomma pour cet effet Persargueda, c'est-à-dire les enfants de la maison, sous-entendue royale, terme que les Grecs ont tordu en celui de Pesargades. Ils ajoutent que ce prince y a tenu le siège de la grande monarchie des Perses, qu'il y a été enterré, et que c'est de là qu'est venu le nom de [IX, 191] Chyras ou Cyras, corrompu de Cyrus. Mais les histoires arabes prétendent que c'est la ville appelée Farse dans les anciennes histoires, fondée par Farse fils de Maassour, fils de Sem, fils du patriarche Noé, laquelle étant ruinée fut rebâtie par un prince nommé Chiroé qui lui donna son nom. Ces histoires ajoutent que l'an soixante-quatre du commencement des années (les Arabes modernes appellent ainsi le temps qui a coulé depuis l'établissement de leur religion), Mahammed, fils de Yousouf Sahafy, frère de El Hijag, avec son parent Mahammed fils de Kassem, fils de Hakakil, répara et agrandit fort cette ville, ayant pris le signe de la Vierge pour son ascendant. Elles ajoutent de plus qu'au temps de Ared Deulet Deilemi elle était si pleine d'habitants que, la cour ne trouvant pas de place à se loger, il fit bâtir une autre ville vis-à-vis à quelque distance, qu'il appela Kobad Kosrou Guirde, c'est-à-dire assemblé de Kosrou, mais que le peuple nomma Serigue Elmir, c'est-à-dire dépit du prince, laquelle est ruinée à présent, n'y restant plus qu'un village ; et que quant à Chiras, Simson Deulet, fils de Ezzet Deulet, la fit entourer de murailles, lesquelles ensuite Melek Cherefeldin Mahmoudcha fit renouveler.

Voici ce qui se trouve de son antiquité dans les auteurs persans. L'an de l'Hégire soixante-quatorze, au temps qu'Abdelmelek surnommé Assadded Deulet était calife de Babylone, Mahammed fils de Kasem, fils d'Aboutakim, bâtit Chiras et lui donna ce nom de Chiras, qui signifie ventre de lion, parce que [IX, 192] pendant qu'il la bâtissait, son neveu, nommé Emir Jousouph, étant venu à mourir, son tombeau fut bâti de telle figure que le dessus représentait le ventre d'un lion, ou de ce que lui-même était nommé Chiras, c'est-à-dire ventre de lion, à cause de sa taille grande et vigoureuse. D'autres font venir l'étymologie de Chiras de *chir*, qui veut dire du lait, et d'autres de *cherab*, qui veut dire du vin, et qui dans son étymologie signifie toute sorte d'extrait, d'où est venu le terme de *syrop* pour dire un extrait de fruit ou de simples. Chiras est surnommé *Dar el Elm*, c'est-à-dire le séjour de la science.

Chiras ayant été ainsi bâtie par les premiers Arabes qui envahirent la Perse, elle fut incorporée dans leur empire de Babylone, et en dépendit durant près de trois cents ans, jusqu'à ce que ce puissant empire se mît en pièces. Le gouverneur de la province de Chiras, comme les autres gouverneurs voisins, s'érigea en souverain de sa province et en fit un royaume particulier qui se maintint jusqu'au dixième siècle, que les Tartares ayant commencé leurs conquêtes, il fut la proie de plusieurs conquérants jusqu'à Tamerlan, lequel, s'en étant rendu le maître, le laissa à ses descendants, sous lesquels il éprouva plusieurs révolutions, jusqu'à ce qu'Abas le Grand, roi de Perse, le réunît à la couronne. Iman Coulican, qui en fit la conquête, en fut fait le gouverneur, et de diverses provinces voisines ; et ce grand homme, le généralissime, le favori et l'intime ami du roi son maître, ayant trouvé [IX, 193] Chiras à son gré, y établit sa résidence, rendant ainsi cette ville la capitale d'un gouvernement qu'on dit qui avait près de quatre cents lieues de long. Il en fut le gouverneur, ou pour mieux dire le maître, quarante ans durant, pendant lesquels Chiras devint merveilleusement peuplée, riche, et magnifique, comme il est aisé de juger par des ruines de palais et d'autres édifices publics que l'on y voit de tous côtés, comme je l'ai observé. Après la mort de ce grand général, que son maître, qui en était devenu jaloux, empoisonna de sa propre main, le gouverneur et le gouvernement de la Perside toute seule fut donné à son frère, que le roi Sephy, successeur d'Abas, fit aussi mourir ; après quoi, le roi pensant que ce gouvernement était encore si grand

qu'il donnait trop de pouvoir à celui qui en était revêtu, il le divisa en trois parties dont il donna l'administration à des intendants afin d'en mettre tout le revenu dans ses coffres. C'est depuis ce changement de conduite que la ville de Chiras s'est mise à dépérir, et toute sa province, et qu'elle est déperie à tel point que l'on le voit aujourd'hui ; le peuple en est diminué depuis ce temps-là de plus de la moitié, à ce que chacun assure.

Je ne dois pas oublier qu'il y a des juifs établis à Chiras, des chrétiens arméniens, et des missionnaires latins qui sont des carmes déchaussés, ces diverses nations ayant chacune le libre exercice de leur religion. Les carmes sont d'une grande consolation à tous les voyageurs européens, qu'ils reçoivent avec [IX, 194] beaucoup d'humanité, de quelque religion qu'ils soient, et c'est aussi tout le fruit qu'ils font à Chiras, **eux-mêmes m'ayant avoué qu'ils n'y ont jamais fait un chrétien. Ce n'est pas que le zèle ni la connaissance leur manque, mais c'est que le temps de la conversion des infidèles n'est pas encore venu, pour ne pas dire que la religion romaine est de toutes les religions la moins propre à faire recevoir le christianisme aux mahométans, rien n'étant plus contraire à leurs idées et à leurs notions que ce culte des images dont elle est si fort entêtée, et qu'ils regardent avec raison comme une idolâtrie des plus grossières et des plus détestables**⁸⁰⁹.

Le vingt-unième février était la fête d'Imam Aly Reza, le huitième Imam ou successeur légitime de Mahomed.

Ce même jour l'on faisait commémoration de la prise de Kaiber, château d'Arabie à trois lieues de Médine. Les Persans prétendent que la prise de ce château est un des plus éclatants miracles d'Aly, leur grand saint et leur idole, et voici comment ils la racontent. Ils disent que la place, qui avait sept grandes murailles, toutes flanquées de tours, était remplie de juifs dont le commandant s'appelait Merkeb, homme brave qui tenait sous sa puissance beaucoup de pays alentour. Mahammed l'étant allé⁸¹⁰ sommer de rendre le château, il s'en moqua, se fiant tant au nombre et au courage de la garnison qu'à la force de la place. Mahammed y donna trois assauts, mais toujours avec perte de ses gens, Omar ayant fait la charge de grand enseigne au premier assaut, Osman au second, et Aboubeker au troisième. Cependant l'armée perdait courage et se voulait retirer, mais Mahammed la retint en lui disant que l'ange Gabriel l'était venu assurer de la part de Dieu que le lendemain il prendrait le château sous la conduite d'Aly. Aly n'était pas au camp, il était à Médine. Le lendemain au point du jour, Mahammed, montant sur un chameau, se met à l'appeler par trois fois, et il parut à l'instant sur son cheval Dul Dul, cet animal merveilleux que les Persans disent qui allait comme le vent. Mahammed lui dit de faire la [IX, 195] charge de grand enseigne, et que Dieu l'avait choisi pour prendre le château de Kaiber. L'étendard de Mahammed était blanc ; son guidon était noir au contraire. Ce Merkeb, fier du succès des jours précédents, entendant sonner la marche, crut que Mahammed se retirait, n'osant plus l'attaquer. Il fit une sortie. Aly s'attacha à lui corps à corps et le tua à la tête de ses troupes, qui furent défaites entièrement. S'étant ensuite approché du château, il mit pied à terre à la porte, qu'il prit avec deux doigts seulement, et l'enleva comme si c'eût été un morceau de papier (c'est la comparaison dont les Persans se servent). Cependant cette porte pesait trois mille neuf cent soixante quintaux, et il fallait quarante hommes à l'ouvrir. Ce miracle, ou ce conte, est une inépuisable source d'allusions et de pointes aux poètes et aux prosateurs persans. Je me souviens entre autres d'un distique que j'ai entendu dire qui fut fait lorsqu'Abas le Grand prit Babylone. Hanifé, un des plus célèbres docteurs de la créance des Turcs, leur oracle, qu'ils appellent par excellence *Imam Azim*, le grand saint ou le grand docteur, parce que c'est celui pour qui ils ont le plus de vénération et de déférence, et qui était un des plus grands adversaires des Persans, y était enterré dans un tombeau superbe. Les Persans le rasèrent en haine de sa doctrine et en firent

⁸⁰⁹ Passage supprimé en 1711.

⁸¹⁰ L'original porte : *aller*.

un retrait avec cette inscription :

« Aly avec deux doigts enleva les portes du château de Kaiber. Hanisé avec les siens ne saurait boucher le fondement à ceux qui font leur ordure sur lui. » [IX, 196]

Le 23 [février 1674], étant allé prendre congé du vizir de la province, j'appris quelques aventures remarquables du voyage du roi. En voici deux des plus tragiques.

Le première, qui fut l'exécution de Cosroucan, vice-roi d'Hircanie et général des mousquetaires, homme brave et l'un des meilleurs généraux des armées de Perse ; elle arriva à la fin de l'année à cette occasion. Un vitrier travaillait à refaire des châssis à l'appartement de la mère du roi, et quoiqu'exposé à la neige et à un fort grand froid, il travaillait et faisait travailler ses ouvriers avec un empressement extrême. Le roi, qui le voyait frémir de froid malgré toute son agitation, en fut si content qu'ayant achevé, il tira son surtout de zibeline et le lui mit sur le dos. Il pouvait valoir cinq cent pistoles, mais quand le roi fait une telle faveur à un homme, quel qu'il soit, sa fortune est faite en un moment. On le mène au bain sur-le-champ, on lui fait vêtir des habits assortissants, on le conduit en pompe baiser les pieds du roi ; et aussitôt les ministres et les principaux courtisans s'empressent à lui faire des présents. On lui donne un emploi convenable à sa profession, des gages, et par préciput de riches présents. On assure que le roi donna à ce vitrier plus de 200 mille écus en terres, en maisons, et en revenus.

Le soir le roi se mit à boire, et but à l'excès, comme c'était assez son ordinaire en ce temps-là, avec les principaux de sa cour. Cosroucan, qui était de la débauche, et qui s'était fort enivré, s'approcha et lui dit : « Sire, que V. M. permette à son esclave de lui dire deux mots. [IX, 198] Les troupes campent aux environs à la neige et au grand froid, et elles sont toutes en assez pauvre état ; ne vaudrait-il pas mieux avoir distribué aux plus nécessiteux 200 mille écus qu'à un artisan dont cent pistoles feraient la fortune ? » Le roi, ivre comme il l'était, en trouva plus mauvaise la liberté de Cosroucan de lui faire des remontrances, et le menaça. Lui, qui sentit sa faute et son danger, se jette aux pieds du roi et lui dit : « Sire, quand vous aurez pris ma tête, ce sera un chien de mort, et puis c'est tout. C'est aux Yuzbecs et aux Tartares qui ravagent vos frontières qu'il faut faire sentir votre courroux. Envoyez-y-moi, ils s'enfuiront à la vue de vos troupes. » Il est vrai que ces peuples redoutaient la valeur et la prudence de Cosroucan plus que d'aucun autre général persan. Le roi se laissa tomber sur des carreaux et s'endormit. Lui, au bout de demi-heure, se retira tout doucement. Le roi à son réveil se remit à boire, et dit de verser du vin à Cosroucan. On lui répondit qu'il s'était retiré.

Le roi, indigné de cette liberté, dit à Mansourcan, un autre de ses généraux, de lui aller couper la tête. C'est la coutume quand le monarque persan donne de ces ordres étant ivre, que les grands de la cour se jettent à ses pieds et demandent grâce pour le proscrit. Cela n'arriva point en cette rencontre. Le malheureux Cosroucan avait beaucoup d'envieux, et pour surcroît ce Mansourcan était un des principaux. Il part sur-le-champ, prend un esclave noir avec lui pour faire l'exécution, et arrive au palais de Cosroucan. [IX, 198] On lui dit qu'il était couché au quartier des femmes. On lui alla dire que Mansourcan le demandait de la part du roi. « Ah ! c'est ma tête, s'écria-t-il, puisqu'il m'envoie mon ennemi. » Cependant il fallut sortir sans tarder. Mansourcan lui dit : « Le roi m'envoie quérir ta tête, jette-toi à terre. » Il répond : « Je suis prêt à la donner, mais comme je n'ai point commis de perfidie, je suis sûr que le roi ne veut pas résolument que je la perde. » Mansourcan dit au noir : « Ôte-lui sa ceinture et lui lie les bras. » Cosroucan se, sentant saisir, supplie Mansourcan d'attendre quelques moments. Le noir l'en priait aussi, mais Mansourcan, acharné contre ce grand homme, dit au noir : « Si tu tardes un instant je te fais écorcher. » Le proscrit là-dessus fut jeté à terre et eut la tête tranchée. À peine ce lâche exécuteur fut remonté à cheval qu'un officier du roi vint avec un contre-ordre. Il eut beaucoup de regret de sa mort, et il le témoigna peu de jours après : car dans une autre débauche, comme il eut commandé qu'on coupât le poing au joueur de luth,

qui étant ivre accordait mal ses tons, les grands de la cour se jetèrent tous à ses pieds pour lui demander grâce. Le roi comme en fureur s'écria : « Ah ! perfides, c'était pour le brave Cosroucan qu'il fallait intercéder, non pour un misérable, un chien de joueur de luth. Vous êtes les causes de sa mort. »

L'autre exécution renfermait encore plus de férocité, quoique exercée sur un moindre sujet. C'était un de ces officiers qu'on appelle esclaves du roi, du département du grand vizir, lequel environ un an auparavant [IX, 199] sur l'avis d'une intelligence secrète entre Soliman Can, vice-roi de Curdistan, avec le pacha de Babylone, fut envoyé pour prendre la tête de ce vice-roi, qui était gendre de ce ministre, et de l'exécuter à la maison des calates lorsqu'il y serait venu pour recevoir celle qu'on lui envoyait pour le tromper. Soliman Can eut avis du piège et il résolut de l'éviter par la fuite, pour laquelle il se prépara secrètement. L'officier, arrivé à deux milles de la résidence du vice-roi, lui envoya donner avis qu'il lui apportait une *calatte* de la part de S. M. et qu'il la vînt recevoir à la manière accoutumée. Le vice-roi lui envoya son intendant pour lui dire que l'heure était jugée mauvaise par les astrologues, qu'ainsi il le suppliait de venir au palais jusqu'à un meilleur aspect. L'envoyé, pour ne pas donner de soupçon, vint sans se faire prier davantage. Le vice-roi lui fit le plus obligeant accueil, et beaucoup de présents, lui donna un régal somptueux avec les principaux officiers du lieu, avec tous les divertissements de musique et de danse accoutumés, le tout en l'honneur du présent royal qui lui était envoyé. La nuit bien avancée, on servit du vin, et on but joyeusement. L'envoyé, ayant été bien enivré, fut mené coucher en une chambre dont le gouverneur se fit donner la clef, et au bout de deux heures il se mit en fuite.

Le lendemain venu et passé en partie, l'envoyé se réveille à-demi ivre, et ne trouvant aucun de ses gens autour de lui, il crut qu'il n'était qu'à-demi jour, et il se rendormit. Eux, par une autre illusion, trouvant la porte fermée à clef, crurent que leur maître prenait [IX, 200] quelque divertissement secret. Sur le soir on força la porte. On ne savait rien encore de la fuite du vice-roi, qu'on croyait aussi endormi, bien ivre, dans le sérail. L'envoyé n'en fut assuré que le lendemain matin. On dépêcha nombre de courriers pour savoir des nouvelles du vice-roi fugitif. Ils rapportèrent qu'il était en pays de sûreté. Le grand vizir était déjà informé de l'aventure quand l'envoyé retourna à la cour ; il lui fit sa leçon de dire au roi qu'il avait trouvé Solimancan enfui, et il donna lui-même une pareille information à S. M.

La chose en demeura là plus d'un an, quoique le roi eût appris la vérité, mais il n'en avait rien fait paraître. Il arriva, à une débauche du roi où la plupart des grands étaient ivres, que le grand chambellan et Mansourcan, dont j'ai parlé ci-dessus, se dirent des injures. Le roi dit au premier ministre : « Caan, pourquoi souffres-tu qu'on querelle ainsi en ma présence ? » « Sire, répondit-il, où mon roi est, je n'ai pas le mot à dire. » « Qu'on les chasse », reprit le roi. Le ministre les voulant pousser par les épaules, le grand chambellan fit ferme, en s'écriant : « C'est ma charge d'être auprès du roi. Qu'on me tue à ses pieds si l'on veut, mais je ne sortirai pas avant mon maître. » Le roi, n'en pouvant plus, se lève et entre au sérail. C'est là que l'on repasse tout ce qui arrive et où l'on prend les résolutions vigoureuses et extrêmes. On y représenta au roi que s'il souffrait ces insolences, les grands de son État ne tarderaient pas longtemps à lui arracher la couronne de dessus la tête.

Au bout de deux jours il sortit du sérail, [IX, 201] et ayant bien bu, il fit approcher de lui cet officier qu'il avait envoyé pour prendre la tête de Solimancan, et lui fit des questions sur cet événement, comme il avait fait la première fois. L'envoyé répondit comme il avait fait alors. Le roi, piqué, s'imagina que s'il le faisait boire il pourrait mieux tirer la vérité de sa bouche, mais l'officier persista toujours à dire qu'il avait trouvé Solimancan enfui. Le roi, fronçant le sourcil, lui demanda : « De qui es-tu *tabonua* ? », comme qui dirait l'*assidu* et *dépendant*. « Du grand vizir », répondit-il. « Et de qui es-tu esclave ? » « De V. M. », répondit-il. « Eh ! pourquoi, étant mon esclave, tu as négligé d'exécuter l'ordre que je te donnai d'aller prendre la tête de Solimancan : il fallait la prendre ou y laisser la tienne » ; et

se levant, il tire son sabre, se jette sur lui, et le hache en pièces aux pieds du grand vizir qui était debout. Et le regardant fixement, et les grands seigneurs à ses côtés, il dit d'un ton indigné : « J'ai donc ainsi des ingrats et des traîtres à manger mon sel. Voyez cette épée : elle coupera toutes ces têtes perfides. » Le roi, comme pour leur faire connaître à qui ils avaient affaire, s'étant rassis à table, prit un gros coing (ce fruit est beaucoup plus gros et plus ferme en Perse qu'ailleurs) et le pressa entre ses doigts, tant que tout le jus en fut sorti. Le roi Soliman est un des plus robustes hommes de sa cour, comme du meilleur air. J'ai vu à divers temps des tasses d'or d'un écu d'épaisseur, plates épatées⁸¹¹, qu'il avait pliées en deux dans le creux de sa main.

Le vingt-quatrième [février 1674] je partis de Chiras assez bien refait des fatigues du voyage d'Ispahan [IX, 202] jusque-là, durant lequel j'avais senti un froid extrême, ayant été presque toujours dans la neige. Je logeai à l'hospice des Carmes, qui font un accueil fort civil à tous les Européens qui passent par chez eux, de quelque nation et de quelque religion qu'ils soient, comme je viens de le remarquer, prenant avec remerciement ce que chacun leur donne en reconnaissance de leur hospitalité. Je fis cinq lieues, la plupart dans la belle plaine où Chiras est située, et je fus coucher à un caravanseraï nommé Babahaagi, c'est-à-dire Père Pèlerin, du nom du fondateur. C'est un méchant gîte, petit et mal entretenu, situé au pied s'une montagne de laquelle il sort des eaux tièdes qui sont les seules que l'on puisse avoir en cet endroit-là.

Le vingt-cinquième ma traite fut de sept lieues, la première au passage de la montagne au pied de laquelle j'avais passé la nuit précédente, qui est âpre et rude à traverser, et les six autres par une plaine assez belle et assez fertile. Le caravanseraï où je logeai se nomme Mouza Fari. Il est spacieux et fort commode, situé au pied d'une éminence à trente pas d'un gros ruisseau qui sort des montagnes voisines, et qui est porté en tous les endroits de la plaine par ces sortes de canaux souterrains que les Persans appellent *kerrises*. Ceux-ci sont profonds d'une pique et plus, ayant des soupiraux à distances d'environ vingt pas qui peuvent aussi servir de puits. Ce caravanseraï est à la gauche d'une belle et fertile plaine qui est arrosée d'une petite rivière qu'on nomme [IX, 203] Cha Bahmen-sou, c'est-à-dire l'eau du roi Bahmen. Elle vient du pays de Lourestoon.

Le vingt-sixième je partis à trois heures du matin pour faire huit lieues, parce que la traite était fort rude. Cinq lieues s'en font, partie par des routes fort pierreuses, partie à monter et à descendre des montagnes, mais le reste se fait dans une fort belle plaine. Au bout des cinq lieues, on trouve un caravanseraï nommé Aga Taki, du nom de celui qui l'a fondé, qui était un riche marchand. Je terminai ma traite à un autre caravanseraï nommé Kafer, qui est situé vis-à-vis d'un beau village de quelque cent maisons, mais qu'on prend de loin pour une petite ville à cause du grand nombre de ses jardins. Les mesures que l'on voit alentour de toutes parts et la tradition des habitants donnent lieu de croire que c'était autrefois un des beaux endroits de la province. On y trouve les plus excellents fruits, comme des raisins de diverses sortes, des pêches et des pavies, des figues, des amandes, et particulièrement des dattes. C'est le premier endroit où l'on voit des dattiers en venant de l'Europe. Les gens du lieu conseillent aux étrangers de ne pas manger beaucoup de figues, comme étant malsaines à cause de leur excessive chaleur. Le village de Kafer est situé sur le bord d'une rivière qui court dans un creux profond et large extraordinairement. Les plaines d'alentour sont chargées de légumes, et entre autres de tabac, et l'on y trouve de plus toutes sortes d'aliments et de rafraîchissements. [IX, 204]

Le nom de *Kafer* que cette habitation porte signifie idolâtre, ou impie, ou infidèle ; et l'on dit que la raison de ce nom vient de ce que dans les anciens temps il y avait dans cet

⁸¹¹ *Épater* « n'a guère d'usage qu'au participe *épaté*, qui ne se dit au propre que d'un verre qui a le pied cassé. *Un verre épaté.* » (*Académie*, 1761.)

endroit un temple consacré au feu où les peuples d'alentour venaient faire leurs sacrifices et leurs autres dévotions.

Le vingt-septième je fis sept lieues par un chemin assez rude et raboteux, au bout desquelles je mis pied à terre à un des plus méchants gîtes de la route. C'est un petit caravanseraï détruit qu'on appelle Moukak, situé entre des montagnes dans un endroit pierreux et aride, et où il n'y a point d'eau que de citerne ou de saumâtre, qui vient de la montagne opposée à quelque deux cents pas. Les citernes de ce pays sont rondes, d'environ cinquante pas de tour, couvertes en dôme. L'eau de celle-ci est la pire que l'on puisse boire et fait mal au cœur seulement à voir, tant elle est verdâtre et épaisse.

Entre Kafer et Moukak, à demi-lieue du grand chemin sur la droite il y a un bourg nommé Taduan, qui est un des plus délicieux endroits de la Perse. Il est situé au bout d'une plaine qui s'étend demi-lieue en longueur, et qui est toute couverte de jardins. Un fleuve rapide court tout du long dans un lit fort enfoncé, mais d'où l'on ne laisse pas d'entendre le murmure lorsqu'on prend le frais sur ses bords. On y trouve de toutes sortes de fruits, d'herbages, et de légumes, et abondance de volaille et de gibier, de manière que durant plusieurs années les riches habitants du sein Persique allaient passer les étés en ce lieu, qui est extrêmement frais à cause [IX, 205] du couvert et des eaux. On y voit beaucoup de masures parmi des marbres revêtus de sculpture, et on voit dans les montagnes voisines des ruines de palais et des marques d'habitations somptueuses qui donnent lieu de croire qu'avant le mahométisme cet endroit était quelque lieu considérable.

Les gens du pays appellent ces belles masures *Kahné Guebron*, c'est-à-dire habitations de païens ou idolâtres, par où ils entendent les anciens Perses qu'ils nomment ordinairement Guebron ou Gauron.

Le vingt-huitième je fis cinq lieues, la route étant partie par des sentiers fort rudes, partie par un pays plain et uni le long duquel on trouve plusieurs canaux profonds et des ponts de pierre pour passer des ruisseaux qui dans l'hiver et au printemps se grossissent si fort qu'on les prendrait pour des rivières. Ma traite se termina à Jarron, petite ville de trois cents cinquante maisons, la plupart bâties de bois de dattier, qui est la seule espèce de grands arbres qui croissent sur le lieu, et qui y soient en abondance. Cette petite ville de Jarron est renommée pour une manufacture de bonnets de feutre, et pour une autre manufacture de ces sortes de robes de camelot qu'on appelle *habbé*, mais particulièrement pour ses dattes, qui sont estimées les meilleures de tout le monde. Le terroir d'alentour abonde en eaux que l'on conduit par des canaux souterrains et que l'on tire par des puits. Il faut observer qu'en Perse les terroirs sablonneux ne manquent point d'eau ; celui-ci entre autres en a beaucoup, mais l'eau en est fade et saumâtre. Cependant l'on ne voit guère [IX, 206] de citernes à Jarron, parce que ce n'est que durant les grandes chaleurs que l'on s'aperçoit de la mauvaise qualité de l'eau de ces canaux souterrains et qu'on la trouve de mauvais goût ; mais comme en ce temps-là l'eau des citernes s'est pareillement échauffée et épaissie, elle est d'aussi mauvais goût que l'autre. Je logeai au-dehors de la ville dans un caravanseraï qui en est à quelque cinq cents pas, dont le plan est mis ici à côté.

FIGURE LXXVII <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f241.image>

Le vingt-neuvième je fis trois lieues au passage d'une montagne célèbre dans le pays, nommée la montagne d'Ajoudouchs, et plus communément la montagne de Jarron, qui est la plus rude et la plus dangereuse à passer que j'aie vue en Perse, car en las passant on se trouve plusieurs fois sur les bords de précipices affreux où le chemin, qui n'est pas large de quatre pieds, n'est réparé⁸¹² du côté du précipice que de murs ou de rebords de pierres de la

⁸¹² Muni d'un rempart.

hauteur de deux pieds seulement, pour empêcher les passants d'être précipités, mais qui n'empêchent pas qu'on ne soit saisi d'effroi en regardant en bas. On trouve au sommet de la montagne trois citernes, mais qui la plupart du temps sont desséchées et sans eau. La descente jusqu'à la traite est le plus rude chemin que j'aie jamais vu, étant comme semé de grosses pierres et de rochers où les chevaux ne sauraient mettre un pied droit devant l'autre. Le gîte est aussi fort mauvais entre des montagnes dans des caravanserais près desquels il n'y a ni habitation ni verdure. On les appelle *chataalk*, c'est-à-dire puits d'eau amère, de la qualité de l'eau de puits dont l'on est contraint de se servir lorsque [IX, 207] celle des citernes est tarie. Les riches voyageurs font porter de l'eau avec eux pour leur boisson dans des outres et dans de grands flacons de cuir. Le commun peuple a grand soin de porter un gros flacon d'eau pendu entre les jambes du cheval ; l'eau se conserve nette et fraîche dans ces vases de cuir, surtout quand l'on a soin de mouiller l'outre ou le flacon partout où l'on rencontre de l'eau, et l'eau qu'on y conserve n'a point de goût du cuir, car on le fait passer en l'imbibant d'eau rose quand il est neuf et avant de s'en servir. Autrefois les Perses, à ce qu'on dit, parfumaient avec du mastic ou avec de l'encens ces vases de cuir dans lesquels ils portaient l'eau en voyageant.

Le premier mars la traite était d'une lieue plus longue et encore plus pénible que le jour précédent. C'était au passage d'une autre montagne, qui n'est véritablement pas si haute que celle de Jarron, mais qui est plus rude en plusieurs endroits, surtout à la descente, qu'il faut faire à pied pour éviter de se rompre bras et jambes, les chevaux même ne se pouvant tenir sur leurs pieds.

À la moitié de la descente on trouve un grand bassin de pierre, couvert de grands arbres, dans lequel coule une eau de roche claire et excellente, et que le couvert conserve fraîche en tout temps. Le gîte est un caravanseraï grand et beau nommé Moubser, devant lequel coule aussi un ruisseau sous des arbres de diverses espèces : orangers, grenadiers, dattiers et autres. J'y demeurai le reste du jour et le suivant à faire reposer mes chevaux et mes gens, qui étaient tous fort fatigués des traites précédentes. [IX, 208]

Le troisième de mars je fis six lieues, les trois premières par une route pierreuse qui aboutit à un village nommé Dédomba où il y a un grand caravanseraï et de l'eau courante, les trois autres à travers d'une plaine longue de quatre lieues et large de trois, fort bien arrosée, et par conséquent fort fertile ; car en ces pays-là on fait tout venir pourvu que l'on ait de l'eau. J'achevai ma journée à Benarou ou Benarhou, comme on l'écrit, grand village situé sur le penchant d'une montagne abondante en dattiers, le principal arbre fruitier de ce pays et des autres contrées chaudes et arides qui sont au-delà. On y trouve un grand nombre de puits et un grand nombre de citernes, toutes grandes. J'en comptai plus de cinquante.

L'été on trouve dans l'eau de ces citernes, et dans la plupart des eaux de toutes ces régions-là de petits insectes rouges les plus petits que l'on puisse voir pour des insectes ailés, comme ils sont. On aperçoit leurs ailes lorsqu'ils font effort de s'élever sur l'eau, dans laquelle ils sont tellement conglobés⁸¹³ qu'en passant l'eau par un linge, la plupart passent avec l'eau, sans qu'on puisse les en séparer. Les Orientaux appellent ces petits insectes *kirm*, c'est-à-dire ver, et les Européens croient que c'est des eaux où il y a de ces petits *vers* que naissent de certains vers, longs d'une aune et plus, et très menus et déliés, que divers gens de l'Europe et de l'Asie aussi qui ont voyagé vers le sein Persique ont gagnés, et qui leur sont sortis du corps, aux uns aux pieds, aux autres aux jambes, aux autres à d'autres parties. Mon camarade [IX, 209] de voyage avait gagné ce mal au premier voyage qu'il avait fait aux Indes par terre avec M. Tavernier, qui l'avait eu aussi⁸¹⁴. Pour moi je ne l'ai point eu, grâce à Dieu, dans aucun de mes deux voyages, quoiqu'au second j'aie passé cinq ou six fois par ces

⁸¹³ « Amassé[s] en un globe » (*Trévoux*).

⁸¹⁴ Tavernier et Antoine Raisin en ont été tous deux victimes, entre 1657 et 1662, selon les témoignages de Tavernier et de François Martin : voir Van der Cruysse, p. 214.

régions où l'on est le plus sujet à le gagner. Ce mal est fort connu dans l'Orient, où on l'attribue généralement aux mauvaises eaux, et surtout à celles où il y a des insectes rouges. Ses symptômes sont fort remarquables : car premièrement il ne s'engendre d'ordinaire qu'un de ces longs vers dans le corps, et je ne me souviens pas d'avoir ouï dire qu'il en soit jamais sorti plus d'un dans une maladie. Secondement, ce ver est long d'une aune et plus, délié comme une chanterelle de violon, sans qu'on y puisse apercevoir de tête ni de queue. On ne peut savoir le temps qu'il est à s'engendrer, car on ne le sent que quand il veut sortir, et à la partie même par où il se veut faire un passage. Il y produit d'abord de la démangeaison, puis de l'inflammation, puis de la tumeur, puis on le voit sortir sous la figure, comme je l'ai dit, d'une petite corde de boyaux des plus fines. Les Orientaux enseignent à en attacher le bout avec une soie à un brin de bois gros comme un ferret d'aiguillette, et à le tourner dessus à mesure qu'il sort ; que quand il s'arrête, il faut poser ce qui en est sorti sur la partie avec une peau d'oignon dessus pour mûrir la tumeur et pour faciliter le passage du ver, et tous les matins dévider pour ainsi dire ce qui est sorti, prenant bien garde de ne pas tirer trop fort, de peur [IX, 210] de rompre ce ver ; car c'est un accident mortel, qui est suivi de bondissements de cœur, de vomissements, de fièvre, et enfin de la mort, à moins que le ver ne sorte de nouveau, comme on tâche de l'y provoquer par des purgatifs et par des cordiaux. La cause pourquoi les eaux de citernes sont pleines de vers en ces pays-ici, comme je l'observe, est dans l'excessive chaleur du climat, qui fait un air étouffé, car les nuées n'étant pas agitées par les vents, l'eau en est moins subtile, et par conséquent moins pure et plus aisée à se corrompre.

Dedomba, ce petit village entre Kafer et Benarhou, est la dernière habitation du gouvernement de Chiras, lequel ne s'étend qu'à demi-lieue par-delà, où commence celui de Laar, qui est dans la Caramanie déserte. Je traiterai de cette province dans ma *Géographie de Perse*.

Le quatrième je fis six lieues, comme le jour précédent, partie à passer deux montagnes, et partie à traverser des vallées qui sont entre ces montagnes. Après deux lieues de marche on trouve un petit caravanseraï où se tiennent les *raah-daars* ou gardes des chemins, qui sont les premiers que l'on rencontre sur les terres du gouvernement de Laar. La traite est à Behry, village de deux cents maisons, agréable pour sa situation, fort bien fourni de puits et de citernes. Il y a une petite mosquée au milieu, dans laquelle est la sépulture d'un saint personnage de la légende persane nommé Emir Achmed, fils de Mahammed, fils d'Aly et de Fatmé, fille du faux prophète Mahammed. Le peuple tient que la [IX, 211] sépulture est dans cette mosquée depuis neuf cent vingt-trois ans. La structure en est pourtant assez nouvelle, faite en dôme, ayant au-dessus une manière de petit clocher d'une assez industrielle façon. La tombe de la sépulture, qui est de trois pieds haute de terre, n'est couverte que d'une petite serge rouge. Contre la muraille de la mosquée, à la gauche en entrant, on aperçoit un caillou gros comme les deux poings pendu à un crampon de fer. Ce caillou a deux trous au milieu, l'un près de l'autre, et les gens du pays racontent que le saint l'a enterré étant à la guerre. Un de ses ennemis l'ayant découvert comme il faisait ses prières, il lui jeta un caillou gros comme la tête justement comme il levait les mains en haut, lequel tomba sur ses doigts, se brisa en deux, une moitié qui est le caillou appendu⁸¹⁵ entrant dans ses deux doigts sans lui faire le moindre mal. Il a cette vertu, à ce que croient les gens du lieu, que faisant couler de l'eau à travers des deux trous, elle guérit les plaies que l'on en lave, mais c'est à condition qu'on soit fidèle et qu'on ait la foi. Sous ce caillou appendu on lit un aphorisme d'Aly dont le sens est tel : « Quand Dieu vous a donné la victoire, la meilleure action de grâces que vous lui en sauriez rendre, c'est de pardonner à vos ennemis. Ce pardon

⁸¹⁵ « Qui pend, qui est attaché dans quelque église ou dans quelque temple » (*Trévoux*).

est la décime⁸¹⁶ de la victoire que vous avez remportée sur eux. » À l'entrée de la mosquée, aux côtés, il y a deux chambres où l'on tient les écoles du village, et au derrière deux cours qui servaient de logements aux pauvres passants avant qu'il y eût de caravanseraï dans ce bourg. Au reste je dois remarquer au sujet de ce [IX, 212] saint des mahométans qu'il y a sur toute cette route, et généralement dans toute la Perse, grand nombre de chapelles et de tombeaux de pareils saints. Les Persans les appellent *pir*, ou *sahied*, ou *Imam Zadé*, comme nous disons *saint* et *béat*. J'en trouvais tous les jours sur la route dont je chargeais mes mémoires, mais je n'en dois pas charger ce journal, tant parce que leurs tombeaux ne sont que de méchantes chapelles que parce que la Perse est toute pleine de pareils sépulcres.

Le caravanseraï de Behry a été bâti il y a cinquante ans par la mère d'un gouverneur de Laar nommé Ahvez Bec, et consacré à son nom. C'est un des plus beaux et des plus spacieux de la Perse, tout de pierre vive, de soixante-douze pas de face sur soixante-deux de hauteur, couvert d'une terrasse fort unie, munie de rebords de deux pieds de haut. Le dedans est divisé en vingt-huit logements séparés de chaque côté, celui du milieu le double plus grand que ceux des côtés, et derrière sont des écuries larges de dix-sept pieds entre de hauts portiques pour le logement des palefreniers. J'ai fait tant de descriptions de caravanseraï dans les volumes précédents que je ne m'arrêterai pas davantage à parler de celui-ci, où il y a beaucoup d'ornements et de commodités. Il n'y en a pas de pareil sur la route d'Ispahan au golfe Persique ni si bien entretenu. On lit sur le haut du portail l'inscription suivante, en vers :

Le fondateur de l'œuvre pie de ce logis-ci
 En recevra assurément le centuple dans ce logis-là^a. [IX, 213]
 C'est l'excellent Havez Bec dont la personne est juste,
 Principe de tout mérite, agent de toute bonne œuvre,
 La consolation des créatures dans l'œuvre^b qui plaît le plus au Créateur.
 Il a fait ce caravanseraï pour l'amour des créatures et pour l'amour du
 Créateur,
 Afin que toutes les créatures jouissent du bien de cette hôtellerie
 Accommodée pour leur commodité, et qu'en récompense les langues et
 les clochettes^c
 Fassent retentir les montagnes voisines de ces vœux.

*Que le fondateur de ce logis ait pour récompense dans ce monde et dans
 l'autre*

*La commémoration de sa charité.
 Ô Dieu ! que l'ombre de l'ombrageant^d
 Ne soit point accourcie sur sa tête.*

J'ai demandé en quel temps a-t-on fondé ceci sur la montagne^e que le ciel a
 mise sous nos pieds, et l'on m'a répondu :
 Que le fondateur de ce logis dure à jamais.

^a Le ciel.

^b La charité.

^c Les bêtes de charge des caravanes ont des clochettes pendues au col.

^d Le roi.

^e La terre.

⁸¹⁶ « Ce que le roi prend sur les bénéfiques » (Richelet).

Les lettres de ce dernier vers, qui sont au nombre de vingt-cinq, étant prises numéalement selon que les lettres des Orientaux, sont toutes numérales et servent à supputer [IX, 214] comme des chiffres, sont 1058, qui est l'année hégirique en laquelle ce caravanseraï a été fondé ; c'est l'an 1648^e de l'ère chrétienne.

Le cinquième [mars 1674] je montai à cheval à une heure après minuit afin d'arriver de bonne heure à Laar, qui est à huit grandes lieues de Behry. Je les fis en dix heures, partie par des collines où le chemin n'est pourtant pas difficile, partie par des plaines. Après deux lieues de marche, on laisse sur la gauche un village nommé De Kert avec un grand caravanseraï bâti à l'entrée, et après quatre lieues on trouve un autre village nommé Gurdé avec un fort beau caravanseraï bâti aussi à l'entrée. Je m'y arrêtai quelque temps pour laisser prendre haleine à mes chevaux, et après m'être remis en chemin et avoir passé bien des caravanseraï, de petites citernes, des canaux d'eau souterraines, quantité de mesures et de ruines d'édifices en approchant de la ville de Laar, j'y entrai sur les onze heures du matin, en bonne santé, grâce à Dieu, mais fort fatigué de cette dernière traite, une des longues et rudes que j'eusse faite d'Ispahan en ce lieu-là. La route depuis Chiras jusque-là se fait au midi, déclinant un peu vers l'orient.

Laar est la ville capitale de la province qui porte le même nom, et qui était un royaume particulier il n'y a guère plus de cent ans. Le pays dont elle fait partie est la Caramanie déserte, comme je l'ai déjà observé. C'est une petite ville située entre des montagnes dans un terroir sablonneux que les chaleurs du climat rendent aride et assez infructueux. [IX, 215] On y compte deux cents maisons, la plupart basses, de bois de dattier, et couvertes de branches du même arbre, ressemblant à des habitations de villages. Les maisons ont presque toutes chacune leur jardin, pleins de dattiers, avec quelques orangers et quelques grenadiers. Quand on regarde la ville de dessus quelque éminence, on la prendrait pour un grand village plutôt que pour une ville, à cause des jardins qui sont en plus grand nombre que les édifices. Elle n'a ni murailles ni portes, et elle n'a non plus aucuns édifices publics dignes de remarque si ce n'est les citernes, qui sont au nombre de plus de cent, fort bien entretenus. Le palais du gouverneur est au cœur de la ville au-devant de la place publique, laquelle est enfermée de murs. Ce palais est bâti en croix grecque, la cour qui en fait le milieu étant octogone, couverte de pierres bleues. Le corps de l'édifice est construit de pierres dures ornées de moresques et de feuillages en bas-relief ; les planchers en sont aussi, ce qui fait que tous ceux de ce palais, non plus que des autres logis de Laar, ne sont point couverts de tapis comme dans le reste du royaume, mais sont garnis seulement de grandes chaises de canne qui sont si larges que l'on peut s'asseoir dessus les jambes croisées, comme font les tailleurs sur leurs établis. La raison en vient de la nature du terroir, qui étant sablonneux est si ardent l'été qu'on ne se peut pas tenir dessus sans se brûler, de manière qu'on est obligé d'arroser plusieurs fois le jour les salles et les chambres, ce qui ne se pourrait faire si l'on [IX, 216] ne s'asseyait sur des chaises, comme je l'ai dit. Vis-à-vis du palais du gouverneur à l'autre côté de la place est un grand portail qui donne entrée à un bazar qu'on appelle le bazar d'Abas le Grand, parce qu'il a été construit aux dépens de ce prince. Il consiste en quatre rues voûtées, chacune de soixante-dix pieds de long, disposées en croix grecque, comme le palais, dont le milieu, qui est rond, est couvert d'un beau dôme. Ces rues ou galeries ont treize boutiques de chaque côté, chacune avec son magasin derrière et sa chambre dessus. À la part orientale de la ville est le château de Laar, situé sur le sommet d'une montagne. Sa forme est un ovale irrégulier ; il consiste en cinq bastions et vingt-deux tours, toutes à créneaux. Il paraît assez beau d'en bas parce que les murs en sont bien entretenus, mais quand on est dedans il n'y a rien de plus chétif et de plus misérable. Je n'y vis que cinq pièces de canon, une à chaque bastion, dont trois étaient marquées aux armes d'Espagne avec ces mots : *Dom Philipe III, roi d'Espagne* ; une autre aux armes et au nom de Dom Jérôme Azevedo, vice-roi l'an 1617 ; l'autre à celles de Dom Juan Coutinbo, vice-roi

l'an 1619, qui sont des vice-rois de Goa : cela marque que ces pièces étaient du château d'Ormus, que les Persans prirent sur les Portugais l'an 1623. Un puits de vingt-cinq brasses de profondeur, avec quelques citernes, fournit l'eau à toute la place, dont la garnison consistait lorsque j'y entrai en un commandant et trois hommes qui étaient à la porte, dont l'un faisait le métier de tailleur. Il faut gravir contre le rocher [IX, 217] pour entrer dans la place, n'y ayant ni voie ni sentier qui y conduise, et on court bien des fois risque de se casser le col à la descente ; la plus grande partie de ce qui s'y porte se tire à la poulie.

Sur une autre montagne opposée à celle-ci, on voit les ruines d'un autre château, qui était la principale forteresse du pays du temps des rois de Laar. On dit que c'est où ils emprisonnaient les criminels d'État, particulièrement leurs frères et leurs enfants, lesquels, après quelque temps de garde, étaient précipités, sans qu'ils s'en aperçussent, en les faisant passer d'une chambre à l'autre. Abas le Grand se servit depuis de ce château au même usage, mais enfin il le fit détruire. Les rois de Perse ne font plus tant de façon à faire mourir les grands qui leur déplaisent. Ils leur envoient couper la tête en quelque part qu'ils soient, et entre les bras mêmes de leur famille.

Le climat de ce pays est chaud et sec, d'une chaleur insupportable pendant l'été à ceux qui n'y sont pas nés, lesquels sont obligés de se retirer dans des montagnes voisines durant les quatre mois des grandes chaleurs. Il est distant de la ligne équinoctiale de 29°40' ; pour sa longitude, comme je n'ai pas eu l'occasion de la prendre, et comme les géographies persanes la marquent fort diversement, j'aime mieux ne la pas rapporter. J'ai déjà remarqué que la province de Laar était un royaume particulier il n'y a pas cent ans. Ce fut l'an 1612 que le grand Abas, roi de Perse, en fit la conquête et le réunit à son empire, comme je le rapporterai [IX, 218] plus amplement dans mon *Histoire de Perse*.

Le 6 de mars était le jour auquel les Persans font la commémoration de la création du monde ; ils appellent cette fête *mabile herse*, c'est-à-dire l'apparition de la terre.

Le 7 était celui qu'ils appellent la venue des seigneurs des éléphants. C'est un événement mémorable que voici comme ils le racontent. Ils disent que longtemps avant Mahammed, un roi d'Égypte, d'autres disent un roi d'Éthiopie, nommé Abrahec, vint assiéger la Mecque avec une prodigieuse armée dans laquelle il y avait, entre autres, un incroyable nombre d'éléphants, car chaque officier jusqu'aux capitaines en avait un ; et de ces éléphants, les uns étaient chargés de tours, où vingt hommes pouvaient combattre à l'aise, les autres portaient des machines pour lancer des pierres, les autres traînaient des béliers ; mais lorsque cette prodigieuse armée fut à la vue de la Mecque, il arriva que les éléphants se mirent à genoux, les yeux tournés vers le Kaaba, qui est selon le rapport des Persans l'oratoire qu'Abraham bâtit dans cette ville-là, et vers lequel il ordonna de tourner les yeux en priant. On ne put, quoi qu'on sût faire, détourner les éléphants de regarder ce lieu sacré, ni les faire approcher à la portée du trait. Abrahec, tout étonné d'un si surprenant événement, changea le dessein qu'il avait d'attaquer cette ville en celui d'y aller faire un pèlerinage à cette chapelle, dans laquelle il offrit de grands présents et s'en retourna. Les Arabes, pour conserver la mémoire d'une si miraculeuse délivrance, [IX, 219] en firent une nouvelle époque, qu'ils appelèrent « les années de la venue des seigneurs des éléphants ». On comptait encore par cette époque dans la plus grande partie de l'Arabie lorsque Mahammed naquit. Il y a des auteurs persans qui rapportent la chose un peu différemment, disant que ces seigneurs des éléphants étaient natifs des côtes maritimes de l'Arabie heureuse, et que Dieu les détruisit à la vue de la Mecque par un nombre infini d'hirondelles qui avaient dans leurs becs et à leurs pieds de petits cailloux ardents comme ceux de l'enfer (ce sont leurs termes) que ces oiseaux laissaient tomber sur les hommes et sur les éléphants, avec une si grande force qu'ils perçaient les corps et y faisaient des plaies aussi profondes que fait une flèche, et que ce fut par ce moyen que Dieu détruisit cette armée.

Ce jour-là 7 je partis de Laar sur les trois heures du soir par le faubourg qu'on appelle

Bags-gae, c'est-à-dire lieu de tribut, parce que les gardes des chemins y ont un petit bureau vis-à-vis d'un grand caravanseraï où ils prennent leurs droits sur toutes les marchandises qu'on transporte. Je fis huit lieues longues et rudés, quoiqu'en pays plat. Après en avoir fait deux, on passe à travers d'un grand village nommé Chercoff, plein de jardins, et en continuant sa route on trouve de lieue en lieue des caravanserais, chacun avec deux ou trois petites citernes ou davantage : c'est que l'eau courante de ces pays-là est non seulement rare, mais qu'elle est aussi âcre et salée à n'en pouvoir boire, surtout durant l'été. Ma traite, qui avait duré jusqu'à quatre heures du [IX, 220] matin, se termina à un fort méchant gîte nommé Tchem Sesengui, où il n'y a que deux petits caravanserais avec des citernes alentour, sans aucune habitation. Il y vient dès le point du jour des paysans du voisinage voir s'il y a du monde et ce qu'il leur faut. Ces caravanserais ne sont pas faits comme les autres que j'ai décrits : ils sont bas, petits, carrés au-dehors, avec deux petites chambres à chaque coin. Le dedans, fait en forme de croix grecque, est tout ouvert, de sorte que si l'on veut être enfermé il faut tendre une tente ou un tapis, non seulement au-dedans, mais aussi au-dehors, à l'entrée qui est entre les petites chambres. Ces petits édifices sont couverts d'un dôme et ont au-dehors un corridor ou rebord de pierre où l'on se tient au frais quand le soleil n'y donne pas. Toutes les hôtelleries publiques de la Caramanie déserte sont de cette sorte, ce qui vient de ce qu'il n'y passe pas tant de monde, et que le pays est plus misérable. On ne les appelle pas aussi, comme ailleurs, caravanserais, c'est-à-dire palais des caravanes, mais *chaar taki*, qui veut dire quatre voûtes ou quatre reposoirs à cause de leur figure.

Le 8 je fus neuf heures à cheval, quoique je n'eusse que dix lieues à faire, et que la route fût par un chemin plain durant quatre lieues ; mais c'est que les lieues sont fort longues, et que le chemin est tout couvert de pierres entre des montagnes, jusqu'à ce que l'on en passe une qui a plus d'une lieue de traverse. La traite aboutit à un grand village qu'on nomme Gormouth, si grand qu'il occupe bien une demi-lieue de terrain avec ses jardins, qui [IX, 221] consistent en un amas de dattiers, et c'est la raison de sa dénomination, qui vient de *gormah*, qui signifie datte ; on voit des bois de dattiers à perte de vue derrière ce village et sur les côtés. Les habitants de la Caramanie déserte se retirent l'été dans ces bois, qu'ils appellent *nakle*, pour se mettre à l'abri de la chaleur, qui est insupportable en cette saison-là, comme je l'ai éprouvé l'an 1677 que j'y passai à la fin d'août⁸¹⁷. Je ne voyageais que de nuit, comme on peut penser, cependant le vent était si chaud durant la nuit même que j'étais souvent obligé de détourner mon cheval et de me couvrir le visage d'un mouchoir pour éviter les bouffées qu'on ne pouvait non plus endurer que de la flamme. Je fus réduit une fois à me jeter en bas du cheval et à m'étendre le visage contre terre pour éviter ces vapeurs embrasées, mais je trouvai que celles qui en sortaient brûlaient encore davantage. Le jour j'étais obligé de me tenir nu dans le caravanseraï depuis neuf heures jusqu'à quatre, assis ou étendu sur un cuir de roussi⁸¹⁸, non seulement à cause de la chaleur, mais parce aussi que l'eau me décollait du corps par la sueur sans s'arrêter, et de telle manière que je ne pouvais ni écrire ni lire parce que tout ce que je prenais à la main était aussitôt mouillé. J'avais pris deux chameaux à Laar avec mon bagage ordinaire, l'un pour porter de l'eau et l'autre des vivres, parce que les chemins étaient déserts ; et effectivement durant vingt-cinq lieues, c'est-à-dire de ce village de Gormouth à celui de Coureston, je ne vis pas une âme, chacun était retiré comme je le dis sous les [IX, 222] dattiers ou dans les montagnes ; et comme c'est la saison des dattes, les gens du pays ne vivent presque d'autre chose alors. Ce fruit est nourrissant et chaud au suprême degré. Il fait trouver l'eau excellente ; il faut observer que les terroirs qui portent les

⁸¹⁷ Nous sommes en 1775, mais Chardin insère ici un souvenir de son dernier trajet vers Bander-Abassi où il va s'embarquer définitivement pour l'Inde : voir Van der Cruysse, p. 247.

⁸¹⁸ « On appelle abusivement de la vache de roussi, du cuir de roussi, au lieu de dire, de Russie, qui vient d'une contrée de Pologne appelée de ce nom » (Furetière).

dattes sont tous sablonneux et ont tous de l'eau à douze ou quinze pieds en terre : l'on y creuse des puits selon le besoin, et les plus nouveaux creusés ont toujours la meilleure eau. Je me souviens que cinq ans auparavant, faisant ce voyage-là, il m'arriva un jour qu'ayant pris les devants à dessein d'arriver plus tôt au gîte, je m'égarai dans les montagnes. Je me crus perdu, et que je ne m'en sauverais jamais ; c'était sur les huit heures du soir que je perdis ainsi mon chemin. Après avoir erré partie de la nuit, je me couchai au pied d'un arbre, tenant mon cheval par la bride, attendant le jour. Quand il fut venu je tâchai à découvrir quelques dattiers, et j'en découvris à deux lieues de moi, où étant arrivé il se trouva que j'étais à dix lieues de ma traite. Un garde des chemins m'y conduisit. Je n'ai jamais tant souffert de ma vie ; le matin m'avait paru apporter quelque fraîcheur par sa rosée, mais la chaleur étant revenue avec le soleil consuma d'abord ce peu d'humidité, et elle me frappait si violemment que je ne pouvais pas même suer, me sentant brûlé et desséché jusqu'au fond des entrailles. Mon cheval s'arrêtait à chaque pas, n'ayant pas la force d'avancer ; mais ce qui me pressait le plus, c'est que je ne pouvais tenir les yeux ouverts, ni la bouche, à cause de l'exhalaison [IX, 223] de la terre, laquelle me montait au visage comme une bouffée de flamme qui s'exhalerait d'un fourneau allumé. On observe encore deux choses singulières dans ces régions chaudes durant l'été : l'une, c'est que les champs sont brûlés comme si le feu y avait passé ; l'autre, c'est qu'il s'y élève, surtout le soir et le matin, de certaines vapeurs excitées par l'inflammation de la terre, qui en couvrent la face de telle sorte qu'on ne découvre pas à cinquante pas le sol et qu'on croit voir la mer ou quelque grand étang calme.

Le 9 je fis six lieues, comme le jour précédent, en pays montagneux et pierreux où l'on trouve néanmoins plusieurs eaux courantes, surtout dans le printemps. Elles sont blanches et claires, mais il se faut bien garder d'en boire, étant salées presque comme celle de la mer, ce qui vient des terres par où elles passent, que l'on voit toutes blanches de sel en été. On souffre beaucoup, pour le dire encore une fois, à voyager là durant cette saison, parce qu'outre que la chaleur est brûlante, que l'air est étouffé, que la terre exhale des vapeurs chaudes comme une fournaise, que les citernes sont si fort à sec qu'on ne trouve à boire que des eaux salées ; outre tout cela, dis-je, il y a un mal plus grand et tout à fait inévitable, savoir que l'air que l'on respire est aussi salé, d'où il arrive que plus on veut se rafraîchir en ouvrant la bouche et en respirant, plus l'on devient altéré. Ce que les voyageurs ont accoutumé de faire contre cette incommodité, c'est de se couvrir le visage d'un mouchoir et fermer la bouche pour s'empêcher de respirer. Il m'arriva [IX, 224] l'an 1669 en passant par ce même lieu que les paysans me donnèrent d'assez bonne eau de pluie qu'ils gardaient dans des pots vernissés mis dans la terre ; et comme je fus curieux de voir comment ils la gardaient, il me menèrent à des endroits où il y en avait. Les pots dont ils se servent pour cela sont assez petits ; ils les enterrent à deux pieds de profondeur seulement, trente ou quarante l'un contre l'autre, et quand les pluies de l'hiver sont vers la fin, la terre étant bien dessalée, pour ainsi dire, par celles qui sont tombées, ils ouvrent les conduits de ces pots, lesquels ils bouchent après qu'ils sont pleins, et qu'ils recouvrent de terre. Il n'y a que les gens du pays qui puissent reconnaître les endroits de ces pots, les autres passent par-dessus sans s'en apercevoir. Ma traite se termina à *Tenguedalan*, comme qui dirait défilé ou passage étroit, où il a deux caravanserais et des citernes. Ce lieu est entre deux montagnes fort hautes qui ne sont éloignées que d'un quart de lieue l'une de l'autre. L'un des caravanserais a un bassin d'eau vive qui coule au travers dans un canal de pierre. L'eau est la plus claire que l'on puisse voir, mais elle est fade, mêlée de sel, et pas bonne à boire. Elle a sa source dans la montagne qui est au septentrion, et elle est conduite par un grand aqueduc dans ce caravanseraï, d'où elle prend son cours vers la montagne opposée, à travers de laquelle elle passe par un canal taillé dans le roc de trois cents pas de long : c'est un ouvrage curieux. J'y entrai quelques pas avant à l'un de mes voyages, mais le bruit de l'eau, et encore plus la fraîcheur trop vive et perçante, [IX, 225] m'en firent bientôt sortir.

Le 10 je partis à minuit de Tanguedelan et fis six lieues en huit heures de marche par un assez bon chemin, laissant de lieue en lieue des caravanserais et des citernes. Celui où je finis ma journée s'appelle Courbazargan, situé entre deux montagnes fort proche l'une de l'autre, dans un endroit sec et stérile, sans habitation et sans autres édifices que deux citernes. Le nom de ce gîte signifie cimetièrre des marchands, parce que ceux qui se retirent malades d'Ormus, qui n'en est qu'à cinq journées, pour changer d'air, ne vont d'ordinaire guère plus loin, et meurent en ce lieu ou aux environs.

Le 11 je partis à minuit comme le jour précédent, et je fis une traite de pareille mesure par un chemin uni et sablonneux où j'allais bon train. Je fus pourtant huit heures à arriver au gîte, qui était à un village nommé Courestoon, où il y a beaucoup de dattiers et une sorte de pruniers sauvages que les gens du pays nomment *kauré*, mot qui se prend aussi pour toute sorte d'arbre épineux, et c'est d'où est venu le nom de Courestoon que porte ce village, qui veut dire amas d'arbres épineux. On y trouve beaucoup de sortes de légumes, comme de l'oseille sauvage, du fenouil, de l'ail et de l'oignon, des melons et des patèques [*sic*] ou melons d'eau. On y cultive force tabac, et on y sème aussi en abondance une certaine sorte de grain qu'on appelle le *zoura*, qui croît par touffes ou grappes à peu près comme fait le blé d'Inde à des cannes de huit à neuf pieds de long, grosses comme le pouce. On en fait du pain qui est bis [IX, 226] rougeâtre, mais que l'on trouve bon par habitude. On cuit aussi ce grain comme le ris, avec lequel il a encore ceci de commun, qu'on ne le fait venir qu'à force d'eau. On assure que ce grain mange toute la substance de la terre où il croît, la rendant infertile pour longtemps dès la troisième moisson, à cause de quoi il n'est pas permis d'en semer partout où on le voudrait faire. La moisson de ce grain est en novembre. Il commence à mûrir deux mois avant, et alors il faut sans cesse en écarter les oiseaux, ce qui se fait de dessus de petits échafauds dressés dans ces champs de grain, tant avec des frondes qu'à force de cris, surtout la nuit.

Ce jour-là je rencontrai en chemin un grand seigneur nommé Ali Coulican qui revenait du gouvernement de Bander-Abassi et allait à celui de la province de Perse, dont le roi venait de lui faire don. Il avait un grand train, la maison de ses femmes seulement contenant quatre-vingt chameaux, quarante mulets, et vingt chevaux. La sienne comprenait autant de chameaux, mais le double de chevaux et de mulets ; plusieurs paysans fuyaient des villages qui étaient sur la route, crainte que dans son passage ses gens ne leur prissent des denrées par force. Cela n'est pas permis en Perse, et cela n'arrive pas d'ordinaire ; mais parce que quand cela arrive les pauvres paysans n'en ont guère de satisfaction, ils font sagement de s'absenter de leurs maisons un jour ou deux devant.

Le 12, sur les cinq heures du soir, comme je me préparais à partir, je remarquai que l'air [IX, 227] s'obscurcissait, comme quand il se couvre de nuages ; et considérant ce que ce pouvait être, je reconnus que le nuage était d'une armée de sauterelles dont la multitude était à perte de vue en long et en large, paraissant dans l'air à la hauteur de dix ou douze toises, et à mesure que leurs essais passaient, il en tombait une furieuse quantité ; elles étaient des plus grandes que j'aie jamais vues, rouges, et si pesantes qu'elles ne se pouvaient relever. Les paysans, qui se jettent dessus à mesure qu'elles tombent, me dirent que dans cette saison il en passait de pareils nuages presque tous les soirs ; ils les ramassent, les font sécher, les salent, et en vivent. On en vend à leurs marchés comme on fait les aliments ordinaires.

Ce jour-là ma traite fut de cinq lieues par des chemins fort unis à la vérité, mais dans des sables mouvants où les chevaux enfoncent ; après une lieue de marche on laisse à la gauche un petit village environné de dattiers, abondant en jardins et en courants d'eau. Je trouvai qu'on y coupait les blés, et comme j'avais vu semer le blé autour de Persépolis environ trois semaines auparavant, je pensais en moi-même que c'était une curiosité fort remarquable de voir semer du blé après la mi-février et d'en voir couper avant la mi-mars suivant. Cela m'est arrivé diverses fois en voyageant en Perse dans un pareil espace de trois

semaines. Je voyais labourer la terre en un lieu, deux jours par-delà semer le froment, quelques jours plus avant je le voyais poindre ; puis faisant ma route je le voyais en herbe, puis en épi, puis mûr, [IX, 228] puis coupé, puis battu : ce qui vient de ce que j'ai observé ailleurs que l'empire de Perse est si étendu que l'hiver et l'été se trouvent en même temps, l'un d'un côté, l'autre de l'autre. À la moitié de la traite on passe un pont fort grand nommé le pont de Coureston où l'on arrive par une digue qui d'espace en espace est entrecoupée par des arches pour donner cours à l'eau ; celles du pont me parurent élevées au-dessus de la superficie de l'eau de quelque dix brasses, quoique le fleuve courût alors avec la rapidité et l'étendue des plus considérables fleuves. Mais ce n'est qu'au milieu que les arches sont de cette hauteur. Le pont avec ses digues ou chaussées est d'une demi-lieue de long, ayant partout des rebords ou parapets de pierre de quelque deux pieds, et étant large partout à passer cinq ou six chevaux de front. C'est le fleuve de Bend-emir qui passe dessous, venant de la province de Perse, comme je l'ai observé ci-devant, pour aller se perdre proche du port de Congue. Il emporte souvent dans ses débordements des pièces du pont et des digues qu'il faut réparer avec de grands frais. Pour faire connaître à quelle mesure ce fleuve grossit par les pluies et par les neiges l'hiver et le printemps, je raconterai ce qui m'y arriva le 12 d'avril 1667 allant d'Ormus à Ispahan. Il pleuvait à seaux, comme on parle, depuis vingt-quatre heures ; néanmoins, comme j'étais pressé, je me mis en chemin à cinq heures du matin, et j'arrivai à l'entrée de ce pont sur les huit heures. Mes valets me dirent qu'il serait bon de s'y arrêter pour faire reposer les chevaux, qui n'en pouvaient plus, chacun étant [IX, 229] tombé cinq ou six fois, avec sa charge, dans des fosses que l'eau couvrait. Le je fis, et mis pied à terre dans un petit caravanserai qui y est bâti, attendant que la pluie cessât. L'air étant venu à s'éclaircir sur les dix heures, je reconnus que la campagne était couverte d'eau de tous côtés à perte de vue, passant sur les digues en plusieurs endroits. Je voulus envoyer un de mes gens reconnaître le passage au-delà du pont, mais ils me représentèrent qu'en tardant davantage les eaux pourraient si fort grossir de toutes parts qu'il n'y aurait plus moyen d'avancer ni de reculer. Comme je pensais au parti qu'il serait meilleur de prendre, il arriva deux cavaliers qui me dirent que je pouvais encore passer si je faisais diligence, parce que les eaux se haussaient de plus en plus : ce qui m'ayant fait hâter de monter à cheval, je me mis à enfile le pont, et en fis les deux tiers sans accident, bien qu'en plusieurs endroits les eaux passassent par-dessus ; mais étant arrivé au bout du pont, je trouvai qu'elles passaient par-dessus les rebords ou parapets de la chaussée, avec un bruit extrême.

Étonné du bruit des eaux et de l'affreux spectacle, car je ne voyais qu'une mer de tous côtés, pour ainsi dire, si ce n'est quelques pointes d'arbrisseaux, je m'arrêtai en apercevant à quelque deux cents pas de moi un messenger à pied qui me semblait tenir ma route. Je crus que si un homme à pied avait bien pu passer, je le pouvais beaucoup plus tôt étant à cheval. Je criai à mes gens de prendre courage, et poussai mon cheval ; mais je n'eus pas fait huit pas que je le sentis perdre pied et être emporté. [IX, 230] Je crus être abîmé, mais Dieu me fit la grâce de ne pas perdre le sens. Je me mis à presser mon cheval de toute ma force contre le côté de la digue, et je sentis après avoir nagé l'espace de quinze à vingt pas qu'il y était remonté et y prenait pied, et en deux bonds qu'il fit, il n'en eut plus que jusqu'aux jarrets. Comme il se démenait encore, un mauvais pas le fit tomber tout plat, et moi dessous, à deux pieds d'eau, où je ne sais comment je ne me tuai point, ni de quelle sorte de revins de tout cela ; car certes j'avais les esprits fort troublés, mais pas tant néanmoins que j'eusse perdu la connaissance. Dieu dans ses compassions infinies eut pitié de mon état et me releva par sa main puissante, et j'eus la consolation, étant relevé sur mes pieds, de voir mes gens derrière moi. Ayant bien aperçu ce qui m'était arrivé, ils avaient tenu sur la gauche et ainsi n'avaient pas perdu le fil de la digue comme j'avais fait. Je gagnai un village dont les habitants me regardaient comme un homme sauvé par pur miracle. Ils me contaient que tous les ans ce fleuve se débordait et faisait quelques funestes ravages, et que l'année précédente le corps du

gouverneur de Bander-Abassi nommé Mohereb Can, qui y était mort après un séjour de six semaines seulement, avait été emporté par ces eaux avec le chameau sur lequel il était chargé pour aller à Metched, où il avait ordonné qu'on l'enterrât, quoique ce fût un chemin de quatre mois, sans qu'on eût pu trouver depuis ni le corps ni le chameau. J'avais sur moi pour plus de quarante mille pistoles de diamants, ce qui me mettait le plus [IX, 231] en inquiétude, parce que c'est ce qui me mettait le plus en danger, car dans tous mes voyages ma crainte a toujours été selon le bien que j'avais avec moi. Je ne sais comment il arriva que le bruit se répandit que les eaux m'avaient emporté, mais il se répandit si fort que je me trouvais noyé partout, et même à Ispahan, où des gens sans en attendre plus de certitude disposaient déjà de ce que j'y avais laissé.

Pour revenir à mon voyage : après avoir passé ce long pont de Courestoon, je fis le reste de ma traite, qui était de trois lieues et demie, dans ces sables mouvants dont j'ai parlé, où l'on ne reconnaît ni sentier ni traces à force d'être remués par les vents et par le gravier que les débordements d'eau y amassent. Les gens du pays font leur route se conduisant par les montagnes qui en sont à vue. Ma traite se termina à un petit caravanseraï à demi enfoncé dans les sables, malpropre et plus incommode qu'aucun autre de la route. On le nomme *Guetchy*, mot qui signifie chèvre en arabe, parce qu'on en élève beaucoup aux environs. Il y a tout proche une trentaine de cabanes de bois et de feuilles de dattier, où il ne se tient que des femmes durant le jour qui fournissent de l'eau en abondance, et qui portent vendre un peu de pâte à-demi cuite, mince comme des oublies, qui est le pain dont ils se servent, du riz, du lait et du beurre ce chèvre, des dattes, des poulets, et des chevreaux. Ces femmes sont sèches et noires, et cependant elles ne portent pour cacher des corps si laids que la chemise seule. [IX, 232]

Je quittai ce méchant gîte dès le soir même à cinq heures, et après neuf heures de marche pour faire sept lieues j'arrivai à Bendaly, petit village sur le bord de la mer à trois lieues de Bander-Abassi, port vis-à-vis d'Ormus. La route se fait par un pays sablonneux entre des montagnes de sable rouge et de pierres liées ensemble qui font une matière semblable au ciment des anciens. Ces montagnes s'approchent si fort l'une de l'autre à la moitié de la traite qu'il n'y peut passer que deux hommes de front. On laisse là sur la gauche un passage que les gens du pays assurent fermement qui mène à un labyrinthe ou enchantement d'où l'on recommande fort de se garder, et pour cet effet de ne pas s'écarter de la troupe, mais de suivre ses guides de près. Ils ajoutent qu'on a essayé plusieurs fois de boucher ce chemin et d'y mettre quelque signal pour en détourner les passants, mais que tout ce qu'on y met, de quelque nature que ce soit, est enlevé dès la première nuit et ne se trouve plus. Les environs de Bendaly sont sablonneux, remplis de dattiers et de pruniers sauvages. On y voit aussi deçà et delà beaucoup de citernes, de caravanserais et de tombeaux.

Le 12 [mars 1674] était marqué dans l'almanach pour la commémoration du Déluge, ce qu'ils appellent *Tir fer el tenour ber Cufé*, c'est-à-dire la saillie de l'eau du four de Cufa. Ils prétendent que Dieu révéla à Moïse que le Déluge commencerait par une saillie d'eau de dedans le four d'une pauvre veuve de Cufa, ville d'Arabie. Ils ajoutent que la terre devint au Déluge percée comme un crible ou comme [IX, 233] le fond d'une grotte dont l'eau sortait partout dessous les pieds par gros bouillons et jets, et qu'elle tombait du ciel de même, ce qui inonda le monde subitement.

Ce jour-là je ne partis qu'à deux heures, parce que le chemin est tout sable mouvant où l'on enfonce. On a à la gauche les montagnes, et la mer à la droite, mais à tant de distance qu'on ne la voit que quand on est tout proche de Bander-Abassi ; on découvre sur la route plusieurs bois de dattiers, qui sont les maisons d'été des gens de ces pays-là. À cinq cents pas de la ville il y a un bureau de *raahdars* ou gardes des grands chemins, qui sert de bornes au gouvernement de Laar, lequel s'étend jusqu'en ce lieu. Je fus mettre pied à terre au bureau de la Compagnie des Indes orientales de France dont un fort honnête homme de Dijon nommé

M. Perrot était le chef. Il me reçut avec beaucoup de caresse et me retint chez lui durant les deux jours que l'on fut à me préparer une maison dans le voisinage⁸¹⁹.

La route de Chiras jusqu'ici est entre l'orient et le midi, de même que d'Ispahan à Chiras. Le chemin est d'un mois sans s'arrêter ; les courriers le font en neuf jours. On n'y compte cependant que cent quatre-vingt-trois lieues ; mais outre que ce sont de grandes lieues, les montagnes et les méchants chemins sont ce qui en rend le trajet si long.

FIGURE LXXVIII <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050394n/f252.image>

Le Bander-Abassi est bâti le long de la mer, si proche du rivage que les flots viennent laver le pied des maisons dans les hautes marées. [IX, 234] Il est situé justement entre les îles d'Ormus et de Kichmichs, que l'on voit la première à gauche et l'autre à droite à environ quatre lieues de distance. La côte d'Arabie que l'on voit aussi à la droite n'en est qu'à vingt lieues, et comme cette côte est de hautes montagnes, on la voit fort à plein du Bander-Abassi quand le ciel est serein. Cette place a aussi des hautes montagnes derrière soi à trois lieues seulement, lesquelles ne sont pas stériles comme dans la plupart de la Caramanie déserte, mais fertiles, chargées de bois, et abondantes en eaux. Le terroir du Bandar, au contraire, et sec et stérile, un sable mouvant qui ne produit qu'à force de culture et surtout à force d'eau. On peut appeler le Bander une ville, car il est ceint de murs du côté de la terre ayant deux petites forteresses. On y compte quatorze ou quinze cents maisons, le tiers d'Indiens gentils ou idolâtres, quelque cinquante de juifs, et le reste de Persans naturels. Pour des chrétiens il n'y en a que d'étrangers, et point qui y soient établis. Je ne parle point de sa figure, parce qu'on la voit à clair dans le plan qui est à côté. Le quai a plus d'un mille de longueur. Ces maisons où l'on voit des pavillons ou bannières sont celles des compagnies orientales de France, d'Angleterre, et de Hollande, qui sont les plus commodes du lieu. Le gouverneur de la province, qui d'ordinaire fait ici sa résidence et non pas dans la capitale, qui est appelée Neris, et qui est à dix journées de chemin, y a un palais assez grand et assez commode à un bout de la ville, à l'endroit le plus éloigné de la mer, [IX, 235] bâti en partie de pierres et de marbres tirés d'Ormus. Les maisons du lieu sont toutes en plate-forme avec des tours à vent pour avoir de l'air. Ces tours, qui sont au milieu ou aux côtés de la plate-forme, sont carrées, hautes de dix à quinze pieds, selon la chaleur du pays, car les plus hautes font le plus d'air, et de six à huit pieds de diamètre, divisées par-dedans en quatre, six, ou huit espaces, comme des tuyaux de cheminée, afin que l'air qui entre par le haut, se trouvant plus resserré, se fasse mieux sentir. On le reçoit en une ou en plusieurs chambres, comme on le veut, en faisant que tous les tuyaux répondent au milieu d'une chambre ou qu'ils donnent dans les coins. J'ai donné un modèle de ces tours dans le volume précédent. Il faut observer que l'on s'en sert principalement pour les appartements des femmes, à cause qu'elles ne pourraient pas prendre le frais sur les plates-formes ou les terrasses, comme les hommes, sans les voir ou sans en être vues. On voit de ces tours à vent particulièrement aux maisons qui ne sont pas bâties sur le quai, comme n'étant pas si ouvertes à l'air. Du reste, il n'y a rien du tout de considérable dans les édifices publics du Bander-Abassi.

Cette ville n'a point de port, ce n'est qu'une rade, mais elle est grande, bonne, et assurée, autant qu'aucune de l'univers ; cependant il y a un grand inconvénient, c'est que les vaisseaux qui y passent l'été sont attaqués de vers qui les percent, surtout les vaisseaux de l'Europe, parce que le bois n'en est pas si dur que celui des vaisseaux des Indes. Les [IX, 236] navires sont à l'ancre à quatre ou cinq brasses d'eau en toute assurance, comme dans un bassin, sans jamais sentir d'orages, ni même de gros vents, de sorte que l'on charge les

⁸¹⁹ C'est en arrivant à Bander-Abassi que Chardin rencontre l'abbé Barthélemy Carré (qui l'appelle Jardin), venu de Surate ; selon ce dernier, c'était le 9 mars 1674 : voir Van der Cruysse, p. 216-218.

vaisseaux fort vite et fort commodément.

Les bateaux dont ils se servent pour cela, qu'ils nomment *chambouc*, sont hauts, longs, et étroits, ce que les Persans disent qu'ils font ainsi pour empêcher l'eau d'y entrer quand la mer est plus agitée. Ils sont faits de cet arbre qui porte la noix de cocos, et duquel l'on dit que l'on peut et faire et charger un navire tout ensemble, le corps du vaisseau se faisant du corps de l'arbre, les voiles et les cordages avec ses feuilles et avec son écorce, et le fruit de l'arbre fournissant la charge du vaisseau. Il est vrai que tous les cordages du golfe Persique sont faits de cette écorce, mais je n'y ai pas vu d'autres voiles que de toile de coton. Ce qui est assez remarquable, c'est que les planches des barques sont cousues avec ces sortes de cordes et enduites de chaux au défaut de poix, sans un morceau de fer en aucun endroit, ce qui fait aussi que ces bâtiments ne résistent guère à la mer.

L'eau du Bander est fort mauvaise, salée, pesante, et amère, se tirant de puits creusés dans le sable à trois brasses de profondeur seulement, ce qui fait qu'il n'y a que le pauvre peuple qui en boive. Le commun boit de l'eau de Mines, qui est un hameau à une lieue du port où les Indiens vont faire leurs dévotions sous un de ces arbres des Indes qui jette ses branches en terre, d'où elles repoussent en haut comme de nouveaux surgeons. [IX, 237] Cet arbre a près de six toises de tour mesuré au-dessus de la terrasse que l'on a élevée alentour du pied à demi-toise de hauteur pour servir de reposoir ou d'estrade. Et les gens accommodés boivent de l'eau d'Issin, grand et beau village à trois lieues de là au pied des montagnes, laquelle est claire et agréable au goût. On la porte de nuit dans des pots de terre sur des bourriques, quatre pots sur chacune, lesquels tiennent quelque huit pintes chacun. Elle est fraîche en arrivant, plus qu'au sortir du puits. On l'achète huit sols la charge. Il y a aussi quelques citernes dans cette ville.

Quant à l'air qu'on y respire, je ne pense pas qu'il y en ait au monde un plus méchant et plus malsain, surtout depuis la fin d'avril jusqu'à la fin de septembre. Il faut dire même qu'il est mortel, surtout aux étrangers qui n'y sauraient faire de long séjour, mourant tous au bout de peu d'années, et sinon tous du moins neuf de dix, dans l'espace de dix ans, car c'est le compte que l'on en fait d'ordinaire : ce qui vient ou de ce que les montagnes dont il est environné empêchent l'air de le rafraîchir, ou des exhalaisons de sel et de soufre dont les îles voisines sont couvertes, ou des puantes vapeurs de la mer durant le temps chaud, qui font bondir le cœur la première fois qu'on les sent, ou bien enfin de la nature du climat qui est chaud et humide au dernier degré. Les naturels du pays portent sur leur teint et dans leur constitution les marques de cet air malin, étant jaunes et hâves dès l'âge de vingt ans, et s'affaiblissant dès l'âge de trente. Aussitôt que vient le [IX, 238] mois de mai, tous les étrangers songent à s'en aller, et les naturels du pays s'en vont tous bientôt après et se retirent dans les montagnes, les plus riches à plus de distance que les autres, parce que plus on s'éloigne de la mer, plus on trouve l'air meilleur et la chaleur moindre. Les riches Indiens se retirent à ce village d'Issin dont j'ai parlé, qui est un long amas de jardins pleins d'orangers, de citronniers, de dattiers, de grenadiers, et d'autres arbres, chacun avec des eaux vives et des fleurs en tout temps, entre autres du jasmin d'Espagne et de petits narcisses dont l'odeur est aussi forte que la tubéreuse. On y est parfumé de tous côtés, et les matins il y tombe beaucoup de rosée qui rafraîchit l'air, mais le reste du jour on étouffe de chaleur, laquelle y est encore plus ardente qu'au Bander, ce qui vient de ce qu'il n'y fait guère de vent. On trouve l'hiver des perdrix alentour de ce village, et des grives, qui est une sorte de gibier rare en Perse. Si au lieu de s'arrêter à Issin on pousse vingt-cinq lieues loin dans les montagnes, on y trouve de la neige et de la glace et beaucoup de bons rafraîchissements ; mais la meilleure retraite est Neris, capitale de la province, à dix journées de chemin, comme je l'ai observé. Ceux qui ne se retirent qu'au village d'Issin ou à cinq ou six lieues du Bander en d'autres villages ou dans les bois de dattiers sont exposés à l'incommodité de ces petits mouchérons qu'on appelle mesquittes, qui y sont en si grand nombre qu'ils obscurcissent l'air. On s'en garantit comme

l'on fait de la chaleur, en se mettant dans des bassins d'eau jusqu'au col et [IX, 239] y passant des demi-journées. Ainsi, il ne demeure dans le Bander durant les mois d'été que des gens pour garder les maisons, qui se relaient de dix en dix jours. Ces six mois d'été sont ceux durant lesquels la moisson est fermée, comme l'on parle, c'est-à-dire que l'on ne peut naviguer dans la mer des Indes à cause des pluies et des ouragans, ce qui fait qu'il n'y a guère d'affaires au Bander durant ce semestre-là. Je ne dois pas oublier que son élévation est à 28°24' .

Les maladies les plus ordinaires dans ce lieu sont la dysenterie, le flux de sang, et les fièvres malignes. On se fait emporter hors de la ville dès qu'on s'en sent attaqué, mais la plupart ne laissent pas d'en mourir au bout de quatre ou cinq jours ; et si l'on n'en meurt pas, on s'en sent incommodé bien des années. De plus, ce lieu est assez sujet à une autre incommodité, je veux dire à des tremblements de terre, qui reviennent tous les trois ou quatre ans, et toujours dans l'automne, mais non pas également violents.

On observe dans ce lieu-là que les vents y changent fort régulièrement quatre fois le jour presque toute l'année de cette manière : de minuit à l'aube du jour, le vent vient du septentrion, et est froid ; depuis l'aube du jour jusqu'à dix ou onze heures qu'il tombe tout à fait, il vient d'orient et souffle froid aussi ; il s'en lève un autre, méridional, à trois heures qui dure jusqu'au coucher du soleil, et qui est chaud, venant du côté de la mer ; du soir à minuit celui qui règne vient d'occident, et est chaud de même ; et c'est ce changement de vents froids et chauds d'heures en heures qui [IX, 240] cause les maladies et qui donne la mort en si peu de temps. Une chose que l'on remarque aussi généralement, c'est que plus le vent est chaud, plus l'eau qui y est exposée se rafraîchit, comme au contraire le vent froid la réchauffe au lieu de la rafraîchir.

Le vivres au reste y sont bons et en abondance, et particulièrement le poisson, dont je ne crois pas qu'il y ait d'endroit au monde qui en produise une si grande quantité, et si bon, que fait ce port. On y en apporte de frais soir et matin, les pêcheurs rejetant à la mer ce qu'ils n'ont pas vendu une heure après être arrivé à terre. De plus durant l'hiver on apporte du poisson salé de l'Arabie qui est vermeil et de bon goût, plus que le saumon et le thon. Pour les viandes, le chevreau y est la plus délicate, comme la plus commune. On y mange quelquefois des gazelles ou biches, et des perdrix, mais ce dont il y a le plus au Bander-Abassi, c'est le laitage et les légumes de toutes sortes, comme dans l'Europe. Quant aux fruits, on y en a aussi de toutes sortes durant l'hiver ; mais comme on les apporte de bien loin, ils ne sont pas à fort bon marché ; les plus communs sont les pavies, les coings, les citrons, les oranges, les grenades, les pommes et les poires, les noix et les amandes, et les raisins noirs et blancs qu'on apporte en assez grande quantité pour faire du vin. J'y ai vu aussi des prunes et des figues en leur saison, et beaucoup de melons et de patèques presque en tout temps.

Je viens à l'origine du Bander-Abassi, que l'on trouve dans la dénomination, le mot de [IX, 241] *bander abassi* signifiant port d'Abas, qui est le roi Abas le Grand, parce que ce prince le prit des Portugais l'an 1614 ; ils s'en étaient emparés sur le roi de Laar l'an 1612 et y avaient bâti deux forteresses : c'était afin d'avoir de l'eau et des vivres pour leur île d'Ormus, qui n'en saurait avoir que de dehors. Ce port de Bander-Abassi appartenait alors au royaume de Laar, comme je viens de l'observer, qui s'était démembré de l'empire de Perse du temps d'Ismaël Sefi, grand-père du roi Abas, mais ce prince ayant réuni par la conquête ce royaume de Laar à son empire, envoya un de ses généraux nommé Daoud Can le long du golfe, qui au bout de quelques années chassa les Portugais de leur île et fonda ce port, qu'il appela port d'Abas, où il mit une grosse garnison pour empêcher les descentes des Portugais. Ce lieu s'appelait auparavant Gombron, mot turquesque qui signifie lieu de douane, parce que c'était le port où l'on s'embarquait communément pour Ormus, pour l'Arabie, et pour les Indes. C'est à présent le plus célèbre abord de la mer Persique. Il y en a un autre à trois journées qu'on nomme le port de *Congue*, c'est-à-dire le port des sourds ; mais comme les

vaisseaux ne sauraient y être à flot si près de terre, le commerce n'y est pas si grand. Les droits de ce port sont à dix pour cent d'entrée et cinq de sortie, mais les frais vont presque à la moitié autant ; et ce qui m'a paru assez bizarre, c'est ce que j'ai vu durant un certain temps que le chef qui est commis sur les entrées n'est pas commis sur la sortie. C'est un autre douanier qui en a la commission, ce qui se fait [IX, 242] pour favoriser et pour enrichir plus de gens ; car comme ces douanes n'étaient pas affermées alors, mais en régie, c'était un emploi fort lucratif que l'on partageait en deux pour cette raison. Mais en dernier lieu la Perse a pris la méthode de France et de plusieurs autres pays d'affermier les douanes, et n'a fait qu'une ferme de toutes celles du golfe d'un bout à l'autre. Les Anglais ont des prétentions sur la moitié de la douane de ce port, de même que les Portugais sur la moitié de celle du port de Congue, comme je l'ai rapporté ci-dessus, où j'ai observé de plus sur quoi ces prétentions sont fondées et comment la chose se passe à présent entre eux et les Persans. Au reste, cette place deviendrait assurément, sans son mauvais air, un des principaux ports et entrepôts de l'univers à cause de sa situation.

Le 13 mars le chef de la Compagnie française dont je viens de parler me mena dîner avec lui chez le gouverneur, qui me fit beaucoup de caresses, ayant appris que j'étais fort connu de toute sa famille, de qui je lui donnai beaucoup de nouvelles. Son festin fut magnifique à la façon persane, c'est-à-dire qu'il nous donna la musique et les danseuses. Il y avait entre les autres voix un homme qui dans les intervalles de la danse chantait de beaux endroits du *Ferdous*, qui est un long poème, ou pour mieux dire une histoire des premiers rois de Perse en vers, composée il y a plusieurs centaines d'années, divisée en plusieurs livres, et chaque livre en plusieurs parties. C'est proprement un recueil de chansons qu'on peut comparer aux romances des [IX, 243] Espagnols, car il contient la vieille chronique de Perse, les prouesses des anciens héros persans, si j'ose me servir de ce vieux mot, et leurs amours ; mais comme l'auteur a mêlé les faits historiques de récits fabuleux, tout l'ouvrage se peut appeler un roman⁸²⁰. On y voit des sommaires fort amples et fort bien faits à chaque chapitre pour la satisfaction de ceux qui n'entendent pas le haut style de ce poème. L'intelligence en est fort difficile parce que la moitié des mots est du vieux persan, et que l'autre moitié est mêlée de termes arabesques, turquesques, et tartaresques, et que de plus tout le style n'est que figures et qu'expressions fort relevées, de sorte qu'il n'y a que les plus savants persans qui l'entendent pleinement. Le musicien qui tenait ce livre devant lui et qui en chantait des chansons le faisait fort agréablement, donnant par le son et par la cadence une douceur et une grâce aux vers qui me les faisait croire les plus beaux du monde. Les grands par tout l'Orient se divertissent fort à entendre chanter ce poème héroïque, et c'est un des régales de leurs festins.

Nous en eûmes un autre assez divertissant après celui-ci : ce fut des charlatans⁸²¹ et faiseurs de tours. Il y avait entre autres un jeune Indien si souple qu'il mettait son corps en toute sorte de postures et le tordait comme l'on ferait une machine. Il tournait sa tête derrière son dos, tellement que son nez paraissait précisément entre les deux épaules. Il faisait aller de même son nombril derrière son dos, et il se plissait le ventre comme un sac. Il prenait de l'eau par le fondement et la rendait sans [IX, 244] être aucunement changée. Il faisait des tours encore plus surprenants par la bouche : car ayant bu de l'eau simple et puis du sorbet rouge, il rendait premièrement le sorbet, puis l'eau, sans être beaucoup altérées en leur couleur. Il faisait beaucoup d'autres tours, et ses compagnons, et le tout pour si peu de chose qu'il n'y a pas de doute que ces gens en apprendraient de bien plus subtils et merveilleux si l'on payait

⁸²⁰ Au sens médiéval : un poème d'histoire ou d'aventures héroïques et/ou fabuleuses.

⁸²¹ Sens classique : « Faux médecin qui monte sur le théâtre en place publique pour vendre de la thériaque et autres drogues, et qui amasse le peuple par des tours de passe-passe et des bouffonneries, pour en avoir plus facilement le débit » (Furetière).

aussi bien en Orient cette sorte d'industrie que l'on fait en Europe. À propos de ces baladins qui rendent ainsi par la bouche, j'ai voyagé avec un franciscain natif de Goa qui me conta qu'il avait eu un compagnon aussi natif du même lieu qui s'était si fort habitué à rendre par la bouche qu'il rendait, quand il voulait, et sans aucune peine, les aliments l'un après l'autre comme il les avait mangés. Il m'assurait encore qu'il avait connu durant plusieurs années à Goa un augustin qui s'était aussi tellement accoutumé à vomir qu'il ne pouvait plus évacuer par bas, mais rendait par la bouche les aliments trois ou quatre heures après les avoir pris. Tant d'autres gens me l'ont assuré que je n'en fais aucun doute.

Le festin du Can dura cinq heures, ayant commencé à dix heures par un déjeuner assez léger. Le dîner fut servi à une heure, après qu'on eut bu jusques à l'excès depuis qu'on fut arrivé, le gouverneur lui-même s'étant pris de vin, et plusieurs des conviés. On ne forçait pourtant personne à boire, mais on portait tant de santés qu'il fallait boire beaucoup. Les gens d'épée en Orient s'accoutument à boire du vin à notre manière, comme [IX, 245] nous nous sommes accoutumés à boire leur café. Les santés des rois de France et de Perse et des principaux de l'assemblée étaient bues aux décharges du canon des forteresses, du palais du gouverneur, et des vaisseaux qui étaient à la rade.

Le 16 était la fête du martyr d'Iman Mahammed Baker, le cinquième des Imans. Pas un des douze n'a souffert le martyr à proprement parler, mais parce qu'ils moururent tous ou au combat ou de poison que les califes de Bagdad leur faisaient donner, les Persans et tous ceux de leur religion donnent à leur mort le nom de martyr parce, disent-ils, qu'ils le souffraient pour la religion.

Ce jour-là il arriva un navire de Surat sur lequel il y avait cinq cordeliers qui venaient de Goa et allaient à Rome. Je leur demandai le sujet de leur voyage, mais je n'en pus tirer autre chose sinon qu'ils allaient chercher la consolation de leur général. Je n'entendis pas le sens de ces paroles, mais on me dit deux jours après que cela voulait dire demander l'absolution de l'excommunication qu'ils avaient encourue pour avoir pris les armes dans leur couvent à l'occasion que je vais dire. Un cordelier portugais avait obtenu en cour de Rome un bref du pape pour être gardien des cordeliers de Goa, ayant fait entendre à Rome que ceux qu'on élisait aux Indes étaient des ignorants et des emportés, et qui avaient beaucoup d'autres qualités aussi mauvaises. Il vint à Goa avec ce bref, et dès qu'il fut entré au couvent il en voulut déposer le gardien et se mettre à sa place. Le gardien ne voulut pas la lui céder, et cela fit une sédition si horrible, comme les Portugais des Indes sont effectivement des gens fort emportés, qu'il y eut des religieux de tués de part et d'autre. Enfin l'ancien gardien avec sa faction demeura le maître, et chassa comme excommuniés ceux qui avaient pris le parti du gardien de Rome⁸²².

Ce même jour les Hollandais donnèrent à souper au gouverneur, ce qui leur coûta, à ce qu'ils me dirent, deux cent cinquante pistoles avec le présent : car c'est la coutume en Perse lorsqu'on traite les gouverneurs de leur faire un présent. Ce sont toujours leurs propres officiers de cuisine qui apprêtent le repas, donnant pour cet effet deux ou trois jours avant le festin une liste de tout ce qu'il faut, et envoyant la veille la cuisine du gouverneur au logis où il est invité, où l'on n'a soin que de faire apprêter les fruits et les confitures pour la collation et pour le dessert ; car il faut observer encore que les invités à un souper viennent au plus tard dès les cinq heures, et que d'abord on leur sert une collation qui dure jusqu'à neuf ou dix heures.

Le 18 était le jour appelé *hayt Corban*, c'est-à-dire la fête du sacrifice, par où ils entendent [IX, 246] le sacrifice d'Abraham : c'est celle que les Arabes appellent *Hayt besh* et les Turcs *Behuc Bayram*, c'est-à-dire la grande fête. On l'appelle encore *hayt nara*, c'est-à-

⁸²² Alinéa supprimé en 1711.

dire la fête lumineuse ou brillante. Cette fête du sacrifice est la principale et la plus solennelle de la religion mahométane, et elle se célèbre toujours le dixième du mois de Zilcadé, car les Persans n'ont point de fêtes mobiles dans leur religion. Les deux jours précédents sont aussi des jours de fêtes, mais qu'on ne chôme pas comme celui-ci. Le premier s'appelle *Youm Elterviah*, c'est-à-dire le jour de l'apparition ou de la révélation, parce que ce fut ce jour-là, comme disent les mahométans, que Dieu fit commandement à Abraham de sacrifier son fils. L'autre s'appelle le jour d'Arafat, qui est une montagne proche de la Mecque où tous ceux qui y sont en pèlerinage ce jour-là sont obligés de se rendre pour se préparer à la célébration de la fête. J'en ai parlé amplement ci-dessus au traité du pèlerinage⁸²³, ainsi je me contenterai de rapporter en cet endroit ce que les Persans enseignent sur ce sacrifice d'Abraham, et comment ils en font la fête en leur pays. Ils disent que Dieu, voulant éprouver la foi et l'amour d'Abraham, s'apparut à lui de nuit et lui dit : « Immole à Dieu ton fils : il veut ce sacrifice pour preuve de ton obéissance. » Quelques docteurs enseignent que ce fut l'ange Gabriel qui lui apparut, et qu'il lui dit : « Dieu sait que tu l'aimes plus que toutes les choses du monde, c'est pourquoi il te commande de lui sacrifier ce que tu as de plus cher au monde. » Abraham répondit : « Mes fils sont ce que j'y ai de plus cher, et Ismaël, [IX, 247] l'aîné, est celui que j'aime davantage. » Gabriel répliqua : « Qu'il soit donc la victime du sacrifice que Dieu te commande de lui offrir. » Abraham, disent-ils, prit là-dessus son fils et tout ce qui était nécessaire pour faire un sacrifice, et s'étant mis en chemin, il se mit à lui parler pour le disposer à être la victime du sacrifice que Dieu requérait de lui ; mais étant prêt à l'immoler, Gabriel l'arrêta, lui disant que Dieu ne voulait point le sang de ses amis, qu'il n'en voulait que l'amour ; qu'il se contentait de son obéissance, et qu'au lieu de son fils il offrit un mouton qu'il lui montra. Les Persans assurent que de tout temps les Arabes et plusieurs peuples voisins faisaient l'anniversaire de ce sacrifice par un sacrifice pareil d'un mouton ou d'un bouc. Il n'est d'obligation dans la religion persane qu'à ceux qui sont à la Mecque le jour de la fête et à ceux qui ont été en pèlerinage à la Mecque, lesquels ce jour-là, s'ils en ont le moyen, sont obligés de se lever de grand matin, de se préparer un cheval eux-mêmes, ou quelque autre monture, le sellant et puis l'abreuvant pour représenter comment Abraham se disposa à sacrifier son fils ; de sortir de la ville au point du jour, et puis d'égorger sur les neuf heures un mouton, ou un agneau, ou un chevreau, ou un bouc, après quoi on en fait égorger plusieurs dans sa maison, chacun selon ses moyens, lesquels sont distribués aux pauvres. On dit qu'avant Mahamed on n'osait dans tout le territoire de la Mecque manger ce jour-là d'autre chair que de ce qui avait été offert en sacrifice, défense qui est aujourd'hui abolie. [IX, 248] Il est vrai que peu de gens ont besoin ce jour-là d'aller à la boucherie, car tous ceux qui ont le moyen de célébrer ce sacrifice le font, et envoient une partie de leurs victimes à leurs pauvres voisins, comme cela s'observe en toutes les villes de Perse, grandes et petites.

De plus, dans les grandes villes de Perse on fait un sacrifice général dont la victime est un chameau, et voici exactement comme je l'ai vu faire un jour que le roi y assista avec toute la cour. Il faut savoir premièrement que dix jours avant la fête, à savoir le premier jour du mois, on tire un chameau des écuries du roi que l'on met entre les mains du peuple d'un des quartiers d'Ispahan nommé Kerron, c'est-à-dire des sourds, et c'est une ancienne coutume que ce quartier ait en garde l'animal qui doit servir de victime jusqu'au jour du sacrifice. Il y a une famille dans ce quartier qui de pareille ancienneté a le droit de le loger, mais elle ne le possède que de nuit, car tout le long du jour la tourbe du quartier et plusieurs gueux de la ville, avec des tambours et toute sorte d'instruments rustiques, mènent ce chameau en procession par toute la ville après lui avoir entouré de guirlandes les cornes et le cou. On le charge de fleurs, on l'accompagne d'acclamations ; les uns lui présentent de l'herbe sur son passage, d'autres lui arrachent un peu de poil dont ils font des reliques. Ils le

⁸²³ Voir VII, 239.

font entrer dans toutes les maisons des grands afin que les femmes du sérail le puissent voir sans être aperçues. Ce peuple gagne beaucoup d'argent à cette procession, car on leur en donne à toutes les portes, et beaucoup à manger. Le jour [IX, 249] du sacrifice venu, qui tombait cette année-là au 3 juin, on mena le chameau à une grande place hors la ville qu'on nomme Corbon-gae, c'est-à-dire lieu du sacrifice. Un canal d'eau passe à travers, et elle est entourée de maisons et de jardins. Le roi s'y rendit sur les huit heures du matin, le *tage* ou la couronne en tête, de même que toute la cour. Il n'y en avait point qui ne fût garni de pierreries. Celui du roi valait des millions. Les habits étaient aussi riches que la coiffure, et il ne se peut rien voir de plus magnifique qu'était la cour. Dès que le roi fut arrivé, on fit asseoir le chameau sur le ventre comme il a accoutumé de faire pour se reposer et pour dormir, la tête tournée vers la Mecque. Plusieurs hommes lui tenaient les jambes et la tête avec de grosses cordes pour l'empêcher de se relever et de se mouvoir quand on l'immolerait. Les gens d'Église, tous à cheval, se mirent d'un côté, le roi et les grands de l'autre, aussi à cheval. Quand ceux-là eurent achevé des prières qu'ils disaient parmi le bruit étrange d'un nombre infini de peuple, le grand prévôt s'avança à cheval tout proche de la victime. On lui présenta une demi-lance dont le bois était garni d'or, carré comme celui d'un pieu et fort luisant. Il l'enfonça dans l'épaule gauche de l'animal, en prononçant le plus haut qu'il pouvait des vœux pour le roi et pour le peuple, afin que ce sacrifice leur servît, et qu'il leur en vînt des bénédictions. On m'avait dit qu'on attachait au chameau une pièce rouge sur l'épaule à l'endroit où il est le plus sûr de le frapper afin de ne pas manquer le coup, [IX, 250] mais cela ne se fit point alors, et je trouvai ce rapport aussi peu vrai que ce que j'avais lu pareillement, que quand le roi assiste au sacrifice c'est lui qui frappe la victime et non le grand prévôt. Dès que ce seigneur eut donné le coup, un grand nombre d'hommes de la lie du peuple se jetèrent sur cette victime avec des haches, et en firent six pièces, savoir la tête, les quatre pieds, et le coffre ou le corps. Ces six pièces appartiennent à autant de quartiers de la ville, et de tous ceux qui déchirent cette bête immolée il n'y en a pas un qui songe à autre chose qu'à tirer la pièce qui appartient à son quartier. En un moment chacun eut la sienne. Le roi se retira avant qu'elles fussent emportées, mais il laissa des gardes pour empêcher le peuple de se battre, comme il a de coutume de faire, à qui passera devant ; car le quartier qui a l'épaule gauche et celui qui a la droite sont en perpétuelle contestation à qui aura le pas après la tête, et tous les ans c'est le plus fort qui l'emporte, le quartier à qui l'épaule droite est assignée disant que c'est à lui à précéder parce que moralement la droite va devant la gauche, à quoi l'autre quartier répond que quand le chameau marche c'est le pied gauche qu'il remue le premier, et qu'ainsi ceux qui emportent l'épaule gauche doivent aller devant. La tête est emportée sur un cheval, mais le reste est traîné avec une corde, chaque pièce par les braves du quartier à qui elle appartient, au nombre de sept ou huit cents, tous armés de haches, de massues, et de gros bâtons, et qui font [IX, 251] des cris et un bruit de gens possédés. Le corps passe le dernier. On ne peut croire les acclamations, les cris, le bruit qu'on fait partout où passent ces pièces de victime. La ville en retentit de toutes parts ; chacune est traînée au quartier à qui elle appartient et est remise à la famille qui d'ancienneté a le privilège de la recevoir, dont le chef est obligé de faire un grand festin à toute cette canaille qui a eu le plus de part à l'action ; et c'est à quoi il ne manque point, croyant que la dépense et la peine que le festin lui coûte lui apportent mille bénédictions, et que c'est le bonheur de sa maison. Les grosses maisons de son quartier lui aident toujours à traiter un si grand peuple en lui envoyant chacune trois ou quatre plats, en récompense de quoi il porte à chacune un petit morceau de la victime, mais non pas de celle qu'on vient d'immoler, mais de celle qui l'a été l'année précédente : car il faut remarquer que cette pièce de victime traînée dans la boue et dans la poussière, comme je l'ai représenté, est salée et séchée jusqu'à l'année suivante au jour du sacrifice. Remarquez que la plupart des docteurs persans en tiennent la chair souillée, et qu'on n'en peut manger sans péché, à cause que le sang n'en est pas tout sorti, le peuple qui l'immole étant si emporté

dans sa dévotion qu'il met l'animal en pièces tout vivant. Or dans la religion mahométane, comme dans la judaïque, il est défendu de manger du sang, mais la dévotion du peuple pour ce sacrifice fait qu'il mange cette chair avec la plus forte joie, et ceux qui en peuvent avaler un petit morceau [IX, 252] croient qu'ils ne peuvent manquer d'être heureux. C'est du temps d'Abas le Grand qu'on a introduit en Perse la coutume d'immoler un chameau en public dans toutes les villes royales, un célèbre docteur lui ayant représenté que c'était au souverain à faire le sacrifice public, et que les premiers successeurs de Mahammed en usaient ainsi. Il se fait partout hors de la ville, pour mieux représenter le sacrifice d'Abraham, qui se fit loin de sa demeure ordinaire et de toute habitation, et c'est pour cela aussi que ceux qui y assistent sont à cheval et bottés, pour mieux représenter l'état d'Abraham. La raison pourquoi l'on offre plutôt un chameau qu'un autre animal, c'est, dit-on, parce que ce fut un chameau qu'Abraham immola à la place de son fils, ce chameau sur lequel il était venu à la montagne de Moriija, et parce qu'Abraham à la dernière fête du sacrifice qu'il fit immola cinquante chameaux. L'Alcoran toutefois ne s'accorde pas avec cette tradition. Outre le sacrifice public, chacun immole un nombre de moutons, selon ses moyens, mais il ne faut pas s'imaginer qu'on les tue soi-même : on le fait faire par ses valets, qui ne font point d'autre façon que de tourner à l'accoutumée la tête de la victime du côté de la Mecque en l'égorgeant. Les pauvres gens autrefois immolaient des coqs chacun un dans sa maison, mais cela ne se fait plus depuis près de deux cents ans qu'un célèbre docteur nommé Mahammed Taki se mit à enseigner que Dieu n'acceptait point de coq pour victime. On fait part de ces sacrifices aux gens d'Église, aux gens de lettres, et particulièrement aux pauvres, [IX, 253] et cela en si grande abondance que les rues sont pleines d'os durant quatre ou cinq jours, ce qui fait que les gens à bons mots appellent cette fête du sacrifice la fête des chiens, parce que c'est le temps qu'ils ont le plus de curée⁸²⁴. Au reste, je me suis trouvé diverses fois au sacrifice du chameau sans avoir trouvé de différence à la cérémonie qu'une fois l'an 1667. Le 7 mars je remarquai que le chameau avait un large cordon tiré avec de la peinture autour du cou à l'endroit où il s'emboîte, pour remarquer où il le fallait séparer, et que ce fût un boucher qui le mit en pièces, se servant d'une hache fort polie faite en demi-rond.

L'histoire du sacrifice d'Abraham est celle que l'Alcoran a le moins défigurée entre toutes les histoires du Vieux Testament avec ses contes ou forgés ou tirés du rabbinisme ; et il n'y a guère de différence de ce qu'il en rapporte avec ce qu'en a écrit Moïse, qu'en ce qu'il prétend que ce fut Ismaël et non pas Isaac que ce patriarche prit pour offrir en sacrifice, ce qui est venu de ce que cet imposteur permettant le concubinage et la polygamie, et prétendant qu'ils ont toujours été permis, il tient tous les enfants légitimes, sans en déclarer aucuns bâtards, et que le premier né est l'aîné et l'héritier universel, de quelque femme qu'on l'ait eu. C'est par la même raison que son Alcoran fait Agar la principale femme d'Abraham, et non Sarah, parce que celle-là eut les enfants la première ; mais il n'en est pas de même des autres histoires de l'Ancien Testament, dont la plupart sont déguisées par des changements et par les fables qui y sont [IX, 254] ajoutées. Je n'en rapporterai d'autre exemple en cet endroit que du patriarche Abraham même ; car les Persans prétendent qu'il réforma le culte public, et qu'il donna des préceptes éternels, comme ils parlent, c'est-à-dire qui ne doivent jamais être abolis, et qu'il fut le premier prophète qui donna de ces préceptes ou commandements éternels. Ces sortes de préceptes qu'ils disent qu'il publia sont la circoncision, le pèlerinage de la Mecque, et le sacrifice dont l'on vient de parler. Les Persans rapportent que ce patriarche naquit en Chaldée, et que Dieu lui étant apparu, il commença sa mission en allant à la Mecque et en y bâtissant le temple qu'on y a depuis tant révéré ; qu'après son retour il se déclara être prophète de Dieu, et l'alla dire au roi de Chaldée nommé Nimroud (c'est ainsi

⁸²⁴ « Curée. s. f., terme de vénerie, est le repas qu'on fait faire aux chiens et aux oiseaux après qu'ils ont pris quelque gibier » (Furetière).

qu'ils prononcent le mot de Nembroth), lequel était idolâtre, et tout son royaume, adorant entre autres idoles le feu, de même que leurs voisins et surtout les Persans, qui sont renommés pour les plus célèbres ignicoles. Abraham le trouva à Urga, ville de Mésopotamie, qui depuis a été nommée Caramit, et qui est à présent nommée Diarbekir, où était le grand temple dédié au feu. Il l'exhorta publiquement à quitter le culte du feu et toute son idolâtrie pour adorer le vrai Dieu, dont Nembroth fort courroucé consulta les Mages, qui étaient les prêtres du feu, pour savoir quel châtement il devait prendre d'un tel blasphémateur. Ils répondirent qu'il fallait le livrer au feu. Sur cela, le roi fit préparer un grand bûcher, et fit étendre Abraham dessus, mais le feu n'y voulut point [IX, 255] prendre : de quoi, Nembroth étant fort consterné, il demanda aux Mages d'où pouvait venir que le feu ne voulait point prendre au bûcher. Ils répondirent qu'il y avait un ange qui volait alentour et empêchait qu'il ne s'allumât. Le tyran demanda s'il n'y avait pas moyen de le chasser. Ils répondirent qu'il y en avait un, savoir de faire commettre contre le bûcher quelque saleté abominable, parce que l'ange s'enfuirait de peur de la voir. Nembroth ordonna là-dessus à un jeune homme qui était sur le lieu de commettre un inceste avec sa sœur en présence de tout le monde. Néanmoins l'ange ne se retira point pour cela, mais il demeura toujours auprès d'Abraham, de quoi Nembroth confus et enragé chassa Abraham de sa présence et de son royaume. Ce sont les contes que les Persans font d'Abraham qui sont tirés la plupart des commentaires des rabbins sur ce que dit l'Écriture sainte, que Dieu retira Abraham d'Ur des Chaldéens. Ils donnent à ce patriarche le surnom de *Calil*, c'est-à-dire ami, sous-entendant de Dieu, ce qu'ils ont tiré de nos Écritures saintes.

Le gouverneur de Bander-Abassi prit occasion de cette fête pour se faire faire un présent par les Indiens gentils de ce lieu, en faisant semblant de vouloir sacrifier des vaches, qui est un animal sacré à ces gentils. Les principaux d'entre eux coururent aussitôt en cris et en pleurs à son palais, et voyant à l'entrée deux jeunes vaches attachées qu'on parlait d'égorger sur-le-champ, ils redoublèrent leurs gémissements, criant tous d'une voix qu'ils abandonneraient le lieu avec leurs femmes [IX, 256] et leurs enfants si cela se faisait. Le gouverneur leur envoya dire qu'il se moquait de leurs menaces, qu'il voulait observer la religion et immoler les bêtes où il y avait plus à manger afin d'en faire plus de gens participants ; sur cela ils demandèrent à parler à l'intendant du gouverneur, et enfin ils convinrent de donner trois cents pistoles pour les deux vaches, qu'on leur délivra, et qu'ils emmenèrent au son des instruments et avec des grands cris de joie.

Les Indiens gentils font de temps en temps des présents réglés aux magistrats de ce lieu pour défendre de tuer bœuf, veau, ni vache, mais cela n'empêche pas que les Européens n'en tuent quelquefois en cachette, ce qu'ils font : non pas qu'il y ait aucune loi de l'État qui défende de manger de ces animaux, mais les gouverneurs défendent d'en tuer en faveur des gentils indiens, disant qu'ils menacent autrement d'abandonner le pays et que le roi ne veut pas que l'on les chagrine jusque-là, comme étant un peuple riche et utile qui fait du bien à l'État. À cela il faut ajouter qu'ils ont tant de part dans toutes les affaires que personne n'ose ou ne veut les chagriner en mangeant de ce qui leur est sacré. Ces pauvres gens achètent la vie des vaches plus cher qu'ils ne feraient la vie des hommes, car outre ces présents ordinaires on les menace à toutes occasions de tuer des vaches pour en tirer d'extraordinaires. Quand un nouveau gouverneur arrive, il fait dresser deux ou trois échafauds dans la place de son palais et fait mettre dessus deux ou trois vaches, avec un boucher pour les tuer si l'on [IX, 257] ne lui fait un présent de trois ou quatre mille francs pour sa bienvenue. Je me souviens que, le gouverneur ayant invité les Européens de ce lieu à dîner avec lui à la campagne à quelque deux lieues de ce pays, il aperçut deux vaches qui paissaient, sur quoi, feignant d'entrer en colère, il s'écria : « Voyez ces méchants animaux ; nous venons chercher ici la verdure, et ils la mangent. Qu'on les envoie tout à l'heure à la boucherie. » On lui promit aussitôt 225 pistoles pour l'en empêcher. Une autre fois qu'il n'avait plu depuis longtemps le

gouverneur se mit à dire, il faut faire des prières publiques pour avoir de la pluie, et à cet effet il faut tuer deux vaches et les départir aux pauvres. À l'instant on lui donna une pareille somme pour avoir ces deux vaches, mais trois jours après il ne laissa pas d'en faire égorger deux autres en disant qu'il ne voulait pas pour 225 pistoles s'abstenir d'une bonne œuvre qui ferait venir de la pluie. Peu de gens ignorent sur quel fondement les gentils révèrent tant la vache et la croient un animal sacré. J'en ai rapporté quelque chose dans ce journal, et j'en traiterai amplement dans mes notes sur l'Écriture sainte⁸²⁵.

Le vingtième était la fête qu'on appelle Naurous ou nouvel an, qui fut célébrée par des décharges de tout le canon et par le son des instruments de musique. Ils commencèrent à se faire entendre au moment que le soleil entra dans le signe du Bélier, et ils continuèrent tout le jour avec mille cris de joie. Le gouverneur traita tous les officiers et les personnes considérables du lieu après avoir reçu leurs compliments et leurs présents, [IX, 258] car en ce jour nul ne peut voir les grands sans leur faire des présents en les approchant. Les chefs du commerce des compagnies européennes furent aussi lui souhaiter une heureuse année et lui envoyèrent des présents. J'ai observé ailleurs deux choses sur le sujet de cette fête : l'une, que c'est la plus solennelle qu'il y ait en Perse ; l'autre, qu'encore qu'on l'appelle la fête du nouvel an, ce n'est pas que l'année recommence chez les Persans ce jour-là, car les années de tous les mahométans sont lunaires, et cette fête ici est le jour de l'entrée du soleil dans le signe du Bélier ; mais c'est parce que ce jour est comme le renouvellement de la nature, chaque chose reprenant une nouvelle vie par l'approche du soleil.

Le 27 les Persans célébrèrent une autre fête, savoir celle qu'ils nomment Kom Kadir, qui est en mémoire de l'installation solennelle que Mahammed fit d'Aly son gendre en un endroit proche de Médine nommé Kom Kadir, c'est-à-dire fosses d'eau, pour lui succéder après sa mort. Leurs histoires rapportent, comme je l'ai déjà remarqué ci-dessus, qu'un grand peuple se trouvant là avec l'armée, Mahammed monta sur un lieu éminent avec Ali, et le prenant entre ses bras, il lui dit : « Je te constitue mon successeur et vicaire universel devant tout ce peuple fidèle. » La fête se garde partout en sonnant des tambours et des trompettes jusqu'à dix heures du matin, en prêchant dans les grandes mosquées, et en se disant les uns aux autres : *Haid moubarec*, c'est-à-dire, je vous souhaite une bonne fête. Les amis qui se rencontrent ce jour-là s'embrassent [IX, 259] aussi, en mémoire des embrassements que Mahammed et Aly se firent dans cette solennité. Comme ce point d'histoire est le principal sujet de la grande animosité qui règne entre les religions persane et turquesque, j'en prendrai occasion de rapporter les controverses qu'il y a entre elles.

Je commencerai par quelques observations générales sur les sectes du mahométisme. Mahammed, par un raisonnement ridicule fondé sur un faux principe, savoir que plus une religion est parfaite en soi, plus elle se divise en différentes sectes, avait prédit qu'il y aurait plus de sectes dans sa religion qu'il n'y en avait eu dans toutes les autres, parce qu'elle était plus parfaite que toutes les autres ; qu'ainsi, de même qu'il y avait eu soixante-six sectes dans le paganisme, soixante-onze dans la religion des juifs, et soixante-douze dans celle des chrétiens, il y en aurait soixante-treize dans celle des mahométans. Comme cet imposteur avance tout cela sans preuves, et sans rapporter quelles étaient les nombreuses sectes de ces trois différentes religions, ses sectateurs ne sauraient dire non plus quelles sont les soixante-treize sectes de celle qu'il a instituée, ni leurs opinions diverses, et quelques-uns prétendent que ce nombre fini est mis pour un nombre indéfini, de sorte que le sens de leurs oracles est seulement qu'il y aurait beaucoup de créances particulières dans le mahométisme. D'autres assurent au contraire qu'il y en a réellement soixante-treize, étant impossible que ce que Mahammed en a prédit ne soit arrivé, mais que leur différence ne tombe que sur les attributs

⁸²⁵ Ces *Notes sur divers endroits de l'Écriture sainte*, que Chardin évoque dès le début (voir t. I, préface), n'ont jamais vu le jour.

de Dieu. En [IX, 260] effet, les controverses entre les mahométans regardent particulièrement la théologie scolastique, savoir les attributs et l'unité de Dieu, son décret, son jugement, ses promesses et ses menaces. C'est sur quoi les docteurs arabes se divisèrent aussitôt après la mort de leur séducteur, chacun accommodant ses dogmes aux principes de la philosophie qu'il tenait ; ils vinrent ensuite à différer sur le dogme de la prophétie et sur l'office de Prophète, et peu après sur celui de Vicaire du Prophète, savoir s'il y en devait avoir un, et quel il devait être ; ce qui ayant produit diversité d'opinions, elles se réduisirent particulièrement à quatre branches ou sectes qui durent encore, et dont voici les noms : les Meleki, ainsi nommés d'un Melek Benaras ; les Chafai, de Mahammed Benaris el Chafi ; les Hambali, de Ahmed Eben Hambal ; les Hanifei, d'Abouharrifé el Nooman Ebn Thabes, tous quatre de savants docteurs arabes et tenus pour orthodoxes. Leur principale controverse était sur l'autorité qu'il fallait suivre en matière de religion. L'un disait qu'il n'en fallait point reconnaître d'autre que l'Alcoran ; l'autre disait que là où l'Alcoran ne décidait pas il fallait aussi recevoir la tradition écrite, qui est le recueil des *Dits et faits de Mahammed* ; un autre enseignait qu'en cas qu'on ne pût se satisfaire ni dans l'Alcoran ni dans ce recueil, il fallait consulter les sentiments unanimes des premiers successeurs de Mahammed, parce qu'il ne pouvait être qu'ils fussent convenus ensemble qu'en ce qui était vrai. Le quatrième ajoutait qu'il fallait aussi se laisser conduire par la raison. Ainsi, ces sectes ne [IX, 261] diffèrent guère dans les dogmes et encore moins dans le culte, de manière que cette fausse religion du mahométisme aurait gardé une assez grande unité sans l'intérêt temporel de la succession au gouvernement souverain du monde en la place du faux prophète Mahammed, intérêt qui, ayant divisé d'abord tous les mahométans, avait produit les deux grandes sectes de leur religion, nommées les Chia et les Sunnis, dont la première est suivie aujourd'hui dans toute la Perse, dans une partie des Indes, et notamment dans les royaumes de Vijapour et de Colconde, et l'autre est embrassée par tout l'Empire ottoman, par toutes les Tartaries, par le Grand Mogol, par une partie des Arabes, et par la plus grande partie des peuples mahométans de l'Afrique. Les Chia sont presque tous Chafai. Les Sunnis sont la plupart de l'opinion des Hanifei. Ce qu'il faut entendre à l'égard du gros de la religion, car d'ailleurs il y a tant d'opinions diverses sur les matières abstraites que quelques docteurs prétendent que la prédiction de Mahammed d'une division de ses sectateurs en 73 branches se peut rapporter à la doctrine des Chia seulement ; mais le commun peuple ne connaît pas même qu'il y a de la diversité dans les opinions de ses docteurs, bien loin d'y prendre parti : sur quoi l'on peut observer deux choses qui m'ont paru fort remarquables. La première, qu'il ne se soit pas fait de sectes sur des matières plus importantes dans une si fausse religion qu'est celle-là, et extraite comme elle est des trois religions du monde les plus opposées, qui sont le paganisme, le judaïsme, et le christianisme. La seconde, que la différence [IX, 262] d'opinions qu'il y a entre les mahométans, quoiqu'elle soit aussi légère que je le dis, ait néanmoins produit si peu de ravages entre eux. La chose paraîtra bien considérable si l'on fait réflexion à même temps combien les controverses qui sont nées entre les chrétiens ont produit d'effets funestes dans tous les siècles : effusion de sang, guerres civiles, désolations d'États, quoique pour la plupart ce fût sur des choses de néant, comme par exemple quel jour de la semaine on célébrerait la fête de Pâques. Pour peu que l'on poussât ce parallèle, on ne pourrait manquer d'y trouver la matière d'une indicible confusion pour les chrétiens.

Quant à ces mots de *Sunni* et de *Chia*, le premier est d'assez incertaine origine. Quelques-uns le font venir d'*Alsené*, terme arabe qui marque les dits et faits de Mahammed sus par tradition. On prétend que ceux à qui on donna ce nom recevaient avec égale déférence l'Alcoran et cette sorte de tradition de Mahammed. D'autres veulent que *Sunni* vienne de *sunneth*, terme arabe aussi qui signifie *bienséance* et pareillement *surérogation*, parce que ceux à qui on donna ce nom de Sunni enseignaient qu'on est obligé de garder les conseils de la religion de même que les préceptes. Les Persans expliquent le mot de *Sunni* par *recevoir et*

croire trop de choses, comme font ceux qui ajoutent à des dogmes vrais des traditions incertaines.

C'est là la signification du terme de *Sunni*. Celle du terme de *Chia* est *suivre quelqu'un, adhérer*, et aussi *distinguer*. C'est dans le premier sens qu'ils appellent les philosophes péripatéticiens⁸²⁶ [IX, 263] *mechai*, c'est-à-dire suivre en marchant, parce que dans leur première académie ils étudiaient en se promenant.

La différence entre les Sunnis et les Chia est assez légère dans le culte et dans les pratiques, mais elle est fort considérable dans le dogme.

À l'égard de la pratique, elle consiste premièrement dans le point des ablutions légales. Les Persans croient qu'il faut se laver tout le corps après l'acte du mariage pour pouvoir faire ses prières licitement ; les Turcs croient au contraire qu'il suffit de se laver la tête, les bras, les mains et les pieds. Ceux-là enseignent qu'il faut se verser l'eau soi-même en faisant sa purification légale, à moins qu'on n'ait pas le libre usage de ses mains. Ceux-ci soutiennent qu'on peut se faire verser de l'eau par une tierce personne. Les Turcs, en faisant l'ablution, versent l'eau premièrement dans le creux de la main et la font couler le long du bras jusqu'au coude, par où ils la font tomber. Les Persans abhorrent cette manière et disent que c'est faire remonter l'ordure au lieu de la faire sortir ; qu'il faut se verser l'eau sur le bras à la jointure et la faire couler tout le long jusqu'aux doigts. Secondement, les Turcs dans l'acte de la prière tiennent toujours les mains pendantes le long des côtés, mais les Persans les élèvent jusqu'aux épaules, le dos de la main renversé. Troisièmement, sur le point du pèlerinage, les Turcs tiennent qu'il n'est pas licite de faire le pèlerinage de la Mecque pour un autre et à son intention ; les Persans croient le contraire, c'est-à-dire qu'on peut aller à la Terre Sainte pour [IX, 264] un autre, et y aller même la première fois pour soi et pour un autre tout ensemble, moyennant qu'on pratique deux fois les dévotions requises, savoir une fois pour soi et puis une autre fois pour autrui. Quatrièmement, sur le commerce licite avec les femmes, les Persans prennent des femmes en trois sortes de manières : des épouses, des concubines, et des femmes à louage ou prises pour un temps selon l'accord que les parties font entre elles ; mais les Turcs ont horreur de cette dernière sorte de mariage.

C'est en quoi les Persans et les Turcs diffèrent dans la pratique ; mais à l'égard des dogmes, outre les controverses qu'il y a entre eux sur la théologie spéculative et sur quelques passages de l'Alcoran que les Persans croient apocryphes et fourrés dans le texte, ils diffèrent en deux choses : la première, en ce que les Persans enseignent qu'on peut nier sa religion et même l'abjurer dans un éminent danger de la vie, pourvu qu'on la garde ferme et inébranlable dans le cœur, prétendant que Mahammed et les Imans l'ont ainsi décidé, et leur ont permis ce déguisement qu'ils appellent *takie*, ce qui est une opinion prise des juifs, qui croient aussi qu'en certaines occasions il est permis de dissimuler sa religion. Mais les Turcs détestent cette abominable maxime, disant qu'il faut mourir mille fois plutôt que de renoncer sa créance de bouche. La seconde, qui est beaucoup plus importante, et qui fait le grand point de division, est sur le légitime successeur de Mahammed après sa mort, ce qu'ils appellent *imamiat* et nous le vicariat. Ce faux prophète, ayant perdu ses fils en bas [IX, 265] âge, maria sa fille unique à son neveu, nommé Aly, qui est le grand saint et l'idole des Persans, après quoi il se remaria lui-même à la fille d'Aboubekre, vieillard de tête et de crédit parmi les Arabes, lequel n'avait point de fils non plus, mais seulement deux filles, dont il avait donné la première à un nommé Omar, homme brave et puissant. Il arriva, dans la dernière maladie de Mahammed, qu'Aboubekre et Omar, ambitieux de cette domination spirituelle et temporelle que ce faux prophète avait établie avec tant de succès, songèrent à en priver son gendre Aly, qui en était le présomptif héritier, non par sa femme, parce qu'il s'agissait d'un règne qui ne pouvait tomber en quenouille, mais comme fils du frère de l'usurpateur ; et ayant mis dans

⁸²⁶ Se dit des disciples d'Aristote, pour la raison que Chardin explique.

leur intrigue la femme du faux prophète, elle les avertit de son agonie, sur quoi Aboubekre alla incontinent à la mosquée cathédrale et y fit la prière publique, comme Mahammed avait accoutumé de faire, et le sermon, à la fin duquel il dit que le Prophète s'en était allé au ciel, et l'avait constitué son successeur. Aly vient incontinent après, qui fut bien surpris de voir la chaire pontificale occupée. Il fit du bruit, et ses amis, réclamant son droit et l'installation solennelle que le défunt avait faite de sa personne pour lui succéder, mais ce fut en vain. Le parti d'Aboubekre fut le plus fort. Il se donna des combats, mais en vain aussi : Aboubekre l'emporta. Il régna, et après lui régna Omar son gendre, et puis un troisième nomme Osman, qui était le général de l'armée mahométane, après la mort duquel Aly fut appelé à la monarchie, qui était déjà [IX, 266] bien étendue. Or c'est là le sujet de la grande querelle, car les Turcs tiennent tous ces quatre princes pour de saints personnages, les vrais et légitimes successeurs de Mahammed l'un comme l'autre, rejetant comme une imposture l'histoire de l'installation solennelle d'Aly. Mais les Persans, au contraire, qui la croient par-dessus toutes choses, traitent ces trois premiers successeurs de Mahammed d'usurpateurs, de tyrans exécrables, et ils les maudissent, non seulement en particulier, mais même le plus solennellement et dans les actes publics de la religion, et tous ceux qui les tiennent pour des légitimes successeurs de Mahammed.

De ces trois princes-là, Omar est le plus détesté par les Persans, parce que durant son règne Aly fut tenu fort à l'étroit, et parce que c'était un homme grand à la guerre et dans les matières du gouvernement civil et ecclésiastique, homme d'esprit et de cœur, qui savait prévoir les hasards, et qui osait les affronter ; qui de plus régla le culte de la religion et recueillit en un volume les chapitres de l'Alcoran qui étaient dispersés dans des feuilles volantes. Tout ce vaste mérite ne fait que rendre ce prince plus détestable aux Persans. Le nom d'Omar leur est le nom du diable. Lorsqu'ils veulent exagérer quelque crime ou quelque malignité, c'est de lui qu'ils prennent le terme de leur comparaison, en disant : Omar n'a pas fait de plus méchante action ; et quand ils ne savent plus quel mal dire de quelqu'un, ils disent : C'est un Omar. Ils finissent leurs prières et leurs autres dévotions, tant publiques que particulières, en le maudissant. [IX, 267] Je me souviens d'avoir ouï faire un conte à un de leurs prédicateurs qui prêchait que c'était un très grand mérite de maudire Omar. Il disait qu'un seigneur étant allé visiter par dévotion l'Iman Reza, l'Iman le retint à coucher et le mit dans sa chambre où pour lui il passa la nuit en prières. L'étranger eut besoin, la nuit, de se relever pour un moment, et puis il se recoucha en disant : « Maudit soit Omar. » Le matin venu, il prit congé de l'Iman, le suppliant de prier Dieu pour lui en lui disant : « Vous êtes un grand saint, moi un pauvre pécheur », sur quoi l'Iman répliqua : « Vous avez plus mérité cette nuit en maudissant Omar que moi avec toutes mes prières. » Je pourrais faire un livre entier de tout ce que les Persans font pour témoigner l'exécration qu'ils ont pour Omar. Ils le font entrer en tout pour le maudire. On apprend la jeune noblesse, en faisant ses exercices, comme de tirer l'arc, de dire au dernier coup : Que la flèche puisse percer le cœur d'Omar. Ils ne le nomment jamais sans ajouter à son nom quelque épithète diffamatoire comme de *fil de putain*, de *tyran*, d'*exécration*, et autres semblables. Ajoutez à cela que quand quelque Turc se veut faire de la religion persane, la forme de son abjuration est de maudire Omar et les deux autres prédécesseurs d'Aly. On peut juger quelle provocation c'est pour les Turcs, surtout lorsque, se trouvant dans les États de la religion persane, ils entendent maudire publiquement leurs premiers pontifs, aussi n'y a-t-il point de haine égale à celle que les sectes des Sunnis et des Chia s'entre-portent. Ils se traitent réciproquement de chiens, d'infidèles, pires [IX, 268] que les juifs et les idolâtres. Il y a même des docteurs persans qui tiennent que les Turcs ne sont pas musulmans, c'est-à-dire de vrais croyants, mais que ce sont des *kafers* ou des infidèles. Le plus grand nombre néanmoins tient qu'ils sont véritablement musulmans, parce qu'il suffit pour cela de connaître Dieu, de confesser sa providence, la prophétie, la

résurrection⁸²⁷, et le jugement ; mais qu'ils disent qu'ils ne sont point *moumen*, c'est-à-dire fidèles, parce qu'il faut pour cela croire qu'Aly était le successeur légitime, et ses descendants après lui sans interruption. Enfin ils disent que les sectateurs d'Omar et de ses compagnons sont si exécrables à Dieu, qu'ils sont précipités le jour de leur mort au profond des enfers, au lieu que les idolâtres n'y vont qu'au jour du jugement.

Les Turcs rendent la pareille aux Persans en haine et en exécutions, ne les traitant que de *raphesy*, terme injurieux et revenant à celui d'*hérétique*, comme venant de *raphes*, qui veut dire rejetés ou réprouvés, d'impies et d'ennemis de Dieu. Ils leur font payer double *carache*, qui est ce tribut que tout sujet non mahométan doit payer pour racheter sa vie, disant qu'ils sont plus ennemis de la vraie religion que les juifs. Ils enseignent que les juifs vont en enfer montés sur des Persans. Les petits Tartares, qui sont, comme je l'ai observé, de la même religion que les Turcs, mais qui sont extrêmement brutaux et cruels, comme ayant peu de commerce avec les peuples civilisés, les petits Tartares, dis-je, portent à un excès incroyable, par-dessus tous les peuples de leur religion, la fureur qu'ils ont [IX, 269] contre la secte des Persans ou des Chia, comme l'on l'appelle. On assure que lorsqu'ils vont à la guerre contre eux, les dévots du pays les chargent de linges et d'écheveaux de fil pour tremper dans le sang des Persans, afin de s'en faire des linges mortuaires dans lesquels ils se font ensuite ensevelir. On m'a conté que ces Tartares qui avaient été quelque temps en Perse, soit prisonniers, soit en ambassade, soit pour négoce ou autrement, après être retournés chez eux, s'en allaient au tribunal de la loi civile, et là publiquement déclaraient qu'ayant eu le malheur de demeurer tant de temps parmi ces chiens d'hérétiques, ils se trouvaient si souillés de cette impure conversation, et ils en avaient la conscience si troublée, que la vie leur était à charge, et demandaient qu'on voulût bien les absoudre de la résolution inviolable qu'ils avaient faite de s'en priver, après quoi ces enragés s'allaient précipiter du haut d'une mosquée. Autrefois, lorsqu'ils venaient en Perse, soit en ambassade soit autrement, c'était après avoir fait vœu de tuer quiconque ils entendraient maudire Omar ou de mourir dans la peine, sur quoi il est arrivé diverses fois des accidents fort funestes dans le royaume, surtout durant le temps d'Abas le Grand, car le menu peuple, voyant passer quelque Yusbec ou petit Tartare, qu'on sait être des sectateurs d'Omar et avoir pour lui une particulière dévotion, ce que ces Tartares font, parce qu'il conquit leur pays et le rendit mahométan, ce menu peuple, dis-je, criait de toute sa force : Maudit soit Omar, sur quoi le Tartare se jetait dans la foule le poignard à la main, y faisait du carnage, et était aussi [IX, 270] bientôt mis en pièces. On m'a conté qu'une fois tout le train d'un ambassadeur fut ainsi tué et saccagé par une telle fureur de religion, sur quoi l'on a accoutumé depuis, lorsqu'il vient quelque ambassadeur Yusbec, de proclamer à son de trompe qu'on n'ait point à maudire Omar, si haut que les Yusbecs le puissent entendre. Leur furieux zèle s'est ralenti dans ces derniers temps, et ils ne se font plus tuer pour lui. Il ne faut pas manquer d'observer que les noms de Sunni et de Chia, tout innocents qu'ils sont en leur signification, ne laissent pas d'être réputés injurieux parmi les mahométans comme ceux de papiste et de huguenots. Les Turcs, qui sont les Sunnis, s'offensent de cette dénomination et veulent être appelés *ælc chanar*, le peuple des quatre compagnons, avec quoi ils entendent les quatre premiers successeurs de Mahammed. Les Persans, qui sont Chias, prennent le nom d'*ælc adeliat*, le peuple des justes. Au reste, ceux-ci sont divisés en cinq sectes, dont chacune est subdivisée en quatorze autres. Ce serait la mer à boire que de rapporter leurs différends, qui ne sont au fond, pour la plupart, que sur des notions métaphysiques.

Le 2 avril [1674] était la fête que les mahométans appellent *mebaele* c'est-à-dire *de la paix*, parce qu'elle est instituée en mémoire du contrat que Mahammed fit l'an 11 de l'Hégire, le vingt-quatre du mois de Zielheuje, avec les peuples de l'Arabie qui ne voulaient

⁸²⁷ Non de Jésus, s'entend, mais de tous les fidèles à la fin des temps.

pas recevoir sa religion. Les Persans racontent que ce faux prophète, après leur avoir bien fait la guerre pour les obliger d'embrasser ses dogmes, sans en avoir eu le succès qu'il espérait, [IX, 271] considérant que c'était une entreprise infinie de vouloir ranger tous les hommes à sa loi par la voie des armes, et qu'en même temps ce serait une fureur qui détruirait le monde si l'on faisait mourir tous ceux qui ne voudraient pas changer, fit un accord avec les Casers, c'est le nom qu'ils donnent à tous les hommes qui sont hors de la communion mahométane, par lequel il leur promit non seulement la vie mais toute sorte de protection et de liberté, avec les privilèges de la société civile et les droits de la justice, à condition de payer un tribut annuel par tête qui serait tenu pour le prix de leur rachat et de leur liberté, lequel tribut était d'un gros d'or pour les mâles au-dessus de quinze ans, sans faire distinction de quelle religion il est. Les mahométans reconnaissent qu'il y a eu un tel traité, fait et signé par Mahammed, par son gendre et par sa fille, et par Hassen et Hossein, leurs enfants, tant pour eux que pour leurs descendants, à perpétuité. Ils tiennent aussi, pour la plupart, qu'en vertu de ce traité on doit non seulement laisser vivre parmi les mahométans les infidèles qui paient le tribut, mais encore qu'on ne peut sans crime faire de dommage à leurs personnes ni à leurs biens. Les docteurs distinguent pour ce sujet en trois classes les peuples qui sont hors de leur communion : les tributaires, les amis, et les ennemis, dont ils appellent les premiers *ael-el-semete*, c'est-à-dire le peuple de l'alliance ou de l'accord, entre lesquels ils comprennent particulièrement les chrétiens et les juifs, et aussi *moutyehel islam*, c'est-à-dire obéissant et soumis au musulmanisme. Je me souviens que les *cedres* ou grands pontifes de Perse me [IX, 272] qualifiaient toujours ainsi en écrivant mon nom, et comme j'en demandai la raison, on me répondit : C'est pour pouvoir licitement avoir commerce avec vous, parce qu'il est défendu aux mahométans d'entretenir aucune correspondance avec les gens qui ne le sont pas, à moins que ces gens ne leur soient soumis. Par les *amis* ils entendent les nations chrétiennes éloignées d'eux. D'autres docteurs ne distinguent les peuples non-mahométans qu'en deux espèces qu'ils appellent les infidèles soumis et les infidèles à combattre, entendant par ceux-ci tous les peuples qui ne paient point tribut à un souverain mahométan, et particulièrement les idolâtres. Nonobstant ce que je viens de dire, les Persans sont partagés sur le droit qu'il faut garder aux infidèles, un de leurs Imans ou premiers pontifes, savoir le sixième, nommé Iman Jafer, ayant été d'opinion qu'un infidèle se faisant mahométan, il devient maître du bien de toute sa race jusqu'à la dixième génération, mais qu'on ne pourrait être jugé de la race de ce nouveau mahométan que par plusieurs témoins, ce qui est un des plus malicieux artifices que l'enfer ait inventé pour la propagation du mahométisme. Le clergé persan a tâché depuis de faire passer ce sentiment en loi, chose qui avait fait retirer tous les chrétiens et la plupart des juifs dans les provinces septentrionales de l'empire ; mais Abas le Grand, ce roi persan si célèbre par sa prudence et par ses conquêtes, obligea le clergé à se déporter de cette opinion et à enseigner qu'elle était fausse. Cependant cette détestable croyance s'est renouvelée après sa mort. L'on a prétendu qu'un converti devenait seul héritier de son père, [IX, 273] et c'est l'opinion universelle du pays ; mais comme cela ruinerait plusieurs grandes familles arméniennes d'Ispahan et d'ailleurs, les magistrats donnent la main à des ventes feintes que les pères de ces renégats font de leurs biens pour les sauver. Il en arriva un éclatant exemple l'an 1638 dans un nommé Egazé, fils d'un puissant marchand arménien nommé Safras, lequel ayant abjuré la religion chrétienne pour avoir le bien de sa famille à l'exclusion de son frère aîné, qui s'appelait Vatan, le grand vizir, nommé Califé Sultan, pour empêcher la chose, fit un feint achat du bien du père, lequel se montait à près d'un million, et le revendit peu après de même au fils aîné, dont je me souviens que les enfants me contèrent la chose au festin anniversaire de sa mort où ils m'avaient invité. On a encore d'autres voies d'éluder le pernicieux effet de cette coutume persane : car un père qui voit un de ses fils rendu mahométan fait une vente générale de ses biens à quelqu'un de ses parents, ou le donne secrètement de son vivant à ses autres enfants, et s'il en a quelqu'un en

âge il les lui vend. Ce sont toutes feintes aisées à voir, mais le gouvernement les favorise pour empêcher la ruine de ses meilleurs sujets ; de sorte qu'à présent chacun sait que ce n'est pas un coup sûr pour s'emparer du bien de sa famille que de changer de religion.

Il faut encore remarquer qu'entre les docteurs persans qui tiennent que le bien des infidèles appartient aux mahométans, il y a cette différence, que les uns croient que cela ne se doit pas entendre des infidèles qui croient à quelqu'un des prophètes, comme les juifs, [IX, 274] qui suivent Moïse, et comme les chrétiens, qui suivent Jésus-Christ, parce qu'ils ont un maître ou patron, mais seulement de ceux qui n'ont ni patron ni maître, comme les gentils⁸²⁸. Ils font là-dessus la comparaison des animaux privés et des sauvages. Il est permis, disent-ils, de prendre un cerf et un lièvre dans les bois, parce qu'il n'a point de maître ; mais on ne peut pas prendre un mouton ou une oie, parce qu'ils ont un maître. Je ne dois pas oublier qu'en plusieurs pays ceux qui lèvent le tribut par tête, dont j'ai parlé, sont obligés par la loi, après l'avoir reçu, de donner un coup du plat de la main sur la tête de l'homme qui vient de la payer : c'est, disent-ils, au lieu du coup mortel qu'il devait recevoir pour peine de son infidélité, et aussi pour l'exciter par ce déshonneur à quitter une religion qui lui attire tant de peines et d'abaissement.

Le lendemain était une autre fête qu'on appelle *tessed douc angouchtery*, c'est-à-dire le don de la bague, dont voici le fait. C'est qu'Aly étant en prières à la mosquée, un pauvre l'alla brusquement interrompre en lui demandant l'aumône, justement à l'instant qu'il tenait les mains en haut. Comme il ne voulut ni quitter sa prière ni refuser ce pauvre, il secoua le petit doigt, auquel il avait une bague de prix, et lui fit signe de la ramasser, et qu'il la lui donnait. Les Persans ont trouvé cette action si belle qu'ils l'ont jugée digne d'une commémoration annuelle. Il y a des légendes qui portent que ce pauvre-là s'appelait Salmon, et que c'était le mari de la nourrice d'Aly. [IX, 275]

Le 4 [avril 1674] il arriva deux bâtiments, un de Surat et un de Mascate, duquel on apprit le succès de l'expédition des Arabes sur les côtes des Portugais aux Indes faite quatre mois auparavant. Ces Arabes, irrités de ce que les Portugais venaient tous les ans sur leurs côtes et dans le sein Persique en faisant mine de les chercher et de vouloir faire des descentes sur leurs côtes, résolurent d'aller eux-mêmes les chercher sur les leurs. Ils équipèrent pour cela un grand galion et plusieurs barques et galiotes⁸²⁹, et partirent à la fin de décembre sans qu'on sût rien de leur dessein. Ils firent descente proche de la ville de Bassin⁸³⁰, dont le peuple, ayant été surpris, se trouva si épouvanté qu'ils abandonnèrent biens et maisons pour prendre la fuite. Les Arabes y firent un grand butin et grand nombre de prisonniers ; et ayant tourné vers Daman, autre ville portugaise du côté de Surat, ils pillèrent et saccagèrent partout. Mais après vingt lieues de chemin ils tombèrent de nuit dans une embuscade de soixante hommes seulement, Portugais et autres, cachés parmi des cannes de sucre, qui firent leur décharge si à propos que les Arabes s'imaginèrent être environnés d'une armée, et ils se mirent à fuir à leur tour, abandonnant leurs captifs et leur butin. On rapporte qu'ils avaient fait en douze heures, en revenant, ce qu'ils avaient été trois jours à faire en allant, tant l'effroi était grand ; et dans la même confusion et la même épouvante ils se jetèrent dans leurs vaisseaux et mirent à la voile. Ils prirent à leur retour trois bâtiments portugais estimés deux cent cinquante mille livres, avec [IX, 276] cent prisonniers, ce qui n'était que peu de chose au prix de ce qu'ils avaient abandonné. Les Portugais et les Arabes se font partout la guerre avec la plus violente animosité. Je vis pendant mon second voyage les Arabes de Madagascar

⁸²⁸ Comprendre : comme les païens.

⁸²⁹ *Galiote* : « Petite galère et fort légère, propre pour aller en course. [...] Elle ne porte qu'un mât et deux ou trois pierriers. Elle n'a que 15 ou 20 bancs de chaque côté, et un homme sur chaque rame. » (*Trévoux*.)

⁸³⁰ Baçaïn, forteresse sur le continent à l'emplacement de Mumbai, selon Langlès.

passer la mer pour aller chercher les Portugais sur la côte orientale d'Afrique uniquement par rage et par fureur, ne pouvant faire assez de butin sur eux pour payer seulement la moitié des frais de la guerre. J'attribue cette implacable animosité au zèle ardent, pour ne pas dire furieux, que ces nations ont chacune pour leur religion. Je n'en connais point qui les passe ni qui les égale en ce point.

Le 9, qui était un lundi, premier jour de Maharam, 1085^e de l'année hégyrique dont le mois de Maharam est le premier mois, commençait la fête de la mort d'Iman Hossein, fils d'Aly et de Fatmé, fille du faux prophète Mahammed. Les Persans l'appellent communément *Haid catle*, c'est-à-dire la fête du meurtre ou du martyr, donnant ce saint nom au malheur qu'eut cet Hossein d'être défait par Yezid, calife de Damas, en combattant pour l'empire, l'an soixante-unième de l'Hégire, le dixième jour du mois de Maharram, et de mourir dans le combat. Comme il eut perdu la bataille, il s'enfuit avec le débris de ses troupes dans un endroit du désert proche de Babylone nommé Kerbela, où, ayant été poursuivi durant dix jours, il tomba enfin dans les mains de ses ennemis et mourut percé de divers coups en combattant vaillamment, comme cela est rapporté plus au long dans mon *Histoire de Perse*. La [IX, 277] fête dure dix jours, qui sont toujours les dix premiers du mois de Maharram, lequel est le premier mois de l'année, et ces dix jours sont communément appelés *hachours*, c'est-à-dire les dix jours, de *hechour*, terme arabe qui signifie dizaine ou portion de dix, et ces dix jours sont surnommés *les jours comptés*, parce que selon la croyance mahométane l'Alcoran fut envoyé pendant ces dix jours à Mahammed. On appelle encore cette fête *roustig*, le jour de l'épée ou de l'occision⁸³¹. C'est après celle du sacrifice la plus solennelle qui se fasse en Perse. Comme la solennité dépend du zèle du peuple, la célébration s'en fait différemment selon les lieux, selon le temps, et selon les circonstances. Il faut observer premièrement que durant ces dix jours on ne sonne point des trompettes et des timbales aux heures accoutumées. Les gens dévots ne se rasent ni le visage ni la tête, ne vont point au bain, ne se mettent point en voyage, et généralement parlant ne font que fort peu d'affaires. Plusieurs se vêtent de noir et de violet, qui sont les couleurs de deuil. Tous affectent un port et un visage triste, et chacun contribue à faire paraître un deuil public. On rencontre aussi par toute la ville durant ces dix jours, depuis le matin jusques au soir, des pelotons de gens de la lie du peuple, les uns nus, excepté à l'endroit du corps que la pudeur a le soin de couvrir, et noircis partout ; les autres teints de sang, les autres armés de pied en cap, l'épée nue à la main. On en trouve encore d'autres qui vont par les rues frappant de deux cailloux l'un contre l'autre, tirant la langue comme des gens pâmés, [IX, 278] faisant des postures et des contorsions de désespérés. Ils crient de toute leur force : *Hossein ! Hassen !* Hassen est le nom du frère aîné d'Hossein, lequel perdit la vie dans la même guerre. Ceux qui sont teints de noir veulent représenter l'ardeur de la soif et du chaud qu'eut à souffrir Hossein, qui fut si grande, disent-ils, qu'il en devint noir, et que la langue lui sortait de la bouche. Ceux qui sont teints de sang veulent représenter qu'il reçut tant de blessures que tout le sang lui sortit des veines avant que l'âme lui sortît du corps. Cette canaille va courant ainsi les rues en demandant l'aumône à toutes les boutiques et à toutes les personnes de marque qu'ils rencontrent. Personne ne leur refuse du moins un *cas bekir*, qui est une pièce de cinq deniers, mais lorsqu'ils rencontrent quelque juif ou quelque Arménien, et surtout quelque Indien gentil, ils ne manquent point de lui en faire donner quatre ou cinq fois autant en lui disant : C'est vous autres qui avez fait tuer notre Prophète : donnez-nous quelque chose pour son sang. Ce qui fait que durant ces dix jours-là ces pauvres gentils, qui sont fort reconnaissables à leur habit, car ils n'oseraient s'habiller à la persane, se tiennent chez eux et sortent le moins qu'ils peuvent. Les enfants qui les voient passer ces jours-là ne manquent point aussi à leur crier, et à toute sorte d'étrangers : *Maudit soit Omar*, s'imaginant que tous ceux qui ne sont

⁸³¹ « Grand massacre, grande tuerie » (Furetière).

pas de leur pays prennent grand intérêt à la mémoire d'Omar, et qu'on leur fait un grand déplaisir que de le maudire, comme en effet c'en est un des plus cuisants aux Turcs, comme je l'ai observé [IX, 279] ci-dessus. Je me souviens qu'un jour de cette fête, passant par un collège, des écoliers qui se doutèrent que j'étais étranger se mirent à crier : *Maudit soit Omar* et à s'enfuir après, craignant que je ne leur fisse donner quelques coups par un valet qui me suivait. Je me mis à rire, et je leur criai : « Venez, venez, dites-en davantage si vous voulez et maudissez-le plus fort. » Ces jeunes garçons furent étonnés et ne savaient plus que dire. Le régent, qui se trouva là, prit la parole pour eux et me dit : « Vous avez raison, monsieur, il faut maudire lui et toute sa race, et tous ceux qui tiennent son parti. » Ayant dit cela, il se mit à dire que les Européens étaient amis de leur prophète, et que les chiens de l'Europe valaient mieux que les docteurs des Turcs.

Durant ces jours de deuil il y a au coin des grandes rues, aux carrefours, et dans les places des manières de reposoirs, avec une chaire et beaucoup de bancs alentour, le tout de brocart, les côtés étant tendus de haut en bas de boucliers, d'armes à feu et à pointe de toutes sortes, de tambours, de timbales, de trompettes, d'enseignes, de guidons, de peaux de lion et de tigre, d'armures d'acier pour des hommes et pour des chevaux. On croirait qu'on se trouve dans quelque salle d'arsenal. De plus on y voit entremêlé[s] des lanternes de cristal et de papier, des lampes et des chandeliers en quantité, que l'on allume à une heure de nuit. Le menu peuple du quartier s'y rend en procession, et aussitôt quelque *souffy* ou autre homme grave et dévot se met à entretenir le peuple sur le sujet [IX, 280] de la fête, jusqu'à ce que le prédicateur vienne, qui commence son action par la lecture d'un chapitre du livre intitulé *Elkatel*, c'est-à-dire traité de l'occision, qui contient la vie et la mort d'Hossein en dix chapitres pour les dix jours de la fête, et puis il prêche sur le sujet deux heures durant, excitant le peuple à gémir. Sur quoi je me souviens d'un prédicateur qui leur disait, entre autres, qu'une larme versée durant cette fête efface un tas de péchés aussi gros que le mont Sina, et l'excitant aussi au ressentiment contre les ennemis du saint et contre leurs adhérents. Je n'aurais jamais cru la douleur que le peuple fait paraître. Elle est inconcevable. Ils se battent la poitrine, ils font des cris et des hurlements, les femmes surtout, se déchirant et pleurant à chaudes larmes. Je me suis trouvé à ces sermons et j'admirais l'attention de l'auditoire, qui ne pouvait venir que d'une vive dévotion, quoique le prédicateur fût fort pathétique. Ses sermons étaient comme les panégyriques d'Italie pleins de fabuleuses légendes ; par exemple, le premier jour de la dizaine on y montrait la naissance d'Hossein. On rapportait entre autres que l'ange Gabriel en vint féliciter Mahammed, mais qu'à même temps il lui prédit le martyre de cet enfant, le jour et le lieu, et que cela arriverait par un fils de Mahuvié son proche parent. Sur quoi le père de ce Mahuvié, étant venu voir Mahammed avec sa femme pour lui faire compliment sur l'accouchement de sa fille, Mahammed lui dit : « Il est vrai que ma joie est grande que ma fille ait un fils. Elle en aura encore un, mais vous en aurez un vous deux dont les descendants feront massacrer toute ma race. » [IX, 281] Mahuvié, prenant la parole, dit : « Il vaut mieux que je me rende eunuque. » « Non, répondit Mahammed, Dieu l'a ordonné de cette sorte, il faut que cela soit. » Le dernier jour de la fête, le sermon roulait sur le dévouement volontaire d'Hossein à la mort. Le prédicateur disait que quatre mille anges vinrent lui offrir leur service, mais qu'il les remercia, et que prêt d'expirer de soif plus que de ses blessures, un ange en figure d'ermite lui apporta un pot d'eau, mais Hossein lui dit : « Je n'en veux point. Si j'en eusse voulu, j'en aurais eu à ruisseaux », et qu'en disant cela il toucha la terre du bout de son doigt, d'où il saillit un grand jet d'eau. « Mais, dit-il, il est ordonné que je meure ainsi dans les souffrances. » J'ai rapporté ces passages par cette raison, entre les autres, que j'ai observé en cent rencontres que les légendes des mahométans avaient été composées sur nos histoires saintes, comme les *Métamorphoses* sur les livres sacrés de Moïse. Le sermon fini, tout le peuple se met à crier de toute sa force : *Hossein ! Hassein !* jusqu'à ce que la voix et les poumons leur manquent. Leurs cris se font

au son de petits tambours mêlés avec cet instrument qu'on appelle *tintinnabula*⁸³², qui fait une musique lugubre, car les cris sont lents, bas, et plaintifs. Ces gueux tout noircis dont l'on a parlé, qui frappent de deux cailloux l'un contre l'autre, rendent cette harmonie encore plus sombre et plus étrange, et tout cela a je ne sais quoi de fort horrible la première fois qu'on le voit. Quand l'assemblée n'en peut plus de crier, chacun s'en retourne chez soi, toujours en criant : *Hossein ! Hossein !*

C'est là ce que fait le menu peuple. Les [IX, 282] grands, chacun chez soi, font la fête avec plus de modestie. Ils y invitent beaucoup de gens d'Église habiles de leur connaissance, qui s'y rendent chaque jour sur les quatre heures après midi. L'entretien roule sur le sujet présent, chacun rapportant les plus beaux endroits des auteurs avec les pensées qui lui naissent sur cette matière. À sept heures on se met à lire le chapitre du jour, sur lequel les plus doctes de la compagnie font des remarques, et sur les neuf ou dix heures on traite l'assemblée, et puis on la congédie jusqu'au lendemain, et ainsi de suite jusqu'au dernier jour, qui est la grande fête, que l'on passe la nuit en prières. Je l'ai vue sept ou huit fois en Perse, mais la plus solennelle fut celle que je vis l'an 1667. Le roi était nouvellement monté sur le trône, ce qui vaut autant à dire que, nouvellement venu au monde, n'ayant jamais sorti du sérail durant la vie de son père, qui était mort vers la fin de l'année précédente, ainsi n'ayant jamais vu cette fête, il ordonna qu'elle fût célébrée pompeusement. Voici comment la chose se passa. C'était au mois de juin. Le roi avec toute la cour se rendait tous les soirs à six heures dans un grand salon qu'on appelle le salon de l'Écurie où il peut bien tenir cinq cents personnes, ouvert sur un beau jardin dont le milieu est un grand parterre sablé où il en peut tenir plus de deux mille, sans parler de ce qui peut tenir sur le derrière du salon et aux côtés. Le salon était éclairé de haut en bas, et on avait accommodé une infinité de lampes et de lanternes dans le jardin, de sorte que sur les huit heures du soir que tout le lieu était illuminé il y faisait [IX, 283] une bien plus grande clarté que durant le jour. On avait dressé dans le parterre, proche de l'endroit du salon où le roi était assis, une chaire de sept marches couverte de toile noire. Dès que le roi l'ordonnait, on faisait entrer les processions, chaque quartier de la ville avec la sienne, qui était composée de quatre à cinq cents hommes, gens de boutiques et de métier, tous armés jusqu'aux dents, comme l'on dit communément, les uns avec des casques et des cottes de maille, d'autres avec des brassards et des cuirasses. Comme il y en avait qui étaient tout couverts de fer, il y en avait d'autres qui étaient nus, le corps oint à la façon des lutteurs et des gladiateurs. Tous presque avaient une peau de tigre sur le dos et un bouclier par-dessus ; les uns portaient l'épée nue à la main, d'autres portaient des lances ou des piques, des haches ou des masses d'armes ; et au milieu de la procession on voyait un homme nu couvert de sang avec des bouts de flèches et des morceaux de lances attachés sur la peau comme s'ils eussent traversé le corps. C'est celui-là qui représente le saint de la fête. Les enseignes de la troupe marchaient à la tête, faites de satin ou de brocart d'argent, aux chiffres d'Aly d'un côté, avec le hiéroglyphe de Perse de l'autre. Après suivaient les tambours et les trompettes, puis les gens qui battent avec des cailloux, lesquels s'en servaient comme on fait des castagnettes, puis une foule de petits garçons entonnant les noms de Hassen et de Hossein, et puis marchaient les gens armés. Il y avait tous les soirs dix processions semblables. Elles entraient dans le palais d'un pas [IX, 284] précipité, et avec de grands mouvements et des cliquetis d'armes. Il faut savoir que tout cela est mystérieux, car c'est pour représenter la fureur avec laquelle l'armée d'Hossein combattit l'armée de Yezid. Quand ces processions étaient entrées, on commençait la dévotion de la manière que je l'ai représentée ; mais le jour de la fête, ces processions étaient tout autrement pompeuses.

D'abord marchaient à la tête de chacune vingt enseignes, plusieurs guidons, des

⁸³² Clochettes, en latin, mais cela ne paraît pas correspondre à la description qu'en fait Chardin. Le mot n'est pas reconnu par les dictionnaires.

croissants et des mains d'acier avec les chiffres de Mahammed et d'Aly, attachées à de longues piques. C'étaient là les étendards sacrés des mahométans dans leurs premières guerres, qu'ils faisaient porter au milieu de leurs armées comme les Romains leurs aigles. Encore aujourd'hui on les porte à la guerre, mais on n'y a plus tant de foi qu'auparavant. Quand on les porte en procession, on les couvre d'une gaze bleue, claire : c'est pour dire qu'il ne s'agit pas de combattre tout de bon ; après venaient plusieurs beaux chevaux de main, richement enharnachés, portant toutes sortes d'armes blanches, comme l'on parle, attachées à la selle, telles que sont des armures d'acier, des boucliers, et beaucoup d'autres dont il y en avait de rehaussées d'or et d'autres ornées de pierreries. Après venaient des joueurs d'instruments, puis des hommes teints, les uns de noir, les autres de sang, frappant des cailloux ; puis de ces gens couverts de sang et de flèches, comme on en a représenté ; puis les machines qui font le grand ornement de la pompe funèbre. Ce sont premièrement des manières de châsses couvertes [IX, 285] de toile bleue et ornées de pièces de brocart et de mille babioles pendues alentour selon le caprice des gens qui les font ; puis des bières couvertes aussi de velours ou ce brocart noir ou de couleur, comme il se rencontre, avec un turban au haut et des armes attachées dessus et aux côtés. Les hommes qui portent ces machines sautent et tournent au milieu de la procession fort légèrement. Après venait la grande châsse, portée par huit hommes, où était la représentation d'Hossein, les unes ressemblant à un lit de parade où Hossein et son frère sont représentés par deux petits garçons qui se disent l'un à l'autre *Hossein ! Hossein !* ; d'autres ressemblant à un cabinet d'armes, étant garnies dedans et dehors d'arcs et de flèches, d'épées, de boucliers, de poignards, de masses d'armes, avec un garçon au milieu armé de toutes pièces, prêt à combattre, tout cela brillant d'or et d'argent, car ces châsses sont faites aux frais et par les soins de tout le quartier ; d'autres châsses représentaient des mausolées ; en d'autres on voyait un homme étendu avec ses habits ensanglantés hérissés de flèches, la tête en sang, représentant le saint en état de mort. On portait autour de toutes ces machines des branches d'arbres pour les garder contre le soleil.

Après ces châsses venaient des hommes, aussi tout en sang, qu'on soutenait sur des chevaux poudreux, pour représenter les soldats de ce prince, puis suivait en foule le peuple de la procession au nombre de deux ou trois cents, faisant un bruit horrible à crier : *Hossein ! Hossein !* Ils sont toujours armés, mais la plupart [IX, 286] de gros bâtons seulement, et ils courent au lieu de marcher. Ils s'arrêtent de temps en temps pour donner loisir à leurs machines d'avancer, et alors ils sautent, tournent, se démènent comme des furieux et des possédés, s'étourdissant eux-mêmes à force de crier toujours ces noms si souvent répétés. Outre ces processions, il y en avait deux extraordinaires pour l'amour du roi. L'une, des *souffis*, qui sont les gardes du corps du roi et de son palais, qu'on tient pour les plus exemplaires dévots de tous les mahométans, et qui sont fort illustres dans la secte imanique. Ce qu'il y avait de particulier en leur procession était deux hommes étendus chacun sur une planche fort étroite, tout en sang, qui contrefaisaient fort bien les morts, et dix ânes, chacun portant trois petits garçons, qui récitaient les vers de la fête. L'autre procession était celle des Indiens mahométans de la secte d'Aly, et c'était la plus belle de toutes. Elle commençait par cinq éléphants, avec de petites tours dessus dans lesquelles il y avait des enfants chantant les louanges d'Hossein, et par six chevaux de main de grand prix avec des harnais d'or et de pierreries. Leur châsse était un lit de parade de huit pieds en carré porté par douze hommes. Il était de brocart d'or à grandes crépines d'or. Il ne se peut rien voir de plus beau en pareille occasion. Au milieu du lit il y avait deux tombeaux couverts de draps en broderie d'or et quatre enfants aux coins, deux chantant les louanges de Hassen et de Hossein, et deux chassant les mouches avec des éventails de plumes. Derrière la châsse on voyait deux machines [IX, 287] tirées par des bœufs, dont l'une représentait la mosquée de la Mecque, l'autre celle de Médine.

Toutes ces processions passèrent au milieu de la place royale, sous les yeux du roi, qui était dans le salon bâti sur le grand portail. Le grand prévôt était au milieu de la place avec trente gardes à cheval et autant de valets à pied pour empêcher le désordre ; car comme la ville d'Ispahan est d'ancienneté partagée en factions, comme l'on a dit, il arrive souvent qu'en de pareils jours des quartiers se battent de bonne façon l'un contre l'autre, et alors c'est un furieux désordre pour la fête.

Je n'aurais jamais fait si j'en voulais rapporter toutes les particularités. Je remarquerai seulement qu'à cette fête-ci, où était le roi, il se rendit le dernier jour au salon sur les sept heures du matin et entendit d'abord le sermon du jour fait par le prédicateur qui avait prêché devant lui les autres jours. Sa chaire était sur une grande plate-forme qui joint le salon, laquelle était couverte d'une riche tente. Grand nombre d'ecclésiastiques étaient alentour. Les *souffis* étaient derrière. Après le sermon on chanta un hymne à la louange de Hossein et de sa race. Il fut chanté à deux parties, chacun chantant de toutes sa force, et après on entendit retentir la place et les environs de malédictions sur Yezid et sus ses adhérents, et puis de bénédictions pour le roi. À la fin de l'action on donna aux ecclésiastiques quarante habits et au prédicateur trois cents écus ; mais comme ces habits étaient donnés par aumône et non [IX, 288] par honneur, ceux qui les reçurent n'allèrent point baiser les pieds du roi comme c'est la coutume.

Je ne dois pas oublier que durant cette fête les Persans font beaucoup d'aumônes aux pauvres. Ils croient que c'est un crime alors que de refuser ce que l'on peut donner. Les gens riches font mettre devant la porte de grands vases d'eau à la glace avec une tasse dedans afin que personne ne souffre de ce mal dont Hossein mourut, qui est la soif ; car ils content que, manquant particulièrement d'eau, il alla de désespoir se jeter sur les ennemis dont il était assiégé. Il y a aussi des porteurs d'eau qui vont par les rues avec un gros outre sur le dos, qui en présentent à boire à la glace dans de grandes tasses à tout le monde. Ils ont coutume de crier en la donnant : Que celui qui paiera cette eau soit béni jusqu'à la septantième génération.

Le roi faisait donner à souper durant les dix jours de cette fête à toutes ces processions où il y avait plus de quatre mille personnes, et outre cela envoyait tous les jours douze cents livres de pain, cinquante plats de viande, et cinquante francs d'argent à la grande mosquée pour être distribués aux pauvres. Au reste, ces processions n'ont nul air de dévotion et ressemblent proprement à une mascarade de lutins ou de gens possédés de fureur et de rage, et leurs chants et leurs cris finissent toujours par des imprécations contre les ennemis de leur religion. Les ecclésiastiques les poussent à cette fureur, enseignant, comme je l'ai déjà observé, qu'il y a un très grand mérite à maudire les premiers princes arabes [IX, 289] qui tinrent l'empire mahométan au lieu de le céder aux descendants de Mahammed par sa fille Fatmé. J'ajoute pour la fin de cette longue description que les auteurs persans disent que le jour de cette fête, qui est le dixième du mois qu'ils appellent le mois sacré, a été marqué en divers siècles par les plus rares événements heureux et malheureux, comme entre les autres qu'à pareil jour le Déluge commença, Sodome et Gomorrhe furent réduites en cendres, le roi David mourut, et le prophète Jonas fut jeté dans la mer ; et comme au contraire ce fut en pareil jour que le monde fut créé ; Jacob, qui avait perdu la vue à force de pleurer la mort de son fils Joseph, la recouvra en l'embrassant en Égypte ; Pharaon poursuivant les Israélites fut englouti dans la mer Rouge ; Job, qu'ils disent qui demeurait dans une province de Perse nommé Kerman, fut consolé de Dieu sur les grandes pertes qu'il avait souffertes, et eut promesse de posséder de nouveau de fort grands biens. Remarquez que trente-quatre jours après cette fête solennelle, c'est à savoir le 14 du mois de Safar, ils en font une autre qu'ils appellent *Ser-ten*, c'est-à-dire *tête-corps*, en mémoire du miracle qu'ils prétendent qui arriva au corps de leur Hossein, auquel, comme ils le racontent, la tête, qui avait été portée à Damas au calife Yezid, se rejoignit.

Le 23 il arriva quatre vaisseaux hollandais à la rade dont la charge, avec celles de trois autres arrivés auparavant, allait à trois millions, consistant en épiceries, en sucre, en dents d'éléphants, en toiles blanches et peintes de toutes sortes, en marchandises de la [IX, 290] Chine, et en très grande quantité de poivre. Les Hollandais avaient appris que l'année précédente les Français avaient apporté du poivre et des toiles, et en avaient eu assez bon débit. Eux, à dessein de traverser leur commerce, apportèrent une grande cargaison de ces mêmes marchandises et les mirent d'abord à bas prix afin que si par hasard les Français en avaient de reste il perdissent beaucoup dessus ou fussent obligés à les garder longtemps. C'est l'esprit de la politique hollandaise pour traverser le commerce des autres nations. Ils ont ainsi ruiné celui des Portugais en divers endroits, et depuis peu d'années à Macao, île de la Chine. Ils envoyaient leurs navires dans une île qui en est proche, où pour attirer les marchands ils donnaient de mêmes marchandises que les Portugais à trente pour cent meilleur marché et achetaient à trente pour cent plus cher. Au reste il ne faut pas croire que les Hollandais perdent beaucoup à ruiner ainsi les autres, car ce qu'ils tirent de moins sur les marchandises dont le commerce leur est commun avec les autres nations, ils le retrouvent sur celles dont eux seuls font le commerce, lesquelles ils vendent à des prix exorbitants, comme les épiceries, qu'ils tiennent partout si chères, et plus chères aux Indes même qu'en Europe, ce qui paraît d'abord une chose assez bizarre, mais qui est fort prudemment faite pour empêcher à tout le monde le trafic d'épiceries. J'ai vu vendre à Cholconda le clou de girofle cent sols la livre en gros, qui ne revient qu'à neuf deniers dans Batavia avec tous les frais. [IX, 291]

Le 23 [avril 1674] qui était la fête d'Iman Aly, le quatrième successeur légitime de Mahammed selon la prétention des Persans, était aussi marqué dans le rituel persan pour la commémoration du martyr de deux prophètes qui sont appelés l'un Zacharie et l'autre Achia ou Isaïe son fils, dont le rituel porte que le premier eut la tête tranchée et que l'autre fut scié. Le genre de mort de ce dernier prophète fait croire que le rituel entend le prophète Isaïe fils d'Amos et beau-père du roi Manassé, mais les autres circonstances qu'il rapporte font qu'on ne sait plus qui est cet Isaye, comme celle de le faire fils du prophète Zacharie, et celle de faire le père et le fils contemporains de Jésus-Christ : car la légende de ce martyr rapporte que la sainte Vierge mère de Jésus-Christ était une des filles consacrées au service du temple, et qu'étant venue à enfanter, les juifs prirent ce prophète Zacharie, qui était chargé de la garde de ces vierges, et son fils, et les mirent à mort, celui-ci comme le coupable et l'autre comme ayant convié⁸³³ au crime, et qu'ils voulaient ensuite brûler la sainte Vierge ; mais l'ayant adjurée pour la dernière fois de confesser de qui elle avait eu cet enfant, elle répondit : « Je vous ai dit dès le commencement de le demander à l'enfant même, et qu'il vous le dirait : faites-le. » Sur quoi, un des anciens s'étant mis à interroger l'enfant, il répondit qu'il était né sans père. C'est une chose à faire rire que les anachronismes de la légende mahométane et de l'Alcoran même, où l'on trouve entre autres que la sainte Vierge est fille d'Amram et sœur [IX, 292] de Moïse et d'Aron. Cependant l'on peut remarquer par ce conte de la sainte Vierge et de Zacharie que les légendes mahométanes touchant les saints du judaïsme et du christianisme sont prises originairement de celles des chrétiens ; car on lit dans saint Bazile que ceux de son temps tenaient par tradition que les juifs mirent à mort Zacharie père de Jean-Baptiste, l'accusant de ce qu'étant le gardien des vierges du temple, entre lesquelles était la mère de notre seigneur Jésus-Christ, il l'avait laissée demeurer parmi elles après avoir eu un enfant, soutenant qu'elle ne laissait pas d'être vierge. Au reste les Persans ont encore une fête consacrée à Isaïe : c'est celle de sa naissance, qui tombait cette année au 21^e de juin.

Le 28 [avril 1674] au soir un courrier de Basra, ville au bout du golfe Persique,

⁸³³ « Négliger de punir les fautes de ceux sur qui nous avons l'inspection, l'autorité ; ou les souffrir, et ne faire pas semblant de les voir » (Furetière).

apporta aux Hollandais des lettres d'Amsterdam qui leur donnaient avis que les Français avaient abandonné Utrecht et plusieurs autres places de Hollande ; que le prince d'Orange avait pris Bonne⁸³⁴, et qu'en un mot leurs affaires prenaient une nouvelle face, contre leur attente et contre toute apparence ; et qu'ils eussent à en rendre publiquement des actions de grâces à Dieu et à en faire des feux de joie par toutes les Indes. C'est ce qu'ils firent en Perse avec éclat, et l'on peut dire sans modération, particulièrement dans ce port. Leurs vaisseaux furent une heure de temps ornés de pavillons et de flammes, et chacun de plus de cent cinquante lanternes allumées, ce qui faisait un effet fort agréable. Ils tirèrent toute la nuit sur mer et sur terre. Ils allumèrent des feux d'artifices [IX, 293] et d'autres, autant qu'on en pût préparer, et firent grand festin à tout le monde afin d'annoncer mieux leur joie à tout le pays. Le lendemain que la fête continua, on voyait attachés aux mâts des vaisseaux des pavillons français et anglais en signe de leur victoire. Ils envoyèrent aussi donner avis à tous les grands qu'ils en avaient eu de signalées sur les rois de France et d'Angleterre, dont chacun les venait féliciter, et eux en recevaient les compliments comme de la chose la plus certaine. C'est une chose étrange que la prévention des Orientaux en leur faveur. Les Persans et les Indiens, raisonnant sur le pied de leur commerce, qu'ils voient toujours fleurir tandis que celui des autres nations ne fait que ramper, pour ainsi dire, croient qu'ils sont les rois de l'Europe. C'est ce que disait le gouverneur du Bander au chef du commerce de la Compagnie française : « Vous dites que votre roi a pris le pays des Hollandais, cependant voilà sept navires qui leur viennent, et à vous et aux Anglais il n'en vient pas un. »

Le 29 était la fête de la nativité de saint Jean-Baptiste, sur quoi l'on peut observer que les Persans n'ont pas seulement dans leur calendrier les fêtes qui concernent leur religion, mais qu'ils en ont plusieurs autres qui étaient célébrées avant le mahométisme, comme par exemple cette fête de saint Jean-Baptiste, qui regarde les chrétiens, et celle du martyr d'Isaïe, dont je viens de parler, qui regarde les juifs. On en verra dans la suite qui regardent aussi les gentils.

Le premier mai [1674] un navire hollandais partit [IX, 294] pour aller porter aux Indes les nouvelles de Hollande desquelles je viens de parler. On ne saurait croire le soin que prennent les Hollandais des Indes de faire éclater leurs bons succès, de quelque peu d'importance qu'ils puissent être, ce qu'il ne faut pas croire qu'ils fassent par un esprit de vaine gloire. Ils le font fort sagement pour l'accroissement de leur réputation et pour retenir grand nombre de petits princes indiens dans la sujétion où ils les ont réduits. Ce jour-là le gouverneur de Bander Abassi en partit pour aller passer l'été à Niris, ville qui en est à neuf journées. La plupart des gens riches qui se trouvaient dans ce port en parlaient aussi tous les jours à même dessein. En effet, les chaleurs étaient déjà si excessives, de jour et de nuit, qu'on en souffrait extrêmement, et que bien du monde en tombait malade. Pour moi, je me portais bien, grâces à Dieu, mais tous mes gens étaient abattus. Quelques-uns avaient la fièvre. Ils me conjuraient de nous en aller. J'en avais plus d'envie qu'eux, mais j'attendais de jour à autre un vaisseau de Surat qui m'apportait beaucoup d'effets, et son retardement me causait un chagrin et une peine extrêmes.

Le huitième, le lieutenant du gouverneur fit un grand festin à l'agent français où l'on me fit l'honneur de m'inviter. Il ne s'y passa rien d'extraordinaire, quoiqu'il durât jusqu'à deux heures après minuit, et que la plupart des conviés et l'hôte le premier s'enivrassent. J'y remarquai seulement, et avec surprise, que cet homme, tout malade d'une jambe qu'il était, buvait les santés avec de [IX, 295] très forte eau-de-vie, le vin de Chiras que les autres buvaient ne lui semblant pas assez fort. Cependant il faisait une chaleur, comme je l'ai dit, insupportable. Les Persans ne boivent du vin que pour s'échauffer le cerveau et pour s'exciter ainsi à la joie et à l'allégresse. C'est pour cela que l'usage du vin est si commun en Perse,

⁸³⁴ C'est ainsi que Bonn en Rhénanie s'écrit dans *Trévoux*.

quoique la religion le défende. Ceux qui ne boivent point de vin se servent pour le même effet d'infusions de pavot, de pâtes d'opium, de confections d'*Alhermes*, et de certaines décoctions fortes qui échauffent et qui enivrent comme le vin. L'excès qu'ils font de tout de cela abrège la vie et ruine la santé à la plupart, et j'en ai connu beaucoup parmi les gens de qualité que le vin a fait mourir. Il n'y a rien de plus divertissant que de les voir boire. Ils avalent le vin en rechignant et en faisant des grimaces, comme quand on prend une médecine, ce qui vient de ce que, n'étant pas accoutumés au goût du vin, ils le trouvent mauvais, et qu'ils le prennent comme un spécifique pour se donner de la joie, de même que l'on prend un julep pour dormir. Au reste, ils croient n'avoir jamais assez bu que quand ils ne savent plus ce qu'ils font.

Le dix-septième [mai 1674] était consacré à la mémoire de la mort d'Adam. Le nom d'Adam dans les langues orientales est un nom générique qui signifie homme en général, et par excellence le premier homme. Les Persans, pour le distinguer des autres, l'appellent Adam Sefi Alla, c'est-à-dire l'homme créé pur par Dieu, et ils l'appellent aussi quelquefois Adam le Prophète, Adam le Calife, titre qu'ils ne donnent [IX, 296] qu'aux législateurs et à leurs vicaires ou successeurs directs. Leurs légendes sont fort longues sur la vie d'Adam. Je n'en rapporterai que quelques passages. On y voit, entre les autres, qu'il fut créé dans le quatrième ciel, le corps premièrement, fait de terre rousse, d'où est venu le terme d'*adam*, qui en arabe comme en hébreu signifie roux, et l'âme ensuite ; que le corps ayant été formé entièrement, il demeura immobile comme une statue pendant quelque temps, après quoi Dieu commanda à l'âme d'entrer dans le corps et l'animer : ce que l'âme refusa d'abord de faire, demandant à Dieu comment elle, qui était d'une si noble essence, qui discernait, qui pensait, qui se connaissait, pourrait s'allier avec une masse de chair sans connaissance et sans sentiment ? Sur quoi, Dieu commanda à l'ange Gabriel de jouer du flageolet, ce qu'il fit, et aussitôt l'âme se mit à voltiger autour du corps d'Adam, et ensuite y entra par les pieds, qui furent les premières parties du corps qui se remuèrent. Il faut croire que c'était pour danser au son du flageolet, car les Talmudistes de qui ces fables paraissent être tirées étaient de l'avis de ces philosophes qui définissent l'âme une harmonie. La légende ajoute que tout cela arriva le jour de l'équinoxe vernal au lever du soleil, et qu'Adam ayant transgressé l'ordonnance de Dieu dès le jour même, il fut relégué dans la terre dès le même jour aussi à trois heures après midi, n'ayant été de cette sorte que neuf heures dans le ciel. J'ai rapporté dans l'exposition du second article du symbole ce qu'ils enseignent touchant cette [IX, 297] transgression que nous appelons le péché d'Adam. Ils ajoutent que Dieu ayant été touché du repentir d'Adam et prévoyant qu'il lui durerait toute sa vie, il le plaça dans le lieu le plus délicieux de la terre pour adoucir son ennui. Ce lieu délicieux est l'île de Ceylan, où ils assurent qu'Adam jeta tant de larmes que toutes les rivières et tous les fleuves du monde en naquirent. Voilà une légende docte en chorographie qui fait une île à plus de deux cents lieues de terre la source de toutes les rivières du monde. Ce que les mahométans ont le plus altéré dans l'histoire d'Adam est le point de ses générations : car premièrement ils content qu'Ève, dont ils font une prophétesse, et à qui ils donnent pour cela la qualité de *Hazareth Havah*, la majesté d'Ève, n'eut que huit enfants en quatre couches, quatre garçons et quatre filles, et qu'elle accouchait toujours d'un garçon et d'une fille à la fois ; que ces enfants se mariaient ensemble ; et que la cause pour laquelle Caïn tua Abel est que la sœur gémelle d'Abel était plus belle que celle de Caïn, et que celui-ci, ayant envie de l'avoir, tua son frère. C'est de là, à ce qu'ils prétendent, qu'est venu le nom d'*Abel*, qui signifie en arabe *triste*, et aussi *vivant dans le célibat*. Ils ajoutent qu'Ève eut à sa troisième couche Kis et Nenoï, desquels sortit la race bénite, Kis ayant été prophète, et Nenoï, mère de Huch, qui le fut aussi ; et qu'à la quatrième couche elle eut Énoch. Ils content de plus qu'Adam eut un si grand redoublement de tristesse de la mort d'Abel, et Ève pareillement, que leurs jours en furent fort abrégés, Adam n'ayant vécu que

trois cents ans⁸³⁵. Et [IX, 297] enfin ils assurent que l'un et l'autre moururent où ils avaient vécu, et y furent enterrés.

J'ajoute à ce que je viens de rapporter d'Adam que les Persans appellent Nouh ou Noé *Adam tsany*, c'est-à-dire second Adam. C'est de tous les patriarches celui à qui ils donnent la plus longue vie, la faisant aller à mille deux cents ans. On trouve dans l'histoire qu'ils font de sa vie qu'étant prêt de mourir, un homme lui demanda : « Ô Prophète de Dieu, qui as le plus vu en ce monde, qu'en as-tu trouvé en tant de temps ? » « Il m'a paru, répondit-il, comme un grand palais à deux portes, une devant et une derrière. Je suis entré par l'une, et je sors par l'autre. »

Le 20, me trouvant pressé par les médecins d'emmener mes gens hors du Bander-Abassi, m'assurant qu'autrement ils étaient en risque d'y mourir dans peu de jours et que j'y pourrais mourir aussi si j'y demeurais plus longtemps, je résolus de partir et de n'attendre pas davantage les vaisseaux des Indes. Je partis sur le soir avec le chef de la Compagnie française, et j'arrivai à minuit à Guetchy, qui est à sept lieues de Bander-Abassi.

Le 22, étant à Coureston, je reçus un exprès avec des nouvelles que le vaisseau que j'attendais de Surat avait mouillé l'ancre la nuit même que j'en étais parti. J'avais grande envie et grand intérêt de retourner, mais outre que tous mes gens étaient malades, je me sentais mal aussi, et chacun me disait si positivement que je ne reviendrais [IX, 299] jamais de ce lieu-là si j'y retournais, que cela me fit continuer mon voyage.

Le 23 au soir je montai à cheval, faible et étourdi que j'étais, comme un homme prêt à tomber malade. Je fis ma traite et arrivai à Tanguedelan, mais je n'y eus pas été une heure que je me trouvai attaqué d'une grosse fièvre et le sang dans un furieux mouvement. Je tombai incontinent en délire, et puis après dans un long évanouissement dont on eut assez de peine à me faire revenir. Il y avait avec nous par bonheur un chirurgien français assez habile en sa profession qui me secourut de son mieux, et ce fut le seul homme dont je fus secouru, car il n'y avait âme vivante à Tanguedelan, et tous mes serviteurs étaient fort malades. Cependant Dieu en ses grandes miséricordes me fit trouver ce qui m'était le plus nécessaire, savoir de m'emporter promptement de ces lieux abandonnés et d'un si méchant air. On alla chercher des hommes pour cela aux villages voisins. Il en vint huit qui avaient plusieurs fois porté des malades en brancard, et qui m'en firent un avec des cannes et des branches d'arbre sur lequel ils entreprirent de me porter jusqu'à la ville de Laar. Je ne fatiguerai point le lecteur du détail de ce que je souffris durant le chemin ; je dirai seulement que les deux premiers jours la fièvre continue dont j'étais accablé était accompagnée de défaillances que chacun prenait pour l'agonie, mais qu'au troisième jour je fus délivré de ce dangereux symptôme par une crise que l'on trouva fort heureuse. [IX, 300]

Le 27 [mai 1674] j'arrivai à Laar au point du jour, car on ne me portait que de nuit à cause de la chaleur, et aussitôt j'envoyai quérir le médecin du gouverneur. Il était au palais, et ayant su que j'étais marchand du roi, il me vint voir sur-le-champ. J'eus peine à lui dire un mot, tant je souffrais de mal et étais épuisé, mais il connut promptement ma maladie. Je la croyais mortelle, et le chirurgien français, mais lui au contraire la traita de peu de chose. « Vous avez le mal du Bander », me dit-il gravement et d'un air froid. « Cela n'est rien, n'en soyez point inquiet, car Dieu m'aidant je vous ôterai la fièvre aujourd'hui même, et dans peu d'heures. » Ces paroles firent une impression dans mon esprit comme aurait fait quelque apparition céleste. Un subit tressaillement me prit, et je me mis à rire, de mourant et gémissant que j'étais. Je pris la main du médecin et la lui serrai en le regardant comme un ange. Lui, sans me faire aucunes questions sur le temps ni sur le cours de ma maladie, se mit à écrire l'ordonnance. Il la fit sur trois papiers distincts et les donna à un garçon de son apothicaire qu'il avait amené avec lui, prescrivant de quelle manière il me traiterait et le

⁸³⁵ Selon Genèse V, 3-5, Adam engendra Seth à l'âge de 130 ans et vécut encore 800 ans après.

régime que j'aurais à garder. Comme il allait sortir, je lui criai : « Monsieur, j'étouffe de chaleur. » « Je le sais bien, me répondit-il, mais dans un moment vous serez rafraîchi » ; et il s'en alla, et son garçon apothicaire aussi.

C'est la coutume en Perse que les médecins ont chacun leur apothicaire propre qui prépare toutes leurs ordonnances, et qui d'ordinaire a sa boutique joignant leur maison ; même [IX, 301] dans les grandes villes, toutes les boutiques d'apothicaire appartiennent aux médecins, ou toutes entières, en telle sorte que l'apothicaire n'est qu'un homme à gages, ou en partie, c'est-à-dire que le médecin et l'apothicaire sont en société. Les Persans prétendent que c'est là la coutume ancienne, et ce qui se pratiquait du temps de Galien, ajoutant que c'est une excellente précaution tant contre les méprises des apothicaires que contre le peu de bonne foi que plusieurs apportent dans la préparation des remèdes. Sur les neuf heures le garçon apothicaire revint avec un plein panier de drogues. Elles consistaient en deux verres d'émulsion, une tasse de confection rafraîchissante où il y avait de toutes sortes de contrepoisons, une médecine de deux pintes au moins, la plus amère et la plus dégoûtante du monde, quatre bouteilles d'eau de saule, et une cruche de tisane. Je fus fort surpris à la vue de tant de remèdes, et je m'imaginai qu'il y en avait pour mes gens comme pour moi. Je demandai à ce garçon pour qui était tout cela ? « Pour vous, monsieur, me répondit-il, c'est ce que le médecin vous a ordonné de prendre ce matin ; il faut le boire le plus vite que vous pourrez. » Si je n'eusse pas été si malade, je me serais opposé à une si extraordinaire façon de traiter le monde, mais je fis sans réplique ce qu'on me disait. Je bus l'émulsion. Je pris de suite la moitié de la confection, mais quand ce fut à la médecine je n'en pus venir à bout, tant le cœur me soulevait contre. Je dis à l'apothicaire qu'il m'était impossible de la boire en un coup. « Cela ne fait rien, me répondit-il, buvez-la à reprises. » Je le fis [IX, 302] donc, animé par la passion de guérir, et ensuite je pris encore le reste de la confection, sans quoi j'aurais sûrement tout rejeté. Sur les dix heures, l'apothicaire me dit que j'allais avoir la plus ardente soif du monde, et qu'il aurait bien voulu me pouvoir donner à boire à la neige, mais qu'il n'y avait que le gouverneur qui en eût. Je lui proposai d'en tirer pour de l'argent de l'officier qui l'avait en garde. Il me répondit que cette voie ne réussirait point parce que, comme il y en avait fort peu, on mettait le scellé sur le lieu où l'on la gardait. J'appris dans la suite que la neige qu'on a à Laar vient de neuf journées de chemin, et que quelque précaution que l'on prenne en l'apportant, la chaleur est si grande que ce que l'on apporte dans la ville n'est que la huitième partie de ce que l'on a chargé sur le lieu, le reste se fondant en chemin. Comme dans l'extrême ardeur de ma fièvre je me figurais les plus grandes délices à boire à la neige, j'en envoyai demander au gouverneur, qui m'en envoya sur les onze heures, et comme j'étais alors dans la plus forte altération qu'on puisse ressentir, je bus aussi avec le plus grand plaisir qu'on ait jamais bu. Mon apothicaire était toujours près de moi. Le médecin lui avait ordonné, à ce qu'il disait, de ne me pas quitter, et c'était lui qui me donnait à boire. Il remplissait d'eau d'orge et d'eau de saule une grande porcelaine. Il mettait un bon morceau de neige dedans, et quand il le voyait à demi fondu il me la mettait à la main, en me disant de boire tant que je voudrais. Le plaisir que je prenais à boire était d'autant plus grand que la liqueur était fort agréable et [IX, 303] que je buvais par ordonnance du médecin. J'étais dans une salle basse assez fraîche où mon lit était étendu à terre. On l'arrosait d'heure en heure, tellement qu'on pouvait dire que ma chambre était toute en eau ; cependant rien ne pouvait tempérer l'ardeur de ma fièvre maligne, qui s'irritait par tant de remèdes rafraîchissants au lieu de diminuer. L'apothicaire se mit là-dessus à faire ôter mon lit, disant qu'il m'échauffait, et fit étendre une fine natte à la place, sur laquelle il me fit coucher tout nu en chemise, sans mettre autre chose dessus que deux oreillers au chevet, et sans me faire couvrir, pas même d'un drap, et puis il fit venir deux hommes pour m'éventer. Mais comme tout cela ne servait encore de rien, et que j'étouffais toujours de chaud, mon apothicaire, qui ne se lassait point de m'aider, fit apporter deux seaux d'eau fraîche, et m'ayant fait mettre sur une chaise où deux

hommes me tenaient, il me les versa sur le corps des hanches en bas, peu à peu, et ensuite prit une grande bouteille d'eau rose et m'en baigna de la même sorte la tête, le visage, les bras, et la poitrine. Je bénissais en mon cœur la médecine persane, qui traitait les malades si voluptueusement. Mais notre chirurgien français, qui était toujours à mon chevet, ne put retenir son indignation. « Cet homme-là vous tue, monsieur, me dit-il pitoyablement. Quoi ! vous baigner d'eau fraîche dans l'ardeur d'une fièvre maligne avec une pinte d'émulsion, deux pintes de médecine, et une livre de confection de mithridate⁸³⁶ dans le corps, avec je ne sais combien de boissons à la glace ! Faites votre compte, ajouta-t-il, qu'au lieu d'être tantôt sans fièvre comme il vous l'a promis, vous serez mort. » [IX, 304] « Je ne sais ce qui en arrivera, répondis-je, toutefois il ne me semble pas que je sois à mon dernier jour comme vous le dites. » En effet, je sentais diminuer alors le feu de mes entrailles et l'esprit me revenir, sur quoi mon apothicaire, m'ayant pris le pouls, me dit : « Votre fièvre est sur son déclin. » Elle se passa si vite ensuite qu'à une heure après midi je n'en avais plus du tout, au jugement même du chirurgien français. Il en était tout interdit, et moi j'en étais transporté de joie. Après avoir élevé mon cœur à Dieu comme à la première cause, je dis à mon apothicaire que pour comble de joie je demandais à voir le médecin. Il reviendra tantôt, me répondit-il, quand les médecines auront opéré. Je les avais prises à neuf heures, comme je l'ai dit, et je n'en avais senti depuis que le poids, qui m'avait fort enflé, mais sans me causer de tranchées⁸³⁷, de sorte que je m'imaginai qu'elles ne me feraient rien, et que la vertu s'en était exhalée dans les sueurs continuelles. Mais au bout d'un quart d'heure l'opération commença et dura deux heures entières, sans aucunes douleurs, ni même beaucoup d'altération. Le soir, le médecin me vint voir, que je regardai comme un prophète ou comme un Esculape. Il se fit dire par l'apothicaire comment j'avais passé la journée, et il m'ordonna un potage de riz cuit à l'eau avec de la cannelle et de l'écorce de grenade sèche pilées ensemble. Il y avait cinq jours que je n'avais pris aucune nourriture que ce soit.

Le 28 à mon réveil je me trouvai un peu de fièvre, sur quoi le médecin, m'étant venu voir, m'ordonna une émulsion de semences froides et une prise de confection, comme le [IX, 305] jour précédent, en recommandant qu'on me fit manger des concombres crus. On me donna ces remèdes à neuf heures, et tout le jour je ne fis que boire fort délicieusement à la neige de l'eau de saule dans de l'eau d'orge, manger des concombres crus, des melons d'eau, et sucer des poires. On mit aussi du verjus en quantité dans le potage que l'on me fit prendre à midi et au soir pour lui donner bon goût, ce qui adoucissait merveilleusement l'altération qui me restait.

Le lendemain le médecin, m'ayant trouvé encore un peu de fièvre, m'ordonna des remèdes pareils à ceux que j'avais pris le vingt-septième. La médecine me purgea avec tant de violence durant tout le jour que je pensai plusieurs fois succomber sous son effort. La nuit me fut encore plus rude que le jour, l'ayant passée dans de grandes douleurs, avec un violent accès de fièvre, de sorte que je me trouvai le matin aussi mal qu'on pouvait être. Mon médecin me trouva en cet état, et à l'ordinaire me remplit de consolation ; car après m'avoir bien tâté le pouls, il me dit qu'il m'allait faire donner des breuvages qui emporteraient ce qui me restait de fièvre, et m'en délivrerait tout à fait. Il n'y manqua point, mais je ne puis dire de quels moyens il se servit pour cela. Je sais seulement qu'on me fit prendre deux pintes d'émulsion sur les neuf heures avec une grande prise de confection, comme les jours précédents, et demi-heure après un julep, sur quoi, m'étant endormi, je me réveillai après

⁸³⁶ « Espèce de thériaque ou antidote ou composition qui sert de remède ou de préservatif contre les poisons, où il entre plusieurs drogues, comme opium, vipères, scilles, agaric, stincs, etc. » (Furetière). Le stinc, selon le même dictionnaire, est « est une espèce de petit crocodile ».

⁸³⁷ « Se dit de certaines douleurs violentes, aiguës, qu'on souffre dans les entrailles » (*Académie*, 1762).

midi sans fièvre, le cœur tranquille, le cerveau dégagé, et à ce qui me semblait parfaitement bien remis. J'étais pénétré de tant de joie que [IX, 306] je ne la pouvais exprimer, m'assurant sur la parole de mon médecin, que je croyais un oracle, que la fièvre ne me reviendrait plus.

Il me le confirma le trente-unième au matin, et il m'ordonna de vivre dix jours durant de poulets et de riz, sans autre chose, et qu'au bout de ce temps je pourrais me mettre à vivre à mon ordinaire. Je lui demandai dans combien de jours je pourrais me mettre en chemin. Il me répondit que deux autres jours de repos me suffisaient, et qu'après je pourrais partir, et me trouverais assez de force pour monter à cheval. Il m'ordonna encore une grande prise d'émulsion et une autre prise de cordiaux, comme les jours précédents.

Le premier juin [1674] il me vint voir et me dit que c'était pour la dernière fois, et que je n'avais plus besoin de ses visites ; qu'il avait ordonné à l'apothicaire de m'apporter de quoi faire dix émulsions et d'enseigner à mes gens à les préparer, et une boîte de confection de gemme et de mithridate rafraîchissante, du poids de trente-cinq dragmes, dont pendant autant de jours je prendrais une dragme à mon réveil et boirais dessus un grand verre d'eau. Il me dit que c'était pour me réchauffer et me fortifier l'estomac que tant d'émulsions et de semences froides avaient beaucoup affaibli.

Ce jour-là, premier de juin, était celui que les Persans appellent le mercredi des malheurs, et en leur langue *char-chambe souri*, c'est-à-dire le mercredi de la trompette, avec quoi ils entendent la fin du monde, en laquelle les quatre grands anges, comme ils les appellent, qui sont Gabriel, Michel, Raphaël, Asraël, sonneront de la trompette pour réveiller les [IX, 307] morts. Ce jour est le dernier mercredi du mois de Safer, à leur compte. Ils croient ce jour malheureux, c'est pourquoi ils ne font point d'affaires ce jour-là, et ne sortent pas même du logis lorsqu'ils peuvent s'en exempter, appréhendant que tout ce qu'ils pourraient faire n'eût un mauvais succès. Ils tiennent à l'occasion de ce mercredi-là tous les mercredis malheureux. Jamais les caravanes ne se mettent en chemin le mercredi, et plusieurs gens ne veulent pas ouvrir leur boutique. Cette superstition est si générale qu'elle s'est répandue parmi tous les habitants du pays, de quelque religion qu'ils soient. Les Arméniens, entre les autres, ne voudraient pas dater un acte d'un mercredi ni le signer ce jour-là. Il m'est arrivé diverses fois qu'ayant à me faire faire des obligations des principaux marchands de cette nation qui devaient courir d'un mercredi, ils me disaient : *Prenez l'intérêt d'un jour*, et le dataient du jour suivant. Les gens superstitieux observent tous les jours comme heureux ou malheureux, ce qu'ils appellent jours noirs et jours blancs ; par exemple le treize, quatorze, et quinzième de chaque mois sont des jours blancs à leur compte.

Le troisième juin [1674] je partis de Laar⁸³⁸ ayant pris un second *chatir*, qui sont des manières de valets de pied qui vont devant le cheval, pour me soutenir à cheval en cas que mes forces ne fussent pas suffisantes. Ma précaution fut vaine, grâce à Dieu, je me portai assez bien, quoique je ne pusse pas faire les traites ordinaires. Je fus quinze jours en chemin jusqu'à Chiras, m'en étant reposé deux entiers à Taduan, cet agréable bourg entre Jarron [IX, 308] et Chiras dont j'ai fait la description ci-dessus.

Le dix-septième j'arrivai à Chiras, faible et défait comme un homme convalescent, mais du reste en si bon état que je cessai d'user des remèdes que mon médecin m'avait prescrits. On me conseillait de ne pas passer outre que je ne fusse entièrement remis, mais étant bien informé que les maladies qu'on contracte au Bander-Abassi sont fort longues à déraciner, et qu'on n'en vient à bout que dans un bon air et peu à peu, je me résolus de me rendre à Ispahan le plus tôt que je pourrais, et j'y arrivai le 2 juillet [1674], fatigué et abattu

⁸³⁸ On va voir que Chardin ne retourne pas chercher les diamants au Bander-Abassi, comme on pourrait s'y attendre, mais continue son retour vers Ispahan. Comme il fait assez rarement allusion aux détails de son commerce, on ne saura jamais exactement comment il aura récupéré le précieux paquet.

autant qu'on le peut être.

Second voyage en 1675-1676 de l'auteur d'Ispahan à Bander-Abassi,
et diverses particularités de la cour de Perse
dont il n'avait point encore eu lieu de parler¹.

La langueur que ma maladie jointe à la fatigue de mon retour à Ispahan m'avait laissée n'était pas par tout le corps également, mais elle était toujours plus grande en une partie, tantôt l'une, tantôt l'autre, ressemblant à une humeur maligne qui se jette sur tous les membres du corps tour à tour. Je me repentis alors de n'avoir pas observé le cours de remèdes que mon médecin de Laar m'avait prescrit, n'ayant pris que quinze jours durant de la confection de gemme et de mithridate dont il m'avait ordonné de prendre durant trente-cinq. Je l'avais quitté à Chiras, à la persuasion de [X, 4] mon chirurgien français, qui me disait continuellement qu'elle m'échaufferait trop et que le bon air où j'étais revenu achèverait de me purger du mauvais air de Bander-Abassi ; mais je reconnus avec le temps combien il se méprenait. Cette confection m'était ordonnée durant tant de jours, et si grande dose, pour empêcher le mauvais effet des remèdes rafraîchissants qu'on m'avait donnés par excès pour me faire passer la fièvre, et pour avoir manqué d'en prendre, la langueur ou faiblesse dont j'ai parlé se fixa sur une jambe avec des douleurs qui étaient fort âpres durant l'hiver, et quelquefois à l'excès. Je crus pendant plus de quatre ans que je n'en guérirais jamais, mais étant passé aux Indes au bout de ce temps-là, les chaleurs qu'il y fait me la firent passer au bout de quelques mois, et si entièrement que je ne m'en suis plus jamais senti.

Avant que de passer outre, je remarquerai que durant mon retour de Laar à Ispahan il y eut six jours de fêtes. L'une était la naissance du prophète Isaïe ; trois autres étaient consacrées aux Imams, et une autre l'était à celui qui par zèle ou fureur de religion se jeta sur Omar, le second empereur des mahométans, et lui donna la mort. La légende l'appelle *Baba sujael din Omar-couch*, c'est-à-dire le vaillant Père dans la Loi qui fit mourir Omar. La sixième fête s'appelait *Hegeré Mahammed*, c'est-à-dire la fuite de Mahammed, pour la distinguer d'une autre Hégire, ou fuite, qui arriva huit ans avant celle-là. Cette Hégire ou fuite de Mahammed est l'époque dont tous les mahométans [X, 5] se servent. J'en traiterai amplement dans mon *Histoire de Perse*.

Le dixième je commençai à faire mes visites chez les personnes de qualité de ma connaissance, tant pour leur rendre mes respects que pour savoir des nouvelles de ce qui s'était passé à la cour durant mon voyage. J'appris qu'elle n'avait bougé de Casbin, qui est l'ancienne Arsacie, et que les débauches du roi, qui étaient la principale matière des nouvelles du temps, augmentaient tous les jours, et qu'il buvait avec tant d'excès qu'on s'étonnait que le vin ne l'eût pas encore fait crever ; que son vin devenait aussi plus cruel, de manière que presque toutes les fois qu'il en était pris il s'emportait à des outrages et à des cruautés contre les plus grands seigneurs de la cour. Parmi plusieurs exemples qu'on m'en conta, je ne rapporterai que ce qui arriva à Mansour Can, général des mousquetaires. Le roi était à trois lieues de la ville à une grande chasse qui devait durer dix jours, mais s'étant mis à boire le quatrième jusques à n'en pouvoir plus, il dit au général : « Je veux retourner à la ville, montons tout à l'heure à cheval. » « Sire, lui répondit ce seigneur, il n'est que onze heures du

¹ Malgré le titre du tome X, il n'en vient réellement au second voyage que vers la fin du volume.

soir. On n'attend point Votre Majesté dans la ville ; rien n'y est préparé pour la recevoir, il ne sera pas de votre dignité d'y entrer ainsi brusquement au milieu de la nuit. » Le roi, indigné de cette opposition, tire le sabre, et en lui disant : « Chien que tu es, as-tu bien l'insolence de répliquer à ton maître ? », il lui décharge un coup qui lui eût ouvert la tête en deux s'il ne l'eût paré de la main ; mais le coup était si rude [X, 6] qu'il en eut une grande taillade le long de la main, de laquelle il sortit beaucoup de sang, et la moitié du turban emporté. Le général se mit à dire : « Sire, je suis si ivre que je ne sais ce que je dis ; mais si pour cela, ou pour ce que j'ai osé répliquer à Votre Majesté, j'ai été assez malheureux que de mériter son indignation, elle n'a qu'à me commander de me tuer, sans salir ses mains sacrées du sang d'un chien comme je suis : je me percerai moi-même le cœur. » Le roi, au lieu de lui répondre, commanda qu'on l'emportât, et qu'on prît soin de sa plaie, et trois jours après il lui envoya un habit royal et deux cents tomans, qui font neuf cents pistoles, pour marque qu'il était dans ses bonnes grâces comme auparavant. On n'aura point de peine à croire comment les grands de Perse s'anéantissent de cette sorte devant leur souverain si l'on se souvient de ce qui a été dit ci-dessus sur ce sujet, savoir qu'ils croient leur roi le souverain arbitre de leur fortune et de leur vie, et qu'un de leurs plus forts préjugés est qu'ils doivent quitter la vie dès qu'il les en juge indignes ou qu'ils l'ont offensé. Aussi, bien loin de fuir la mort quand il la leur ordonne, ils en entendent l'arrêt sans impatience et aident souvent eux-mêmes à l'exécution. Les sages d'entre eux regardent les rois non seulement comme des ministres de la justice de Dieu, mais aussi comme les oracles ou la bouche de cette justice divine, c'est ce qui leur donne cette inconcevable résignation à leurs volontés ; ils disent : C'est Dieu qui me condamne à souffrir cela, qu'est l'homme mortel de lui-même ? Il n'a de puissance sur ma vie ni sur mes biens que selon que Dieu en veut disposer. [X, 7]

De toutes les funestes révolutions qui étaient arrivées à la cour durant mon voyage, nulle ne m'étonna tant que celle de Sefy Coulican, gouverneur d'Arménie. J'en fus beaucoup touché, tant pour le mérite de ce seigneur que pour les faveurs que j'en avais reçues en passant dans son gouvernement. Sa disgrâce arriva à l'occasion du patriarche d'Arménie, sur une affaire dont j'ai traité au long dans mon *Voyage de Paris à Ispahan*, qui était en un mot que, ce patriarche s'étant mis en tête d'obliger les évêques arméniens de l'Empire ottoman à aller acheter les huiles à son siège patriarcal, qui est près d'Irivan en Perse, au lieu qu'ils allaient les acheter à Jérusalem d'un autre patriarche de leur nation, il se rendit à Constantinople pour solliciter un ordre de la cour ottomane sur ce sujet, où, ayant dépensé tout son argent et tout ce qu'il put emprunter des marchands arméniens habitants dans son pays qu'il y trouve, il s'endetta encore de plus de trente mille écus à des Turcs, et tout cela sans succès. Cependant, comme ces Turcs avaient peur que le patriarche ne mourût à la poursuite de l'affaire, et qu'ainsi leur dette ne fût entièrement perdue, ils le portèrent à s'en retourner à son siège patriarcal pour chercher les moyens de les payer, et ils l'accompagnèrent. L'affaire avait fait éclat. La cour de Perse en prit connaissance sur diverses recommandations réitérées des ministres de la Porte, et ordonna au gouverneur d'Arménie de lever de l'argent sur la nation arménienne pour payer ce que leur patriarche devait à ces Turcs, mais non à d'autres. Le gouverneur ordonna la levée et la fit faire [X, 8] par ses gens, au lieu que le patriarche prétendait que ce fût par les siens ; et non content d'avoir détourné beaucoup de deniers à la levée, il voulait encore s'approprier une partie de ce qui avait été levé. Le patriarche et ses créanciers turcs, ayant reconnu le dessein du gouverneur, résolurent d'en aller porter leurs plaintes à la cour, mais on les observa de si près qu'ils ne purent s'y rendre qu'après avoir languì longtemps à Irivan.

Ils furent aussi longtemps à la cour sans avancer leurs affaires, Nesralibec et Miralibec, fils du gouverneur d'Irivan, qui étaient les favoris du roi, uniques et tout-puissants, empêchant qu'on n'écût leurs plaintes. Le grand vizir même, tout intègre qu'il est, ayant une forte amitié pour cette famille, se contentait de proposer au patriarche et à ses créanciers

turcs de s'accommoder avec le gouverneur. Comme ses fils l'informaient soigneusement du peu de succès du patriarche, et l'assuraient que toutes les entrées de la cour lui étaient fermées, cela l'enfla et lui fit prendre la résolution de perdre tout à fait ce prélat malheureux et rebuté. Dans cet esprit il poussa les moines du monastère des Trois Églises, lieu qui est la chaire patriarcale d'Arménie, éloigné seulement de trois petites lieues d'Irivan, la résidence du gouverneur, de déposer leur patriarche et d'en élire un autre en sa place. Ces moines en reçurent la proposition avec plaisir, ayant de grands sujets de regarder leur patriarche comme un ambitieux imprudent qui avait ruiné le siège patriarcal et qui déshonorait la nation. Ils en élurent un autre nommé Onuphre, qui pour [X, 9] rendre son élection plus ferme et incontestable se prépara à en aller demander la confirmation au roi. Il fit fondre pour cet effet la plupart de l'argenterie du monastère, emballer les plus beaux ornements, comme des chapes couvertes de pierreries, des devants d'autel brodés de perles, des tapis d'or et de soie, et ce qu'il y avait de plus beau et de meilleur dans le couvent. Le gouverneur, voyant emporter tant de richesses, songea comment il ferait pour en avoir sa part. Il dit à Onuphre que s'il allait à la cour, le vieux patriarche lui formerait des oppositions lesquelles il ne surmonterait pas sans peine et sans beaucoup de temps et beaucoup de dépenses ; qu'il ferait plus sagement de se tenir dans son monastère et lui laisser le soin d'envoyer ses présents à la cour et de tirer les lettres patentes pour sa confirmation. Le pauvre intrus consentit à tout, et le gouverneur ayant retenu plus de la moitié des présents, il envoya le reste à ses fils pour les présenter au roi et aux ministres, en leur rendant ses lettres en faveur d'Onuphre. Il n'avait garde de mander qu'il eût poussé les moines des Trois Églises à l'élire ; il assurait au contraire qu'ils s'étaient portés d'eux-mêmes à cette élection, ne pouvant plus endurer leur vieux patriarche, et qu'il n'y avait contribué que de consentement.

Ce vieux patriarche fut frappé de toutes ces nouvelles comme d'un coup de foudre, et ses créanciers aussi, croyant tout perdu pour eux si ce prélat demeurait déposé et qu'un autre occupât sa place. Il y avait entre eux un jeune Arabe, garçon d'esprit et [X, 10] riche en intrigues et en expédients. Il avait apporté des lettres de recommandation des principaux ministres de la Porte, où son frère avait un emploi considérable, ce qui le rendait hardi et lui faisait parler bien plus franchement que le patriarche même, qui pour être sujet de Perse et chrétien était obligé à de grandes retenues. Ces deux ensemble firent tant par leurs sollicitations et par des présents qu'ils engagèrent le colonel des mousquetaires, qu'ils savaient être un secret ennemi du gouverneur d'Irivan et de ses fils, à délivrer au roi la requête du patriarche. Elle contenait deux choses, la première une très humble supplication de lui faire justice de la violence du gouverneur d'Irivan, qui au lieu d'acquitter ses dettes des derniers levés pour cela sur les Arméniens par ordre de Sa Majesté, voulait se les approprier. La seconde, un étalage, pour ainsi dire, des tyrannies de ce seigneur, dont après avoir raconté des exemples particuliers, il ajoutait que comme esclave de Sa Majesté il se voyait obligé de l'informer que plus de huit cents familles d'Arménie, mahométanes et chrétiennes, avaient été réduites à s'enfuir en Turquie pour y chercher un asile contre l'insupportable dureté de ses violences, et qu'au reste on ne devait point être prévenu comme on l'était que ce gouverneur fût bon imamiste (qui est la secte persane), puisqu'il avait en main de quoi le convaincre qu'il croyait l'hérésie des Turcs. Cette requête eut beaucoup d'effet. Le roi la lut et en sentit bien les raisons, mais il ne le témoigna pas sur l'heure. Il attendit quelques jours, et puis il en entretint [X, 11] le premier ministre, lui commandant de chercher avec soin s'il n'y avait point de fausseté dans les accusations du patriarche, et de lui faire savoir au juste ce que c'était qu'il devait à des Turcs. Le soir, le premier ministre l'envoya quérir, et l'ayant pris en particulier, il lui dit qu'il avait ordre du roi de lui demander s'il voulait répondre sur sa vie de tout ce qui était contenu dans sa requête. Le patriarche répondit que si l'on y trouvait une fausseté, il était content qu'on lui ôtât la tête. Le grand vizir lui demanda là-dessus qu'est-ce qu'il avait en main pour convaincre ce gouverneur d'être hérétique turc ? Le patriarche pour

réponse lui mit en main une lettre interceptée de ce gouverneur, écrite au Pacha d'Erzerum, place frontière de Turquie à douze journées d'Irivan, dans laquelle il y avait un endroit qui le marquait assez clairement. Le premier ministre, après l'avoir lue et relue, et après avoir bien reconnu le sceau, interrogea le patriarche sur ses dettes. Il répondit qu'il ne devait plus en Turquie que soixante-dix mille livres, et que ses grandes dettes étaient en Perse. Le gouverneur sa partie² avait plusieurs fois écrit à la cour qu'il devait plus de cent mille écus à des sujets du Grand Seigneur. Cela obligea le premier ministre de demander au patriarche de donner un écrit de sa main qu'il ne devait que soixante-dix mille livres.

Le pauvre prélat fut transporté de joie de l'entretien qu'il avait eu avec le premier ministre, regardant son ennemi comme déjà condamné puisqu'on examinait ses actions. L'affaire était maniée fort secrètement, n'y [X, 12] ayant que le premier ministre qui en eût connaissance. Le patriarche, pour profiter de ce temps heureux, fit jouer une nouvelle mine contre le gouverneur d'Arménie ; il poussa plusieurs gens, tant mahométans que chrétiens habitants de cette province-là qui étaient venus à la cour pour se plaindre de la dureté de son gouverneur, d'aller en corps à la porte du palais demander justice, comme c'est la coutume. Ils le firent, avec de grands cris, et leur requête, ayant été portée au roi, fut lue publiquement d'un bout à l'autre. Les deux fils du gouverneur étaient présents, qui digéraient à grand-peine et en favoris enflés et pleins d'orgueil qu'on osât se plaindre de leur père, et encore plus qu'on prêtât l'oreille à des plaintes faites contre lui. Le roi dit à l'aîné : « Ne t'avais-je pas commandé d'écrire de ma part à ton père de ne pas maltraiter si fort mes sujets ? est-ce toi qui a négligé mes ordres, ou lui qui les méprise ? » Ce jeune seigneur répondit en excusant son père, et le roi fit semblant de recevoir ses excuses, mais la suite monta qu'elles ne l'avaient point apaisé ; car après quelques moments, le roi s'étant retiré et toute la cour, le cadet, nommé Nesralibec, qui comme on l'a observé était enragé contre les gens qui avaient présenté la requête contre son père, les trouva en face en sortant du palais et leur dit des injures. Eux, qui sentirent réveiller à sa vue les passions de haine et de vengeance dont ils étaient animés contre sa famille, lui répondirent en gens outrés et au désespoir. Il s'emporta et voulut donner dessus d'une canne qu'il tenait [X, 13] à la main, mais eux le repoussant avec de grands cris, il en devint si furieux que, sans considérer le lieu où il était et les autres circonstances, il tire l'épée et en donne des coups aux plus proches, sans pourtant blesser personne. Ces pauvres gens, poussés à bout, se mirent à crier que leur malheur était sans exemple, en ce qu'étant venus se plaindre des oppressions du père, qui leur avait ravi les biens, on les abandonnait à la fureur des fils qui leur voulaient ôter la vie. Ils redoublèrent leurs cris avec tant de force, à dessein de les faire percer jusqu'aux oreilles du roi, qu'il en entendit le bruit ; et ayant su ce que c'était, il entra dans une si grande colère qu'il ne songea point que le coupable était son favori. « Le chien qu'il est ! se mit-il à dire, il a la fureur de tirer l'épée sur de misérables opprimés que la tyrannie de son père réduit à me venir demander justice, et de le faire à la porte de mon palais. Qu'on lui aille couper cette même main qu'il a employée à une action si lâche et si audacieuse. » Cela fut exécuté à l'heure même, et ce fut le premier coup de la ruine du père et des fils. Le roi se retira peu après dans l'appartement des femmes, où revenant aussitôt à lui, il parut triste de l'ordre qu'il avait donné. La nouvelle en fut incontinent répandue dans le sérail. Nesralibec y avait des proches parentes et des amies qui furent outrées de son malheur. Une de ses sœurs entre les autres, jeune et belle personne, y prit tant de part qu'il lui en coûta la vie. Le beau sexe en Orient n'est guère doué de cette vertu qui consiste à endurer les outrages. Elles s'abandonnent toutes au ressentiment [X, 14] aussi loin que la passion les fait aller. Cette demoiselle, apprenant l'accident arrivé à son frère, devint comme furieuse de rage ; elle ne se contenta pas de se

² Au sens du droit : « Celui qui plaide contre quelqu'un, soit en demandant, soit en défendant » (*Académie*, 1762).

déchirer les habits, les cheveux, et le visage, elle courut au roi lui dire mille injures, et essaya à deux ou trois reprises de se jeter sur lui pour le déchirer. Le prince, qui d'abord pardonnait à cette belle fille un si grand emportement, n'en put souffrir les redoublements. Voyant qu'ils ne cessaient point pour toutes ses menaces, il en vint aux effets, et par un emportement encore plus féroce, si l'on ose parler ainsi, que tout ce qui s'était déjà passé dans cette funeste aventure, il commanda de la brûler vive ; et cela fut exécuté sur-le-champ. On attache plus qu'inhumainement cette belle personne dans une cheminée qu'on remplit de bois, et on y mit le feu.

Dès que le premier ministre eut appris ce qui s'était passé, il représenta au roi que le gouverneur d'Arménie tomberait, à l'ouïe de ces nouvelles, dans le désespoir et dans la crainte d'être enveloppé dans le courroux de S. M., qui le pourrait porter à quelque résolution funeste. Celle qu'on prit fut que le premier ministre lui enverrait un courrier dans la plus grande diligence avec une lettre pour l'assurer de la part du roi que S. M. le croyait fort innocent de la faute de ses enfants, et qu'aussi il ne le mêlait nullement dans leur disgrâce, mais qu'il pourrait tout au contraire se tenir sûr d'être toujours dans sa bienveillance, de quoi il recevrait bientôt des marques éclatantes. Ces marques furent un riche *calaat* ou habit avec les armes garnies qu'un officier de [X, 15] considération lui porta. Sefi Coulican avait reçu les nouvelles du malheur tombé sur ses enfants un jour avant l'arrivée du courrier, sur quoi il s'était renfermé avec la princesse sa femme pour déplorer ensemble la rigueur de leur sort, qui les rendait tout d'un coup les plus malheureux du monde au milieu d'une fortune aussi brillante et aussi douce qu'on en puisse goûter. Il fut trois jours dans une espèce d'étourdissement sans souffrir qu'on lui parlât, tellement qu'on l'avertit en vain qu'un exprès du grand vizir était arrivé et lui apportait des lettres. À la fin il le fit venir en particulier à la porte du sérail, contre la coutume, qui est de recevoir ces sortes de courriers en public.

La lettre du premier ministre ne fit pas une entière impression sur l'esprit du vice-roi. Il se défiait que ces faveurs apparentes ne couvrirent un ordre de mort ; cependant il se composa, et l'officier du roi étant arrivé presque à même temps avec le riche présent dont j'ai parlé, il lui fit tout l'accueil requis et accoutumé en ces importantes occasions ; il fit venir sur-le-champ les astrologues pour savoir quand l'heure serait bonne pour aller recevoir le *calaat* en cérémonie. J'ai rapporté plus d'une fois dans la superstition de l'astrologie judiciaire à laquelle les Persans sont les plus adonnés de tous les peuples orientaux, la bonne et la mauvaise heure signifie une conjonction des planètes réputée bénigne ou maligne. Ils répondirent que la conjonction était maligne alors, et qu'elle ne passerait de deux jours. Le gouverneur les employa à régaler l'envoyé et à lui faire faire [X, 16] de riches habits pour la fête. Comme ces officiers viennent en poste avec quelques domestiques sans aucun bagage, la bonne réception qui leur est faite commence toujours par leur envoyer incessamment des étoffes et des tailleurs pour se faire habiller. Le jour heureux venu, le gouverneur sortit du matin avec l'envoyé du roi, les magistrats, et les principaux officiers, et il se rendit à la maison des calattes où l'on avait préparé une magnifique collation pour entretenir la compagnie tandis que le gouverneur se faisait habiller. Tout étant prêt, et les astrologues ayant annoncé le moment favorable pour l'action, l'envoyé du roi tira son ordre qu'il présenta au *cazy* pour en faire la lecture haut. Mais le *cazy*, en ayant vu le commencement se mit à pleurer, et l'assemblée, déjà pénétrée d'une douleur mortelle du malheur de son vice-roi, en fit de même. Mais ce seigneur, au contraire, préparé à tout événement, lui dit avec courage : « Pourquoi vous troubler ? Lisez haut. Il me suffit que la tête du roi soit en sûreté. » L'ordre portait que S. M. avait fait couper la main à son fils parce que c'était un ingrat qui avait mérité de perdre la vie dans les tourments, mais qu'étant bien assuré qu'il n'avait point de part à son audace, il lui commandait d'être assuré qu'il n'était point déchu de sa confiance ni de ses bonnes grâces ; et qu'afin d'en avertir les sujets de son gouvernement et de tout le royaume, il lui envoyait le *calaat* particulier aux vice-rois favoris. La crainte ainsi tournée en

joie, le gouverneur prit l'ordre du roi, le passa dans les plis de son turban en manière d'aigrette, monta à [X, 17] cheval, et rentra dans la ville parmi les acclamations. Au bout de huit jours l'envoyé du roi fut congédié avec de beaux présents.

Le vice-roi avait au contraire, comme je l'ai insinué, négligé le courrier du premier ministre, qui était un des officiers de sa maison, soit que cela fût arrivé par la distraction de sa douleur, soit par ressentiment, car il s'imaginait que ce ministre aurait pu détourner la plainte du patriarche d'Arménie, la cause fatale de ses malheurs, d'être portée au roi. Quoiqu'il en soit, déferant trop au mauvais conseil de son adversité, il renvoya le courrier assez froidement, et avec un médiocre présent. Ce procédé, qui n'était ni selon le respect dû et usité, ni selon les conjonctures, fut ressenti, et le grand vizir ne fut pas longtemps sans trouver l'occasion de le témoigner fatalement. Voici l'aventure qui la lui fournit.

Il y avait dans la troupe des danseuses du roi une jeune créature fort attrayante par les appas de sa personne, de sa danse, et de son chant. Le roi en était devenu amoureux, et elle d'une autre part était devenue amoureuse de Nesralibec, l'infortuné favori. Elle l'allait voir secrètement, et dès qu'il fut guéri elle y passait des nuits de suite. Ces amants étourdis s'oublièrent si étrangement tous deux que dans le temps du départ du roi ils furent enfermés ensemble huit jours de suite. La troupe cependant avait suivi la cour, et le roi l'ayant fait venir pour le divertir, il aperçut que celle qu'il aimait entre les autres était absente. Il la demanda. Une de ses [X, 18] compagnes répondit qu'elle était demeurée malade à Ispahan. Soit que l'amour du roi allât jusqu'à la jalousie, soit autrement, il commanda de la faire venir, et la première fois qu'il la vit ce fut en particulier. Il lui demanda : « Où as-tu été depuis mon départ d'Ispahan ? » « Sire, répondit-elle, j'étais indisposée, je me suis tenue chez moi. » Il répliqua : « Qui t'a guérie ? » « Le vin », dit-elle. « Où en as-tu bu ? » « Chez moi. » « Cela ne saurait être, dit le roi. Si tu aimes ma tête, dis-moi où tu as bu du vin. » La danseuse, interdite de se voir adjurée d'une manière qu'il y allait de la vie à déguiser, répondit : « J'en ai bu chez Nesralibec. » Cela déplut au roi, qui entra tout à fait en colère quand de question en question il apprit par-dessus que sa mère lui donnait tant d'argent qu'il voulait. Le procédé de la mère et du fils parut tout à fait indiscret à la cour, et du fils surtout, qui dans le cours de sa punition enlevait pour son plaisir une favorite de son maître. « Le traître qu'il est, dit le roi, de choisir pour sa volupté la baladine que j'aime, lui qui a des plus belles femmes dans son sérail ! Je lui ferai sentir combien un outrage de cette nature me touche vivement le cœur. » Là-dessus il commanda qu'on tirât du sérail de ce malheureux favori femmes, concubines, esclaves, et qu'on les promenât la tête découverte sur des ânes par les rues de Casbin, et qu'on les donnât pour esclaves ensuite aux officiers de ses gardes ; ce qui fut exécuté. Le premier ministre, trouvant le roi dans ce courroux, représenta malignement qu'il fallait ménager le gouverneur d'Arménie en la personne de ses enfants, ou bien s'assurer subitement de la sienne, [X, 19] crainte qu'il ne se portât à quelque ressentiment dommageable au royaume ; qu'on savait qu'il était non seulement en commerce avec le Pacha d'Erzerum, la frontière des Ottomans, mais qu'il était aussi entaché de leur religion, comme il paraissait de la lettre interceptée par le patriarche d'Arménie. Sur cela, on résolut que Mirza Ibrahim, intendant de la Médie, se rendrait à Irvan sous prétexte de visiter les fortifications de la place et arrêterait le vice-roi. On expédia en même temps trois courriers, un à cet intendant de Médie, avec des ordres et des instructions conformes à cette résolution ; un autre au gouverneur d'Irvan, pour le leurrer sur le voyage de cet intendant en lui faisant entendre que c'était pour voir l'état des places de la province, au lieu que sa principale commission était de l'assurer de sa personne ; et le troisième fut envoyé à Ispahan aux ministres, avec des ordres de mettre le scellé aux palais de Mir-ali-bec et de Nesr-ali-bec, les fils de ce malheureux gouverneur, de faire recherche et inventaire de tous leurs biens, et de les distribuer dans les ateliers et les magasins du roi. Il n'y a plus de grâce à espérer après un tel ordre, car chaque atelier ou bureau charge ses registres de ce qui y est ainsi apporté et incorporé. Des gens de la

cour m'ont assuré que ces biens allaient à quatre millions.

Le gouverneur d'Arménie eut des avis secrets de sa disgrâce presque aussitôt que le courrier du roi fut arrivé, et il ne pensa qu'à la subir courageusement. Il fit venir le courrier en plein Divan où étaient les principaux seigneurs de la ville qu'il avait envoyé quérir, et lui dit tout haut : « Je sais le sujet du voyage de Mirza Ibrahim et du vôtre, et que le roi m'a accablé de sa disgrâce. Je n'ai toutefois commis nul des crimes que mes ennemis m'ont imputé[s] pour exciter son courroux ; mais il ne sert de guère que je sois innocent, puisque le roi me condamne. Il est le maître, je suis son esclave, et tout prêt à subir sa sentence : c'est pourquoi il est inutile que Mirza Ibrahim vienne s'assurer de ma personne et de tous mes biens. Je lui veux épargner cette peine. » En disant cela, il fit venir deux menuisiers, et leur commanda de le mettre au *crondou chaqué*, qui est une sorte de carcan fait de trois pièces de bois dont j'ai donné la figure ci-dessus, dans lequel le col est resserré sans se pouvoir remuer, et la main droite est attachée à une des trois pièces à la hauteur du col, en sorte qu'un homme ne peut plus agir. Cela fait, il en envoya les nouvelles par des courriers à l'intendant de Médie et au roi, qui fut touché de pitié pour l'infortuné Sefi Coulican, de sorte qu'au lieu de lui faire ôter la vie, comme il est vraisemblable qu'il en avait le dessein, il se contenta de l'envoyer en prison à Alamouth avec la princesse sa femme et Miralibec son second fils, celui de ses deux favoris qu'il avait aimé le plus passionnément depuis trois années, commandant qu'on lui laissât assez d'esclaves et de biens pour entretenir commodément sa famille. Alamouth est un fort château proche de Casbin, bâti sur une haute roche aux bords d'un précipice, qui sert de tout temps de prison aux illustres disgraciés, et où, dans les siècles précédents, les rois reléguaient les personnes de leur sang [X, 21] et d'autres dont ils voulaient se défaire sans éclat. On les y laissait vivre quelque temps, et puis lorsqu'on en était las on les précipitait sans qu'ils s'en aperçussent, en faisant semblant de les transférer d'une tour en une autre. Quant à Nesr-alibec, l'autre fils de ce seigneur, le même qui avait été mutilé, le roi ordonna de le laisser en liberté avec tous ses biens hormis ceux qu'il tenait de sa libéralité royale. Des gens de la cour m'ont assuré qu'ils montaient à deux millions, et que son frère n'en avait amassé guère moins. Voilà quelles sont les fréquentes catastrophes des plus grands seigneurs de Perse et des mieux affermis. Ce qu'il y a de remarquable dans celle-ci, c'est qu'elle ne fut ni poussée à l'extrémité, comme c'est la coutume qu'on ôte la vie ou tous les biens aux disgraciés, ni même sans ressource, car Sefi Coulican au bout de quelques années rentra dans les bonnes grâces du souverain et fut honoré des plus beaux emplois. Mais pour son fils, la fortune en fit encore son jouet. Le roi sur un retour de tendresse le fit venir à la cour, lui donna le *calaat* si magnifique qu'outre et par-dessus une infinité de belles et de bonnes choses il y avait 500 mille francs en argent, lui fit reprendre le poste qu'il tenait auparavant, et il lui promit à son instante requête de ne le presser point de boire du vin. Les grands seigneurs s'empressèrent à l'envi à faire des présents et des humilités à ce favori repatrié, se persuadant qu'il allait rentrer en son premier crédit et devenir l'arbitre de leur sort. Mais au bout de quatre mois seulement le roi s'emporta contre lui de nouveau ; et contre sa parole [X, 22] de ne le pas presser de boire, il l'en sollicitait continuellement : « Buvons du vin, mon ami, comme nous faisons auparavant. » Sa réponse était toujours : « *Taube kerdim*, j'ai fait pénitence » ; le roi n'entendit point raison, et s'adressant à lui un jour qu'il était ivre : « Ingrat, lui dit-il, et insensé. Je te fais venir en ma présence. Je te rétablis dans ta première splendeur, et tu ne veux pas avoir cette complaisance pour moi. Que je ne te voie jamais. » Un des chambellans nommé Sarou Can Bec fut chargé de sa prison. Il m'a raconté que dans la première fureur de son désespoir il criait : « J'étouffe, donnez-moi de l'opium, que je m'achève » ; et comme on le lui refusait, il criait : « Donnez-moi donc de l'eau de rose pour me faire respirer. » Il fut relégué en Bactriane.

Le dix-neuvième était la fête que les Persans appellent *Kerarfers-namas*, c'est-à-dire l'institution des prières de précepte. C'est en commémoration de l'ordre que les mahométans

prétendent que Dieu donna à leur faux prophète de leur imposer tant de prières par jour ; mais c'est un sujet dont j'ai parlé assez amplement ci-dessus.

Le même jour se faisait une autre fête nommée Bahoura dans le calendrier, et que le peuple appelle la fête des femmes stériles. C'est à cause que ce jour-là les femmes qui ne sauraient avoir d'enfants vont demander l'aumône, les unes dans les rues, les autres seulement chez leurs parents et chez leurs connaissances. On ne leur donne que des choses bonnes à manger, comme du sucre, du beurre, du riz, de la farine, de la viande, des confitures, ou de l'argent, et point d'autres choses. Elles emploient [X, 23] tout le jour à leur quête, en jeûnant et en priant. Le soir elles apprêtent ce qui leur a été donné par aumône : elles en font des gâteaux, des confitures, et du *pilo*, qui est du riz cuit avec du beurre et de la viande, dont elles envoient premièrement aux personnes qui leur ont fait le plus de charités, et mangent le reste, tant ce jour que les jours suivants. Les femmes de qualité à qui il n'est pas permis d'aller dans les rues ni de se montrer jamais aux hommes envoient leurs servantes faire la quête en leur nom, et tout cela pour avoir des enfants. La raison de cette pratique superstitieuse est qu'un des Imams a enseigné que *toute femme qui se nourrit de bien mal acquis ne concevra point*. Sur quoi, les femmes qui ne sauraient avoir d'enfants attribuant leur stérilité à l'iniquité du bien de leurs maris, elles prétendent rompre le charme ou la malédiction en se nourrissant d'aumônes durant un nombre de jours suffisant pour concevoir, disant qu'il n'y a point de bien mieux acquis que celui qu'on reçoit par charité, parce que ceux qui le donnent bénissent les gens en le donnant. On voit dans les rues, pendant le temps de cette fête, qui dure sept ou huit jours, plusieurs de ces femmes superstitieuses demandant l'aumône. On les reconnaît à leurs habits et à leur suite, chacune menant des servantes avec elles. Plusieurs présentent du masselpain et d'autres des dragées aux gens bien mis qu'elles voient passer, en leur demandant l'aumône, dans la créance que les bénédictions que cette libéralité leur attirera les rendra assurément fécondes. Les Persans disent [X, 24] que c'est un grand mérite de donner l'aumône à ces sortes de mendiantes. Il y a une autre superstition que pratiquent les femmes qui ne sauraient élever d'enfants. C'est d'aller dans les rues aussitôt qu'elles sont relevées de couche demander l'aumône de boutique en boutique *pour sauver la vie à un enfant*. C'est le terme dont elles se servent, et de ce qu'on leur donne elles font faire un collier d'un fil d'argent gros comme un ferret d'aiguillette, fermé par une cornaline, avec un passage de l'Alcoran gravé dessus, qu'elles mettent au col de l'enfant nouveau-né. La plupart des petits garçons qu'on voit dans les rues en ont ainsi qu'ils portent jusqu'à l'âge viril. Le peuple, qui est généralement entaché de ces sortes d'opinions, ne refuse point l'aumône quand on la lui demande pour ces sujets-là.

Le premier octobre était la fête que les Persans appellent *Cheb-racaib*, c'est-à-dire la nuit des prières, et aussi *Cheb yelda*, c'est-à-dire la nuit lumineuse, qui est la nuit spéciale et particulière dans laquelle, selon la révélation des Imams, Dieu exauce toutes les prières qui lui sont faites plutôt qu'en tout autre temps de l'année. Les dévots observent soigneusement cette nuit-là, la passant en oraisons et en lecture pieuses. On croit que cette fête a été instituée à la place d'une autre à peu près semblable qui s'observait solennellement du temps des Persans, au 16^e du mois de Bahmen, laquelle était appelée *lilé el vokoud*, c'est-à-dire la fête des lumières, parce que la solennité consistait principalement à faire des illuminations et des feux toute la nuit selon ses moyens. [X, 25]

Le quatrième était la fête de la nativité de Notre Seigneur Jésus-Christ, que les mahométans appellent tantôt le Messie, tantôt Jésus fils de Marie, et communément *Hazareth Aissa*, c'est-à-dire la majesté de Jésus. Ils l'élèvent au-dessus de tous les hommes et de tous les prophètes qui l'ont précédé, et s'ils ne le reconnaissant pas pour Dieu, ils en disent des choses qui le mettent fort au-dessus de la condition des créatures. Plusieurs gens doctes de l'Orient prétendent même qu'il y a des passages dans l'Alcoran desquels on peut induire la divinité de Jésus-Christ, comme dans le chapitre troisième où, Dieu étant introduit parlant à

Jésus-Christ, il l'appelle *son entendement* et *son âme* et déclare qu'il lui donne *sa force* et *sa vertu* ; et dans le chapitre onzième, où il est appelé l'Esprit de Dieu, *la parole envoyée du ciel à Marie* : titres que l'imposteur Mahammed a donnés à Jésus-Christ, autant par la force invincible de la vérité que pour servir d'appât aux chrétiens ; et les théologiens persans qui allèguent, pour éluder la conséquence de ces passages, que leur faux prophète et l'ange Gabriel sont aussi appelés l'Esprit de Dieu, avouent, après avoir bien disputé, que ce titre convient d'une façon spéciale à Jésus le Messie. C'est une des plus fermes opinions des mahométans que Jésus-Christ est né d'une vierge, laquelle a toujours demeuré vierge, et si quelque juif était assez malavisé pour dire le contraire en leur présence, on le déchirerait. Ils mettent la sainte Vierge au rang des prophètes, l'appelant *Hazaret Mariam* ou *Bibi Mariam*, c'est-à-dire Dame Marie, mais ils nient que Jésus-Christ ait été conçu [X, 26] du Saint-Esprit, parce qu'ils ne connaissent point de Saint-Esprit, faisant au lieu de cela un conte ridicule, qu'elle conçut de la salive d'Adam : qu'Adam ayant été créé dans le paradis, il toussa ; que la salive qui sortit de sa bouche en toussant fut par l'ordre de Dieu recueillie par l'ange Gabriel, qui la versa dans le sein de la sainte Vierge, où elle devint la vertu générative dont Jésus-Christ fut conçu. Quelques docteurs du mahométisme qui sont venus dans les derniers siècles, reconnaissant le pouvoir qu'avait sur les chrétiens, pour les tenir attachés à leur religion, le point de la naissance de Jésus-Christ d'une vierge, ont avancé que le philosophe Pythagore était aussi né d'une vierge, et deux empereurs de la grande Tartarie, dont le dernier était le fameux Tchenguis-can, qui conquit la plus grande partie de l'Asie ; mais ce sont des inventions du père du mensonge pour empêcher les hommes de croire au sauveur du monde, qu'on ne doit pas considérer davantage que les fables païennes où l'on trouve aussi que Platon était fils d'une vierge, comme saint Jérôme le rapporte au livre contre Juvien. Le calendrier des Persans marque la naissance de Jésus-Christ au troisième jour du septième mois ; et quant à sa vie, leurs légendes contiennent non seulement ce qui s'en trouve dans les Évangiles, mais encore tous les contes qu'il y a dans les légendes des chrétiens orientaux, et notamment dans une légende arménienne intitulée l'*Évangile enfant*, qui n'est qu'un tissu de miracles fabuleux, comme entre autres que Jésus-Christ voyant Joseph fort affligé d'avoir scié un ais de cèdre trop court, il lui dit : [X, 27] « Pourquoi êtes-vous si affligé ? Donnez-moi l'ais pour un bout et tirez l'autre, et il s'allongera. » Qu'étant envoyé à l'école pour apprendre l'ABC, le maître lui voulant faire dire *a*, il s'arrêta et dit au maître : « Apprenez-moi auparavant pourquoi la première lettre de l'alphabet est ainsi faite ? » Sur quoi, le maître le traitant de petit babillard, il répondit : « Je ne dirai point *a* que vous ne me disiez pourquoi la première lettre est ainsi faite. » Le maître se mettant en colère, Jésus lui dit : « Je vous l'apprendrai donc, moi. La première lettre de l'alphabet est formée de trois lignes perpendiculaires sur une ligne diamétrale (l'*A* arménien est ainsi fait à peu près comme une *M* renversée) pour nous apprendre que le commencement de toutes choses est une essence en trois personnes. » Presque tout le monde sait que les mahométans nient la crucifixion de Jésus-Christ. L'Alcoran porte en termes exprès que les juifs, ayant le dessein de le mettre à la croix, y mirent un autre homme qui lui ressemblait, que les uns disaient avoir été Pilate, d'autres Joseph d'Arimathée, et d'autres Simeon le Cyrénien, comme des anciens hérétiques l'avaient cru. Leurs docteurs diffèrent encore sur la manière dont se fit la chose, les uns disant qu'au point que les juifs allaient attacher Jésus-Christ à la croix, Dieu le rendit invisible et revêtit Pilate de sa figure pour le punir d'avoir condamné à la mort un innocent reconnu ; d'autres prétendant que lorsque Jésus-Christ eut été condamné à la mort de la croix, il tira à part ses plus zélés disciples et leur dit : « Qui d'entre vous veut se laisser revêtir de ma ressemblance, être crucifié à ma place, et être ensuite transporté [X, 28] avec moi aujourd'hui en paradis ? » Sur quoi, Joseph d'Arimathée s'étant offert, il fut crucifié. Ils ajoutent que Jésus-Christ, après avoir encore demeuré quelques jours sur la terre, fut enlevé au ciel de dessus la montagne de Tabor. J'ai ouï faire là-dessus un conte assez plaisant à un de leurs

prédicateurs. Il prêchait sur le détachement du monde, et étant venu aux exemples, il leur dit : « Pourquoi est-ce que Jésus, l'Esprit de Dieu, n'est qu'au quatrième ciel, et n'a pu monter plus haut ? Je vous le dirai. La pierre où il était assis sur la montagne de Tabor au moment que la nue vint l'enlever, se détacha de sa place et le suivit bien avant dans les airs ; de quoi Jésus s'étant aperçu en tournant la tête, il en fut fort surpris, et il lui dit de s'arrêter, parce que rien de terrestre ne pouvait entrer dans le paradis : sur quoi elle demeura immobile, suspendue dans les nues. Mais ce grand prophète cependant étant arrivé au quatrième ciel, on lui trouva une aiguille sur sa manche, et on l'arrêta. Il ne put passer outre à cause du parfait détachement que Dieu demande dans les fidèles. » Enfin les mahométans croient aussi que Jésus-Christ reviendra à la fin du monde ; mais les Persans, entre les autres, rapportent son retour à trois fins. La première, pour aider à la destruction du Déjal, c'est-à-dire l'Imposteur, qui est une espèce d'Antimahammed qu'ils ont forgé sur les prophéties des chrétiens touchant un Antéchrist, et qu'ils représentent comme un monstrueux Polyphème, assurant qu'il n'a qu'un œil et un sourcil au milieu du front. Ils croient que Mahammed Mehdy, le douzième de leurs Imams que Dieu a enlevé et [X, 29] qu'il tient dans un lieu de délices, lequel est inconnu, reviendra pour détruire ce Déjal, et que Jésus-Christ sera son généralissime et gouvernera l'univers sous lui durant quarante ans, après quoi se fera le jugement universel. La seconde fin sera pour se marier, parce que, la perfection consistant à présent dans le mariage, et Jésus-Christ n'ayant pas été marié, il faut qu'il revienne au monde pour cela. Et la troisième fin sera afin de subir la mort, le commun destin de tous les hommes, dont Dieu ne veut pas, disent-ils, que personne soit exempt.

J'ajouterai ici un article sur l'opinion que les Persans ont de la religion chrétienne. Premièrement, ils tiennent que Jésus-Christ apporta un livre du ciel nommé l'Évangile, qu'il lisait continuellement à ses apôtres, lesquels ils appellent *Havarion*, c'est-à-dire *élus*, et aussi *resplendissants*, nom qu'ils leur ont donné vraisemblablement de ce qu'anciennement les chrétiens orientaux représentaient les apôtres vêtus de blanc. Ils les nommaient aussi *Herakel*, qui est le nom dont les Arméniens se servent, et encore *les douze Imams de Jésus-Christ*.

Secondement, que les apôtres et les autres disciples de Jésus, voyant d'un côté ses grands miracles et la sainteté de sa doctrine, et de l'autre entendant qu'il était qualifié dans l'Évangile l'Esprit de Dieu et l'Oracle de Dieu, ils le prirent pour le vrai Dieu et voulurent l'adorer. De quoi étant indigné, il se retira au ciel, reportant avec lui l'Évangile.

Troisièmement, que Jésus-Christ s'étant ainsi retiré au ciel avec son Évangile, quatre de ses disciples se mirent à écrire chacun ce qu'il se souvenait d'avoir entendu lire et vu faire à Jésus-Christ, et que c'est là ce que les chrétiens appellent l'Évangile, qui n'est point pourtant le véritable Évangile apporté du ciel, mais un ouvrage humain, plein des préjugés de ses auteurs touchant leur prophète : savoir, qu'il était Dieu, ce qui néanmoins, ajoutent-ils, n'est pas couché si clairement dans ce livre que de tout temps les chrétiens n'aient fortement disputé entre eux sur la nature de la divinité de Jésus-Christ, savoir si elle est essentielle ou si c'est simplement une communication.

Quatrièmement, que depuis Jésus-Christ la voie du salut n'a été que dans la loi de Jésus-Christ, prise non pas comme les chrétiens prétendent que Jésus-Christ l'a enseignée, c'est-à-dire en se faisant fils de Dieu, mais prise comme il l'a enseignée en effet, en se faisant seulement l'Esprit de Dieu, c'est-à-dire son apôtre et son envoyé, de manière qu'on n'a pu se sauver que dans la loi de Jésus jusqu'à ce qu'un nouvel apôtre et envoyé (ils entendent parler de Mahomet) eût apporté un nouveau livre par lequel la religion chrétienne a été abolie et abrogée, tellement qu'on n'a pu la garder davantage sans se rendre coupable d'infidélité, ni en pratiquer les choses même qui y paraissent les plus saintes, comme le célibat, lequel depuis Mahammed est devenu un grand crime,

quoique ce fût une vertu depuis la venue de Jésus-Christ, parce que Mahammed a enseigné que depuis sa venue le mariage est devenu d'obligation, comme il l'avait toujours été avant Jésus-Christ.

C'est un grand sujet d'affliction qu'il n'y ait pas chez les peuples mahométans des gens capables de leur enseigner nos mystères. Les moines catholiques romains, qui sont les seuls missionnaires chrétiens qu'on y envoie, y vont trop âgés pour apprendre la langue et la logique du pays. Cependant dès qu'ils savent bégayer ils prétendent être capables de disputer sur l'*Union hypostatique*³, mais ils ne font que scandaliser les Persans par leur jargon impropre et les affermir dans leur infidélité. Car les termes relatifs de *père* et de *fils*, et celui de *génération*, dont ces missionnaires se servent, étant les mêmes termes ordinaires dont on se sert en parlant de la génération charnelle, les Persans s'écrient en frémissant : Quoi ! est-ce que Dieu a une femme ? et fait-il des enfants ? comme si nous étions des anthropomorphites.

Les chrétiens sujets des mahométans sont tout à fait ignorants en théologie, et quand les mahométans leur demandent : Jésus-Christ est-il fils (enfant) de Dieu ? ils répondent dans les termes de l'Alcoran : il est l'Esprit de Dieu, n'osant en dire davantage, et n'en sachant effectivement guère davantage.

Comme les Persans aiment fort à disputer de religion, j'étais souvent en controverse avec eux. Mais quand la dispute tournait sur la divinité de Jésus-Christ, je leur disais franchement : Je ne sais pas assez votre dialectique pour m'énoncer proprement sur un si haut sujet ; mais je m'en tiens à votre principe que les prophètes sont impeccables et infaillibles. Or vous reconnaissez Jésus-Christ pour prophète, et il a dit lui-même dans l'Évangile qu'il était Dieu. Leur réplique était que le livre que je citais n'était pas authentique, mais un livre apocryphe, et là-dessus nous disputons de nouveau, sans qu'ils gagnassent rien sur moi, grâce à Dieu, car c'est une grande grâce de Dieu de n'être point embarrassé par leurs subtilités.

Un de leurs arguments ordinaires pour prouver que Jésus-Christ n'est pas Dieu est tiré d'une dispute qu'ils disent qu'un de leurs Imams nommé Imam-Reza eut contre un moine grec nommé Jasilous sur ce sujet. L'Imam, ayant longtemps argumenté en forme, se mit à dire au moine : « Prêtre, éclaircissez-moi, je vous prie, sur une chose que j'ai ouï dire de Jésus-Christ, mais que je ne saurais croire. » « Quoi ? » répondit Jasilous. « C'est, répliqua l'Imam, qu'il ne priait point Dieu. » « Comment ? reprit vite le moine, l'Évangile ne le loue de rien tant que de son assiduité à prier Dieu. » Alors l'Imam, l'arrêtant là tout court, lui dit : « C'est où je vous attendais. Puisque Jésus-Christ prie Dieu, il s'ensuit incontestablement qu'il n'était pas Dieu ; car on ne se prie pas soi-même. »

Ce qui anime le plus les mahométans contre le christianisme, c'est le culte des images, qui les porte à regarder tous les chrétiens comme des idolâtres. Il y a beaucoup d'apparence que ce malheureux culte a donné occasion au progrès du mahométisme, et peut-être même à sa naissance, Mahomet, pour retirer les peuples de ce culte que l'on prenait avec assez de fondement pour une idolâtrie, s'étant mis en tête de rétablir la loi mosaïque en partie.

Au reste, le nom ordinaire qu'ils donnent aux chrétiens est *Issai*, de Jésus qu'ils appellent *Issa*. Ils les appellent aussi quelquefois *nessary*, c'est-à-dire amis, favoris, compagnons, parce, disent-ils, que quand les juifs résistèrent obstinément à Jésus-Christ, ceux-là lui adhérèrent. Ils les appellent encore *tersa*, comme on fait en Tartarie,

³ Hypostatique « se dit dans le mystère de l'Incarnation, de l'union de la nature humaine avec la nature divine » dans la personne de Jésus (Furetière).

et comme l'Alcoran les nomme, c'est-à-dire ceux qui doivent craindre⁴.

Le dixième était la fête que les Persans appellent *haid Selib*, c'est-à-dire la fête de la croix, qui est apparemment notre vendredi saint. Nous avons remarqué ci-dessus que les calendriers persans marquent plusieurs fêtes des autres religions ; mais comme ces calendriers sont lunaires, cela fait que ces fêtes font le tour du cercle solaire, avec la lune, tous les trente-trois ans, tombant par exemple au milieu de l'été dans une année, et seize ans après au milieu de l'hiver : d'où il s'ensuit que cette fête de la croix tombait au onzième du mois de Rejeb la première fois qu'elle fut mise dans l'Almanach persan. Ces almanachs, comme je l'ai aussi observé dans le volume précédent, marquent non seulement les fêtes du pays et celles des religions dont l'exercice était établi en Perse à la naissance du mahométisme, mais ils marquent aussi les changements des saisons qu'observaient les anciens Perses et les anciens Arabes, parce que c'était avec quoi ils marquaient le temps, comme nous [X, 30] le marquons à présent par les mois et par de certaines fêtes. Ces changements de saisons sont par exemple la venue des hirondelles et la venue des cigognes, le chant du rossignol, le commencement et la fin des ventes de saison, du chaud et du froid, des pluies et des sécheresses, des fleurs et de la verdure, et les temps propres à la navigation ; et enfin ces almanachs marquent des événements mémorables par leur utilité, comme la découverte de l'acier.

Le seizième était le jour que les Persans appellent *l'attente de la victoire*, qui tombe au quinzième de ce mois de Rejeb. Ils disent que c'est un jour chéri de Dieu entre les autres et auquel il exauce plus facilement les prières que l'on lui fait, surtout celles qui regardent la propagation de la religion mahométane et l'abaissement des autres religions, les Imams ayant révélé que quiconque invoque Dieu ce jour-là pour avoir la victoire sur les infidèles est exaucé inmanquablement.

Le vingt-huitième était une triple fête, l'une de *l'ascension de Mahamed*, qu'ils appellent *Chebmaraje*, c'est-à-dire la nuit de l'ascension, parce que la célébration s'en fait de nuit par des prières et par des lectures propres à cette solennité. On verra dans la vie de ce faux prophète que les mahométans tiennent pour article de foi que le troisième jour de sa mort l'ange Gabriel lui amena de nuit à son sépulcre un cheval ailé nommé Borak, sur lequel il le fit monter et l'emmena au ciel ; et c'est le mystère de cette première fête qu'ils appellent aussi la nuit glorieuse. [X, 31]

La seconde fête est appelée Moebas, et elle a été instituée pour solenniser le jour auquel ils disent que l'ange Gabriel apporta à Mahamed l'ordre de commencer sa mission, et auquel il fut revêtu de l'esprit de prophétie.

La troisième est appelée *le retour d'Abraham de la Mecque*. Les Persans prétendent qu'il y fut plusieurs fois en pèlerinage, et c'est du dernier dont ils célèbrent la mémoire.

Le premier novembre on eut des nouvelles de la cour que le roi avait rappelé Nesr-Ali-bek, son favori, fils du kan d'Irivan qu'il avait disgracié au commencement de l'année, comme il a été rapporté, et à qui il avait fait couper le poing. Le roi lui envoya un habit de brocart d'or, une épée et un poignard de pierreries, et deux chevaux avec des harnais qui en étaient couverts aussi, et il lui dit comme il se mettait à genoux en l'abordant : « Nesr-Ali-bek, je veux que nous buvions ensemble ». Ce jeune seigneur, transporté de joie de son rappel, et sans songer ni aux cruels revers qu'il avait éprouvés ni à la désolation de sa famille, répondit, en se jetant à ses pieds, qu'il était son esclave, qu'il ne voulait vivre qu'autant qu'il lui plairait, et qu'il n'avait d'autre désir que de se conformer parfaitement à ses volontés. Le roi le fit asseoir proche de sa personne, et au bout d'une heure il lui dit : « Je t'ai fait ôter une main d'os et de chair, je t'en veux rendre une d'or et de pierreries. » Quelques jours après, en effet, on le vit paraître en public avec cette main d'or émaillé faite fort au naturel, tant pour la

⁴ Passage supprimé en 1711.

[X, 32] couleur que pour la forme et pour le mouvement des doigts, auxquels il y avait des anneaux de pierreries pour cinquante mille livres. Il ne paraissait pas qu'il se souvînt seulement de ce qui lui était arrivé.

On apprit aussi à même temps que l'anti-patriarche des Arméniens était arrivé à la cour, et que le roi, prenant connaissance de son affaire, avait ordonné qu'à l'avenir on n'élirait point de patriarche qu'avec sa permission.

Peu de jours après il vint des lettres de Congue, port de mer au sein Persique à trois journées de chemin d'Ormuz, qui contenaient le malheureux succès d'une petite escadre portugaise qui y était abordée pour recevoir le tribut ou le présent que la Perse s'était engagée l'année précédente de payer tous les ans aux Portugais. On a rapporté plus haut que l'ambassadeur que le vice-roi de Goa avait envoyé à la cour touchant le droit qu'ils prétendent avoir sur la moitié des douanes de ce port, obtint qu'ils auraient quinze mille écus par an, moyennant quoi ils ne se mêleraient plus des marchandises qui entraient dans le port et qui en sortiraient. Le premier ministre Cheic-Aly-can était alors hors des affaires. Ce ministre, en haine de ce que cet accord avait été fait comme subrepticement dans l'occasion de sa disgrâce, manda à Congue de ne rien donner aux Portugais. Ils vinrent au mois de mai, et croisant sur les vaisseaux des Indes destinés pour le golfe, ils en emmenèrent la plupart au Congue. Le gouverneur de ce port, nommé Délaver Aga, un des fins et rusés personnages qu'il y ait en Perse, [X, 33] qui sait s'accommoder aux manières et aux débauches des Européans comme s'il était né parmi eux, ce gouverneur, dis-je, fit grand accueil à l'escadre portugaise, l'entretint de rafraîchissements et de festins continuels et de grandes promesses, tandis que les navires marchands déchargeaient, disant aux officiers portugais qu'aussitôt qu'il aurait levé les droits il leur donnerait les quinze mille écus accordés. Ces officiers s'y fièrent, trompés par un si bon traitement et par les petits présents qu'on leur envoyait par-dessus ; mais aussitôt que les vaisseaux marchands furent partis pour Basra, il partit lui-même dans la nuit sans faire savoir son départ aux Portugais, et le lendemain il leur écrivit de ne pas trouver mauvais qu'il en eût usé avec eux de cette sorte, qu'il en avait eu ordre de la cour, et qu'étant officier et esclave du roi, il ne pouvait moins faire que d'obéir aux commandements de Sa Majesté. Les Portugais, se voyant ainsi joués, en furent au désespoir, mais il n'y avait pas de remède. La mauvaise conduite qu'ils tiennent dans les Indes est cause des outrages qu'ils reçoivent des Persans. Ils s'emportent presque tous en bravades et en vaines menaces, mais comme les Persans voient qu'ils ont toujours du pire contre les Arabes, qui à l'égard des Persans ne sont qu'une poignée de misérables, ils ne sauraient croire qu'ils leur puissent faire de dommage.

Les mêmes lettres apportèrent la nouvelle qu'il était arrivé deux vaisseaux hollandais au Bander-Abassi richement chargés, de quoi les marchands du pays furent bien fâchés et [X, 34] se plainquirent fortement. Pour en entendre la raison, il faut observer qu'il était arrivé sept vaisseaux hollandais à Bander-Abassi au mois d'avril avec une riche cargaison. Comme il y avait deux ans qu'il n'en était venu aucuns à cause de la guerre, les marchands crurent qu'il n'en viendrait pas sitôt d'autres. Les Français et les Anglais le disaient avec grande assurance, sans songer qu'ils faisaient les affaires de leurs ennemis, et les Hollandais en appuyaient l'opinion secrètement par leurs créatures ; mais quand on leur demandait directement s'il leur viendrait des vaisseaux d'un ou deux ans, ils répondaient qu'ils n'en savaient rien, mais qu'il y avait lieu de craindre que la guerre n'empêchât qu'il en vînt. Les marchands là-dessus achetèrent la cargaison entière des sept navires, et à bon prix, ce que les Hollandais ayant aussitôt écrit à Ceylan, on envoya en diligence ces deux navires bien chargés en Perse, pensant que les négociants seraient obligés d'acheter leur charge pour être maîtres de toutes les épiceries qui seraient dans le pays, sinon qu'ils les vendraient eux-mêmes promptement en les donnant au-dessous du cours. La chose arriva comme ils le pensaient, ce qui cause beaucoup de dommage aux marchands. Il n'y en a presque point de

ceux qui négocient avec les Hollandais qui ne se ruinent et qui ne fassent enfin banqueroute. Les Persans disent qu'il fait bon négociier avec toutes les nations de l'Europe excepté la hollandaise ; que les Hollandais sont les plus fins marchands du monde, qui trompent toute la terre dans le négoce, mais à qui il est impossible d'en faire [X, 35] accroire ; ils se sont en effet rendus les arbitres du négoce en Perse. Quand les marchands s'unissent à Bander-Abassi et qu'ils prétendent ainsi mettre le prix à leurs marchandises, ils les envoient vendre à Ispahan, de quoi les marchands ayant peur, parce que cela gêne leur négoce, ils sont obligés de les prendre aux prix que les Hollandais veulent ; et le plus grand mal, c'est qu'après en avoir beaucoup acheté, il en vient tout aussitôt aux Hollandais, à quoi on ne s'attend point.

Le quatorzième novembre se faisait la fête nommée Cheb-baraat, c'est-à-dire *la nuit des pardons* ou *des délivrances*. Les Persans disent que cette nuit-là Dieu délivre par l'intercession de Mahamed et d'Aly grand nombre d'âmes de gens de leur religion hors de l'enfer, les en faisant tirer par l'ange Gabriel, et que cette nuit-là encore les âmes des justes trépassés et celles qui viennent de sortir de l'enfer se rejoignent à leurs corps, leur annonçant l'absolution qu'elles ont eue de leurs péchés et la gloire dont elles sont revêtues, et qu'ils s'en réjouissent ensemble. Ils enseignent qu'il y a un grand mérite à aller ce jour-là lire et prier sur les sépulcres des morts et à faire beaucoup d'aumônes. Cette fête est une des mieux observées. Elle dure trois jours, qu'ils appellent jours de charités et de bonnes œuvres. Ces jours-là, à Ispahan, le commun peuple va en pèlerinage avec les femmes et les enfants à un fort grand cimetièrre qui est hors les faubourgs du côté du septentrion nommé Babaroug. La dévotion consiste à s'asseoir sur les sépulcres, à parler chacun à ses parents et à ses bons amis trépassés, [X, 36] à les appeler, à lamenter, et à prier ; et puis on fume, et après on mange au même endroit ce que chacun a apporté, fruits, gâteaux, et confitures, dont on fait part largement aux pauvres gens, à l'intention des morts, et aussi afin d'être écrit de bonne encre dans les livres célestes : car les prédicateurs enseignent que ce jour-là les anges font une revue générale des vivants, marquant à part ceux qui doivent mourir dans le cours de l'année, et puis on va à la foire qui se tient le long du cimetièrre.

Le même jour était la fête de la nativité de Mahamed Mehdy, le douzième et dernier Imam. J'en ai écrit la vie, comme des autres, dans mon *Histoire de Perse*, mais il en faut rapporter en cet endroit ce qui regarde la religion. Les Persans croient que cet Imam ou vicaire de Mahammed n'est pas mort, mais qu'après avoir été poussé par ses ennemis dans le désert d'Arabie en combattant contre le calife de Babylone à la fin du troisième siècle hégirique, Dieu l'enleva, et qu'il est gardé dans quelque endroit inconnu sur la terre ou dans le ciel d'où, dans le temps prescrit de Dieu, il reviendra sur la terre, tant pour rétablir la race des Imams dans le trône impérial comme les seuls monarques légitimes en qualité de vicaires ou lieutenants du Prophète, que pour tuer l'Anti-Mahammed et pour mahamedaniser, si j'ose me servir de ce terme, le monde universel. Ils appellent l'Anti-Mahamed *Dejal*, mot arabe qui signifie imposteur ; et ce qu'ils en disent, comme je l'ai déjà touché ci-dessus, n'est presque qu'une imitation ou un extrait corrompu des oracles [X, 37] sacrés de l'Apocalypse, mêlé de fables, la plupart fades et ridicules, comme entre autres choses il racontent que cet adversaire est un méchant, faux et meurtrier qui doit fort étendre l'athéisme d'un côté et l'idolâtrie de l'autre, et réduire à un très petit nombre les mahométans, de façon qu'il n'en restera qu'en peu de lieux, et que pour exécuter de si grands maux il se servira de deux peuples inconnus nommée l'un Agioug et l'autre Magioug⁵, qui viendront des parties les plus reculées de l'Afrique, où ils sont prêts depuis trois mille ans, et d'où ils ont déjà été une fois sur le point d'inonder le monde il y a environ deux mille ans ; mais qu'alors, Dieu ayant pitié du monde, il envoya un prophète nommé Alexandre qui les repoussa, les lia de chaînes aux pieds et aux mains, et ferma leur passage par un mur de douze mille pieds d'épaisseur fait de sept métaux

⁵ Cf. Apocalypse XX, 8.

fondus ensemble, auquel ne pouvant toucher parce qu'ils ont les mains enchaînées, ils le liment et usent avec leurs langues, qui sont comme des râpes ou grosses limes. Mais quand ils ont bien limé, le mur se trouve remis miraculeusement dans sa première épaisseur ; que dès qu'ils y auront fait une ouverture, l'Anti-Mahamed brisera leurs chaînes et se mettra à leur tête pour exécuter tous ses horribles ravages. Ils enseignent que l'avènement de cet adversaire aura ses signes dont les principaux seront que la justice sera toute corrompue, que les enfants battront père et mère, que le soleil changera son cours, se levant en occident et se couchant en orient. Comme ce prodige est un signe à quoi on ne [X, 38] peut se méprendre, les Persans avouent que l'apparition de Mahammed-Mehdi ne semble pas être proche ; cependant on lui entretient depuis plusieurs centaines d'années, en plusieurs endroits, des chevaux prêts à monter à son apparition. La tradition enseigne qu'elle se fera à Messala, en Arabie, où l'on croit que l'Imam fut enlevé. On y entretient jour et nuit sans cesse, dans une écurie qui lui est consacrée, des chevaux qu'on ne monte jamais de peur de commettre un sacrilège, parmi lesquels il y en a toujours un sellé et bridé avec des armes attachées à la selle, lequel on promène par la ville le vendredi et aux grandes fêtes pour nourrir le monde dans cette sottise de crédulité. La même chose se pratique à Ispahan dans une des écuries du roi que l'on appelle *Tavilé saheb el zaman*, c'est-à-dire l'écurie du roi des temps, pour marquer que cet Imam Mahammed Mehdi survit à tous les temps sans être sujet à la mort. On y entretient perpétuellement des chevaux dont il y en a toujours deux de sellés, un pour lui et un pour Jésus fils de Marie, qui doit être son généralissime, comme je l'ai observé. La même tradition porte que ce sera proche de la Mecque que cet Imam tuera de sa main l'Anti-Mahammed, parce qu'il y aura établi son trône, et qu'après se fera le jugement universel. Les autres mahométans, comme les Turcs, rejettent tous ces contes de Mahammed Mehdi, et ils tiennent qu'il fut tué dans la bataille qu'il perdit contre les troupes de Mouctefi-billa, calife de Babylone, mais que, son corps ayant été enterré pêle-mêle avec les morts sans avoir été reconnu, ses partisans se mirent à [X, 39] dire qu'il avait été enlevé au ciel. Le nom de Mahammed qu'il porte, de même que le législateur des mahométans, peut être la cause de l'erreur qui se trouve dans plusieurs de nos auteurs chrétiens qui rapportent que les Persans attendent le retour de leur Prophète, et que ce retour est un des articles de leur créance, ce qui n'est nullement vrai ; mais la conformité de noms est apparemment ce qui leur a fait commettre cette méprise. Au reste, les Persans croient fermement qu'il se montre de temps en temps à des gens pieux, et surtout quand ils vont en pèlerinage.

Le vingt-huitième, étant au Palais Royal, on me conta la réponse que la cour avait donnée à un envoyé extraordinaire de Moscovie dont l'on avait appris il y avait quelque temps l'arrivée, et dont l'on était curieux de savoir le message. Pour le mieux entendre, il faut se ressouvenir de ce que j'ai dit ci-dessus en parlant des révolutions de la Géorgie, que lorsque Taimuras, qui en a été le dernier roi, fut fait prisonnier par les troupes du roi de Perse, sa bru, femme de son fils aîné qui était mort plusieurs années auparavant, s'en était enfui en Moscovie, emmenant avec elle son fils unique qu'elle avait eu de ce prince, et qui était ainsi petit-fils de Taimuras et son successeur. Le Grand Duc, comme je l'ai observé au même endroit, reçut fort bien cette princesse et son fils. Il leur fit une maison digne de leur naissance et de leur première fortune, et quand le fils fut venu en âge, il lui donna sa fille en mariage, lui promettant d'employer tout son crédit auprès du roi de Perse pour le faire rentrer dans le [X, 40] royaume de Géorgie en qualité de vice-roi. C'est pour ce sujet-là que cet envoyé extraordinaire était venu à la cour. Le Grand Duc l'avait chargé de dire au roi qu'ayant pris en sa protection le petit-fils de Taimuras, à qui appartenait de droit le Géorgie, aux conditions que ce royaume s'était soumis à la Perse, dont la principale portait que les vice-rois de Géorgie seraient inaltérablement de la famille de son dernier roi Taimuras ; et que l'ayant allié à sa personne par les liens les plus étroits, il espérait que Sa Majesté persane voudrait bien lui donner la vice-royauté de ce royaume-là, d'autant plus qu'elle lui

appartenait de droit, étant petit-fils de Taimuras ; et que, ne doutant pas que Sa Majesté n'eût agréable d'en user ainsi en considération de la justice de la chose et de son intercession, il avait envoyé le jeune prince son gendre avec un ambassadeur extraordinaire pour baiser les pieds de Sa Majesté et pour recevoir d'Elle l'investiture de la vice-royauté de Géorgie. Voilà la teneur des lettres du Grand Duc que l'envoyé extraordinaire rendit. Il y avait avec lui un gentilhomme de ce jeune prince dont l'on parle qui rendit une lettre de son maître, dans laquelle il mandait au roi qu'il était venu pour se jeter à ses pieds et pour obtenir ses bonnes grâces, s'assurant qu'étant serviteur de Sa Majesté et son vassal comme il était, elle daignerait le recevoir bien et lui faire sentir ses faveurs royales ; toutefois qu'il s'était arrêté sur la frontière attendant ses ordres. La réponse qu'on rendit aux envoyés fut que le roi agréait l'intercession du Grand Duc en faveur du petit-fils de Taimuras, [X, 41] et qu'il aurait égard à ses demandes ; que ce jeune prince pouvait cependant⁶ venir à la cour. Le roi lui envoya de plus, pour marque et pour gages de ses bonnes grâces, un *calate* de fort grand prix consistant en neuf habits complets dont l'un était garni d'agrafes de pierreries, quatre étaient en broderie d'or, et les autres de brocart d'or et d'argent, en une épée et un poignard garnis de pierreries, en vingt chevaux, et en vingt mille écus en argent. La venue de ce prince mit fort en cervelle les Géorgiens, et surtout le vice-roi de ce pays-là, qui est parent de ce prince, et de la même famille, et lequel est considérable, non seulement par un grand nombre d'enfants et l'un et de l'autre sexe, tous bien établis et personnes de courage et d'esprit, mais aussi par de grandes richesses et par quantité d'officiers de marque qu'il entretient à sa cour. On disait sourdement chez son second fils, qui est grand prévôt et gouverneur d'Ispahan, qu'il ne se déferait de la vice-royauté que par force, et qu'il serait dangereux de le pousser si l'on n'était beaucoup plus fort que lui, parce qu'il défendrait jusqu'à la dernière goutte de son sang un royaume qu'il avait étendu et agrandi d'un tiers par ses conquêtes. On croyait que cette affaire serait ainsi un os dur à ronger aux Persans ; mais le premier ministre fit entendre que, bien loin qu'elle lui donnât de la peine, elle lui donnait espérance au contraire de réduire la Géorgie à une pleine sujétion et de dompter entièrement ce peuple fier et mutin qui tient si ferme sur les restes de sa liberté, s'opposant souvent avec audace aux ordres du [X, 42] roi de Perse. La voie dont il voulait se servir était, disait-on, d'établir ce jeune prince en Géorgie, d'y fomenter ensuite la division qu'il savait fort bien qui y naîtrait à son arrivée, plusieurs grands seigneurs du pays étant ennemis mortels du vice-roi ; et à la faveur de cette division, mettre enfin un Persan naturel en sa place, et subjuguier ainsi la Géorgie entièrement.

J'eus des lettres de Géorgie au bout de quelques jours qui confirmaient tout ce que je viens de dire de la venue du petit-fils de Taimuras, et qui m'apprirent de plus que la Colchide et les autres petits pays d'alentour, où le mahométisme n'est pas encore dominant, étaient entrés en de nouvelles guerres, ayant tué le roi que les Turcs y avaient établi à la fin de l'an mil six cent septante-deux en la place de celui qui y régnait, quoique ce nouveau roi fût de la famille royale de Colchide, et parent de celui-là. Un évêque avait invité à un grand festin ce nouveau roi, et tandis qu'il était dans les plaisirs de la bonne chère, sans se défier d'aucun mauvais tour, le vieux roi, avec ses amis, vint fondre sur le logis, dont le maître était de la partie. Le pauvre prince fut incontinent mis en pièces, et tous ceux qui le voulurent défendre. Les Turcs du mont Caucase et de la mer Noire, ayant été avertis de cette révolte, et étant extrêmement indignés que ces misérables Colches et leurs voisins les forçaient ainsi à les exterminer, s'étaient mis en chemin pour le faire, et à ce que mes lettres portaient ils devaient arriver avant la fin de l'année. [X, 43]

Le 29 novembre on vit la nouvelle lune que les mahométans appellent le mois de Rahmazan, qui est le mois de jeûne que l'on annonce solennellement au peuple de la manière

⁶ Entre-temps.

que je l'ai rapporté ci-dessus au traité du jeûne⁷.

Le lendemain, qui était le second jour de ce carême, se faisait la fête que les Persans appellent *Nehzoul zohafber Ibrahim*, c'est-à-dire la descente ou l'envoi du livre sacré à Abraham. Ils font quatre autres fêtes de la même sorte dans le cours de ce mois. La première est au septième du mois, c'est l'envoi du Pentateuque au prophète Moïse. La seconde, qui est l'envoi du psautier à David, arrive le treizième. La troisième est l'envoi de l'Évangile à Jésus-Christ, et arrive le dix-neuvième ; et la dernière, qui arrive le vingt-septième, est l'envoi de l'Alcoran à Mahamed. Je m'en vais rapporter de suite ce qu'ils disent de plus particulier sur ces sujets.

Premièrement, il faut observer que les mahométans croient que, plusieurs siècles avant la création du monde, Dieu écrivit les livres saints qui devaient régler dans tous les temps la religion publique et les mœurs, lesquels il gardait dans le ciel auprès de soi, permettant aux anges d'y lire, comme aussi aux prophètes ; car ils tiennent que les prophètes étaient créés tous avant le monde, comme je l'ai déjà remarqué, et que ces livres étaient écrits de son doigt dans la langue qu'il savait que parleraient les peuples à qui on les devait délivrer. On trouve écrit dans leurs auteurs que selon la doctrine des premiers mahométans, les codes sacrés étaient éternels comme [X, 44] Dieu même. Ils ne reconnaissent pour livres sacrés que ceux que je viens de nommer, enseignant que, quoique Dieu ait envoyé au monde cent vingt-quatre mille prophètes, il n'y en a eu que cinq qui aient donné des lois sur le culte public : savoir, Abraham, Moïse, David, Jésus-Christ et leur faux prophète Mahammed, lesquels ils appellent par distinction *Saheb Kitab*, c'est-à-dire *maîtres de livres*, sous-entendu *de lois*, et comme qui dirait des législateurs. Les Persans enseignent que lorsque Dieu avait envoyé quelqu'un de ces prophètes au monde, et qu'il était venu à l'âge de commencer sa mission, Dieu lui envoyait par l'ange Gabriel le livre sacré, lequel il voulait qui fût dans la suite la règle de la foi et des mœurs des hommes, de sorte que l'envoi d'un tel livre abrogeait entièrement l'autorité du livre précédent, c'est-à-dire ce qu'on avait cru et qu'on avait pratiqué jusque-là, hors dans les choses où le nouveau livre s'accordait avec le livre précédent et le confirmait ; que Dieu envoyait ces livres peu à peu, par versets ou par chapitres, comme l'Alcoran, ou par livres, comme le Pentateuque de Moïse, ou tout à la fois, comme l'Évangile, et que c'était toujours l'ange Gabriel qui en était le porteur ; et enfin que quand Dieu retirait à lui le Prophète, il retirait aussi le livre sacré, sans qu'il en restât de copie, ce qui était pour faire entendre aux hommes qu'on leur enverrait un autre code du ciel dans la suite des temps : ce qui, disent-ils, s'est toujours pratiqué de cette sorte, excepté pour l'Alcoran, parce que Dieu ne doit plus envoyer [X, 45] d'autre livre aux hommes. C'est sur ce fondement-là qu'ils s'imaginent qu'il n'y a plus sur la terre de livre divin, ou de véritable, que leur Alcoran, de sorte qu'il n'y a point de juge commun dans les disputes des juifs ni des chrétiens avec eux. Ils respectent à la vérité nos livres sacrés, qui sont le vieux et le nouveau Testament, les baisant, les mettant sur la tête, et ne les touchant qu'avec un très grand respect. Ils avouent même qu'ils contiennent plusieurs vérités, mais ils ne défèrent pourtant point à leur autorité, parce, disent-ils, que ces livres ne sont point les mêmes que les prophètes Moïse et Jésus ont apportés, mais des extraits altérés, et que quand il n'y aurait rien d'altéré, leur autorité a cessé, parce que Dieu a envoyé depuis un autre livre sacré et un autre prophète législateur. C'est ce qui fait que tous les docteurs mahométans tiennent la lecture de ces livres vaine et inutile. Quelques-uns la tiennent même criminelle, mais il n'y en a pas beaucoup de cette opinion impie. C'est là ce qu'ils croient de plus particulier sur les livres divins en général. Ils en font monter le nombre à cent quatre envoyés, dix à Adam, cinquante à Seth, trente à Énoch, dix à Abraham, puis les quatre autres ci-dessus nommés. Je vais rapporter à présent ce qu'ils disent de plus remarquable sur chacun en particulier.

⁷ Voir VII, 347-364.

Quant au code d'Abraham, ils ne sauraient dire quel nom il avait, ni sa grosseur, ni en citer des textes, parce qu'en effet il n'y a jamais eu de tel livre, et que c'est une fiction ordinaire du Talmud où il est parlé d'un *sefer Jetsera*, livre de la création, dont Abraham est [X, 46] cité pour auteur. Mais comme les mahométans prétendent que la créance des Arabes en était puisée, ils enseignent qu'il contenait, entre les autres choses, cinq commandements, savoir de prières canoniales, l'ablution d'eau, le pèlerinage de la Mecque, l'observation du jour du Sabat, et le cinquième, de se tourner vers la Mecque en faisant ses prières. J'ai rapporté ci-dessus ce qui se trouve de plus remarquable touchant le patriarche Abraham dans les légendes des Persans.

Quant au Pentateuque, ils l'appellent *Taurat* comme les juifs, soit du mot hébreu *tora*, qui veut dire loi, soit de celui de *tour*, qui est le nom qu'ils donnent particulièrement à cette branche du mont Taurus que nous appelons Sina⁸, sur laquelle la loi mosaïque fut délivrée. J'ai observé ci-dessus en général que les mahométans font de longues histoires des patriarches et des prophètes de l'Ancien Testament. En voici une qu'ils font de Moïse pour servir d'échantillon. Ils disent que, ce prophète ayant été longtemps à prêcher au roi Pharaon, qui était athée et tyran, l'existence d'un Dieu éternel et la création du monde, voyant qu'il ne gagnait rien sur son esprit ni sur celui de sa cour, il fit bâtir en secret un beau palais dans un endroit désert à deux journées d'une maison de campagne où le roi allait passer tous les étés, et quelques années après il fit en sorte que le roi, étant à la chasse, fût s'engager de lui-même à aller de ce côté-là. Le prince, apercevant de loin un grand édifice dans ce lieu désert, voulut voir ce que c'était, et demanda qui l'avait fait bâtir. Personne de la suite [X, 47] n'en savait rien. Moïse s'avança à la fin et dit au roi qu'il fallait que ce palais se fût bâti de lui-même. Le roi se mit à rire et lui dit que pour un homme qui se disait prophète c'est une belle chose à dire, qu'un tel palais se fût bâti de lui-même au milieu d'un désert. Moïse arrêta le roi là-dessus et lui dit : « Sire, vous trouvez extravagant qu'on dise que cette maison s'est faite d'elle-même, comme étant une chose impossible, et cependant vous croyez bien que le monde s'est fait de lui-même. Si ce beau palais qui n'est qu'un atome en comparaison, ne peut être venu de soi-même en ce désert, comme en effet cela est impossible, combien plus est-il impossible que ce monde, aussi solide, aussi grand, et aussi admirable qu'il est en toutes ses parties, se soit fait de lui-même, et ne soit pas au contraire l'ouvrage d'un architecte très sage et très puissant. » Le roi fut convaincu par ce raisonnement et adora Dieu comme Moïse lui enseigna de faire.

Ils appellent le psautier *zebour*, terme qui signifie livre, et qui se prend pour un livre de cantiques parce que le livre divin n'est qu'un recueil de cantiques sacrés. Les Persans ne font pas beaucoup d'histoires de David, mais ils en font sans nombre de Salomon son fils, auquel ils disent que Dieu donna le don des miracles plus abondamment qu'à aucun autre avant lui, tellement que si on les en croit, il commandait aux anges et aux démons, et il était porté par les vents dans toutes les sphères et au-dessus des astres. Toutes les choses de la nature lui parlaient et lui obéissaient, animaux, végétaux, minéraux ; il se faisait [X, 48] enseigner par chaque plante quelle était sa propre vertu, et par chaque minéral à quoi il était bon de l'employer ; il s'entretenait avec les oiseaux, et c'était d'eux dont il se servit pour faire l'amour à la reine de Saba et pour la persuader de le venir trouver : toutes fables que l'Alcoran a prises des commentaires des juifs. Parmi ces dialogues fabuleux de Salomon, il y en a un avec le roi des fourmis qui porte que, Salomon passant un jour à la campagne, il reconnut ce roi des fourmis, le prit, et le mit sur sa main, et que comme il le prenait, ce petit insecte cria à toute sa troupe : « Fourmis, retirez-vous, de peur que le trône du roi prophète ne vous écrase toutes » ; que Salomon ayant demandé à cette fourmi, après beaucoup d'autres questions, si elle le reconnaissait pour plus grand qu'elle : « Non, répondit-elle, je suis un

⁸ Ou Sināi.

plus grand roi que vous, parce que vous n'avez qu'un trône matériel, et que pour moi, votre main me sert de trône. »

Pour ce qui est de l'Évangile, qu'ils nomment *Ingil*, ce qui est le même nom, ils tiennent, comme je l'ai observé ci-dessus, que Jésus-Christ, l'ayant reçu de l'ange Gabriel, le donna à lire à ses apôtres et à ses disciples, mais qu'il le remporta avec lui lorsqu'il remonta au ciel, parce que les hommes prenaient de travers la sainte doctrine qu'il contenait. Cependant que comme ce livre était presque tout entier dans la mémoire des apôtres, quelques-uns d'eux se mirent à écrire chacun ce qu'il en avait retenu pour servir à l'instruction des peuples, [X, 49] et que c'est là l'Évangile que les chrétiens ont, qui n'est point, disent-ils, l'Évangile que Jésus apporta du ciel, mais un récit historique des dits et faits de ce grand prophète recueillis par ses apôtres, lequel a été depuis altéré en plusieurs manières par ses premiers sectateurs. Pour preuve de cela, ils disent qu'il ne faut que comparer l'Évangile avec les autres livres sacrés : car dans ces livres-là c'est toujours Dieu qui parle et non le prophète, au lieu que l'Évangile est une histoire de ce que Jésus fit et de ce qu'il dit en chaque lieu où il alla. Ils ajoutent que le vrai Évangile commençait par ces mots : « Ô prophète ! j'envoie mon ange pour te préparer le chemin⁹. » Rêverie forgée sur les premières paroles de l'Évangile selon saint Marc.

Quant à l'Alcoran, comme c'est le code sacré des mahométans, la source de leur foi et de leur culte, la règle de leurs mœurs et le seul livre qu'ils tiennent pour canonique, j'en traiterai plus au long que je n'ai fait des autres, et je commencerai par représenter en gros ce que c'est que ce livre mensonger qui abuse tant de nations depuis onze siècles. La première fois qu'on le lit, il paraît une masse informe et grossière, sans art et sans méthode, où il n'éclate ni imagination, ni force de sens, ni arguments solides, et où au contraire les contradictions sautent aux yeux, les anachronismes sont les plus lourds du monde, et les répétitions sont entassées l'une sur l'autre. Les matières de cet ouvrage, qu'on trouve attachées l'une à l'autre sans liaison et sans suite, sont d'une part des histoires de [X, 50] l'Écriture sainte, et particulièrement du Pentateuque, tronquées et falsifiées, et de l'autre des traditions des juifs et des chrétiens, des dogmes philosophiques, des proverbes, et des sentences morales, le tout entremêlé de réflexions pieuses sur la justice, sur la puissance, et sur la miséricorde de Dieu, rapportées au culte divin, à la justice civile, et principalement à la charité qu'il faut avoir envers le prochain. On y a fourré encore deçà et delà avec dessein et avec assez d'artifice des discours de Mahammed, de sa religion, et de son Alcoran même, comme par prophétie, tellement qu'encore que ce soit au fond un monstrueux corps d'ouvrage que tout ce livre-là, on découvre après l'avoir relu et bien considéré que son faux auteur devait être un esprit fin et habile, et le moine Serge, qu'on dit qui lui aida à le composer, un homme de quelque lecture et de quelque érudition, surtout dans la littérature sacrée, mais fort entaché des hérésies de son temps, surtout de celle des Monothélites¹⁰ ; et l'on reconnaît que ce livre séducteur fut composé avec dessein, tel que je viens de le représenter, afin qu'il parût plus mystérieux. C'est à ce trompeur dessein que je rapporte le style court et les matières entrecoupées de cet ouvrage, l'obscurité qu'on y trouve répandue, impénétrable en plusieurs endroits, et de fréquentes narrations des histoires de l'Écriture sainte d'une toute autre sorte qu'elles n'ont été premièrement rapportées : toutes choses qui ne peuvent qu'être affectées soit pour cacher le larcin que faisait ce faux trompeur dans les livres des juifs et des chrétiens, soit pour rendre sa nouvelle [X, 51] religion plus différente

⁹ « J'envoie mon ange devant votre face, qui, marchant devant vous, vous préparera le chemin » (Marc I, 2).

¹⁰ Hérésie du VII^e siècle. « Ils furent ainsi nommés parce qu'ils ne reconnaissaient qu'une seule volonté en Jésus-Christ, c'est ce que signifie en Grec le mot de *monothélites*, *monothelitae* » (Trévoux).

des autres. C'est encore à cette même malignité qu'il faut rapporter ces anachronismes avec lesquels il confond des personnes et des faits qui sont séparés dans le Vieux Testament par plusieurs siècles d'intervalles, afin qu'on ne crût pas que ce fût la source d'où il les avait tiré[s]. Mais quelque peine que prît cet imposteur à faire paraître son livre comme une pièce originale et sans pareille, on s'apercevait de son temps même de la ressemblance affectée qu'il avait dans son économie avec les prophéties du Vieux Testament, et on le lui reprochait, comme il l'a rapporté lui-même dans son Alcoran. En effet, il feint toujours que Dieu l'envoie, n'y ayant pas une page où l'on ne trouve, et souvent plusieurs fois, *va* (aux Arabes) *dis-leur ; parle-leur ; réponds-leur*, ce qui est imité des livres de Moïse et des Prophètes, et entre les autres Ézéchiël. Il n'y en a pas une non plus où l'on ne lise ces mots : *Dieu est connaissant et puissant*, ce qui est pris du prophète Daniel. De plus, comme dans le Deutéronome et dans tous les Prophètes, les menaces et les promesses se suivent d'un verset à l'autre, la même économie est observée dans l'Alcoran dans toutes les pages. Enfin, comme l'Écriture sainte nous représente Dieu affecté par les passions morales et par les sens intérieurs, l'Alcoran par singerie s'est servi de termes si grossiers et si corporels en traitant de l'essence de Dieu, que les premiers mahométans crurent que Dieu était corporel, ce que les savants qui vinrent dans la suite ayant traité d'impiété et de folie, les empereurs de Babylone, pour [X, 52] sauver l'honneur de leur Alcoran, défendirent de disputer de la nature de Dieu ; mais les docteurs qui sont venus depuis l'ont sauvé d'une autre manière, en enseignant qu'il fallait entendre figurément ces passages qui attribuent à Dieu des membres et des parties.

Je passe à ce que les Persans enseignent touchant ce livre. Ils remarquent premièrement qu'il a été écrit en ancien caractère arabe, qu'on appelle le caractère cufique, en langue arabe littérale ; car il faut observer qu'il y avait dès le temps de Mahammed, comme il y a encore à présent, deux sortes d'idiome arabe : le vulgaire, comme on le parlait dans l'usage ordinaire, et le littéral, qu'on avait réformé et corrigé sur l'hébreu, dont il est originaire, mais dont il s'était fort éloigné. J'ai rapporté ci-dessus que les mahométans appellent l'arabe littéral la langue d'Ismaël, et qu'ils disent qu'Ismaël la composa sur la langue hébraïque, mais beaucoup plus parfaite. Les Persans disent secondement, quant au style, qu'il est pur, clair, élégant jusqu'au miracle. Il est vrai que tous ceux qui l'entendent bien, de quelque religion qu'ils soient, demeurent d'accord que l'on y trouve tout ensemble, presque en perfection, deux qualités difficiles à assembler, savoir la clarté et la brièveté. Les mahométans, en vue de l'élégance de l'Alcoran, l'appellent un miracle courant, c'est-à-dire continu, pour faire entendre que chaque phrase a une beauté surnaturelle. La grammaire arabesque en a tiré toutes ses règles et tous ses exemples, à cause de quoi on la définit [X, 53] « un assemblage méthodique des règles propres à apprendre la langue arabesque, tirées de la parole de Dieu » ; et c'est une des raisons pourquoi ils donnent l'Alcoran à lire aux enfants dès qu'ils savent lire. Enfin, on admire dans le style jusqu'à l'exactitude de l'orthographe, de la ponctuation, et des accents. Cependant, quoi que les gens enchantés de ce livre aient pu dire pour en faire croire le style surnaturel, il s'en est trouvé parmi les plus doctes de ses commentateurs qui ont dit hardiment qu'ils ne voyaient rien de miraculeux dans le style de l'Alcoran, et qu'on pouvait écrire d'un aussi beau style. Mais c'est néanmoins ce que personne de ce pays-là n'a jamais osé tenter, les premiers empereurs mahométans ayant mis bon ordre que leurs faux prophète n'eût point d'émule par les défenses qu'ils firent, sur peine de la vie, de rien composer où il pût paraître aucune imitation du style de l'Alcoran. L'histoire de ces monarques rapporte qu'un célèbre auteur de leur religion nommé Molla Achem fut mis à mort l'an 320 de l'Hégire pour avoir mis en avant que l'Alcoran était un corps à deux faces qui paraissait tantôt homme, tantôt bête selon les vues dans lesquels on le regardait. On trouve dans les légendes de cette religion que Mahammed alléguant l'élégance de ce livre pour prouver qu'il venait du ciel, et défiant le monde d'en composer un qui fût si éloquent, le prince de la Mecque engagea sept des plus doctes Arabes à composer un ouvrage

qui fût aussi éloquent, mais que les fourmis mangeaient de nuit ce qu'ils faisaient de jour ; cependant qu'ayant montré à la fin quelques pages de [X, 54] leur ouvrage à Mahammed, il leur dit : « Véritablement ceci est éloquent, mais vous n'arriverez jamais à rien faire de pareil à l'Alcoran. »

Ce livre est gros à peu près comme le Pentateuque et les mahométans qui en savent jusqu'au nombre des points disent qu'il contient trois cent mille lettres, soixante mille mots, et douze mille distiques ou doubles vers, qu'ils appellent *beith*, dont chacun contient cinquante lettres. Vous voyez que tout est par nombre juste en ce livre. Les Persans, faisant allusion aux soixante mille mots dont j'ai remarqué qu'il est composé, disent qu'il y a soixante mille miracles dans l'Alcoran, autant de miracles que de mots. Le livre fut divisé en parties, et puis on le divisa en chapitres et les chapitres en versets. Le nombre des chapitres est de cent quinze, celui des versets de six mille cent seize, ou six mille deux cent cinquante, ou six mille trois cents ; car les docteurs en disconviennent entre eux, sans disputer pourtant sur ces minuties, parce que la religion défend de le faire. On ne peut rien voir de plus inégal et de plus irrégulier que la division des chapitres de ce livre, les uns étant fort courts, comme le premier, par exemple, qui n'a que six versets, et le second en ayant deux cent quatre-vingt-six. Ce second chapitre est plus grand que les quarante derniers, et les dix-huit premiers chapitres font la moitié du livre : et c'est ce qu'il y a seulement de régulier dans cette division, que les derniers chapitres [X, 55] sont les plus courts et les premiers sont les plus longs, hors le première chapitre, qui ne passe pas aussi proprement pour un chapitre, mais pour la préface ou pour l'introduction. La même difformité de mesure se trouve dans les versets, et une autre difformité plus grande encore, c'est qu'on ne les a pas coupés par rapport au sens et à la suite, mais sur une certaine mesure de cadence et de rime par laquelle on n'a regardé qu'au son et à l'oreille. Il faut remarquer encore sur ce sujet que les versets ne commencent pas à la ligne, mais sont séparés les uns des autres par une figure qui ressemble à un de leurs *u* renversé, et de dix en dix versets il y a de plus une *h* qui est la première lettre du mot arabe qui veut dire dix, laquelle fait une seconde subdivision : ce qui est aussi à l'imitation des juifs, qui divisèrent leur loi en sections après l'avoir divisée en chapitres et en versets.

Les chapitres de l'Alcoran sont appelés *souré*¹¹ et les versets *aya*. *Souré*, écrit par la lettre qu'on appelle *sad*, signifie le visage, et aussi ressemblance, ce qui a fait dire à quelques docteurs qu'on avait donné ce nom aux chapitres de l'Alcoran pour exprimer la parfaite ressemblance qu'ils avaient avec les originaux apportés du ciel ; mais lorsqu'il s'écrit par la lettre qu'on appelle *sin*, il signifie *partie d'ordre*, *degré*, et *leçon*, et c'est dans ce sens-là que l'on le prend le plus communément, les chapitres d'un livre étant ses parties, étant pareillement ses *degrés* pour aller du commencement à la fin, et étant aussi une leçon pour ceux qui y étudient. Le nom de *souré*, dans le sens [X, 56] de *leçon*, convient d'autant mieux aux chapitres de ce livre mensonger que Mahammed donnait ces chapitres à lire et à apprendre par cœur à ses disciples à mesure qu'il les recevait du ciel, comme il disait, c'est à dire à mesure qu'on avait achevé de les faire et qu'ils leur tenaient lieu de leçon. Pour ce qui est du mot d'*ayat*, qui est le nom des versets, il signifie signe et marque, parce qu'il marque les endroits où il faut faire des pauses en lisant. Ce mot se prend encore pour merveille et miracle.

Les chapitres ont tous un titre particulier, comme les juifs en avaient donné aux chapitres de leur loi, lesquels titres sont pris ou de noms d'hommes, comme ceux qui sont intitulés le chapitre de Locman, le chapitre de Joseph ; ou de noms de bêtes, comme ceux qu'on appelle le chapitre de l'araignée, le chapitre de la vache ; ou des choses inanimées, comme ceux qui ont pour titre du soleil, de la caverne ; ou de mots inintelligibles, comme le

¹¹ Appelés aujourd'hui en français *sourates*.

chapitre 20 qui est intitulé le chapitre *thé*, mot qui n'a point de signification ; de quoi il faut excepter le premier chapitre de ce livre, lequel n'a point de titre, parce que c'est plutôt une introduction qu'un chapitre, comme je l'ai observé, mais qui ne laisse pas d'avoir sa dénomination particulière, étant appelé *fatha*, c'est à dire l'ouvrant ou l'ouverture, soit parce qu'il se présente le premier à la tête du livre, soit parce qu'il en donne l'entrée et l'introduction. Les sujets de ces titres sont pris, les uns de la matière contenue dans le chapitre, comme le chapitre douzième qui est intitulé *de Joseph*, parce qu'il contient une [X, 56] histoire ou plutôt une longue fable de ce patriarche ; d'autres titres sont pris de la première parole par où le chapitre commence ; et pour les titres que j'ai dit qui sont inintelligibles, les commentateurs avouent que le sens en est si caché qu'on ne le saurait découvrir. Par-dessus toutes ces marques critiques on trouve au commencement des chapitres de l'Alcoran des mots cabalistiques qui ne signifient rien, non plus que les lettres *samech* et *P* que l'on trouve entremêlées dans le texte du Pentateuque dans quelques exemplaires modernes. Ces mots sont tous des monosyllabes, les uns de trois lettres, d'autres de deux, d'autres d'une seulement. Ils ne sont pas tous différents l'un de l'autre, il n'y en a au contraire que quatorze en tout. Les commentateurs se sont bien donné la géhenne pour en trouver le sens, mais après avoir bien tourné les lettres de ces mots de toutes façons ils avouent que Dieu seul est capable de le faire, mais cependant que ces mots sont fort mystérieux. J'en rapporterai un pour mieux faire entendre ce que c'est, et je choisirai celui qui se trouve à la tête du chapitre onzième et de quatre autres chapitres, c'est le mot *alm*, qui pris proprement est une interrogation que nous disons en notre langue : *est-il ?* ou *n'est-il pas ?* Mais les commentateurs de l'Alcoran enseignent que les trois lettres de ce mot monosyllabe font trois mots qui signifient *moi Dieu sage*, ou bien *Dieu clément exauçant*, ou bien *Dieu, Gabriel, Mahammed*, et d'autres explications selon les découvertes des commentateurs. La plupart des auteurs s'imaginent que ces [X, 58] mots mystiques sont des parties des épithètes de Dieu qui ont du rapport à ce qui est dit de sa nature et de ses attributs dans les chapitres au commencement desquels ils sont mis. D'autres y cherchent les grandeurs de Mahammed, son nom, celui des anges et de ses successeurs. D'autres les considèrent comme des talismans divins, desquels, si l'on connaissait l'usage, c'est-à-dire si on les savait combiner, on opérerait toutes sortes de miracles. Enfin il y a des docteurs qui veulent que ces mots contiennent les prédictions des principaux événements et des plus grandes révolutions depuis leur législateur jusqu'à la fin du monde, citant pour autorité un passage d'Ali, que le Coran contient les histoires du passé, les lois du présent, et les prédictions de l'avenir. Mahammed appelle dans l'Alcoran ces mots inintelligibles, de sûres marques que ce livre est très clair ; et toutefois lorsqu'on demande aux mahométans quelle assurance on en peut tirer, puisqu'on ne sait ce qu'ils signifient, ils répondent dans les termes d'Aboubekre, beau-père et successeur de Mahammed, à ceux qui lui faisaient la même question, qu'en tous les livres divins il y a quelque secret que Dieu se réserve pour exercer la foi des hommes. Enfin, les chapitres de ce livre sont encore distingués par l'inscription du lieu où Mahammed les publiait, qui sont les villes de la Mecque et de Médine, parce que depuis qu'il se mit à forger sa religion il demeurait tantôt dans l'une de ces villes, tantôt dans l'autre, et de là vient que les chapitres sont tous appelés *mekié* ou *medinié*. [X, 59]

Quant au nom de ce livre qui est appelé *Corah* ou *Coran*, et en y joignant l'article *el Coran*, le Coran, dont nous avons fait *Alcoran*, il vient du verbe *cora*, qui signifie également lire et recueillir, de sorte que le mot de Coran veut dire leçon ou lecture, et aussi recueil. Quelques docteurs préfèrent le premier sens, disant que ce livre est la leçon que doivent apprendre tous ceux qui suivent leur loi, et qui doit être lue en public dans tous les lieux de dévotion, dans le même sens que les juifs appelaient toute la loi *mithra*, c'est-à-dire lecture. D'autres docteurs en plus grand nombre tiennent au contraire pour le second sens, disant que ce livre est appelé Coran ou recueil parce que c'est le recueil de plusieurs chapitres que

l'ange Gabriel apporta de la part de Dieu à Mahammed, dans le même sens que les chrétiens ont donné au recueil des livres sacrés le nom de Bible, c'est-à-dire volume ou recueil par excellence. C'est ce que l'on voit dans l'Alcoran même, qui porte que Moïse reçut de Dieu des Corans, mais d'autres docteurs tiennent que le mot de Coran comprend l'une et l'autre idée. Des auteurs chrétiens ont voulu rapporter l'étymologie de ce terme de Coran à celui de *coreis*, qui est le nom de la tribu dans laquelle naquit Mahammed ; mais c'est en quoi il n'y a ni vérité ni sens. Les mahométans donnent encore d'autres noms communément à ce livre : l'un est celui de *Forcan*, venant d'un verbe arabe qui signifie diviser, distinguer, ou parce que ce livre est divisé en parties, ou parce qu'il distingue le bien d'avec le mal, le fidèle d'avec l'infidèle. [X, 60] Les autres sont *Ketab azis*, livre incomparable, *Calam cherif*, la parole noble, *Mushaf*, terme qui dénote un volume d'écrits de quelque genre que ce puisse être, mais qui dans l'usage ne s'emploie que pour signifier un volume d'écrits divins.

Ce fut Aboubekre qui l'an treizième de l'Hégire donna le nom de Coran au livre dont nous parlons, après en avoir fait le recueil. L'histoire rapporte que tous ceux qui en avaient embrassé la doctrine le savaient presque par cœur et se l'apprenaient les uns aux autres, parce qu'il n'y en avait encore point d'exemplaire ; mais ce prince, qu'on peut appeler le Numa¹² des Arabes, en rassembla tous les cahiers qu'il trouva dans le cabinet de Mahammed, et les réduisit en un volume, mais sans y observer d'ordre, ni pour les matières, ni pour le temps qu'ils avaient été publiés, de sorte que le chapitre qui a été publié le premier a été mis le 96^e en ordre. Les Persans prétendent qu'il retrancha plusieurs choses de l'Alcoran, et Omar son successeur aussi. C'est pourquoi ils rejettent cette édition d'Aboubekre et la tiennent pour apocryphe. Celle qu'ils reçoivent est l'édition d'Aly, dont il y a sept copies ou éditions qu'on tient orthodoxes, bien qu'elles diffèrent toutes en quelque chose. Les principales sont celle de Basra et celle de Hossein fils d'Aly, qu'ils assurent avoir été revues et corrigées par Aly et par les Imans. Il faut observer que les principaux disciples de Mahammed furent Omar et Aly, ses parents, qui étant devenus ennemis sur le point de la succession se divisèrent aussi sur le point de la doctrine. Chacun accusait son [X, 61] adversaire de rapporter faussement l'Alcoran, et chacun l'expliquait différemment. Omar prenait tout dans un sens charnel, Aly le prenait au contraire dans un sens spirituel et anagogique.

C'est un des principaux points de foi parmi les mahométans que l'Alcoran a été apporté à Mahammed par un ange de la première hiérarchie, écrit du doigt de Dieu, mais on dispute sur quoi il était écrit : sur des lames d'or ornées de pierreries, comme quelques Imans l'ont avancé, ou sur des feuilles de soie, comme d'autres docteurs l'enseignent, en disant que ces tablettes d'or et de pierreries dont ont parlé les Imans signifient la sublimité des choses révélées. Ils disputent aussi fort entre eux du temps que cela arriva, c'est-à-dire en combien de temps, car tous conviennent que ce fut à diverses fois que la pièce lui fut envoyée, chapitre à chapitre, versets à versets, selon l'exigence des cas, de manière qu'il ne lui apportait quelquefois que deux versets, comme lorsque Mahammed demanda à Dieu à quel moment précis il fallait commencer le jeûne et le finir chaque jour du Carême. Il lui envoya alors deux versets seulement pour servir de réponse. Quelques auteurs prétendent que vingt-trois ans furent employés de cette manière à envoyer l'Alcoran. Ils ajoutent que l'ange Gabriel lui infusa la science de ce livre entier tout d'un coup, de sorte qu'il le savait par cœur parfaitement sans avoir besoin du livre, et que cela arriva de nuit le vingt-septième du mois de Ramazan, qui est le jour qu'ils font la fête de l'envoi de l'Alcoran, laquelle ils appellent *cheb mahraf*, [X, 62] la nuit de la descente ; et parce qu'il y a diversité d'opinion entre les docteurs sur le quantième du mois, ils gardent la fête les neuf dernières nuits du mois. Mais quelques auteurs prétendent que Mahammed n'apprit le Coran qu'en plusieurs années et à mesure qu'il le recevait de Gabriel, et qu'à mesure que cet ange lui en apprenait quelque

¹² Successeur légendaire de Romulus.

chose, il le dictait à Aly. Les Turcs soutiennent que c'était à Omar, qu'ils appellent son secrétaire.

Il y a eu autrefois de grandes disputes encore, et même de longues guerres, parmi les mahométans, savoir si ce livre envoyé à Mahammed est créé ou incréé. Les Turcs, qui tiennent pour le dernier, disent pour raison qu'étant la pure parole de Dieu, il est incréé ; les Persans, qui tiennent pour l'autre, soutiennent qu'étant l'ouvrage de Dieu, il doit être créé ; et pour savoir pareillement si ce livre était le même que Dieu avait créé dans le ciel, ou si c'en était une copie : mais enfin on convint qu'il serait libre d'en croire ce que l'on voudrait, mais qu'on n'en disputerait point. Ils débattent encore sur le temps qu'il a été créé, et cela à l'occasion du chapitre nonante-septième, qui porte qu'il y a mille mois qu'il est écrit. Et enfin ils débattent sur la manière de l'entendre. Les Turcs et ceux qui sont de leur religion se tiennent à la lettre, et les autres mahométans, entre lesquels sont les Persans, enseignent qu'il faut chercher le sens des passages dans les explications des saints et des plus célèbres docteurs. C'est un abîme que les diverses gloses et les divers commentaires de l'Alcoran, malgré lesquels les [X, 63] docteurs sont à toute heure obligés de céder aux contradictions et aux sottises de cette rapsodie ; ce qu'ils font, en disant que Dieu seul en a l'intelligence, qu'il ne l'a jamais accordée qu'au Prophète, et que c'est une économie particulière de Dieu que l'esprit humain ne la puisse acquérir, afin de l'élever d'un côté par la recherche des divins mystères, et de l'humilier de l'autre par le sentiment de son insuffisance à les pénétrer. Il y a eu même des savants hommes qui ont dit que l'on ne l'entend point du tout, et qu'on erre aux endroits même où l'on croit voir le plus clair. C'est après cela qu'ils disent qu'il y a sept voiles sur l'Alcoran, c'est-à-dire qu'il y a sept sens cachés sous celui de la lettre. Le mot original est *betne*, c'est-à-dire face, ce qui revient à ce que les juifs disaient que l'Écriture sainte a soixante-douze *panim*, lesquels sept sens tous si mystérieux que les esprits les plus éclairés ne peuvent pénétrer que le troisième, et que nul n'a percé les autres, à la réserve de Mahammed et des douze Imams, à quoi se rapporte ce qui se lit dans les *hadis*, qui est le livre des actes de leurs saints, que lorsque le dernier Iman reviendra, il jettera à l'eau tous les commentaires sur l'Alcoran et convaincra le monde de n'y avoir rien entendu. Quelques docteurs ont encore passé plus avant, en avançant qu'il y avait des choses dans ce livre qui paraissaient des blasphèmes, mais qu'elles y étaient insérées exprès.

Cependant on ne saurait croire la profonde vénération et la parfaite déférence que les mahométans ont pour ce livre, l'encens qu'ils lui donnent, la divinité qu'ils lui attribuent, [X, 64] la vertu dont ils prétendent qu'il est rempli. Ils disent, entre les autres choses, que les grands noms de Dieu y sont cachés ou mêlés, à la seule prononciation desquels Moïse, Salomon, et Jésus-Christ ont fait tous leurs miracles, et à la faveur desquels on en ferait de pareils si on les savait trouver. Les éloges de ce livre composent des livres entiers. Parler contre, ou le manier sans révérence, est à leur avis un crime digne de tous les supplices, et pareil à celui d'avoir blasphémé contre Dieu. Ils le baisent et le portent au front en le prenant et en le remettant, observant de ne le tenir jamais au-dessous de la ceinture lorsqu'ils le portent. Ils le gardent toujours dans un lieu propre, et couvert d'une toilette ou de quelque autre chose qui empêche la poussière de le gâter. Ils y lisent avec la plus grande attention du monde ; et pour le faire avec moins de distraction, ils le lisent tout haut à la manière du plein chant, comme s'ils bourdonnaient, et ils remuent toujours légèrement la tête et le corps sur leur siège ou à genoux, avec quoi ils se captivent à leur lecture à la façon des juifs qui lisent le Pentateuque et qui font leurs prières de la même façon. Il faut observer de plus que les mahométans défendent de toucher ce livre sans être net de ces sortes d'impuretés que leur religion enseigne qui rendent l'homme pollué. C'est pour cela qu'il y a écrit à la plupart des Alcorans, sur la couverture ou aux marges : « Que nul ne touche ce livre s'il n'est purifié. » Il y a même des chapitres qu'il n'est permis de lire qu'après s'être lavé le corps entier. En Turquie on punirait de mort un [X, 65] homme qui en aurait parlé avec mépris, et si

quelqu'un d'autre religion en touchait par hasard la couverture, il n'échapperait pas les coups ou l'avanie. On est plus raisonnable en Perse, car on permet même aux chrétiens de lire l'Alcoran, de l'avoir chez soi, et quelquefois d'en combattre la doctrine, pourvu que ce soit avec modestie. Les Persans souffrent aussi qu'on le traduise en leur langue, ce que les Turcs ne font pas, et la plupart des grands Alcorans de Perse ont des gloses interlinéaires en persan. J'en donnerai ici un échantillon en rapportant le premier chapitre de ce livre avec la glose persane marquée en italique. J'ai remarqué ci-dessus qu'il passe pour la préface ou l'introduction du livre ; aussi les Arabes l'appellent *Amel Ketab*, c'est-à-dire la mère du livre, d'où les autres chapitres tirent leur origine, nom qu'ils donnent semblablement à tous les commencements de livre. Ils l'appellent aussi *Asas*, c'est-à-dire fondement ; *Kenes*, c'est-à-dire trésor ; *Vasié* et *Kafié*, c'est-à-dire perfection ; et lui donnent encore beaucoup d'autres noms pareils. Ce chapitre, qui est fort court, est la plus ordinaire prière de tous les mahométans, laquelle ils doivent dire toutes les fois qu'ils prient, et qu'ils croient l'oraison la plus efficace. Beaucoup de gens n'en font et n'en savent point d'autre. Ils l'appellent par excellence *Fatha*, c'est-à-dire l'ouverture, ou parce que c'est l'ouverture de l'Alcoran, ou parce qu'elle est souverainement puissante à ouvrir la porte du ciel. La voici. [X, 66]

Lis ô Mahammed

Notre commencement est au nom de Dieu, qui par pure bonté nourrit^a toutes les créatures, qui fait miséricorde^b à ceux qui le cherchent et aux fidèles.

La gloire, le culte religieux, et la louange appartiennent à Dieu, seigneur de toutes les choses créées.

Qui donne le pain quotidien, qui fait miséricorde, roi du jour du jugement.

Nous ne servons point, nous n'invoquent point d'autre dieu que toi, nous te prions de nous traiter en Dieu.

Ô roi ! fais-nous la grâce de persévérer en ton culte ; conduis-nous dans la voie de vérité, dans la voie de ceux sur qui tu as versé tes grâces, qui est celle où ont marché les prophètes, les saints, et les martyrs.

Non dans la voie de ceux sur qui tu as déployé ton courroux, comme sont les juifs, ni dans celle des errants, comme sont les chrétiens. Amen.

Ces mots : *Lis ô Mahamed* ne sont pas dans le texte arabe, mais ils sont dans la glose ; et les docteurs tiennent qu'ils doivent être sous-entendus à tous les chapitres, parce qu'ils étaient écrits en grosses lettres au haut du premier chapitre que Mahammed reçut, qui est le quatre-vingt-seizième. On traduit d'ordinaire le premier verset de ce chapitre par ces mots : « Au nom de Dieu clément et miséricordieux », et il faut observer que tous les chapitres de l'Alcoran commencent ainsi, à la réserve du neuvième. Les mahométans assurent [X, 67] que cette invocation était écrite en grandes lettres aux cahiers originaux. Elle est continuellement dans la bouche des mahométans, qui ne commencent rien sans la dire, craignant superstitieusement que s'ils y manquaient leur ouvrage réusserait mal. Cette invocation est gravée de plus sur les frontispices des édifices et des boutiques ; elle est mise au haut de tous les livres, croyant qu'elle renferme de grands mystères et que c'est un talisman et une espèce de magie divine. Ils assurent que Salomon l'avait toujours dans la bouche, et qu'il l'avait apprise en paradis. Mais il est clair que l'imposteur Mahammed avait pris cela des juifs et des chrétiens, qui commencent toujours, les uns en disant : « Au nom de Dieu qui a créé le ciel et la terre », et les autres : « Au nom du Père, du Fils, et du Saint Esprit », au lieu de quoi il mit « Au nom de Dieu clément et miséricordieux » sur ce qu'il vit, dit-on, que la religion chrétienne était fondée sur la miséricorde de Dieu, dans le don de son fils J. Christ pour rédempteur du monde.

a. Le terme de *rahman*, que j'ai traduit par *nourrit* est interprété d'ordinaire par le mot de *clément*, mais les Persans le tournent toujours par « celui qui donne à toutes les créatures, végétales, animales, et rationnelles¹³, ce qui est nécessaire pour leur entretenir la vie », ce qu'ils appellent aussi *rousi déendé*, c'est-à-dire qui donne le pain quotidien ; b. et par celui des *rahim*, que j'ai traduit ici par *miséricordieux*, ils entendent celui qui pardonne les péchés.

Les Persans enseignent que les trois termes *Alla rahman rahim* qui composent cette invocation [X, 68] ont été choisis parmi tous les noms de Dieu, et arrangés comme ils sont par rapport aux trois états ou conditions de l'homme considéré avant sa naissance, durant sa vie, et après sa mort, pour lui enseigner que Dieu le tire du néant, qu'il lui conserve la vie, et qu'il lui pardonne ses péchés après sa mort ; que Dieu créant l'homme il se fait connaître à lui comme l'Être suprême, celui qui a l'être en soi, et de qui toutes les créatures le tirent, et que c'est ce que signifie le nom d'Alla, qui est le grand et le propre nom de Dieu ; que durant sa vie il se fait connaître à lui comme celui qui fournit les moyens de l'entretenir, ce que signifie le mot de *rahman* ; qu'après sa mort il se manifeste à lui comme pardonnant les péchés, à quoi regarde le mot de *rahim* : ce sont les expressions des Persans, et c'est un échantillon de leurs allégories. Il y a au texte *Reb-el Halemin*, qui signifie proprement *Seigneur de tous les mondes*. C'est le *Dominus Sabaoth* des Hébreux.

Au reste, quelque piété et quelque doctrine qui paraisse dans cette prière et dans les ouvrages de dévotion des Persans, on n'en doit pas moins détester leur infidélité, tout ce qu'on peut dire de Dieu, quelque spécieusement que ce soit, n'étant qu'erreur et que blasphème hors de la connaissance de Jésus-Christ, puisqu'il est impossible, selon les paroles du Sauveur, que *celui qui ne connaît point le fils, connaisse le père qui l'a envoyé*.

Après avoir traité de l'Alcoran si au long, je vais dire un mot des *Hadis*, dont j'ai si souvent fait mention en divers endroits de mon journal. C'est le livre des dits et faits [X, 69] de Mahammed recueillis par ses premiers successeurs, et ce mot de *Hadis* signifie *que ce qui n'est pas se trouve être*, pour dire que ce qui n'est pas de soi la parole de Dieu se trouve être une parole divine ayant été proférée par un prophète envoyé de Dieu. C'est ce livre-là même auquel les Turcs donnent le nom de *Sona d'Alsené* qui signifie mot ou acte de Mahammed, mais pas contenu dans l'Alcoran, mais appris par tradition, de sorte que ces *Hadis* ou *Sona* sont aux mahométans comme la *Misna* aux juifs, un second livre divin, une seconde loi, à laquelle il faut recourir dans les cas dont la décision ne se peut trouver dans l'Alcoran. Les Persans ont deux sortes de *Hadis* : l'un est le *Recueil des dits et faits de Mahammed*, lequel a été fait par un Babylonien nommé Mahamed Jacob Koleini, et contient quelque trois mille vers ; l'autre est le *Recueil des dits et faits des Imans*, qui sont Aly et ses onze successeurs directs, contenant quatre volumes, chacun de vingt-cinq mille vers ; quelques molla m'ont dit trente mille. Un docteur célèbre nommé Mahammed Aboudaoud, Soliman Alsegestani, au troisième siècle de l'Hégire, en choisit mille de chaque volume, et cet abrégé est aujourd'hui comme le seul en usage. L'une et l'autre sorte de *Hadis* **n'est regardée chez les Persans que comme l'Écclésiaste de Jésus, fils de Sirach, et les autres livres apocryphes de la Bible chez les chrétiens protestants, et**¹⁴ n'est qu'un amas de sentences morales, d'histoires, de légendes et de fables pieuses. Par exemple, on y voit que quand Dieu eut achevé de créer tout l'univers, il appela l'âme raisonnable et lui dit : Approche-toi, que je te voie, tourne-toi devant et derrière ; et qu'après l'avoir bien considérée il lui dit : Je te trouve [X, 70] tout à fait belle, la plus belle pièce de tout mon ouvrage ; c'est toi seule que j'aurai en vue, et à qui seule je proposerai des peines et des récompenses. Les docteurs distinguent dans les *Hadis* de

¹³ Entendre : *rationnelles* ; on ne trouve pas ce sens dans les dictionnaires du temps.

¹⁴ Passage omis en 1711.

Mahammed ce que l'ange Gabriel lui disait d'avec ce que lui-même a dit, appelant les premiers Hadis angéliques, et les autres Hadis prophétiques. Les docteurs donnent des règles pour les démêler les uns des autres.

Outre les fêtes que j'ai rapportées, il y en a cinq autres dont je n'ai pas fait mention ci-dessus, parce que les calendriers les marquent différemment. Elles sont appelées, l'une la fête de saint Balaam, l'autre la fête du prophète Élie, la troisième la fête de la Bataille ou *hayd sefer*, qui est une de celles que Mahamed gagna, la quatrième, la fête des Sept Dormants, et la cinquième celle des Quarante Anciens. Je vais insérer en peu de mots ce qu'ils rapportent sur ces deux dernières.

Les Sept Dormants, à leur compte, étaient de la Mecque, et vivaient du temps de Pharaon, roi d'Égypte. Le roi du pays, qui se nommait Dakianous, se faisait adorer, voulant que tout le monde le reconnût pour Dieu. Un prophète vint l'exhorter à se désister de cette folie et à reconnaître le vrai Dieu, créateur de toutes choses. Dakianous, au lieu de profiter des exhortations de ce bon prophète, lui commanda de l'adorer, et sur son refus le fit mourir. Il arriva là-dessus que Dieu punit ce tyran impie de diverses plaies, et entre les autres, il remplit son palais d'un nombre infini de moucherons qui ne laissaient reposer personne. Le roi voulut aller [X, 71] à un autre palais, mais les moucherons le suivaient partout, de manière que le malheureux Dakianous était tout en fureur. Il avait sept fils de rois pour gentilshommes de sa chambre, qui, trouvant qu'il y avait du miracle dans ce fait, dirent au roi qu'il fallait bien qu'il ne fût pas Dieu, puisqu'il ne pouvait chasser cette nuée d'abeilles, mais qu'il y eût quelqu'un plus puissant que les hommes qui tint ces petits animaux à commandement. Dakianous s'irrita de ce discours, et il commanda à ces sept jeunes princes de l'adorer sur-le-champ en présence de toute la cour, ou qu'il les ferait mourir ; ce qu'ayant refusé de faire, ils furent condamnés au supplice. Comme on les y allait mener, ils trouvèrent moyen de se sauver. On envoya des cavaliers à leur poursuite, que ces généreux confesseurs ayant découverts, ils se recommandèrent à Dieu, qui leur fit apercevoir une caverne, dans laquelle ils se jetèrent. Comme ils étaient fort fatigués, ils s'endormirent tous sept, et ils dormirent trois cents ans, pensant n'avoir dormi qu'une nuit. L'Alcoran dit que quelques-uns rapportent qu'ils dormirent neuf cents ans. S'étant éveillés, ils dirent entre eux : Nous n'avons point à manger, ni rien de ce qui nous est nécessaire pour aller plus outre ; qu'un de nous aille à la ville prendre quelque chose chez nos parents. Ils tirèrent au sort à qui irait, lequel échut à un nommé Mecselmina, qui, s'étant mis en chemin, se sentit si altéré que ne pouvant attendre qu'il fût à la ville, il s'arrêta à un cabaret et y fit trois sous de dépense. Comme il n'avait que de l'or sur lui, il en tira une pièce qu'il donna [X, 72] à l'hôte, lequel voyant une pièce de monnaie dont il n'avait jamais vu de semblable, il arrêta Mecselmina, l'accusant d'avoir trouvé un trésor. Il fut mené devant un juge, qui lui demanda qui il était et où il avait trouvé la pièce d'or qu'il avait donnée au cabaretier. Il répondit qu'il était gentilhomme de la chambre de Dakianous, qu'il s'en était fui le jour précédent de crainte qu'on le fit mourir ; qu'il avait passé la nuit avec six autres gentilshommes dans une caverne proche de la ville. La chose étant allée dans un moment aux oreilles du roi, il questionna fort Mecselmina, et voyant qu'il rendait bien raison sur tout, il lui dit de le mener à cette caverne où étaient ses camarades. Ils furent aussi surpris quand on leur dit qu'ils avaient dormi trois cents ans que le roi et le peuple l'étaient de voir ce miracle. Ces sept dormants se mirent à dire : C'est Dieu qui nous a miraculeusement entretenus dans ce sommeil pour récompenser notre persévérance ; et après ils se mirent à prier Dieu de les conserver dans le même état et au même lieu, puisqu'ils ne sentaient que de l'aversion pour la terre. Il arriva à l'instant que la caverne fut fermée par une grande masse de roche. Ce conte des légendes persanes paraît tiré de celles des chrétiens orientaux, et que Dakianous est l'empereur Decius, sous lequel les légendes de ces chrétiens portent que ces confesseurs s'endormirent dans une caverne proche d'Éphèse, et que, s'étant réveillés au bout de 140 ans, et ayant été vus de Théodose le jeune et de grand nombre

d'ecclésiastiques, ils se rendormirent. Les Persans [X, 73] ajoutent que quand Mahamed fut venu au monde, des Arabes vinrent le trouver, lui disant de leur faire voir les Sept Dormants, et qu'à ce miracle ils embrasseraient sa doctrine. Il les mena proche de la caverne, dont la roche qui en bouchait l'entrée s'étant ouverte en deux, il y entra avec un grand nombre d'Arabes, les uns incrédules, les autres déjà de sa religion. Les Sept Dormants se levèrent et le saluèrent, disant à tous ceux qui étaient autour de lui : Mahamed, que vous voyez, est Prophète envoyé de Dieu ; on ne peut être sauvé qu'en embrassant sa doctrine. Ils s'adressèrent à lui ensuite, en le priant de renfermer la caverne comme auparavant, ce qu'il fit. Le conte ajoute qu'un ange veille toujours ces Sept Dormants, et qu'ils paraîtront au jugement avec les mêmes habits qu'ils avaient le jour qu'ils s'enfuirent de la cour de Dakianous, et avec un chien qui les a suivis, et qui est avec eux dans la caverne.

La fête des Quarante Anciens est instituée en mémoire d'un miracle qu'ils content de Moïse en cette manière. C'est que le peuple juif, voulant secouer le joug de sa loi, vint lui dire qu'il ne fit pas son compte de les fourber davantage en leur faisant accroire qu'il parlait à Dieu sur le mont de Sina ; qu'ils savaient que les lois qu'il leur donnait comme venant de la part de Dieu étaient ses propres inventions, et que pour peine de les avoir abusés il était condamné d'être lapidé, mais que s'il leur faisait voir Dieu, ils lui obéiraient au contraire, et le reconnaîtraient pour prophète. Moïse leur répondit qu'il ne pouvait leur faire voir Dieu parce que Dieu est [X, 74] invisible ; mais comme ils ne se payaient point de ce raisonnement, et persistaient à le vouloir lapider, il leur dit de choisir quarante hommes et de les envoyer avec lui, et qu'il ferait voir le commerce qu'il avait avec Dieu. Ils choisirent quarante anciens, que le prophète mena avec lui sur le mont Sina. Lorsqu'ils furent parvenus à l'endroit où Dieu lui parlait d'ordinaire, il se fit un éclat de tonnerre et une flamme de feu sortit qui se jeta sur ces quarante anciens et les réduisit en cendres. Moïse se jeta sur le visage et dit à Dieu que les juifs croiraient qu'il aurait assassiné ces anciens et le lapideraient assurément : qu'il lui fit donc la grâce de les ressusciter. Dieu le fit, les remit en vie l'un après l'autre, et lentement, afin qu'ils ne crussent pas d'avoir été seulement étourdis. Ces anciens se jetèrent aux pieds de Moïse et racontèrent le miracle au peuple, qui depuis fut très fidèle au prophète. J'ai observé dans ce volume ce que les mahométans rapportent que fit Moïse contre les magiciens de l'Égypte¹⁵. Ils assurent qu'il confondait leurs illusions par sa sagesse comme il faisait leurs prestiges par ses miracles. Leurs auteurs rapportent que ce prophète avait été instruit dans les plus savantes disciplines des Égyptiens par Jannès et Mambres¹⁶.

Il ne me reste plus, pour achever ce volume, que de rapporter quelques observations particulières sur divers points de la religion des Persans dont je n'ai point encore trouvé l'occasion de parler.

La première sera de la circoncision. Les Persans disent qu'elle n'est pas nécessaire à salut, c'est-à-dire qu'on peut être sauvé sans [X, 75] circoncision, mais qu'elle est néanmoins d'obligation à deux égards, premièrement comme recommandée par Mahammed, secondement comme un point de pureté et une condition requise pour bien prier, à peu près de même que l'ablution corporelle avec de l'eau. Il y a même des docteurs qui tiennent que le prépuce est une immondicité qui rend les prières qu'on fait à Dieu vaines et même désagréables, mais le sentiment universel porte que ce n'est que dans le cas qu'il n'y ait point de cause raisonnable pour faire différer la circoncision. Ces docteurs, pour rendre la circoncision recommandable, enseignent que Mahamed naquit sans prépuce, dont ayant demandé la raison à l'ange Gabriel, il lui répondit : « C'est afin que tu enseignes aux fidèles combien l'incirconcision est désagréable à Dieu. » Ils ajoutent que Moïse et Aly naquirent

¹⁵ Voir VII, 70.

¹⁶ Sorciers de Pharaon, selon la tradition (Exode, chap. VII-XII).

aussi circoncis.

Il n'y a point de temps marqué pour la circoncision. Quelques-uns veulent qu'on la fasse à treize ans, parce qu'Ismaël fut circoncis à cet âge-là. D'autres veulent que ce soit à l'âge de neuf ans, parce qu'alors on devient capable de connaître le bien et le mal. On l'administre communément à cinq ou six ans afin que l'opération soit moins douloureuse. Un barbier coupe le prépuce avec un rasoir, suce le sang et bande la plaie après y avoir mis des poudres caustiques ou astringentes, et particulièrement du papier brûlé, qui est le meilleur remède. Du reste on n'observe dans cette cérémonie ni jour, ni heure, ni lieu, mais on la fait faire où l'on veut et à l'heure que l'on veut. Quand c'est chez les gens de qualité, [X, 76] des *molla* durant la cérémonie lisent dans l'Alcoran où il leur plaît, n'y ayant point de liturgie pour cette fonction, et on se réjouit durant tout le jour. J'ai observé ailleurs que la circoncision fait beaucoup de douleur aux personnes d'âge qui sont obligées d'en garder le logis trois semaines ou un mois, et que quelquefois ils en meurent. Il ne faut pas oublier qu'une des superstitions des femmes stériles c'est d'avaler un prépuce, croyant que c'est un sûr remède pour avoir des enfants.

C'est dans la cérémonie de la circoncision que le nom s'impose, soit devant, soit après l'opération, et quand ce sont des personnes d'âge mûr, on leur donne un nouveau nom. Le nom des premiers enfants se tire d'ordinaire au sort. La superstition leur faisant croire que le nom fait beaucoup à la destinée, ils laissent au destin à le marquer. Les uns prennent pour cela l'Alcoran ou un autre livre de piété, et prennent le premier nom qu'ils y trouvent à l'ouverture. Les autres mettent cinq ou six noms dans un sac et en font tirer un par un enfant ; mais quand il y a plusieurs garçons dans une maison, ils en font toujours appeler l'un Mahamed ou Aly.

La circoncision se pratique aussi parmi le sexe féminin, mais bien plus rarement parce qu'elle n'est pas d'obligation de précepte, mais seulement de conseil, excepté en quelques pays d'Arabie et de Perse, comme vers le golfe Persique et vers la mer Rouge, où l'on circonçoit les deux sexes avec pareille régularité. Mais il y a ceci de différent, qu'on ne circonçoit les femmes que quand elles ont passé [X, 77] la jeunesse, parce qu'auparavant il n'y a pas d'excroissances pour l'excision.

La seconde matière dont il me reste à parler est des temples et des prêtres ou ministres de la religion persane. Ils appellent leurs temples *mesgid*, terme arabe, qui vient d'un verbe qui signifie adorer et aussi prier, prosterner, duquel nous avons tiré le nom de *mosquée* que nous donnons aux églises des mahométans. J'ai fait ci-devant la description de plusieurs mosquées, et particulièrement des principales qu'il y a dans la ville d'Ispahan, ce qui me dispensera de rapporter en détail comme elles sont faites. Je dirai seulement en gros que d'ordinaire ces édifices consistent en une nef couverte en dôme, en des portiques sur les ailes et aux côtés du portail, et en une cour au milieu avec plusieurs bassins d'eau pour l'exercice des ablutions légales. On voit aux grandes mosquées deux ou quatre aiguilles s'élever au-dessus de la nef au lieu de clochers, avec des galeries autour du chapiteau pour appeler de là à la prière, parce que les mahométans ne se servent point de cloches ni d'aucun instrument sonore dans les offices divins, disant que Dieu n'agrée que la voix de l'homme dans le culte qui lui est rendu. Mais comme on est jaloux des femmes en Perse au-delà de ce qui se peut dire, on ne souffre point que ceux qui appellent à la prière montent si haut parce qu'ils verraient les femmes dans leurs logis, qui sont toujours ouverts de quelque côté, ou dans leurs cours et dans leurs jardins. Ainsi ces aiguilles ne servent que d'ornements, et l'on n'en fait même plus guère aujourd'hui. On fait en la place de ces aiguilles, [X, 78] sur les plates-formes de la mosquée, une petite loge ouverte de tous côtés d'où se fait l'exhortation publique dans les termes que j'ai rapportés ailleurs. Il faut observer que les portes de ces tours ou aiguilles ou des plates-formes regardent toujours du côté où est la Mecque.

Les mosquées de Perse sont ornées à la mosaïque avec plusieurs inscriptions, mais les

figures ou représentations des choses animées en sont bannies, autant la figure d'un oiseau que celle d'un homme. La nef est toujours tournée du côté de la Mecque, et au fond de la nef il y a une table de marbre ou quelque autre marque semblable pour montrer que c'est là l'endroit où il faut arrêter ses regards pour les avoir tournés vers la Mecque : c'est ce que l'on appelle *Mehrab* ; et sur le bord de la nef il y a une chaise de prédicateur, plus basse que dans nos églises et fort simple, ressemblant à un fauteuil. On l'appelle *menber*, c'est-à-dire trône.

On ne sacre point les mosquées en Perse. Lorsque quelqu'une est achevée de bâtir, on la dédie ou consacre au culte divin par l'usage, sans aucune cérémonie, et l'on invite les voisins d'y venir souvent.

J'ai remarqué ailleurs qu'il n'est pas d'obligation en Perse d'aller à la mosquée. Les grands n'y vont jamais. Je n'y ai jamais vu le roi. On fait la prière chacun chez soi et cela est tenu pour tout aussi bon ; mais le commun peuple aime en Perse comme ailleurs à fréquenter les temples, surtout le vendredi et les grandes fêtes, auxquels jours, après les prières, on y fait un sermon, qui roule d'ordinaire [X, 79] sur la morale. Le peuple va encore y lire et écrire, causer, se reposer, dormir au frais, fumer et manger. On laisse chacun y faire ce qu'il veut, pourvu que ce ne soit rien d'indécemment.

Les prêtres ou ministres de la religion s'appellent communément *molla*, qui signifie *affermir* et aussi *conduire, diriger, et décider*, les uns le tirant de *moalem*, qui veut dire enseigner, d'autres de *maaloum*, qui signifie *su, connu*. On les appelle pareillement *akond*, c'est-à-dire *lecteur* en Persan, soit parce qu'ils lisent en public dans les mosquées, soit parce qu'ils enseignent et sont tous ou maîtres d'école, ou précepteurs, ou scribes, ou prédicateurs, prêchant

non seulement dans les mosquées mais aussi dans les places publiques où ils amassent le monde, et dans les maisons de café, demandant quelque chose à la fin, ce qui leur vaut quelquefois jusqu'à quatre francs par jour. Ainsi, le ministère ecclésiastique est une profession, non un office, chez les mahométans. On ne sacre ni n'installe les gens d'église, et ils n'ont point de caractère¹⁷, comme nous disons, ni ne sont point obligés de plus à en suivre la profession toute leur vie, mais chacun la quitte comme bon lui semble. Ceux qui se jettent dans cette vie commencent par s'habiller fort modestement et simplement, ou casaque ou camelot, qu'on appelle *habbé*, qui pend sur les talons. Ensuite ils s'occupent tous entiers à l'étude, se faisant appeler *taleb olm*, c'est-à-dire chercheur de science ; et puis ils se mettent à enseigner dans les maisons pour mieux subsister, vivant cependant [X, 80] dans une modestie exemplaire et dans une contenance grave, en anciens philosophes ou pharisiens ; puis ils vont à la Mecque s'ils en ont le moyen, ou aux tombeaux des Imams vers Babylone et dans la Bactriane ; et puis quand ils sont de retour dans leur ville, ils se font mettre sur le registre du pontife pour obtenir quelque bénéfice ou quelque pension, ou bien ils s'attachent à quelque mosquée rentée pour avoir la première vacance ; ils y font les prières avec assiduité, et ainsi ils sont faits *molla* ; et c'est après à leur mérite et à leur industrie à les pousser plus loin. Pour le reste, quoique les ecclésiastiques de Perse aient peu de pouvoir, ils ne laissent pas d'être pleins d'ambition et d'affecter l'autorité sur les autres hommes par les mêmes voies que les gens d'église pratiquent ailleurs, et surtout par l'hypocrisie qu'ils font paraître, entre autres choses, dans un soin très régulier de faire leurs prières aux heures précises, de les faire devant le monde, et de les faire dans la plus fervente dévotion. Ils sont d'ailleurs faux et envieux, avides et perfides. Les Persans ont sur leur sujet ce proverbe continuellement dans la bouche : Gardez-vous du devant d'une femme, du derrière d'une mule et d'un molla de tous les côtés. Chaque grande mosquée a trois principaux officiers, le *moutevely*, qui est l'administrateur ou économiste du temporel, le *molla*, et le *moazem*, qui est celui qui appelle

¹⁷ *Caractère* « se dit [...] des qualités invisibles qu'on respecte en ceux qui ont reçu des ordres, des charges, et des dignités. Quelque pauvre que soit un prêtre, il faut honorer son *caractère* » (Furetière).

aux prières du haut de la mosquée. Le nom de *moazem* vient de *azen*, qui signifie dénoncer, promulguer, parce que ce sont ceux qui du haut des mosquées annoncent les temps de la prière. On entend aussi [X, 81] par ce terme ceux qui lisent haut l'Alcoran en public comme en chantant. On les appelle par honneur *mazen alla azen*, comme qui dirait les hérauts de Dieu. Lorsqu'une mosquée a beaucoup de revenu, on y entretient plusieurs mallas gagés, lesquels sont auparavant reçus en présence des *cedres* ou des autres magistrats ecclésiastiques qui leur font expédier un acte de leur admission. Le clergé de Perse n'est pas riche, généralement parlant, surtout le bas clergé, ce qui vient de ce qu'en ce pays-là on n'impose rien sur le peuple sur son entretien, tout se tirant des fondations, qui sont assez grandes mais qui ne sont pas bien partagées. Il est vrai que la religion prescrit fort au peuple de donner des dîmes et des doubles dîmes, comme cela est remarqué au long ci-dessus dans le chapitre de l'aumône, mais il y a fort peu de gens qui satisfassent à ce devoir.

Entre les mallas il y en a qu'on appelle *pich-namas*, c'est-à-dire modèle ou directeur des prières. C'est celui qui fait la prière publiquement, soit dans la mosquée, soit dans quelque maison, se tenant seul sur une ligne et tout le peuple étant derrière lui rangé en files observant ses mouvements, c'est-à-dire que lorsqu'il se met à genoux ils le font tous après lui, lorsqu'il se relève ils se relèvent aussi, lorsqu'il lève les mains en haut ils en font de même en se composant exactement sur son modèle. Ces *pich-namas* sont pris d'entre les molla qui passent pour les plus doctes et les plus saints. Ce sont une espèce de vicaires des Imans. Il n'y en a qu'en peu de mosquées, et même il n'y en peut avoir qu'en une [X, 82] à la fois dans une ville ; car la religion, pour conserver le respect de ces vicaires, prescrit qu'ils ne fassent le service public qu'à deux lieues loin l'un de l'autre, ce qui fait qu'à Ispahan, lorsqu'il s'élève quelque nouveau pharisien de cette sorte, il va faire le service public aux villages d'alentour, où il ne manque jamais de prêcher à la fin des prières pour attirer plus de peuple. Lorsqu'ils font la prière publique dans une mosquée, ils mettent pour l'ordinaire une sorte d'étole qu'ils appellent *rheda*. C'est une écharpe de toile blanche fort fine, de trois à quatre aunes de long, qui leur lie le sein, et passant par-dessous les aisselles et par-dessus les épaules vient retomber par-devant jusque sur les genoux.

Outre les molla il y a en Perse diverses autres sortes de gens qui passent pour ecclésiastiques. Il y a les *mir* et les *cherifs*, qui sont de la race de Mahammed par le côté masculin, et les *sahied*, qui en sont aussi par celui de sa fille Fatmé. Les *mir* portent un turban vert par privilège, mais ils ne sont pas si considérés en Perse qu'en Turquie, parce qu'ils penchent du côté des Turcs. Et puis il y a une grande multitude de mendiants qu'on prétend qui ressemblent aux moines ou cénobites, mais qui cependant ne gardent point la retraite et ne font aucun vœu, vivant sans communauté et sans obligation de continuer dans cette forme de vie. Il y a de ces mendiants de plusieurs sortes. Les uns s'appellent *dervich*, mot générique pour dire pauvre volontaire, tout homme détaché du monde ou solitaire, et qui signifie particulièrement épuisé, manquant de tout, et aussi humble et doux. [X, 83] Ces *dervich* sont habillés fort simplement et fort pauvrement, n'étant souvent revêtus que de guenilles, mais sans les affecter. D'autres mendiants sont appelés *fakir*, mot qui signifie indigent et aussi mendiant. Les termes de *dervich* et *fakir* désignent un même genre d'hommes, sans autre différence que dans le nom, celui de *fakir* étant plus usité parmi les Arabes. D'autres sont nommés *calender*, d'autres *teberra*, et tous ceux-ci sont habillés comme des bouffons de théâtre, le plus burlesquement du monde, les uns ayant des vêtements bizarres pour la forme et faits de pièces de toutes couleurs mises sans art, tout exprès pour être plus étranges. D'autres ne portant que des peaux de tigre ou de mouton sur le dos et des peaux d'agneau sur la tête, d'autres allant habillés de fer, d'autres demi-nus, d'autres étant teints de noir et de rouge comme pour faire peur, avec quoi ils prétendent faire paraître l'un sa pauvreté volontaire, un autre le mépris qu'il fait de la vanité du monde, un autre sa mortification, un autre l'élévation de son esprit, un autre ses combats contre le péché et diverses vertus

semblables ; quelques-uns portent des plumes droites sur l'oreille, et chacun affecte de couvrir sa tête d'une façon particulière et folle. Tous portent quelque chose à la main, tantôt un gros bâton, tantôt un sabre nu, tantôt une hache ; ils portent aussi la plupart une écuelle de bois à la ceinture, et ce qu'il leur faut pour manger proprement et à leur aise ce qu'on leur donne aux portes. Ils vont d'ordinaire seuls partout, excepté quelques-uns qui mènent un petit garçon par les rues, lequel [X, 84] entonne en marchant des vers à la louange de Dieu et des Imams ; quelques-uns prêchent dans les maisons à café, dans les places, dans les mosquées, aux portes, comme l'envie leur en prend, pour tirer quelque chose. Les vagabonds sont la plupart les inspirés ou les possédés, et comme ils prétendent ressembler aux anciens prophètes, ils contrefont les extatiques ou les enthousiastes, se mettant dans le transport avec de l'opium qu'ils prennent en quantité, ou avec d'autres breuvages entêtants. Leurs opinions sur la foi et sur la morale sont aussi différentes que leurs habits sont bizarres, car les uns prétendent que la béatitude est difficile à acquérir, les autres qu'elle est aisée, les uns tenant que la volupté sensuelle est interdite, les autres qu'elle ne l'est pas, et ceux-ci en prennent tout autant qu'ils en peuvent rencontrer ; mais en général ce sont des hypocrites et des épicuriens qui se croient tout permis. Enfin, il faudrait faire un livre de leur manière de vie, qui est tout à fait libre, ou pour mieux dire libertine, personne ne prenant garde à ce qu'ils font ; car ils n'ont point de communauté, comme je l'ai dit, non plus que de rentes, ni de supérieurs de qui ils dépendent absolument, quoiqu'ils aient de la révérence pour ceux de cette sorte de vie mendicante qui l'exercent depuis longtemps. Il faut excepter de cette règle générale une sorte de dervich de la secte des Soufys qu'on appelle *moreidon*, comme qui dirait disciples ou sectateurs, dont le chef s'appelle *dervich mokles*, c'est-à-dire pauvre parfait ou parfait solitaire, lesquels sont rentés. On tient qu'il y en a plus de [X, 85] vingt mille dans le royaume. Au reste, les Persans n'ont aucune vénération pour ce genre de vie, qu'ils croient procéder d'un esprit de libertinage, ou de fainéantise, ou d'hypocrisie, maintenant que selon les principes du mahométisme la vie monastique est vicieuse et illégale, et que l'Alcoran enjoint au contraire le mariage et le déclare un précepte obligatoire. Un de leurs sages apostrophe ainsi les dervich : Vous embrassez la vie monastique sans avoir acquis préalablement les connaissances requises pour la solitude, et au lieu d'un esprit attentif à Dieu et d'une chair mortifiée, comme vous le prétendez, vous n'étales qu'un habit déguenillé, des manches larges, et des cheveux hérissés. Mais au lieu de vous soucier que vos manches soient longues ou courtes, retirez vos mains et vos désirs des choses de ce monde. Ayez les vertus d'un véritable dervich, et changez après cela, comme la fantaisie vous en prend, votre bonnet de laine contre un feutre de Tartare. Un religieux oisif est un voleur de grands chemins. Le poète persan le plus estimé dit qu'un vrai derviche, comme un chien fidèle, se reconnaît à ces qualités : suivre son maître fidèlement, le suivre sans songer à retourner au lieu qu'il a quitté, ne le point abandonner, quoiqu'il en soit maltraité, retourner vers lui après en avoir été maltraité quand il lui présente un morceau de pain, se contenter du plus bas lieu, céder sa place à qui la veut et en prendre une inférieure, avoir toujours faim, se tenir éloigné quand on sert à manger, veiller la nuit, n'avoir point de gîte assuré, ne laisser point d'héritier après sa mort. [X, 86]

Le quinzième décembre, la caravane de Candahar, qui va d'Ispahan aux Indes par terre, étant prête de partir, fut retardée à cause des vols qui se faisaient de tous côtés jusques à la vue d'Ispahan par des troupes de voleurs de quinze à vingt hommes. On n'avait jamais ouï parler de tant de voleurs ensemble, mais c'était un jeu joué par les peuples de Loureston qui étaient mécontents et qui voulaient s'en ressentir. On a remarqué ci-dessus que ces peuples, en se soumettant à Abas le Grand, obtinrent par contrat qu'on ne leur donnerait point de gouverneur que de leur nation propre, et que la Géorgie et d'autres provinces de la Perse vers les Indes et vers la mer Caspienne ont les mêmes privilèges. La cour, qui considère ces concessions comme des obstacles au cours de son autorité arbitraire et illimitée, tâche de les

abolir partout, mais sans grand succès jusqu'ici. Le gouverneur de Loureston n'ayant pas exécuté comme l'on voulait un ordre qui lui fut envoyé, on l'appela à la cour et on l'y fit prisonnier. La province envoya aussitôt des députés prier le roi de leur rendre leur gouverneur ou de leur en donner un autre, suivant leurs concessions. Le roi répondit qu'il leur en donnerait un à sa volonté, paroles que le premier ministre expliqua en leur faisant entendre que le roi voulait donner le gouvernement de leur province à un seigneur de sa cour originaire de Géorgie. Ces députés supplièrent le premier ministre de prier Sa Majesté de considérer que les Lours étaient des montagnards brutaux et sauvages qui s'effaroucheraient à cette nouveauté ; mais le grand vizir, bien loin d'avoir [X, 87] égard à leurs remontrances, les maltraita de paroles et les retint sans leur vouloir donner congé. La province, voyant ce procédé, fit que plusieurs troupes des gens du pays se jetèrent sur les grands chemins d'Ispahan et volèrent diverses caravanes, dont les nouvelles ayant été portées à la cour, le premier ministre vit d'abord que c'était un jeu joué ; mais ne trouvant pas à propos de pousser la chose, il prit le parti de dissimuler, et conseilla au roi d'attendre un autre temps à châtier ces peuples et à les réduire. Il fit venir ensuite leurs députés et leur dit que le roi voulait qu'ils rendissent compte des vols que les Lours faisaient. Ils répondirent que tandis qu'il n'y aurait point de gouverneur dans la province on ne pourrait les empêcher, parce qu'on ne les pouvait punir. Le grand vizir, qui les attendait à cette réponse, pour le leur rendre de bonne grâce, le fit mettre en liberté. On lui donna un habit royal, et on lui fit les autres honneurs accoutumés. Au bout de quinze jours les vols cessèrent. Ils n'avaient duré que six semaines, et cependant on les faisait monter à deux millions, le tout du bien des marchands.

Le vingtième était la fête qu'on appelle *cheb kadré*, c'est-à-dire la nuit puissante ou efficace, et cette fête est ainsi dite, à ce que rapportent les Persans, parce que Dieu exauce toutes les prières que les vrais mahométans lui font alors. Le peuple la fait durer trois jours, ou plutôt trois nuits, parce que les docteurs étant partagés d'opinion touchant le temps qu'elle arrive, les uns la [X, 88] mettent au dix-neuvième du Ramazan, d'autres au vingt-unième, et d'autres au vingt-deuxième. Eux, de peur de méprise, fêtent toutes les trois nuits, les passant en oraisons et en lectures pieuses. L'Alcoran en recommande fort l'observation, disant que les prières qu'on fait cette nuit-là ont plus d'efficace que celles de mille mois. Le livre des faits et dits des Imans enseigne que les anges viennent le matin suivant saluer ceux qui l'ont passée en dévotion.

Le même jour ils faisaient commémoration du martyr du prince des fidèles, par qui ils entendent Aly, genre et cousin de Mahomed, le premier des Imans et la grande idole de la religion persane. On ne peut croire avec quelle affluence le peuple, hommes et femmes, se trouvent aux mosquées ce jour-là pour entendre la prédication, qui dure deux ou trois heures ; mais parce que les mosquées ne peuvent contenir tout le monde, on prêche aussi dans les places publiques, les femmes étant les plus proches du prédicateur alentour de lui, les hommes derrière.

Le 18 janvier de 1675 on apprit de la cour la confiscation que le roi avait faite de tous les biens de Nesr Alibec, qui avait été peu auparavant son favori le plus intime et le plus puissant. On les lui avait saisis à la disgrâce de son père, gouverneur de l'Arménie, arrivée l'année précédente, comme il a été rapporté ci-dessus, mais ils étaient demeurés en séquestre. On les distribua alors en divers magasins du roi.

Cet incident me donne lieu de faire deux remarques sur la confiscation des biens. La [X, 89] première est la sévérité que le roi exerce sur ceux qui tombent dans sa disgrâce ; car soit qu'on les envoie prendre prisonniers, soit qu'on les confine en une chambre de leur palais ou autrement, tout leur est ôté. On commence par faire un inventaire de l'argent et des bijoux, sur lesquels on met le scellé ; des hardes et des meubles, qu'on enferme en des chambres,

lesquelles on assure aussi par le scellé. Ensuite on inventrise¹⁸ ses offices, ses écuries, ses esclaves, et puis son sérail, c'est-à-dire ses concubines et les filles esclaves qui les servent, et on envoie l'inventaire général à la cour, qui en dispose selon que les amis secrets que le disgracié y peut avoir et ses intrigues font tourner l'affaire. Cependant le disgracié, comme il est d'une part privé de toutes choses, est d'une autre part abandonné de tout le monde ; on n'ose en approcher, et particulièrement jusqu'à ce qu'on apprenne l'air de la cour sur son chapitre. Elle en suspend quelquefois la décision longtemps, et alors on en a bonne espérance ; mais quand les fautes du malheureux se trouvent excessives, et qu'il n'y a pas moyen d'en parer la punition, le roi donne ordre de vendre tout ce qu'il a, et tout est vendu au profit du fisc, hormis sa femme épousée solennellement (s'il y en a une, et ses enfants). Il arrive néanmoins quelquefois que la colère du roi se tourne tellement en fureur qu'il commande que même la femme légitime et ses enfants soient aussi vendus. Ma seconde remarque sur ce sujet, c'est que toutes les confiscations vont au roi directement. Il n'y a point d'exemple qu'on les lui demande, ni qu'il les [X, 90] donne. On incorpore le bien confisqué, chaque espèce en son département spécial, à la charge des intendants des magasins, et quand cela est fait il n'y a plus de ressource pour le disgracié.

Voici comment on raconte ce qui augmenta le courroux du roi contre le malheureux Nesr Alibec. Une des danseuses du roi, des plus enjouées de la troupe, avait été quelque temps sans comparaître. Il l'avait demandée, et on avait répondu qu'elle était incommodée. Le roi, la première fois qu'elle reparut, la questionna sur la cause de son absence. « Sire, répondit-elle, j'ai été incommodée, et j'ai toujours gardé le logis. » Le roi lui dit : « Tu as le teint bien frais pour relever de maladie. Comment peux-tu avoir été indisposée durant tout le temps que tu n'as point paru devant moi, et être à présent si vermeille ? » « C'est, répondit-elle, que j'ai bu du vin ces deux derniers jours. » « Où en as-tu bu ? » répartit le roi. Elle répondit qu'elle en avait bu seule à sa maison pour se mettre en belle humeur. « Cela ne peut être, dit Sa Majesté, si ta¹⁹ vie t'est chère, dis-moi où tu as été et où tu as bu du vin. » Il y va de tout le courroux du roi dans ses plus cruelles suites que de lui nier, cacher, ou déguiser quelque chose quand il adjure de cette façon. La danseuse eut peur ; elle avoua qu'elle avait été plusieurs jours chez Nesr Alibec, et qu'ils s'étaient fort bien divertis²⁰. Ces danseuses, comme je l'ai diverses fois observé, sont publiques à quiconque paie leurs faveurs, qui ne sont nullement à bon marché, car une nuit pour les chalands même coûte au moins dix pistoles. Le roi s'étonna [X, 91] qu'un favori en disgrâce et dont la vie même était en balance eût le cœur assez joyeux pour s'emporter à des débauches de tant de dépense et de tant d'éclat que celles qui se font avec les danseuses du palais. Il ne comprenait pas comment il pouvait fournir à ce luxe, puisque tout son bien était saisi. Il demanda à la baladine si Nesr Alibec avait encore du bien, et comment il faisait pour vivre si voluptueusement. Elle répondit que la mère de ce seigneur lui donnait de l'argent tant qu'il voulait.

Durant la conversation le roi la faisait boire, et il buvait lui-même, de ces vins forts de Géorgie qui échauffent extrêmement le cerveau. La danseuse en prit tant qu'elle ne savait plus ce qu'elle disait. Elle se mit sur les louanges de Nesr Alibec et à supplier Sa Majesté de le rétablir en ses bonnes grâces. Cela produisit un effet tout contraire. Le roi prit ses louanges pour un secret reproche du traitement qu'il avait fait à son favori et à sa famille. Il s'emporta, et devenu furieux : « Comment, s'écria-t-il, ce chien-là me brave dans sa disgrâce. Il a l'insolence de m'enlever mes danseuses pour s'en divertir. Je m'en vengerai sur ses femmes » : et là-dessus il commanda que tout ce qu'il y en avait dans son sérail fussent exposées à la prostitution. Cette barbare sentence fut exécutée en partie dès le lendemain

¹⁸ Les dictionnaires ne reconnaissent que la forme *inventorier*.

¹⁹ L'original porte *ma*, erreur apparente.

²⁰ Chardin a déjà raconté une version de cette anecdote plus haut, X, 17-18.

matin. On mit sur des ânes, assises de l'envers, ces belles personnes, et si innocentes, mais sans voile ni coiffures, pour les mener à quelqu'un de ces carvanserais de femmes publiques dont j'ai fait mention dans la description d'Ispahan. Il arriva, par bonheur [X, 92] pour elles, que le roi s'étant éveillé fort matin, on lui représenta que les femmes de Nezir Alibec étaient de qualité, et qu'il y avait parmi ses esclaves des beautés les plus accomplies. Cet exposé fit changer la sentence, et le roi ordonna qu'on les amenât toutes au sérail. Les parentes que ce malheureux favori y avait, voulant profiter de ce bon moment où le roi semblait être, prièrent le grand écuyer, un des principaux eunuques (je l'appelle ainsi parce qu'il porte les armes du prince, et ne le quitte jamais quand il est hors du sérail), d'intercéder avec elles pour leur parent. Il le fit : il les mena se jeter aux pieds du roi ; mais ce prince, tout autrement qu'on ne s'attendait, s'enflamma de colère à un objet qui le devait attendrir. « Chien que tu es, dit-il à l'eunuque, que ne me donnes-tu le loisir de digérer mon courroux ! Qu'on l'écorche tout présentement. » Ayant fulminé de cette terrible sorte, il se leva, et fit écorcher vif ce malheureux intercesseur. Cet eunuque était âgé ; il expira bientôt dans ce supplice. On blâma fort en cette tragique scène le favori et sa mère, lui d'insensibilité à ses malheurs et à ceux de toute sa maison, de sorte qu'au lieu d'être dans l'abattement il osât se fourrer dans les plaisirs de son maître et de son maître en courroux ; et cette princesse d'être pareillement si peu humiliée elle-même, et si indiscreète, que de fournir à son fils pour des débauches d'éclat et si dangereuses.

Le quinzième de février j'eus des lettres des Indes qui me donnèrent d'assez remarquables nouvelles. La première était le naufrage [X, 93] d'un bâtiment indien nommé *Jaet Mas Lipatam*, arrivé dans le golfe de Cambaye au mois de juin dernier. Ce vaisseau était parti de Bander-Abassi pour Surat en mai, et trop tard pour y arriver sans danger, à cause des pluies et des orages qui commencent alors à faire ravage sur cette côte des Indes. Son retardement était venu de l'avidité de se remplir davantage de marchandises. En effet, il était si chargé qu'il fut obligé de prendre une grande barque mâlée qu'il remorquait pour porter ses vivres. Arrivé qu'il fut à la côte des Indes, les vents contraires l'attaquèrent, et une grande tempête qui, l'ayant battu trois jours durant et lui ayant emporté un beaupré, le capitaine et le pilote, qui étaient hollandais, désespérant de sauver ce vaisseau chargé comme il était, se jetèrent dans la barque. Le marchand et les écrivains du vaisseau les suivirent, emportant avec eux tout l'or, l'argent, et les pierreries. Les passagers qui n'avaient point de marchandises se jetèrent dans la barque après eux. Les autres ne pouvaient consentir qu'on abandonnât ainsi le vaisseau ; toutefois voyant qu'on les menaçait de s'alarguer, ils se jetèrent avec les autres, et aussitôt le navire fut abandonné à la merci de la mer. La barque alla prendre terre à un petit port de la province de Guzerat nommé Gogue, et chacun tira de son côté. Le bruit de ce désastre étant arrivé eu peu de jours à Surat, on donna ordre que ceux qui étaient échappés fussent mis en prison à mesure qu'ils y arriveraient, et cela fut ainsi exécuté. Les magistrats prétendaient que ce qu'ils avaient apporté était le débris d'un naufrage et [X, 94] appartenait au Grand Mogol. Les propriétaires du navire et des marchandises demandaient au contraire que ce qui avait été sauvé payât pour ce qui avait été perdu, et qu'on le partageât au sol la livre ; mais enfin ceux à qui appartenait l'or, l'argent et les pierreries, qui se trouvèrent en nature, les retirèrent, en ayant donné une partie de présent aux gouverneurs. Cela montait pour les Arméniens à seize pour cent, et à vingt-sept pour les Indiens. La perte fut très grande, les officiers du navire ayant soustrait de grosses sommes. J'eus six mille livres de perte en ce naufrage²¹.

Une autre nouvelle était la prise de St Thomé (place située sur la côte de Coromandel) par les Hollandais. Les Français sous Monsieur de la Haye, lieutenant général, l'avaient

²¹ Rare indication du sort d'un placement, Chardin restant toujours fort discret sur ses affaires que d'autres disent lucratives.

enlevée au roi de Colconde quelque temps auparavant, et aussitôt ce roi y envoya une armée pour l'assiéger et demanda de l'artillerie aux Hollandais pour battre la place. Ils y envoyèrent le gouverneur de Paliacate, nommé Pavillon, auquel on donna le commandement du siège. Monsieur de la Haye eût mieux aimé traiter avec le général de l'armée de Colconde qu'avec ce gouverneur hollandais, mais comme il s'était avancé sous le canon de la place, il empêchait la communication entre eux. Outre que Monsieur de la Haye avait besoin de navires pour s'en retourner en France, et le roi de Colconde ne lui en pouvait donner. Les Hollandais représentaient d'autre part au roi qu'ils avaient réduit la place à l'extrémité, et qu'ainsi c'était à eux à régler la capitulation. Les clefs furent donc remises aux Hollandais, qui partagèrent avec le roi de Colconde [X, 95] ce qui se trouva dans la place, et les fortifications furent rasées à frais communs. M. de la Haye sortit avec deux pièces de canon, sa garnison sous les armes, avec tous les honneurs des plus belles capitulations. On lui donna deux navires équipés de victuailles pour huit mois, et passeport. Il s'y embarqua avec quatre ou cinq cents hommes, qui étaient tout le reste de l'escadre qu'il avait amenée aux Indes quelques années auparavant. Les Hollandais firent ensuite un accord avec le roi par lequel Sa Majesté s'obligeait de ne recevoir jamais de Français dans ses États, et ils tirèrent plusieurs autres avantages pour leur commerce en récompense du secours donné, lequel, disaient-ils, leur coûtait un million.

La dernière nouvelle était sur une rupture des Hollandais avec les gouverneurs de Surat. Ces gouverneurs s'étaient mis depuis quelque temps à maltraiter les nations de l'Europe qui y sont établies, et les magistrats inférieurs faisaient de même, chacun dans le ressort de son emploi. Lahor, où était alors le Grand Mogol, leur paraissait le bout du monde, et on eût dit, à les voir faire, qu'ils ne croyaient pas que le roi apprît jamais leurs tyrannies et la violence avec quoi ils prenaient de toutes mains et de toutes sortes de gens. Les Hollandais entreprirent les premiers de se ressentir de ces violences, soit comme étant plus capables de le faire que les autres Européens établis aux Indes, soit pour avoir été les plus maltraités, et ils réussirent tout à fait à leur avantage. Je vais dire en peu de mots comme la chose se passa. Ils avaient pris l'an 1673, durant la guerre entre l'Angleterre et la Hollande, pour environ dix [X, 96] mille écus d'effets aux Anglais établis à Surat sur un vaisseau de cette ville. Le gouverneur obligea les Hollandais à tout rendre. Ils eurent beau représenter les droits de la guerre, et que le gouverneur n'avait nulle connaissance à prendre de ce qui se passait sur mer entre des Européens : il fallut plier. Le gouverneur avait pris son temps contre les Hollandais qu'ils étaient à décharger quatre navires qui leur avaient apporté pour six cent mille écus d'effets. On les saisit, et ils n'en purent avoir la main levée qu'après avoir satisfait les Anglais.

Aussitôt que leurs quatre navires furent partis et que leurs marchandises furent vendues, ils députèrent un des principaux d'entre eux à Cambaye, ville à deux journées de Surat, avec deux yachts, demander l'établissement d'un bureau. Les gouverneurs de Cambaye, ravis d'attirer de si puissants négociants, leur accordèrent ce qu'ils demandèrent, avec des exemptions de droits, et avec des privilèges d'un avantage encore plus grand que ceux dont ils jouissent à Surat.

Le gouverneur de Surat apprit cette députation, et il en envoya faire des plaintes aux Hollandais, et de ce qu'ils l'avaient faite sans lui en demander la permission. Ils firent réponse que la chose n'était pas assez considérable pour qu'ils en dussent demander permission, au risque d'être refusés, puisqu'il était depuis quelque temps en si mauvaise humeur contre eux qu'ils désespéraient de rien obtenir de lui, qu'au reste ils voulaient bien lui faire part à présent du dessein où ils étaient de quitter Surat s'il ne restituait à la Compagnie [X, 97] cinquante mille écus pris injustement de ses commis.

À même temps ils dépêchèrent des courriers aux grands des Indes, qui sont dans leurs intérêts, et surtout à la cour, pour faire porter leurs plaintes au roi, et ils firent publier par la

ville que quiconque prétendait quelque chose d'eux vînt au bureau et qu'on lui donnerait satisfaction. C'était à dessein de jeter le peuple dans la crainte qu'ils n'arrêtassent les navires de Surat en mer et ne les enlevassent par représailles. La chose réussit selon leur dessein. Toute la ville fut émue, le commerce maritime l'a faite et l'entretient. Elle perdrait tout en le perdant. Les Hollandais, voyant la chose aller à leur gré, envoyèrent au mois d'octobre, qui est le commencement de la *mousson* (on appelle ainsi les saisons propres à naviguer) faire savoir au gouverneur qu'ils avaient dessein d'aller à Soualli attendre leurs navires. Soualli est une rade à quatre lieues de Surat où les navires des Européens viennent décharger. Les chefs des compagnies n'y vont point sans en prendre au préalable l'agrément du gouverneur. Il fit réponse qu'il les y laisserait aller quand leurs navires y seraient arrivés, mais que jusque-là il ne leur permettait pas de sortir de la ville, et il fit défenses aux portes à même temps de laisser sortir aucun Européen.

Cela se passa au mois d'octobre, et peu de temps après deux navires hollandais arrivèrent à Soualli, sur quoi le directeur eut permission de s'y rendre. Il y apprit que quatre vaisseaux de guerre de la Compagnie croisaient à dix-huit lieues du port attendant [X, 98] ses ordres. Il manda aussitôt aux Hollandais qui étaient à Surat de se rendre auprès de lui le plus secrètement qu'ils pourraient, ce qui fut si bien exécuté que le gouverneur fut tout étonné d'apprendre qu'il n'y avait plus au bureau qu'un sommelier et cinq soldats en sentinelle, au lieu de plus de cent cinquante hommes qu'il y avait six jours auparavant. Cependant le directeur avait envoyé ordre au commandant de ces quatre vaisseaux de venir croiser à l'embouchure de la rivière de Surat, au lieu où les navires du pays ancrent. Dès qu'ils y parurent tout Surat fut épouvanté. Il y avait alors en cette rade plus de dix navires en charge, et on attendait de moment à autre le retour de ceux de Moca, qui appartiennent au roi, et qui vont là tous les ans une fois pour mener les pèlerins de la Mecque. On les mène et ramène aux frais du roi, qui a fondé cette charité pour le soulagement des pauvres pèlerins. On ne saurait croire combien de richesses ils portent en allant et revenant. Le moins qu'ils aient de charge, c'est un million chacun. Les Hollandais commencèrent alors de se plaindre tout haut, laissant entendre qu'ils enlèveraient tous les navires des Indes. Ces navires indiens sont en effet si peu capables de résistance qu'un vaisseau de guerre d'Europe peut se jeter entre cent vaisseaux indiens sans crainte, et être sûr d'enlever tout ce qu'il abordera. Le gouverneur, ne voyant point de jour à se tirer d'affaires par la force, fut obligé de céder aux cris du peuple et aux remontrances des magistrats qui appréhendaient que leur vie ne [X, 99] répondît du dommage qui pourrait arriver aux navires du roi. Les Hollandais l'obligèrent, non seulement à restituer comme ils voulurent, mais encore à aller en personne à Soualli les prier d'oublier le passé et de revenir à Surat. Ce ne fut pas tout, ils l'obligèrent de supplier le commandant de leurs vaisseaux de n'agir point contre les navires du roi, et de lui faire un grand présent pour tenir lieu des frais de l'armement que le commandant demandait. Les principaux marchands de Surat et les juges et police de commerce se rendirent garants du traité, et tout s'apaisa.

À la fin du mois, on reçut des lettres de la cour portant que le roi depuis plusieurs semaines tenait séance tous les matins jusqu'après midi pour faire la revue de ses troupes. La revue ne se fait pas en Perse, comme en Europe, en plaine ou rase campagne, par compagnies ou par régiments. Elle se fait homme par homme. On donne le jour à chaque régiment, qui est de mille hommes, selon son ancienneté. Les troupes se rendent au palais dès le matin en un grand jardin ou en une grande cour, selon le lieu qu'il plaît au roi de choisir, et là on appelle les soldats à haute voix, dix ou douze ensemble, par leur nom ou par le nom de leur père. Ils courent vers le lieu où le roi est assis, où, ayant été examinés des pieds jusqu'à la tête, on les insère de nouveau dans le rôle de l'année courante, et ils se retirent. Cela va si lentement qu'on passe à peine cinq cents hommes en revue par jour. Quelquefois le roi ordonne au grand maître de sa maison de tenir [X, 100] sa place. Les soldats et les officiers paraissent tous en armes. Ceux-là ont le mousquet à la main, l'épée et le poignard au côté, un grand

collet de cuir, comme en porte les pèlerins, et la bandoulière à la ceinture, car ils ne la portent par en écharpe comme font les Européens. Ainsi le roi apprend à connaître ses soldats par nom et un par un, et il n'y a pas moyen de mêler de passe-volant²². C'est une assez bonne coutume en Perse que les soldats et les officiers ont leur paye assignée chacun à part. On leur donne leur assignation à la chambre des comptes et ils en reçoivent eux-mêmes l'argent. Ceux qui demeurent dans les provinces reçoivent la leur de même une fois l'an. Ainsi le pays n'est point chargé du logement ni des misères des gens de guerre, et il n'y a point de soldat qui ne soit exactement payé.

Le roi fait rarement des revues générales, et quelquefois pas une en dix ans. Il ne s'en fait guère aussi qu'à Casbin, pour la commodité des milices logées la plupart dans l'Arménie, la Médie, et l'Isbérie ; mais on fait tous les ans des revues provinciales et on ne donne les assignations des payes qu'après qu'on l'a faite. C'est d'ordinaire en juin et juillet qu'elles se font. Ceux qui ne s'y trouvent point, ou qui ne font point représenter quelque légitime empêchement de s'y trouver, comme maladie, voyage, ou autre, ne reçoivent point d'assignation et par conséquent point de paye pour cette année. Quant aux soldats décédés, ils reçoivent par leurs héritiers fort régulièrement la paye du temps qu'ils ont servi depuis la dernière assignation jusqu'au jour de leur mort. [X, 101]

C'est la coutume en Perse que les gages courent pour tout le monde du premier jour de l'an, qui est celui de l'équinoxe vernal ; et si quelqu'un entre en service en un autre temps, on lui donne d'abord la paye promise pour le temps qui reste à écouler jusqu'au jour de l'an, et on n'enregistre son engagement que de ce jour-là.

Les enfants des gens de guerre sont d'ordinaire reçus à la place de leurs pères, pour peu qu'ils soient capables de la tenir, et cela se pratique ainsi depuis les plus grandes charges jusqu'aux plus bas emplois. J'ai vu donner les gouvernements des plus grandes provinces aux fils des défunts encore qu'ils n'eussent pas quatre ans. On prend un de leurs proches parents pour exercer la charge jusqu'à ce qu'ils soient parvenus en âge de le faire eux-mêmes.

Il courait depuis cinq ou six jours un bruit confus dans Ispahan de la disgrâce du premier ministre. Ce bruit était faux. Le commencement du mois de mars découvrit comment il avait été répandu, et c'était assez plaisamment. Le frère du grand maître d'hôtel et d'autres jeunes gens de la cour firent une grande débauche à sa maison. Ils avaient les danseuses et les musiciens du roi et des vins de toutes sortes, et des plus fortes. Les Persans ne sauraient boire sans s'enivrer, ils ne boivent même que pour cela, et dès qu'un vin n'entête pas au quatrième verre ils n'en font point de cas et le rebutent avec ces mots : *keifnemi deed*, c'est-à-dire *il ne donne point d'ivresse*. La débauche durait encore le lendemain à huit heures quand on leur vint [X, 102] dire que le roi était sorti. Cela veut dire qu'il était venu du sérail en un des appartements où il paraît en public. Les musiciens coururent aussitôt au palais afin d'être prêts si le roi les demandait. Les danseuses voulurent faire de même ; on les retint. Le maître du logis en tenait une en particulier, qui ne pouvant se faire congédier, se leva sous prétexte de quelque besoin et s'enfuit. Lui qui ne la vit pas revenir aussitôt qu'il voulait se défia du tour. Il court la chercher. Il la trouva à la porte du logis, frappant et heurtant pour la faire ouvrir, et menaçant du courroux du roi. Il la voulut ramener, mais elle, qui était ivre tout comme lui, continua de menacer et de jeter des cris. Le jeune gentilhomme, à qui le vin ôtait la connaissance aussi bien que la raison, emporté de sa brutalité, tire un poignard du côté d'un de ses domestiques et la jeta morte de plusieurs coups. Les conviés accoururent aux cris. Le sang les étonna et les confondit. Ils se crurent tous perdus. Ils avaient raison de craindre, ayant à faire à un maître cruel et furieux comme est le roi. On conseilla au coupable de se jeter dans l'*alicapi*. On appelle de ce nom, qui signifie porte d'Ali, le grand portail du Palais Royal. C'est un asile pour toutes sortes de criminels. Il n'y a que le roi seul qui en puisse

²² « Homme qui passe en revue et qui n'est pas enrôlé » (Richelet).

tirer, encore faut-il que ce soit pour meurtre. Le grand maître qui fut d'abord informé de la chose lui envoya dire de s'enfuir à Com dans la célèbre mosquée où les deux rois derniers morts sont enterrés, qui est un asile encore plus sacré. Il appréhendait que le roi, regrettant la danseuses, ne punit sa [X, 103] mort sans rémission. Cependant le fugitif, s'étant équipé en courrier du roi, débita pour cause de son voyage qu'il était envoyé à Ispahan pour faire savoir aux magistrats que le premier ministre était disgracié. Quand des gens de la cour vont seuls en poste, ils prennent garde qu'on ne les soupçonne de s'enfuir, autrement les gardes des chemins les arrêteraient.

Le 12 avril je dressai un placet au nazir, qui est le grand maître d'hôtel de Perse, dans lequel je l'informais que j'avais reçu une partie des pierreries que le roi m'avait ordonné de faire venir d'Europe, et je le suppliais de m'envoyer ses ordres sur le temps et sur les voies de les porter à la cour. Je donnai mon placet au lieutenant de ce seigneur pour le faire tenir. Il se nomme Cosrou Aga. Sa charge le rend un des principaux magistrats d'Ispahan en l'absence de la cour.

Trois jours après, une caravane fut volée de nuit aux faubourgs de la ville comme elle se mettait en chemin pour aller à Ormus. Les Hollandais y avaient beaucoup de marchandises, la plupart brocarts et tapis dont on prit pour environ douze mille livres. Ils firent les diligences nécessaires avec tant de vigueur que le chevalier du guet fut obligé de leur passer promesse sous caution de faire retrouver le vol ou de le payer en quarante jours. Les voleurs furent pris avant la fin du mois. C'étaient de ces gardes du corps qu'on appelle les esclaves du roi, et gens assez accommodés même. On les prit comme ils voulaient vendre partie du vol, parce qu'ils [X, 104] s'allèrent malheureusement adresser aux gens même qui avaient vendu ces étoffes. Ce qui fut trouvé d'entier entre leurs mains et chez les courtisanes à qui ils en avaient fait part fut rendu aux Hollandais, et on leur paya le reste comptant. Ils ne firent pas cent francs de frais pour le recouvrement de ce vol. Le chevalier du guet y gagna pour lui plus de quatre mille francs qu'il se fit payer de ceux et de celles qui y avaient quelque part.

C'est la bourse en Perse qui porte la peine de tout. Il n'y a que les derniers des misérables qu'on châtie corporellement ; ceux qui ont de quoi, se tirent de toute affaire. Les Persans disent qu'il faut prendre les méchants par cet endroit où ils sont si sensibles, et que s'ils les punissaient autrement il se commettrait mille fois plus de mal, car, disent-ils, les gens perdus sont peu sensibles aux peines corporelles, parce qu'elles ne durent qu'un moment ; ils ne le sont point à l'infamie qui les accompagne, parce qu'ils n'ont point de vertu, mais ils le sont infiniment à la pauvreté et à la misère, à cause que la ressource en est longue et malaisée, surtout dans les pays policés comme celui-ci, où les vols sont à la vérité assez faciles à commettre mais très difficiles à couvrir. Il semble qu'un vol d'argenterie et d'or serait un coup sûr quand il est fait sans être aperçu, cependant la Perse est réglée d'une manière que les vols de cette nature ne manquent non plus que les autres d'être découverts tôt ou tard. La raison en est que les changeurs examinent de si près les gens qui vendent ces matières qu'il n'y a pas [X, 105] moyen d'imposer, et au moindre soupçon on arrête les effets et les personnes. Les Persans savent tous bien que la justice s'accroche à tout ; que la moindre faute se paie fort cher ; que l'amende n'est jamais taxée sur le pied de la faute, mais des moyens du délinquant. Tout cela, bien su et bien pesé qu'il est, fait que personne ne risque de rien acheter de gens qui ne sont pas parfaitement bien connus.

Le 28 avril, Cosrou Aga, lieutenant du grand maître d'hôtel, m'envoya quérir pour me faire voir ce que ce seigneur lui écrivait en réponse à mon placet. C'était de prendre un mémoire de mes pierreries, le prix à côté, et d'apposer le sceau sur la cassette ; de me mettre en la compagnie de quelque personne de qualité qui allât à la cour, ou à défaut de me donner un huissier du sérail pour m'accompagner ; et enfin qu'il eût à me faire partir au plus tôt. Je fus bien aise que le grand maître pourvût ainsi à me faire faire le voyage avec honneur et avec

sûreté, mais j'aurais bien voulu que sa réponse ne fût pas venue si tôt : c'est qu'il m'était survenu un embarras qui me retenait. C'était une dette assez considérable dont je ne voulais pas me faire payer par voie de justice, pour d'une part ne pas perdre les intérêts, car la loi civile n'en ordonne point, et ne pas payer d'une autre les frais, qui sont de dix pour cent de tout ce qu'on recouvre par ce moyen, sans compter les menues dépenses. Cosrou Aga m'envoyait journellement presser de partir, et comme il vit que je remettais de jour à autre, il m'envoya quérir, et il me dit d'un [X, 106] air sévère que je me moquais du grand maître de ne pas partir après en avoir demandé et obtenu le congé, et qu'il y avait quatre jours qu'il faisait attendre un seigneur de qualité pour me mettre en sa compagnie. J'attendais qu'il me parlât ainsi afin de prendre occasion de son impatience pour me faire payer. Je répondis donc en toute humilité que c'était que je n'avais point d'argent pour mon voyage, celui que j'avais réservé à cela m'étant dû par un marchand que je lui nommai, dont je ne pouvais rien tirer. Je n'eus pas plus tôt parlé que ce seigneur commanda à un de ses gens d'aller prendre mon débiteur, de le mener au gouverneur de la ville, et de le prier de sa part de me faire payer promptement, parce que le roi lui avait commandé de m'envoyer à la cour, et que cette dette m'empêchait de partir. Mon homme n'eut pas été deux heures entre les mains des satellites du gouverneur qu'il trouva de l'argent. Il me paya tout le principal, et il paya aussi les frais de la justice, parce qu'on me considéra comme marchand du roi. Il faut savoir que le bien des marchands du roi passe pour le bien du roi même. On ne peut exiger d'eux aucuns frais. Ils en sont quittes pour ce qu'ils veulent donner.

Dans le même temps dont je parle on procédait à la distribution d'onze cent mille livres entre les intéressés dans le vol de la caravane des Indes fait en 1673 duquel j'ai fait le récit en mon *Voyage de Paris à Ispahan*²³. C'était, disait-on, ce qui en avait été recouvré jusqu'alors. Le gouverneur de Candahar avait [X, 107] fait rendre cette somme aux Akwan, peuple tributaire de la Perse du côté du nord, aux frontières des Indes. Il mandait, en envoyant cette somme, qui n'était pas la dixième partie du vol, qu'il travaillait toujours au recouvrement.

Le 13 mai, Cosrou Aga, à qui j'avais fait savoir deux jours auparavant que j'étais tout prêt de partir quand il lui plairait, m'envoya quérir. Je trouvai chez lui le fils de Mahammed Poquer-bec Sultan, ou gouverneur de l'île de Bahrin dans le golfe Persique, que son père envoyait porter un présent au roi, lequel consistait en deux bœufs sauvages et une autruche et en plusieurs riches étoffes des Indes. Il avait aussi des présents pour les principaux ministres de la cour, chacun d'entre quatre-vingts et six-vingts pistoles, presque tout ducats, car on ne fait point de présents au roi sans en faire à même temps aux ministres. Il était chargé de plus d'une bourse de huit mille ducats pour solliciter un gouvernement plus important que celui de l'île de Bahrin, ce qui était le vrai motif de son voyage. Les bœufs sauvages n'étaient pas plus hauts que des dogues. Ils avaient deux cornes noires longues, droites et aiguës, et à cela près c'étaient des bœufs tout faits comme les autres. On les avait pris avec l'autruche en une petite île proche de Bahrin. Cosrou Aga me présenta à cet envoyé, et lui dit : « Voici la personne dont je vous ai parlé. Il est marchand du roi, et il est fort aimé du grand maître. Il en faut user avec lui comme avec un camarade. Sachez aussi qu'il porte beaucoup de pierreries à Sa Majesté, que j'ai scellées. » [X, 108] Heussein Alibec (c'est le nom de ce jeune seigneur) répondit avec une extrême civilité : « Nous ferons le voyage en frères. » Le départ fut réglé au dix-huitième.

On apprit ce jour-là que les Turcs et les Persans en étaient venus aux mains sur les frontières de Bagdad et de Basra pour des péages que chacun prétendait lui appartenir, et qu'il y avait eu plusieurs gens de tués de part et d'autre. On appréhendait de méchantes suites de ces hostilités, mais elles n'en eurent point. Le pacha de Bagdad en prit occasion de faire

²³ Voir II, 332-333.

courir le bruit que le roi de Perse était en marche pour assiéger Babylone, sur quoi il se mit à prendre de l'argent de toutes mains sous prétexte de se préparer à la guerre. Il accusait les uns d'intelligence avec l'ennemi, les autres d'avoir formé le dessein d'emmener sa famille et ses biens, et cent autres vanes pareilles, avec quoi il pillait toute la ville.

Le dix-huitième du mois à dix heures du matin je partis pour la cour avec Mahomed Heussein Bec. J'avais en ma compagnie un père capucin, un horloger, et un orfèvre, tous trois Français. Le capucin revenait de St Thomé et allait à Tauris, où il était auparavant en mission. Or Casbin, où était la cour, est à mi-chemin de Tauris. Les deux ouvriers étaient frères de Chateleraut qui cherchaient à entrer au service du roi, à quoi j'avais promis de les aider. Nous fîmes trois lieues et logeâmes en une fort belle maison.

La route d'Ispahan à Casbin étant à une journée près la même que celle de Tauris à Ispahan, [X, 109] je n'en toucherai rien ici, l'ayant décrite amplement dans mon journal de 1673. Je dirai seulement que je fis le voyage en quinze jours, arrivant le premier de juin à Casbin, et que je le fis avec toute sorte de satisfaction, grâce à Dieu. Mon patron de voyage était homme de bonne chère qui, libre des superstitieux scrupules de sa religion, buvait du vin en tous temps, et ne se souciait point qui apprêtât à manger, chrétien ou mahométan, pourvu qu'il fût bien apprêté. Les Persans tiennent, comme on sait, le vin impur et illicite, et tout ce qui est tué et apprêté par des gens d'autre créance, et qu'on n'en peut manger sans péché ; mais l'exemple du roi, qui boit du vin et même s'enivre tous les jours, porte la plupart des gens de la cour à se relâcher sur cette défense.

Je trouvai plusieurs chrétiens de considération à Casbin, entre autres le petit-fils de Taimuras Can, dernier roi de Géorgie, et un dominicain, ambassadeur du pape, car c'est ainsi qu'on le traitait. Le petit-fils de Taimuras Can s'appelle Heracle. Son père se nommait Daound Can, lequel étant mort durant les dernières révolutions de Géorgie, environ l'an 1650, où il perdit le royaume de Cacket, qui est une partie de l'Ibérie ou Géorgie, sa mère sachant qu'on en voulait à la vie du jeune prince comme légitime héritier, elle l'emmena en Moscovie où le Grand Duc le prit en sa protection, et l'an 1673 qu'Heracle entra en sa 23^e année il envoya un officier à la cour de Perse pour faire rentrer ce jeune prince dans ses États. Le premier ministre, qui n'ignora rien de la plus fine politique, [X, 110] crut trouver dans cet incident le moyen d'exciter une guerre civile en Géorgie qui fournirait à la Perse celui d'asservir ce pays plus qu'il ne l'est. La Géorgie, comme on le sait, est environnée des Turcs, des Moscovites, et des Tartares. Le peuple en est belliqueux, de religion différente, car partie est mahométane et partie est chrétienne. Cela obligea le gouvernement persan de ménager cette occurrence, et on trouva que remettre Heracle dans le royaume de son père serait affaiblir considérablement Chanavas Can, vice-roi héréditaire de la Géorgie, qui en était en possession, celui-là même qui a achevé de réduire ce royaume de Caket à l'obéissance de la Perse, ayant entièrement soumis le parti du grand Taimuras Can, quoiqu'il soit lui-même de sa famille, et que s'il arrivait que ce changement causât une guerre civile entre les Géorgiens, les Persans, qui se joindraient à l'un des partis, les accablent l'un par l'autre et se rendraient par là plus absolus qu'ils n'étaient, chose qu'ils souhaitent de tout leur cœur. On envoya un Arménien à la cour de Moscovie, fort connu pour y avoir fait plusieurs négociations de la part du roi de Perse, porter des lettres patentes pour le prince Heracle, pleines d'honneur et de respect pour sa personne, enjoignant à tous les vice-rois et gouverneurs de Perse de le recevoir et de le traiter en prince. Il était aussi chargé d'un présent de prix consistant en sept habits de brocart d'or, une épée, et un poignard de pierreries, un harnois d'or massif. On appelle ces présents en Perse *calaat*. J'en ai donné diverses fois l'explication. Le Grand Duc laissa partir ce jeune [X, 111] prince en assez pauvre équipage, lequel prit sa route par le royaume de Caket, le pays de ses ancêtres, comme le plus court chemin. Chanezer Can, fils de Chanavas Can, vice-roi de Géorgie, en était gouverneur. Son père, qui avait découvert ce qui se passait, et qui voyait bien qu'on ne laissait revenir Heracle

que pour le lui mettre à dos afin de s'en servir à la commune ruine des Géorgiens, lui avait envoyé des instructions secrètes pour cette occurrence. Il fit l'accueil le plus tendre au prince Heracle, et dès le lendemain de sa venue, il lui fit de grands présents, des chevaux, des meubles, des hardes, des pierreries, et de l'argent, qu'on faisait monter à vingt mille écus en tout. Quand il l'eut régala magnifiquement durant quelques jours, il se mit à le solliciter de demeurer dans le pays et de n'aller point trouver le roi de Perse. Il n'oublia rien pour le séduire, jusqu'à lui promettre sa sœur en mariage et de partager avec lui le royaume dont il avait le gouvernement. Heracle n'avait garde de donner dans le piège, et en effet s'il eût été si simple de s'y enlancer, il n'aurait pas demeuré longtemps sans être assassiné ou empoisonné. Il s'en démêla par des remerciements et par des promesses de bonne intelligence éternelle ; cependant, craignant qu'on ne lui jouât quelque mauvais tour à Tiflis ou à quelque autre endroit de Géorgie, il prit sa route par le pays des Cherkes, et il vint à Chamsky. Il y trouva un neveu du grand maître qui l'attendait pour l'amener promptement à la cour aux dépens de Sa Majesté, et pour le faire partout traiter en prince de sang royal. Le gouverneur de [X, 112] Chamaky avait aussi ordre de lui donner quinze mille écus comptant. Arrivé qu'il fut à la cour, le roi lui fit de nouveaux présents et le reçut magnifiquement. Son ordinaire était par jour quarante bassins de viande, quinze bassins de fruits et de laitages, et quinze de confitures, chacun de huit assiettes, le tout servi en or massif, aussi bien que les sorbets, les salades, et les autres assaisonnements ; et pour sa boisson, trois cent vingt-cinq pintes de vin du terroir et dix pintes de vin de Chiras. Le roi ne lui dit rien à la première audience, mais à la seconde il lui dit d'être gai et d'avoir bonne espérance : qu'il le remettrait sur le trône de ses ancêtres.

L'ambassadeur dominicain s'appelait Francisco Piscope, Napolitain de nation. Il avait apporté des lettres non seulement du pape mais encore du roi de France, du roi de Pologne, et de plusieurs princes d'Italie, en faveur de quatre ou cinq villages d'Arméniens situés aux confins de l'Arménie majeure et de la Médie qui reconnaissaient le pape, et que les gouverneurs oppriment et surchargent d'impôts de temps en temps. Ces villages sont dans un canton nommé Abrener, entre Irivan et Tauris. On a parlé d'eux amplement dans le journal de 1673²⁴. Les dominicains ont l'inspection du spirituel et de presque tout le temporel de ces gens-là. L'ambassadeur fit au roi un présent plus curieux que de valeur. Il consistait en un horloge²⁵ en grand volume monté sur une colonne, et en de petites nippes de peu de valeur. C'est la coutume en Perse qu'on [X, 113] fait estimer les présents d'un ambassadeur aussitôt qu'ils sont délivrés pour savoir ce qu'il a apporté, mais on ne fit point estimer celui du dominicain, tant parce que l'horloge n'allait point, que par le peu de valeur du reste. Il ne laissa pas toutefois d'être bien reçu et d'être caressé. On lui donna, tant qu'il fut à la cour, vingt-deux livres dix sols par jour pour son entretien. Il obtint presque tout ce qu'il demanda, et il eut les honneurs accoutumés d'habits et des lettres patentes à son expédition. Il était vêtu d'une grande robe de moire violette garnie de dentelles d'or et doublée de martre zibeline quand il allait à l'audience du roi et des ministres.

Les grand maître sut mon arrivée le jour même que j'arrivai, et le lendemain, jour de Pentecôte, il m'envoya un gentilhomme me dire que j'étais le bienvenu, et que je le vinsse voir. Je dis au porteur que ne je manquerais pas de le faire le jour suivant ; que pour celui-ci il était dimanche, et de plus grande fête pour les chrétiens²⁶, ce qui m'empêchait de sortir. Le gentilhomme avait bien de la peine de s'en aller avec cette réponse, mais je l'assurai que le grand maître était informé de nos coutumes, et qu'il avait toujours eu la bonté de me laisser le

²⁴ Voir II, 305.

²⁵ « Autrefois masculin. À Rouen on dit encore aujourd'hui le *gros horloge*, et la rue du *gros horloge* » (*Trévoux*).

²⁶ La Pentecôte (2 juin 1675), septième dimanche après Pâques, est tombée le 14 avril cette année-là.

dimanche libre, quelque affaire qu'il eût.

Le troisième juin je fus voir ce seigneur, plusieurs de ses gens m'étant venu[s] quérir dès le grand matin. J'attendis bien deux heures chez lui. Il était au conseil. Il en ramena le grand veneur et *divambeki*. On appelle ainsi le premier magistrat du royaume. Il marchait au [X, 114] milieu d'eux. Dès qu'il m'aperçut il s'arrêta tout court, et les arrêtant par le bras, il s'écria, en me montrant à eux : « Voilà le grand diable venu ; vous le devez bien connaître : toute la cour a été sa dupe. » En même temps il me tendit la main et me dit : « Vous êtes le bienvenu ; il y a longtemps que je désirais de vous voir. » Ces autres seigneurs me firent aussi bien de l'accueil. Le grand maître me fit asseoir auprès de lui et me demanda si j'avais avec moi la cassette. Je lui dis que je ne l'avais pas prise parce que les choses n'étaient pas tout à fait en état de lui être présentées. « Pour l'amour de moi, repartit-il, allez la quérir, et vous dépêchez. Je veux que vous dîniez avec moi. » Je montai à cheval, avec deux de ses officiers à qui il commanda de m'accompagner. Mon logement n'était pas éloigné, j'en fus bientôt de retour. Quand le dîné fut achevé, je dépliai devant le grand maître tout ce qu'il y avait. Il attendait à voir des bijoux aussi riches et en aussi grand nombre que je lui en avais montré[s] en 1673 mais je n'en avais pas le quart, et cela même que j'avais était ce qu'on n'avait pu vendre en Perse ni aux Indes, que j'avais tellement déguisé en ayant fait faire d'autres bijoux à la façon du pays que le grand maître et toute la cour y furent trompés. Personne ne reconnut ces pierreries, et je les leur fis passer pour nouvellement reçues de France. Le grand maître retint tout, les ayant repassées sur le mémoire délivré à son lieutenant à Ispahan, et puis lui et tous les seigneurs qui étaient là se levèrent et allèrent se laver les mains au bassin qui était au milieu de la salle. Toutes les maisons des grands en ont dans toutes [X, 115] les salles et dans la plupart des cabinets pour la fraîcheur. Il me dit, en se lavant les mains : « Aga Chardin, pourquoi ne te fais-tu pas mahométan ? Vois l'inconvénient qu'il y a de manier quelque chose qui sort des mains d'un infidèle. Le roi même se lave les mains quand il a manié tes bijoux. Sa Majesté a grande envie de te faire mahométan ; je ne sais pas comment tu t'en pourras défendre à ce voyage. » Toute la compagnie applaudit à l'invitation du grand maître, et se mit à me faire de grandes instances sur l'abjuration de la religion chrétienne, les uns me promettant les biens du monde et les autres les biens éternels. Je répondis doucement que la plupart des renégats faisaient assez paraître par leurs mœurs infâmes qu'en se faisant mahométans ils devenaient impies. Qu'ainsi, tout bien compté, je croyais que le roi et eux m'aimeraient encore mieux chrétien que sans religion. Le grand maître me demanda ensuite en quel quartier j'étais logé ? Je lui dis quel c'était. « Comment ! répondit-il, vous avez fort mal choisi. Ce quartier-là est où demeurent les chrétiens et les juifs, lieu infâme, plein de cabarets et de toutes les prostituées de la ville. » Je lui dis que je n'avais pu trouver de logis ailleurs, et que tous les Européans, et nommément l'ambassadeur du pape, y avaient leurs logements marqués. Il m'offrit une chambre chez lui pour y garder mes pierreries. Le *divanbeker* s'aperçut que la proposition m'embarrassait ; il dit au grand maître qu'il suffisait de m'envoyer recommander aux magistrats de la ville. Cela fut fait. Deux hommes, un du *divanbeker*, l'autre du grand maître, firent la recommandation. On [X, 116] signifia à tous les bourgeois et gens de boutique du quartier que leur tête et leurs biens répondraient des mécontentements qui me pourraient arriver. Je n'en eus nul à cet égard, grâce à Dieu, dans tout le séjour que je fis à Casbin. Mes voisins eurent pour moi toujours beaucoup de soin et beaucoup de respect.

Le quatrième il arriva deux courriers à la cour qui donnèrent de l'occupation aux ministres. Le premier était dépêché d'Irivan, et accompagnait un envoyé du prince de Cochab. Cochab est une partie de Curdestan que nous appelons la Chaldée, aux confins de la Perse et de la Turquie, pays fort d'assiette, qui a beaucoup de villes, de bonnes forteresses, et beaucoup d'habitants, lequel s'est maintenu libre jusqu'à présent à la faveur de sa situation. Le Grand Seigneur s'en voulait emparer. Les présents et les soumissions du prince ne

pouvaient plus éluder les desseins de la Porte ; il crut qu'il aurait meilleure composition de la Perse, et il envoyait offrir de s'en rendre tributaire de la manière qu'il plairait à Sa Majesté. Le roi, après bien des délibérations avec ses ministres, répondit qu'il ne voulait pas rompre la paix avec le Grand Seigneur ; que le prince de Cochab s'accommodât le mieux qu'il pourrait avec la Porte.

L'autre courrier venait du port de Congue sur le sein Persique. Il donnait avis qu'une escadre portugaise étant arrivée à la vue du port avait arrêté trois vaisseaux des Indes, avec trois cents pèlerins persans qui revenaient de la Mecque, et cela pour se faire raison de la moitié des droits de la douane de ce port qui leur appartient par contrat, dont [X, 117] on ne leur avait rien voulu donner l'année précédente. Ce contrat est de l'an 1625 à la reddition que les Portugais firent aux Persans de l'île de Bahrin dans le sein Persique, fameuse par la pêche des perles, et de quelques autres petites îles de ce golfe. Peu de gens ignorent que les Portugais avaient possédé auparavant la seigneurie des golfes Arabique et Persique pendant plus d'un siècle. Des garnisons qu'ils entretenaient en plusieurs îles et sur diverses côtes de ces mers et les vaisseaux qu'ils y faisaient croiser leur assujettissaient la navigation de telle manière que les plus petits bateaux leur payaient tribut. Ils ne souffraient point de trafic de Perse aux Indes que sur leurs propres vaisseaux, et ils n'y accordaient le passage que rarement, et à de dures conditions ; car lorsqu'un marchand se présentait pour l'obtenir ils lui demandaient : Est-ce pour l'emplette ou pour la vente que vous voulez passer aux Indes ? Si c'est pour en aller quérir des marchandises que vous voulez aller aux Indes, nos magasins en contiennent de toutes les sortes. Si c'est pour y en porter nous serons vos marchands ; cependant si vous voulez en toutes manières passer aux Indes, payez-nous tant pour la douane et tant pour le fret, et nous vous y passerons. Mais ce qu'ils demandaient absorbait le capital. Cette tyrannie, exercée ailleurs avec un extrême orgueil, souleva tous les peuples qui en étaient incommodés, et entre autres les Anglais et les Hollandais qui avaient commencé à venir en Perse dès le commencement du seizième siècle. Abas le Grand, qui régnait alors, et qui les trouva disposés à travailler à la ruine des [X, 118] Portugais comme il le pouvait désirer, fit accord avec les Anglais pour la prise d'Ormus, dont ils se rendirent conjointement les maîtres à la fin d'avril 1622. Les Portugais se retirèrent à Mascate.

La prise d'Ormus ouvrit un peu la navigation. Les Anglais s'engagèrent de la protéger contre les Portugais en entretenant des vaisseaux dans le golfe ; mais la Perse, pour la rendre plus libre, entra en traité avec les Portugais, comme je l'ai dit, par lequel ceux-ci leur cédaient l'île de Bahrin et les autres îles du golfe, moyennant un présent annuel de trois chevaux et un établissement au port de Congue, place à trois journées d'Ormus vers l'occident, avec de grands privilèges, comme entre autres l'exemption des droits d'entrée et de sortie pour toutes leurs marchandises, et de plus la moitié des droits de toutes les autres qui y aborderaient. Ce traité a été assez bien observé pendant que les Portugais ont eu des forces en ces mers-là ; et comme il était de leur intérêt que les vaisseaux indiens abordassent à ce port de Congue, ils ne leur donnaient de passeport pour le golfe Persique qu'à condition de décharger et recharger au port de Congue. Mais dès qu'ils n'eurent plus d'escadre dans le golfe, les vaisseaux indiens allèrent trafiquer à d'autres ports où on leur faisait le meilleur parti, et les régents de Congue ne donnèrent plus aussi aux Portugais qu'une petite part des revenus de la douane. Eux, pour recouvrer leur droit, avaient pris le train depuis quelques années de venir avec quelques frégates au temps que les vaisseaux des Indes abordent la [X, 119] côte de Perse, et ils les faisaient aller à ce port de Congue. La Perse, à qui il importe peu dans le fond auquel des ports de la côte ils viennent mouiller l'ancre, mais qui ne cherche qu'à se libérer de cette espèce de tribut, a répondu aux Portugais : Il est vrai que vous devez avoir la moitié des droits des marchandises qui s'apporteront au port de Congue, mais cela s'entend de ce qu'on y apporte volontairement, et non de ce que vous empêchez d'aller ailleurs et amenez ici par force. On convint, pour arrêter les progrès des différends, qu'on donnerait par an quinze

mille écus aux Portugais pour toutes leurs prétentions, et cela fut observé quelques années. Mais leur faiblesse augmentant, on n'a plus voulu leur en donner que la moitié. J'apprends qu'à présent on ne leur donne plus rien, et je ne doute pas que s'ils trafiquaient en Perse on ne leur fît même payer la douane comme aux autres, car c'est à quoi les Persans butent, que les nations de l'Europe paient les droits d'entrée et de sortie comme les autres nations.

Ces représailles des Portugais firent de la peine aux ministres : les mahométans ont beaucoup de considération pour les pèlerins. Le grand nombre que les Portugais en retenaient avec tant de riches marchandises les inquiétaient [*sic*]. Ils ne savaient comment rapporter l'affaire au roi de manière qu'il ne parût point que c'étaient des représailles que faisaient les Portugais en arrêtant ainsi ses sujets et leurs biens. Ils attendirent plus de vingt-cinq jours un moment favorable pour en donner la nouvelle. Tantôt le roi [X, 120] était ivre, tantôt de méchante humeur. Ce prince s'est si assujéti au vin qu'il ne sent aucun plaisir que quand il en a beaucoup bu, et dès que la chaleur et la gaieté qu'il lui cause est passé il ressemble à un mort ou à un mourant. On n'ose l'approcher, la mauvaise humeur le possédant entièrement. Les Persans appellent cela *bidamag buden*, c'est-à-dire sans gaieté. Enfin le premier ministre donna au roi la nouvelle, non à la vérité telle qu'elle était, mais fort amoindrie, et proposa à Sa Majesté d'envoyer Mirza Chefy, le général des monnaies de Perse, au port de Congue pour accommoder l'affaire. La proposition fut agréée. Il partit le vingt-deux du mois. Ses instructions portaient de faire donner aux Portugais quinze mille écus pour les arrrages de l'année passée et autant pour l'année courante s'ils s'en voulaient contenter, sinon qu'on ruinât le port et qu'on en emmenât tous les habitants. Cet envoyé avait aussi des ordres adressés aux régents de Congue et au gouverneur de Laar de lui fournir cinq cents hommes d'infanterie à sa première demande.

Pendant que cela se passait à la cour, les régents de ce port de Congue avaient composé avec les Portugais et étaient entrés en paiement, sur quoi les Portugais avaient laissé débarquer le monde et les marchandises. C'était avec trop de précipitation, car les Persans leur manquèrent de foi, leur disant, dès que le déchargement fut fait, qu'ils ne pouvaient payer le restant que le commissaire de la cour ne fût arrivé. Les Portugais firent bien du bruit et bien des menaces. Cela ne servit [X, 121] de rien. Le général des monnaies, arrivé qu'il fut, les entretint de belles promesses et cependant fit partir les pèlerins et les marchandises, et puis il partit aussi, après avoir déclaré aux Portugais que la volonté du roi était qu'ils envoyassent à la cour donner raison de l'hostilité qu'ils avaient commise ; qu'on leur donnerait d'autre part toute sorte de satisfaction.

L'Europe doit aux Portugais la connaissance de la navigation aux Indes orientales et du commerce qu'il s'y fait par mer. Ils découvrirent ces vastes pays à la fin du quatorzième siècle, et l'on peut dire qu'à mesure qu'ils en découvraient quelque partie ils l'assujétissaient à leur domination.

L'histoire des conquêtes des Portugais aux Indes orientales est pleine autant ou plus qu'aucune autre d'exploits militaires étonnants, non seulement par des actions personnelles de valeur, mais aussi par la disproportion de nombre entre eux et les Indiens. La domination des Portugais dans les Indes s'accrut tellement pendant cent ans de conquêtes et d'heureux succès qu'elle s'étendait jusqu'au Pôle arctique. On ne saurait compter le nombre des rois qu'ils réduisirent sous le joug, les fortes places qu'ils élevèrent, les châteaux qu'ils bâtirent, hauts et bien munis, qu'on regardait comme imprenables, et qui en effet l'eussent été aux Indiens ; mais ils ne s'imaginaient guère que des nations septentrionales de l'Europe les leur viendraient enlever. C'est pourtant ce qui arriva au commencement du siècle passé. Les Hollandais en possèdent à présent ce qu'il y en avait de plus important à garder [X, 122] par rapport au commerce, et ils auraient emporté le reste de même s'il ne leur eût paru de dépense plus que de profit. Ainsi, cette domination portugaise se trouve aujourd'hui réduite comme à rien. Il ne leur en reste que Mozambique sur la côte d'Afrique ; Macao, à la Chine ; Goa, avec

quelques autres places, sur celle de Malabar : mais tout cela ne leur fait pas rouler grand commerce, car Goa et ces autres places-là ne produisent rien pour le trafic. L'air de Mozambique est très mauvais et le négoce y est ruiné, car les Nègres d'une part n'y viennent plus apporter l'or et l'ambre gris comme autrefois, et les Arabes au contraire en ravagent les environs ; et quant à Macao, les Portugais n'en tirent nullement le profit qui s'y pourrait faire, manque de capital. Les vaisseaux qu'ils y envoient sont petits, leur charge est peu considérable, et il en périt beaucoup, manque d'équipage, d'économie, et de discipline.

Les Portugais, en perdant la seigneurie des pays maritimes des Indes, virent évanouir le respect qu'on leur portait, de manière que ceux qui étaient auparavant les plus soumis à leur domination sont ceux qui leur ont insulté davantage dans la suite, et qui les pressent à présent le plus. Je veux parler du peuple de Malabar, où la ville de Goa est située. Sivagi, ce fameux conquérant qui en est le plus puissant prince, ravage quand il lui plaît jusqu'aux portes de cette ville, et apparemment il les chassera quelque jour. Les peuples maritimes de la côte, qui se sont érigés depuis plusieurs années en pirates, et qu'on peut appeler [X, 123] les barbaresques des Indes, ruinent leur petit trafic et les vont saccager dans leurs bourgs et villages. Les Arabes sont depuis longtemps leurs plus âpres et leur plus obstinés ennemis. Ils n'en sauraient obtenir ni paix ni trêve. Ceux de Mascate, dans le golfe Persique, ont le courage de faire un chemin de deux cent cinquante lieues de mer pour les attaquer au cœur de leur établissement, je veux dire à Goa et aux places qui en sont voisines, où ils ont mis diverses fois des villages et des bourgs en feu. Ils ont fait plus en golfoyant²⁷ la mer Rouge pour les aller attaquer sur la côte de Melinde, où ils leur ont enlevé Pate il n'y a pas beaucoup d'années, et tout nouvellement Mombaze. Comme les forteresses qui leur restent sont hautes, bien construites, et imprenables aux Indiens, ils ont encore assez de terrain pour reprendre vigueur si leur bonne étoile revenait à paraître.

On peut dire que ces forteresses se défendent elles-mêmes en considérant le peu de munitions et les garnisons faibles qu'il y a dedans. Quant à leurs forces de mer, qui ne sont pas mieux entretenues, ce ne sont que des petits bâtiments montés d'Indiens, à la réserve des officiers et de quelques volontaires. Et enfin, pour ce qui est de leur commerce, il est encore plus exténué. Un vaisseau l'an fait d'ordinaire tout celui de Portugal aux Indes, et celui qu'ils font dans les Indes même ne monte pas à 200 mille écus l'an. Je n'y comprends pas ce petit trafic de denrées qui se fait sur les côtes, parce que ce n'est proprement qu'une permutation. Ce [X, 124] peu de commerce que j'ai remarqué qui reste aux Portugais se peut dire être tout en parti. Le gouverneur de Daman avait, du temps que j'étais aux Indes, le privilège de celui de Mombaze exclusif, le gouverneur de Bazain celui de Mozambique, et c'est à Goa seulement qu'il est permis de charger les vaisseaux pour Bengale et pour la Chine. Les gouverneurs de ces places, qui sont d'ordinaire des pauvres cavaliers, empruntent pour l'équipement du vaisseau, et ils assignent le vaisseau même pour caution ou sûreté avec le fret, lequel étant fort haut, c'est en quoi consiste leur principal profit, car il faut observer que tout le monde est reçu à charger sur ce vaisseau ; mais ce qui est surprenant, c'est que le gouverneur et les Portugais, qui s'intéressent au voyage, ne sauraient charger le vaisseau à demi ; la plus grande partie de la charge est toujours aux marchands indiens. Durant les huit dernières années que nous avons été aux Indes, mon associé ou moi, c'est-à-dire depuis l'an 1674 jusques à l'an 1681, ces gouverneurs envoyaient continuellement à Surat, au temps de la mousson, nous emprunter de l'argent pour mettre leurs vaisseaux en mer, parce que nous leur faisons meilleur parti que les Indiens. J'ai remarqué pendant le cours de ce commerce que la mort fait toujours faire banqueroute aux Portugais, soit gentilshommes, soit marchands, car quand un Portugais meurt ses héritiers le pillent. Il ne se trouve jamais de quoi payer ses dettes. On gagne les couvents en les faisant prier Dieu, on gagne la justice en lui donnant de

²⁷ Voir I, 99.

l'argent, et par ces deux voies on apaise les [X, 125] plus fort clameurs et on étouffe les demandes. Que si quelque créancier prétend aller sur les lieux faire la recherche du bien du défunt, on l'avertit doucement de craindre le mousqueton, et s'il ne se retire on le met en état de ne le jamais craindre. Un gouverneur de Daman qui nous devait deux mille écus mourut l'an 1678 et mourut riche, laissant des vaisseaux, des terres, du comptant. Nous n'en avons jamais tiré un sou ; nous donnâmes, nous promîmes, on écrivit en notre faveur au vice-roi et aux plus considérables personnes du pays, ecclésiastiques et laïques : tout cela ne servit de rien.

Les Portugais dans l'établissement de leur puissance aux Indes avaient interdit aux Indiens le commerce des plus précieuses marchandises, et ils ne leur permettaient pas de naviguer sans passeport portugais. Tout vaisseau passant devant une de leurs forteresses était tenu d'y aborder et d'y payer un droit de péage, après quoi il était visité ; et s'il se trouvait dedans quelque une des choses déclarées de contrebande, et ces choses allaient à l'infini pour ainsi dire, le vaisseau était confisqué. Le Grand Mogol se plaignit l'an 1678 qu'on eût sur un tel prétexte arrêté un vaisseau de ses sujets ; et comme il menaça de s'en ressentir incessamment, le vaisseau fut rendu d'abord, et on promit ne plus visiter les vaisseaux du Mogol, et pour cet effet de leur donner à l'avenir des passeports simples et sans conditions. Revers considérable à l'honneur portugais, et par lequel on peut dire qu'ils ont rendu aux [X, 126] Indiens les titres de cette sujétion à laquelle ils les avaient réduits. Je veux insérer ici le formulaire des passeports qu'ils leur faisaient prendre jusqu'à cette année 1678, et même après qu'ils eurent perdu les Indes, parce qu'on y voit éclater trois choses remarquables : l'humeur hautaine des Portugais des Indes, l'extrême puissance où ils étaient montés en ces pays-là, et la dureté du joug sous lequel ils avaient mis les Indiens.

« Jean Nonio de Cunha, comte de St Vincent, du conseil d'État et de guerre de S. M., gentilhomme de sa chambre, capitaine général des Indes, etc., faisons savoir à tous ceux qui ces présentes lettres verront que la coutume ayant été que le vice-roi des Indes, en considération de l'ancienne amitié qui est entre cet État et le roi des Indes Aureng-zeb, donnât tous les ans un passeport à S. M. pour un de ses vaisseaux qui va de Surat au détroit de Mecque, et que le gouverneur de Daman en donnât, lui, aux vaisseaux de ses sujets, ordre que j'ai aboli, ayant interdit au gouverneur de Daman l'expédition d'aucun passeport pour les vaisseaux indiens, et lui ayant ordonné de nous renvoyer tous ceux qui en demanderont, sur quoi étant aujourd'hui instamment requis par ..., vassal dudit roi, de lui donner un passeport, j'ai trouvé bon de l'accorder, et de lui donner permission et sûreté pour ce présent navire nommé du port de ..., appartenant à lui ..., dont le capitaine s'appelle ..., le marchand ..., le maître ..., armé pour la défense de douze pièces de canon, quatre pierriers, vingt [X, 127] mousquets, quinze sabres, quinze lances, cent cinquante pots de poudre, nombre de cartouches et de balles, qui partira à la fin de cette année ou en janvier prochain de Surat pour aller aux parties méridionales de Perse, à condition et non autrement qu'il paie en cette ville de Goa les droits de toutes sa charge, marchandises, et hardes, à l'aller et au retour, comme on les payait au bureau de Daman ; et aux conditions de plus de n'aborder aucun port des Arabies, et de ne porter, charger, ni voiturier rien de défendu, comme entre autres aucun Turc, et particulièrement de la petit Asie, quel que ce soit, des Abyssins, des Arabes, de la cannelle de Ceylon, ni de la sauvage, du gingembre, de l'acier, du fer, du plomb, de l'étain, du laiton, du cuivre, des planches, du bois de charpente, quel que ce soit, de la mèche, aucunes armes, des *bambous* mâles (ce sont de grosses cannes creuses qui pour être légères et fort dures servent d'armes mieux que d'autres bâtons), du poivre, et toutes les autres choses défendues dans le règlement de S. M., à condition aussi de ne mener avec soi ni passer des Portugais, de n'embarquer point de chevaux pour les Indes sans ma permission expresse, de ne prendre ni passer aucun esclave, soit mâle, soit femelle, s'il n'est Indien et servant actuellement des Indiens, et que s'il rencontre quelque esclave dont il ne connaisse pas certainement la patrie,

et d'autres qu'on lui dise être chrétiens, il en fera ou fera faire l'examen selon les canons du concile provincial, bien entendu toujours que cet esclave ne soit pas baptisé, auquel cas il ne les recevra point dans son navire. Ces choses réservées, on déclare et on commande à tous capitaines, généraux, lieutenants généraux d'armée de cet État, et à tous capitaines, officiers et autres personnes qu'il appartiendra, de laisser ledit vaisseau faire son voyage en toute liberté, en allant et en revenant sans aucun empêchement, observant seulement tout ce qui est porté en ce passeport, scellé du sceau des armes royales de la couronne de Portugal à Goa le 10 septembre 1668. »

Il y avait assez de défenses en ce passeport pour faire confisquer quelque vaisseau que ce fût. Les Indiens pour s'en garantir se mettaient sous la protection des compagnies d'Angleterre et de Hollande, qui leur donnaient pavillon et quelques hommes pour commandants et pour pilotes. Cependant, comme les Portugais ont depuis longtemps peu de force en mer, c'était un malheur tout particulier que d'être rencontré d'un bâtiment portugais de qui on pût être pris. Enfin, le gouverneur général de Goa, qui tenait la place du vice-roi D. Pedro, lequel mourut sur la côte d'Afrique où il était allé l'an 1678 pour recouvrer Pate, que les Arabes avaient pris, considérant que les Portugais exerçaient, sous prétexte de ces passeports, une piraterie parfaite sur les vaisseaux indiens qu'ils pouvaient aborder, abolit le droit de visite, et réduisit toute la dépendance des Indiens à prendre passeport et à le montrer aux vaisseaux portugais.

On pourrait demander si les Indiens sont [X, 129] exacts à prendre des passeports, puisqu'on rencontre si rarement des vaisseaux portugais en mer. Je réponds qu'ils n'y manquent jamais ; car comme cette nation est timide, elle ne chargerait pas une balle sur un vaisseau qui n'aurait point de passeport. Les Portugais ont recommencé de nouveau d'en donner à Daman aux vaisseaux du Mogol comme autrefois. Le passeport coûte selon la grandeur du vaisseau. Un vaisseau de quatre cents tonneaux, par exemple, cent écus ; les autres paient à proportion. Les Indiens prennent aussi passeport des autres Européens. Les Français et les Anglais, qui font peu de commerce de port à port, et qui d'ailleurs ne prétendent point de restreindre les Indiens en rien, leur donnent passeport sans restriction et sans condition, et à tout le monde, fort aises qu'on leur fasse l'honneur de leur en demander ; leurs passeports sont taxés à six écus, cinq pour le directeur et un pour le secrétaire. Mais c'est autre chose des Hollandais, car comme ils voudraient bien s'approprier le commerce du poivre, et que pour cet effet il faudrait commencer par en priver les Indiens, ils font difficulté de leur donner des passeports pour la côte de Malabar, pour Java, et pour Sumatra, pour le golfe de Malacque, et pour tout ce qui est dans le détroit de Sincapura²⁸ ; et l'on n'en obtient pour ces endroits-là que par faveur, par de fortes recommandations, et par de grands présents. Je sais des vaisseaux pour lesquels le passeport coûtait jusqu'à sept mille cinq cents livres qu'on donnait de présent au directeur hollandais. Cependant les ordres de Batavie ayant été précis l'an 1678 de n'en point [X, 130] donner du tout pour le détroit de Sincapura, les Indiens de Surat, voyant qu'ils n'en pouvaient obtenir des Hollandais par faveur ni par argent, prirent une autre voie. Ce fut de porter leurs gros présents au gouverneur de Surat et au Cazy, qui est le juge civil, pour leur faire avoir passeport de quelque manière que ce fût. Ces magistrats forcèrent les Hollandais à en donner en leur disant : Si vous êtes les amis du Mogol, pourquoi refusez-vous des passeports à ses sujets, comme si vous leur vouliez fermer la mer ? Si vous ne l'êtes point, retirez-vous de ses États. Ils joignirent à cette déclaration la voie de fait. Ce fut d'arrêter l'expédition des marchandises hollandaises à la douane, ce qui arrêtant tout court celle des vaisseaux, ils furent forcés d'accorder des passeports. Il est arrivé depuis que les Indiens ne se sont plus souciés d'en prendre, assurés que les Hollandais n'auraient pas l'audace de leur faire de la peine, crainte qu'on leur fit payer sur terre les

²⁸ Entendre : Singapour.

injures qu'ils auraient faites en mer. Le roi de Bentan a commencé le premier à envoyer des vaisseaux sans prendre de passeport, et j'apprends que les sujets du Grand Mogol n'appréhendent plus qu'aucun vaisseau d'Europe ose les molester dans leur navigation.

L'extrême affaiblissement, pour ne pas dire l'anéantissement, des Portugais dans les Indes se doit rapporter premièrement à ce qu'ils ont perdu ces grands pays qui produisent les plus précieuses choses dont ils faisaient commerce aux Indes et en Europe ; et comme ils n'envoient depuis longtemps que peu de marchandises en Portugal, le Portugal ne leur [X, 131] envoie rien aussi. La correspondance de Goa à Lisbonne s'entretient par un vaisseau annuel et pas plus, dont la charge n'est qu'en denrées, appartenant pour la plupart à des particuliers, et en passagers, dont le nombre est souvent plus grand que celui de l'équipage. Ces passagers sont pour la plupart gens pourvus d'offices et des moines. Mais si ce que ce vaisseau emporte est de prix, il retourne ordinairement riche par les biens considérables que les vice-rois, des officiers de marque, et d'autres gens accommodés qui se retirent avec ce qu'ils ont amassé chargent dessus. J'ai ouï raconter au commandant de quatre vaisseaux hollandais qui vinrent à Surat à la fin de l'an 1678, en même temps que j'y arrivai, qu'il avait rencontré auprès de Cochin le vaisseau annuel de Portugal, sur lequel il y avait un vice-roi nommé Dom Pedro, le même dont j'ai parlé ci-dessus. Les Hollandais allèrent reconnaître ce vaisseau, et ils le trouvèrent en mauvais état. Son grand mât avait été brisé d'un orage et jeté à la mer. La plupart de son équipage était mort de maladie, et il n'en restait pas pour la manœuvre. Il y avait trente-cinq religieux dessus de divers ordres qui occupaient le tillac. Le vice-roi était logé sur la dunette²⁹.

Les autres causes de la décadence des Portugais dans les Indes naissent d'un côté du mauvais gouvernement et de l'autre des vices extrêmes de leurs colonies. On n'y saurait faire observer de discipline. L'ignorance et l'orgueil y exercent au contraire une funeste tyrannie. La chicane y est la plus intriguée du monde, et la plus effrénée ; et enfin [X, 132] on n'y entend parler que des excès que produisent les passions forcenées de luxure, de jalousie, et de haine implacable qui se transfusent avec la vie et le sang, et qui produisent les plus noires trahisons. Il faut au moins en raconter un exemple pour montrer que je n'outré pas les choses, à quelque extrémité que je les porte. Il arriva environ l'an 1675 à Goa que l'amiral (les Portugais l'appellent le général de l'armée) se mit dans l'église un jour de Pâques fleuries³⁰ sur le passage des femmes pour les regarder de plus près. Ses œillades passionnées et des révérences de tout le corps qu'il faisait aux dames le firent remarquer de chacun. Son beau-père, nommé Emanuel Sarmiento, seigneur vénérable par sa qualité et par son âge, chez qui il logeait, lui dit à dîner : « Jusqu'à quand, monsieur, ferez-vous ainsi le jeune homme ? Vous avez scandalisé aujourd'hui toute l'église. » L'amiral lui répondit aigrement : « Monsieur, est-ce comme mon beau-père, ou comme Monsieur Sarmiento que vous me faites des remontrances ? » « C'est, répliqua l'autre, et comme votre beau-père et comme M. Sarmiento que je vous avertis qu'on traite cela d'indécent. » L'amiral se tut, et sans témoigner d'aigreur acheva le dîner. Il n'en témoigna point les trois jours suivants. Il va le jeudi saint à l'église avec la famille, qui y fait, et lui aussi, les dévotions accoutumées ce jour-là de confessions et de communion. On dîne ensemble. L'amiral, au sortir de table, sort du logis, et demi-heure après il y rentre. Les domestiques étaient à dîner. Il monte en haut, suivi de cinq hommes masqués. Son beau-père, en chemise [X, 133] et en caleçon, comme tout le monde est en ce temps-là à cause de la chaleur excessive, se promenait dans sa chambre, où étaient sa femme et sa fille, femme de cet amiral. Il y entre l'épée à la main, et les gens qui le suivaient aussi, et la passe au travers du corps de son beau-père. Ces assassins se ruent sur lui à même temps et

²⁹ C'est « l'étage le plus élevé de la poupe ou de l'arrière du vaisseau, où est le poste du maître et du pilote » (Furetière).

³⁰ Le dimanche des Rameaux.

le percèrent de coups jusqu'à ce qu'il ne respirât plus. Il passa deux de ces assassins en Perse au mois de janvier 1677, car il n'y a rien de plus aisé à Goa que de se sauver après de tels coups. C'est une ville d'églises et de couvents dont chacun est un asile. Ils vinrent loger en un hospice d'augustins portugais au port de Congue, où j'étais logé aussi alors. On leur fit autant de caresses et de bonne chère qu'aux plus honnêtes gens du monde, et moi je fis comme mes hôtes à leur imitation ; car je ne savais point qui étaient ces gens, et je ne le sus qu'après leur départ, et j'avoue que j'en étais indigné. Mais les religieux portugais sont sur la vengeance et sur l'assassinat d'un autre sentiment que nous ne sommes. Je pourrais grossir ce journal de plusieurs histoires aussi tragiques, mais j'aime mieux renvoyer à Linschoten³¹ et à d'autres relations. Les Portugais des Indes n'ont point changé de mœurs depuis son temps ; au contraire, c'est encore pis.

Le pouvoir excessif des jésuites aux Indes a aussi fort contribué à l'abaissement des Portugais. Ils ont voulu se mêler d'affaires de commerce, mais ils n'y sont pas devenus si habiles qu'à celles de gouvernement. Ils se fourrent en celles-ci en tous les endroits des Indes, chose qui dépite et qui aigrit les officiers portugais à qui l'administration en est commise, qui, se voyant contrôlés et même surmontés, laissent tout aller. Les jésuites, par exemple, pourvoient les places, reçoivent les rentes, sont les munitionnaires, et font tourner dans tous les conseils les délibérations comme il leur plaît. La faveur et l'appui du père recteur à Goa vaut mieux que celle du vice-roi, comme je l'ai éprouvé en des affaires que j'y ai eues.

Il faut ajouter qu'il n'y a plus que les couvents qui subsistent commodément et qui amassent du bien dans les colonies portugaises des Indes. Elles ne rendent rien à la couronne de Portugal, qui y met plutôt du sien. Le revenu de l'île de Goa et de son territoire monte à 341 280 *cherafins*. Un *cherafin* [X, 134] vaut environ vingt-cinq sols tournois. Les appointements des officiers et la paye des soldats en emporte 89 567, les pensions des couvents 67 419, c'est près de la moitié. On peut juger ce que devient le reste après mille dépenses qu'il faut que le roi fasse sur terre et sur mer. Les mémoires qu'on m'a donnés de ces revenus et de ces dépenses portent que dans le même territoire les jésuites ont 85 mille *cherafins* de revenu, les dominicains 15 mille, les augustins 12 mille, les religieuses de sainte Monique 25 mille, sans compter la pension que le roi leur donne. L'air de Goa est fort mauvais, cependant les couvents sont toujours bien entretenus et bien fournis ; mais les palais et les belles maisons sont la plupart désertes.

La décadence des Portugais dans les Indes commença par leur bannissement du Japon, dont le commerce leur valait des millions, et qui arriva l'an 1629, après la défaite des chrétiens de cette île, qui avaient pris les armes pour le maintien de leur religion. Ils sentirent si vivement la perte de ce précieux trafic qu'encore que leur bannissement fût à perpétuité et sur peine de la vie, ils ne cessèrent de rechercher les voies de rentrer en ce pays-là. La première tentative s'en fit l'an 1642, par une solennelle ambassade, avec de riches présents, sur deux grands vaisseaux, dont le prétexte fut tiré de la révolution de Portugal. Les Portugais s'imaginèrent que, rejetant sur les Espagnols, dont ils étaient sujets avant leur expulsion du Japon, ce qui y avait donné lieu, et venant au nom d'un roi de leur propre nation pour demander [X, 135] l'amitié de l'empereur de Japon, ils y seraient reçus. Pour mieux colorer ce spécieux prétexte, l'ambassadeur exposa qu'il était parti de Portugal à droiture, mais que par la contrariété des vents il avait été quatre ans en chemin. La vérité est que l'ambassadeur portugais partit de Goa à la fin de l'an 1640 pour Macan, et perdit son voyage, de sorte qu'il fut obligé de retourner à Goa, d'où il se rendit l'an suivant au Japon. Le succès qu'il y eut fut encore plus malheureux que son voyage. L'empereur se tint offensé de cette démarche des

³¹ Jan Huygen van Linschoten (1563 environ - 1611), Hollandais, auteur d'une *Histoire de la navigation de aux Indes orientales* (1610).

Portugais, et pour en donner des marques incontestables par une conduite d'éclat, un des deux vaisseaux fut brûlé avec tout ce qu'il y avait de marchandises dans les deux. Les Indiens, tant de la suite que de l'équipage, furent mis à mort en présence de l'ambassadeur, comme rebelles aux défenses du Japon faites à tous étrangers d'en aborder les États sans permission, défenses qu'il ne pouvaient prétendre ignorer, comme leurs maîtres venus de Portugal, et l'ambassadeur fut renvoyé avec déclaration bien expresse qu'on ne ferait plus de grâce à pas un Portugais qui oserait mettre le pied sur les terres de Japon. Je ne me suis pas étendu davantage sur ce tragique événement, parce que le récit en est assez ample dans les relations de Tavernier.

Mais ce que je vais rapporter n'a pas encore été publié, que je sache. C'est que l'an 1647 il vint de nouveau une ambassade portugaise au Japon, mais avec des présents seulement, et sans marchandises. L'ambassadeur s'embarqua à Macao à la Chine. Son [X, 136] vaisseau, quand il jeta l'ancre au port de Nangasacky au Japon, était monté de 74 hommes, dont il y en avait 13 qui étaient Indiens natifs. Voici le malheureux succès de son voyage, selon qu'il est rapporté dans le journal de la Compagnie hollandaise tenu à Firando au Japon.

« Août 5 1647. Beau temps. Vent nord. Le gouverneur nous a envoyé ce matin une nouvelle étonnante et pitoyable. C'est que le second de ce mois deux commissaires impériaux nommée Cangoleme Mumbada et Nonnacamma Zumbedo étaient venus en poste de la cour à Nangasacky, qui sur-le-champ avaient mandé aux Portugais de les venir trouver, eux et les Indiens de leur suite, nul excepté. Les Portugais, ravis de ce message, qui leur faisait concevoir un heureux acheminement de leur entreprise, se mirent dans le plus riche équipage qu'ils purent et s'en allèrent en bel ordre, tous les soixante-quatorze, trouver les commissaires. Mais hélas ! l'affaire se trouvait en toute autre disposition, car les commissaires étant entrés en la salle où l'on avait conduit ces infortunés, ils leur prononcèrent l'ordre de l'empereur qui portait une funeste sentence de condamnation en ces termes.

« “Vous, artisans de méchantes œuvres, il vous avait été défendu sur peine de la vie de revenir jamais dans le Japon, et on vous avait très expressément signifié que vous y souffririez le supplice de la mort au lieu même où vous mettriez pied à terre. Voici néanmoins la seconde fois que vous osez mépriser et enfreindre [X, 137] les ordonnances impériales. Vous méritiez la mort pour cela la première fois que vous osâtes revenir dès que vous fûtes arrivés, cependant par grâce on vous donna la vie alors ; maintenant il ne vous convient que de périr dans les tourments les plus longs et les plus cruels. Néanmoins, en considération de ce que vous êtes venus en suppliants et sans apporter de marchandises pour le trafic, la rigueur des supplices vous est miséricordieusement remise, et il ne vous sera conféré qu'une douce mort.”

« Ces dernières paroles étaient proférées à peine, que les Portugais furent garrottés et menés en prison par les bourreaux, escortés de trois compagnies de soldats. La fête du jour qui était la pleine lune, qu'on garde au Japon avec beaucoup de régularité, fit remettre l'exécution au lendemain. Ces pauvres gens passèrent la nuit en cris et lamentations. On les tira le matin de la prison pour les conduire à la place d'exécution. On avait passé dans le dos des treize noirs à chacun une baguette avec un guidon blanc au bout qui s'élevait d'environ un pied au-dessus de la tête. C'est la bannière de grâce. Les criminels à qui l'on met de ces banderoles au dos ne doivent point être mis à mort. Les Portugais, ayant été informés qu'on faisait grâce à leurs noirs, s'empressèrent durant le chemin de les charger de leurs adieux et leurs recommandations à leurs parents et amis ; mais ces misérables, transis de frayeur, n'avaient pas le courage de tourner seulement les yeux vers eux. Arrivés qu'ils furent au lieu de [X, 138] l'exécution, on leur permit de faire leurs prières, et puis on les rangea en file le long d'une barrière élevée à six pieds de terre avec des pointes de fer à six pieds de distance,

qu'on avait faites exprès, et là on leur coupa la tête, qu'on mettait sur ces pointes à mesure qu'elle était séparée du corps. Les corps furent dépouillés et jetés en un puits profond, qu'on combla, et tout de suite on prit les habits, les chaînes d'or, et les autres ornements de ces gens exécutés, l'argent, la vaisselle, les meubles, les ustensiles, et généralement tout ce qui appartenait à cette troupe infortunée sans excepter la moindre chose du monde, et on porta tout dans la galiote³² ou barque longue du vaisseau dans laquelle ils étaient venus à terre, ce qui pouvait monter à 14 ou quinze mille florins de valeur. Les treize valets indiens furent mis dans un long bateau, qu'on fit aller à côté de la galiote qui portait ces tristes débris. On embarqua aussi, avec les voiles, le timon, le canon et autres armes, avec les munitions de leur vaisseau, choses qui selon la coutume avaient été apportées à terre à leur arrivée et mises en garde à la douane, et on les mena au vaisseau portugais. Quand on y fut arrivé, on y embarqua tout ce qui était dans la galiote, et la galiote après. On mit le vaisseau en état de faire voile, et on le remorqua à l'endroit où il avait jeté l'ancre à son arrivée, et puis on y mit le feu, en présence des treize Indiens qu'on avait menés là pour assister à cette seconde exécution comme ils avaient assisté à [X, 139] la première. Le vaisseau étant allumé de toutes parts et à demi consommé, on posa des barques de gardes alentour en quatre endroits, pour empêcher qu'on n'en approchât tant qu'il fût coulé bas, et puis on ramena les treize noirs en prison, toujours liés et garrottés comme le jour précédent. On les en tira le lendemain, et ils furent menés à la place où s'était faite l'exécution de leurs maîtres, et par le même chemin. Ces pauvres Indiens, jugeant où on les voulait mener, ne doutèrent pas que ce ne fût pour leur donner la mort à leur tour, et la frayeur les épouvanta de manière qu'ils en perdirent connaissance et mouvement, de sorte qu'il fallut porter les uns et traîner les autres. Ils revinrent à eux lorsqu'amenés tout joignant les têtes des Portugais, on leur dit : « Envisagez bien les têtes de vos maîtres », et qu'on leur eut répété ces paroles diverses fois pendant un quart d'heure, ensuite de quoi on les mena devant les commissaires, qui leur tinrent ce discours.

« À vous treize est laissée la vie, mais à nulle autre fin que pour rapporter à vos gens à Macao ce qui est arrivé à leur compagnons, et pour leur dire qu'on a obtenu cette fois de la clémence de Sa Majesté Impériale que la sentence prononcée contre eux ne fût point exécutée dans sa rigueur ; mais que cela n'arrivera plus, et qu'à l'avenir qui que ce soit de leur nation qui mettra le pied en cet empire sera fait mourir dans les tourments portés par la sentence, et au lieu même où il sera pris. » On ramena ces noirs en la prison au même état qu'ils en avaient été tirés, et [X, 140] nous apprenons qu'ils y seront étroitement gardés jusqu'au temps de la mousson septentrionale, qu'on doit, selon l'ordre de l'empereur, les mettre en un petit vaisseau bien pourvu des provisions nécessaires pour repasser à Macao. »

Voici la lettre que l'empereur écrivit au gouverneur de Nangasacky par les commissaires envoyés pour cette exécution au nom de Sa Majesté Impériale.

« La religion et doctrine des chrétiens, qui s'entretient malgré les sévères défenses publiées à l'encontre jusqu'à ce jour, est en vérité un mal pernicieux et le plus dangereux et nuisible à l'empire du Japon. À ces considérations, on avait fait de très expresses inhibitions et défenses à leurs bâtiments maritimes de venir jamais ici, et on leur avait bien déclaré et notifié qu'en cas qu'ils contrevinssent à ces défenses et eussent l'audace d'aborder ces côtes, le vaisseau serait détruit et le monde serait mis à mort sans exception de personne. Ce commandement exprès et réitéré a été orgueilleusement méprisé par ces malheureux qui sont en conséquence devenus coupables de la mort, et d'autant plus justement que leur procédé est un évident témoignage qu'ils regardent cet empire avec tant de mépris et en font si peu de compte qu'ils croient de pouvoir faire illusion aux ministres du gouvernement, leur imposer, et les surprendre par leurs artifices trompeurs et leurs fausses insinuations. Cela paraît en ce

³² « Galère de seize jusques à vingt-cinq bancs ou rames » (Richelet).

que dans leurs discours aux gouverneurs et régents ils assurent et promettent de ne rien faire qui tende à la propagation [X, 141] de leur religion et à l'enseigner, ce qu'ils s'efforcent de faire accroire par des longs raisonnements pleins de comparaisons et d'hyperboles ; et cependant il n'y a pas un mot de cela en leur lettre de créance, qui n'en fait du tout aucune mention. Ce n'est pourtant pas par ignorance que leur expulsion du Japon et la défense d'y revenir ne vient d'aucune autre cause que de semer et de répandre cette religion et doctrine, ce qui étant ainsi, ils se sont rendus fortement dignes du plus épouvantable châtement. C'est pourquoi Sa Majesté Impériale a commandé, et vous commande aussi, par ces présentes, d'abîmer ces Portugais en toute diligence ; que le vaisseau sur lequel ils sont venus soit consumé par le feu ; que les principaux chefs et leurs compagnons soient mis à mort, et que leurs serviteurs de nulle considération auxquels la vie est donnée par miséricorde soient renvoyés au lieu d'où il sont venus donner avis aux autres du traitement fait ici à leurs seigneurs, et pour les bien avertir que s'il leur arrive désormais d'envoyer de nouveau quelque vaisseau ou quelque autre bâtiment de mer en ces ports, qu'à la place même où il sera pris et trouvé il sera entièrement consumé par le feu et par l'eau, avec tout ce qui sera dedans : de laquelle chose vous aurez à bien informer et avertir ces serviteurs avant leur départ pour prévenir ce rigoureux châtement.

« Le 17^e an à compter du nouveau style, 6 mois, 3 jours. » [X, 142]

Ordonnance de l'empereur du Japon
envoyée par deux commissaires de S. M. Impériale
à tous les gouvernements des pays et terres maritimes et des environs

« Les commandements exprès et réitérés contre la promulgation de la religion et doctrine des chrétiens ont été bien et dûment publiés et répandus partout. Mais s'étant trouvé qu'ils n'ont pas eu le pouvoir de les retenir d'agir à l'encontre, il leur a été défendu d'aborder avec leurs galiotes et autres bâtiments de mer les côtes du Japon. Mais au mépris de ces défenses quelques-uns sont venus à Nangasacky, où aussi en punition d'une telle offense il a été ordonné de les mettre à mort. On vous manda l'année dernière, par un commandement exprès, expédié par écrit à chacun en particulier pour ses pays et terres, qu'en cas que quelque bâtiment de mer vînt à se montrer sur les côtes ou dans les ports, il y fût admis à jeter l'ancre, qu'on mît forte garnison dessus, et que leur message et ce qu'ils proposeraient fût envoyé à Sa Majesté. Ce commandement-là est révoqué et aboli, et l'on vous donne celui-ci à la place, que l'on vous ordonne et enjoint à chacun en particulier par ces présentes d'exécuter exactement : c'est que ces bâtiments-là, sans écouter ni ouïr aucune parole de ceux qui seront dessus, quelque affaire que ce puisse être, quelque allégation qu'ils [X, 143] puissent exposer, on les détruise et consume par le feu entièrement, et que tout le monde du bâtiment jusqu'au dernier soit mis à mort.

« Il est de plus fortement commandé à chacun de vous de construire et élever dans les pays et terres de son gouvernement des redoutes à sentinelles sur la pointe des montagnes tout le long des côtes, et de faire faire continuellement bonne garde pour découvrir les bâtiments de mer des Portugais, afin qu'incessamment et en toute diligence la nouvelle de leur venue se répande partout : car s'il advient que quelque tel bâtiment soit découvert d'un lieu éloigné plutôt que des plus proches, et l'avis expédié plus tôt, on imputera à crime de s'être laissé dérober la vue de ce bâtiment et de ne l'avoir pas découvert avant et plus tôt que les sentinelles plus éloignées ; et le gouverneur ainsi pris en négligence sera privé de ses gouvernements et emplois.

« À l'instant qu'on aura découvert un bâtiment portugais, de quelque grandeur qu'il soit, on en enverra la nouvelle en poste au seigneur d'Arnua, aux régents de Nangasacky, et à Osacca, sans oublier de l'envoyer aussi aux lieux et pays voisins.

« Il vous est bien expressément défendu d'attaquer ni molester aucun bâtiment portugais en mer, mais seulement lorsqu'il sera en quelque rade, havre, ou port de cet empire, en quoi vous vous conduirez selon les ordres qui vous seront envoyés par le seigneur d'Arnuua ou les régents de Nangasacky, à moins que la nécessité ne vous [X, 144] forçât à agir avant que de les avoir reçus ; et en ce cas vous exécuterez ce qui vous est prescrit ci-dessus.

« Quant aux bâtiments d'autres nations, vous aurez, selon la teneur des ordonnances par écrit que vous avez reçues ci-devant, à les compter, visiter, et examiner ; et après les avoir remplis d'une forte garde, sans avoir laissé personne descendre à terre, les envoyer en toute sûreté à Nangasacky. »

Je crois que j'obligerai les curieux de leur faire part des deux histoires suivantes, que j'ai tirées des mémoires des Hollandais du Japon, et qui font connaître le génie et la conduite politique de cette nation dont nous avons rarement des nouvelles. Les Hollandais, qui peuvent seuls nous en donner, puisqu'ils sont les seuls peuples de l'Europe qui y ont accès, se plaisent à jouir de cette bonne fortune dans le plus grand silence. Les voici traduites mot à mot du hollandais.

Relation d'un fait mémorable arrivé en l'île de Formosa,
proche de la Chine, du temps qu'elle appartenait à la
Compagnie des Indes orientales de Hollande,
entre le gouverneur et deux grands vaisseaux japonais.

« L'an 1627 le conseil de Batavia avait envoyé en ambassade au Japon le sieur Pierre Nuyts. Cet homme n'ayant nulle expérience de ces pays-là, et ne voulant suivre que son propre esprit, eut un fort méchant [X, 145] succès, car il fut contraint de s'en retourner sans rien faire, et même avec déshonneur. On ne laissa pas de lui donner à son retour à Batavia le gouvernement de Formosa. La principale cause de son mauvais succès, c'est qu'il s'était dit ambassadeur du roi de Hollande, bien qu'en effet il n'était [*sic*] envoyé que par le conseil de Batavia. Les Japonais le crurent, comme il le disait, ambassadeur d'un roi, et le traitèrent comme tel. Mais ayant reconnu de qui il était envoyé, ils furent fort indignés de la supercherie, et qu'on les eût pris pour dupes. Ils ne voulurent plus traiter avec ce trompeur, et ils le renvoyèrent sans réponse.

« Les Japonais avaient encore alors la liberté de sortir de leur pays pour aller où il leur plaisait ; et comme le commerce de la Chine leur était le plus connu, ils venaient tous les ans à Formosa, d'où ils retournaient chargés de soie et d'autres riches marchandises de la Chine. Il y en vint deux grands vaisseaux l'an 1629 portant quelque 500 hommes et au-dessus, partie marchands. C'étaient les premiers Japonais qui y étaient venus depuis l'arrivée de Nuyts. Ce gouverneur, qui avait toujours gardé un vif ressentiment de l'affront qu'il avait reçu au Japon, quoiqu'il le méritât tout à fait, et qui s'était bien promis de s'en venger de tout son pouvoir à la première occasion, empoigna celle-ci avidement. Mais comme il n'osait employer la force ouverte de peur de causer du préjudice au commerce de la Compagnie de Hollande au Japon, il résolut d'y employer l'artifice et la malice. Il [X, 146] envoya d'abord pour visiter ces deux navires et pour les désarmer, comme on fait ceux de la Compagnie au Japon, c'est-à-dire apporter à terre canons, armes, munitions, voiles, et gouvernail, chose qui ne s'était jamais pratiquée à Formosa. Les Japonais, surpris et émus de cette nouveauté, y firent une longue résistance ; mais comme ils manquaient d'eau, cette extrémité les obligea de subir la loi du plus fort, car le gouvernement ne voulut jamais permettre qu'ils en fissent un seul tonneau, qu'ils n'eussent été auparavant visités et désarmés. Ils y consentirent donc, mais après avoir bien et solennellement protesté auparavant de la violence qu'on leur faisait.

« Ayant fait de l'eau, et ayant employé quelques jours à trafiquer, ils demandèrent leur équipage maritime pour continuer leur voyage en Chine. Le gouverneur, qui ne

commençait que de se venger, le leur refusa avec des feintes civilités, sous le spécieux prétexte du danger des corsaires qui infestaient alors les côtes de la Chine. « J'attends à toute heure, leur dit-il, des navires de Batavia pour la Chine, et des ordres pour y envoyer ceux qui sont déjà en ce port. Ils vous escorteront. Le risque est trop grand pour deux vaisseaux seuls, et l'on me rendrait responsable au Japon de vous avoir laissé aller sans escorte en une conjoncture dangereuse. » Les Japonais s'aperçurent bientôt que c'était là une excuse frivole et un vain amusement dans la vue de leur faire perdre par un esprit de haine la mousson de la Chine, c'est-à-dire la saison de l'année en [X, 147] laquelle seule on y peut aller.

« Ils la perdirent en effet par la méchanceté de ce gouverneur ; et quand ils la virent passée, sans qu'on eût eu nouvelles des vaisseaux de Batavia dont il les leurrait, ils l'allèrent trouver de nouveau et le prirent de leur rendre l'équipage de leurs navires pour retourner au Japon, puisque le temps d'y passer était venu, au lieu que celui d'aller à la Chine était passé. « Comment ! » dit le gouverneur de Formosa aux Japonais, faisant fort l'étonné et le surpris, « vous voudriez retourner au Japon avec votre capital sans avoir fait le commerce pour lequel vous vous êtes mis en voyage, et par conséquent sans fruit de tant de peines et de tant de dépenses ! Ce n'est point là un parti à prendre. Donnez-vous un peu de patience, nos navires viendront ; et si vous ne pouvez aller à la Chine, nous tâcherons de vous faire employer votre capital ici de manière que vous y puissiez gagner assez. » Le gouverneur leur donna journellement d'autres belles paroles semblables, mais son dessein était uniquement de leur faire perdre aussi la saison de retourner au Japon, afin de les consommer en frais et de les dégoûter ainsi de revenir jamais à Formosa.

« Les Japonais, qui ne pouvaient douter de la méchante volonté du gouverneur hollandais, répondirent qu'ils ne pouvaient risquer leur retour, qui était certain en partant sans délai, contre l'incertitude de l'arrivée des vaisseaux hollandais dont il les flattait, et contre celle du négoce qu'il leur proposait ; et que soit qu'ils [X, 148] fissent affaires ou non, il allait de tout pour eux de ne pas perdre le temps de retourner chez eux. L'évidence de leurs raisons sautait aux yeux, mais ils n'en avançaient pas davantage leurs affaires. Le gouverneur les accablait de discours et de promesses vagues, où il n'y avait ni bon sens ni solidité. Ils redoublèrent leurs instances et plus humbles prières qu'on les laissât aller, protestant qu'ils recevraient leur congé pour la plus grande faveur qu'on leur pût faire. Le gouverneur répliqua que de les laisser ainsi retourner à vide au Japon lui pourrait être imputé à crime en ce pays-là ; qu'il avait eu le malheur d'y déplaire à la cour lorsqu'il y avait été envoyé en ambassade, la fortune l'ayant mis fort injustement dans la mésestime des Japonais ; que ceci augmenterait leur mépris et leur haine pour lui ; qu'il ne pouvait donc consentir à leur désir.

« Les Japonais, voyant qu'ils ne gagnaient rien, se retirèrent à leur logement. Ils délibérèrent sur les moyens d'obtenir promptement leur congé. Ils proposèrent d'y employer les présents, l'intercession de quelques amis, et toutes les autres voies qu'ils purent imaginer ; mais nul expédient ne leur paraissait efficace, et ils voyaient trop pleinement que le gouverneur était résolu de leur faire perdre la saison de retourner au Japon cette année-ci. L'indignation d'un si injuste traitement, leur intérêt, et la passion de retourner chez eux les déterminèrent à une entreprise des plus hardies, mais pourtant judicieuse : c'était de forcer [X, 149] le gouverneur le poignard à la gorge de les laisser passer, ou de périr dans l'entreprise.

« Ils élurent entre eux pour la conduite de ce complot neuf personnes, qui étaient les principaux, de même que les plus braves des deux navires. Ils se devaient saisir de la personne du gouverneur, de son fils, qui était toujours à son côté, et des autres gens qui se pourraient rencontrer avec lui. À ces neuf chefs des conjurés ils en joignirent vingt-quatre, aussi d'élite, qui devaient les accompagner comme leurs serviteurs ou de leur suite. C'est la coutume des Japonais de mener toujours beaucoup de monde avec eux. Ces 24 hommes étaient destinés à se jeter sur les gardes du gouverneur, qui étaient toujours dans sa salle, au nombre de douze, avec cinq ou six hallebardiers. Après ces deux petits corps, on en forma un

autre de cinquante hommes, pour les suivre de loin, avec ordre d'entrer chez le gouverneur par pelotons ; et puis un autre encore de cent hommes divisés en petites bandes, pour se tenir aux environs du château prêts à se rassembler au premier signal et à se jeter dans le palais du gouverneur. Les choses ainsi disposées, ils mirent comme ils purent leurs deux vaisseaux en état de se mettre en mer, ayant fait deux voiles pour chaque navire de quelques vieilles voiles et déchirées, qu'on ne s'était pas soucié d'emporter, comme ne pouvant servir.

« La conjuration ainsi formée assez prudemment fut exécutée de même, et avec beaucoup [X, 150] de valeur, dans le mois de juillet. Les Japonais, armés de deux sabres, un long et un court, comme c'est la coutume, se mirent en marche comme ils l'avaient concerté. Les neuf qui faisaient la tête, avec leur nombreuse suite, entrèrent au palais et demandèrent à parler au gouverneur. Ils furent reçus, selon la coutume, avec beaucoup de civilité, et introduits dans sa chambre. Il était seul avec son fils et un conseiller du conseil d'État et justice. Ils débutèrent par un long étalage de plaintes d'être retenus à Formosa depuis plus d'un an sans accusation intentée contre eux, sans plaintes, sans couleur de justice, mais sous le bizarre prétexte du danger de la mer, chose qui les regardait proprement, et nul autre ; que cependant sous cette vaine couleur on leur avait fait perdre la saison de passer à la Chine, le but de leur voyage, ce qui leur apportait un extrême dommage en deux manières : l'une, que leur comptant et leur marchandises destinées pour ce pays-là leur demeurait sur les bras ; l'autre, c'est qu'ils avaient avancé l'année passée le prix de 25 mille livres pesant de soie à des marchands chinois, à condition de la leur délivrer à la première saison, et que ce gros capital demeurant mort à la Chine, faute de s'y être rendus à temps pour le retirer, et l'intérêt qu'il leur en fallait payer, les accablait, sans faire mention du risque des débiteurs, qui était pourtant une chose de poids dans le négoce. Ils ajoutèrent que, joignant à ces pertes les frais pendant un an de détention ou de retardement [X, 151] dans son port, qui ne pouvaient être que très grands pour deux vaisseaux qui portaient cinq à six mille hommes, il était clair que son procédé envers eux les ruinait entièrement. Qu'ils avaient tous leur familles au Japon, à qui il fallait donner à vivre, et qui se consumaient en leur absence.

« Ayant ainsi exposé les griefs, ils ajoutèrent qu'ils voulaient bien oublier ces torts, quoique si considérables, moyennant qu'on les laissât désormais aller, de quoi ils le suppliaient très humblement et très instamment, et qu'on ne les retînt pas davantage, à leur ruine entière, sans profit pour les Hollandais ni pour lui-même. Le gouverneur de l'île, reprenant ses feintes dissimulations précédentes, fit des réponses illusoires comme il en avait fait cent fois, de belles promesses et grandes protestations, tout aboutissant à les faire attendre encore un peu, et qu'il les renverrait contents. Les raisonnements ayant duré assez longtemps sans rien produire, on en vint à la contestation, qui ne faisant pas plus de fruit, les Japonais changèrent de ton, et dirent qu'ils ne voulaient pas attendre davantage, et qu'absolument ils voulaient s'en aller. Ils répétèrent cela tant de fois, avec chaleur et fermeté, que le gouverneur s'échauffa aussi violemment ; et les regardant avec indignation, il leur dit qu'il n'en ferait rien, mais qu'au contraire ils demeureraient. Les Japonais, mis ainsi au désespoir, se regardaient l'un l'autre, et semblaient s'entre-dire qu'il était temps d'exécuter le complot. Le chef fit le signal, et [X, 152] subitement lui et deux autres se jetèrent sur le gouverneur et lui lièrent les mains au cou. Trois autres prennent le conseiller à la gorge. Un autre se saisit de l'enfant et l'enveloppe en sa robe, et les deux autres sortent et donnent le signal de se jeter sur tout ce qui se rencontrerait. À l'instant les trois troupes de Japonais, au nombre de 174, qui attendaient ce signal, bien préparés, font main basse, en criant : Tue, tue. Le corps de garde et toute la maison du gouverneur furent passés au fil de l'épée, excepté peu de personnes qui se sauvèrent à la fuite. Tout ce qui était dans le voisinage, artisans marchands, officiers, et domestiques de la Compagnie, et tout ce qu'on put attraper, fut égorgé ; et enfin, les Japonais ne voyant plus personne paraître, ils se retirèrent dans le logis du gouverneur et s'y barricadèrent.

« La nouvelle du massacre avait cependant volé au château, qui se mit à tirer plusieurs volées de canon, mais sans oser pointer au logis du gouverneur, de peur d'accabler sa famille aussi tôt que l'ennemi ; car l'on ne savait pas distinctement la conjuration ni l'état des choses. Les Japonais, qui appréhendaient d'être foudroyés du canon, obligèrent le gouverneur à faire signal de ne tirer pas davantage, le menaçant de l'égorger s'il ne criait des fenêtres qu'il était sain et qu'il ne courait aucun danger ; et ils le forcèrent de l'écrire de même au château, et de faire défenses de tirer. Les officiers du château assemblèrent là-dessus le conseil, et il fut résolu d'obéir [X, 153] à l'ordre du gouverneur, et de lui envoyer deux députés pour savoir ce qui était arrivé, et l'état des choses, et deux autres aux Japonais pour leur demander ce qui les avait portés à commettre subitement un tel carnage, et quelle était leur intention. Les Japonais répondirent qu'on ne pouvait pour l'heure parler au gouverneur, et que pour eux, ils ne pouvaient non plus donner de réponse : qu'ils avaient assez fait pour un jour, mais que le lendemain ils s'expliqueraient et feraient connaître leur intention. C'était une excuse frivole dont ils payaient celles avec lesquelles on s'était moqué d'eux un an durant ; car dans le même temps, ils traitaient avec le gouverneur et avec le conseiller qu'ils tenaient tous deux à la gorge, et qu'ils obligèrent à signer les articles suivants.

« Premièrement, que leur entreprise entière, selon qu'elle avait été faite et exécutée, était reconnue pour juste, légitime, et nécessaire pour leur propre conservation et pour la réputation des Japonais.

« Secondement, qu'ils seraient libres de retourner au Japon quand bon leur semblerait, et que pour cet effet on leur rendrait incessamment l'équipage entier de leurs deux vaisseaux, et tout ce que l'on en avait amené à terre.

« 3. Qu'afin que les Hollandais qui étaient au port ne pussent venir après eux pour les insulter ou pour les ramener, ils seraient obligés d'envoyer à terre leurs gouvernails et leurs voiles le soir avant leur départ, qui serait le premier jour d'août. [X, 154]

« 4. Que pour sûreté de l'exécution de l'accord on leur donnerait pour otages 5 Hollandais, des principaux de l'île.

« 5. Que puisque leur détention violente et contre le droit des gens les avait empêchés de passer à la Chine pour recevoir les vingt-cinq mille livres pesant de soie qu'ils y avaient achetée et payée l'année précédente, le gouverneur leur en ferait livrer autant, de la même qualité, qu'ils choisiraient dans les magasins de la Compagnie et prendraient en change les reçus et obligations des marchands chinois qui leur devaient livrer ces 25 mille livres pesant, et s'en feraient payer. Voilà les conditions que les Japonais se firent accorder par le gouverneur, desquelles ils ne voulurent rien relâcher dans la suite. Leur résolution était de tuer le gouverneur et son fils, et de se tuer eux-mêmes après en cas que leur conspiration n'eût pas eu un entier succès, et cela pour conserver l'honneur de la nation japonaise, qui tient pour principal point de religion et pour loi inviolable de mourir plutôt que de souffrir un affront.

« Le gouverneur, reconnaissant sa méchante conduite, ne voulut plus agir de sa tête. Il assembla le conseil et leur communiqua ce qu'on l'avait forcé d'accorder. Il y fut conclu de ratifier l'accord tout du long et sans marchander, et de donner une entière satisfaction aux Japonais. Tout fut donc exécuté de bonne foi. On leur rendit, comme ils le souhaitaient, l'équipage de leurs vaisseaux, on leur donna les otages, on porta à leur bord la soie, on désarma [X, 155] tous les navires hollandais ; et cela fait, les Japonais élargirent le gouverneur, et à même temps ils levèrent l'ancre.

« Le principal motif du conseil à ratifier un accord si honteux à la nation hollandaise et si dommageable à la Compagnie, fut l'appréhension que son établissement au Japon ne portât la peine de ce qui se passerait à Formosa. On ne doutait pas que l'empereur ne fit mourir tous les Hollandais qui étaient en ses États et ne confisquât leurs effets par représailles, et les bannît ensuite à perpétuité, et cela serait infailliblement arrivé si l'on eût

exercé des actes d'hostilité contre ces navires japonais. Car autrement il était fort aisé de les faire périr, et tout leur monde, sans qu'il s'en pût sauver un seul, vu qu'il y avait alors 600 hommes de garnison au château et en des autres redoutes aux environs de la ville, et sept navires au port montés de plus de 600 hommes propres au combat. Les Japonais n'auraient pu résister à cette puissance. Ils le savaient bien ; ils disaient franchement que leur entreprise n'était qu'un coup de désespoir, qu'ils étaient fort résolus et fort contents de périr pourvu qu'ils se vengeassent de l'outrage qu'ils avaient reçu du gouverneur. Celui-ci fit si bien par ses soumissions et par ses promesses qu'il se conserva la vie. C'était un homme de si peu de courage qu'il n'aurait pas voulu la perdre quand les choses auraient tourné encore plus à sa honte et à son déshonneur, s'il eût été possible.

« Dès que les Japonais furent de retour en leur pays, les principaux allèrent en diligence [X, 156] à la cour et y contèrent tout ce qui s'était passé à Formosa, en faisant de grandes plaintes contre l'injustice et contre la violence des Hollandais. La cour fut fort irritée de leur procédé, et elle résolut de s'en venger hautement. Il y avait alors neuf navires de la Compagnie au Japon. On les mit tous en arrêt ; on renferma dans une prison les otages de Formosa ; on apposa le scellé à leurs magasins, dans lesquels était renfermée la cargaison de ces neuf navires et un grand nombre d'autres effets ; et enfin on leur interdisit [*sic*] tout commerce et trafic. Les Hollandais, frappés comme d'un coup de foudre, ne savaient à quoi imputer un si rigoureux traitement ni ce qu'ils devaient faire ou dire. Ils passèrent quelques jours dans l'étourdissement de leur surprise. Enfin ils présentèrent des requêtes très humbles et très instantes d'avoir la liberté de vendre leurs marchandises et de renvoyer leurs navires. Elles ne furent pas répondues ; ce qui les désespérait, c'est qu'on ne leur disait point la raison de ces hostilités, non plus que ce qu'on voulait faire d'eux, ni ce qu'on voulait qu'ils fissent. On ne leur disait pas même que l'empereur eût du mécontentement contre les Hollandais ; au contraire, on affectait tellement de les traiter avec la civilité et l'accueil ordinaire, qu'il ne semblait pas qu'il fût mal satisfait d'eux. Mais ces rudes hostilités, savoir la détention de leurs vaisseaux et de leurs effets et l'interdiction de tout commerce, faisait bien connaître qu'on était fort irrité contre eux, et la cour se persuadait qu'ils étaient bien [X, 157] informés quelle en était la cause. Ils présentèrent plusieurs requêtes aux ministres, et ils en envoyèrent plusieurs directement à l'empereur. Ils n'y pouvaient avoir de réponse, mais tantôt on leur disait que le conseil était fort occupé, tantôt que l'empereur était malade, et on ajoutait toujours qu'ils prissent patience sans se lasser. Cela se faisait ainsi à l'imitation, ou pour mieux dire par vengeance, des amusements semblables dont leur gouverneur de Formosa avait lassé la patience des Japonais. Le point sur lequel les Hollandais insistaient le plus dans leurs requêtes et dans leurs représentations aux ministres, était le dépérissement de leurs marchandises dans les magasins où on les avait renfermés, et le dommage qui naissait de l'interdiction de les vendre. Comme il y avait beaucoup de justice en ce fait-là, le conseil y eut enfin égard, et on leur donna permission de tout vendre ; mais la cour nomma des commissaires pour assister aux ventes, avec ordre qu'à mesure que les marchandises se délivreraient, le provenu en fût enregistré exactement et déposé dans le même magasin, et ainsi de suite jusqu'à ce que tout fût vendu, après quoi on remettrait le scellé aux magasins, ce qu'on exécuta ainsi ponctuellement, de manière que les Hollandais ne touchèrent pas un sou de cette vente, qui avait produit plus d'un million d'écus.

« Cependant l'on avait écrit à Batavia, par la voie des vaisseaux portugais et chinois, la funeste aventure des Hollandais au Japon [X, 158] et le misérable état où les affaires de la Compagnie s'y trouvaient réduites. Le conseil de Batavia était fort empêché comment il se fallait prendre avec cette nation également jalouse et superbe, et avec qui il importait extrêmement à la Compagnie de se bien entretenir pour les grands profits qu'on tire du commerce qui s'y fait. On n'osait y envoyer des navires, de peur qu'ils ne fussent arrêtés comme les autres. Le parti qu'on prit fut d'y faire aller un vaisseau sous le nom d'un

marchand de Batavia, comme étant le vaisseau d'un négociant particulier, qui n'avait rien de commun avec la Compagnie. La chose réussit comme on s'était proposé : les officiers du vaisseau allèrent se présenter droit aux Japonais en descendant à terre, leur demandant la liberté de vendre la cargaison de leur vaisseau, qu'ils déclarèrent appartenir à un marchand particulier et être pour son compte propre et unique. Un verbal de cet exposé fut envoyé à la cour, qui y ajouta foi, et qui ordonna que ce navire jouît de la liberté du commerce, comme tous les marchands particuliers l'avaient ; qu'il fût traité avec civilité, et qu'il eût permission de s'en retourner quand il voudrait. Tout cela fut exécuté. Le navire déchargea, vendit, acheta, et rechargea, et ensuite retourna à Batavia sans trouble ni traverses. Le conseil des Indes eut par cette voie d'amples informations de l'état des affaires de la Compagnie hollandaise au Japon, et qu'il était toujours au même état. Il y demeura cinq ans entiers sans altération et sans le moindre adoucissement. [X, 159] Il n'y avait pas moyen de faire ouvrir la bouche aux Japonais, ni savoir d'eux ce qu'ils voulaient faire des Hollandais, qui étaient au nombre de six à sept cents, de leurs neuf vaisseaux, et de ce grand capital qu'ils tenaient en arrêt. Les ministres gardaient là-dessus un profond silence, et tout ce qu'ils pouvaient arracher d'eux de temps en temps se réduisait à ces désespérantes remises : Attendez, ne vous impatientez pas. Le conseil de Batavia perdait l'esprit à ce procédé japonais, et ne savait qu'imaginer pour délivrer ses gens et ses vaisseaux de cette captivité avec toutes les richesses qui avaient été saisies en même temps. À la fin ils prirent l'expédient de sacrifier le coupable en envoyant ce malheureux gouverneur de Formosa aux Japonais pour en disposer à leur volonté. On l'avait fait amener prisonnier à Batavia dès qu'on avait appris son étrange aventure, fruit funeste de sa folle conduite, et il y avait été toujours gardé en prison.

« Il tomba pâmé d'horreur et d'effroi lorsqu'on lui signifia l'arrêt du conseil et l'ordre de l'exécuter incessamment. Il s'emporta en gémissements, il attestait ciel et terre, il protestait contre la Compagnie d'une sentence qu'il chargea d'injustice et de barbarie. Il implora la compassion du peuple, le conjurant de le protéger. Il suppliait qu'on lui fit son procès, protestant être prêt de mourir si l'on trouvait qu'il méritât la mort, mais qu'on ne le mît point entre les mains de ses ennemis et d'un peuple cruel et offensé : mais tous ses cris et ses lamentations [X, 160] ne servirent de rien, la Compagnie fit mettre le navire qu'on destinait à le porter en état de partir. On y embarqua l'infortuné Pierre Nuits malgré lui et par force. C'était l'an 1634.

« Le vaisseau arriva heureusement au Japon, et aussitôt qu'il eut jeté l'ancre à Firando, le port accoutumé de la Compagnie, le président et conseil des Hollandais envoya une requête à la cour portant que l'homme qui avait commis une action laquelle avait déplu à l'empereur était arrivé au Japon ; qu'il plût donc à S. M. I. de donner maintenant par grâce main levée des navires hollandais, de leur équipage, et des effets de la Compagnie, et de leur permettre de partir. L'empereur, ayant reçu la requête, envoya incontinent des commissaires, avec les principaux Japonais qui avaient eu le démêlé à Formosa, reconnaître si c'était véritablement le même homme, ce même Nuits, gouverneur de cette île-là, avec qui ils avaient eu prise. L'examen fut fait avec des précautions et une exactitude à peine imaginables, et avec des formalités pleines de bagatelles, mais enfin, le personnage ayant été reconnu à tous les indices possibles, on écrivit à la cour impériale que c'était l'homme en question.

« La cour, en étant assurée, ordonna aux commissaires de faire au président et au conseil des Hollandais les questions suivantes de la part de l'empereur : premièrement, si cet homme, ci-devant gouverneur de Formosa, est venu de lui-même et de son propre mouvement, et en ce cas à quel dessein [X, 161] il vient ; ou bien si c'est le général de Batavia qui l'envoie, et en ce cas à quel dessein il est envoyé.

« Secondement, s'il se présente pour se justifier, pour charger les Japonais et pour plaider sa cause, ou si c'est pour reconnaître sa faute et pour l'avouer, pour en témoigner son

repentir, et pour en demander le pardon.

« Troisièmement, êtes-vous contents, et consentez-vous que ce personnage soit ou grillé sur les charbons, ou brûlé, ou écorché, ou mis en croix, selon que S. M. I. trouvera avec son conseil qu'il aura mérité d'être traité et que le cas exigera ?

« Voilà ce qu'elle vous demande ; et afin que vous y puissiez répondre plus mûrement, elle vous donne trois jours pour y penser. L'empereur requiert au reste que vous lui donniez votre réponse par écrit.

« Le conseil hollandais eut bien de la peine à convenir de la réponse qu'il fallait faire. Le général et conseil de Batavia avait envoyé un modèle de ce qu'il fallait dire aux ministres en leur remettant le coupable, mais il avait laissé la liberté au conseil hollandais de Firando de changer ce modèle selon que les occurrences le requéreraient [*sic*]. On se partagea en deux avis, l'un de livrer le coupable sans apologie, l'autre au contraire de ne l'abandonner pas absolument et sans réserve : car une partie était d'avis d'avouer tout le tort en l'immolant à la discrétion des Japonais, parce qu'en effet ses parties n'étaient pas exemptes de crime en leur procédé ; mais les Hollandais du [X, 162] conseil qui avaient connaissance comment les choses s'étaient passées étaient du premier avis, lequel était aussi conforme à l'instruction de Batavia. On résolut donc de faire la réponse que le général avait proposée, et l'on la suivit mot à mot. Elle portait que cet homme nommé Pierre Nuits était ce gouverneur de Formosa qui cinq ans auparavant y avait commis le crime qui avait attiré le courroux de l'empereur, à qui le général l'avait envoyé pour subir la peine qu'il lui plairait d'ordonner ; qu'au surplus les Hollandais étaient fort persuadés de l'équité de S. M. I. en l'exercice de la justice, et que S. M. I. ne fait souffrir personne sans cause et sujet, mais au contraire qu'elle pardonne dans sa clémence les fautes mêmes de ses propres sujets ; et qu'ainsi ils se promettaient qu'elle pardonnerait d'autant plus à un étranger qui s'était rendu coupable par ignorance et pour n'avoir pas su les coutumes des Japonais, et nullement à dessein d'offenser Sa Majesté ; que c'était là le dessein dans lequel on livrait le coupable entre les mains de la justice, après quoi S. M. était très humblement suppliée de relâcher tant de pauvres gens innocents qui périssaient en cette longue détention de cinq ans passés, et de leur donner la liberté d'emmener les vaisseaux de la Compagnie avec leurs effets.

« Cette réponse franche, qui remettait absolument le coupable à la discrétion de l'empereur sans condition, l'apaisa entièrement, et lui donna et à toute sa cour beaucoup de satisfaction de la conduite des Hollandais. [X, 163] On leva sur-le-champ la saisie faite de leurs vaisseaux, de leur monde, et de leurs effets, avec permission de partir quand il leur plairait. On leva l'interdiction du négoce qui leur avait été faite ; et quant au coupable, S. M. ordonna qu'on le fit sortir de la prison où l'on l'avait renfermé à son arrivée, et qu'on lui donnât prison libre. Les Japonais appellent prison libre avoir des gardes, et c'est là uniquement en quoi elle consiste : on demeure et l'on va où l'on veut, on fréquente qui l'on veut, et on fait tout ce qu'on veut. La contrainte consiste uniquement à avoir toujours ses gardes autour de soi, car ils ne quittent point le prisonnier. Ces gardes sont des soldats de l'empereur, à qui l'on n'est point obligé de rien donner du tout. Il est fort certain que si l'on avait pris un autre tour dans la réponse que l'on donna à l'empereur, le gouverneur Nuits eût été exécuté à mort, et tout ce qu'on aurait pu obtenir en sa faveur eût été sur le genre de supplice, et que c'eût été la croix ou la décollation.

« Il n'est pas facile de représenter la joie du conseil de Batavia à la vue de leurs neuf vaisseaux du Japon avec tout leur monde, même les otages de Formosa, et avec une riche cargaison, apprenant par-dessus tout cela que l'empereur s'était apaisé envers la Compagnie, et aussi, chose tout à fait admirable, envers l'auteur de tout le mal.

« La Compagnie fait tous les ans un présent à l'empereur du Japon. Elle en envoya un l'année suivante, qui était l'an 1636, beaucoup plus riche qu'à l'accoutumé. Il [X, 164] y avait entre autres un chandelier de laiton à trente branches, pièce rare et sans pareille, tant par

la beauté de l'ouvrage que pour la hauteur, qui était de quatorze pieds. Il arriva par un rare bonheur que ce présent vint à la cour justement comme on était occupé aux apprêts des funérailles de l'empereur défunt, père de l'empereur régnant, auquel on devait faire des obsèques d'une magnificence extraordinaire ; et cette pièce augmentait merveilleusement la décoration du mausolée. S. M. I. l'admira, disant qu'on n'avait jamais vu une si belle pièce au Japon. Elle demanda avec empressement d'où cela venait, et à quel dessein une telle rareté avait été apportée. Un des ministres d'État, celui qui avait cette année-là les affaires des Hollandais en son département, et qui était bien leur ami, répondit de son propre mouvement, et sans avoir été aucunement ni instruit ni requis par les Hollandais : "Sire, ce sont les Hollandais qui ont envoyé ce chandelier pour servir aux funérailles de l'empereur votre père, qu'ils ont su se devoir faire en ce temps." L'empereur fut extrêmement satisfait d'un présent si beau et fait si à propos, et s'informa s'ils demandaient quelque chose. "Rien autre, sire," répondit le ministre, que la grâce de V. M. I. pour un gouverneur hollandais qui s'est rendu coupable envers elle pour avoir manqué contre la loi et les coutumes de Japon, non à dessein mais par pure ignorance." L'empereur répondit qu'on eût à le relâcher, et à le leur rendre à l'heure même, et ordonna de plus de faire un riche présent [X, 165] d'argent et de marchandises aux Hollandais qui avaient apporté ce chandelier. Tout cela fut exécuté sur-le-champ, car il n'y a point ici de délai aux ordres du souverain. Les Hollandais qui étaient à la cour et ceux qui étaient à leur bureau ordinaire sur la côte de mer furent agréablement surpris d'un événement si favorable et si imprévu, et ils ne purent découvrir de plusieurs jours d'où leur venait cette faveur singulière, car selon les lois du Japon il est défendu de demander la grâce des prisonniers d'État qu'au bout de neuf ans, et il n'y en avait que deux que Nuyts avait été remis à l'empereur. La Compagnie apprit deux choses de cette fâcheuse et dangereuse aventure : la première, de s'entretenir toujours par tous les soins imaginables un bon ami auprès de la personne du roi, puisqu'ils savaient rendre si à propos de si excellents offices. L'autre, qu'il fallait traiter rondement avec les Japonais sans prétendre se servir avec eux de la politique de Machiavel, parce que c'est un peuple adroit et fin autant que nul autre du monde, et de plus fort jaloux et fort sévère sur l'honneur et sur l'autorité.

« J'ajouterai à cette histoire (c'est toujours mon original qui parle) une aventure à peu près semblable, arrivée en la personne du roi de Siam à la fin du quinzième siècle.

« Le christianisme florissait alors au Japon, **et il y a beaucoup d'apparence que ce serait aujourd'hui la religion universelle du pays, si le dessein des jésuites n'eût été trop tôt découvert, qui était de réduire cet empire sous la domination espagnole, comme la plupart des Indes y était soumise ; leur impatience gâta tout**³³. Les Japonais avaient la liberté toute entière d'aller hors de l'empire comme il leur plaisait. L'entrée et la sortie était pour eux sans [X, 166] contrainte, et ils s'engageaient dans les pays étrangers comme bon leur semblait, pour un temps ou pour toute leur vie. Cette liberté fut ôtée avec celle de la profession du christianisme, car quand on défendit l'exercice de la religion chrétienne, on défendit aussi la sortie du pays aux sujets du Japon. Un grand nombre de Japonais s'étaient établis dans le royaume de Siam. Le roi, trouvant ce peuple belliqueux et brave au-dessus des autres, leva une compagnie de gardes de cent Japonais, et cette garde était celle du corps, répondant à celle des cent suisses en France. Il arriva l'an 1580 qu'un des principaux seigneurs du royaume de Siam ayant pris ces gardes japonais à partie, le roi, au lieu de les protéger, lâcha la bride à la haine de ce grand seigneur, et diminua en plusieurs choses les privilèges et les émoluments de la compagnie. Eux, ne voyant point de remède au mal, et qu'il fallait avaler la honte des injures qu'on leur faisait ou périr en entreprenant d'en arrêter le cours, formèrent un dessein désespéré, savoir, de se rendre maîtres du palais du roi en tuant tous les gardes et quiconque voudrait résister, et se rendre maîtres ensuite de sa personne. Ils

³³ Passage omis en 1711.

l'exécutèrent comme ils l'avaient projeté, en passant au fil de l'épée plusieurs centaines d'hommes, après quoi ils allèrent à la chambre du roi et lui dirent qu'ils l'allaient tuer, et qu'ils se tueraient eux-mêmes ensuite, s'il ne leur accordait leur justes demandes. Ils en usèrent effectivement ainsi, pour ne pas tomber entre les mains de la justice. Le roi, qui connaissait le génie de [X, 167] ces gens déterminés, et qui voyait sa mort certaine en cas de refus, leur donna par écrit, comme ils voulurent, les conditions auxquelles ils seraient entretenus et traités à l'avenir, et il en jura l'observation. Il les a très fidèlement observées, et ses successeurs après lui. En effet, les Siamois sont fort religieux observateurs de leur serment, et n'était ce respect, ils auraient fait périr mille fois cette compagnie de Japonais. »

La seconde histoire que je dois rapporter contient une signification que les Japonais firent en 1640 à la Compagnie hollandaise. Cette compagnie, se confiant sur le nombre d'amis qu'elle avait à la cour impériale, crut de pouvoir impunément étendre ses coudées en ce pays-là, et elle en vint jusqu'à l'audacieuse entreprise de bâtir une forteresse dans une petite île nommée la Disma, laquelle joint à celle de Nangasacky par un pont de 150 pieds de long, qu'on leur avait donnée toute entière pour magasin et établissement, sans qu'il y ait aucun autre habitant. Les Hollandais y avaient construit leur fort jusqu'à la hauteur de porter du canon sans que les Japonais en eussent rien découvert. C'est qu'ils ne se servaient que de Hollandais au travail, et qu'ils couvraient le travail avec des dehors de charpente comme si c'eût été pour faire des magasins. On fut informé de la chose à la cour, qui en prit aussitôt de la jalousie. Il y avait des ministres qui proposèrent de chasser ces étrangers comme les Portugais puisqu'ils étaient à peu près de même religion, mais cet avis fut rejeté parce qu'on ne voulut pas se priver [X, 168] de tout commerce étranger, et l'on représenta d'ailleurs que les Hollandais ne s'occupaient principalement que de l'avancement de leur commerce. L'empereur ayant ouï les avis de son conseil, fit sa délibération dans sa tête, et sans la communiquer à personne, et quelques jours après il envoya un commissaire avec ses ordres sur le sujet. Le journal hollandais nous apprendra quelle en était la teneur, et comment elle fut exécutée.

Récit historique de la démolition d'une forteresse
et de quelques édifices construits à Firando dans le Japon
par les Hollandais établis dans cet empire.
Tiré et traduit de leur *Journal* de l'année 1640.

« À Firando, l'an 1640, premier novembre.

« Nous avons reçu des avis de la cour par diverses voies, portant que l'empereur a été informé du bâtiment que nous faisons, et en est mécontent ; que S. M. I. a envoyé un commissaire à ce sujet, mais sans avoir communiqué ses ordres ni son instruction au conseil ; et les ministres de nos amis nous recommandent tous de bien prendre garde à notre conduite, parce qu'assurément il y a quelque chose de très important sur le tapis.

« Le 4 le gouverneur de Nangasacky nous [X, 169] fit donner avis qu'ils se mettaient en chemin pour aller au-devant du commissaire de S. M. I. nommé Inoie Tsikingoe, qui venait par mer et devait arriver incessamment.

« Le 8 sur le soir on découvrit les barques du commissaire et du gouverneur de Nangasacky, et à l'instant nous les fîmes saluer du canon de nos vaisseaux, qui continuèrent de tirer jusques à leur arrivée. Nous nous trouvâmes à leur débarquement pour rendre nos devoirs au commissaire et lui faire la bienvenue. S. E. nous demanda de le mener au plus grand de nos vaisseaux, ce que nous fîmes. Ce vaisseau se nommait l'*Éléphant blanc*. Nous y régâlâmes S. E. et le gouverneur de Nangasacky et leur nombreuse suite le mieux qu'il nous fut possible. Ils allèrent par tout le vaisseau haut et bas et en tous endroits, ne cessant de

l'admirer avec de grandes exclamations. La nuit venant, ils se rendirent en grande pompe et magnificence à Firando. Nous les y accompagnâmes et leur y donnâmes le divertissement d'un feu d'artifice que nous avions fait préparer, avec d'autres régals ; et ayant diverses fois congratulé le seigneur commissaire sur son heureuse arrivée avec toutes les marques de respect et de soumission que nous pouvions donner, nous reçûmes notre congé et nous prîmes le chemin de notre loge.

« Le 9 sur les 8 heures du matin le commissaire et gouverneur susnommés vinrent avec une grosse suite faire la visite [X, 170] du bureau de la noble compagnie, tant des dehors que du dedans, des greniers aux caves, avec les magasins, lesquels étaient alors pleins de marchandises. Il n'y eut pas un seul endroit qu'ils ne visitassent de près, avec une particulière exactitude, non seulement des yeux, mais aussi des mains, ce qui se faisait pourtant avec courtoisie ; car tantôt c'était l'un, et puis c'était l'autre de leurs officiers, et sous divers prétextes, pris néanmoins la plupart de leurs curiosité ou de la nouveauté des choses. C'était à dessein de trouver quelques ornements d'église ou quelque pièce servant au culte de notre religion chrétienne ; mais n'ayant rien trouvé de tel, ils entrèrent en une salle où après quelques discours peu importants de part et d'autre ils s'en retournèrent au palais du seigneur de Firando, où le commissaire était logé, et où peu après il nous manda de le venir trouver avec tous nos commis et tous les officiers de notre bureau sans exception, à quoi nous obéîmes sur-le-champ. Voici le discours qu'il nous tint.

« “Sa Majesté Impériale est très bien informée que vous autres, ni plus ni moins que les Portugais, êtes tous chrétiens. Vous gardez le dimanche. Vous datez de la naissance de Christ, et vous mettez cette date sur le frontispice de vos maisons et de tous les bâtiments que vous faites de mer et de terre, où ce nom est ainsi exposé aux yeux de notre nation. Votre souveraine loi est celle des dix Commandements ; votre prière est l'oraison de Christ ; et votre confession de foi celle de ses disciples. [X, 171] Vous lavez d'eau les enfants qui naissent, et vous offrez en votre culte religieux du pain et du vin. Votre livre est l'Évangile. Les prophètes et les apôtres sont vos saints. Bref (car à quoi bon un plus grand détail ?), votre créance et celle des Portugais n'est qu'une même affaire, et la différence qu'il y peut avoir entre vous, que vous prétendez considérable, nous l'estimons légère. Nous avons bien su de tout temps que vous étiez chrétiens ; mais comme nous vous voyons ennemis l'un de l'autre, les Portugais et vous, nous pensions que c'était un autre Christ que vous adoriez et non celui des Portugais. L'empereur, après cet énoncé, vous fait signifier par moi, son envoyé exprès, que vous ayez à mettre bas incessamment toutes vos habitations et bâtiments où cette date est marquée, sans exception aucune, commençant par le quartier septentrional.” C'était celui que nous avons achevé le dernier.

« “Nous ne voulons point souffrir que vous observiez le dimanche ouvertement, afin que la mémoire de ce nom prenne entièrement fin. Le capitaine ou chef de votre nation en cet empire ne pourra plus désormais y demeurer qu'une année, mais vous le changerez annuellement, de peur qu'un plus long séjour ne produise un épanchement de votre doctrine parmi le peuple du pays. Faites état que le contraire de ce qui vous vient d'être prescrit donnerait des défiances de votre docilité aux ordres de l'empereur. Pour ce qui est du reste de la conduite que vous aurez à garder à l'avenir, les seigneurs régents de Firando vous le feront savoir.” [X, 172]

« La réponse que nous fîmes fut en ces termes : “Nous savons que sur l'intimation des commandements de l'empereur il ne faut dire autre chose qu'oui, et obéir, et que quand même il y aurait quelque remontrance ou quelque supplication à faire, ce n'est point à présent qu'il faut le découvrir, mais dans la suite. Tout ce qu'il a plu à S. M. I. de nous commander, nous l'exécuterons ponctuellement et entièrement.” Nous donnâmes cette réponse d'un ton sérieux et ferme, et en termes graves mais toutefois très respectueux.

« Notre réponse faite, on nous donna congé et nous passâmes en la grande salle, où

nous nous assîmes, attendant d'apprendre quelque chose sur notre funeste affaire. Il y vint après quelques moments des gentilshommes du commissaire qui étaient dans la salle lorsqu'il nous parla, lesquels nous rapportèrent que dès que nous avons été levés, il avait témoigné hautement beaucoup de satisfaction et beaucoup de joie de notre réponse par rapport à la disposition parfaite où nous avons témoigné d'être d'obéir rondement, et qu'il avait dit ces mots ensuite : "Je n'eusse jamais cru cela d'eux, mais je ne me pouvais ôter de l'esprit, sur la connaissance que j'ai de la nation chrétienne par la grande fréquentation que j'en ai faite, qu'ils ne manqueraient point de se jeter ou sur des plaintes, ou des excuses, ou des supplications. Ç'a été leur salut que cela ne soit point arrivé, car par là ils sont échappés, et ils m'épargnent beaucoup de travail et beaucoup de meurtre et d'effusion de sang." [X, 173]

« Aussitôt que nous fûmes revenus en notre maison, nous mîmes tout notre monde à déménager en grande hâte, selon que l'ordre le requérait. Comme nous étions après³⁴ il nous fut rapporté en très grand secret que quand le commandement de S. M. I. nous avait été signifié par le commissaire en présence des seigneurs de Firando et du régent de Nangasacky, s'il nous était arrivé d'user de remontrances sur notre qualité d'agents et de commis, que nous ne pouvions disposer du bien de nos maîtres, et de demander des délais sous couleur de les informer et de requérir leurs ordres, ou bien de nous jeter soit sur les plaintes de mauvais offices à nous rendus qui nous attiraient l'indignation de l'empereur, soit sur les supplications, pour avoir du temps ; en un mot, que si nous avons témoigné la moindre répugnance à l'exécution immédiate des ordres de S. M. I. qu'il nous signifiait, vingt gardes armés assis à nos côtés et derrière nous auraient reçu un signal auquel il leur était donné ordre de nous foudroyer de ces paroles : "Désobéissant aux commandements de l'empereur, vous êtes indignes de vivre", et à même temps nous auraient percé de coups ; qu'on aurait à même temps arrêté tous nos subalternes que nous avons amenés, et qu'aussitôt on aurait fait avancer les troupes des seigneurs de Fingo, de Tsickingo, et d'Arnuu, qui n'étaient qu'à une heure de la place, où le commissaire les avait fait avancer sans qu'on en sût le sujet, qu'on serait subitement entré dans notre île, qui ne pouvait résister, [X, 174] et que de là on aurait pris et détruit notre flotte, qui était considérable, selon que les occurrences en eussent fourni le moyen.

« Sur le soir, le seigneur de Firando nous fit avertir en grand secret par une personne affidée que monseigneur le commissaire ayant envoyé deux fois d'une heure à l'autre observer quelle diligence on faisait à déménager et à abattre, le rapport qu'il en avait eu l'avait mis en colère, et qu'il avait dit et répété avec quelque emportement : "Je connais les artifices du capitaine des Hollandais, qui est un homme rusé. Je m'imagine qu'à l'heure qu'il est il dépêche à la cour, aux conseillers et ministres d'État, Saminkedo, Cangado, Taeckemondo, et à d'autres seigneurs ses amis et affectionnés à sa nation comme eux, que je sais qui le sont beaucoup ; mais je sais aussi que leurs excellences ni nul autre ministre d'État que moi seul, qui ai reçu tête-à-tête de la bouche de l'empereur les instructions et les ordres sur cette importante affaire, n'en a aucune connaissance. Oui, assurément ce capitaine n'oublie ni prières, ni promesses, ni présents, pour obtenir seulement quelque délai. Cependant si je découvre quelque sorte de lenteur dans l'exécution de l'ordre que je lui ai signifié, et que les gens n'aillent pas tous plus vigoureusement qu'ils ne font à abattre leurs édifices, je ferai couper la tête aux huit ou dix principaux Hollandais en présence du capitaine ou résident ; et si cela ne les fait pas encore aller avec l'empressement requis à accomplir les commandements de l'empereur, je [X, 175] ne retarderai pas d'un moment les exécutions de ses ordres, quelque chose qu'il en puisse arriver." Le gouverneur de Firando nous faisait donner cet avis en particulier par motif d'affection, et nous exhortait cordialement, mais franc et net, de nous hâter tout autrement que nous ne faisons à abattre nos édifices ; qu'il nous

³⁴ « On dit aussi, Il est *après* à faire telle chose, pour dire qu'il y travaille actuellement » (Furetière).

assurait qu'il partageait avec nous la détresse où nous étions jetés, et y était sensible autant qu'il l'eût jamais été à aucun accident, d'autant plus qu'il avait in intérêt personnel dans notre triste aventure, puisque la chose se passait en un lieu de son domaine et seigneurie propre. Nous fîmes remercier S. E. avec toute l'ardeur imaginable ; et considérant qu'il y allait de notre salut particulier et du commerce entier de la Compagnie de redoubler nos efforts à mettre nos maisons à bas avec un extraordinaire empressement, nous fîmes venir sur-le-champ 200 hommes de nos vaisseaux, louâmes du monde, et primes encore pour nous assister les marchands avec qui la Compagnie avait coutume de traiter, tant pour l'achat que pour la vente, au nombre d'autres 200 hommes, gens forts et robustes qui, joints à ceux qui étaient déjà à l'ouvrage, firent un incroyable effort pendant toute la nuit à transporter les effets et marchandises hors des magasins du côté septentrional en ceux du côté opposé et dans les chambres et les salles, et en des magasins et des maisons des bourgeois de Nangasacky que nous empruntâmes pour cela.

« Le 10 on travailla avec tant de vigueur, [X, 176] six ou sept cents hommes que nous avions, que le coin septentrional de l'édifice fut uni à fleur de terre.

« Nous eûmes au soir un message secret du gouverneur de Firando qui nous conseillait d'aller rendre visite à monseigneur le commissaire, qui n'attendait pour s'en retourner à la cour que de voir la démolition de nos édifices avancée, mais que nous prissions bien garde de témoigner ni de parole ni de contenance aucun mécontentement ni déplaisir de ce qui se passait, chose que nous exécutâmes ainsi avant la nuit.

« Le commissaire nous fit un accueil fort affable, et après quelques compliments, il se mit à témoigner beaucoup d'affliction et d'ennui des peines et du chagrin qu'il avait endurés à notre sujet, mais que cela étant venu du bon plaisir de Sa Majesté Impériale, il devait le supporter non seulement patiemment, mais aussi d'un esprit content, comme il le faisait aussi. Nous répondîmes dans le même esprit, et d'un air et d'un ton calme et nullement embarrassé, que nous étions parfaitement disposés à obéir et nous soumettre avec une entière résignation à tout ce qui nous serait imposé ou prescrit de la part de Sa Majesté Impériale, et que nous suppliions très humblement et avec ardeur S. E. de vouloir nous marquer et prescrire la conduite que nous aurions à tenir à l'avenir. Le commissaire, prenant un air plus que sérieux et un ton de voix triste, nous répondit ces paroles : "Ce m'est un grand sujet d'affliction d'avoir [X, 177] été député commissaire de Sa Majesté Impériale pour vous apporter une nouvelle et des ordres dont je n'ignore pas le mortifiant effet, et vous n'en pouvez pas douter en considérant la connaissance et l'amitié qu'il y a depuis longtemps entre nous, dont nous nous sommes donnés [*sic*] réciproquement des marques aux occasions. Mais mettez-vous par grâce à ma place, et considérez que j'étais chargé de cet ordre, et que c'était le commandement d'un très haut et redoutable empereur, dont la volonté doit toujours être exécutée avec promptitude et avec zèle. Pour ce qui regarde la conduite que vous aurez à tenir, tant sur le commerce que pour les déportements civils, on vous en donnera l'ordre dans la suite. Vous pourrez cependant vous servir de vos magasins et de vos logements du côté du midi jusques à la fin de vos affaires et du départ de votre flotte, et vous pouvez confidemment vous reposer là-dessus." Nous remerciâmes avec tout le zèle possible ce seigneur commissaire de sa bonté et de son affection envers nous, dont nous le suppliâmes très instamment d'accorder la continuation à notre nation, et nous primes ainsi congé de S. E., toujours si consternés de notre désastre que nous n'étions pas capables de goûter l'adoucissement qu'on y apportait.

« Le 11 nous achevâmes de mettre bas tous nos édifices du côté du septentrion, et à droit et à gauche, dont on rangea soigneusement les matériaux, pierre et charpente, les uns sur les autres en pyramide, au milieu de l'île, qui en est la place ou le marché. [X, 178] Le commissaire, ayant vu les choses en cet état, partit de Firando au coucher du soleil pour s'en retourner à la cour avec tout son train et toute sa suite en dix grandes barques. Il fut

accompagné par les seigneurs et par les magistrats de Firando, et nous l'accompagnâmes aussi. Mais qui pourrait exprimer notre douleur en passant devant notre île, couverte des ruines de nos édifices qui étaient sur pied seulement quatre jours auparavant. »

Le 6 juin³⁵, la princesse, tante du roi et femme du grand pontife, m'envoya un présent de huit caisses de confitures sèches, pâtes et fruits, avec deux bassins de dragées si grands qu'un homme avait peine à en porter un sur sa tête. L'ambre et tout ce qu'il y a de plus exquis parmi les odeurs était mêlé dans ces confitures. On en fait ici d'admirables dans les grandes maisons. Je n'ai jamais rencontré tant d'honnêteté en mes voyages que chez ce ministre. La princesse sa femme, qui avait conçu assez d'estime pour moi sur mon procédé, me comblait de civilités au-delà de ce que je puis dire ; et lui faisait de même, à sa considération. Ce qu'il y avait de bien solide en cet obligeant traitement, c'est qu'ils prenaient sur ma parole tout ce que je leur vendais. Il n'y a assurément en Perse nulle autre maison de grand seigneur où l'on agisse avec tant d'équité et tant de générosité.

Le huitième, le prince Heracle m'envoya un capucin de Rome, missionnaire en Géorgie et pour lors avec lui à la cour, pour me prier de lui faire voir une partie des belles choses [X, 179] qu'il avait appris que j'avais apportées. Ce prince ne pouvait voir personne sans la permission de la cour. Le grand maître la donna pour moi à la première demande qu'on lui en fit.

Le quatorze, le roi s'étant de nouveau mis en fureur, si j'ose ainsi dire, contre la maison de Seficoulican, ci-devant gouverneur de l'Arménie, dont les fils avaient été ses favoris, et qu'il avait traités ensuite avec une extrême rigueur, comme on l'a rapporté, il mit hors du sérail la fille de ce gouverneur, qui était sa favorite, dame d'une extrême beauté, mais fière à l'excès. Elle n'avait pu supporter le désastre de sa maison. Mais comme elle avait devant ses yeux l'effroyable image de sa sœur brûlée vive il y avait six mois pour en avoir témoigné un ressentiment trop éclatant, elle renferma le sien au-dedans ; mais elle ne put si bien le contenir que sa douleur ne parût de temps en temps d'un air lamentable. Le roi, la trouvant toujours pleine de cette idée, se dépitait contre elle, et peu après il la renvoya à la princesse sa mère, à dessein de ne la plus voir, lui laissant pourtant ses biens et son train entièrement. Mais son amour pour elle n'était pas d'aussi facile défaite que sa personne ; au contraire, le temps et l'absence l'enflammèrent, et quelque résistance qu'y apportât son dépit, il résolut de faire revenir sa favorite. La reine mère, s'apercevant que l'amour l'emportait ainsi sur le ressentiment, vint au secours de cette noire passion, ranima sa vengeance, et pour mettre fin à ce funeste combat porta le roi à marier cette belle personne, afin de [X, 180] n'y plus penser. Le roi ainsi excité en donna précipitamment l'arrêt funeste, portant qu'on marierait le jour même cette grande dame à quelque homme de néant. Un des principaux eunuques du sérail l'alla trouver au palais de sa mère, où elle vivait dans un grand appartement séparé, par respect à sa dignité de favorite. L'eunuque lui dit que le roi lui avait choisi un mari, et qu'il était envoyé pour lui en donner avis. La dame, qui vit tout perdu pour elle, au lieu de répondre à la proposition, se jette sur les reproches, sur les plaintes, et sur les injures. L'eunuque, voyant qu'il ne pouvait calmer ses emportements, la laissa et alla trouver la princesse sa mère, à qui il fit connaître la volonté du roi, et que S. M. lui enjoignait de nommer incessamment un procureur pour marier sa fille le jour même, le roi voulant que le mariage se consommât la nuit suivante : qu'il fallait donc obéir sur-le-champ, sans différer. On a représenté au long ci-dessus que les mariages se font la plupart par procureur dans la religion mahométane, surtout entre les personnes de qualité. La princesse ne perdit point de temps à des pleurs et à des plaintes vaines. Elle obéit à ce qui lui était enjoint, et le mariage se fit le jour même, sans faire mention du personnage de l'époux autrement que par son nom.

³⁵ Après cet excursus japonais qui remonte à X, 118, on revient soudain à Casbin, le 6 juin 1675.

C'était un des plus bas officiers de la cuisine du roi. La dame, qui découvrit qui il était, ou qui s'en doutait seulement, lui prépara une étrange réception : car comme le même eunuque qui lui avait apporté le matin les ordres du roi [X, 181] fut revenu sur la minuit lui annoncer que son époux était à la porte, et qu'elle eût à le faire entrer pour consommer le mariage, elle lui dit de s'asseoir et qu'il serait témoin de sa conduite. À même temps cinq ou six eunuques qu'elle avait instruit [*sic*] et chargés de ce qu'ils devaient faire allèrent prendre à la porte du sérail cet époux infortuné, la victime innocente d'un amour en fureur, qu'ils enfermèrent dans un sac la tête en bas ; et l'ayant porté dans une salle proche de sa chambre, ils se mirent à le charger de coups de bâton de la tête aux pieds. L'eunuque du roi, entendant les coups et encore mieux les cris, jugea d'abord ce que c'était. On ne le nia pas. Il eut beau remontrer, prier, menacer, rien n'apaisa l'emportement de la dame, qui fit continuer les bastonnades jusqu'à ce que le misérable, n'ayant plus la force de crier, fût jugé aux abois. Sur quoi, on le rapporta hors du sérail et on le mit à la rue. La dame dit alors à l'eunuque : « Vous pouvez rapporter au roi ce qui vient de se passer. Je sais bien que ma vie en court le plus grand risque, mais j'aime mieux mourir que de me donner à un vilain après avoir eu cent fois dans mes bras le plus grand roi du monde transporté d'amour. Dites-lui que j'ai acquiescé à la disposition qu'il a faite de ma personne quand ç'a été en faveur de la sienne, mais que je n'y acquiescerai jamais s'il en dispose pour un autre. » L'aventure rapportée au sérail, la reine mère en fut outrée à la mort. Elle voulait que le roi fit mourir cette fière disgraciée. Ses rivales en grand nombre, qui la craignaient absente comme présente, poussait à la roue. Le roi au contraire, touché [X, 182] de l'amour et de la générosité de sa favorite, ne lui fit aucun mal. Il avait un secret plaisir qu'une personne qu'il avait si passionnément aimée ne pût se donner qu'à lui et ne voulût point voir d'autre homme.

Cette dame n'ignorait pas comment le cœur du roi était tourné sur ces matières. Il en avait donné une preuve d'éclat en pareil sujet au commencement de son règne. Un dépit amoureux l'ayant pris contre une de ses favorites, d'une illustre naissance de Circassie, il ordonna de la marier sur-le-champ à quelque homme vil et de la plus basse lie du peuple. Le premier qu'on rencontra était le fils d'un blanchisseur de la cour, mais qui ne se trouva pas mal fait de corps. Le mariage se fit sans se voir, selon la coutume, surtout entre partis si inégaux. Cependant l'ordre du roi étant qu'il se fit et parfit, la dame laissa approcher son époux, et avec le temps s'en accommoda. Le roi, l'ayant su, en conçut un secret dépit, et étant arrivé au bout de quelques années que son père étant venu à mourir, il fit demander l'office de son père, le roi le fit venir et lui dit : « Lorsque tu épousas par mon ordre cette incomparable personne, et de si grande extraction, quelle fête fis-tu en réjouissance ? » « Sire, répondit-il, je suis un pauvre homme. Je n'eus pas moyen de faire de *chiragan* » (ce mot signifie illumination). « Quoi, dit le roi, ce chien ne fit point d'illumination à une si grande fortune. Qu'on fasse illumination de son corps. » Cela fut exécuté de cette manière. On étendit le patient sur une planche, couché sur le dos, et l'on l'y attache bien serré. On y perce de trous sans nombre avec une pointe [X, 183] de poignard, à mettre le petit doigt, qu'on remplit d'huile, avec une petite mèche au milieu, de la grosseur d'un ferret, et on les allume toutes à la fois. J'ai horreur d'écrire ces extrémités, ou pour mieux dire ces extravagances, à quoi la fureur de l'amour porte ces princes orientaux dont le pouvoir n'a d'autre guide ni d'autres bornes qu'un caprice emporté.

Le quatorze du mois le président du conseil, nommé Zainelcan, traita le roi avec une magnificence extraordinaire. Le logis et les jardins étaient pleins d'illuminations. Les Persans les font d'une fort agréable manière, en représentant sur les murailles des chasses, des batailles, des bois, des fontaines, des palais, et telles autres choses tracées avec de petites lampes de terre qu'on attache dans le mur, lesquelles n'ont que deux à trois pouces de diamètre et un d'épaisseur, qui contiennent quelques cuillerées d'huile. Quand cela est allumé, l'effet en est surprenant et admirable, car toutes ces figures paraissent en feu. Les

Paysans appellent cela *chiragan*. J'ai ouï dire qu'on en fait où il y a plus de six-vingt mille lampes. Ces illuminations durent sept à huit heures, selon que l'air est serein, et elles éclairent toute la maison beaucoup plus que le soleil en plein midi.

Le roi but à cette fête à son ordinaire, c'est-à-dire qu'il s'enivra d'abord et qu'il fut ivre toute la nuit. On ne peut croire la force de ce prince à porter le vin. Il n'y a Suisse ni Allemand qui lui tînt tête. Il a souvent méchant vin. Cette nuit-là, entre autres, il fut de fort cruelle humeur, dont le premier signe [X, 184] fut la bastonnade qu'il commanda de donner à un colonel, et presque pour rien, si longue et si rude qu'il en mourut en deux fois vingt-quatre heures. Il se retira une heure avant le jour. Le *mecheldar bachy*, on appelle ainsi le chef des porte-flambeaux du roi, marchait devant lui le falot à la main, un peu loin à cause que, comme il faisait beaucoup de vent, il appréhendait que quelque étincelle ne volât à son visage. Ce prince, ivre qu'il était, ne comprit pas cela ; il dit à cet officier : « Est-ce par honte ou par dégoût de me servir que tu marches si loin devant moi ? Coupez le poing à ce chien. » Il s'arrêta, en donnant ce barbare commandement, jusqu'à ce qu'il l'eût vu exécuté, ce qui se fit en un moment. Tous les grands étaient glacés de frayeur. Il fallait pourtant faire bonne mine. Le roi, les regardant l'un après l'autre, dit : « Je tirerai aujourd'hui le sang du corps à deux chiens qu'il y a trop longtemps que je souffre. » On devina d'abord que le grand vizir était un des deux dont le roi voulait parler. En effet, il avait couru grand risque tout le jour. Le *cortchi bachi*, on appelle ainsi un des généraux d'armée, quoiqu'ennemi assez déclaré de ce ministre, lui sauva la vie. Il prit la liberté, au risque de la sienne, de représenter à Sa Majesté que toute la Perse serait en confusion si elle le faisait mourir ; qu'au fond c'était un ministre habile et intègre qui en plusieurs choses était sans pareil ; que si Sa Majesté en était lasse, elle le reléguât en quelque lieu du royaume pour y prier Dieu pour elle le reste de ses jours. Le roi, après s'être tu plus d'un quart d'heure, répondit ces mots : « Qu'il gouverne mieux, ou je le ferai mourir. » [X, 185]

Ce ministre est à la vérité un homme incomparable. Il ne prend de présents de personne, et est incorruptible, ce qui est une vertu encore plus rare en Perse qu'ailleurs. Il soulage le peuple et il assiste beaucoup les pauvres. L'avarice dont il a entaché le roi, en lui voulant inspirer seulement l'économie, lui a attiré la haine des courtisans, chacun lui imputant sa pauvreté et les duretés du prince, dont le cœur est sordide naturellement bien plus que par éducation.

Le monde est dans l'étonnement comment ce premier ministre se peut maintenir, et comment il peut gouverner le royaume aussi tranquillement qu'il fait sous la domination d'un prince presque toujours ivre, et cependant si absolu que tout ce qu'il prononce, même en dormant, sont des ordres qu'il faut exécuter sur-le-champ, tout dût-il périr ; car un grand vizir n'ose rien faire de son chef. Il faut qu'il communique tout au roi. Sa tête répondrait du contraire, et il faut qu'il suive les décisions du roi, même quand elles sont telles que nous venons de le représenter, auxquelles, bien loin d'y avoir de la politique, il n'y a pas d'ordinaire du sens commun. Il faut assurément être habile pilote pour mener bien un vaisseau parmi tant d'écueils.

On racontait, lorsque j'arrivai à la cour, un jugement qu'avait rendu ce ministre, que les flatteurs égalaient au jugement de Salomon. En voici le détail en peu de mots.

Un marchand d'Ispahan était mort aux Indes, laissant de grandes richesses, et seulement un fils âgé de trente-cinq ans, qu'il avait alors avec lui, et une fille de quatorze ans, mais [X, 186] d'un autre lit, qui n'était encore qu'au berceau à son départ. Elle avait été élevée à la façon du pays, c'est-à-dire toujours enfermée, sans voir le monde. Son frère à son retour des Indes ne pouvant se résoudre à partager cette grosse succession avec elle, entreprit, pour la dépouiller de son droit, de la jeter hors du logis de son père, prétendant qu'elle était

supposée³⁶, et l'instrument de quelques méchants parents qui lui voulaient enlever une partie du bien paternel. On fait tout en Perse quand on a de l'argent à donner. Ce jeune homme en dépensa largement pour suborner des témoins de considération afin d'imposer aux juges que son père n'avait laissé d'autre enfant que lui. Il gagna son procès à tous les tribunaux, et on y prononça sur la déposition de plus de quarante témoins, tous gens de loi, que l'appelante, qui se disait fille du défunt, était une fourbe qui ne lui avait jamais appartenu. Cette pauvre fille, ainsi dépouillée de ses biens et même de son nom, fut conseillée de s'aller jeter aux pieds du grand vizir. Elle le fit, accompagnée de plusieurs gens qui la protégeaient par générosité dans la persécution qu'on lui faisait. Ce sage ministre trouva le procès trop important pour refuser de le revoir. Il fait venir les parties et les témoins. Il interroge l'homme au sujet de la fille. Il lui demande s'il ne l'a jamais vue ? si elle n'est point de ses parentes ? ou née dans son voisinage ? depuis quel temps il en a connaissance ? et autres telles interrogations. L'homme nia constamment d'avoir de sœur ni de savoir qui était cette fille-ci, et il en prêta le serment solennel. Ses témoins font aussi serment que le défunt a son [X, 187] départ de Perse n'avait d'autre enfant que ce fils. Le premier ministre interroge ensuite la partie, qui était cette pauvre fille, et l'ayant bien examinée, il commande à deux eunuques de la mener dans son sérail et de lui ôter le voile afin de lui rapporter ce qui en était. L'assemblée était cependant fort attentive au jugement qui se devait rendre. Les eunuques ramenèrent la fille et rapportèrent au grand vizir qu'elle a environ dix-sept ans, qu'elle est belle et bien faite ; que des vieilles matrones l'avaient aussi examinée, et qu'elle était vierge. Le premier ministre, ayant ouï tout cela en pleine audience, dit à son premier secrétaire : « Dressez un brevet d'huissier chez le roi pour l'intimé³⁷, avec cinq cents écus d'appointements ; et vous autres, messieurs, dit-il à ses témoins, dressez le contrat de mariage d'entre lui et l'appelante. J'ai songé, poursuivit-il en le regardant, à vous marier ensemble. Vous avez entendu le rapport de la qualité personnelle de la fille. Le don que vous fait le roi d'une belle charge avec un appointement proportionné lui tiendra lieu de bijoux et de trousseau. Traitez-la comme votre épouse, et aujourd'hui même consommez le mariage avec elle. » Un si sage jugement confondit la fourberie et le faux concert de l'homme avec ses témoins. Ceux-ci furent les premiers à s'embarasser ; ils ne savaient comment faire le contrat d'un inceste. Le premier ministre, qui découvrit leur peine, dit à ses officiers : « Qu'on mène tous ces gens-là en prison, et que ce fourbe y reçoive tout à l'heure deux cents coups de bâton sous les pieds ; qu'on lui ôte aussi tout ce qu'il a jusqu'à la chemise, et que sa sœur en soit mise en possession : [X, 188] elle en usera avec lui comme elle voudra. »

Le même jour la fièvre me prit, si rude qu'il fallut me mettre au lit.

Le 18 le roi envoya dire au prince Heraclé de renvoyer la plus grande partie de son train, au moins la moitié, n'ayant plus désormais besoin de tant de gens, puisqu'il se trouvait en pays où sa personne était en toute sûreté. Ce train montait à deux cent cinquante hommes géorgiens. Le garde hôte du prince lui dit aussi que le roi avait commandé que, quand il aurait ainsi diminué son train, on lui donnât cinquante écus par jour pour sa dépense au lieu de la nourriture qui lui était envoyée journellement du palais royal. La chose n'eut point d'effet alors. Le prince fit conjurer le roi de lui permettre de garder son monde, représentant que c'étaient tous de vieux domestiques de sa famille qui lui avaient témoigné une fidélité inviolable durant sa mauvaise fortune ; que c'était d'ailleurs autant d'esclaves que S. M. aurait de plus ; et que lui et eux le serviraient de leur sang partout où il les enverrait. Le roi témoigna d'agréer sa supplication, et lui permit de retenir tout son train.

Le 13 juillet je retombai malade plus fort qu'auparavant. Les affaires que j'avais à la

³⁶ Entendre : qu'elle était une fausse sœur.

³⁷ « Se dit proprement de celui ou celle qui sont assignés devant un juge supérieur pour voir juger l'appel d'une sentence rendue à leur profit » (Furetière).

cour m'avaient obligé de sortir tout le temps que j'avais eu la fièvre, hormis le jour d'accès. Cette fatigue, qui ne me permettait pas de prendre assez de repos, et endurée en un temps où la chaleur était extrême, me mit si bas que je crus pendant huit jours que je n'en relèverais jamais. Le grand maître m'envoya [X, 189] un médecin du roi. Le premier médecin m'en envoya un autre, aussi du roi. Le grand pontife, la princesse sa femme, le grand veneur et ses frères, fils du premier ministre, eurent aussi beaucoup de soins et de bontés pour moi. J'envoyais prendre à leurs offices les remèdes qu'on m'ordonnait, ou à l'apothicaire du roi quand on n'en trouvait pas de si bons en ville. Le grand pontife m'avait dès mon arrivée ordonné une pension journalière de pain et de fruits. Le grand maître m'envoyait souvent le soupé tout dressé, ainsi j'avais de grands sujets de bénir Dieu des secours qu'il me faisait recevoir de ces grands seigneurs persans, desquels tous, par un bonheur extrême, j'ai toujours été aimé. La fièvre ne me quitta qu'à la fin du mois d'août. Elle me durait trois ou quatre jours de suite, et me reprenait après autant d'intervalle.

Le 5 août au soir, le roi tint un grand conseil avec tous les officiers du royaume au sujet d'un envoyé extraordinaire de Moscovie qui était arrivé le vingtième juillet avec seulement dix hommes de suite. Il avait ordre exprès de ne demeurer pas plus de quinze jours à la cour. On disait d'abord que le motif de son voyage était seulement pour donner avis de la venue d'un ambassadeur extraordinaire de Moscovie et lui préparer ses voies, mais dans la vérité c'était pour faire déclarer le roi sur le secours de vingt mille hommes que le Grand Duc lui demandait contre le Turc, s'il le donnerait ou non ? La Perse et la Moscovie ont depuis vingt ans une ligue défensive contre le Turc, qui porte qu'ils s'assisteront [X, 190] réciproquement d'un pareil nombre de troupes en cas d'attaque de la Porte. Le Moscovite ne cessait depuis un an de hocher le mors³⁸ à la Perse, tout cela inutilement. Enfin il fallait à présent répondre catégoriquement, car le Grand Duc protestait en ses lettres qu'il prendrait pour un refus formel les délais et les longueurs dont l'on se servirait à l'accoutumée, et n'envoyerait plus personne au roi. Le conseil délibéra enfin que les intérêts du Moscovite ne devaient pas être si chers à la Perse que de s'attirer pour eux une guerre qui ne lui pouvait être que dommageable ; que puisqu'on était en paix avec la Turquie, il s'y fallait tenir ; et qu'il y avait encore moins d'équité à la rompre qu'à ne pas satisfaire au traité qu'on avait avec le Grand Duc. Le roi, voyant tout le conseil opiner en faveur du repos et de la paix, au préjudice des traités solennels dont l'on vient de parler, dit que, puisque toutes les voix donnaient l'exclusion à la guerre, il voulait donc aller en Mazenderan. On appelle ainsi l'Hyrcanie. Les astrologues eurent ordre là-dessus de consulter le ciel, et les ministres les affaires, afin de marquer le temps le plus propre pour partir. Les uns et les autres s'accordèrent pour partir dans cinquante jours. Les astres devaient être alors dans un aspect favorable pour l'entreprise d'un tel voyage, et toutes choses devaient être prêtes. Le départ fut donc marqué au vingt-cinq de septembre. Je fus ravi de cette nouvelle, parce que mes affaires m'obligeant d'être à la mi-novembre à Ormus, je n'aurais jamais été expédié si tôt à la cour sans ce voyage. [X, 191]

Le 9 le vizir ou intendant de Mazenderan, ayant mis les ministres dans ses intérêts, présenta requête au roi pour le détourner du voyage qu'il voulait y faire. Il représentait que la province n'était nullement en état de recevoir ni d'entretenir la cour un hiver entier, qu'il y avait faute de tout, que les principales villes étaient délabrées, que les caravanserais se trouvaient la plupart abattus, et que d'un an le pays ne serait en état de loger la cour ; enfin il offrait cent mille francs de présent à S. M. pour changer de dessein. Les ministres appuyaient les remontrances de l'intendant de tout leur possible. La forte passion qu'ils avaient de retourner à Ispahan leur faisait croire que si le roi n'allait pas en Hyrcanie il retournerait là. S.

³⁸ « *Hochoer la bride* se dit figurément pour dire sonder les sentiments de quelqu'un, l'inviter à se déclarer s'il veut dire, faire ou entreprendre quelque chose » (Furetière).

M. fut inflexible ; elle répondit à l'intendant que la cour partirait seulement dans cinquante jours, et qu'elle irait si lentement qu'elle n'arriverait en Hyrcanie qu'en deux mois de marche ; qu'on pouvait faire bien des réparations en quatre mois, et amasser bien des provisions. Le roi ajouta qu'il avait pensé de plus, pour n'accabler pas le pays, de laisser à mi-chemin la chancellerie et les autres officiers dont l'on se pouvait passer, et tous les étrangers qui suivaient la cour pour affaires ; qu'il partit donc incessamment, afin de mettre ordre à tout. Le vizir, voyant que le roi voulait absolument faire ce voyage, fit partir son intendant en poste le soir même, et lui suivit quatre jours après, ayant reçu du roi une *calate* de quinze cents écus de valeur.

Les motifs de l'intendant d'Hyrcanie à détourner le roi de ce voyage étaient faciles à [X, 192] découvrir aux gens un peu éclairés au gouvernement de Perse. C'est un malheur pour un intendant de province quand le roi y va séjourner ou seulement qu'il y passe. Il faut alors qu'il fasse abonder les vivres et qu'ils y soient à bon marché. Il faut qu'il fasse des magasins pour le roi, qu'il régale la cour, qu'il rétablisse les grands chemins, les lieux et les édifices publics et les palais du roi, car il en a en toutes les provinces, ce qui ne se peut faire sans grands soins et sans de grandes dépenses. Mais le pire est que ses extorsions et sa méchante administration sont d'ordinaire mises au jour à la venue du roi. Le peuple en foule l'attend sur les chemins pour lui en demander justice, et alors, s'il n'en coûte ni la tête ni la charge à l'intendant, il lui en coûte la plupart de ce qu'il a pillé.

Le 11 Sefi Coulican, honoré du gouvernement de l'Arménie à la place de celui de la province de Herat, arriva à la cour. C'est un seigneur âgé de cinquante-cinq ans, fils de ce célèbre Rustan Can qui eut tant de part aux conquêtes d'Abas le Grand. On l'avait choisi entre tous les grands de la Perse pour lui confier le gouvernement de l'Arménie. Le roi le voulait voir et reconnaître lui-même si sa réputation n'excédait point son mérite. S. M., ayant appris son arrivée, commanda au grand maître d'hôtel de le recevoir, de l'amener à ses pieds, et d'avoir soin de lui durant son séjour en qualité de *mehmandar* ou garde-hôte. Il vint sur le soir au palais, et en entrant il fit présent aux *sophis* qui étaient [X, 193] de garde de vingt-quatre bassins de confitures. Il alla ensuite baiser les pieds du roi. Le lendemain le roi lui envoya une *calate* qui valait environ quinze cents pistoles. Elle consistait en un habit de brocart complet, en une épée de pierreries, et en un cheval avec le harnais d'or émaillé. Comme il fut venu au palais, le roi l'entretint longtemps familièrement. Il avait été malade durant son voyage. Le roi lui en demanda des particularités et des nouvelles, ensuite de Mahammed Can, gouverneur d'Esterabat, pays qui confine aux Yuzbecs au sud-est de la mer Caspienne, chez qui il avait passé le fort de sa maladie. « Sire, dit-il à S. M., sans Mahammed Can je n'aurais jamais eu le bonheur de vous baiser les pieds. Il a eu des soins de moi qu'on ne peut dire. Nous sommes amis de vieux temps, toutefois c'est moins à notre amitié que je le rapporte qu'à la passion qu'il avait de servir V. M. en lui sauvant la vie d'un de ses plus fidèles esclaves. Il faut aussi que je vous dise, sire, qu'il a un extrême désir de voir V. M. ; il en entretient tout le monde, et l'on voit bien à ses discours passionnés qu'il n'aura jamais de contentement qu'après avoir vu son visage béni. » Il est vrai que ce gouverneur Mahammed Can a depuis longtemps une passion extrême de venir à la cour. Il avait été pendant plusieurs années premier ministre sous le règne d'Abas second, dont il fut disgracié pour lui avoir conté une aventure de guerre autrement qu'elle ne s'était passée. Toute la Perse désirait de le voir une seconde fois en ce haut emploi. Il a de grandes qualités, et il possède entre autres celles qui engagent davantage, savoir la libéralité et [X, 194] la générosité. Sefi Coulican rendait donc un bon service à son ami et à bien des gens en travaillant à le faire venir. La chose réussit comme il désirait. Le roi commanda au grand vizir de mander à Mahammed Can de venir en poste à la cour. Le courrier partit le treize, et quatre jours après un jeune seigneur, neveu de ce Mahammed Can, nommé Abdel Caferbec, partit aussi pour tenir la place de son oncle durant son absence, en qualité de lieutenant. Le grand vizir, le grand

maître, et toute leur cabale n'étaient guère contents de cet ordre. Ils appréhendaient qu'il n'en arrivât du changement en leur fortune et en toute la cour.

Le treizième j'eus l'honneur de présenter au roi les deux Français de Chastelleraut que j'avais amenés avec moi, dont l'un était horloger et l'autre orfèvre³⁹. Je n'avais jamais approché S. M. de si près que ce jour-là. Tout le monde regarda comme une faveur extraordinaire qu'elle me faisait de me permettre de lui montrer de main à main de leur besogne, et de lui en faire remarquer l'art et la beauté. Le grand maître m'introduisit. Il dit au roi, quand je m'inclinai pour le saluer : « Sire, c'est Chardin, votre marchand. » S. M. se mit à sourire en me regardant, et dit : « Il vend bien cher. » Le G. M. repartit, avec un souris pareil : « Cela est vrai, sire, il est fin. Toute la cour en est attrapée. » Le G. M. avait raison de rire en disant cela, car il mettait bon ordre au contraire. Le roi, après avoir vu les pièces de ces deux ouvriers, les prit à son service. Le G. M. me dit tout haut : « C'est à votre considération que le roi les [X, 195] prend ; car il a tant d'ouvriers et même d'européens qu'il n'y a pas de besogne pour la moitié. » Cela est vrai, et il en avait qui n'avaient rien à faire depuis deux ans. Le G. M. régla leurs gages à six cent trente-cinq livres l'un et à quatre cent cinquante livres l'autre, avec la nourriture de la cour. Il me fit bien entendre que je lui avais beaucoup d'obligation de tout cela, et que c'était un vue de me rendre office qu'il leur faisait donner de si bons gages.

Le quatorze la fièvre me reprit plus fort qu'auparavant. Elle était ardente à l'extrême, me dura dix jours, et m'épuisa de forces à un point que je ne pouvais me soutenir. Les maladies abattent étrangement un homme en fort peu de temps en ce climat, à cause particulièrement de la diète qu'on fait observer aux fébricitants. Je ne prenais en vingt-quatre heures pour toute nourriture que deux bouillons de riz pilé cuit avec de l'eau et un peu de *coudou*, qui est une sorte de concombre. Mais on revient bientôt aussi, et l'on est rétabli cinq ou six jours après qu'on a cessé la diète.

Le vingt-sept, à soleil couché, je sortis pour la première fois, grâce à Dieu, et je fus voir le G. M. Il m'avait envoyé voir tous les jours durant ma maladie. Je le trouvai revenant de la cour accompagné de plusieurs seigneurs. Il me dit en me voyant : « Comment vous portez-vous ? Ne voulez-vous point vous guérir tout à fait ? » Je lui répondis en le remerciant de ses bontés le plus humblement que je pouvais, et je lui dis ensuite : « Seigneur, les médecins disent [X, 196] que l'air est mauvais ici en automne. Cela d'un côté, et de l'autre le chagrin de ne pouvoir convenir de prix avec le roi m'empêcheront de me rétablir ici. Qu'il plaise donc à Votre Grandeur de me donner congé. » Il me répondit que sans ma maladie il aurait fini affaires avec moi il y avait longtemps, que la cour partait en peu de jours, que je vinsse donc le lendemain terminer, et que je lui fisse savoir encore une fois tout ce qui me restait, qu'il valait mieux que j'emportasse de l'argent que de la marchandise.

Le premier jour de septembre, et les six suivants, ce seigneur régala toute la cour. Il voulut que je fusse à tous les régals, qui furent magnifiques.

Le huitième, Mahamed Can, gouverneur d'Esterabad, arriva malade à la cour. On croyait que ce n'était que de lassitude pour être venu en poste, et qu'un peu de repos, avec la joie de revoir le roi, lui rendrait la santé, mais la suite confondit toute cette attente. Il fut reçu encore plus magnifiquement que ne l'avait été son ami le gouverneur de l'Arménie, dont l'on a parlé. Le *calatte* que le roi lui donna valait deux mille louis d'or. Le roi lui-même choisit l'épée dans son trésor, et voulut voir l'habit qu'on lui envoyait. Il fit présent aux *sophis* ou gardes de la porte de vingt bassins de confitures et de quelque peu d'étoffes. Tout le monde, à la réserve des partisans du premier ministre, était ravi de sa venue et s'en promettait mille biens. La voix publique le rétablissait déjà dans la charge de grand vizir où il avait été

³⁹ Chardin espère débiter des marchandises que son associé Antoine Raisin n'avait pas réussi à vendre au Grand Moghol, accommodées au goût persan : voir Van der Cruysse, p. 230-232.

autrefois, l'ôtant à Cheic-ali-can, qui en était en [X, 197] possession, pour la lui donner, et on se promettait qu'il gouvernerait l'esprit du roi absolument. En effet, c'était un homme d'un génie fort élevé, le plus éloquent de la Perse, et le plus disert. Il avait le cœur grand, les manières généreuses et engageantes, l'esprit éclairé, juste, et insinuant. Il arriva au bout de dix jours que sa maladie, malgré laquelle il avait voulu faire tous les jours sa cour, l'alita tout à fait, et que quatre jours après il mourut. Tout le peuple cria que Cheic-ali-can, grand vizir, l'avait fait empoisonner. Les gens mieux instruits attribuèrent sa mort aux saignées excessives que les médecins du roi lui avaient ordonnées. S. M. ressentit beaucoup sa mort, et le peuple en eut une extrême douleur, tellement qu'on peut dire que jamais grand seigneur en Perse n'a été plus regretté de tout le monde. Son gouvernement fut donné à son fils, qui n'avait qu'onze ans. Un de ses parents devait gouverner sous son nom.

Le dix-huit, le roi donna audience de congé à tous les ambassadeurs et envoyés qui étaient à la cour. Ce dominicain ambassadeur du pape dont l'on a parlé fut expédié comme les autres fort honorablement. Le présent qu'on lui fit consistait en deux *calaates* des moyennes sortes et en dix-huit cents francs, moitié en argent, moitié en étoffes, et on lui donna réponse à toutes les lettres qu'il avait apportées, excepté à celle du général de son ordre. Les lettres pour les têtes couronnées étaient cachetées. Celle pour le cardinal patron était ouverte. Celle pour le pape était pliée plus large que les autres, enfermée [X, 198] en un sac de brocart fort riche, et cacheté sur les bouts, qui sont à franges, pendants à la moitié du sac. Le cachet s'applique à l'endroit du nœud des deux côtés, sur de la cire rouge, du diamètre d'une pièce de quinze sols et fort épaisse. Sur un des côtés du sac, au milieu, étaient écrit ces deux mots persans : *hamel fasel*, qui signifient écrit précieux ou excellent. Le sujet pourquoi les rois de Perse traitent avec tant d'honneur les papes en leur écrivant, c'est, disent les Persans, que les papes ont été les premiers princes chrétiens à rechercher leur commerce, à leur écrire, à leur envoyer des ambassadeurs et des présents. J'observai une chose dans les lettres qu'on donna à celui-ci que je n'avais pas observée ailleurs, c'est qu'il y avait avec chaque lettre une copie en caractère commun, fort bien écrit et fort lisible. C'était pour en faciliter l'intelligence aux interprètes, car autrement le caractère ordinaire des missives du roi est très difficile à lire. J'eus le moyen d'observer tout cela dans les lettres qui étaient à cachet volant, parce que l'ambassadeur me le fit voir. Il se trouva que ses gens n'entendaient rien à plusieurs titres et mots mystérieux qui y étaient. J'aidai à lui en donner l'intelligence. Il demanda ou était la réponse à la lettre de son général. On lui dit que S. M. avait fait réponse dans celle du pape à ce que le général lui demandait ; mais c'était un artifice du premier ministre, qui ne voulait pas apprendre à l'ambassadeur qu'on refusait ce que ce général demandait, qui était la permission de bâtir un couvent de dominicains dans Ispahan ou dans Julpha, [X, 199] qui en est un des faubourgs ; l'Église romaine a déjà quatre couvents de moines en cette ville.

Elle s'empresse d'y en avoir davantage ; cependant, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, je n'ai point vu ni ouï dire que tous ces missionnaires aient converti aucun mahométan au christianisme. La raison pour laquelle elle s'empresse si fort à faire de nouveaux établissements en divers endroits des Indes, est que cela fait illusion aux idiots qui croient bonnement que toutes ces missions qui sont en si grand nombre produisent des fruits extraordinaires dans les pays où elles sont établies, et que par conséquent la doctrine catholique est hautement prêchée et publiquement professée par toute la terre, quoique rien au monde ne soit certainement plus faux que cela. La cour de Rome et la Congrégation de la Propagande savent bien à quoi s'en tenir là-dessus. Depuis le temps qu'elles mettent les missions en usage, elles n'en ignorent assurément pas l'inutilité. Et pleinement convaincues que les catholiques romains sont les moins propres de tous les chrétiens à convertir soit les mahométans, soit les gentils, soit les chrétiens schismatiques, comme elles les appellent, quoiqu'ils soient les premiers et les

plus anciens chrétiens ; pleinement convaincues, dis-je, de ces vérités, lorsqu'elles sollicitent avec tant d'ardeur de nouveaux établissements dans les Indes, c'est certainement moins l'avantage et la propagation du christianisme qu'elles ont en vue que l'éclat et la grandeur de l'Église romaine dont elles ont intérêt de soutenir le titre d'Église universelle : titre qu'elle s'est arrogé, et qu'elle a usurpé, en s'élevant par toutes sortes de voies au-dessus des autres églises qu'elle a su mettre adroitement sous sa domination⁴⁰. Quand on apporta à l'ambassadeur les *calaates* et les présents du roi, on lui dit de les joindre à soixante-dix mille livres de tailles que S. M. quittait en faveur des princes chrétiens dont il avait apporté les lettres de recommandation aux chrétiens romains d'Aberneh. Enfin on lui donna un officier de chez le roi avec dix chevaux pour le remener, et cet officier avait des ordres adressés aux gouverneurs des provinces de le défrayer jusqu'à son embarquement pour la Moscovie. Il devait retourner par ce pays-là. Le roi de Perse n'approuve pas que ceux qui sont chargés de ses lettres aillent par la Turquie, de peur que les Turcs, venant à les intercepter, découvrent le commerce qu'il entretient avec les princes chrétiens.

Le dix-huit, le grand maître me donna congé et acheva de me payer tout ce qu'il me devait. J'ai assez fait connaître l'humeur de ce ministre dans mon journal de 1673 en la relation de ce que je fis alors avec lui. J'ajouterai ici que tout ce que j'en ai dit est très véritable, et que je ne me suis point mépris dans les traits dont je l'ai dépeint. Comme il était alors beaucoup plus puissant à la cour, plus absolu, et mieux dans l'esprit du roi, il se contraignit moins aussi. Il me désespérait quelquefois par ses inégalités. D'abord il me rebuta de paroles et alla jusqu'aux injures, me menaçant, me rendant tout ce que j'avais apporté, jurant que le roi ni lui n'en prendraient pas pour un sol. Je crus du commencement que ce n'était là qu'une redite des mêmes manières [X, 200] qu'il avait tenues avec moi il y avait deux ans, mais il les poussa si loin que je n'y entendais plus rien. Un jour qu'il avait fait assembler les orfèvres et les joailliers qu'il y avait dans la ville pour mettre le prix à ce que le roi voulait avoir de moi, il se mit dans une colère si forte (elle était pourtant feinte) qu'on eût dit qu'il était en fureur. Ces prétendus experts, les uns ignorants, les autres timides et n'osant apprécier juste, crainte de déplaire, mettaient les choses à moitié de ce qu'elles me coûtaient. Il voyait bien lui-même qu'elles valaient davantage, cependant il s'obstinait à prétendre que j'en passasse par l'incapacité et par la mauvaise foi de tout ce monde, disant qu'il ne pouvait rien prendre plus haut que l'estimation des connaisseurs. J'eus beau dire que ce que j'avais apporté était rare, extraordinairement beau, et qu'ainsi les connaisseurs du pays n'y pouvaient pas mettre un prix juste, qu'il n'était nullement selon l'équité de m'asservir à leur estimation, qu'il n'y avait là rien à moi en propre, et que les propriétaires qui me remettaient ou m'envoyaient des pierreries à vendre m'obligeaient à les vendre au prix marqué ou à les rapporter, qu'ainsi ce serait me prendre mon bien que de me faire donner ma pierrerie moins que ce prix-là. Le grand maître me répondit qu'il me donnerait une attestation signée de vingt personnes de la cour du prix que ma marchandise avait été estimée, et qu'avec cela j'en répondrais suffisamment aux propriétaires. Je repartis qu'on ne s'en contenterait pas en France, et qu'avec cent papiers de même on [X, 201] ne laisserait pas de me faire payer le prix entier jusqu'au sol. Le grand maître s'irrita alors plus qu'auparavant ; il se mit à étaler des bijoux précieux du trésor du roi auprès desquels, disait-il, tout ce que j'avais n'était que de la terre. Il passa de là à exagérer l'habileté des joailliers persans et la sienne propre ; et ensuite me tournant le dos, il se mit à me décrier comme un homme sans jugement, sans conscience, sans respect, à me charger d'injures, à fulminer des menaces de la disgrâce du roi et de la sienne.

Comme je m'imaginai que tout le vacarme de cette basse farce n'était que jeu joué,

⁴⁰ Passage supprimé en 1711.

je laissai le grand maître faire son rôle, et quand je crus qu'il était temps de répondre, je lui dis : « Seigneur, j'aime mieux vous tout donner que de vous causer du mécontentement et de la colère. À quoi bon vous emporter contre moi, qui ne suis pas moins à vous que ces eunuques qui sont autour de votre personne. Du reste, Votre Grandeur sait que c'est elle et le roi qui m'ont fait venir en Perse, et que je ne suis pas venu de mon chef. Est-ce pour me maltraiter ainsi que vous m'avez mandé ? Votre courroux me fera mourir de déplaisir. Ce que je vous ai dit est la vérité, que ces bijoux ne sont point à moi, et que si je les donne à moins que ce que je les ai mis sur le mémoire, il faut que je le paye de la bourse. Il n'est pas de la générosité du roi ni de V. G. que je me perde en les servant. Je ne demande point à vous vendre rien ; j'ai assez de vos bonnes grâces : conservez-le-moi, et me rendez ma marchandise. » « Fort bien, dit-il. Je dirai tout cela au roi, [X, 202] et tout au moins il vous chassera de la cour, et ne voudra jamais entendre parler de vous ; mais ne vous en prenez qu'à vous-même. Trouvez-vous ce soir au trésor. » J'y allai au temps assigné. Le grand maître, d'un air sérieux, ou plutôt irrité, me rendit tous ces beaux bijoux que le roi voulait avoir, et pour me faire croire que c'était tout de bon qu'il rompait tout traité avec moi, il me mena chez lui et me rendit pareillement jusques aux moindres pièces tout ce qu'il avait à moi, non sans crier et tempêter comme il avait fait l'après-midi. J'avoue que je ne savais plus où j'en étais, et que la crainte m'éblouissait les yeux. Je m'imaginai que c'était tout de bon. Je me retirai fort triste, et encore plus indigné du procédé du grand maître, qui était si étrange et si bas.

Il me laissa trois jours sans m'envoyer quérir, et moi je ne l'allai point voir non plus. Le matin suivant je vis venir cinq ou six hommes à cheval. C'était son trésorier, vieux eunuque, et insinuant tout ce qu'il se peut. Son ambassade était de me porter à complaire à son maître, à ce qu'il voulait, et d'avoir égard aux avantages qu'il pouvait me faire en d'autres marchés. Il ne gagna guère avec tous ces attrayants discours. Je n'étais pas pour me rendre à des paroles. Le jour d'après un marchand du roi vint me donner une autre attaque à même fin, qui n'opéra pas davantage. Et un autre me vint représenter que je faisais mal de n'aller pas chez le grand maître lui faire des excuses. Mais enfin on me vint quérir de sa part. Je fis le malade ; et quand je crus avoir aussi de mon côté [X, 203] façonné autant que l'affaire le requérait et le pouvait souffrir, je fus à son palais. Il me parut d'abord qu'il ne trouvait pas mauvais que j'eusse tant fait le fâché. Cela n'en était que mieux pour faire accroire aux gens qu'il ne ménageait rien pour faire le profit du roi. Nous nous raccommodâmes. Je vendis à peu près comme je voulus, et ce seigneur me fit des caresses qui surprenaient tout le monde qui avait vu ce qui s'était passé peu de jours auparavant, et qui passèrent mon attente. À la vérité j'étais son homme, et l'agent le plus passif dont il se pût servir en ses artifices. Je le voyais tromper le roi sans faire semblant de rien voir. Ce faux ministre m'achetait des bijoux comme étant pour lui afin de s'en faire donner meilleur marché, et dès que le marché était conclu il les faisait enregistrer pour le compte du roi à cinquante pour cent d'augmentation, me trompant ainsi le premier, et se servant de mon nom pour voler son maître. Par une autre fourberie encore plus basse, il faisait expédier *gratis* mes assignations sur le trésor royal, parce, disait-il, que j'étais étranger et considéré du roi, et m'en faisant payer les droits tout du long, qui vont à cinq pour cent. Il se mêlait d'ailleurs de faire le prix de mes marchandises chez la plupart des grands, où il les estimait assez bas pour faire sa cour ; et quand je ne les voulais pas donner à son prix, ce qui arrivait d'ordinaire, il leur disait à l'oreille de me les rendre, et qu'il me les achèterait pour eux mieux qu'ils ne pouvaient faire. Cela arrivait effectivement ainsi, mais il en faisait passer le paiement par ses [X, 204] mains, dont il retenait le sol par livre. Ainsi il se rendait l'arbitre de mes affaires, obligeait ses amis, et m'escroquait cinq pour cent de mon paiement. Enfin il n'y a point de fourberie dont il ne s'avisât pour gagner sur moi. Je le laissais faire, m'accommodant de son avarice, parce qu'il me procurait toujours le débit de quelque chose. Quand ce vint à prendre

congé, il me le donna avec des honnêtetés indicibles, des caresses et des marques d'estime et d'amitié les plus obligeantes du monde. Il me demanda ce que je voulais avoir de lui pour souvenir. Je répondis que, quoi qu'il lui plût de me donner, il me serait toujours inestimable, parce que ce serait pour un souvenir. Il me demanda si je voulais un poignard et une épée. Le chef des astrologues du roi, qui était proche de lui, prit la parole et dit qu'il ne m'en avait jamais vu porter. Le G. M. envoya là-dessus quérir une écharpe que S. M. s'était ôtée de la ceinture pour la lui donner, et il me la présenta, en me disant que c'était seulement un mémorial et un gage de son affection. Cette écharpe était toute tissée d'or, à grandes franges de même. Je le remerciai le plus fortement que je pus, et je le suppliai avec une pareille ardeur de me continuer sa protection et sa faveur. Je me levai ensuite pour me retirer, et il me dit qu'il voulait que je vinsse souper avec lui. « Seigneur, lui répondis-je, je suis comblé de vos faveurs, que Votre Grandeur ait agréable que je reçoive mes amis que j'ai invités ce soir à un repas d'adieu. » « J'en suis content, me dit-il, et pour les mieux traiter, je vous enverrai votre souper. » Il n'y manqua [X, 205] pas. On m'apporta deux grands bassins fort remplis de diverses sortes de viandes à la persane, et de plus une lettre de recommandation sur Cosrou Aga, son lieutenant à Ispahan dans l'intendance de tous les biens du roi, dont l'autorité, comme je l'ai remarqué, est grande en l'absence de la cour.

Le 19 je pris congé du ministre, du grand veneur, et de quelques autres seigneurs avec qui j'avais le plus de connaissance, et je fus ensuite m'expédier de chez le *cedre*, on appelle ainsi le grand pontife, et de chez la princesse sa femme. Le grand pontife me fit dire par son trésorier que le voyage qu'il allait faire lui rendait l'argent comptant bien nécessaire, et que si je voulais prendre une assignation sur son trésorier à Ispahan, cela l'accommoderait. Je lui répondis que cela m'était égal, et que j'agréerais tout ce qu'il lui plairait de faire. Une heure après, on me donna mon assignation sur son trésorier à Ispahan contenant le compte de ce qui m'était dû, et commandement de me le payer, scellée en bonne forme du sceau du pontife et contre-scellée de ceux de l'intendant et du trésorier de sa maison.

La princesse me fit dire presque la même chose que son mari, savoir que cela l'accommoderait que je me contentasse de recevoir ce qu'elle me devait partie comptant et partie en une assignation sur son trésor à Ispahan. Je lui fis dire qu'elle pouvait garder tout s'il lui plaisait, que tout ce que j'avais était à son commandement. Son intendant me fit compter partie de la dette en bel argent, et me délivra une assignation pour le reste en la [X, 206] même forme que celle du grand pontife, mais expédiée à son nom et à son sceau.

Après avoir fait la révérence au grand pontife et pris congé des officiers et des eunuques, et régalé chacun de petits présents à proportion des services que j'en avais reçus, on me présenta au nom de la princesse diverses petites caisses de massapains, de biscuits, de macarons et d'autres sucreries, tant qu'un crocheteur en pouvait porter, et on me donna mon dernier congé.

Ce jour-là le chef de sommellerie partit pour aller porter à Mazenderan, de la part du roi, la nouvelle de sa venue. On appelle cet officier *chirachi bachi*, c'est-à-dire le chef de ceux qui pourvoient le palais de vin. On a déjà dit que quand le roi va en quelque province il en envoie donner la nouvelle. On appelle celui qui la porte *mouchteloutschi*, c'est-à-dire le porteur de bonnes nouvelles. La province lui fait un présent considérable que la coutume a rendu fixe. Celle de Mazenderan donne treize mille cinq livres, celle de Casbin en donne dix-huit mille, et celle d'Ispahan, quand le roi y revient, donne à celui qui en apporte la nouvelle vingt-deux mille cinq cents livres. On régale le porteur outre cela de vivres, de fruits, de hardes, de chevaux, chaque ville selon sa grandeur et ses moyens, et aussi selon l'émolument qu'elle tire de la venue du roi.

Le *chirachi bachi* est le chef et l'intendant de la sommellerie. Il a soin de fournir toujours de toutes sortes de vins de Perse, et d'eau-de-vie de Moscou, la table du roi ; et lorsqu'il vient quelque ambassadeur chrétien [X, 207] ou quelque autre homme considérable,

il l'entretient de vin et d'eau-de-vie selon la ration quotidienne qui lui est assignée. Il a la surveillance de tous ceux qui font du vin et qui en vendent dans le royaume ; et comme la loi du pays en défend l'usage aux mahométans, cet officier ne permet qu'à force d'argent et des présents d'en faire ni d'en débiter. Cela lui vaut beaucoup, car il se sert de mille moyens pour extorquer des chrétiens et des juifs, même dans les provinces les plus éloignées, diverses amendes qu'il s'applique, leur imputant qu'ils vendent du vin aux mahométans contre les défenses et la loi, et les rendant comptables des désordres que le vin fait commettre. Il faut excepter de ceci les Européens, sur qui il n'a rien à voir. Ce seigneur a de plus l'intendance du buffet du roi, qui vaut plusieurs millions, et est le chef de tous les officiers qui en ont le maniement et la garde. Le roi ne boit que du vin de Perse. Les Européens lui en ont donné à diverses fois d'Espagne, de Rhin, et de France, il n'y a jamais trouvé de goût. Il n'en trouve point de plus excellent que celui de Chiras et de Géorgie. À la vérité ces vins-là sont excellents. Les nôtres sont plus délicats, mais ce n'est pas la délicatesse que les Persans cherchent dans le vin, ils veulent qu'il soit fort et qu'il ait du corps. Celui qui enivre le plus vite est à leur goût le meilleur. Le prince de Géorgie a soin de pourvoir la sommellerie de vin de ce pays-là. Il y envoie toutes les six semaines environ vingt caisses, chacune de dix bouteilles ; chaque bouteille tient un [X, 208] peu plus de trois pintes. Il en vient de Chiras quatre fois autant. Il n'y a rien de plus propre que la manière dont on sert le vin au roi. Les bouteilles sont de cristal, et façonnées les unes à pointe de diamant, les autres à goderons, les autres peintes. Elles tiennent une pinte environ, ont le pied haut de deux doigts, le corps rond, et le cou étroit, long de huit à neuf pouces, fait en cou de cigogne. La bouche est faite en bec de grue ; elles sont bouchées de cire, liées par-dessus d'un morceau de tabis incarnat de six doigts en carré, et cachetées du cachet de l'intendant sur une cordelière de soie.

Le 23 au soir, le roi distribua une partie des charges vacantes. Il donna le gouvernement d'Irivan à Sefi Coulican, qu'il avait fait venir de Corasson exprès pour cela, comme on l'a dit. Le *divan bekir*, qui est le premier magistrat du royaume, eut celui d'Hamadan. On croyait que le roi lui ferait couper la tête, vu le nombre des plaintes et des complaignants qu'il y avait contre lui, car on l'accusait de plus de deux millions de concussions, dont l'on marquait toutes les circonstances une par une. On peut croire qu'il y en avait bien d'autres qui n'étaient pas mises en compte. Le premier ministre, dont il est la créature, le grand maître, dont il est allié, et ses autres amis, avec deux cent mille livres qu'il fit couler chez ses plus fortes parties, en firent disparaître le plus grand nombre. Ce fut pour sauver sa tête qu'ils lui procurèrent ce gouvernement, où il est à l'abri de la haine et des clameurs de ceux qu'il a dépouillés, et aussi de la justice, qui le laissera en repos [X, 209] s'il ne réveille pas sa vengeance par de nouvelles iniquités.

Le 24 à la pointe du jour la cour partit, et je partis aussi, fort content du succès de mon voyage, dont je bénissais Dieu ardemment. Ma joie eût été plus vive si ma santé n'eût pas été si mauvaise, mais j'étais dans une langueur qui me permettait à peine de me tenir à cheval.

Les fièvres laissent ici, après leur guérison, une débilité extrême dans tous les membres du corps, accompagnée de douleurs assez sensibles. On a peine à agir, et l'on ne se sent point de force. La nature est longtemps à revenir de cet abattement, et c'est l'ouvrage de plusieurs mois et d'un grand soin de soi-même.

Le 7 octobre j'arrivai à Ispahan, où la première chose que j'appris fut que trois jours auparavant un marchand indien qu'on croyait le plus riche de la ville s'était allé jeter à l'asile de l'*Haly capi*. On appelle ainsi la grande entrée du Palais Royal. C'est-à-dire qu'il avait fait banqueroute. Sa faillite était de quatre cent mille livres. Les Anglais et les Hollandais y étaient pour cinquante mille, les missionnaires carmes pour cinq mille, et moi pour douze. Cette méchante nouvelle m'empêcha de me réjouir avec mes amis de l'heureux voyage que j'avais fait ; et ce qui me chagrinait davantage, c'est qu'il me fallait partir incessamment pour me rendre à Bander-Abassi pour des affaires d'importance. Je ne savais à qui recommander

celle-ci. Les Français d'Ispahan sont des ouvriers du roi, qui ont bien à la vérité du crédit et de l'appui, [X, 210] mais qui manquent de capacité pour de telles affaires. Les Anglais et les Hollandais y étaient tant intéressés pour eux-mêmes qu'il n'était ni prudent ni même honnête de leur remettre mes intérêts en main, sans parler de la politique de ces compagnies, qui ne laissent pas la liberté aux particuliers de solliciter ouvertement pour les intérêts de gens d'autres nations. De semblables raisons m'empêchaient d'employer les carmes, car en ces pays orientaux chacun est également politique, quelque habit qu'il porte. Je recommandai mon affaire à Cosrou Aga, le lieutenant du grand maître, et je donnai ma procuration à un marchand français nommé Monsieur de l'Estoile⁴¹.

Je pense qu'il ne sera pas mal à propos de conter le succès de cette banqueroute pour faire connaître le train et le tour que ces sortes d'affaires-là sont capables de prendre en ces pays orientaux.

Il y avait des Arabes de Bagdad intéressés de dix mille écus en cette banqueroute, gens dont l'on s'était servi quelques années auparavant pour envoyer au tombeau d'Aly l'aumône de treize mille cinq cents livres que le roi y envoie annuellement, et par qui on la devait envoyer encore celle-ci. Ils allèrent trouver le frère du grand maître, homme dévot et qui fait le religieux, lui firent un présent de soixante-dix pistoles pour avoir sa protection en cette affaire, et ils lui mirent leur acte en main. Ils énonçaient que les dix mille écus que l'Indien banqueroutier leur devait était de l'argent qui leur avait été remis pour porter au tombeau d'Aly, qu'ils [X, 211] avaient donné à cet Indien quatre jours seulement avant sa fuite, pour servir à payer des marchandises qu'ils avaient dessein d'emporter à Bagdad au lieu d'argent. Cet acte était signé de plus de soixante témoins, tous ecclésiastiques. La Perse a ses Normands⁴² aussi bien que la France, et les gens d'Église surtout y sont la plupart très faux et fourbes. Ces Arabes avec cet acte et une lettre de recommandation du frère du grand maître allèrent en poste à la cour. Le grand maître les présenta au roi et en vingt-quatre heures il leur fit expédier un commandement adressé au gouverneur de la ville d'aller à l'Haly Capi, d'en tirer le banqueroutier, et de le faire payer par préférence ce qu'il devait aux Arabes, parce que cet argent était un bien appartenant au Prophète, et qu'en tel cas la loi, qui défendait de tirer personne de l'asile sacré sinon pour meurtre n'avait point de lieu, puisque de voler le Prophète c'était un crime plus énorme que le meurtre. Le commandement portait que, les Arabes étant satisfaits, on satisfît ceux qui avaient des privilèges royaux d'être payés par préférence, et que le reste fût partagé entre les autres créanciers.

Cependant le prévôt des marchands, on l'appelle *melic el toujar*, c'est-à-dire roi des négociants, et le vizir ou l'intendant de la province avaient apposé le scellé aux magasins du banqueroutier. Les Anglais et les Hollandais l'y avaient mis aussi. On m'avait conseillé d'y mettre aussi mon sceau, car chaque créancier un peu considérable par sa qualité et par l'intérêt qu'il a dans la faillite a [X, 212] le droit de l'y mettre, et de plus j'avais le privilège de marchand du roi reconnu. Mon départ précipité m'empêcha de le faire.

Les Arabes ayant apporté l'ordre du roi au gouverneur de la ville, il alla en personne, l'ordre du roi à la main, qu'il fit voir au chef des *souphis* qui gardent l'asile, et avec sa permission il en tira le banqueroutier. Les Arabes furent aussitôt payés, c'est-à-dire au bout de huit jours, mais tout cela ne se fit pas sans près de trois mille écus de frais. L'Indien fut resserré ensuite à la charge du gouverneur. On tira des comptes de ses créances et de ses effets. Il en avait écarté un grand nombre. Il fut mis à la question pour le confesser, qui consiste à être battu sous les pieds. On couche le patient sur le dos, on lui attache les pieds à

⁴¹ Isaac de L'Estoile, père de Louis Guilherme de L'Estoile interprète de la Compagnie française : voir Van der Cruyse, p. 237.

⁴² « On appelle un homme Normand quand il ne veut pas tenir un marché qu'il a fait » (Furetière).

un arbre, la plante en haut, et quatre hommes avec des bâtons longs comme une gaule⁴³ et gros d'un doigt lui en donnent dessus tant que le sang sorte de dessous les ongles. Cinq mois de temps s'étant écoulés sans pouvoir tirer de plus grandes lumières, les créanciers considérant que le gouverneur et les autres magistrats suçaient le débiteur peu à peu, on en vint à composition. Le fermier général des douanes prétendait quatorze mille livres. Cela passait pour le bien du roi. On lui donna pour quinze mille livres de marchandises à son choix. Les Européens en prirent pour la moitié de leur créance, les mahométans à raison du quart, les Arméniens et les Indiens à raison de quinze pour cent ; et pour ce qui me regardait, mon procureur laissa partager le gâteau sans se présenter ni se remuer le moins du monde. Dieu [X, 213] me fit la grâce à mon retour d'intéresser les magistrats dans le tort qui m'était fait, ceux surtout à qui j'étais recommandé. Ils représentèrent que j'avais laissé cette affaire pour courir exécuter les commissions que le roi m'avait données, et que mes procureurs m'avaient vendu ; mais que comme ils seraient comptables du tort qu'il souffriraient qu'on me fit en cette affaire, ils voulaient qu'on me satisfît. On me donna donc au bout de trois mois pour quinze cents écus de marchandises restantes destinées aux créanciers mahométans, indiens et arméniens, à qui il ne revint pas dix pour cent de net.

Je ne dois pas oublier qu'à mesure qu'on recevait il fallait rendre les billets du débiteur et donner quittance générale. Les Européens seule en étaient exempts. Nous ne donnâmes quittance que de ce qui se recevait, et gardâmes les billets et promesses pour s'en servir selon que l'occasion le permettrait.

Toutes les banqueroutes se vident en Perse avec la même injustice et la même tyrannie. Les créanciers qui ont du pouvoir ou des amis considérables et ceux qui peuvent engager les magistrats par des présents se tirent de tout par préférence. La justice engloutit une partie des effets restants, pillant débiteur et créancier, et distribue l'autre comme il lui plaît. Le roi ne perd jamais rien, ses marchands, ses intendants, et tous ceux qui manient son bien. Il faut observer qu'il est licite de se saisir des effets de son débiteur insolvable partout où on en trouve, et que l'adjudication qu'on s'en fait faire par la justice du lieu est valide. [X, 214]

Le 12 comme je me préparais à partir un courrier apporta au prévôt des marchands l'ordre de faire faire par ma direction des habits d'homme et de femme à l'européane. Il avait le même ordre pour le Bander-Abassi, où l'on supposait qu'il y avait aux bureaux des femmes des Anglais et Hollandais. C'est que les dames du sérail ayant vu des portraits d'Europe, il leur prit envie de se mettre de même en mascarade. On m'envoya aussitôt quérir, et je me fis mener aux magasins du roi où l'on garde les étoffes et où se font les habits ; et ayant la permission de prendre ce que je voudrais, je fis assembler des gens qui savaient quelque chose du métier de tailleur à notre mode. Les boutonnières du pays imitèrent fort bien nos boutons, et je fis faire le ruban avec des pièces de beau taffetas de Perse dont on ourlait des bandes si fin et si juste qu'on le prenait pour de vrai ruban. Il n'y eut que des corps de femme que je ne pus jamais faire faire. À cela près, tout fut fait en trois jours.

Le 15 je partis d'Ispahan pour le sein Persique, et comme la faiblesse où j'étais ne me permettait pas d'être une heure de suite à cheval, je fis mener un *cjavah*. C'est une machine de bois en manière de cune ou berceau, longue de quelque quarante pouces, large de trente, haute de cinquante, s'élargissant par le haut, qui n'est fait que de cerceaux, passés comme les carrioles⁴⁴. Le fond en est ordinairement de planches. J'avais vu par hasard à Casbin celle de la tante du roi, cette bonne princesse dont j'ai tant parlé, et j'avais observé que le dessous

⁴³ « Grande perche menue et longue avec laquelle on abat des noix, ou des pommes pour faire du cidre » (Furetière).

⁴⁴ *Cariole* : « Petite voiture à deux roues, et néanmoins suspendue sur des moutons, et couverte ordinairement de cuir » (Furetière).

était de sangles et que le devant [X, 215] s'abattait et se tenait avec des tringles, de manière qu'on s'y pouvait étendre et y être aussi à son aise qu'on est dans le lit sur son séant. Je fis faire une de ces machines avec soin, et je m'y trouvai fort commodément, lisant à l'aise. C'est la litière des dames de Perse, qu'on couvre de drap ou de feutre comme on veut. Les chevaux, et encore mieux les mulets, en portent deux. On se sert d'ordinaire de chameaux, qui étant forts au double, on fait les berceaux plus grands que ceux que j'ai décrits. Je mis avec le mien, pour servir de contrepoids, un grand coffre pesant cent quatre-vingt-dix livres. Le coffre et la machine, avec tout ce que j'y mettais, pesait plus de quatre cents. Un même cheval me porta ainsi chargé à Bander-Abassi, où il y a vingt-huit traites, chacune de sept à huit lieues. La vérité est que je me reposai huit jours à Chiras pour mes affaires, et que je me servais quelquefois d'un cheval de main que je faisais mener.

Le 27 j'arrivai à Chiras en meilleur santé, grâce à Dieu, que je n'étais parti d'Ispahan.

J'y reçus des lettres de la cour où l'on me mandait, entre autres nouvelles, ce qui s'y passait, et en Géorgie, à l'occasion du prince géorgien Heraclé Mirza, dont j'ai parlé en ce journal. J'y ai rapporté les efforts que fit Chanavas Can, vice-roi de Géorgie et son parent, pour le dissuader d'aller à la cour de Perse, lui représentant qu'on le ferait mahométan. C'était une fort bonne raison, mais ridicule en la bouche de ce vice-roi, qui s'est fait mahométan lui-même, de chrétien qu'il [X, 216] est né, pour avoir la vice-royauté de Géorgie. Son véritable motif était de se défaire doucement de ce jeune prince pour prévenir l'usage qu'il connaissait bien que la cour de Perse en voulait faire, qui était de lui ôter le gouvernement du pays pour le donner à ce jeune prince sous couleur de droit héréditaire, ce qui causerait une guerre civile dont le roi de Perse se servirait pour priver la Géorgie des libertés dont elle jouit et la réduire sous le joug arbitraire aussi absolument que les autres États de Perse. Chanavas Can, bien persuadé que c'était à cette fin qu'on avait retiré Heraclé de Moscovie, résolut de se maintenir dans sa vice-royauté à quelque prix que de fût, lui et ses enfants. Son fils Chanazar Kan, gouverneur sous lui du royaume de Caket, qui fait partie de l'Ibérie, sous prétexte de faire la visite de son État, et de courses et de chasse, fit un voyage secret à Acalzike, place frontière de Turquie et capitale d'une grande étendue de pays dont le gouverneur se nomme Astan Pacha, pour lui demander la protection de la Porte et un secours considérable contre la Perse s'il arrivait qu'on voulût mettre un autre vice-roi en Géorgie à la place de son père. Le pacha turc en écrivit à la Porte, qui lui ordonna de promettre au Géorgien dix mille hommes, qu'il lui enverrait au premier avertissement. Chanavas Can fit passer le voyage de son fils pour une fuite. Il envoya des exprès au roi portant que son fils l'avait trahi, et qu'il s'en était fui il ne savait où, mais qu'il allait en personne courir après lui, et qu'il en donnerait bon compte à Sa Majesté ; [X, 217] qu'il mourrait d'ennui d'avoir des fils rebelles à leur roi et à leur père, mais qu'il était, pour lui, fidèle esclave de Sa Majesté, et le serait toute sa vie. Il fit aussitôt mettre des gens en campagne et préparer son équipage, et il se mit en marche du côté de la mer Noire. La cour de Perse ne fut pas sa dupe, et elle découvrit que ce vieux renard, avec cette spécieuse allégation, était allé mettre ses trésors en sûreté chez *le meppe*, qui est son proche parent. On appelle ainsi le prince souverain de cette partie de Géorgie qui confine à la mer Noire. Elle découvrit encore qu'il avait envoyé au Grand Duc de Moscovie exposer que les Persans, sous couleur de remettre le prince Heraclé dans le domaine de ses ancêtres, cherchaient uniquement à se rendre les absolus et arbitraires maîtres de la Géorgie, et à en arracher le christianisme. La cour cependant dissimula comme les cours orientales savent parfaitement bien faire, car elle n'ignorait pas ce qu'une révolte entière des Géorgiens pouvait lui donner de besogne. Le roi fit réponse à Chanavas Can par un officier de marque qu'il se tenait assuré de sa fidélité et en était fort content ; qu'il pouvait attendre de sa justice et de sa faveur tout ce qu'il en pourrait désirer ; cependant qu'ayant fait l'honneur aux plus grands vice-rois de son empire de les faire venir à la cour pour les

connaître personnellement et pour conférer avec eux sur un grand dessein, il voulait aussi le voir, lui qui était prince renommé depuis [de] longues années pour le courage et pour la sagesse, et qu'il vint le trouver [X, 218] en Hircanie où il s'allait rendre. Le roi marquait Sefi Coulican et Mahammed Can vice-roi d'Arménie et de Bactriane, qui avaient été à la cour quelques mois auparavant, comme je l'ai rapporté. On joignait aux lettres de fort grands présents pour mieux éblouir le vieux vice-roi. Mais lui, rusé et défiant au double, ne s'en tint que plus sur ses gardes. Il fit de grands honneurs à l'officier du roi, et de considérables présents, et pendant quinze à vingt jours qu'il le retint, il ne parlait que de son voyage à la cour et des préparatifs nécessaires. Il le chargea à son départ de dire aux ministres de Perse qu'il suivrait incessamment. On le croyait ainsi, à voir tous les préparatifs qu'il faisait ; mais c'étaient des préparatifs de guerre et non de voyage. Quand ils furent presque achevés, il fit éclater une révolte de ses fils et des *tavai*. On appelle ainsi les grands seigneurs de Géorgie ; et sur cela il dépêcha des courriers à la cour de Perse pour en donner part. Ses lettres portaient que ses fils avaient engagé dans leur révolte les grands du pays, qu'ils étaient épaulés du Turc, et qu'ayant conservé tant d'années la Géorgie à l'obéissance de la Perse, il mourrait de chagrin qu'elle en fût démembrée à la fin de sa vie ; qu'il se mettait en campagne pour réduire les rebelles, et que tout de suite il irait aux pieds du roi. Le roi fit écrire par ses ministres qu'il était fâché des embarras où il se trouvait, et qu'il lui enverrait des troupes pour remettre les rebelles dans le devoir. Là-dessus on se mit à caresser davantage le prince Heracle [X, 219] en lui disant que l'occasion était venue de le remettre dans le royaume de ses ancêtres, et que le roi le ferait général de l'armée de Géorgie, mais qu'il fallait que de son côté il se fit mahométan. On le pressait toujours de ce funeste changement, et il y résistait assez courageusement. Le roi l'ayant invité à un jour solennel qui se trouva être jour de jeûne pour le prince, il lui envoya une assiette du plat qu'il mangeait : c'était de la viande ; mais le prince plutôt que d'en goûter fit le malade et se leva de table.

Monsieur Perrot, chef du commerce de la Compagnie royale des Indes orientales de France en Perse, m'attendait depuis quelque temps à Chiras. Nous en partîmes ensemble le quatrième de novembre, et nous fîmes le voyage de Bander-Abassi avec beaucoup de commodité et de plaisir.

Le 22 nous arrivâmes en ce port, et nous y trouvâmes deux grands navires hollandais armés en guerre et un navire fretté pour le compte des Anglais, qui tous trois revenaient de Basra pour Surat. J'avais dessein de m'embarquer sur ce navire anglais, et l'agent m'avait promis plusieurs fois que j'y serais le maître, mais la vue des Hollandais me jeta dans l'irrésolution à cause de la guerre que nous avions ensemble. Je sondai le capitaine du navire et l'agent anglais, savoir si les navires hollandais m'oseraient enlever de dessus leur vaisseau, et enfin je leur demandai nettement s'ils me voulaient assurer. Leurs réponses équivoques me firent connaître que le navire ne se battrait [X, 220] pas pour moi, et que si les Hollandais voulaient m'avoir, on me livrerait. Je dis à l'agent que cela étant ainsi, je risquerais trop de m'embarquer à la vue des ennemis sur un navire où l'on ne voulait point me garantir. L'agent ne fut pas marri que je ne m'y embarquasse point⁴⁵. J'ai observé pendant la guerre que les Français et les Anglais conjointement avaient avec les Hollandais, que les Anglais vivaient en meilleure intelligence avec leurs ennemis qu'avec leurs alliés⁴⁶.

Fin.

⁴⁵ Ainsi Chardin se voit contraint de rester en Perse au lieu de rejoindre Antoine Raisin en Inde ; leur association est « en train déplacer le centre de ses activités de la Perse vers l'Inde, qui constituait un débouché économique plus considérable et où Raisin se plaisait davantage », mais où Chardin ne se sentira jamais aussi à l'aise qu'en Perse (Van der Cruysse, p. 240-241).

⁴⁶ La fin du séjour de Chardin en Perse est peu connue. Il la quittera définitivement vers la fin de 1777, s'embarquant pour Surate pour un séjour de deux ans en Inde, revenant en France fin mai 1780.

Glossaire

abassi : monnaie persane ; les abassi « sont autant de francs » (Chardin, *Couronnement*, p. 454).

abstersion : « terme de médecine, qui exprime l'action des abstergents », dérivé d'*absterger* : « purger, nettoyer » (*Trévoux*, supplément de 1752).

à l'entour : utilisé régulièrement par Chardin, forme non encore tout à fait vieillie d'*alentour*

apprentif : apprenti ; seule forme du mot reconnue par Furetière.

bachi ou *bachy* : chef ou dirigeant de service, mot utilisé dans une grande variété de combinaisons.

baile : « le nom qu'on donne aux ambassadeurs de Venise résidants à Constantinople » (Furetière).

beiram : nom donné par les Turcs aux fêtes religieuses, « qu'ils appellent toutes *bayram*, [...] mot qui signifie le jour de Dieu » (Chardin, VII, 438).

bénéficence : « bonté particulière, grâce extraordinaire » (*Trévoux*).

bère : moine mingrélien.

bézoar, *bésoard*, ou *bézoard* : « Pierre précieuse qui naît dans l'estomac d'un animal des Indes. Le bésoard oriental naît dans l'estomac d'une espèce de chèvre sauvage qu'on trouve aux Indes, et le bésoard occidental naît dans l'estomac d'une sorte de bouc du Pérou. » (Richelet).

bienveillance : forme vieillie de *bienveillance*.

brachmane : plus ou moins synonyme de *gymnosophe* : « Philosophe indien fameux dans l'antiquité, ainsi nommé, parce qu'il marchait nu » (Furetière).

caimacan : lieutenant du grand vizir.

cahvé : café. Chardin l'écrit toujours ainsi, sans doute pour suggérer la manière dont les Persans le prononcent.

calaat, aussi *calate* ou *calatte* : habit royal offert par le roi à ses officiers ou à ceux qu'il comble d'une particulière faveur ; « c'est une marque infailible de l'estime particulière que fait le souverain de la personne à qui il l'envoie, et qu'il lui est permis de s'approcher de lui avec confiance » (*Couronnement*, p. 207).

campher : camphre.

can, *caan*, *kahn* : gouverneur de province.

caravanseraï : « C'est le nom qu'on y donne à des grands bâtiments qui servent à loger des caravanes. [...] Il y a dans le Levant plusieurs de ces *caravanseras* [variante orthographique] que la charité des princes ou des personnes riches y a fait bâtir » (Richelet, 1719).

casuiste : « docteur qui a écrit, ou que l'on consulte sur les cas de conscience » (Furetière).

cazy : « le premier juge civil dans tous les pays où la religion mahométane domine » (Chardin, VI, 253).

catholicos : patriarche dans l'Église mongrélienne.

cedre : grand pontife.

cependant : « en attendant, pourtant, pendant ce temps-là » (*Trévoux*).

chœur : centre, « l'endroit le plus sacré du temple » (Chardin, VII, 149). Chardin réfère régulièrement au *chœur* d'une mosquée, peut-être par analogie avec le chœur d'une église – lequel pourtant ne réfère qu'à un type gothique d'architecture religieuse.

convent : *couvent* (forme encore fréquente à l'époque).

couché(e) sur l'État : enregistré ; ayant un statut officiel.

courouc ou *kourouk* : défense d'approcher des femmes : voir VI, 238 ; « c'est une défense que l'on fait aux hommes et aux garçons au-dessus de sept ans, sur peine de la vie, de se trouver dans les lieux où doivent passer les femmes du roi alors qu'il veut aller quelque part avec elles. » (*Couronnement*, p. 226-227).

courtches : « l'ancienne milice de Perse » (IV, 37). « Ces familles étaient toutes également de la race des Courtches, qui sont ces Turcomans ou Sarrasins si célèbres par leurs grandes invasions et par leurs fameuses conquêtes ; et elles étaient fort unies ensemble pour leur mutuelle conservation, de manière qu'on pouvait dire que cette race des Courtches était la maîtresse du royaume. » (VI, 15).

d'abord : tout de suite (sens classique).

défray ou *défray* : « Paiement de la dépense d'une maison d'un équipage. Je ne voudrais pas entreprendre le *defray* de cette maison, de cet équipage pour mille francs tous les mois. » (Furetière).

derviche : religieux, « homme qui a quitté le monde et s'est consacré à Dieu, ne se réservant que le nécessaire » (Chardin, V, 172).

divan : « un conseil, un sénat, ou une assemblée de gens à qui l'administration de la justice est commise » (Chardin, VI, 94).

dragme : cinquantième partie d'une livre (Chardin, IV, 275).

ectype : « C'est une empreinte d'un cachet ou d'une médaille, ou une copie figurée de quelque inscription ou autre monument antique. Dans les livres des voyageurs on trouve

plusieurs ectypes de vieilles inscriptions, de la Colonne trajane, du Chimilnira de Perse, etc. » (Furetière).

enregîtrer : variante d'*enregistrer* ; Chardin utilise les deux formes.

Européan : Chardin l'écrit invariablement pour *Européen* (fém. *européenne* ou *européane*), sauf dans le *Couronnement*, où il écrit indifféremment *Européen* ou *Européan*.

Faits et dits : voir *hadis*.

fauteur : « Celui qui appuie et favorise un mauvais parti. S'il n'est hérétique, il est du moins fauteur. On a condamné ces rebelles et tous leurs fauteurs et adhérents » (Furetière).

four : « Le lieu où l'on cache ceux que l'on enrôle par force » (*Académie*, 1718).

gentils : païens idolâtres (*Trévoux*).

gros d'or : « la huitième partie d'une once, ou une drachme, qui pèse trois deniers, et le denier 24 grains ; de sorte que le gros est de 72 grains » (Furetière).

guèbre : « le nom qu'on donne aux Persans qui n'ont point voulu recevoir le mahométisme, et qui conservent leur ancien culte qui est d'adorer le feu, c'est pourquoi on les appelle aussi *ignicoles*. [...] *Guèbre* en Persan signifie infidèle. » (*Trévoux*).

hadis : *hadith*, recueil des paroles attribuées au Prophète ou à ses successeurs.

hagi : musulman qui a accompli le pèlerinage commandé de la Mecque.

ignicoles : adoreurs du feu ; épithète constante, chez Chardin, pour les Guèbres.

Iman, Imam ou *Imaan* : « Ministre de la religion mahométane qui répond à un curé parmi nous », mais « se dit aussi absolument et par excellence des chefs, des instituteurs, des fondateurs, des quatre principales sectes de la religion mahométane » (*Trévoux*).

impeccabilité : « État de celui qui ne peut pécher. L'impeccabilité n'a point été accordée à l'homme que par une grande grâce de Dieu. » (Furetière). Dans l'islam, l'impeccabilité est un attribut de tout vrai prophète (voir Chardin, VII, 42-43 et VII, 69-70).

impourvu (à l') : « Avec surprise. Les ennemis sont venus à l'*impourvu* et ont surpris la ville » (Furetière).

improuver : condamner, désapprouver (Furetière).

incontinent : « *adv. de temps*. Sur l'heure, dans un moment » (Furetière).

infidèle : tout ce qui n'est pas musulman ; sert aussi d'épithète péjorative.

judiciaire (science ou astrologie) : « celle qui se mêle de pronostiquer les événements par le mouvement des astres, leurs aspects et situations » (Furetière).

kalaat ou *kalatte*, voir *calat*.

kebla : direction où il faut se tourner pour prier, c'est-à-dire vers la Mecque, à moins qu'on ne soit à la Mecque, ce qui pose des conditions spéciales (voir Chardin, VII, 280).

kourrouk, voir *courouc*

laton : variante (mais constante chez Chardin) de *laiton*.

lieue : mesure de distance ; la lieue commune de France faisait 2,282 toises ou 4,4 km.

littéral : « se dit [...] en parlant de la langue grecque telle qu'elle est dans les auteurs anciens, par opposition à la langue grecque telle qu'on la parle maintenant dans la Grèce et dans les îles de l'Archipel » (*Trévoux*, supplément de 1752). La même définition vaut pour le géorgien (Chardin, I, 145, 192).

lustration : « expiation, sacrifices, cérémonies par lesquelles les païens purifiaient ou une ville, ou un champ, ou une armée, ou les personnes souillées par quelque crime, ou par quelque impureté » (*Trévoux*).

macération : « Terme de dévotion. Mortification. La *macération* de la chair se fait par les jeûnes, les cilices, les haïres et les disciplines. » (Furetière).

marc : « Espèce de poids qui sert à peser les choses précieuses, ou qui sont en petit volume. Il est fait de cuivre, et est subdivisé en plusieurs petits poids qui s'enchassent l'un dans l'autre, et qui vont toujours en diminuant de la moitié. Le poids de marc de Paris vaut 8 onces ou une demi livre de 16 onces, ou 192 deniers, ou 4608 grains. » (Furetière).

mauresque : voir *moresque*.

maussom, *mossoum* ou *moussom* : « le mot dont les Orientaux se servent pour signifier les saisons propres à naviguer d'un lieu à un autre » (Chardin, III, 193).

métail : *métal* (forme préférée par Richelet).

mirza : fils de prince, personnage de sang royal.

molla : « le nom général dont ils nomment les prêtres et les ministres de leur religion » (Chardin V, 6).

momie : « drogue médicinale, une composition visqueuse mélangée de bitume et de poix, découlant des montagnes et forêts d'Arabie ou autres pays chauds de l'Orient » (*Trévoux*) ; voir IV, 38-40.

moresques : « Peinture faite à la manière des Mores qui consiste en plusieurs grotesques et compartiments qui n'ont aucune figure parfaite d'hommes ni d'animaux » (Furetière).

Moscovie : synonyme de Russie.

mouchtehed : « un homme qui possède toutes les sciences, chacune au plus haut degré, qui (dans la religion surtout) est comme un oracle » (Chardin, V, 7).

moussom : « Terme de marine. C'est une espèce de courant d'eau, formé par des vents soufflant du même côté » (*Trévoux*, article « mousson »).

muphty, *mufti*, ou *mouphti* : « chef de la religion mahométane, résident à Constantinople » (Furetière).

nazir : « quelque surintendant ou voyant général » (*Couronnement*, p. 22-23).

œconomie ou *économie* : « ménagement prudent qu'on fait de son bien ou de celui d'autrui » ; aussi : « bel ordre et disposition des choses » (Furetière).

pacha ou *bacha* : « officier en Turquie qui a le commandement dans une province, qui en a le gouvernement » (Furetière).

période : « une petite étendue de discours qui contient un sens parfait, et qui ne doit pas être plus longue que la portée ordinaire de l'haleine. On en marque la fin par un point, et les membres ou divisions par des virgules. » (Furetière). La période est l'unité de base du discours à l'époque classique, avant que se fixent les notions modernes de *proposition* et de *phrase*. « L'étudiant [...] lit une période de deux ou trois lignes dans un auteur et se tait » (Chardin, V, 27).

persien : variante de *persan*. L'errata du tome X de 1711 préconise : « Partout où il y a *persien* ou *persienne*, en parlant des modernes, lisez : *persan* et *persane*. » Mais dans *Le Couronnement de Soleïmaan*, publié 40 ans plus tôt, Chardin utilise souvent cette forme et celle de *Perse* au lieu de *Persan*.

plurier : variante de *pluriel*.

pollu : pollué (Furetière).

pour ce : « *Pource* marque quelquefois la cause. Ils en sont, et pourquoi ? Et pource qu'ils ont de l'argent dans leur bourse. » (Furetière).

pratiques : « au *plurier*, se dit odieusement des cabales et menées secrètes qu'on fait pour nuire au public ou au particulier » (Furetière).

précepte : « en matière de morale et de religion, se dit des commandements de Dieu et de l'Église » (Furetière) ; dans la religion musulmane ce qui s'appelle précepte est toujours une obligation formelle, les devoirs moins essentiels n'étant que « de conseil ».

proche : Chardin utilise toujours ce mot comme adverbe, donc invariable.

prophète : « Homme extraordinaire et inspiré de Dieu qui annonce ses lois, ses commandements et ses mystères » (Furetière). « *Le Prophète* », avec article (auquel on met toujours dans ce texte une majuscule), est la désignation propre à Mahomet.

regître ou *registre* : Richelet donne *regître* et *registre* pour interchangeables ; Trévoux donne *registre* mais ajoute que « plusieurs écrivent et prononcent *regître* ». Chardin emploie les deux orthographes, ce qui suggère que le *s* n'était pas prononcé.

remener : « Transporter quelqu'un, ou le reconduire au lieu d'où il était venu » (Furetière).

secte : Ce mot, qui signifie « ceux qui suivent les mêmes maximes », n'est pas nécessairement péjoratif, mais « on le dit aussi des hérétiques » (Furetière).

sedre : le grand pontif, « juge suprême dans toutes les matières ecclésiastiques et dans toutes les causes civiles qui ont quelque rapport avec le spirituel, et le chef de tous les biens consacrés au culte de la religion et à l'entretien » (Chardin, VI, 251).

sens froid : la même chose que *sang froid*. Cette hésitation fut générale même longtemps après Chardin.

sérail : « C'est le palais d'un prince ou d'un grand seigneur en Orient » (*Trévoux*) ; Montesquieu ne le distingue pas de l'appartement des femmes (*haram*).

sofi : « Les *sofis* sont les gardes du corps du roi lorsqu'il sort du palais, à moins qu'il ne sorte avec ses femmes : car alors ce sont les eunuques seulement qui gardent sa personne » (Chardin VIII, 69-70).

sophi : « roi de Perse, empereur des Persans » (*Trévoux*).

sorbet : « Le mot de sorbet se prend en Orient pour potion ou breuvage mixtionné » (Chardin, IV, 180).

souillure : tache ou saleté ; dans le parler islamique, tout contact qui rend impur ou immonde.
sultan : « Titre qu'on donne aux empereurs d'Orient » (Furetière, 1690.)

symbole : « chez les chrétiens [...] le mémoire des articles de la foi que tout chrétien doit savoir et croire » (Furetière). Chardin l'applique avec le même sens à la religion musulmane.

tabis : « Gros taffetas qui a passé sous la calandre. On l'applique sur un cylindre où il y a plusieurs ondes gravées, ce qui rend la superficie de l'étoffe inégale et plus enfoncée en un endroit qu'en l'autre, et fait réfléchir à nos yeux la lumière différemment. » (Furetière).

tempérance : « une vertu qui tient un tel milieu entre les voluptés qui regardent Vénus et Bacchus qu'elle ne s'y laisse pas trop emporter et qu'elle ne s'en éloigne pas aussi tout à fait » (Richelet, 1680).

turquesque : *turc* (adjectif seulement, sauf pour la langue). Aucun dictionnaire ne donne ce terme mais Chardin s'en sert presque invariablement.

Table générale
des *Voyages de Chardin*

Première partie

Le Couronnement de Soleïmaan, troisième roi de Perse, et de ce qui s'est passé de plus mémorable dans les deux premières années de son règne (1668).

Épître
Préface
Extrait de privilège du roi
Le Couronnement de Soleïmaan

Deuxième partie

Voyage de Paris à Ispahan (1671-1673).

Tomaison et page

Préface de 1686
Préface de 1711

Voyage de Paris à Ispahan (1671-1673), capitale de l'empire de la Perse.

Première partie, qui comprend le voyage de Paris en Mingrélie, et la relation de la religion des Mingréliens, par le père Dom J. M. Zampi, théatin. I, 7

i. En quel temps les Colchéens reçurent la foi de Jésus-Christ, et qui furent les premiers qui la plantèrent dans leur pays.	I, 55
ii. Du catholicos, chef des ecclésiastiques	I, 161
iii. Des évêques de Mingrélie	I, 164
iv. Des moines et des nonnes	I, 166
v. Des papas ou prêtres Mingréliens	I, 169
vi. Quelques remarques	I, 172
vii. Des églises de Mingrélie	I, 174
viii. Des cloches qu'ils appellent Zanzaluchi [etc.]	I, 180
ix. Des images	I, 181
x. Des reliques des saints	I, 187
xi. Des habits sacerdotaux des papas	I, 189
xii. De la messe	I, 192
xiii. Du baptême	I, 195
xiv. De l'Eucharistie	I, 201
xv. De la pénitence	I, 205
xvi. De l'extrême-onction	I, 209
xvii. De l'ordre et du célibat des prêtres	I, 210
xviii. Du mariage	I, 212
xix. De l'office divin	I, 218
xx. Du signe de la croix, et de la manière de prier	I, 220
xxi. Des sacrifices	I, 224
xxii. Des fêtes	I, 228
xxiii. Des saints lieux qu'ils ont à Jérusalem	I, 245
xxiv. Des commandements de l'Église	I, 247

Voyage de Mingrèlie à Tauris.	II
Voyage de Tauris à Ispahan.	III

Troisième partie

Description de la Perse

I Description générale de l'empire de Perse, de son gouvernement, de ses forces, de ses lois, et des mœurs et des coutumes de ses habitants.

i. De la Perse en général	IV, 3
ii. Du climat et de l'air	IV, 13
iii. Du terroir	IV, 23
iv. Des arbres, des plantes, et des drogues	IV, 27
v. Des fruits de la Perse	IV, 50
vi. Des fleurs de la Perse	IV, 58
vii. Des métaux et des minéraux	IV, 62
viii. Des animaux domestiques et sauvages	IV, 71
ix. Des oiseaux domestiques et sauvages, et de la chasse	IV, 84
x. Des poissons	IV, 96
xi. Du naturel des Persans, de leurs mœurs, et de leurs coutumes	IV, 98
xii. Des exercices et des jeux des Persans	IV, 123
xiii. Des habits et des meubles	IV, 147
xiv. Du luxe des Persans	IV, 162
xv. De la nourriture des Persans	IV, 166
xvi. Des liqueurs douces et fortes	IV, 197
xvii. Des arts mécaniques et métiers	IV, 212
xviii. Des manufactures	IV, 261
xix. Du commerce ou du négoce, où il est aussi des poids, des mesures et de la monnaie	IV, 265

II. Description des arts et des sciences des Persans, de leur industrie et de leur habileté, tant dans la mécanique que pour tout ce qui regarde la vie civile.

i. Des sciences en général	V, 3
ii. Des écoles et des collèges, et de la manière d'étudier	V, 19
iii. Des langues dont les Persans se servent	V, 30
iv. De l'écriture	V, 47
v. De la grammaire et de la rhétorique	V, 56
vi. De l'arithmétique	V, 58
vii. De la musique	V, 66
viii. Des mathématiques	V, 73
ix. De l'astronomie et de l'astrologie	V, 76
x. De la divination	V, 138
xi. De la philosophie	V, 149
xii. De la morale	V, 163
xiii. De la géographie et de l'histoire	V, 251
xiv. De la poésie	V, 257

xv. De la médecine	V, 286
xvi. De la peinture	V, 310

III. Description de leur gouvernement politique, militaire et civil.

i. Des sentiments des Persans sur le droit du gouvernement	VI, 3
ii. De la nature du gouvernement	VI, 14
iii. De l'économie politique	VI, 25
iv. Des forces du royaume, et de la discipline militaire	VI, 62
v. Des charges	VI, 88
vi. Des fonds de terre et des rentes	VI, 122
vii. Des revenus du roi	VI, 133
viii. De l'œconomie des finances	VI, 149
ix. Des secrétaires d'État et des sceaux	VI, 175
x. De la magnificence de la cour	VI, 188
xi. Des titres du roi	VI, 214
xii. Du palais des femmes du roi	VI, 217
xiii. Du courouc ou de la défense d'approcher des femmes	VI, 238
xiv. Des eunuques	VI, 244
xv. Du corps ecclésiastique	VI, 248
xvi. De la justice et du droit civil	VI, 263
xvii. De la justice criminelle	VI, 286
xviii. De la police	VI, 303
xix. Quelle religions sont souffertes en Perse	VI, 313

IV. Description de la religion qu'ils professent, tirée tant de leur culte public que de leurs livres les plus authentiques, dont on donne des extraits fidèles.

Préface	
Chapitre i. Du premier article du symbole des Persans	VII, 15
Chapitre ii. Du second article du symbole des Persans : MAHAMMED EST L'ENVOYÉ DE DIEU	VII, 62
Chapitre iii. Du troisième article du symbole des Persans : ALY EST LE VICAIRE DE DIEU	VII, 83
Chapitre iv. Du quatrième article du symbole persan : DE LA NÉCESSITÉ DES PURIFICATIONS LÉGALES	VII, 105
Chapitre v. Du cinquième article du symbole persan : DE LA PRIÈRE	VII, 245
Chapitre vi. Le sixième article du symbole des Persans : DE L'AUMÔNE	VII, 329
Chapitre vii. Du septième article du symbole des Persans : DU JEÛNE	VII, 347
Chapitre viii. Le huitième article du symbole des Persans : DU PÈLERINAGE	VII, 364
Première partie : Du pèlerinage et des choses qui y sont requises	VII, 396
Première partie : Du pèlerinage du dedans de la Mecque	VII, 402
Seconde partie : Du pèlerinage du dehors de la Mecque	VII, 422

V. Description particulière de la ville d'Ispahan, capitale de l'empire de Perse VIII

Quatrième partie

Voyages à Bander-Abassi

IX. Le premier voyage de l'auteur en 1674 à Bander-Abassi et son retour à Ispahan.
Ruines de Persépolis. IX

X. Second voyage de l'auteur en 1675-1676 d'Ispahan à Bander-Abassi, et diverses particularités de la cour de Perse dont il n'avait point encore eu lieu de parler X